



HAL
open science

**“ ATTENDRE UN ENFANT ” : VECU ET
REPRESENTATIONS DE LA GROSSESSE AUX
XVIII ème ET XIX ème SIECLES (FRANCE)**

Emmanuelle Berthiaud

► **To cite this version:**

Emmanuelle Berthiaud. “ ATTENDRE UN ENFANT ” : VECU ET REPRESENTATIONS DE LA GROSSESSE AUX XVIII ème ET XIX ème SIECLES (FRANCE). Sciences de l’Homme et Société. Université de Picardie Jules Verne, 2011. Français. NNT: . tel-02517796

HAL Id: tel-02517796

<https://hal.science/tel-02517796>

Submitted on 24 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Ecole doctorale en Sciences Humaines et Sociales
Centre d'Histoire des Sociétés, des Sciences et des Conflits

Emmanuelle BERTHIAUD

**« ATTENDRE UN ENFANT » :
VECU ET REPRESENTATIONS DE LA GROSSESSE
AUX XVIII^{ème} ET XIX^{ème} SIECLES (FRANCE)**

Thèse de doctorat d'histoire,

Présentée sous la direction de Madame la Professeure Scarlett Beauvalet

3 décembre 2011

MEMBRES DU JURY :

- Madame Scarlett Beauvalet, Professeure, Université de Picardie, Jules Verne
- Monsieur Jean-Pierre Bardet, Professeur émérite de l'Université Paris IV Sorbonne
- Madame Anne Carol, Professeure, Université de Provence
- Madame Sylvie Mouysset, Professeure, Université Toulouse-Le Mirail
- Madame Marion Trévisi, Maîtresse de conférences, Université de Picardie, Jules Verne

VOLUME 1

Remerciements

Je ne peux pas citer ici tous les enseignants, collègues, parents et amis qui, de près ou de loin, ont contribué à la concrétisation de ce travail de thèse de doctorat, mais j'ai une pensée pour chacun.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma profonde gratitude à Mme Scarlett Beauvalet, qui a accepté de diriger ma thèse et dont l'optimisme, les encouragements chaleureux et la grande disponibilité ont été très précieux au cours de cette longue route. Je la remercie tout particulièrement pour la relecture patiente et critique de mon travail ; j'ai beaucoup appris à ses côtés.

Mes remerciements vont aussi à Alain Corbin, qui a dirigé mon D.E.A. et m'a lancé sur des pistes de recherches décisives. Que soient aussi remerciés pour leur conseils et leurs remarques avisées : Yvonne Knibiehler, Marie-France Morel, Gabrielle Houbre, Philippe Lejeune, Isabelle Robin-Roméro, Cathy Mc Clive, Nahéma Hannafi, Marion Merchat et Lidwine Warchol.

Je dois également beaucoup aux archivistes et bibliothécaires de diverses institutions parisiennes. Je tiens notamment à remercier les conservatrices et documentalistes du Musée Galliera et du Musée des Arts Décoratifs, ainsi que ceux de la Bibliothèque de l'Académie de médecine et de la Bibliothèque interuniversitaire de Médecine. J'ai aussi une pensée particulière pour la *Société d'Histoire de la Naissance*, dont les journées d'études et les colloques m'ont aidés à tisser des liens entre présent et passé.

Mes proches ont subi au quotidien mon investissement dans cette longue thèse qui a occupé une bonne partie de mon temps libre. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur aide et leur présence au quotidien. Mes pensées vont tout particulièrement à mon mari et à ma mère, pour leur soutien sans faille, leur harrassant travail de relecture et leur aide technique indispensable. Je n'oublie pas mes enfants qui ont supporté avec patience de me voir longuement travailler devant l'ordinateur et qui m'ont permis de connaître les joies et les inquiétudes de la grossesse.

Dédicace

A mon père, qui m'a transmis la passion de l'histoire

Sigles utilisés

A.D. : Archives départementales

ADHG : Archives départementales de Haute Garonne

A.N. : Archives nationales

A.P.-H.P. : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

A.R.C. : Académie Royale de Chirurgie

B.A. : Bibliothèque de l'Arsenal

BIUM : Bibliothèque interuniversitaire de médecine

MuCEM : Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

PhoCEM : Base de données des collections photographiques du MuCEM

SHN : Société d'Histoire de la Naissance

INTRODUCTION GENERALE

I. PRESENTATION DU SUJET

L'omniprésence des ventres ronds autrefois

En 1776, une servante d'Haveluy¹ âgée de 22 ans, Catherine Delpierre, se marie avec Pierre Parent, valet de charrue. Entre 1777 et 1799, elle vit quinze grossesses et met treize enfants au monde, dont des jumeaux ; elle est donc enceinte pendant plus de 40 % de ces 23 années². Son cas, sans être représentatif du vécu de la majorité des femmes, n'est pas non plus exceptionnel à cette époque. L'expérience de la grossesse est en effet familière aux femmes d'autrefois et les ventres ronds font partie du paysage banal des villages. Au XVIII^{ème} siècle, une femme d'Haveluy est en moyenne enceinte 60 mois de sa vie (avec une descendance moyenne de six à sept enfants) ; la grossesse représente entre 15 et 20 % de son temps entre 15 et 49 ans³.

Les travaux des démographes nous permettent de dépasser ces exemples particuliers et de mesurer le nombre de femmes concernées par la grossesse pendant la période couverte par notre étude (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles). Dans la société pré-industrielle, l'essentiel de la procréation se fait dans le cadre du mariage. La majorité des femmes adultes sont mariées, même si l'Occident chrétien se caractérise par un taux de célibat féminin particulièrement élevé, compris entre 10 et 13 %⁴. Que ces femmes choisissent l'état religieux, ou ne trouvent pas à se marier, faute de moyens suffisants (absence de dot) ou de par leur profession (domestique), la très grande majorité des célibataires reste sans descendance⁵. Compte tenu du taux de stérilité, qui touche environ 10 à 15 % des couples mariés, on estime qu'entre les deux tiers et les trois quarts de la population féminine en âge d'avoir des enfants aux XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles connaît l'expérience de la grossesse⁶.

Les études démographiques confirment également la fréquence des grossesses au cours de la vie des femmes. Celles-ci se marient relativement tard au XVIII^{ème} siècle – environ 25 ans en moyenne au début du siècle et 26,5 ans à la fin – ce qui diminue globalement leur descendance finale⁷. Mais une

¹ Village de l'Ostrevent, situé à 4 km de Denain, dans le Nord.

² Elle meurt en 1808, en n'ayant perdu que trois enfants ; Tassin (Guy), *Avoir des enfants au XVIII^{ème} siècle : natalité, fécondité et mentalités à Haveluy*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 59.

³ *Ibid.*, pp. 59-60.

⁴ En France, le célibat définitif progresse du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles. Il concerne 10,3 % des femmes de la génération de 1725-1729, 11,8 % pour 1765-1769 et 12,8 % pour celles de 1770-1774. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le taux de célibat s'élève encore à 11-12 % en France. Il existe cependant d'importantes variations de la solitude féminine selon l'époque et la région considérées. Voir :

- Beauvalet (Scarlett), *Les femmes à l'époque moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 77.

- Bourdelais (Patrice), « Le poids démographiques des femmes seules en France (deuxième moitié du XIX^{ème} siècle) », *Annales de démographie historique*, 1981.

- *Id.*, « Femmes isolées en France XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles », dans Farge (Arlette), Klapisch-Zuber (Christiane) et alii. éd., *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Montalba, 1984, pp. 61-84.

⁵ Nous reviendrons dans le chapitre VI sur la question des naissances illégitimes (voir pp. 577 et sq.).

⁶ Les épouses sans progéniture représentent encore 15 % des femmes mariées dans les années 1920 en France ; Dubesset (Mathilde), Zancarini-Fournel (Michelle), *Parcours de femmes, réalités et représentations, Saint-Etienne 1880-1950*, Lyon, P.U.L., 1993.

⁷ Au XVIII^{ème} siècle, à la campagne, l'âge moyen au premier mariage est compris entre 24 et 27 ans pour les femmes et 26 et 29 ans pour les hommes. Vers 1850, les femmes se marient généralement vers 26 ans. Il faut cependant nuancer selon les milieux, car dans la haute bourgeoisie et l'aristocratie, la moyenne de l'âge au mariage était souvent beaucoup plus basse que pour les autres catégories sociales ; il n'était pas rare de se marier à seize ou dix-sept ans. Sur la question de l'âge au mariage et de son évolution, voir :

- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997, tome 1, p. 360.

fois mariées, l'enfant vient vite. Dans les mentalités traditionnelles, le mariage et la première naissance sont souvent associés ; comme le dit le proverbe : « Quand on te passe l'anneau, prépare le manteau [de grossesse] »⁸. La démographie permet de vérifier ces affirmations en mesurant le temps écoulé entre le mariage et la première naissance (on parle d'intervalle protogénésique)⁹. Dans les faits, la première naissance semble intervenir, pour la plupart des couples, dans l'année suivant le mariage. La répartition des premières naissances selon la durée du mariage est cependant assez étalée : la distribution par mois présente en général un maximum voisin de 15 % le dixième, onzième ou douzième mois après le mariage ; le total de ces trois mois ne dépassant pas 40 %¹⁰.

Les naissances qui suivent sont plus ou moins rapprochées. Les études menées dans plusieurs villages de France au XVIII^{ème} siècle indiquent que les enfants se succèdent à des intervalles en général compris entre vingt et trente mois, avec une tendance à l'allongement des intervalles successifs moyens entre les accouchements au fur et à mesure des naissances¹¹. Avant l'émergence de comportements malthusiens, qui se généralisent dès les dernières décennies de l'Ancien Régime, les populations ne cherchent pas en général à limiter leur descendance. Ils acceptent avec fatalité et résignation les naissances qui surviennent jusqu'à la fin de la vie féconde. Toutefois, beaucoup de couples sont brisés prématurément par la mort d'un des deux conjoints, ce qui explique que le nombre des familles achevées soit finalement peu élevé¹². La descendance finale se trouve donc nécessairement amoindrie par rapport à ce qu'on pourrait attendre ; elle se situe en moyenne entre quatre et cinq enfants au XVIII^{ème} siècle. Dans le cas d'une famille complète, la descendance se situe plutôt aux alentours de sept ou huit enfants en moyenne¹³. Au XIX^{ème} siècle, malgré la réduction de la fécondité, la majorité des femmes vivent encore plusieurs grossesses au cours de leur vie. En 1830, le taux de fécondité avoisine quatre enfants en moyenne par femme ; il tombe à trois à la fin du siècle, mais les grandes familles n'ont pas disparu¹⁴.

- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », 1995 (1^{ère} éd. 1988), t. II, pp. 303-306.

- Gaudemet (Jean), *Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, éd. du Cerf, 1987.

⁸ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 33.

⁹ Henry (Louis), « Intervalle entre le mariage et la première naissance. Erreurs et corrections », *Population*, 1973, vol. 28, n°1, pp. 261-284.

¹⁰ Léridon (Henri) dir., « Natalité, saisons et conjoncture économique », *Les cahiers de l'INED*, n°66, 1973, p. 66.

¹¹ Ainsi, pour l'avant dernier et le dernier enfant, l'intervalle est en général compris entre 29 et 38 mois. Ces intervalles relativement longs s'expliquent par l'absence de relations sexuelles post-partum, l'allaitement qui retarde le retour de l'ovulation et, pour les dernières naissances, par une baisse de la fertilité de la femme avec l'avancée en âge. Toutefois, si l'allaitement est moins long (inférieur à deux ans) ou si l'enfant meurt avant son premier anniversaire et que sa mère cesse donc d'allaiter, l'intervalle se trouve raccourci. Ainsi, à Pont-l'Évêque et à Vernon entre 1680 et 1740, les intervalles sont de 29,2 et 27,4 mois quand l'enfant survit, et de 19,9 et 24,7 mois quand il décède prématurément. Dans les familles populaires urbaines, l'intervalle entre les naissances est souvent plus court qu'à la campagne. En effet, les enfants sont généralement placés en nourrice et la mortalité infantile est plus forte ; l'effet contraceptif de l'allaitement ne joue donc plus et la femme redevient plus rapidement féconde. A Amiens au XVIII^{ème} siècle, dans les quartiers de petits commerçants et artisans, les enfants naissent en moyenne tous les deux ans. A Meulan, l'intervalle est de 21,4 mois en moyenne entre 1710 et 1739. A Lyon, où le travail dans les industries de la soie est plus prenant pour les femmes et la mise en nourrice plus développée, l'intervalle est réduit à un an seulement. Sur cette question, voir :

- Armengaud (André), *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Aspects démographiques*, Paris, SEDES, 1975.

- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, op. cit.

- Lachiver (Marcel), *La population de Meulan du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle (vers 1600-1870). Etude de démographie historique*, Paris, 1969.

¹² A Crulai, entre 1674 et 1742, 37 % des unions durent moins de dix ans, 25 % de 11 à 19 ans, et 38 % plus de 20 ans ; Gautier (Etienne), Henry (Louis), *La population de Crulai, paroisse normande*, Cahiers de l'INED, n°33, 1958.

¹³ La descendance finale dépend surtout de l'âge au mariage de la femme ; s'il est précoce, la fécondité est beaucoup plus importante. Ainsi en Ile-de-France, le nombre moyen d'enfants par famille est de 9,17 si la femme s'est mariée entre 15 et 19 ans, et de deux seulement si elle convole entre 35 et 39 ans. Il existe aussi des différences régionales très importantes ; certaines régions semblent particulièrement fécondes, comme le Nord-Est, l'Ile-de-France, la région lyonnaise ; d'autres connaissent une fécondité plus faible, comme le Vexin, la Normandie, le Quercy (Bas-Quercy surtout).

¹⁴ Bardet (Jean-Pierre), « La chute de la fécondité », dans Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, op. cit., (éd. 1995), t. III, p. 352.

La grossesse est donc une réalité récurrente chez la très grande majorité des femmes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ; ses enjeux importants en font aussi un état à part. Ce sont en effet le mariage et la procréation qui font exister socialement la femme. Autrefois, la maternité est considérée comme la vocation « naturelle » de la femme. Même si la chasteté, la virginité sont des valeurs nobles, elles nient l'identité sexuelle féminine. L'acceptation de la maternité, en accord avec sa physiologie, est donc valorisée dans la société traditionnelle. Dans le cadre du mariage et de la famille, c'est à la femme qu'incombe la mission de donner la vie et notamment un fils qui perpétuera la lignée et héritera du patrimoine familial. Avoir une nombreuse descendance viable assure respect et protection de la part du mari et de la parenté. Cette exigence de maternité est intériorisée par les femmes car elle leur donne un statut dans la société. Comme l'assure le dicton : « Point de fille qui ne désire devenir femme, point de femme qui ne désire devenir mère ». La maternité est en effet considérée comme une des étapes essentielles de la socialisation féminine¹⁵. La grossesse et l'accouchement constituent un rite initiatique permettant l'accès au monde des adultes. Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, une femme n'est considérée comme telle qu'après avoir procréé. Sinon, même mariée, elle est toujours considérée comme une fille¹⁶. Toutes les femmes ressentent donc cette pression ; elles doivent faire la preuve de leur capacité à enfanter. Le « devoir d'enfant » est une obligation d'autant plus impérative que les femmes n'ont pas vraiment d'autre moyen de se valoriser dans la société, à part leur rôle d'épouse et la vocation religieuse¹⁷. L'étude de la grossesse permet de mettre en évidence cet aspect fondamental de l'identité féminine autrefois.

Sans tomber dans l'anachronisme psychologique, ou comparer de manière simpliste notre époque avec le passé, l'intérêt pour un objet historique émerge souvent de préoccupations contemporaines. Aujourd'hui en France, la grossesse est généralement considérée comme un moment fort de l'existence féminine, source d'émotions puissantes mais aussi souvent d'inquiétudes. Plus rare qu'autrefois et souvent désirée, la grossesse se vit aujourd'hui en sécurité et est socialement très valorisée. Il n'est que de constater le nombre de sites Internet¹⁸, de magazines spécialisés¹⁹ et d'ouvrages grand public²⁰ consacrés la grossesse pour mesurer l'intérêt que lui accorde notre société. Autre exemple révélateur : la mode « people » de poser nue en fin de grossesse, à la une d'un magazine²¹... La femme enceinte est aussi un sujet banal de romans²², de films²³, de pièces de théâtre²⁴

¹⁵ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, op. cit.

¹⁶ C'est le cas par exemple chez les Samo d'Afrique étudiés par Françoise Héritier ; Héritier (Françoise), *Masculin/ Féminin. La pensée de la différence*, op. cit., p. 260.

¹⁷ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, op. cit.

¹⁸ Quelques exemples, parmi tant d'autres, de sites spécialisés dans la grossesse : www.magrossesse.com ; <http://www.neufmois.fr> (depuis 2005) ; <http://www.enceinte.com> ; <http://www.etreenceinte.com/>

¹⁹ On peut mentionner le magazine « Neuf mois » (mensuel, qui paraît depuis 1999) ou « Egg » (depuis mai 2009), sans parler des nombreuses pages consacrées par la presse féminine et « people » aux femmes enceintes.

²⁰ Le rayon consacré à la grossesse dans une simple FNAC montre l'intérêt du public pour cette question. Depuis l'inévitable « J'attends un enfant » de Laurence Pernould (paru pour la première fois en 1955), des centaines d'ouvrages et de guides, plus ou moins spécialisés sont destinés aux femmes enceintes. On peut citer, entre autres :

- Frydmann (René), Cohen-Solal (J.), *Ma grossesse, mon enfant*, Paris, Odile Jacob, 2006.

- Jacquet (Maïté), Nobecourt (Mathilde), *Une année dans la vie d'une femme*, Paris, Albin Michel, "Bibliothèque de la famille", 2000.

- Blott (Maggie), « Votre grossesse jour après jour », Paris, Larousse, 2010.

- Delahaye (Marie-Claude), *Le livre de bord de la future maman*, Paris, Marabout, 2007.

²¹ La mode est lancée par Demy Moore en 1991, sous l'objectif d'Annie Leibovitz. Elle est suivie ensuite par une pléiade de stars. On peut en voir un certain nombre dans la galerie « Stars enceintes, nues et en une » publiée par le magazine Next : <http://next.liberation.fr/mode/11011424-enceintes-nues-et-en-une> . Il existe même depuis peu un blog « stars-enceintes.com ».

²² Les œuvres littéraires, plus ou moins autobiographiques, portant sur la grossesse sont très nombreuses. On peut mentionner quelques exemples :

- Darrieussecq (Marie), *Le bébé*, Paris, P.O.L., 2002.

- Huston (Nancy), *Le journal de la création*, Paris, Babel, 1990 (1^{ère} éd. Seuil).

- Lortholary (Isabelle) dir., *Naissances*, Paris, L'Iconoclaste, 2005 (il s'agit d'un recueil de récits sur le thème de la naissance, fait par huit romancières françaises contemporaines).

- Abécassis (Eliette), *Un heureux événement*, Paris, Albin Michel, 2005.

ou d'œuvres d'art²⁵. L'intérêt renouvelé de la science pour la grossesse a également beaucoup contribué à accroître sa visibilité sociale. Que ce soit le développement de l'assistance à la procréation, les progrès de l'obstétrique et de la médecine fœtale, ou les investigations concernant les capacités sensorielles du fœtus, tout conduit à faire de la femme enceinte un objet d'attention grandissante. La grossesse est aussi au centre de questions de société lourdes d'enjeux, qui touchent notamment à la bioéthique, comme la recherche sur les embryons, la gestation pour autrui²⁶ ou la question de « l'utérus artificiel »²⁷. L'importance accordée, aujourd'hui en France, aux actes biologiques que sont la grossesse et l'accouchement dans la détermination de la filiation suscite d'ailleurs des débats houleux. Marcela Iacub dénonce ainsi « l'empire du ventre »²⁸ imposé par le droit. Depuis plus de cinquante ans, les féministes continuent aussi de s'affronter sur la place occupée par la maternité et la grossesse dans l'identité et la vie des femmes²⁹.

Ce rapide tour d'horizon témoigne du vif intérêt de la société contemporaine pour la grossesse. Nos représentations actuelles sont, comme pour la plupart des comportements sociaux, construites et constituent une « norme » attendue, d'où l'intérêt de s'interroger sur leur genèse en étudiant la grossesse aux siècles passés. Ce d'autant que nombre de préoccupations et de croyances à propos des femmes enceintes continuent de perdurer, notamment l'existence d'« envies » alimentaires³⁰. La mise au jour des soubassements mentaux qui sous-tendent ces comportements permet de mieux les comprendre.

Le cadre de l'étude

S'intéresser à la femme enceinte en tant qu'individu implique aussi de se pencher sur la question du fœtus, partie prenante de la grossesse. Même s'il s'agit d'un sujet en soi, il en sera souvent question dans notre étude, dans la mesure où on a longtemps considéré que le fœtus ne faisait qu'un avec l'organisme de sa mère. Enfin, même si la grossesse est un état temporaire, qui dure théoriquement neuf mois, compris entre la fécondation et l'accouchement, d'autres points tels que la procréation, certains aspects de la naissance, de même que tout ce qui vise à empêcher la grossesse ou à l'interrompre, sont à envisager pour comprendre notre sujet. Enfin, travailler sur la grossesse implique de s'intéresser à la maternité. Ce dernier terme est polysémique. Il définit de manière générale la fonction génératrice de la femme, mais aussi le lien qui unit l'enfant à sa mère, ainsi que l'établissement hospitalier où se font les accouchements. La grossesse est un moment circonscrit, alors que la maternité est un état plus durable, mais qui peut englober la grossesse. En effet, il semble difficile de préciser le moment où une femme devient mère. En général, la grossesse est considérée comme l'« état de passage à la mère »³¹, l'accouchement constituant le moment

²³ On peut citer le récent *Un heureux évènement*, tiré du roman d'Éliette Abécassis et réalisé par Rémi Bezancon (sorti le 28 septembre 2011). L'affiche, visible partout sur les murs de Paris, expose le ventre nu et très arrondi de l'actrice principale, Louise Bourgoïn.

²⁴ Quelques exemples récents de spectacles : « Naissance », de Karen Brody, mai 2008, « Grossesse pour les nules », de Célia Heulin au café d'Edgard en 2010, ou encore le spectacle comique de Florence Foresti « Mother Fucker », créé en 2009.

²⁵ On peut penser, par exemple, à Louise Bourgeois ; l'exposition de ses œuvres au Centre Georges Pompidou (5 mars-2 juin 2008) montre l'importance de la thématique de la grossesse et du fœtus dans son œuvre. On peut penser notamment à l'installation « The Reticent Child », 2003 ; voir le catalogue de l'exposition, édition du Centre Pompidou, Paris, 2008, pp. 258-259.

²⁶ Le 23 juin 2011 c'est achevé au Parlement la troisième révision des lois de bioéthique sans grand changement concernant la législation sur les mères porteuses, l'anonymat du don de gamètes, la recherche sur l'embryon, etc., et ce malgré d'intenses débats sur le sujet ; voir « Les grands débats de la bioéthique », *L'œil du Monde*, *Le Monde*, mercredi 29 juin 2011.

²⁷ Atlan (Henri), *L'utérus artificiel*, Paris, Paris, Seuil, coll. « Points », 2005.

²⁸ Iacub (Marcela), *L'empire du ventre*, Paris, Fayard, 2004.

²⁹ Pour être très brève, on peut opposer deux tendances incarnées, l'une par Simone de Beauvoir qui indique dans *Le Deuxième sexe* (1949) que la maternité est « un obstacle à la vocation humaine de transcendance », l'autre par Antoinette Fouque qui place la maternité au cœur de la féminité (Fouque (Antoinette), *Il y a deux sexes. Essai de féminologie*, 1989-1995, Paris, Gallimard, 1995).

³⁰ Delaroche (Jean-Michel) *Les idées reçues en médecine*, Paris, Hachette, coll. Les Guides santé, 1988, article « Envies », pp. 16-17.

³¹ Czechowski (Nicole), Terrasse (Jean-Marc), *La Mère*, Paris, éd. Autrement, série « Mutation », n°90, mai 1987, p. 45.

fondateur qui fait changer une femme de statut. Cependant, le sentiment maternel peut préexister à l'accouchement, comme il peut ne pas apparaître ensuite. Sans être centrée sur la maternité, notre recherche sur la grossesse entretient donc des liens étroits avec elle. Il s'avère d'ailleurs parfois difficile de distinguer dans les sources ce qui porte sur la grossesse en elle-même et sur l'état de maternité en général.

L'analyse de la terminologie employée pour désigner la grossesse et son évolution aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles permet de poser les bases de notre étude³². Le terme « grosse » ou « grosse d'enfant » est le plus couramment employé pour désigner la femme enceinte jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Il renvoie explicitement à la transformation du corps féminin pendant la grossesse, notamment à l'accroissement du ventre, car c'est sa manifestation la plus visible. Quant au mot « grossesse », il est bâti sur la même racine que « grosse » et est déjà largement utilisé au XVII^{ème} siècle. Les dictionnaires de Furetière (1702) et de Trévoux (1771) le définissent comme l'« état d'une femme enceinte. C'est aussi le temps pendant lequel une femme qui a conçu porte dans son sein le fruit de la fécondation »³³. Le *Grand dictionnaire universel* de Pierre Larousse, au milieu du XIX^{ème} siècle, donne du mot une définition assez proche de celle-ci ; elle n'a guère variée jusqu'à aujourd'hui. La grossesse est

[l']état d'une femme grosse, durée de cet état (...). La grossesse est cet état particulier dans lequel se trouve la femme depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où le produit de la conception est expulsé hors de ses organes (...). Ce terme de grossesse s'applique exclusivement à la femme³⁴.

L'emploi du mot « enceinte » est aussi enregistré par les dictionnaires du XVIII^{ème} siècle. Ceux-ci définissent la femme enceinte comme la « femme grosse d'enfant »³⁵. L'origine du terme « enceinte » est moins explicite que celui de « grossesse ». D'après le dictionnaire de Furetière, « ce mot vient de « *incincta* », comme qui dirait sans ceinture, parce que les femmes grosses ne doivent point être gênées dans leurs habits, ni porter de ceintures »³⁶. Cette explication n'est probablement pas suffisante³⁷. Le mot « enceinte » vient bien du latin « *incincta* » (« entouré d'une ceinture »), participe passé passif de « *incingere* » qui veut dire ceinturer, enceindre, entourer. Il appartient à la même famille de mots que le nom commun « enceinte » (ce qui entoure un espace à la manière d'une clôture et en défend l'accès), mais il évoque plutôt l'utérus, la matrice, le ventre féminin qui entoure et protège l'enfant à naître³⁸. Ce terme « enceinte » évoque aussi la condition particulière des femmes

³² Notre analyse prend appui sur l'article d'Yvonne Knibiehler, « De la femme grosse à la femme enceinte », dans Clerget (Joël) dir., *Fantômes et masques de grossesse...*, op. cit., pp. 30-36.

³³ *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux...*, Paris, Compagnie des Libraires associés, 1771, tome 4, p. 647.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert donne une définition plus complexe mais qui ne diffère pas sur le fond : « C'est le terme ordinaire que l'on emploie pour désigner l'état d'une femme enceinte, c'est-à-dire d'une femme dans laquelle s'est opérée l'ouvrage de la conception, pour la production d'un homme, mâle ou femelle, quelquefois de deux, rarement d'un plus grand nombre. On entend aussi par le terme de grossesse, le temps pendant lequel une femme qui a conçu, porte dans son sein l'effet de l'acte de la génération, le fruit de la fécondation ; depuis le moment où la faculté prolifique a été réduite en acte, et où toutes les conditions requises de la part de l'un et de l'autre sexe concourent dans la femme, et commencent à y jeter les fondements du fœtus, jusqu'à sa sortie », article « Grossesse », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, dir. par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, Paris, tome VII, 1757, pp. 957 et sq.

³⁴ Article « Grossesse », *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle...*, Pierre Larousse, Paris, 17 volumes, tome 8, 1866-1877, p. 1552.

Dans le Littré, à l'article « Grossesse », on lit : « l'état d'une femme enceinte ; la durée de cet état. (...) ETYM. Gros (...) Grossesse a signifié l'état de la femme enceinte, qui s'est dit aussi *groisse* et *grosneur*, et a eu en outre le sens actuel de grosneur, *Dictionnaire de la langue française*, par Emile Littré, tome 2, éd. Hachette, 1873-1874 (en 4 vol.), p. 1945.

³⁵ *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français...*, par Antoine Furetière, La Haye et Rotterdam, Arnould et Reinier Leers, 2^{ème} éd., 1702, tome 1, p. 1045.

Dictionnaire de Trévoux..., op. cit., 1771, tome 3, p. 684.

³⁶ Article « Enceinte », *Dictionnaire universel...*, Furetière, op. cit., 1702, tome 1, p. 755. La définition est reprise presque à l'identique par le dictionnaire de Trévoux et bien plus tard par le Littré.

³⁷ On verra l'importance de la ceinture dans l'habillement des femmes enceintes et les pratiques de dévotions pendant la grossesse.

³⁸ L'anthropologie semble confirmer l'analyse du vocabulaire. Mireille Laget indique qu'il y a « dans la France traditionnelle vis-à-vis des femmes qui attendent un enfant toutes sortes de rites d'ouverture, parce que la femme

pendant leur grossesse. Soumises à des interdits et parfois un peu en marge de la société à cause de leur état, elles ressentent peut-être un certain sentiment d'enfermement dans leur grossesse. L'expression « femme enceinte » suggère la mise à distance, l'obstacle, la barrière au regard et, en conséquence, un certain mystère. L'usage de ces différents mots n'est toutefois pas le même dans le monde médical et dans la vie courante.

Dans les traités de médecine, c'est le mot « grosse » qui est le plus volontiers utilisé aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, comme en témoigne le traité de référence de François Mauriceau, *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées* (1668)³⁹. Jusqu'au dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, les praticiens emploient majoritairement ce terme, qu'ils soient spécialistes ou pas de l'art des accouchements⁴⁰. Toutefois, on observe une évolution avec la diffusion dans le monde médical, à partir de la fin du XVII^{ème} siècle, du mot « enceinte » pour désigner la femme en état de grossesse⁴¹. On le trouve déjà sous la plume de certains médecins de la fin du XVII^{ème} siècle, comme Charles de Barbeyrac⁴². Toutefois, le terme n'est utilisé que ponctuellement par les médecins jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ainsi, Saucerotte ou Baudelocque emploient alternativement « grosse » ou « enceinte » dans leurs ouvrages⁴³ et il faut attendre le début du XIX^{ème} siècle pour que le mot « enceinte » l'emporte définitivement chez les praticiens⁴⁴. Dès lors, le mot « grosse » est perçu comme un mot familier, indigne du vocabulaire scientifique.

Dans les écrits privés, le terme « grosse » est employé couramment jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, même dans des milieux très favorisés⁴⁵. Son usage persiste dans les catégories populaires plus longtemps encore ; on le trouve employé dans les campagnes jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Le terme « enceinte » met plus longtemps à s'imposer que dans le monde médical. Il faut attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, voire le dernier tiers du siècle, pour qu'il supplante définitivement le mot « grosse » chez les élites et dans certaines couches populaires⁴⁶.

Le passage de la « femme grosse » à la « femme enceinte » n'est certainement pas le fruit du hasard ; il témoigne d'une évolution des mentalités particulièrement significative. On peut supposer que l'épuration des mœurs et du langage, à l'œuvre chez les élites au cours de l'époque moderne a fait juger le terme « grosse » trop trivial⁴⁷. Il devient vulgaire et obscène de rappeler à l'être humain son

enceinte était vécue comme une prison. L'assimilation de l'enfant enfermé dans l'utérus et du prisonnier est très vivante dans les mentalités. Les femmes enceintes doivent invoquer les saints qui sont ceux des prisons : saint Léonard ou sainte Marguerite » ; Laget (Mireille), « Rites de grossesse, médicalisation de la grossesse dans la France de l'Ancien régime, dans Clerget (Joël) dir., *Fantasmes et masques de grossesse*, op. cit., p. 43.

³⁹ Mauriceau (François), *Traité des femmes grosses et de celles qui sont accouchées*, Paris, 1668 (nous avons utilisé l'édition de 1681).

⁴⁰ C'est le cas, par exemple, de :

- Boissier de Sauvages (François), *Nosologie méthodique*, Lyon, Gouviou, 1772, t. 9, article « Grossesse ».
- Roussel (Pierre), *Système moral et physique de la femme ou Tableau philosophique de la constitution de l'état organique, du tempérament, des mœurs et des fonctions propres au sexe*, Paris, Chez Vincent, 1775.
- Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies des femmes*, Paris, 1784, 2 vol.
- Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement*, Genève, 1787.

⁴¹ C'est un peu plus tôt que ne le pensait Yvonne Knibiehler dans son article cité *supra*.

⁴² Barbeyrac (Charles de), *Traité nouveaux de médecine contenant les maladies de la poitrine, les maladies des femmes et quelques autres maladies particulières, selon les nouvelles opinions*, Lyon, Jean Certes, 1684, « Des maladies aiguës et chroniques des femmes enceintes », pp. 260-268.

⁴³ - Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements*, Paris, Méquignon l'aîné, 1789, 2 t.

- Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés et usages abusifs concernant les femmes enceintes, celles qui sont accouchées et les enfants en bas âge ; lesquels préjugés et usages abusifs font dégénérer l'espèce humaine ; avec les moyens d'y remédier*, Nancy, Haener, 1776.

⁴⁴ Par exemple dans Boivin (M.-A.), *Mémorial de l'art des accouchements*, Paris, 1824 ou dans l'article « Grossesse » de Marc et Murat dans le *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Paris, Panckoucke, 1817, t. 19, pp. 370-546.

⁴⁵ L'emploi du mot « grosse » est systématique chez les élites du XVIII^{ème} siècle, que ce soit sous la plume de la marquise du Châtelet, de Mme de la Tour du Pin, de Mme de Bombelles ou encore de la reine Marie-Antoinette. C'est encore le cas au début du XIX^{ème} siècle dans le journal de Mme de Lamartine (des années 1800 aux années 1820), dans la correspondance des époux Montesquiou (années 1820), celle de la comtesse de Ségur ou de la comtesse d'Agoult dans les années 1830, ou encore dans celle Guizot en 1855. Les références précises de ces sources seront précisées un peu plus loin.

⁴⁶ Dans les années 1870, l'adjectif « enceinte » trouve aussi bien employé dans la grande bourgeoisie (par exemple dans les mémoires de Mathilde Mauté de Fleurville), que dans certains milieux de l'artisanat (comme les mémoires d'Elisa Perrotin). Les références de ces sources seront précisées plus loin.

⁴⁷ Elias (Norbert), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973

corps et par la même son animalité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle d'autres termes appartenant au champ sémantique de la grossesse ne sont guère prisés. Ainsi la femme n'est jamais qualifiée de « pleine » lorsqu'elle porte un enfant, ce terme est réservé exclusivement au monde animal. Quant au mot « prégation », d'origine médiévale, il tombe en désuétude à l'époque moderne⁴⁸, même si on le trouve encore dans l'*Histoire naturelle* de Buffon vers 1750⁴⁹. Le mot « gestation » apparaît au XVIII^{ème} siècle. Ainsi, pour le *Dictionnaire de Trévoux*, il « se dit encore de la grossesse d'une femme, ou du temps pendant lequel elle porte un enfant dans son sein »⁵⁰. Le terme concerne aussi bien les femmes que les animaux mais il est généralement cantonné au domaine médical⁵¹. Ces mots restent une affaire de spécialistes ou sont jugés trop triviaux et ne se rencontrent jamais dans les écrits privés de notre corpus.

Cette tendance à l'épuration du langage se manifeste particulièrement dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle⁵². Elle se traduit également, dans le langage courant, par le fait que la grossesse est souvent évoquée à mot couvert⁵³. Les femmes font souvent part de leur grossesse sans faire référence à leur corps. Elles mentionnent leur « état » ou font de plus en plus volontiers référence à l'enfant à naître. Elles parlent du « petit être » ou du « petit ange » qui viendra bientôt au monde, ce qui témoigne d'une manière nouvelle d'investir la grossesse et l'enfant.

Le cadre géographique retenu pour le sujet est celui de la France dans ses frontières de l'époque, afin de permettre une plus grande cohérence de l'analyse et de faciliter l'accès aux sources. Des sources démographiques et ethnologiques, ainsi que des cas individuels tirés des écrits privés témoignent de la variété des situations régionales, mais sans prétendre rendre compte de manière exhaustive de la diversité du territoire français – encore considérable à l'époque. Notre étude constitue une première tentative de synthèse qui restera à préciser et à nuancer avec davantage de sources locales.

La limitation du sujet à la France n'exclut pas le recours à des exemples étrangers – ne serait-ce qu'à titre de comparaison. Les influences étrangères en matière de pensées, de découvertes scientifiques et de comportements sont fortes pendant la période étudiée⁵⁴. En outre, l'anglophilie, le départ des émigrés pendant la Révolution française et les guerres napoléoniennes ont contribué à mettre davantage en contact des Français avec d'autres pays européens (le Royaume-Uni, l'Allemagne...) et avec les Etats-Unis⁵⁵. Pour prendre en compte ces influences étrangères et les transferts culturels, nous avons eu ponctuellement recours à des exemples européens. Un certain nombre de titres étrangers a également été intégré dans notre bibliographie, mais sans prétendre à l'exhaustivité.

⁴⁸ On ne le trouve plus défini dans les grands dictionnaires du XVIII^{ème} siècle (Furetière, Trévoux ou l'Encyclopédie).

⁴⁹ Dans le Littré, tome 2, vol. 3, p. 1277, on trouve les définitions suivantes :

- « Prénant, prégnante : terme didactique. Qui porte en soi un germe de reproduction, en parlant d'une femelle. (...) ETYM. Lat., *praegnationem*, femme enceinte, de *prae*, indiquant le terme, et *gnans*, participe actif du radical dont *gnatus* est le participe pass.

- « Prégation : a été dit quelque fois pour gestation des animaux. Le temps de la prégation, celui de l'accouchement, le nombre des petits, BUFF. *Hist. Nat.*, 1^{er} disc. *Oeuv.* t. 1, p. 43 ».

⁵⁰ *Dictionnaire de Trévoux...*, *op. cit.*, 1771, tome 4, p. 498.

⁵¹ « Gestation » : « terme d'histoire naturelle. Etat des femelles des mammifères qui ont conçu ; durée de cet état. (...) ETYM. Lat. *gestationem*, action de porter, de *gestare*, fréquentatif de *gerere*, porter », *Dictionnaire de la langue française*, par Emile Littré, *op. cit.*, tome 2, p. 1869.

⁵² La littérature est encore plus pudique que les écrits privés. Les œuvres « nobles » bannissent l'emploi du terme « grosse » et parlent souvent de la grossesse par périphrase ; voir sur ce point dans le chapitre VIII.

⁵³ On parle notamment d'un « état intéressant » pour désigner la grossesse.

⁵⁴ On verra dans le chapitre III que la plupart des découvertes concernant la génération ont été faites par des savants d'autres pays européens et que l'évolution de l'obstétrique doit également être envisagée à une échelle européenne.

⁵⁵ On peut citer l'exemple de la marquise de la Tour du Pin, émigrée pendant la Révolution française en Angleterre et aux Etats-Unis. Elle vécut plusieurs de ses grossesses à l'étranger et fut sensible aux façons de faire de ces pays, notamment aux pratiques d'hygiène ; La Tour Du Pin (Mme la Marquise de), *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815*, Paris, Mercure de France, "Le temps retrouvé", 1989.

A la suite d'un D.E.A. préparé sous la direction d'Alain Corbin⁵⁶, la nécessité d'une étude plus approfondie en amont et d'affiner les recherches en aval, nous a conduit à retenir les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles comme cadre chronologique pour notre étude. Celle-ci commence au début du XVIII^{ème} siècle, même si nous sommes ponctuellement remontés un peu plus haut sur certains sujets afin de faire mieux sentir les évolutions. L'époque des Lumières est marquée par une série de mutations qui nous paraissent être un point de départ pertinent. Philippe Ariès a fait œuvre de pionnier en s'intéressant à la question de la naissance de famille moderne en Occident au XVIII^{ème} siècle⁵⁷. Dans des structures familiales de plus en plus nucléaires, les parents ne se contentent plus de donner la vie à leurs enfants, ils accordent un soin nouveau à leur éducation, à la formation de leur corps et de leur âme, en premier lieu dans la bourgeoisie. Cette attitude – pas totalement nouvelle cependant – contribue à développer les liens d'affection dans la famille, notamment entre parents et enfants. Elle provoque un repli sur la famille conjugale, ainsi qu'un désir d'intimité et de confort qui se traduit par une réorganisation de l'espace privé. Ce n'est probablement pas un hasard si, à la même époque, les comportements malthusiens se répandent en France et la mortalité infantile commence à diminuer. Les Lumières voient également s'ouvrir un débat important sur la notion de « nature ». C'est en effet à cette époque que l'on fonde scientifiquement les différences homme-femme en ayant recours à la nature. La femme est soumise à son corps, à son sexe et la maternité devient son unique destin. Enfin, le siècle des Lumières correspond à une première médicalisation – encore incomplète et limitée –, qui voit les mères et les enfants susciter une attention nouvelle. Ces travaux nous amènent à une double question : quel est le ressenti des femmes vis-à-vis de ce nouveau modèle familial et comment le vécu influe-t-il sur la famille et cette vision renouvelée de la nature ?

Les années 1890 marquent le terme de notre recherche car du fait de la multiplication des initiatives privées et publiques améliorant la protection de la grossesse, cette décennie est emblématique du passage à une autre phase, où l'Etat intervient davantage dans le domaine privé et légifère sur la maternité et la santé⁵⁸. Ces mesures traduisent les préoccupations natalistes de la société française. La limitation des naissances conduit en effet à un non-renouvellement des générations, faisant de la maternité un enjeu essentiel entre néo-malthusiens et natalistes. D'autre part, cette époque préfigure la situation contemporaine avec l'homogénéisation croissante de la société et une médicalisation accentuée des populations, liée la révolution pastorienne (avec le développement de l'hygiène sociale et d'une politique hospitalière). En outre, la période qui s'ouvre dans les années 1890 a fait l'objet de nombreux travaux historiques proches de notre sujet, ce qui rend sa prolongation superflue⁵⁹.

La période choisie est relativement longue et à cheval sur l'histoire moderne et contemporaine, selon le découpage universitaire traditionnel. Cela se justifie car les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles correspondent à un moment charnière dans l'histoire de la maternité et de la grossesse. Des permanences et une certaine inertie en matière de représentations et de comportements sont évidentes, mais il y a aussi des mutations importantes liées à l'évolution des structures familiales, des rapports de sexe, de la médecine. Seul le choix du temps long rend possible l'analyse de l'introduction des nouveautés et de la « modernité » dans les mentalités, ainsi que le réaménagement des croyances

⁵⁶ Berthiaud (Emmanuelle), *Les femmes enceintes : vécu et représentations en France (milieu XVIII^{ème} siècle – début XX^{ème} siècle)*, D.E.A. sous la direction de messieurs Alain Corbin et Christophe Charles, université Paris I Panthéon Sorbonne, 2002.

⁵⁷ Ariès (Philippe), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. "Point Histoire", 1973.

D'autres historiens ont exploré les pistes ouvertes par Philippe Ariès, voir la bibliographie à la fin du second volume concernant l'histoire de la famille, du couple et de l'enfant.

⁵⁸ La décennie 1890 compte quelques dates clés qui montrent une volonté nouvelle de protéger la maternité :

- 1890 : sur proposition de Paul Strauss, le Conseil municipal de Paris décide de la création d'un asile-dortoir pour femmes enceintes, le futur asile Michelet, ce qui suscite la création peu après de *L'Œuvre de l'allaitement maternel*.

- 1891 : « appel à la croisade » pour la protection de la maternité du Pr Adolphe Pinard lors de la conférence destinée à recueillir des fonds pour ouvrir un refuge-ouvroir pour la *Société de l'allaitement maternel*.

- 1892 : Paul Budin ouvre la première consultation de nourrissons dans sa maternité de l'hôpital de la Charité à Paris.

- 1892 : loi sur la protection des femmes dans l'industrie.

- 1893 : loi sur l'assistance médicale gratuite, qui permet une prise en charge de la grossesse et de l'accouchement des femmes nécessiteuses.

⁵⁹ Voir ci-dessous l'historiographie du sujet.

anciennes. Il doit ici servir à montrer le chevauchement des différentes croyances et non pas à bâtir une étude linéaire et simpliste des mutations successives dans différents domaines.

Historiographie du sujet

L'étude des femmes enceintes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles se situe à la charnière de champs historiques variés. Appartenant avant tout à l'histoire sociale et culturelle, elle s'inscrit dans l'histoire des comportements et des représentations et se place dans la continuité des travaux réalisés sur la vie privée, l'intime et les sensibilités. S'intéresser à la grossesse, c'est faire aussi une histoire du corps et de la sexualité et contribuer à enrichir l'histoire des femmes et des rapports de sexe. Mais cette étude s'intègre également dans l'histoire de la médecine, des sciences et des institutions d'assistance.

L'histoire de la maternité constitue un domaine de recherche longtemps ignoré. La grossesse et l'enfantement ont été considérés comme des phénomènes biologiques immuables et répétitifs, une « reproduction » sans histoire et peu digne d'intérêt. Jamais étudiées en tant que telles jusqu'à une époque récente, les mères ont été uniquement évoquées à des fins politiques et idéologiques ou dans le cadre d'une histoire des techniques médicales et des progrès de l'obstétrique.

Les démographes sont les premiers, dans les années 1960, à s'intéresser à l'histoire des mères par le biais du quantitatif⁶⁰. Appartenant essentiellement au domaine de la vie privée et à l'histoire des femmes, le vécu de la maternité n'a fait l'objet d'un intérêt réel qu'à partir de la deuxième moitié des années 1970. Cette attention accrue s'explique notamment par les préoccupations des féministes de l'époque, très critiques sur la mainmise du monde médical sur le corps des femmes et l'enfantement. A cette époque, des historiens modernistes se sont intéressés de manière pionnière à la maternité. Les travaux de Mireille Laget, Jacques Gélis et de Marie-France Morel⁶¹ constituent des références essentielles pour l'histoire de la naissance et de l'encadrement médical de l'accouchement sous l'Ancien Régime. S'attachant à étudier les comportements et les représentations, notamment médicales, leurs recherches concernent plutôt la société paysanne traditionnelle et les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Nous avons repris certaines sources utilisées par ces historiens, en les revisitant de manière neuve, à la lumière de nos questionnements particuliers sur la grossesse.

D'autres travaux se sont intéressés davantage au vécu des mères. L'ouvrage d'Yvonne Knibiehler et de Catherine Fouquet sur l'*Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*⁶², paru en 1980, comble un vide dans l'historiographie française et constitue une synthèse très riche sur le sujet et ouvre des pistes nombreuses. Par la suite, l'histoire des mères a été envisagée par certaines historiennes comme un moyen d'étudier de manière plus générale la condition féminine. Comme le souligne Françoise Thébaud, la maternité « c'est un grand moment de la vie des femmes, de toutes les femmes ; c'est l'expérience qui les singularise et qui ne peut être niée ni abolie. Qu'elle soit désirée, refusée, ou acceptée sans plaisir, la maternité est au centre de la condition féminine et le sort des mères traduit la place réelle des femmes dans la société »⁶³. Depuis, les travaux historiques ont souvent privilégié l'étude de la maternité en tant que fonction sociale qui produit une distinction sociale entre les sexes ou en étudiant l'évolution de la protection médicale et légale de la future ou de la jeune mère⁶⁴. Beaucoup d'historiens se sont aussi intéressés aux « déviances » de la maternité, comme

⁶⁰ La synthèse de ces données est accessible dans :

- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, Paris, P.U.F., 1988, 4 t.

- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe*, t.1 et 2, Paris, Fayard, 1997-1998.

⁶¹ Nous mentionnons ici quelques ouvrages de ces historiens ; la liste complète des références est accessible dans la bibliographie en fin de second volume :

- Gélis (Jacques), Laget (Mireille), Morel (Marie-France), *Entrer dans la vie ; Naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard / Julliard, coll. "Archives", 1978.

- Gélis (Jacques), *L'Arbre et le fruit, la naissance dans l'Occident moderne, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Fayard, 1984.

- Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.

- Laget (Mireille), *Naissances, l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Seuil, 1982.

⁶² Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Montalba, 1980.

⁶³ Thébaud (Françoise), *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses Universitaires, 1986 (version abrégée de la thèse), p. 7.

⁶⁴ Voir la bibliographie et la présentation des sources médicales.

l'avortement, l'infanticide ou les filles-mères⁶⁵. La maternité a donc fait l'objet de publications variées, même si beaucoup de travaux d'ensemble sur l'histoire des femmes ou du corps laissent encore de côté cet aspect fondamental du vécu féminin⁶⁶.

Les femmes enceintes, quand elles sont évoquées, ne constituent jamais l'objet central des recherches. D'un côté, l'histoire de la sexualité et de ses déviances a été beaucoup étudiée, notamment dans le sillage des travaux de Foucault⁶⁷ ; de l'autre, l'histoire de l'accouchement et de l'enfance a également suscité de multiples travaux⁶⁸. Mais entre les deux, on ne trouve pas d'étude globale et fouillée de la grossesse⁶⁹. Cette question a parfois été abordée à d'autres époques, notamment au Moyen Âge⁷⁰ ou pendant l'entre-deux guerres⁷¹, mais sans être l'unique sujet de préoccupation des chercheurs. La grossesse a également fait l'objet de divers travaux dans d'autres pays, notamment dans les pays anglo-saxons, précurseurs en la matière⁷². Plus récemment, les historiens allemands, notamment Barbara Duden et Jürgen Schlumbohm, ont mené des études pionnières qui ont contribué à faire avancer les questionnements⁷³. Ils ouvrent des pistes à suivre pour l'étude de la grossesse dans le cadre français.

⁶⁵ Voir la bibliographie et les sources judiciaires présentées ci-après.

⁶⁶ Par exemple, *L'Histoire des femmes en Occident* dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot accorde finalement peu de place à l'histoire des mères. La longue identification des femmes à la fonction maternelle poussant peut-être les historiens et les féministes à privilégier l'histoire de l'émancipation des femmes ; Duby (George), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1991-1992, 5 t.

Quant à la récente *Histoire du corps*, elle ne traite pas du tout de la maternité ou de la grossesse ; Corbin (Alain), Courtine (Jean-Jacques), Vigarello (Georges), *Histoire du corps*, Paris, Seuil, 2005, 3 t.

⁶⁷ Foucault (Michel), *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976 et 1984, 3 tomes. Pour la liste des travaux historiques sur la sexualité, voir la bibliographie à la fin du second volume.

⁶⁸ Voir la bibliographie détaillée à la fin du second volume.

⁶⁹ Certains ouvrages, parus plus ou moins récemment, abordent certains aspects de notre sujet, comme par exemple l'ouvrage de Rachel G. Fuchs sur les filles-mères (*Poor and Pregnant in Paris : Strategies for Survival in the Nineteenth Century*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1992) ou celui de Jean-Louis Fischer (*L'art de faire de beaux-enfants. Histoire de la callipédie*, Paris, Albin Michel, 2009). En réalité, ce genre de publications ne traite que très partiellement du thème qui nous intéresse. Les investigations sont souvent faites à partir d'un type de sources et selon un angle particulier, soit dans le thème d'étude, soit dans la période historique choisie, soit encore dans le groupe social retenu.

⁷⁰ Laurent (Sylvie), *Naître au Moyen Âge, De la conception à la naissance. La grossesse et l'accouchement (XII^{ème} -XV^{ème} siècles)*, Paris, Léopard d'Or, 1989.

⁷¹ Françoise Thébaud, *Quand nos grand-mères donnaient la vie...*, *op. cit.*

⁷² Citons quelques titres parmi la riche bibliographie (voir les compléments à la fin du second volume) :

- Hoffert (Sylvia), *Private matters : American attitudes toward Childbearing and infant nurture in the urban north, 1800-1860*, Chicaco, University of Illinois Press, 1989.

- Pollock (Linda), "Embarking on a rough passage: the experience of pregnancy in early-modern society", in Fildes (ed.), *Women as mothers in pre-industrial England*, Londres, 1990, pp. 33-67.

- Pollock (Linda), "Childbearing and Female Bonding in Early Modern England", *Social History*, 22 (3), 1997, pp. 286-306.

- Riley (M.), *Brought to Bed*, London, 1968.

- Schneid-Lewis (J.S.), *In The Family Way. Childbearing in the British Aristocracy, 1760-1860*, New Brunswick, 1986.

- Walzer Leavitt (Judith), *Brought to bed. Childbearing in America, 1750-1950*, New York, Oxford University Press, 1986.

⁷³ - Duden (Barbara), *The woman beneath the skin : a doctor's patients in eighteenth-century Germany*, Cambridge, Mass. Harvard University Press, 1991 (édition originale, *Geschichte unter der Haut : ein Eisenacher Arzt und seine Patientinnen um 1730*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1987).

- *Id.*, *L'invention du fœtus. Le corps féminin comme lieu public*, Paris, Descartes et Cie, 1996 (édition originale : Duden, (Barbara), *Der Frauenleib als öffentlicher Ort : Vom Missbrauch des Begriffs Leben*, Hamburg, Luchterhand, 1991).

- *Id.*, "The fetus on the "farther shore": toward a history of the unborn", in Morgan (Lynn M.), Michaels (Meredith W.) eds, *Fetal subjects, feminist positions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, pp. 13-25.

- *Id.*, "Zwischen "wahrem Wissen" und Prophetie : Konzeptionen des Ungeborenen", in Duden (Barbara), Schlumbohm (Jürgen) and Veit (Patrice) eds, *Geschichte des Ungeborenen. Zur Erfahrungs - und Wissenschaftsgeschichte der Schwangerschaft, XVII.-XX. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, pp. 11-48.

- Schlumbohm (Jürgen), Wiesemann (Claudia), eds., *Die Entstehung der Geburtsklinik in Deutschland, 1751-1850*, Göttingen, Kassel, Braunstein, Göttingen, Wallstein, pp. 96-126.

La multitude de travaux autour de la maternité peut donner l'impression que l'histoire des femmes enceintes est connue, mais il n'en est rien et l'étude associée du vécu et des représentations de la grossesse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles reste largement à faire⁷⁴.

Comment la grossesse est-elle vécue autrefois et quel rôle joue-t-elle dans la construction culturelle et sociale de l'identité féminine ? Etant donnés les multiples enjeux de la grossesse, quelle est la place des femmes enceintes dans la société et comment évolue-t-elle au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ?

II. PRESENTATION DES SOURCES ET DES METHODES

A. UN SUJET AU CARREFOUR DE DIFFERENTES SCIENCES HUMAINES

Pour aborder notre sujet sur l'histoire des femmes enceintes, nous avons eu recours à diverses sciences humaines. Cette démarche n'est pas neuve. Depuis le renouvellement des perspectives, impulsé par l'école des *Annales*, nombre d'historiens se sont attachés à utiliser les problématiques, les concepts ou les méthodes de la démographie, de la sociologie, de l'ethnologie, en les adaptant à la démarche historique⁷⁵. Le recours à d'autres disciplines est particulièrement utile pour comprendre le vécu et les représentations de la grossesse autrefois. Il permet d'affiner nos questionnements et d'enrichir nos méthodes d'investigation. La prise de recul qu'impose le recours au présent ou à des sociétés lointaines nous amène également de mieux percevoir l'originalité du passé.

1. Approches anthropologiques et ethnologiques

La démarche anthropologique est particulièrement féconde pour l'historien par la recherche du sens qui sous-tend les comportements et les croyances, l'attention portée au registre symbolique, au vocabulaire, ou encore aux modes d'alliance, à la question de la filiation et de la parenté⁷⁶. Ethnologues et anthropologues s'intéressent aussi volontiers à tout ce qui a trait aux rôles sexuels et au

- Id. eds., *Rituale der Geburt. Eine Kulturgeschichte*, München, Beck, 1998.

- Id., « Les limites du savoir : médecins et femmes enceintes à la maternité de l'université de Göttingen aux alentours de 1800 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°52-1, janvier-mars 2005.

Pour l'Italie, on peut aussi citer :

- Pancino (Claudia), *Il Bambino e l'acqua sporca. Storia dell'assistenza al parto delle mammane alle ostetriche (secoli XVI-XIX)*, Milano, Franco Angeli, 1984.

- Id., *Voglie materne. Storia di una credenza*, Bologna, CLUE, 1996.

- Id., *Formato nel segreto. Nascituri e feti fra immagini e immaginario dal XVI al XXI secolo*, Rome, Carocci, 2006.

⁷⁴ Néanmoins, l'ampleur du champ couvert par notre étude conduit à utiliser une très vaste bibliographie, pas toujours facile à maîtriser. Nous ne dresserons pas ici l'état du savoir sur tel ou tel point précis afin de ne pas alourdir démesurément l'introduction. Une présentation historiographique et bibliographique est réalisée pour chaque chapitre, voire à l'intérieur des chapitres, afin de mesurer plus finement l'état du savoir et de mettre en valeur notre apport personnel à la recherche.

⁷⁵ Cette approche a particulièrement inspiré l'histoire des mentalités, puis celle des représentations, comme en témoigne la magistrale *Histoire de la vie privée*, parue au milieu des années 1980 : Ariès (Philippe), Duby (Georges) dir., *Histoire de la vie privée*, Paris, Le Seuil, coll. "L'Univers historique", 4 t. ; surtout le t. IV dir. par Ariès (Philippe) et Chartier (Roger), *De la Renaissance aux Lumières*, 1986 et le t. V dir. par Perrot (Michelle), *De la Révolution à la Grande Guerre*, 1987.

⁷⁶ - Lévi-Strauss (Claude), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF, 1949.

- Id., *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.

Pour l'application de la démarche à l'histoire, voir par exemple l'ouvrage de Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, A. Colin, 1985.

corps. Ils permettent de mieux comprendre certaines croyances et les enjeux autour de la procréation et de la maternité.

Nous avons ainsi parcouru avec profit certains travaux qui montrent l'importance de la maternité et de la grossesse dans les relations de sexes. L'infériorité de la femme et sa subordination à l'homme sont un fait universellement observé jusqu'à une époque récente. Ce phénomène n'a cessé d'alimenter la curiosité des chercheurs jusqu'à aujourd'hui et de multiples hypothèses ont été avancées pour l'expliquer. Les travaux de Françoise Héritier, en particulier, rappellent les diverses théories en la matière et proposent des hypothèses assez convaincantes, qui mettent en relief le rôle clé joué par la grossesse dans l'explication des rapports de sexe⁷⁷. Outre les facteurs essentialistes, la domination masculine est en effet justifiée par divers phénomènes en rapport avec les facultés procréatrices de la femme. Ainsi la croyance au matriarcat primitif renvoie à l'idée, aujourd'hui contestée⁷⁸, qu'à un stade primitif de l'humanité les femmes auraient eu le pouvoir en raison de leur capacité maternelle. Cette étape, antérieure au patriarcat, serait marquée par l'ignorance de la paternité physiologique, le culte des déesses mères et une domination politique, économique et idéologique des femmes, qui incarnent la reproduction et la pérennité de l'espèce. Les femmes auraient finalement été destituées par la force de leur pouvoir, en raison de leur incompétence. Mais le matriarcat est en fait un mythe présent dans de nombreuses cultures et qui sert surtout à légitimer l'ordre social existant, la suprématie et la violence masculine. Autre schéma explicatif avancé, celui d'une dévalorisation et de la subordination du sexe féminin à cause de la vulnérabilité de son corps, notamment pendant la grossesse, l'allaitement et le portage des enfants. Cette fragilité aurait cantonné les femmes dans des tâches jugées moins nobles que celle des hommes, expliquant ainsi leur inégalité statutaire. Toutefois, ces explications naturaliste et fonctionnaliste sont en réalité insuffisantes pour rendre compte de la dépendance féminine complète à tous les âges de la vie.

Pour Françoise Héritier, l'universalité de la suprématie masculine s'explique principalement par une « pensée de la différence » qui aboutit à catégoriser de manière dualiste le monde en partant de l'observation de la différence sexuée⁷⁹. La hiérarchie qui s'est instaurée entre ces différences s'expliquerait, selon elle, par la « valence différentielle des sexes ». Une inégalité est en effet toujours marquée entre le masculin et le féminin qui tiendrait pour beaucoup aux représentations associées aux humeurs du corps : sang, sperme, lait, salive... Dans ce domaine, les cultures traditionnelles considèrent que la femme est davantage esclave de son corps et passive que l'homme. Le sexe féminin est notamment caractérisé par des pertes de substances incontrôlables, notamment le sang des règles, qui s'opposent au sang que perdent les hommes dans une occupation « active » comme la chasse ou la guerre⁸⁰. Mais pour Françoise Héritier, la différence réelle entre masculin et féminin ne tient pas tant au sexe qu'à la fécondité. Elle voit ainsi dans la domination masculine l'expression d'une volonté de contrôle de la reproduction. En effet, les femmes ont la capacité exorbitante de procréer des enfants de leur propre sexe, mais aussi du sexe opposé. L'homme, pour se reproduire à l'identique, est donc obligé de passer par un corps de femme et de s'approprier son pouvoir de fécondité. Selon Françoise Héritier, c'est cette injustice et ce mystère qui sont le nœud essentiel de la domination masculine. Les hommes s'approprient les femmes, nécessaires à la survie du groupe, pour ne pas courir le risque de

⁷⁷- Héritier (Françoise), *Masculin, féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

- *Id.*, *Masculin, féminin, Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

La théorie de Françoise Héritier a été récemment remise en cause par Elisabeth Badinter (dans *Le conflit. La femme et la mère*, Paris, Flammarion, 2010) au prétexte que l'accès récent des femmes à la contraception n'a pas fondamentalement modifié les comportements. On peut lui objecter que les inerties sont fortes dans ce domaine et que cela n'invalide pas forcément le fond de l'analyse.

⁷⁸ La théorie du matriarcat a connu une vogue au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Elle renvoie à la théorie évolutionniste dérivée des thèses Lewis Henry Morgan et de Johann Jacob Bachofen, auteur de : *Le Droit maternel. Recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, 1861 (rééd. Lausanne, L'Age d'Homme, 1996).

Cette théorie a été contestée par les féministes, comme Simone de Beauvoir, de même que les anthropologues Bronislaw Malinowski, Iris Murdoch, Evans Pritchard, Georges Balandier ou Claude Lévi-Strauss.

⁷⁹ Cette catégorie conceptuelle duale, mais inégale, oppose notamment le chaud et le froid, le sec et l'humide, le fort et le faible, actif et passif. On la retrouve aussi bien dans la pensée grecque, notamment chez Hippocrate et Aristote, comme dans la pensée chinoise (le yin et le yang) et dans bien d'autres cultures.

⁸⁰ La femme « voit » couler son sang hors de son corps (on dit jusqu'à une période récente en France « voir » pour avoir ses règles), alors que l'homme « peut faire couler son sang, risquer sa vie, prendre celle des autres, par décision de son libre-arbitre » ; Héritier (Françoise), *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, op. cit., p. 234.

voir leur progéniture leur échapper au profit d'autrui ou d'introduire un bâtard dans leur lignée. Cette appropriation est accomplie juridiquement par les transactions entre hommes que sont les lois de l'échange matrimonial et du mariage⁸¹. En outre, le fait que la femme ne connaisse pas le rut comme les femelles mammifères ne permet pas de repérer les moments où elle est fécondable. Pour multiplier les chances de procréation, il faut assurer la fréquence et la régularité du coït, qui est permise par le cadre du mariage. Dans la majorité des sociétés traditionnelles, les femmes sont donc poussées à se marier et la sexualité est canalisée en vue de la procréation⁸². Toutefois, pour dessaisir la femme du privilège de procréer, les systèmes de représentation vont jusqu'à dénier aux femmes leurs capacités procréatrices. Comme l'observation montre qu'il ne peut pas y avoir de grossesse sans rapport sexuel préalable⁸³, un certain nombre de peuples en tirent la conclusion que les hommes fournissent le matériau nécessaire à la fabrication de l'enfant et que la femme n'est qu'un contenant passif. Ainsi s'explique le fait que les femmes puissent faire des enfants des deux sexes : c'est tout simplement car ils sont mis en elles par la semence masculine⁸⁴ ! De ces hypothèses, il ressort que la femme, de par sa sexualité et son rôle dans la reproduction, est un être mystérieux, puissant et potentiellement menaçant. Elle doit donc être contrôlée et dominée, l'ordre social masculin en dépend. Cette grille de lecture s'avère particulièrement intéressante pour repérer les enjeux qui sous-tendent le discours médical et philosophique aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Les ethnologues montrent également que la grossesse constitue un état particulier dans bien des sociétés. En 1909, dans son essai sur *Les rites de passage*, Arnold Van Gennep a postulé que toutes les étapes franchies par un individu au cours de son existence (naissance, puberté, mariage, mort, etc.) donnent lieu à des rites dans toutes les civilisations⁸⁵. Même si certains aspects de ses travaux ont été critiqués et si ses hypothèses ne tiennent pas assez compte des particularités locales et des évolutions⁸⁶, sa théorie offre des clés de lecture stimulantes. Pour lui, un rite de passage est comparable au franchissement d'un seuil et comporte trois temps : un temps de séparation (de l'état ou du lieu antérieur), un temps de marge (entre deux), puis un temps d'agrégation à un nouvel état. Il montre, exemple à l'appui, que dans de nombreuses sociétés, la femme enceinte est l'objet de rites de séparation qui la placent dans une situation marginale. Ainsi, chez les Todas de l'Inde, elle doit changer de résidence. Ailleurs, elle est recluse et doit observer des interdits alimentaires ou vestimentaires. L'accouchement constitue le moment paroxystique de franchissement du seuil qui permet ensuite le retour progressif à la vie normale. La cérémonie des relevailles, très importante dans les sociétés chrétiennes d'autrefois, constituerait ainsi un rite agrégatif qui permet le retour de la femme parmi les siens et entérine son nouveau statut de mère. Sans plaquer ce schéma, très théorique, sur la réalité du passé, il offre néanmoins une grille de lecture intéressante qui permet de replacer certains gestes et certaines croyances propres à la grossesse, dans un ensemble symbolique plus vaste.

Depuis l'ouvrage de Van Gennep, de nombreux travaux d'ethnologues se sont intéressés à la grossesse et à la naissance sur tous les continents. Ils montrent que ces événements s'accompagnent de pratiques, d'interdits et de croyances très particulières. L'ouvrage de Lise Bartoli, *Venir au monde*⁸⁷ et celui de Catherine Rollet et Marie-France Morel, *Des bébés et des hommes*⁸⁸, synthétisent certains de

⁸¹ Héritier (Françoise), *Masculin/ Féminin. Dissoudre la différence*, op. cit., p. 10.

⁸² Les anthropologues féministes montrent que les femmes sont contraintes à procréer par l'organisation sociale : Mathieu (Nicole-Claude) éd., *L'arraisonnement des femmes. Essai en anthropologie des sexes*, Paris, éd. EHESS, Les cahiers de l'homme, n.s., XXIV, 1985.

Voir aussi Knibiehler (Yvonne), « Mères pouvoirs », dans Riot-Sarcey (Michelle) dir., *Femmes Pouvoirs, actes du colloque d'Albi, 19-20 mars 1992*, Paris, éd. Kimé, 1993, pp. 32-43.

⁸³ Très peu de peuples semblent ne pas avoir fait le lien entre rapport sexuel et procréation.

⁸⁴ Selon les sociétés, une place plus ou moins grande est accordée à la femme dans le processus de reproduction ; voir le chapitre III sur ce point pour la France aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

⁸⁵ Van Gennep (Arnold), *Les rites de passage : étude systématique des rites*, Paris, A. J. Picard, 1981 (1^{ère} éd. 1909), pp. 57-69.

⁸⁶ Marcel Mauss juge, dès 1910, les démonstrations de Van Gennep souvent artificielles ou reposant sur des exemples tronqués. Sa théorie est toutefois reprise et affinée dans les années 1960 et l'expression « rite de passage » est passée dans le vocabulaire commun ; Journet (Nicolas), « Les rites de passage », dans *Sciences humaines*, n°112, janvier 2001.

⁸⁷ Bartoli (Lise), *Venir au monde. Les rites de l'enfantement sur les cinq continents*, Paris, Plon, 1998 (rééd. Petite bibliothèque Payot en 2007).

⁸⁸ Rollet (Catherine), Morel (Marie-France), *Des bébés et des hommes. Traditions et modernités des soins aux tout-petits*, Paris, Albin Michel, coll. « La cause des bébés », 2000.

ces travaux. Ils fournissent des éléments de comparaison avec notre sujet et permettent de mieux le mettre en perspective. La grossesse apparaît comme un état où se mêlent « nature » (réaction physiologique du corps) et « culture » (comportement inculqué par une civilisation et un groupe social)⁸⁹. Ce n'est donc pas un processus fixé de manière définitive ; il est construit et soumis à des régulations sociales qui varient au cours de l'histoire et selon les civilisations.

D'autres travaux anthropologiques, centrés sur la société rurale traditionnelle française, se sont avérés également très utiles, notamment ceux consacrés aux systèmes de croyances, mais aussi au couple et à la parenté. Les recherches menées par Marie-Jo Bonnet, Nicole Belmont, Martine Segalen ou Agnès Fine ont contribué à enrichir notre réflexion⁹⁰. Deux références fondamentales nous ont permis de mieux appréhender l'univers mental des populations du passé. Les travaux d'Yvonne Verdier sur le village de Minot dans le Châtillonnais dans les années 1960-70, synthétisés dans *Façons de dire, façons de faire...*⁹¹, montrent la place et les rôles occupés par les femmes dans la société paysanne. Elle souligne particulièrement l'importance du corps et des rythmes biologiques féminins, notamment la menstruation et la grossesse, dans les rapports de sexe et l'organisation de la vie sociale. Elle décrit également les grandes étapes du destin individuel féminin dans lesquelles certaines pratiques (lessive, couture, cuisine) et certaines figures féminines (laveuse, couturière et cuisinière) jouent un rôle prépondérant. Même si son ouvrage porte sur une période récente et un lieu très particulier, il témoigne de la survivance d'une symbolique des fonctions et du corps féminin très ancienne. Ses analyses s'avèrent très précieuses pour comprendre de nombreuses représentations s'attachant à la femme enceinte aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Nous avons également tiré un grand profit des ouvrages de l'ethnologue Françoise Loux⁹² qui utilise des sources souvent délaissées par les historiens, comme les objets, les proverbes ou les coutumes, souvent rassemblés par les folkloristes et les érudits locaux au XIX^{ème} et au début XX^{ème} siècles⁹³. Ses travaux nous renseignent sur les savoirs populaires, notamment les pratiques de santé et la religion quotidienne. Ils permettent aussi de mieux comprendre les rapports que ces populations entretenaient avec leur corps. Françoise Loux montre que la grossesse fait l'objet de nombreux conseils, interdits et conjectures, riches d'enseignements sur les mentalités et le symbolisme paysan.

2. Sociologie et psychologie de la grossesse et de l'accouchement

La grossesse est une expérience singulière qui met en jeu le corps et le psychisme de manière très intime. Elle pose le problème de l'identité féminine qui peut se trouver chamboulée par la présence d'un « autre » en soi et par le côté inexorable du processus de la grossesse. Les recherches

⁸⁹ Laget (Mireille), *Naissances, l'accouchement...*, *op. cit.*, introduction.

⁹⁰ Nous ne citerons pas ici tous les travaux utilisés ; nous renvoyons à la bibliographie en fin de second volume pour davantage de détails, citons toutefois quelques titres de référence :

- Belmont (Nicole), *Mythes et croyances de l'Ancienne France*, Paris, Flammarion, 1973.

- Bonnet (Marie-Jo), *La terre des femmes et ses magies*, Paris, Robert Laffont, 1988.

- Fine (Agnès), *Parrains et marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

- *Id.*, « Maternité et identité féminine », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 61-73.

- Segalen (Martine), *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.

D'autres travaux anthropologiques ou sociologiques ont également été utilisés sur certains points précis ; nous y reviendrons le moment venu notamment concernant le corps, la question de la douleur, de la prénomination, la parenté spirituelle, etc.

⁹¹ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1979.

⁹² Voir notamment :

- Loux (Françoise), Richard (Philippe), *Sagesse du corps, santé et maladie dans les proverbes régionaux français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1978.

- Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps dans la médecine traditionnelle*, Paris, Flammarion, 1978.

- *Id.*, *Le corps dans la société traditionnelle*, Paris, Berger-Levrault, coll. Espace des hommes, 1979.

⁹³ Peu datables, ces sources laissent peu de place aux sentiments et au vécu réel des individus, elles révèlent des pratiques, mais ne disent rien de l'adhésion de chacun à celle-ci. Nous utiliserons, en complément d'autres sources, certains recueils de proverbes ou des ouvrages de folkloristes (voir le recensement des sources en fin de second volume), mais nous avons plutôt utilisé des ouvrages de seconde main. Nous ne mènerons donc pas ici de réflexion approfondie sur ces sources.

actuelles de certains sociologues, psychiatres ou psychanalystes montrent l'importance de cette expérience, et celle de l'accouchement, dans la vie féminine. Il faut évidemment se garder de tomber dans l'anachronisme et transposer artificiellement ces analyses actuelles au passé car les cadres mentaux ont évolué, mais ce type d'approche s'avère utile – avec d'importantes précautions – pour notre recherche.

L'ouvrage de Béatrice Jacques, *Sociologie de l'accouchement*⁹⁴ montre comment les « représentations de l'enfantement » sont appréhendées aujourd'hui par les futures mères et les soignants pendant la grossesse et l'accouchement. Il montre aussi de quelle manière la femme s'approprie son rôle de future mère dès la grossesse et le rôle joué par l'échographie dans la relation entre les parents et le fœtus. Il met également en lumière la manière dont les femmes vivent leur grossesse dans un contexte de forte médicalisation de la naissance. Ce type d'étude nous permet de mesurer l'écart entre la situation contemporaine et le passé.

Les travaux des psychanalystes Monique Bydlowski⁹⁵ et Myriam Szejer⁹⁶ mettent en évidence l'important remaniement psychique que constitue la grossesse, ainsi que les enjeux qui se cachent derrière certains comportements féminins, comme les nausées ou les envies. L'ouvrage collectif, *Maternité et grossesse. Etude des représentations maternelles*⁹⁷, propose également des grilles d'analyses pour caractériser différents types de comportement maternel pendant la grossesse. Ces travaux ont enrichi notre réflexion, car ils ont permis de déceler les mécanismes psychologiques qui sous-tendent certaines attitudes ou croyances propres à la grossesse.

Si les questionnements et les méthodes des sciences humaines nous ont permis d'affiner notre réflexion sur le vécu et les représentations de la grossesse, l'étude de ce sujet aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles suppose des sources et des méthodes spécifiques à l'historien.

B. SOURCES ET METHODES DE L'HISTORIEN

Afin d'étudier le vécu des femmes, nous avons voulu faire une histoire « totale » en multipliant et en croisant les angles d'analyse et, par conséquent, les sources. La méthode de croisement des sources n'est pas nouvelle ; depuis les années 1980, cette démarche a inspiré de nombreux historiens⁹⁸. La nouveauté de notre approche est d'avoir systématiquement croisé le vécu des femmes enceintes et de leur entourage, avec le point de vue des sciences (notamment de la médecine), de diverses autorités (Eglise, justice...), voire de la société dans son ensemble (qui peut être appréhendée notamment par la littérature et l'art). L'intérêt n'est pas d'accumuler et de juxtaposer les points de vue mais de croiser en permanence les approches pour avoir une vue globale du phénomène étudié et d'analyser comment vécu et représentations interagissent. Ainsi, pour traiter la question du diagnostic de grossesse, nous avons envisagé à la fois les savoirs et les pratiques des médecins sur la question, mais aussi le point de vue des femmes et l'image qu'en donne les arts. La plupart des thèmes étudiés ont fait l'objet d'une approche similaire.

Dans l'exploitation des sources, nous avons cherché à nous approcher au plus près des individus, dans une démarche qui rappelle celle de la « microhistoire » ou de la « micro-analyse ». Né en Italie dans les années 1970, dans le sillage des travaux de Carlo Ginzburg et Giovanni Levi⁹⁹, ce

⁹⁴ Jacques (Béatrice), *Sociologie de l'accouchement*, Paris, PUF, 2007.

⁹⁵ - Bydlowski (Monique), *Je rêve un enfant. L'expérience intérieure de la maternité*, Paris, Odile Jacob, 2000.

- *Id.*, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, Paris, PUF, 2005 (5^{ème} édition mise à jour).

- *Id.*, *Les enfants du désir. Destins de la fertilité*, Paris, Odile Jacob, 2008.

⁹⁶ Stewart (Richard), Szejer (Myriam), *Ces neuf mois-là. Une approche psychanalytique de la grossesse et de la naissance*, Paris, Robert Laffont, 1994.

⁹⁷ Ammaniti (Massimo), Candelori (Carla), Pola (Marisa), Tambelli (Renata), *Maternité et grossesse. Etude des représentations maternelles*, trad. italien par Paula R. Matte Bon, Paris, PUF, 1999

⁹⁸ On la retrouve notamment dans l'ouvrage d'Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, *L'histoire des mères...op. cit.*, qui utilise à la fois les écrits de penseurs, de médecins, des œuvres d'art et quelques écrits féminins, mais cette approche reste assez générale et les écrits privés y sont peu utilisés.

⁹⁹ - Ginzburg (Carlo), *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1980 (édition originale en 1976).

- Levi (Giovanni), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, 1989 (édition originale en 1985).

courant cherche à étudier le social en privilégiant les individus et l'évènement à l'étude des masses et du temps long¹⁰⁰. L'intérêt de cette analyse à petite échelle est d'approcher davantage du vécu individuel et de permettre l'étude de structures invisibles avec d'autres démarches historiques. Elle permet aussi de « saisir l'écheveau complexes des relations, la multiplicité des espaces et des temps »¹⁰¹ dans lequel s'inscrit un destin particulier. L'étude menée directement sur des cas bien identifiés de femmes enceintes, que ce soit à partir des écrits privés ou d'archives judiciaires, est en effet riche de faits nouveaux. Nous avons toutefois cherché à dépasser la simple échelle des individus en multipliant et en comparant les cas. Cette approche ne s'oppose d'ailleurs pas aux méthodes historiques traditionnelles. D'autres sources, davantage normatives, ont fait l'objet d'investigations plus classiques, comme les sources médicales. Néanmoins, le fait de les croiser avec d'autres documents leur donne davantage de relief et permet de changer d'échelle, en passant d'une logique de groupe à une logique d'individu.

Le premier ensemble fondamental de sources de notre corpus est constitué par les écrits de l'intime.

1. Les écrits de l'intime

Intérêt et caractéristiques de ces sources

La grossesse est une expérience intime qui doit être approchée au plus près, dans le cadre privé, pour percevoir les comportements, les sensations et les réflexions personnelles des femmes enceintes. Les travaux historiques évoquant la grossesse mentionnent peu ou pas le vécu et le ressenti féminins pendant cette expérience. Il faut dire que les femmes n'en parlent pas forcément volontiers, en raison des tabous qui s'attachent à cet état ou par peur du mauvais œil. Mais on a peut-être jugé un peu vite que ces informations étaient introuvables et que la mention du vécu de la grossesse était propre à notre époque¹⁰². Pour approcher le plus possible de la « réalité » éprouvée par les femmes enceintes, notre recherche s'appuie en grande partie sur « l'écriture du moi »¹⁰³ (mémoires, journaux) et la correspondance, l'ensemble relevant de ce qu'on appelle les « écritures ordinaires »¹⁰⁴ ou encore les « écrits privés »¹⁰⁵. Les sources retenues sont essentiellement féminines, mais également

¹⁰⁰ Sur la « micro-histoire », voir notamment :

- Ginzburg (Carlo), Poni (Carlo), « La micro-histoire », *Le Débat*, décembre 1981 (1979).

- Revel (Jacques), « L'histoire au ras du sol », préface de l'édition française du *Pouvoir au village* de Giovanni Levi.

- Revel (Jacques) dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes Etudes/ Gallimard/ Seuil, 1996.

- Sans se prévaloir d'une démarche de micro-histoire, l'ouvrage d'Alain Corbin, consacré à l'histoire d'un inconnu, montre l'intérêt que peut présenter l'étude de gens du commun ; Corbin (Alain), *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

¹⁰¹ Revel (Jacques), « L'histoire au ras du sol », *art. cit.*, p. 12.

¹⁰² Dans l'introduction de *L'Histoire des mères...*, d'Yvonne Knibiehler et Catherine Fouquet, on peut lire : « Les femmes, les mères se taisent. Elles ont écrits des poèmes et des romans d'amour ; elles n'ont pas écrit de poème ni de roman d'amour maternel. Même leurs lettres sont souvent pauvres à ce sujet, hormis celles de Mme de Sévigné. Elles ne disent pas davantage leur vécu spécifique : l'accouchement, pas plus que l'allaitement ne fait l'objet d'aucune relation sincère et profonde jusqu'à une époque toute récente » (p. 6). Certes, le discours normatif masculin l'emporte sur les témoignages féminins, mais ces propos méritent d'être nuancés car les sources de l'intime et de l'écriture de soi livrent des informations précieuses à ce sujet.

¹⁰³ L'expression vient du philosophe Georges Gusdorf dans *Les écritures du moi*, Paris, O. Jacob, 1991.

Voir aussi *Car c'est moi que je peins. Ecritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^{ème}-XX^{ème} siècle)*, sous la direction de Sylvie Mouysset, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, collection "Méridiennes", 2011.

¹⁰⁴ Les écritures ordinaires sont définies comme « l'ensemble des recours à l'écrit qu'imposent à la fois notre vie privée et notre existence sociale », Albert (J.-P.), « Ecritures domestiques », dans Fabre (Daniel), *Ecritures ordinaires*, Paris, POL, 1993, p. 37.

¹⁰⁵ On pourrait multiplier les termes employés par les chercheurs et qui se recoupent plus ou moins ; on parle aussi d'« égodocuments », d'« écrits personnels ». Nous ne rentrerons pas ici dans le détail de ces analyses lexicologiques. Nous renvoyons à la bibliographie en fin de second volume pour de plus amples précisions.

masculines car les écrits des hommes apportent des informations indirectes, mais néanmoins intéressantes, sur les femmes enceintes et leurs liens avec leur entourage.

Les historiens ont longtemps été réticents à utiliser les écrits ordinaires car ils sont subjectifs et fournissent des informations difficilement quantifiables. Exploitées avec méthode et en tenant compte de leurs particularités, ils fournissent pourtant des renseignements indispensables sur l'univers mental des individus d'une époque. La première spécificité de ces sources est d'être socialement limitée. La pratique de l'écriture de soi concerne en effet les groupes sociaux favorisés ; en premier lieu la bourgeoisie et l'aristocratie¹⁰⁶. On ne peut donc prétendre faire un tableau exhaustif du vécu des femmes enceintes à l'époque étudiée. D'autre part, ces écritures du moi ont une chronologie particulière. Le journal intime et le roman autobiographique ne se développent en effet pleinement qu'au XIX^{ème} siècle, leurs objectifs et leur contenu évoluant sensiblement¹⁰⁷.

Il convient également d'être attentif aux effets de sources. En effet, l'écriture de soi pose la question du seuil du « dicible » dans les sources écrites. Comme le souligne Alain Corbin, l'historien est « prisonnier du langage plus encore que l'anthropologue, [il] doit s'efforcer tout au moins de repérer ce qui conditionne la frontière du dit et du non-dit. Il doit savoir que le trop usuel est très souvent tu, tout comme la perception de l'émotion nouvelle dont la prise de conscience n'est pas encore très claire et les moyens d'expression véritablement élaborés »¹⁰⁸. Certaines informations ne passent pas le filtre de la pudeur et des convenances, ce qui peut empêcher une réelle sincérité. Ce problème se pose clairement dans le cas des femmes enceintes. Dire sa grossesse ou raconter celle de quelqu'un de proche ne va pas de soi car c'est un événement très personnel et qui touche au corps intime¹⁰⁹. L'absence de traces sur le vécu de la grossesse ne doit pas conduire à penser à une absence de ressenti particulier. Autre spécificité de ces sources : elles peuvent sur-représenter un type de point de vue par rapport à la réalité et risquent de biaiser l'analyse. L'acuité de l'écoute de soi, par exemple, varie considérablement selon les individus et les groupes sociaux. L'utilisation d'écrits privés mentionnant des sensations et des états d'âme risque de surestimer ceux qui sont à l'écoute de leur corps et de leurs émotions et qui osent les dire. On peut notamment penser que les sources féminines révélant un discours riche et abondant sur la grossesse émanent de femmes qui vivent cette expérience de manière privilégiée. Il est donc nécessaire de tenir compte des autres points de vue féminins par des mentions plus allusives et l'utilisation de sources différentes.

En outre, les sources de l'intime tendent à sur-représenter la douleur, la souffrance, au détriment du plaisir et du bonheur, qui laissent souvent moins de traces. On risque ainsi de privilégier le dolorisme, le pittoresque, l'exceptionnel et de s'éloigner grandement des véritables préoccupations des individus du passé. Enfin, ces informations sur l'intimité ne nous sont connues que par le biais d'un discours, d'une construction littéraire. Ces sources ne sont pas aussi spontanées qu'elles en ont parfois l'air. L'auteur est souvent conditionné par un modèle normatif d'écriture. L'imitation de modèles littéraires et rhétoriques offre un cadre qui permet de se raconter mais qui peut déformer la réalité. L'exploitation des informations nécessite donc une méthode particulière à adapter selon les spécificités de chaque type de source de l'intime.

a. Les écrits du for privé

Délimitation du corpus

Longtemps délaissés, les écrits du for privé¹¹⁰ intéressent aujourd'hui davantage les historiens, tant en France qu'en Europe¹¹¹. Ils apportent une masse considérable d'informations variées, très utiles

¹⁰⁶ L'autobiographie populaire n'existe guère aux XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles ; on note seulement quelques exceptions (comme le *Journal de ma vie*, de Jacques-Louis Ménétra au XVIII^{ème} siècle). Pour le XIX^{ème} siècle, nous avons néanmoins utilisé avec profit les mémoires de Suzanne Voilquin et d'Elisa Perrotin.

¹⁰⁷ Religieux ou médical au départ, le journal intime se laïcise ensuite avec l'émergence du moi.

¹⁰⁸ Corbin (Alain), « Histoire et anthropologie sensorielle », dans *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, p. 239.

¹⁰⁹ Un accouchement laisse souvent plus de traces car c'est un acte circonscrit historiquement, de nature paroxystique, et qu'on raconte souvent plus volontiers après-coup.

¹¹⁰ L'expression « écrits du for privé » vient de Madeleine Foisil dans sa contribution au troisième tome de *l'Histoire de la vie privée*, dirigé par Philippe Ariès et Georges Duby en 1986.

pour mener une histoire des mentalités ou dans une optique plus généraliste. Ces écrits sont d'une grande diversité : livres de raison, journaux, chroniques, mémoires, et posent souvent des problèmes de classification ou de définition. Dans notre recherche, certains types d'écrits du for privé ont été préférés à d'autres. Ainsi, nous avons rapidement renoncé à exploiter les livres de raison à cause de leurs particularités¹¹². « A la fois mémorial domestique, livre de recettes, chronique locale, inventaire synchrone et évolutif des biens de la parenté »¹¹³, ces documents ne sont pas les plus à même de nous renseigner sur la grossesse. En effet, il s'agit d'écrits très majoritairement masculins et ils comportent rarement de mentions sur le vécu intime de leur auteur. Les événements familiaux, comme les naissances et les décès, ne font en général l'objet que de brèves mentions. Toutefois, des recherches récentes, comme celles d'Elisabeth Arnoul sur le veuvage, montrent que certains livres de raison masculins peuvent livrer des témoignages intéressants à l'occasion du décès d'une épouse¹¹⁴. Nous avons pu glaner dans son travail quelques brèves informations utiles sur la grossesse de femmes décédées en couches¹¹⁵. Néanmoins, il nous a paru préférable de nous concentrer sur d'autres écrits privés, plus riches sur le vécu féminin, comme l'autobiographie et le journal intime¹¹⁶.

Notre corpus d'écrits du moi a été réuni de manière éclectique et souvent aléatoire. Quand nous avons démarré notre travail, il n'existait pas d'outils de recherche centralisant tous les écrits du for privé et en proposant un descriptif précis. Dans notre quête d'écrits autobiographiques féminins, nous avons parcouru les inventaires des fonds privés des Archives Nationales et, dans une moindre mesure, de la côte Ln 27 de la Bibliothèque nationale qui recense les biographies individuelles¹¹⁷. Les notices biographiques réalisées par les archivistes pour les fonds privés des Archives Nationales mentionnent parfois des détails qui mettent sur la piste d'une femme enceinte. Mais trouver des mentions de grossesse dans les mémoires ou un journal revient le plus souvent, si on procède à l'aveugle, à chercher une aiguille dans une meule de foin. Dans un souci d'efficacité, nous sommes partis de sources déjà connues ou en partie recensées et prospectées par certains historiens ; les

¹¹¹ Nous ne détaillerons pas ici les multiples colloques et les nombreuses publications concernant ces sources, si ce n'est pour mentionner l'existence depuis 2003 d'un groupe de recherche, dirigé par Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu (GDR du CNRS n°2649), consacré à ces écrits. Ce groupe tente actuellement de recenser tous les écrits existants dans les archives et les bibliothèques publiques françaises et de les rendre accessible grâce à la création d'une base de données, accessible sur le site : <http://www.ecritsduforprive.fr>. On peut aussi y consulter une bibliographie complète sur ces sources. Signalons la publication des actes de deux colloques particulièrement riches pour notre étude :

- Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2005.

- Bardet (Jean-Pierre), Arnoul (Elisabeth), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, P.U.B., 2010.

¹¹² Nous renvoyons à l'ouvrage très riche de Sylvie Mouysset sur la question ; Mouysset (Sylvie), *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, P.U.R., 2007.

¹¹³ *Ibid.*, p. 277.

¹¹⁴ - Arnoul (Elisabeth), *Le veuvage masculin à travers les écrits du for privé (XVI^e-XVIII^e siècle)*, mémoire de DEA sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV, juin 2003.

- *Id.*, *Veuvage et remariage des hommes dans les sociétés traditionnelles*, thèse en cours sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Université Paris IV.

¹¹⁵ On pourrait toutefois trouver d'autres informations utiles dans les livres de raison, comme le recours à des praticiens médicaux pendant la grossesse, le montant des dépenses engagées en vue de la naissance (layette, etc.) et pour l'accouchement. Voir notamment la démarche similaire engagée par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles » : la maternité dans les écrits des nobles toulousaines du siècle des Lumières, *Annales du Midi*, t. 122, n°269, janv.-mars 2010, pp. 47-74.

¹¹⁶ Ces écrits sont maintenant bien connus grâce aux nombreux travaux réalisés, notamment par Philippe Lejeune. Parmi les nombreuses références bibliographiques, on peut mentionner :

- Girard (Alain), *Le Journal intime et la notion de personne*, Paris, PUF, 1963.

- Lejeune (Philippe), *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.

- *Id.*, dir., *Le journal personnel*, Paris, coll. "R.I.T.M.", 1993.

- *Id.*, *Le Moi des Demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Albin Michel, 1995.

- *Id.*, Viollet (Catherine) dir., *Genèses du « Je »*. *Manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS éd., 2000.

- *Id.*, Bogaert (Catherine), *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, Éditions Textuel, 2006.

Le site Internet créé par Philippe Lejeune (<http://www.autopacte.org>) recense toutes les publications récentes sur l'écriture du moi. On consultera avec profit sa bibliographie très complète.

¹¹⁷ L'ampleur du fonds et l'impossibilité de savoir à l'avance si les documents autobiographiques recensés pouvaient être utiles à une histoire de la grossesse, ne nous ont fait recourir que ponctuellement à ces sources.

ouvrages de Philippe Daumas ou d'Agnès Walch¹¹⁸ nous ont notamment mis sur la piste de sources potentiellement utiles pour une étude de la grossesse, qui ont ensuite été exploitées personnellement¹¹⁹. Nous avons également lu un grand nombre de mémoires et de journaux déjà publiés, afin d'y débusquer d'éventuelles femmes enceintes. Beaucoup de lectures ne se sont finalement pas avérées utiles, mais certains documents intéressants ont néanmoins pu être collectés. Par la suite, la base des Ecrits du for privé et les conseils de Philippe Lejeune¹²⁰ nous ont permis d'accéder à de nouveaux documents qui ont complété notre corpus. Nous n'avons toutefois pas pu exploiter bien des documents – visiblement prometteurs – parvenus à notre connaissance récemment, par manque de temps et parce que d'autres types de sources restaient à explorer. En tout, notre corpus d'écrits du for privé compte environ une quarantaine de documents, qui se partagent en deux groupes principaux : mémoires et journaux.

Récits de vie et mémoires

La difficulté principale d'utilisation des mémoires réside dans la rédaction à posteriori des événements ; plusieurs années séparent en effet souvent les faits de leur transcription écrite. La mémoire de l'auteur opère ainsi un tri des informations qui modifie la réalité vécue. D'autre part, les événements anciens sont relus à la lumière du présent. Le passé est reconstruit en fonction d'objectifs particuliers conduisant l'auteur à une autocensure : volonté de donner un sens à sa vie, de laisser une certaine image de soi sachant qu'on écrit pour être lu, etc. La banalité du quotidien, les petits tracas du corps et de l'âme sont bien souvent gommés du récit. *L'Histoire de ma vie*¹²¹, de Georges Sand est typique à cet égard. L'auteur n'y fait aucune allusion à des sujets vraiment intimes comme ses grossesses ou ses relations sentimentales, alors qu'ils sont clairement abordés dans sa correspondance. Ces sources renseignent cependant utilement sur les normes du « dicible » d'une époque et sur ce qu'on considère comme une image respectable de soi. La plupart des écrits autobiographiques de notre corpus sont féminins et émanent essentiellement de personnages célèbres (Mme Vigée-Lebrun, Mme d'Epinay, Marie d'Agoult, etc.), mais nous avons aussi recueilli quelques écrits, publiés ou non, d'individus plus communs¹²². L'évocation de leurs grossesses occupe en général assez peu de place par rapport aux autres événements de leur vie, avec des variations importantes selon les femmes¹²³. Ces sources renseignent cependant sur ce que les femmes ont retenu de cette expérience et de la place qu'elle a tenu dans leur vie.

Journaux et journaux intimes

Ce type de source présente a priori moins de décalage que les mémoires entre le moment vécu et le moment raconté puisque le récit se fait au jour le jour. La mémoire n'a donc pas le temps de faire

¹¹⁸ - Daumas (Philippe), *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004 ; *id.*, *La tendresse amoureuse. XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Paris, Perrin, 1996.

- Walch (Agnès), *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, éd. Ouest France, 2003.

¹¹⁹ Si nous avons cherché à rassembler dans notre corpus des sources neuves, jamais publiées ou exploitées, nous avons aussi réutilisé des sources déjà connues, comme les lettres de la marquise de Sévigné. Mais ces sources ont été revisitées de manière neuve, car associées à des sources moins classiques, elles apportent un éclairage nouveau sur la question.

¹²⁰ La base de l'A.P.A. (Association Pour l'Autobiographie) compte plusieurs documents utiles, mais du fait de leur accessibilité difficile (le fonds se trouve à Ambérieux, dans le Bugey), un seul a pu être vraiment étudié.

¹²¹ Sand (George), *Œuvres autobiographiques (Histoire de ma vie, Lettres d'un voyageur, Journal intime et autres textes)*, présentés et annotés par G. Lubin, Paris, Gallimard, 2 tomes, 1970 et 1971.

¹²² Comme les mémoires de Mme Feuillet ou de Suzanne Voilquin. Aux Archives Nationales, nous avons exploité les mémoires de Marie Jeanne Charbonneaud (1769-1855), Papiers Courboulain, 214 AP/6, dossier 2. Les mémoires d'Elisa Perrotin, sont aussi très riches d'enseignement et exceptionnels par leur intérêt documentaire ; Perrotin (Elisa), *Mes Mémoires*, 1881, manuscrit conservé à l'A.P.A. (cote 1546).

¹²³ Les mémoires de la marquise de la Tour du Pin, par exemple, sont très précis à cet égard. Elle mentionne systématiquement ses grossesses et ses fausses couches (dix en dix-neuf ans), ainsi que ses activités pendant ces périodes. La précision de ses souvenirs montre que ces événements l'ont visiblement marquée. Elle s'étend cependant peu sur ses états d'âmes, se posant en femme de caractère et d'action, mais elle nous renseigne sur certains comportements de l'époque ; La Tour du Pin (Mme), *Journal d'une femme de cinquante ans*, *op. cit.* (le titre de l'ouvrage est trompeur, il ne s'agit pas d'un journal, mais de mémoires, rédigés plusieurs dizaines d'années après les faits et destinés à être lus).

autant le tri. Le journal intime a également un caractère souvent plus répétitif, les propos sont moins organisés. Cependant, ce type de source n'est pas non plus spontané. Comme le souligne Michelle Perrot à propos du journal de Caroline Brame, « des codes irrépessibles décident de la présentation de soi et rendent illusoire la transparence. Il nous faut traduire les signes, lire entre les lignes, capter les allusions, nous insinuer dans les brèches et les failles, nous emparer des blancs et des demis-mots »¹²⁴. Le journal est le lieu privilégié pour consigner son emploi du temps et lutter contre l'angoisse de la déperdition et de la mort¹²⁵. Il permet d'épancher ses états d'âme, de faire son examen de conscience. Le corps y tient aussi une place importante, notamment par le biais du récit des maladies. Cette source peut donc nous renseigner avec profit sur les activités des femmes enceintes. Les malaises de la grossesse et les émotions peuvent trouver à s'y exprimer, permettant ainsi d'approcher le ressenti du diariste. Ce type de source est cependant relativement rare pour notre sujet. Les journaux intimes concernent essentiellement les jeunes filles ; ils s'arrêtent en général au mariage. On note cependant des exceptions, comme le journal de Caroline Brame, d'Alix de Lamartine ou de la reine Marie-Amélie. Nous avons également utilisé des journaux masculins, certains très ponctuellement comme celui de Marc de Bombelles, d'autres de manière beaucoup plus approfondie, comme celui de Jules Michelet. D'autres récits de vie prennent la forme d'un journal, sans relever véritablement du journal intime. Nous avons ainsi intégré à notre corpus un document particulièrement intéressant et jusque-là non étudié, le journal qu'Edmée Guébin¹²⁶ a tenu pendant sa grossesse et les premières années de vie de son enfant. Ce type de document, malheureusement très rare, constitue une source d'informations exceptionnelle pour notre recherche, mais il n'est pas forcément représentatif du vécu ordinaire.

D'autres sources du moi, n'appartenant pas aux catégories mentionnées ci-dessus, ont également été utilisées, comme les romans autobiographiques qui se situent à la charnière de la littérature proprement dite et de l'écriture de soi¹²⁷.

Méthode d'analyse

Aucun historien ne peut prétendre à l'objectivité totale, mais celui qui travaille sur les sources de l'intime doit être encore plus prudent vis à vis de leur effet de réel souvent trompeur. Il doit établir une méthode rigoureuse permettant d'étudier le discours sur soi, de repérer l'existence d'arrière-pensées afin d'en tirer des informations exploitables pour une histoire de l'intime. Le décryptage du discours passe nécessairement par l'analyse littéraire des sources. Les aspects rhétoriques et linguistiques doivent être étudiés précisément. Nous avons donc cherché à collecter toutes les allusions possibles à la grossesse, en étant particulièrement attentif au vocabulaire employé. Pour cela, l'inventaire des sensations et des mots évoquant l'état de grossesse et l'enfant a été réalisé. Les sujets abordés ont également été recensés afin de classer et de quantifier la fréquence de certains comportements. Nous avons aussi été sensibles à l'absence d'informations sur certains points, parfois plus parlante que la surabondance. Pour percevoir le sens des informations recueillies, nous avons veillé à restituer le contexte de rédaction de ces écrits, à cerner la personnalité et le système de valeurs de l'auteur (milieu social, éducation reçue, livres lus...). Pour faciliter le recensement, puis la comparaison des informations, nous avons établi des grilles d'analyse utilisables pour les écrits du for privé¹²⁸. Cette démarche nous a permis de repérer un certain nombre de thèmes récurrents, qui ont

¹²⁴ Perrot (Michelle), Ribeill (Georges), *Journal intime de Carolin B.*, Paris, Montalba, 1985. (rééd. dans Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 61-105).

¹²⁵ Corbin (Alain), « L'arithmétique des jours au XIX^{ème} siècle », dans *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, pp. 9-22 (1^{ère} éd. dans *Traverses*, 1985).

¹²⁶ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 1887, Papiers Boulanger et Guébin, 78 AP /11, dossier 5, Archives Nationales. Nous avons pris ce document comme modèle d'analyse dans notre DEA en 2002. Depuis, ce journal a été exploité par plusieurs historiennes, mais sans que le passage sur la grossesse fasse l'objet d'une étude particulière. Voir notamment :

- Bensacoun (Nelly), *Le regard d'une femme, madame Edmée Guébin. Portrait d'une femme bourgeoise au XIX^{ème} siècle*, mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-P. Bardet, université Paris IV, juin 2005.

- Rollet (Catherine), *Les carnets de santé des enfants*, Paris, La Dispute, 2008.

¹²⁷ On peut penser notamment les « pseudo-mémoires de Mme d'Epinay (Mme d'Epinay, *Les contre-confessions : histoire de Madame de Montbrillant*, préface E. Badinter, notes G. Roth, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1989) ou certains romans de Colette (notamment la série des *Claudine*).

¹²⁸ Une grille type est présentée dans les annexes pour expliquer l'utilité de chaque rubrique, pp. 1079-1082.

servi de base à une première ébauche de plan. Nous avons intégré la correspondance dans cette étude, mais ce type de source présente des spécificités qui justifient de s'y arrêter en particulier.

b. La correspondance

Les correspondances privées constituent une des sources essentielles de notre recherche car elles ne présentent pas tous les inconvénients des autres écrits du moi. Il s'agit d'abord de sources abondantes et très féminisées. En effet, l'activité épistolaire occupe une place primordiale chez les élites. La femme de la bonne société se doit de consacrer plusieurs heures par jour à sa correspondance, ce qui permet de resserrer les liens avec l'entourage. La correspondance présente, en outre, l'intérêt d'être riche d'informations sur la vie personnelle des individus et pas seulement au XIX^{ème} siècle¹²⁹. Il s'agit d'une écriture souvent plus quotidienne et plus régulière que les autres sources de l'intime. Elle laisse une place importante aux banalités du quotidien et parfois à l'expression des sentiments. Les lettres établissent également un rapport direct à l'autre, très différent du journal ou des mémoires. Il est donc nécessaire de connaître les interlocuteurs concernés par la correspondance pour analyser leur contenu. Les lettres échangées avec la famille et les amis proches sont souvent les plus intéressantes car les informations sont plus personnelles. Ces sources semblent davantage en prise avec la réalité et le vécu, mais elles ne livrent cependant que la perception que l'auteur a des faits qu'il évoque. Les lettres ne sont pas nécessairement spontanées ; un brouillon vient parfois préparer la lettre et ce genre est également très codifié. Il existe des règles d'écriture et de nombreux modèles sont proposés aux épistoliers en herbe, notamment dans les manuels épistolaires qui fleurissent au XIX^{ème} siècle¹³⁰. Ces écrits sont également soumis à l'autocensure car ils sont censés être lus, ce qui n'est a priori pas le cas des journaux intimes. Selon la personne à qui on écrit, la liberté de parole est plus ou moins grande et, bien souvent, les lettres donnent lieu à une mise en scène de soi et de la relation à l'autre, ne donnant qu'une illusion de vérité et de réalité¹³¹. Mais, même dans ce cas, ces sources nous renseignent sur les lieux communs et les représentations sociales d'une époque. Il s'avère néanmoins nécessaire d'avoir une bonne compréhension du fonctionnement de l'échange épistolaire pour donner aux informations leur juste valeur.

Pour notre étude, nous avons retenu une trentaine de correspondances dans lesquelles se trouvent une ou plusieurs lettres évoquant la grossesse. Certaines correspondances sont connues car elles concernent des personnages célèbres et ont été éditées. Nous avons utilisé par exemple avec profit les lettres de Mme de Sévigné, celles de Marie-Antoinette à sa mère, ou encore de George Sand¹³². Des correspondances « ordinaires », publiées récemment et encore peu étudiées ont aussi été exploitées, comme celle des époux Bombelles ou d'Adèle Schunck et Aimé Guyet de Fernex. Des sources nouvelles ont également été collectées. Les correspondances manuscrites se révèlent plus intéressantes pour notre sujet que les documents autobiographiques. Plus nombreuses, elles n'ont souvent pas fait l'objet d'études et elles sont riches en menus événements du quotidien. Quasiment tous les sondages faits dans des correspondances familiales des fonds privés des Archives nationales ont permis de trouver des passages évoquant des grossesses. Nous avons repéré les sources potentiellement intéressantes à partir des catalogues ; il s'agit d'archives familiales mentionnant des échanges épistolaires impliquant une ou plusieurs femmes ayant eu des enfants. Les dates de

¹²⁹ Marie-Claire Grassi juge qu'il faut attendre les années 1820 pour que l'intimité se développe dans les lettres, mais certaines correspondances du XVIII^{ème} siècle, comme celle des époux Bombelles, montre que c'est déjà le cas à cette époque ; Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, préface de Michel Launay, Genève, Slatkine, 1994 (version abrégée de la thèse, intitulée *Correspondance intime (1700-1800). Etude littéraire, stylistique et historique*, soutenue en 1985).

La récente publication par Anne Verjus et Denis Davidson d'un ouvrage basé sur l'exploitation de deux très riches correspondances familiales montre l'intérêt de ce type de source pour appréhender la vie familiale des élites autrefois ; Verjus (Anne), Davidson (Denise), *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Champ Vallon, 2011.

¹³⁰ Dauphin (Cécile), *Prête-moi ta plume... Les manuels épistolaires au XIX^{ème} siècle*, Paris, Kimé, 2000.

¹³¹ Bourdieu (Pierre), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62/63, 1986, pp. 69-72.

¹³² Les références précises des correspondances utilisées sont indiquées dans la présentation des sources en fin de second volume.

naissances de ces derniers, quand elles sont mentionnées dans les notices biographiques, sont précieuses car elles permettent d'aller directement aux lettres portant sur la période de la grossesse et de voir si celle-ci est évoquée. Quand la correspondance est à peu près complète, que les dates sont indiquées, et que l'écriture n'est pas trop difficilement lisible..., on trouve presque toujours quelque chose. Les problèmes viennent du fait qu'on ne dispose souvent que de la correspondance reçue et que les mentions portant sur la grossesse ne sont pas toujours très faciles à localiser. Les interlocuteurs concernés par ces correspondances sont variés. Nous avons rassemblé une majorité de lettres échangées entre mari et femme ; on en trouve aussi qui impliquent enfants et parents ou beaux-parents, ainsi que frères et sœurs. On dispose également de plusieurs correspondances comprenant des cousins et des tantes. Toutes les correspondances n'ont pas fait l'objet d'une étude approfondie. Certaines sont utilisées de manière assez ponctuelles ; d'autres, plus riches, ont fait l'objet d'investigations fouillées, notamment pour préciser le contexte, le profil et la psychologie des correspondants¹³³. Si les sources épistolaires apportent beaucoup de renseignements sur les femmes enceintes et le réseau qui les entoure, elles nécessitent une approche particulière.

Les recherches sur les sources épistolaires se sont bien développées depuis une vingtaine d'années¹³⁴. Plusieurs chercheurs, notamment Cécile Dauphin, se sont attachés à montrer l'intérêt des correspondances familiales pour l'historien. Ces travaux nous ont permis d'adapter la méthode d'analyse utilisée pour les écrits du for privé aux spécificités de la correspondance. Nous nous sommes notamment inspirés des travaux réalisés par Marie-Claire Grassi¹³⁵ pour créer des rubriques particulières tenant compte de la forme spécifique de l'échange épistolaire.

Au total, notre corpus de sources privées compte plus de soixante-dix documents différents, d'une ampleur très variable (d'une phrase ou d'une lettre à une œuvre entière). Il est parfois possible, pour un même individu, de croiser ces différentes sources, chacune apportant un éclairage et des informations spécifiques. Pour des femmes célèbres comme George Sand ou Marie d'Agoult, mais aussi pour des inconnues comme Edmée Guébin ou Marie-Thérèse Ollivier¹³⁶, on dispose ainsi de

¹³³ C'est le cas, par exemple, de la correspondance des époux Ollivier (fonds Emile Ollivier, 542 AP, Archives Nationales).

¹³⁴ Quelques ouvrages récents consacrés au genre épistolaire (voir une liste plus complète dans la bibliographie) :

- Chartier (Roger) dir., *La Correspondance, les usages de la lettre au XIX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1991.
- Chotard-Lioret (Caroline), *La Sociabilité familiale en province : une correspondance privée entre 1870 et 1920*, thèse de 3^{ème} cycle, université Paris V, 1983.

- Dauphin (Cécile), Lebrun-Pezzerat (Pierrette), Pouban (Danièle), *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.

- *Id.*, « Les correspondances comme objet historique. Un travail et ses limites », *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, pp. 43-50.

- *Id.*, « Les réseaux dans une correspondance familiale du XIX^{ème} siècle », dans Beurepaire (Pierre-Yves) et Taurisson (Dominique), *Les Ego-documents à l'heure de l'électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, Université Montpellier III, 2003, pp. 335-349.

- Diaz (Brigitte) dir., *L'épistolaire au féminin. Correspondances de femmes, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Presses universitaires de Caen, 2006.

- Plante (Christine) dir., *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris, Honoré Champion, "Varia", 1998.

¹³⁵ Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre...*, *op. cit.*

Il faut par exemple indiquer pour chaque lettre les informations suivantes :

* Le contexte général :

- Caractériser la correspondance (dates, durée, fréquence, correspondance reçue ou envoyée)
- Date et contexte de rédaction de la lettre
- Origine géographique

* Les interlocuteurs

- Sexe des correspondants, origine sociale, géographique
- Type de relation
- Seuil d'intimité

* L'écriture de la lettre

- Niveau de graphie, d'orthographe, de style...
- Marques de bienséances épistolaires (étiquette et rhétorique)

¹³⁶ On peut citer deux exemples dans les fonds dépouillés aux Archives Nationales :

- Les papiers Boulangers et Guébin (78 AP) fournissent un journal de grossesse et d'enfance, une correspondance, des agendas et divers papiers permettant d'avoir une image assez complète de la famille.

documents autobiographiques (romans, journaux) et de la correspondance, qui donnent une vision plus complète de l'auteur et permettent d'aborder la grossesse sous plusieurs angles. Notre corpus reste évidemment très embryonnaire, par rapport à la masse de documents potentiellement utilisable. Il n'est toutefois pas certain que l'accumulation de nouveaux cas ait changé radicalement les résultats de nos analyses, le risque étant de tomber sur des exemples répétitifs. Nous avons préféré compléter notre corpus avec d'autres sources qui permettent une confrontation avec le vécu des femmes.

2. Les sources médicales

Les sources médicales ont une importance considérable pour notre recherche car elles sont, de loin, les plus abondantes et les plus variées. Outre des informations sur l'évolution des connaissances et des pratiques médicales, considérable pendant l'époque étudiée, ces sources nous renseignent dans d'autres domaines. D'abord, comme le souligne Alain Corbin, « la science permet de contrevenir subtilement aux interdits. Elle seule autorise le regard sur le corps intime »¹³⁷. Les observations directes du corps enceint qui sont parvenues jusqu'à nous émanent quasiment toutes de médecins. Elles sont riches d'informations sur les comportements, les normes et les représentations. A l'époque moderne, par exemple, les accoucheurs émaillent volontiers leurs manuels de cas concrets qui nous permettent d'approcher du vécu de certaines femmes enceintes¹³⁸. Cependant, les situations auxquelles il est fait allusion sont toujours vues par le prisme déformant que constitue le médecin. Les faits sont donc étroitement associés à des représentations et à des jugements de valeurs médicaux. Les mécanismes et le contexte du discours médical doivent donc être précisément restitués pour repérer les croyances et les arrière-pensées des médecins.

Les historiens de la médecine ont largement exploité les sources médicales. Ils ont renouvelé, depuis les années 1970, l'étude des maladies, de leurs représentations et éclairé le discours et les pratiques de la médecine populaire ou savante¹³⁹. On dispose ainsi de nombreux ouvrages généraux sur la médicalisation croissante de la société française, les pratiques d'hygiène et les soins du corps¹⁴⁰. D'importantes recherches ont également été effectuées sur l'évolution des structures de soin et des personnels soignants, notamment féminins. Les travaux les plus riches ne se sont pas contentés de recenser les progrès médicaux de manière linéaire, mais se sont livrés à une analyse anthropologique sur la maladie et la médecine. Nous avons notamment utilisé avec profit les ouvrages de Jean-Pierre Peter¹⁴¹ et d'Anne Carol¹⁴². Les travaux d'Olivier Faure sur l'histoire des pratiques de santé ont également inspiré notre démarche¹⁴³. Sur le discours médical concernant les femmes et la maternité,

- Dans le fonds Emile Ollivier (542 AP), nous avons exploité le journal de Marie-Thérèse Ollivier, le brouillon de ses mémoires et de la suite de ses mémoires, ainsi que des papiers épars. En outre, la correspondance entre les époux Ollivier a été parcourue.

¹³⁷ Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *L'Histoire*, 63, janvier 1984 (rééd. dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, p. 171.

¹³⁸ Par exemple : Mauquest De La Motte (Guillaume), *Traité des accouchements naturels, non naturels et contre nature expliqué dans un grand nombre d'Observations et de Réflexions, sur l'art d'accoucher*, Paris, 1715 (rééd. partielle par Gélis Jacques dans *Accoucheur de campagne sous le roi-soleil*, Privat, 1979 et Imago, 1989).

¹³⁹ Revel (Jacques), Peter (Jean-Pierre), « Le corps. L'homme malade et son histoire », dans Le Goff (Jacques), Nora (Pierre), dir., *Faire de l'histoire*, t. 3, *Nouveaux objets*, Paris, NRF Gallimard, 1974, pp. 169-191.

¹⁴⁰ Nous renvoyons à la bibliographie pour les références aux ouvrages les plus utiles sur les thèmes cités.

¹⁴¹ Notamment : Peter (Jean-Pierre), « Entre femmes et médecins. Violences et singularités dans le discours du corps d'après les manuscrits médicaux de la fin du XVIII^{ème} siècle », *Ethnologie française*, t. 6, n° 3-4, 1976, pp. 341-348.

¹⁴² On peut citer principalement :

- Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Seuil, coll. "L'Univers historique", 1995.

- *Id.*, « Les représentations de la fécondation face aux mutations du savoir », *Le Genre face aux mutations*, Colloque de Rennes 26-28 septembre 2002, 2003.

- *Id.*, Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins : grandeur et décadence des trompes (XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles), *Clio*, n°17, 2003, pp. 203-230.

- *Id.*, « La télégonie, ou les nuances de l'hérédité féminine », dans *Rives nord-méditerranéennes*, « Hérédités, héritages », 24, 2006.

¹⁴³ - Faure (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Anthropos, 1994.

- *Id.*, *Les Français et leur médecine au XIX^{ème} siècle*, Paris, Belin, 1993.

l'ouvrage de la philosophe Elsa Dorlin, *La matrice de la race...*¹⁴⁴ a livré des pistes de réflexion intéressantes, même si nous ne souscrivons pas toujours à ses conclusions sur la grossesse¹⁴⁵.

Notre corpus est constitué de sources médicales variées ; certaines sont « neuves », d'autres sont connues mais fait l'objet d'une relecture dans l'optique d'une étude de la grossesse. Nous avons tout d'abord exploité une cinquantaine d'imprimés traitant de la grossesse, qui s'échelonnent de la deuxième moitié du XVII^{ème} jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁴⁶. Il s'agit pour la plupart d'ouvrages d'accoucheurs, centrés sur les maladies des femmes, sur la grossesse ou l'accouchement. Nous avons exploité les œuvres des praticiens qui font référence à leur époque¹⁴⁷, comme Mauriceau, Mauquest de la Motte ou Dionis pour la fin du XVII^{ème} et le début du XVIII^{ème} siècles ; Levret, Petit, Puzos, Astruc, Chambon de Montaux, Baudelocque pour le XVIII^{ème} siècle ; Jacquemier, Tarnier, Cazeaux, etc., pour le XIX^{ème} siècle¹⁴⁸. Mais nous avons aussi associé à ces grands noms de l'obstétrique, les ouvrages de praticiens de moindre réputation, afin d'étudier la vulgarisation des pratiques et des savoirs concernant la grossesse¹⁴⁹. C'est la raison pour laquelle nous avons également eu recours aux écrits de sages-femmes, comme Mme du Coudray, Mme Boivin ou Mme La Chapelle, afin de voir quelles connaissances sont transmises aux praticiennes de base de la naissance.

Les grands dictionnaires médicaux sont également très riches d'informations pour notre sujet. La plupart ont pu être consulté en ligne grâce à des bibliothèques numériques (Medic@, Gallica et Hathi Trust). Les premiers dictionnaires utilisables pour notre recherche datent de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle¹⁵⁰. Le XIX^{ème} siècle est l'âge d'or des dictionnaires médicaux. Ils offrent un grand intérêt car leurs auteurs sont des praticiens qui font autorité. Ils écrivent des articles de synthèse, qui rassemblent des connaissances faisant consensus et appelées à une large diffusion. Ils nous renseignent sur l'état du savoir à un moment donné. Le dictionnaire principal de la première moitié du XIX^{ème} siècle, est le *Dictionnaire des sciences médicales* édité par Panckoucke¹⁵¹, dans lequel écrivent notamment Marc, Murat et Virey, dont les articles servent longtemps de référence. Pour le milieu du siècle, nous avons utilisé les dictionnaires dirigés par Adelon (1832-1846), Nysten (1833 et 1855), Fabre (1850), Jacoud (1864-1886). Le dictionnaire dirigé par Dechambre fait la synthèse des connaissances acquises dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Nous avons systématiquement consulté les articles « grossesse » de ces dictionnaires, souvent fort longs, et d'autres articles, selon les besoins et la richesse des ouvrages (notamment les articles « avortement », « femme », « fœtus », « génération », « matrice », « môle »...).

Pour préciser l'état des connaissances sur la grossesse et étudier les conseils donnés aux femmes enceintes, nous avons exploité une quarantaine de thèses de médecine¹⁵². Elles s'échelonnent entre 1798 et la fin du XIX^{ème} siècle et ont été consultées à la BIUM. Nous avons quasiment dépouillé toutes celles portant sur la question du diagnostic et sur l'hygiène de la grossesse. D'autres, traitant des

- Bourdelais (Patrice), Faure (Olivier) dir., *Les nouvelles pratiques de santé (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Belin, 2005 ; voir notamment de l'auteur : « Les sages-femmes en France au XIX^{ème} siècle : des médiatrices de la nouveauté », pp. 157-174.

¹⁴⁴ Dorlin (Elsa), *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui/ genre et sexualité », Paris, 2006 (édition d'une thèse).

¹⁴⁵ Voir cette question évoquée dans notre thèse au chapitre IV.

¹⁴⁶ Quand nous nous sommes intéressés à l'exploitation des sources médicales, peu de sources étaient encore numérisées. Nous avons d'abord utilisé les ouvrages consultables en bibliothèque, notamment à la BIUM. Les ouvrages ont donc parfois été choisis en fonction de leur accessibilité. Puis, de plus en plus d'ouvrages étant numérisés, il a été possible de les consulter en ligne et de compléter notre corpus.

¹⁴⁷ La référence de ces ouvrages est accessible dans la présentation des sources en fin de second volume, afin de ne pas trop alourdir les notes.

¹⁴⁸ Nous avons moins utilisé de manuels pour le XIX^{ème} siècle car les dictionnaires constituent une base plus facile à exploiter.

¹⁴⁹ Nous avons également utilisé des ouvrages consacrés aux soins des enfants, car ils concernent parfois la grossesse (voir les sources en fin de second volume).

¹⁵⁰ - Le Vacher de la Feutrie (A.F. Thomas), *Dictionnaire de chirurgie*, Paris, chez Lacombe, 1767, 2 vol.

- Hélian, *Dictionnaire du diagnostic, ou l'art de connoître les maladies, et de les distinguer exactement les unes des autres*, Paris, chez Vincent, 1771.

¹⁵¹ *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, Paris, Panckoucke, 1812-1822, 60 vol.

Pour la référence précise des autres dictionnaires, voir la présentation des sources à la fin du second volume.

¹⁵² La liste précise des documents utilisés peut être consultée en fin de second volume. Une présentation plus approfondie de ces sources est également effectué dans les chapitre II et III.

liens entre la grossesse et l'état de santé ou certaines maladies, ont été consultées plus ponctuellement. L'intérêt des thèses de médecine est de présenter le savoir admis sur un thème donné à une époque donnée. Il s'agit rarement de publications novatrices, les apprentis médecins cherchant à satisfaire un jury composé de médecins établis. Nous avons également eu recours à des dizaines de publications médicales consacrées à des sujets particuliers. Les ouvrages sur la sexualité, la génération, l'avortement, les maladies vénériennes, les vertus de l'imagination, la dépopulation, etc. peuvent livrer des informations utiles sur la grossesse¹⁵³. La liste des publications utilisées n'est évidemment pas exhaustive, mais elle montre, par son ampleur et sa variété, l'importance considérable du discours médical sur le corps féminin et les enjeux de la grossesse.

Les théories, conseils et recommandations qui émaillent les publications médicales ne nous disent cependant rien sur leur diffusion. Nous avons donc joint au corpus des ouvrages de vulgarisation destinés aux mères¹⁵⁴. Le croisement avec d'autres sources, notamment les écrits privés, permet aussi de percevoir comment ce savoir est transmis, perçu et intégré par les femmes enceintes. Afin de croiser les données des ouvrages, des dictionnaires et des thèses de médecine, nous avons mis en place des grilles d'analyse permettant de confronter le traitement de certains sujets. C'est le cas notamment pour la question du diagnostic, afin de comparer les symptômes évoqués, ou encore pour l'hygiène de la grossesse¹⁵⁵. Sans servir de base à une étude quantitative, ces grilles comparatives ont permis de repérer de manière plus fine l'évolution du savoir et des comportements concernant l'encadrement médical de la grossesse.

Des sources manuscrites sont venues compléter le corpus, notamment pour le XVIII^{ème} siècle, moins représenté sur certains sujets dans les sources imprimées. Nous avons dépouillé à l'Académie de médecine les archives de l'*Académie Royale de Chirurgie* (A.R.C.) se rapportant à la grossesse. Fondée en 1731 et en activité jusqu'en 1793, l'Académie est chargée de collecter des mémoires de chirurgiens venant de tout le royaume, et de les examiner. Les mémoires des chirurgiens sont plus intéressants que ceux des médecins, conservés par la *Société Royale de Médecine*¹⁵⁶, car ils s'occupent plus volontiers de ce qui est en rapport avec la grossesse et l'accouchement. Nous avons pu travailler sur une cinquantaine de mémoires, portant surtout sur des cas extraordinaires de grossesse (grossesses prolongées, grossesses extra-utérine, grossesses multiples, etc.), ce qui est logique car l'envoi d'un mémoire à l'Académie est motivé par l'observation d'un cas peu banal. Les informations recueillies sont néanmoins précieuses car elles témoignent des incertitudes qui demeurent dans le domaine de la génération et de la grossesse. A l'Académie de médecine, nous avons également exploité une partie du fonds Mattéi, qui correspond aux documents rassemblés par l'accoucheur Antoine Mattéi (1817-1881)¹⁵⁷. Nous avons essentiellement utilisé ses *Notes de clinique* (1853-1855)¹⁵⁸ et ses *Observations prises dans le service du professeur Dubois* (1855)¹⁵⁹. Ces documents sont intéressants car ils livrent des cas cliniques précis. Le docteur questionne et examine des patientes enceintes et ses notes fournissent des informations précieuses sur le déroulement de la grossesse de femmes dans les milieux populaires¹⁶⁰.

Enfin, une cinquantaine d'images médicales concernant la grossesse et le fœtus ont été rassemblées et analysées. Nous les avons étudiés à part des autres sources iconographiques car ces documents n'obéissent pas aux mêmes objectifs ni aux mêmes règles que les œuvres d'art¹⁶¹. Les planches qui illustrent les ouvrages ou les dictionnaires de médecine sont particulièrement riches pour qui étudie les représentations médicales. Elles mettent en lumière l'évolution des connaissances, mais aussi la permanence de certaines croyances. Nous ne les avons pas utilisés dans un but illustratif mais pour montrer les codes qui sous-tendent la représentation.

¹⁵³ Nous renvoyons à la bibliographie pour mesurer la variété des publications utiles à notre recherche.

¹⁵⁴ Voir le détail des sources utilisées à la fin du second volume.

¹⁵⁵ Un exemple de grille est proposé dans les annexes, pp. 1083-1084.

¹⁵⁶ Ces archives ont déjà fait l'objet d'une étude par Jean-Pierre Peter dans « Entre femmes et médecins... », *art. cit.*

¹⁵⁷ Le Fonds Mattéi est constitué de 162 volumes de manuscrits. Il contient des notes et observations du Dr Mattei, les manuscrits de ses publications, portant essentiellement sur l'obstétrique et la gynécologie.

¹⁵⁸ Fonds Mattéi, 240 (1139), Académie nationale de médecine.

¹⁵⁹ Fonds Mattéi, 241 (101), Académie nationale de médecine.

¹⁶⁰ Diverses sources de ce fonds (et d'autres) auraient pu être exploitées avec profit, mais faute de temps, nous n'avons pas poursuivi plus loin leur recensement et leur analyse.

¹⁶¹ L'iconographie médicale a principalement été exploitée dans le chapitre II et III de la thèse, alors que les œuvres d'art le sont plus spécifiquement dans le chapitre VIII.

Les images médicales n'ont pas fait encore l'objet de nombreux travaux historiques ; elles se contentent le plus souvent d'enjoliver les ouvrages d'histoire de la médecine ou d'anatomie. Signalons toutefois, pour le sujet qui nous intéresse, la richesse de l'article de Marie-France Morel sur l'iconographie médicale des embryons qui a inspiré notre démarche¹⁶². Notre corpus d'images a été constitué à partir d'ouvrages généraux consacrés à l'histoire de la médecine¹⁶³ et surtout par une recherche sur diverses banques d'images, comme celle de la BIUM et du PhoCEM¹⁶⁴. Ces sources ont été exploitées de manière croisée avec des sources médicales plus classiques, afin de mieux mettre en évidence les spécificités de l'image, et de voir les liens entre l'écrit et les représentations iconographiques.

3. Sources littéraires et iconographiques

Si les images médicales représentant des femmes enceintes ou le fœtus sont précieuses, il faut élargir notre corpus à d'autres types de sources pour mieux appréhender la représentation de la grossesse. Les œuvres d'art et la littérature fournissent un accès privilégié à l'imaginaire, aux valeurs, aux normes d'une époque. Elles complètent les informations apportées par les écrits privés et les sources médicales.

Sources iconographiques

La grossesse n'est pas volontiers représentée dans l'art occidental aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles¹⁶⁵. Cela explique peut-être pourquoi ce sujet n'a encore jamais été vraiment étudié. En effet, il existe des ouvrages ou des articles aux titres prometteurs sur la maternité et la femme enceinte dans l'art en général, mais leur contenu est très décevant. Ils sont souvent l'œuvre de médecins, comme Léon Bouchacourt, premier titulaire de la chaire d'obstétrique à la faculté de médecine, qui a écrit brièvement sur le sujet¹⁶⁶. Plus riche est l'ouvrage de Gustave Witkowski, *Les accouchements dans les beaux-arts, la littérature et au théâtre*¹⁶⁷. L'auteur est un médecin érudit de la fin du XIX^{ème} siècle ; il a laissé plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire de l'obstétrique, ainsi qu'aux croyances et aux pratiques anciennes dans ce domaine. Dans *Les accouchements dans les beaux-arts...*, il recense un nombre important d'œuvres du Moyen Age jusqu'au XIX^{ème} siècle en France. Certaines, souvent peu connues, concernent la grossesse mais elles ne présentent pas un panorama complet de la production iconographique de l'époque. Bien des exemples manquent et, même si l'auteur essaye de classer les images par genre, il ne propose pas vraiment de typologie et encore moins d'analyse. Les œuvres ne sont jamais replacées dans leur contexte et envisagées dans une perspective historique. Son ouvrage est néanmoins une base de départ très utile¹⁶⁸. Plus près de nous, d'autres médecins se sont intéressés à la grossesse dans l'art ; on peut citer notamment Denise Thévenot-Rivoire dont la thèse porte sur *La*

¹⁶² Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons et des fœtus dans les traités du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècles », *Histoire des sciences médicales*, t. XLIII, n°1, 2009, pp. 15-26.

Notre démarche concernant l'étude de ces documents est précisée dans le chapitre III.

¹⁶³ Signalons en particulier la richesse de l'ouvrage dirigé par Frydman (René), Papiernik (Emile), Cremière (Cédric), Fischer (Jean-Louis), *Avant la naissance, 5 000 d'images*, catalogue de l'exposition tenue au Muséum d'Histoire Naturelle du Havre en 2009, éd. Conti, 2009.

¹⁶⁴ Il s'agit de la base de données photographiques en ligne du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (anciennement Musée National des Arts et Traditions populaires).

¹⁶⁵ Pour mener à bien cette étude sur la représentation de la femme enceinte dans l'art, nous avons été amenés à déborder du cadre chronologique choisi dans la thèse afin de mieux mettre en évidence les évolutions dans les représentations iconographiques des femmes enceintes. De même pour le cadre géographique, il nous arrivera d'avoir recours à des exemples pris dans des pays européens qui partagent une culture commune avec la France, faute de sources équivalentes pour notre pays.

¹⁶⁶ Voir notamment l'appendice de quelques pages consacré à cette question à la fin de son ouvrage : Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, Paris, J.-B. Baillière fils, 1906 ; voir aussi du même auteur un article dans le *Bulletin de la Société d'obstétrique* en 1905.

¹⁶⁷ Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts, la littérature et au théâtre*, Paris, Steinheil, 1894.

¹⁶⁸ Cependant toutes les œuvres évoquées ne sont pas reproduites dans son ouvrage ; d'autres ne le sont que sous une forme dessinée. Beaucoup ont visiblement connu une diffusion très confidentielle et n'ont pas toujours pu être retrouvées (la plupart ne sont que très partiellement légendées).

*femme enceinte. Propos et images*¹⁶⁹. Pour mener à bien sa recherche, elle a adressé 800 lettres à différents musées dans le monde, a reçu 350 photographies de femmes enceintes qui sont la base de son travail. Mais ces documents couvrent toutes les périodes historiques et les continents. L'approche est donc très générale et purement formelle, le contexte historique et social dans lequel les œuvres ont été produites n'est absolument pas évoqué. Concernant l'Europe, son approche reste très superficielle ; elle évoque quelques œuvres religieuses, des planches médicales et des œuvres bien connues qui ne sont guère éclairées, comme les toiles de Vermeer, Van Eyck ou Klimt. Les vingt pages de l'article de Frédéric Charvet¹⁷⁰ ne sont pas plus utiles à l'historien et compilent des images déjà connues. Dans la catégorie « beaux-livres », il existe aussi des ouvrages qui contiennent quelques images de femmes enceintes, comme celui de Susan Bracaglia Tobey, *L'art d'être mère : la maternité dans l'art*¹⁷¹. Le livre offre une belle collection d'images de toutes les époques et de toutes les civilisations, mais elles ne sont accompagnées d'aucun commentaire. Seules sept œuvres représentent une femme enceinte mais aucune ne concerne l'époque et l'espace géographique qui nous intéresse...

Pour constituer notre corpus de sources iconographiques – qui reste évidemment partiel –, un patient travail d'enquête documentaire a donc été nécessaire. A partir d'œuvres bien connues et des ouvrages mentionnés ci-dessus, nous avons petit à petit étoffé notre collection. Nous avons d'abord mené des recherches dans divers fichiers du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, ce qui nous a permis de recenser quelques œuvres nouvelles. La consultation de multiples catalogues, d'ouvrages généraux, particulièrement ceux consacrés à la peinture féminine ou aux femmes dans l'art, ainsi que la fréquentation de musées et d'expositions, nous ont permis de compléter progressivement notre corpus¹⁷². Dans cette collecte d'images, Internet a constitué un outil très précieux. Nous avons eu recours à plusieurs bases en ligne, comme la base Joconde, celle du PhoCEM, de la BIUM, Utpicural18¹⁷³ ainsi qu'à Google books et à quelques blogs¹⁷⁴. Un des problèmes majeurs dans cette recherche était de s'assurer de la réalité de la grossesse des femmes représentées. En effet, un certain nombre d'œuvres sont ambiguës et on ne sait pas toujours si la femme est réellement enceinte. Notre choix s'est opéré en fonction de plusieurs critères : nous avons d'abord sélectionné les œuvres en fonction de leur titre, qui peut renvoyer plus ou moins explicitement à une grossesse, même si celle-ci n'est pas forcément visible sur l'image (comme par exemple pour la Visitation). Dans d'autres cas, c'est la représentation explicite de la grossesse, et notamment la protubérance du ventre, qui nous a fait retenir l'œuvre. Nous avons éliminé la plupart des cas douteux et ambigus, même si quelques œuvres peuvent donner matière à discussion¹⁷⁵. Au total, nous avons rassemblé une centaine d'œuvres, appartenant à des genres différents, puisque nous nous sommes attachés à relever des exemples aussi bien dans les genres « nobles » comme la peinture religieuse, d'histoire ou mythologique, que dans la peinture de genre et le portrait ; la gravure et la caricature n'ont pas non plus été oubliées. Quant à la sculpture, nous nous sommes principalement limités à l'art religieux, faute d'exemples dans d'autres domaines.

Pour nous guider dans nos analyses, nous avons eu recours à des publications portant sur des sujets précis. Ainsi, pour l'art religieux, nous avons utilisé des ouvrages généraux qui ont apporté des éléments utiles sur la représentation de la grossesse de la Vierge¹⁷⁶. Mais les articles de Marie-France

¹⁶⁹ Thévenot-Rivoire (Denise), *La femme enceinte – Propos et images*, thèse de médecine non publiée, Lyon, s.d. Une synthèse de cette thèse est accessible dans un article de l'auteur en 1989.

¹⁷⁰ Charvet (Frédéric), *La femme enceinte dans l'art*, Lyon, Fondation Marcel Mérieux, 1990, 20 p.

¹⁷¹ Tobey (Susan), *L'art d'être mère : la maternité dans l'art*, éd. Abbeville, 1991. L'auteur est chargée de l'iconographie au service des publications du *Metropolitan Museum*.

¹⁷² Voir la bibliographie en fin de second volume.

¹⁷³ <http://galatea.univ-tlse2.fr/pictura/UtpicturaServeur/Recherche.php>

¹⁷⁴ On peut citer notamment : <http://polarbearstale.blogspot.com/2011/05/portraits-of-pregnant-women.html>

¹⁷⁵ Nous reviendrons longuement sur le cas particulier de « L'origine du monde » de Courbet.

¹⁷⁶ Nous avons surtout utilisé les ouvrages d'art religieux suivants (pour une bibliographie plus complète, voir en fin de second volume) :

- Choppy (Etienne), *L'Annonciation*, Paris, AGEP, 1991
- Piret (P.), *L'art et le christianisme*, Lessius, Bruxelles, 2006
- Réau (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, PUF, 1957.
- Vloberg (M.), *La Vierge et l'enfant dans l'art français*, Paris, Arthaud, 1954.

Morel sur les grossesses dans la peinture religieuse¹⁷⁷, constituent la meilleure synthèse sur ce point, alliant approche historique et iconographique. Son étude reste toutefois centrée sur le Moyen Âge et la Renaissance qui constituent l'apogée des représentations de femmes enceintes dans l'art religieux. Nous avons repris ses schémas d'analyse en essayant de collecter d'autres exemples plus tardifs et en variant les supports¹⁷⁸. D'autres articles plus récents, comme celui de Marie-Camille Bouchindome, ont beaucoup enrichi notre réflexion¹⁷⁹. En effet, dans son travail sur les images honteuses, elle établit des rapprochements intéressants entre la *Madona del parto* de Piero della Francesca, *L'Espoir* de Klimt et *L'origine du monde* de Courbet. Si l'auteur ne mène aucune réflexion sur la spécificité de la représentation de la grossesse, ses analyses sont fécondes sur la question de « l'irreprésentable » en peinture.

Outre les images, notre corpus iconographique compte un certain nombre de sources « matérielles », principalement dans le domaine textile. Un gros travail de recensement et d'analyse a en effet été effectué concernant les vêtements et corsets de grossesse, ainsi que la layette de bébé. Une trentaine de pièces vestimentaires appartenant à des femmes enceintes ont été analysées de près, que ce soit directement dans les réserves du musée Galliera ou sur des fiches d'inventaires détaillées (Musée des arts décoratifs)¹⁸⁰. Leur étude a été complétée avec des ouvrages d'époque concernant les pratiques vestimentaires, des documents tirés de la presse féminine¹⁸¹.

Sources littéraires

Nous avons jugé indispensable de joindre au corpus des sources littéraires faisant apparaître des femmes enceintes. La littérature est souvent peu utilisée par les historiens en raison de sa subjectivité. Il s'agit en effet avant tout d'« œuvres d'art ». Les auteurs nous livrent des aspects de la société dans laquelle ils vivent, mais à travers le prisme déformant d'une intrigue et de leurs fantasmes, même lorsqu'ils sont taxés de « naturalisme » comme Zola. Les situations et les personnages évoqués dans la littérature sont en général, soit hors du commun, soit archétypiques, particulièrement dans le théâtre ou dans les romans à thèses. Les nuances et les ambivalences des caractères individuels disparaissent ainsi souvent.

Si les faits évoqués dans les œuvres ne sont pas le reflet exact de la réalité, ils entretiennent néanmoins un rapport avec elle. Tout d'abord, les auteurs se doivent d'être un minimum vraisemblables pour que leurs écrits soient crédibles. D'autre part, les sujets ou les personnages évoqués dans les œuvres littéraires enregistrent souvent les préoccupations et l'imaginaire d'une société. Les clichés littéraires sont intéressants en eux-mêmes car ils correspondent à une attente du public et renvoient aux normes de l'époque. En outre, les écrits littéraires évoquant la maternité

¹⁷⁷ - Morel (Marie-France), « Embryons glorieux : iconographie des conceptions et des grossesses sacrées dans l'art occidental », dans *L'embryon humain à travers l'histoire : images, savoirs et rites* : actes du colloque international de Fribourg, 27-29 octobre 2004, édité par Véronique Dasen, Gollion (Suisse), Infolio, 2007, pp. 107-126.

- *Id.*, « Les embryons sacrés dans l'art occidental (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècles », dans *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, pp. 72-81.

¹⁷⁸ Nous nous sommes particulièrement intéressés à la sculpture religieuse en partant de la tentative de recensement des statues de Vierges enceintes effectuée par certains curieux sur Internet, notamment René Baudouin, un historien québécois de Champlain (http://fr.wikipedia.org/wiki/Vierge_enceinte). Un blog présente aussi un album recensant sept vierges enceintes françaises postérieures au XVI^{ème} siècle (<http://artbiblique.hautetfort.com/archive/2009/07/19/vierge-enceinte-suite.html>).

Une exposition d'histoire locale, organisée par l'association « Le grenier de la mémoire » rassemble également textes et photographies sur « Les Vierges enceintes en France ». Elle est actuellement visible dans l'église de Cucugnan dans l'Aude. Les données scientifiques sur ces sculptures restent encore maigres et nous ne livrerons sur ce sujet que des ébauches d'analyses.

¹⁷⁹ Bouchindome (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... Autour de *La Madone del Parto* de Piero della Francesca, *L'Origine du monde* de Gustave Courbet, *L'Espoir* de Gustav Klimt », dans *Les Images honteuses*, dirigé par M. Gagnebin, Paris, Éditions Champ Vallon, Seyssel, 2006

¹⁸⁰ Ces analyses ont été complétées avec les documents repérés sur des bases de données en ligne et avec des œuvres d'art.

¹⁸¹ Nous reviendrons sur les détails de notre recherche et la bibliographie sur ce thème dans le chapitre III. D'autres sources matérielles concernant la protection religieuse de la grossesse, beaucoup plus ponctuelles, ont recueillies sur la base du PhoCEM. Elles sont présentées dans la liste des sources en fin de second volume et dans le chapitre VII.

provenant surtout des hommes, ils permettent une étude du discours et des obsessions masculines à propos des femmes et de leur pouvoir procréateur. La domestique engrossée par son patron est une figure qui hante de nombreux romans du XIX^{ème} siècle. Le fait est révélateur de certaines obsessions masculines du temps, mais il renvoie aussi à une réalité confirmée par d'autres sources, comme les archives hospitalières. C'est la raison pour laquelle nous avons utilisé des sources littéraires dans tous nos chapitres, en les confrontant avec d'autres sources pour repérer l'existence ou pas d'un décalage entre les faits et leurs représentations littéraires. Mais nous avons également jugé nécessaire de consacrer un chapitre particulier à l'étude des représentations littéraires en tant que telles¹⁸². Autre lien entre le roman et la réalité : certains romanciers se documentent précisément sur les sujets évoqués dans leurs romans et constituent ainsi une source d'informations non négligeable¹⁸³. Certaines œuvres se nourrissent aussi directement du vécu de leur auteur et présentent des caractères autobiographiques. Les exemples de Colette, Maupassant ou Zola sont emblématiques. Nous avons accordé une importance toute particulière à ce type d'œuvre, pour lesquelles nous avons essayé de mettre en relation la vie privée et les écrits de l'auteur. Enfin, la littérature, en offrant des modèles d'identification à ses lecteurs, peut influencer la réalité et modeler certains comportements.

Aborder les représentations littéraires des femmes enceintes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles est particulièrement ambitieux, vu l'ampleur du champ littéraire à parcourir. Notre étude ne prétend évidemment pas traiter du sujet de manière exhaustive. Le corpus, d'une soixantaine d'œuvres¹⁸⁴, a été constitué de manière plus ou moins aléatoire et il est forcément incomplet. Nous avons néanmoins essayé de respecter un équilibre entre XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, auteurs masculins et féminins et d'analyser des œuvres issues de différents genres littéraires : roman, théâtre, poésie, etc., en veillant à intégrer des modes d'expression populaire comme les contes et les chansons, le théâtre de foire ou le vaudeville. L'objectif est de voir le lien entre les évolutions sociales et la littérature et de repérer les différences entre les genres littéraires dans la représentation des femmes enceintes.

La grossesse n'est jamais, à l'époque que nous étudions, le sujet principal d'une œuvre littéraire. Il a donc fallu débusquer les représentations de femmes enceintes dans la multitude des productions littéraires du temps. Pour constituer notre corpus, nous avons utilisé en premier lieu des travaux d'historiens et de critiques littéraires recensant et analysant des œuvres littéraires évoquant la famille et les rôles féminins, notamment la maternité. Ces ouvrages ont permis de dresser une toile de fond qui éclaire la place qu'occupent les femmes enceintes et la grossesse dans le panorama littéraire de la période étudiée.

Pour le XVIII^{ème} siècle, l'ouvrage tiré de la thèse d'Isabelle Brouard-Arends, *Vie et images maternelles* dans la littérature française s'est avéré très précieux¹⁸⁵. Ses analyses sur la place de la mère et de la maternité dans la littérature du siècle des Lumières ont constitué une base de départ fondamentale pour notre travail. Toutefois, l'auteur manifeste peu d'intérêt pour la littérature populaire, notamment le conte ou le théâtre, et elle ne met pas spécialement en avant le thème de la grossesse. Nous avons donc repris la plupart des références qu'elle mentionne à la recherche de

¹⁸² Pour éviter les « pièges » que contient ce type de sources, le recours à l'histoire culturelle et littéraire est nécessaire, tout comme l'étude de la rhétorique du discours, de la mise en récit et l'analyse linguistique. Le système de valeurs de l'écrivain doit aussi être pris en compte afin de décrypter son univers mental. Les codes et les symboles des œuvres sont également à analyser, car ils nous renseignent sur les sensibilités et l'imaginaire d'une époque. Quelques ouvrages utiles, tirés de la bibliographie :

- Genette (Gérard), Todorov (Tzvetan), dir., *Littérature et réalité*, Paris, Le Seuil, 1982.

- Zérafra (Michel), *Roman et société*, Paris, P.U.F., 1971.

¹⁸³ C'est le cas notamment de Balzac ou de Zola.

¹⁸⁴ Comptent comme œuvre les romans, les recueils de nouvelles ou de poèmes.

¹⁸⁵ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles dans la littérature française du XVIII^{ème} siècle*, Oxford, The Alden Press, The Voltaire Foundation, 1991 (édition d'une thèse).

D'autres travaux de chercheurs ont également été utilisés pour le XVIII^{ème} siècle, mais ils se sont souvent avérés décevants. C'est le cas notamment des ouvrages suivants, peu utiles pour notre étude, malgré leurs titres :

- Mann (Maria A.), *La Mère dans la littérature 1678-1831*, New York, Paris, Bern, P. Lang, 1989.

- Fauchery (Pierre), *La Destinée féminine dans le roman européen du XVIII^{ème} siècle, 1713-1807. Essai de gynécomythie romanesque*, Paris, A. Colin, 1972

- Cazenobe (Colette), *Au malheur des dames : le roman féminin au XVIII^{ème} siècle*, Paris, H. Champion, 2006.

Un certain nombre de mémoires de maîtrise ont été réalisés sous la direction de Jean-Pierre Bardet et d'Evelyne Lever à Paris IV, Centre R. Mousnier sur l'image de la famille dans littérature française du XVIII^{ème}. Ayant pris connaissance tardivement de ces travaux, nous n'avons pas pu les exploiter autant que possible.

femmes enceintes et nous avons soumis les ouvrages à une analyse personnelle. L'ouvrage de Witkowski nous a permis de compléter le corpus pour l'époque moderne¹⁸⁶, ainsi que diverses anthologies littéraires¹⁸⁷, notamment pour la littérature féminine¹⁸⁸ et les romans libertins¹⁸⁹. Cela nous a conduit à intégrer dans notre corpus des œuvres pas ou peu étudiées jusqu'à aujourd'hui¹⁹⁰.

Pour le XIX^{ème} siècle, il n'existe pas d'ouvrage équivalent à celui d'Isabelle Brouard-Arends ; le corpus et les analyses doivent davantage à nos propres recherches. Pour recenser les œuvres utiles, nous avons principalement utilisé l'ouvrage de Witkowski, plus riche sur la littérature de la fin du XIX^{ème} siècle que pour les périodes plus anciennes¹⁹¹. D'autres ouvrages d'historiens ou de chercheurs en littérature ont présenté un intérêt ponctuel, livrant quelques références utiles plus que des analyses exploitables pour notre sujet¹⁹². En raison de l'ampleur de la production littéraire du XIX^{ème} siècle, nous avons choisi de reprendre seulement certains classiques, en les associant avec des œuvres moins étudiées. Nous avons donc lu ou relu certains grands auteurs du XIX^{ème} siècle qui consacrent une place importante aux personnages féminins et à la maternité, en focalisant notamment notre attention sur les œuvres de Balzac, Maupassant et Zola, particulièrement riches. Des auteurs moins connus, comme Barbey d'Aurevilly, ont été retenus en raison de l'originalité des représentations sur la grossesse qui s'expriment dans leurs œuvres. Nous avons choisi d'intégrer dans notre corpus quelques ouvrages des années 1890, mais nous n'avons pas engagé d'étude fouillée des auteurs de la Belle Époque, en raison de leur grand nombre et de leur caractère un peu hors sujet¹⁹³. Il a été plus difficile de trouver des œuvres intéressantes chez les auteurs féminins du XIX^{ème} siècle qu'à l'époque précédente, les grandes femmes écrivains de cette période écrivant peu sur la grossesse – nous reviendrons sur ce point. Par manque de temps, nous n'avons guère pu recueillir les œuvres de femmes de lettres plus secondaires ou méconnues. Néanmoins, nous avons mené une analyse plus poussée et personnelle de l'œuvre d'Isabelle de Charrière et de deux poétesses : Louise Collet et Cécile Sauvage. Nous avons surtout essayé de dégager la spécificité de la littérature féminine, afin de voir si elle se distingue des écrits masculins dans les représentations des femmes enceintes. La réflexion sur ce point se nourrit de travaux historiques et de critiques littéraires, mais elle reste juste ébauchée dans le cadre de notre étude¹⁹⁴.

Tous les ouvrages ou articles critiques consacrés aux auteurs de notre corpus n'ont pas pu être lu en raison du travail trop considérable que cela nécessitait¹⁹⁵. Notre approche d'historienne nous a

¹⁸⁶ Witkowski (Gustave), *L'accouchements dans les beaux-arts...*, op. cit.

Comme pour les images, l'auteur se contente de recueillir des références, souvent anecdotiques, et de compiler des citations. Les choix qu'il opère sont assez discutables et le panorama qu'il dresse est incomplet. En outre, les œuvres ne sont jamais replacées dans leur contexte ou les unes par rapport aux autres ; aucune analyse historique ou artistique ne vient les éclairer. Enfin, Witkowski s'intéresse davantage à l'accouchement et à la science obstétricale qu'aux femmes enceintes et à la grossesse en particulier. Son ouvrage nous a toutefois permis de recueillir quelques titres intéressants, notamment des pièces du théâtre populaire et des œuvres satyriques plus ou moins connues que nous avons parcouru et analysé personnellement.

¹⁸⁷ Par exemple : *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Librairie générale française, 1994.

¹⁸⁸ - *Romans de femmes du XVIII^{ème} siècle*, Trousson (Raymond) éd., Paris, R. Laffont, coll. "Bouquins", 1996.

- Moulin (Jeannine), *La poésie féminine du XII^{ème} au XIX^{ème} siècles*, Seghers, 1966.

- *Id.*, *Huit siècles de poésie féminine, 1170-1975*, Seghers, 1981.

¹⁸⁹ *Romanciers libertins du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, coll. Pléiade, 2000, 2 t.

¹⁹⁰ Gomez (Marie-Angélique de), « L'amour plus fort que la nature », extrait de *Les Cent Nouvelles nouvelles* (1732-1739), dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, op. cit., pp. 152-177.

¹⁹¹ Les quelques jugements personnels de l'auteur dans son ouvrage font également de celui-ci une source. Ainsi, à propos de Zola et des scènes d'accouchement de ses œuvres, il juge qu'il y a trop de physiologie et pas assez de psychologie. Même un médecin intéressé par ces questions peut donc être choqué...

¹⁹² - Goldmann (Annie), *La femme dans le roman du XIX^{ème} siècle*, Paris, Denoël Gonthier, 1984.

- Heinich (Nathalie), *Etats de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996.

- Sagaert (Martine), *Histoire des mères, de 1890 aux années 1920*, L'Harmattan, coll. « Espaces littéraires », 2000 (version abrégée d'une thèse).

¹⁹³ Voir : Waelti-Walters (Jennifer), *Feminists novelists of the Belle Époque : love as a lifestyle*, Bloomington, Indiana University Press, 1990.

¹⁹⁴ - Planté (Christine), *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989.

- Slama (B.), « Femmes écrivains », dans Aron (Jean-Pierre) dir., *Misérable et Glorieuse, La femme au XIX^{ème} siècle*, 1980, pp. 213-248.

- Sullerot (Evelyne), *Histoire et mythologie de l'amour. Huit siècles d'écrits féminins*, Paris, Hachette, 1974.

¹⁹⁵ Nous renvoyons cependant à la bibliographie pour préciser la liste des auteurs qui ont fait l'objet d'une étude critique partielle.

conduit à exclure toute analyse littéraire trop poussée et elle n'épuise pas tous les sens des œuvres. Nous nous sommes également résolus à mettre seulement en évidence les grands thèmes principaux et les représentations les plus courantes concernant les femmes enceintes et la grossesse. D'autres pistes d'analyse auraient pu être suivies, mais elles nous auraient entraînées trop loin. Cette étude n'est donc qu'une ébauche qui ne demande qu'à être approfondie par la suite.

4. Les sources judiciaires

Les sources judiciaires ne constituent pas le cœur de notre corpus. S'agissant d'un champ déjà bien balisé par les historiens, nous les avons utilisées plutôt comme complément aux écrits privés et médicaux. Notre approche reste donc limitée et modeste ; nous n'esquissons ici que quelques pistes qui mériteraient d'être creusées davantage avec des sources plus variées dans l'espace et dans le temps.

Les archives judiciaires sont néanmoins intéressantes car elles produisent un « effet de réel » qui manque souvent à d'autres sources plus impersonnelles et normatives. Elles livrent des « traces brutes de vies qui ne demandaient aucunement à se raconter ainsi. (...) Elles livrent ce qui n'aurait jamais été prononcé si un événement social perturbateur n'était pas parvenu »¹⁹⁶. La personnalité, le cadre de vie des acteurs, leurs activités au quotidien transparaissent donc souvent et nous permettent d'approcher le vécu d'individus du passé. Cependant, ces sources ne sont pas si spontanées qu'elles le paraissent. Les témoignages semblent souvent sincères, mais les protagonistes peuvent dissimuler ou réinterpréter des faits afin de servir leurs intérêts ou par pudeur. L'intimité et les émotions sont donc souvent censurées. D'autre part, les témoignages nous sont transmis par le filtre de la justice ; leur transcription par les magistrats peut donner lieu à un appauvrissement ou à une ré-interprétation des faits. Néanmoins, même quand elles nous livrent des stéréotypes, ces archives restent utiles pour analyser l'imaginaire social, les normes et les attitudes collectives dans certains domaines. Les sources judiciaires présentent aussi l'intérêt de donner largement la parole aux classes populaires. Celles-ci sont sur-représentées dans ces archives car elles sont très surveillées et règlent davantage que les élites leurs conflits en public. Ces sources constituent ainsi un moyen d'information plus direct sur le peuple que les enquêtes des observateurs sociaux. Elles accordent également une place importante aux femmes et les replacent dans le contexte de leurs relations avec les autres, notamment avec les hommes. Pour notre sujet, elles apportent ainsi beaucoup d'informations concernant certains types de femmes enceintes qui apparaissent peu dans les écrits privés ; d'où leur intérêt. Les filles-mères, les domestiques, les femmes pauvres, sont en effet nombreuses dans les affaires judiciaires où il est question de grossesse. Il faut alors prendre garde aux effets de sources car les grossesses non désirées et mal vécues sont sur-représentées. Mais ces sources restent cependant un des seuls moyens d'obtenir des informations sur le sujet. Les archives nous renseignent souvent sur des « déviances » mais elles n'expriment pas que cela. Comme le souligne Arlette Farge, « la déviance, la marginalité disent beaucoup sur la norme et sur le pouvoir politique et chaque type de délit reflète un aspect de la société »¹⁹⁷. Ces sources permettent également d'étudier les relations entre les normes théoriques et les pratiques réelles.

Les sources judiciaires susceptibles d'apporter des informations sur la grossesse sont variées et très abondantes. Elles proviennent essentiellement de la série U des archives départementales, des dossiers d'assises et des tribunaux correctionnels. Pour notre recherche, les sources les plus intéressantes sont les déclarations de grossesse, les poursuites pour séduction et recherches en paternité, ainsi que les procès pour avortements et infanticides¹⁹⁸. Les interrogatoires, les témoignages, les plaintes, les correspondances saisies livrent ainsi un certain nombre de récits où des femmes et leur entourage évoquent leur grossesse. Ces sources judiciaires ont déjà été largement exploitées dans

¹⁹⁶ Farge (Arlette), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, coll. "Point Histoire", 1997.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 8.

¹⁹⁸ Les demandes de séparation de conjoint, avant la légalisation du divorce peuvent aussi révéler des cas intéressants de femmes enceintes battues par leur mari et qui demandent une séparation de corps. Mais faute de temps, nous n'avons pas pu creuser cette piste.

l'optique de l'histoire des femmes et de la vie privée¹⁹⁹. L'histoire des « déviances » de la maternité, notamment les filles-mères et les naissances illégitimes, a fait l'objet de plusieurs travaux²⁰⁰. Marie-Claude Phan a notamment exploité les déclarations de grossesse qui sont particulièrement utiles à notre recherche²⁰¹. L'avortement et l'infanticide ont également donné lieu à plusieurs études, davantage pour le XIX^{ème} que pour le XVIII^{ème} siècle cependant²⁰². Signalons en particulier le remarquable travail d'Annick Tillier sur l'infanticide en Bretagne entre 1825 et 1865²⁰³. Même si la question de l'infanticide n'est pas centrale dans notre sujet, les sources qui le concernent sont néanmoins utiles concernant le vécu des grossesses refusées. En effet, les femmes qui tuent leur enfant à la naissance ont souvent connu une grossesse très difficile. Souvent abandonnées, chassées de leur place, dissimulant leur état par peur d'être démasquée, leur vécu de femme enceinte est particulièrement dramatique. L'issue fatale qui survient après l'accouchement, et le procès qui s'en suit, nous permettent d'accéder à leur histoire.

Ne disposant pas du temps nécessaire pour exploiter des fonds d'archives complets, notamment départementaux, nous nous sommes contentés de quelques sondages dans la série BB des Archives Nationales, en partant des cas relevés par Annick Tillier. Nous voulions avoir accès à l'ensemble des documents utilisés par elle sur certains cas de procès d'infanticide, en nous centrant davantage sur la grossesse. Nous avons consulté principalement les comptes rendus sur les sessions d'assises adressés par les présidents des cours d'assise au ministre de la justice, pour l'année 1828. Nous avons élargi l'aire géographique étudiée par Annick Tillier puisque nous avons recensé des cas allant de la Vendée, en passant par les Landes ou les Hautes-Pyrénées. Tous les cas de procès pour infanticide, mais aussi d'avortement ont été relevés ; nous n'avons conservé qu'une dizaine de cas suffisamment riches concernant la grossesse.

Pour compléter l'approche, nous avons également fait quelques sondages dans les archives judiciaires de Paris. Nous nous sommes intéressés principalement aux dossiers de procédures, plus riches que les comptes rendus des présidents de cours d'assise car ils comportent les auditions des témoins, les interrogatoires des accusées, etc. Nous avons relevé une dizaine de cas particulièrement éclairants pour le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, dans des affaires d'infanticides et surtout d'avortements. Nos analyses complètent les observations faites par Anne-Marie Sohn à partir des sources judiciaires des archives départementales au XIX^{ème} siècle.

Enfin, nous avons exploité des documents judiciaires variés, plus ou moins célèbres, impliquant des femmes enceintes. Certaines ont déjà fait l'objet de publications, comme le mémoire

¹⁹⁹ Nous nous sommes notamment inspirés des approches d'Arlette Farge et de Benoit Garnot pour l'époque moderne et d'Anne-Marie Sohn pour le XIX^{ème} siècle. Quelques références extraites de la bibliographie :

- Farge (Arlette), « Les archives du singulier, quelques réflexions à propos des archives judiciaires comme matériau de l'histoire sociale », dans Charles (Christophe) dir., *Histoire sociale, histoire globale ?*, actes du colloque des 27-28 janvier 1989, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, p. 183.

- Garnot (Benoit), « Une illusion historiographique : justice et criminalité au XVIII^{ème} siècle », *Revue historique*, 1989, n° 570, pp. 361-379.

- *Id.*, « *On n'est point pendu pour être amoureux...* ». *La liberté amoureuse au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Belin, collection « Histoire et Société », 2008.

- Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Publication de la Sorbonne, 1996, 2 vol.

- *Id.*, *Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des Français au quotidien, 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996.

²⁰⁰ On peut se référer en particulier aux travaux de Jean-Louis Flandrin, Véronique Demars-Sion, Jacques Depaw, Claude Grimmer, Alain Lottin ; voir la bibliographie en fin de second volume.

²⁰¹ - Phan (Marie-Claude), « Les déclarations de grossesse en France (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles) : essai institutionnel », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 1, janv.-mars, 1975, pp. 61-88.

- *Id.*, *Les amours illégitimes, histoire de séduction en Languedoc (1676-1786)*, Paris, éd. CNRS, 1986 (version abrégée d'une thèse).

²⁰² On peut citer le travail de Didier Riet pour le XVIII^{ème} : Riet (Didier), *L'infanticide en Bretagne au XVIII^{ème} siècle*, doctorat Rennes II, 1983.

Pour une liste de références plus complète sur ce sujet, se référer à la bibliographie en fin de second volume. Sur l'avortement, voir notamment :

- Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *Communications, Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 107-136.

- Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), *Histoire de l'avortement, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Le Seuil, 2003.

²⁰³ Tillier (Annick), *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001 (édition de la thèse).

d'Hypolite Radegonde Loz²⁰⁴ ou l'affaire Pierre Rivière²⁰⁵, mais elles n'ont jusque-là pas été exploitées sous l'angle de la grossesse.

5. Sources diverses

Pour éclairer certains aspects de notre sujet, nous avons exploité d'autres types des sources, que nous présenterons plus rapidement.

Notre étude sur les femmes enceintes doit nécessairement s'appuyer sur des données démographiques pour connaître certaines informations sur la famille et les mères. Les registres paroissiaux livrent en particulier des indications précieuses comme l'âge au mariage, celui auquel les femmes deviennent mères, le taux de fécondité, les taux de mortalité infantile et maternelle, le calendrier conceptionnel, l'intervalle entre les enfants ou le taux d'illégitimité. Ces données sont largement accessibles dans diverses publications²⁰⁶; nous nous contenterons d'analyser ces informations déjà recueillies et de leur donner du sens en les associant à d'autres sources.

Les archives royales (série O des Archives Nationales) se sont révélées décevantes concernant les grossesses royales et princières²⁰⁷. Dans les archives dépouillées, de Louis XV à Napoléon III, les accouchements font parfois l'objet de récits intéressants, mais les grossesses ne sont pas ou peu évoquées. Les documents qui en parlent sont souvent protocolaires et très stéréotypés. Il s'agit notamment des lettres des rois à l'archevêque de Paris pour demander que des prières soient dites pour la santé de la reine partout en province. On trouve également des listes de personnes à prévenir de la grossesse et de l'accouchement de la reine, des listes de médecins et d'accoucheurs. Ces documents ne nous renseignent guère que sur l'étiquette. Les grossesses dans les milieux princiers ont donc été abordées avec d'autres sources (écrits privés, chroniques, etc.)²⁰⁸.

Une dizaine de manuels de savoir-vivre du XIX^{ème} siècle a également été parcourue, mais avec un profit bien mince²⁰⁹. Contenant des conseils domestiques et de civilités à destination des maîtresses de maison bourgeoises, ce type de source est avant tout normatif. Il renseigne sur les règles et les convenances à respecter dans la vie sociale. Nous souhaitons savoir si la grossesse s'accompagnait d'interdits ou de recommandations spécifiques, notamment en matière de vêtements, de sorties ou de règles de bienséances. En fait, on ne trouve rien concernant les femmes enceintes dans ce genre de manuel, ce qui surprend au premier abord. Mais l'absence de données est finalement révélatrice de tabous persistants concernant la grossesse. Nous avons cependant pu tirer quelques informations de ces manuels sur les usages concernant le baptême ou la pré-nomination autrefois. D'autres documents normatifs ont été utilisés avec davantage de profit, mais de manière ponctuelle. Il s'agit des manuels chrétiens, de catéchismes divers ou de recueils de superstitions²¹⁰. Ils nous renseignent sur la manière dont la femme enceinte est perçue par l'Eglise, les croyances qui prévalent autrefois concernant la grossesse et le comportement alors attendu.

Nous avons longtemps envisagé d'exploiter les sources hospitalières et celles de l'assistance pour compléter notre corpus. Des archives sur les sociétés de charité maternelles, l'aide aux filles-

²⁰⁴ Jarnoux (Philippe), *Moi, Hypolite Radegonde Loz. Un divorce au siècle des Lumières*, Paris, Apogée, 2001.

²⁰⁵ *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur, mon frère*, prés. M. Foucault, Paris, coll. « Folio Histoire », éd. Gallimard/Julliard, 1973.

²⁰⁶ Voir la bibliographie détaillée en fin de second volume ; citons quand même les deux ouvrages de référence qui font la synthèse des principaux travaux existants :

- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française, op. cit.*

- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe, op. cit.*

²⁰⁷ Série O, Maison du roi des Archives Nationales ; K 10, cartons des rois et archives de l'Empire, K/21 sur le cérémonial. Voir recensement précis des sources à la fin du second volume.

²⁰⁸ Ces sources seront précisées dans le chapitre VII.

²⁰⁹ Ces manuels ont des contenus variables ; certains sont centrés sur la bienséance, d'autres sur les activités de la ménagère ou l'éducation des enfants, d'autres encore sont avant tout moralisateurs et religieux. Voir le détail des sources utilisées à la fin du second volume.

²¹⁰ Voir le détail des sources à la fin du second volume.

mères sous la Révolution, les asiles-ouvroirs destinés aux femmes enceintes, etc. ont été rassemblées et exploitées²¹¹. Leur intérêt était de nous renseigner sur certaines catégories sociales souvent absentes des autres sources, notamment les femmes enceintes pauvres ou abandonnées, assistées en milieu urbain. Mais la question de la protection et de l'assistance aux femmes enceintes s'est avérée complexe à étudier, par l'ampleur des thèmes à aborder, la multiplicité des sources utilisables et le fait qu'un certain nombre de sujets a déjà été traité par les historiens²¹², notamment les hôpitaux²¹³, les filles-mères²¹⁴, la nouvelle politique sanitaire à destination des mères et des enfants²¹⁵ et la législation en faveur de la maternité²¹⁶. En outre, les sources de l'assistance qui permettent d'aborder la grossesse

²¹¹ Voir leur recensement à la fin du second volume.

²¹² Cette question se situe en effet à la charnière de divers champs historiques, abondamment parcourus par les chercheurs. Elle s'inscrit tout d'abord dans l'histoire de l'assistance, sujet largement traité depuis plusieurs décennies, que ce soit sous l'angle de la charité, de la philanthropie jusqu'aux mutualités et à l'émergence de l'Etat providence. Voir la vaste bibliographie sur le sujet en fin de second volume.

²¹³ Concernant les hôpitaux, la bibliographie est aussi très riche. On peut citer notamment :

- Beauvalet (Scarlett), *Naître à l'hôpital...*, op. cit.

- Faure (Olivier), *Genèse de l'hôpital moderne ; les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845* ; Paris/Lyon, CNRS éd., P.U. de Lyon, 1981.

- Imbert (Jean), *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, éd. Privat, 1982.

- Marec (Yannick) dir., *Les hôpitaux de Rouen du Moyen Age à nos jours, dix siècles de protection sociale*, Rouen, éd. PTC, 2005.

- Marec (Yannick) dir., *Accueillir ou soigner ? L'hôpital et ses alternatives du Moyen Age à nos jours*, PU de Rouen et du Havre, 2007.

²¹⁴ Le sujet particulier de l'assistance aux mères célibataires a fait déjà l'objet de plusieurs travaux dont l'ouvrage de référence de Rachel G. Fuchs, *Poor and Pregnant...*, op. cit. On peut citer aussi :

- Boulbès (Yves), *L'histoire des maisons maternelles, entre secours et redressement*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- Donati (P.), Mollo (I.S.), Norvez (A.), Rollet (C.), *Les centres maternels, réalités et enjeux éducatifs*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1999.

²¹⁵ L'ouvrage d'Anne Carol sur *L'histoire de l'eugénisme* permet de comprendre le cadre dans lequel se met en place une ébauche de la surveillance de la grossesse, ainsi que les travaux de Nadine Lefaucheur sur les accoucheurs des hôpitaux et leur rôle dans la protection de la maternité. L'ouvrage de Françoise Thébaud traite de la situation française de l'entre-deux-guerres mais offre des rappels utiles sur la période précédente :

- Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, op. cit.

- Lefaucheur (Nadine), *Les filles-mères et la Patrie : conservation et utilité des bâtards...*, n.p., 1985.

- Lefaucheur (Nadine), « La résistible création des accoucheurs des hôpitaux ». *Sociologie du travail*, XXX, 2, 1988, pp. 323-352.

- Lefaucheur (Nadine), « La création des services de maternité et des accoucheurs des hôpitaux parisiens », dans *L'Heureux événement : une histoire de l'accouchement*, Catalogue de l'exposition sur l'histoire de l'accouchement en France (mars-juillet 1995), Paris, Musée de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, 1995, pp. 75-84.

- Lefaucheur (Nadine), « L'article 9 de la loi de 1892 et la question de l'assistance aux femmes en couches », dans Auslander (Léora), Zancarini-Fournel (Michelle) dir., *Différence des sexes et protection sociale...*, op. cit., pp. 165-182.

- Lefaucheur (Nadine), « Du tour des enfants au tour des mères », dans *Les enfants du secret. Enfants trouvés du XVII^{ème} siècle à nos jours*, catalogue de l'exposition du Musée Flaubert d'Histoire de la Médecine, Rouen, Magellan et Cie éd., 2008.

- Thébaud (Françoise), *Quand nos grands-mères donnaient la vie...*, op. cit.

²¹⁶ Sur l'évolution de la législation dans le domaine de la maternité, les ouvrages de Catherine Rollet et d'Anne Cova constituent des références fondamentales sur la situation française.:

- Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes en France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Anthropos, 1997 (version abrégée de la thèse).

- De Luca (Virginie), Rollet (Catherine), *La pouponnière de Porchefontaine. L'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

- Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième république*, Paris, INED, 1990.- Rollet (Catherine), *Les carnets de santé des enfants*, op. cit.

De nombreux travaux ont aussi été consacrés à l'échelle européenne à la question de la protection sociale en lien avec le genre. Voir notamment :

- Auslander (Léora), Zancarini-Fournel (Michelle) dir., *Différence des sexes et protection sociale (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Presses Universitaires de Vincennes, 1995.

- Bock (Gisela), Thane (Pat) éd., *Maternity and Gender Policies : Women and the rise of the European Welfare States, 1880's-1950's*, London, Routledge, 1991.

sont normatives et nous informent essentiellement sur les aspects institutionnels. On y trouve peu d'informations sur le vécu et les représentations des femmes enceintes qui sont, en outre, un sujet tardif de préoccupation des autorités.

Nous avons donc finalement choisi d'éliminer ce type de sources de notre corpus pour nous recentrer sur celles qui nous permettent d'appréhender davantage le vécu de la grossesse. Les classes populaires sont, par conséquent, moins représentées que les élites dans notre thèse, mais elles pourront faire l'objet d'investigations ultérieures²¹⁷.

Notre étude s'articule en trois temps, qui allient approche chronologique et thématique.

Le premier point étudie la grossesse quand elle est acceptée comme une évidence par les femmes qui aspirent à être mère. Pour cela, nous sommes intéressés aux grossesses ordinaires, en procédant chronologiquement et par étapes, du désir d'enfant à la conception du bébé, puis du diagnostic de la grossesse jusqu'aux réactions qu'il suscite chez la femme et son entourage. Enfin, nous avons envisagé la manière dont sont vécues les transformations physiques et psychologiques pendant la grossesse, ainsi que la relation avec le fœtus, en les reliant aux diverses pratiques et aux croyances qui encadrent cet état.

Le deuxième temps de cette étude s'intéresse aux aléas de la grossesse car cet état est souvent considéré par les médecins et l'opinion sous l'angle de la maladie. Sont interrogés les liens entre grossesse et santé, en envisageant les maux propres à la gestation, leurs thérapeutiques et les praticiens qui les mettent en œuvre. Les accidents et les surprises qui menacent cet état souvent jugé fragile et inquiétant sont aussi évoqués. Enfin, nous avons pris en compte les cas où la grossesse est malvenue, comme dans l'amour hors mariage ou quand les couples cherchent à limiter leur fécondité. Diverses solutions permettent parfois d'éviter une grossesse, de la cacher ou de la détruire.

La dernière partie se préoccupe de la place qu'occupent les femmes enceintes dans la société, en envisageant d'abord les réseaux traditionnels qui les entourent (famille, relations amicales, clergé) et leur rôle dans certaines occupations quotidiennes des femmes. Cette étude conduit à envisager l'évolution de l'image et du rôle des femmes enceintes dans la société aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, notamment par le biais de ses représentations artistiques et littéraires, dans un contexte de revalorisation de la maternité.

²¹⁷ Nous avons néanmoins laissé la liste des sources et des références bibliographiques recensées dans la présentation du corpus à la fin du second volume, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche. Voir les détails sur ce point en conclusion.

PREMIERE PARTIE : AVOIR DES ENFANTS, UNE EVIDENCE

INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE

Dans les sociétés pré-industrielles, la procréation ne s'évoque pas en termes de choix ; avoir des enfants est une évidence pour les couples mariés. Théologiens, penseurs et médecins s'accordent à voir dans la maternité une fonction et un statut essentiels pour les femmes. La plupart d'entre-elles souscrivent à ces vues et sont plus ou moins préparées à être mères par leur éducation. Le poids de cette injonction à enfanter permet d'expliquer qu'à certains moments particuliers de leur vie les femmes attendent la grossesse avec impatience. C'est le cas notamment après le mariage où les premières grossesses sont en général particulièrement souhaitées. Ces enjeux expliquent l'angoisse des femmes vis-à-vis d'une possible stérilité et l'importance des mesures mises en œuvre pour lutter contre cette menace et favoriser la fécondité.

La grossesse débute par la conception. Ce moment clé suscite une attention soutenue de la part des autorités religieuses et médicales, du fait de ses enjeux à la fois moraux, sanitaires, scientifiques. Le savoir, longtemps flou sur la question, évolue considérablement aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, mais il reste peu diffusé et mêlé de croyances traditionnelles, notamment concernant la formation de l'enfant. Les questions du diagnostic et de la durée de la grossesse font également débat, particulièrement à l'époque moderne, mais davantage pour les médecins que pour les populations.

Une fois la grossesse déclarée, la femme fait l'objet d'une surveillance spécifique, en raison des risques et des dangers qui la guettent, elle et son fruit. La femme enceinte est considérée comme un être à part et fragile, tant au niveau physique, qu'émotionnel, voire intellectuel. Cette situation explique la multiplicité des précautions prises pendant la grossesse, même si les pratiques médicales et populaires ne s'accordent pas toujours. Le fœtus et les relations qu'il entretient avec sa mère *in utero* focalisent de plus en plus l'attention, à mesure que le savoir scientifique progresse. Les représentations et les pratiques dans ce domaine restent néanmoins riches de croyances anciennes qui ne régressent que lentement.

CHAPITRE I : LA MATERNITE, VOCATION « NATURELLE » DES FEMMES

Nous nous attacherons ici à présenter « l'avant grossesse », c'est-à-dire ce qui, de l'enfance aux débuts du mariage, conduit les femmes à se préparer à cette expérience.

Dès leur première jeunesse, les filles sont éduquées dans l'optique de devenir mère car la procréation est reconnue par la religion chrétienne comme la fin première et la conséquence naturelle du mariage. Les premiers pères de l'Eglise, notamment Saint Augustin¹, considèrent que le mariage offre un cadre licite, légitime, voire obligatoire à la sexualité, mais le but de l'union des sexes est de multiplier le genre humain et d'être un remède à concupiscence. Dans une optique chrétienne, on considère que Dieu bénit les grandes familles. Les époux obéissants à la loi divine sont récompensés par le nombre de leurs enfants et leur santé².

Mais si on cherche à cultiver la vocation maternelle des filles, on leur cache souvent les aspects charnels de cette fonction car la sexualité inquiète l'Eglise et la procréation est considérée comme impure. Une fois mariée, la jeune femme attend souvent avec un espoir mêlé d'appréhension sa première grossesse, qu'elle cherche à favoriser par différents moyens. Elle craint particulièrement la stérilité, vécue comme une tare et un fléau, même s'il existe différents recours pour tenter de restaurer la fécondité.

I. L'EDUCATION DES FEMMES A LA MATERNITE

Avant d'aborder la grossesse elle-même, voyons comment les femmes sont « préparées » à la maternité et ce qu'elles connaissent de leur corps et de la gestation avant de tomber enceintes. L'éducation à la maternité pose un problème délicat : comment préserver la virginité physique et l'innocence morale des jeunes filles, tout en préparant leur corps à de futures grossesses ?

L'histoire de la sexualité et de l'éducation féminine a été amplement traitée par de nombreux historiens depuis plusieurs décennies³. Nous nous appuyons sur leurs travaux en les associant avec

¹ La doctrine du mariage a été définie par saint Augustin. Pour lui, les biens du mariage se résument à trois points : *Proles*, la procréation et l'éducation chrétienne des enfants ; *Fides*, la fidélité et l'assistance mutuelle dans les relations sexuelles et le devoir conjugal ; *Sacramentum*, la stabilité et l'indissolubilité du mariage. En outre, le mariage est considéré comme un bien car il est institué par Dieu dès l'origine du monde et il constitue un sacrement qui représente l'union du Christ avec son Eglise. En cela il confère une grâce spécifique.

² Toutefois, même si la procréation est un des objectifs du mariage, l'enfant n'est pas non plus un dû : il est un don et une grâce de Dieu qui décide de le donner ou de le reprendre. La stérilité n'est donc pas un motif pour rompre le sacrement de mariage et le mari n'a pas le droit de prendre une concubine pour s'assurer un héritier. Le mariage chrétien, par nature monogame et indissoluble, peut donc entraver le désir de reproduction.

³ Pour une bibliographie plus complète sur ces thèmes, voir en fin de second volume. Citons seulement :

* Pour l'histoire de l'éducation féminine :

- Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987.

- Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères*, op. cit.

- Mayeur (Françoise), *L'éducation des filles en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1979.

- Sonnet (Martine), *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987.

- Bricard (Isabelle), *Saintes et Pouliches. L'éducation des filles sous le second Empire*, Paris, Albin Michel, 1985.

* Pour l'histoire de la sexualité :

- Beauvalet (Scarlett), *Histoire de la sexualité...*, op. cit.

- Casta-Rosaz (Fabienne), *Histoire de la sexualité en Occident*, Paris, La Martinière, 2004.

- Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit.

- Voir les nombreux ouvrages de Jean-Louis Flandrin, notamment, *Les amours paysannes...*, op. cit.

- Foucault (Michel), *Histoire de la sexualité...*, op. cit.

- Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour : l'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1997.

l'analyse personnelle d'écrits privés et de textes littéraires, de penseurs et de médecins plus ou moins connus, afin de cerner le vécu et surtout les représentations dans ces domaines. Il faut noter que la part des choses est d'ailleurs difficile à faire et que les représentations l'emportent bien souvent sur la réalité, notamment dans le domaine de la sexualité.

A. DES CONNAISSANCES PHYSIOLOGIQUES SUR LA SEXUALITE ET LA MATERNITE TRES LIMITEES

De manière générale, les tabous pesant sur la sexualité et la reproduction dans les sociétés chrétiennes traditionnelles entraînent une méconnaissance du corps et de ses mécanismes. Au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, le savoir sur les questions sexuelles est plus ou moins accessible selon les époques et les milieux sociaux.

1. Chez les élites

Au XVIII^{ème} siècle

A l'époque moderne, la séparation en matière sexuelle et éducative s'est accrue entre filles et garçons, en lien avec la pastorale post-tridentine. Il s'agit aussi par-là d'ancrer chacun dans son sexe biologique et de préparer aux fonctions différenciées de l'âge adulte⁴. Le durcissement des mœurs concerne plus particulièrement les milieux urbains et favorisés, ainsi que les demoiselles. Il faut d'ailleurs remarquer que la catégorie de la « jeune fille » émerge à l'époque moderne, particulièrement au XVIII^{ème} siècle, notamment en raison d'un recul de l'âge au mariage⁵. Il s'écoule en effet facilement huit à dix ans entre la puberté et le mariage, ce qui rend nécessaire la mise en place d'une éducation particulière qui doit laisser la jeune fille « vierge » tant sur le plan physique qu'intellectuel sur les questions charnelles.

Si la réalité des comportements et des émotions est difficile à atteindre à cette époque, faute de sources assez nombreuses, la littérature offre une entrée en matière intéressante sur les principes éducatifs régissant l'éducation des demoiselles⁶. Même si le récit fait par les écrivains n'est pas toujours conforme à la réalité et se complait souvent dans les stéréotypes, il révèle une vision du monde qui se nourrit du réel et nous informe des représentations de l'époque. Ainsi, *Les liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, écrites en 1782, évoquent le cas de la jeune Cécile de Volanges. Celle-ci, est enfermée dans un couvent, en attendant un mariage arrangé avec le Comte de Gercourt qui « préfère les filles avec une éducation cloîtrée »⁷. Tout est orchestré pour faire de celles-ci des épouses vertueuses, fidèles, dévotes et obéissantes. Sortie du couvent, Cécile s'attend à un mariage mais l'entourage reste silencieux, sa mère ne la tient informée de rien. Son éducation sexuelle et sentimentale est aussi ignorée. Victime de la machination orchestrée par la marquise de Merteuil qui veut « former » la jeune Cécile avant son mariage, elle tombe amoureuse de son professeur de musique, Danceny et sait seulement que c'est « mal d'aimer quelqu'un ». Elle se livre aussi facilement à l'éducation sexuelle donnée par le vicomte de Valmont afin de « se préparer » à la vie conjugale. Celui-ci reconnaît qu'« on ne lui a pas bien appris dans son couvent, à combien de périls divers est exposée la timide innocence, et tout ce qu'elle a à garder pour n'être pas surprise »⁸. Elle est

- Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, Paris, O. Jacob, 2002.

- Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des Français au quotidien, 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996.

⁴ Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, op. cit., p. 17.

⁵ Voir la note 7, p. 5.

Outre les articles ou ouvrages déjà cités sur les jeunes filles, voir aussi : *Le Temps des jeunes filles*, dir. par Houbré (Gabrielle), n° 4, *CLIO, Histoire, Femmes et Sociétés*, PUM, 1996

⁶ Avant le XVIII^{ème} siècle, on peut aussi penser à *L'Ecole des femmes* de Molière (1662) qui dénonce l'éducation donnée à Agnès.

⁷ Choderlos de Laclos (Pierre), *Les liaisons dangereuses*, éd. par Béatrice Didier, Paris, Livre de Poche, 1987, lettre II : « la marquise de Merteuil au vicomte de Valmont », p.13.

⁸ *Ibid.*, lettre XCVI : le vicomte de Valmont à la marquise de Merteuil, p. 291.

tellement ignorante qu'elle ne réalise d'ailleurs pas qu'elle est enceinte ; c'est son séducteur qui le lui apprend alors qu'elle fait une fausse-couche :

(...) elle s'était blessée dans sa chute et elle ne tarda pas à en ressentir les effets. Des maux de reins, de violentes coliques, des symptômes moins équivoques encore, m'ont bientôt éclairé sur son état : mais pour le lui apprendre, il a fallu lui dire d'abord celui où elle était auparavant ; car elle ne s'en doutait pas. Jamais peut-être jusqu'à elle on avait conservé autant d'innocence, en faisant si bien tout ce qui fallait pour s'en défaire⁹ !

On le voit, les jeunes filles ne sont alors guère préparées à la vie mondaine et à ses pièges ; le roman illustre justement la faillite de cette éducation féminine.

Toutefois, si la plupart jeunes filles de l'époque des Lumières sont soumises à cette éducation très prude, quelques rares privilégiées peuvent accéder à un savoir plus conséquent. Ainsi Diderot, « fou à lier de [s]a fille », Angélique, âgée de quinze ans, passe outre les convenances et l'informe sans détours :

Je l'ai trouvée si avancée, que dimanche passé, chargé par sa mère de la promener, j'ai pris mon parti et lui ai révélé tout ce qui tient à l'état de femme, débutant par cette question : « Savez-vous quelle est la différence les deux sexes ? ». De là, je pris occasion de lui commenter toutes ces galanteries qu'on adresse aux femmes. « Cela signifie, lui dis-je : Mademoiselle, voudriez-vous bien, par complaisance pour moi, vous déshonorer, perdre tout état, vous bannir de la société, vous renfermer à jamais dans un couvent, et faire mourir de douleur votre père et votre mère ». Je lui ai appris ce qu'il fallait dire et taire, entendre et ne pas écouter (...) quelle était la vraie base de la décence, la nécessité de voiler des parties de soi-même dont la vue inviterait au vice. Je ne lui laissai rien ignorer de tout ce qui pouvait se dire décentement, et là-dessus, elle remarqua qu'instruite à présent, une faute commise la rendait bien plus coupable, parce qu'elle n'aurait plus ni l'excuse de l'ignorance, ni celle de la curiosité. A propos de la formation du lait dans les mamelles et la nécessité de l'employer à la nourriture de son enfant ou de le perdre par une autre voie, elle s'écria : « Ah ! mon papa, qu'il est horrible d'aller jeter dans la garde-robe l'aliment de son enfant ! ». Quel chemin on ferait faire à cette tête-là, si l'on osait ! Il ne s'agirait que de laisser traîner quelques livres¹⁰.

Il ne se contente d'ailleurs pas de cette conversation et lui fait donner des cours chez une savante, M^{elle} Biheron, réputée pour ses cires anatomiques¹¹. Celle-ci tient aussi une école dans laquelle elle effectue des démonstrations et des cours publics, auxquels se pressent la haute société et les savants du temps :

Ma fille a pris ces cours chez une demoiselle, M^{elle} Biheron, très honnête et très habile, où j'ai fait mes cours d'anatomie, moi, mes amis, vingt filles de bonnes maisons, et cent femmes de la société, science qu'elle a rendu assez commune parmi nous. Des pères y ont mené leur fils et leurs filles séparément. On formait une compagnie et l'on prenait des leçons en commun¹².

Angélique assiste à trois leçons de M^{elle} Biheron et son père ne tarit pas d'éloges sur les bienfaits de cette formation dans son Mémoire adressé à Catherine II de Russie :

C'est ainsi que j'ai coupé racine à la curiosité dans ma fille. Quand elle a tout su, elle n'a plus rien cherché à savoir. Son imagination s'est assoupie et ses mœurs sont restées plus que pures. (...) C'est ainsi qu'elle a été préparée au devoir conjugal et à la naissance d'un fils et d'une fille. C'est ainsi qu'on lui a inspiré des précautions pendant l'état de grossesse, et de résignation au moment de l'accouchement (...). Aussi sa première couche, a-t-elle montré une fermeté qu'on n'a peut-être encore vue à aucune femme ignorante. Cette connaissance lui

⁹ *Ibid.*, lettre CVL : le vicomte de Valmont à la marquise de Merteuil, pp. 447-448.

¹⁰ Diderot (Denis), *Lettres à Sophie Volland*, Paris, NRF, 1968, t. 2, lettre du 22 novembre 1768, p. 211.

¹¹ Sur Marie-Marguerite Biheron, voir :

- Gargam (Adeline), « Marie-Marguerite Biheron et son cabinet d'anatomie : une femme de science et une pédagogue », dans Brouard-Arends (Isabelle), Plagnol-Diéval (Marie-Emmanuelle), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, P.U.R., 2007, pp.147-156.

- *id.*, « Savoirs mondains, savoirs savants : les femmes et leurs cabinets de curiosité au siècle des Lumières », *Genre et Histoire*, n°5, automne 2009, 15 pages.

¹² Diderot (Denis), « Mémoires pour Catherine II », *Œuvres complètes*, t. X, Club français du livre, 1971, pp. 714-715.

servira dans la santé pour la conserver ; dans la maladie pour bien désigner le lieu de sa douleur, dans la maison de son mari, pour ses enfants et ses domestiques¹³.

L'attitude de Diderot est résolument moderne et progressiste ; il revendique l'utilité de la science pour les femmes. Cependant, il justifie sa démarche avec des arguments qui restent traditionnels. C'est pour préserver la vertu de sa fille, puis la préparer à ses fonctions d'épouse et de mère qu'il juge nécessaire de l'informer des mystères de la sexualité et de la reproduction¹⁴. Son témoignage montre toutefois qu'à l'époque des Lumières, dans les milieux ouverts aux sciences, certaines jeunes filles profitent de la vogue de l'anatomie pour s'initier à des domaines jusque-là inaccessibles aux femmes¹⁵. Il ne faut cependant pas exagérer l'importance de cet exemple qui reste limité dans le temps et cantonné à des groupes sociaux très restreints.

Au XIX^{ème} siècle

A cette époque, le puritanisme et le conservatisme moral s'accroissent fortement et les jeunes filles sont volontairement tenues dans la plus grande ignorance¹⁶. Un siècle après Choderlos de Laclos, Emile Zola donne dans *Pot-Bouille* un exemple d'éducation censée également garantir la vertu de la demoiselle Marie Vuillaume. Sa mère résume ainsi les principaux aspects de sa « pédagogie de l'ignorance »¹⁷ :

L'honnêteté d'abord. Pas de jeux dans l'escalier, la petite toujours chez elle, et gardée de près, car les gamines ne pensent qu'au mal. Les portes fermées, les fenêtres closes, jamais de courants d'air qui apportent les vilaines choses de la rue. Dehors, ne point lâcher la main de l'enfant, l'habituer à tenir les yeux baissés, pour éviter les mauvais spectacles. En fait de religion, pas d'abus, ce qu'il en faut comme frein moral. Puis, quand elle a grandi, prendre des maîtresses, ne pas la mettre dans les pensionnats, où les innocentes se corrompent ; et encore assister aux leçons, veiller à ce qu'elle doit ignorer, cacher les journaux bien entendu, et fermer la bibliothèque.

- Une demoiselle en sait toujours trop, déclara la vieille dame en terminant¹⁸.

Malgré ces principes, la jeune fille, devenue madame Pichon, n'est pas vraiment une épouse vertueuse car elle engage une relation adultère avec son voisin, Octave Mouret. Zola, comme d'autres, dénonce ainsi, pour le principe, cette éducation fondée sur l'ignorance. Mais aucune alternative n'est réellement envisagée à l'époque, tant le modèle virginal de la jeune fille est dominant.

Le but principal de cette éducation rudimentaire est en effet de les préparer à leur rôle d'épouse et de mère, mais en les laissant « ignorante[s] des choses humaines »¹⁹, au nom de la préservation de leur innocence et de leur vertu. Cette éducation est justifiée par une longue tradition chrétienne de mépris de la chair et par la volonté de préserver les jeunes filles de la souillure de la sexualité, dont la peur s'est accrue au XIX^{ème} siècle. Elle permet également aux parents d'exercer plus facilement leur autorité sur une personnalité soumise et protège leur stratégie matrimoniale, leur fille n'étant pas en mesure de remettre en cause leurs choix. Quant aux hommes, ce modèle leur permet de contrôler davantage leur épouse, qu'ils initient et modèlent selon leur bon vouloir²⁰. Cet idéal de la

¹³ *Ibid.*

¹⁴ En outre, il s'adresse à Catherine II de Russie pour la convaincre de faire venir à Saint-Pétersbourg M^{lle} Biheron, afin qu'elle donne des cours d'anatomie aux jeunes filles de l'Institut Smolnyi Monastir. Il met donc l'accent sur les points positifs de cette démarche d'éducation féminine et donne l'impression qu'elle est répandue chez les élites de son temps, ce qui n'est peut-être pas le cas.

¹⁵ Voir dans le chapitre II davantage de détails sur le goût des élites des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles pour les spectacles anatomiques.

¹⁶ Au XIX^{ème} siècle, « une ombre épaisse s'étale sur les réalités charnelles de la sexualité. Il ne s'agit même plus de méfiance, de condamnation, mais d'occultation : le sexe devient tabou » ; Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, op. cit., p. 33.

Pour l'évolution du discours sur le sexe, voir Foucault (Michel), *La Volonté de savoir*, tome premier de son *Histoire de la sexualité*, op. cit.

¹⁷ Expression de Gabrielle Houbre dans *La discipline de l'amour...*, op. cit., p. 165.

¹⁸ Zola (Emile), *Pot-Bouille*, Paris, Pocket, 1999 (1^{ère} éd. 1882), p. 95.

¹⁹ Maupassant (Guy de), *Une vie*, Pocket Classique, 1990 (1^{ère} éd. 1883), p. 18

²⁰ Casta-Rosaz (Fabienne), *Histoire du flirt. Les jeux de l'innocence et de la perversité*, Paris, Grasset, 2000, p. 14.

virginité, particulièrement affirmé en pays catholique, est encore renforcé au XIX^{ème} siècle par la célébration du culte marial²¹.

L'importance accordée à la pudeur des jeunes filles entraîne chez elles une méconnaissance de leur corps. Celui-ci est nié à tel point qu'il est défendu d'en nommer certaines parties, même en cas de maladie²². La pudibonderie va si loin que même la récitation d'alphabet est tronquée pour éviter de prononcer des lettres choquantes et on éloigne de leur vue les objets d'arts licencieux, notamment les sculptures dénudées. Les fonctions corporelles sont dissimulées, les manifestations de la féminité ou l'expression des sexualités enfantines sont également entravées et refoulées²³. C'est la raison pour laquelle les pratiques d'hygiène sont limitées et étroitement surveillées ; on ne se lave le plus souvent que partiellement et jamais entièrement nu. Les filles sont d'ailleurs invitées à fermer les yeux lorsqu'elles ôtent leur chemise. L'exemple de Marie d'Agoult témoigne de la pruderie des comportements dans les pensionnats au XIX^{ème} siècle :

Une idée d'indécence s'attachant pour les religieuses au corps humain, il faut en détourner les yeux et la pensée autant que le permet l'infirmité de notre nature déchue. On ne prenait de bains au Sacré-Cœur que par ordonnance du médecin, en cas de maladie. On avait chaque matin dix minutes pour se débarbouiller, se brosser, se peigner. Hiver comme été, en toutes circonstances, de l'eau froide, une toute petite cuvette, une serviette si grossière qu'on en évitait autant que possible le contact ; de miroir, on n'en voyait qu'à la sacristie²⁴.

Ainsi l'anatomie et la physiologie féminines restent largement ignorées des principales intéressées, qui sont passives et subissent les manifestations de leur corps sans rien en comprendre. La venue des règles, en particulier, est souvent effrayante en l'absence de connaissances physiologiques. L'exemple tardif de la doctoresse Madeleine Pelletier (1874-1939) est particulièrement éclairant²⁵. Elle est en effet injuriée par une religieuse car elle arrive un jour à l'école tâchée de sang menstruel ; renvoyée chez elle, sa mère refuse de lui fournir la moindre explication²⁶ et c'est son père qui « en quelques mots crus, fait brusquement son éducation sexuelle ; le traumatisme est tel que Madeleine restera vierge toute sa vie »²⁷. Cette expérience contribue probablement aussi à son choix de s'orienter vers le féminisme et le métier de médecin. De par cette éducation, la demoiselle n'est donc plus vraiment un être sexué mais « un lys, une colombe, un ange » dont la couleur symbolique est évidemment le blanc²⁸.

Les jeunes filles n'ont donc évidemment aucune éducation sexuelle. Tant qu'une femme n'est pas mariée, elle n'a pas le droit de connaître les secrets de la génération. Certaines éducatrices conseillent d'ailleurs de ne pas répondre aux questions que peuvent poser les fillettes sur ces sujets sensibles²⁹, ou alors de les effrayer pour éteindre leur curiosité. Ainsi, Madame Campan propose ce genre d'attitude :

A six ans, une petite fille très spirituelle répondit à sa mère : mon *Ave Maria* m'a appris où sont placés les enfants avant de naître. J'ai toujours répondu avec succès à cette question, en

²¹ Dans les pays protestants, particulièrement les pays anglo-saxons, la virginité est moins valorisée et la jeune fille bénéficie d'une éducation moins corsetée et de davantage de libertés ; Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*, p. 165.

²² « Caron (Jean-Claude), « Jeune fille, jeune corps... », *art. cit.*, pp. 167-188.

²³ Sonnet (Martine), *L'Éducation des filles...*, *op. cit.*, pp. 150 et sq.

²⁴ Agoult (Marie d'), *Mes souvenirs*, Paris, Calmann-Lévy, 1877, p. 160.

²⁵ Elle met en scène son histoire dans *La Femme vierge*, paru en 1933, roman autobiographique où elle se peint sous les traits de Marie, douze ans en 1891.

²⁶ Cité Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles*, Paris, La Martinière, 2006, p. 136.

Yvonne Verdier rapporte un exemple assez similaire en Poitou, où une fille, venue prévenir sa mère de l'arrivée de ses règles reçut une gifle en guise de réponse.

²⁷ Knibiehler (Yvonne) *et alii.*, *De la pucelle à la minette...*, *op. cit.*, p. 107.

²⁸ Blanc de la robe de communiant, puis de la robe de mariée... ; voir Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, *op. cit.*, p. 36.

²⁹ Mme de Genlis indique ainsi « Pour moi, mon avis est qu'on ne doit jamais répondre à une bêtise (...) dites donc toujours à peu près la vérité. Ce que vous me demandez là n'est point assez intéressant pour me donner la peine de vous l'expliquer (...). Il n'est pas nécessaire que vous sachiez cela ; cette explication serait très ennuyeuse pour vous et pour moi. Vous voyez qu'en refusant de satisfaire sa curiosité, j'ai soin en même temps de la diminuer autant qu'il est possible en l'assurant que ce qu'elle désire savoir n'a rien d'intéressant » ; dans Genlis (Madame de), *Adèle et Théodore*, Paris, M. Lambert & F.-J. Baudoin, 1782, 3 vol., t. II, pp. 363-364.

disant que l'accouchement était une opération chirurgicale très douloureuse, et que presque toutes les mères risquent de perdre la vie en la donnant à leurs enfants ; ce mot « chirurgicale » les effraie et calme leur imagination. Ils savent très bien qu'on ne leur explique pas la manière dont on coupe une jambe ou un bras, choses dont ils entendent souvent parler ; ils n'en demandent pas davantage et l'idée que leur naissance a mis les jours de leur mère en danger les attendrit et la leur rend encore plus chère³⁰.

On imagine sans peine la frustration et l'angoisse que ce type de réponse pouvait susciter chez les fillettes ; cela ne devait guère les inciter à devenir mères... Pour préserver leur innocence, les demoiselles ne peuvent pas non plus assister une femme en couches. Sous l'Ancien Régime, les couches royales – qui sont publiques – sont ainsi interdites aux princesses de sang non mariées³¹. Au XIX^{ème} siècle, dans *Une vie* de Maupassant, le père de Jeanne indique qu'« il est des mystères qu'on cache soigneusement aux enfants, aux filles surtout, aux filles qui doivent rester pures d'esprit, irréprochablement pures jusqu'à l'heure où nous les remettons entre les bras de l'homme qui prendra soin de leur bonheur. C'est à lui qu'il revient de lever ce voile jeté sur le doux secret de la vie »³².

L'absence d'éducation sexuelle et de connaissances sur la physiologie de la grossesse entraînent des croyances fantaisistes, souvent inculquées depuis l'enfance. Pour expliquer l'origine des bébés, on fait croire aux enfants qu'ils naissent dans des choux, des roses ou qu'ils sont amenés par une cigogne ou par la sage-femme³³. Athénaïs Michelet rapporte ainsi qu'à six ou sept ans, elle pense qu'on fabrique les enfants comme des poupées : « Je ne doutais pas que ce fût en faisant et refaisant des poupées que ma mère en étaient venue à avoir des enfants comme nous. Mais d'où commença-t-elle ? et que fut sa première poupée ? J'aurais bien voulu le savoir. Comment oser demander ? »³⁴. Elle évoque aussi ce qu'on raconte alors aux enfants : « Ma mère, pour ses enfants, n'était-elle pas aidée par les fées ? Je n'étais pas loin de le croire. A la naissance de mon jeune frère, on m'avait montré au jardin la place où on l'avait trouvé pleurant sous la rosée. La fée sans doute l'avait mis à la nuit. C'est à minuit, dit-on, qu'elles descendent quand les enfants sont endormis »³⁵. Ce témoignage fait écho à celui de Marie Lafarge qui évoque son questionnement complexe face à la venue de sa petite sœur quand elle a cinq ans :

Cette naissance d'Antonine me préoccupait beaucoup ; je croyais d'abord qu'elle était venue du ciel où sont les étoiles, mais c'était trop haut pour tomber sans se faire mal ; puis la sage-femme et l'accoucheur, qui se vantaient de me l'avoir apportée, n'étaient ni blancs ni beaux comme les anges du Bon Dieu. On me parla d'un chou sous lequel elle dormait ; je n'y crus pas : pendant deux jours je regardai tous les choux du jardin sans y voir rien de semblable ; enfin, le troisième jour, je demeurai convaincue que ma sœur était arrivée dans un œuf comme un petit poulet ; seulement son œuf était beaucoup plus gros, un enfant ne devait pas le voir, et un médecin pouvait seul le casser. Je n'osai confier ma découverte à personne, mais elle m'empêcha de dormir assez longtemps, et j'en fus très fière³⁶.

³⁰ Campan (Madame), *De l'Education*, Paris, Beaudoïn frères, 1826, 2 t., pp. 69-70.

³¹ Genlis (comtesse de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour (et des usages du monde de ce temps)*, Rennes, Caillière, 1885 (1^{ère} éd. 1818).

³² Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 70.

³³ Bonnet (Jocelyne), « Naître dans les choux. Une approche ethnologique de ce mythe culturel », *Ethnologies d'Europe et d'ailleurs*, 2, *Civilisations*, vol. XXXVII, 1987, n°2, pp. 103-118. D'après l'auteur, le mythe de l'enfant apporté par la cigogne relèverait plutôt des traditions balkaniques, germaniques, nord-européenne et portugaises, alors que celui de la naissance dans les choux correspondrait plutôt à l'Europe de l'Est, à l'Italie et à la France. Pour l'étude de la symbolique du chou, voir *infra* dans ce chapitre, pp. 83 et sq.

³⁴ Michelet (Athénaïs), *Mémoires d'une enfant*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2004, p. 48.

Les traditions populaires évoquent aussi dans des contes et légendes des cas de poupées fabriquées en chiffon ou en pâte à pain qui se transforment en enfant ; Sike (Yvonne de), *Les poupées, une histoire millénaire*, Paris, La Martinière, 1998, pp. 40-41.

³⁵ Michelet (Athénaïs), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 49.

³⁶ Lafarge (Madame), « Dans le silence recueilli de ma prison », *Mémoires, 1840*, éd. par Arlette Lebigre, Paris, Tallandier, coll. « Bibliothèque d'Evelyn Lever », 2008, p. 23.

Cette idée que les enfants naissent dans des œufs se trouve dans d'autres sources. Isabelle Bricard mentionne le cas de Françoise C. qui cherche désespérément dans l'appartement des restes de coquille après la naissance de sa petite sœur [archives familiales inédites] ; Bricard (Isabelle), *Saintes et Pouliches...*, *op. cit.*, p. 269.

Ces témoignages sont intéressants car ils nous apprennent les croyances traditionnelles utilisées pour « expliquer » les mystères de la vie aux enfants. On voit que ceux-ci ne sont parfois pas dupes des légendes proposées par les adultes, mais leur imagination comble les blancs et interprète les choses de manière personnelle. L'observation du monde animal et un raisonnement analogique leur permettent souvent de se constituer un schéma explicatif propre qui peut perdurer longtemps. L'ignorance en matière sexuelle n'est cependant pas spécifiquement féminine. Dans les milieux favorisés, les petits garçons ne sont pas non plus informés officiellement de ces sujets dans leur plus jeune âge. Ainsi, Louise Weiss raconte dans ses mémoires qu'elle en vient à consulter son frère aîné, âgé de treize ans, pour obtenir des réponses aux questions qui la taraudent :

Il me répondit rageusement :

- Crois-tu par hasard qu'il soit plus facile d'être un garçon qu'une fille ?

Je vis qu'il souffrait également de son ignorance. Quelques jours plus tard, il me confia, à son tour, qu'il redoutait d'aborder le sujet du sexe avec des camarades plus grands³⁷.

Cependant, à la différence des filles, on reconnaît le droit aux garçons d'être informés des « mystères de la vie » avant le mariage. S'ils n'ont, pas plus que les filles, d'éducation sexuelle pendant l'enfance, l'adolescence est pour eux le temps d'un apprentissage qui va beaucoup plus loin que celui des filles³⁸. Le passage précédent montre notamment le rôle joué dans cette initiation par les camarades fréquentés dans les institutions scolaires. Plus tard, le jeune homme a souvent l'occasion de perdre son pucelage avant de convoler légitimement, que ce soit par le biais des prostituées ou d'une maîtresse. Il s'en suit un décalage avec l'éducation féminine qui peut être source de malentendu, notamment au début du mariage.

L'influence persistante du discours ecclésiastique

Ces représentations et ces comportements concernant l'éducation des filles s'expliquent par un discours hérité de l'Eglise. Le christianisme est en effet fortement marqué par un rejet de la chair, du corps et de la sexualité en général. On doit aux premiers docteurs de l'Eglise l'établissement d'un lien entre chair et péché et la sexualisation du péché originel³⁹. L'idéal ecclésiastique valorise alors plutôt le célibat, la virginité et la chasteté. Pour saint Paul, la chair est la source principale du péché, la virginité est donc un état supérieur ; il n'accepte le mariage que comme un pis-aller⁴⁰. Le sexe est du côté de la souillure et s'oppose à l'idéal de pureté des clercs. La fécondité ne compense pas la perte de la virginité et la reproduction semble vaine à des clercs qui pensent que la fin du monde est proche. Cette attitude, qui s'épanouit au Moyen Age, marque en profondeur les mentalités et les comportements dans l'Occident chrétien. A l'époque moderne, certains manuels ecclésiastiques destinés à l'instruction des femmes chrétiennes indiquent encore explicitement que la maternité n'est pas l'état le plus noble pour une femme⁴¹. La procréation est plutôt le signe tangible de l'imperfection

³⁷ Weiss (Louise), *Mémoires d'une européenne*, Paris, Payot, 1970, t. 1, p. 58.

³⁸ Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*

³⁹ L'idée que depuis Adam et Ève, le péché est légué à l'homme par l'acte sexuel n'est pas établi dans la Genèse ou dans les Evangiles ; le premier à avoir associé ces différents termes est Clément d'Alexandrie (150-215). Une lecture simplifiée et radicalisée de saint Augustin amène à lier définitivement péché originel et sexualité par l'intermédiaire de la concupiscence ; Le Goff (Jacques), « Le refus du plaisir », dans *Amour et sexualité en Occident*, dir. par Ariès (Philippe), Paris, Seuil, 1991, p. 182.

⁴⁰ « Il est bon pour l'homme de s'abstenir de la femme, mais à cause de la fornication, que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari. Que le mari s'acquitte de son devoir envers la femme et pareillement la femme envers son mari (...). Je dis toutefois aux célibataires et aux veuves qu'il leur est bon de demeurer comme moi. Mais s'ils ne peuvent se contenir, qu'ils se marient : mieux vaut se marier que brûler (...). Ainsi celui qui se marie avec sa fiancée fait bien mais celui qui ne se marie pas fait mieux encore » ; Paul, *1^{er} Epître aux Corinthiens*, VII.

⁴¹ Ainsi, Juan Luis Vivès déclare au XVI^{ème} siècle, dans son *Livre de l'institution de la femme chrétienne* : « Je ne puis entendre la raison de ce désir à porter enfants. Veux-tu être mère pour remplir le monde, comme si sans toi il dut finir ? Ne sois curieuse de remplir la maison de Dieu : il y mettra bon ordre sans toi, dût-il exciter enfant de pierres. Sache que la malédiction ancienne de la stérilité est passée. Maintenant tu as autre loi, en laquelle Virginité est préférée à mariage. Pour ce, l'Evangile béatifie la stérilité et les mamelles qui n'ont allaité ; considère que tu es une d'icelles (...) Si on voyait en figure ou peinture les calamités et grevances que les enfants engendrent à leurs mères, l'on aurait en crainte de porter comme serpent venimeux » ; Vives (Juan Luis), *Livre de l'institution de la femme chrestienne tant en son enfant que mariage et viduité...*, Genève, Slatkine, 1970 (reproduction en fac-similé de l'édition de 1891).

humaine. Ses contraintes et ses servitudes marquent particulièrement la femme. Si la maternité est sublimée par la figure de Marie – nous y reviendrons⁴² –, l'aspect charnel de la maternité reste particulièrement tabou pour l'Eglise. La culture cléricale manifeste un dégoût prononcé pour le corps féminin et la gestation⁴³. Toute la région génitale de la femme, lieu de désir et de fécondité, est marquée par la honte et frappée de tabous. La proximité des organes de la génération avec les viscères et les « parties honteuses » alimente de manière récurrente les allusions au ventre maternel, comme une « prison immonde ». Le monde cléricale a contribué à diffuser cette représentation hors de l'Eglise⁴⁴.

Les Réformes atténuent cependant le pessimisme par rapport à la chair et renforcent la sacralisation du lien conjugal⁴⁵. Les écrits de François de Sales au XVII^{ème} siècle, notamment *l'Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'amour de Dieu*⁴⁶ évoquent le mariage et l'union charnelle de manière positive et montrent que vie conjugale et vie dévote ne sont pas incompatibles. Ils contribuent à réhabiliter la chair et le plaisir, mais dans le cadre d'un mariage centré sur l'amour, la fidélité et la chasteté. Le développement du jansénisme en France à la fin du XVII^{ème} siècle, contribue à ce qu'au siècle suivant, la femme et la sexualité soient encore largement envisagées sous l'angle de la tentation et du péché. Au XVIII^{ème} siècle, la peur de la chair occupe encore une place centrale dans de nombreux catéchismes⁴⁷.

Ce discours religieux constitue un arrière-plan mental et une référence essentielle pour la très grande majorité de la population sous l'Ancien régime et encore largement au XIX^{ème} siècle. Il

⁴² On verra dans le chapitre VII d'autres aspects de la maternité chrétienne que ceux évoqués ici, notamment l'importance de la figure mariale.

⁴³ Delumeau (Jean), *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident (XIII^{ème}-XVIII^{ème} s)*, Paris, Fayard, 1983.

⁴⁴ Ainsi, Pierre Boaistuau se lamente au XVI^{ème} siècle sur « cette piteuse tragédie de la vie de l'homme » qui commence sous les plus funestes auspices : « Mais regardons en premier lieu de quelle semence il est engendré, sinon d'une corruption et infection ? Quel et le lieu de sa naissance, sinon une sale et ordre [malpropre] prison ? Combien est-il là-dedans le ventre de sa mère sans qu'il ressemble à autre chose qu'à une vile masse de chair insensible ? ». Il ajoute que le problème vient du fait qu'il « est sustenté du sang menstruel de sa mère, lequel est si détestable et immonde que je ne puis référer sans horreur ce qu'en écrivent les philosophes et médecins qui ont traité les secrets de nature » ; Boaistuau (Pierre), *Le Théâtre du Monde (1558)*, éd. crit. Michel Simonin, Genève, Droz, 1981, pp. 59 et sq. et pp. 100-105 (orthographe légèrement modernisée).

⁴⁵ La Réforme protestante contribue à faire évoluer la question et poursuit la réhabilitation de la sexualité. En effet, les protestants ne font peser sur la vie amoureuse comme sur l'enfant aucune notion de souillure ou de faute. Ils n'associent pas plaisir et péché et la chasteté n'est pas parée de vertus supérieures. Les fins du mariage sont également moins strictes que dans la théologie catholique. La procréation est vue positivement, mais avoir une grande famille n'est pas un devoir. Calvin valorise le miracle de la reproduction qui fait participer l'homme et la femme à la Création divine. Le concile de Trente et la Contre-Réforme hiérarchise également de manière nouvelle les trois fins du mariage. Le premier but du mariage n'est donc plus la génération d'enfants mais l'amitié entre les époux. La sexualité est reconnue comme un moyen d'unir les corps et les âmes dans ce but. Le désir d'avoir des enfants reste tout de même le deuxième motif pour se marier. Les théologiens catholiques font aussi la promotion de la spiritualité conjugale et le développement du discours sur l'amour conjugal contribue à la sacralisation du couple. Ils concourent ainsi à recentrer le mariage sur la cellule conjugale au détriment du groupe familial. Voir :

- Cottiaux (Jean), *La sacralisation du mariage*, Paris, Cerf, 1982.

- Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux, op. cit.*

- Gaudemet (Jean), *Le mariage en Occident*, Paris, Cerf, 1987.

- Mathon (Gérard), *Le mariage des chrétiens*, Desclée de Brouwer, "Bibl. d'Histoire du Christianisme", 1995, 2 t.

- Reynolds (Philip L.), *Marriage in the Western Church*, Leiden, E.J. Brill ed., 1994.

⁴⁶ Sales (François de), « Introduction à la vie dévote » et « Traité de l'amour de Dieu », dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 212, 1969.

⁴⁷ Pour beaucoup de clercs, l'idéal reste un mariage sans relations charnelles, à l'image du couple formé par Joseph et Marie. La continence des époux est considérée comme moyen de réparer la faute originelle et de remédier à la faiblesse humaine. Toutefois, la procréation reste, pour beaucoup de théologiens, la première fin du mariage. Le *Catéchisme des gens mariés* du Père Féline à la fin du XVIII^{ème} siècle réaffirme notamment la doctrine classique de l'Eglise sur ce point ; Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, Rouen, J. Lemonnier, 1880 (réimpression textuelle de l'édition originale de 1782 éditée à Caen), pp. 3-5. Voir aussi :

- Bernos (Marcel), *Femmes et gens d'Eglise dans la France classique (XVII^{ème}-XVIII^{ème} s)*, Paris, Cerf, 2003.

- Gouesse (Jean-Marie), « Le Refus de l'enfant au tribunal de la pénitence », *Annales de Démographie historique*, 1973, p. 237.

explique les tabous persistants qui entourent l'éducation des filles et la volonté de préserver le plus possible leur innocence et leur virginité.

Savoir quand même

Cependant, toutes les jeunes filles ne sont pas si ignorantes qu'on le croit, des sources de connaissances détournées existent et l'innocence ne dure parfois qu'un temps⁴⁸. Les « connaissances » enfantines sont souvent graduellement abandonnées avec l'âge. Elles sont remplacées par un savoir plus ou moins sûr, mais qui reste en général confus et fragmenté. Ainsi, avant d'interroger son frère et de trouver un moyen de satisfaire sa curiosité, Louise Weiss raconte comment, arrivée à l'adolescence, elle essaye de combler son ignorance :

A ces premières questions s'en étaient ajoutées d'autres, plus directes, plus scabreuses. J'essayais d'y répondre avec des éléments de connaissances glanées au cours de conversations surprises ou de lectures prématurées. La réalité m'échappait. Confusément, je sentais que Mademoiselle Marie Dugard [son enseignante] ne m'en aurait pas instruite, que la bienséance n'autorisait pas les parents à en informer leurs enfants, qu'il eut été vil de recourir aux bons offices de la domesticité. Je me débattais si violemment dans les ténèbres opposées à la clarté de la formation intellectuelle à laquelle j'étais astreinte, que parfois je me réveillais couverte de sueur, en proie à des cauchemars⁴⁹.

La puberté est souvent l'occasion de questionnements et d'explications nouvelles, mais souvent partielles. En général, à l'arrivée des premières règles, les parents s'abstiennent d'éclaircissements particuliers ; beaucoup ne disent rien du tout. En effet, des tabous durables s'attachent aux menstruations dans la société occidentale⁵⁰. Les propriétés négatives reconnues au sang menstruel, héritées de la tradition juive et antique⁵¹, contribuent à ancrer l'idée de l'impureté constitutive de la femme. Le sang des règles est réputé nauséabond et suspect de maléfice. Les femmes souillent et corrompent tout ce qu'elles touchent pendant leurs menstruations. Ce pouvoir putréfiant et stérilisant les amène à faire tourner le vin, les mayonnaises, la viande, ce qui explique les nombreux interdits qui s'appliquent à la période des règles et l'exclusion des femmes de certaines activités ou de certains lieux pendant leurs « époques »⁵². Autant le sang masculin, celui qui coule sur les champs de bataille, est noble, autant celui des femmes est impur et néfaste, ce qui justifie le mépris dans lequel est tenu le sexe féminin. Malgré les efforts des médecins à partir du XVIII^{ème} siècle pour essayer d'expliquer les menstruations et de faire reculer les préjugés sur ses pouvoirs maléfiques, les hommes, comme les femmes, considèrent que cet écoulement périodique est sale et honteux. Le cas de Madeleine Pelletier, vu précédemment, témoigne de la persistance de ces représentations jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Jules Michelet évoque également dans son journal l'exemple de sa femme Athénaïs :

[Elle] ne fut avertie que par sa sœur, à l'époque des règles (à onze ans ?). Et à dix-huit ans (départ pour Bayonne) sa sœur lui dit assez cyniquement : « Tu as vu les chiens ? C'est cela. Cela la dégôûta fort ». A Vienne elle croyait encore, dit-elle, qu'on faisait les enfants par le nombril. Sa santé si constamment mauvaise, le malheur et le chagrin l'avaient préservée et l'avaient maintenue dans une demi-ignorance⁵³.

⁴⁸ Houbre (Gabrielle), « Jeunes libertines, jeunes romantiques : les mirages d'une sexualité confisquée », *Femmes et libertinage au XVIII^{ème} siècle. Les Caprices de Cythère*, dir. par Richardot (Anne), Rennes, PUR, 2003, pp. 133-150.

Voir aussi Martin-Fugier (Anne), *La bourgeoise. Femme au temps de Paul Bourget*, Paris, Grasset, 1983, pp. 56-60.

⁴⁹ Weiss (Louise), *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 58.

⁵⁰ Voir les travaux de Cathy Mc Clive sur l'histoire des règles : Mc Clive (Cathy), *Bleeding Flowers and Waning Moons : A History of Menstruation in France, c. 1495-1761*, Thèse, Histoire, Univ. of Warwick / École Pratique des Hautes Etudes, IV^{ème} sect., Sorbonne, 2004. L'ouvrage tiré de la thèse est à paraître.

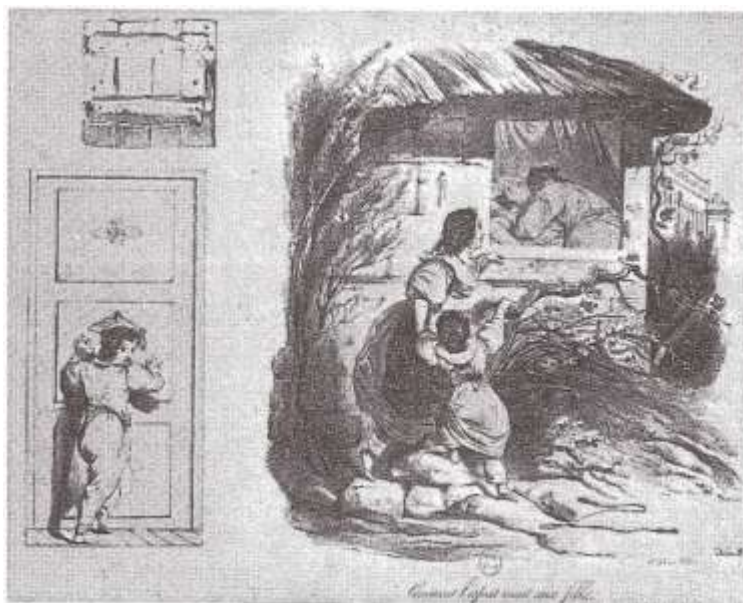
⁵¹ Pline dans son *Histoire naturelle* rapporte que le seul regard de la femme qui a ses règles suffit à ternir l'éclat du miroir, qu'il émousse le tranchant du fer, que le cuivre prend une odeur fétide et se rouille dès qu'elle y touche.

⁵² Elles sont interdites d'accès au saloir ou à la cave ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, pp. 41 et sq.

⁵³ Michelet (Jules), *Journal*, Paris, Gallimard, t. II (1849-1860), 25 août 1865.

Les premières règles ne constituent donc pas un moment décisif pour l’instruction féminine en matière de sexualité ; il s’agit plutôt d’« initier très partiellement les jeunes filles afin qu’elles sachent que la menstruation n’est pas une maladie, mais sans révéler le moins du monde leur finalité. On leur dit que la nature les oblige chaque mois à payer un tribut de sang, lointaine conséquence du péché originel qu’elles n’ont qu’à expier comme toutes les femmes »⁵⁴.

Le témoignage d’Athénaïs Michelet montre que les jeunes filles tirent parfois des conclusions intéressantes en voyant faire les animaux domestiques ou à l’occasion de séjours à la campagne. Même si on cherche à cacher de leur vue des scènes choquantes de copulation de bêtes, elles peuvent parfois observer la manière dont les animaux portent leurs petits et extrapoler aux humains, parfois à tort d’ailleurs, comme pour Marie Lafarge qui pense que les enfants viennent dans des œufs. Les demoiselles peuvent aussi surprendre des conversations ou des comportements chez les adultes de leur entourage qui stimulent leur curiosité. Ce sujet nourrit d’ailleurs l’œuvre de certains caricaturistes qui se complaisent dans un certain voyeurisme. Ainsi Numa a réalisé une lithographie intitulée : «*Comment l’esprit vient aux filles* » qui montre des jeunes filles être les témoins clandestins de relations sexuelles de paysans⁵⁵.



« Comment l’esprit vient aux filles », Pierre Numa, 1831,
Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale

De manière plus banale, l’occasion d’une naissance dans la famille peut donner des indices, mais sans offrir de certitude. Marie Lafargue, par exemple, sait avant son mariage que les femmes mettent au monde des enfants car elle se trouve dans le salon quand sa tante accouche et elle entend ses cris, mais elle ignore cependant en quoi consiste un rapport sexuel et le lien qu’il peut y avoir avec une grossesse⁵⁶. En outre, malgré une surveillance étroite des lectures, certaines jeune filles accèdent en secret à des livres qui les informent.

D’autres bénéficient d’une plus grande liberté dans l’accès aux ouvrages de la bibliothèque familiale et font ainsi des découvertes inattendues. Dans le cas de Louise Weiss, c’est l’expédition nocturne avec son frère dans la bibliothèque de la salle d’étude familiale qui fournit les connaissances tant espérées, par le biais d’une encyclopédie⁵⁷. Les romans, dictionnaires ou ouvrages médicaux

⁵⁴ Bricard (Isabelle), *Saintes ou pouliches...*, *op. cit.*, p. 268.

⁵⁵ Numa (Pierre), « *Comment l’esprit vient aux filles* », *Moralités cachées : recueil factice de pièces satiriques sur les mœurs* par Frédéric Bouchot, n° 34, 1831 (Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale) ; voir l’analyse de Houbre (Gabrielle), dans *La discipline de l’amour...*, *op. cit.*, pp. 54-55.

⁵⁶ Lafarge (Madame), *Dans le silence...*, *op. cit.*, p. 154. Cependant Arlette Lebigre met en doute l’ignorance absolue de Marie Lafargue en matière de sexualité avant son mariage. Elle a vécu à la campagne, au contact des animaux et à proximité de sa tante et de sa sœur lors de leur grossesse et de leur accouchement.

⁵⁷ Elle raconte dans ses mémoires cette expédition mémorable :

« Je lui chuchotai :

- Rendez-vous dans la salle d’études quand tout le monde sera couché.

constituent ainsi une source de connaissances pour les jeunes filles dont l'intérêt est aiguisé par le mystère entourant les questions sexuelles et reproductives. Même des lectures a priori sans danger et expurgées comme la Bible peuvent être source d'interrogation car un certain nombre de passages concernent la sexualité ou l'enfantement. Manon Roland indique ainsi que ce livre « s'exprime aussi crûment que les médecins et j'ai été frappée de certaines tournures naïves qui ne me sont jamais sorties de l'esprit. (...) Cela me mettait sur la voie d'instructions qu'on ne donne guère aux petites filles (...) Je me prenais à rire quand ma grand'maman me parlait de petits enfants trouvés sous des feuilles de choux »⁵⁸. L'aspect particulier de la conception du Christ ou une banale prière telle que *l'Ave Maria* évoquant le « fruit de vos entrailles », comme le signale madame Campan, peuvent donner des indices sur l'origine des enfants.

Pour préserver la pureté des jeunes filles, on cherche à les isoler le plus possible de ceux qui peuvent avoir des connaissances en la matière. C'est pourquoi les parents craignent, souvent à juste titre, les domestiques et les « ragots d'office ». L'origine modeste de la bonne, une éducation moins pudibonde et sa proximité avec sa jeune maîtresse font parfois d'elle une initiatrice : « elle est la brèche par où passe le sexe »⁵⁹. Mais il s'agit largement d'un fantasme alimenté par les romanciers qui se complaisent à décrire le rôle subversif que jouent les domestiques dans les familles bourgeoises, notamment au niveau sexuel⁶⁰. Balzac déplore ainsi qu'« une mère élève sévèrement sa fille, la couve de ses ailes pendant dix-sept ans, et, dans une heure, une servante détruit ce long et pénible ouvrage, quelque fois par un mot, souvent par un seul geste »⁶¹. C'est surtout dans les romans de Zola, en particulier *Pot-Bouille*, que la corruption de l'innocence par une domestique est mise en évidence. Lisa, la bonne des Campardon, dévoile les secrets de l'amour à la fille de ses maîtres, Angèle, et l'entraîne dans une intimité malsaine :

Il y avait, chez Lisa, une jouissance basse, dans cette corruption d'Angèle, dont elle satisfaisait les curiosités de fille malade, troublée par la crise de ses treize ans. Cette nuit-là, elles étaient furieuses contre Gasparine qui, depuis deux jours, enfermait le sucre, dont la bonne emplissait ses poches, pour les vider ensuite sur le lit de la petite. En voilà un chameau ! pas même moyen de croquer du sucre en s'endormant !

Au dîner, ma mère remarqua ma pâleur. Mais elle ne me dit rien. Les éveils sensuels de sa progéniture la rendaient féroce et, peut-être timide. Quant à moi, la perspective d'engager une conversation défendue, pour résoudre une énigme certes terrible puisqu'on nous en cachait la clef, me nouait la gorge.

Le silence s'établit dans l'appartement. Un à un, les rayons de lumière qui filtraient sous les portes s'éteignirent. Nu-pieds, mon frère vint me rejoindre dans la salle d'études. Nous allumâmes nos lampes pigeon, émus comme des voleurs à leur premier mauvais coup. Mais nous ne voulions que comprendre et vivre.

- Tu vas mettre par ordre alphabétique sur un papier tous les mots que tu as entendus et dont le sens t'échappe. Je vais en faire autant. Quand nous serons prêts, nous chercherons ces mots dans l'Encyclopédie et nous nous en ferons une idée.

Côte à côte, nous restâmes penchés sur notre travail jusqu'à quatre heures du matin. Nous discutions, dessinions, apprenions la propriété des termes, fiévreusement. Le carcan de notre éducation puritaine se fêlait. Nous ne savions pas combien nous eussions été mutilés si l'ardeur de nos tempéraments ne l'avait emporté.

- Cela va mieux, me dit mon frère en refermant sans bruit le dernier tome de l'ouvrage rédempteur. Maintenant ta directrice n'en sait pas autant que nous. Dis donc, me conseilles-tu de parler sérieusement aux petits ? Il faut bien qu'ils sachent aussi, les pauvres.

Je regagnais mes draps en frissonnant. Je croyais pouvoir me représenter l'acte charnel. Et puis, un autre point était acquis : un baiser ne me rendrait pas mère. Je pouvais donc continuer de vivre ma vie sans courir trop de dangers. Ces convictions me délivrèrent de mes rêves (...) ».

Weiss (Louise), *Mémoires...*, op. cit., pp. 58-59.

⁵⁸ Roland (Mme), *Mémoires de Madame Roland*, Paris, Plon, 1864, p. 15.

⁵⁹ Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Grasset/Perrin, 2004 (rééd.), p. 187.

⁶⁰ On connaît l'image de liberté sexuelle du monde domestique dans le théâtre classique ; voir Gutton (Jean-Pierre), *Domestiques et serviteurs dans l'ancienne France*, Paris, Aubier Montaigne, coll. « Historique », 1981, pp. 133-167.

Pour le XIX^{ème} siècle, voir Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes...*, op. cit., « Le sexe révélé aux enfants », pp. 185-192.

⁶¹ Balzac (Honoré de), *Albert Savarus*, Paris, 1842.

— Votre papa lui en fourre pourtant assez, du sucre ! dit Lisa, avec un rire sensuel.
 — Oh ! oui ! murmura Angèle, qui riait également.
 — Qu'est-ce qu'il lui fait, votre papa ?... Faites un peu, pour voir.
 Alors, l'enfant se jeta au cou de la bonne, la serra de ses bras nus, embrassa violemment sur la bouche, en répétant :
 — Tiens ! comme ça... Tiens ! comme ça⁶².

Les parents, évidemment, ne se doutent de rien ; ils trouvent leur fille « si douce ! et si honnête ! (...) L'éducation dans la famille, mon cher, il n'y a que ça ! »⁶³.

La fréquentation du pensionnat par les jeunes-filles, présentée comme fatale à l'innocence, se révèle également un moyen courant pour apprendre les « mystères de la vie » auprès de camarades plus savantes, voire d'être initiée à des pratiques homosexuelles⁶⁴. Enfin, l'entourage craint aussi les confidences indiscrettes des amies nouvellement mariées, mais il ne semble pas que le cas soit fréquent, le poids des tabous restant très fort et le rituel initiatique du mariage étant habituellement respecté. De manière générale, on isole les jeunes filles ayant une connaissance trop précoce de ces « mystères », même quand la source de leur savoir est dramatique. Maupassant en donne un exemple dans *Madame Baptiste*, où il raconte comment la fille de M. Fontanelle, riche bourgeois de Louvain, est violée à l'âge de onze ans : « Une aventure terrible : un valet la souilla. Elle faillit en mourir estropiée par ce misérable que sa brutalité dénonça. Un épouvantable procès eut lieu et révéla que depuis trois mois la pauvre martyre était victime des honteuses pratiques de cette brute »⁶⁵. Au lieu d'être perçue seulement comme une victime, la malheureuse enfant est tenue à l'écart des autres enfants, marquée par la honte :

Elle grandit ; ce fut pire encore. On éloignait d'elle les jeunes femmes comme d'une pestiférée. Songez que cette jeune personne n'avait plus rien à apprendre, rien, qu'elle n'avait plus droit à la symbolique fleur d'oranger, qu'elle avait pénétré, presque avant de savoir lire, le redoutable mystère que les mères laissent à peine deviner en tremblant, le soir seulement du mariage⁶⁶.

Cependant, les jeunes filles s'éloignent parfois d'elles-mêmes des camarades qui font preuve de connaissances trop précoces pour leur âge⁶⁷. Ainsi, malgré l'existence d'une « culture sauvage », nombre de jeunes femmes arrivent au mariage avec des connaissances souvent très partielles. Il semble que l'on craint de susciter du dégoût en évoquant l'acte sexuel en mots, sans les sensations et les caresses qui les rendent tolérables⁶⁸.

Le traumatisme de la nuit de nocce

On comprend dès lors à quel point les femmes peuvent être traumatisées par la découverte de la sexualité et de la réalité du « devoir conjugal ». Cette découverte semble d'autant plus choquante qu'elle est tardive, en particulier si elle coïncide avec le jour du mariage et la nuit de nocce. Traditionnellement, c'est la mère de la jeune mariée qui l'instruit dans ce domaine. Ainsi, Marie-Amélie, reine des Français, marie sa fille Louise en 1832 à Léopold, roi des Belges. Elle lui explique

⁶² Zola (Emile), *Pot-Bouille*, *op. cit.*, p. 341.

⁶³ *Ibid.*, p. 108. On peut aussi penser, chez Zola, au roman *Fécondité* où la petite Lucie Séguin du Hordel est contrainte par son institutrice, Nora, à voir par un trou percé dans une porte, l'intimité de sa mère avec son amant.

⁶⁴ La référence aux pratiques honteuses des couvents et pensionnats se banalise à l'époque romantique ; voir Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*, pp. 176-179.

⁶⁵ Maupassant (Guy de), « Madame Baptiste », dans *Mademoiselle Fifi*, Paris, A. Michel, coll. « Livre de Poche », 1983, p. 33.

⁶⁶ L'histoire finit mal car malgré un mariage avec un préfet qui tombe amoureux d'elle, tout en connaissant son histoire, une insulte publique lui rappelant son passé l'amène à se suicider.

⁶⁷ Ainsi, Gabrielle Houbre cite le cas d'une demoiselle anonyme, Z.B, qui condamne dans son journal son amie Claire : « Elle est dangereuse, sa conversation est d'une précocité effrayante pour de jeunes têtes bien candides et de jeunes imaginations bien pures qu'elle effarouche et dont elle soulève le voile d'innocence » ; *Journal anonyme d'une jeune fille (Z.B.)*, mercredi 8 et jeudi 9 juin 1842, ff 23 (B.H.V.P., Ms 1040) ; Houbre, (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*, p. 168.

⁶⁸ Knibiehler (Yvonne), « Désir d'enfant », *art. cit.*, p. 147.

juste avant la nuit de nocces le sens du devoir conjugal – révélation qui semble traumatisante pour la jeune-femme :

A onze heures le roi et moi avons conduit les nouveaux époux dans leurs appartements. Les deux rois se sont éloignés, tandis que je restais pour déshabiller Louise. Nous avons fait la prière ensemble et je l'ai couchée. Quand elle était au lit, je lui ai encore expliqué les devoirs de son nouvel état. Elle a beaucoup pleuré et ne voulait pas que je la quitte. Elle s'est enfin endormie à force de faiblesse et je suis passée dans la chambre voisine en attendant que son mari vienne se coucher⁶⁹.

Les exemples de ce type abondent⁷⁰. On peut citer également le cas de Marie Lafargue qui semble faire partie de ces « oies blanches » effrayées par la découverte tardive de la sexualité. Le jour de son mariage, ce sont ses tantes qui remplacent la mère défunte de Marie et qui tentent de la renseigner sur ce qui l'attend :

Après un déjeuner assez long et assez animé, mes tantes s'enfermèrent avec moi dans le petit salon et commencèrent à m'initier dans les effrayants mystères de mes nouveaux devoirs. Elles disaient des paroles qui me faisaient si fortement rougir et trembler que je les arrêtai par un petit mensonge en leur assurant que je comprenais ce qu'elles voulaient me faire comprendre. Cependant, comme je n'avais jusque-là cherché la vérité que dans les nuages, je gardai ma théorie, qui était innocemment stupide, mes frayeurs, qui étaient épouvantables⁷¹.

Evidemment la nuit de nocce se passe très mal et les rapports entre les époux en sont très perturbés⁷². Ce genre de situation, probablement assez banale, alimente les romans et la littérature médicale⁷³. Ainsi, dans *Une vie* de Maupassant, la mère de Jeanne n'arrive pas à dire à sa fille ce qui va se passer et c'est le père, très embarrassé, qui explique qu'« elle appartient tout entière à son mari ». Elle s'est alors sentie révoltée, comme toutes les jeunes filles, « devant la réalité un peu brutale cachée derrière leurs rêves. Blessées en leur âme, blessées même en leur corps »⁷⁴. Ce récit de la première expérience sexuelle décrit, comme d'autres, « la violence et l'horreur de cette lutte où le corps à corps sanglant se terminera par la victoire ignoble de l'homme, comparé bien souvent à une bête en rut, à un monstre »⁷⁵ et témoigne du « viol légal »⁷⁶ que constitue parfois le début du mariage. Cependant, la situation ne doit pas être noircie outre mesure, toutes les nuits de nocces ne sont pas catastrophiques et il ne faut « pas surestimer la légende noire d'une sexualité féminine opprimée »⁷⁷. Cette éducation féminine fondée sur l'ignorance du sexe et du corps concerne surtout les classes les plus favorisées, soit tout au plus 30% de la population totale et elle culmine sous le Second Empire⁷⁸.

2. Dans les milieux populaires

Des tabous moins marqués

De manière générale, les connaissances en matière de sexualité et de procréation sont plus développées des milieux populaires, notamment à la campagne. Une certaine liberté entre les sexes

⁶⁹ Marie-Amélie, *Journal de Marie-Amélie reine des Français*, Paris, Librairie académique Perrin, 1980.

⁷⁰ Voir aussi le cas de Zélie Martin, évoqué un peu plus loin, ou celui de Clémence Badère dans *Mes Mémoires*, Paris, Alcan-Lévy, 1886-1887. On sait que George Sand fut aussi très éprouvée par sa nuit de nocce ; voir Adler (Laure), *Secrets d'alcôve. Histoire du couple, 1830-1930*, Paris, Hachette, 1983 ; rééd. Complexe, 1990, p. 51.

⁷¹ Lafarge (Madame), *Dans le silence...*, *op. cit.*, p. 240.

⁷² « Comment les époux pourraient-ils se supporter dans une société qui organise comme aucune la partition des sexes et la protection des filles ? Dans tout mari, il y a un homme et cet homme est en lui-même une menace » ; Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 337.

⁷³ Laure Adler évoque ces nombreux récits de nuit de nocces où la jeune fille n'a pas vraiment compris ce qui l'attend ; Adler (Laure), *Secrets d'alcôve...*, *op. cit.*, Chap. II : « La nuit de nocces ou l'horreur du viol légal », pp. 31-65.

⁷⁴ Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 70.

⁷⁵ Adler (Laure), *Secrets d'alcôve...*, *op. cit.*, p. 38.

⁷⁶ L'expression est de Balzac.

⁷⁷ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 220.

⁷⁸ Knibiehler (Yvonne) et alii. *De la pucelle à la minette...*, *op. cit.*, p. 91.

pendant l'enfance permet des observations et des expériences utiles dans ce domaine. Les témoignages de Rétif de la Bretonne concernant son éveil à la sexualité et celui de sa sœur montrent que l'initiation sexuelle est parfois très précoce chez les jeunes ruraux au XVIII^{ème} siècle. Ainsi, Rétif de la Bretonne est témoin de plusieurs scènes de copulation dès son jeune âge ; il est aussi embrassé et masturbé par de grandes filles plus âgées. Sa sœur aînée, Margot, se livre également à des expérimentations sexuelles sur lui et une autre sœur :

Elle nous prit un jour, Marie-Louison, qui avait à peu près mon âge et moi ; elle nous conduisit dans les chenevières fort hautes, et là, elle nous disposa avec beaucoup d'ignorance, chacun de nous assis vis-à-vis, disant : « Hé : accouplez-vous ! ». Marie-Louison, selon son intelligence, obéit ; mais moi je n'en avais ni la volonté ni la faculté, et je ne faisais rien si ce n'est des tentatives inhabiles. Enfin Margot rougit et nous renvoya, intacts, en disant : « Je vous en prie, cessez... ». Je n'ai jamais pu concevoir quel avait été le but de Margot, alors âgée de treize ans. Sans doute un garçon lui avait tenu quelques discours, ou elle avait vu quelque scène, comme celles que j'ai rapportées⁷⁹.

Dans les catégories populaires, les jeux sexuels enfantins et la masturbation ne sont donc pas rares et ne font pas l'objet d'une réprobation aussi systématique que dans les milieux bourgeois. Ils permettent à l'enfant de se familiariser avec son corps et de faire un certain apprentissage sexuel. Il paraît évident aussi que la promiscuité qui règne dans les logements des milieux populaires favorise l'information sexuelle. Les enfants voient et entendent des choses malgré les lits clos ou les alcôves. Ainsi, Pierre Rivière évoque les bruits de copulation que sa sœur aînée entend sous le toit familial : « Mon père depuis leurs grands différents n'avait pas eu de commerce charnel avec elle. Cependant (...) il voulut essayer la première ou seconde nuit. Ma sœur Victoire entendit. Alors elle dit : ah mon dieu mon dieu qu'est-ce que vous lui faites ? Vois-tu, lui dit-il, qu'est-ce que cela te regarde, je lui fais ce que les hommes font à leurs femmes »⁸⁰. Les enfants ne peuvent pas non plus ignorer les nombreuses couches maternelles, qui ont parfois lieu dans la salle commune. La sœur de Pierre Rivière connaît ainsi le phénomène de la grossesse, puisque sa mère calcule avec elle le terme supposé d'une de ses grossesses. Il semble cependant qu'à partir des années 1870 les milieux populaires intériorisent davantage les normes de la pudeur bourgeoise ; les enfants ont de plus en plus leur propre chambre et les parents se font plus discrets⁸¹.

De manière plus évidente encore que dans les milieux favorisés, la proximité des jeunes campagnardes avec les animaux peut favoriser l'accès à la connaissance des phénomènes reproductifs. Zola évoque, dans *La Terre*, le cas de Françoise, quatorze ans, qui aide le taureau à saillir une vache, sous le regard de Jean :

Non, faut l'aider... S'il entre mal, ce sera perdu, elle ne retiendra pas. »

D'un air calme et attentif, comme pour une besogne sérieuse, elle s'était avancée (...). Elle dut lever le bras d'un grand geste, elle saisit à pleine main le membre du taureau qu'elle redressa. Et lui, quand il se sentit au bord, ramassé dans sa force, il pénétra d'un seul coup de reins, à fond. Puis il ressortit. C'était fait : le coup de plantoir qui enfonce la graine (...).

Françoise, ayant retiré sa main, restait le bras en l'air. Elle finit par le baisser en disant :

« ça y est.

- Et raide ! » répondit Jean d'un air de conviction (...).

Il ne songeait pas à lâcher une de ces gaillardises, dont les garçons de la ferme s'égayaient avec les filles qui amenaient ainsi leurs vaches. Cette gamine semblait trouver ça tellement simple et nécessaire qu'il n'y avait vraiment pas de quoi rire, honnêtement. C'était la nature⁸².

Dans cette scène, Zola force évidemment un peu le trait mais son récit part de réalités indéniables. Les jeunes filles voient les bêtes copuler et mettre bas, et leur sexualité peut effectivement être l'objet de commentaires et de plaisanteries dont elles sont témoins. Anne-Marie Sohn cite d'ailleurs plusieurs cas dans les archives judiciaires de jeunes filles mentionnant ce que « les bœufs font aux vaches »⁸³, mais aussi les comportements des chiens ou des boucs comparés aux pratiques sexuelles humaines.

⁷⁹ Rétif de la Bretonne (Nicolas Edme), *Monsieur Nicolas*, Paris, éd. 1883, t. I, p. 52.

⁸⁰ *Moi, Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 136 (orthographe respectée).

⁸¹ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, pp. 142-143.

⁸² Zola (Emile), *La Terre*, Paris, Pocket, 1994 (1^{ère} éd. 1887), p. 28.

⁸³ Procès-verbal du juge d'instruction d'Ambert, 15 septembre 1874 (A.D., Puy-de-Dôme, U 010821), cité par Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 153.

Cependant, le rôle joué par le monde animal doit être nuancé. Ce savoir n'est pas toujours relié à la sexualité humaine ni au phénomène de la grossesse.

Les contacts avec les aînés, les camarades ou les adultes, beaucoup moins surveillés que dans l'éducation bourgeoise, laissent aussi circuler plus facilement des informations à caractère sexuel. En particulier dans le monde ouvrier urbain, le contact quotidien avec d'autres femmes à l'atelier permet peut-être une forme d'initiation. Un savoir élémentaire, mais souvent pertinent sur la reproduction et la grossesse se transmet aussi à la campagne, mais il s'agit d'une éducation non verbalisée ni explicite, dissociée des règles de bienséance⁸⁴. L'espace du lavoir et son assemblée de femmes est certainement un lieu privilégié pour l'éducation à la sexualité et à la fonction reproductrice. Dans ce lieu exclusivement féminin, le linge raconte l'intimité des corps et la parole des femmes est plus libre ; les histoires de grossesse, d'adultère et d'avortement circulent⁸⁵. Les filles y accompagnent leur mère et peuvent voir le linge taché de sang ou son absence quand la femme est dite « grosse »⁸⁶. Les veillées et les fêtes campagnardes, auxquels on assiste très jeune, sont aussi verbalement associées à la sexualité. La fin des repas de fêtes comporte souvent des calembours, des chansons grivoises ou des farces évoquant la sexualité et la fécondité, notamment celles des jeunes mariés lors de leurs noces. Les enfants, certainement attentifs, doivent tirer profit de ces allusions plus explicites qu'à l'ordinaire⁸⁷.

Enfin, les contacts entre les sexes sont également souvent plus libres dans les milieux populaires. L'Eglise s'est bien efforcée, depuis la Contre-Réforme, de moraliser les jeunes ruraux en limitant les rencontres et la promiscuité entre les sexes, mais elle semble peu écoutée. L'âge au mariage étant assez élevé dans ces milieux⁸⁸, il existe des pratiques d'attente et d'essai de l'accord sexuel, mais dans un cadre bien délimité. Même si une grande importance est en général accordée à la virginité féminine, les garçons et les filles sont parfois autorisés à se fréquenter, voire à expérimenter une sexualité faite de baisers, d'attouchements et de masturbation réciproque, mais qui ne va normalement pas jusqu'au coït⁸⁹. Les folkloristes du XIX^{ème} siècle ont ainsi relevé ces pratiques dans de nombreuses régions françaises, la plus connue étant le maraîchinage vendéen⁹⁰.

Le taux des conceptions prénuptiales, non négligeable dans la plupart des régions françaises donne un indice sur l'importance de ces fréquentations avant le mariage et montre d'ailleurs que nombre de jeunes gens vont jusqu'aux relations sexuelles complètes⁹¹. Deux types de grossesses prénuptiales peuvent en fait être distinguées : soit le mariage est prévu et les futurs époux anticipent l'union en la consommant, ce qui se traduit par des naissances sept à huit mois après le mariage⁹² ; soit le mariage vient réparer une grossesse, sans avoir été nécessairement souhaité, et cela correspond alors plutôt à des naissances dans les premiers mois de l'union⁹³. C'est ce dernier cas qui semble le plus courant, si l'on en croit les analyses des démographes. Evaluées à environ 10 % des naissances au

⁸⁴ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 212.

⁸⁵ On peut penser, à ce propos, au passage de *L'Assommoir* où une blanchisseuse, la grande Clémence, se livre à des commentaires dans la blanchisserie de Gervaise, au moment du tri du linge :

« A chaque pièce cette grande vaurienne lâcha un mot cru, une saleté, elle étalait les misères des clients, les aventures des alcôves, elle avait des plaisanteries d'atelier, sur les trous et toutes les taches qui lui passaient par les mains. Augustine faisait celle qui ne comprenait pas, ouvrait de grandes oreilles de petite fille vicieuse. Mme Putois pinçait les lèvres, trouvait ça bête de dire des choses devant Coupeau : un homme n'a pas besoin de voir le linge ; c'est un de ces déballages qu'on évite chez les gens comme il faut (...). Dans la boutique, à chaque triage, on déshabillait ainsi tout le quartier de la Goutte d'Or » ; Zola (Emile), *L'Assommoir*, Paris, Presses Pocket, 1978 (1^{ère} éd. 1877), p. 165.

Il faut toutefois souligner dans ce passage le décalage qui existe entre la réalité vécue et les représentations des auteurs masculins bourgeois sur les femmes des milieux populaires et la sexualité.

⁸⁶ Knibiehler (Yvonne), « L'éducation sexuelle des filles au XX^{ème} siècle », *Clio, Le temps des jeunes filles*, numéro 4-1996, (<http://clio.revues.org/index436.html>).

⁸⁷ Voir *infra* dans ce chapitre des exemples de rites de fécondité pratiqués lors du mariage ; voir aussi Loux (Françoise), *Pratiques et savoirs populaires...*, *op. cit.*, pp. 110-112.

⁸⁸ Voir note 7, p. 5.

⁸⁹ Le cas particulier des mariages à l'essai sera évoqué *infra* dans ce chapitre, p. 90.

⁹⁰ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, pp. 191-200.

⁹¹ *Ibid.*, pp. 177-179.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des conceptions prénuptiales et des naissances illégitimes dans le chapitre VI.

⁹² Il y a cependant un risque de confondre ces conceptions prénuptiales avec des naissances prématurées.

⁹³ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes, op. cit.*, pp. 178-179.

XVIII^{ème} siècle⁹⁴, les conceptions pré-nuptiales tendent à progresser un peu partout à la fin du siècle – davantage en ville qu’à la campagne –, signe du relâchement de certaines contraintes et des progrès du mariage d’amour face aux mariages arrangés⁹⁵. Les jeunes gens auraient ainsi eu davantage tendance à commencer leur expérience sexuelle avant le mariage afin de forcer le consentement parental. Au XIX^{ème} siècle, la tendance se confirme, en particulier dans les milieux populaires urbains ; « faire Pâques avant les Rameaux » est une réalité pour de nombreux jeunes couples.

Ces particularités propres aux milieux populaires expliquent que les jeunes filles qui en sont issues arrivent probablement plus rarement que celles des élites totalement ignorantes de la sexualité et de la grossesse à leur mariage. Il est toutefois difficile de faire la part des choses entre la réalité et les représentations ; la jeune paysanne dégourdie et la jeune oie blanche bourgeoise sont aussi des constructions nées de la plume des penseurs et auteurs de l’époque.

Les travaux d’Anne-Marie Sohn sur les attentats à la pudeur contre les petites filles sous la Troisième République⁹⁶ montrent une situation contrastée. En effet, on peut distinguer dans les milieux populaires « trois stratégies éducatives en matière de sexualité : le silence et l’ignorance, garants de la vertu des filles ; l’interdit par la menace du péché et de la saleté ; une information spontanée plus que systématiquement donnée par des parents qui parlent librement du sexe »⁹⁷. La première attitude semble la plus courante au XIX^{ème} siècle et imite l’éducation des filles dans les milieux plus favorisés⁹⁸. Les parents refusent toute information sexuelle et pratiquent la dissimulation de la nudité. Cela amène les enfants à méconnaître totalement les choses du sexe et même à une incapacité à le nommer⁹⁹. On comprend alors que les jeunes filles puissent avoir du mal à réagir face aux pressions et agressions sexuelles dont elles ne mesurent souvent pas les conséquences¹⁰⁰. Anne-Marie Sohn cite d’ailleurs plusieurs cas exemplaires de jeunes filles enceintes qui ignorent leur état, parfois jusqu’à la veille de leur accouchement. Ainsi, elle rapporte le cas, pourtant tardif, d’une fille de quatorze ans, enceinte de son propre père, jardinier à Sèvre (Seine-et-Oise) « qui a paru très étonnée et (...) a répondu qu’elle ne savait pas ce que c’était d’être enceinte (...). Elle était tellement naïve qu’elle n’avait fait jusque-là aucun rapprochement entre son état et les actes dont elle avait été la victime »¹⁰¹. Autre cas éloquent, celui d’une institutrice stagiaire d’Ahun (Creuse) âgée de 21 ans qui indique devant la justice : « Oh ! vous ne me croirez pas ! mais je vous avoue que je ne me croyais pas enceinte (...). J’ai bien senti remuer, j’ai bien vu des vergetures mais je ne comprenais pas ce que cela était »¹⁰². En effet, les filles ne font pas forcément le lien entre l’acte sexuel et la grossesse.

La deuxième attitude parentale consiste à transcrire la sexualité « au travers des notions de péché et de saleté, inculquées dès le plus jeune âge et qui tient lieu d’éducation sexuelle pour la

⁹⁴ Les variations locales sont cependant très importantes. Dans plusieurs villages du Perche, le taux ne dépasse pas les 3 %, mais il avoisine 5 % en Ile-de-France et peut atteindre 30 % et plus en Seine-Maritime où dans le Nord à la fin du XVIII^{ème} siècle ; Dupâquier (Jacques), *La population française...*, op. cit. (éd. 1995), t. II ; Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, op. cit., pp. 178-179.

⁹⁵ Pour une étude plus approfondie du contexte de la montée des relations pré-nuptiales et de ses liens avec l’illégitimité ; voir la fin de la troisième partie chap. II : Grossesses subies et refusées ; voir aussi Beauvalet (Scarlett), *Histoire de la sexualité...*, op. cit.

⁹⁶ Sohn (Anne-Marie), « Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France et la sexualité quotidienne (1870-1939) », *Mentalités*, n°3 : *Les violences sexuelles*, sept. 1989, pp. 71-111. L’auteur a utilisé des sources judiciaires, notamment 702 dossiers de procédure concernant ces attentats à la pudeur contre les petites filles sous la Troisième République qui permettent de mettre en évidence les savoirs sur le corps et la sexualité dans les milieux populaires.

⁹⁷ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l’alcôve...*, op. cit., p. 81.

⁹⁸ A.-M. Sohn indique que dans près de deux tiers des cas d’agressions sexuelles sur fillettes, leur ignorance est partielle ou totale sur les questions sexuelles ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l’alcôve...*, op. cit., p. 143.

⁹⁹ « C’est le cas de la fille d’un imprimeur parisien, âgée de dix ans qui indique « Il m’a montré son devant dont je ne savais pas le nom », Procès-verbal du juge d’instruction de la Seine : 29 août 1876, A.D., Seine, D2 U8 61, cité par Sohn (Anne-Marie), « Les attentats à la pudeur... », art. cit., p. 78.

Voir aussi Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l’alcôve...*, op. cit., pp. 143-145.

¹⁰⁰ Louis (Marie-Victoire), *Le Droit de cuissage, France (1860-1930)*, Paris, L’Atelier, 1994.

Voir aussi Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l’alcôve...*, op. cit., pp. 145-147.

¹⁰¹ P.V. du juge d’instruction de Versailles : 17 novembre 1934, A.D., Seine-et-Oise, Assises, Session du 13 au 23 février 1935 ; cité par *ibid.*, p. 78. L’auteur dit avoir trouvé trois autres cas analogues.

¹⁰² Procès-verbal du juge d’instruction du Chambon, 6 juin 1888 (A.D., Creuse, ZE/U 996/1) ; *ibid.*, p. 148.

plupart des familles »¹⁰³. Dans les milieux populaires, certains parents profitent de l'arrivée des premières règles¹⁰⁴ pour conseiller la prudence vis-à-vis de l'autre sexe et laisser planer la menace vague d'une grossesse. Les jeunes filles envisagent ainsi ces questions sous l'angle de l'interdit, de la honte et de la peur des hommes. Cette attitude explique que, même une fois mariées, les femmes continuent de percevoir la sexualité et la grossesse comme des phénomènes tabous et honteux.

Enfin, le dernier comportement, assez banal, témoigne de solides connaissances concernant les questions sexuelles et reproductives¹⁰⁵. Certaines filles savent ainsi nommer avec précision les organes sexuels en utilisant très souvent des expressions locales en patois. A l'époque moderne, le cas est plus fréquent dans les milieux ruraux, mais au cours du XIX^{ème} siècle, les filles d'ouvriers semblent souvent les mieux informées et décrivent la sexualité de façon parfois assez crue¹⁰⁶. La censure verbale et les tabous pesant sur les adultes sont donc plus ou moins lourds selon les familles, en lien avec le poids variable de la religion chrétienne selon les milieux sociaux.

Des progrès à la fin du XIX^{ème} siècle ?

En matière d'éducation sentimentale et sexuelle, une évolution semble se dessiner à la fin de la période étudiée. En effet, à partir des années 1870 débute l'ère du « flirt » et la tendance s'accroît au tournant du siècle dans les milieux favorisés¹⁰⁷. A cette époque, il ne consiste encore qu'en jeux de mots et de regards équivoques entre garçons et filles, éventuellement en quelques effleurements, tout au plus un baiser, mais il marque une rupture dans l'éducation chaste des demoiselles. L'exemple vient des pays anglo-saxons, mais il se développe car l'étau éducatif se desserre un peu pour les jeunes filles françaises des milieux favorisés. Les progrès de l'instruction féminine, impulsés par Victor Duruy et Camille Sée entre 1867 et 1880, ne sont pas étrangers à cette évolution. Davantage éloignée de la religion, cette éducation ne remet pas en cause la vocation d'épouse et de mère, mais elle permet aux femmes d'être plus cultivées et ouvertes. La médicalisation de la société et le développement de l'hygiène permettant une banalisation de la toilette intime favorisent aussi une meilleure connaissance du corps. La pratique du sport féminin y contribue également ; la gymnastique, comme l'équitation, la bicyclette et les bains de mer connaissent en effet un succès croissant. Dans les milieux populaires, les liaisons pré-nuptiales se développent également et transforment une pratique minoritaire en rituel de fréquentation classique, favorisant une plus grande liberté sexuelle¹⁰⁸. Sans nous attarder à cette évolution qui déborde le cadre chronologique de cette étude, il faut cependant souligner qu'au début du XX^{ème} siècle, le corps et la sexualité restent encore des sujets très tabous pour les jeunes filles. Les « oies blanches » n'ont pas encore complètement disparu¹⁰⁹.

Malgré les tabous persistants concernant la maternité, la valorisation de l'amour maternel conduit à préparer les filles à leur futur rôle dès l'enfance.

¹⁰³ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 79.

¹⁰⁴ Selon Françoise Loux, si les jeunes campagnardes n'étaient pas informées à l'avance de l'arrivée des règles, on leur transmettait ensuite conseils et interdits relatifs à cette période. La société rurale ne semble pas avoir eu une attitude honteuse par rapport à la menstruation et l'apparition du sang menstruel est directement rattachée à celui des maternités à venir ; Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 171.

¹⁰⁵ Il concerne environ un tiers des fillettes de moins de treize ans ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 151.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 80.

¹⁰⁷ Casta-Rosaz (Fabienne), *Histoire du flirt*, *op. cit.*, chap. I : « 1870-1914, de l'oie blanche à la demi-vierge », pp. 27-111.

¹⁰⁸ A.-M. Sohn estime qu'en 1911, dans 23 départements français, les mariages légitimant une grossesse oscillent entre 6 et 8 % ; dans l'entre-deux-guerres, 12 % des jeunes mariées ont déjà un enfant et 20 % sont enceintes. Elle considère qu'un cinquième au moins des jeunes filles de la Belle Epoque ont connu une relation pré-nuptiale : Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 224 et p. 307.

¹⁰⁹ Des jeunes femmes de milieux populaires reconnaissent dans les années 1960 ne pas savoir grand-chose de la sexualité au moment de leur mariage et ignorer, même une fois enceinte, la manière dont elle allait accoucher ; voir sur ce point l'émission télévisée « La grossesse autrefois », première d'une série consacrée à l'histoire de la maternité, diffusée sur Antenne 2 le 1/10/1981 (visible sur le site de l'I.N.A.).

B. PREPARATION DES FEMMES AU ROLE DE MERE DEPUIS L'ENFANCE

Rousseau et la découverte de l'amour maternel

Avant d'évoquer l'éducation féminine, il faut rappeler l'intérêt nouveau accordé depuis l'époque des Lumières à l'amour maternel. Si celui-ci a toujours existé, il a longtemps été jugé peu digne d'intérêt, notamment par sa proximité avec les comportements instinctifs des femelles du règne animal. Pendant longtemps, le discours masculin – principalement le fait d'hommes d'Eglise – laisse même transparaître une grande méfiance vis-à-vis de l'amour maternel et de l'éducation donnée par les femmes à leurs enfants. Les penseurs critiquent en particulier les excès du mignotage, la trop grande tendresse et complaisance des mères pour leur progéniture. Mais à partir de 1750, l'amour maternel fait l'objet d'un discours de plus en plus prolixe de la part des philosophes, des médecins et des responsables politiques. La laïcisation de la pensée qui s'observe dans la philosophie des Lumières revalorise le rôle éducatif des femmes et la tendresse entre parents et enfants¹¹⁰. Rousseau reste la référence incontournable en la matière ; c'est le premier à théoriser l'importance de la mère dans les soins et l'éducation des enfants. Son propos n'est pas totalement novateur, mais il est le catalyseur d'idées en vogue à son époque. L'immense succès de son œuvre a beaucoup contribué à populariser et à diffuser ces théories dans les élites au cours de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle¹¹¹.

C'est d'abord dans *Julie ou la nouvelle Héloïse* (1761)¹¹² que Rousseau dresse une image de la mère idéale. Il use en effet de la fiction pour présenter sa pensée, puis ses écrits ultérieurs théorisent et précisent sa pensée. Mais l'essentiel est déjà présent dans ce roman épistolaire¹¹³. Son intérêt est, entre autre, de détailler l'éducation que Julie donne à ses trois enfants, ce qui permet à Rousseau d'exposer ses principes en la matière. Fondée sur la nature, la liberté, le bonheur, cette éducation est ensuite précisée dans *l'Emile ou De l'Education* (1762)¹¹⁴. Dès le début du livre I, Rousseau juge nécessaire d'avertir la mère de ses responsabilités :

C'est à toi que je m'adresse, tendre et prévoyante mère, qui sus t'écarter de la grande route, et garantir l'arbrisseau naissant du choc des opinions humaines ! Cultive, arrose la jeune plante avant qu'elle meure ; ses fruits feront un jour tes délices. Forme de bonne heure une enceinte autour de l'âme de ton enfant : un autre en peut marquer le circuit, mais toi seule y doit poser la barrière¹¹⁵.

Rousseau considère que la mère a un rôle fondamental dans les débuts de la vie de son enfant et que l'attention et l'affection maternelles sont essentielles. Il ajoute en note :

La première éducation est celle qui importe le plus, et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes : si l'Auteur de la nature eût voulu qu'elle appartînt aux hommes, il leur eût donné du lait pour nourrir les enfants. Parlez donc toujours aux femmes par préférence dans vos traités d'éducation ; car outre qu'elles sont à portées d'y veiller de plus près que les hommes, et quelles y influent toujours davantage, le succès les intéresse aussi

¹¹⁰ Voir davantage de détails sur ce point dans le chapitre VI.

¹¹¹ Sans rentrer dans les détails de sa biographie, certains aspects personnels de sa vie méritent d'être évoqués afin d'éclairer l'intérêt particulier qu'il porte à la figure de la mère. En effet, Rousseau perd la sienne très jeune, ce dont il se croit responsable, et il souffre beaucoup de son absence. Sa vie s'apparente à une quête d'univers maternel ; il ne connaît d'ailleurs pas le bonheur amoureux, tendant à confondre le sexe féminin avec l'image de la mère. Le fait qu'il ait abandonné à l'hospice les cinq enfants qu'il a eus hors mariage avec sa compagne Thérèse s'explique peut-être également par une impossibilité à assumer sa paternité ; en devenant père, il risque de perdre sa place de fils. Toutefois, il ne semble pas avoir totalement assumé cette attitude et plusieurs allusions dans ses œuvres témoignent d'une culpabilité et de regrets douloureux. L'intérêt accordé à l'enfant dans son œuvre constitue peut-être une manière de se racheter et de contribuer à sa manière à faire progresser le bonheur des plus jeunes ; Bocquentin (Françoise), *Jean-Jacques Rousseau, femme sans enfants ? Essai sur l'analyse des textes autobiographiques de J.-J. Rousseau à travers sa « langue des signes »*, L'Harmattan, 2003.

¹¹² Rousseau (Jean-Jacques), *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1761. Nous avons utilisé l'édition établie par René Pomeau, publiée chez Garnier en 1988.

¹¹³ Nous reviendrons dans le chapitre VIII sur les détails de l'intrigue, et notamment sur la première grossesse de Julie.

¹¹⁴ Rousseau (Jean-Jacques), *Emile ou De l'éducation*, Amsterdam, Jean Néaulme, 1762. Nous avons utilisé l'édition utilisée par Marc Launay, GF Flammarion, 1966.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 35.

beaucoup plus (...) Les mères, dit-on, gâtent leurs enfants. En cela sans doute elles ont tort, mais moins de tort que vous peut-être qui les dépravez. La mère veut que son enfant soit heureux, qu'il le soit dès à présent. En cela elle a raison : quand elle se trompe sur les moyens, il faut l'éclairer. L'ambition, l'avarice, la tyrannie, la fausse prévoyance des pères, leur négligence, leur dure insensibilité, sont cent fois plus funestes aux enfants que l'aveugle tendresse des mères¹¹⁶.

Persuadé que le caractère d'un enfant est façonné dès les débuts de sa vie par ce qui l'entoure, Rousseau pense aussi que l'affection réciproque mère-enfant découle des premiers soins qui sont donnés au bébé¹¹⁷. Il critique donc les femmes mondaines qui dédaignent leurs devoirs maternels et ont recours aux nourrices mercenaire. Il pose comme modèle la femme de la campagne qui suit la nature et allaite son enfant. Cette attitude maternelle n'est pas seulement bénéfique pour l'enfant, elle est aussi favorable à l'ensemble de la société¹¹⁸. Néanmoins, dans la pensée de Rousseau, l'amour et les tendres soins maternels ne sont que les préliminaires à la véritable éducation des fils assurée ensuite par le père¹¹⁹. Par contre, la mère reste jusqu'au bout la principale éducatrice de sa fille. Dans *l'Emile*, le philosophe indique : « Pour aimer la vie paisible et domestique il faut la connaître ; il faut en avoir senti les douceurs dès l'enfance (...) et toute femme que sa mère n'a point élevée n'aimera point élever ses enfants »¹²⁰.

Les œuvres de Rousseau connaissent un succès considérable, notamment auprès du public féminin¹²¹. A la fin du XVIII^{ème} siècle et au XIX^{ème} siècle, la valorisation de la fonction maternelle et du rôle de la mère dans l'éducation se poursuit, dans le sillage de Rousseau. Elle conditionne la manière dont les filles sont préparées à leur futur rôle.

Une éducation familiale assurée par la mère de famille

Ainsi, Paul Janet déclare en 1855 : « La jeune fille est élevée pour la famille. N'est-il pas évident qu'elle doit être élevée dans la famille ? »¹²². Henri Duval ajoute qu'« une fille ne doit s'éloigner des regards de sa mère, que pour être sous la sauvegarde de son mari »¹²³. En effet, l'avantage de l'éducation à domicile est de préserver davantage l'innocence de la demoiselle – on l'a vu précédemment – mais aussi de favoriser une transmission plus efficace du modèle maternel qui passe davantage par l'exemple que par le discours. Elle permet ainsi à la mère de jouer pleinement son rôle d'éducatrice. De nombreux philosophes et pédagogues se rallient à l'idéal éducatif formulé par

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 36.

¹¹⁷ Ethologues et psychanalystes ont depuis montré l'importance des premières interactions et des soins mères-bébé dans l'attachement et la construction du lien affectif entre une femme et sa progéniture. Voir notamment :

- Bowlby (John), *L'attachement*, Paris, PUF, 1969.

- Cyrulnik (Boris), *Sous le signe du lien*, Paris, Hachette, 1989.

- Montagner (Hubert), *L'attachement et les débuts de la tendresse*, Paris, Odile Jacob, 1988.

¹¹⁸ Un enfant élevé dans l'ordre de la nature régénère en effet la cellule familiale et l'harmonie de celle-ci rejaille sur la collectivité. Il met aussi l'accent sur l'importance de l'amour et du lien affectif dans la famille et le fait que ce lien se noue dans le rapport charnel entre la mère et l'enfant. Les bases de l'édifice social reposent donc sur la mère. Les œuvres politiques de Rousseau, notamment *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), précisent sa définition de la femme et le rôle qu'il lui assigne dans la société. Rousseau ne croit pas au péché originel ; il réfute l'idée de la malédiction associée à Eve. Il pense au contraire que la nature humaine est bonne à l'origine et que la civilisation l'a corrompue. Dans sa pensée, la mère appartient au temps des origines et constitue le modèle primordial de l'être humain. La femme peut donc retrouver son « état de nature » en suivant sa vocation physiologique, elle n'a pour cela rien à apprendre ni besoin de penser, elle doit juste aimer et se tenir à l'écart de la société qui corrompt son « état de nature » ; Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), Paris, Gallimard, 1965. Voir l'analyse d'Hoffmann (Paul), *La femme dans la pensée des Lumières...*, *op. cit.*

¹¹⁹ D'ailleurs Julie dans *La nouvelle Héloïse* indique : « Je nourris des enfants et je n'ai pas la présomption de vouloir former des hommes (...). Je suis femme et mère, je sais me tenir à mon rang. Encore une fois, la fonction dont je suis chargée n'est pas d'élever mes fils, mais de les préparer pour être élevés » ; Rousseau (Jean-Jacques), *Julie ou la Nouvelle Héloïse...*, *op. cit.*

¹²⁰ Rousseau (Jean-Jacques), *Emile...*, *op. cit.*, p. 509.

¹²¹ Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le chapitre VIII.

¹²² Janet (Paul), *La famille. Leçons de philosophie morale*, Paris, Ladrance, 1855 ; cité par Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*, p. 188.

¹²³ Duval (Henri), *Conseils aux mères de famille*, Paris, Johanneau, 1840 ; cité par *ibid.*, p. 67.

Rousseau. Ainsi Michelet déclare : « Qu'il faut du temps pour voir les choses les plus simples, que la nature même indiquait ! Hier à peine enfin on a fait cette découverte : la mère doit élever l'enfant »¹²⁴. Ce modèle de la mère éducatrice et institutrice s'impose comme un idéal à partir de la Restauration et commence à décliner à la fin du Second Empire avec la prise en charge de l'instruction secondaire des filles par l'Etat républicain¹²⁵.

De son plus jeune âge au mariage, la mère se doit donc d'éduquer sa fille intellectuellement et moralement, avec l'aide éventuelle d'un confesseur ou de quelques professeurs particuliers. Il arrive aussi que les demoiselles effectuent, avant leur entrée dans le monde, un court séjour au pensionnat, au couvent ou dans des cours pour jeunes filles afin de parachever leur éducation et de les former aux usages du monde. L'instruction à proprement parler est surtout littéraire et assez limitée par rapport à celle des garçons car il s'agit surtout de préparer les jeunes filles à leur future tâche d'épouse et de mère¹²⁶. Sans rentrer dans le détail des programmes et du contenu de l'éducation des filles des élites, essayons de repérer ce qui concerne l'apprentissage à la fonction maternelle.

Une éducation qui privilégie les aspects éducatifs de la fonction maternelle

En premier lieu intervient la poupée, attribut essentiel de la petite fille, surtout à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle où ce jouet commence à perdre la réputation de futilité qui est alors la sienne¹²⁷. On a beaucoup écrit sur ce jouet qui est censé préparer l'enfant à son futur rôle de mère. La littérature, de Rousseau¹²⁸ à George Sand¹²⁹, en a fait un lieu commun de l'enfance. Le célèbre passage des *Misérables* concernant Cosette et sa poupée résume toutes les vertus que l'on prête à cet objet :

Comme les oiseaux font un nid avec tout, les enfants font une poupée avec n'importe quoi. Pendant qu'Eponine et Azelma emmaillotaient le chat, Cosette de son côté avait emmailloté le sabre. Cela fait, elle l'avait couché sur ses bras, et elle chantait doucement pour l'endormir. La poupée est un des plus impérieux besoins et en même temps un des plus charmants instincts de l'enfance féminine. Soigner, vêtir, parer, habiller, déshabiller, rhabiller, enseigner, un peu gronder, bercer, dorloter, endormir, se figurer que quelque chose est quelqu'un, tout l'avenir de la femme est là. Tout en rêvant et tout en jasant, tout en faisant de petits trousseaux et de petites layettes, tout en cousant de petites robes, de petits corsages et de petites brassières, l'enfant devient jeune fille, la jeune fille devient la grande fille, la grande fille devient femme. Le premier enfant constitue la dernière poupée.

¹²⁴ Michelet (Jules), *Nos fils*, Paris, 1869.

¹²⁵ Voir Houbré (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.* ; Mayeur (Françoise), *L'éducation des filles en France...*, *op. cit.* ; Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères*, *op. cit.*

¹²⁶ Cependant, « c'est à la maternité que les femmes de l'aristocratie doivent la majorité de leurs conquêtes en matière de connaissance. En devenant les éducatrices privilégiées de leurs enfants, elles se sont ouvertes la porte de tous les domaines scientifiques » ; Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 235.

¹²⁷ Manson (Michel), *Jouets de toujours : de l'Antiquité à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

Levy (Marie-Françoise), *De mères en filles, 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, chapitre I.

¹²⁸ « Voyez une petite fille passer la journée autour de sa poupée, lui changer sans cesse d'ajustement, l'habiller, la déshabiller cent et cent fois, chercher continuellement de nouvelles combinaisons d'ornements bien ou mal assortis, il n'importe ; les doigts manquent d'adresse, le goût n'est pas formé, mais déjà le penchant se montre ; dans cette éternelle occupation le temps coule sans qu'elle y songe ; les heures passent, elle n'en sait rien ; elle oublie les repas même, elle a plus faim de parure que d'aliment. Mais, direz-vous, elle pare sa poupée et non sa personne. Sans doute ; elle voit sa poupée et ne se voit pas, elle ne peut rien faire pour elle-même, elle n'est pas formée, elle n'a ni talent ni force, elle n'est rien encore, elle est toute dans sa poupée, elle y met toute sa coquetterie. Elle ne l'y laissera pas toujours, elle attend le moment d'être sa poupée elle-même » ; Rousseau (Jean-Jacques), *Emile*, *op. cit.*, p. 479.

¹²⁹ « Le sentiment que les petites filles éprouvent pour leur poupée est véritablement assez bizarre, et je l'ai ressenti si vivement et si longtemps que, sans l'expliquer, je puis aisément le définir. Il n'est aucun moment de leur enfance où elles se trompent entièrement sur le genre d'existence de cet être inerte qu'on leur met entre les mains et qui doit développer en elles le sentiment de la maternité, pour ainsi dire avec la vie. Du moins, quant à moi, je ne me souviens pas d'avoir jamais cru que ma poupée fût un être animé ; pourtant j'ai ressenti pour certaines de celles que j'ai possédées une véritable affection maternelle. Ce n'était pas précisément de l'idolâtrie (...). J'ai aimé à casser les poupées, et les faux chats, et les faux chiens, et les faux petits hommes, tout comme les autres enfants. Mais il y a eu par exception certaines poupées que j'ai soignées comme de vrais enfants » ; Sand (George), *Œuvres autobiographiques*, présentés et annotés par G. Lubin, Paris, Gallimard, 2 tomes, 1970 et 1971, *Histoire de ma vie, 1847-1855*, 1^{ère} partie, chap. XII : « Les poupées ».

Une petite fille sans poupée est à peu près aussi malheureuse et tout à fait aussi impossible qu'une femme sans enfant.
Cosette s'était donc fait une poupée avec le sabre¹³⁰.

Tout est dit. Par le jeu, la petite fille s'initie à certains aspects de la maternité de manière soi-disant « instinctive » et apprend le maternage ainsi que toutes les tâches qui font la bonne mère, la bonne épouse et la bonne ménagère. Le témoignage d'Athénaïs Michelet fait écho aux écrits de Victor Hugo : « Je cherchais en moi. Je me disais : Comment me faire une compagne ? et comment crée-t-on les poupées ? Je n'imaginai pas dans ma solitude qu'on les achetât toutes faites. Je croyais bien plutôt que les mamans aidaient leurs filles à les faire, qu'elles en fabriquaient elles-mêmes »¹³¹. On se souvient de la suite de ce passage, cité plus haut, où elle pense que les femmes font les enfants comme les poupées, démontrant ainsi la continuité entre les deux. Elle poursuit : « Tourmentée et presque malade de ces idées, je sentais la difficulté de sortir d'embarras. Le menton dans la main, je songeais, je réfléchissais aux moyens de créer seule mon petit enfant. – La passion domina la crainte, et j'entrepris de tirer tout de moi »¹³².

La poupée est donc au centre de la vie ludique de la petite fille ; fabriquée par elle-même, elle peut être aussi un cadeau précieux, souvent offert au XIX^{ème} siècle dans les milieux favorisés pour les étrennes. L'industrie de la poupée, en plein essor à cette époque, traduit l'engouement pour ce jouet. Pourtant, il semble que, jusque tard dans le XIX^{ème} siècle¹³³, la poupée ne soit pas en réalité pour les petites filles un substitut de bébé ou d'enfant, mais avant tout une « dame »¹³⁴ ou une poupée de mode¹³⁵. Les poupées des *Petites filles modèles*¹³⁶, de par leur trousseau de femme en miniature, montrent bien que l'essentiel est souvent dans la parure et que les fillettes n'ont guère un comportement maternel avec elles.

Cependant, la poupée est tout de même investie d'un pouvoir pédagogique. Elle constitue une initiation essentielle au rôle maternel, tant sur le plan psychologique et affectif que pratique. Elle joue aussi un rôle particulier dans la relation mère-fille¹³⁷. En voyant sa fille jouer à la poupée, une mère peut mieux connaître sa fille et mesurer les progrès de son éducation. Le mari d'Athénaïs Michelet, le célèbre historien Jules Michelet, évoque ce point dans un chapitre de *La femme* intitulé « L'amour à cinq ans : la poupée »¹³⁸. Pour lui, la poupée n'est pas qu'une simple « imitation de maternité » :

A cet instinct de maternité, il faut en ajouter un autre (...) c'est le premier amour (...) un premier essai d'indépendance » (...). Il ne faut pas plaisanter, c'est une passion sérieuse. La mère doit s'y associer, accueillir avec bonté l'enfant de sa fille. Loin de mépriser la poupée, elle insistera pour que l'enfant capricieuse lui soit toujours une bonne mère, la tiende proprement habillée, qu'elle ne soit gâtée ni battue, mais tenue raisonnablement comme elle-même¹³⁹.

L'intérêt de la mère pour la poupée de sa fille préfigure la relation intime, faite de conseil et de soutien affectueux, qui doit s'établir quand la fille deviendra mère à son tour. C. Mercier de Compiègne évoque en 1795, dans une « idylle morale », l'utilité de la poupée comme support d'apprentissage au rôle maternel mais aussi comme modèle pour la petite fille :

Examinons maintenant, Constance, pourquoi toutes les citoyennes de ton âge aiment les poupées ; (...) ! Un jour Constance, tu seras mère, tu auras des enfants, et la nature te dispose

¹³⁰ Hugo (Victor), *Les Misérables*, Paris, Folio classique, 1991 (1^{ère} éd. 1862), t. I, deuxième partie, livre troisième, chapitre 8, Cosette, p. 528.

¹³¹ Michelet (Athénaïs), *Mémoires d'une enfant...*, *op. cit.*, p. 49.

¹³² *Ibid.*

¹³³ Il faut attendre 1855 pour que le fabricant de poupée Jumeau présente à l'exposition de Paris ses premiers bébés dont le modèle sera repris par de nombreux fabricants ; voir Knibihler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères*, *op. cit.*, p. 204.

¹³⁴ On pense à Cosette dans *Les Misérables* qui reçoit une « dame » de Jean Valjean.

¹³⁵ Spadaccini-Day (Barbara), « La poupée de mode, miroir d'une époque », *Sous l'Empire des crinolines*, Catalogue de l'exposition du Musée Galliera (29 novembre 2008-26 avril 2009), Paris, Paris Musées-Acte Sud, 2008, pp. 70-75.

¹³⁶ Ségur (Comtesse de), *Les Petites filles modèles*, Paris, France Loisir, 1983 (1^{ère} édition 1857), chap. X : « La poupée mouillée », pp. 68-69.

¹³⁷ Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles*, *op. cit.*, p. 63.

¹³⁸ Michelet (Jules), *La femme*, Paris, Hachette, 1860 (1^{ère} éd. 1859), « L'amour à cinq ans, la poupée », pp. 33-3.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 35.

déjà aux travaux que tu auras à remplir. Ta poupée est ton enfant, et tu fais, sans le savoir, l'apprentissage de son éducation. Tu aimes déjà à commander, et ne pouvant commander à tout ce qui t'environne, parce qu'ils sont plus grand que toi, il te faut une poupée. Constance, vois comme elle est docile ta poupée ; il faut que tu sois comme elle : elle ne parle pas, elle ne se met pas en colère, comme toi, pour un rien. Tu dois faire de même avec ta maman et tes maîtres. Mais elle n'est pas vivante, elle ; eh bien ! puisque tu l'es, toi, tu dois donc être encore plus sage encore¹⁴⁰.

La poupée offre également un support permettant de reproduire les comportements maternels. La petite fille imite ainsi sa mère s'occupant d'autres enfants plus jeunes ou tenant son ménage et répète le propre rôle de sa mère envers elle. La poupée constitue aussi un double d'elle-même, imaginé à l'âge adulte. A partir du Second Empire, des ouvrages sont même publiés à destination des petites filles pour leur apprendre à s'occuper du bien-être de leur poupée et de son éducation¹⁴¹. On voit bien que la poupée est un « objet d'enseignement » qui développe les facultés maternelles, ainsi que le goût du travail et de l'ordre¹⁴². Elle permet en particulier, comme le soulignent la plupart des auteurs, de Rousseau à Victor Hugo, d'enseigner de manière moins rébarbative la couture qui constitue une autre tâche féminine essentielle.

Il faut toutefois souligner que, dans certains cas, l'absence de poupée dans l'enfance, loin d'émousser la vocation maternelle, l'attise au contraire. La sœur de Zélie Martin raconte que « bien qu'elle en brûlât d'envie, jamais dans son enfance, Zélie n'eut de poupée, même la plus petite »¹⁴³. Zélie, elle-même fait le lien avec ses désirs de maternité : « Je n'ai pas oublié non plus de 8 décembre 1860, jour où j'ai prié le ciel de me donner une petite Pauline, mais je n'y puis penser sans rire, car j'étais absolument comme une enfant qui demande une poupée à sa mère et je m'y prenais de même »¹⁴⁴.

La couture apparaît comme un des autres apprentissages essentiels de l'enfance et de l'adolescence féminine aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Source de discipline et remède contre l'oisiveté, on lui reconnaît une vertu morale mais aussi pratique puisqu'en fabriquant le trousseau de leurs poupées, les fillettes se préparent à la réalisation de la layette de leurs futurs enfants. Cependant, la couture n'a pas la même signification selon les milieux sociaux¹⁴⁵. Pour les demoiselles, il s'agit surtout d'un art d'agrément pouvant cependant avoir une certaine utilité dans l'exercice des devoirs de charité. Dans les milieux populaires, ce savoir est plus essentiel ; les femmes assurent les tâches de couture domestiques et ce savoir-faire peut constituer une activité rémunérée. Les travaux d'ethnologues, en particulier ceux d'Yvonne Verdier sur le village de Minot en Bourgogne, ont montré le rôle essentiel de la couture dans l'éducation des filles rurales et les préparatifs du mariage¹⁴⁶. Si on apprend très tôt aux petites filles à faire de « l'ouvrage » (tricot, raccommodage), notamment lorsqu'elles gardent les animaux dans les champs ; à l'âge où elles deviennent jeune fille, l'apprentissage se fait plus initiatique. Par exemple, la réalisation de la « marquette », ce petit carré de canevas où l'on brode au point de croix l'alphabet, les chiffres de zéro à neuf ainsi que son nom, est à relier au destin biologique féminin. Réalisé à la puberté avec du coton à broder rouge, il renvoie aux premières menstruations ; « marquer », c'est métaphoriquement avoir ses règles¹⁴⁷. Cet apprentissage de la féminité se poursuit, après la sortie de l'école et la première communion, par la réalisation du trousseau dans l'optique d'un futur mariage. Marqué de ses initiales au coton rouge, ce trousseau

¹⁴⁰ Mercier de Compiègne (C.), *La Morale du deuxième âge, ou Idylles morales tirées des jeux de l'enfance*, Paris, 1795, idylle VI, « La poupée », pp. 48-54 et 55-56.

¹⁴¹ Un des ouvrages les plus significatifs est celui du docteur Brochard, qui publie en 1881 *L'Éducation de la poupée*. Il y explique « l'art et la manière de s'occuper complètement d'une poupée-fille (la nourrir, la coucher, la promener, l'habiller, l'instruire, etc.), y compris en respectant les règles élémentaires de l'hygiène (...) et de la prévention médicale (« A trois mois, on vaccine la poupée pour qu'elle n'attrape pas la petite vérole qui défigure les poupées, lorsqu'elle ne les tue pas ») » ; Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles*, op. cit., p. 63.

¹⁴² Levy (Marie-Françoise), *De mères en filles...*, op. cit.

¹⁴³ *Souvenir filial. La mère de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. 1831-1877*, Lisieux, Carmel de Lisieux, 1954, p. 15 ; cité par Maistre (Jacques), *L'orpheline de la Bérézina. Thérèse de Lisieux, 1873-1897*, Paris, éd. Du Cerf, 1996, p. 164.

¹⁴⁴ Martin (Zélie), *Correspondance familiale*, op. cit., lettre 147.

¹⁴⁵ Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles*, op. cit., p. 91.

¹⁴⁶ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, op. cit., chap. IV : « La couturière », pp. 157-258.

Nous aurons l'occasion d'en reparler plus loin à propos de la fabrication de la layette.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 186.

affirme son état de jeune fille pubère. Le rouge du marquage est aussi annonciateur du sang de la défloration et de futures naissances ; il participe donc d'une éducation au destin féminin d'épouse et de mère. L'apprentissage de la couture est renforcé à Minot par le passage de la jeune fille chez la couturière, pendant l'hiver de ses quinze ans, afin de parachever son éducation et qu'elle soit bonne à marier. Il ne s'agit pas tant de parfaire un apprentissage technique que de l'initier à la vie de jeune fille en la confrontant à un univers exclusivement féminin, celui de la parure et de la coquetterie et de lui enseigner les convenances liées aux vêtements. Ce n'est donc pas un hasard si le matériel de couture, principalement l'aiguille et l'épingle sont des emblèmes de la jeune fille. Les croyances liées à la pique de l'aiguille¹⁴⁸, à l'usage du fil, etc. comportent une connotation sexuelle évidente et interviennent dans les rituels de divination amoureuse répandus dans le monde rural jusqu'au XX^{ème} siècle. Ces pratiques constituent un apprentissage progressif à la vie adulte et aux rôles féminins traditionnels.

D'autres activités constituent une initiation au « cycle de la vie » pour les fillettes et les jeunes filles. Comme Rousseau et d'autres¹⁴⁹, Michelet croît en particulier aux vertus du jardinage, même limité à une fleur en pot sur un rebord de fenêtre¹⁵⁰. La culture des plantes permet, selon lui, de renforcer le lien entre la femme et la nature, lien particulièrement fort lors de la puberté comme en témoigne le cliché de la « jeune fille en fleur »¹⁵¹. Le jardin est aussi l'occasion d'initier de manière subtile les filles à leur rôle futur. Quoi de « plus beau [que] faire venir une plante, de créer une vie nouvelle, une fleur qui va s'épanouir, vous récompenser de vos soins ! »¹⁵². On apprend alors à attendre que la nature fasse son travail : « Dès qu'un essai a réussi, dès qu'elles ont vu, admiré, touché, baisé le petit être, tout est fait. Elles désirent tant renouveler le miracle, qu'elles deviennent patientes »¹⁵³. Le jardinage est ainsi une autre forme de maternité qui permet aux femmes d'intérioriser leur rôle de génitrice : « Tu pourras couvrir, élever, des nourrissons végétaux, et de petites filles-fleurs. Tu susciteras la vie, en t'unissant de tout cœur aux grandes opérations de Dieu. Plus tard, femme, et peut-être mère, quand il sera temps, volontiers, tu passeras la vie aux autres »¹⁵⁴. L'enfant est ainsi progressivement initié aux « mystères de la Nature. Semences, floraison, fructification, mort apparente doublent l'éternel retour, l'éternel féminin, les cycles »¹⁵⁵. Le jardin est aussi un moyen d'apprendre la génération et, d'une certaine manière, la sexualité. Vers treize-quatorze ans, Michelet juge nécessaire que les parents instruisent plus précisément leur fille de « ces lois nécessaires à la vie »¹⁵⁶ : « Le moment de l'initiation à l'amour. On peut expliquer à la petite fille par les fleurs, etc. Je crois qu'il faut distinguer : apprendre la génération (sans détails) à une enfant ; apprendre à la jeune fille réglée la fécondation et le danger de se laisser approcher »¹⁵⁷. Mais si le terrain a été bien préparé, cette révélation ne doit pas choquer ni pervertir la jeune fille :

Rien de plus simple que la révélation du sexe à l'enfant préparée ainsi (...) Quant à celle-ci, qui, de bonne heure, a très froidement appris la génération des plantes, la génération des insectes, elle qui sait qu'en toute espèce la vie se refait par l'œuf, et que la nature entière est dans le travail éternel de l'ovulation, elle n'est point du tout étonnée d'être dans la règle commune¹⁵⁸.

¹⁴⁸ Voir par exemple l'histoire de la Belle au bois dormant qui se pique le doigt à quinze ans... ; les aiguilles sont aussi des armes de séduction et d'envoutement utilisés dans les rituels magiques ; *ibid.*, p. 251.

¹⁴⁹ Dans la littérature et les ouvrages éducatifs du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle, on voit beaucoup de petites filles et de jeunes filles cultiver un jardin, comme dans *Adèle et Théodore* de Madame de Genlis ou *Les petites filles modèles* de la comtesse de Ségur ; voir Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 187.

¹⁵⁰ Michelet (Jules), *La femme...*, *op. cit.*, chap. VII : « L'amour à dix ans. Les fleurs » ; Chap. VIII : « Le petit ménage. Le petit jardin ».

¹⁵¹ Grasser (Céline), « « Jeune fille en fleur » contre « Good Girl » : la construction d'identités féminines bourgeoises au jardin, France et Angleterre, 1820-1870 », dans Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001, p. 259.

¹⁵² Michelet (Jules), *La femme...*, *op. cit.*, Livre Premier, chap. VII : « L'amour à dix ans. Les fleurs », p. 55.

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 67.

¹⁵⁵ Extrait de la préface de Thérèse Moreau dans Michelet (Jules), *La femme*, Paris, Gallimard, éd. 1981, p. 31.

¹⁵⁶ Michelet (Jules), *La femme...*, *op. cit.*, Livre Premier, chap. VIII : « Le petit ménage. Le petit jardin », p. 73.

¹⁵⁷ *Id.*, *Journal*, *op. cit.*, 25 août 1857.

¹⁵⁸ *Id.*, *La femme...*, *op. cit.*, Livre Premier, chap. IX : « Maternité de quatorze ans. La métamorphose », p. 84.

Même la venue des règles peut être expliquée par la métaphore végétale si une mère rapporte par exemple le rêve suivant : « Je racontais à ton père ce que j'ai rêvé cette nuit. Tu étais seule au jardin, tu t'étais piquée au rosier. Je voulais soigner ta blessure, et je ne le pouvais pas : tu restais blessée pour la vie... »¹⁵⁹. Cependant, la plupart des pédagogues ont une vision beaucoup plus conservatrice de l'usage du jardin pour les jeunes filles. Il s'agit plutôt d'un complément naturel du petit ménage, d'un apprentissage à certaines fonctions domestiques, éventuellement une première approche scientifique de la nature. Le jardin est aussi un moyen pour la jeune fille d'apprendre la culture des « simples », des plantes qui soignent, car son rôle de mère et d'épouse font aussi d'elle une soignante : « la femme est le vrai médecin »¹⁶⁰. Mais on craint de plus en plus, notamment au XIX^{ème} siècle, que la culture des fleurs en particulier excite la sensibilité et la sensualité des jeunes filles. Ainsi, les traités éducatifs et d'hygiène incitent les jeunes filles à ne préparer que des bouquets de fleurs simples aux odeurs faibles¹⁶¹.

Dans la préparation à la maternité, l'apprentissage de la vie domestique, notamment de la cuisine, complète le jardinage. Pour Michelet, « cuisine et jardin sont deux pièces du même laboratoire, travaillant pour le même but »¹⁶², à savoir initier à la maternité et aux devoirs d'épouse :

La femme doit nourrir l'homme. Haut devoir, devoir sacré ! (...) c'est comme un autre allaitement ; Si elle pouvait suivre son cœur, elle nourrirait son mari, ses enfants, d'elle-même »¹⁶³. La cuisine est aussi un « véritable enfantement. Création de chaque jour, lente, partielle, mais continue. – Elle les fait et les refait corps et âme, humeur, énergie¹⁶⁴.

Cet intérêt porté à l'apprentissage de la cuisine rappelle qu'il s'agit d'une fonction indissociable de la féminité et de la maternité. Dans les mentalités paysannes, la femme devra « cuire l'enfant » dans son utérus et faire la cuisine. Les travaux d'ethnologues montrent que la cuisine est le privilège de la mère dans la société traditionnelle. Les jeunes filles ne peuvent en apprendre que les rudiments et s'initier à la pâtisserie ; faire bouillir la marmite est un art que l'on ne découvre qu'en même temps que l'acte sexuel. Yvonne Verdier indique qu'« une femme n'est vraiment « faite » culinairement et sexuellement qu'après la naissance de son premier enfant »¹⁶⁵.

Enfin, l'éducation maternelle se parachève à l'adolescence par le soin que la jeune fille commence à porter aux autres, notamment à de vrais petits enfants. La plupart des jeunes filles, surtout dans les milieux aristocratiques, n'ont guère l'occasion de côtoyer de près un bébé, soit en raison de la taille limitée des familles, soit parce qu'ils sont gardés en nourrice loin de leurs regards. Les éducateurs préconisent donc de leur proposer des substituts comme un chat ou un petit chien à élever, mais surtout un filleul à choyer¹⁶⁶. En effet, une coutume ancienne veut qu'à partir de douze ans, la demoiselle des milieux favorisés soit marraine de l'enfant d'un domestique ou d'un subalterne de l'entourage. On ne sait pas vraiment quel rapport personnel et physique elle entretient alors avec lui mais il est sûr qu'elle prend au moins en charge son habillement, contribuant en général à son trousseau. De nombreux éducateurs du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle recommandent aussi de recourir à une jeune orpheline pauvre. C'est le cas de Madame de Genlis, qui développe longuement dans *Adèle et Théodore* les usages éducatifs qui peuvent en être faits. Elle applique d'ailleurs ses principes en dotant les princesses d'Orléans, puis sa propre fille Pulchérie, de jeunes orphelines anglaises qui font office de « maîtresse d'anglais et de poupée vivante »¹⁶⁷. Michelet conseille également aux mères de confier à leurs filles ces orphelines-poupées qui complètent sa formation :

Elle la mènera tout droit aux écoles du village, et lui montrera les petits enfants ». Devant une jeune orpheline « (...) s'éveille le jeune cœur. Sans rien dire, elle la prend, et se met à l'arranger. Elle n'est pas maladroite. On dirait qu'elle a tenu des enfants toute sa vie. Elle la lave, elle la baise, elle va lui chercher du pain, du beurre, des fruits, tout ce qu'elle a... (...) Quel bonheur d'avoir en main ces délicieuses poupées, qui parlent, celles-ci, rient et mangent,

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 83.

¹⁶⁰ *Ibid.*, Livre Troisième, chap. V : Puissances médicales de la femme, p. 351.

¹⁶¹ Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, « Le jardin des délices », pp. 84-89.

¹⁶² Michelet (Jules), *La femme...*, *op. cit.*, Livre Premier, chap. VIII : « Le petit ménage. Le petit jardin », p. 72.

¹⁶³ *Ibid.*, pp. 68-69.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 69.

¹⁶⁵ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, pp. 306 et sq.

¹⁶⁶ Knibiehler (Yvonne), « Désir d'enfant », *art. cit.*, p. 147 ; Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 207.

¹⁶⁷ Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 208.

qui ont déjà des volontés, qui sont presque des personnes ! quel plaisir de les faire jouer ! Et, sous ce prétexte, voilà qu'elle se remet elle-même à jouer, la grande innocente¹⁶⁸.

Mais il ne s'agit pas ici de s'occuper d'un bébé ; les demoiselles s'initient à une maternité considérée seulement sous l'angle éducatif. Ce principe d'instruction et d'aide mutuelles se retrouve dans les grands couvents éducatifs où les aînées deviennent les « petites mamans » des plus jeunes, trop tôt privées de leurs mères. Cependant, les enfants confiés à la jeune fille servent surtout à perfectionner l'éducation de cette dernière : « la Demoiselle prépare avec l'orpheline son propre chef-d'œuvre, sa fille future » et sert donc de « brouillon »¹⁶⁹.

Il apparaît donc que les soins aux tout petits ne sont pas enseignés aux jeunes filles, la nudité d'un bébé pouvant attenter à leur pudeur. Ces tâches paraissent aussi trop ingrates pour être confiées à d'autres qu'à des domestiques. Même au début de la Troisième République, les cours d'hygiène et de morale destinés aux filles n'intègrent pas de puériculture, malgré les recommandations de certains médecins comme Pinar¹⁷⁰. On craint encore que les soins aux bébés n'ouvrent « trop largement les yeux et les oreilles de nos modernes Agnès »¹⁷¹. Toute l'éducation féminine ramène donc à la maternité, mais privée de ses aspects charnels.

Pour une préparation réelle à la maternité

Cependant, dès le XVIII^{ème} siècle, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer une réelle préparation des jeunes filles à la réalité physique du mariage et de la maternité¹⁷². Il s'agit d'abord de préparer le corps des jeunes filles à leur future tâche maternelle. Cette préoccupation se développe tout au long de la période étudiée, occupant de nombreux traités et articles de dictionnaires¹⁷³. La « fille », puis la « jeune fille », deviennent une catégorie très importante de la pensée médicale et nourrissent un important débat moral et social.

Ainsi, Venel dans *Essai sur la santé et sur l'éducation médicale des filles destinées au mariage* (1776), consacre tout un chapitre à ce thème : « *Des recherches sur les causes de l'affaiblissement du sexe et sur les moyens généraux et particuliers de perfectionner dans les filles les conditions de la maternité* »¹⁷⁴. Il insiste sur l'importance d'une jeune fille en bonne santé « de sorte que l'état de grossesse qui n'a rien que de naturel et d'heureux pour une femme saine et bien constituée, ne devient pour celles-là une époque de langueur et de maux »¹⁷⁵. On trouve une préoccupation semblable au XIX^{ème} siècle dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* à l'article « Fille ». Virey y juge nécessaire « d'établir les règles les plus favorables pour développer leur complexion, pour les rendre saines, fortes, capables de soutenir un jour les travaux de la grossesse, les peines et les soins de la maternité »¹⁷⁶. Car bien sûr, l'objectif n'est pas tant la bonne santé féminine en elle-même que la descendance saine et robuste qu'elle permet. Au cours du XIX^{ème} siècle, ce genre d'attitude s'inscrit dans un courant plus général, pré-eugénique¹⁷⁷. Le docteur Bureau-Rioffrey écrit ainsi en 1835 dans *L'Éducation physique des jeunes filles* : « Le perfectionnement de l'espèce

¹⁶⁸ Michelet (Jules), *La femme...*, *op. cit.*, p. 79.

¹⁶⁹ Constant (Paule), *Un monde à l'usage des Demoiselles...*, *op. cit.*, p. 212.

¹⁷⁰ Nous reviendrons dans le chapitre IV et en conclusion sur l'enseignement de la puériculture.

¹⁷¹ Knibiehler (Yvonne), « L'éducation sexuelle des filles... », *art. cit.*

¹⁷² On peut aussi souligner qu'il existe autrefois, dans les sociétés traditionnelles, une sorte de préparation des filles à leur rôle maternel dès la naissance, notamment par le biais du façonnage du corps. Perçu comme un être inachevé et malléable, le nouveau-né voit certaines parties de son corps remodelées par les matrones. C'est parfois le cas des seins chez les filles, que l'on prépare ainsi à leur rôle de mère nourricière. Les médecins comme Mauriceau ou Tissot dénoncent ces pratiques ; Laget (Mireille), *Naissance...*, *op. cit.*, pp. 188-190.

¹⁷³ Pour la bibliographie sur le sujet, voir notamment :

- Caron (Jean-Claude), « *Jeune fille jeune corps...* », *art. cit.*, pp. 167-188.

- Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*

- Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *La femme et les médecins*, *op. cit.*

¹⁷⁴ Venel (Jean-André), *Essai sur la santé et sur l'éducation médicale des filles destinées au mariage*, Yverdon, 1776, pp. 101 et sq.

¹⁷⁵ *Ibid.*, introduction.

¹⁷⁶ Virey (Julien-Joseph), article « Fille », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. Par Panckoucke, t. XV, 1815, p. 517.

¹⁷⁷ Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, *op. cit.*

humaine doit commencer par le perfectionnement physique de la femme. Ce sont elles qui laissent dégénérer ou périr (...) par les matériaux qu'elles fournissent (...) [à] l'embryon humain »¹⁷⁸.

Les médecins sont nombreux à dénoncer, comme Venel, l'éducation sclérosante donnée aux jeunes filles des élites qui, en imposant la « retenue, le calme, la tranquillité », crée une espèce d'inertie et de langueur qui fait perdre sa vigueur au corps féminin, « amollit l'âme et énerve le corps »¹⁷⁹. Pour endurcir le corps féminin, les médecins recommandent donc aux parents, dès le XVIII^{ème} siècle, de faire pratiquer de l'exercice physique à leurs filles. Ils préconisent particulièrement la marche à pied, mais aussi la gymnastique, voire l'équitation¹⁸⁰ et ils appuient souvent leurs dires par de nombreux exemples, notamment celui des jeunes spartiates au corps vigoureux ou des paysannes actives et robustes.

Outre l'exercice physique, les multiples traités d'hygiène des jeunes filles s'intéressent aux différents moyens de fortifier leur constitution et d'éliminer en même temps toute source d'excitation intempestive. On retrouve souvent les mêmes conseils d'hygiène de vie que pour les femmes enceintes. Ils concernent l'alimentation, qui doit fournir des aliments faciles à digérer et pas trop relevés, une exposition à un air pur, un bon équilibre entre l'activité et le repos, le sommeil et la veille. Les bains froids ou tièdes, ainsi que les frictions sont aussi recommandés pour endurcir la fibre musculaire¹⁸¹. Dans la même optique, les médecins et pédagogues préconisent de ne pas entraver le corps féminin dans des maillots ou des corsets qui débilitent dès le plus jeune âge un organisme encore malléable et en formation. Les préceptes de Rousseau dans l'*Emile* sont bien connus et souvent repris. Venel évoque aussi le corset comme « cette contrainte universelle (...) [qui] peut être regardée comme la source principale de tous les maux du sexe »¹⁸². Parce qu'il prive de liberté et qu'il éloigne de la nature, le corset est néfaste et abîme les « organes les plus essentiels à la vie »¹⁸³. Alphonse Leroy, dans *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants* (1772)¹⁸⁴, ajoute que le corset porté pendant le jeune âge gêne l'ossification et provoque des bassins viciés qui rendent les accouchements très douloureux et dangereux à l'âge adulte. De la même manière, le développement de la poitrine est entravé et risque de compromettre un allaitement futur¹⁸⁵.

Cependant, tous ces conseils sur l'éducation physique des jeunes filles, si nombreux soient-ils, ne sont guère suivis d'effets avant la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle. A cette époque, la rivalité avec l'Allemagne, la crainte de la dépopulation et de la dégénérescence française, ainsi qu'une plus grande audience des médecins dans la société, font progresser ces recommandations dans une optique eugénique¹⁸⁶. Certains médecins vont plus loin et considèrent que, pour se marier, les futures épouses devraient prouver leur aptitude à être fécondée et à supporter les épreuves de la grossesse et de l'accouchement. Dans son *Histoire médicale et philosophique de la femme*¹⁸⁷, le docteur Menville préconise ainsi qu'un médecin examine avant le mariage la largeur du bassin et le bon état des organes génitaux. Fodéré propose carrément d'interdire le mariage à « toute femme dont le bassin n'aurait pas quatre pouces au diamètre sacro-vertébral du détroit supérieur... »¹⁸⁸. Il faut cependant attendre le début du XX^{ème} siècle pour que se développe l'idée d'un examen médical prénuptial, mais davantage pour protéger les époux de maladies congénitales ou contagieuses que pour vérifier la capacité reproductive de la femme.

Toutefois, ce n'est pas seulement l'aptitude physique à la maternité qu'il faut vérifier et renforcer chez les jeunes filles. Certains médecins considèrent qu'il faut également les endurcir au

¹⁷⁸ Cité par Gabrielle Houbre « L'Age des Amazones », dans *L'éducation des filles au temps de George Sand*, textes réunis par Michèle Hecquet, Lille, Artois Presses Université, 1998, pp. 85-89.

¹⁷⁹ Venel (Jean-André), *Essai sur la santé...*, op. cit., 1776.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Cependant, des médecins et des éducateurs mettent aussi au point une hygiène des jeunes filles afin de retarder « l'éveil des sens » et de prolonger leur innocence virginale ; voir Knibiehler (Yvonne), « Désir d'enfant », art. cit., p. 146.

¹⁸² Venel (Jean-André), *Essai sur la santé...*, op. cit., 1776.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Leroy (Alphonse Louis Vincent), *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants*, Paris, Le Boucher, 1772, pp. 221-230.

¹⁸⁵ La question du corset sera abordée plus longuement un peu plus loin car elle concerne aussi les femmes enceintes.

¹⁸⁶ Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, op. cit.

¹⁸⁷ Menville (Dr), *Histoire médicale et philosophique de la femme*, Paris, Amyot, 1845.

¹⁸⁸ Cité par Adler (Laure), *Secrets d'alcôve...*, op. cit., p. 42.

niveau psychologique et tempérer leurs passions. Ainsi Venel critique la timidité et la crainte que l'éducation développe chez les filles :

Il faudrait les accoutumer dès la plus tendre enfance à voir de sang-froid les choses les plus dégoûtantes. Il ne serait même pas inutile de leur procurer quelque fois le spectacle des animaux et des personnes défigurées, mutilées et souffrantes. On sent que plus les femmes seraient familiarisées avec ces sortes d'objets et moins ils deviennent révoltants et à craindre pour elles, pendant la grossesse surtout ; car leur impression est absolument relative au degré d'antipathie et d'horreur qu'ils inspirent¹⁸⁹.

Certains praticiens cherchent donc à prévenir les conséquences néfastes de l'imagination maternelle pendant la grossesse grâce à cette éducation précoce.

Dès le XVIII^{ème} siècle, des médecins et des éducateurs progressistes demandent également que les jeunes filles soient instruites de la signification des règles, des rapports de sexe et de la maternité avant le jour du mariage, afin d'éviter les ravages causés par la brutalité psychologique et physique de la nuit de noces. Ainsi Venel déplore qu'au moment où les « impulsions de la nature » se font ressentir à la puberté :

La curiosité inquiète du cœur commence à se laisser diriger à des recherches indiscrettes qui conduisent les jeunes filles à des découvertes d'autant plus dangereuses pour elles qu'elles n'ont ordinairement d'appui contre leurs impressions, que quelques préceptes que le voile de nos mœurs ont obligé de mettre sur cette partie importante et délicate de l'instruction du sexe, rend trop vague pour être toujours une égide sûre¹⁹⁰.

En laissant planer trop de mystères sur les secrets de la nature, on risque d'exciter dangereusement l'imagination des jeunes filles et de les faire basculer du côté de la passion.

Choderlos de Laclos, très critique envers l'éducation féminine dans *Les liaisons dangereuses*, est aussi l'auteur d'un *Traité d'éducation des femmes* en 1783. Il y défend la nécessaire instruction des femmes sur les questions sexuelles, en concordance avec les vœux de la nature. La fille naturelle apprend en observant les exemples autour d'elle : « Vingt fois, cent fois, elle a vu s'accomplir devant elle l'acte de la génération ; elle n'a pas rougi, elle n'a pas fui »¹⁹¹. Mais bien peu appliquent ces principes à leurs propres filles, comme Diderot. Quelques prêtres suggèrent d'utiliser *l'Ave Maria* pour commencer l'information des jeunes filles aux réalités de l'enfantement et ils rappellent que la chasteté n'est une vertu qu'en connaissance de cause et non si la femme est laissée dans l'ignorance¹⁹².

Tout au long du XIX^{ème} siècle, des médecins et d'autres, comme Michelet, renouvellent ces injonctions éducatives, tout en convenant de la difficulté d'informer sans attenter à la pudeur et à la morale¹⁹³. Pas plus qu'ils ne parlent de puériculture, les programmes de l'enseignement féminin jusqu'au début du XX^{ème} n'abordent les questions sexuelles ou les particularités biologiques des femmes, alors qu'il s'agit de la seule véritable spécificité féminine¹⁹⁴. En 1867, Fonsagrives préconise de former les femmes à leurs devoirs maternels, mais seulement après leur mariage :

Une chose manque aux femmes, c'est la connaissance de cet art d'élever les enfants (...). Loin de moi la pensée ridicule de vouloir initier la jeune fille, par une indiscrette incursion dans l'avenir, à des soins qui peuvent ne lui servir jamais ; mais quand elle se marie, la question change de face et elle suivrait alors avec fruit des leçons pratiques d'hygiène maternelle. Ses enfants en profiteraient d'abord, et, plus tard, sa fille, conseillée par elle et devenue mère à son tour, recueillerait le bénéfice de cet enseignement¹⁹⁵.

¹⁸⁹ Venel (Jean-André), *Essai sur la santé...*, op. cit., 1776, pp. 101 et sq.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ Choderlos de Laclos (Pierre), *Traité sur l'éducation des femmes* (1783), Paris, J.-P. Million, 1991, p. 63.

¹⁹² Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, op. cit., p. 36.

¹⁹³ « On a vu des jeunes personnes restées dans une complète ignorance à cet égard et prenant leur nouvel état pour une infirmité honteuse, contrarier les efforts salutaires de la nature, aux moyens de lotions, d'injections ou d'autres agents aussi dangereux. On devra donc dire alors toute la vérité aux jeunes pubères, parce que s'il est dangereux de trop savoir, il est souvent plus dangereux de tout ignorer » ; Colombat (Dr Marc), *Traité des maladies des femmes*, Paris, Labé, 1838-1843, pp. 1080-1081.

¹⁹⁴ Knibiehler (Yvonne) et alii., *De la pucelle à la minette...*, op. cit., p. 187.

¹⁹⁵ Fonsagrives (J.-B.), *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille*, Paris, J.-B. Baillière, 1867.

Encore en 1900, Mme Hudry-Menos, s'élève contre l'hypocrisie générale qui perdure : « Comment ose-t-on imposer à la jeune fille les devoirs du mariage et de la maternité, sans la préparer loyalement à la complexité de ces devoirs ? Comment ose-t-on célébrer la mère sur le mode lyrique, lorsqu'on tient la maternité pour honteuse en quelques-unes de ses phases, les plus importantes et les plus décisives ? »¹⁹⁶. A en juger par ces propos, et l'insistance des médecins sur la nécessité pour les mères d'éclairer leurs filles sur leur corps et la génération, bien peu de femmes devaient en réalité s'y risquer¹⁹⁷.

L'initiation de la femme à son rôle maternel dans les débuts du mariage

Après avoir franchi le cap de la nuit de noce, souvent éprouvante on l'a vu, mais qui fait de la jeune mariée une vraie femme, celle-ci doit encore achever sa mue afin de pouvoir devenir mère. Nous ne nous attarderons pas sur les enjeux de la défloration et de la première expérience sexuelle, qui suscite une littérature médicale considérable¹⁹⁸. On peut cependant relever que les médecins conseillent de plus en plus au mari de ne pas brusquer son épouse, au risque de provoquer frigidity, vulvisme et maux divers qui peuvent entraver une future maternité, sans parler d'une atmosphère hostile au sein du couple. De manière aussi interventionniste et moralisatrice, les médecins déconseillent souvent le voyage de noces qui fatigue la jeune épouse à la santé déjà ébranlée : « Il augmente les risques de métrite catarrhale, les péritonites suivies de stérilité et les fausses couches abîmant définitivement la matrice en proie aux inflammations causées par la trépidation du train, les cahots des routes, et les nuits épuisantes... »¹⁹⁹. La mise en place de relations conjugales harmonieuses permet l'imprégnation spermatique de la femme qui voit son corps se transformer, murir et devient capable d'accueillir un enfant. Le miracle de la défloration provoque en effet :

Pour toute l'économie une transformation manifeste. Cette fille pâle et languissante deviendra dégourdie, rubiconde ; sa timidité se changera en mâle assurance, en hardiesse, au besoin ; les fonctions maternelles exigent du courage (...). Il est donc certain que le sperme masculin imprègne l'organisation de la femme, qu'il avive toutes ses fonctions, qu'il donne plus de jeu et d'activité à son économie²⁰⁰.

Certains auteurs ne se limitent pas à cet aspect physiologique. Michelet, notamment dans *l'Amour*²⁰¹, considère que le mari doit préparer son épouse physiquement, intellectuellement et psychologiquement à la sexualité et à la maternité. Pour lui, l'idéal est de ne pas précipiter une grossesse trop rapidement après le mariage : « Il ne faut pas que l'enfant vienne avant que son berceau soit convenablement préparé. Cela veut dire qu'il n'est pas à désirer que l'union soit trop tôt féconde, mais que préalablement la jeune femme, qui doit être elle-même le premier berceau de l'enfant, se raffermisse des émotions de sa situation nouvelle »²⁰². Il faut qu'elle ait un répit entre « ces deux drames que sont le mariage et la première grossesse (...). Un intervalle de calme où n'ayant plus les épines du commencement, et pas encore les troubles de la grossesse, ce doux être de souffrance jouisse, lui aussi et goûte un moment de bonheur ». Le mari doit donc « préparer le corps de sa femme à la grande bataille de la maternité » et la « féconder intellectuellement »²⁰³.

¹⁹⁶ Hudry-Menos (Mme J.), *La femme*, Paris, Schleicher, 1900 ; cité par Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles*, op. cit., p. 133.

¹⁹⁷ C'est seulement à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle que certains commencent à remettre en question le « dogme de la virginité féminine », tels que Léon Blum dans *Du mariage* en 1907 ou Coissac en 1898 dans *Le Mariage, le Ménage et l'Education des enfants, conseils aux jeunes époux par un père de famille*.

D'autre part, dans un contexte de lutte contre la syphilis, les hygiénistes cherchent à prévenir la contagion en informant les populations (création de la *Société de prophylaxie sanitaire et morale* en 1901) ; les néo-malthusiens, les féministes, les républicains progressistes et même l'Eglise militent également pour une éducation sexuelle. Pour plus de détails sur le contexte de la fin XIX^{ème} - début du XX^{ème} siècle, voir Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, op. cit., p. 37 et Knibiehler (Yvonne), « L'éducation sexuelle des filles... », art. cit.

¹⁹⁸ Adler (Laure), *Secrets d'alcôves*, op. cit., chap. II : « La nuit de noces ou le viol légal », pp. 31-65.

¹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 54-66.

²⁰⁰ Virey (Julien-Joseph), article « Fille », art. cit., dictionnaire Panckoucke, t. XV, 1815, p. 565.

²⁰¹ Bernard-Griffiths (Simone), « L'éducation féminine selon Michelet », dans *L'éducation des filles au temps de George Sand*, op. cit., pp. 103-120.

²⁰² Michelet (Jules), *L'Amour*, Paris, Larousse, 1858, pp. 163-167.

²⁰³ *Ibid.*

Tout ce qui concerne la jeune femme – son corps, son esprit, ses émotions – sont donc orientés vers cette mission maternelle. Toutefois, comme le souligne Gabrielle Houbre, on ignore comment les jeunes filles elles-mêmes s'accommodent de ces « lancinants propos sur l'évidence de la maternité, ainsi sur la subordination de leur sexualité à l'usage que la société veut bien lui consacrer : leur sentiment ne s'est pas suffisamment affranchi des interdits de l'écriture pour parvenir jusqu'à nous, au détour d'un journal intime ou d'une lettre »²⁰⁴. L'immense majorité des femmes se conforme à cette vocation maternelle ; il est alors logique qu'après le mariage, la plupart des femmes souhaitent être enceintes rapidement et craignent par-dessus tout la stérilité.

II. ETRE ENCEINTE RAPIDEMENT

Après avoir envisagé la manière dont les femmes sont préparées à être mères depuis l'enfance, comment l'impératif de maternité est-il approprié par les femmes une fois mariées ? Dans cette étude, nous utiliserons essentiellement des écrits privés, souvent féminins, et quelques sources médicales, qui témoignent de l'importance du désir de maternité.

A. AVOIR DES ENFANTS, UNE IMPERIEUSE NECESSITE

Une nécessité collective

Dans les sociétés traditionnelles, la fécondité et une nombreuse descendance sont vues de manière positive. Avoir des enfants est une évidence car ils incarnent la pérennité, les naissances assurant la permanence du cycle vital et la relève de l'espèce et de la communauté. Elles permettent de maintenir l'équilibre entre le nombre des bouches à nourrir et le nombre de bras capables de travailler. Dans cette conception cyclique de la vie, la mort n'est qu'une étape et avoir des enfants permet de continuer la chaîne de la vie. On y voit aussi une forme de circulation des esprits des ancêtres qui s'incarne à chaque génération dans de nouveaux corps²⁰⁵. Aujourd'hui, les psychologues distinguent le projet, le désir et le besoin d'enfant, mais les individus des sociétés traditionnelles ignorent ces distinctions subtiles²⁰⁶. Projet et désir d'enfants n'ont pas à s'exprimer verbalement car ils vont de soi et sont inclus dans l'union de l'homme et de la femme. Le désir et l'attente des enfants sont d'ailleurs collectifs, pas seulement individuels ou propres au couple. On n'a pas des enfants pour soi mais pour sa famille, sa parenté.

Avoir une progéniture correspond en effet à des besoins fondamentaux pour chacun des groupes sociaux. Pour les pauvres, avoir des enfants est une projection concrète sur l'avenir. Comme dit le proverbe « enfants sont richesse de pauvres gens »²⁰⁷ car ils fournissent très tôt une force de travail indispensable et ils constituent une assurance pour les parents trop âgés pour travailler. Pour les riches et les puissants, les enfants renforcent la lignée et permettent à celle-ci de durer dans le temps. L'héritier perpétue le nom et le patrimoine ; les cadets permettent l'insertion de la famille dans les grands corps de la société : Eglise, armée, magistrature. Même les filles, malgré la charge financière que représente leur dot, apportent les alliances profitables à leur famille.

En outre, il est nécessaire autrefois de mettre au monde de nombreux enfants pour compenser l'énorme mortalité infantile. Malgré des différences notables selon les périodes et les régions, retenons que, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, la moitié des enfants n'atteint pas son dixième anniversaire²⁰⁸.

²⁰⁴ Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, op. cit., pp. 161-162.

²⁰⁵ Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin...*, op. cit.

Id., *L'arbre et fruit...*, op. cit.

²⁰⁶ Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères...*, op. cit. ; Knibiehler (Yvonne) « Désir d'enfant » dans *Le Roc de la maternité, Etudes freudiennes*, 32, nov. 1991, pp. 143-157.

²⁰⁷ Flandrin (Jean-Louis), *Familles...*, op. cit.

²⁰⁸ La mortalité infantile est particulièrement difficile à calculer autrefois, en raison de l'absence ou de l'irrégularité de l'enregistrement des enfants mort-nés pendant l'accouchement ou dans les jours qui suivent la

Pour que deux ou trois enfants parviennent à l'âge adulte, il est donc nécessaire d'en mettre au monde au moins deux fois plus. Après chaque crise de mortalité sous l'Ancien Régime, on remarque d'ailleurs une forte reprise de la fécondité, comme si une pulsion de vie poussait les survivants à faire des enfants pour réparer les dégâts causés par la mort.

Désir de grossesse

Puisque la maternité est considérée comme un devoir et la vocation « naturelle » des femmes, celles-ci manifestent souvent le désir d'être enceinte rapidement après leur mariage²⁰⁹. Ainsi, Suzanne Necker, la femme du célèbre ministre de Louis XVI, mariée le 30 septembre 1764, s'inquiète vite de n'être pas encore enceinte : « Mariée depuis huit mois, écrit-elle à son amie madame Puthod le 9 juillet 1765, je n'ai pas une apparence de grossesse, cette idée me harcèle car j'aime mon mari à la passion, et si je meurs sans enfant il faudra que je le laisse en proie à des héritiers avides, ou qu'une autre... je ne puis achever »²¹⁰. On perçoit l'idée qu'un enfant doit naître pour incarner l'intensité du lien entre les époux et le resserrer davantage. Mme Necker imagine aussi déjà les conséquences dramatiques de sa mort si elle n'a pas d'enfant.

La correspondance de la marquise de Bombelles, née Angélique de Mackau, et de son époux Marc, marquis de Bombelles, montre également une attente impatiente de la première grossesse²¹¹. Leurs fonctions respectives – elle comme suivante de Mme Elisabeth à la cour de Versailles, et lui en tant qu'ambassadeur à Ratisbonne – les tiennent pour de longs moments éloignés l'un de l'autre, ce qui suscite une abondante correspondance, exceptionnellement conservée²¹². Mariés le 17 janvier 1778, leur union se transforme vite en mariage d'amour et Angélique souhaite très vite être enceinte. Sa correspondance témoigne de cet empressement quasi obsessionnel ; elle fait part du moindre espoir de grossesse à son mari, plusieurs fois à tort²¹³. Son mari la rassure et en plaisante : « Tu avais l'exemple du courage héroïque avec lequel j'appris à Wörth la mort de mon fils aîné »²¹⁴. Angélique essaye de ne pas s'enthousiasmer trop vite, mais chaque espoir déçu la désole un peu plus, même si au début elle tente de faire bonne figure. En mars 1778, elle indique :

Je vous dirai pour nouvelles que je ne suis pas grosse, mes règles m'ont prise samedi au soir. J'en ai été bien aise et fâchée. J'aurais eu sans doute bien du plaisir à avoir un petit marmot que j'aurais bien aimé puisqu'il aurait été votre fils, mais peut-être ma santé s'en serait-elle altérée au lieu que je vais prendre de la force et lorsque je deviendrai grosse je n'aurai plus aucune inquiétude²¹⁵.

Quand elle fait part à son mari d'une nouvelle déception, dans la lettre du 28 octobre 1778, elle a du mal à cacher sa peine :

Je ne sais pas où m'y prendre pour te dire une chose qui me fait de la peine et qui t'en fera peut-être aussi : c'est que je ne suis pas grosse, mes règles m'ont prise avant-hier. J'en ai eu du

naissance. Toutefois, l'échantillon, tiré de l'enquête de 1958 de l'INED, permet de calculer les quotients plus ou moins corrigés de mortalité infantile de la population d'Ancien Régime. Ces quotients sont très variables selon les régions ; la plupart étant compris entre 200 à plus de 300 pour mille. Ainsi à Samouillan en Haute-Garonne, le quotient de mortalité infantile est de 107 pour mille, il atteint 394 à Vic-sur-Seille en Moselle ; Beauvalet (Scarlett), *La population française à l'époque moderne. Démographie et comportements*, Paris, Belin, p. 310.

²⁰⁹ Comme le souligne Yvonne Knibiehler, même aujourd'hui où la maternité n'est plus un impératif de la vie des femmes mais reste socialement très valorisée, le désir d'enfant « enraciné dans le corps et le cœur des femmes, est un des plus exigeants qui soient » ; Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire, op. cit.*, p. 11.

²¹⁰ Béatrice D'Andlau, *La jeunesse de Mme de Staël*, Paris-Genève, Librairie Droz, 1970, p. 17.

²¹¹ Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* », *lettres intimes, 1778-1782*, présenté et annoté par Evelyn Lever, Paris, Tallandier, 2009.

²¹² Le départ précipité du couple après les journées de juillet 1789 ne leur a pas permis d'emporter avec eux leur correspondance. Elle fut saisie et conservée aux Archives départementales des Yvelines, longtemps ignorées et inédites. Le travail d'Evelyn Lever et d'étudiants de maîtrise de Paris IV Sorbonne a permis la publication récente d'une partie de ces lettres qui forment un rare témoignage de la vie privée d'un couple noble de la fin du XVIII^{ème} siècle en France.

²¹³ Voir les détails sur ce point dans le chapitre II (sur le diagnostic de grossesse).

²¹⁴ La marquise avait déjà probablement annoncé à tort un espoir de grossesse à son mari ; Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 6 novembre 1778, p. 102.

²¹⁵ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc, 2 mars 1778, p. 32.

chagrin mais j'ai fait beaucoup de réflexions qui m'ont un peu consolée. Lorsque je saurai que tu en as pris ton parti je le serai tout à fait, mais j'ai été assez bête pour imaginer que cela diminuerait un peu l'intérêt que tu prendrais à moi. Cette idée-là m'a fait pleurer. Ensuite je me suis reprochée mon injustice et je me suis grondée d'avoir pu croire que mon chat m'aimerait moins parce que je n'étais pas grosse. Il me semble que je suis tout à fait isolée. Cette idée de grossesse m'occupait malgré moi, me rapprochait davantage de toi. Depuis que je sais que je ne le suis pas, ton absence m'attriste encore plus²¹⁶.

Toujours inquiète et déçue, elle ajoute le 11 novembre : « Je suis bien fâchée de n'être pas grosse car, malgré tous tes raisonnements, j'entrevois que cela t'aurait fait un grand plaisir ; je suis sûre que tu auras été aussi affligé que moi quand tu auras appris que je ne l'étais pas »²¹⁷. On mesure à ces propos l'importance de la grossesse à ses yeux. Il ne s'agit pas seulement d'accéder au statut envié d'épouse accomplie et de mère, mais aussi de matérialiser l'amour conjugal qui unit les deux époux ; elle souhaite d'ailleurs un fils qui serait une autre image de l'être aimé. On sent également la peur de décevoir son mari si elle ne lui donne pas rapidement un héritier. Enfin, l'idée même de grossesse lui est chère dans sa solitude ; le fait de porter un peu de son mari en elle, alors qu'il est si loin, constitue un gage de réconfort et la rapproche de lui. Son mari fait cependant preuve de beaucoup de compréhension et tempère l'impatience de son épouse. En effet, âgée d'à peine seize ans, il la trouve encore un peu jeune pour être mère. Pour l'aider à surmonter sa peine, il lui confie même qu'il souhaiterait différer cette première maternité afin qu'elle profite un peu de sa jeunesse et se renforce physiquement :

Loin d'être affligé de ce que tu ne sois pas grosse, je t'avoue que rien ne pouvait m'aider plus efficacement à supporter ton absence qu'en apprenant que tu ne souffriras pas, que tu pourras jouir de tout, que l'exercice à cheval que tu aimes ne t'es plus interdit. Je sens comme je le dois à la délicatesse de ton sentiment, le charme de tout ce que tu me dis que t'eût été l'enfant que tu croyais porter dans ton sein, mais tu n'en aimeras pas moins ton mari, n'étant pas enceinte, et tu prendras des forces qui te serviront un jour plus utilement.

Pour moi, je trouve dans tout ceci mon honneur aussi bien gardé que mon cœur est satisfait. On a su les doutes de ta grossesse, on a vu tes désirs, de là on a conclu que je m'étais bien conduit, que ma conduite t'avais plu et que j'étais un très heureux mari. Je ne serais revenu près de toi que pour te voir souffrante, peut-être aurais-tu toujours persisté dans le désir de nourrir ton enfant, alors plus de permission de me bien conduire, alors comme Tantale au milieu des plus douces eaux, j'aurais eu bien des sacrifices à faire ; le ciel, plus clairvoyant que nous, a ménagé ton âge. Après avoir gémi d'une cruelle absence, je te retrouverai plus sensible à l'amour que tu le fus jamais. Je te rappellerai ce souhait si flatteur que tu fis d'avoir un enfant de moi ; je n'aurai plus comme autrefois la crainte de te déplaire en te serrant dans mes bras, plus tendres, plus heureux cent fois, que dans les premiers temps de notre union, nous formerons un être qui recevra l'empreinte de notre félicité. Tu me connais, juge d'après le ton de cette lettre, si tu devais être embarrassée de m'apprendre l'arrivée de tes règles²¹⁸.

Ce témoignage est exceptionnel par sa longueur et son contenu, rarement exprimé aussi explicitement. Marc de Bombelles affirme qu'il aurait été triste de voir sa femme enceinte loin de lui, car il n'aurait pas pu soigner ses maux et se serait inquiété. Il trouve même qu'un simple espoir de grossesse suffit pour le moment car il témoigne d'une entente conjugale harmonieuse et de sa virilité. Cette situation l'arrange aussi car elle lui fait espérer que sa femme désirera de nouveaux rapprochements conjugaux et lui permettront de découvrir les plaisirs de la sexualité, auxquels il l'initie depuis peu. En outre, elle permet au mari de ne pas avoir à se priver de relations conjugales pendant la grossesse et l'allaitement, ce qui le réjouit par avance. Mais, on le verra plus loin, le couple n'attend finalement guère pour avoir un premier enfant, qui naît en 1780²¹⁹.

²¹⁶ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc, 28 octobre 1778, pp. 85-86.

²¹⁷ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc, 11 novembre 1778, p. 115.

²¹⁸ *Ibid.*, lettre de Marc à Angélique, 6 novembre 1778, p. 102.

²¹⁹ Dans cette même famille, d'autres cas de stérilité temporaire malheureuse peuvent être cités. C'est le cas des sœurs de Marc, Jeanne et Henriette de Bombelles. Ces deux jeunes femmes, frustrées de maternité, se prennent d'une affection envahissante pour le premier enfant de leur frère, surnommé Bombon. Henriette Victoire, mariée depuis mai 1775 à un vieillard impuissant, le landgrave de Hesse, se désespère de n'être pas mère. Elle fond en larme à la vue de son neveu : « J'ai été dîner chez ta sœur (Jeanne) ou Mme de Vaupalière et Mme de Reichenberg (Henriette) sont venues. Lorsque cette dernière a vu Bombon, elle s'est mise à pleurer et l'a caressé

Au XIX^{ème} siècle, les angoisses des jeunes mariées restent souvent les mêmes. Le journal de Caroline Brame témoigne bien de cette attente éperdue de l'enfant²²⁰. Mariée le 19 avril 1866, la jeune femme ne devient en effet mère qu'une dizaine d'années plus tard. Pendant tout ce temps, elle espère une grossesse, mais c'est au début de son mariage que l'obsession de l'enfant est la plus grande. Le 14 août 1866, mariée depuis quatre mois, elle voit une première espérance déçue :

Mon Dieu que votre volonté soit faite ! J'avais espéré et mon cœur était radieux, mais vous ne l'avez pas voulu. Oh ! je ne me lasserai pas de vous la demander, cette grande grâce ! Oh que je serai fière et heureuse lorsque je pourrai dire « mon fils, ma fille » ! Ma chère petite fille, elle s'appellera Marie. Oh ! que demain je vais demander à la sainte Vierge d'intercéder pour moi²²¹ !

L'année suivante, elle regarde avec envie les enfants des autres : « Claire Lepine est bien la plus charmante petite femme que je connaisse et puis la chère petite Anna. J'étais en admiration devant ce délicieux *baby* de neuf mois »²²². Quelques mois plus tard, le premier janvier 1868, elle confie son chagrin à son journal : « Premier jour de l'année, je ne sais pourquoi je ne peux éloigner la tristesse qui m'accable ! Mon Dieu, vous le savez, mon grand chagrin c'est de n'avoir pas un *baby* que j'aimerais tant et qui me ferait accepter la vie sérieuse que je mène. Que votre volonté soit faite »²²³. Profondément croyante, Caroline Brame se résigne aux volontés de la Providence mais tente toutefois de lutter contre sa stérilité pendant plusieurs années – nous y reviendrons²²⁴.

Ce genre d'impatience à être enceinte se rencontre également dans la littérature. Zola évoque ainsi le cas de Clotilde dans le *Docteur Pascal*²²⁵. Celle-ci entretient une relation amoureuse adultère avec son oncle et les deux souhaitent un enfant, malgré leur situation atypique. Clotilde espère être rapidement enceinte car il s'agit pour elle du seul but des relations sexuelles :

Mais il viendra ! ». C'était pour elle, la conséquence naturelle et indispensable de l'acte. Au bout de chacun de ses baisers se trouvait la pensée de l'enfant, car tout amour qui n'avait pas l'enfant pour but, lui semblait inutile et vilain. Même, il y avait là une des causes qui la désintéressait des romans (...). Son continuel étonnement, sa continuelle indignation était de voir que, dans les romans d'amour, on ne se préoccupait jamais de l'enfant. (...). Jamais les amants, lorsqu'ils s'abandonnaient aux bras l'un de l'autre, ne semblaient se douter qu'ils faisaient œuvre de vie et qu'un enfant allait naître. Cependant, ses études d'histoire naturelle lui avaient montré que le fruit était le souci unique de la nature. Lui seule importait, lui seul devenait le but, toutes précautions se trouvaient prises pour que la semence ne fût point perdue et que la mère enfantât. (...) Le sexe des héros, dans les romans distingués, n'était plus qu'une machine à passions (...) en dehors des lois naturelles, sans paraître se souvenir qu'en faisant l'amour on faisait des enfants. C'était malpropre et imbécile²²⁶.

Même s'il s'agit d'un roman, ce personnage est révélateur d'une attitude qui devait exister et qui faisait de l'enfant la finalité des relations sexuelles, en concordance avec les lois naturelles et certainement aussi avec les lois religieuses, même si ce n'est pas explicitement dit ici.

avec la plus vive tendresse ». Toutefois Henriette étant devenue veuve, elle convole en secondes noces avec le marquis de Louvois et peut enfin goûter aux joies de la maternité.

Divers mémoires de maîtrise ont été consacrés aux correspondances de la famille Bombelles ; voir les références et l'analyse des lettres de Jeanne et Henriette de Bombelles par Marion Trévisi dans *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, pp. 459-462.

²²⁰ *Le journal intime de Caroline B.*, éd. par Georges Ribeill et Michelle Perrot, Paris, Montalba, 1985.

Pour une étude de ces écrits, voir Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1998.

²²¹ *Le journal intime de Caroline B.*, *op. cit.*, 14 août 1866.

²²² *Ibid.*, 7 octobre 1867.

²²³ *Ibid.*, 1^{er} janvier 1868.

²²⁴ Voir à la fin de ce chapitre.

²²⁵ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, Paris, éd. Folio Classique, 1993 (1^{ère} éd. 1892).

²²⁶ *Ibid.*, p. 262.

Le mariage à l'essai

L'importance accordée à la fécondité du couple dans la société traditionnelle explique la persistance du concubinage pré-nuptial ou du « mariage à l'essai » dans certaines régions françaises²²⁷. Avant de bénir officiellement une union, les familles attendent ainsi de savoir si le couple est fécond. Ainsi, en Corse, les folkloristes du XIX^{ème} siècle ont relevé la pratique de l'« *abracia* » ou « *abracio* », cérémonie d'« embrassement » où deux jeunes gens échangent leur consentement en présence de leurs familles. Cette cérémonie précède de plusieurs mois ou années le mariage civil et religieux et est considéré comme celui qui compte vraiment aux yeux des Corses. Dès le XVII^{ème} siècle, des prêtres venus en mission dans l'île dénoncent ces pratiques :

Il y avoit encore un très grand abus parmy les habitans de cette Ile, touchant le sacrement du mariage ; ils le célébroient rarement qu'ils n'eussent auparavant habité ensemble ; & pour l'ordinaire, lors qu'ils estoient fiancez ou qu'ils s'estoient seulement donné parole, la fille alloit demeurer dans la maison de son futur mary, & perseveroient dans cet estat de concubinage deux et trois mois, & quelquefois deux ou trois ans, sans se mettre en peine de s'espouser²²⁸.

Pour Jean-Louis Flandrin, l'importance de ces pratiques ne s'explique pas seulement par la fréquence des couples de parents, obligés d'attendre une dispense ecclésiastique pour se marier. La raison ne serait pas non plus la pauvreté, qui rendrait difficile l'établissement des époux, ou un moindre attachement à la bénédiction religieuse. Il s'agit vraisemblablement bien de vérifier si le couple est capable d'engendrer une descendance.

Autre exemple, celui du mariage à l'essai au Pays basque, connu par plusieurs sources dont le récit du magistrat bordelais Jean d'Arrerac en 1601 :

J'ay esté rapporteur d'un procès de Labourd, où il estoit question de l'observation de la plus estrange coustume du monde : c'est qu'ils espousent leurs femmes à l'essay. Ils ne couchent point leurs contracts de mariage par escrit, et ne reçoivent le benediction nuptiale qu'après avoir longtems vescu avec elles, avoir sondé leurs meurs et cogneu par effet la fertilité de leur terroir. Cette coustume est contre les Saints decrets : et neanmoins tellement enracinée en ceste nation que vous leur arracheriez plutôt la religion que ceste usance²²⁹.

Ce témoignage atteste de l'ancienneté de ce genre de pratique mais les folkloristes du siècle dernier montrent qu'elles ont perduré pendant toute l'époque pré-industrielle, voire plus tard, en France mais aussi ailleurs dans l'Occident chrétien. Au XX^{ème} siècle dans le département de la Loire des témoins affirment qu'il est honorable pour une fille d'être enceinte avant le mariage car cela prouve qu'elle n'est pas stérile²³⁰.

Ces comportements montrent, en tout cas, que la procréation est bien considérée par tous comme le but principal du mariage et que c'est surtout la femme qui doit faire la preuve de sa capacité à engendrer.

B. CRAINTE DE LA STERILITE

Le fléau de la stérilité

Quand la grossesse vient à tarder, l'angoisse féminine est perceptible car le spectre de la stérilité menace. On le voit dans une lettre d'Aloÿse de Cerilley à son mari en 1807, tous deux étant issus de la petite aristocratie de la région lyonnaise. Après deux ans de mariage, elle détrompe de nouveau son époux sur un espoir de grossesse et envisage le pire, vieillir sans enfant :

Mon intention étoit de vous écrire plus tôt mon cher ami, mais, dans la crainte de vous faire partager un espoir mal fondé, je ne l'ai pas fait et puis c'eût été vous faire partager ma peine

²²⁷ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, op. cit., pp. 184-188.

²²⁸ Mgr Abelly, *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, Paris, 1664, liv. II, chap. I, pp. 76-77 ; cité par *ibid.*, p. 184.

²²⁹ Arrerac (Jean d'), *Pandectes*, Bordeaux, 1601, pp. 243-244, cité par *ibid.*, p. 188.

²³⁰ *Ibid.*

inutilement ; quand on a été bercé d'une chimère, on y croit malheureusement et alors les regrets qui s'ensuivent pèsent sur le cœur. J'ai été désabusée hier soir malgré toutes les précautions que j'ai prises (...). La peine que j'en ai ressentie ne peut se dire, j'y croyais tellement que le contraire ne m'était pas venu à la pensée. Il m'arrive souvent de penser à l'avenir et alors combien je me vois seule ; Aloÿse, le front couvert de rides et la taille courbée inspirera-t-elle à son ami le même sentiment, l'aimera-t-il alors ? Une mère de famille de quelque manière qu'elle puisse être inspire toujours le respect, son mari et ses enfants l'aiment, la chérissent ; mais une femme âgée qui voit autour d'elle successivement tomber tout ce qu'elle aime reste seule, sans appui, alors combien la vieillesse devient isolée²³¹.

La stérilité précarise le statut social de la femme et celle-ci peut craindre que l'absence d'enfant distende ses liens avec son mari. A l'époque, la maternité étant au cœur de la féminité, la stérilité constitue un fléau, une malédiction. Comme elle est imputée à la femme, elle est aussi vécue comme un échec personnel.

Cette certitude est profondément inscrite dans les pays de culture judéo-chrétienne et la Bible elle-même contient de nombreux exemples de femmes stériles qui se désespèrent de ne pas avoir de descendance²³². Ainsi, Rachel voyant qu'elle ne donne pas d'enfant à Jacob l'implore : « Donne-moi des enfants, autrement j'en mourrai »²³³ et quand enfin Dieu « ouvre son sein », elle s'écrie : « Dieu a ôté mon opprobre ! »²³⁴. Ce terme d'opprobre revient très souvent et montre que les douleurs de l'infécondité surpassent toutes les autres.

Une responsabilité essentiellement féminine

Si la stérilité préoccupe tant les femmes, c'est qu'elles sont presque toujours jugées responsables de cette situation²³⁵. Dans les mentalités traditionnelles, l'incapacité à engendrer pour un homme ne peut venir que de l'impuissance²³⁶. C'est la raison pour laquelle on craint le mauvais sort pendant les noces, notamment le nouement de l'aiguillette²³⁷. Même quand une union stérile s'achève par le décès du mari et que la veuve arrive à procréer avec son nouvel époux, la responsabilité masculine dans la première stérilité est rarement engagée. Ainsi, Mireille Laget donne l'exemple au XVII^{ème} siècle de madame Saint-Vidal²³⁸. Enceinte à 47 ans, alors qu'elle est stérile pendant vingt-cinq ans avec son premier mari, « homme pourtant bien adroit, robuste et jeune », sa grossesse suscite l'incrédulité. Alors qu'elle manifeste des symptômes significatifs : elle est enflée, affaiblie, elle prétend ressentir les mouvements d'un enfant, personne ne veut croire à une grossesse et l'on diagnostique une hydropsie. Quand elle accouche d'un beau garçon, on s'extasie de sa fécondité à un âge aussi avancé, mais à aucun moment on ne met en cause la stérilité du premier mari.

Une fois que l'homme dépose sa semence dans le corps féminin, c'est à la femme de la faire fructifier et de faire « murir son fruit ». Si l'enfant ne vient pas, c'est donc elle qu'on incrimine. Cette incapacité à engendrer est vue comme une aberration, une monstruosité, tant on associe féminité et fécondité. Les femmes sans enfants sont donc honteuses et se sentent humiliées. Ainsi, dans les proverbes ou chansons folkloriques, elles sont souvent traitées de « mule », du nom de l'animal bâtard qui ne peut se reproduire. Du XV^{ème} au XVIII^{ème} siècle, on les qualifie aussi de « brehaigne ». D'après

²³¹ *Emilie*, Bernard de Fréminville éd., Paris, Seuil, 1985, lettre d'Aloÿse à Laurent de Cerilley, avril 1807.

²³² La Bible est traversée par le thème de la fécondité et de la stérilité. Tous les patriarches sont passés par un temps de stérilité avec leur épouse préférée, avant la naissance d'un enfant voué à un destin exceptionnel. Dieu est celui qui rend fécond, malgré la stérilité, celui qui est plus fort que les forces de mort et qui répond aux prières de ceux qui ont foi en Lui. Dans l'*Ancien Testament*, on peut citer : Abraham et Sarah, Isaac et Rebecca, Jacob et Rachel, Elkana et Anne, Manoach et sa femme (parents de Samson) ; dans le *Nouveau Testament* : Zacharie et Elisabeth (parents de saint Jean-Baptiste), Joachim et Sainte Anne (parents de la Vierge), etc. ; voir Knibihler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire...*, op. cit., p. 63.

²³³ *Genèse*, XXX, I ; XVI, 2.

²³⁴ *Genèse*, XXX, 23

²³⁵ Nous verrons *infra* dans ce chapitre les causes de la stérilité vue par les médecins.

²³⁶ Darmon (Pierre), *Le tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France*, Paris, Seuil, 1979.

²³⁷ L'aiguillette est le lacet servant à fermer la braguette du pantalon masculin ; on peut le « nouer » par un maléfice afin d'empêcher la consommation du mariage.

²³⁸ Jacmon (Antoine), *Mémoires (1630-1651)*, publ. par Chassaing, Le Puy, 1885, p. 264 ; dans Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, thèse, t. I, p. 256.

Jacques Gélis, « le terme « baraine » ou « baraigne » avait servi dès le XII^{ème} siècle à désigner une terre qui ne portait jamais de moisson ; et au XIX^{ème} siècle étaient « brehaignes » les femelles d'animaux qui ne pouvaient avoir de petits »²³⁹. On le voit, une femme sans enfant est une anomalie de la nature car elle va à l'encontre des cycles agraires dont les rythmes sont si présents dans les mentalités rurales. Par sa stérilité, la femme est inutile et « en manquant à son devoir et en se rendant coupable d'une interruption de la lignée, elle porte atteinte à l'œuvre même du Créateur »²⁴⁰.

Des grossesses fantasmées

La crainte de la stérilité conduit d'ailleurs certaines femmes à se persuader qu'elles sont enceintes alors que ce n'est pas le cas. Mauriceau rapporte le cas

d'une marchande de bois à Paris, que j'ai bien connue, laquelle n'avait jamais eu d'enfants, quoiqu'elle en ait eu des passions étranges, jusqu'au point d'en espérer à l'âge de cinquante-cinq ans, à cause qu'elle avait encore pour lors quelque peu de menstrues. On persuada une fois à cette femme, sur le récit des signes qu'elle disait avoir, durant l'espace de dix mois entiers, qu'elle était grosse, de quoi la sage-femme et plusieurs autres l'assuraient (aussi le croyait elle bien elle-même, car il n'est pas difficile d'être persuadé de ce qu'une forte passion nous fait espérer) à cause qu'elle avait effectivement le ventre enflé et disait même sentir mouvoir son enfant, et le croyait si bien, qu'un jour se trouvant plus mal qu'à l'ordinaire, après avoir fait préparer une très belle layette pour l'enfant qu'elle imaginait avoir, elle envoya quérir la sage-femme, qui étant venue, lui dit que c'était effectivement pour accoucher ; mais un jour ou deux après, ayant toujours espéré un enfant jusqu'alors, elle vida seulement des eaux et quelques vents qu'elle rendit par la matrice, sans autre chose, après quoi il fallut replier la belle toilette qu'on avait apprêtée²⁴¹.

Certaines femmes d'âge avancé, ne voyant plus venir leurs règles, ne se résolvent donc pas à envisager la stérilité et la ménopause et se croient enceintes. Dionis rapporte des cas de ce genre où même l'avis du médecin est refusé : « Combien ai-je vu des layettes magnifiques faites par des femmes qui, parce qu'elles souhaitaient avec passion d'avoir un enfant, ne voulaient pas qu'on leur dise le contraire »²⁴². Mauquest de la Motte relate également des exemples de femmes âgées de trente-cinq à quarante-cinq ans « qui n'ayant eu point d'enfants, se flattaient qu'à cet âge, avec un peu moins de feu et plus de modération, elles pouvaient être devenues fécondes, ne l'ayant point été dans leur jeunesse, par la raison contraire »²⁴³. Elles cherchent en effet à se persuader qu'un changement de leur tempérament avec l'âge guérira leur stérilité. L'accoucheur évoque aussi ce même refus de la stérilité chez des femmes déjà mères :

D'autres [femmes qui] (...) se laissaient emporter à une erreur qu'on ne peut comprendre, lesquelles après avoir eu plusieurs enfants, quelqu'avancées en âge qu'elles soient, se flattent encore d'être grosses, quand leurs menstrues viennent à se supprimer, plutôt que de s'avouer que c'est l'âge avancé qui les rend stériles, tant elles ont la vieillesse en horreur²⁴⁴.

On perçoit l'incompréhension des médecins face à ce désir d'enfant chez certaines femmes d'âge mûr, alors qu'elles ont eu la chance d'être mères. Celles-ci ne se résolvent pas toujours à la stérilité, même après avoir eu plusieurs enfants. L'incapacité à être mère fait changer de statut et renvoie au rang de « vieille femme », ce qui semble assez douloureux pour certaines femmes. Ainsi Zélie Martin, mère de Thérèse de Lisieux, craint à 38 ans de ne plus avoir d'autre enfant à cause de son âge, qu'elle juge déjà trop avancé : « Tu n'as pas besoin de t'inquiéter au sujet des enfants ; malheureusement je n'en aurai bien sûr jamais plus. J'espérais pourtant toujours avoir un petit garçon, mais si le bon Dieu ne le veut pas, je me résigne à sa volonté »²⁴⁵. Elle connaît pourtant encore deux grossesses. Enfin, enceinte à 41 ans de son neuvième enfant, elle se résout difficilement à la pensée qu'il s'agit probablement du

²³⁹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 38.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 39.

²⁴¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 71.

²⁴² Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 121.

²⁴³ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, op. cit., 1715 ; cité par Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, op. cit., cas n° 11, p. 61.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ Martin (Zélie), *Correspondance...*, op. cit., lettre à son mari, 1869, p. 78.

dernier : « Moi, j'aime les enfants à la folie, j'étais née pour en avoir, mais il sera bientôt temps que cela finisse. J'aurai quarante-et-un ans le 23 de ce mois, c'est l'âge où l'on est grand'mère ! »²⁴⁶.

Une crainte de la stérilité encore plus pesante dans le cas des reines²⁴⁷

En effet, les reines ont pour mission première de mettre au monde un héritier car la transmission de la couronne et la stabilité du royaume en dépendent. C'est la raison pour laquelle leur statut est menacé en cas de stérilité car elles risquent l'annulation du mariage, comme c'est le cas pour Jeanne de France ou Marguerite de Valois. La pression procréative est donc grande sur leurs épaules.

Avant la période couverte par notre étude se place le cas longtemps malheureux de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, que l'on peut difficilement passer sous silence. Mariés en 1615 à quatorze ans, les époux doivent attendre vingt-trois avant de donner naissance à Louis Dieudonné, futur Louis XIV, bientôt suivi du futur duc d'Orléans. La reine aurait été enceinte au début de son mariage mais elle fait plusieurs fausses couches²⁴⁸. En 1622 en particulier, elle avorte à six semaines en glissant dans la grande salle du Louvre²⁴⁹. Il faut attendre 1638 pour que l'expérience se renouvelle enfin, à la grande surprise de tous ; car naître d'une mère âgée de 37 ans, pendant si longtemps inféconde, tient du miracle²⁵⁰. Les mauvaises langues ont rapidement mis en doute la paternité de Louis XIII car le roi ne fut longtemps guère assidu auprès de son épouse. D'autres voient une intervention divine dans cette conception tant attendue. On l'explique plutôt aujourd'hui par la reprise des relations conjugales entre les époux, la résolution d'un blocage psychologique ou la possible modification de l'équilibre hormonal de la reine lui permettant de fixer les embryons²⁵¹. Pendant cette longue période d'infécondité, Anne d'Autriche vit dans la crainte de la répudiation. Comme un divorce n'est pas possible, la seule solution est l'annulation du mariage par le pape. La stérilité n'est normalement pas un motif recevable, mais des accommodements peuvent être trouvés avec le Saint-Siège. On peut notamment arguer de vices de formes permettant de conclure à la nullité du mariage. Le roi aurait souhaité se séparer de sa femme afin d'avoir une descendance mais Anne d'Autriche a des appuis importants, tant à Rome qu'à la cour d'Espagne car elle est la sœur du roi le plus puissant d'Europe. En outre, la piété du monarque lui fait hésiter à rompre un sacrement²⁵². Pendant cette période angoissante, Anne d'Autriche multiplie les recours, notamment religieux pour conjurer sa stérilité et, une fois enceinte, elle s'entoure de toutes les protections possibles²⁵³.

Autre exemple célèbre, celui de Marie-Antoinette, dauphine puis reine de France²⁵⁴. Sa correspondance avec sa mère, Marie-Thérèse d'Autriche, est bien connue²⁵⁵ et illustre l'attente impatiente que les femmes ont parfois de la grossesse. Marie-Antoinette est mariée en mai 1770 à quatorze ans et demi avec un dauphin qui n'a qu'un an de plus qu'elle. Ils sont tous les deux à peine pubères mais on tient pourtant à leur faire consommer le mariage au plus vite, par crainte que Marie-Thérèse y voit un signe de défiance. Les deux époux ont reçu une éducation très puritaine et ils ignorent ce qui les attend. Neuf jours avant le mariage, Louis XV écrit : « L'époux me paraît avoir impatience de la voir et que tout soit fait, sans savoir encore ce qu'il aura à faire pour la dernière

²⁴⁶ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 15 décembre 1872.

²⁴⁷ Pour les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, voir Pascal (Eugénie), « L'attente de l'héritier. Désir d'enfant, grossesse et délivrance dans les lettres de princesses (1560-1630) » ; Mc Clive (Cathy), Pellegrin (Nicole) dir., *Femmes en fleurs : Femmes en corps du Moyen Age aux Lumières*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, coll. « L'école du genre », n°4, 2010.

²⁴⁸ Bertière (Simone), *Les reines de France au temps des Bourbons, Les deux régentes*, Paris, éd. de Fallois, 1996.

²⁴⁹ « Elle se blessa et perdit son fruit », indique le maréchal Bassompierre ; cité par Perez (Stanis), *La santé de Louis XIV, une biohistoire du roi soleil*, Paris, Champ vallon, 2007, chap. I.

²⁵⁰ Cependant, Catherine de Médicis fut aussi stérile pendant dix ans avant de donner naissance à dix enfants.

²⁵¹ Perez (Stanis), *La santé de Louis XIV...*, op. cit.

²⁵² Bertière (Simone), *Les deux régentes...*, op. cit., p. 303.

²⁵³ Voir *infra* dans ce chapitre.

²⁵⁴ Nous ne traiterons ici que de l'exemple de Marie-Antoinette ; d'autres cas sont évoqués dans le chapitre VII, dans la partie consacrée aux grossesses royales.

²⁵⁵ Marie-Antoinette, *Correspondance (1770-1793)*, établie et présentée par Evelyne Lever, Paris, Tallandier, 2005.

conclusion »²⁵⁶. Pendant huit ans le mariage de Marie-Antoinette et de Louis est infécond, et on ignore pendant longtemps s'ils n'arrivent pas à procréer parce que la reine est stérile ou parce que le roi est impuissant²⁵⁷. En fait, l'absence prolongée de relations conjugales rend la fécondité hypothétique. En effet, Marie-Antoinette doit attendre août 1777 pour voir son mariage réellement consommé. Pendant sept années, Marie-Thérèse se désespère donc de n'avoir aucun espoir de maternité pour sa fille. Dès le début de son mariage, elle met d'ailleurs en garde Marie-Antoinette de manière répétée contre tout ce qui pourrait entraver son potentiel reproductif et causer une stérilité permanente. Ainsi lui reproche-t-elle de monter à cheval :

J'avoue, si vous montez en homme, dont je ne doute, je trouve même dangereux et mauvais pour porter des enfants, et c'est pour cela que vous êtes appelée : c'est par là que votre bonheur sera constaté. Si vous montiez à cheval comme moi, en femme, il y aurait moins à dire. Les accidents ne peuvent être prévus. Celui de la reine du Portugal²⁵⁸ et de plusieurs autres qui n'ont plus porté depuis des enfants, ne rassure pas²⁵⁹.

On mesure à quel point la venue d'un enfant est essentiel pour consolider la position de la jeune femme. Sa mère et l'ambassadeur d'Autriche Mercy-Argenteau n'ont de cesse de lui rappeler sa « dangereuse situation »²⁶⁰. En effet, seul un enfant peut asseoir définitivement le rang de Marie-Antoinette, faire d'elle une réelle reine de France et sceller le rapprochement entre la France et l'Autriche. Au niveau dynastique également, on perçoit l'inquiétude que la couronne puisse passer aux frères du roi de France, en l'absence de descendance de la branche aînée.

Toutefois, il est difficile d'évaluer à quel point la stérilité de son mariage est pénible à Marie-Antoinette. D'après Simone Bertière, elle s'est longtemps coulée dans le personnage de l'épouse délaissée par son époux, incitée en cela par Mercy-Argenteau, soucieux de reporter les soupçons sur Louis XVI. Mais en fait, elle ne semble guère désireuse d'avoir rapidement des enfants dans les débuts de son mariage²⁶¹. Elle se trouve longtemps trop jeune pour cela. En outre, les relations conjugales avec son mari la répugnent et elle appréhende la grossesse et l'accouchement. En effet, elle craint de devoir se priver de tout ce qu'elle aime : cheval, bals, fêtes, veillées et de passer sa vie à enchaîner les maternités comme Marie Leszczyńska et la dauphine Marie-Josèphe de Saxe ; voire d'en mourir comme la première dauphine Marie-Raphaëlle d'Espagne. Très vite prise dans une frénésie de divertissements, le roi renonce à la rejoindre le soir dans sa chambre car leurs horaires sont opposés : il se couche et se lève tôt, elle fait le contraire... Et Marie-Antoinette se garde bien d'avouer à sa mère son peu de goût pour l'intimité conjugale.

Cependant, même si elle fuit probablement pendant un certain temps les relations conjugales et la perspective d'une maternité, il semble qu'elle vive toutefois assez mal sa situation et que l'inquiétude la gagne parfois. Ainsi, Marie-Antoinette laisse transparaître dans sa correspondance la jalousie que lui inspirent les maternités de la comtesse d'Artois, mais aussi celles de ses sœurs ou de femmes de l'entourage royal. Elle fait mine de se réjouir mais l'amertume la gagne :

²⁵⁶ Lettre de Louis XV à l'Infant de Parme, le 7 mai 1770, citée dans « Les maternités de Marie-Antoinette », communication de Simone Bertière faite devant la *Société d'histoire de la naissance*, 10 juin 2006.

²⁵⁷ Il semble que, contrairement à ce que l'on a longtemps cru, Louis XVI ne souffre d'aucun problème organique, contrairement à ce que les sources autrichiennes laissent supposer, afin de ne pas imputer à Marie-Antoinette la stérilité du mariage. Deux mois après les noces du dauphin, Louis XV fait examiner son petit fils par le premier chirurgien, La Martinière, qui affirme que « ce prince n'a aucun défaut naturel qui s'oppose à la consommation du mariage ». Cinq ans et demi plus tard, en janvier 1776, c'est Louis XVI en personne qui fait venir le chirurgien Moreau, sommité de l'Hôtel Dieu pour l'examiner. Celui-ci confirme qu'il n'y a aucun besoin d'une opération. Les raisons de l'échec conjugal prolongé sont plutôt à imputer aux inhibitions des deux époux, mariés à peine pubères et sans éducation sexuelle. Timide et maladroit, le dauphin n'est guère aidé par une épouse qui éprouve des répugnances quant aux réalités physiques du mariage. Plusieurs tentatives de consommation du mariage ont bien lieu, mais les douleurs qu'éprouvent les deux jeunes gens les empêchent d'aller jusqu'au bout de l'acte. Il faut l'intervention vigoureuse de l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, qui se déplace à Versailles au printemps 1777, pour décider les époux à surmonter les « sensations douloureuses » et d'aller jusqu'à une relation sexuelle complète ; Bertière (Simone), *Marie-Antoinette l'insoumise*, Paris, De Fallois, 2002, Chap. X : Histoire d'un échec conjugal, pp. 271 et sq.

²⁵⁸ Marie Anne Victoire de Bourbon (1718-1781), infante d'Espagne, reine du Portugal depuis 1750.

²⁵⁹ Marie-Antoinette, *Correspondance, op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 décembre 1770, pp. 64-65.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 95

²⁶¹ Bertière (Simone), *Marie-Antoinette...*, *op. cit.*, pp. 286 et sq.

« Le roi a appris la grossesse de ma sœur²⁶² par une lettre de l'Infant (...). J'ai aussi appris la grossesse de la reine²⁶³ et ce qui m'a fait plaisir, c'est qu'on dit que sa grossesse est toute différente de l'autre, ce qui me fait espérer un garçon. Quand pourrai-je en dire autant ? » (17 juin 1773)²⁶⁴.

« On croit la comtesse d'Artois grosse. Ella a passé le 14 pour la seconde fois ; elle n'est pas incommodée du tout. J'avoue à ma chère maman que je suis fâchée qu'elle devienne mère avant moi mais je ne m'en crois pas moins obligée à avoir pour elle plus d'attention que personne » (17 décembre 1774)²⁶⁵.

« La comtesse d'Artois est accouchée le 6 à trois heures trois quarts le plus heureusement possible (...). Il est inutile de dire à ma chère maman combien j'ai souffert de voir un héritier qui n'est pas de moi » (12 août 1775)²⁶⁶.

Madame Campan fait également état de la tristesse de la reine à l'occasion de la naissance du premier fils de la comtesse d'Artois, Louis-Antoine, duc d'Angoulême en 1775, car elle aurait aimé être mère du premier prince de la nouvelle génération :

Dans le temps où la reine délaissée ne pouvait pas même espérer le bonheur d'être mère, elle eut le chagrin de voir Madame la comtesse d'Artois accoucher du duc d'Angoulême. L'usage voulait que la famille et toute la cour assistassent à l'accouchement des princesses ; celui des reines était même public. La reine fut donc obligée de rester toute une journée, dans la chambre de sa belle-sœur. Au moment où l'on annonça que c'était un prince, la comtesse d'Artois se frappa le front avec vivacité, en s'écriant : « Mon Dieu, que je suis heureuse ! » La reine ressentit cette exclamation involontaire et bien naturelle d'une manière bien différente. Elle n'avait pas même, à cette époque, l'espoir de devenir mère. Cependant, sa contenance fut parfaite. Elle donna toutes les marques possibles de tendresse à la jeune accouchée et ne voulut la quitter que lorsqu'elle fut replacée dans son lit ; ensuite elle traversa les escaliers et la salle des gardes avec un maintien fort calme, au milieu d'une foule immense. Les poissardes, qui s'étaient arrogé le droit de parler aux souverains dans leur ridicule et grossier langage, la suivirent jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant, avec les expressions les plus licencieuses, que c'était à elle de donner des héritiers. La reine arriva dans son intérieur, très agitée et précipitant ses pas ; elle s'enferma seule avec moi pour pleurer, non de jalousie sur le bonheur de sa belle-sœur, elle en était incapable, mais de douleur sur sa position²⁶⁷.

L'entourage de la reine s'inquiète quand en 1776, la comtesse d'Artois est à nouveau enceinte, Mercy écrit son inquiétude à Marie-Thérèse :

La grossesse presque certaine de Mme la comtesse d'Artois ne donne que trop de sujets à des réflexions désagréables et je suis dans une vraie inquiétude sur les effets quelle pourraient produire à la longue dans l'âme de la reine. Quelque brillante que soit dans ce moment sa position, elle ne peut acquérir de consistance solide que quand celle auguste princesse aura donné un héritier à l'Etat. Jusqu'à cette époque si désirable, les avantages mêmes dont la reine jouit entraînent certains inconvénients. Son influence, son pouvoir inquiètent quelquefois une nation pétulante et légère, qui craint d'être gouvernée par une princesse à laquelle il manque le titre de mère pour être regardée comme française²⁶⁸.

Après avoir accouché d'une fille en août 1776, la comtesse d'Artois démarre une nouvelle grossesse en 1777, au grand désappointement de Marie-Antoinette : « On croit la comtesse d'Artois encore grosse. C'est un coup d'œil assez désagréable pour moi après plus de sept ans de mariage »²⁶⁹.

A partir du moment où les relations conjugales sont enfin établies entre Marie-Antoinette et son époux, en août 1777, l'impatience de la mère et de la fille s'exaspère. Il faut à tout prix que Marie-

²⁶² Marie-Amélie, duchesse de Parme.

²⁶³ Marie-Caroline de Naples.

²⁶⁴ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 17 juin 1773.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 200, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 17 décembre 1774.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 224, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 12 août 1775.

²⁶⁷ Campan (Madame), *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Paris, Baudouin, 1822. (rééd. Paris, Mercure de France, "Le temps retrouvé", 1988, pp. 105-106.

²⁶⁸ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Mercy à Marie-Thérèse, 17 décembre 1775.

²⁶⁹ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 16 juillet 1777.

Antoinette soit enceinte : « Je suis dans le bonheur le plus essentiel de toute ma vie. Il y a déjà plus de huit jours que mon mariage est parfaitement consommé. L'épreuve a été réitérée, et encore hier plus complètement que la première fois (...) je ne crois pas être grosse encore, mais au moins j'ai l'espérance de pouvoir l'être d'un moment à l'autre »²⁷⁰. Toutefois, dans les mois qui suivent, Marie-Antoinette s'impatiente de ne pas tomber enceinte rapidement, tout en ayant du mal à s'astreindre à des relations conjugales régulières pour y parvenir. Dans la correspondance avec sa mère, presque chaque lettre comporte désormais un passage se rapportant à un espoir de grossesse. Tous les mois, Marie-Antoinette tient scrupuleusement sa mère au courant de la survenue de ses règles, de leur rythme, de leur intensité et évidemment du moindre retard, montrant ainsi le calcul attentif auquel les femmes se livrent en la matière. Cet aspect de leur correspondance témoigne d'une grande intimité entre mère et fille.

« La naissance du fils de la reine de Naples m'a fait une joie que je ne puis dire (...) mais j'avoue que ce nouveau-né me fait encore plus plaisir par l'espérance que j'ai d'avoir bientôt le même bonheur. Depuis la lettre que j'ai écrite à ma chère maman (...), j'ai eu un moment d'espérance d'être grosse. Elle s'est évanouie, mais j'ai grande confiance qu'elle reviendra bientôt » (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 10 septembre 1777).

« Je ne suis pas fâchée du dérèglement de vos règles, si vous n'étiez pas accoutumée de les retarder plus souvent. C'est une marque que la nature se change²⁷¹, et il faut espérer que le bon Dieu, qui nous accorde après tant d'années ce point important, accordera aussi le reste » (Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 3 octobre 1777).

« Malheureusement, il n'y a rien de plus nouveau à mander à ma chère maman ce mois-ci que l'autre. Mes règles m'ont devancée de six jours, ce qui fait le 28 » (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, octobre 1777).

« J'espérais, il y a quatre jours, que le courrier porterait à ma chère maman la nouvelle de ma grossesse (...). Mes règles sont revenues hier, j'en suis bien fâchée, mais à la manière dont le roi est et vit avec moi, j'ai grande confiance qu'avant peu, je n'aurai plus rien à désirer » (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 19 décembre 1777).

« Je suis bien honteuse et affligée d'être obligé de mander à ma chère maman que mes règles ont repris hier matin et, ce qui augmente une peine, s'il est possible, c'est le chagrin qu'en aura la tendresse de ma chère maman » (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 15 janvier 1778).

« [votre lettre] du 15 ne m'a pas fait plaisir par le retour de vos règles, mais il n'y a rien de perdu » (Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} février 1778)

« Mon premier mouvement, et que je me repens de n'avoir pas suivi, il y a huit jours, c'était d'écrire mes espérances à ma chère maman. J'ai été arrêtée par la crainte de causer trop de chagrin, si mes espérances venaient à s'évanouir : elles ne sont pas encore entièrement assurées » (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 19 avril 1778).

En réalité, ce dernier espoir de grossesse s'avère concluant puisque Marie-Antoinette est bel et bien enceinte d'une fille qui naît le 18 décembre 1778, Marie-Thérèse-Charlotte, dite Madame Royale. Mais même après cette première maternité, le sort de Marie-Antoinette n'est pas encore assuré car elle n'a pas donné naissance à un héritier ; nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur la suite de sa vie féconde.

Cette pression, qui impose aux femmes de faire preuve de leur capacité à enfanter, explique la multiplicité des pratiques, tant populaires que médicales, pour favoriser la fécondité et lutter contre la stérilité.

²⁷⁰ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 30 août 1777

²⁷¹ On retrouve ici l'idée que les relations sexuelles et l'imprégnation par le sperme change la physiologie féminine qui devient propre à la maternité.

III. CAUSES ET REMEDES A LA STERILITE

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, il est difficile de distinguer culture savante et culture populaire concernant la stérilité. En effet, certaines croyances héritées de l'Antiquité, largement reprises à la Renaissance par les médecins, sont passées dans les représentations populaires aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Des apports extérieurs constants renouvellent le contenu de la médecine populaire, que ce soit par le biais de la presse, de la littérature de colportage ou par les médecins eux-mêmes. Il n'y a donc pas de frontière hermétique entre savoir populaire et savoir médical, ce dernier étant également perméable aux croyances populaires. Il est également artificiel de séparer les pratiques magiques et religieuses qui, dans la réalité, ne se distinguent pas²⁷². Mais pour des raisons de clarté de l'exposé, nous évoquerons de manière séparée les croyances populaires et les savoirs médicaux en matière de stérilité²⁷³.

A. LES PRATIQUES POPULAIRES

1. Favoriser la fécondité

Afin d'éviter la stérilité, des mesures « préventives » existent dans la société traditionnelle pour favoriser la fécondité²⁷⁴. Elles nous sont principalement connues par les sources ethnographiques, recensées notamment par les folkloristes du XIX^{ème} siècle, à un moment où ces croyances séculaires s'affaiblissent. Auparavant, les sources sont rares ; à la fois à cause des intéressés eux-mêmes, qui taisent leurs pratiques, et des autorités ecclésiastiques, soucieuses de lutter contre ces survivances païennes et de ne pas donner l'exemple²⁷⁵. Les informations recueillies sont très marquées socialement, puisqu'elles concernent principalement les populations rurales ; elles sont également difficilement datables.

Les rites de fécondité le jour des nocces

Nous ne nous attarderons pas sur les rites antérieurs au mariage auxquels se soumettent les jeunes filles en quête d'un époux, mais plutôt sur les rites pratiqués lors du mariage. La plupart ont davantage pour objet la procréation que la sexualité du couple et ils concernent surtout la femme. Les futurs mariés attendent de cette célébration une protection contre les sources de stérilité et d'impuissance ainsi qu'une assistance pour procréer une belle descendance. Ces rites sont si nombreux et variés qu'il est difficile d'en faire une étude exhaustive ; nous mentionnerons seulement les plus courants et les plus significatifs.

L'offrande de céréales à la femme ou au couple fait partie des rituels incontournables des épousailles et se perpétue encore aujourd'hui dans les poignées de riz jetées sur les mariés à la sortie de l'église ou de la mairie. Les grains de céréales, symboles même de la fécondité, évoquent les fruits de la terre et ceux que la femme porte dans son ventre, montrant bien le lien étroit entre le monde végétal et le corps féminin. Une coutume corse du XIX^{ème} siècle est particulièrement éloquente : « Après la cérémonie mais avant le repas de nocces, les femmes éloignaient les hommes et les enfants ;

²⁷² Comme le souligne Françoise Loux, « entre ces deux aspects du symbolique – de l'ordre des prières ou des guérisseurs – et ce qui est plus purement médical, il n'y a pas d'opposition. Il s'agit, certes, de deux registres différents, mais un certain type de recours n'exclut pas l'utilisation de l'autre. Au contraire (...) les deux types de renforcent naturellement » ; Loux (Françoise), *Pratiques et savoirs populaires...*, *op. cit.*, p. 148.

²⁷³ Nous n'avons pas prétention de mener une étude complète sur la stérilité aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, notamment sur le plan médical. Nous avons exploité les références sur la stérilité accessibles dans notre corpus d'écrits médicaux (traités d'accoucheurs, dictionnaires médicaux, etc.) sans faire le tour de toutes les publications existant sur la question. D'autres références sur ce sujet sont accessibles dans l'ouvrage d'Elsa Dorlin, *La matrice de la race ...*, *op. cit.* pp. 63-65.

²⁷⁴ Ce passage doit beaucoup aux travaux de Jacques Gélis, en particulier *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, Partie I, chap. III, « Quand l'enfant tarde », pp. 51-79.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 42.

puis chacune d'elle prenait une poignée de froment qu'elle versait sur la tête de l'épousée en chantant une strophe où elle lui souhaitait d'avoir sans douleur des enfants mâles ; puis la jeune femme était conviée à s'asseoir sur une mesure remplie de blé, le corps en contact avec la semence »²⁷⁶. L'utilisation des céréales peut se faire sous la forme d'un rituel d'aspersion²⁷⁷, mais elles sont aussi parfois distribuées par la femme aux participants à la noce, signifiant par-là les liens étroits entre la fécondité individuelle et collective. Autre pratique proche : le rituel de partage de bouillies céréalières ; le millet est ainsi souvent servi en bouillie aux repas de mariage. En Alsace, encore au début du XX^{ème} siècle, le plat se consomme pendant la soirée précédant la noce.

Une importance particulière est souvent accordée au chou dans les rites de fécondité²⁷⁸. Il intervient ainsi dans de nombreuses coutumes le jour du mariage. La cérémonie de l'arrachage du chou, connue dans plusieurs régions de France, est également évoquée par George Sand dans *La Mare au Diable*. Dans une véritable « comédie » où les acteurs sont déguisés, un « jardinier » et une « jardinière » se rendent en procession chez la mariée avec toute la noce pour arracher le plus beau chou du potager. Il est ensuite planté dans une corbeille entourée de terre fraîche, de branches et de rubans, puis, après avoir franchi bien des obstacles, il est placé au plus haut de la maison du marié et arrosé de vin. La même cérémonie a lieu dans le jardin du nouvel époux et le deuxième chou est juché sur le toit de la maison que la nouvelle mariée vient de quitter. George Sand précise :

Ces trophées restent là jusqu'à ce que le vent et la pluie détruisent les corbeilles et emportent le chou. Mais ils y vivent assez longtemps pour donner quelque chance à la prédiction que font les anciens et les matrones en le saluant : « Beau chou, vis et fleuris afin que notre mariée ait un petit enfant avant la fin de l'année, car si tu mourais trop vite, ce serait un signe de stérilité, et tu serais là-haut sur sa maison comme un mauvais présage²⁷⁹.

Une survivance de ces pratiques associant chou et enfant né ou à naître s'observe aujourd'hui dans les pièces montées chargées de choux des mariages ou des baptêmes²⁸⁰. Le chou est en effet riche de significations symboliques. Plante omniprésente dans les jardins paysans, particulièrement dans certaines régions comme en Alsace, le chou est associé au sexe féminin et à l'utérus gravide car il s'arrondit progressivement « feuille après feuille »²⁸¹ : on ne dit donc pas par hasard « naître dans un chou ». Par analogie, il représente aussi le petit enfant, dont il a la grosseur. Le langage populaire regorge d'ailleurs d'expressions imagées associant l'enfant au chou : « un beau bout de chou », « mon chou », « mon trognon », « chouchouter »²⁸². La célèbre chanson enfantine « Savez-vous planter les choux » se révèle ainsi beaucoup plus osée qu'il n'y paraît au premier abord... La culture et la cueillette du chou renforcent encore le parallèle avec le nourrisson. Ainsi, en Alsace le chou quintal est récolté en automne, après neuf mois de culture et il sort la tête en avant, à la différence des autres légumes. Sa récolte en automne coïncide également avec un pic de naissances dans les familles paysannes, la plupart des conceptions ayant lieu en janvier. On dit donc aussi dans la région « attendre ou recevoir un enfant aux choux ». En outre, le ramassage du chou présente des similitudes avec l'accouchement. Ainsi, les femmes chargées de la cueillette, appelées « matrones », font tourner dans la main le chou sur lui-même pour briser sa base, ce qui évoque le geste de la sage-femme tirant la tête de l'enfant au moment de la naissance. Une fois détaché, le trognon du chou est coupé à l'aide d'une serpe, rappelant la section du cordon ombilical du nouveau-né. Ces correspondances sont encore renforcées par l'usage qui est fait du chou dans la médecine populaire. En effet, la consommation de

²⁷⁶ Gubernatis (Angelo de), *La Mythologie des plantes, ou les légendes du règne végétal*, Paris, 1882, t. II, p. 166.

²⁷⁷ Jocelyne Bonnet rapporte la pratique appelée « ensemencement », « semailles » ou « grenaison » : il s'agit de lancer du grenier, des fenêtres ou du haut des arbres alentour une pluie de graines de froment ou de millet. Elle interprète cette pratique comme un don aux Invisibles au nom de la vieille loi du « prendre et donner » : « en donnant des céréales ou leurs substituts symboliques sous la forme d'une pluie d'offrandes précédant le couple ou l'enfant, la famille entend recevoir en retour la prospérité et la santé nécessaires à la vie sur terre. Les offrandes prises par les Invisibles, morts ancestraux et entités supranaturelles, obligent ces derniers à donner, à rendre en retour la prospérité, la fertilité-fécondité nécessaire aux vivants » ; Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, p. 96.

²⁷⁸ Bonnet (Jocelyne), « Naître dans les choux... », *art. cit.*

²⁷⁹ Sand (George), *La Mare au diable*, Paris, Maxi Livres, 2003, appendice IV, « Le chou », pp. 175-186.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 50.

²⁸² Bonnet (Jocelyne), « Naître dans les choux... », *art. cit.*

ce légume était conseillée pour augmenter la production de lait de la future mère et accouchée ; la racine de chou cru passe aussi pour aider à expulser un fœtus mort. Outre cette symbolique rattachant le chou à la femme, ce légume est de manière plus générale un symbole de vie. En toute saison il y a un chou dans la terre du jardin paysan car on peut en récolter diverses variétés tout le long de l'année. Vert en toutes saisons, il est aussi le seul légume à profiter en hiver et cette permanence de vie en fait un symbole de vitalité éternelle.

Autre élément symbolique qui revient souvent dans les rites de fécondité des mariages : la poule blanche. Elle symbolise à la fois la virginité par sa couleur, mais aussi la fécondité car l'animal pond des œufs en quantité. Comme le chou, la poule est volée dans le jardin des parents de la mariée et promenée toute la journée avec la noce. Souvent maltraitée jusqu'à la faire crier, elle est censée témoigner des regrets de la jeune fille à ne bientôt plus être vierge. Une fois morte, la poule est généralement cuite le soir avec un chou et ce plat est servi aux mariés au lit dans la région de Castres²⁸³. L'association des deux éléments symboliques renforce la promesse de fécondité.

Ces divers rites destinés à favoriser la fécondité du couple associent donc souvent aliment et fonction sexuelle et reproductrice. Une correspondance analogique et symbolique s'établit en effet dans les mentalités paysannes entre l'acte sexuel et la cuisine – on l'a dit. Porter à boire ou à manger aux époux dans leur lit constitue un des rites nuptiaux les plus courants. Il s'agit souvent de soupes ou « rôties » constituées d'éléments nourrissants, comportant notamment du pain trempé dans du vin ou du bouillon, avec un assaisonnement plus corsé que d'habitude et souvent sucré²⁸⁴. En Alsace, c'est un vin chaud et épicé dans lequel on ajoute parfois de l'huile, du vinaigre et des cendres. En Berry, la Chichoune ou rôtie consiste en un vin chaud sucré trempé ou une soupe à l'ail ou à l'oignon épicée. Ce repas a pour mission de raffermir la force des époux et d'exciter leurs capacités reproductrices mais aussi, de manière plus symbolique, d'évoquer la consommation de l'acte sexuel à venir. Ces pratiques concernent plus particulièrement la femme, car la mariée doit subir un « façonnage culinaire » le jour de la noce pour que s'instaure le pouvoir de procréer²⁸⁵ : « la jeune femme apparaît au soir de ses noces comme l'initiée cuisinée, « assaisonnée », consommable, promue à l'art des cuisines nourricières et sexuelles »²⁸⁶.

Les rites de mariage comportent aussi parfois la coutume de briser des pots ou des cruches ; usage qui se pratique également à l'occasion de la naissance d'un premier enfant. Briser la vaisselle passe pour porter bonheur et augure du nombre d'enfants à venir pour la nouvelle mariée. On peut y voir aussi le symbole de la virginité perdue et celui du pouvoir de procréer. Briser la vaisselle maternelle signifie que la fille acquiert des attributs d'épouse et de future mère en détruisant le pouvoir génésique de sa mère, qui passe au rang des vieilles femmes. Le mariage apparaît bien comme un rite de passage où se transmet ce bien féminin qu'est la procréation²⁸⁷. D'autres rites de fécondité effectués le jour des noces font intervenir le pouvoir fécondant des sources, des fontaines ou des pierres dressées, ce qui les rapprochent des rites pratiqués pour conjurer la stérilité, évoqué ci-après.

Après quelques mois ou quelques années de mariage, si l'enfant vient à tarder, on s'inquiète et on s'interroge sur la possible stérilité du couple. Les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles constituent une époque charnière pour la définition et l'explication de la stérilité. Les croyances anciennes tiennent une place

²⁸³ On dira aussi d'un couple qui a eu des rapports sexuels avant le mariage : « ils ont mangé le chou au pot » ; voir Bonnet (Jocelyne), « Naître dans les choux... », *art. cit.*

²⁸⁴ Ce repas symbolique était traditionnellement servi dans un bol ou une soupière. Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que soit introduit le « pot de chambre des mariés » et que le contenu du breuvage évolue, traduisant une évolution du sens de cette coutume ; voir Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, pp. 331 et sq.

²⁸⁵ *Ibid.*, pp. 308-310 et pp. 323-324.

²⁸⁶ Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes...*, *op. cit.*, p. 122.

²⁸⁷ Yvonne Verdier souligne aussi que dans certaines régions, comme dans le Lyonnais, la soupe épicée était servie aux mariés dans une tasse ébréchée ou un verre sale, « à l'image de l'organe, du « moule » plus ou moins hors d'usage de la mère. Partant, on peut avancer l'hypothèse sur le contenu du pot tel qu'il se présente dans la région : le vin aigre – comme le pain moisi qui l'accompagne – figurerait, telles des reliques, une faculté procréatrice pour le moins usée, passée, pourrissante. Mais il faut boire, et quelque chose de la fécondité maternelle est transmis, comme un levain, cette portion de pâte aigrie qui permet de régénérer de semaine et semaine la pâte nouvelle. Les filles tiendraient donc leur force procréatrice de leur mère, et cette propriété toute physique leur serait donnée : elle ne va pas de soi » ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, pp. 306-315, *loc. cit.*, p. 313.

encore très importante et ne sont que partiellement et progressivement remplacés par de nouveaux savoirs.

2. La lutte contre la stérilité

a. *Des pratiques traditionnelles étroitement liées la Nature contre la stérilité*

Les pratiques magico-religieuses, en usage dans le monde rural jusqu'à une époque encore assez récente, se transmettent de diverses manières, souvent complémentaires. Les anciens, notamment les « grands-mères », et les individus connaissant les « remèdes », constituent un recours pour les particuliers désirant restaurer leur fécondité. Il s'agit en général des matrones, des guérisseurs ou des charlatans, mais aussi d'hommes dont le métier donne un savoir particulier sur le corps, comme le barbier ou le maréchal-ferrant²⁸⁸. Certains écrits recueillent aussi des « recettes » de remèdes à utiliser pour différentes pathologies, dont la stérilité. On trouve ainsi des almanachs, comme *Le Messager boiteux*, de la littérature de colportage ou des manuels de vulgarisation médicale, comme le *Recueil de remèdes faciles et domestiques* de Mme Fouquet²⁸⁹. Des opuscules « magiques » fournissent aussi conseils et recettes en fonction des planètes et des signes du zodiaque, des minéraux et des végétaux ; les plus célèbres d'entre eux, *Le Petit* et *Le Grand Albert*, constituent une référence pour les guérisseurs et les sorciers²⁹⁰.

Derrière l'hétérogénéité apparente de ces croyances se cache en fait un système complexe et cohérent de correspondances entre le cosmos, la nature et l'homme. Certaines de ces pratiques nous semblent aujourd'hui particulièrement étranges, mais elles sont vivaces dans les sociétés rurales traditionnelles. Elles perpétuent souvent des cultes agraires extrêmement anciens – la terre étant la mère de toute chose – et sont plus ou moins assimilées par le christianisme. Ces rites sollicitent principalement « les forces vives de la nature, en s'inscrivant dans le temps cosmique. Dès lors, seuls les éléments primordiaux, la pierre, l'arbre, l'eau, le vent – les os, les muscles, le sang et la respiration profonde de la Terre-Mère – peuvent venir à bout d'une stérilité persistante interprétée comme un dérèglement de la nature de la femme. En établissant un contact intime avec le corps puissant de la grande génitrice, la femme espère bénéficier de sa fécondité rayonnante »²⁹¹. Ces pratiques ont aussi pour fonction de relier la femme aux éléments naturels du terroir, à la terre des ancêtres qui détient la mémoire de la communauté, les morts mais aussi les enfants à naître. Le point commun de toutes ces coutumes est de faire intervenir directement le corps de la femme. Les rituels thérapeutiques, souvent d'ordre symbolique, doivent en effet s'enraciner dans des gestes précis, dans le concret du corps²⁹². Dans le cas de la lutte contre la stérilité, l'acte de procréation est souvent suggéré de manière plus ou moins symbolique. Certains de ces rites, gardant trop explicitement la trace du paganisme, se pratiquent surtout dans des lieux isolés, à l'écart des lieux de passage pour échapper au contrôle de l'Eglise ; ils favorisent ainsi la communion de la femme avec la nature.

Les pierres se voient souvent attribuer des vertus fécondantes²⁹³

On trouve un grand nombre d'exemples dans toute la France, les érudits locaux ayant recensés fréquemment ces cultes que l'Eglise a parfois essayé de christianiser en plantant des croix à proximité ou en installant des chapelles. Les mégalithes anciens sont un recours fréquent en cas de stérilité. C'est le cas de nombreux menhirs en Bretagne comme celui de Saint-Cado près de Ploërmel, mais aussi dans toute la ceinture Sud-ouest du Massif Central. La forme phallique ou anthropomorphe des roches

²⁸⁸ Loux (Françoise), *Savoirs et pratiques populaires...*, op. cit.

²⁸⁹ Voir dans le chapitre III des détails sur les livres de santé utilisés à l'époque moderne.

²⁹⁰ Albert Le Grand (auteur prétendu), *Les secrets admirables du Grand Albert : comprenant les influences des astres, les vertus magiques des végétaux, minéraux et animaux...*, version collationnée sur l'édition latine de 1651, Paris, éd. Préfacier, 1895.

²⁹¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 64.

²⁹² Loux (Françoise), *Savoirs et pratiques populaires...*, op. cit., p. 175.

²⁹³ Pour ce passage voir : Saintyves (Pierre), *Les Vierges Mères et les Naissances miraculeuses*, Paris, Librairie critique, 1908, p. 24. Voir aussi : Béranger (Féraud), *Superstitions et survivances*, Paris, 1896 ; Dulaure, *Des divinités génératrices*, Paris, 1825, 2^{ème} éd. ; Sébillot (Paul), *Le Folklore de France*, Paris, 1904, t. I.

passé en effet pour rendre les femmes fécondes. Elles ont ainsi pour habitude de s'allonger, de glisser sur ces pierres ou d'y frotter certaines parties de leur corps : le nombril ou le ventre, souvent à nu. Un contact physique est en effet souvent jugé nécessaire et constitue un simulacre de l'acte sexuel. Ainsi, au village de Saint-Ours, dans les Basses Alpes, se trouve une pierre sur laquelle les jeunes filles glissent pour trouver un mari et les jeunes femmes pour avoir des fils²⁹⁴. D'autres fois, le contact direct est remplacé par un saut, comme à la Pierre des Epousées près de Rennes. Parfois, l'efficacité est renforcée en ingérant des poussières de la pierre obtenues en la raclant. On peut voir dans ces pratiques un exemple de la théorie des signatures : le semblable engendre le semblable²⁹⁵. Les pierres ont en effet des formes qui rappellent les organes de la conception (surtout masculins) mais on trouve également des rochers en forme d'œufs ou de mamelles, comme le Menhir de Plouazel (Finistère) ou le Mégalithe de Ker-Rohan (Côtes d'Armor), évoquant aussi une symbolique de fécondité. La connotation sexuelle des roches n'est pas le seul élément qui explique ces rites. Ils renvoient également à la croyance en la Terre mère, *Terra Mater*, dispensatrice de toutes les fécondités et au culte des divinités chtoniennes. Les « pierres aux marmots » sont attestées dans de nombreuses régions françaises, notamment dans le Nord-Est. Les pierres percées, en particulier, permettaient d'entrer en relation avec le monde souterrain des ancêtres et des enfants à naître²⁹⁶. Beaucoup de ces « pierres matrices » sont à la fois « pierres à marier » les jeunes gens, « pierres à glissades » pour les femmes sans enfants, « pierre de guérison » pour les enfants débiles ou rachitiques et étaient invoquées aussi pour une bonne fructification des récoltes et la croissance des troupeaux²⁹⁷.

La vertu des eaux

Les eaux, les sources et les fontaines font aussi l'objet d'un culte, dont l'origine est extrêmement ancienne, là aussi souvent récupéré par le christianisme puisqu'elles sont en général placées sous patronage saint. L'eau, principe essentiel à la vie, permet la croissance des plantes en fertilisant les sols ; elle passe aussi pour avoir un pouvoir fécondant chez les femmes. Symbole traditionnel de la sexualité, l'eau est aussi un véhicule de germes de vie que la femme doit capter pour être féconde ; d'où le recours à des eaux vives et non à des eaux stagnantes²⁹⁸.

Un certain nombre de contes et de légendes évoquent d'ailleurs cette croyance qui fait venir les enfants de l'eau ; la médiation aquatique s'accordant d'ailleurs particulièrement avec la gestation d'un enfant²⁹⁹. On voit ainsi des femmes demander à des divinités ou des fées des sources ou des fontaines d'obtenir un enfant. La fée Estérelle en Provence est réputée vivre près d'une fontaine où elle guérit la stérilité des femmes³⁰⁰. La croyance aux « puits » ou « sources à enfants » est aussi très répandue dans la France du Nord et du Nord-Est. Ainsi, de nombreux villages en Alsace ont leur « puits des origines » où l'on dit que les sages-femmes recueillent les enfants³⁰¹. On retrouve ici la force de la pensée analogique qui rapproche le puits, réserve d'eau sortant d'un bâti cylindrique, et l'utérus féminin lors de l'accouchement : « comme l'eau sort du puits, la naissance se manifestera, précédée par les eaux amniotiques, porteuses des notions de fertilité-fécondité »³⁰².

Dans les mentalités anciennes, la fertilité des femmes est en outre liée à l'humidité de la matrice ; le contact de l'eau est alors bénéfique pour équilibrer son tempérament en la tonifiant ou en tempérant ses ardeurs. L'eau peut donc agir dans le cadre d'une immersion du corps, en général partielle, qui permet aux substances fécondantes de l'eau de vivifier par contact les parties génitales de

²⁹⁴ Saintyves (Pierre), *Les Vierges mères...*, *op. cit.*, p. 24.

²⁹⁵ La Théorie des signatures, professée notamment par Paracelse, est une méthode empirique qui associe des éléments du monde extérieur (minerais, plantes, animaux) avec une partie du corps humain que l'on souhaite soigner. Elle repose sur le principe *similia similibus curantur* : « les semblables soignent les semblables ». Les contraires peuvent aussi agir ainsi mais plus rarement.

²⁹⁶ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 87-88.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 86.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 65.

²⁹⁹ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 317.

³⁰⁰ Le monastère Notre-Dame de l'Estérelle serait bâti sur le lieu habité par cette fée ; voir Seignolle (Claude), *Traditions populaires de Provence*, t. II : *Les fêtes et les croyances*, Maisonneuve et Larose, 1996, p. 208.

³⁰¹ Ces croyances très anciennes ont finies par être supplantées par d'autres, notamment par celle de la cigogne porteuse de nouveau-né, mais elles demeurent vivaces jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 81-82.

³⁰² Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes...*, *op. cit.*, p.223.

la femme. Ainsi, à Bizernos en Béarn, ou à Plombières dans les Vosges, les femmes prennent un bain de siège dans l'eau de la fontaine sacrée³⁰³. Le plus souvent l'eau agit dans le cadre de rites de boisson. Elle est récupérée et bue ; une vertu particulière étant attribuée aux eaux bouillonnantes ainsi qu'aux eaux ferrugineuses de couleur rouge³⁰⁴. Des offrandes peuvent être aussi faites à ces points d'eau, notamment des petits beignets ou des petits pains qui figurent métaphoriquement les enfants. Ce don d'effigies est sensé apaiser ces sources féminines ambivalentes, productrices d'enfants mais dont on dit aussi qu'elles les avalent³⁰⁵.

Le pouvoir des plantes

Les végétaux peuvent également se voir reconnaître des propriétés fécondantes, par contact ou manducation³⁰⁶. Les arbres sont souvent présents dans les rites de fécondité, mais aussi plus largement au moment des noces ou quand on cherche un époux³⁰⁷. Ils peuvent être l'objet de rites de frottement ou d'embrassade, à la manière des roches. Ainsi les femmes de Collobrières glissent sur la grosse branche rompue d'un châtaigner ; celle-ci, dotée de deux bosses globuleuses à sa base constitue un symbole phallique très explicite³⁰⁸. Autre exemple, lorsqu'un couple de jeunes époux va en pèlerinage à la Sainte-Baume pour avoir des enfants, le mari et la femme doivent embrasser le premier tronc de gros chêne qu'ils voient en entrant dans la forêt, en demandant à Sainte Marguerite de leur accorder une progéniture. Dans d'autres cas, les arbres sont secoués dans le cadre de cérémonies particulières, comme à Marlieux dans la Dombes où les femmes stériles secouent particulièrement un cerisier, arbre à connotation sexuelle, pour avoir un enfant³⁰⁹. La forme phallique ou anthropomorphe des arbres ne suffit pas à expliquer leurs propriétés génératrices. On peut penser aussi que, par leurs racines, ils sont en contact avec la Terre Mère et ont ainsi les mêmes vertus que les pierres ; les âmes réfugiées dans ces arbres sacrés y attendraient leur réincarnation. On trouve d'ailleurs des « arbres à enfants » dans de nombreuses régions françaises, l'image de l'enfant, « rejeton » de l'arbre-mère », étant particulièrement vivace. En outre, la métamorphose annuelle de leur feuillage symbolise l'éternel recommencement de la vie. Certains arbres, par leur floraison précoce, comme l'amandier, constituent plus particulièrement une promesse de fécondité.

D'autres plantes, par leur apparence ou leurs qualités naturelles, ont des pouvoirs fécondants, en rapport avec la médecine des signatures. Outre le cas du chou, déjà évoqué précédemment, il s'agit souvent de fruits qui symbolisent particulièrement la fécondité, notamment quand leur forme rappelle les organes de la génération ou le produit de l'union sexuelle. C'est le cas de « fruits à sang » comme la grenade, mais aussi de la figue et du coing, ainsi que les fruits à coque comme les noix ou les amandes³¹⁰. De la même manière, les pois chiches ou les fèves, par leur ressemblance avec un petit fœtus recroquevillé ou avec les testicules, symbolisent la fécondité ; elles sont par exemple consommées dans « gastel à fèves » réalisés en Occident à l'occasion de la fête des Rois³¹¹. Le poireau apparaît également dans les proverbes comme remède à la stérilité, peut-être à cause de sa forme

³⁰³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 65.

³⁰⁴ La couleur rouge passait pour favoriser la fécondation ; ainsi s'explique l'usage du vin dans un certain nombre de rituels de fécondité, mais aussi en Alsace la consommation d'une bouillie de limaces rouges pour lutter contre la stérilité ; *ibid.*, p. 66.

³⁰⁵ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, pp. 316-319.

³⁰⁶ Saintyves (Pierre), *Les Vierges mères...*, *op. cit.*, pp. 55-85 ; Gubernatis (Angelo de), *La mythologie des plantes ou les légendes du règne végétal*, Paris, Bernard Maille, 1878-1882.

³⁰⁷ Il était d'usage de planter des « mais », des arbres parés de rubans ou d'objets, lorsque les jeunes gens faisaient la cour aux jeunes filles, mais également à l'occasion d'anniversaires. En outre, il était courant de planter un arbre à la naissance d'un héritier ; cet arbre, planté par son père ou son grand-père, appartenait à l'enfant. Cet usage permettait de « perpétuer la lignée par le tronc » et se perpétue dans l'iconographie de l'arbre généalogique ; Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes...*, *op. cit.*, pp. 206-210.

³⁰⁸ Saintyves (Pierre), *Les Vierges mères...*, *op. cit.*, pp. 55-85.

³⁰⁹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 69.

³¹⁰ L'amande dans son enveloppe protectrice symbolise à la fois l'embryon, mais aussi les testicules ; le lait d'amande représente par analogie la semence fécondante. La distribution d'amandes sous forme de dragées aux baptêmes et mariages encore aujourd'hui rappelle leur lien symbolique avec la fécondité ; Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes...*, *op. cit.*, p. 189.

³¹¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 75.

phallique. On dit ainsi : « Femme stérile mangeant poireaux, son ventre gros devient fertile », ou encore « Une vierge, au poireau doit la fécondité »³¹².

Un certain nombre d'herbes sont aussi réputées favoriser la procréation ; elles sont bien connues des populations rurales qui ont souvent recours aux « simples ». Elles ont pour fonction principale de remédier aux dérèglements de la matrice. Ces plantes ne sont pas cueillies n'importe où et n'importe quand. La nuit de la saint Jean est réputée propice, ainsi que les lieux proches de sources ou de vieilles pierres sacrées. Une des herbes les plus connues est l'armoise-femelle, l'herbe d'Artémise, qui passe pour aider à concevoir mais aussi pour favoriser la venue des règles, lutter contre les fausses-couches et aider à l'accouchement. Autre plante, l'*Agnus castus*, a des vertus génératrices semblables et favorise aussi l'érection masculine³¹³. Les femmes utilisent ces herbes de différentes manières ; elles peuvent se baigner dans une décoction de ces plantes, se les appliquer sur le ventre, en faire des onguents ou les boire en tisanes.

Mais la plante la plus propice pour rendre les femmes fécondes est sans conteste la mandragore. Herbe-racine mythique depuis l'Antiquité, plante par excellence des magiciens et des sorciers, elle doit ses propriétés à son apparence humaine. En effet, ses racines ressemblent à un corps humain muni d'organes génitaux, parfois féminins parfois masculins. Poussant sous les arbres où se serait répandu le sperme de pendus, elle appartient à la fois au monde terrestre et souterrain ; ses caractéristiques la rattachant aussi aux trois règnes, végétal, animal et humain. On lui prête de multiples pouvoirs ; elle apporte la richesse, l'abondance, la fertilité, mais possède aussi des vertus aphrodisiaques, hypnotiques et narcotiques. Elle doit être extraite avec précaution, son arrachage s'apparentant à un quasi accouchement qui lui fait pousser des cris parfois mortels pour l'arracheur. Elle entre dans la composition de philtres divers mais peut aussi constituer un véritable fétiche que l'on porte autour de son cou ou que l'on garde à domicile dans un coffre, une fois lavé dans du vin et habillé d'un linceul...

Des recettes favorisant la fécondité

L'origine de ces recettes est également très ancienne. Celles-ci utilisent des ingrédients provenant d'animaux femelles associés à d'autres dont on a parfois perdu le sens symbolique. Les œufs interviennent souvent dans les rituels de fécondité. Ils sont par exemple utilisés en omelettes et placés sur le ventre et entre les cuisses des femmes en Languedoc³¹⁴. Le plus souvent ils interviennent dans des pratiques christianisées, comme à Notre-Dame-des-œufs, près de Gréoux-les-Bains en Haute-Provence où les femmes stériles pratiquent tout un rituel avec des œufs qu'elles gobent ou enterrent, afin de devenir fécondes³¹⁵. La coutume du « lapin de Pâques » qui « pond » des œufs participe de ce vieux fond de croyance. Le lapin, réputé pour sa force génésique (une femme ayant des naissances rapprochées est qualifiée de « lapine », son compagnon de « chaud lapin ») constitue un personnage mythique, lunaire, intervenant à Pâques et favorisant la fécondité printanière³¹⁶. L'œuf de Pâques symbolise le renouveau de la vie et le retour de la fertilité. Outre les confiseries à destination des enfants, l'œuf est consommé partout en France sous forme d'omelette pendant la période pascale³¹⁷. Les qualités reconnues à l'œuf expliquent d'ailleurs qu'on le retrouve dans certains proverbes. Ainsi, « Il ne faut pas donner aux fillettes des œufs à deux jaunes, elles auraient des jumeaux » ; les propriétés de l'œuf sont telles qu'elles peuvent agir même si l'ingestion est très antérieure à une grossesse.

De manière générale, le contact ou la proximité avec un organe, un objet ou un être en rapport avec la gestation est censé apporter la fécondité et peut transmettre le pouvoir d'engendrer. On

³¹² Loux (Françoise), *Sagesses du corps...*, op. cit., p. 185.

³¹³ On trouve de nombreuses recettes de ce genre dans l'ouvrage de Nicolas Venette ; nous utilisons, sauf mention contraire, l'édition suivante : Venette (Nicolas), *La Génération de l'homme ou Tableau de l'amour conjugal*, Amsterdam, Ryckhoff, 1778.

³¹⁴ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 261.

³¹⁵ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 54.

³¹⁶ Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes...*, op. cit., pp. 156-159.

³¹⁷ Pondant et fécondant les œufs, le lapin de Pâques « assure l'existence des enfants annuels qui naissent neuf mois plus tard dans l'espèce humaine », en novembre et décembre, à l'époque de la nativité. Cette croyance explique les expressions comme « fêter Pâques avant les Rameaux » (quand une fille tombe enceinte avant le mariage) ou le surnom « Pâques » donné dans le centre de la France aux enfants nés des relations sexuelles de la période pascale ; *ibid.*, pp. 157-158.

retrouve ici la médecine des signatures qui agit par contiguïté ou contagion et souvent par l'intermédiaire d'un objet. Ainsi, porter au cou des organes génitaux d'un animal (région de Castres), voire mettre une peau de brebis qui a des agneaux (Lodevois) doit favoriser la grossesse³¹⁸. Une femme qui a eu des enfants peut aussi transmettre sa fécondité à celle qui est stérile, par exemple en lui prêtant sa chemise ou en la laissant se baigner dans la même eau après elle. De même, entrer la première dans la chambre d'une accouchée favorise la grossesse.

Ces rites d'origine païenne ne sont cependant pas l'unique recours en cas de stérilité ; les pratiques chrétiennes l'ont le plus souvent emporté ou les ont assimilées.

b. Des pratiques religieuses variées pour restaurer la fécondité

En cas de stérilité, les femmes adressent d'abord leurs prières aux intercesseurs privilégiés, principalement la Vierge, ou aux saints locaux. En cas d'insuccès, elles ont souvent recours aux pèlerinages. Dans toutes les régions, on trouve presque toujours, dans un rayon de vingt-cinq à trente kilomètres, des sanctuaires appropriés à leur besoins.

Les sanctuaires dédiés à la Vierge

En tant que mère féconde et ayant le pouvoir de chasser la stérilité, Marie se voit consacrer d'innombrables sanctuaires en France ; ils ont été l'objet d'un culte vivace jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Quelques exemples parmi d'autres de sanctuaires mariaux les plus célèbres : dans le Nord de la France : Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame de Liesse ; pour le centre : Notre-Dame du Puy, Notre-Dame de Fourvière ; et dans le Sud : Notre-Dame de Gignac, Notre-Dame de Saint-Michel de Frigolet. Au XIX^{ème} siècle, Notre-Dame de Lourdes devient vite le principal sanctuaire marial français. Zélie Martin, mère de Thérèse de Lisieux, témoigne de l'efficacité reconnue au pèlerinage de Lourdes pour lutter contre la stérilité. En effet, elle fait part à sa belle-sœur enceinte du cas d'une amie stérile à qui l'on conseille ce pèlerinage :

Je parlais de vous, hier, à Mme Y. Elle vous trouve bien heureuse et me dit qu'elle voudrait être à votre place. Il y en a qui lui conseillent de faire un voyage à Lourdes pour obtenir la grâce d'avoir des enfants, mais elle déclare qu'elle ne veut pas, car elle aurait peur d'en avoir trop, et, comme elle aime énormément son plaisir, elle préfère ne pas en avoir du tout que d'être esclave³¹⁹.

Ce témoignage est intéressant car il met en évidence une crainte inattendue : le pèlerinage pourrait être trop efficace et occasionner une famille nombreuse, qui semble être pour certaines femmes un fléau pire que la stérilité...

Les autres saints

Outre la Vierge, un culte est également rendu à d'autres saints et saintes ayant un rapport avec la fécondité que ce soit dans leur corps ou dans leur histoire ; les deux plus célèbres étant sainte Anne et sainte Marguerite.

Sainte Anne, la mère de la Vierge, a longtemps attendu avant d'avoir l'enfant désiré, ce qui en fait un recours privilégié pour les couples en attente de postérité. Un de ses lieux de culte privilégié en France est l'église Sainte-Anne d'Auray en Bretagne. L'histoire raconte que la sainte serait apparue à plusieurs reprises à Yvon Nicolazic entre 1622 et 1625, dont le couple est sans enfant pendant dix ans. Le miracle se produit enfin puisque son épouse donne le jour à quatre enfants. La redécouverte de la statue de la Vierge et d'une ancienne chapelle ravive le culte de la sainte et donne lieu à de très importants pèlerinages. Quelques rares statues de sainte Anne évoquent parfois explicitement sa grossesse ; elles sont très vénérées des femmes stériles ou enceintes³²⁰. Ainsi, la statuette reproduite ci-

³¹⁸ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 262.

³¹⁹ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 8 février 1870.

³²⁰ Nous reviendrons dans le chapitre VIII sur le problème posé par la représentation de la grossesse de la Vierge et des saintes.

dessous représente probablement sainte Anne, sous les traits d'une femme d'un certain âge, debout, la main gauche soutenant un ventre enceint, un livre ouvert à la main droite³²¹.



Statuette de sainte Anne (?) enceinte, dite Vierge enceinte, tabernacle du maître-autel, église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, Marsace, Creuse, bois taillé, peint et doré, H : 46 cm (œuvre volée en 1990)

Sainte Marguerite est aussi très souvent invoquée par les femmes stériles, mais nous développerons plus particulièrement son cas en évoquant l'encadrement des femmes enceintes par l'Église, car c'est l'un des principaux recours religieux de la grossesse³²². D'autres saints ou saintes interviennent encore pour lutter contre la stérilité. Ainsi sainte Agathe, qui s'est vue arracher les seins lors de son martyre, est aussi vénérée car le lait est un symbole de fécondité et une source de vie. De manière symbolique, les grands saints évangélisateurs du Moyen Âge sont aussi invoqués, car on leur reconnaît un pouvoir sur la fécondité terrestre, comme saint Fulcran dans les Cévennes et le Bas Languedoc ou saint Philibert en Bourgogne. De nombreux autres saints, parfois obscurs, mais très populaires localement, sont aussi honorés, comme sainte Brigitte en Bretagne ou saint Nicolas en Lorraine.

Des objets miraculeux

Certains objets se voient reconnaître des vertus particulières et justifient le pèlerinage des femmes stériles. Ainsi, la ceinture de la Vierge, cette large écharpe bleue qui ceint largement les hanches et entoure le ventre qui a porté l'enfant Jésus, est l'objet d'une dévotion particulière³²³. Le berceau de sainte Anne de la cathédrale d'Apt est également très réputé dans une bonne partie du sud-est de la France et même plus loin puisqu'Anne d'Autriche le remue lors de son passage dans la région, popularisant d'ailleurs le pèlerinage. Des coutumes proches existent ailleurs, notamment en Lorraine³²⁴.

Autre objet paré de vertu miraculeuse, le portail ou le verrou d'une église. En effet, embrasser ces éléments symboliques de fermeture passe pour permettre l'ouverture et l'épanouissement du ventre féminin qui doit accueillir la semence masculine pour concevoir un enfant³²⁵. Cela explique aussi le recours à un grand saint libérateur du corps, comme saint Léonard, invoqué pour ouvrir aussi bien les

³²¹ On trouve aussi une statue normande du début XVI^{ème}, conservée au Musée de Rouen, qui représente sainte Anne portant devant son ventre, au milieu de rayons, une petite Vierge nue aux cheveux longs, ayant elle-même le ventre et les seins gonflés ; Morel (Marie-France), « Les Embryons glorieux... », *art. cit.*, p. 122.

³²² Voir le chapitre VII.

³²³ Pour des détails sur les ceintures de la Vierge ou de sainte Marguerite utilisées pour la grossesse et l'accouchement, voir le chapitre VII.

³²⁴ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 54.

³²⁵ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 268.

portes des cachots que celles de la génération. Le verrou de l'église Saint-Léonard de Noblat dans le Limousin est ainsi particulièrement célèbre puisque Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Marie Leczinska demandent à des pèlerins d'y intercéder en leur faveur³²⁶.

Le battant de cloche d'église est aussi reconnu pour ses propriétés fécondantes : « avec son extrémité renflée, le battant mobile qui vient rythmer les flancs de la cloche est l'image phallique » par excellence³²⁷. Dans de nombreux lieux de culte, les femmes se suspendent à la corde pour mettre la cloche en branle comme à Saint-Michel-l'Aiguille au Puy-en-Velay. A Mende, jusque vers 1900, les femmes se frottent le ventre contre l'énorme battant d'une cloche fiché à l'entrée de l'église et seul vestige d'une cloche autrefois fondue. De manière générale cloches, clochettes et grelots ont une connotation sexuelle marquée et symbolisent la fécondité, ce qui explique qu'on les retrouve souvent dans les rituels de lutte contre la stérilité³²⁸.

Des gestes particuliers

Les rites peuvent faire intervenir plus particulièrement certaines parties du corps de la femme ou du saint, en général à connotation sexuelle ou reproductrice, comme la tête, le ventre, les fesses, le pied. Les empreintes de corps des saints sont notamment vénérées dans le cadre de rituels de fécondité. Ainsi, les traces de pieds de sainte Anne ou de saint Martin dans la roche attirent les pèlerins qui placent leur propre pied dans l'empreinte, en espérant capter le pouvoir fécondant du saint. A Saint-Fiacre-en-Brie, les femmes vont s'asseoir dans le « fauteuil » de saint Fiacre, où il a laissé sa trace en se reposant³²⁹. Certains cultes font intervenir des saints au caractère phallique très prononcé, considérés parfois comme de « faux saints ». A la différence de la plupart des pratiques chrétiennes qui ne font référence à l'acte procréateur que de manière souvent très symbolique, les rituels impliquant ces saints sont beaucoup plus explicites. Ils sont connus sous de nombreux vocables un peu partout en France, mais leur nom a toujours un rapport avec les organes sexuels masculins ou le coït. En Berry, il s'agit de saint Greluchot ou Greluchon, en Bourgogne saint Freluchot ; plus explicite encore saint Phallier à Chabris en Berry ou saint Foutin dans l'est de la France. Ils possèdent souvent des statues très « réalistes » à leur effigie et les femmes qui s'adressent à eux accomplissaient un ou plusieurs rites au caractère sexuel assez marqué : se coucher sur la pierre tombale du saint, se frotter à sa statue, boire un breuvage constitué de raclures du sexe ou de la cheville de la statue. Ces pratiques sont combattues plus sévèrement par l'Eglise à partir du XVII^{ème} siècle car elles sont jugées superstitieuses et indécentes. Pourtant, elles persistent encore avec vigueur au XIX^{ème}, voire jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle³³⁰. Il ne s'agit pas d'une survivance du culte de Priape comme certains l'ont cru, mais d'une manifestation classique des thérapies magico-religieuses : la propriété fécondante des parties sexuelles du saint est censée se diffuser à celles du corps du pèlerin.

Les épingles jouent souvent un rôle important dans ces rituels très anciens mêlant magie et religion³³¹. Elles sont surtout utilisées par les jeunes filles en quête de mari, mais on les trouve aussi dans des rituels de fécondité. On pique ainsi parfois avec des aiguilles les statues des saints invoqués contre la stérilité³³². Le sens de ces pratiques n'est pas très clair ; il peut avoir une signification phallique, les statues piquées appartenant quasi exclusivement à des saints et non pas à des saintes. Ainsi, en Bretagne, on pique saint Nicolas, saint Christophe, saint Laurent, saint Guénolé ou saint Gildas, plus rarement sainte Barbe et davantage la Vierge au XIX^{ème} siècle. La piqûre pourrait aussi renvoyer à une sorte de memento pour inciter le saint à se souvenir de la demande qui lui a été faite.

Pour finir sur ces pratiques traditionnelles de lutte contre la stérilité, on peut évoquer l'exemple d'Anne d'Autriche, qui montre que toutes les ressources possibles sont utilisées

³²⁶ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., pp. 55-56.

³²⁷ *Ibid.*, p. 58.

³²⁸ Voir Jacques Gélis pour une analyse complète de la symbolique des cloches, *ibid.*, p. 59.

³²⁹ *Ibid.*, p. 53.

³³⁰ Ainsi, au Puy-en-Velay au XIX^{ème} siècle, les femmes recueillent les raclures du phallus de saint Foutin qu'elles diluent avec de l'eau pour en faire un breuvage miraculeux ; *ibid.*, p. 62.

³³¹ Jacques Gélis rappelle que piquer dans un corps ou son simulacre est une pratique universellement répandue et qu'on piquait pour guérir, pour porter préjudice en cas d'envoûtement, pour prédire quand on aura un mari, etc. ; *ibid.*, p. 45.

³³² Les femmes pouvaient aussi déposer une épingle dans l'anfractuosité d'un rocher, ou sur une dalle de pierre, parfois en la frottant contre la roche ; elles jetaient également des épingles dans les sources ; *ibid.*, pp. 44 et 46.

conjointement. Même si, dans le cas d'un couple royal, ils sont plus nombreux et concernent un espace qui s'étend à tout le royaume, ces recours sont révélateurs des usages du temps. Ainsi, en 1633 la reine fréquente Forges-les-Eaux dont les eaux ferrugineuses ont des propriétés fécondantes reconnues, puis cette même année, elle s'assoit rituellement sur la pierre de saint-Fiacre à Breuil. Le couple royal fait évidemment appel à tous les saints et saintes de la fécondité. On a déjà évoqué son recours au berceau de sainte Anne à Apt et au verrou de saint Léonard à Noblat dans le Limousin, mais le principal intercesseur reste la Vierge Marie ; tous les grands sanctuaires mariaux ont reçu la visite des souverains. Les petits saints locaux sont également mis à contribution. Ainsi, lors d'un déplacement royal dans le Nord, la reine visite l'ermitage de Dain-sur-Meuse où sainte Lucie d'Ecosse est invoquée par les femmes sans descendance. Quand le sanctuaire est trop éloigné, un envoyé est missionné pour faire le pèlerinage pour la reine. Des membres de l'Eglise se chargent aussi d'invoquer les saints en son nom, comme Marguerite du Saint-Sacrement qui prie à Beaune depuis 1635 pour la naissance d'un dauphin. Un certain nombre de ces lieux de culte reçoivent d'ailleurs la marque de la gratitude du couple royal après la naissance du dauphin, sous forme d'ex-voto, de messes perpétuelles, de donation en argent ou en reliques. Un exemple parmi d'autres ; en 1639, Louis XIII confie une relique de sainte Anne aux Carmes de Sainte-Anne d'Auray où la reine crée plus tard une confrérie de Sainte-Anne³³³.

Outre ces recours traditionnels pour lutter contre la stérilité, des pratiques médicales complémentaires ou concurrentes se développent aussi.

B. LES PRATIQUES MEDICALES

L'intérêt des médecins pour la stérilité à partir de l'époque moderne tient au renouvellement de la réflexion sur la nature et les fonctions des deux sexes, en particulier sur la féminité.

La nouvelle définition de la nature féminine

Pendant longtemps, les corps masculin et féminin n'ont pas été conceptualisés comme radicalement différents. La médecine galénique, dont l'influence est prolongée en Occident, accrédite plutôt l'idée d'un continuum anatomique entre les êtres, même si le corps et le tempérament féminin sont considérés comme moins parfaits que celui de l'homme³³⁴. Petit à petit, le centre d'intérêt se déplace des similitudes vers les différences ; le corps féminin devient l'Autre par excellence. Dès la fin du XVI^{ème} siècle, les médecins manifestent un intérêt croissant pour la physiologie et les pathologies féminines, longtemps dédaignées car jugées trop triviales. D'après Thomas Laqueur et Evelyne Berriot-Salvadore, le XVII^{ème} et surtout le XVIII^{ème} siècle sont en effet une période charnière concernant les représentations de la nature féminine. On passerait d'un modèle hérité de l'Antiquité, où la femme est un homme inversé et imparfait, à une conception qui considère le corps féminin comme spécifique et voué à la maternité. L'exploration anatomique du corps féminin, qui progresse à partir de la Renaissance, finit en effet par mettre en évidence que la femme n'est pas qu'un homme inversé, un « mâle inachevé » comme la théorie galénique le postulait. Les découvertes en matière de génération – sur lesquelles nous reviendrons dans le prochain chapitre – révèlent également la femme comme génitrice à part entière, ce qui accroît le prestige du sexe féminin³³⁵. La femme est

³³³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 39-42.

³³⁴ Des divergences d'interprétation de la théorie galénique opposent cependant certains chercheurs, comme Thomas Laqueur et Elsa Dorlin. Le premier postule un modèle unisexe (la différence sexuelle étant fondée sur le genre et non biologiquement), la seconde considère qu'il y a déjà dans la pensée de Galien » deux sexes incommensurables en nature, du fait de leurs tempéraments radicalement différents ; *ibid.* et Dorlin (Elsa), *La matrice de la race...*, *op. cit.*, pp. 19 et sq.

Sur la critique des théories de Laqueur, voir aussi Harvey (Karen), « Le siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-1850) », *Clio*, n°31, 2010, pp. 207-238.

³³⁵ « D'anciens philosophes et médecins, tels qu'Hippocrate, Aristote, ont même regardé la femme comme un être imparfait, un demi-homme. Elle n'était jamais ambidextre, selon Hippocrate, et ses organes sexuels étaient, à l'intérieur, ce que sont les nôtres à l'extérieur ; mais comme la chaleur les faisait sortir dans le sexe mâle, la froideur les retirait au-dedans chez le sexe femelle. On voit combien ces opinions sont éloignées de la vraie

désormais perçue comme « un être entier et particulier »³³⁶. Les organes reproducteurs deviennent le fondement d'une différence fondamentale entre les sexes.

Entre 1760 et 1820, les tenants de la doctrine naturaliste, notamment Pierre Roussel³³⁷ et Julien-Joseph Virey³³⁸, font du corps féminin un objet médical par excellence. Celui-ci devient un sujet d'observation et d'expérience, ce que permet le développement de la clinique à partir du XIX^{ème} siècle. Malgré une approche qui se veut plus rationnelle, le discours « scientifique » sur les femmes ne se contente pas d'étudier l'anatomie, la physiologie et les pathologies féminines, il cherche aussi à percer sa nature et les fonctions qui semblent être les siennes³³⁹. En fait, cette « médecine philosophique », accorde encore une large place aux représentations et à la morale, alors qu'elle se pense comme un savoir objectif³⁴⁰. Les sciences jouent à cette époque un rôle essentiel dans la légitimation des préjugés nécessaires à l'ordre social. Les médecins s'emploient alors à démontrer que la femme se distingue de l'homme par une nature féminine totale et séparée³⁴¹. Ils en concluent que si la femme a une organisation différente, c'est qu'elle a une fonction différente de l'homme : tout son être est voué à la maternité³⁴². Dans un contexte où les préoccupations démographiques et populationnistes s'accroissent, la fonction maternelle focalise en effet l'attention. Pour Virey, le mot femme est issu de « *foemina*, qui vient de *foemina*, qui vient de *foetare*, fœtus, parce que sa destination naturelle est d'engendrer »³⁴³. D'où il faut conclure que celle qui n'est pas mère n'est pas vraiment « femme ». Virey ajoute que :

Tout individu femelle est uniquement créé pour la propagation ; ses organes sexuels sont la racine et la base de toute sa structure : *Mulier propter uterum condita est* ; tout émane de ce

physiologie, puisque la femme est, par sa nature, aussi parfaite que l'homme l'est par la sienne » ; Virey (Julien-Joseph), article « Femme », *Dictionnaire des Sciences médicales*, Paris, Panckoucke, vol. 14, 1815, p. 507.

Anne Carol montre toutefois que se maintient dans les représentations générales un scénario de la fécondation globalement identique du XVII^{ème} au début du XIX^{ème} siècle. Il n'y a pas de disparition brutale du modèle du sexe unique ; Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.* Voir les détails sur cette question dans le chapitre II.

³³⁶ Liébault (Jean), *Trois livres des maladies et infirmités des femmes*, Paris, 1649.

³³⁷ Pierre Roussel, publie en 1775 le *Système physique et moral de la femme* (Paris, Chez Vincent). On sait peu de choses de ce médecin qui a fait ses études à Montpellier, puis à Paris. Disciple de Stahl et du vitalisme, il pratique la médecine de manière assez discrète et professe un grand intérêt pour les femmes, même s'il ne s'est jamais marié. Son ouvrage connaît un immense succès ; il est réédité cinq fois jusqu'en 1809 et est cité encore au seuil du XX^{ème} siècle. Il est considéré comme une référence par de nombreux auteurs postérieurs qui reprennent largement ses thèses. C'est le cas notamment de Moreau de la Sarthe dans son *Histoire naturelle de la femme suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son régime physique et moral aux différentes époques de sa vie* (Paris, 1803) qui compile de nombreux auteurs sur la question et en particulier Roussel.

³³⁸ Autre représentant célèbre de cette doctrine naturaliste, Julien-Joseph Virey, est l'auteur prolifique de 37 ouvrages et de nombreux articles du *Dictionnaire des Sciences médicales* édité par Panckoucke où il rédige notamment celui consacré à la « Femme ». Faisant œuvre de synthèse, il réunit trois approches dans son étude du sexe féminin : médicale (caractéristiques de la femme comme femelle de l'homme), sociale (fonction de la femme dans la société) et morale (mais sans référence à la doctrine chrétienne). Il joue un rôle important de vulgarisation auprès de ses contemporains et fait figure d'auteur de référence. Parmi les œuvres de Virey, on peut citer : *Histoire naturelle du genre humain*, 1801, 3 vol. ; *De l'éducation publique et privée des Français*, 1802 ; *De la femme sous ses rapports physiologique, moral et littéraire*, 1823.

³³⁹ Un lien étroit unit alors la pensée philosophique et médicale concernant la question des rapports du physique et du moral chez la femme. Ainsi Rousseau influence fortement la pensée médicale et vice versa. A partir des Lumières, la science commence à se débarrasser de la téléologie et on assiste à une libération du discours médical qui gagne en autonomie et en autorité.

³⁴⁰ Gardey (Delphine), Löwy (Ilana) dir., *Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, éd. des archives contemporaines, 2000.

³⁴¹ « La femme n'est pas femme seulement par un endroit, mais encore par toutes les faces par lesquelles elle peut être envisagée » ; Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, *op. cit.*, 1770, partie I, chap. 1, pp. 1-8.

³⁴² En théorie, homme et femme sont complémentaires et le sexe féminin n'est pas en soit inférieur. Dans les faits, les différences décrites par les médecins impliquent toujours une hiérarchie. Tout d'abord, la femme n'est pas un être libre, elle est considérée comme rivée à son corps, assignée à son sexe car en tant que reproductrice, elle est du côté de la nature, de l'espèce, qu'elle reproduit. Quant à l'homme, il ne se réduit jamais à son rôle de reproducteur. Considéré comme moins en prise avec la nature, il est davantage tourné vers la culture et la création.

³⁴³ Virey (Julien-Joseph), article « Femme », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1815, p. 503.

foyer de l'organisation ; tout y conspire dans elle. Le principe de sa vie, qui réside dans les organes utérins, influe sur tout le reste de l'économie vivante³⁴⁴.

La fonction maternelle détermine en effet tout l'être féminin. Renouant avec une tradition ancienne qui assimile la femme à sa matrice, les médecins du XVII^{ème} jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle considèrent l'utérus comme l'organe initiateur de toute la féminité³⁴⁵. En effet, les fonctions de l'utérus ne se cantonnent pas à la génération : elles touchent la physiologie et la psychologie féminines dans leur ensemble. L'intérêt des scientifiques pour les différences corporelles entre les sexes les conduit à ne pas se limiter aux organes reproducteurs, mais à prendre en compte tout l'organisme³⁴⁶. Passant au crible toutes les composantes du corps humain, les médecins en concluent que le corps féminin est particulièrement flexible, malléable, tout en intériorité. Il est donc fait pour recevoir et parfaitement adapté à la grossesse et à l'accouchement³⁴⁷. Les caractéristiques intellectuelles et morales des femmes sont aussi conditionnées par leur faiblesse supposée et leur prédestination à la maternité³⁴⁸. La mission génératrice des femmes s'étend démesurément ; elle comprend la conception, la gestation, l'allaitement et tous les devoirs de la maternité : elle engage la vie des femmes de manière quasi exclusive de la puberté à la ménopause.

Le finalisme de cette doctrine aboutit à penser que la femme, apte à la maternité par son corps, ne peut pas seulement être mère mais le doit. En n'étant pas mère, la femme renonce au vœu de la Nature et est vue comme dénaturée : elle se révèle capable de tous les excès. On comprend donc l'intérêt accordé par les médecins à la stérilité féminine ; ils cherchent à la définir, à comprendre son origine et surtout à rétablir la fonction génératrice chez la femme.

1. Définir, détecter et expliquer la stérilité

En matière de stérilité, les médecins ne se sont longtemps pas distingués de la tradition antique et des croyances populaires. Ils s'intéressent tardivement à ses causes car elle est perçue comme un problème typiquement féminin, très lié à des sentiments de maléfices contre lesquels ils se sentent impuissants. La méconnaissance du processus de la génération et des organes génitaux rend le diagnostic également difficile. Dans un dictionnaire médical reconnu, on lit encore en 1844 que :

Les causes de la stérilité chez [la femme] ont conservé à peu près toute leur obscurité : le défaut d'un examen rigoureux des organes sexuels, l'impossibilité où l'on est de constater

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 504.

³⁴⁵ Pour Virey : « Le principe de sa vie réside dans ses organes utérins, influe sur tout le reste de l'économie vivante » ; Virey (Julien-Joseph), article « Femme », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1815, p. 504.

³⁴⁶ Nelly Oudshoorn, « Au sujet des corps, des techniques et des féminismes », dans Gardey (Delphine), Löwy (Ilana) dir., *Les sciences et la fabrication du féminin...*, *op. cit.*, pp. 31-44.

³⁴⁷ Pour Roussel, la nature est bien faite ; il note que le squelette féminin comporte des os plus petits et moins durs, son bassin est plus large et plus courbe que celui de l'homme afin de contenir un fœtus. En outre, la femme présente des tissus spongieux et humides, des muscles et des fibres grêles et plus mous qui peuvent ainsi se dilater plus facilement pendant la grossesse. En même temps, les médecins notent une forte résistance de certaines parties du corps féminin qui sont « exposées à souffrir des distensions, des chocs et des compressions considérables », qu'ils soient dus à la vigueur des assauts masculins ou à la croissance du fœtus. La peau des femmes passe également pour fine et fragile, ses vaisseaux et ses nerfs sont plus ramifiés, ce qui contribue à une plus grande nervosité, irritabilité et à sa « sensibilité exquise ». La femme est en effet très réceptive à chacun des sens ; Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, *op. cit.*, 1775, partie I, chap. 2, pp. 8-15 ; Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 28.

³⁴⁸ Pour certains médecins, la faiblesse intellectuelle des femmes n'est pas une infériorité mais le signe d'une parfaite adéquation à ses fonctions. La femme ne peut pas à la fois penser et procréer. La sensibilité et la délicatesse des femmes influent sur leurs qualités morales, jugées typiquement féminines : propension à l'amour, douceur, tendresse, pitié, compassion. Les femmes sont ainsi prédestinées à soigner et à consoler ceux qui souffrent ; à commencer par les enfants. La vocation maternelle impose donc à la femme un état passif et une vie domestique à l'intérieur de sa maison. Les médecins cautionnent ainsi les préjugés sur l'infériorité des femmes et leur nécessaire soumission à l'homme.

l'état des organes internes à la génération font que, le plus souvent, on est obligé de rester dans le doute sur la nature de ses causes³⁴⁹.

La difficulté tient aussi au fait que peu de femmes acceptent de se faire examiner, ce qui entrave pendant longtemps les progrès médicaux³⁵⁰. Toutefois, des avancées importantes sont à signaler au cours de la période étudiée, tant dans la détection que dans l'explication de l'infécondité.

a. Définir la stérilité

Les médecins ont eu longtemps des difficultés à distinguer stérilité, impuissance et frigidity, ce qui ne les distingue pas de l'opinion populaire commune. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'impuissance est surtout perçue comme une incapacité sexuelle masculine³⁵¹. Les médecins la définissent en général par la négative de ce qui fait l'homme viril : « Dresser, entrer, mouiller »³⁵². L'incapacité à avoir une érection, qui est le cas le plus banal et le moins bien perçu, est aussi qualifiée de frigidity. Chez les femmes, les choses se compliquent. La notion de frigidity n'est pas toujours synonyme comme chez l'homme d'infécondité car l'absence de désir ou de jouissance sexuelle n'est pas censée priver les organes féminins de leur fonctionnalité³⁵³. Quant à l'impuissance féminine, elle est reconnue tardivement par les auteurs. Elle est définie comme l'impossibilité à être pénétrée de manière à ce que la semence puisse atteindre l'utérus (par obstruction ou resserrement excessifs des parties génitales). Mais chez de nombreux médecins de l'époque moderne, impuissance et stérilité féminines sont confondus. Ainsi, dans son *Traité des maladies des femmes grosses...* (1668), Mauriceau ne s'attarde guère sur ces questions et sa définition de la stérilité reste encore très floue :

Par la fécondité de la femme, j'entends une disposition naturelle de son corps, et principalement de la matrice, au moyen de laquelle, avec l'aide de l'homme, elle peut engendrer son semblable ; et par la stérilité qui en est le contraire, j'en conçois l'impuissance, qui provient des défauts et des vices qui se rencontrent en tout son corps, ou en quelques-unes de ses parties³⁵⁴.

Mauriceau ne s'étend ni sur les causes, ni sur les moyens de remédier à la stérilité, se cantonnant dans la description des signes de fécondité et de stérilité³⁵⁵. Mais, comme la plupart des médecins jusqu'au XIX^{ème}, il incrimine les femmes en cas d'infécondité car celles-ci ont davantage de responsabilités que les hommes dans la fécondation et la croissance de l'embryon :

La stérilité procède souvent de leur part [aux femmes], plutôt que du côté des hommes, parce qu'il se remarque en elles beaucoup de conditions, dont n'ont pas besoin les hommes, qui ne doivent fournir que quelque peu de leur semence et une seule fois pour la génération, mais les femmes, outre la leur, doivent avoir un lieu propre pour les recevoir et les conserver toutes deux, tel qu'est la matrice bien disposée, de plus, une matière destinée à la nourriture de l'enfant, durant tout le temps qu'il y séjourne, comme est le sang menstruel : c'est ce qui fait que pour un homme impuissant, il se rencontre ordinairement plus de trente femmes stériles³⁵⁶.

Dionis consacre également un chapitre très bref à la stérilité dans son *Traité général des accouchements...* (1718), dans lequel les considérations morales et religieuses l'emportent sur les

³⁴⁹ Raige-Delorme (Jacques), « Stérilité », *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales...*, dir. par Adelon, Paris, Béchot jeune, 2^{ème} éd., 1844, tome 28, p. 561.

³⁵⁰ « Pendant la vie, on peut tout au plus soupçonner l'existence de quelques-unes de ces causes, lorsque la femme se prête à un examen toujours désagréable et ordinairement rejeté » ; *ibid.*, p. 562.

³⁵¹ La définition de l'impuissance est complexe à l'époque, et lourde d'enjeux car elle peut permettre, dans certains cas, l'annulation du mariage. Nous ne rentrerons pas ici dans l'analyse de l'impuissance qui déborde le cadre de notre sujet ; voir sur ce point : Darmon (Pierre), *Le tribunal de l'impuissance...*, *op. cit.*, Partie I, Chap. I : « L'impuissance : le point de vue médico-légal », pp. 25-52.

³⁵² Guillemeau (Jacques), *Œuvres de chirurgie*, Paris, 1649, p. 481.

³⁵³ Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre II, tant cette question est essentielle en matière de génération.

³⁵⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...* (éd. 1681), *op. cit.*, p. 50.

³⁵⁵ *Ibid.*, chapitre I, livre I : « Des signes de la fécondité et de la stérilité des femmes », pp. 50-59.

³⁵⁶ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 50.

aspects proprement médicaux³⁵⁷. Pour lui, la stérilité est essentiellement féminine. Il relaye la représentation de la stérilité comme « un fléau essentiel » justifiant le mépris envers la femme stérile, jugée inutile à la société : « autant on loue la femme féconde, autant méprise-t-on celle qui est stérile ; en effet à quoi est-elle bonne ? Quel usage en faire dans le monde ? elle est comme une terre ingrate qui ne peut pas faire profiter la semence qu'on y jette »³⁵⁸. Pour Dionis, la stérilité masculine se réduit à l'impuissance, voire à la castration : « Ce n'est pas dans les femmes seules que la stérilité est réputée un vice ; elle l'est encore dans les hommes : ceux à qui on a ôté les parties qui les faisaient véritablement hommes, sont fuis et méprisés de tout le monde »³⁵⁹. Pour Venette, la stérilité est liée à l'imperfection du tempérament féminin : « Je suis persuadé que la femme a moins de chaleur que l'homme, qu'elle est assujettie à beaucoup plus d'infirmités que lui. La stérilité, qui en est une des plus considérables, vient, le plus souvent, plutôt de son côté que de celui de l'homme »³⁶⁰.

Au XIX^{ème} siècle, les médecins commencent à distinguer impuissance et stérilité, mais les deux sont souvent appliqués aux femmes et les définitions diffèrent selon les praticiens. Pour Gardien, l'impuissance peut concerner aussi bien l'homme que la femme et « consiste dans l'impossibilité d'exercer l'acte vénérien »³⁶¹ à cause d'un problème de conformation des organes. Elle se distingue, selon lui, de la stérilité qui ne se repère pas aux apparences extérieures et se révèle donc très difficile à expliquer et à traiter. Les définitions deviennent plus précises à la fin du XIX^{ème} siècle. Pour Sinéty en 1883 :

La stérilité ne constitue pas une maladie particulière, ni un état spécial de l'organisme. Elle est la conséquence d'un trouble fonctionnel de l'appareil génital, ou le symptôme d'une affection générale ou locale, et résulte, par là même, des conditions les plus diverses. On a confondu, et on confond encore souvent, l'impuissance et la stérilité. Cependant, quoique l'un de ces états soit fréquemment la cause de l'autre, il existe, entre les deux, des différences notables. L'impuissance est l'impossibilité d'accomplir l'acte sexuel, la stérilité, l'impossibilité d'avoir des enfants. L'un se rapporte à un acte volontaire, de la vie animale ou de relation ; l'autre, inconscient, involontaire, rentre dans le cadre des fonctions de la vie organique ou végétative³⁶².

Les médecins distinguent alors souvent la stérilité congénitale de celle qui est acquise. Ils différencient aussi la stérilité permanente, due par exemple à des lésions organiques graves des organes reproducteurs, de la stérilité temporaire, regroupant des cas de figures hétéroclites, notamment le dégoût qu'inspire le partenaire... La plupart des médecins considèrent qu'on peut réellement parler de stérilité quand une femme âgée entre 15 et 45 ans, qui a des rapprochements sexuels réguliers, ne conçoit pas au bout de deux ans. Pour une femme qui a déjà été mère, le délai est porté à cinq ou six ans³⁶³.

Au XIX^{ème} siècle, la stérilité est encore largement vue comme une tare féminine. Raige-Delorme indique ainsi en 1844 que « la stérilité chez l'homme est extrêmement rare »³⁶⁴. Debay note en 1888 que « la stérilité est plus particulière à la femme, l'impuissance à l'homme »³⁶⁵. Dans la continuité de Mauriceau, Sinéty évoque à la fin du XIX^{ème} siècle, la multiplicité et la complexité des organes reproducteurs féminins pour expliquer que « l'épouse doit être, plus souvent que l'époux, cause de l'absence de progéniture »³⁶⁶. Cependant, il conteste les chiffres habituellement évoqués et reconnaît enfin la fréquence de la stérilité masculine : « Nous ne croyons nullement, comme on l'a tant

³⁵⁷ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements qui instruit tout ce qu'il faut faire pour être habile accoucheur*, Paris, L. d'Houry, 1718, Livre I, Chap. VII : « De la stérilité », pp. 66-71.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 91.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 71.

³⁶⁰ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage*, Amsterdam, 1687 (ici éd. 1695), Livre I, Chap. II, art. 3, « Des défauts des parties naturelles de la femme », p. 33.

³⁶¹ Gardien (Claude-Martin) et Fodéré (François-Emmanuel), « Stérilité », *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, 1821, vol. 52, pp. 505-523 ; *loc. cit.*, p. 505.

³⁶² Sinéty (L. de), « Stérilité », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales par Dechambre et alii*, Paris, G. Masson, P. Asselin, série 3, t. 11, 1883, pp. 709-763 ; *loc. cit.*, p. 709.

³⁶³ *Ibid.*, p. 729.

³⁶⁴ Raige-Delorme (Jacques), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1844, p. 561.

³⁶⁵ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, Paris, E. Dentu, 1888 (16^{ème} éd.), Chap. XVI : « Stérilité, Impuissance », pp. 215 et sq.

³⁶⁶ Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, p. 729.

répété, que neuf fois sur dix l'absence de progéniture est imputable à la femme. Le mari est, bien plus fréquemment qu'on ne pense, le seul à incriminer »³⁶⁷. L'idée d'une stérilité masculine, distincte de l'impuissance, fait donc son chemin au cours du XIX^{ème} siècle, aidée par la multiplication des analyses faites sur le sperme. L'absence de spermatozoïdes ou leur mauvaise conformation est désormais jugée responsable de l'infécondité de certaines unions³⁶⁸. L'idée que l'homme peut être responsable de la stérilité ne se cantonne pas au monde médical ; la littérature s'en fait parfois l'écho. Le *Docteur Pascal* de Zola, face à la stérilité de son union avec Clotilde, se rend responsable, incriminant sa vieillesse et son ascendance dégénérée : « Ah ! tu me condamnes ! interrompit-il violemment. Si l'enfant était venu, jamais tu ne serais partie. Ne vois-tu donc pas que je suis trop vieux et que je me méprise ! Avec moi, tu resterais stérile, tu aurais cette douleur de n'être pas toute la femme, la mère ! va-t-en donc, puisque je ne suis plus un homme ! »³⁶⁹.

Si la responsabilité des deux sexes peut être engagée en cas de stérilité, la détermination de ses causes reste longtemps peu assurée.

b. La difficulté à établir les causes de la stérilité

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, une grande permanence dans l'analyse des causes de la stérilité s'observe³⁷⁰. Elles peuvent être classées en plusieurs grands types.

Un contexte ou des pratiques néfastes

Dans les mentalités traditionnelles, la stérilité peut d'abord s'expliquer par une conjoncture funeste, le corps féminin entretenant un lien particulier avec le cosmos. La lune, astre froid et humide, dont le lien avec la fécondité et la stérilité a déjà été souligné, est traditionnellement associée à la féminité. Son absence à la naissance d'une fille passe pour entraîner la stérilité à l'âge adulte. On dit aussi : « Pendant la lune de février, œuf infécond », qui établit un parallèle entre fécondité animale et humaine. Une peur symbolique semble aussi relier la stérilité au samedi ; un journal du XVIII^{ème} siècle relate ainsi cette croyance : « Ma nièce est accouchée d'une fille en la lune nouvelle le samedi 5 janvier. L'opinion vulgaire est qu'une fille née un samedi ne porte jamais d'enfants »³⁷¹. L'explication de cette crainte n'est pas très claire ; elle est peut-être à relier à la tradition chrétienne qui fait du samedi un jour de vide et d'attente.

La stérilité est également envisagée comme le résultat d'une malédiction, d'une faute ou d'une pratique contre-nature. Des proverbes expliquent par exemple la stérilité par le mauvais choix de la période de conception. Ainsi, les interdits sexuels liés au calendrier liturgique se retrouvent dans les proverbes évoquant la stérilité des œufs lors des fêtes religieuses, et par extension celle des humains : « Un œuf du vendredi saint se conserve toujours sain » ; « Entre les deux Notre Dame, les œufs sont infécondés », ou encore « Mariage de mai ne fleurissent jamais »³⁷². Le respect de la mort du Christ et des fêtes de la Vierge se traduit par cette stérilité temporaire. La transgression des normes sociales et religieuses en matière sexuelle entraîne aussi la stérilité. Le péché d'adultère passe pour entraîner un châtement divin, idée reprise dans les sermons des curés et les ouvrages des théologiens. Ainsi, Jean Benedicti au XVII^{ème} siècle écrit : « Les rois et les princes prennent leurs ébats à souiller la couche d'autrui ! pourquoi est-ce que plusieurs n'ont point d'enfants aujourd'hui, si ce n'est pour ce malheureux péché d'adultère »³⁷³. Le père Féline au XVIII^{ème} siècle dénonce également « ceux qui se livrent à un « commerce charnel trop souvent réitéré »³⁷⁴ et les pratiques impudiques entre époux, jugés responsables d'une stérilité future. La littérature se fait l'écho de ces croyances populaires,

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ Raige-Delorme (Jacques), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1844, p. 561

³⁶⁹ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, *op. cit.*, p. 332.

³⁷⁰ Beaucoup de médecins, jusqu'au XIX^{ème} siècle, font référence au *Traité des maladies des femmes* de Rodericus Castro, 1603, qui distingue quatre espèces de stérilité.

³⁷¹ De la Croix (Daniel), *Journal*, p. 38, cité par Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 257.

³⁷² Loux (Françoise), *Sagesse du corps...*, *op. cit.*, pp. 185-186.

³⁷³ Benedicti (Père Jean), *La Somme des péchez et remèdes d'iceux*, Paris, 1601, chap. IV « De l'adultère ».

³⁷⁴ Féline (père), *Le Catéchisme des gens mariés*, *op. cit.*, leçon II : « Des obstacles à la génération ».

comme en témoigne l'exemple du *Docteur Pascal* de Zola. En effet, l'enfant tant attendu ne vient pas couronner le rapprochement entre la nièce et l'oncle, à leur grand désespoir. Clotilde s'en attriste et se sent coupable car le voisinage hostile lui fait comprendre qu'une relation hors mariage est forcément stérile et l'assimile à une femme de mauvaise vie : « Ce sont ces femmes... En passant à l'ombre, comme je fermais mon ombrelle, j'ai eu le malheur de faire tomber un enfant... Et elles se sont mises contre moi, et elles m'ont crié des choses, oh ! des choses ! que je n'en aurais jamais d'enfants ! que les enfants, ça ne poussait pas chez les créatures de mon espèce ! »³⁷⁵. En effet, l'idée que les relations hors mariage ainsi que la prostitution n'engendrent pas d'enfant, est couramment répandue dans l'opinion.

A partir du XVIII^{ème} siècle, les médecins prennent le relais des théologiens. Ils imputent de plus en plus la stérilité à des pratiques sexuelles néfastes. Venette dénonce les effets nuisibles de la masturbation entre époux car « ils perdent abondamment une liqueur séminale très limpide et sont inhabiles à la génération »³⁷⁶. Ce thème est surtout repris et amplifié après la parution en 1760 de l'ouvrage à succès de Tissot sur l'onanisme, qui provoque une véritable phobie des phénomènes masturbatoires³⁷⁷. Ces idées se développent au XIX^{ème} siècle, accentuées par les angoisses sexuelles du moment. La pratique du coït interrompu passe également pour causer la stérilité en fatiguant les organes reproducteurs féminins sans les apaiser par un sperme bienfaisant. A partir des années 1860, le discours médical est envahi par ce thème³⁷⁸. Ainsi, le docteur Bergeret s'élève avec vigueur contre ces « fraudes » qu'il rend responsables de multiples pathologies tant chez l'homme que chez la femme, aboutissant à la stérilité ou à des maladies parfois mortelles. Aussi multiplie-t-il les exemples dans son ouvrage pour dissuader les imprudents :

On voit souvent des amants ou des époux, à la fleur de l'âge, commencer leurs relations par des fraudes, plusieurs années de suite, pour ne pas se donner charge d'enfant, et jouir en égoïstes du beau temps de leur jeunesse, se promettant bien d'avoir plus tard de la progéniture. Mais ils comptent sans les métrites, les ovarites, qui viennent à la longue, quelque fois très sourdement, modifier si profondément les organes de la femme que, plus tard, la conception n'est plus possible³⁷⁹.

Les coïts trop fréquents sont également condamnés car ils peuvent détacher de manière très précoce l'ovule et provoquer des « avortements inconscients »³⁸⁰. Ainsi s'explique, pour les médecins, la stérilité des jeunes mariées ou des prostituées. La stérilité supposée de ces dernières est discutée tout au long du XIX^{ème} siècle et, sur ce point, l'opinion populaire et médicale converge³⁸¹. Pour l'expliquer, les médecins invoquent souvent une usure de la sensibilité des organes génitaux³⁸². A la fin du siècle, ils incriminent encore une trop grande excitabilité du col utérin qui nuirait à la fécondation, mais aussi la plus grande fréquence chez ces femmes de métrites et pelvipéritonites. Le rôle des injections réalisées par les prostituées pour ne pas concevoir et la fréquence des avortements en début de grossesse sont aussi dénoncés. Il faut attendre les années 1880 pour que « l'abus des fonctions génitales » ne soit plus considéré comme un facteur essentiel de stérilité et que certains médecins reconnaissent qu'« un grand nombre d'auteurs lui ont fait jouer un rôle bien plus considérable qu'[il] ne mérite »³⁸³. Le roman *Fécondité*, de Zola, témoigne toutefois de la pénétration de ces croyances dans l'opinion. L'auteur met en scène les Angelins, un couple très amoureux qui refuse longtemps d'avoir un enfant pour jouir des plaisirs de la vie à deux. Mais après des années de fraudes, ils n'arrivent pas à procréer alors qu'ils le désirent ardemment :

³⁷⁵ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, op. cit., p. 323.

³⁷⁶ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal*, op. cit., éd. 1696, pp. 494-495.

³⁷⁷ Tissot (Samuel), *L'Onanisme ou dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation*, Paris, 1760. L'ouvrage est réédité une quarantaine de fois jusqu'au début du XX^{ème} siècle ; voir Laqueur (Thomas), *Le Sexe en solitaire. Contribution à l'histoire culturelle de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2005 ; voir aussi Stengers (Jean), Van Neck (Anne), *Histoire d'une grande peur, la masturbation*, Paris, Pocket, 2000.

³⁷⁸ Voir Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., pp. 181-184.

³⁷⁹ Bergeret (Louis François E.), *Des fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices : la famille et la société*, Paris, J.-B. Baillière, 1904 (1^{ère} éd. 1868), pp. 27 et sq.

³⁸⁰ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, op. cit., 1888, Chap. XVI, Stérilité, Impuissance, p. 232.

³⁸¹ Parent-Duchâtelet (Alexandre), *De la Prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, 2 vol.

³⁸² Raige-Delorme (Jacques), « Stérilité », art. cit., dictionnaire Adelon, 1844, p. 563.

³⁸³ Sinéty (L. de), « Stérilité », art. cit., dictionnaire Dechambre, 1883, p. 723.

Ah ! ma chère, vous ne saurez jamais ce que nous souffrons. Quand on a un enfant, on ne s'imagine pas à quel chagrin en arrive un ménage, qui n'en peut avoir, et qui en désire un, oh ! de toutes ses forces. Mon pauvre mari m'aime toujours, mais je vois bien qu'il est convaincu que c'est de ma faute, et cela me fend le cœur, j'en sanglote seule des heures entières. Ma faute ! est-ce qu'on osera jamais affirmer de qui c'est la faute, de la femme ou de l'homme ? Mais je ne lui dis pas ça, il en deviendrait fou. (...) Mon Dieu ! Mon Dieu ! est-ce donc parce que nous avons trop attendu ? Notre faute, à tous les deux, serait-elle d'avoir desséché la branche, en l'empêchant de produire, aux saisons des bonnes sèves ?³⁸⁴

Des causes d'ordre général : âge, attributs et tempéraments

De manière assez évidente, les médecins et l'opinion incriminent aussi l'âge de la femme dans la stérilité. Un mariage et une sexualité trop précoces passent pour rendre les femmes stériles, de même qu'un âge élevé. L'expérience montre que la fécondité diminue puis s'interrompt après quarante-cinq/cinquante ans, en lien avec l'arrêt des règles : « par l'âge et par le défaut d'exercice, la matrice paraît avoir perdu l'action propre à favoriser ses diverses fonctions »³⁸⁵. Cependant, des exemples de maternités tardives, au-delà de quarante-cinq ans, sont souvent rapportés par les médecins.

Quand se renforce l'idée, à la fin du XVIII^{ème} siècle, que la femme est, par nature, faite pour être mère, tous les attributs féminins qui évoquent la maternité témoignent d'une aptitude à la procréation. Un « large développement du bassin et des organes mammaires », mais aussi une « belle conformation de l'appareil génital » sont signes de fécondité³⁸⁶. Certains médecins, comme Debay, déconseillent donc de choisir une intellectuelle au physique peu féminin : « une de ces femmes longues, effilées, maigres, pâles, affêtées, moroses, qui ont souvent des spasmes, qui visent à l'esprit et méprisent les choses ordinaires »³⁸⁷. Il ajoute que « celle qui est susceptible de devenir mère, et qui le devient réellement, est imprégnée, pour ainsi dire, dans tous les points de son corps, de ce qui développe le sentiment d'amour et de maternité (...) et celle qui est d'origine frappée de stérilité, quoique sans impuissance, a les mœurs et les habitudes de l'homme plutôt que celles de son sexe »³⁸⁸. Les conditions physiques ne suffisent cependant pas ; l'état moral et le comportement importent aussi. On recommande ainsi « une vie douce et normale, c'est-à-dire exempte de ces passions violentes qui usent les organes (...) [et] de ces milles entraves, (...) de ces folies que la mode impose aux femmes du monde »³⁸⁹. Pour être féconde, la femme doit s'écarter de ses habitudes trop « civilisées » et de préoccupations intellectuelles pour retrouver le rythme imposé par la nature de son tempérament féminin.

A l'époque moderne et pendant une bonne partie du XIX^{ème} siècle, on pense pouvoir détecter la fécondité et la stérilité en se basant sur la théorie humorale³⁹⁰. La qualité des tempéraments, révélée principalement par l'apparence physique, le comportement et la qualité des règles, est en effet jugée déterminante. Pour Mauriceau, les critères féminins de fécondité sont un âge compris entre treize et quarante-cinq ou cinquante ans, que la femme soit bien réglée et de bon tempérament³⁹¹. Les femmes ayant trop d'embonpoint passent pour avoir des difficultés à concevoir³⁹². Par contre, les brunes ont la réputation d'être plus prolifiques que les blondes. Toutefois, ce préjugé antique ne semble pas être vraiment pris au sérieux au XVIII^{ème} siècle, ni par les médecins, ni par certains particuliers, comme en témoigne Benjamin de Chandieu dont la femme blonde est très féconde : « Mme de la Poterie [La Pottrie] te suit de près à l'égard de la fécondité, et puis qu'on vienne dire que les brunes ont la conception vive, ma foy, Mesdames les blondes, vous leur damés le pion, avec votre air indifférent

³⁸⁴ Zola (Emile), *Fécondité* dans *Œuvres complètes*, éd. par Henri Mitterand, Paris, Cercle du Livre précieux, 1968, pp. 298-299. Cet ouvrage sera longuement étudié dans le chapitre VI.

³⁸⁵ Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 512.

³⁸⁶ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, 1888, p. 17 et sq.

³⁸⁷ Fodéré (François-Emmanuel), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 518.

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 522.

³⁸⁹ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, 1888, p. 17.

³⁹⁰ Cette théorie sera précisée *infra*, dans le chapitre IV.

³⁹¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 51.

³⁹² Pour ces dernières, Mauriceau pense que c'est parce que l'orifice interne de la matrice est comprimé et ne peut recevoir la semence ; plus généralement les médecins pensent que l'obésité signe un tempérament trop nonchalant et peu apte à procréer.

»³⁹³. Autre préjugé également répandu : les rousses sont stériles à cause de leur tempérament incandescent. De même, les femmes à l'apparence virile, barbues et à la voix puissante révèlent un tempérament excessivement ardent pour concevoir, les germes étant détruits par leur feu intérieur trop intense³⁹⁴. C'est la même raison qui explique la stérilité des femmes trop belles ou trop amoureuses – la passion « brûle ».

Pour déceler un tempérament infécond, il existe des « tests », impliquant souvent le recours à l'urine. Hérités de l'Antiquité, ils se perpétuent jusqu'au XVIII^{ème} siècle et ne disparaissent totalement des ouvrages médicaux que dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle³⁹⁵ ; la pratique se prolonge cependant plus longtemps dans le monde rural traditionnel. La méthode est à peu près la même à chaque fois : il s'agit de faire uriner la femme, moins souvent l'homme, sur une plante ou une graine. Si la plante meurt, l'individu est stérile, si elle croît, il est fertile car l'urine d'une femme stérile passe pour brûler et stériliser tout ce qu'elle touche³⁹⁶. On ignore cependant la conséquence pour la femme d'un résultat négatif à ces tests. D'autres tests antiques sont encore rapportés dans la littérature médicale à la fin du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, mais les médecins prennent davantage encore leurs distances avec ces croyances³⁹⁷.

L'explication de la stérilité par la théorie des humeurs se perpétue au XIX^{ème} siècle, mais elle est adaptée aux nouvelles connaissances du temps. Ainsi, Debay déclare que « nous sommes assurés que les femmes bilieuses et nerveuses étaient moins fécondes que les femmes lymphatiques et lymphatico-sanguines, probablement parce que chez ces dernières, l'ovulation a plus de durée ; que leur système génital est moins sujet aux spasmes et plus extensible pendant l'acte copulateur »³⁹⁸. On retrouve, encore à cette époque, la croyance traditionnelle concernant les femmes d'apparence virile et celles ayant un « tempérament très ardent [qui] sont souvent stériles. (...) On peut présumer que dans ce cas, la matrice jouit d'un excès d'action, ou qu'elle est dans un état continuel de spasme qui pervertit ses fonctions »³⁹⁹. Le tempérament peut cependant évoluer avec le temps et expliquer que des femmes longtemps infécondes conçoivent après quinze ou vingt ans de mariage. Le cas d'Anne d'Autriche est souvent évoqué à l'appui de ce raisonnement⁴⁰⁰.

La stérilité est aussi parfois imputée à l'incompatibilité de tempérament entre homme et femme. Depuis l'Antiquité, prévaut l'idée que l'on doit unir les contrastes en la matière, la complémentarité étant vue comme un gage de la réussite du couple. Ces croyances sont couramment répandues dans les milieux populaires qui prêtent, par exemple, une fécondité particulière aux couples ayant une forte différence d'âge. Ainsi, dit-on : « La jeune femme et l'homme âgé remplissent d'enfants le foyer »⁴⁰¹. Mais cette idée n'a pas disparu du monde médical au XIX^{ème} siècle. En 1821 le docteur Gardien rapporte, sans vraiment l'infirmier, le conseil « d'unir les femmes blondes avec les hommes bruns, et les femmes grasses avec les hommes maigres » car « plus les individus unis ensemble offrent de contrastes, plus ils deviennent prolifiques »⁴⁰². Cette idée est cependant de plus en

³⁹³ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois, capitaine au service de France sous Louis XV, d'après ses lettres à sa femme et d'autres documents inédits*, prés. Charlotte Hermann, Lausanne, 1987, lettre à sa femme, 14 septembre 1744 (orthographe respectée).

³⁹⁴ Paré (Ambroise), *Toutes les œuvres, La manière d'habiter et faire génération*, liv. XXIV chap. I, éd. 1585, pp. 929-930.

³⁹⁵ Cependant, de nouveaux tests impliquant l'urine sont imaginés par certains médecins, qui pensent pouvoir détecter de nouvelles substances produites par la femme pendant la grossesse ; voir la partie sur le diagnostic de grossesse dans le chapitre II.

³⁹⁶ De Serres (Louis), *Discours de la nature, causes, signes et curation des empêchements de la conception, et de la stérilité des femmes*, 1625, p. 275 ; Liébault (Jean), *Trois livres des maladies et infirmités des femmes*, 1649, p. 170.

³⁹⁷ Hippocrate propose ainsi de placer une gousse d'ail dans la matrice ou le vagin de la femme, ou d'y faire entrer des vapeurs odoriférantes, afin de voir si elles se communiquent à son nez et à sa bouche, signe que les voies sont dégagées et que la femme n'est pas stérile. Ce test est rapporté par exemple chez Bury (Jacques), *Le Propagatif de l'homme*, 1615, chap. III « L'espreuve pour cognoistre si une femme est naturellement stérile », pp. 42-43 ; ou encore chez Liébault (Jean), *Trois livres des maladies...*, *op. cit.*, 1649. Si Mauriceau mentionne ce test dans son traité, il refuse néanmoins de lui accorder une quelconque valeur ; Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 53.

³⁹⁸ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, 1888, p. 231.

³⁹⁹ Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 511.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 510.

⁴⁰¹ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 211.

⁴⁰² Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 511.

plus contestée par le milieu médical⁴⁰³ et n'apparaît plus à la fin du XIX^{ème} siècle dans la littérature savante. La croyance en la responsabilité des tempéraments dans la stérilité ne disparaît dans les ouvrages médicaux qu'à la fin du XIX^{ème} siècle⁴⁰⁴.

Des causes plus localisées dans les organes génitaux ou les semences

Depuis l'Antiquité, c'est surtout la matrice qui retient l'attention. En effet, jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, les médecins considèrent que la stérilité féminine « dépend principalement de la structure de la matrice »⁴⁰⁵. Organe générateur féminin par excellence, l'utérus peut aussi avoir un tempérament dérégulé, entraînant ainsi une incapacité à faire croître un enfant. Un défaut de chaleur ou d'humidité est la cause souvent invoquée dans de nombreuses métaphores agricoles. Ainsi, une matrice trop froide ou trop humide (abondamment réglée) fait pourrir la graine comme une terre humide et fraîche ; une matrice trop chaude ou trop sèche dissipe la semence ou la brûle⁴⁰⁶. Dans les mentalités paysannes, les problèmes de procréation sont souvent aussi rapportés à des propriétés culinaires. Être stérile pour une femme s'apparente bien souvent à une incapacité « à cuire » comme il faut le fruit, l'utérus étant assimilé à un four⁴⁰⁷. Pour l'homme, les difformités, l'insuffisante longueur ou l'excès de taille de la verge sont surtout évoqués comme cause de stérilité ou d'impuissance à l'époque moderne. Toutefois, la stérilité est encore essentiellement vue comme le résultat d'un problème de tempérament.

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour que la recherche de causes physiologiques précises se banalise, car on commence moins à chercher l'origine d'une maladie dans un dérèglement d'ensemble que dans un problème organique particulier. En outre, les progrès de l'exploration médicale permettent une avancée dans la détection et l'explication de la stérilité⁴⁰⁸. Outre la banalisation du toucher vaginal et rectal, l'utilisation du speculum et l'usage de cathéters permettent notamment de repérer les lésions les plus évidentes des appareils génitaux masculins et féminins⁴⁰⁹. Dans la stérilité féminine, outre ce qui concerne la matrice, les médecins incriminent la profondeur exagérée du vagin ou la déviation du col. L'amélioration des connaissances de l'appareil génital féminin amène cependant l'implication croissante des ovaires et des trompes dans l'infécondité. Leur obstruction ou leur imperforation sont plus fréquemment évoquées comme causes possibles de stérilité, ce qui est parfois vérifié lors d'autopsies⁴¹⁰. La connaissance du phénomène de la fécondation, notamment la rencontre et la fusion de l'ovule et du spermatozoïde, ainsi que le trajet de l'ovule fécondé jusqu'à l'utérus, amènent à incriminer différents problèmes. Il peut s'agir d'un dérèglement du « fonctionnement normal des glandes qui produisent les éléments, c'est-à-dire du testicule et de l'ovaire »⁴¹¹ ou d'un problème de

⁴⁰³ Notamment par Raige-Delorme (Jacques), article « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon 1844, pp. 561-567.

⁴⁰⁴ « Aucun tempérament n'est plus apte qu'un autre à perpétuer l'espèce », Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, p. 754.

⁴⁰⁵ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 89.

⁴⁰⁶ On trouve ce genre d'explication encore dans le traité de Mauriceau au XVII^{ème} siècle : « La semence est éteinte par cette humidité dans la matrice comme est le blé dans les terres marécageuses ; lequel ne produit aussi aucune chose au défaut d'aliment, s'il est jeté en des terres sablonneuses et pierreuses ; non plus que s'il est formé durant les grandes chaleurs de l'été, dans le temps de la canicule. », Mauriceau, *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 55. Voir aussi Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 76.

⁴⁰⁷ Verdier (Yvonne), *Façons de faire, façons de dire...*, *op. cit.*, p. 324 ; nous reviendrons dans le chapitre II sur le parallélisme entre l'utérus et la cuisson du pain au four.

⁴⁰⁸ A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, l'absence des règles devient un signe plus évident du diagnostic de stérilité. Même si l'origine des menstruations reste mal connue, leur lien avec l'ovulation est établi par les travaux de Négrier (voir le chapitre II sur les théories de la génération). Sinéty indique ainsi que « pour juger de l'intégrité du fonctionnement des ovaires, on se base toujours sur la présence ou l'absence de troubles menstruels. Il est indéniable que les conditions de l'écoulement sanguin périodique constituent un élément important du diagnostic et du pronostic de stérilité chez la femme. La plupart de celles qui n'ont jamais été réglées sont infécondes, comme celles qui sont arrivées à la période de la ménopause » ; Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, p. 729.

⁴⁰⁹ *Ibid.*, p. 719.

⁴¹⁰ Fodéré, « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 519.

⁴¹¹ *Ibid.*, p. 710.

terrain, qui empêche l'œuf fécondé de se nicher⁴¹². Les maladies générales et locales peuvent aussi dérégler les organes de la reproduction : « cancer, hydropisies, fleurs blanches »⁴¹³ notamment⁴¹⁴. Les affections répandues au XIX^{ème} siècle comme la chlorose, la tuberculose mais surtout les maladies vénériennes comme la blennorragie et particulièrement la syphilis, sont également jugées responsables de bien des stérilités. L'article « Stérilité » de Sinéty dans le dictionnaire de Dechambre témoigne de l'ampleur des avancées médicales à la fin du XIX^{ème} siècle⁴¹⁵.

Toutefois, si les médecins ont conscience de l'accélération des recherches médicales sur la stérilité et de l'amélioration des connaissances, les remèdes proposés restent longtemps insuffisants, ce qui explique le recours prolongé à des pratiques traditionnelles et religieuses⁴¹⁶.

2. Les remèdes médicaux longtemps peu efficaces contre la stérilité

a. Des moyens médicaux limités contre la stérilité

L'impuissance avouée des médecins

Le sentiment de fatalisme lié à la stérilité et les difficultés à en détecter les causes expliquent la faiblesse du recours aux médecins jusqu'à une époque récente. Les médecins eux-mêmes reconnaissent que ce problème est souvent « au-dessus des ressources de l'art »⁴¹⁷ et que « les causes de stérilité qui dépendent des vices de conformation ou des maladies qui arrivent aux ovaires ou aux trompes sont presque toujours incurables »⁴¹⁸. Les praticiens recommandent d'ailleurs parfois d'essayer toutes les autres solutions possibles. Ainsi Dionis conseille-t-il :

Ceux qui ont passé un temps considérable dans le mariage sans en avoir, sont obligés en conscience de consulter Médecins et chirurgiens, de se baigner, d'aller prendre les eaux, et de suivre ce qu'ils prescriront, d'avoir recours aux saints, faire neuvaines et pèlerinages et il

⁴¹² *Ibid.*, p. 711.

⁴¹³ Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 507.

⁴¹⁴ Pour Debay, la trop grande acidité ou alcalinité des mucosités du vagin en font un « poison pour les animalcules spermatiques et les tuent promptement », Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, 1888, p. 225.

⁴¹⁵ Sinéty consacre une première partie volumineuse à l'analyse de ses causes chez l'homme – preuve que l'idée a fait son chemin. Sans rentrer ici dans l'énumération de tous les facteurs possibles, notons que les descriptions montrent l'amélioration des connaissances de l'appareil reproducteur masculin, décrit avec des termes cliniques très précis et scientifiques. Chez les femmes, l'étude des causes de la stérilité est également beaucoup plus rationnelle et complète que par le passé. Sinéty distingue quatre grands groupes de causes ; il serait trop long et hors de propos de détailler toutes les affections possibles entrant dans ces différentes catégories, mais leur nombre atteste de progrès médicaux notables. D'abord, il évoque « les troubles de la fonction ovarienne », liés par exemple à un kyste ou aux conséquences de maladies qui empêchent les ovaires de produire un ovule de qualité. Ensuite il recense les « obstacles [qui] s'opposent au cheminement de l'ovule, qui doit passer de l'ovaire dans la trompe, et, de là, dans l'utérus » comme les effets d'une salpingite. Puis il examine « les entraves apportées à la marche des spermatozoïdes et à leur pénétration dans l'ovule, c'est-à-dire au phénomène de l'imprégnation ». Il recense de multiples obstacles mécaniques à la fécondation mais minore l'importance des déviations utérines, alors que ce facteur de stérilité était souvent évoqué jusque-là par les auteurs. Il insiste davantage sur les obstacles chimiques comme l'altération des liquides vaginaux ou utérins qui empêchent l'action des spermatozoïdes. Enfin, dernier type de cause de stérilité : « l'ovule fécondé peut être détourné de sa voie, arrêté en route ou même, quoique dans la cavité utérine, ne pas atteindre le terme de la gestation », ce point étant plus particulièrement étudié avec la question des fausses couches et de l'avortement spontané ; Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, pp. 709-763.

⁴¹⁶ Ainsi Sinéty note en 1883 que « c'est surtout dans la deuxième moitié de notre siècle que ces études ont pris un développement considérable et une direction plus scientifique qu'elles n'avaient eu jusqu'alors. Il en est résulté un grand nombre de travaux, plus théoriques que pratiques, émanant souvent de la plume de gens étrangers aux sciences médicales » ; *ibid.*, p. 709.

⁴¹⁷ Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 508.

⁴¹⁸ *Ibid.*

pourra arriver qu'après tout cela ils n'en auront point, mais ils n'auront rien à se reprocher ; ils auront fait voir leur bonne volonté⁴¹⁹.

Les causes de stérilité sont souvent tellement nombreuses et variées qu'il apparaît impossible aux médecins d'indiquer des remèdes précis dans leurs ouvrages⁴²⁰.

Des mesures traditionnelles

Les mesures proposées pour lutter contre la stérilité sont pour la plupart héritées de la tradition antique et ne sont guère efficaces. Quand elle est imputée à un dérèglement du comportement ou à un tempérament inadéquat, les médecins prescrivent les thérapeutiques traditionnelles de la médecine humorale. Ainsi, Mauriceau recommande aux femmes affligées de fleurs blanches les rendant stériles d'y remédier en associant « évacuations, (...) purgations, (...) usages des eaux minérales et (...) un régime de vivre » adaptés à leur tempérament⁴²¹. Mauquest de la Motte préconise un régime rafraîchissant aux femmes trop sanguines⁴²². Pour Sacombe, « le bain chaud, l'exercice, la sobriété, sont trois remèdes à la stérilité »⁴²³. Ce type de prescription se retrouve tout au long du XIX^{ème} siècle avec peu de changements. Les femmes stériles d'un tempérament trop ardent se voient prescrire un « régime très adoucissant », l'usage de bains, de boissons acidulées, des émulsions et autres tempérans », mais aussi une vie calme et sans excitation⁴²⁴. A l'inverse, des femmes trop flegmatiques doivent privilégier un régime excitant.

Les eaux minérales ferrugineuses comme celles de Vichy, employées en bain, en injection ou en boisson, sont fréquemment conseillées par les médecins à leurs patientes stériles⁴²⁵, rejoignant ainsi les prescriptions populaires. Debay préconise notamment des injections d'eau tiède dans le vagin, la veille de l'apparition de leurs règles ou quelques instants avant le coït, pour entraîner les mucosités acides ou alcalines néfastes aux spermatozoïdes. Il prétend que cette méthode fut couronnée de succès pour plusieurs de ses patientes⁴²⁶.

La chirurgie n'a guère été recommandée à l'époque moderne, étant donné les risques liés aux opérations. Cependant, Mauriceau conseille d'y avoir recours, mais seulement pour ouvrir une vulve non perforée ; opération qu'il a lui-même pratiquée avec succès en 1678⁴²⁷.

A défaut de pouvoir traiter efficacement la stérilité, certains médecins cherchent à prévenir les troubles : « Les affections des trompes nous laissent à peu près désarmés, et sont presque impossibles à atteindre quand elles sont constituées. Mais elles peuvent être prévenues »⁴²⁸, par exemple en soignant une blennorrhagie avant qu'elle ne s'aggrave. La prophylaxie connaît un développement important dans les articles ou les ouvrages médicaux consacrés à la stérilité au XIX^{ème} siècle. Les médecins recommandent ainsi d'éviter la pratique du voyage de noce aux jeunes mariés, ainsi que la vie urbaine énervante. Ils recommandent le calme et le repos à la campagne, associé à des activités physiques en plein air.

⁴¹⁹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 68.

⁴²⁰ Ainsi Fodéré est très circonspect sur l'efficacité des thérapeutiques contre la stérilité :

« Puisque la stérilité peut appartenir à tant de causes différentes et souvent très opposées, rien n'est plus contre la raison que d'admettre certains remèdes appropriés à tous les cas, de publier des listes d'aphrodisiaques ou d'emménagogues immanquables, de recommander telles eaux minérales chaudes, sulfureuses ou martiales, comme éminemment propres à guérir la stérilité. D'abord cette vertu n'a jamais été constatée par des faits positifs et bien observés ; ensuite il est à craindre que ces moyens irritants n'aient été souvent plus nuisibles qu'utiles ». Il ajoute que même en cas de succès, ceux-ci « sont le plus souvent l'effet du temps ou des efforts de la nature, plutôt que des diverses combinaisons employées par l'art » ; Fodéré (François-Emmanuel), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 521.

⁴²¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...* (éd. 1681), *op. cit.*, p. 50.

⁴²² Mauquest de La Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715.

⁴²³ Sacombe (Jean-François), *La Luciniade, Poème en dix chants sur l'Art des accouchements*, Paris, Courcier, an VIII, 3^{ème} éd., Chant V, p. 85.

⁴²⁴ Gardien (Claude-Martin), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 511.

⁴²⁵ *Ibid.*, p. 511.

⁴²⁶ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, 1888, p. 226.

⁴²⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 66.

⁴²⁸ *Ibid.*

Des nouveautés au XIX^{ème} siècle

Avec l'amélioration du diagnostic de stérilité et les progrès des connaissances des appareils reproducteurs au cours du XIX^{ème} siècle, les traitements proposés se font plus variés et précisément localisés. Il est impossible ici de les recenser tous, citons seulement quelques exemples.

Les problèmes organiques masculins sont traités notamment par l'application de ventouses, de frictions avec du mercure, des saignées locales, le repos au lit, des appareils soutenant les organes génitaux, ou des narcotiques comme des pilules avec de la belladone ou du bromure de potassium. L'électricité sur le gland ou les testicules, notamment dans les cas d'aspermie, est parfois utilisée. La chirurgie locale s'avère parfois efficace, notamment en cas de rétrécissement de l'urètre ou de phimosis. Par contre, il s'avère plus difficile de soigner les problèmes de spermatozoïdes ; on n'a encore guère d'autre recours que d'agir sur l'ensemble du corps en espérant améliorer localement les choses.

Pour les femmes, les médecins se déclarent impuissants quand la stérilité dépend d'une « altération ovarique »⁴²⁹. Ils se cantonnent souvent à prescrire un « exercice modéré en plein air, associé à l'hydrothérapie, au massage, à la gymnastique », mais également « les cures thermales, surtout des eaux sulfureuses, des bains de mer » surtout en cas de lymphatisme. En cas d'inflammation des organes et de pelvipéritonite, les praticiens conseillent fréquemment l'application de remèdes locaux comme l'emploi de pommades dans le vagin et sur le col de l'utérus, de frictions belladonnées, de badigeonnages à la teinture d'iode. Des bains alcalins, la pose de vésicatoires et l'application locale de l'électricité sont aussi recommandés. La prise de médicaments internes fait intervenir quelques classiques de la pharmacopée de l'époque : fer, quinquina, huile de foie de morue et iodure de potassium principalement. Quand il s'agit de remédier à des obstacles mécaniques, différentes opérations sont possibles chez la femme. Pour dilater des parties trop étroites, on utilise des cathéters, notamment au niveau du col de l'utérus. L'ablation de tumeurs ou fibromes utérins ont aussi été pratiquées au XIX^{ème} siècle, ainsi que la cautérisation de la cavité cervicale en cas de métrite muqueuse chronique.

A la fin du XIX^{ème} siècle s'ébauche une nouvelle voie, appelée à un riche avenir, pour secourir les couples stériles : la fécondation artificielle⁴³⁰. Elle suscite à l'époque la controverse ; Sinéty reconnaît qu'il s'agit d'une « intervention admise par les uns, rejetée par d'autres » mais elle lui semble logique dans certaines conditions déterminées, si les époux le désirent et après divers examens des organes génitaux et du sperme. Il considère cependant cette pratique comme « l'ultima ratio » du traitement de la stérilité⁴³¹. L'injection du sperme est réalisée au moyen d'une seringue à canule, la femme ayant le bas du corps en position surélevée et au repos pendant dix à douze heures. Mais le principal problème pour les médecins jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle est de déterminer le moment propice pour l'injection, en l'absence de connaissances précises sur le moment de l'ovulation. La période qui suit les règles est souvent jugée comme la plus favorable. Cette pratique reste cependant très marginale et les médecins, tout en reconnaissant certains succès, rapportent aussi beaucoup d'échecs.

De manière générale, la plupart des thérapeutiques préconisées pour remédier à la stérilité restent sans grande efficacité. L'ignorance de l'existence des hormones, la méconnaissance des facteurs psychologiques et l'impossibilité de pratiquer certains examens et analyses sur les organes génitaux du vivant des femmes rendaient souvent impossibles le diagnostic et le traitement de la stérilité.

b. Le traitement de la stérilité dans les écrits privés

Toutes ces prescriptions sont issues d'ouvrages médicaux et ne nous renseignent guère sur la réalité du traitement de la stérilité au cours de la période étudiée. De rares écrits intimes laissent parfois apercevoir des allusions à ce sujet et nous informent des croyances et pratiques réelles des individus.

⁴²⁹ Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, p. 745.

⁴³⁰ Déjà tentée au tout début du XIX^{ème} siècle à titre expérimental (voir le chapitre II sur les théories de la génération), la fécondation artificielle est envisagée plus sérieusement à la fin du XIX^{ème} siècle comme un moyen de remédier à la stérilité de certains couples.

⁴³¹ Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, pp. 761-762.

Au XVIII^{ème} siècle et pendant la majeure partie du XIX^{ème} siècle, les écrits privés mentionnent principalement le recours aux « eaux » comme principal traitement médical contre la stérilité. Les allusions sont multiples, notamment dans les milieux de cour ; les reines Anne d'Autriche et Marie-Antoinette, ainsi que l'impératrice Joséphine, se voient ainsi conseiller des eaux ferrugineuses pour concevoir un enfant. A cette fin, elles n'hésitent pas à faire de longs voyages en France (à Forges ou Plombières par exemple) ou à l'étranger, notamment à Spa⁴³². Après une fausse couche et une couche difficile, la marquise de la Tour du Pin se voit également prescrire un séjour aux eaux : « On m'avait ordonné les eaux de Forges, en Normandie, pour me fortifier, car ma dernière couche, où j'avais été si malade, m'avait laissée une grande faiblesse dans les reins, et l'on craignait même que je n'eusse plus d'enfants, ce qui me mettait au désespoir »⁴³³. Elle juge le traitement efficace puisqu'elle tombe enceinte peu après. Au XIX^{ème} siècle, le journal de Caroline Brame montre que le recours aux « eaux » reste banal chez les élites. Après quatre ans de mariage infertile, la jeune femme fait une cure à Spa, en Belgique, en août 1870. Elle doit surtout prendre des bains, boire de l'eau et faire de l'activité physique. Elle raconte à son mari, rentré à Paris à cause de la guerre, son zèle à appliquer le traitement prescrit : « J'en suis à mon quatorzième bain. Madame A. m'avait dit d'en prendre dix-huit mais puisque je suis ici (...) j'irai jusqu'à 24 »⁴³⁴. Pendant son séjour, elle doit s'occuper de son tout jeune neveu, Raoul, ce qui avive sa peine à l'idée d'être encore stérile :

Raoul rit de tout et tout particulièrement à moi. Je ne te cache pas qu'il me faut un certain courage pour le prendre et rester près de lui, et bien souvent j'ai de grosses larmes dans les yeux ! J'ai peine à croire que cette saison à Spa me fasse quoi que ce soit. Au moins je n'aurai pas de reproches à ajouter à mon chagrin, car je fais tout ce que je peux pour bien me soigner⁴³⁵.

La désillusion l'emporte ici sur l'espoir. Quatre ans de stérilité ont entamé la confiance de Caroline qui a le sentiment d'avoir tout essayé pour concevoir un enfant. Elle vit sa stérilité comme une maladie personnelle ; à aucun moment la responsabilité potentielle de son mari n'est évoquée. Elle doit attendre quatorze ans avant de tomber enceinte et de donner le jour à une petite Marie. On ignore ce qui lui permet finalement de conjurer la stérilité de son couple.

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'éventail thérapeutique contre la stérilité s'élargit, ce dont témoigne la correspondance de la famille Cerilley⁴³⁶. Plusieurs lettres consacrent des passages à la stérilité supposée d'une jeune femme de la famille, Marthe (appelée aussi Marie). Celle-ci a pourtant déjà eu un enfant dans des conditions scandaleuses alors qu'elle était encore demoiselle, avec un cocher. Elle trouve tout de même un époux, mais ne réussit apparemment pas à avoir d'enfant avec lui. Cependant, la mésentente conjugale laisse planer le doute ; le mari prétend qu'il veut des enfants et que son épouse est stérile, ce que sa femme et sa belle-mère réfutent. Les lettres suivantes ont été échangées entre l'oncle de Marthe, Charles de Cerilley, qui se fait le porte-parole du mari et Emilie de Montebourg, sœur de Charles et mère de Marthe.

- Lettre de Charles de Cerilley à Emilie (Hyères, 28 novembre 1897)

(...) Il [Robert, le mari de Marthe] en a conclu, après le mariage et en présence de certains phénomènes, qu'elle avait le sang vicié. Cela étant à ses yeux, il ne se souciait pas d'avoir des enfants viciés d'elle. Aujourd'hui, il a consulté et fait vérifier et il voit qu'il n'en est rien, il en voudrait, me dit-il, et rien ne vient, par suite de la matrice un peu détraquée.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Grasse, 25 décembre 1898)

(...) Il [le mari de Marthe] dit cela maintenant pour se donner raison d'avoir attenté à la santé de sa femme par des injections malfaisantes pour l'empêcher d'avoir des enfants et qui seraient devenues nocives pour sa vie si je n'avais mis le holà.

- Lettre de Charles de Cerilley à Emilie (Hyères, 19 avril 1898)

(...) Maintenant Robert explique sa crainte de ne pas avoir d'enfant à l'avenir par quelque chose qui a renversé la matrice et non par l'atrophie des ovaires. En effet, l'injection au

⁴³² Voir des détails sur le cas des souveraines dans le chapitre VII.

⁴³³ La Tour du Pin (marquise de la), *Mémoires...*, op. cit., année 1789, p. 120.

⁴³⁴ *Le journal intime de Caroline B.*, op. cit., pp. 147-148.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ *Marthe*, publiée par Bernard de Fréminville, Paris, Seuil, coll. Libre à elles, 1982.

sublimé est bien médicale à telle dose, mais devient châtreuse à telle dose. Une visite au spéculum, lui ai-je dit, fixerait sur le défaut de position de la matrice. Dans tous les cas ce ne serait jamais une cause de regret chez Marthe et cela m'afflige pour elle. J'ai gardé mes impressions intimes, car le sentiment maternel est ou n'est pas (...).

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Montpellier, 25 avril 1898)

(...) Or, pour Marie, il s'agit paraît-il d'une déviation qui ne l'empêche pas de vivre, et que seule la nature pourrait peut-être modifier avec le temps. A la mort de mon premier enfant, l'émotion m'avait tordu l'organe maternel. J'en ai souffert, mais en ce temps-là, on ne pratiquait pas les opérations à la légère, et l'emploi d'une pommade à la belladone a remis l'organe en place avec le temps ! (...).

On voit dans cet échange que la stérilité de Marthe est attribuée par le mari à des causes organiques précises ; la matrice est « détraquée », « renversée » ; une atrophie des ovaires est aussi évoquée. La mère de Marthe, évoquant son propre cas, parle également de l'existence de causes psychiques à la stérilité ; une grande émotion ayant « tordu » temporairement son utérus. Concernant la prétendue stérilité de sa fille, elle évoque la malveillance de son gendre qui utilise des pratiques contraceptives mais attribue l'infécondité à sa femme pour mieux la dénigrer.

L'intérêt de ces extraits est aussi de montrer l'existence d'investigations médicales pour trouver l'origine de la stérilité. Charles de Cerilley mentionne en effet un examen au spéculum pour vérifier l'état et la position de l'utérus, qui semble être encore souvent incriminé pour expliquer la stérilité. L'usage de certains remèdes médicaux est aussi évoqué ; il est question de l'injection d'un « sublimé », dont la composition est inconnue et d'une pommade à la belladone appliquée localement sur l'organe malade et qui correspond bien aux recommandations médicales de l'époque. Enfin, une opération chirurgicale pour remettre l'utérus en place est recommandée et ce genre de pratique semble s'être banalisé à la fin du XIX^{ème} siècle, mais elle inquiète néanmoins la mère de la jeune femme. Autre point intéressant, la stérilité de Marthe semble préoccuper son mari, son oncle et sa mère, mais assez peu la première intéressée. Il semble donc que l'infécondité ne soit pas toujours vécue comme un drame par certaines femmes, ce qui choque cependant l'entourage. Cette absence de « sentiment maternel » et de désir d'enfant sont vus comme le signe d'une féminité dénaturée.

Ce témoignage montre également qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, au moins chez les élites, le médecin s'impose comme le recours principal en cas de stérilité, ce qui témoigne de son rôle social croissant à défaut d'une incontestable efficacité dans ce domaine. Par contre, les classes populaires, surtout rurales, n'ont guère été chercher une solution médicale à leurs problèmes de stérilité pendant la période étudiée. Elles préfèrent toujours les remèdes traditionnels et les secours de la religion, recherchant d'abord les recours les plus proches et les plus familiers, avant d'envisager, au besoin, d'autres solutions.

Après avoir évoqué la place assignée à la maternité dans l'existence féminine et le désir de grossesse commun à la plupart des jeunes épouses, angoissées à l'idée d'être stériles, il faut maintenant s'intéresser à la grossesse en elle-même.

CHAPITRE II : « TOMBER ENCEINTE »

Le début de la grossesse focalise particulièrement l'attention, surtout chez les médecins. Suivant l'ordre chronologique des faits, il convient d'abord de traiter le moment où la femme « tombe enceinte ». L'évocation du moment de la conception permet d'analyser les connaissances et les représentations de l'époque dans le domaine des relations conjugales et de la reproduction. Vient ensuite le temps du diagnostic de grossesse, qui suscite des réactions diverses chez les principaux intéressés.

I. LA CONCEPTION

A. L'ÉVOLUTION DES THÉORIES DE LA GÉNÉRATION ET DE LA CONNAISSANCE DES ORGANES REPRODUCTEURS

Depuis l'Antiquité, l'une des préoccupations majeures de l'homme occidental a été de comprendre de quelle manière il se reproduisait. Nombre d'hypothèses ont été formulées sur le sujet sans qu'aucune ne fasse la lumière et l'unanimité avant la fin du XIX^{ème} siècle. La fécondation se déroulant dans le secret du ventre féminin, sans qu'il soit possible pendant longtemps de l'observer, l'imagination et les spéculations philosophiques ont donc comblé les lacunes, aussi bien dans les discours savants que dans les représentations populaires¹. Or, le savoir sur la reproduction et l'anatomie sexuelle n'est pas neutre. Il s'agit même d'un des domaines où l'esprit rationnel peine le plus à s'imposer face aux traditions et aux affects. Car la reproduction humaine est un extraordinaire enjeu de pouvoir qui confronte l'être humain à

trois angoisses majeures que toutes les civilisations ont essayé de nier, d'occulter ou de sublimer : l'angoisse de mourir, car mettre au monde un nouvel être, c'est lui faire cadeau de la mort. Dans l'acte d'engendrer, vie et mort sont indissolublement liées. C'est également, l'angoisse et le refus de sa double nature, à la fois corps et esprit, mammifère et être pensant. En mettant au monde, la femme rappelle à l'homme son animalité. Elle lui rappelle enfin que l'humanité n'est pas une mais deux, à la fois homme et femme, que le vieux mythe de l'androgynie, cher à toutes les mythologies et toutes les civilisations, est impossible et qu'il faut à l'homme et à la femme se reconnaître et s'accepter à la fois semblables et différents².

L'évolution du savoir scientifique dans ces domaines est donc lourde d'enjeux et susceptible de modifier les sensibilités collectives sur l'identité féminine et la place des femmes dans la société.

Ce sujet n'est pas vierge d'études historiques ; il a été longuement étudié par les historiens de la biologie ou de la philosophie, comme René Taton³, André Giordan⁴, Emile Guyénot⁵ ou Jacques Roger⁶, mais aussi par Jean-Pierre Darmon⁷ et Jean-Louis Fischer⁸. Le thème a également été abordé

¹ Carol (Anne), « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*

² Imbault-Huart (Marie-José), « Science et imaginaire : l'acquisition du savoir scientifique sur l'anatomie et la physiologie féminine », *Médecine de l'homme*, 153, 1984, pp. 8-16 ; *loc. cit.*, p. 8.

³ Taton (René), *La science moderne (1450-1800)*, Paris, P.U.F., 1958.

⁴ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie*, Paris, éd. Lavoisier, « Technique et Documentation », 1987, t. 2, Chap. II, « Le concept de fécondation ».

⁵ Guyénot (Emile), *Les sciences de la vie aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : l'idée d'évolution*, Paris, A. Michel, 1941.

⁶ Fischer (Jean-Louis), *La naissance de la vie*, Paris, Presses Pocket, 1991 ; *id.*, *L'art de faire de beaux enfants*, Paris, A. Michel, 2009.

⁷ Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, Pauvert, 1977.

sous l'angle de l'histoire des femmes, notamment par Yvonne Knibiehler⁹ et plus récemment par le biais de l'histoire de la sexualité et de la construction des genres avec les travaux de Thomas Laqueur¹⁰ et d'Anne Carol¹¹.

Nous n'avons donc pas la prétention de faire une synthèse exhaustive de tous ces travaux très riches. Nous nous contenterons ici de mettre en évidence les principaux aspects de l'évolution du savoir en matière de génération afin d'éclairer le vécu et les représentations de la grossesse. Nous avons également conscience du caractère artificiel d'une étude limitée à la France et à un cadre chronologique étroit. En effet, la science à cette époque s'envisage dans un cadre européen : diverses découvertes et théories émergent en effet en même temps dans plusieurs pays et se diffusent rapidement de l'un à l'autre. Les pays moteurs sont principalement l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie et la France. Pour ce qui est des bornes chronologiques de notre étude, il est nécessaire de faire un bref rappel des théories antiques, dont l'influence perdure jusqu'au XIX^{ème} siècle et de démarrer l'analyse au dernier tiers du XVII^{ème} siècle car c'est à cette époque que les théories de la génération sont profondément renouvelées, leur autorité perdurant tout au long du XVIII^{ème} siècle. Le terme de notre analyse est fixé dans les années 1870, au moment des découvertes décisives en matière de fécondation. Il faut toutefois signaler la difficulté à étudier l'évolution des connaissances en matière de reproduction, tant sur le plan de la recherche scientifique la plus pointue que du point de vue des praticiens sur le terrain, mais aussi des individus, dans leur diversité sociale et sexuelle. En effet, les rythmes d'évolution sont différents et les permanences dans les représentations sont fréquentes, ce qui rend l'analyse complexe et impose une approche qui reste ici modeste.

Notre travail a consisté à étudier la manière dont les théories nouvelles et les découvertes ont été reçues et interprétées par les praticiens médicaux, afin de ne pas faire une simple histoire des progrès scientifiques. Nous avons ainsi utilisé diverses sources médicales des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, principalement des traités des maladies des femmes et d'obstétrique, ainsi que des articles des grands dictionnaires médicaux du XIX^{ème} siècle¹². Nous avons également cherché à percevoir comment ces nouvelles connaissances ont pénétré dans la population, surtout chez les élites, en utilisant principalement des écrits privés masculins et féminins¹³.

1. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, entre ignorance et permanence des représentations héritées de l'Antiquité chez les hommes de science

Avant d'évoquer l'évolution des connaissances, il faut signaler qu'aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'ignorance des hommes de science reste importante dans le domaine de la reproduction¹⁴.

⁸ Roger (Jacques), *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^{ème} siècle*, Paris, A. Colin, 1963.

⁹ - Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et la "nature féminine" au temps du code civil », *Annales ESC*, juillet-août 1976, pp. 824-845.

- *Id.*, « Le discours médical sur la femme : constantes et ruptures », *Romantisme*, n°13-14, octobre-décembre 1976, pp. 41-55.

- *Id.*, « La mère définie par les médecins, un rappel historique », *Maternité en mouvement, les femmes, la reproduction et les Hommes de science*, ouvrage collectif sous la dir. d'Anne-Marie de Vilaine, Laurence Gavarini, Michèle Le Coadic, Grenoble, Presses Universitaires, 1986, pp. 148-151.

- *Id.*, Fouquet (Catherine), *La femme et les médecins, Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983.

¹⁰ Laqueur (Thomas), *La fabrique du sexe, op. cit.*

¹¹ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*

¹² Dans l'analyse de la littérature médicale, nous nous sommes inspirés de la démarche d'Anne Carol qui essaye de montrer comment, au XVIII^{ème} siècle, les représentations concernant la reproduction se glissent dans des schémas interprétatifs successifs. Nous avons repris certains auteurs de l'époque moderne étudiés par elle, et complété avec d'autres. Pour le XIX^{ème} siècle, le travail est exclusivement personnel.

¹³ Sur ce point, nous avons réalisé un travail original, en reprenant toutefois les pistes lancées par Thérèse Moreau sur l'œuvre de Michelet ; Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire. Michelet, l'histoire et l'idée de la femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1992.

Pour les populations rurales, l'information est évidemment plus difficilement accessible ; nous avons eu principalement recours à des travaux d'ethnologues.

¹⁴ J.-N. Biraben parle « d'ignorance crasse » à propos de certains ouvrages médicaux ; Biraben (Jean-Noël), « Le médecin et l'enfant au XVIII^{ème} siècle. Aperçu sur la pédiatrie », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 215.

Dans l'*Encyclopédie*, d'Alembert n'hésite pas à parler du « grand mystère de la génération » et déclare que :

c'est pour révéler son secret que l'on a imaginé tant de différents systèmes, qui se sont détruits les uns les autres, sans que du choc des opinions si longtemps et si violemment répété, il en ait résulté plus de lumières sur ce sujet : au contraire il semble que l'on ne fait que se convaincre de plus en plus, que le voile derrière lequel la nature se cache, est essentiellement impénétrable aux yeux de l'esprit le plus subtil, et qu'il faut ranger la cause de la formation de l'animal parmi les causes premières, telles que celles du mouvement et de la pesanteur, dont nous ne pourrions jamais connaître que les résultats, sans doute parce qu'il n'y a que cette connaissance qui nous soit utile¹⁵.

Le retard de la médecine

En effet, la médecine, de manière générale, semble très en retard par rapport aux autres sciences. Depuis la fin du Moyen Age et la Renaissance, les dissections se sont pourtant multipliées, permettant de décrire plus précisément les organes sexuels, notamment féminins. Ainsi, le clitoris, l'hymen, les ovaires, les ligaments ronds et les trompes sont étudiés, notamment par Gabriel Fallope (1523-1562)¹⁶ et Fabrice d'Acquapendente (1533-1619). Cependant les dissections sont réalisées par des chirurgiens et non des médecins, et cette séparation en deux corps de métier contribue à la stagnation des savoirs. En outre, les investigations anatomiques sont surtout pratiquées avec l'objectif de vérifier les dires des Anciens. Cela se manifeste dans les gravures comme dans les descriptions de l'intérieur du corps humain ; on ne trouve pas de reproduction objective du savoir anatomique : « on voit dans le corps ce qu'on cherche à y voir, et on représente ce qu'on pense être important ou signifiant »¹⁷. Derrière l'ignorance des praticiens médicaux¹⁸, se devine aussi « le refus de l'autopsie lorsque la femme meurt en début de grossesse et la rareté de la pratique du toucher vaginal avant la phase de travail »¹⁹. On peut y voir également un « blocage psychologique millénaire » en rapport avec le sexe féminin, toujours tabou. Les traités d'obstétrique débutent pourtant presque tous par une partie consacrée à la description des organes génitaux et à leur rôle dans la « génération ». Mais au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, la description de ce qu'on appelle encore les « parties honteuses »²⁰ est souvent plus symbolique et floue que réaliste. Cette partie occupe d'ailleurs un volume assez faible, quelques pages tout au plus. Ainsi, Mauriceau débute son *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont accouchées* (1668) par une présentation « Des parties de la femme qui servent à la génération », suivie « De la conception et des conditions qui y sont nécessaires », ce dernier chapitre n'occupant que cinq pages²¹. Toutefois, l'étude de ce genre de chapitres dans la littérature obstétricale de l'époque moderne et du XIX^{ème} siècle est particulièrement

¹⁵ D'Alembert (Jean Le Rond), article « Génération », *Encyclopédie...*, *op. cit.*, tome VII, 1757, p. 559.

¹⁶ *Observationes anatomicae* (1561) ; cité par Imbault-Huart (Marie-José), « Science et imaginaire... », *art. cit.*, p. 13.

¹⁷ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 1.

¹⁸ Ainsi que le souligne Jacques Roger, au XVIII^{ème} siècle :

« L'essentiel de ce que l'on sait, ou de ce que l'on croit savoir, vient donc toujours d'Aristote pour les animaux, et de Galien pour l'homme. Les faits généralement admis se bornent à fort peu de choses. L'anatomie des organes mâles est connue de façon assez sommaire, et qu'il ne saurait bien entendu, être question d'anatomie fine, ce qui, en ces matières, est un obstacle insurmontable à toute étude sérieuse. Sur le fonctionnement de ces organes, il n'y a plus moyen de s'entendre. Si l'usage de la verge ne pose pas de problème, celui des testicules est très discuté. Il est à peu près admis que la « semence mâle » y est « élaborée », terme vague qui ne signifie rien, et que chacun interprète à sa manière. Pour certains, même, les testicules sont inutiles à la génération. Quant à la semence mâle, on s'accorde seulement à dire qu'elle est « blanchâtre », « écumeuse », c'est tout. On ne sait pas si elle pénètre dans la matrice. (...) L'anatomie des organes femelles, en dehors du vagin et de l'utérus, est encore plus incertaine. Les ovaires, que l'on appelle « testicules femelles », servent-ils à la génération ? On en discute. A quoi servent les trompes de Fallope, qui n'atteignent même pas les ovaires ? Autre question discutée. L'utérus a pour fonction d'abriter et de nourrir l'embryon. Comment remplit-il ce rôle, et n'en a-t-il pas d'autres ? Autant de questions qui reçoivent des réponses diverses. (...) En bref, rien n'est sûr, rien n'est à l'abri de la controverse, hormis ce qui crève les yeux » ; Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*

¹⁹ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*

²⁰ Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements*, 1759.

²¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 59-63.

éclairante. Comme l'a montré Anne Carol, à chaque modèle physiologique de la fécondation correspond une topographie des organes génitaux qui articule autour de la matrice les autres organes, notamment les ovaires et les trompes²². Selon les modèles, la hiérarchie des organes, les trajets et les flux des semences varient et révèlent une évolution des représentations en matière de reproduction et de rôle des sexes.

L'héritage antique

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, la doctrine dominante en matière de génération est la théorie séministe héritée de l'Antiquité. Nombre d'auteurs antiques ont formulé leurs idées sur le sujet ; nous nous en tiendrons ici aux principaux savants dont les idées ont fait école.

Développé principalement par Hippocrate (460-377 avant J.-C.)²³, le système séministe est synthétisé par Galien (129-201 après J.-C.). Il est encore admis sans discussion par Ambroise Paré et tous les médecins jusqu'au XVII^{ème} siècle. Pour Hippocrate, hommes et femmes participent tous les deux à la génération en produisant chacun une semence, dont le mélange aboutit à la conception. Le corpus hippocratique donne deux origines à la semence : dans le premier cas, elle provient de tout le corps et notamment de ses humeurs ; dans l'autre, elle est issue du cerveau et de la moelle²⁴. Lors du coït, l'homme éjacule sa semence dans le corps de la femme, celle-ci émettant la sienne dans la matrice. Les deux semences se mêlent ensuite dans l'utérus et épaississent sous l'influence du mouvement et de la chaleur de la mère. Le mélange reçoit ensuite son premier souffle et les parties du corps commencent à se différencier. L'embryon grandit, nourrit par le sang menstruel qui ne s'écoule plus à l'extérieur²⁵. Cette théorie permet d'expliquer la ressemblance des enfants à leurs parents et l'origine du sexe. En effet, les semences produites sont imprégnées des caractères de chaque parent ; selon la force de la semence de chacun, c'est l'homme ou la femme qui déterminent certains caractères chez l'enfant, ainsi que le sexe.

Ces idées sont largement reprises par la suite, parfois adaptées ou modifiées, selon les auteurs. Pour Galien, les semences sont formées par la coction (cuisson) du sang, portée à son degré le plus pur. La pratique des dissections prouve l'existence de « testicules » féminins ou didymes (ovaires) et de conduits charriant la semence vers l'utérus, ce qui l'amène à défendre l'idée d'une symétrie des deux appareils génitaux²⁶. Celui de la femme est cependant moins parfait car il est en effet « rentré » à l'intérieur, en lien avec la théorie des humeurs et la moins grande chaleur du tempérament féminin. L'utérus reste l'élément vraiment distinctif des femmes car il est le lieu où le fœtus vient à maturation. Les semences des deux sexes ne sont pas non plus identiques : l'homme est de tempérament sec et chaud, il produit l'élément actif ; la femme est de nature froide et humide et sa semence, moins parfaite, joue un moindre rôle dans la formation du fœtus. A la différence d'Hippocrate, Galien postule que la détermination du sexe tient à la chaleur de la matrice et au côté des organes sexuels impliqué dans la génération : les mâles, plus « chauds » sont formés plus vite et parfaitement sous l'effet de la chaleur et ils sont portés par le côté droit de la matrice. Il va même plus loin et indique que le testicule droit contient le sperme qui fabrique les mâles, tandis que le gauche engendre des filles²⁷.

Cette théorie de la double semence prévaut sur les idées d'Aristote (384-322 avant J.-C.)²⁸, qui reculent depuis la Renaissance. Pour Aristote, seule la semence du mâle est prolifique et possède une essence de vie : l'homme fournit la forme et le principe du mouvement ; la femme n'apporte qu'une matière passive, le sang menstruel, et, de par son utérus, elle est avant tout un réceptacle. Aristote justifie ainsi la misogynie par la nature elle-même : l'homme est le sommet de la création, la femme n'est qu'un homme manqué, un « monstre » utile dont la finalité est la reproduction ; les vrais

²² Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 2.

²³ La pensée d'Hippocrate est évoquée dans plusieurs textes sous le titre *De la génération, De la nature de l'enfant, Des maladies IV et Du fœtus de huit mois* ; Hippocrate, *De la génération...*, texte établi et traduit par Robert Joly, Les Belles Lettres, t. XI, 1970.

²⁴ *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 14.

²⁵ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants...*, *op. cit.*, p. 22.

²⁶ Thomas Laqueur a mis en évidence la symétrie dans les représentations anatomiques des organes génitaux masculins et féminins jusqu'au XVI^{ème} siècle ; Laqueur (Thomas), *La fabrique du sexe*, *op. cit.*

²⁷ Bonnet-Cadhilac (Christine), « L'embryologie de Galien », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 43.

²⁸ Aristote, *De la génération des animaux*, texte établi et traduit par Pierre Louis, Paris, Les Belles lettres, 1961.

monstres ne se reproduisant pas²⁹. Aristote réfute aussi le rôle de la chaleur ou de la localisation gauche/droite sur l'origine du sexe, en se basant notamment sur la naissance de faux jumeaux des deux sexes. Il postule que l'origine des sexes vient du principe de dominance : « si le principe mâle contenu dans le sperme de l'homme n'est pas dominé, il se forme un garçon ; si ce principe est dominé, il se transforme en son contraire et produit une fille »³⁰.

La permanence des idées hippocratiques se vérifie dans la littérature médicale de la fin du XVII^{ème} et du début du XVIII^{ème} siècle. Ainsi, dans son traité, Mauriceau reprend l'idée d'une semence fabriquée à partir « d'une portion du plus pur sang artériel de tout le corps »³¹, même s'il cherche à adapter ces idées au goût du jour : « pour mieux parler à la façon des modernes, nous dirons que la semence est un assemblage conçu de quantité de petits atomes qui sont une idée naturelle de toutes les parties du corps dont ils ont été extraits »³². La semence est stockée dans les testicules : « Toutes les femmes ont aussi bien que les hommes deux testicules, qui ont pareillement le même usage, qui est de convertir en semence le sang »³³. Celle-ci est émise lors du coït et du spasme vénérien puis acheminée par un réseau de « vaisseaux déférans » ou « éjaculatoires » à la matrice. Il s'agit en fait de ligaments, mais Mauriceau cherche à tout prix une correspondance avec les canaux déférents des hommes. Les trompes et leurs pavillons ne jouent qu'un rôle mineur dans le scénario de la fécondation³⁴. Leur absence de continuité avec les ovaires les font passer pour des ligaments ou une « cheminée pour l'expiration et pour le passage de quelques vapeurs de la matrice »³⁵. Le mélange des semences est censé se faire dans l'utérus, mais les trajets de chacune jusque là restent souvent flous. Le chapitre le plus long dans la présentation des organes est consacré à la matrice, comme le veut la tradition : l'appareil génital est constitué d'organes qui « n'ont été faits que pour la matrice »³⁶. Celle-ci garde un rôle capital dans la gestation, elle abrite mais aussi guide la formation de l'embryon. Mauriceau, comme les autres partisans du séminisme, s'inscrit dans un courant d'idées plus général, appelé « épigénisme », qui postule que les deux parents interviennent conjointement dans l'élaboration de l'embryon, chacun apportant une semence particulière dont le mélange produit l'enfant. Celui-ci n'est donc pas préformé à l'avance mais s'élabore petit à petit à partir de la fécondation.

Mauriceau n'est pas le seul accoucheur à rester fidèle à la théorie du mélange des semences. Mauquest de la Motte et Peu, deux grands obstétriciens du tournant des XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles, font de même, ainsi que bien d'autres savants de l'époque des Lumières, comme Pierre Roussel, qui indique encore en 1755 : « Le système d'Hippocrate est encore aujourd'hui, malgré les progrès réels de la médecine à d'autres égards, le plus clair et le plus vraisemblable. De sorte qu'on peut dire que, pendant plus de deux mille ans, on n'a pas cessé de se tromper en pure perte »³⁷.

Le système séministe est cependant remis en cause à partir des années 1660, suite aux nouvelles découvertes anatomiques. Des théories concurrentes ou complémentaires se développent alors.

2. Les nouveaux systèmes explicatifs du XVII^{ème}, leur évolution au XVIII^{ème} siècle et leur influence dans les milieux médicaux

a. Le renouvellement des théories de la génération

L'émergence de nouvelles théories de la génération à la fin du XVII^{ème} siècle, principalement l'ovisme et l'animalculisme, est due à la recherche sur les animaux, ainsi qu'aux nouvelles

²⁹ Fischer (Jean-Louis), « Des semences », *Avant la naissance, 5000 ans d'images...*, op. cit., p. 15.

³⁰ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants...*, op. cit., p. 34.

³¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 41.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*, p. 9.

³⁴ Analyse tirée de Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », art. cit., p. 4.

³⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 13.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, op. cit., 1770, p. 56.

observations microscopiques, principalement hollandaises, qui aboutissent à la découverte des ovaires et des spermatozoïdes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces découvertes compliquent les choses et lancent les recherches sur de fausses pistes, inspirées par les théories de la préformation ou de la préexistence des germes qui s'installent au XVIII^{ème} siècle³⁸.

Le modèle « oviste »

Dès le milieu du XVII^{ème} siècle, plusieurs travaux amènent à rejeter les doctrines des Anciens en matière de génération et conduisent à théoriser la génération par les œufs pour tous les organismes vivants.

Tout d'abord, les recherches sur les animaux de William Harvey (1578-1657) l'amènent à formuler son célèbre « *Ex ovo omnia* » (1651) : tout provient de l'œuf³⁹. Pour lui, tous les animaux sont engendrés de cette manière, mais il n'est pas encore à proprement parler oviste⁴⁰. Ne trouvant pas de fluide séminal dans l'utérus après le coït, il en conclut que la fécondation s'opère par le biais, non du sperme lui-même, mais de l'*aura seminalis* (essence vitale, esprit émanant de la semence masculine) qui excite l'utérus, qui sécrète alors une humeur destinée à se transformer en œuf. Ce qu'on prend pour des testicules féminins ne sont pour lui que des ganglions lymphatiques sans rôle générateur. Tout en divergeant fondamentalement sur ce point de l'ovisme, sa théorie prépare les esprits aux découvertes postérieures de ce courant. Les expériences de Francisco Redi (1626-1668) permettent également en 1661 de rejeter, au moins en partie, la génération spontanée. On condamne ainsi ce grand principe aristotélicien qui veut que de la matière morte puisse produire des êtres vivants ; la viande pourrie passant ainsi pour générer des mouches. Mais Redi montre que celles-ci proviennent d'œufs qui se transforment en asticots, puis en pupe, avant d'achever leur mue en mouches⁴¹. Enfin, plusieurs savants comme Nicolas Sténon (1636-1686) en 1667, Johan Van Horne (1621-1670) en 1668 et Theodor Kerckring (1640-1693) en 1671 postulent, après un certain nombre d'observations, l'analogie entre les ovaires des poissons et des oiseaux et celui des testicules féminins⁴².

De Graaf lance véritablement la théorie oviste en découvrant chez la lapine des « boursofflures sur les « testicules » féminins qu'il prend pour des œufs (en fait ce ne sont que des follicules qui portent aujourd'hui son nom) et il extrapole cette observation à la femme. La publication de son ouvrage *Histoire anatomique des parties génitales de l'homme et de la femme*⁴³ en 1672, diffuse l'ovisme en Europe et fait l'objet de débats intenses qui durent plus d'un siècle. Cette théorie postule que l'œuf de la femme, produit par ce qu'on appelle désormais les ovaires⁴⁴, a toute capacité à créer un être humain, pourvu qu'une impulsion masculine les anime⁴⁵. Comme la femme n'éjacule plus de semence dans la matrice, les savants s'interrogent sur la manière dont se fait la rencontre de la semence masculine avec l'œuf, et ils se demandent quels sont les trajets et les lieux impliqués dans ce processus⁴⁶. Les scénarios varient selon les auteurs, mais la majorité pense que le coït provoque une irritation ou une contraction des parties sexuelles féminines, en particulier de l'utérus et des trompes, qui permet la remontée de la semence masculine. Ces mouvements, par une « ingénieuse mécanique

³⁸ Giordan (André) dir, *Histoire de la biologie...*, *op. cit.*, p. 79. Voir la définition de ces termes plus loin.

³⁹ Harvey (William), *Exercitationes de Generatione Animalium*, 1651.

⁴⁰ Fischer (Jean-Louis), « Des œufs à la génétique ou l'évolution de la conception de l'embryon du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle », *Avant la naissance, 5000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 86.

⁴¹ Cependant, certains savants persistent à croire la génération spontanée possible dans certains cas, notamment pour les infiniment petits, et ce, jusqu'au XIX^{ème} siècle.

⁴² *Ibid.*, p. 88.

⁴³ Le titre original de l'ouvrage de De Graaf est *De mulierum organis generationi inservientibus tractatus novus, demonstrans tam homines et animalia caetera omnia, quae vivipara dicuntur, haud minus quam ovipara, ab ovo originem ducere*, Leyde, Hack, 1672.

⁴⁴ Le changement de dénomination des « testicules » féminins signale la rupture avec le séminisme : les ovaires produisent des œufs à leur surface, au lieu d'éjaculer une semence comme le postulaient les séministes.

⁴⁵ Cependant, comme le souligne Anne Carol, les représentations anciennes en matière de fécondation ne disparaissent pas : on continue de croire que la libération de l'œuf est déclenchée par le coït, manifestant ainsi la permanence de l'idée de l'émission simultanée d'une double semence masculine et féminine ; Carol (Anne), « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, p. 86.

⁴⁶ *Id.*, « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 5.

féminine »⁴⁷, permettent la captation de l'œuf par le pavillon de la trompe et son transit jusqu'à la matrice, son lieu d'incubation⁴⁸. Pour beaucoup, l'œuf est activé, non pas directement par le sperme lui-même, mais par *l'aura seminalis*, en un lieu qui n'est pas encore précisément déterminé.

Nombre de savants souscrivent à ce système au XVIII^{ème} siècle, notamment Malpighi, Réaumur, Swammerdan ou Malebranche, ainsi que la plupart des accoucheurs. Ainsi, Procope Couteau avance les arguments suivants en faveur de l'ovisme :

L'uniformité générale de la nature dans les opérations semblables, l'existence incontestable d'œufs chez les femelles de tous les animaux, la situation des ovaires, leur convection avec la matrice (...) les œufs trouvés tantôt prêts à quitter l'ovaire, tantôt déjà tombés dans le canal formés pour leur donner passage (...) le nombre égal à celui des cicatrices faits à l'ovaire...⁴⁹.

L'analogie avec le règne animal semble en effet accréditer la théorie oviste. Celle-ci permet aussi d'expliquer les grossesses extra-utérines, car de nombreux fœtus retrouvés dans les trompes ou la cavité abdominale ont été signalés par les praticiens. Les monstres doubles, les jumeaux, les môles, etc. trouvent également une explication grâce à ce système. Pierre Dionis, dans son *Traité général des accouchements* (1718), incarne ce nouveau modèle oviste, toutefois encore imprégné des représentations héritées du séminisme. Il participe à la diffusion d'un nouveau système ternaire ovaire-trompe-matrice qui aboutit à un bouleversement de la topographie des organes génitaux et de leur hiérarchie. La matrice garde un rôle important, mais les ovaires et les trompes gagnent en dignité⁵⁰, ce qui conduit l'appareil génital féminin à se distinguer de celui de l'homme. Toutefois, le scénario de fécondation n'est pas encore bien fixé et il varie selon les ouvrages de Dionis. Des idées proches se retrouvent chez le chirurgien Nicolas Puzos, dans son *Traité des accouchements* (1759), avec une valorisation des trompes presque plus importante que celle des ovaires⁵¹.

La plupart des ovistes contestent l'épigenèse longtemps admise et sont qualifiés de préformistes, car ils pensent que l'enfant est déjà tout formé dans l'ovule et qu'il n'a plus qu'à se développer. Ils considèrent que c'est l'individu qui participe à la construction du germe par son âme ou par des résidus nobles provenant de la nourriture⁵². Certains penseurs vont jusqu'à croire à la « préexistence des germes » qui postule que les individus préexistent dans le germe avant d'exister⁵³. C'est donc Dieu qui, au moment de la Création, a placé dans les ovaires d'Eve tous les œufs de l'humanité où se trouvent les germes humains par emboîtement continu. Le mâle n'intervient que par une action stimulante, principalement par son *aura seminalis*, qui active l'œuf en s'élevant jusqu'à lui. Cette théorie est développée par le naturaliste hollandais Jan Swammerdam (1637-1680), dans son *Histoire générale des insectes*⁵⁴. En « comparant l'histoire du pou, du papillon, de la fourmi à celle de la grenouille ou d'un œillet, il s'efforce de montrer qu'il n'y a jamais métamorphose mais simple apparition graduelle d'un fœtus qui était déjà préformé dans l'œuf »⁵⁵. Il n'y a donc pas vraiment génération, puisque les parents ne sont en rien à l'origine d'un être déjà parfaitement constitué ; ils se contentent, par la fonction génitale, de réveiller le germe qui peut commencer sa croissance⁵⁶. Il

⁴⁷ Carol (Anne), « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, pp. 86-87.

⁴⁸ On retrouve ici certaines idées d'Aristote pour qui la semence femelle fournit le principe matériel et la nourriture du fœtus, le mâle intervenant pour communiquer le principe du mouvement, qui la met en forme ; Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie...*, *op. cit.*, p. 81.

⁴⁹ Procope Couteau (Michel), *L'Art de faire des garçons*, 1745, Chap. II : « En faveur des ovistes », p. 84.

⁵⁰ Les trompes en particulier se voient attribuer un rôle important ; par leurs contractions, elles contribuent à amener la semence vers les ovaires, et elles permettent aussi de faire descendre l'œuf (fécondé ou non) vers la matrice.

⁵¹ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements, contenant des observations*, Paris, Desaint et Saillant, 1759.

⁵² Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 126.

⁵³ Au début les deux doctrines sont souvent confondues, puis les positions se sont éclaircies et les deux doctrines sont devenues rivales et la préexistence a triomphé. Pour plus de détails voir Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, Partie II, Chap. III : « La préexistence des germes » ; voir aussi Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, pp. 126 et sq.

⁵⁴ Swammerdam (J.), *Histoire générale des insectes*, Utrecht, G. de Walcheren, 1682 (1^{ère} éd. en latin 1669).

⁵⁵ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie...*, *op. cit.*, p. 85.

⁵⁶ Fischer (Jean-Louis), *Naissance de la vie...*, *op. cit.*, pp. 13-14.

précise qu'« une fois ces œufs épuisés, ce sera la fin du genre humain »⁵⁷, ce qui soulève un débat complexe entre certains savants sur la possibilité ou non de la divisibilité de la matière à l'infini. Cette question, aux implications philosophiques et religieuses, associe scientifiques et théologiens. Le prêtre de l'Oratoire de Jésus, Nicolas Malebranche (1638-1715) dans *De la Recherche de la Vérité* (1674-1678), penche pour une divisibilité de la matière à l'infini et contribue à diffuser la théorie de la préexistence des germes au XVIII^{ème} siècle⁵⁸. L'Église approuve l'ovisme grâce à cette doctrine de la préexistence des germes, car elle confirme la vision biblique de la Création. Elle a aussi l'avantage d'apporter une réponse aux difficultés soulevées au XVII^{ème} siècle sur la question de l'origine des formes à partir de la matière et de la mise en fonction du mouvement⁵⁹. Aussi farfelue que nous paraisse aujourd'hui cette théorie de la préformation, elle s'appuie alors sur un certain nombre d'arguments et d'expériences dont les preuves semblent irréfutables, en l'état des connaissances de l'époque⁶⁰. Les travaux sur le développement de l'œuf de poulet et la parthénogenèse des pucerons de Charles Bonnet (1720-1793)⁶¹, les travaux du physiologiste Albrecht von Haller (1708-1777) et surtout les expériences sur les grenouilles de Lazzaro Spallanzani (1729-1799)⁶² semblent en effet accréditer cette théorie.

Après avoir été un temps menacé par l'animalculisme, l'ovisme est à nouveau à la mode au début du XVIII^{ème} siècle, comme en témoigne l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert⁶³. Ces idées ne concernent cependant pas que les plus hauts cercles scientifiques ; on en retrouve la trace notamment dans l'*Abrégé de l'art des accouchements*, de Mme du Coudray, paru en 1759. Elle évoque en effet les différences d'opinions en vogue et pense que « le plus vraisemblable est celui où l'on veut que l'homme et tous les animaux (...) tirent leur origine d'un œuf »⁶⁴, « de même aussi dans les petits œufs de l'ovaire de la femme, toutes les parties qui doivent composer le fœtus, y sont en raccourcis »⁶⁵. Même un manuel destiné aux sages-femmes se fait donc l'écho des querelles théoriques de l'époque et contribue à diffuser ce système.

La théorie oviste, qu'elle soit ou non préformiste, suscite néanmoins des débats passionnés. Certains aspects de l'ovisme posent ainsi toujours problème : pourquoi le pavillon de la trompe est-il distant de l'ovaire ? Pourquoi y a-t-il deux ovaires et deux trompes ? En quoi consiste réellement l'œuf et que devient-il s'il n'est pas fécondé ? Mais surtout, l'idée que les femmes pondent des œufs offusque beaucoup de savants et certains théologiens ; la dignité humaine semble bafouée par cette proximité avec le monde animal. Pierre Roussel déclare ainsi : « Nous ignorons si les femmes s'accommodèrent d'un système qui les assimilait aux poules »⁶⁶. Il faut dire aussi que les idées de Graaf ne sont pas toujours bien comprises et qu'un certain nombre d'ovistes burlesques répandent des exemples fantaisistes. Pierre Darmon cite ainsi le cas de ce médecin de Brest qui affirme en 1684 qu'une femme grosse de sept mois a accouché d'un grand plat d'œufs⁶⁷. L'ovisme semble aussi donner un trop grand rôle à la femme ; ainsi Planque refuse cette théorie « qui donne à la femme

⁵⁷ Swammerdam (J.), *Miraculum naturae, sive uteri muliebris fabrica...*, Leyde, S. Matthieu, 1672, pp. 21-22 ; cité par Fischer (Jean-Louis), « Des œufs à la génétique ou l'évolution de la conception de l'embryon du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle », *Avant la naissance, 5000 ans d'images...*, op. cit., p. 90.

⁵⁸ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 126 et sq.

⁵⁹ *Id.*, « Des œufs à la génétique... », *Avant la naissance, 5000 ans d'images...*, art. cit., p. 90.

⁶⁰ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie...*, op. cit., p. 84.

⁶¹ Bonnet (Charles), *Traité d'insectologie ou observation sur les pucerons*, Paris, 1745.

Il opère toutefois un début de conciliation entre le « préformé » et l'épigénèse.

⁶² Il réalise de nombreuses fécondations artificielles et des expériences très minutieuses sur les grenouilles, ce qui lui permet de démontrer la nécessité de la présence du sperme dans la fécondation (sous forme d'un contact direct et non par l'*aura seminalis*). Le sperme filtré des batraciens donnait un filtrat stérile et un résidu capable de féconder les œufs, mais comme le souligne A. Giordan, Spallanzani étant un oviste convaincu, il reste aveugle à certains faits et ces travaux n'aboutissent pas à démontrer l'importance des spermatozoïdes comme on aurait pu s'y attendre ; Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie...*, op. cit.,

⁶³ Article « Génération », *Encyclopédie...*, op. cit., t. VII, 1757, pp. 568-569.

⁶⁴ Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements*, op. cit., Chap. IV : « De la génération de l'homme », pp. 18 et sq.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, op. cit., 1770, p. 71.

⁶⁷ Article « Œuf », *Encyclopédie...*, op. cit., t. II, p. 405.

presque tout l'honneur de la génération, ce qui est injuste »⁶⁸. Un autre système d'explication vient heureusement rétablir la dignité masculine et tenter de redonner aux hommes le premier rôle dans la génération.

Le deuxième modèle : « l'animalculisme »

L'observation du spermatozoïde grâce au microscope met cette théorie à la mode de manière éphémère à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle. La découverte est revendiquée par Anton van Leeuwenhoek (1632-1723) en 1677, Louis de Ham et Nicolas Hartsoecker (1656-1725). Ils repèrent des « animaux » nageant dans la liqueur séminale qu'ils nomment animalcules ou vers et dont le rôle suscite de nombreux débats et polémiques. Certains savants ne leur prêtent en effet aucun rôle dans la génération, d'autres pensent qu'ils servent à agiter la semence pour qu'elle ne se solidifie pas, qu'ils excitent l'homme à l'amour, ou encore qu'ils détachent les œufs des ovaires⁶⁹. Cependant, la plupart des partisans de cette théorie, à l'exemple de Leeuwenhoek, considèrent que tout être humain vient d'un animalcule et non d'un œuf ; ainsi naît un système concurrent de l'ovisme, baptisé animalculisme.

Les accoucheurs qui souscrivent à ces idées, comme Jean Astruc (1684-1766) dans son *Traité des maladies des femmes*, ne remettent pas en cause la topographie génitale développée précédemment dans le système oviste⁷⁰. Ils évoquent différents scénarios sur le rôle et le trajet des spermatozoïdes, mais les trompes continuent d'être le passage obligé : les animalcules jouent désormais le rôle tenu par *l'aura seminalis* de la théorie oviste⁷¹. Dans ce modèle, l'animalcule est le germe exclusif du fœtus, la femme n'ayant qu'un rôle de nourricière et de protectrice de l'embryon. En fait, le scénario est le même que dans le modèle précédent, mais c'est l'animalcule qui a le rôle déterminant⁷². La plupart des partisans de l'animalculisme se rangent aussi dans le camp, soit des préformistes, si l'embryon est préformé en partie, soit de la préexistence si le futur enfant se trouve déjà totalement formé dans la tête de l'animalcule⁷³. Nicolas Hartsoecker, Nicolas Andry de Boisregard (1658-1742)⁷⁴, George Garden (1649-1733) et Etienne-François Geoffroy (1672-1731) en particulier se rallient à ce courant, en tenant parfois compte des découvertes ovistes. Ainsi, le système d'Andry peut être qualifié d'ovo-vermisme⁷⁵ :

L'homme et tous les animaux viennent d'un ver, que ce ver est le raccourci de l'animal qui en doit venir ; que si ce ver est mâle, il en vient un mâle, que s'il est femelle, il en vient une femelle ; que quand il est dans la matrice, il y prend un accroissement par le moyen d'un œuf, où il entre, et où il demeure le temps arrêté par la nature, pour s'y développer entièrement, et croître jusqu'à une certaine mesure ; après quoi l'animal force la membrane de cet œuf et prend naissance⁷⁶.

Mais ce système, malgré une apparente proximité avec la réalité, reste erroné car seul l'animalcule constitue un principe actif de la génération ; il renoue en fait avec la théorie aristotélicienne.

⁶⁸ Planque (F.), *Bibliothèque de médecine*, t. I, art « Accouchements monstrueux », p. 11 ; cité par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 64.

⁶⁹ Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, Partie II, Chap. II, 2° : « Les animalcules spermatiques ».

⁷⁰ Astruc (Jean), *Traité des maladies des femmes*, Paris, 1761-1766, 6 vol.

Carol (Anne), « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, p. 87.

⁷¹ *Id.*, « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 7.

⁷² Les animalculistes se partagent aussi entre emboîtementalistes et disséminationnistes pour expliquer la provenance de l'embryon. Pour les premiers, l'embryon était emboîté dans les spermatozoïdes comme dans des poupées russes ; pour les seconds, les germes étaient répandus dans l'air puis se concentraient dans les testicules des mâles où ils se nourrissaient, avant d'être expulsés lors du coït ; voir Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie...*, *op. cit.*, pp. 95-97.

⁷³ En 1699, François de Plantade (1670-1741) affirme même avoir observé un embryon parfaitement constitué à l'intérieur d'un animalcule ; voir Fischer (Jean-Louis), *La naissance de la vie*, *op. cit.*, p. 13 ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 70.

⁷⁴ Andry (Nicolas), *De la génération des vers dans le corps de l'homme*, 1700.

⁷⁵ Gottfried Wilhelm Leibnitz (1646-1716) est un des partisans les plus célèbres de cette thèse.

⁷⁶ Andry (Nicolas), *De la génération des vers...*, *op. cit.*, Chap. XI.

Le succès de l'animalculisme est cependant très éphémère. Une trentaine d'années après sa découverte, les critiques se multiplient et il n'arrive jamais à supplanter l'ovisme. Beaucoup refusent notamment l'idée que des millions de spermatozoïdes soient gaspillés en vain par la nature⁷⁷. En outre, l'idée de descendre d'un vulgaire ver ou têtard n'est pas non plus très flatteur. Ainsi, pour Procope Couteau : « Comment cet orgueilleux tyran de tout ce qui respire, peut-il se reconnaître au travers de déguisements si vils et se donner des vers pour successeurs ? »⁷⁸. Les observations, soit disant « scientifiques », mais en fait très farfelues et délirantes sur la vie des animalcules, contribuent aussi à décrédibiliser l'animalculisme. Leeuwenhoek lui-même contribue à nourrir ce genre de mythe par ses « observations » :

Inlassablement, il observe les mœurs de ces petits animalcules. Il en distingue des deux sexes. Les adultes sont pourvus d'une queue, les jeunes n'en ont pas. Pendant la saison des amours, ils s'accouplent. Bientôt, les femelles deviennent grosses et mettent bas. Les petits, dont certains « ne sont pas mûrs et pas encore viables », sont accrochés par grappes à la queue de leur mère dont ils se détachent à l'âge adulte...⁷⁹.

Pour beaucoup, les animalcules restent donc des particules de poussière, des bulles d'air ou des vers parasites. En outre, les partisans de la préexistence des germes, qu'ils soient ovistes ou animalculistes, en postulant qu'un seul parent fournit le principe essentiel de génération, ne parviennent pas à expliquer la ressemblance avec les deux parents et ne convainquent pas l'ensemble des savants⁸⁰.

Le moléculisme

En réaction à ces théories, certains savants tentent de renouveler l'interprétation des phénomènes observés et s'engagent dans la voie du « moléculisme », mais ils ne font en fait que revisiter le séminisme antique. Ainsi, Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) réfute aussi bien la préexistence des germes, que l'ovisme et l'animalculisme ; il prêche un retour au mélange des semences, remis au goût du jour :

1° Que la liqueur séminale de chaque espèce d'animaux contient une multitude innombrable de parties propres à former par leurs assemblages des animaux de même espèce ;

2° Que dans la liqueur séminale de chaque individu, les parties propres à former les traits semblables à ceux de cet individu sont celles qui d'ordinaire sont en plus grand nombre, et qui ont le plus d'affinité ; quoiqu'il y en ait beaucoup d'autres pour des traits différents⁸¹.

Il invoque à l'appui de sa théorie les idées moléculistes de Needham (1713-1781)⁸² et la mécanique newtonienne qui ferait s'unir les différentes molécules composant les parties du corps par le jeu de l'attraction pour donner naissance au fœtus⁸³. Ce système intègre l'idée d'une préformation car les germes d'organes préfigurent les organes, mais aussi celle d'une épigénèse car le fœtus ne préexiste pas en entier avant le coït. Cette théorie présente selon Maupertuis l'avantage d'expliquer la ressemblance héréditaire avec les deux parents.

Georges-Louis Leclerc de Buffon (1707-1788)⁸⁴ élabore également dès 1746 un système assez proche basé sur l'existence de « molécules organiques » contenues dans la « liqueur séminale » des

⁷⁷ L'*Encyclopédie* s'indigne ainsi que le spermatozoïde le plus fort, au prix « d'un massacre général, parvienne à s'emparer seul de la matrice ou de l'œuf », article « Génération », *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. VII, 1757, p. 567. Encore en 1838, Burdach écrit qu'il est inconcevable que « chaque homme porte en soi des millions d'hommes déjà vivants, dont plusieurs milliers doivent périr à chaque copulation », Burdach, *Traité de physiologie*, t. II, 1838, p. 289.

⁷⁸ Procope Couteau (Michel), *L'Art de faire des garçons*, *op. cit.*, 1745, p. 62.

⁷⁹ Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 70.

⁸⁰ La doctrine de la préexistence des germes est pourtant très majoritaire au début du XVIII^{ème} siècle ; comme elle ne permet aucun compromis entre la théorie oviste et animalculiste, elle a retardé d'un siècle la connaissance des phénomènes de la génération ; Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, Partie II, Chap. III, 3° : « Les progrès de la doctrine » ; 4° : « Les résistances ».

⁸¹ Maupertuis (P.-L.), *Vénus physique*, 1745, dans *Œuvres complètes*, Hildesheim, Georg Olms, 1965, p. 20.

⁸² Needham (Abbé John Tuberville), *Nouvelles observations microscopiques avec des découvertes intéressantes sur la composition et la décomposition des corps organisés*, Paris, 1730.

⁸³ Giordan (André) dir., *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁴ Buffon (Georges-Louis Leclerc), *Œuvres complètes de Buffon*, Paris, F.D. Pillot, 1830 (1^{ère} éd. 1749).

deux sexes. Chaque organe produit ses molécules, qui sont représentatives de la personne, en se façonnant sur le « moule intérieur », et ces molécules s'accumulent dans les semences masculine et féminine. Buffon, comme Maupertuis, réfute l'existence d'œufs produits par les ovaires ; il considère que la « liqueur séminale » féminine est produite par les follicules de Graaf et « éjaculée lors de l'acte vénérien ». Des expériences biaisées l'amènent à conclure que les deux sexes produisent des « animalcules spermatiques » assez similaires. Le système de Buffon aboutit à rejeter l'idée d'un adulte miniaturisé présent dans la semence d'un des deux parents ; c'est le mélange des deux liqueurs séminales qui produit un embryon, par attraction des molécules en raison de leur affinité (les molécules du cœur, par exemple, s'associent)⁸⁵.

Ces idées s'inscrivent dans la tradition de l'épigenèse qui s'oppose à la préexistence des germes. Ce concept se trouve théorisé en 1759 par Caspar Frederic Wolff (1733-1794)⁸⁶ grâce à ses brillants travaux sur le développement du fœtus de poulet. Il postule que les différentes parties de l'embryon n'existent pas dès la fécondation mais « sont formées en un temps déterminé après la conception » ; une force essentielle, la « vis essentialis », réglant les étapes du développement de l'embryon⁸⁷. Mais ces théories épigénistes ne réussissent pas non plus à convaincre l'ensemble de la communauté scientifique car la question du passage de l'état de semence à l'état d'être vivant complexe n'est pas résolue. Les controverses sont donc interminables entre les positions contradictoires des séministes, ovistes et animalculistes, mais aussi entre épigénistes et préformistes⁸⁸. La fin du XVIII^{ème} siècle est donc un « étrange imbroglio »⁸⁹.

Des théories de la génération farfelues

Aux théories moléculistes s'ajoutent d'autres idées fantaisistes en matière de génération. Elles montrent à quel point cette question reste pleine de mystères à la fin de l'époque moderne. Ainsi, la panspermie ou la génération solitaire, qui sont une autre façon de concevoir la préexistence des germes, n'ont pas disparu au XVIII^{ème} siècle. Ce système de génération est déjà rapporté à l'époque antique, notamment par Héraclite et Virgile ; il étend à l'espèce animale le mode de reproduction des végétaux. « L'air et l'eau seraient peuplés de molécules organiques fécondantes. Introduites dans le corps de la femme ou de toute autre femelle par voie digestive ou respiratoire, elles parviendraient jusqu'aux organes de la génération »⁹⁰. Claude Perrault (1613-1688) dans *Mémoire pour servir à l'histoire des animaux ou traité sur la mécanique des animaux* (1676), a contribué à populariser à la fin du XVII^{ème} siècle l'idée d'une dissémination des germes dans l'univers. Les découvertes des ovistes et animalculistes ne ruinent pas cette théorie ; au contraire, elles accèdent l'idée que des animalcules échappés puissent flotter au grès du vent en attendant de trouver un réceptacle. Mais ces idées sont surtout utilisées pour innocenter une femme d'une naissance dont elle prétend ignorer l'origine, en particulier en l'absence de son époux. Cependant, la grande majorité des médecins et des juristes au XVIII^{ème} siècle ne souscrit guère à ce genre de théorie⁹¹. Toutefois, Auguste Debay, au

⁸⁵ *Ibid.*, t. IX, Paris, F.D. Pillot, 1830 (1^{ère} éd. 1749) ; Fischer (Jean-Louis), « Des œufs à la génétique... », *art. cit.*, pp. 94-95.

⁸⁶ Wolff (Caspar Friedrich), *Theoria generationis*, 1759.

⁸⁷ *Id.*, *De formatione intestinorum. La formation des intestins (1768-1769)*, trad. M. J.-L. Perrin, comm. J.-C. Dupont, Turnhout, Brepols Publishers, 2003 ; cité par Fischer (Jean-Louis), « Des œufs à la génétique... », *art. cit.*, p. 95.

⁸⁸ Toutefois, l'opposition entre partisans de l'épigenèse et ceux qui optent pour la préexistence des germes tend à s'amenuiser au cours de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle devant l'observation des mêmes réalités scientifiques. Comme le souligne Jean-Louis Fischer, « quand Wolff explique qu'un organe passe par des phases successives de développement avant d'atteindre sa forme définitive, Haller répond que l'organe préexistait déjà avant que l'observateur décèle sa présence. La conséquence de cette polémique c'est que la préexistence des germes change de visage et prend de plus en plus l'aspect d'une théorie de la préformation. C'est pour cette raison que l'ouverture d'un compromis préformation/épigenèse se trouve, par exemple, exprimée chez Bonnet » ; Fischer (Jean-Louis), *La naissance de la vie...*, *op. cit.*, p. 18.

⁸⁹ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie*, *op. cit.*, p. 101.

⁹⁰ Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 122.

⁹¹ Jean-Louis Fischer mentionne cependant des pamphlets anglais intéressants autour des années 1750 qui « au-delà des moqueries lancées vers certaines théories de la génération » permettent de découvrir « une éthique médicale et une fiction scientifique qui ne sont pas sans fondement » ; Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 146 et sq.

milieu du XIX^{ème} siècle, essaye encore de trouver une explication rationnelle à la dissémination des germes dans la nature, preuve de l'ancrage de la croyance dans les mentalités⁹².

D'autres exemples de procréation sans concours direct de l'homme sont aussi rapportés jusqu'au XVIII^{ème} siècle. C'est le cas des grossesses dites d'étuves, qui s'expliquent par la présence de semence masculine véhiculée par l'eau et fécondant des femmes qui s'y baignent. Valentin André Mollenbroc soutient toujours cette idée en 1762, allant même jusqu'à soutenir que l'eau de boisson peut contenir des germes fécondants⁹³. D'autres médecins croient aussi possible la procréation de deux femmes entre elles, dans le cadre du « tribadisme »⁹⁴ ; soit parce que certaines femmes ont un clitoris très ressemblant à une verge et s'en servent comme l'organe masculin ; soit parce que l'une des femmes contient en elle un résidu de semence mâle d'un précédent coït et féconde ainsi l'autre⁹⁵. Autre fécondation nimbée de mystère et de souffre : la croyance en la copulation avec le diable, des incubes ou des succubes, ces démons pervers qui séduisent et engrossent les femmes. Rapportés avec complaisance, notamment lors des procès pour sorcellerie aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, ce genre de cas suscite un large scepticisme des médecins, notamment de Nicolas Venette⁹⁶ et ils ne sont plus guère évoqués au XVIII^{ème} siècle.

Pierre Darmon recense encore d'autres théories insolites dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, formulées par différents naturalistes ou anatomistes à partir d'expériences dites « scientifiques ». Ainsi, la parthénogenèse humaine, théorisée par Gautier en 1750, « lance l'idée d'un fœtus intégralement élaboré sous une forme fluide dans les testicules du mâle par le concours du sang purifié et des esprits (...). C'est pourquoi l'éjaculation correspond, en quelque sorte, à un « accouchement masculin »⁹⁷. Un autre savant, Le Camus, assimile la génération humaine à celle des végétaux et la croit liée à la production d'une « graine animo-végétale » fabriquée chez l'homme par le cerveau⁹⁸... Enfin, Alphonse Leroy théorise une génération qui se ferait par bouturage des différentes parties du corps de la mère aboutissant à un germe de fœtus, localisé dans les ovaires⁹⁹... Ces idées baroques sur la génération ne trouvent cependant guère d'audience à l'époque, mais elles contribuent à entretenir la confusion dans ce domaine et à masquer les avancées réelles.

Ces nouvelles théories sont cependant principalement l'œuvre de scientifiques, particulièrement des biologistes ; les praticiens médicaux et les particuliers ne se sentent pas forcément très concernés par un domaine qu'ils estiment souvent impénétrable.

b. Un divorce croissant entre savants et praticiens

Bien des médecins sont désemparés par ces découvertes ou se montrent méfiants ; beaucoup font aussi du mauvais esprit sur les découvertes récentes de laboratoire, en particulier sur les œufs ou les animalcules. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les accoucheurs ne savent donc guère à quelle théorie se

L'un d'entre eux est écrit par Abraham Johnson, alias John Hill (1714-1775) et s'intitule *Lucina sine concubitu - Lucine affranchie des lois du concours...* traduite de l'anglais d'Abraham Johnson (S.D., n.l.), 1750. Dans ce texte, il est question d'accouchement sans union de l'homme et de la femme et de cas de conceptions par le concours des vents, ainsi que l'invention d'une machine à capturer les germes.

⁹² Debay (Auguste), *Histoire des métamorphoses...humaines*, Paris, 1845, pp. 333-335.

⁹³ Planque, *Bibliothèque de médecine*, 1762, t. I, art. « Accouchemens monstrueux », pp. 352-353 ; cité par *ibid.*, pp. 128-129.

⁹⁴ Le « tribadisme » désigne les pratiques homosexuelles féminines ; Tamagne (Florence), *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, éd. De la Martinière, 2001.

⁹⁵ Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, pp. 128-129.

⁹⁶ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, *op. cit.*, 1687, liv. IV, chap. V : « Si une femme peut devenir grosse sans l'application des parties sexuelles d'un homme, où l'on traite fort curieusement des incubes et des succubes », pp. 484-485.

⁹⁷ Gautier, *Zoogénésie ou génération de l'homme et des animaux*, 1750 ; cité par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 101.

⁹⁸ Le Camus, *Mémoires sur divers sujets de médecine*, 1760, premier mémoire, p. 11.

⁹⁹ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement*, Genève, 1787, pp. 19-24.

vouer et ils n'ont toujours pas tranché pour savoir quelle semence secrète la femme. En 1796, Baudelocque présente encore l'ovulation comme une hypothèse¹⁰⁰ et un certain nombre de médecins restent attachés au séminisme hippocratique classique. Le chirurgien Antoine Petit (1722-1794) refuse ainsi l'ovisme, jugé trop déshonorant pour la femme, mais il intègre quand même les trompes dans le scénario traditionnel de l'éjaculation féminine : ce sont elles qui charrient la semence des ovaires vers l'utérus¹⁰¹. Anne Carol pense d'ailleurs que, malgré l'évolution du savoir, un scénario globalement identique se maintient dans les représentations générales sur la fécondation du XVII^{ème} au début du XIX^{ème} siècle, attribuant un rôle paritaire à l'homme et à la femme et une symétrie de leurs organes génitaux¹⁰².

Dans les faits, nombre de praticiens mélangent des éléments des différents systèmes ou alors ils présentent les différentes théories, sans se décider à choisir. Beaucoup restent prudents face à ce qui leur apparaît souvent comme des spéculations philosophiques. Il est d'ailleurs frappant de voir que, jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, les ouvrages obstétricaux multiplient souvent les références aux auteurs de toutes les périodes de l'histoire, en les plaçant sur le même plan : Hippocrate, Gallien côtoient Paré, Buffon, Haller, Maupertuis, etc.¹⁰³ Les idées des auteurs anciens ne sont pas effacées par celles qui leur ont succédé ; elles sont toujours citées et discutées. L'importance d'une théorie tient moins à sa vérité – impossible à démontrer – qu'à la renommée de son auteur¹⁰⁴. Si les théories anciennes perdurent tant, c'est parce que les connaissances achoppent pendant longtemps sur des problèmes insolubles. Malgré les progrès, nombre d'inconnues demeurent et il n'y a pas de nouveau système totalement cohérent faisant la lumière sur l'ensemble du processus et permettant de remiser vers le passé les théories anciennes.

Ce flou persistant explique d'ailleurs qu'à l'époque moderne, certains praticiens accréditent encore l'idée que la grossesse n'est pas un phénomène exclusivement féminin... Des cas de grossesses masculines sont ainsi relatés au XVIII^{ème} siècle, même s'ils sont considérés comme exceptionnels et suscitent le débat. Un exemple est rapporté par Dionis¹⁰⁵ et par l'auteur anonyme des *Deux Parergues anatomiques*¹⁰⁶ ; ils discutent le cas d'un gentilhomme examiné par un chirurgien d'armée, nommé Saint-Donat. Le patient aurait conçu un fœtus dans son scrotum, après avoir approché une dame, sans aller jusqu'au bout de l'acte sexuel. La semence excitée mais retenue aurait formée un fœtus dont l'accroissement est tel qu'il oblige à une opération du testicule, révélant la présence de l'enfant. Si Dionis juge le fait peu probable et pense que la masse de chair et le crâne observés correspondent plutôt à un sarcome ; l'auteur des *Deux Parergues* considère la chose comme possible. D'autres exemples circulent au XVIII^{ème} siècle, certains atteignant une célébrité durable. C'est le cas d'Isach Sleck de Dordrecht, attesté par des sources qui semblent pourtant sérieuses. Pierre Darmon raconte ainsi que :

Depuis le mois de janvier 1759, Isach Sleck, âgé de trente deux ans, se plaignait de douleur au ventre et ressentit des tressaillements qu'on prit d'abord pour des convulsions d'entrailles. Le docteur Schenk, appelé à son chevet, lui administre un traitement contre l'hydropisie. Mais la maladie suit un cours singulier. De jour en jour, le ventre prend une ampleur toujours plus considérable, les tressaillements se font de plus en plus vifs et surtout, l'absence de fluctuations d'eau reste inexpliquée. Désespéré, le docteur Schenk appelle deux professeurs à la rescousse. L'un d'eux, le professeur Higen, dresse un diagnostic d'« hydropisie enkystée ». Aussitôt, le premier chirurgien de la ville, Jacques Arnold, en pratique l'opération avec succès. Au grand étonnement de tout le monde, aucune eau ne s'écoule. Par contre, on finit par extraire un enfant mâle, vivant et à terme. Le fœtus, disent les rapports, s'était développé entre le diaphragme et la partie supérieure des intestins. Il n'adhérait à aucun arrière

¹⁰⁰ Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements*, Paris, Toussaint Méquignon, 1796.

¹⁰¹ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 6

¹⁰² *Id.*, « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, p. 86.

¹⁰³ C'est le cas des cours de Séneaux, donnés en 1796 ; cité par Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 220.

¹⁰⁴ Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, Partie I, Chap. I, 4^o : « Les illusions de l'expérience, les pièges de la nature et les certitudes introuvables ».

¹⁰⁵ Dionis (Pierre), *Dissertation sur la génération de l'homme*, 1698, pp. 41 et sq.

¹⁰⁶ *Deux Parergues anatomiques*, 1705, pp. 48 et sq ; cité par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 104.

faix, mais relié à un petit boyau au fondement du père, il en recevait, selon toute vraisemblance, sa nourriture¹⁰⁷.

Cet exemple interroge encore des savants au début du XIX^{ème} siècle, mais les laisse désormais majoritairement sceptiques¹⁰⁸. Dans ce cas particulier, la présence du fœtus est expliquée par l'existence de deux jumeaux à l'origine, dont le germe d'un des deux est incorporé dans l'autre. Une analyse similaire est faite à propos de la grossesse du jeune Bissieu de Verneuil, également célèbre¹⁰⁹. Autre explication avancée à certaines gestations masculines : l'hermaphrodisme, qui fait qu'un homme, pourtant bien conformé extérieurement, abrite à l'intérieur des parties génitales de femme. C'est en tout cas l'argument avancé pour rendre compte de la grossesse du soldat morave, relaté dans le *Journal de Paris* en 1804¹¹⁰. Le goût prolongé pour le merveilleux, les excès et prodiges de la nature explique l'intérêt porté à ce genre de cas. Finalement, à une époque où la génération aboutit parfois des prodiges inexplicables, comme des enfants à plusieurs têtes, une grossesse chez un homme ne paraît pas forcément si extravagante.

Ces exemples de gestations masculines peuvent aussi être rapprochés des cas de grossesses de fillettes, dont on connaît plusieurs exemples pour l'époque moderne. Arlette Farge a notamment étudié un cas parisien bien documenté au milieu du XVIII^{ème} siècle, celui de la petite Madeleine Ernault, âgée de neuf ans¹¹¹. En mars 1756, les parents de l'enfant portent plainte contre Denis, un garçon marchand de vin âgé de dix-huit ans, qui l'aurait agressée sexuellement et mise enceinte. « La nouvelle se répand comme une traînée de poudre (...) populace, gens de carrosses, grands médecins, défilent chez les Ernault pour voir s'enfler le ventre de l'enfant, et commenter de vive voix ce prodige ». Mais le temps passe, le terme présumé est dépassé et l'enfant n'accouche jamais :

Histoire singulière, histoire de crédulité, histoire fautive, cette affaire de petite fille, commentée jour après jour par la police, porte exemplairement en elle tous les mécanismes qui font d'une nouvelle un objet de croyance, d'une erreur une rumeur, d'une rumeur un motif d'action policière (...) elle montre la disponibilité naturelle des couches bourgeoises et aristocratiques à l'avènement du merveilleux¹¹².

La médecine, qui balance à l'époque entre progrès et ignorance, constitue toujours un « terrain de prédilection des formes de crédulité », en particulier concernant le « ventre féminin, (...) lieu contradictoire d'une faiblesse sans précédent et d'une démesure sans possibilités de repères ». Il est à noter toutefois que les médecins partagent l'aveuglement général, et même plus longtemps d'ailleurs que la population locale¹¹³. Il faut attendre octobre 1756 pour que l'affaire se dégonfle, que les praticiens déclarent enfin que la fille n'est point grosse « mais seulement qu'elle est enflée dans toutes les parties de son corps et que ce ne pouvait être qu'un dépôt ou amas d'humeur »¹¹⁴. La mère de l'enfant est emprisonnée pour escroquerie car elle a profité de l'affaire pour obtenir de l'argent et des cadeaux de la part des curieux venus observer sa fille¹¹⁵...

¹⁰⁷ D'après *Deux lettres de Dordrecht sur un évènement extraordinaire*, Dordrecht, 21 et 28 août 1759 ; cité par *ibid.*, pp. 104-105.

¹⁰⁸ *Le Journal de Paris*, 20 messidor an XII (1804), pp. 1915-1916 ; cité par *Ibid.*, p. 105.

¹⁰⁹ Rapporté par *Le Journal de Paris* des 17, 19, 20 et 23 messidor an XII (1804), le jeune Bissieu de Verneuil, âgé de quatorze ans, décède après de vives douleurs internes. La dissection révèle à l'intérieur, au dessous de la rate, une tête informe se terminant par une masse osseuse et charnue ressemblant à un fœtus ; cité par *Ibid.*, pp. 106-107.

¹¹⁰ Présentant tous les symptômes d'une femme enceinte, le ventre du soldat enfla malgré des traitements pris contre l'hydropisie. Il finit par mourir et la dissection révèle un fœtus bien conformé, logé dans un utérus dont l'orifice communiquait par un conduit avec le rectum. Comme le précise Pierre Darmon, cet individu « avait bel et bien été fécondé, et l'on devine par où » ; *Le Journal de Paris*, 20 messidor an XII (1804), pp. 1931-1932 ; cité par *Ibid.*, p. 106.

¹¹¹ Farge (Arlette), *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris, au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Hachette, coll. Point Seuil, 1986, Partie III : « Les foules entre elles », pp. 263 et sq.

¹¹² *Ibid.*, p. 264-265.

¹¹³ Voir *infra* dans ce chapitre la partie consacrée au temps de la grossesse.

¹¹⁴ Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, p. 277.

¹¹⁵ L'ampleur prise par l'affaire ne cesse d'étonner ; tout le monde s'y intéresse à l'époque et cette histoire est diffusée largement par voie de presse, dépassant d'ailleurs la réalité puisque l'on y annonce l'accouchement de la fillette ; voir pour de plus amples détails *ibid.*, pp. 274-288.

Au XIX^{ème} siècle, des permanences, mais aussi des avancées décisives s'observent en matière de connaissances sur la génération

3. Evolution des connaissances sur la reproduction au XIX^{ème} siècle et résistances

a. Les progrès de l'esprit scientifique et l'amélioration des connaissances en matière de reproduction

De nouvelles découvertes

Au XIX^{ème} siècle, grâce aux dissections et à la systématisation de la méthode anatomo-clinique, le savoir devient plus précis, les organes sont mieux identifiés et localisés. Au début des traités d'obstétrique, la description des parties sexuelles féminines est de plus en plus détaillée et occupe un volume de pages parfois considérable. Ainsi, dans l'édition de 1874 du *Traité théorique et classique de l'art des accouchements*¹¹⁶ de Cazeaux, la première partie de l'ouvrage, intitulé « Des organes de la femme qui concourent à la génération », occupe près de 90 pages. Le ton change également, plus sobre et moins poétique qu'auparavant. Les progrès de l'exploration anatomique permettent aux médecins de repérer des erreurs qui sont corrigées ; ainsi les canaux déférents, chers à certains praticiens du XVIII^{ème} siècle, sont définitivement vus comme des ligaments. On abandonne aussi l'idée d'une semence féminine, ramenée au rang de banale sécrétion vaginale.

Cependant, la topographie des organes génitaux évolue peu¹¹⁷. La découverte des ovules à l'intérieur des follicules de Graaf grâce à Carl Ernst von Baer (1792-1876) revalorise cependant le rôle des ovaires dans la capacité génératrice des femmes. Mais rares sont les médecins à en tirer toutes les conséquences et à leur attribuer une place centrale dans leur système de représentations. Louis-René Villermé (1782-1863) dans l'article « Ovaire » du *Dictionnaire des sciences médicales* publié par Panckoucke¹¹⁸ est un des seuls à en faire un organe essentiel de la féminité, soulignant la virilisation des femmes quand les ovaires manquent. Mais l'ignorance du rôle des hormones gêne la compréhension de leur rôle¹¹⁹. La matrice voit son importance s'amoindrir, mais bien des praticiens considèrent encore l'utérus comme un organe à part, dont l'influence est considérable. Si on ne lui prête plus une existence quasi animale et des mouvements incontrôlés comme par le passé, nombre de médecins croient toujours à sa connexion étroite, par l'intermédiaire des nerfs, avec les autres organes et à son influence sur l'ensemble de la physiologie et de la psyché féminines¹²⁰. On l'a vu notamment avec Jean-Joseph Virey dans le célèbre article « Femme » du *Panckoucke*¹²¹. Les représentations de certains médecins restent donc très conventionnelles en matière de topographie des organes sexuels : l'utérocentrisme traditionnel n'a pas disparu, comme en témoigne aussi l'analyse de l'hystérie féminine à la même époque¹²².

Le renouvellement tardif des théories de la génération

Les théories de la génération n'évoluent guère pendant longtemps, la fonction respective et l'interaction de l'ovule et du spermatozoïde faisant l'objet de multiples hypothèses¹²³. Des théories de la génération extravagantes subsistent d'ailleurs encore dans la première moitié du XIX^{ème} siècle,

¹¹⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874 (1^{ère} éd. 1845), pp. 1-90.

¹¹⁷ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 7.

¹¹⁸ Villermé (Louis-René), article « Ovaire », *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, 1819, t. 39, pp. 1-49.

¹¹⁹ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 8

¹²⁰ On reviendra sur ce point dans le chapitre III à propos des modifications corporelles pendant la grossesse.

¹²¹ Virey (Julien-Joseph), article « Femme », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1819, p. 503. Voir note 72 chapitre I.

¹²² Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 8

¹²³ André Giordan dénombre trente-sept travaux sur la rencontre spermatozoïde-ovule entre 1820 et 1850 ; Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie, op. cit.*, p. 66.

comme celle de Tinchant¹²⁴ en 1822, ou de Burdach¹²⁵ en 1838, mais leur audience et leur portée restent limitées.

L'intérêt pour la question de la fécondation ressurgit dans les années 1820. Le rôle fécondant du spermatozoïde est en effet définitivement reconnu par Jean-Louis Prévost (1790-1850) et Jean-Baptiste Dumas (1800-1884). Ils font pourtant des expériences et des observations assez semblables à celles effectuées au cours du XVIII^{ème} siècle, mais ils recombinaient autrement les faits et aboutissent à des conclusions très différentes. Ils théorisent un nouvel épigénisme fondé cette fois sur la rencontre de deux éléments : « la liqueur fécondante provenant des testicules du mâle et l'ovule fabriqué par l'ovaire de la femelle »¹²⁶. Les travaux de Prévost et Dumas se distinguent aussi de ceux du XVIII^{ème} siècle par un style de rédaction nouveau qui montre un souci de démonstration et d'argumentation.

Leurs recherches ne sont d'ailleurs pas isolées : la communauté scientifique se développe, d'innombrables fécondations artificielles sont réalisées¹²⁷. Les résultats de ces travaux ne sont souvent pas décisifs à court terme, mais ils se révèlent utiles par la suite. On découvre par exemple la vésicule germinative des mammifères¹²⁸. En parallèle, les recherches sur le début du développement de l'embryon amènent à distinguer différentes zones dans l'œuf : aire embryonnaire, vésicule blastodermique et germe, ainsi que la formation du placenta¹²⁹. L'action fécondante du spermatozoïde est également bien mise en évidence par les travaux de Schwann, Leuckart et Barry, qui montrent même l'entrée du spermatozoïde dans l'ovule, mais ils ne font pas encore l'unanimité¹³⁰. En outre, la compréhension de ce qui se passe au tout début de la fécondation doit beaucoup à l'élaboration de la théorie cellulaire, mise en place par le botaniste Mathias Jakob Schleichen (1804-1881) et le zoologiste Theodor Schwann (1810-1882), puis développée vers 1850 par Rudolph Virchow (1821-1902). La cellule est reconnue comme l'unité de tous les organismes vivants.

Sans atteindre l'ampleur des querelles du siècle précédent, le consensus en matière de génération est cependant loin d'être atteint au milieu du XIX^{ème} siècle. Même si la majorité des travaux vont dans le sens d'un « épigénisme raisonnable », les idées préformistes n'ont pas disparu car les zones d'ombre et les interrogations posées par les découvertes récentes sont nombreuses. Sans rentrer dans les détails de ces débats complexes, la question de l'action fécondante du sperme continue d'être interprétée de nombreuses manières et l'on ne comprend toujours pas comment l'œuf se développe et produit un individu particulier¹³¹. En outre, certains auteurs soutiennent encore que la fécondation a lieu dans l'ovaire¹³². La confusion continue donc de régner et nombre de questions de fond ne sont pas tranchées.

Une étape importante est cependant franchie dans les années 1840 avec les travaux de Charles Négrier (1792-1862)¹³³, de Félix-Archimède Pouchet (1800-1872)¹³⁴ et de Theodor Bischoff (1807-1882) qui découvrent les mécanismes de l'ovulation spontanée. Pouchet affirme ainsi que l'ovulation se produit régulièrement, à date fixe au cours du cycle menstruel féminin, et qu'il existe donc bien une période de fécondabilité particulière chez la femme, en dehors de toute intervention masculine. Les

¹²⁴ La théorie de Tinchant, baptisée « génération chimique », repose sur le rôle de l'air, source de toute vie, qui agit chimiquement dans le corps et, grâce à l'homme et à son sperme, se transforme en germe de vie ; Tinchant (Jean-Michel), *Doctrine nouvelle sur la reproduction de l'homme*, Paris, 1822 ; cité par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, op. cit., pp. 98-99.

¹²⁵ Le système de Burdach, « magma informe de pensées confuses », accorde un rôle important à l'électricité, tant dans l'attirance entre les deux sexes que dans la fécondation elle-même. Comme le souligne Pierre Darmon, « en dépit de ses apparences scientifiques, il n'en reste pas moins un système de pensée, un fruit de l'imagination où la part de l'idéalisation donne la mesure véritable du mystère qui entoure la génération » ; *ibid.*, pp. 99-100.

¹²⁶ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie*, op. cit., pp. 103-104.

¹²⁷ La date de la première fécondation artificielle chez la femme est discutée ; elle aurait eu lieu dans la famille de médecins anglais, les Hunter à la fin du XVIII^{ème} siècle. La première fécondation artificielle datée avec certitude remonte à 1803 ; voir Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit.

¹²⁸ Purkinje (1825), Von Baer (1837), Coste (1834), Wharton Jones (1835), Wagner (1836).

¹²⁹ Travaux dus à Prévost et Dumas, Von Baer, Coste.

¹³⁰ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie*, op. cit., pp. 106-107.

¹³¹ *Ibid.*, pp. 107-108.

¹³² C'est le cas de Bischoff et Muller.

¹³³ Négrier (Charles), *Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires de l'espèce humaine, considérés spécialement sous le rapport de leur influence avec la menstruation*, Paris, Béchet Jeune, 1840.

¹³⁴ Pouchet (Félix Archimède), *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine*, Paris, J.-B. Baillière, 1845.

travaux voisins d'Adam Raciborski (1809-1871)¹³⁵ sur la menstruation accréditent l'idée que l'ovulation intervient dans la période des règles et assimilent ces dernières à l'époque du rut chez les animaux. Ces recherches démontrent que la femme participe bien à la fécondation, mais qu'en même temps, elle est passive et que le processus lui échappe. La symétrie des physiologies féminines et masculines qui perdurent encore dans les représentations se voit menacée. Le modèle féminin peut maintenant s'émanciper radicalement du modèle masculin¹³⁶.

Toutefois, certains médecins ont du mal à intégrer une découverte aussi différente de ce qu'on croyait jusqu'alors et ils accordent encore au coït la capacité d'accélérer la ponte ovulaire¹³⁷. La découverte de l'ovulation spontanée brouille en effet le scénario traditionnel de la fécondation. On croyait jusque là que le coït, par le plaisir ou l'irritation qu'il procurait dans la zone génitale, conduisait les trompes à se contracter pour faire remonter les spermatozoïdes et menait le pavillon de la trompe à s'appliquer sur l'ovaire, afin de permettre la migration de l'ovule. Les causes du contact ponctuel entre le pavillon de la trompe et l'ovaire sont désormais mystérieuses et l'incertitude demeure sur le lieu de rencontre entre ovule et spermatozoïdes, la mobilité de ces derniers étant enfin réellement reconnue¹³⁸.

La question de la fécondation elle-même n'évolue significativement que vers la fin des années 1870 grâce aux travaux d'Oskar Hertwig (1849-1922) et d'Edouard Van Beneden (1846-1910) sur la fusion du spermatozoïde et de l'ovule (1877), qui aboutissent à la construction d'une véritable « théorie de la fécondation » qui est toujours enseignée aujourd'hui avec seulement quelques retouches de détail¹³⁹. Hertwig résume ainsi sa théorie :

Lors de la fécondation, il s'accomplit des processus morphologiques nettement visibles. Le plus important et le plus essentiel d'entre eux est l'union de deux noyaux procédant de cellules sexuelles différentes : le noyau ovulaire et le noyau spermatique. Il se produit de la sorte un fusionnement de quantités équivalentes de substance nucléaire chromatique mâle et femelle¹⁴⁰.

En fait, cette découverte ne découle pas de la mise au point de nouvelles techniques, ni même de l'observation de la pénétration du spermatozoïde dans l'ovule – déjà ancienne. Elle est surtout permise par des recherches, comme celle de la théorie cellulaire, qui fournissent un cadre conceptuel nouveau¹⁴¹. Le système d'Hertwig ne résout cependant pas toutes les questions qui se posent concernant la fécondation ; beaucoup d'inconnues demeurent et un certain nombre de points restent discutés, comme la transmission des caractères héréditaires. Encore entre les deux guerres, certains scientifiques ne peuvent croire à la pénétration du spermatozoïde mâle dans l'ovule et contestent le fait que le spermatozoïde fournit à l'œuf un élément nucléaire ; d'autres pensent aussi que la fusion des noyaux des cellules sexuelles n'est pas la cause du développement de l'embryon¹⁴². L'absence de connaissances endocrinologiques avant le XX^{ème} siècle rend également la compréhension de la physiologie humaine difficile¹⁴³.

¹³⁵ Raciborski (Adam), *Traité de la menstruation, ses rapports avec l'ovulation, la fécondation, l'hygiène de la puberté et de l'âge critique, son rôle dans les différentes maladies, ses troubles et leur traitement*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1844.

¹³⁶ Carol (Anne), « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, p. 88.

¹³⁷ C'est l'opinion de Négrier ou de Raciborski ; Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 8 ; le gynécologue Auguste Lutaud présente encore au début du XX^{ème} siècle « le spasme vénérien » comme la cause de la ponte ovulaire ; Lutaud (Auguste), *Consultations sur les maladies des femmes*, Paris, J. Rueff, 1900, p. 43 ; cité par Carol (Anne) « Le genre face aux mutations du savoir médical... », *art. cit.*, p. 89.

¹³⁸ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 8.

¹³⁹ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie, op. cit.*, p. 65.

¹⁴⁰ Hertwig (Oscar), *Traité d'embryologie*, trad. française, 1900 (6^{ème} éd.).

¹⁴¹ La théorie cellulaire est notamment due aux travaux de Schleichen et Shwann, élargis par Virchow et Kolliker.

¹⁴² Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie, op. cit.*, p. 127.

¹⁴³ Il faut attendre les travaux d'Emil Knauers (1867-1935) qui implante des ovaires chez des animaux impubères ou castrés, pour que l'on ait la preuve de l'existence d'une hormone ovarienne. Les recherches de Fritz Hitschmann (1870-1926) montrent en 1908 les modifications liées aux variations hormonales de l'endomètre. En 1923, Edgar Allen (1892-1943) isole pour la première fois l'œstrogène et dévoile le fonctionnement du cycle menstruel ; en 1929, la progestérone est découverte par G.W. Corner et E.A. Doisy ; voir Imbault-Huart (Marie-José), *art. cit.* p. 14.

Ces découvertes ont des conséquences importantes sur les représentations que l'on se fait des organes et des cellules sexuelles de chaque sexe. La reconnaissance du pouvoir fécondant du spermatozoïde et de sa mobilité entraîne une certaine dévalorisation des organes féminins. Comme le souligne Charles Robin dans le *Dictionnaire Dechambre* :

L'observation prouve qu'il n'y a pas de transport du sperme, ni même des spermatozoïdes, mais progression de ceux-ci (...). Quand aux contractions de l'utérus et des trompes, si souvent invoquées par tous les biologistes comme cause du transport du sperme jusqu'à l'ovaire, on n'a jamais constaté leur existence. Leurs effets soit aspirateurs, soit antipéristaltiques propulseurs, ne sont certainement que des fictions, ne méritant plus discussion ». Il ajoute à propos des spermatozoïdes : « tant qu'ils vivent (...) ils vont là où ils ne peuvent pas ne pas aller, sans que les organes génitaux femelles cessent d'être passifs (...). Dans cette série de phénomènes [fécondation], encore, l'ovule continue à ne jouer qu'un rôle passif, tandis que l'activité physique et moléculaire est dévolue aux spermatozoïdes¹⁴⁴.

Vitalité et conquête sont donc l'apanage des spermatozoïdes, passivité et inertie celui des trompes et de l'ovule, ce qui conforte finalement les représentations traditionnelles du masculin et du féminin¹⁴⁵.

Les découvertes en matière de fécondation s'accompagnent également de progrès dans la compréhension du phénomène de l'hérédité. Cette question suscite un intérêt renouvelé au XIX^{ème} siècle¹⁴⁶. L'ouvrage de Prosper Lucas, *Le traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie du système nerveux* (1847-1850), illustre les tentatives faites pour percer le mystère et les lois de l'hérédité¹⁴⁷. Des travaux réalisés par Charles Darwin (1809-1882), Francis Galton (1822-1911) et d'autres, tentent de proposer de nouvelles théories, mais sans grand succès¹⁴⁸. En 1865, Gregor Mendel (1822-1884) formule des lois qui posent les bases théoriques de la génétique et de l'hérédité moderne, mais elles restent longtemps inconnues. En effet, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'hérédité reste un phénomène encore largement mystérieux. Ce sont les théories de la fécondation d'Hertwig et Van Beneden, confirmées et élargies par bien d'autres travaux, qui permettent d'établir une théorie de l'hérédité. En effet, on découvre que les substances nucléaires de chaque cellule sexuelle transmettent des caractères héréditaires dont les descendants héritent de leurs parents. Il faut donc attendre le tournant des XIX^{ème}-XX^{ème} siècles pour que les chromosomes soient reconnus comme supports de l'hérédité¹⁴⁹ et que les lois de Mendel soient redécouvertes, pour commencer à comprendre le fonctionnement du code génétique¹⁵⁰.

Si le progrès des connaissances sur la reproduction ne fait aucun doute pendant la période étudiée, la diffusion de ces découvertes fondamentales chez les praticiens de base est plus contrastée.

b. Renouveau et permanences du savoir chez les praticiens médicaux

Des difficultés à intégrer les théories nouvelles

D'avantage qu'à l'époque moderne, ces nouvelles découvertes sur la reproduction et l'hérédité sont en décalage avec les préoccupations des praticiens ; le sujet devient définitivement une question

¹⁴⁴ Robin (Charles), article « Fécondation », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, publ. sous la dir. de M. A. Dechambre, Paris, G. Masson & P. Asselin, série 4, t. I, 1877, pp. 348-357

¹⁴⁵ Carol (Anne), « Esquisse d'une topographie des organes génitaux féminins... », *art. cit.*, p. 9.

¹⁴⁶ Fischer (Jean-Louis), Schneider (W.) dir., *Histoire de la génétique*, Paris, ARPEM et Sciences en situation, 1990.

¹⁴⁷ Lucas (Prosper), *Le traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie du système nerveux*, Paris, J.-B. Baillière, 1847-1850, 2 t.

¹⁴⁸ Carol (Anne), « La télégonie ou les nuances de l'hérédité féminine », *Hérités, héritages, Rives Nord méditerranéennes*, n°24, 2006, pp.11-21, *loc. cit.*, p. 13.

¹⁴⁹ Les travaux de Weismann de 1896 à 1910 aboutissent à la théorie moderne de l'hérédité chromosomique ; Walter Sutton en 1903 découvre que les chromosomes sont les supports de l'hérédité ; le concept de gène est formulé par Johannsen en 1909 ; voir Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, pp. 174-175 et *ibid.*

¹⁵⁰ Giordan (André) dir., *Histoire de la biologie*, *op. cit.*, p. 129.

de spécialistes de laboratoires qui fait l'objet d'une littérature spécifique. Les médecins n'y consacrent plus une part importante de leurs ouvrages, se contentant en général d'un bref passage sur la question. Dès les années 1870, on repère des traces de la nouvelle théorie de la fécondation d'Hertwig et Van Beneden. On la trouve résumée à grands traits, par exemple dans l'ouvrage de Cazeaux, réédité en 1874¹⁵¹ : « Il est inutile aujourd'hui de prouver que le concours matériel de la semence de l'homme et de l'œuf de la femme est indispensable à la fécondation »¹⁵². Il insiste sur la pénétration du spermatozoïde dans l'œuf, qui donne « naissance à un être nouveau », mais les modalités de cette rencontre ne sont pas vraiment précisées. Il pense encore que la fécondation se fait dans l'ovaire ou dans la partie de la trompe qui en est la plus rapprochée. Le cheminement de l'être nouveau se fait par la trompe qui se contracte, mais il reconnaît qu'on ignore encore l'époque à laquelle l'œuf fécondé parvient dans la cavité utérine (a priori pour lui pas avant le dixième ou douzième jour).

Cependant, chez les praticiens plus ordinaires, on ne trouve pas trace de ces idées nouvelles. Et même, si l'on en juge par la persistance de nombreuses publications médicales sur la génération au contenu médical fantaisiste ou conservateur jusqu'au début du XX^{ème} siècle, le retard épistémologique du milieu médical paraît assez considérable. Ce retard est particulièrement flagrant dans le domaine de la génération par rapport à d'autres domaines médicaux¹⁵³. Peu de médecins connaissent les théories les plus récentes sur la fécondation et l'hérédité. Ainsi en 1912, alors que Rutherford découvre le noyau de l'atome, le docteur Vidal, auteur de nombreux ouvrages médicaux, déclare « qu'une vie douce et facile favorise l'évolution du fœtus vers le type féminin et qu'une vie rude, nécessitant une grosse dépense d'énergie, favorise l'évolution du fœtus vers le type mâle »¹⁵⁴. Le discours médical semble donc parfois loin du savoir biologique contemporain, ce qui s'observe particulièrement en ce qui concerne la procréation des sexes – nous y reviendrons¹⁵⁵.

Des croyances fantaisistes : l'exemple de la télégonie

La permanence de croyances erronées dans le domaine de la reproduction et de l'hérédité s'illustre particulièrement avec la « télégonie », appelée aussi « hérédité d'influence » ou « par influence » ou « imprégnation maternelle », étudiée récemment par Anne Carol¹⁵⁶. Il s'agit de la « croyance selon laquelle une femme fécondée ou déflorée par un premier homme, produit ensuite des enfants à sa ressemblance, quel que soit le géniteur »¹⁵⁷. Ainsi, une veuve qui a un nouvel époux fera des enfants à la ressemblance du premier mari. L'originalité de cette croyance est de ne pas être issue de quelques auteurs antiques ; au contraire, elle émerge et connaît son apogée entre 1860 et 1920, alors que, par ailleurs, les mystères de la fécondation et de l'hérédité se dissipent. L'origine de la télégonie est plutôt à rechercher du côté de croyances populaires diffuses trouvant leur source chez quelques savants et dans les observations faites sur le monde animal. Anne Carol souligne en effet le rôle joué par les observations et les expériences faites par les éleveurs, notamment anglais, sur des chiennes ou des juments¹⁵⁸. Si quelques scientifiques de renom mentionnent brièvement cette théorie dans leurs

¹⁵¹ Il ne consacre que six pages à cette question, indiquant : « Je me suis borné (...) à exposer très brièvement les idées les plus généralement admises sur ce point de physiologie. Les formes et surtout le but de ce livre me paraissent devoir exclure de plus amples développements ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 96.

¹⁵² *Ibid.*, p. 92.

¹⁵³ Pensons notamment aux travaux de Pasteur et de Claude Bernard, à la microbiologie, etc.

¹⁵⁴ Vidal (Charles), *Etude médicale, physiologique et philosophique de la femme*, Paris, 1912 ; cité par Benard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté. Un aspect du discours médical au 19^{ème} siècle », *Ethnologie française*, n.s., XI, janvier-mars, 1981, n°1, pp. 63-76.

¹⁵⁵ Comme le souligne Michel Foucault, « sous la différence entre la physiologie de la reproduction et la médecine de la sexualité, il faudrait voir autre chose et plus qu'un progrès scientifique inégal ou une dénivellation dans les formes de la rationalité ; l'une relèverait de cette immense volonté de savoir qui a supporté l'institution du discours scientifique en Occident, tandis que l'autre relèverait d'une volonté obstinée de non-savoir », Foucault (Michel), *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 74.

¹⁵⁶ Ce passage doit évidemment beaucoup à ses analyses ; voir Carol (Anne), « La télégonie... », *art. cit.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 11.

¹⁵⁸ Les mêmes exemples sont souvent repris pour accréditer la théorie. Ainsi dans l'ouvrage de Bouchut : « Sur de grands animaux et chez l'homme, il se passe quelque chose de semblable. Une première imprégnation laisse dans la femelle une telle empreinte, que, dans une fécondation suivante, le produit peut au physique et au moral ressembler au premier absent » (il donne les exemples d'accouplements âne-jument, zèbre-jument). Autre

ouvrages, comme Lucas¹⁵⁹ ou Devay¹⁶⁰, il semble que ce soit plutôt les hommes de lettres, comme Michelet et Zola, qui contribuent à sa diffusion dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle¹⁶¹. On en trouve par exemple la trace sous la plume de Bouchut, dans son *Hygiène de la première enfance* (1862) :

La femme n'est pas l'égal de l'homme dans l'acte de procréation. En outre des dangers et des douleurs de la gestation, sa part est toute différente, et la fécondation est souvent pour elle une sorte d'inoculation du sang et des humeurs de celui qui l'a imprégnée. En se donnant à un homme pour être la mère de ses enfants, elle devient en partie, et sur certains rapports, semblable à cet homme. Non seulement elle est alors à lui, mais elle est *lui*, et ce n'est pas sans raison ni par métaphore qu'il l'appelle sa moitié. Vraiment esclave de la nature, en cédant à ses vœux, elle s'imprègne d'un sang nouveau, celui de son mari qui, s'il peut être pur, peut être corrompu de différentes manières, et alors elle est fatalement souillée pour la vie dans sa personne et dans sa descendance. Quelle différence avec la part faite de l'autre sexe !¹⁶²

Sans rentrer dans le détail du débat scientifique qui s'établit sur cette question au tournant des XIX^{ème} – XX^{ème} siècles¹⁶³, résumons les principaux aspects de cette théorie.

Tout d'abord, la télégonie est considérée, même par ses partisans, comme un phénomène rare, intermittent et non systématique dans l'espèce humaine. La théorie repose d'abord sur le rôle dominant attribué au « premier mâle », mais cette notion même est floue et varie selon les auteurs. En effet, s'agit-il du premier amant qui déflore la femme, de celui qui la féconde la première fois ou du partenaire qui est à la fois premier père et premier amant ? C'est la plupart du temps cette dernière hypothèse qui emporte l'adhésion, à quelques exceptions près. Dans tous les cas de figure, cette théorie valorise la virginité et perpétue la représentation du corps de la femme comme un support malléable et inachevé que l'homme vient modeler¹⁶⁴.

Divers niveaux d'explications sont employés pour rendre compte de la télégonie. La première justification du phénomène tient, pour Anne Carol, à « l'emploi du raisonnement analogique ; on n'explique pas la télégonie, on la décrit à l'aide de comparaisons dont l'évidence a force persuasive. Ainsi, la femme prise par un premier homme subit une sorte d'empreinte, de moulage qui la marque dans sa totalité, mais aussi plus particulièrement dans son appareil reproducteur »¹⁶⁵. Une autre explication rejoint la théorie des effets de l'imagination de la mère sur le fœtus, que nous développerons plus loin : « Ici la télégonie s'explique par l'état d'esprit éminemment impressionnable de la femme au moment de son premier coït, forcément inoubliable ; la nouveauté vient de ce que l'imagination continue d'agir au-delà, chaque fois que l'expérience est répétée »¹⁶⁶. Par le biais de la vue, la femme imprime sur le corps de son enfant les traits du mâle qui la féconde, mais ces effets peuvent être différés. Au cours du temps, le schéma explicatif se complexifie ; certains comme Charles Darwin ou Claude Bernard avancent l'idée que le sperme du premier mâle imprègne les ovaires ou les ovules qui s'y trouvent même en l'absence de fécondation immédiate. Les découvertes de la fin du XIX^{ème} siècle invalident cette hypothèse, remplacée par l'idée que c'est le premier fœtus lui-même, et non le sperme du premier mâle, qui serait responsable de l'imprégnation. Plusieurs scénarios sont discutés ; soit le fœtus « transforme subtilement l'économie féminine et imprime sa

exemple, « une chienne de race accouplée avec une vilaine bête est complètement perdue, car dans ses générations ultérieures avec un chien de même sang, elle aura toujours parmi ses petits un ou plusieurs rejetons ayant la robe ou la conformation du premier père (...) » ; Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance. Les lois organiques du mariage, les soins de la grossesse, l'allaitement maternel, le choix des nourrices, le servage, le régime, l'exercice et la mortalité de la première enfance*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1862, p. 58.

¹⁵⁹ Lucas (Prosper), *Le traité philosophique...*, op. cit., 1847-1850 ; il parle d'hérédité d'influence, et souligne que le cas est rare dans l'espèce humaine.

¹⁶⁰ Devay (Francis), *Traité spécial d'hygiène des familles*, Paris, Labé, 1858.

¹⁶¹ L'intérêt de ces deux intellectuels pour cette question sera détaillé *infra* dans ce chapitre. On retrouve cette idée développée aussi par d'autres romanciers comme Catulle Mendès, Léon Bloy ou Barbey d'Aurévilly ; Hamon (Philippe), *Imageries. Littérature et images au XIX^{ème} siècle*, Paris, José Corti, 2001 ; *ibid.*, p. 15.

¹⁶² Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862, p. 58.

¹⁶³ La question est l'objet de débats contradictoires par les scientifiques, étudiants de thèses, anthropologues, sociétés savantes, etc.

¹⁶⁴ Carol (Anne), « La télégonie... », art. cit., p. 16.

¹⁶⁵ *Ibid.*

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 17.

marque sur les descendants ultérieurs »¹⁶⁷ soit, par sa proximité avec les ovules en attente, par « hérédité fraternelle », il influe sur un futur embryon.

La télégonie finit cependant par s'étioler puis disparaître entre les deux guerres. La croyance au phénomène de l'imprégnation nous permet en tout cas d'approcher les connaissances concernant la fécondation ; non pas uniquement à l'avant-garde du savoir scientifique, mais chez les praticiens médicaux plus modestes et dans la population en général.

4. Réalité des connaissances de la reproduction et de l'anatomie féminine hors du monde médical et scientifique

Il est évidemment difficile d'accéder aux représentations et au savoir personnel sur ces questions, car cela touche au domaine de l'intime. Les sources sont rares ; on peut tout au plus glaner quelques exemples qui ne peuvent être généralisés. La difficulté du sujet tient aussi à la nécessité de distinguer l'analyse selon les milieux sociaux et les sexes.

a. Chez les élites cultivées

Chez les élites cultivées et urbaines, que sait-on de la reproduction humaine et quelle est l'influence des différentes théories avancées depuis la fin du XVII^{ème} siècle ?

A l'époque moderne

De manière générale les élites manifestent un intérêt marqué pour les sciences naturelles et la biologie, en particulier au XVIII^{ème} siècle. En effet, certaines découvertes ne se cantonnent pas aux cercles scientifiques spécialisés ; elles sont évoquées par les intellectuels et diffusées largement sur la place publique. Ainsi, les nouvelles théories de la génération suscitent aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles des débats animés dans un large champ social, en particulier le système oviste. Mauquest de la Motte témoigne de la diffusion de la controverse sur le sujet :

L'opinion des œufs ne parut pas plutôt sur la scène, qu'on la regarda comme un paradoxe des plus extravagants ; les petits maîtres en plaisantèrent ; le théâtre s'en divertit ; les précieuses prirent la chose sur le ton sérieux et la regardèrent comme un outrage sanglant que l'on faisait à leur sexe, de le comparer à celui des poules¹⁶⁸.

Le cas de Voltaire est intéressant pour comprendre la réception de ces différentes théories dans l'opinion éclairée. Dans *L'homme aux quarante écus*¹⁶⁹ et *Des singularités de la nature*¹⁷⁰, publiés en 1768, il montre les failles des différents systèmes de génération. Il y revient dans le *Neuvième dialogue sur la génération*¹⁷¹, publié en 1779, où il met en scène deux personnages de l'Antiquité grecque, Callicrate et Evhémère, qui passent en revue les systèmes en vogue, non à leur époque, mais à celle de Voltaire. On perçoit à la lecture de ce dialogue le scepticisme que suscitent toutes ces découvertes prétendant chacune lever enfin le voile sur le mystère de la reproduction. Voltaire semble désabusé face à ces différents scénarios dont aucun ne paraît assuré. Il se moque des aspects les plus incroyables de ces théories qu'il caricature avec une ironie féroce : la femme qui pond des œufs n'est qu'une « poule blanche en Europe et une poule noire en Afrique », les animalcules sont de petits hommes qui courent très vite...

Un autre exemple montre que les individus ayant accès aux connaissances les plus « modernes » en matière de biologie ne sont cependant pas toujours convaincus par les découvertes

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 18.

¹⁶⁸ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Dissertation sur la génération*, Paris, Houry, 1718.

¹⁶⁹ Voltaire, *L'Homme aux quarante écus*, s. l., 1768, chap. : « Le mariage de l'homme aux quarante écus ».

¹⁷⁰ Voltaire, *Des singularités de la nature*, Londres, 1772, Chap. XIX : « Des germes », pp. 56 et sq (1^{ère} éd. Bâle, 1768). Un extrait est reproduit dans les annexes, p. 1070.

¹⁷¹ Voltaire, « Neuvième dialogue sur la génération », *Dialogues et entretiens philosophiques*, dans *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand Aubrée éd., 1829 (1^{ère} éd. 1779).

récentes. La correspondance de Madame Roland témoigne d'échanges avec son mari sur ces questions¹⁷². Jean-Marie Roland, inspecteur des manufactures, économiste et collaborateur de l'*Encyclopédie*, est en effet amené à assister à une séance au Musée qui le laisse incrédule :

Le hasard me poussa hier à la première assemblée du Musée, avec billet ; j'y entendis dire que les anciens ne savaient rien ; qu'on s'y enthousiasmait (dans l'Antiquité) de la moindre connaissance ; qu'il n'appartient qu'aux modernes de se dire savants ; que ce sont les Académies qui les rendent tels, et que le Musée est l'Académie par excellence (...). J'y appris, entre autres choses, qu'on venait à bout de créer des êtres animés sans jonction du mâle avec la femelle, mais par une injection purement artificielle, faite de main d'homme, sur les animaux. On a fait ainsi de petits chiens ; on ne désespère pas de faire des créatures humaines ; et c'est un abbé qui est l'auteur de l'invention et qui a fait les expériences (...) ¹⁷³.

Dans sa réponse, Manon Roland ne se montre guère convaincue par ces idées, qu'elle juge ridicules. Elle qui vient de mettre au monde une fille, elle trouve futile les occupations de ces « scientifiques » et n'apprécie guère de voir le rôle des femmes déprécié dans la fécondation :

Au reste, messieurs du Musée, qui savent tant de choses, nous éclaireront sans doute un jour sur ce sujet¹⁷⁴. En vérité, je n'ai jamais rien imaginé de si ridicule que cette assemblée, ni de si plaisant que le récit de leur habileté à créer des petits chiens ; honneur aux abbés pour les talents prolifiques. Tu apprendras sans doute comment on fait des garçons, car les faiseurs d'espèces doivent s'entendre aux genres. Cependant, si je ne dois être de rien là-dedans, je ne vois pas trop pourquoi j'en parle ; passons donc à autre chose¹⁷⁵.

Il est probable que les particuliers intéressés par ces questions se forment leur propre opinion à partir de diverses sources, surtout livresques, évoluant en fonction des débats et des idées à la mode.

L'attrait pour ces questions à l'époque moderne rejoint l'intérêt porté à l'anatomie en général et aux cabinets de curiosités en particulier. A partir du XVI^{ème} siècle, les dissections anatomiques entrent dans les mœurs des élites et deviennent même des spectacles appréciés. Au siècle des Lumières, l'intérêt pour la connaissance naturelle de l'homme accentue l'engouement social pour le savoir anatomique¹⁷⁶. Cette passion nouvelle explique la vogue des dissections dans des théâtres anatomique qui se multiplient dans toute l'Europe et le recours au vol et au trafic de cadavres pour satisfaire cette curiosité¹⁷⁷. Les dissections deviennent un divertissement pour un public mondain avide de sensations fortes qui se presse dans des amphithéâtres, parfois pendant plusieurs jours, moyennant un billet payant¹⁷⁸. En 1673, Louis XIV décide d'ailleurs de faire donner gratuitement des leçons d'anatomie au Jardin du roi à Versailles. Il fait construire à cet effet un amphithéâtre et confie la

¹⁷² Roland (Madame), *Lettres*, publ. par Claude Perroud, Paris, Imprimerie Nationale, 1900, t. I, 1780-1787, lettre de Jean-Marie Roland à sa femme, 16 novembre 1781.

¹⁷³ Il s'agit probablement des expériences de fécondation artificielle réalisées par Lazzaro Spallanzani ; outre ses travaux sur les grenouilles, il est le premier à réaliser une insémination artificielle en utilisant un chien.

¹⁷⁴ A savoir la glotonnerie des enfants au sein, elle qui allaite sa fille Eudora, née le 4 octobre 1781.

¹⁷⁵ Roland (Madame), *Lettres, op. cit.*, lettre à son mari, 18 novembre 1781.

¹⁷⁶ « L'anatomie est devenue un savoir de convergence auquel chacun est sommé de s'intéresser de près », Le Breton (David), *La chair à vif. Usages médicaux et mondains du corps*, Paris, Métailié, 1993, Chap. II, Les siècles de l'anatomie, « L'Encyclopédie ».

Sur ce sujet, la bibliographie est vaste (voir en fin de second volume), signalons en particulier :

- Beier (Rosmarie), « Regarder l'intérieur du corps », *Terrain*, numero-18 - *Le corps en morceaux* (mars 1992), [En ligne], mis en ligne le 05 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/index3036.html>.]

- *Bodily Extremities, Preoccupations with the Human Body in Early Modern European Culture*, ed. Egmond (Florike), Zwijnenberg (Robert), Aldershot, Ashgate, 2003.

- Bouteille-Meister (C.), Aukrust (K.), dir., *Corps sanglants, souffrants et macabres, XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2010.

- Joly (Morwena), *La Leçon d'anatomie, le corps des artistes de la Renaissance au romantisme*, Paris, Hazan, 2008.

- Mandressi (Rafael), *Le Regard de l'anatomiste. Dissection et invention du corps en Occident*, Éditions du Seuil, Paris, 2003.

¹⁷⁷ Le Breton (David), *La chair à vif..., op. cit.*, Chap. III, Le matériel anatomique, « Les amphithéâtres privés ».

¹⁷⁸ Dans le même ordre d'idée, les exécutions capitales sont aussi des spectacles très prisés.

charge de démonstrateur au chirurgien Pierre Dionis, qui occupe la fonction jusqu'en 1680. Les démonstrations remportent un vif succès, rassemblant à chaque fois près de quatre à cinq cents personnes¹⁷⁹. Le public est particulièrement nombreux lorsque la dissection porte sur les parties intimes de la femme :

C'est avec juste raison que la journée d'aujourd'hui s'appelle la belle démonstration, le nombre des spectateurs est toujours plus grand le jour que l'on démontre les parties de la génération de la femme, et leur curiosité s'augmente à la vue de ces parties ; cet empressement est excusable, tant à cause que les anatomies des femmes sont plus rares que celles des hommes, que parce qu'il n'y a rien de si naturel à l'homme, que de vouloir savoir où et comment il a été formé¹⁸⁰.

Le Malade imaginaire (1673) de Molière témoigne de cette vogue des élites pour l'anatomie. Ainsi, Thomas Diafoirus invite la belle Angélique « à venir voir l'un de ces jours, pour vous divertir, la dissection d'une femme sur quoi je dois raisonner » ; ce à quoi la servante Toinette répond ironiquement : « Le divertissement sera agréable. Il y en a qui donnent la comédie à leurs maîtresses ; mais donner une dissection est quelque chose de plus galant »¹⁸¹. Les gravures et peintures représentant les leçons d'anatomie témoignent également de cet intérêt. Les deux gravures ci-dessous, l'une illustrant un ouvrage anatomique hollandais du XVII^{ème} et l'autre le traité de Dionis au XVIII^{ème}, montrent que les amphithéâtre sont fréquentés par un public nombreux et mondain.

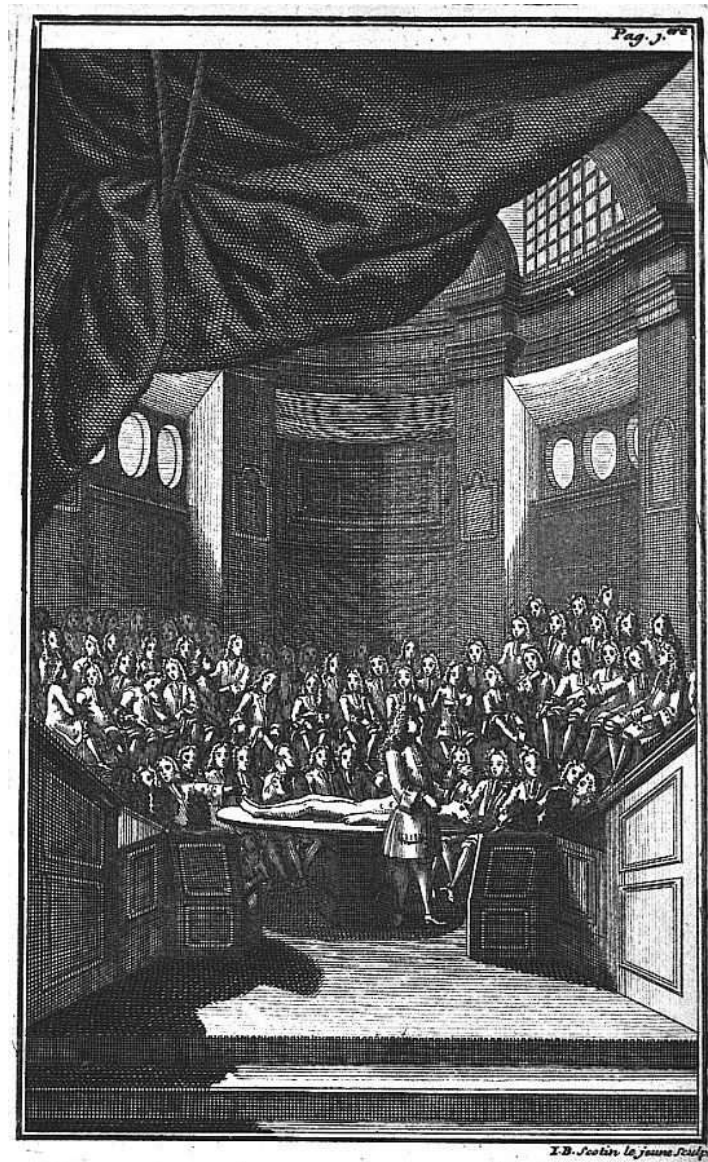


« La leçon d'anatomie », Frontispice de l'ouvrage de Pieter Pauw, *Succenturiatus anatomicus, continens commentaria in Hippocratem de capitis vulneribus*, Leyde, Justus a Colster, 1616 (dess. Gheyn, graveur Stog)

¹⁷⁹ Dionis (Pierre), *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les dernières découvertes*, Paris, Laurent d'Houry, 1706 (4^{ème} éd.).

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 248.

¹⁸¹ Molière, *Le malade imaginaire*, 1673, acte II, scène V.



« Cours de Dionis dans le décor de l'amphithéâtre Saint-Côme », Dionis (Pierre), *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1707 (Grav. sur cuivre, graveur Scotin le jeune)

L'intérêt des élites pour l'anatomie se manifeste aussi dans les cabinets d'histoire naturelle qui se multiplient à la même époque¹⁸². Témoinant du goût de l'âge baroque, ils recueillent divers éléments de la structure humaine mais surtout les raretés physiques et les monstruosité. Ainsi, le cabinet de Pierre Borel (1620-1671), médecin à Castres, possède des fœtus de tout âge¹⁸³. On estime qu'une centaine de cabinets de ce genre sont construits par des amateurs à partir du XVII^{ème} siècle dans toute l'Europe.

Toutefois, la vogue des cabinets et l'intérêt pour les démonstrations d'anatomie semble décliner à partir du dernier tiers du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle. La miniaturisation des découvertes les rend plus difficiles à présenter au grand public et les mentalités évoluent. Il ne devient plus guère séant chez des élites gagnées par les valeurs bourgeoises, de se délecter publiquement de ces spectacles morbides et impudiques¹⁸⁴. Quant aux collections anatomiques, elles sont désormais plutôt le propre des musées, créés à cet effet un peu partout en Europe à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, comme le Musée Dupuytren fondé à Paris en 1835¹⁸⁵.

¹⁸² Le Breton (David), *La chair à vif...*, op. cit., Chap. II, Les siècles de l'anatomie.

¹⁸³ Nous aurons l'occasion dans le chapitre III d'évoquer la particularité des collections anatomiques de fœtus.

¹⁸⁴ Nous verrons cependant le nouveau rôle joué par les musées anatomiques forains *infra* dans ce chapitre.

¹⁸⁵ Des musées consacrés aux curiosités anatomiques s'ouvrent ainsi à Londres (1780), Amsterdam (1789), Leyde (1793), Berlin (1796).

Au XIX^{ème} siècle

A cette époque, le savoir sur la fécondation devient une question de spécialistes, hermétique à la plupart des individus. Des intellectuels se passionnent pourtant pour ce sujet ; ils lisent les ouvrages spécialisés les plus récents et entretiennent des liens avec les savants. La multiplication des découvertes provoque un bouleversement chez certains, non seulement en matière de science, mais aussi dans le domaine de la morale et de la société. En révélant que le mâle n'est pas l'unique principe actif dans la génération, la supériorité masculine se trouve ébranlée¹⁸⁶. Ainsi Ernest Legouvé, dans son *Histoire morale de la femme* (1848) analyse les conséquences des découvertes récentes en matière d'ovologie :

Le croirait-on ? La science pendant quatre mille ans, c'est-à-dire jusqu'à notre siècle, a refusé à la femme le titre de créatrice ; les savants ont prétendu que la mère n'était pas mère ». Il s'insurge contre les croyances héritées de l'Antiquité qui postulent que « la mère n'enfante pas, elle porte ». Que « le père est le seul créateur », et qu'il « doit être plus aimé que la mère attendu qu'il est le principe actif de la génération, tandis que la mère y est seulement le principe passif¹⁸⁷.

Il est conscient de l'importance des découvertes scientifiques contemporaines, notamment celles des Geoffroy-Saint-Hilaire¹⁸⁸ :

La science moderne a répondu, guidée par l'analyse : Non ! l'enfant n'est pas dès le premier jour dans le sein de sa mère une créature complète qui ne diffère de l'homme fait que par sa petitesse. Non ! la mère n'est pas le sol insensible qui n'a plus qu'à le nourrir ! Regardez l'enfant pendant toute la gestation avec les yeux nouveaux que vous donne l'industrie nouvelle, et vous verrez qu'il passe successivement par tous les degrés de l'être ; il est d'abord mollusque, puis poisson, puis reptile, puis oiseau, puis mammifère, puis homme ; il se construit, pour ainsi dire, pièce à pièce ; dès lors s'écroule la théorie de la supériorité du père. Ce n'est pas lui seul qui crée l'enfant, puisque l'enfant n'est pas encore créé comme homme quand l'action paternelle cesse. La reproduction demande donc un second agent, c'est-à-dire la mère ; la mère qui assiste l'enfant dans l'acquisition de chacun de ses organes ; la mère qui lui donne une à une toutes ses armes ; la mère qui l'élève progressivement jusqu'au type humain ! La mère, contrairement à la vieille doctrine orientale, a donc une part au moins égale à celle du père dans la création dont sa postérité. A lui, il est vrai, l'impulsion première, mais à elle la véritable formation¹⁸⁹.

La dernière remarque montre toutefois la permanence des représentations traditionnelles sur chacun des sexes ; l'action reste un privilège masculin. Les découvertes scientifiques sur le rôle des femmes dans la génération ne changent finalement guère les schémas de pensée existants, mais ils confortent l'idée que la femme est faite avant tout pour être mère.

Certains hommes de lettres, comme Michelet, ou les romanciers naturalistes, au premier rang desquels Zola, s'intéressent particulièrement aux sciences de la vie. Leurs œuvres témoignent de leurs lectures et de leur curiosité personnelle en la matière. Elles mettent aussi en évidence la synthèse qui s'opère entre le savoir scientifique et les représentations personnelles des auteurs, en prise avec une culture plus populaire.

Michelet est particulièrement passionné par la question de la reproduction et de l'anatomie féminine. Il a probablement lu l'ouvrage de Lucas, qui connaît un grand succès à l'époque, et parcouru avec intérêt la littérature anatomique de son temps¹⁹⁰. Il connaît également les œuvres marquantes

¹⁸⁶ Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire...*, op. cit.

¹⁸⁷ Legouvé (Ernest), *Histoire morale de la femme*, Paris, J. Hetzel, 1897 (8^{ème} éd. ; 1^{ère} édition : 1848), p. 247.

¹⁸⁸ Sur ce point, voir la partie du chapitre III consacrée à l'évolution de l'embryologie.

¹⁸⁹ Legouvé (Ernest), *Histoire morale de la femme...*, op. cit., pp. 252-253.

¹⁹⁰ - Bourgerie (Jean-Baptiste Marc), *Traité complet de l'anatomie de l'homme comprenant l'anatomie chirurgicale et la médecine opératoire*, Paris, L. Guérin et Cie, 1867-1871.

- Coste (Victor), *Embryogénie comparée. Cours sur le développement de l'homme et des animaux fait au muséum d'histoire naturelle de Paris*, publ. par Z. Gerbe et V. Meunier, Paris, AM. Coste, 1837.

concernant les sciences biologiques de son époque¹⁹¹ ; ses liens intellectuels et d'amitié avec Pouchet lui fournissant aussi une information de première main¹⁹². Son journal mentionne également des cours d'anatomie, la participation à des dissections et des visites à la morgue pour étudier le sexe féminin. Enfin, les problèmes urinaires, intestinaux et génitaux de son épouse Athénaïs lui donnent l'occasion d'approfondir ses recherches, et ses lectures trouvent souvent une application dans la vie sexuelle du couple. Son journal montre sa fascination pour les organes féminins :

Rien ne m'impressionna plus, cette semaine, que la vue des planches anatomiques. J'en fus ému extrêmement, croyant voir des portraits, le portrait intérieur de la personne que j'aime tant. J'en fus touché et attendri. La forme de la matrice surtout, si délicate (et visiblement d'une vie élevée) entre tant de parties rudes en comparaison, faites pour l'usage habituel, la fatigue, le frottement, – la matrice, dis-je, me pénétra d'un attendrissement religieux. Sa forme est déjà d'un être vivant et ses appendices (trompes, ovaires, pavillon) sont d'une forme délicate, tendre, charmante et suppliante, on le dirait ; faible et forte à la fois, comme d'une vigne qui jette ses petites mains, ses doigts délicats autour de son appui. O doux, sacré, divin mystère !¹⁹³

La matrice n'est pas pour Michelet un simple organe. Comme tant d'autres avant lui, il y voit aussi une sorte d'être qui a une vie propre. Il en fait un lieu sacré qui concentre en lui-même toute la féminité et le mystère du beau sexe¹⁹⁴. Il se montre totalement fasciné par le rôle reproducteur de la femme :

Assisté à un cours d'anatomie. Admiré la simplicité grandiose de la nature dans la fécondation et la génération, nulle part plus vénérable. Je compris les temples de l'Inde, admiré comme, en montant vers les êtres élevés, croît la difficulté et la douleur, la torture de distension qui enfin amène au jour l'homme.

(...) Cette femme, déterminée comme telle à trois mois dans le sein de la mère, le sexe la forme, la sculpte dès lors, la fait molle autant qu'il faut pour qu'elle aime et souhaite le fort, pour qu'elle en reçoive l'empreinte. Faiblesse qui touche à la maladie : *Mulier tota morbus*. Et cela de plus en plus à mesure que la civilisation sera plus avancée, à mesure que le cerveau plus absorbant détournera la force en haut et affaiblira le sexe¹⁹⁵.

Pour Michelet, comme pour Legouvé, les capacités génésiques de la femme ne modifient pas fondamentalement les représentations la concernant ; elle reste un être faible et malade, et à ce titre elle doit être chérie et protégée par l'homme.

La curiosité et les recherches de Michelet trouvent également une place dans son œuvre, principalement dans *L'Amour* (1858) et *La Femme* (1859), qui se distinguent de ses ouvrages historiques plus classiques et constituent une tentative de faire une vraie littérature pour le peuple. Dans *L'Amour*, il évoque son effroi devant la vue de planches du livre de Bourgerie représentant la matrice après l'accouchement et s'avoue ému aux larmes devant « la matrice qui pleure le sang »¹⁹⁶. Evoquant l'ouvrage de Coste et de Gerbe, il confie que « cet atlas étonnant, unique, est un temple de l'avenir, qui, plus tard, dans un temps meilleur, remplira tous les cœurs de religion. Il faut se mettre à genoux avant d'oser y regarder »¹⁹⁷. Cette religiosité du comportement masculin face à la maternité

¹⁹¹ Son journal mentionne le 14 mai 1858 : « Extrait Coste, Pouchet, Négrier, Baër », Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, t. II, p. 410 ; il mentionne aussi Raciborski, Serres, Burdach, Bishoff, Rostan, Robin, Villermé, etc.

¹⁹² Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire...*, *op. cit.*, p. 95.

¹⁹³ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, t. II, 18 juin 1849, p. 18.

¹⁹⁴ Mais il ne partage pas le dégoût de son temps pour les choses du ventre : « (...) *Importance croissante du ventre*. Nous autres modernes, de plus en plus, nous sentons, aimons, écrivons, etc. avec nos entrailles. Le ventre : mot mixte ; le ventre de volupté doit respecter, comme consulter le nourricier, le ventre de digestion. Sot mépris du faux spiritualisme pour le ventre de digestion, qui nourrit : la mère et l'enfant, la terre et la fleur. Il est le purificateur des substances absorbées par la personne, le bienfaiteur de la terre à qui il les remet, enrichies des puissances que la personne y ajoute. Injuste dégoût pour le *fructus ventris*, qui est pur et qui est nous. (...) » ; *ibid.*, 22 juillet 1857.

¹⁹⁵ Libre traduction latine de la formule d'Hippocrate que Michelet cite dans *L'Amour*, « Qu'est-ce que la femme ? La maladie », Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, t. II, 22 juillet 1856.

¹⁹⁶ Michelet (Jules), *L'amour*, Paris, Hachette, 4^{ème} éd. 1859, p. 226.

¹⁹⁷ *Ibid.*

charnelle imprègne tout le livre¹⁹⁸. Mais l'attitude atypique de Michelet suscite remous et sarcasmes dans l'opinion. *L'Amour* et *La Femme* connaissent un grand succès à leur époque et déchaînent les passions. Les passages consacrés à l'union sexuelle, à la conception et à la menstruation font scandale car ils traitent, sans fausse pudeur, de sujets normalement réservés aux médecins. Tous les journaux font le compte rendu des ouvrages et *L'Amour* fait même l'objet de nombreuses parodies¹⁹⁹.

Par ces ouvrages, Michelet cherche à lutter contre des préjugés anciens. Il s'élève notamment contre la prétendue impureté de la femme, en particulier en ce qui concerne la menstruation. Il participe également à la diffusion de certaines découvertes scientifiques. Il a, en particulier, contribué à répandre dans un large public les théories de Pouchet sur l'ovulation spontanée²⁰⁰. Mais Michelet perçoit ce processus comme une blessure jamais fermée et forcément douloureuse : « La femme est une personne *blessée* chaque mois, qui souffre presque constamment et de la blessure et de la cicatrisation »²⁰¹. Il ajoute : « ce n'est pas moins qu'un accouchement continu, l'ovaire est toujours déchiré et toujours guéri »²⁰². Ces extraits montrent l'interprétation personnelle que Michelet fait des textes médicaux, souvent bien moins catégoriques que lui ; on mesure par là le « passage du scientifique au mythologique, à l'idéologie »²⁰³. D'ailleurs Michelet, tout en diffusant les connaissances scientifiques les plus récentes et « modernes », se passionne aussi pour des théories ou des croyances dépassées ou erronées, comme la génération spontanée²⁰⁴ ou la télégonie²⁰⁵. Son œuvre véhicule des représentations anciennes, certaines encore d'actualité dans la littérature médicale, d'autres clairement datées²⁰⁶. L'exemple de Michelet illustre ainsi l'hétérogénéité des sources de connaissances dans la pensée d'un même individu, ainsi que la superposition de différents niveaux de représentations concernant le savoir anatomique, reproductif et sexuel.

Zola s'est aussi beaucoup renseigné sur ces sujets ; les travaux touchant à l'hérédité attirent particulièrement son attention²⁰⁷ et constituent la pierre angulaire et le fil conducteur de sa fresque romanesque des Rougon-Macquart. Cette œuvre a pour but d'étudier les tares héréditaires d'une famille sur cinq générations, depuis l'ancêtre Adélaïde Fouque (née en 1768) jusqu'à un enfant à naître, fruit de la liaison incestueuse entre Pascal Rougon et sa nièce Clotilde (1874). Au fil de ses romans, l'écrivain ne cesse de compléter ses connaissances sur ce sujet au point qu'on peut considérer qu'il fait passer dans les Rougon-Macquart « à peu près l'état contemporain du savoir »²⁰⁸. Il répond ainsi aux

¹⁹⁸ Voir dans le chapitre VII les citations de *L'Amour* concernant le culte voué à la femme enceinte et l'allusion au ventre d'Athénaïs dans le chapitre III.

¹⁹⁹ Labiche (Eugène), *L'Amour, un fort volume : trois francs cinquante*, 1859 ; Dumanoir et Lucas, *Les Amours de Michelette* ; Moreau (Thérèse), préface de Michelet (Jules), *La femme*, Paris, Flammarion, éd. 1981.

²⁰⁰ « La loi, posée par Pouchet en y joignant les modifications qu'y font Négrier et Raciborski (...), et les observations inédites de M. Coste, établissent que la conception a lieu au moment où l'hémorragie annonce l'apparition de l'œuf, c'est-à-dire qu'elle a lieu pendant les règles, et aussi un peu avant ou un peu après. Donc il y aurait stérilité pendant une partie du mois ? » ; Michelet (Jules), *L'Amour, op. cit.*, p. 448.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 441.

²⁰² *Ibid.*, p. 447.

²⁰³ Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire...*, *op. cit.*

²⁰⁴ Le débat fait rage dans les années 1860 entre Pouchet, défenseur de l'existence de la génération spontanée et Pasteur, qui n'y croyait pas.

²⁰⁵ Il participe à la diffusion de la télégonie : « Ce qui est sûr, c'est que la veuve a souvent du second mari des enfants semblables au premier. (...) Elle vous appartient à ce point que, même si l'amant la féconde, c'est un enfant de vous et marqué de vos traits qu'elle lui donnera le plus souvent. Il aura cette punition de voir qu'il n'a pu avoir d'elle rien de réel ni de profond et que, dans le point capital, l'union génératrice, il n'a pu la rendre infidèle », Michelet (Jules), *L'Amour, op. cit.*, p. 326.

Borie (Jean), « Michelet, une gynécologie passionnée » dans Aron (Jean-Paul) prés., *Misérable et glorieuse, la femme du XIX^{ème} siècle*, Paris, 1980, pp. 153-189.

²⁰⁶ Un passage de *L'Amour* sur les premiers signes de conceptions reprend les clichés hérités de l'Antiquité, avec une éloquence toute romantique : « Et la voilà toute changée. Elle sent une pesante chaleur et des froids subits ; un frisson lui court. Son beau cou se gonfle ; son sein est ému, il ondule, mais cette fois l'onde ne redescend pas ; le flot reste suspendu » (*L'Amour*, p. 206). Comme le montre notre partie sur le diagnostic de grossesse, l'idée d'un frisson particulier pendant le coït fécondant était encore admis par beaucoup de médecins au milieu du XIX^{ème} siècle ; par contre, l'idée de la rétention du sperme dans la matrice s'il y a conception, banale au temps de Mauriceau, n'est plus admise par les médecins au XIX^{ème} siècle.

²⁰⁷ Zola est passionné par l'ouvrage de Lucas (Prosper), *Traité philosophique...*, *op. cit.*, 1850 ; il a lu également les travaux de Claude Bernard (1813-1878) notamment *La médecine expérimentale*, paru en 1869.

²⁰⁸ Serres (Michel), *Signaux et feux de brumes, Zola*, Paris, Grasset, 1975.

objectifs de la doctrine naturaliste ; la littérature de l'âge scientifique se doit de s'appuyer sur les découvertes des sciences pour comprendre la « machine humaine » produite par les influences conjuguées de l'hérédité et du milieu²⁰⁹.

C'est dans le dernier roman du cycle des Rougon-Macquart, *Le Docteur Pascal*²¹⁰, que Zola évoque le plus ces questions d'hérédité. Il projette d'ailleurs beaucoup de lui-même dans le personnage du docteur qu'il présente comme ayant longuement étudié la question de la gestation grâce à des dissections et s'interrogeant sur la conception et l'hérédité, jusqu'à proposer des hypothèses révolutionnaires dans ce domaine²¹¹. Cet intérêt transparait déjà dans *Madeleine Ferrat* (1868)²¹², où la théorie de l'imprégnation constitue un thème central. Madeleine Ferrat, mariée à Guillaume de Viargues, met au monde une fille qui ressemble à son premier amour, un étudiant nommé Jacques ; phénomène troublant, la jeune femme, rattrapée par ses souvenirs, se met elle aussi à ressembler à Jacques²¹³. Des coïncidences malheureuses et l'enchaînement fatal des événements conduisent à une fin tragique qui voit la mort des principaux protagonistes. Pour rédiger ce roman, on sait que Zola s'est remémoré ou a relu les ouvrages de Michelet *L'Amour* et *La Femme*, qu'il avait découvert à vingt ans et où cette idée de l'imprégnation est développée²¹⁴.

Le livre n'est cependant pas que « l'effet de pure et simple application narrative d'une thèse hasardeuse empruntée à la mythologie romantico-biologique »²¹⁵ ; il est peut-être le reflet d'une blessure intime de l'auteur. En effet, Zola n'a pas été le premier homme dans la vie intime d'Alexandrine Meley, sa compagne depuis 1865 et son épouse depuis 1870. En 1859, elle accouche d'une petite fille, née de père inconnu qu'elle confie à l'Assistance publique et qui meurt peu après. Par contre, les époux Zola n'ont jamais eu d'enfant ensemble. Henri Mitterand s'interroge à ce sujet : « est-ce parce qu'ils redoutaient de retrouver en lui l'image de l'amant de 1858 ? »²¹⁶. Sans pousser trop loin les interprétations hasardeuses, remarquons que l'œuvre de Zola reflète, comme chez Michelet, les préoccupations intimes et la curiosité intellectuelle de leur auteur et elle contribue à diffuser certaines représentations dans l'opinion.

Le savoir féminin

S'il est difficile de savoir ce que les hommes connaissent du processus de la reproduction dans les élites cultivées, c'est encore plus délicat du côté des femmes. Nous avons évoqué précédemment l'ignorance des jeunes filles sur ce sujet, mais qu'en est-il après le mariage, l'établissement de relations sexuelles, voire une première maternité ? Il est difficile de répondre à ces questions, faute de sources en la matière. Les femmes mariées peuvent certes accéder plus librement aux livres, dictionnaires et encyclopédie traitant de ces sujets, mais on ignore dans quelle mesure cette démarche était faite. On sait toutefois que la thèse en latin d'Etienne Geoffroy sur les animalcules spermatiques présentée en 1704 à Paris connaît un véritable succès auprès du public féminin. Fontenelle indique que « [cette thèse] piqua tellement la curiosité des Dames et des Dames du plus haut rang, qu'il fallut la

²⁰⁹ « Posséder le mécanisme des phénomènes chez l'homme, montrer les rouages des manifestations intellectuelles et sensuelles telles que la physiologie nous les expliquera, sous les influences de l'hérédité et des circonstances ambiantes, puis montrer l'homme vivant dans le milieu social qu'il a produit lui-même, qu'il modifie tous les jours, et au sein duquel il éprouve à son tour une transformation continue », Zola (Emile), *Roman expérimental*, Paris, 1880.

²¹⁰ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, *op. cit.*

²¹¹ Voir *infra* dans ce chapitre l'analyse sur le diagnostic de grossesse.

²¹² Zola (Emile), *Madeleine Ferrat*, Paris, Mémoire du livre, 1999.

²¹³ On peut voir dans ce phénomène la survivance de la croyance à l'influence du sperme masculin, qui modifie la physiologie féminine et la virilise.

²¹⁴ « J'ai pris cette thèse (celle de "l'imprégnation") dans Michelet et dans le docteur Lucas, je l'ai dramatisée d'une façon austère et convaincue, je n'entends pas convenir que j'ai blessé les bonnes mœurs en écrivant une étude médicale dont le but est, selon moi, d'une haute moralité humaine. Cette étude tient à accepter les liens du mariage comme éternels, du point de vue physiologique. La religion, la morale disent à l'homme : "Tu vivras avec une seule femme", et la science vient lui dire à son tour : "Ta première épouse sera ton épouse éternelle". J'ai simplement mis en œuvre cette théorie scientifique. Je crois avoir écrit un livre utile, honnête (...) », Extrait d'un article de Zola paru dans la *Tribune*, le 29 novembre 1868.

²¹⁵ Henri Mitterand, « Préface », dans Zola (Emile), *Madeleine Ferrat*, *op. cit.*

²¹⁶ *Ibid.*

traduire en français pour les initier dans des mystères dont elles n'avaient point la Théorie »²¹⁷. L'exemple de Manon Roland – cité plus haut – montre que les nouvelles découvertes en biologie les laissent parfois sceptiques, mais on ignore, dans ce cas précis, quelle théorie a sa préférence. On sait aussi qu'à la fin du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, les femmes assistent parfois aux séances publiques d'anatomie, mais le caractère mondain et festif des démonstrations éclipse peut-être leur intérêt scientifique. Le chirurgien français Guillaume Desnoues (1650-1737) témoigne du goût des femmes pour l'anatomie à cette époque, tant en France qu'ailleurs en Europe. Alors qu'il travaille en 1691 au grand hôpital de la République de Gênes, une femme enceinte meurt au moment de l'accouchement. Il prépare son cadavre et celui de son enfant et les présente au public :

L'assemblée se fit dans la grande salle des convalescents où (...) [l] on avait dressé un théâtre anatomique où se trouvèrent, outre les médecins et les chirurgiens de la ville, sept ou huit sénateurs, Monsieur de Lusienne, envoyé de France, presque toute la noblesse, et beaucoup de dames, ce qui composait une assemblée de plus de 2 000 personnes. J'avais mis cette femme grosse préparée sur un piédestal au milieu de l'assemblée ; et j'avais élevé le haut de sa tête par une machine fait exprès, afin qu'elle fût vue de tout le monde. La leçon dura deux heures et demi, et il y avait, comme vous savez, de quoi parler des années entières²¹⁸.

Certaines femmes semblent véritablement éprises de science, comme la précieuse dont se moque Boileau :

Gardon de la troubler. Sa science, je croi,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi :
D'un nouveau microscope on doit, en sa présence,
Tantôt chez Dalancé²¹⁹ faire l'expérience,
Puis d'une femme morte avec son embryon,
Il faut chez du Verney²²⁰ voir la dissection.
Rien n'échappe aux regards de notre curieuse²²¹.

D'autres exemples de la curiosité féminine, parfois macabre, peuvent encore être relevés²²². Ainsi Dionis, démonstrateur d'anatomie au Jardin du roi sous Louis XIV, raconte qu'en 1681 une jeune femme de vingt ans, enceinte de six mois, vint à mourir à la Cour : « Le bruit de cet accident se répandit dans toute la Cour. La Reine et Madame la Dauphine me commandèrent de faire l'ouverture du corps de cette dame, pour découvrir la cause d'une mort si prompte »²²³. L'autopsie révèle une matrice anormalement conformée : il y a en effet « une partie surnuméraire située au côté gauche du fond ordinaire de la matrice »²²⁴, comme en témoigne la planche de l'ouvrage de Dionis (ci-après).

²¹⁷ Fontenelle, « Eloge de Monsieur de Geoffroy », dans *Œuvres complètes*, 1996, tome VI, p. 493.

²¹⁸ Des noues (Ghuillaume), *Lettres de M. Des Noues à Mr Guglielmi*, Rome, Antoine Rossi, s.d., p. 43.

Voir Gysel (C.), « L'anatomiste Guillaume Des noues (1650-1735), le cartésianisme et l'embryologie de la face », *Vesalius*, I, 1, 1995, pp. 13-21.

²¹⁹ Fou qui s'est ruiné à faire des expériences de physique.

²²⁰ A la fin du XVII^{ème} siècle, Duverney l'aîné réalise des dissections qui attirent les foules ; Fontenelle l'appelle « l'anatomiste des courisans ».

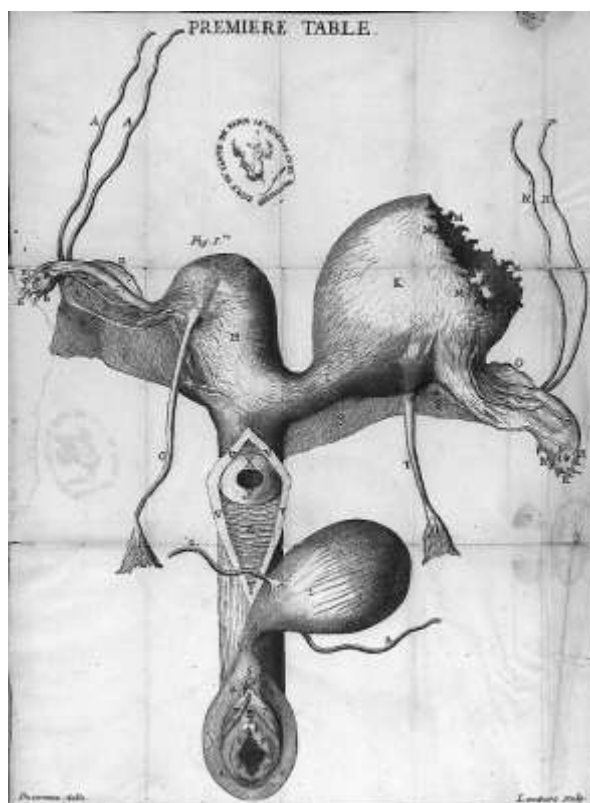
²²¹ Boileau, *Œuvres de Boileau*, comm. par Amar, Paris, Lefèvre, 1821, t. I, Satire X, pp. 214-215.

Voir aussi Seguin (Marie Susana), « Les femmes et les sciences de la nature », *Dix-huitième siècle*, n°36, 2004, pp. 333-343.

²²² Voir Mandressi (Rafael), *Le regard de l'anatomiste...*, op. cit., pp. 243-244.

²²³ Dionis (Pierre), *Histoire d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683, p. 9.

²²⁴ *Ibid.*, p. 12.



Dionis (Pierre), *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683, pl. 30 (dessinateur Ducerceau, graveur Lombart)

Une fois la dissection achevée, Dionis rapporte cette matrice chez lui pour l'examiner plus en détail. Mais il n'est pas le seul à être intéressé par cet étrange organe :

Le lendemain la Reine me commanda de la lui porter ; elle était pour lors chez Madame la Dauphine. Sa Majesté eut assez de curiosité pour l'examiner très longtemps. M. Daquin et M. Fagon²²⁵ lui en dirent leur sentiment aussi bien qu'à Madame la Dauphine et à quelques autres dames, de la première qualité. L'après-midi un valet de pied vint me dire de la part de la Reine de la lui reporter. Elle était dans son cabinet accompagnée d'une seule dame. Sa Majesté n'a pas les mêmes répugnances qu'ont toutes les autres femmes pour les démonstrations anatomiques : j'ai eu l'honneur de lui en faire assez souvent sur plusieurs et différentes parties d'animaux²²⁶.

Cet exemple montre que certaines femmes sont particulièrement intéressées à l'idée de soulever « le voile derrière lequel la nature se cache »²²⁷. Il leur est alors possible, du moins dans les milieux les plus favorisés, de satisfaire leur curiosité. Toutefois, les propos de Dionis montrent que ce comportement est plutôt inhabituel et que, d'ordinaire, la pudeur et le dégoût pour ce qui touche aux « entrailles » tiennent le public féminin éloigné de ce genre de spectacle. Quelques rares femmes vont cependant plus loin et deviennent de véritables scientifiques. Nous avons déjà mentionné le cas de Marie-Marguerite Bihéron (1719-1795), anatomiste et céroplasticienne réputée dans l'Europe entière pendant les Lumières²²⁸. Issue d'un milieu bourgeois, elle a assisté pendant quatre ans aux cours d'anatomie dispensés dans les amphithéâtres parisiens et constitue ensuite son propre cabinet d'anatomie avec lequel elle gagne sa vie pendant plus de trente ans. Elle est particulièrement réputée pour les démonstrations publiques où elle explique le mécanisme de l'accouchement à l'aide de pièces de cires mobiles. Elle jouit d'une grande réputation dans le milieu des philosophes, mais doit faire face

²²⁵ Daquin et Fagon sont les premiers médecins du roi et de la reine.

²²⁶ *Ibid.*, pp. 19-20.

²²⁷ Article « Génération », *Encyclopédie*, art. cit., tome VII, 1757, pp. 559 et sq.

²²⁸ Voir le chapitre I, à propos de la fille de Diderot, qui suit ses cours alors qu'elle est jeune fille.

à l'hostilité des chirurgiens et des médecins qui contestent sa capacité à délivrer un enseignement médical public²²⁹.

Une dernière preuve de la curiosité féminine pour le phénomène habituellement caché de la grossesse nous est connue par le journal de Marie-Amélie, future reine des Français. En 1811, elle fait une fausse-couche et raconte que « d'après le minutieux examen qu'a fait Troja²³⁰, on a conclu que le fœtus n'avait pas plus de quatre-vingt jours. J'ai voulu le voir, il ressemblait à un homard cuit »²³¹. Ces deux exemples montrent que certaines femmes saisissent les occasions qui se présentent pour voir l'intérieur du corps féminin, notamment les « parties de la génération » ou leur fruit prématurément rejeté.

Toutefois, au nom de la pudeur, on admet de moins en moins au cours du XIX^{ème} siècle que les femmes puissent accéder aux mystères de l'anatomie et la parenthèse ouverte à l'époque des Lumières se referme²³². Il semble que la plupart des femmes des élites ne nourrissent pas à cette époque de curiosité poussée dans ce domaine, comme cela s'observe dans les classes populaires. Celles qui s'interrogent doivent se forger leur propre opinion en associant savoir savant glané de divers côtés et impressions plus personnelles. Athénaïs Michelet constitue un exemple de ce syncrétisme. Nous avons déjà évoqué son ignorance prolongée en la matière avant son mariage et on ne sait dans quelle mesure elle s'informe par la suite. En tous cas, son mari ne partage guère avec elle son intérêt pour l'anatomie féminine. Cependant, le *Journal* de Michelet mentionne une réflexion de son épouse au sujet de la reproduction et de la grossesse :

Quoique très languissante de sa médecine, elle me dit qu'elle avait rêvé, en mon absence, une vue ingénieuse, profonde peut-être : la conception, la grossesse considérée comme introduction d'un corps étranger qui irrite, fait affluer les sécrétions comme les galles sur les feuilles. L'enfant se détermine homme, non animal, lorsque le placenta se forme et que sa mère le fait homme. Puis se détermine le sexe, à trois mois, en dedans ou en dehors : femelle, mâle²³³.

Ce témoignage est intéressant car il montre comment l'invisible est imaginé, en l'absence de connaissances précises et sûres sur le processus de reproduction. On retrouve, comme dans les mentalités populaires, le recours à la comparaison avec le monde végétal ou animal pour expliquer la formation du fœtus.

Cette impression de « mystère » attachée à la génération humaine s'observe davantage dans les mentalités populaires traditionnelles.

b. Dans les catégories populaires

La fécondation, un domaine impénétrable par nature

Pour les populations rurales traditionnelles, il ne va pas de soi de chercher à comprendre ce qui se passe à l'intérieur de son corps. Cette connaissance passe pour impossible ; c'est un univers clos, insondable. Aucune société traditionnelle ne pratique d'ailleurs la dissection : la curiosité anatomique est le propre de la médecine occidentale²³⁴. Cette manière d'être explique la permanence des attitudes et des représentations collectives concernant la reproduction aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, alors que les progrès scientifiques sont nombreux à la même époque.

²²⁹ Voir les articles de Gargam (Adeline), « Marie-Marguerite Biheron et son cabinet d'anatomie... », *art. cit.* ; *id.* « Savoirs mondains, savoirs savants... », *op. cit.*

On peut citer aussi Boulinier (Georges), « Une femme anatomiste au siècle des Lumières : Marie-Marguerite Biheron (119-1795) », *Histoire des Sciences médicales*, tome XXXV, n°4, 2001, pp. 511-523.

²³⁰ Michel Troja (1717-1827) est son médecin-accoucheur. C'est un anatomiste et un chirurgien napolitain distingué.

²³¹ Marie-Amélie, *Journal de Marie-Amélie, reine des Français*, Paris, Librairie académique Perrin, 1980, 3 mars 1811.

²³² Ainsi, Michelet pense qu'il faut épargner la vue de l'intérieur de leur corps aux femmes.

²³³ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 1^{er} mars 1858.

²³⁴ Le Breton (David), *La chair à vif...*, *op. cit.*, Introduction.

La plupart des femmes des milieux populaires manifestent donc peu de curiosité sur leur propre corps ; la résignation et le conformisme l'emportent. Même les femmes ayant une sexualité active et déjà vécu une grossesse ignorent totalement ce qui se passe en elle au moment de la fécondation jusqu'à la naissance de l'enfant. Il faut attendre les efforts récents d'éducation sexuelle et de préparation à l'accouchement pour que la majorité des femmes visualisent des images de leurs organes et comprennent le mécanisme de la conception de leur enfant²³⁵. Et même encore aujourd'hui, malgré une apparente banalisation de ce savoir, il s'agit d'un domaine où les représentations personnelles sont entachées d'imaginaire : « La sphère génitale résiste particulièrement au savoir scientifique, tellement elle est chargée de fantasmes, de mystères et de craintes, et tant elle engage émotionnellement la personne qui vient à en parler »²³⁶. Les enquêtes anthropologiques montrent que les représentations de l'intérieur du corps et de son fonctionnement sont encore aujourd'hui assez fantaisistes chez de nombreux d'individus et que d'anciennes croyances perdurent. Ainsi, les femmes valorisent toujours l'utérus parmi tous les organes de la reproduction, son volume étant démesurément surestimé par rapport à la réalité. Les ovaires et les trompes sont généralement amalgamés et sont assimilés à l'utérus pour former un tout dans laquelle se déroule la fonction génitale. La situation réelle des organes, notamment des ovaires et des trompes, leurs relations et leurs fonctions restent souvent très confuses. Si de tels flous s'observent aujourd'hui, on comprend que la représentation de l'intérieur du corps et des mécanismes de la reproduction soient particulièrement obscurs pour les femmes du passé...²³⁷

En outre, les connaissances nouvelles concernant les mécanismes de la reproduction ne semblent pas diffusées dans la population à l'époque moderne et encore longtemps au XIX^{ème} siècle, ou alors elles ne sont pas prises au sérieux. Comme le souligne Mireille Laget, les naturalistes et les médecins

se heurtent à un scepticisme qui va jusqu'à la moquerie. Leur savoir ne connaît aucune vulgarisation et ne dépasse pas le monde des élites cultivées ; rien en fait n'a changé dans la connaissance populaire : à la ville, on sait peu et on parle à mots couverts ; à la campagne, l'enfant grandit avec les bêtes, et l'observation des animaux rend familières la copulation et la fécondation. Les théories des hommes d'études et les réactions populaires constituent ici deux domaines absolument impénétrables²³⁸.

Pour mieux comprendre les mentalités paysannes, il est nécessaire d'éclairer le lien particulier qui se noue entre la fécondité humaine et celle de la nature.

Un lien particulier entre la femme et la nature, autour de la notion de fécondité

De manière générale, les mentalités rurales établissent un réseau de correspondances entre les hommes et le cosmos. Le premier n'est en effet jamais dissocié de son environnement et son corps est un microcosme qui répond au macrocosme. Le parallèle entre la reproduction humaine et la nature est établi de manière évidente. La femme incarne particulièrement cette correspondance car elle est identifiée à la fertilité, aux saisons, au rythme de l'agriculture. Son assimilation à la Terre mère, dispensatrice de toutes les fécondités, est très ancienne, comme en témoignent notamment les cultes antiques des déesses mères. Les proverbes populaires fournissent de nombreux exemples de ces représentations qui montrent leur ancrage dans le monde rural. Ainsi, on dit « En juillet, ni femme, ni

²³⁵ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 212

²³⁶ Durif-Bruckert (Christine), *Une fabuleuse machine. Anthropologie des savoirs ordinaires sur les fonctions physiologiques*, Paris, Métailié, 1994, Chap. IV, pp. 61-83.

²³⁷ Le journal des frères Goncourt livre un exemple cocasse mais éclairant pour comprendre la difficulté des femmes à se représenter leur utérus au XIX^{ème} siècle. Ils rapportent le cas d'une courtisane, la Laugier, vue dans un de leurs dimanches chez Flaubert. Cette femme les amuse parce qu'elles « a l'expression, la métaphore d'un pittoresque, d'une fantaisie, d'un imprévu qui nous dégote tous ». Elle parle d'un « médecin qu'elle aime dans le moment. Il lui a examiné la matrice : « Tiens, ma matrice, elle est comme ça ! » Et elle fait le geste d'un télégraphe qui perd l'équilibre : « Oui, comme un perroquet sur un bâton, sur le pont d'un bâtiment par une tempête » (le terme télégraphe s'est d'abord appliqué aux signaux de bras). Cet exemple montre qu'une femme retranscrit avec ses propres mots et des images peu scientifiques la description qu'un médecin lui a faite de l'intérieur de son corps ; Goncourt (Jules et Edmond de), *Journal. Mémoires de la vie littéraire*, éd. Robert Ricatte, Monaco, Fasquelle et Flammarion, 1956, t. VII, 1864-1867, p. 183.

²³⁸ Laget (Mireille), *Naissance. L'accouchement...*, op. cit., p. 41.

chou » pour souligner les liens entre la saison, la culture et la femme. Les métaphores associant le corps et les fonctions génératrices des femmes avec le monde végétal et animal sont récurrentes, comme en témoignent d'innombrables œuvres d'art en Occident. En effet, de l'Antiquité jusqu'au XIX^{ème} siècle les artistes représentent volontiers la prospérité et la fécondité sous les traits d'une femme dotée d'une poitrine généreuse, souvent accompagnée d'un enfant (fruit de ses entrailles) et portant une corne d'abondance (fruits de la terre)²³⁹.

Comme la nature, la femme n'a toutefois pas qu'un aspect bienfaisant ; c'est aussi une force sauvage qui peut se déchaîner. Ainsi, à côté de cette image positive de la fécondité féminine s'observe une face plus sombre et plus inquiétante. La sexualité féminine et la maternité constituent en effet pour les hommes des domaines longtemps profondément mystérieux²⁴⁰. La peur qu'inspire la femme tient probablement à sa capacité à absorber en elle et à y fabriquer de l'humain. Le corps féminin attire et repousse à la fois. Ses odeurs, ses sécrétions, notamment le flux menstruel et les expulsions liées à l'accouchement, suscitent une aversion ancienne – on l'a vu. En outre, la femme, comme la terre, est ambivalente. La terre est un ventre nourricier, une matrice, mais elle abrite aussi le monde des morts. Les sociétés rurales traditionnelles considèrent que les femmes sont également plus liées que les hommes au cycle de la vie. Par leur pouvoir de donner la vie, les femmes font aussi des humains des mortels. Le rapport particulier des femmes avec la vie et la mort explique qu'elles jouent un rôle essentiel dans les rites de passages conduisant de la naissance au trépas. Yvonne Verdier a bien mis en évidence le rôle, dans les communautés rurales, de la femme qui aide et qui « fait » les bébés comme les morts²⁴¹.

La physiologie féminine est aussi marquée par un rapport particulier au temps et à la durée. Les différents âges de la vie féminine : puberté, fécondité et ménopause, évoquent des saisons plus ou moins fertiles. En outre, le cycle féminin est particulièrement relié à la nature, en particulier les lunaisons. La lune règle le flux et le reflux des marées et ses phases influent sur la croissance des plantes, selon des croyances bien ancrées chez les paysans et les jardiniers. De manière générale, la lune est mise en rapport avec ce qui est humide, avec ce qui croît (animal, végétal, humain) ou ce qui est soumis à un cycle²⁴². Il n'est donc pas surprenant que cet astre soit considéré comme féminin et que toute la physiologie féminine soit marquée par son influence. La lune et la femme ont ainsi un cycle de vingt-huit jours qui passe par une lune pleine au quatorzième jour constituant une promesse de fécondité. Par contre, en fin de cycle, l'éclipse de lune correspond au flux menstruel, c'est à dire à une période d'ombre, de stérilité et de mort²⁴³. La grossesse passe également pour être influencée par la lune. Une grossesse dure un nombre fixe de lunaisons et les accouchements sont réputés fréquents au moment des changements de lune. De par ses rythmes biologiques, la femme est donc particulièrement marquée par le temps et établi des liens particuliers avec la nature et le cosmos. De fait, la femme est jugée plus proche des mystères et des secrets de la nature ; les hommes craignent d'ailleurs son pouvoir dans ce domaine. Les sorcières, pourchassées jusqu'au XVII^{ème} siècle, sont typiquement les femmes détentrices de remèdes secrets, de philtres d'amour, ainsi que d'un pouvoir jugé inquiétant sur la fécondité et la stérilité. La volonté d'encadrer les matrones, taxées d'ignorance par le pouvoir médical et royal à partir du XVIII^{ème} siècle, témoigne de la même inquiétude masculine vis-à-vis de la toute-puissance des femmes sur la procréation.

Les femmes suscitent donc des représentations ambivalentes dans les mentalités traditionnelles : à la fois fascinantes, séduisantes, dotées d'une irremplaçable fécondité et du pouvoir exorbitant d'enfanter ; elles sont aussi jugées fragiles, imparfaites, impures, corruptrices et tentatrices et suscitent

²³⁹ Matthews Grieco (Sarah F.), *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVI^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Histoire », 1991.

²⁴⁰ - Lederer (W.), *Gynophobia ou la peur des femmes*, Paris, 1970, p. 207.

- Delumeau (Jean), *La peur en Occident*, *op. cit.*, pp. 399 et sq.

²⁴¹ La femme qui aide intervient au moment de la naissance pour « faire les bébés » ; elle joue le rôle de matrone quand la sage-femme ou le médecin ne sont pas encore là et surtout, elle fait la toilette de l'enfant après sa naissance. La femme qui aide « fait aussi les morts » ; c'est elle qui les lave et les habille. Ce rôle de médiatrice aux deux extrémités de la vie passe dans les deux cas par l'action de laver ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, III « la femme qui aide », pp. 83 et sq.

²⁴² Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui...*, *op. cit.*

²⁴³ Bonnet (Marie-Jo), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, pp. 44-45.

donc la méfiance, le dégoût²⁴⁴. La procréation d'enfants dans le cadre du mariage est une manière de canaliser cette féminité inquiétante.

Des schémas propres au monde rural pour expliquer la reproduction des êtres

Pour Nicole Belmont, « contrairement à presque tous les groupes humains non occidentaux, les sociétés traditionnelles n'ont pas élaboré de théorie populaire de la procréation : celle-ci constitue une sorte de point aveugle, autour duquel on trouve un très grand nombre de croyances, de pratiques, de rituels, périphériques en quelque sorte, en particulier pour favoriser la conception, la grossesse, l'accouchement »²⁴⁵. On remarque cependant dans les mentalités populaires la persistance de croyances traditionnelles, notamment héritées des auteurs antiques, ainsi que la fréquence de la pensée analogique ou théorie des signatures.

La nature offre des exemples qui servent à construire les représentations concernant l'espèce humaine. Les populations rurales du passé ont compris de manière empirique les secrets de la fécondation des plantes et des animaux²⁴⁶. L'idée de la graine qui germe dans le sol, comme le fœtus dans la matrice est ainsi évidente ; de même que les spores et graines portées par le vent qui prolifèrent au loin accèdent dans les mentalités rurales la croyance en la panspermie, partagée avec certains savants. Les œufs des animaux, notamment des volailles, particulièrement présentes dans l'environnement quotidien des ruraux, sont emblématiques de la fécondité dans l'imaginaire des paysans²⁴⁷, mais il est difficile de savoir dans quelle mesure le parallèle est fait avec les humains. La théorie oviste ne semble pas avoir pénétré plus facilement dans les mentalités malgré cette apparente proximité conceptuelle. Mais les sources manquent sur les représentations populaires dans ce domaine pour l'époque moderne²⁴⁸. Il semble plutôt que certaines théories antiques aient une influence prolongée, car elles s'accordent avec les mentalités paysannes. Ainsi, l'idée du mélange de la semence masculine avec celle de la femme (ou avec son sang) semble avoir été un schéma d'explication privilégié dans la société traditionnelle.

Ces croyances apparaissent notamment par le biais des métaphores culinaires, très fréquentes dans les représentations concernant la génération et la grossesse dans le monde rural, on l'a vu précédemment. Une analogie est notamment établie entre la fabrication du fromage et la formation d'un enfant dans le corps maternel²⁴⁹. Par un processus mystérieux, le lait, « ce liquide chaud, dense de présences invisibles et vitales (comme le sperme et le sang) »²⁵⁰ peut fermenter ou devenir solide. Il y a donc un parallèle entre l'action de la présure sur le lait, qui le caille, le coagule et permet de le transformer en fromage et le rôle de la semence masculine sur le sang de la femme (ou sa semence) qui conduit à la formation de l'embryon. L'association lait-sperme-sang est d'ailleurs très fréquente dans les imaginaires de fécondation et de gestation, pas seulement en Occident, comme en témoigne les travaux de l'anthropologue Françoise Héritier²⁵¹. Ce parallèle culinaire, qui permet de se représenter le passage d'une même matière de l'état liquide à l'état solide, se trouve déjà chez Aristote qui lui a conféré son autorité :

Le mâle fournit la forme et le principe du mouvement, la femelle le corps et la matière. C'est comme dans la coagulation du lait : le lait est le corps, et le suc de figuier ou la présure fournit le principe coagulant ; ce qui vient du mâle produit la même action, en se morcelant dans la

²⁴⁴ Les nombreux dictons et proverbes populaires, souvent très misogynes, témoignent de ces représentations ; on dit ainsi : « Qui veut battre sa femme trouve assez de raison », « Deuil de femme morte dure jusqu'à la porte ».

²⁴⁵ Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », *L'Homme*, 105, janv. - mars 1988, XXVIII (1), pp. 13-28.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 25.

²⁴⁷ Voir le chapitre I, à propos des rites de fécondité ou de lutte contre la stérilité, qui ont souvent recours aux œufs.

²⁴⁸ L'idée de la graine ou de l'œuf avec laquelle on explique sommairement la fécondation aux enfants a finalement toujours beaucoup à voir avec les représentations du passé.

²⁴⁹ Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage... », *art. cit.*

Camporesi (Piero), *L'officine des sens, une anthropologie baroque*, Hachette, 1989 (1^{ère} éd. italienne 1985), Chap. I : « Le fromage maudit ».

²⁵⁰ Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage... », *art. cit.*

²⁵¹ Héritier (Françoise), *Masculin/féminin. La pensée de la différence...*, *op. cit.*

femelle »²⁵². Il ajoute plus loin : « Lorsque la sécrétion de la femelle, contenue dans l'utérus, se coagule sous l'influence de la semence du mâle, l'action de cette dernière est voisine de celle qu'exerce la présure sur le lait. En effet la présure est identique et les coagule : la semence est dans le même cas par rapport à la substance des règles. Car la nature du lait est la même que celle des règles²⁵³.

Cette métaphore a ensuite été reprise par d'autres auteurs anciens, notamment par Pline ; on la retrouve également dans la Bible²⁵⁴. Mais Nicole Belmont considère que la transmission de la doctrine d'Aristote s'est surtout faite par l'œuvre d'Albert le Grand (1206-1280), popularisée au XIV^{ème} siècle par le traité de Barthélémy de Glanville (dit Barthélémy l'Anglais), *De proprietatibus rerum*²⁵⁵ et par l'ouvrage le *Grand Albert*,²⁵⁶ classique de la littérature du colportage, qui a pourtant peu à voir avec les travaux originaux du philosophe. Dans l'introduction du premier Livre de l'ouvrage, consacré à la génération humaine, l'homme est vu comme le plus noble et le meilleur de la création « parce que son corps est formé du sang le plus pur de l'homme et de la femme mêlé ensemble, de la manière que le fromage se fait avec du lait qui est pris, si l'on veut en croire les médecins »²⁵⁷. Plus loin, la formation du fœtus est ainsi expliquée :

La première matière que reçoit la matrice pendant six jours ressemble à du lait ; ensuite dans l'espace de neuf jours, elle se change et prend la couleur d'un sang épais et bien cuit ; après quoi les membres du fœtus en douze jours se consolident et se joignent ensemble (...) ²⁵⁸.

Le *Grand Albert* rapporte aussi des croyances ayant trait à la génération spontanée qui fait naître certains animaux comme les mouches ou les serpents de matières corrompues²⁵⁹. L'intérêt de cet écrit est de se trouver à la jonction du savant et du populaire et de témoigner de la manière dont les différentes influences se mêlent dans les croyances populaires ; la part de l'observation sensible et concrète s'associant avec une pensée savante pour « dire » sur le mode mythique le processus de la conception²⁶⁰.

Une autre métaphore culinaire, également rapportée par la tradition antique, assimile la formation fœtus à la fabrication du pain. L'analogie entre l'enfantement et les pâtes levées fait partie d'un vieux fond de croyances confondant ce qui se ressemble. On trouve déjà cette idée chez Hippocrate pour expliquer l'origine de la membrane protectrice entourant l'embryon : « Sur le pain qui cuit s'étend à la surface une légère pellicule membraneuse. Chauffé et gonflé, le pain se soulève et c'est à l'endroit où il se gonfle que se forme la pellicule. La semence qui s'échauffe et se gonfle

²⁵² Aristote, *De la génération des animaux*, op. cit., p. 729 a ; cité par Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », art. cit., p. 14.

²⁵³ Aristote, *De la génération des animaux*, op. cit., p. 739 b.

²⁵⁴ « Souviens-toi, je t'en conjure, que tu m'as façonné comme de l'argile ; voudrais-tu me faire retourner en poussière ? Ne m'as-tu pas versé comme du lait et fait cailler comme du fromage ? », *Livre de Job*, X, 10 ; cité par Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », art. cit., p. 14.

²⁵⁵ Barthélémy de Glanville utilise largement pour composer son livre *Le traité des animaux* d'Albert le Grand ; son ouvrage eut un très grand succès et on y trouve l'image du lait caillé dans le chapitre qui traite de la création de l'enfant ; Glanville (Barthélémy de ; dit l'Anglais), *De proprietatibus rerum*, trad. française *Des propriétés des choses*, par Jean Corbichon, manuscrit BN, Paris, 1372 ; 1^{ère} éd. imprimée, Lyon, 1482 ; cité par Franklin (Alfred) *L'enfant : la naissance, le baptême*, Paris, Plon, 1895, p. 287 et Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », art. cit., p. 18.

²⁵⁶ Nous utilisons l'édition suivante : *Les Admirables secrets du Grand Albert...*, Paris, La Diffusion scientifique, 1972.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 19.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 27.

²⁵⁹ Comme le souligne Nicole Belmont, cette doctrine rappelle celle de Domenico Scandella, dit Menochio, étudié par Carlo Ginsburg dans *Le fromage et les vers, l'univers d'un meunier du XVI^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1980. Menochio professe ainsi au XVI^{ème} siècle une théorie très personnelle de la Création, qui lui vaut les foudres de l'Eglise : au commencement du monde était le chaos « et ce volume peu à peu fit une masse, comme se fait le fromage dans le lait, et des vers y apparurent, qui devinrent des anges (...) au nombre de ces anges il y avait aussi Dieu créé lui aussi de cette masse en même temps » ; Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », art. cit., p. 20.

²⁶⁰ Une survivance de ce mythe associant fabrication du fromage et procréation humaine est attestée dans un village du Pays basque dans les années 1970 ; *ibid.*, p. 13 et pp. 21-22.

s'entoure toute d'une membrane extérieure »²⁶¹. La littérature médicale perpétue cette image. Ainsi Venette compare le sperme avec le levain. Comme lui, il se compose de deux substances ; l'une grossière, qui est de même nature que la matière inerte ; l'autre, plus volatile, produit les esprits et les enfants²⁶². Mais l'analogie s'observe également dans les croyances populaires²⁶³. Dans le cadre de sa fonction nourricière, la femme rurale doit maîtriser la fabrication du pain pour la survie de la famille. Comme le souligne Jocelyne Bonnet : « La femme est comme la farine qui a besoin de levain (sperme) et de temps pour lever, gonfler et enfanter. Par l'intermédiaire de l'eau et de l'air, l'esprit de vie se manifeste dans la femme et dans la farine jusqu'à la création d'un corps fini »²⁶⁴. Le levain est d'ailleurs l'objet des mêmes soins attentifs que les futures mères. On raconte ainsi qu'il faut éviter qu'il prenne froid, mais aussi qu'on évite de faire de bruit en sa présence, comme on s'efforce d'être silencieux dans les parages d'une femme enceinte : le bruit peut faire retomber la pâte ou provoquer des malformations sur le corps du bébé... Outre l'image levain-sperme, celle associant four et ventre féminin est également très courante depuis l'Antiquité, tant dans la littérature médicale que dans les mentalités populaires. En effet, l'enfournement, la cuisson et le défournement du pain évoquent le coït, la grossesse et l'accouchement. On dit ainsi d'une femme qui tombe enceinte avant le mariage qu'« elle avait emprunté un pain sur la fournée ».

Les mentalités populaires sont donc riches en représentations concernant la fécondation et la grossesse, mais leur évolution reste difficile à percevoir ; de même que leur articulation avec le savoir plus moderne qui se met en place à partir des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

L'évolution au XIX^{ème} siècle dans les milieux populaires

Il n'est guère possible d'analyser ici en détail la manière dont le savoir sur la reproduction se diffuse dans les catégories populaires au cours du XIX^{ème}, faute de sources. Il est probable que le développement de l'instruction obligatoire a favorisé un accès plus grand à l'écrit, permettant un meilleur accès à l'information. Toutefois, aucune étude des lois de la reproduction humaine n'est prévue dans le programme de l'école primaire avant une époque récente. Cependant, l'accès au savoir peut se faire par d'autres voies, surtout pour les populations urbaines.

Signalons notamment que si, pendant longtemps, exploration anatomique et dissections sont assimilées par le peuple à une profanation et à des pratiques perverses, les couches populaires fréquentent désormais volontiers les spectacles anatomiques des baraques de foire et autres zoos humains. La curiosité du public semble se déplacer vers les champs de foire où le pathologique et le monstrueux occupent le premier plan. Ainsi le Musée Spitzner, créé en 1856 à Paris, ou le Musée Quitout présentent différentes sections, où l'on peut voir notamment des pièces naturelles conservées dans le formol (embryons et fœtus), des « monstres » et des cires anatomiques. Les cires plus prisées concernent les parties sexuelles et l'accouchement, comme en témoigne le programme publicitaire du Musée Quitout en 1888 (ci-après).

²⁶¹ Cité par Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants...*, op. cit., p. 21.

²⁶² Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, op. cit., éd. 1696, p. 396.

²⁶³ Lionel Poilâne indique aussi : « Ce produit est inerte lorsqu'on mélange de la farine et de l'eau. Puis vient l'acte essentiel effectué par le boulanger : la fécondation. Le levain qu'il ajoute, la graine qu'il dépose..., cet acte géniteur, ce coup d'envoi, aboutit à l'éclosion biologique ! Ce n'est pas par hasard si, dans le langage populaire, et ce dans plusieurs langues, ce levain qui donne la vie en la transmettant s'intitule la « mère » (...), le tout petit pain au lait appelé aussi « bébé » ou ce pain mi-long, le « bâtard », les toiles destinées à recevoir ces pains se nomment des « couches » » ; Poilâne (Lionel), *Guide de l'amateur de pain*, Paris, Laffont, 1981 p. 125.

²⁶⁴ Bonnet (Jocelyne), *La terre de femmes...*, op. cit., p. 128.



Programme du Musée d'anatomie Quitout, 1888, Archives de Neuilly



« Opération césarienne », Collection Spitzner

Même si un certain savoir anatomique, très vulgarisé, peut être glané par les curieux, leurs motivations ne sont pas uniquement scientifiques ; le goût du merveilleux et du spectaculaire l'emportent souvent¹. Ainsi, la cire anatomique représentant une opération césarienne, figurée ci-dessus, ne peut guère prétendre enseigner un quelconque savoir obstétrical. Elle flatte surtout goût morbide et le penchant au voyeurisme du public. Le caractère ambigu de ces musées forains conduit d'ailleurs à leur déclin à la fin du XIX^{ème} siècle, puis à leur disparition après la Première Guerre mondiale.

Les connaissances dans le domaine de la reproduction ont donc été longtemps limitées au monde scientifique et à une élite curieuse. Mais, même en l'absence de savoir fiable dans le domaine de la génération, les individus se sont efforcés d'encadrer les relations conjugales pour obtenir un rapport fécondant, dans une optique finaliste de la relation sexuelle.

¹ Sur les spectacles anatomiques, voir notamment :

- Cohen (Margaret), Prendergast (Christopher), *Spectacles of Realism : Body, Gender, Genre*, University of Minnesota Press, 1995.
- Lemire (Michel), *Artistes et mortels*, Paris, Chabaud, 1991.
- Matlock (Jann), « Voir aux limites du corps : fantasmagories et femmes invisibles dans les spectacles de Robertson », dans Le Men (Ségolène) dir., *Lanternes magiques. Tableaux transparents*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995.
- Py (Christiane), Vidart (Cécile), « Les musées anatomiques sur les champs de foire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°60, novembre 1985, pp. 3-10.

B. DETERMINER L'ENFANT A VENIR

La volonté de procréer s'associe souvent autrefois avec un second objectif qui est d'avoir une belle progéniture, c'est-à-dire avant tout un enfant sain et sans difformité. Ces sujets ont déjà donné lieu à divers travaux historiques². Nous avons repris les sources, parfois très connues, sur lesquels ils s'appuient et nous les avons revisités en fonction des problématiques qui nous intéressent. Nous les avons également croisés avec nos propres sources, notamment les traités sur les maladies des femmes, les manuels médicaux et les articles de dictionnaire de médecine des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. L'utilisation de proverbes et d'écrits privés a permis de ne pas se limiter au discours des théologiens et des médecins sur ces sujets et d'envisager notamment comment se manifeste la préférence des sexes à cette époque dans la société.

1. Régler et faire fructifier les relations conjugales

Des théologiens aux médecins

Comme l'Eglise cherche à christianiser le mariage et la sexualité en encadrant les conduites et en traquant les déviances, les théologiens sont les premiers à être intervenus pour régler les relations conjugales. Au XIX^{ème} siècle, Bridaine dans ses *Sermons* réaffirme comme ses prédécesseurs le droit de l'Eglise à surveiller les couples :

Tout n'est pas permis, tout n'est pas permis, souvenez-vous en bien et ne l'oubliez jamais. Beaucoup de péchés horribles et détestables se commettent tous les jours dans le mariage : et c'est ce qui doit vous faire trembler, c'est qu'une infinité de Chrétiens se damnent tous les jours pour les avoir commis³.

Les manuels de confession montrent en effet que le clergé cherche à limiter la concupiscence en contrôlant les « joies du mariage », l'objectif étant de favoriser la procréation qui est une des fins principales du mariage. Comme le souligne Y. Knibiehler, le mariage catholique constitue un « effort inouï pour maîtriser la sexualité, pour l'orienter vers la fonction procréatrice, alors même que la fécondité n'est plus une valeur de premier plan »⁴. On commet d'ailleurs un péché si on adopte un comportement visant à éviter la procréation alors que la femme est fécondable, mais ce n'est pas le cas si, pour éviter de tomber dans la fornication, on couche avec elle sans aucun espoir de procréation. C'est ce que confirme François de Sales dans son *Introduction à la vie dévote* :

Le devoir nuptial doit toujours être rendu fidèlement, franchement, et tout de même comme si c'était avec l'espérance de la production des enfants, encore que pour quelque occasion on n'eût pas telle espérance...Car d'autant que la procréation des enfants est la fin première et principale du mariage, jamais on ne peut loisiblement se départir de l'ordre qu'elle requiert, quoique pour quelque autre accident elle ne puisse pas pour lors être effectuée, comme il arrive quand la stérilité ou la grossesse déjà survenue empêche la production et génération ;

² On peut citer notamment les travaux de :

- Beauvalet (Scarlett), *Histoire de la sexualité...*, op. cit.

- Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », dans *Le Temps, le Désir et l'Horreur*, Paris, Aubier, 1991, pp. 171-183 ; *id.*, *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit.

- Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, op. cit.

- Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants...*, op. cit. ; *id.*, « La callipédie ou l'art d'avoir de beaux enfants », *Dix-huitième siècle*, n°23, 1991, pp. 141-158.

- Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal au XIX^{ème} siècle », dans Viallaneix (Paul), Ehrard (Jean) dir., *Aimer en France, 1760-1860*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1980, pp. 357-366

³ Bridaine (J.), *Sermons*, « Instructions sur le mariage », Avignon, 1823, p. 152.

⁴ Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, op.cit., p. 71.

car en ces occurrences le commerce corporel ne laisse pas de pouvoir être juste et saint, moyennant que les règles de la génération soient suivies⁵.

En théorie, les relations conjugales sont toutefois prohibées à certains moments liés à la physiologie féminine. C'est le cas pendant les temps d'impureté comme les règles⁶ et la période comprise entre l'accouchement et les relevailles, ainsi que durant les moments d'indisposition temporaire comme la grossesse et l'allaitement. L'interdit religieux rejoint sur ce point des croyances traditionnelles, observables dans de nombreuses sociétés, qui jugent incompatibles le sperme avec le sang, le lait ou la « semence féminine », en raison de l'analogie supposée entre ces différentes sécrétions. Ce phénomène s'explique notamment par « l'idée qu'on ne peut mettre ensemble deux humeurs de même nature, de même origine, de même chaleur car, ou bien elles se consomment et se détruisent mutuellement, ou bien elles se repoussent »⁷. Toutefois, la sévérité des théologiens s'amenuise avec le temps et, à partir du XVII^{ème} siècle, si les rapports sexuels pendant les temps d'indisposition féminine restent déconseillés, on les tolère s'il y a risque d'incontinence. Le clergé intervient également auprès des couples pour faire respecter l'abstinence sexuelle pendant les temps de pénitence religieuse, comme nous l'avons vu précédemment⁸, sans plus parler de péché. Mais dans sa réglementation de l'acte sexuel, l'Eglise ne s'appuie pas uniquement sur des préceptes religieux, elle a aussi recours à des arguments de santé et de morale profanes qui rejoignent les prescriptions médicales⁹.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, ce sont de plus en plus les médecins qui se chargent de conseiller les époux pour la réussite des relations conjugales. Comme les hommes d'Eglise, leur objectif premier est la reproduction, même si la question du plaisir n'est pas absente. Ils sont également très interventionnistes et étendent leurs recommandations à un champ très large : ils cherchent à définir les conditions du coït fécondant mais aussi à donner des conseils pour obtenir une belle progéniture. Il est d'ailleurs illusoire de prétendre étudier séparément ces deux questions, tant la littérature médicale les associe. Les conseils s'inscrivent pour la plupart dans une tradition antique qui se poursuit avec une étonnante continuité jusqu'au XX^{ème} siècle, relayée par divers ouvrages à succès.

Des manuels pour guider les relations conjugales

En effet, la volonté de faire de beaux enfants n'est pas nouvelle ; on trouve déjà cette préoccupation dans l'Antiquité, notamment chez Platon dans *La République*. A l'époque moderne, plusieurs ouvrages de référence lancent ce qu'on appelle « la callipédie » ou l'art de faire de beaux enfants et connaissent un succès durable.

Le plus ancien est l'ouvrage de Jean Huarte, paru en 1575, intitulé *l'Examen des esprits pour les sciences*¹⁰. L'auteur y présente une théorie complète de la génération qui adapte les connaissances antiques à celles de son temps et qui donne aussi tous les éléments à suivre pour produire une belle descendance. Il passe ainsi en revue les diverses qualités des semences et des tempéraments de l'homme et de la femme pour procréer ; il examine également les conditions favorables ou défavorables à la fécondation. Il conseille des régimes alimentaires particuliers pour former un sang et une semence de qualité. Enfin, il donne bien sûr des recettes pour choisir le sexe de son enfant, à savoir comment faire un garçon. L'œuvre de Huarte mérite d'être mentionnée car elle a connu un grand succès éditorial jusqu'au XVIII^{ème} siècle, avec des éditions dans toutes les grandes langues européennes¹¹. On retrouve aussi souvent ses idées chez des médecins des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, sans que leur auteur ne soit pourtant cité.

⁵ Sales (François de), *Introduction à la vie dévote*, 1609, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1969, chap. 39.

⁶ Voir un peu plus loin dans cette sous-partie les détails de l'attitude de l'Eglise et des médecins vis à vis des relations sexuelles pendant les règles.

⁷ Héritier (Françoise), *Masculin/Féminin, la pensée de la différence*, *op. cit.*, pp. 157-158.

⁸ Voir dans ce chapitre la partie sur le temps de la grossesse.

⁹ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, *op. cit.*, Chap. V, 3^o, §1.

¹⁰ Huarte de San Juan (Jean), *Examen des esprits pour les sciences*, éd. 1575, trad. J.-B. Etcharren, Atlantica, 2000.

¹¹ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants...*, *op. cit.*, pp. 81-92.

Autre ouvrage qui fait date, *La Callipédie* de Claude Quillet¹², poème en latin publié en 1655 et traduit en français en 1749. L'ouvrage a un grand succès et est plusieurs fois réédité (jusqu'en 1832) et plagié. Par le terme « callipédie », défini pour la première fois comme « l'art de faire de beaux enfants », l'auteur entend créer une « science » qu'il désire enseigner au genre humain. Le mot devient dès lors un terme courant ; des articles lui sont consacrés dans les dictionnaires médicaux jusqu'au XIX^{ème} siècle. L'auteur s'adresse aux couples pour leur donner des « recettes » pour faire de beaux enfants, mais il ne se limite pas à l'acte procréateur ; sa démarche globale s'étend en amont et en aval. Il traite ainsi du choix des procréateurs, des conditions favorables à la bonne procréation avec des conseils pour fabriquer l'un ou l'autre sexe. Enfin, le troisième livre, il évoque les soins de la grossesse et de l'accouchement.

L'ouvrage de référence en matière de relations conjugales et de procréation est celui du docteur Nicolas Venette, auteur du *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage*¹³, paru en 1687, véritable « best seller » réédité plus de soixante dix fois, avec peu de changements, jusqu'en 1955. Il s'agit d'un véritable manuel d'éducation sexuelle, où les rapports n'ont pas comme fin unique la procréation, le plaisir des époux étant considéré pour lui-même¹⁴. Mais il reprend néanmoins les conseils classiques pour réunir les meilleures conditions pour l'acte procréateur (saison, heure, âge, caractère des géniteurs), et traite également des étapes de la formation du fœtus (notamment la détermination du sexe et les ressemblances). L'ouvrage s'enrichit en 1812 de quatre chapitres sur l'art de faire de beaux enfants, signe que l'idée est dans l'air du temps.

Les autres auteurs qui traitent des relations conjugales aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles innovent peu. Ils se contentent souvent de reprendre les poncifs anciens ; l'influence néo-hippocratique et l'ouvrage de Venette continuant longtemps d'ordonner des conseils qui appartiennent plutôt au bon sens populaire ; la science apporte peu dans ce domaine. Mais au cours du temps, et principalement au XIX^{ème} siècle, l'attitude des médecins se révèle cependant beaucoup plus conservatrice et autoritaire que celle de Venette. C'est moins l'amour conjugal que le mariage et l'hygiène familiale qui les intéressent, dans une perspective essentiellement moralisatrice. Les techniques de l'amour ne sont plus évoquées et relèvent désormais d'ouvrages licencieux. Les relations sexuelles sont exclusivement orientées vers la procréation, du moins dans le mariage, ce qui sert de prétexte à poser de nouveaux interdits. Les médecins renouvellent ainsi l'interdiction des pratiques contraceptives, déjà posée par l'Eglise. Les « fraudes conjugales » sont ainsi condamnées par la majorité des praticiens¹⁵. En parallèle à l'abondante littérature consacrée à « l'hygiène du mariage » et aux relations conjugales paraissent de nombreux livres spécifiquement consacrés à l'art de faire de beaux enfants. Certains sont même très spécialisés (art de faire des enfants d'esprits, des grands hommes, sur le choix des sexes, etc.) alors que les objectifs des ouvrages évoluent. Du XVII^{ème} jusqu'au XIX^{ème} siècle, on s'adresse aux couples eux-mêmes pour leur donner des « recettes » pour faire de beaux enfants. Par la suite, une logique pré-eugénique se développe et change les enjeux de la question, le débat concernant désormais la collectivité¹⁶. Pour des raisons de clarté de l'exposé, nous évoquerons plutôt ici les différents conseils classiques donnés pour obtenir un coït fécondant et une belle progéniture, ainsi que ce qui touche au choix du sexe.

¹² Quillet (Claude), *La Callipédie*, trad. du poème latin, impr. A Amsterdam, Paris, Durand et Pissot, 1749 (1^{ère} éd. en latin 1655).

¹³ Nous utilisons ici l'édition suivante : Venette (Nicolas), *La Génération de l'homme ou Tableau de l'amour conjugal*, Amsterdam, Ryckhoff, 1778.

¹⁴ Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal... », *art. cit.*

¹⁵ Au début, les arguments sont surtout religieux et philosophiques, mais la laïcisation de la pensée médicale conduit à leur recul. Les justifications tiennent de plus en plus à des éléments prophylactiques ou médicaux ; les fraudes passent ainsi pour être la source de nombreuses maladies on l'a vu. Des arguments de morale familiale et sociale sont aussi invoqués ; Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal... », *art. cit.*, p. 357 et sq. Voir aussi le chapitre VI où est évoquée la question de la limitation des naissances.

¹⁶ Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, *op. cit.*

2. Les principes de la Callipédie, ou l'art de faire de beaux enfants

Le choix des partenaires est la première condition à respecter pour la réussite des relations conjugales.

a. *Le bon choix des partenaires*

L'âge

De manière unanime, les médecins s'élèvent à l'époque moderne contre les mariages trop précoces, notamment pour les filles. Ils recommandent tous d'attendre au moins l'arrivée des premières règles, notamment parce qu'on pense alors que le sang menstruel contribue à la formation de l'enfant et à sa nourriture ; ainsi Quillet estime qu'une fille doit avoir douze ans accomplis pour pouvoir être mariée¹⁷. Beaucoup conseillent même de différer de quelques temps l'union afin que la femme soit totalement formée et prête à supporter les peines de la maternité. Ils évoquent aussi la débilité des enfants produits par les unions trop précoces. Pour Venette, le meilleur âge pour avoir des enfants est de vingt cinq ans pour un homme et de vingt pour une fille¹⁸. Anselme Jourdain place à dix-huit ans l'âge le plus favorable au mariage, pour les hommes comme pour les femmes¹⁹.

Au XIX^{ème} siècle, les risques des relations sexuelles trop précoces sont également soulignés par les médecins. Ainsi Virey condamne la « *praematura copulatio* » qui tend à se répandre dans les grandes villes avec le développement du « luxe ». Le risque est que la sécrétion génitale trop précoce freine la croissance encore inachevée des jeunes gens. La comparaison avec les éleveurs est établie : « Rien ne rabougrit, n'abâtardit, n'avilit plus les races que la multiplicité prématurée des reproductions, qui énerve les individus pour accroître leurs plaisirs (...) de là ces racailles d'êtres qui pullulent sans cesse dans les cités les plus corrompues »²⁰. En 1862, Bouchut confirme la mauvaise santé des enfants des couples qui procréent trop jeunes : « Le mariage ne doit s'accomplir qu'au moment de la réalisation du complet degré de force et du développement des individus, c'est-à-dire à la nubilité. Trop jeunes ou trop vieux, les époux ont des enfants valétudinaires, quelques fois infirmes, malades et peu vivaces »²¹.

Les médecins conseillent généralement aussi d'éviter la disproportion d'âge entre les conjoints. Pour Quillet, il ne faut pas unir « une vieille avec un jeune homme », ni « un vieillard avec une jeune fille » car « il règne dans le corps des vieillards une sécheresse fatale, qui tarit dans les jeunes gens l'humide radical, le principe de vie »²². L'enfant issu d'une telle union est présenté comme sans forces et languissant. Ce genre de mariage présente aussi le risque que la jeune femme soit séduite par un homme plus jeune et ardent et n'introduise des bâtards dans la famille²³.

Les tempéraments, la beauté et la santé

Sans revenir sur l'étude des qualités attribuées à chaque tempérament²⁴ et sur des aspects déjà évoqués lors de l'étude de la stérilité, retenons que les médecins recommandent d'assortir les tempéraments, sous peine de conséquences néfastes sur leur progéniture : « L'union de deux

¹⁷ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 102.

¹⁸ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal*, op. cit., éd. 1778.

¹⁹ Jourdain (Anselme), *Le médecin des femmes ou l'Art de les conserver en santé*, Paris, Vincent, 1772, Chap. XIII : « Du mariage en général », pp. 145 et sq.

²⁰ Virey (Julien Joseph), article « Jouissances anticipées », *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, 1815, p. 458.

²¹ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862, Chap. VI : « Traitement de l'hérédité », pp. 74-83.

²² Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 100.

²³ *Ibid.*

²⁴ Voir par exemple chez Lignac (de), *De l'homme et de la femme considérés physiquement dans l'état du mariage*, Lille, Henry, 1772, Chap I : « Des tempéraments » ou chez Venette, Chap. IV : « Quel tempérament est le plus propre à un homme pour être fort lascif et à une femme pour être fort amoureuse ». De manière classique, le tempérament sanguin passe pour le plus recommandable chez l'homme. Pour la description des tempéraments définis par la physiologie à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle, voir Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., pp. 132 et sq

personnes mélancoliques, par exemple, serait funeste aux enfants qui en naîtraient ; on en a des exemples »²⁵. Lignac cite notamment un cas, transmis par un confrère, M. de la Barre, qui, dit-il,

fera voir du moins, quelle influence a le tempérament sur la multiplication de l'espèce, et ce qu'il peut influencer aussi sur l'un des époux ; à quel point il peut altérer une bonne constitution. M. de la Barre parle d'une fille âgée de vingt ans, jouissant d'une santé parfaite, qui s'étant mariée à un homme à peu près du même âge, mais qui selon tous les signes, était fort mélancolique, eut au bout de trois semaines la fièvre quarte, et quelque temps après devint grosse. Elle porta cette fièvre durant toute sa grossesse, et lorsqu'elle accoucha au terme ordinaire, elle était même dans l'accès. Elle fut délivrée de son fruit et de la fièvre, mais la fille dont elle accoucha prit cette fièvre qui la conduisit au tombeau à vingt-deux mois²⁶.

Les médecins prescrivent des remèdes et des régimes pour corriger les tempéraments défaillants et pour fabriquer une semence vigoureuse. Ainsi Venette conseille la laitue pour tempérer l'excès de chaleur et de sécheresse d'un homme, en raison de la froideur et de l'humidité supposée du légume. La beauté n'est pas un critère absolu dans le choix d'un conjoint, même si pour Quillet c'est est une qualité préférable à la richesse. Venette considère qu'il s'agit d'un « puissant aiguillon pour nous exciter aux délices de l'amour » ; la laideur « calme au contraire tous nos transports »²⁷. Il ajoute à propos de l'union avec une femme laide : « S'il naît par hasard des enfants de ces conjonctions forcées, ce ne sont que des personnes pesantes et stupides, qui nous marquent évidemment le peu de contentement qu'a pris leur père dans les caresses de leur mère »²⁸. Il conclue cependant :

Si je voulais conseiller à quelqu'un de se marier, je lui dirais qu'il n'épousât ni une belle ni une laide femme. La première aurait trop d'emprise sur lui, et serait plutôt commune que particulière ; l'autre lui causerait cent repentis, et peut-être le divorce, s'il n'avait une vertu toute particulière²⁹.

De manière générale, les médecins recommandent d'éviter chez les partenaires des défauts marqués et de présenter les caractéristiques reconnues comme particulières à chaque sexe³⁰. La nécessité de l'harmonie entre les conjoints persiste au début du XIX^{ème} siècle. L'amour le plus parfait, écrit Virey, s'observe quand « un mâle brun, velu, sec, chaud et impétueux, trouve l'autre sexe délicat, humide, lisse et blanc, timide et pudique »³¹. L'accord parfait doit s'observer jusque dans les organes génitaux des deux sexes qui doivent avoir des proportions équivalentes. Les médecins recommandent aussi de manière répétée de s'unir à un être « robuste »³², sain et exempt de toute maladie ou de « mauvaises dispositions » corporelles qui pourraient se transmettre aux enfants. L'analogie végétale est souvent employée : c'est avec les meilleures graines et les meilleures terres que l'on obtient les meilleures récoltes. Avec le progrès des préoccupations eugéniques, les prescriptions des médecins se focalisent au XIX^{ème} siècle sur la santé et l'hérédité des conjoints³³.

Autre élément clé de la réussite de l'étreinte conjugale, la fréquence et le moment propice pour avoir des relations fécondes.

b. Le moment idéal pour des relations conjugales fécondes

La fréquence des relations conjugales

La régulation de la fréquence des rapports sexuels est une des questions qui met le mieux en évidence l'interventionnisme et le rigorisme des médecins. En effet, depuis l'Antiquité, on considère

²⁵ Lignac (de), *De l'homme et de la femme...*, op. cit., p. 28.

²⁶ *Ibid.* pp. 28-30.

²⁷ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal*, op. cit., éd. 1778, pp. 312-318.

²⁸ *Ibid.*, p. 320.

²⁹ *Ibid.*, p. 321.

³⁰ Voir les critères de fécondité déjà évoqués précédemment dans le chapitre I sur la stérilité. Sur la conception naturaliste de la beauté : voir Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., pp. 25-35.

³¹ Virey (Julien Joseph), article « Femme », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1815, pp. 195 et sq.

³² Morel de Rubempré (J.), *Les secrets de la génération ou l'Art de procréer des garçons et des filles à volonté*, Paris, 1824.

³³ Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, op. cit.

que la semence est de meilleure qualité et plus abondante si elle est longtemps élaborée, des coïts trop réitérés appauvrissant les capacités génératrices. Venette, tout en reconnaissant qu'il est possible de réitérer l'acte quatre ou cinq fois dans la même nuit, recommande la modération car « les caresses trop fréquentes des femmes nous épuisent entièrement, au lieu que si elles nous sont modérées, notre santé s'en conserve »³⁴. Il préconise le chiffre de trois à quatre rapports mensuels, qui semble couramment repris au XVIII^{ème} siècle et pendant une bonne partie du XIX^{ème} siècle. Quelques uns sont plus libéraux ; Haller et Burdach considèrent deux copulations hebdomadaires comme une heureuse moyenne³⁵.

Les médecins insistent cependant de plus en plus sur la retenue. A l'époque industrielle, les valeurs bourgeoises d'épargne et d'économie concernent aussi la gestion du sperme. Pour une saine économie du mariage, celui-ci doit être réservé à l'épouse et servir à la procréation. Hanté par le « fantasme de la déperdition »³⁶, les médecins font de la gestion spermatique le leitmotiv de leurs manuels. Ils modulent cependant leurs conseils avec l'âge : on n'octroie à l'époux qui approche la cinquantaine qu'un orgasme toutes les trois semaines, et bien souvent les médecins imposent l'interdit des rapports au de la cinquantaine³⁷. A la fin du XIX^{ème} siècle, les médecins sont plus conciliants et concèdent qu'il n'y a pas de règle générale. Sinéty recommande toutefois de laisser un intervalle de deux ou trois jours entre les rapports sexuels, un repos sexuel préalable du mari permettant d'obtenir plus facilement un coït fécondant³⁸.

Choisir la saison, le jour et l'heure

Ce type de conseil est abondamment développé chez Quillet, qui détaille heures, saisons et configurations astrales propices ; on trouve encore ces principes chez Venette, mais ils se raréfient au XIX^{ème} siècle où ils font figure d'archaïsme.

Bien des auteurs reviennent sur la saison favorable à la conception, déjà évoquée dans l'Antiquité, notamment par Lucrèce. Venette traite dans un chapitre la complexe question de savoir « En quelle saison l'on se caresse avec le plus de chaleur et d'empressement »³⁹. Il souligne la grande variété d'opinion des médecins sur le sujet et la question lui semble difficile à trancher car elle dépend des climats, mais aussi des tempéraments et du genre de vie des individus. Il souligne le décalage entre hommes et femmes, lié à leurs tempéraments différents. Ainsi la chaleur estivale affaiblit les hommes alors que les femmes sont jugées plus amoureuses pendant l'été, la chaleur corrigeant leur tempérament froid. Les femmes du sud sont donc vues comme plus voluptueuses⁴⁰. L'hiver refroidit les parties amoureuses comme le climat et est donc impropre à l'union charnelle. Il considère que « l'automne (...) est plus propre pour nous à l'exercice de l'amour » car les humeurs des deux sexes y sont plus tempérées⁴¹. Mais, avec la plupart des praticiens, il conseille les rapprochements sexuels au printemps, saison favorable au désir comme aux conceptions, les humains étant ainsi au diapason de la nature :

Il n'y a que le printemps qui nous inspire du courage et de la vigueur pour l'amour (...). C'est cette aimable saison où toute la nature par son vert et par ses fleurs ne respire que production. Alors le sang bouillonne dans les veines de l'un et de l'autre sexe, et sur le gazon nous contons souvent notre martyre à une belle, pendant que le rossignol conte le sien à l'écho des forêts... »⁴². Il ajoute, « c'est la saison dans laquelle les hommes les plus sages et les plus

³⁴ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, op. cit., t. I, éd. 1778, p. 253.

³⁵ Cité par Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., p. 62.

³⁶ Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », art. cit., p. 174.

³⁷ *Ibid.*, p.176.

³⁸ Sinéty, article « Stérilité », art. cit., dictionnaire Dechambre, 1883, p. 733.

³⁹ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, op. cit., t. I, éd. 1778, Chap. IV.

⁴⁰ Cependant, la saison favorable au désir n'est pas forcément celle qui est favorable à la conception, comme le souligne Alain Corbin : « Paradoxalement, les femmes qui copulent au Nord conçoivent plus aisément que celles qui coïtent au Midi. La chaleur, en excitant une transpiration abondante, relâche trop les fibres. Il convient donc, en été, de ne pas se fonder que sur la mesure des jouissances pour estimer les chances de maternité », Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., p. 60.

⁴¹ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, op. cit., t. I, éd. 1778, Chap. IV, pp. 222-223.

⁴² *Ibid.*, pp. 225-226.

spirituels ont été engendrés, pourvu toutefois que leurs pères n'aient pas pris de trop fréquents ni de trop violents plaisirs en les engendrant⁴³.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Sinéty conseille encore une conception printanière, en accord avec la nature, particulièrement au mois de mai. Ces recommandations s'accordent d'ailleurs avec les observations démographiques faites précédemment qui montrent effectivement un pic de conceptions au printemps. Ayant connaissance de femmes accouchant toujours à la même période, certains médecins se demandent si, pour chaque femme, il n'existe pas un moment plus favorable pour la fécondation. Sinéty présente ainsi le cas d'une femme ayant eu cinq enfants, tous nés en janvier. Par contre, il s'élève contre l'idée que, selon le tempérament féminin, la conception serait plus favorable à certaines périodes qu'à d'autres :

Quelques auteurs ont prétendu que les femmes grasses et froides conçoivent plus facilement au printemps ou en été, tandis que les femmes ardentes, maigres et nerveuses, seraient plus aptes à être fécondées l'hiver. Cette opinion, reproduite dans un grand nombre d'écrits relatifs à la stérilité, ne nous semble représenter qu'une simple vue de l'esprit, qui n'est basée sur aucun groupe d'observations sérieusement étudiées⁴⁴.

Les médecins déconseillent certains jours pour l'union sexuelle et la procréation, mais ces conseils n'ont rien à voir avec les interdits établis par le clergé. La plupart des praticiens reconnaissent qu'il faut éviter de procréer après un événement qui a pu affaiblir les fonctions génitales, comme une maladie, une période de convalescence ou de grande fatigue, ou encore l'ivresse⁴⁵. Deslandes déconseille pour sa part le coït quand on a longtemps fréquenté les amphithéâtres de dissection ou les salles d'hôpitaux, ainsi qu'en cas de masturbation récente⁴⁶. Tant que l'on croit que la fécondation s'effectue au moment même du rapport sexuel et que tout ce qui influe sur les conjoints peut avoir des conséquences sur le produit de la conception, on trouve ce genre de conseils :

Quant à l'instant de la conception, il doit être choisi avec discernement, en dehors de la période menstruelle, dans un état de santé satisfaisant ; jamais en ivresse ni au milieu de grands chagrins, ni de mauvaises passions ; s'il se peut, dans les meilleures dispositions morales, car l'hérédité ne se rapporte par seulement au passé de l'être, et elle reproduit aussi son état présent, absolument comme la lumière rayonnante d'un visage intelligent en fixe l'expression sur une plaque d'un daguerréotype⁴⁷.

Ces représentations s'inscrivent dans tout un ensemble de croyances concernant la perméabilité de la femme enceinte à son environnement et à l'influence de son imagination⁴⁸

L'influence des astres peut aussi orienter le choix du jour de conception car on reste persuadé qu'ils influent sur le caractère, les tempéraments et qu'ils déterminent la destinée. Certains auteurs rapportent les croyances astrologiques anciennes en matière de procréation. Quillet explique notamment que concevoir en Bélier aboutit à procréer des enfants au « col allongé », et aux cuisses mal « proportionnées », la tête « courbée » et les yeux « tournés vers la terre ». Saturne et Mars sont également vus comme « contraints et funestes à la production de beaux enfants ». En revanche, une conception en Gémeaux est conseillée car « en eux résident toute la beauté et toutes les grâces du corps »⁴⁹. Cependant ces croyances ne sont rapidement plus prises au sérieux par la plupart des praticiens médicaux. Elles perdurent toutefois dans les mentalités populaires. Les auteurs anciens et les proverbes évoquent aussi les phases de la lune plus ou moins propices à la conception⁵⁰. Déjà, Aristote indiquait :

⁴³ *Ibid.*, p. 227.

⁴⁴ Sinéty, article « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1883, p. 758.

⁴⁵ Morel de Rubempré (J.), *Les secrets de la génération...., op. cit.*, 1824, Chap. V : « L'Art de faire des enfants sains et vigoureux ».

⁴⁶ Deslandes (Léopold), *De l'onanisme et des autres abus vénériens considérés dans leurs rapports avec la santé*, Paris, Lelarge, 1835, p. 91.

⁴⁷ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...., op. cit.*, 1862, Chap. VI : « Traitement de l'hérédité », pp. 74-83.

⁴⁸ Ce sujet sera évoqué dans le chapitre III.

⁴⁹ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants, op. cit.*, pp. 102-103.

⁵⁰ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire. L'influence de la lune, folklore et traditions*, Paris, éd. du Rocher, 1938.

Le déclenchement des règles se produit à la fin du mois. Aussi certains faiseurs de mots affirment-ils que la lune est de sexe féminin parce qu'il y a une coïncidence entre les règles des femmes et le décours de la lune et qu'après les règles et le décours, les femmes et la lune deviennent également pleines !⁵¹

Cette croyance est encore relayée avec sérieux dans la littérature médicale de la Renaissance, notamment par Jean Liébault⁵². La femme et la lune sont à l'unisson ; la pleine lune correspond à l'assurance de la fécondité⁵³. Une conception à cette période, c'est dans le langage populaire comme « pisser contre la lune » et l'on croyait que les enfants nés d'une telle union était malchanceux dans toutes leurs entreprises⁵⁴. De cette méfiance à l'égard de certaines phases lunaires vient l'interdiction de se marier un lundi : « Quand on se marie un lundi, au bout de l'année, on est trois ou un »⁵⁵. Là aussi, les mentalités populaires, notamment à la campagne, accordent à ces croyances une importance prolongée, alors que les médecins n'y voient que des préjugés.

La détermination du moment idéal de la journée pour concevoir suscite d'après débats entre médecins. Pour Anselme Jourdain, la nuit est plus favorable à la copulation car « elle rafraîchit le corps, favorise les sécrétions » et donne plus de force⁵⁶. Pour Quillet, il faut attendre plusieurs heures après un repas pour copuler. Ainsi il recommande aux jeunes mariés de rester chastes après le repas de noce car « si vous entrez au lit l'estomac encore plein de nourriture, et que vous vous mettiez à l'ouvrage avant que la digestion soit faite, hélas vous n'emploierez que des matériaux faibles, dénués d'esprit et peu propres à servir de fondements à un bel ouvrage ! »⁵⁷. Il recommande ainsi de concevoir le matin plutôt que le soir. On trouve cette idée chez Mauriceau, la digestion des aliments étant faite au matin, la semence est « mieux cuite » et plus parfaite⁵⁸. Venette préconise également l'union sexuelle à l'aurore :

En effet l'aurore qui répond au printemps, paraît plus commode pour la génération ; car, après qu'un homme s'est agréablement diverti avec sa femme, et qu'il s'est un peu endormi après les plaisirs légitimes, il répare ainsi toutes les pertes qu'il vient de gagner amoureusement. Après cela, il se lève et va où ses occupations ordinaires l'appellent, pendant que sa femme demeure au lit pour y conserver le précieux dépôt qu'il vient de lui confier. C'est ainsi qu'en usent la plupart des artisans qui se portent bien, et qui ont des enfants si bien faits et si robustes ; car après s'être délassés du travail du jour précédent, ils attendent presque toujours l'aurore à poindre pour embrasser leur femmes⁵⁹.

Venette est cependant plus conciliant que d'autres médecins. Il considère que le jour comme la nuit n'ont rien de défavorables en soit et que ce qui compte, c'est surtout les conditions pendant lesquelles s'accomplit le coït. Il reconnaît d'ailleurs que les « embrassements » du matin ont l'inconvénient de se faire l'estomac vide. Or, les médecins s'accordent à penser qu'il faut éviter de s'unir avec sa femme à jeun, « parce qu'on ne doit pas travailler quand on a faim »⁶⁰. Comme Venette, la plupart des praticiens de l'époque moderne recommandent que la femme se tienne tranquille après la conception, le temps que le mélange des semences se fasse. Ainsi Mauriceau conseille à la femme de rester au lit pendant cinq à six jours après l'acte de la conception, dans la mesure du possible... Cependant, au XVIII^{ème} siècle, certains médecins contestent certains de ces conseils. Ainsi Lignac ne comprend pas la justification de l'interdit qui pèse sur le coït après un repas ; il concède tout au plus que la digestion risque de gêner « l'ardeur que l'on apporte au plaisir » et entraîner « quelque retardement »⁶¹. Tout en étant libéral dans ses conseils sur le moment idéal, Lignac recommande néanmoins de ne pas se livrer fatigué à l'union charnelle.

⁵¹ Aristote, *Histoire des animaux*, Paris, Les Belles-Lettres, 1969, VII, II.

⁵² Liébault (Jean), *Trois livres de la Santé, Fécondité et Maladies des Femmes*, Paris, 1582, pp. 49-51.

⁵³ Bonnet (Jocelyne), *La Terre des femmes...*, *op. cit.*, p. 45. Voir le passage sur les liens entre la femme et la lune dans le chapitre I.

⁵⁴ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, *op. cit.*, p. 210.

⁵⁵ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 75.

⁵⁶ Jourdain (Anselme), *Le médecin des femmes...*, *op. cit.*, Chap. XIII : « Du mariage en général », pp. 145 et sq.

⁵⁷ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 102.

⁵⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 68.

⁵⁹ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, *op. cit.*, t. I, éd. 1778, Chap. IV, p. 232.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 233.

⁶¹ Lignac (de), *De l'homme et de la femme...*, *op. cit.*, t. I, pp. 377-378.

Au tournant des XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles, les médecins répugnent désormais à établir des règles générales ; reconnaissant la diversité des tempéraments et des manières de vivre, ils recommandent désormais une plus grande individualisation des conduites⁶². Chaque individu, chaque couple dispose de moments particuliers favorables à la génération. Cela explique notamment le fait que les enfants de certains ménages naissent tous à la même saison.

Le moment idéal du cycle féminin pour obtenir un rapport fécondant

La question des relations sexuelles pendant les règles a beaucoup occupé les esprits de l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne⁶³, mais elle ne suscite plus guère de débats aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Un interdit d'origine biblique voulait que la femme soit impure pendant cette période où il ne fallait donc ni exiger ni remplir le devoir conjugal⁶⁴. Mais l'Eglise chrétienne, tout en recommandant d'éviter les rapports pendant cette période, les tolère s'il y a risque de concupiscence. La plupart des médecins à l'époque moderne considèrent qu'une conception est possible pendant les règles, mais qu'elle n'est pas souhaitable⁶⁵. Les praticiens de la Renaissance, comme Ambroise Paré, considèrent aussi que les enfants conçus pendant les règles sont lépreux, atteints de graves maladies voire monstrueux⁶⁶. Ces idées perdurent longtemps dans les mentalités populaires où les enfants roux passent pour avoir été conçus pendant les règles maternelles⁶⁷. Le rôle prêté au sang menstruel dans la formation et la nourriture du fœtus explique aussi les interdits proférés par les médecins. En effet, un enfant conçu pendant les règles risque d'être contrefait à cause de l'impureté du sang menstruel et des pertes de sang – celui-ci étant censé lui fournir la matière de ses membres et le nourrir⁶⁸. Au XVIII^{ème} siècle cependant, l'impureté du sang menstruel est globalement contestée par la communauté scientifique. A partir de là, les médecins ne brandissent plus d'interdits, mais reconnaissent la nécessité d'éviter les excès pendant cette période⁶⁹.

La plupart des praticiens conseillent, pour obtenir un coït fécondant, de pratiquer l'union conjugale juste après les règles⁷⁰, pour des raisons qui varient selon les auteurs. Beaucoup reconnaissent qu'à ce moment là l'utérus est bien nettoyé et que le sang est purifié⁷¹. Ainsi, Mauriceau conseille le coït immédiatement après l'arrêt des règles car la matrice est « purgée de ses

⁶² Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, pp. 61-62.

⁶³ - Mc Clive (Cathy), « Engendrer durant les menstrues : devoir conjugal et interdit sexuel à l'époque moderne », dans Redon (Odile), Sallmann (Line), Steinberg (Sylvie), *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Actes du colloque à la mémoire de J.-L. Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, PU Vincennes, 2005, pp. 245-263.

- Flandrin (Jean-Louis), *Un temps pour embrasser...*, *op. cit.*, pp.73 et sq.

⁶⁴ Dans le *Lévitique*, on lit : « Lorsqu'une femme a un écoulement de sang et que du sang s'écoule de son corps, elle restera pendant sept jours dans la souillure de ses règles. Qui la touchera sera impur jusqu'au soir (...). Si un homme couche avec elle, la souillure de ses règles l'atteindra. Il sera impur pendant sept jours » ; *Lévitique*, 15 (19-24).

⁶⁵ Certains savants pensaient néanmoins qu'une femme ne pouvait pas concevoir pendant les règles, comme Laurent Joubert, car ils considéraient que le sang emportait la semence hors de l'utérus ; Mc Clive (Cathy), « Engendrer durant les menstrues... », *art. cit.*, p. 260.

⁶⁶ Pour Cathy Mc Clive, « l'insistance de la doctrine catholique sur la procréation et sur le danger corporel que fait encourir le sang menstruel au fœtus, plutôt qu'à l'homme, servait à démarquer l'Eglise catholique de la tradition hébraïque, puisque les notions d'impureté et de souillure sont d'origine juive ; *ibid.*, p. 250.

⁶⁷ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁸ Mc Clive (Cathy), « Engendrer durant les menstrues... », *art. cit.*, p. 259.

⁶⁹ Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 57.

Les relations sexuelles pendant les temps d'allaitement féminins sont aussi longtemps proscrites par les théologiens et les médecins. Outre diverses raisons liées à la transmission de la nourrice à l'enfant de « convulsions spasmodiques » et de passions violentes, certains médecins avançaient le risque de faire tarir le lait et surtout d'aboutir à une conception qui obligerait la mère à sevrer, faisant courir un péril mortel à son enfant. Cependant, les praticiens du XIX^{ème} siècle ne sont plus aussi catégoriques que par le passé et reconnaissent que nombre de mères se livrent aux approches conjugales sans inconvénients ; voir Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 98.

⁷⁰ Pline l'Ancien considérait déjà que la conception était plus facile juste avant ou juste après l'écoulement des règles.

⁷¹ C'est le cas de Laurent Joubert ; voir Mc Clive (Cathy), « Engendrer durant les menstrues... », *art. cit.*, p. 261.

excrétions et retient bien plus facilement les semences »⁷², mais il rapporte que, dans certains cas, le début des règles est un moment plus favorable car la matrice s'ouvre. Dionis pense qu'une grossesse peut débiter peu après la fin des règles :

car dans le temps de cette évacuation, et immédiatement après, la matrice échauffée par ce sang qui y a passé, fait que la femme en chaleur désire le mari avec plus d'ardeur, et qu'elle le reçoit plus amoureusement, et de l'aveu de presque toutes les femmes, c'est le temps où elles ressentent plus de plaisir, et c'est aussi celui où elles conçoivent plutôt⁷³.

Autre argument pour Anselme Jourdain : « Les parties essentielles à l'accroissement et à la vie du fœtus n'acquièrent de force et de proportions convenables, qu'immédiatement après l'apparition des règles : c'est le temps que le ventre et la matrice ont plus de capacité »⁷⁴.

Avec la découverte de l'ovulation féminine à la fin du XVII^{ème} et de la « ponte » spontanée au milieu du XIX^{ème} siècle, les médecins essayent de déterminer quand l'ovulation se produit. Au XIX^{ème} prévaut l'idée qu'ovulation et règles coïncident⁷⁵. Certains médecins essayent de préciser les choses et se livrent à de véritables enquêtes. Ainsi Raciborski oblige plusieurs patientes à enregistrer les dates de leurs règles et celles de leurs rapports sexuels afin de mettre en relation les deux séries. Il espère ainsi déterminer les moments les plus favorables à la fécondation⁷⁶. Pour Debay, l'ovulation coïncide bien avec les règles. Pour déterminer le bon jour pour le coït, il suffit de repérer le temps que met l'ovule à parcourir l'oviducte et tenir compte de la durée de vie d'un spermatozoïde. Il en conclut que « pour une fécondation certaine », les rapports doivent avoir lieu deux jours avant l'apparition des règles et jusqu'à un ou deux jours après leur cessation⁷⁷. Il conteste donc fermement l'interdit des rapports sexuels pendant les règles et les croyances liées à la débilité des enfants qui en seraient issus. Il pense au contraire que la fécondation a toutes les chances de se produire à cette époque. Certains médecins concluent de ces nouvelles connaissances qu'il existe un temps d'infécondité pendant le cycle féminin. Sinéty conteste cette interprétation de la théorie de Négrier sur la fécondation :

Quelques auteurs ont été jusqu'à avancer que, même entre quinze et quarante ans, la femme a des périodes anagénésiques, c'est-à-dire pendant lesquelles l'imprégnation est impossible. Une pareille affirmation serait pleine de périls pour la réputation du médecin qui la mettrait en pratique, car on est souvent consultés pour savoir à quel moment on a le plus de chance de fécondation. Et, surtout, beaucoup de femmes demandent, avec encore plus d'intérêt, s'il y a une époque où elles soient à l'abri de la grossesse. En réalité (...) quoique l'imprégnation soit probablement plus facile dans les quelques jours qui suivent les règles, elle est possible à n'importe quel moment de la période intermenstruelle⁷⁸.

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'incertitude demeure donc sur le moment idéal du cycle féminin pour concevoir.

Autre sujet de préoccupation pour les médecins, qui fait cependant moins débat, dans quel lieu doit se pratiquer le rapport sexuel pour obtenir une conception ?

c. Lieux et atmosphère propices à la conception

Régions et climats favorables à la procréation

Quillet considère que les enfants les plus beaux sont procréés dans les régions au climat doux, comme la Touraine ou l'Aveyron. C'est là que se rencontrent « une infinité de Nymphes charmantes qui réunissent tous les appas de Pandore », mais aussi « d'aimables jeunes hommes dignes du choix

⁷² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 68

⁷³ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre I, Chap. V : « Du sang menstruel ».

⁷⁴ Jourdain (Anselme), *Le médecin des femmes...*, op. cit., Chap. XIII : « Du mariage en général », pp. 145 et sq.

⁷⁵ Voir *supra* dans ce chapitre la partie sur les théories de la génération.

⁷⁶ Raciborski (Adam), *Traité de la puberté...*, op. cit.

⁷⁷ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, op. cit., p. 232.

⁷⁸ Sinéty, article « Stérilité », art. cit., dictionnaire Dechambre, 1883, p. 733.

des nymphes nubiles ». Cette croyance a des connotations racistes puisque les habitants des pays chauds ou froids sont des « peuples d'une figure hideuse » ; en particulier ceux « dont la noirceur dégoûtante, les cheveux hérissés et crépus, et les grosses lèvres qui s'élèvent sous un nez de singe, sont autant de monstres »⁷⁹... L'influence du climat sur les êtres et leur santé est abondamment développée au XVIII^{ème} siècle, avec la vogue de l'aérisme. On retrouve d'ailleurs sous la plume de Buffon en 1749 l'idée que c'est sous le climat tempéré que « se trouvent les hommes les plus beaux et les mieux faits »⁸⁰. En 1807, Demangeon attribue encore à la qualité de l'air qui environne la femme enceinte certains désordres et difformités qui s'observent chez les enfants :

Les affections de l'âme ne peuvent être prises seules en considération pour expliquer les phénomènes extraordinaires de la grossesse. Il ne fait aucun doute pour moi, que l'époque de la conception et la pureté de l'air que respirent les femmes enceintes n'aient surtout une très grande influence sur leur santé et l'état de leur fruit⁸¹.

Et de citer des exemples de femmes donnant naissance à des enfants malformés, dans lesquelles on a incriminé les effets de l'imagination maternelle, mais il pense que l'insalubrité des lieux est bien davantage responsable. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'idée d'une influence atmosphérique sur la génération perdure, adaptée aux théories hygiénistes. Pour Bouchut :

Le lieu même de la conception et de la gestation n'est pas indifférent, et on peut trouver dans certaines conditions de climat ou de localité une puissante ressource pour modifier les résultats de l'union des sexes et pour arrêter la propagation de certaines maladies héréditaires⁸².

Un lieu intime

La pièce où doivent se pratiquer les ébats et même le mobilier nécessaire sont aussi des sujets abordés par les médecins car ils participent au succès de l'union sexuelle. Pour le docteur Montalban, l'union sexuelle entre époux ne peut se dérouler que dans la chambre, « sanctuaire de l'amour et de la maternité »⁸³. Avec le repli sur la cellule conjugale et la vie privée, qui caractérise la famille occidentale à l'époque moderne, la chambre conjugale devient un lieu fondamental⁸⁴. Déjà les pères de l'Eglise recommandaient la discrétion lors des ébats conjugaux. Ainsi saint Augustin indique :

Eh ! quoi ! L'union conjugale qui, selon les prescriptions du code matrimonial, a pour but la procréation des enfants, ne cherche-t-elle pas, bien que licite et honnête, une chambre fermée à tout témoin ? L'acte légitime des époux, tout en aspirant à être connu, n'en rougit pas moins d'être vu (...). Pourquoi ? Parce que ce qui sied à la nature s'accompagne d'une honte qui vient du péché⁸⁵.

Le discours du clergé n'évolue guère, si l'on en croit les prescriptions du Père Féline en 1782 dans son *Catéchisme des gens mariés* :

Les époux, autant qu'il est possible, doivent coucher dans des appartements séparés, et dans des lits fermés de rideaux. S'ils sont obligés de coucher dans des appartements communs, ils doivent prendre les plus grandes précautions pour empêcher que ceux ou celles qui sont couchés dans le même appartement ne s'aperçoivent de ce qui se passe entre eux⁸⁶.

⁷⁹ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 98.

⁸⁰ Buffon (Georges-Louis Leclerc), *Histoire naturelle...*, op. cit., t. III.

⁸¹ Demangeon (J.-B.), *Considérations physiologiques sur le pouvoir de l'imagination maternelle pendant la grossesse et sur les autres causes prétendues ou réelles des difformités et des variétés naturelles*, Paris, 1807, Chap. I.

⁸² Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862, Chap. VI : « Traitement de l'hérédité, pp. 74-83.

⁸³ Montalban (Dr), *Petite Bible des jeunes époux*, Paris, Flammarion, 1885 ; voir l'analyse de cet ouvrage dans Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », art. cit., p. 182.

⁸⁴ Voir Perrot (Michelle), *Histoire de chambres*, Paris, Seuil, « Librairie du XX^{ème} siècle », 2009, « Chambres conjugales », pp. 63 et sq.

⁸⁵ Cité par Collin (Françoise), Pisier (Evelyne), Varikas (Eleni), dir., *Les femmes de Platon à Derrida*, Paris, Plon, 2000, p. 96.

⁸⁶ Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, op. cit., p. 31.

Les médecins s'accordent sur ces recommandations d'intimité car l'ambiance générale qui règne au moment de l'union sexuelle a une grande importance. Pour Fodéré :

Le coït, pour être bien fait, veut la complaisance, la tranquillité, le silence et le secret. Il est arrêté comme par enchantement par le bruit, la frayeur, la crainte, la publicité, la défiance en ses propres forces, la jalousie, le mépris, la répugnance, la malpropreté, un amour trop respectueux⁸⁷.

Pour avoir de beaux enfants, il faut également se pénétrer de la grandeur de l'acte. « Que le silence et le recueillement, enjoint pour sa part le docteur Coriveaud, président à vos intimes épanchements »⁸⁸. Le mystère doit aussi s'opérer dans l'ombre afin de ne pas froisser la pudeur de l'épouse ; les glaces sont également proscrites. Enfin, l'union sexuelle doit évidemment avoir lieu dans un lit – symbole même du mariage – car « un bon lit est le seul autel où puisse dignement s'accomplir l'œuvre de chair »⁸⁹. La présence de belles peintures ou de choses agréables à regarder dans l'endroit où se déroule l'union charnelle passe également pour favoriser la conception de beaux enfants, en vertu de croyances transmises depuis l'Antiquité. De manière générale, la capacité supposée des femmes enceintes à influencer sur la qualité de leur progéniture grâce à leur regard ou à leur imagination explique que ce moyen soit fréquemment utilisé dans les ouvrages de callipédie. Mais cette particularité liée à la grossesse dépasse la callipédie et justifie une analyse plus fouillée que nous aborderons plus loin⁹⁰.

Les postures à adopter pendant l'acte lui-même font l'objet d'une littérature médicale particulièrement prolifique.

d. Les positions favorables à la fécondation

Les avis convergents des théologiens et des médecins

Les consignes sur le choix des positions à adopter pendant l'acte sexuel sont plus contraignantes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles qu'auparavant, car l'objectif n'est plus la recherche de la jouissance féminine, dont on sait désormais qu'elle n'est plus nécessaire.

Les théologiens n'admettent que la position où la femme est sur le dos, car c'est la seule considérée comme spécifiquement humaine – les animaux ne pouvant l'adopter – et car elle est la plus favorable à la procréation. La plupart des autres modes d'accouplements sont considérés comme contre nature. Au XVI^{ème} siècle, certains théologiens comme Sanchez, les qualifient « d'abus du sacrement du mariage », de « perversion de l'usage du rite » et de « sacrilège digne de l'enfer »⁹¹. Au XVIII^{ème} siècle, la plupart des clercs condamnent également ces postures, mais en des termes moins dramatiques. Ainsi le père Féline « refuse toute manœuvre destinée à procurer un plus grand plaisir que celui qui est offert par la position naturelle »⁹². Cependant Ligorini ne considère que comme des péchés véniels ces postures tant qu'elles sont pratiquées pour une juste cause et aboutissent à l'émission de la semence dans le « vase » prévu à cet effet⁹³. Au milieu du XIX^{ème} siècle, Louvel autorise différentes positions ; il ajoute même celle où la femme se couche sur le côté, face ou en tournant le dos à l'homme⁹⁴.

Comme les hommes d'Eglise, le corps médical privilégie l'union sexuelle où la femme est sur le dos. Ils voient dans cette posture, un moyen de confirmer la subordination « naturelle » de la femme. Pour Venette : « L'homme, qui selon les lois de la nature, doit avoir l'empire sur la femme, et

⁸⁷ Fodéré, cité par Marc, article « Impuissance », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1818, p. 179.

⁸⁸ Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *art. cit.*, pp. 182-183.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Voir le chapitre III où sont évoquées les émotions de la femme enceinte.

⁹¹ Sanchez (T.), *De sancto matrimonii sacramento* ; cité par Flandrin (Jean-Louis), *Le sexe et l'Occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, 1981.

⁹² Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, *op. cit.*, p. 28.

⁹³ Ligorini (Alphonse Marie de), *Œuvres complètes du bienheureux*, Paris, Parent-Desbarres, t. 25, 1837, pp. 322-323.

⁹⁴ Louvel (D. Ren.), *Traité de chasteté. Questionnaire à l'usage des confesseurs pour interroger les jeunes filles qui ne savent pas ou n'osent pas faire l'aveu de leurs péchés d'impureté*, Paris, s.d. (vers 1850), rééd. par Jérôme Martineau, 1968, p. 280 ; cité par Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 280.

qui passe pour le maître de tous les animaux, est bien lâche de se soumettre à une femme quand ils veulent prendre ensemble des plaisirs amoureux »⁹⁵. La posture traditionnelle est aussi justifiée dans l'optique de procréer de beaux enfants, en accord avec la physiologie de chaque sexe. Pour Burdach, que la femme se place sur le dos, « cette situation est celle que [lui] assignent l'étendue de son arcade pubienne, la distance entre ses hanches, la direction du vagin et la position du membre viril »⁹⁶. Un autre argument est avancé par certains médecins comme Lignac ou Montalban, c'est la position qui procure le plus de jouissance. Ils reconnaissent que, dans cette posture, « les points de contact multipliés procurent les sensations les plus agréables »⁹⁷ ; la recherche du plaisir commun des deux époux n'a donc pas disparu.

Les autres positions sont suspectées d'animalité, d'infertilité, ou de provoquer une grossesse extra-utérine voire un enfant malformé⁹⁸. En effet, les médecins condamnent la position où la femme est sur l'homme, car la hiérarchie traditionnelle est inversée et qu'elle rend la fécondation difficile, le sperme ayant du mal à atteindre la matrice. C'est la raison pour laquelle les positions verticale et assise sont également prohibées. Ainsi, pour Venette :

Nos parties amoureuses n'ont pas été faites pour nous caresser debout, comme les hérissons ; nous altérons notre santé dans cette posture, et nous nous opposons même à la génération (...). [En effet] Au lieu de faire des enfants, on rend par cette posture une femme stérile, et si par hasard il en vient quelqu'un, il est petit ou imparfait. Le peu de matière que le père a donné pour le formé à si peu fourni d'esprits, que l'âme, qui doit un jour s'en servir comme d'instruments pour ses plus belles facultés, ne fait dans la suite rien qui vaille, et les enfants en deviennent nains, boiteux, bossus, louches, imprudents et stupides. Il ne faut point aller chercher ailleurs les marques du dérèglement de ceux qui ont donné la vie, que ces mêmes enfants contrefaits⁹⁹.

Pour Tissot et d'autres, cette position est même source de maladies¹⁰⁰. En 1859, le docteur Bourbon consacre la totalité de sa thèse à cette position et indique notamment les risques de paralysie qu'elle fait courir¹⁰¹. Un seul médecin, Civiale, autorise le coït debout car elle incite moins aux raffinements du libertinage¹⁰². La posture où l'homme est derrière la femme suscite des avis plus contrastés. Venette va jusqu'à trouver la position plus naturelle :

Il est certain que l'anatomie nous montre que la matrice est beaucoup mieux située pour la conception, lorsqu'une femme est sur ses mains et sur ses pieds, que quand elle est sur son dos. Le fond de cette partie est alors plus bas que son orifice, et il n'y a qu'à jeter de la semence, elle y coule d'elle-même¹⁰³.

Il est rejoint par d'autres médecins et certains casuistes comme saint Thomas qui constatent qu'elle est parfois la seule possible, par exemple en fin de grossesse, pour éviter d'écraser le fœtus¹⁰⁴ ou en cas d'embonpoint important de la femme ou de l'homme. Au XIX^{ème} siècle, Roubaud conseille aussi cette position dans certains cas de stérilité, mais seulement après un examen anatomique de la femme¹⁰⁵. Selon lui, le coït déterminant des déplacements utérins pour certaines femmes, il faut les examiner avant de conseiller une posture. Il relate ainsi un cas de femme stérile dans la position horizontale, mais qui engendra quatre enfants, tous conçus lorsque « le bassin se trouvait dans la position verticale »¹⁰⁶. Au cours du XIX^{ème} siècle, les praticiens sont toutefois plus nuancés et conciliants

⁹⁵ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, op. cit., t. I, éd. 1778, p. 306.

⁹⁶ Burdach (C.F.), *Traité de physiologie...*, op. cit., 1837, t. II, p. 156.

⁹⁷ Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », art. cit., p. 182.

⁹⁸ Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal... », art. cit.

⁹⁹ *Ibid.*, pp. 305-307.

¹⁰⁰ Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, op. cit., p. 65.

¹⁰¹ Bourbon (Achille), *De l'influence du coït et de l'onanisme dans la station sur la production des paralysies*, thèse de médecine, Paris, 1859, n°115.

¹⁰² Civiale (Jean), *Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires*, Paris, Fortin, 2^{ème} éd., 1841, t. II, pp. 160-161.

¹⁰³ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour conjugal...*, op. cit., t. I, éd. 1778, pp. 307-309.

¹⁰⁴ Bernos (Marcel), Roncière (Charles de la), Guyon (Jean), Lécivain (Philippe), *Le fruit défendu...*, op. cit., pp. 180-181.

¹⁰⁵ Roubaud (Félix), *Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et la femme comprenant l'exposition des moyens pour y remédier*, Paris, J.-B. Baillière, 1855, t. II, p. 772.

¹⁰⁶ *Ibid.*

qu'auparavant sur le choix des postures. Ils invitent toutefois les conjoints à ne pas décider seuls de la posture adéquate et à demander conseil en la matière à leur médecin¹⁰⁷.

La question des positions pendant l'acte amoureux est longtemps étroitement associée à celle du plaisir pour rendre le coït fécondant.

e. La nécessité du plaisir ?

De l'Antiquité au XVIII^{ème} siècle, le plaisir féminin vu comme nécessaire à la conception

Malgré la méfiance prolongée de l'Eglise vis-à-vis de la jouissance – signe même de l'impureté de la procréation –, les théologiens de l'époque moderne considèrent que le plaisir de la femme ne doit pas être totalement gratuit et a nécessairement une utilité dans la génération. Ils acceptent donc la recherche du plaisir des époux dans l'union conjugale, tant que la procréation reste l'objectif premier et en respectant « l'honnêteté naturelle »¹⁰⁸. A l'époque moderne, les théologiens conseillent d'édulcorer l'acte sexuel : pendant le coït, il ne faut pas s'arrêter au plaisir, mais le dépasser en se représentant son but (la procréation) et Celui qu'elle glorifie¹⁰⁹.

Les médecins antiques ont propagé l'idée que l'orgasme permet l'émission de la semence féminine et cette idée est encore soutenue par Roussel en 1775¹¹⁰. A l'époque moderne, une voie intermédiaire est souvent adoptée. On admet en général que le plaisir est, sinon nécessaire à la conception, au moins utile à sa perfection¹¹¹. La simultanéité de la jouissance paraît aussi augurer de la réussite du coït. Cette idée est développée par Burdach, mais aussi par Menville de Ponsan qui cite les autorités selon lesquelles la conception peut être suspectée quand les deux partenaires « ont ressenti pour lors un plaisir plus vif qu'à l'ordinaire, par le contact plus immédiat des parties sexuelles, et un spasme mutuel instantané, isochrone, qui peut le faire distinguer du sentiment qui est ordinairement la suite de la copulation infructueuse »¹¹².

Les médecins reconnaissent cependant que des conceptions peuvent se réaliser sans jouissance féminine, comme le prouvent les cas de femmes victimes de viols ou insensibles aux caresses de leur mari ; de même que le plaisir ne conduit pas toujours à la fécondation. Certains médecins puritains, comme Moreau de la Sarthe, affirment même qu'une femme frigide conçoit plus facilement qu'une amante comblée, rien ne la distrayant de sa tâche reproductive¹¹³. On retrouve cette idée chez Debay qui explique ainsi la stérilité prêtée en général aux prostituées :

Le plaisir vénérien chez la femme n'est pas une condition indispensable à la fécondation : au contraire, les femmes lymphatiques, froides, indifférentes sont plus fécondes que les femmes nerveuses, passionnées, ardentes » ; il ajoute « trop d'ardeur ou trop d'indifférence en amour, nuisent également à la fécondité¹¹⁴.

Avec la découverte de l'ovulation spontanée, l'inutilité du plaisir pour réussir une conception est à priori prouvée. Cependant, malgré ces révélations scientifiques, certains médecins continuent de considérer que la frigidité malmène l'intégrité et le fonctionnement normal des organes génitaux¹¹⁵. Le frémissement de l'utérus, des trompes et des ovaires pendant l'orgasme passe pour faciliter la progression du sperme, son aspiration par les trompes et sa remontée jusqu'aux ovaires. A la fin du siècle, Sinéty reconnaît que « les influences, conscientes ou inconscientes, du système nerveux sur la fécondation, sont encore bien obscures »¹¹⁶. Il concède que « les excitations nerveuses facilitent peut-

¹⁰⁷ « Les époux doivent s'adresser au médecin de leur choix, qui pourra seul fixer la position la plus convenable à prendre » ; Montalban (Dr), *Petite Bible...*, cité par Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *art. cit.*, p. 182.

¹⁰⁸ Beauvalet (Scarlett), *Histoire de la sexualité...*, *op. cit.*

¹⁰⁹ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, *op. cit.*, Chap. V, 3^o, §3.

¹¹⁰ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, *op. cit.*, 1770.

¹¹¹ Voir page suivante l'idée que les enfants de l'amour sont plus beaux que les autres.

¹¹² Menville de Ponsan (Charles), *Histoire philosophique et médicale de la femme...*, *op. cit.*, t. I, p. 350..

¹¹³ Moreau de la Sarthe (Jacques-Louis), *Histoire naturelle de la femme...*, *op. cit.*, 1803.

¹¹⁴ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...* *op. cit.*, Chap. VII, pp. 79 et sq.

¹¹⁵ Voir par exemple l'ouvrage de Roubaud (Félix), *Traité de l'impuissance...*, *op. cit.*, 1855.

¹¹⁶ Sinéty (L. de), « Stérilité », *art. cit.*, *Dechambre*, 1883.

être la fécondation » ; néanmoins il indique que beaucoup de femmes procréent sans avoir jamais ressenti de plaisir et que leur participation volontaire n'est pas nécessaire¹¹⁷.

Cependant, cette croyance prolongée à la nécessité du plaisir ne conduit pas à l'exaltation de la jouissance féminine, qui effraye. L'homme risque, en excitant trop sa compagne, de déclencher des "fureurs" utérines incontrôlables, comme en témoignent les nymphomanes et les hystériques¹¹⁸. Nombre de médecins du XIX^{ème} siècle reconnaissent cependant comme légitime la recherche de plaisir par les deux époux dans l'union charnelle¹¹⁹, mais le « bon coït » implique une volupté modérée, meilleure pour la santé et la procréation. Dans le cadre d'une gestion comptable de la relation sexuelle et dans un objectif de fécondation, ils conseillent à leurs patients, après quelques préliminaires, de pratiquer un coït rapide et vigoureux, pour économiser la substance spermatique et car la brièveté passe aussi pour procurer une jouissance plus intense¹²⁰.

Les « enfants de l'amour », des enfants plus réussis ?

L'opinion populaire fait des enfants conçus avec amour et plaisir par leurs parents, notamment lors de relations extra-conjugales, des enfants plus parfaits et plus beaux. De même, les aînés, nés dans les premiers temps du mariage, quand l'amour est encore intense entre les conjoints, passent pour mieux réussis. Pour Debay, « tous les physiologistes, Hippocrate et Aristote en tête, ont émis l'opinion que, sous l'empire de l'exaltation momentanée de toutes les puissances de l'être par l'amour, la fécondation donnait, en général, de beaux fruits »¹²¹. L'intensité émotionnelle et physique du rapprochement sexuel influencerait positivement la qualité de la progéniture. Cette croyance très ancienne est répandue aussi bien dans les ouvrages médicaux que dans la littérature ou les proverbes populaires jusqu'au XIX^{ème} siècle. Certains médecins des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles essayent d'avancer différentes hypothèses pour expliquer ce phénomène. Ainsi Roussel rapporte qu'

une tradition populaire veut que les enfants illégitimes aient plus d'esprit et de sagacité que les autres. M. le Camus sans doute¹²² ajoutoit foi à cette tradition, puisqu'il tâche d'expliquer le fait qui en est le sujet. Il fait entendre que les enfants illégitimes sont ordinairement le fruit d'un amour industriel ; que l'esprit de leurs parents, continuellement aiguë par les ruses nécessaires à une tendresse traversée par des obstacles continuels, exercé par les artifices propres à tromper la jalousie d'un mari ou la vigilance d'une mère, éclairé par le besoin de dérober à l'opinion publique des plaisirs qu'elle condamne, doit nécessairement transmettre aux enfants qui proviennent, une grande partie des talents auxquels ils doivent le jour ; au lieu que les enfants nés dans l'indolente sécurité d'un amour permis, souvent se ressentent de cette espèce d'abandon, de cette inertie d'âme avec laquelle on leur a donné l'être¹²³.

A la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle, dans le contexte d'une procréation callipédique, puis pré-eugénique, cette question des enfants de l'amour prend une dimension particulière¹²⁴. Les auteurs de manuels encouragent ainsi leurs patients à créer une atmosphère amoureuse lors de leurs ébats, afin d'avoir de beaux enfants. Ainsi, Millot livre plusieurs recommandations pour obtenir ces « enfants de l'amour dont la généralité est infiniment plus intelligente que celle produite par les seuls conventions ou devoirs matrimoniaux »¹²⁵ :

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *art. cit.*, p. 179.

¹¹⁹ A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, certains médecins comme Roubaud reconnaissent le droit à la jouissance pour la femme, hors de la perspective de la fécondation. L'absence de plaisir, la frigidité, est reconnue comme une pathologie qui doit être soignée ; dans Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 192.

¹²⁰ Comme le souligne Alain Corbin, « Si l'ivrogne s'attarde dans l'amour, c'est qu'il a perdu la force de féconder ; nouvelle raison pour bannir la complaisance voluptueuse : celle-ci risque de compromettre la qualité du produit de la fécondation » ; Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *art. cit.*, pp. 177-178.

¹²¹ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, éd. 1888, Chap. VI, Section VII : « Enfants naturels, enfants de l'amour ».

¹²² Le Camus (Antoine), *Médecine de l'esprit...*, Paris, Ganeau, 1753, t. I, p. 310.

¹²³ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, *op. cit.*, 1775, pp ; 260-261.

¹²⁴ Carol (Anne), « Les enfants de l'amour : à propos de l'eugénisme au XIX^{ème} siècle », dans « Amours et société », *Romantisme*, 1990, n°68, pp. 87-95.

¹²⁵ Millot (Jacques-André), *L'art de procréer les sexes à volonté*, 1800, p. 143.

C'est en communiquant à la femme que l'on veut féconder une portion de ce feu divin qui nous anime, c'est en l'électrisant par l'exaltation de ses qualités morales et de ses agréments, c'est par l'enjouement, la danse et toute la satisfaction que nous pouvons lui procurer, c'est encore en lui faisant trouver des charmes dans la possession de notre personne ; c'est, enfin, en buvant avec elle à longs traits dans la coupe du bonheur que nous parviendrons à saturer de ce spiritueux [la liqueur séminale] un de ses germes, et que le cerveau de l'enfant qui en résultera pourra s'organiser avec chaleur et activité¹²⁶.

Cette idée est partagée par de grands médecins du XIX^{ème} siècle, comme Virey, qui assure dans le *Dictionnaire des sciences médicales* que « les enfants de l'amour sont les plus beaux »¹²⁷ ; tout comme le docteur Lucas, grand spécialiste de l'hérédité avant Darwin, qui croit démontrer l'importance du contexte dans lequel s'accomplit la conception et les avantages de l'amour pendant le coït¹²⁸. Sans rentrer ici dans les implications que cette croyance peut avoir en matière d'encadrement de la procréation et d'eugénisme¹²⁹, notons toutefois que quelques rares médecins sont plus réticents et invitent à procréer sans passion, afin d'éviter des troubles nerveux chez l'enfant à naître¹³⁰. D'autres distinguent également les différentes sortes d'enfants de l'amour ; Debay consacre une section particulière de son ouvrage à ce sujet¹³¹. Tout d'abord, il s'intéresse à ceux de « première catégorie ». Ils sont issus d'« hommes et femmes au printemps de la vie » qui « s'oublie dans la fièvre d'amour » ; « l'enfant qui naîtra de cette étreinte passionnée héritera très probablement des qualités physiques et morales des auteurs de ses jours ». Puis il évoque les enfants naturels, qui constitue la deuxième catégorie : ce sont les « enfants engendrés par ces masses d'individus de basse classe qui ne recherchent la femme que pour satisfaire l'instinct brutal (...) la scène change au désavantage de la progéniture ». Il déplore la fréquence de ces unions dans les grandes villes et l'hérédité dramatique de ces enfants dont les parents sont vicieux et dépravés. Il conclut ce passage, au racisme social féroce, que les « vrais enfants de l'amour [sont] issus de la classe aisée et intelligente de la société ». Dans un contexte général où les élites bourgeoises vivent dans l'angoisse de la diffusion des fléaux sociaux et de la dégénérescence, tous les enfants du plaisir ne sont donc pas une bonne chose.

Les écrits privés témoignent d'une large diffusion de ces croyances concernant les enfants de l'amour comme des êtres à part : « Les enfants de l'amour ont l'intelligence et la beauté »¹³². Mirabeau indique ainsi à sa chère Sophie : « Tu diras tout ce que tu voudras de la figure de cette enfant ; mais je suis bien sûr que ce sont tes traits qu'elle aura. L'amour peint ressemblant »¹³³. Encore en 1846, Balzac rassure Mme Hanska en lui assurant que « les enfants de l'amour ne donnent pas de nausées ; on les porte avec facilité »¹³⁴. Le nouvel idéal de l'amour comme fondement de la relation de couple, aboutit à la dévalorisation des enfants qui ne sont que le fruit du mariage et du devoir entre époux¹³⁵.

La littérature se fait l'écho de ces représentations. On peut citer – entre autres – le long développement consacré à la différence entre les enfants de l'amour et les autres dans *La femme de trente ans* (1842) de Balzac¹³⁶. Dans ce roman, l'auteur raconte l'histoire de la comtesse Julie d'Aiglemont qui porte le deuil de son premier amant, mort pour elle avant qu'elle ne cède à la passion physique. Mariée avec un époux qu'elle n'aime pas et dont elle a une fille, Hélène, elle regrette de ne pas avoir eu d'enfant de son amant :

¹²⁶ *Ibid.*, pp. 98-99.

¹²⁷ Virey (Julien-Joseph), article « Génération », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. Panckoucke, 1817, t. 18, p. 27.

¹²⁸ Lucas (Prosper), *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle*, *op. cit.*, t. 2, p. 922.

¹²⁹ Voir l'article d'Anne Carol cité précédemment.

¹³⁰ C'est le cas de l'auteur anonyme de *La Philopédie ou l'Art d'avoir des enfants sans passion* ; cité par Carol (Anne), « Les enfants de l'amour... », *art. cit.*, p. 88 et Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, pp. 142-143.

¹³¹ Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique...*, *op. cit.*, éd. 1888, Chap. VI, Section VII : « Enfants naturels, enfants de l'amour ».

¹³² Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, 1881, fds cit.

¹³³ Mirabeau, *Lettres à Sophie écrites du Donjon de Vincennes (1777-1780)*, Paris, éd. d'Aujourd'hui, 1981, lettre du 19 janvier 1777.

¹³⁴ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre du 2 juin 1846.

¹³⁵ Il s'agit surtout d'une représentation littéraire ; dans les faits, il n'est pas certain que les enfants illégitimes soient vraiment plus aimés que les autres...

¹³⁶ Balzac (Honoré de), *La femme de trente ans*, Paris, G.F. Flammarion, 1996.

Un enfant, monsieur, n'est-il pas l'image de deux être, le fruit de deux sentiments librement confondus ? s'il ne tient pas à toutes les fibres du corps comme à toutes les tendresses du cœur ; s'il ne rappelle pas les délicieuses amours (...) cet enfant est une création manquée. (...) Ma pauvre petite Hélène est l'enfant de son père, l'enfant du devoir et du hasard ; elle ne rencontre en moi que l'instinct de la femme, la loi qui nous posse irrésistiblement à protéger la créature née dans nos flancs. Je suis irréprochable, socialement parlant. Ne lui ai-je pas sacrifié ma vie et mon bonheur ? Ses cris émeuvent mes entrailles ; si elle tombait à l'eau, je m'y précipiterais pour l'aller reprendre. Mais elle n'est pas dans mon cœur. Ah ! l'amour m'a fait rêver une maternité plus grande et plus complète. J'ai caressé dans un songe évanoui l'enfant que les désirs ont conçu avant qu'il ne fut engendré, enfin cette délicieuse fleur née de l'âme avant de naître au jour (...). Quand l'enfant n'a pas l'âme de sa mère pour première enveloppe, la maternité cesse donc alors dans son cœur, comme elle cesse chez les animaux. Cela est vrai, je le sens à mesure que ma pauvre petite grandit, mon cœur se resserre. Les sacrifices que je lui ai fait m'ont déjà détachée d'elle, tandis que pour un autre enfant mon cœur aurait été, je le sens, inépuisable ; pour cet autre, rien n'aurait été sacrifiée, tout eût été plaisir (...). A-t-elle tort de vouloir mourir la femme (...) qui, pour son malheur, a entrevu l'amour dans ses beautés infinies, la maternité dans ses joies illimitées¹³⁷.

Cet extrait présente l'intérêt de montrer l'enfant de l'amour comme le seul enfant que l'on aime vraiment car il incarne l'intensité du lien qui unit ses parents¹³⁸.

Les recommandations pour obtenir un enfant réussi sont donc multiples et ne s'arrêtent d'ailleurs pas au moment du coït et de la fécondation. Elles se poursuivent tout au long de la grossesse et s'intègrent dans ce qu'on appelle l'hygiène de la grossesse¹³⁹. A la fin du XVIII^{ème} siècle, l'art de faire de beaux enfants évolue vers une démarche pré-eugéniste qui se confirme au XIX^{ème} siècle¹⁴⁰.

f. La difficile appréciation de la réalité des comportements

Toutes ces prescriptions sont issues de sources normatives et elles ne nous disent pas comment se passent les ébats dans la réalité et si les individus respectent les interdits et mettent en pratique les conseils. Il est par exemple difficile de mesurer l'audience réelle des médecins, de plus en plus sévères et interventionnistes. Mais si l'on en juge par le succès du vieux manuel de Venette, il semble que la sexualité des individus échappe largement à l'emprise médicale¹⁴¹. D'autre part, les conseils callipédiques rapportés par la littérature médicale s'adressent plutôt à une élite lettrée. On sait pourtant que le rêve de l'enfant parfait n'est pas réservé qu'aux classes favorisées et que les recours dans ce domaine ne sont pas uniquement médicaux. L'idéal des femmes enceintes dans les catégories populaires est de donner le jour à un enfant rose, robuste, mais surtout blond et frisé¹⁴². Ce souhait, récurrent dans de nombreuses sources, semble remonter à l'époque gallo-romaine, où certaines divinités à l'abondante chevelure constituaient un idéal de beauté, tel l'Apollon gaulois. Un bel enfant, c'est aussi un enfant vigoureux, et non un être languissant, faible et mal constitué, qui ne grandit pas bien. De nombreuses dévotions sont ainsi rendues à certains saints pour obtenir un enfant conforme au modèle souhaité. Dans le centre et l'ouest de la France, les prières sont adressées en particulier à Saint Greluchon ou à saint Freluchot, déjà invoqués pour redonner de la vigueur aux époux stériles ou impuissants¹⁴³.

Quant aux interdits religieux, on sait juste qu'ils sont acceptés pour le principe dans la majeure partie de la population jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Dans la réalité, ils sont plus ou moins respectés, car l'union sexuelle répond à d'autres impulsions que de la morale chrétienne. Les injonctions du Père

¹³⁷ *Ibid.*, pp. 139-140.

¹³⁸ Julie d'Aiglemont distingue la « maternité de chair » et la « maternité de cœur ». Les psychologues actuels ne désavoueraient pas cette idée que c'est le désir d'enfant dès la conception qui réalise la vraie maternité.

¹³⁹ La question de l'hygiène de la grossesse est étudiée en particulier dans le chapitre III.

¹⁴⁰ Nous reviendrons en conclusion sur cette nouvelle démarche et la nouvelle attitude des médecins dans le contrôle de la procréation, de la grossesse, de l'éducation et de l'hygiène au XIX^{ème} siècle.

¹⁴¹ Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal... », *art. cit.*

¹⁴² Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 158.

¹⁴³ *Ibid.*

Féline, dans son *Catéchisme des gens mariés* laissent d'ailleurs entendre que les couples n'acceptent guère l'interventionnisme du clergé dans le domaine de la sexualité conjugale :

La plupart des maris s'imaginent que tout leur est permis et ne pensent point à consulter. Ils ne peuvent se persuader qu'un confesseur ait droit d'entrer dans la discussion de ces sortes de matières. Ils paraissent se scandaliser s'il arrive qu'on vienne en parler au tribunal de la Pénitence¹⁴⁴.

Il ne paraît guère réaliste, par exemple, de croire que les maris s'abstiennent réellement de relations conjugales pendant les maternités et les allaitements successifs de leurs femmes, car cela conduirait à des périodes de chasteté de plusieurs années. Tabou et culpabilité ont peut-être tout au plus espacé un peu les rapports sexuels¹⁴⁵.

La démographie permet toutefois de lever une partie du voile ; l'étude de la saisonnalité des naissances permet par exemple de mesurer l'influence des impératifs religieux et médicaux sur les comportements réels.

Repérer la répartition saisonnière des naissances

A l'époque moderne, les écarts entre les chiffres mensuels de conception peuvent être considérables et varier du simple au double. La saisonnalité des conceptions et des naissances est si marquée par le passé qu'elle n'a pas échappé aux premiers démographes. Ainsi Moheau dans « Recherches et considération sur la population de la France » (1778), compare la « fécondité dans les différents mois »¹⁴⁶. Quant à Villermé, il propose dès 1831 une des premières études scientifiques sur le sujet¹⁴⁷. Il est cependant difficile d'établir des analyses générales sur la temporalité des grossesses et des conceptions qui soient valables sur tous les points du territoire français et tous les milieux, tant les rythmes varient selon les régions et les catégories sociales. En outre, entre le début du XVIII^{ème} et la fin du XIX^{ème} siècle, les attitudes évoluent, ce qui se traduit dans le calendrier des conceptions. Nous nous contentons ici de présenter les grandes lignes de ces comportements démographiques afin de voir à quelles époques privilégiées interviennent les grossesses et de comprendre pourquoi¹⁴⁸.

Les démographes ont distingué quatre facteurs principaux pouvant expliquer la variabilité saisonnière des conceptions : la répartition saisonnière des mariages¹⁴⁹, les conditions climatiques, les impératifs économiques et sociaux (comme les travaux agricoles ou les migrations saisonnières), ainsi que le respect de certains interdits religieux. Pour établir la courbe mensuelle des conceptions, on calcule à partir de la date de naissance des enfants en retirant neuf mois¹⁵⁰, mais ce procédé est imparfait car on ne tient pas compte des fausses couches et des naissances prématurées. Malgré cela, des tendances assez nettes s'observent en matière de calendrier conceptionnel, tendances qui se retrouvent d'ailleurs dans la plupart des régions françaises et même un peu partout en Europe. Pour nos analyses, nous avons utilisé les travaux réalisés grâce à l'enquête sur la population de la France par l'I.N.E.D. qui a relevé les mois de naissance à raison d'un acte sur 500. De nombreux démographes ont ensuite exploité ces informations, notamment Jacques Houdaille qui a analysé la

¹⁴⁴ Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, op. cit.

¹⁴⁵ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., pp. 66 et sq.

¹⁴⁶ Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, Qu. VI, ch. X.

¹⁴⁷ Villermé (Louis-René), « De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, V, 1831, pp. 55-155.

¹⁴⁸ Nous renvoyons pour davantage de détails à : Léridon (Henri), *Aspects biométriques de la fécondité humaine*, Paris, P.U.F., 1973 (Travaux et documents de l'INED, Cahier n°65) ; Léridon (Henri), « Natalité, saisons... », art. cit.

¹⁴⁹ Elle ne peut avoir cependant une influence que sur les naissances du premier rang, soit 15 à 20% du total des naissances.

¹⁵⁰ Pour obtenir des informations sur le calendrier des conceptions, on peut aussi utiliser le mouvement mensuel des baptêmes. Le baptême chez les catholiques étant pratiqué très majoritairement le jour de la naissance ou le lendemain (ainsi à Meulan ou à Verdun au XVIII^{ème} siècle, plus de 90 % des enfants sont baptisés dans les vingt-quatre heures), la répartition sur l'année donne une indication sur les variations saisonnières de la fécondité. Les résultats sont globalement concordants avec la méthode basée sur le calcul à partir de la date de naissance ; Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, op. cit., t. 2, p. 400 ; Beauvalet (Scarlett), *La population française...*, op. cit., p. 258.

période 1740-1829 ; ses travaux ont permis d'affiner ceux, plus anciens, de Jacques Dupâquier¹⁵¹. Pour avoir une idée de l'ampleur des variations sur l'année, l'écart absolu moyen des indices mensuels de conception est révélateur. Il semble élevé entre 1740-1829 puisqu'il se chiffre à 10,4 ; l'indice étant plus important dans les campagnes (indice 10,6) que dans les villes (indice 9). Cette caractéristique n'est pas surprenante car dans ces dernières, les populations dépendent beaucoup moins des saisons et des travaux agricoles¹⁵², qui semblent être un facteur d'explication essentiel des variations saisonnières.

Mois de conception	Enquête INED 1740-1829				Statistique de la France			
	France rurale	France urbaine	France entière	Echantillon Michel Du pâquier XVIII ^e siècle	1861-1865			1970-1972
					France rurale	France urbaine sans la Seine	France entière	
Janvier	97	92	96	101	96	95	95	95
Février	101	108	101	95	98	97	98	95
Mars	95	98	95	86	95	98	96	98
Avril	109	105	109	111	104	104	104	98
Mai	118	113	118	126	110	110	110	99
Juin	117	115	117	131	110	107	109	102
Juillet	108	96	107	116	108	105	107	106
Août	96	92	96	95	100	100	100	108
Septembre	82	104	85	74	93	95	93	104
Octobre	87	90	87	76	93	96	95	102
Novembre	91	87	90	88	94	96	95	96
Décembre	99	100	99	101	98	97	97	97
Ecart absolu moyen	10,6	9,0	10,4	17,2	6,4	5,2	6,1	4,4
Nombre d'observations	ca. 32 500	4 467	ca. 37 000		plus de 3 millions	ca. 1 290 000	plus de 5 millions	ca. 2 600 000

« Indices mensuels des conceptions en France à diverses époques », dans Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *Populations*, vol. 34, n°2, 1979, p. 453.

Des conceptions et des naissances inégalement réparties tout au long de l'année

La répartition des indices mensuels des conceptions met en évidence, pour la période 1740-1829, un niveau élevé des conceptions d'avril à juillet (indice compris entre 109 et 118), avec pic prononcé pour mai et juin. D'août à mars, les conceptions sont moins nombreuses, avec un creux très marqué pour les mois de septembre, octobre, novembre (indice 85 à 90). La nette remontée des conceptions en février (indice 101) annonce la fécondité printanière ; l'interruption de cette tendance observée en mars (indice 95) tenant probablement à la continence du temps de Carême. On naît donc peu du milieu du printemps au plein été ; l'essentiel des naissances intervient plutôt entre novembre et avril.

On a souvent tendance à considérer, dans la société traditionnelle, que l'hiver constitue un temps propice à la vie sexuelle et donc aux conceptions¹⁵³. En effet, la vie affective et sexuelle passe être plus intense en ces périodes de temps mort pour les travaux agricoles. Les familles se replient à l'intérieur des maisons où s'organisent veillées et travaux domestiques. Pourtant, aux vues des statistiques, le tout début de l'hiver ne s'avère guère favorable aux conceptions, l'Avent n'expliquant pas à lui seul le déficit observé¹⁵⁴. Un proverbe évoque l'inopportunité d'une conception à cette

¹⁵¹ Jacques Dupâquier travaillant sur un échantillon plus restreint, les variations qu'ils observent sont beaucoup plus fortes.

¹⁵² Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *art. cit.*, p. 453.

¹⁵³ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, pp. 85 et sq.

¹⁵⁴ Le temps de l'Avent semble être un temps de pénitence beaucoup moins respecté que le Carême ; on le distingue rarement dans les chiffres des conceptions d'hiver.

période : « En novembre, fou engendre, en août gît sa femme »¹⁵⁵, ce qui signifie que neuf mois plus tard, la femme étant en couches, elle est incapable d'aider son mari au moment des récoltes. Mais il est difficile de savoir s'il existe réellement une stratégie consciente pour éviter une naissance à un moment jugé peu favorable. Par contre, à partir de février, les conceptions sont plus nombreuses et aboutissent à un taux assez élevé de natalité en novembre, qui se distingue dans un certain nombre de registres paroissiaux jusqu'au XIX^{ème} siècle¹⁵⁶. Ce phénomène peut s'expliquer par la fréquence des mariages en janvier et février¹⁵⁷ dans de nombreuses régions françaises, ce qui conduit de nouveaux couples à procréer à partir de ce moment là. Ces conceptions de février s'inscrivent aussi dans une temporalité particulière : elles coïncident avec des fêtes importantes qui célèbrent la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps. Le 2 février se tient en effet la fête de la Chandeleur ou fête de la Purification qui célèbre les relevailles de la Vierge, marquant la fin de la quarantaine d'isolement après la naissance de Jésus. Comme le temps de Carnaval, qui s'ouvre peu après, ces fêtes célèbrent la fin de la nuit hivernale, le début du renouveau de la nature ; elles ramènent la fécondité et la fertilité, ouvrant la première porte de l'année « aux forces qui montent »¹⁵⁸. Les naissances qui en résultent neuf mois plus tard se font à l'époque de la saint Nicolas, qui est le temps où les enfants sont fêtés, naissent ou ressuscitent ; ainsi que pour Noël qui célèbre conjointement l'enfant divin et les naissances humaines.

Cet essor des conceptions à l'approche du printemps est cependant temporairement ralenti par le temps du Carême. Les études sur la fécondité saisonnière montrent en effet souvent un fléchissement démographique à cette période¹⁵⁹, mais on ignore si la stérilité temporaire des femmes est due aux effets du jeûne lui-même ou à une réelle chasteté. Par contre, le proverbe « mariages de mai ne fleurissent jamais » ne se vérifie pas¹⁶⁰. En effet, l'interdit de mariage et de conception en mai, mois de la Vierge consacré à la chasteté, semble peu respecté. Le grand réveil printanier est de manière évidente le temps privilégié pour les conceptions, pas seulement pour des raisons culturelles ou économiques, mais aussi en lien avec les rythmes physiologiques. Le climat agit en effet sur la fécondité et sur la fréquence des rapports sexuels¹⁶¹. Moheau signalait déjà au XVIII^{ème} siècle la plus grande fécondité des couples au printemps :

Le complément de la végétation paraît être l'époque à laquelle le plus grand nombre d'hommes doit son existence (...). Le mois de juin est celui où un plus grand nombre de femmes commencent à acquérir des droits au titre de mère ; et le mois de septembre celui qui en donne le moins¹⁶².

Au XIX^{ème} siècle, Sinéty, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* dirigé par Dechambre, reconnaît aussi l'influence des saisons sur l'aptitude à procréer¹⁶³. Pour lui, le printemps,

¹⁵⁵ Montreynaud (Florence), Pieron (Agnès), Suzzoni (François), *Dictionnaire de proverbes et de dictons*, Paris, Le Robert, 1993, p. 147.

¹⁵⁶ C'est le cas dans les registres de Durningen en Alsace entre 1810 et 1859 ; Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, p. 271.

¹⁵⁷ En effet, le calendrier des mariages est lui aussi très dépendant des interdits religieux et des contraintes socio-économiques de la vie rurale. On se marie principalement en hiver (40 à 56 % de l'ensemble des mariages célébrés), avec des creux marqués pour l'Avent et plus encore pour le Carême. Les mois de février, puis dans une moindre mesure janvier et novembre sont les mois où l'on se marie le plus, mais il existe des variations entre villes et campagnes et selon les régions, en lien avec les spécificités locales ; voir Beauvalet (Scarlett), *La population française...*, *op. cit.*, pp. 170-171.

Cependant, les démographes considèrent que si la répartition saisonnière des mariages a des conséquences directes en régime naturel sur celle des naissances de rang 1, elle est sans influence sur les suivantes et, en pratique, sur l'ensemble des naissances ; Léridon (Henri), dir., « Natalité, saisons... », *art. cit.*, p. 68.

¹⁵⁸ Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, pp. 262-263.

¹⁵⁹ Selon les courbes de conception, on observe un creux parfois net, parfois peu sensible, correspondant au temps du Carême ; Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 66 et sq et p. 85 et sq.

¹⁶⁰ D'autres proverbes proches vont dans le même sens : « Mariage de mai, fleurit tard ou jamais », « Noces de mai, ne vont jamais », « Noces de mai, noces mortelles » ; Montreynaud (Florence), Pieron (Agnès), Suzzoni (François), *Dictionnaire de proverbes...*, *op. cit.*, p. 133. Dans certaines régions, on estime aussi que les enfants conçus en mai sont fous, idiots ou très difficile à élever ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 74.

¹⁶¹ Les scientifiques ont d'ailleurs observé que c'est de janvier à juin que les neurohormones hypophysaires féminines qui stimulent la sécrétion en œstrogène et en progestérone des ovaires sont fabriquées en plus grande quantité ; Schwob (Marc), *De l'amour plein la tête ou la biologie de l'amour*, Hachette, 1984, p. 100.

¹⁶² Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et considérations sur la population...*, *op. cit.*, 1778.

¹⁶³ Sinéty, article « Stérilité », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, p. 756.

qui ramène les phénomènes du rut chez la plupart des animaux, exerce également une action sur l'homme : « C'est dans le mois d'avril, mai et juin que les conceptions sont les plus nombreuses »¹⁶⁴. Il remarque aussi que cette période compte plus de viols et d'attentats à la pudeur. Cependant, il considère que ce mouvement saisonnier est plus sensible dans les campagnes, la vie en ville rendant moins sensible à la nature. Encore au siècle dernier, les paysannes indiquent que le printemps (mai au plus tard) constitue aussi la meilleure période pour se marier et avoir un enfant, car elles ont plus de repos à s'accorder pour la naissance de leur premier né¹⁶⁵. En effet les conceptions de la fin de l'hiver et du printemps aboutissent à des naissances à l'automne et à l'hiver suivants, qui sont des périodes propices à l'accueil d'un nouveau-né. Le cycle de veillées d'octobre à février notamment correspond à un temps privilégié de la sociabilité féminine. Pendant cette période, les femmes œuvrent entre elles, occupées notamment à des travaux d'aiguilles, sans priver les travaux agricoles de main d'œuvre. Elles peuvent accoucher et assister le nouveau-né en étant plus disponibles pour ses premiers jours et rester également à l'abri le temps des relevailles. Cependant, certains proverbes populaires contredisent cette idée que l'hiver est un temps favorable à l'accueil du nourrisson. On dit ainsi : « Mariage en mai, enfant morveux en février, mariage d'août, enfant à la belle saison »¹⁶⁶. Il faut aussi raisonner en tenant compte de l'effectif des femmes qui ne peuvent concevoir parce qu'elles sont déjà enceintes ou en couches. Après les nombreuses conceptions de printemps, s'en suit forcément un temps mort dans la procréation. Les accouchements nombreux de l'automne des enfants conçus en début d'année permettent à certaines femmes de devenir à nouveau fécondes l'hiver et le printemps suivants¹⁶⁷.

En effet, l'été et l'automne ne constituent pas un temps très propice aux conceptions car les travaux agricoles (moissons, vendanges, châtaignes, etc.) occupent beaucoup, distendent les couples et épuisent les corps : « le sommeil l'emporte sur l'amour »¹⁶⁸. On dit ainsi : « Quiconque se marie en août, souvent n'amasse rien du tout »¹⁶⁹. Cette période est aussi marquée par de nombreux déplacements masculins, en particulier dans les régions de migrations saisonnières, l'absence des hommes accentuant le déficit de conceptions. En outre, la dureté des travaux agricoles estivaux devait provoquer des fausses couches précoces chez les femmes, éliminant ainsi des naissances que l'on aurait dû recenser au printemps.

Aux vues de ces quelques analyses, il apparaît que, dans la France rurale traditionnelle, conception, grossesse et accouchement s'inscrivent pour la plupart des femmes dans une temporalité collective. Vivant la même expérience en même temps, elles peuvent partager leur vécu et établir des solidarités. Certaines fêtes religieuses accompagnent aussi ces temps collectifs de procréation et permettent à la communauté villageoise dans son ensemble de ritualiser ces moments essentiels à la survie de la collectivité. L'année se divise ainsi en plusieurs temps : la fin de l'hiver et du printemps marquée par le réveil de la nature et un pic de procréation, le temps des récoltes végétales de l'été qui est aussi celui de la gestation féminine ; enfin, les veillées d'automne et d'hiver correspondant aux naissances¹⁷⁰.

Des analyses à nuancer selon les régions, les groupes sociaux et dans le temps

Si au XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle, le printemps s'avère favorable aux conceptions en ville comme à la campagne, on remarque que les conceptions de septembre sont fréquentes en ville, alors qu'elles sont rares à la campagne. Cette tendance est d'ailleurs plus accentuée dans les villes du sud de la France (indice 106) que dans celles du Nord (indice 102)¹⁷¹. Cette particularité est complexe à expliquer. Si les citadins ne sont pas occupés en septembre aux

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Propos recueillis auprès de diverses paysannes alsaciennes dans les années 1970 par Jocelyne Bonnet ; Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, p. 279.

¹⁶⁶ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 211.

¹⁶⁷ *Ibid.*, pp. 85 et sq.

¹⁶⁸ Mireille Laget note même un véritable « effondrement des conceptions en septembre, octobre, parfois novembre » ; *ibid.*, pp. 85 et sq.

¹⁶⁹ Montreynaud (Florence), Pieron (Agnès), Suzzoni (François), *Dictionnaires de proverbes...*, *op. cit.*, p. 142.

¹⁷⁰ Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, *op. cit.*, p. 279.

¹⁷¹ Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *art. cit.*, p. 453.

lourdes activités agricoles comme les ruraux, on ne comprend guère le pic enregistré sur ce mois précis. D'autres recherches montrent également d'importantes variations locales. Dans ses travaux sur le Languedoc, Mireille Laget observe ainsi que, dans les montagnes, les conceptions ont lieu davantage au printemps qu'en hiver (les mois de mai-juin et décembre-janvier sont des mois de forte procréation), alors que dans les milieux urbains d'artisans, le graphique est pratiquement inversé. Ainsi, dans la paroisse Sainte-Anne de Montpellier, la période de mai à octobre est la plus féconde alors que les mois d'hiver et du début de printemps sont marqués par un creux notable¹⁷². Les cas particuliers pourraient ainsi être multipliés ; on mesure donc la difficulté à établir des schémas explicatifs globaux.

Des différences notables se repèrent aussi entre les régions françaises. De manière générale, l'amplitude des variations entre les indices est plus forte au Nord qu'au Sud (écart moyen absolu : 12,9 et 9,8 au Sud). Si les pics de conceptions sont nettement concentrés entre avril et août dans le Nord de la France (maximum en mai-juin), au Sud, les conceptions s'étendent de décembre à juin, avec cependant un creux en mars et un pic également en mai-juin. Il semble que les impératifs d'ordre économique et le climat jouent un rôle important pour expliquer ces différences ; ainsi la rigueur climatique plus grande au Nord pourrait être à l'origine des variations saisonnières plus marquées.

Les démographes ont également cherché à repérer l'existence de différences entre les classes sociales. J. Houdaille s'est ainsi intéressé à la bourgeoisie en relevant les dates de naissances de parlementaires et de généraux sur la période 1740-1830. Ses résultats ne divergent guère de ceux observés pour la population urbaine, si ce n'est que leur courbe ne présente pas de pointe pour les conceptions de septembre.

Pour ce qui est de l'évolution chronologique, le calendrier des conceptions ne subit pas de changement spectaculaire au cours du XIX^{ème} siècle. On remarque cependant que vers 1861-1865, la période des conceptions nombreuses se décale vers l'été, tendance qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours¹⁷³. En effet, les indices les plus forts s'observent d'avril à août (entre 100 et 110), avec toujours deux pics en mai et juin, mais moins marqués que par le passé. De manière générale, l'écart absolu moyen tend à se réduire entre les différents mois (l'indice n'est plus que de 6,1 pour la France entière en 1861-1865, contre 10,4 pour la période 1740-1829). Les naissances s'étalent donc davantage tout au long de l'année, rendant les temps collectifs de procréation moins évidents. Les écarts entre la France rurale et la France urbaine tendent aussi à diminuer, les indices des deux espaces concordant globalement pour l'ensemble des mois. L'urbanisation, l'ouverture des campagnes et le moindre rôle joué par les activités agricoles expliquent probablement cette tendance à l'uniformisation des comportements.

Malgré cette évolution, une temporalité particulière des conceptions et des grossesses s'observe bel et bien pendant la période étudiée. Elle correspond toutefois davantage à des impératifs religieux et des contraintes liées aux travaux des champs qu'à des injonctions médicales.

L'intérêt accordé à la procréation aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ne tient pas qu'au souhait des parents d'avoir un enfant parfait ; ils veulent surtout arriver à procréer un garçon. Le choix du sexe de l'enfant à naître est en effet étroitement lié à la callipédie.

3. Le choix du sexe de l'enfant à naître

La possibilité de procréer des sexes à volonté est un sujet qui passionne le public à l'époque moderne et au XIX^{ème} siècle ; l'intérêt pour cette question n'a d'ailleurs pas disparu aujourd'hui.

¹⁷² Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, pp. 85 et sq.

¹⁷³ C'est encore davantage le cas aujourd'hui ; la période la plus favorable aux conceptions s'étant aujourd'hui déplacée du fait des vacances d'été et des nombreux mariages célébrés à cette période de l'année (maximum observé de juin à octobre en 1970-1979) ; Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *art. cit.*, p. 453.

a. La préférence des sexes

Avant d'étudier les représentations et les pratiques en la matière, la démographie nous apprend qu'il naît, aujourd'hui comme hier, plus de garçons que de filles¹⁷⁴. En effet, on compte environ 105 garçons pour 100 filles, soit 51,2 % de garçons, avec une tendance minime à la baisse de ce ratio tout au long du XIX^{ème} siècle. Si les raisons qui expliquent ce mécanisme restent obscures, ce déséquilibre a été repéré dès l'époque moderne et il incite les individus à agir pour favoriser le sexe masculin.

La « rage de faire des mâles »¹⁷⁵

Aux siècles passés, avoir un garçon est le souhait de quasiment tous les parents. Venette note qu'« il s'est vu des hommes qui n'ont rien épargné pour avoir des successeurs, principalement du sexe le plus noble »¹⁷⁶. Cette préférence pour les garçons s'explique par la différence des rôles féminins et masculins dans la société d'autrefois et par la transmission familiale patrilinéaire. Dans un monde où les hommes ont le premier rôle, il paraît indispensable aux parents d'avoir un héritier perpétuant le nom, la fierté de la race et à qui on transmettra le patrimoine familial. Avoir un garçon c'est aussi avoir le plaisir de mettre au monde le sexe paré des plus grandes vertus : « Les parents qui souhaitent connaître la joie d'avoir des enfants pleins de bon sens et aptes aux études de lettres et de sciences doivent faire en sorte que ce soient des garçons »¹⁷⁷. La naissance d'une fille présente au contraire de multiples inconvénients, comme toute une littérature misogyne se plaît à le rappeler aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Pour Jacques Ollivier, auteur de *l'Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*¹⁷⁸ :

Pour trois ou quatre belles raisons, les pères et les mères regrettaient anciennement la naissance des filles.

La première est que si elles sont belles et agréables, il faut trop de soin et de vigilance pour les garder.

La seconde parce qu'étant laides, difformes et contrefaites, il faut trop de moyens et de richesse pour les avancer au mariage.

La troisième, pour ce qu'étant inhabiles aux sciences et arts mécaniques, elles ne peuvent pas faire profit aux maisons et Républiques (...).

La quatrième est la vanité naturelle et coutumière des femmes¹⁷⁹.

Si le trait est forcé et le propos volontairement provocateur, le texte met en évidence les points négatifs d'une descendance féminine. Outre les frustrations parentales liées à « l'inutilité sociale » d'une fille, il faut bien la marier et la doter, etc. Nombre de proverbes populaires illustrent d'ailleurs la faible valeur attribuée à la naissance d'une fille ; « Poudio par faire meis » : elle ne pouvait pas faire moins, dit-on d'une mère qui accouche d'une fille en Languedoc¹⁸⁰.

Dans les écrits privés, les hommes expriment sans détour leur espoir d'avoir un garçon. Mme du Châtelet confie ainsi à son amant que « M. du Châtelet (...) me mande qu'il espère que je lui ferai un garçon »¹⁸¹. Certains conjoints n'envisagent même pas que l'enfant à venir puisse être d'un autre

¹⁷⁴ La question fait cependant débat chez certains chercheurs qui pensent que loin d'être un fait naturel, ce ratio pourrait être le produit d'une intervention sociale ; voir Brian (Eric), Jaison (Marie), *Le sexisme de la première heure : hasard et sociologie*, Paris, Raisons d'agir, 2007 ; François Héran, « Les raisons du sex-ratio », dans : *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, 07/04/2008, url: <http://www.revuedeslivres.net/articles.php?idArt=116>

¹⁷⁵ L'expression est de Pierre Darmon ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, op. cit., p. 149.

¹⁷⁶ Venette (Nicolas), *La Génération de l'homme...*, op. cit., 1685, p. 336.

¹⁷⁷ Huarte de San Juan (Jean), *Examen des esprits...*, op. cit., 1575 ; voir Fischer (Jean-Louis), « Le choix du sexe, le choix d'une histoire », dans Dasen (Véronique) dir., *L'embryon humain à travers l'histoire. Images, savoirs et rites*, Paris, Infolio, 2007, pp. 239-255.

¹⁷⁸ Olivier (Jacques), *Alphabet de l'imperfection et malice des femmes*, Rouen, 1623, éd. 1630, pp. 1 et sq. ; voir Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, op. cit., p. 150.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 262.

¹⁸⁰ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 285.

¹⁸¹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit., lettre du 18 février 1749.

sexe ; ils évoquent déjà explicitement pendant toute la grossesse leur « fils », parfois en le désignant par son prénom. C'est le cas des époux Roland ou Bombelles qui parlent systématiquement de leur premier enfant à venir au masculin, tout comme Balzac ou Michelet. Il n'est question que du « poupon », du « petit », du « fils ». Hoche indique également en 1795 que sa femme lui donnera « certainement » un fils, qui s'appellera Charles. L'enfant qui naît est malheureusement une fille ; ce qui lui fait dire « Ton enfant est une fille. Chéris-là. Dans un an, elle aura un frère »¹⁸². Parfois la famille formule aussi des vœux concernant le sexe de l'enfant à naître, bien souvent pour espérer un garçon. Ainsi pour le deuxième enfant de sa fille Henriette, Guizot indique : « Je désire, comme Conrad et toi, que ce soit un fils. Je suis sûr que vous prendrez de bonne grâce une fille, et moi aussi, certainement »¹⁸³. Charles Mertzdorff, qui écrit à sa fille enceinte, Marie de Fréville vers 1880-81, est moins accommodant et a une idée beaucoup plus précise sur la question. Dans le contexte de l'après-guerre avec la Prusse, cet industriel lorrain sans descendance masculine souhaite un petit-fils, prénommé Robert, pour reprendre l'entreprise familiale : « Ce sera un nouveau spartiate, peu parisien. Il nous faut un bon soldat, pour ne pas dire un bon industriel, ne craignant pas la lutte, sentant sa force et sa volonté »¹⁸⁴. Le souhait d'avoir un fils n'est pas uniquement masculin ; les femmes souhaitent aussi procréer des garçons car cela les valorise au niveau social, familial et auprès de leur mari. Une plus grande considération est en effet accordée aux femmes qui enfantent des fils, ce dont témoignent les coutumes qui suivent l'accouchement¹⁸⁵. Dans le journal des Goncourt, on trouve ainsi une allusion révélatrice :

Comme la femme d'Edouard était enceinte et qu'il disait qu'une fille ou un garçon lui était égal, sa belle-mère, tenant furieusement à un garçon, laissa échapper ce mot des entrailles de la femme : « Vous ne savez pas ce que c'est que le bonheur de créer un homme ! »¹⁸⁶

Même les filles séduites et abandonnées par leur amant espèrent avoir un fils ; elles pensent souvent avoir plus de chance de se faire épouser si l'enfant est un garçon. Dans les couples unis par un profond amour conjugal, certaines femmes évoquent aussi la joie de donner naissance à un enfant qui ressemblera à leur mari et le perpétuera. Ainsi en 1882, Marie-Thérèse Ollivier, épouse d'Emile Ollivier, ministre de Napoléon III, souhaite un fils car « combien est grand le bonheur de la femme qui, comme moi, unie à un homme de bien et de génie, a fait naître d'elle un fils capable de continuer son père ! »¹⁸⁷. Avoir un garçon, c'est aussi donner le jour à un être qui peut plus facilement trouver sa place dans la société de son temps, alors qu'enfanter une fille est parfois vécu comme une « consternante reproduction »¹⁸⁸. *Mme Bovary*, de Flaubert, rêve ainsi de l'enfant qu'elle attend :

Elle souhaitait un fils ; il serait fort et brun ; elle l'appellerait Georges, et cette idée d'avoir pour enfant un mâle était comme une revanche en espoir de toutes ses impuissances passées. Un homme, au moins, est libre ; il peut parcourir les passions et les pays, traverser les obstacles, mordre aux bonheurs les plus lointains. Mais une femme est empêchée continuellement. Inerte et flexible à la fois, elle a contre elle les molleses de la chair avec les dépendances de la loi. Sa volonté, comme le voile de son chapeau retenu par un cordon,

¹⁸² Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche ou le roman de l'amour conjugal*, Paris, Perrin, 1928, 3^{ème} éd.

¹⁸³ Guizot (François), *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, éd. de Laurent Théis, Paris, Perrin, 2002, lettre du 2 août 1854.

¹⁸⁴ C'est pourtant une fille qui naît, Jeanne ; le petit garçon tant désiré naît en 1882, un an avant la mort de son grand-père ; Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Pouban (Danièle), *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle*, Paris, A. Michel, Bibl. Histoire, 1995, lettre de Charles Mertzdorff, à Mme de Fréville, s.d.

¹⁸⁵ Dans la Manche au XIX^{ème} siècle, « les femmes mariées qui mettent au monde un garçon se voient offrir une réconfortante rôtie-au-vin – c'est-à-dire du pain trempé dans du vin chaud sucré –, alors que la naissance d'une fille ne donne droit qu'à une pauvre soupe au lait salée » ; Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères...*, *op. cit.*, p. 24.

Dans des milieux favorisés, les femmes reçoivent des cadeaux parfois extravagants pour la naissance d'un premier garçon. C'est le cas notamment en Angleterre ; Schneid Lewis (Judith), *In the Family Way. Childbearing in the British Aristocracy, 1760-1860*, New Bruns., New Jersey, Rutgers University Press, 1986.

¹⁸⁶ Goncourt (Jules et Edmond), *Journal...*, *op. cit.*, t. VI, octobre 1963.

¹⁸⁷ Extrait du cinquième carnet de Marie-Thérèse Ollivier, conservé aux Archives Nationales (542 AP/46) ; 19 août 1882.

¹⁸⁸ Laget (Mireille), *Naissances. Accouchement...*, *op. cit.* p. 113.

palpite à tous les vents ; il y a toujours quelque désir qui entraîne, quelque convenance qui retient¹⁸⁹.

Quand une ou plusieurs naissances féminines se sont déjà produites dans une famille, l'attente d'un garçon est encore plus forte. Ainsi, Benjamin de Chandieu se dit heureux d'avoir deux filles, mais il souhaite « malgré toute ma tendresse pour elles, leur donner un frere s'il plaît à Dieu »¹⁹⁰. Lors de la troisième grossesse de sa femme, il se dit las d'espérer ce fils tant attendu : « Mes esperances ne sont pas tout a fait aussy grandes sur l'enfant que sur la Mere, et je n'ose encore me flatter de me voir aussi un fils ; quand on a si souvent souhaité inutilement on se lasse d'esperer, comme de toute autre chose »¹⁹¹. La famille d'Alix de Lamartine compte également beaucoup de filles. Si les deux premiers nés sont des garçons, l'un meurt en bas âge et les six enfants suivants sont des filles, ce qui suscite des déceptions répétées mais ponctuelles, car les filles sont plutôt bien accueillies. Le phénomène se reproduit pour sa fille aînée Cécile. Sa mère indique ainsi en 1819 : « Elle vient d'accoucher d'une quatrième fille. C'est cependant un peu triste, on aurait bien voulu un garçon dans la famille, mais on finit par rire de cette quantité de filles et on les aime toutes ! »¹⁹². Dans certains cas, les parents se préparent d'avance au pire, afin de ne pas être déçus à la naissance, et parient sur une fille, même s'ils espèrent un garçon. C'est le cas de Narcisse, comte de Salvandy, qui parle constamment du deuxième enfant attendu par sa femme au féminin ; mais c'est un garçon qui naît, ce qui réjouit les parents¹⁹³.

Cette « rage de faire des mâles » est particulièrement accentuée dans les couples royaux ; en France où la loi salique réserve la couronne aux seuls héritiers mâles, il faut impérativement un dauphin pour éviter une crise dynastique, toujours possible en l'absence d'héritier direct. La correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère met bien en évidence cette obsession. Tant qu'elle n'a pas d'espoir de grossesse, Marie-Antoinette se contente d'évoquer le cas de ses sœurs ou de ses belles-sœurs et indique clairement le fait que la naissance d'une fille ne compte pas vraiment : « La reine [sa sœur Marie-Caroline de Naples] est bien heureuse, et moi aussi en ce moment de la savoir si bien délivrée. *Quoique ce ne soit qu'une fille*, je crois cependant qu'elle doit être contente par l'espérance que cela lui donne d'avoir un garçon »¹⁹⁴. Moins d'un an après, en janvier 1773, alors que sa sœur est à nouveau enceinte, elle écrit : « Je suis enchantée que la reine se porte mieux. J'espère qu'elle aura le bon esprit de nous donner un garçon »¹⁹⁵ ; ou encore « Je désire fort qu'elle me donne un neveu »¹⁹⁶. Presque à chaque fois qu'elle évoque la grossesse de sa sœur, elle mentionne l'espoir que celle-ci procréé un enfant mâle. Sa mère partage évidemment ses vues : « Je n'ai jamais vu de couche plus heureuse que celle de la reine¹⁹⁷ (...) mais ce qui me fait encore plus de peine, c'est la troisième [fille] qu'elle doit encore avoir »¹⁹⁸. Même quand Marie-Caroline finit par mettre au monde un garçon, cela n'est guère jugé suffisant par sa mère, les milieux princiers n'étant guère épargnés par la mortalité infantile :

¹⁸⁹ La suite est connue :

« Elle accoucha un dimanche, vers six heures, au soleil levant.

- C'est une fille ! dit Charles

Elle tourna la tête et s'évanouit »,

Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, Paris, J'ai lu, 1969 (1^{ère} éd. 1857), p. 129.

¹⁹⁰ Chandieu (Benjamin), *Gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre du 1^{er} décembre 1742 (orthographe respectée).

¹⁹¹ *Ibid.*, lettre du 23 juillet 1744.

B. de Chandieu a dix enfants avec sa première épouse, dont seulement quatre filles survivent. Quand Mme de Chandieu-Montrond, meurt à 55 ans en 1777, Benjamin de Chandieu se remarie en 1779 à une jeune personne de 22 ans Marie-Angélique de Beausobre – union qui suscite des commentaires ironiques. Il convole à nouveau car il espère enfin un fils, dans cette famille qui a vu disparaître tous les mâles de sa lignée, mais cet espoir ne se réalise pas.

¹⁹² Lamartine (Alix), *Journal...*, *op. cit.*, 9 mars 1819.

¹⁹³ Lettre de Narcisse, comte de Salvandy à sa mère, 10 février 1830, papiers de Julie de Salvandy, Fonds Salvandy (152AP/7), Archives Nationales.

¹⁹⁴ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 13 juin 1772.

¹⁹⁵ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 18 avril 1773.

¹⁹⁶ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 14 juin 1773.

¹⁹⁷ Marie-Caroline qui vient d'accoucher d'une fille, Marie-Louise.

¹⁹⁸ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 29 août 1773.

Nous avons encore ici, pour une quinzaine, mon fils et elle [Léopold, grand-duc de Toscane, et son épouse]. Elle est encore enceinte, de son onzième enfant (...) Je n'ai pu m'empêcher de vous souhaiter un couple des six garçons qu'ils ont. La reine de Naples avait son fils très incommode, et elle-même depuis ses dernières couches n'est pas bien, et elle se désespère de n'être pas grosse. Je lui souhaiterais une couple de prince, car un seul est trop alarmant. Mon fils Ferdinand vient de perdre le sien. Il est inconsolable : il me fait grand pitié¹⁹⁹.

Pour ses propres maternités, Marie-Antoinette espère évidemment un garçon et la première grossesse se révèle sur ce point décevante puisqu'elle donne le jour à Marie-Thérèse Charlotte, dite Mme Royale le 19 décembre 1778. Marie-Antoinette s'évanouit d'ailleurs quand elle apprend qu'il s'agit d'une fille. Marie-Thérèse d'Autriche n'a ensuite de cesse que les relations conjugales entre la reine et le roi de France reprennent, afin que sa fille donne naissance à un dauphin – qu'elle ne voit d'ailleurs pas naître puisqu'elle décède en 1780²⁰⁰. Même dans des monarchies autorisant la transmission du trône aux filles et aux garçons, comme l'Angleterre, ces derniers sont préférés. La reine Victoria, enceinte de son premier enfant – ce qui ne lui procure guère de plaisir –, n'hésite pas à écrire le 15 juin 1840 : « La chose est odieuse et si, après tout ce que je subis, je devais avoir une sale fille, je crois bien que je la noierais. Je ne veux rien d'autre qu'un garçon. Je n'aurai jamais de fille »²⁰¹. Cinq mois plus tard, elle met pourtant au monde la première de ses cinq filles, sur les neuf enfants qu'elle comptera en tout. Dans des couples princiers – comme probablement dans les ménages plus humbles –, la naissance d'une fille procure la désagréable sensation d'avoir attendu et souffert pour « rien ».

Des filles parfois bien reçues

L'exigence de procréer un mâle est surtout valable pour les premières naissances ; une fois qu'un, deux ou trois garçons sont nés ; les parents se plaisent souvent à désirer une fille. Ainsi, le marquis de Bombelles ne se réjouit guère d'avoir un quatrième enfant (il a déjà trois garçons), mais il indique :

Nos vœux maintenant sont pour que le ciel nous accorde une fille. Elevée par sa mère, née de sa mère, elle aura des vertus, des qualités qui, aidées des bontés de madame Elisabeth, lui feront trouver, dans le temps, à bien se marier ; au lieu que de bien placer quatre garçons n'est pas assurément une chose aisée (...) ²⁰².

Dans les familles populaires où hommes et femmes ont chacun des attributions complémentaires, avoir un enfant de chaque sexe paraît indispensable. Une famille qui ne possède pas garçon et fille est considérée comme incomplète. Pour les femmes des ménages populaires, avoir une fille c'est aussi avoir une aide au foyer. Un dicton du Dauphiné dit d'ailleurs qu'une femme avertie fait d'abord une fille pour l'aider : « La bonne ménagère fait sa servante la première »²⁰³. Dans les milieux bourgeois, les mères souhaitent aussi avoir une fille dont elles peuvent assurer l'entière éducation et qui constitue comme un prolongement d'elle-même. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur le fait que l'accroissement du rôle maternel en matière éducative accroît l'appréciation des enfants filles – voire les fait parfois préférer aux garçons²⁰⁴. Les mères voient également dans leur fille une possible confidente, une compagne de loisirs et une source d'affection. Ainsi en 1815, Nancy de Massa – déjà mère d'un garçon –, souhaite avoir une fille. Les allusions à l'enfant qu'elle attend dans sa correspondance sont d'ailleurs toujours sexuées. Son père, le maréchal Mac Donald, dont elle est très proche, semble partager ses vœux ; il évoque souvent « ta fille », « cette petite fille », « cette petite ». Il indique aussi :

J'attends avec impatience cet heureux moment qui te rendra mère d'une fille, dont tu seras aimée comme tu l'es de moi, je n'ai qu'un vœu à former, un souhait qui j'en suis sûr sera

¹⁹⁹ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 septembre 1776.

²⁰⁰ Voir détails sur ce point dans le chapitre VII.

²⁰¹ Cité par Houbré (Gabrielle), *Histoire des mères...*, op. cit., p. 25.

²⁰² Bombelles (marquis de), *Journal*, éd. par Jean Grassion et F. Durif, Genève, Droz, 1978, 23 décembre 1788.

²⁰³ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 45.

²⁰⁴ Voir le chapitre VIII sur le sens donné par les femmes à la maternité et notamment le cas du couple Guébin qui préfère avoir une fille qu'un garçon pour premier né.

rempli, c'est qu'elle te ressemble en tout, je me garantis ainsi son attachement et sa tendresse²⁰⁵.

Les grand-pères et les pères – notamment quand ils sont amoureux de leur compagne –, sont souvent ravis d'avoir une fille qui pourra ressembler à leur mère. Ce qui fait dire à Mirabeau :

Qu'appelles-tu ? égal... Il m'est égal d'avoir un garçon ou une fille !... Eh ! non, non, Madame : toi seule désirais un garçon ; pour moi je n'ai jamais formé des vœux que pour une fille, parce que mon cœur me disait qu'elle serait l'image de sa mère. Un garçon aurait eu mes défauts : il est bien plus dangereux de gâter notre sexe, parce qu'il est plus violent ; et je sens bien que je ne pourrai jamais gronder ton enfant²⁰⁶.

La littérature témoigne aussi au XIX^{ème} siècle du goût croissant qui se développe pour les filles. Dans *Les Mystères de Paris*, le prince Rodolphe justifie sa préférence pour une fille :

Je l'aurais tant aimée !... Et puis il me semble que chez nous autres princes, il y a toujours dans notre amour pour un fils une sorte d'intérêt de race et de nom, d'arrière-pensée politique. Mais une fille ! une fille ! on l'aime pour elle seule. Pour cela même que l'on a vu, hélas, l'humanité sous toutes ses faces les plus sinistres, quelles délices de se reposer dans la contemplation d'une âme candide et pure ! de respirer son parfum virginal, d'épier avec une tendresse inquiète ses tressaillements ingénus ! La mère la plus folle, la plus fière de sa fille, n'éprouve pas ses ravissements ; elle lui est trop pareille pour l'apprécier, pour goûter ces douceurs ineffables ; elle appréciera bien davantage les mâles qualités d'un fils vaillant et hardi. Car enfin ne trouvez-vous pas que ce qui rend encore plus touchant peut-être l'amour d'une mère pour son fils, l'amour d'un père pour sa fille, c'est que dans ces affections, il y a un être faible qui a toujours besoin de protection ? Le fils protège la mère, le père protège sa fille²⁰⁷.

Dans notre corpus, peu de parents n'affichent aucune préférence déclarée pour un sexe ou l'autre pendant la grossesse, mais le cas devient plus fréquent au XIX^{ème} siècle que par le passé²⁰⁸. A la fin de ce siècle, l'idéal d'une famille composée de deux enfants, un de chaque sexe – le choix du roi – semble se banaliser.

Les enjeux qui tiennent à la préférence de tel ou tel sexe expliquent que les parents se résolvent difficilement à laisser faire le hasard et à attendre tranquillement la fin de la grossesse pour qu'il soit révélé.

b. Traditions et continuités en matière de procréation des sexes

Les croyances populaires pour procréer les sexes à volonté

La littérature populaire et de colportage traite volontiers cette question, les conseils s'inscrivant dans la médecine des signatures. Dans le *Grand Albert*, on recommande au mari, « pour avoir à coup sûr un garçon » : « Faites boire à votre femme en se couchant, un verre de vin dans lequel vous aurez versé une poudre composée des entrailles et des génitoires d'un lièvre desséchées et pilées très fin »²⁰⁹. Une ceinture de poil de chèvre trempée dans du lait d'ânesse et attachée sur le nombril au moment de voir son mari, peut aussi amener la conception, sauf le cas d'impuissance formelle »²¹⁰. On ignore évidemment la diffusion de ce genre de recettes...

²⁰⁵ Lettre du maréchal Mac Donald à sa fille d'Anne-Charlotte, duchesse de Massa, mi-octobre 1815 ; Fonds Claude Ambroise Régnier, duc de Massa (279 AP/10), Archives Nationales.

²⁰⁶ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit., lettre du 19 janvier 1777.

²⁰⁷ Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris* (1842-1843), R. Laffont, 1989, p. 584.

²⁰⁸ Par exemple dans la famille de Sassenay, le futur grand-père ne semble pas avoir de préférence pour un sexe ou l'autre : « Cet enfant (...) sera bien reçu, garçon ou fille par ses grands-parents », lettre du vicomte de Sassenay à Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, 26 juillet 1829, correspondance d'Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay (337AP/17), Fonds Bernard de Sassenay (337 AP), Archives Nationales.

²⁰⁹ *Les secrets admirables du Grand Albert*, op. cit., éd. 1895, pp. 107-108.

²¹⁰ *Ibid.*

La phase de lune au moment de la conception ou de l'accouchement passe également pour jouer un rôle dans la formation du sexe de l'enfant²¹¹, mais il s'agit souvent plus de constatations et de présages que de règles de procréation²¹². Marie de Médicis demandait ainsi pendant sa grossesse « combien on tenait de la lune, craignant d'accoucher d'une fille, sur l'opinion vulgaire que les femelles naissent dans le décroissement et les mâles sur la nouvelle lune »²¹³. Cette croyance se poursuit avec une étonnante constance jusqu'au XX^{ème} siècle. Dans les Vosges, en Gironde et en Wallonie, on croit que si une femme conçoit en jeune lune, son enfant sera du sexe fort, en vieille lune du sexe faible²¹⁴. La croyance en l'influence défavorable de la lune déclinante est banale dans les mentalités populaires et elle s'observe également dans d'autres civilisations²¹⁵. Cependant, dans de plus rares cas, comme en Vendée, en Beauce ou dans le Bourbonnais, c'est la lune nouvelle qui passe pour favoriser le sexe féminin ; preuve du flottement et des contradictions de certaines croyances populaires²¹⁶.

On pense aussi pouvoir déterminer le sexe de l'enfant à naître en fonction de la phase de la lune qui préside à la naissance du dernier né, comme si après une naissance le germe sexué d'un nouvel enfant se formait dans le corps de la mère²¹⁷. La plupart du temps, si un enfant naît en lune décroissante, le suivant sera une fille. Dans le Pas-de-Calais, on dit : « Quand les enfants viennent en décroissement, le suivant est une fille tout court »²¹⁸. En Poitou, haute Bretagne et Picardie, si la lune ne change pas dans les huit jours qui suivent un accouchement, l'enfant à venir sera du même sexe que celui qui vient de naître, à moins qu'il ne soit conçu en vieille lune²¹⁹. Mais là aussi il existe des divergences entre ces croyances selon les régions. Ces idées ne reposent sur aucune enquête statistique, seulement sur des raisonnements analogiques, parfois contradictoires²²⁰. Pourtant, encore dans les années 1920, quelques rares médecins croient, à tort, valider scientifiquement ces préjugés populaires, preuve de leur enracinement²²¹. Cependant, la majorité des praticiens à partir du XVII^{ème} siècle tendent à douter de cette croyance, puis critiquent de plus en plus ouvertement ce qu'ils considèrent comme un préjugé. Déjà en son temps Mauriceau remarquait que sur les onze femmes qu'il accouche le même jour à l'Hôtel-Dieu, cinq eurent des garçons, et les six autres eurent des filles. Comme toutes ces femmes sont accouchées à terme, il en conclut qu'elles ont conçues en même temps et avec la même lune ; cela lui semble démentir l'influence de l'astre lunaire²²². Tout au long du XIX^{ème} siècle, des médecins, comme J.-B. Salgues, s'élèvent contre cette croyance, en vain²²³.

²¹¹ Depuis l'Antiquité, les astrologues font intervenir les planètes masculines et féminines. Les premières, chaudes et sèches, donnent une semence plus consistante et plus vigoureuse ; les secondes, froides et humides, une semence plus fluide et plus faible ; Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire*, op. cit., pp. 214 et sq.

²¹² Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 48.

²¹³ Héroard, *Journal*, Paris, F. Didot, 1868, I, 4.

²¹⁴ Sauvé (L.F.), *Le Folklore des Hautes-Vosges*, p. 219 ; Mensignac (C. de), *Superstitions de la Gironde*, p. II ; Warsage (R. de), *Calendrier populaire Wallon*, Anvers, 1920, p. 73.

²¹⁵ « Déclin, décroissement, décroissance, sont synonymes de malfaisance », Sébillot (Paul), *Le Folklore de France*, I, p. 43.

²¹⁶ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, op. cit., p. 216.

La lune nouvelle étant considérée comme le moment de la plus forte puissance de la lune, astre féminin par excellence, il est assez « logique » que les filles y soient conçues de préférence.

²¹⁷ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 49.

²¹⁸ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, op. cit., p. 217.

²¹⁹ Souché (B.), *Croyances, présages*, Niort, 1880, p. 6.

²²⁰ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, op. cit., p. 217.

²²¹ « Nous ne pouvons résister au désir de faire constater en passant que, si nous admettons pour un instant le bien-fondé de cette formule empirique, nous avons peut-être, par elle, l'explication des quelques succès qui ont contribué, en leur temps, à la vogue de certaines théories de la procréation volontaire. Ainsi la *loi de Thury* (de Genève), qui passe jusqu'à présent pour la plus sûre, décrète que « le sexe dépend du plus ou moins de maturité de l'ovule ; conçu quatre ou cinq jours avant les règles, le produit sera une fille ; 5 ou 6 jours après la cessation des règles, l'enfant sera un garçon ». Or, quatre septénaires, soit la durée d'un cycle lunaire, séparent deux époques menstruelles, et il est assez curieux de constater que, suivant un dicton populaire, les époques ont généralement pris fin autour du dernier quartier ; cinq ou six jours après les règles, la fécondation aurait donc lieu en nouvelle lune et donnerait un garçon ; quatre ou cinq jours avant, elle aurait lieu en lune de déclin et elle donnerait effectivement une fille » ; Duprat (F., Dr), *Le secret de la Procréation volontaire. Garçon ou fille à volonté*, Paris, l'Auteur, 1920, pp. 17-19.

²²² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, pp. 95-96.

²²³ Salgues (J.-B.), *Erreurs et Préjugés*, 3^{ème} éd., 1818, I, pp. 146-147.

L'héritage antique

C'est surtout l'héritage des médecins de l'Antiquité qui perdure en matière de formation des sexes. Comme nous l'avons vu précédemment, les Anciens estiment que le sexe se détermine au moment même de la conception²²⁴. Il peut dépendre notamment de la qualité et de la force de la semence du mâle et de la femelle : celle qui prédomine décide du sexe (pour Hippocrate et Aristote). Mais la détermination du sexe tient aussi à d'autres facteurs. En effet, les différents paramètres qui jouent un rôle dans la conception, comme l'influence de la position pendant le coït, l'alimentation et la boisson, mais aussi la façon de vivre en général, peuvent aussi avoir une influence sur le sexe, en vertu d'un symbolisme très ancien²²⁵. Celui-ci distingue les caractères supposés du masculin et du féminin en deux pôles opposés²²⁶ : droite / gauche ; sec / humide ; chaleur / froideur ou cuit / cru en lien avec culture / nature. Les deux types de critères ne sont pas équivalents, la supériorité étant du côté du mâle, et l'infériorité le propre de la femelle.

On retrouve ces différents critères dans la plupart des conseils concernant la détermination du sexe de l'enfant à naître à l'époque moderne et au XIX^{ème} siècle. Les ouvrages médicaux s'intéressant à la procréation traitent toujours de cette question. On la trouve chez Huarte, Quillet ou Venette, mais on assiste à une floraison d'ouvrages sur ce sujet au XVIII^{ème} et encore davantage au XIX^{ème} siècle. L'étude de cette littérature témoigne de l'extraordinaire permanence des représentations antiques dans ce domaine ; elles sont cependant réappropriées par chaque époque. Ainsi, Huarte propose six recommandations pour procréer un garçon :

La première, c'est de manger des viandes chaudes et sèches. La seconde, de faire en sorte qu'elles se cuisent bien dans l'estomac. La troisième, de prendre force exercice. La quatrième, de ne point s'employer à l'acte vénérien, que la semence ne soit bien cuite et bien assaisonnée. La cinquième, de voir la femme quatre ou cinq jours avant qu'elle ait ses purgations. La sixième, de faire en sorte que la semence tombe au côté droit de la matrice. Lesquels six points étant observés comme nous dirons, il est impossible qu'il s'engendre une fille²²⁷.

Le régime proposé par Huarte est basé sur la croyance que la semence prend les caractères des aliments ingérés. Il faut donc des aliments correspondants au tempérament masculin. Il précise d'ailleurs qu'il faut consommer rôties « poules, perdrix, tourterelles, etc. », ce qui n'est pas surprenant : les oiseaux sont des viandes « légères », qui « participent du monde de l'aérien, c'est-à-dire du léger, du subtil, de l'éthéré, du sec » et le rôti est « une cuisson sèche qui utilise l'air et non l'eau comme médiateur, une cuisson qui allie les qualités de l'air et celles du feu »²²⁸. Ces viandes sont faciles à digérer, rien ne s'oppose à la chaleur naturelle de l'estomac qui vient les cuire. L'exercice préconisé par Huarte a aussi pour but de dissiper l'excès d'humidité de la semence. Le délai préconisé pour obtenir une bonne semence est justifié par l'idée que les semences doivent être mûres et desséchées comme les graines pour pouvoir germer correctement²²⁹. Huarte préconise un rapport quelques jours avant les règles car : « L'enfant de sexe masculin aura aussitôt besoin de beaucoup de nourriture pour pouvoir s'alimenter. La raison en est que la chaleur et la sécheresse de son tempérament utiliseront et absorberont, non seulement le sang pur de sa mère, mais aussi les résidus »²³⁰. Sa dernière recommandation rejoint la théorie galénique qui établit que l'utérus est divisé en deux cellules, celle de droite fournit les garçons, celle de gauche les filles.

Ces croyances se retrouvent quasiment à l'identique chez Quillet, qui paraphrase le texte de Huarte et s'inscrit également dans la tradition antique. Il conseille ainsi à l'homme de se lier le testicule gauche pour éviter que sa semence destinée à former des filles ne vienne contrarier la semence émise par le testicule droit, qui forme les garçons. Cette pratique est soit disant inspirée de ce que font les éleveurs avec les taureaux²³¹.

²²⁴ Voir le début du chapitre II sur les théories de la génération.

²²⁵ Beaucoup de règles rappellent celles, plus générales, de la conception (l'âge des époux, le climat, la continence, le moment opportun, etc.).

²²⁶ Voir Héritier (Françoise), *Masculin/Féminin, la pensée de la différence...*, *op.cit.* et Levi-Strauss (Claude), *Mythologies, I, Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964.

²²⁷ Bénard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté... », *art. cit.*, p. 66.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 90.

²³⁰ *Ibid.*

²³¹ *Ibid.*, pp. 102-103.

Venette énonce aussi dans son *Tableau de l'amour conjugal* six règles pour engendrer à volonté des filles et des garçons. Trois d'entre-elles (les règles deux, trois et quatre) sont exactement les mêmes que celles de Huarte. Il ajoute qu'il faut éviter de procréer quand on est trop jeune ou trop vieux (première règle), « la chaleur naturelle est trop faible dans les premiers pour cuire et perfectionner la semence ; les derniers sont trop languissants, et la glace de leur âge s'oppose à l'abondance et à la chaleur des esprits qui doivent contribuer à former un garçon ». A la différence de Huarte, sa cinquième règle postule :

L'expérience m'a fait encore remarquer que, si les femmes qui ont des règles modérées, conçoivent après leur écoulement, elles font, pour l'ordinaire, des garçons ; mais si elles ont des règles abondantes, et qu'elles engendrent avant que ces règles paraissent, ou dès qu'elles finissent, elles font toujours des filles... Car les femmes qui ont abondamment leurs règles, étant d'un tempérament plus humide que les autres, elles ne peuvent produire en elles-mêmes de semence propre à faire un garçon, puisque la complexion de leur corps et de leur chaleur est opposée à la génération d'un mâle²³².

Sa sixième règle prétend que les gens du Midi procréent moins de garçons que ceux du Nord, car « la chaleur des pays méridionaux diminue insensiblement la chaleur naturelle »²³³. Tous ces préceptes s'inscrivent dans la continuité de la tradition antique, et le succès des ouvrages de Quillet et de Venette contribuent à diffuser ces idées auprès du plus grand nombre.

Les ouvrages qui paraissent ensuite sur ce sujet jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle n'innovent plus guère et les recycle largement. Michel Procope-Couteau publie ainsi en 1748 un *Art de faire des garçons ou nouveau tableau de l'amour conjugal*²³⁴ qui reprend les idées de Gallien et de ses prédécesseurs. Il considère : « [qu']un des testicules ne servait qu'à faire des mâles, l'autre des femelles, et qu'il en était ainsi des ovaires (...). La femme peut diriger (la semence) vers celui de ses ovaires qui lui plaît. Elle n'a qu'à se pencher toujours de son côté lorsqu'elle travaille à devenir mère ». Cependant, il s'interroge : « Quel est l'ovaire, quel est le testicule destiné pour les produire ? C'est ce que je ne sais pas encore trop bien moi-même »²³⁵. Jacques-André Millot déclare le savoir dans *L'art de procréer les sexes à volonté ou histoire physiologique complète de la génération humaine* (1801)²³⁶. Il affirme que ce n'est pas l'homme, mais la femme qui détermine le sexe. Croyant à la préexistence des germes ovistes, il pense que l'ovaire droit contient les germes garçons et l'ovaire gauche ceux des filles. Pour que l'un de ces germes soit fécondé par la semence de l'homme, il faut pencher la femme du bon côté : « quand on veut un garçon, il faut poser la main sous la hanche ou la fesse gauche, pour donner l'inclinaison qui détermine la liqueur à se porter du côté droit »²³⁷. Mais il insiste bien sur le fait qu'il ne faut pas mettre sa femme totalement sur un côté, ce qui surélève trop les hanches féminines et aboutit au contraire du résultat espéré. Si la femme est « d'à plomb sur ses reins », il est possible de féconder les deux ovaires et de produire des jumeaux des deux sexes. Si les jumeaux sont du même sexe, c'est qu'ils proviennent du même ovaire²³⁸. Il rapporte plusieurs cas de son expérience de médecins qui valident sa théorie : « Je certifie que depuis la connaissance des ovaires que j'ai citée plus haut, j'ai toujours obtenu et fait obtenir à volonté le sexe désiré »²³⁹. Ces idées sont reprises à l'identique par Robert le Jeune dans son *Essai sur la mégalanthropogénésie...*²⁴⁰ ou par Morel de Rubempré dans *Les secrets de la génération ou l'Art de faire des garçons ou des filles à volonté*²⁴¹.

²³² Bénard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté... », *art. cit.*, p. 67.

²³³ *Ibid.*, p. 68.

²³⁴ Procope-Couteau (Michel), *L'art de faire des garçons...*, *op. cit.*, 1755.

²³⁵ Bénard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté... », *art. cit.*, p. 68.

²³⁶ Millot (Jacques-André), *L'art de procréer les sexes à volonté ou histoire physiologique complète de la génération humaine*, Paris, An IX (éd. utilisée, chez Béchét, 1828).

²³⁷ *Ibid.*, pp. 301 et sq.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ Robert le Jeune (Louis Joseph Marie Robert), *Essai sur la mégalanthropogénésie ou l'art de faire des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes*, suivi des *Traits physiognomoniques déduits par Lavater et du meilleur mode de génération*, Paris, 1801).

²⁴¹ Morel de Rubempré (J.), *Les secrets de la génération ou l'Art de procréer des garçons et des filles à volonté*, Paris, 1824 (éd. utilisée *Les secrets de la génération ou l'Art de procréer à volonté des filles ou des garçons, de faire des enfants d'esprit...*, Paris, Jules Ador, 1840).



Frontispice de l'ouvrage de Morel de Rubempré, *Les secrets de la génération ou l'art de procréer à volonté des filles ou des garçons...*, 1840.

Debay semble apporter des explications nouvelles avec *La Vénus physique ou nouvelle théorie de la procréation des sexes à volonté*²⁴². Pour lui, la détermination du sexe :

dépend exclusivement des qualités de l'œuf et du sperme. Ces qualités se traduisent pas les diverses proportions d'azote contenues dans les matières dont les œufs et le sperme sont formés. Le sperme est-il à un degré supérieur d'azotation, le produit sera mâle. Le sperme est-il à un degré inférieur d'azotation, le produit sera femelle... Les moyens que nous proposons se trouvent dans le régime alimentaire et dans l'hygiène²⁴³.

En fait, sous un propos qui se veut moderne, on retrouve les « nourritures chaudes et sèches » qui servent à procréer des garçons et l'exercice physique qui évacue l'humidité du corps.

Il serait trop long de citer tous les autres auteurs qui, jusqu'au début du XX^{ème} siècle (et même après...), s'inspirent plus ou moins de ce fond de croyances, ils sont trop nombreux. Dans la plupart des cas, on retrouve le rôle joué par l'âge des parents, la force supérieure ou inférieure des générateurs, l'influence du régime, etc. S'utilisant beaucoup les uns les autres, parfois jusqu'au plagiat, les médecins ne font finalement que ressasser l'Antiquité en prétendant énoncer de nouvelles théories²⁴⁴.

c. *Les idées nouvelles concernant le choix du sexe*

Sans rentrer dans les détails de toutes les idées nouvelles avancées en matière de formation de sexes au XIX^{ème} siècle, retenons les principaux thèmes abordés.

Dès le début du XIX^{ème} siècle, certains anatomistes mettent en évidence l'indétermination sexuelle prolongée de l'embryon au tout début de la vie utérine. Ainsi Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1722-1844) a l'intuition que les deux sexes doivent coexister dans l'embryon et que cela explique notamment l'existence d'être hermaphrodites. Les embryologistes démontrent d'ailleurs dans les années 1830-1850 les similitudes de l'embryogenèse des structures génitales féminine et masculine.

²⁴² Debay (Auguste), *La Vénus physique, ou nouvelle théorie de la procréation des sexes à volonté*, Paris, 1849.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 70.

Mais cette idée d'une ambivalence sexuelle de l'embryon a du mal à être acceptée, tant est ancrée la représentation d'une différence des sexes irréductible dès le début de la vie. Le physiologiste Jean-Louis Brachet, dans sa *Physiologie élémentaire de l'homme* (1833), réfute ainsi l'existence même de l'hermaphrodisme :

Ce n'est pas seulement par les organes génitaux que la femme est femme et que l'homme est homme, c'est par l'économie tout entière ; les tissus, les organes, la stature de chacun d'eux sont tellement différents, qu'il est impossible de s'y méprendre. Ces différences existeraient-elles si les sexes étaient les mêmes ? La différence des sexes est donc bien tranchée : l'un est le sexe masculin, l'autre le sexe féminin, et il n'est pas possible de les confondre²⁴⁵.

La découverte tardive de la cause génétique de la formation des sexes, impliquant les chromosomes X et Y, explique la permanence d'idées erronées sur ce sujet et la croyance que l'on peut déterminer le sexe en influant sur le moment de la conception ou dans les premiers temps de la gestation. Pour Geoffroy Saint-Hilaire, ce sont les conditions environnementales dans lesquelles se développe l'embryon qui induisent le développement d'un sexe au dépend de l'autre. Il établit un parallèle avec les abeilles pour lesquelles la taille des cellules de la ruche et la quantité de nourriture influe sur le sexe. Pour lui, la contraction plus ou moins grande de l'utérus au moment du coït et de la fécondation conditionne le volume et l'apport de nourriture plus ou moins important à l'embryon. Un enfant de sexe féminin résulte ainsi de la contraction utérine qui donne un espace réduit à la matrice pour le développement du « fœtus » et donc peu de nourriture à celui-ci. Les conditions contraires produisent un enfant mâle. Un plaisir sexuel très intense et prolongé, réduisant trop l'espace utérin, empêcherait ainsi la conception ou provoquerait un avortement. Il assure avoir vérifié ces théories sur sa femme, étant particulièrement attentif à ses réactions pendant l'acte conjugal²⁴⁶. Cette idée que la jouissance sexuelle peut influencer sur le sexe de l'enfant à naître se rencontre tout au long du XIX^{ème} siècle, avec des explications variables. Elle rend compte d'« observations » comme le fait que les jeunes époux, plein de fougues, produisent d'abord des filles, alors que les femmes « inopinément attaquées » font des garçons²⁴⁷...

La loi de Thury, qui se base sur le degré de maturité de l'œuf, connaît également un certain succès pour expliquer la détermination du sexe de l'embryon. Elle est issue des observations de deux éleveurs suisses, Thury et Cornaz, qui publient leurs résultats en 1863. Dartigues en résume les principaux traits :

- 1° Le sexe dépend du degré de maturation de l'œuf au moment où il est saisi par la fécondation.
- 2° L'œuf qui n'a pas atteint un certain degré de maturation, s'il est fécondé donne une femelle ; quand ce degré de maturation est dépassé, l'œuf fécondé donne un mâle²⁴⁸.

Selon cette théorie, il est nécessaire de pratiquer le rapport sexuel dans les vingt-quatre heures précédant les règles ou immédiatement après la menstruation pour avoir des filles, et d'attendre quelques jours après pour avoir des garçons.

Une autre théorie, développée par David Richard, est basée sur l'influence de la nutrition, mais dans une optique un peu différente de celle du passé ou de ce qu'affirmait Geoffroy Saint-Hilaire. L'idée vient de l'observation de la nature :

- 1° Nutrition de l'organe maternel. On a remarqué chez les plantes comme chez les animaux, que plus les conditions de la nutrition et de développement sont favorables, plus il y a de chances pour la production d'organismes femelles²⁴⁹.

Une future mère bien nourrie donne donc des filles, alors que si elle l'est insuffisamment, elle produit un garçon. D'autres théories se rapprochent de celles-ci et constituent en fait des variantes ; elles

²⁴⁵ Brachet (Jean-Louis), *Physiologie élémentaire de l'homme*, Paris, Germer-Baillière, et Lyon, Melle Savy, 1865, t. 2, p. 268.

²⁴⁶ *Ibid.*, pp. 180-181

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 181.

²⁴⁸ Dartigues (P.), *De la procréation volontaire des sexes, étude physiologique de la femme*, Paris, 1882, p. 98.

²⁴⁹ Richard (David), *Histoire de la génération chez l'homme et chez la femme*, Paris, J.-B. Baillière, 1883 (1^{ère} éd. 1875), p. 222.

insistent souvent sur le rôle de l'environnement, que ce soit le climat, le milieu social, voire l'habitat rural ou urbain. Ainsi pour Cleisz,

on trouve plus de filles chez les personnes en situation, plus de garçons chez les personnes de condition inférieure (...) au point de vue de l'habitat, toutes les statistiques démontrent qu'il y a un excédent de garçons bien plus considérable à la campagne qu'à la ville, parce que les campagnards se nourrissent plus mal et se fatiguent davantage. Les femmes des villes, mieux nourries, nourrissent mieux les fruits qu'elles portent²⁵⁰.

Les idées de Geddes semblent assez voisines :

Chez la plupart des animaux la femme est passive ; c'est elle qui détient les produits de réserve ; le mâle au contraire, est toujours en mouvement ; il s'use plus vite, sa vie est plus courte...Geddes a développé dans un ouvrage récent une théorie de la nutrition, la théorie du métabolisme... quand il y a gain, c'est l'anabolisme ; quand il y a perte, c'est le catabolisme (...). Le sexe féminin est essentiellement anabolique²⁵¹.

On trouve encore bien d'autres thèmes expliquant la détermination du sexe dans la littérature médicale jusqu'au début du XX^{ème} siècle : on fait jouer un rôle à l'heure de la conception, à l'alternance ovarienne mensuelle, à l'adrénaline ; d'autres encore considèrent qu'il y a prédétermination du sexe, etc. Mais ces thèmes ne sont encore que des réminiscences des théories anciennes, plus ou moins adaptées aux idées du jour. En effet, le point commun de ces idées est de placer la vigueur, le mouvement, la force, la maturité, du côté du masculin ; la passivité, l'inertie du côté du féminin²⁵². Même les idées en apparence favorables aux femmes, comme celles liées à l'abondance de nourriture, recèle le même fond de pensée qui remonte à Hippocrate et Aristote. Ainsi, une nourriture abondante devrait apporter un surcroît de force, mais il n'en est rien : l'excès de nourriture ralentit le métabolisme et produit une fille.

Ces théories, qui circulent encore dans des publications du début du XX^{ème} siècle, montrent, là encore, le décalage et le retard avec les travaux contemporains des biologistes²⁵³. L'explication tient, entre autre, au fait que ce n'est pas tant la rationalité scientifique qui guide les médecins que la place et l'image de la femme dans la société. L'ovule, présenté comme gros, bien nourri et passif dans le processus de génération, fait écho à l'image de la femme et à son rôle dans la société de l'époque²⁵⁴. Le médecin, avec son discours d'autorité, se fait donc le vecteur de transmission de l'idéologie bourgeoise en matière de définition des rôles sexués. La science n'est pas neutre...

Si la compréhension du phénomène de la fécondation est restée longtemps obscure, le diagnostic et la détermination de la durée et du stade de grossesse ont également été très incertains. Des progrès importants s'observent néanmoins aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles dans ces différents domaines.

²⁵⁰ Cleisz (Augustin), *Recherches des lois qui président à la création des sexes*, Thèse de médecine, Paris, 1889, pp. 41 et p. 32.

²⁵¹ Bénard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté... », *art. cit.*, pp. 67 et sq.

²⁵² Ainsi l'idée que les mariages heureux donnent des filles, les unions tourmentées plutôt des mâles, laisse transparaître l'idée que l'abandon au plaisir procréé des filles, le contrôle de soi donne des garçons. L'activité sexuelle, notamment la recherche de la jouissance, est perçue comme une dépense d'énergie affaiblissant l'individu (on l'a vu dans les conseils concernant la nécessaire modération de la fréquence des coïts) : procréer une fille traduit donc un rapport imparfait ; *ibid.*, pp. 73-74.

²⁵³ On trouve encore aujourd'hui des ouvrages ou des sites Internet proposant conseils et recettes pour obtenir fille et garçon à volonté ; des effets de mode s'observent dans ce domaine. Ainsi, le régime Stolkowski prétend que le rapport entre différents sels minéraux dans l'alimentation a une influence sur le sexe du futur bébé, l'alimentation de la mère influençant le tri des spermatozoïdes, porteur soit du chromosome X, soit du chromosome Y dans les voies génitales. Un régime fille se compose d'une alimentation riche en calcium-magnésium et pauvre en sodium-potassium : en gros des laitages ; pour un garçon, il faut privilégier une alimentation salée, privilégiant notamment la viande. Le Dr Papa, attaché à l'hôpital Cochin, se targue d'une réussite proche de 70%. Bien d'autres techniques existent, mais aucune n'est fiable car l'échantillon est réduit et ces différentes méthodes ne font en fait que réactiver des représentations anciennes sur les particularités des deux sexes (source : <http://www.famili.fr/pouvez-vous-choisir-le-sexe-de-votre-enfant-nbsp,376,12988.asp>)

²⁵⁴ Bénard (Jean-Claude), « Fille ou garçon à volonté... », *art. cit.*, pp. 67 et sq, p. 75.

II. DIAGNOSTIC DE GROSSESSE ET REACTIONS

A. LE DIAGNOSTIC DE LA GROSSESSE

L'épineux problème du diagnostic de grossesse a été abordé à plusieurs reprises par les historiens de la naissance²⁵⁵, mais souvent de manière assez brève, exception faite des articles de Cathy Mc Clive et de Jürgen Schlumbohm qui élargissent la question à une aire européenne²⁵⁶. Des thèses d'histoire de la médecine ont parfois évoqué le sujet, mais de manière assez superficielle²⁵⁷. Réalisées par des non historiens, ces travaux se focalisent surtout sur certains progrès de la science obstétricale en matière de diagnostic et n'offrent qu'une vue partielle et partielle de la question. Un travail personnel important a donc été réalisé afin de traiter de manière approfondie la question du diagnostic de grossesse par le monde médical. Nous avons exploité les œuvres de médecins des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, certaines connues, d'autres moins. Nous avons également dépouillé des documents originaux comme les mémoires envoyés à l'Académie royale de chirurgie (conservés à l'Académie de médecine) pour le XVIII^{ème} et la plupart des thèses de médecine du XIX^{ème} siècle sur la question du diagnostic de grossesse²⁵⁸.

L'originalité de notre travail tient aussi à l'étude du diagnostic de grossesse hors du monde médical, notamment chez les élites, afin d'évaluer la pénétration des pratiques et des découvertes médicales dans la société. Pour cela, nous avons eu recours à de nombreux écrits du fort privé, ainsi qu'à quelques sources littéraires du XIX^{ème} siècle²⁵⁹.

²⁵⁵ Gélis (Jacques), *L'Arbre et le fruit*, *op. cit.*

Laget (Mireille), *Naissances, l'accouchement...*, *op. cit.*

Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », dans Missonnier Sylvain, Golse Bernard, Soule Michel dir., *La grossesse, l'enfant virtuel et la parentalité*, Paris, P.U.F., 2004, pp. 21-39.

²⁵⁶ - Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly : The Uncertainties of Pregnancy in Early Modern Europe », *Social History of Medicine*, 15-2, 2002, pp. 209-227.

- Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir : médecins et femmes enceintes à la maternité de l'université de Göttingen aux alentours de 1800 », *R.H.M.C.*, n°52-1, janvier-mars 2005, pp. 64-94 [http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=RHMC_521_0064 ; nous faisons référence à la pagination de l'article en ligne, numéroté de la page 1 à 33]

²⁵⁷ On peut citer notamment : Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse de l'Antiquité à nos jours*, thèse de médecine, Paris, 1989. Cette thèse apporte quelques données factuelles sur l'évolution de certaines méthodes de diagnostic et l'avis de certains grands auteurs, mais le sujet n'est guère étudié dans une perspective historique.

²⁵⁸ Voici quelques unes des principales thèses ou publications sur ce sujet au XIX^{ème} siècle :

- Boislambert (L.), *Recherches sur les moyens de reconnaître la grossesse utérine*, thèse de médecine, Paris, 1823, n°59.

- Bossand (B.), *Dissertation sur les signes de la grossesse et sur quelques maladies qui surviennent aux femmes enceintes*, thèse de médecine, Paris, An XIII (1804).

- Brunet (J.-T.), *Des signes de la grossesse utérine simple*, Thèse de médecine, Paris, 1850, n°156.

- Casassus (J.-B.), *Des signes de la grossesse utérine simple*, Thèse de médecine, Montpellier, 1860, n°19.

- Creissel (J.-F.), *Essai médical sur les signes de la grossesse considérés depuis le moment de la conception jusqu'au terme préfix de l'accouchement*, Thèse de médecine, Montpellier, An XII, n°15.

- Delisle (N.), *Dissertation sur les signes de la grossesse utérine simple*, thèse de médecine, Paris, 1824.

- Dufau (G.), *Des signes de la grossesse*, thèse de médecine, Paris, 1855, n° 315.

- Dumoret (P.), *Difficultés du diagnostic de la grossesse, grossesses douteuses*, Paris, 1897.

- Frémont (J.-B.), *Dissertation sur les signes de la grossesse utérine simple suivie de qq propositions relatives aux fe enceintes*, thèse de médecine, Paris, 1824, n°123.

- Gafé (H.), *De l'exploration obstétricale. Signes et diagnostic de la grossesse*, Nantes, Morel éd., 1884.

- Grand-Jean, *Thèse sur la grossesse utérine simple et les signes qui la caractérisent*, thèse de médecine, Paris, 1817, n°109.

- Lafargue (P.C.), *Du diagnostic de la grossesse*, Thèse, Paris, 1847, n° 13.

²⁵⁹ Pour le monde rural, nous avons repris les travaux de Jacques Gélis dans *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*

1. L'incertitude de la grossesse et la nécessité de diagnostiquer la vraie grossesse

a. *La grossesse, un état longtemps incertain*

La nécessité du diagnostic

Outre la satisfaction d'une légitime curiosité, établir la réalité d'une grossesse est dans certains cas une impérieuse nécessité. Déjà à l'époque moderne, les médecins mettent en garde contre les conséquences catastrophiques des erreurs de diagnostics. Mauriceau rapporte ainsi :

qu'il ne s'est que trop vu de pauvres femmes qu'on a fait avorter en les médicinant et saignant, ne les ayant pas crues grosses d'enfant ; ce sont autant d'homicides que font ceux qui en sont cause par leur ignorance ou témérité. Outre la mort qu'ils donnent souvent à ces petites créatures innocentes, ils les privent de la félicité éternelle en les faisant mourir au ventre de leur mère sans recevoir le baptême²⁶⁰.

L'incertitude en matière de grossesse pose aussi problème dans certaines affaires de droit criminel. En effet, les femmes condamnées à mort voient leur peine suspendue en cas de grossesse jusqu'à l'accouchement. Cette disposition existe depuis le droit romain et est réaffirmée à plusieurs reprises par la législation française²⁶¹. En effet, si un fœtus est repéré dans la matrice, notamment grâce à ses mouvements, c'est qu'il est animé et donc doté d'une âme ; il ne faut donc pas risquer de tuer un innocent non baptisé en exécutant la mère. Il est donc indispensable que les condamnées soient examinées par un praticien, notamment parce que certaines femmes cherchent à éviter le châtement en se faisant passer pour grosse :

Il ne faut pas aussi que le chirurgien se fie tant à ce que lui peuvent dire ces sortes de femmes, qui ont peur d'être condamnées pour quelque délit qu'elles ont commis, d'autant que pour avoir quelques délais de leur punition, elles disent presque toutes qu'elles sont grosses²⁶².

Les risques d'erreurs sont cependant importants et un certain nombre de scandales après l'exécution de femmes, pourtant enceintes, ont marqué les esprits. Ainsi Mauriceau rapporte, dans son traité, deux exemples de femmes pendues pour vol et qu'on n'avait pas crues grosses, alors qu'elles étaient enceintes de quatre et cinq mois, la vérité ayant été révélée lors d'une dissection publique à l'issue de l'exécution²⁶³. Ces cas servent d'avertissement encore aux siècles suivants pour les médecins ou les juristes qui appellent à la prudence ceux qui doivent juger de l'état des femmes condamnées. On peut cependant être surpris que ce genre de fait ne se soit pas relayé plus souvent²⁶⁴.

Au XIX^{ème} siècle, les médecins restent conscients des enjeux autour du diagnostic de grossesse. En 1860, Jean-Baptiste Casassus rappelle les différentes raisons qui poussent les femmes à consulter des praticiens de santé pour dissiper leurs doutes : « Le plus souvent la décision qu'elles

²⁶⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 68.

²⁶¹ Deux arrêts royaux – celui du 30 octobre 1536, et celui du 28 mars 1637 – définissent l'attitude des juges vis-à-vis des femmes enceintes. Ils défendent de forcer une femme ayant déclaré sa grossesse à révéler le père de l'enfant, et en général, de procéder criminellement contre elle. L'ordonnance criminelle de 1670 confirme ces dispositions :

Si quelque femme devant ou après avoir été condamnée à mort, paraît ou déclare être enceinte, les juges ordonneront qu'elle sera visitée par des matrones qui seront nommées d'office, et qui feront leur rapport dans la forme prescrite au titre des experts, par notre ordonnance du mois d'avril 1667 : et si elle se trouve enceinte, l'exécution sera différée jusques après son accouchement.

Ordonnance criminelle du mois d'août 1670, faite à Saint-Germain-en-Laye, enregistrée par le Parlement de Paris le 26 août 1670, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1671. Cette disposition est reprise par le Code civil en 1810.

²⁶² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 69.

²⁶³ *Ibid.*, pp. 68-69 ; voir l'analyse détaillée d'un de ces deux cas dans l'article de Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, pp. 211-214.

²⁶⁴ C'est peut-être parce que les cas n'ont pas forcément été enregistrés dans des sources parvenues jusqu'à nous ; la médiatisation du cas de 1666 tenant beaucoup à sa révélation lors d'une dissection publique.

demandent leur serait utile pour régler leur conduite »²⁶⁵, en particulier quand il s'agit de nourrices qui sont censées arrêter d'allaiter en cas de grossesse ou si elles sont malades, car il faut faire attention aux remèdes prescrits. La médecine légale et la justice ont aussi intérêt, dans certaines circonstances, à pouvoir certifier une grossesse²⁶⁶. En effet, « il est beaucoup d'occasions où les femmes ont intérêt de feindre une grossesse. L'espoir d'un mariage, celui d'obtenir une somme d'argent »²⁶⁷, également dans les cas d'héritage si le père supposé de l'enfant est mort. Mais la nécessité, ressentie par tous, d'établir un diagnostic précis et précoce de la grossesse, bute souvent sur la réalité

Les femmes et les médecins face à l'incertitude de la grossesse

Si Jürgen Schlumbohm semble faire état d'une certaine précision dans le diagnostic féminin de la grossesse dans le contexte particulier de la maternité de Göttingen²⁶⁸, la plupart des historiens soulignent plutôt l'incertitude prolongée concernant la réalité d'une grossesse autrefois. Contrairement à aujourd'hui, le diagnostic est rarement brutal. Les signes les plus communs : ventre gonflé, arrêt des règles et mouvements fœtaux, sont souvent peu clairs ou peuvent avoir d'autres causes, ce qui prolonge le doute parfois assez longtemps. Les femmes utilisent d'ailleurs parfois cette incertitude pour tenter de camoufler un crime lorsqu'elles sont notamment accusées d'avortements ou d'infanticide²⁶⁹.

On ne peut cependant pas considérer que l'incertitude n'est qu'une construction mentale des accusées ou une stratégie délibérée des femmes pour échapper à la rigueur de la loi²⁷⁰. Cette idée est partagée par l'ensemble des femmes et les praticiens de la naissance reconnaissent eux-mêmes assez volontiers la difficulté à établir la certitude de la grossesse. Comme le souligne Nicolas Venette : « La plupart des signes de la grossesse sont équivoques et tous les bons praticiens conviennent de leur incertitude, surtout dans les premiers mois »²⁷¹. Cathy Mc Clive rapporte un exemple qui montre l'ampleur de la confusion de certains diagnostics médicaux. Il s'agit du cas porté devant la justice et détaillé dans un *factum* de 1703 de Michelle Mabile, suspectée d'infanticide devant le tribunal de Vert, près de Chartres²⁷². Malgré les multiples visites de sages-femmes, de médecins et de chirurgiens assermentés, aucun consensus ne se dégage des différents rapports, certains la déclarant enceinte, d'autres ne percevant aucun signe clair de grossesse. Même le voisinage est invité à témoigner et produit des déclarations contradictoires. L'accusée finit par être innocentée, le tribunal jugeant qu'en l'absence de perception de mouvements fœtaux, il ne devait pas y avoir de grossesse et donc pas d'infanticide. Les auteurs du *factum* concluent que l'état de Michelle Mabile résulte d'un accident naturel ressemblant à une grossesse et que l'accusée elle-même a pu être abusée sur son état par certains signes équivoques²⁷³.

²⁶⁵ Casassus (J.-B.), *Des signes de la grossesse...*, *op. cit.*, 1860, chap. I, « Généralités sur l'importance des signes de la grossesse ».

²⁶⁶ Les chapitres de médecine légale sont particulièrement étoffés en ce qui concerne le diagnostic de grossesse ; voir par exemple l'article de Marc, « Grossesse, médecine légale », dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, Paris, Panckoucke, t. 19, 1817, pp. 488-546.

²⁶⁷ Casassus (J.-B.), *Des signes de la grossesse...*, *op. cit.*, 1860.

²⁶⁸ Jürgen Schlumbohm a travaillé sur 1 300 cas de femmes enceintes ou en couches répertoriés dans les cahiers du directeur de la maternité de Göttingen, Fridriech Osiander.

²⁶⁹ Voir *infra* dans ce chapitre le paragraphe consacré aux fausses grossesses.

²⁷⁰ Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, p. 211.

Voir aussi Gowing (L.), « Secrets Births and Infanticide in Seventeenth-Century England », *Past and Present*, 156, 1997, pp. 87-115.

Encore aujourd'hui, malgré progrès médicaux et la prétendue « transparence » du ventre féminin, on reconnaît de plus en plus la possibilité de grossesses incertaines ou ignorées. Voir notamment l'ampleur prise par la question du déni de grossesse depuis l'affaire Véronique Courjault, accusée d'infanticides sur plusieurs de ses nouveaux-nés.

²⁷¹ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, *op. cit.*, éd. 1751, Chap. III : « S'il y a de véritables signes de grossesse ».

²⁷² *A Nosseigneurs de Parlement en la Chambre de la Tournelle Criminelle*, Paris, 1703 ; cité par Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... » *art. cit.*, pp. 217-218

²⁷³ Ce genre de cas pose cependant la question de la nature de l'examen pratiqué sur les femmes enceintes par les praticiens assermentés ; y avait-il vraiment un toucher interne ou seulement un examen externe ? ; voir Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, p. 213 ; *id.*, « Blood and Expertise: The Trials of the

Les praticiens de la naissance rapportent également assez souvent dans leurs écrits leurs erreurs de diagnostic ou celles de leurs confrères. Le diagnostic s'avère particulièrement délicat dans les cas où la femme croit être enceinte mais le médecin ne réussit pas à certifier la grossesse ou alors il se trompe²⁷⁴. Les archives de l'Académie royale de Chirurgie comportent plusieurs exemples évocateurs pour le XVIII^{ème} siècle²⁷⁵. Le chirurgien Rivière rapporte notamment le cas d'une femme de quarante cinq ans, mariée depuis quatorze ans, bien réglée et sans enfant. En septembre d'une année non précisée, elle remarque une légère diminution de ses règles, ainsi que des symptômes de début de grossesse : dégoûts, nausées, faiblesses, etc. En octobre, les symptômes s'accroissent et les seins augmentent de volume. En novembre, elle a encore des règles mais beaucoup moins abondantes. La situation se prolonge jusqu'en mars où elle n'a presque plus de règles. Fin mars, un médecin l'examine et, trouvant du lait dans les mamelles, conclut à une grossesse. La femme affirme sentir son enfant remuer depuis deux mois :

Elle sentait son enfant cinq ou six fois pendant le jour ou la nuit, un mouvement extraordinaire dans son ventre, surtout quand elle était couchée. Je lui dis encore que ce mouvement devait être plus fort actuellement que dans les premiers temps qu'elle l'avait senti, mais elle m'assura qu'elle n'y trouva aucune différence. La continuation de ses règles, quoique réduites à presque rien la faisait espérer d'une grossesse qu'elle souhaitait avec autant d'ardeur que son mari. Enfin, pour satisfaire l'un et l'autre, il fallut en venir à une visite plus exacte²⁷⁶.

Le médecin pratique donc un toucher du ventre et du col et sent une grosseur qui lui fait conclure avec certitude à une grossesse ; il prévoit l'accouchement vers la mi-juin. Vers le 10 juin, la femme ressent des douleurs, mais n'accouche pas et sent toujours des mouvements dans son ventre. Le médecin qui l'examine ensuite pense que la présence de plusieurs tumeurs dans l'utérus ont conduit à l'arrêt graduel des règles, à la tuméfaction du ventre et aux mouvements ; il conclut donc à une fausse grossesse et l'article se termine sans que l'on sache qu'elle en a été l'issue pour la femme. D'autres exemples abondent dans la littérature médicale, notamment concernant des femmes considérées comme enceintes alors qu'elles n'étaient qu'hydropiques ou enflées par des vents²⁷⁷.

Il existe aussi des cas où la grossesse n'est pas diagnostiquée jusqu'à l'accouchement, la femme cachant parfois volontairement sa grossesse, sans que son entourage ni le médecin ne s'aperçoivent de rien. Ainsi Mauriceau rapporte le cas d'une fille de bourgeois en 1654 :

[Elle] fut traitée pendant cinq mois entiers, par un médecin et un apothicaire, comme hydropique qu'elle se disait être ; à la fin duquel temps, après avoir pris beaucoup de remèdes violents qu'ils lui ordonnèrent, elle guérit tout d'un coup en accouchant d'un enfant à terme, nonobstant tout ce qu'ils lui avaient donné ; ce qui étonna grandement le médecin et l'apothicaire, qui s'étaient ainsi lourdement trompés²⁷⁸.

Encore à la fin du XIX^{ème}, les erreurs de diagnostic n'ont pas disparu et Pinard lui-même conclut que « la preuve sans réplique, c'est la naissance même de l'enfant »²⁷⁹. L'incertitude et l'ambiguïté sont donc une part intrinsèque et largement reconnue du processus de la grossesse tel qu'on se le représente à l'époque moderne et encore largement au XIX^{ème} siècle.

Si le diagnostic importe autant, c'est aussi car il est essentiel de distinguer la « vraie » de la « fausse grossesse ».

Female Medical Expert in the Ancien Regime Courtroom », *Bulletin of the History of Medicine*, 2008, 82, pp. 86-108.

²⁷⁴ J. Schlumbohm rapporte plusieurs exemples de diagnostics problématiques mentionnés par Osiander ; il s'agit de jeunes femmes venues consulter à l'hôpital et se déclarant enceintes, ce que le médecin finira par infirmer, mais parfois plusieurs semaines plus tard seulement ; Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », *art. cit.*, pp. 5-7.

²⁷⁵ A.R.C., carton 17, dossier 5 (Académie de Médecine) :

- « Observation sur une grossesse incertaine », Poirier, 1740, n° 93.

- « Observations sur une fausse grossesse », Papatel, 1775, n° 94.

- « Mémoire sur une fausse grossesse », Rivière (Deleurye), n° 95.

²⁷⁶ *Ibid.* cas n°95.

²⁷⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 71, cité dans le Chap. VI.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 70.

²⁷⁹ Cité par Dumoret (Paul), *Difficultés du diagnostic de la grossesse...*, *op. cit.*, 1897, conclusion.

b. « *Vraie* » et « *fausse* » grossesse

Une préoccupation ancienne et omniprésente à l'époque moderne

Cette préoccupation, qui a quasiment disparu aujourd'hui, est très répandue depuis l'Antiquité²⁸⁰. Elle est omniprésente à l'époque moderne, tant dans l'imaginaire et le discours médical que dans les croyances populaires.

En effet, cette question est abordée dans tous les traités et dictionnaires des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et fait l'objet de chapitres et d'articles particuliers, parfois forts étoffés²⁸¹. Certains praticiens consacrent à ce sujet un ouvrage entier. Charles de Saint-Germain publie ainsi en 1651 un *Traité des fausses couches, enseignant la nature des faux germes, embryons, avortons et môles*²⁸². L'ampleur de la littérature sur ce thème tient à la difficulté de décrire, distinguer et d'expliquer ces phénomènes. Ainsi, à l'article « *Gravitas, grossesse* » de sa *Nosologie méthodique*, Boissier de Sauvages distingue : la *Graviditas vera* (la grossesse vraie), mais aussi la *Graviditas molaris* (grossesse due à des môles), la *Graviditas vesicularis* (grossesse liée à une masse hydatideuse), la *Graviditas a falsa mola* (grossesse causée par une fausse môle), ainsi que la *Graviditas sarcoma* (grossesse due à une excroissance adipeuse dans la matrice). Il y ajoute également la *Graviditas perennis* (grossesse prolongée) et la *Graviditas tubalis* (grossesse extra-utérine)²⁸³. Cette énumération de cas distincts de la vraie grossesse, qui occupe quand même les deux tiers de l'article, montre que les médecins cherchent à différencier et à classer toutes les choses qui peuvent se développer dans l'utérus et qui ne sont pas un fœtus : morceaux de chair, produits de la conception qui ont dégénéré, etc. Un vocabulaire spécifique désigne ces éléments abrités par la matrice : les termes qui reviennent le plus souvent sont : môle, faux germe, fungus, masse hydatideuse. Mais ce qu'ils désignent reste souvent incertain et les différents types de conception sont difficiles à différencier. En outre, selon les médecins, les définitions et les explications de ces phénomènes divergent souvent²⁸⁴. Même Boissier de Sauvages

²⁸⁰ Mc Clive (Cathy), King (Helen), « When is a foetus not a foetus ? Diagnosing false conceptions in Early Modern France », dans *L'embryon humain à travers l'histoire...*, op. cit., pp. 223-238.

²⁸¹ Il serait trop long et un peu hors de propos de rentrer dans les détails de ces descriptions et de ces explications. Nous renvoyons aux passages concernés chez quelques auteurs :

- Mauriceau (François), *Traité des femmes grosses...*, op. cit., 1681, Livre I, Chap. X : « De la mole et du faux-germe », pp. 104-112 ; Chap. XXIII : « De l'hydropisie de matrice », pp. 169-172.

- Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre II, Chap. I, « De la bonne et de la fausse grossesse », pp. 121-129 ; Chap. XV, « Du faux germe », pp. 175-179 ; Chap. XVI, « De la mole », pp. 179-183.

- Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759, Chap. VI : « Des diverses sortes de grossesse. De la bonne grossesse », pp. 67-72 ; Chap. XIX « Des mauvaises grossesses », pp. 196 et sq.

- Le Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements...*, op. cit., 1759, Chap. IX, « Du faux germe et de la mole » pp. 38 et sq.

- Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, op. cit., 1770, Chap. V, « Des fausses conceptions », pp. 230-258 ; Chap. XVII : « De la môle », pp. 186 et sq.

- Article « Môle », *Encyclopédie...* op. cit., t., X, 1765, pp. 626-627.

- Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, Chap. XXIX : « Des môles », pp. 293-352.

- Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, op. cit., 1787, Chapitre III, « De la grossesse, de ses différentes espèces et des signes qui la font reconnaître », pp. 94-112 ; Art. IV : « Des fausses grossesses, de leurs signes et de leurs suites », pp. 530-539.

Ce sujet est un thème fréquemment abordé dans les archives de l'Académie royale de Chirurgie, conservées à l'Académie de médecine ; par exemple dans le carton 18, dossier 6, n° 97 : « Grossesse extraordinaire d'un faux germe ou mole » : pendant dix neuf pages, M. Mothe, chirurgien de Lyon, raconte qu'après une foule de symptômes nombreux et extrêmes survenus pendant sept mois, une femme accouche d'un mole « plus grosse qu'un pain de deux livres ».

²⁸² Saint-Germain (Charles), *Traité des fausses couches, enseignant la nature des faux germes, embryons, avortons et môles, les accidens qui précèdent et accompagnent les fausses couches, le pronostic, les precautions, et les remedes necessaires pour assister et secourir les femmes*, Paris, Cardon Besogne, 1651.

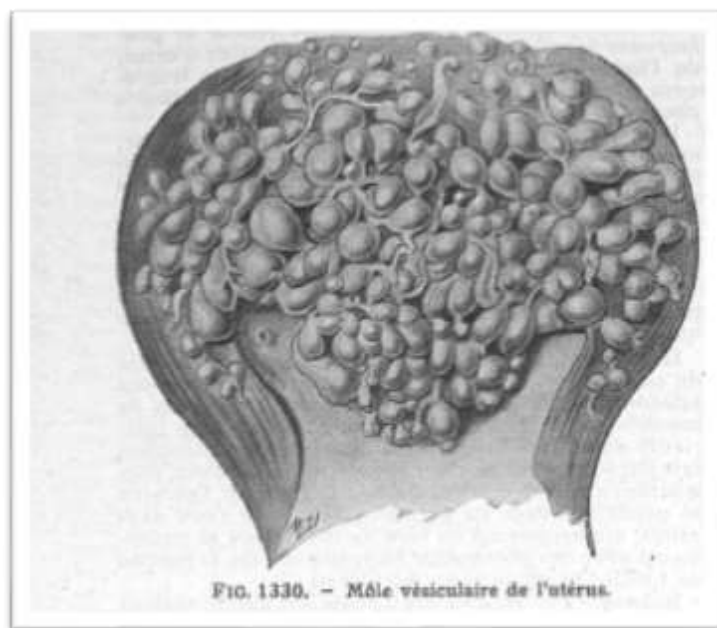
²⁸³ Boissier de Sauvages (François), *Nosologie méthodique*, Lyon, Gouvion, 1772, t. 9, Chap. X, « Gravitas, grossesse », pp. 154-167.

²⁸⁴ Beaucoup de médecins se rapportent au traité sur les môles de Lamz Weerde, médecin de Cologne, paru en 1686 et qui a pour titre *Historia naturalis molarum uteri*.

n'est pas très clair dans ses catégories de « fausses grossesses ». Ainsi, à l'article *Gravitas molaris*, il indique :

Les concrétions charnues qui se forment dans la matrice sont ou de faux germes, ou des œufs qui n'ont point acquis leur maturité, ou des môles, ou des fungus. Les faux germes sont des placentas épais, fermés de toutes parts en forme de poire, qui ne renferment que de l'eau, et dans lesquels il n'y a point d'embryon, petit et informe. (...) La môle enfin est une masse charnue ou hydatideuse, formée par l'accroissement du placenta pendant plusieurs mois, sans aucun embryon²⁸⁵.

Plus loin, à l'article « *Gravitas vesicularis* », il emploie encore le terme de « masse hydatideuse » qu'il ne distingue guère de la môle. Chaque médecin a une typologie plus ou moins personnelle de ces « fausses grossesses »²⁸⁶, mais on retrouve souvent les cas distingués par Dionis. Ce dernier considère que « la mauvaise grossesse est celle où il n'y a que des corps étrangers formés dans la matrice » ; à savoir : « des eaux qui font une hydropisie de matrice, « des vents », « un faux germe qui est une conception manquée », « une môle qui est une masse de chair » souvent composée d'« une infinité de vésicules remplies d'eau, attachées les unes aux autres, qui font un corps semblable à plusieurs grappes de raisin liées ensemble »²⁸⁷. La môle est censée être plus volumineuse²⁸⁸, plus dure et plus difficile à extraire que le faux germe. Elle passe pour n'être « qu'un faux germe que la matrice n'a pas expulsé dans le temps de la sortie ordinaire du faux-germe »²⁸⁹. Elle peut parfois prendre des formes inquiétantes, que l'imagination des spectateurs a tôt fait d'assimiler à des créatures variées selon son apparence (animal, végétal, etc.). Elle est redoutée par les médecins car cette masse de chair peut croître pendant plusieurs mois et rester parfois en place des années, avant d'être souvent expulsée avec de grands risques hémorragiques et de cancérisation. Elle peut aussi entraîner la stérilité.



« Môle vésiculaire de l'utérus », dans Galtier-Boissière (dir.), *Larousse médical illustré*, Paris, Larousse, 1924, fig. 1330.

La môle hydatiforme est en fait une tumeur, en général bénigne, formée par la dégénérescence des villosités du placenta en villosités kystiques au début de la grossesse. Les cas sont assez rares aujourd'hui (une grossesse sur deux à trois mille), mais ils semblent plus fréquents à l'époque moderne, pour des raisons inconnues. Le faux germe est considéré comme plus bénin qu'une môle. Il

²⁸⁵ Boissier de Sauvages (François), *Nosologie...*, *op. cit.*

²⁸⁶ Voir par exemple Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1759, pp. 196-198.

²⁸⁷ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 121.

²⁸⁸ La môle peut même prendre un volume plus grand que celui qu'un enfant naturel.

²⁸⁹ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1759, p. 198.

est souvent décrit comme un caillot de sang ou une chose membraneuse, expulsée avant le troisième ou le quatrième mois. Les faux germes correspondent probablement à des embryons non viables dont le développement s'est arrêté et qui sont expulsés lors de fausses-couches. Les médecins évoquent aussi souvent dans leurs ouvrages l'hydropisie, qui fait se remplir d'eau la matrice et qui simule une grossesse²⁹⁰.

Les médecins reconnaissent volontiers leur difficulté à différencier ces « mauvaises grossesses » des « vraies », ce qui ajoute à l'incertitude générale qui caractérise déjà la grossesse. La présence d'une môle ou d'un faux germe se signale surtout par les symptômes suivants : la grossesse est, de manière générale, beaucoup plus pénible, le ventre est dur et tendu de tous côtés, souvent douloureux, et si la femme se couche sur un côté, son ventre « tombe comme une boule pesante du même côté »²⁹¹. Le nombril est également enfoncé, l'orifice de la matrice est dur et petit, il n'y a pas de lait aux mamelles et la femme ne sent rien remuer dans les délais normaux. Cependant, ces signes étant peu explicites, c'est souvent seulement à la sortie, parfois tardive, de ces produits de l'utérus que le diagnostic de fausse grossesse est vraiment posé et que l'on peut distinguer les différents types de fausses conceptions²⁹². Les seules femmes qui peuvent être certaines de porter une môle sont celles qui ont déjà fait cette expérience et qui reconnaissent les signes d'une fausse grossesse. Mauquest de la Motte cite ainsi le cas d'une comtesse qui affirme porter une môle, en se basant sur une grossesse molaire précédente, ce qui se vérifie effectivement quelque temps plus tard²⁹³.

A la fin de l'époque moderne, les praticiens n'invoquent plus de raisons fabuleuses, comme au début de la période, pour expliquer l'origine de ces fausses conceptions²⁹⁴. Ils incriminent souvent la qualité de la semence masculine, qui manque de force pour marquer de son empreinte la semence ou la matière féminine, qui reste informe. Les qualités du sang menstruel sont aussi parfois invoquées. Les accoucheurs se bornent souvent à constater que ces mauvaises grossesses sont plus fréquentes au début du mariage « par la fréquence des approches qui, dans des sujets délicats ou trop jeunes »²⁹⁵, provoque un dérangement de la fécondation. On les observe aussi « lorsqu'une femme, après avoir eu beaucoup d'enfants, se trouve si usée et si affaiblie dans les parties de la génération que l'embryon ne saurait tirer une sève propre à son développement »²⁹⁶. Par contre, les médecins n'arrivent pas à se mettre totalement d'accord pour savoir si « les femmes peuvent porter des môles sans avoir eu de commerce avec les hommes »²⁹⁷. La plupart des praticiens, comme Venette, concluent cependant à la nécessité de l'usage du mariage pour produire ces fausses conceptions.

S'il est essentiel de différencier les vraies grossesses des fausses conceptions, c'est qu'on juge nécessaire d'évacuer ces môles dont le développement peut mettre en péril la femme. Mauriceau précise en effet : « Il faut toujours [en] procurer l'expulsion aussitôt qu'elle est reconnue, parce qu'elle est tout à fait contre nature »²⁹⁸. La littérature médicale distingue d'ailleurs nettement l'expulsion des môles de la naissance de vrais enfants par le vocabulaire utilisé. Plutôt que de délivrance ou d'avortement, les auteurs parlent d'« évacuer », d'« écouler », de « décharger », de « vider » l'utérus, assimilant le produit expulsé à un déchet néfaste plutôt qu'à un être²⁹⁹. Différentes méthodes d'expulsion sont évoquées par les praticiens ; il s'agit des thérapeutiques traditionnelles de l'époque : lavements, purgations, injections avec un clystère, saignée du pied, bain, onguents divers. Si ces traitements ne sont pas efficaces, une extraction mécanique est envisagée. Une fois le col un peu ouvert, la môle est extraite avec le doigt, la main ou divers instruments³⁰⁰, comme un crochet – avec les risques que l'on imagine – ou un instrument spécifique appelé « pince à faux germe », inventé par le chirurgien André Levret (1703-1780). Le danger de ces interventions explique que les praticiens

²⁹⁰ La référence est l'ouvrage d'Antoine Portal, *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie*, Paris, 1824.

²⁹¹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 121.

²⁹² Voir les cas déjà cités.

²⁹³ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité complet des accouchements...*, éd. 1729, p. 27-8 ; cite par Mc Clive (Cathy), King (Helen), « When is a foetus not a foetus ?... », art. cit., p. 229.

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements...*, op. cit., 1759, p. 196.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ Article « Môle », *Encyclopédie*, op. cit., t. X, 1765, p. 627.

²⁹⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 104.

²⁹⁹ Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », art. cit., p. 221.

³⁰⁰ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 178.

conseillent souvent la prudence. Ainsi pour Dionis, « s'il y a des signes douteux ou équivoques, qu[e le médecin] laisse faire au temps qui l'éclaircira ; qu'il suspende son jugement et qu'il n'aille pas, par une décision téméraire, se mettre au hasard de se tromper et de perdre sa réputation »³⁰¹.

La préoccupation pour ces cas de fausses grossesses montre surtout la fascination des médecins pour les mystères du corps féminin : c'est un corps fécond, mais doué d'une force prodigieuse qui impressionne et qui produit aussi des choses inexplicables et inquiétantes. Malgré les efforts réalisés à l'époque pour faire passer l'accouchement et le corps des femmes sous le contrôle des médecins, la fécondation et la génération échappent toujours aux regards³⁰². Le ventre féminin reste un mystère : on ne connaît rien du fœtus, on ne sait que ce que la femme en dit et que ce qu'on voit de l'extérieur : ça bouge, le ventre grossit, il est de forme variable, mais rien ne transparait avant l'accouchement, ce qui suscite toujours une certaine appréhension. Un témoignage de ces forces mystérieuses apparaît dans le récit fait par Jean-Pierre Peter à partir d'un extrait des archives de la *Société royale de médecine*, datant de 1781 :

Le médecin surgit (...) au cœur d'une scène de tumulte, pour trouver une malade entourée d'« une troupe de femmes », et par elles « attachées au ciel de lit », jambes en l'air, « plusieurs serviettes entassées les unes sur les autres sur ses parties naturelles (...). Le sang avait percé le matelas, la paille et ruisselait par terre ». Voici que les choses deviennent fabuleuses, lorsqu'on apprend que cette femme recelait dans un ventre gonflé comme une sphère, une grosseur qui, extraite par morceaux, accusera un poids de chair de dix-huit livres³⁰³.

On relaye encore au XVIII^{ème} siècle, avec sérieux parfois, mais avec un scepticisme croissant, des cas encore plus extrêmes de femmes accouchant de lapins, de grenouilles et autres créatures étranges... Dans l'article « Môle » du *Dictionnaire des sciences médicales*, Murat rapporte les croyances au sujet des môles qui persistent à l'époque moderne dans le monde médical et encore bien plus tard chez les praticiens populaires de la naissance :

Il paraît que c'est la figure irrégulière qu'elles offrent le plus souvent qui a donné occasion aux sages-femmes et aux gardes crédules ou ignorantes d'exercer leur imagination : s'il faut les en croire, elles ont vu des femmes accoucher tantôt d'animaux morts, tels que des rats, des taupes, des tortues, tantôt d'animaux vivants à quatre pieds, armés de griffes ou d'ongles crochus (*harpies*). Elles assurent que les môles qui prennent, comme on le voit, la forme de certains animaux, jouissent en naissant de la faculté de marcher dans la chambre, que d'autres peuvent voler et se fixer au plafond (*môles volatiles*), qu'elles cherchent parfois à se cacher, même à rentrer dans la matrice de laquelle elles sont sorties, etc.³⁰⁴.

Car en effet, les môles ont aussi à voir avec les naissances monstrueuses, que ce soit par leur genèse, le langage utilisé pour les décrire jusqu'aux réactions ébahies des spectateurs lors de leur découverte³⁰⁵. La littérature médicale explique notamment que la conception des monstres, comme celle des môles, peut provenir d'une copulation pendant les règles ou d'une perturbation de la conception par la présence de sang menstruel corrompu³⁰⁶. Le langage de la monstruosité est souvent utilisé pour décrire les môles et les faux germes dans les ouvrages médicaux ; ils sont d'ailleurs parfois conservés dans les cabinets de curiosité au même titre que les fœtus anormaux³⁰⁷.

Mais cette question des fausses grossesses ne passionne pas que les médecins ; elle dépasse largement les cercles médicaux. En effet, les dictionnaires généraux comme celui de Furetière³⁰⁸ ou de

³⁰¹ *Ibid.*, p. 121.

³⁰² Peter (Jean-Pierre), « Entre femmes et médecins... », *art. cit.*, p. 342.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ Murat, article « Môle », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. par Panckoucke, t. 34, 1819, pp. 3-27, *loc. cit.*, p. 5.

³⁰⁵ Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, pp. 220-221.

³⁰⁶ Quelques-uns disent que certaines moles viennent d'un sang menstruel, retenu, coagulé et durci » ; Article « Môle », Diderot (Denis), D'Alembert (Jean), *L'Encyclopédie*, t., X, p. 627.

³⁰⁷ Ainsi Ambroise Paré conservait une môle dans son cabinet comme d'autres monstruosité ; Paré (Ambroise), *Les Œuvres d'Ambroise Paré, Conseiller et Premier chirurgien du Roy*, Paris, 1585 (4^{ème} éd.), p. 573.

³⁰⁸ *Dictionnaire Universel...*, Furetière (Antoine), *op. cit.*, 1701, t. II, non paginé.

Trévoux³⁰⁹ témoignent de la diffusion des connaissances sur les môles et les faux germes. Les populations semblent aussi très au fait de leur existence. Ainsi, Angélique de Bombelles écrit ainsi à son mari : « La duchesse de Polignac a, à ce qu'on croit, un enfant mort ou une môle dans le ventre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est très malade »³¹⁰. On voit aussi l'argument de la fausse grossesse utilisé par les femmes pour se disculper d'accusations d'infanticide. Les travaux des historiens anglo-saxons M. Jackson et L. Gowing³¹¹, montrent que dans les procès de ce genre à l'époque moderne en Angleterre, des femmes déclarent ne pas avoir vraiment été enceintes et plutôt délivrées de chairs sanglantes que d'enfants. Les recherches d'Annick Tillier vont également dans le même sens pour la Bretagne au XIX^{ème} siècle. Elle a ainsi relevé une dizaine d'exemples de femmes accusées d'infanticide prétendant avoir évacué des faux germes ou des môles. Elle relate notamment le cas de Rose Tirel, veuve Lépinay, qui affirme avoir expulsé une boule de sang et non un fœtus. Elle raconte qu'elle

avait éprouvé, vers dix heures du soir, des coliques si violentes qu'elle avait perdu connaissance ; que revenue de cet évanouissement, dans le courant de la nuit, elle s'était trouvée tellement faible que ce n'était qu'avec peine qu'elle avait pu gagner son lit ; et que le lendemain, à la pointe du jour, elle avait vu dans l'appartement, une grande quantité de sang qu'elle a perdu au moment de sa faiblesse, et parmi lequel se trouvait une sorte de boule, de la grosseur du poing environ : qu'elle avait jeté de la cendre sur ce sang et sur cette boule, et avait ensuite balayé le tout dans le foyer³¹².

Dans certains cas, il semble bien que ce genre de déclaration soit une stratégie pour disculper la femme des accusations portées contre elle. Nous avons notamment relevé aux Archives Nationales le cas de Geneviève Moreau, inculpée d'infanticide avec sa mère, Marie-Anne Bonnet :

Les deux accusées interrogées avaient déclarés que Geneviève Moreau n'était point accouchée. Dans un second interrogatoire, elles avaient soutenu qu'elle était accouchée d'une masse informe. Dans un troisième temps que l'enfant n'était pas venu à terme. Dans un quatrième qu'il n'était pas né viable. Dans un cinquième enfin, qu'il avait vécu une demi-heure et qu'il était mort exsangue par le défaut de ligature du cordon ombilical, ce qui est validé par l'autopsie³¹³.

La question de savoir si ces femmes ont ou non produit des môles est en fait hors de propos ; le fait qu'elles utilisent cette justification et que les médecins la prennent au sérieux témoigne de la familiarité du phénomène, encore au XIX^{ème} siècle³¹⁴. Ces fausses grossesses ont en tout cas contribué à accroître l'ambiguïté et les incertitudes de la grossesse.

³⁰⁹ Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, la môle « c'est une masse de chair dure et informe, qui s'engendre quelquefois dans la matrice des femmes au lieu d'un fœtus. Cette production vient de ce que l'œuf, ou la matière du fœtus mal disposée, en sorte qu'il ne peut s'en former un enfant, ou de ce que l'esprit génital de l'homme n'a pas assez de force pour en développer les parties. La même chose arrive si un œuf se détache, et qu'il tombe dans la matrice sans être animé de l'esprit génital ; car alors, cet œuf venant à se nourrir et à croître, et ne pouvant devenir un enfant, il s'en fait une masse informe. Il y a des môles qui tirent leur origine d'un sang menstruel caillé, dans lequel le sang et les esprits se sont formés des conduits où ils ont leur mouvement libre. La môle dure quelquefois dans le ventre de la femme trois ou quatre ans, quelques fois toute la vie. Elle est ainsi nommée du Latin *mola*, parce qu'elle ressemble à une meule de moulin, tant par la dureté, que par la figure ronde. Jean-Baptiste de Lamwerde donna au public en 1686 un *Traité des môles qui se produisent dans l'utérus, Historia naturalis molarum uteri* », *Dictionnaire universel... dit de Trévoux*, op. cit., 1771, t. VI, p. 21.

³¹⁰ Bombelles (marquis et marquise de), « Que je suis heureuse d'être ta femme... », op. cit., lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 17 mai 1781.

³¹¹ Gowing (L.), « Secrets Births and Infanticide... », art. cit. ; Jackson (M.), « Something More than Blood » : Conflicting Accounts of Pregnancy Loss in Eighteenth-Century England », in R. Cecil (ed.), *The Anthropology of Pregnancy Loss*, Oxford and Washington, 1996, pp. 197-214.

³¹² Archives Nationales, BB/20/41, I-V, Ille-et-Vilaine, 4^{ème} trimestre 1828, 30 décembre 1828, n°15, Rose Tirel, veuve Lépinay, 39 ans, cultivatrice ; cité par Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., pp. 323-324.

³¹³ Archives Nationales, BB/20/41, II, Poitiers, 3^{ème} trimestre 1828, n°14, Bonnet Marie-Anne, 66 ans et Moreau Geneviève, 24 ans, journalière.

³¹⁴ Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », art. cit., pp. 220-221.

Un désintérêt relatif pour la question au XIX^{ème} siècle

Cependant, la question de la vraie / fausse grossesse occupe de moins en moins de place au cours du XIX^{ème} siècle dans la littérature médicale générale. Encore largement présente chez Murat en 1817³¹⁵ et quelques autres³¹⁶, ce sujet tend à disparaître des articles ou ouvrages généraux d'obstétrique dans les décennies qui suivent, se cantonnant à des rubriques spécialisées dans les pathologies. Désormais, pour Pajot, Désormeaux, Dubois ou Cazeaux, « la grossesse est ou n'est pas »³¹⁷ et il faut donner un nom propre à chacune des affections qui peuvent la simuler »³¹⁸. Pinard réfute d'ailleurs le terme de « fausse grossesse » ; pour lui il faut parler d'erreur de diagnostic. Il distingue grossesse utérine (divisée en normale/ pathologique ; simple/multiple) et grossesse extra-utérine ; et c'est cette dernière qui focalise davantage l'attention des médecins au XIX^{ème} siècle³¹⁹. En effet, la grossesse molaire ne suscite plus guère de débat comme à l'époque moderne. Depuis Lisfranc, on est revenu à l'opinion formulée par Levret et Fodéré, à savoir « que la môle serait une maladie des membranes de l'œuf, ce que tout le monde a admis depuis ce moment »³²⁰. La nature de la môle hydatiforme suscite bien encore quelques discussions de spécialistes, mais elle ne passionne plus le commun des médecins et l'opinion³²¹.

Pour essayer de lutter contre toutes ces incertitudes tenant à la grossesse, les médecins ont cherché à repérer les signes clairs permettant de lever le doute³²².

2. Les signes de grossesse véhiculés par la tradition médicale

a. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

La question du diagnostic occupe une place très importante dans la littérature médicale, notamment dans les ouvrages d'obstétrique de l'époque moderne. La partie sur la grossesse est souvent assez réduite, mais une bonne part de celle-ci est occupée par le diagnostic. Les articles de dictionnaires commencent toujours par cela. Dans les traités des accouchements, c'est la partie qui suit la présentation des organes de la reproduction et les théories de la génération. L'intérêt porté par les médecins aux signes de grossesse et la multiplication de ceux-ci dans les ouvrages médicaux attestent de l'emprise croissante du corps médical sur la santé des femmes et ce qui touche à la naissance³²³.

³¹⁵ Dans sa volonté d'être exhaustif, Murat distingue : les grossesses apparentes formées par une môle, celles formées par des hydatides, une tympanite utérine, l'hydropisie utérine, mais aussi les grossesses apparentes formées par du sang, un polype, un engorgement ou tumeur fibreuse, une hydropisie des trompes sous des ovaires, un état maladif des organes abdominaux, et les grossesses apparentes d'origine nerveuses, Murat, « Grossesse », *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, t. 19, 1817, pp. 413-424.

³¹⁶ Dans la thèse de Creissel en 1803, la question des faux germes et de la môle est aussi évoquée, mais brièvement. Les autres thèses postérieures sur le diagnostic en parlent rarement ; Creissel (Jean-François), *Essai médical sur les signes de la grossesse...*, op. cit., An XII.

³¹⁷ Pinard (Auguste), « Grossesse. Physiologie », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, 1886, t. 11, série 4, p. 15.

³¹⁸ Casassus (J.-B.), *Des signes de la grossesse...*, op.cit., 1860, Chap. II.

³¹⁹ Un très long article est consacré par Pinard à cette question dans le dictionnaire Dechambre. Voir le chapitre IV.

³²⁰ Lisfranc (Jacques), *Les maladies de l'utérus*, Paris, Germer Baillière, 1836.

³²¹ Bouchacourt rapporte les étapes du débat sur cette question : « Quant à la nature de la môle hydatiforme, après Percy (1811) qui voulait en faire une véritable hydatide, nous voyons Cayla affirmer qu'elle est une hydropisie des villosités choriales, puis Virchow la considérer comme un myome de ces mêmes villosités », Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, op. cit., 1906, Chap. X, « Diagnostic des grossesses molaires ».

³²² L'histoire du diagnostic de grossesse n'est pas facile à étudier car cette question interfère avec de nombreux sujets comme la durée de la grossesse, la perception des mouvements fœtaux, le déni de grossesse, etc. Tous ces points ne pouvant être étudiés de front, nous avons choisi de les étudier de manière distincte en nous efforçant de tisser des liens entre eux, tout en étant consciente de l'aspect artificiel de cette manière de procéder.

³²³ Voir dans les annexes, la grille type utilisée pour comparer l'étude du diagnostic de grossesse, selon les ouvrages médicaux (p. 1083). Nous avons relevé plus de 90 signes différents dans la littérature médicale.

Les médecins cherchent à convaincre de leur légitimité et tentent de persuader l'opinion qu'ils sont les seuls à pouvoir établir un diagnostic fiable. Mauriceau indique déjà au XVII^{ème} qu'« il n'y a aussi que les chirurgiens experts qui puissent donner des assurances bien certaines de la conception de la femme dès son commencement »³²⁴. Rares sont ceux qui reconnaissent lucidement, comme Roussel, que les tentatives de recherche des signes de grossesse avant trois ou quatre mois sont illusoire. Celui-ci préconise d'ailleurs d'« attendre tranquillement que les signes naturels annonçassent eux-mêmes la grossesse »³²⁵ et que « les femmes peuvent elles-mêmes mieux que personne connaître si elles sont enceintes »³²⁶. La plupart des médecins s'attachent au contraire à multiplier les signes de reconnaissance et les moyens d'investigation pour retirer aux femmes le privilège de « savoir ».

Les signes immédiats de la conception

Il existe différents « tests » de grossesse, souvent très anciens, rapportés par certains médecins depuis la Renaissance. Cependant, les accoucheurs de la fin du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècles leur accordent peu de crédit, la plupart ne les mentionnent même pas³²⁷ ; beaucoup de ces procédés semblent relever plutôt de pratiques populaires³²⁸. Plutôt que par des expériences incertaines, les médecins cherchent à repérer eux-mêmes les signes de ce bouleversement dans le corps de la femme. Du XVII^{ème} jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, ils distinguent chronologiquement l'apparition de différents signes de la grossesse. Certains les font même démarrer « avant l'action » du coït et renvoient en fait aux signes de fécondité³²⁹. Ainsi Creissel rapporte en 1803, dans sa thèse, le classement conseillé par J.-F. Séneaux :

[II] prétend que ces signes doivent être rangés sous quatre classes différentes. Que ceux de la première classe doivent être tirés de tous les phénomènes qui précèdent le coït, et que l'on doit les prendre sur l'état actuel des deux époux. Que la seconde classe doit fournir tout ce qui accompagne cet acte. Que la troisième classe se tire des signes survenus immédiatement après l'action. Et que la quatrième classe des signes doit être prise généralement de tout ce qui survient quelques temps après la cohabitation ; c'est-à-dire, de tous les phénomènes qui ont lieu depuis les premiers jours de l'imprégnation, jusque vers le quatrième ou cinquième mois de la grossesse, époque à laquelle les signes sensibles sont dans l'usage de se manifester³³⁰.

La plupart des praticiens distingue les signes immédiats de la conception. Les médecins ont en effet cherché depuis l'Antiquité à repérer un coït fertile : il leur semble impensable que les conjoints ne se rendent compte de rien dans un moment si extraordinaire. Ils essayent donc d'affiner la sensibilité des couples en énumérant un nombre important de signes que l'on trouve déjà chez Hippocrate, plus tard chez Ambroise Paré, et qui perdurent dans les traités médicaux au XVIII^{ème} et encore au XIX^{ème} siècle. Pour Mauriceau, en cas de fécondation, le plaisir ressenti par l'homme et la femme dans l'acte sexuel est plus grand qu'à l'ordinaire :

Ce qui arrive à l'homme, parce que dans ce temps le *vagina* serre davantage sa verge et à cause que la matrice qui s'ouvre pour recevoir la semence, suce (pour ainsi dire) se resserant ensuite, le bout du membre viril qui pour être doué d'un sentiment très exquis, en est fort agréablement chatouillé et venant elle-même à recevoir les deux semences dont elle est friande, et principalement celle de l'homme, elle cause à la femme un tressaillement voluptueux et extraordinaire de toutes les parties de son corps³³¹.

³²⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 50

³²⁵ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, op. cit., 1770, p. 171.

³²⁶ *Ibid.*, pp. 171- 172.

³²⁷ Mauriceau indique : « Je ne m'arrêterai pas à faire le récit d'un grand nombre de signes de la conception, qui sont entièrement incertains, tels que sont ceux qui se tirent des différences du poulx et des urines et de quelques autres qui tendent plutôt à la superstition, qu'à une vérité effective, Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 50.

Déjà en 1626, Guy Patin avait consacré sa thèse à cette question « Peut-on trouver dans l'urine un signe certain de grossesse ? » et il concluait par la négative ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 112.

³²⁸ Ils sont donc évoqués *infra* dans ce chapitre.

³²⁹ Cette idée se retrouve chez Dionis ou Venette, par exemple.

³³⁰ Creissel (Jean-François), *Essai médical sur les signes...*, op. cit., 1804.

³³¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 65.

La matrice, ainsi décrite, ressemble à un animal avide et très sensible. Mauriceau reconnaît cependant que beaucoup de femmes disent ne rien avoir éprouvé de particulier. Autre signe classique de fécondation : la femme ne voit rien s'écouler de la matrice après coït, car celle-ci se resserre aussitôt. En effet, d'après Hippocrate, le fœtus résulte du mélange intégral des deux semences, il ne doit donc pas y avoir de traces de celles-ci dans les organes génitaux après le coït. La fermeture de la matrice passe d'ailleurs pour produire souvent de petites douleurs que la femme ressent dans le ventre autour du nombril et dans le bas ventre. Enfin, l'orifice interne de la matrice doit être fermé, ce qui peut être repéré par un toucher vaginal.

Ces signes, décrits par Mauriceau, perdurent largement au XVIII^{ème} siècle ; on les retrouve ainsi à l'identique chez Nicolas Venette. Celui-ci souligne cependant que « la plupart (...) sont équivoques (...) néanmoins s'il s'en trouve plusieurs, ils servent à confirmer le jugement qu'on peut porter sur des signes plus certains »³³². Selon les auteurs, on observe d'autres nuances et quelques évolutions. Pour Dionis, par exemple, ce sont les contractions de la matrice, favorisant l'entrée de la semence dans les trompes, que perçoivent certaines femmes : « Les habiles faiseuses d'enfants sont sûres d'avoir conçu quand elles ont senti ce trémoussement incontinent après l'éjaculation, parce que c'en est un signe infailible »³³³. Par contre, pour lui, la verge de l'homme ne ressort pas plus « sèche » qu'à l'ordinaire quand il y a conception, seule une petite partie de sa semence se portant à l'ovaire. Chambon de Montaux en 1785, tout en reconnaissant que « dans le plus grand nombre des femmes, les choses se passent comme Hippocrate l'avait observé », conteste cependant la validité de certains signes traditionnels. Il indique par exemple que le plaisir ressenti par la femme n'est pas nécessaire à la conception, et il ajoute que la matrice n'est pas hermétiquement fermée après la conception³³⁴.

Certains médecins sont beaucoup plus critiques. Dans le deuxième tiers du XVIII^{ème} siècle, Astruc énumère les signes traditionnels mais indique :

Les médecins mieux instruits ont reconnu l'abus de ces pronostics et ont purgé la médecine de ces futilités, ou pour mieux dire, de ces chimères. Elles ne sont pourtant pas anéanties. Elles subsistent et subsisteront longtemps entre les mains des gardes et des sages-femmes qui savent s'en servir pour amuser la crédulité des femmes qui les consultent³³⁵.

Pour sa part, Roussel ne mentionne aucun signe antique et qualifie ceux que l'on prétend observer avant trois ou quatre mois de « charlatanisme éhonté »³³⁶. Il semble donc s'opérer un début de clivage entre les croyances du peuple et des praticiennes féminines de la naissance et celles des médecins masculins qui prétendent à un savoir scientifique de plus en plus autonome de l'héritage antique.

Outre les signes du moment de la conception, les traités des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles recensent aussi ceux qui sont un peu plus tardifs, mais souvent sans les classer ni les hiérarchiser. Là aussi, les médecins reprennent souvent tels quels les signes issus de la tradition hippocratique, parfois en précisant qu'ils ne sont pas très fiables, et en rajoutent d'autres. Sont ainsi mentionnés une sensation de chaleur dans tout le corps, parfois précédée d'un froid, une langueur ou une fatigue immédiatement après un coït fécondant, le refus d'une nouvelle étreinte, des grincements de dents, etc. Les auteurs précisent cependant souvent qu'aucun signe en lui-même n'est significatif ; pour Chambon de Montaux, « chacun de ces signes de grossesse ne suffit pas pour porter un pronostic certain sur cet état, mais la réunion de plusieurs ne laisse, le plus ordinairement, aucun doute sur la gestation, chez les femmes bien constituées »³³⁷.

Signes rationnels et signes sensibles de la grossesse

A partir du XVIII^{ème} siècle, certains médecins commencent à classer les signes de la grossesse autrement que chronologiquement. Jusque là, la plupart se contentaient, après avoir évoqué les signes

³³² Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, op. cit., 1751 (éd. 1818), pp. 28-29.

³³³ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 73.

³³⁴ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, pp. 45-51.

³³⁵ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, op. cit., 1770, t. 1, IV, Livre III, Chap. III, 4) « Signes de la conception ».

³³⁶ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, op. cit., 1770, p. 171.

³³⁷ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, p. 104.

accompagnant le coït fécondant, de mentionner ceux du début de la grossesse et ceux qui sont plus tardifs³³⁸. Dès le milieu du XVIII^{ème} siècle, plusieurs médecins distinguent les signes rationnels et les signes sensibles de la grossesse. On l'observe notamment chez Puzos et Petit en 1759, mais aussi chez Deleurye ou Baudelocque dans la deuxième moitié du siècle. Cette attitude n'est cependant pas encore systématique puisque Chambon de Montaux en 1785 ou même le docteur Marc en 1817 ne cherchent toujours pas à classer ces différents signes dans leurs ouvrages.

Les signes rationnels sont, pour Puzos, ceux « que la raison tire des accidents qu'éprouve une femme en âge de devenir mère, lorsque ces accidents, symptômes ordinaires d'une grossesse commençante, en paraissent devoir être attribués à aucune autre cause »³³⁹. Ces signes proviennent principalement du témoignage féminin et ils servent à exclure les cas de fausses grossesses. Ils sont très nombreux et concernent toutes les parties du corps féminin car « lorsque la femme a conçu, les changements les plus étonnants surviennent dans toutes les parties de son organisation³⁴⁰ ». Ainsi, l'appareil génital et urinaire, les seins, l'appareil digestif, l'appareil respiratoire, cardiaque et le système nerveux, le système circulatoire, le visage et la peau, l'allure générale et le poids, mais aussi le comportement général et le caractère se modifient et livrent des signes que les médecins se chargent de décrypter³⁴¹.

La suppression des règles nous apparaît aujourd'hui comme un indice essentiel de grossesse, mais ce n'est pas toujours le cas à l'époque moderne où les femmes sont souvent irrégulièrement réglées. L'aménorrhée peut résulter de nombreux facteurs : un allaitement prolongé³⁴², des situations de disettes qui suspendent l'ovulation et de bien d'autres causes. La « suppression des menstrues » entre d'ailleurs en tant que telle dans les « maladies des femmes », banales à l'époque³⁴³. D'après les travaux de Schlumbohm sur la maternité de Göttingen, le docteur Osiander a ainsi repéré un certain nombre de femmes qui ont très probablement connu une grossesse, mais qui disent ne pas s'en être aperçues, malgré une suspension de leurs règles. Ainsi, Anna Catharina Herbold « nie obstinément avoir déjà accouché, mais avoue qu'à quelques reprises son écoulement menstruel ne s'est pas

³³⁸ C'est le cas par exemple de Nicolas Venette ou de Pierre Dionis, mais aussi des articles de dictionnaires comme *l'Encyclopédie méthodique* en 1790 ou le *Hélian* en 1771. Dans ce dernier, on lit par exemple à l'article, « Grossesse », pp. 209-211 : « Les signes de grossesse peuvent se manifester dès le second mois, mais ils ne sont sûrs que dans le quatrième. Dans le second mois, les règles ont déjà manqué deux fois, le sein commence à s'enfler ; on a des maux de cœur, des envies de vomir, des vomissements, des dégoûts, des appétits bizarres. Dans une personne qui jouissait d'une bonne santé et qui n'était pas sujette à ces infirmités, la réunion de ces figures commence à faire une preuve assez forte. Cette preuve devient plus forte encore dans le troisième mois, parce que les règles ont manqué trois fois, qu'il commence à y avoir du lait au sein, que les maux de cœur, les envies de vomir, les dégoûts, les appétits bizarres continuent, et que la région hypogastrique commence à grossir sensiblement ». Au quatrième mois on observe que les maux de cœur et appétits déréglés cessent, qu'il y a toujours du lait dans les seins, que le ventre grossit : « l'enfant commence à remuer, et quand la mère n'est pas trop grosse, on peut distinguer avec un peu d'attention si c'est la tête, le coude ou les genoux que l'enfant remue ».

³³⁹ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.* 1759.

³⁴⁰ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse...*, *op. cit.*, 1787, p. 21.

³⁴¹ Beaucoup de ces signes se confondent avec les symptômes des maladies de la grossesse qui seront évoquées plus loin. Nous nous contenterons ici d'évoquer les principaux ; nous renvoyons également au tableau comparatif regroupé dans les annexes pour davantage de détails.

³⁴² Les femmes allaitent souvent leurs enfants pendant deux ou trois ans et ne sont pas toujours réglées entre deux grossesses.

³⁴³ Les médecins évoquent souvent ces « fausses grossesses » fréquentes qui ne sont que des « suppressions de menstrues ». Ainsi pour Mauquest de la Motte, « ces sortes de fausses grossesses sont très communes, il est surprenant de voir l'affliction de celles qui se trompent de la sorte. Si elles voulaient me consulter, peut-être ne tomberaient-elles pas dans cette erreur. J'ose bien assurer d'en avoir guéri plusieurs de cette prévention, et de n'avoir jamais manqué de faire là dessus un juste pronostic. Car dans les commencements la chose n'est pas possible, tant les accidents d'une simple suppression sont semblables à ceux qui indiquent le commencement de la grossesse : la distinction est très difficile, et l'on n'en peut avoir de certitude absolue que par l'attouchement de l'orifice extérieur de l'orifice intérieur de la matrice ; ce qui fait que j'excuse volontiers les femmes qui tombent dans ce doute, quand elles ont été mariées longtemps sans avoir eu d'enfants, comme celle-ci ; mais je ne puis comprendre comment celles qui en ont eu plusieurs peuvent s'y laisser tromper » ; Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité complet des accouchements...*, *op. cit.*, 1715, cité par Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, *op. cit.* ; cas 8, p. 59

manifesté pendant un trimestre »³⁴⁴. Maria Catharina Engelin concède aussi « qu'une fois, à 17 ans, ses règles ont cessé tout un hiver », insistant sur le fait « qu'elles étaient revenues d'elles-mêmes »³⁴⁵. Dernier cas plus suspect, Sophia Lüder admet « qu'une fois, son écoulement menstruel s'est interrompu pendant 20 semaines, mais qu'il lui est revenu quand elle est allée un jour aux cabinets ; elle ignore si elle était enceinte »³⁴⁶. Certaines femmes cherchent probablement à protéger leur honneur en faisant croire qu'elles ne se sont jamais crues enceintes auparavant, mais il est aussi plausible que l'arrêt des règles soit interprété de bien d'autres façons que par une grossesse.

Beaucoup de médecins ne mettent donc pas la suspension des menstruations en évidence dans leurs énumérations des signes de la grossesse. Au contraire, ils insistent beaucoup sur les exemples de femmes enceintes qui perdent du sang³⁴⁷ ou qui ont été fécondées sans avoir jamais été réglées³⁴⁸. Mauriceau, mais aussi Venette ou Jourdain³⁴⁹, mettent donc en garde contre des jugements trop hâtifs en présence de saignements. Le premier accuse d'ailleurs les sages-femmes de négligence dans le procès de 1666 car l'élément essentiel qui fait conclure à l'absence de grossesse chez Catherine Thaives est un écoulement de sang dans le vagin. L'accoucheur cherche ici à faire prévaloir sa supériorité professionnelle, mais dans les faits, les médecins hommes comme les sages-femmes reconnaissent tous volontiers la possibilité de saignements pendant la grossesse et cherchent à indiquer comment différencier les vraies menstruations d'une simple évacuation de sang³⁵⁰. La plupart des médecins considèrent donc que la suspension des règles n'est pas à elle seule un symptôme suffisant et qu'il faut la croiser avec d'autres signes pour présumer d'une grossesse.

Autre indice de ces représentations : Osiander, médecin à la maternité de Göttingen, accorde moins d'importance dans ses notes individuelles à la date des dernières règles ou à leur suspension qu'à la date de conception indiquée par les femmes. Sur les 1b300 cas de femmes recensées dans ces cahiers, on ne trouve que dans un procès-verbal sur cinq la mention de la dernière date de menstruation ; dans deux tiers d'entre eux, il est précisé quand « les menstrues n'ont pas eu lieu »³⁵¹. Jürgen Schlumbohn souligne aussi que la date de la dernière apparition ou de la disparition des règles est généralement fixée en fonction de la date supposée de conception : la femme a eu ses dernières règles « peu avant » ou elles ont disparu « peu après »³⁵². 86 % des femmes indiquent que leurs règles ont cessé « immédiatement » après la conception ; dans 10 % des cas, elles se sont poursuivies après et dans 2 % des cas, elles ont cessé un bon moment après, preuve encore que grossesse et règles ne s'excluent pas nécessairement pour les médecins³⁵³. A l'époque moderne, peu de médecins, comme Puzos, semblent considérer ce signe comme un indice fondamental de gestation, ce qui amène d'ailleurs ce dernier à ignorer les signes immédiats de conception et à évoquer très rapidement les autres³⁵⁴.

³⁴⁴ Schlumbohn (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *art. cit.*, pp. 9 et sq.

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ *Ibid.*

³⁴⁷ Les pertes de sang sont d'ailleurs encore reconnues aujourd'hui comme un des troubles les plus fréquents du premier trimestre de la grossesse ; Goerke (Kay), *Atlas de poche d'obstétrique*, Paris, Flammarion, 2004.

On peut penser aussi que les fausses couches des trois premiers mois de la grossesse étaient parfois confondues avec ces écoulements de sang, ce qui entretenait l'incertitude sur une potentielle grossesse.

³⁴⁸ Certains médecins vont même plus loin ; ainsi Roussel va jusqu'à nier toute relation systématique entre absence de règles et grossesse, arguant que les menstruations sont inconnues chez de nombreux peuples sauvages et dans le monde animal. Elles seraient « un besoin factice contracté dans l'état social », lié « aux vices des grandes sociétés », Roussel (Pierre), *Système physique et morale...*, *op. cit.*, 1770, pp. 195-197

³⁴⁹ Jourdain (Anselme), *Le médecine des dames...*, *op. cit.*, 1772, p. 160 : pour lui l'arrêt des règles n'est pas un signe clair. Il « n'y a guère que l'état de la gorge et du ventre qui puissent constater la grossesse » et surtout les mouvements de l'enfant.

³⁵⁰ Ils indiquent que le praticien doit élucider la cause et la provenance du saignement, en examinant la patiente afin de voir s'il provient de la matrice ou du col ; la nature du sang devait être aussi analysée (un sang corrompu se distinguant du flux menstruel) et la quantité, comparée aux règles habituelles, devait aussi permettre d'expliquer la cause et l'action appropriée ; voir Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, p. 213.

³⁵¹ Schlumbohn (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *op. cit.*, p. 11.

³⁵² *Ibid.*, pp. 11-12.

³⁵³ *Ibid.*, p. 12.

³⁵⁴ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, *op. cit.*, 1759, Chap. III : « Des règles », pp. 37 et sq ; Chap. IV : « Des signes de grossesse », pp. 52 et sq.

A part l'arrêt des règles, d'autres signes de grossesse sont couramment évoqués dans les ouvrages médicaux. On retrouve souvent l'idée que la femme enceinte en début de grossesse présente un aplatissement de la région hypogastrique qui s'expliquerait par une rétraction des organes internes³⁵⁵ ou par une bascule de l'orifice de l'utérus vers le sacrum. Classiquement, les médecins rapportent aussi les problèmes digestifs qui touchent la femme en début de grossesse et sur lesquels nous reviendrons : perte d'appétit ou appétits singuliers, nausées, vomissements, ainsi qu'une salivation excessive : le pytalisme, etc.

Les seins se modifient également, ce qui paraît évident pour les médecins qui sont persuadés de la connexion très intime de ces organes avec l'utérus. Ils soulignent donc le « gonflement des mamelles » ; la poitrine prend du volume et devient plus sensible, l'aréole se modifie et sa couleur fonce, le mamelon se fait plus prononcé. Beaucoup soulignent aussi la présence de lait dans les seins.

Le visage et l'épiderme sont également censés révéler la présence d'un enfant. Certains médecins soulignent seulement une « décomposition des traits »³⁵⁶, d'autres notent une véritable transformation de la physionomie, déjà notée par les auteurs antiques : le nez s'allonge, la bouche devient plus grande, le cou gonfle... Les yeux sont aussi particulièrement sujets à des changements, ils constituent réellement le « miroir de la grossesse »³⁵⁷. Jacques Guillemeau souligne déjà au XVII^{ème} siècle : « Si tu ne peux autrement connaître que la femme soit grosse, les yeux te le feront savoir »³⁵⁸. Quasiment tous les auteurs évoquent ainsi la perte de brillant des yeux, le resserrement des prunelles, les paupières pendantes, jaunes et livides.... La peau est aussi souvent affectée ; il ne s'agit pas uniquement du « masque de grossesse » – à savoir la présence de taches sur le visage – mais aussi de modifications de la qualité même de l'épiderme : la peau est sèche, rugueuse, moite ; seul Goubelly la trouve plus douce³⁵⁹. Elle exhale aussi souvent une odeur particulière, un peu aigre. Sa chaleur et sa couleur se modifient également : pour certains, la peau devient plus brune ou jaune ; d'autres soulignent « sa blancheur éblouissante »³⁶⁰. Enfin, on relève aussi bien la pâleur du visage et la fraîcheur de la peau, que les joues rouges et la chaleur des mains. Par contre, bien peu de praticiens soulignent la présence de vergetures ou d'une ligne brune sur le ventre.

Cependant, le signe rationnel de grossesse qui surpasse tous les autres – quoique tardif – est la perception des mouvements de l'enfant car il permet une quasi certitude. Pour l'*Encyclopédie méthodique*, c'est le symptôme « principal et le plus sûr »³⁶¹. D'après les sages-femmes, les mouvements de l'enfant peuvent intervenir à n'importe quel moment à partir du deuxième mois³⁶². Cependant, pour la plupart des praticiens de la naissance de l'époque moderne, il apparaît plutôt au cours du quatrième mois, le terme de quatre mois et demi revenant le plus souvent. Ce signe a un statut particulier car il constitue dans le domaine judiciaire une preuve de vie du fœtus³⁶³. C'est un signe d'abord perçu de manière interne, uniquement par les femmes et donc éminemment subjectif. Il est cependant aussi à la charnière des signes sensibles, car il peut être également constaté extérieurement par un praticien grâce au sens du toucher. Ainsi, pour Venette, il s'agit de :

l'un des signes les plus assurés qui peuvent découvrir la grossesse d'une femme (...) car si l'on met la main sur son ventre, et qu'on l'y tienne fort longtemps, l'on s'aperçoit, vers le quatrième ou le cinquième mois, d'un mouvement doux, et, sur la fin de la grossesse, d'un mouvement un peu plus fort qui vient de haut en bas, et vers le devant du ventre quand elle est couchée³⁶⁴.

³⁵⁵ Pour Mauriceau, « la matrice embrasse alors tellement la semence qu'elle ne veut pas laisser évader, que le ventre diminue de volume », Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., éd. 1681, Chap. III : « Des signes de conception », pp. 64 et sq.

³⁵⁶ Bossand (B.), *Dissertation sur les signes de la grossesse et sur quelques maladies qui surviennent aux femmes enceintes*, thèse, Paris, An XIII (1804) ; Murat, article « Grossesse », art. cit., dictionnaire Panckoucke, 1815.

³⁵⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 110.

³⁵⁸ Guillemeau (Jacques), *De l'heureux accouchement des femmes*, Paris, 1609, p. 7.

³⁵⁹ Goubelly (Claude), *Connaissances nécessaires...*, op. cit., 1785, Partie I, Chap I, B. Symptômes de la grossesse.

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ Article « Grossesse », *Encyclopédie méthodique, médecine, par une société de médecins*, Paris, Panckoucke, 1793, pp. 712-745, loc. cit., p. 712.

³⁶² Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », art. cit., p. 212.

³⁶³ *Ibid.*, p. 215.

³⁶⁴ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, op. cit., 1751 (éd. 1818), p. 32.

Quand des « experts » doivent se prononcer sur la réalité de ces mouvements fœtaux, notamment lors d'un procès, on peut se demander s'ils tiennent leurs connaissances d'une expérience pratique ou d'un apprentissage théorique. On ne considère visiblement pas qu'il est nécessaire d'avoir soit même fait l'expérience personnelle et corporelle de la perception des mouvements fœtaux pour pouvoir bien les diagnostiquer ; les sages-femmes pouvant d'ailleurs exercer leur métier sans avoir été mères. Les auteurs médicaux masculins ou féminins considèrent que l'inexpérience et l'ignorance sont plus certainement à l'origine d'erreurs de jugement. En tout cas, leur perception n'est pas nécessairement moins subjective que celle des femmes elles-mêmes, mais les praticiens se reconnaissent cependant un rôle scientifique d'expert³⁶⁵. Certains médecins sont cependant prudents et soulignent la difficulté à détecter ces mouvements fœtaux. Pour Chambon de Montaux, « les mouvements du fœtus ont toujours passé parmi les accoucheurs pour les signes les plus assurés de la grossesse ; il est nécessaire, pour dissiper tous les doutes, que ces mouvements soient très sensibles et très réitérés » car ils peuvent facilement être confondus avec des vents dans les intestins³⁶⁶. Il note d'ailleurs qu'un certain nombre de femmes ne perçoivent pas ces mouvements alors que leur grossesse est pourtant incontestable.

L'autre catégorie de signes qui permet de diagnostiquer une grossesse correspond à ce que les médecins appellent les « signes sensibles ». Pour Puzos, ils correspondent à ceux « que nous obtenons par le secours des sens lorsque leur témoignage nous assure de la présence d'un fœtus dans la matrice »³⁶⁷ ; on les tient principalement de la vue et du toucher. Ces signes, qui ne sont pas jugés essentiels pendant longtemps, prennent de l'importance au XVIII^{ème} siècle.

La vue n'apporte que des signes tardifs (vers le cinquième mois), comme l'augmentation de la corpulence de la femme et de la protubérance de son ventre. Mais aucune mesure scientifique de ces points n'est encore réalisée à l'époque moderne. On ne sait pas combien la femme prend de poids et il n'existe pas de mesures « standards » de la croissance du ventre.

Le pouls passe pour être plus élevé chez une femme enceinte car, selon Venette, elles ont « alors du sang et de la chaleur autant que deux personnes »³⁶⁸. Mais là aussi, il ne s'agit pas d'un examen vraiment codifié et préconisé par tous les médecins³⁶⁹.

Par contre, la pratique du toucher vaginal par un praticien masculin³⁷⁰, utilisée jusque-là surtout pour les accouchements, se développe à partir de la fin du XVII^{ème} siècle pendant la grossesse³⁷¹. Mauriceau conseille d'y avoir recours, mais sans en faire un geste systématique pour reconnaître une gestation. Mais les critiques sont nombreuses face à ce geste ambigu. Pratiqué par un homme, hors du contexte de l'accouchement, il est très mal perçu, pas seulement dans l'opinion, mais par certains médecins eux-mêmes. Cette critique s'inscrit dans le contexte de la querelle lancée par *L'indécence aux hommes d'accoucher les femmes* (1705). Ce pamphlet, du médecin Hecquet, s'en prend particulièrement à cette pratique réalisée par des hommes : « Le toucher est le plus dangereux de

³⁶⁵ Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly... », *art. cit.*, p. 215.

³⁶⁶ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, *op. cit.*, 1785, pp. 62-73.

³⁶⁷ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759, p. 52.

³⁶⁸ Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, *op. cit.*, 1751 (éd. 1818), p. 33.

³⁶⁹ Encore à la fin du XIX^{ème} siècle, Pinard pense que le pouls augmente en force et en fréquence pendant la grossesse, mais d'autres praticiens soulignent la lenteur du pouls gravidique ; Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, Paris, G. Masson, P. Asselin, 1886, t. 47, pp. 44-244, *loc. cit.*, pp. 41-42.

Actuellement, l'hypertrophie cardiaque est admise comme étant la cause véritable de la tension et de la fréquence du pouls pendant la gestation.

³⁷⁰ Voir sur cette question : Carol (Anne), « L'examen gynécologique en France, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles : techniques et usages, dans Bourdelais (Patrice), Faure (Olivier) dir., *Les nouvelles pratiques de santé...*, *op. cit.*, pp. 51-66.

³⁷¹ Louise Bourgeois le préconisait déjà pour lever le doute sur une grossesse mais la pratique restait rare, cantonnée surtout à des cas de médecine légale, voir Bourgeois (Louise), *Observations diverses sur...*, *op. cit.*, 1609, pp. 9-10.

Cependant, des historiens allemands indiquent que des femmes expérimentées ou des matrones savaient jusque dans les villages qu'il était possible de diagnostiquer la grossesse par le toucher, et qu'elle pratiquait ce geste en groupe afin de parvenir à un « diagnostic féminin commun ». De même, les sages-femmes possédaient une expérience tactile de l'extérieur et de l'intérieur du corps féminin ; Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », *art. cit.*, p. 4 ; Labouvie (Eva), *Andere Umstände. Eine Kulturgeschichte der Geburt*, Köln, Böhlau, 1998, pp. 28, 85 et sq.

tous les sens et porte à la lubricité (...). A quel danger ne s'exposent donc pas les chrétiennes livrées aux mains d'un accoucheur »³⁷². Roussel se montre également très critique sur le toucher, qu'il estime contraire à « l'honnêteté et à la décence », et envers les accoucheurs qui affectent « des connaissances qu'ils ne sauraient avoir »³⁷³.

Malgré ces critiques, les accoucheurs recommandent de plus en plus l'usage du toucher. Dès 1718, Mauquest de la Motte considère que seul le toucher du col permet de s'assurer de la gestation. Il recommande de pratiquer ce geste sur la femme en position allongée sur le dos, talons aux fesses, ou accroupie³⁷⁴. Il reconnaît cependant que si la femme refuse cet examen par pudeur, le temps seul permettra de dissiper les doutes sur une éventuelle grossesse. Les médecins de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle font généralement mention du toucher, mais ils l'utilisent de manière souvent ponctuelle et leurs observations restent assez sommaires³⁷⁵. La méthode d'examen se précise cependant. La position debout ou accroupie régresse. Pour Deleurye, « la position la plus commode est de faire coucher la femme sur le dos et à plat, lui faire élever les fesses plus que le reste du corps afin d'écarter de la matrice les intestins et les autres parties flottantes du bas ventre »³⁷⁶. Il est souvent conseillé de graisser le doigt avant de l'introduire, avec de l'huile ou du beurre et de se couper les ongles à ras. Le Vacher de la Feutrie recommande ensuite d'introduire deux doigts dans le vagin et de poser l'autre main

sur la petite tumeur qui doit alors paraître sur le ventre de la femme. Puis il soulève la matrice et s'il sent que la tumeur refoule la main de manière pleine et sans fluctuation, si en la repoussant d'une main, les doigts insérés dans le vagin sentent aussi une résistance pleine, il est croyable, autant qu'il peut l'être, que la femme est grosse d'une bonne grossesse³⁷⁷.

Tous les accoucheurs ne sont cependant pas d'accord sur la technique à employer, ce qui suscite des querelles. La plupart des praticiens sont partisans du toucher avec l'index, plus sensible et mobile ; d'autres préfèrent le médium, plus long, mais plus difficile à introduire à cause des autres doigts situés de part et d'autre³⁷⁸. On distingue aussi d'un côté, l'école française qui pratique l'examen avec un doigt, l'index (avec Petit, Astruc, Deleurye, Baudelocque) et de l'autre, l'école allemande avec deux doigts (avec principalement Roederer et Stein)³⁷⁹. Le débat se prolonge encore au milieu du XIX^{ème} siècle³⁸⁰. Mais pour Baudelocque, « il est impératif par le toucher de connaître d'abord l'état naturel de la matrice, car ce sont les signes négatifs de cet état qui nous conduisent à la connaissance des autres »³⁸¹. Il recommande donc aux médecins de s'exercer d'abord sur les cadavres ; puis de « toucher des femmes non grosses, en grand nombre et en différentes attitudes, afin de juger du volume, de la consistance, de la position de la matrice et du col »³⁸². Ce type d'entraînement devient d'ailleurs possible grâce à la concentration croissante des femmes dans les hôpitaux des grandes villes. De manière générale, la pratique du toucher se développe d'abord à l'hôpital, où se forment élèves sages-femme et accoucheurs. La « transgression du tabou de la pudeur »³⁸³ y est en effet beaucoup plus facile à mettre en œuvre que dans le cadre d'une clientèle privée. Grâce à cette nouvelle méthode, qui illustre leur emprise croissante sur le corps féminin, les accoucheurs ne doutent donc pas de pouvoir diagnostiquer la gestation. Ils cherchent à rationaliser cette pratique, à la codifier et à indiquer

³⁷² Hecquet (Philippe), *L'indécence aux hommes d'accoucher les femmes*, Paris, Ganeau, 1744, pp. 46-47.

³⁷³ Roussel (Pierre), *Système physique et moral...*, *op. cit.*, 1770, p. 171.

³⁷⁴ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité complet des accouchements*, *op. cit.*, 1718 ; cité par Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, cas n° 11, p. 65.

³⁷⁵ Le geste est mentionné par Dionis, Petit, Jourdain, Puzos, Chambon de Montaux, dans *l'Encyclopédie méthodique*.

³⁷⁶ Deleurye (François-Ange), *Traité des accouchements en faveur des élèves ; dans lequel sont traitées les maladies des femmes grosses et accouchées et celles de petits enfants*, Paris, M. Lambert et Didot le Jeune, 1770, p. 67.

Cependant dans certains cas, le toucher peut être effectué en position verticale, l'examineur étant à genoux, notamment chez les femmes hydripiques ou asthmatiques, selon Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements*, *op. cit.*, 1787.

³⁷⁷ Le Vacher de la Feutrie (A.F. Thomas), *Dictionnaire de chirurgie*, Paris, chez Lacombe, 1767, p. 687.

³⁷⁸ Carol (Anne), « L'examen gynécologique en France... », *art. cit.*, p. 55.

³⁷⁹ Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse...*, *op. cit.*, p. 37.

³⁸⁰ *Ibid.*, pp. 37-38 pour davantage de détails sur les avantages supposés de ces deux méthodes.

³⁸¹ Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1787.

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », *art. cit.*, p. 5.

précisément les modifications internes aux organes génitaux féminins liés à un début de grossesse³⁸⁴. Le toucher permet d'abord d'examiner les modifications du col de l'utérus. Certains soulignent différents changements de la forme de l'orifice de la matrice, d'autres un col gonflé et plus souple. Mme du Coudray indique ainsi que chez la femme en début de grossesse,

en la touchant, on trouverait l'orifice de la matrice exactement fermé, plus uni, un peu plus recourbé en arrière du côté de l'os sacrum et on sentirait aussi un poids dans la matrice, qui étant plus légère dans la vraie grossesse, ne pèse pas sur l'orifice comme dans le cas du faux-germe, de la môle et du squirre³⁸⁵.

Pour Puzos, suivi par Levret et Baudelocque, c'est le corps de cet organe lui-même qui se modifie et qu'il faut palper de manière combinée par l'exploration vaginale et ventrale. Ce geste permet aussi de voir s'il existe un ballotement de l'enfant dans la matrice vers trois mois et demi :

Pour exciter et distinguer le ballotement, on avance l'extrémité du doigt introduit dans le vagin, sur le corps de la matrice puis de la base du museau de tanche, ou le plus haut possible soit devant, soit derrière, et on applique l'autre main sur le pubis afin de fixer le fond de ce même viscère. Alors on l'agite alternativement de l'une et de l'autre part, c'est-à-dire du doigt et de la main jusqu'à ce qu'on distingue le mouvement dont il s'agit, en observant toutefois de ne pas prendre celui de la matrice agitée par les secousses pour celui de l'enfant qu'elle renferme (...). Pour rechercher le ballotement, il est préférable que la femme soit debout³⁸⁶.

Cependant, les méthodes ou observations tirées du toucher sont parfois variables d'un médecin à l'autre ; preuve que les signes ne sont guère indubitables³⁸⁷. Ainsi, Chambon de Montaux évoque le ramollissement du col de l'utérus, l'inclinaison de son orifice vers le sacrum ainsi que la perception d'un poids dans la matrice quand on porte le doigt vers son orifice, mais il reconnaît cependant que ces signes se rencontrent parfois dans certaines pathologies féminines et ne sont donc pas toujours significatives. Par contre, la présence de mucus sur le col utérin environ douze à quinze jours après la fécondation lui paraît un signe infallible de grossesse. Il affirme que « c'est le signe le plus certain : il ne m'a jamais trompé dans mon pronostic », mais il est le seul à évoquer ce point³⁸⁸. La plupart des accoucheurs reconnaissent cependant qu'avant deux mois et demi ou trois mois, le toucher n'apporte guère de signes indubitables car l'aspect du col varie beaucoup d'une femme à l'autre et il est difficile de le comparer avec son état hors état de grossesse³⁸⁹. Seul Baudelocque pense qu'avec une bonne pratique, un accoucheur peut détecter une grossesse dès six semaines après la fécondation³⁹⁰.

³⁸⁴ Il serait trop long d'entrer dans tous les détails rapportés par les médecins sur les modifications de l'appareil génital féminin repérés grâce au toucher. Nous renvoyons à la thèse de Michel Lafaye pour davantage de détails.

³⁸⁵ Le Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1759, Chap. VII : « De l'attouchement, improprement appelé toucher », pp. 30 et sq.

³⁸⁶ Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements*, *op. cit.*, 1789, t. I, p. 219.

³⁸⁷ D'ailleurs, Anselme Jourdain considère que le toucher du col est équivoque pendant les six premières semaines et quelques fois pendant les trois premiers mois ; Jourdain (Anselme), *Le médecin des dames...*, *op. cit.*, 1772, p. 160.

³⁸⁸ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1785, pp. 62-73.

³⁸⁹ C'est l'avis de Nicolas Puzos qui pense que la certitude de la grossesse peut être apportée par le toucher seulement à partir de trois mois car la matrice a déjà beaucoup grossi. Si en touchant le ventre de la femme et en pratiquant en même temps un toucher vaginal, on sent un corps rond qui, poussé, répond aux deux doigts placés au niveau du col, c'est que la matrice renferme quelque chose et que la grossesse est quasi certaine ; Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759, p. 55.

³⁹⁰ « Les accoucheurs qui ont recommandé le toucher dans la vue de découvrir une grossesse commençante, ont conseillé de ne le mettre en usage qu'après le troisième mois parce qu'ils sont persuadés qu'il était impossible de la reconnaître plus tôt. S'il est vrai que le toucher ne nous fournisse que des conjonctions avant ce terme, les conjonctions jointes aux autres choses qui font soupçonner la grossesse, la caractérisent assez... Nous n'avons pas hésité d'en faire la base de notre jugement en quelques cas où la grossesse était au plus de quatre-cinq semaines et bien souvent nous ne nous sommes pas trompés à cet égard », Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1787.

b. Au XIX^{ème} siècle

Des permanences

Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, le monde médical s'intéresse beaucoup à la grossesse et à son déroulement. Les mécanismes de la fécondation, du développement du fœtus et leurs conséquences sur l'organisme sont de mieux en mieux connus, ce qui permet au diagnostic de la grossesse de s'affiner au cours du temps. Un certain nombre d'ouvrages ou de thèses de médecine sont d'ailleurs consacrés à ce sujet, surtout dans la première moitié du siècle³⁹¹. Dans les ouvrages d'obstétriques plus généraux, le nombre de pages traitant de ce point reste important, mais son importance relative diminue³⁹². L'approche est aussi plus pragmatique et rationnelle qu'à l'époque moderne. Dans une volonté parfois encyclopédique, les praticiens recensent parfois tous les indices de grossesse évoqués dans la tradition médicale, la quarantaine de signes étant souvent dépassée, mais leur nombre ne permet pourtant pas toujours de lever les incertitudes³⁹³.

Malgré des remises en cause, les signes de la conception fertile, hérités de l'Antiquité, sont encore évoqués dans les ouvrages médicaux de la première moitié du XIX^{ème} siècle, en particulier dans les thèses de médecine. On peut penser que les futurs médecins, soucieux de faire preuve de leur érudition et peu enclins à rompre avec la tradition pour ne pas décevoir le jury, ont cherché à être exhaustifs dans l'énumération des signes jusque-là recensés. Ils continuent donc à colporter ces symptômes classiques, en indiquant quand même la plupart du temps leur désuétude. Mais ces signes se rencontrent aussi dans des ouvrages qui font davantage autorité. Ainsi, le docteur Murat dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* en 1817, dans sa volonté d'être complet, reprend tous ces signes datés : « Au moment de l'imprégnation », indique-t-il, on observe « une décomposition dans les traits de la femme », « le nez, dit-on s'allonge, l'ouverture de la bouche est plus grande » « le battement des artères est perceptible », « depuis Démocrite, on a donné comme signe de conception le gonflement du cou », etc.³⁹⁴. On ne sait jusqu'à quel point ces signes sont encore réellement pris au sérieux. Par contre, une importance particulière reste accordée au plaisir ressenti pendant le coït ainsi qu'au frisson ou tressaillement général, qui se distingue de l'orgasme lui-même. Entre l'abandon de la théorie de la double semence et la victoire de la croyance en l'ovulation spontanée, les médecins cherchent toujours à discerner les signes de conception et beaucoup restent persuadés qu'un ensemble de sensations voluptueuses permettent de repérer le moment de la fécondation. L'évolution des connaissances n'a donc pas immédiatement abouti à la dévalorisation du rôle des émotions et sensations féminines dans l'union charnelle³⁹⁵. Ces signes de la conception fertile finissent cependant par disparaître dans le courant du XIX^{ème} siècle, rangés au rang des superstitions, notamment à cause de la découverte de l'ovulation spontanée dans les années 1840³⁹⁶. Cependant, les représentations traditionnelles perdurent bien plus tard dans le XIX^{ème}. On en trouve la trace dans le *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements* de Cazeaux, qui date de 1840 mais est encore réédité en 1874³⁹⁷. Celui-ci a beau avoir été réactualisé sur un certain nombre de points pour tenir compte des découvertes scientifiques récentes, il reprend encore ce type d'affirmation :

Tous ces signes [antiques] n'ont que peu ou pas de valeur. Je place bien avant eux la sensation plus voluptueuse, l'éréthisme plus général qu'éprouvent certaines femmes pendant le coït fécondant, et auxquels quelques unes reconnaissent presque d'une manière certaine qu'elles sont devenues enceintes³⁹⁸.

³⁹¹ Voir la présentation des sources au début de cette partie, p. 177.

³⁹² C'est surtout la médecine légale qui se préoccupe alors de ces questions.

³⁹³ Voir le tableau reproduit dans les annexes, pp. 1083-1084.

³⁹⁴ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1819, pp. 370 et sq.

³⁹⁵ Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 79.

³⁹⁶ Gafé souligne ainsi « Pour réfuter ces opinions, il suffit de faire remarquer que la fécondation et le coït ne sont nullement simultanés et que la fécondation est postérieure au moins de quelques heures, sinon plus, au coït (...) il est impossible d'en préciser, même approximativement, l'instant », Gafé (H.), *De l'exploration...*, *op. cit.*, 1884, Chap. III.

³⁹⁷ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874.

³⁹⁸ *Ibid.*, pp. 220-225.

Quant aux signes précoces de grossesse, certains sont encore mentionnés au début du XX^{ème} siècle, notamment sous la plume de Bouchacourt. Tout en prenant ses distances avec la tradition hippocratique, il manifeste sa volonté de vérifier la validité de certains signes tenant au changement de l'aspect extérieure de la femme. Ainsi, à propos du gonflement du cou évoqué depuis Démocrite, il prend appui sur les travaux de Lange concluant à l'hypertrophie gravidique du corps thyroïde. Ce dernier aurait une plus grande activité pendant la grossesse, du fait de la surproduction de toxine, ce qui expliquerait le gonflement du cou. Il évoque aussi la modification des yeux, le nez qui s'effile et la pâleur du visage, relatés depuis Hippocrate, en soulignant : « Ces signes sont plus subjectifs qu'objectifs (...) sauf les modifications qu'on observe du côté de la peau, qui perd sa fraîcheur et se recouvre parfois d'un granité jaunâtre. Généralement, la surface cutanée devient d'un blanc mat et comme laiteux, sauf pour les brunes où elle est plus foncée ». ³⁹⁹ Il ne s'agit donc plus de colporter par tradition les signes classiques de l'Antiquité, mais de valider par une approche scientifique certaines observations des médecins du passé.

Evolution des signes de grossesse au XIX^{ème} siècle

Les signes de la grossesse sont abordés de manière plus organisée qu'à l'époque moderne. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, certains médecins continuent d'adopter la classification ancienne qui distingue signes rationnels et signes sensibles de la gestation. C'est le cas de certains dictionnaires médicaux ⁴⁰⁰, ou de quelques ouvrages ou thèses de médecine ⁴⁰¹. Cazeaux reprend également cette classification et fait un tableau élaboré et très complet, mois par mois, de ces deux types de signes de grossesse ⁴⁰². D'autres cependant, comme Dubois ⁴⁰³ ou Pinard, pensent que tous les signes n'ont pas la même valeur et que leur importance varie en fonction de l'époque de la grossesse ⁴⁰⁴. Ils distinguent d'abord les signes de présomption, qui sont les signes rationnels classiques indiquant des modifications fonctionnelles dans l'organisme maternel et qui interviennent principalement dans les trois premiers mois de grossesse. Ces signes sont pour la plupart notés par la femme, et comme ils peuvent se rencontrer hors de la gestation, ils ne permettent pas de certitude ; ils ne sont révélateurs que lorsqu'ils sont associés. Dans un deuxième temps, ils discernent les signes de probabilité, permises par les sens, qui se distinguent surtout à partir de la fin du troisième mois et qui concernent le corps de la femme. Enfin, ils évoquent les signes de certitude, plus tardifs, qui sont des signes sensibles se rapportant au fœtus lui-même et qu'on reconnaît grâce aux nouvelles méthodes d'exploration ⁴⁰⁵. Cette dernière catégorie de signes témoigne de l'assurance prise par les praticiens masculins de la naissance depuis le XVIII^{ème} siècle et qui pensent pouvoir faire état de signes incontestables. Mais comme le souligne Jürgen Schlumbom,

³⁹⁹ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse...*, op. cit., 1906.

⁴⁰⁰ C'est le cas de :

- *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire* dir. par P.-H. Nysten, 12^{ème} édition, Paris, J.-B. Baillière.

- *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent...* 13^{ème} éd., revue par E. Littré et Ch. Robin, Paris, J.-B. Baillière, 1873.

⁴⁰¹ Gardien (Claude-Marie), *Traité d'accouchements, des maladies des femmes, de l'éducation médicale des enfants et des maladies propres à cet âge*, Paris, 1807, 4 t. ; Dugès (Antoine-Louis), *Manuel d'obstétrique, ou précis de la science et de l'art des accouchements*, Paris, Gabon et Cie, 1826 ; Casassus (Jean-Baptiste), *Des signes de la grossesse...*, op. cit., 1860.

⁴⁰² Voir dans les annexes la reproduction de ces tableaux, pp. 1071-1073.

⁴⁰³ Dubois (Paul-Antoine), Pajot (Charles-Marius-Edme), *Traité complet de l'art des accouchements*, op. cit., t. 2.

⁴⁰⁴ Cette classification est toujours en vigueur aujourd'hui. Les thèses de médecine l'adoptent, pour certaines dès les années 1820, mais de manière plus systématique à partir des années 1850. On la retrouve également ailleurs en Europe ; voir le *Précis d'obstétrique* (1802) du Pr Osiander de la maternité de Göttingen cité par Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », art. cit., pp. 3-4. Osiander distingue deux catégories de signes de grossesse ; les signes incertains et trompeurs, et les signes certains.

⁴⁰⁵ Voir le tableau récapitulatif dans les annexes de ces signes selon ce mode de classement.

Pinard distingue quatre signes de certitude : les mouvements passifs reconnus par l'interrogatoire et le ballotement abdominal et vaginal, les mouvements actifs, les battements du cœur, la perception directe de l'œuf par le toucher lorsque le col est entrouvert ; Pinard (Adolphe), article « Grossesse », art. cit., dictionnaire Dechambre, 1886.

La différence avec les signes incertains tient moins à la netteté ou l'imprécision de la sensation qu'au sujet qui la perçoit ou « pense l'avoir ressentie » : tous les signes certains sont constatés par l'accoucheur et par lui seul ; quant aux signes incertains, la plupart d'entre eux ne peuvent être notés que par la femme, tandis que le médecin, en règle générale, n'en a connaissance qu'à travers son témoignage⁴⁰⁶.

Mais cette certitude reste cependant à nuancer ; elle ne se manifeste que dans la deuxième moitié de la grossesse et dans des cas rares, certains signes peuvent ne pas s'observer malgré la présence d'un fœtus ou passer inaperçus à cause de circonstances contre nature.

Les signes rationnels n'évoluent guère pendant le XIX^{ème} siècle. Cependant, la suppression des règles est enfin reconnue comme « un signe capital de la grossesse »⁴⁰⁷. Ribemont-Dessaignes et Lepage considèrent maintenant que l'aménorrhée pendant la grossesse est « la loi générale, presque sans exception ». Pinard affirme même qu'il n'a pas « observé une seule fois la persistance des règles chez une femme enceinte », ce qui est bien différent du point de vue qui prévalait un siècle plus tôt⁴⁰⁸. Pour le reste, on retrouve toujours les signes classiques : l'augmentation du volume de l'abdomen avec saillie du nombril, le gonflement et la tension des seins, le développement et la coloration plus foncée du mamelon, les mouvements du fœtus, l'anorexie, le dégoût ou les appétits dépravés, les nausées et les vomissements, mais aussi les troubles des facultés intellectuelles et morales.

La nouveauté au XIX^{ème} siècle vient surtout de l'appréhension de nouveaux signes sensibles. En effet, les médecins disposent de moyens d'investigations tout neufs qui font progresser le diagnostic. Jacquemier, en 1846, est le premier à consacrer, dans son traité d'obstétrique, un chapitre aux différents modes d'exploration employés pour constater la grossesse :

Pour recueillir les signes relatifs à la grossesse et à l'accouchement, on emprunte à la pathologie générale ses divers modes d'exploration. Ceux qui se rapportent aux organes génitaux, au bassin et à l'abdomen deviennent indispensables et constituent d'une manière plus spéciale l'exploration obstétricale qui ne se borne pas aux différentes manières de pratiquer le toucher⁴⁰⁹.

On observe qu'à cette époque, les principaux signes de grossesse se concentrent surtout sur l'utérus, alors qu'à l'époque moderne, l'ensemble du corps était davantage concerné⁴¹⁰.

La vue est davantage utilisée pour diagnostiquer la grossesse, car un nouveau moyen d'exploration des organes génitaux est diffusé, le speculum, réintroduit par Récamier au début du XIX^{ème} siècle⁴¹¹. Son utilisation est parfois contestée⁴¹² mais des médecins comme Jacquemier et Chailly s'y intéressent⁴¹³. Ils notent que pendant la grossesse la coloration de la muqueuse du vagin et du col de l'utérus devient violette-bleue et ils en font un signe de présomption majeur du diagnostic de

⁴⁰⁶ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », *art. cit.*, p. 4.

⁴⁰⁷ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse...*, *op. cit.*, 1906, Chap. III : « Diagnostic d'existence de la grossesse », pp. 19 et sq.

Pour Jacquemier : « Pour la plupart des femmes, comme pour le médecin, le premier phénomène qui fait ordinairement présumer la grossesse est la suspension de l'écoulement menstruel (...). Ce phénomène, bien interprété, a pour le diagnostic de grossesse une valeur séméiologique d'une grande importance (...). Lorsqu'une femme habituellement réglée régulièrement, bien portante et dans les conditions de concevoir, cesse d'avoir ses menstrues sans causes accidentelles ou autres appréciables, il est probable qu'elle est enceinte », Jacquemier (Jean-Marie), *Traité complet des accouchements naturels, non naturels et contre nature*, Paris, Baillière, 1846, p. 217.

⁴⁰⁸ Pinard (Auguste), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886.

⁴⁰⁹ Jacquemier (Jean-Marie), *Traité complet des accouchements...*, *op. cit.*, 1846.

⁴¹⁰ « Les signes véritablement diagnostiques se tirent de l'utérus, qui cesse d'être le siège de l'écoulement menstruel, des changements survenus dans sa forme, son volume et sa situation », Jacquemier (Jean-Marie), *Manuel des accouchements...*, *op. cit.* 1849, p. 214.

⁴¹¹ Appareil existant dans l'Antiquité, puis dont l'usage s'était perdu. On le trouve sur les planches du traité d'Ambroise Paré au XVI^{ème} siècle mais on doute qu'il s'en soit vraiment servi ; voir Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse...*, *op. cit.* p. 52.

⁴¹² Carol (Anne), « L'examen gynécologique en France... », *art. cit.*, p. 58.

⁴¹³ Chailly (Honoré), *Traité pratique de l'art des accouchements*, Paris, J.-B. Baillière, 1842.

grossesse. Cependant, l'utilisation du spéculum ne se diffuse vraiment que dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle :

Il n'y a pas très longtemps que les chirurgiens se sont familiarisés avec l'application du spéculum chez les femmes enceintes. Justement effrayés de l'influence fâcheuse que pouvait avoir l'introduction répétée de cet instrument, ils n'avaient pu se faire une idée exacte de l'état du col aux diverses époques de la gestation. Disons toutefois que ces craintes étaient un peu exagérées, et qu'introduit avec prudence, le spéculum ne produit jamais d'accidents sérieux. C'est dans tous les cas le spéculum à deux valves ou à quatre valves qui me paraît préférable. (...) il suffit d'écartier un peu les valves de l'instrument pour voir le museau de tanche⁴¹⁴.

L'examen des seins est aussi plus poussé et les descriptions s'affinent, notamment dans les années 1840 grâce à Montgomery. On repérait déjà depuis longtemps l'élévation et la coloration de l'aréole qui fonce, mais on note maintenant l'apparition vers le quatrième mois sur l'aréole de petits tubercules papillaires, signes de grossesses infaillibles pour Montgomery⁴¹⁵. Cependant, Dubois et Cazeaux contestent la fiabilité de ce symptôme.

Autre mode d'exploration du corps, le toucher vaginal se banalise au XIX^{ème} siècle, mais il est longtemps mal employé et limité au simple toucher vaginal à un doigt. En outre, les modifications du col de l'utérus qu'il permet d'appréhender ne sont toujours pas jugées significatives d'une grossesse, même à la fin du siècle. Pinard fait état d'opinions encore dissemblables sur la question. « Aujourd'hui encore, la science ne paraît pas définitivement fixée »⁴¹⁶, indique-t-il. Quant au palper bimanuel, il est encore rarement pratiqué au début du siècle, malgré les recommandations de Baudelocque.



« Toucher en position horizontale », dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822, pl. 30 (lithographie, dessinateur Chazal Antoine, graveur Chouché fils)

Dans les années 1830, le chirurgien Velpeau donne de nouvelles consignes qui font école pendant une cinquantaine d'années, et remet en vigueur le toucher abdominal (au dessus des os du pubis). Les deux touchers combinés permettent, d'après les médecins, de faire un diagnostic de

⁴¹⁴ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 456.

⁴¹⁵ Ces petites glandes portent d'ailleurs aujourd'hui son nom.

⁴¹⁶ Dumoret (Paul), *Difficultés du diagnostic...*, *op. cit.*, 1897.

Pour Bouchacourt, cependant, le col de l'utérus subit des modifications significatives : le col utérin s'abaisse, il se ramollit, l'orifice externe du col a une forme circulaire et un bouchon muqueux se met en place ; Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, *op. cit.*, 1906.

grossesse vers la douzième semaine et de repérer deux signes essentiels : les mouvements actifs et passifs du fœtus et son ballotement dans l'utérus.



« Toucher pour exécuter le ballotement » (détail), dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822 pl. 31 (lithographie, dessinateur Antoine Chazal, graveur Couché fils)

Le toucher est aussi utilisé pour d'autres raisons pendant la grossesse car il permet aussi d'apprécier la présentation de l'enfant, le volume fœtal et la largeur bassin, essentiels en vue de l'accouchement. Le toucher anal est parfois évoqué par les accoucheurs, mais comme un moyen supplémentaire et beaucoup plus limité que le toucher vaginal. Seul Velpeau le préconise à cette époque. Pour Jacquemier, Cazeaux, Chailly ou Lafargue, son emploi ne doit être qu'exceptionnel⁴¹⁷.

La percussion est également utilisée comme un moyen auxiliaire pour dissiper les incertitudes. Elle permet de reconnaître les viscères pleins des creux et de reconnaître la forme et les limites de l'utérus. Les progrès et la nouveauté au XIX^{ème} siècle sont surtout issus de l'auscultation. Certes, des accoucheurs ont su distinguer, dès 1630-1640, « le souffle utérin » à travers les parois abdominales d'une femme enceinte⁴¹⁸, mais cette observation est accidentelle et n'entre pas dans les examens classiques pratiqués pendant la grossesse. L'utilité de l'auscultation dans les maladies du poumon est démontrée par Laennec (1781-1826). Un médecin suisse, Mayor (1775-1847), entend le bruit du cœur de son fils en voie de naître en collant directement son oreille contre l'abdomen de son épouse ; mais sa découverte, publiée en 1818, n'est pas diffusée. En 1818, les premiers essais d'auscultation indirecte du cœur fœtal à l'aide d'un stéthoscope sont expérimentés par Jacques-Alexandre Lejumeau, vicomte de Kergaradec (1787-1877). En 1823, il publie sa découverte dans *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse* où il décrit les deux bruits qu'on entend dans le ventre d'une femme enceinte⁴¹⁹ : un bruit de souffle, dont l'interprétation pose longtemps problème, et le bruit du

⁴¹⁷ Lafargue (P.C.), *Du diagnostic...*, *op. cit.*, 1847.

⁴¹⁸ Jacques Gélis évoque le cas des médecins limousins Lussaud, Marsac et Le Goust qui comparent ce bruit au tic tac du moulin, dans Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 113-114.

⁴¹⁹ « Madame L. touchait au terme de sa grossesse. Un jour que je m'attachais à suivre les mouvements du fœtus, je fus frappé tout à coup d'un bruit auquel jusqu'alors je n'avais fait aucune attention : il me sembla entendre qu'une montre placée très près de moi me faisait entendre des battements. J'éloignais mon oreille de la paroi de l'abdomen, aussitôt le bruit cessa complètement. Je crus d'abord à une illusion de l'ouïe ; mais m'étant approché de nouveau le même bruit se fit entendre. L'expérience, plusieurs fois réitérée, fournit constamment le même

cœur du fœtus. La perception de ce dernier est très caractéristique car rapide (entre 120 et 150 pulsations par minutes), asynchrones au pouls de la mère et irrégulier. Cependant, cette découverte ne connaît guère de succès en France à ses débuts, certains allant jusqu'à nier l'existence de bruits fœtaux. Elle intéresse cependant plusieurs obstétriciens allemands qui répandent ensuite la méthode dans toute l'Europe⁴²⁰.

Autre mode de détection de la grossesse, l'examen des urines, promis à un brillant avenir, est également réactualisé au XIX^{ème} siècle mais sans succès encore très probants. En effet, en 1840, des scientifiques français, notamment Nauche, pensent avoir découvert une caractéristique essentielle de l'urine de la femme enceinte. Dans celle-ci, laissée à température ambiante, finit par se former une pellicule blanchâtre causée par la présence d'une substance baptisée kyestéine⁴²¹. Certains, comme Cazeaux, sont convaincus et y voient un signe infaillible ; d'autres, comme Chailly, n'y croient pas. Des théories concurrentes utilisant les urines se développent aussi, mais leur portée reste limitée en l'absence de connaissance des hormones. Ainsi Jacquemin pense que la grossesse se traduit par une diminution en sels calcaires de l'urine⁴²². Quelques auteurs dont Jacquemier évoquent cette hypothèse, mais elle ne s'avère pas plus pertinente que la précédente.

Le diagnostic de la grossesse à la fin du XIX^{ème} siècle

On note peu de bouleversements jusqu'à cette époque ; la médecine clinique a déjà apporté la majeure partie des connaissances et les nouvelles sciences endocrinologiques et biophysiques ne sont pas encore au point⁴²³. A la fin du siècle, en proportion, une moindre place est d'ailleurs accordée au diagnostic dans les traités. Il existe cependant des ouvrages qui traitent spécialement de cette question, comme celui de Léon Bouchacourt. L'auteur de la préface, E. Bonnaire, y justifie la nécessité de connaître la grossesse au plus tôt « pour prévenir les errements et les écarts d'hygiène, par lesquels la future mère non avertie pourrait compromettre son rôle ». Il ajoute « de toutes les erreurs qui peuvent être commises dans l'examen clinique, ce sont celles qui ont trait au diagnostic de la grossesse qui exposent le plus le praticien au pire des préjudices : le ridicule » ; son ouvrage a donc, entre autre, « le souci de la sauvegarde de la dignité professionnelle »⁴²⁴. Car en effet, si les erreurs de diagnostic peuvent se produire aussi dans les cas de maladies, une erreur de jugement concernant une grossesse devient flagrante au bout de quelques mois, même pour un non initié.

La méthode de diagnostic est maintenant bien codifiée et uniformisée. Tarnier ou Gafé⁴²⁵, à la fin du XIX^{ème} siècle, considèrent que l'examen permettant le diagnostic doit être basé sur cinq procédés. Le premier est l'interrogatoire, qui est beaucoup plus complet que par le passé⁴²⁶. Il doit

résultat. M'attachant alors à analyser le phénomène, je ne tardai pas à reconnaître les pulsations doubles, revenant à des temps réguliers que produisent les contractions du cœur. Etonné, j'hésitais à porter un jugement sur la cause de ces pulsations. Je les comptais pendant quelques temps, et je trouvai qu'elles se renouvelaient de cent quarante-trois à cent quarante-huit fois par minutes. Le pouls de Madame L. ne battait alors que soixante dix fois dans le même espace de temps. Un défaut aussi considérable d'isochronisme et le lieu même où les battements se faisaient entendre ne me permettaient pas de les regarder comme dépendant du cœur de la mère. Il fallut donc bien reconnaître qu'ils étaient produits par les contractions du cœur du fœtus » ; Lejumeau de Kergaradec (Jean-Alexandre), *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse*, Paris, Méquignon, 1822.

⁴²⁰ Leroy (Fernand), *Histoire de naître...*, *op. cit.*, p. 410.

⁴²¹ Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse...*, *op. cit.*, p. 53.

⁴²² *Ibid.*

⁴²³ *Ibid.*, p. 58

⁴²⁴ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, *op. cit.*, 1906, préface E. Bonnaire.

⁴²⁵ Gafé (H.), *De l'exploration obstétricale...*, *op. cit.*, 1884, Chap. II. « Des procédés d'exploration ».

⁴²⁶ La manière de mener l'interrogatoire se précise. Ainsi Gafé indique qu'il doit porter « sur l'état habituel de la menstruation, l'époque des dernières règles, les phénomènes des grossesses antérieures, les accouchements antérieurs, s'il y a eu des fausses couches et à quels motifs on peut les attribuer, si la femme a senti ou non remuer, et dans quelle partie de l'abdomen ». Le médecin s'enquiert de son état de santé habituel, en remontant à l'enfance, mais aussi « de tous les antécédents obstétricaux de sa mère car l'hérédité n'est pas dépourvue d'influence. On doit demander si l'enfant à venir sera ou non allaité. Enfin cet interrogatoire nous fera connaître l'état moral de notre cliente, si elle est nerveuse ou non, s'il y a des bizarreries de caractère, des douleurs, des névralgies » ; *ibid.*

mettre en avant l'aménorrhée et permet à la patiente de faire part de son état de santé et d'autres signes rationnels comme les vomissements. Le deuxième procédé est « l'inspection », principalement par la vue, ce sens n'apportant guère d'informations nouvelles par rapport au passé. Cette étape peut cependant donner lieu à des investigations chimiques et microscopiques, apportant des renseignements sur la composition de l'urine, du sang ou du colostrum.

Le troisième mode d'exploration est le toucher qui reste pour certains, comme Pajot, « le meilleur procédé d'examen » car il renseigne sur l'existence, l'âge de la grossesse, l'imminence de l'accouchement prochain et il reste essentiel pendant l'accouchement lui-même. Cependant, ce geste subit de nouveau des controverses pendant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle à cause des lois sur l'antisepsie. Par peur de provoquer des infections, nombre d'accoucheurs conseillent d'en limiter l'emploi pendant la grossesse et le travail et ils recommandent un nettoyage sérieux des mains et des ongles⁴²⁷.

La quatrième technique, le palper, a tendance à se généraliser dans la pratique des accoucheurs. En 1862, Guyon et Tarnier le mettent en usage dans leurs services et l'enseignent à leurs élèves. En 1878, Pinard publie un traité important sur le toucher qui va compléter la méthode et contribuer à sa vulgarisation⁴²⁸. Grâce à une bonne technique, on peut apprécier le volume de l'utérus, la consistance et percevoir les mouvements passifs et actifs du fœtus vers le quatrième mois. Le palper permet surtout de donner une idée approximative de l'âge de la grossesse.

Dernier procédé permettant de constater la présence d'un fœtus, l'auscultation se diffuse et s'améliore elle aussi dès les années 1830-1840. Elle est enfin considérée comme un progrès essentiel en matière de diagnostic. Ainsi, pour Dufau, « L'auscultation appliquée à l'obstétrique, inconnue des anciens accoucheurs, est une des plus belles conquêtes du XIX^{ème} siècle. Par elle, en effet, nous avons acquis une supériorité incontestable dans le diagnostic de la grossesse sur les temps passés⁴²⁹. Divers modèles de stéthoscope obstétrical voient successivement le jour pour aboutir, vers 1880-1890, à la classique « trompette » d'Adolphe Pinard, représentée ci-dessous⁴³⁰.



« Stéthoscope du professeur Pinard » (à gauche),
Fabrique d'instruments de chirurgie, catalogue général illustré, Paris, Duffaud et Cie, 1934

⁴²⁷ Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse...*, op. cit., p. 62.

⁴²⁸ Pinard (Auguste), *Traité du palper abdominal au point de vue obstétrical*, Paris, Lauwereyns, 1878.

⁴²⁹ Dufau (G.), *Des signes de la grossesse...*, op. cit., 1855.

⁴³⁰ Cet outil est resté le moyen de surveillance du fœtus le plus universellement répandu jusqu'à la mise au point et à la diffusion dans les années 1970-1980 d'appareillages électroniques enregistrant en continu le rythme cardiaque fœtal et les contractions utérines ou « monitoring cardio-tocographique », Leroy (Fernand), *Histoire de naître...*, op. cit., p. 410.

La reconnaissance des bruits fœtaux s'ajoute aux bruits du souffle et aux bruits cardiaques. Ces bruits, détectés entre le troisième et le quatrième mois, sont faits par le fœtus en bougeant quand il est encore trop petit pour être reconnu au palper⁴³¹. La diffusion de l'auscultation a des conséquences obstétricales importantes : la présence de ce bruit certifie la grossesse et son absence prolongée signale la mort du fœtus. On fait vite le lien entre la vitesse du pouls de l'enfant et son degré de vitalité, ce qui peut permettre à l'accoucheur d'intervenir en cas de danger⁴³². L'auscultation permet aussi de faire le diagnostic des grossesses multiples. Enfin, en 1839, Depaul applique l'auscultation au diagnostic des présentations et des positions, utile en vue de l'accouchement ; il publie en 1847 un *Traité d'auscultation obstétricale* qui fait autorité⁴³³. D'autres modes d'exploration ont aussi été tentés, sans beaucoup de suite, comme le cathétérisme utérin et l'hystérocopie, expérimentés par Massarenti en 1886 afin d'établir un diagnostic précoce de grossesse. Mais les médecins français jugent cette technique avec méfiance car elle passe pour provoquer des avortements, des hémorragies ou des infections et ils préconisent de respecter le bouchon muqueux⁴³⁴.

Ces progrès divers permettent une évolution de la signification même du « diagnostic de la grossesse ». Pour Ribemont-Dessaignes et Lepage : « pour être complet, le diagnostic de la grossesse doit porter sur les différents points suivants : 1) La femme est-elle enceinte ? 2) Depuis combien de temps est-elle enceinte, au mieux quel est le terme de la grossesse 3) La grossesse est-elle intra ou extra-utérine ? 4) La grossesse est-elle simple ou multiple ? 5) L'enfant est-il vivant ? 6) Comment se présente-t-il ? »⁴³⁵. On mesure ainsi la complexification des questions posées depuis l'époque moderne et les progrès réels qui ont été réalisés. A la fin du XIX^{ème} siècle les médecins, « spécialistes autoproclamés du corps féminins »⁴³⁶, se sentent ainsi très sûrs de leur capacité à diagnostiquer une grossesse de manière précoce, entre la sixième et la dixième semaine⁴³⁷, et ils contestent la possibilité aux femmes de faire de même. Certains médecins se risquent même à établir s'ils ont affaire à une première grossesse ou à une femme ayant déjà mis un enfant au monde, et cela indépendamment des déclarations des patientes. L'obstétricien Osiander, dans sa maternité de Göttingen au début du XIX^{ème}, a mis en doute les dires de 79 patientes se déclarant enceintes pour la première fois, et ce grâce à son examen externe et/ou interne⁴³⁸.

Toutefois, malgré les progrès indéniables réalisés dans le diagnostic de la grossesse au cours de la période, il existe un écart très important entre le savoir théorique des livres et la réalité de la pratique médicale. Nombre de médecins n'examinent toujours pas les femmes de près, par pudeur ou par dégoût. Ils s'accordent avec leurs patientes à qui l'examen gynécologique inspire une vive répulsion et se trompent donc parfois lourdement. Ainsi, bien des médecins se refusent à envisager une grossesse chez une jeune fille en présence de certains signes pourtant troublants. Ils s'autorisent d'ailleurs rarement à pratiquer un examen rapproché, par souci de respecter la chasteté féminine. Anne-Marie Sohn cite notamment le cas d'une institutrice célibataire d'Autun (Creuse), âgée de 21 ans et ignorant tout de sa grossesse ; elle consulte en vain deux confrères. Le premier, informé de maux de cœur et d'estomac, reconnaît sa méprise : « Je l'ai auscultée dans la région du cœur » ; le second ne l'examine ni ne l'interroge : « Vu son état social, je ne lui ai pas fait de questions

⁴³¹ Gafé indique que les bruits de cœur du fœtus ne sont perceptibles que vers le quatrième ou cinquième mois ; Gafé (H.), *De l'exploration obstétricale...*, op. cit., 1884, Chap. II. « Des procédés d'exploration ».

L'auscultation est devenue tellement précise que certains médecins arrivent à poser le diagnostic de malformations cardiaques intra-utérines par la reconnaissance du souffle cardiaque ; voir Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse...*, op. cit., p. 62.

⁴³² Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874.

⁴³³ Depaul (Henri-Jean-Anne), *Traité théorique et pratique d'auscultation obstétricale*, Paris, Labé, 1847.

⁴³⁴ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, op. cit., 1906.

⁴³⁵ Ribemont-Dessaignes (Alanb), Lepage (Gabriel), *Précis d'obstétrique*, Paris, G. Masson, 1894.

⁴³⁶ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », art. cit., p. 2.

⁴³⁷ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, op. cit., 1906.

⁴³⁸ Pour les 79 cas sur près de 1 300 recensés dans ses cahiers il mentionne ainsi « Gros seins, [...] gros mamelons, comme si elle avait déjà allaité », « ventre ridé », « vagin large, *orificium] uteri dilacatarum, 2 dig[itos] apertum* », – orifice de l'utérus déchiré, ouvert sur une largeur de deux doigts – « orifice de la matrice cicatriciel ». Dans près de la moitié des cas, les femmes ont fini par reconnaître qu'elles avaient déjà accouchées ; les autres se sont entêtées dans leurs déclarations ; Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir... », art. cit., pp. 8-9.

indiscrètes »⁴³⁹. Dans d'autres cas, le praticien reste aveugle à ce qui crève les yeux pour tout le monde. Alors que « l'état de grossesse de la fille R. », une ouvrière en soie de Sorgues (Vaucluse), « était la conversation de tout le monde car elle était apparente », le médecin ne diagnostique pas une gestation de cinq mois : « comme elle n'avait pas l'apparence d'une femme enceinte, je lui prescrivais de prendre du quinquina et du sirop d'écorce d'oranges amères ». En outre, « après avoir senti son pouls et l'avoir auscultée dans le dos » encore vêtue de son manteau, il la croit « poitrinaire » !⁴⁴⁰. L'incertitude de la grossesse n'a donc pas disparu...

Face aux progrès du diagnostic médical de la grossesse, comment les femmes s'assurent-elles qu'elles sont enceintes ?

3. Croyances populaires et pratiques féminines quant au diagnostic de grossesse

a. Les signes annonciateurs de grossesse pour les femmes

Points communs et différences entre croyances populaires et savoir médical

Il est très difficile de mettre en parallèle l'évolution des connaissances médicales et la pénétration de ces dernières dans l'opinion et également de savoir si les femmes ont recours aux médecins pour s'assurer de leur grossesse. On peut cependant trouver dans les écrits intimes et la littérature la manière dont les femmes, principalement des milieux favorisés, apprennent qu'elles sont enceintes.

Les romans témoignent de la permanence des représentations et des croyances en usage en matière de diagnostic de grossesse. Zola évoque clairement dans le *Docteur Pascal*, les symptômes qui dévoilent la grossesse de Clotilde. Alors que le roman date de 1893, l'idée d'un plaisir particulier ressenti pendant l'union fécondante se retrouve encore :

Maintenant, elle ne pouvait se tromper, la conception remontait sûrement aux derniers jours d'août, à cette nuit heureuse où elle lui avait donné le royal festin de jeunesse (...). N'avaient-ils pas senti passer, dans une de leurs étreintes, la volupté accrue et divine de l'enfant ? Après le premier mois, dès son arrivée à Paris, elle avait douté, croyant à un retard, à une indisposition, bien explicable au milieu du trouble et des chagrins de leur rupture. Mais n'ayant encore rien vu le second mois, elle avait attendu quelques jours, et elle était aujourd'hui certaine de sa grossesse, que tous les symptômes d'ailleurs confirmaient⁴⁴¹.

Zola relaie l'idée que le coït fécondant se distingue par le plaisir particulier ressenti par les partenaires. L'arrêt des règles apparaît dans ce passage comme élément central du diagnostic féminin ; quand on ne « voit » pas ses menstruations deux fois de suite, la certitude est quasi absolue, les autres symptômes ne venant que confirmer cette suspicion. Autre exemple littéraire, *L'éducation sentimentale*, de Flaubert renvoie également à des éléments classiques du diagnostic de grossesse : l'apparence extérieure de la femme enceinte. A la suite d'une altercation avec sa maîtresse Rosanette, Frédéric s'apprête à la frapper :

Il leva le poing.
- Ne me tue pas ! Je suis enceinte !
Frédéric recula.
- Tu mens !
- Mais regarde-moi !
Elle prit un flambeau et, montrant son visage :
- T'y connais-tu ?

⁴³⁹ P.V. des juges de paix d'Autun et de Châtelus, Malvaleix, 15 juin 1888, A.D. Creuse, ZE/U 996¹ ; cité par Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, op. cit., p. 81.

⁴⁴⁰ P.V. de police d'Avignon, 31 mars 1878, A.D. Vaucluse, 3 U² 1135 ; cité *Ibid.*, p. 82.

⁴⁴¹ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, op. cit., p. 364.

De petites taches jaunes maculaient sa peau qui était singulièrement bouffie. Frédéric ne nia pas l'évidence⁴⁴².

D'un seul coup d'œil, le masque de grossesse trahit la situation de la femme et constitue une preuve incontestable. On ne sait jusqu'à quel point on croyait à l'infailibilité de ce genre de signe, mais le roman témoigne néanmoins des représentations en vigueur à l'époque.

Dans les écrits privés, le soupçon de grossesse intervient principalement, comme aujourd'hui, à partir du moment où les règles viennent à manquer : « Le public pense, comme cela a lieu ordinairement, que si la femme est enceinte, cet écoulement doit interrompre ses périodes, que si au contraire il ne cesse pas, il n'y a point de grossesse »⁴⁴³. Il semble d'ailleurs que les femmes accordent à cet indice un caractère essentiel, bien plus que ne le font les médecins pendant longtemps. Quand leurs menstruations sont régulières, le moindre jour de retard jette un doute, et les écrits privés montrent à quel point les femmes tiennent une comptabilité très précise de leur cycle et semblent bien le connaître, ainsi que celui de leur entourage⁴⁴⁴. Les correspondances de Madame de Sévigné⁴⁴⁵ et de la reine Marie-Thérèse⁴⁴⁶ avec leurs filles témoignent de leur bonne connaissance de leurs menstruations.

Angélique de Bombelles tient également précisément informé son mari sur son propre cas. Elle indique en effet au détour d'une lettre à son époux, le 18 octobre 1778 : « Imagine-toi que je n'ai pas encore mes règles, et je devrais les avoir depuis hier. Sois bien sûr que cela m'est fort égal. Je te fais part de ma position seulement afin que tu saches »⁴⁴⁷. Le 22 octobre, elle confirme ses doutes : « Je commence à croire que je suis grosse car je ne sens aucune annonce de mes règles et j'ai à tout moment mal au cœur »⁴⁴⁸. Le mari lui-même suit le cycle de sa femme avec attention ; à la lettre suivante il précise : « N'est-ce pas le 17 que nos doutes seront décidés (...) mais je te répète, rien ne me presse d'être père »⁴⁴⁹. Il semble donc que les premières incertitudes étaient levées si les règles ne reparaissaient pas une deuxième fois à la date prévue. Cette première attente de grossesse se révèle vaine puisqu'Angélique annonce le 28 octobre que ses règles ont reparu, à son grand désappointement⁴⁵⁰. Mais ses doutes ne sont cependant pas totalement levés, car elle indique le 6 novembre : « Mes règles ne viennent pas, j'ai vu ce matin une femme qui m'a dit qu'elle avait eu une perte dans le commencement de sa grossesse. Je ne sais que penser, je me porte beaucoup mieux, je mange bien, et mon ventre est toujours un peu gros »⁴⁵¹. L'idée – largement évoquée dans les traités médicaux – que le début de la grossesse s'accompagne parfois de pertes de sang est donc aussi répandue dans l'opinion. La lettre du 11 novembre semble confirmer l'absence de grossesse par la

⁴⁴² Flaubert (Gustave), *L'éducation sentimentale*, Gallimard, Folio Classique, éd. Samuel S. de Sacy, éd. 1965.

⁴⁴³ Teulère (Bernard), « Quelques erreurs relatives à la grossesse et à l'accouchement », Thèse médecine, Paris, 1821, n°207, p. 7.

Témoignage semblable de Bouchacourt : « le public connaît tellement la valeur de ce signe qu'on peut affirmer que, pendant toute la vie sexuelle de la femme, à chaque retard naissent, suivant les cas, la crainte ou l'espérance », Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de grossesse, op. cit.*, 1906, III.

⁴⁴⁴ Cela est peut-être plus vrai encore chez les élites n'allaitant pas leurs enfants, notamment dans les milieux princiers.

⁴⁴⁵ Madame de Sévigné s'informe précisément des règles de sa fille car elle craint que celle-ci, accouchée en novembre 1670, ne retombe enceinte trop vite. Dans sa correspondance du printemps 1671, elle demande souvent à sa fille comment elle se porte : « Il est aujourd'hui le 6 mars ; je vous conjure de me mander comme vous vous portez. Si vous vous portez bien, vous êtes malade, mais si vous êtes malade, vous portez bien. Je souhaite ma fille, que vous soyez malade, afin que vous ayez de la santé au moins pour quelques temps » (lettre 142 à Mme de Grignan, 6 mars 1671). Il faut comprendre que si Mme de Grignan se porte bien, c'est qu'elle est réglée, donc malade, ce qui vaut mieux pour sa mère qu'une grossesse, plus néfaste encore à la santé. La question revient de manière insistante le mois suivant : « Mandez-moi comme vous vous portez le 6^{ème} de ce mois. » (lettre 152, Mme de Grignan, 8 avril 1671) ; « Adieu mon aimable enfant. Comment vous êtes-vous porté le 6^{ème} de ce mois ? » (lettre 157, Mme de Grignan, 17 avril 1671) ; Sévigné (Mme de), *Correspondance*, t. I (mars 1646-juillet 1675), éd. Roger Duchênes, Paris, Gallimard, 1972.

⁴⁴⁶ Voir le chapitre I (p. 81) où le sujet des règles est évoqué entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette.

⁴⁴⁷ Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 18 octobre 1778.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 22 octobre 1778.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 26 octobre 1778.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 28 octobre 1778.

⁴⁵¹ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 6 novembre 1778.

survenue de règles. Pourtant jusqu'à la mi-décembre, elle doute encore, se persuadant qu'elle est peut-être enceinte malgré ses règles car elle ressent d'autres symptômes équivoques. Cet échange témoigne encore de l'incertitude prolongée de la grossesse. L'attention portée dans cet échange aux règles et à une possible grossesse tient au fait que le couple n'est marié que depuis quelques mois et attend avec impatience qu'un premier enfant concrétise leur intense amour conjugal.

Nous avons été étonnées, à l'étude de notre corpus, de voir à quel point certaines femmes parlent librement de leurs menstruations au XVIII^{ème} siècle dans les milieux les plus favorisés, ce qui paraît contredire les analyses de Cathy Mac Clive sur les tabous concernant les règles à l'époque moderne⁴⁵². Non seulement les femmes en informent leur mère, leur mari, leur sœur⁴⁵³ ou leur frère⁴⁵⁴, mais elles se tiennent aussi au courant des cycles des femmes de leur entourage, commentant le moindre retard des unes ou des autres. Même les femmes de la cour n'ignorent rien des règles de leur souveraine. En effet, Madame de Bombelles indique le 11 avril 1778 : « La reine est grosse. C'est bien vrai, elle a un retard de douze jours et mal au cœur »⁴⁵⁵. Nous avons également évoqué des comportements similaires au lavoir dans les villages autour du linge⁴⁵⁶. Par contre, les correspondances du XIX^{ème} siècle ne livrent plus ce genre d'échanges sur la menstruation. Il s'agit peut-être des hasards liés à la constitution de notre corpus. On peut penser aussi qu'un voile pudique recouvre désormais ces détails jugés peut-être trop triviaux pour faire l'objet de conversation, même entre proches. Dans son journal, Alix de Lamartine semble ainsi faire preuve d'une grande pudeur sur ce point⁴⁵⁷. Elle craint souvent d'être enceinte et en fait part à son journal, mais en mentionnant ses doutes de manière générale sans jamais mentionner un retard de règle⁴⁵⁸.

Mme de Lamartine évoque juste quelques symptômes classiques, également rapportés par les médecins dans leurs ouvrages théoriques, mais aussi dans beaucoup d'autres écrits privés. Elle se dit la proie « d'incommodités »⁴⁵⁹, de maux de cœur ; tout au plus parle-t-elle « des besoins un peu fréquents que j'éprouve. J'ai peur que ce ne soit un signe de grossesse »⁴⁶⁰ ; à mot couvert, on comprend qu'elle a envie d'uriner plus souvent. Ce dernier symptôme semble d'ailleurs être un des plus banals rencontrés par les femmes. Pour celles qui sont attentives aux signaux de leur corps, ce signe très précoce est, semble-t-il, un indice décisif de grossesse. Parfois à tort, d'ailleurs, si on en croit le cas malheureux de la fille de Karl Marx⁴⁶¹, Jenny, qui met six enfants au monde en dix ans de mariage et qui prend ses envies d'uriner et ses douleurs à la vessie pour le symptôme d'une nouvelle grossesse. Par pudeur, elle n'en fait d'ailleurs part à personne, même à ses sœurs⁴⁶², alors qu'il s'agit d'un cancer à la vessie qui lui sera fatal.

Dans les écrits privés, les femmes évoquent souvent aussi les maux de ventre et de tête, comme on l'a vu aussi précédemment dans la correspondance de Marie-Antoinette ou de la marquise de Bombelles⁴⁶³. L'idée d'un ventre plus plat est souvent évoquée par les médecins comme une croyance populaire. Elle semble confirmée par un dicton répandu assurant : « En ventre plat, enfant il

⁴⁵² Voir la thèse de Mc Clive (Cathy), *Bleeding Flowers and Waning Moons...*, *op. cit.*

⁴⁵³ Voir la citation sur Angélique de Bombelles et les règles de sa sœur p. 207.

⁴⁵⁴ La sœur cadette de Marc de Bombelles, Henriette Victoire, tient souvent son frère informé de sa santé dans ses lettres. Très proche de lui, elle le considère comme un confident et lui confie volontiers ses retards de règles ; voir Robin-Romé (Isabelle), « La santé dans les écrits privés au XVIII^{ème} siècle », dans *Au plus près du secret des cœurs...*, *op. cit.*, p. 178.

⁴⁵⁵ Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.* ; lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 11 avril 1778.

⁴⁵⁶ Voir le chapitre I sur l'éducation sexuelle des jeunes filles.

⁴⁵⁷ A moins que ce genre de mention ait été supprimé par des descendants. Lamartine (Alix), *Journal*, *op. cit.*

⁴⁵⁸ Il faut noter toutefois que comme elle allaite ses enfants, elle n'est peut-être pas réglée très régulièrement et que l'absence de menstruation ne constitue pas pour elle un indice fiable.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, 18 juin 1801.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, 20 novembre 1803.

⁴⁶¹ *Les Filles de Karl Marx. Lettres inédites*, présentées, par Michelle Perrot, Paris, Albin Michel, 1979.

⁴⁶² Comme le souligne Michelle Perrot, la maladie tient pourtant beaucoup de place dans la correspondance des sœurs Marx, mais il s'agit des maladies des enfants, des maux de tête, d'asthme ; en bonnes victoriennes, elles n'abordent pas certains sujets : « peut-on parler de son ventre, de son corps de femme, même à ses sœurs ? », *ibid.*, p. 43.

⁴⁶³ « Depuis que je t'ai quitté, j'ai continuellement mal au cœur, et depuis quelque temps des maux d'estomac qui me font beaucoup souffrir » ; Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.* ; lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 1^{er} décembre 1778.

y a ». Cependant, assez rapidement, c'est plutôt l'accroissement du ventre qui alerte les femmes sur leur état. C'est le cas pour Angélique de Bombelles : « Mon ventre est grossi, Maman l'a tâté hier et en a été étonnée ; elle croit presque que je suis grosse »⁴⁶⁴. Ces symptômes font souvent suspecter rapidement la grossesse, surtout s'ils se combinent entre eux. Par contre, on ne trouve pas vraiment de traces dans les écrits privés des signes du coït fertile, tant décrits dans les ouvrages médicaux. Nous n'avons trouvé qu'un seul cas où la femme est certaine d'être enceinte dès la relation sexuelle ; il s'agit d'Elisa Perrotin, qui se croit enceinte dès l'instant de son viol par un militaire, mais il s'agit d'un cas particulier⁴⁶⁵.

Contrairement à ce que d'indiquent la plupart des historiens, il semble que les mouvements de l'enfant soient souvent davantage un élément de confirmation des soupçons qu'un premier indice de grossesse, sauf dans les cas où l'idée de l'enfant est refusée. Certaines filles, qui déclarent leur grossesse auprès des juges ordinaires, précisent quand elles se sont découvertes enceintes. Leurs réponses naïves montrent qu'elles ont parfois longtemps refusé, parfois jusqu'à l'absurde, de croire qu'elles attendent un enfant. Beaucoup prétendent donc ne se savoir enceinte qu'au moment où l'enfant bouge – vers le milieu de la grossesse –, mais leur cas n'est pas forcément représentatif.

Un diagnostic souvent plus précoce et plus sûr qu'on ne croît

Ce qui surprend dans la plupart des écrits privés, c'est la précocité du diagnostic et, la plupart du temps, sa justesse. Cela peut sembler contradictoire avec les analyses de Cathy Mac Clive sur les incertitudes prolongées de la grossesse à l'époque moderne. Cependant, les sources utilisées n'apportent pas les mêmes informations. Les documents judiciaires, liés aux affaires d'infanticide, et les ouvrages médicaux, centrés sur les problèmes de diagnostic et la pathologie, surreprésentent probablement les cas d'incertitude. Les écrits intimes, au contraire, gardent la trace des cas plus certains qu'on ose évoquer sur le papier. Il est donc difficile de tirer des conclusions de ces observations ; des témoignages épars ne pouvant prétendre à aucun traitement statistique ni à des enseignements généraux. On peut tout au plus souligner que l'incertitude de la grossesse n'est pas si généralisée et que, dans bien des cas, le diagnostic est porté de manière fiable et assez précoce. Cette idée semble d'ailleurs confirmée par les analyses de Marie-Claude Phan sur les déclarations de grossesse en Languedoc au XVIII^{ème} siècle. Dans l'ensemble, elle remarque que 80 % des femmes constatent leur grossesse dès les premiers mois et que 96 % des femmes qui datent leur grossesse le font avant le quatrième mois⁴⁶⁶.

Ainsi dès le premier ou le deuxième mois, un certain nombre de femmes ne doutent pas d'être enceintes. La grossesse d'Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, est ainsi détectée de manière précoce, dès le mois d'avril 1829, soit dans le premier mois, probablement grâce à des maux de cœur très typiques⁴⁶⁷. Autre exemple, Maurice de Flavigny annonce en 1837 à sa sœur, Marie d'Agoult, que sa femme est enceinte de deux mois⁴⁶⁸. En général, on attend cependant un peu plus avant de se prononcer. Madame de Lamartine indique ainsi dans son journal à la date du 16 juillet 1820 : « Alphonse me mande qu'il croît sa femme grosse. C'est un peu tôt pour le savoir ! Je le voudrais »⁴⁶⁹. En effet, ils sont mariés depuis le 6 juin, à peine un mois plus tôt et cette conclusion lui paraît un peu prématurée. Cependant, le diagnostic semble souvent posé avant trois ou quatre mois ; les règles ont déjà manqué plusieurs fois et un certain nombre de transformations physiques commencent à se manifester nettement au niveau des seins et du ventre. La quasi certitude semble donc assez souvent antérieure aux mouvements ressentis de l'enfant⁴⁷⁰. Quand il ne s'agit pas d'une première grossesse, la

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ Perrotin (Elisa), *Mes Mémoires*, 1881, *fds. cit.*, p. 45. Voir l'analyse détaillée de ce cas dans la partie sur les grossesses refusées, chapitre VI.

⁴⁶⁶ Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*

⁴⁶⁷ Lettre de Claude-Henry-Etienne Bernard de Sassenay (son beau-père) à la comtesse Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, 18 avril 1829 ; Correspondance d'Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay (337 AP/17), Archives Nationales.

⁴⁶⁸ « Mathilde est grosse et devra accoucher au commencement de juillet », lettre du 23 décembre 1837, dans Flavigny (Marie de, comtesse d'Agoult), *Correspondance générale*, t. I, 1821-1836, éd. C.F. Dupêchez, Paris, H. Champion, 2003

⁴⁶⁹ Lamartine (Alix), *Journal*, *op. cit.*, 16 juillet 1820.

⁴⁷⁰ Voir *infra* des exemples dans l'évaluation du terme de la grossesse.

femme reconnaît aussi souvent les symptômes plus précocement, ce qui facilite le diagnostic. Ainsi, le marquis de Bombelles raconte dans son journal que l'annonce de la septième grossesse de sa femme a été faite à la famille dès le deuxième mois, car « ses maux de cœur et les autres symptômes ne permettent guère de douter qu'elle ne soit enceinte »⁴⁷¹. Cependant, il existe évidemment aussi bien des contre-exemples où le diagnostic est beaucoup plus tardif, mais il s'agit surtout de cas émanant de sources judiciaires, en particulier dans les affaires d'infanticides ou d'avortements.

Les femmes font probablement état de leurs premiers symptômes aux personnes de leur entourage proche, surtout féminin. La mère, la belle-mère, les sœurs, des voisines, mais visiblement aussi souvent le mari, sont informés des soupçons de grossesse et donnent leur avis selon leur expérience. Angélique de Bombelles évoque ainsi le cas de sa sœur : « Ma sœur m'a fait la confidence qu'elle avait un retard de huit jours, personne n'en sait rien »⁴⁷². Elle rapporte aussi l'attention d'une femme de son entourage à son égard :

A la fin du jeu, ayant demandé la permission de ne pas souper parce que j'avais très mal à la tête, Mme de Maurepas m'a demandé si j'y étais sujette, que peut-être j'étais grosse, et qu'il fallait me ménager et surtout ne pas monter à cheval jusqu'à ce que je fusse sûre de mon fait⁴⁷³.

C'est en effet l'entourage qui alerte souvent la femme sur une probable grossesse, notamment lorsqu'il s'agit d'un premier enfant et que la femme ne sait pas encore déceler ces premiers signes de maternité⁴⁷⁴. Ainsi, Hortense de Beauharnais, mariée depuis peu au frère de Napoléon, Louis Bonaparte, indique : « Depuis son retour, ma mère me fixait souvent avec attention. Ses yeux semblaient chercher dans les miens les premiers symptômes d'une grossesse qu'elle se plaisait à me prédire et qui fut bientôt déclarée »⁴⁷⁵. Dans le cas de Mme Lafarge, sa belle-mère semble avoir abusé de son ignorance en la matière en la persuadant qu'elle est grosse. Elle rapporte ainsi leur dialogue :

- J'en ai la conviction, je le sais... [que sa belle-fille est enceinte]
- Mais on m'a dit qu'il fallait des symptômes que je n'ai pas.
- Ces symptômes ne prouvent rien pour une première grossesse... Vous avez les yeux cernés, mal au cœur, une répugnance invincible pour quelques aliments ; votre taille est moins fine, moins souple. Je vous le dis avec ma vieille expérience, vous êtes grosse ».

Je fus confondue de cette révélation de Mme Lafarge ; je ne pouvais la croire, je n'osais l'interroger davantage... Mon inexpérience était immense, absurde ; je creusais ma pauvre tête inutilement. Enfin, après m'être monté, abruti l'imagination pendant quelques jours, après avoir entendu répéter mille fois à mon oreille que j'étais déjà très changée et très ostensiblement grosse, je crus à un miracle, et j'espérai être élevée à la dignité de mère par la grâce de Dieu.

Mes larmes s'étaient séchées à cette espérance si douce ; je faisais mille questions, mille oppositions à la certitude de ma belle-mère. J'avais besoin qu'elle répondit aux unes avec son expérience de matrone, qu'elle combattît les autres victorieusement. Mon espérance de petite fille s'était déjà si bien emparée de mon cœur qu'elle en avait chassé la rancune⁴⁷⁶.

Ce récit est intéressant, même s'il est sujet à caution en raison de l'antagonisme entre Mme Lafarge et sa belle-mère. Il témoigne encore de l'ignorance du processus réel de la reproduction par certaines jeunes mariées (car Mme Lafarge n'a probablement pas eu de réelles relations conjugales avec son mari) et il rend compte des symptômes classiquement évoqués en cas de grossesse, tout en soulignant le caractère particulier de la première gestation. Il montre aussi le rôle tenu par l'entourage, notamment des femmes d'un certain âge, de par leur expérience.

⁴⁷¹ Bombelles (Marquis de), *Journal, op. cit.*, 1799.

⁴⁷² Bombelles (Marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.* ; lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 19 novembre 1778.

⁴⁷³ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 20 octobre 1778.

⁴⁷⁴ Voir dans le chapitre I le cas littéraire de Cécile de Volanges dans les *Liaisons dangereuses*, de Choderlos de Laclos.

⁴⁷⁵ Hortense (reine), *Mémoires de la reine Hortense*, éd. présenté par Christophe Pincemaille, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2006, p. 96.

⁴⁷⁶ Lafarge (Mme), *Dans le silence recueilli*..., pp. 328-329.

A part les indications données par certains symptômes physiques, les femmes ont-elles recours à des « tests » de grossesse ?

b. Le recours à des « tests » de grossesse ?

Pour vérifier si elles sont enceintes, les femmes peuvent simplement prendre la mesure de leur taille avec un simple lacet qui permet de remarquer un changement dans l'arrondi du ventre⁴⁷⁷. Se pratiquent aussi, surtout dans les milieux populaires ruraux, des « tests » de grossesse issus de la médecine hippocratique, même si la tradition médicale les considère comme désuets. Nicolas Venette, tout en soulignant qu'il s'agit de « bagatelles », en rapporte quelques uns :

[Il y a] quantité d'expériences, à l'imitation de l'Antiquité, pour découvrir la grossesse d'une femme. Les uns frottent d'un rouge [?] les yeux de celle que l'on soupçonne d'être grosse et si la chaleur pénètre la paupière, on ne se doute plus après cela que cette femme soit enceinte. Les autres tirent de son corps quelques gouttes de sang et après les avoir laissé tomber dans l'eau, ils conjecturent qu'elle est grosse, si le sang va au fond⁴⁷⁸.

Autre recette évoquée : faire ingérer cinq à six onces d'hydromel à la femme qui doit ensuite se mettre au lit. Si cela provoque des tranchées ou des vomissements, la femme est enceinte. On peut également placer une gousse d'ail ou diffuser des vapeurs d'encens ou de myrrhe brûlés entre les jambes de la femme ; si ces vapeurs remontent par le nez ou la bouche, la femme est grosse. Ce résultat aboutit pourtant au diagnostic d'infécondité quand il est pratiqué pour détecter la stérilité... Le *Grand Albert* mentionne aussi le test suivant : « Si quand on lui fait boire, en se couchant, de l'eau miellée, elle ressent une légère piqûre au nombril, c'est signe qu'elle est enceinte »⁴⁷⁹.

L'examen des urines (uromancie), issue de l'Antiquité, est une pratique courante dans la médecine classique. On peut consulter un empirique pour diverses affections et aussi pour déceler une grossesse. Voici quelques unes des recettes, rapportés par Venette : si l'urine est trouble, de la couleur de l'écorce de citron mûr, avec de petits atomes qui y élèvent et qui descendent, c'est que la femme a conçu. On peut aussi laisser reposer trois jours l'urine dans un verre bouché « et après l'avoir coulée dans un taffetas clair, s'ils voient de petits animaux sur le taffetas, ils ne font pas de difficulté d'affirmer que la femme est grosse ». Ou encore, l'urine peut être laissée pendant la nuit dans un bassin de cuivre avec une aiguille, si celle-ci présente quelques points rouges au matin, la grossesse est sûre⁴⁸⁰. De manière générale, la couleur foncée « bien cuite » et la présence de sédiments passaient pour des signes positifs de grossesse. Le point commun de la plupart de ces tests est, soit d'utiliser les fluides corporels de la femme (sang, urine) qui sont censées être modifiés après la fécondation, soit de faire parler certaines parties de son corps. Il paraît impensable que la présence d'un embryon ne se manifeste pas d'une quelconque manière et on considère que dès ses débuts, la grossesse révolutionne l'organisme féminin. Il n'est d'ailleurs peut-être pas totalement à exclure que des praticiens d'expérience aient été capables de détecter dans une urine troublée les signes d'une grossesse, sachant que la femme enceinte présente souvent un taux élevé d'albumine⁴⁸¹.

L'uromancie a souvent inspiré les artistes des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, en particulier les peintres de genre naturalistes des écoles flamandes et hollandaises⁴⁸². Ils représentent volontiers, avec ironie, des femmes au ventre gonflé, « malades d'amour », qui viennent consulter des spécialistes dans des scènes intitulées : « La Femme évanouie », « La Visite du médecin », « Il n'y a pas de remède au

⁴⁷⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 110.

⁴⁷⁸ Venette (Nicolas), *Traité de l'amour...*, op. cit., 1751 (éd. 1818), t. 2, Partie III, Chap. 3 : « S'il y a de véritables signes de grossesse », pp. 29-30.

⁴⁷⁹ *Les secrets admirables du Grand Albert...*, op. cit., éd. 1895, p. 107.

⁴⁸⁰ Venette (Nicolas), *Traité de l'amour...*, op. cit., 1751 (éd. 1818), pp. 29-30.

⁴⁸¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 111.

⁴⁸² *Ibid.*, pp. 111-112.

Meige (Henri), « Les urologues dans l'art », *Aesculape*, 1928, pp. 54-67.

Lévy (Jean-Marc), *Médecins et malades dans la peinture européenne du XVII^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, 2 t.

mal d'amour »⁴⁸³. Certains artistes vont jusqu'à représenter dans l'urinal la pellicule blanchâtre annonçant la conception, voire un homonculus. C'est le cas de deux tableaux de Godfried Schalcken intitulés, l'un *Consultation indiscrete* (Musée de La Haye), l'autre *Empirique* (Bruxelles, Collection d'Arenberg). Dans la première toile, on voit une jeune femme affligée, au corsage relâché – indice de grossesse – qui essuie ses larmes. Devant elle se tiennent deux hommes, à la mine grotesque, assis autour d'une table sur laquelle est posée un clistère. Le premier semble être le médecin. Il mire l'urinal où semble flotter une silhouette humaine ; l'autre individu jette sur la patiente un regard réprobateur. Dans le fond de la pièce, un jeune garçon – probablement un serviteur – regarde le spectateur d'air complice et amusé.



« La visite du médecin », Godfried Schalcken, vers 1870-1680, huile sur toile, 35 cm sur 28,5, Cabinet royal de peinture Mauritshuis, La Haye

Witkowski mentionne plusieurs œuvres de ce type, dans lesquelles l'on retrouve les mêmes procédés narratifs⁴⁸⁴. Dans la grande composition de J. Horemans ci-dessous, on voit une jeune femme à l'air contrit et dont le ventre et la poitrine sont cachées. Elle se tient dans une pièce, probablement le cabinet d'un médecin, où se trouvent six personnes. Devant elle, un médecin est assis et tient à bout de bras une grande fiole pleine de liquide qu'il vient d'examiner à la lumière. Le doigt accusateur d'un des spectateurs et les regards réprobateurs de deux femmes ne laissent guère de doute sur le diagnostic porté par le médecin⁴⁸⁵.

⁴⁸³ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse...*, op. cit., 1906, « La grossesse dans l'art ».

⁴⁸⁴ Il mentionne deux gravures de Le Veau, intitulées « Consultation appréhendée » et « Retour de la consultation ». Elles montrent une jeune femme, l'air contrit et au corsage relâché, qui n'ose s'avancer dans la pièce où se trouve un médecin, assis près d'une table chargée de fioles et analysant les urines.

⁴⁸⁵ Witkowski (Gustave-Joseph), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, op. cit., fig. 46, p. 63.



Dessin d'après J. Horemans, s.t. (« La consultation appréhendée », pour Witkowski)

A côté de ces « tests », d'autres signes peuvent laisser présager une naissance. Jacques Gélis rapporte que le chant de certains oiseaux est réputé annoncer une naissance prochaine. Il donne l'exemple des rapaces nocturnes comme le hibou ou la chouette qui, de la Savoie au Poitou, lorsqu'ils chantent à proximité d'une habitation, annoncent la grossesse de la femme de la maison. L'oiseau sorti de la nuit pour dire la vie naissante est, selon lui, un thème très ancien. Dans le Nivernais, c'est le chant du coq répondant à celui d'un coucou qui annonce une grossesse...

Face à un soupçon de grossesse, fait-on confirmer son état par une sage-femme ou un médecin ?

c. Le rôle réel du médecin ou de la sage-femme dans le diagnostic de grossesse

Les médecins ou sages-femmes qui ont écrit des traités d'obstétrique indiquent qu'ils sont très souvent consultés pour certifier une grossesse. « Il n'est pas de jours où le médecin ne soit consulté sur l'état de grossesse », confie Lafargue en 1847⁴⁸⁶. Cependant, Bouchacourt reconnaît encore en 1906 que « beaucoup de femmes ne se figurent-elles pas que, pour savoir si elles sont enceintes, il leur suffit d'avoir recours à leur propre expérience et à celle de leur entourage immédiat »⁴⁸⁷. Elles n'ont donc pas toutes recours aux médecins, loin s'en faut.

En particulier dans les milieux populaires, les femmes ne consultent ordinairement pas pour ce genre de phénomène banal et fréquent. Elles possèdent leurs propres traditions et moyens de détections. En outre, le coût de la consultation rend le recours au médecin assez rare. Et comme finalement, la femme concernée est souvent mieux au fait de son état qu'un médecin, et cela jusqu'au XX^{ème} siècle, cela n'incite guère à aller consulter un praticien. En outre, la méfiance ou l'hostilité à l'égard des nouvelles pratiques médicales, notamment le toucher, limite encore la démarche. Il semble que le recours à un personnel médical ne soit envisagé que dans des cas exceptionnels où le savoir traditionnel ne suffit pas à lever le doute : quand les symptômes sont étranges ou inquiétants et font suspecter une fausse grossesse ; également en cas de gestation prolongée. Les femmes consultent cependant probablement plus facilement une sage-femme, plus proche, moins interventionniste et

⁴⁸⁶ Lafargue (P.C.), *Du diagnostic...*, op. cit., 1847, introduction.

⁴⁸⁷ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse...*, op. cit., 1906.

moins chère qu'un médecin homme qui blesse leur pudeur. Un mémoire, conservé à l'Académie de médecine, témoigne de ces comportements⁴⁸⁸. Il concerne une femme ayant vécu une grossesse difficile et qui, arrivée à terme, n'accouche pas. Après avoir fait appel à une sage-femme, elle sollicite un chirurgien : « Je proposai de la toucher, elle s'y refusa, il n'y avait que ce moyen de bien juger : le mari me répondit qu'il n'était pas aisé à la faire consentir à ce qu'elle ne voulait pas ». On lui prescrit une saignée, des potions adoucissantes, des bains et des lavements. Comme les douleurs reviennent, « elle fit venir M. Morel, chirurgien major de l'hôpital qui la détermina à se laisser toucher, mais il ne put reconnaître ou découvrir l'orifice de la matrice ». Ce chirurgien et l'auteur de l'article reviennent plusieurs fois pour la réexaminer, mais les femmes de l'entourage ne semblent guère avoir confiance en eux :

Les commères firent venir auprès de cette malade la plus ancienne sage-femme de la ville et des plus expérimentée, mais pas assez cependant pour juger d'un cas aussi difficile. Cette sage-femme, après l'avoir touchée, crût reconnaître la tête d'un enfant qui se présentait dans le bassin, de même que celle d'un second encore, quelle s'imagina avoir distingué à travers les parois de la matrice, et placé vers le fond, pronostiquant en conséquent la présence de deux enfants dont nous ne nous étions pas aperçus, qui par la gêne mutuelle qu'ils éprouvaient sans doute, étaient la cause des douleurs ; il n'en fallut pas davantage pour être accueillie avec admiration et obtenir la plus grande confiance. Cette nouvelle fut bientôt répandue et l'on peut juger d'avance l'estime que l'on eut ensuite de nous.

La malade se vouant totalement à la sage-femme, les chirurgiens s'en vont, mais elle finit par mourir et son cadavre ouvert révèle une grossesse ventrale et non des jumeaux... Ce récit est précieux car il témoigne de la méfiance des femmes envers les praticiens masculins, leurs gestes et leurs interprétations. Il montre aussi la rivalité entre personnels soignants autour des femmes en couches, ainsi que l'incapacité à diagnostiquer, à expliquer et encore plus à traiter les cas de grossesses exceptionnels.

Les femmes des classes favorisées ont cependant plus volontiers recours aux médecins et aux chirurgiens pour s'assurer de leurs grossesses que les femmes du peuple. A l'époque moderne, cette démarche s'explique avant tout par des raisons culturelles car le diagnostic médical n'est guère plus assuré que celui des femmes ou des matrones. Au XVIII^{ème} siècle, dans des milieux très privilégiés comme la cour, où le médecin fait partie de l'entourage quotidien, il semble intervenir très vite pour poser le diagnostic et conseiller la femme enceinte.

La correspondance d'Angélique et Marc de Bombelles révèle ainsi un recours précoce aux médecins pour confirmer ou infirmer des soupçons de grossesse. Lorsque des symptômes équivoques lui font consulter Vermond en 1778, Angélique confie à son mari : « Vermond ne veut pas me dire si je suis grosse. Loustaunau qui m'a saignée m'a dit que la première palette était pour la grossesse, mais que la seconde disait le contraire »⁴⁸⁹. On voit ici que l'accoucheur est très prudent ; il n'ose pas émettre un avis tranché. Frustrée de ne pas savoir si elle est réellement enceinte, Angélique interroge le chirurgien qui s'occupe de la saignée, Vermond laissant cette basse besogne à un praticien moins réputé que lui. Ce second chirurgien, qui a ses propres méthodes de diagnostic, refuse lui aussi de trancher et fait une réponse de normand à sa patiente. Le retour rapide des règles d'Angélique confirme qu'ils ont bien fait d'être prudents. Quand Angélique tombe réellement enceinte en 1779, elle est à nouveau examinée par un médecin qui cette fois confirme le diagnostic : « Lemonnier m'a tâté le pouls encore ce matin, et assure que je suis grosse »⁴⁹⁰.

Au XIX^{ème} siècle, le recours au médecin est généralisé dans les élites bourgeoises et nobles pour confirmer le diagnostic de grossesse. Ainsi Michelet note dans son journal, à propos de sa femme Athénaïs : « Elle veut sérieusement savoir si elle est enceinte. M. Cascaux ? ou le médecin des Ternes ? »⁴⁹¹. La question porte désormais sur le choix du praticien pour valider le diagnostic et non sur l'opportunité de faire ou non appel à un médecin.

⁴⁸⁸ « Mémoire sur une grossesse ventrale », 1789-1790, A.R.C., Carton 17, dossier 5, n°86 (Académie de médecine).

⁴⁸⁹ Bombelles (marquis et marquise), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 13 décembre 1778.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, 7 novembre 1779.

⁴⁹¹ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 13 décembre 1849.

Si le diagnostic reste longtemps incertain et constitue un sujet très débattu, la question de la durée de la grossesse est aussi source de controverses.

B. LE TEMPS DE LA GROSSESSE

La question du temps de la grossesse a été traitée selon deux axes. D'abord en évoquant les croyances sur la durée de gestation considérée comme « normale » dans l'espèce humaine. Pour cela, nous avons repris certains travaux historiques concernant le XVIII^{ème} siècle⁴⁹², qui ont été complétées avec des sources personnelles, notamment les mémoires de l'Académie royale de chirurgie. Pour le XIX^{ème} siècle, l'analyse sur la durée de la grossesse est exclusivement personnelle ; nous avons utilisé notre corpus d'ouvrages médicaux et de dictionnaires.

Le deuxième temps de cette partie, porte sur l'évaluation du stade et du terme de la grossesse par le passé. Pour cela, les sources médicales de notre corpus ont été confrontées avec les hypothèses et les conclusions de J. Schlumbohm sur la maternité de Göttingen. Nous avons notamment utilisé les carnets du Dr Mattéi, conservés à l'Académie de médecine, qui permettent de voir comment les femmes évaluent elles-mêmes le terme de leur grossesse. La détermination de ce dernier point est lourde d'enjeux, notamment parce qu'elle pose la question de la fidélité conjugale. Les écrits du fort privé ont permis de rentrer dans l'intimité de certains couples et de voir comment ce point était vécu.

1. La durée de la grossesse

a. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Les incertitudes sur la durée normale d'une grossesse

Selon la plupart des praticiens de la deuxième moitié du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècle, une grossesse normale peut durer entre sept et onze mois. Suivant l'adage d'Aristote, ils considèrent en effet que la durée de gestation chez l'humain n'est pas immuable comme celle des animaux :

Pour ce qui est du terme de l'accouchement, la plupart des auteurs assurent, avec Aristote, que la nature a donné à tous les autres animaux un certain temps limité pour porter leurs petits et pour les mettre au jour ; mais que la femme seule, par une faveur particulière de la (...) nature, n'en a aucun qui fait préfix, tant pour concevoir que pour porter et enfanter⁴⁹³.

L'autorité d'autres grands auteurs antiques contribue également à accréditer l'idée d'une temporalité variable de la grossesse. Ainsi Pythagore, distinguait deux types de gestation : la petite (sept mois), la grande (dix mois). On interprète également mal les idées d'Hippocrate qui évoquait des grossesses normales de dix mois mais qui parlait en fait de mois lunaires. Ce dernier estimait aussi la durée de la grossesse en fonction de la date à laquelle le fœtus faisait son premier mouvement. Il suffisait de multiplier par trois pour obtenir la date de l'accouchement, ce qui pouvait donner un terme très différent d'un enfant à l'autre⁴⁹⁴.

La durée de la grossesse est quand même principalement établie à neuf mois par les praticiens médicaux, mais ils reconnaissent cependant qu'elle peut varier selon les cas : on parle donc de naissances précoces ou avancées, tardives ou retardées⁴⁹⁵. Ces questions suscitent des discussions importantes entre les savants à l'époque moderne. Mauriceau indique en effet :

⁴⁹² Notamment Pierre Darmon pour la question des grossesses tardives ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.* Voir aussi Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*

⁴⁹³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 194.

⁴⁹⁴ Si l'enfant bouge à 70 jours, il naîtra à 210 jours ; si c'est à 90 jours, il naîtra à 270 jours, cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 128.

⁴⁹⁵ On ne peut pas considérer avec Elsa Dorlin que les chirurgiens accoucheurs de la fin du XVII^{ème} siècle fixent le temps de la grossesse à neuf mois en rompant définitivement et radicalement avec la tradition passée ;

Il y a (...) une grande contestation entre plusieurs auteurs touchant les différents termes jusqu'auxquels la femme peut porter son enfant : mais tous demeurent d'accord que les termes les plus ordinaires sont le septième et le neuvième mois et principalement le neuvième », qui est vu comme le « terme le plus naturel⁴⁹⁶.

Il ajoute qu'une femme peut mettre au jour son enfant également au « dixième et même quelque fois au onzième mois, ce qui est très rare ». Encore à la fin du siècle, Baudelocque indique qu'« indépendamment des causes accidentelles qui peuvent troubler l'ordre de la nature et provoquer l'accouchement dans tous les temps de la grossesse, on remarque que bien des femmes accouchent constamment au terme de septième mois, d'autres à celui de huit, ou beaucoup plus tôt ; mais il n'est pas également prouvé que la grossesse puisse se prolonger au-delà de la révolution du neuvième mois »⁴⁹⁷. Beaucoup de médecins de l'époque moderne considèrent donc qu'un enfant né à sept ou huit mois n'est pas nécessairement « prématuré ; il peut être prêt avant l'heure⁴⁹⁸. Cette question des naissances « précoces » connaissant une importante évolution pendant la période étudiée, nous l'étudierons en particulier plus loin⁴⁹⁹.

Les grossesses tardives font l'objet du débat le plus important à l'époque moderne, notamment au XVIII^{ème} siècle. Il s'agit en effet d'une question sensible qui n'engage pas que les médecins mais aussi les juristes car elle touche à l'honneur des femmes et peut poser des problèmes de succession, en cas de décès du mari. Certains médecins, comme Mauriceau et Dionis, reconnaissent que beaucoup de ces grossesses dites tardives procèdent en fait d'erreur de calcul des femmes, car certaines ont encore leurs menstruations les premiers mois. Mais ils semblent souvent mal à l'aise pour trancher cette question et refusent parfois de prendre parti. Ainsi Mauriceau évoque ce débat récurrent :

Pour savoir si un enfant qui vient au mode onze ou douze mois après la mort de son prétendu père, peut être légitimement né et par conséquent admis à son hérédité (...) il y a eu des partisans pour et contre l'une et l'autre opinion ; quant à moi, pour éviter la prolixité, je la laisserai indécise et n'ajouterai rien sur ce fait à ce que j'ai dit ci-dessus⁵⁰⁰.

Dionis, lui, reste persuadé que la grossesse dure neuf mois révolus, mais il concède qu'un chirurgien doit parfois composer avec ce que disent les femmes :

Le terme (...) de la femme est réglé à neuf mois accomplis ; ce terme est une loi positive qu'il n'y a pas une femme qui en soit dispensée ; celles qui nous disent qu'elles ont porté leurs enfants plus ou moins de temps, ont souvent leurs raisons, il ne faut pas que le chirurgien soit assez crédule pour les en croire sur leur parole, mais il ne faut pas aussi qu'il entreprenne de leur prouver que cela ne peut être, car quelques fois leur honneur est intéressé à soutenir ce qu'elles nous disent⁵⁰¹.

Il se montre donc compréhensif et cherche à protéger les femmes qui font état de durée de grossesse anormale, même au mépris de la vérité scientifique. Il ajoute :

Il est des occasions où on ne doit pas affirmativement soutenir de principe ; une jeune femme qui au bout de sept mois accouchera d'un enfant aussi formé que s'il était venu à neuf : une veuve qui dix ou onze mois après la mort de son mari lui donnera un successeur, une femme qui accouchera quelques fois onze mois ou un an après le départ de son mari, ira-t-on dire que l'un et l'autre fait est impossible ? Il y va de l'honneur de ces personnes, il faut pour lors que le chirurgien paraisse persuadé que cela est possible, qu'il leur cite quelques auteurs qui

l'incertitude sur la durée normale d'une grossesse se prolonge encore jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle ; Dorlin (Elsa), *La matrice de la race...*, *op. cit.*, pp. 114-115.

⁴⁹⁶ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op.cit.*, 1681, pp. 192 et sq.

⁴⁹⁷ Baudelocque, (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1787.

⁴⁹⁸ Mme du Coudray, reprenant les idées de Mauquest de la Motte, indique : « un enfant, dit-il, doit être censé né à terme, lorsqu'il est en état de se conserver la vie et de prendre le mamelon de la nourrice, en quelques temps que la mère accouche, soit que ce soit au septième, au huitième, au neuvième, dixième, onzième, douzième et même au treizième mois », Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1759.

⁴⁹⁹ Voir le chapitre V.

⁵⁰⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 194 et sq.

⁵⁰¹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, pp. 193 et sq.

rapportent de pareilles histoires et qu'il se défende honnêtement d'en dire son sentiment, pour éviter le désordre et le déshonneur qu'un aveu trop sincère causerait à toute une famille⁵⁰².

La controverse est encore vive au milieu du XVIII^{ème} siècle, notamment autour de 1764 quand une affaire particulière agite médecins et juristes sur la question de savoir si une grossesse de dix, onze ou douze mois est possible⁵⁰³. Le point de départ est constitué par le cas de Renée, une veuve de 34 ans, qui accouche onze mois après la mort de son époux de 72 ans. La querelle est passionnée entre ceux qui croient la chose possible, ceux qui la conteste et ceux enfin qui n'y croient guère mais font comme si, car cela évite de remettre en cause l'honneur des dames. Les débats sont houleux, si on en croit le témoignage de Pierre Sue :

On a vu la lice du combat devenir non un champ où chacun se disputât la victoire, mais une arène de gladiateurs où c'était à qui égorgerait le mieux la partie adverse. On a vu les injures les plus atroces, les sarcasmes les plus méchants prendre la place des autorités et de la raison : deux médecins surtout, Messieurs Petit et Bouvart, se sont traités dans leurs écrits d'une façon si outrageante, qu'il est réellement inconcevable que des écrits si licencieux aient pu couler de la plume de gens de Lettres⁵⁰⁴.

Sans rentrer dans tous les détails de la querelle⁵⁰⁵, retenons que pour Louis⁵⁰⁶ et Bouvard, les grossesses de plus de neuf mois sont illégitimes et témoignent de la fourberie des femmes car elles se produisent souvent chez des veuves sans lignée. Ils allèguent aussi les erreurs de calcul liés à l'arrêt de règles. Petit, Bertin et le juriste Lebas⁵⁰⁷ pensent au contraire qu'il n'y a pas de « terme préfixe » à la grossesse et que des naissances tardives sont possibles. Ils invoquent à l'appui de leur thèse l'autorité des plus grands médecins depuis l'Antiquité, ainsi que les nombreux arrêts légitimant en Europe les enfants posthumes jusqu'à douze mois après les premiers signes de grossesse. Mais malgré l'ampleur de la polémique, le fond de l'affaire n'est pas tranché car Renée meurt en 1766 sans que l'un des deux camps ne l'ait emporté.

L'idée d'un terme variable pour les grossesses se rencontre donc encore assez fréquemment au tournant des XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècles, même chez des praticiens faisant preuve par ailleurs de rigueur. Jürgen Schlumbohm rapporte ainsi qu'Osiander, médecin à la maternité de Göttingen, cautionne dans les procès-verbaux de ses patientes des durées de grossesse parfois aberrantes⁵⁰⁸. Ainsi, Dorothea Elisabetha Diesin déclare le 6 février 1813 « être tombée enceinte à Pâques, se sentir bien et penser accoucher dans cinq semaines »⁵⁰⁹. Or, entre Pâques 1812, qui tombe un 29 mars, et la date à laquelle elle accouche, le 10 avril 1813, il s'écoule une année presque complète, sans que cela ne suscite de remarque ou d'interrogation de la part du professeur. Plus surprenant encore, le cas de Louise Zofgern qui se déclare le 25 janvier enceinte depuis la Saint-Michel de l'année précédente (29 septembre) et qui « pense accoucher dans huit jours », l'examen interne confirmant l'imminence de l'accouchement, ce qui ramène la grossesse à légèrement plus de quatre mois. Peut-être s'agit-il simplement de négligences de la part de l'obstétricien qui n'a pas fait réellement attention aux dates données ou qui n'a pas corrigé une erreur qu'il avait peut-être quand même perçue. Cependant, les rares corrections apportées par le médecin dans quelques cas rendent parfois la chronologie plus aberrante encore. Louise Mennemannin, déclare ainsi le 19 août 1813 être tombée enceinte huit jours après Pâques et

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ Pierre Darmon relate cette affaire et évoque la « profusion inouïe de documents » que la polémique a laissé ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation... op. cit.*, p. 226.

⁵⁰⁴ Sue (Pierre), *Essai historiques, littéraires et critiques sur l'art des accouchements*, 1779, t. II, p. 127.

⁵⁰⁵ Nous renvoyons pour cela à l'ouvrage de Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation..., op. cit.*, pp. 226-229.

⁵⁰⁶ Louis, *Mémoire contre la légitimité des grossesses tardives*, 1764 ; Bouvart (Michel Philippe), *Consultation contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, 1764 ; Louis, *Consultation sur la légitimité des naissances prétendues tardives*, 1765 ; Bouvart, *Consultation sur une naissance tardive*, 1765 ; Bouvart, *Lettre pour servir de réponse à un écrit qui porte pour titre « Lettre à Monsieur Bouvart », par A. Petit*, 1769.

⁵⁰⁷ Lebas, *Question importante : peut-on déterminer un terme préfix pour l'accouchement ?* 1764 ; Lebas, *Nouvelles observations sur les naissances tardives*, 1765 ; Lebas, *Lettre à M. Bouvart*, 1765 ; Petit, *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives*, 2 vol., 1766 ; Lebas, *Réplique à l'ouvrage de M. Bouvart par M. Lebas*, 1770.

⁵⁰⁸ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *art. cit.*, pp. 12-13.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

pense accoucher après Noël, c'est-à-dire au bout de huit mois de grossesse. Osiander corrige sa déclaration par un « huit jours après Pentecôte », ce qui aboutit à une grossesse de six mois et demi seulement⁵¹⁰. J. Schlumbohm explique ces erreurs par le fait que, s'intéressant plus aux cas individuels qu'aux moyennes statistiques, Osiander n'a pas toujours vérifié « par le calcul les données relatives à la durée des grossesses ni à mieux définir leurs marges de variation »⁵¹¹.

Toutefois, à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle, des praticiens de plus en plus nombreux essayent de montrer par l'observation et l'établissement de statistiques personnelles que les naissances tardives ont un caractère exceptionnel. Ainsi Chambon de Montaux rapporte le cas d'un confrère ayant noté les dates des cinq grossesses de sa femme, qui a toujours accouché à neuf mois, à quelques jours près⁵¹². Astruc consacre aussi un chapitre à ce sujet car, dit-il : « Il m'a paru qu'il était temps de fixer le terme du part ou accouchement, jusqu'à présent trop incertain, et de purger la médecine de tant d'observations fabuleuses qui la déshonorent »⁵¹³. Il conteste l'indétermination de la durée de la gestation humaine :

La nature constante dans ses opérations agit toujours avec règle et mesure (...). Peut-on s'imaginer que Dieu, l'auteur de la nature, qui a bien voulu régler la portée de tous les animaux, ait négligé l'espèce humaine, qui paraît avoir été le principal objet de son attention, jusqu'à laisser incertain le temps de la naissance de l'homme ; et à moins qu'on ne soit aveuglé par la prévention, ne doit-on pas convenir que puisque la portée de tous les animaux a un terme réglé, la grossesse des femmes doit en avoir un de même ?⁵¹⁴

Il fixe la durée de la gestation à neuf mois de trente jours, ce qui fait 270 jours, tout en reconnaissant qu'il existe une certaine latitude dans le terme, mais n'excédant pas trente jours. Au-delà du dixième mois, il considère qu'une naissance n'est plus légitime. Les médecins nuancent aussi l'opposition avec monde animal ; on réalise que les naissances animales peuvent aussi avoir de l'avance ou du retard⁵¹⁵.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces idées sur la durée de la grossesse ont cours dans les mentalités populaires. Il semble que, traditionnellement, on considère qu'une grossesse dure dix mois, car on se réfère au calendrier lunaire, un mois comptant un peu plus de vingt-sept jours. Ce mode de calcul explique d'ailleurs peut-être les confusions autour des grossesses tardives ; une femme pouvait voir dix ou même onze lunes successives avant d'accoucher (si elle comptait depuis ses dernières règles)⁵¹⁶. Ce mode de calcul relève une autre manière d'appréhender le temps que la nôtre : « On sait que le temps a été mesuré par les nuits, les lunes et les hivers, avant de l'être par les jours, les soleils et les années ; on a d'abord privilégié l'ombre sur la lumière »⁵¹⁷. Selon lui, le débat sur les naissances tardives à la fin du XVIII^{ème} illustre le passage à la nouvelle conception du temps : « La grossesse n'a plus désormais que neuf mois ! ». Cependant, des grossesses qui se prolongent réellement au-delà du temps considéré comme normal effrayent les populations du passé, qui craignent une naissance contre nature. Adrien Sicler relate ainsi l'exemple d'Antoinette Giraud, du diocèse de Puy, qui est convaincue d'être restée enceinte de février 1668 à septembre 1669, soit dix-neuf mois⁵¹⁸. Terrifiée à la pensée que sa gestation est anormale, elle craint d'accoucher d'un monstre ; la grossesse se termine pourtant par la naissance d'une belle petite fille. Le médecin ne donne pas vraiment

⁵¹⁰ En réalité, la femme accouche le 20 décembre 1813.

⁵¹¹ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *art. cit.*, p. 13.

⁵¹² Chambon de Montaux, *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1785, pp. 145 et sq

⁵¹³ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, T. V, Chap. IX : « Du terme naturel du Part ou Accouchement ».

⁵¹⁴ *Ibid.*, pp. 285-286.

⁵¹⁵ Jacques Gélis rapporte les statistiques établies en 1766 sur des couvées de poussins par Darcet qui montre l'échelonnement des éclosions. En 1817, Tessier déduit de l'observation de 575 vaches, 277 juments, 7 bufflonnes, 2 ânesses, 912 brebis, 25 truies et 172 lapines « que la durée de gestation est très variable dans chaque espèce », Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 129.

⁵¹⁶ Roussier (Jules), « La durée normale de la grossesse », *Mélanges Henri Levy-Bruhl*, Paris, 1959, pp. 250-251.

⁵¹⁷ Le Goff (Jacques) « Temps de l'Eglise et temps des marchands » ainsi que « Le temps du travail dans la crise du XIV^{ème} siècle », dans *Pour un autre Moyen Age*, Paris, 1977, pp. 46-79 ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 130.

⁵¹⁸ Sicler (Adrien), *Histoire inouïe d'un accouchement de dix-neuf mois, ouvrage d'une grande utilité aux médecins, chirurgiens, curieux*, Le Puy, 1670 ; cité par Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 240.

d'explication ; s'agit-il d'une grossesse illusoire suivie d'une vraie grossesse ? On est surpris en tous cas de l'absence de recul critique des hommes de science face à ces phénomènes hors du commun qui les fascinent. Il semble d'ailleurs que les gens du peuple soient parfois bien moins crédules que les médecins quant à la réalité des grossesses prolongées, comme en témoigne l'affaire Madeleine Ernault, évoquée par Arlette Farge et citée précédemment⁵¹⁹. Les femmes du quartier où habite cette enfant – soit disant enceinte – se passionnent pour son cas, mais quand « neuf, dix, onze, quinze mois passent » sans qu'elle accouche, elles

se désintéressent de l'évènement. Elles ont fait « leurs calculs », commente le commissaire Gillot : la mémoire de leur corps, la connaissance de l'enfantement les rend proche d'un calendrier dont la curiosité et l'ignorance médicale ne parviennent pas à les éloigner. Elles savent en leur corps le temps de l'enfant à naître, et si elles ont bien voulu accueillir l'idée qu'une fillette puisse être enceinte, elles en peuvent pas attendre indéfiniment que l'enfant naisse : autre est leur temporalité⁵²⁰.

Les grossesses prolongées ou perpétuelles restent très présentes dans la littérature médicale jusqu'au XVIII^{ème} siècle, surtout dans les ouvrages sur les curiosités de la nature et les communications faites aux Académies⁵²¹. Il s'agit souvent de grossesses extra-utérines où l'œuf est tombé dans la cavité du bas-ventre, s'y développe plus ou moins et finit par se pétrifier. De nombreux récits, où le fabuleux se mêle à des tentatives d'explications scientifiques, font état de fœtus retrouvés ainsi après l'ouverture du corps de leur mère, parfois au bout de plusieurs dizaines d'années. Les cas les plus célèbres sont ceux du fœtus de Berlin, extrait en 1774, après vingt-cinq ans dans le corps de sa mère, et celui du fœtus de Mannheim, qui a prolongé son séjour pendant près de cinquante ans (1816)⁵²².

Certains de ces fœtus semblent avoir continué à vivre une existence végétative au sein de leur mère et les médecins cherchent à expliquer leur conservation. Certains pensent que l'organisme maternel dégage du sel assurant la survie du fœtus⁵²³. Housset avance une autre explication à partir du cas de Marie de Bresse, dont le fœtus est resté trente ans dans ses entrailles

immobile, sans avoir besoin d'autre nourriture que les humeurs de son propre corps repompoit à l'aide des vaisseaux inhalans, répandus sur toute la surface de la peau, correspondans aux pores dont elle est criblée... Un simple rafraîchissement journalier suffisoit pour son entretien : aussi son corps est demeuré sain et entier jusqu'à l'époque de la mort de sa mère qui, peut-être, a été suivie et accompagnée de la sienne⁵²⁴.

Dans plusieurs autres cas rapportés par les médecins, le fœtus est mort à un terme assez avancé de la grossesse et reste parfois longtemps à l'intérieur du corps maternel, d'où il finit par ressortir, mais en morceaux, putréfié et par des orifices inhabituels. Ces cas surprennent toujours les médecins qui les relatent avec une certaine complaisance morbide. Desfontenelles rapporte ainsi en 1738 le cas d'un

⁵¹⁹ Farge (Arlette), *La vie fragile*, *op. cit.* ; voir p. 128 pour les détails sur ce cas.

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 286.

⁵²¹ Sigaud de la Fond, *Dictionnaire des merveilles de la nature*, Paris, 1781 ; Housset, *Historiques sur quelques écarts ou jeux de la nature...*, Neuchâtel, 1785 ; cités par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, *op. cit.*, pp. 223-225.

Les Archives de l'Académie royale de chirurgie, conservées à l'Académie de Médecine, contiennent aussi un certain nombre de cas de grossesses prolongées. En voici quelques exemples :

- Juteau (Piet), « Observations sur des naissances tardives », 1773, carton 27, dossier 0, n° 23, A.R.C.

- Gery, « Femme qui a porté plus de trente deux mois un enfant », 1783, carton 28, dossier 12, n°72, A.R.C

- Desfontenelles (Verdier), « Observations sur une grossesse extraordinaire », carton 29, dossier 3, n°95, A.R.C.

Les archives contiennent également beaucoup d'exemples de grossesses extra-utérines, dont certaines sont également prolongées :

- Léger, « Observations sur une conception ventrale », 1787, carton 17, dossier 5, n°80, A.R.C.

- Eustache, « Grossesse extra-utérine », 1786, carton 17, dossier 5, n°81, A.R.C.

- Delacroix, « Observations sur une grossesse ventrale, 1756, carton 17, dossier 5, n°82, A.R.C.

- Nouvelle, « Lettres sur une conception ventrale », 1790, carton 17, dossier 5, n° 87, A.R.C.

⁵²² Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 223.

⁵²³ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 241.

⁵²⁴ Housset, *Historiques sur quelques écarts ou jeux de la nature...*, *op. cit.*, p. 56 ; cité par Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, pp. 224-225.

fœtus resté six ans dans la matrice⁵²⁵. Sa mère, Gabrielle Desplantes, âgée de 35 ans, avait connu jusque là plusieurs couches heureuses, mais au huitième mois de sa dernière grossesse, « elle se laissa tomber dans la rue, chargée d'un seau plein de moules qu'elle portait à la poissonnerie ». Elle se mit à ressentir peu après les douleurs de l'accouchement, mais « elle refusa les secours de l'accoucheur, voulant attendre la fin de son terme⁵²⁶. » Elle ressentit des convulsions violentes pendant six semaines et vit s'écouler de l'utérus un flux sanieux et sanguinolent. Elle se maintint dans cet état pendant quatre ou cinq ans au bout desquels elle vint à mourir. L'ouverture du cadavre mit au jour un fœtus en partie altéré.

Un autre cas illustre l'incrédulité des médecins face à ce genre de phénomène et atteste de l'incertitude du diagnostic de la grossesse, même à un stade très avancé. Géry, chirurgien à Montbrisson rapporte ainsi le témoignage de Jeanne Poncet, âgée de 34 ans, à l'issue de sa quatrième grossesse, en avril 1780⁵²⁷ :

Je crûs avoir des signes de grossesse, je ne me trompai pas, à quatre mois et demi, je senti bouger mon enfant ; sur la fin du neuvième mois, j'eus des douleurs pour accoucher, elles n'étaient pas si fortes que pour mes autres couches. (...) Au septième [jour], je fis appeler la sage-femme, après m'avoir touchée, elle me dit que j'accoucherais bientôt, cependant huit jours se passent, la sage-femme et moi crûmes que nous nous étions trompées.

Par la suite, la femme perd du sang, son ventre s'affaisse et devient plus dur, mais elle n'est pas davantage incommodée. Deux mois après, elle indique : « Je fus consulter un médecin et un chirurgien, ils m'examinèrent pendant longtemps et me dire que je m'étais trompée sur ma grossesse, que ce n'était autre chose que des obstructions pour lesquelles ils m'ordonnèrent plusieurs remèdes ». En juin 1782, le scénario tourne au cauchemar. La femme ressent de vives douleurs dans la région du nombril, qui devient la proie d'inflammations. Le chirurgien y applique des cataplasmes, mais du pus finit par sortir et cela pendant quatre mois, avec une odeur insupportable. En septembre, les divers ulcères apparus dans la zone ventrale finissent par ne plus former qu'un trou unique, pourri et plein de vers d'où le chirurgien finit par extraire des os, qu'il reconnaît comme ceux d'un fœtus de neuf mois... Et l'auteur de conclure que, contre toute attente, la femme n'a pas péri des suites de cette aventure et « quelle se porte bien par ailleurs » !

Les conditions qui expliquent la durée variable de ces grossesses

Cette question en rejoint une autre, également très débattue, qui est celle de la responsabilité du déclenchement de l'accouchement. Pour beaucoup de médecins, le fœtus est le principal responsable de sa sortie, notamment du fait de sa corpulence et de son poids croissant qui le font manquer de place : plus il est gros, plus il doit sortir tôt. Dans les mentalités populaires, c'est plutôt l'idée contraire qui prévaut, en accord avec l'art culinaire. On pense que plus le rôti est gros, plus il doit cuire longtemps... Cela s'accorde d'ailleurs avec les observations du monde animal ; les grands animaux portant plus longtemps leurs petits. Aristote soulignait déjà « les éléphants ont besoin de séjourner deux ans dans la matrice pour leur grande corpulence »⁵²⁸. Certains contestent cependant cette idée. Astruc souligne ainsi que l'utérus est capable de porter des jumeaux à terme et que la grosseur de l'enfant ne peut seul expliquer le déclenchement de l'accouchement⁵²⁹. Il incrimine plutôt la pesanteur de la tête du fœtus dans le bas de la matrice et sur le col (celui-ci étant ramolli par la compression des vaisseaux lymphatiques). Elle provoquerait un « sensorium », une sensation réflexe déclenchant l'accouchement, les trépidations du fœtus causant des contractions⁵³⁰. On considère aussi que le temps de séjour n'est pas le même pour les deux sexes : les garçons passent pour être prêts à naître plus tôt que les filles. On prête également au fœtus des motivations d'adultes qui le pousseraient à sortir. Au bout de neuf mois, il aurait faim et il partirait à la recherche d'une nourriture

⁵²⁵ Desfontenelles, « Observations sur une grossesse extraordinaire », *fonds cit.*

⁵²⁶ Ce fait attesterait de la croyance effective en la faible survie des enfants nés au huitième mois.

⁵²⁷ Géry, « Femme qui a porté plus de trente deux mois un enfant », *fds cit.*

⁵²⁸ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 230.

⁵²⁹ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, T. V, Chap. IX : « Du terme naturel du Part ou Accouchement ».

⁵³⁰ *Ibid.*

plus substantielle, de même que les oiseaux cassent la coquille qui les retient prisonniers⁵³¹. Il peut aussi avoir des crampes à cause d'une position inconfortable⁵³². Les médecins invoquent également les excréments baignant dans les eaux de l'amnios qui le feraient fuir. Astruc pense plutôt que le méconium et l'urine accumulés dans le corps du fœtus provoquent chez lui des tranchées qui le font s'agiter⁵³³ ; ce serait alors l'enfant qui, par ses efforts pour se libérer, irriterait la matrice et provoquerait l'accouchement⁵³⁴. Ce type de représentations s'observent avec une étonnante permanence jusqu'à nos jours. En effet, une enquête ethnographique en Alsace en 1979 décrit le processus de la naissance tel que le conçoivent encore certaines femmes : « La femme accouche parce que l'enfant n'a plus assez de place et de nourriture, alors il provoque un grand mouvement, comme le poussin sort de sa coquille, une pression si forte sur le haut du corps que le sang et l'eau du corps forment le lait et que l'enfant sort par le bas »⁵³⁵.

La responsabilité de l'accouchement incombe aussi au tempérament de la femme, à son régime, à l'exercice plus ou moins grand qu'elle prend. Astruc souligne ainsi que l'alimentation, les passions et la cohabitation avec le mari peuvent faire impression sur l'enfant et « doivent accélérer ou retarder la sortie⁵³⁶. » Pour Leroy, « tout ce qui peut ralentir la marche progressive des fluides de la femme grosse peut prolonger la gestation⁵³⁷ ». Les femmes ayant un « excès de sucs dans le bas-ventre » ou une surcharge pondérale voient ainsi leur accouchement retardé. Il pense également qu'une première couche dure plus longtemps, de même que les grossesses chez les femmes un peu âgées ayant déjà eu plusieurs enfants⁵³⁸. En outre, une forte émotion peut « troubler [les] fonctions et retarder [un] accouchement »⁵³⁹.

Globalement, au XVIII^{ème} siècle, on considère de plus en plus que c'est l'utérus qui expulse le fœtus et non ce dernier qui est l'acteur principal de sa naissance. Puzos en veut pour preuve le fait que l'on peut accoucher d'un enfant mort. Il réfute aussi l'idée que ce soit le fœtus qui, ayant la tête en bas, pousse avec ses pieds au fond de la matrice et déclenche l'accouchement, car les pieds ne sont pas placés en haut, ce qui est encore plus vrai chez les enfants mal tournés⁵⁴⁰. Les qualités de la matrice expliquent principalement la durée variable de la grossesse : elle peut devenir trop étroite et rétrécie avec la croissance de l'enfant, ce qui l'amène à expulser l'enfant⁵⁴¹. L'utérus peut également être trop chaud, ce qui pousse l'enfant à chercher la fraîcheur à l'extérieur. Comme on l'a vu précédemment dans les théories populaires sur la fécondation, l'utérus est assimilé à un four dans lequel lèverait la pâte et cuirait le pain ; selon les cas, la cuisson de l'enfant s'effectue plus ou moins vite. Cette image est d'ailleurs reprise jusqu'au XVII^{ème} siècle par les accoucheurs : « Ils disent que les tempéraments des hommes étant presque infinis, les enfants qui ont le plus de chaleur sont plus tôt formés dans le

⁵³¹ Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, op. cit., p. 225.

⁵³² Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour...*, op. cit., 1687, p. ?

⁵³³ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, op. cit., 1770, T. V, Chap. XIII : « De l'accouchement naturel ».

⁵³⁴ Aujourd'hui encore, les scientifiques n'ont pas totalement éclaircis les facteurs qui provoquent l'accouchement ; il semblerait que la responsabilité soit partagée entre le fœtus et l'organisme maternel.

⁵³⁵ Bonnet (Jocelyne), *La terre des femmes...*, op. cit., p. 113 ; cette citation montre également la permanence de l'idée que le sang se transforme en lait après l'accouchement.

⁵³⁶ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, op. cit., 1770, T. V, Chap. IX : « Du terme naturel du Part ou Accouchement ».

⁵³⁷ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire...*, op. cit., 1787, p. 109.

⁵³⁸ *Ibid.*, pp. 110 et sq.

⁵³⁹ Il relate d'ailleurs un cas cité par Buffon : « M. de Buffon, dans son huitième volume de supplément à *l'Histoire naturelle*, rapporte une observation de naissances tardive (...) : Une dame avait eu neuf enfants ; le dixième vint au monde après treize mois de grossesse (...). Au commencement de février, qui était son neuvième, elle eut des douleurs telles que la sage-femme et l'accoucheur qui furent appelées annoncèrent que cette dame serait délivrée dans la nuit suivante ; néanmoins l'accouchement fut différé jusqu'au 10 juillet. A la fin de février, cette dame avait eu une grande émotion qui avait concouru à troubler ses fonctions et à retarder son accouchement jusqu'en juillet ». L'enfant naît et vit, mais petit et contrefait ; Leroy conclut : « le volume de la tête, le terme de l'accouchement, la conformation, tout était ici monstrueux », *ibid.*, pp. 113-114.

⁵⁴⁰ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759, II : « De la matrice ».

⁵⁴¹ Pour Mauriceau, « Si ceux qui pratiquent les accouchements y font une véritable réflexion ils connaîtront qu'il n'y a que la seule matrice, aidée de la compression des muscles du bas du ventre et du diaphragme, qui fasse l'expulsion de l'enfant, lorsqu'étant irritée par la grosseur et pesanteur, elle ne peut s'étendre davantage pour le contenir », Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, pp. 194 et sq.

sein de leur mère et naissent plus tôt ; ainsi il y en a qui viennent au monde à six mois »⁵⁴². L'analogie de la grossesse humaine avec le monde végétal se retrouve également pour expliquer la durée plus ou moins grande de la grossesse. De même qu'une graine semée dans terrain fertile germe et mûrit plus ou moins vite selon climat, le fœtus, dans la terre fertile qu'est la matrice, se développe à un rythme qui lui est propre⁵⁴³. Une autre métaphore proche, employée par Mauriceau ou Chambon de Montaux⁵⁴⁴, assimile le fœtus au fruit : « Nous pouvons encore reconnaître la semblable chose aux fruits car les saisons et les différents climats aident toujours plus ou moins à leur propre maturité qui dépend aussi beaucoup de l'agriculture »⁵⁴⁵.

Dans les mentalités populaires rurales, la lune, la conjonction des astres ou le climat jouent aussi un rôle essentiel dans la grossesse et le déclenchement de l'accouchement. *Le Grand Albert* accorde ainsi une grande place à l'influence des astres sur le développement du fœtus. D'après cet ouvrage, l'âme reçoit des étoiles et des planètes, ses diverses qualités, mais chaque mois est en particulier dominé par une planète : « La lune achève dans le septième mois ce qui était commencé par d'autres planètes ; car elle remplit de son humidité tous les vides qui se rencontrent dans la chair »⁵⁴⁶. La lune passe surtout pour être « la grande accoucheuse », assimilée à Lucine, déesse des accouchements depuis l'Antiquité. Dans la tradition populaire, les accouchements les plus fréquents se font en lune montante ou en pleine lune, en vertu des liens étroits entre cet astre et le tempérament féminin :

La lune a communément autant de force et vigueur sur le corps, qu'elle reçoit de clarté et lumière du soleil (...). En temps de pleine lune (...) elle est féconde en lumière, et par conséquent en vigueur, laquelle libéralement elle communique à son sexe féminin, avec un occulte éguillonnement des eaux et vidanges utérines. Le tout, par une sympathie et harmonie cachées dans le cabinet de dame Nature⁵⁴⁷.

Cette idée, qui a encore ses partisans de nos jours⁵⁴⁸, est toutefois refusée par certains accoucheurs dès l'époque moderne. Mauquest de la Motte conteste ainsi le rôle des astres dans la durée de la grossesse et les accouchements :

Je n'ai jamais trouvé dans toutes les épreuves que j'ai faites, tant aux femmes qui avaient leurs menstrues, qu'à celles que j'avais accouchées, que la lune y ait aucune part, car la plus grande partie du peuple prétend que l'accouchement dépend du temps de la lune, comme aux femmes d'avoir leurs ordinaires⁵⁴⁹.

Cette question est encore discutée aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles par des médecins qui cherchent à savoir si la tradition populaire se vérifie. A la séance de l'Académie de médecine du 2 novembre 1833, le Dr Capuron admet l'opinion traditionnelle, alors que de Dr Duchateau, prenant appui sur des statistiques personnelles, montre que cette idée ne se vérifie pas et qu'il est impossible d'établir une loi positive sur la question⁵⁵⁰.

⁵⁴² Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements naturels...*, *op. cit.*, 1715, p. 298, note f ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 131.

⁵⁴³ *Id.*, *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁴⁴ « La maturité d'un fruit dépend d'une infinité de circonstances », Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies...*, *op. cit.*, 1784, pp. 145 et sq.

⁵⁴⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 194 et sq.

⁵⁴⁶ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, *op. cit.*, p. 221.

⁵⁴⁷ Mizauld (A.), *Les secrets de la lune*, XVI^{ème} siècle ; cité par *ibid.*, p. 223.

⁵⁴⁸ L'explication avancée au pic supposé des naissances de pleine lune tiendrait au fait que cet astre provoque les marées en attirant l'eau des océans ; or, comme le corps humain est en grande partie composé d'eau, la lune attirerait les nourrissons des corps féminins comme un aimant. Dans les faits, le rôle de la gravitation de la lune sur l'individu est négligeable ; Sandron (Frédéric), *Les naissances de la pleine lune et autres curiosités démographiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Populations », 1998.

⁵⁴⁹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; cité par Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, p. 54.

⁵⁵⁰ Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire...*, *op. cit.*, p. 225.

Une étude menée en 1985-1990 montre qu'il y a en France près de 2 106 accouchements quotidiens ; les jours de pleine lune comptent une moyenne de 2 109 naissances, soit une différence de 0,14% de plus que les autres jours, ce qui ne constitue pas un chiffre vraiment significatif ; Sandron (Frédéric), *Les naissances de la pleine lune...*, *op. cit.*, p. 55.

Enfin, des causes extérieures, notamment les violentes secousses, peuvent aussi abrégier la fin de la grossesse, mais il s'agit alors d'un accouchement prématuré⁵⁵¹.

Face à ces différentes hypothèses, les médecins ne tranchent pas vraiment et la plupart reprennent conjointement ces différentes possibilités.

b. Au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle, la question de la durée de la grossesse ne fait plus guère débat. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, le terme normal de neuf mois après le dernier jour des dernières règles semble acquis, mais pour Baudelocque, il « ne doit pas se prendre rigoureusement ; car il s'en faut le plus souvent de quelques jours et même d'une semaine entière que le neuvième mois ne soit révolu, lorsque la plupart des femmes accouchent »⁵⁵². A la fin du XIX^{ème} siècle, chez Cazeaux, les choses sont bien fixées : la grossesse « dure 270 jours ou neuf mois solaires. Cependant le terme n'est pas invariable. Il n'est pas rare de voir la grossesse se terminer plus tôt ; il est beaucoup plus rare de la voir se terminer plus tard »⁵⁵³. La terminologie actuelle est employée : « accouchement à terme », « accouchement tardif ou retardé », « prématuré »⁵⁵⁴. On ne cherche d'ailleurs plus à savoir exactement combien de temps dure une grossesse, notamment parce que, comme le souligne Pinard, « pour en préciser la durée de la grossesse il faudrait connaître d'une part : le moment exact où à lieu la fécondation ; d'autre part : le moment où le fœtus a atteint son complet développement. Or jusqu'à présent la connaissance de ces deux faits est relative, et nullement absolue »⁵⁵⁵.

Des enquêtes statistiques plus rigoureuses sont menées afin d'établir scientifiquement la durée de la gestation dans l'espèce humaine. J.F. Lobstein, accoucheur en chef de l'hôpital civil de Strasbourg, constate ainsi qu'entre mars 1804 et décembre 1814, sur 714 accouchements, 630 femmes ont accouché au terme de neuf mois, seize ont fait une fausse-couche, 67 ont accouché prématurément ; seul un cas peut être considéré comme tardif⁵⁵⁶. D'autres médecins comme le Dr Reif, Tarnier, Chantreuil ou Pinard à la fin du XIX^{ème} siècle, multiplient également les statistiques et comparaisons avec le monde animal ; ce dernier conclut que l'essentiel des naissances se fait entre 260 à 294 jours⁵⁵⁷. Pinard réfute également certains arguments longtemps évoqués pour expliquer la variabilité du terme de la grossesse. Ainsi il ne pense pas que l'âge des parents, la durée des règles ou le sexe de l'enfant jouent un rôle. Par contre, la multiparité prolonge selon lui la grossesse et l'hérédité peut aussi être un facteur déterminant. Il relate ainsi le cas, qui lui paraît fiable mais qui laisse sceptique, d'une femme « grosse de sept mois et dont la mère nous affirma avoir eu quatre grossesses toutes terminées à sept mois, et les quatre enfants s'élevèrent parfaitement »⁵⁵⁸.

Concernant les délais de grossesse anormaux, l'accent est enfin mis sur les accouchements prématurés qui sont mieux cernés et sont étudiés dans un chapitre particulier des ouvrages d'obstétrique, comme nous le verrons plus loin. Les médecins passent plus rapidement sur les naissances tardives en rappelant les controverses anciennes et en indiquant qu'elles ne rentrent pas dans le cadre des grossesses utérines physiologiques. Pour Pinard, « elle ne se produit que dans les cas de grossesse extra-utérine, dans les cas où le fœtus mort est retenu dans la cavité utérine, soit par suite de cancer du col, de rétrécissement du bassin, etc. »⁵⁵⁹. Les médecins s'appuient également sur la loi, qui offre désormais un cadre, pour considérer comme anormaux les dépassements de terme postérieurs à dix mois révolus. Cazeaux indique ainsi :

⁵⁵¹ Il s'agit là d'une cause accidentelle ; d'autres facteurs passent pour provoquer un accouchement prématuré, mais ils seront étudiés dans le chapitre V.

⁵⁵² Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, op. cit., 1787.

⁵⁵³ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 90.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 261.

⁵⁵⁵ Pinard (Auguste), article « Grossesse », art. cit., *Dictionnaire Dechambre*, 1886, p. 53.

⁵⁵⁶ Lobstein (J.F.), *Observations d'accouchements*, Paris, 1817, p. 56 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 129.

⁵⁵⁷ Pinard (Auguste), article « Grossesse », art. cit., *dictionnaire Dechambre*, 1886, p. 55.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 57. Il reprend d'ailleurs un cas aussi abordé par Mauquest de La Motte.

⁵⁵⁹ *Ibid.*, p. 58.

Nous décidons à l'avance une question qui, pendant le dernier siècle, a été le sujet de discussions bien vives et bien animées ; et, tout récemment encore, les tribunaux d'Angleterre ont appelé à leur barre les médecins les plus célèbres de la Grande-Bretagne, et ont entendu de longs plaidoyers pour et contre la légitimité des naissances tardives. Cette question n'offre plus au médecin légiste la même difficulté que dans le siècle dernier, car la loi française a prononcé : tout enfant né après le 184^{ème} jour, ou avant le 300^{ème} jour du mariage, est déclaré par elle légitime ; et, comme si elle considérait comme possible que la grossesse pût se continuer au-delà du dixième mois, elle ajoute que la légitimité de l'enfant né 300 jours après la dissolution du mariage pourra être contestée⁵⁶⁰.

Etablir la certitude de la grossesse et sa durée est un enjeu important, tant pour les médecins que pour les femmes, mais cela ne suffit pas ; il s'avère également nécessaire d'évaluer le stade de la grossesse et d'en prévoir le terme précis.

2. L'évaluation du stade et du terme de la grossesse

a. *L'évaluation par les médecins*

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

A cette époque, les moyens sont très limités pour évaluer le stade de la grossesse et la date de l'accouchement, en lien avec les incertitudes du diagnostic. On reconnaît pourtant la nécessité de bien estimer le terme de la grossesse. Ainsi, Mauriceau indique qu'une erreur peut causer des accidents dramatiques. Si une femme se plaint de fortes douleurs pendant sa grossesse et que l'on en méconnaît le stade, on peut croire qu'il s'agit des douleurs normales de la délivrance et accélérer le processus, alors que la femme risque un accouchement prématuré. Il rapporte ainsi un exemple où il incrimine l'ignorance de la sage-femme :

Je connais une femme, qui étant grosse de six mois environ, fut surprise de grands douleurs qu'elle ressentait, à peu près comme si elles eussent été celles de l'accouchement, ce qui l'obligea à mander la sage-femme, qui étant venue et connaissant la chose à sa mode, fit tout son possible pour la faire accoucher⁵⁶¹.

Après l'avoir examiné, il prescrit le repos au lit et la femme accouche trois mois plus tard d'un enfant vivant et bien constitué.

Pour évaluer le stade de la grossesse, Mauriceau juge nécessaire de se baser sur le témoignage des femmes, sans toutefois toujours s'y fier, car elles se trompent parfois, « s'imaginant être grosses depuis le temps qu'elles ont rétention de leurs mois ; ou elles se règlent par celui auquel elles ont senti mouvoir leur enfant, ce qui n'est pas toujours chose certaine »⁵⁶². Il préconise plutôt un examen de l'accoucheur pour clarifier les choses, mais tout en soulignant la part d'incertitude qui demeure : « Nous en jugeons le plus ordinairement par la grosseur du ventre ; mais bien plus assurément, en touchant l'orifice interne de la matrice »⁵⁶³. Après le deuxième mois, le ventre grossit mais Mauriceau reconnaît qu'ensuite, la taille de l'enfant et la quantité des eaux étant variables, ils ne donnent pas d'indices fiables. Il évoque surtout l'apparence du col de l'utérus au toucher. Au début, il est fermé et allongé, puis il grossit et s'amollit jusqu'au sixième mois ; enfin il diminue en taille et devient presque plat arrivé au terme. La mesure du temps de la grossesse reste donc très approximative et ne tient pas compte des pathologies possibles de la croissance du fœtus. L'approche de Dionis est très similaire :

⁵⁶⁰ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, pp. 372-374.

⁵⁶¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, Livre I, Chap. VII : « Le moyen de reconnaître les différents temps de la grossesse », p. 91.

⁵⁶² *Ibid.*, p. 92.

⁵⁶³ *Ibid.*, pp. 92-93.

On connaît de combien elle est grosse, par le temps que ses ordinaires ont manqué, la grosseur du ventre que l'on examine, et le jour qu'elle a commencé à sentir remuer son enfant, sont ces circonstances certaines qui font juger du temps qu'elle doit accoucher.⁵⁶⁴

Le toucher est également nécessaire pour une plus grande précision, notamment de la date d'accouchement :

Par l'attouchement de l'orifice interne [de la matrice], un accoucheur habile sait le temps et même le jour que la femme accouchera ; l'orifice interne qui a conservé son épaisseur et sa solidité pendant la grossesse, commence à s'étendre et à s'aplatir sur les derniers mois et à mesure que le temps approche, il diminue de grosseur et vers les derniers jours il est égal au reste du corps de la matrice, n'étant distingué que par un petit bourrelet qui en marque la circonférence et qui fait ce qu'on appelle le couronnement dans le temps que l'enfant pousse contre cette partie pour en sortir.⁵⁶⁵

Au cours du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle, des médecins essayent de mesurer de manière plus fine le stade de la grossesse. On voit par exemple Osiander chercher à établir ce point par un examen rigoureux de ses patientes de la maternité de Göttingen, indépendamment de leurs dires. Selon les cas, il confirme les estimations de la femme enceinte ou les corrige. Si ses pronostics semblent quelques fois se vérifier⁵⁶⁶, il semble aussi s'être assez souvent trompé⁵⁶⁷. J. Schlumbohm relève ainsi que dans le premier volume des cahiers de l'obstétricien, celui-ci a indiqué quatorze fois (soit dans un cas sur douze) son avis sur le stade de grossesse : par cinq fois, son pronostic s'est révélé plus pertinent que celui de la femme, cinq fois leurs opinions ont concordé, la date de naissance réelle confirmant les prévisions communes. Dans deux cas, la naissance a donné raison à la femme sur l'avis d'Osiander, enfin il est arrivé deux fois qu'ils se trompent l'un et l'autre. Cette démarche d'Osiander se remarque surtout dans les débuts de sa carrière de directeur de l'hôpital. Par la suite, il ne pose plus qu'exceptionnellement des diagnostics sur la semaine ou le mois prévisible du terme. Cela ne signifie pas qu'il a perdu tout intérêt pour ce genre de mesure. Son *Manuel* théorique montre au contraire qu'il essaye de caractériser chaque mois de la grossesse d'après *Des modifications visibles et tangibles produites par la grossesse dans le corps de la femme*⁵⁶⁸. Il publie aussi des cas précis en s'appuyant sur les observations tirées de ses cahiers. Il mentionne ainsi parfois le stade atteint par la grossesse de la patiente, mais ces remarques se faisant une fois la naissance intervenue, il n'y avait plus de risque d'erreur.

En l'absence de mentions de date pronostiquant le stade de la grossesse dans la suite des carnets d'Osiander, J. Schlumbohm a cherché à évaluer la pertinence de son diagnostic, en s'intéressant aux femmes qui ne sont pas immédiatement admises à l'hôpital car on ne les pense pas prêtes à accoucher⁵⁶⁹. Une date précise de retour étant fixée pour un certain nombre de patientes, cela permet d'évaluer le degré de précision et de pertinence du calcul d'Osiander par rapport aux

⁵⁶⁴ Dionis (Pierre), *Traité général d'accouchement...*, op. cit., 1718, II, Chap. 1 : « De la bonne et de la fausse grossesse », pp. 121 et sq.

⁵⁶⁵ *Ibid.*

⁵⁶⁶ Il indique par exemple son pronostic pour Maria Helena Philippina Luthringhausin, arrivée à l'hôpital de 10 octobre 1795, et qui se juge enceinte depuis « six semaines avant Pâques » (22 février) et pensant accoucher dans six semaines. Après l'entretien et les examens interne et externe, où Osiander relève : « ventre dépassant le nombril d'une largeur de deux d[oigts], nombril à demi proéminent », et il conclue à « c[ir]c[a] 34 hebdomadarum », c'est-à-dire la 34^{ème} semaine. L'accouchement le 29 novembre confirme les calculs de la patiente et du médecin ; Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », art. cit., p. 14.

⁵⁶⁷ Pour Elisabeth Eckhardtin, qu'il examine le 30 juillet 1795, il conclut qu'elle se trouve elle aussi dans sa 34^{ème} semaine de grossesse et il pronostique une naissance vers le 10 septembre. Dans les faits, la femme n'accouche que le 4 octobre 1795, pour la Saint-Michel, comme elle l'avait prédit ; *ibid.*, p. 15.

⁵⁶⁸ Osiander (Friedrich Benjamin), *Grundriss der Entbindungskunst zum Leitfaden bei seinen Vorlesungen*, Göttingen, 1802, pp. 160-170. Par exemple pp. 167-168 : « Au 8^e mois, soit entre les 29^e et 30^e semaines de la grossesse [il veut à l'évidence dire entre les 29^e et 32^e] [...] on sent nettement la tête de l'enfant en avant de la matrice, mais très mobile, comme une boule de bois dans de l'eau. – Au 9^e mois, soit entre la 33^e et la 36^e semaine de grossesse (...), on sent la tête de l'enfant, mobile comme s'il s'agissait d'une demi-boule dure à l'entrée du petit bassin. – Au 10^e et dernier mois, soit entre la 37^e et la 40^e semaine (...) la tête de l'enfant, très peu mobile et lourde, a pénétré très profondément en avant de l'entrée du bassin (...) » ; *ibid.*

⁵⁶⁹ 511 femmes, soit 39 % n'ont pas été admises le jour même où elles apparaissent dans les cahiers d'Osiander. Parmi elles, 104 (soit 1/5) ne sont pas revenues pour accoucher ; *ibid.*, pp. 15-16.

prévisions des femmes elles-mêmes et à la date réelle d'accouchement. Dans plus de deux tiers des cas, le médecin suit les estimations erronées des femmes en les convoquant aux dates que celles-ci prévoient, à savoir bien avant leur accouchement réel. Que traduisent ces résultats ? J. Schlumbohm s'interroge : « Le directeur était-il conscient d'être limité dans ses capacités de diagnostic ? », « désirait-il avoir un nombre de patientes pour assurer l'entraînement à l'examen prévu dans le cadre de son enseignement ? », « faisait-il preuve de complaisance à l'égard des femmes enceintes qui avaient peut-être de bonnes raisons de désirer être admises plus tôt »⁵⁷⁰. Des arguments appuient chacune de ces hypothèses, ce qui montre la difficile interprétation de ces résultats. Ces derniers montrent cependant que les médecins restaient encore très tributaires à l'époque des déclarations féminines sur le calendrier de la grossesse.

Au XIX^{ème} siècle

Au cours du XIX^{ème} siècle, les progrès de l'obstétrique permettent une mesure de plus en plus précise du stade de la grossesse. Dans la littérature médicale, il apparaît qu'il ne suffit plus de diagnostiquer la grossesse le plus tôt possible, mais d'en préciser l'âge et le terme.

Les facteurs subjectifs comme les symptômes ressentis par les femmes, longtemps utilisés pour établir le stade de la grossesse, ne suffisent plus. Pinard souligne en effet à la fin du siècle que « Malheureusement cela est impossible, car les mêmes symptômes sont loin d'apparaître à la même époque chez toutes les femmes. L'extension du col et du volume de l'utérus peut seule donner des résultats approximatifs »⁵⁷¹. Ils sont donc progressivement abandonnés et remplacés par l'observation et la prise de mensurations sur les organes directement impliqués dans la gestation. En effet, certains médecins cherchent à d'établir un rapport entre l'âge de la grossesse et la hauteur utérine en faisant des études sur de grandes séries. Pinard rapporte les mesures établies à son époque :

On admet généralement qu'à quatre mois le fond [de l'utérus] est situé à deux ou trois travers de doigt au dessus du pubis, à cinq mois, à un travers de doigt au dessus de l'ombilic ; à six mois, à un travers de doigt au dessus ; à sept mois, à trois travers de doigt ; à huit mois, à quatre ou cinq travers de doigt (Cazeaux)⁵⁷².

Mais il souligne que « ces différentes mesures sont également variables, et il ne peut en être autrement, puisque le point de repère lui-même n'est pas fixe, l'ombilic n'étant pas à la même hauteur chez toutes les femmes »⁵⁷³. Pour limiter les risques d'erreur, Hecker et Wieland proposent de mesurer en centimètres et de fixer le bord supérieur de la symphyse comme point de repère, mais leurs tables comportent encore des erreurs importantes : « Wieland est arrivé aux résultats suivants : au quatrième mois, cinq à six centimètres séparent le fond de l'utérus du bord supérieur de la symphyse pubienne (...) au commencement du neuvième mois, il est à vingt quatre centimètres au-dessus de la symphyse. C'est là le maximum »⁵⁷⁴.

Certains praticiens, comme Zweifel, essayent d'utiliser de manière combinée différentes mensurations (hauteur utérus, circonférence abdominale...) pour déterminer l'époque de la grossesse. Mais la fiabilité n'est pas non plus garantie ; comme le souligne Pinard : « On obtient facilement, même sans faire de nombreuses observations, un résultat qui s'exprime aisément par des chiffres, ce qui lui donne une apparence d'une grande exactitude. En y regardant de plus près on trouve de nombreuses sources d'erreur qui rendent ce résultat tout à fait incertain »⁵⁷⁵. D'autres médecins ont tenté de mesurer directement l'accroissement du fœtus. Pinard rapporte qu'Ahlfeld a

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 16.

⁵⁷¹ Pinard (Auguste), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 52.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 21.

⁵⁷³ Ce type de mesure est encore évoquée dans les ouvrages actuels d'obstétrique, mais on reconnaît que « ces données manquent de précision et par ailleurs on constate de grandes variations interindividuelles de la morphologie maternelle. Il serait préférable d'objectiver la croissance utérine par la mesure en centimètres de la distance symphyse-fond utérin », Goerke (Kay), *Atlas de poche d'obstétrique, op. cit.*, p. 54.

⁵⁷⁴ Pinard (Auguste), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 21. Ces chiffres sont largement erronés puisqu'aujourd'hui on estime qu'à quatre mois la hauteur utérine est de seize centimètres et à neuf mois de trente deux à trente quatre centimètres. On reconnaît cependant encore aujourd'hui que ces mesures sont assez variables d'une femme à l'autre.

⁵⁷⁵ *Ibid.*, p. 53.

inventé dans ce but un compas d'épaisseur dont une des branches introduite dans le vagin repose sur un des pôles de l'ovoïde fœtal, tandis que l'autre branche est appliquée à l'extérieur, sur le pôle supérieur de cet ovoïde. Après de nombreuses mensurations, Ahlfled est arrivé à cette conclusion que la longueur de l'axe fœtal ainsi obtenue équivaut à peu près à la moitié de la longueur totale vraie du fœtus. La longueur du fœtus à terme étant en moyenne de cinquante à cinquante deux centimètres, il en arrive par comparaison à établir l'âge de la grossesse⁵⁷⁶.

Mais ce type de mesure s'avère compliqué à réaliser et les résultats restent très incertains. Seuls les développements récents de l'échographie ont réellement permis de mesurer l'âge de la grossesse grâce aux mensurations du fœtus.

Outre le calcul de l'âge de la grossesse, les médecins du XIX^{ème} siècle se sont également attachés à déterminer la date probable de l'accouchement de manière plus fiable que par le passé. Pinard propose de prendre certains points de repère pour y arriver : le coït fécondant, la dernière apparition des règles, les premiers mouvements actifs du fœtus ; mais seul le deuxième élément offre une certaine objectivité, les autres étant trop incertains⁵⁷⁷. Peu à peu s'impose pour calculer la date du terme la formule de l'obstétricien Franz Naegele, établie en 1812, devenue depuis la norme couramment acceptée. Associée aux connaissances de la fin du XIX^{ème} et du début XX^{ème} siècles sur la fécondation et l'ovulation, elle postule un cycle féminin de vingt-huit jours et une ovulation le quatorzième jour, la durée de grossesse serait donc de 267 jours après fécondation et 281 jours après la menstruation⁵⁷⁸. Mais ce calcul reste approximatif car le cycle féminin n'est pas toujours de vingt-huit jours et les mois ne comptent pas non plus le même nombre de jours. Aujourd'hui encore, ce mode de calcul du terme (DPA, date probable d'accouchement) est contesté, et malgré l'échographie et l'aide électronique au calcul, des marges d'erreurs importantes subsistent⁵⁷⁹.

Si les médecins réussissent à affiner la détermination de l'âge de la grossesse, pendant longtemps incertain, qu'en est-il des femmes elles-mêmes ? Savent-elles évaluer le stade de grossesse auquel elles se trouvent et arrivent-elles à en prévoir le terme ?

b. L'évaluation par les femmes

Des erreurs parfois importantes

Comme les documents judiciaires évoqués par C. Mac Clive, certains écrits privés témoignent de l'incertitude temporelle de la grossesse. Ainsi Alix de Lamartine apprend avec surprise que sa fille Suzanne a accouché « bien à terme » le 21 février 1822, alors qu'elle devait aller la voir pour ses couches au début du mois d'avril ; l'erreur est donc de plus d'un mois et demi, mais il s'agit d'une première grossesse et la future mère manque visiblement d'expérience⁵⁸⁰. Cependant, Lina Dudevant se trompe également alors qu'il s'agit de sa deuxième grossesse. Sa belle-mère, George Sand, doit

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ *Ibid.*

⁵⁷⁸ Pour calculer le terme théorique, il faut ajouter sept jours aux date des dernières règles, retirer trois mois et ajouter un an ; Goerke (Kay), *Atlas de poche...*, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁷⁹ « En 1990 Mittendorf et Al publient une étude pour calculer la durée moyenne d'une grossesse humaine sans complication. Ils trouvent que pour les mères enceintes pour la première fois (nullipares) la grossesse dure en moyenne 288 jours (soit quarante et une semaines et un jour). Pour les multipares, les futures mères qui ont déjà accouché au moins une fois, la moyenne du temps de grossesse était de 283 jours, soit 40 semaines et 3 jours. Pour calculer facilement cette formule de la date du terme, une nullipare prend la date des dernière règles, soustrait trois mois, et ajoute 15 jours. Une multipare prend la date des dernières règles, soustrait trois mois et ajoute 10 jours » (<http://naitreaumonde.blogspot.com/2009/09/le-mensonge-de-la-dpa.html>)

⁵⁸⁰ « Me voici à Lyon depuis vendredi 22. Je ne m'attendais pas à y venir si tôt. J'avais toujours dû faire ce voyage pour les couches de Suzanne, mais je croyais que ce ne serait qu'au commencement d'avril. Et elle s'était trompée d'une telle manière qu'elle est accouchée, bien à terme, jeudi 21 à 2 heures du matin, d'un beau garçon. Elle a souffert beaucoup, mais sans aucun accident. Son mari m'a écrit tout de suite par le célérier, de façon que je savais la nouvelle à midi. Je suis partie par la diligence avec Sophie et une femme de chambre le vendredi (...) », Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, février 1822.

revenir précipitamment à Nohant : « Arrivée à Paris avant-hier de Cannes et repartie sans déballer pour Nohant. Ma belle-fille s'était trompée d'un mois dans sa grossesse, je l'ai trouvée mère d'une seconde fille aussi brune et aussi belle que la première »⁵⁸¹. D'autres fois, l'accouchement n'intervient manifestement pas à la date prévue, mais l'erreur sur le terme ne porte que sur quelques jours, ce qui paraît pourtant parfois insupportable à la femme et à sa famille, dans l'attente de l'accouchement. C'est le cas de Nancy Massa, née Mac Donald, qui entretient au début du XIX^{ème} siècle une correspondance assidue avec son père, dont elle est très proche⁵⁸². Son accouchement est attendu aux alentours du 18 octobre 1815, mais n'intervient finalement qu'une dizaine de jours plus tard, ce qui impatient fort les deux correspondants. Nancy de Massa n'est pourtant pas à sa première grossesse et elle se base d'ailleurs sur la précédente pour fixer le terme. Elle indique ainsi dans sa lettre du 12 octobre : « A compter du 18, je me préparerai tous les jours à la⁵⁸³ recevoir. Si elle suit l'exemple de son frère, elle prévendra de deux jours l'impatience que j'ai de jouir de sa présence »⁵⁸⁴. Le 26, rien n'est survenu et elle finit par douter de ses calculs : « Il se pourrait bien que j'allasse jusqu'aux premiers jours de novembre car il n'y a pas de raison pour que cela finisse. Je suis presque tentée de désespérer que j'accouche jamais »⁵⁸⁵. Le 27 octobre, elle s'excuse auprès de son père et essaye de justifier ce retard :

Je t'assure que je suis la première à être affligée d'inquiétude qu'il n'appartient pas à ma volonté de faire cesser sur le champ car ce serait chose faite depuis longtemps. Mais tu sais bien que les calendriers de cette espèce sont toujours un peu incertains et qu'on peut se tromper non seulement de plusieurs jours mais (...) [de] semaines ; J'espère que cela n'ira pas jusque là, voilà pourtant six jours que j'aurais dû accoucher⁵⁸⁶.

Son père, très inquiet, finit même par la sermonner un peu : « J'espère qu'une autre fois tu tiendras note d'une façon plus précise et que tu ne feras pas naître d'angoisse huit jours avant terme »⁵⁸⁷. Ce genre d'attitude, tout en indiquant que des erreurs de calcul se produisent, montre aussi que, d'ordinaire les prévisions sont néanmoins assez fines et plutôt fiables.

Des prévisions néanmoins souvent assez fiables et précises

D'autres écrits intimes montrent une assez bonne capacité des femmes à prédire l'âge de leur grossesse et la date de leur accouchement. Classiquement, on retrouve l'arrêt des règles et la perception des premiers mouvements fœtaux comme indicateurs principaux. Mme du Châtelet indique ainsi le 3 avril 1748 : « Je compte cependant être dans le quatrième [mois] et je n'ai pas encore senti remuer. Ce ne sera qu'à quatre mois et demi » ; elle ajoute « J'accoucherai vraisemblablement à la fin août ou au commencement de septembre au plus tard »⁵⁸⁸. Quatre mois ou quatre mois et demi constituent un stade qui revient particulièrement souvent dans les écrits privés, comme si cette étape où la grossesse devient visible et où le fœtus se manifeste pour la première fois, donne un repère décisif dans la temporalité de la grossesse. La reine Marie-Amélie n'échappe pas à la règle pour sa deuxième grossesse : « Ce matin Troja m'a trouvé le pouls plein et comme je suis à la moitié du quatrième mois de ma grossesse, il m'a fait tirer quatre onces de sang »⁵⁸⁹. Zélie Martin annonce également à son frère sa quatrième grossesse à quatre mois de gestation⁵⁹⁰, la précision de la date

⁵⁸¹ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Edouard Rogrigues, 16 mars 1668.

⁵⁸² Anne-Charlotte, duchesse de Massa, est la fille aînée du maréchal Mac Donald, Duc de Tarente (née en 1792, meurt en 1870) et est orpheline de mère. Elle se marie le 12 décembre 1810 à Sylvestre Régnier, Comte de Gronau, Second Duc de Massa (auditeur du Conseil d'Etat puis sous-préfet et préfet de l'Oise en 1813 rallié à Louis XVIII). Sous la Monarchie de Juillet, la duchesse de Massa devient dame d'honneur de la reine Marie-Amélie et des princesses royales ses filles. La correspondance avec son père est consultable aux Archives Nationales dans le fonds Claude Ambroise Régnier, Duc de Massa (279 AP/10).

⁵⁸³ Ayant eu un fils lors de sa première couche, elle espère une fille pour la deuxième

⁵⁸⁴ Lettre de la duchesse à son père, 12 octobre 1815, Fonds Claude Ambroise Régnier, Duc de Massa (279 AP/10).

⁵⁸⁵ Lettre de la duchesse à son père, 26 octobre 1815 ; *ibid.*

⁵⁸⁶ Lettre de la duchesse à son père, 27 octobre 1815 ; *ibid.*

⁵⁸⁷ Lettre du père à sa fille, 24 octobre 1815 ; *ibid.*

⁵⁸⁸ Elle accouche en effet le 5 septembre, Châtelet (Emilie du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre du 3 avril 1748.

⁵⁸⁹ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*

⁵⁹⁰ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*

d'accouchement augmentant d'ailleurs au fur et à mesure de ses grossesses successives. Ainsi pour la septième couche, elle précise : « J'attends ce bébé pour le 20 avril, au plus tôt »⁵⁹¹ et elle accouche effectivement le 28 avril. Pour la neuvième grossesse, elle prévoit l'enfant pour « ses étrennes » et espère que la naissance aura lieu « aux environs de Noël ». Elle intervient en effet le 2 janvier⁵⁹². On le voit, l'expérience des grossesses précédentes et une bonne connaissance de son corps expliquent que les femmes déjà mères prévoient souvent l'accouchement de manière assez fiable, à une ou deux semaines près⁵⁹³. On ne fait guère mieux aujourd'hui.

Certains documents médicaux attestent également de la bonne connaissance par les femmes de leur cycle menstruel et de la date de conception⁵⁹⁴. Ainsi les notes cliniques prises par le Docteur Mattéi dans les années 1850 témoignent d'une certaine précision du savoir féminin dans ce domaine⁵⁹⁵. Pour chaque cas noté dans son cahier, Mattéi indique des informations relevées lors de l'entretien avec la patiente et qu'il s'attend donc qu'elle soit capable de lui fournir. Outre les renseignements d'identité, il relève systématiquement l'âge des premières règles et leur caractéristique (durée, abondance, régularité), il s'informe aussi de savoir si la femme a déjà accouché et comment cela s'est passé. Il demande également la date des dernières règles, la date de conception probable, les symptômes de grossesse, la date de perception des premiers mouvements de l'enfant et le déroulement de la grossesse jusqu'à l'entretien.

On est frappé à la lecture de ces notes par la précision avec laquelle les femmes répondent la plupart du temps à ses questions. Ainsi, Marie Verner « dit avoir eu pour la dernière fois ses règles le 3 mai 1834 » ; elle a ressenti « les premiers mouvements actifs à quatre mois et demi et croit être à son neuvième mois ». Les différents touchers et palpations réalisés dans le service confirment ses dires. Autre cas, celui de Marie-Jeanette Vizios, qui a vu ses dernières règles « du 21 au 24 mai 1854 » et qui pense être tombée enceinte « du 12 au 26 juin ». Dernier exemple, Marie Duval « a vu ses règles cesser le 17 avril 1855 après 24 heures qu'elles avaient commencé à couler et à la suite d'un arrachement de dent. Cependant elle n'est pas restée alors enceinte car elle aurait dû déjà accoucher. Elle croit être restée enceinte entre le 15 et le 26 juin car depuis ce moment là elle n'a plus vu son mari ». Elle a perçu les premiers mouvements de l'enfant le 4 novembre, soit à quatre mois et demi. Elle vient consulter le 7 mars à l'hôpital pour des douleurs et accouche peu après, ce qui valide les informations données précédemment. Le Dr Mattéi fait aussi état de femmes ne pouvant pas dater leurs dernières règles ou la fécondation. Cependant, même dans ces cas, elles connaissent néanmoins grossièrement le stade et le terme de leur grossesse par d'autres signes, notamment la perception des mouvements fœtaux⁵⁹⁶.

Une telle précision chronologique laisse supposer l'utilisation de calendriers ou de repères temporels propres au lieu de vie de la femme et interroge également sur la manière dont elles mémorisent ces dates. On sait que les femmes des milieux favorisées possèdent souvent un agenda, un livre de compte ou un diaire sur lesquels elles indiquent parfois la date de leurs règles⁵⁹⁷. Cette habitude leur permet de bien connaître leur cycle et de repérer le moindre retard pouvant correspondre

⁵⁹¹ *Ibid.*, lettre à son frère, 3 février 1869.

⁵⁹² *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 29 septembre 1872.

⁵⁹³ Autre exemple, celui transmis par Pierre Rivière qui évoque ainsi le cas de sa propre mère : « Une fois j'entendis que ma mère et ma sœur calculaient le temps qu'elle serait dans cette couche en examinant le temps qu'elle avait été dans les autres ; *Moi Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 144.

⁵⁹⁴ Voir l'analyse similaire de Jürgen Schlumbohm sur les cahiers du professeur Osiander à la maternité de Göttingen, dans Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *art. cit.*

⁵⁹⁵ Notes de clinique du Dr Mattéi (1853-1855), Collection Mattéi, 240 (1139), Académie de médecine.

⁵⁹⁶ Le Dr Mattei relève par exemple le cas de L. Bianchi, déjà mère de cinq enfants, qui vient consulter le 9 février 1855. Mattéi précise qu'« elle ne peut pas préciser l'époque actuelle de la fécondation ni l'époque des dernières règles, elle dit qu'elle serait (...) enceinte dans le quatrième. » Elle ne fait pas état de signes rationnels sensibles : « Elle a vomi seulement. Elle prétend qu'elle a senti les premiers mouvements actifs à trois mois tandis que pour ses filles, elle les sentait à cinq ». Elle accouche peu après d'un enfant mort ; Notes de clinique du Dr Mattéi, *fds cit.*

⁵⁹⁷ On trouve ainsi dans le journal d'Angletine de Sévery des croix revenant tous les mois et qui correspondent de manière très certaine aux jours où elle a ses règles ; ce journal est conservé aux Archives cantonales de Lausanne, (P. Charrière Ci33). Ce document est cité par Rieder (Philip), *Vivre et combattre la maladie : représentations et pratiques dans les régions de Genève, Lausanne et Neuchâtel au XVIII^{ème} siècle*, Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Genève, sept 2002, p. 572. Je remercie Nahema Hanafi de m'avoir communiqué cet exemple.

à une grossesse. Dans les milieux populaires, le calendrier ou l'almanach peut être utilisé de la même manière⁵⁹⁸.

Les travaux faits sur la maternité de Göttingen confirment les observations repérées dans les notes du Dr Mattéi : la plupart des femmes sont aussi en mesure de dater précisément la conception, comme le souligne Jürgen Schlumbohm,

rarement sous la forme "le 25 mars dans l'après-midi", évidemment, mais plutôt en fonction du calendrier des fêtes : deux semaines après Pâques, trois semaines avant la Saint-Michel, etc. Dans presque les trois quarts des cas, elles datent la conception à la semaine près. Les autres se souviennent au moins du mois, ou encore que la chose s'est produite avant le mardi gras ou après Noël. Certaines donnent comme dates « la fenaison », « la moisson de l'orge » ou « le temps des cerises », dates qui, pour une servante de la campagne, sont beaucoup plus précises, rapportées à une année bien déterminée, que pour un médecin de la ville ou un lecteur d'aujourd'hui⁵⁹⁹.

Sur les 1300 cas décrits dans les cahiers d'Osiander, il ne manque que trente fois la mention sur le début de la conception et seules treize femmes ont répondu ne pas savoir quand elles sont tombées enceintes⁶⁰⁰. Il apparaît aussi que presque toutes les femmes enceintes indiquent quand elles « croyaient devoir accoucher », souvent de manière très précise puisque trois quart d'entre elles fixent la date à une semaine près, certaines au mois près ; seules deux pour cent ne peuvent fournir une indication⁶⁰¹. Quant à savoir si ces estimations sont fiables, les résultats sont contrastés. En effet, il s'est bien produit plus d'accouchements (14 %) pendant la semaine annoncée par les femmes que pendant toute autre semaine ; un tiers de tous les accouchements ayant lieu dans les trois semaines autour de la date prévu. Mais on remarque cependant que beaucoup de femmes ont mis au monde leur enfant beaucoup plus tard qu'elles ne l'avaient annoncé⁶⁰². Cela ne signifie pas que les prévisions féminines ne sont pas fiables, mais plutôt que les femmes cherchent à se faire admettre le plus précocement possible à l'hôpital. En effet, de nombreuses patientes sont seules et sans ressources, la perspective d'avoir un toit pour quelques semaines a dû les inciter à faire « un usage stratégique du monopole de savoir » qu'elles détiennent sur le corps⁶⁰³. On comprend d'ailleurs mieux, au vue de ces résultats, la volonté des accoucheurs d'établir un savoir scientifique en matière de diagnostic afin de ne plus dépendre du témoignage féminin, suspect de manipulations. Cette enquête permet donc de mettre en évidence les rivalités, le « jeu stratégique » auquel se livraient parfois les femmes enceintes et les médecins, chacun ayant prétention à détenir la vérité.

Terme de la grossesse et soupçon d'adultère

La détermination fiable du terme comporte parfois des enjeux importants pour les femmes, notamment quand leur mari les suspecte d'une infidélité conjugale. Les archives de procédure pour la séparation de corps engagée par Hypolite Radegonde Loz, épouse Bergasson, au XVIII^{ème} siècle, fournissent un exemple de mésentente conjugale débouchant sur une issue judiciaire. Sans rentrer ici dans les détails de la procédure, retenons que le mémoire de 127 pages qui soutient la demande de séparation de l'épouse nous est parvenu et livre sa vision des relations conjugales⁶⁰⁴. Enceinte pour la troisième fois, après la naissance d'une fille et une fausse-couche, Hypolite voit le calendrier de sa

⁵⁹⁸ Anne-Marie Sohn a relevé le cas, dans les archives judiciaires, d'une couturière parisienne qui fait une croix au crayon sur le calendrier pour marquer ses règles ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*

⁵⁹⁹ Schlumbohm (Jürgen), *Les limites du savoir médical...*, *art. cit.*, p. 10.

⁶⁰⁰ Cependant, comme le souligne Jürgen Schlumbohm, comme 95 % des patientes étaient célibataires et déclaraient souvent avoir été « attaquées par surprise ou n'avoir « fait la chose avec un seul homme » qu'une seule fois, elles étaient donc susceptibles d'avoir davantage mémorisé un événement considéré comme exceptionnel ; *ibid.*

⁶⁰¹ Cependant c'est seulement dans un cinquième des cas où l'on possède des indications suffisantes pour calculer précisément la durée de la grossesse, que l'on obtient une valeur de 263 à 269 jours, considérée aujourd'hui comme normale. Dans un huitième des cas, les femmes tablaient sur une grossesse de moins de 245 jours à partir de la conception et près d'une sur 10 de plus de 287 jours ; *ibid.*, p. 11.

⁶⁰² 61 % des femmes ont accouché après la semaine où elles avaient prévu d'accoucher.

⁶⁰³ Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir médical... », *art. cit.*, pp. 17-18.

⁶⁰⁴ Ce mémoire a été édité et commenté par Philippe Jarnoux dans *Moi, Hypolite Radegonde Loz. Un divorce au siècle des Lumières*, Paris, Apogée, 2001.

grossesse devenir un enjeu dans le conflit qui l'oppose à son mari. Elle s'inquiète, au début du neuvième mois, de voir son mari refuser les préparatifs pour l'accouchement :

Alors mon mari ne dissimula plus : “Vous n'accouchez pas si vite, me dit-il, Madame, ou bien l'enfant n'est pas à moi. (Mon mari étoit arrivé au Rox le premier de mars 1759 : il le contesta ; il fallut avoir recours à l'Almanach ! Quelle humiliation ! ...) Au premier Mars, soit ; mais si vous accouchez avant le premier Décembre, il est évident que l'enfant n'est pas à moi. Si vous périssez, vous et votre enfant, tant mieux ; vous n'aurez de Chirurgien que le dernier jour de Novembre“ : ce qui fut exécuté (...). Si j'accouche avant le premier Décembre, me voila deshonorée dans l'esprit de mon mari ! Pourrai-je survivre à la honte dont il veut me couvrir ? Eh bien, qu'il me prive de tout secours si cette privation est un moyen d'abréger des jours qui ne peuvent plus être pour moi que des jours d'ignominie et de douleur... Telles étoient les pensées cruelles qui se succéderent malgré moi jusqu'au terme qui m'étoit prescrit. Je le passai heureusement, je n'accouchai que le 12 décembre : mais si ma couche fut retardée de dix ou douze jours après le terme prescrit, ne pouvoit-elle pas être avancée de quinze ? Mon mari auroit-il pu désirer de précipiter mon accouchement, pour trouver dans cet événement un prétexte à sa vengeance ? Mais...Non, je ne veux point pénétrer dans ces profondeurs : écartons des présomptions qui font frémir⁶⁰⁵.

Cet extrait permet de voir que l'on a effectivement recours à l'almanach pour calculer la durée de la grossesse et en prévoir le terme – ici estimé avec une « erreur » de quinze jours – et que cette question peut être lourde de menaces dans un couple en conflit.

La reine Hortense, fille de Joséphine de Beauharnais, adoptée par Napoléon et mariée à son frère Louis Bonaparte, subit le même genre d'avertissement de la part de son époux.

J'avais calculé avec mon accoucheur à peu près le terme de mes couches. Il me dit que, très souvent, une femme avançait de quinze jours ou trois semaines, surtout si c'était un garçon et qu'il ne serait pas étonnant que j'accouchasse à une époque qu'il me désigna et qui se trouvait justement le 1^{er} octobre. Comme je m'étais mariée le 3 janvier, j'aurais pu accoucher après neuf mois moins trois jours de mariage. Je courus tout étonnée et en riant faire part de cette nouvelle à mon mari, mais lui, d'un air terrible, me dit : “Si cela était, je ne vous reverrais de ma vie“ – “Comment ?“ m'écriai-je avec l'accent du désespoir, “vous auriez quelques soupçons sur moi ?“ – “Non. Je sais ce qu'il en est ; mais c'est pour ce qu'on dirait ». Qu'on juge de mes craintes et en même temps du plaisir avec lequel je vis s'écouler les premiers jours d'octobre⁶⁰⁶.

Cet époux maladivement jaloux et ombrageux a probablement connaissance des calomnies répandues par les gazettes anglaises et qui prêtent une liaison à Hortense avec le Premier Consul. L'intérêt du passage est de montrer le calcul conjoint auquel se livrent la femme et son accoucheur pour déterminer la date de l'accouchement⁶⁰⁷. On voit d'ailleurs que le médecin accorde toujours du crédit à la vieille croyance hippocratique d'une gestation raccourcie pour les garçons.

Toutefois, certaines femmes, réellement coupables d'infidélités, essayent parfois de jouer sur le calendrier de leur grossesse pour faire passer leur enfant pour celui de leur mari. Ainsi, Emilie du Châtelet, enceinte de son amant Saint-Lambert, décide – avec la complicité de Voltaire – d'attribuer la paternité de l'enfant à naître à son époux M. du Châtelet, qui a pourtant délaissé le lit conjugal depuis plus de dix ans. Celui-ci reste toutefois en bon terme avec elle et tolère sa liaison avec Voltaire. Mais en présence d'une grossesse, il faut respecter les convenances et Emilie ne peut se permettre de rendre

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 45.

L'épouse cherche à faire témoigner un religieux de sa connaissance qui a assisté à certaines scènes : « Oui, Madame, je me rappelle fort bien qu'il vous dît que si vous accouchiez avant le premier Décembre, l'enfant n'étoit pas à lui ; ... qu'il voulut voir sur l'Almanach, et qu'il cherchoit l'époque de son arrivée au Rox, et qu'il marquoit les jours, etc. qu'il dit que si vous mourriez, vous et votre enfant, tant mieux », *ibid.*, pp. 46-47.

⁶⁰⁶ Hortense (Reine), *Mémoires de la reine Hortense*, éd. prés. et annotée par Christophe Pincemaille, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2006, p. 135.

⁶⁰⁷ Marie-Antoinette témoigne également de ce calcul conjoint entre elle et son accoucheur Lassone : « Selon son calcul et le mien, j'entre dans le troisième mois », Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 16 mai 1778.

publique une relation adultère. On fait rapidement venir le mari à Cirey sous prétexte de lui demander conseil pour un procès et de lui rendre de l'argen. I il est bien reçu :

Le soir, on avait la complaisance de laisser parler [le marquis] et boire tant qu'il voulait (...) Il [lui] vint en réminiscence qu'il y avait longtemps qu'il n'avait rendu le devoir conjugal à son épouse (...) On affecta d'abord l'étonnement et de la réserve (...) ? Enfin, on parut fléchir, et il se crut alors au comble du bonheur (...) Cela dura quelques semaines. Au bout de ce temps, la marquise crut pouvoir déclarer qu'elle se croyait enceinte⁶⁰⁸.

L'annonce de la grossesse de sa femme le rend heureux et, peu suspicieux et regardant sur le calendrier, la future maternité de sa femme ne lui paraît pas suspecte⁶⁰⁹.

Dans le cas de Mme de Staël, le même problème de se pose. Enceinte de son amant Louis de Narbonne mais brouillée avec son mari, elle souhaite rejoindre le premier au plus vite en Angleterre. Mais « quelques personnes ont voulu calculer et les époques de ma grossesse et celle du départ de M. de St[aël]. Cela m'a imposé la loi de moins insister pour aller à Londres ; j'ai craint qu'on n'y dit que je fuyais M. de Staël »⁶¹⁰. Comme il est quand même possible de faire passer l'enfant à venir pour celui du mari, qui est parti en voyage peu avant que sa femme soit tombée enceinte, elle cherche à préserver les apparences. Mais le 8 novembre 1792, arrivée quasiment à terme, elle espère accoucher bientôt pour pouvoir rejoindre son amant au plus vite et car « il ne deviendrait pas tous les jours plus embarrassant d'être grosse après dix mois d'absence »⁶¹¹. Mais les jours passent et elle tarde à accoucher, ce qui la désespère. Le 12 novembre, elle indique : « J'accoucherai une fois enfin, votre enfant n'a pas besoin, j'imagine, de dix mois de grossesse ». Le 18, l'inquiétude la gagne : « Le retard de mon accouchement est aussi cruel qu'embarrassant. Je suis à terme aujourd'hui et je ne sais que faire pour sortir de cette situation ». Le 19, elle essaye d'expliquer ce délai par sa nervosité :

Pour comble de malheur, l'état de spasme dans lequel je suis par le désespoir d'être loin de vous, par les craintes de tout genre que je conçois sans cesse sur votre sûreté, retardera peut-être mon accouchement, et le chirurgien m'a dit que la contraction des nerfs produit très souvent cet effet.

Elle finit par accoucher le 20 novembre, ce qui montre finalement une détermination assez fine du terme de la grossesse.

Ces divers exemples confirment que, dans la population, la durée d'une grossesse est bien fixée à neuf mois, que la prédiction du terme est souvent assez précise et que personne ne songe plus à évoquer la possibilité d'une grossesse tardive, ce qui montre qu'on n'y croit plus guère hors de certains cercles médicaux.

Une fois la grossesse assurée, la femme et son entourage réagissent diversement à l'annonce de l'arrivée prochaine d'un enfant.

⁶⁰⁸ Longchamp (Sébastien), *Voltaire et Mme du Châtelet*, Paris, éd. A. Havard, 1863 ; voir aussi Vaillot (René), *Voltaire en son temps*, t. 2, *Avec Mme du Châtelet, 1734-17498*, Oxford, Voltaire Foundation, 1988, p. 364.

⁶⁰⁹ Dans une lettre à Saint-Lambert, Mme du Châtelet indique : « M. du Châtelet n'est pas si affligé que moi de ma grossesse, il me mande qu'il espère que je lui ferai un garçon », Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Correspondance...*, *op. cit.*, 18 février 1849.

⁶¹⁰ Staël (Mme de), *Correspondance générale*, t. II, 1^{ère} Partie, « Lettres inédites à Louis de Narbonne », éd. B. W. Jasinski, Pauvert, 1960, lettre du 8 novembre 1792. Les extraits qui suivent sont tous tirés de cet ouvrage.

⁶¹¹ En fait neuf, mais le dixième mois est commencé ; le départ de M. de Staël remonte au 5 février 1792.

C. REACTIONS ET COMPORTEMENTS A L'ANNONCE DE LA GROSSESSE⁶¹²

1. Joie et résignation à l'annonce de la grossesse

Des réactions souvent positives

Pour une première grossesse ou si la femme n'a pas encore eu de fils, la découverte ou l'annonce d'une future maternité est souvent un moment de joie. Quand la grossesse se confirme, passé le temps de l'incertitude, la femme se sent souvent soulagée et rassurée par cette preuve de sa fertilité. Elle est reconnue par les siens, et fait alors l'objet d'attention, de solidarités, qui rendent son état valorisant⁶¹³.

Les écrits privés témoignent de ces moments privilégiés, couchés sur le papier pour en faire part aux proches ou pour en garder le souvenir. Ainsi Edmée Guébin confie à son enfant par l'intermédiaire de son journal : « Quand nous avons été certains de ton existence, nous nous sommes réjouis »⁶¹⁴. Certaines autobiographies féminines gardent aussi la trace de cet événement considéré comme important dans leur existence. Ainsi, Elisabeth Vigée-Lebrun évoque dans ses mémoires en 1780 le bonheur immense de se savoir bientôt mère : « Ces jouissances d'amour propre, dont je vous parle (...) sont bien loin de pouvoir se comparer à la jouissance que j'éprouvai lorsque, au bout de deux années de mariage, je devins grosse »⁶¹⁵. Certaines femmes continuent d'ailleurs à se réjouir à chaque nouvelle grossesse, éprouvant un plaisir visible à se sentir enceinte et à élever des enfants. Nous avons déjà évoqué le cas de Zélie Martin, qui s'épanouit dans la maternité, et qui même après huit grossesses n'est toujours pas rassasiée. Elle qui a vu plusieurs de ses enfants mourir, elle espère que le neuvième enfant qu'elle attend survivra :

Il faut que je vous fasse part d'un événement qui arrivera probablement à la fin de l'année, mais cela n'intéresse guère que moi pour le moment. Cependant, je m'en réjouirais si je savais pouvoir élever ce petit être qui va venir s'installer à notre foyer, celui-là n'en partira pas tant que lui et moi serons en vie. (...) J'espère que cet enfant viendra bien, le malheur n'est pas toujours à la même porte, enfin, que la volonté de Dieu soit faite !⁶¹⁶

Certaines femmes sont toutefois étonnées par leur grossesse, même si elles souhaitent à priori être enceintes. La littérature essaye parfois de rendre compte de leur état d'esprit quand elles apprennent qu'elles attendent un enfant. Dans *Une Vie* de Maupassant, Jeanne

demeura saisie, comme frappée d'un coup ; et il lui sembla tout de suite que quelque chose remuait en elle. Puis elle resta silencieuse, n'écoutant même pas ce qu'on disait, s'enfonçant en sa pensée. Elle ne put dormir de la nuit, tenue en éveil par cette idée nouvelle et singulière qu'un enfant vivait là, dans son ventre⁶¹⁷.

Ce passage témoigne du sentiment d'étrangeté que peut éprouver une femme à l'annonce de sa grossesse, alors que rien dans son corps ne manifeste encore la présence de l'enfant. Lors de sa deuxième grossesse, alors qu'elle a réussi, grâce à une ruse conseillée par le curé, à ce que son mari lui face un autre enfant, Jeanne exulte : « Elle était grosse. Alors, inondée d'une joie délirante, elle ferma sa porte chaque soir, se vouant, dans un élan de reconnaissance vers la vague divinité qu'elle adorait, à

⁶¹² L'étude de ce sujet, largement originale, a été menée principalement à partir des écrits du for privé rassemblés dans notre corpus ; nous avons utilisé des sources déjà connues comme Mme de Sévigné, et d'autres issues de nos recherches personnelles. Des sources littéraires ont également été exploitées afin de faire état des représentations sur ce point aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

⁶¹³ Knibiehler (Yvonne), *Les pères aussi ont une histoire...*, Paris, Hachette, 1987.

⁶¹⁴ Guébin (Edmée), *Journal*, 14 mai 1887 ; Fonds Boulanger et Guébin, 78 AP 11, dos. 5, Archives Nationales.

⁶¹⁵ Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires d'une portraitiste*, Paris, Scala, 1997.

⁶¹⁶ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Zélie Martin à son frère et à sa belle-sœur, 21 juillet 1872.

⁶¹⁷ Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 129.

une chasteté éternelle. Elle se sentait de nouveau presque heureuse »⁶¹⁸. Dans *Germinie Lacerteux*, des frères Goncourt, l'héroïne éponyme tombe enceinte de son amant Jupillon, ce qui la réjouit aussi :

Elle devint enceinte. D'abord elle douta, elle n'osait le croire. Puis, quand elle fut certaine d'être grosse, une immense joie la remplit, une joie qui lui noya l'âme. Son bonheur fut si grand et si fort qu'il étouffa d'un seul coup les angoisses, les craintes, le tremblement de pensées qui se mêle d'ordinaire à la maternité des femmes non mariées et leur empoisonne l'attente de l'enfantement, la divine espérance vivante et remuante en elles⁶¹⁹.

La joie de se savoir enceinte amène parfois la femme à se replier un temps sur elle-même pour savourer la nouvelle. Michelet, dans *L'Amour*, imagine les raisons de cette attitude :

Elle n'osa jamais en parler, pas même sur le chevet, pas même à l'heure encourageante où la bonne nuit couvre tout et permet de dire tant de choses. Elle n'osa. Car, s'il avait ri ! quelle cruelle blessure à son rêve !... Non, cette sublime espérance est la seule chose que la femme ne dit pas à celui qu'elle aime. Elle a de son divin roman un peu de honte et une secrète pudeur⁶²⁰.

Michelet indique aussi que, dès le début, la grossesse et la pensée de l'enfant deviennent pour certaines femmes une obsession. Les mémoires de Mme Lafarge s'accordent avec ces idées :

Je n'osais parler de mon bonheur à M. Lafarge. Il me semblait que je le perdrais en y croyant, et je me faisais incrédule pour être rassurée d'une déception, et je me vouais à tous les saints pour qu'ils changeassent l'impossible en possible. Toutes mes pensées, toutes mes actions se rapportaient déjà à ce cher petit complément de moi-même. Je ne montais plus à cheval, je ne mettais plus de corset, j'avais fait élargir toutes mes robes afin qu'il grandît sans entraves, et déjà je m'occupais de sa layette avec Clémentine, de son éducation avec M^{elle} Brun. Je ne pouvais chanter, je ne pouvais lire que les romans et les ouvrages qui parlaient des petits enfants. J'avais compris le paradis terrestre. Ma petite Jacqueline était si jolie, je la rêvais si blanche, si rose ; elle avait des cheveux noirs, des yeux bleus, la bouche du petit Roi de Rome, autant de cœur que les anges, et des baisers infinis pour répondre à mes baisers... (...) Cette pensée fixe, qui traversait tous les jours et toutes mes nuits, était pour moi un bienfait⁶²¹.

Le début de la grossesse s'apparente donc pour certaines femmes à un rêve éveillé, où tout leur être est déjà tourné vers l'avenir et l'enfant qui s'annonce.

La découverte de la grossesse ne s'accompagne cependant pas toujours de joie et de sentiments aussi euphoriques, même quand la maternité est à priori désirée ou en cas de première grossesse. Il est toutefois rare que les sources gardent la trace des impressions mitigées qu'elles devaient pourtant bien souvent susciter. Le témoignage, un peu tardif, de Colette est éloquent :

L'enfant tardif – j'avais quarante ans –, je me souviens d'avoir accueilli la certitude de sa présence avec une méfiance réfléchie, en la taisant. C'est de moi-même que je me méfiais. Il n'était pas question d'appréhension physique. Je craignais ma maturité, ma possible inaptitude à aimer, à comprendre, à m'imprégner. L'amour – je le croyais – m'avais déjà fait beaucoup de tort, en m'accaparant depuis vingt ans à son service exclusif. Il n'est ni beau ni bon de commencer un enfant en réfléchissant. Peu entraînée à interroger mon avenir, je préparais pour la première fois une échéance précise, à laquelle il eût bien suffi de penser quatre semaines avant. Je réfléchissais, je me faisais lucide et raisonnable. Les chattes intelligentes sont en général mauvaises mères, pêchant par excès de zèle ou par distraction⁶²².

Ce témoignage éclaire les sentiments partagés qu'inspire parfois une future maternité ; la projection vers l'avenir qu'impose une grossesse n'est pas toujours vécue avec enthousiasme ; elle peut au contraire être source d'angoisse et de doutes. Certaines femmes se questionnent sur leur capacité maternelle. Dans le cas de la romancière, qui vit jusque là très libérée et sans attache, la perspective

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 186.

⁶¹⁹ Goncourt (Edmond et Jules), *Germinie Lacerteux*, Paris, Flammarion, 1990 (1^{ère} éd. 1865), Chap. XIX, p. 134.

⁶²⁰ Michelet (Jules), *L'Amour*, *op. cit.*, 1859, p. 209.

⁶²¹ Lafarge (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 329.

⁶²² Colette, *L'Etoile Vesper*, Paris, Fayard, Livre de Poche, 1946, p.167.

d'un enfant fait craindre la désillusion, la perte d'indépendance ; l'identité féminine semble parfois menacée⁶²³. D'autres appréhendent déjà l'accouchement. Colette indique que ce n'est pas son cas, mais elle se souvient peut-être de l'horreur que lui avait provoqué la lecture de la scène d'accouchement de *La Joie de Vivre* de Zola, alors qu'elle était âgée d'une dizaine d'années⁶²⁴.

Dans les correspondances, la révélation de la grossesse donne souvent lieu à des échanges touchants, en particulier quand il s'agit de l'annonce de la femme à son époux ou à sa mère. Un bel exemple du XVI^{ème} siècle mérite d'être cité, même s'il est antérieur à notre étude. Il s'agit de la correspondance de Gaspar de Saillans, petit noble du Dauphiné, marié en troisième noces en août 1564 avec la jeune Louise de Bourges⁶²⁵. Séparé temporairement de son mari, elle lui annonce le 30 septembre par lettre un espoir de grossesse :

Monsieur, j'ay reçu votre mignarde lettre datée du XXVII de ce mois. (...) Or après tout jeu, je vous annonce une nouvelle joie qui environnera votre cœur, c'est que je suis grosse d'enfant, Dieu en soit loué et m'avez fait ce beau présent (selon mon arbitrage) pour ma première bien venue en votre pays. Je ne connais si sera un fils, si non en ce qu'il me tient fort lasse ainsi que font les fils aux mères plus que les filles, comme me l'ont dit aucunes dames vos parentes : mais qui que ce soit, je prie à Dieu lui donner la grâce (l'ayant fait parvenir en l'âge de l'instable jeunesse) de participer en votre bonté et vertus. Ce que j'estimerai le plus grand bien qui lui pourrait advenir. Par quoi je vous supplie de le venir visiter, [après] avoir diligenté vos affaires : et combien que vous le trouverez bien enclos. Toutefois vous aurez tout pouvoir et autorité d'ouvrir la porte de son étroite clôture comme maître et seigneur que vous estes de toute son habitation⁶²⁶.

Après cette invitation leste à renouveler le devoir conjugal, son mari témoigne de la joie que lui cause cette nouvelle dans sa réponse datée du 8 octobre :

Mais de joie extraordinaire je n'ai eu que celle que m'avez envoyée, qui m'a été excédante ou du tout pareille aux autres que par tel cas m'étaient autrefois advenues. Et tout à l'instant et sans intervalle ayant reçu cette bonne nouvelle du nouveau fruit qu'avait senti en votre ventre, j'en ai remercié Dieu. Je m'en suis allé à l'église lui en rendre louanges et grâces et le prier qu'il lui plaise le tout conduire à bon port. Vous savez assez la plaisante peine que j'ay prise et le grand devoir que j'ai fait à faire cette généreuse prouesse et vaillance (...) Je vous prie de vous bien contregarder.

Et pour ce faire il convient que vous laissiez le busc et vos étroites robes, et vous vêtissiez d'un manteau pour l'aisance de vous et de ce tant désiré fruit. Vous assurant qu'à l'occasion de ces bonnes nouvelles, je retrancherai grande partie de mon voyage, pour aller lui faire la guerre : car je me doute que lui voulant être jaloux de moi m'approchant de vous, il voudra me frapper de sa tête ou du poing ou de son talon, si je ne me conduis par bonne ruse et fine cautelle, que je veux bien que vous sachiez : c'est que quand je voudrai entre nous deux rire et prendre passetemps, je le ferai gentiment et sans faire gros tabutement, ni sonner à l'heure que vous me direz qu'il dormira, afin qu'il ne s'en aperçoive : dont j'en reçois déjà en mon esprit si grand plaisir, que ce la me fait tomber ma plume de la main et ne me veut permettre vous écrire plus longue lettre⁶²⁷.

Les époux apparaissent en effet en général enchantés d'apprendre leur future paternité, surtout dans les premiers temps du mariage – on se rappelle de la joie, teintée d'inquiétude, de Marc de Bombelles à l'idée de la grossesse de son épouse Angélique. Les hommes se sentent souvent confortés dans leur égo par cette preuve de virilité. La perspective d'avoir un héritier pour transmettre le nom et le patrimoine familial est aussi réjouissante ; d'autant plus dans un couple royal en attente d'un

⁶²³ Voir le chapitre III sur les émotions de la grossesse.

⁶²⁴ Voir les détails de cet épisode dans le chapitre VIII.

⁶²⁵ Saillans (Gaspar de), *Premier livre de Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valence en Dauphiné*, Lyon, Jacques de la Planche, 1569 ; les lettres qui suivent sont reproduites dans les annexes de l'ouvrage de Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux, op. cit.*

⁶²⁶ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux, op. cit.*, lettre 14, 30 septembre 1564.

⁶²⁷ *Ibid.*, lettre 15, 8 octobre 1564.

dauphin. Ainsi, d'après Mme Campan, l'annonce de la première grossesse tant attendue de Marie-Antoinette métamorphose le roi⁶²⁸ :

Enfin, l'évènement tant désiré par la reine et par tous ceux qui lui étaient attachés arriva. Sa majesté devint grosse ; le roi en fut ravi. Jamais on n'a pu voir d'époux plus unis et plus heureux. Le caractère de Louis XVI était tout à fait changé, prévenant, soumis ; il avait subi le joug de l'amour et la reine était bien dédommée des peines que l'indifférence du roi lui avait fait éprouver pendant les premières années de leur union⁶²⁹.

De même, l'annonce de la première grossesse d'Hortense Bonaparte, susceptible de donner naissance à un héritier à la famille du Premier Consul, est accueillie de manière très positive : « Mon mari, la mère et le Consul en ressentirent une grande joie »⁶³⁰.

Au cours du XVIII^{ème} siècle et surtout du XIX^{ème} siècle, avec la diffusion du modèle familial fondé sur l'amour conjugal, l'arrivée annoncée de l'enfant resserre en effet souvent les liens entre les époux. En 1795, Hoche indique ainsi à quel point il est heureux à l'idée d'être père : « C'est la consolation que je désirais le plus ! » ; « Je te remercie cent fois de m'avoir rendu père. C'était le bonheur auquel j'aspirais le plus ! »⁶³¹. Proudhon est aussi de ceux que la paternité comble. Marié le 31 décembre 1849 avec Euphrasie Piégard, il note dans son carnet pendant l'hiver 1850⁶³² la joie que lui procure sa paternité future : « Cette nouvelle m'a été bien douce. Le célibataire ne peut imaginer, quelque effort qu'il fasse, quelque expérience qu'il ait de l'amour libre, ce qu'est l'amour conjugal et paternel !!! Je suis captif et je me sens heureux »⁶³³.

La littérature n'est pas en reste pour témoigner des émotions masculines. Ainsi chez Zola, le docteur Pascal, ruiné, séparé de Clotilde et se croyant stérile, reçoit finalement une lettre où elle lui apprend sa grossesse :

Et, dès les premières lignes, ce fut un grand saisissement, une stupeur. Clotilde lui écrivait qu'elle était enceinte de deux mois. Si elle avait tant hésité à lui annoncer cette nouvelle, c'était qu'elle voulait avoir elle-même une absolue certitude (...). La lettre était courte, disant le fait simplement, pleine pourtant d'une ardente joie, d'un élan d'une infinie tendresse, dans un désir de retour immédiat.

Eperdu, craignant de ne pas bien comprendre, Pascal recommença la lettre. Un enfant ! cet enfant qu'il se méprisait de n'avoir pu faire (...). Ah ! c'était l'œuvre vraie, la seule bonne, la seule vivante, celle qui le comblait de bonheur et d'orgueil. Ses travaux, ses craintes de l'hérédité avaient disparu. L'enfant allait être, qu'importe ce qu'il serait ! pourvu qu'il fut la continuation, la vie léguée et perpétuée, l'autre soi-même. Il restait remué jusqu'aux fond des entrailles, dans un frissonnement attendri sur son être. Il riait, il parlait tout haut, il baisait follement la lettre⁶³⁴.

Ce passage aux accents lyriques n'est peut-être pas qu'une création littéraire ; elle se nourrit des représentations de son auteur et de sa vie propre. On sait que Zola a souhaité longtemps des enfants de sa femme Alexandrine, sans que ce désir ne se réalise. Sur le tard, il entretient une relation adultère avec une jeune lingère, Jeanne Rozerot, qui lui donne deux enfants, Denise et Jacques, qu'il élève comme sa descendance légitime. Les lettres échangées entre les deux amants pendant la période de la grossesse de Jeanne n'ont pas été conservées, mais Zola lui a dédié un exemplaire manuscrit du *Docteur Pascal*, paru peu après la naissance de Jacques, avec la mention suivante :

A ma bien aimée Jeanne – à ma Clotilde, qui m'a donné le royal festin de sa jeunesse et qui m'a rendu mes trente ans, en me faisant le cadeau de ma Denise et de mon Jacques, les deux

⁶²⁸ L'ambassadeur d'Autriche, Mercy d'Argenteau confirme : « le roi est au comble de sa joie, il voit la reine plus souvent et plus longtemps », Marie-Antoinette, *Correspondance*, op. cit., Lettre de Mercy d'Argenteau à Marie-Thérèse, 5 mai 1778.

⁶²⁹ Campan (Mme), *Mémoires...*, op. cit., p. 163.

⁶³⁰ Hortense (Reine), *Mémoires...*, op. cit., p. 97.

⁶³¹ Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche...*, op. cit.

⁶³² Il est alors emprisonné pour raison politique, à cause d'écrits mettant en cause Louis Napoléon Bonaparte.

⁶³³ Proudhon (P. J), *Lettres de Proudhon à sa femme*, préf. S. Henneguy, Paris, Grasset, 1950.

⁶³⁴ Zola (Emile), *Le Docteur Pascal*, op. cit., p. 364.

chers enfants pour qui j'ai écrit ce livre, afin qu'ils sachent, en le lisant un jour, combien j'ai aimé leur mère⁶³⁵.

La vie de Zola et son roman semblent entretenir des liens étroits : « Si la vie a manifestement inspiré le roman, il se pourrait bien qu'à l'inverse le roman ait inspiré la vie »⁶³⁶ ; il témoigne en tous cas de la joie d'être bientôt père.

Un autre parallèle entre un roman et la vie personnelle de son auteur peut être dressé avec *La cousine Bette* (1846) de Balzac⁶³⁷. L'écrivain revient à Paris après un voyage avec Mme Hanska, sa maîtresse, informé depuis peu que cette dernière attend un enfant. Il rentre si épuisé qu'il doit rester couché pendant deux jours. En effet, il est tellement survolté par la nouvelle de sa paternité future qu'il ne peut fermer l'œil de tout le voyage retour, « la tête pleine d'une immense espérance »⁶³⁸. Dès lors, avec « de la vie, du courage et du bonheur pour trois dans le cœur, dans les veines, et dans la tête »⁶³⁹, Balzac ne s'occupe plus que de trouver une maison, d'organiser son mariage avec Mme Hanska avant la naissance de l'enfant et d'essayer d'améliorer sa situation financière. Confiant dans ses forces créatrices⁶⁴⁰, il se lance peu après dans la rédaction de *La cousine Bette*, qui est irriguée par le thème de la paternité, à la fois bafouée et exaltée. Dans le roman, Mme Valérie Marneffe, bourgeoise avide d'ascension sociale, a quatre amants, avec la bénédiction de son mari qui y voit un moyen de faire avancer sa carrière. Mme Marneffe fait croire à chacun de ses amants – qui forment avec le mari les « cinq pères de l'Eglise Marneffe » –, qu'elle est enceinte de ses œuvres, la grossesse étant utilisée comme un moyen de chantage. La révélation de la grossesse donne l'occasion à Balzac de montrer les réactions des futurs pères qui, la première surprise passée, sont enchantés de leur « radieuse paternité »⁶⁴¹ et sont même « bouffi[s] d'orgueil »⁶⁴². Crevel confie ainsi à la cousine Bette : « Oh ! ce que c'est d'avoir un enfant d'une femme qu'on idolâtre ! Joindre la paternité du cœur à la paternité du sang (...) Si c'est un garçon, je veux qu'il se nomme Crevel : je consulterai mon notaire »⁶⁴³. Ce passage fait écho à l'attitude du romancier qui propose à Mme Hanska de reconnaître le futur enfant, déjà prénommé Victor, « par l'acte de mariage »⁶⁴⁴. Alors que sa maîtresse ne se montre guère enthousiasmée par l'arrivée d'un enfant, cette idée procure une joie intense à Balzac. Dans sa correspondance, il multiplie les marques de tendresse pour sa compagne et envie son rapport privilégié avec l'enfant, déjà prénommé Victor : « Mille tendresse pour les deux cœurs qui battent en toi, je te trouve bien heureuse d'avoir la première de ce petit être »⁶⁴⁵. « Quant à Victor, il existe (...) mais donne le moi, que je lui prodigue mes soins et ma vie, laisse-le s'épanouir sous mes regards, que je le couve comme tu l'auras porté, je m'en ferai ainsi un peu la mère »⁶⁴⁶. Mais dans le roman, Valérie met au monde « un enfant non viable » dans le chapitre XXXII du feuilleton, paru le 21 novembre 1840, neuf jours avant que Mme Hanska n'annonce à Balzac qu'elle a fait une fausse couche ; « la paternité devient un thème tragi-comique du roman »⁶⁴⁷.

Outre le conjoint, la mère de la femme enceinte est souvent une des premières informées et une des premières à se réjouir de la grossesse de sa fille. Marie-Thérèse d'Autriche apprend ainsi avec soulagement la nouvelle de la première grossesse de Marie-Antoinette :

Le courrier du 19 de l'autre mois m'a bien porté des consolations dont j'avais bien besoin dans les circonstances présentes (...). Vous m'annoncez une grande, une non attendue nouvelle.

⁶³⁵ *Ibid.*, préface Henri Mitterrand, p. 33.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 36.

⁶³⁷ Balzac (Honoré de), *La cousine Bette*, GF Flammarion, 1977.

⁶³⁸ Balzac (Honoré de), *Lettres à Mme Hanska*, Paris, Robert Laffont, Coll. « Bouquins », 1990, t. 2, 1846-1850.

⁶³⁹ *Ibid.*

⁶⁴⁰ « Mon moutard me fait monter la moutarde non pas au nez mais au cerveau » ; Balzac (Honoré de), *La cousine Bette*, *op. cit.*, préface A. Lorant.

⁶⁴¹ Balzac (Honoré de), *La cousine Bette*, Paris, Classique Garnier, 2008, p. 270.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 265.

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, 1^{er} octobre 1846.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, 13 juin 1846.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, 1^{er} octobre 1846.

⁶⁴⁷ Balzac (Honoré de), *La cousine Bette*, *op. cit.*, préface A. Lorant.

Que Dieu en soit loué, et que ma très chère Antoinette soit affermie dans sa situation brillante, en donnant des héritiers à la France⁶⁴⁸.

Autre exemple, celui de Diane de Vichy qui relate en 1768 la joie d'une amie apprenant la grossesse de sa fille : « J'ai reçu hier des nouvelles de Mme de Saint-Polgue, de son arrivée à Montfrin, où elle a appris la bonne nouvelle que sa fille était grosse : cela assure le bonheur de cette personne, dont je suis véritablement charmée »⁶⁴⁹. A partir de cette annonce s'inaugure souvent un rapprochement mère-fille et un échange de conseils et de recommandations multiples, tirés de l'expérience maternelle. Dans certains cas, notamment quand la mère est décédée, le père de la femme enceinte tient une place similaire. C'est le cas du célèbre ministre et historien Guizot qui se réjouit de la quatrième grossesse de sa fille, Henriette de Witt, qui fait suite à la mort d'un enfant en bas âge et d'une fausse couche : « Ma chère fille, (...) je me réjouis tout simplement »⁶⁵⁰. On remarque à travers ces différents écrits privés que les références à Dieu sont assez fréquentes à l'annonce de la grossesse ; les enfants sont vus comme un « don de Dieu » dont il faut se réjouir.

Outre la famille proche, d'autres membres de la parenté se réjouissent également d'une grossesse, notamment quand il s'agit de la première. L'abbé Brédart écrit ainsi en 1816 à son neveu par alliance, Jean-Baptiste Motte qui a épousé depuis peu Pauline Brédard : « J'ai appris, mon bon ami, et peu importe par qui, mais avec infiniment de plaisir, que, après trois mois et un jour de mariage, votre femme était enceinte de trois mois. J'en tire bon augure pour votre commerce dans les cotons qui exige beaucoup d'activité »⁶⁵¹. L'enfant est un fruit du mariage attendu comme une évidence – il ne s'est ici pas fait longtemps désiré – ; sa venue est aussi souhaitée pour qu'il participe à terme à l'entreprise familiale.

Des réactions moins enthousiastes

Dans d'autres cas, cependant, la grossesse est annoncée et reçue avec beaucoup plus de détachement. Une parentèle plus éloignée implique en général une moindre intimité et les propos d'annonce comme de félicitations sont assez convenus.

Certains hommes annoncent la grossesse de leur femme avec peu d'enthousiasme. Ainsi, dans une lettre du 21 juillet 1838, Alphonse Jullien de Paris annonce à sa sœur Stéphanie Simon-Locroy, qui vient d'accoucher, que sa propre femme est probablement enceinte : « Cela étant, tu sauras que dans quelques mois tu auras (...) à m'en dire tout autant pour Sophie que je t'en dis pour toi ; il y a pronostic de moutard pour les étrennes de 1839. Est-ce une bénédiction ou une malédiction, l'avenir en décidera ? »⁶⁵². Le ton est léger et badin, il ne s'agit pas d'une grande nouvelle... Le ton de l'annonce est d'autant plus neutre, voire résigné, s'il ne s'agit pas d'une première grossesse. Au bout de plusieurs enfants, on se contente en général d'annoncer la nouvelle et le terme prévu. Ainsi Maurice de Flavigny annonce froidement à sa sœur Marie d'Agoult en 1837 : « Mathilde est grosse et devra accoucher au commencement de juillet »⁶⁵³.

Certains écrits privés, plus rares, témoignent de l'insatisfaction de la femme ou de sa famille à l'annonce de la grossesse, alors que la maternité intervient pourtant dans les débuts du mariage. Le cas de madame de Sévigné est éloquent. Alors que sa fille, madame de Grignan, est enceinte de son deuxième enfant, sa mère accueille très mal l'idée d'une nouvelle grossesse si rapprochée de la première⁶⁵⁴ car elle craint pour la santé de sa fille :

⁶⁴⁸ Marie-Antoinette, *Correspondance*, op. cit., lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 mai 1778.

⁶⁴⁹ Diane de Vichy, *Un hiver en Provence, Lettres de Diane de Vichy à ses enfants, 1767-1768*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1980, lettre du 15 avril 1768.

⁶⁵⁰ Guizot (François), *Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, éd. Laurent Théis et Catherine Coste, Paris, Perrin, 2002, lettre 2 août 1854.

⁶⁵¹ Pierrard (Pierre), *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, coll. « La vie quotidienne », 1976, p. 15.

⁶⁵² Lettre d'Alphonse à Stéphanie Simon-Locroy, 21 juillet 1838, Fonds Jullien de Paris, AP39, carton 4, pièce 18, liasse 4, Archives Nationales.

⁶⁵³ Flavigny (Marie de, comtesse d'Agoult), *Correspondance générale*, op. cit., lettre de Maurice de Flavigny à Marie d'Agoult, 23 décembre 1837.

⁶⁵⁴ Mme de Grignan a en effet accouché le 15 novembre 1670 d'une fille Marie-Blanche de Grignan.

J'ai très mauvaise opinion de vos langueurs. Je suis du nombre des méchantes langues, et je crois tout le pis ; voilà ce que je craignais. Mais, ma chère enfant, si ce malheur se confirme, ayez soin de vous. (...) Si vous êtes grosse, comptez que je n'ai plus aucun dessein que de faire ce que vous voudrez (...). Je suis triste de votre état ; je crains que vous ne le soyez aussi. Je vois mille chagrins et j'ai une suite de pensées dans ma tête, qui ne sont bonnes ni pour la nuit ni pour le jour⁶⁵⁵.

La vision de la grossesse qui transparait dans les propos de Mme de Sévigné est très sombre et la nouvelle de la venue d'un enfant la désole. Cette opinion ne semble cependant pas partagée par la comtesse de Grignan qui souhaite au contraire donner un héritier mâle aux Grignan. Elle écrit d'ailleurs plus tard à sa propre fille, madame de Simiane, qu'il n'y a « rien de plus souhaitable à [ses] yeux que la fécondité »⁶⁵⁶.

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur la peur de la mort en couches, qui explique certaines attitudes, et également sur les circonstances qui font que certaines grossesses sont mal accueillies, voire refusées⁶⁵⁷.

2. Publicité ou secret de la grossesse ?

Il est aujourd'hui d'usage d'attendre trois mois avant de faire part officiellement à sa famille et à ses amis d'une grossesse, car les risques de fausses couches concernent principalement le premier trimestre et l'on ne souhaite en général pas annoncer les choses avant l'échographie qui clôt le premier trimestre. Sachant que par le passé le diagnostic était longtemps incertain, quand informait-on d'une présomption de grossesse ? Y avait-il une annonce officielle passé un certain délai ?

Dans les milieux populaires, il n'y a pas vraiment d'annonce solennelle de la grossesse. Comme on l'a indiqué précédemment, quand une femme se pense enceinte, elle en fait probablement part dès les premiers doutes sérieux aux femmes de son entourage le plus proche ; sa mère, sa sœur, sa voisine, selon les cas. La nouvelle se répand ensuite au reste du village par le jeu des commérages. Les enfants de la famille ne sont pas non plus officiellement informés, notamment s'ils sont censés ignorer la manière dont se font les enfants. Il est en tout cas difficile de cacher longtemps sa grossesse à cause de l'important contrôle social qui règne dans les villages⁶⁵⁸. Les femmes se surveillent entre elles, notamment en voyant le linge au lavoir ; une absence de règle prolongée peut difficilement passer inaperçue. Les veillées sont aussi l'occasion de voir de plus près une femme dont la taille commence à épaissir.

Dans les catégories plus favorisées, il est difficile de savoir précisément quand intervient l'annonce et la publicité de la grossesse. Si l'on s'en tient à ce qui apparaît dans les écrits privés de notre corpus, il ne semble pas y avoir de délai préétabli. On informe son entourage plus ou moins tôt, selon le degré de certitude que l'on a de la grossesse, les liens d'intimité avec ses proches et la réaction que provoque cette nouvelle. Dans certains cas, quand la grossesse est très attendue, l'annonce peut être faite dès le moindre soupçon ou retard de règles, comme on l'a vu précédemment avec les exemples d'Angélique de Bombelles ou d'Athénaïs de Sassenay. Dans le cas de Colette, l'impression mitigée que suscite sa future maternité l'amène à garder un certain temps la discrétion sur son état : « Les trois premiers mois, je ne divulguais presque pas mon encombrant souci de faire pour le mieux »⁶⁵⁹. La famille et l'entourage moins proches semblent informés dès que l'on pense la grossesse assurée, souvent vers trois ou quatre mois. Dans les cas où la femme a déjà fait une fausse couche ou en craint une, il semble que l'on diffère l'annonce de la grossesse par prudence. Ainsi la correspondance d'Anatole de Montesquiou montre que celui-ci fait tout pour garder la grossesse débutante de sa femme secrète car elle a déjà fait plusieurs fausses couches. Mais son impossibilité à

⁶⁵⁵ Madame de Sévigné, *Correspondance, op. cit.*, t. 1 (mars 1646-juillet 1675), 27 avril 1671.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, note 2, p. 1072.

⁶⁵⁷ Voir le chapitre VI.

⁶⁵⁸ Voir dans le chapitre VI la difficulté à cacher les grossesses illégitimes.

⁶⁵⁹ Colette, *L'Etoile Vesper, op. cit.*, p. 167.

se déplacer et des maux digestifs font suspecter à une femme de l'entourage une grossesse, sans qu'Anatole n'arrive à la convaincre du contraire :

On a demandé de vos nouvelles, j'ai dit que vous étiez un peu indisposée et que vous n'aviez pas été à St Cyr, que vous aviez un dérangement d'estomac. On a parlé d'autre chose, mais Mme de [Chamlisac ?] la mère, se ravissant a dit : je sais ce que c'est et je vous en fais mon compliment, j'ai répondu que j'en serais charmé, et que je voudrais en accepter l'augure, mais qu'au contraire c'était tout simplement un dérangement d'estomac ? et qu'ainsi... mais il a été impossible de leur ôter cette idée de la tête, et je dois partir sans en être venu à bout. Je dois pourtant bien [jouer ?] une physionomie qui [ne ?] le disait pas du tout, je ne ferais pas semblant de rien. Connaissez vous rien de plus désagréable d'autant plus que peut-être à l'heure qu'il est n'y a-t-il plus lieu d'espérer⁶⁶⁰.

Si les enjeux autour de la conception et du diagnostic de grossesse sont importants, les transformations multiples de la femme enceinte et la formation progressive du fœtus suscitent également un intérêt marqué, tant dans le monde médical qu'en dehors.

⁶⁶⁰ Lettre d'Anatole de Montesquiou à Elodie, 17 août 1829, Fonds Montesquiou-Fezensac, 349 AP/28, Archives Nationales.

CHAPITRE III : LA FEMME ENCEINTE ET LE FŒTUS PENDANT LA GROSSESSE

Une fois que la femme a conçu, elle entre petit à petit dans l'état de grossesse qui se caractérise par une importante transformation physique, émotionnelle et mentale, ainsi que par une multitude de gestes et de précautions propres à cet état. La santé féminine n'est pas seule en jeu ; la vie et la constitution de l'enfant qu'elle porte sont un sujet de préoccupation croissant. Les liens entretenus *in utero* entre les deux protagonistes sont un sujet de fascination durable, sources de multiples croyances et représentations. Le fœtus est l'objet d'une curiosité nouvelle aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, surtout pour les scientifiques. Sa connaissance progresse à cette époque mais il reste encore un être largement mystérieux, sur lequel se greffent nombre de fantasmes.

I. TRANSFORMATIONS DU CORPS ENCEINT ET PRECAUTIONS PROPRES A L'ETAT DE GROSSESSE

Nous envisagerons d'abord brièvement la métamorphose globale du corps enceint, vue par les médecins mais aussi par les femmes et leur entourage, en utilisant à la fois des sources médicales et des écrits privés. Si l'histoire des représentations du corps féminin est un sujet maintenant largement abordé par les historiens¹, la particularité de la grossesse dans la physiologie féminine, l'évolution des représentations dans ce domaine au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ainsi que le point de vue des femmes sur ce sujet ont été peu étudiés.

Dans un second temps, nous envisagerons l'histoire des pratiques de santé pendant la grossesse à cette époque, c'est-à-dire les attitudes de prévention et d'entretien du corps enceint. En effet, le rôle des médecins ne consiste pas uniquement à proposer une thérapeutique pour soigner les maux des femmes enceintes comme on le verra plus loin ; ils donnent aussi des conseils préventifs pour que la grossesse se déroule bien. L'histoire des pratiques de santé n'est pas neuve, comme en témoigne l'ouvrage pionnier de George Vigarello, *Le Sain et le Malsain*². Si les principaux conseils médicaux concernant la femme enceinte ont déjà été abordés de manière générale par les historiens de la naissance, notamment par Jacques Gélis, Mireille Laget ou Marie-France Morel³, ils ne l'ont été que brièvement et principalement pour l'époque moderne. D'autres historiens se sont intéressés à certains aspects plus ponctuels, comme les relations sexuelles pendant la grossesse ou les « envies » des femmes enceintes. Nous avons choisi de distinguer le cadre normatif, posé par les médecins dans la littérature médicale, des pratiques réelles des femmes enceintes. Cette démarche se justifie par la volonté de mesurer l'influence réelle des conseils médicaux et pour des raisons de commodité – l'ampleur des sources rendant l'étude conjointe des recommandations médicales et des pratiques populaires difficiles à effectuer.

Pour dresser un panorama complet des recommandations des médecins pendant la grossesse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, nous avons donc élargi les perspectives et développé les acquis de la recherche. Des sources médicales classiques, plus ou moins étudiées, ont été utilisées, comme les principaux ouvrages des accoucheurs de la fin du XVII^{ème} siècle et du XVIII^{ème} siècle, des traités d'obstétrique du XIX^{ème} et les principaux articles des grands dictionnaires médicaux. Nous avons également exploité des sources nouvelles ou peu connues, principalement des thèses de médecine du XIX^{ème} siècle consacrées à l'hygiène de la grossesse⁴.

¹ Voir la présentation historiographique générale dans l'introduction et la bibliographie en fin de second volume.

² Vigarello (Georges), *Le Sain et le Malsain. Santé et mieux être depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, « L'Univers historique », 1993 ; rééd. en 1999 sous le titre *Histoire des pratiques de santé. Le Sain et le Malsain depuis le Moyen Age*, en Point Seuil.

³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.* ; Laget (Mireille), *Naissance. Accouchement...*, *op. cit.* ; Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*

⁴ Voir le détail des sources utilisées *infra* dans ce chapitre.

Concernant les pratiques populaires de prévention et d'entretien du corps pendant la grossesse, nous avons repris et développé les quelques travaux historiques existants, surtout basés sur des sources classiques (sources médicales, ethnographiques, etc.). Nous les avons revisités et croisés avec les écrits du for privé afin d'approcher le vécu des femmes enceintes des milieux les plus favorisés⁵ – les autres étant plus difficiles à atteindre. Cette étude donne un éclairage riche sur divers aspects de la vie quotidienne des femmes autrefois. Nous avons choisi de développer plus particulièrement un aspect peu étudié du vécu féminin la grossesse : les habitudes vestimentaires, en utilisant des sources neuves, présentées en détail un peu plus loin.

A. LE CORPS FEMININ METAMORPHOSE PAR LA GROSSESSE

Les médecins décrivent avec fascination les changements, longtemps mystérieux, qui surviennent dans le corps enceint, mais qui passent aussi pour toucher les émotions et les capacités intellectuelles des femmes enceintes. Ces dernières, quant à elles, sont plutôt sensibles à certaines modifications de leur corps tenant davantage aux malaises et aux changements de leur apparence extérieure.

Nous ne présenterons pas ici tous les aspects des transformations liées à la grossesse ; ils seront développés point par point au cours de ce chapitre et dans le suivant consacré aux maux de la grossesse. Nous nous limiterons ici à évoquer les aspects généraux et majeurs qui frappent les médecins et les femmes quant au corps enceint.

1. Le point de vue des médecins

Un corps totalement transformé par la grossesse

A l'époque moderne, on considère que « lorsque la femme a conçu, les changements les plus étonnants surviennent dans toutes les parties de son organisation »⁶. Comme le souligne A. Leroy, une fois fécondé, l'organisme féminin est littéralement métamorphosé par la gestation. Il ajoute que « la grossesse change tous les principes constituants, et jusqu'à tous les éléments de la femme, déjà si différents de ceux de l'homme (...). La femme est essentiellement différente de l'homme, mais par l'état de grossesse elle devient différente d'elle-même, ce que prouve la chimie même »⁷. La grossesse provoque donc, selon ce médecin, une mutation majeure de la physiologie féminine qui éloigne encore davantage la femme du masculin. La grossesse constitue une sorte d'apogée de la féminité et tout l'organisme de la femme est concerné par cette révolution, de même que son esprit et ses émotions.

A la fin du XIX^{ème} siècle prévaut encore l'idée que « l'organisme est profondément modifié pendant la grossesse et la science enregistre chaque jour de nouveaux faits qui font supposer que, chez la femme enceinte, il n'y a peut-être pas une seule fibre, une seule goutte de liquide qui n'éprouve quelque modification »⁸. En effet, les investigations nouvelles sur l'urine ou la composition du sang montrent que les transformations affectent mêmes les liquides physiologiques. Pendant toute l'époque étudiée, la métamorphose qui s'opère chez la femme enceinte est principalement expliquée par le rôle particulier joué par l'utérus.

⁵ L'approche qui associe la littérature médicale à d'autres sources, comme les écrits privés, est déjà celle que privilégie Georges Vigarello dans son *Histoire des pratiques de santé*, *op. cit.* Nous nous sommes également inspirés de la démarche adoptée par Isabelle Robin-Romero concernant les évocations sur la santé dans les écrits du for privé ; Robin Romero (Isabelle), « La santé dans les écrits privés au XVIII^{ème} siècle », dans *Au plus près du secret des cœurs... op. cit.*

⁶ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement*, Genève, 1787, p. 18.

⁷ *Id.*, *De la conservation des femmes*, Paris, Méquignon, 1811, pp. 18-19.

⁸ Citation de Tarnier indiquée par Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 15.

L'utérus gouverne toute l'économie féminine pendant la grossesse

Depuis l'Antiquité, les médecins répètent à l'envie que la femme est avant tout une « matrice ». L'utérus passe en effet pour gouverner toute l'économie féminine et la grossesse accentue encore le rôle de cet organe. A l'époque moderne, les représentations concernant l'organisme féminin pendant la grossesse sont encore empreintes des croyances héritées du passé. Toutes les modifications physiques comme psychologiques trouvent leur origine dans la matrice et ses appendices, comme les mamelles. C'est en effet l'utérus qui transforme et réoriente les humeurs produites par le corps maternel afin de permettre la croissance du fœtus. Comme le souligne A. Leroy, l'activité du corps « pendant la grossesse est dirigée toute entière vers la matrice : elle est réservée pour l'accroissement du fœtus ; elle est suspendue et assoupie dans tout le reste de l'économie »⁹. Chambon de Montaux décrit la forte dérivation du sang vers cette zone¹⁰.

L'intérêt des médecins pour l'utérus ne se dément pas au début du XIX^{ème} siècle. Dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* édité par Panckoucke, Murat consacre ainsi une rubrique entière et deux dizaines de pages au « changement qu'éprouve la matrice aux différentes époques de la gestation »¹¹. Il cherche à décrire et à expliquer l'évolution de sa situation, de sa taille, de sa forme, de son épaisseur, ainsi que sa structure fibreuse, sa vascularisation et ses « propriétés vitales ». Se plaçant dans la continuité des praticiens des siècles précédents, Murat indique que « l'organe devient un centre de fluxion » attirant le sang de tout l'organisme. Il reprend l'idée de Stein qui « attribue la première expansion de la matrice, après la conception, à une force vitale qui lui est propre » et reconnaît que « ce viscère jouit peut-être d'une vie plus active que la plupart des autres organes »¹². L'utérus semble en effet doué d'une activité particulière et autonome, croyance qui s'inscrit dans une longue tradition héritée de l'Antiquité. La grossesse accroît encore les propriétés de cet organe : « Après la conception, ses facultés vitales acquièrent plus d'intensité et plus d'énergie ; les relations du cerveau avec ce viscère semblent plus intimes. J'ai accouché, il y a quelques années, une dame très nerveuse qui me disait : « Toutes les fois que je suis enceinte, je ne sens et je ne pense que par la matrice »¹³. Il ajoute que, même en cas de mort de la femme, la matrice peut continuer à agir seule et à faire accoucher la femme : « Des auteurs assurent que quelques femmes sont accouchées spontanément après leur mort. Lorsqu'on termine un accouchement, peu d'instant après que les phénomènes de vie ont cessé, on sait que la matrice se contracte aussi promptement et aussi fortement qu'à la suite de l'accouchement le plus ordinaire »¹⁴.

Les médecins du début du XIX^{ème} siècle continuent donc de considérer que, pendant la grossesse, « le travail de l'utérus ne se borne pas à des phénomènes locaux ; le plus souvent il change l'état des organes qui ont des relations étroites et nécessaires avec lui, et occasionnent quelques troubles dans les fonctions des principaux systèmes de l'économie animale »¹⁵. Dans le deuxième tiers du XIX^{ème} siècle, le *Dictionnaire de médecine* dirigé par Adelon indique que « les plus remarquables de ces phénomènes sont les changements que l'utérus éprouve dans le cours de la grossesse »¹⁶. Celui-ci est toujours au cœur de la révolution physiologique qui affecte la femme pendant la gestation : « Après la fécondation du germe, l'utérus imprégné devient, avec une énergie nouvelle, le centre et pour ainsi dire le pivot d'un travail de formation immense, d'un mouvement organique auquel nul autre n'est comparable (...). Ce n'est pas seulement dans le bassin que se passent les phénomènes de la grossesse, toute la femme est enceinte »¹⁷.

La focalisation des médecins sur l'utérus et ses transformations n'a donc pas disparu. Les descriptions sur ce sujet sont toujours très longues et elles s'accompagnent de plus en plus de mesures

⁹ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, op. cit., 1785, t. I, Chap. V : « De la grossesse », pp. 62-73.

¹¹ Murat, article « Grossesse », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. par Panckoucke, t. 19, 1817, pp. 376-388.

¹² *Ibid.*, p. 383.

¹³ *Ibid.*, pp. 387-388.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Emelin (Gabriel), *Considérations physiologiques...*, op. cit., 1811.

¹⁶ Article « Grossesse », *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, par MM. Adelon, Béclard, Bérard, Bielt et al., Paris, Béchot Jeune et Labé, 1836, t. 14, p. 326.

¹⁷ Adelon (Louis), *Quelques observations relatives à l'influence de la grossesse dans certaines maladies*, Thèse, n°162, Paris, Régnaud éd., 1858, introduction.

précises. Le dictionnaire dirigé par Fabre détaille ainsi avec minutie le changement de volume de l'utérus au cours de la grossesse¹⁸. Toutefois, les médecins ne souscrivent plus aux descriptions exaltées sur les propriétés autonomes de l'utérus qui s'observaient encore au début du siècle. S'ils reconnaissent une action de l'utérus sur l'ensemble du corps, ils l'expliquent autant par une action mécanique que par l'influence sympathique sur les autres organes¹⁹. Certains auteurs commencent aussi à minorer l'influence de l'utérus et de la grossesse sur les facultés intellectuelles et sensorielles des femmes enceintes²⁰.

Le rôle essentiel accordé de manière prolongée à l'utérus explique que la grossesse soit considérée jusqu'au XIX^{ème} siècle comme un état de féminité exacerbée. En effet, la grossesse passe pour accentuer les caractéristiques propres au tempérament et à la physiologie féminine.

Ainsi, on considère que la femme enceinte fait preuve d'une plus grande sensibilité ; elle est particulièrement impressionnable et vulnérable. Joseph Lechien souligne ainsi « la révolution qui s'opère en elle après qu'elle a conçu ; sa sensibilité est exaltée, ses perceptions plus vives et ses passions plus énergiques »²¹. Le rapport particulier que le corps de la femme enceinte entretient avec l'intérieur et l'extérieur est à l'origine de ces représentations médicales particulières. On reconnaît ainsi à son organisme une porosité particulière, du fait de sa sensibilité aux agents environnants. En effet, par son regard, par sa peau, etc., la femme enceinte est éminemment influençable – nous y reviendrons.

En même temps, la grossesse est un état de rétention par excellence : le corps ne communique plus avec l'extérieur comme en temps ordinaire. Les règles sont en effet suspendues, l'orifice de la matrice est censé être fermé et cet organe enclot hermétiquement le fœtus pendant toute la durée de la gestation. La principale conséquence physiologique de la grossesse sur l'organisme maternel correspond donc à ce que les médecins appellent l'état de « pléthore ». Ainsi la femme enceinte est caractérisée par une surabondance d'humeurs en circulation dans le corps qu'elle n'évacue plus par ses règles et qui n'est pas totalement absorbée par le fœtus en croissance. Quand on connaît l'importance accordée à l'évacuation dans la médecine des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et l'angoisse liée à la rétention des déchets du corps²², on mesure à quel point la grossesse est considérée comme potentiellement dangereuse et pathologique par les médecins. Nous aurons l'occasion de revenir longuement sur ce rapport particulier et problématique du corps enceint avec l'état de santé jusqu'au XIX^{ème} siècle²³.

La grossesse, un processus complexe

Au cours du XIX^{ème} siècle, les mécanismes physiologiques à l'œuvre dans l'organisme féminin pendant la grossesse commencent à être mieux connus, et l'utérus n'est plus le seul sujet qui fixe l'attention des médecins.

¹⁸ « Presque nul dans l'état de vacuité, le volume de la matrice change graduellement pendant le cours de la gestation, et devient considérable à la fin, à tel point que, à terme, le corps présente les dimensions suivantes. La grande circonférence prise à la hauteur des trompes a environ 720 milim. (26 pouces) ; la petite circonférence répond au détroit abdominal, et a environ 360 milim. (12 pouces) ; le diamètre transversal a 247 milim. (9 pouces), et le diamètre antéro-postérieur 220 à 247 milim. (8 à 9 pouces) », article « Grossesse ou gestation », *Le dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers ou traité complet de médecine et chirurgie pratiques*, dir. par Dr Fabre, Paris, Germer-Baillière, 1850, t. IV, p. 450.

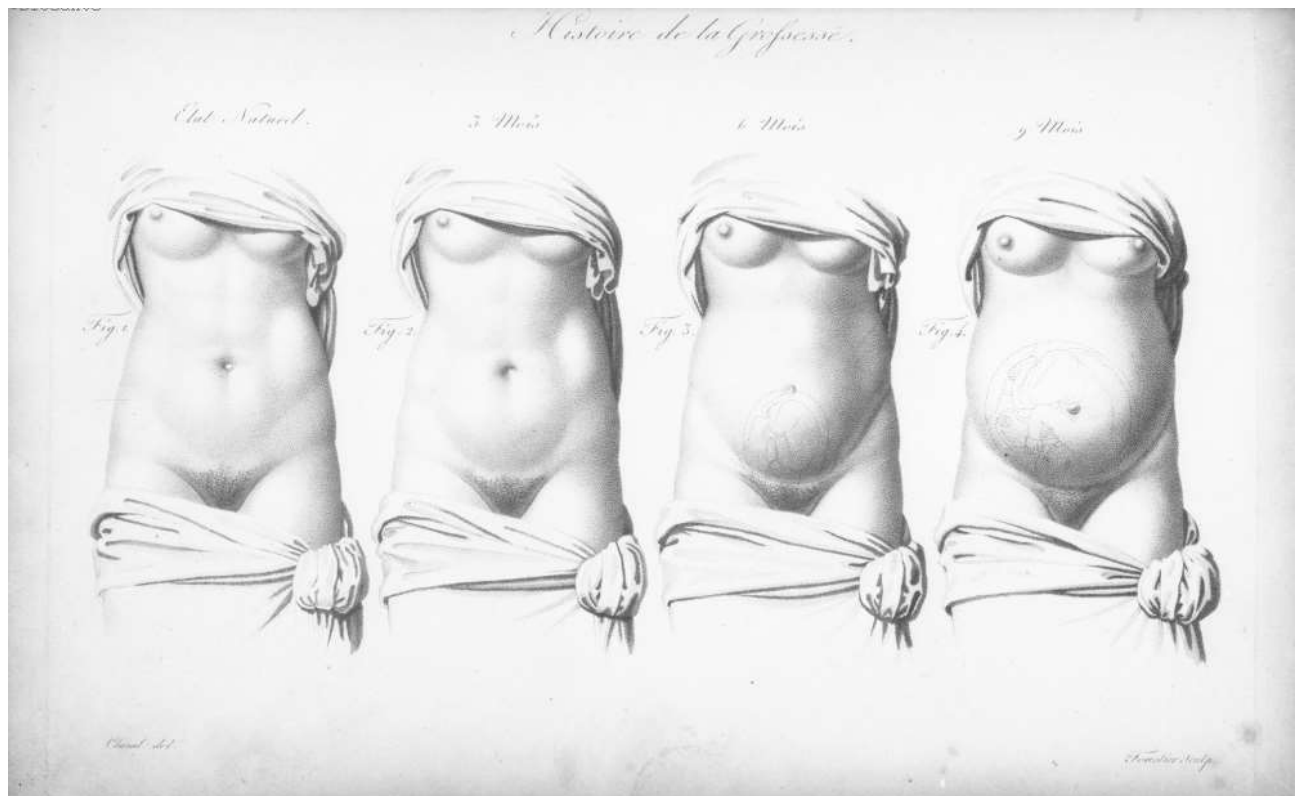
¹⁹ Article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Adelon 1836, pp. 339 et sq.

²⁰ *Ibid.*, p. 341.

²¹ Lechien (Joseph-Jean-Marie), *De la grossesse dans ses rapports physiologiques et pathologiques*, Paris, Régnoeux, thèse de médecine, n°45, 1847.

²² Vigarello (Georges), *Histoire des pratiques de santé...*, *op. cit.*

²³ Voir le chapitre IV.



« Histoire de la grossesse (état naturel, 3 mois, 6 mois, 9 mois) », Maygrier (Jacques Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Bechet, 1822, pl. XXV (dessinateur Antoine Chazal, graveur Forestier)

La planche ci-dessus, tirée du manuel de Maygrier, montre une représentation plus fine du corps enceint et son évolution au cours de la grossesse. Même si aucune mesure n'accompagne la description imagée de chaque stade de la grossesse, les médecins cherchent à préciser les changements successifs qui s'opèrent dans le corps féminin. Ils se montrent souvent fascinés par ces transformations métaboliques complexes et ils y consacrent de très nombreuses pages dans leurs ouvrages ou leurs articles. Dans les dictionnaires médicaux en particulier, l'ampleur prise par cette question devient parfois considérable, notamment à la fin du siècle. Dans l'article « Grossesse » du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* dirigé par Dechambre, Adolphe Pinard consacre désormais la partie la plus longue de son travail aux grossesses physiologiques – 22 pages sur 44 –, à la description de la modification de l'organisme maternel pendant la grossesse :

Les modifications [de l'organisme maternel pendant la grossesse] sont locales et générales, c'est-à-dire que, si on les observe plus prononcées sur l'appareil génital, elles n'en retentissent pas moins sur les autres appareils et sont d'autant plus intenses que les organes sont plus intimement liés à la fonction de reproduction. De plus, elles sont anatomiques et physiologiques, ou organiques et fonctionnelles²⁴.

Le plan de la partie consacrée à cette étude est rigoureusement organisé et très détaillé. Les descriptions physiologiques sont d'une grande précision et l'auteur fait l'historiographie précise des connaissances sur chaque point, s'appuyant sur une volumineuse bibliographie. Après avoir détaillé longuement les modifications de l'appareil génital, Pinard évoque les changements qui s'observent dans les seins, les articulations du bassin, la paroi abdominale, l'appareil digestif, l'appareil circulatoire, la masse sanguine et les parties constituantes du sang, l'appareil respiratoire, le poulx, l'appareil urinaire, le système nerveux, le système cutané, le système osseux.

Ces passages témoignent des progrès réalisés dans la compréhension du phénomène de la grossesse et la fierté qu'en tirent les médecins. Le ton employé par les praticiens à la fin du XIX^{ème} siècle dans leur description de l'organisme féminin pendant la grossesse a également évolué depuis le

²⁴ Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 15-47 ; *loc. cit.*, p. 16.

XVIII^{ème}. Il se veut plus neutre, froidement descriptif et scientifique. Ainsi, on ne trouve plus de remarques sur le sexe féminin et sa radicale altérité avec le sexe masculin. On ne cherche visiblement plus à découvrir dans l'organisme féminin en gestation l'essence de la féminité et la preuve de sa prédestination à la maternité. Cela ne signifie pas que certaines représentations anciennes ont disparu, mais elles ne trouvent en tout cas plus aussi clairement leur place dans les articles de dictionnaires.

2. Le point de vue des femmes et de leur entourage

Un vécu difficile à atteindre

Il est difficile de savoir quelle perception les femmes ont globalement de leur corps pendant la grossesse et ce qu'en pense leur entourage, les sources étant rares sur le sujet. De manière générale, les lettres livrent plus d'informations sur le sujet que les sources autobiographiques. Quand les correspondants sont intimes, ils parlent parfois volontiers du corps et de la santé. Nous avons remarqué une certaine liberté de ton sur ces sujets au XVIII^{ème} siècle dans la correspondance des époux Bombelles. De même, Manon Roland ose parler directement dans ses lettres à son mari du corps et de ses manifestations physiologiques ; elle emploie sans euphémisme des termes comme « vomir » ou « péter »²⁵. En 1781, enceinte depuis peu et face aux recommandations de son entourage sur sa santé, elle confie à son mari : « Je m'observe un peu »²⁶. Les transformations mystérieuses qui s'accomplissent à l'intérieur de l'organisme suscitent donc parfois une attention particulière : les femmes guettent les signes de grossesse, les premiers changements qui trahissent leur nouvel état, ainsi que les manifestations de vie du fœtus, et en parlent à leurs proches.

Au XIX^{ème} siècle, les allusions au corps enceint sont en général plus discrètes dans les écrits privés. Quand on a la chance de posséder à la fois des mémoires et une correspondance, comme c'est le cas pour Marie-Thérèse Ollivier et son mari Emile Ollivier, célèbre ministre de Napoléon III, on remarque que les documents autobiographiques ne comportent aucune mention sur la santé et le corps pendant la grossesse²⁷. Par contre, les époux en parlent plus spontanément dans leurs lettres, tout en restant assez pudiques. A la fin du XIX^{ème} siècle, la correspondance d'Emilie de Montebourg à propos de sa fille Marthe comporte aussi de fréquentes mentions à la santé et au corps²⁸. Dans ses lettres à son frère, Charles de Cerilley, cette mère évoque avec un vocabulaire médical souvent précis, les transformations physiques de sa fille et ses maux de femme enceinte, sans pudeur particulière : elle parle ainsi des hémorroïdes, de la couleur de ses pertes vaginales, de ses coliques...²⁹

De manière générale, le corps pendant la grossesse est envisagé sous l'angle de la maladie, de l'inconfort, de l'enlaidissement et non comme un état épanouissant et beau – nous aurons l'occasion d'y revenir³⁰. Hormis cette manière de considérer le corps enceint, certaines préoccupations récurrentes s'observent plus particulièrement dans les écrits privés.

L'évolution de la silhouette féminine

Dans les écrits privés, les femmes semblent très sensibles à l'évolution de leur corpulence, notamment à l'augmentation de la taille de leur ventre et de leur poitrine. Cette attitude est particulièrement sensible au XVIII^{ème} siècle et montre l'intérêt croissant de l'époque pour le « maigre » et le « gros », ce dont témoignent les écrits et les images du temps. L'idéal de beauté féminine d'alors

²⁵ Roland (Madame), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à son mari, 17 février 1781.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Il s'agit surtout des mémoires et du journal de Marie-Thérèse Ollivier. Ces écrits sont conservés aux Archives Nationales dans le Fonds Emile Ollivier (542 AP). Correspondance d'Emile Ollivier et de sa femme : 542 AP/9 ; journal et notes de Marie-Thérèse Ollivier, ainsi que le brouillon de ses mémoires : 542 AP/46.

²⁸ *Marthe*, *op. cit.*, 1982.

²⁹ Voir les lettres échangées entre Emilie de Montbourg et Charles de Cerilley pour l'année 1892, dans *Marthe*, *op. cit.*

³⁰ Voir le chapitre IV sur les maux de la grossesse.

impose le critère de la « taille mince », du « ventre ferme et solide, sans pli ni rides »³¹, que renforce encore l'usage du corset. On comprend alors que les femmes des élites observent avec quelque inquiétude l'évolution de leur état.

Dans certains cas, les femmes ou leur entourage soulignent le peu de transformations physiques, en particulier dans les débuts de la grossesse. Ainsi Mme du Châtelet, enceinte de quatre mois, trouve qu'elle n'a pas pris beaucoup de formes : « Personne ne s'en doute, il y paraît très peu ». Elle note toutefois que sa gorge est « fort gonflée »³². Benjamin de Chandieu, éloigné de sa femme au début de sa première grossesse, indique qu'à environ quatre mois celle-ci doit être encore peu apparente : « Pour vous mon petit cœur, je croy qu'il n'y paroît point encore a votre taille pour une première fois, cela est ordinaire, que je me rejoüy de voir cela de mes yeux »³³.

Certaines femmes s'étonnent par contre des changements rapides de leur corps. Ainsi en mai 1778, Marie-Antoinette confie à sa mère, au début de son troisième mois de grossesse : « je commence déjà à grossir, visiblement, surtout des hanches »³⁴. Mais cette maternité a été tellement attendue qu'elle n'ose encore pas totalement y croire, cet embonpoint nouveau la rassure sur son nouvel état : « Je crois qu'il n'y a plus de doute à avoir »³⁵. Une dizaine de jour plus tard, elle dit se porter bien « quoique je grossisse étonnamment »³⁶. Quinze jours après, l'inquiétude commence à poindre : « Je grossis beaucoup. J'ai eu l'enfance de me mesurer, j'ai déjà augmenté de quatre pouces et demi »³⁷. Après la joie de se constater enceinte vient la crainte de ne plus reconnaître son corps et de perdre sa beauté, à une époque où la finesse de la taille est un critère essentiel. Dotée au naturel d'une forte poitrine (1,09 m), Marie-Antoinette se serait aussi plainte de l'augmentation de son volume pendant sa grossesse. La petite histoire raconte que son accoucheur Vermond lui aurait répondu qu'elle était « naturellement ventrue et tétonnière »³⁸. L'inquiétude liée la prise de poids revient plusieurs fois pendant sa grossesse. En août 1778, elle confie à sa mère que « depuis ce temps, je suis beaucoup grossie et même plus qu'on ne l'est ordinairement à cinq mois »³⁹. En septembre 1778, elle précise : « Je commence à être un peu lourde »⁴⁰. Toutefois, c'est souvent plutôt à la fin de la grossesse que la corpulence de la femme enceinte étonne le plus. Mme de Caylus, proche de son accouchement, n'hésite pas à dire qu'elle est « d'une grosseur monstrueuse »⁴¹.

C'est souvent l'entourage qui s'inquiète quand la femme enceinte « est fort grosse »⁴², notamment parce qu'une femme enceinte trop florissante peut faire suspecter une grossesse gémellaire, peu désirée. Ainsi Mme de Livry dit à son amie Mme de Dubourg : « Vous devez sûrement être plus incommodée cette fois cy que les autres puisque vous êtes grosse à vous faire craindre d'avoir trois enfants. J'espère que vous serez trompée dans votre attente »⁴³. Mme d'Albis de Belbèze indique aussi à la fin de sa grossesse : « Je suis d'une si prodigieuse grosseur que tout le monde croit que je suis grosse de deux enfants au moins »⁴⁴. Quelques jours plus tard, elle ajoute : « Je

³¹ Minuit (G. de), *De la beauté. Discours divers. Avec la Paule-graphie ou Description des beautez d'une Dame Tholosaine, nommée la belle Paule...*, Lyon, 1587, p. 259 ; cité par Vigarello (Georges), *Métamorphose du gras. Histoire de l'obésité du Moyen-Age au XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 2010, p. 119.

³² Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à la marquise de Boufflers, 3 avril 1749.

³³ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre à sa femme, 7 septembre 1740.

³⁴ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 16 mai 1778.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 29 mai 1778.

³⁷ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 12 juin 1778.

³⁸ Cabanès (Augustin), *Le cabinet secret de l'histoire*, Paris, A. Michel, 1908.

³⁹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 14 août 1778.

⁴⁰ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 17 septembre 1778.

⁴¹ Lettre du 30 décembre 1787 de Mme de Caylus à Mme Dubourg, Archives Municipales de Toulouse, série S, Fonds Dubourg, 5S457 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruits de nos entrailles »..., *art. cit.*

⁴² Lettre d'Anatole de Montesquiou à sa mère à propos de sa belle-sœur Zénaïde, 4 juin 1817. La correspondance d'Anatole de Montesquiou à sa mère est conservée dans le Fonds Montesquiou-Fezensac (349 AP/27) aux Archives Nationales.

⁴³ Lettre du 13 octobre 1767 de Mme de Livry à Mme Dubourg ; Archives Municipales de Toulouse, série S, Fonds Dubourg, 5S457 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles... », *art. cit.*

⁴⁴ Lettre d'octobre 1783 de Mme d'Albis de Belbèze à son époux ; Archives Municipales de Toulouse, série E, Fonds Albis de Belbèze, 1E5 ; *ibid.*

me trouve si grosse que j'ai peur de mourir en accouchant »⁴⁵. Elle craint probablement qu'un enfant trop gros n'ait des difficultés à sortir, perspective angoissante vus les moyens obstétricaux limités de l'époque.

L'embonpoint important de la femme enceinte fait également parfois douter du terme prévu pour l'accouchement. Marie-Thérèse s'étonne ainsi de l'embonpoint de sa fille, Marie-Caroline de Naples : « Elle se dit si grosse et si pesante à cinq mois, mais cela ne devrait être »⁴⁶ ; ce à quoi Marie-Antoinette répond, « J'espère que vous vous êtes trompée dans le temps de ses couches, vu la grosseur dont elle est »⁴⁷. De même George Sand, qui se trouve « fort engraisée »⁴⁸, indique à sa belle-mère : « Je suis si grosse que tout le monde pense que je me suis trompée dans mon calcul et que j'accoucherai très prochainement : je ne crois pourtant pas que ce soi avant deux mois »⁴⁹.

En outre, la grosseur de la femme enceinte n'est pas le signe évident d'un enfant vigoureux, comme en témoignent les proverbes : « Belle brebis, agneau malingre », « Vache grasse, veau diarrhéique », « Brebis maigre, agneau gras »⁵⁰. En effet, dans la mentalité populaire, la somme des qualités appartenant au double corps mère-fœtus ne peut être que finie ; un excès pour l'un se traduisant nécessairement par un manque pour l'autre⁵¹. On repère encore la trace de ces croyances chez les élites à la fin du XIX^{ème} siècle. Emilie de Montebourg trouve ainsi sa fille Marthe « énorme »⁵² et s'inquiète car « pourtant l'enfant est très petit. Il y a, dit la sage-femme, beaucoup de graisse chez la mère, beaucoup de liquide autour de l'enfant »⁵³.

Quelque soit la prise d'embonpoint pendant la grossesse, il ne serait pas venu à l'idée d'une femme enceinte de se peser pour évaluer sa prise de poids, même à la fin du XIX^{ème} siècle. C'est davantage l'ampleur de la corpulence, mesurée par « le chiffrage des ceintures [et] celui des circonférences »⁵⁴ qui frappe alors et non la référence à une norme standard de poids fixée par les médecins comme aujourd'hui⁵⁵. En effet, il n'est guère d'usage de se peser, faute de matériel adéquat dans les intérieurs et faute de bénéfice attendu. En cas de grossesse, il existe un interdit prégnant dans les mentalités populaires qui entrave cette pratique. L'idée que l'enfant risque de mourir si la femme enceinte se pèse est en effet couramment répandue. Chercher à connaître ce qui doit rester secret est une transgression ; en voulant connaître le poids de l'enfant, on provoque l'arrêt de sa prise de poids et donc sa mort⁵⁶.

Les transformations de la corpulence de la femme enceinte suscitent parfois des réactions attendries de la part de l'entourage proche. Lors d'une des grossesses de son épouse, Benjamin de Chandieu lui confie son impatience à voir son corps s'arrondir : « Je suis curieux de voir cette belle grosse prestance, qui te sied si bien ordinairement »⁵⁷. Certains maris sont en effet émus des transformations corporelles de leur femme. Michelet évoque à trois reprises dans son journal son émotion à la vue des rondeurs d'Athénaïs. Dès le premier mois, il note : « Son petit ventre gonfle »⁵⁸. Vers trois-quatre mois, il ajoute : « Comment dire mon tressaillement en voyant ce charmant épanouissement de son ventre et de son sein ! »⁵⁹. A six mois : « J'éprouvai un attendrissement infini, outre le charme naturel d'une telle vue, à voir s'arrondir son cher petit corps »⁶⁰. Ce genre de mention est toutefois rare dans les écrits privés ; le contraire l'est encore plus. Aucune allusion à un dégoût pour la silhouette féminine qui s'alourdit pendant la grossesse n'a pu être relevée dans notre corpus. Il

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 4 mai 1773.

⁴⁷ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 juin 1773.

⁴⁸ Sand (George), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Mme Maurice Dupin, 26 août 1828

⁴⁹ *Ibid.*, 2 août 1828.

⁵⁰ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 68.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Lettre d'Emilie de Montebourg à Charles de Cerillez, 4 novembre 1892, *Marthe*, *op. cit.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Vigarello (Georges), *Les métamorphoses du gras...*, *op. cit.*, p. 131.

⁵⁵ Aujourd'hui, il est d'usage dans le monde médical de fixer la prise de poids idéale pendant la grossesse dans une fourchette comprise entre 9 et 15 kg. Aucune estimation de ce genre ne se rencontre dans les ouvrages médicaux de la période que nous avons étudiée.

⁵⁶ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 66.

⁵⁷ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre du 8 mai 1744.

⁵⁸ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, t. II, 21 décembre 1849.

⁵⁹ *Ibid.*, 2 février 1850.

⁶⁰ *Ibid.*, 7 mai 1850.

n'est toutefois pas douteux que ce genre de cas existe, ce dont la littérature témoigne volontiers, notamment l'œuvre de Maupassant sur laquelle nous reviendrons⁶¹.

Les particularités reconnues au corps féminin pendant la grossesse justifient que des précautions particulières soient prises pour préserver sa santé et celle du fruit qu'il porte.

B. LES PRATIQUES MEDICALES CONCERNANT « L'HYGIENE » DE LA FEMME ENCEINTE

L'hygiène de la femme enceinte dans la littérature médicale

Les recommandations préventives concernant la grossesse occupent, selon les époques, une place plus ou moins importante dans la littérature médicale. Elles sont souvent absentes des dictionnaires des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles qui se focalisent sur les signes de la grossesse et le diagnostic de la « vraie » grossesse. Le sujet n'est guère traité non plus en tant que tel dans les manuels pour les sages-femmes du XVIII^{ème} et de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Les manuels de Mme du Coudray⁶², de Baudelocque⁶³ ou de Mme Boivin⁶⁴, montrent que le suivi de la grossesse n'est pas une priorité dans la formation des sages-femmes qui se focalise surtout sur l'accouchement.

Par contre, à partir de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, ce thème fait souvent l'objet d'un chapitre particulier dans les traités d'obstétrique. Le modèle du genre est celui de Mauriceau : « *De quelle façon se doit gouverner la femme pendant tout le cours de la grossesse, lorsqu'elle n'est accompagnée d'aucuns accidents considérables, pour tâcher d'éviter ceux qui lui pourraient arriver* »⁶⁵. Ses idées sont largement reprises par Dionis et d'autres au cours du XVIII^{ème} siècle. L'intitulé de ce chapitre change à partir du XIX^{ème} siècle : on parle plutôt du « régime pendant la grossesse » ou d'« hygiène de la grossesse », mais les grandes lignes du discours restent les mêmes. L'hygiène des femmes enceintes devient également un sujet privilégié des thèses de médecine de la première moitié du XIX^{ème} siècle⁶⁶. Les grands dictionnaires médicaux y consacrent aussi une place importante⁶⁷.

⁶¹ Voir le chapitre VIII sur les représentations littéraires de la grossesse.

⁶² Le Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements*, op. cit., 1773.

⁶³ Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, op. cit., 1787.

⁶⁴ Boivin (Marie-Anne-Victoire), *Mémorial de l'art des accouchements*, Paris, Méquignon, 1812.

⁶⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, Livre I, Ch. IX, pp. 112-132.

⁶⁶ Principales thèses consacrées à l'hygiène de la grossesse, principalement dans la première moitié du XIX^{ème} siècle :

- Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes, suivie de quelques questions sur l'emploi de la saignée pendant la grossesse*, thèse, Paris, Imp. Didot Jeune, n° 115, 1813.

- Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins à donner à la femme en dehors de tout accident, avant, pendant et après l'accouchement*, thèse, Paris, 1877 (notes manuscrites).

- Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes, précédée de quelques considérations sur la grossesse*, thèse, Paris, n°19, 1830.

- Boyron (F.), *De l'état de grossesse et des soins hygiéniques qu'il réclame*, thèse, Montpellier, n°116, 1840.

- Buret (B.N.), *Dissertation sur la conduite que les femmes doivent observer pendant leur grossesse*, thèse, Paris, n°72, 1809.

- Ceysson de Malaval, *Considérations hygiéniques relatives aux femmes pendant la grossesse, dans le temps de l'accouchement naturel, suivies d'un coup d'œil rapide sur les avantages de l'allaitement maternel*, thèse, Montpellier, n°104, 1840.

- De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène et les devoirs des mères pendant la grossesse et la lactation*, thèse, Strasbourg, 1832.

- Emelin (G.), *Considérations physiologiques et générales sur les diverses époques de la vie d'une femme, suivies de quelques règles d'hygiène sur la grossesse*, thèse, Paris, n°67, 1811.

- Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme pendant la grossesse*, thèse, Montpellier, t. 199, n°81, 1852.

- Leyboff, *Hygiène de la grossesse*, Thèse, Paris, 1905.

- Mollard (C.-L.), *Essai sur l'hygiène des femmes enceintes*, thèse, Paris, n°158, 1815.

⁶⁷ Voir par exemple le passage consacré au « Régime pendant la grossesse » de Murat dans le dictionnaire Panckoucke, art. cit., 1817, pp. 425-440. Cet article, très détaillé, est souvent repris ou plagié par ses confrères.

Il apparaît cependant qu'au cours du XIX^{ème} siècle, les ouvrages ou articles de dictionnaires se spécialisent⁶⁸. Les manuels d'obstétrique se concentrent sur la pathologie de la grossesse et de l'accouchement. Les conseils, quand il y en a, sont indiqués en fonction des troubles existants et non dans un chapitre à part ; c'est le cas notamment dans l'ouvrage de Cazeaux⁶⁹. Les recommandations préventives font plutôt l'objet de publications particulières, centrées sur l'amélioration de la procréation et l'hygiène de la famille, comme l'ouvrage de Debay⁷⁰ ou de Bouchut⁷¹. On retrouve aussi ces conseils en grand nombre dans des ouvrages de vulgarisation⁷², dont certains sont destinés aux femmes et sur lesquels nous reviendrons.

Les femmes enceintes doivent se soumettre aux lois de l'hygiène

L'intérêt des praticiens pour ce sujet illustre leur rôle croissant dans la prescription de conseils d'hygiène, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Ils considèrent la maternité comme une fonction d'une haute importance pour les femmes et dans laquelle les médecins ont un rôle à jouer :

La fonction reproductrice est pour la femme l'objet le plus important de la vie ; c'est presque la seule destination à laquelle la nature semble l'avoir appelée (...). La médecine aujourd'hui a seule l'avantage de rendre aux femmes ces marques d'honneur et de déférence [auxquelles elle avait droit dans le passé], en traçant avec soin les règles à suivre pour leur conservation et celle du fruit qu'elles portent dans leur sein⁷³.

Les praticiens s'élèvent contre tous les préjugés et les « erreurs populaires », mais aussi contre les nouvelles modes préjudiciables qui éloignent de la « Nature », posée en référence absolue. Dans toutes leurs prescriptions, les médecins s'entendent pour réclamer une vie régulière et saine pour la femme enceinte. Grâce à cela, ils pensent pouvoir lui éviter la plupart des maux de la grossesse. Ils sont convaincus, comme le souligne Murat, que « la grossesse ne devient un état maladif que parce que les femmes ne sentent pas assez que le cercle des devoirs maternels commence à l'époque de la conception ; qu'elles doivent, pour leur conservation et celle de leur enfant, s'assujettir à un régime conforme à leur état »⁷⁴. Les médecins sont en effet très conscients de l'influence directe de la mère sur le fœtus ; ils cherchent donc à prévenir les risques d'avortement et de malformation chez l'enfant par toutes sortes de conseils. Ils veulent aussi renforcer la santé et la constitution des femmes en vue de l'épreuve que constitue l'accouchement. Certains conseils nous semblent intrusifs ou farfelus, mais ils ont tous leur sens dans une représentation globale du corps qui reste longtemps différente de la nôtre.

Dans la médecine ancienne, les prescriptions hygiéniques s'articulent autour de six choses dites « non naturelles »⁷⁵ : *circumfusa* (choses environnantes, air), *applicata* (éléments appliqués à la surface du corps), *ingesta* (aliments et boissons), *excreta* (excrétions qui doivent être évacuées), *gesta* (exercice et repos, sommeil et veille), *percepta* (sensations, fonctions intellectuelles et affections de

Voir aussi « Hygiène de la grossesse », de Désormeaux et Dubois dans le *Dictionnaire de médecine...*, Adelon, *op. cit.*, 1836, pp. 389-396 ; « Hygiène de la femme en gestation » *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, dir. par Dr. Jacoud, Paris, J.-B. Baillière, t. XVII, 1873, pp. 45-50, etc.

⁶⁸ Dans le dictionnaire dirigé par Dechambre, Pinard ne consacre qu'une page et demi à l'hygiène de la grossesse sur les 230 pages de son article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886.

⁶⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874.

⁷⁰ Debay (Auguste), *Hygiène et physiologie du mariage : histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails ; Hygiène spéciale de la femme enceinte et du nouveau-né*, Paris, E. Dentu, 1862, 29^{ème} éd.

⁷¹ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862.

⁷² Quelques exemples d'ouvrages consacrés spécifiquement à ce thème :

- Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse et puériculture intra-utérine*, Paris, 1905.

- Eddé (N.), *Hygiène de la grossesse, de l'accouchement et de l'enfance*, Paris, Maloine, 1907.

- Fraissines (Eugène), *Hygiène de la femme pendant la grossesse avec des considérations sur la conception, l'allaitement, le choix de la nourrice...*, Marseille, 1857.

⁷³ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Ce classement est donné par Boerhaave et admis par Hallé ; Grmek (Mirko) *et alii.* dir., *Histoire de la pensée médicale en Occident, t. II, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997.

l'âme)⁷⁶. Ce classement est constamment repris, avec quelques variantes, jusque dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Par la suite, les mêmes sujets sont abordés, mais dans un ordre variable et sans référence à ces six thèmes.

1. L'environnement

L'influence prolongée au XVIII^{ème} siècle des vieilles théories aëristes et le développement de l'hygiénisme au XIX^{ème} siècle expliquent l'importance accordée à la qualité de l'air respiré, particulièrement pour les femmes enceintes⁷⁷. Comme le souligne Murat, « les femmes pendant la grossesse se trouv[e]nt très accessibles aux diverses influences atmosphériques »⁷⁸. Le climat peut donc avoir une influence sur elles et leur « fruit »⁷⁹.

De manière générale, les médecins s'accordent à éviter aux femmes enceintes les excès de température et d'humidité. Pour Mauriceau, l'air « sera bien tempéré en toutes les qualités »⁸⁰. Les conseils de l'époque moderne renouvellent l'analogie entre la grossesse féminine et la nature, entre l'enfant qui murit dans le ventre de la mère et les fruits des arbres. C'est la raison pour laquelle les médecins se méfient particulièrement des vents ; ceux du sud sont dangereux car ils dessèchent le « fruit » et provoquent des avortements⁸¹. Saucerotte attribue aussi à l'air trop vif la fréquence de l'avortement chez les femmes habitant le sommet des Vosges⁸². Cette idée se prolonge au XIX^{ème} siècle ; ainsi Boyron considère que certaines caractéristiques climatiques peuvent faire avorter les femmes et expliqueraient certaines épidémies d'avortement. Mais il ne précise pas quelles sont ces caractéristiques⁸³.

Les prescriptions sont parfois très détaillées et contraignantes. Murat conseille notamment de renoncer aux promenades du soir car il « ne faut pas s'exposer aux vicissitudes atmosphériques »⁸⁴, surtout quand la nuit est « humide et froide »⁸⁵. En effet, cela peut engendrer la toux qui provoque parfois la fausse-couche. L'air du matin lui paraît, par contre, salubre pendant la saison chaude ; « cependant les femmes ne doivent pas s'y exposer trop promptement après le réveil »⁸⁶. Ce médecin va même jusqu'à développer un long paragraphe sur l'habitation idéale pour mener à bien une grossesse⁸⁷. Il recommande d'éviter les grandes villes et de préférer un asile champêtre, dans une région à la température douce et peu variable. L'habitation doit être établie sur un sol pierreux, à mi-côte et elle doit être bien ouverte et éclairée. Elle doit être disposée « d'après des vues d'architecture médicale » : la situation idéale se trouve à l'est ou au sud-est. La meilleure disposition de la chambre de la femme enceinte est variable selon la saison. Il faut éviter un bâtiment trop neuf avec des peintures fraîches. Ce genre de conseils laisse entrevoir à quel genre de catégories sociales s'adressent les médecins, bien peu pouvant se permettre de changer de domicile pour une grossesse.

Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, les conseils sont modulés en fonction des tempéraments des femmes. Fraissines pense ainsi que « l'air chaud et sec est favorable aux femmes faibles et délicates », « l'air chaud et humide profite aux femmes de constitution sèche et irritable »⁸⁸. Barbey considère que les « femmes lymphatiques, dont tous les mouvements annoncent la langueur et l'inertie, devront habiter, de préférence, des lieux élevés ; celles au contraire dont le système nerveux est très développé, qui sont d'un tempérament sec, privilégieront les vallées, les plaines », où l'air peut

⁷⁶ Pour la commodité de l'analyse, nous renvoyons l'étude des émotions de la mère et de leurs conséquences sur l'enfant à la deuxième partie de ce chapitre.

⁷⁷ Jorland (Gérard), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2010.

⁷⁸ Murat, article « Grossesse », *art.cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 428.

⁷⁹ On retrouve cette idée chez Demangeon, cité p. 153.

⁸⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Livre I, Chap. XI, p. 113.

⁸¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 146-147.

⁸² Cité par Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*

⁸³ Boyron (F.), *De l'état de grossesse...*, *op. cit.*, 1840.

⁸⁴ Murat, article « Grossesse », *art.cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 425 et sq.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 427-428.

⁸⁸ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, 1852.

corriger cette disposition physique⁸⁹. L'effet de la lumière et du soleil est aussi discuté : « La lumière produit un effet salutaire », surtout sur les femmes lymphatiques⁹⁰. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les médecins se méfient du chauffage artificiel ; ils condamnent tous les bouillottes ou les chaufferettes, en particulier celles qui sont placées entre les jambes car cela contribue à relâcher l'utérus et favorise les fausses couches⁹¹.

Les femmes doivent aussi éviter toutes les odeurs fortes et désagréables qui passent également pour provoquer l'avortement. Les praticiens reprennent jusqu'au XIX^{ème} siècle les propos d'Aristote et de Pline qui pensaient que « l'odeur d'une chandelle mal éteinte est capable de les faire accoucher avant terme »⁹². Mauriceau recommande ainsi d'éviter « de faire sa demeure dans ces rues étroites, pleines d'immondices, comme encore de se tenir proche des égouts de la ville »⁹³.

Au XIX^{ème} siècle, on prend de plus en plus conscience de l'importance de la circulation de l'air et on commence à recenser les airs dangereux⁹⁴. Murat renouvelle l'injonction pour les femmes enceintes d'éviter l'air chargé d'exhalaisons fétides, putrides et d'éviter notamment le voisinage des marais, tanneries, mégisseries, égouts et latrines. Il faut également fuir les lieux clos, mal aérés, notamment les prisons et les hôpitaux, mais aussi – pour les femmes enceintes sujettes aux syncopes et aux céphalalgies – les spectacles et les cercles très fréquentés à cause des émanations de la foule⁹⁵. Fraissines précise que, « d'après les recherches d'Andral et Gavarret, la femme pendant la grossesse doit exhaler une quantité plus considérable d'acide carbonique, vue la suppression des menstrues » ; son air doit donc comporter plus d'oxygène pur et être exempt de miasmes⁹⁶. Encore en 1905, Bouchacourt considère qu'une grossesse « se continue plus facilement sans encombre à la campagne que dans les villes »⁹⁷, à cause d'une meilleure hygiène respiratoire. Les médecins ne craignent cependant pas que les mauvaises odeurs et les miasmes ; tous les parfums forts sont dangereux⁹⁸. Murat indique qu'« on a même vu les odeurs les plus suaves comme celles de la rose, du jasmin, produire pendant la gestation des attaques funestes d'hystérie, ce qui prouve avec quel soin les femmes enceintes doivent éviter toute émanation odorante »⁹⁹. Il est donc recommandé d'éloigner les fleurs de leur chambre pendant la nuit.

Au cours du XIX^{ème} siècle, de manière plus réaliste, les médecins prennent conscience que certains milieux sont plus exposés que d'autres à une atmosphère malsaine : c'est le cas de certaines ouvrières dans leur environnement professionnel¹⁰⁰. Le professeur Pinard recommande aux femmes « d'éviter de séjourner dans atmosphère viciée par l'acide carbonique ou l'oxyde de carbone, par suite de l'action de ces gaz sur la contractilité utérine. C'est pour cette raison que les cuisinières, les repasseuses, accouchent souvent prématurément. Il en est de même des femmes qui sont exposées à l'intoxication par le plomb (...) et par le sulfure de carbone (...) »¹⁰¹. Cependant, ces observations ne

⁸⁹ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1813, *Circumfusa*.

⁹⁰ Ceysson de Malaval, *Considérations hygiéniques relatives aux femmes pendant la grossesse...*, *op. cit.*, 1840.

⁹¹ Cette recommandation est faite notamment par Murat, Ceysson de Malaval et Bouyer.

⁹² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, pp. 113.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Notamment parce qu'on cherche à prévenir la phtisie ; Vigarello (Georges), *Histoire des pratiques de santé...*, *op. cit.*, p. 177.

⁹⁵ Murat, article « Grossesse », *art.cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 426.

⁹⁶ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, 1852.

⁹⁷ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

⁹⁸ Sur l'histoire des sensibilités olfactives, voir : Corbin (Alain), *Le miasme et la jonquille*, Paris, Aubier, 1982.

⁹⁹ Murat, article « Grossesse », *art.cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 427.

¹⁰⁰ Différentes thèses de médecine sont soutenues sur le sujet à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle :

- Grimpet (Mme), *Influence du tabac sur la grossesse et la santé des ouvrières de la manufacture des tabacs de Lille*, thèse, Lille, 1906.

- Porak, « Du passage des substances étrangères à l'organisme à travers le placenta », *Archives de médecine expérimentale et anatomie pathologique*, 1894.

- Balland, *Influence du saturnisme sur la marche de la grossesse, le produit de la conception et l'allaitement*, thèse, Paris, 1896.

- Royer, *Protection de la mère dans l'industrie*, thèse, Paris, 1903.

¹⁰¹ Pinard (Auguste), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 59.

sont guère suivies d'effet en matière de réglementation pour protéger les femmes enceintes des émanations toxiques, notamment sur leur lieu de travail¹⁰².

2. Les vêtements et la parure

Pour certains médecins, « après la nourriture, l'habillement est ce qu'il y a de plus important dans l'état de grossesse et de plus influent sur l'accroissement de l'enfant »¹⁰³.

L'obsession du corset

Sans relâche pendant toute la période étudiée, mais surtout au XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècles, les médecins consacrent l'essentiel de leurs lignes sur l'habillement à lutter contre le corps à baleines puis le corset¹⁰⁴ et autres coquetteries féminines. La littérature sur le sujet est considérable¹⁰⁵. De manière générale, et pas seulement pour les femmes enceintes, le vêtement est vu à partir de 1750 comme « une entrave dont il faut desserrer les nœuds »¹⁰⁶. A une époque qui valorise l'état de nature, il est considéré comme un « artifice » et une « construction culturelle qui dérègle ou détourne les fonctions naturelles du corps. Mais cet idéal de « naturel vestimentaire » enferme la femme dans la « fatalité de ses fonctions utérines »¹⁰⁷ car son corps doit être consacré à la maternité.

¹⁰² Aucune loi n'est votée spécifiquement à l'époque pour protéger les femmes enceintes en France de certains travaux dangereux, alors que c'est le cas dans certaines législations européennes. Ainsi la loi norvégienne du 27 février 1892 interdit l'emploi des femmes enceintes dans certains travaux. De même une loi suisse de 1898 protège la femme contre les industries qui exercent une influence sur l'évolution de la grossesse comme les travaux l'exposant à l'action nocive du phosphore, du plomb, du mercure, de l'acide sulfurique, de l'oxyde de carbone et de la benzine ; Mornet (Jacques), *La protection de la maternité...*, *op. cit.*, p. 71. En France certaines professions sont interdites (décret 1893), d'autres sont autorisées sous certaines conditions.

¹⁰³ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1832.

¹⁰⁴ A l'époque moderne, on désigne par le terme « corps » ou « corps à baleine » le sous-vêtement féminin destiné à modeler le buste grâce à une structure rigide, le busc, et des baleines. Le corps a la forme d'un cornet avec ou sans épaulettes réglables, ouvert ou fermé devant, et donne au buste une forme de V. La poitrine se porte très haute, les épaules sont rejetées en arrière et le corps est redressé et raide. Le corps à baleines a pour objectifs principaux d'affiner la taille, de maintenir la poitrine et de donner un port altier et une attitude hiératique, symboles de la supériorité aristocratique. Au XIX^{ème} siècle on parle plutôt de corset. Sa forme est en « sablier » et beaucoup plus long sur les hanches ; les seins sont soutenus et non plus écrasés vers le haut.

Sur le corset, la bibliographie est longue. Citons quelques ouvrages de référence :

- Barrère (Hubert), Boyer (Charles-Arthur), *Corset*, Rouergue, coll. « Bibliothèque du costume », 2011.

- Fontanel (Béatrice), *Corsets et soutien-gorge : l'épopée du sein de l'Antiquité à nos jours*, Paris, La Martinière, 1992.

- Steele (Valerie), *The Corset. A Cultural History*, New Haven and London, Yale University Press, 2001.

- *Modes et libertés (1492-1992)*, catalogue de l'exposition du Musée des Arts de la mode et du textile, Paris, 23 juin-26 octobre 1992, éd. 1992.

¹⁰⁵ Parmi les sources très nombreuses sur le sujet, retenons les ouvrages suivants :

- Bonnaud, *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleines. Ouvrage dans lequel on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme que de le mettre à la torture dès les premiers moments de son existence sous prétexte de le former*, Paris, 1770.

- Bouvier (Henri-Victor), *Etudes historiques et médicales sur l'usage des corsets*, Paris, J.-B. Baillière, 1853.

- *Id.*, article « Corset » dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dir. par Dechambre, t. 20, 1877, pp. 745-761.

- Butin (Dr), *Considérations hygiéniques sur le corset*, Thèse, Paris, 1900.

- Leoty (Ernest), *Le corset à travers les âges*, Paris, Ollendorff, 1893.

- Leroy (Alphonse), *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants*, Paris, Le Boucher, 1772.

- Reissier, *Avis important aux femmes ou Essai sur les corps baleinés pour former et pour conserver la taille des jeunes personnes*, Lyon, 1770.

- Tylicka (Mme), *Du corset, ses méfaits au point de vue hygiénique et pathologique*, Thèse, Paris, 1899.

- Winslow (J.-B.), *Mémoire sur les mauvais effets de l'usage des corps à baleines*, dans *Mémoire de l'Académie des sciences*, Paris, 1741.

¹⁰⁶ Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières...* *op. cit.*, p. 38.

¹⁰⁷ *Ibid.*

Dans ce contexte, le corps à baleines est accusé de presque tous les maux par les médecins de l'époque moderne. Pour Mauriceau, les femmes :

ne doivent point se serrer, comme elles font ordinairement, avec ces corps de robes garnis de fortes branches de baleines, dont elles se servent pour paraître de belle taille, ce qui leur blesse assez souvent le sein et enfermant ainsi leur ventre dans un moule si étroit, elles empêchent que leurs enfants ne puissent prendre leur libre accroissement dans la matrice et souvent elles les font venir avant terme quelques fois même contrefaits¹⁰⁸.

En comprimant la taille, le corset est accusé de rendre la matrice oblique et d'avoir un effet néfaste sur le fœtus. Leroy considère qu'ils peuvent d'ailleurs être responsables de la formation de monstres :

« La plupart des monstres ne viennent que de la pression faite par les viscères ou par les corps qui refoulent l'enfant contre l'épine ; et si la compression ne va pas jusqu'à désorganiser l'enfant, elle porte toujours atteinte à la tête qui est toujours très volumineuse ; le sang qui aborde à cette partie sera arrêté, quelques parties du cerveau seront comprimées ». Il ajoute : « Mais c'est souvent trop tard qu'on reconnaît les dangers des corps ; en vain les mères pendant la grossesse s'affranchissent de toute gêne, l'impression funeste a été faite sur les organes, lorsqu'ils étaient mous et flexibles, elle ne s'effacera jamais »¹⁰⁹.

Le corset passe également pour « empêcher l'enfant de faire la culbute »¹¹⁰. On l'accuse aussi d'entraver la circulation du sang, qui « se porte en abondance vers la tête, la poitrine », provoquant des étouffements, des défaillances, des coliques¹¹¹. En outre, il gêne la respiration et provoque la toux, qui peut favoriser les fausses couches¹¹². L'écrasement de la poitrine est aussi accusé de rendre les femmes incapables d'allaiter. D'autres types d'arguments sont parfois avancés pour toucher davantage les femmes. Les praticiens cherchent notamment à leur faire peur en assurant que le corset altère leur beauté. Ainsi Mauriceau indique que « voulant ainsi paraître de belle taille nonobstant leur grossesse, elles se gâtent tout le ventre, qui (...) leur reste ensuite de leur couche ridé et pendant comme une besace »¹¹³. Certains médecins vont plus loin et rendent le corset responsable de la mortalité infantile et de la « dégénération de l'espèce » liée à la civilisation que l'on croit observer en Europe¹¹⁴. Bonnaud publie ainsi en 1770, *La dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleines*. Vandermonde pense également que les difformités engendrées par le corset se transmettent à l'enfant et que « toute les fois que les femmes serrent trop leur corps, la compression qui se fait sur les différentes parties altère la bonté des moules et détruit leur ouvrage »¹¹⁵.

Ce genre de critique se rencontre également hors du milieu médical, notamment dans le clergé qui voit d'un mauvais œil que la femme puisse déformer l'œuvre de Dieu et altérer un corps dédié à la procréation. Les philosophes et les responsables politiques s'expriment également sur le sujet. De Buffon, en passant par Rousseau jusqu'à Napoléon, le corset est vu comme « l'assassin de la race humaine »¹¹⁶. L'empereur déclare d'ailleurs à Corvisart : « ce vêtement d'une coquetterie détestable, qui meurtrit les femmes et maltraite leur progéniture, n'annonce que des goûts frivoles, et me fait pressentir une décadence prochaine »¹¹⁷. Mais, à en juger par le renouvellement constant des attaques contre le corset, les autorités semblent peu entendues. Après une brève éclipse à partir des années 1790, liée à l'évolution de la mode, le corset fait sa réapparition dans les années 1810 et connaît un succès qui ne se dément pas avant la première décennie du XX^{ème} siècle.

¹⁰⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, pp. 119-120.

¹⁰⁹ Leroy (Alphonse), *Recherches sur les habillements...*, *op. cit.*, Chap. VI : « Danger des corps, relativement à l'accouchement », pp. 221 et sq.

¹¹⁰ Le Boursier du Coudray (Angélique), *Abrégé de l'art des accouchements*, *op. cit.*, 1759, pp. 37 et sq.

¹¹¹ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1832.

¹¹² Mauriceau (François), *Traité des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 137 ; voir aussi Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 428-429.

¹¹³ Mauriceau (François), *Traité des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 137.

¹¹⁴ A une époque où l'on découvre, comme Bougainville, des populations polynésiennes qui paraissent solides et bien constituées.

¹¹⁵ Vandermonde (Charles-Augustin), *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine...*, Paris, 1756.

¹¹⁶ Harcourt (Claire d'), *Histoire des choses. Les habits*, Paris, Seuil, 2001.

¹¹⁷ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

Certains arguments avancés au XVIII^{ème} siècle sont repris au XIX^{ème} siècle pour condamner le corset, notamment en en faisant un facteur de dégénérescence de la race française. Le docteur Réveillé-Parise parle du port du corset quand on veut être mère comme d'un « véritable sacrilège »¹¹⁸. Charles Dubois considère le corset comme un des vices qui délite la nation dans son ouvrage paru en 1857 : *Considérations sur cinq fléaux : l'abus du corset, l'usage du tabac, la passion du jeu, l'abus de liqueurs fortes et l'agiotage*¹¹⁹. En effet, ce n'est pas le confort ou la douleur de la femme qui sont invoqués pour condamner le corset, mais sa coquetterie futile ou le danger qu'il représente pour la « santé de la race ». Les textes de l'époque insistent d'ailleurs sur l'idée que le corps de la femme ne lui appartient pas et qu'il n'existe que comme « réceptacle du fœtus ».

Toutefois, tous les médecins ne sont pas hostiles à une contention du ventre pendant la grossesse, et la position des médecins sur le corset évolue au cours du XIX^{ème} siècle. Leroy¹²⁰, Murat¹²¹, comme Bouchut¹²² luttent contre le préjugé qui voudrait qu'il faille soutenir le ventre par un corset pendant la grossesse, mais ils tolèrent éventuellement une ceinture élastique peu serrée. Fraissines accepte aussi l'usage d'un bandage en fin de grossesse pour les femmes ayant eu plusieurs enfants et pour celles qui font des efforts ou des travaux pénibles¹²³. De Courthille, tout en indiquant que le corset doit être entièrement supprimé, le permet pour « les femmes qui ont besoin de soutenir des seins très développés et gênants »¹²⁴. Barker indique aussi « que dans le cas où il y aurait tendance du fond de l'utérus à se porter trop en avant, la femme devra porter une ceinture hypogastrique faite avec soin ; on empêchera ainsi une obliquité antérieure de se produire »¹²⁵.

A la fin du XIX^{ème} siècle, certains médecins, comme Bouvier, réfutent l'opinion traditionnelle des médecins sur le corset : « Faut-il le proscrire et interdire aux femmes l'usage de tout vêtement lacé ? On risquerait fort de n'être pas écouté (...) Le véritable rôle du médecin hygiéniste est ici, non de prescrire une prohibition absolue, mais de tracer à une coquetterie naturelle les limites nécessaires à l'intégrité des fonctions et à la conservation de la santé »¹²⁶. Il fait une distinction entre les corps à baleines des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, qualifiés de « cuirasses », et les « corsets modernes », vêtements légers et souples « qui s'appliquent au corps sans le comprimer ». Ces derniers ne doivent pas être seulement tolérés, mais « on doit encore les conseiller, les prescrire, dans beaucoup de cas où ils remplissent des indications diverses spécialement du point de vue de l'hygiène »¹²⁷. Il reconnaît

¹¹⁸ « La compression plus ou moins permanente du ventre et des reins, quand on veut être mère, est donc un véritable sacrilège. Toutes celles qui adoptent un pareil usage doivent renoncer à l'espoir d'une progéniture forte et bien constituée (...). Cependant, il faut bien y renoncer quand la grossesse a fait des progrès, autrement on s'exposerait à d'effroyables maladies (...). Les muscles du bas-ventre, longtemps comprimés, comme paralysés, se contractent difficilement et ne peuvent contribuer à l'expulsion du fœtus. La pression par en bas des viscères contenus dans l'abdomen contribue à déterminer une foule de maladies de matrice, redoutées avec tant de raisons de la plupart des femmes. Ainsi, vous voyez, Madame, combien ce formidable corset, si coquet, si gracieux en apparence, exige de prudence dans son emploi hygiénique, surtout à certaines époques ; combien il faut prendre de ménagements, de précautions, quand on veut doucement finir sa vie de jolie femme dans les saintes joies de la maternité » ; Réveillé-Parise (Dr), *Etude sur l'homme dans l'état de santé et de maladie*, t. II, « Hygiène du corset », *Gaz. médicale*, 1841-1842.

¹¹⁹ Dubois (Charles), *Considérations sur cinq fléaux : l'abus du corset, l'usage du tabac, la passion du jeu, l'abus de liqueurs fortes et l'agiotage*, Paris, Dentu, 1857.

¹²⁰ Alphonse Leroy, tout en étant très opposé au corset, recommande vivement le port de la ceinture pendant la grossesse car elle empêche le ballonnement du ventre et de l'utérus et prévient ainsi les fausses-couches ; Leroy (Alphonse), *Recherches sur les habillements des femmes...*, *op. cit.*, Première Partie, Chap. VI : « Danger des corps, relativement à l'accouchement », pp. 221 et sq. ; Troisième Partie, Chap. III : « De l'origine et de l'utilité des ceintures », pp. 290 et sq.

¹²¹ Murat parle du « préjugé absurde de se serrer pour rendre la grossesse supportable » Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 428-429.

¹²² « Elles ne mettront pas de corset ou seulement un corset à élastiques peu serré, indispensable à la toilette » ; Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, pp. 85-86.

¹²³ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, 1852.

¹²⁴ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1832.

¹²⁵ Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins à donner à la femme...*, *op. cit.*, 1877.

¹²⁶ Bouvier (Henri-Victor), article « Corset », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1877, p. 757. Voir aussi Bouvier (Henri-Victor), *Etudes historiques et médicales sur l'usage des corsets*, *op. cit.*, 1853.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 758.

Il note qu'« il est préférable de remplacer complètement le busc rigide par une large bande élastique en cannetille (...). Cette disposition est la seule qui doit être adoptée par les femmes grosses (...), *ibid.*, p. 748. Il

toutefois qu'« il est prudent, pendant la grossesse, de supprimer les corsets ou, tout au moins, de les réduire à leur plus simple expression »¹²⁸. Il refuse néanmoins de croire les exemples dramatiques recueillis par certains médecins sur l'usage de corsets pendant la grossesse :

Gerdy fournit un autre cas de mort subite, tiré de la clinique de Pelletan. Il s'agit d'une jeune actrice de l'Odéon, enceinte de sept à huit mois qui, étant obligée de dissimuler sa grossesse, se fit sangler avec tant de violence avant de paraître en scène qu'elle y succomba. La constriction est-elle donc la seule cause capable de déterminer la mort subite pendant la grossesse ? Nous pouvons même affirmer à ce propos que certaines femmes, en état de gestation, supportent beaucoup mieux les corsets serrés qu'on ne serait logiquement conduit à le supposer. L'un de nous a suivi, chez trois femmes de différentes classes, le développement complet d'une grossesse dissimulée avec un art infini à l'aide d'un grand corset et d'une ceinture abdominale très fortement serrés ; il n'est survenu aucun accident sérieux, ni avant ni après l'accouchement, qui a été naturel. Le busc même ne paraît pas gêner un certain nombre de femmes qui le portent jusqu'au cinquième ou sixième mois de la grossesse. Aucun médecin ne se croira cependant autorisé à conseiller cette pratique¹²⁹.

Nous verrons *infra* dans ce chapitre quel usage les femmes font de ces conseils concernant le corset.

Eviter tout ce qui comprime

Malgré des divergences sur la dangerosité du corset, le consensus s'établit néanmoins entre les médecins sur le fait que les femmes enceintes doivent privilégier des vêtements lâches. Elles doivent desserrer leurs jupons, éviter les jarretières et préférer les jarretelles, mais aussi éviter les colliers trop serrés¹³⁰. Tout ce qui peut empêcher la circulation des humeurs est « nuisible en gênant le cours des liquides »¹³¹ et provoque des œdèmes, fréquents pendant la grossesse. L'ajustement même des vêtements est réfléchi. Sacombe précise : « Je désirerais que, quelque formes qu'eussent les vêtements des femmes enceintes, leur poids porta toujours sur les épaules et non sur les reins et le bas-ventre »¹³². Les praticiens conseillent aussi aux femmes d'éviter les chaussures à talons hauts. Dionis s'élève contre la dangerosité des nouvelles modes dans ce domaine :

On ne peut pas s'empêcher de blâmer la chaussure des femmes d'aujourd'hui qui ont abandonné l'usage des souliers et qui ne sortent plus qu'avec des mules si mignonnes, qu'à peine la pointe du pied y peut elle rentrer. Si cette manière de se chausser est condamnable dans toutes les femmes, elle l'est encore plus dans celles qui sont grosses, qui sont plus en danger de se laisser tomber, parce que la grosseur de leur ventre les empêche de voir où elles posent leurs pieds, étant obligées de faire porter leurs épaules et leur tête en arrière pour faire l'équilibre de la pesanteur du ventre : il faut donc qu'avec de bons souliers elles soient chaussées commodément, si elles ne veulent pas s'exposer par des chutes à des malheurs qu'on a vu arriver très souvent, qui ont fait périr la mère et l'enfant¹³³.

Les médecins conseillent donc fréquemment « des souliers à talons larges et plats »¹³⁴, voire qu'« elles ne devront jamais marcher sur un parquet glissant, ou se servir de chaussures qui les garantissent de ce danger »¹³⁵. Ces conseils sont encore l'occasion pour les médecins de critiquer le mode de vie urbain ; la femme villageoise est à l'aise dans ses vêtements, elle suit la nature, alors que la femme des villes, trop coquette, voit son corps et sa descendance dégénérer à cause de son mode de vie¹³⁶.

ajoute plus loin qu'« il est quelques formes de corset répondant à certaines exigences qui ont échappé aux vicissitudes de la mode. Tels sont le corset de grossesse (...) qui s'ouvre sur les côtés, ou d'une bande d'étoffe de caoutchouc », *ibid.*, p. 750.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 761.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 755.

¹³⁰ Cette idée se rencontre aussi bien chez Petit au XVIII^{ème} siècle, que chez Murat ou Pinard au XIX^{ème} siècle.

¹³¹ Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1860.

¹³² Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, pp. 33 et sq.

¹³³ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, Livre II, Chap. IV, p. 137.

¹³⁴ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 429.

¹³⁵ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1832.

¹³⁶ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759 ; Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1785.

Les autres fonctions du vêtement pendant la grossesse

Au cours du XVIII^{ème} et au début XIX^{ème} siècles, d'autres idées sont mises en avant concernant l'habillement pendant la grossesse. Comme le souligne Bouyer, « les vêtements chez les femmes enceintes ne doivent plus être un objet de luxe ou de parure ; ils seront destinés principalement à conserver la chaleur naturelle et à protéger le corps des fonctions atmosphériques »¹³⁷. Jusqu'à une époque récente, le corps est en effet considéré comme particulièrement perméable à l'environnement. Cette particularité est encore accentuée dans le cas des femmes enceintes. Il faut en particulier protéger la poitrine, notamment en fin de grossesse, car l'impression de l'air irrite les mamelles : le lait coagule et provoque inflammation et engorgement. Beaucoup pensent aussi que « les mamelles sont liées à l'utérus par d'étroites sympathies et douées d'une grande susceptibilité, on peut craindre les effets des intempéries sur ces organes »¹³⁸. Il faut également protéger directement le ventre et les parties sexuelles, également sensibles à l'air et aux variations de températures. En 1862, Bouchut conseille encore aux femmes de se couvrir « les parties inférieures d'un caleçon de toile ou de laine pour que le ventre, qui pousse les jupes en avant et qui se trouve dès lors exposé à l'air froid dans sa partie basse, ne soit pas fâcheusement impressionné par cet agent »¹³⁹. Certains praticiens prescrivent même certaines matières plutôt que d'autres pour la confection des vêtements. Bouyer indique d'ailleurs que « l'application et la confection défectueuse des habillements peuvent produire, pendant la grossesse, des accidents graves et même l'avortement »¹⁴⁰. En hiver, il préconise donc les étoffes de laine ; en été, les tissus secs, minces et blancs, tirés du règne végétal.

Les vêtements ne sont pas les seuls éléments à intervenir au contact du corps de la femme enceinte ; divers soins sont jugés nécessaires pour son entretien.

3. Les soins extérieurs du corps

Un sujet longtemps secondaire

La question de la toilette des femmes enceintes est souvent passée sous silence dans les traités des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Les normes en matière de propreté corporelle ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui et les femmes enceintes ne se distinguent pas du reste de la population. Le changement de linge et les ablutions concernant les extrémités du corps constituent l'essentiel des pratiques d'hygiène chez la majorité des individus jusqu'au XIX^{ème} siècle. Les bains relèvent plus d'un arsenal thérapeutique que de pratiques de propreté.

Quand les médecins, jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle, parlent du bain pendant la grossesse, c'est en général pour en interdire ou en restreindre l'usage. Citant Avicenne, Mauriceau indique que « les femmes observeront (...) de ne point se baigner en quelque façon que ce soit, depuis qu'elles se reconnaissent grosses, de peur que la matrice ne soit excitée à s'ouvrir avant qu'il ne soit nécessaire »¹⁴¹. On considère en effet que le bain relâche et dilate les tissus ; il fait craindre aussi la perte de forces vitales. C'est la raison pour laquelle le bain passe pour entraîner l'avortement. Cette pratique est d'ailleurs suspecte car on la considère justement comme abortive¹⁴². En outre, l'usage de l'eau fait craindre la pénétration d'éléments étrangers jusqu'au fœtus, le corps de la femme étant considéré comme particulièrement poreux¹⁴³.

¹³⁷ Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

¹³⁸ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 428-429.

¹³⁹ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, pp. 85-86.

¹⁴⁰ Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁴¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 120.

¹⁴² Chambon de Montaux indique que « les premiers médecins qui proposèrent l'usage des bains pour faciliter le développement de la matrice pendant la grossesse (...) furent regardés comme des assassins qui voulaient faire périr à la fois les mères et les enfants » ; Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1785, Chap. LXIII : « De l'utilité des bains dans la grossesse », pp. 208 et sq.

¹⁴³ Vigarello (Georges), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1987.

Toutefois, à partir du XVIII^{ème} siècle, certains médecins recommandent le bain pendant la grossesse, mais dans un cadre thérapeutique et pour certains tempéraments ou certaines affections particulières. Ainsi, pour Chambon de Montaux, les bains sont nuisibles aux sujets ayant la fibre « lâche » et aux femmes « flegmatiques », mais il les recommande pour les femmes sujettes aux douleurs de ligaments de la matrice et pour celles ayant le sang inflammatoire et des douleurs diverses¹⁴⁴. Levret les préconise également pour guérir des affections nerveuses. Plusieurs médecins reconnaissent également des vertus au bain juste avant l'accouchement, pour relâcher les tissus. Au début du XIX^{ème} siècle, Murat dénonce cette « mode » des bains qui aurait sévi dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, à la suite des conseils de Levret : « Enhardi par quelques succès, on tomba dans un excès contraire. Bientôt on prescrivit les bains à toutes les femmes et on en abusa. La grossesse n'indique ni ne contre-indique les bains, c'est le tempérament de la femme qu'il faut consulter, avant de les prescrire ou de les rejeter »¹⁴⁵. Pour les femmes à la fibre molle, il limite le bain à trois pendant la grossesse, avec surtout un objectif de propreté ; les femmes nerveuses peuvent en user davantage. Ce point de vue modéré continue de prévaloir pendant tout le XIX^{ème} siècle. A la fin du siècle, l'opposition aux bains semble disparaître, mais les auteurs mettent cependant en gardent contre la « balnéation à outrance »¹⁴⁶. Ils font aussi remarquer que « la femme de la campagne ne prend pas de bain, elle n'en a souvent pas pris de sa vie, elle n'en accouche pas moins bien ; l'exercice et la vie rude qu'elle mène la baignent de sueur et lui donnent des forces »¹⁴⁷.

Les médecins favorables au bain considèrent qu'un certain nombre de conditions doivent être réunies pour qu'il soit profitable. Au XVIII^{ème} siècle, les médecins s'accordent à dire que le moment du bain doit être spécialement bien choisi. Il faut impérativement que la digestion soit terminée ; le matin à jeun et le soir sont reconnus comme les moments les plus favorables¹⁴⁸. Ce genre de recommandation finit par disparaître au XIX^{ème} siècle. Par contre, les médecins conseillent encore à cette époque de veiller à ne pas prendre froid en sortant de l'eau. Quant aux bains locaux, ils sont longtemps jugés particulièrement suspects ; le bain de pied, comme de siège, passe en effet pour provoquer l'avortement. Murat indique ainsi : « Nous savons aujourd'hui que bien des filles l'emploient dans une intention criminelle et toujours infructueuse ». Il déconseille toutefois son usage en cas de grossesse car il attire les fluides vers les extrémités inférieures et peut « déranger la Nature dans son travail »¹⁴⁹. En 1830, Bouyer considère encore que ce genre de bain « pourrait exciter l'écoulement du flux périodique »¹⁵⁰.

En général, l'immersion dans l'eau doit être assez brève et la température bien choisie. Quand il est recommandé, le bain est souvent froid, car il tonifie et raffermi les tissus. Plusieurs médecins prônent même les bains de mer et l'hydrothérapie¹⁵¹. Le docteur Paul Vidart, fondateur de la station thermale de Divonne-les-Bains en 1849, vante ainsi l'innocuité de l'hydrothérapie pendant la grossesse. Il affirme que, même à une température très basse (6 à 8 degrés), l'effet du bain est positif et qu'il contribue à fortifier l'économie toute entière¹⁵². Les bains tièdes peuvent aussi être utiles ; Fraissines recommande un bain à 18-20°, qu'il juge très sédatif et souvent avantageux pendant la grossesse¹⁵³ ; Bouyer préfère une température comprise entre 22 et 24 degrés¹⁵⁴. Le bain chaud est souvent déconseillé car il est « débilitant » et passe pour affaiblir les « forces expultrices ». Le dictionnaire Jacoud s'interroge sur le conseil longtemps donné par les médecins de prendre des bains

¹⁴⁴ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse, op. cit.*, 1785, Chap. LXIII : « De l'utilité des bains dans la grossesse », pp. 208 et sq.

¹⁴⁵ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 429-430.

¹⁴⁶ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse..., op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁴⁷ Article « Hygiène de la femme en gestation » *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, dir. par Dr. Jacoud, Paris, J.-B. Baillière, t. XVII, 1873, p. 49.

¹⁴⁸ Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes..., op. cit.*, 1830.

¹⁴⁹ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 429-430.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins à donner à la femme..., op. cit.*, 1877 ; Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme..., op. cit.*, 1852.

¹⁵² Article « Hygiène de la femme en gestation » *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1873, p. 49.

¹⁵³ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme..., op. cit.*, 1852.

¹⁵⁴ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes..., op. cit.*, 1830.

chauds pour faciliter l'accouchement. Au début du XX^{ème} siècle, certains médecins persistent à dire que le bain chaud peut avoir des effets abortifs¹⁵⁵.

Les progrès de l'hygiène

L'hygiène quotidienne est davantage évoquée à partir de la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles. Pour Murat, « les femmes ne doivent négliger aucun soin de propreté »¹⁵⁶, mais il ne rentre pas dans des détails jugés scabreux. Les prescriptions de certains médecins pour les bains de propreté sont plus détaillées dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle :

Les jeunes femmes qui ont l'habitude de prendre fréquemment des bains, doivent s'en abstenir dans les premiers mois de la grossesse. Elles ne doivent se baigner que rarement et ne séjourner que peu sous l'eau. Cette manière de faire est surtout importante pour les femmes qui sont à leur première grossesse ou qui sont un peu faibles, malades ou chlorotiques ; c'est alors que les fausses couches se font avec la plus grande facilité. Dans ces cas, il faut prendre des bains très courts, tièdes, et n'y pas séjourner plus de dix minutes. C'est une immersion plutôt qu'un bain, mais la propreté n'exige pas davantage. On peut mettre dans l'eau du bain une livre d'amidon, un sachet de son, ou mieux, 200 g de carbonate de soude, agent qui enlève rapidement toutes les sécrétions de la peau. Après le quatrième mois, et quand la femme a senti remuer, elle peut prendre plus souvent des bains et y séjourner davantage sans crainte d'accident¹⁵⁷.

En 1873, le dictionnaire Jacoud aborde enfin sans fausse pudeur la question de l'hygiène intime :

Les soins de propreté sont nécessaires à la femme grosse comme à tout autre ; elle a seulement quelques précautions à prendre (...). Les ablutions doivent être faites à l'eau dégoûdée ; les extrêmes de température du liquide pourraient avoir quelques inconvénients. La propreté des parties génitales est nécessaire, parce qu'il s'y développe facilement des érythèmes, des éruptions et même des excroissances, qu'on attribue, au moins en partie, à des écoulements, ou à des frictions irritantes. Les injections vaginales ne doivent être pratiquées que rarement, et de manière à produire l'effet d'un lavage ou d'un bain interne et non de douche¹⁵⁸.

L'usage d'enduire le corps de graisse et de liniments pour assouplir la peau du ventre et de la poitrine semble être une pratique féminine banale, mais elle fait rarement l'objet de prescriptions dans les ouvrages médicaux aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles car elle relève de l'esthétique plus que de la santé. Boissier de Sauvage indique cependant que « lorsqu'elles seront au dernier mois de leur terme, elles auront besoin de s'oindre avec du beurre »¹⁵⁹. Certains médecins recommandent aussi parfois aux femmes de préparer leurs mamelons pour l'allaitement. Fraissines conseille ainsi à celles qui veulent allaiter de façonner leurs mamelons de bonne heure, avec des appareils en caoutchouc, au besoin¹⁶⁰. A la fin du XIX^{ème} siècle, Pinard juge cependant la pratique de préparer les mamelons « inutile et dangereuse »¹⁶¹.

4. Le régime alimentaire

Dans les ouvrages médicaux, le passage le plus long concernant l'hygiène de la femme enceinte est en général celui consacré à l'alimentation. Les conseils alimentaires sont particulièrement

¹⁵⁵ Boyron (F.), *De l'état de grossesse...*, *op. cit.*, 1840 ; cette idée est encore admise par Tarnier en 1865. Début XX^{ème} siècle, Bouchacourt relève des cas d'avortements dans des stations balnéaires où se prennent des bains chauds et sulfureux. Pour lui, la chaleur accélère le pouls, la congestion des organes viscéraux et l'afflux de sang vers l'utérus ; Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III.

¹⁵⁶ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 429-430.

¹⁵⁷ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, p. 86.

¹⁵⁸ Article « Hygiène de la femme en gestation » *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1873.

¹⁵⁹ Boissier de Sauvages, *Nosologie*, *op. cit.*, 1772, t. IX, « Graviditas ; grossesse », p. 155.

¹⁶⁰ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, *Excreta*.

¹⁶¹ Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 59.

détaillés dans le traité de Mauriceau¹⁶², dans l'article de Murat dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* édité par Panckoucke¹⁶³ ou dans l'ouvrage de Milliot¹⁶⁴. Ce point est en effet jugé important car on pense déjà que l'alimentation de la mère influe directement sur le fœtus. En particulier à l'époque moderne, les médecins essayent de définir un régime idéal afin de réagir contre les comportements alimentaires de leur époque qu'ils jugent inadaptés.

Lutter contre la pléthore

Les conseils concernant l'alimentation ont surtout pour objectif de lutter contre la « pléthore » caractéristique de la femme enceinte. Les médecins conseillent de manger avec modération pour ne pas produire trop d'humeurs et ne pas surcharger l'estomac, qui passe pour digérer plus difficilement pendant la grossesse. Les praticiens s'efforcent déjà de lutter contre le préjugé tenace qu'il faudrait « manger pour deux ». Ils conseillent de manger peu mais assez souvent. Le jeûne et l'abstinence de nourriture sont aussi interdits de manière réitérée dans la littérature médicale, car la femme ne doit pas priver l'enfant qui risquerait « de sortir avant le temps pour en chercher autre part »¹⁶⁵. Il faut cependant attendre le début XIX^{ème} siècle pour que se diffuse l'idée que « la misère prédispose à l'avortement »¹⁶⁶. Bouchacourt confirme le fait au début du XX^{ème} siècle : il en veut pour preuve les nombreux avortements et accouchements prématurés pendant le siège de Paris en 1870¹⁶⁷.

Certains médecins recommandent de résister aux appétits capricieux¹⁶⁸, d'autres sont plus tolérants¹⁶⁹, mais nous détaillerons plus loin l'attitude particulière des médecins face aux envies des femmes enceintes, car les enjeux des envies débordent le simple cadre alimentaire¹⁷⁰. De manière générale, certains aliments sont davantage conseillés que d'autres, souvent en raison de leur signification symbolique plus que pour leurs qualités diététiques¹⁷¹. Les praticiens préconisent des mets simples, mais nourrissants et faciles à digérer : on parle alors de « régime rafraîchissant ». Mauriceau recommande ainsi les « potages d'herbes pour purifier le sang », telles l'oseille, la laitue, la chicorée, la bourrache. Le pain de froment est également bon à consommer car il donne de la force. Il conseille aussi les « viandes de bon suc » et bien nourrissantes comme le bœuf, veau, mouton, agneau, volailles, qui sont de préférence rôties ou bouillies¹⁷². Les viandes rouges sont parfois déconseillées parce qu'elles sont jugées « échauffantes » et car elles ont trop d'affinité avec le sang¹⁷³. En effet, en vertu de la loi des analogies, on pense que si la femme mange ou boit trop « rouge », elle risque de produire trop de sang, ce qui peut conduire à la pléthore. Le poisson peut être consommé, mais il doit être frais, non salé et venir de rivières et d'eaux courantes¹⁷⁴.

¹⁶² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, pp. 112-115

¹⁶³ Murat, article « grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 430-433.

¹⁶⁴ Millot consacre une page et demi à énumérer la série d'aliments à privilégier pendant la grossesse ; voir Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I : « Régime physique nécessaire aux femmes grosses », pp. 62-80.

¹⁶⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 113 ; on trouve la même recommandation chez Dionis.

¹⁶⁶ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 432.

¹⁶⁷ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁶⁸ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, « Préceptes généraux sur la grossesse », pp. 33 et sq.

¹⁶⁹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements*, *op. cit.*, 1718, Livre II, Chap. IV : « Du gouvernement de la femme grosse », p. 137.

¹⁷⁰ Voir dans ce chapitre la partie consacrée aux effets de l'imagination maternelle.

¹⁷¹ La diététique populaire distingue les aliments qui donnent de la force, ceux qui permettent l'évacuation, amis aussi les aliments qui échauffent et ceux qui refroidissent ; Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui...*, *op. cit.*

¹⁷² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, pp. 113-114.

¹⁷³ Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical. Histoire de la saignée aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

¹⁷⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, pp. 113-114.

Les femmes doivent par contre éviter les aliments excitants et indigestes qui surchargent l'estomac : « toutes choses échauffantes, salées, acres, amères, apéritives et diurétiques »¹⁷⁵ sont néfastes selon Mauriceau. Les auteurs déconseillent ainsi souvent les pâtisseries, les ragoûts en sauce et les plats « fortement épicés »¹⁷⁶ qui sont accusés de provoquer des problèmes de digestion, de la constipation et des nausées, fréquents chez les femmes enceintes. Les crudités sont aussi parfois déconseillées¹⁷⁷, la salade, les fruits verts et les crudités provoquant des aigreurs d'estomac¹⁷⁸. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, les recommandations sont plus souples ; on juge qu'il ne faut pas aller contre les habitudes antérieures à la grossesse et qu'il est « nécessaire d'étudier la constitution des individus avant de prescrire un régime alimentaire »¹⁷⁹. Bardet recommande ainsi les végétaux acides pour les femmes bilieuses, les nourritures animales qui fortifient pour les femmes lymphatiques, et une diète végétale chez les femmes sanguines, car cela s'oppose à la pléthore¹⁸⁰. Certains conseils perdurent encore à la fin du XIX^{ème} siècle mais ils se font souvent plus simples et moins contraignants. Pinard indique ainsi que « la femme pendant la grossesse doit surtout manger ce qui lui plaît »¹⁸¹, mais les médecins s'accordent sur la nécessité de lutter contre la constipation par le régime alimentaire. Bouchacourt indique au début du XX^{ème} siècle : « On admet aujourd'hui universellement que, pendant la grossesse, il n'est nullement besoin d'un régime particulier ». Une exception toutefois, « il semble cependant qu'on doive conseiller à la femme enceinte de ne pas abuser des aliments sucrés, le sucre étant doué de propriétés ocytociques »¹⁸².

Boissons permises et interdites

Concernant la boisson, les médecins de l'époque moderne et du début du XIX^{ème} siècle conseillent couramment de boire du vin. Mauriceau et d'autres préconisent ainsi « un peu de bon vin vieux, bien tempéré d'eau (...) [qui] servira à faire bonne digestion »¹⁸³. Vandermonde invite la femme enceinte à consommer plutôt du vin de Bourgogne, moins échauffant que les vins espagnols, la bière ou le cidre¹⁸⁴. Encore en 1830, Bouyer considère que le vin, à dose modéré, « stimule doucement l'estomac, favorise la digestion et soutien les forces »¹⁸⁵. Cette recommandation s'explique probablement de manière symbolique par la ressemblance du vin avec le sang, qui donne de la force et de la vie¹⁸⁶. Murat est un des rares à se préoccuper de l'abus d'alcool des femmes enceintes. Il recommande la tempérance et trouve que les femmes de qualité abusent des « vins de dames » comme le « vin de champagne mousseux »¹⁸⁷. Les médecins sont cependant d'accord pour déconseiller les liqueurs trop fortes, vues comme un « poison pour le fœtus »¹⁸⁸. Sacombe évoque ainsi l'accouchement d'une femme ayant bu beaucoup d'alcool pendant sa grossesse (deux demi-setiers d'eau de vie par jour avec du vin comme boisson ordinaire) : « elle accoucha à terme d'un enfant mort, si petit et si ridé, que l'on eût dit qu'il sortait d'un bocal rempli d'eau-de-vie »¹⁸⁹. Au début du XX^{ème} siècle, Bouchacourt cite les nombreux travaux qui attestent des effets néfastes des « excès

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862.

¹⁷⁷ Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I, pp. 62-80.

¹⁷⁸ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, 1852.

¹⁷⁹ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 430 et sq. ; même chose chez Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I, pp. 62-80.

¹⁸⁰ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1813.

¹⁸¹ Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *art. cit.*, Dechambre, 1886, p. 58.

¹⁸² Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁸³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 115.

¹⁸⁴ Vandermonde (Charles-Augustin), *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine...*, *op. cit.*, 1756, p. 298 et sq.

¹⁸⁵ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁸⁶ Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui...*, *op. cit.*

¹⁸⁷ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 430 et sq. ; Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁸⁸ Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I, pp. 62-80.

¹⁸⁹ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, « Préceptes généraux sur la grossesse », pp. 33 et sq.

alcooliques » qui correspondent à une intoxication générale de l'organisme maternel, le passage de l'alcool de la mère à l'enfant étant établi. Il ajoute que l'abus d'alcool est une des principales causes de l'avortement dans la classe ouvrière¹⁹⁰. Les médecins ne reconnaissent toutefois pas encore ce qu'on appelle aujourd'hui le syndrome d'alcoolisation fœtale¹⁹¹, mais il n'est pas douteux qu'un certain nombre d'enfants ont dû souffrir autrefois de l'absorption excessive d'alcool par leur mère pendant la grossesse.

Le chocolat, mais surtout le thé et le café, sont déconseillés avec beaucoup plus de virulence que l'alcool au XIX^{ème} siècle, au moment où la consommation de ces aliments exotiques s'étend dans la population. Les arguments sont variables : pour Murat et Bouyer, ils « augmentent l'atonie des viscères abdominaux, (...) entravent la nutrition du fœtus et disposent à l'avortement »¹⁹². Pour Bouchut, ils « accélèrent la circulation d'une manière dangereuse pour l'enfant »¹⁹³. Bouchacourt reconnaît encore des effets abortifs à ces divers excitants au début du XX^{ème} siècle¹⁹⁴. Avec une grande constance, les médecins conseillent aussi de ne pas boire glacé ni trop frais ; cela donne des coliques, des vomissements et peut provoquer l'avortement¹⁹⁵.

5. Les excréations

Les excréations du corps sont jugées de première importance dans la médecine de l'époque moderne. La crainte des déchets qui entravent les flux corporels internes est omniprésente, ce qui explique la place accordée aux pratiques d'évacuation. Dans le cas de la femme enceinte, cette inquiétude est accentuée et elle perdure au XIX^{ème} siècle, alors que la médecine est moins préoccupée par cette question pour le reste de la population. En effet, en l'absence de règles et avec le risque de pléthore lié à la grossesse, les médecins sont très vigilants sur la manière dont le corps évacue les déchets ou les humeurs en excès. Les praticiens distinguent les excréations liées à la digestion, comme les selles ou les urines, mais ils accordent aussi une grande importance à la transpiration.

Il est très souvent rappelé que la femme enceinte doit avoir des excréations faciles¹⁹⁶ ; tous les médecins s'accordent à dire qu'il faut qu'elle ait « le ventre libre »¹⁹⁷. Ils conseillent donc à la femme de « rendre les urines et les matières fécales au premier besoin qui se fait sentir »¹⁹⁸. Sinon la femme enceinte risque l'inflammation de la vessie et la constipation, que tous les médecins jugent particulièrement dangereuse car elle peut entraîner un accouchement prématuré. En effet, « en s'exprimant longtemps et avec violence pour aller à ses affaires, les ligaments se peuvent relâcher ou bien quelque veine se peut ouvrir et causer flux de sang »¹⁹⁹. En 1905, « il est admis par presque tout le monde que la rétention prolongée de matières fécales peut provoquer l'avortement »²⁰⁰. Pour suppléer aux défauts d'évacuation naturelle, la saignée, les lavements et les purgatifs sont souvent prescrits par les médecins. Ils font partie de l'arsenal thérapeutique traditionnellement déployé pour lutter contre les maux la grossesse²⁰¹.

¹⁹⁰ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁹¹ Ce syndrome, appelé aussi *embryofoetopathie alcoolique*, est décrit pour la première fois par un pédiatre français, Paul Lemoine dans les années 1960. Il touche environ 1 % des naissances aujourd'hui.

¹⁹² Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 432-433.

¹⁹³ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, p. 86.

¹⁹⁴ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁹⁵ Cette idée se trouve aussi bien chez Mauriceau, que chez Murat ou Bouyer. Bouchacourt ne conteste pas cette recommandation, « les observations vétérinaires prouvent que cette influence est vraisemblable » ; Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

¹⁹⁶ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 433-434.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁹⁹ Guillemeau (Jacques), *L'Heureux accouchement des femmes où est traité du gouvernement de leur grossesse, de leur travail naturel et contre nature*, Paris, 1609, pp. 103-104.

²⁰⁰ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²⁰¹ Les moyens thérapeutiques pour remédier aux maux de la grossesse seront évoqués *infra* dans le chapitre IV.

Plusieurs auteurs du début du XIX^{ème} siècle s'accordent sur l'idée « qu'il faut entretenir une douce transpiration chez les femmes grosses »²⁰². Sa suppression passe pour entraîner des maladies graves. La transpiration est donc favorisée par la propreté, le renouvellement fréquent du linge blanc. Il faut par contre éviter les cosmétiques, les surcharges de vêtements et les températures trop élevées. Murat va jusqu'à mettre en garde concernant « la coupe des cheveux pendant la grossesse [qui] peut occasionner des accidents, si l'on s'expose ensuite à l'action d'une atmosphère humide et froide, ou si l'on néglige de suppléer par quelques évacuants à la sécrétion qui avait lieu dans les organes dont on a consenti à se dépouiller »²⁰³. Il recommande aussi l'habitude des frictions qui « contribuent à augmenter l'action de la peau »²⁰⁴. Ce genre de préoccupation disparaît peu à peu des ouvrages de médecine au cours du XIX^{ème} siècle.

6. L'activité et le repos

Des recommandations d'activité qui varient selon le moment de la grossesse

Il est courant, pendant toute la période étudiée, de préconiser le repos en début de grossesse. Les médecins reprennent les idées d'Hippocrate qui prescrit le repos aussitôt que la femme a conçu car on considère que le fœtus n'est pas encore solidement accroché²⁰⁵. La métaphore avec la nature est encore valable : sur un arbre en fleur, une pluie brutale, le gel ou une secousse et l'arbre ne produit pas de fruits²⁰⁶. Astruc recommande ainsi de ne pas faire trop d'exercice les deux premiers mois pour éviter les fausses couches ; il conseille même de s'allonger le plus possible pendant cette période²⁰⁷.

Pendant le reste de la grossesse, tous les médecins sont de l'avis de Dionis qui indique qu'« un exercice modéré est nécessaire à la femme grosse ; si elle n'en faisait point, elle deviendrait trop sédentaire et trop pesante ; si elle en faisait de violent, elle se mettrait en danger de se blesser »²⁰⁸. Mais il reconnaît cependant qu'il est difficile de donner des règles valables pour toutes les femmes. L'exercice est aussi conseillé car il favorise les excréments. En outre, pour Murat, « il fortifie les muscles, augmente les mouvements organiques dans la partie exercée, accroît la nutrition, éveille, monte la vitalité et en affermissant la santé de la femme, favorise en même temps le développement du fœtus ; la locomotion a de plus l'avantage de la distraction par le changement de ses rapports avec tout ce qui l'entoure »²⁰⁹. Les médecins répètent à l'envie, du XVII^{ème} jusqu'au XX^{ème} siècles pour certains²¹⁰, que les femmes du peuple, surtout les paysannes, qui continuent de mener une vie active, « ont des grossesses et des couches heureuses »²¹¹, alors que femmes des classes aisées sont malades et accouchent difficilement²¹². On retrouve ici la vision idyllique de la vie campagnarde et des vertus du travail, chères au « ruralisme » des Lumières.

²⁰² Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 433-434.

²⁰³ *Ibid.*, p. 434.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ « Pour ce qui est de l'exercice et du repos, il faut garder des mesures selon les différents temps de la grossesse, car dans les premiers jours de la conception si la femme s'en apercevait, elle devrait (si elle le pouvait) se tenir au lit, au moins jusqu'au cinquième ou sixième jour, et même sans user aucunement du coït ; c'est un précepte qu'Hippocrate nous donne ; Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 115.

²⁰⁶ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 147.

²⁰⁷ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770 ; Chap. X : « De la conduite que les femmes doivent tenir pendant leur grossesse ».

²⁰⁸ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, Livre II, Chap. IV, pp. 137 et sq.

²⁰⁹ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 435.

²¹⁰ « L'observation des femmes de la campagne est le meilleur argument qu'on puisse invoquer en faveur de cette doctrine » ; Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²¹¹ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770 ; Chap. X : « De la conduite que les femmes doivent tenir pendant leur grossesse ».

²¹² « Les avantages de l'exercice ne sont jamais plus sensibles que chez les femmes qui habitent nos campagnes ; elles ne changent pendant la gestation, ni leurs occupations, ni leur manière de vivre, et continuent à mener une vie active ; aussi remarque-t-on que chez elles la grossesse parcourt ses périodes sans troubles, sans accident, et que l'accouchement se termine sans suites fâcheuses, tandis que nous voyons ces deux époques être plus orageuses chez les femmes de la classe aisée de la société, qui habitent nos villes, qui mènent habituellement une

Déjà, dans l'Antiquité, Aristote indique que l'exercice, notamment en fin de grossesse, procure un accouchement plus heureux ; cette idée est couramment reprise jusqu'au XIX^{ème} siècle par la plupart des médecins²¹³. Mauriceau est un des seuls à se distinguer sur ce sujet à l'époque moderne²¹⁴. Pour lui, il vaut mieux que la femme

pêche plutôt au trop de repos qu'au trop d'agitation ; car le danger est bien plus grand dans le mouvement immodéré, et non pas dans le repos. Je sais bien néanmoins qu'Aristote dit (chap. 6, livre 4 de la *Génération des animaux*) que la femme qui a coutume de travailler se porte mieux durant la grossesse et accouche plus facilement que celle qui mène une vie sédentaire ; mais il sous-entend que ce travail doit être modéré et qu'il ne soit pas périlleux en son espèce à la mère et à l'enfant. C'est pourquoi il m'est impossible d'être sur ce sujet du sentiment de tous les auteurs, quoique tout le monde suive en cela leur mauvais et dangereux conseil ; qui est qu'ils veulent que la femme grosse s'exerce beaucoup plus qu'à l'ordinaire vers les derniers jours de sa grossesse, afin, disent-ils, de faire descendre l'enfant en bas : mais s'ils considéraient bien la chose, ils reconnaîtraient que c'est là sans doute la seule cause de plus de la moitié des mauvais travaux²¹⁵.

Il craint donc surtout qu'un excès d'activité ne fasse prendre à l'enfant une mauvaise position et l'empêche de faire la « culbute », mais cette mise en garde n'est guère reprise par les autres praticiens.

L'activité est conseillée aux femmes enceintes mais tout n'est pas permis

Jourdain souhaite remédier à la sédentarité des dames des classes favorisées, sans toutefois leur conseiller une activité physique comparable à celle des femmes du peuple :

Si la grossesse est un temps de peine et d'inquiétude, pourquoi cherche-t-on donc à le rendre plus cruel, en séquestrant de la société celles qui doivent la faire revivre ? Ne se déshabituerait-on jamais de cette règle austère d'empêcher les femmes de s'amuser, de faire des exercices modérés et de se promener à pied ?²¹⁶

Comme lui, la plupart des médecins jusqu'au XX^{ème} siècle s'en tiennent le plus souvent à conseiller à leurs clientes aisées l'exercice en plein air, principalement des promenades à pied²¹⁷ mais sans talons et doucement pour éviter les chutes²¹⁸. Les femmes enceintes ne sont d'ailleurs pas les seules à se voir conseiller ce genre d'exercice ; la promenade de santé devient un exercice commun chez les élites à partir de l'époque des Lumières²¹⁹.

Classiquement, les médecins déconseillent les voyages et les déplacements en carrosse ou en voiture à cheval pendant la grossesse, car ces moyens de transport provoquent d'importantes secousses pouvant occasionner un avortement. Les interdits sont cependant plus ou moins fermes selon les mois. Pour Mauriceau,

vie sédentaire, et font peu ou point d'exercice ; ces dernières sont frappées de la manière la plus violente par tout ce qui influe sur leur organisation : elles avortent fréquemment, accouchent avec difficulté, éprouvent des pertes, etc. » ; Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 435.

²¹³ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, Livre II, Chap. IV, pp. 137 et sq. ; Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759 ; Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer et de perfectionner les hommes...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I, pp. 62-80 ; Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 434-438.

²¹⁴ Saucerotte est également de cet avis ; pour lui, c'est un préjugé « de croire qu'il faille que ces femmes s'agitent beaucoup et fassent des promenades fatigantes sur la fin de leur grossesse. J'avoue qu'un exercice modéré est autant salutaire que j'ai observé qu'un immodéré est nuisible ». Pour lui, l'accouchement est plus laborieux pour une femme trop exercée ; Saucerotte (M.), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776.

²¹⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 116.

²¹⁶ Jourdain (Anselme), *Le Médecin des dames...*, *op. cit.*, 1772, Chap. XV : « De la grossesse », pp. 150 et sq.

²¹⁷ Encore en 1900, Vorlet, dans *Hygiène de la grossesse et des suites de couches*, indique au chapitre promenade : « La femme enceinte a besoin d'exercice et d'air pur, les promenades à pied seront préférées » ; cité par Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²¹⁸ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 434-438 ; Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, p. 86

²¹⁹ Vigarello (Georges), *Histoire des pratiques de santé...*, *op. cit.*, p. 163.

Elle ne devra point aller en charrette, ni en coche ou carrosse, ni à cheval pendant toute la grossesse et d'autant moins qu'elle est plus avancée et qu'elle approche de son terme parce que ces sortes d'exercices redoublent la pesanteur de ce qui est contenu dans matrice par les secousses qu'elle en reçoit et causent souvent des avortements, mais elle peut bien aller doucement à pied, ou se faire porter en chaise ou en litière²²⁰.

Pour Bouchut, « qu'elles s'interdisent pendant quelques mois les voyages fatigants ; qu'elles ne fassent pas de promenades dans une voiture mal suspendue »²²¹. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le chemin de fer est également accusé de prédisposer aux fausses couches à cause des secousses²²².

Les médecins reconnaissent aussi que les femmes doivent éviter de porter des « fardeaux pesants »²²³. De même, elles ne doivent pas monter sur des échelles, des chaises, des tables « pour avoir quelque chose qui n'est pas à leur portée »²²⁴ à cause des risques de chute et pour éviter d'avoir à lever les bras. Sacombe ajoute que « les chants forcés, la danse et tout mouvement violent doivent leur être interdits »²²⁵. Au début du XX^{ème} siècle, Bouchacourt indique que les « mouvements rapides et précipités prédisposent aux hémorragies à cause des secousses vives » ; il note la rareté des accouchements à terme chez les danseuses²²⁶. La danse est d'ailleurs très souvent déconseillée²²⁷, comme l'équitation²²⁸ et même le patin à glace²²⁹, la natation²³⁰ ou la bicyclette²³¹ au XIX^{ème} siècle. Pour Debay, la femme enceinte doit même s'abstenir d'aller au théâtre, aux bals ou aux concerts :

Elle devra choisir des distractions plus en harmonie avec sa position : le jardinage, la culture des fleurs et les délassements de la campagne dans la belle saison. Pendant les journées pluvieuses ou tourmentées par les vents et les orages, les arts d'agrément, si elle en possède quelques uns, la musique, la peinture, la broderie, la littérature, lui offriront d'heureuses distractions. En hiver, les sociétés d'amis, les soirées intimes²³².

Bref, la femme enceinte doit mener une vie confinée et paisible et éviter toute activité qui peut provoquer un choc physique ou moral. Au XIX^{ème} siècle, certains médecins, attachés à la personnalisation de leurs conseils, indiquent que l'exercice fait pendant la grossesse doit surtout être « en rapport avec la manière de vivre habituelle ». Preuve à l'appui, Fraissines ajoute : « nous avons assisté à Marseille à l'accouchement d'une danseuse, qui fut très naturel. L'enfant était gros et bien constitué, et nous avons vu cette dame, huit jours avant, exécuter un ballet très fatigant »²³³.

La vie active et saine des paysannes constitue un idéal tellement indiscutable à l'époque moderne que les médecins ne reconnaissent que rarement et ponctuellement que les femmes du peuple peuvent être sujettes à des accidents pendant leur grossesse. Mauquest de la Motte indique que c'est parce qu'« elle avait une grosse quantité de blé qu'elle avait jeté sur son dos, [que] la femme d'un

²²⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 116.

²²¹ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862, pp. 84-103.

²²² Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins à donner à la femme...*, op. cit., 1877 ; les trajets de plus de deux ou trois heures sont abortifs pour Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, op. cit., Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Jourdain (Anselme), *Le Médecin des dames...*, op. cit., 1772, Chap. XV : « De la grossesse », pp. 150 et sq.

²²⁵ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, op. cit., 1794, p. 33 et sq. ; l'action abortive du chant est aussi évoquée par Raulin, cité par Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, op. cit., Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²²⁶ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, op. cit., Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²²⁷ Astruc (Jean), *Traité des maladies des femmes*, op. cit., 1770.

²²⁸ Cette recommandation d'éviter l'équitation est évoquée, entre autres, par Marc, Bouchut ou Pinard. Une exception cependant, le docteur White déclare que l'expérience « lui a enseigné que l'exercice du cheval, modéré et répété chaque jour, était favorable aux femmes enceintes », White (Charles), *Avis aux femmes enceintes*, 1741.

²²⁹ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, op. cit., 1813.

²³⁰ Pinard (Adolphe), article « Grossesse », art. cit., dictionnaire Dechambre, 1886, p. 59.

²³¹ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, op. cit., Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²³² Debay (Auguste), *La Vénus féconde...*, op. cit., 1874, pp. 165 et sq.

²³³ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, op. cit., 1852.

laboureur grosse de trois ou quatre mois » accouche prématurément²³⁴. Au début du XIX^{ème} siècle, Murat est un des rares à recommander le ménagement des femmes pauvres qui travaillent pendant leur grossesse :

On devrait prendre des mesures de police et de bienfaisance pour les empêcher, lorsqu'elles sont arrivées à une certaine époque de leur gestation, d'être accablées par des travaux qui ne peuvent pas se concilier avec les ménagements et les égards qu'exigent leur situation. Il serait à désirer que les femmes de la classe ouvrière pussent s'abstenir, surtout après le sixième mois, de tout exercice capable de produire l'avortement. Vers la fin de la grossesse, les femmes ne doivent donc pas se conduire suivant un ancien préjugé qui les engage à s'agiter, à danser, à faire des promenades forcées, dans l'intention de favoriser le travail de l'accouchement, il vaut infiniment mieux qu'elles économisent leurs forces²³⁵.

Il faut attendre l'extrême fin du XIX^{ème} siècle pour que la nécessité d'un repos dans les derniers mois de grossesse soit reconnue et que s'impose l'idée d'une limitation de l'activité professionnelle des femmes enceintes. Les médecins reconnaissent enfin que les femmes des catégories populaires sont plus exposées aux accidents de grossesse à cause de leur activité professionnelle que les femmes des milieux plus favorisés²³⁶.

La question du sommeil des femmes enceintes est aussi évoquée par les médecins

On reconnaît qu'elles ont souvent davantage envie de dormir les premiers mois et on leur accorde volontiers une heure de sommeil supplémentaire. Pour Mauriceau, le sommeil est important car « c'est par le moyen du dormir modéré, que toutes les fonctions naturelles de la femme seront fortifiées et particulièrement la coction des aliments dans l'estomac (...). La règle sera aux femmes grosses que de vingt-quatre heures, elles en dorment huit au moins, dix au plus, et que ce soit pendant la nuit, comme plus propice au repos, plutôt que durant le jour »²³⁷. En effet, les femmes doivent respecter les rythmes naturels et préférer un sommeil nocturne. Elles doivent éviter les « veillées prolongées » qui sont nuisibles et qu'une « grasse matinée ne peut pas réparer »²³⁸. Certains médecins sont plus sévères. Petit indique que « les femmes grosses sont dormeuses, elles ont une propension continuelle au sommeil, il faut les laisser dormir peu, lesquelles dorment beaucoup ont une constitution faible »²³⁹. Au milieu du XIX^{ème} siècle, les médecins conseillent encore volontiers de se coucher de bonne heure et de se lever de même²⁴⁰.

Le lit, sur lequel la femme enceinte se repose, fait parfois l'objet de prescriptions détaillées dans la littérature médicale. Murat, en particulier, conseille un lit pas trop mou, qui « doit être recouvert d'enveloppes, dont le nom et la propriété non conductrice du calorique soient en rapport avec la température de l'atmosphère »²⁴¹. En outre, il déconseille de chauffer la couche : « le froid donne de l'énergie, la chaleur énerve et dispose aux pertes »²⁴² et recommande de placer le lit dans un appartement vaste et entouré de rideaux à moitié fermés, plutôt que dans une alcôve étroite. Il préconise également de ne pas sortir du lit en passant brutalement du chaud au froid.

²³⁴ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1718.

²³⁵ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 437.

²³⁶ Adolphe Pinard démontre notamment que le surmenage des femmes enceintes a des conséquences catastrophiques : avortement, accouchement prématuré, hémorragie, hypotrophie. Les thèses sur les conséquences et l'incidence du travail sur la durée de gestation, le poids des nouveaux-nés, la santé enfants se multiplient également à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. On peut citer notamment :

- Bernson (Mme), *Nécessité d'une loi protectrice pour la femme ouvrière avant et après l'accouchement*, thèse, Lille, 1899.

- Letourneur, *De l'influence de la profession des mères sur le poids de l'enfant*, thèse, Paris, 1897.

- Sarraute-Lourié (Livcha), *Influence de la durée du repos sur la durée de la gestation*. Etude statistique, thèse de médecine, Paris, 1899.

²³⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 115.

²³⁸ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 438.

²³⁹ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759.

²⁴⁰ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, *op. cit.*, 1852.

²⁴¹ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 429.

²⁴² *Ibid.*

Un type d' « activité » de la femme enceinte fait plus particulièrement l'objet d'interdits dans la littérature médicale : les relations conjugales.

7. Les relations sexuelles

Une hostilité croissante aux relations sexuelles pendant la grossesse

Les médecins des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles ne sont pas vraiment opposés aux relations sexuelles pendant la grossesse. Certains considèrent, suivant l'avis d'Aristote, que le coït en fin de grossesse peut même faciliter la sortie de l'enfant en préparant le passage et en lubrifiant les voies génitales²⁴³. Cependant, au XVIII^{ème} siècle, l'hostilité est quasi générale chez les médecins, en accord avec les avis des théologiens²⁴⁴. Pour Petit, « l'homme, à l'exemple des animaux devrait tout abandonner la femme dès lors qu'elle a conçu, ou néanmoins n'user du coït que le moins qui lui sera possible » ; il reconnaît cependant que « les femmes sont communément plus amoureuses lors des trois premiers mois de leur grossesse »²⁴⁵. Sacombe pose le même interdit en vers :

Epouses, je vous dois un conseil salutaire ;
Quand vous aurez conçu, n'allez pas à Cythère,
Pour conserver le fruit de vos chastes plaisirs,
Réprimez désormais vos amoureux désirs.
Au feu qui vit en vous un autre feu peut nuire,
Et ce qu'amour a fait, amour peut détruire.
La nacelle à Vénus, sur les flots amoureux,
Peut souvent rencontrer des écueils dangereux²⁴⁶

Beaucoup pensent que pendant la grossesse, l'orifice intérieur de la matrice avance beaucoup et qu'il peut être touché par le membre viril, causant une irritation néfaste²⁴⁷. Les contractions de la matrice liées à l'orgasme passent aussi pour causer un avortement. Pour Mauriceau, l'union sexuelle est à proscrire, « d'autant que par son moyen le corps est extrêmement agité et même le ventre comprimé dans l'action, ce qui fait encore que l'enfant prend une mauvaise situation »²⁴⁸. Il multiplie les arguments pour déconseiller le coït : il est « échauffant », et accentue donc certains symptômes maladifs de la grossesse. Mauriceau le proscriit totalement en cas de pertes de sang ou de descente de matrice²⁴⁹. Mauquest de la Motte critique vertement les maris qui s'obstinent dans de pareilles situations. Il rapporte le cas d'une femme ayant un écoulement de sang pendant la grossesse, accentué

²⁴³ C'est le cas de Jacques Guillemeau, qui indique : « (Aristote), n'entend pas que tout le long de la grossesse l'on caresse sa femme, mais seulement sur le point d'accoucher, pour ébranler l'enfant et le faire sortir plus librement, car après un tel acte venant au monde, il est ordinairement comme enduit et environné de glaire et de mucosité, ce qui facilite sa sortie », cité par Tardieu (Nicolas), *Grossesse et sexualités à travers l'histoire*, Paris, Connaissances et savoirs, 2004 (contrairement à ce que pourrait laisser penser le titre, l'ouvrage ne couvre que la période qui va de l'Antiquité au XVII^{ème} siècle).

²⁴⁴ Jusqu'au XIII^{ème} siècle, les rapports conjugaux pendant la grossesse sont condamnés car ils ne permettent pas la procréation, mais ce ne sont que des péchés véniels. A partir du XIII^{ème} siècle, ils sont toujours condamnés, mais davantage pour protéger l'enfant à naître ; ils deviennent péchés mortels si un avortement a lieu. La pénitence varie selon le stade de la grossesse et le degré d'animation du fœtus. Autre raison qui interdit le coït : l'impureté féminine pendant la grossesse, semblable à celle qui touche les femmes au moment des règles ou de l'accouchement. A l'époque moderne, le moraliste Jean Bouchet recommande à la femme grosse de se garder des « vilains atouchemens et mouvemens » qui compromettent une heureuse délivrance ; le père Bénédicte rappelle aux maris qu'ils doivent « s'abstenir de la femme enceinte » ; Tardieu (Nicolas), *Grossesse et sexualités...*, *op. cit.*, p. 52 et p. 64.

A partir du XVII^{ème} siècle, la grossesse de l'épouse n'empêche pas le devoir charnel, sauf s'il y a risque d'avortement ; voir chapitre VII, sur l'encadrement religieux de la grossesse.

²⁴⁵ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759.

²⁴⁶ Sacombe (Jean-François), *Luciniade poème en dix chants sur l'art des accouchemens*, *op. cit.*, 1792. Pour l'analyse de cette œuvre de Sacombe, voir le chapitre VIII sur les représentations littéraires de la grossesse.

²⁴⁷ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, cité par Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil...*, *op. cit.*, cas n° 21.

²⁴⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1681, Livre I, Chap. IX, p. 117.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 168.

en cas de rapports sexuels avec son mari. Le praticien demande à celui-ci de s'abstenir du coït, mais sans parvenir à lui faire entendre raison. La femme s'épuise tellement que, peu après l'accouchement, elle finit par mourir, ainsi que son enfant, ce dont Mauquest de la Motte rend le mari responsable²⁵⁰. La crainte de la « superfétation » explique aussi l'interdit du coït pendant la grossesse. On craint en effet qu'une nouvelle conception se produise alors que la femme est déjà enceinte, aboutissant à la présence de plusieurs enfants d'âge différents dans l'utérus²⁵¹.

Mais tous les praticiens ne sont pas aussi sévères concernant les rapports sexuels pendant la grossesse. Au début du XVIII^{ème} siècle, Dionis cherche en particulier à se distinguer de son maître Mauriceau sur cette question et il en profite pour régler quelques comptes avec lui. Il remarque ainsi que « Mauriceau défend à la femme les approches de son mari les premiers jours de la conception »²⁵², mais pour lui, la crainte de troubler la conception est imaginaire car la théorie de la génération de Mauriceau est fautive. Il ajoute : « Il en défend encore les approches les deux derniers mois de la grossesse »²⁵³ mais le problème est pour lui négligeable si le couple prend des précautions. Il note, en parlant d'expérience, « que Mauriceau ne peut point avoir fait ces observations par lui-même, n'ayant jamais pu avoir un seul enfant en 46 ans de mariage. Pour moi qui ai une femme qui a été grosse vingt fois et qui m'a donné vingt enfants, dont elle est accouchée à terme et heureusement, je suis persuadé que les caresses du mari ne gâtent rien »²⁵⁴. La plupart des médecins, malgré leur opposition de principe, sont de toute façon obligés de tolérer les rapports conjugaux dont les époux semblent avoir eu du mal à se passer pendant neuf mois. Comme Astruc ou Sacombe, ils recommandent la modération dans la cohabitation avec le mari, et conseillent toutefois de s'abstenir les deux premiers mois pour éviter une fausse-couche²⁵⁵.

Au XIX^{ème} siècle, une plus grande tolérance, avec des nuances et des résistances

En 1840, Ceysson de Malaval indique « les plaisirs de l'amour doivent singulièrement varier selon l'âge, le tempérament, les habitudes, la manière de vivre, soit dans la ville, soit à la campagne, et selon l'époque plus ou moins avancée de la grossesse »²⁵⁶. Il permet les rapports conjugaux aux femmes ayant des désirs ardents et qui souffriraient d'une abstinence sévère et trop prolongée. Il les interdit par contre aux femmes faibles, sujettes aux pertes utérines et il recommande encore, en s'appuyant sur Hippocrate, d'éviter les rapports en début de grossesse. S'il n'y pas de risque d'avortement, « la femme enceinte n'a pas lieu de redouter les approches conjugales, pourvu qu'il y ait modération et prudence »²⁵⁷. Reprenant une tradition ancienne, Dubois et Désormeaux considèrent que le coït exercé vers le milieu et la fin de la grossesse, « loin d'avoir des effets fâcheux, devenait au contraire utile et disposait la femme à un accouchement plus facile »²⁵⁸. Fraissines ajoute que le coït est « quelques fois utile pour les femmes lymphatiques car il ranime la vitalité de la matrice et active le travail de gestation »²⁵⁹.

Toutefois, l'opposition aux relations sexuelles pendant la grossesse n'a pas totalement disparu ; elle reste très marquée chez certains médecins tout au long du XIX^{ème} siècle. Menville de Ponsan²⁶⁰ ou Debay dressent un tableau très négatif des effets des rapports conjugaux pendant la

²⁵⁰ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements*, op. cit., 1718, dans Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne sous le Roi-Soleil...*, op. cit., cas n° 21.

²⁵¹ Cette croyance, que l'on retrouve par exemple chez Mauriceau, est héritée de l'Antiquité, notamment d'Hippocrate et d'Aristote. Elle disparaît au XVIII^{ème} siècle ; voir pour plus de détails la partie sur les jumeaux dans le chapitre V.

²⁵² Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre II, Chap. IV, pp. 137 et sq.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ Astruc (Jean), *Traité des accouchements*, op. cit., 1770 ; Chap. X : « De la conduite que les femmes doivent tenir pendant leur grossesse » ; Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales sur la grossesse...*, op. cit., pp. 33 et sq.

²⁵⁶ Ceysson de Malaval, *Considérations hygiéniques relatives aux femmes pendant la grossesse...*, op. cit., 1840.

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ Boyron (F.), *De l'état de grossesse...*, op. cit., 1840.

²⁵⁹ Fraissines (Eugène), *Essai sur l'hygiène de la femme...*, op. cit., 1852.

²⁶⁰ Menville de Ponsan (Charles), *Histoire philosophique et médicale de la femme considérée dans toutes les époques principales de sa vie*, Paris, Aymot, 1845.

grossesse : « Lorsque la femme entre dans son cinquième mois de grossesse, la moindre pression sur les flancs et sur le ventre peut blesser le fœtus ou le gêner dans ses évolutions ; la femme doit s'abstenir des plaisirs du mariage et les refuser à son mari »²⁶¹. Outre l'avortement et l'ébranlement nerveux du système génital de la femme, l'acte sexuel peut donc aussi avoir des conséquences dramatiques sur le fœtus, particulièrement malléable. Debay indique cependant que si, dans un cas exceptionnel, le désir ne peut être refreiné, l'acte doit être accompli doucement et dans la position « *a retro* »²⁶². En 1873, le dictionnaire dirigé par Jacoud revient aux lois de la nature et aux avis des auteurs antiques pour interdire le plus possible les rapports conjugaux :

Hippocrate dit avoir remarqué que les femmes grosses qui s'abstiennent de la société de leurs maris, accouchent avec plus de facilité. Cette observation si judicieuse du père de la médecine, a été retournée par le monde sensuel, et mainte femme a dû s'entendre dire que la cohabitation maritale facilite l'accouchement ». L'auteur ajoute : « la nature nous met encore ici sur la voie. Plus d'une fois nous avons obtenu la confiance de mères de famille, qu'aussitôt qu'elles étaient enceintes, elles avaient horreur du mari ; nous en avons même connu qui à ce signe remarquaient qu'elles étaient grosses »²⁶³.

Encore en 1905 Bouchacourt, tout en rapportant les opinions favorables et défavorables au coït dans toute la tradition médicale, accumule tant de remarques négatives que son sentiment sur la question ne laisse aucun doute :

« Il ne paraît pas douteux que les rapports sexuels trop fréquemment répétés ne soient, par le traumatisme génital qu'ils produisent, par la surexcitation, la congestion et parfois l'inflammation qu'ils déterminent, une cause d'avortement ». Il regrette que « la plupart des accoucheurs actuels évitent de se prononcer, pour ou contre le coït pendant la grossesse, dans leur clientèle de la ville ; ils se bornent à conseiller la modération. Il est probable que cette ligne de conduite est inspirée, bien plus par le désir de ne pas mécontenter leurs clients, que par la crainte du ridicule, attaché en apparence à une pareille proscription »²⁶⁴.

Il préconise de revenir aux idées de Mauriceau, et de s'abstenir surtout pendant les jours qui correspondent aux règles, preuve de la permanence des représentations sur cette question.

Ces conseils médicaux sont toutefois surtout normatifs et ils ne nous renseignent guère sur la manière dont les femmes enceintes gouvernent leur grossesse dans la réalité. Les conseils des médecins sur l'hygiène de la grossesse sont abondants et très directifs, mais sont-ils réellement suivis par les femmes enceintes ?

C. INFLUENCE DES PRATIQUES MEDICALES ET REALITE DES PRATIQUES POPULAIRES CONCERNANT LA GROSSESSE

1. La difficile évaluation de l'influence des conseils médicaux

Il est évident que les médecins ne sont guère consultés par les femmes enceintes pour suivre leur grossesse et leur fournir des conseils jusqu'à une époque très récente, sauf dans certaines classes favorisées²⁶⁵. Le discours tenu par les médecins dans leurs ouvrages médicaux montre d'ailleurs bien qu'ils ne s'adressent pas à n'importe quelle clientèle ; leur public est principalement constitué des milieux aisés et urbains. Les femmes pauvres, qui luttent pour leur survie au quotidien et doivent travailler jusqu'à leur accouchement, n'ont que faire de conseils qui réclament temps libre et revenus confortables pour être suivis.

²⁶¹ Debay (Auguste), *Hygiène et philosophie du mariage...*, *op. cit.*, 1859, Chap. XXIX.

²⁶² *Id.*, *La Venus féconde...*, *op. cit.*, chap. XII, pp. 165 et sq.

²⁶³ Article « Hygiène de la femme en gestation » *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1873, pp. 45-50.

²⁶⁴ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, Chap. III : « Variation de la durée de la grossesse ».

²⁶⁵ Nous reviendrons en particulier dans le chapitre VII sur la particularité des grossesses royales dans ce domaine.

Les écrits intimes permettent de constater l'intervention croissante des médecins dans le suivi de la grossesse des femmes des élites, au cours de la période étudiée. Mais les recommandations médicales peuvent aussi arriver à la connaissance de ces femmes sans qu'il y ait forcément consultation d'un praticien. Les informations circulent notamment grâce à la diffusion de la littérature médicale. On sait en particulier que les bibliothèques des notables de l'époque moderne comportent parfois les manuels d'accoucheurs qui font autorité, comme Mauriceau, la Motte, Dionis, ou les six volumes consacrés aux maladies des femmes de Jean Astruc²⁶⁶. Au XIX^{ème} siècle, d'autres ouvrages médicaux à succès sont également diffusés dans les couches lettrées de la population²⁶⁷. Dans les milieux aisés, on remarque que les maris, loin d'être tenus à l'écart des questions concernant l'hygiène de la grossesse, ont parfois des avis bien établis sur la question, probablement dus à leurs lectures. Ainsi, le marquis de Bombelles indique à sa femme : « J'ai des secrets merveilleux pour les femmes grosses, aussi sois certaine que tu n'auras jamais que d'heureux accouchements »²⁶⁸. Les maris se font donc parfois les relais des médecins dans ce domaine, nous en verrons plusieurs exemples au cours de notre étude.

Beaucoup d'informations circulent aussi vers les catégories populaires grâce aux livrets de santé, abondamment diffusés à l'époque moderne. Ces petits ouvrages, au format d'un missel, sont fréquemment consultés et même lus publiquement dans les communautés rurales, relayés par les curés, les « bonnes mères » ou les guérisseurs qui s'en font les divulgateurs²⁶⁹. Ces livrets rassemblent des remèdes populaires, essentiellement la médecine des plantes, pour lutter contre toutes sortes de maux. Les soins de la grossesse, les conseils pour l'accouchement et l'allaitement y tiennent une bonne place. Tout en compilant des remèdes très anciens et traditionnels, ces livrets intègrent aussi des conseils venus de la médecine savante ; ils permettent de comprendre comment s'opère la vulgarisation de certaines connaissances médicales et en quoi consiste le savoir populaire sur le corps. Quelques livres en particulier ont connu un succès considérable et de multiples rééditions, ce qui atteste de leur large diffusion. Les ouvrages de Mme Fouquet, en particulier *Recueil de remèdes faciles et domestiques*²⁷⁰ ou *L'Avis au peuple sur sa santé* de Tissot²⁷¹ comptent parmi les plus populaires. La littérature de colportage, notamment la bibliothèque bleue de Troyes²⁷², a contribué à diffuser plusieurs petits volumes qui contiennent des conseils et des remèdes semblables, comme *Le Médecin charitable*, paru à Troyes en 1654 ou *La Médecine et la Chirurgie des Pauvres*, parus à Paris en 1757. Cependant, ces livrets n'ont pas les mêmes objectifs que les manuels savants d'obstétrique. Ils se bornent principalement à conseiller des remèdes en cas de maux ou de problèmes particuliers survenant pendant la grossesse, notamment pour empêcher les fausses couches. Ils ne livrent guère de conseils préventifs, de toute façon peu adaptés à un public qui ne peut guère choisir son alimentation ou son rythme de travail.

Pourtant, malgré l'absence de médicalisation de la grossesse, les catégories populaires encadrent cet état de tout un réseau de précautions, mais celles-ci tiennent plus au bon sens ou à des interdits symboliques ou religieux qu'à des prescriptions médicales d'hygiène ou de santé,

²⁶⁶ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 228.

²⁶⁷ Voir notamment les exemples de Michelet et Zola, développés dans le chapitre II, qui lisent certains ouvrages médicaux de leur temps.

²⁶⁸ Bombelles (marquise et marquis), « *Que je suis heureuse d'être ta femme* »..., *op. cit.* ; lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 19 juillet 1779, p. 270.

²⁶⁹ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, pp. 229-232.

²⁷⁰ Fouquet (Mme), *Recueil de recettes choisies, expérimentées contre quantité de maux fort communs*, édité en 1675 et 1676 ; *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, paru à Dijon en 1678, 1679, 1682 ; *Les remèdes charitables de Mme Fouquet*, sont édités en 1681, 1682, 1687, 1696, 1701, 1706, 1712, 1740. Marie Fouquet, née Marie de Maupéou, est la mère du prélat Louis Fouquet, évêque d'Agde au début du siècle de Louis XIV ; Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, pp. 229-230.

²⁷¹ Paru pour la première fois à Lausanne en 1761, l'ouvrage de Tissot a connu dix-huit éditions entre 1761 et 1792, soit une édition tous les vingt mois ; voir l'édition prés. par Daniel Teyssie et Corinne Verry-Jolivet chez Quai Voltaire en 1993 (édition utilisée, Tissot (Samuel), *Avis au peuple sur sa santé*, Paris, Didot-le Jeune, 1762).

²⁷² - Mandrou (Robert), *De la culture populaire au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, la Bibliothèque bleue de Troyes, Paris, Flammarion, 1964.

- Bollème (Geneviève), *La Bible Bleue*, Paris, 1975.

- Velay-Vallantin (Catherine), « À la redécouverte de la bibliothèque bleue de Troyes », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 18-19, 1997. [En ligne : URL : <http://ccrh.revues.org/index2571.html>]

- Andries (Lise), Bollème (Geneviève), *La bibliothèque bleue. Littérature de colportage*, Robert Laffont, 2003.

anachroniques jusqu'au XIX^{ème} siècle. Comme le signale un proverbe populaire « La faute de la vache, c'est le veau qui la paye » ; les mentalités populaires ont bien conscience de l'influence de la mère sur l'enfant. Contrairement à ce qu'on entend parfois, la prévention et les précautions concernant la grossesse ne sont pas inconnues autrefois dans la population. Elles sont au contraire nombreuses, même si elles diffèrent parfois profondément de ce que les manuels médicaux mettent en avant²⁷³.

2. La réalité des précautions prises pendant la grossesse

a. *L'alimentation*

L'alimentation de la femme enceinte est un sujet important de préoccupation pour les médecins, comme pour les particuliers, notamment dans les milieux favorisés. Madame Roland confie : « J'ai toujours besoin de manger, et il m'est très pénible d'en faire les frais, parce que tout me dégoûte ; je suis comme les oiseaux qui recommencent à chaque instant et n'en prends guère plus qu'eux à la fois »²⁷⁴. George Sand se prive au niveau alimentaire car elle souffre de maux d'estomac, mais elle reconnaît un appétit particulier depuis qu'elle est enceinte : « En ne mangeant pas, j'y échappe, mais cela me coûte fort, car j'ai des faims très exigeantes, que je ne puis satisfaire sans les payer de plusieurs jours de souffrance et de diète »²⁷⁵. Benjamin de Chandieu exhorte sa femme, comme le ferait un médecin, à « régler son appétit, qui devient plus grand ordinairement, surtout s'observer le soir, sans cela on passe les nuits avec inquiétude »²⁷⁶. On a vu les médecins insister sur le fait qu'il ne faut pas « manger pour deux » pendant la grossesse, mais l'omniprésence de ce conseil jusqu'à une époque très récente montre que l'opinion contraire prévaut souvent chez les femmes. Saucerotte indique en effet que les femmes s'efforcent « de manger beaucoup, sans qu'elles y soient excitées par la faim, et cela sous prétexte qu'il faut sustenter la mère et l'enfant qu'elle porte »²⁷⁷. On pense alors que la femme prend des forces et que cela profite directement à son enfant, comme en témoigne le proverbe « le premier morceau va à l'enfant ».

Nous avons peu rencontré dans les écrits privés de notre corpus de détails précis sur ce que doivent manger ou pas les femmes enceintes, l'essentiel des références à l'alimentation tenant plutôt à la conduite à tenir en cas d'appétit déréglé, d'envies particulières ou de problèmes de santé²⁷⁸. Mirabeau déconseille toutefois certains aliments à sa chère Sophie pour éviter la fluxion : « Voici la saison des fruits ; ils te tenteront, car ceux de ce pays sont beaux et bons. Mais n'en mange pas excessivement, et surtout qu'ils soient mûrs »²⁷⁹. Proudhon recommande à son épouse enceinte de se nourrir convenablement, en mangeant de la viande fraîche et en évitant la salade et les fruits²⁸⁰. Légumes et fruits crus semblent particulièrement déconseillés à cause de leurs effets laxatifs. Par contre, les femmes qui ont besoin de retrouver des forces se voient prescrire les aliments reconstituants classiques que sont la viande et le vin. C'est le cas de la deuxième fille de Guizot, Pauline, fatiguée par sa seconde grossesse : « Béhier l'a mise à un régime tonique : la viande, le bon bouillon ; un peu de vin de quinquina et un verre de sherry. Elle s'en trouve bien »²⁸¹. Encore à la fin du XIX^{ème} siècle, Marthe de Montebourg se voit prescrire du « jus de viande » pour remédier à ses défaillances²⁸².

Cependant, pour la plupart des femmes enceintes des milieux populaires, il n'est guère question de suralimentation et de mets raffinés ou particuliers pendant la grossesse : « monotonie,

²⁷³ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, pp. 28-29.

²⁷⁴ Roland (Mme), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son mari, 13 février 1781.

²⁷⁵ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Mme Maurice Dupin, 2 août 1828.

²⁷⁶ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre à sa femme, 9 juillet 1740.

²⁷⁷ Saucerotte (N.), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776, p. 15.

²⁷⁸ Voir *infra* dans ce chapitre pour l'étude de la question des envies.

²⁷⁹ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, *op. cit.*, lettre n°2, 16 août 1777.

²⁸⁰ Proudhon (Pierre Joseph), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre de la Conciergerie, 25 juillet 1851. Voir la citation et l'analyse de cette correspondance dans le chapitre VII.

²⁸¹ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.* lettre à Henriette, 8 décembre 1851.

²⁸² « M... n'a plus de défaillance grâce au jus de viande ordonné par Bordeaux » ; lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (1^{er} octobre 1892) ; « Il a fallu revenir aux jus de viande, car l'enfant épuisait notre malade », lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (14 décembre 1892) ; dans *Marthe*, *op. cit.*

carences protéiniques, déséquilibres saisonniers »²⁸³ sont les caractéristiques de l'alimentation d'autrefois. Les périodes de soudure, avant les moissons, sont souvent des périodes difficiles où l'on se contente de fruits verts, occasionnant parfois des flux de ventre aux conséquences tragiques. Les quelques interdits alimentaires qui se dégagent des proverbes populaires semblent hétéroclites, souvent plus symboliques que pratiques, et ils ne se traduisent jamais par des recommandations synthétiques. Ainsi, on trouve en Velay la recommandation de ne pas manger de salade verte ou l'entame du fromage. Mais, comme le souligne Mireille Laget, l'ethnologie permet de trouver la cohérence qui existe derrière ces mises en garde insignifiantes et dispersées. Il semble ainsi que l'on cherche avant tout à éviter que la femme mange ce qui risque de provoquer une dysenterie nuisible à l'enfant²⁸⁴. Certaines recommandations alimentaires ont aussi pour but de façonner l'enfant avant sa naissance. Ainsi dans les Vosges, « pour obtenir de beaux enfants au teint clair et à l'œil noir, la mère doit boire de temps en temps du kirch ou de l'eau de vie »²⁸⁵. Par contre, un excès de chocolat (selon la marquise de Sévigné) ou de plats pimentés (en Alsace) tendent à produire un enfant à la peau mate et aux cheveux foncés²⁸⁶.

b. Les activités, les gestes et les déplacements

L'activité des femmes enceintes, un sujet fréquent dans les écrits privés

Les allusions aux voyages et aux déplacements pendant la grossesse se comptent par dizaines dans les écrits intimes que nous avons rassemblés. C'est le domaine qui nécessite visiblement le plus de précautions en cas de grossesse et qui suscite le plus d'angoisse. Les risques d'avortement ou d'accouchement prématurés à cause des secousses du transport sont connus de tous. Comme les médecins, la plupart des individus jugent les voyages dangereux en début et en fin de grossesse. Certaines femmes préfèrent renoncer à se déplacer, soit car le stade de la grossesse est jugé incompatible avec tout déplacement, soit car des fausses couches antérieures obligent à une plus grande prudence. La première grossesse semble davantage interdire les déplacements que les couches suivantes, peut-être parce qu'on ignore la résistance de l'organisme maternel et qu'on ne souhaite prendre aucun risque. La marquise de la Tour du Pin est ainsi obligée de renoncer à un long voyage au tout début de sa première grossesse²⁸⁷ ; il en est de même pour plusieurs filles de madame de Lamartine²⁸⁸.

Cependant, dans les faits, beaucoup de femmes enceintes choisissent néanmoins de se déplacer, malgré les risques. Nous avons recensé de nombreux exemples de femmes qui entreprennent des voyages forts longs alors qu'elles sont enceintes de cinq, six, sept mois, voire plus. Ainsi la marquise de la Tour du Pin est prête à tout pour suivre son mari dans ses déplacements. En 1795, lors de sa sixième grossesse, elle entreprend un voyage d'Espagne en Gironde, « par une chaleur de 35 degrés », alors qu'elle est enceinte de six mois²⁸⁹. En 1799, elle quitte l'Angleterre pour regagner la France alors qu'elle est enceinte pour la huitième fois et qu'elle est dans son septième mois de grossesse. Mais retenue longtemps dans un port d'Angleterre avant de pouvoir embarquer pour la France, elle s'inquiète : « Je voyais avec effroi le temps s'écouler et le terme de ma grossesse s'approcher. La crainte d'accoucher en route ne me quittait pas et c'est ce qui arriva » à la suite d'une éprouvante traversée de la Manche en bateau²⁹⁰. En général, les femmes enceintes qui doivent voyager prennent certaines précautions et choisissent le moment le plus propice. Ainsi, Mme du Châtelet souhaite se rendre de Paris jusqu'en Lorraine, sur le lieu de ses couches, quand elle sera grosse de six

²⁸³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 154.

²⁸⁴ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 239.

²⁸⁵ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 71.

²⁸⁶ Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*, p. 32.

²⁸⁷ « Bientôt après, je me trouvai grosse, ce qui nous empêcha d'accompagner mon oncle et ma grand-mère à Montpellier », La Tour du Pin (Mme la Marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 96.

²⁸⁸ « Césarine ne viendra pas, sa grossesse est un obstacle à son voyage, elle y a renoncé d'elle-même par effort de raison », Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, t. 2, 4 août 1819.

²⁸⁹ La Tour du Pin (Mme la marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 281.

²⁹⁰ Elle met au monde une petite fille « d'une délicatesse extrême, née à sept mois et demi », mais qui survit néanmoins. Voir les détails sur cet accouchement dans le chapitre V ; *ibid.*, pp. 335-340.

mois : « Si je dois accoucher à Lunéville, j'y retournerai à la fin mai, ou au commencement de juin parce que je risquerais moins alors. Je ne crains pas le voyage, j'irai doucement, je ne me suis jamais blessée, et je suis très forte »²⁹¹. Mais le temps passe et son amant qui doit l'accompagner tarde à venir, ce qui compromet le voyage : « D'incertitudes en incertitudes, j'attraperai le huitième mois, temps où il ne me sera plus possible de partir, quand je le voudrais. (...) Le mois de juin passera, et je ne partirai point, car si je ne suis pas à Lunéville avant le 1^{er} juillet, et qui est le huit[ième], je ne partirai pas »²⁹². Certaines femmes semblent véritablement inconscientes et se lancent dans des voyages périlleux. Mme de Staël, séparée de son amant qui la délaisse, se résout difficilement à accoucher loin de lui. Alors qu'elle est établie en Suisse chez ses parents, elle est prête à traverser la France en pleine tourmente révolutionnaire pour le rejoindre en Angleterre. Comme elle le confie elle-même : « Le voyage, la mer à huit mois de grossesse, rien ne m'effrayait »²⁹³. Mais ses parents s'y opposent :

Ma mère sort d'assez mauvaise humeur et voici ma conversation avec mon père. Je débute par lui déclarer que je voulais partir à l'instant pour Londres, que j'avais encore le temps de faire le voyage par la France avant d'accoucher, et que le danger qu'on pouvait trouver à traverser les brigands n'était rien au prix de celui que j'évitais (...) et que j'étais décidée (...) à deux voyages seulement, celui de l'Angleterre ou du fond du lac²⁹⁴.

Le propos est radical ! Toutefois, face aux injonctions pressantes de tout son entourage, elle finit par se résoudre à rester le temps d'accoucher, mais promet à son amant de partir six semaines après la naissance de l'enfant.

Certains couples demandent conseil à un médecin avant de prendre la décision de voyager. Ainsi Balzac confie à Mme Hanska, enceinte de deux mois : « Ce voyage de Francfort m'effraie. J'ai peur de tous les accidents de voyage »²⁹⁵. L'inquiétude est renouvelée à l'occasion d'un autre déplacement à Dresde au sixième mois, ce qui l'amène à demander un avis médical : « J'ai consulté M. Naquart et voici ce qui en est résulté. Les événements assez inquiétants, mais nullement dangereux, survenus depuis Francfort, viennent d'un voyage fait avant l'expiration du cinquième mois. A six mois, on peut faire tous les voyages qu'on veut. Ainsi je suis pleinement rassuré »²⁹⁶. Mais l'accouchement très prématuré, qui intervient néanmoins peu après, est imputé au voyage. D'autres ne renoncent pas non plus à un déplacement, mais choisissent le mode de transport le plus adapté, l'idéal étant d'utiliser les voitures les mieux suspendues pour éviter les cahots et les secousses. Ainsi en 1781, Manon Roland doit quitter Rouen pour rejoindre son mari à Amiens, alors qu'elle est au tout début de sa grossesse ; elle hésite sur le moyen de transport à emprunter :

Je puis difficilement déterminer une préférence pour les voitures, parce que je ne connais pas les chaises de la Messagerie, qui vont en deux jours, et que j'ignore si elles sont plus douces que la poste qui, d'un autre côté, va bien plus vite ; j'en ai parlé à ces demoiselles, qui aimeraient mieux la poste, en supposant le choix d'une chaise douce ; elle me plairait aussi, parce qu'elle laisse plus de temps²⁹⁷.

Le voyage se déroule plutôt bien et elle y prend même plaisir : « La voiture m'a causé un peu de malaise, sans ajouter beaucoup à mes indispositions ; j'éprouve même que le grand air et le mouvement me sont assez salutaires »²⁹⁸. La marquise de la Tour du Pin privilégie aussi les déplacements en « poste » et avance en faisant « de petites journées » pour ne pas trop se fatiguer²⁹⁹. Le baron de Frénilly, pourtant peu prolixe sur les maternités de sa femme, consacre un paragraphe de ses mémoires à la question du mode de transport le plus adapté pour ses moyens modestes et la grossesse de son épouse : « Le cocher (...) car il fallait bien que ma femme put rouler, et je ne voulais pas qu'elle prît un fiacre qui ne convenait pas à sa grossesse ni à mon goût pour le décorum (...). Quant à la voiture, ma femme avait un coupé fait à Londres et charmant, à cela près qu'il était passé de

²⁹¹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à Saint-Lambert, avril 1749.

²⁹² *Ibid.*, 11 mai 1749.

²⁹³ Staël (Mme de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Louis de Narbonne, 14 octobre 1792.

²⁹⁴ *Ibid.*, lettre à Louis de Narbonne, 2 octobre 1792.

²⁹⁵ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre à Mme Hanska (n°297), 4 juillet 1846.

²⁹⁶ *Ibid.*, lettre à Mme Hanska (n°347), 27 novembre 1846.

²⁹⁷ Roland (Madame), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son mari, 13 février 1779.

²⁹⁸ *Ibid.*, lettre à son mari, 15 février 1770.

²⁹⁹ La Tour du Pin (Mme la marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 183.

mode et de couleur, mais j'aimais mieux payer l'accoucheur que le sellier »³⁰⁰. Les litières et chaises à porteurs semblent aussi particulièrement utilisées à l'époque moderne pour faire de courts déplacements en ville. Mme de Genlis déplore leur disparition après la Révolution et propose un nouveau moyen de transport :

On a supprimé les chaises à porteurs et les brouettes³⁰¹, voitures très regrettables pour la classe qui n'était pas en état de payer des fiacres. Il est étonnant qu'on n'ait pas imaginé des litières publiques menées par des mulets, pour le service des malades, des convalescents et des femmes grosses, auxquelles les voitures ordinaires sont défendues. Ces litières seraient employées à Paris, dans les environs, et pour les voyages³⁰².

En cas de trajets portant sur de longues distances, la discussion s'oriente souvent sur les avantages comparés du voyage par terre ou par mer. Cette question préoccupe Guizot, dont la fille Henriette tombe enceinte lors d'un voyage à Rome. Dès qu'il l'apprend, il se soucie de savoir comment sa fille va pouvoir revenir sans encombre. Il pèse le pour et le contre d'un retour par terre ou par bateau et consulte les médecins pour avoir leur avis. Ses craintes sont malheureusement réalisées puisqu'Henriette perd son enfant lors du voyage retour, à Lyon³⁰³. Ces accidents qui surviennent à l'occasion de voyages contribuent à renforcer l'idée de la dangerosité des déplacements pendant la grossesse.

Le conseil de faire un exercice modéré, notamment des promenades à pied, est une des prescriptions d'hygiène de la grossesse qui revient le plus souvent dans les écrits privés ; il fait écho aux recommandations des médecins. Ainsi Mirabeau conseille à Sophie « et surtout marche beaucoup, quoique sans t'excéder, pour faciliter tes couches »³⁰⁴. En 1802, Marie-Jeanne Charbonnaud suit également les conseils de « promenade hygiénique ordonnée par le médecin »³⁰⁵. Les mémoires d'Elisa Perrotin attestent de cette croyance dans les milieux populaires au milieu du XIX^{ème} siècle :

Ma Tante Me Disait va donc te Promener un peu à la Campagne, tu ne prends point d'exercisse, et je te Prédit un Mauvais Accouchement (...) Je voulais conserver ma vie pour mon Père, et pour Mon Enfant. il Me fallait de L'exercisse, et je Marchais Mais très avancée dans ma Grossesse J'étais vite Lasse ! L'Egide du Sentiment, me soutenais, et j'allais Loin dans la campagne, c'était au Printemps de L'année 1853³⁰⁶.

De toute façon, dans les milieux populaires, le repos n'est jamais recommandé à la femme enceinte. Les impératifs liés aux conditions de travail rendent matériellement impossible l'arrêt de certaines tâches, comme la traite des vaches, et les traditions populaires n'envisagent pas un repos qui ne serait pas l'arrêt total du travail.

Dans les milieux favorisés, certaines activités sont proscrites pour les femmes enceintes, en accord avec les avis des médecins. Sont particulièrement visées la danse, et l'équitation, la grossesse « rendant incapable des exercices de cheval »³⁰⁷. Marie-Antoinette se voit ainsi interdire l'équitation, aussi bien par sa mère que par les femmes de son entourage, de peur quelle fasse une fausse couche.

³⁰⁰ Frénilly (baron de), *Mémoires du baron de Frénilly, Souvenirs d'un ultraroyaliste*, Paris, Perrin, 1987, p. 219.

³⁰¹ Sorte de chaise à porteurs, montée sur deux roues.

³⁰² Genlis (Mme de), *Mémoires*, éd. prés. et annotée par Didier Masseur, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », p. 373.

³⁰³ « Ma première impression avait été pour le retour par terre ; en y réfléchissant, je suis revenu au bateau. C'était, hier matin, l'avis de Béhier qui a voulu s'en entretenir avec d'autres avant de conclure positivement. M. Moreau est venu hier, à 5 heures ; aussi d'avis de la voie de mer. Il craint beaucoup moins 36 heures de mer que quinze ou vingt jours de voyage de terre, dans toutes sortes de voitures, la traversée soit du Simplon, soit du Mont-Cenis etc. etc. Moreau dit seulement que tu ferais peut-être bien de rester à Rome quelques jours de plus pour que ton espérance soit bien consolidée (...). Je pense que Béhier donnera aujourd'hui son avis définitif et qu'on pourra te l'envoyer demain (...) », Guizot (François), *Lettres...*, op. cit., lettre à Henriette, 8 avril 1852.

³⁰⁴ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit., lettre à Sophie (n°6), août 1777.

³⁰⁵ Les « *Mémoires de ma trisaïeule* » sont conservées aux Archives Nationales dans le Fond Courboulain sous la côte 214 AP/ 6, dossier 2. Les mémoires de Marie Jeanne Charbonnaud, née Seguin (Dijon 1769-Vézelay 1855) ont été rédigés par sa petite fille sous sa dictée et d'après ses notes en 1851 et recopiés par la petite fille de cette dernière, Marie Courboulain, née Charbonnaud (1830-1908).

³⁰⁶ Perrotin (Elisa), *Mes Mémoires*, fds cit. (orthographe et ponctuation du document original sont respectées).

³⁰⁷ Ségur (Comtesse de), *Correspondance*, publ. par Marie-José Strich, Paris, éd. Scala, 1993 ; lettre au vicomte Emile de Pitray (son gendre), 11 novembre 1856.

L'entourage des femmes enceintes est souvent particulièrement attentif à leur éviter la fatigue. La marquise de la Tour du Pin indique par exemple que pour aller saluer la reine Marie-Antoinette, les femmes se rendent dans le salon précédent la chambre de la reine : « On ne s'asseyait pas, à l'exception des dames âgées (...) et des jeunes femmes soupçonnées d'être grosses »³⁰⁸ car après trois mois « il n'était pas d'usage d'aller à la cour »³⁰⁹. Le beau-père d'Athénaïs d'Arincourt conseille également le ménagement à sa belle-fille enceinte : « (...) ne faites pas joujou comme une [pensionnaire ?] avec Henri de peur de casser vos œufs. Il faut beaucoup de prudence, promenez-vous souvent sans vous fatiguer et je suis convaincu que vous mènerez votre enfant à bien et que votre santé s'améliorera »³¹⁰. Guizot veille aussi sur sa fille Henriette : « Elle supporte cette grossesse-ci encore mieux que la première. Mais à condition de faire grande attention à la fatigue et de s'arrêter toute suite. Nous sommes là, Cornélis et moi, pour y regarder à chaque instant »³¹¹.

Toutefois, on trouve la trace dans les écrits privés de la nécessité de lutter contre l'oisiveté et la sédentarité des classes aisées pendant la grossesse. Ainsi, Mme de Lamartine se réjouit de ne pas connaître le désœuvrement grâce à ses occupations domestiques nombreuses. Quasiment à terme, elle indique : « Aujourd'hui j'ai fait des confitures. Je me fatigue beaucoup dans mon intérieur, mais il faut bien avoir de l'occupation »³¹². Elle considère aussi que l'activité donne une meilleure santé :

J'ai réfléchi ce matin en voyant toutes ces femmes [à la messe] qui toutes ont une peine horrible, peu de repos, une mauvaise nourriture, et qui cependant se portent bien en général, que dans la classe où je suis nous nous ménageons beaucoup trop, nous ne faisons point d'exercices violents, notre nourriture est succulente, notre sommeil le plus long possible, et aucune peine physique. Ce n'est pas dans la nature, je suis persuadée que c'est la source de presque toutes nos incommodités. Ainsi j'éprouve que quand je me fatigue un peu, je me porte mieux ensuite. Je veux donc infiniment moins me ménager à l'avenir. Je mènerai une vie plus utile, je m'ennuierai moins, et peut-être me porterai-je mieux³¹³.

Cette réflexion fait directement écho aux conseils donnés par les médecins et il n'est pas douteux que Mme de Lamartine connaisse les avis de certains auteurs sur la question.

L'entourage cherche également à prévenir les chutes ou les gestes malheureux de la femme enceinte. Benjamin de Chandieu met en garde sa femme : « Menagés bien votre santé, ma chère Manon ; le pavé est mauvais, ne sortez point, je vous prie, sans prendre le bras de quelqu'un »³¹⁴. Madame Roland a l'impression d'être maternée et assistée en tout, à cause de sa grossesse : « On me douillette au point de m'empêcher d'ouvrir les fenêtres ou de porter ma table, de peur que j'étendisse trop les bras »³¹⁵. Balzac met aussi en garde Mme Hanska contre les chocs : « Prends garde à tes meubles, ils sont si pointus »³¹⁶.

D'autres recommandations concernent les gestes quotidiens des femmes enceintes, mais elles ont souvent davantage à voir avec le domaine du symbolique qu'avec la santé. Ces interdits se retrouvent ailleurs dans le monde dans diverses cultures³¹⁷. Elles manifestent l'idée que la mère et l'enfant partagent un organisme unique. Les mises en garde populaires les plus fréquentes portent sur l'image du cordon, enroulé autour du cou de l'enfant et qui l'étrangle à la naissance, éventualité qui terrorise toutes les mères. Pour éviter cela, les femmes ne doivent pas vider un écheveau, car le fait d'enrouler le fil sur la pelote évoque un étranglement. En Vendée, le cou de la mère et de l'enfant sont associés : « Quand une femme est enceinte, elle retire toutes les chaînes et cordons de son cou,

³⁰⁸ La Tour du Pin (Madame), *Journal...*, *op. cit.*, p. 87.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 107

³¹⁰ Lettre de Claude-Henry-Etienne Bernard de Sassenay à sa belle-fille, Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, 18 avril 1829 ; Fonds Bernard de Sassenay, 337 AP/17, Archives Nationales

³¹¹ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre à Henriette, 4 février 1852.

³¹² Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, t. 1, 2 juillet 1802. Elle souhaite aussi être très occupée, pour des raisons religieuses : « Je viens de faire une lecture sur l'oisiveté, qui me prouve que je suis heureuse d'être fort occupée. La grande occupation préserve absolument de l'ennui, et l'ennui est le plus grand fléau de l'âme et du corps. », 11 mai 1802.

³¹³ *Ibid.*, 12 juillet 1801.

³¹⁴ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme...*, *op. cit.* ; lettre à sa femme, 9 juillet 1740 (orthographe respectée).

³¹⁵ Roland (Madame), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son mari, 8 février 1781.

³¹⁶ Balzac (Honoré de), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Mme Hanska (N°319), 20 septembre 1846.

³¹⁷ L'interdiction d'enjamber tout ce qui peut ressembler à un cordon ombilical, comme une corde ou un tronc d'arbre se retrouve à Madagascar, à Taïwan et au Bénin ; le geste d'enrouler est aussi jugé dangereux au Vietnam, en Inde ou en Côte d'Ivoire ; Bartoli (Lisa), *Venir au monde...*, *op. cit.*, pp. 98-99.

autrement l'enfant à naître aurait autour de son cou le cordon ombilical tourné autant de fois que la mère aurait gardé de colliers ou de cordons autour de son cou pendant la grossesse »³¹⁸.

La peur de l'étranglement explique que tout ce qui ressemble à un mouvement circulaire soit banni ; dans les Landes et en Languedoc, la femme enceinte se garde donc de moudre du café³¹⁹. Ainsi s'explique également l'interdit d'enjamber une femme enceinte : « Enjamber une femme enceinte, c'est passer chaque fois une corde au cou de l'enfant qu'elle porte dans son sein. Il faut se hâter de la rejamber, c'est-à-dire de l'enjamber à rebours, si l'on ne veut exposer l'enfant à mourir étranglé »³²⁰. La défense tenace de croiser les jambes en cas de grossesse s'explique aussi par cette peur de l'étranglement³²¹. On dit aussi que la future mère doit « se garder de s'asseoir les pieds pendants ou situés en croix une jambe sur l'autre, car cela rend les enfants difformes et les travaux laborieux »³²². Ce dernier interdit s'explique également par le fait qu'on cherche à éviter tout ce qui peut obstruer la sortie de l'enfant ou le faire sortir trop vite. Ainsi, faire la lessive dans la maison d'une femme enceinte est jugé néfaste : couler une lessive auprès d'une femme enceinte peut précipiter son accouchement, ce qui s'explique par la complexe symbolique du linge et de la lessive³²³. D'autres interdits concernent les femmes enceintes ; elles doivent éviter notamment de sortir la nuit. En haute Bretagne, on dit qu'une femme enceinte ne doit jamais sortir seule le soir, au risque d'être enlevée par le diable. Elle ne doit pas non plus se coucher sur le côté gauche, « côté du diable qui pourrait prendre son enfant avant qu'il n'ait reçu le baptême »³²⁴. La relation intime entre la femme et la lune explique aussi certaines recommandations ; la femme doit prendre garde à cet astre et ne pas le regarder, au risque que son enfant devienne lunatique ou somnambule. Il est déconseillé à la femme d'aller uriner dehors les nuits de pleine lune, en se découvrant trop ; elle pourrait alors donner le jour à un être monstrueux, fécondé par la lune³²⁵...

Le respect de l'interdit portant sur les relations sexuelles semble assez peu respecté, si l'on en croit les médecins qui mettent en garde les couples jusqu'au XX^{ème} siècle. La prolongation des rapports conjugaux ne s'explique peut-être pas seulement par la volonté du mari de continuer à jouir de sa femme, mais aussi par des facteurs culturels, présents dans de nombreuses cultures³²⁶. En effet, dans les croyances populaires, le père contribue par son sperme à modeler l'enfant ; il « aide » à fixer la graine ». Les sources dont nous disposons, notamment les écrits intimes, restent en tout cas discrètes sur le sujet des rapports conjugaux, les individus ne s'épanchant guère sur cette question. Quelques rares mentions du XIX^{ème} siècle témoignent toutefois de la persistance de relations sexuelles. Ainsi Pauline Roland, éloignée du père de son enfant à naître trouve, qu'une période de chasteté de deux mois est insupportable : « Depuis que je suis ici, j'ai eu des rages de désir à me rouler dans mon lit. Voilà une nature qui ne nous semble pas belle sans doute, mais je ne me farde pas. Il faut que les femmes disent la vérité aujourd'hui »³²⁷. *Le Journal* de Michelet témoigne aussi de relations sexuelles pendant la grossesse d'Athénaïs³²⁸. Les quelques romans du XIX^{ème} siècle qui abordent la question,

³¹⁸ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 67.

³¹⁹ *La chronique médicale*, 1935, pp. 130-132 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 135.

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ « Ne croise pas les jambes sinon ton petit aura un tour de cordon » disent encore les vieilles de la région du Caroux, selon Mireille Laget, qui précise qu'aujourd'hui l'interdit se justifie par la gêne que provoquerait les jambes croisées à la circulation du sang, mais il s'agit en fait d'une vieille représentation qui perdure ; Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 338.

³²² Duval (J.), *Des hermaphrodites...*, *op. cit.* p. 167 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 134.

³²³ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 140.

³²⁴ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 71.

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Lisa Bartoli relève que de nombreuses ethnies pensent que le fœtus a besoin du liquide séminal de leur père pour se former ; c'est le cas chez les Balubas du Zaïre, les Lobis au Burkina Faso et les Indiens Txikaos du Brésil ; Bartoli (Lisa), *Venir au monde...*, *op. cit.*, p. 120.

³²⁷ Lettre de Pauline Roland à Aglaé Saint-Hilaire, Antrain, 21 mars 1834, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, 7777, 28 ; cité Groult (Benoîte), *Pauline Roland ou comment la liberté vint aux femmes*, Paris, R. Laffont, 1991.

³²⁸ « Le soir je pris possession de mon vagin plus que je ne l'avais jamais fait ; Patience et bonté de ma chère mie, qui subie tout avec douceur. Je lui en sus gré d'autant plus qu'elle était souffrante et nerveuse », Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 7 mars 1850.

comme *Mont-Oriol* de Maupassant³²⁹ ou *Fécondité* de Zola³³⁰, insistent plutôt sur l'abstention des rapports sexuels pendant la grossesse.

c. *Les soins du corps*

Jusqu'au XVI^{ème} siècle, le recours au bain est banal, mais la Réforme catholique met fin à ces pratiques et il faut attendre le XVIII^{ème} siècle pour que l'on recommence, dans certains milieux, à faire usage de l'eau à des fins de propreté³³¹. A cette époque, dans les milieux populaires, les femmes enceintes ne se soucient donc pas plus de leur hygiène corporelle qu'en temps normal. L'hygiène intime est perçue comme une pratique immorale ; seules les prostituées se lavent et se baignent souvent. La vertu abortive des bains est également connue³³². Certains médecins sont d'ailleurs parfois choqués par la malpropreté des paysannes. Au XVIII^{ème} siècle, le médecin Nicolas parle des Dauphinoises en insistant sur « l'odeur qu'elles répandent chacune en particulier, à cause de la malpropreté de leurs corps ou de leurs habits »³³³. L'essentiel du temps passé à la toilette est plutôt consacré à se peigner et à se coiffer, ce qui est essentiel pour être une femme décente et présentable³³⁴. Cependant, le temps passé par certaines coquettes des milieux favorisés à leur toilette est jugé parfois aussi néfaste à la grossesse. Mauriceau souligne déjà l'inconvénient de lever les bras pour se coiffer, car cela provoque des avortements³³⁵.

Toutefois, au XIX^{ème} siècle, l'usage des bains commence à se répandre dans les couches populaires urbaines grâce aux sociétés de « bains à domicile », mais il reste en général encore rare. Abel Hugo estime ainsi que les Parisiens prennent en moyenne trois bains par an³³⁶. Une source de notre corpus mentionne la pratique régulière de bain pendant la grossesse dans un milieu populaire au milieu du XIX^{ème} siècle ; il s'agit des mémoires d'Elisa Perrotin. Enceinte de quatre ou cinq mois, après un voyage qui la conduit à Lyon, elle descend dans un hôtel où elle indique : « La Première chose que je Demanda, fut un grand Bain »³³⁷. Un peu plus tard, établie chez sa tante qui est ouvrière à domicile, elle évoque encore « les bains » qui « prennent un peu de ses heures qui me semblaient si longues »³³⁸. Mais il est difficile de savoir dans quelles conditions se déroulent ces bains, à quelle fréquence ils sont pris et si cette pratique est exceptionnelle ou non. Ils semblent plutôt répondre à un objectif de propreté qu'à une visée thérapeutique dans le cadre de la grossesse. Dans leur journal, les frères Goncourt rapporte en 1865 les propos de leur maîtresse, Maria, qui est sage-femme. Elle laisse entendre que l'hygiène du peuple progresse, en lien avec l'amélioration des conditions de vie :

Maria nous parle de la coquetterie, du luxe actuel des toilettes et de propreté du peuple, du plus bas. Elle qui a accouché des chiffonnières auxquelles elle était obligée de cracher au cul pour les accoucher, maintenant voit ces mêmes femmes enjuponnées de jupons rouges, avec des chemises, de vraies chemises !³³⁹

³²⁹ Dans ce roman, sur lequel nous reviendrons longuement dans le chapitre VIII, Christine se sert de l'argument de sa grossesse pour éviter d'avoir des relations conjugales avec son mari ; Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol* (1887), Paris, Pocket, 1998.

³³⁰ Le héros, Mathieu Froment, respecte presque religieusement son épouse et cesse toute relation sexuelle pendant la grossesse et l'allaitement. Les relations conjugales sont ici à vocation essentiellement reproductive ; Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*

³³¹ Vigarello (Georges), *Le propre et le sale...*, *op. cit.*

³³² Voir l'exemple d'Elisa Perrotin qui cherche à avorter en prenant un bain de pied (chapitre VI).

³³³ Nicolas, *Le cri de la nature en faveur des enfants nouveau-nés*, Paris, 1775, p. 38.

³³⁴ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 149.

³³⁵ « Pour ce sujet la femme ne se coiffera point elle-même comme de coutume : d'autant que pour ce faire elle est obligée de les étendre fort par-dessus la tête, ce qui en a fait accoucher plusieurs avant terme » ; Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 115.

³³⁶ Hugo (Abel), *La France pittoresque*, Paris, 1835, t. II, p. 122.

³³⁷ Perrotin (Elisa), *Mémoires*, *fds. cit.*, pp. 51-52.

³³⁸ *Ibid.*, pp. 52-53.

³³⁹ Goncourt (Jules et Edmond), *Journal. op. cit.*, t. VII, 12 janvier 1885. On remarquera qu'encore à cette époque la propreté est très liée au linge.

Les milieux plus favorisés semblent avoir beaucoup plus fréquemment recours aux bains pendant la grossesse, pour des raisons d'hygiène, pour se défatiguer ou pour les pouvoirs émollients qui lui sont attribués³⁴⁰. Ainsi Jules Michelet incite sa femme Athénaïs, enceinte de six ou sept mois, à se baigner : « J'insistai pour qu'elle prît un bain, qu'elle en prît souvent, qu'elle se prépare à sa grande fonction »³⁴¹. A la fin du XIX^{ème} siècle, le bain est encore envisagé pendant la grossesse dans une optique thérapeutique, notamment pour soulager les maux de reins³⁴², même lorsque les habitations des plus favorisées sont équipées d'une pièce d'eau. Emile Ollivier conseille en 1882 à sa femme : « Tu devrais, maintenant que tu as la salle de bain à ta disposition, te mettre régulièrement pendant tout ton séjour au régime de l'immersion »³⁴³. Quelques jours plus tard, il ajoute : « Tu ne me dis rien de ta santé. Les vilaines douleurs de dos te laisseraient-elles du répit ? Je crois que tu ferais bien de te mettre régulièrement au bain froid. Ce ferait une bonne préparation aux bains de mer »³⁴⁴.

Les femmes enceintes prennent soin de leur corps, mais elles n'ont pas les mêmes priorités que les médecins³⁴⁵. La volonté de préserver leur beauté l'emporte sur les autres considérations hygiéniques. Les soins du corps consistent surtout en l'utilisation d'huile, de graisse et de liniments, souvent de couleur blanche, pour enduire le corps afin d'assouplir la peau du ventre et de la poitrine pour les préparer à l'accouchement et à l'allaitement. Louise Bourgeois conseille une « pommade de lard fondu lavée d'eau de rose » ; d'autres sont composées de « moelle de pieds de mouton, crépine de chevreau, graisse de poule grasse, d'oie, mucilage de graines de lin, amandes, guimauves et violiers de mars »³⁴⁶. Par la suite, les praticiens médicaux ne livrent plus ce genre de prescriptions mais ils sont certainement repris par les pharmaciens, apothicaires ; les femmes doivent aussi s'échanger des recettes entre elles.

Pour préserver la beauté de leur ventre, mais aussi pour éviter divers problèmes urinaires et une descente de matrice, tristement banale chez les travailleuses du passé, les femmes ont souvent pour habitude d'utiliser des bandages pour soutenir leur ventre. A l'époque moderne, les femmes des milieux favorisés portent souvent pendant leur grossesse des ceintures en peau de chien ou en toute autre peau dont on se sert pour faire des gants. On trouve des détails sur la fabrication de ces ceintures dans certains ouvrages médicaux jusqu'au XVII^{ème} siècle³⁴⁷. Ils disparaissent ensuite de la littérature

³⁴⁰ Alphonse Jullien de Paris évoque le bain pris par la femme enceinte après un voyage fatigant à 9 mois de grossesse : « Sophie d'être actuellement dans son bain pour se défatiguer », lettre d'Alphonse Jullien de Paris à sa sœur Stéphanie Simon-Locroy, 6 mars 1839 ; correspondance conservée dans le fonds Jullien de Paris, 39 AP, carton 4, pièce 18, liasse 4, Archives Nationales.

³⁴¹ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 7 mai 1850.

³⁴² Marthe (appelée aussi Marie) de Montebourg ne semble pas toujours accepter les bains prescrits sur avis médical : « Marie a fait des siennes ces jours derniers ! (...) Un grand bain aurait soulagé ses reins. Elle devait en prendre un lundi ; mais dimanche (...) elle s'est mise en colère, a refusé le bain pour lundi, et déclaré qu'elle ne veut pas me voir de huit jours » ; *Marthe, op. cit.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 23 août 1892). A sept mois de grossesse, il est question cette fois de bains locaux pour soulager Marthe, qui souffre de sa grossesse : « il [l'enfant] bouge beaucoup et ses mouvements font beaucoup souffrir, ce qui indiquerait un cas particulier. Nous allons essayer une série de bains de siège (...) » ; *ibid.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 4 novembre 1892).

³⁴³ Lettre d'Emile Ollivier à sa femme Marie-Thérèse Ollivier, 20 mai 1882, Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, Archives Nationales.

³⁴⁴ Lettre d'Emile Ollivier à sa femme Marie-Thérèse Ollivier, 26 mai 1882, *ibid.*

³⁴⁵ A la Renaissance, on trouve davantage d'ouvrages et de traités médicaux sur la beauté des femmes. Ils insistent notamment sur l'état du ventre après la grossesse, dont les femmes craignent le relâchement. On peut citer Le Fournier (André), *La Décoration d'humaine nature et ornement des dames*, Paris, 1542 ; Liébault (Jean), *Trois Livres de l'embellissement et ornement du corps humain, pris du latin de M. Liébault, ... et fait français*, Paris, 1582.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ces préoccupations disparaissent de la littérature médicale et se cantonnent à des publications hors du monde scientifique.

³⁴⁶ Bourgeois (Louise), *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruits, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveau-nés*, Paris, 1609, p. 62.

³⁴⁷ Jacques Guillemeau propose des recettes pour préparer la peau qui sert à faire une ceinture de grossesse. Il recommande de « la laver plusieurs fois en eau commune, puis en eau de rose », puis de la faire sécher à l'ombre pendant trois ou quatre jours, puis de la faire tremper pour l'assouplir dans des « huiles et graisses » de millepertuis ou d'amandes douces, en encore dans l'onguent blanc rosat, le beurre frais ou le blanc de baleine ; enfin de la faire égoutter et sécher à l'air. Alors elle sera « taillée de la grandeur et forme du ventre ». Les femmes qui en usent « la rechantent de quinze jours en quinze jours, plus ou moins selon qu'elle est gâtée et ne

médicale, mais leur usage perdure dans la population. Ils sont concurrencés par les corsets et par certains accessoires du costume féminin.

3. Les pratiques vestimentaires des femmes enceintes

Nous avons choisi de détailler plus amplement les habitudes vestimentaires pendant la grossesse car le vêtement est à la charnière entre des préoccupations de santé et une volonté de paraître. En effet, les usages concernant l'entretien du corps et son apparence ne visent pas qu'à le préserver de toute maladie ; ils ont aussi une fonction sociale et manifestent un souci esthétique. L'étude des pratiques vestimentaires permet aussi de voir le décalage avec le discours médical et d'aborder les représentations concernant l'apparence de la femme enceinte.

a. Des sources rares

Les sources sont rares sur les pratiques vestimentaires pendant la grossesse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Les seuls conseils donnés en la matière aux femmes enceintes sont pendant longtemps ceux des seuls médecins dans les traités d'accouchement ou les ouvrages d'hygiène, comme nous l'avons vu précédemment. Curieusement, ils sont longtemps absents des écrits à destination des femmes, notamment la presse féminine, preuve que mode et grossesse ne font pas bon ménage. Les journaux de mode, qui se multiplient au XIX^{ème} siècle, présentent des tenues pour toute sorte de circonstances : costume pour le chemin de fer, toilette de théâtre, de courses, de deuil, etc. mais rien de spécifique pour les femmes enceintes. Cette attitude pudibonde témoigne du caractère inconvenant et disgracieux de la grossesse et également de l'absence prolongée d'une mode spécifique pour les femmes enceintes. Divers sondages dans plusieurs périodiques féminins de l'époque sont éloquentes. Jusqu'au début XX^{ème} siècle, on ne trouve pas de modèles explicitement consacrés aux femmes enceintes³⁴⁸. Il faut lire entre les lignes pour repérer quelques rares tenues pouvant leur être destinées. On parle par périphrases de « vêtements très pratiques en certaines circonstances » en se référant toujours à des modèles amples, avec des pans et fanfreluches sur le devant. Les modèles pour « mariés de quelques mois » ou « chemise de jeune femme »³⁴⁹ évoquent aussi la grossesse qui concerne souvent rapidement les femmes après le mariage. On assimile également la femme enceinte à d'autres catégories, comme celles ayant « de l'embonpoint », la « taille épaisse » mais aussi, ce qui est révélateur, aux malades. Ainsi trouve-t-on des modèles pour « femmes souffrantes » ou « devant garder la chambre »³⁵⁰. Les modèles consacrés à la grossesse font une apparition timide au début du XX^{ème} siècle et deviennent un peu plus nombreux entre les deux guerres. Par exemple, *L'Art et la Mode* propose en 1901 trois modèles pour « futures mamans, un manteau large et deux robes en mousseline »³⁵¹. En 1905, *La Nouvelle mode* expose une veste en taffetas garnie de plis froncés »³⁵². Mais les illustrations de ces journaux montrent toujours de futures mères avec une silhouette mince ne laissant pas paraître la grossesse.

la font que relever deux ou trois jours selon qu'elle se fronce et ride », Guillemeau (Jacques), *De l'heureux accouchement...op. cit.*, 1609, pp. 52-53 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 149.

³⁴⁸ Par exemple, *La Mode illustrée. Journal de la famille* a été dépouillée pour toute année 1865 (52 n°), pour l'année 1864, mais aussi en 1870 et 1871 ; et on ne trouve que cinq vêtements pouvant convenir à des femmes enceintes (sans que ce soit explicitement mentionné) qui sont deux vestes, un costume ample, une robe de chambre et un corset destinés à des femmes « malades ou ayant de l'embonpoint ». La consultation de divers numéros du *Journal des Dames et des modes*, mais aussi *Les Modes parisiennes* ou *L'Art et la mode*, donne des résultats similaires.

³⁴⁹ Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, Modène, P. Zanfi éd., 1988, p. 28.

³⁵⁰ *La Mode illustrée. Journal de la famille* :

- n°15, 10 avril 1864 : « Veste douchinka ou veste russe » : « Cette veste convient surtout pour les toilettes négligées pour les malades, pour les heures où l'on veut être commodément vêtues, sans cependant adopter la robe de chambre ».

- n°48, 26 novembre 1865 : « Une veste large : les personnes qui aiment être commodément vêtues et celles qui sont souffrantes nous sauront gré de leur offrir ce patron de veste non ajustée ».

³⁵¹ *L'Art et la mode*, 26 oct. 1901, p. 846 ; image reproduite *infra*.

³⁵² *La Nouvelle mode*, 28 mai 1905, p. 7. Voir *La mode et l'enfant, 1780...2000*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, 2001, Paris, Paris Musées, 2001, p. 57.

Les autres sources ne sont guère plus parlantes sur les manières de s'habiller pendant la grossesse. Les manuels du XIX^{ème} siècle consacrés aux bonnes manières ou à l'étiquette sont silencieux sur les usages vestimentaires à respecter pendant la grossesse³⁵³. L'iconographie n'est également guère parlante, la femme enceinte étant rarement représentée dans l'art³⁵⁴. En outre, la littérature et les écrits intimes rassemblés dans notre corpus sont assez pauvres sur le sujet, quelques rares mentions, éparses et anecdotiques, ont pu seulement être relevées. Ce manque de sources explique d'ailleurs la rareté des études historiques sur le sujet³⁵⁵, alors que l'histoire du vêtement est maintenant bien étudiée par les historiens et les historiens d'art³⁵⁶. Les sources les plus intéressantes restent les quelques vêtements de femmes enceintes qui sont conservés dans les musées consacrés à la mode et au costume et qui – à notre connaissance – n'ont jamais fait l'objet d'une étude générale. Nous avons pu ainsi repérer pour le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècles (jusqu'en 1914), six modèles au Musée de la mode et du textile (Musée des Arts Décoratifs) et quinze au Musée de la mode de la ville de Paris, au Palais Galliera³⁵⁷. Trois pièces conservées correspondent à un corps à baleine, un corset ou une ceinture, onze à une jupe ou une robe et onze à un corsage, une veste ou à un paletot. Sur la vingtaine de pièces au total, seules quatre concernent la toute fin du XVIII^{ème} siècle, deux la période de la Monarchie de Juillet, le reste correspond principalement au Second Empire et à la Troisième République. Le faible nombre de vêtements conservés est révélateur de l'absence d'attention particulière accordée au vêtement porté pendant la grossesse et la difficulté à établir cet usage avec certitude. En effet, peu de vêtements ont été légués aux musées avec la mention explicite d'un usage destiné à la grossesse. La plupart du temps, ce sont les conservateurs qui déduisent cette utilisation de certaines particularités du vêtement. Mais dans un certain nombre de cas, il est difficile de faire la distinction entre une tenue portée par une femme ayant pris un peu d'embonpoint et celle qui correspond à un vêtement de grossesse. Les reprises faites sur les vêtements à différentes époques rendent également difficiles la détermination de l'usage initial ou postérieur par une femme enceinte. D'autre part, la rareté des tenues conservées et le hasard qui a permis la sauvegarde de tel modèle plutôt qu'un autre interdit toute généralisation hâtive des analyses. Il faut évidemment aussi ajouter que les modèles conservés ne correspondent qu'à des vêtements portés par des femmes de milieux

³⁵³ La consultation des manuels de savoir-vivre et guides sur la toilette s'est révélée totalement vaine concernant les femmes enceintes. Pour la liste des ouvrages consultés ; voir en fin de second volume.

³⁵⁴ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point dans le chapitre VIII.

³⁵⁵ Un seul ouvrage traduit de l'italien, très général et parfois approximatif au niveau historique, a été consacré au sujet ; c'est celui de Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, op. cit.

Nous avons trouvé aussi trois articles en français de quelques pages :

- Deslandres (Yvonne), « Le costume de la femme enceinte », dans *Le Guide de l'enfant*, 1987, pp. 116-117.
- Marissal (Claudine), « “Cachez ce ventre que je ne saurais voir...” : Les vêtements de grossesse (XIX^{ème} – XX^{ème} siècles) », *La mode dans tous ses états, Les Cahiers de la Fonderie, Revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, n°30, 08/2004, pp. 32-35.
- « Ventre caché, ventre exhibé, les vêtements de la femme enceinte », dans *La mode et l'enfant, 1780...2000*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, 2001, Paris, Paris Musées, 2001, pp. 57-58.

On peut citer aussi en anglais :

- Groden (See Anna), *From Here to Maternity : A Study of Pregnancy Wear in Nineteenth Century Britain in Relation to Contemporary Attitudes, Etiquette and Health*, Courtauld Institute of Art dissertation, 2000.
- Waterhouse (Harriet), “A Fashionable Confinement : Whalboned Stays and the Pregnant Woman”, *Costume*, vol. 41, 2007, pp. 53-65.

³⁵⁶ Nous mentionnons seulement quelques ouvrages utiles dans la très abondante bibliographie sur le sujet :

- Deslandres (Yvonne), *Le costume, image de l'homme*, Paris, éd. de l'Institut français de la mode, Paris, éd. du Regard, 2002 (1^{ère} éd. 1976).
- François Boucher, *Histoire du costume en Occident*, Paris, Flammarion, 2008 (1^{ère} éd 1966).
- Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800*, Ed. Alinéa, 1989.
- Perrot (Philippe), *Les dessus et les dessous de la bourgeoisie. Une histoire du vêtement au XIX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1981.
- *Id.*, *Le travail des apparences, Le corps féminin, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, “Point Histoire”, 1984.
- Roche (Daniel), *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^{ème}-XVIII^{ème} s.*, Paris, Fayard, 1989.
- Ruppert (Jacques), Delpierre (Madeleine), Davray-Piékokolek (Renée), Gouguet-Ballesteros (Pascale), *Le costume français*, Paris, Flammarion, coll. Tout l'Art encyclopédie, 2007.
- Toussaint-Samat (Maguelonne), *Histoire technique et morale du vêtement*, Paris, Bordas, 1990.

³⁵⁷ Certains modèles ne comptent qu'une seule pièce, d'autres sont des tenues complètes avec jupe, corsage de robe et paletot ; pour le détail de l'inventaire, voir le descriptif en fin de second volume dans les sources.

bourgeois ou nobles. Rien n'a subsisté du costume populaire, ce qui restreint singulièrement la portée des conclusions que l'on peut tirer de l'étude de ces vêtements.

b. Les vêtements de grossesse ou l'art de la dissimulation

Une évolution révélatrice de l'habillement pendant la grossesse

Les vêtements portés au Moyen Âge et au début de l'époque moderne étant assez lâches au niveau du ventre et composés de jupes et de corsages ajustés par des liens, aucune femme, même la reine de France, n'aurait eu l'idée de porter une robe particulière pendant sa grossesse³⁵⁸. Mais les choses évoluent à partir du XVII^{ème} siècle quand la mode change dans les élites avec la transformation du corps à baleines qui devient une armature s'étendant du décolleté à la taille. Le ventre proéminent de la femme enceinte devient plus difficile à intégrer. Alors que la maternité est valorisée à partir du siècle des Lumières, cela reste sans conséquences sur le plan vestimentaire pour la femme enceinte qui n'a pas de tenue propre à son état. Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour voir apparaître quelques vêtements spécifiques et seulement la deuxième moitié du XX^{ème} siècle pour que se développe une mode conçue spécialement pour les futures mamans avec un prêt à porter féminin particulier et des maisons de couture spécialisées.

L'habit de grossesse est donc une invention moderne qui correspond à une manière particulière de voir la grossesse, comme un état spécial et gratifiant. Pendant toute la période étudiée, les vêtements féminins mettent en scène le corps de la femme de manière très sexuée ; la poitrine, les hanches, les fesses sont valorisées, notamment grâce au corset. Cependant on ne cherche pas à mettre en valeur la grossesse par le vêtement. Les transformations physiques liées à la grossesse sont vues comme une altération de la beauté féminine (en particulier de la taille fine) et non comme le summum de la féminité. Tout est donc fait pour dissimuler la grossesse et cacher le ventre. Cette volonté de discrétion s'explique aussi par le tabou que représente la réalité physique de la grossesse, qui est le résultat visible d'un rapport sexuel. Pour l'Eglise, la femme accouchée est impure et cette perception négative s'étend à la femme enceinte. D'autre part, les grossesses non désirées étant certainement assez nombreuses, il ne vient pas à l'idée des femmes de mettre en valeur cet état par l'habillement.

Une garde-robe qui s'adapte à la grossesse

N'ayant pas de garde-robe spécifique, les femmes sont donc incitées à porter le plus longtemps possibles leurs vêtements habituels, en les modifiant quand le besoin s'en fait sentir. Plusieurs chansons populaires font d'ailleurs allusion à des filles ou des femmes dont la jupe ou la ceinture deviennent trop serrées à cause d'une grossesse ; l'une d'elle proclame en effet, « ma jupe était trop étroite, fallait l'élargir »³⁵⁹. De toute façon, la majorité des femmes des classes populaires n'a pas les moyens de se vêtir de neuf pendant leur grossesse. Dans plusieurs manuels pratiques de couturières ou de tailleurs, on rappelle que l'habit de jeune femme doit pouvoir facilement s'élargir et s'allonger de façon à être modifiable à tout moment. Ils proposent des suggestions pour adapter progressivement jupes, corsages, cache-corset³⁶⁰. On peut ainsi ouvrir les plis et les coutures, desserrer des fronces, ménager des soufflets ou des laçages³⁶¹.

Les vêtements conservés dans les collections des musées présentent quelquefois ce genre de modifications. Ainsi un tailleur du tout début du XX^{ème} siècle, comprenant un corsage, une jaquette et

³⁵⁸ Deslandres (Yvonne), « Le costume de la femme enceinte », *art. cit.*

³⁵⁹ Coirault (Patrice), *Répertoire des chansons françaises de tradition orale*, ouvrage révisé et complété par Georges Delarue, Yvette Fédoroff, Simone Wallon, Paris, BNF, 1996, t. I : La poésie et l'amour, pp. 261-271.

³⁶⁰ On trouve par exemple dans l'ouvrage de F. Roussel, *Le manuel du coupeur moderne. Traité de coup à l'usage du tailleur*, Paris, 1894, t. I, « Des conseils pour tracer le corsage de femme », p. 31 : « Il faut, à cause de la proéminence du ventre, donner au devant du corsage, en commençant l'augmentation à partir des points U (...). Cette augmentation est impossible à préciser, car le corps de la femme est très variable à cet endroit. La jeune fille a peu de ventre, mais la femme dans une position intéressante en a beaucoup ; donc l'essayage est indispensable pour fixer ce devant ».

³⁶¹ « Ventre caché, ventre exhibé... », *art. cit.*

une jupe, montre que les pinces de cette dernière ont été défaites pour élargir le tour de taille³⁶². Toutefois, les femmes des milieux aisés peuvent faire tailler de nouveaux vêtements plus amples adaptés à leurs nouvelles mensurations. La quasi-totalité des vêtements conservés dans les musées semble d'ailleurs avoir été réalisée exprès pour la grossesse, avec des systèmes permettant l'adaptation progressive du vêtement à la nouvelle corpulence.



Robe de bourrette de soie, vers 1790-1800, Musée de la mode et du textile (UF 70-24-2)

La robe de bourrette de soie bleue ci-dessus, datant de la fin du XVIII^{ème} siècle (Musée des Arts Décoratifs), est composée d'un corsage et d'une jupe montés sur des ourlets avec des cordons qui permettent de leur donner toute l'ampleur nécessaire³⁶³.

Une robe en moire violette et un corsage bleu du musée Galliera (ci-dessous) comportent un laçage de chaque côté de la taille permettant de gagner à chaque fois près de dix centimètres³⁶⁴.

³⁶² Musée Galliera : GAL.1957.14.1A, B, C (entre 1903 et 1913).

³⁶³ Robe de bourrette de soie changeante verte et bleue indigo, corsage croisé devant, empiècement en quartiers au dos, jupe coulissée sur le devant, montée à plus dits « tuyaux d'orgue » au dos, vers 1790-1800, Musée de la mode et du textile (UF 70-24-2). Une autre jupe présente aussi une coulisse à la taille, qui peut porter la largeur à 88 cm, Musée des Arts Décoratifs (UF 65-49-1).

³⁶⁴ On peut mentionner aussi un corsage en coton noir daté entre 1885 et 1895, assez ample sur le devant, qui présente aussi deux soufflets de chaque côté, ainsi qu'un petit cordon coulissant dans le dos, pour modifier le vêtement selon les besoins (Musée Galliera, GAL 1990.28.4.).



Robe de moire violette, décor en passementerie, manches avec rubans, deux ouvertures à lacets sur les côtés du corsage, jupe à plis, entre 1855 et 1865, Musée Galliera (GAL 1982. 91. 1)



Corsage en soie bleue canard, coton crème et rubans de velours de soie, lacé sur les côtés, entre 1860 et 1870, Musée Galliera (GAL 1990.193.3)

D'autres tenues ont été réalisées de manière particulièrement large ou lâche au niveau du ventre, ce qui les a fait considérer comme des tenues de grossesse. Ainsi une jupe et un corsage de robe en soie rayée blanc et rose³⁶⁵, peu ajustés et ne marquant pas la taille, contrairement à la mode du Second Empire, semblent être sans conteste une tenue de femme enceinte (ci-dessous à gauche).



Robe habillé en gaze de soie rayée blanc et rose mauve, datant d'environ 1869, Musée Galliera



Robe d'été en coton blanc, vers 1875-1885, Musée Galliera (GAL.2000.129.1)

La robe d'intérieur ci-dessus à droite, confectionnée en coton blanc, présente une taille et un buste très peu marqués³⁶⁶. Elle a probablement été conçue pour le même usage. Beaucoup de ces vêtements ont fait l'objet d'une réutilisation postérieure à la grossesse, comme en témoigne la reprise des pinces, l'ajout de fronces ou de plis, ou celui de ceinture pour resserrer la taille³⁶⁷.

Claudine Marrissal indique que les vêtements de femmes enceintes doivent éviter les « façons compliquées, ajustements collants, couleurs vives ou trop claires »³⁶⁸. Il ressort de l'étude des différents vêtements conservés que les modèles choisis sont effectivement plus confortables ; ils

³⁶⁵ L'ensemble comporte une jupe de robe assez large et un corsage à manche courtes formant une tunique à volants, Musée Galliera : GAL.2000.93.1A et GAL.2000.93.1B.

³⁶⁶ Robe d'été en coton blanc façonné de motifs en reliefs, col debout, effets de tunique bordée de dentelle de Cluny, 26 boutons de passementerie devant, vers 1875-1885, ayant appartenu à la marquise de Rippert d'Alauzier, Musée Galliera (GAL.2000.129.1).

³⁶⁷ Voir par exemple les modèles suivants conservés au Musée Galliera : GAL. 1957.14.1A : tailleur trois pièces ; GAL 1959.32.5 : robe en lainage marron.

³⁶⁸ Marissal (Claudine), « "Cachez ce ventre..." », *art. cit.*

cherchent à ne pas attirer l'attention sur le ventre, en privilégiant des formes amples. Les corsages sont larges, vagues sur le devant³⁶⁹ et comportent parfois des jabots de dentelle ou des volants pour dissimuler la proéminence du ventre³⁷⁰. Toutefois, les vêtements conservés semblent correspondre à la mode du temps ; les couleurs utilisées ne sont pas particulièrement sombres et discrètes : on trouve du rose, du mauve, du bleu vif, du blanc. Pour ce qui est des lignes des vêtements, il est difficile de résumer en quelques mots la tendance. En effet, la mode évolue de manière considérable du XVIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle, et il faut passer en revue les grandes étapes de l'histoire du costume pendant cette période pour voir comment les femmes enceintes ont composé avec les goûts vestimentaires de leur temps.

Une adaptation des vêtements de grossesse à la mode du temps

Il n'y a guère que pendant le Premier Empire et les Années folles que la femme enceinte peut tirer parti de la mode, la ligne étant plus souple et la taille haute. Pourtant, les historiens du costume soulignent à plusieurs reprises que des innovations importantes en matière de mode sont dues à des femmes enceintes, notamment à des reines comme Marie-Antoinette, ou à des favorites, comme Mme de Montespan. Cela peut sembler paradoxal, la grossesse n'étant pas un état censé inspirer de nouvelles normes et de nouveaux goûts en matière de beauté. Cependant, quand il s'agit de personnes très en vue à la cour, une innovation de leur part pouvait devenir à la mode « malgré » une grossesse. Les grandes tendances évoquées ci-dessous concernent principalement les femmes des élites qui ont les moyens de se vêtir au goût du jour³⁷¹.

Une bonne partie du XVIII^{ème} siècle est marquée par l'utilisation des paniers et du corset, dont l'usage est peu adapté à la grossesse. Pourtant, les premiers paniers apparaissent à la fin du règne de Louis XIV, paraît-il pour dissimuler la grossesse d'une grande dame, mais ils sont encore de proportions modestes³⁷². Vers 1705-1715, s'établit la mode de la robe dite « volante », « battante », elle est dite aussi « robe à plis Watteau » ou « andrienne ».



Robe à plis Watteau, détail du tableau d'Antoine Watteau, *A l'Enseigne de Gersaint* (1720), Huile sur toile, 163 cm sur 306 cm, Château de Charlottenburg, Berlin.

³⁶⁹ Au Musée des Arts décoratifs, on trouve deux robes de ce type : Robe en mousseline blanche à fleurs (1840-1850), UF 57-37-2 ; Robe en plumetis de coton blanc (1840-1850), UF 61-31-4.

³⁷⁰ Comme la robe UF 65-49-1, Musée des arts Décoratifs, présentée en photographie un peu plus loin.

³⁷¹ Pendant la période étudiée, l'origine des nouvelles modes est souvent française et celles-ci sont souvent imitées ensuite dans toute l'Europe.

³⁷² Toussaint-Samat (Maguelone), *Histoire morale et technique du vêtement*, op. cit., p. 360.

On prête à cette robe, qui connaît une vogue considérable jusqu'à la fin du règne de Louis XVI, plusieurs origines possibles, mais qui ont toutes en commun d'impliquer une grossesse. Cette robe, très ample, dériverait de la robe d'intérieur, ou robe de chambre, très à la mode au tournant du XVIII^{ème} siècle. *Les mémoires de l'abbé de Choisy* évoquent en particulier cette mode des « grandes robes de chambre trainantes et sans ceinture » dont l'auteur habille sa maîtresse pour dissimuler sa grossesse³⁷³. L'andrienne aurait été mise à la mode par Mme de Montespan, favorite de Louis XIV, pour dissimuler ses grossesses³⁷⁴. Contini parle ainsi d'« un négligé qui l'enveloppait dans les dentelles, dans les ruches et les draperies » porté à l'occasion d'une grossesse³⁷⁵. Pour D. Davanzo Poli, la robe volante aurait été « créée vers 1715 par une actrice célèbre afin de continuer à jouer, malgré sa grossesse, dans la pièce du même nom, de Baron »³⁷⁶. Elle évoque une autre hypothèse, reprise par Y. Deslandres³⁷⁷, celle de la comédie *Andrienne* de Térence, dans laquelle l'actrice Doncourt, qui devait jouer le rôle d'une femme enceinte, monta sur scène vêtue de la sorte³⁷⁸. Autre hypothèse encore, celle de l'invention de cette robe par « une certaine comtesse Andrienne qui, amoureuse d'un galant marquis, empêchée de l'épouser pour raison d'héritage, cacha sa grossesse coupable « sous un pavillon cerclé à sept tours » qui élargissait énormément le vêtement. « L'étrange invention plu beaucoup aux nobles dames et la Reine elle-même approuva l'idée de bon goût en l'adoptant elle aussi »³⁷⁹.

Il est difficile d'attester la véracité de toutes ces « petites histoires » mais elles ont toutes en commun d'impliquer une femme enceinte dans le lancement de cette mode. En quoi consiste cette nouvelle tenue, si favorable à la grossesse ? Il s'agit en fait d'une robe portée sur une chemise, une jupe et un plastron, ouverte devant sur des cascades de dentelles avec « une série de plis profonds rassemblés sur les épaules et tombant ensuite de façon libre et abondante jusqu'au sol »³⁸⁰. Portée sans ceinture, ou avec une ceinture peu marquée sous la poitrine, elle ménage une transition progressive entre le buste et la taille³⁸¹. Le port de l'Andrienne est attesté à la cour ; la duchesse de Bourgogne se fait d'ailleurs réprimander par Louis XIV car elle porte « une andrienne fort riche et somptueuse (...) qui ne convenait ni au temps ni à un estat de femme preste à accoucher »³⁸². Ce type de robe reste assez flottante jusque vers le milieu du siècle. On peut en voir un exemple dans la gravure de Moreau le Jeune intitulée « J'en accepte l'heureux présage » (ci-après) ; la jeune femme enceinte porte une andrienne sur une chemise et la jupe est fermée par un grand nœud sous la poitrine³⁸³.

³⁷³ Choisy (François-Timoléon), *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Paris, Mercure de France, 1966, p. 518.

³⁷⁴ Ruppert (Jacques) *et alii*, *Le costume français, op. cit.*

³⁷⁵ Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans, op. cit.*, p. 20.

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 23.

³⁷⁷ Deslandres (Yvonne), *Le costume..., op. cit.*

³⁷⁸ Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans, op. cit.*, p. 23.

³⁷⁹ *La famosa storia de cerchi delle donne*, traduit en 1725 du français, cité par *ibid.*

³⁸⁰ *Ibid.*

³⁸¹ Ruppert (Jacques) *et alii*, *Le costume français, op. cit.*

³⁸² Barthélémy (Edouard de), *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, Paris, Hachette, 1883, lettre de Morin, 21 novembre 1709 : « Il n'est question présentement que de réforme, depuis certain discours que le roy tint publiquement il y a quelques jours au sujet de son petit-fils le roy d'Espagne, qui s'est mis sur le pied de retrancher dans sa maison toutes les dépenses non-nécessaires (...). Après cela, estant passé chez Mme la duchesse de Bourgogne, qu'il trouva plus ajustée qu'à l'ordinaire avec une andrienne fort riche et somptueuse, Sa Majesté lui fit sentir tout doucement que ses magnificences étoient hors de saison et ne convenoient ni au temps ni à un estat de femme preste à accoucher. On dit que la princesse en rejeta la faute sur Mme de Mailly, qui fut chapitrée à son tour ».

Ce passage est intéressant car il montre que la mise d'une femme enceinte doit rester discrète.

³⁸³ Moreau le Jeune, « J'en accepte l'heureux présage », Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, série O, 22 Fol. : Mœurs, M141958. Cette œuvre, publiée dans le *Monument du Costume* en 1773, est analysée avec d'autres gravures de la même série dans le chapitre VIII.



« La layette », Moreau Le Jeune, 1773, dans *Monument du Costume*

La robe volante évolue vers la robe à la française vers le milieu du XVIII^{ème} siècle. C'est un vêtement de grande cérémonie très ajusté, porté avec des paniers parfois très volumineux et peu adapté à la grossesse³⁸⁴. Des variantes se multiplient dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, avec notamment les « polonaises » traditionnellement portées comme robe de fantaisie³⁸⁵. Les femmes de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle adaptent avec plus ou moins de bonheur les contraintes liées à ces vêtements. Sur une gravure illustrant un ouvrage de Laborde, on peut ainsi voir une femme à un stade très avancé de grossesse, engoncée dans ses vêtements (page ci-après)³⁸⁶. Elle porte une jupe très large, recouverte par un manteau de robe retroussé et au corsage un peu plus ajusté, les épaules étant recouvertes par un fichu.

³⁸⁴ Elle se compose d'une pièce d'estomac assortie à la robe de dessus qui s'enfile comme un manteau sur un corps à baleines et un jupon en même étoffe. Des plis dans le dos forment un faux manteau ; Vrignault (Gilberte), *Vêtire et parure en France au XVIII^{ème} siècle*, Paris, éd. Messene et J. de Consance, 1995.

³⁸⁵ Il s'agit d'une robe dont le corsage tient à la double jupe, les devant et le dos étant d'une seule pièce jusqu'au bas de la robe. C'est une robe de transformation dont les trois pans formant les ailes et la queue peuvent être retroussés pour former une robe flottante. Les devant du corsage étaient agrafés et s'évasaient en découvrant la veste ajustée sur le corps à baleines pour ensuite se rejeter en arrière sur la jupe.

³⁸⁶ Laborde (H.L.), *Recueil de chansons*, 1775 ; reproduit dans Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté...*, *op. cit.*, article « Abandonnée ».



Gravure d'auteur inconnu publiée dans Laborde (H.L.), *Recueil de chansons*, 1775.

Une nouvelle mode s'établit à la fin du XVIII^{ème} siècle chez les femmes des élites ; la tendance est à un allègement des contraintes vestimentaires et à un assouplissement de la ligne, qui devient plus proche des formes naturelles du corps. L'exemple de Marie-Antoinette permet de saisir l'évolution de la garde-robe de l'époque en cas de grossesse. Lors de sa première maternité, intervenue tardivement en 1778, la reine fait évoluer considérablement sa garde-robe vers une simplification générale. Cela l'amène à délaisser pour la première fois les « polonaises » ; elle leur préfère une toilette nouvelle appelée « robe à la lévite »³⁸⁷. L'invention de cette fameuse robe de grossesse – aussi appelée un « Aristote » – serait due à la célèbre Rose Bertin, marchande de mode et fournisseuse principale de la reine dans ce domaine³⁸⁸. Cette toilette, taillée comme une robe de chambre maintenue par une ceinture lâche est jugée sévèrement par le mémorialiste Frénilly : « Les femmes (...) avaient poussé le négligé jusqu'à une sorte de robe de chambre qu'on appelait alors, je ne sais pourquoi, un Aristote ; cette mode (que notre pauvre reine qui commençait à prendre de l'embonpoint, avait composée avec la fameuse mademoiselle Bertin) déguisait parfaitement la taille »³⁸⁹.

³⁸⁷ Une robe à la lévite peut se porter sur une robe chemise. Elle a d'abord été un vêtement d'homme, sorte de robe de chambre, avant de devenir un vêtement d'extérieur (sorte de redingote) puis d'entrer dans le vestiaire féminin ; <http://passion-histoire.net/viewtopic.php?t=3544>

³⁸⁸ D'après Nicole Pellegrin, l'inspiration de Rose Bertin vient peut-être de la première édition de la traduction en français d'une des œuvres d'Aristote, *L'Histoire des animaux*, par A.G. Camus en 1783 ; Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté...*, *op. cit.*, article « Aristote », p. 21 ; voir aussi Saporì (Michelle), *Rose Bertin, ministre des modes de Marie-Antoinette*, éd. de l'Institut français de la mode et éd. du Regard, 2003, p. 149.

³⁸⁹ Frénilly (F.A.F. de), *Mémoires*, *op. cit.*, p. 56.

Vers 1782-1783, Marie-Antoinette commence à porter, sous l'influence anglaise et créole, et suivant le retour au naturel prôné par Rousseau, des « robes de simplicité » qui témoignent d'un goût champêtre, loin de l'étiquette traditionnelle. Elle met ainsi à la mode la « robe chemise » en coton blanc, dite aussi « chemise à la reine » ou « gaulle », portée sans corset, avec des manches longues, une collerette froncée autour du décolleté et une écharpe nouée en ceinture sous la poitrine.



« Marie-Antoinette en Gaulle », Mme Vigée-Lebrun, œuvre présentée puis retirée du salon de 1783 (coll. du prince de Hesse-Darmstadt, château de Wolfsgarten) « Mme Danloux enceinte », Sablet (Jean-François), s.d.

Ainsi vêtue, elle est peinte par Elisabeth Vigée-Lebrun et sa tenue fait scandale au salon de 1783 au point que le tableau soit retiré (ci-dessus à gauche)³⁹⁰. On peut voir aussi dans cette nouvelle mode « néoclassique » un goût renouvelé pour l'Antiquité et ses tuniques plissées³⁹¹. Cette mode s'avère particulièrement adaptée en cas de grossesse. Le tableau de Jean-François Sablet représentant *Mme Daloux enceinte* montre ce genre de robe-chemise portée à la fin du XVIII^{ème} siècle dans un milieu bourgeois (ci-dessus à droite). La robe est blanche, d'une seule pièce, ceinturée sous les seins et le corsage blouse sur la poitrine.

Les comités révolutionnaires, en prônant un retour au naturel et à la simplification vestimentaire, ont encouragé l'abandon du corset³⁹² et promu la robe droite. Ils ont envisagé un costume national n'entravant pas le corps des mères de famille, ainsi « les femmes donneraient à l'Etat des enfants mieux constitués »³⁹³. Cette mode, qui se prolonge sous le Directoire et l'Empire, est d'une grande nouveauté par sa ligne souple et naturelle, la disparition des contraintes dues au corset et la place de la taille qui remonte jusque sous la poitrine. Cette coupe aurait été inventée par la duchesse d'York qui a l'idée de remonter la ceinture de ses habits quand sa grossesse devient visible³⁹⁴. Cette

³⁹⁰ Les critiques reprochent à la reine de s'être fait peindre « en petite tenue » ; Saporì (Michelle), *Rose Bertin...*, *op. cit.*

³⁹¹ Des fouilles sont entreprises à Herculanium à partir de 1738 et contribuent à relancer le goût pour l'Antiquité.

³⁹² Le médecin alsacien Bernard-Christophe Faust proclame en 1792 : « Nos habits sont des fers, ils sont l'invention des siècles barbares et gothiques. Il faut que vous brisiez ces fers si vous voulez devenir libres et heureux » ; cité par Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières*, *op. cit.*, p. 38.

³⁹³ Perrot (Philippe), *Le travail des apparences...*, *op. cit.*

³⁹⁴ Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, *op. cit.*, p. 25.

silhouette, jugée gracieuse, est copiée par des femmes qui ne sont pas enceintes, certaines augmentant même artificiellement leur ventre grâce à un coussin de crin, appelé ventre postiche. Cette mode est très avantageuse pour les femmes enceintes car elle les libère du corset et le relèvement de la taille ne gêne pas le ventre.



« La mauvaise nouvelle », Marguerite Gérard, 1804, Paris, Musée du Louvre

On peut voir une tenue de ce type dans le tableau ci-dessus de Marguerite Gérard, *La mauvaise nouvelle* (1804). Le ventre de la femme enceinte est habilement caché par la ligne fluide de la robe, qui ne marque pas la taille ; seule la poitrine est ajustée. Certaines femmes enceintes, élégamment vêtues, peuvent ainsi continuer à sortir en public en toilette d'apparat jusqu'à la fin de leur grossesse, comme en témoigne Mademoiselle Avrillion sous le Premier Empire³⁹⁵.

Cependant, cette mode ne dure pas au-delà du deuxième quart du XIX^{ème} siècle, moment où la taille redescend à sa place naturelle et est à nouveau très mince, grâce au retour du corset. La nouvelle silhouette « taille de guêpe » contrastant avec des jupes plus ou moins amples n'est guère favorable à la grossesse. Sa vogue se maintient pendant tout le XIX^{ème} siècle. A partir de 1838 cependant, des manteaux, des pèlerines ou des capes se multiplient dans la garde-robe. Ils offrent une protection appréciable contre le froid à l'extérieur et cachent aussi le ventre des regards³⁹⁶. *La Mode Illustrée* présente ainsi plusieurs modèles de ce type, dont une « veste Douchinka », très ample, qui s'adresse de toute évidence à une future mère (ci-après)³⁹⁷.

³⁹⁵ Voir la citation dans le chapitre VII ; Avrillion (Mademoiselle), *Mémoires de Mademoiselle Avrillion, Première femme de chambre de l'impératrice sur la vie privée de Joséphine*, Paris, Mercure de France, 1986 (1^{ère} éd. 1957).

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ *La Mode illustrée. Journal de la famille*, n°15, 10 avril 1864 : « veste douchinka ou veste russe ».



La Mode illustrée. Journal de la famille, n°15, 10 avril 1864 : « veste douchinka ou veste russe »

Sous le Second Empire vient la mode des crinolines³⁹⁸. Là encore, leur origine est parfois attribuée à une grossesse. Un article de 1894 consacré à ce sujet raconte que le « jupon à cerceaux fut inventé par Eugénie pour dissimuler la naissance prochaine du pauvre prince impérial » et que cette mode fut suivie immédiatement par la « reine Victoria qui, de son côté, allait donner le jour à la princesse Béatrice »³⁹⁹. Cette origine est cependant contestée, mais elle montre que les reines sont toujours à l'origine des modes nouvelles et sont copiées⁴⁰⁰. Les vêtements de femmes enceintes du Second Empire qui sont parvenus jusqu'à nous sont visiblement au goût du jour et se portent avec des crinolines⁴⁰¹. Le corsage et la jupe sont simplement plus larges et ajustables. Une veste ou un paletot, avec ou sans manches, porté par-dessus le corsage permet de dissimuler largement la proéminence du ventre⁴⁰². C'est le cas de la robe en soie beige reproduite ci-après, dont le paletot et la jupe sont très

³⁹⁸ La crinoline est à l'origine un tissu de fils et de crin, employé pour les cols d'officiers puis pour les cols civils à l'époque romantique. Il est ensuite utilisé pour des sous-jupes de femmes destinées à soutenir, à partir de 1842, les jupes qui vont en s'élargissant. Ces sous-jupes en « crinoline » sont remplacées vers 1850 par des jupons nombreux et empesés puis des baleines. A l'automne 1856, la cage à cerceaux les remplace. C'est en 1858 que la crinoline atteint son envergure la plus grande ; vers 1860, elle s'assouplit et suit davantage les mouvements du corps. En 1862, elle devient ovale, s'aplatissant sur le devant et se développant en longueur. Elle est remplacée par la tournure à partir de 1867 ; *Sous l'empire des crinolines, 1852-1870*, catalogue de l'exposition du Musée Galliera, 2008, Paris, Paris-Musées, 2008.

³⁹⁹ *Natura ed Arte*, 1894 ; cité par Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, op. cit., pp. 30-32.

⁴⁰⁰ Cette hypothèse est contestée par l'auteur inconnu de « sa majesté la crinoline », paru en 1905 (Centre de Documentation du Musée des Arts Décoratifs), qui indique que « tout au plus peut-on dire que la grossesse de l'impératrice marque un changement assez notable dans la forme des ballons qui se gonflent autour des hanches. Mais l'invention de la crinoline est antérieure de plusieurs années à la naissance du prince ». Yvonne Deslandres confirme ce point : « Contrairement à une légende tenace, la crinoline (jupon raidi de cercles de baleines) ne fut pas inventé pour dissimuler la grossesse de l'impératrice Eugénie », Deslandres (Yvonne), « Le costume de la femme enceinte », art. cit.

⁴⁰¹ C'est le cas au Musée Galliera de la robe en lainage marron (GAL1959.32.5), de la robe en moire violette (GAL 1982.91.1), de la robe en soie beige (GAL 1977.80.8A, B, C). Au Musée des arts décoratifs, on trouve aussi une toilette de campagne en piqué de coton blanc, trois pièces (UF 71-38-1, ABC), reproduite ci-après.

⁴⁰² C'est le cas des deux derniers modèles cités ci-dessus.

larges ; cette dernière a visiblement été rétrécie dans un second temps à la taille, probablement après la grossesse.



Robe de soie beige imprimée, trois pièces (paletot, corsage et jupe de robe), vers 1865,
Musée Galliera (GAL 1977.80.8A, B, C)

La tenue de campagne présentée ci-dessous semble également avoir été confectionnée pour une femme enceinte.



Toilette de campagne en piqué de coton blanc, ensemble trois pièces, veste, jupe, 1860-1865
Musée des Arts décoratifs (UF 71-38-1 ABC)

Une nouvelle mode, diffusée à la fin XIX^{ème} siècle, est plus favorable aux femmes enceintes. Elle tire aussi son origine d'une grossesse et serait due au couturier Worth, d'origine anglaise mais

établi à Paris depuis 1845. Une de ses collaboratrices enceinte se serait inspirée des vestes courtes avec des volants papillons qu'il aurait dessinées pour sa femme Marie lorsqu'elle était enceinte. Le côté à la fois pratique et élégant de ces vêtements, qui dissimulent habilement l'augmentation du tour de taille, lui valent alors de multiples commandes, et pas seulement de femmes enceintes. Lorsque la grossesse de son mannequin devient impossible à cacher, Worth lui demande de présenter ses créations pour femmes enceintes dans un petit salon réservé aux clientes dans le même état, mais « le visage couvert d'un voile pour éviter toute gêne »⁴⁰³. Worth est considéré comme le premier « grand couturier » qui crée lui-même des modèles et des tendances dont il impose le nouveau goût à ses clientes ; il est aussi le premier à utiliser des mannequins vivants pour présenter ses créations⁴⁰⁴. Ce genre de personnalité devient prescriptive de mode après la disparition en France des régimes de type monarchique, et prend le relais des femmes proches du pouvoir pour lancer les nouvelles tendances. Une robe assez similaire à celles inventées par Worth est conservée dans les collections du Musée des arts décoratifs (ci-dessous). Il s'agit d'une robe à tournure en cachemire multicolore, à manches gigot et à grands ramages, empêchant le regard de se fixer sur le devant, qui est constitué d'un panneau de velours rouge coulissé.



Robe de femme enceinte à tournure en cachemire, velours et dentelles, vers 1890-1895, Musée des arts Décoratifs (UF 65-49-1)

D'autres musées européens conservent des modèles des années 1880-1890 présentant des robes en une seule pièce avec de grands plis creux sur le devant ou des étages de franges qui dissimulent le ventre de la future mère⁴⁰⁵.

Il faut attendre la Belle époque, à la fin XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, pour voir réapparaître une mode réellement plus favorable aux femmes enceintes. La mode de cette époque voit, de manière générale, l'abandon progressif du corset, tendance qui s'accroît avec la Première Guerre mondiale. La ligne du vêtement est de nouveau plus souple et le corps moins entravé. Cette mode s'incarne notamment dans les modèles du couturier Paul Poiret, au début du XX^{ème} siècle, qui valorise la flexibilité du corps, la verticalité des modèles et la taille haute, propices à une utilisation par les femmes enceintes. Les robes sont souvent des fourreaux simplement froncés sous la poitrine et s'inspirent largement de l'Antiquité et du Directoire⁴⁰⁶.

⁴⁰³ Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, op. cit., p. 32.

⁴⁰⁴ De Marly (Diana), *Worth : Father of Haute Couture*, New York, Holmes & Meier, 1990.

⁴⁰⁵ Voir les vêtements reproduits dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, op. cit., p. 33.

⁴⁰⁶ *Paul Poiret et Nicole Groult, Maîtres de l'Art Déco*, exposition du Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 5 juill. – 12 oct. 1986, 1986.



Robe de dîner, Paul Poiret, *Gazette du Bon Ton*, 1912, n° 1, pl. 8, illustrateur Georges Lepape



Robe de grossesse, attribuée à Doucet, entre 1911 et 1921, Musée Galliera



Affiche de robes de Paul Poiret, *Harper's Bazar*, v. 1910

On peut en voir un exemple de ce type dans les collections du musée Galliera, avec le modèle pour femme enceinte créé par le couturier Doucet au début du XX^{ème} siècle et présenté ci-dessus. Il s'agit d'une robe de soirée en satin et gaze à perles, qui s'inspire directement du style Empire⁴⁰⁷.

Les tenues de futures mamans, présentées comme telles dans les périodiques féminins de cette époque, déclinent cette ligne souple et fluide, ne marquant pas la taille, que ce soit pour des robes d'intérieur, des robes du soir ou des manteaux⁴⁰⁸.



« Futures mamans » (dessin de Nada), *L'Art et la mode*, 26 oct. 1901, p. 846

⁴⁰⁷ On pense qu'il s'agit d'une robe de femme enceinte à cause du laçage intérieur et sur les côtés.

⁴⁰⁸ Dans la reproduction ci-dessus, on peut voir en note sous le modèle de gauche : Pour le soir. Robe en mousseline de soie blanche cachée par une robe forme « Pope » en tulle pailletée noir et acier, bordée de zibeline. Le modèle de manteau au premier plan est « un vêtement de drap « châtaigne » garni de loutre, droit devant et derrière. Toque de loutre et dentelle. Le dernier modèle est une robe d'intérieur en mousseline.

A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles se répand aussi en Europe la robe dite « Reform ». Née en Allemagne, elle procède d'une volonté de réforme du costume féminin sans rapport avec la mode du temps. Elle s'oppose au corset et s'inspire de principes hygiéniques. L'avantage de cette robe est d'avoir une taille haute, une jupe souple et longue. Les robes de la planche suivante, tirée de *L'Art et la mode*, correspondent à ce type de modèle.



« Robes d'intérieur » (dessin de Nada), *L'Art et la Mode*, 1902

Si les vêtements conservés dans les musées nous permettent de constater qu'ils correspondent globalement à la mode du temps, il est difficile de généraliser ces propos à l'ensemble des pratiques vestimentaires pendant la grossesse chez les élites. Nous ne savons pas non plus comment ces vêtements sont portés au quotidien et dans quelles circonstances. Il semble que certains correspondent plutôt à des vêtements d'intérieur, d'autres à des tenues de sortie (comme les manteaux) ou de soirée, mais on ne sait pas quelle part ils représentent dans l'ensemble de la garde-robe, ni le budget qui peut y être consacré, ni à quel moment ils sont confectionnés et par qui. Peu de photographies nous sont parvenues pour évaluer l'aspect réel des vêtements quotidiens des femmes enceintes du XIX^{ème} siècle. Mais sur les quelques clichés existants (rares car on croyait que cela portait malheur au futur bébé), il semble que les femmes enceintes continuent de porter indifféremment jupe et chemisier, comme on peut le voir sur le cliché de gauche pris à Milan en 1899 (la femme enceinte est la première à partir de la droite, au premier rang).



Photographie de famille, Milan, automne, 1899,
Casarsa, Archives Pellissetti



« Adèle Julien enceinte, âgée de 25 ans,
photographie Mayer frères, 1850,
photographie sur cuivre argentée,
daguerrotypage, 9,5 x 7,5 cm (B.N.F.)

Sur la photographie ci-dessus à droite, la grossesse est encore peu visible. La jeune-femme porte un chemisier et une robe à la mode du temps, mais celle-ci est cintrée sous la poitrine afin de dissimuler le ventre naissant.

Les robes-tuniques et les blouses amples ont aussi la faveur des femmes enceintes, en particulier comme tenue d'intérieur, comme en témoigne le cliché ci-après du MNATP.



« La cueillette », photographie issue du fond du Musée national des Arts et traditions populaires

Zola évoque aussi des tenues de ce genre en France à la fin du XIX^{ème} siècle. Dans *Fécondité*, Marianne Froment « était vêtue d'une robe de drap vert en forme de blouse, qui dissimulait sa taille. Mais très grosse déjà, elle savait bien que ça se voyait, elle en souriait elle-même avec une bonne grâce attendrie »⁴⁰⁹. Il mentionne aussi la tenue de Valentine Séguin du Hordel, désespérée d'être enceinte et qui cherche à tout prix à cacher « son corps svelte déformé, mal dissimulé sous une blouse en soie bleue paon »⁴¹⁰.

Quant aux femmes enceintes des autres classes sociales, elles continuent de porter leurs vêtements quotidiens. La tenue des femmes du peuple est beaucoup plus simple et moins soumise aux variations de la mode que celle des élites ; elle enregistre cependant les transformations majeures de la mode sur un temps plus long. A l'époque moderne, elle se compose d'un corsage ou caraco à manches longues, porté plus ou moins échancré sur une chemise et fermé sur le devant par des cordons. Il peut être recouvert ou non par une collerette ou un fichu. Il se porte avec une jupe longue, montée à fronces et fendue sur les côtés pour permettre d'accéder aux poches fixées dans les jupons et attachée par des cordons sur les hanches⁴¹¹. Un tablier à large bavette épinglé sur le corsage recouvre le tout, et en guise de manteau, on se couvre d'une cape flottante. Cette tenue peut sans difficulté s'adapter à une grossesse, il suffit de desserrer les différents liens pour donner plus d'aisance au ventre et à la poitrine. Sur la toile de Tiepolo ci-après à gauche, on voit ainsi une paysanne, vêtue comme la plupart de ses consœurs françaises, avec un corsage et une jupe recouverte d'un tablier qui épouse la forme du ventre. Le corsage est réglable au moyen de liens. Au XVIII^{ème} siècle, les femmes de petite condition dans les milieux urbains suivent aussi la mode de la robe volante, mais la portent troussée.

⁴⁰⁹ Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., 1899, p. 119.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 109.

⁴¹¹ Deslandres, Yvonne, *Le costume, image de l'homme*, op. cit., pp. 153 et sq.



« La famiglia di contadini a mensa » (détail),
Giandomenico Tiepolo, XVIII^e,
Vicence, Villa Valmara



« Tzigane au violon », Charles Michel,
1905, huile sur toile, 100 x 183 cm,
Péronne, Musée Alfred Danicourt

Au XIX^{ème} siècle, le corsage associé à un caraco plus ou moins ample, la jupe et le tablier forment la tenue ordinaire des femmes des milieux populaires. Le tableau ci-dessus à gauche montre une femme enceinte tzigane. Si l'aspect bigarré de son vêtement renvoie à ses origines particulières, la composition de son costume se rapproche de celui porté par les paysannes françaises à l'époque.

La robe chasuble est aussi parfois portée en cas de grossesse car elle est particulièrement confortable. Sur la photographie ci-dessous, représentant une famille avec ses ouvriers à Venise en 1910, on peut remarquer la présence d'une jeune femme enceinte (la deuxième à partir de la droite au premier rang). Elle porte une grande robe-tablier trapézoïdale sur une chemise blanche, vêtement à la fois pratique et confortable en cas de grossesse.



Archives Toso Murano, reproduction F. Turio

Finalement, le seul vêtement spécifique à la grossesse que portent les femmes pendant longtemps est le corset.

c. Corps, corsets et ceintures de grossesse

La diffusion du corset à l'époque moderne

Nous avons décrit plus haut l'hostilité générale des médecins vis-à-vis du corset pendant la grossesse ; voyons de quelle manière les femmes suivent leurs conseils.

Dans les milieux aisés, l'usage de porter des corps à baleines se répand à partir des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, habitude qui se diffuse rapidement dans des classes plus populaires, dans une version plus simple et peu baleinée⁴¹². L'opposition unanime des médecins et des penseurs est pourtant relayée par certains conjoints comme Mirabeau qui conseille à sa maîtresse : « Sophie, habille-toi bien large, pour que ton enfant se place à son aise »⁴¹³. Certaines femmes n'en portent donc pas lorsqu'elles sont enceintes. La taille d'Emma Bovary tourne ainsi « mollement sur ses hanches sans corset »⁴¹⁴. Elles l'abandonnent parfois quand elles réalisent que cela menace leur enfant. C'est le cas d'Elisa Perrotin qui rejette sa grossesse illégitime jusqu'au moment où elle sent bouger pour la première fois son enfant et accepte sa maternité : « Mon Corset était près de la Beignoire, je le jettais au Loin ... Non, Mon Pauvre Enfant, je ne te Comprimerai plus dans cet instrument de torture ! »⁴¹⁵. Ce témoignage, et d'autres, indiquent que certaines femmes ne cherchent pas seulement à cacher leur grossesse en se serrant étroitement dans leur corset, mais qu'elles voient aussi par là un moyen d'avorter comportant moins de risques que d'autres. Les allusions dans la littérature à la dissimulation d'une grossesse qu'on rejette en serrant son corset sont nombreuses. Dans *Fécondité*, Zola évoque Mme Seguin du Hordel qui, n'acceptant pas d'être enceinte, continue sa vie mondaine en « se serrant à étouffer »⁴¹⁶. Mais celle-ci le paye par une grossesse et un accouchement difficiles, ce qui fait dire au docteur Boutan : « Comment voulez-vous qu'une femme ait de bonnes couches, quand jusqu'au sixième mois, elle se serre à étouffer, va dans le monde, au théâtre, partout, buvant et mangeant n'importe quoi, sans précaution aucune ! »⁴¹⁷. Colette, dans *La Maison de Claudine*, évoque aussi ce qu'il advient des jeunes filles qui fréquentent les garçons : « un enfant malingre et caché que le busc du corset a écrasé pendant des mois »⁴¹⁸.

Sans aller jusque là, il semble que beaucoup de femmes ne perdent pas l'habitude de porter un corset pendant la grossesse. Toutefois, il est d'usage en ce cas d'abandonner le corset habituellement porté et de le remplacer par un spécialement adapté à la grossesse, tant l'idée est répandue que le ventre d'une femme enceinte a besoin d'être soutenu. Ainsi en 1859, Caroline Merzdorff écrit à sa mère tout le bien qu'elle pense du corset qu'elle porte pendant sa grossesse et elle pense déjà à celui qui lui faudra après son accouchement : « Après mes couches, je ne pourrai plus mettre mon corset actuel qui est si bien fait et qui me rend tant de services. Crois-tu qu'après, en envoyant mes mesures à Mme [Maiture], elle pourrait me faire un autre corset, j'aime tant ceux qu'elle fait, on y est si bien, pourrais-tu lui écrire un mot à ce sujet »⁴¹⁹.

⁴¹² Daniel Roche a établi dans les inventaires après décès parisiens que les femmes du peuple possèdent au XVII^{ème} siècle un à deux corsets, alors que sous le règne de Louis XVI, elles en possèdent deux à trois ; Roche (Daniel), « L'invention du linge au XVIII^{ème} siècle », *Ethnologie française*, t. XVI, juill.-sept. 1986, pp. 227-238.

⁴¹³ Mirabeau, *Lettres à Sophie*, op. cit., lettre n°6, août 1777.

⁴¹⁴ Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, op. cit., 1857, p. 128.

⁴¹⁵ Perrotin (Elisa), *Mémoires*, fds. cit., pp. 52-53.

⁴¹⁶ Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., p. 122.

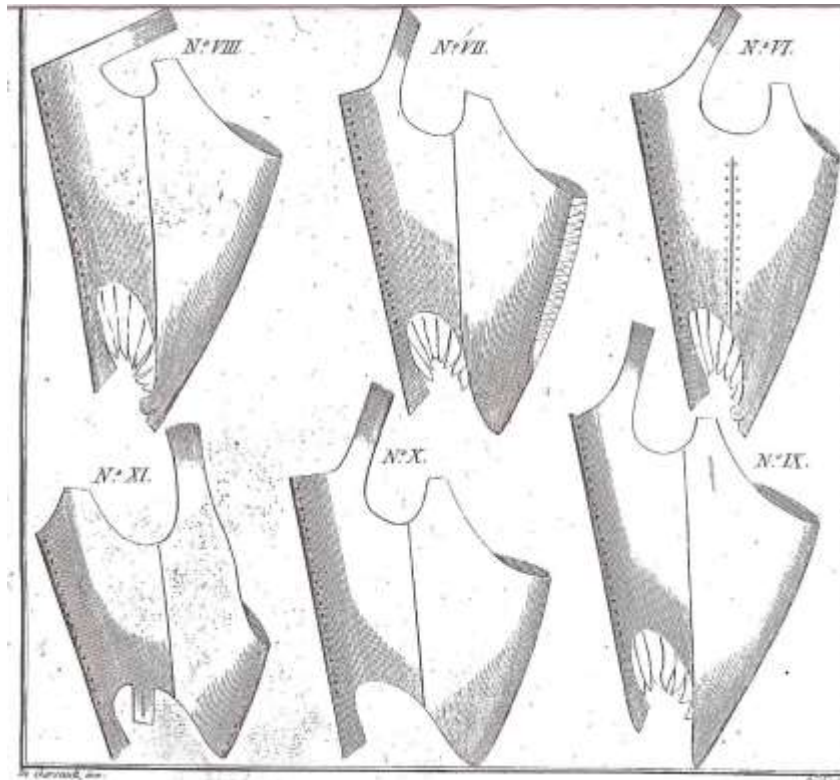
⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 217.

⁴¹⁸ Colette, *La maison de Claudine*, « La petite Bouilloux », dans *Œuvres*, t. II, éd. par Claude Pichois, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986, p. 1026.

⁴¹⁹ Lettre de Caroline Merzdorff à sa mère Félicité Duméril, 11 mars 1859 (lettre n°13), Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Poulhan (Danièle), *Une correspondance familiale...*, op. cit., 1995.

Des modèles de corsets qui évoluent

En effet, face à l'opposition des médecins et à la demande féminine, les fabricants de corsets essayent d'améliorer leur conception pour les rendre plus pratiques et agréables. Des formes particulières sont étudiées, notamment pour la grossesse⁴²⁰. Déjà dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, l'*Encyclopédie* reproduit une planche représentant un corset de grossesse⁴²¹. C'est le même genre de modèle que l'on trouve dans *L'Art du tailleur* de Garsault, paru en 1769⁴²². En plus du laçage sur le devant et dans le dos, il est possible de lacer ce corset aussi sur côtés de manière à l'élargir au fur et à mesure de la grossesse.



« Corset de grossesse (fig. VI) », Garsault (François), *L'art du tailleur*, 1769, pl. 13.

Au début du XIX^{ème} siècle, les corsets sont moins en vogue, notamment pour les femmes enceintes. Des alternatives sont néanmoins proposées car on considère que leur ventre a besoin d'être soutenu. *Le Manuel du tailleur* de G.H. Dartmann présente par exemple en 1837 un modèle de caleçon pour femme enceinte :

Ce caleçon, dont on connaît par expérience les avantages, est préférable à toutes les ceintures élastiques qui serrent le ventre à l'endroit même où il devait rester libre et ne le serrent pas assez là où il devrait l'être ; de plus, ces ceintures ont encore le désagrément de remonter ; ajoutez à cela que leur prix assez élevé est un obstacle qui prive un grand nombre de personnes de pouvoir s'en procurer (...) Ce caleçon emboîte parfaitement le ventre, en supportant tout le poids, ne gêne dans aucune des fonctions de la vie et préserve quelques fois

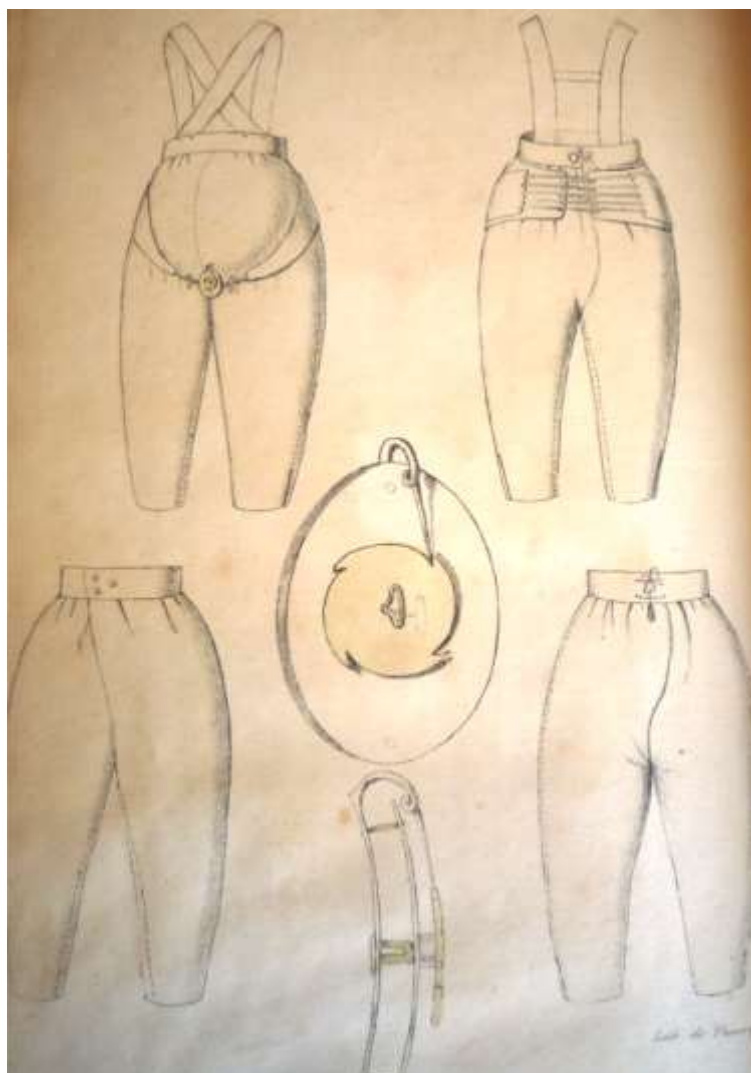
⁴²⁰ *Modes et libertés, 1492-1992*, catalogue d'exposition du Musée des arts de la mode et du textile (23 juin-26 octobre 1992), Paris, 1992, p. 17.

⁴²¹ *L'Art du tailleur d'habits et de corps*. Planche 22 du supplément de planches gravées à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, 1767.

⁴²² Ce corset « est un corps ouvert par les côtés, pour les femmes enceintes. Ce corps n'a pas de différence qu'en ce que le devant n'est joint au derrière que par un lacet qui passe dans deux rangs d'œillets (...) ; la femme peut, par ce moyen, lâcher son corps par les côtés lorsqu'elle s'y trouve trop serrée. On ne coud qu'un petit espace comme sous l'aisselle, de peur que le corps ne se dérange et ne se mette de travers », Garsault (François), *L'art du tailleur*, 1769, le tailleur de corps de femmes et d'enfants, p. 46, n°VI.

d'une fausse-couche la personne qui a fait un effort pour atteindre quelque chose d'élevé, comme aussi il garantit des chutes et d'autres accidents divers⁴²³.

Les illustrations qui accompagnent le descriptif montrent un caleçon à bretelles, associé à une ceinture élastiquée fixée derrière au dessus des fesses, qui soutient l'arrondi du ventre et se fixe à l'avant par une attache métallique au niveau du pubis. On ignore la diffusion de ce genre d'équipement...



« Caleçon pour femme », Dartmann (G.H.), *Manuel du tailleur*, Paris, Hautecoeur, 1837, fig. 2.

Avec le retour en force du corset dans le deuxième quart du XIX^{ème} siècle, les modèles deviennent plus élaborés et profitent des innovations de l'âge industriel. Le Musée des Arts décoratifs conserve un corset de grossesse de Bazin blanc baleiné datant des années 1827-1835 (ci-après à gauche). Ce modèle comporte un empiècement ventral élastique fait de ressorts de cuivre et des goussets de poitrine fermés par des lacets réunis en éventail et fixés sur un bouton. De part et d'autre du ventre, un laçage d'aisance permet de l'adapter à sa corpulence. Dans le dos, un autre lacet passant par des œillets métalliques permet de fermer le corset, ainsi que des crochets dissimulés sur le côté droit de l'empiècement⁴²⁴.

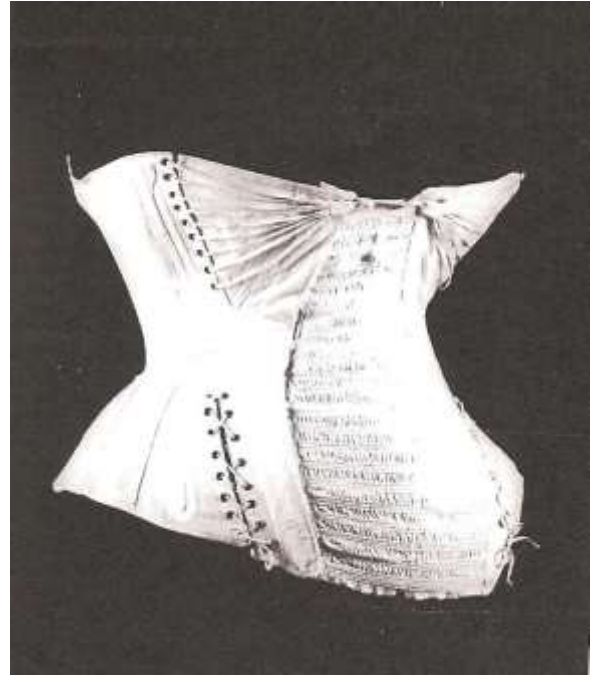
⁴²³ Dartmann (G.H.), *Manuel du tailleur*, Paris, Hautecoeur, 1837, Chap. II : « Caleçon pour femme », II^{ème} section : caleçon pour femme enceinte, fig. 2, observations préliminaires, pp. 238-239.

⁴²⁴ *Modes et libertés*, op. cit., Notice 8, p. 21.

Le *Manuel des dames* de Mme Celnart fait mention de ce genre de corset : « On sait que les élastiques sont formés de fils de cuivre extrêmement déliés et disposés en spirale très serrée qui, retenue dans un espace plus ou



« Corset de grossesse », vers 1887,
Musée de Vire



« Corset de grossesse », vers 1827-1835
Musée des Arts décoratifs.

Le corset de gauche, daté de 1887, est en coutil beige et semble moins élastique. Il présente un busc en forme de poire, 22 baleines et un boutonnage ventral. Il comporte lui aussi un laçage additionnel sur les flancs et les seins⁴²⁵

Certains fabricants de corsets, sensibles aux attaques des médecins, publient des ouvrages pour défendre le bien-fondé de leurs accessoires. Ainsi Reissier tend à démontrer que les effets nuisibles à la santé qui leur sont reprochés proviennent simplement de leur mauvaise confection, de l'ignorance des fabricants ainsi que de l'emploi mal compris qu'en font les femmes. Il met toutefois en garde contre l'usage des corps à la grecque et des corsets à plastron employés par les femmes affligées d'un fort embonpoint. Léoty précise également dans l'introduction de son ouvrage consacré au corset à travers les âges :

Le meilleur moyen de rendre justice au corset, c'est d'en faire une histoire impartiale, de démontrer, avec dates à l'appui, par des extraits des principaux auteurs tant anciens que modernes, que, de tout temps, la nécessité de son emploi s'est fait absolument sentir et de faire parcourir au lecteur les différentes transformations des bandelettes grecques et romaines qui peu à peu sont devenues le corset moderne que je considère comme la perfection du genre, lorsqu'il est établi d'après les principes de l'hygiène et de l'esthétique féminines⁴²⁶.

Léoty s'appuie sur différents « avis scientifiques » pour en faire l'éloge et vanter les « véritables prodiges » de l'industrie du corset qui unit « l'art et la science ». Il cite ainsi le *Dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle* de Larousse :

moins long, s'étend et se resserre exactement selon la forme de l'objet qu'elle embrasse. C'est la manière la plus délicate de soutenir la taille, aussi en fait on usage pour les enfants, les dames enceintes et les personnes d'une faible santé. Les corsets sont élastiques en tout ou en partie », Celnart (Mme), *Manuel des dames*, Paris, 1827, p. 224.

⁴²⁵ Modèle présenté dans l'exposition « Le corset ou l'élégance contrainte », Musée de Vire.

⁴²⁶ Léoty (Ernest), *Le corset à travers les âges*, op. cit., introduction.

Depuis une vingtaine d'années, soixante-dix brevets d'invention ont été pris pour la fabrication des corsets ; ainsi s'expliquent les nombreux perfectionnements apportés dans leur forme et leur composition. On a successivement augmenté l'élasticité des étoffes, imaginé les œillets mécaniques, remplacé la lourde baleine par de fins ressorts d'acier, combiné des armatures tellement savantes que le corset, agrafé mécaniquement, se retire comme par enchantement⁴²⁷.

En effet, les fabricants rivalisent particulièrement d'ingéniosité dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour proposer des corsets plus agréables et « hygiéniques ». Chaque société présente au moins un modèle adapté à la grossesse. L'entreprise Rainal frères dispose même de plusieurs modèles de ceintures et de corsets pour femmes enceintes lacés ou à boucles, comme celui présenté ci-dessous à gauche⁴²⁸.



« Corset de grossesse », fig. 2099 ; Rainal Frères.
Catalogue général, 1825-1934,
 Paris, H.M. Boutin, 1934.



« Corset de grossesse »,
 Catalogue de la maison Baehr,
Aux corsets merveilleux, p. 12

⁴²⁷ *Ibid.*, p.101.

⁴²⁸ Dans le catalogue des frères Rainal, le modèle représenté sur la fig. 2099 coûte 70 fr en coutil, 100 fr en batiste, 140 fr en soie. Il est « applicable pendant la grossesse, le busc rigide employé dans les corsets ordinaires est remplacé par une large bande élastique. Des lacets disposés sur les côtés latéraux permettent le développement pendant le cours de la grossesse. Les seins en particulier ne subissent aucune compression et sont simplement soutenus. Avec ce modèle, on n'a à redouter aucune compression de la taille ni des seins. La femme enceinte évite les sensations désagréables de douleurs dans les reins et de pesanteur dans l'abdomen. Elle est activement protégée contre la pneumatose alimentaire et contre les variations atmosphériques », Rainal Frères. *Catalogue général, 1825-1934*, Paris, H.M. Boutin, 1934.

En 1900, le catalogue « Aux corsets merveilleux » de la Compagnie Baehr, présente un « corset de grossesse expansible breveté » en coton ou en soie (ci-dessus à droite), et même un corset pour bébé⁴²⁹ ! Les figures de ces catalogues montrent des corsets pour femmes enceintes portés par des modèles parfois exagérément minces, ce qui témoigne de la difficulté persistante à représenter le corps enceint de manière réaliste.

Toutefois, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, des femmes dénoncent publiquement le corset. En France, Blanche Edwards-Pilliet fait circuler en 1909 une pétition contre le corset. Un magazine féminin, *La vie à la maison*, paru en 1909, relaie ces idées dans un article très complet. Il rapporte l'opinion de plusieurs médecins et présente de nombreux schémas montrant les déformations du squelette et des organes internes causées par le corset. Le texte insiste encore sur le fait qu'« en se mutilant la taille, la femme va contre l'avenir de la race »⁴³⁰. En 1910, Mme Doria fonde la *Ligue des Mères de famille contre la mutilation de la taille par le corset pour la beauté, la santé et la mentalité des femmes*⁴³¹. Le corset tombe en désuétude pendant la Première Guerre mondiale⁴³², mais jusque dans les années 1940, des gaines ou des ceintures de maternité sont encore portées par nombre de femmes enceintes⁴³³.

Si les précautions prises par les femmes pendant la grossesse sont nombreuses, elles ne concernent pas uniquement le corps féminin. Une grande attention est en effet accordée aux liens qui unissent la mère et son enfant, qu'ils soient physiques ou émotionnels ; le fœtus intéresse aussi de plus en plus pour lui-même.

II. LES LIENS ENTRE LA FEMME ENCEINTE ET SON ENFANT IN UTERO

A. LES EMOTIONS ET LES ENVIES DE LA MERE ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'ENFANT

Il est un domaine de la grossesse qui mobilise particulièrement l'attention des médecins et des populations ; il s'agit des passions et des émotions des femmes enceintes. Pour mener cette étude, nous n'avons pas distingué cette fois l'approche des médecins et celle des non-spécialistes. Nous avons croisé sources médicales classiques, écrits du for privé et textes littéraires afin de mieux percevoir comment se construisent les représentations et comment elles évoluent. Nous nous sommes intéressés particulièrement à un sujet neuf, à savoir la question de la folie spécifique des femmes enceintes⁴³⁴.

⁴²⁹ Catalogue Baehr et Cie, « Aux corsets merveilleux », Maison de luxe, lingerie et trousseaux, 1900, conservé au Centre de Documentation du Musée des Arts Décoratifs.

⁴³⁰ *La vie à la maison*, 1909, conservé au Centre de Documentation du Musée des Arts Décoratifs.

⁴³¹ Source inconnue, Musée Galliera.

⁴³² Il s'avère inadapté aux nouvelles responsabilités féminines et le manque de matière première rend sa fabrication plus difficile.

⁴³³ En 1945, une publicité incluse dans un magazine féminin consacré aux futures mères, évoque la ceinture de maternité « Espéral », fabriquée par « la sirène », qui « maintient des organes gestateurs, assure une grossesse bien conduite et s'impose comme la plus moderne et la plus efficace des ceintures de maternité », *Les cahiers du jardin des modes*, 1945, 4^{ème} année, n°23.

⁴³⁴ Seul un article de Francesca Arena évoque de manière générale la folie puerpérale, sans approfondir le cas particulier de la grossesse : Arena (Francesca), « La folie des mères. Théories et pratiques autour du diagnostic de la folie puerpérale, XVII^{ème}-XX^{ème} siècles, France-Italie », *Rives méditerranéennes, Jeunes chercheurs*, 2008, pp. 143-154 [En ligne le 15 juin 2009. URL : <http://rives.revues.org/2713>].

Par contre, la croyance aux envies a déjà été largement abordée par historiens et anthropologues⁴³⁵. Ces travaux sont souvent centrés sur les représentations des médecins ; nous les avons complétés et approfondis avec nos propres sources médicales des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (notamment des thèses de médecine). Nous avons essayé aussi de nous attacher plus finement aux évolutions de ces représentations médicales de l'époque moderne à la fin du XIX^{ème} siècle. Notre travail est plus original en ce qui concerne l'étude de la prégnance de ces croyances dans l'opinion éclairée jusqu'au XIX^{ème} siècle. Nous avons relevé nombre d'allusions dans les écrits privés, qui démontrent une croyance prolongée aux envies, mais surtout au pouvoir de l'imagination et des émotions maternelles sur le fœtus pendant la grossesse.

1. La grossesse, un état d'instabilité émotionnel et intellectuel

La femme enceinte, un être sensible et fragile

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la grossesse est vue comme un état d'instabilité. Les sens, les émotions, mais aussi l'intellect de la femme enceinte sont perturbés. Celle-ci perçoit notamment les sensations avec beaucoup plus d'acuité⁴³⁶, ce qui est considéré comme dangereux pour le fœtus. Goubelly indique en effet qu'« autant les sens internes ont perdu pendant la grossesse, autant les sens externes gagnent dans cet état »⁴³⁷. Les femmes ont notamment l'odorat plus fin. Il ajoute que « le système nerveux de toutes les parties extérieures du corps est d'une sensibilité incroyable (...) le degré de sensibilité est tel, que la femme enceinte est dans un parfait état de douleur »⁴³⁸. Tout irrite et « tout incommode la femme enceinte, elle n'aime plus les odeurs, ni la musique, elle a moins d'appétit »⁴³⁹. Murat préconise donc de ménager ses sens de tout excès : l'odorat – on l'a vu –, mais aussi la vue et l'ouïe de toutes les impressions exercées sur les sens. Un bruit violent, comme le tonnerre ou des coups de canon, passe pour faire avorter. La vue est cependant « l'organe qui influe le plus vivement sur l'organisme »⁴⁴⁰.

Cette sensibilité exacerbée a des conséquences sur le caractère et les émotions des femmes enceintes. Pour Milliot, « chez les femmes grosses, les fibres nerveuses sont plus tendres, plus susceptibles d'irritation (...), les passions affectent beaucoup plus leur âme et leur font beaucoup plus de mal qu'aux hommes »⁴⁴¹. Elles seraient plus prédisposées à la tristesse ou à la colère. La grossesse peut même transformer complètement le caractère de la femme enceinte :

Ainsi, telle femme qui dans son état habituel brillait par la douceur et par l'aménité de son caractère, devient morose et emportée, irascible pendant une certaine époque de la gestation. La moindre provocation est capable d'enflammer sa colère et de l'exalter jusqu'à la fureur. Telle autre, excellente mère, tendre épouse, voue, pendant sa grossesse, une haine implacable à son mari ou à l'un de ses enfants⁴⁴².

⁴³⁵ Outre les passages sur ce sujet dans les ouvrages de Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*, citons aussi les travaux plus précisément consacrés à ce sujet :

- Coste (Joël), « Les « envies » maternelles et les marques de l'imagination : histoire d'une représentation dite « populaire », *Bibl. Ec. Chartes*, 2000, t. 158, livraison 2, pp. 507-529 (l'auteur s'intéresse à cette croyance en France à la période moderne et à travers la littérature des erreurs populaires en matière de santé et de maladie).

- Pancino (Claudia), *Voglie materne. Storia di una credenza*, Bologne, CLUE, 1996.

- *Id.*, « La croyance aux envies maternelles entre culture savante et culture populaire », *Ethnologie française*, XXVII, 1997, 2, pp. 154-162.

⁴³⁶ Cette idée est validée aujourd'hui par certains scientifiques qui l'expliquent par le rôle de l'imprégnation hormonale.

⁴³⁷ Goubelly (Claude, André), *Connaissances nécessaires sur la grossesse, sur les maladies laiteuses et sur la cessation du flux menstruel*, Paris, Méquignon, 1785, I^{ère} partie, Chap. II, Symptômes de la grossesse.

⁴³⁸ *Ibid.*

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ Bouyer (Hyppolite), *Dissertation sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1830.

⁴⁴¹ Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer...*, *op. cit.*, Chap. I, p. 68 et sq.

⁴⁴² Marc, article « Grossesse, médecine légale », *Dictionnaire des sciences médicales*, édité par Panckoucke, t. 19, 1817, pp. 488-546, *loc. cit.*, p. 506.

Les écrits privés font d'assez fréquentes allusions à l'instabilité émotionnelle, à la mélancolie et à l'irritabilité des femmes enceintes, en particulier dans les premiers temps de la grossesse et même lorsqu'il s'agit de maternités désirées. Benjamin de Chandieu évoque une baronne de son entourage qui « a un air de mélancolie qu'on ne peut démêler s'il vient de son caractère, de sa situation, ou d'un commencement de grossesse dont elle est fort incommodée »⁴⁴³. Michelet trouve également Athénaïs « toute rêveuse pendant sa grossesse »⁴⁴⁴ et ses états d'âme sont changeants : « Le soir, ma mie est toujours triste et nerveuse, craintive ; au contraire, le réveil presque toujours gai »⁴⁴⁵. La littérature n'est pas en reste. Dans *L'Éducation sentimentale* de Flaubert, le caractère de Rosanette, enceinte de Frédéric, se modifie : « Sa maternité future la rendait plus sérieuse, même un peu triste comme si des inquiétudes l'eussent tourmentée. A toutes les questions, elle répondait : - Tu te trompes ! Je me porte bien ! »⁴⁴⁶. *Mouche* de Maupassant est aussi « moins gaie, nerveuse, inquiète, presque irritable »⁴⁴⁷.

La grossesse est réputée pour ses conséquences sur les capacités intellectuelles et morales de la femme. En effet, à cause de « l'irradiation sympathique partant de l'utérus »⁴⁴⁸ et du reflux de sang vers la matrice, le « cerveau est dans un état de stupeur »⁴⁴⁹. Certains médecins assurent que « si les fonctions physiques du cerveau sont affaiblies, les fonctions morales qui en dépendent ne le sont pas moins ; l'intelligence est plus faible, les idées moins assurées, le jugement est moins ferme. Les passions sont alors vives et de peu de durée, comme dans l'enfance »⁴⁵⁰. Bref, la grossesse marque une régression générale des capacités féminines, totalement absorbées par l'effort gestationnel.

Les médecins vont même plus loin et pensent que la grossesse peut s'accompagner de troubles intellectuels pouvant aller jusqu'à la folie. La question ne préoccupe personne à l'époque moderne ; par contre, au XIX^{ème} siècle, des ouvrages ou des thèses sont consacrés spécifiquement à cette question, désignée le nom de « folie » ou de « manie puerpérale »⁴⁵¹. Dans la deuxième moitié du siècle, un débat s'engage entre aliénistes sur les spécificités et le diagnostic de cette pathologie⁴⁵². La femme, jugée par nature plus fragile et nerveuse que l'homme, passe pour être intrinsèquement plus faible psychiquement que lui, mais l'état puerpéral accentue encore cette vulnérabilité⁴⁵³. Bouchut indique en particulier « [qu']il y a dans la grossesse une telle exaltation de la sensibilité que des causes morales sérieuses peuvent amener un état d'irritation fort extraordinaire et quelque fois très dangereux. Quelques femmes tombent véritablement dans un complet état d'aliénation mentale et se portent aux actions les plus extravagantes »⁴⁵⁴. L'altération des capacités intellectuelles et morales pendant la

⁴⁴³ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois*, *op. cit.*, lettre du 23 avril 1743.

⁴⁴⁴ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 23 juillet 1850.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, 18 décembre 1850.

⁴⁴⁶ Flaubert (Gustave), *L'Éducation sentimentale*, *op. cit.*, p. 393.

⁴⁴⁷ Maupassant (Guy de), « Mouche », dans *L'inutile beauté*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique » 1996 (1^{ère} éd. 1890).

⁴⁴⁸ Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices*, Paris, éd. Baillière, 1858, p. 31.

⁴⁴⁹ Goubelly (Claude, André), *Connaissances nécessaires...*, *op. cit.*, 1785.

⁴⁵⁰ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse...*, *op. cit.*, 1787, p. 23.

⁴⁵¹ Voir par exemple les travaux de :

- Esquirol (Etienne), *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal*, Paris, J.-B. Baillière, 1838, t. 1.

- Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes*, *op. cit.*, 1858.

- Touzé (Félix), *De l'aberration des facultés intellectuelles pendant la grossesse considérée sous le point de vue médico-légal*, Paris, Thèse, n°313, Didot le Jeune, 1835.

⁴⁵² A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, les médecins parlent plutôt de « psychose puerpérale ». La question de savoir s'il existe bien une pathologie mentale spécifique à la puerpéralité est encore discutée aujourd'hui ; les psychiatres français distinguent actuellement trois tableaux cliniques liés à la « folie » maternelle : le « baby blues » (dont les causes sont cependant recherchées aujourd'hui davantage du côté de la physiologie que de la psychiatrie), la « dépression post-partum (ou post-natale) » et les « psychoses puerpérales » ; Arena (Francesca), « La folie des mères... », *art. cit.*, p. 144.

⁴⁵³ Pour Adelon, « il est incontestable que la gestation exerce une très grande influence sur les centres nerveux, et nous en trouverions particulièrement la preuve dans les nombreux cas d'aliénation mentale et d'autres névroses consécutives à cet état », Adelon (Louis), *Quelques observations relatives à l'influence de la grossesse dans certaines maladies préexistantes*, Thèse, Paris, 1858, n° 162.

⁴⁵⁴ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862.

grossesse, communément admise par les médecins, explique que la gestation soit pendant longtemps une circonstance atténuante devant la justice en cas de vol ou de crime⁴⁵⁵.

Cette régression des fonctions intellectuelles assimile la femme à l'enfant ou à l'animal. Cabanis pense en effet que pendant la grossesse, « une sorte d'instinct animal régit la femme avec une puissance (...) irrésistible »⁴⁵⁶. Les médecins soulignent que la « bonne éducation reçue dans la jeunesse »⁴⁵⁷ n'a que peu d'influence sur ces symptômes ; c'est le corps de la femme, ses pulsions physiques, qui prennent le dessus sur son esprit. Si les médecins reconnaissent que la limite entre le « normal » et le « pathologique » n'est pas évidente à tracer dans ce domaine, ils soulignent toutefois la rareté de l'aliénation pendant la grossesse⁴⁵⁸. En 1835, dans la thèse qu'il consacre à ce sujet, Touzé considère que ces aberrations de l'intelligence se présentent surtout dans les premiers mois de la grossesse et se classent en trois groupes, comme pour les maladies mentales en général. Il distingue la manie, la démence, mais surtout la monomanie qui est le phénomène « le plus signalé pendant la grossesse »⁴⁵⁹. Elle consiste « en un désordre d'idées relatif aux sentiments naturels et aux passions plutôt qu'à l'intelligence »⁴⁶⁰. Les envies bizarres et les appétits dépravés des femmes enceintes, sur lesquels nous reviendrons, sont classés dans ce groupe. Des cas d'hystérie produits par la grossesse sont aussi signalés⁴⁶¹.

Esquirol, dans son ouvrage *Des maladies mentales* accorde une place particulière à la folie maternelle et contribue, par sa réputation, à donner une audience plus grande à cette pathologie. Il mentionne des femmes systématiquement atteintes de folie pendant leur grossesse, mais guéries à chaque fois par l'accouchement⁴⁶². Il juge cependant ces cas d'aliénation plus rares que ceux qui surviennent après l'accouchement⁴⁶³. Pour Marcé, auteur d'un livre entièrement consacré à la folie puerpérale, la mélancolie est l'affection mentale la plus répandue pendant la grossesse⁴⁶⁴ ; la dépression, l'inertie, le sentiment de faiblesse et d'impuissance sont en effet assez banales. Les idées de suicides ou les projets de meurtres contre l'enfant à naître sont plus rares. Pour lui, ce qui distingue les modifications du caractère et de l'intelligence de la femme enceinte de l'aliénation mentale avérée tient à ce que les premières se rencontrent en général au début de la grossesse et s'atténuent en général à mesure que le terme approche, alors que c'est plutôt le contraire dans les cas de folies (elle ne débute guère qu'à partir du troisième mois et ne disparaît pas pendant la gestation)⁴⁶⁵. Les causes de la folie tiennent pour lui à des phénomènes plutôt extérieurs que la grossesse accentue. Ainsi les filles

⁴⁵⁵ Dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle, des thèses, les grands dictionnaires médicaux, ou les traités de médecine légale s'intéressent particulièrement à cette question. Notre étude sur ce point, très volumineuse, n'a finalement pas été conservée dans la version finale de la thèse. Nous y consacrerons prochainement un article.

⁴⁵⁶ Cabanis, *Rapport du physique et du moral de l'homme*, 1802 ; cité par Touzé (Félix), *De l'aberration des facultés intellectuelles...*, *op. cit.*, 1835.

⁴⁵⁷ *Ibid.*

⁴⁵⁸ Marcé évalue la folie puerpérale à un cas sur douze ou treize cas d'aliénées. Sur 310 cas de folie puerpérale, il en trouve 27 développés pendant la grossesse, 180 à la suite de l'accouchement, 103 pendant la lactation ; Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes*, *op. cit.*, 1858, p. 29.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les médecins reconnaissent plus qu'au début du siècle la rareté de la folie puerpérale, notamment concernant les femmes enceintes ; voir Pinard (Adolphe), article « Grossesse pathologique », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir par A. Dechambre, t. 47, 1886, p. 135.

⁴⁵⁹ Touzé (Félix), *De l'aberration des facultés intellectuelles...*, *op. cit.*, 1835.

⁴⁶⁰ *Ibid.*

Marcé relève aussi un exemple de monomanie touchant une femme enceinte dans le tome XV du *Journal de médecine* de Vandermonde : « Elle devenait hydrophobe pendant les quatre premiers mois de chacune de ses grossesses, dont le nombre fut de onze ; aussitôt après la conception, elle ne buvait que très peu : petit à petit l'horreur des liquides augmentait, au point que non seulement l'infortunée s'abstenait de boisson ou de tout autre aliment liquide, mais elle ne pouvait même supporter que d'autres bussent en sa présence... Lorsque des motifs impérieux l'obligeaient à traverser une rivière, elle se bouchait les oreilles, couvrait ses yeux d'un bandeau et chargeait deux hommes de la conduire de force », Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes*, *op. cit.*, 1858, pp. 37-38.

⁴⁶¹ Tissot mentionne deux accidents hystériques survenus chez des femmes enceintes et qui disparaissent après l'accouchement ; il cite aussi plusieurs cas d'affections convulsives limitées au terme de la grossesse ; Tissot, *Traité des nerfs et de leurs maladies*, Paris, Chambot, 1800, 2 t., p. 93.

⁴⁶² Il mentionne ainsi « une dame qui, pendant cinq grossesses consécutives, était devenue aliénée, et qui guérissait chaque fois par l'accouchement » ; Esquirol (Etienne), *Des maladies mentales...*, *op. cit.*, p. 392.

⁴⁶³ « La folie éclate plus souvent après la couche et pendant l'allaitement, que pendant la grossesse », *ibid.*, p. 71.

⁴⁶⁴ Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes*, *op. cit.*, 1858, p. 45.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 42

séduites, mises par leur maternité dans des circonstances fâcheuses, sont particulièrement victimes d'aliénation mentale. Pour Marcé, les primipares ne sont pas plus affectées que les femmes déjà mères ; il souligne aussi qu'une femme atteinte de folie pendant une grossesse ne l'est pas forcément pour les suivantes⁴⁶⁶. Le traitement de ces affections reste en tout cas dérisoire. Les médecins espèrent que l'accouchement mettra fin au délire, ce qui ne s'observe que rarement dans les cas de folie avérée. On hésite à employer des remèdes trop violents, de peur de provoquer un avortement. Les médecins se contentent le plus souvent de proposer « des conditions hygiéniques convenables »⁴⁶⁷, des saignées ou l'hydrothérapie.

On trouve cependant des médecins pour affirmer que si, chez certaines femmes, « l'intelligence est plus faible, les idées plus assurées ; chez d'autres, au contraire, la fécondation fait naître la gaieté, l'amabilité, l'amour du travail, une force physique extraordinaire et l'oubli des passions »⁴⁶⁸. Dans un sens ou dans l'autre, la femme enceinte se caractérise donc par l'excès.

Les troubles mentaux sont associés pour les médecins au calendrier biologique des femmes : la puberté, la grossesse et l'accouchement, ainsi que la ménopause sont des temps forts où la femme est particulièrement fragile⁴⁶⁹. Chacun de ces états a un rapport avec la menstruation, qui est un régulateur de la nature féminine. Pour Yvonne Verdier, cette désorientation des sens et des goûts féminins pendant la grossesse « proviendraient de la perte de la fonction périodique de la menstruation, de ce balancier interne qui fait le juste équilibre féminin. Tout se passe comme si, ayant perdu leur principe d'alternance, les femmes se mettent à marier les contraires ou à se fixer sur les extrêmes »⁴⁷⁰.

On ne dispose pas encore à l'époque de moyens permettant d'analyser et de guérir les troubles psychiques qui peuvent accompagner la grossesse, qu'on considère effectivement aujourd'hui comme une période de remaniement psychique important⁴⁷¹. Même s'il faut se méfier des anachronismes, force est de constater que l'insistance de la littérature médicale et des écrits privés d'autrefois sur les malaises physiques et l'instabilité émotionnelle de la gestation, notamment dans ses débuts, est riche de sens. La confirmation de la grossesse et les modifications physiologiques qui l'accompagnent, puis la fréquence de troubles divers, provoquent souvent un sentiment d'étrangeté et d'ambivalence. L'image de soi semble se troubler, la femme peut avoir du mal à se reconnaître et à se forger une nouvelle identité. Cette étape, perçue par les psychologues actuels comme un « temps de sidération » ou de « vacillement du sujet »⁴⁷², provoque souvent un sentiment de vulnérabilité qui fait douter la femme enceinte d'elle-même et de ses capacités. Malgré l'absence de concepts psychologiques autrefois, ce brouillage des limites corporelles et identitaires de la femme enceinte est néanmoins perçu et donne lieu à des croyances et à des représentations particulières.

Les effets puissants des émotions des femmes enceintes

En effet, si on craint tant la sensibilité des femmes enceintes, c'est parce qu'on pense que la mère joue un double rôle : d'un côté un « corps-écran, corps filtre » qui protège l'enfant, notamment du froid ou de la chaleur, mais aussi un « corps conducteur » qui transmet à l'enfant des influences pas

⁴⁶⁶ Il a connaissance de cas particuliers ou des femmes tombent malades quand elles sont enceintes d'un garçon et restent bien portantes si c'est une fille dont elles sont enceintes, *ibid.*, p. 44.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 54.

⁴⁶⁸ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1830.

⁴⁶⁹ Ripa (Yannick), *La ronde des folles. Femmes, folie et enfermement au XIX^{ème} siècle (1838-1870)*, Paris, Aubier, 1986, pp. 62-67.

⁴⁷⁰ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 53.

En effet Marcé souligne que le point commun des diverses folies puerpérales (grossesse, accouchement, lactation) tient à l'absence de règles, qui ont donc véritablement un rôle régulateur de l'organisme et du psychisme féminins ; Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes*, *op. cit.*, 1858.

⁴⁷¹ Les psychanalystes considèrent aujourd'hui que la grossesse produit une crise psychique et maturative qui conduit à un remaniement identitaire important. Sur ce sujet, voir :

- Ammaniti (Massimo), Candelori (Carla), Pola (Marisa), Tambelli (Renata), *Maternité et grossesse...*, *op. cit.*

- Bydlowski (Monique), *Je rêve un enfant...*, *op. cit.*

- *Id.*, *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, *op. cit.*

- Spiess (Martine), « Le vacillement des femmes en début de grossesse », *Sur le terrain*, n°157, 2002, n°3, pp. 42-50.

⁴⁷² Spiess (Martine), *ibid.*

toujours bénéfiques⁴⁷³. Cette croyance s'intègre dans la théorie ancienne de la médecine des signatures ; des relations magiques, des sympathies et des correspondances se tissent entre l'univers et les êtres vivants. Des liens étroits et complexes unissent la mère et l'enfant par l'intermédiaire de la nature et des astres. La grossesse rend aussi particulièrement vulnérable au monde environnant : « Enceinte, la femme est un être qui a perdu ses frontières, comme si les limites soudain agrandies et démesurées de son corps distendu ne la garantissaient plus de rien, mais engloutissaient tout l'univers en vertu d'une communicabilité intense ; paradoxalement, elle est alors toute transparente, tandis que, lorsqu'elle perd son sang, elle a comme un écran entre elle et le monde »⁴⁷⁴. La femme enceinte est donc perméable aux chocs et aux émotions, qui ont des effets souvent néfastes⁴⁷⁵.

Pour Mauriceau, les passions « violentes, sont capables de mettre la confusion et le désordre dans la génération (...) et même de faire accoucher la femme sur l'heure »⁴⁷⁶. Bouchacourt reconnaît encore en 1905 que « les émotions vives et subites sont considérées assez généralement comme une cause indiscutable d'avortement », notamment par l'intermédiaire du système nerveux, qui provoque des contractions utérines et l'hémorragie⁴⁷⁷. Pour certains médecins, « une simple frayeur, un accès de colère, une légère répugnance » suffit à provoquer l'avortement⁴⁷⁸. Cette croyance est profondément ancrée dans les mentalités, comme en témoigne la littérature. Dans *Une vie* de Maupassant, la deuxième grossesse de Jeanne se solde par une fausse couche, provoquée par le choc de l'assassinat de son mari et de sa maîtresse, par l'époux de celle-ci :

Son émotion fut si vive qu'elle s'affaissa sans connaissances. Quant elle reprit ses sens, son père lui tenait la tête et lui mouillait les tempes de vinaigre. Il demanda en hésitant : « Tu sais ?... Elle murmura : « Oui, père ». Mais quand elle voulut se lever, elle ne le put tant elle souffrait. Le soir même elle accoucha d'un enfant mort : d'une fille⁴⁷⁹.

Les émotions fortes peuvent aussi avoir des conséquences redoutables pour l'intégrité physique du fœtus. En 1787, Alphonse Leroy donne un exemple de cette étroite symbiose entre la mère et le fœtus pendant la grossesse : « Une femme grosse se mit un jour en une colère extrême. Le sang se porta si vivement à la matrice et en même temps au cerveau de l'enfant qu'elle avorta quelques heures après. On vit un pariétal du fœtus brisé : le sang s'était épanché dans le cerveau (...). La matrice qui a conçu, reçoit les impressions comme le cerveau »⁴⁸⁰. Pour certains médecins, ce sont donc les propriétés particulières de l'utérus, cet organe à part, qui expliquent la proximité entre la femme et l'enfant à naître. D'autres avancent des explications différentes. Pour Bouyer, « Les passions tristes de l'âme peuvent devenir très funestes pour le fœtus ; quoiqu'[ils] n'agissent que lentement, les effets n'en sont pas moins constants, les mouvements du cœur sont ralentis » et par conséquent, il y a moins de sang dans les tissus et donc moins de nourriture pour l'enfant⁴⁸¹.

Tout ce qui est en rapport avec la mort doit être évité aux femmes enceintes, de peur que le fœtus n'en soit affecté, par contagion⁴⁸². On pense ainsi que si une femme grosse reste au pied du lit d'une personne agonisante, l'enfant qu'elle attend sera marqué d'une tache bleue au dessus du nez appelée « la bierre » ou la « bière ». Cette marque signifie que l'enfant ne vivra pas longtemps⁴⁸³. Il est donc recommandé aux femmes enceintes de ne pas se rendre aux enterrements ni rester en deuil plus de trois mois. On dit ainsi dans le Maine qu'une femme enceinte ne doit pas aller à l'enterrement car

⁴⁷³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 118.

⁴⁷⁴ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁷⁵ Des études récentes mettent en effet en évidence la nécessité de préserver les femmes enceintes du stress et de la dépression, facteurs notamment de naissances prématurées. Deux études américaines montrent en effet que les femmes enceintes dépressives ont deux fois plus de risques d'accoucher avant terme que les autres. La dépression pourrait modifier les sécrétions hormonales et agir directement sur le placenta ; magazine *Enfant*, janvier 2009, n°389.

⁴⁷⁶ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 118.

⁴⁷⁷ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905.

⁴⁷⁸ Boyron (François, Marcel), *De l'état de grossesse...*, *op. cit.*, 1840.

⁴⁷⁹ Maupassant (Guy de), *Une vie...*, *op. cit.*, pp. 201-202.

⁴⁸⁰ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse...*, *op. cit.*, 1787, p. 21.

⁴⁸¹ Bouyer (Hypolite), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1830.

⁴⁸² Par sa nature féminine, « la femme fixe davantage que l'homme le spectacle de la mort (...) [elle qui] connaît plus intimement de l'homme le mystère du « vivre », Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, p. 219.

⁴⁸³ Berton-Sebag (Sylvie), *Grossesse et naissance, tradition d'hier et d'aujourd'hui*, thèse de médecine, Paris, 1987, p. 9.

« l'enfant porte sa bière »⁴⁸⁴. Dans la Nièvre au XIX^{ème} siècle, on dit dans ce cas que le bébé est « jaune comme la mort ». Il est également déconseillé à une femme enceinte de fréquenter des malades, son enfant risquant de venir au monde sans couleurs, de dépérir et de mourir très vite⁴⁸⁵. Le journal de la reine Marie-Amélie témoigne de cette croyance dans l'opinion éclairée en 1820. On refuse ainsi à la duchesse de Berry, enceinte, de voir son mari agonisant pour épargner l'enfant à naître :

Il pria Caroline de se conserver pour elle et pour le gage que peut-être elle portait dans son sein. Il répéta ensuite plusieurs fois, « Emmenez ma femme, je crains que cela lui fasse trop de mal » (...) A peine étions-nous partis du théâtre que les douleurs du duc de Berry avaient augmenté et Dupuytren dit au roi : « Sire, je demande au roi de faire partir la duchesse de Berry pour l'enfant qu'elle porte dans son sein ». Le malheureux moribond l'entendit et ajouta : « Quoi, ma femme est encore là ? Qu'on l'emmène »⁴⁸⁶.

La duchesse ne peut d'ailleurs pas assister aux funérailles par crainte d'une fausse couche⁴⁸⁷. De manière moins dramatique, Georges Sand témoigne de cette croyance chez ses domestiques, même si elle craint au départ être victime d'une plaisanterie douteuse :

Le jardinier [Pierre Moreau] et sa femme qui sont mes factotums m'ont suppliée de ne pas les faire demeurer dans la maison. J'ai voulu en savoir la raison. Enfin le mari baissant les yeux d'un air modeste, m'a dit : C'est que madame a une tête si laide que ma femme, étant enceinte, pourrait être malade de peur. Or c'est de la tête de mort qui est sur ma table dont il voulait parler, du moins à ce qu'il m'a juré ensuite, car je trouvais la plaisanterie de très mauvais goût et je me fâchai⁴⁸⁸.

Les émotions « négatives » ne sont toutefois pas les seules à éviter. Pour Millot, « les passions agréables, tels que le plaisir, les exercices de l'amour, la joie, le contentement... » provoquent une dilatation de l'estomac qui diminue les sécrétions, ralentissent les fonctions vitales, aboutissant à une diminution des forces qui peut entraver la nourriture du fœtus⁴⁸⁹. Il ajoute que « ce sont les humeurs de la mère qui préparent ordinairement et le plus souvent, les maux physiques de l'enfant ; mais ce sont les fluides vitaux et spiritueux que le cerveau et la moelle épinière de l'enfant filtrent et élaborent dès le sein de sa mère, qui décident de sa constitution morale (...) »⁴⁹⁰. Le sort de l'enfant à naître est absolument dépendant de celui de sa mère ; il est le jouet de sa conduite, au moral comme au physique.

Un idéal pour la femme enceinte : une vie sans passions

Les auteurs recommandent donc unanimement à la femme enceinte de « prendre garde à bien dompter et modérer ses passions »⁴⁹¹ : tout excès est dangereux et cela d'autant plus que la mère ne peut pas les maîtriser. Comme l'indique le médecin qui s'adresse à Jeanne dans *Une vie* de Maupassant : « Calmez-vous Madame : toute émotion pourrait devenir grave ; car vous êtes enceinte »⁴⁹². La modération et la bonne tenue sont exigées dans le comportement de la femme enceinte. Mais si certains interdits se justifient par les risques réels encourus par le fœtus (éviter les chutes, par exemple), d'autres se placent plutôt dans le domaine moral ; l'enfant sert de prétexte à exiger une vie rangée et sans désir. Murat conseille ainsi d'appliquer à « l'esprit faible et malade une sorte de traitement moral »⁴⁹³ qui consiste principalement à distraire les femmes et à les occuper d'une manière agréable. Barbey ajoute que « tout ce qui entoure la femme enceinte [ne doit offrir] que des pensées riantes et des tableaux agréables »⁴⁹⁴. Les médecins recommandent cependant de ne pas

⁴⁸⁴ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, p. 69.

⁴⁸⁵ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁸⁶ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*, 13 et 14 février 1820.

⁴⁸⁷ « Caroline était au lit par précaution », *ibid.*, 23 février 1820.

⁴⁸⁸ Sand (Georges), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie d'Agoult, début janvier 1836.

⁴⁸⁹ Millot (Jacques-André), *L'art d'améliorer...*, *op. cit.*, 1801, Chap. I, pp. 68 et sq.

⁴⁹⁰ *Ibid.*

⁴⁹¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. ?

⁴⁹² Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 129.

⁴⁹³ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 438-440.

⁴⁹⁴ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1813.

pousser trop loin l'exercice des fonctions intellectuelles pendant la grossesse, avec l'argument que « les idées trop sérieuses, les discussions trop métaphysiques, ne sont pas faites en général pour les femmes et, à plus forte raison pour les femmes enceintes »⁴⁹⁵ : « L'exercice des facultés intellectuelles, poussé trop loin, épuise les forces, les femmes doivent éviter, pendant la gestation, tout sujet d'étude qui nécessite de profondes méditations, les lectures d'agrément sont les seules auxquelles elles puissent se livrer »⁴⁹⁶.

On doit aussi prévenir chez la femme les émotions pénibles. Marc recommande de multiples mesures pour protéger les femmes enceintes. Il demande par exemple à la police « d'éloigner (...) des lieux publics, cette foule d'estropiés, de mutilés, qui cherchent à exciter la compassion »⁴⁹⁷, de limiter l'exposition des morts dans les églises, d'éloigner les femmes des exécutions et spectacles analogues. Il préconise aussi de faire enfermer les chiens vagabonds, les bêtes à cornes à la campagne et d'abandonner l'usage de la cloche funéraire qu'on fait retentir à chaque décès⁴⁹⁸. Il est aussi conseillé à l'homme de faire preuve de douceur, d'égards, d'indulgence pour les caprices et les bizarreries de leurs femmes. Ces recommandations de calme pendant la grossesse semblent s'apparenter aux conseils actuels qui recommandent d'éviter les émotions fortes à une femme enceinte, à cause de la trop forte charge d'adrénaline qu'elles pourraient entraîner⁴⁹⁹. En fait, dans les représentations traditionnelles, c'est plutôt parce que le corps de la mère et celui de l'enfant sont confondus : toute action sur l'un rejaillit immédiatement sur l'autre⁵⁰⁰.

La perméabilité du corps de la femme enceinte et la sensibilité du fœtus aux émotions maternelles conduisent à évoquer le rôle attribué à l'imagination⁵⁰¹ des femmes enceintes.

2. La vertu imaginative des femmes enceintes

Les « envies » des femmes enceintes

Un préjugé ancien attribue à la femme enceinte un appétit déréglé et des « envies » soudaines et impérieuses, principalement alimentaires mais qui peuvent aussi toucher toutes sortes d'objets. On dit d'ailleurs « envieux comme une femme grosse », tant l'idée paraît aller de soi que la grossesse prédispose au désir. Balzac a laissé une description très détaillée des « envies » irrésistibles des femmes enceintes dans ses *Mémoires de deux jeunes mariées*. Il fait parler Renée de Lestorade de ses « dégoûts », de ses « troubles » et des « singuliers appétits de la grossesse »⁵⁰² :

Si je dois te dire les choses comme elles sont, au risque de te causer quelque déplaisance pour le métier [de mère], je t'avoue que je ne conçois pas la fantaisie que j'ai prise pour certaines oranges, goût bizarre et que je trouve naturel. Mon mari va me chercher à Marseille les plus

⁴⁹⁵ Emelin (Gabriel), *Considérations physiologiques et générales...*, *op. cit.* 1811.

⁴⁹⁶ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 438.

⁴⁹⁷ Marc, article « Grossesse, médecine légale », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 514-516.

⁴⁹⁸ Marc assure que cela « affecte le moral de chacun et est plus particulièrement nuisible aux femmes enceintes, surtout lorsque la personne décédée est une victime de l'enfantement et de ces suites. Alors chaque son de cloche est un *memento mori* qui, retentissant à l'oreille des femmes enceintes, remplit leur âme de terreur ». Il rapporte un exemple où une épidémie de fièvre puerpérale dans une région faisait sonner la cloche souvent et répandait terreur parmi les femmes. On retrouve le même genre de conseils chez Murat qui préconise d'« éloigner de tous les lieux publics les objets capables d'affecter l'imagination, principalement les mendiants mutilés, affligés de maladies hideuses (...), condamner quelques fois au silence la cloche funèbre qui annonce la mort ou les convois, et renvoyer aux journaux consacrés aux sciences les récits d'avortements et de monstruosité que les rédacteurs de papiers nouvelles publient avec tant d'indécence », Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 440.

⁴⁹⁹ Les progrès scientifiques ont permis de mieux évaluer les interactions biologiques entre la mère et le fœtus. On a réalisé que l'état émotionnel de la mère a effectivement un impact sur le fœtus, par le biais de messages chimiques complexes.

⁵⁰⁰ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 60.

⁵⁰¹ Ce terme pouvant aussi bien désigner la pensée d'un être monstrueux vu en rêve par la femme enceinte, que le spectacle d'un estropié dans la vie réelle ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 118.

⁵⁰² Balzac (Honoré), *Mémoires de deux jeunes mariées*, Paris, Garnier Flammarion, 1979 (1^{ère} éd. 1840), pp. 192-193.

belles oranges du monde ; il en a demandé de Malte, de Portugal, de Corse ; mais ces oranges, je les laisse. Je cours à Marseille, quelquefois à pied, y dévorer de méchantes oranges à un liard, quasi pourries, dans une petite rue qui descend au port, à deux pas de l'Hôtel-de-Ville ; et leurs moisissures bleuâtres ou verdâtres brillent à mes yeux comme des diamants : j'y vois des fleurs, je n'ai nul souvenir de leur odeur cadavéreuse et leur trouve une saveur irritante, une chaleur vineuse, un goût délicieux. Eh ! bien, mon ange, voilà les premières sensations amoureuses de ma vie. Ces affreuses oranges sont mes amours. Tu ne désires pas Felipe autant que je souhaite un de ces fruits en décomposition. Enfin je sors quelquefois furtivement, je galope à Marseille d'un pied agile, et il me prend des tressaillements voluptueux quand j'approche de la rue : j'ai peur que la marchande n'ait plus d'oranges pourries, je me jette dessus, je les mange, je les dévore en plein air. Il me semble que ces fruits viennent du paradis et contiennent la plus suave nourriture. J'ai vu Louis se détournant pour ne pas sentir leur puanteur. Je me suis souvenue de cette atroce phrase d'Obermann, sombre élégie que je me repens d'avoir lue : *Les racines s'abreuvent dans une eau fétide !* Depuis que je mange de ces fruits, je n'ai plus de maux de cœur et ma santé s'est rétablie. Ces dépravations ont un sens, puisqu'elles sont un effet naturel et que la moitié des femmes éprouvent ces envies, monstrueuses quelquefois⁵⁰³.

Ce passage met en évidence l'attrance notoire des femmes enceintes pour des aliments ordinairement peu appétissants, situés aux frontières du goût : les oranges « quasi pourries », déjà moisies et puantes illustrent leur appétit dépravé⁵⁰⁴. L'aspect excessif et impérieux de ces envies les assimile au sentiment et au désir amoureux dans ce qu'il a de plus sensuel. Saveur, chaleur, goût et odeur de ces oranges sont désignés par des termes ambigus et contrastés. A la fois « cadavéreuses », « irritantes », mais aussi « suaves », « délicieux », venant « du Paradis », ces fruits incarnent les excès du tempérament de la femme pendant la grossesse et le balancement entre la vie et la mort, propre à cet état. Renée confesse même ressentir à l'idée de consommer ces oranges, des « tressaillements voluptueux » qui évoquent les plaisirs physiques de l'amour, mais aussi les représentations anciennes sur l'utérus, animal avide tapi dans l'organisme féminin. Cependant, les envies sont ici expliquées rationnellement comme le signe d'un besoin particulier de l'organisme maternel, qui lui permettent de rétablir son équilibre et de guérir les maux de la grossesse⁵⁰⁵.

La plupart des médecins partagent cette analyse et sont conciliants avec ces envies alimentaires – qu'ils croient ou non au pouvoir de l'imagination dans ce domaine. Ces appétits déréglés ont d'ailleurs une place ancienne dans les maux de la grossesse et sont désignés depuis l'Antiquité sous le terme de « pica »⁵⁰⁶. Si l'estomac demande cet aliment « c'est qu'il est capable de digérer ce qu'il a souhaité avec tant d'ardeur »⁵⁰⁷. Dionis indique d'ailleurs : « J'en ai vu qui pendant toute leur grossesse n'ont vécu que de salades bien vinaigrées et qui ont donné de gros enfants »⁵⁰⁸. Bouchut reconnaît aussi que « quant aux envies de grossesse (...) il n'y a aucun inconvénient à les

⁵⁰³ *Ibid.*

La littérature médicale des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles fourmille d'exemples d'envies de femmes enceintes. Citons un exemple : « La mère d'un homme de ma connaissance étant enceinte, ne put un jour résister au penchant qui la portait à enlever de chez un rôtisseur une volaille que l'on avait à peine retirée de la broche. Cette femme, riche d'ailleurs, n'avait eu d'autre motif en commettant cette action, que celui d'apaiser aussitôt l'appétit vif que la vue et le fumet de la volaille avaient tout à coup excité en elle, et qui lui avait ôté momentanément la faculté de réfléchir sur l'inconvenance de sa conduite », Marc, art. « Grossesse, médecine légale », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 506.

⁵⁰⁴ Yvonne Verdier souligne que les envies alimentaires se portent surtout sur des « catégories périphériques dans la pensée alimentaire », comme l'aigre ou l'acide. Ces saveurs « sont également extrêmes dans la mesure où, à la limite, elles rappellent le « tourné », qui représente la phase ultime de l'aigreur et de l'acidité, et confinent à l'intolérable. Enfin, elles paraissent se situer dans une gamme de saveurs marquées sur le plan masculin, vouant la femme qui n'a plus ses règles à un comportement gustatif aberrant » ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 51.

⁵⁰⁵ Berthier (Philippe), « Accoucher au masculin (Balzac : Mémoires de deux jeunes mariés) », dans *Corps, littérature et société (1789-1900)*, sous la direction de Jean-Marie Roulin, Saint-Étienne, Publication de l'université de Saint-Étienne, 2005, p. 293-305.

⁵⁰⁶ Pour les médecins de l'Antiquité, la pica est causée par la corruption ou le déséquilibre de certaines humeurs ; Pancino (Claudia), « La croyance aux envies.. », *art. cit.*, p. 156.

⁵⁰⁷ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, 1718, pp. 137 et sq.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

satisfaire quand elles ne sont pas déraisonnables »⁵⁰⁹. On le voit, les sens et le jugement moral de la femme enceinte sont affectés pendant la grossesse, ce qui explique ce comportement bizarre. Mais ces envies sont lourdes de conséquences si elles ne sont pas satisfaites.

En effet, l'imagination de la femme enceinte se voit conférer le pouvoir d'imprimer sur le corps enfant les traces de ses émotions et de ses désirs, traces appelées justement « envies »⁵¹⁰. Les anomalies du nouveau-né seraient liées à l'impression faite sur l'imagination de la mère par le biais de ses sens, principalement par le regard. Certains ethnologues considèrent que des idées similaires se retrouvent également aujourd'hui dans d'autres cultures, mais la question est discutée⁵¹¹. En tout cas, dans la civilisation occidentale, les racines de cette croyance sont très anciennes et multiples. Pour les partisans du rôle de l'imagination – les imaginationnistes – cette idée trouverait son origine dans la Bible, dans la partie de la *Genèse* consacrée au troupeau de Laban et de Jacob. Benjamin Bablot raconte ainsi que :

Jacob convient, avec son beau-père, que tous les petits tachetés de diverses couleurs, qui naîtront du troupeau dont la garde lui est confiée, lui appartiendront : en conséquence de cet accord, Jacob cherche à mettre en jeu l'imagination des brebis et des chèvres. Il jonche de branches de diverses couleurs le fond des canaux où il a coutume de faire boire son troupeau. Par cet innocent stratagème (...) les femelles ne mettent presque bas que des petits marqués de diverses couleurs⁵¹².

Mais le texte biblique n'est en fait pas utilisé totalement par les partisans de la thèse imaginationniste, car le verset suivant explique que c'est en couvrant les femelles par des béliers tachetés que ces caractères seront transmis⁵¹³. Les auteurs de l'Antiquité (Hippocrate⁵¹⁴, Aristote, Soranus, Pline⁵¹⁵) et les Pères de l'Eglise (Saint Jérôme, Saint Augustin) évoquent aussi la croyance aux envies et le

⁵⁰⁹ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1867, pp. 98-100.

⁵¹⁰ A l'article « Envie », le *Dictionnaire* de Furetière, reprend bien les deux sens du mot « envie » :

« Envie. (...) On dit proverbialement, *c'est une envie de femme grosse*, pour dire un appétit déréglé pour quelque chose de mauvais, à cause que les femmes en cet état mangent plusieurs choses qui ne valent rien. On appelle aussi les marques qui en viennent sur le corps de l'enfant *des envies* » ; *Dictionnaire universel...*, Furetière (Antoine), op. cit., 1702, t. 1, p. 780.

Il semble que la désignation des taches cutanées comme des « envies » ne date que du XVII^{ème} siècle ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », art. cit., pp. 523-524.

⁵¹¹ Arnold Van Gennep considérait les « envies » comme d'origine magique, selon « la théorie du transfert par contact, absorption ou à distance de la puissance magique », Van Gennep (Arnold), *Manuel du folklore française contemporain*, t. I, 1943, rééd. Paris, 1998, pp. 116 et sq.

Lise Bartoli recense sur tous les continents de nombreux exemples de croyances aux « envies » alimentaires des femmes enceintes et à leur capacité à influencer sur le physique et le mental de leur enfant. Ainsi dans les Andes péruviennes, une envie non assouvie passe pour provoquer l'avortement. En milieu populaire égyptien, on croit que la marque faite sur l'enfant ressemblera à l'aliment désiré, etc. ; Bartoli (Lise), *Venir au monde*, op. cit., Chap. X : Les envies des femmes enceintes, pp. 101-105.

Joël Coste souligne au contraire que les ethnologues ont trop souvent établis un postulat d'invariance concernant la croyance aux « envies », négligeant les versions anciennes ou savantes de la représentation et son évolution ; il considère que la croyance aux « envies », telle qu'on la conçoit en Occident, n'a pas vraiment d'équivalent dans les sociétés extra-européennes. Il évoque à l'appui de son argumentation l'avis de Claude Lévi-Strauss, qui a vivement critiqué le rapprochement établi par James Frazer entre certains tabous alimentaires de la grossesse en Mélanésie et les envies des femmes européennes ; Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, 1962, pp. 96-98 ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », art. cit., p. 520 et p. 525.

⁵¹² Bablot (Benjamin), *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes, dans laquelle on passe successivement en revue tous les grands hommes qui, depuis plus de deux mille ans, ont admis l'influence de cette faculté sur le fœtus, et dans laquelle on répond aux objections de ceux qui combattent cette opinion*, Paris, 1788, p. 8 ; *Genèse*, Chap. XX, v. 37 et suiv.

⁵¹³ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 48.

⁵¹⁴ Selon Hippocrate, « si une femme enceinte a envie de manger de la terre ou des charbons et en mange, l'enfant qui est mis au monde porte sur la tête un signe provenant de ces choses », Hippocrate, *De la superfétation*, dans *Œuvres complètes*, Paris, éd. Littré, t. VIII, 1853, p. 79.

⁵¹⁵ « Les ressemblances tiennent sans doute à l'imagination, sur laquelle on pense que beaucoup de circonstances fortuites exercent de l'influence, la vue, l'ouïe, les souvenirs et les images qui frappent au moment de la conception. La pensée même qui traverse subitement l'esprit de l'un ou l'autre parent passe pour déterminer ou altérer la ressemblance », Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, l. VII, éd. Littré, Paris, 1848, p. 287.

pouvoir de l'imagination maternelle, qui sont repris par presque tous les penseurs de jusqu'au XVII^{ème} siècle (notamment par Ambroise Paré, Montaigne et Descartes⁵¹⁶). Cependant, les idées des auteurs anciens sont souvent arrangées et modifiées de façon à accrédi-ter les effets de l'imagination de la femme enceinte, sans que ce soit réellement le cas⁵¹⁷. On prête ainsi à Hippocrate le sauvetage d'une princesse accusée d'adultère parce qu'elle avait enfanté d'un enfant noir, alors que son mari avait la peau blanche. Le médecin aurait invoqué la présence d'un portrait de « maure » accroché au lit de la femme et qu'elle aurait regardé pendant toute sa grossesse⁵¹⁸. Le corpus hippocratique ne mentionne rien de tel, mais ce genre d'histoire est par contre abondamment repris par la suite.

Cette théorie de l'imagination maternelle a été largement acceptée par la communauté scientifique jusqu'au début du XVIII^{ème} siècle. On l'a retrouve mentionnée ou discutée dans tous les ouvrages d'obstétrique, dans les encyclopédies ou les dictionnaires (médicaux ou non), mais aussi dans nombre d'ouvrages savants et dans les livres consacrés aux « erreurs populaires en matière de santé et de maladie »⁵¹⁹, ce qui témoigne de sa prégnance dans la culture savante. La vogue de cette théorie s'explique parce qu'elle permet d'expliquer scientifiquement et socialement deux questions épineuses jusqu'à cette date : celle de la ressemblance des enfants aux parents et celle des monstres.

La théorie « imaginationiste »

Au XVII^{ème} siècle et pendant une partie du XVIII^{ème} siècle, les arguments des imaginationnistes continuent de convaincre nombre de savants. En vertu de la loi de similitude, la femme impressionnée par un objet ou une personne vue (ou un récit entendu), fabrique dans son corps quelque chose qui ressemble à ce qui l'a impressionnée⁵²⁰. Cela explique pourquoi il faut satisfaire les désirs, même insolites, de la femme enceinte, faute de quoi le fœtus pourrait en porter les traces révélatrices sur le corps⁵²¹. Dans les mentalités populaires, il ne faut pas faire payer l'aliment désiré, car cela passe pour porter malheur à la mère ou à l'enfant. En Corse, on ajoute que le refus de satisfaire une envie de grossesse peut se retourner contre la personne : des orgelets surviennent ainsi à ceux qui ont refusé quelque chose à une femme enceinte⁵²².

La plupart des auteurs antiques fixent ce rôle de l'imagination au moment de la conception⁵²³. Au XVII^{ème} siècle Mauriceau, tout en refusant de croire à certaines propriétés de l'imagination maternelle, n'en considère pas moins que le fœtus est malléable dans les tous premiers temps de la grossesse : « Je ne veux pas pourtant nier que l'imagination n'ait quelque force d'imprimer au corps de l'enfant des marques de cette nature, mais cela ne peut arriver que dans les commencements de la grossesse et principalement dans le moment de la conception »⁵²⁴. D'autres auteurs fixent plutôt la

⁵¹⁶ René Descartes (1596-1650) dans *La Dioptrique*, publié avec *Le Discours de la méthode*, en 1637, explique que les rayons lumineux, émis par un objet ou une personne, sont perçus par l'œil et se meuvent dans le nerf optique jusqu'au cerveau et à la glande pinéale « siège du sens commun », où ils forment une « peinture ». Il ajoute qu'elle « peut passer de là par les artères d'une femme enceinte, jusqu'à quelque membre déterminé de l'enfant qu'elle porte en ses entrailles, et y former ces marquées d'envie, qui causent tant d'admiration à tous les Doctes », Descartes (René), *Discours de la méthode..., corpus des œuvres philosophiques en langue française*, Fayard, 1986, pp. 115-116.

⁵¹⁷ Ainsi Aristote évoque les envies des femmes enceintes, mais sans forcément prêter des pouvoirs particuliers à l'imagination maternelle, contrairement à ce que laisse à penser Bablot au XVIII^{ème} siècle.

⁵¹⁸ Boaiustau (Pierre), *Histoires prodigieuses*, éd. préf. par Yves Florenne, Club français du livre, 1961, p. 25.

⁵¹⁹ Joël Coste a remarqué que le thème des envies maternelles est un véritable leitmotiv de la littérature des *Erreurs*, puisqu'il le repère onze fois entre 1578 et 1892 ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 508.

⁵²⁰ Laget (Mireille), « Rites de grossesse, médicalisation de la grossesse dans la France de l'Ancien Régime », *Fantasmes et masques de grossesse, op. cit.*, p. 40.

⁵²¹ Yvonne Verdier souligne que le désir de la femme enceinte doit plutôt être prévenu par son entourage : « On doit la deviner. C'est sa présence, son regard qui parlent et qu'on doit interpréter ; c'est la chose désignée des yeux qu'on doit lui accorder » ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire..., op. cit.*, p. 50.

⁵²² Loux (Françoise), *Le jeune enfant..., op. cit.*, p. 56.

⁵²³ C'est le cas notamment de Pline. Paré rapporte un exemple de cet auteur, souvent repris, d'un enfant né avec une tête de grenouille car sa mère « ayant la fièvre, une de ses voisines lui conseilla, pour guérir de sa fièvre, qu'elle prît une grenouille vive en sa main, et qu'elle la tint jusqu'à ce que la dite grenouille fût morte. La nuit elle s'en alla coucher avec son mari et ils s'embrassèrent en concert et par la vertu imaginative ce montre avait été ainsi produit » ; Paré (Ambroise), *Ceuvres*, Paris, 1614, l. XXIV, « De la génération », p. 935.

⁵²⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses..., op. cit.*, 1681, p. 118 et sq.

période sensible au moment de la formation de l'enfant⁵²⁵ ou bien lors de l'animation du fœtus, c'est-à-dire lorsqu'il fait son premier mouvement. Mais comme le souligne Blondel, « la plupart des auteurs modernes conviennent que l'imagination peut agir sur le fœtus depuis le moment de la conception jusqu'à celui de l'accouchement »⁵²⁶.

Les envies sont attribuées autrefois au dérèglement et à la puissance malfaisante de l'utérus, « volontiers considéré comme un être indépendant, avide de sang, capable de s'agiter, de griffer et de mordre la future mère »⁵²⁷. On considère aussi que les envies des femmes enceintes sont nécessairement déraisonnables puisqu'elles sont habitées par un être encore privé de raison. A la fin de l'époque moderne, les imaginationnistes avancent d'autres arguments pour expliquer les pouvoirs de l'imagination maternelle. Ils montrent que, même hors de la grossesse, l'imagination peut avoir une influence sur le corps ; ainsi l'érection masculine peut être provoquée par des pensées érotiques⁵²⁸. Les auteurs insistent aussi sur la faible résistance des chairs du fœtus, qui ne peut contrecarrer la violence des esprits et des émotions, à la différence de l'organisme maternel. Certains imaginationnistes comparent ainsi l'imagination de la mère à un aimant très puissant qui peut modeler la matière molle du fœtus⁵²⁹. Les explications avancées mettent toujours en évidence la perméabilité et la plasticité absolue du corps pendant la grossesse. Les femmes, surtout lorsqu'elles sont enceintes, sont en symbiose avec la nature. Comme le souligne Jean-Pierre Peter, « ces corps (...) se fondent dans l'ordre naturel, le reproduisent ou l'absorbent, échangent avec lui des signes et des formes. Tout s'y imprime, ou reprend racine. Tout germe en elle, à ceci près que ce peut être aussi dans le désordre, à tort et à travers »⁵³⁰. Un médecin fait ainsi part à la *Société royale de médecine* du cas d'une fille qui se gavait de mousserons pendant sa grossesse, suivant en cela ses envies de femme enceinte, et voit venir au bout d'un certain temps un champignon à la mamelle⁵³¹... Mais ce qui transparait derrière ces représentations c'est la peur du monstre. Les anecdotes abondent sur les femmes qui accouchent d'enfants à tête d'animal pour avoir été effrayées en en croisant un ; les nouveau-nés à tête de chat, de chien ou de grenouille sont ainsi légions⁵³².

De manière générale, les auteurs considèrent que l'imagination a surtout des conséquences néfastes. Le *Grand Albert* indique qu'une frustration de l'envie peut mettre l'enfant en danger de mort :

Il faut néanmoins soigneusement observer ce qui suit, savoir que quand l'on sait qu'une femme est enceinte, de ne nommer jamais en sa présence quelque chose que ce soit dont elle pourrait prendre appétit, si on ne peut pas la lui donner au cas qu'elle la demande ; parce que, si elle la demandait et qu'on lui refusât, cela seroit capable de la faire avorter, à cause de la résistance qu'on feroit à son appétit, car le fœtus qui se trouve dans son ventre devient faible et meurt. Ainsi on doit avoir soin de donner aux femmes ce qu'elles demandent, comme du charbon ou quelque chose de semblable⁵³³.

L'imagination est source aussi de mutilations chez le fœtus. Le père Nicolas Malebranche (1638-1715), oratorien et philosophe célèbre, popularise cette idée à la fin du XVII^{ème} siècle dans son ouvrage *De la recherche de la vérité* (1674-1675)⁵³⁴. Il rapporte notamment le cas d'une mère qui

⁵²⁵ Ambroise Paré estime que les risques liés à l'imagination maternelle n'existent qu'avant que l'enfant soit formé, c'est-à-dire avant le trentième jour pour les mâles, et le quarantième pour les filles ; après, la pâte humaine déjà organisée est moins réceptive ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 119.

⁵²⁶ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus*, par J.-A. Blondel, docteur en médecine et membre du collège des médecins de Londres, trad. de l'anglais par A. Lebrun, Leyde, 1737, Chap. III.

⁵²⁷ Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus et histoire », *art. cit.*, p. 30.

⁵²⁸ Riolan (Jean), *Opera anatomica*, Paris, 1649, Chap. II, p. 835.

⁵²⁹ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, *op. cit.*, p. 11.

⁵³⁰ Peter (Jean-Pierre), « Entre femmes et médecins... », *op. cit.*, p. 345.

⁵³¹ Langres, 1780, SRM 180 ; cité dans *ibid.*, pp. 344-345.

⁵³² Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, pp. 177-178 ; voir dans son ouvrage les exemples les plus célèbres de cette imagination baroque. La question des monstres sera étudiée dans le chapitre V.

⁵³³ *Les admirables secrets d'Albert le Grand*, Francfort, 1703.

⁵³⁴ Il reconnaît trois fonctions à l'imagination maternelle : expliquer la transmission du péché originel (« en mangeant le fruit défendu, Eve, culpabilisée, transmet sa faute par effet de l'imagination à toute l'humanité future, comme le voulait la préexistence des germes »). La deuxième fonction était de comprendre l'hérédité

aurait regardé une exécution d'un criminel et qui met au monde un enfant « dont le corps est rompu à l'endroit où on rompt les criminels » :

Les enfants, dit-il, voient ce que leurs mères voient, entendent les mêmes cris, ils reçoivent les mêmes impressions des objets et sont émus par les mêmes passions. Les coups qu'on donna au malfaiteur, frappant violemment l'imagination de la mère et par contrecoup le tendre cerveau de l'enfant, dont les fibres ne pouvaient résister au torrent des esprits, furent rompus⁵³⁵.

La pensée de Malebranche en matière d'imagination est très populaire à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle, comme en témoigne l'article « Imagination » du dictionnaire de Furetière⁵³⁶, ainsi que les multiples reprises de l'anecdote citée ci-dessus jusqu'à la fin du siècle⁵³⁷.

De manière plus bénigne, l'imagination des femmes enceintes est liée aux « envies ». Il s'agit de désirs insatisfaits de la mère, surtout alimentaires, qui réapparaissent sur le corps de l'enfant principalement sous forme d'« envie » ou « *nævus* » (souvent une tache de couleur rouge). Richerand évoque ainsi, sans y croire :

Les diverses sortes de taches ou envies dont la peau des enfants peut offrir l'empreinte, nous trouvons que ces taches, d'une forme différente, et d'une couleur qui varie depuis le rose pâle jusqu'au brun foncé, ressemblent le plus ordinairement à un pois ou à une lentille. On en a vues qui avaient quelque chose de l'aspect d'un grain de groseille, d'une cerise, d'une fraise, d'une prune, d'une grappe de raisin, d'une huître. Souvent la peau est velue dans ces endroits et les poils dont elle est couverte sont également variables, pour la quantité comme pour la couleur. On raconte, pour rendre la chose plus merveilleuse, que des fraises au visage ont offert tous les phénomènes de la végétation, ont fleuri au printemps, se sont colorées au moment de la maturité des fraises, puis flétries⁵³⁸.

Ces envies alimentaires correspondent en général à de bonnes nourritures et à des aliments rouges, parfois difficiles à trouver car hors saison, comme les fraises en hiver⁵³⁹. Les envies sont souvent liées aux goûts et aux modes de consommation de chaque époque ; on compte ainsi beaucoup d'envies de café ou de chocolat au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Les conséquences d'une « envie » insatisfaite ne sont pas toujours des marques sur la peau. La malformation du palais et de la lèvre supérieure appelée « bec de lièvre » passe couramment pour une envie de lièvre non satisfaite ou par la vue de l'animal pendant la grossesse⁵⁴⁰. En haute Bretagne, si le désir d'une femme enceinte n'est pas contenté, l'enfant « naît avec la langue attirée hors de la bouche » (signe de soif)⁵⁴¹. Cet exemple montre que l'envie ne traduit pas toujours un désir maternel ; c'est parfois l'enfant qui s'exprime par l'intermédiaire du corps de sa mère. Les enfants filles passent d'ailleurs pour provoquer des envies plus fortes que les garçons.

comme la ressemblance des enfants aux parents ; la troisième permettait d'expliquer l'origine des monstres ; Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 167.

⁵³⁵ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, *op. cit.*, Ch. IV, pp. 28-45.

⁵³⁶ « Imagination. Puissance, faculté de l'âme pour concevoir les choses et s'en former une idée. (...) Le propre de l'imagination est de faire concevoir les objets sous des images corporelles, tracées dans le cerveau. (..) MALEB. Une imagination forte est une disposition du cerveau qui le rend capable de vestiges et de traces extrêmement profondes. ID. La nouveauté des objets frappe l'imagination. On voit d'étranges effets de la force de l'imagination des femmes grosses » ; article « Imagination », *Dictionnaire universel...*, Furetière (Antoine), *op. cit.*, 1702, t. 2.

⁵³⁷ On trouve mention de cet exemple chez Petit, Maupertuis, Bablot, etc.

⁵³⁸ Richerand (A. B.), *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1810, pp. 20-21.

⁵³⁹ Yvonne Verdier indique que les envies sont souvent « un désir à contretemps, hors saison, un goût pour le trop vert ou le trop mûr, les fruits sûrs ou blets, pour ce qui agace les dents. (...) Etant temporairement privées de leur balancier interne – leurs règles – les femmes ont leurs sens comme déséquilibrés » ; Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 52.

Françoise Loux explique aussi ces envies décalées par rapport aux saisons par l'attitude différente des femmes à l'égard du temps pendant la grossesse ; Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui...*, *op. cit.*, p. 132.

⁵⁴⁰ Cette idée, déjà évoquée par Laurent Joubert, prévaut encore dans la population à la fin du XIX^{ème} siècle, comme en témoigne l'ouvrage de Mouret (Louis-Auguste), *Des erreurs populaires en médecine*, Le Puy, 1872, pp. 194-196 ; cité par Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 516.

⁵⁴¹ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 56.

Ces envies sont parfois considérées comme « pathologiques ». Certaines mangent « avec délice du marc de café avec du vinaigre à l'estragon »⁵⁴², d'autres de la craie ou du charbon, voire du mortier ou encore des briques... Devant ces envies parfois délirantes, les médecins sont nettement moins conciliants et complaisants. Ils n'hésitent pas, comme Bouchut « à les combattre dès que ce sont des fantaisies inconvenantes ou ridicules »⁵⁴³. Certaines femmes poussent la bizarrerie jusqu'à manifester des envies de chair fraîche, en particulier de celle de leur mari. Divers cas de vampirisme ou de cannibalisme sont ainsi relatés avec complaisance par les médecins⁵⁴⁴. Le médecin Langius, repris par Chambon de Montaux, évoque une femme grosse des environs de Cologne, qui voulait manger son mari : « Elle l'assassina pour satisfaire son féroce appétit ; elle en avait salé une grande partie, pour rendre son plaisir plus durable. Rassasiée de ce ragoût barbare, elle avoua son crime aux amis de son époux qui cherchaient en vain le lieu de sa retraite »⁵⁴⁵. Touzé évoque aussi une femme qui donna plusieurs coups de canif à son mari pendant son sommeil pour en sucer les plaies. Plusieurs auteurs mentionnent aussi cette femme qui voulait à tout prix croquer dans l'épaule d'un boulanger, ce que celui-ci finit par lui accorder, après discussion avec le mari et moyennant finance⁵⁴⁶.

Ce genre d'histoire fait les délices des caricaturistes du XIX^{ème} siècle, comme Pigal dans une lithographie intitulée *Les envies de femmes grosses* (1823), où il représente une femme enceinte retenue de force par son mari car elle veut s'attaquer à un boulanger, heureusement défendu par des ouvriers armés de pelles à pain. Sur l'image ci-dessous, on remarque aussi au dernier plan deux autres femmes enceintes en train de satisfaire leurs envies respectives : l'une dévorant un fruit, l'autre un morceau de viande.



« Les envies des femmes grosses », Pigal 1823, lithographie de Langlumé, 25 x 32 cm, paru dans *Album comique de pathologie pittoresque*, Paris, Tardieu, 1823

⁵⁴² Touzé (Félix), *De l'aberration des facultés intellectuelles...*, *op. cit.*, 1835.

⁵⁴³ *Ibid.*

⁵⁴⁴ Debay évoque un exemple : « On connaît l'histoire de cette femme qui n'avait pas de plus grand plaisir, pendant sa grossesse, que d'attirer les petits enfants dans sa cave, pour leur piquer les veines avec une grosse épingle et en sucer le sang » ; Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique*, *op. cit.*, 1878, pp. 365 et sq.

⁵⁴⁵ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.* 1785, pp. 112-113.

⁵⁴⁶ Laurent Joubert : « On comte qu'une fame d'Auvergne, qui eut grande phantasie de manger de la chair d'un boucher, qui montraoit ses bras decouverts fort blancs et charnus, elle contrainte de ce fol appétit, le dit au boucher, qui fut bien pitoyable, que sur le champ il taiha un loupin de chair de sa cuisse et le lui donna », Joubert (Laurent), *Erreurs populaires...*, *op. cit.* Pour Joël Coste, cette histoire, qui se trouve à la même époque dans l'ouvrage du hollandais Liévin Lemme, dans *Les occultes merveilles et secrets de la nature* (trad. franç., Paris, 1567, I. I, Ch. V) fait partie des « mythes flottants » qui alimentent une rumeur et se diffusent rapidement sur de vastes aires géographiques grâce au relais de l'écrit ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 518. Pinard rapporte encore à la fin du XIX^{ème} siècle, ce cas de « femme, non aliénée d'ailleurs, qui voulait manger l'épaule d'un boulanger son voisin, et dont le mari s'entendit avec cet homme qui consentit à se laisser mordre à prix d'argent (Roderic a Castro) », Pinard (Adolphe), article « Grossesse pathologique », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 138.

Pour les médecins, ce genre de comportement extrême sort cependant du cadre des envies « normales » de la femme enceinte et ils ont cherché à l'expliquer en évoquant la vengeance ou la folie due à la grossesse. Cette focalisation sur des cas extrêmes, probablement rares dans la réalité, n'est cependant pas anodine ; elle évoque les mythes antiques de dévoration ou encore les femmes ogresses qui hantent les contes de fée. Elle témoigne d'une « conception un peu effrayante de la femme enceinte : elle apparaît comme un être vorace, inassouvi, insatisfait, aux pouvoirs redoutés, dont les désirs sont à la fois inévitables et irrésistibles, et qu'il faut s'efforcer d'apaiser par tous les moyens »⁵⁴⁷.

Il semble aussi que ces « envies de chair fraîche » renvoient à la sexualité féminine et que les médecins exercent souvent sur ce sujet une autocensure. La forme de certaines « envies alimentaires » est d'ailleurs particulièrement explicite⁵⁴⁸. Richerand mentionne ainsi le cas d'« une demoiselle [qui] portait sur l'avant-bras la figure du scrotum : c'était un sac de peau pendante, ridée et couverte de poils comme les bourses d'un homme »⁵⁴⁹. Depuis l'Antiquité, les médecins évoquent régulièrement l'intensité accrue des désirs sexuels féminins pendant la grossesse, mais la référence aux « envies sexuelles » tend à se développer à l'époque moderne⁵⁵⁰. La double interprétation, alimentaire et sexuelle, des « envies » explique le conseil donné de « mettre la main à son cul », pour détourner la localisation de « l'envie ». En effet, certains savants, comme Malebranche, pensent que la mère doit toucher une partie cachée de son corps⁵⁵¹, afin que la marque sur l'enfant ne soit pas visible, comme s'il existait une correspondance topographique exacte entre le corps de la mère et celui de l'enfant⁵⁵². Joël Coste avance l'hypothèse que la connotation érotique et ambiguë du mot « cul » pouvait faire comprendre le conseil comme une « invitation à la masturbation, devant une envie sexuelle ne pouvant être assouvie, afin d'éviter des marques trop explicites de l'objet de la frustration sur le corps de l'enfant »⁵⁵³.

⁵⁴⁷ Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*, p. 29.

⁵⁴⁸ Certains auteurs du XIX^{ème} siècle utiliseront d'ailleurs cette idée pour nier le rôle de l'imagination maternelle, arguant le fait que, dans ce cas, tous les enfants seraient défigurés par les pensées impures de leur mère pendant la grossesse. Richerand, très pudibond, s'abrite derrière un confrère et indique ainsi : « Un auteur a fait sur cette seule question un ouvrage volumineux. Il combat cette erreur avec une multitude de raisons décisives, et maniant tour à tour le sérieux et la plaisanterie, dans sa légèreté vraiment germanique, il va jusqu'à dire que, si l'erreur était fondée, les enfants seroient presque tous souillés par l'image d'une partie que je ne peux nommer, et qu'il prétend être l'objet de la convoitise du plus grand nombre de femmes enceintes, surtout vers les troisième ou quatrième mois de la grossesse. L'auteur allemand écrit en latin, et nomme chaque chose par son nom, mais le lecteur français veut être respecté », Richerand (Anthelme Balthazar), *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1812, pp. 20-21.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, pp. 16 et sq.

⁵⁵⁰ Joël Coste remarque en effet que les médecins antiques et les auteurs, jusque dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, ne mentionnent pas particulièrement les « envies sexuelles » des femmes enceintes (même si certains auteurs évoquaient par ailleurs l'insatiabilité sexuelle de la femme enceinte, comme Aristote). Il suppose que l'élargissement du contenu des envies à ce domaine traduit un nouveau regard médical porté sur la sexualité féminine à partir de la Renaissance, en lien avec les Réformes. L'importance de cette question aurait envahi le discours médical des « envies », jusqu'alors focalisé sur les excentricités alimentaires et annoncerait le ralliement des médecins à la rigueur sexuelle, qui deviendra effective au XVII^{ème} siècle ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, pp. 527-528.

⁵⁵¹ Pour Richerand, Malebranche « étoit si convaincu de l'influence qu'exerce l'imagination des mères sur la production de ce phénomène, qu'il donnoit aux femmes le burlesque conseil de se gratter le derrière lorsqu'elles désiroient quelque chose pendant leur grossesse, afin, disoit-il, que l'enfant en portât la marque sur des parties que l'on cache d'ordinaire », Richerand (Anthelme Balthazar), *Des erreurs populaires...*, *op. cit.*, 1812. Déjà en 1578, Laurent Joubert n'accorde aucun fondement à cette croyance ; Joubert (Laurent), *Erreurs populaires au fait de médecine et de régime de santé*, Bordeaux, 1578.

⁵⁵² Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, pp. 510-511.

Françoise Loux souligne que cette croyance, répandue en milieu populaire encore au XX^{ème} siècle, traduit la double relation entre la mère et l'enfant : « par l'intermédiaire du désir de la mère qui imprime sa forme sur le corps de l'enfant, par l'intermédiaire de la main maternelle qui désigne la partie du corps affectée chez l'enfant » ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 56.

⁵⁵³ Il ajoute que la masturbation est recommandée dans plusieurs situations par certains médecins au Moyen Age, comme la suffocation de matrice, « il n'est donc pas totalement impossible que des médecins aient aussi pu préconiser la masturbation pendant la grossesse et notamment au début de celle-ci, dans la période de formation de l'embryon, où celui-ci risque à la fois d'être « décroché » de l'utérus par un rapport sexuel, et d'être « imprimé » par la vertu imaginative de la mère », Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 529.

Mais ces envies ne sont pas uniquement alimentaires ou sexuelles. On rapporte l'exemple d'un enfant breton né avec « une fleur rouge » car sa mère avait ardemment désiré une robe rouge⁵⁵⁴. Les envies viennent aussi de sentiments abstraits comme le patriotisme ; on voit ainsi pendant la Révolution la fleur de lys céder la place au bonnet phrygien sur la peau de certains enfants⁵⁵⁵.

Cependant, les médecins reconnaissent aussi des vertus à l'imagination féminine : elle permet notamment d'expliquer la ressemblance physique avec les parents en l'absence de connaissances sur l'hérédité. C'est parce que la femme regarde et pense beaucoup à son mari pendant l'union sexuelle que ses enfants lui ressemblent⁵⁵⁶. En effet, la confusion est fréquente entre la notion d'hérédité et celle de congénitalité. Pendant longtemps, on ne fait guère la différence entre les conséquences des actions qui précèdent la conception et celles qui ont lieu pendant la grossesse. Déjà, dans l'Antiquité, circule l'idée que l'imagination maternelle peut être utilisée pour faire un bel enfant. Soranos d'Ephèse évoque dans sa *Gynécologie*, l'histoire d'un tyran de Chypre très laid qui oblige sa femme à contempler pendant les rapports sexuels des « statues admirables », ce qui lui permet d'être le « père de beaux enfants »⁵⁵⁷. Cette histoire est reprise d'innombrables fois depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne (notamment par Galien et saint Augustin)⁵⁵⁸. Witkowski évoque aussi la « coutume des femmes lacédémoniennes » qui plaçaient dans leur chambre à coucher les portraits des héros célèbres pour leur beauté comme Endymion, Narcisse, Adonis, etc.⁵⁵⁹

A l'époque qui nous intéresse, ce genre de conseil est toujours valable. Pour avoir un bel enfant, on conseille à la femme enceinte de regarder de beaux tableaux ou des images agréables. Les représentations de l'Enfant Jésus sont particulièrement conseillées, on espère retrouver les traits divins chez le futur enfant. Dans le Berry au XIX^{ème} siècle, on recommande aux futures mères de regarder un saint « bien sculpté » à l'Eglise, plutôt que les statues représentant des corps martyrisés⁵⁶⁰. Au cours du XVIII^{ème} siècle et au XIX^{ème} siècle, on cherche à exploiter cette capacité pour améliorer d'autres qualités chez l'enfant à naître. Pour Morel de Rubempré, « une vérité irrécusable est que nos facultés intellectuelles ont avec les corporelles un rapport tel, qu'elles peuvent être transmises par la génération, et nous ne pouvons révoquer (...) que c'est dans le sein de sa mère que chacun de nous a puisé son tempérament qui influe longtemps sur ses facultés intellectuelles et sur son caractère »⁵⁶¹. Aussi conseille-t-il à la femme enceinte de se livrer à des lectures, des spectacles et des pensées susceptibles d'exercer avantagement son intelligence : « Qu'elle ne perde pas de vue que le fruit qu'elle porte dans ses entrailles est une véritable portion d'elle-même, laquelle communique immédiatement avec son cœur par le cordon ombilical et reçoit, conséquemment, toutes les impressions bonnes ou fâcheuses qu'elle éprouve elle-même »⁵⁶². A la fin du XIX^{ème} siècle, ces idées sont reprises par certains penseurs dans l'optique d'améliorer l'espèce humaine⁵⁶³.

On imagine sans peine l'angoisse que ces diverses croyances peuvent susciter chez les femmes. Les médecins en témoignent : « Inquiètes et alarmées au moindre évènement, elles perdent la gaîté, le repos, le sommeil. Leur sang en est altéré ; la crainte d'un mal imaginaire leur fait souffrir des maux réels et devient préjudiciable à l'état de l'enfant »⁵⁶⁴. En effet, le préjugé imaginationniste

⁵⁵⁴ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 56.

⁵⁵⁵ Darmon raconte qu'en l'an III de la République, une fille portant sur le sein gauche un bonnet phrygien, permit à sa mère de recevoir une pension de 400 francs du gouvernement, au nom de son patriotisme (il s'agit en fait probablement d'une ectopie cardiaque) ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 177.

⁵⁵⁶ Demangeon (J.-B.), *Considérations physiologiques sur le pouvoir de l'imagination maternelle durant la grossesse*, Paris, 1807.

Si par contre, l'enfant ressemble au meilleur ami du mari, cela s'explique uniquement parce qu'au moment de l'union sexuelle, la femme a pensé un peu trop à cet ami si cher... l'imagination à parfois bon dos !

⁵⁵⁷ Gourevitch (Danièle), « Se mettre à trois pour faire un bel enfant, ou l'imprégnation par le regard », *L'évolution psychiatrique*, 1987, t. 52, fasc. 2, pp. 559-553.

⁵⁵⁸ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux-enfants...*, *op. cit.*, pp. 43-44.

⁵⁵⁹ Witkowski (Gustave J.), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, 1894, p. 9.

⁵⁶⁰ Marie-France Morel cite le cas d'une femme qui « eut un enfant aux mains paralysées sur le ventre, comme la statue en cire de sainte Viviane dans l'église Saint-Sulpice », Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*, p. 27.

⁵⁶¹ Morel de Rubempré, *Les secrets de la génération...*, *op. cit.*, 1824, p. 96.

⁵⁶² *Ibid.* Chap. III, pp. 139 et sq.

⁵⁶³ Voir le chapitre VIII.

⁵⁶⁴ Bellet (Isaac), *Lettres sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes*, Paris, 1745.

maintient la mère dans une position de grande faiblesse et de vulnérabilité par rapport au monde qui l'entoure. On comprend d'autant mieux cette inquiétude qu'il n'y a pas vraiment de moyen de lutter ou de prévenir ces effets de l'imagination. Si certains auteurs anciens rapportent la possibilité de détourner par la main la localisation d'une envie, peu de médecins accordent du crédit à cette idée à la fin de l'époque moderne. Quelques praticiens rapportent, en y accordant plus ou moins foi, la possibilité de traiter les « envies » sur la peau par l'application de placenta de primipare⁵⁶⁵.

Ce qu'on voit à travers ces exemples c'est surtout l'ignorance des médecins, incapables d'expliquer une naissance pathologique, mais aussi leur crédulité. Comme le souligne Jean-Pierre Peter, « la critique rationnelle, si naturelle à ces gens de médecine, finit parfois par vaciller, face aux défis que leur adresse, sans répit, l'énigme des corps féminins dont les fruits particuliers savent prendre de si prodigieuses formes ». Il cite notamment le cas d'un médecin, s'adressant à la *Société royale de médecine*, qui « cède à la pression de son épouse pour communiquer le cas d'un de ses enfants, au demeurant mort le troisième jour, venu au monde avec un visage tout pareil à celui de l'angelot vermillonné, ornement de l'autel qui fascinait sa femme grosse, à l'église chaque semaine »⁵⁶⁶.

La polémique sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes

Certains savants sont cependant sceptiques. Déjà au XVII^{ème} siècle, Mauriceau dénonce les superstitions liées aux envies : « C'est bien à tort qu'on blâme quantité de femmes, de ce que leurs enfants viennent au monde marqués de taches rouges et livides, qui défigurent extrêmement le visage de quelques-uns »⁵⁶⁷. Il conteste l'idée que cela puisse venir de l'envie de boire du vin ; il remarque d'ailleurs que, dans les régions où on boit du vin blanc, les taches sont rouges quand même ! Au XVIII^{ème} siècle, la polémique enfle entre savants et une multitude de publications voient le jour, opposant imaginationnistes et anti-imaginationnistes. Les arguments sérieux à prétention scientifique sont souvent mêlés d'anecdotes et d'humour potache⁵⁶⁸. Les idées anti-imaginationnistes tendent à devenir majoritaires au cours du XVIII^{ème} siècle dans la communauté des savants. Ainsi, l'Académie des sciences devient plus sceptique. En 1721, il n'est plus question que du pouvoir que « l'on attribue communément » à l'imagination ; en 1727, on laisse entendre que les « habiles physiciens » n'y croient plus⁵⁶⁹. L'évolution des théories de la génération, notamment le succès de la théorie de la préformation des germes, donne de nouveaux arguments aux médecins pour rejeter la théorie imaginationniste. Ils avancent divers arguments anatomiques, philosophiques ou psychologiques pour contester le rôle attribué à l'imagination maternelle. Ils sont rassemblés dans l'étude d'un médecin anglais farouchement anti-imaginationniste, Jacques-Auguste Blondel, *Dissertation physique sur la force de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus*, parue en 1737 à Leyde⁵⁷⁰. En se basant sur la raison et l'expérience, il conteste l'opinion courante, jugée « ridicule et absurde », « que l'imagination d'une femme grosse [soit] capable d'imprimer la figure ou la ressemblance de l'objet qu'elle a en vue, sur le corps de l'enfant »⁵⁷¹. En 1745, Maupertuis dans sa *Vénus Physique*, refuse également le préjugé imaginationniste mais admet qu'une femme soumise à un désordre violent puisse accoucher d'un enfant contrefait⁵⁷². Buffon et l'*Encyclopédie*⁵⁷³ de Diderot et d'Alembert refusent également d'admettre un lien entre la forme de l'objet perturbateur et celle du fœtus.

⁵⁶⁵ Ce traitement est notamment mentionné au XVIII^{ème} siècle par Turner (Daniel), *Traité des maladies de peau en général*, Paris, 1743, p. 234, mais il est contesté au XIX^{ème} siècle par les médecins, tout en restant en usage dans la population ; voir Borianne (J.), *Essai sur les erreurs en médecine répandues dans le département de la Haute-Vienne et sur ses dangers*, thèse, Paris, 1831, pp. 20-22 ; Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, pp. 514-515.

⁵⁶⁶ Le médecin précise « Sans rien croire à l'imagination des femmes pour faire impression sur l'embryon, voici un fait connu de toute la ville, et mon épouse m'oblige malgré moi de vous en faire part (...) », Langres, 1982, SRM 180 ; Peter (Jean-Pierre), « Entre femmes et médecins... », *art. cit.*, p. 344.

⁵⁶⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 128.

⁵⁶⁸ Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 518.

⁵⁶⁹ Roger (Jacques), *Les sciences de la vie...*, *op. cit.*, p. 214.

⁵⁷⁰ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, *op. cit.*, 1737.

⁵⁷¹ *Ibid.*, Chap. I.

⁵⁷² « Qu'une femme troublée par quelques passions violentes, qui se trouve dans un grand péril, qui a été épouvantée par un animal affreux, accouche d'un enfant contrefait, il n'y a rien que de très facile à comprendre. Il y a certainement entre le fœtus et la mère, une communication assez intime, pour qu'une violente agitation

Ces auteurs démontent nombre d'arguments des imaginationnistes, notamment le fait que si les fœtus devaient être influencés par toutes les émotions ou les envies de leur mère, les enfants seraient des caméléons très bigarrés⁵⁷⁴ et « la race humaine dégènerait insensiblement en monstres »⁵⁷⁵. Blondel souligne que de nombreuses femmes sont effrayées mais ne donnent pas pour autant naissance à des êtres difformes ou marqués et qu'au contraire, des cas de difformités se produisent, sans que l'imagination les ait précédés⁵⁷⁶. Il essaye même d'appuyer son raisonnement par des statistiques pour montrer la rareté des monstres ou des marques qui pourraient être dus à l'imagination maternelle⁵⁷⁷. En outre, il fait du fœtus, dès sa conception, un être indépendant, « un individu distinct et séparé du corps de la mère »⁵⁷⁸. Il conteste l'idée qu'il y ait « une communication entre la circulation du sang de la mère et celle de l'enfant par le moyen de l'arrière faix »⁵⁷⁹. Il refuse aussi la possibilité d'une communication entre le cerveau de la mère et celui de l'enfant et réfute l'idée, soutenue par Malebranche, que les fœtus voient et entendent les mêmes choses que leur mère. Pour lui, les « pensées de la mère (...) ne sont pas à la portée de l'entendement de l'enfant, qui n'est point encore formé par la connaissance des objets extérieurs »⁵⁸⁰. En tant qu'animalculiste et partisan de la préexistence des germes, Blondel considère qu'il n'est pas possible pour l'imagination de la mère d'« effacer les linéaments ou traits du fœtus, qui préexistent à la conception et qui subsistaient depuis la création de l'univers »⁵⁸¹.

Toutefois, les penseurs anti-imaginationnistes cherchent à expliquer le processus psychologique qui conduit les femmes à incriminer leur imagination. Ils considèrent qu'on tourmente celle ayant mis au monde un enfant difforme « pour la faire souvenir si elle n'a pas eu envie d'une telle ou telle chose, ou bien si elle n'a pas été surprise et effrayée par quelque objet affreux. De cette manière on la fait aisément convenir que les taches de son enfant ne sont que l'effet de son imagination, n'osant le désavouer de crainte qu'on ne dise qu'elle affecte de se distinguer des autres femmes »⁵⁸². Maupertuis indique aussi que les femmes enceintes « ne se soucient d'avoir eu ces désirs ou ces craintes qu'après qu'elles sont accouchées d'un enfant marqué ; leur mémoire leur fournit tout ce qu'elles veulent, et en effet il est difficile que dans un espace de neuf mois, une femme n'ait jamais en peur d'aucun animal, ni envie de manger aucun fruit »⁵⁸³.

Les anti-imaginationnistes souhaitent également proposer des explications alternatives aux anomalies des enfants. Blondel avance que les mutilations dont souffrent les enfants peuvent résulter de divers traumatismes : matrice trop étroite, imprudences de la mère pendant sa grossesse ou des sages-femmes au moment de la naissance etc. Il montre également que « par les bizarreries de la Nature », les difformités existent aussi dans le règne végétal⁵⁸⁴. En outre, il pense que celles-ci peuvent résulter d'un problème lors du développement du corps, certaines parties s'accroissant plus

dans le fœtus y cause des désordres auxquels les parties de la mère pouvaient résister mais auxquels les parties trop délicates du fœtus succombent (...) Mais il ne faut pas confondre ces faits avec ceux où l'on prétend que l'imagination de la mère imprime au fœtus la figure de l'objet qui l'a épouvantée, ou du fruit qu'elle a désiré manger. La frayeur peut causer de grands désordres dans les parties molles du fœtus, mais elle ne ressemble point à l'objet qui l'a causée » ; Maupertuis, *La Vénus physique*, op. cit. 1745.

⁵⁷³ Dans l'*Encyclopédie*, à l'article « Envie », il est indiqué que « ce mot se dit aussi des taches ou autres choses contre nature qui paroissent sur le corps des enfans nouveau-nés, que l'on attribue au pouvoir de l'imagination des femmes enceintes. (...) C'est mal-à-propos qu'elles sont nommées ainsi, lorsqu'elles sont réputées une suite de la crainte, de la frayeur », Diderot (Denis), d'Alembert (Jean le Rond), *Encyclopédie*, op. cit., t. 5, p. 735.

⁵⁷⁴ Demangeon (J.-B.), *Considérations physiologiques sur le pouvoir de l'imagination maternelle...*, op. cit., 1807.

⁵⁷⁵ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, op. cit., 1737, Chap. IV.

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ Sur une population de 100 000 enfants, il évalue le nombre de difformités importantes à 50, les taches ou marques à 250 ; « parmi les 100 000 femmes enceintes, moins de 25 000 sont exposées aux dangers et dérèglements de l'imagination, et cependant, au maximum 300 enfants sont difformes ou marqués, et peut-être seulement 150 de ces enfants dont la mère a été soumise à l'imagination », Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, op. cit., 1737, Chap. IV.

⁵⁷⁸ *Ibid.* Chap. VIII.

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ *Ibid.*, Chap. VI.

⁵⁸¹ *Ibid.*, Chap. VII.

⁵⁸² *Ibid.*, Chap. V.

⁵⁸³ Maupertuis, *Vénus physique*, op. cit., 1745.

⁵⁸⁴ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, op. cit., 1737, Chap. IX.

que d'autres. Les *navus* pourraient ainsi provenir de vaisseaux bouchés qui déchargeraient leur sang au niveau de la peau. Plus simplement il pense aussi que l'œuf, comme le fœtus, peuvent être exposés dans le corps de la femme à des maladies qui provoqueraient des difformités, comme l'*hernia spinalis*, causée par « l'humeur aqueuse qui se forme au bas de l'épine du dos »⁵⁸⁵. Il reconnaît également la transmission héréditaire de certaines indispositions, comme les écrouelles ou la goutte, que l'on retrouve sur plusieurs générations⁵⁸⁶.

Toutefois, s'il refuse le pouvoir de l'imagination maternelle, Blondel, comme d'autres, accepte que le fœtus puisse « souffrir par les passions de l'âme de la mère (...) car le manque de ce qu'elle souhaite avec passion est capable de la faire languir, de la priver de son repos et même de sa nourriture »⁵⁸⁷. Il considère que la peur, la colère, la surprise peuvent provoquer un avortement et que « les mouvements violents et convulsifs » du diaphragme et de l'abdomen et de la matrice qui « presse ou foule le tendre enfant et lui cause par là des dislocations, des fractures, des mutilations, des hernies, des ecchymoses »⁵⁸⁸. La « force et la violence sur le corps du fœtus » peut d'ailleurs expliquer les marques et les difformités de certains enfants. Il reconnaît aussi que certaines naissances contre-nature peuvent s'expliquer par le courroux divin ; preuve de la difficulté pour les médecins d'abandonner les schémas explicatifs anciens.

Les arguments anti-imaginationnistes ne sont pas toujours considérés comme totalement convaincants au XVIII^{ème} siècle, puisqu'en 1748 La Mettrie réfute Blondel en arguant que « le fœtus ressent l'impétuosité de l'imagination maternelle, comme une cire molle reçoit toutes les sortes d'impressions, et que les mêmes traces ou envies de la mère peuvent s'imprimer sur le fœtus (...) »⁵⁸⁹. En 1788, dans *Dissertation sur les pouvoirs de l'imagination des femmes enceintes*⁵⁹⁰ Benjamin Bablot attaque en règle les arguments anti-imaginationnistes. Dans la première partie de l'ouvrage, il cite les opinions successives de nombreux auteurs de l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne, dont Hecquet, Malebranche, Andry ou Boerrhave, mais il se contente de compiler des exemples, sans croiser les idées des uns et des autres. Dans la deuxième partie, il réfute en neuf points les opinions des anti-imaginationnistes, principalement tirées de l'ouvrage de Blondel. Il conteste l'indépendance du fœtus par rapport à l'organisme maternel ; pour lui, le sang et les humeurs de la mère se transmettent à l'enfant, comme l'atteste la transmission de la vérole *in utero*⁵⁹¹. Il conteste l'absence de communication entre l'esprit de la mère et le cerveau de l'enfant, sans toutefois l'expliquer. Il se contente de donner de nombreux exemples pour montrer que l'imagination provoque des effets physiques importants (comme le blanchissement des cheveux en une nuit à la suite d'un choc important). Bien souvent, faute d'arguments scientifiques incontestables, il confesse que la génération est un phénomène encore bien trop obscur pour démentir l'influence de l'imagination maternelle sur le fœtus. Il se fait aussi le défenseur des femmes, injustement accusées par les anti-imaginationnistes, et veut éviter la guerre dans les ménages. En effet,

On ne verrait plus, de toutes parts, que des pères malheureux repousser de leurs bras avec horreur des enfants dont le défaut de ressemblance avec eux déposerait au tribunal de leur jalousie, contre les faux adultères de leurs épouses. La somme des maux physiques attachés à

⁵⁸⁵ *Ibid.*

⁵⁸⁶ *Ibid.* Chap. IX.

⁵⁸⁷ *Ibid.* Chap. I.

⁵⁸⁸ *Ibid.*

⁵⁸⁹ Brouard-Arends (Isabelle), *Vie et images maternelles...*, *op. cit.*, Première partie.

⁵⁹⁰ Bablot (Benjamin), *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceinte...*, *op. cit.*, 1788.

⁵⁹¹ Bablot rapporte encore avec naïveté l'histoire d'une femme de « Châlons » qui met au monde un enfant très ressemblant à l'évêque de la ville :

« Sans avoir jamais parlé une seule fois à son prélat [mais elle] avait eu occasion, comme bien d'autres, de le voir souvent, soit en public, soit à l'autel, [et] ne cessait, dans les premiers temps, et pendant tout le cours de sa grossesse, de répéter, à qui voulait l'entendre, qu'elle mourait d'envie de baiser ce vertueux Prélat. Ce désir chez elle fut si violent, que, quand elle accoucha on crut reconnaître (...) l'ébauche de tous les traits de Mgr l'Évêque. Les années, en développant la physionomie de cet enfant, développèrent aussi cet air de noblesse et cette douce majesté qui s'allient si heureusement sur la figure de ce prélat... Monseigneur l'évêque voulut se convaincre par ses propres yeux de la réalité de ce phénomène ». Touché par cette conception spirituelle, l'homme d'Eglise fit preuve de « soins généreux » pour l'enfant... ; Bablot (Benjamin), *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceinte...*, *op. cit.*, 1788, pp. 95-96.

la triste condition des Reproductrices de l'Espèce humaine, n'est déjà que trop effrayante (...) ne souffrons pas que des dissertateurs froidement apathiques ou cruels, établissent sur les ruines de l'expérience, un fantôme d'opinion qui ne rime à rien, et qui n'est propre qu'à éveiller dans le cœur de l'homme le démon de la jalousie, qu'à troubler le repos des familles, et à creuser, pour les femmes, un nouvel abyme de maux⁵⁹².

Les idées imaginationnistes perdurent chez certains médecins au XIX^{ème} siècle⁵⁹³

Encore en 1817, Marc considère qu'

Un grand nombre de physiologistes s'est efforcé de détruire, par des raisonnements plus ou moins plausibles, l'idée vulgaire d'une influence de l'imagination maternelle sur la conformation du fruit (...) Mais, tant que les lois de la génération resteront couvertes d'un voile impénétrable, pouvons-nous raisonnablement espérer que des théories présomptueuses parviendront à répandre du jour sur un point que les faits seuls peuvent éclairer ? (...) L'état actuel de nos connaissances physiologiques ne peut prouver ni infirmer absolument la réalité des regards. Quant aux faits, ils ne sont ni assez concluants pour admettre cette réalité aussi généralement et aussi facilement que le pense le vulgaire, ni assez dépourvus de toute vraisemblance pour la rejeter entièrement (...) Aussi douterais-je, devant des médecins, de ces effets de l'imagination maternelle ; je les nierais devant des femmes, et j'en soutiendrais la possibilité devant des personnes chargées du maintien de la santé publique »⁵⁹⁴.

On le voit, la prudence est de mise. De manière générale au XIX^{ème} siècle, les idées imaginationnistes sont beaucoup plus nuancées : les médecins ne croient plus aux envies, mais beaucoup affirment encore, tard dans le XIX^{ème} siècle, que la force de l'imagination des femmes enceintes peut avoir conséquences dramatiques sur leur enfant. Ainsi Demangeon refuse le rôle de l'imagination dans le sens vulgaire car cela « suppose le transport des idées de la mère sur son fruit avec le pouvoir de s'y fixer, en altérant les formes déjà empreintes »⁵⁹⁵. Cependant, il lui « paraît hors de doute que l'imagination maternelle est capable de déranger la forme ou la conformation primitive par la suite du trouble qu'elle peut occasionner dans la circulation et la nutrition »⁵⁹⁶. Encore en 1862, Bouchut déclare :

Il paraît certain, cependant, qu'il y a entre l'innervation maternelle et celle du fœtus un rapport tel que les impressions de l'une se transmettent à l'autre. La communication visible n'existe pas et personne ne songerait à l'affirmer ; mais la simultanéité d'impression révélée par les mouvements actifs du fœtus est incontestable. J'ai connu plusieurs femmes grosses qui, ayant le désir de manger une friandise ou d'avoir quelque chose qui leur plaise, sans pouvoir y arriver, voyaient cette contrariété se traduire par des mouvements tumultueux de l'enfant renfermé dans leur sein. J'en ai connu d'autres, au contraire, qui, après avoir éprouvé l'impérieux besoin de se mettre à table pour contenter leur appétit, ont ressenti en satisfaisant leur goût des mouvements très actifs de leur enfant, qui, selon elles, semblaient témoigner de sa part un contentement réel.

Comment expliquer ce fait ? Cela est difficile, et je n'y essayerai pas. Il me suffit de l'avoir constaté pour faire comprendre comment autrefois on croyait si fermement à l'influence des impressions morales de la mère sur la production des maladies et les difformités du fœtus. Il ne faut pas s'effrayer de ce mode d'action de l'influence maternelle, car toutes les fables qu'on a débitées au sujet des maladies du fœtus occasionnées par les envies de la mère sont

⁵⁹² *Ibid.*, p. 171.

⁵⁹³ Darmon rapporte pourtant que dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, des enquêtes menées en particulier dans les grandes maternités de Londres montraient le caractère subjectif du rôle accordé à l'imagination. On recensait tout ce qui avait impressionné les femmes pendant leur grossesse, or, toutes les réponses consignées dans un registre, sont négatives. Ce n'est qu'une fois que les femmes avaient connaissance de l'anomalie de leur enfant qu'elles lui trouvaient une explication liée au pouvoir de l'imagination ; Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation...*, *op. cit.*, p. 187.

⁵⁹⁴ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 513-514.

⁵⁹⁵ Demangeon (J.-B.), *Considérations physiologiques sur le pouvoir de l'imagination maternelle...*, *op. cit.*, 1807.

⁵⁹⁶ *Ibid.*

controuvées par l'observation attentive des faits. Les *envies non satisfaites* de la mère n'ont pas le danger qu'on leur attribue encore si généralement ; Les taches de naissance, les vices de conformation des enfants, qu'on rapportait jadis à cette cause, dépendent de circonstances différentes (...)⁵⁹⁷.

Toutefois, il cite un exemple qui montre la permanence des représentations dans le domaine de l'imagination maternelle. Un confrère, le Dr Kohler, rapporte dans l'*Union médicale*, en octobre 1861, le cas d'un enfant anencéphale, qui fait suite à une naissance précédente d'un enfant déjà anencéphale :

Le mari, en m'accompagnant, m'a dit que sa femme, pendant tout le temps de sa grossesse, avait toujours eu peur de mettre au monde un enfant semblable au premier. Cette femme avait un enfant bien portant et bien conformé de l'âge de quatre ans. Il me semble qu'il serait assez difficile d'expliquer physiologiquement ou mécaniquement ce fait. Il est palpable et patent. Je crois qu'il y a peu d'exemples qu'une femme soit accouchée de deux enfants anencéphales à un an de distance. Il est assez difficile de nier ici le rôle qu'a joué l'imagination vivement frappée de la mère. Je suis donc de ceux qui croient que l'on ne doit pas trop dédaigner les erreurs de l'Antiquité, et que, dans ce cas, la science des physiologistes modernes pourrait bien être en défaut⁵⁹⁸.

D'autres auteurs de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, tout en se moquant des légendes sur l'imagination maternelle, colportent donc toujours des exemples qui montent qu'ils accréditent encore cette croyance⁵⁹⁹.

De manière générale, au XIX^{ème} siècle, les « envies » et les pouvoirs de l'imagination maternelle sont cependant envisagés comme une croyance populaire fautive. Après 1870, plus aucun crédit ni attention n'est accordée aux envies maternelles dans le monde scientifique. Les médecins s'élèvent contre « les histoires aussi absurdes qu'ennuyeuses que le vulgaire raconte continuellement sur l'effet de l'imagination des mères sur leur enfant »⁶⁰⁰. Certains prétendent même qu'« aujourd'hui aucune femme du monde n'oserait chercher à l'accréditer dans la crainte de paraître ridicule »⁶⁰¹. La persistance du préjugé est attribuée principalement aux femmes. Certains médecins, particulièrement misogynes, considèrent que la nature féminine en elle-même prédispose à croire ce genre de balivernes. Pour Gustave Witkowski, le cerveau des femmes offre le terrain le plus favorable au développement des préjugés : leur penchant pour le mensonge, leur présomption et leur ignorance sont autant d'éléments qui favorisent cette « plante tenace »⁶⁰². Les classes populaires les plus basses, ignorantes, sont aussi jugées responsables de la permanence de cette croyance. Ces préjugés, ayant « encore de l'influence chez certaines personnes »⁶⁰³, sont notamment répandus dans « les classes de la société les moins civilisées »⁶⁰⁴ et chez les peuples inférieurs, pour certains médecins aux stéréotypes racistes bien ancrés. Bouchacourt considère ainsi que « l'action abortive des envies rentrées est surtout

⁵⁹⁷ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862.

⁵⁹⁸ *Ibid.*

⁵⁹⁹ Ainsi Debay se réfugie derrière l'autorité de Burdach : « L'érudit Burdach admet qu'il existe une telle harmonie sympathique entre les organes homonymes de la mère et du fruit, que lorsque ceux de la mère éprouvent une lésion, ceux du fruit peuvent subir un changement analogue dans leur texture et leur conformation. (...) La sœur du physiologiste Burdach, pendant une de ses grossesses, fut tellement effrayée par l'incendie d'un vaste édifice, qu'elle croyait voir continuellement une flamme devant ses yeux. L'enfant dont elle accoucha, bien conformé d'ailleurs, était marqué au front d'une tache en forme de flamme. Ces faits prouvent qu'il existe des rapports intimes entre la mère et le fœtus » ; Debay (Auguste), *Hygiène et physiologie du mariage...*, *op. cit.*, 1868, Chap. XXX : « Influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus », pp. 365 et sq.

⁶⁰⁰ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1813.

⁶⁰¹ Voisin (J.-C.), *De quelques préjugés relatifs à la médecine dans les départements de la Bretagne*, Vannes, Paris, 1831, pp. 43-44 ; cité par Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 514.

⁶⁰² Witkowski (Gustave), *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, Paris, Steinheil, 1887, p. 153.

⁶⁰³ Boyron (François Marcel), *De l'état de grossesse...*, *op. cit.*

⁶⁰⁴ Lechien (Joseph, Jean, Marie), *De la grossesse...*, *op. cit.*, 1847.

admise dans les pays où le développement intellectuel de la femme est tout à fait rudimentaire, son cerveau ayant conservé le type infantile ; il en est ainsi dans tout l'Orient »⁶⁰⁵.

Certains médecins choisissent l'humour pour se moquer de la croyance aux « envies ». Ainsi Debay, évoquant l'exemple d'une femme effrayée par un loir réfugié sous ses jupes, et qui aurait donné naissance à un enfant ressemblant à cet animal, déclare : « passe pour ces petits animaux (...) car si la frayeur provenait d'un rhinocéros ou d'un éléphant, l'accouchement deviendrait alors très inquiétant pour la femme »⁶⁰⁶. Il ajoute que si l'imagination maternelle avait de si grands pouvoirs, « la procréation des sexes à volonté serait très facile : il ne s'agirait plus que de désirer avoir un garçon ou une fille pour obtenir ce résultat, et l'on sait qu'il en est autrement »⁶⁰⁷. A la question de savoir s'il faut ou non satisfaire ces envies, il répond que « si la femme enceinte manifeste une irrésistible envie d'embrasser son mari sur l'occiput ou au talon, au lieu de l'embrasser sur les joues, c'est bizarre, mais nullement dangereux ; si l'envie était de le battre ou de lui jeter une pierre à la tête, devrait-on la lui passer ? Cela commence à mériter réflexion »⁶⁰⁸. Il prend ensuite un plaisir évident à accumuler les exemples d'envies fantaisistes, comme celui d'un homme recouvert d'œufs par femme, ou d'une femme voulant être battue, d'une autre encore qui veut manger des queues de rats crues au petit déjeuner... Il conclut cette énumération en disant : « Nous n'avons point raconté ce fait pour égayer le lecteur ; nous ne pouvons malheureusement pas en établir l'authenticité par le nom et les indications, que nous sommes obligés de taire ; mais nous avons cru devoir le citer, afin que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur les *envies* des femmes enceintes »⁶⁰⁹.

D'autres praticiens, moins moqueurs, conseillent parfois de ne pas chercher à contrarier cette croyance : « Elle y croit, et ce n'est pas cette croyance qu'il faut détruire, mais l'impression trop vive qu'elle peut déterminer sur une constitution bien disposée à la recevoir, les fantasmes des femmes enceintes pouvant occasionner une fausse-couche ou des effets funestes sur la santé de la mère et de l'enfant. De Courthille est moins conciliant que d'autres avec les « fantaisies » des femmes enceintes, car « il est prouvé par l'observation qu'une envie satisfaite donne toujours naissance à une autre plus singulière et extravagante »⁶¹⁰.

Certains traités d'accouchement n'abordent même plus cette question, qui fait figure de légende, indigne d'ouvrages scientifiques⁶¹¹. La médecine essaye de détruire ce préjugé, en oubliant qu'elle a été à l'origine de cette représentation, ou du moins de sa conceptualisation et de sa justification pendant plusieurs siècles⁶¹². Plusieurs savants de renom, comme Malebranche, ont contribué à recycler la représentation en lui donnant une caution scientifique et à la faire perdurer.

Les médecins peuvent désormais compter sur de nouveaux arguments pour expliquer les monstruosité et anomalies du corps humains grâce au progrès des sciences. Ainsi Debay indique que « depuis que la physiologie et l'anatomie pathologie ont soulevé un coin de voile derrière lequel se cachait la tératogénésie, ou formation des monstres, le pouvoir de l'imagination a été mieux connu, mieux précisé et beaucoup plus restreint »⁶¹³. Les *nævus* sont expliqués notamment comme « un état morbide du système capillaire de la peau »⁶¹⁴.

Le soupçon médical est aussi croissant envers les femmes ; les critiques misogynes se font plus dures. Les médecins incriminent la « malice du sexe » féminin⁶¹⁵ qui profite de son état pour satisfaire ses penchants naturels. Déjà en 1785, Chambon de Montaux dénonçait « les femmes [qui] maintiennent cette croyance, pour jouir d'une liberté qu'on ne pourrait pas leur accorder sous un

⁶⁰⁵ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905, Chap. III : Variations dans la durée de la grossesse.

⁶⁰⁶ Debay (Auguste), *Hygiène et physiologie du mariage...*, *op. cit.*, 1868, Chap. XXX : « Influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus », pp. 365 et sq.

⁶⁰⁷ *Ibid.* Chap. XXX, p. 365.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, Chap. XXXI : « Envies des femmes enceintes, doit-on les satisfaire ? », p. 375.

⁶⁰⁹ *Ibid.*

⁶¹⁰ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène et les devoirs des mères...*, *op. cit.*, 1832.

⁶¹¹ Par exemple, on ne trouve rien sur le sujet dans le traité de Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874.

⁶¹² Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 518.

⁶¹³ Debay (Auguste), *Hygiène et physiologie du mariage...*, *op. cit.*, 1868, Chap. XXX : Influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus, pp. 365 et sq.

⁶¹⁴ De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène et les devoirs des mères...*, *op. cit.*, 1832.

⁶¹⁵ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 123.

prétexte aussi spécieux ; quelques unes portent cet abus à un excès condamnable »⁶¹⁶. Witkowski reproche aussi aux femmes de profiter « de cette croyance pour remonter leur garde-robe, satisfaire leurs goûts luxueux et même commettre des vols ou des crimes ! »⁶¹⁷. Un médecin se fait peu d'illusions sur cette erreur : « Je n'espère pas la guérir, elle est trop vieille, et la moitié du genre humain est intéressée à ce qu'elle se perpétue. Quelques maris se rangeront au parti de la raison, mais les femmes, à qui j'enlève les moyens de se faire accueillir les fantaisies qui leur surviennent pendant leurs grossesses, crieront anathème, et l'on sait quel poids ont, en France, leur opinion et leur jugement »⁶¹⁸.

Si les médecins abandonnent progressivement la croyance aux envies et au pouvoir de l'imagination maternelle, qu'en est-il des femmes et de leur entourage ?

3. La permanence dans la société de la croyance de l'influence de la mère sur l'enfant

Une croyance profondément enracinée

L'idée que la femme enceinte modèle l'enfant qu'elle porte, par le biais d'une imprégnation physique, mais aussi par son regard, son imagination et ses désirs est très profondément ancrée dans les représentations collectives. Jusque dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, la croyance populaire ne se distingue pas vraiment des convictions médicales dans ce domaine. Alors que le scepticisme se développe chez les médecins au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la croyance aux envies reste particulièrement tenace dans la population.

Toutefois, dans certains écrits privés de la fin du XVIII^{ème} siècle, l'aspect le plus trivial de la croyance aux envies est tourné en dérision ou est un sujet de plaisanteries. Manon Roland évoque plusieurs fois dans ses lettres à son mari la croyance aux envies, mais sur un mode ironique, sans vraiment y croire. Ainsi, très impatiente de recevoir le courrier, elle indique qu'on satisfait tous ses désirs puisqu'« on a envoyé à la poste pour ma satisfaction ; j'étais si pressée d'avoir ta lettre ! c'était une envie de femme grosse et puis encore d'une femme... »⁶¹⁹. Plus tard, elle indique aussi :

Je me souviens parfaitement ne devoir envoyer une lettre que demain : mais j'ai grande envie de causer avec toi ; j'ai pourtant songé qu'en ne satisfaisant point cette envie, le poupon en serait peut-être marqué, et qu'alors nous aurions le plaisir de voir la couleur d'une envie de cette espèce. Comme ma curiosité n'est pas extrême, j'abandonne la connaissance de cette singularité et je vais mon train⁶²⁰.

Mais contrairement à ce que disent les médecins, la croyance aux envies n'est pas propre aux « commères » et aux classes les plus ignorantes de la société. Cette question passionne même un certain nombre d'hommes lettrés qui suivent les débats des savants sur le sujet. Mireille Laget a repéré dans les bibliothèques privées, notamment dans le fond Haguenu, légué en 1757 à la faculté de médecine de Montpellier, une dizaine de titres se rapportant à l'imagination des femmes enceintes : on y trouve les auteurs classiques : Blondel, Bellet, Letourneau, Roussel, Beauchêne, Bablot, etc.⁶²¹

De l'époque moderne jusqu'au XIX^{ème} siècle, la crédulité des médecins est aussi partagée par des grands personnages et des esprits éclairés. En 1601, à la naissance de son fils, Marie de Médicis explique la tache rouge au cou du futur Louis XIII par une envie de betteraves pendant sa grossesse. L'entourage de Madame de Sévigné partage aussi cette croyance de la force de l'imagination maternelle : « J'oubliais de vous dire que votre nièce ne s'est pas voulu fier à son mari la façon de son enfant ; elle le veut faire à l'image et semblance de sa cousine de Grignan et, pour cet effet, dès qu'elle a les yeux ouverts jusqu'à ce qu'elle se couche, elle a son portait devant elle. Si elle a l'imagination

⁶¹⁶ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, Chap. XXXVII : « Du pouvoir de l'imagination sur le fœtus et les envies », pp. 93 et sq.

⁶¹⁷ Witkowski (Gustave), *Histoire des accouchements chez tous les peuples...*, op. cit., p. 170.

⁶¹⁸ MCC***, *Erreurs et préjugés des gens de monde en hygiène et en médecine*, Paris, 1829, p. 36 et sq. ; cité par Coste (Joël), « Les envies maternelles... », art. cit., p. 514.

⁶¹⁹ Roland (Manon), *Correspondance...*, op. cit., 8 février 1781.

⁶²⁰ *Ibid.*, lettre à son mari, 25 juin 1781.

⁶²¹ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 209.

bien forte, elle fera le plus joli enfant de France »⁶²². Saint Simon rapporte aussi que, lors d'un grand dîner donné en 1711 par le cardinal de Noailles au dauphin et ouvert au public, le prince voulut que l'on prenne soin « d'une femme grosse qui s'y était fourrée et il lui envoya un plat dont elle n'avait pu dissimuler l'extrême envie qui lui avait pris d'en manger »⁶²³. Au temps des Lumières, malgré les progrès de l'esprit scientifique, la croyance perdure. Voltaire assure ainsi que « cette imagination passive des cerveaux faciles à ébranler fait quelquefois passer dans les enfants des marques évidentes de l'impression qu'une mère a reçue ; les exemples en sont innombrables ; et celui qui a écrit cet article en a vu de si frappants, qu'il dementiroit ses yeux s'il en doutoit »⁶²⁴. Napoléon cautionne également ce point de vue. Alors qu'il voyage aux Pays-Bas en 1810, accompagné de Marie-Louise, il « voit s'avancer une troupe de figures grotesques, les géants de Wetteren ; épouvanté pour l'impératrice alors enceinte, il s'écrie : « Pas de monstre ! pas de monstres ! » et il lance ses hussards sur les ventres d'osier... Au grand désespoir des autorités qui avaient cru faire plaisir à l'empereur ! »⁶²⁵. Les mémoires de la Duchesse d'Abrantès montrent également la prégnance de ces croyances chez les femmes des élites, au point qu'on les fait culpabiliser si elles n'éprouvent pas d'envies :

Ce fut ma mère qui commença, un jour où je dînais chez elle. « Ah ! mon Dieu, me dit-elle tout à coup en posant sa fourchette et en me regardant d'un air consterné. Ah ! mon Dieu ! Je n'ai pas songé à te demander quelle était ton envie.

- Mais je n'en ai pas, lui répondis-je.

- Tu n'as pas d'envie, dit ma mère. Tu n'as pas d'envie ! Mais cela ne s'est jamais vu ! Tu te trompes. C'est que tu n'y fais pas attention. J'en parlerai à ta belle-mère ».

Et voilà mes deux mères consultant entre elles. Voilà Junot qui, dans la terreur que je n'aie lui faire quelque enfant à hure de sanglier, me demandait tous les matins : « Laure, de quoi as-tu donc envie ? ». Ma belle-sœur qui revint de Versailles ajouta au chœur des questions (...) Ce qu'elle avait vu de personnes défigurées par des envies non satisfaites ne pouvait se nombrer. (...) Je finis par m'effrayer moi-même. (...) Je cherchais dans ma tête ce qui me plaisait le mieux et je ne trouvais rien. Enfin, un jour, il m'arriva de réfléchir en mangeant une pastille d'ananas qu'un ananas devait être une bien excellente chose. (...) Une fois que je me persuadais que j'avais envie d'un ananas, j'éprouvai d'abord un désir très vif, puis il augmenta lorsque Corcelet déclara que ce n'était pas le moment. Oh ! Alors j'éprouvai cette souffrance qui tient de la rage et qui vous met dans l'état de mourir ou de le satisfaire.

On finit par procurer à la duchesse, après de multiples démarches, un ananas, que le médecin lui ordonne de ne manger qu'au matin :

Je repoussai l'assiette loin de moi. « Mais... Je ne sais ce que j'ai, je ne puis manger de l'ananas ». Il me ramenait le nez sur la maudite assiette, ce qui provoqua une assertion positive que je ne pouvais pas manger de l'ananas. Il fallut non seulement l'emporter, mais ouvrir les fenêtres, parfumer ma chambre pour enlever jusqu'au moindre vestige d'une odeur qu'une seconde avait suffi à me rendre odieuse. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce fait, c'est que, depuis, je n'ai jamais pu manger de l'ananas sans me faire une sorte de violence⁶²⁶.

Ce texte est révélateur de la diffusion générale de cette croyance aux envies au début du XIX^{ème} siècle, tant chez les femmes que chez les hommes ou les médecins. Toutefois, les femmes de l'entourage semblent jouer un rôle particulier dans sa propagation, notamment les mères qui initient leurs filles aux secrets et aux usages de la maternité. Ce témoignage montre aussi les mécanismes psychologiques qui conduisent la femme enceinte à se trouver des envies, souvent farfelues, et à adopter une attitude proche du caprice. La duchesse ne semble cependant pas totalement dupe ; elle relate l'anecdote avec une certaine distance qui indique peut-être qu'au moment où elle publie ses mémoires (vers 1830), la

⁶²² Lettre de Bussy-Rabutin à Madame de Sévigné en 1675 (lettre 462), Sévigné (Madame de), *Correspondance*, op. cit., t. II, p. 201. La fille de Madame de Sévigné, Madame de Grignan, était souvent qualifiée de « plus jolie fille de France ».

⁶²³ Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), *Mémoires*, éd. Chéruel, 1856, t. VI, Chap. IV.

⁶²⁴ Voltaire, article « Imagination », *Dictionnaire Philosophique*, 1764, p.175.

⁶²⁵ *La Chronique médicale*, 1909, p. 684 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., pp. 119-120.

⁶²⁶ Duchesse d'Abrantès (Laure Junot), *Mémoires historiques sur Napoléon Ier, la Révolution, le Directoire, l'Empire et la Restauration*, 1831-1835.

croissance est en recul. Toutefois, à fin du XIX^{ème} siècle, le docteur Félix Brémond montre qu'elle n'a pas disparu :

Je viens de lire dans un grand journal qu'il est inutile de nommer, un « fait divers » conçu à peu près en ces termes : « Hier, vers quatre heures du soir, une méprise, qui pouvait avoir les suites les plus funestes, a mis en émoi les habitants de la rue (...). Un honorable commerçant de ce quartier poursuivait une femme élégamment vêtue, en l'appelant voleuse : « Arrêtez-là, criait-il aux passants, elle a encore à la main les citrons qu'elle vient de dérober à mon étalage ». La foule prenait le parti du marchand dévalisé, la femme allait être livrée à la police lorsque, par bonheur un vieillard cravaté de blanc vint à passer ; c'était son médecin. Le docteur s'avança, offrit son bras à la pauvre accusée et la ramena chez elle, en disant au fruitier confus : « Madame est enceinte, elle a eu une envie ». N'en déplaise au reporter diligent qui est l'auteur de cette histoire, je ne crois qu'il se trouve, en l'an 1891, beaucoup de médecins parisiens capables de déclarer publiquement ou en particulier, leurs craintes à l'égard des désirs de femme grosse non satisfaits (...) [par contre] Interrogez les femmes qui sont à la veille de donner un nouveau citoyen à la République, adressez-vous à la portière ou à la duchesse, questionnez la compagne de votre frotteuse ou l'épouse de votre banquier, demandez l'opinion de la rurale illettrée ou de la mondaine élevée dans un pensionnat à la mode, les renseignements que vous aurez recueillis vous feront voir que la théorie des envies a pour elle la majorité des femmes, et vous admirerez la sagacité profonde des esprits féminins en quête d'explication surnaturelle⁶²⁷.

La croyance aux envies est si répandue qu'on la retrouve fréquemment dans la littérature, notamment dans les romans du XIX^{ème} siècle ; il s'agit presque d'un cliché concernant la grossesse. Les frères Goncourt évoquent, dans *Germinie Lacerteux*, l'impulsion qui anime l'héroïne enceinte devant un beau magasin de layettes : « Une terrible envie, l'envie d'une femme grosse, la prenait de briser la glace et de voler tout cela »⁶²⁸. Mais elle ne passe pas à l'acte et rien de fâcheux ne se produit pour son enfant. L'extrait des *Mémoires de deux jeunes mariées* de Balzac consacré aux envies alimentaires de Renée de Lestorade, cité plus haut, n'évoque pas non plus les risques liés à des désirs non-satisfaits et la question de l'influence physique de l'imagination sur l'enfant à naître. Cependant, d'autres romans du même auteur mentionnent ponctuellement cette croyance, mais comme une anecdote banale auquel on ne croit pas vraiment et qui permet surtout de caractériser un personnage. Ainsi, dans *La Cousine Bette*, Balzac évoque le physique particulier du baron Henri Montès de Montéjanos, l'amant brésilien de Valérie Marneffe : « Le front busqué comme celui d'un satyre, signe d'entêtement dans la passion, était surmonté d'une chevelure de jais, touffue comme une forêt vierge, sous laquelle scintillait deux yeux clairs, fauves à faire croire que la mère du baron avait eu peur, étant grosse de lui, de quelque jaguar »⁶²⁹. Les exemples de ce type sont nombreux dans les romans du XIX^{ème} siècle⁶³⁰ ; ils sont souvent très anecdotiques. Les conséquences négatives de l'influence de l'imagination maternelle sont aussi mentionnées dans certains romans. Dans *Thérèse Raquin* de Zola, l'héroïne a provoqué, à l'occasion d'une promenade en barque, la noyade de son premier mari avec la complicité de Laurent, son amant. Mais elle est tellement obsédée par le souvenir de son forfait qu'elle craint d'accoucher d'un enfant porteur de stigmates du crime : « Cinq mois environ après son mariage,

⁶²⁷ Brémond (F.), *Les préjugés en médecine et en hygiène*, Paris, 1892, pp. 15-17 ; cité par Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, pp. 517-518.

⁶²⁸ Goncourt (Jules et Edmond), *Germinie Lacerteux*, *op. cit.*, Chap. XIX.

⁶²⁹ Balzac, *La cousine Bette*, Flammarion, coll. « GF », 1977, p. 230.

⁶³⁰ Eugène Sue évoque les histoires racontées par un prisonnier, surnommé Pique-Vinaigre ; il décrit un certain « Gargousse » :

« Il avait le teint couleur de revers de botte, les cheveux rouges comme les poils de son singe, les yeux verts, et ce qui ferait croire, comme les bonnes femmes, qu'il était magicien... c'est qu'il avait la langue noire.

- La langue noire ? dit Barbillon.

- Noire comme de l'encre ! répondit Pique-Vinaigre.

- Et pourquoi ça ?

- Parce qu'étant grosse, sa mère avait probablement parlé d'un nègre, reprit Pique-Vinaigre avec une assurance modeste ».

Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, *op. cit.*, p. 1043. On ne sait si Eugène Sue souscrivait à ce genre de croyance, mais il laisse entendre que celle-ci était encore répandue dans les classes populaires.

Thérèse eut une épouvante. Elle acquit la certitude qu'elle était enceinte. La pensée d'avoir un enfant de Laurent lui paraissait monstrueuse, sans qu'elle s'expliquât pourquoi. Elle avait vaguement peur d'accoucher d'un noyé. Il lui semblait sentir dans ses entrailles, le froid d'un cadavre dissout et amolli »⁶³¹. La littérature garde également la trace de l'influence plus positive du regard maternel sur l'enfant à naître. Dans *Les Mystères de Paris*, Eugène Sue évoque une prostituée enceinte, Mont-Saint-Jean, laide et « contrefaite », qui veut regarder la belle Fleur-de-Marie, sa bienfaitrice, pour que son enfant lui ressemble : « Laissez-moi là, à genoux, vous bien regarder comme tout à l'heure... Dame... qui sait ? ... Quoique je sois un vrai monstre, mon enfant vous ressemblera peut-être... On dit que quelque fois par un regard... ça arrive... »⁶³². Cette croyance ne semble pas totalement assurée ; les termes « on dit que », « peut-être » montrent que l'on n'y croit probablement pas complètement, mais à tout hasard, on essaye quand même...

Il semble qu'avec le développement de l'esprit scientifique et le rejet définitif de la croyance aux envies dans la communauté médicale au XIX^{ème} siècle, celle-ci soit devenue « clignotante » pour la majorité de la population, comme l'est aujourd'hui la croyance à l'astrologie⁶³³. C'est en général devant la réalité d'une tache ou d'une anomalie chez l'enfant à sa naissance que l'on cherche rétrospectivement à se remémorer un désir non satisfait pendant la grossesse. La croyance aux envies prend un aspect beaucoup plus ludique et ses implications sont moins dramatiques que lorsqu'elle était admise par les milieux savants. Dans la tradition populaire des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, on ne trouve plus guère de monstres ou de graves malformations, mais beaucoup d'envies de fraise ou de café au lait⁶³⁴.

L'influence de la mère sur le fœtus reconnue

Si la croyance aux marques provoquées par les envies maternelles recule chez les élites, subsiste néanmoins l'idée que l'état d'esprit et le regard de la mère pendant sa grossesse influent sur le fœtus. De manière récurrente dans les écrits privés jusqu'au XIX^{ème} siècle, des hommes insistent sur la nécessité d'éloigner toutes les mauvaises pensées de la future mère⁶³⁵, par crainte d'un effet néfaste sur l'enfant qu'elle porte. Hoche, éloigné de sa femme à cause des guerres napoléoniennes, tait ses difficultés, les horreurs ou les risques qu'il rencontre pour ménager la sensibilité de sa femme enceinte, qu'il enjoint de positiver : « Ce séjour n'est pas fait pour les cœurs comme les vôtres... Tiens-toi le plus joyeusement qu'il te sera possible afin de ne pas me donner un enfant pleureur et maussade. Tu es gaie lorsque tu veux. Il faut le vouloir toujours ». Il ajoute : « Toi, mon épouse, sois calme. Pense à ton mari et à l'enfant que tu portes »⁶³⁶. En 1806, Napoléon donne à son beau-fils Eugène, dont la femme est enceinte, le même genre de conseils : « Il faut avoir plus de gaieté dans votre maison ; cela est nécessaire pour le bonheur de votre femme et pour votre santé (...) une jeune femme a besoin d'être amusée, surtout dans la situation où elle se trouve »⁶³⁷. En 1846, Balzac conseille également à madame Hanska de « chasser loin de vous les préoccupations inutiles et malfaisantes, ne soyez pas triste, ne soyez même pas rêveuse »⁶³⁸ ; ou encore : « Sois bien calme, ne te tourmente pas, ne t'échauffe pas à m'écrire sur ce que je te dis »⁶³⁹.

Les proverbes populaires recommandent de ne pas jurer, ni blasphémer devant une femme enceinte et de l'entourer de belles choses à regarder⁶⁴⁰. Cette croyance, partagée par certains médecins

⁶³¹ Zola (Emile), *Thérèse Raquin*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Classique », 2001, pp. 277-278.

⁶³² Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, *op. cit.*, p. 826.

⁶³³ Coste (Joël), « Les envies maternelles... », *art. cit.*, p. 525 ; il indique, en s'appuyant sur Edgard Morin, que la frontière entre croyance et demi-croyance, ainsi qu'entre demi-croyance et scepticisme, sont très difficilement discernables ; Morin (Edgard), *La croyance astrologique moderne*, Lausanne, 1985.

⁶³⁴ Pancino (Claudia), « La croyance aux envies maternelles... », *art. cit.*, p. 159.

⁶³⁵ Au XVI^{ème} siècle, Jeanne D'Albret essayait d'être gaie pendant sa grossesse pour que son enfant ne soit pas « rechigné », ce qui expliquerait l'humeur joviale d'Henri IV.

⁶³⁶ Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche...*, *op. cit.*

⁶³⁷ Lettre du 14 avril 1806, citée par Malraux (André), *Vie de Napoléon par lui-même*, Paris, Gallimard, 1930, p. 165 ; cité par Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire... », *art. cit.*, p. 26.

⁶³⁸ Balzac (Honoré de), *Correspondance*, *op. cit.*, 21 juin 1846.

⁶³⁹ *Ibid.*, 4 juillet 1846.

⁶⁴⁰ Ces représentations n'appartiennent pas uniquement à la médecine savante et aux croyances populaires occidentales ; on les retrouve dans de nombreuses cultures. Une coutume du Gabon précise que le couple prépare

(comme Morel de Rubempré), se retrouve chez les élites encore à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle s'appuie sur la publication, dans la deuxième moitié du siècle, de plusieurs ouvrages consacrés à l'éducation précoce et sur lesquels nous reviendrons⁶⁴¹. On voit ainsi des mères avoir conscience de former le caractère, les qualités physiques et morales de l'enfant avant sa naissance, ce qui explique le soin apporté à leurs activités intellectuelles et à leur état émotionnel pendant la grossesse.

En 1870-1871, Marie-Thérèse Ollivier vit un exil douloureux en Italie avec son mari Emile Ollivier, ancien ministre de Napoléon III. Elle craint que ses émotions négatives n'influent sur son enfant : « Je viens de traverser quelques jours d'angoisse et de troubles, pendant lesquels j'ai essayé le plus que j'ai pu de calmer mon esprit par des pensées et des images plus douces. Mon pauvre petit enfant, c'est lui surtout qui m'a consolée et réconfortée, quelque profonde que soit la douleur qui vient du sentiment d'avoir été en faute »⁶⁴². En janvier 1871, alors qu'a lieu le siège de Paris, elle craint pour ses amis restés à Paris : « Je suis effrayée de mes tristesses et de mes angoisses pour mon pauvre enfant. Quelle influence auront-elles sur lui ? J'essaye alors de les oublier et d'être joyeuse, c'est une si malheureuse disposition, si peu favorable au développement de ses facultés que la mélancolie, et puis, elle contribue si mal à rendre heureux ceux que nous aimons (...) »⁶⁴³. Marie-Thérèse Ollivier cherche de manière plus volontariste, à influencer positivement sur son futur enfant :

J'espère que cet enfant (...) nous rendra fiers et heureux par sa grâce, son intelligence, sa bonté. Je fais pour cela tout ce qui est en moi : je ne songe qu'à des contemplations aimables, car je le voudrais bon à regarder ; je me tiens autant que je le puis dans une atmosphère de pureté, de bonté, d'intelligence, j'élève mon cœur et ainsi je contribue autant qu'il est en mon pouvoir à la formation de ce petit être de qui j'attends tant de bonheur⁶⁴⁴.

Elle revient à plusieurs reprises sur cette idée de perméabilité, d'imprégnation de la mère à l'enfant, et notamment sur le rôle de la vue comme vecteur essentiel de transmission : « J'ai devant ma petite table de travail une gravure d'une Madone de Raphaël que je contemple et regarde pour avoir toujours sous les yeux une image parfaitement belle dont mon enfant puisse se ressentir. Chaque fois que je la vois je pense à lui et je me console et je me justifie dans cette pensée »⁶⁴⁵. Dans ses mémoires, elle insiste sur cette disposition d'esprit particulière qu'elle a cherché à instaurer pendant sa grossesse :

J'approchais du terme de ma grossesse. Je m'appliquais à me tenir plus encore, si c'était possible « en état de grâce » comme disait mon beau-père et à remplir ces derniers jours des pensées et sentiments les plus dignes de ma mission maternelle. Parfois, en écoutant Emile, quand nous causions en nous promenant, où quand il nous faisait la lecture, je murmurais tout bas : esprits célestes qui planez au-dessus de nos misères, obtenez à mon enfant ce don des paroles enchantées qui fait que ce qui nous a ému, consolé, amélioré, émeut, console, améliore d'autres âmes et nous rendent de véritables messagers d'amour⁶⁴⁶.

Elle évoque avec fierté cette « mission maternelle »⁶⁴⁷ qui l'amène à façonner le corps et l'esprit du futur enfant, ce dont les hommes de son entourage semblent convaincus, notamment son beau-père : « Il m'exhorta, comme il savait le faire, à entretenir en moi tout ce que j'avais de meilleur : « parce que la mère, dit-il, sculpte l'enfant qu'elle porte dans son sein comme le sculpteur sculpte la statue ». J'étais toute disposée à le croire. C'était si bon à penser ! »⁶⁴⁸. Son mari lui confie aussi dans une

la naissance de son enfant en ne devant pas prononcer de choses vulgaires ou désagréables car cela à une influence néfaste sur le fœtus ; Bartoli (Lisa), *Venir au monde, op. cit.*

⁶⁴¹ Notamment : De Frarière (Eugène), *Education antérieure. Recherches et instructions sur les influences maternelles*, Paris, Duméril, 1855. Voir l'étude de ce point dans le chapitre VIII, pp. 1008 et sq.

⁶⁴² Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, premier carnet, 16 décembre 1870 ; Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, Archives Nationales.

⁶⁴³ *Ibid.*, 20 janvier 1871.

Marie-Thérèse Ollivier explique d'ailleurs plus tard l'intense amour maternel qu'elle voue à son enfant par cette fusion émotionnelle mère-enfant pendant la grossesse : « Le 6, il y a dix jours, est né mon petit enfant. C'est un fils. Cher petit ange, dont la vie m'émeut et que je me sens attaché par un lien fort et [?] quand je songe à toutes les émotions que nous avons partagés pendant neuf mois », *ibid.*, 16 juin.

⁶⁴⁴ *Ibid.* 13 décembre 1870.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, 16 décembre 1870. [c'est Marie-Thérèse Ollivier qui a raturé]

⁶⁴⁶ Ollivier (Marie-Thérèse), *Brouillon pour la suite de ses mémoires, sans date ni pagination* ; Fonds Emile Ollivier, 542 AP6, Archives Nationales.

⁶⁴⁷ *Ibid.*

⁶⁴⁸ *Ibid.*

lettre : « (...) Ta douce résignation me donne la force de supporter ton éloignement (...) Tiens toi dans ses résolutions, en songeant que c'est la première leçon que reçoit de toi le petit être que tu portes »⁶⁴⁹.

Cette noble tâche qu'est la formation du corps et de l'esprit de l'enfant à naître est cependant parfois vécue avec angoisse, tant la responsabilité est importante. Qu'elles croient ou non aux envies et au pouvoir de l'imagination, les futures mères s'inquiètent de leur pouvoir considérable sur le fœtus. En 1881, Edmée Guébin indique ainsi :

Je songe avec une crainte grave que la formation de cette apparence physique, la formation de cette conscience, dépend de moi, de moi surtout, la mère, pendant l'existence *antérieure*⁶⁵⁰ ; je trouve la tâche effrayante ; bien plus périlleuse que l'éducation des premières années, bien plus importante aussi, puisque l'homme la façonne avant de naître, d'une manière presque immuable (...). La vie entière dépend de ces commencements⁶⁵¹.

La suite de son journal montre qu'elle croit à une imprégnation par le fœtus des qualités maternelles. Exerçant la profession d'enseignante, elle ne s'arrête pas de travailler pendant sa grossesse et y voit un moyen d'influer positivement sur les qualités de l'enfant à naître⁶⁵². Chez cette enseignante libre-penseuse, qu'on imagine plutôt détachée des préjugés anciens, on retrouve aussi la croyance à la transparence émotionnelle de la femme enceinte et à la capacité de ses émotions de s'imprimer dans le cerveau de l'enfant lui-même, par le biais du regard :

Voici l'incident auquel je faisais allusion en commençant. Sa grand'mère étant souffrante, je portai l'enfant sans sa chambre pour lui dire bonjour. (...) Il s'est tenu tranquille et a même joué gentiment, jusqu'à ce que près de sortir, il a aperçu une peau de chat très foncée, bordée de ~~dents~~ larges dents en [illisible] écarlate, qui [illisible] un peu bizarre mauvais goût, on l'a clouée tout éclatée sur une porte blanche où elle ressort en vigueur. L'enfant a commencé à montrer de la crainte, dans ses regards, dans ses petits cris plaintifs : j'ai voulu l'approcher, lui faire toucher l'objet : il s'est rejeté en arrière en augmentant ses cris (...).

Il est intéressant de remarquer que, sur les derniers temps de ma grossesse, cette même peau de chat, sur son fond blanc, aperçue sur une porte entr'ouverte, me causait une impression pénible, et une répugnance insurmontable (je veux dire plus vive qu'à l'ordinaire, car elle me déplaît toujours) : il est possible que l'enfant en ait gardé quelque chose⁶⁵³.

Cette croyance est donc profondément ancrée dans la population, à tel point qu'on en retrouve encore des traces aujourd'hui⁶⁵⁴.

⁶⁴⁹ *Correspondance d'Emile Olivier et de sa femme*, lettre d'Emile à Marie-Thérèse, 26 mai 1882 ; Fonds Emile Ollivier, 542 AP9, Archives Nationales.

Quand cet enfant adoré vient à mourir dix ans plus tard, une nouvelle grossesse tente de réparer l'irréparable. L'espoir de voir le nouvel enfant ressembler au défunt est la seule chose qui rende l'existence de Marie-Thérèse supportable. Elle essaye donc par tous les moyens de reproduire le contexte de sa première grossesse pour influencer sur l'enfant à venir. Voir partie sur deuil et grossesse, dans le chapitre VII.

⁶⁵⁰ C'est elle qui souligne.

⁶⁵¹ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 10 mars 1888, fds cit.

⁶⁵² *Ibid.*, 22 mars 1888. Voir la citation dans le chapitre VII.

⁶⁵³ *Ibid.*, du 5 au 20 mai 1888.

⁶⁵⁴ Claude Revault d'Allones rapporte cet entretien avec une femme enceinte mené à la maternité de l'hôpital Rothschild dans les années 1970 :

- Ma mère m'a fait un peu peur. Ma sœur avait vu une ménagerie avant la grossesse de son fils. Elle n'a pas osé lui dire sa peur qu'elle ait un serpent ou un singe comme enfant. J'ai tourné toutefois, moi, la tête, quand j'étais au deuxième mois, en passant devant une ménagerie... J'avais une amie de mon âge, elle a eu peur d'un lézard et elle s'est touché le bas-ventre. Il paraît qu'il y avait la marque du lézard sur l'enfant »

Ma mère n'a pas voulu assister à l'accouchement [de sa sœur]. Ma sœur la réclamait. Elle disait : « Je vais mourir ». Ma mère a dit au médecin : ça va être un monstre. Après la naissance elle a été très soulagée et ma sœur a demandé si son enfant n'était pas marqué. Dans mon pays, ce sont des croyances très répandues (...).

- Notez que quelquefois, on voit des gens marqués. Ma sœur a une fraise à la nuque. Peut-être que ma mère s'est touché la nuque en pensant à la fraise dont elle avait envie et qu'elle n'a pu avoir. Le petit de ma sœur a un grain de café sur l'épaule. Quelquefois on voit des taches de vin, on dit que ce sont des envies de vin qui n'ont pas été satisfaites.

Revault d'Allones (Claude), *Le mal joli. Accouchement et douleur*, Pais, UGE, coll. 10/18, 1976, pp. 186-187.

Des croyances d'interprétation complexe

Dans les faits, si certaines femmes ont abusé les médecins ou leur entourage avec des envies fantaisistes, il faut cependant voir dans cette croyance aux vertus de l'imagination une crainte réelle des femmes de ne pas maîtriser leur corps et une peur de l'anormalité⁶⁵⁵. La croyance aux envies leur permettait alors de déplacer certaines angoisses profondes. Ces représentations révèlent aussi le statut et la place particulière des femmes enceintes dans la société traditionnelle. Pour Françoise Loux, ces croyances montrent

la future mère comme un être inassouvi, tout entier projeté vers la connaissance de l'enfant qu'elle porte. Insistant sur l'insatisfaction de la femme, cette croyance nous reporte aux désirs cachés de la future mère, différents de ceux que l'homme exprime ou que la société globale reconnaît. Cette importance accordée aux désirs de la mère est d'autant plus remarquable que c'est peut-être le seul moment de la vie de la femme où on leur accorde cette attention. Il faut dire cependant qu'ils ne sont reconnus que pour être condamnés, sanctionnés par un châtement imprimé sur le corps de l'enfant⁶⁵⁶.

Ces envies ne sont pas qu'un signe d'insatisfaction, d'inquiétude ou de besoin ; elles sont aussi l'expression d'une situation de force. En effet, les sources évoquent « la force » ou le « pouvoir » de l'imagination des femmes enceintes⁶⁵⁷. La femme enceinte jouit d'ailleurs de droits qui dépassent ceux accordés aux femmes en temps normal. En Alsace autrefois, les vols de nourritures commis par les femmes enceintes sont tolérés au nom du respect de leurs envies ; elles peuvent prendre dans un jardin ou un champ trois fruits à la fois : deux pour la mère et un pour l'enfant⁶⁵⁸. Le statut à part des femmes enceintes et les liens particuliers qui unissent leur corps et leur imagination, expliquent aussi qu'on leur attribue un pouvoir d'ordre symbolique, en général maléfique. On pense ainsi que « si un conscrit allant au tirage rencontra une femme enceinte, il tirera un mauvais numéro ». Toutefois en haute Bretagne on dit que « le tonnerre ne tombe jamais sur une maison où se trouve une femme enceinte ou que « si un serpent qui a des ailes voit une femme enceinte, il meurt aussitôt ». Dans les hautes Vosges, se faire enjamber par une femme enceinte passe aussi pour guérir un mal de dos⁶⁵⁹.

S'intéresser à la femme enceinte et à ses relations avec son enfant nous conduit naturellement à évoquer plus précisément le « fruit » qu'elle cèle à l'intérieur de son corps.

B. CONNAISSANCE ET PERCEPTION DU FŒTUS

Le fœtus, un grand absent ?

Dans son ouvrage consacré à la condition fœtale, Luc Boltanski considère que le fœtus est quasiment absent du champ des rapports sociaux et de la sphère des représentations des sociétés

⁶⁵⁵ Claudia Pancino, indique qu'encore aujourd'hui on reconnaît que la femme enceinte peut être sujette à des désirs très forts, expliqués de trois manières : la première est liée aux variations hormonales de la grossesse qui provoque des dégouts et des envies alimentaires spécifiques à chaque femme ; la seconde fait des envies le symptôme de carences alimentaires de la future mère ; enfin, la dernière considère que les besoins psychologiques, d'affection et de tendresse, s'exprimeraient par les envies ; Pancino (Claudia), « La croyance aux envies... », *art. cit.*, p. 160.

Ces envies sont avant tout perçues aujourd'hui comme des phénomènes culturels. La grossesse place brusquement la femme dans une situation valorisée ; l'attention est centrée sur elle. Investies d'une nouvelle importance, les femmes en profitent pour exercer ce nouveau pouvoir, sans qu'elles soient nécessairement conscientes de cette attitude narcissique ; Elia (David), Doucet (Geneviève), *La femme et son corps*, Paris, Hachette, 1985.

⁶⁵⁶ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, pp. 57-58.

⁶⁵⁷ Pancino (Claudia), « La croyance aux envies... », *art. cit.*, p. 161.

⁶⁵⁸ Sarg (Freddy), *En Alsace, du berceau à la tombe*, Strasbourg, Oberrlin, 1993.

⁶⁵⁹ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 83.

traditionnelles⁶⁶⁰. Il souligne qu'en Occident, depuis l'Antiquité, le fœtus et la question de la génération sont abordés quasi essentiellement par les médecins et dans une moindre mesure par la philosophie naturelle et la théologie. Mais cet intérêt n'assure pas, selon lui, la présence du fœtus dans la société : il reste cantonné dans un domaine de savoir limité et il n'est pas doté d'une identité propre et valant pour lui-même, comme en témoigne l'absence de rituels accompagnant les fausses couches spontanées. Il en veut aussi pour preuve la rareté de sa représentation dans les arts⁶⁶¹, les mythes et les discours, mais aussi sa quasi absence dans le droit, la politique et la cité en général⁶⁶². Si certains de ces propos sont à nuancer, ils mettent néanmoins en évidence une certaine pauvreté des représentations du fœtus autrefois, hors du champ scientifique et théologique.

Cette particularité ne s'explique pas par un désintérêt pour le fœtus en lui-même – la multiplicité des précautions pendant la grossesse en témoigne –, mais parce qu'il est longtemps assimilé au corps de sa mère et n'accède que tardivement à l'individualité. En outre, l'existence d'un certain nombre d'interdits symboliques empêche qu'il ne soit l'objet d'investigations trop poussées. En tant que non-né, placé à l'abri des regards, on juge en effet sa connaissance inaccessible et on considère même qu'il est dangereux pour sa survie de percer prématurément les mystères qui l'entourent ; une exception cependant, la divination de son sexe, largement répandue. Préparer trop tôt la layette, se peser, se faire prendre en photographie, tous ces comportements passent pour porter malheur et sont traditionnellement interdits à la femme enceinte car ils anticipent sur l'avenir du fœtus ou cherchent à montrer ou à savoir ce qui ne peut être encore connu. Le manque de représentations s'explique peut être aussi parce que le fœtus est frappé par l'interdit concernant tout ce qui relève de l'intérieur du corps, de l'organique, dont la connaissance est longtemps tabou. D'ailleurs, s'intéresser à la vie utérine revient à transgresser le tabou des tabous, à savoir regarder l'origine du monde. On peut aussi penser que le fœtus pâtit du peu d'intérêt accordé pendant longtemps par l'Eglise au petit enfant. Même si le christianisme marque un progrès par rapport aux sociétés antiques concernant le respect de toute œuvre de procréation, l'enfant est vu comme le fruit du péché, notamment de sa mère. Saint Augustin parle de « l'immonde laideur de notre origine ». Pour lui, l'enfant est marqué dès sa vie intra-utérine par le péché originel. Quand il évoque la période de son premier âge, il déclare ainsi :

Elle appartient à la nuit de mon oubli, au temps vécu dans l'utérus de ma mère.
 Si dans la faute je fus conçu
 du crime ma mère
 m'a nourri dans l'utérus
 Alors quand, je te demande, mon Dieu, quand je te demande, Seigneur, moi ton esclave, quand
 et où ai-je été innocent ?⁶⁶³

Pendant la grossesse comme à sa naissance, l'enfant est perçu comme un être inachevé, imparfait, dépendant et encore proche de l'animalité. Il faut attendre le XVI^{ème} siècle pour qu'émerge progressivement une image plus positive de l'enfance, qui ne s'affirme vraiment qu'au XVIII^{ème} siècle⁶⁶⁴. Cette nouvelle vision de l'enfance conduit petit à petit à s'intéresser davantage au fœtus.

Cette question du fœtus focalise l'attention des historiens depuis peu, en lien avec les interrogations contemporaines concernant la bioéthique et la découverte des capacités cognitives précoces de l'enfant *in utero*. Si les travaux anglo-saxons et allemands sont assez nombreux – citons notamment ceux de Barbara Duden⁶⁶⁵ –, le sujet a longtemps été peu traité en France. Outre les travaux pionniers de Jacques Gélis⁶⁶⁶, Marie-France Morel⁶⁶⁷ et de Jean-Louis Fischer⁶⁶⁸, la récente

⁶⁶⁰ Boltanski (Luc), *La condition fœtale, une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004.

⁶⁶¹ Il considère comme un cas particulier la représentation de Jésus dans le ventre de sa mère.

⁶⁶² Boltanski (Luc), *La condition fœtale...*, *op. cit.*, Chap. I, « Les dimensions anthropologiques de l'avortement ».

⁶⁶³ Saint Augustin, *Les Aveux* (nouvelles traduction *Des Confession* par F. Boyer), Paris, P.O.L., 2008, p. 58 (Livre I, 12).

⁶⁶⁴ Voir davantage de détails sur ce point dans le chapitre VI.

⁶⁶⁵ Principalement Duden (Barbara), *L'invention du fœtus*, *op. cit.*

Pour une bibliographie complète sur le sujet, voir en fin de volume. Notons également l'existence de ressources en ligne importantes, comme l'exposition « Making visible embryos » : <http://www.hps.cam.ac.uk/visibleembryos/>

⁶⁶⁶ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*

exposition *Avant la naissance, 5000 ans d'images*⁶⁶⁹ au Musée du Havre, consacrée à la représentation et à la connaissance de l'enfant avant la naissance, témoigne de l'intérêt actuel pour cette question⁶⁷⁰.

Nous n'avons pas la prétention d'épuiser ici un sujet qui, par son ampleur, déborde le cadre de notre étude. Nous nous sommes néanmoins intéressés au fœtus et à ses représentations, dans la mesure où il est lié de près à la femme enceinte. Nous avons repris les quelques travaux existants, associés à certaines publications plus précises sur l'histoire de l'embryologie ; ils ont été synthétisés et complétés par endroits, avec les documents issus de notre propre recherche. Les sources sur la question du fœtus restent cependant assez maigres ; il s'agit surtout d'écrits de scientifiques, de médecins ou de théologiens⁶⁷¹. Nous avons utilisé également un certain nombre de documents iconographiques, principalement des planches médicales, afin de percevoir l'évolution de l'image du fœtus⁶⁷². Il n'a guère été possible de croiser systématiquement ces documents avec des écrits privés ou littéraires, comme nous l'avons fait jusque-là, faute de sources. Il y a toutefois deux domaines concernant l'enfant avant sa naissance qui sont évoqués plus largement par des sources variées, notamment les écrits privés : il s'agit des mouvements de l'enfant à naître et de son sexe.

1. Les étapes du développement physique du fœtus et l'évolution de sa représentation

a. Les incertitudes persistantes sur le développement de l'embryon aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Autant les passages des ouvrages d'obstétriques consacrés à la transformation de l'organisme maternel pendant la grossesse sont de plus en plus étoffés à l'époque moderne, autant les mentions concernant l'évolution du fœtus lui-même sont rares et assez peu développées. Cet état de fait témoigne de la faiblesse des connaissances concernant le fœtus jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Dans la plupart des traités d'obstétrique avant cette époque, c'est surtout la mère qui est au centre des préoccupations et dont la transformation et les maladies sont prises en considération. L'enfant à naître n'est guère évoqué, probablement parce qu'il est peu individualisé. Il appartient à l'organisme maternel et est « traité » par le biais de sa mère. D'ailleurs, la distinction qui s'observe aujourd'hui entre l'embryon (jusqu'à deux mois, ou 57 jours de grossesse) et fœtus (de deux à neuf mois) n'existe pas avant le XIX^{ème} siècle⁶⁷³. En effet, la grossesse est perçue comme un continuum et il faut attendre les progrès de l'embryologie pour distinguer différentes phases dans le développement de l'enfant *in utero*. Jusqu'à la fin de l'époque moderne, les ouvrages médicaux emploient donc de manière indifférente le terme « embryon » (qui est le terme le plus ancien utilisé dans la langue française)⁶⁷⁴, « fœtus »⁶⁷⁵, mais aussi « créature » ou « enfant ».

On peut aussi citer le bref article de Charvet (F.), « Essai sur la place du fœtus dans l'histoire des mentalités », *Fantasmes et masques de grossesse...*, *op. cit.*, pp. 46-56.

⁶⁶⁷ Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire... », *art. cit.* ; *id.*, « Iconographie des embryons et des fœtus dans les traités du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècle », *art. cit.* Voir aussi Morel (Marie-France), « Les embryons sacrés dans l'art occidental... », *art. cit.*

⁶⁶⁸ Voir notamment Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux-enfants*, *op. cit.*, et les articles de l'auteur dans *Avant la naissance...*, *op. cit.*

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ On peut mentionner aussi l'existence du séminaire du Centre Alexandre Koyré : « Les représentations de l'embryon et du fœtus humains : approche pluridisciplinaire » (MNHN), auquel participe notamment Jean-Louis Fischer.

⁶⁷¹ Nous avons étudié les passages concernant l'embryon et le fœtus dans les ouvrages et dictionnaires médicaux de notre corpus, afin d'établir les connaissances de l'époque sur les étapes de son développement et sa vie au sein de l'organisme maternel. Les écrits de théologiens ont également été utilisés afin de traiter de la question de l'animation et de l'âme de l'enfant *in utero*.

⁶⁷² Marie-France Morel a réalisé un travail pionnier sur les représentations du fœtus dans les ouvrages médicaux à l'époque moderne. Nous avons repris ses analyses, en les complétant avec nos propres sources, et en poursuivant l'étude jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, en l'élargissant aux autres types de représentations, notamment les cires anatomiques.

⁶⁷³ Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons... », *art. cit.*, note 2, p. 25.

⁶⁷⁴ Du grec « embruon » ; la première mention dans la langue française remonte à 1361.

⁶⁷⁵ Du latin « fetus » : grossesse ; la première mention en français date de 1560.

Epigénèse ou préformation ?

De l'Antiquité à la fin de l'époque moderne, diverses théories sur la formation du fœtus s'observent, en lien avec les théories de la génération. Depuis Aristote jusqu'au XVII^{ème} siècle s'impose l'épigénèse, qui postule que l'embryon se forme et se structure à partir d'une matière première indifférenciée⁶⁷⁶. Prévaut l'image d'un enfant qui grandit et se ramifie comme un arbre, d'abord graine qui germe, puis tronc qui prend forme ; les doigts et les ongles achevant la croissance⁶⁷⁷. L'ordre et le rang de la formation des parties du corps sont cependant un sujet très discuté, les auteurs de l'Antiquité n'étant pas d'accord entre eux. Reprenant les idées antiques, Mauriceau affirme que pendant les six premiers jours, les semences se mélangent dans la chaleur de la matrice ; ce mélange, appelé « géniture », ressemble

à un œuf auquel on aurait enlevé la coquille et laissé la pellicule qui est au dessous (...) On voyait en la partie interne, des fibres blancs et rougeâtres, avec une humeur épaisse, dans le milieu de quoi il y avait quelque chose qui paraissait semblable à l'ombilic. Durant ce premier temps de la génération, on ne peut presque rien remarquer de figure ni de distinct dans cette géniture⁶⁷⁸.

Puis du sixième au trentième jour apparaissent

[les] premiers linéaments de toutes les parties auxquelles ensuite (se servant du sang menstruel qui y afflue) elle donne avec le temps l'accroissement et la dernière perfection, non pas en agitant seulement au dehors de la matière, comme fait un sculpteur qui travaille sur une statue, mais en formant divinement, tant au-dedans qu'au dehors et en figurant très exactement toutes les parties du corps » (...) [Se forment] comme la figure de trois ampoules ou plutôt de trois petites nasses de cette matière, qui représentent grossièrement les trois parties qu'on nomme principales, la première desquelles comporte la tête, celle du milieu le cœur et l'autre le foie ; on y voit aussi le placenta et les vaisseaux ombilicaux qui y sont attachés et les membranes qui enveloppent le tout⁶⁷⁹.

Il conteste les idées d'Aristote qui « veut que le cœur soit engendré devant toutes les autres parties du corps ; c'est pour cela qu'il dit qu'il est le premier vivant et le dernier mourant »⁶⁸⁰. Il réfute aussi Galien, pour qui « ce sont les vaisseaux et le foie » qui se forment en premier⁶⁸¹. Il pense qu'« Hippocrate veut avec plus de raison, ce me semble, que toutes les parties soient engendrées en même temps, sans que l'une le soit plutôt que l'autre »⁶⁸². S'il mentionne « trois ampoules » préfigurant le cerveau, le cœur et le foie⁶⁸³, ce n'est pas parce qu'elles sont formées avant les autres mais parce qu'elles se développent plus vite et sont les premières visibles. Il considère qu'au moment de l'animation du fœtus, vers le trentième jour ou même plus tôt, « toutes les parties du corps de l'enfant (quoique petites et très molles) sont entièrement formées et figurées ; auquel temps il n'est ni plus grand ni plus gros que la moitié du petit doigt »⁶⁸⁴. Il ne reste plus ensuite au fœtus qu'à grossir

Nous emploierons ce terme de manière générique pour évoquer l'enfant à naître avant le XIX^{ème} siècle.

⁶⁷⁶ Hippocrate considère qu'il existe à la fois une préformation des éléments constitutifs du fœtus dans les semences et un développement graduel de l'embryon, mais cette théorie a moins de succès que celle d'Aristote ; Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux-enfants*, op. cit., p. 27.

⁶⁷⁷ *Ibid.*, p. 26.

⁶⁷⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, pp. 75-76.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 76.

⁶⁸⁰ *Ibid.*

⁶⁸¹ *Ibid.* Pour Galien, après le foie, se forment le cœur, puis le cerveau ; ses idées s'appuient sur la doctrine « selon laquelle l'être humain partage avec tous les êtres vivants une âme végétative, avec les animaux une âme sensitive et motrice, et possède en propre une âme raisonnable. Il est donc légitime que les sièges de ces trois âmes, le foie, le cœur et le cerveau, se forment successivement » ; Céard (Jean), « Regards de la Renaissance sur la vie embryonnaire », dans *Avant la naissance, 5 000 d'images...*, op. cit., pp. 48-59, cit., p. 49.

⁶⁸² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 78.

⁶⁸³ On retrouve souvent cette opinion chez les praticiens de la Renaissance, notamment chez A. Paré et Jean Fernel.

⁶⁸⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 77.

Il rapporte plus loin des exemples d'observations récentes de confrères qui attestent, soit disant, de l'extrême précocité de la formation du fœtus : « Kerekring, qui dans un petit *Traité de la génération du fœtus*, qu'il a mis au jour depuis peu, nous assure avoir trouvé en la matrice d'une femme morte subitement, trois ou quatre jours

dans l'utérus pendant neuf mois pour être prêt à naître. Comme beaucoup d'autres praticiens jusqu'à la fin de l'époque moderne, Mauriceau emploie volontiers, pour décrire l'embryon au début de son développement, des métaphores végétales puis animales. Il est ainsi comparé à un grain de froment ou d'orge, à une fève ou à un haricot, mais aussi à une larve, une fourmi, une mouche à miel ou un têtard⁶⁸⁵.

Au tournant des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les connaissances concernant le fœtus évoluent peu et les opinions des auteurs de l'Antiquité sont toujours débattues. Mais le renouvellement des théories de la génération, et notamment la vogue de la doctrine de la préformation des germes, ne contribue guère à faire progresser les connaissances embryologiques puisqu'elle considère que l'enfant est déjà totalement formé dans le germe (que ce soit dans l'ovule ou le spermatozoïde). Ainsi Dionis, même s'il ne partage pas les croyances de Mauriceau sur la génération, pense comme lui que la formation du fœtus est très précoce :

De ces faits rapportés nous tirerons deux conséquences ; la première que le fœtus est plutôt formé que ne l'ont dit une quantité d'auteurs, qui ont prétendu qu'il n'était parfaitement vivant que lorsque la mère commençait à le sentir ; et la seconde qu'il faut qu'il ait été formé d'un œuf qui en renfermait la matière et le principe, avant que d'être dans la matrice ; car s'il était produit par le mélange des semences, il ne pourrait pas être parfait en si peu de temps⁶⁸⁶.

L'existence d'un petit être humain parfaitement constitué dès les débuts de la grossesse est pour lui un argument supplémentaire en faveur de l'ovisme. A l'inverse de Mauriceau, il pense, comme Aristote et « tous les naturalistes (...) que c'est le cœur qui est le premier formé ; que c'est lui qui par son mouvement donne les premiers signes de la vie »⁶⁸⁷, comme le confirment les observations réalisées depuis l'Antiquité sur les œufs de poule⁶⁸⁸.

Mais l'évolution des théories de la génération n'a finalement que peu de conséquences sur les représentations iconographiques du fœtus qui, depuis le Moyen Age, sont très stéréotypées et peu réalistes. En effet, ce que l'on cherche à montrer à l'intérieur du corps féminin n'est pas une copie de la réalité, mais un symbole : c'est l'idée de l'enfant à naître, façonné à l'image de Dieu et non son enveloppe corporelle. En outre, le regard porté sur la matrice de la femme enceinte n'est pas neutre ; il est orienté par toute une tradition qui remonte à l'Antiquité et qui empêche l'anatomiste de « voir » réellement ce qu'il a sous les yeux⁶⁸⁹.

Que représente-t-on dans ces matrices au début de l'époque moderne ? Depuis l'invention de l'imprimerie et la diffusion croissante des ouvrages d'anatomie et d'obstétrique, ceux-ci sont souvent illustrés de planches, gravées sur bois puis sur métal, représentant des fœtus, soit isolés dans leur matrice, soit au sein du ventre maternel. A l'époque de la Renaissance, les fœtus prennent la forme de petits *putti* joufflus et chevelus, de sexe masculin. Ils sont représentés dans des positions variées, sans rapport avec la réalité anatomique. C'est le cas dans les traités d'Eucharius Rösslin, *De partu hominis* (1532) ou de Jacob Rueff, *De conceptu et generatione hominis* (1554), présentés ci-après.

après ses purgations menstruelles, un petit fœtus, duquel la tête avec toutes ses parties paraissent distinctement formées et séparées du reste du corps, qui n'était encore que grossièrement tracé, dont il a fait graver la figure, comme aussi celle d'un autre fœtus de quatorze jours, qui était entièrement formé (...) C'est ce qui fait que je crois que le sentiment le plus véritable touchant le temps auquel le fœtus est formé est celui (...) qui est que toutes les parties du corps de l'enfant sont entièrement formées et figurées au septième jour, ou même encore plus tôt, et ce qui fait que j'y ajoute plus de foi, est un petit fœtus mâle de vingt-cinq jours, ou environ, qui n'est pas plus grand que l'ongle du pouce, lequel je conserve par rareté en mon cabinet dans une petite fiole pleine d'esprit de vin, à cause que toutes les parties de son corps sont si parfaitement formées et figurées, qu'on les voit aussi distinctement que si c'était un fœtus de six mois » ; *ibid.*, pp. 78-79.

⁶⁸⁵ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 301-302.

⁶⁸⁶ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, pp. 96 et sq.

⁶⁸⁷ *Ibid.*

⁶⁸⁸ Le cœur, considéré comme « principe de vie » passe pour être le premier formé, ce que semble démontrer l'observation du vitellus de l'œuf de poulet qui fait vite apparaître un petit point rouge palpitant, dit le *punctum saliens*.



Roeslin (Eucharius), *De partu hominis*,
 Francfort s/Main, C. Egenolf, 1532,
 (130 x80 mm), page de titre



Rueff (Jacob), *De conceptu et generatione hominis*,
 Franfort, G. Corvinus, 1580, p. 35,
 45 x 70 mm, gravure sur bois

Dans les planches anatomiques de la Renaissance, les fœtus sont généralement figurés dans une matrice en forme d'ampoule, de poire ou d'œuf⁶⁸⁹, entourés de deux ou trois enveloppes, mais sans placenta ni cordon ombilical.

Dans les gravures de cette époque figurant non seulement des fœtus, mais les femmes enceintes qui les portent, l'effet de réel n'est guère plus présent. Ainsi dans la planche tirée de *La dissection des parties du corps humain* (1546) de Charles Etienne, la femme enceinte ressemble à une statue placée dans un décor architectural compliqué (ci-après à gauche). Son ventre est néanmoins ouvert et laisse voir un fœtus dans une position qui n'a rien de réaliste ; il est assis, la tête sur les genoux. Son cordon et son placenta sont cependant présents.

⁶⁸⁹ Duden (Barbara), *L'invention du fœtus...*, op. cit., p. 52 et p. 55.

⁶⁸⁹ « Depuis Aristote, l'œuf fécondé du poulet constitue le modèle de la formation de l'embryon. C'est donc tout naturellement que, dans les représentations des divers stades de la formation de l'embryon humain, celui-ci prend la forme d'un œuf de poule » ; Céard (Jean), « Regards de la Renaissance sur la vie embryonnaire », art. cit., p. 48.

On voit ainsi sur les planches du traité de Rueff plusieurs images représentant dans une sorte d'œuf les étapes du développement de l'embryon, mais il ne s'agit en rien de la traduction visuelle de la théorie oviste. Jacob Rueff indique d'ailleurs : « Une fois les deux semences mêlées et reçues dans l'utérus, bientôt elles sont encloses par une tendre tunique engendrée par la chaleur de la matrice et, encloses dans cette très fine pellicule de la forme d'un œuf, elles s'épaississent », *ibid.*



« Un homme de science regardant depuis une tour un écorché féminin grévde », Estienne (Charles), *La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres*, Paris, Simon de Colines, 1546, livre III, p. 299, (177 x 275 mm), gravure sur bois

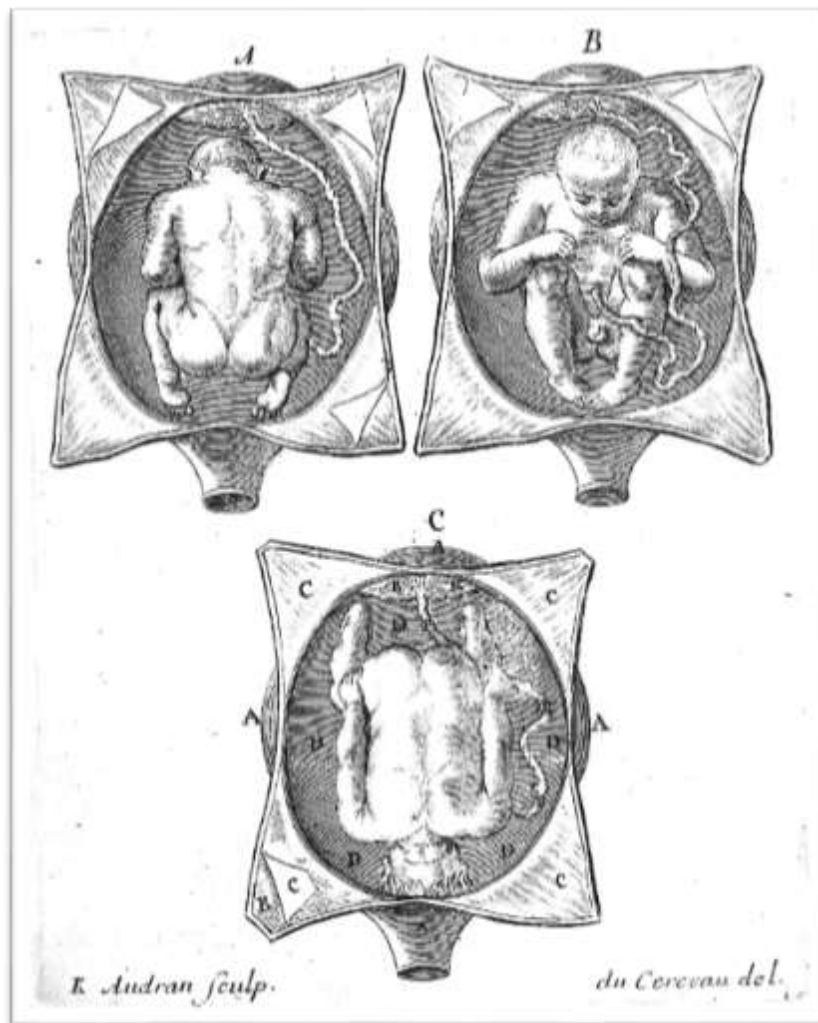


Aquapendente (Girolamo Fabrici), *La De formato foetu*, Venise, Francesco Bolzettam, 1600, tab. III, p. 25

Il faut attendre Girolamo Fabrici d'Aquapendente⁶⁹⁰ dans son *Formato foetu liber singularis* (1600) pour que la représentation du fœtus dans l'utérus devienne un peu plus réaliste (ci-dessus à droite). Certains détails anatomiques sont figurés ; le cordon ombilical et le placenta sont ainsi décrits avec plus de vraisemblance. Mais, malgré ses talents d'anatomistes, ce praticien a du mal à ne pas s'inscrire dans toute une tradition issue de l'Antiquité ; il représente toujours le fœtus comme un enfant prêt à naître, dans une matrice parfaitement ovale comme un œuf et ouverte comme une fleur.

Les ouvrages des obstétriciens français de la fin du XVII^{ème} siècle sont de plus en plus abondamment illustrés. Dans les nombreuses planches des ouvrages de Mauriceau et de Peu, dessinées par Du Cerceau, on voit des fœtus dans des positions très diverses afin d'illustrer les différents types de présentation possibles pendant l'accouchement (ci-après).

⁶⁹⁰ Célèbre professeur d'anatomie et de chirurgie, élève de Fallope, Aquapendente enseigne de 1565 à 1613 à Padoue et y fait édifier le premier théâtre permanent d'anatomie en 1584.



Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., Paris, 1661, p. 228, 110 x140 mm, dessinateur Du Cerceau, Graveur Charles Audran

Le fœtus a encore l'allure d'un angelot, avec son cordon et son placenta, et il flotte dans une matrice irréaliste, parfaitement ovale et présentée isolée du reste du corps. Les postures de l'enfant et ses mimiques sont souvent fantaisistes. De manière générale, les dessinateurs de l'époque représentent souvent le fœtus comme un bébé bien plus âgé car c'est ainsi qu'ils ont appris à dessiner les enfants. Ils ne tirent pas leurs dessins d'une étude d'après nature basée sur une dissection, d'où la place laissée à l'imaginaire et à la fantaisie⁶⁹¹. Même si elles gagnent en précision avec le temps, ces planches ont davantage un intérêt illustratif que pratique dans le cadre d'un cours d'accouchement. Tout au plus peut-on les considérer comme de vagues repères pour les praticiens qui opèrent à l'aveugle au moment de l'accouchement.

Les planches représentant des femmes enceintes à l'abdomen ouvert ne sont guère plus réalistes⁶⁹². Van de Spiegel, dans *De formato foetu liber singularis* (1626), reprend sur une de ses

⁶⁹¹ Même lorsque les représentations de fœtus sont faites d'après une dissection, il faut reconnaître la difficulté que représente la transmission des connaissances entre l'anatomiste et le dessinateur. Marie-France Morel évoque « l'espèce de lutte qui oppose le dessinateur qui regarde le corps exposé et l'anatomiste qui veut voir sur la gravure ce qu'il sait, et non pas ce que le dessinateur voit », *ibid.*, p. 24 ; Duden (Barbara), *L'invention du fœtus...*, op. cit., p. 50.

⁶⁹² Les planches des ouvrages de Cosme Viardel, *Observations sur la pratique des accouchements...* (1674), pl. 12 ou de Saint Hilaire, *L'anatomie du corps humain avec ses maladies* (1684) restent par exemple très traditionnelles. Les femmes enceintes ont des visages impassibles, les yeux pudiquement baissés et les cheveux flottants ; leurs fœtus à terme sont disproportionnés, soit trop petit (chez Viardel), soit trop gros (chez Saint

planches l'analogie traditionnelle entre la nature et la femme (ci-dessous). Le fœtus est présenté sorti du ventre de la femme, au cœur d'une « fleur » au bout d'un feuillage d'arbre représentant la nature. Si les enveloppes, le placenta et les cordons figurent, l'enfant est trop dodu pour être un fœtus⁶⁹³.



« Femme enceinte à l'abdomen ouvert », Van de Spiegel, Adrian, *De formato foetu liber singularis*, s. l., J.B. de Martinis et L. Pasquatus, 1626, pl. V, p. 35, 210 x 340 mm

Dans presque tous les cas, les planches des ouvrages médicaux représentent quasi exclusivement des enfants à terme ; ces images ne renseignent donc pas sur l'évolution et la croissance progressive du fœtus. En outre, la croyance à la formation très précoce de l'enfant, accentuée par la vogue de la théorie de la préformation des germes, n'incite guère les dessinateurs à représenter leurs différents stades.

Des progrès du savoir sur l'embryon et le fœtus

Au cours du XVIII^{ème} siècle, les connaissances sur l'enfant *in utero* s'affinent. Cependant, ce siècle construit davantage une fœtologie qu'une embryologie, le fœtus étant plus accessible que l'embryon⁶⁹⁴. Au niveau théorique, l'épigenèse regagne du terrain, notamment grâce aux recherches de Maupertuis, Buffon et surtout Wolff, déjà cités précédemment. Si les travaux remarquables de ce

Hilaire). A part l'indication sur la présentation de l'enfant et la distinction des différentes membranes (deux chez Viardel, trois chez Saint Hilaire), les images n'apportent guère d'informations anatomiques.

⁶⁹³ Sur une autre planche de l'ouvrage, on voit un fœtus à l'abdomen ouvert. Il ressemble à un gros *putto* joufflu aux cheveux frisés et à la moue boudeuse. Allongé sur un linge, déhanché, une main sous la tête, l'autre qui tient son cordon, il semble dormir. Le haut du corps contraste fortement avec l'abdomen béant, qui laisse voir les organes internes.

⁶⁹⁴ Fischer (Jean-Louis), « Des œufs à la génétique... », *art. cit.*, p. 95

dernier sur le développement du poulet n'ont que peu d'audience sur le moment, sa théorie se répand au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, notamment dans les pays germaniques, même si la préformation conserve encore des partisans⁶⁹⁵. En se basant sur l'étude de l'évolution des fœtus animaux et sur les produits des fausses couches humaines, certains savants commencent à décrire les différents stades du développement de l'enfant *in utero*. A la fin du siècle, l'idée d'un embryon se construisant en une succession de stades n'est plus jugée aussi incompatible avec le concept de préformation. Mais il faut attendre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle pour que soient vraiment conciliés les deux concepts⁶⁹⁶.

Dans les traités médicaux de la fin du XVII^{ème} jusqu'au dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, la description des différents stades de l'embryogenèse et de la croissance fœtale reste sommaire. Toutefois, on reste étonné par les différences qui s'observent dans la représentation imagée du fœtus selon les auteurs d'une même époque. A côté de certaines images très réalistes, tirées de dissections précises, perdurent d'autres représentations très archaïques où le fœtus n'est toujours qu'un poupon plus ou moins gros.

Ainsi, les planches publiées dans *Anatomia humani corporis* (1685), de l'anatomiste hollandais Govart Bidloo, se démarquent des représentations anciennes par leur volonté de précision anatomique.



Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685, pl. 56, 440 x 275 mm, dessinateur Gérard de Lairese, graveur Pieter van Gunst

La planche 56 (ci-dessus) montre la dissection d'une femme enceinte abritant un fœtus à terme en position de siège, de manière assez fidèle. La planche 57 (ci-après) tente de présenter les différents

⁶⁹⁵ Schmitt (Stéphane), « Les modèles en embryologie », dans *Avant la naissance*, op. cit., pp. 104-109.

⁶⁹⁶ Fischer, « Des œufs à la génétique... », art. cit., p. 95.

stades du développement du fœtus, de ses débuts jusqu'au terme. Si la représentation de cette dernière étape est saisissante de réalisme, l'embryogenèse reste traditionnelle et montre le même fœtus déjà tout formé à des tailles différentes ; tout au plus le dessinateur affuble-t-il les embryons plus petits d'une tête disproportionnée. Les anatomistes ne voient encore dans l'embryon qu'une créature faite à l'image de Dieu et ils ont du mal à penser son évolution morphologique.



Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685, pl. 57, 440 x 275 mm, dessinateur Gérard de Lairesse, graveur Pieter van Gunst

Le parti pris d'esthétisme n'a pas cependant pas disparu dans l'ouvrage de Bidloo, comme en témoignent certaines planches où des squelettes de fœtus sont utilisés à des fins esthétisantes⁶⁹⁷. Ce type d'image est courant à cette époque ; le hollandais Fredrik Ruysch intègre plusieurs gravures de ce type dans son *Thesaurus anatomicus primus* (1701). On peut notamment voir ci-après une sorte de nature morte associant plusieurs squelettes de fœtus à des objets de décor peu identifiables, évoquant des minéraux et des végétaux. Il s'agit en fait de tissus, d'organes ou d'éléments de structure du corps humain, placés pêle-mêle en une composition pyramidale équilibrée. Les cinq fœtus prennent une pose inspirée, debout ou allongée ; tous ont le visage barré par un large sourire. Certains semblent jouer d'instruments de musique réalisés à partir d'éléments anatomiques. L'ensemble est placé sur un piédestal qui fait office de scène pour ce concert inattendu. Ce genre de composition macabre n'a

⁶⁹⁷ Planches 102 et 103 ; Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons... », *art. cit.*, p. 21.

guère de prétention scientifique et s'inscrit dans le goût baroque qui affectionne l'« anatomie pittoresque » et met à la mode les vanités⁶⁹⁸.

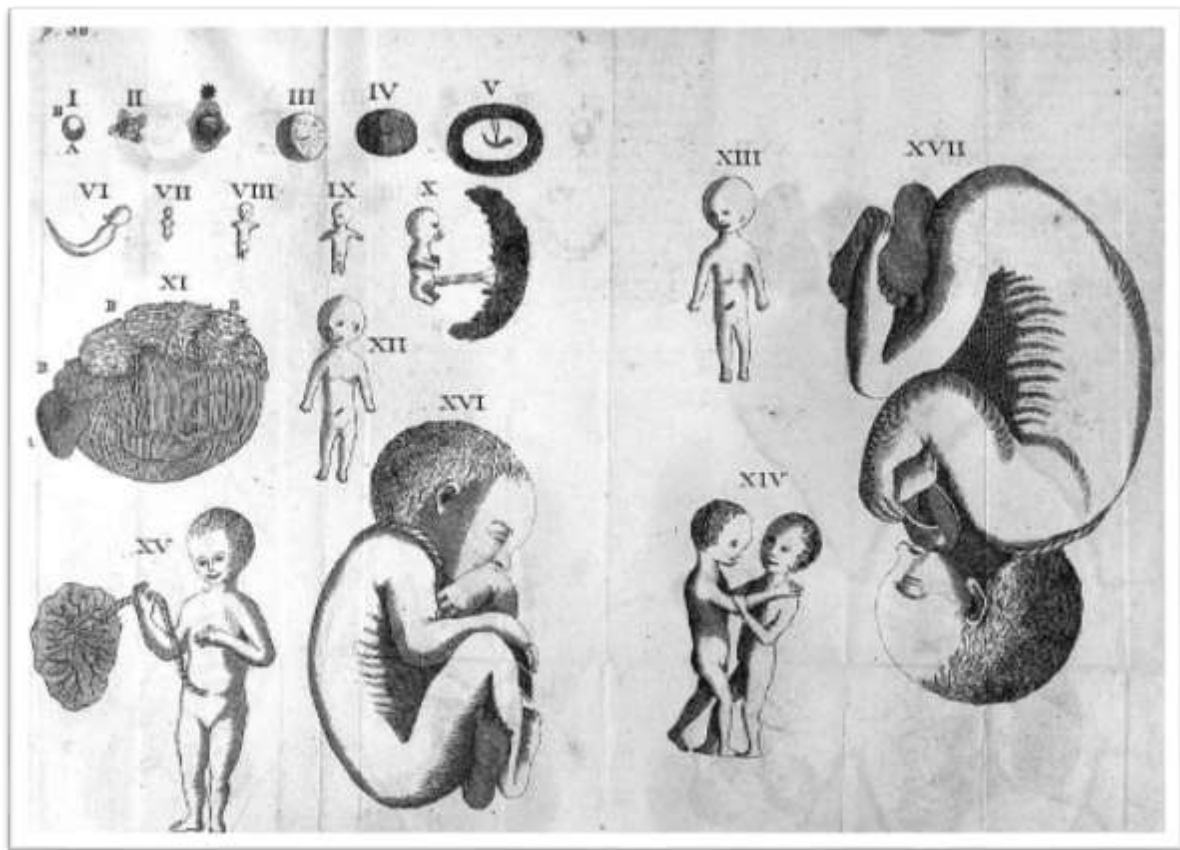


Ruysch (Frederik), *Theatrum anatomicum*, Amsterdam, J. Wolters, 1701, tab. 1, graveur C. Huÿberts

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, les dessins qui illustrent le traité de l'anatomiste Giovanni Battista Bianchi, *De naturali in humano corpore* (1741) sont très traditionnels. La planche qui représente les dix-sept étapes de l'embryogenèse montre un fœtus qui a très vite figure humaine. Ces dessins sont repris dans l'ouvrage célèbre de Francesco Emmanuele Cangiamila, *Embryologia sacra*

⁶⁹⁸ Ainsi une composition anonyme française de la fin du XVIII^{ème} siècle, inspirée des œuvres de Frederik Ruysch, et ayant appartenu à Jean-Joseph Sue, professeur d'anatomie à l'Académie royale de peinture et de sculpture « montre un autel macabre où trois fœtus de différente tailles pleurent autour d'un quatrième fœtus momifié, étendu sur un cénotaphe baroque orné de têtes de mort, munies d'ailes de chauves-souris. Au dessus, une draperie porte les vers de Virgile à propos de la mort d'Euryale (Enéide, IX, 435) : « Ainsi une fleur éclatante, coupée par la charrue, languit et meurt, ou la tige, les pavots courbent la tête ». La draperie du cénotaphe cite les vers de François Malherbe, tirés de *La Consolation à M. du Périer* sur la mort de sa fille « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, L'espace d'un matin » ; Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons... », *art. cit.*, pp. 21-22. Cette œuvre, conservée à l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris, est reproduite dans le catalogue *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 92.

(1751)⁶⁹⁹ car ils accréditent l'idée que l'embryon est formé très tôt et peut recevoir le baptême. La planche est accompagnée de commentaires afin de caractériser chaque stade⁷⁰⁰.



« Croissance de l'embryon », Dinouart (abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, op. cit., 1766, fig. p. 36 ; dessin repris de Bianchi (Giovanni Battista), *De naturali in humano corpore*, 1741, dessinateur et graveur Brovardi

Les trois premiers correspondent à un œuf plus ou moins mature ; la figure IV présente déjà un embryon de trois ou quatre jours qui ressemble « à un petit ver oblong dont l'un des bouts se termine en forme de tête et l'autre se prolonge comme une queue »⁷⁰¹. Dès la figure VII (douzième jour) et VIII, « on ne voit plus rien de l'insecte, tout se rapproche de plus en plus de la figure humaine »⁷⁰². Parfaitement formé, l'embryon se contente de grossir, avec le sourire, dans les dix étapes suivantes, mais les âges évoqués et les tailles représentées ne correspondent à aucune réalité⁷⁰³. D'autres ouvrages d'anatomie ou de théologie contiennent des représentations similaires, voire plus archaïques, de fœtus qui se prolongent jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle⁷⁰⁴. Les représentations sont particulièrement grossières dans l'ouvrage de Nicolas Lignac, *De l'homme et de la femme...* qui date de 1774⁷⁰⁵.

⁶⁹⁹ Traduite puis abrégée par Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée ou Traité des devoirs des prêtres, des médecins, des directeurs et des sages-femmes envers les enfants qui sont dans le sein de leurs mères*, Paris, Nyon, 1766 (1^{ère} éd. 1762). L'ouvrage a connu un immense succès, nous en reparlerons dans la partie suivante.

⁷⁰⁰ Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, op. cit., pp. 31 et sq.

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² *Ibid.*

⁷⁰³ Fig. IX : 20^{ème} jour ; fig. X : 25^{ème} jour ; fig. XI : 32^{ème} jour ; fig. XII : 36^{ème} jour ; fig. XIII : 40^{ème} jour ; fig. XIV : deux jumeaux de 50 jours ; fig. XV : 2 mois ; fig. XVI : 3 mois et 3 semaines ; fig. XVII : quatre mois et demi (mais le commentaire est probablement erroné car il semble être à terme).

⁷⁰⁴ Dans l'ouvrage de Le Dran (Henri François), *Abrégé économique de l'anatomie du corps humain*, Paris, F. Didot, 1768, la planche XV montre des fœtus également très grossiers.

⁷⁰⁵ Lignac (Nicolas), *De l'homme et de la femme...*, op. cit., 1774.



Embryon de 3 semaines, fœtus de deux et trois mois », Lignac (Nicolas de), *De l'homme et de la femme...*, 1774, pl. II, fig. 1 à 3, graveur Brichet



« Enfants renfermés dans la matrice et au terme de leur naissance » (présentation par les pieds et par l'épaule), *ibid.*, pl. XIII

Sur la planche de gauche, la figure 1 représente un embryon de trois semaines, les figures 2 et 3 des fœtus de deux à trois mois. L'autre planche montre deux présentations difficiles. Tous les spécimens sont très chevelus et ont une morphologie d'enfants plus âgés. La représentation ne semble tirée aucune étude anatomique et s'inscrit dans la continuité des images diffusées à la Renaissance. A la même époque, Astruc consacre tout un chapitre de son traité à l'« Histoire des progrès qu'on a fait successivement dans la connaissance de la formation et des accroissements du fœtus humain »⁷⁰⁶. Le texte est accompagné d'une belle planche qui montre les étapes successives du développement fœtal, mais celles-ci restent également très approximatives quant à leur datation et à leurs caractéristiques anatomiques.

A côté des gravures figurant des fœtus, il existe d'autres supports qui les représentent à l'époque moderne et qui tentent de donner à voir la grossesse et l'enfant *in utero* en trois dimensions. On trouve notamment de petites sculptures d'ivoires, appelées « Vénus anatomiques », dont de nombreux exemplaires ont été conservés, la plupart provenant principalement d'Italie et d'Allemagne du Sud⁷⁰⁷. D'une longueur comprise entre douze et vingt-cinq centimètres, ce genre de mannequin représente une femme allongée sur le dos, la tête sur un oreiller. On peut dévoiler ses organes internes grâce à un couvercle amovible. Elle figure systématiquement avec un utérus gravide, ce qui montre l'association évidente entre la féminité et la maternité. Il n'y a cependant guère de détails anatomiques

⁷⁰⁶ Astruc (Jean), *Traité des maladies des femmes*, op. cit., 1770, Chap. VIII, pp. 330 et sq.

⁷⁰⁷ A l'Académie de médecine est conservée une Vénus anatomique datant du XV^{ème}-XVI^{ème} siècle, attribuée à S. Zick (1639-1715).

et le fœtus est représenté de manière très sommaire. Ces objets de prix n'ont pas réellement de fonction scientifique ; leur rôle pédagogique reste très élémentaire et ne peut guère convenir à la formation des chirurgiens ou des sages-femmes. Ils viennent plutôt satisfaire la curiosité et le voyeurisme d'un public cultivé. Ces *Vénus* semblent avoir connu une vogue particulièrement forte chez les élites au XVIII^{ème} siècle et elles trouvaient probablement leur place dans les cabinets de curiosité.



Vénus anatomique, provenance inconnue (France, Italie ou Allemagne), entre 1500 et 1700, Alabama Museum of the Health Sciences.

Les cires anatomiques connaissent également un grand succès au XVIII^{ème} siècle. Comme les gravures, elles oscillent entre représentation esthétisante et réelle vulgarisation du savoir anatomique. En effet, les dissections de femmes enceintes ou de fœtus à différents stades sont rares et la conservation des corps s'avère difficile ; l'embryologie et la médecine ont donc mis au point des moyens pour montrer ce qui était trop petit ou caché⁷⁰⁸. Les facultés de médecine comme les cabinets privés développent alors des collections importantes dans ce domaine. Sans rentrer dans les détails, notons que le pôle majeur en matière de céroplastie est l'Italie. Florence, Rome ou Bologne sont particulièrement réputées pour leur fabrication d'anatomies en cire. Elles sont notamment pionnières dans la représentation des parties sexuelles, de l'histoire de la grossesse et de l'accouchement ; elles sont ensuite imitées dans toute l'Europe⁷⁰⁹. A Florence on trouve notamment la fameuse collection du musée « La Specola », créé par le grand duc de Toscane Pierre-Léopold et gérée par l'anatomiste

⁷⁰⁸ Crémère (Cédric), « La diffusion des savoirs embryologiques, l'exemple des cires », *Avant la naissance...*, *op. cit.*, pp. 98-103 ; *loc. cit.* p. 98.

⁷⁰⁹ Gélis (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, *op. cit.*, pp. 338 et sq.

Felice Fontana⁷¹⁰. Cette dernière contient plusieurs exemplaires de Vénus anatomiques en cire, grandeur nature, dont le couvercle situé sur l'abdomen révèle un fœtus dans l'utérus. Ces cires sont élégantes, mais troublantes par leur réalisme. Les femmes représentées semblent endormies ; elles sont belles, ont de vrais cheveux et des colliers de perles, mais sous leur peau laiteuse, elles donnent à voir leur être le plus intime⁷¹¹.



« Vénus des médecins », Susini (Clemente), 1781-1782, Museo Zoologico de La Specola, Florence

D'autres pièces de la collection représentent uniquement des embryons. Clemente Susini a notamment réalisé une série de six panneaux représentant le développement de l'enfant *in utero* à différents âges. Sur le premier d'entre eux sont représentés vingt petits embryons humains en cire, âgés de quinze à 90 jours. Si, dans le premier stade, l'embryon est une masse encore globalement indistincte, à vingt jours

⁷¹⁰ Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons... », *art. cit.*, p. 24.

⁷¹¹ Hopwood (Nick), *Embryos in wax*, Cambridge, Whipple Museum, Cambridge University Press, 2002, p. 8, exemplaire réalisé par Clemente Susini, vers 1800, Muséum d'histoire naturelle, Université de Florence. Sur ces vénus anatomiques, voir : Didi-Huberman (Georges), *Ouvrir Vénus*, Paris, Gallimard, 1999.

c'est un enfant parfaitement formé en miniature ; les étapes suivantes ne montrent que son accroissement progressif⁷¹².



Première planche de la série de cires anatomiques consacrées au développement de l'enfant *in utero* par Clemente Susini et son école, vers 1800, Section Zoology de la Specola, Musée d'Histoire naturelle, Florence

Il existe aussi en France, dès la fin du XVII^{ème} siècle quelques grands noms de modelers de cires, jaloux de leurs secrets de fabrication et souvent concurrents. Le célèbre Abbé Gaetano Giulio Zumbo, dit Zumbo (1656-1701)⁷¹³, voit ses travaux reconnus par le roi et l'Académie ; certaines de ses cires sont d'ailleurs présentées au Cabinet du Roy du Jardin des plantes. Des rivalités l'opposent au chirurgien et anatomiste Guillaume Desnouës (1650-1735), qui ouvre dès 1703 son cabinet des cires au public. Les modèles anatomiques de M^{elle} Bihéron, dont nous avons déjà parlé, sont également réputés pour leur qualité⁷¹⁴.

Dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, André Pierre Pinson est un des céroplasticiens français les plus célèbres. Il présente ses premiers modèles à l'Académie royale des sciences en 1770 et après avoir travaillé auprès de Catherine II de Russie, il est attaché à l'Ecole de Médecine de Paris, en 1794. Il travaille également pour le Duc d'Orléans dont le cabinet anatomique est célèbre. Il réalise notamment pour lui trois modèles de fœtus en cire aux âges de un, trois et cinq mois. Certaines cires

⁷¹² Hopwood (Nick), *Embryos in wax, op. cit.*, pp. 9 et 10.

⁷¹³ Il s'agit d'un ecclésiastique car en Toscane, les ex-voto sont traditionnellement en cire.

⁷¹⁴ Voir les chapitres I et II sur le parcours de M^{elle} Bihéron.

de Pinson sont encore aujourd'hui conservées au Muséum d'histoire naturelle. Elles montrent des enfants à naître dans des positions qui n'ont rien à voir avec celles de fœtus dans le giron maternel. Une des cires représentant un fœtus de cinq mois montre ce dernier se tenant la tête, l'air soucieux⁷¹⁵.



« Fœtus de cinq mois avec son placenta », Pinson (André-Pierre),
2^{ème} moitié XVIII^{ème} siècle, cire colorée et modelée (13,5 x 43 x 22,5 cm),
réalisée pour le Cabinet du Duc d'Orléans, Muséum d'histoire naturelle, Paris

Le point commun des cires anatomiques de ces différents céroplasticiens est qu'elles représentent presque exclusivement des fœtus et non des embryons, c'est-à-dire qu'eux aussi ne s'intéressent à l'être en gestation qu'à partir du moment où il acquiert une forme proche de l'enfant à naître⁷¹⁶. La plupart de ces cires jouent davantage sur le registre du spectaculaire et de l'émotion que sur la réelle démonstration scientifique ; elles trouvent ainsi leur place, comme les vénus anatomiques en ivoire, dans les cabinets de curiosité. Toutefois, ces cires peuvent servir d'instruments efficaces de démonstration quand elles figurent les différentes présentations du fœtus et du placenta dans les organes féminins, au moment de l'accouchement. Elles sont alors utilisées dans les cours pour chirurgiens ou sages-femmes, même si leur caractère descriptif et inerte ne remplace pas les mannequins d'accouchement qui se développent à la même époque⁷¹⁷.

A partir du milieu du XVIII^{ème} siècle, toutefois, on commence à trouver des représentations gravées d'embryons et de fœtus beaucoup plus innovantes, car basées sur une étude « d'après nature ». L'artiste hollandais Jan van Rymdyck illustre plusieurs ouvrages importants, comme les traités des accoucheurs écossais William Smellie et de William Hunter. La qualité de ses dessins contribue à renouveler les représentations de la vie *in utero*.

⁷¹⁵ Voir d'autres reproductions dans le catalogue *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, pp. 99-100.

⁷¹⁶ Crémère (Cédric), « La diffusion des savoirs embryologiques... », *art. cit.*, p. 101.

⁷¹⁷ Les premiers mannequins de ce type sont fabriqués au début du XVIII^{ème} siècle, le développement des cours d'accouchement multiplie leur nombre au cours du siècle. Il en existe différents modèles, mis au point notamment par Levret en 1750, Mme du Coudray en 1759, M^{lle} Bihéron en 1770, Baudelocque en 1770, Levasseur en 1798. Ces mannequins permettent aux élèves de s'initier à différentes manœuvres, selon la pédagogie inventée par Mme du Coudray. Toutefois, la représentation des parties et du fœtus reste sommaire car il s'agit d'un objet pratique sur lequel on s'exerce à faire des gestes ; Benozio (Michel), *La Machine de Madame du Coudray*, éd. Point de vues, 2004.

Les 39 planches de l'ouvrage de Smellie, *Treatise on the theory and practice of midwifery* (1754, traduit en français en 1765), montrent de manière plus fine qu'auparavant la position de l'enfant et de ses annexes dans l'utérus et la place de ce dernier dans le bassin maternel (ci-dessous à gauche).



« Position de l'enfant avant l'accouchement », Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, pl. IX, dessinateur Jan van Rymsdyck, graveur Seligmann



Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birmingham, John Baskerville, 1774, dessinateur Jan van Rymsdyck, tab. VI

L'ouvrage de William Hunter, *Anatomia uteri humani gravidi* (1774)⁷¹⁸, contient trente-quatre planches d'une grande précision anatomique et d'une grande beauté plastique. Certaines décrivent l'utérus d'une femme enceinte à terme, grandeur nature (ci-dessus à droite). L'artiste a pu bénéficier pour les réaliser du cadavre encore non décomposé d'une femme enceinte quasiment à terme et d'une équipe nombreuse qui a pu préparer le corps. Il représente avec une grande exactitude les organes, les tissus, les vaisseaux sanguins, les enveloppes et les annexes des fœtus, représentés à différents stades de la grossesse et dans des positions variées⁷¹⁹. Mais pour Barbara Duden, Hunter est avant tout

fasciné par les tissus, les membranes et les enveloppes qui entourent l'enfant. Sa série de planches témoigne du plaisir de dévoiler ce qui est caché. Ce n'est pas l'embryon qu'il représente à ses différents stades de développement, mais la peau humide et brillante, les enveloppes graisseuses et les membranes transparentes à l'intérieur desquelles il doit chercher l'enfant qui retiennent toute l'attention de l'anatomiste⁷²⁰.

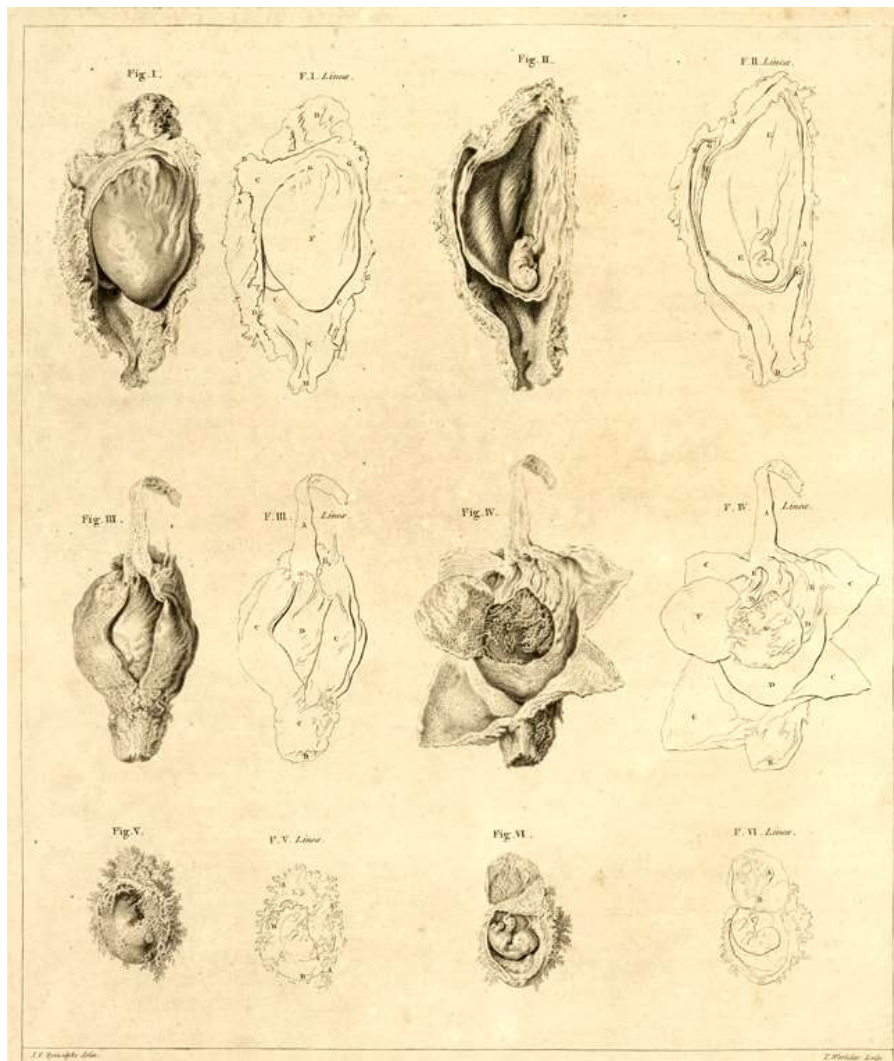
⁷¹⁸ Sur l'œuvre de Hunter, voir :

Jordanova (Ludmilla), "Gender, generation and science : William Hunter's obstetrical atlas", in Bynum (W. F.), Porter (Roy) eds, *William Hunter and the eighteenth-century medical world*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 386-412.

⁷¹⁹ Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons... », *art. cit.*, pp. 22-23

⁷²⁰ Duden (Barbara), *L'invention du fœtus...*, *op. cit.*, pp. 50-51.

Certaines planches de l'ouvrage de Hunter s'attachent aussi à représenter des embryons, ce qui est plus nouveau.



Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birminham, John Baskerville, 1774, planche 33, 65,5 x 48 cm, dessinateur Jan Rymsdyk, graveur T. Wortidge.

La planche ci-dessus représente six figures de trois embryons avortés à différents stades. Les figures I et II décrivent un spécimen d'environ neuf semaines, les autres concernent des embryons de huit semaines. Ces représentations montrent un intérêt marqué pour l'utérus et les membranes du fœtus qui sont représentées et décrites en détail, alors que ce n'est pas encore le cas pour les embryons eux-mêmes.

Le travail de ces deux obstétriciens écossais est révélateur de l'engouement pour l'obstétrique et de la puissance nouvelle de l'accoucheur en Europe. Les images de leurs ouvrages reflètent leur conviction de pouvoir lutter contre les conceptions erronées les plus répandues grâce à l'observation directe⁷²¹. Les six planches de Charles Nicolas Jenty, dans *Démonstration de la matrice d'une femme grosse et de son enfant à terme* (1759), sont similaires dans leur volonté de précision anatomique. Elles montrent les différentes phases et la dissection d'une femme sur le point d'accoucher (ci-après).

⁷²¹ Rifkin (Benjamin A.), Ackerman (Michael J.), *L'anatomie humaine, cinq siècles de sciences et d'art*, Paris, La Martinière, 2006, p. 195.



Jenty (Charles Nicolas), *Explicatio demonstrationis uteri praegnantis mulieris cum foetu ad partum maturi*, in *tabulis sex*, Londres, L'auteur, 1758, pl. 3, dessinateur Jan van Riemsdyk, graveur Thomas Burgefs.

Le français Jacques Fabien Gautier d'Agoty utilise une nouvelle technique de gravure sur cuivre qui lui permet de représenter ses planches anatomiques en couleur assez spectaculaires. Dans son *Exposition anatomique de la structure du corps humain* (1759), il consacre plusieurs planches à la femme enceinte ou en couche et au fœtus *in utero*, qui sont néanmoins souvent erronées. Elles sont toutefois très utilisées pour la formation des praticiens et des sages-femmes pendant la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle (voir ci-dessous).



Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Exposition anatomique*, Marseille, Paris et Amsterdam, 1759



Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Anatomie des parties de la génération de la femme*, Paris, 1773

Au tournant des XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles, les représentations plus réalistes de fœtus à d'autres stades que celui du terme se multiplient. Dans l'ouvrage de J. B. Jacobs, *Ecole pratique des accouchements* (1793), figurent des embryons au développement encore inachevé ; la tête, très volumineuse, est toujours repliée sur le torse et les membres sont imparfaitement développés⁷²². En 1799, en Allemagne, l'anatomiste Samuel Thomas Sömmering, dans *Icones embryonum humanorum*, illustré par Christian Koeck, montre pour la première fois les différentes étapes de l'embryogenèse avec une mesure réaliste des embryons pour chacune d'elle⁷²³. Un texte accompagne les planches et précise la forme, la taille et souvent le sexe de chaque spécimen (ci-dessous).



Sömmering (Samuel Thomas), *Icones embryonum humanorum*, Frankfurt am Main, Varrentrapp et Wenner, 1799, planche 1, 64 x 46 cm, illustré par Christian Koeck, gravure des frères Lauber.

Sur la planche ci-dessus, on voit le développement embryonnaire de la troisième semaine au quatrième mois en dix-sept étapes. Les cinq premiers stades montrent un développement progressif de l'être humain mais l'auteur ne s'attarde guère sur le début de l'embryogenèse car l'embryon n'a encore guère d'aspect humain⁷²⁴. En outre, Sömmering a volontairement écarté les modèles monstrueux, décomposés, et qui ne sont pas « beaux ». Il a demandé également à l'artiste Christian Koeck d'éliminer les imperfections des spécimens recueillis, afin de représenter la forme qu'il juge essentielle, mais qui est largement idéalisée. Les principes esthétiques et théologiques conditionnent

⁷²² Reproduit dans l'ouvrage de (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, op. cit.

⁷²³ Sur l'œuvre de Sömmering, voir :

- Enke (Ulrike) ed., *Samuel Thomas Soemmerring : Schriften zur Embryologie und Teratologie*, Basel, Schwabe & Co, 2000.

- Wellmann (Janina), "Keine Ikone der Entwicklung : die Icones embryonum humanorum von Samuel Thomas Soemmerring", in Schneider (Ulrich Johannes), ed., *Kulturen des Wissens im 18. Jahrhundert*, Göttingen, De Gruyter, 2007, pp. 1-10.

⁷²⁴ Morel (Marie-France), « L'iconographie des embryons... », art. cit., p 23

donc encore largement la représentation du fœtus à cette époque. Toutefois, la nouveauté vient du fait qu'on se concentre moins sur l'utérus que sur l'embryon et le fœtus, qui intéressent désormais pour eux-mêmes.

b. L'évolution des connaissances et de la représentation du fœtus au XIX^{ème} siècle

Des progrès scientifiques notables

La naissance de l'embryologie scientifique et expérimentale au XIX^{ème} siècle permet de faire d'importants progrès dans la connaissance et la représentation du développement de l'embryon. Ces progrès sont notamment permis par les travaux réalisés sur des organismes modèles, principalement animaux. Si la démarche n'est pas neuve⁷²⁵, elle prend une dimension nouvelle au XIX^{ème} siècle et s'enrichit de concepts nouveaux comme l'homologie⁷²⁶ et la loi de parallélisme⁷²⁷. Christian Heinrich Pander (1794-1867)⁷²⁸ s'intéresse ainsi, dès 1816, au développement précoce de l'œuf de poulet et montre que ce qu'on prenait jusque là pour une membrane, c'est l'embryon lui-même et non l'enveloppe d'un embryon préexistant. Il baptise cette première ébauche « blastoderme », qui signifie en grec, « membrane germinale ». Il décrit ensuite les changements subis par ce blastoderme, « qui se divise en deux, puis trois lamelles, lesquelles à leur tour se plient et, formant des structures de plus en plus complexes, constituant progressivement l'embryon. Ce sont là les fondements de la théorie des feuillettes germinales, qui forme aujourd'hui encore la base de l'embryologie descriptive »⁷²⁹. Ces observations accréditent l'épigenèse puisqu'elles montrent qu'il n'y a pas d'embryon préexistant, mais que celui-ci se forme progressivement à partir d'une structure simple qui se complexifie peu à peu. Les travaux de Pander sont rapidement acceptés et étendus à l'homme, notamment par Martin Henrich Rathke et Carl Ernst von Baer qui jettent les bases de l'embryologie moderne⁷³⁰. Toutefois, la comparaison avec les animaux a ses limites et des inconnues demeurent longtemps, l'observation des premières étapes du développement de l'embryon humain restant particulièrement difficiles⁷³¹. Les

⁷²⁵ En effet, l'observation directe sur les embryons humains est rarement possible, que ce soit pour des raisons religieuses, culturelles, éthiques ou en raison de la difficulté de réaliser des observations intra-utérines. Dès l'Antiquité, on utilise les œufs de poule (Aristote) ; ils sont encore largement utilisés aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles car on peut les obtenir facilement et en grande quantité et réaliser sur eux des observations directes, aux intervalles de temps qu'on veut. Cette attitude suppose toutefois que l'on soit persuadé de la possibilité de comparer le développement embryonnaire de l'animal et celui de l'homme, longtemps, ne va pas de soi ; Schmitt (Stéphane), « Les modèles en embryologie », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, pp. 104-109, *loc. cit.*, p. 104 et p. 106.

⁷²⁶ « L'homologie, telle qu'elle a été définie au début du XIX^{ème} siècle, renvoyait à l'existence d'un modèle général conformément auquel tous les organismes (ou du moins tous ceux d'un certain groupe, comme les vertébrés), étaient supposés bâtis. Par la suite, elle a été interprétée comme la conséquence d'une origine évolutive commune (...). Mais quelque soit sa définition, elle a donné un fondement théorique à la pratique consistant à extrapoler à de nombreuses espèces les résultats obtenus sur une seule » ; *ibid.*, p. 108.

⁷²⁷ La loi de parallélisme « affirme que le développement embryonnaire d'un individu passe des stades équivalents à toutes les formes adultes des espèces inférieures, en partant de la plus simple » (travaux de Meckel en Allemagne et Seres en France) ; *ibid.*, p. 108.

⁷²⁸ *Les textes embryologiques de Christian Heinrich Pander (1794-1865)*, trad., intro. et notes par Stéphane Schmitt, Turnhout, Brepols, 2003.

⁷²⁹ Schmitt (Stéphane), « Les modèles en embryologie », *art. cit.*, p. 107

Les feuillettes embryonnaires se présentent en trois couches superposées : le feuillet externe (ectoderme) donne naissance à la peau ainsi qu'au système nerveux, cerveau, moelle épinière, nerfs ; le feuillet intermédiaire (mésoderme) construit la musculature, le squelette, l'appareil urinaire et génital, le cœur et le système sanguin ; le feuillet interne (endoderme) forme les muqueuses, les poumons, le tube digestif et les glandes qui s'y rattachent.

⁷³⁰ Baer (Carl Ernest von), *Über Entwicklungsgeschichte der Thiere. Beobachtung und Reflexion*, Königsberg, Bornträger, 1828-1837, 2 vol.

⁷³¹ Oscar Hertwig souligne à la fin du XIX^{ème} siècle que « l'étude des premiers stades du développement de l'homme, qui s'accomplissent pendant les quatre premières semaines de la grossesse, est entourée de difficultés extraordinaires. Ce n'est que tout à fait exceptionnellement qu'il est donné à un embryologiste de disposer d'un jeune œuf humain, soit qu'il provienne d'une autopsie, soit qu'il soit le résultat d'un avortement. Dans ce dernier cas, il arrive le plus souvent que l'œuf a macéré dans la cavité utérine et qu'il est, par conséquent, en voie

connaissances nouvelles sont obtenues, outre l'expérimentation animale, grâce aux progrès réalisés dans les années 1860-1880 dans la pratique de l'histologie. L'amélioration des appareils d'observation et le développement de la chimie des colorants sont, en particulier, décisifs⁷³². Ces progrès s'expliquent aussi par le développement à la fin du XIX^{ème} siècle de l'embryologie expérimentale, qui permet d'agir directement sur l'œuf ou l'embryon⁷³³. La prise en charge croissante des femmes enceintes malades dans les hôpitaux a également permis un plus grand accès des anatomistes aux spécimens embryonnaires et fœtaux, contribuant ainsi à faire progresser les connaissances.

Au cours du XIX^{ème} siècle, la diffusion du concept d'évolution des organismes vivants fait évoluer la représentation de l'embryon vers l'animalité. Dans les années 1870, Ernst Haeckel (1834-1919)⁷³⁴ diffuse l'idée que l'embryon parcourt dans les premiers temps de sa formation tous les stades de l'évolution de l'espèce à laquelle il appartient : « l'ontogenèse est une courte récapitulation de la phylogenèse »⁷³⁵. Il faut attendre 1880 pour voir la première description détaillée du développement de l'embryon humain, grâce à l'anatomiste allemand Wilhelm His (1831-1904)⁷³⁶. La planche reproduite ci-après montre l'embryogenèse depuis la fin de la deuxième semaine de grossesse jusqu'à la fin du second mois. Elle donne l'impression d'assister au développement continu d'un même individu, alors que plusieurs spécimens de provenance variée ont été utilisés.

de décomposition. Enfin, il convient d'ajouter que, pour bien conserver et préparer ces objets si petits et si délicats, il faut une grande habileté. Toutes ces circonstances expliquent pourquoi nous ne possédons aucune donnée spéciale sur les phénomènes de la fécondation, de la segmentation et de la formation des feuilletts germinatifs, pas plus que sur les premières phases du développement de la forme extérieure du corps, des enveloppes fœtales et d'une foule d'autres organes chez l'homme. Pour décrire cette première période de l'ontogenèse, nous avons dû nous en rapporter à ce que l'on connaît d'autres mammifères » ; Hertwig (Oscar), *Traité d'embryogénie, ou histoire du développement de l'homme et des vertébrés*, trad. sur la troisième éd. allemande par Charles Julin, Paris, C. Reinwald, 1891, p. 221. Il faut attendre le développement des techniques in-vitro au XX^{ème} siècle pour que l'on observe effectivement le développement humain.

⁷³² « Ces progrès concernent spécialement les améliorations techniques du microtome, appareil servant à la coupe des tissus organiques, celles concernant les techniques de fixation et de coloration des tissus – ces dernières ayant largement bénéficié du développement de l'industrie des colorants. C'est également dans cette période que la fabrication de microscopes de plus en plus performant prend son essor », Fischer (Jean-Louis), « Classer et nommer les étapes du développement de l'embryon humain », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, op. cit., pp. 96-97, loc. cit., p. 96.

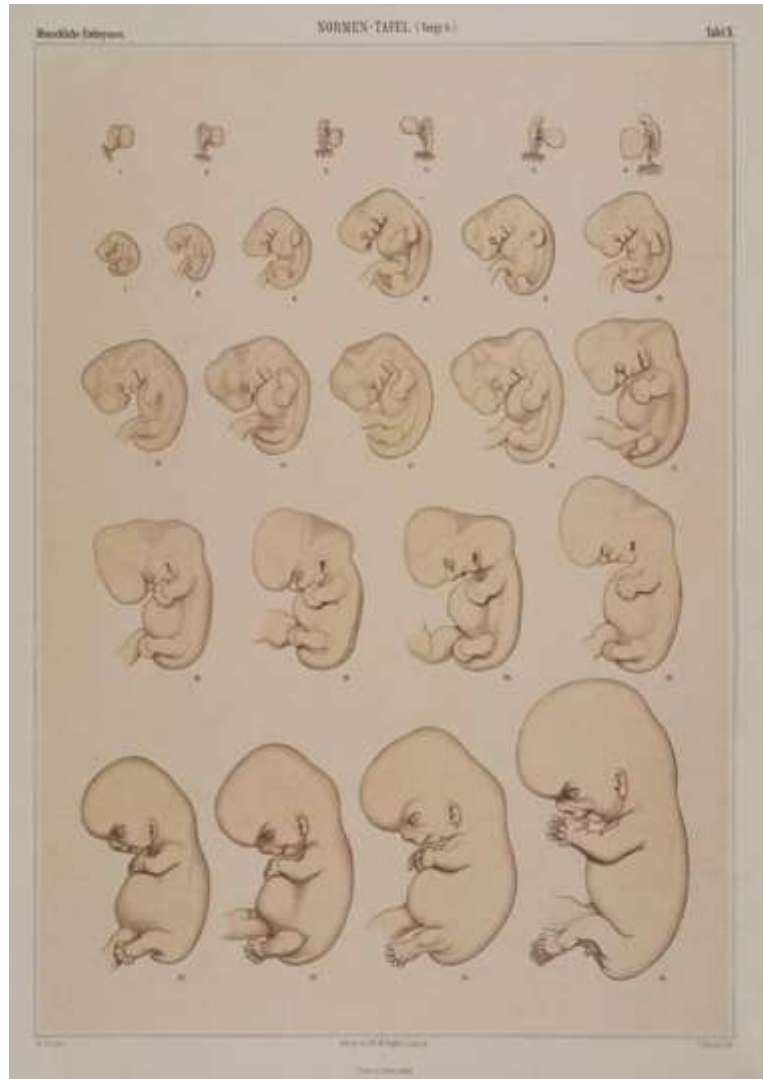
⁷³³ Fischer « Les apports de l'embryologie expérimentale de 1820 à 1970 », *Avant la naissance...*, op. cit., pp. 110-113.

Pour la première fois à la fin du XIX^{ème} siècle, on va oser un geste expérimental sur une des deux ou quatre premières cellules (blastomères) de l'œuf ; *ibid.*, p. 219.

⁷³⁴ Haeckel (Ernst), *Anthropogénie ou Histoire de l'évolution humaine*, trad. de l'allemand par C. Letourneau, Paris, C. Reinwald, 1877 (1^{ère} éd. 1874).

⁷³⁵ « L'ontogenèse correspond aux phases successives du développement de l'embryon et la phylogenèse correspond aux phases évolutives du vivant, par exemple de la cellule primitive à l'Homme » ; Fischer (Jean-Louis), « Classer et nommer... », art. cit., p. 97. Les aspects les plus extrêmes de cette théorie sont abandonnés au début du XX^{ème} siècle, mais perdure l'idée d'un lien entre le développement embryonnaire et l'histoire évolutive des espèces ; Schmitt (Stéphane), « Les modèles en embryologie », art. cit., p. 109.

⁷³⁶ Fischer (Jean-Louis), « Classer et nommer... », art. cit., p. 95.



His (Wilhelm), *Anatomie menschlicher Embryonen, part. 3 : Zur Geschichte des Organes*, Leipzig, Vogel, 1885, pl. X, 46 x 33 cm, lithographie de C. Pausch (Cambridge University Librairie)

Les planches de ces ouvrages permettent de constater le progrès considérable des connaissances embryologiques et le bouleversement qui s'est opéré dans la représentation de l'embryon. Une première classification précise des stades morphologiques de l'embryon est établie en 1914 par l'anatomiste américain Franklin Paine Mall (1862-1917)⁷³⁷.

Du côté des praticiens de terrain

La question de l'embryogenèse concerne assez vite davantage les scientifiques de laboratoire, les embryologistes, que les praticiens chargés de l'art des accouchements. Cette question relève de connaissances perçues comme théoriques et peu décisives dans le bon déroulement de la grossesse et de l'accouchement. Cela explique la place modeste qui reste accordée à cette question dans les traités d'obstétrique par rapport à d'autres sujets. Toutefois, même sans rentrer dans les détails, la littérature médicale non spécialisée enregistre peu à peu les progrès réalisés dans la connaissance du fœtus et sa représentation.

Ainsi, dans son manuel destiné aux sages-femmes au début du XIX^{ème} siècle, Mme Boivin donne une description sommaire de l'évolution de l'embryon, qui n'est pas d'emblée tout formé mais

⁷³⁷ Il faut attendre George Linus Streeter (1873-1948) pour que soit établie une classification définitive en vingt-trois stades dans *Developmental horizons in human embryos* (1942-1951). Les connaissances ont été précisées depuis, notamment grâce aux progrès de l'imagerie médicale.

prend peu à peu figure humaine⁷³⁸. A dix ou quinze jours, on observe dans une vésicule transparente un « flocon grisâtre semi-transparent »⁷³⁹, vers quinze-vingt jours, l'embryon « décrit un demi-cercle, il affecte la forme d'un têtard ou d'un petit serpent ». Elle précise :

Le corps de l'embryon ne consisterait à cette époque qu'en une tige blanche, creuse, transparente, formée par le rachis, à travers lequel on distingue un filet blanc qui constitue la moelle épinière. C'est la colonne vertébrale recourbée sur elle-même. C'est sur la concavité de cette tige creuse que se développent des espèces de bourgeons qui s'allongent bientôt et paraîtront sous la forme des bras, des mains, des cuisses, des jambes et des pieds...⁷⁴⁰.

A six semaines, « la tête est très développée », puis elle détaille l'évolution du corps, de la taille et de la disposition des membres et des organes aux stades suivants. Vers le quarante-cinquième jour, neuf semaines, soixante jours, puis à chaque mois jusqu'au terme⁷⁴¹. Malgré la reconnaissance d'un développement embryologique progressif, la distinction des différents stades est encore approximative et comporte des erreurs.

Dès les années 1820-1830, les nouvelles connaissances embryologiques sont plus largement vulgarisées dans la littérature médicale généraliste, comme en témoigne l'ouvrage de J. J. Rosiaud, *Médecine pratique et populaire* (1839). Il indique qu'on appelle l'être *in utero* « "embryon" depuis le moment de sa fécondation jusqu'à ce que son corps soit suffisamment développé et offre les traits d'un enfant. Il prend alors le nom de "fœtus" jusqu'à sa naissance »⁷⁴². On commence à bien distinguer « quinze à vingt jours après la conception, la tête et les traits du visage. Les yeux se présentent sous la forme de deux petits points noirs ; deux petits trous indiquent la place des oreilles et le nez se présente sous la forme d'une ligne saillante »⁷⁴³. La description suivante montre un réel progrès dans les connaissances embryologiques :

A un mois, le volume de l'embryon est égal à celui d'une grosse fourmi ; recourbé sur sa partie antérieure, il offre une grosse extrémité et une autre très petite ; la première, qui est la tête, forme presque la moitié du volume de ce corps. On distingue les battements du cœur. L'extrémité inférieure de la colonne vertébrale se présente sous la forme d'une queue recourbée en devant et en haut. Les bras et les jambes, les pieds et les mains sont apparents, et vers la sixième semaine, les doigts des pieds et des mains se distinguent : les organes sexuels se dessinent et la masse totale du fœtus égale la grosseur d'une guêpe⁷⁴⁴.

A défaut de bien connaître l'organogenèse de l'enfant *in utero*, où par volonté de ne pas rentrer dans les détails, les médecins se concentrent en général au XIX^{ème} siècle sur les mensurations externes du fœtus, qu'ils détaillent mois par mois. Arrivés au moment du terme, ils débattent de la taille et du poids moyens de l'enfant, en se focalisant souvent sur les exemples extrêmes. Pour Marc, à neuf mois, le fœtus mesure 18 pouces (soit environ 46 cm), mais il note toutefois que certains enfants ne mesurent que 13 à 15 pouces de long (33 à 38 cm), d'autres vont jusqu'à 21 (53 cm), plus rarement 24 (61 cm)⁷⁴⁵. Quant au poids, il conteste l'avis de Mauriceau qui estimait qu'un enfant de bonne proportion à terme pèse onze à douze livres (cinq à six kg). Il cite les recherches faites à la maternité sur plus de 20 000 enfants « qui prouvent qu'un enfant né à terme et bien conformé pèse ordinairement six livres et un quart »⁷⁴⁶ (soit un peu plus de trois kg). Pour lui, seul un très petit nombre d'enfants atteint le poids de dix livres et demie (5,25 kg). Baudelocque aurait reçu un enfant de douze livres et demie (6,25 kg) « son volume était si grand, qu'il croit à peine qu'il en ait existé de plus pesant »⁷⁴⁷. Il remarque aussi que certains enfants, aucunement prématurés, n'atteignent pas trois livres (1,5 kg), ce

⁷³⁸ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements*, op. cit., pp. 147 et sq.

⁷³⁹ *Ibid.*

⁷⁴⁰ *Ibid.*

⁷⁴¹ *Ibid.*, Chap. IV : De l'œuf humain, p. 119.

⁷⁴² Rosiaud (J.J.), *Médecine pratique et populaire, secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés et nouveau traité d'embryologie sacrée*, Paris, Chez l'auteur, 1839, p. 351.

⁷⁴³ *Ibid.*

⁷⁴⁴ *Ibid.*

⁷⁴⁵ Marc, article "Fœtus", *Dictionnaire des sciences médicales*, Panckoucke, 1816, vol. 16, pp. 49-80, loc. cit., pp. 52-53.

⁷⁴⁶ *Ibid.*

⁷⁴⁷ *Ibid.*

qui l'amène à discuter des facteurs qui peuvent expliquer ces différences de proportions. Les praticiens achèvent en général leur présentation de l'évolution du fœtus par la description de son apparence extérieure à terme, qui correspond à des critères de viabilité :

A neuf mois, les os du crâne, quoique mobiles encore, se touchent par leurs bords ; les cheveux sont longs, épais et colorés ; la face n'offre plus le caractère de la vieillesse ; le duvet à disparu ou n'offre plus le même brillant ; les ongles sont solides et quelque fois ils dépassent l'extrémité des doigts, la peau est rougeâtre, la poitrine courte, arrondie et relevée ; le bas-ventre ample, arrondi et saillant du côté de l'ombilic ; le scrotum ridé, moins rouge et rempli par les testicules ; le clitoris caché entre les grandes lèvres⁷⁴⁸.



Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Béchet, 1822, dessinateur Antoine Chazal, Graveur Forestier, pl. XVII.

Les planches qui illustrent les ouvrages obstétricaux de cette époque montrent également une évolution nette de la représentation du fœtus par rapport au siècle précédent. L'exemple ci-dessus, tiré des *Nouvelles démonstrations d'accouchements* de Maygrier (1822)⁷⁴⁹, présente huit figures en taille réelle qui montrent le développement *in utero* quinze, vingt-et-un et quarante-cinq jours après la fécondation, puis à deux, trois, quatre et cinq mois. La représentation de la taille de l'embryon puis du fœtus est assez juste. Avant deux mois, il est bien figuré comme imparfaitement achevé, même si son évolution morphologique est présentée assez sommairement.

⁷⁴⁸ *Ibid.*

⁷⁴⁹ Maygrier (Jacques Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchement*, Paris, Bechet, 1822.

A la fin du XIX^{ème} siècle, si la place accordée au fœtus reste modeste en regard d'autres sujets dans le traité d'accouchement de Cazeaux⁷⁵⁰, les connaissances sont beaucoup plus solides et témoignent de travaux expérimentaux nombreux et d'observations microscopiques plus fines. Il détaille l'évolution de l'œuf dès la fécondation jusqu'à la nidification dans l'utérus où il décrit comment « l'œuf creuse dans l'épaisseur des tissus qui le recouvrent quasiment »⁷⁵¹. Cependant, des incertitudes et des approximations demeurent. Ainsi Cazeaux pense que l'œuf met dix ou douze jours pour traverser l'oviducte⁷⁵². Il considère que l'embryon commence à être bien distinct vers la troisième semaine ; il ne comporte pas encore de tête ni de membres, ni de cordon ; il est « oblong, enflé au milieu, obtus à une extrémité, terminé en pointe mousse à l'autre (...) Il est alors vermiforme, d'un blanc grisâtre, demi-opaque, sans consistance, gélatineux, long de quatre à sept mm (...) »⁷⁵³. Les planches anatomiques qui accompagnent cet ouvrage montrent la diffusion des connaissances embryologiques chez les praticiens de l'accouchement ; la planche III représente grandeur nature l'œuf humain de trente à cinquante-six jours ; il est aussi représenté grossi et ouvert, afin de montrer les particularités des organes internes du fœtus et les relations entre l'embryon et ses annexes⁷⁵⁴. Dans la cinquième semaine, il indique que la tête grossit, des rudiments d'yeux apparaissent, les membres se développent, ainsi que la colonne vertébrale, les vertèbres et le cœur. Il détaille ensuite, à différentes époques la croissance et la formation des organes du fœtus⁷⁵⁵.

Il semble qu'au cours du XIX^{ème} siècle l'embryon et le fœtus soient de plus en plus perçus par les scientifiques comme un objet d'étude en tant que tel. Ils cherchent à percer les mystères de l'embryogenèse et de la vie intra-utérine, et les images où le petit être apparaît séparé de sa mère se multiplient. De manière générale, la représentation du fœtus se détache à cette époque des contraintes théologiques et des visées purement esthétiques qui s'observent aux siècles précédents. Cela explique que l'on ose davantage présenter le développement progressif de l'embryon et le caractère « animal » de ses débuts. Les anatomistes ne cherchent plus à faire d'efforts de mise en scène spectaculaire dans leurs planches. Celles-ci se veulent neutres et froidement scientifiques ; elles sont là pour donner à voir les nouvelles connaissances et permettre leur vulgarisation. Il a fallu du temps pour que le regard des anatomistes se dégage des représentations anciennes et rende compte de manière plus objective de ce qu'ils observent dans le corps humain⁷⁵⁶.

Outre les planches gravées, les concepts embryologiques nouveaux sont aussi véhiculés au XIX^{ème} siècle à travers les modèles en cire. La pratique de la céroplastie connaît en effet un essor important, ainsi qu'une évolution de ses méthodes et de ses objectifs par rapport à l'époque moderne⁷⁵⁷. Les travaux embryologiques de l'école allemande, en particulier ceux de His, sont notamment diffusés par les réalisations d'Adolf Ziegler et de son fils Friedrich (1860-1936). Leurs cires représentant la forme extérieure du développement de l'embryon humain de la troisième à la huitième semaine sont saisissantes de réalisme. Leurs réalisations connaissent un succès international, notamment grâce à leur présentation à l'exposition universelle de Paris, où elles remportent un vif succès⁷⁵⁸.

⁷⁵⁰ Il reconnaît d'ailleurs volontiers que l'étude du développement progressif de l'embryon le « forcerait à dépasser les limites que la nature et la forme de cet ouvrage doivent nous imposer. Laissant donc de côté toutes les recherches en embryologie, nous nous contenterons de mentionner quelques particularités intéressantes d'organogénie », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, Chap. V, « Du fœtus », pp. 190-197, *loc. cit.*, p. 190.

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 154.

⁷⁵² *Ibid.*, pp. 157-159.

⁷⁵³ *Ibid.*

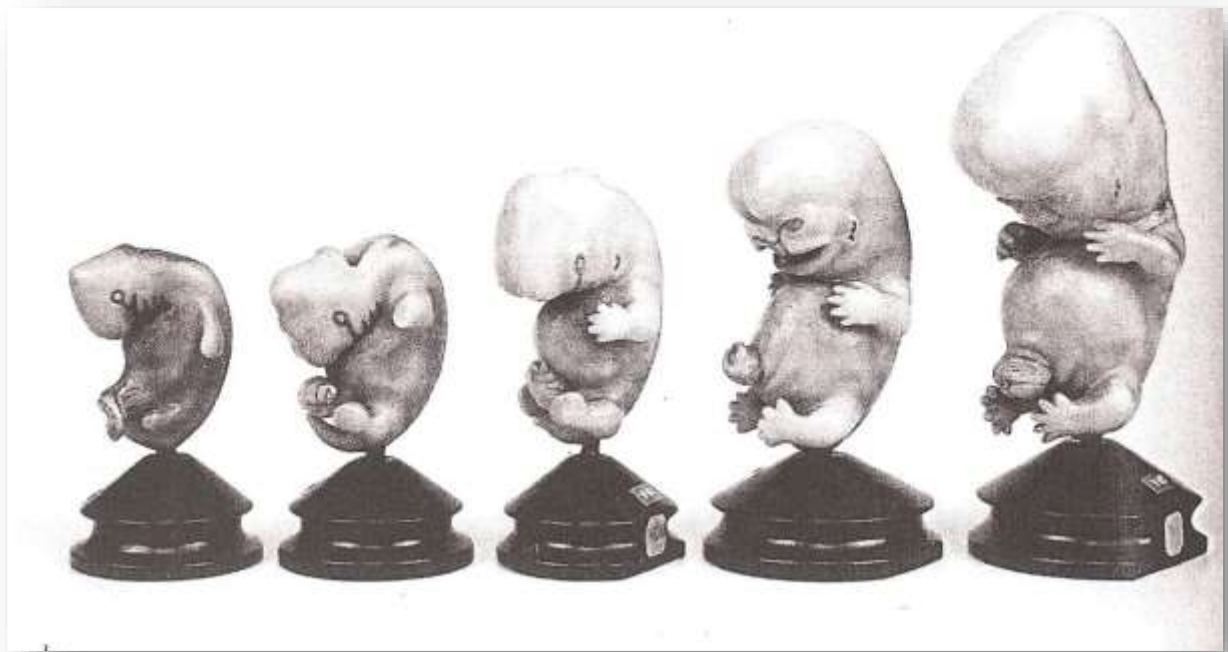
⁷⁵⁴ *Ibid.*, pp. 190-193. La mauvaise lisibilité de la page n'a pas permis la reproduction de cette planche.

⁷⁵⁵ A deux mois, long de deux pouces, le fœtus présente « des points osseux qui se rencontrent déjà », le cordon est visible. A trois mois, le fœtus fait « trois pouces et demi de long », « il exécute des mouvements visibles ». A six mois, « la membrane qui ferme la pupille se déchire et laisse percevoir cette ouverture » et « les testicules se rendent dans le scrotum ; le fœtus mesure alors neuf pouces et demi, etc. ; *ibid.*

⁷⁵⁶ Duden (Barbara), *L'invention du fœtus...*, *op. cit.*, p. 55.

⁷⁵⁷ Hopwood (Nick), *Embryos in wax*, *op. cit.* ; Crémère (Cédric), « La diffusion des savoirs embryologiques... », *art. cit.*, p. 101.

⁷⁵⁸ Crémère (Cédric), « La diffusion des savoirs embryologiques... », *art. cit.*, p. 101.



« L'évolution de l'embryon de la troisième à la huitième semaine de grossesse », Ziegler A., sous la direction d'Alexandre Ecker, fin des années 1850, département d'anatomie, Université de Cambridge

Les cires anatomiques ne sont pas les seuls supports permettant de représenter l'évolution de l'embryon et du fœtus en trois dimensions. En France, les modèles en plâtre et ceux en papier mâché de Louis Auzoux (1797-1880) offrent également ces possibilités, mais davantage pour répondre à des besoins pédagogiques que pour diffuser l'actualité de la recherche.

Le modèle en papier mâché, reproduit ci-après, représente l'appareil génital féminin, à savoir l'utérus, les ovaires et les trompes. L'utérus gravide s'ouvre grâce à une petite porte sur charnière munie d'un hublot transparent. On peut voir à l'intérieur les parois utérines en coupe, ainsi que le chorion et la vésicule ombilicale. Le fœtus, âgé de trois mois, est en position céphalique et son cordon ombilical est visible. Malgré l'effet de réel impressionnant, l'artiste a représenté certains détails erronés, probablement à des fins esthétiques. Ainsi les ongles du fœtus sont bien visibles et ses yeux bleu ciel sont ouverts. Les étiquettes rondes portant des numéros ou des lettres renvoient certainement à une légende explicative, aujourd'hui disparue. Elles témoignent d'une utilisation probable par des sages-femmes ou des étudiants en médecine⁷⁵⁹.

⁷⁵⁹ Dans une perspective didactique, les médecins comme les facultés conservent également des embryons et des fœtus de différents âges. Ils servent de référence, notamment pour mesurer l'âge de l'embryon ou du fœtus, en cas de fausse couche. Ce type de pratique n'est pas nouveau ; ainsi Mauriceau conservait quelques spécimens d'embryon dans de « l'esprit de vin », mais plutôt comme une curiosité. Au XIX^{ème} siècle, ce genre de collection répond surtout à des objectifs scientifiques. Ainsi, dès 1800, le *Catalogue des pièces anatomiques* qui recense le contenu du cabinet de l'accoucheur rémois Pierre Robin contient dix squelettes de fœtus dont la taille varie d'un peu plus de cinq à cinquante centimètres. Le praticien possède également des embryons et des fœtus, issus notamment de fausses couches, et il s'en sert dans ses cours aux élèves sages-femmes. Au cours du XIX^{ème} siècle, plus que les particuliers, ce sont les musées d'anatomie qui rassemblent de très nombreuses pièces dans du formol ou sous forme de squelettes afin de servir de grille de référence et de permettre des comparaisons. Voir Gélis (Jacques), « Un accoucheur rémois au XVIII^{ème} siècle : le chirurgien Pierre Robin (1725-1804) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1979, n°2, p. 195.



Modèle anatomique d'utérus gravide contenant un fœtus de trois mois, papier mâché et plâtre peints, pièce non signée de fabrication française (Auzoux ?), XIX^{ème} siècle, 23 x 9 cm (dimension embryon : 8 cm), Musée Flaubert d'histoire de la médecine, Rouen.

L'influence de ces connaissances et de ces images sur la population

Il reste difficile de savoir en quoi les nouvelles connaissances sur le fœtus ont modifié les représentations que s'en font les individus, hors du monde médical. Dans la société traditionnelle, l'enfant à naître ne se distingue pas de sa mère et il reste mystérieux pendant neuf mois⁷⁶⁰. On doit alors se contenter de l'imaginer ou tenter de deviner certaines de ses caractéristiques, comme son sexe, mais l'incertitude reste grande jusqu'au bout. Toutefois, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, les progrès de la technique de la gravure permettent une diffusion beaucoup plus grande des images, notamment anatomiques. Le développement de la gravure sur cuivre et celui de la gravure sur bois debout permettent de publier des images en un grand nombre d'exemplaires, tout en préservant la qualité des détails⁷⁶¹. Un public bien plus nombreux qu'auparavant peut accéder au savoir concernant l'intérieur du corps, qui s'affiche davantage dans les journaux et les livres. Les dictionnaires généralistes diffusent en particulier ces représentations de l'embryon et du fœtus auprès du plus grand nombre. Nous n'avons trouvé qu'une allusion à ce sujet dans les écrits privés de notre corpus. Dans le journal des frères Goncourt, un passage intéressant témoigne de leur curiosité et de leur étonnement devant la naissance de la vie *in utero* :

Quand on étudie l'embryon humain dans des grossissements de figurations en cire et qu'on suit, de la tache embryonnaire à l'enfant, le développement de l'être, il semble que l'on voit la racine, le germe de deux arts, de l'art du Japon et de l'art du Moyen Age.

Ce qui commence à baigner dans le liquide amniotique l'embryon de quelques semaines, cette espèce de sangsue dressée sur sa queue courbe, est une vraie petite chimère, qu'on dirait taillée dans du jade ou dans une agalmatolithe rose. Il y a de la fantaisie baroque du monstre dans cette tête grotesque et terrible, où la forme sort d'un trou et d'une enflure, où la bouche

⁷⁶⁰ Barbara Duden précise aussi qu'autrefois, il n'y a pas de fœtus dans l'expérience vécue, ni de fœtus nous côtoyant dans la vie quotidienne, alors qu'aujourd'hui, notamment avec le développement de l'échographie, leur image est presque envahissante. Dans le champ de l'histoire culturelle, l'enfant à naître fait partie des être « cachés » comme le sont les morts, les saints, les anges, les esprits ; Duden (Barbara), *L'invention du fœtus*, op. cit., p. 17 et p. 19.

⁷⁶¹ La gravure sur bois debout succède à la gravure sur bois de fil, beaucoup moins durable et rapidement peu nette ; *Ibid.*, p. 57.

s'ouvre dans le rinceau d'un mascarón, où les petits yeux sortent des tempes comme deux petites perles en verre bleu.

Puis cela devient cette espèce de petite taupe hydrocéphale, à la chair mamelonnée et tuberculeuse.

Le fœtus, enfin, dessine l'être créé et le laisse apparaître : la tête n'écrase plus les membres, le corps s'établit. Voici, à quelques mois, le corps de l'enfant à peu près tel qu'il va naître. C'est absolument un petit gothique. On le voit, dans la coupe verticale de l'utérus, comme ces figures incrustées et pliées dans le cadre des médaillons d'un cœur de cathédrale du XV^{ème}.

L'oppression de la pose de ces petits corps, leur repliement, les gestes rudimentaires de l'enfance dans son premier lit, les ratatinements frileux, les croisements de bras et de jambes, les attitudes inconscientes de sommeil et de prière, cette ébauche naïve de la vie un peu douloureuse d'un corps, - n'est-ce pas le style du Moyen Age, le sentiment de cet art qu'on croirait, par moments, n'avoir eu pour modèle qu'un peuple de figures à demi formées et comme une race de vivants embryonnaires ?

Une goutte de sperme, grossie huit cent fois, ressemble parfaitement à un miroir magique, où serpente, comme un fourmillement de têtards de jade, le spermatozoïde⁷⁶².

On voit que la découverte de ces images ne laisse pas les spectateurs indifférents, tant elles brisent des tabous vivaces et vont à l'encontre des représentations traditionnelles. Il est probable que les frères Goncourt ont consulté des ouvrages appartenant à leur maîtresse, Maria, qui est sage-femme. Leur étonnement à la vue des transformations successives de l'embryon est perceptible. Celui-ci leur apparaît avant tout comme une créature presque monstrueuse, proche du monde animal ; c'est une « sangsue », une « taupe ». Même quand il atteint le stade de fœtus, l'être en gestation est perçu comme imparfait et grossier, qui évoque aux deux esthètes l'art primitif du Japon ou du Moyen Age. Pour eux, l'enfant *in utero* est encore une créature inachevée et peu individualisée, qui semble loin de l'être humain. Les deux frères ont d'ailleurs la même opinion des nouveaux-nés :

J'ai vu deux enfants de quelques jours aujourd'hui. Ce sont vraiment des ébauches de créatures, que la mère devrait un peu plus longtemps nourrir dans son ventre. La guenille n'est pas assez formée, quand elle vient. C'est une pâte humaine, encore trop écrasée par la matrice et qui respire par tout le corps. Cela frémit et tressaute comme un petit cochon de lait. Comme venant et nous allant, nous touchons à la bête ! Il semble que l'âme ne préexiste pas et que c'est une acquisition des années⁷⁶³.

Pour des vieux garçons comme les frères Goncourt, peu émus par la maternité en général, le fœtus et le petit enfant sont trop proches de l'animal pour éveiller un réel intérêt – hormis une curiosité ponctuelle.

Quant aux femmes, on ne connaît guère leur réaction devant des planches médicales représentant la vie *in utero*, mais on sait que la comtesse de Kesselstadt, qui a le privilège de voir les dessins de l'ouvrage de Sömmerring, *Iconum embryonum humanorum*, avant leur publication, fait remarquer « qu'elle avait déjà beaucoup d'enfants, mais n'avait jamais imaginé leur développement comme ça »⁷⁶⁴. Il faut attendre le début du XX^{ème} siècle pour que les images d'embryon et de fœtus commencent à se banaliser dans la société. Toutefois, il n'est pas certain que leur vue ait changé le vécu de la grossesse pour les femmes ; ces images restent lointaines et froidement scientifiques. C'est la diffusion récente et massive de l'échographie pendant la grossesse qui semble avoir vraiment bouleversé les représentations dans ce domaine et la relation des femmes enceintes avec l'enfant qu'elles portent.

A côté du développement physique du fœtus, qui focalise l'intérêt des médecins, s'ajoute une question qui lui est intimement liée, mais qui intéresse davantage les théologiens : l'animation du fœtus.

⁷⁶² Goncourt (Jules et Edmond), *Journal, op. cit.*, t. VII, 9 mars 1865.

⁷⁶³ *ibid.*, t. IV, 31 octobre 1860.

⁷⁶⁴ Cité dans l'exposition « Making visible embryos », http://www.microsofttranslator.com/bv.aspx?from=&to=fr&a=http%3A%2F%2Fwww.hps.cam.ac.uk%2Fvisible%2Fs2_4.html

2. La question de l'âme et du statut juridique du fœtus

L'âme du fœtus est une question essentielle, en débat depuis l'Antiquité

En effet, quelque soit la manière dont on envisage sa conception, se pose la question du moment où s'anime l'embryon ; c'est-à-dire du moment à partir duquel il devient un être humain par l'infusion de l'âme (*anima*) ou du souffle vital. Autre sujet d'interrogation : comment l'âme est-elle introduite dans le corps de l'enfant ? La question concerne évidemment l'Eglise, mais aussi les médecins, car en cas de fausse couche ou d'avortement, les implications ne sont pas les mêmes si l'être expulsé trop tôt est censé pouvoir recevoir le baptême.

Les auteurs antiques constituent, là aussi, une référence essentielle, renforcée par les théologiens chrétiens. Pour Hippocrate, l'animation de l'embryon se produit à trente jours pour un garçon, quarante-deux pour une fille. Mais c'est l'avis d'Aristote qui fait davantage autorité depuis le Moyen Age. Selon J.-J. Rosiaud, Aristote

pensant que l'animation était d'autant plus précoce que le fœtus était plus promptement et plus complètement organisé, l'avait fixée au quarantième jour pour le fœtus mâle et à une époque plus reculée pour le fœtus femelle [quatre-vingt-dix jours] : jusque là, suivant lui, le fœtus jouissait d'une vie végétative et devait être considéré comme une plante ; Saint Augustin et tous les théologiens, d'après Saint Thomas, ont adopté le sentiment d'Aristote, qui a eu le plus grand crédit dans l'école jusque vers le milieu du XVII^{ème} siècle ⁷⁶⁵.

Cette doctrine est en effet adoptée officiellement par l'Eglise au XIII^{ème} siècle ; avec quelques nuances cependant. Ainsi Barthélémy l'Anglais diffuse l'idée que l'animation se fait pour les deux sexes au quarante-sixième jour, chiffre découlant de la symbolique religieuse des nombres ⁷⁶⁶. Cette croyance à l'existence de l'embryon à partir d'une quarantaine de jours, que l'on retrouve aussi dans le Talmud et le Coran, s'expliquerait par son invisibilité à l'œil nu avant cette date ⁷⁶⁷. L'observation du produit des fausses couches indique aussi que dans les deux premiers mois de la grossesse, l'embryon n'a pas encore vraiment figure humaine, contrairement à ce que cherchent à montrer les anatomistes. Un avortement à ce stade n'est donc pas perçu comme une fœticide, puisqu'il n'y a pas d'être humain. Cette idée semble profondément ancrée dans les mentalités populaires puisqu'au XIX^{ème} siècle, dans la région de Metz, une interruption de grossesse n'est pas un péché « tant que le germe n'est pas formé, c'est-à-dire avant cinq semaines » ⁷⁶⁸. Il s'agit donc d'une pratique relevant plutôt de la contraception et qui bénéficie d'une certaine tolérance jusqu'au XVII^{ème} siècle de la part de l'Eglise catholique, qui la considère comme un moindre mal par rapport à l'avortement et à l'infanticide ⁷⁶⁹.

Toutefois, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les progrès de l'embryologie et les nouvelles théories de la génération amènent à discuter l'héritage antique et à faire remonter de plus en plus l'animation de l'embryon au moment de la conception. Ainsi Mauriceau conteste les idées d'Hippocrate car il pense que l'animation se fait en même temps pour deux sexes ⁷⁷⁰. Il reconnaît

⁷⁶⁵ Rosiaud (J.J.), *Médecine populaire...*, *op. cit.*, 1839, p. 353.

⁷⁶⁶ Il suit en cela saint Augustin : « Il y a donc quarante-six jours de la conception de l'enfant jusqu'à tant qu'il y a vie et qu'il soit parfaitement formé quant au fait de génération de nature. Et par cette manière compte saint Augustin l'édification du temple de Jérusalem, qui fut faite en quarante six ans. Lequel temple il compare au corps de Jésus-Christ en son livre qu'il fit sur l'Evangile de saint Jean et au VII^{ème} chapitre du VIII^{ème} livre de la Trinité, où il montre que le temple fut édifié en quarante-six ans, ainsi le corps humain est fait et formé en quarante-six jours de commun cours ; excepté le corps de Jésus-Christ, qui fut fait par l'œuvre du Saint-Esprit, fait et formé parfaitement en sa conception. Mais ce nombre de quarante-six fut autrement accompli en Jésus-Christ, car il fut au ventre de sa glorieuse mère par l'espace de deux cent soixante et six jours, lequel nombre contient quarante-six fois le nombre de six. Et ainsi le nombre de quarante-six fut accompli au temple de son corps selon la subtilité et l'imagination de saint Augustin », Glanville (Barthélémy de, dit l'Anglais), *De proprietatibus rerum*, trad. française *Des propriétés des choses*, par Jean Corbichon, manuscrit BN, Paris, 1372 ; 1^{ère} éd. imprimée, Lyon, 1482, cité par Franklin (Alfred) *L'enfant : la naissance, le baptême*, Paris, Plon, 1895, p. 287.

⁷⁶⁷ Frydman (René), « Avant-Propos », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁶⁸ Westphalen (R. de), *Petit dictionnaire des traditions populaires messines*, 1934.

⁷⁶⁹ Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire... », *art. cit.*, p. 24.

⁷⁷⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 76-77.

toutefois que la question de savoir « comment l'âme est introduite au corps de l'enfant » est « un nœud gordien des plus difficile à débrouiller »⁷⁷¹. Il évoque les différents avis discutés à l'époque sur ce sujet : certains croient que l'âme est présente « dès le commencement de la génération », d'autres pensent qu'elle est « dans les semences conçues » – soit qu'elle n'est encore « qu'en puissance dans les semences et seulement en effet quand le corps de l'enfant est entièrement formé », soit qu'elle est « réellement et actuellement dans les semences » (comme le pensait Hippocrate). D'autres enfin vont jusqu'à croire « que l'âme était même dans la semence lorsqu'elle était encore dans les testicules : mais toutes ces opinions sont condamnées comme contraires à la Foi, parce qu'on ne les pourrait pas admettre sans faire croire que l'âme de l'homme fût corporelle aussi bien que celle des brutes »⁷⁷². Il se réfugie donc derrière les avis religieux : « Il s'en faut rapporter entièrement à ce que l'Eglise nous oblige de croire, qui est que l'âme de l'homme est une substance spirituelle et toute divine, qui ne procède aucunement du père ni de la mère, comme le veut Tertullien, mais qui vient de dehors, et est infusée au corps de l'enfant au moment qu'il est entièrement formé »⁷⁷³. Quelques décennies plus tard, Dionis pense que l'embryon est doté d'une âme encore plus tôt :

Tous les anatomistes ne s'accordent point sur ce temps ; les uns le fixent à trente jours, d'autres à quarante et d'autres vont jusqu'à deux ou trois mois ; mais suivant notre principe elle doit y arriver plus tôt, qui est dans le temps que le cœur et les vaisseaux sont disposés à commencer le mouvement circulaire du sang ; ce serait en vain que la nature aurait fabriqué un corps plein d'organes et de ressorts, si l'âme n'y entrait point, il resterait immobile et sans vie. C'est donc l'âme qui met la matière en mouvement⁷⁷⁴.

Le développement de la doctrine de la préexistence et de l'emboîtement des germes contribue à accréditer l'idée d'une animation précoce de l'embryon. Puisque l'enfant est déjà totalement formé et présent en miniature dans l'ovule ou l'animalcule de ses parents, il suffit qu'il reçoive l'impulsion vitale au moment de la fécondation pour être considéré comme un petit être humain doté d'une âme.

Cette idée est notamment diffusée au XVIII^{ème} siècle par le théologien Emmanuele Cangiamila, auteur d'une *Embryologie sacrée*, déjà citée précédemment. Cette œuvre connaît un grand succès en Europe ; elle est traduite en français par l'abbé Dinouart qui en tire un *Abrégé de l'embryologie sacrée*⁷⁷⁵, souvent rééditée et lue par les curés dans leurs sermons. La question de l'animation du fœtus est évoquée à plusieurs reprises dans l'ouvrage :

Le vulgaire croit que les mâles ne sont animés qu'au quarantième jour, et que l'âme n'existe pas chez les femelles avant le quatre-vingt ou le quatre-vingt-dixième jour. De cette opinion erronée naissent beaucoup de maux : en conséquence, ceux qui sont présents à une fausse couche ne font aucune attention au fœtus, qui est souvent vivant. Il est probable que l'animation a plutôt lieu qu'on ne pense⁷⁷⁶.

Il refuse l'idée, avancée par certains partisans de la préexistence des germes, que l'âme pourrait exister avant la création des corps. Il pense que « les nouvelles découvertes sur la génération (...) prouvent que le fœtus est animé plus tôt que ne le croient les Anciens », mais il reconnaît qu'« on ne peut cependant pas fixer le vrai moment de l'animation »⁷⁷⁷. Plus loin il indique cependant : « Il est aujourd'hui prouvé qu'un embryon de trois jours paraît, avec le secours du microscope, semblable à un vers ; on y distingue même la tête, qu'on croit être le siège de l'âme »⁷⁷⁸. Il fait aussi allusion au battement précoce du cœur observé sur les embryons de poulet pour conclure que la « pulsion de vie » est précoce⁷⁷⁹. Toute sa démarche s'explique par la volonté de pouvoir donner un baptême précoce à l'enfant, notamment en cas de fausse couche. C'est la raison pour laquelle il préconise également de

⁷⁷¹ *Ibid.*, p. 79.

⁷⁷² *Ibid.*

⁷⁷³ *Ibid.*, p. 80.

⁷⁷⁴ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre I, Chap. XIII : « A quel temps l'enfant est animé », p. 98.

⁷⁷⁵ Dinouart (Abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, op. cit., 1766.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 22.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 31.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 48.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 49.

pratiquer une césarienne sur toute femme enceinte qui viendrait à mourir, même au début de sa grossesse.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, théologiens, savants et médecins s'accordent à penser que l'apparition de la vie et de l'âme se font dès la fécondation, ce qui explique l'interdit beaucoup plus ferme de l'avortement en début de la grossesse et la prudence plus précoce dont doivent faire preuve les femmes enceintes pour conserver leur « fruit ». Cette croyance explique aussi que les scientifiques s'intéressent davantage au fœtus en tant que tel, et pas seulement comme un appendice du corps maternel.

L'idée d'une animation précoce de l'embryon prévaut encore au XIX^{ème} siècle, même si le sujet n'est plus autant à la mode⁷⁸⁰. Ainsi Rosiaud dit partager la conviction de saint Basile qui :

ne voulait pas qu'on fit de distinction entre le fœtus animé et le fœtus inanimé, parce qu'il pensait que l'âme était créée au moment même de la conception (...) Il n'est pas plus difficile à Dieu de créer le corps et l'âme de l'homme simultanément que de les créer l'un après l'autre ; et de ce que nous ne pouvons apercevoir de traces d'organisation dans l'œuf humain peu de temps après la conception, il nous semble qu'il ne faudrait pas en conclure qu'un homoncule n'y existe pas déjà. Il ne répugne pas d'admettre qu'au moment même de la conception, les molécules liquides destinées à former le nouvel être, s'agrègent de manière à constituer un corps qui ne devient sensible pour nous que lorsque, par la nutrition, il a pris de la consistance. Il ne répugne pas davantage d'admettre l'animation immédiate de ce nouveau corps liquide ou gélatineux⁷⁸¹.

Il s'oppose à la croyance populaire encore répandue d'une animation tardive du fœtus :

Le sentiment de l'animation subséquent à la formation du corps entraîne de graves inconvénients. Que de mères, persuadées que le fœtus n'est animé qu'un ou plusieurs mois après la conception, se sont rendues coupables de fœticides et, en commettant ce crime, ont privé leur enfant de la vie spirituelle ! Que de sages-femmes et peut-être que de médecins, imbus de cette fâcheuse doctrine, les ont favorisées dans leur coupable attentat, ou ont privé du baptême des avortons qui pouvaient en être susceptibles !⁷⁸².

Cette question du statut de l'enfant *in utero* n'est toujours pas réglée aujourd'hui. Comme le souligne René Frydman, « l'apport des lumières de l'embryologie scientifique, la connaissance de l'embryologie expérimentale n'ont en rien fait cesser les discussions pour savoir quand est-ce qu'apparaît la personne humaine ? »⁷⁸³. L'analyse à l'échelle de la molécule ou de l'atome ne permet pas de définir de manière univoque le statut de l'embryon et du fœtus, comme en témoignent les débats récents sur la bioéthique⁷⁸⁴.

⁷⁸⁰ La position de l'Eglise sur ce point n'a pas varié aujourd'hui. En 1995, dans l'encyclique *Evangelium vitae*, Jean-Paul II indique : « L'Eglise a toujours enseigné, et enseigne encore, qu'au fruit de la génération humaine, depuis le premier moment de son existence, doit être garanti le respect inconditionnel qui est moralement dû à l'être humain dans sa totalité et dans son unité corporelle et spirituelle. (...) lorsqu'il est encore dans le sein maternel comme de nombreux textes bibliques en témoignent, l'homme est l'objet le plus personnel de la providence amoureuse et paternelle de Dieu » (*Evangelium vitae*, 60-61).

Toutefois, certains théologiens catholiques spécialisés dans ces questions, comme le Père Patrick Verspieren sont plus nuancés : « Ils affirment que l'embryon possédant un "caractère humain", "le stade embryonnaire représente le commencement d'une vie", ce qui interdit toute "réification" de l'embryon, mais cela ne doit pas conduire à ce que d'autres théologiens chrétiens perçoivent comme une excessive "sacralisation du biologique" », Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire... », *art. cit.*, p. 25.

⁷⁸¹ Rosiaud (J.J.), *Médecine populaire...*, *op. cit.*, 1839, p. 354.

⁷⁸² *Ibid.*

⁷⁸³ Frydman (René), « Avant-Propos », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁸⁴ Les droits de l'embryon sont aujourd'hui contradictoires : on conserve les embryons réalisés *in vitro* pour les jeter au bout de cinq ans (pour des raisons de viabilité) et on interdit l'expérimentation, mais celle-ci a néanmoins permis l'Assistance médicale à la procréation. Se pose aussi le problème de la conservation des cellules souches embryonnaires, du sang du cordon ou le tri des embryons ; Crerière (Cédric), Fischer (Jean-Louis), « L'embryon humain au XXI^{ème} siècle », *Avant la naissance, 5 000 ans d'images ...*, *op. cit.*, pp. 10-11.

La représentation du fœtus comme une personne humaine intéresse aussi le droit

En effet, l'histoire du droit permet de savoir à quel moment l'enfant *in utero* a été considéré comme une personne humaine. Même s'il existe dans le droit ancien des sanctions particulières en cas d'atteinte à une femme enceinte aboutissant à la perte de son fruit, il n'existe pas pour autant de droit à la personne s'appliquant à l'enfant vivant dans le giron maternel. Ainsi le droit romain ne protège pas le fœtus qui est assimilé à sa mère. Il n'est qu'une personne fictive, qui accède à une existence légale seulement s'il naît vivant et est reconnu par son père. Il faut attendre la fin de l'époque moderne pour qu'on reconnaisse en Europe un certain nombre de droits inaliénables à l'individu. C'est un juriste anglais de *common law* qui aurait défini le premier le fœtus comme une personne juridique au XVIII^{ème} siècle. Si le droit canonique reconnaît depuis le Moyen Age la notion de « meurtre » dans le sein maternel quand un individu provoque l'avortement d'un fœtus vivant⁷⁸⁵, il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour que le droit civil punisse l'avortement au nom de la personne de l'embryon, qu'il soit vivant ou mort⁷⁸⁶. En France, le code pénal (1810) punit ainsi la femme qui avorte et ceux qui l'ont aidée ou assistée, mais aucune peine particulière n'est prévue en cas d'interruption involontaire de grossesse.

Mais l'animation du fœtus et son statut de « personne en devenir » ne font pas pour autant de lui un être humain comme les autres. En effet, une fois qu'il est doué d'une âme, il n'est pas encore intégré par le baptême à la communauté humaine ; il possède une « inquiétante étrangeté »⁷⁸⁷ qui tient aussi à sa physiologie particulière, qui le distingue de l'humain qui a vu le jour.

3. La vie du fœtus au sein de l'organisme maternel

L'existence du fœtus *in utero* ne cesse d'interroger les médecins depuis l'Antiquité ; ils cherchent à percer les secrets qui entourent sa vie et les liens avec sa mère.

a. Les liens organiques entre le fœtus et sa mère

Les enveloppes et les eaux du fœtus

A l'époque moderne, les médecins ont fait preuve d'un intérêt particulier pour les membranes, appelées souvent « tuniques », qui entourent le fœtus ; leurs descriptions sont d'ailleurs souvent plus volumineuses que celles consacrées à l'enfant lui-même. Depuis Fallope, la caduque ou *membrane decidua* est généralement confondue avec le chorion ; il faut attendre Hunter pour que cette enveloppe la plus externe soit reconnue et décrite spécifiquement⁷⁸⁸. La plupart des anatomistes et des accoucheurs de l'époque moderne ne distinguent donc que deux enveloppes fœtales : le chorion et l'amnios. Ainsi, Dionis décrit sommairement ces deux membranes qui servent principalement « à

Des propositions récentes visent à reconnaître un statut pénal au fœtus, mais ce type de mesure peut être perçue comme une menace pour les femmes, qui craignent notamment une possible remise en cause du droit à l'avortement. La récente révision des lois de bioéthique n'a pas vraiment permis de statuer sur ces questions

Voir Bessis (Roger), *Qui sommes-nous avant de naître ?* Calmann-Lévy, 2007 ; Morgan (Lynn M.), Michaels (Meredith W.) eds, *Fetal subjects, feminist positions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999.

⁷⁸⁵ C'est Grégoire IX (1227-1241) qui introduit cette notion, suite à la décision de son prédécesseur Innocent III. La décision fait suite à la fausse couche provoquée par un chartreux sur sa maîtresse « en jouant ». Un prêtre ne pouvant célébrer la messe s'il avait commis un homicide, la question était de savoir si cet avortement était considéré comme tel ; le pape acquiesça car l'embryon était vivant dans le ventre maternel. Ce cas fit jurisprudence et fut inscrit dans les articles du *codex juris* dans le chapitre « meurtre » : « dans ce cas, la victime n'était plus désormais un simple conceptus mais un petit enfant » ; Duden (Barbara), *L'invention du fœtus...*, op. cit., p. 75.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, pp. 75-76.

⁷⁸⁷ Candilis-Huysman (Drina), *Naître et après ? Du bébé à l'enfant ?* Paris, Gallimard, coll. « Découverte », 1997.

⁷⁸⁸ Charvet (F.), « Essai sur la place du fœtus... », op. cit., p. 50.

contenir les eaux dans lesquelles nage l'enfant »⁷⁸⁹. Le chorion est présenté depuis Hippocrate comme une expansion de la peau de l'ombilic fœtal. A la surface du mélange formé par l'association des deux semences se forme une sorte de croûte (on retrouve la comparaison avec la cuisson du pain) qui constitue la membrane. Dans le dictionnaire de Le Vacher de la Feutrie, le chorion est une membrane « épaisse, spongieuse, remplie de vaisseaux sanguin très nombreux. Elle est contiguë à la matrice et revêt le placenta en dehors. Elle se divise en plusieurs lames et est unie à l'amnios au moyen d'un tissu cellulaire assez lâche »⁷⁹⁰. L'amnios est l'enveloppe la plus intérieure ; elle reçoit et contient les eaux et se poursuit sur le cordon jusqu'à la peau. Cette membrane est aussi appelée la « coiffe » et les mentalités populaires attribuent aux enfants qui naissent « coiffés », c'est-à-dire recouverts avec un morceau de l'amnios, des pouvoirs ou une chance particulière⁷⁹¹.

La nature de l'eau contenue dans l'amnios fait débat à l'époque moderne. Certains considèrent qu'il s'agit de l'urine de l'enfant, ce que Dionis conteste car cela ferait périr l'enfant⁷⁹². Pour Mauriceau, cette eau vient des « humidités vaporeuses qui transsudent et exhalent sans cesse par les porosités du corps de l'enfant, lesquelles frappant les membranes se convertissent en eau »⁷⁹³, mais Dionis pense plutôt à de la « lymphe qui est séparée et filtrée par les glandes des membranes »⁷⁹⁴. Il donne trois usages à ces eaux : « être un corps moyen entre l'enfant et les membranes, afin qu'il n'en soit pas trop pressé », « permettre à l'enfant de se mouvoir en liberté et de se tourner dans les temps qu'il le doit », « faciliter l'accouchement en humectant les parties de la femme »⁷⁹⁵.

Dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle, les progrès de l'observation anatomique permettent d'affiner les connaissances sur les enveloppes fœtales, mais le sujet n'inspire plus guère de débats. L'autorité en la matière est incarnée à cette époque par Velpeau (1795-1867) qui décrit les trois membranes entourant l'enfant *in utero*⁷⁹⁶, mais il peine encore à expliquer leur genèse et leur fonction précise. Le dictionnaire dirigé par Nysten rend compte des connaissances sur ce point en 1833 ; la caduque « n'est d'abord qu'une matière coagulable exhalée par les parois utérines, sous l'influence de l'excitation spécifique que détermine l'imprégnation. Cette matière se transforme bientôt en une espèce d'ampoule, en contact avec toute l'étendue des parois de l'utérus, sans ouverture »⁷⁹⁷. A la suite de Velpeau, la caduque est considérée comme une simple couche inorganique, une concrétion opérée dans l'utérus. On finit par n'y voir qu'une « muqueuse utérine arrivée à l'état de gonflement par l'éréthisme qui lui est propre aux époques menstruelles et de conception, et détachée par déchirure avant l'époque régulière »⁷⁹⁸ ou après un accouchement. Le chorion, « membrane la plus extérieure de l'œuf »⁷⁹⁹, est la « première tunique organisée de l'ovule, dont elle fait déjà partie au moment de la

⁷⁸⁹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre I, Chap. XIV : « Des membranes qui enveloppent l'enfant », p. 100 : « Les usages de ces membranes sont, 1^o, d'assembler et de renfermer toutes les particules propres à former un enfant, 2^o, de conduire de l'ovaire par la trompe dans la matrice toutes les particules assemblées dans leurs cavités..., 3^o, de servir d'enveloppe à l'enfant pendant les neuf mois qu'il est dans le ventre de sa mère, 4^o, de contenir les eaux dans lesquelles nage l'enfant ». Il conteste la légende (des « commères ») sur les enfants nés coiffés.

⁷⁹⁰ Article « Chorion », Le Vacher de la Feutrie, *Dictionnaire de chirurgie...*, op. cit., 1767, p. 311.

⁷⁹¹ Les enfants nés coiffés passent notamment pour conférer une immunité envers la mort par noyade ; les membranes permettant la vie de l'enfant dans l'eau avant la naissance, le fait d'en être coiffé après la naissance éviterait la mort dans l'eau ; Belmont (Nicole), *Les signes de la naissance...*, op. cit.

⁷⁹² Dionis (Pierre), *Traité général...*, op. cit., 1718, Livre I, Chap. XV : « Des eaux dans lesquelles nage l'enfant », pp. 103 et sq.

⁷⁹³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681.

⁷⁹⁴ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, pp. 103 et sq.

⁷⁹⁵ *Ibid.*

⁷⁹⁶ Charvet (F.), « Essai sur la place du fœtus... », art. cit., p. 50.

Outre les trois membranes, Velpeau décrit également deux vésicules présentes dans l'œuf et qui joueraient un rôle dans la nutrition : l'allantoïde et la vésicule ombilicale ; article « Œuf », dans *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, dir. par Nysten (P.H.) et alii, Paris, J.S. Chaudé, Montpellier, Sévalle, 1833, p. 656.

⁷⁹⁷ Article « Caduque », dans *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, dir. par Nysten (P.H.) et alii, Paris, J.-B. Baillière, 1855, pp. 189-190.

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ Article « Chorion », *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, dir. par Nysten (P.H.) et alii, Paris, J.-B. Baillière, 1855, p. 224.

fécondation, et qui supporte le placenta »⁸⁰⁰. Sa genèse, son évolution et sa structure font l'objet d'une étude beaucoup plus précise et détaillée dans l'édition suivante du dictionnaire⁸⁰¹. L'amnios, « membrane la plus interne de l'œuf », est lisse, transparente, elle adhère faiblement au chorion et a pour fonction de contenir le liquide amniotique qu'elle exhale. Ces « eaux (...), d'une odeur fade, d'une saveur légèrement salée (...) préserve[nt] l'utérus de l'action immédiate du fœtus et réciproquement »⁸⁰².

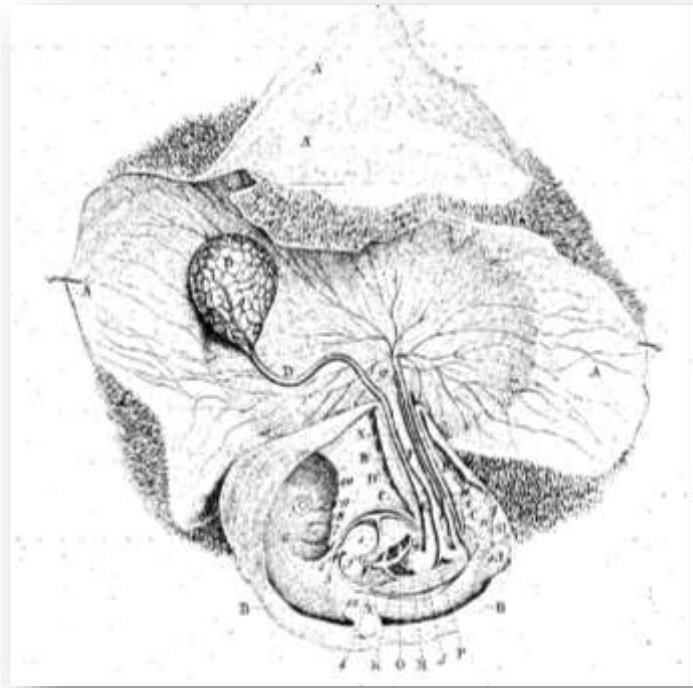


Fig. 56. Même œuf grandi et préparé de manière à laisser voir les principales relations qui existent entre l'embryon et ses annexes. Les parois de l'abdomen et de la poitrine ont été coupées pour mettre les viscères à nu. Le cordon ombilical a été ouvert afin de laisser voir comment les annexes du fœtus viennent se mettre en relation avec ce dernier.

AA. Chorion composé de deux couches adossées et confondues, mais qui ont été dédoublées dans une certaine étendue A'A'.

BB. Amnios ouvert pour montrer comment il se continue avec le cordon ombilical, autour duquel il se réfléchit en lui formant une gaine, qui, sous forme de canal B'B', vient se continuer directement avec l'ombilic ou les parois abdominales de l'embryon C, C'.

D, Vésicule ombilicale.

D', Pédicule de la vésicule ombilicale.

D'', Point de communication de ce pédicule avec l'intestin E.

E. Anse de l'intestin qui fait saillie hors dans le cordon.

« L'embryon et ses annexes », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, éd. 1853, fig. 56, p. 210

A la fin du XIX^{ème} siècle, les traités d'obstétrique, comme celui de Cazeaux⁸⁰³, et les articles de dictionnaires médicaux consacrent d'amples développements aux membranes et annexes du fœtus, qui font l'objet d'articles de plusieurs pages.

⁸⁰⁰ Article « Œuf », *ibid.*, 1833, p. 656.

⁸⁰¹ Article « Chorion », *ibid.*, 1855, p. 276.

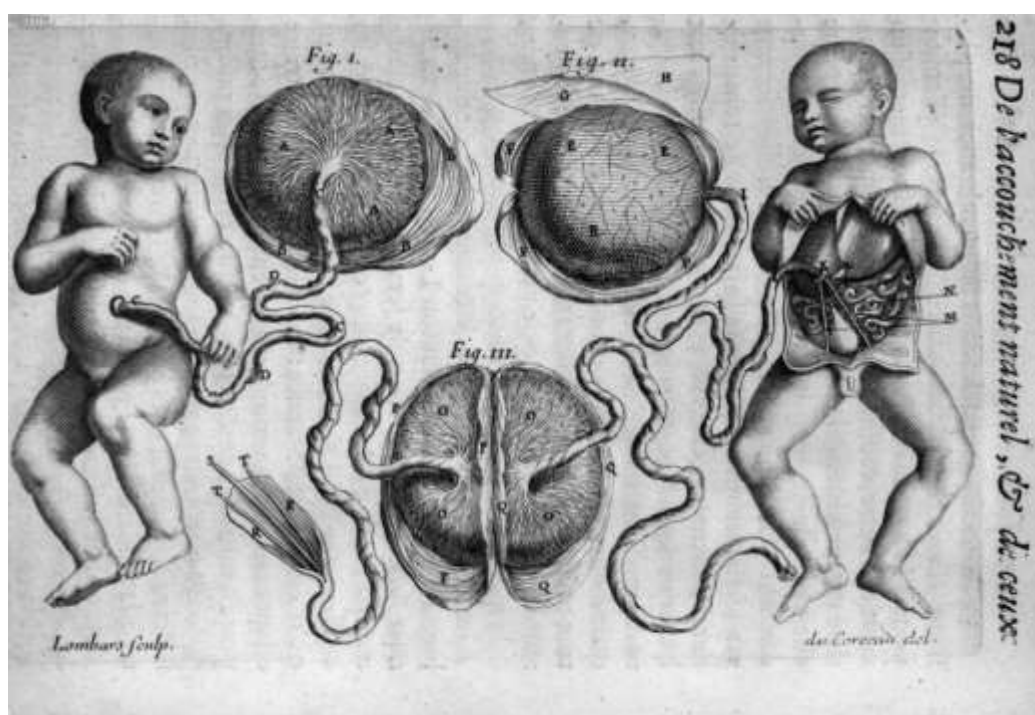
⁸⁰² Article « Amnios », *ibid.*, 1833, p. 71.

⁸⁰³ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, Art III : « Des annexes du fœtus », pp. 165-173 (cet article comprend l'étude de la vésicule allantoïde, la vésicule ombilicale, les membranes amnios et chorion) ; Art. IV : « Organes de connexion », pp. 173-190 (étude du placenta, du cordon, de la circulation sanguine, etc.).

Comment le fœtus se nourrit-il et respire-t-il ? Quel est le rôle du placenta ?

Ces questions renvoient toutes à l'autonomie du fœtus : est-il totalement assimilé à l'organisme maternel dont il partage la circulation sanguine ou est-il un être indépendant à la circulation séparée ?

Ces interrogations sur l'alimentation et la circulation mère-enfant sont des sujets particulièrement polémiques du XVII^{ème} jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Le débat revient régulièrement sur ce thème dans le *Journal des savants* ou l'*Année littéraire*⁸⁰⁴ ; les communications aux Académies de médecine et de chirurgie s'en font aussi l'écho. Pour les médecins de l'époque moderne qui approuvent le scénario ancien de la génération par mélange des semences, le fœtus croît grâce au sang menstruel. Ainsi, Mauriceau explique que, dès le début de la fécondation, le sang nourrit l'embryon en formation, après la formation complète de l'embryon : « Le sang afflue toujours de plus en plus à la matrice (non par intervalles, comme quand les mois coulent, mais continuellement), il acquiert accroissement de jour en jour, et se fortifie jusqu'au neuvième mois »⁸⁰⁵. Mauriceau fait du placenta « un réservoir de sang de la mère », qui sert à épurer son sang menstruel et à nourrir le fœtus. Mais il pense que le sang de la mère et de l'enfant ne se rencontrent pas, contrairement à ce que croyaient Galien, Aristote et Vésale et que cautionnent encore Needham et Méry.



« Des jumeaux et leurs annexes », Mauriceau (François), *Les maladies des femmes grosses et accouchées*, Paris, J. Hénauld, J. d'Houry, 1668, p. 218, dessinateur Du Cerceau, graveur Lombars

Le placenta⁸⁰⁶, appelé aussi « arrière-faix » ou « délivre », est décrit depuis longtemps comme « une masse charnue, spongieuse, vascularisée, qui semble destinée à servir d'intermédiaire, pendant la gestation, entre la mère et le fœtus »⁸⁰⁷. Il est considéré depuis l'Antiquité comme le principal moyen de nutrition du fœtus, même si Harvey a contribué à diffuser l'idée que le fœtus se nourrissait aussi par la bouche. La difficulté à concevoir la fonction spécifique du placenta l'a fait souvent comparer à d'autres organes. Il est longtemps vu comme un « foie utérin » (Harvey) ou un organe proche de la rate, ou encore comme « un poumon physiologique du fœtus »⁸⁰⁸. Si quasiment tous les

⁸⁰⁴ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, op. cit., p. 164.

⁸⁰⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 77.

⁸⁰⁶ Le placenta est nommé ainsi depuis Fallope ; ce mot viendrait de « placentarius » : pâtissier ; Charvet (F.), « Essai sur la place du fœtus... », art. cit., p. 50.

⁸⁰⁷ Murat, article « Placenta », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. par Panckoucke, t. 42, 1820, pp. 516-543, loc. cit., p. 517.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 540.

médecins reconnaissent son rôle dans la nutrition de l'enfant *in utero*, les avis divergent sur la manière dont celle-ci s'opère. Le placenta ne se voit pas reconnaître qu'un rôle physiologique pendant la grossesse ; on lui accorde aussi des fonctions symboliques, qui sont surtout mises en évidence par de nombreux rites effectués après la naissance⁸⁰⁹. Considéré comme un double de l'enfant, le placenta apparaît souvent comme un « compagnon de captivité, à qui le fœtus devait tout, un intermédiaire qui prélevait pour donner » et qui conserve des liens symboliques très forts avec l'enfant, même après la naissance⁸¹⁰.

On le voit aussi comme un élément du confort du fœtus *in utero*. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, il passe ainsi pour servir de siège à l'enfant, car la tradition hippocratique considère que celui-ci repose dessus, assis ou accroupi. Mais dans les représentations populaires, on s'imagine plutôt le fœtus en repos en position allongée : le placenta est donc perçu comme « le lit de l'enfant ». Le nom de « gâteau », donné aussi au placenta jusqu'au début du XX^{ème} siècle, témoigne à nouveau de l'analogie établie entre la matrice et un four. Pendant la grossesse, on voit en lui une sorte de levain qui fait gonfler la pâte. On prête d'ailleurs au placenta un pouvoir fertilisant ; la médecine populaire reconnaît ainsi à la poudre d'arrière-faix de femme des propriétés aphrodisiaques et la prescrit en cas de stérilité. D'après Jacques Gélis, il est probable que l'habitude de consommer le placenta était autrefois très répandue, mais cette coutume choque de plus en plus les médecins et les hommes d'Eglise. A partir des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, le placenta inspire un dégoût et une gêne croissante chez les élites⁸¹¹.

Au XVIII^{ème} siècle, le débat se prolonge entre ceux qui pensent que le fœtus est nourri par l'intermédiaire du placenta et ceux qui pensent qu'il se nourrit par la bouche ou par la peau⁸¹². La nature même de son alimentation fait aussi question : se nourrit-il du sang de sa mère, d'une substance lactée élaborée à partir de celui-ci, ou encore du liquide amniotique ? La composition de ce dernier n'est pas non plus élucidée ; est-ce une substance dérivée du lait ?

Dionis est partisan de l'alimentation du fœtus par le placenta. L'embryon dans la matrice est comparé au « grain de blé qui, jeté dans une terre fertile, commence par répandre des racines qui lui apportent une fève qui lui sert à nourrir la plante qu'il renferme »⁸¹³. En effet, l'œuf « jette des petits filaments en forme de racines qui se glissent entre les fibres de la substance de la matrice, en reçoivent un sang qu'ils apportent à l'œuf pour le nourrir »⁸¹⁴. Il explique aussi la formation du placenta et son rôle, qualifiant l'ensemble de « mécanique admirable »⁸¹⁵ : « Dans ces premiers filaments et de ce sang apporté, il s'en forme un corps de figure ronde, semblable à un petit gâteau qu'on nomme placenta, qui non seulement sert à attacher et suspendre l'œuf au milieu du fond de la matrice, mais encore à entretenir la circulation du sang de la mère avec l'enfant, et de l'enfant avec la mère... »⁸¹⁶. Pour Dionis, le placenta est « un corps moyen entre la mère et l'enfant pour entretenir la circulation du sang de l'un à l'autre, en recevant le sang de la mère et l'envoyant à l'enfant, et en rendant ce même sang à la mère après qu'il l'a reçu de l'enfant »⁸¹⁷. Il conteste les idées de Mauriceau sur la fonction du placenta et la circulation mère-enfant : « cette opinion est opposée au sentiment universel qui établit la circulation du sang entre la mère et l'enfant »⁸¹⁸. Il explique le rôle du cordon qui apporte le sang qui nourrit le fœtus et justifie sa longueur « pour laisser la liberté à l'enfant de remuer et de se tourner dans le ventre de sa mère » et « pour laisser sortir l'enfant le premier dans le temps de l'accouchement et ensuite le placenta »⁸¹⁹. Il donne une description assez précise des réseaux sanguins dans le cordon et de la circulation mère-enfant.

⁸⁰⁹ Il est en général enterré immédiatement après la naissance pour qu'il ne soit pas dévoré par les animaux. Souvent placé au pied d'un arbre, il doit se fondre dans le sol nourricier et symbolise le retour à l'arbre mère ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 285.

⁸¹⁰ *Ibid.*, pp. 284-285.

⁸¹¹ *Ibid.*, pp. 288-290. Le rituel de fécondité de l'ingestion du placenta est remplacé à partir du XVII^{ème} siècle par la coutume de consommer des gâteaux ou petits pains, bénits à l'Eglise lors de la cérémonie des relevailles.

⁸¹² L'échographie a permis de repérer que le fœtus avalait du liquide amniotique et qu'il était imprégné des goûts alimentaires de sa mère.

⁸¹³ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, Livre I, Chap. XVI : « Du placenta ou arrière-faix », pp. 106 et sq.

⁸¹⁴ *Ibid.*

⁸¹⁵ *Ibid.*

⁸¹⁶ *Ibid.*

⁸¹⁷ *Ibid.*

⁸¹⁸ *Ibid.*, Livre I, Chap. XVII, « Des vaisseaux ombilicaux », pp. 109 et sq.

⁸¹⁹ *Ibid.*, Livre I, Chap. XII : « Par quels moyens l'enfant reçoit sa nourriture », pp. 93 et sq.

Cependant, les nombreuses dissections réalisées au XVIII^{ème} siècle prouvent, malgré certaines réticences⁸²⁰, qu'il n'y a pas de communication directe entre le sang maternel et fœtal⁸²¹ ; les médecins envisagent donc des hypothèses variées pour expliquer comment le fœtus se nourrit. Un chirurgien, qui consacre un mémoire à cette question et l'envoie à l'Académie de chirurgie en 1758, pense que le fœtus ne peut être nourri par des vaisseaux qui n'existent pas. L'examen du placenta l'amène à observer des « éminences toutes glanduleuses assez ressemblantes aux glandes mamelonnées qui se trouvent dans les reins ». En pressant ces mamelons, il fait sortir un suc blanchâtre, qui lui paraît servir à nourrir le fœtus. Il ajoute : « Le placenta doit être regardé par rapport à la matrice comme les veines lactées à l'égard des intestins et de même que les veines lactées reçoivent des intestins le chyle (...) de même le placenta ne laisse apercevoir aux yeux (...) aucune des embouchures dont sa surface est composée »⁸²². Cangiamila, dans son *Embryologie sacrée*, considère pour sa part que le placenta s'imbibe de la partie laiteuse semblable au chyle, contenue dans le chorion, et qu'il en fait un mélange avec le sang apporté des artères ombilicales du fœtus⁸²³. Il assimile donc encore le placenta au foie et ses propos, comme ceux du chirurgien précédent, montrent la difficulté à imaginer qu'un si petit enfant puisse s'alimenter avec autre chose qu'une substance « laiteuse »⁸²⁴.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, Astruc fait dans son traité l'« Examen de quelques opinions sur la nourriture du fœtus »⁸²⁵. Il rejette, comme Dionis, l'idée que le fœtus se nourrirait par la bouche ; il en veut pour preuve l'existence de fœtus monstrueux sans tête et qui grossissent néanmoins dans l'utérus. Il observe toutefois finement que le réflexe de succion observé chez les nouveau-nés semble avoir été appris avant. Il considère que la présence de méconium dans les intestins de l'enfant n'est pas une preuve de digestion ; la liqueur de l'amnios ne lui semble pas assez nourrissante⁸²⁶. Il explique que la nourriture du fœtus s'opère de différentes manières au fur et à mesure de la grossesse. Tant que l'œuf est attaché à l'ovaire, il s'alimente comme les autres parties de la femme. Quand il est détaché, « il se nourrit des sucs que le placenta pompe comme une éponge, dans la trompe de la lymphe »⁸²⁷. Une fois arrivé dans la matrice, Astruc pense que le fœtus n'est pas accroché avant la fin du premier mois, il se nourrit donc de « la lymphe laiteuse » dans laquelle il nage ; cette alimentation lui suffit d'ailleurs jusqu'au troisième mois, une nourriture plus consistante risquant de « suffoquer un embryon si petit ». Dès le troisième mois, le placenta grossit et s'applique plus fort contre la matrice, dont il gêne le cours direct de la circulation ; il y occasionne une dilatation des veines, observée lors de dissections. Dès lors, le fœtus ne se nourrit plus du « lait utérin », « mais du sang même »⁸²⁸. Il conteste l'idée encore répandue d'une circulation continue entre la mère et l'enfant. A l'appui de sa thèse, il mentionne les

⁸²⁰ Mme du Coudray, penche pour une circulation sanguine continue entre la mère et l'enfant ; cette idée est aussi soutenue par l'académicien Méry ; Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, op. cit., 1773, Chap. IV, p. 22.

⁸²¹ Nous avons vu qu'il s'agissait d'un des arguments essentiels de l'anti-imaginationnisme Blondel, de considérer le fœtus comme un « individu distinct de la mère avec laquelle il n'est pas autrement uni que par contiguïté ». Il assure que les deux circulations sont distinctes « par la différence qu'on remarque entre le battement des artères de la mère et de celles du fœtus, lesquelles n'ont pas de proportions communes entre les veines et les artères de part et d'autre de l'arrière-faix. S'il y avait transfusion de sang, « le fœtus perdrait la vie quand l'arrière-faix se séparerait de la matrice (...) l'enfant est uni à la matrice, comme les plantes à la terre » ; il n'est point une partie de la mère, mais un individu entièrement distinct », Blondel (Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination...*, op. cit., 1737, Chap. VIII.

⁸²² Mertrud, « Mémoire qui démontre que la matrice pendant la grossesse augmente en épaisseur à proportion de son étendue et en second lieu le mécanisme de la nourriture et de l'accroissement du fœtus », 1758, carton 29, dossier 3, n°72, Archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

⁸²³ Dinouart (Abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, op. cit., 1766, p. 101.

⁸²⁴ Vandermonde considère d'ailleurs que pendant la grossesse le lait de la mère est préparé par les mamelles, puis transporté jusqu'à l'utérus pour être fourni à l'embryon : « Le fœtus trouve son aliment et sa vie dans la matière laiteuse que les mamelles lui préparent, ou dans le chyle même de sa mère ; il est probable que la liqueur de l'amnios n'est que le lait dépuré qui pénètre à travers la substance spongieuse de l'enfant, et le nourrit » ; Vandermonde, *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine...*, op. cit., 1757.

⁸²⁵ Astruc (Jean), *Traité des maladies des femmes*, op. cit., 1770, Chap. VIII, pp. 351 et sq.

⁸²⁶ *Ibid.*

⁸²⁷ *Ibid.*

⁸²⁸ *Ibid.*

Cette idée est approuvée par Venel, qui en veut pour preuve le changement de couleur du fœtus pendant la grossesse : au début il est transparent et de couleur blanche, puis rosé-rouge après, une fois son alimentation devenue plus « sanguine » ; Venel, *Essai sur la santé...*, op. cit., 1776, Partie I.

expériences faites sur les animaux, notamment le cas d'une chienne morte, vidée de son sang, alors que ses petits sont toujours pleins de sang et vivants dans sa matrice⁸²⁹.

La respiration du fœtus dans l'organisme maternel est également source de multiples interrogations, et aucun consensus ne se dégage à l'époque moderne. Un certain nombre d'observations ont pourtant permis de réaliser que les poumons de l'enfant mort dans le sein maternel ne flottent pas comme ceux de celui qui est né ; et la plupart des praticiens d'en conclure que « l'enfant ne peut pas respirer dans le sein de sa mère avec ses poumons »⁸³⁰. Mais comme pour la nutrition du fœtus, certains savants avancent des hypothèses fantaisistes pour expliquer la respiration fœtale. Ainsi Cangiamila reconnaît bien au placenta un deuxième emploi « ignoré des Anciens et bien connu par Majow et Etmuller, [qui] est de faire la fonction des poumons ». Pourtant, il lui fait jouer un rôle inattendu : « Je crois cependant probable qu'il [l'enfant] a une sorte de respiration, par laquelle la nature le dispose à recevoir et à rendre l'air, pour être en état de le faire quand il sortira du sein de sa mère »⁸³¹. Comme il croit également que l'enfant se nourrit par la bouche en suçant le liquide qui l'entoure :

Ce sucement ne peut se faire sans presser et mettre en mouvement l'air contenu dans la matrice. Il est certain que les enfants font entendre quelquefois des cris assez forts dans le sein de leurs mères ; or, ils ne peuvent crier ainsi sans que l'air soit pressé et mis en mouvement. En effet, l'enfant ne manque point d'air pour respirer. Les membranes qui l'enveloppent reçoivent un air abondant que la matrice leur communique et quoiqu'elle soit fermée, l'air y pénètre cependant par les plus petits canaux (...) l'air qui pénètre dans la matrice et qui parvient au placenta qui est d'une nature spongieuse, se communique à l'amnios et ensuite aux poumons⁸³².

Il pense d'ailleurs que le fœtus n'est pas en danger de mort immédiat si sa mère décède, car il peut se nourrir et respirer encore quelque temps par ses propres moyens. Pour que l'air parvienne néanmoins jusqu'à la matrice, il ne conteste pas la pratique, soi-disant répandue, de glisser dans la bouche de la mère ainsi que dans son vagin, un petit tube creux comme un roseau, pour faire circuler l'air en attendant qu'une césarienne vienne extraire l'enfant de sa prison... Ces hypothèses fantaisistes ne sont cependant pas vraiment reprises par les médecins de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle.

Dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle, les questions de l'alimentation et de la respiration du fœtus ne sont pas encore définitivement tranchées. Mme Boivin, au début du XIX^{ème} siècle, souligne encore les désaccords persistants entre physiologistes :

Les uns veulent qu'il se nourrisse au moyen de ces vaisseaux absorbants établis entre le fœtus et la mère ; que cette communication entre l'un et l'autre soit une des plus puissantes sources d'alimentation de l'embryon des premières semaines de conception, lorsqu'il existe déjà un cordon, mais point de vaisseaux dans son épaisseur ; d'autres pensent qu'il se nourrit par la peau en absorbant le fluide qui l'environne ; d'autres en avalant et digérant partie de ce même fluide ; d'autres encore veulent que ce soit par les organes respiratoires qu'il puise la vie (...) ⁸³³.

Pour sa part, la principale source de l'alimentation du fœtus réside « dans le sang de la mère, déposé dans les mailles de la décidua, d'abord en contact avec la surface duveteuse du chorion, les mêmes qui deviennent les houppes capilliformes [du placenta] »⁸³⁴. Toutefois, si elle reconnaît une communication entre la mère et l'enfant, « nous n'avons point vu de communication directe entre l'utérus et le placenta par le moyen de gros vaisseaux veineux et artériels ». Elle penche pour une

⁸²⁹ *Ibid.*

⁸³⁰ Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1773, Chap. IV, p. 22

⁸³¹ Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766, p. 110.

⁸³² *Ibid.*, pp. 111-112.

⁸³³ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1812, article V pp. 160 et sq.

⁸³⁴ *Ibid.*

communication par capillarité ; « on est bien forcé d'admettre que la circulation n'est pas aussi libre du fœtus à la mère que de celle-ci au fœtus »⁸³⁵.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le placenta est majoritairement considéré comme un organe qui assure à la fois la respiration et l'alimentation du fœtus. Toutefois, certains considèrent encore qu'il n'est qu'un organe respiratoire qui transmet seulement l'oxygène de la mère à l'enfant. Même ceux qui lui reconnaissent un rôle dans l'alimentation du fœtus pensent que ce rôle ne s'établit qu'à partir du deuxième ou troisième mois de grossesse⁸³⁶. Ces questions de nutrition ne sont pas encore tranchées à la fin du siècle ; Cazeaux indique qu'il s'agit d'un sujet très débattu :

Les uns pensent, en effet, que des liquides sécrétés à la face interne de l'utérus transsudent à travers les membranes pour arriver dans l'intérieur de la cavité amniotique, où ils sont repris directement par le fœtus. Les autres considèrent le placenta maternel comme destiné à fournir à l'enfant ses éléments nutritifs, et voient dans le cordon ombilical la seule voie qui leur soit ouverte pour arriver jusqu'à lui⁸³⁷.

Pour lui, cette discussion ne concerne pas les premiers temps de la grossesse où l'enfant s'alimente autrement. Quand il descend dans la trompe, le fœtus se nourrit du « liquide albumineux » qui l'environne. Il décrit les particularités du liquide amniotique (il contient de l'albumine, de l'osmazome et des sels) qui peut pénétrer dans le fœtus, notamment par absorption cutanée, par le canal intestinal. Il ne croit guère que le fœtus avale le liquide amniotique. Il reconnaît, comme beaucoup « d'auteurs modernes, que la circulation placentaire est le principal agent de la nutrition du fœtus ». Il affirme qu'il n'y a pas de contact entre le sang maternel et fœtal mais « transsudation de la partie la plus liquide du sang maternel, laquelle est absorbée et mêlée au sang fœtal » chargé d'oxygène, matériaux de nutrition⁸³⁸. Il suppose toutefois que les éléments nutritifs fournis par la mère doivent « subir dans le foie et dans l'intestin une certaine élaboration » ; et qu'une quasi digestion doit exister, comme en témoigne la présence de méconium dans l'intestin⁸³⁹. Il pense aussi que, « comme les reins sont développés de très bonne heure et que dès que leur sécrétion s'opère, il faut bien que l'urine soit évacuée » vers la cavité amniotique. Il réfute les observations d'autres scientifiques et pense que l'apport en oxygène du fœtus se fait par placenta ; il en veut pour preuve la compression du cordon ombilical qui produit le décès du fœtus avec des symptômes d'asphyxie⁸⁴⁰.

Les particularités de la circulation fœtale

Ce qui distingue également le fœtus de l'enfant né, « c'est que le sang passe par d'autres routes que dans l'adulte »⁸⁴¹. Au XVIII^{ème} siècle, certaines caractéristiques de la circulation fœtale sont bien repérées. En 1767, Le Vacher de la Feutrie décrit ainsi ses particularités :

Les artères de la matrice versent du sang dans le placenta ; le placenta s'en nourrit et dépose le superflu dans les racines de la veine ombilicale, qui fait partie du cordon ombilical. De là, il passe par le sinus de la veine porte, dans la veine cave, qui le reçoit pour le porter dans l'oreille droite du cœur, d'où il passe en partie dans l'oreillette gauche par le trou ovale. Le sang reçu dans le ventricule droit le dilate, et celui-ci se resserrant par la vertu de son effort, le pousse dans l'artère pulmonaire, qui s'en décharge en partie dans l'aorte inférieure par le conduit de *Botal*, et en partie dans le poumon, pour lui porter des sucs nourriciers, d'où il passe dans le ventricule gauche par la veine pulmonaire, tandis que le sang, qui a passé de l'oreillette droite dans la gauche, entre dans le même ventricule, et la contraction de ce ventricule jette le sang dans l'aorte. De là les artères le distribuent dans les parties du corps pour leur porter la nourriture. Le superflu de ce sang rentre dans le cordon par les artères ombilicales ; de là dans le placenta qui le rend aux veines de la matrice, d'où il passe dans les

⁸³⁵ *Ibid.*

⁸³⁶ Articles « Membranes fœtales », dictionnaire Nysten, *op. cit.*, 1833, pp. 428-430, *loc. cit.*, p. 429.

⁸³⁷ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, Art. IV : « Fonctions du fœtus », pp. 206-220.

⁸³⁸ *Ibid.*

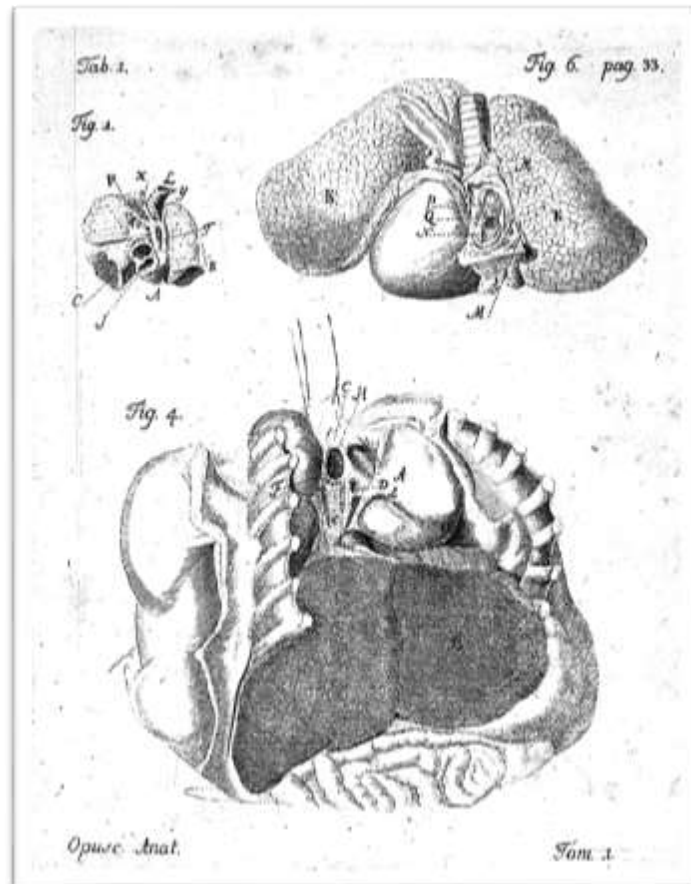
⁸³⁹ *Ibid.*

⁸⁴⁰ *Ibid.*

⁸⁴¹ Le Vacher de la Feutrie, article « Fœtus », *op. cit.*, 1767, p. 600.

grosses veines de sa mère, pour y circuler jusqu'à ce qu'il revienne dans le cœur du fœtus, comme il y est venu d'abord⁸⁴².

Les médecins ont bien repéré que le cordon abritait une veine et deux artères ; la présence du trou de *Botal* et du canal artériel, qui se ferment après la naissance de l'enfant, sont également localisés.



« Cœur de fœtus et de nourrissons », Haller (Albrecht von), *Opera minora*, Lausanne, F. Grasset, 1763, t. I, pl. I, fig. 1, 4 et 6, p. 33, 200 x 150 mm

Au XIX^{ème} siècle, les médecins, forts de connaissances plus détaillées issues de la clinique, peuvent consacrer un paragraphe assez long à la circulation du fœtus et aux particularités de son appareil vasculaire⁸⁴³.

b. Les positions du fœtus et la « culbute »

Les postures particulières du fœtus dans la matrice

La position que le fœtus adopte dans la matrice est une question complexe qui pendant longtemps ne découle pas de la simple observation anatomique. En effet, la perception de l'enfant à naître comme un petit être humain créé par Dieu oriente le regard des médecins qui lui font adopter des postures particulières, établies par une tradition très ancienne.

La plupart des praticiens de la naissance considèrent, jusque tard à l'époque moderne, que l'enfant adopte successivement deux positions dans le ventre maternel, la première correspondant au début de la grossesse, la deuxième à celle qu'il adopte après la « culbute » qui lui permet de sortir du ventre maternel, tête la première. Les planches médicales anciennes représentent parfois le fœtus évoluant en apesanteur dans la matrice, dans des positions acrobatiques. Mais le plus souvent, il est

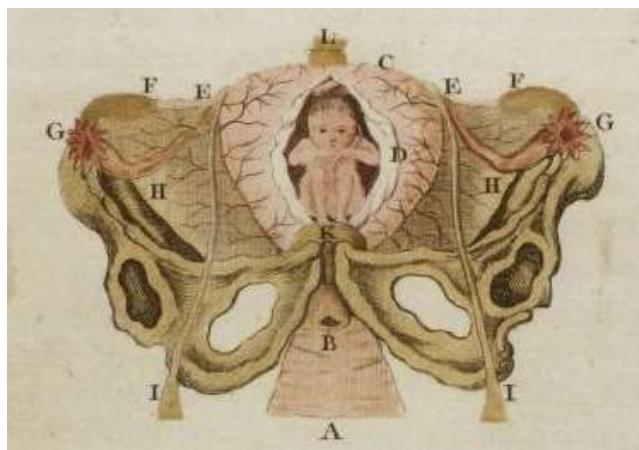
⁸⁴² *Ibid.*, p. 599.

⁸⁴³ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, op. cit., Art. IV, Fonctions du fœtus, pp. 206-220 ; § 3, circulation.

figuré est assis ou accroupi, les mains sur le visage, selon la théorie ancienne qui veut que « tous les humains, créés par Dieu, mis dans le ventre d'Eve dès la création du monde, sont en attente d'être réveillés par la fécondation »⁸⁴⁴. On pense en effet communément que l'enfant passe l'essentiel de la période de gestation à dormir ; il est donc présenté en position de repos, les yeux clos, tel un animal qui hiberne et attend le réveil printanier pour sortir de sa caverne⁸⁴⁵. La position est décrite très précisément par certains praticiens, alors qu'elle ne repose sur aucune observation réelle de la vie intra-utérine⁸⁴⁶. Ainsi pour Dionis :

Quant à la situation particulière de l'enfant dans la matrice, elle est toujours la même, c'est-à-dire que toutes les parties de son corps sont ployées de manière que toutes ensemble elles forment une figure ronde comme une boule, pour s'accommoder à la cavité de la matrice, de même que tous les membres d'un poulet sont ployés pour s'assujettir à la cavité de l'œuf qui le renferme. Le visage de l'enfant regarde en devant ; son dos est appuyé sur les vertèbres des lombes de la mère ; il a la tête penchée sur la poitrine ; l'épine de son dos a la figure d'un demi-cercle ; ses cuisses sont ployées sur son ventre ; ses talons touchent ses fesses ; il embrasse ses cuisses et ses jambes et sa tête touche ses genoux, sur lesquels elle est appuyée⁸⁴⁷.

Encore au milieu du XVIII^{ème} siècle, Cangiamila ajoute que « les mains ont la forme d'un x sur la poitrine ou appliquées sur la tête, l'une à une des tempes ou à une oreille, l'autre sur une joue »⁸⁴⁸. Pour Dionis, cette position est conservée par l'enfant jusqu'à la fin du huitième ou au commencement du neuvième mois, moment où il fait la culbute en devant : « La tête qui était en haut se trouve en bas, appuyée sur l'orifice interne, qui est la porte par où il doit sortir ; il a pour lors les pieds en haut, le dos tourne du côté du ventre de la mère et le visage regarde l'intestin rectum ». Il pense que l'enfant ne se tourne pas au dernier moment, car il risque d'être trop gros. La culbute est forcément perçue par la mère qui « sent un mouvement extraordinaire qui lui fait croire qu'elle va accoucher ».



« Bassin à nud dans lequel est située la Matrice dans sa position naturelle avec toutes les parties qui en dépendent », Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, op. cit., 1769, pl. III, p. 47

⁸⁴⁴ Morel (Marie-France), « L'iconographie des embryons... », art. cit., p. 16

⁸⁴⁵ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., pp. 115-116.

⁸⁴⁶ Jean-François Sacombe, consacre aussi quelques vers de son poème *La Luciniade* à décrire la position du fœtus :

« L'embryon vit ; soudain au cordon suspendu
Il nage en liberté dans les eaux étendu.
Mais à cinq mois trop grand en raison du viscère,
Il prend une attitude à son corps nécessaire.
D'un iliaque à l'autre en travers du bassin,
Le fœtus sur son dos est couché dans le sein ;
Libre de se mouvoir en tout sens il s'agite,
Epuisé de fatigue, il repose en son gîte »

Sacombe (Jean-François), *La Luciniade*, op. cit., 1797, Chant I^{er}, p. 25.

⁸⁴⁷ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Livre II, Chap. XVI : « De la situation de l'enfant et du placenta dans la matrice », pp. 183 et sq.

⁸⁴⁸ Dinouart (abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, op. cit., 1766, p. 112.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, Mme du Coudray souscrit encore à ce scénario ; les figures de son traité (image ci-dessus) montrent le fœtus assis dans la première posture⁸⁴⁹, dans une attitude d'attente et d'ennui. Cependant, pour elle, la culbute lieu plus tôt que ne le pensait Dionis :

Il reste dans cette attitude jusqu'au septième mois, auquel temps il fait la culbute, parce que la tête devenant plus lourde, sa pesanteur l'entraîne en bas et en devant. Dès lors, le sommet de la tête vient peser sur l'orifice, le nez tourné vers le fondement de la mère et les pieds sont en haut et touchent au fond de la matrice : c'est cette attitude que l'on nomme situation naturelle⁸⁵⁰.

Mais la réalité d'une culbute précoce n'est pas prise au sérieux par la grande majorité des individus. Cangiarnila la conteste avec des arguments qui laissent songeurs :

Je crois cependant que le fœtus ne reste pas toujours la tête en bas, ce qui est une situation qui ne convient pas à l'homme, mais qu'il se meut de temps en temps et se met dans une position où il puisse respirer, puisqu'on entend souvent crier ; ce qu'il ne pourrait faire si sa bouche était toujours sur le liquide de l'amnios. Ainsi les canards et les oies demeurent longtemps dans l'eau, mais ils lèvent ensuite la tête pour respirer⁸⁵¹.

On le voit, les considérations tenant à la théologie et à la dignité du petit humain l'emportent encore sur les constatations anatomiques. La culbute prématurée du fœtus est d'ailleurs redoutée par les femmes, car elle fait craindre une naissance avant le terme. Pour s'en prémunir, elles ont recours à diverses amulettes comme la pierre d'aigle, portées au bras ou au cou pour empêcher la tête de l'enfant de pencher vers le bas⁸⁵².

Un nombre croissant de praticiens au XVIII^{ème} siècle pensent cependant que lorsqu'il est encore petit, le fœtus n'a pas de position déterminée, qu'il est libre de ses mouvements et que ce n'est que le manque de place qui finit par lui faire adopter la position tête en bas. Ainsi, Mauquest de la Motte conteste les croyances traditionnelles en la matière ; pour lui, « l'enfant au centre de sa mère n'a pas de situation fixe »⁸⁵³. Les nombreux accouchements qu'il a pratiqués à différents stades montrent que l'enfant n'est pas dans la position décrite traditionnellement. Il considère que dans les premiers mois, « l'enfant n'a encore nulle situation », mais il reconnaît par contre qu'en s'accroissant, il doit nécessairement « prendre une situation qui lui soit avantageuse, et qui s'accommode du lieu où il a été engendré qui, suivant les différents degrés de grandeur qu'il y acquiert, doit avoir les jambes pliées, les talons près des fesses et la tête appuyée sur les genoux »⁸⁵⁴. Il pense aussi que la culbute n'a pas lieu avant la toute fin de la grossesse.

Une autre théorie est proposée par le chirurgien Montmignon, qui envoie une « Observation sur la position de l'enfant » à l'Académie de chirurgie au XVIII^{ème} siècle⁸⁵⁵. Il suppose que les différentes incommodités de la grossesse peuvent s'expliquer par la position de l'enfant pendant la grossesse et que l'enfant ne fait pas la culbute car sa tête est en bas depuis le début, « dans la partie

⁸⁴⁹ Cette posture est ainsi décrite dans le texte : « Lorsque l'enfant est renfermé dans la matrice, le milieu de ce viscère est la place la plus ordinaire qu'il y occupe, la tête en haut et les pieds posant sur l'orifice et il se trouve courbé sur la poitrine, le sommet de sa tête répondant au nombril de la mère : ses mains sont placées sur ses genoux, qui sont pliées, ses pieds étant approchés des fesses, de manière qu'il se trouve tout accroupi », Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1773, Ch. XI : « De la situation naturelle de l'enfant dans la matrice », pp. 51 et sq.

⁸⁵⁰ *Ibid.*

⁸⁵¹ Dinouart (abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766, p. 113.

⁸⁵² Gélis (Jacques), *L'arbre le fruit...*, *op. cit.*, p. 116.

⁸⁵³ « Tous ceux qui ont écrit de la situation de l'enfant dans la matrice, disent qu'il a le dos tourné du côté de celui de sa mère, les talons appuyés dessus, jusqu'au septième mois. Que dans ce temps là, la tête venant à s'appesantir par l'augmentation de son volume, elle entraîne le corps par son poids, lui fait faire la culbute, et par conséquent tomber la tête en bas et les pieds en haut ; ce qui lui donne pour lors une situation opposée à celle qu'il avait auparavant, ayant alors le visage tourné du côté du dos de sa mère, demeurant au surplus comme s'il était avant cette culbute, qui est la situation en laquelle il doit rester jusqu'à la fin du neuvième mois », Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; dans Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, pp. 80-82.

⁸⁵⁴ *Ibid.*

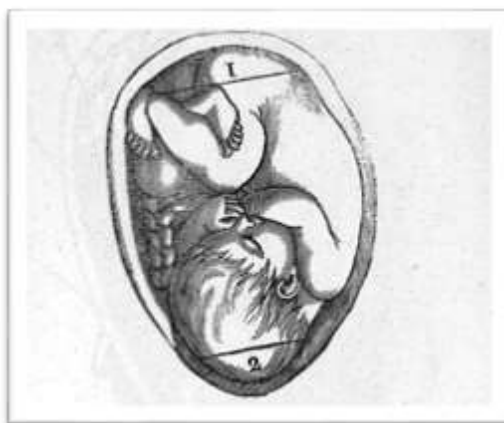
⁸⁵⁵ Montmignon, « Observations sur la position de l'enfant » (Coutouly), s. d., carton 18, dossier 6, n°100, Archives de l'ARC, Académie de Médecine.

inférieure du bassin ». Il base son hypothèse sur l'observation de nombreuses femmes enceintes chez qui on sent une tumeur ronde appuyée sur l'orifice de la matrice, en appuyant sur le ventre ; il en veut aussi pour preuve les dissections de femmes enceintes de quatre ou cinq mois, mortes de maladies aiguës. Il pense pouvoir ainsi expliquer les cas d'enfants monstrueux, présentant notamment des malformations de la tête : « Les mères portaient leur grossesse très basse, le ventre en besace » et la tête du fœtus, molle les trois premiers mois, était trop appuyée sur l'orifice de la matrice, ce qui a eu pour conséquence de la déformer. Toutefois, ses confrères sont sceptiques, à commencer par le rapporteur de l'Académie, le chirurgien Coutouly, qui continue de penser que le fœtus adopte une position verticale et que le poids croissant de sa tête finit par le faire basculer.

La théorie de la culbute est définitivement abandonnée dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle : « [Elle] fut admise jusqu'à ce que les objections de Delamotte, Smellie et surtout Baudelocque, la fissent complètement rejeter. Depuis lors on admit généralement que le fœtus, pour ainsi dire suspendu par le cordon ombilical au milieu du fluide amniotique, devait naturellement obéir aux lois de la pesanteur ; que sa tête, étant l'extrémité la plus pesante, devait tomber sur le point le plus déclive »⁸⁵⁶. Cette idée se retrouve chez Mme Boivin qui considère que c'est l'accroissement du fœtus qui l'amène à modifier son attitude au cours de la grossesse.

Dans les premières semaines, et généralement dans les trois premiers mois de sa formation, le fœtus est suspendu par le cordon ombilical (...) la tête est située en bas. A mesure que le cordon s'allonge et que le fluide amniotique augmente en quantité, le fœtus varie ou peut varier à l'infini sa position. Mais cependant on trouve assez généralement l'une des deux extrémités du torse en bas, la tête ou les fesses⁸⁵⁷.

Vers le sixième-septième mois, l'enfant peut avoir toute sorte de positions et présenter à l'utérus, tantôt la tête, les fesses ou autre région du corps. Elle pense que la tête étant plus pesante, elle se place vers le bas en fin de grossesse, mais elle ne pense pas que la culbute se fasse à la fin du huitième mois de grossesse ; à cette époque, l'espace manque déjà pour qu'il se retourne. Elle donne une description finale de la position du fœtus qui est fidèle à la réalité anatomique : tête fléchie, menton sur la poitrine, pieds relevés sur le devant des jambes, qui sont fléchies (image ci-dessous). Elle en profite pour critiquer le classement en cent-douze positions assignées au fœtus au début du travail par Baudelocque ; elle pense que vingt-cinq ou trente couvrent l'essentiel de ce qu'elle a observé dans les accouchements⁸⁵⁸.



« Situation du fœtus dans l'utérus », Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, éd. 1836, vol. II, pl. 21

Pour expliquer la présentation par la tête, P. Dubois propose une autre hypothèse que les lois de la pesanteur, car il objecte que « les femmes qui, pendant la grossesse, gardent, pour cause de santé,

⁸⁵⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, Art. III : « Position et attitude du fœtus », pp. 203-206.

⁸⁵⁷ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1812, Article VI : « De l'attitude du fœtus dans le sein de sa mère », p. 163.

⁸⁵⁸ *Ibid.*

la position horizontale, n'en accouchent pas moins par le vertex »⁸⁵⁹. Il cherche à prouver que la présentation du sommet est une conséquence de la volonté instinctive du fœtus, mais ses confrères ne sont guère convaincus par cette théorie. Cazeaux suppose que la forme elliptique de l'utérus pourrait expliquer la présentation du fœtus par la tête : « En un mot, le fœtus, renfermé dans un vase clos, sans cesse agité par des mouvements, doit, non pas instinctivement, mais mécaniquement, être placé dans la position où les parties les plus volumineuses correspondent aux points les plus spacieux de l'organe »⁸⁶⁰. La question n'est donc pas tranchée à la fin du XIX^{ème} siècle ; pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs.

Outre la posture de l'enfant, la place de l'enfant dans la matrice est aussi discutée

Dans les mentalités populaires, on croit volontiers que plus une femme est grande et droite, plus elle porte haut, ce qui est un inconvénient car l'enfant doit parcourir un chemin plus long au moment de l'accouchement. A l'inverse, une femme courte et large voit son enfant placé tout en bas, ce qui lui permet de naître plus facilement car « dès la première douleur, il se jette sur le siège et presse la mère de l'aider et faire de grands efforts »⁸⁶¹. Encore à la fin du XIX^{ème} siècle, on trouve des survivances de ces croyances. Sido, la mère de Colette, raconte qu'elle a souffert trois jours et deux nuits pour la mettre au monde : « Mais je n'ai jamais regretté ma peine : on dit que les enfants, portés comme toi si haut, et lents à descendre vers la lumière, sont toujours très chéris, parce qu'ils ont voulu se loger tout près du cœur de leur mère, et ne la quitter qu'à regret... »⁸⁶². Mais dès le XVIII^{ème} siècle, les praticiens contestent ce genre d'observation. Pour Dionis, « l'enfant est toujours placé dans le milieu de la matrice, car soit que la femme soit plus grosse d'un côté que de l'autre, ou soit que la tumeur qui ferme la matrice soit plus ou moins élevée, il n'a point d'autre place que la cavité de la matrice qu'il emplit tout entière »⁸⁶³. Il s'élève aussi contre l'idée héritée de l'Antiquité que les mâles sont contenus dans la cavité droite et les femmes dans la gauche de la matrice car il n'y a pas de séparation dans la matrice. Quand il y a deux enfants, ils sont placés l'un à côté de l'autre, sans place particulière selon le sexe.

Mais le fœtus n'est pas toujours immobile et endormi ; il alterne les périodes de calme et d'agitation où il « tressaille » dans le sein maternel.

c. Les mouvements du fœtus

Pour les médecins

On a vu précédemment que la perception des mouvements fœtaux constitue un des signes les plus sûrs de grossesse. Mais cette sensation est éminemment subjective et les erreurs sont courantes ; beaucoup de femmes ou leur entourage se sont laissés abuser par des gaz intestinaux ou le battement d'une grosse artère⁸⁶⁴. D'autres, qui simulent une grossesse, « sont parvenues à contracter leurs muscles abdominaux d'une manière si bizarre, que plusieurs médecins instruits ont cru sentir les mouvements du fœtus »⁸⁶⁵. Les médecins conseillent donc de recourir au toucher pour s'assurer de la réalité des mouvements fœtaux, notamment en plaquant sur le ventre de la femme une main

⁸⁵⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, Art. III : « Position et attitude du fœtus », pp. 203-206.

⁸⁶⁰ *Ibid.*

⁸⁶¹ Bourgeois (Louise), *Observations diverses sur la stérilité...*, *op. cit.*, 1609, 1, II, pp. 65-67.

⁸⁶² Colette, « La maison de Claudine », *Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1986, t. II, p. 991.

⁸⁶³ Dionis (Pierre), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, II, Chap. XVI : « De la situation de l'enfant et du placenta dans la matrice », pp. 183 et sq.

⁸⁶⁴ « Il n'est pas rare de constater des femmes de très bonne foi qui nous assurent sentir depuis longtemps les mouvements du fœtus. Quelque fois ces mouvements ont été perçus par leur mari ou quelques personnes étrangères, et cependant ces femmes ne sont pas enceintes » ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, II, Chap. V, Art. IV : « Fonctions du fœtus », pp. 206-220.

⁸⁶⁵ *Ibid.*

préalablement trempée dans l'eau glacée, afin de faire réagir le fœtus⁸⁶⁶. Le toucher bi-manuel, banalisé au XIX^{ème} siècle, doit aussi permettre de s'assurer des mouvements fœtaux.

Jusque tard à l'époque moderne, les médecins ne distinguent pas les premiers mouvements de l'enfant de leur perception par la mère. Ils le fixent en général vers le quatrième mois, tout en relevant de multiples exceptions. Ainsi pour Mauriceau,

L'enfant se remue manifestement vers le quatrième mois et plutôt ou plus tard, selon qu'il est plus ou moins fort : quelques femmes le sentent dès le deuxième mois et même encore plus tôt et d'autres vers le troisième seulement, ou plus tard. Au commencement ces premiers mouvements sont fort petits, assez semblables à ceux que fait un petit moineau lorsqu'il vient d'éclore ; après quoi ils deviennent plus grands, à proportion que l'enfant grandit et se fortifie, et ils sont à la fin si violents qu'ils obligent la matrice à se décharger de son fardeau, comme elle fait par l'accouchement⁸⁶⁷.

De l'Antiquité jusqu'au milieu de l'époque moderne, on distingue les mouvements selon les sexes. En effet pour Hippocrate, les mâles, animés plus tôt, commencent à bouger au troisième mois et les filles au quatrième. Cette idée est cependant contestée par Mauriceau :

L'opinion commune est que les mâles ont plutôt mouvement que les femelles, à cause de leur chaleur qui est plus grande ; mais cela est à peu près bien égal ; car il y a des femmes qui sentent plutôt leurs filles et d'autres leurs garçons, ce qui arrive indifféremment, tant aux mâles qu'aux femelles, selon qu'il y a eu une disposition plus ou moins vigoureuse en leur génération⁸⁶⁸.

Depuis le début du XIX^{ème} siècle, on reconnaît que l'enfant bouge précocement, mais que les femmes ne sentent pas ces mouvements tout de suite : « Depuis longtemps déjà les muscles de celui-ci se contractent, sans que le mère en ait eu la conscience (...) Ces mouvements sont d'abord excessivement faibles, et déterminent presque toujours un chatouillement ou une sensation analogue à celle que produiraient de petites pattes d'araignée ; peu à peu ils deviennent plus caractéristiques »⁸⁶⁹. La perception par la mère se fait souvent vers la fin du quatrième mois, mais les médecins relèvent d'assez nombreuses exceptions :

Quelques femmes sentent remuer dès la seconde moitié du troisième mois ; pour d'autres, les premières contractions musculaires du fœtus ne deviennent perceptibles que vers cinq, six, sept, huit mois de grossesse. Une malade arrivée au huitième mois, et qui, par suite d'une chute faite dans la rue, fut apportée à la Clinique, nous assura ne sentir remuer que depuis l'instant de sa chute. Nous avons déjà cité cette femme, observée par nous à la Charité, qui accoucha à terme d'un enfant très bien portant, dont ni elle ni nous n'avions pu percevoir les mouvements actifs⁸⁷⁰.

Les notes de clinique du Dr Mattéi confirment que cette perception des mouvements est parfois tardive. Ainsi, Marie-Jeannette Vizios « n'a senti les premiers mouvements de son enfant qu'à sept mois et après une chute et après avoir eu des douleurs qui ont fait craindre un avortement »⁸⁷¹. Cazeaux croit pouvoir distinguer deux espèces de mouvements effectués par le fœtus *in utero* :

Tantôt ce sont des mouvements de totalité, tantôt des mouvements partiels du tronc du fœtus : les premiers sont reconnaissables à un frottement que ressentent les femmes ; les secondes se dessinent par des bosselures très volumineuses, visibles à travers les parois de l'abdomen. Tantôt, au contraire, ce sont de véritables chocs, de petits coups secs assez violents pour faire,

⁸⁶⁶ Pour provoquer le mouvement, Cazeaux préconise de recourir au palper abdominal et de tremper sa main dans un liquide très froid pour provoquer un mouvement plus vif ou encore de « placer une de mes mains sur un des cotés de l'abdomen, et frapper avec l'autre sur le point opposé : le fœtus manque rarement alors de se mouvoir avec force comme pour réagir à l'impulsion » ; *ibid.*

⁸⁶⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 88.

⁸⁶⁸ *Ibid.*

⁸⁶⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, II, Chap. V, Art. IV : « Fonctions du fœtus », pp. 206-220.

⁸⁷⁰ *Ibid.*

⁸⁷¹ Cas de Marie-Jeannette Vizios, 7 mars 1855, « Observations prises dans le service du Pr Dubois », 1855 ; Fond Mattéi, 241 (101), Académie de Médecine.

dans certains cas, pousser des cris à la femme ; ceux-ci sont évidemment produits par les extrémités inférieures ou thoraciques du fœtus⁸⁷².

Certains médecins rapportent que les mouvements de l'enfant sont parfois si violents qu'ils peuvent provoquer des pertes de connaissances « chez les sujets faibles dont les nerfs sont très mobiles »⁸⁷³ ; d'autres pensent aussi que le fœtus peut se blesser. Marc cite le cas d'une femme ayant ressenti au neuvième mois de sa grossesse « tout à coup, sans cause connue, des mouvements de son enfant si brusques et si violents, qu'elle fut sur le point de perdre connaissance »⁸⁷⁴. A la naissance, l'enfant présentait une luxation complète de l'épaule gauche, interprétée comme le résultat de ces mouvements si violents⁸⁷⁵. De manière plus lucide, les praticiens soulignent souvent que la diminution ou l'absence de mouvements, après avoir été distinctement sentis, est un phénomène inquiétant car il peut signifier la mort du fœtus ou un problème concernant sa santé. Cazeaux attribue ce phénomène à un « état de congestion utérine, qui réagit sur la santé du fœtus » et conseille la saignée⁸⁷⁶.

Les mouvements du fœtus ne sont cependant pas vraiment perçus comme le résultat d'une volonté autonome. Mme Boivin souligne en effet :

Le fœtus jouit de deux facultés : celle de sentir et celle de se mouvoir ; Les anencéphales jouissent de la faculté de se mouvoir comme les fœtus qui ont un cerveau à l'état normal ; (...) mais [il] se meut, mais sans intention, sans but (...). [La preuve en est que] lorsque le cordon est contourné sur l'un ou plusieurs des membres du fœtus, ses mouvements doivent déterminer des tiraillements, de la douleur à l'ombilic. Eh bien ! Que fait le fœtus ? Il remue encore, il s'agite, il ajoute à ses souffrances, tandis qu'un instinct bien entendu devrait le porter à garder un repos absolu⁸⁷⁷.

Sa sensibilité l'amène à réagir à « un choc violent, brusquement produit par un agent extérieur, [qui] agit sur le fluide qui environne le fœtus, à la manière d'un coup ; il en tressaille ; quelquefois même il semble bondir, mais il ne fait rien, parce qu'il ne peut rien, pour se soustraire à cette espèce de douleur, pas plus qu'à toute autre sensation »⁸⁷⁸.

La perception des mouvements du fœtus par les femmes

A côté de ces considérations de praticiens qui ne peuvent que constater de l'extérieur l'existence de mouvements, qu'en est-il de la perception par la mère ?

Dans les mentalités populaires, la perception du premier mouvement de l'enfant par la mère est un moment important. Il est parfois tellement attendu que la femme pense les percevoir parfois trop tôt. Quand Jeanne, dans *Une vie* de Maupassant, apprend qu'elle est enceinte, « il lui sembla tout de suite que quelque chose remuait en elle »⁸⁷⁹. Mais en général, les mouvements permettent plutôt de confirmer le soupçon de grossesse. Il est courant aussi de croire que l'enfant ne prend vraiment vie que lorsque la femme le sent bouger, vers quatre ou cinq mois.

L'importance du premier mouvement se mesure à la capacité des femmes à le dater, ce qu'elles savent souvent faire avec exactitude. Marie-Antoinette a ainsi la joie d'annoncer à sa mère le 14 août 1778 : « Mon enfant a donné le premier mouvement le vendredi 31 juillet à 10 heures et demi du soir. Depuis ce moment, il remue fréquemment, ce qui me cause une grande joie. Je ne peux pas dire à ma chère maman combien chaque mouvement ajoute à mon bonheur »⁸⁸⁰. Les notes de clinique prises par le Dr Mattéi montrent également que ses patientes évoquent souvent le stade de quatre mois

⁸⁷² *Ibid.*

⁸⁷³ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies des femmes grosses*, *op. cit.*, 1785, p. 149.

⁸⁷⁴ Marc, article « Fœtus », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, t. XVI, 1816, p. 66.

⁸⁷⁵ *Ibid.*

⁸⁷⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, II, Chap. VI, § 3 : « Mouvements actifs du fœtus ».

⁸⁷⁷ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1812 ; Chap. IV, Article III, « Fonctions du fœtus », p. 151.

⁸⁷⁸ *Ibid.*

⁸⁷⁹ Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 129.

⁸⁸⁰ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 14 août 1778.

et demi ; certaines sont parfois capables de donner la date précise. Ainsi Marie Duval perçoit les premiers mouvements de son enfant le 4 novembre 1855⁸⁸¹.

Les premières manifestations de l'enfant suscitent souvent une intense émotion pour la mère, notamment quand la grossesse a été très attendue. Cette émotion est souvent partagée par l'entourage ; Marie-Thérèse répond ainsi à Marie-Antoinette « ce que vous me dites, combien le mouvement de votre enfant augmente votre bonheur m'a tiré les larmes »⁸⁸². Michelet se montre aussi très ému de sentir les mouvements de son enfant ; il évoque son « attendrissement passionné pour ce cher enfant qui vit dans ma main »⁸⁸³. Quelques temps plus tard, il indique : « Au matin, je sens pour la première fois mon enfant remuer avec beaucoup de force. J'eus un vif sentiment de ce grand mystère »⁸⁸⁴. La perception des mouvements du fœtus semble être un moment privilégié, source d'une émotion et d'une joie partagée entre des époux intimement liés et heureux d'accueillir bientôt l'enfant à naître. Dans *Fécondité*, de Zola, on voit aussi Mathieu Froment partager un moment de complicité avec sa femme, Marianne, autour de son ventre très arrondi. Alors que l'enfant bouge brusquement, celle-ci indique : « Hein ? Tu l'as senti, il t'a fait peur, gros bête ! Ah ! mais c'est qu'il gigote fort maintenant, il commence à taper pour sortir... Alors, dis moi, qu'est-ce qu'il t'a dit ? »⁸⁸⁵. Par contre, si le couple n'est pas uni, ou si la grossesse n'est souhaitée que par un des deux, les mouvements de l'enfant suscitent des réactions divergentes. Dans *Mont-Oriol*, de Maupassant, Christine est enchantée d'être enceinte de son amant, qui ne partage pas son enthousiasme :

Je suis heureuse. Tu ne comprends pas ça, toi. Ecoute...je le sens qui tressaille...notre enfant...ton enfant...quel bonheur !... donne ta main... Tiens... le sens-tu ? ».

Elle ne comprenait pas qu'il était, cet homme, de la race des amants, et non point de la race des pères (...). Comment aurait-elle senti et deviné cela, elle que chaque tressaillement de l'enfant désiré attachait davantage à son amant ?⁸⁸⁶.

Dans les écrits privés, les mentions sur le ressenti féminin des mouvements fœtaux sont assez rares au XVIII^{ème} siècle, un peu plus fréquentes au XIX^{ème} siècle. Ils témoignent de la conscience particulière que certaines femmes ont de leur corps et de leur enfant pendant la grossesse ; quelques-unes essayent de rendre compte de ce qu'elles ressentent à leur écoute. Ces futures mères évoquent un sentiment de plénitude, une joie sensuelle à sentir en elles une vie qui se révèle ; ce comportement nous semble aujourd'hui familier, mais sa fréquence à l'époque nous échappe. En 1823, George Sand essaye ainsi de convaincre une ancienne amie de couvent, Emilie de Wismes, du bonheur physique qu'apporte la grossesse : « En attendant, tu ne conçois pas quel plaisir on éprouve à sentir remuer son enfant dans son sein. Et quels doux projets on fait pour lui »⁸⁸⁷. La révélation de la présence de l'enfant conduit en effet à envisager plus concrètement son arrivée et son avenir ; la maternité prend un caractère plus tangible. C'est vers le quatrième mois, au moment où elle sent son enfant bouger, qu'Edmée Guébin commence d'ailleurs à tenir son journal, en 1887 ; sa grossesse et sa maternité semblent vraiment commencer là : « Je crois t'avoir senti aujourd'hui tressaillir en moi, cher petit être d'avenir, cher Inconnu qui me rend heureuse, et qui me trouble étrangement. Une vie se révèle, née de la mienne – indépendante pourtant – et dès aujourd'hui je la respecte »⁸⁸⁸. Dans son cas, cette révélation suscite immédiatement des réflexions sur l'avenir de l'enfant et la responsabilité qui incombe à la mère à cet égard. Réaction similaire pour Elisa Perrotin, pourtant désespérée au départ par sa grossesse illégitime ; la perception des premiers mouvements de l'enfant est décisive pour l'acceptation de sa maternité :

Je sentis un Mouvement, qui me Disait : que le Pauvre petit Etre ! que je portais dans Mon sein... avait vie ! Pour la première fois, je me sentis Mère !.. Mon Cœur Mon ame étaient Emus par le Lien qui attache si Puissamment L'enfant à sa Mère ! (...) n'y mon Père n'y le

⁸⁸¹ Cas de Marie Duval, 7 mars 1855, « Observations prises dans le service du Pr Dubois », 1855, Fonds Mattéi, 241 (101), Académie de Médecine.

⁸⁸² Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse d'Autriche à Marie-Antoinette, 23 août 1778.

⁸⁸³ Michelet (Jules), *Journal...*, *op. cit.*, 13 février 1850 (fin du troisième mois de grossesse).

⁸⁸⁴ *Ibid.*, 2 mars 1850 (quatrième mois de grossesse).

⁸⁸⁵ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, 1899, p. 107.

⁸⁸⁶ Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol*, *op. cit.*, p. 193.

⁸⁸⁷ Sand (George), *Correspondance*, t. 1, lettre du 30 janvier 1823.

⁸⁸⁸ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 10 mars 1887, fds cit..

Monde ne T'arracherons de mes Bras ! viens ?... il me tarde de te voir ! Moi, qui aurait voulu t'anéantir ! aujourd'hui je te défendrais Contre tous !.. ils te repoussent !... ô mon Enfant ! tu n'auras que ma Tendresse, mais Elle sera grande !⁸⁸⁹

Elle qui n'envisage jusque-là sa maternité que de manière abstraite et négative, prend soudain conscience qu'elle abrite une petite vie fragile et innocente, ce qui l'émeut profondément. Elle se sent mère, assume enfin sa grossesse et ses devoirs envers l'enfant à naître.

Toutefois, si les premiers « tressaillements » de l'enfant sont souvent un moment de joie lors d'une grossesse désirée car ils en confirment le diagnostic, ils ne doivent pas toujours susciter que des échos positifs. Cependant, les écrits privés n'enregistrent guère les réactions plus désabusées des futures mères. Balzac en donne un exemple assez plausible dans ses *Mémoires de deux jeunes mariées*. Renée de Lestorade, tout en souhaitant vivement devenir mère, reconnaît que la grossesse n'est pas la révélation attendue. Peu avant d'accoucher, le miracle n'a pas eu lieu ; elle ne se sent toujours aucun sentiment maternel : « Hélas ! je ne me sentais rien au cœur, tout en pensant à cet enfant qui me donnait d'assez jolis coups de pieds ; et, ma chère, on peut aimer à les recevoir quand on a déjà eu des enfants ; mais pour la première fois, ces ébats d'une vie inconnue apportent plus d'étonnement que de plaisir »⁸⁹⁰. Si certaines femmes se sentent déjà mères en percevant les mouvements du fœtus, pour d'autres, la grossesse est un état trop impénétrable pour susciter un sentiment maternel ou un intérêt particulier pour l'enfant, qui reste mystérieux. Dans le cas de Renée de Lestorade, la révélation viendra de l'allaitement⁸⁹¹.

Dans les écrits privés, les femmes évoquent souvent les « coups » de l'enfant sous l'angle de l'inconfort et de la douleur, notamment quand la grossesse avance. Ce vécu négatif – qui s'inscrit dans une représentation « doloriste » de la grossesse sur lequel nous reviendrons – perdure pendant toute la période étudiée, malgré les mentions plus positives recensées précédemment. Il peut manifester aussi l'hostilité ou l'ambivalence pour cet hôte encombrant et pas toujours désiré⁸⁹². Ainsi, à sept mois de grossesse, Marthe de Montbourg est gênée par les mouvements intenses de son enfant : « Il bouge beaucoup et ses mouvements font beaucoup souffrir »⁸⁹³. Michelet insiste également sur la douleur liée aux manifestations de l'enfant. Dans *L'Amour*, il parle de « ces brusques mouvements [qui] la font à chaque instant souffrir », même s'il reconnaît que « les tressaillements de ce doux fruit ne sont pas toujours douloureux »⁸⁹⁴.

Les mouvements de l'enfant sont souvent décrits par les femmes, comme par les médecins, en utilisant des métaphores animales. Les mouvements légers du début de la grossesse font souvent évoquer les insectes : on les compare à des « pattes d'araignées », des battements d'« ailes de papillon » ; les poissons sont aussi souvent évoqués, l'analogie avec le fœtus flottant dans le liquide amniotique étant évidente. Quand la grossesse avance, les mouvements sont plus accentués ; leur vigueur est perçue comme un signe positif, notamment par l'entourage, qui y voit un indice de la vitalité de l'enfant. Mirabeau écrit à sa Sophie : « Je caresse le petit, et je le prie de remuer bien fort, mais non pas cependant jusqu'à incommoder sa maman »⁸⁹⁵. Plus loin, il ajoute : « Tu ne veux donc absolument pas m'envoyer des nouvelles de ta grossesse ? Ah ! si je savais du moins qu'elle est heureuse, que tu souffres peu, que tu marches beaucoup, que ce pauvre petit remue ! »⁸⁹⁶. La mère d'Athénaïs de Sassenay se réjouit de la tonicité de l'enfant de sa fille : « Je suis charmée que ton enfant fasse de belles cabrioles, c'est signe qu'il est vigoureux et qu'il sortira comme un petit lion de l'ancre dans laquelle il se cache »⁸⁹⁷. Quand les femmes sont interrogées par les médecins sur la manière dont elles perçoivent les mouvements de leur enfant, elles sont souvent capables de les décrire

⁸⁸⁹ Perrotin (Elisa), *Journal*, fds. cit., pp. 51-52.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 199.

⁸⁹¹ Voir le passage consacré aux *Mémoires de deux jeunes mariées* dans le chapitre VIII.

⁸⁹² Les psychanalystes contemporains soulignent à quel point la cohabitation avec le fœtus n'est jamais anodine pour une femme enceinte, même si la grossesse est désirée ; le fœtus reste un « autre » en soi ; Bessis (Roger), *Qui sommes-nous avant de naître ? op. cit.*

⁸⁹³ *Marthe*, *op. cit.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cérilly, 4 novembre 1892.

⁸⁹⁴ Michelet (Jules), *L'amour...*, *op. cit.*, éd. 1859, p. 216.

⁸⁹⁵ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, *op. cit.*, sixième lettre, s.d. (août 1777).

⁸⁹⁶ *Ibid.*

⁸⁹⁷ Lettre de Mme d'Arlincourt à sa fille, Athénaïs d'Arlincourt, comtesse de Sassenay, 28 septembre 1829 ; Fonds Bernard de Sassenay, 337 AP/18, Archives Nationales.

précisément et de les individualiser pour chaque grossesse. Une patiente du Dr Mattéi, Marie Duval, indique ainsi avoir senti les mouvements de son enfant un peu partout « mais surtout en haut et à droite »⁸⁹⁸. Sophie Canelon les sent « au-dessous de l'ombilic vers le milieu. Elle sentait des mouvements lourds et douloureux »⁸⁹⁹. La femme Settier « dit que les plus fréquents mouvements vont à gauche et en bas »⁹⁰⁰. Si le médecin rapporte ces observations, en les reformulant avec un vocabulaire médical, c'est qu'il s'en sert pour établir un diagnostic de présentation de l'enfant en vue de l'accouchement. Mais les femmes elles-mêmes sont capables, en étant attentives aux manifestations de leur enfant et en comparant leurs diverses grossesses, de connaître la position de ce dernier. Ainsi Adélaïde Chenel

s'est aperçue que la grossesse n'était pas semblable aux autres, d'abord elle a remarqué que son ventre au lieu d'être saillant en avant était en travers et en bas elle sentait les mouvements actifs dans les deux fosses iliaques, mais beaucoup plus forte à droite qu'à gauche. Ces mouvements à droite étaient très douloureux. Dans les autres grossesses, elle a toujours senti au contraire les mouvements en haut et à gauche⁹⁰¹.

Marianne Laparra, enceinte pour la quatorzième fois et donc très experte, remarque que quand son enfant vient par les pieds, « elle sent toujours les mouvements de son enfant en bas et en est gênée » ; quand l'enfant vient par la tête, elle ne souffrait pas pendant sa grossesse, elle sentait les mouvements en haut à droite et avait moins envie d'uriner, « par ces signes elle dit s'être toujours aperçue à l'avance que son enfant viendrait par les pieds ou par la tête (...) elle persiste à dire que les mouvements de l'enfant les plus forts, les coups comme elle les appelle, se font en bas »⁹⁰².

Les femmes donnent parfois une interprétation des mouvements faits par leur enfant ; elles y voient un moyen pour lui d'exprimer ses désirs ou ses répulsions. Poirier rapporte en 1740 le cas d'une femme se croyant grosse, qui décrit de manière imagée ce qu'elle ressent : « Lorsqu'elle prend quelques nourritures, il lui semble que quelque chose s'élève comme pour aller chercher cette nourriture dans l'estomac. Elle m'a donné pour exemple de ce qui se passait alors en elle, la comparaison d'un poisson qui est dans l'eau et qui vient promptement pour manger ce qu'on lui a jeté »⁹⁰³. Mme Roland pense aussi que les émotions maternelles peuvent expliquer certains mouvements du fœtus. Vers six mois, alors qu'elle s'imagine embrasser son mari, elle voit son enfant réagir vivement « Ton petit en a tressailli cinq à six fois, à me donner des coups de poing ; c'est un effronté lutin comme son père »⁹⁰⁴. Une communication s'ébauche ainsi parfois directement entre la mère et son fœtus ; un mouvement de sa part est ainsi interprété comme une réponse à une pensée ou à une émotion maternelle. Préoccupée par certaines questions concernant l'avenir de son enfant, Edmée Guébin indique par exemple dans son journal : « Tu tressailles encore. Réponds-tu déjà ? Le veux-tu aussi ? »⁹⁰⁵. Cependant, les mouvements du fœtus restent souvent mystérieux et sont parfois analysés de manière très personnelle par les femmes, révélant leurs fantasmes intimes. Une mention du journal de Jules Michelet à propos de son épouse Athénaïs illustre le brouillage qui touche parfois l'être et les limites corporelles de la femme enceinte : « Elle qui est si constamment entourée, enveloppée de moi, elle croyait me sentir, non plus autour d'elle, mais en elle et m'associait aux tressaillements obscurs qui se passent dans son sein »⁹⁰⁶. Le fœtus, encore peu individualisé et toujours mystérieux, est assimilé à l'époux attentionné qui a fait germer en elle cet enfant.

Toutefois, la perception de mouvements est parfois une expérience inquiétante. Ainsi Anne Ricaud connaît en 1760 une grossesse normale mais, arrivée à son terme, elle n'accouche pas. Dans les mois qui suivent, elle rend par les voies naturelles deux enfants morts et pourris en morceaux.

⁸⁹⁸ Cas de Marie Duval, 7 mars 1855, « Observations prises dans le service du Pr Dubois », 1855, Fonds Mattéi, 241 (101), Académie de Médecine.

⁸⁹⁹ Cas de Sophie Canelon, 7 mars 1855, *ibid.*

⁹⁰⁰ Cas de la femme Settier, 5 mai 1855, *ibid.*

⁹⁰¹ Cas d'Adélaïde Chenel, 11 mars 1855, *ibid.*

⁹⁰² Cas de Marianne Laparra, s. d., *ibid.*

⁹⁰³ Poirier, « Observation sur une grossesse incertaine », 1740, carton 17, dossier 5 N° 93, archives de l'A.R.C., Académie de médecine. Il s'agit en fait d'une fausse grossesse, qui se termine huit mois plus tard par la « perte de sang pourri », mais l'interprétation faite des mouvements supposés de l'enfant reste intéressante car elle montre l'investissement émotionnel qui les concerne et les interprétations auxquelles ils donnent lieu.

⁹⁰⁴ Roland (Mme), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son mari, 15 juillet 1781.

⁹⁰⁵ Guébin (Edmée), « Notre enfant », journal, 13 mars 1887, fds cit.

⁹⁰⁶ Michelet (Jules), *Journal...*, *op. cit.*, 21 décembre 1849.

Pourtant, « malgré la quantité de portions cadavéreuses qu'elle avait rendue, elle se sentait cependant encore remuée dans son ventre, comme s'il y avait des enfants ; cette pauvre femme ainsi que ses commères croyaient que quelque esprit malin enfantait tous ces prodiges »⁹⁰⁷. La tuméfaction du ventre et les mouvements persistants qui l'agitent l'inquiètent beaucoup « ainsi que son mari et les voisins, qui pensaient tous que le malin esprit agissait encore sur elle ». Elle accouche finalement d'un enfant bien portant, ce qui ne lasse pas de surprendre le médecin car il a été conçu alors que la matrice renfermait deux enfants morts...

d. Les capacités et les sens du fœtus

Le point de vue des scientifiques et des médecins

Les capacités sensorielles du fœtus font l'objet d'interrogations anciennes mais peu approfondies de la part des médecins. Nous avons déjà évoqué, pour le XVIII^{ème} siècle, le conflit opposant imaginationnistes et anti-imaginationnistes à propos des capacités perceptives du fœtus. Les anti-imaginationnistes, comme Blondel, contestent l'idée que les fœtus voient et entendent la même chose que leur mère, comme le défendait Malebranche. Ils pensent au contraire que le fœtus n'a pas d'« entendement » car celui-ci se forme « par la connaissance des objets extérieurs »⁹⁰⁸. Avant de naître, les sens fœtaux ne seraient donc pas encore activés, le fœtus demeurant endormi et inconscient dans le giron maternel. Ce type de représentations contrastées se prolonge chez les médecins jusqu'au XIX^{ème} siècle. D'un côté certains pensent que les sens et le cerveau du fœtus sont comparables à une page vierge que la naissance commencera à remplir ; d'autres considèrent que le fœtus reçoit déjà de multiples impressions *in utero* par le biais de l'organisme maternel, en vertu notamment de la transparence émotionnelle de la femme enceinte. Toutefois, la majorité des médecins ne font pas de l'enfant à naître un être réellement pensant, doué d'une mémoire et d'une volonté propre.

Au XIX^{ème} siècle, beaucoup considèrent que le fœtus est insensible et dans un état végétatif pendant la grossesse. Pour Jacquemier, « la plupart des fonctions de l'encéphale (...) restent pendant la vie intra-utérine dans un état complet d'inactivité »⁹⁰⁹. Toutefois, les médecins reconnaissent généralement la capacité au fœtus à sentir certaines choses par le toucher, qui est le seul sens à émerger *in utero*. Ainsi, pour Mme Boivin,

sa sensibilité ne nous paraît consister que dans une sorte de tacton, toucher passif, produit par l'action du fluide ou des tissus qui environnent la surface de son corps. Le fœtus se meut sous l'influence de cette espèce de toucher, parce que son corps est organisé de manière à exécuter des mouvements ; mais il ne met point en action le toucher comme il le fera plus tard ; lorsqu'il sera dirigé par un véritable instinct (...) c'est encore moins ce toucher qu'il dirigera plus tard encore par la volonté de sentir, de palper, de juger de la nature des corps qui exercent sur lui leur influence : le cerveau ne paraît jouir d'aucune fonction⁹¹⁰.

L'exercice de ce sens est donc encore bien imparfait ; il est passif et résulte de réflexes inconscients. Cazeaux reconnaît toutefois qu'à l'approche du terme, le fœtus doit jouir de certaines capacités qui s'observent chez l'enfant déjà né :

La sensibilité est déjà fort développée chez le fœtus un peu âgé ; il suffit pour s'en assurer de comprimer la matrice au travers des parois abdominales et presque toujours le fœtus exécute quelques mouvements pour se soustraire à cette compression. (...) Pendant la vie intra-utérine, surtout à la fin de la grossesse, l'innervation doit être, en un mot, à peu près aussi complète que chez un enfant nouveau-né. Les fonctions du système nerveux chez les fœtus sont

⁹⁰⁷ Mémoire de Recolin (Simon), 1769, carton 28, dossier 12, n°77, Archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

⁹⁰⁸ Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation sur la force de l'imagination...*, *op. cit.*, 1737, Chap. VI.

⁹⁰⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, II, Chap. VI, pp. 206-220. § 4, Innervation.

⁹¹⁰ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, Chap. IV, Art. III, « Fonctions du fœtus », p. 151.

d'ailleurs, comme chez l'adulte, soumises à une intermittence d'action ou à une périodicité d'où résultent la veille et le sommeil⁹¹¹.

On ne croit donc plus que l'enfant soit plongé dans un profond sommeil tout le temps de la grossesse, mais on ignore ce qu'il fait pendant le temps de veille et ce qu'il peut réellement percevoir et ressentir.

Quelques travaux pionniers de biologistes commencent toutefois à lever le voile sur les capacités fœtales *in utero*. En 1882, Wilhelm Preyer (1841-1897) publie une étude sur le développement mental de son jeune garçon, *L'Esprit de l'enfant*, où il prend appui sur des données embryologiques. En 1885, son *Spéciale physiologie des embryo*⁹¹² s'intéresse à la respiration, la circulation, la nutrition, la thermorégulation, la mobilité et la sensibilité des fœtus animaux et humains, mais ces travaux restent longtemps ignorés des spécialistes du développement affectif de l'être humain⁹¹³. Il faut attendre une époque très récente pour que soient reconnus les capacités précoces de l'enfant *in utero*. Dans l'ordre, le toucher, l'audition, le goût et enfin la vue se développent au cours de la grossesse⁹¹⁴. Concernant le psychisme prénatal, la théorie analytique de Freud n'y accorde aucune place ; on ne remonte pas avant le moment de la naissance, comme si tout ce qui se passait dans le ventre maternel ne comptait pas encore. Il faut attendre les travaux récents de Jacques Lacan, Françoise Dolto et Bernard This pour que la question du psychisme chez l'enfant non doué de parole soit posée⁹¹⁵.

Le point de vue des femmes

Nous ne savons guère si, autrefois, les femmes enceintes souscrivent à la manière dont les scientifiques perçoivent les capacités du fœtus. Il semble que, pendant longtemps, l'individualisation du fœtus par rapport au corps maternel soit peu poussée. Cependant, les mythes et un certain nombre de croyances populaires semblent s'opposer à la représentation d'un fœtus qui ne serait qu'une « chose » contenue dans un ventre. Ils font au contraire de l'enfant un être capable de ressentir et d'entrer en communication avec sa mère⁹¹⁶. Déjà dans l'Ancien Testament, on considère que le fœtus a une activité personnalisée. Ainsi, la rivalité des deux jumeaux de Rebecca commence *in utero* ; il est dit qu'ils « se disputent » dans le ventre maternel⁹¹⁷. En outre, les femmes semblent volontiers, encore aujourd'hui, caractériser le comportement de l'enfant qu'elles portent ; elles disent le sentir dormir, danser, etc. Certaines, plus intéressées ou plus observatrices que les autres, considèrent en tout cas que le tout petit enfant qui vient de naître est beaucoup moins insensible et incapable qu'on le décrit couramment. Ainsi, à la fin des années 1880, Edmée Guébin, poursuit après la naissance de son enfant le journal entamé pendant sa grossesse, afin de noter tous ses progrès et de démontrer la précocité de certaines capacités. A la date du 13 octobre, elle note :

⁹¹¹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, II, Chap. VI, pp. 206-220. § 4, Innervation.

⁹¹² Preyer (Wilhelm T.), *Physiologie spéciale de l'embryon, recherches sur les phénomènes de la vie avant la naissance*, Paris, Alcan, 1887 (trad. française).

⁹¹³ This (Bernard), « De la musique avant toute chose », dans Busnel (Marie-Claire), Herbinet (E.), « L'aube des sens », *Les cahiers du nouveau-né*, Paris, Stock, 1991, pp. 317 et sq.

⁹¹⁴ On assiste aujourd'hui à un surinvestissement de la pensée inverse à celle qui a longtemps prévalu en matière de sensibilité fœtale « comme en témoigne la prolifération des recherches qui visent à prédire les performances cognitives ou le tempérament du futur enfant à partir de la réactivité fœtale aux stimulations ou à partir du vécu émotionnel de la femme enceinte » ; Granier-Deferre (Carolyn), Schaal (Benoist), « Aux sources fœtales des réponses sensorielles et émotionnelles du nouveau-né », *Les émotions en périnatalité*, Revue Spirale, Erès, 2005, n°33, pp. 21-40, *loc. cit.*, p. 21.

⁹¹⁵ Voir aussi les travaux récents de Myriam Szejer :

- Szejer (Myriam), Stewart (Richard), *Ces neuf mois-là...*, *op. cit.*

- Szejer (Myriam), *Si les bébés pouvaient parler...*, Paris, Bayard, coll. « La cause des bébés », 2009.

La « psychiatrie fœtale » existe également aujourd'hui – preuve que la question du psychisme fœtal intéresse – ; on peut citer notamment sur ce point l'ouvrage de Soubieux (Marie-José), Soulé (Michel), *La psychiatrie fœtale*, P.U.F., coll. « Que-sais-je ? », 2005.

⁹¹⁶ This (Bernard), « De la musique... », *art. cit.*

⁹¹⁷ Nous aurons notamment l'occasion d'évoquer plus loin le cas particulier des fœtus qui parlent dans le ventre maternel.

Et je viens de passer une demi-heure peut-être à tenir l'autre partie de ton journal, celle où je consigne aussi régulièrement que possible tes faits et gestes, tes progrès. Cela, je le fais surtout en vue d'une étude profitable aux papas, aux mamans et aux enfants de l'avenir : je désire que les uns y trouvent des raisons de réformer le système routinier et pénible d'éducation infantine, des raisons de voir plus juste, d'apprécier mieux la nature de l'enfant, ses besoins, sa capacité de sentir et de souffrir ; de le mieux traiter enfin. Les autres, les petits êtres chéris, en tireraient alors le grand avantage d'être plus heureux, mais surtout et d'abord, mieux portant⁹¹⁸.

Le 15 octobre, elle ajoute :

Sous l'impression d'une lecture sur la psychologie infantile, science encore dans les limbes, mais qu'on cultivera de plus en plus, au grand profit d'abord des petits êtres méconnus, – je viens essayer de noter de mémoire quelques-uns des traits qui ont marqué les progrès de notre enfant.

Je n'ai malheureusement pu le faire jour par jour depuis sa naissance, ayant été trop malade d'abord, puis trop occupée et fatiguée.

Mon mari eût pu me suppléer ; mais j'ai eu le regret de constater qu'il doutait de l'exactitude de mes observations, m'accusant d'exagérer la précocité de l'enfant, bien que la garde qui nous soignait témoignât des faits advenus. De ces faits j'ai oublié bon nombre, voici ce que j'ai retenu.

Et d'abord, si j'ai appelé les enfants « des êtres méconnus », c'est qu'il règne à leur égard une foule de préjugés, de préventions qui conduisent à agir envers eux d'une façon parfois barbare, tout au moins imprudente, dangereuse pour leurs tendres organes qu'on brutalise⁹¹⁹.

Ces extraits témoignent de l'intérêt pour ces « êtres méconnus » que sont les nourrissons et l'attitude pionnière et originale de cette mère concernant leurs capacités et leurs besoins. Il est cependant probable qu'en la matière les femmes savent, pour les côtoyer de près, que leur tout petit en venant au monde n'est ni sourd, ni aveugle, ni insensible, malgré ce que les médecins ou les maris peuvent croire à ce sujet. Mais la réalité des capacités fœtales n'a guère été mise en évidence avant les investigations scientifiques très récentes.

e. Les maladies et la mort du fœtus in utero

Les maladies du fœtus

Les médecins ont eu longtemps des difficultés à distinguer les maladies contractées au cours de la grossesse (congénitales), des maladies transmises par les parents, en l'absence de connaissances solides sur l'hérédité. Toutefois, les traités d'accoucheurs ne s'intéressent guère à cette question à l'époque moderne. Les ouvrages de Mauriceau ou de Dionis n'évoquent pas les maladies dont le fœtus peut être victime *in utero* ; ils se limitent à celles qui peuvent toucher les enfants après leur naissance. Au début du XIX^{ème} siècle, les dictionnaires médicaux montrent que ce sujet est davantage pris en considération par les médecins. Ainsi Marc, dans le dictionnaire dirigé par Panckoucke, y consacre onze pages, mais il se contente principalement de recenser quelques altérations organiques et pathologies qui tiennent plus de la tératologie que de maladies à proprement parler. La nosologie et les explications des problèmes observés restent très succinctes⁹²⁰. Dès l'Antiquité, les médecins reconnaissent cependant la perméabilité du fœtus aux maladies de sa mère et la transmission héréditaire de certaines pathologies. Marc pense pouvoir opérer une distinction dans les affections qui se transmettent par les parents :

On a observé que les maladies qui affectent tous les systèmes sont celles qui se transmettent ordinairement par la voie de la génération. Ainsi, un sourd, un aveugle, un boiteux, un manchot communique rarement à ses descendants l'état défectueux de ses organes, tandis que

⁹¹⁸ Guébin (Edmée), « Notre enfant », journal, 13 octobre 1887, fds cit.

⁹¹⁹ *Ibid.*, 15 octobre 1887.

⁹²⁰ Marc, article « Fœtus », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1816, t. 16, pp. 62-73.

les épileptiques, les goutteux, les hypocondriaques, etc., sont sujets à perpétuer ces affections dans leur famille⁹²¹.

Il se borne ensuite à mentionner les maladies comme la petite vérole et les affections nerveuses (principalement les convulsions) qui se transmettent de la mère à l'enfant. Cette question est perçue avec davantage d'acuité au XIX^{ème} siècle avec l'angoisse créée par la syphilis et la transmission héréditaire des fléaux sociaux⁹²².

Les médecins reconnaissent aussi la possibilité pour le fœtus d'être atteint de maladies propres. Ils ont cependant longtemps du mal à concevoir que les pathologies observées sur un fœtus puissent résulter d'un problème lors de son développement ; l'explication des monstruosité relèvent longtemps d'autres schémas explicatifs⁹²³. Les praticiens ont, par contre, tendance à incriminer les défaillances de l'organisme maternel. Ainsi, Marc indique que

ces affections s'observent rarement lorsque les femmes saines, robustes, vivant dans l'aisance (...); elles s'offrent, au contraire, assez souvent à l'observateur si les mères, accablées de misère et d'inquiétude, en proie à des chagrins profonds, sont épuisées par des fatigues excessives et une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité. Le fœtus, ne puisant alors que des matériaux mal élaborés et peu propres à la nutrition, se trouve exposé à des maladies variées⁹²⁴.

Dans les maladies propres à l'enfant *in utero*, il évoque en premier lieu les fractures et luxations du fœtus, mais il reconnaît qu'il est difficile de savoir si ce genre de lésion résulte de la grossesse ou de l'accouchement lui-même. En tout cas, il ne croit plus que les enfants qui naissent avec les os brisés puissent résulter de quelque supplice vu par la mère pendant la grossesse, comme le pensaient Malebranche et les imaginationnistes au XVIII^{ème} siècle. L'intérêt pour ce genre de pathologie anecdotique (qui occupe quand même quatre pages sur les onze consacrées aux pathologies fœtales) est révélateur d'une curiosité qui se porte surtout vers la bizarrerie et le spectaculaire. La nosologie fœtale reste donc longtemps incertaine, peu développée et elle a tendance à calquer les maladies du fœtus sur celles de l'adulte.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les maladies ou les problèmes de santé qui peuvent affecter l'enfant *in utero* restent encore mal connues, faute d'examen réalisables pendant la grossesse. Pinard reconnaît ainsi dans son article « Fœtus » du dictionnaire dirigé par *Dechambre*, au paragraphe « pathologie », qu'il est encore « impossible de remplir d'une façon complète ce cadre nosologique »⁹²⁵. Il reconnaît toutefois la spécificité des pathologies fœtales, qu'il distingue de celles de l'adulte, mais aussi de l'enfant⁹²⁶. Il considère d'ailleurs que la vie intra-utérine est l'époque où l'être humain est le plus exposé à la maladie, car les sources de pathologies sont multiples. Des « affections morbides » touchent parfois le germe ; le terrain maternel peut devenir malade et lui fournir des matériaux insuffisants ou lui communiquer sa maladie. Enfin, l'expulsion prématurée de l'utérus et les défaillances des organes qui l'entourent et le nourrissent (placenta, membranes, etc.) sont aussi sources de nombreuses pathologies. Le fœtus est donc perçu comme un être particulièrement vulnérable. La démarche de Pinard est plus rationnelle que celle de ses prédécesseurs ; il distingue la pathologie interne, la pathologie externe et la tératologie⁹²⁷.

Mais la médecine anténatale n'existe pas encore et les médecins se contentent souvent de constater les causes du décès d'un enfant après sa mort et son expulsion de l'utérus. Cazeaux reconnaît

⁹²¹ *Ibid.*

⁹²² Voir le IV du chapitre IV.

⁹²³ Voir dans le chapitre V, la partie consacrée aux monstres.

⁹²⁴ Marc, article « Fœtus », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1816, t. 16, pp. p. 62

⁹²⁵ Pinard (Adolphe), article « Fœtus », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1887, p. 535.

⁹²⁶ « De même que la pathologie de l'enfant diffère de celle de l'adulte, de même la pathologie du fœtus, pendant la vie utérine, diffère des précédentes, parce que la maladie, venant imprégner un terrain en voie d'évolution rapide, doit revêtir par cela même un cachet spécial, une physionomie caractéristique » ; *ibid.*, p. 536.

⁹²⁷ A la fin du XIX^{ème} siècle, Cazeaux consacre tout un chapitre aux maladies qui peuvent toucher l'œuf ; où l'on retrouve d'ailleurs les fameuses « môles hidatiques », définitivement vue comme une pathologie particulière et non comme une fausse grossesse mystérieuse ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, 1874, IV, Chap. III : « Des maladies de l'œuf », pp. 548-557.

Il consacre ensuite un autre chapitre aux maladies du fœtus, où l'on trouve inflammation, fièvres, ictère, hydropisies, fractures spontanées, etc. ; *ibid.*, Chap. IV : « Maladies et mort du fœtus », pp. 564-569.

d'ailleurs que la cause de la mort du fœtus *in utero* reste bien souvent inconnue : « J'ai vu moi-même une femme bien portante qui eut treize grossesses successives, pendant lesquelles le fœtus succomba dans le dernier mois de la vie intra-utérine, sans cause appréciable »⁹²⁸. A la fin du XIX^{ème} siècle, les médecins sont en général capables de distinguer la mort du fœtus dans le corps de la mère ; la disparition des mouvements donne un indice, mais l'auscultation est le moyen le plus fiable⁹²⁹.

La mort de l'enfant *in utero* et le désarroi des parents

Si l'enfant meurt avant de naître, il ne peut pas prétendre au Paradis car il n'est pas baptisé ; il ne reçoit pas non plus de nom, ni de parents spirituels. L'Eglise a ainsi considéré qu'en tant que créature descendant d'Adam et Eve, l'enfant est marqué par la tache du péché originel dès son origine, même si sa responsabilité ne peut être encore engagée⁹³⁰. Saint Augustin a transmis une vision assez négative de l'âme et du sort des enfants non baptisés ; pour lui, il n'y a pas d'innocence enfantine et hors du baptême, point de salut.

Dans les mentalités populaires, l'âme enfantine, insatisfaite de ce sort douloureux, passe pour tourmenter les vivants, comme celle des suicidés ou des disparus en mer. Elle vient errer dans les zones de marge, étangs, forêts ou carrefours, sous la forme de feux follets ou de gémissements plaintifs. Au Moyen Age, on n'hésite pas à transpercer les femmes mortes en couches avec leur enfant à l'aide d'un pal et à les clouer en terre dans une même tombe, afin qu'ils ne viennent pas tourmenter les vivants⁹³¹. Mais à l'époque moderne, c'est plutôt le désarroi et la culpabilité qui semblent ronger de nombreux parents. En effet, si la mort d'un petit enfant est vécue en général avec fatalité et résignation (on dit « de petit enfant, petit deuil »), tant la chose est banale, leur mort spirituelle angoisse davantage. Certains témoignages issus d'écrits privés montrent que cet événement est douloureusement perçu. Dans une lettre à sa mère, Marie-Antoinette indique ainsi : « Vous saurez sûrement, ma très chère maman, le malheur de Mme la duchesse de Chartres, qui vient d'accoucher d'un enfant mort » ; elle qualifie le fait de « terrible »⁹³². L'enfant mort sans baptême est en effet condamné à une double peine : « Son âme était vouée à des souffrances éternelles, puisqu'elle était privée de la vision de Dieu : c'était la peine du dam. Quant à son corps, il ne pouvait rejoindre la communauté des morts ; il n'avait pas sa place en terre consacrée, auprès de ses ancêtres. Rayé du monde des vivants, il était également rayé du monde des morts »⁹³³. Les parents doivent alors se résoudre à enterrer leur enfant en terre profane, dans un champ, dans le jardin familial, au mieux dans un coin non consacré du cimetière paroissial.

Toutefois, cette représentation négative du destin des enfants morts sans baptême a évolué au cours du Moyen Age et un lieu intermédiaire entre l'Enfer et le Paradis, les limbes des enfants, a été constitué par les théologiens. Cette croyance n'a cependant jamais vraiment convaincu les parents et elle est aujourd'hui abandonnée⁹³⁴. Pour les parents, rien ne vaut le baptême pour les petits enfants, qui vont ainsi directement au Paradis et peuvent devenir les « anges gardiens » de leur famille. Ainsi Zélie Martin, mère de Thérèse de Lisieux et fervente catholique, a eu la peine de voir mourir plusieurs de

⁹²⁸ *Ibid.*

⁹²⁹ *Ibid.*

⁹³⁰ Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes, Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2007, pp. 170-171.

⁹³¹ Candilis-Huysman (Drina), *Naître et après ? op. cit.* ; Morel (Marie-France), « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », dans *Mort d'un bébé. Deuil périnatal*, Revue *Spirale*, Erès, 2004/3, n°3, pp. 15-34.

⁹³² Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, Lettre à Marie-Thérèse, 13 octobre 1771, pp. 91-93.

⁹³³ Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes...*, *op. cit.*, p. 26.

⁹³⁴ Cette représentation se met en place aux XII^{ème}-XIII^{ème} siècles, au même moment que se diffuse l'idée du purgatoire ; *ibid.*, p. 26.

Le pape Benoît XVI a autorisé récemment l'abandon de l'hypothèse de l'existence des limbes. Le 21 avril 2007, la commission théologique internationale du Vatican a publié un rapport de 41 pages titre *The Hope of Salvation for Infants Who Die without Being Baptized* (« l'espoir du salut pour les enfants morts sans être baptisés ») réfute le concept des limbes. Le Catéchisme de l'Eglise catholique, dans sa version publiée en octobre 1992 indique que l'Eglise ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu « en effet, la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés, et la tendresse de Jésus envers les enfants (...), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême », http://fr.wikinews.org/wiki/Vatican:_le_pape_Beno%C3%AEt_XVI_autorise_l'abandon_de_l'hypoth%C3%A8se_de_l'existence_des_limbes

ses enfants. Elle craint encore de perdre celui qu'elle porte dans son sein, mais indique : « si le bon Dieu veut encore me prendre celui-là, je lui demande qu'il ne meure pas sans baptême, que j'ai au moins la consolation d'avoir trois anges au Ciel »⁹³⁵. D'ailleurs, quand le fils de son frère décède en venant au monde, elle indique : « Je vous vois tous dans les larmes, auprès de ce cher petit être, mort dans des conditions si fâcheuses et, cependant, le bon Dieu vous a encore accordé une grande grâce, puisqu'il a eu le temps de recevoir le baptême »⁹³⁶. Elle utilise sa propre expérience et met en avant la consolation qu'apporte la religion en pareille circonstance :

Que le bon Dieu vous accorde la résignation à sa sainte volonté. Votre cher petit enfant est auprès de Lui, il vous voit, il vous aime, et vous le retrouverez un jour. C'est une grande consolation que j'ai ressentie et que je ressens encore. Quand je fermais les yeux de mes chers petits-enfants et que je les ensevelissais, j'éprouvais bien de la douleur, mais elle a toujours été résignée. Je ne regrettais pas les peines et les soucis que j'avais endurés pour eux. Plusieurs me disaient : « Il vaudrait beaucoup mieux ne les avoir jamais eus ». Je ne pouvais supporter ce langage. Je ne trouvais pas que les peines et les soucis pouvaient être mis en balance avec le bonheur éternel de mes enfants. Puis, ils n'étaient pas perdus pour toujours, la vie est courte et remplie de misères, on les retrouvera là-haut (...). Vous le voyez, ma chère sœur, c'est un grand bien d'avoir des petits anges au Ciel, mais il n'en est pas moins pénible pour la nature de les perdre, ce sont là les grandes peines de notre vie⁹³⁷.

L'importance accordée au baptême explique le recours à la pratique du répit dans l'Europe chrétienne à partir du XII^{ème} siècle jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Comme il est interdit de baptiser ou d'ondoyer un enfant mort, les parents espèrent un sursaut de vie chez l'enfant, une résurrection temporaire, qui leur permet de le faire baptiser ; le retour à la vie est en général provisoire. Pour obtenir ce « répit entre deux morts », on prie la Vierge et les saints et l'on se rend dans certains sanctuaires à répits particuliers⁹³⁸. Dans son étude sur le sujet, Jacques Gélis, signale un exemple qui éclaire le comportement de certains parents, angoissés à l'idée de la mort de leur enfant. Il s'agit du cas de Marie Catherine Dupuy, originaire de Liège, qui entreprend le 27 août 1721 un pèlerinage au sanctuaire de Moha :

Elle est enceinte et craint pour son fruit, car elle vient d'être douloureusement affectée par la mort de son mari. Non sans raison puisque, au cours du voyage, à la suite d'"une épouvante", elle accouche d'un enfant mort-né. Le lendemain, l'enfant est porté devant l'image miraculeuse de Notre Dame du saint Rosaire de Moha, où il demeure pendant trois jours. Il donne des signes de vie, est baptisé et prénommé Godefroy⁹³⁹.

Toutefois, la mort prématurée d'un enfant *in utero* est parfois vécue comme une telle injustice qu'elle peut aboutir au rejet de la religion. Après trois fausses couches successives, la saint-simonienne Suzanne Voilquin en vient à douter de l'existence de Dieu :

La parole est impuissante pour t'exprimer la lassitude, le dégoût de la vie que chacune de ces crises me laissait au fond du cœur. J'en étais venue à douter de la justice divine ! Hé quoi ! me disais-je, puis-je accepter la perte de ma santé, la perte plus précieuse de mon enfant, comme des expiations d'une faute contre la règle sociale et non contre la mansuétude divine ? Si Dieu est juste, pourquoi ces nouvelles souffrances ? N'est-ce pas moi qui naguère ai été lâchement trompée ? N'ai-je pas d'ailleurs assez pleuré et prié ? S'il y a eu faute, ne me suis-je pas relevée moralement par le travail, le courage et le dévouement ?⁹⁴⁰.

Même si elle a choisi d'avoir ses enfants hors des liens du mariage, elle ne peut se résoudre à croire que cette « faute sociale » constitue un péché au regard de Dieu et que cela justifie la mort d'êtres innocents. Toutefois, la douleur qu'elle ressent face à ses deuils lui fait presque regretter de ne plus croire en Dieu, car la religion apparaît comme un soutien appréciable :

⁹³⁵ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère, 1^{er} novembre 1868.

⁹³⁶ *Ibid.*, lettre à son frère, 17 octobre 1871.

⁹³⁷ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 17 octobre 1871.

⁹³⁸ Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes...*, *op. cit.*

⁹³⁹ *Ibid.*, p. 253

⁹⁴⁰ Voilquin (Suzanne), *Mémoires d'une fille du peuple...*, *op. cit.*, pp. 107-108.

D'autres fois, dans ces moments d'abattement, ou dans ces nuits désolées où le sommeil semblait me fuir, je regrettais ma croyance catholique. Si j'avais encore cette foi vive de ma mère, son soutien dans sa vie laborieuse et pénible, me disais-je ! Peut-être serais-je, comme elle, plus résignée. Mais alors il n'en était plus ainsi, il ne me restait rien pour répondre à cette flamme intérieure qui me consumait. Cette belle croyance de ma jeunesse était éparpillée sur les chemins de ma nouvelle existence. Oh ! oui, elle était complètement perdue, pour cela. Tout y avait aidé ; les plaisanteries voltairiennes du monde et de mon entourage, mes douleurs mêmes et mes propres réflexions, à la suite des écrits philosophiques dont je faisais ma lecture favorite⁹⁴¹.

Elle s'insurge finalement contre une religion qui tolère la mort et l'enfer pour des êtres qui ne sont même pas nés :

Pouvais-je ne point repousser ce dogme intolérant : Hors de l'Eglise point de salut ! Ma pensée se refusait à admettre un Dieu juste condamnant par ce dogme des milliers d'êtres aux tortures de l'enfer chrétien. Cette géhenne me semblait une conception absurde à force d'être monstrueuse. Quoi ! en face de la suprême bonté, oser punir la faute d'une minute par une éternité d'horribles souffrances !⁹⁴²

Même si la réaction de cette femme – appartenant à un milieu ouvrier déchristianisé et à un groupuscule socialiste – est probablement marginale, elle a l'intérêt de montrer comment est vécu le deuil d'un enfant non-né autrefois. L'exemple de Suzanne Voilquin montre bien que la mère se sent souvent coupable car c'est elle qui doit protéger son fruit et répondre de sa vie. La naissance d'un enfant sans vie est vécue comme une dépossession affective et il est difficile pour la femme de faire le deuil de ce qui n'a pas eu le temps de vivre⁹⁴³. Cette difficulté est soulignée encore aujourd'hui par les psychologues dans les cas d'interruption de grossesse pour raison médicale ou de deuil périnatal⁹⁴⁴.

Le fœtus peut également décéder *in utero* à cause du décès de sa mère. Pour remédier à ce problème, l'Eglise a incité à partir du XVIII^{ème} siècle à faire pratiquer l'ouverture du corps des femmes mortes en couches, afin de tenter de sauver l'enfant et de le baptiser. Cette pratique est attestée encore au début du XIX^{ème} siècle, dans le journal d'Alix de Lamartine :

Aujourd'hui, il est mort une pauvre femme grosse, d'une indigestion. Elle avait le dévoiement, et pour le guérir elle a mangé avant-hier quatre œufs durs. Hier, elle mangea beaucoup encore, et aujourd'hui cela lui a causé une espèce d'apoplexie ; elle a eu tous les secours, rien ne la put tirer d'affaire. Elle a reçu l'extrême-onction, mais je crois qu'elle n'avait aucune connaissance. On l'a ouverte pour ondoyer son enfant, j'espère qu'il vivait encore⁹⁴⁵.

Mais l'opposition fréquente des populations à cette pratique et la volonté de l'Eglise de limiter le recours aux répts expliquent la diffusion de la pratique du baptême intra-utérin dès le XVII^{ème} siècle. Il s'agit de procéder, en cas de naissance difficile, à l'ondoiement de l'enfant sur la partie du corps accessible au moment de l'accouchement et à condition que les membranes soient rompues. L'état de l'enfant étant encore incertain, il faut user de formules telles que : « Si tu es vivant, je te baptise ». Des canules à baptêmes sont réalisées pour permettre de réaliser ces ondoiements *in utero*. Le même genre de pratique se développe en cas de fausses couches précoces ; certains théologiens préconisant même

⁹⁴¹ *Ibid.*

⁹⁴² *Ibid.*

⁹⁴³ Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes...*, op. cit., p. 40.

⁹⁴⁴ Sur la question du deuil périnatal et ses enjeux aujourd'hui, voir :

- Clerget (Joël) dir., *Bébé est mort. Expériences, rites et célébrations*, Paris, Erès, coll. « Mille et uns bébés », 2005.

- Haussaire-Niquet (Chantal), Delaisi de Parceval (Geneviève), Dumoulin (Maryse), *L'enfant interrompu*, Paris, Flammarion, 1998.

- *Mort d'un bébé, deuil périnatal*, op. cit.

- Soubieux (Marie-José), *Le berceau vide*, Paris, Erès, DL, 2008.

⁹⁴⁵ Lamartine (Alix), *Journal*, op. cit., 24 août 1805.

le baptême des avortons⁹⁴⁶. Cependant, ce type de pratique ne se banalise pas et disparaît au XIX^{ème} siècle. Par contre, certains parents insistent toujours pour que l'on baptise leur enfant en danger au cours d'une naissance difficile. Ainsi, lorsque Zélie Martin apprend avec consternation la mort de son neveu, Paul, au cours de l'accouchement, elle demande à son frère : « Dis-moi surtout, si l'enfant vivait quand il a reçu le Baptême. Le médecin aurait bien dû le baptiser avant sa naissance. Quand on voit un enfant en danger, c'est toujours par là qu'on commence »⁹⁴⁷. L'angoisse des parents quant à la vie spirituelle des enfants morts n'a pas disparu.

Si dans les mentalités populaires, anticiper la connaissance de l'enfant à naître porte malheur, on cherche néanmoins volontiers à deviner le sexe de l'enfant.

4. L'enfant rêvé et deviné

a. *Deviner le sexe du fœtus*

Si le désir impatient de « savoir » ce que sera l'enfant ne se porte guère sur la couleur de ses yeux ou l'aspect de sa chevelure et se concentre sur le sexe, c'est parce que celui-ci est un facteur essentiel de toute la stratégie familiale. Depuis l'Antiquité, médecins et particuliers essayent de le deviner avec des méthodes d'une étonnante continuité. Jusqu'à une époque récente, on pense aussi que les fœtus masculin ou féminin présentent des différences essentielles dès la vie *in utero*.

Des signes nombreux

L'intérêt pour la prédiction du sexe est souvent moqué par les médecins, qui reconnaissent être fréquemment consultés sur ce sujet. Ainsi Mauriceau déclare :

On peut bien contenter la curiosité des femmes qui désirent savoir si elles sont grosses ou non ; mais il s'en trouve beaucoup qui veulent qu'on passe outre et qu'on leur dise si c'est un garçon ou une fille, ce qui est absolument impossible, quoiqu'il n'y ait presque point de sage-femme qui ne se vante de le deviner (...). Mais on est quelquefois si fort pressé et importuné d'en dire son sentiment, principalement par les femmes qui n'ont jamais eu d'enfant et même par leurs maris qui n'en sont pas moins curieux, qu'on est obligé de les satisfaire au mieux qu'il est possible sur ce sujet par l'examen de quelques signes très incertains⁹⁴⁸.

Il critique l'attitude des praticiens, surtout les sages-femmes, qui essayent avant tout de répondre aux attentes des parents et

adhèrent pour l'ordinaire, par complaisance, au souhait que les femmes grosses et leurs maris font touchant ce sujet, car si la sage-femme sait qu'on désire un garçon, elle assurera que ce doit être un garçon et qu'elle en jurerait, et si c'est une fille qu'on demande (comme cela arrive à des femmes qui aiment mieux les filles) elle dira de même et qu'elle gagerait que ce doit être une fille. Si cela réussit à la bonne heure suivant son pronostic, elle ne manquera pas de dire qu'elle le savait bien, mais quand la chance tourne au contraire de la prédiction, elle se fait réputer pour ignorance et présomptueuse⁹⁴⁹.

Un certain nombre de méthodes traditionnelles pour deviner le sexe sont en usage dans la population à l'époque moderne et au XIX^{ème} siècle ; certaines n'ont d'ailleurs pas totalement disparu. Les prévisions populaires concernant le sexe ne se font pas uniquement pendant la grossesse elle-

⁹⁴⁶ Au XVIII^{ème} siècle, les auteurs des traités d'embryologie sacrée, comme Cangiamila, considèrent qu'il faut en effet les baptiser ou ondoyer sous condition ; Cangiamila (Emmanuele), *Traité d'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766.

Voir aussi le chapitre V sur les fausses couches.

⁹⁴⁷ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère, 17 octobre 1871.

⁹⁴⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 93 et sq.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, Chap. VIII, p. 96.

même ; elles peuvent être très antérieures et se réaliser au moment du mariage ou plus tard. On pense ainsi pouvoir prédire le sexe d'un enfant en fonction de la naissance du précédent, notamment en étant attentif à la phase de la lune – nous l'avons déjà vu⁹⁵⁰. D'autres présages sont aussi reconnus ; ainsi, le sexe de la première personne que rencontre une femme revenant des relevailles, influe le sexe du prochain enfant. On trouve ici l'idée que le germe de l'enfant suivant est déjà présent dans le ventre maternel, avant même un nouveau rapport sexuel fécondant⁹⁵¹. Il existe aussi des signes qui se manifestent dans la nature, l'interrelation de l'homme et de l'univers étant toujours étroite en matière de fécondité. Ainsi, on dit « Années de noisettes, années de filles », « Années de poires sauvages, années de garçons »⁹⁵². La forme des fruits renvoie de manière symbolique aux caractéristiques sexuelles de chaque sexe.

Mais la plupart des signes permettant de prédire le sexe se lisent sur le corps maternel en vertu de la symbiose étroite qui existe entre la mère et l'enfant. L'organisme féminin est en effet sensé réagir de manière différente en présence d'une fille ou d'un garçon, notamment à des endroits clés comme le visage, le ventre ou la poitrine. On dit ainsi en Languedoc : « Ventre pointu, enfant fendu, ventre rond, garçon »⁹⁵³. La plupart des signes sont hérités de l'Antiquité et se basent principalement sur un symbolisme classique associant la droite (côté noble, fort et positif) au masculin et la gauche (faible, négative, voire « sinistre »⁹⁵⁴) au féminin. Une meilleure santé et certains signes de grossesse plus accentués trahissent la présence d'un garçon. Ainsi *Le Grand Albert* donne les conseils suivants « Pour savoir si une femme aura un garçon ou une fille » :

- 1° La femme qui porte un garçon a le teint plus coloré et la démarche plus légère ;
- 2° Le ventre grossit et s'arrondit davantage du côté droit ;
- 3° Le lait qui sort de ses mamelles reste épais et coagulé ;
- 4° En jetant dans de l'eau claire une goutte de lait ou de sang tirée du côté droit, elle tombe aussitôt au fond ;
- 5° La mamelle droite est plus grosse que l'autre ;
- 6° Le sel qu'on lui met sur le bout du sein ne fond pas ;
- 7° Elle remue toujours le pied droit le premier ;
- 8° Elle ressent un peu de douleur du côté droit.

Le contraire de ces symptômes arrive si la fille porte une fille. Le ventre et la mamelle seront plus gros à gauche et un peu basanés⁹⁵⁵.

L'idée qu'un fœtus mâle favorise santé et beauté chez sa mère s'explique par la physiologie propre à chaque sexe : chaud, sec et « vorace », le garçon contribue à l'élimination des déchets produits par la femme pendant sa grossesse, alors qu'une fille, humide et froide, nécessite moins de nourriture et laisse les déchets encombrer l'organisme maternel et ternir son teint. Toutefois, il existe des exceptions et l'interprétation de certains signes est parfois inversée. On trouve ainsi parfois l'idée que le masque de grossesse trahit la présence d'un garçon, alors qu'un beau grain de peau témoigne d'une fille à venir, toujours plus coquette.

Beaucoup de pronostics se fondent sur des gestes machinaux de la femme, comme si son corps connaissait intuitivement les mystères de l'enfant qu'elle porte. Toutefois, la femme ne pratique pas elle-même le rituel de divination, comme si le fait d'être partie prenante dans la fabrication du fœtus ne la rend pas apte à juger. De nombreux tests faits par l'entourage ont donc pour but de savoir si la future mère utilise plutôt sa droite ou sa gauche quand elle agit spontanément. Les exemples régionaux sont innombrables. Dans l'Aube, on regarde « quel pied elle met sur le barreau d'une chaise quand elle y est assise : si c'est le gauche, cela sera une fille ; si c'est le droit, c'est un garçon ». En haute Bretagne, elle s'assoit sur les genoux de son mari, « si le pied droit descend plus bas que le pied gauche, l'enfant à venir est un garçon »⁹⁵⁶. D'autres pratiques s'inscrivent dans la tradition classique des procédés de divination, en utilisant souvent le contact avec le corps maternel. En Normandie, « quand une femme enceinte est en chemise, elle laisse glisser une pièce de cinq francs à terre du haut

⁹⁵⁰ Voir le chapitre II.

⁹⁵¹ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 51.

⁹⁵² *Ibid.*

⁹⁵³ *Ibid.*, p. 44.

⁹⁵⁴ *Sinister* en latin signifie « gauche ».

⁹⁵⁵ *Le Grand Albert*, op. cit., p. 107.

⁹⁵⁶ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 53.

de sa chemise et en dedans : si c'est pile, c'est une fille, si c'est face, un garçon »⁹⁵⁷. Les outils traditionnels de chaque sexe fournissent aussi matière à présage : on cache sous le coussin de deux chaises, d'un côté une paire de ciseaux (outil féminin), de l'autre un couteau (attribut mâle) ; si la femme choisit la première, elle aura une fille, sinon c'est un garçon qui viendra⁹⁵⁸. Il est possible aussi de deviner le sexe grâce à l'enfant plus âgé qui est encore proche de sa mère car il pressent d'une certaine manière le sort des enfants qui viendront après lui. Il faut accorder notamment de l'importance à ses premières paroles ; on dit dans les hautes Vosges : « Dès que l'enfant commence à parler, s'il dit papa avant de dire maman, il aura un frère sans tarder ; dans le cas contraire, ce sera une sœur »⁹⁵⁹.

Les médecins de l'époque moderne sont toutefois sceptiques face à ces signes. Ainsi Mauriceau ne croit pas aux signes hérités d'Hippocrate⁹⁶⁰ et il juge inutile de se ligaturer un testicule pour choisir le sexe car il connaît des cas d'hommes n'ayant qu'un testicule et ayant des enfants des deux sexes⁹⁶¹. Il rejette également la divination du sexe grâce aux urines : « Il se rencontre tous les jours des femmes bien colorées et qui ont tous ces signes d'être grosses d'enfants mâles, qui accouchent d'une fille, contre toute l'espérance qu'on leur avait donnée du contraire et d'autres qui bien qu'elles aient des signes tout à fait opposés, font des garçons »⁹⁶². Il n'accorde pas plus de crédit à la prédiction du sexe en se basant sur les astres, principalement la lune : « Quelques-uns croient s'y mieux connaître que tous les autres, par la considération du temps de la conception, car ils disent que si la femme a conçu pendant que la lune était en croissant, elle doit avoir un garçon, fille si c'est en son déclin ; mais ce signe est démenti car quand les femmes accouchent à terme, on trouve autant d'enfants des deux sexes »⁹⁶³.

La croyance que les fœtus ont un développement différent selon leur sexe perdure cependant longtemps. On a vu que depuis l'Antiquité, les garçons passent pour être formés avant les filles ; ils ont donc une âme plus tôt et bougent plus précocement. Si ces idées tombent en désuétude dans le corps médical à l'époque moderne, les médecins ne renoncent pas pour autant à l'idée que la différence des sexes se manifeste dès la période fœtale. Dans le dictionnaire édité par Panckoucke, Marc relève ainsi les différences « bien remarquables » observées par Sömmerring entre les fœtus selon leur sexe :

La tête du fœtus féminin (...) paraît beaucoup moins ample, moins arrondie, l'occiput a beaucoup moins d'élévation ; le vertex est sphérique (...) le thorax est plus court (...) le ventre commence plus haut dans les fœtus féminins, et il est si saillant, qu'il ressemble à un sac renflé du côté des parties génitales. (...) Dans les fœtus masculins, les extrémités supérieures sont plus longues, les épaules plus élevées et plus fortes (...) ; les extrémités inférieures sont adaptées à un bassin plus étroit ; les cuisses sont très petites ; les pieds plus grands (...)⁹⁶⁴.

Evidemment pour les médecins naturalistes, tous les stéréotypes associés à chaque sexe sont déjà apparents dès le commencement de la vie utérine. Cet exemple confirme la difficulté, soulignée plus haut, à envisager un dualisme sexuel de l'embryon au début de son développement⁹⁶⁵.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, p. 53.

⁹⁵⁸ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 250, note 5.

⁹⁵⁹ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 54.

⁹⁶⁰ Il les cite cependant, mais sans y croire : « On dit que la femme grosse d'un fils est plus gaillarde et plus réjouie, qu'elle se porte beaucoup mieux, qu'elle n'est pas si dégoûtée, qu'elle le sent remuer plutôt, qu'elle a le poulx de la main droite plus élevé, plus fort, plus fréquent que celui main gauche, que mamelle droite grossit plus que gauche, et est aussi plus ferme, que le bout est relevé et regarde vers le haut, que le lait est plus épais, que toutes parties droites de son corps sont plus robustes et plus promptes à tous les mouvements, comme par exemple si elle est assise ou a genoux ou debout, qu'elle commencera la première démarche avec le pied droit, mais que si elle a une fille, elle a des signes contraires », Mauriceau (François), *Traité des maladies femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 93 et sq.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 96.

⁹⁶² *Ibid.*, pp. 93 et sq.

⁹⁶³ *Ibid.*, pp. 95-96.

⁹⁶⁴ Marc, article « Fœtus », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1816, t. 16, pp. 54-55.

⁹⁶⁵ Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux enfants*, *op. cit.*, p. 178 ; Fischer (Jean-Louis), *Histoire du déterminisme épigénétique du sexe chez les animaux et l'homme de 1800 à 1935*, Université de Paris-Panthéon-Sorbonne, doctorat d'Etat, 1993.

A la fin du XIX^{ème} siècle, certains médecins pensent encore que l'organisme maternel ne réagit pas de la même manière en présence d'un garçon ou d'une fille. Cazeaux pense ainsi qu'il existe certainement un lien entre les vomissements du début de grossesse et le sexe de l'enfant (mais il ne précise pas quel sexe est concerné...) :

Une chose fort remarquable, c'est que, si l'on en croit le rapport d'un grand nombre de femmes, le sexe de l'enfant n'est pas complètement étranger à la production de cet accident. Quelque ridicule que paraisse au premier abord cette proposition, je l'ai entendu émettre si souvent que je ne peux m'empêcher de croire que peut-être, comme beaucoup de préjugés populaires, celui-ci a quelque fondement⁹⁶⁶.

L'indice donné par le pouls de la mère persiste également longtemps ; dans les années 1980, certains médecins se targuent de pouvoir ainsi détecter le sexe de l'enfant à naître...

Le témoignage des écrits privés

Les écrits privés montrent que la croyance à la possibilité de prédire le sexe est profondément ancrée dans les mentalités, et l'on observe sur ce point peu de différences entre l'époque moderne et le XIX^{ème} siècle. Sans être totalement convaincus par la fiabilité des prédictions, beaucoup de parents ont déjà pendant la grossesse une idée du sexe de l'enfant à naître. Si cette idée tient souvent à la préférence affichée pour l'un des deux sexes, comme nous l'avons vu précédemment, ils ne justifient pas toujours les indices qui fondent leur présage. Ainsi Maurice de Flavigny, déjà père de deux filles indique : « puis, s'il m'arrive une troisième fille, comme j'en ai le pressentiment, il ne nous restera plus qu'à organiser ici un pensionnat de demoiselles »⁹⁶⁷. Il lui vient pourtant un garçon !⁹⁶⁸

La détermination du sexe semble souvent imputée à la femme dans les écrits privés. Comme pour la stérilité, c'est elle que l'on blâme si une fille vient à naître, alors que les habiles « faiseuses d'enfants » font des garçons. On vu que Madame du Châtelet était incitée par son mari à lui donner le sexe voulu⁹⁶⁹. Les écrits privés gardent aussi la trace des croyances populaires en matière de divination du sexe. Certains croient remarquer qu'il y a des années plus favorables à un sexe que d'autres. Ainsi Mme de Maraise écrit que « Mme Cruzel, fille de Mme Minot, est aussi accouchée aujourd'hui d'un garçon, l'année en est »⁹⁷⁰. Une grossesse différente de la première incite à penser que le sexe n'est pas le même. Ainsi, la reine Marie-Caroline de Naples a eu une fille lors de sa première couche ; à nouveau enceinte, sa sœur Marie-Antoinette déclare alors à sa mère : « ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est qu'on dit que sa grossesse est toute différente de l'autre, ce qui me fait espérer un garçon »⁹⁷¹. Lors d'une grossesse ultérieure, des troubles divers font encore craindre une fille ; Marie-Thérèse d'Autriche indique ainsi : « Votre sœur de Naples souffre beaucoup de sa grossesse ; je crains qu'elle n'ait encore une fille »⁹⁷². Autre croyance traditionnelle que l'on retrouve dans les écrits privés : la durée variable de la grossesse selon le sexe de l'enfant. En 1815, Nancy de Massa espère que son deuxième enfant sera une fille : « Revenons à ma petite fille qui sera peut-être métamorphosée en garçon. Cependant sa [longueur] à venir dans le monde me fait espérer que je ne serais point trompée dans mon désir car on dit que les petites filles se font attendre »⁹⁷³. L'idée que le fœtus féminin a besoin d'un temps de maturation plus long est donc toujours prise au sérieux, même si la future mère se réfugie derrière des « on dit » pour justifier cette croyance. La vitalité du fœtus passe aussi pour témoigner de son sexe, on l'a vu. Zélie Martin, forte de son expérience et de ses sensations, pense attendre un garçon lors de sa neuvième grossesse, quoiqu'elle préférerait une fille. A la naissance, ses vœux sont pourtant satisfaits, à son grand étonnement : « Je suis très contente. Cependant, au premier moment, j'ai été très surprise, car je m'attendais à avoir un garçon ! Je m'étais

⁹⁶⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique...*, *op. cit.*, p. 464.

⁹⁶⁷ Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Correspondance générale*, t. I, 1821-1836, *op. cit.*, lettre de son frère Maurice de Flavigny, 23 décembre 1837.

⁹⁶⁸ Voir aussi l'exemple de la famille Salvandy, évoqué dans le chapitre II.

⁹⁶⁹ Voir le chapitre II.

⁹⁷⁰ *Une femme d'affaires...*, *op. cit.*, lettre de Mme de Maraise à Oberkampf, 19 décembre 1779.

⁹⁷¹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 13 janvier 1773.

⁹⁷² *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} déc. 1779.

⁹⁷³ Lettre de Nancy de Massa à son père, le maréchal Mac Donald, 21 octobre 1815 ; Fonds Claude Ambroise Régnier, duc de Massa, 279 AP/10, Archives Nationales.

figuré cela depuis deux mois, parce que je la sentais beaucoup plus forte que mes autres enfants »⁹⁷⁴. Des mouvements vigoureux dans le ventre maternel ne peuvent être que virils...

Les parents semblent souvent se laisser volontiers influencer par les prédictions de l'entourage et ils sont surpris lorsqu'elles ne se réalisent pas. On a prédit un garçon à Mme Roland, espoir qui est déçu par la naissance de sa petite Eudora ; elle s'en excuse auprès de son beau-frère :

Eh bien ! mon cher frère, ce n'est qu'une fille !... Je vous fais mes excuses très humbles, mais de plus habiles que moi ne s'y entendent pas mieux, comme vous le voyez ; et si notre ami s'y est trompé, comment vouliez-vous que je le devinasse ? Au reste, je vous promets bien que cette petite nièce vous aimera tant, que vous lui pardonneriez d'avoir mis le nez dans ce monde où l'on croyait qu'elle n'avait que faire. Dans cette assurance et avec cette promesse de mieux faire à l'avenir, j'espère que vous m'accorderez la paix ; je me hâte de vous la demander, car je vous crois bien et dûment fâché⁹⁷⁵.

On ne sait qui est l'« ami » à l'origine de cette prédiction erronée, mais ce témoignage confirme que la femme n'est souvent pas la mieux placée pour deviner le sexe de son enfant et qu'elle s'en remet souvent aux avis de son entourage. Autre exemple de prédiction erronée, donné par Adolphe de Fontainieu dans une lettre à son père en 1840 :

Toutes les circonstances de la grossesse annonçaient une fille, on l'avait remarqué, c'était sûr, les matrones l'avaient décidé, ça devait être, car certaines observations ne trompent jamais... On le disait avec importance et gravité autour de moi, mais le bon Dieu qui doit sourire dans sa barbe des importants et des suffisants, nous a envoyé un gros garçon muni de toutes ses pièces, qui a été le bien venu et pour lequel je réclame vos bontés et vos bénédictions⁹⁷⁶.

Ce témoignage montre que la prédiction du sexe est un aspect incontournable de la grossesse ; tout le monde a un avis sur la question, que ce soit l'entourage ou les matrones, et chacun y va de ses pronostics, qui sont pris plus ou moins au sérieux. Le fait que les prédictions ne se révèlent pas toujours justes n'entame guère la croyance que l'on peut avoir dans ces signes. Aujourd'hui encore, malgré la diffusion de l'échographie qui dévoile bien souvent le sexe avant la naissance, perdurent des pratiques de divination du sexe en fonction de la forme du ventre de la mère ou de ses maux.



« Il sera blond ! », Achille Devéria, gravure, 1830, Bibliothèque nationale.

⁹⁷⁴ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 3 janvier 1873.

⁹⁷⁵ Roland (Manon), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à M. Roland de la Platière, novembre 1781.

⁹⁷⁶ Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre...*, *op. cit.*, lettre d'Adolphe de Fontainieu à son père, 1840.

b. L'enfant rêvé et déjà aimé ?

Un attachement parfois précoce à l'enfant

L'investissement affectif envers l'enfant à naître est difficile à évaluer autrefois ; les mentions sont ponctuelles et éparpillées dans les écrits privés. De manière générale, les débuts de la grossesse laissent peu de place à l'enfant attendu ; il y a un « blanc d'enfant »⁹⁷⁷. L'essentiel des allusions à la grossesse concerne les troubles que celle-ci occasionne, la représentation « d'être enceinte » occupe tout le psychisme féminin et laisse peu de place à l'enfant à naître. Celui-ci n'est pas encore perçu physiquement grâce à ses mouvements et encore moins visualisé comme aujourd'hui grâce à l'échographie, il n'est donc pas encore vraiment individualisé. Cette attitude se manifeste notamment dans la correspondance de Nancy de Massa, enceinte de son deuxième enfant en 1815. Au début de sa grossesse, elle évoque celle-ci en des termes très généraux : elle parle de son « état », de sa « position », termes qui montrent sa faible implication affective dans la grossesse⁹⁷⁸.

Toutefois, à partir de la deuxième phase de la grossesse, quand celle-ci devient plus visible et que la femme a ressenti les premiers mouvements – on a vu l'importance de cette étape –, l'enfant prend un caractère plus tangible. La femme enceinte commence en général à se faire une représentation plus précise de l'enfant qu'elle attend. Plus l'accouchement se rapproche, plus le fœtus est individualisé et perçu comme un être autonome, ce qui prépare à la séparation d'avec le corps maternel au moment de la naissance. Nancy de Massa évoque ainsi dans son dernier mois de grossesse son enfant à naître en des termes plus individualisés et sexués, marqués d'affectivité : elle parle de « cet enfant »⁹⁷⁹, « ma fille »⁹⁸⁰, « ma petite fille »⁹⁸¹. La sexuation de l'enfant à naître, quand bien même on ignore encore véritablement son sexe, semble être un élément important pour lui donner une identité particulière. Nancy de Massa parle aussi de cet enfant comme d'un être autonome, capable d'action propre⁹⁸². Dans *L'Amour*, Michelet évoque l'être à venir comme un petit homme en puissance, un rival du mari qui lui dispute déjà la préférence de la femme :

Il y a un homme de plus, une âme, une volonté de plus, qui double et qui trouble aussi par moment cette chère âme (...). Il est là, et il réclame. Du fond de la mer de lait, des ténèbres où il dort, il influe déjà, il agit. Son monde, ce pauvre monde souffrant, ému, qui le contient, il le gouvernera bientôt, et déjà au cinquième mois, il a frappé à la porte, et dit fortement : “me voici”. “Je l'ai senti !” s'écrit-elle en appliquant sa main tremblante au point qui a retenti : “il remue, il est bien vivant... le voici encore, il s'agite... Ah ! Mon enfant, tu m'as fait mal ! mais grand Dieu ! quel bien aussi !” Dès cette heure, voilà sa pensée. Elle n'en sortira guère. Y rêver, suivre, guetter, épier ses mouvements, l'attendre, c'est toute sa vie. Il ne manque pas au rendez-vous. C'est son inséparable amant (...) elle parle incessamment de lui⁹⁸³.

Si ce témoignage est fictif, il révèle néanmoins des représentations intéressantes sur la perception de l'enfant à naître. On retrouve l'aspect décisif des premiers mouvements, qui signalent un début d'existence autonome chez l'enfant. Celui-ci est décrit précocement comme un être animé par des désirs et une vie propre, « gouvernant » sa mère, toute absorbée par les manifestations de cet enfant qu'elle aime déjà et qui est comparé à un amant mystérieux.

Cet exemple n'est pas isolé ; un certain nombre d'écrits privés témoignent d'un attachement parfois précoce à l'enfant à naître. Edmée Guébin entame, on l'a vu, un véritable dialogue avec l'enfant qu'elle attend à partir du moment où elle le sent bouger. Elle décide de tenir un journal de sa grossesse dès ce moment et converse avec son enfant par cet intermédiaire jusqu'à sa naissance.

⁹⁷⁷ Spiess (Martine), « Le vacillement des femmes en début de grossesse », *art. cit.* ; Delambre (G.), Parquet (P.), “Dessin de corps d'enfants imaginés pendant la grossesse”, *Corps de mère, corps d'enfant. Les cahiers du nouveau-né*, n°4, Paris, Stock, 1980.

⁹⁷⁸ Lettre de Nancy de Massa à son père, le maréchal Mac Donald, 1^{er} août et 18 octobre 1815 ; *fds cit.*

⁹⁷⁹ *Ibid.*, 21 octobre 1815.

⁹⁸⁰ *Ibid.*, 12 octobre 1815.

⁹⁸¹ *Ibid.*, 21 octobre 1815.

⁹⁸² « Si elle suit l'exemple de son frère, elle préviendra de deux jours l'impatience que j'ai de jouir de sa présence » ; *ibid.*, 12 octobre 1815.

⁹⁸³ Michelet (Jules), *L'amour...*, *op. cit.*, p. 215.

L'écrit sert de médiateur et permet de mettre en forme des pensées adressées à l'enfant et de laisser une trace qui pourra lui être communiquée plus tard : « Je pense à toi sans cesse, mon enfant chéri, mais je ne puis pas causer avec toi souvent. Je travaille beaucoup (...) [et ces] obligations absorbantes (...) m'éloignent de ce volume, à toi destiné »⁹⁸⁴. Elle semble particulièrement investie psychologiquement et affectivement et utilise beaucoup de termes affectueux pour désigner l'enfant à naître ; il est « cher », « chéri », « doux ». Bien d'autres exemples de ce genre d'attitude peuvent être relevés dans les écrits privés. Les termes et les surnoms qui désignent l'enfant à naître sont variés : pour Zélie Martin, c'est « mon petit ange »⁹⁸⁵, pour Marie-Thérèse Ollivier, « cette douce et bien-aimée figure », ou « mon petit enfant »⁹⁸⁶. Les hommes ne sont pas en reste : Michelet parle de « ce cher enfant » ; il évoque aussi « le petit »⁹⁸⁷. L'enfant est parfois déjà désigné par son prénom : Balzac parle avec émotion de son « Victor Honoré », Zélie Martin du petit « Jean » ou de la petite « Jeanne » attendu chez son frère et sa belle-sœur. Le prénom, comme le sexe, permet de donner véritablement une identité propre à l'enfant avant même qu'il ne naisse⁹⁸⁸.

L'enfant imaginaire

Cet enfant, parfois très attendu, est souvent l'objet de constructions imaginaires de la part des parents ; ils projettent sur lui leurs désirs et leurs espoirs. Si de manière générale, les parents formulent le souhait de faire un bel enfant, ainsi qu'en témoignent les règles de callipédie étudiées précédemment, ils précisent parfois ce qu'ils attendent de l'enfant à naître, tant au niveau de ses particularités physiques que de son caractère ou de ses qualités morales. Cette anticipation sur l'avenir semble une étape importante dans le processus d'autonomisation de l'enfant et de la construction de la parentalité⁹⁸⁹. Dans une de ses nouvelles Maupassant évoque ainsi les rêveries de « Mouche » et de ses cinq amants, tous pères potentiels, à propos de l'enfant qu'elle attend :

Désormais on parla de l'enfant dans le bateau comme s'il était né déjà, et chacun de nous s'intéressait, avec une sollicitude de participation exagérée, au développement lent et régulier de la taille de notre barreuse.

On cessait de ramer pour demander :

- Mouche ?

Elle répondait :

- Présente.

- Garçon ou fille ?

- Garçon.

- Que deviendra-t-il ?

Alors elle donnait essor à son imagination de la façon la plus fantastique. C'était des récits interminables, des inventions stupéfiantes, depuis le jour de la naissance jusqu'au triomphe définitif. Il fut tout, cet enfant, dans le rêve naïf, passionné et attendrissant de cette extraordinaire petite créature, qui vivait maintenant, chaste entre nous cinq, qu'elle appelait ses « cinq papas ». Elle le vit et le raconta marin, découvrant un nouveau monde plus grand que l'Amérique, général rendant à la France l'Alsace et la Lorraine, puis empereur fondant une dynastie de souverains généreux et sages qui donnaient à notre patrie le bonheur définitif, puis savant dévoilant d'abord le secret de la fabrication de l'or, ensuite celui de la vie

⁹⁸⁴ Guébin (Edmée), « Notre enfant », journal, 22 mars 1887, fds cit.

⁹⁸⁵ Martin (Zélie), *Correspondance...*, op. cit., lettre à sa belle-sœur, 15 décembre 1872.

⁹⁸⁶ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n° 1, 13 décembre 1870, Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, A.N.

⁹⁸⁷ Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 13 février 1850.

⁹⁸⁸ Voir dans le chapitre VII l'importance du choix du prénom pendant la grossesse.

⁹⁸⁹ A peine née, Mirabeau espère que sa fille ne lui ressemblera pas trop et dresse le portrait idéal de son enfant : « Je suis sûr qu'elle ressemble à toi, tout à fait toi. Fussé-je beau comme Adonis, je voudrais qu'elle te ressemblât uniquement... Sais-tu ce qu'elle fera, la petite (car elle aura tout plein d'esprit) ? elle prendra chez nous deux : chez toi, le teint, les traits, le genre d'esprit, le caractère, les grâces, les vertus : chez moi, la voix que j'avais, quelques talents acquis, et le tendre, l'inexprimable, l'immortel amour qui brûle pour toi dans mon sein : chez tous deux, le courage, la candeur, la générosité, la sensibilité : en un mot, la petite Gabriel-Sophie prendra de sa mère tout ce qui est aimable et bon, ses qualités et ses charmes ; et, laissant respectueusement les défauts de monsieur son père, elle lui empruntera seulement ce qui a plu à sa maman ; enfin sa devise sera le vers qui semble avoir été fait pour ma Sophie : *Chirede in bel corpo anima bella...* », Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit. 19 janvier 1778.

éternelle, puis aéronaute inventant le moyen d'aller visiter les astres et faisant du ciel infini une immense promenade pour les hommes, réalisation de tous les songes les plus imprévus, et les plus magnifiques⁹⁹⁰.

Si ce passage témoigne d'une anticipation bien peu réaliste de l'enfant à naître, il démontre cependant le besoin qu'ont souvent les parents de l'idéaliser, besoin que l'on retrouve aussi dans les écrits privés. Ainsi, Edmée Guébin, tout en assurant accepter le sexe et le caractère de son enfant à naître, dresse de lui un portrait idéal très détaillé, qui se précise au fur et à mesure des pages du journal :

Fille-femme, nous essaierons de te doter de toutes les qualités aimables ou nobles qui font la femme charmante et digne, en même temps que nous t'apprendrons l'indépendance, l'énergie virile, la responsabilité de tes actes devant la conscience et devant la société. Homme, nous chercherons à te garder pur comme l'est ton père, comme il l'est resté au milieu des corruptions environnantes, ce qui fait que je l'ai aimé. Nous te ferons sage, bon protecteur du faible, éducateur à son tour, courageux, fort et doux... Qui que tu sois, enfant, avenir, nous t'aimons et nous ferons de toi un être noble et utile⁹⁹¹. [Le lendemain, elle précise] Homme ou femme, il aimerait l'humanité pour semer à pleines mains autour de lui les semences d'amour et de progrès, il aurait assez de ressort intérieur et de vie personnelle pour se replier devant les chocs, les persécutions, les déceptions, pour les recueillir, non s'abîmer dans cette retraite et en sortir plus fort pour l'action⁹⁹².

D'ailleurs, elle ne se contente pas de rêver à cet enfant idéal, elle cherche de manière volontariste à le façonner ainsi, car elle partage – nous l'avons vu – la croyance en la capacité de la femme enceinte d'influer sur le corps et l'esprit de son enfant.

Ces réflexions sur l'enfant imaginaire ne se distinguent en général pas de la volonté de deviner ce qu'il sera vraiment. Les écrits privés mêlent les considérations où il est question de ce qu'on souhaite et ce qu'on devine de l'enfant par ses mouvements, la forme du ventre, etc. Les rêveries sur le petit être à venir caractérisent particulièrement la future mère. Michelet confie les pensées d'Athénaïs sur ce sujet : « Une autre poésie apparaît à l'horizon, douce et tendre, non de moi, quoiqu'elle m'aime, mais de son enfant, qu'elle pressent, cherche à deviner, qu'elle forme et raisonne déjà »⁹⁹³. Mais les parents sont parfois à l'unisson quand ils cherchent à découvrir l'enfant et à rentrer en contact avec lui :

Le jour et le soir, avant la lumière, elle me faisait sentir les tressaillements, les fuites, les mouvements vifs et forts de notre enfant dans son sein. Rien de plus propre à faire rêver. On imagine mille choses. On se figure qu'on va deviner le caractère, l'allure, les traits de la petite créature. Quel temple alors qu'une femme ! Quel mystère sacré ! J'étais à genoux devant elle, touchant avec dévotion la tendre et palpitante mappemonde, sous laquelle circulait l'enfant, adorant ce monde inconnu. En ce moment, j'éprouve une sorte d'adoration constante. Ses vêtements, tout ce qui l'entoure, ses paroles, son souffle, ses moindres émanations, tout ce qui vient d'elle me semble participer à son double caractère de pureté extrême et de fécondité sainte⁹⁹⁴.

Ce beau témoignage montre la complicité et la tendresse de deux époux dans l'attente impatiente de découvrir le fruit de leur amour, encore caché à leurs yeux. Il témoigne aussi de l'émerveillement masculin pour cet autre monde, mystérieux et fascinant contenu dans le ventre féminin. Il est toutefois difficile d'envisager à l'époque qui nous intéresse la généralisation de ce genre de comportement, très « moderne » à nos yeux. Il se rencontre surtout chez des couples liés par un intense amour conjugal et où l'enfant est très attendu.

La grossesse constitue donc un moment à part, aux enjeux considérables, tant pour la mère, son fruit et la famille en général. Elle suscite des représentations très riches qui n'évoluent que lentement avec le renouvellement des connaissances médicales.

⁹⁹⁰ Maupassant (Guy de), « Mouche », dans *L'inutile beauté*, Paris, Gallimard, « Folio classique », pp. 105-106.

⁹⁹¹ Guébin (Edmée), « Notre enfant », journal, 13 mars 1887, fds cit.

⁹⁹² *Ibid.*, 14 mai 1887.

⁹⁹³ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 11 avril 1850.

⁹⁹⁴ *Ibid.*, 22 mars 1850.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, l'expérience physique, mentale et émotionnelle de la grossesse suscite un intérêt particulier, tant de la part du monde scientifique et médical, que de la part des femmes et de leur entourage. Les premiers cherchent à régler la conception de l'enfant, améliorer le diagnostic de grossesse et à encadrer le comportement de la femme enceinte dans le but de protéger sa vie et sa santé, ainsi que celles de son fruit. De très nombreuses prescriptions, touchant à tous les aspects de la vie quotidienne, viennent restreindre la liberté féminine pendant la grossesse. Toutefois, l'influence des médecins est socialement très limitée et les femmes sont loin de suivre toutes les recommandations établies, même si l'audience des médecins semble progresser pendant la période étudiée.

Les femmes enceintes sont également prises dans un réseau de précautions et d'interdits populaires qui confortent ou contredisent les prescriptions médicales. Ces pratiques nous semblent aujourd'hui étranges car elles sont principalement symboliques et semblent prendre au pied de la lettre les angoisses des femmes enceintes. Cependant, l'importance accordée aux désirs et aux fantasmes de celles-ci, ainsi que la place accordée à la parole et au langage, nous sont toujours familiers. L'affirmation de la proximité de la mère et du fœtus, ainsi que le rôle des émotions maternelles sur le corps et le comportement futur de l'enfant, trouvent encore un écho dans nos croyances contemporaines⁹⁹⁵. Mais l'intérêt croissant accordé à la vie fœtale et la croyance à la symbiose mère-enfant pendant la grossesse sont très culpabilisante pour la femme. Elle doit assumer seule tous les défauts pouvant s'observer chez l'enfant et les accidents qui surviennent pendant la grossesse.

Après avoir évoqué les grossesses « normales » et désirées, en suivant le cheminement qui mène du désir d'enfant, à sa conception et sa formation, et enfin aux bouleversements de tout l'être féminin pendant la grossesse, il nous faut aborder maintenant les cas « problématiques » ou « atypiques ». En effet, la grossesse comporte des risques et des aléas qui rendent cette expérience risquée pour la femme et son fruit. En outre, il ne s'agit pas toujours d'un état accepté avec joie ; les grossesses subies et refusées conduisent à certains comportements particuliers.

⁹⁹⁵ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 79.

DEUXIEME PARTIE : LES ALEAS ET LE REFUS DE LA GROSSESSE

INTRODUCTION A LA DEUXIEME PARTIE

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les dangers et les maux de la grossesse suscitent une abondante littérature, notamment médicale. A cette époque, les représentations évoluent de manière très importante. Considérée comme une maladie grave, puis comme l'état de santé par excellence des femmes, la grossesse est le révélateur de représentations plus générales sur la nature féminine. Les médecins se passionnent pour les pathologies de la grossesse, mais les moyens employés pour y remédier restent longtemps dérisoires. Hors des milieux médicaux, les femmes enceintes s'approprient plus ou moins ces croyances et ces pratiques, les traditions ayant du mal à s'effacer. Les nouveaux enjeux démographiques et sociaux (peur de la dépopulation, de la dégénérescence) conduisent à une plus grande prise en charge de la grossesse par les médecins au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. L'intérêt pour l'enfance conduit par étape à la médicalisation croissante de la grossesse, d'abord à l'œuvre chez les élites.

Pendant toute la période étudiée, la grossesse reste perçue les médecins et les populations comme un état périlleux. En effet, divers accidents peuvent survenir pendant son déroulement, comme les grossesses extra-utérines, les fausses couches – très redoutées – ou encore les accouchements prématurés. La grossesse est aussi un état mystérieux qui peut déboucher sur la naissance de plusieurs enfants ou d'un « monstre », ce qui suscite l'angoisse et explique la volonté de prévenir et de comprendre ces phénomènes pendant la gestation.

Enfin, toutes les grossesses ne sont pas désirées. Si cette situation est fréquente hors des liens du mariage, que ce soit chez les concubinaires ou les filles-mères abandonnées, elle se banalise au sein des couples légitimes. En effet, avec le développement du malthusianisme à partir du XVIII^{ème} siècle, l'enchaînement des maternités devient de moins en moins une évidence. Cela conduit à des pratiques de refus de la grossesse, comme la contraception, l'avortement ou la dissimulation de grossesse débouchant sur un infanticide. D'autres formes d'évitement peuvent être relevées comme le déni, le suicide ou la folie.

CHAPITRE IV : SANTE ET GROSSESSE

L'importance du discours médical sur la grossesse explique que cet état soit envisagé avant tout sous l'angle de la maladie. Nous nous attacherons d'abord à étudier le lien complexe et fluctuant qui unit grossesse et état de santé, dans la littérature scientifique comme dans l'opinion populaire. Nous verrons ensuite le cadre nosologique dans lequel la grossesse s'inscrit et sa mutation au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Enfin, nous étudierons l'évolution des gestes des praticiens et des thérapeutiques proposées pendant la grossesse.

I. LA GROSSESSE, UN ETAT PATHOLOGIQUE OU PHYSIOLOGIQUE ?

A. LA GROSSESSE, UNE « MALADIE DES FEMMES »

De l'Antiquité jusqu'au XIX^{ème} siècle, les médecins oscillent entre deux positions concernant la maternité et la grossesse ; soit ils en font un état particulièrement pathogène, soit ils considèrent qu'il s'agit d'un état favorisant la santé. Dans la tradition galénique, la maternité – même si elle peut être potentiellement dangereuse – est considérée comme un signe de santé et un remède. En effet, dans une vision finaliste de la nature, la femme est créée pour la reproduction ; si elle est mère, elle réalise ce pour quoi elle est faite et est donc saine¹. Cependant, dans l'Antiquité, les médecins considèrent que le corps féminin a une propension à la maladie parce que les femmes sont davantage sujettes à des dérèglements humoraux² ; Aristote fait également de la grossesse une maladie.

Pendant la période couverte par notre étude, ces deux opinions se rencontrent encore et – paradoxalement – elles coexistent parfois sans s'opposer. On peut schématiquement distinguer une première période qui va du XVI^{ème} siècle à la première moitié du XVIII^{ème} siècle, où la maternité est très majoritairement vue sous l'angle de la maladie. A partir du milieu du XVIII^{ème} siècle jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, la grossesse est principalement considérée comme propice à la santé, tout en étant pourtant envisagée comme source de nombreux troubles. Enfin, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, une opinion plus nuancée prévaut.

1. Un état morbide

Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle, l'éternelle maladie du sexe féminin est un lieu commun. Les traités de médecine consacrés aux « maladies des femmes » se multiplient à cette époque³ et ils englobent tous les épisodes de leur vie qui ne sont pas à priori pathologiques, comme la puberté ou la grossesse. Buchan justifie ainsi la partie de son ouvrage consacré aux maladies des femmes en 1778 : « Nous

¹ Dans la physiologie aristotélico-galénique, le tempérament féminin est certes moins parfait, mais il est ce qu'il doit être pour que la génération soit possible (si elle était moins humide et trop chaude, elle risquerait de cuire toute la « matière » dont elle est pourvue et de ne pas pouvoir nourrir un fœtus). Il a donc sa place et une fonction bien déterminée dans l'économie générale de la nature ; Azouvi (François), « La femme comme modèle de la pathologie au XVIII^{ème} siècle », *Diogène* n° 115, juill.-sept. 1981, pp. 25-40 ; *loc. cit.*, p. 26.

² Hippocrate, *Des maladies des femmes*, vol. 8, *Œuvres complètes*, éd. Emile Littré, 10 vol., Paris, J.-B. Baillière, 1839-1861.

³ Elsa Dorlin évalue leur nombre à plus d'une centaine entre la fin de la Renaissance et la Révolution française. A partir du XVII^{ème} siècle, les traités tendent à se spécialiser de plus en plus ; Dorlin (Elsa), *La matrice de la race...*, *op. cit.*, pp. 34-35.

allons actuellement indiquer les différents états et fonctions des femmes, qui résultent de leur conformation, et des vues auxquelles la nature les a destinées et qui les rendent sujettes à des maladies particulières, dont les principales sont les règles (...), la grossesse et l'accouchement »⁴. Comme dans l'Antiquité, les médecins considèrent que le corps féminin prédispose davantage les femmes à la maladie que les hommes, allant jusqu'à considérer la femme comme un modèle de pathologie⁵. D'après Elsa Dorlin, ces représentations révèlent une volonté de conceptualiser la différence sexuelle et de justifier l'infériorité des femmes en la basant sur les catégories du sain et du malsain : « le corps féminin est un corps malade et tout corps malade est par définition un corps efféminé »⁶.

De la fin du XVI^{ème} au début du XVIII^{ème} siècle, la maternité n'incarne plus vraiment l'état de santé des femmes. La grossesse est, en particulier, vue comme une des situations les plus pénibles où la femme est affligée de troubles divers⁷. Toute la durée de la gestation est concernée, même si les praticiens reconnaissent que certains maux sont propres aux débuts de la grossesse, d'autres à la fin. Des médecins vont jusqu'à considérer que la femme enceinte incarne la morbidité même : « Elle est déjà morte au monde, et tient un pied dans la fosse »⁸. Rodericus Castro, dans *De Universa muliebrium morborum* (1628), fait de la grossesse une maladie chronique dont l'accouchement est une « crise »⁹. Mauriceau, reprenant l'idée d'Aristote, affirme – dans une formule qui fait date – que « quoique la femme grosse se porte bien, néanmoins elle doit en quelque façon être considérée comme malade (...) aussi appelle-t-on vulgairement la grossesse une maladie de neuf mois »¹⁰. Cette représentation de la grossesse comme un état pathogène tient peut-être à l'arrivée croissante des chirurgiens, et plus généralement des hommes, dans le domaine de la naissance au cours des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Le fait de voir de près les souffrances des futures mères et les ravages provoqués par les accouchements a probablement conduit les praticiens à se faire à une image beaucoup plus noire de la maternité¹¹. Comme le souligne Evelyne Berriot-Salvador, on est frappé à la lecture de certains ouvrages par « l'obsédante image de la souffrance, comme si le praticien lui-même était effrayé par les maux, par l'angoisse terrible qu'il ne sait pas encore maîtriser, comme si, enfin, l'homme se sentait tout à coup responsable » de cette situation¹². Malgré les préceptes religieux qui condamnent la femme à souffrir en donnant la vie, les praticiens ne se résolvent toutefois pas à l'inaction. Par leurs actions et leurs écrits, ils cherchent à préserver davantage la santé et la vie des femmes, et celles de leur fruit.

⁴ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, Chap. XXXVII : « Des maladies des femmes », pp. 75 et sq.

⁵ Azouvi (François), « La femme comme modèle de la pathologie »..., *art. cit.*

Outre la théorie des humeurs, à l'origine de ces représentations – et envisagée plus longuement ci-après dans notre étude –, les nouvelles théories sur la santé et la maladie au XVIII^{ème} siècle accentuent encore l'idée d'un corps féminin prédisposé aux spasmes, à l'excès de sensibilité nerveuse.

⁶ Elle remarque qu'alors que les traités de pathologie féminine se multiplient et se diversifient au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, il n'existe pas l'équivalent pour les hommes « en tant que groupe physiopathologique défini par son genre, c'est-à-dire que le corps masculin ou la masculinité n'est pas considérée comme un facteur pathogène, au contraire du corps féminin » ; Dorlin (Elsa), « Genre, santé, nation à l'Age classique », dans Vinel (Virginie) dir., *Féminin, masculin : anthropologie des catégories et des pratiques médicales*, Paris, Cahiers du Portique, 2007, pp. 17-47, *loc. cit.*, p. 21.

⁷ Liébault indique que « les peines de la grossesse et angoisses de l'accouchement seront par trop fâcheuses et quasi insupportables » pour des femmes âgées de moins de dix-huit ans » ; Liébault (Jean), *Thresor des remedes secrets pour les maladies des femmes* (trad. du latin de Giovanni Marinelli), Paris, Lacques du Puy, 1597, Ch. XXIII, p. 47.

⁸ Serres (Louys de), *Discours de la nature...*, *op. cit.*, 1625, p. 126.

⁹ Castro (Rodericus), *De Universa muliebrium morborum*, 1603, Hambourg, 1628, p. 174 ; cité par Berriot-Salvador (Evelyne), *Un corps, un destin...*, *op. cit.*, 1993, p. 157.

¹⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, p. 112.

¹¹ Elsa Dorlin en veut pour preuve l'ouvrage de Louys de Serres, *Discours de la nature, causes, signes et curation des empêchements de la conception et de la stérilité* (1625), qui constitue en fait un véritable plaidoyer en faveur des femmes stériles. Il estime que celles-ci devraient se réjouir d'échapper au calvaire des femmes enceintes et en couche, des nourrices ou des mères. La stérilité permet « une grande exemption de décharge d'une infinité de chagrins qui sont inséparablement conjoints de la procréation et éducation des enfants » ; *ibid.*, p. 125.

¹² Berriot-Salvador (Evelyne), « Le discours de la médecine et de la science », *Histoire des femmes en Occident*, *op. cit.* t. III (éd. Plon), pp. 407-454, *loc. cit.*, p. 443.

Cette représentation négative de la maternité se prolonge au début du XVIII^{ème} siècle. Boerhaave considère aussi la grossesse comme une maladie¹³. Au milieu du siècle, Boissier de Sauvages classe la grossesse dans son cadre nosologique et lui assigne un traitement comme à toute autre affection¹⁴.

Cette représentation pathogène et morbide de la grossesse tend à disparaître dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles, mais elle perdure dans certains écrits médicaux. En 1866, le docteur Doudement voit ainsi dans la grossesse un véritable état pathologique¹⁵. Pour Bouyer :

Envisagée sous le rapport médical, elle [la femme] est, non seulement comme nous, sujette aux mêmes maux, mais encore sa jeunesse et le déclin de ses jours, périodes les plus intéressantes de sa carrière, sont précisément celles où elle a le plus à souffrir. Considérée dans l'état de grossesse, elle est, depuis le moment de la conception jusqu'à la délivrance, sujette à mille incommodités¹⁶.

Barbey considère aussi la grossesse comme « une des périodes les plus orageuses de la vie de la femme » et il se plaint dans la description des maux auxquels elle est alors confrontée :

Jetons un coup d'œil sur ce qui se passe pendant la gestation, nous verrons facilement combien cet état doit être pénible pour la femme. Dès le début, des nausées, la perte d'appétit, des vomissements plus ou moins opiniâtres, des vertiges, des maux de tête, des étouffements ; et dans la seconde période, des douleurs de reins, une pesanteur dans les aines, des lassitudes spontanées, quelques fois l'œdème des extrémités, sont les accidents les plus ordinaires des femmes enceintes. Il en est même qui sont forcées de garder le lit les deux tiers du temps ; en fallait-il davantage pour déterminer les Anciens à donner à la grossesse le titre de « maladie de neuf mois¹⁷ ».

Les médecins ne se contentent pas de « pathologiser » la grossesse, ils avancent diverses explications selon les époques pour justifier l'état maladif des femmes enceintes.

2. Un état pathologique qui s'explique par différents facteurs

Un tempérament imparfait et des organes particuliers

La prédisposition des femmes à la maladie, en particulier pendant la gestation, est expliquée par l'imperfection et le dérèglement des humeurs dans l'organisme féminin. La théorie des humeurs, d'origine hippocratique, est en effet en vigueur jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Elle postule que le corps est constitué de quatre humeurs – sang, phlegme, bile jaune et bile noire – liées aux quatre éléments fondamentaux (air, feu terre et eau) et possédant quatre qualités (chaud, froid, sec ou humide).

¹³ Boerhaave (Hermannus), *Maladie des femmes et des enfants*, avec un *Traité des accouchements*, tiré des *Aphorismes* de Boerhaave commentés par Van-Swieten, 1745, trad. par M.A.L.***, 2 vol., d'Houry, Paris, 1709.

¹⁴ Boissier de Sauvages (François), *Nosologie méthodique...*, *op. cit.*, 1772 (1^{ère} éd. 1763), p. 154.

¹⁵ Cité par Fallen (Joseph), *Influence heureuse de la grossesse chez quelques malades*, Paris, Thèse, n°373, H. Rouve éd., 1889, Introduction.

¹⁶ Bouyer (Hyppolite), *Dissertation sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1830, Considérations générales.

¹⁷ Barbey, *Dissertations sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1815, Avant-propos.



La théorie des humeurs d'après Hippocrate

Ces éléments doivent coexister en équilibre pour que l'individu ne soit pas malade. Toutefois, la santé idéale n'existant pas, la prédominance d'une humeur est courante, ce qui permet de distinguer quatre complexions ou tempéraments principaux définissant des prédispositions : sanguin, flegmatique, bilieux (bile jaune) ou atrabilaire (ou mélancolique pour la bile noire)¹⁸. Le tempérament sanguin, considéré comme le plus parfait, est typiquement masculin. Les femmes, vues depuis Hippocrate et Galien comme plus froides et humides¹⁹, relèvent principalement du tempérament flegmatique, réputé particulièrement pathogène. Les règles s'expliquent ainsi par le trop plein d'humidité féminine. Elles permettent aussi d'expulser les substances viciées du corps et constituent un moyen de « purification mensuelle » de la femme²⁰. Or, comme le souligne Mauriceau :

Aussitôt que la femme a conçu, les menstrues ne pouvant s'évacuer à l'ordinaire, d'autant que les voies en sont bouchées, et la femme faisant encore tous les jours du nouveau sang, il est de nécessité que ne s'en consumant presque point pendant les premiers mois de la grossesse, à cause que l'enfant est pour lors très petit, les vaisseaux qui sont trop pleins en regorgent, comme ils sont, sur les parties les plus disposées à le recevoir, telles que sont les glandes, et les corps glanduleux²¹.

En effet, la femme enceinte n'étant plus réglée, la grossesse accentue le déséquilibre de ses humeurs. Son sang menstruel est censé servir à la nourriture du fœtus, mais les premiers mois, celui-ci est encore trop petit pour tout absorber. L'arrêt des menstrues est donc rendu responsable de cette fameuse « pléthore », perçue comme caractéristique de la grossesse. Le sang en excédent dans la matrice peut « noyer » le produit de la conception et entraîner un avortement. L'excès de sang en

¹⁸ Chaque tempérament est associé à un couple de qualités : la bile jaune est chaude et sèche comme le feu, la bile noire est froide et sèche comme la terre, le flegme est froid et humide comme l'eau et le sang, contenant un peu des autres humeurs, est chaud et humide comme l'air.

¹⁹ La chaleur est ce qui sert à produire et à entretenir les forces du corps. Il fait défaut chez la femme, comme le prouvent « sa faiblesse, la mollesse de ses parties, l'absence chez elle d'organes sexuels externes, et la *crudité* de son sang menstruel » ; Galien, *De l'usage des parties du corps humain*, Lyon, 1566, p. 836 ; Azouvi (François), *art.cit.*, p. 25.

²⁰ Voir les travaux de Cathy Mc Clive, déjà cités précédemment. Voir aussi : Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle époque », *Clio*, 2001, n°14, pp. 207-229. [En ligne URL : <http://clio.revues.org/index114.html>.]

Les quantités de sang évacuées pendant les règles étaient grandement surestimées par la médecine ancienne. Les règles sont considérées comme une annexe de la fonction circulatoire ; Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical, histoire de la saignée*, Paris, Desclée, 2000.

²¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 130.

circulation dans l'organisme peut aussi se porter à d'autres parties du corps où il provoque divers troubles (notamment les nausées, les maux de tête, etc.). Les œdèmes et les varices, courants pendant la grossesse, sont ainsi expliqués par la trop grande quantité de liquide, notamment dans les parties basses du corps. Mauriceau ajoute que si les jambes enflent, c'est que les femmes enceintes « sont destituées de chaleur naturelle assez forte, pour cuire et digérer toutes les humeurs (...) et pour en expulser les superfluidités, qui par ce moyen restent en grande quantité, les rendent ainsi œdémateuses »²². Pour Goubelly, la pléthore est augmentée par la pression de la matrice sur les vaisseaux abdominaux, par le plus grand appétit de la femme, qui accroît la quantité d'aliments ingérée, mais aussi par la diminution de la transpiration pendant la grossesse²³. L'organisme des femmes enceintes contient également davantage d'impuretés que d'ordinaire – impuretés qui ne peuvent être évacuées par les règles – et qui provoquent divers maux comme les « flux de ventre », car elles ont « toujours la digestion de l'estomac affaiblie à raison des aliments de mauvais suc, que ces appétits étrangers qu'elles ont »²⁴. Toutefois, les médecins reconnaissent que certaines femmes « très sanguines et pituiteuses »²⁵ peuvent encore avoir leurs règles pendant les premiers mois de la grossesse et qu'elles se déchargent ainsi de leur sang en excès²⁶. La banalité de ce phénomène pour les médecins explique qu'ils ne considèrent pas l'arrêt de la menstruation comme un signe essentiel de grossesse. Ils distinguent toutefois ce phénomène des pertes de sang importantes qui sont perçues – à juste titre – comme un signe avant-coureur de fausse couche²⁷.

A la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle, la théorie des humeurs est toutefois concurrencée par le système fibrillaire, diffusé par les travaux de l'école italienne, notamment ceux de Giorgio Baglivi²⁸. La fibre tend à devenir le principe moteur qui anime la matière vivante ; la sensibilité est reconnue comme une qualité positive de la fibre, l'irritation constituant sa forme pathologique. La femme n'est plus seulement caractérisée par une constitution humide et froide, elle possède un corps marqué par la tension nerveuse. Par le biais des fibres, les différentes parties du corps sont reliées les unes aux autres en vertu d'une action sympathique. Cette théorie se combine avec celle des humeurs pour expliquer les particularités et les pathologies du corps féminin. Les fluides du corps et la texture des fibres s'influençant mutuellement ; les fluides sont pathogènes s'ils circulent mal car ils irritent ou contractent les fibres des solides. Des fibres trop relâchées et molles provoquent une inertie qui entrave les mouvements naturels ; les femmes sont alors définies comme lymphatiques. Si les fibres sont excessivement tendues, sensibles et irritables, elles sont dites nerveuses²⁹. La grossesse met particulièrement en jeu ce système fibrillaire. L'excitation de l'organisme produite par la gestation explique l'hypersensibilité de la femme enceinte. Elle explique la mobilité et l'irritation de ses nerfs, à l'origine de malaises divers, comme les vertiges ou les éblouissements³⁰.

²² *Ibid.*, p.138.

²³ Goubelly (A.), *Connaissances nécessaires...*, *op. cit.*, 1785 ; Deuxième partie : « Connaissances nécessaires sur les maladies principales qui surviennent aux femmes enceintes ».

²⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 143.

²⁵ *Ibid.*, pp. 148 et sq.

²⁶ Pour Mauriceau, « quoique la règle la plus générale et la plus naturelle, les menstrues ne doivent pas fluer quand la femme est grosse, d'autant que leur passage ordinaire est bouché et aussi parce que ce sang doit pour lors être employé à la nourriture de l'enfant, de laquelle il serait frustré, s'il venait à s'écouler de hors, et pour ce sujet extrêmement débilité ; néanmoins il se voit des femmes, qui encore qu'elles soient grosses, ne laissent pas d'avoir leurs ordinaires jusqu'au quatrième et cinquième mois, qui est le temps auquel l'enfant venant à être déjà grand, attire à lui quantité de sang pour sa nourriture, au moyen de quoi il n'y en peut rester de superflu si facilement que dans les commencements de la grossesse » ; *ibid.*, p. 148.

²⁷ *Ibid.*, Chap. XX : « Du flux menstruel qui arrive quelques fois à la femme grosse », pp. 148 et sq. et Chap. XXI : « De la perte de sang qui arrive à la femme grosse », p. 151.

²⁸ Baglivi (Girogio), *Librorum de fibra motrice et morbosa...*, Perusiae apud Costantinum, 1700.

Sur ce point, voir Mandressi (Rafael), *Le Regard de l'anatomiste...*, *op. cit.*, pp. 153-154 ; Grmek (Mirko), *La Première Révolution biologique : réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^{ème} siècle*, Payot, Paris, 1990, pp. 159-188 ; Dorlin (Elsa), *La matrice de la race...*, *op. cit.*, p. 97.

²⁹ Comme le souligne Elsa Dorlin, « les fibres sont comme des filaments électrofilés, des élastiques sensibles ; on comprend alors pourquoi une trop grande humidité les détend, ou pourquoi une trop grande sécheresse les rend cassants. Désormais, la plupart des maladies des femmes sont expliquées dans le cadre d'un système fibrillaire où deux excès sont définis comme pathogènes : le *relâchement extrême* ou l'*excessive tension* » ; *ibid.*, p. 99.

³⁰ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, *op. cit.*, 1785, Chap. X, pp. 143-149.

L'importance pathogène de la matrice explique également la propension des femmes à la maladie. Si l'idée est ancienne, elle n'a pas disparu des ouvrages de médecine de l'époque moderne. Nombre de troubles de la grossesse sont expliqués par des schémas utéro-centriques. En effet, la conception produit un afflux de sang vers la matrice qui produit un engorgement ou une pléthore locale, source de troubles divers. Pour Chambon de Montaux, cela contribue à la stase des liquides dans les vaisseaux de l'estomac et de l'intestin, qui diminue leur sensibilité et explique le goût dépravé de nombreuses femmes enceintes. Il pense aussi que la « surabondance de sucs dans le bas-ventre (...) émousse l'appétit ou (...) le détruit »³¹. L'évolution de l'utérus cause également des problèmes dans les organes voisins, perturbés par son accroissement, notamment à partir du troisième mois. Ainsi, les « douleurs des lombes, des reins et des aines » s'expliquent, pour Mauriceau, par les « effets de la dilatation de la matrice et de la compression qu'elle fait par la grosseur et la pesanteur aux parties qui lui sont voisines »³². La constipation³³, les hémorroïdes et les problèmes urinaires sont également expliqués par le poids de la matrice. Pour Dionis, le fond de la matrice « presse le col de la vessie, qui se trouve serré entre l'os pubis et le fond, ne peut pas s'ouvrir pour laisser échapper l'urine »³⁴. Enfin, l'utérus passe pour être relié de manière particulière avec d'autres organes plus lointains. Il peut agir par « sympathie » sur l'ensemble du corps, notamment par le biais des nerfs. Mauriceau attribue notamment les vomissements du début de la grossesse à

la sympathie entre l'estomac et la matrice à cause de la similitude de leur substance et de ce que les nerfs qui viennent s'insérer à l'orifice supérieur de l'estomac ont une communication (...) avec ceux qui vont à la matrice (...) or la matrice qui a un sentiment très exquis à cause de la composition membraneuse, venant à se dilater en la grossesse, en reçoit quelques douleurs, qui se communiquant en même temps par cette continuité de nerfs à cet orifice supérieur de l'estomac, lui cause ces nausées et ces vomissements qui lui arrivent ordinairement³⁵.

Bien d'autres explications physiologiques ont été avancées par les médecins pour expliquer les troubles liés à la grossesse. Il est difficile de les mentionner toutes et certaines sont assez fantaisistes. Ainsi, au début du XVIII^{ème} siècle, un chirurgien fait part à l'*Académie royale de chirurgie* de ses réflexions sur la question suivante : « Savoir si la semence de l'homme est la cause des changements qui ont accoutumé d'arriver au corps des femmes grosses »³⁶. Il remarque en effet que les différents accidents qui marquent le début de la grossesse (frisson, nausées, dégoûts, envies, etc.) arrivent à des femmes qui se portaient bien jusqu'alors :

On a lieu de conclure que cette fécondation et cette chute du germe dans la cavité de la matrice est la cause de toutes ces altérations ou que le même principe qui a détaché l'œuf a occasionné ce désordre naturel. Il y a des médecins qui se sont persuadés que le déchirement de la membrane de l'ovaire qui doit nécessairement arriver afin que l'œuf sorte de la cellule où il était niché pour entrer dans la trompe, donnait aux esprits animaux une agitation tumultueuse propre à produire tout ce que nous avons fait remarquer³⁷.

Mais il conteste l'idée que l'irritation de la membrane de l'ovaire soit la cause de ces changements, car l'œuf arrive pour lui six jours après la conception dans la matrice : « C'est seulement la semence que l'homme a dardé qui a tourmenté l'œuf. Et aussi ce doit être cette même liqueur qui a fait dans le sang de la femme les altérations dont il a été fait mention »³⁸. Il affirme ainsi que la semence, mélangée au sang, en change la consistance : « La plupart de ces accidents ne fatiguent les femmes que dans le

³¹ *Ibid.*, pp. 105 et sq.

³² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 128.

³³ Pour Mauriceau, « Les femmes grosses sont souvent sujettes à être constipées ; d'autant que la matrice par sa pesanteur pressant le boyau rectum empêche le ventre de se décharger facilement de ses excréments » ; *ibid.*, p. 118.

³⁴ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 154.

³⁵ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 122.

Cette analyse est encore partagée par Chambon de Montaux à la fin du XVIII^{ème} siècle ; Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, *op. cit.*, 1785, Chap. IX, « Du vomissement », pp. 117-127.

³⁶ Carton n°29, dossier 4, n° 106, Archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

commencement de la grossesse parce que leur sang a alors un caractère de grossièreté plus considérable que sur la fin parce que les parties de la semence qui s'y sont mêlées et qui en ont changé la constitution »³⁹. Si cette théorie n'a guère retenu l'attention de la communauté médicale, elle témoigne de l'idée – appelée à de nouveaux développements au siècle suivant – que le sperme modifie la physiologie féminine, voire la modèlè ou l'achève, distinguant irrémédiablement le corps de la femme vierge de celle qui est mariée. L'influence est jugée négative ici, du moins temporairement, le temps que l'organisme féminin s'adapte à la gestation.

L'état maladif des femmes pendant la grossesse ne s'explique pas uniquement par leurs particularités physiologiques et organiques ; d'autres causes plus générales sont invoquées à l'époque moderne.

Des causes religieuses et sociales

L'explication est fondamentalement encore religieuse : « La grossesse est une vraie maladie à laquelle Dieu a assujéti les femmes à cause du péché du premier homme » selon Boissier de Sauvages en 1772⁴⁰. C'est donc la faute d'Eve qui a conduit la gent féminine à enfanter dans la douleur. Mauriceau plaint d'ailleurs les femmes pour cela : « C'est là que nous pouvons bien connaître que la condition des femmes est très malheureuse, puisqu'elles ne sont pas seulement sujettes à toutes les indispositions des hommes, mais encore à une infinité d'autres, dont les hommes sont exempts »⁴¹. Toutefois Mauriceau refuse de croire à la malédiction divine ; il penche plutôt pour des causes anatomiques et physiologiques : « Nous voyons néanmoins que toutes les femelles des autres animaux souffrent autant et sont aussi en grand danger de leur vie (...) quand elles mettent leurs petits au jour, c'est ce qui fait qu'outre cette volonté précise de Dieu à l'égard de la femme, il y a encore une raison naturelle »⁴². Il pense notamment que les femmes sont différentes des animaux « tant à cause de leur vie oisive et sédentaire, qu'à cause de la suppression de leurs menstrues »⁴³. L'argument religieux tend à décliner au XVIII^{ème} siècle et à perdre de sa force au XIX^{ème} siècle. Il ne disparaît toutefois pas complètement ; on le retrouve sous la plume de David en 1868. Celui-ci s'interroge en effet sur l'origine des maux des femmes enceintes : « Dieu a dit à la femme, qui avait goûté à l'arbre de la science du bien et du mal, « tu enfanteras dans la douleur ». Cette allégorie me paraît résoudre la question »⁴⁴.

La représentation de la grossesse comme un véritable état pathologique devient cependant de plus en plus rare chez les médecins à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle. La plupart des praticiens considèrent désormais la gestation de manière plus favorable et ils n'en font plus forcément une maladie en elle-même.

B. LA GROSSESSE, UN ETAT NATUREL ET BENEFIQUE

1. Un état physiologique synonyme de bonne santé

Une idée qui émerge dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle

En effet, de plus en plus de médecins considèrent à cette époque que la grossesse est un état physiologique et un gage de bonne santé. Alors que l'on n'observe pourtant pas encore de baisse

³⁹ *Ibid.*

Cette idée n'est pas nouvelle, à la Renaissance on pense que le sperme épaissit le sang féminin, ce qui justifie l'usage de la saignée.

⁴⁰ Boissier de Sauvages (François), *Nosologie méthodique...*, *op. cit.*, 1772, p. 154.

⁴¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 49.

⁴² *Ibid.*, éd. 1675, p. 236.

Mauriceau évoque notamment le fait que la tête du bébé humain est plus grosse en proportion que celle des autres mammifères, rendant l'accouchement plus laborieux.

⁴³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 112.

⁴⁴ David (Théophile), *De la grossesse au point de vue de son influence sur la constitution physiologique et pathologique de la femme*, Thèse, Paris, n° 94, 1868, Introduction.

significative de la mortalité en couches et que les conditions matérielles et hygiéniques de la gestation restent précaires, la grossesse devient, sous la plume des médecins, une expérience positive. Elle n'est plus évoquée, comme par le passé, en des termes dramatiques. Joseph Raulin est un des premiers à formuler clairement cette idée en 1768 :

La grossesse est un état naturel ; elle ne sauroit produire des maladies par elle-même. Toutes celles qui surviennent à son occasion, sont des effets de la délicatesse du tempérament des femmes, de quelque irrégularité dans l'ordre de leurs fonctions, du trop de roideur ou de relâchement de leurs solides ; de quelque vice de la masse des liquides, ou de quelque autre désordre dans l'économie animale. On regarde ordinairement comme de simples incommodités, une partie des accidens qui surviennent aux femmes enceintes, à l'occasion de la grossesse ; mais comme toutes ces incommodités lésent sensiblement les fonctions, et comme il n'en est point qui ne puisse devenir dangereuse par ses progrès, ou par ses complications, je les considère toutes comme de vraies maladies⁴⁵.

Cet extrait est révélateur de l'attitude des médecins à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle : la grossesse ne peut pas être pathologique en soi puisqu'elle correspond à ce pour quoi la femme est faite par nature. Elle peut néanmoins prédisposer à un certain nombre de troubles.

Certains praticiens vont plus loin que Raulin et considèrent que la grossesse a un effet positif sur la santé des femmes. Pour Antoine Petit, « si la grossesse expose les femmes à quelques incidents, elle leur épargne, en récompense, un grand nombre de maladies fort graves, enraye la marche de certaines autres, et parfois même guérit celles dont elles étaient préalablement affectées »⁴⁶. Pour Sacombe, « la grossesse est-elle une maladie de neuf mois ? Non, sans doute, et dans l'ordre de la nature, la grossesse, loin d'être une maladie, est elle-même un remède efficace aux maux de la vie de célibataire »⁴⁷. Il ajoute que « les personnes du sexe qui ont gardé constamment le célibat sont plus sujettes aux maladies, et meurent plus jeunes que les femmes mariées qui ont eu plusieurs enfants »⁴⁸. Il voit le mariage comme un « remède préservatif et curatif des maladies »⁴⁹, avis partagé par un nombre croissant de médecins, qui se font ainsi davantage moralistes que scientifiques. Pour Alphonse Leroy, l'activité du corps pendant la grossesse est dirigée toute entière vers la matrice et réservée pour l'accroissement du fœtus, ce qui protège la femme des agressions extérieures et la rend même quasiment invulnérable :

Cette suspension des travaux de la nature, pendant la grossesse, est un gage assuré de vie, pour la femme, pendant sa grossesse. On peut assurer physiquement qu'une femme enceinte conservera le jour jusqu'à son accouchement. La mort respecte à tel point la femme dans cet état, que pendant vingt-deux ans, je n'ai connu dans Paris que quatre victimes, et deux l'ont été par une fausse application de l'art. Néanmoins les maladies épidémiques peuvent attaquer les femmes, mais très rarement on en a des preuves⁵⁰.

D'état morbide et pathogène, la grossesse est devenue l'état physiologique féminin par excellence et un gage de santé : la mutation des représentations médicales est radicale ! Elle ne s'explique pas par une quelconque révolution sanitaire ou scientifique qui rendrait la grossesse effectivement moins risquée. Les causes de ce bouleversement sont forcément complexes.

Pour Elsa Dorlin, cette évolution tient à la volonté des médecins de trouver une nouvelle norme de santé féminine, dans un contexte nataliste : « La naturalisation de l'inégalité des sexes par la catégorie du sain et du malsain a des effets gênants ; elle provoque des tensions et pose un réel problème politique : si les femmes sont, par nature, des êtres malades et donc inférieurs, ne faut-il pas s'inquiéter de la santé des enfants qu'elles donnent à la nation ? »⁵¹. Alors « comment encourager la

⁴⁵ Raulin (Joseph), *De la conservation des enfans : ou les moyens de les fortifier, de les préserver et guérir des maladies, depuis l'instant de leurs existence jusqu'à l'âge de la puberté*, Paris, Merlin, 1768, t. I, pp. 230-231.

⁴⁶ Petit (Antoine), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, ; cité par Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 440 et sq.

⁴⁷ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, « Préceptes généraux de la grossesse », pp. 33 et sq.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle...*, *op. cit.*, 1787, p. 26.

⁵¹ Dorlin (Elsa), « Genre, santé, nation à l'Age classique... », *art. cit.*, p. 22.

natalité, si l'accouchement est considéré comme la maladie des femmes par excellence »⁵². Il faut donc établir un type physiologique féminin qui représente l'état sain du corps, ce qu'incarne désormais la maternité. Elsa Dorlin fait de cette évolution une démarche consciente des praticiens, commandée par le pouvoir politique où « tout se passe comme si la grossesse et l'accouchement n'étaient plus, ou plutôt, ne devaient plus être, des maladies »⁵³. Il est vrai que, dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, on se soucie davantage de la santé des populations, notamment des femmes et des enfants parce qu'ils incarnent l'avenir de l'espèce et la prospérité de l'Etat. Mais il paraît douteux que le changement de discours sur la grossesse soit le résultat d'une politique volontariste concertée entre le pouvoir et les médecins. Cette évolution des représentations traduit surtout la réélaboration des catégories sexuelles et de genres au XVIII^{ème} siècle. En effet, s'opère à l'époque une naturalisation du sexe féminin qui ancre le corps de la femme encore davantage dans sa fonction maternelle. Le mariage et la maternité étant la vocation « naturelle » des femmes, la nature ne peut donc pas faire de cet « état physiologique par excellence » une maladie. La mutation des représentations médicales de la grossesse illustre aussi la prise de confiance des médecins accoucheurs qui pensent désormais pouvoir réellement agir pour préserver les femmes des dangers de la maternité. La mise au point des forceps est un exemple de l'arsenal nouveau à disposition des praticiens. Le changement dans les titres des ouvrages obstétricaux est d'ailleurs éclairant : on ne parle plus guère de « maladies des femmes », mais plutôt de « traité des accouchements » ou « d'art des accouchements ».

Au XIX^{ème} siècle, cette manière positive de considérer la grossesse se diffuse dans le monde médical jusqu'à devenir majoritaire. Marc déclare ainsi en 1817 que :

La grossesse n'est point une maladie ; aussi cet état de la femme appartient plutôt à la physiologie qu'à la médecine. Le plus ordinairement le travail de la gestation est presque local, ou du moins ne détermine dans l'organisation de la femme que de légers changements qui n'altèrent pas sensiblement sa santé⁵⁴.

A la toute fin du XIX^{ème} siècle, des médecins, comme Fallen, luttent encore contre le préjugé associant grossesse et maladie :

La grossesse (...) n'est pas en elle-même une maladie, car (...) il est bon nombre de femmes qui ne se portent jamais mieux que lorsqu'elles sont enceintes. Eh ! quoi ! vous appelleriez une maladie une femme qui depuis qu'elle a conçu, a vu son appétit augmenter, sa digestion devenir plus active et plus facile, sa nutrition se faire mieux (...) Vous appelleriez une malade la femme qui vous dit elle-même que la grossesse semble l'avoir mise dans un état de santé auquel elle n'était pas habituée ! Il faudrait bien avouer que c'est là une singulière maladie. Il est bien manifeste que l'état normal de l'économie est le résultat de l'exercice régulier de toutes ses fonctions ; et la plus noble de toutes, n'est-ce pas la grossesse ?⁵⁵

Nous verrons un peu plus loin que les médecins s'échinent, pendant les deux premiers tiers du XIX^{ème} siècle, à décrire les effets positifs de la grossesse sur la santé et même à en faire un « remède puissant »⁵⁶ contre de nombreuses maladies.

L'effet positif de la grossesse sur la santé n'est pas seulement décrit par les médecins ; ceux-ci cherchent aussi à l'expliquer.

Les effets positifs de la grossesse expliqués par différents facteurs

De manière générale, les relations conjugales dans le cadre du mariage sont jugées favorables à la santé, le sperme exerçant une influence bienfaisante sur tout l'organisme féminin. Hébert

⁵² *Ibid.*, p. 32.

⁵³ *Ibid.*, p. 33.

⁵⁴ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, t 19, pp. 440-441.

⁵⁵ Fallen (Joseph), *Influence heureuse de la grossesse chez quelques malades*, Paris, Thèse, n°373, H. Rouve éd., 1889, Introduction. Il ajoute que la maternité étant une loi de la nature, il ne voit pas pourquoi « la nature aurait attaché des phénomènes manifestement pathologiques à l'exercice de cette fonction chez la femme ! ». En outre, la grossesse ne peut être une maladie puisque « jamais une maladie (...) [ne] fait disparaître une maladie antérieure ou repousse les attaques d'une affection nouvelle ».

⁵⁶ Lechien (Joseph), *De la grossesse.., op. cit.*, 1847.

reconnaît ainsi une « propriété excitante et exhalante à l'exercice modéré du mariage. Le système générateur de la femme en reçoit une nouvelle énergie, soit qu'on considère l'acte en lui-même, ou que l'on ait égard aux effets de la transmission de la liqueur prolifique »⁵⁷. L'excitation produite dans les organes de la génération se communique, de proche en proche, à tout le système, favorisant la circulation et la régularité de « l'évacuation mensuelle »⁵⁸. Il semble aussi attribuer à l'utérus l'effet bénéfique de la grossesse. Dans le cas des maladies cutanées, il affirme que « le nouvel état de l'utérus a une très grande influence sur l'organe cutané »⁵⁹. Pour les affections des seins (cancer, « poitrine engorgée et squirrheuse »), « il est raisonnable de penser que le fréquent développement des organes utérins doit empêcher ces déterminations vicieuses vers les mamelles »⁶⁰. Enfin, dans le cas des polypes : « Il n'est pas impossible que la nouvelle énergie imprimée à cet organe [utérus] par la conception et la gestation ne puisse les y faire rentrer (...) les effacer, en diminuer la masse »⁶¹. En effet, dès la conception, « l'utérus (...) attire à lui une grande portion des forces de la vie », mais aussi une grande masse de fluides, « l'on peut facilement concevoir comment la formation de nouveaux corps est suspendue »⁶². Fallen qualifie cette action de l'utérus de « révulsive », la grossesse agissant en détournant les fluides des parties affectées ; en concentrant les forces vitales sur la matrice, elle éteint ainsi l'irritation qui consume les organes éloignés. Cette modification de la circulation explique, pour les médecins, les conséquences positives de la grossesse sur les migraines.

L'influence heureuse de la grossesse tient aussi à son action mécanique ; elle remédie en effet aux positions vicieuses de l'utérus et la compression de la matrice réduit kystes et tumeurs⁶³. David ajoute que l'excitation générale produite par la grossesse augmente la « force de réaction » de l'organisme féminin⁶⁴. Celui-ci mobilise davantage les ressources tirées de l'alimentation et l'ensemble du corps bénéficie de cette amélioration de la nutrition⁶⁵. Un autre argument reprend l'adage « ce qui ne tue pas rend plus fort » : « La vie humaine acquiert plus de ténacité par les épreuves qu'elle subit, pourvu que celle-ci ne soient pas de nature à briser le courage et à paralyser la spontanéité : la grossesse est une de ces épreuves, qui ne font que raffermir la santé de la femme, si celle-ci n'est pas trop délabrée »⁶⁶.

Tout en reconnaissant désormais la grossesse comme une fonction naturelle, nombreux sont encore les médecins à l'envisager comme une source possible de maux.

2. La grossesse reste un état qui prédispose à différents maux

L'ambiguïté des médecins

En effet, les anciennes représentations ne disparaissent pas et beaucoup de médecins de la deuxième moitié du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècles considèrent que la grossesse prédispose à divers troubles, ce qui justifie toujours de considérer la grossesse sous un angle pathologique :

Quoique la grossesse ne soit point une maladie, elle est cependant souvent accompagnée de différentes incommodités, même douloureuses, qui méritent attention, et qui, quelquefois,

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *op. cit.*, 1889.

⁶⁴ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

Menville de Ponsan explique ainsi pourquoi la contagion a moins de prise sur la femme enceinte : « Il est généralement admis, lorsque l'économie toute entière est sous l'influence d'une modification généralement importante, elle est moins sujette à se laisser envahir par d'autres actions morbides » ; cité par David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

⁶⁵ Pour Hecker, Gassner, cité par Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *op. cit.*, 1889.

⁶⁶ *Ibid.*

exigent des remèdes. (...) La plupart [des femmes] engendrent dans la douleur et sont incommodées presque tout le temps de leur grossesse⁶⁷.

Les médecins considèrent que la grossesse est une fonction physiologique qui ne s'exécute par aussi normalement que les autres. Pour Callé « quoique la gestation entre dans le système de la femme en santé, que dans quelques cas même elle l'a protégée contre les atteintes meurtrières des épidémies ou les progrès d'une maladie qui l'eût immolée, on ne peut douter qu'elle ne la place dans une prédisposition marquée à une foule d'états pathologiques »⁶⁸.

Mais les maladies qui peuvent toucher la femme enceinte ne sont plus désormais causées par la grossesse en elle-même, dont l'influence est reconnue comme positive. Elles tiennent davantage aux comportements féminins. Ainsi se diffuse l'idée que les femmes sont responsables de leurs maux à cause de leur sédentarité. Cette représentation remonte à Aristote ; elle est relayée par Mauriceau et se diffuse largement au XVIII^{ème} siècle. Domine alors l'idée que la civilisation a réduit les femmes à des occupations domestiques, ce qui les a affaiblies : « Pour s'en convaincre, il ne faut que comparer l'air de santé de nos paysannes avec le teint pâle des femmes qui vivent renfermées »⁶⁹. Les « dérangements » de la gestation sont donc imputés aux tempéraments féminins plus ou moins sains, dont la hiérarchie s'est renforcée. On oppose la mère robuste et saine, qui suit les commandements de la nature et les conseils d'hygiène des médecins, aux coquettes de la ville qui oublient leurs devoirs maternels⁷⁰. En effet, le manque d'activités au grand air et la surabondance de nourriture causent une surproduction d'humeurs – la fameuse pléthore – qui sont jugées responsables d'une foule de maladies et d'un état de santé plus délicat. Les médecins sont parfois sévères dans la dénonciation des mœurs urbaines de leur temps. Pour Sacombe,

Dans ce siècle où le luxe, la mollesse, la corruption des mœurs, le jeu des passions, les veilles immodérées, la sensualité, le défaut d'exercice, l'insouciance des mères pour leurs enfants, ont tellement interverti l'ordre de la nature chez les femmes qui jouissent de toutes les faveurs de la fortune, que l'état de grossesse est devenu dans cette classe de femme, je ne dis pas seulement une maladie de neuf mois, mais une maladie chronique dont chaque nouvel accouchement aggrave les dangers, et qui conduit enfin la malade au tombeau⁷¹.

L'oubli des commandements de la nature serait donc la principale explication des maux dont sont victimes les femmes des élites. Sacombe y revient dans son poème *La Luciniade* :

Pourquoi donc l'outrager [la nature] en l'accusant sans cesse
D'être souvent l'auteur des maux de la grossesse ?
Femme ! Vous n'aurez point une incommodité,
Vous ne maudirez plus votre fécondité,
Si, méprisant de l'art l'éloquente imposture,
Vous daignez écouter la voix de la nature⁷².

⁶⁷ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, Chap. XXXVII : « Des maladies des femmes », pp. 105-110.

⁶⁸ Callé (J.), *De l'influence de la grossesse sur les fonctions de l'économie*, Paris, Thèse, n°374, Didot le Jeune éd., 1836, Introduction.

⁶⁹ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, Chap. XXXVII : « Des maladies des femmes », pp. 105-110.

⁷⁰ Lechien (Joseph), *De la grossesse...*, *op. cit.*, 1847.

Pour Elsa Dorlin, la catégorie de la mère s'impose comme une norme de santé positive, par rapport à des figures « déviantes » comme la nymphomane, l'hystérique, la lesbienne, la prostituée ou l'esclave noire. Elle va jusqu'à considérer que « le culte de la féminité ne s'est donc pas tant construit comme l'envers de la masculinité que contre celui de la sexualité des femmes noires » et qu'il existe une « frontière quasiment plus hermétique entre les femmes elles-mêmes – blanches et noires – qu'entre les hommes et les femmes », ce qui nous paraît donner une importance excessive à la réflexion sur les races par rapport à celle sur les sexes ; Dorlin (Elsa), « Genre, santé... », *art. cit.*, pp. 37-41.

⁷¹ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, « Principes généraux sur la grossesse », pp. 33 et sq.

⁷² Sacombe (Jean-François), *La Luciniade*, *op. cit.*, Chant IX, p. 141.

Encore au milieu du XIX^{ème} siècle, le docteur David cite Rousseau pour souligner que les maladies viennent des progrès de la civilisation : « Tout est bien en sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme »⁷³.

Si l'exemple de la femme de la campagne, vigoureuse et active, est souvent avancé à l'appui de la démonstration médicale, la « femme des peuples sauvages » est également invoquée au XVIII^{ème} siècle comme preuve que la civilisation affaiblit l'espèce. En effet, la femme sauvage, sans artifice, est restée proche de la nature et de ses lois. Les récits des voyageurs qui explorent les nouveaux mondes, comme Jean de Léry au Brésil, laissent entendre que les femmes grosses ne se ménagent pas, qu'elles accouchent facilement et sans douleur et reprennent vite leurs activités⁷⁴. Cette idée resurgit avec le retour de la conquête coloniale dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle⁷⁵. David indique ainsi qu'

En effet, c'est la vie sociale, ce sont les habitudes de notre civilisation, qui ont rendu la femme sujette à ces maux. Nous voyons encore aujourd'hui les femmes des peuples sauvages accoucher presque sans douleurs et sans accidents, tandis que les femmes des nations civilisées sont précisément celles qui éprouvent des accidents fâcheux dans les couches⁷⁶.

Dans les années 1880, le docteur Engelmann considère aussi que la durée de l'accouchement et la douleur ressentie augmentent avec le degré de civilisation⁷⁷.

Le caractère alarmiste des représentations médicales sur la grossesse, présentée par ailleurs comme un état naturel, peut aussi être vu comme une stratégie des médecins pour obliger les femmes à protéger leur fruit et à suivre leurs conseils. Déjà au début du XVIII^{ème} siècle, Dionis incite les femmes à la vigilance : « La femme (...) ne doit pas trop se prévaloir de ses forces, de la jeunesse de son tempérament ; elle doit au contraire regarder la grossesse comme une maladie sur laquelle elle doit faire une sérieuse attention »⁷⁸. Même en bonne santé, une femme enceinte doit donc être prudente et se considérer comme potentiellement malade. De Courthille, au début du XIX^{ème} siècle, fait de cette attitude un stratagème du corps médical pour contraindre les femmes à prendre davantage de précautions : « Si quelques médecins savants, qui n'ignoraient pas que la grossesse en elle-même n'est pas une maladie, frappés des nombreux dangers auxquels une femme grosse est exposée, n'ont pas hésité à mettre son état au rang des maladies, c'est qu'ils ont senti toute l'importance de la sagesse et de la modération qui doivent régler son régime »⁷⁹. Il s'agit donc d'une sorte d'avertissement pour qu'elle prenne « autant de précaution que si elle était malade »⁸⁰, car il n'y va pas que de sa santé, mais de celle de l'enfant qu'elle porte.

On comprend en effet l'embarras des médecins : s'ils font de la grossesse un état naturel et sans danger, les femmes enceintes risquent de vivre à leur guise en dédaignant les avis médicaux. Ils sont donc amenés à mettre en garde les femmes sur les périls possibles qui les guettent pendant la gestation pour justifier leurs conseils et leur intervention croissante⁸¹.

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la majorité des médecins ont toutefois une vision plus modérée qu'au début du siècle ; la grossesse n'est pas forcément un état maladif, mais elle n'est

⁷³ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.*, 1868, Introduction.

⁷⁴ Léry (Jean de), *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, 1580 ; rééd. Droz, 1975 ; cité par Berriot-Salvadore (Evelyne), *Un corps, un destin...*, *op. cit.*, p. 215.

⁷⁵ Cette idée est aussi répandue dans la population, comme en témoigne le journal des Goncourt : « Plus la femme s'éloigne de la nature et se civilise, moins elle est propre à se reproduire. Dans la sauvagerie, dans le désert, elle descend de chameau pour mettre bas, remonte et repart. Dans les draps de dentelle, dans toutes les gâteries des soins et de l'alitement, elle meurt », Goncourt (Jules et Edmond), *Journal, op. cit.*, t. VI, 15 février 1864, pp. 180-181.

⁷⁶ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.*, 1868, Introduction.

⁷⁷ Engelmann (Dr), *La Pratique des accouchements chez les peuples primitifs*, Paris, 1885 ; cité par Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Les femmes et les médecins...*, *op. cit.*, p. 127.

Toutefois, les recherches d'Elsa Dorlin tendent à montrer qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, l'idéologie coloniale tend à promouvoir la supériorité de la « femme blanche » sur les populations soumises par les Européens ; Dorlin (Elsa), *La matrice de la race...*, *op. cit.*

⁷⁸ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 137.

⁷⁹ De Courthille (Victor-Maximilien), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1832.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Fraissines (J.J.M.E.), *Essai sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1852, Introduction.

pas non plus un remède miracle pour guérir tous les troubles. Pour Tarnier et Chantreuil, la grossesse « est un état physiologique, état physiologique *particulier*, si l'on veut, mais qui n'a pu être dit avec raison une *maladie de neuf mois* »⁸². Adelon est partisan d'une position moyenne : « La grossesse est un état physiologique qui retentit avec force dans tout l'organisme de la femme ; il n'est pas de fonction qui n'en ressentent en quelque sorte le contrecoup ». Il conteste cependant l'idée qu'il s'agit d'une maladie de neuf mois :

Sans doute, la femme, pendant le temps de la gestation, est sujette à de nombreuses incommodités et à des troubles variés de l'économie toute entière ; mais à part quelques accidents graves et heureusement rares (...) les malaises (...) dont se plaint la femme enceinte, doivent être regardés plutôt comme un simple changement d'état, une manière d'être particulière, que comme une véritable maladie. L'expression de Mauriceau est donc exagérée (...) elle n'est plus acceptable dans le langage rigoureux de la science⁸³.

Les médecins examinent aussi de manière plus rigoureuse les effets réciproques entre la gestation et diverses maladies. Ils se montrent critiques devant le postulat établissant une conséquence systématiquement positive de la grossesse sur les problèmes de santé – nous y reviendrons⁸⁴.

Si les médecins ont des opinions contrastées sur les liens entre grossesse et santé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, qu'en est-il hors du monde médical ?

C. LA REPRESENTATION PROLONGEE DE LA GROSSESSE COMME UN ETAT MALADIF ET INCONFORTABLE HORS DU MONDE MEDICAL

L'éternelle « maladie des femmes », une opinion banale aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles

Le caractère valétudinaire des femmes est vu comme une preuve de l'infériorité des femmes et justifie la subordination de leur sexe aux hommes. Cette idée est largement débattue à la Renaissance et elle n'a pas disparu à l'époque des Lumières. Pour Rousseau, « ce n'est pas quand on est condamné à être malade au moins douze fois par an et quand le remède à cette maladie est une autre maladie de neuf mois, qu'il convient de prendre des airs de souveraineté et d'aspirer à soumettre les hommes »⁸⁵. Au XIX^{ème} siècle, Alfred de Vigny renchérit sur « La femme enfant malade et douze fois impure »⁸⁶. Michelet fait également de la femme une malade de son sexe. Tout en souhaitant revaloriser son rôle, il conforte les représentations anciennes et la rive à son sexe biologique :

Elle est généralement souffrante une semaine sur quatre. La semaine qui précède la crise est déjà troublée. Et les huit ou dix jours qui suivent cette semaine douloureuse se prolongent dans une langueur, une faiblesse qu'on ne saurait définir. Mais on le sait maintenant. C'est la cicatrisation d'une blessure intérieure qui, au fond, fait tout le drame. De sorte qu'en réalité, quinze ou vingt jours sur vingt-huit (on pourrait dire presque toujours) la femme n'est pas seulement une malade, mais une blessée⁸⁷.

⁸² Cité par Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, art. cit., 1889, Introduction.

⁸³ Adelon (Louis), *Quelques observations...*, op. cit., 1858, Introduction.

Même idée chez Cazeaux : « L'organisme tout entier est profondément modifié par la grossesse. Parmi les changements qui s'y manifestent, les uns sont purement physiologiques, compatibles avec une santé excellente, tandis que d'autres font partie du domaine de la pathologie. Les indispositions, les maladies sont fréquentes chez les femmes enceintes, mais il est inexact de dire que la grossesse est une maladie de neuf mois. Quelques femmes ne se portent jamais mieux que pendant leur grossesse ; c'est là l'état physiologique par excellence », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 134.

⁸⁴ Voir *infra* loin dans ce chapitre.

⁸⁵ Cité par Fallen (Joseph), *Influence heureuse de la grossesse...*, op. cit., 1889.

⁸⁶ Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Les femmes et les médecins...*, op. cit., p. 107.

⁸⁷ Michelet (Jules), *L'Amour*, op. cit., p. 57 ; voir aussi Moreau (Thérèse), « Michelet et le sang féminin », *Romantisme*, « Sangs », n°31, 1981, pp. 151-166.

On retrouve l'utilisation orientée des découvertes nouvelles de la science en matière d'ovulation et de menstruation. La femme reste un être faible, marqué par la « débilite mentale et physique »⁸⁸. Elle ne peut prétendre à certaines activités, notamment intellectuelles, et nécessite une tutelle masculine. Le mariage est sa seule voie, la douleur son unique destin :

La femme est née pour la souffrance. Chacun des grands pas de la vie est pour elle une blessure. Elle croit pour le mariage, c'est son rêve légitime. Mais cette *vita nuova*, c'est l'arrachement de son passé. Pour donner à l'amour son plaisir, il faut qu'elle souffre dans sa chair. Combien plus, grands Dieu ! quand bientôt l'autre époux, l'autre amant, l'enfant, plus cruel du fond de ses entrailles, reviendra déchirer ce sein ! ...est-ce tout ? Nos aïeux eurent ce proverbe sombre : « Mal de mère dure longtemps ». Mère voulait dire matrice, et le sens du proverbe, c'est que la pauvre femme, après les tortures et les cris de l'accouchement, n'en est pas quitte, que la maternité, de fatigue et d'incertitude, de chagrins, de douleurs, la suit et la suivra – bref qu'elle accouche toute sa vie⁸⁹.

Cette conception « doloriste » de la maternité est particulièrement affirmée concernant la grossesse. Elle n'est pas propre aux intellectuels masculins ; elle semble largement partagée par les femmes elles-mêmes.

La grossesse, un état pénible pour les femmes

En effet, si à l'époque que nous étudions les femmes souhaitent majoritairement avoir des enfants au début du mariage, cela ne signifie pas qu'être enceinte soit agréable. Aux siècles passés, on n'associe guère la grossesse à un sentiment de bien-être. Au contraire, maladie et douleur sont considérées comme l'accompagnement habituel du processus de reproduction. Le proverbe populaire « femme grosse a un pied dans la fosse » – qui fait écho aux écrits médicaux – illustre la permanence de la représentation de la grossesse comme un état dangereux⁹⁰. L'état de santé est un sujet abondamment évoqué dans les écrits privés, surtout dans les correspondances où il est d'usage de tenir ses proches informés de sa santé et de se soucier de la leur⁹¹. La grossesse est une occasion privilégiée pour ce genre d'échange. Dans nos sources, les « incommodités qu'entraîne après elle la plus heureuse des grossesses »⁹² sont couramment évoquées ; les exemples sont innombrables. Dès ses débuts, la grossesse est placée sous le signe de la maladie. Un état de santé perturbé et la présence de certains maux sont d'ailleurs des signes essentiels de diagnostic – on l'a vu⁹³. Ainsi, Mme de Caraman, noble toulousaine, « est fort incommodée et on la croit grosse »⁹⁴. Zélie Martin pense aussi pouvoir déceler un début de grossesse chez sa belle-sœur car elle est souffrante : « Ce que vous me confiez, ne serait-il pas déjà un espoir de devenir maman ? Voilà les petits soucis qui vont venir, mais au milieu de tout cela, il y a aussi des joies. J'ai appris par mon père que vous aviez été malade »⁹⁵. Même George Sand, qui vante les charmes de la maternité à Emilie de Wismes, reprend l'idée, communément admise, que la grossesse est un état pénible, quoiqu'elle en minore l'embarras :

Je te rassurerai seulement sur l'intérêt que tu prends aux peines attachées à mon état. Je t'assure bien, chère amie, que ces peines-là ne sont pas grandes et qu'au contraire il n'est pas de souffrance plus douce que celle qui vous annonce un enfant. J'avoue qu'ensuite l'inquiétude, les chagrins souvent qu'ils vous causent, sont bien réels, mais je compte pour rien les maux physiques, et quand même le médecin, la garde, l'apothicaire, les maux de tête

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Michelet (Jules), *La Femme, op. cit.*, p. 269.

⁹⁰ On trouve des variantes. Ainsi : « La grossesse, un pied dans la tombe et un autre dehors ». Un proverbe aquitain dit également : « Pas de samedi sans soleil, ni de vieille sans conseil, ni de femme grosse sans souci » ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps..., op. cit.*, p. 66.

⁹¹ Robin-Romero (Isabelle), « La santé dans les écrits privés ... », *art. cit.*

⁹² Bombelles (Marquis et marquise), « Que je suis heureuse... », lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 1^{er} novembre 1778.

⁹³ Voir le chapitre II sur le diagnostic de grossesse.

⁹⁴ Lettre de Charlotte de Maupeou à son époux, le marquis de Bonrepos, 30 mars 1745 A.D.H.G., fonds Riquet de Bonrepos, 4J25, n°39, cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles... », *art. cit.*

⁹⁵ Martin (Zélie), *Correspondance..., op. cit.*

de toute espèce, etc., m'épouvanteraient autant que toi, je pense que les petites caresses du nouveau-né vous font tout oublier⁹⁶.

Certains termes reviennent plus souvent que d'autres pour qualifier l'état de santé pendant la grossesse. Souvent la femme se dit « incommodée »⁹⁷, ce qui traduit davantage l'inconfort et la gêne que la douleur ou la pathologie. Mais les mots appartenant au champ lexical de la souffrance⁹⁸ ou les termes « mal », « malade », ou « maladie »⁹⁹ sont de plus en plus fréquemment employés, notamment

⁹⁶ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Emilie de Wismes, 30 janvier 1823.

⁹⁷ Quelques exemples tirés de notre corpus :

- « La baronne a un air de mélancolie qu'on ne peut demeler s'il vient de son caractère, de sa situation, ou d'un commencement de grossesse dont elle est fort incommodée » ; *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre 23 avril 1743.

- Mme du Châtelet indique : « Depuis huit jours, j'ai été si incommodée (...) » ; Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à Saint-Lambert, 12 avril 1749.

- Alix de Lamartine évoque sa première fille en 1813 qui est « un peu incommodée seulement par un début de grossesse – qui continue à bien aller » (12 octobre 1813). En 1823, elle indique : « J'ai trouvé ma Cécile bien incommodée » (26 mai 1823), ou encore : « Ma belle-fille a été encore fort incommodée depuis son retour, elle est mieux » (11 novembre 1821) ; Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*

⁹⁸ On peut citer les exemples suivants, tirés de notre corpus :

- Mme Vigée Lebrun : « Parce que, étant alors très avancée dans ma seconde grossesse, je m'étais sentie tout à coup fort souffrante » ; Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 43.

- Marie-Antoinette : « La cadette, femme du prince héréditaire, est bien incommodée ; elle est grosse et souffre beaucoup » ; Marie-Antoinette, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 16 mars 1780.

- Mme de La Tour du Pin lors de sa septième grossesse : « Comme j'étais grosse de quatre mois, et assez souffrante de ma grossesse » ; ou sa dixième grossesse : « Pendant tout le temps de ma grossesse au cours de laquelle je fus toujours plus ou moins souffrante », La Tour du Pin (marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 322 et p. 359.

- Alix de Lamartine à propos belle fille : « Ma belle-fille vient d'être extrêmement souffrante » (11 mai 1822) ; pour la septième grossesse de sa fille Cécile en 1826, elle pense que la grossesse est la cause de certains maux : « Nous avons notre Cécile depuis le jeudi 16. Elle était très souffrante, et l'a été d'une telle manière pendant quelques jours que, quoique je crusse bien que c'était l'effet de sa grossesse, je commençais cependant à m'inquiéter » (3 décembre 1826) ; Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*

- Le marquis de Sassenay, à sa belle-fille : « Cet enfant qui a commencé par vous faire tant souffrir mettra le comble à votre félicité » ; lettre du 26 juillet 1829, Fonds Bernard de Sassenay, 337AP17, Archives Nationales,

- Jules Michelet : « Vive souffrance de ma mie », Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 11 février 1849.

- Comtesse d'Armaillé : « Je devins grosse et restai très souffrante jusqu'au milieu de l'été » ; puis elle fut « horriblement fatiguée » et « très mal à l'aise » ; Comtesse d'Armaillé, *Quand on savait vivre heureux (1830-1860). Souvenirs de jeunesse*, Paris, Plon, 1934, p. 130.

- Emilie de Cerilley : « La malheureuse jeune femme, malgré les chagrins et les souffrances physiques » ; dans *Emilie*, *op. cit.*, mémoire rédigé par Emilie de Cerilley sur la conduite de Victor de Ravennes, 1856.

- Zélie Martin : « Je ne suis pas autant attristée que dimanche dernier. Je ne souffre pas autant (...) » ; « c'est la nuit que je souffre le plus » ; Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, 1^{er} novembre 1868.

- Edmée Guébin : « Depuis que je te porte dans mon sein, je souffre beaucoup physiquement » ; Guébin (Edmée), *Journal*, *fds. cit.*, 14 mai 1888.

- Emilie de Cerilley : « La pauvre enfant devient si souffrante que je ne veux rien lui refuser » ; dans *Marthe*, *op. cit.*, 7 octobre 1892.

⁹⁹ - Mme de Staël : « Je suis horriblement malade » ; Staël, (Mme), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Louis de Narbonne, 19 septembre 1792.

- M^{lle} Avrillion, à propos de la femme du maréchal Berthier, Marie-Elisabeth de Bavière : « La princesse était grosse et sa grossesse la rendait fort malade » ; Avrillon (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*

- Alix de Lamartine, à propos de sa belle-fille : « Sa femme [celle d'Alphonse] est un peu malade depuis quelques jours ; c'est un très gros rhume, qui s'est joint à un commencement de grossesse très pénible. Elle avait de la fièvre, j'en étais en peine ; elle est un peu mieux ce matin » ; Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, oct. 1821.

- George Sand : « J'espère amener aussi le mien à bien, quoique le petit coquin me fasse bien souffrir » ; Sand (George), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Caroline Cazamajou, 7 janvier 1823. Elle indique aussi lors de sa deuxième grossesse : « Je suis grosse par-dessus le marché et cela fait une complication de maux peu agréable » ; *ibid.*, lettre à Louis-Nicolas Caron, 1^{er} avril 1828.

- Comtesse d'Arlincourt à sa fille Athénaïs de Sassenay : « Tu es toujours malade, pauvre, chère enfant » (1829) ; *fds. cit.*

- Zélie Martin : « Jeudi soir, j'étais tellement malade que je croyais que c'était fini » (24 février 1870) ; « Je suis désolée de vous savoir malade » (12 février 1870) ; Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*

au XIX^{ème} siècle. Pauline Roland évoque ainsi « l'état de maladie qu'entraîne toujours la grossesse »¹⁰⁰. La comtesse de Ségur confie également à sa fille Olga en 1863 qu'elle est une source de « souffrances et [de] tristesses »¹⁰¹. Elle fait partie de ces mères inquiètes qui s'étonnent presque quand leurs filles enceintes sont en bonne santé. Alix de Lamartine note aussi que sa fille Suzanne est « à merveille *malgré* sa grossesse. Elle est engraisée et fort embellie »¹⁰². Ces représentations maternelles négatives traduisent souvent de mauvais souvenirs de leurs propres grossesses.

La vision féminine s'accorde donc largement avec celle des médecins qui dissertent abondamment sur les maladies des femmes et les maux de la grossesse. L'idée que celle-ci soit un état physiologique favorisant la santé, comme le veulent certains médecins à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle et au XIX^{ème} siècle, ne trouve que peu d'écho dans les écrits privés. Cette dernière représentation médicale semble d'ailleurs davantage inspirée par des considérations philosophiques, morales et politiques sur la « nature » et le rôle des femmes dans la société que par leur vécu et leur ressenti réels. Toutefois, les sources de l'intime révèlent le point de vue des femmes des élites, considérées comme douillettes et – soit disant – davantage concernées par les maux de la grossesse que les femmes du peuple. Elles répondent finalement dans leurs écrits aux clichés des médecins. Le début de médicalisation de la maternité ne semble pas avoir atténué les représentations négatives concernant la grossesse. Il semble au contraire avoir accentué la tendance, en attirant l'attention sur les multiples risques et maux auxquelles les femmes sont exposées pendant cette période.

Cependant, ce vécu doloriste de la grossesse n'est pas dénué de sens. Nous aurons l'occasion de revenir sur la conception chrétienne de la douleur, qui donne une valeur aux souffrances féminines pendant la gestation et l'enfantement¹⁰³. De manière générale, l'idée que toute création doit être douloureuse perdure longtemps dans les sociétés occidentales¹⁰⁴. Le façonnage de l'enfant dans le ventre de sa mère, qui paraît prodigieux, ne peut guère s'envisager sans que celle-ci n'éprouve quelques peines et souffrances.

Les maux particuliers qui touchent les femmes pendant leur grossesse sont également riches de sens. Les psychologues actuels s'y intéressent, en particulier ceux du premier trimestre, car la physiologie et les hormones n'expliquent pas tout¹⁰⁵. Même désirée, une grossesse s'accompagne de sentiments contradictoires, notamment dans ses débuts. Une fois la conception établie avec certitude, il faut passer du rêve à sa réalisation concrète, ce qui suppose un certain désenchantement et du temps pour s'adapter à ce nouvel état. En effet, la grossesse porte atteinte à l'image corporelle féminine. La présence d'un autre en soi – encore étranger – peut être perçue comme menaçante pour l'identité¹⁰⁶. Aux époques où la mort en couche est tristement banale, les femmes se sentent aussi effrayées par l'issue de la grossesse. Une angoisse existentielle, attachée à l'acte de transmettre la vie, peut nourrir également leur trouble. En outre, la future mère se sent souvent vulnérable. Elle craint ses envies, ses émotions ou une défaillance de son corps aboutissant à une fausse couche ou une naissance monstrueuse. L'impossibilité de comprendre et de maîtriser les changements qui s'opèrent en elle est probablement aussi troublante. Le malaise physique et psychique, fréquemment ressenti autrefois, et encore perceptible aujourd'hui, serait le résultat de cette expérience déconcertante. Etre « malade » pendant sa grossesse permet à la femme de manifester son trouble psychique et de lui donner une forme socialement acceptable ; cela constitue même un gage de normalité.

Ce ressenti douloureux et le fait que certaines femmes développent des pathologies, aujourd'hui presque inconnues sont aussi révélatrices du statut des femmes autrefois. Ainsi Myriam Szejer indique que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, certaines femmes souffraient de

¹⁰⁰ Thomas (Edith), *Pauline Roland...*, *op. cit.*

¹⁰¹ Ségur (Comtesse de), *Correspondance*, Marie-José Strich éd., Paris, éd. Scala, 1993, lettre à Olga du 30 septembre 1863.

¹⁰² Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, 20 décembre 1821.

¹⁰³ Nous verrons dans le chapitre VII que les femmes s'approprient le discours religieux sur l'utilité des souffrances maternelles pour racheter la faute d'Eve et ses propres péchés.

¹⁰⁴ Revault d'Allonnes (Claude), *Le Mal joli...*, *op. cit.*, p. 84.

¹⁰⁵ Pour Martine Spiess, la symptomatologie du début de la grossesse signifierait « la résistance du corps en soi à l'intrusion d'un autre corps et la résistance psychique à la mutation qui trouble l'équilibre préexistant » ; Spiess (Martine), « Le vacillement des femmes en début de grossesse... », *art. cit.*

¹⁰⁶ Certaines femmes se sentent en effet menacées par la présence du fœtus et voient la gestation comme une altération ; d'autres ont plutôt la sensation d'un corps habité, qui nourrit parfois une sensation de toute puissance. Enfin, il y a des femmes qui affirment se sentir indemnes de tout changement ; *ibid.*

vomissements incoercibles pendant leur grossesse, ce qui pouvait menacer très gravement leur santé, voire leur vie¹⁰⁷. Ces symptômes ont disparu aujourd'hui, probablement parce que le contexte social et culturel a changé. En effet, si on considère le symptôme physique comme une « forme de parole ayant à se dire et qui trouve ce moyen-là pour s'exprimer », on peut penser que ces troubles sont un moyen pour les femmes « d'exprimer des conflits qui les agitaient, d'autant que personne n'était alors prêt à les écouter et à les entendre »¹⁰⁸. On peut aussi supposer que les maux du début de la grossesse, comme les envies, permettent la reconnaissance sociale de l'état de grossesse et manifestent le besoin de protection et de réassurance des femmes. Comme le souligne Maupassant dans *Mont-Oriol*, la femme enceinte, accablée par ses misères, « avait plus besoin que jamais d'être consolée, dorlotée, enveloppée d'affection »¹⁰⁹.

La littérature relaie d'ailleurs les représentations observées dans les écrits privés. Les désagréments de la grossesse font partie des lieux communs des romans du XIX^{ème} siècle. Chez Maupassant, assez pessimiste sur la maternité, les femmes enceintes ont souvent la santé chancelante et mauvaise mine. Dans *Une vie*,

Rosalie aussi, autrefois si gaie et toujours chantant, était changée. Ses joues rebondies avaient perdu leur verni rouge, et, presque creuses maintenant, semblaient parfois frottées de terre. Souvent Jeanne lui demandait : « Es-tu malade, ma fille ? ». La petite bonne répondait toujours : « Non, Madame ». Un peu de sang lui montait aux pommettes et elle se sauvait bien vite¹¹⁰.

De son côté Christiane, dans *Mont-Oriol*, « avait les joues creuses, le teint bistre des femmes enceintes et sa taille, fortement bosselée, annonçait une grossesse de six mois au moins »¹¹¹. Maupassant indique aussi qu'elle est « malade, alourdie chaque jour davantage, travaillée par toutes les misères des femmes grosses »¹¹². Dans *Fécondité* Zola, qui cherche pourtant à valoriser autant qu'il peut la maternité et ses joies, fait dire au docteur Boutan qui visite Marianne Froment, alors enceinte : « Ne vous plaignez pas, madame, vous n'avez que votre part de souffrance, je n'ose dire nécessaire, mais inévitable. Vous êtes parmi mes heureuses, mes vigoureuses, les vaillantes, et j'ai peu d'aussi belles grossesses que les vôtres »¹¹³. Le propos est éloquent : le médecin, d'un ton péremptoire, n'autorise pas sa patiente à se plaindre de sa grossesse, tout en considérant que la souffrance est normale dans cet état, voire utile, et que d'autres souffrent bien davantage qu'elle. Zola en donne d'ailleurs un exemple dans la *Joie de vivre* où, pour Louise Chanteau, « dès les premiers mois, la grossesse amena des accidents douloureux »¹¹⁴, ce qui éloigne son mari, « exaspéré des souffrances vagues dont elle se plaignait du matin au soir »¹¹⁵. A la veille d'accoucher, Louise reconnaît en effet : « voici huit mois que ces douleurs ne me quittent pas »¹¹⁶. Balzac fait également dire à Renée de Lestorade, dans *Mémoire de deux jeunes mariées* : « En ce moment, ma vie est une vie d'attente et de mystères, où la souffrance la plus nauséabonde accoutume sans doute la femme à d'autres souffrances »¹¹⁷. Plus loin elle ajoute « Je me suis traînée, pendant les deux derniers mois, assez languissamment dans nos jardins, fatiguée, accablée par la gêne de ce fardeau que je ne savais pas être si cher et si doux malgré les ennuis de ces deux mois »¹¹⁸. Ces propos font écho à ceux de Michelet sur la douleur, élément

¹⁰⁷ Le passage consacré par Cazeaux dans son traité à cette pathologie (qu'il qualifie de « terrible maladie ») montre que les cas ne sont pas rares au XIX^{ème} siècle et que certaines femmes enceintes en meurent (46 décès sur 128 cas étudiés par un confrère). Cazeaux reconnaît humblement « nous ne savons rien des causes qui produisent des vomissements incoercibles » ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique... op. cit.*, pp. 466-478.

¹⁰⁸ « Aujourd'hui que les lieux de parole se sont multipliés, soit dans le milieu médical, soit encore par les thérapies de toutes sortes, et que les femmes se sont acquies dans la société une place différente, elles ont trouvé un nouvel équilibre et leurs symptômes ont quelque peu régressé ; Szejer (Myriam), Stewart (Richard), *Ces neuf mois-là...*, *op. cit.*, pp. 114-115.

¹⁰⁹ Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol*, *op. cit.*, p. 223.

¹¹⁰ *Ibid.*, pp. 114-115

¹¹¹ *Ibid.*, p. 209.

¹¹² *Ibid.*, 223

¹¹³ Zola (Emile), *Fécondité...*, *op. cit.*, p. 115.

¹¹⁴ Zola (Emile), *La Joie de vivre*, Paris, Pocket, 1999, p. 337.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 332.

¹¹⁷ Balzac (Honoré de), *Mémoire de deux jeunes mariées*, *op. cit.*, p. 192.

¹¹⁸ *Ibid.*, pp. 192-193.

indissociable de la maternité, ajoutant l'idée que les épreuves de la grossesse permettent d'initier la femme à ce qui l'attend lors de l'accouchement.

Des grossesses parfois heureuses

Quelques mentions plus positives sur la santé pendant la grossesse peuvent néanmoins être relevées dans les écrits privés, même si elles restent toutefois minoritaires. Elles concernent souvent plutôt le milieu de la grossesse. En effet, le début de la gestation passe traditionnellement pour être perturbé par divers maux ; la fin n'est pas agréable non plus à cause du poids de l'enfant, de troubles variés et de douleurs annonçant l'accouchement.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, Marie-Antoinette s'étonne de la bonne santé de sa belle-sœur, la comtesse d'Artois, pendant sa première grossesse ; aussi bien dans ses débuts, où « elle n'est pas incommodée du tout »¹¹⁹, qu'à la fin où elle « se porte toujours à merveille et (...) sort encore tous les jours, *quoique* dans son neuf [neuvième mois] »¹²⁰. La grossesse suivante se passe également bien dans l'ensemble : « Nous attendons incessamment l'accouchement de la comtesse d'Artois ; sa santé a été très bonne pendant toute sa grossesse, excepté que, depuis quelques jours, elle se plaint de quelques douleurs. C'est ce qui fait croire qu'elle ne tardera pas d'être délivrée »¹²¹. Lors de sa première grossesse, Marie-Antoinette se réjouit aussi de sa bonne santé. Dès ses commencements, elle indique : « Je me porte à merveille, mon appétit et mon sommeil sont augmentés »¹²². Le mois suivant, elle écrit à sa mère : « ma santé et mes espérances continuent toujours à être bonnes »¹²³. Elle reconnaît cependant : « Je continue toujours à me porter à merveille, à quelques étouffements près, qui sont inévitables »¹²⁴, comme si toute grossesse devait quand même s'accompagner de quelques troubles désagréables. Les lettres suivantes sont toujours très positives quant à son état de santé¹²⁵, ce qui a aussi pour objectif de rassurer sa mère, visiblement inquiète sur le sujet : « Que votre santé se soutient bien, c'est la plus grande grâce et consolation que Dieu puisse m'accorder, mais je vous avoue, connaissant votre sensibilité, je ne suis pas rassurée entièrement (...) Je vous souhaite bien ma santé »¹²⁶. Lors d'une grossesse ultérieure, elle confie encore : « Ma santé est toujours très bonne, mais je sens et souffre tous les malaises ordinaires d'une fin de grossesse »¹²⁷. L'approche de l'accouchement augmente donc certains désagréments physiques, mais la femme enceinte ne se considère pas pour autant comme malade.

D'autres exemples peuvent être mentionnés au XIX^{ème} siècle, mais ils sont peu nombreux en regard des allusions négatives concernant la santé pendant la grossesse. La mère d'Athénaïs de Sassenay se réjouit, par exemple, de savoir que le bébé que sa fille attend lui donne « une santé parfaite »¹²⁸, alors qu'elle a été très malade au début de sa grossesse. Michelet, indique aussi que, pendant sa grossesse, Athénaïs balance « entre la vie et la santé »¹²⁹, mais il conclut finalement : « Je la trouvai, au total et malgré mille incommodités passagères, mieux portante et plus charmante que je ne la vis jamais »¹³⁰. Se retrouve ici l'idée que si la grossesse s'accompagne habituellement de troubles, le fond de la santé est néanmoins amélioré par cet état.

¹¹⁹ Marie-Antoinette, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 17 déc. 1774.

¹²⁰ *Ibid.*, 14 juillet 1775.

¹²¹ *Ibid.*, 14 juillet 1776.

¹²² *Ibid.*, 19 avril 1778.

¹²³ *Ibid.*, 5 mai 1778.

¹²⁴ *Ibid.*, 16 mai 1778.

¹²⁵ 29 mai 1778 : « Je continue toujours à me porter à merveille et n'ai pas la moindre incommodité » ; 12 juin : « je me porte très bien », 14 août : « Ma santé est toujours très bonne » ; 3 septembre : « Ma santé continue d'être très bonne » ; 17 septembre : « Ma santé est toujours très bonne, malgré les incommodités inséparables d'un avancement de grossesse » ; 17 octobre : « Je m'y porte à merveille (...) Lassone enverra à ma chère maman le plus grand détail de ma santé », *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 23 août 1778.

¹²⁷ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à son frère Joseph, 5 mars 1785.

¹²⁸ Lettre de la comtesse d'Arincourt à sa fille Athénaïs de Sassenay, 14 août 1829, Fonds Barnard de Sassenay, fds cit.

¹²⁹ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 2 février 1850.

¹³⁰ *Ibid.*, 7 mai 1850.

Si la grossesse est vue comme un état plus ou moins propice à la santé selon les époques, les médecins comme les populations reconnaissent que différents maux peuvent toucher la femme enceinte. Au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les médecins s'intéressent, de manière renouvelée, à ces divers troubles.

II. LES MAUX DE LA GROSSESSE

Même considérée par les médecins comme un état physiologique, la grossesse passe pour prédisposer à une multitude d'états pathologiques dont la liste s'allonge au cours du temps. En effet, la description et le traitement des maux qui affectent la femme enceinte occupent l'essentiel des passages consacrés à la grossesse dans les manuels ou les articles des dictionnaires médicaux. La part consacrée à la physiologie est moindre et ce qui concerne l'hygiène tend à reculer ou à trouver sa place plutôt dans des ouvrages spécialisés.

A. L'EPOQUE MODERNE, UNE NOSOLOGIE IMPARFAITE HERITEE DE LA MEDECINE HUMORALE

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, le classement des troubles qui surviennent pendant la grossesse n'est pas très rationnel ni hiérarchisé dans les ouvrages consacrés à l'obstétrique ou aux maladies des femmes. Les maux propres à la gestation forment l'essentiel de la nosologie jusque tard dans le XIX^{ème} siècle. La référence sur le sujet est l'ouvrage de Mauriceau, *Traité des maladies des femmes grosses et de celles qui sont nouvellement accouchées* (1668)¹³¹, qui se veut exhaustif. Chaque type de trouble constitue un chapitre, mais l'auteur ne cherche pas à les hiérarchiser, à les classer ou à les regrouper thématiquement. Dans le premier Livre, dédié aux femmes grosses, quatorze chapitres sur vingt-sept sont consacrés aux « maladies » qui se rencontrent souvent pendant la grossesse. Dans l'ordre, il traite :

- XII. Du vomissement de la femme grosse
- XIII. Des douleurs des lombes, des reins et des aines
- XIV. De la douleur des mamelles
- XV. De l'incontinence et de la difficulté d'uriner
- XVI. De la toux et de la difficulté de respirer
- XVII. De l'enflure variqueuse, et de la douleur des cuisses et des jambes
- XVIII. Des hémorroïdes
- XIX. Du flux de ventre de la femme grosse
- XX. Du flux menstruel qui arrive quelque fois à la femme grosse
- XXI. De la perte de sang qui arrive à la femme grosse
- XXII. De la pesanteur et de la descente ou relaxation de matrice de la femme grosse
- XXIII. De l'hydropisie de matrice
- XXIV. De l'enflure œdémateuse des lèvres de la partie honteuse
- XXV. De la maladie vénérienne des femmes grosses

A part le dernier chapitre, consacré à la syphilis, Mauriceau traite finalement davantage de symptômes ou de troubles assez fréquents, mais bénins, de la grossesse, que de « maladies » clairement identifiées, ce qui est d'ailleurs assez logique à une époque qui ne conceptualise pas encore la maladie de manière moderne. L'inquiétude récurrente qui transparait dans l'exposé de Mauriceau est celle de « la perte du fruit », l'avortement – étudié dans un chapitre particulier (Chap. XXVI). Il peut être occasionnée tant par les divers maux dont est affligée la femme enceinte que par leur traitement inadapté, d'où la prudence dont doit faire preuve le médecin. Nombre d'accoucheurs du XVIII^{ème} siècle plagient l'ouvrage de Mauriceau et son approche des maladies de la grossesse. Ainsi, Dionis

¹³¹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit. , éd. 1681.

reprend à l'identique son classement des différents maux, même si leur analyse ou la thérapeutique proposée peuvent changer ponctuellement¹³².

Au cours du XVIII^{ème} siècle cependant, la démarche de classement, de description des maux de la grossesse devient plus rationnelle. Par exemple Antoine Petit, dans son *Traité des accouchements*¹³³ (1759), suit toujours le même plan pour étudier les maux de la grossesse. Il décrit d'abord la maladie, puis évoque ses causes, ses effets, le diagnostic et enfin la curation. Il essaie aussi de regrouper les maladies en fonction de leur période d'apparition en divisant la grossesse en trois trimestres. Il a en effet remarqué que certains troubles, notamment ceux liés à la digestion et à l'appétit, concernent principalement les trois premiers mois. Il met à part les maladies qui peuvent attaquer les femmes dans tous les temps de la grossesse, notamment les maladies aiguës, comme la vérole ou l'avortement. Son classement n'est cependant pas vraiment repris par les autres accoucheurs au XVIII^{ème} siècle.

La démarche qui tend à devenir majoritaire dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle est celle qui s'expose dans le tome I de l'ouvrage de Chambon de Montaux, *Des maladies des femmes* (1785)¹³⁴. Les maladies de la grossesse sont toujours traitées dans une multitude de chapitres successifs, sans classement apparent, mais ils sont toutefois regroupés dans un ordre plus logique, par zone corporelle. Les troubles liés à la digestion sont d'abord évoqués (perte d'appétit, dégoûts, vomissements, goût dépravé, crachement), puis viennent les maux siégeant au niveau de la tête (douleurs de tête, vertiges et éblouissements, maux de dents) et ceux qui concernent la poitrine et l'appareil respiratoire (douleurs des mamelles, écoulements des mamelles, palpitations et syncopes, difficulté à respirer, toux, etc.). Par la suite sont évoqués les troubles de la zone ventrale et génitale (douleurs d'estomac et d'intestins, de reins, des lombes, du pubis, les menstrues, la suppression des urines et de la difficulté à uriner, la constipation, la diarrhée, les hémorroïdes, les varices) et enfin la motricité et l'équilibre (la faiblesse et la difficulté des mouvements, la disposition aux chutes).

A cette époque, les médecins hésitent encore dans l'approche à adopter pour étudier les maladies de la grossesse. Claude Goubelly manifeste une volonté de classement qui se veut plus cohérente mais qui reste encore très approximative¹³⁵. Il distingue : 1° Les maladies simples, dont font partie les maladies humorales comme les maladies sanguines (avec la pléthore), séreuses, bilieuses, laiteuses ; 2° Les maladies organiques ou nerveuses (comme les convulsions, les spasmes des nerfs...), 3° Les maladies compliquées (parmi lesquelles se trouvent surtout la petite vérole et la syphilis). Cette tentative de rationaliser le classement des maladies est révélatrice des progrès de la médecine et de la nouvelle approche anatomo-clinique. La médecine ancienne se centrait sur le malade et ses particularités et concevait le corps dans une vision holistique où toutes les parties sont liées. A la fin du XVII^{ème} siècle, des praticiens – comme Thomas Sydenham (1624-1689) – commencent à s'intéresser davantage à la maladie et à ses caractères généraux¹³⁶. La nosologie, science de la classification des maladies, prend son essor au XVIII^{ème} siècle, comme en témoigne la parution de la *Nosologica methodica* de Boissier de Sauvages en 1763¹³⁷. La fin du siècle, notamment grâce aux travaux de Giovanni Battista Morgani (1682-1771), voit la mise au point d'un système médical interprétant « les signes cliniques et les lésions organiques comme deux aspects interdépendants d'une physiopathologie commune »¹³⁸. Le but n'est plus seulement d'individualiser des symptômes mais de se servir de ceux-ci pour identifier des lésions internes afin d'orienter le diagnostic et le traitement. Cette approche ne porte cependant ses fruits qu'au XIX^{ème} siècle. Malgré des tentatives de classement et une démarche qui se veut plus rationnelle, les « maladies » de la grossesse ne trouvent pas encore leur place et leur explication dans un système global.

¹³² Dionis (Pierre), *Traité général...*, *op. cit.*, 1718.

¹³³ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, *op. cit.* 1759.

¹³⁴ Chambon de Montaux (Nicolas), *Traité des maladies des femmes...*, *op. cit.*, 1785.

¹³⁵ Goubelly (A.), *Connaissances nécessaires...*, *op. cit.*, 1785.

¹³⁶ Porter (Roy), Vigarello (Georges), « Corps, santé et maladies », dans *Histoire du corps*, t. I, « De la Renaissance aux Lumières », *op. cit.*, p. 368.

¹³⁷ Boissier de Sauvages (François), *Nosologia methodica sistens morborum classes, genera et species, juxta Sydenhami mentem et Botanicorum ordinem*, Amsterdam, Frères De Tourne, 1763, 5 vol. (paru en français en 1771).

¹³⁸ Risse (Guenter B.), « La synthèse entre l'anatomie et la clinique », dans Grmek (Mirko D.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. II, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, 1997, p. 183 ; Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 160.

Le problème, qui perdure longtemps, est que les médecins ont du mal à distinguer les troubles bénins se produisant dans une grossesse normale, des maladies réelles qui peuvent survenir, rendant la gestation effectivement pathologique. Ils reconnaissent cependant que des maladies aiguës ou chroniques peuvent toucher les femmes enceintes. Ces maladies, comme la syphilis ou la vérole, sont éventuellement évoquées à la fin du panorama, mais sans beaucoup de précisions, les médecins renvoyant souvent à des ouvrages plus généraux. Sans souscrire à l'aphorisme d'Hippocrate qui postule que « les femmes enceintes atteintes d'une maladie aiguë périssent indubitablement »¹³⁹, de nombreux médecins considèrent que les maladies aiguës sont plus souvent fâcheuses que favorables pendant la grossesse. Astruc pense qu'on peut souvent guérir des maladies vues comme mortelles. Il reconnaît cependant, comme Mauriceau avant lui, qu'« il faut pourtant convenir que toutes les maladies sont plus dangereuses dans la grossesse que dans tout autre temps » car elles provoquent presque toujours un avortement forcé – vu comme très périlleux – et parce que les médecins craignent d'employer des remèdes « efficaces » risquant de tuer l'enfant¹⁴⁰. Toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, la tendance qui se développe dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle est de croire que la grossesse est une protection et une panacée contre la plupart des maladies.

B. AU COURS DU XIX^{ÈME} SIÈCLE, ÉVOLUTION DE LA NOSOLOGIE ET DES SCHEMAS EXPLICATIFS DES MALADIES

Une approche plus rationnelle

Au XIX^{ème} siècle, les progrès de la méthode anatomo-clinique permettent l'évolution de la nosologie et de la description des « maladies » de la grossesse. Le vocabulaire pour les désigner change, la nomenclature se veut plus scientifique et précise. On parle désormais d'« anorexie », de « cardialgie », de « dysurie » ou de « diarrhée » et non de « flux de ventre » ou autres dénominations perçues désormais comme archaïques. Les rubriques sur la pathologie de la grossesse s'étoffent et comptent un nombre de pages de plus en plus conséquent. Dans le manuel d'obstétrique de Cazeaux, qui totalise plus de 1160 pages, une partie sur les sept au total est consacrée à la « pathologie de la grossesse ». Elle compte près de 172 pages, soit davantage que celle consacrée à la physiologie de la grossesse (165 pages)¹⁴¹. De manière plus révélatrice encore, l'article « Grossesse » d'Adolphe Pinard, dans le dictionnaire dirigé par Dechambre¹⁴², consacre 44 pages à la « grossesse utérine physiologique simple » (dont deux pages à l'hygiène de la grossesse), contre 84 aux « grossesses pathologiques » et aux « grossesses compliquées »¹⁴³. Cet état de fait témoigne de l'importance prise par la pathologie dans l'approche médicale de la grossesse, attitude qui contribue à faire perdurer l'idée qu'il s'agit d'un état dangereux et malade. Il révèle aussi les progrès de la science médicale, capable de diagnostiquer et d'analyser un nombre croissant de troubles.

Au début du XIX^{ème} siècle, le classement général des maux de la grossesse n'évolue guère par rapport au siècle précédent. Dans le dictionnaire édité par Panckoucke, Marc utilise un ordre de présentation qui tend à devenir classique au début du XIX^{ème} siècle et qu'il justifie :

Adoptant pour l'exposition l'ordre des fonctions, j'examinerai isolément et successivement les lésions qui peuvent avoir lieu pendant la grossesse, dans un même système d'organes. Je m'occuperai d'abord des lésions de l'appareil génital et digestif, puis des lésions des organes respiratoires et circulatoires, des lésions abdominales et urinaires, des maladies de l'appareil sensitif ; enfin je terminerai par quelques considérations sur le traitement de la syphilis chez les femmes enceintes¹⁴⁴.

¹³⁹ Cité par David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

¹⁴⁰ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, Chap. X, pp. 374 et sq.

¹⁴¹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874.

¹⁴² Pinard (Adolphe), article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886.

¹⁴³ *Id.*, « Grossesse utérine simple », pp. 15-59 ; « Grossesse pathologique », pp. 101-144 ; « Grossesse compliquée », pp. 151-185.

¹⁴⁴ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 440.

Sans rentrer dans les détails du classement de tous les ouvrages obstétricaux du XIX^{ème} siècle, notons que cette démarche organisée se prolonge et se complexifie au cours du siècle. La quatrième partie du traité d'accouchement de Cazeaux réédité en 1874 est consacrée aux pathologies de la grossesse¹⁴⁵. Il distingue dans le Chapitre II dix catégories de maux classés dans un ordre cohérent :

- Art. I, Lésions de la digestion
- Article II, Lésions de la respiration
- Article III, Lésions de la circulation
- Art. IV, Lésions des sécrétions et des encrétions
- Article V, Lésions de l'innervation
- Article VI, Maladies de la peau
- Article VII, Lésions des articulations du bassin
- Article VIII, Maladies de la vulve et du vagin
- Article IX, Douleurs abdominales et utérines
- Article X, Déplacements de l'utérus

Chaque article compte des paragraphes très détaillés et organisés qui montrent la précision des connaissances des médecins à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁴⁶.

Les maladies qui peuvent toucher la femme pendant sa grossesse

Au cours du XIX^{ème} siècle, les médecins examinent en effet avec plus d'attention les liens réciproques entre la grossesse et les maladies en général. Au début du siècle prévaut encore l'idée que la grossesse guérit les femmes de certaines affections :

En général, les femmes enceintes doivent peu craindre les maladies contagieuses ; il n'est pas rare de voir la grossesse suspendre les progrès de quelques maladies essentiellement mortelles, et arrêter, en quelque sorte, la vie de la femme pour la faire servir au développement du fœtus : aussi, une fois grosse, on peut raisonnablement espérer que la femme a neuf mois à vivre, tandis qu'une semblable assertion serait extrêmement hasardée pour tout autre individu¹⁴⁷.

La nature, dans sa grande prévoyance, veille donc à la conservation de la femme enceinte pour épargner le fœtus. Certains médecins s'intéressent particulièrement à cette capacité supposée de la grossesse, comme Hébert, qui y consacre sa thèse. Il considère que la grossesse

la met à l'abri de plusieurs contagions, qu'elle fait disparaître ou suspend, durant son cours, le délire, la phtisie pulmonaire, certaines hémorragies, les maladies de la peau ; qu'elle remédie à quelques hernies de l'utérus, qu'elle arrête le développement de certaines tumeurs, des polypes, qu'elle fait disparaître des fistules¹⁴⁸.

Mais le propos reste général et l'auteur ne se base sur aucune étude systématique ou sur des statistiques précises pour appuyer ses dires. L'utilisation des termes « certaines », « quelques », pour évoquer les maladies guéries par la grossesse montre l'aspect souvent peu scientifique de ces affirmations. Il se contente souvent d'accumuler les exemples anciens, mentionnés par les médecins des siècles passés, comme Mauriceau, Goubelly, Bordeu, Levret. Il cite ainsi un cas d'hémorragie observé par Chambon de Montaux :

[Une femme] de trente ans, d'un tempérament bilieux, mère de treize enfants, dont deux jumeaux, [était] sujette à des pertes habituelles depuis la première menstruation. Aucun moyen, ni extérieur, ni intérieur, n'avait pu parvenir à suspendre ou à modérer l'hémorragie, la grossesse seule en était capable : aussi était-elle extrêmement maigre, faible et décolorée. Elle s'apercevait dès le premier jour ou le second jour qu'elle était enceinte, par la suppression de son écoulement ordinaire, et dès lors elle commençait à reprendre insensiblement son embonpoint et ses couleurs ; elle sentait ses forces augmenter à mesure que son enfant croissait et, après avoir eu la plus heureuse grossesse, elle accouchait à terme. Huit jours après l'écoulement des lochies, les règles recommençaient à paraître et continuaient de couler

¹⁴⁵ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874.

¹⁴⁶ Voir dans les annexes la table des matières détaillée du manuel de Cazeaux, pp. 1074-1075.

¹⁴⁷ Marc, article « Grossesse », art. cit., dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 440-441.

¹⁴⁸ Hébert (François), *Considérations...*, op. cit., 1821.

jusqu'à une nouvelle grossesse, à laquelle elle se hâtait d'avoir recours, comme à son unique remède¹⁴⁹.

Discutant ensuite des conséquences sur la grossesse des maladies épidémiques et contagieuses, Hébert continue d'affirmer que la gestation confère l'immunité. Il cite à l'appui de sa thèse des observations anciennes, comme cet exemple, tiré de *l'Histoire du Bas-Empire*, de Charles Le Beau (1757-1811)¹⁵⁰ : « Dans une peste qui eut lieu à Constantinople, on rapporte qu'il y eût trois femmes enceintes dont les enfants moururent de la maladie de leurs mères, sans que celles-ci l'eussent contractée »¹⁵¹. Pour la variole, il s'appuie sur un cas observé par Mauriceau : « La mère s'est montrée plusieurs fois faire fonction d'un simple conducteur des virus contagieux, sans qu'ils se soient arrêtés sur elle »¹⁵². Paradoxalement, il ne considère plus que l'immunité liée à la grossesse s'explique par la protection du fœtus, puisque celui-ci peut être atteint par les maladies avec lesquelles sa mère est en contact sans en être atteinte.

Ce type d'opinion n'est pas rare dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle¹⁵³. La rubrique des pathologies extérieures à la grossesse qui peuvent toucher une femme enceinte s'allonge dans les traités d'obstétriques et les articles de dictionnaire¹⁵⁴. Plus de 80 thèses sont aussi consacrées à ce sujet, la plupart entre 1830 et les années 1880, beaucoup étant libellées en commençant par « De l'influence de la grossesse sur... »¹⁵⁵. Les médecins recensent les différentes maladies qui sont épargnées à la femme enceinte ou qui s'améliorent du fait de son état. Il est intéressant de constater que certaines maladies particulières focalisent l'attention des médecins, en lien avec les préoccupations de l'époque. Vers 1850-1860, la phtisie est une des pathologies les plus étudiées en rapport avec la grossesse ; dans les années 1860-1870 c'est la syphilis ; dans les années 1870-1890 ce sont plutôt les cancers et les maladies du cœur. Ce n'est pas un hasard si les médecins se focalisent sur certains maux extérieurs à la grossesse, comme les maladies vénériennes ; cela révèle les angoisses liées à l'hérédité et à la dégénérescence de la race. Bouchut les voit comme plus redoutables que les maux propres à la grossesse à cause de l'importance de l'hérédité. « Les maladies de la mère pendant la grossesse sont bien plus redoutables, car elles ont chacune leur influence sur le produit de la conception »¹⁵⁶.

¹⁴⁹ Chambon Montaux (Nicolas), *Les maladies de la grossesse, op. cit.*, 1785, p. 21 ; cité par Hébert (François), *Considérations..., op. cit.*

¹⁵⁰ Le Beau (Charles), *Histoire du bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand*, Paris, P. Saillant, 1757-1817, 27 vol. L'exemple tiré de cet ouvrage est encore repris dans la thèse de Joseph Fallen en 1889.

¹⁵¹ Hébert (François), *Considérations..., op. cit.*, 1821.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Pour Callé, « quoique la gestation entre dans le système de la femme en santé, que dans quelques cas même elle l'a protégée contre les atteintes meurtrières des épidémies ou les progrès d'une maladie qui l'eût immolée, on ne peut douter qu'elle ne la place dans une prédisposition marquée à une foule d'états pathologiques » ; Callé (J.), *De l'influence de la grossesse sur les fonctions de l'économie*, Paris, Thèse, n°374, Didot le Jeune éd., 1836, Introduction.

¹⁵⁴ Ce qui est nouveau, au cours du XIX^{ème} siècle, c'est la distinction plus nette qui s'opère entre les maux typiques de la femme enceinte et ceux qui peuvent survenir pendant la gestation mais qui ne lui sont pas spécifiques. Cazeaux consacre d'ailleurs le premier chapitre de sa partie sur les pathologies de la grossesse à ce point, ce qui montre un renversement de tendance par rapport à l'époque moderne. Il dresse un tableau très complet, distinguant :

- §1, Maladies épidémiques
- §2, Maladies endémiques
- §3, Fièvres éruptives
- §4, Maladies sporadiques diverses
- § 5, Affection chirurgicales
- § 6, De l'hypertrophie de la glande thyroïde
- §7, Ulcération du col utérin

Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique..., op. cit.*, 1874.

¹⁵⁵ Nous avons dénombré 84 thèses de médecine soutenues entre 1808 et 1900, sur les liens entre grossesse et diverses maladies.

¹⁵⁶ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance..., op. cit.*, 1862, p. 103.

« Contentons-nous de dire que parmi ces maladies, les unes déterminent l'avortement : tels sont le choléra, la variole confluente, la fièvre typhoïde grave, la syphilis, certaines fongosités non syphilitiques du col de la matrice accompagnées de pertes blanches abondantes, etc. ; les autres altèrent la santé du fœtus : ce sont la variole discrète, la syphilis, les scrofules et quelques maladies chroniques ; et enfin qu'un petit nombre, dans lequel il faut placer la pneumonie, ne paraissent avoir qu'une médiocre influence sur la santé des enfants ».

Au cours du XIX^{ème} siècle, les médecins se font plus rigoureux dans l'examen du lien entre grossesse et ces différentes maladies¹⁵⁷. La plupart d'entre eux ne concluent plus à l'immunité totale conférée par la gestation comme certains le postulaient auparavant. Ils distinguent plus nettement les cas, selon le type de maladie concerné.

Beaucoup considèrent ainsi que la grossesse aggrave le pronostic en cas de maladie aiguë, comme à l'époque moderne. Pour Adelon, « c'est un fait admis par tous les accoucheurs et que Mauriceau avait formulé très nettement dans ses aphorismes : « Les maladies des femmes sont bien plus dangereuses dans le temps de la grossesse »¹⁵⁸. Les maladies très graves, qu'elles soient « fébriles », « inflammatoires » ou liées à des lésions organiques importantes ne sont pas guéries par la grossesse pour David¹⁵⁹. Il souligne même que la variole, la scarlatine, la rougeole ou la pneumonie sont souvent plus meurtrières pendant la grossesse qu'en dehors. Il considère aussi que « la grossesse aggrave généralement presque toutes les maladies aiguës, surtout quand elles ont leur siège dans l'utérus », parce les humeurs et la suractivité fonctionnelle de l'organe accélèrent les troubles¹⁶⁰. Dans le dictionnaire dirigé par Fabre en 1850, l'aggravation des maladies aiguës pendant la grossesse est attribuée au fait que la « concentration des mouvements vitaux vers l'utérus nuit au travail nécessaire pour débarrasser l'organe malade »¹⁶¹. Cependant, à la fin du XIX^{ème} siècle, on trouve encore des médecins – comme Fallen – qui pensent que, dans la plupart des cas de maladies aiguës, la grossesse joue plutôt un rôle passif « et elle ne devient funeste que par les troubles apportés dans sa marche »¹⁶². Il ajoute, « sans croire cependant, comme quelques auteurs anciens, que la grossesse crée une vraie immunité vis-à-vis des maladies régnantes, nous constatons que les femmes enceintes n'en sont pas plus souvent atteintes que les autres ». S'il reconnaît que la grossesse ne préserve pas du choléra, il indique

contrairement à l'opinion d'Hippocrate et d'autres auteurs plus récents, la femme qui a conçu peut, dans le cours de sa grossesse, être frappée par une maladie aiguë et ne pas mourir de cette complication ; dans quelques cas rares, elle semblerait même jouir, nous venons de le voir, d'une certaine immunité, puisque la pleurésie, la scarlatine, la rougeole, la fièvre typhoïde... se rencontrent moins fréquemment chez elle que chez la femme dont l'utérus est en état de vacuité ou la frappent moins violemment¹⁶³.

Beaucoup d'auteurs au milieu du XIX^{ème} siècle pensent encore que « la gestation est capable de ralentir la marche d'une maladie chronique et d'en faire disparaître, même momentanément, les symptômes alarmants ; il est possible aussi qu'elle empêche parfois une nouvelle affection chronique de s'établir chez la femme enceinte »¹⁶⁴. Un certain nombre de grands auteurs comme Borden, Frank, Portal ou Adelon prétendent que la grossesse peut suspendre ou ralentir la marche de la phtisie pulmonaire, mais qu'aussitôt après la délivrance, la lésion prend un développement des plus rapides et amène la mort dans un temps assez court. D'autres pensent, au contraire, que la grossesse précipite plutôt la marche de la maladie, les effets positifs concernant un nombre limité de cas¹⁶⁵. La thèse de Gaulard consacré à ce sujet en 1880 conclut que l'influence de la grossesse est variable selon l'étape de la maladie. Il mentionne trente-deux observations : dans sept cas, il note une amélioration légère et

¹⁵⁷ Aujourd'hui, les médecins considèrent que la grossesse en elle-même ne provoque aucune immuno-dépression. Toutefois, le système immunitaire change pour s'adapter à la présence du fœtus (pour éviter son rejet) et la gestation modifie parfois le cours de certaines maladies. Ainsi un tiers des femmes asthmatiques ne le sont plus après une grossesse ; celle-ci entraîne aussi une diminution des crises de polyarthrite rhumatoïde et celles liées à la sclérose en plaque, mais les mécanismes d'action restent flous ; « Immunologie de la grossesse », *Presse médicale*, nov. 2008.

¹⁵⁸ Adelon (Louis), *Quelques observations...*, *op. cit.*, 1858, Introduction.

¹⁵⁹ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Fabre, 1850, pp. 500 et sq.

¹⁶² Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *op. cit.*, 1889.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ *Ibid.*

C'est l'opinion aussi de Dugès, d'après le dictionnaire Fabre. Ce dictionnaire pense ainsi que la grossesse est favorable à la phtisie ou au cancer du col de l'utérus.

¹⁶⁵ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

« M. Grisolle dit, au contraire, que loin d'avoir sur la phtisie le pouvoir suspensif qu'on lui attribue, la grossesse semble plutôt précipiter la marche de la lésion organique » ; cité par Adelon (Louis), *Quelques observations...*, *op. cit.*, 1858.

ponctuelle ; si l'aggravation de la tuberculose par la grossesse est de règle, il y a quelques exceptions¹⁶⁶. Quant à la syphilis, les médecins y voient une cause fréquente d'avortement et d'accouchement prématuré. David note cependant que, si la marche de la grossesse n'est parfois pas sensiblement troublée, la santé du fœtus est souvent altérée¹⁶⁷.

L'opportunité d'une grossesse pour guérir l'aliénation mentale et l'hystérie est un sujet souvent évoqué par les médecins. Pendant un temps, on a prescrit une grossesse pour remédier à l'aliénation. Esquirol a vu des folies réglées par la grossesse, les premières règles, la lactation¹⁶⁸. Cependant, Dubois et Désormeaux se montrent plus réservés : « La manie et surtout la démence éprouvent souvent une influence considérable de la grossesse, mais on ne peut guère espérer une amélioration durable ou une guérison complète que lorsqu'elles tiennent à une lésion de la menstruation ou à certaines maladies de l'utérus »¹⁶⁹. Fallen, tout en reprenant les auteurs ayant travaillé sur la question de la folie puerpérale comme Marcé¹⁷⁰, reconnaît que la guérison d'une affection mentale préexistante grâce à la grossesse est exceptionnelle et qu'en général l'effet est plutôt négatif. Il croit cependant remarquer qu'en cas de nymphomanie ou dipsomanie¹⁷¹, « la grossesse est capable de modifier de façon la plus heureuse le désordre des facultés mentales »¹⁷². De manière générale, il pense que beaucoup de névroses sont guéries par la grossesse en vertu de l'« action puissante du sentiment maternel qu'elle développe »¹⁷³. Fallen considère que « l'utérus gravide fait cesser assez souvent les paroxysmes hystériques et débarrasse quelques fois la femme pour toujours de son affection nerveuse »¹⁷⁴. Il assure qu'un dixième des femmes hystériques enceintes voient une amélioration évidente de leur santé grâce à la grossesse. En effet, jugeant l'hystérie liée à une altération de l'ovaire et de l'utérus – causée par la continence –, la grossesse est un remède tout trouvé. Cependant, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la plupart des médecins se montrent plutôt prudents concernant la possibilité de traiter l'hystérie par le mariage et la grossesse. David considère qu'en faire « un précepte thérapeutique est une exagération déplorable »¹⁷⁵. Pinard, Tarnier et Budin ne reconnaissent que ponctuellement une influence heureuse ; ils y voient plus souvent à un facteur aggravant¹⁷⁶.

Après avoir longtemps pensé que la grossesse était favorable aux cancers de la femme (notamment du sein et de l'utérus), les médecins de la fin du XIX^{ème} siècle ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il y a plus de cancers chez les femmes ayant eu des enfants¹⁷⁷. A cette époque, les médecins limitent en général l'heureuse influence de la grossesse à un nombre limité d'affections de la sphère génitale. En « régularis[ant] les fonctions utérines »¹⁷⁸, la gestation a des effets positifs sur la leucorrhée, la dysménorrhée ou l'aménorrhée, mais aussi sur les congestions utérines, ou les positions vicieuses de l'organe¹⁷⁹. Cazeaux pense aussi que la grossesse est favorable dans certains affections comme la chlorose, et qu'elle peut « sous l'influence des modifications qu'elle imprime à tout l'organisme, (...) effectuer la résolution des engorgements glandulaires, les maladies des os se modifier, les ulcères se déterger, se couvrir de bourgeons charnus, vermeils, consistants, et la cicatrisation s'accomplir »¹⁸⁰.

¹⁶⁶ Cité par (Joseph), *Influence heureuse...*, *op. cit.*, 1889

¹⁶⁷ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

¹⁶⁸ Esquirol (E.), *Des maladies mentales...*, *op. cit.*, 1838.

¹⁶⁹ Cité par Adelon (Louis), *Quelques observations...*, *op. cit.*, 1858.

¹⁷⁰ Marcé (L.), *Traité de la folie des femmes enceintes...*, *op. cit.* ; voir chap. III.

¹⁷¹ Besoin maladif de boire des boissons toxiques lors de crises intermittentes.

¹⁷² Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *art. cit.*, 1889.

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

¹⁷⁶ Cité par Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *art. cit.*, 1889.

¹⁷⁷ Pour sa part, Fallen considère que le cancer de l'utérus et de l'ovaire touche davantage les célibataires ; Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *art. cit.*, 1889.

¹⁷⁸ David (Théophile), *De la grossesse...*, *op. cit.* 1848.

¹⁷⁹ Fallen (Joseph), *Influence heureuse...*, *art. cit.*, 1889 ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874.

¹⁸⁰ *Ibid.*

Les facteurs explicatifs des maux de la grossesse évoluent au XIX^{ème} siècle

La théorie des humeurs commence à tomber en désuétude à cette époque et certains schémas explicatifs anciens, comme la pléthore, sont contestés. Dès les années 1790, Sacombe déclare que « la pléthore n'est pas comme on le croit, la compagne fidèle de la grossesse »¹⁸¹. Si elle existe dès les premiers temps de la grossesse, elle « doit être dans plusieurs tempéraments de courte durée »¹⁸². Il pense qu'« on prend le plus souvent pour signes de la pléthore les effets naturels de la raréfaction du sang qui, dans un être faible, sensible, irritable, s'enflamme »¹⁸³, ce qui provoque les maux de tête, les pesanteurs et éblouissements, traditionnellement associés à cet état.

On remarque cependant une permanence de la conception utéro-centrique des maux de la grossesse. Marc indique que « les accidents qui peuvent compliquer la grossesse ont principalement leur siège dans les organes qui entretiennent des relations directes avec l'utérus, ou résultent de l'action que cet organe exerce sur les viscères voisins, par suite de l'augmentation excessive de son volume »¹⁸⁴. Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle – en l'absence de connaissances sur les hormones –, la plupart des médecins ne parviennent toujours pas à expliquer certains maux de la grossesse et avancent encore l'idée que certains organes réagissent par sympathie avec l'utérus. Pour Cazeaux, l'utérus est « un véritable centre de fluxion vers lequel viennent converger tous les troubles de l'organisme »¹⁸⁵, ce qui explique l'anorexie, les vomissements... Il ajoute :

Ceux qui ont étudié les affections si diverses de la matrice savent combien les maladies de cet organe réveillent de nombreuses sympathies. L'établissement des actes physiologiques qui lui sont dévolus, leur accomplissement périodique, exercent aussi sur les fonctions du tube digestif et sur celles du système nerveux une influence depuis longtemps appréciée de tous les praticiens (...). Il semble que l'organe ne peut entrer en action sans troubler profondément l'organisme (...). Si les maladies de l'organe, si la simple congestion menstruelle peuvent susciter tant de troubles, il est facile de prévoir que la grossesse, qui modifie à la fois la forme, le volume, la structure même de l'utérus, ne pourra parcourir ses diverses périodes sans influencer profondément toutes ses fonctions¹⁸⁶.

L'analyse ne diffère guère de celle des médecins de l'époque moderne. Les schémas explicatifs anciens accordant une place prépondérante à la matrice sont donc loin d'avoir disparus.

Toutefois, ces représentations traditionnelles sont concurrencées par de nouveaux mécanismes généraux expliquant les maux de la grossesse, en rapport avec les préoccupations médicales du moment. Les nouvelles méthodes d'investigation du corps et de ses liquides, comme les analyses de sang ou d'urine, ont en effet permis de faire des découvertes qui renouvelent les interprétations des pathologies de la grossesse. Les travaux de Gabriel Andral (1797-1876)¹⁸⁷, Pierre Rayer (1793-1867) et Jules Gavarret (1809-1890) bousculent notamment les représentations que l'on se faisait du sang. Comme on peut désormais compter les globules, doser la fibrine et mesurer la tension, on réalise qu'au lieu d'avoir de la matière sanguine en excès, les femmes enceintes ont plutôt un sang moins riche. Mais les explications traditionnelles ont parfois du mal à s'effacer. Bouchut reprend ainsi l'idée ancienne de pléthore, tout en essayant d'intégrer les connaissances nouvelles sur la composition du sang ; cela l'amène à distinguer la « vraie » et la « fausse » pléthore :

L'état de grossesse modifie rapidement et profondément le sang. Il en résulte rapidement un état particulier que révèlent la céphalalgie, la lourdeur de tête, les bouffées de chaleur, les étourdissements, les congestions locales, quelques hémorragies, etc. C'est à l'ensemble de ces malaises qu'on donne le nom de pléthore, et il résulte, soit de l'augmentation de la masse du sang, avec accroissement du chiffre de ses globules rouges, ce qui est rare, soit, au contraire, de l'augmentation de l'eau du sang, avec diminution de ce même chiffre des globules. Quand il y a augmentation de la masse du sang avec augmentation des globules, il y a *pléthore vraie*, et la pléthore est dite *fausse pléthore* ou *pléthore séreuse* quand l'augmentation de la masse du

¹⁸¹ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, observation n°2.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 441.

¹⁸⁵ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 460 et sq.

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ Andral (Gabriel), *Essai d'hématologie pathologique*, Paris, 1843.

sang coïncide avec la diminution des globules sanguins. Les analyses de MM. Andral et Gavarret, Becquerel et Rodier, enfin celles de M. Regnault ont mis le fait hors de doute. Ainsi, sur 34 saignées faites en différentes époques de la grossesse, MM Andral et Gavarret n'ont vu qu'une fois le chiffre des globules s'élever à 145 millièmes, et une fois à 128 millièmes, qui est la moyenne de l'état physiologique. Dans les 32 autres cas, les chiffres des globules variaient de 125 à 95 millièmes, proportion bien inférieure à ce qu'elle devrait être¹⁸⁸.

Il essaie de montrer ensuite comment distinguer ces deux sortes de pléthore et quel traitement apporter à chacune. Ces nouvelles découvertes amènent certains médecins à changer de marotte. Après avoir été obsédés par la pléthore pendant tout le XVIII^{ème} siècle et une bonne partie du XIX^{ème} siècles, ils se persuadent dans la deuxième moitié du siècle que la grossesse est un état chlorotique. La chlorose, ou « maladie des pâles couleurs », est en effet une maladie à la mode qui touche principalement les jeunes filles. Mais certains praticiens, comme Cazeaux, en font un facteur pathologique essentiel pendant la grossesse : « La chlorose (...), presque toujours, a la plus grande part dans l'étiologie des troubles fonctionnels des derniers mois »¹⁸⁹ de la grossesse. Pour lui, l'influence sympathique de l'utérus sur les fonctions digestives au début de la grossesse provoque des troubles qui altèrent la nutrition et provoquent une diminution des globules du sang :

Or, chez la femme enceinte comme chez la jeune fille chlorotique, cet appauvrissement du sang détermine bientôt de nouveaux symptômes morbides, et ainsi s'expliquent, à une partie avancée de la grossesse, la réapparition des troubles digestifs, les vertiges, les céphalées, la congestion vers la face, les battements de cœur, la gêne de la respiration que l'on observe si souvent. On voit donc que, purement sympathiques dans le début, les troubles fonctionnels de la grossesse sont plus tard liés intimement avec la chlorose, qu'ils ont eux-mêmes contribué à produire¹⁹⁰.

Plus loin, il revient sur la question de l'altération du sang pendant la grossesse et la fameuse « pléthore », dont il minimise l'importance chez les femmes enceintes. Il pense que ses symptômes peuvent en fait correspondre à un appauvrissement du sang ou hydroémie, à savoir un état proche de la chlorose. Il indique que ses doutes sur la pléthore « augmentèrent surtout après avoir lu les belles recherches hématologiques de M. Andral » qui l'amènent à remettre en cause le savoir passé¹⁹¹. Les travaux de Cazeaux sur la chloro-anémie ne font cependant pas l'unanimité à la fin du XIX^{ème} siècle. Bouchacourt indique que des travaux plus récents¹⁹² que ceux d'Andral montrent que « cet appauvrissement du sang chez la femme enceinte était loin d'être la règle (...) l'état chloro-anémique du sang n'est donc nullement caractéristique de la grossesse »¹⁹³. Toutefois, il n'émet pas d'avis définitif sur la question car des recherches contradictoires de Mayer (1887) montrent une baisse du nombre de globules rouges dans le sang de la femme enceinte. Il conclut prudemment : « En tout cas, l'idée de la chloro-anémie pendant la grossesse paraît être plus rationnelle que la conception ancienne de pléthore »¹⁹⁴.

De manière plus pertinente qu'auparavant, les médecins de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle commencent à relier certains symptômes entre eux, et à mieux distinguer ce qu'on appelle

¹⁸⁸ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862, pp. 93 et sq

¹⁸⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 480-487.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ « Comment concilier cette dénomination de pléthore appliquée à l'ensemble des phénomènes qu'offrent la plupart des femmes enceintes, et les preuves d'anémie fournies par l'analyse du sang ? N'est-il pas probable qu'on s'est trompé jusqu'à présent en attribuant à la pléthore ce qui n'est dû qu'à l'appauvrissement du sang ? Si nous rapprochons de ces résultats le souffle des carotides, les caprices d'estomac, les troubles digestifs, les phénomènes nerveux si variés qui surviennent pendant la gestation, et qui ressemblent parfaitement à ceux qui s'observent si souvent chez les chlorotiques, n'est-on pas malgré soi, porté à conclure que la chlorose qui les produit dans ce dernier cas en est aussi la cause dans le premier (...). Aussi et-ce avec une entière confiance que nous proclamons hautement aujourd'hui (...) : l'hydroémie est, chez les femmes enceintes, la cause la plus fréquenté des troubles fonctionnels attribués jusqu'à présent à la pléthore » ; *ibid.*

¹⁹² Travaux de Spiegelberg, Ingerslev, Reinl, Schröder, Fehling, cités par Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ *Ibid.*

l'éclampsie¹⁹⁵, qui apparaît comme une des pathologies les plus graves de la grossesse. Déjà grossièrement décrite par Boissier de Sauvages, sous le nom d'*eclampsia parturientium*, elle est longtemps vue comme une maladie convulsive parmi d'autres, voisine de l'épilepsie. Adelon souligne qu'elle

a lieu surtout vers la fin de la grossesse, pendant le travail de l'accouchement et après la délivrance. Elle a souvent pour symptômes précurseurs, de la céphalalgie, des vertiges, des hallucinations, quelque chose de hagard dans le regard, l'éclat vif des yeux, la coloration et une légère tuméfaction de la face, l'injection de la conjonctive, de légers mouvements convulsifs dans les muscles du visage ; souvent elle survient inopinément, et débute brusquement par la perte de connaissance et des convulsions violentes du tronc et des membres. Pendant l'accès, tous les muscles pleins sont agités de mouvements convulsifs (...) la face est ordinairement livide et gonflée, quelque fois pâle, la respiration est souvent stertoreuse, la bouche laisse échapper une salive écumeuse, la chaleur de la tête est augmentée, les carotides et les temporales battent avec force, les membres inférieurs sont pâles, froids, et comme insensibles à l'action des stimulants¹⁹⁶.

La description de l'éclampsie est assez juste. L'auteur est également conscient de la gravité de ce trouble : « Souvent l'éclampsie laisse des suites fâcheuses » et « la mort [est] un effet trop fréquent de cette maladie »¹⁹⁷. Mais l'explication reste très incertaine. Pour Adelon, la grossesse et l'accouchement, augmentant la « susceptibilité nerveuse »¹⁹⁸ et « portant le sang avec force vers le cerveau », prédisposent à cette affection, notamment chez les femmes pléthoriques. La prévention et le traitement de cette pathologie restent dérisoires. A la fin du XIX^{ème} siècle, cette maladie est davantage encore prise au sérieux. Pour Cazeaux, « par sa gravité et la nature des convulsions qu'elle engendre, l'éclampsie se place en tête des maladies des femmes »¹⁹⁹ pendant la grossesse et l'accouchement. Si les facteurs explicatifs de l'éclampsie restent obscurs²⁰⁰ – c'est encore largement le cas aujourd'hui –, des progrès sont réalisés dans le diagnostic : « La présence de l'albumine dans l'urine est assez constante pour constituer un important élément du diagnostic. Cette albuminurie, jointe à un œdème étendu (...), et jointe aux symptômes précurseurs cités plus haut, chez une femme enceinte, doit faire craindre l'explosion de l'éclampsie »²⁰¹. La maladie se distingue désormais nettement des autres convulsions ou « de l'hystérie, de l'épilepsie, du tétanos, de l'apoplexie »²⁰² et certains traitements préventifs sont mis en place²⁰³.

Face à la complexification de l'étude des pathologies de la grossesse dans les ouvrages médicaux, quels maux sont mis en évidence par les femmes et qu'en est-il de leur vécu réel de la « maladie » pendant la grossesse ?

¹⁹⁵ Aujourd'hui la toxémie gravidique et la pré-éclampsie sont considérées comme une complication rénale d'origine inconnue, caractérisée par l'association d'une hypertension artérielle, d'une protéinurie, d'une prise de poids avec œdèmes. L'éclampsie est la crise convulsive se manifestant par une phase tonique puis clonique, suivie de coma post-critique ; Goerke (Kay), *Atlas de poche d'obstétrique, op. cit.*

¹⁹⁶ Article « Eclampsie », *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, dir. par Adelon, t.7, 1833, pp. 288-295 ; *loc. cit.*, pp. 291-292.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 288.

¹⁹⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 509.

²⁰⁰ Pour Cazeaux, l'irritation des centres nerveux est encore une des causes déterminantes ; *ibid.*, p. 821.

Pour Littré, « l'éclampsie est considérée actuellement comme l'expression symptomatique d'une insuffisance des organes chargés de transformer et d'éliminer les poisons, en particulier du foie et du rein, sous l'influence des produits toxiques sécrétés par le fœtus ; cette intoxication de la mère par le fœtus augmente à mesure qu'on se rapproche du terme de la grossesse », article « Eclampsie », Littré (Emile), Gilbert (A.), *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie...*, Paris, J.-B. Baillière, 21^{ème} éd., 1908, p. 529.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 528 ; on ne trouve pas, par contre, d'indication d'hypertension.

²⁰² *Ibid.*, p. 529. Cazeaux souligne toutefois la tendance qui s'observe encore dans de trop nombreux ouvrages qui est de confondre éclampsie avec d'autres convulsions puerpérales ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 813.

²⁰³ Le repos, le régime lacté notamment et les saignées sont prescrits pour faire baisser l'hypertension ; *ibid.*, pp. 813-852.

C. LE VECU DES FEMMES SUR LES MALADIES DE LA GROSSESSE

Une focalisation sur certains maux particuliers de la grossesse

Dans les écrits privés, les femmes ne précisent pas toujours de quoi elles souffrent pendant leur grossesse. Elles emploient souvent des termes généraux pour qualifier leur état de santé, on l'a vu. La multitude de troubles associés par le corps médical à la gestation ne se retrouve guère dans les lettres ou les journaux. Seuls certains maux focalisent l'attention et sont couramment mentionnés. Cette distorsion tient au fait que les traités médicaux insistent évidemment sur les pathologies et cherchent à en dresser un inventaire détaillé, avec un intérêt marqué pour les cas exceptionnels et extrêmes, alors que les écrits privés se contentent d'évoquer des symptômes souvent beaucoup plus banals. On remarque toutefois, comme chez les praticiens de l'époque moderne, une inquiétude récurrente de la fausse couche²⁰⁴.

Les nausées, les troubles alimentaires et de la digestion, fréquents au premier trimestre de la grossesse, sont les maux les plus souvent évoqués par les femmes et leur entourage. Les « maux de cœur », les dégoûts et les vomissements sont jugés « communs à toutes les grossesses »²⁰⁵ et reviennent fréquemment dans les écrits privés²⁰⁶. Ainsi Mme Roland reconnaît : « J'ai souvent le cœur faible en me levant », « Je t'écris le soir, parce qu'il m'arrive souvent de vomir en m'éveillant et que cela ne me dispose pas heureusement à rien faire de bien »²⁰⁷. Mme de Lamartine connaît également ce genre de désagrément au début de ses grossesses : « J'ai été fort incommodée ces deux jours de malaises et de maux de cœur. Il faut prendre cela en patience »²⁰⁸. La gêne qu'elle en éprouve s'inscrit dans une lecture religieuse de la souffrance : « Avant-hier je dînai chez Mme d'Igé. Il y avait quelques jours que j'avais un peu de malaise, et après dîner je me trouvai fort mal, je vomis beaucoup, ce qui m'humilia. J'ai offert à Dieu cette mortification en pénitence de mes vanités et intempérances »²⁰⁹. Comme il s'agit d'un symptôme de grossesse, d'un trouble souvent banal et sans guère de conséquence, et qu'il n'y a pas vraiment de remède efficace, on conseille souvent aux futures mères de prendre leur mal en patience et de considérer ce désagrément comme un gage de réussite de la grossesse. Le beau-père d'Athénaïs d'Arincourt indique ainsi : « Les maux de cœur qui vous tourmentent dans le moment vont avoir je n'en doute pas un heureux résultat »²¹⁰. La mère d'Athénaïs essaye également de la rassurer :

Quant à toi ma chère Athénaïs, ne t'effraie pas trop de ce que tu éprouves. Il y a des grossesses affreuses mais qui n'influent nullement ni sur la mère, ni sur l'enfant. Il faut seulement beaucoup d'énergie, beaucoup de patience et beaucoup de précautions. Madame [Roza] qui sort à l'instant de ma chambre où elle est venue me faire une petite visite me disait qu'elle avait été pour ses trois enfants absolument comme toi. Vomir et dormir, voilà tout ce qu'elle pouvait faire²¹¹.

²⁰⁴ Ce point sera évoqué plus particulièrement dans le chapitre V.

²⁰⁵ « J'espère avant la huitaine être entièrement rétablie à cela près des vomissements etc., qui sont communs à toutes les grossesses » ; Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à caroline Cazamajou, 7 janvier 1823. Ce symptôme revient aussi très souvent chez les patientes suivies par le Dr Mattéi, Fonds Mattéi, fds cit.

²⁰⁶ Outre les exemples cités ci-après, on peut mentionner aussi :

- Mme de Maraise : « Sa femme malheureusement devient traînante. Elle est extrêmement fatiguée de maux de cœur, que je crois causée par un commencement de grossesse » ; *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle. La correspondance de Madame de Maraise, collaboratrice d'Oberkampf*, prés. par Serge Chassagne, Paris, Privat, coll. « résurgences », 1981, lettre à Oberkampf n°12, 2 janvier 1774.

- Mme de Bombelles : « J'ai été bien souffrante toute la matinée et (...) j'ai bien vomi » ; Bombelles (Marquis et marquise de) ; « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 13 novembre 1779.

- Marie-Antoinette : « Les vomissements de la reine [MC de Naples] me font peine, j'espère qu'en avançant dans sa grossesse, ils cesseront » ; Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse 14 juin 1773.

²⁰⁷ Roland (Mme), *Correspondance...*, *op. cit.*, 17 février 1781.

²⁰⁸ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, 15 novembre 1801.

²⁰⁹ *Ibid.*, 26 février 1802.

²¹⁰ Lettre du Comte de Sassenay à sa belle-fille, 18 avril 1829, Fonds Sassenay, 337 AP/17, Arch. Nation ales

²¹¹ Lettre de Mme d'Arincourt à Athénaïs, comtesse de Sassenay, 4 juillet 1829, 337 AP/18, fds cit.

Plus tard dans la grossesse, les femmes sont souvent affligées de problèmes digestifs divers. Mme du Châtelet indique : « Je mange très peu et je digère encore moins. Je ne sais combien j'y résisterai »²¹². George Sand fait de ces troubles une caractéristique de la fin de la grossesse : « Ma santé est assez bonne quoique depuis quelques semaines je souffre beaucoup de l'estomac, ce qui est la maladie de la saison »²¹³. Même chose pour la fille de la comtesse de Ségur, qui « souffre depuis deux jours de l'estomac. Hier surtout, elle a passé la soirée sans pouvoir parler »²¹⁴. Marie-Thérèse Ollivier connaît des troubles similaires pendant sa deuxième grossesse, ce dont son mari s'inquiète à plusieurs reprises : « Avec quelle impatience j'attends de tes nouvelles et l'espérance que tu ne souffres pas, que tu n'as pas de contrariété, que tu es raisonnable et que ton estomac va mieux »²¹⁵ ; « J'espère (...) que ton estomac se remet »²¹⁶.

Ces maux sont si fréquents qu'ils font partie des clichés concernant la grossesse : la littérature les évoque couramment quand elle met en scène une femme enceinte. Louise Chanteau, dans *La Joie de vivre* de Zola, connaît aussi une « grossesse très pénible [qui] l'avait accoutumée à de continuelles nausées, à des maux d'entrailles, dont la violence parfois la tenait pliée en deux, pendant des journées entières. Ce matin-là, les nausées avaient disparu, mais elle était comme bouclée d'une ceinture qui lui aurait meurtri le ventre »²¹⁷. L'iconographie témoigne plus rarement des misères de la femme enceinte. La reproduction ci-dessous montre toutefois l'une d'elle en proie à une nausée typique de son état. Les yeux mi-clos, le cœur au bord des lèvres, elle s'abandonne sur l'épaule compatissante de son compagnon qui lui fait obligeamment respirer des sels ou du vinaigre pour faire passer son malaise.



« La nausée », Louis-Léopold Boilly, vers 1825.

Les insomnies, le manque de sommeil et la fatigue sont le deuxième ensemble de troubles évoqué par les femmes enceintes. Si ce sujet n'intéresse guère les médecins car il ne s'agit pas vraiment d'une « maladie », les femmes y voient souvent un phénomène indissociable de la grossesse. Le début de la gestation semble en effet prédisposer à ce type de problème. Alix de Lamartine indique ainsi : « J'ai mal dormi ces trois nuits »²¹⁸. Elle associe d'ailleurs grossesse et fatigue, indiquant à propos de ses filles : « Cette pauvre Cécile est aussi bien fatiguée de sa grossesse, et bien changée ;

²¹² Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à Saint Lambert, 21 avril 1849.

²¹³ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Mme Maurice Dupin, 2 août 1828.

²¹⁴ Ségur (Comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la Olga de Pitray, 30 octobre 1856.

²¹⁵ Lettre d'Emile Ollivier à Marie-Thérèse, 19 mai 1882, Fonds Ollivier, 542 AP/9, Archives Nationales.

²¹⁶ *Ibid.*, Août 1882.

²¹⁷ Zola (Emile), *La Joie de vivre*, *op. cit.*, p. 333.

²¹⁸ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, 12 décembre 1801.

cela m'inquiète »²¹⁹ ; ou encore : « Cette pauvre Eugénie est bien fatiguée d'un commencement de grossesse »²²⁰. Mme de Montesquiou mère évoque aussi la « fatigue naturelle » d'une grossesse à propos de sa belle-fille²²¹. La fin de la gestation est également propice à l'insomnie. Peu avant d'accoucher, la fille de la comtesse de Ségur « va très bien, sauf le manque de sommeil, mais elle a bonne mine »²²² ; ou encore : « Nathalie ne dort toujours pas »²²³. Zélie Martin, reconnaît aussi : « J'ai bon appétit ; seulement, je ne dors pas bien, c'est la nuit que je souffre le plus. J'ai le sang porté à la tête et j'ai, dit-on, une mine à faire peur »²²⁴. La fatigue semble accentuée en cas de chaleur, dont les femmes enceintes se plaignent souvent dans les écrits privés²²⁵. Les températures élevées semblent en effet difficiles à supporter pour les femmes assez avancées dans leur grossesse. Mme Campan indique ainsi à propos de la première grossesse de Marie-Antoinette : « L'été de 1778 fut extrêmement chaud (...). La reine, incommodée par sa grossesse, passait les jours entiers dans ses appartements exactement fermés et ne pouvait s'endormir qu'après avoir respiré l'air frais de la nuit, en se promenant, avec les princesses et ses frères, sur la terrasse, au-dessous de son appartement »²²⁶. Mirabeau s'inquiète aussi pour Sophie : « Il faisait très chaud : j'ai peur que tu n'en aies été incommodée ; car tu m'y as paru très sensible ; et le poids qui te le rend plus difficile à supporter augmente tous les jours »²²⁷. Au XIX^{ème} siècle, Marie-Thérèse Ollivier indique lors de sa troisième grossesse : « Si la chaleur ne me privait un peu de sommeil, je n'aurais rien à souhaiter mais j'arrange cela en dormant un peu dans la journée »²²⁸.

Le troisième ensemble de maux dont se plaignent les femmes enceintes concerne les douleurs diffuses ou aiguës dans le dos et dans le ventre, fréquentes dans le dernier trimestre de la grossesse. Ils passent aussi pour annonceurs de l'imminence de l'accouchement. Mme de Châtelet reconnaît : « J'ai si mal aux reins, je suis si triste ce soir que je ne serais point étonnée d'accoucher cette nuit »²²⁹. Ils sont évoqués aussi par Alix de Lamartine²³⁰, la comtesse de Ségur²³¹, Marie-Thérèse Ollivier²³² ou Emilie de Montbourg²³³.

Enfin, les maux de tête²³⁴, les étouffements²³⁵, les vertiges et les évanouissements sont également le lot commun de bien des femmes enceintes. Georges Sand indique ainsi : « J'ai seulement été travaillée par le sang, qui m'a occasionné des migraines, des étourdissements et une grande faiblesse »²³⁶. Elle explique d'ailleurs ce trouble de la même manière que les médecins, en incriminant le sang dont la circulation est perturbée pendant la grossesse.

Les écrits intimes restent par contre assez discrets sur des maux plus difficilement avouables car touchant à des zones ou à des fonctions jugées honteuses. Les envies d'uriner sont mentionnées à

²¹⁹ *Ibid.*, 26 septembre 1818.

²²⁰ *Ibid.*, 20 novembre 1818.

²²¹ Lettre de Mme Montesquiou mère à une amie, 6 août d'une année non précisée, Fonds Montesquiou-Fézensac, 349 AP/28, Archives Nationales.

²²² Ségur (Comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray (sa fille Olga), 28 octobre 1856.

²²³ *Ibid.*, 30 octobre 1856.

²²⁴ Martin (Zélie), *Correspondance familiale, op. cit.*, Lettre à son frère, 1^{er} novembre 1868.

²²⁵ Mme de Lamartine reconnaît également : « J'eus un peu chaud ce jour-là » ; « Hier il faisait une chaleur excessive, je n'en pouvais plus » ; Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, 24 juin 1802.

²²⁶ Campan (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 163

²²⁷ Mirabeau, *Lettres...*, *op. cit.*, lettre n°1, s.d. (juillet ou août 1777).

²²⁸ Lettre de Marie-Thérèse Ollivier à Emile Ollivier, 17 juin 1886, fds cit.

²²⁹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à Saint Lambert, fin août 1849.

²³⁰ « Ce matin toujours des douleurs lentes » ; Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, 7 juillet 1802.

²³¹ « Raymond et Nadine sont arrivés hier. Nadine est grosse de sept mois ; elle a beaucoup de douleurs aux reins mais elle a bien supporté le voyage » ; Ségur (Comtesse), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Catherine Rostopchine, 10 avril 1826.

²³² « Tu ne me dis rien de ta santé. Les vilaines douleurs de dos te laisseraient-elles du répit ? » ; Lettre d'Emile à Marie-Thérèse Ollivier, 26 mai 1882, fds cit.

²³³ « A part cela l'état général serait meilleur, c'est-à-dire que la tête et les reins ne souffrent plus » ; lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilly, 10 septembre 1892.

²³⁴ « J'ai un mal de tête constant » ; Martin (Zélie), *Correspondance familiale... ,op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 27 mars 1870.

²³⁵ « Je continue toujours à me porter à merveille, à quelques étouffements près qui sont inévitables » ; Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 16 mai 1778.

²³⁶ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Caroline Cazamajou, 7 janvier 1823.

mots couverts²³⁷ ; les désordres intestinaux sont rarement évoqués. Mirabeau évoque toutefois la « fluxion » dont souffre Sophie et qu'il juge dangereuse : « J'aurais été cruellement inquiet de ta fluxion, si je l'avais sue à temps, ma toute belle amie ; car, outre que cela est bien douloureux, cela pouvait avoir de fâcheuses suites pour le petit enfant que tu portes dans ton sein. Aie bien soin de ta santé, chère amour, pour lui, mais surtout pour toi et moi »²³⁸. Jules Michelet se distingue en accordant une attention particulière aux fonctions intestinales de sa chère Athénaïs. Son journal mentionne à plusieurs reprises les « fluxions » ou « dérangements » dont elle est affectée²³⁹. La correspondance d'Emilie de Montbourg à son frère Charles de Cerilley est la seule de notre corpus à évoquer explicitement et sans pudeur certains maux intimes de Marthe de Montbourg – nous y reviendrons²⁴⁰. D'autres troubles ordinaires de la grossesse sont mentionnés de manière beaucoup plus ponctuelle dans les écrits privés. On trouve des allusions à des maux de dent, des varices, des crampes diverses, des seins douloureux...

Très souvent, les maux ne sont cependant pas isolés. Ils sont multiples et se combinent les uns avec les autres pour former un tableau propre à chaque femme. La succession et l'enchaînement de troubles divers peut donner l'impression à la femme enceinte d'être malade toute sa grossesse. Ainsi, George Sand avoue : « Je suis moi-même continuellement malade, ne pouvant dormir, souffrant beaucoup de l'estomac et d'un battement de cœur si précipité qu'il me semble avoir de l'eau en ébullition sous mes vêtements »²⁴¹. Certaines grossesses sont un véritable calvaire, si l'on en croit le récit de certains praticiens, très enclins à relater les cas exceptionnels. Ainsi le chirurgien Eustache raconte qu'une de ses patientes de 23 ans²⁴², à la constitution forte et vigoureuse, voit en 1775

la douce espérance de devenir mère (...) bientôt troublée par des symptômes qui annonçaient une grossesse pénible et orageuse ; elle le fut en effet et tous les accidents qui donnent plus d'alarmes semblèrent se réunir pour la tourmenter : goûts bizarres et déréglés (...), crampes douloureuses, vomissements, douleurs de reins vives et aiguës, maux de tête accablants (...) et tous les accidents qui en sont la suite semblèrent aggraver tour à tour les incommodités pénibles de cet état²⁴³.

En proie à des vomissements continuels, elle arrive au terme de sa grossesse, au moment de Pâques, avec des « symptômes encore plus graves et extraordinaires ». Elle cumule alors maux de tête, frissons et douleurs diverses. Malgré sa souffrance, « elle sortit le lendemain pour entendre la Passion, mais elle fut bientôt rappelée par le retour des douleurs qu'elle avait éprouvé la veille ». Du Vendredi Saint jusqu'au mardi de Pâques, la malheureuse vit dans des souffrances perpétuelles et finit par tomber dans des convulsions. Le parallèle avec la Passion du Christ est éloquent ; la grossesse peut s'apparenter à un réel chemin de croix, auquel les femmes essayent de donner un sens en l'assimilant au sacrifice du Christ. Il montre aussi qu'elles attendent un secours de la religion quand la médecine s'avère impuissante. La patiente d'Eustache survit, mais sans accoucher. Elle finit par ne plus sentir l'enfant bouger ; les douleurs cessent, elle perd du sang et garde une « tumeur ». Elle est en réalité victime d'une grossesse extra-utérine qui ne sera décelée que bien plus tard. Par la suite, elle connaît trois autres grossesses qui sont plus ou moins pénibles mais pas aussi fâcheuses que la première. Toutefois, après le dernier accouchement en 1784, la femme observe que son ancienne « tumeur » s'est déplacée sous l'ombilic et les tourments de la première grossesse reprennent,

²³⁷ Mme de Lamartine parle ainsi « des besoins un peu fréquents que j'éprouve » ; Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, 20 novembre 1803. Ce phénomène est par contre fréquemment et explicitement mentionné dans l'interrogatoire médical, notamment par les patientes du docteur Mattéi ; voir Fonds Mattéi, Académie de Médecine, fds cit.

²³⁸ Mirabeau, *Lettres...*, *op. cit.*, lettre 16 août 1777.

²³⁹ « Vive souffrance de ma mie, fluxion, enflure. Trois visites de M. Deschaumes » ; Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 11 février 1850 ; « L'appareil digestif semble pourtant toujours irrité », *ibid.*, 20 février 1850 ; « En rentrant, aujourd'hui comme hier, dérangement douloureux au ventre », *ibid.*, 7 mars 1850.

²⁴⁰ « Marie souffre d'hémorroïdes internes et externes ; à part cela l'état général serait meilleur (...) », *Marthe, op. cit.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilley, 10 septembre 1892.

²⁴¹ Sand (George), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Mme Dupin, 7 avril 1828.

²⁴² Eustache, « Grossesse extra-utérine », 1786, carton 17, dossier 5, n°81, archives de l'A.R.C., Académie de Médecine.

²⁴³ *Ibid.*

associant fièvre violente, vomissements, diarrhées, abcès au sein et douleurs insupportables. L'enfant mort *in utero* depuis des années finit par sortir putréfié par un ulcère ventral. Par miracle, la plaie cicatrise et la femme se rétablit, mais le médecin ne peut s'empêcher d'admirer le « courage avec lequel la malade a secondé ses efforts [ceux de la Nature] et a combattu avec elle pendant dix années les douleurs et les dangers, avec une constance vraiment rare et digne d'éloges ». On sent effectivement certains médecins bouleversés par les souffrances terribles que les femmes endurent à cause de la grossesse et frustrés par leur impuissance à les soulager.

Les maladies courantes et la grossesse

Dans notre corpus d'écrits privés, il est peu question de maladies extérieures à la grossesse qui toucheraient des femmes enceintes. Toutefois, la marquise de la Tour du Pin en consigne le souvenir jusque dans ses mémoires, mais ce genre d'écrit privé est en général moins propice aux détails que les journaux ou les correspondances. Elle dit avoir été victime d'affections assez sérieuses, pendant sa septième grossesse : « Vers la fin de l'hiver 1795-1796, j'eux la rougeole. Elle me rendit assez malade, d'autant plus que je commençais une grossesse »²⁴⁴. Plus tard, lors d'un voyage en Espagne, elle raconte : « J'étais si souffrante d'une affreuse dysenterie, compliquée de fièvre, que mon mari hésitait à me laisser partir »²⁴⁵.

La plupart du temps, les crits intimes évoquent des affections très banales : rhume et toux apparaissent ainsi plusieurs fois. Ce dernier symptôme, qui inquiète souvent beaucoup les accoucheurs car il passe pour provoquer des fausses couches, n'inquiète en général guère les femmes enceintes. Mme de Lamartine confie à son journal : « J'ai été et je suis encore fort enrhumée, mes enfants toussent aussi de plus belle, cela me fatigue infiniment »²⁴⁶. Elle pense aussi que le rhume peut être provoqué par la grossesse : « J'ai trouvé ma Cécile bien incommodée d'un rhume terrible qu'elle a depuis longtemps, que j'attribue à la grossesse, et qui durera sûrement jusqu'à la fin »²⁴⁷. Sa belle-fille enceinte souffre également « d'un rhume terrible »²⁴⁸ et « d'une toux affreuse »²⁴⁹.

Un seul cas un peu plus sérieux et documenté a pu être repéré dans nos sources. Il s'agit de Marthe de Montbourg²⁵⁰, enceinte des œuvres d'un vague cocher et qui vit sa grossesse cachée dans un asile pour filles-mères, sous la garde de sa mère et de sa sœur. Si quelques troubles sans gravité affectent sa santé au début de la grossesse, les choses se gâtent à partir du sixième mois jusqu'à l'accouchement. Elle enchaîne alors les épisodes de crise, avec des symptômes physiques impressionnants et des douleurs importantes qui font craindre pour sa vie. Cependant, les différents praticiens sollicités ne trouvent pas la cause de ces maux et diagnostiquent une hystérie ou une maladie des nerfs. La description de l'état de santé de Marthe occupe une part importante des lettres échangées entre sa mère Emilie de Montbourg, sa sœur Eléonore, son oncle et tuteur, Charles de Cerilley, et sa tante Sophie. Nous citons ici des extraits de cette correspondance, afin de montrer l'évolution de la maladie sur la durée, les thérapeutiques employées et les réactions de l'entourage :

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 7 octobre 1892)

(...) La pauvre enfant devient si souffrante que je ne veux rien lui refuser. Je vais écrire à Bordeaux car il y a des coliques persistantes que la sage-femme et le docteur ne savent à quoi attribuer, et des pertes blanches, jaunes, roses même, très abondantes, et peu usitées dans sa situation. Je suis inquiète... et bien ennuyée de ne pouvoir la soigner moi-même, d'autant plus que personne ne s'en occupe, et que la force et le courage lui manquent souvent pour les petits soins qui pourraient adoucir ses souffrances. Ah ! je t'assure qu'elle expie. Malgré tout ce que je puis lui procurer d'adoucissements.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 17 octobre 1892) :

²⁴⁴ La Tour du Pin (marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 281.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 339.

²⁴⁶ Lamartine (Alix), *Journal*, *op. cit.*, 6 avril 1802 ; « Mon rhume est fort diminué », *Ibid.*, 30 janvier 1802.

²⁴⁷ *Ibid.*, 26 mai 1823.

²⁴⁸ « Ce rhume si terrible qu'elle a depuis longtemps », *ibid.*, 8 octobre 1821.

²⁴⁹ « Ma belle-fille vient d'être extrêmement souffrante d'une toux affreuse dont elle n'est pas encore quitte, mais qui cependant est moins forte. Je commençais vraiment à en être en peine, surtout à cette époque de sa grossesse. Mais je me rassure à présent et j'attends avec empressement son accouchement », *ibid.*, 11 mai 1822.

²⁵⁰ Marthe de Montbourg est désignée dans la correspondance sous le pseudonyme de Marie de Rougemont ou l'initiale M pour préserver son anonymat.

(...) mais la pauvre enfant ne te dit pas qu'elle souffre cruellement et qu'un accident est sans cesse à craindre.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 8 novembre 1892) :

M...est souffrante et obligée de rester au lit. (...). Nous allons essayer une série de bains de siège (...).

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 8 novembre 1892) :

M... a dans ce moment un état muqueux et névralgique à soigner. Ces dames sont contentes que je m'en charge et ne font plus de difficultés.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 12 novembre 1892) :

(...) M... se sent heureuse de se voir relevée par nos miséricordes ! Pour le moment cet état muqueux a besoin d'être soigné, mais cela tourne du bon côté (...).

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 18 novembre 1892) :

Je t'écris sur mes genoux pendant que M... dort. Elle a eu hier une crise qui a duré trois heures et demie et dont elle est encore brisée. Le médecin qui l'avait d'abord traitée en arrivant est malade. On a trouvé celui des sœurs de la rue Cassini qui s'occupe uniquement des maux que nous soignons en ce moment. Il a conseillé deux grammes de bromure pendant trois jours et il reviendra. Le lit absolument. L'enfant est très petit, mais ces crises qu'il croit être hystériques pourraient avancer le dénouement, je ne la quitte plus ni jour ni nuit.

- Lettre d'Eléonore de Montbourg à Charles de Cerilley (Paris, 21 novembre 1892) :

(...) On a fait venir un autre docteur pour M..., Mme Berteau l'a questionnée en particulier et il lui a assuré qu'il ne trouve rien de grave. S'il n'avait parlé qu'à maman, vous ne le croiriez peut-être pas. Comme la malade souffrait de douleurs névralgiques, il a ordonné de l'antipyrine en guise de quinine, et la voilà bien mieux (...).

- Lettre de Sophie de Montbourg à Charles de Cerilley (Paris, 25 novembre 1892) :

(...) jusqu'à ce que M... soit bien guérie. Je l'ai vue une fois, elle est très pâlie, ce qui n'est pas étonnant. Depuis une quinzaine de jours elle a comme des petits accès de fièvre qui la retiennent au lit (...).

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 29 novembre 1892) :

(...) M... a éprouvé de si vives douleurs que le médecin est venu, il a prescrit deux grammes par jour, en deux fois, de bromure de potassium, c'est contre l'hyst... et les douleurs ont cessé comme par enchantement ; il a recommandé le lit, absolument. Je l'attends ce matin, il me tarde qu'elle puisse un peu se lever pour détourner le sang de la tête. Songe que voilà vingt jours à peu près qu'elle garde la chambre et le lit, et elle a encore six ou sept semaines à attendre (...).

- Lettre de Sophie de Montbourg à Charles de Cerilley (Paris, novembre 1892) :

M... a depuis quinze jours certaines crises de souffrances qui la tiennent au lit. Une des dames m'a dit à l'oreille que le docteur croit à une plus prompte solution qu'il ne faudrait.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 2 décembre 1892) :

(...) Voilà, je l'espère, du mieux pour M..., elle souffre moins, mais elle est forcée de rester couchée le plus possible. Heureusement elle a un excellent et grand lit, dans cette nouvelle chambre.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 14 décembre 1892) :

(...) M... a éprouvé de vives douleurs névralgiques à la tête, l'antipyrine en a eu raison ; mais les yeux restent douloureux. Depuis que je la soigne, j'ai remarqué qu'elle a souvent de la fièvre. Puisque pendant plusieurs jours les douleurs prenaient à la même heure, le docteur a prescrit du sulfate de quinine. Elle s'en est trouvée fatiguée. Heureusement la somnambule de Bordeaux ou du moins le médecin qui l'emploie et qui m'a été indiqué par Sophie m'a envoyé une formule de pilules où le valérianate de quinine est associé à l'extrait de quinquina et ces pilules ne font pas souffrir. Il a fallu revenir aux jus de viande, car l'enfant épuisait notre malade.

- Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 25 décembre 1892)

(...) Elle éprouve des douleurs qui font penser que la délivrance ne tardera pas, et puis tout s'apaise...et c'est à recommencer sans cesse. Ah ! Si elle cherchait sottement une nouvelle épreuve, il faudrait qu'elle perdît la mémoire. (...) Mais je suis bien inquiète du dénouement, car elle est si nerveuse qu'il faut craindre une éclampsie.

Ces extraits permettent de mesurer l'impuissance de l'entourage et du corps médical face à certains symptômes physiques qui se manifestent chez une femme enceinte et dont on ne sait s'ils relèvent de troubles organiques ou de problèmes psychologiques ou « nerveux ». Même sans allusion explicite à la religion, la « faute » de Marthe est souvent reliée à la souffrance qu'elle éprouve pendant sa grossesse. Sa famille y voit un moyen de la faire revenir sur le droit chemin, de lui faire expier ses erreurs et de l'amener à se plier aux vœux de ses parents, qui se montrent dévoués pour elle dans cette épreuve. Considérée comme une véritable « malade », Marthe est soignée par plusieurs praticiens. Ces lettres montrent la pénétration du vocabulaire médical dans l'élite cultivée ; il est question de « douleurs névralgiques », d'« éclampsie ». On voit également les remèdes qui peuvent être employés à l'époque, ce qui nous conduit à évoquer l'arsenal thérapeutique en usage et son évolution depuis le XVIII^{ème} siècle.

III. L'EVOLUTION DES GESTES DES PRATICIENS ET DES THERAPEUTIQUES PROPOSEES PENDANT LA GROSSESSE

A. LES THERAPEUTIQUES TRADITIONNELLES ET LEUR EVOLUTION

Pour la commodité de l'analyse, nous avons étudié dans le chapitre III les prescriptions d'hygiène de la grossesse, mais la séparation est un peu artificielle entre les conseils médicaux concernant le mode de vie et la thérapeutique à proprement parler. En effet, la médecine classique ne distingue pas vraiment ce qui est nécessaire pour garder une bonne santé et ce qui permet de la retrouver²⁵¹. De manière générale, en cas de maladie, la médecine savante, comme la médecine populaire, conçoit la cure de manière globale et ne se limite pas à un unique traitement ; elle associe conseils et diverses sortes de remèdes. La santé étant considérée comme le maintien d'un équilibre naturel, la médecine emploie différents procédés censés favoriser ou rétablir cette harmonie propre à chaque individu²⁵². Les traités consacrés aux maladies des femmes et à l'obstétrique, ainsi que les dictionnaires médicaux, nous renseignent sur la médecine officielle ; les livrets de santé, les recueils de médecine des pauvres et les proverbes nous informent sur les pratiques populaires. Il est cependant difficile de savoir comment ces approches, à la fois divergentes et complémentaires, sont réellement mises en pratique et ressenties par les femmes enceintes. On peut toutefois, dans certains cas, éclairer le vécu grâce aux écrits privés.

S'il est un aspect de la médecine officielle de l'époque moderne qui ne cesse de nous étonner aujourd'hui, c'est le recours généralisé à la saignée pour remédier aux différents maux des femmes enceintes.

1. L'usage prolongé de la saignée

La saignée, une panacée jusque dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle

En effet, jusqu'aux années 1830, la thérapeutique essentielle pendant la grossesse reste la saignée²⁵³. Cet usage prolongé ne s'explique pas seulement par la croyance prolongée à la théorie des

²⁵¹ Porter (Roy), « Les stratégies thérapeutiques », dans Grmek (Mirko. D.) dir., *Histoire de la pensée médicale...*, op. cit., t. II, p. 206.

²⁵² *Ibid.*, p 207

²⁵³ Gélis (Jacques), « Une longue aberration : La saignée des femmes enceintes », *Histoire des sciences médicales*, t. XXII, n°2, 1987, pp. 57-63.

humeurs²⁵⁴ et par l'archaïsme des pratiques médicales. La saignée s'est au contraire adaptée à l'évolution des savoirs sur l'anatomie et la physiologie circulatoires²⁵⁵. Depuis que l'on sait que le sang circule, on craint qu'il ne s'emballé ou que son excès ne conduise à une congestion dans certaines parties du corps. En outre, les savoirs restant très incomplets, l'imaginaire des médecins conserve une place importante, d'autant plus que le sang est un domaine riche de symboles et de représentations anciennes.

C'est la médecine de la Renaissance qui fait de la saignée une thérapeutique universelle, alors qu'avant le XVI^{ème} siècle on l'utilise assez peu²⁵⁶. En effet, on respecte jusque-là l'aphorisme d'Hippocrate qui assure que la saignée fait avorter les femmes enceintes, d'autant plus que l'enfant était grand. Il y a donc un paradoxe curieux chez ces médecins qui disent respecter les Anciens alors qu'ils prennent souvent des distances avec eux. Astruc affirme ainsi que

l'expérience l'a emporté sur l'autorité d'Hippocrate. On a été forcé dans quelques occasions de saigner des femmes dans des cas pressants qui l'exigeaient ; il n'en est arrivé aucun accident, au contraire, on a tiré d'affaire les malades, ce qui a peu à peu encouragé et la saignée est aujourd'hui autant reconnue dans la grossesse qu'elle était auparavant proscrite²⁵⁷.

La diffusion de cette pratique pendant la grossesse s'opère au cours de l'époque moderne. Pour Jacques Gélis, « la saignée de la femme grosse constituait une des règles arbitraires que les chirurgiens avaient cru bon d'instituer, à défaut de connaissances sérieuses sur les conditions de nutrition du fœtus, ils donnaient au moins l'illusion d'un savoir, faute de pouvoir intervenir efficacement dans les couches, prétendaient par la saignée soulager le corps enceint que l'on imaginait comme un tonneau de fermentation dont il fallait sortir la lie »²⁵⁸. Alors qu'il s'agit au départ d'une intervention occasionnelle, la prescription de la saignée devient générale et elle est progressivement érigée en système. Banalisée au XVII^{ème} siècle, elle continue à se diffuser au XVIII^{ème} siècle, soutenue notamment par Boerhaave, puis Hoffmann, qui codifie son emploi²⁵⁹. Elle connaît son apogée vers 1760. Son succès auprès des femmes enceintes s'explique par la vogue de la théorie de la pléthore : puisque chez elles le sang est en excès et dangereux, il faut les en débarrasser. La saignée permet aux femmes d'éviter un état congestif et de retrouver un bon équilibre. En vertu de la doctrine de l'attraction, la saignée purge aussi des impuretés du sang, altéré par les humeurs peccantes et normalement expulsées par les règles. Elle supprime donc la matière de beaucoup de maladies qui guettent la femme et son enfant. Pendant et après la grossesse, elle passe pour protéger ainsi de l'épilepsie, des convulsions des nourrissons, de l'engorgement laiteux des nouvelles accouchées... Mais la saignée n'est pas qu'une purification, elle est aussi une vivification²⁶⁰. En vertu de l'aphorisme de Botal²⁶¹, on considère en effet que « plus on tire d'eau d'un puits, plus il en revient de bonne ; plus la nourrice est tétée par l'enfant, plus elle a de lait »²⁶².

Si le bien-fondé de la saignée n'est guère discuté, la question du calendrier propice est source de désaccords et de débats importants entre praticiens. A la fin du XVII^{ème} siècle et au XVIII^{ème} siècle, on saigne communément à trois, six et neuf mois ou à quatre mois et demi, sept et à la fin du neuvième

²⁵⁴ Le sang est considéré comme la principale des humeurs car elle contient le principe vital, il doit donc être équilibré et bien tempéré, sinon de nombreuses maladies peuvent s'en suivre ; Loux (Françoise), Richard (Philippe), « Le sang dans les recettes de médecine populaire », *Mentalités*, « Affaires de sang », n°1988, Imago, Paris, pp. 125-139, *loc. cit.* p. 126

²⁵⁵ Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical...*, *op. cit.*, introduction « Une contribution à l'histoire du corps ».

²⁵⁶ La saignée est connue dans l'Antiquité, sa pratique est attestée dans le corpus hippocratique. Mais Hippocrate ne conseille la saignée que dans certains cas et en y recourant avec prudence ; contrairement à beaucoup de ses successeurs, il ne lie pas systématiquement le diagnostic de pléthore à la prescription de la saignée. La médecine humoriste galénique y est plus largement favorable et la traduction de ses œuvres à la Renaissance a favorisé la diffusion de la saignée ; Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée », dans *Mentalités*, « Affaires de sang », n°1, 1988, Imago, Paris, p. 74.

²⁵⁷ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, Chap. X, pp. 374 et sq.

²⁵⁸ Gélis (Jacques), « Une longue aberration... », *art. cit.*

²⁵⁹ Hoffmann (F.), *Medicina rationalis systematica*, livre. II, chap. 13, cité par P. Silbert, *De la saignée dans la grossesse*, Paris, 1857, p. 35.

²⁶⁰ Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical...*, *op. cit.*, préface Marc Ferro.

²⁶¹ Médecin italien de Charles IX et Henri III ; cité par Léonard (Jacques), « A propos de... », *art. cit.*, p. 75

²⁶² Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, *op. cit.*, 1905.

mois, et cet art est enseigné aux sages-femmes dans les cours d'accouchement. D'après Mauriceau, cette pratique est profondément ancrée dans les mœurs : « Presque toutes les femmes grosses ont encore la coutume par un ancien usage de se faire saigner à demi-terme et à sept mois et elles sont ainsi si infatuées de cette coutume, que si elles y avaient manqué (quoiqu'elles se portassent bien d'ailleurs) elles ne croiraient pas pouvoir bien accoucher »²⁶³. Les écrits privés confirment en effet ces observations et les recommandations des traités d'obstétrique. Jacques-Quentin Durand indique en 1746 dans son livre de raison à propos de sa femme Catherine, qui s'est très bien portée durant sa grossesse, qu'« on la saigna trois fois pendant sa grossesse »²⁶⁴. Tout au long du siècle, les praticiens se disputent encore pour savoir s'il vaut mieux saigner au début de la grossesse car cela évite les fausses couches. C'est ce que pense Mauriceau, comme Mme du Coudray :

Si l'on pouvait faire revenir du préjugé, où sont bien des personnes, de ne point faire saigner la femme enceinte, qu'au terme de quatre mois et demi mois, on éviterait beaucoup de fausses couches, qui arrivent plus communément aux deuxième, troisième et quatrième mois, qu'aux autres termes. La raison en est toute naturelle, puisque le fœtus ne peut dans ces premiers temps consommer la quantité du sang dont la matrice regorge, et qui par son abondance, détache l'arrière-faix, qui lui est adhérent, et prive l'enfant de la vie²⁶⁵.

Dionis recommande également aux femmes très sanguines et qui ont déjà fait des fausses couches, de ne pas se faire saigner à mi-terme et de s'y soumettre plutôt vers la septième semaine de grossesse, « huit jours avant que leurs ordinaires devaient venir pour la deuxième fois »²⁶⁶, car cela empêche l'excès de sang de refluer vers matrice et de provoquer un avortement. Chambon de Montaux considère aussi que la saignée peut être utile dès le premier mois, notamment pour lutter contre les affections à caractère inflammatoire²⁶⁷. Antoine Petit ou Nicolas Puzos sont plutôt contre. Le premier considère que cela favorise l'avortement et qu'il n'y a pas encore de risque de pléthore le premier mois²⁶⁸. Le second pense que s'il y a saignées au début de la grossesse, elles doivent être légères car elles « affaiblissent ordinairement les femmes qui mangent moins »²⁶⁹. L'opportunité de saigner avant l'accouchement soulève les mêmes divergences entre les praticiens. Dionis est favorable à une troisième saignée vers neuf mois, le plus proche possible du terme, car elle prévient les hémorragies de l'accouchement (!) :

La saignée même qui se pratique dans le neuvième mois doit être différée s'il n'y a point de raisons pressantes, jusqu'à ce que la femme s'aperçoive des signes avant-coureurs de l'accouchement ; car pour lors elle sert à deux fins : l'une pour vider la plénitude du sang et l'autre pour prévenir la perte qui pourrait arriver dans les douleurs²⁷⁰.

Dionis s'oppose sur ce point à Mauriceau qui déconseille la saignée en fin de grossesse par peur d'une ouverture prématurée de la matrice :

On remarque bien qu'après qu'elle est faite [la saignée], l'enfant se remue avec plus de liberté, ce qui lui procure un bien plutôt qu'un mal (...) ainsi la saignée au lieu d'avancer l'accouchement, est capable en désemplassant et laissant la liberté à l'enfant de se mouvoir, de l'empêcher de sortir avant son terme²⁷¹.

Cette opposition se poursuit au cours du XVIII^{ème} siècle. Chambon de Montaux pense qu'une saignée tardive facilite l'accouchement, Petit considère que cela en avance ordinairement le terme. Le médecin dauphinois Nicolas dénonce en 1775 l'idée selon laquelle il faut saigner « quand le travail se déclare »

²⁶³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 120.

²⁶⁴ *Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIII^{ème} siècle*, publ. par Baudon, 1898 ; cité dans le D.E.A. d' Arnoul (Elisabeth), *Le veuvage masculin à travers les écrits du for privé...*, op. cit., Chap. IV.

²⁶⁵ Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, op. cit., 1773, Chap. VIII, De la nécessité de la saignée dans la grossesse, p. 33.

²⁶⁶ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 137.

²⁶⁷ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, op. cit., 1785.

²⁶⁸ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759, s.p.

²⁶⁹ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, op. cit., Chap. VIII : « De l'usage des lavements, des saignées et des potions purgatives », pp. 92 et sq

²⁷⁰ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 137.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 187.

et il remarque que « cet abus qui n'est pas bien ancien commence à se répandre et devient à la mode »²⁷². On en arrive même à la fin du siècle à saigner les femmes après l'accouchement²⁷³, voire le nouveau-né « pour éliminer les superfluités que contient le corps »²⁷⁴...

Cette saignée de fin de grossesse est assez souvent évoquée dans les écrits privés ; Benjamin de Chandieu félicite sa femme, enceinte de plus de huit mois : « Le bon effet de la saignée, que tu t'es fait faire, me fait grand plaisir et il n'y manque que de le voir de mes yeux pour qu'il soit complet »²⁷⁵. L'absence de cette dernière saignée passe d'ailleurs parfois pour avoir des conséquences dramatiques. Saint-Simon estime ainsi que la duchesse de Melun « mourut dans sa première jeunesse étouffée dans son sang en couches, pour n'avoir point voulu être saignée dans sa grossesse »²⁷⁶. Le décès à la naissance du cinquième enfant de la famille de Maraise est également attribué par le médecin à l'absence de saignée de la mère avant d'accoucher : « Il a trouvé la cause de la mort dans les poumons gorgés de sang qui l'a étouffé, faute par la mère de s'être fait saigner vers la fin de sa grossesse »²⁷⁷. Toutefois, certains particuliers ont un regard beaucoup plus critique sur cette pratique. Jacques-Quentin Durant, déjà veuf une première fois à l'âge de 25 ans, perd deux ans plus tard sa femme lors de son accouchement. Il incrimine les méthodes employées pendant celui-ci et notamment la saignée qui est pratiquée. Il raconte en effet que l'accoucheur « la saigna du bras pour faciliter sa couche », mais il ajoute : « J'ay un grand regret qu'on n'ait pas tiré l'enfant par morceau et qu'on ne se soit pas dispensé de la saigner parce qu'en ce cas, elle n'auroit pas été si épuisée et auroit peut être été conservée »²⁷⁸.

Le nombre de saignées prescrit pendant la grossesse est variable. Les médecins s'accordent à penser au XVIII^{ème} siècle qu'il doit être modulé selon le tempérament de la femme. Pour Saucerotte, « il y a des femmes qui certainement n'ont jamais, ou presque jamais, besoin d'être saignées dans le cours de leur grossesse ; telles sont celles qui ont la fibre molle et lâche, qui sont pâles et décolorées »²⁷⁹. L'opération est nuisible aussi pour les femmes en état d'inanition, « qui depuis longtemps sont dégoûtées et vomissent »²⁸⁰. Certaines complexions nécessitent par contre de renouveler fréquemment l'opération : « D'un autre côté, il serait très dangereux de ne pas saigner indistinctement dans tous les temps de la grossesse ; les femmes qui, ayant la fibre roide et solide et qui étant sanguines, ressentent des engourdissements et éprouvent des lassitudes, pesanteurs de tête et étourdissements »²⁸¹. Suivant un schéma de pensée analogue, Astruc recommande de peu saigner les paysannes et les femmes de travail qui mangent peu et font beaucoup d'exercice car elles ne souffrent pas de pléthore. Il faut par contre saigner plusieurs fois les femmes sédentaires se nourrissant bien. Il conseille aussi de faire les saignées « dans l'intervalle des temps ou les règles paraîtraient »²⁸², car la période habituelle de menstruation est toujours considérée comme sensible. On craint en effet que la matrice ne s'ouvre facilement à ce moment-là. Pour Petit, les accidents lors de grossesses antérieures peuvent aussi modifier le calendrier des saignées. Par exemple, si une femme semble en parfaite santé puis soudain avorte, il faut absolument saigner lors de la grossesse suivante vers le quatrième ou le huitième mois.

Tous ces conseils concernent les saignées dites « de précaution », qui constituent un traitement préventif pour empêcher que les maux liés à la pléthore n'apparaissent. Ainsi, Marie-Antoinette peut déclarer dans son cinquième mois de grossesse « ma santé continue d'être très bonne, je serai saignée après demain et j'espère que je ne le serais plus que peut-être à la fin »²⁸³. La reine Hortense témoigne de l'usage de la saignée de précaution encore au début du XIX^{ème} siècle :

On m'avait donné un préjugé : c'est que les enfants étaient lourds et sujets à de fortes maladies si la mère ne se faisait pas saigner pendant sa grossesse. Quoique d'une santé parfaite, je

²⁷² Gélis (Jacques), « Une longue aberration... », *art. cit.*

²⁷³ *Ibid.*

²⁷⁴ Barbaut (A. F), *Cours d'accouchement*, Paris, 1775, t. II, p. 142. ; cité par *ibid.*

²⁷⁵ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois*, *op. cit.*, 5 juin 1744.

²⁷⁶ Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIV, chapitre XIII.

²⁷⁷ *Une femme d'affaires au XVII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, p. 29.

²⁷⁸ *Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand*, *fds. cit.*

²⁷⁹ Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776, Première partie, pp. 1-32.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, Chap. X, pp. 374 et sq.

²⁸³ Marie-Antoinette, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 3 sept 1778.

tourmentais mon accoucheur sur ce besoin imaginaire d'une saignée. Déjà pour une promenade où j'avais été mouillée, je m'étais fait donner au bras un coup de lancette, mais la veine était si peu visible que le chirurgien ne réussit qu'à la seconde fois. Cette saignée, indifférente peut-être dans une autre situation que la mienne²⁸⁴, attaqua mes nerfs²⁸⁵.

Il est intéressant de voir qu'ici, c'est la femme qui réclame la saignée car elle croit ainsi influencer positivement la santé de l'enfant à naître²⁸⁶.

La saignée est aussi préconisée pour remédier à la plupart des troubles de la grossesse mentionnés précédemment, puisqu'ils sont majoritairement provoqués par la pléthore. Dans l'ouvrage de Chambon de Montaux consacré aux maladies de la grossesse, la saignée, même si elle n'est pas l'unique médication, est quasiment conseillée pour chaque pathologie. Ainsi, « la perte d'appétit [qui] naît aussi de la pléthore particulière des viscères, (...) se dissipe par la saignée »²⁸⁷. Même chose pour les vomissements, les maux de tête, les vertiges, la toux et les crachements de sang...²⁸⁸ Les écrits privés montrent en effet le recours à ce « remède » pour des troubles variés. Mme du Châtelet souffre au début de sa grossesse d'un « débordement de bile ». Elle avoue pourtant : « Je n'ose encore consulter et crains d'avoir besoin d'être saignée »²⁸⁹. Ce témoignage, et d'autres, montrent que les femmes appréhendent parfois ce geste médical et ne s'y résolvent pas de gaité de cœur. Plus tard dans sa grossesse, Mme du Châtelet y a finalement recours, ce qui occasionne de nouveaux troubles, même si elle semble considérer que la saignée a eu l'effet escompté :

Cependant, il est très vrai que, depuis huit jours, j'ai été si incommodée que j'ai été forcée de me faire saigner, sans quoi j'aurais eu le même accident qu'à Commercy [?]. Je suis donc venue me faire saigner ici, afin de pouvoir aller voir le r de P²⁹⁰ à Trianon (...). Depuis ma saignée, je suis plus malade. Mais j'ai du moins fait ce que j'ai dû pour ôter le danger qui, dans l'état où je suis, m'affligerait plus que dans tout autre. J'ai un mal de cœur et un mal de tête qui ne me quitte point depuis ma saignée. Cela (...) ne me laisse aucun moyen de travailler²⁹¹.

Mme du Châtelet évoque peut-être un risque de fausse couche, qui est effectivement souvent prévenu par la saignée. Un document tiré des archives de l'A.R.C. témoigne de cette pratique. Il évoque le cas d'un accoucheur appelé auprès d'une femme enceinte de trois mois et demi et « menacée de faire une fausse couche par de vives douleurs ». Il lui prend le pouls et s'aperçoit qu'il y a une pléthore sanguine. Il saigne deux fois en une heure, « la faiblesse et les douleurs se dissipent »²⁹². Autre exemple, celui de Marie-Caroline de Naples, évoqué par sa mère Marie-Thérèse d'Autriche : « Elle a eu quelques marques de fausse couche. Après la saignée, cela s'est dissipé, mais je ne suis pas tranquille »²⁹³. Remède vraiment polyvalent, la saignée permet aussi de favoriser une grossesse, quand une femme tarde à tomber enceinte. Marie-Antoinette, après sa première grossesse, souhaite à nouveau attendre un enfant. Elle indique à sa mère : « Je compte reprendre du fer dans le mois prochain, et peut-être aussi me faire saigner de précaution. Vermond²⁹⁴ et Lassone²⁹⁵ croient que je pourrai peut-être devenir grosse plus facilement après »²⁹⁶. Sa mère confirme l'efficacité de ces remèdes : « Il me paraît que Lassone a raison de vous donner du fer, qui a fait merveille auprès de la reine de Naples, et

²⁸⁴ Elle est tourmentée par le conflit avec son époux.

²⁸⁵ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 104.

²⁸⁶ Rédigées à partir de 1816, ces mémoires montrent qu'un peu plus d'une décennie plus tard par rapport à l'épisode évoqué, la croyance aux bienfaits de la saignée n'est qu'un « préjugé » répondant à un « besoin imaginaire ».

²⁸⁷ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1775.

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, 14 février 1749.

²⁹⁰ Stanislas Leszczyński (1677-1766), roi de Pologne.

²⁹¹ *Ibid.*, 12 avril 1749.

²⁹² Vimard (Coutouly), « Observations sur la saignée dans la grossesse », 1776, carton 27, dossier n°52, Archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

²⁹³ Marie-Antoinette, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 4 mai 1773.

²⁹⁴ Son accoucheur

²⁹⁵ Son médecin

²⁹⁶ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 15 janvier 1780.

une saignée ne vous fera pas de mal. Je pouvais compter d'être grosse quand je me faisais saigner »²⁹⁷. L'opération est cependant repoussée à une date ultérieure car il faut respecter certaines conditions pour la réaliser : « Ma saignée devait se faire hier, mais elle est retardée par un rhume qui, j'espère, sera passé la semaine prochaine. Je serais bien heureuse si la saignée m'était aussi favorable qu'à ma chère maman »²⁹⁸.

Pour traiter certaines affections, les saignées peuvent atteindre un nombre délirant, qui amène à se demander comment les femmes ont pu mener leur grossesse à bien²⁹⁹. Mauriceau rapporte l'exemple d'un confrère, M. Jamot, qui dit avoir saigné quarante-huit fois pendant une grossesse, qui s'est bien terminée³⁰⁰. Mauquest de la Motte, tout en préconisant un emploi modéré de la saignée, y a pourtant parfois recours de manière excessive. Il tire du sang près de quatre-vingt-six fois en cinq mois chez une femme qui souffre de convulsions, apparemment sans dommage car elle accouche à terme d'un enfant bien portant³⁰¹. Puzos rapporte aussi cet usage de la saignée pour remédier aux convulsions :

J'ai accouché il y a longtemps la femme d'un avocat célèbre, d'un enfant se portant très bien, quoiqu'on eut été obligé de la saigner dans sa grossesse quatorze fois au bas, sept fois au pied et ce qui augmentera la surprise c'est que cette dame ne vivait presque que de mousse au chocolat : elle tombait dans des convulsions si fréquentes et si fortes, qu'on ne pouvait l'en délivrer que par la saignée³⁰².

La marquise de la Tour du Pin témoigne de l'effet dévastateur que peuvent avoir ces saignées importantes. Elle n'en conteste cependant pas l'usage car elle pense avoir été ainsi protégée contre une fausse couche : « Une terrible saignée que l'on me fit empêcha cet accident, mais me réduisit à un état de faiblesse tel que je fus plusieurs mois à me rétablir »³⁰³.

Qu'elle soit de précaution ou curative, la saignée est une intervention codifiée dans ses règles – ce qui constitue un gage de sérieux – et elle s'accompagne d'un cérémonial parfois impressionnant. Réalisée le plus souvent par un chirurgien, elle se pratique sur un patient à jeun, installé dans une chambre aux volets mi-clos, éclairée au moyen d'une ou plusieurs bougies³⁰⁴. On saigne une veine et non une artère, car elle contient le sang impur. « On a coutume de les saigner au bras plutôt qu'au pied »³⁰⁵ mais il arrive aussi qu'on la réalise, dans certains cas précis, à la gorge, à la jambe ou au pied³⁰⁶. La géographie de la saignée de la femme enceinte est censée lui être propre. Elle « répond à une certaine idée de la nature et de la circulation des fluides ; au cours de la grossesse, une partie du sang remonte, blanchit et se transforme en lait, en bonne logique les complications surviennent chez la femme trop sanguine, ayant ordinairement des règles abondantes. Chez celle-là, tout le sang des règles ne parvient pas à se changer en lait ; d'où des éblouissements, des étourdissements, des étouffements.

²⁹⁷ *Ibid.*, Lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} février 1780.

²⁹⁸ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 15 février 1780.

Dans la lettre du 16 mars, Marie-Antoinette indique : « La saignée que j'avais annoncée à ma chère maman a été faite avec un entier succès. Ma santé est à cette heure très bonne et je dois espérer de nouveau de devenir bientôt grosse », *ibid.*

²⁹⁹ Outre les problèmes d'anémie et d'affaiblissement provoqués par les saignées, celles-ci pouvaient aussi faire encourir d'autres risques aux patients : hémorragie si une artère est atteinte, infections diverses si la lancette n'est pas propre, piqûre involontaire d'un tendon ou autre, ces accidents pouvant aller jusqu'à la gangrène ou l'anévrisme ; Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p. 82.

³⁰⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 120.

³⁰¹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; dans Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, cas n°15.

³⁰² Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759, Chap. VIII : « De l'usage des lavements, des saignées et des potions purgatives », pp. 92 et sq.

³⁰³ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 146.

³⁰⁴ Léonard (Jacques), « A propos de la saignée... », *art. cit.*, p. 79.

³⁰⁵ C'est ce que recommandent en particulier Jean Astruc, François Boissier de Sauvages et Antoine Petit.

³⁰⁶ Levret préconise de saigner au pied « lorsque les femmes grosses sont menacées de périr par l'engorgement du cerveau » et « lorsque les femmes grosses tombent en convulsions » ; Levret (André), *Essai sur l'abus des règles générales et contre les préjugés qui s'opposent aux progrès de l'art des accouchements*, Paris, Barrois, 1766, p. 11 et p. 14

Pour elle, plus que pour toute autre, la solution est dans la saignée du bras »³⁰⁷. La saignée peut aussi procéder par révulsion ou dérivation quand on tire du sang dans la partie du corps opposée à celle ayant un problème³⁰⁸. Pour Saucerotte, la saignée au pied est nécessaire quand surviennent des « lésions considérables à la tête et des hémorragies menaçantes par le nez ou la bouche »³⁰⁹.



Frontispice de Nobleville (Arnault de), *Le manuel des Dames de Charité ou formules de médicaments faciles à préparer*, Paris, Debure l'aîné, 1765, gravure sur cuivre (dessinateur Deffriches, graveur Tilliard)

Après avoir localisé le point de ponction souhaité, on fait un garrot à la partie du corps menant au cœur, l'opérateur appuie avec le pouce sur l'artère dans la direction opposée à celle du cœur ; l'artère ayant accumulé de sang, l'incision est ainsi plus aisée. La phlébotomie est réalisée avec une lancette³¹⁰ et un assistant récupère ensuite le jet de sang dans un bassin ou palette qui permet aussi d'en mesurer la quantité. Une fois la quantité de sang voulu obtenue, on refermait la plaie par pression. Pour Antoine Petit, « la femme doit être couchée plutôt qu'assise » et il conseille ne de pas tirer plus d'une palette et demie de sang ; deux tout au plus³¹¹. En effet, certains médecins indiquent que « les saignées

³⁰⁷ Gélis (Jacques), « Une longue aberration... », *art. cit.*

³⁰⁸ Les débats entre médecins sont complexes sur cette question des règles à suivre en matière de dérivation ou de révulsion ; Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p. 75.

³⁰⁹ Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776.

³¹⁰ Couteau chirurgical à la pointe courte et large et à double tranchant aiguisé.

³¹¹ Une palette représente quatre onces, soit 125 grammes. A l'époque, il était d'usage courant de faire une saignée relativement abondante de 16 à 30 onces ; la peau rosée devient pâle, le pouls passe de 90 à 120, la fièvre baissait, la nervosité laissait place à un état proche de l'état de choc : signes qui extérieurement, paraissaient avantageux.

des femmes enceintes doivent être petites »³¹². Tissot recommande également de ne pas dépasser dix onces pour une saignée de précaution³¹³. Toutefois les saignées semblent parfois être assez abondantes. Puzos indique qu'elles doivent notamment être « très amples après le cinquième ou le sixième mois jusqu'à la fin de la grossesse », car l'augmentation de l'appétit provoque une abondance de sang qu'il faut évacuer³¹⁴. Marie-Antoinette confirme qu'il faut prélever un certain volume pour que l'opération soit jugée efficace : « J'ai été saignée il y a huit jours. On n'a pu me tirer qu'une petite palette de sang, à cause de la petitesse de mes veines, ce qui me mettra peut-être dans le cas d'être encore saignée dans un mois »³¹⁵.

Rares sont les médecins qui osent contester la saignée. Quand certaines objections se manifestent au milieu du XVIII^{ème} siècle, comme celles de Marteau et de Barbeau du Bourg, puis de Boyer de Preybandier dans son libelle, *Les Abus de la saignée démontrées par des raisons prises dans la nature* (1759), la Faculté de médecine les réduit au silence³¹⁶. Les médecins qui sont réservés sur la saignée se contentent de critiquer son usage général et recommandent de restreindre sa prescription. C'est le cas du médecin de Louis XV et Louis XVI, Joseph Lieutaud (1703-1781), qui dénonce les saignées à outrance. Le médecin et futur économiste Quesnay est également critique sur ce point. Il indique ainsi en 1750 qu'« il n'y a que l'ignorance la plus grossière qui puisse avoir introduit la règle ridicule de saigner à certains termes de la grossesse toutes les femmes de quelque constitution qu'elles soient »³¹⁷. Buchan reconnaît aussi qu'« il s'en faut de beaucoup qu'il faille saigner toutes les femmes grosses. Le plus grand nombre des saignées qu'on fait aux femmes, dans cet état, sont plutôt prescrit par l'habitude que par la nécessité (...). J'ai vu plusieurs qui ont accouché plusieurs fois sans avoir été jamais saignées »³¹⁸. Certains particuliers se montrent également réticents face à cette mode de la saignée à tout va. Mirabeau met ainsi en garde Sophie :

Ne donne point dans le préjugé ordinaire, qu'il faut saigner une femme grosse à telle ou telle époque : il n'y a pas plus de raison de saigner une femme grosse qu'une autre, à moins que la nature n'en indique le besoin ; ce qu'elle fait souvent par de grands maux de tête, des éblouissements et, en un mot, des symptômes qu'il ne faut point être médecin ou chirurgien pour reconnaître. Alors il faut une saignée. Les femmes très sanguines sont plus sujettes que d'autres aux accidents qui la nécessitent. Je ne crois pas que tu le sois beaucoup : tes maladies périodiques n'ont jamais été bien considérables. Quoi qu'il en soit, consulte un bon chirurgien et laisse les contes de bonnes femmes pour ce qu'ils sont³¹⁹.

Ce passage montre la pénétration des théories médicales du temps chez les élites éclairées et la volonté de prendre des distances avec l'opinion vulgaire incarnée par les « bonnes femmes ». Toutefois, si des limites sont posées à l'utilisation de la saignée et si sa prescription est codifiée, elle reste cependant quasiment un « remède universel » jusqu'à la fin de l'époque moderne. On n'observe pas vraiment, concernant les femmes enceintes, le « déficit relatif de confiance » vis-à-vis de la saignée que Sébastien Jahan dit avoir remarqué dans la médecine des Lumières³²⁰.

Cependant, cette pratique généralisée de la saignée semble propre à la médecine savante officielle et aux élites qui appliquent ses recommandations. La médecine populaire, à quelques exceptions près, telles les sangsues, ne pratique guère les émissions sanguines. En effet, on craint dans

³¹² *Le Manuel des dames de charité, ou formules de médicaments faciles à préparer dressées en faveur des personnes charitables, qui distribuent les remèdes aux pauvres dans les villes et les campagnes Avec un traité de la saignée*, Paris Debure l'aîné, 1765.

³¹³ 10 onces représentent environ 300 ml (la plupart des saignées semblent avoir été comprises entre 250 à 500 ml) ; « De l'utilité de la saignée », Tissot (Simon-André), *Avis au peuple sur sa santé, ou traité des maladies les plus fréquentes*, Paris, Didot le Jeune, 1763, pp. 542- 549.

³¹⁴ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements, op. cit.*, 1759, Chap. VIII : « De l'usage des lavements, des saignées et des potions purgatives », pp. 73 et sq

³¹⁵ Marie-Antoinette, *Correspondance, op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 17 septembre 1778.

³¹⁶ Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p.76 et note 3.

³¹⁷ Gournay (Vincent de), *Traité des effets et de l'usage de la saignée*, Paris, 1750, cité par Gélis (Jacques), « Une longue aberration... », *art. cit.*

³¹⁸ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, pp. 17-23.

³¹⁹ Mirabeau, *Lettres...*, *op. cit.*, 16 août 1777.

³²⁰ Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 144.

les mentalités rurales de voir s'échapper ce fluide vital si précieux et « l'idée d'une surabondance de sang qu'il faudrait évacuer n'existe pas. Il faut plutôt faire circuler celui-ci, ou le nettoyer pour l'aider à se renouveler »³²¹. On préfère d'autres techniques d'évacuation des humeurs et d'assainissement du sang que la saignée. En outre, les médecins soulignent fréquemment que les robustes paysannes n'ont pas besoin de ces émissions sanguines, leur mode de vie se chargeant d'évacuer le trop plein d'humeurs. « Privilège » des femmes de qualités, les saignées ont finalement dû contribuer à conforter les stéréotypes de faiblesse et de débilité qui leurs sont attachés.

Les inconvénients des saignées suscitent des critiques croissantes

Certains médecins, un peu plus observateurs que les autres, commencent au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, à réaliser les inconvénients réels de la saignée et à les dénoncer publiquement. Les femmes délicates ayant des problèmes de santé pendant leur grossesse sont parfois gravement affaiblies par les saignées. Elles accouchent souvent prématurément ou donnent le jour à des enfants chétifs qui ne survivent guère. Au début du XIX^{ème} siècle, Marc évoque la saignée systématique des femmes enceintes comme une « erreur » grave :

Il suffira de dire que la nature, mieux que l'art, sait régler la quantité de sang nécessaire à l'entretien de la mère et de son fruit. S'il en était autrement, on ne verrait pas généralement les menstrues s'arrêter après la conception (...). Qui sait si ce grand nombre d'enfants malingres et débiles qui tous les jours affligent notre vue, ne doit pas être en partie attribué à l'abus que je viens de signaler ?³²²

On réalise que ces saignées peuvent effectivement favoriser les fausses couches, alors qu'elles étaient censées les empêcher. Certains médecins des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles ont pourtant mis en garde contre les saignées utilisées par des femmes « embarrassées » qui cherchent ainsi à avorter ; la saignée à la saphène du pied passe notamment pour être abortive. Mais nombre de praticiens ne se montraient pas convaincus. Certains, comme Saucerotte, plaisantaient en indiquant que « si la saignée du pied était aussi fatale aux femmes enceintes que le public se le persuade, les Hôpitaux des enfants trouvés ne seraient pas si peuplés qu'ils le sont »³²³. Sacombe prend la chose beaucoup plus au sérieux à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il s'élève contre la routine aveugle de saigner les femmes à quatre mois et demi, sept et neuf mois : « Cette erreur, dont notre siècle commence enfin à triompher, fut longtemps une cause bien funeste de dépopulation »³²⁴. Il mentionne l'exemple d' « Adelaïde L. », âgée de 31 ans en 1792. Celle-ci se fait saigner à trois mois et demi pour calmer de violents maux de tête et, dès lors, elle remarque que les mouvements de son enfant sont moins sensibles ; elle finit par avorter au bout d'un mois. Pour le médecin, cette femme faible et délicate n'aurait jamais dû être saignée. Il avance aussi l'exemple de « Joséphine B. », jeune femme forte et robuste. Elle a accouché trois fois en deux ans et, si elle n'a « jamais été saignée pendant ses grossesses », elle a pourtant toujours eu des accouchements heureux, malgré un bassin vicié. Il ajoute que les saignées pendant la grossesse « diminuent la force vitale de la mère et privent l'enfant de nourriture » et qu'au lieu de remédier à la pléthore chez les femmes jeunes et sanguine, elle en favorise au contraire le retour. Il préconise d'autres traitements comme le lait d'ânesse, des boissons délayantes et antiphlogistiques³²⁵, des bains ou des lavements³²⁶. Alphonse Leroy, dans *Des pertes de sang pendant la grossesse* (1805), affirme également que les saignées copieuses favorisent la fausse couche³²⁷. Enfin, Gardien conteste l'usage d'une dernière saignée avant l'accouchement car elle le provoque souvent³²⁸.

³²¹ Loux (Françoise), Richard (Philippe), « Le sang dans les recettes... », *art. cit.*, p. 131.

³²² Marc, article « Grossesse », dictionnaire Panckoucke, *art. cit.*, 1817.

³²³ Saucerotte (M.), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776.

³²⁴ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, pp. 33 et sq.

Même remarque du chirurgien Lamouere « La grossesse n'est pas une maladie et la nature n'a pas confié à la lancette du chirurgien la sûreté de la propagation », carton 18, dossier 6, n°106, archives de l'A.R.C., Académie de Médecine.

³²⁵ Qui combat l'inflammation.

³²⁶ Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales...*, *op. cit.*, 1794, observations n°2.

³²⁷ Leroy (Alphonse), *Des pertes de sang pendant la grossesse*, 1805.

³²⁸ Gardien (C.N.), *Traité d'accouchement...*, *op. cit.*, 1807.

Toutefois, malgré ces critiques et le discrédit progressif de la théorie des humeurs, on ne remet pas fondamentalement en cause la saignée jusqu'à la fin du premier tiers du XIX^{ème} siècle ; on observe même un regain de popularité de cette pratique dans les premières décennies du siècle. Des praticiens de la naissance renommés continuent toujours de la préconiser³²⁹, comme Baudelocque, Mme La Chapelle, Capuron, Désormeaux, Depaul ou Trousseau³³⁰. Barbey déclare ainsi en 1813 : « La saignée est un des moyens les plus efficaces pour remédier aux accidents qui surviennent pendant la grossesse ; mais on n'est pas encore tout à fait d'accord sur le temps où l'on doit y avoir recours »³³¹. En 1835, Jules Hatin, dans son *Cours complet d'accouchement*, maintient encore deux saignées « d'hygiène » pendant la grossesse pour les femmes enceintes robustes³³². La pratique de la saignée s'adapte en fait à l'évolution des connaissances. Plusieurs doctrines nouvelles, comme celles professées par John Brown (1735-1788)³³³, Benjamin Rush (1745-1813)³³⁴ ou les Italiens G. Rasori (1766-1837) et B. Tommasini (1768-1848)³³⁵, justifient la saignée pour diverses raisons. C'est surtout la notion d'inflammation du sang qui se substitue le mieux aux canons humoraux³³⁶, la pléthore passant pour être une source essentielle d'inflammation. Cette conception se retrouve en particulier dans la médecine physiologique de Broussais (1772-1838), dont les théories sont en vogue dans les années 1815-1835. Prenant l'effet pour la cause, il soutient qu'en pathologie « tout est inflammation », expliquant tous les phénomènes pathologiques par l'irritation et l'inflammation des tissus. Il préconise un traitement antiphlogistique basé notamment sur l'usage de ventouse, de sangsues³³⁷ et la saignée. Il faut également ajouter que les ouvrages de vulgarisation médicale, basés sur des schémas de pensée anciens, ont continué à prolonger l'usage de la saignée jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle³³⁸.

De plus, certaines femmes, s'étant trouvées bien d'être saignées pendant leurs grossesses – à une époque où c'était la mode –, continuent à les recommander à leurs filles, ce qui en prolonge l'usage. Ainsi en 1833, Marie-Amélie incite sa fille Louise à se faire saigner, comme elle-même le faisait, deux ou trois fois au début de chaque grossesse³³⁹. D'autres exemples tirés d'écrits privés montrent que la pratique se poursuit effectivement dans les années 1820-1830. Anatole de Montesquiou conseille ainsi à sa femme de se renseigner pour savoir quand une saignée lui serait profitable :

N'oubliez pas, ma chère Elodie, de me donner de vos nouvelles et de celles du jeune inconnu qui vous tient compagnie d'une manière un peu incommode. Ne laissez pas durer les éblouissements dont vous avez souffert ces matins, vous pourriez consulter M. Deman par ma belle-sœur ou par sa femme de chambre, afin de savoir combien de jours après l'époque où vous vous trouvez la saignée n'a pas d'inconvénient³⁴⁰.

³²⁹ De même que d'autres grands noms de la médecine générale, comme Corvisart, Pinel, Laennec, Bayle et Dupuytren.

³³⁰ Gélis (Jacques), « Une longue aberration... », *art. cit.*

³³¹ Barbey, *Dissertation sur l'hygiène...*, *op. cit.*, 1813, « De l'emploi de la saignée ».

³³² Hatin (Jules), *Cours complet d'accouchement et des maladies des femmes et des enfants*, Paris, Crochard, 1835.

³³³ Considérant que les affections de faiblesse guérissent grâce à des remèdes toniques, il préconise par symétrie de recourir à la saignée pour déduire les affections de pléthore ; Léonard (Jacques), « A propos... », *art. cit.*, p. 76.

³³⁴ Pour lui, toutes les maladies se réduisant à une fièvre, les saignées à outrance permettaient une déplétion qui en réduisait l'action convulsive ; *ibid.*

³³⁵ Dans la filiation du brownisme, le contre-stimulisme de ces deux médecins italiens postule que « toutes les maladies avaient le plus souvent une "étiologie hypersthénique" qu'il fallait abattre par des saignées et d'autres procédés débilitants » ; *ibid.*

³³⁶ Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical...*, *op. cit.*

³³⁷ L'usage extrêmement banalisé des sangsues pour réaliser des émissions de sang au XIX^{ème} siècle s'explique entre autre par la disparition de la catégorie professionnelle des chirurgiens après l'épisode révolutionnaire ; Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p. 88.

³³⁸ Par exemple dans Labarthe (P.), *Dictionnaire populaire de médecine usuelle*, t. II, 1891 (3^{ème} éd.) ou dans Lartigue (A.), *La médecine des premiers soins*, E. Dentu, 1872, la saignée n'est pas encore considérée comme un remède archaïque et exceptionnel.

³³⁹ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.* ; elle indique avoir eu recours à la saignée le 30 octobre 1811 et recommande à sa fille Louise de faire de même en 1833.

³⁴⁰ Lettre d'Anatole de Montesquiou à sa femme, 28 septembre 1823, Fonds Montesquiou-Fézensac, 349 AP /27, Archives Nationales.

Mme de Montesquiou mère évoque aussi sa belle-fille, Zénaïde, qui a pris beaucoup de poids lors de sa première grossesse et a eu besoin d'une saignée. Pour la deuxième, son utilité n'est pas encore avérée : « Ma belle-fille (...) soutient parfaitement sa grossesse. Elle sent remuer et l'on ne parle pas encore de saignée. Elle a moins mangé cette fois-ci, ce qui ne la rend peut-être pas si nécessaire »³⁴¹.

Une pratique obsolète dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle

L'évolution des connaissances médicales finit par rendre progressivement la pratique désuète à partir des années 1840. Le développement des statistiques médicales montre la piètre efficacité de la saignée pour lutter contre de multiples maux, comme les fièvres typhoïdes, le choléra, la syphilis, la phthisie ou la pneumonie³⁴². Les progrès de la pharmacopée permettent à de nouvelles substances de faire leurs preuves et de concurrencer la phlébotomie. Avec les avancées de la micro-biologie, de l'anatomo-physiologie et de l'hématologie, la théorie de la pléthore est également contestée³⁴³. On a déjà souligné le rôle des recherches d'Andral et de Gavaret sur la composition du sang et celui de l'ouvrage de Cazeaux. Toutes ces découvertes portent le coup de grâce à la saignée de précaution. Elles sont confirmées par les multiples travaux scientifiques sur les effets des émissions sanguines³⁴⁴. Silbert d'Aix, dans *De la saignée dans la grossesse* (1857), déclare que la saignée augmente la sensibilité nerveuse et a des conséquences néfastes sur l'utérus, prédisposant à l'avortement³⁴⁵. Ces idées sont suivies par Menville de Ponsan, Tardieu, Bernutz et Goupil. Certains médecins, comme Brouardel, restent cependant sceptiques sur l'influence abortive de saignée³⁴⁶. P. Garnier, suivant son confrère Monlau (1853), dénonce maintenant franchement l'usage des saignées « d'hygiène » pour les femmes enceintes, considérant que cela débilite leur organisme dans un état où elles avaient besoin de toutes leurs forces³⁴⁷. Barker illustre le complet renversement qui s'opère dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle :

On considérait autrefois la femme enceinte comme très fréquemment atteinte de pléthore (...) on mettait aussi toujours sur le compte de cet état pléthorique les différents troubles fonctionnels qui se rencontraient au commencement ou bien encore aux derniers mois de la grossesse (...) on pratiquait chez les femme la saignée du bras (...). Cette théorie est maintenant, d'une façon générale, renversée, et on considère comme rares ces cas de grossesse avec prédisposition à la pléthore. (...) La femme n'est plus soumise aux émissions sanguines ; au contraire, elle doit être mise à un régime réparateur, autorisée à manger de bon appétit³⁴⁸.

On se rend compte, de manière progressive, que la saignée aggrave en effet les problèmes de chloro-anémie qu'on croit constater chez nombre de femmes enceintes³⁴⁹. Les médecins reconnaissent encore

³⁴¹ Lettre de Mme de Montesquiou mère à une amie non identifiée, s.d. Fonds Montesquiou-Fézensac, 349 AP/28, Archives Nationales.

³⁴² Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p. 90.

³⁴³ Les analyses réalisées permettent d'expliquer désormais les infections par certaines altérations du sang, qui rendent caduque le schéma de la pléthore.

³⁴⁴ De nombreuses thèses sont consacrées à cette question au milieu du XIX^{ème} siècle ; citons par exemple :

- Brun (J.), *De la saignée pendant la grossesse*, Thèse, Paris, 1853, n°236.

- Demoulin de Riols, *De l'emploi de la saignée et des toniques dans la grossesse*, Thèse, Paris, n°68, 1858.

- Fleck (François), *De l'emploi de la saignée dans la grossesse*, Paris, 1858, n°68.

- Laroque, *Emploi de la saignée chez les femmes atteintes de maladies aiguës pendant la grossesse*, Thèse, Paris, 1837, n°31.

- Naussac (Henry), *Considérations sur la saignée*, Paris, 1868, n°62.

³⁴⁵ Silbert d'Aix (P.), *De la saignée dans la grossesse*, Paris, Masson, 1857.

³⁴⁶ Cité par Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, *op. cit.* 1905, III : « Variation de la durée de la grossesse », § Influence des émissions sanguines.

³⁴⁷ Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », *art. cit.*, p. 92.

³⁴⁸ Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins...*, *op. cit.*, 1877, Chap. I : « Des soins à donner pendant la grossesse », pp. 6 et sq.

³⁴⁹ « La pléthore était considérée comme si générale et si uniquement cause des maladies des femmes enceintes, que la phlébotomie était devenue une pratique générale. La nécessité d'une saignée est tellement admise pendant la grossesse que beaucoup de femmes arrivées au cinquième mois, se croient dans l'obligation de se faire tirer du sang, et le demandent avant d'avoir consulté leur médecin. La plupart des praticiens se refusent à ces saignées dites préventives, mais tous considèrent encore cette opération comme le meilleur moyen à opposer à la pléthore, c'est-à-dire à l'ensemble des phénomènes qu'on lui attribuait. Je ne veux certainement pas nier l'amélioration

parfois une utilité à la saignée, mais avec le développement de la mesure de la pression artérielle, son usage devient plus précis et ponctuel. Pour Cazeau, il peut exister une pléthore séreuse avec des symptômes de céphalalgie, vertiges, tintements d'oreilles, « c'est alors que la saignée peut donner du soulagement en diminuant la masse sanguine »³⁵⁰. Mais le soulagement n'est que momentané : « Tirer du sang est donc, dans tous les cas, un moyen palliatif qu'on peut employer comme ressource extrême quand les accidents généraux sont très graves, mais qu'il eût mieux valu éviter en administrant plus tôt à la femme les toniques et les ferrugineux »³⁵¹.

Le journal de Michelet témoigne de la marginalisation de la pratique de la saignée concernant les femmes enceintes. Il note le 3 février 1850 : « Resté tout le jour enfermé avec ma pauvre petite très souffrante du rhume et des dents »³⁵² ; le 5 février : « Première visite de M. Deschaumes. Il n'approuve pas la saignée que demandait ma femme et ordonne des lénifiants »³⁵³. Le docteur Mattei indique aussi en 1855 qu'une de ses patientes enceinte de six mois « s'était fait faire une saignée »³⁵⁴, preuve que cette habitude perdure dans la population. Les femmes sont parfois à l'initiative de ce geste, mais les médecins y sont maintenant réticents et privilégient d'autres remèdes. Bouchacourt en arrive, au début du XX^{ème} siècle, à juger durement ses confrères des siècles passés :

On se demande par quelle aberration d'esprit on en arriva à croire, pendant trois siècles, du commencement du XVI^{ème} à la fin du XVIII^{ème} siècles, que la saignée était spécifique de la grossesse. Bien avant Mauriceau, la phlébotomie pendant la grossesse était devenue une pratique banale, qu'on légitimait par une série de raisons, plus absurdes les unes que les autres³⁵⁵.

Mais la constance de ces représentations ne peut pas être imputée qu'à l'aveuglement des médecins. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'image de la « femme sang » et des menstruations comme une saignée naturelle propre aux femmes perdure dans les mentalités³⁵⁶. Ces représentations ne sont pas neutres idéologiquement : « la fonction hémorragique est un des éléments qui permet de penser la différence des sexes et l'infériorité de la femme dans son rôle procréateur »³⁵⁷. Encore aujourd'hui, nombre de représentations perdurent concernant les règles et le sang des femmes³⁵⁸.

Si la saignée passe longtemps pour être la panacée face aux maux des femmes enceintes, elle n'est pas l'unique remède employé par la médecine savante à l'époque moderne.

2. Les autres remèdes traditionnels classiques

Les remèdes évacuants

La grande triade thérapeutique des Anciens « *Purgare, vomitare, saignare* » montre l'importance accordée à d'autres remèdes évacuants. En effet, dans une représentation de la maladie liée à la théorie des humeurs, il faut expulser du corps les humeurs vicieuses et parasites. Les

produite par la saignée dans certains cas ; mais elle ne prouve rien contre la pauvreté du sang, contre la chloro-anémie » ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, pp. 480-487.

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ Même idée chez Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862.

³⁵² Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 3 février 1850.

³⁵³ *Ibid.*, 5 février 1850.

³⁵⁴ Cas de Mme Arighi, 26 janvier 1855, notes de clinique du Dr Mattéi, 1853-1855, fds cit.

³⁵⁵ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse...*, op. cit., 1095, III : « Variation de la durée de la grossesse », § Influence des émissions sanguines.

³⁵⁶ Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical...*, op. cit.

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ A la fin de son article, Jacques Léonard se demande si « la médecine du XX^{ème} siècle, par la répétition des "prises de sang" prescrites pour différentes analyses, renoue, à sa façon, avec une tradition, sans en restaurer la légitimité » ; Léonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée... », art. cit.

La multiplication ces dernières années des prises de sang pendant la grossesse amène à se poser la même question. La grossesse est certainement la période de la vie des femmes où elles sont le plus amenées à faire prélever leur sang (pour vérifier l'exposition à la toxoplasmose, mesurer les marqueurs sériques permettant de détecter la trisomie 21, pour pouvoir pratiquer péridurale...).

émétiques, qui ont pour fonction de faire vomir, et les purgations ou autres lavements, qui libèrent les intestins, ont une fonction similaire à la saignée : purger le corps de ses déchets³⁵⁹. Les femmes enceintes, souffrant fréquemment de problèmes digestifs et de constipation, paraissent particulièrement concernées par ce genre de remèdes, les médecins rappelant avec insistance dans leurs conseils que « le ventre doit rester libre ».

Cependant, les praticiens ont tendance, « quand une femme enceinte a une maladie aiguë, à ne pas la traiter comme une malade ordinaire par crainte qu'elle ne perde son fruit, surtout dans les premiers mois de la grossesse et aussi dans les derniers »³⁶⁰. La plupart recommandent en effet la prudence dans l'usage des remèdes évacuants. Les médecins conseillent souvent d'avoir recours à des purgatifs et des lavements doux car on craint que ces évacuations n'irritent l'utérus voisin et « de crainte qu'en voulant faire couler les matières fécales, on ne fasse aussi couler l'enfant »³⁶¹. Mauriceau déconseille d'ailleurs les lavements pratiqués près du terme de l'accouchement par crainte qu'ils ne favorisent l'expulsion prématurée de l'enfant³⁶². Petit recommande également de ne jamais faire usage d'émétiques pendant la grossesse car les contractions de la matrice qui s'en suivent provoquent souvent l'avortement³⁶³. Même s'il reconnaît que les femmes vomissent souvent spontanément les trois premiers mois de leur grossesse, il considère que si ces vomissements sont vifs, fréquents et continus, ils occasionnent aussi un avortement. Il est toutefois partisan de lavements et de purgatifs modérés. Cependant, les praticiens ne s'accordent pas tous sur le sujet. Barbeyrac pense qu'il faut prescrire aux femmes enceintes le même traitement qu'aux autres patients en cas de maladie aiguë, éventuellement avec des remèdes un peu moins forts. Saucerrotte ne craint pas non plus les vomitifs et les lavements, sinon « il n'y aurait pas autant de bâtards qu'il y en a si les vomitifs occasionnent toujours des fausses couches »³⁶⁴. Il ajoute que « beaucoup les regardent comme pernicieux pour les femmes enceintes. Ils allèguent pour raison qu'ils relâchent les ligaments de la matrice et les attaches du fœtus à la mère, ce qui est une absurdité. Ils ajoutent que ces espèces d'injections causent des vents et par conséquent des coliques »³⁶⁵. Il pense qu'il vaut mieux se méfier de la constipation que des lavements : « Les personnes instruites savent que ces espèces d'injections, préparées suivant l'indication curative, sont merveilleuses contre la constipation à laquelle sont sujettes les femmes grosses, car j'ai vu des fausses couches occasionnées par les efforts que certaines avaient faits pour expulser leurs excréments durcis »³⁶⁶.

La prescription de purgatifs ne se limite pas aux femmes constipées ; ceux-ci sont aussi indiqués aux femmes pléthoriques, indispensables pour celles ayant la digestion dépravée des derniers mois et également pour une foule de troubles :

En un mot, leur usage est très avantageux dans les embarras de tête, les coliques et toutes les maladies aiguës. Je ne vois que les cas d'inanition et d'épuisement qui les contre-indiquent, si ce n'est les lavements nourrissants qui, au contraire, doivent être administrés, avec la précaution de les garder un peu de temps, afin qu'ils puissent s'insinuer dans les conduites au chyle³⁶⁷.

Astruc adopte une position semblable sur les lavements : « On [les] craignai[en]t dans les femmes grosses presque autant que la saignée, mais on s'est guéri de cette crainte »³⁶⁸. Vus comme peu utiles aux femmes du peuple, il recommande par contre aux femmes des milieux favorisés d'y avoir recours plus souvent. Au moins deux purgations sont nécessaires pendant la grossesse : à trois mois et demi pour vider l'estomac des ordures amassées pendant le temps de dégoût et d'appétits bizarres et à neuf mois, pour rendre l'accouchement plus facile. En cas de besoin, elles peuvent être répétées plus

³⁵⁹ Avant le XVIII^{ème} siècle, le terme purgatif est plus général et comprend outre les « cathartiques » qui nettoient le corps des humeurs, les émétiques, les sudorifiques qui favorisent la purgation et les diurétiques.

³⁶⁰ Barbeyrac (Charles), *Traité nouveaux de médecine...*, op. cit., 1684, Chap. IX : « Des maladies aiguës et chroniques des femmes enceintes », pp. 260-268.

³⁶¹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, pp. 137 et sq.

³⁶² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 118.

³⁶³ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759, s.p.

³⁶⁴ Saucerrotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés...*, op. cit., 1776, Partie I, pp. 1-32.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, op. cit., 1770, Chap. X, pp. 374 et sq.

souvent encore³⁶⁹. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les médecins multiplient cependant les mises en garde. Les remèdes purgatifs sont encore prescrits, mais plus ponctuellement au début du XIX^{ème} siècle, notamment par Marc qui préconise des lavements doux pour lutter contre la constipation³⁷⁰. Leur pratique pour cet usage ponctuel se prolonge jusqu'à la fin du siècle.

Les végétaux sont l'ingrédient principal des médications purgatives et émétiques. Les purgatifs doux sont réalisés avec des plantes douces et émoullientes, comme la chicorée, la rhubarbe³⁷¹. Ils peuvent être donnés par voie orale (en sirops) ou grâce à un clystère associant un liquide (eau et lait notamment), associé à des préparations végétales et une matière grasse. Mme du Coudray conseille ainsi de pratiquer des lavements avec une décoction de son mêlée à un peu d'huile ou de beurre ou d'herbes émoullientes, telles que la mauve, la guimauve ou la pariétaire³⁷². Puzos recommande des purgations douces faite à base de manne, de casse, de rhubarbe et de sel végétal³⁷³. Les mêmes ingrédients se retrouvent chez Saucerotte qui associe des végétaux avec la crème de tartre ou la magnésie blanche³⁷⁴. Les purgatifs d'origine minérale sont préférés aux végétaux par les médecins à partir de la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles ; le sulfate et tartrate de soude, ou le sulfate et tartrate de potasse ont notamment des vertus purgatives et émétiques.

Si les allusions à ce genre de remèdes sont nombreuses dans la littérature médicale, les écrits privés sont beaucoup plus discrets. Il est difficile de mesurer la réalité et la fréquence de ces pratiques, évoquées sous les termes de « lavements », « remèdes » ou « médecine »³⁷⁵. Leur rareté s'explique peut-être par leur banalité, qui ne mérite guère qu'on en parle dans son journal ou dans une lettre, mais aussi car ce sujet est jugé trop trivial. Marc de Bombelles indique toutefois que sa femme a recours à ce genre de traitement pendant sa deuxième grossesse : « Mon ange a pris médecine aujourd'hui »³⁷⁶. Marie-Antoinette évoque aussi le cas de sa belle-sœur qui, à la fin de sa première grossesse, « est dans la grande joie parce qu'on lui promet qu'elle ne prendra pas de médecine noire »³⁷⁷, ce qui montre que, comme pour la saignée, certaines femmes ne suivent pas ces thérapeutiques de gaité de cœur. Au XIX^{ème} siècle Michelet, qui se fait le médecin « ambigu » de sa femme, lui administre couramment des « soins » pendant sa grossesse, qui sont en fait des lavements : « Le matin, les soins ordinaires, qui me sont très doux, par son extrême confiance et sa familiarité sans réserve, juste au même point que l'enfant qui naît pour sa mère et sa nourrice. Tout cela donné innocemment, reçu avec tendresse et passion »³⁷⁸. Quelques jours plus tard encore il note : « Je quittais Jemmapes ou La Convention pour lui donner les soins intimes, qu'elle recevait avec la docilité d'un enfant. (...) Heureux de la voir presque heureuse et d'avoir, si je me trompe, déjà rétabli une de ses plus essentielles fonctions »³⁷⁹. Ce genre d'attitude est cependant exceptionnel...

La pharmacopée utilisée par la médecine à l'époque moderne comporte bien d'autres composants que les substances purgatives ou émétiques.

Une riche pharmacopée

La médecine savante, issue de la tradition hippocratique et galénique, considère qu'il faut opposer les contraires aux contraires. Une maladie étant provoquée par un déséquilibre d'humeurs, on la guérit par l'administration d'un remède qui les rétablit : une maladie froide et humide, par exemple, requiert un remède chaud et sec. Des propriétés sont attribuées à chaque plante ou substance qui les désignent contre telle maladie en fonction de la nature de celle-ci ou pour remédier aux particularités du tempérament de chaque individu. Mais la tradition populaire recherche plutôt les correspondances

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817.

³⁷¹ Mais aussi avec les séné, le turbith blanc, le tamarin officinal, le ricin, l'aloès, le jalap, l'hellébore, etc.

³⁷² Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1759, p. 37.

³⁷³ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759, Chap. VIII : « De l'usage des lavements, des saignées et des potions purgatives », pp. 92 et sq.

³⁷⁴ Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776, Partie I, pp. 1-32.

³⁷⁵ Lebrun (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Messidor / Temps Actuels, 1983.

³⁷⁶ Bombelles (Marquis de), *Journal*, *op. cit.*, 6 février 1783.

³⁷⁷ Marie-Antoinette, *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 22 juin 1775.

³⁷⁸ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 21 décembre 1849.

³⁷⁹ *Ibid.*, 26 décembre. Il évoque aussi le 28 mai 1850 : « Les petits soins que je lui donne ».

entre le corps et l'univers et affirme que le semblable soigne le semblable³⁸⁰. Dans la réalité, les approches ne sont pas aussi opposées et il s'avère peu pertinent d'opposer médecine savante et médecine populaire. En effet, si cette dernière préfère soigner les individus par curation positive, en utilisant des médicaments à base de plantes, faciles à se procurer dans les campagnes, les représentants de la médecine officielle y ont aussi recours. Ces remèdes s'administrent sous la formes de décoctions, d'infusions ou d'onguents dont on trouve les recettes dans les ouvrages médicaux comme celui de Chambon de Montaux³⁸¹, aussi bien que dans les manuels de sages-femmes comme celui de Mme Boivin³⁸² et dans les livrets de médecine populaire. Dans l'ouvrage de Mme Fouquet, par exemple, les femmes peuvent trouver de quoi soigner leurs divers troubles, comme les vomissements, la constipation ou les pâles couleurs³⁸³, mais très peu de recettes sont consacrées spécifiquement à la grossesse. On trouve seulement « un emplâtre merveilleux pour les femmes enceintes, afin qu'elles puissent porter leurs enfants à terme »³⁸⁴, une lotion « pour les femmes enceintes qui se laissent souvent tomber »³⁸⁵ et un remède général « contre le mal de mère »³⁸⁶. Les médicaments sont en général prises par la bouche car elles passent pour avoir ainsi un impact immédiat sur le corps. Une importance particulière est reconnue au dosage des substances qui constitue un art distinguant les habiles praticiens. L'essentiel des remèdes relève de l'herboristerie. On parle de médecine des « simples », terme qui désigne toutes les herbes et plantes parce qu'elles ont chacune leur vertu particulière pour servir de remède simple³⁸⁷. La pharmacopée est héritée de l'Antiquité, enrichie des apports du Moyen Age. Un certain nombre d'infusions de plantes continuent d'ailleurs d'être consommées aujourd'hui sous forme d'infusions pour atténuer les nausées, comme la menthe, la camomille, la marjolaine. La feuille d'ortie est utilisée comme fortifiant, les feuilles de framboisier

³⁸⁰ Ainsi la pulmonaire, dont la graine évoque les alvéoles du poumon soigne les affections respiratoires ; la consoude « aide les chairs à se recoudre » ; Loux (Françoise), *Le corps dans la société traditionnelle ...*, op. cit., p. 150.

³⁸¹ Chambon de Montaux (Nicolas), *Les maladies de la grossesse*, op. cit., 1785.

³⁸² Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, op. cit., 1812. Elle conseille pour les troubles digestifs l'eau de mélisse et l'eau des Carmes ; l'onguent populeum est préconisé contre les hémorroïdes. Cet onguent est composé de bourgeons de peuplier ainsi que de belladone, de jusquiame, de morelle noire, de pavot et il constitue un remède traditionnel éprouvé contre les douleurs rhumatismales aiguës, les hémorroïdes et les gerçures. (http://www.passeportsante.net/fr/Solutions/HerbierMedicinal/Plante.aspx?doc=peuplier_hm)

³⁸³ Il est possible d'analyser aujourd'hui les propriétés des produits utilisés. La potion se compose d'une once de sirop de roses, une à une once et demi d'eau de chicorée (ces deux ingrédients aident à la digestion, régularisent le transit et éclaircissent le teint en agissant sur le foie), une once de sucre (fortifiant), deux gros de séné (purgatif), un drachme de rhubarbe (purgatif), un demi écu d'or de cannelle (digestif odoripare qui donne des couleurs), du citron (vitamines). Le mélange doit infuser une nuit, être passé à travers un linge et être donné le matin à la malade ; Fouquet (Mme), *Recueil de recettes choisies, expérimentées ou approuvées contre quantité de maux forts communs*, Lyon, 1670 ; cité par Laget, *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 233.

³⁸⁴ Il se compose deux onces de gomme de pin, quatre drachmes d'encens, quarte drachmes de mastic, un scrupule de terre sigillée, une demi-once de bol d'arménie, une demi-once de sang de dragon, quatre drachmes de poudre de graine d'écarlate. Le tout doit être pilé dans un mortier, et forme une pâte dont on fait un emplâtre sur du cuir et qu'on applique chaudement sur les reins. Il faut « l'y laisser jusqu'à ce qu'on soit assuré d'être du moins quatre ou cinq jours dans le neuvième mois de votre grossesse et pour lors vous pouvez l'oter » ; Fouquet (Mme), *Recueil des remèdes faciles et domestiques*, Dijon, Ressayre, 1704, pp. 144-145.

Le sang de dragon est une substance résineuse rougeâtre obtenue à partir de diverses espèces végétales des genres *Dracaena*, *Daemonorops*, *Croton* et *Pterocarpus*. La médecine traditionnelle chinoise l'emploie toujours pour contrôler la douleur et les saignements et pour aider à cicatriser les blessures et les contusions (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Sang-dragon>). La graine d'écarlate est le nom donné au kermès, *Coccus Ilicis* L., cochenille très utilisée autrefois comme astringent et dessicatif.

³⁸⁵ La lotion est composée de trois onces d'huile de millepertuis ou d'hipecon et une once d'eau de vie ; on s'en frotte le gras des cuisses et des jambes « bien chaudement, fort et matin » ; Fouquet (Mme), *Recueil des remèdes...*, op. cit., 1704, p. 145. Le millepertuis est reconnu pour ses propriétés thérapeutiques depuis 3 000 ans, en usage interne comme externe et pour de nombreuses indications.

³⁸⁶ Il « faut prendre l'herbe appelée Gariophilata, et la bien piler, et après le laisser infuser quelque temps dans du vin, et en donner à boire à la malade à sa soif ordinaire. Il ne faut point donner de lavement pour cette sorte de mal » ; *ibid.*, pp. 143-144.

Il semblerait que cette plante corresponde à ce qu'on appelle aujourd'hui la benoîte commune (*Geum urbanum*), plante banale en France et qui a des vertus médicinales nombreuses. On lui reconnaît des propriétés antihémorragique, antidiarrhéique, fébrifuge, styptique, stomachique et elle soulage aussi les maux de gorge (Wikipédia http://fr.wikipedia.org/wiki/Beno%C3%A0Ete_commune).

³⁸⁷ Lebrun (François), *Se soigner autrefois...*, op. cit.

comme tonique utérin³⁸⁸. Certains produits ont d'indiscutables vertus curatives mais le choix relève également d'une symbolique proche de la médecine magique. Certains remèdes nous paraissent aujourd'hui fantaisistes ou gardent une composition plus ou moins mystérieuse. Les animaux entrent également dans le processus thérapeutique. Chambon de Montaux propose ainsi de calmer la perte d'appétit avec des « gouttes d'esprit de corne de cerf »³⁸⁹. Pour stimuler l'estomac, les coraux, ou les yeux d'écrevisses en poudre³⁹⁰ sont également prescrits. Les minéraux, et notamment les pierres, se voient également reconnaître de nombreuses vertus, comme les « pierres de sang » rouge qui arrêtent les hémorragies³⁹¹.

Même s'il n'y a pas de révolution thérapeutique avant le XIX^{ème} siècle, les drogues de l'apothicairerie traditionnelle s'enrichissent à l'époque moderne de quelques substances nouvelles, issues des nouveaux mondes. Ainsi le quinquina fait la preuve de son efficacité contre les fièvres³⁹² ; il est aussi conseillé pour remédier à divers troubles touchant les femmes enceintes. L'ipécacuana est également prescrit contre la dysenterie³⁹³. Depuis la fin du XVII^{ème} siècle, les médecins s'intéressent aussi à l'opium, qui permet notamment de calmer la douleur. Mme Boivin utilise ainsi le sirop de teinture d'iode opiacée contre les vomissements³⁹⁴.

La plupart des remèdes prescrits s'intègrent dans un traitement complexe, associant souvent saignée, diète, repos, lavements... Les praticiens tiennent en effet compte des choses dites « non naturelles » qui comprennent notamment les bains ou le régime alimentaire. Nous avons déjà évoqué ces points à propos de l'hygiène de la femme enceinte, mais l'on comprend bien que les qualités de chaque aliment (chaud, froid, sec, humide), comme celles de l'eau, pouvaient agir sur l'équilibre des humeurs. Il faut toutefois noter que la médecine savante s'oriente de plus en plus vers la prescription de médicaments, qui devient le but principal de la consultation médicale³⁹⁵.

La réalité des pratiques populaires

Si l'on connaît bien les prescriptions des praticiens grâce à leurs ouvrages, il est plus difficile d'étudier les pratiques réelles. On ne sait guère comment les femmes se soignent pendant leurs grossesses autrefois. Elles doivent bien souvent se contenter de prendre leur mal en patience car il s'agit d'un état passager. Elles échangent aussi probablement entre elles des recettes et des remèdes pour soulager leurs maux. Les femmes utilisent également des manuels de vulgarisation médicale mentionnés précédemment pour soigner leurs troubles ou ceux de leur entourage, ce qui permet la circulation des connaissances entre la médecine savante et la médecine populaire. Toutefois, elles ont parfois recours à des ouvrages anciens ou de nombreuses fois réédités sans forcément être réactualisés, ce qui favorise la perpétuation de certains usages, datés au regard des découvertes médicales contemporaines. Ainsi Mme de Lamartine signale dans son journal en 1801 qu'elle a recours pour traiter une fièvre à l'ouvrage de Guillaume Buchan, *La médecine domestique*, dont la première édition

³⁸⁸ Prost (Carole), *Mémento naturopathique de la grossesse*, Paris, La Plage, 2008, pp. 54-55.

³⁸⁹ « Sous carbonate d'ammoniaque huileux obtenu en distillant de la corne de cerf » ; *Dictionnaire des sciences naturelles...* T. XV, Levrault, Paris, p. 329.

³⁹⁰ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770.

Les « yeux d'écrevisse » sont en fait de petites concrétions rondes trouvées dans l'estomac des écrevisses. Lavées et réduites en poudre, elles sont préparées avec du sucre et de la gomme de fleurs d'oranger et ingérées sous forme de trochisque ou pastille. Ils passaient pour adoucir les aigreurs d'estomac (en raison de leur base de carbonate de calcium) et étaient prescrits pour les maux liés au ventre (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Trochisque>).

³⁹¹ Loux (Françoise), *Le corps dans la société traditionnelle...*, *op. cit.*, p. 152.

³⁹² Il est préconisé notamment par Dionis ou Mme Boivin. Découvert au Pérou en 1632 parce qu'un chef indigène avait guéri un jésuite grâce à une décoction de son écorce, le quinquina gagne dans les années 1670-1680 en France une réputation miraculeuse pour soigner les fièvres. « Le quinquina fut le premier remède véritablement "inventé" par la médecine occidentale moderne, sur la base d'un empirisme raisonné, dans le traitement d'une maladie relativement bien identifiée, la malaria » ; Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières...*, *op. cit.*, p. 145.

³⁹³ Rapporté du Brésil en 1672, l'ipécacuana est utilisé comme émétique et révèle des effets bénéfiques sur la dysenterie. La guérison du Grand Dauphin en 1700, grâce à ce remède, contribue à le populariser même s'il s'avère complexe de le préparer et de le doser correctement ; *ibid.*

³⁹⁴ Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1812.

³⁹⁵ *Ibid.*

remonte à 1770³⁹⁶. Dans certains cas, les femmes ont recours à un chirurgien, un médecin ou une sage-femme – nous y reviendrons – mais on ignore souvent dans quelle mesure elles se soumettent à leurs prescriptions médicales et comment elles le vivent. Les écrits privés mentionnent rarement les médications prises pendant la grossesse ; et, quand elles sont évoquées, il est difficile de savoir en quoi elles consistent. Mme de Lamartine mentionne à plusieurs reprises dans son journal un traitement qui lui est très bénéfique pendant sa grossesse : « Je lui ai aussi parlé de l'eau de goudron³⁹⁷. C'est un remède dont on fait grand usage à présent pour purifier le sang. Je me suis imaginée en prendre un peu »³⁹⁸. Elle indique aussi « J'ai mal dormi ces trois nuits. J'aurais besoin de reprendre de l'eau de goudron, c'est une excellente chose qui m'a fait beaucoup de bien à Lyon. Mais je n'en ai pas ici »³⁹⁹. On retrouve dans ces extraits l'importance accordée à la nécessité de purger le sang de ses déchets, sources de maladie.

Nous avons pu relever un exemple qui montre que certaines femmes se rebellent parfois contre ce que leur imposent les praticiens médicaux. La malheureuse patiente du chirurgien Eustache, mentionnée précédemment pour une grossesse extra-utérine prolongée, montre que l'inefficacité des thérapeutiques proposées, notamment pour soulager la douleur, conduit certaines patientes à refuser tout traitement contraignant :

L'inquiétude et le dépit l'aigrissent contre un régime de vie dont elle ne recevait qu'un soulagement médiocre : tous les conseils de l'art furent alors ouvertement méprisés, les aliments les plus indigestes et les plus lourds ne l'effrayèrent pas, elle en usa avec une intempérance qui sentait presque le désespoir, elle ne refusa absolument rien à ses goûts bizarres et déréglés, elle ne regarda plus que comme un esclavage pénible et inutile les précautions que l'on prenait pour la retenir dans sa chambre, elle profita d'un peu de force qui lui revint pour descendre à la cuisine⁴⁰⁰.

On comprend donc que les femmes ne se limitent pas au seul secours de la médecine officielle, mais qu'elles ont aussi recours aux remèdes traditionnels, aux guérisseurs de tout poil, ainsi qu'à la religion. La coexistence de ces différentes pratiques est banale à l'époque moderne, mais les médecins critiquent ou se moquent souvent des usages traditionnels. Ainsi, le médecin parle d'« une erreur populaire » face à une femme enceinte ayant perdu du sang pendant plusieurs jours en fin de grossesse – sans accoucher – et qui « boit plusieurs tasses de son sang » pour y remédier⁴⁰¹. L'utilisation du sang est en effet une thérapeutique traditionnelle, notamment le sang des règles⁴⁰² et l'on voit sur ce point les divergences entre médecine populaire et médecine savante. La première prône la saignée tandis que la seconde propose d'autres remèdes pour que ce précieux liquide ne soit pas perdu⁴⁰³. Saucerotte juge également sévèrement l'habitude des femmes enceintes de recourir à d'autres secours que ceux de la médecine officielle :

Faut-il que l'erreur s'étende jusque sur les choses qui en elles-mêmes paraissent de très peu d'importance et qui sont cependant d'une très grande dans leurs effets, en ce qu'elles donnent lieu à une fausse sécurité, en empêchant d'avoir recours à des moyens efficaces ? Je veux parler des amulettes, que nombre de femmes portent lorsqu'elles sont menacées d'une fausse couche. J'en dirai autant des topiques et de certains breuvages même très dégoûtants, que quelque unes avalent⁴⁰⁴.

³⁹⁶ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, 23 juin 1801.

³⁹⁷ Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron et que l'on emploie comme stimulant des muqueuses dans certaines affections des voies respiratoires ou de l'estomac.

³⁹⁸ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, 5 novembre 1801.

³⁹⁹ *Ibid.*, 12 décembre 1801.

⁴⁰⁰ Eustache, « Grossesse extra-utérine », 1786, carton 17, dossier 5, n°81, archives de A.R.C., Académie de Médecine.

⁴⁰¹ Mémoire Recolin (Simon), carton 28, dossier 12, n°77, archives de l'A.R.C., fds cit.

⁴⁰² Pourtant réputé impur, le sang des menstruations, par un symbolisme inverse, peut devenir un contrepoison et ôter ce qui est mauvais. On l'utilise pour tout ce qui est en rapport avec l'utérus ; il ferait disparaître les envies venues à l'enfant pendant la grossesse, elle empêche aussi les vaches d'avorter ; Loux (Françoise), Richard (Philippe), « Le sang dans les recettes... », *art. cit.*, pp. 134-135.

⁴⁰³ *Ibid.*, p137.

⁴⁰⁴ Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés...*, *op. cit.*, 1776, Partie I, p.1-32.

Toutefois, tous ne sont pas aussi durs et certains médecins reconnaissent à ces pratiques une valeur psychologique⁴⁰⁵.

B. L'ÉVOLUTION DES THÉRAPEUTIQUES PENDANT LA GROSSESSE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Les permanences

La continuité dans les conseils et les prescriptions thérapeutiques concernant la grossesse prévaut jusqu'au XIX^{ème} siècle sur certains points. Comme on l'a vu à propos de la saignée, il est artificiel de vouloir opérer une césure nette entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècles dans ce domaine. Un certain nombre de prescriptions de la médecine ancienne sont encore à l'ordre du jour dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle avec quelques évolutions. Ainsi Cazeaux indique dans son traité :

Si au début on doit chercher par les médicaments calmants et tempérants, comme les bains, les laxatifs doux, les antispasmodiques calmants, quelque fois même de petites saignées, à calmer la trop vive irritation de l'utérus et l'irritation sympathique qu'il détermine dans les autres organes, on doit tenir, à la fin de la grossesse, une toute autre conduite. Tous les agents réparateurs, le fer, une nourriture animale, un vin tonique sont, dans cette dernière période, les moyens les plus sûrs de combattre la polyémie et de faire cesser les accidents dont elle était la cause⁴⁰⁶.

Si certaines thérapeutiques prolongent celles de la médecine traditionnelle, la lutte contre l'anémie impose un changement radical dans la pratique. On conseille des fortifiants et des toniques, autrefois interdits à cause du risque de pléthore. Toutefois, on voit que la connotation symbolique des aliments n'a pas disparue : on recommande la viande rouge et le vin rouge, à cause de leur proximité avec le sang.

Les nouveautés

Au XIX^{ème} siècle, un certain nombre de gestes et d'examen nouveaux, essentiels pour le diagnostic de grossesse, servent aussi à détecter les pathologies et à mieux soigner les femmes enceintes. Ainsi, le toucher, le palper, l'observation grâce au speculum, la mesure du rythme cardiaque et de la tension artérielle⁴⁰⁷, la percussion et l'auscultation fournissent des informations précieuses et contribuent à améliorer le diagnostic des maladies. Le développement des analyses biochimiques est particulièrement fécond, même si les travaux en la matière ont peu de retombées concrètes pour les femmes enceintes, en l'absence de suivi systématique et généralisé de la grossesse. On a vu l'intérêt notamment des analyses de sang pour établir l'anémie. L'examen des urines connaît aussi un regain d'intérêt dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et n'a plus grand chose à voir avec l'urologie de la médecine classique. On sait détecter l'albumine et l'urée et on cherche à prévenir les maladies des reins qui s'y rattachent, notamment les convulsions éclamptiques. Mais les explications et les remèdes restent finalement souvent traditionnels. Ainsi pour Cazeaux, « l'albuminurie puerpérale a sa cause principale dans l'altération du sang, et que cette altération a sa cause dans la diminution de ses éléments solides ». Elle se soigne « par une bonne nourriture animale, des préparations ferrugineuse et une préparation de quinquina »⁴⁰⁸. Les médecins de la fin du XIX^{ème} siècle débattent aussi de l'importance de l'urée dans le sang. Certains pensent que cela produit un empoisonnement particulier, l'urémie, mais le sujet est encore discuté. Le recours à l'analyse d'urine est avéré à la fin du XIX^{ème}

⁴⁰⁵ Voir *infra* dans ce chapitre la question des relations entre les femmes et les médecins.

⁴⁰⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 460 et sq.

⁴⁰⁷ L'invention du plébographe en 1892 permet d'étudier les arythmies cardiaques grâce à l'enregistrement simultané des pouls artériels et veineux ; la mesure de la pression artérielle est facilitée par l'invention du brassard en 1896 ; Ségal (Alain), « Les moyens d'exploration du corps », Grmek (Mirko D.) dir., *Histoire de la pensée médicale...*, t. III, pp. 187-195.

⁴⁰⁸ Il préconise aussi les émissions sanguines, les purgatifs, les bains et parfois le chloroforme ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, « De l'éclampsie », pp. 813-852.

siècle chez certains individus appartenant aux catégories favorisées. Marthe (appelée aussi Marie) de Montbourg s'en fait ainsi prescrire, sans que l'on sache si c'est à titre informatif ou pour rechercher la cause d'un trouble particulier :

L'analyse complète des urines de Marie a démontré qu'elle manque de phosphate et qu'il y a des vibrions. Qu'est-ce que c'est que cela ?... Sont-ce des bêtes, des microbes ? (...) Aujourd'hui j'irai savoir du docteur ce qu'il pense du résultat de l'analyse des urines de M. Malgré tout le chagrin qu'elle me fait, il ne faut pas que je puisse me reprocher de n'avoir pas tout fait pour elle⁴⁰⁹.

On sent que la mère de la patiente n'est pas très familière de cet examen, loin d'être encore banalisé⁴¹⁰, et que les résultats la laissent perplexe. Le recours à un praticien est indispensable pour les éclairer, ce qui illustre la distance croissante entre la science médicale – de plus en plus technique – et les patients.

Une nouvelle conceptualisation de la thérapeutique amène à renouveler les remèdes proposés. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les médecins considèrent que les médicaments n'agissent pas sur un organe particulier, mais exercent une action générale, en stimulant notamment la force vitale de l'organisme. Les travaux de François Magendie (1783-1855) et de Claude Bernard (1813-1878) montrent que l'action des médicaments peut être localisée dans des structures particulières de l'organisme⁴¹¹. Les progrès de la chimie permettent en outre d'isoler les principes actifs d'un certain nombre de produits, dont on peut désormais tester l'action thérapeutique. Vers 1815-1820, on isole la morphine, l'émétine⁴¹², la strychnine et la quinine⁴¹³. On découvre également les alcaloïdes entre 1817 et 1850. De nouveaux médicaments efficaces sont ainsi introduits dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et peuvent bénéficier aux femmes enceintes. Les extraits de la correspondance de la famille Cerilley-Montbourg, cités précédemment, montrent la pénétration de ces nouveaux remèdes dans la médecine quotidienne à la fin du XIX^{ème} siècle. En effet, Marthe est traitée au bromure de potassium, qui calme certaines maladies nerveuses⁴¹⁴. Contre la fièvre et la douleur, on lui prescrit également du sulfate de quinine et de la valériane de quinine, ainsi que de l'antipyrine⁴¹⁵.

Des effets peu mesurables sur la santé des femmes enceintes

Cependant, pour la majorité des femmes enceintes, l'évolution de la médecine n'a pas forcément beaucoup de conséquences sur leur santé pendant la grossesse. La médecine reste souvent impuissante à lutter contre certains maux de la grossesse, ce dont témoigne la débauche de remèdes et d'expérimentations dans des troubles comme les nausées et les vomissements de la grossesse. Bouchut préconise ainsi une médication classique : le vin pur sucré, l'eau de mélisse, les eaux gazeuses, la teinture d'iode opiacée, mais aussi les aliments froids et boissons glacées, le suc de citron...⁴¹⁶. Le passage consacré par Cazeaux aux vomissements incoercibles qui touchent certaines femmes montre les tâtonnements et les expériences hasardeuses auxquelles se livrent parfois les médecins. On a l'impression que le corps médical a tout essayé : les tisanes, le kirch et divers alcools, les cataplasmes laudanisés, les vésicatoires à l'épigastre saupoudrés de chlorhydrate, la cautérisation du col avec du nitrate d'argent ou de l'oxyde de mercure, de la belladone en friction...⁴¹⁷ On voit que

⁴⁰⁹ Marthe, *op. cit.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilley 26 août 1892.

⁴¹⁰ L'analyse effective de l'urine et du sang des malades reste peu pratiquée jusque tard au XX^{ème} siècle, faute de tests chimiques relativement rapides et fiables ; Peitzman (S.J.), Maulitz (R. C.), « L'élaboration du diagnostic », dans Grmek (Mirko D.) dir., *Histoire de la pensée médicale...*, *op. cit.*, t. III, pp. 169-185.

⁴¹¹ Chast (F.), « Les médicaments », dans Grmek (Mirko D.) dir., *Histoire de la pensée médicale...*, *op. cit.*, t. III, pp. 215-233.

⁴¹² Principe chimique responsable de l'action émétisante de l'ipécacuana.

⁴¹³ Médicament polyvalent utilisé comme tonique, fortifiant, fébrifuge ; il remplace le quinquina à partir du milieu du XIX^{ème} siècle.

⁴¹⁴ Le bromure de potassium est un sel utilisé comme antispasmodique, anticonvulsivant et sédatif. Découvert en 1857, c'est le premier médicament efficace contre l'épilepsie, il passe pour calmer l'excitation sexuelle.

⁴¹⁵ L'antipyrine est découverte en 1885 et utilisée contre les fièvres et la douleur.

⁴¹⁶ Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, *op. cit.*, 1862.

⁴¹⁷ Il reconnaît d'ailleurs qu'« il est peu de médicaments qui n'aient été proposés contre le vomissement des femmes enceintes ; d'autres fois on a eu recours à l'intervention chirurgicale », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 470-478.

la pharmacopée s'est développée, de nouvelles substances sont apparues, mais sans forcément remédier à tous les troubles. La majorité des femmes continue donc à avoir recours à l'automédication et aux remèdes traditionnels, à l'efficacité éprouvée contre les petits maux de la grossesse.

Les progrès les plus décisifs interviennent surtout à la fin du XIX^{ème} siècle avec la découverte des maladies infectieuses provoquées par des bactéries ou des microbes⁴¹⁸. Les conséquences les plus importantes concernent davantage l'accouchement que la grossesse. La révolution de l'antisepsie à la fin du siècle permet notamment de lutter efficacement contre les fièvres puerpérales qui décimaient les femmes en couches. L'obstétricien hongrois Ignace Semmelweis (1818-1865) initie l'antisepsie avec l'usage de chlorure de chaux et le lavage des mains, ce qui fait diminuer les complications infectieuses après l'accouchement⁴¹⁹. Il démontre que la fièvre puerpérale est une septicémie (1846)⁴²⁰. Même si la découverte de Semmelweis reste sans suite directe, car il se heurte à de violentes oppositions, les pratiques obstétricales commencent à se transformer avant le triomphe de la microbiologie médicale⁴²¹. Il faut attendre Joseph Lister (1827-1912) qui, en 1867, tire les conséquences des découvertes de Pasteur, pour qu'on admette l'existence d'une flore microbienne et que se diffuse un antiseptique (acide phénique) qui désinfecte les plaies et tue les germes. En 1878, Pasteur formule une théorie des germes et le concept de l'asepsie qui ouvre définitivement l'ère pastorienne⁴²². D'autres découvertes concernent plus directement l'accouchement que la grossesse. Ainsi sont mis au point des anesthésiques qui permettent de lutter contre la douleur, comme l'éther (1842) et le chloroforme (1831), mais leur usage en obstétrique reste limité à l'époque en France⁴²³.

Si les moyens à disposition du monde médical s'enrichissent pendant période étudiée, nous ne savons que rarement dans quelle mesure ils sont réellement mis en œuvre pendant la grossesse et par quel type de praticiens. Une évolution semble cependant se dessiner dans ce domaine au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

IV. LA SAGE-FEMME OU LE MEDECIN ?⁴²⁴

Protéger l'enfant et la mère

De multiples travaux historiques ont mis en évidence le rôle croissant des praticiens médicaux dans la société française aux cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles⁴²⁵. Cette évolution tient notamment aux nouveaux enjeux concernant la question de la population⁴²⁶.

⁴¹⁸ Les germes responsables de différentes maladies sont reconnus : staphylocoque et streptocoque (Pasteur, 1879), typhoïde, lèpre, paludisme, tuberculose (Koch, 1882), diphtérie, peste (Yersin 1894), etc.

⁴¹⁹ En 1846, il réussit à faire passer la mortalité des accouchées dans son service de 27 % à 0,23 % en exigeant simplement que les sages-femmes et les étudiants en médecine chargés d'examiner les femmes se lavent les mains à l'eau de Javel.

⁴²⁰ La découverte de l'origine toxico-infectieuse de la fièvre puerpérale est formulée par le médecin américain Oliver Wendell Holmes.

⁴²¹ Premude (L.), « La naissance des spécialités », Grmek (Mirko. D.) dir., *Histoire de la pensée médicale...*, op. cit., t. III, pp. 253-269.

⁴²² Salomon-Bayet (Claire) dir., *Pasteur et la révolution pastorienne*, Paris, Payot, 1986.

⁴²³ Voir le chapitre VII sur la préparation à l'accouchement et la question de la douleur dans l'accouchement.

⁴²⁴ Nous avons repris le titre de l'ouvrage capital de Jacques Gélis sur cette question ; Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin...*, op. cit.

⁴²⁵ - Voir notamment Michel Foucault sur la question du biopouvoir ; Foucault (Michel), *Histoire de la sexualité*, t. I, *La volonté de savoir*, op. cit. ; voir aussi du même auteur : *Il faut défendre la société*, Cours au Collège de France, 1975-76, Hautes études, Gallimard/Seuil., 1997.

- Boltanski (Luc), *Prime éducation et morale de classe*, Paris, E.P.H.E., 1969.

- Voir également les travaux de Jacques Léonard sur la médicalisation de la société française au XIX^{ème} siècle et le rôle des médecins, notamment : *La France médicale, médecins et malades au XIX^{ème} siècle*, Paris, Gallimard-Julliard, coll. « Archives », 1978.

⁴²⁶ Avec les physiocrates émerge notamment une théorie de la population et de la richesse, alors qu'une science de la population se met en place. Les références sur ce point sont très nombreuses (voir la bibliographie) ; on peut citer notamment :

L'inquiétude démographique semble en effet particulièrement affirmée en France dès le dernier siècle de l'Ancien Régime, que ce soit dans les cercles savants ou dans les milieux du pouvoir⁴²⁷. Aux craintes liées à la dépopulation s'ajoute le développement d'une nouvelle attitude devant la vie. Une volonté de connaître, associée à l'exercice de la raison, un volontarisme et un optimisme à toute épreuve conduisent à refuser la mort comme un phénomène face auquel l'humain ne peut rien⁴²⁸. Réalisant l'ampleur de l'hécatombe qui touche les enfants, les milieux éclairés en viennent à penser que le nombre total des morts l'emporte sur celui des nouveau-nés. Cette prise de conscience est orchestrée par les médecins dont le poids dans la société s'accroît. Michel Foucault a contribué à théoriser cette affirmation du pouvoir et du savoir biomédical à cette époque. Employant le terme de « bio-pouvoir », il montre qu'un nouveau mode de gouvernement de la population « dans sa naturalité même »⁴²⁹ se met en place. A partir des années 1760, le pouvoir royal se préoccupe activement des moyens de maintenir et d'accroître la population. La volonté de préserver les ressources démographiques conduit notamment l'Etat à lutter contre les différentes atteintes numériques des populations. La lutte contre l'infanticide et la prise en charge par l'Etat des enfants abandonnés s'inscrit dans cette politique populationniste. La volonté de mieux encadrer l'accouchement pour éviter les morts inutiles des mères et de leurs enfants se traduit notamment par le lancement d'enquêtes sur le personnel médical dans l'ensemble du royaume et par l'organisation de cours d'accouchement⁴³⁰.

- Caselli (Graziella), Vallin (Jacques), Wunsch (Guillaume) dir., *Histoire des idées et politiques de population*, Paris, éd. INED, 2006, notamment l'article d'Eric Vilquin, « Histoire de la pensée démographique jusqu'en 1940 », pp. 11 et sq.

- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française...*, op. cit. ; *id.*, *Histoire de la démographie*, Paris, Perrin, 1985 ; *id.*, Hélin (E.), « De l'arithmétique politique à la statistique », dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe...*, op. cit. t. II, pp. 37-55.

- Hasquin (Hervé), « Le débat sur la dépopulation dans l'Europe des Lumières », dans Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et considérations sur la population de la France*, par, éd. E. Vilquin, coll. INED/ PUF, 1994, pp. 397-425.

- Hecht (Jacqueline), « Le Siècle des Lumières et la conservation des petits enfants », *Population*, 6, nov.-déc., 1992, pp. 1589-1620 ; *id.*, « Avant le XVIII^{ème} siècle : "il n'est richesse ni force que d'hommes" », *Panoramiques*, n°36, 1998, pp. 22-25.

⁴²⁷ La controverse sur la dépopulation de la Terre est lancée vers 1720, notamment par la publication des *Lettres persanes* de Montesquieu (1721) qui popularisent l'idée d'un long recul de la population depuis l'Antiquité. Reprenant des estimations démographiques sans fondement scientifique, Montesquieu estime que la population française compte quatorze millions d'habitants et décline particulièrement depuis les années 1680. Cet ouvrage lance la querelle sur la dépopulation qui gagne de nombreux pays européens. Les idées de Montesquieu sont reprises par la plupart des philosophes et des économistes, notamment Mirabeau et Quesnay. Un consensus s'établit sur une diminution de la population française de trois à six millions d'habitants depuis la fin du XVII^{ème} siècle. Si ces analyses sont erronées, les débats qui s'en suivent ont au moins le mérite de donner une importance particulière à la question de la population et ils font progresser à long terme l'analyse théorique et scientifique des phénomènes démo-économiques.

⁴²⁸ La nouvelle sensibilité face à la mort, mise en évidence par de nombreux historiens, est un des aspects de cette nouvelle attitude.

- Ariès (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, 1977.

- Favre (Robert), *La mort dans la littérature et la pensée française au Siècle des Lumières*, Lyon, 1978.

- Lebrun (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, 1971.

- Vovelle (Michel), *La mort en Occident de 1300 à nos jours*, Paris, 1983.

⁴²⁹ Foucault (Michel), *Sécurité, territoire, population, cours au collège de France, 1977-1978*, Gallimard-Le Seuil, 2004, p. 360.

Donzelot (Jacques), *La police des familles*, Paris, éd. de Minuit, 1977.

⁴³⁰ Au cours du XVIII^{ème} siècle l'Etat manifeste un intérêt croissant pour les sages-femmes. Dès le deuxième tiers du siècle, les autorités s'inquiètent des cris d'alarme lancés par des prêtres ou des chirurgiens quant au « massacre des innocents » lors de l'accouchement. Les accoucheuses empiriques font notamment l'objet d'attaques parfois virulentes des praticiens masculins qui leurs reprochent leur ignorance et leurs pratiques assassines. Médecins et chirurgiens, soucieux de renforcer leur pouvoir et d'affirmer leurs compétences dans des domaines jusque-là typiquement féminins, accusent les accoucheuses de tous les maux. Alarmées, les autorités lancent des enquêtes sur « les sages-femmes du royaume ». La volonté d'épargner la vie des mères et des enfants aboutit à la mise en place progressive d'une formation professionnelle pour les sages-femmes en France, mais aussi ailleurs en Europe. En 1730, l'autorité royale publie des statuts qui réglementent l'exercice de la profession de sage-femme et les placent davantage sous l'autorité des praticiens masculins. A partir de 1750, les pouvoirs publics mettent également en place une véritable formation pour les sages-femmes. La démarche la plus connue

Les angoisses démographiques ne se cristallisent pas à l'époque sur le seul aspect quantitatif de la population ; les inquiétudes portent aussi sur les qualités intrinsèques de celle-ci. En effet, c'est au XVIII^{ème} siècle que l'on observe l'émergence de nouvelles préoccupations qu'on peut qualifier de « pré-eugénistes ». Les travaux d'Anne Carol ont bien montré qu'à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle⁴³¹, les médecins ne cherchent plus seulement à « faire de beaux enfants » dans une logique familiale et pour répondre à des intérêts particuliers ; ils cherchent à améliorer l'espèce humaine. Ils s'adressent moins aux parents qu'aux gouvernants qui pourraient superviser des pratiques au nom de la collectivité⁴³². Avant que ne soient découverts les principes de la génétique, grâce notamment aux travaux de Mendel, la croyance à l'hérédité des caractères acquis est générale. Le choix des reproducteurs, le moment de la procréation et la grossesse sont donc investis d'une importance capitale : c'est d'eux que dépend en grande partie la qualité des enfants et de la race.

Médecins et sages-femmes sont donc investis d'un rôle nouveau. Si l'essentiel de l'effort au XVIII^{ème} et pendant une grande partie du XIX^{ème} siècle vise surtout à améliorer les conditions d'accouchement et les soins donnés au petit enfant, la grossesse est néanmoins l'objet d'une attention grandissante⁴³³. Notre propos n'est pas de revenir ici sur l'évolution du métier de sage-femme et d'accoucheur, ainsi que sur l'encadrement médical de la naissance, maintenant bien connus grâce aux nombreux travaux historiques qui leur ont été consacrés⁴³⁴. Faute de pouvoir étudier à grande échelle la réalité du suivi de la grossesse, les exemples tirés des écrits privés permettent de percevoir les rapports des femmes enceintes avec les praticiens médicaux. Nous avons cherché à savoir quel rôle réel ceux-ci jouent pendant la grossesse et qui, de la sage-femme ou du médecin, intervient en priorité.

est celle orchestrée, non par un chirurgien mais par une maîtresse sage-femme, Mme du Coudray (1712-1792), qui dispense des cours d'accouchement en France à partir de 1755 et jusqu'en 1783. Voir :

- Gélis (Jacques), « Sages-femmes et accoucheurs. L'obstétrique populaire aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », *Annales E.S.C.*, 1977, 5, pp. 927-957.

- Gélis (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, *op. cit.*

- Bénozio (Michel), *La machine de Mme du Coudray...*, *op. cit.*

⁴³¹ Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, *op. cit.*

⁴³² Le projet d'améliorer la race est donc beaucoup plus vaste, global et de longue haleine que par le passé. Il participe du nouvel idéal politique de régénération et de création d'un monde nouveau, qui s'accroît sous la Révolution ; *ibid.*, p. 20. Voir aussi : Verjus (Anne), « De l'art de faire des enfants d'esprit : les médecins, les femmes et la fabrique du citoyen au début du XIX^{ème} siècle », *Mélanges en hommage à Y. Knibiehler*, sous la dir. de Bitton (Michèle) *et alii*, 2004.

⁴³³ Pour le contexte particulier du dernier tiers du XIX^{ème} siècle et la nouvelle politique sanitaire de l'Etat française, voir notre conclusion.

⁴³⁴ Pour l'époque moderne, on peut citer les nombreux ouvrages et articles de Jacques Gélis et Mireille Laget (voir la bibliographie en fin de second volume), notamment :

- Laget (Mireille), *Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique*, *op. cit.*

- Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin...*, *op. cit.*

Pour le XIX^{ème} siècle, citons principalement pour la France :

- Beauvalet (Scarlett), *Naître à l'hôpital...*, *op. cit.*

- Faure (Olivier), « Les sages-femmes en France au XIX^{ème} siècle : médiatrices de la nouveauté », dans Bourdelais (Patrice), Faure (Olivier), dir., *Les nouvelles pratiques de santé*, pp. 157-174.

- Lefaucheur (Nadine), *Les Accoucheurs des hôpitaux de l'Assistance publique à Paris. De l'art des accouchements à la protection maternelle et infantile*, Paris, Rapport final CNRS-MIRE, mars 1989 (voir d'autres publications de l'auteur sur ce thème dans la bibliographie).

- Sage-Pranchère (Nathalie), *Mettre au monde. Sages-femmes et accouchées en Corrèze au XIX^{ème} siècle* Tulle, Archives départementales de la Corrèze, 2007.

- *Id.*, *L'école des sages-femmes. Les enjeux sociaux de la formation obstétricale en France, 1786-1916*, thèse de doctorat, sous la direction d'Olivier Faron, université Paris IV-Sorbonne (soutenance prévue le 19 novembre 2011).

- Tucat (Danielle), « Les Sages-femmes à Paris de 1871 à 1914 », thèse, Paris VII, 1980, dactyl.

- Thébaud (Françoise), *Quand nos grands-mères donnaient la vie...*, *op. cit.*

A. LES SAGES-FEMMES ET LA GROSSESSE

Nous n'avons guère la possibilité de réaliser une étude statistique pour savoir quelle proportion de femmes enceintes choisit autrefois de faire appel à une sage-femme plutôt qu'à un médecin, notre corpus se prêtant assez mal à ce genre de calcul. En outre, c'est surtout pour l'accouchement que l'on est informé du personnel présent. Cependant, certaines tendances et une évolution générale sont néanmoins perceptibles à la lecture des sources, confirmant les études de Jacques Gélis ou de Mireille Laget.

1. Un recours aux sages-femmes rare chez les élites dès le XVIII^{ème} siècle

Il est très peu question des sages-femmes dans les écrits privés de notre corpus. En effet, les femmes des élites ne choisissent que rarement les praticiennes de la naissance pour accoucher. Même si notre échantillon ne prétend pas être représentatif, il semble que dès le XVIII^{ème} siècle le passage à l'accoucheur soit déjà largement effectué dans les milieux les plus favorisés. Nous n'avons donc guère d'informations sur les rapports entre les femmes des milieux favorisés et les sages-femmes. On peut toutefois relever le cas de la marquise de Raigecourt, proche de Mme Elisabeth, qui mentionne la présence d'une sage-femme pour ses couches en 1790, alors qu'elle est en exil à Trèves à cause des événements révolutionnaires⁴³⁵. Mais ce contexte particulier change peut-être la donne car il est plutôt d'usage dans ce milieu de faire appel à un accoucheur.

Au XIX^{ème} siècle, certaines bourgeoises de notre corpus continuent d'avoir recours à une sage-femme sans qu'il soit possible de définir les raisons particulières qui motivent ces choix. Ainsi en 1802, c'est une sage-femme qui aide Alix de Lamartine à mettre au monde son huitième et dernier enfant : « Hier au soir mes douleurs me parurent assez fortes pour envoyer chercher la sage-femme, de crainte d'être surprise. Elle a couché ici, et ce matin j'ai envoyé chercher ma garde à Mâcon »⁴³⁶. La parturiente accouche dans son bourg de Milly où elle a pourtant recours aux services d'un médecin quand ses enfants sont malades⁴³⁷. Mais l'accouchement semble relever d'une autre démarche. Mme de Lamartine évoque exceptionnellement dans son journal le personnel présent aux accouchements de ses filles, mais elle mentionne toutefois le premier accouchement de sa fille Eugénie où une sage-femme semble être intervenue : « Elle a souffert vivement mais peu longtemps. Mme Paradis m'a été fort utile dans cette circonstance comme dans toutes les autres »⁴³⁸. A lire ce passage, on a l'impression que l'accouchement reste une affaire de femmes et que c'est la mère qui a accouché la fille. De manière générale, Mme de Lamartine semble souvent assurer des fonctions médicales auprès des siens ; il est possible que pour ses accouchements, comme pour ceux de ses filles, elle préfère une sage-femme avec laquelle elle peut travailler de concert, plutôt qu'un homme qui imposerait davantage son autorité. Dans le cas de Caroline Mertzdorff, le choix d'une sage-femme tient visiblement à une préférence personnelle. La jeune femme fait appel, pour son premier accouchement, à une praticienne de bonne réputation qui a accouché des connaissances de son entourage. Dans d'autres cas, le recours à la sage-femme semble correspondre à des circonstances exceptionnelles, comme pour Marie-Thérèse Ollivier. Vivant sa première grossesse en exil à Pollone, dans un petit bourg rural du Piémont italien en 1871, elle fait appel à une sage-femme du lieu, « une paysanne » qui ne parle que l'italien⁴³⁹, n'ayant probablement guère d'autre choix. Toutefois, lors de sa troisième grossesse, elle continue de faire appel à une sage-femme pour l'accouchement, alors qu'elle est suivie par un médecin pendant sa grossesse⁴⁴⁰. Ayant perdu son premier fils adoré, Jocelyn dit Nino, la

⁴³⁵ Voir détails *infra* sur la question du choix de la sage-femme.

⁴³⁶ Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, 7 juillet 1802 (elle accouche le 9).

⁴³⁷ Mme de Lamartine fait souvent référence dans ses lettres à son médecin, le Dr Pascal, auquel elle a recours quand elle réside dans son domaine de Milly, dans le Mâconnais, ce qui ne l'empêche pas par ailleurs de faire de l'automédication grâce à des livres de vulgarisation médicale.

⁴³⁸ Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, 6 juin 1819.

⁴³⁹ « J'entendais la paysanne qui m'avait délivrée, s'écrier : « E un ragazzo » (c'est un garçon) » ; Ollivier (Marie-Thérèse), *Mémoires*, *fds cit.*

⁴⁴⁰ La correspondance des époux Ollivier mentionne un docteur auprès duquel on s'assure de la validité des calculs de la durée de la grossesse : « Tu me laisses espérer que tu seras en route avant le 27 ! Je ne puis te dire à

démarche de Marie-Thérèse Ollivier s'explique peut-être aussi par la volonté de reproduire le plus fidèlement possible sa première couche, de manière presque superstitieuse, afin de remplacer son cher enfant disparu.

Cet exemple montre aussi que le choix que les femmes opèrent entre sage-femme et médecin n'est pas forcément aussi tranché qu'on pourrait le croire. Les deux peuvent être sollicités, aussi bien au cours de la grossesse que pendant l'accouchement, sans qu'aucun paraisse spécialisé dans l'un ou l'autre cas. Autre exemple révélateur, celui de Marthe de Montbourg, qui est assistée par les deux types de praticiens pendant son accouchement⁴⁴¹. On peut penser que dans ce genre de circonstances, une répartition des tâches s'opère ; la sage-femme est là pour assister le médecin et s'occuper surtout de l'enfant et des suites de couches, l'accoucheur se réservant la partie purement obstétricale de l'accouchement

Dans les milieux populaires, le recours à la sage-femme reste très majoritaire pour pratiquer les accouchements jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle⁴⁴². Dans notre corpus, quelques témoignages confirment cette prédilection. Les mémoires d'Elisa Perrotin livrent un intéressant récit à la première personne d'accouchement en milieu populaire, ce qui est rare :

Ma Tante Envoya chercher L'accoucheuse Elle me fit remètte au Lit. des souffrances vives et Pressée, M'arrachait des Cris, cette femme demanda L'aide, d'un Médcin. La vue de cet homme me Coupa les Douleurs, il fallut le Renvoyer. L'ergot de seigle : ce Poison. Cette femme me le faisait prendre à petites Doses. Ma cousine Eléonore prenait Mal, Mais, Eugénie me soutenait suspendue, aidée par d'autres femmes, la pauvre fille Pleurait en essuyant Mon visage couvert de sueur. Enfin, des Douleurs inouïes revinrent Précipités, le Médcin arriva, je jetais de Grands cris ! un vagissement ! venait de me Répondre... C'est un Garçon dit Eugénie, je lui Dit : apporte mon Enfant près de Mes Lèvres ! et J'embrassais sa petite tête Meurtrie par le forceps⁴⁴³.

Dans ce milieu populaire urbain, l'accouchement reste une « affaire de femmes ». La tante, les cousines et les voisines sont présentes et l'accoucheuse conduit les opérations⁴⁴⁴. C'est elle qui fait allonger la parturiente et administre de l'ergot de seigle pour stimuler les contractions et accélérer l'expulsion. Toutefois, les difficultés qui surviennent à la fin de l'accouchement la conduisent à faire appel à un médecin. Son arrivée est mal perçue car c'est un élément masculin qui heurte la pudeur de la parturiente et que sa présence est le signe de complication obstétricale. L'effroi d'Elisa à sa vue provoque d'ailleurs l'arrêt des contractions, ce qui oblige à renvoyer le médecin temporairement. Mais il revient cependant pour utiliser les forceps à un moment où la parturiente n'est plus en mesure de s'opposer à son intervention. On comprend alors que la venue d'un praticien masculin, associée à l'emploi d'instruments, soit toujours une source d'angoisse pour bien des femmes.

Certaines sages-femmes continuent d'ailleurs à militer au XIX^{ème} siècle pour être les seules à se voir confier les maladies des femmes et l'accouchement. Ainsi, Suzanne Voilquin, ouvrière saint-simonienne devenue sage-femme pour apporter de l'aide aux jeunes femmes des milieux prolétaires à Paris, affirme dans ses mémoires que les femmes sont préférables aux hommes pour s'occuper des maux de leur sexe :

Pendant la longue pratique de mon art, je fus partout à même de le constater ; les femmes hésitent à parler de certains symptômes ou parlent trop tard (...). Aux femmes, aux femmes seules, le droit d'aider leur sexe, non seulement dans le divin travail de la maternité, mais

quel point cette idée me rassérène. M. Poncel [Poucel ?], le docteur, a dit à Mathi, qu'à de rares exceptions près, il faut toujours compter neuf mois moins sept jours. Les exemples récents paraissent confirmer cette observation. Il faut donc que je considère le 25 comme mon dernier délai » ; lettre de Marie-Thérèse à Emile Ollivier, 12 juin 1886, fds cit. C'est cependant une sage-femme qui assure l'accouchement ; voir *infra* dans ce chapitre les extraits de lettres où Emile Ollivier demande les conclusions de la sage-femme sur la fin de la grossesse de sa femme.

⁴⁴¹ *Marthe, op. cit.*

⁴⁴² D'autres types de sources permettent de voir le rôle important des sages-femmes dans les grossesses des femmes pauvres ou des files-mères, que ce soit par le biais des réseaux de sages-femmes agréées ou des maisons d'accouchement ; voir les détails sur ce point en conclusion.

⁴⁴³ Perrotin (Elisa), *Mémoires, op. cit.*, pp. 53-55 [orthographe respectée].

⁴⁴⁴ Voir l'analyse sur les solidarités féminines dans le chapitre VII.

aussi dans toutes les maladies dont la chasteté à tant à souffrir de la divulgation à un homme⁴⁴⁵.

Elle parle d'ailleurs en connaissance de cause puisque sa mère est morte d'un cancer du sein pour lequel elle n'a jamais consulté de médecin, par pudeur. Si la revendication de Suzanne Voilquin se place à contre-courant de l'évolution constatée à l'époque, elle montre néanmoins que bien des femmes, hors d'une situation d'extrême urgence, ont des réticences très fortes à consulter un médecin pour des maux typiquement féminins. Dévoiler son corps, faire examiner des parties intimes et répondre à des questions jugées indiscrettes blesse la pudeur de bien des femmes et beaucoup préfèrent s'abstenir de consulter plutôt que de devoir s'adresser à un médecin. Pour Suzanne Voilquin intervient aussi l'idée d'une solidarité particulière entre femmes ; la maternité constituant une expérience spécifiquement féminine et très valorisée (« divin travail »), elle revendique sa prise en charge uniquement par les femmes.

2. La sage-femme et la grossesse

Un rôle très variable

Si les sources précisent parfois qui, du médecin et/ ou de la sage-femme, est présent pour l'accouchement, il en est plus rarement de même pour la grossesse. En outre, on l'a vu, la personne présente à l'accouchement n'est pas forcément celle qui est sollicitée pendant la grossesse. Quant au rôle effectif des sages-femmes pendant la grossesse, il est également difficile à apprécier. Il semble généralement ponctuel, tout en étant très variable d'une femme à l'autre.

Jusqu'à une époque récente, la sage-femme n'intervient guère pendant la grossesse. Il n'existe aucun suivi prénatal, donc aucune raison de la consulter si tout va bien. Cependant, on peut penser qu'au XVIII^{ème} siècle, dans les villages et les petits bourgs, les accoucheuses intégrées à la communauté peuvent facilement être sollicitées et donner des conseils lors d'une grossesse. Comme l'a montré le chapitre II, elles peuvent être consultées de manière informelle pour confirmer un diagnostic de grossesse ou pour prédire le sexe de l'enfant. Mais ce genre de comportement ne laisse guère de traces dans nos sources et il est difficile d'en connaître la fréquence.

Avec la professionnalisation des sages-femmes au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles⁴⁴⁶, et dans le cas d'une pratique urbaine, il est probable que la plupart des femmes enceintes ne sont pas prêtes à payer une consultation simplement pour satisfaire ce genre de curiosité. Il semble cependant que les sages-femmes ont été plus longtemps consultées que les médecins pour des examens « à froid », hors de l'urgence de l'accouchement où l'intervention d'un praticien masculin était jugée plus légitime⁴⁴⁷. Les femmes peuvent ainsi les consulter pour des problèmes gynécologiques, de stérilité et même pour obtenir des moyens contraceptifs au XIX^{ème} siècle. Toutefois, les sages-femmes sont principalement sollicitées pendant la grossesse en cas de problèmes avérés et non de manière préventive. On fait surtout appel à elles en cas de pertes de sang et de maux faisant craindre une fausse couche, qui reste l'angoisse première des femmes enceintes⁴⁴⁸. Dans une moindre mesure, elles peuvent être consultées en cas de troubles fonctionnels importants chez certaines femmes enceintes (vomissements et constipations opiniâtres) qui les handicapent dans leur vie quotidienne. Mais pour les petits maux bénins du quotidien, il est probable que les femmes se débrouillent et ne consultent pas.

Toutefois, avec la médicalisation croissante de la société et l'essor du niveau de vie, il semble que l'on rechigne moins au cours du XIX^{ème} siècle à recourir à la sage-femme pendant la grossesse. On

⁴⁴⁵ Voilquin (Suzanne), *Mémoires...*, *op. cit.*, II, p. 68.

⁴⁴⁶ Vers les années 1770-1780, grâce à la systématisation d'un enseignement obstétrical spécifique aux sages-femmes, on observe un début de renouvellement de leur profil : plus jeunes, plus instruites, issues d'un milieu plus favorisé, elles deviennent de véritables professionnelles qui ne pratiquent plus seulement de manière occasionnelle ; Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin...*, *op. cit.*

⁴⁴⁷ Voir le cas de Marie-Anne Boivin, sage-femme de renom, qui note que femmes se confient plus facilement à des praticiennes féminines pour établir un diagnostic ; Carol (Anne), « Sage-femme ou gynécologue ? M.-A. Boivin (1773-1841) », *Clio*, n°33, 2011, pp. 237-260.

⁴⁴⁸ Voir le chapitre V.

lui demande plus volontiers de confirmer un diagnostic, et il n'est pas rare également de la solliciter à la fin de la grossesse pour prédire le terme ou l'imminence de l'accouchement, en tout cas chez les élites. Ainsi, en 1886, Emile Ollivier demande à sa femme Marie-Thérèse, enceinte pour la troisième fois : « As-tu vu la sage-femme ? Il me semble qu'il y a certains signes qui précèdent de quelques jours l'évènement et qu'on n'est jamais tout à fait surpris »⁴⁴⁹. Son épouse lui répond le 17 juin : « J'ai vu hier la sage-femme qui croit que je calcule bien. Elle m'a prédit que je serai expéditive comme les premières fois, ce qui me ravit ». Le lendemain, toujours sans réponse, son époux réitère sa question, qui témoigne du rôle attendu de la sage-femme : « As-tu les signes précurseurs ? As-tu vu la sage-femme ? S'est-elle rendu compte de la position de l'enfant ? »⁴⁵⁰. On voit donc que la sage-femme peut jouer un rôle important à la fin de la grossesse et qu'elle n'hésite pas à examiner le col de l'utérus, afin de vérifier la posture de l'enfant et de déceler l'imminence de l'accouchement. Ce type de pratique n'est cependant pas forcément répandu, notamment chez les femmes du peuple qui répugnent à se faire examiner pendant leur grossesse par peur de précipiter l'accouchement⁴⁵¹

Le choix de la sage-femme

Si la sage-femme peut être amenée à jouer un rôle dès la grossesse, sa principale mission est d'aider la femme à accoucher. Dans cette optique, la question du choix de la praticienne fait l'objet d'une réflexion plus ou moins précoce pendant la grossesse. Il est évident que pour les femmes habitant de petites communautés rurales, la question du choix ne se pose guère autrefois. Elles « font avec » l'accoucheuse locale, voire sans, si celle-ci n'est pas disponible ou trop éloignée. On ne se préoccupe guère de la « réserver » pour l'accouchement. La date ne pouvant être fixée avec certitude, personne n'a les moyens ni l'idée de demander l'exclusivité de ses services. Mais dans les villes ou dans les milieux sociaux plus favorisés, la question du choix de la sage-femme semble occuper une importance particulière pendant la grossesse. C'est d'ailleurs ce sujet qui apparaît le plus souvent dans les sources de l'intime à propos du personnel médical. Les femmes recherchent en effet une accoucheuse en qui elles puissent avoir confiance ; la réputation des praticiennes joue ici un rôle essentiel. Les futures mères s'enquièreent donc des candidates potentielles auprès de leur entourage. Une véritable enquête est parfois menée ; des conseils et des avis sont demandés à la parentèle ou aux amis. Il semble que cette démarche occupe surtout les femmes enceintes dans le dernier tiers de leur grossesse, quand elles commencent à se préoccuper d'organiser matériellement leur accouchement. On comprend bien que seules les femmes appartenant aux classes les plus favorisées peuvent réellement consacrer du temps à cette démarche et se permettre de faire jouer la concurrence.

La correspondance entre la marquise de Raigecourt est révélatrice à cet égard. En 1790, pendant son exil à Trèves, la marquise échange des lettres avec son amie Angélique de Bombelles. On y apprend que, sur les conseils de Mme Elisabeth, une sage-femme très en vogue à Paris, Mme Piron, l'a suivie pour accompagner sa grossesse et veiller sur elle lors de son accouchement :

Je suis bien aise que vous ayez fait venir la bonne Piron ; elle n'a de défauts que celui d'être trop soigneuse, mais cet inconvénient tournera à mon avantage ; car j'ai l'âme reposée de penser qu'elle vous fera dormir, manger, dorlotera votre petit pour qu'il ne trouble pas votre sommeil, et qu'enfin, vous étant vraiment attachée, je puis être tranquille sur mille détails dont je me serais chargée si volontiers, si j'eusse été près de vous⁴⁵².

Ce passage permet de savoir ce qu'on attend d'une bonne sage-femme : disponibilité, attention de tous les instants, soins divers apportés à l'enfant et à la parturiente – qui semble d'ailleurs maternée elle-même. La sage-femme semble remplir ici les fonctions d'entraide et de solidarité, qui sont la mission traditionnelle des femmes qui entourent la femme en couches. La marquise étant visiblement assez isolée à Trèves, la sage-femme voit donc son rôle renforcé, surtout après l'accouchement. Il est d'ailleurs possible qu'un accoucheur local soit présent de manière ponctuelle au moment de l'accouchement de la marquise de Raigecourt et que la sage-femme s'occupe du suivi sur un plus long

⁴⁴⁹ Lettre d'Emile à Marie-Thérèse Ollivier, 15 juin 1886 ; fds cit.

Ou encore le 16 juin : « Parle-moi de ta santé. As-tu vu la sage-femme ? Te promènes-tu ? (...) ».

⁴⁵⁰ Lettre d'Emile à Marie-Thérèse Ollivier, 18 juin 1886, fds cit.

⁴⁵¹ Voir le chapitre II à propos du diagnostic de grossesse.

⁴⁵² *Correspondance du marquis et de la Marquise de Raigecourt...*, op ; cit., lettre d'Angélique de Bombelles à la marquise de Raigecourt, 31 mars 1791.

terme, avant et après la délivrance. Elle constitue aussi probablement un intermédiaire privilégié avec les autres personnels qui interviennent avant ou après la naissance : médecins, gardes, nourrice, apothicaire. Cette spécialisation des rôles tend à se développer au XIX^{ème} siècle, au moins chez les élites.

Au XIX^{ème} siècle, la question du choix de la sage-femme se pose encore avec acuité pour certaines femmes enceintes. Ainsi, Caroline Mertzdorff, enceinte de sept mois, charge sa mère de se renseigner sur la réputation d'une sage-femme qu'elle voudrait avoir pour ses couches :

Avant ton départ ma pauvre maman, je crois que je te donnerai bien à faire encore. D'abord : 1° tu sais que la sage-femme que j'aurai et dont M. Conraux nous a beaucoup fait l'éloge hier nous disant que nous pouvions avoir toute confiance en elle a accouché et soigné Mme Merteau et toute sa famille ; nous voudrions donc bien avoir des renseignements positifs sur cette femme et savoir médicalement ce qu'en pensait le grand-père de Mme Merteau qui était médecin ; maintenant veux-tu bien nous rendre le service de prendre des informations, soit en écrivant à Mme Fröhlich ou directement à Mme M. ou bien Charles a encore une autre idée, voudrais-tu aller toi-même à Mont. Y passer une journée et causer avec Mme Merteau. Fait là-dessus ce que tu voudras, ma chère maman et en tous cas nous te remercions bien⁴⁵³.

Cet extrait montre qu'une véritable enquête est menée et qu'elle sollicite des réseaux de connaissances étendus. On ne se contente pas ici d'un simple avis et d'une bonne réputation générale. La future accouchée veut tout d'abord avoir l'assurance des compétences médicales de la sage-femme ; elle requiert donc l'avis d'un praticien. Mais elle sollicite également l'avis des principales intéressées et veut recueillir les témoignages de femmes accouchées par ses soins. On attend donc de la sage-femme qu'elle fasse preuve de qualités humaines et compétences pratiques, gages d'un accompagnement de qualité. Il est aussi à noter que la démarche de Caroline Mertzdorff n'est pas solitaire puisqu'elle implique sa mère et son mari qui, chacun à leur manière, jouent un rôle dans cette collecte d'informations.

A la fin du XIX^{ème} siècle, le choix du lieu d'accouchement pour Marthe de Montbourg tient aussi à des considérations liées à la réputation des sages-femmes qui s'y trouvent. A propos de l'asile Saint-Raphaël, sa mère indique que « la sage-femme très entendue, premier sujet de la maternité »⁴⁵⁴ est une praticienne de confiance. Pour les femmes de milieux favorisés qui ont fait le choix d'une praticienne particulière, il est d'ailleurs possible de « réserver » ses services à l'avance et de s'assurer de sa présence en la faisant venir à domicile, peu avant la date supposée du terme – on l'a vu avec Mme de Lamartine. Cette précaution est importante notamment quand la sage-femme est éloignée du lieu de résidence.

Si une sage-femme a encore parfois le premier rôle pendant la grossesse et l'accouchement chez les élites, le cas tend à devenir plus rare au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Le médecin voit par contre son rôle s'affirmer.

B. LES MEDECINS ET LA GROSSESSE

L'étude de nos sources révèle l'ascendant pris par les médecins sur le corps et la santé des femmes. Malgré les réticences de certains⁴⁵⁵, les praticiens masculins deviennent des acteurs de plus en plus incontournables dans le domaine de la naissance et une véritable « Europe des accoucheurs »

⁴⁵³ Caroline Mertzdorff à Félicité et Constant Duméril (ses parents), 11 mars 1859 ; dans Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette) et Poublan (Danièle), *Ces bonnes lettres...*, *op. cit.*

⁴⁵⁴ *Marthe*, *op. cit.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilley, 17 octobre 1892. Emilie estimant que sa fille n'est pas très bien soignée dans l'asile où elle se trouve, songe à en changer. La présence d'une sage-femme très qualifiée dans l'autre établissement est un argument important.

⁴⁵⁵ Au début du XVIII^{ème} siècle, le recours à l'accoucheur ne va pas encore de soi et la présence d'un homme à côté de l'accouchée suscite de violentes critiques, tant de la part des sages-femmes que de certains médecins, comme en témoigne l'essai déjà cité d'Hecquet, *De l'indécence des hommes d'accoucher les femmes* en 1708, au nom d'arguments qui tiennent avant tout à la morale et à la religion. Voir sur ce point Gélis (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, *op. cit.*, This (Bernard), *La Requête des enfants à naître*, *op. cit.* Voir aussi notre chapitre II sur la question de la pudeur obstétricale.

se constitue dans les années 1730. Sans revenir sur la controverse et les rivalités entre sages-femmes et médecins, notons que ces derniers se placent du côté du progrès et de la sécurité⁴⁵⁶. Leurs compétences nouvelles et un contexte favorable les font de plus en plus choisir par une clientèle urbaine et aisée.

1. Au XVIII^{ème} siècle, un rôle qui s'affirme

La clientèle des accoucheurs

Les écrits privés de notre corpus confirment la présence majoritaire d'un médecin accoucheur dans les classes les plus favorisées dès la première moitié du XVIII^{ème} siècle. Les milieux royaux et princiers ont presque exclusivement recours aux médecins pour la grossesse et l'accouchement⁴⁵⁷. La correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère montre qu'en France comme à Vienne, les praticiens masculins sont sans rival au chevet des femmes et que l'accoucheur est un acteur essentiel dès les débuts de la grossesse⁴⁵⁸.

Les milieux proches de la cour semblent suivre le même exemple. Ainsi en 1748, Mme du Châtelet n'hésite pas à faire le déplacement de Paris à Lunéville pour accoucher avec un bon accoucheur et bénéficiaire de l'hospitalité offerte par le roi Stanislas. A Mme de Boufflers, elle déclare : « Je compte que je trouverai en Lorraine un bon accoucheur, et une bonne garde ; il serait bien cher d'accoucher à Paris »⁴⁵⁹. En fait, sa démarche dissimule sa volonté de rejoindre son amant Saint-Lambert, établi en Lorraine, mais l'argument est néanmoins révélateur. Même si on peine à croire que l'argument financier soit décisif dans le cas de Mme du Châtelet, il révèle à quel point accoucher avec un personnel qualifié et réputé est un investissement financier assez lourd. Ce passage montre aussi que les femmes ne souhaitent pas accoucher entre les mains de n'importe qui et que la réputation de l'accoucheur a son importance. A cette époque, la Lorraine est en effet renommée pour la qualité de ses praticiens, en particulier dans le domaine obstétrical, grâce à la proximité de villes de facultés très réputées comme Strasbourg.

La correspondance des époux Bombelles témoigne également de la grande médicalisation des milieux de cour à la fin du XVIII^{ème} siècle. En 1778, Angélique est examinée à plusieurs reprises par un accoucheur, Vermond, quand elle croit être enceinte, notamment à l'occasion de pertes de sang qui font penser à une fausse-couche. Elle est également saignée par un autre chirurgien à cette occasion. Quand les règles d'Angélique reviennent, Vermond est à nouveau sollicité, probablement pour

⁴⁵⁶ Le renouvellement de l'enseignement de l'obstétrique, grâce à de nouvelles écoles (comme celle de Strasbourg) et à de nouvelles méthodes d'enseignement (associant pratique et théorie), suscite une multiplication des vocations. L'obstétrique devient digne d'intérêt et permet aux accoucheurs de se poser du côté de la science. De grands accoucheurs français, comme Levret (1703-1780) et Baudelocque (1746-1810), incarnent ce renouveau. A cette époque, les informations, les ouvrages et les élèves circulent en Europe, notamment entre les grandes villes de faculté, Londres, Strasbourg, Göttingen, Paris, ce qui contribue à diffuser ce modèle dans tout le Nord de l'Europe, particulièrement en Angleterre, aux Provinces-Unies et dans le Nord de la France (Flandre, Normandie). Pour les luttes de pouvoir entre sages-femmes et chirurgiens français entre 1550 et 1730, voir : Mc Tavish (Lianne), *Childbirth and the Display of Authority in Early Modern France*, Aldershot, Ashgate, 2005. Pour le contexte européen, voir les publications multiples de Jacques Gélis sur « l'Europe des accoucheurs », les travaux de L. Mc Tavish et A. Wilson pour l'aire anglo-saxonne et E. Labouvie et W. Pulz pour l'Allemagne.

⁴⁵⁷ On évoque souvent la « mode » de l'accoucheur qui aurait été lancée dans les milieux de cour, notamment à la suite des couches des maîtresses de Louis XIV, notamment M^{elle} de la Vallière en 1663. En fait, il s'agit moins d'un engouement passager que d'officialiser et de légitimer une pratique en voie de diffusion. La présence d'un accoucheur à des couches royales est d'ailleurs plus ancienne puisqu'on en trouve dès 1607 à l'accouchement de Marie de Médicis. En outre, la pratique de faire appel à un accoucheur semble déjà répandue dans certains milieux très aisés de la capitale. La pratique semble décliner avec la Contre-Réforme catholique. Mais un regain s'observe dès la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle. Elle correspond à un profond changement de mentalités et une nouvelle conception de la vie. Cette tendance, qui s'observe également dans d'autres pays européens, explique que le recours à l'accoucheur se généralise d'abord chez les élites. ; Gélis (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, op cit., p. 323.

⁴⁵⁸ Voir le chapitre VII sur les grossesses royales.

⁴⁵⁹ Châtelet (Gabrielle-Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit., lettre à Mme de Boufflers, 3 avril 1749.

confirmer qu'il s'agit du retour des « ordinaires » et non d'une fausse couche⁴⁶⁰. Ces exemples montrent la banalisation du recours aux praticiens médicaux chez les élites dès le XVIII^{ème} siècle. Toutefois, la confiance n'est pas totale envers la médecine, comme en témoigne Marc de Bombelles qui croit bon d'indiquer à son épouse : « Messieurs les Esculapes se trompent aussi bien que nous »⁴⁶¹. Il n'hésite d'ailleurs pas à critiquer certaines prescriptions médicales⁴⁶². Le marquis a tendance à considérer la grossesse comme une chose naturelle ne nécessitant pas d'interventions médicales particulières, alors que sa femme et sa belle-mère semblent plus demandeuses.

Dans la noblesse provinciale, le choix du personnel d'accouchement semble également important au XVIII^{ème} siècle. Le cas d'Hypolite Radegonde Loz est particulièrement éclairant. Nous avons déjà évoqué ses relations conflictuelles avec son mari, qui ont souvent pour objet sa santé délicate et les frais médicaux que cela entraîne. Hypolite ne souhaite pas accoucher sur ses terres à la campagne, « loin de toute espèce de secours », mais en ville, à Rennes, où elle peut bénéficier de meilleurs soins. Elle en bénéficie pour son accouchement de 1758, mais lors de la couche suivante, son mari refuse qu'elle aille à Rennes, prétextant la perte récente de son père, établi dans cette ville. Il n'accorde à son épouse la présence d'un chirurgien qu'au dernier moment. Cette attitude bouleverse et angoisse terriblement la jeune femme qui craint d'accoucher seule : « Me voilà donc retenue dans un château isolé, abandonnée à la discrétion d'un mari furieux (...). A quelles agitations, à quelles frayeurs ne fus-je pas en proie, et pour ma vie, et pour mon honneur ? »⁴⁶³. Hypolite bénéficie finalement des soins du chirurgien Brionne qui vient quelques jours avant la date prévue pour l'accouchement et qui reste ensuite un certain temps sur place. Chirurgien réputé, il est contraint de jouer un rôle d'arbitre entre l'épouse humiliée et son mari. Ayant souvent du mal à se rétablir après ses couches, Hypolite évoque à plusieurs reprises « des médecins », « des gens de l'Art » qui se relaient à son chevet, et lui permettent de bénéficier de « tous les secours de la Médecine et de la Chirurgie »⁴⁶⁴.

En 1757, Hypolite fait également une fausse couche qui met aussi en péril sa santé. Elle a cette fois recours, au bout de trois jours, à « un chirurgien de campagne » probablement issu de bourgs voisins de ses terres comme Plénan ou Saint-Méen. Sa difficulté à se remettre de sa fausse couche explique que le chirurgien soit remplacé le dixième jour par le « Sieur Blin »⁴⁶⁵, un praticien rennais plus prestigieux. On le voit, un personnel médical important et hiérarchisé peut être sollicité selon les besoins. Hypolite est ici prise en charge comme une véritable malade et l'intervention médicale s'avère dispendieuse, si l'on en croit les plaintes de son mari. Dans son mémoire adressé à la justice, Hypolite indique que les pertes au jeu menacent de ruiner le ménage, « cependant c'est mon mari qui me reproche les dépenses que lui causèrent une fausse couche que j'eus au mois de janvier 1757 »⁴⁶⁶. Même si certains arguments du mari sont à comprendre dans le contexte du conflit conjugal, cette attitude révèle une certaine défiance vis-à-vis de la médecine des Lumières. A plusieurs reprises, M. de Begasson exprime ses doutes sur la nature des médicaments prescrits, il critique les médecins qui prolongent leurs soins inutilement et il refuse d'ailleurs de leur accorder des gratifications pour leurs soins ; il semble accorder davantage d'efficacité aux onguents traditionnels. Cet exemple montre que, même pour les élites, la santé constitue parfois un budget lourd et que, malgré son influence grandissante, la médecine savante ne remporte pas encore tous les suffrages, notamment chez les hommes.

⁴⁶⁰ La baronne de Mackau, mère d'Angélique, indique à son gendre : « J'attends Vermond ce soir, vous aurez des nouvelles demain », lettre du 14 décembre 1778 ; Bombelles (marquis et marquise), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*

⁴⁶¹ *Ibid.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 13 décembre 1778.

⁴⁶² *Ibid.*, « D'où vient que Vermond blâme-t-il pour toi l'exercice du cheval qui te faisait un bien réel ? », 9 janvier 1779.

« Je crois que si tu étais ici et que tu fusses à mon régime, et ta jolie petite matrice et tes nerfs n'auraient point besoin du secours de monsieur Vermond », 13 janvier 1779.

⁴⁶³ Jarnoux (Philippe), *Moi Hypolite Radegonde Loz...*, *op. cit.*, p. 45 [orthographe respectée].

⁴⁶⁴ *Ibid.*, pp. 62-64.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 54.

⁴⁶⁶ Elle cite la Requête en séparation du 26 novembre 1763 de son époux : « Vous eutes une fausse couche au mois de janvier 1757, dont vous ne vous rétablîtes qu'à grand frais, et moyennant tous les secours de la médecine ». Ce qui fait dire à l'épouse : « Est-ce donc là la cause des emprunts que mon mari fut obligé de faire ? Et s'il laisse percer dans le public ses regrets pour des dépenses indispensables, on peu juger de quelle amertume ont été les reproches que j'ai essuyé dans le secret » ; *ibid.*, p. 23.

Il est difficile d'évaluer l'importance du recours aux praticiens médicaux dans la bourgeoisie éclairée, faute de sources assez nombreuses. Toutefois, les femmes de ces milieux semblent recourir volontiers à l'accoucheur, comme Elisabeth Vigée-Lebrun⁴⁶⁷, Manon Roland ou Mme de Maraise. En effet, la correspondance de cette dernière avec Oberkampf est révélatrice de la pénétration des médecins et des idées médicales dans la société. Il faut préciser que Mme de Maraise entretient des liens privilégiés avec Tissot, qui est un ami de la famille. Celui-ci est fréquemment consulté, directement ou par correspondance ; il est même chargé d'autopsier le corps d'un des enfants de Maraise décédé peu de temps après sa naissance – démarche rare à l'époque⁴⁶⁸. Mme de Maraise est également amie avec Tenon et connaît aussi Levret⁴⁶⁹. Sa correspondance ne donne malheureusement pas de détails sur le déroulement de ses grossesses et de ses accouchements, et sur le rôle qu'y jouent les praticiens médicaux. On sait juste qu'un accoucheur est présent. Outre un contact privilégié avec les praticiens médicaux, Mme de Maraise possède et utilise plusieurs livres de médecine : elle a notamment parcouru avec intérêt les ouvrages de Rousseau, Tissot, Mme Le Rebour. Ses lectures et son expérience la conduisent à donner beaucoup de conseils à son entourage et à condamner les recettes de bonnes femmes qui continuent de guider de nombreuses mères⁴⁷⁰. Par son profil et ses contacts, Mme de Maraise constitue un intermédiaire culturel entre milieux savants parisiens et bourgeoisie plus provinciale, mais son cas reste néanmoins particulier. Le cas de Manon Roland, assez semblable, témoigne de l'intérêt croissant de la bourgeoisie pour la santé et les soins apportés aux enfants⁴⁷¹.

Un recours limité pour la grossesse que les médecins souhaitent renforcer

Comme pour les sages-femmes, il est difficile de savoir dans quelle mesure les femmes enceintes ont recours au médecin autrefois. Les traités d'accoucheurs témoignent, de par l'importance accordée à différents sujets, de ce qu'on attend du médecin et du rôle qu'ils cherchent à jouer. Très clairement, on le sait, les praticiens sont surtout sollicités pour l'accouchement lui-même. Cette question occupe facilement les deux tiers, voire une proportion plus grande encore des traités consacrés à l'art des accouchements⁴⁷². En outre, c'est principalement l'accouchement pathologique (ou dystocie) qui mobilise souvent leur attention, car les médecins sont souvent appelés quand les sages-femmes ne réussissent pas elles-mêmes à faire l'accouchement et que celui-ci nécessite l'emploi de matériel chirurgical, notamment les forceps, que les chirurgiens ont seuls le droit d'utiliser. Le suivi de la grossesse ne fait donc pas partie du travail ordinaire de l'accoucheur à l'époque moderne. Cependant, il peut parfois être consulté sur certains sujets qui font l'objet de passages développés dans les ouvrages médicaux.

C'est le cas du diagnostic de grossesse, dont on a vu la difficulté. Le médecin est là pour dissiper les doutes entre vraie et fausse grossesse et, si possible, prédire le terme. Les médecins cherchent d'ailleurs à s'établir en détenteurs de ce savoir et en experts dans ce domaine, on l'a vu. D'autres questions plus secondaires sont parfois posées au médecin, notamment concernant le sexe de l'enfant ou la présence de jumeaux. Mais seules des femmes de milieux favorisés dérangent le médecin pour ce genre de question, peu essentielles ; la très grande majorité des femmes se débrouillent sans lui. La tâche la plus essentielle du praticien pendant la grossesse, c'est d'éviter la

⁴⁶⁷ Distraite, Mme Vigée-Lebrun n'a rien préparé pour l'accouchement, mais ses amies s'inquiètent pour elle : « Mme de Verdun me quitta un instant pour envoyer chercher l'accoucheur, qui arriva presque aussitôt. Je le renvoyai mais il resta caché chez moi jusqu'au soir, et à dix heures ma fille vint au monde » ; Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 37.

⁴⁶⁸ *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*

⁴⁶⁹ Elle reprend les conseils de l'accoucheur Levret sur l'allaitement (*Observations sur l'allaitement des enfants dans lesquelles on indique plusieurs précautions également intéressantes pour la mère et l'enfant*, Paris, 1781, paru dans le *Journal de la médecine* en 1772).

⁴⁷⁰ « L'autorité des bonnes femmes et le préjugé régnant qui, par ignorance et fausse pitié, ruinent les estomacs des nourrissons, en les gorgeant d'aliments plus ou moins indigestes parmi lesquels la bouillie de froment crue tient le premier rang » ; *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, 7 janvier 1786.

⁴⁷¹ Chez Manon Roland, on observe un intérêt semblable pour les ouvrages traitant de la santé et de l'éducation des enfants. Toutefois, ce souci pour la santé ne signifie pas une adhésion absolue au discours médical ; voir Morel (Marie-France), « Madame Roland, sa fille et les médecins. Prime éducation et médicalisation à l'époque des Lumières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1979, t. 86, n°2, pp. 211-219.

⁴⁷² Ce qui signifie à l'époque au sens large conception, grossesse, accouchement, suites de couches

fausse couche, « la perte du fruit », tant redoutée, on y reviendra⁴⁷³. Mais là aussi, le médecin n'est certainement pas consulté pour des conseils préventifs par les femmes ordinaires. On fait plutôt appel à lui en cas de menace de fausse couche imminente ; d'ailleurs souvent trop tard.

Il est toutefois possible que des discussions sur le sujet aient lieu pendant la grossesse entre chirurgien et femme enceinte, notamment à l'occasion des saignées dont le calendrier rythme la gestation. La consultation peut être l'occasion de questions et d'échanges entre la femme et le praticien. Mais les conseils d'hygiène, qui abondent dans les traités médicaux, ne doivent pas laisser croire que ces questions font l'objet d'un échange banal entre les femmes et les médecins, comme on pourrait l'observer aujourd'hui. Les femmes ne consultent pas nécessairement l'accoucheur ou ne cherchent pas forcément à suivre ses recommandations dans ce domaine. Les mises en garde répétées contre le corset, de même que l'injonction faite aux femmes d'allaiter montrent assez que les médecins ne sont pas entendus. Il n'y a pas de « suivi prénatal » dans le sens où on l'entend aujourd'hui.

Toutefois, la place croissante occupée par l'hygiène de la grossesse dans les traités obstétricaux témoigne de la volonté des médecins d'accroître leur rôle dans ce domaine et de développer la prévention. Il faut toutefois mettre à part le cas particulier des reines, qui bénéficient d'un réel suivi de grossesse. Elles représentent pour les médecins des patientes idéales ; les enjeux liés à leur progéniture expliquent que leur corps soit bien davantage abandonné au pouvoir médical que celui des autres femmes. Leur cas préfigure l'encadrement de la grossesse que les médecins chercheront à mettre en place dans les autres classes au XIX^{ème} et surtout au XX^{ème} siècle.

Une relation particulière entre les accoucheurs et les femmes enceintes⁴⁷⁴

Les traités d'accoucheurs de l'époque moderne montrent une approche plus pratique que théorique de leur sujet ; ils multiplient les cas concrets et les exemples. Contrairement à ce qui s'observe au XIX^{ème} siècle, les médecins n'hésitent d'ailleurs pas à évoquer leur expérience personnelle, voire intime. Ainsi Dionis, qui a eu une dizaine d'enfants avec son épouse, confie à son lecteur que les relations sexuelles pendant ses grossesses ne l'ont jamais empêché de les conduire jusqu'à leur terme⁴⁷⁵. Ce genre de confession impudique est inconcevable dans un traité obstétrical du XIX^{ème} siècle. Mais il s'agit à l'époque pour les accoucheurs d'asseoir leur légitimité en montrant qu'ils ont une expérience concrète de la grossesse et de l'accouchement. Cette manière de faire est aussi révélatrice d'une façon particulière d'envisager le corps féminin. Jean-Pierre Peter a remarqué la « coloration affective du vocabulaire » des médecins dans leur discours sur les femmes⁴⁷⁶. Il révèle une fascination pour les mystères de la féminité et une empathie pour leurs maux. Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour trouver une plus grande neutralité dans le discours scientifique. La volonté de précision clinique et la mise à distance de l'objet étudié rendent le ton des médecins plus froid et moins personnel.

L'intérêt des ouvrages de l'époque moderne est de donner à percevoir les liens s'établissant entre les protagonistes. La relation des médecins aux femmes enceintes alterne entre complicité et paternalisme. Certains médecins, comme Mauriceau, montrent une vraie compassion pour les femmes et leurs maux⁴⁷⁷. On en trouve aussi qui tiennent compte de la psychologie des femmes et ne cherchent pas simplement à établir une vérité scientifique. Cela les pousse parfois à ne pas réfuter certaines croyances pour ménager les femmes, notamment concernant les envies ou les amulettes. Ainsi, Mauquest de La Motte n'est pas hostile à certains remèdes magiques pour remédier aux maux de la grossesse. Il considère même leur usage comme salutaire car il donne confiance aux femmes :

Loin de condamner ces sortes d'inventions (...) je les regarde au contraire comme quelque chose d'utile (...), comme [quand] par exemple une femme grosse s'aperçoit de quelque pesanteur ou d'une chute, ou de quelqu'autre accident semblable ; elle en connaît la conséquence, le danger, elle s'en inquiète, l'inquiétude agite les esprits, augmente la

⁴⁷³ Voir *infra* chapitre V, p. 266.

⁴⁷⁴ Voir sur le thème de la relation des femmes avec les médecins : Hanafi (Nahéma), « Les femmes lettrées du siècle des Lumières face à leurs soigneurs : des rapports de pouvoirs, de savoirs et de genre dans la relation thérapeutique », *Bulletin du centre d'étude d'histoire de la médecine*, n°73, juillet 2010, pp. 21-46.

⁴⁷⁵ Voir le chapitre III, p. 276.

⁴⁷⁶ Peter (J-P), « Entre femmes et médecins... », *art. cit.*, p. 342.

⁴⁷⁷ Le terme « pauvre femme » revient souvent dans ses *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes...*, *op. cit.*, 1694.

circulation, précipite le mouvement du sang, et le fait couler avec plus d'impétuosité et de violence ; en pareille occasion la confiance que la femme peut avoir en sa pierre d'aigle jointe au repos qu'elle doit se donner en gardant le lit (...) donne par ce moyen occasion au sang de s'arrêter (...) par où l'on peut dire que la plus essentielle et meilleure qualité de la pierre d'aigle, et des remèdes que l'on applique au dehors, comme la rose de Jérigo, et autres semblables topiques, consiste dans la foi de celles qui s'en servent⁴⁷⁸.

Les médecins font donc preuve d'une certaine indulgence, qui reste néanmoins assez condescendante. Cette attitude témoigne des égards dus à une clientèle de femmes de qualité. Ils prennent en général moins de précautions envers les femmes d'autres milieux, notamment quand ils sont sollicités pour établir une grossesse chez une femme se prétendant violée et engrassée, ou chez une femme criminelle.

Les sources montrent que la relation entre les femmes enceintes et les médecins, hors accouchement, est surtout basée sur la parole. La correspondance de la famille Bombelles en témoigne. A l'occasion des troubles d'Angélique en 1778, la mère de cette dernière relate ainsi la visite de l'accoucheur à son chevet :

En conséquence, Vermond, l'accoucheur de la reine, qu'elle a désiré voir de préférence, est venu hier au soir, et après avoir bien entendu tous nos calculs et avoir examiné un gonflement réel de son ventre, a ordonné une petite saignée du bras, appuyée sur un raisonnement très juste. Si elle est grosse, elle ne peut l'être de moins que de deux mois et demi, à ce terme la saignée est placée ; et si elle n'est point grosse, le retard peut causer des ravages que deux palettes de sang de moins éviteront, et sous trois ou quatre jours, les règles paraîtront sans perte, ce qui serait à craindre après un retard de dix-neuf jours⁴⁷⁹.

Ce passage montre que le recours au médecin est banalisé mais que les femmes restent actives dans cette démarche. C'est Angélique de Bombelles qui choisit son praticien, faisant confiance à l'accoucheur de la reine. Dans l'entretien avec celui-ci, sa parole et celle de sa mère comptent beaucoup ; l'accoucheur écoute leurs avis et leurs « calculs », et celles-ci se permettent ensuite de juger des hypothèses du praticien, de la validité de son diagnostic et des remèdes proposés. L'accoucheur se livre aussi à un examen de sa patiente, qui ne semble cependant ici consister qu'à palper le ventre. Comme dans les autres secteurs de la médecine de l'époque, l'entretien entre le praticien et son patient occupe en effet une place essentielle. Les médecins le reconnaissent :

Il faut en quelque manière s'en rapporter au témoignage de la femme, pour bien connaître les différents temps de la grossesse, par le récit qu'elle fait de ce qui s'est passé dans les autres grossesses, et de particularités de celle dont elle parle ; on connaît de combien elle est grosse, par le temps que ses ordinaires ont manqué (...) ⁴⁸⁰.

Que ce soit pour connaître la date de suspension des règles, les mouvements de l'enfant, les particularités des grossesses précédentes, le médecin base son diagnostic sur le récit que la femme veut bien lui faire. Cela explique pourquoi certains accoucheurs, comme Mauquest de La Motte, répondent à des consultations par correspondance. Il est cependant plus courant que le médecin se déplace chez la femme souffrante ou reçoive les consultantes chez lui, même si on ne peut guère encore parler de cabinet médical.

On peut aussi rappeler ici que les examens médicaux qui supposent un contact entre le praticien et la patiente restent rares et limités. Le plus souvent, le médecin observe la grosseur du ventre, examine le pouls. Il peut aussi inspecter les urines mais le toucher vaginal est peu courant. La saignée est souvent le seul contact plus affirmé. La pudeur féminine freine en effet la diffusion d'examen plus directs ; les femmes y consentent déjà mal pendant l'accouchement, elles ont donc bien de la peine à s'y résoudre pendant la grossesse. Mais la pudeur n'est pas la seule cause de cette distance : le corps est alors envisagé par la médecine de l'époque dans sa globalité, comme un tout. On pense pouvoir observer de l'extérieur les dérèglements liés aux humeurs ; le médecin n'a pas besoin de

⁴⁷⁸ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité complet des accouchements...*, *op. cit.*, t. I, éd. 1765, pp. 587-588.

⁴⁷⁹ Bombelles (marquis et marquise), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*, lettre de la baronne de Mackau à Marc de Bombelles, 13 décembre 1778.

⁴⁸⁰ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, II, chap. 1, « De la bonne et de la fausse grossesse », pp. 121 et sq.

gestes invasifs, il doit « seulement » savoir lire les signes. Comme le montre l'exemple d'Angélique de Bombelles, les patients ne restent pas passifs dans la relation au médecin et ne s'abandonnent pas corps et âme à leur science. Les femmes orientent largement le diagnostic et leur corps garde une part de mystère que les médecins ne prétendent pas encore pouvoir percer. D'où la méfiance et les jugements critiques qui s'expriment encore largement à l'encontre des médecins qui n'ont pas encore conquis l'opinion et la société.

2. Au XIX^{ème} siècle, le rôle du médecin s'affirme

C'est surtout en ville que le recours au médecin semble davantage banalisé que sous l'Ancien Régime et ne concerne plus seulement les élites. Toutefois, nos sources concernant surtout des milieux favorisés, nous ne pouvons que constater sa présence presque exclusive dans la noblesse ou la bourgeoisie dès les premières années du XIX^{ème} siècle. Que ce soit au cours de la grossesse ou pendant l'accouchement, la présence du médecin semble incontournable⁴⁸¹.

Les médecins semblent s'occuper davantage du suivi des femmes enceintes

De manière générale, le personnel médical, notamment masculin, semble jouer un rôle plus important que par le passé auprès des femmes enceintes et en couches. A la fin du XIX^{ème} siècle, plusieurs sources montrent une médicalisation poussée de la grossesse et de l'accouchement chez les élites. Le cas de Marthe de Montbourg, en 1892, est à cet égard exemplaire. Un personnel médical nombreux et spécialisé est sollicité à toutes les étapes de sa gestation et de ses couches. Pendant sa grossesse, Marthe est d'abord suivie par la sage-femme et le personnel soignant de l'asile religieux où elle cache sa grossesse illégitime. Mais sa mère ressent le besoin de la faire suivre aussi par un médecin extérieur, à ses frais. Elle en fait intervenir un autre quand sa fille connaît des crises nerveuses à la fin de sa grossesse⁴⁸². Enfin, un dernier médecin, établi à Bordeaux, travaillant en lien avec une « somnambule », est interrogé à distance et semble correspondre à une médecine plus irrationnelle. Comme le souligne sa mère : « Nous suivons les conseils de la sage-femme, du médecin d'ici, et de celui de Bordeaux, doublé de la somnambule ; je ne crois pas pouvoir faire plus »⁴⁸³. A cette grossesse très surveillée succède un accouchement très médicalisé. Un mois avant l'accouchement de sa fille, sa mère précise qui sera présent : « Nous aurons pour soigner M... une des sœurs garde en couches qui m'aidera pour la mère et qui dressera la bonne pour l'enfant. La sage-femme et le médecin sont retenus, tu vois qu'elle ne manquera de rien »⁴⁸⁴. La famille semble donc très prévoyante et s'entoure d'un personnel nombreux et aux fonctions complémentaires, dont on s'assure de la disponibilité à l'avance. Ce cas montre que chez les élites, l'entourage s'en remet de plus en plus à ce personnel médical, qui a tendance à éclipser la traditionnelle communauté féminine, longtemps essentielle au moment de la naissance.

Comme au siècle précédent, les médecins interviennent surtout au XIX^{ème} siècle au moment de l'accouchement et en cas de pathologie pendant la grossesse. Il n'y a pas encore de suivi généralisé et régulier de la femme enceinte. Toutefois, dans les milieux favorisés, le médecin semble jouer un rôle de plus en plus important au moment du diagnostic de la gestation⁴⁸⁵ et au cours de la grossesse, en dehors même de tout danger ou de problème de santé particulier. Il semble d'ailleurs, aux vues de nos sources, que le médecin intervienne de préférence à la sage-femme pour le suivi banal de la grossesse, celle-ci pouvant parfois garder le rôle premier lors de l'accouchement, comme pour Marie-Thérèse Ollivier ou Caroline Mertzdorff. Cette dernière voit un médecin sur la fin de sa grossesse ; il s'assure que tout se passe bien et lui donne des conseils préventifs : « J'ai pris mon second bain et hier le

⁴⁸¹ La présence d'un accoucheur est ainsi signalée pour les grossesses et les accouchements de Marie-Jeanne Charbonnaud, Elodie Montesquiou, Mme Hanska, George Sand, Athénaïs Michelet, les filles de Guizot, celles de la comtesse de Ségur, Zélie Martin et sa belle-sœur, Edmée Guébin...

⁴⁸² *Marthe, op. cit.*

Voir les citations reproduites *supra* dans le chapitre IV, pp. 439-440.

⁴⁸³ *Ibid.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilley, 16 décembre 1892.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, lettre d'Emilie de Montbourg à Charles de Cerilley, 25 décembre 1892.

⁴⁸⁵ Voir le chapitre II.

docteur Conraux qui est venu me voir m'a trouvée en aussi bonne voie que possible. Et m'a ordonné pour régime de continuer à manger et dormir et me remuer comme je le fais »⁴⁸⁶.

La question du choix du médecin qui interviendra auprès de la femme enceinte est récurrente dans nos sources concernant les élites, ce qui témoigne d'un cadre encore fluctuant concernant le suivi de la grossesse. Des stratégies particulières semblent parfois à l'œuvre pour déterminer quel praticien est le plus adapté. Les femmes des milieux favorisés, comme les autres membres de leur famille, ont souvent un médecin de famille attiré. Celui-ci peut intervenir pour diagnostiquer la grossesse, conseiller la femme enceinte ou juger de son état général. Mais n'étant pas toujours un spécialiste de la grossesse et de l'accouchement, il arrive que l'on fasse appel à d'autres médecins plus expérimentés ou réputés, ce qui suscite parfois des concurrences et des rivalités entre les praticiens.

Le journal de Michelet contient des indications précieuses sur le suivi médical de son épouse pendant sa grossesse. On a vu qu'un premier médecin est consulté pour le diagnostic⁴⁸⁷, mais cela n'empêche pas Michelet d'interroger en parallèle son ami, le grand anatomiste A. Serres, sur l'état d'Athénaïs⁴⁸⁸. A partir du troisième mois, celle-ci fait l'objet d'un contrôle médical plus suivi par le médecin de famille, M. Deschaumes⁴⁸⁹. Quand interviennent des malaises, le médecin est très souvent sollicité ; le 11 février, Michelet indique : « Vive souffrance de ma mie, fluxion, enflure. Trois visites de M. Deschaumes »⁴⁹⁰. Si la familiarité avec le médecin semble grande pendant la grossesse d'Athénaïs, Michelet ne voit pas toujours d'un très bon œil l'intrusion d'un homme, fut-il médecin, dans son intimité conjugale. On se rappelle en effet son ambition de tenir auprès d'Athénaïs le rôle de soignant au quotidien⁴⁹¹. Il consacre d'ailleurs, dans *L'Amour*, un passage intéressant à la question du choix du praticien au moment de l'accouchement. Faisant parler la femme sur le point d'accoucher, il écrit :

Elle a dit que dans le grand œuvre de la femme, une femme seule est l'utile auxiliaire. Qu'au contraire la vue d'un homme peut être le plus grand obstacle. Obstacle pour quelques-unes absolument insurmontable, jusqu'à en mourir.

Notez que le plus souvent tout le secours consiste à regarder les bras croisés. Si l'enfant se présente mal, s'il faut de la dextérité, la petite main d'une femme, son adresse, son habitude de toucher des objets minimes, tout cela vaut mieux à coup sûr que les grosses pattes de l'homme. Quelle main sera assez douce, assez fine de tact et de peau, pour toucher, grand Dieu ! la chose la plus délicate, horriblement endolorie par cet excès de tension, les éraillures et déchirures de ce pauvre corps sanglant !

La femme soigne bien mieux la femme. Pourquoi ? Parce qu'elle est à la fois la malade et le médecin, parce qu'elle comprend aisément dans une autre les maux qu'elle a elle-même, les épreuves où elle a passé. Les médecins sont savants de la science, mais fort peu de la malade. Il n'en est guère qui aient le sens d'un être si fin, si plein de mystère, où la vie nerveuse est tout.

⁴⁸⁶ Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Poublan (Danièle), *Ces bonnes lettres...*, *op. cit.*, Lettre de Caroline Mertzdorff à Félicité et Constant Duménil, ses parents, 11 mars 1859.

⁴⁸⁷ Voir le chapitre II, p. 221.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, 27 janvier 1850.

⁴⁸⁹ On a vu *supra*, dans ce chapitre, que ce médecin désapprouve la saignée. Le 5 février 1850, Michelet note : « Première visite de Deschaumes. Il n'approuve pas la saignée que demandait ma femme et ordonne des lénifiants » ; *ibid.*

⁴⁹⁰ *Ibid.*, 11 février 1850.

⁴⁹¹ « Il n'y a pas de plus grande douceur que de soigner une femme malade (...). Alors grand bonheur de la solitude : renvoyer la garde, la femme de chambre et, seul, être tout » ; *ibid.*, mai 1857.

Dans *L'Amour*, il indique, s'adressant au mari : « L'attention fort distraite d'un médecin qui vient quelquefois et souvent pense à autre chose, ce n'est pas pour te rassurer. Oh ! que je me fie bien plus à ta clairvoyance, la seconde vue de l'amour, à son fixe et puissant regard, arrêté sur l'objet aimé sans que rien puisse l'en distraire et qui le voit de part en part » ; Michelet (Jules), *L'Amour*, *op. cit.*, éd. 1859, p. 111.

Plus loin il indique : « Si elle souffre, chassera-t-on le mari pour appeler la mère ? Faudra-t-il, en chose si simple et qui est de pure hygiène, que celle-ci amène un médecin, un étranger, à qui la jeune dame doit dire péniblement ces petits mystères qu'elle ne dit pas même au mari ? Souvent en cas de retard, elle se confiera à sa vieille nourrice imbécile, à quelque sotte *bonne femme* qui, pour aider, conseillera des stimulants dangereux » ; *ibid.*, p. 113.

Nos médecins sont une classe d'hommes extrêmement éclairée et, selon moi, la première de la France sans comparaison. Aucune autre ne sait autant, ni autant de choses certaines. Aucune n'est si bien trempée d'esprit et de caractère. Mais enfin leur rude éducation masculine d'écoles et d'hôpitaux, leur dure initiation chirurgicale, une des gloires de ce pays, toutes ces qualités entraînent un grave défaut. Elles aboutissent en eux à l'extinction de la fine sensibilité qui seule pourrait percevoir, qui prévoit, devine les choses du féminin mystère. Le sein de la femme, ce doux miracle où la Nature a épuisé sa tendresse, qui donc pourra, sinon la femme elle-même, y toucher sans impiété ?

La faute n'est pas aux médecins qui, je crois, sentiraient cela. Elle a été de plus en plus à la faiblesse de l'homme (plus que femme en ces moments) ; elle a été au mari que rien n'a pu rassurer que la présence du docteur. A cela, je ne contredis pas. Quoique tant d'illustres sages-femmes, les Boivin, les Lachapelle, etc., etc., suffisent bien pour rassurer, quoique l'exemple de l'Europe, où elles sont préférées partout, puisse aussi calmer nos craintes, rien n'empêche que le médecin ne soit consulté, n'assiste de ses avis, pourvu qu'il n'agisse pas et même ne soit pas trop près. Son intervention directe est beaucoup moins propre à aider qu'à paralyser la nature.

Les femmes doivent être écoutées. Eh ! bien, elles disent franchement (quand on ose les presser sur un sujet si délicat) que toute leur force en cet acte d'un extrême effort, et que cette liberté est nulle si un homme est dans la chambre. Il en résulte à chaque instant des hésitations, des mouvements contradictoires. On veut et on ne veut pas. On agit et on retient. Vous direz qu'elles ont tort, qu'elles devraient se mettre à l'aise, oublier, en une telle crise, leurs superstitions de pudeur, la peur des petites misères dont elles sont si humiliées. Mais enfin, elles sont telles ; telles il faut les prendre. Et celui qui, pour leur salut, les met en péril, est certainement un sot⁴⁹².

Ce passage, certainement très autobiographique, témoigne de l'ambivalence de Michelet sur la question du choix du praticien. Il témoigne, avec une certaine sensibilité à la psychologie féminine, du fait que bien des femmes ont encore des réticences à se faire accoucher par un homme. Pour sa part, il reconnaît la valeur des médecins, mais il avoue aussi sa préférence pour la sage-femme. Pourtant, il reconnaît qu'au moment de l'accouchement, l'angoisse qui tenaille le mari le conduit à faire appel à un praticien masculin, ce qui est d'ailleurs le cas pour l'accouchement d'Athénaïs⁴⁹³. Quant au suivi pendant la grossesse, soucieux de la santé de son épouse, il fait également appel au docteur au moindre de ses malaises⁴⁹⁴.

Pour revenir à la question du choix du praticien, un autre exemple témoigne du recours conjoint à plusieurs médecins pendant certaines grossesses. Ainsi Anatole de Montesquiou recommande en 1823 à Elodie, son épouse enceinte, de se renseigner pour savoir quand une saignée lui serait profitable⁴⁹⁵. Deux médecins sont impliqués : un pour donner son avis sur la période la plus adaptée, l'autre pour faire le geste médical. Où l'on voit d'ailleurs que la susceptibilité de différents praticiens impliqués doit être ménagée : « (...) vous pourriez consulter M. Deman (...) afin de savoir combien de jours après l'époque où vous vous trouvez la saignée n'a pas d'inconvénient. Quand vous

⁴⁹² *Ibid.*, pp. 174-176.

⁴⁹³ Voir le chapitre VII où a été mentionné le passage de *L'Amour* où il fait état de la réaction du mari face à la présence du médecin. Le premier se montre jaloux et inquiet vis-à-vis du second, mais dans le contexte paroxystique de l'accouchement, un rapprochement s'ébauche. Nous citons la suite du passage :

« La peur l'a humanisé. Sa lâcheté, ses flatteries, sa vive et subite amitié pour celui que souvent il connaît à peine, mais qui tient sa vie dans les mains, sont les choses les plus curieuses. Lui, si jaloux, il ne l'est plus. Il dévoile sans hésitation à un étranger la chère et respectée personne. Il ne s'informe même pas si elle pâtit de cette profanation. Il prend un air sévère, la gronde de son hésitation pudique » ; Michelet (Jules), *L'Amours*, *op. cit.*, p. 221.

⁴⁹⁴ Mais sa confiance en la médecine n'est pas absolue ; la mort de son enfant un mois et demi après sa naissance, rend Michelet très critique à l'égard de la science médicale : « Nullité de la médecine ! Il est facile de prévenir les maux en entourant d'extrêmes précautions cet être faible, mais qui apporte tous les moyens de la vie. Pour guérir, les chances sont faibles » ; Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 25 août 1850.

⁴⁹⁵ Voir le début de la citation p. 450.

aurez mandé M. Carillet, ayez l'air de le consulter plutôt que de le faire opérer par les avis d'un autre »⁴⁹⁶.

Les élites ayant parfois plusieurs résidences, peuvent choisir leur praticien en fonction du lieu où elles se trouvent. Ainsi, les filles de Guizot sont suivies par le Dr Bréhier, qui est le médecin de famille de leur père, quand elles sont dans le domaine de celui-ci au Val-Richer. Le médecin n'hésite pas à demander lui-même des conseils à d'autres collègues pour réclamer un avis complémentaire, quand la santé de ses patientes est en jeu⁴⁹⁷. Encadrement médical de la grossesse ne signifie donc pas forcément qu'il existe un suivi global allant du diagnostic à l'accouchement ; ce n'est en effet pas toujours le même praticien qui assure ces différentes missions.

Dans nos sources, quasiment toutes les femmes enceintes aisées ont fait appel à un médecin, pour une raison ou pour une autre, au cours de leur grossesse. Il nous est toutefois impossible de connaître le rythme de ces visites et leur déroulement précis. Le rôle du médecin semble cependant s'être particulièrement accru dans le domaine de la prévention et de l'hygiène générale de la grossesse. Nos sources montrent que les avis médicaux sont sollicités concernant le régime alimentaire, l'exercice autorisé, l'usage de la saignée... Ainsi en 1802, Marie-Jeanne Charbonnaud évoque « la promenade hygiénique ordonnée par le médecin »⁴⁹⁸. Il ne s'agit même pas ici d'un conseil mais d'un « ordre » que la patiente et son entourage cherchent à suivre à la lettre. Le médecin est aussi souvent consulté pour émettre un avis pour prendre certaines décisions, notamment en cas de voyage ; on l'a vu pour Mme Hanska ou Henriette Guizot. Pour la première, le médecin impose également un repos strict au cinquième mois de grossesse, afin de prévenir un risque de fausse couche. Balzac demande ainsi à sa bien-aimée d'« ajouter le calme et le bonheur de l'âme à la tranquillité de corps prescrite par le médecin »⁴⁹⁹.

Ces entretiens plus fréquentes entre médecins et patientes contribuent à renforcer le rôle social des premiers ; leurs conseils et recommandations sont davantage diffusés et contribuent à une médicalisation croissante de la grossesse. A la fin du XIX^{ème} siècle, certaines grossesses sont déjà très suivies et le médecin est consulté à tout va ; le cas de Marthe de Montbourg en témoigne. Le roman de Zola, *Fécondité*, montre également le personnage du Docteur Boutan intervenir chez ses patientes fortunées de manière régulière, afin de s'assurer de leur bonne santé⁵⁰⁰.

Un nouveau rapport entre les femmes et les médecins

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater une évolution des rapports entre les femmes et les médecins. En effet, à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, et cela se confirme tout au long du siècle suivant, le discours des médecins vis-à-vis des femmes change. Le ton se fait de plus en plus sévère et culpabilisant vis-à-vis des femmes.

De manière récurrente dans les traités, les médecins insistent sur le fait que la femme est au service de l'enfant qu'elle porte. A ce titre, on limite sa liberté et l'argument est de moins en moins religieux comme à l'époque moderne. Le docteur Marc déclare ainsi en 1817 : « Si la marche uniforme de la grossesse n'impose pas à toutes l'obligation d'invoquer les secours de la médecine, aucune ne peut et ne doit se soustraire aux lois de l'hygiène »⁵⁰¹. Les médecins invoquent en effet la nouvelle morale hygiénique qui s'impose de plus en plus comme un impératif incontournable. Cette

⁴⁹⁶ Lettre d'Anatole de Montesquiou à son épouse Elodie (enceinte d'environ trois mois), 28 septembre 1823, 349 AP/27, fonds Montesquiou-Fezensac, Archives Nationales.

⁴⁹⁷ Voir p. 271.

⁴⁹⁸ Charbonnaud (Marie-Jeanne), *Mémoires*, fonds Courboulin (214 AP/6), fds cit.

⁴⁹⁹ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, 3 novembre 1846.

⁵⁰⁰ « Et le docteur Boutant entra (...).

« Mais oui, c'est moi. Je passais justement voir comment vous vous trouviez de l'ordonnance ».

Et Boutant, l'air ravi, prenant une chaise, vint s'asseoir près de la table, pendant que Mathieu, qui lui avait serré affectueusement la main, lui expliquait qu'on avait fait la grasse matinée.

« C'est très bien, qu'elle se repose, qu'elle prenne le plus d'exercice possible... Je vois d'ailleurs qu'elle ne manque pas d'appétit. Quand je trouve mes clientes à table, je ne suis plus un médecin, mais un ami en visite » ; Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 99.

⁵⁰¹ Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 425.

attitude traduit la laïcisation progressive de la pensée médicale. Dans cette optique, on rend la femme davantage responsable de la santé du fœtus et d'éventuels avortements⁵⁰².

Sûrs de leur savoir et de leur bon droit, les médecins ont moins d'égards pour les femmes. Ils n'hésitent pas à critiquer durement leurs manières de vivre, même dans les classes favorisées. Ils multiplient les avertissements pour obliger la femme à respecter ses devoirs et à suivre l'ordre de la nature. Les critiques se concentrent à la fin du XVIII^{ème} siècle sur le corset qui écrase la poitrine et la taille et entrave la capacité de la femme à allaiter, que les médecins continuent à encourager. Les médecins de la fin du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle posent ainsi de manière répétée en exemple les femmes campagnardes⁵⁰³. On retrouve ici la valorisation d'une vie rurale idyllique et des vertus du travail⁵⁰⁴. Au cours du XIX^{ème} siècle, l'idéalisation de la campagne s'atténue peu à peu et les médecins mettent moins en avant la « nature » et l'instinct. Ils tendent plutôt à poser l'hygiène et les règles concernant l'élevage des enfants comme un savoir scientifique.

Les sources de l'intime montrent que les médecins sont beaucoup plus autoritaires dans leurs recommandations. Les quelques extraits cités précédemment montrent que les praticiens donnent désormais des ordres et qu'on ose moins discuter leurs avis qu'au siècle précédent. L'exemple de Mme Hanska est révélateur. Celle-ci ne suit pas exactement les prescriptions du médecin, qui ordonne un repos absolu et lui interdit de correspondre avec Balzac. Ecrivant néanmoins en cachette à son amant, la réponse de ce dernier est révélatrice :

J'ai reçu hier ta petite lettre et, sans la lire, je l'ai baisée avec les larmes aux yeux en pensant à ce divin héroïsme, et à ta désobéissance au médecin. Ne fait plus cela, si tu risques ta santé, chère idole de mon cœur. J'ai eu de l'orgueil d'être tant aimé, puis j'ai frémis de ton imprudence⁵⁰⁵.

Ce passage montre la toute-puissance acquise par le médecin et le fait que le patient est parfois amené à déroger en cachette à ses prescriptions : il n'est pas une autorité que l'on peut défier ouvertement. Il va désormais de soi qu'il faut lui « obéir » ; c'est le médecin qui dicte les comportements licites ou illicites pendant la grossesse. Une autre lettre de Balzac conforte cette idée ; il écrit : « Cette semaine, j'espère que ton médecin te permettra de lire ou de faire cela »⁵⁰⁶.

Cette place nouvelle des médecins dans le suivi de la grossesse amène les médecins à protester contre l'ignorance des femmes dans ce domaine et à demander une véritable éducation maternelle. Les savoirs féminins et maternels semblent de plus en plus disqualifiés ; les médecins seuls s'estiment capables de dire ce qui est bien pour la femme et son enfant, au moral comme au physique. Ils se posent en guide des mères qu'ils accusent de négligence. Déjà Buchan, à la fin du XVIII^{ème} siècle, déclare :

Il est sans doute à regretter que celles que la nature a destinées pour être mères, ne soient point celles à qui il soit donné d'être les plus instruites sur la manière d'élever leurs enfants. Cet objet qui devrait faire le principal de l'éducation des femmes, est rarement celui de leur attention. Est-il donc étonnant que les femmes, ainsi élevées, soient, lorsqu'elles deviennent mères, absolument ignorantes des devoirs de leur état ? (...) Une autre vérité, c'est que les femmes les plus ignorantes sont celles qui, en général, ont la réputation d'être les plus instruites sur la manière d'élever les enfants. C'est ainsi que le peuple crédule devient le dupe de l'ignorance et de la superstition et que l'éducation, au lieu d'être guidée par la raison, devient l'objet de la fantaisie et de la bizarrerie⁵⁰⁷.

Tout au long du XIX^{ème} siècle, des médecins, comme Fonssagrives, insistent sur la nécessaire préparation des femmes à leur rôle de mère, avant même la naissance :

⁵⁰² Voir le chapitre V.

⁵⁰³ Marc indique que ses reproches s'adressent surtout à « celles qui habitent nos citées populeuses », il y a moins d'accidents à la campagne « où les goûts et les habitudes sont plus simples et les passions moins exaltées » ; Murat, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 425.

⁵⁰⁴ Morel (Marie-France), « Ville et campagne dans le discours médical sur la petite enfance au XVIII^{ème} siècle », *Annales E.S.C.*, 1977, vol. 32, n°5, pp. 1007-1024.

⁵⁰⁵ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, 7 novembre 1846.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, 9 novembre 1846.

⁵⁰⁷ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1775, Chap. I, « Des enfants », introduction.

Le berceau est encore vide..., mais il attend, et le cœur de celle qui sera bientôt mère s'ouvre à des sentiments nouveaux et pleins de douceur. On se réjouit dans la famille, mais l'hygiène, toujours condamnée au rôle ingrat et sacrifié de trouble-fête, vient atténuer cette joie par ses avertissements moroses. Elle révèle à la jeune femme la solidarité pleine de charmes, mais aussi pleine de dangers qui existe déjà entre elle et son enfant. (...) L'hygiène (...) dit à celle qui aspire à l'honneur d'être mère qu'elle doit déjà ses soins à son enfant, alors qu'elle ne peut encore lui donner ses baisers⁵⁰⁸.

Ce médecin milite également pour une éducation maternelle dans ce domaine : « Une chose manque aux femmes, c'est la connaissance de cet art d'élever les enfants qu'elles doivent pratiquer sous le conseil du médecin et sous la direction du père »⁵⁰⁹. En effet, contrairement au passé, il ne s'agit plus d'un savoir-faire qui se transmet de mère à fille, ou entre femmes, mais d'une science que les hommes ont prétention à enseigner⁵¹⁰. Afin d'accroître leur audience, les médecins multiplient, dès le XVIII^{ème} siècle, les publications à destination des mères⁵¹¹. Au XIX^{ème} siècle, on trouve une floraison de brochures, de journaux et d'ouvrages de vulgarisation destinés aux femmes. Dans la préface de son livre, Bouchut indique que celui-ci est fait pour être le guide du médecin à ses débuts dans la carrière médicale », mais

ce sera aussi celui des « jeunes mères dont l'inexpérience se laisse facilement entraîner à toutes les pratiques d'un empirisme dangereux, et qui ont besoin de recevoir les conseils éclairés de la science. (...) Puisse ce petit livre porter la lumière dans les ténèbres où vivent tant de jeunes mères⁵¹².

Toutefois, il ne s'agit pas vraiment de rendre les femmes autonomes et de les pousser à faire de l'automédication :

Il faut qu'elles soient dirigées dans cette circonstance [grossesse] par un médecin, qui règle leur alimentation d'une manière convenable, qui les instruit du danger qui résulte, pour l'enfant et pour le développement du mamelon, de la constriction du ventre et des mamelles par un corset trop serré ou par des vêtements trop étroits⁵¹³.

Dans la même optique, dès 1873, le Dr Brochard publie un journal, *La jeune mère*⁵¹⁴, destiné à instruire la jeune femme de ses devoirs de mère, grâce aux conseils avisés des médecins. Mais au

⁵⁰⁸ Fonssagrives (J.-B.), *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille...*, op. cit., 1867.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

⁵¹⁰ Médecins et pouvoirs publics veulent opposer un savoir rationnel à l'instinct maternel, à la spontanéité et aux usages féminins en matière de soins aux enfants. L'enfant n'est plus indigne des préoccupations scientifiques et masculines ; il devient un nouvel objet d'investigation. Il n'est donc pas étonnant que des termes savants soient inventés pour désigner de nouvelles spécialités médicales en rapport avec l'enfance. On doit le terme de puériculture au Dr Caron en 1864 ; celui de pédiatrie apparaît dans le Littré en 1872 ; Caron (Dr Charles-Alfred), *Introduction à la puériculture*, 1865 ; Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, op. cit.

⁵¹¹ Voir dans le recensement des sources en fin de second volume les multiples titres consacrés aux soins à donner aux enfants et qui visent à former les femmes à leurs devoirs maternels. On peut citer notamment :

- Ballexserd (Jacques), *Dissertation sur l'éducation physique des enfants, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté*, Paris, 1767.

- Bujéon (Dr Alfred), *Lettres à une jeune mère sur l'hygiène de la grossesse et sur l'éducation physique et les maladies des enfants du premier âge*, Paris, 1843.

- Des Essartz (J.C.), *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge, ou réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens*, Paris, 1760.

- Geoffroy (Mme E. L.), *Guide des femmes enceintes, des jeunes mères et traité de l'éducation physique des enfants*, Paris, P. Froment éd., 1830.

- Montain (J.-F. Frédéric), *Le guide des bonnes mères*, Lyon, 1807.

- Pilloy (André), *Avis aux mères de famille sur la conduite qu'il convient de tenir pendant la grossesse et sur l'éducation physique et morale des enfants*, Bordeaux, 1835.

⁵¹² Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance...*, op. cit., 1862.

⁵¹³ *Ibid.*

⁵¹⁴ Voir Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, op. cit., pp. 338 et sq.

La transmission du savoir se fait aussi par l'école ; à partir années 1884, on intègre la puériculture dans l'enseignement ménager ; Boltanski (Luc), *Prime éducation...*, op. cit.

XIX^{ème} siècle, la grossesse n'est pas encore prioritaire dans ce type de publications ; les médecins insistent surtout sur les soins à apporter aux enfants après la naissance.

Toutes ces initiatives, encore isolées, visent à initier les mères à une puériculture préventive et normative. Même si le succès de ce genre d'ouvrage est difficile à mesurer, les femmes des classes favorisées semblent de plus en plus sensibles au message des médecins. Quelques exemples parmi notre corpus, comme le journal d'Edmée Guébin, montrent qu'effectivement certaines femmes se documentent pendant leur grossesse et prennent avis auprès des médecins. Mais ces derniers réalisent que c'est dans les milieux populaires que leurs conseils et leurs actions devraient en priorité se porter. Dans le dernier tiers du siècle, l'acculturation des femmes du peuple à ces nouvelles normes est jugée prioritaire. Luc Boltanski voit dans la diffusion de l'enseignement de la puériculture et de l'hygiène une volonté de mise en ordre des classes populaires. Dans un contexte de diffusion du modèle familial bourgeois, les mères seraient un instrument privilégié pour moraliser et régulariser les « classes dangereuses »⁵¹⁵. Toutefois Catherine Rollet refuse cette vision trop instrumentaliste qui fait de l'enfant un moyen pour l'Etat et les médecins de contrôler les familles, notamment des classes laborieuses. Pour elle, le processus est plus complexe et il n'y a pas forcément d'opposition avec les désirs et les intérêts des classes populaires. S'il y a bien un contrôle des médecins sur les mères, la démarche suppose aussi une coopération de celles-ci car la réussite de cette politique dépend du bon vouloir féminin⁵¹⁶. Ainsi, l'émergence du carnet de santé à la charnière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles traduit bien une volonté d'acculturer les mères et aussi de mettre en place une nouvelle collaboration entre mères et médecins.

Le processus de médicalisation de la maternité est donc complexe ; il tend à la fois à dévaloriser les mères car leurs compétences « naturelles » sont mises en doute et on leur impute facilement les échecs qui surviennent. Mais en même temps, en reconnaissant le rôle central des femmes et leur mission de soin et d'éducation, il valorise la maternité et rend les femmes plus incontournables que jamais.

La santé des femmes enceintes et les maux qui les affectent pendant la grossesse sont un objet de préoccupation important pour les médecins au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. En effet, des enjeux importants s'attachent à ce sujet, comme la définition de la nature féminine, la survie des nourrissons ou l'avenir de la race. On peut remarquer le paradoxe entre les déclarations des praticiens qui affirment, presque à l'unisson depuis le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, que la grossesse n'est pas une maladie, et la réalité des pratiques qui tend à la considérer de plus en plus sous un angle pathologique. Cette attitude traduit la place croissante que tiennent les médecins dans le suivi des femmes enceintes des élites et leur volonté d'encadrer de plus en plus les classes populaires.

L'intérêt des médecins pour la grossesse s'explique aussi par les accidents, plus ou moins graves, qui peuvent survenir pendant son cours et qui sont particulièrement redoutés.

⁵¹⁵ Boltanski (Luc), *Prime éducation...*, *op. cit.*

⁵¹⁶ Rollet (Catherine), *Les carnets de santé des enfants...*, *op. cit.*, Chap. I.

CHAPITRE V. LES ACCIDENTS ET LES SURPRISES DE LA GROSSESSE

Si les médecins continuent largement de percevoir la grossesse sous un angle pathologique et morbide, c'est parce qu'ils sont confrontés, dans leur pratique quotidienne, à des accidents pendant la grossesse. Cet état peut, à tout moment, donner lieu à des phénomènes graves et inattendus dont l'issue est bien souvent dramatique pour la mère et pour l'enfant qu'elle porte. Les grossesses extra-utérines, les fausses couches, les accouchements prématurés, la naissance de jumeaux ou de « monstres » sont des phénomènes largement imprévisibles pour les praticiens d'autrefois et qui les laissent bien souvent démunis. L'importance accordée à ces questions dans la littérature médicale traduit la fascination des praticiens pour les cas « hors normes ». Elle s'explique aussi de plus en plus par la volonté du corps médical de mieux comprendre et d'agir de manière plus efficace.

Les « naissances monstrueuses » ont fait l'objet de divers travaux historiques et commencent à être bien connues¹, mais il n'en est pas de même pour les autres questions. Si les jumeaux et les enfants prématurés ont donné lieu à quelques publications, notamment de démographes, les grossesses extra-utérines ou les fausses couches n'ont pas vraiment été étudiées en tant que telles. Pour aborder ces sujets, nous avons essentiellement utilisé les sources de notre corpus d'écrits médicaux et, quand c'était possible, des écrits privés, des sources littéraires et iconographiques².

I. LES ACCIDENTS DE LA GROSSESSE

A. LES GROSSESSES EXTRA-UTERINES

Les grossesses extra-utérines ne peuvent guère être abordées que du point de vue médical, les sources de l'intime de notre corpus n'ayant pas livré d'informations sur ce type de grossesses pathologiques. En effet, les cas sont rares et pas toujours diagnostiqués comme tels, en l'absence d'autopsie sur la plupart des victimes. Il s'agit donc d'un accident qui intéresse surtout les médecins, curieux des phénomènes exceptionnels, et qui nécessitent de recourir à l'art de guérir.

1. Un phénomène longtemps mal compris

a. *Reconnaître et décrire les grossesses extra-utérines*

Un phénomène dont l'existence fait débat

La grossesse extra-utérine n'est pas reconnue par les auteurs antiques et il faut attendre la Renaissance pour que l'on commence à en avoir quelques soupçons. Dans la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, tous les médecins ne s'accordent pas encore sur la réalité de cette pathologie. En effet certains praticiens, comme Mauriceau, continuent de croire que ce phénomène n'existe pas. Ainsi, même s'il rapporte pourtant un cas datant de 1669 dans son traité, il ne veut pas croire que l'enfant ait

¹ Voir les références bibliographiques *infra* dans ce chapitre.

² Voir les titres des publications et les sources *infra* dans le développement ou dans la bibliographie en fin de second volume.

pu croître hors de la matrice³. Pour lui, et malgré l'évidence, l'enfant ne s'est pas développé dans une trompe. Il explique plutôt que « la matrice ne s'étant dilatée que vers sa corne droite, cette partie devint si mince et si faible que, ne pouvant souffrir seule une extension suffisante pour contenir plus longtemps l'enfant, elle se creva entièrement au deuxième mois et demi de la grossesse »⁴. Cette explication, par une sorte « d'hernie » de l'utérus, montre que perdure encore la représentation ancienne d'une matrice dotée de « cornes ». La planche ci-dessous, tirée de l'ouvrage de Mauriceau, illustre ce cas et montre qu'il n'y a pas de savoir anatomique « objectif » : le praticien voit dans le corps féminin ce qu'il pense y trouver.

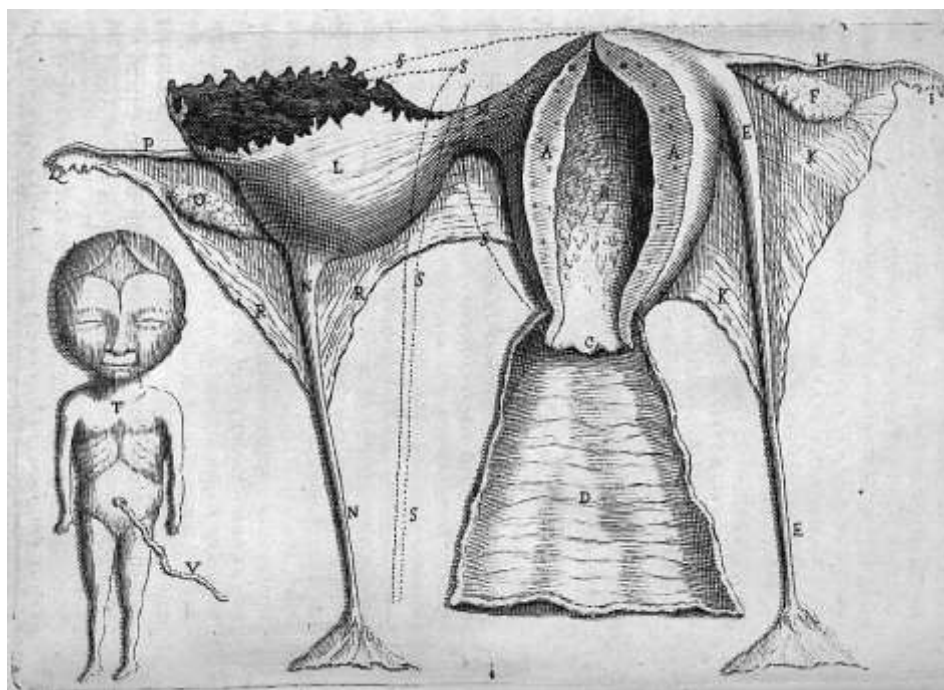


Planche 87, Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1675, gravure

Si Mauriceau ne peut admettre l'existence d'une grossesse extra-utérine, c'est parce qu'il croit toujours que la conception résulte d'un mélange des semences dans l'utérus ; les trompes ne figurent pas dans ce scénario. Il indique d'ailleurs que « plusieurs personnes se sont servies depuis peu de cet exemple, pour nous prouver que les testicules des femmes sont pleins de petits œufs »⁵. On peut dire aussi, à l'inverse, que c'est l'évolution des théories de la génération à partir du XVII^{ème} siècle qui permet de distinguer et d'expliquer les grossesses extra-utérines.

³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. V : « Histoire d'une femme dans le ventre de laquelle on trouva après sa mort un petit fœtus de deux mois et demi ou environ, avec une grande abondance de sang caillé ; lequel mérite bien d'être examiné, pour savoir si cet enfant avait été engendré dans le vaisseau éjaculatoire, appelé *tuba uteri*, comme plusieurs personnes le croient », pp. 81-86

Il évoque la croyance de certains, dont de Graaf, qui pensent que les testicules des femmes sont pleins de petits œufs, qui se détachent du propre corps des testicules dans le temps du coït, sont conduits par le *tuba* dans la matrice, pour servir ensuite à la génération de l'enfant et qu'un de ces prétendus œufs étant resté fortuitement dans le *tuba uteri* de cette femme, sans tomber dans la matrice, avait été cause de sa mort. Mais Mauriceau réfute cette théorie.

⁴ *Ibid.*, p. 81.

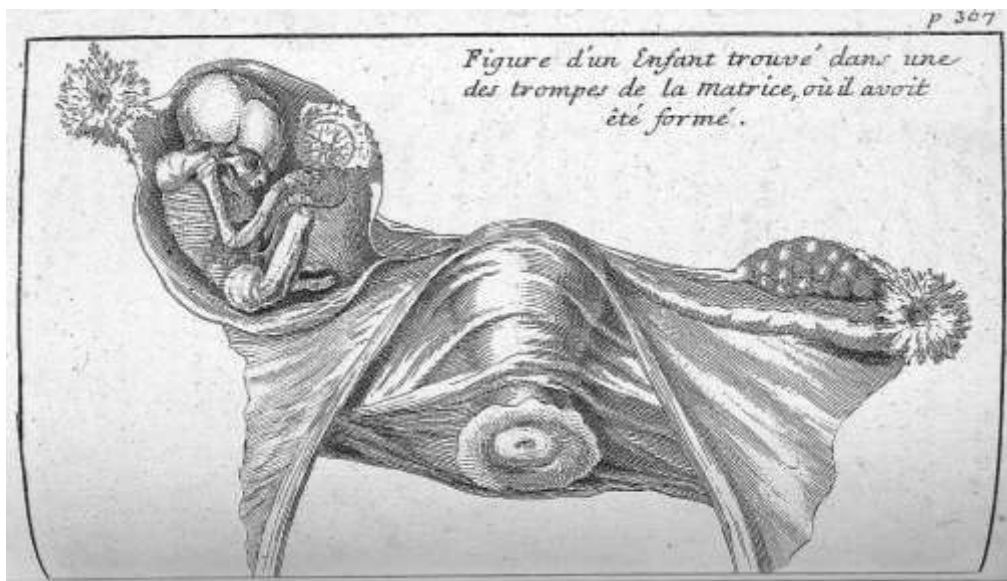
⁵ *Ibid.*, p. 83.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, le chirurgien Campet, qui relate un cas de grossesse dans une trompe de Fallope, considère également que ce genre d'observation accrédite la théorie de la génération par les œufs car elle admet la présence de l'œuf dans la trompe. Campet (Léger 1^{er}), « Mémoire sur un fœtus humain formé dans une des trompes de Fallope », 1773, carton 17, dossier 5, n°79, archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

La position de Mauriceau semble déjà minoritaire à son époque et elle est bientôt rejetée par la plupart des médecins⁶. La vogue de l'ovisme, comme de l'animalculisme, facilite l'acceptation de l'idée que certaines grossesses puissent se développer ailleurs que dans l'utérus. Dionis consacre ainsi dans son traité un chapitre à l'étude « Des enfants formés hors de la matrice »⁷ :

Il est arrivé quelquefois, soit par la grosseur de l'œuf, soit par l'étroitesse du passage, que l'œuf s'est arrêté dans ce conduit, qui ne pouvant pas aller plus loin, s'y est germé, y a jeté des racines, qui s'étant abouchées avec les vaisseaux de la trompe (...) s'est nourri et a grossi jusqu'à un certain degré ; mais la membrane de la trompe n'étant pas capable d'une aussi grande distension que celle de la matrice, elle s'est crevée, et l'enfant est tombé dans la cavité du ventre, où il a quelquefois resté mort plusieurs années, et d'autres fois causé la mort à sa mère dans le temps qu'il a forcé sa prison⁸.

Dionis critique Mauriceau qui « n'en a jamais voulu convenir, parce qu'ils ne s'accordaient pas à son principe de génération »⁹ ; son chapitre consiste d'ailleurs surtout en une dénonciation de son maître et il reste fort bref sur les particularités de ces grossesses. La planche ci-dessous vient à l'appui de sa théorie ; on y voit un petit squelette de fœtus qui a grandi dans une trompe au niveau de l'ovaire gauche.



« Figure d'un enfant trouvé dans une des trompes de la matrice, où il avait été formé », Dionis (Pierre), *L'anatomie de l'homme, suivant la circulation du sang...*, Paris, L. d'Houry, 1716, 95 x 153 cm, p. 307

Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, les grossesses extra-utérines sont admises par l'ensemble de la communauté médicale. Boissier de Sauvages en fait un des types possibles de grossesse qu'il baptise « *Gravitas tubalis* »¹⁰.

Des grossesses qui fascinent

Ces grossesses intéressent beaucoup les médecins, qui se contentent souvent à l'époque moderne de décrire les cas les plus spectaculaires. Les archives de l'A.R.C. témoignent de cet intérêt

⁶ Mauriceau reconnaît lui-même : « Je ne voulais pas demeurer d'accord que cet enfant ait été engendré dans le *tuba uteri*, de l'aveu de tant de médecins et de chirurgiens qui le croient comme une vérité très constante » ; Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. V, p. 82.

⁷ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, Chap. X, pp. 91-93.

⁸ *Ibid.*, p. 91.

⁹ *Ibid.*, pp. 92-93.

¹⁰ « C'est celle dans laquelle le fœtus s'engendre dans la trompe de Fallope et dont on a quantité d'exemples » ; il remarque que certains fœtus tombent parfois dans la cavité du bas ventre ; Boissier de Sauvages (François), *Nosologie...*, *op. cit.*, 1772, art. « Grossesse », pp. 154-167.

des chirurgiens du XVIII^{ème} siècle pour ces sortes de grossesse, où le merveilleux côtoie les rares tentatives d'interprétations plus scientifiques. Les praticiens s'attachent surtout à exposer les cas de grossesses extra-utérines dans leur variété plutôt qu'à les expliquer, à les prévenir ou à les traiter¹¹. D'ailleurs le titre de la plupart des communications commence par « observation ». Ainsi le chirurgien Chambon fait parvenir à l'académie en 1755 une « Observation sur un accouchement où l'enfant avait la jambe jusqu'au début du genou retenu et enveloppé dans une des trompes de Fallope »¹²(!). On trouve d'autres cas de grossesses localisées dans les trompes¹³, mais aussi des exemples de « conception ventrale »¹⁴, un cas étrange de « grossesse vaginale »¹⁵ ; d'autres se contentent de mentionner une « grossesse par erreur de lieu »¹⁶. Un intérêt particulier les porte aussi vers les cas de grossesses prolongées ou permanentes – comme nous l'avons vu dans le chapitre II – qui sont souvent provoquées par la localisation anormale du fœtus. Toutefois, les médecins ne signalent pas toujours qu'il s'agit de grossesses extra-utérines¹⁷. C'est la sortie de l'enfant putréfié, par des orifices anormaux, qui renseigne souvent sur le caractère pathologique de la grossesse.

b. Diagnostiquer et traiter les grossesses extra-utérines

La difficulté du diagnostic

Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, grâce à la multiplication des dissections, les praticiens font des progrès notables dans la compréhension de ces grossesses pathologiques. Il faut attendre Levret pour trouver une définition nette de la grossesse extra-utérine qu'il appelle « mauvaise grossesse » et dont il admet le développement possible principalement dans la trompe, mais aussi dans l'ovaire et la cavité abdominale¹⁸. Baudelocque admet ces trois variétés de grossesse et donne une description de la grossesse extra-utérine jugée encore « remarquable » un siècle plus tard¹⁹. Il essaye notamment de comprendre comment le fœtus se développe hors de la matrice, dans une espèce de « kyste » qui remplit les fonctions des parois de la matrice et dont le système vasculaire est très développé.

Les cas relatés par les médecins montrent qu'il est souvent difficile d'établir le diagnostic d'une grossesse extra-utérine. La plupart du temps, c'est à la mort de la femme que le constat est posé,

¹¹ La même tendance s'observe dans le cas des fœtus monstrueux ; voir *infra* dans ce chapitre.

¹² Chambon (Henriques), « Observations sur un accouchement où l'enfant avait la jambe jusqu'au début du genou retenu et enveloppé dans une des trompes de Fallope », 1755, n°82, carton 29, dossier 3, archives de l'A.R.C. Académie de Médecine.

¹³ Campet (Léger 1^{er}), « Mémoire sur un fœtus humain formé dans une des trompes de Fallope », 1773, n°83 ; Dellisle, « enfant contenu dans la trompe », n°79 carton 17, dossier 5, fds cit.

¹⁴ Léger, « Observation sur une conception ventrale, (1787), n°80 ; Delacroix, « Observation sur une grossesse ventrale », 1756, n°82 ; Nouvelle, « Lettres sur une conception ventrale », 1790, n°87 ; Mauriceau, « Mémoire sur une conception ventrale », 1790, n°90 ; carton 17, dossier 5, fds cit.

¹⁵ Noël, « Observation sur une grossesse vaginale », 1775, n°84, carton 17, dossier 5, fds cit. L'auteur n'est guère précis, il indique que la matrice est fermée et le vagin distendu.

¹⁶ Balthazard (Coutouly), « Observation sur une grossesse par erreur de lieu », 1783, n°89, carton 17, dossier 5, fds cit.

¹⁷ - Cas de Gabrielle Desplantes, Desfontenelles (Verdier), « Observation sur une grossesse extraordinaire », n°95, carton 29, dossier 3,

- Cas de Jeanne Poncet, Gény, « Femme qui a porté plus de trente-deux mois un enfant », 1783, n°72, carton 28, dossier 12, fds cit.

- Dans le cas de la patiente d'Eustache, qui subit une grossesse très tourmentée en 1775, comparée à la « Passion » du Christ, seul le titre de la communication à l'Académie indique qu'il s'agit d'une grossesse extra-utérine, rien dans la description du chirurgien n'y fait allusion ; celui-ci se concentre sur la description du calvaire prolongé de sa patiente ; Eustache, « Grossesse extra-utérine », 1786, n°81, carton 17, dossier 5, fds cit.

¹⁸ Cité par Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 194.

Effectivement aujourd'hui, 99 % des grossesses extra-utérines ont lieu dans les trompes, plus rarement dans l'ovaire (1%) et de façon tout à fait exceptionnelle dans la cavité péritonéale.

¹⁹ *Ibid.*

Voir Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements*, *op. cit.*, 1789, t. II, pp. 463-480.

quand l'ouverture du corps vient mettre en évidence la situation anormale de l'enfant. La révélation de la grossesse extra-utérine peut intervenir à différents stades de la grossesse. Certains fœtus sont portés jusqu'à neuf mois, mais le terme de trois mois est celui qui revient le plus souvent sous la plume des praticiens, car c'est à cette époque que le fœtus commence à atteindre une taille plus importante et menace les tissus qui l'environnent. Ainsi, dans le cas de Lizette Chatran, évoqué par le chirurgien Dellisle, la trompe n'ayant pas pu parvenir « à une extension plus grande a rompu à trois mois environ de grossesse et lui a causé la mort par hémorragie »²⁰.

Les médecins reconnaissent toutefois que certains signes peuvent faire supposer une grossesse extra-utérine : quand la grossesse est difficile, avec des douleurs localisées dans certaines parties du bas-ventre, ou si les mouvements de l'enfant sont perçus différemment et sont particulièrement douloureux. Des pertes de sang sont aussi un indice évocateur. Toutefois, ces symptômes se rapprochent de ceux de la fausse couche et les médecins ont donc souvent du mal à distinguer ces différents accidents. En outre, les signes qui paraissent caractéristiques sont souvent mis en évidence à posteriori, une fois que la grossesse extra-utérine est établie. Le récit fait par le Chirurgien Campet permet d'appréhender la manière dont la plupart des praticiens ont connaissance de ce genre de grossesse. Sa patiente, femme de Henry Lessis, est âgée de trente deux ans et elle consulte le 17 octobre 1794, alors qu'elle est enceinte « depuis vingt et un mois » :

Tous les signes qui avaient accompagné ses grossesses précédentes s'étaient manifestés dans celle-ci depuis le troisième jusqu'au neuvième mois. A l'exception de n'avoir point eu de lait dans ses mamelles et d'avoir beaucoup plus souffert que dans les autres. Elle trouvait cette grossesse fort extraordinaire en ce qu'elle en était fort incommodée, qu'elle sentait son enfant situé dans un endroit plus haut, différent de celui qu'occupaient ceux qu'elle avait déjà portés et que ses mouvements étaient plus violents et plus fréquents²¹.

Elle connaît de grandes douleurs à la période prévue pour l'accouchement, mais elle n'accouche pas. Elle a de nouveau ses règles et ne perçoit plus les mouvements de l'enfant, mais distingue un poids lourd et incommode dans son ventre. Les douleurs continuent à la faire souffrir dans la région du nombril où se forme un ulcère. Le chirurgien pratique une opération chirurgicale qui l'amène à ouvrir le ventre et à découvrir un fœtus dans la trompe. La femme en ressort vivante et a même pu avoir d'autres enfants par la suite.

Une issue souvent tragique

Malgré une fin heureuse dans le cas précédemment évoqué, le pronostic des grossesses extra-utérines est souvent très pessimiste en l'absence de traitement efficace. Reconnues, alors qu'il est souvent trop tard et qu'une hémorragie fatale s'est souvent déclenchée, les femmes peuvent rarement être secourues. Certains médecins « pleins de confiance dans les ressources de la nature, veulent qu'on abandonne à ses seuls efforts la grossesse extra-utérine »²² par peur de provoquer la mort de la femme en sauvant le fœtus. Toutefois, à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle – dans un contexte également favorable à la césarienne –, une intervention chirurgicale commence à être assez souvent envisagée par les praticiens en cas de grossesse extra-utérine présentant un danger imminent pour la mère. Baudelocque est un des premiers à préconiser ouvertement la gastrotomie (ouverture du ventre) ou même la vaginotomie, selon la situation de l'enfant :

Si la nature, par ses efforts, (...) indique constamment le moment où il faut opérer, elle montre aussi en beaucoup de cas le lieu où il convient de le faire. C'est sans contredit sur l'endroit où le fœtus se découvre le plus aisément au toucher, celui où il y a le moins de parties à couper pour lui donner issue, pourvu qu'il n'y ait pas de danger à faire l'incision en cet endroit que partout ailleurs²³.

Certains chirurgiens, sûrs de leurs capacités, se targuent désormais de diagnostiquer et de traiter ces grossesses pathologiques. Ainsi, Balthazard rapporte à l'Académie de chirurgie un cas de grossesse

²⁰ Dellisle, « Enfant contenu dans la trompe », s.d., fds cit. Un superbe dessin vient à l'appui de cette brève observation.

²¹ Campet (Léger 1^{er}), « Mémoire sur un fœtus humain formé dans une des trompes de Fallope », 1773, fds cit.

²² Cité par Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 410.

²³ Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements, op. cit.*, 1781, t. II, p. 483.

douloureuse où la femme meurt sans accoucher à cause d'une grossesse extra-utérine²⁴. Il indique que si elle avait été examinée par un « homme de l'art », elle aurait pu être sauvée par une « gastrotomie », alors que la sage-femme qui s'est occupée de la femme n'était pas persuadée jusqu'au bout qu'elle était réellement enceinte, ce qui montre que le diagnostic de grossesse reste parfois difficile.

D'autres praticiens de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, comme Levret ou Sabatier, restent partisans de la méthode expectante pour remédier à une grossesse extra-utérine. Davantage préoccupés par l'avenir de la mère, ils pensent que la gastrotomie réussit très rarement car « elle expose la femme à être affectée d'une inflammation mortelle des viscères du bas-ventre, provoquée par l'épanchement des lochies ou par le contact de l'air atmosphérique sur les intestins »²⁵. En effet, en l'absence d'asepsie, ces opérations chirurgicales se soldent souvent par une infection généralisée de la femme et par sa mort. Les praticiens craignent aussi d'entraîner une hémorragie mortelle en ouvrant le ventre de la patiente. On retrouve ici les mêmes appréhensions que celles qui se manifestent à propos de l'opération césarienne. Si les risques liés à l'opération chirurgicale sont bien réels, les remèdes proposés comme alternatives sont dérisoires. Ils empruntent au répertoire habituel de la médecine ancienne : on conseille la saignée, le régime pour diminuer l'extension du fœtus, etc. Le chirurgien Campet se distingue en prônant une solution en amont. Il est un des rares correspondants de l'Académie de chirurgie à tenter d'expliquer comment surviennent les grossesses extra-utérines localisées dans les trompes²⁶. Il considère que l'arrêt de l'œuf peut être dû à la diminution du mouvement péristaltique des trompes. Le frottement de l'œuf trop gonflé contre les parois du conduit peut aussi entraver sa progression vers la matrice. Il préconise donc le coït répété pour éviter ces problèmes, car pendant l'émission de semence, les trompes sont dilatées et les contractions toniques qui accompagnent les secousses voluptueuses permettent de remettre l'œuf en route. Toutefois, comme il est impossible de détecter les grossesses extra-utérines à un stade aussi précoce, cette méthode reste très théorique. Il pratique cependant avec succès la gastrotomie sur une de ses patientes, ce qui montre que cette opération pouvait quand même parfois réussir.

2. Des grossesses pathologiques dont la spécificité est reconnue

Des grossesses mieux identifiées

Au XIX^{ème} siècle, la grossesse extra-utérine apparaît plus distinctement dans les pathologies de la grossesse. Une place particulière lui est consacrée dans les traités d'obstétrique ou les articles des dictionnaires médicaux, le volume de pages ayant tendance à s'étoffer au cours du siècle²⁷. Au cours du XIX^{ème} siècle, certains praticiens – dans une frénésie descriptive et classificatrice – multiplient les types de grossesses extra-utérines jusqu'à en distinguer dix, comme Dezeimeris²⁸. Cette division, d'abord admise par Cazeaux, est ensuite simplifiée dans les éditions ultérieures de son livre revues par Tarnier²⁹. Même si tous les praticiens ne sont pas d'accord sur le nombre et la dénomination exacte, la plupart s'accordent à la fin du XIX^{ème} siècle à ne distinguer que trois, quatre ou cinq sortes de grossesses extra-utérines³⁰. Pinard remarque que l'existence d'une grossesse ovarique est remise en

²⁴ Balthazard, « Observation sur une grossesse par erreur de lieu », 1783, *fds cit.*

²⁵ Cité par Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 411.

²⁶ Campet, « Mémoire sur un fœtus humain formé dans une des trompes de Fallope », 1773, *fds cit.*

²⁷ Quelques exemples de la place occupée par la grossesse extra-utérine dans la littérature obstétricale :

- Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 398-413.

- Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, Partie IV, Chap. V : « De la grossesse extra-utérine », pp. 596-615.

- Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 194-236.

²⁸ Il distingue la grossesse ovarique, sous-péritonéo-pelvienne, tubo-ovarique, tubaire, tubo-abdominale, tubo-utérine interstitielle, utero-interstitielle, utéro tubaire, utéro-abdominale, abdominale subdivisée en primitive et secondaire ; cité par Alexandre, (J.-B.), *De la grossesse extra-utérine, essai de diagnostic*, Paris, Parent, 1874.

²⁹ Il souhaite se limiter à cinq : grossesse abdominale, tubo-abdominale, tubaire, tubo-utérine interstitielle, utéro-tubaire. Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, Partie IV, Chap. V : « De la grossesse extra-utérine », pp. 596-615.

³⁰ Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 194.

cause par certains médecins à la fin du siècle, mais aucun consensus n'est encore trouvé sur cette question³¹.



« Grossesse extra-utérine », dans *Iconographie pathologique, ou collection des faits rares et intéressants*, Paris, 1829, lithographie (dessinateur Delestre), pl. 5

La planche ci-dessus montre les progrès réalisés dans l'investigation anatomique ; ils permettent de mieux comprendre la manière dont l'embryon s'implante et survit. Marc indique que « quelque soit le lieu où l'ovule fixe sa demeure, il y croit et s'y développe au moyen de la communication vasculaire qui s'établit dans le point où il s'arrête »³². Le fœtus dispose, comme dans une grossesse normale, d'un cordon ombilical, d'un placenta et il est entouré par des enveloppes. L'enveloppe extérieure est comparée à un « kyste formé par la dilatation de la trompe ou par l'expansion de l'ovaire »³³.

Le mode de nutrition du fœtus extra-utérin fait aussi l'objet d'investigations. Les médecins reconnaissent que le fœtus peut se développer jusqu'à terme et présenter un développement normal, « mais ces cas sont exceptionnels, et le plus souvent son développement est entravé par rupture ou fissure du kyste, par difficulté de développement du placenta, etc. »³⁴. La plupart du temps, quand il est contenu dans l'ovaire ou une trompe, la rupture a lieu vers le troisième ou quatrième mois (notamment quand il s'agit de grossesses tubaires)³⁵. Jusque tard au XIX^{ème} siècle, certains médecins pensent que le fœtus peut continuer à se développer dans le kyste fœtal au-delà du terme. Cazeaux mentionne ainsi une femme qui aurait senti les mouvements de son fœtus extra-utérin pendant quatorze mois³⁶. Mais les preuves que constitueraient l'ossification du squelette et l'apparition de dents, signalées par certains praticiens, ne convainquent pas Pinard qui conteste l'existence de ces grossesses extra-utérines tardives et conclut qu'« il est inutile d'insister sur ce fait qui n'est plus admis aujourd'hui »³⁷.

³¹ *Ibid.*, p. 195.

³² Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 400.

³³ *Ibid.*, p. 401

³⁴ Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 195.

³⁵ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 407

³⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 607.

³⁷ Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 196.

L'examen des causes au XIX^{ème} siècle

Souscrivant à la théorie « ovariste », Marc indique que, vu le parcours que doit accomplir le germe par les trompes jusqu'à la matrice et les « obstacles nombreux qui peuvent s'opposer à son passage dans ce conduit, non seulement on conçoit la possibilité de la grossesse extra-utérine, mais on doit même être surpris de ne pas l'observer plus fréquemment »³⁸. Il recense ce qui peut bloquer le passage de l'œuf, notamment « les vices de conformation des ovaires et des trompes, l'état maladif de ces dépendances de l'utérus ». Considérant que la fécondation se fait dans l'ovaire, il pense que des trompes trop courtes, pas assez adhérentes au niveau de leur pavillon aux ovaires peuvent empêcher l'œuf d'atteindre sa destination. La membrane qui tapisse l'intérieur des trompes peut « se boursoufler, s'engorger, rétrécir leur calibre ou le fermer entièrement » ; le conduit peut aussi être bouché par des mucosités. Marc admet encore la croyance – déjà répandue au XVIII^{ème} siècle – que les émotions fortes peuvent provoquer une contraction des trompes :

Ces tubes peuvent être affectés spasmodiquement, et cet état de spasme être provoqué, au moment du coït, par une sorte d'extase amoureuse, et peut-être même par toute autre sensation, telle que la surprise, la crainte, la terreur, ou toute autre affection vive de l'âme. Astruc pense que les grossesses extra-utérines sont plus communes chez les filles et les veuves qui ont passé pour sages, parce que la crainte, la honte, le saisissement y ont beaucoup de part. Une femme, qui est morte à l'hospice de la Maternité à la suite d'une grossesse extra-utérine, racontait, avant sa mort, que la crainte d'être surprise avec son amant, en entendant remuer la clef de la porte de sa chambre qu'elle avait imprudemment laissée au dehors, lui fit éprouver la plus vive émotion à l'instant même où elle a dû concevoir.³⁹

La moindre agitation un peu violente de la femme peut donc causer, de manière mimétique, le spasme de ses organes les plus intimes et bloquer l'œuf dans son parcours. Cazeaux conteste ces idées à la fin du siècle, tout comme Pinard, qui indique que « les causes morales invoquées au commencement du siècle ne trouvent plus guère de défenseurs aujourd'hui »⁴⁰. Plus que par des facteurs extérieurs, émotions ou coups violents, Cazeaux cherche l'origine des grossesses extra-utérines dans « une disposition particulière des organes de la mère »⁴¹. A la fin du siècle, Pinard reconnaît que « les causes invoquées pour expliquer l'arrêt de l'œuf fécondé en un point quelconque avant son arrivée dans l'utérus sont innombrables, mais presque toutes sont plus ou moins hypothétiques »⁴². Il indique que « toutes les causes qui apportent un obstacle à la migration de l'œuf prédisposent à la grossesse extra-utérine », mais l'examen des causes est extrêmement bref. Il s'intéresse davantage au diagnostic et au traitement de cette pathologie qu'à son origine.

Les signes des grossesses extra-utérines

Des permanences et des nouveautés s'observent dans le diagnostic des grossesses extra-utérines. Pour Marc, ce genre de grossesse pathologique s'accompagne des accidents communs à toutes les grossesses, « aussi est-il extrêmement difficile d'avoir des notions exactes sur cette grossesse avant la fin du quatrième ou le commencement du cinquième mois, époque où les mouvements actifs et passifs de l'enfant peuvent être appréciés »⁴³. Mais il indique toutefois, « au rapport de quelques auteurs, le développement du fœtus dans ces voies insolites s'annonce à la femme d'une manière assez remarquable ». Celle-ci ressent souvent une pesanteur, une gêne inconnue. « On dit que la femme continue d'être réglée, parce que la matrice reste libre » ; elle ne connaît en général pas de vomissements, ni de grossissement des mamelles ni écoulement de lait. Le développement du ventre se fait souvent d'un côté, les mouvements se font sentir à un endroit inhabituel, et sont plus manifestes et plus prononcés, comme si l'enfant était juste présent sous la peau. Cependant, Marc

³⁸ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 401.

³⁹ *Ibid.*, pp. 399 et sq.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 196.

⁴¹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 611.

⁴² Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 195.

⁴³ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, pp. 402-403.

reconnaît que ces signes sont « très équivoques et on ne peut plus illusoirs »⁴⁴ : nombre de ces signes sont d'ailleurs démentis par d'autres observations de médecins. Il propose d'examiner la femme par le toucher vaginal et une main sur le ventre. Ainsi « on peut constater l'existence d'un fœtus dans le sein de la femme » et si, dans le même temps, on note une absence de modification du corps et du col de l'utérus, cela peut constituer un indice de grossesse extra-utérine. Marc essaye même de préciser les signes particuliers et propres à chaque espèce de grossesse extra-utérine (des trompes, de l'ovaire, etc.), mais il reconnaît qu'il faut « être très circonspect sur le diagnostic »⁴⁵.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Cazeaux reconnaît également qu'il est assez difficile de diagnostiquer une grossesse extra-utérine dans les premiers mois. Premièrement parce que la grossesse n'est pas toujours certaine à ce stade, mais aussi parce que l'utérus évolue de manière trompeuse. En effet, les médecins ont remarqué que celui-ci se modifiait dans son volume, sa forme, sa consistance, tant au niveau de son corps que du col, même en l'absence de fœtus dans la matrice, ce qui retarde souvent le diagnostic. Cazeaux reprend ensuite les signes classiques rapportés par la tradition médicale depuis plus d'un siècle, mais il conteste la possibilité de distinguer les diverses variétés de grossesses extra-utérines⁴⁶. La symptomatologie n'évolue guère dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Les douleurs et l'écoulement sanguin sont toujours les deux signes les plus marquants. Pinard pense que le diagnostic ne peut être vraiment assuré qu'à partir du deuxième trimestre de la grossesse, mais il recommande d'accorder une attention particulière aux symptômes locaux reconnus, notamment par le palper. Ce dernier permet de repérer une tumeur et la déviation de l'utérus. Le toucher du col révèle souvent des modifications qui ne sont pas en harmonie avec l'âge de la grossesse⁴⁷. La vacuité de l'utérus peut être appréciée de préférence avec le doigt plutôt qu'avec un cathéter, qui peut provoquer un avortement.

Pronostic et moyens de curation

Tous les praticiens notent au XIX^{ème} siècle que la grossesse extra-utérine « est toujours grave, et souvent fâcheuse pour la mère et pour l'enfant »⁴⁸. Ce dernier meurt quasi systématiquement car, soit il ne va pas jusqu'au terme et décède prématurément, soit il ne peut être expulsé et meurt dans l'organisme maternel. Pour la femme, la rupture spontanée du kyste produit une hémorragie presque toujours mortelle ; elle s'annonce par la cessation brusque des fortes douleurs préexistantes :

(...) survient un calme complet. Le ventre s'affaisse, s'aplatit ; la tumeur qui existait auparavant disparaît ; une chaleur égale et douce se répand dans la cavité abdominale (...) la peau se décolore ; il survient des faiblesses, le poulx est petit et serré, une sueur froide couvre tout le corps, et la mort survient assez ordinairement⁴⁹.

Si le fœtus ne sort pas, sa mort et putréfaction peuvent également conduire à des accidents graves, notamment des infections fatales⁵⁰. Il peut aussi provoquer des abcès qui perforent la vessie, le rectum, le vagin, l'estomac ou les parois abdominales, par lequel s'évacuent les restes fœtaux, comme le relaient déjà certains médecins au XVIII^{ème} siècle. Les praticiens de la fin du XIX^{ème} siècle s'intéressent fortement à l'issue de ce genre de grossesse. Maygrier ou Pinard relatent les différents modes d'élimination et leur terminaison, en comparant de nombreuses statistiques⁵¹.

A la fin du siècle, malgré les progrès de la chirurgie et de l'asepsie, Pinard rappelle que l'issue est encore majoritairement dramatique pour les femmes qui sont victimes d'une grossesse extra-utérine : « Pendant les premiers mois c'est une rupture du kyste presque toujours mortelle qui les menace ; si elles y échappent ou si elles lui survivent, la rétention du fœtus mort est moins grave peut-être, mais encore pleine de périls »⁵² car elle aboutit souvent à la péritonite ou la septicémie⁵³.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 403.

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 404-405.

⁴⁶ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 606.

⁴⁷ Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 199-200.

⁴⁸ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire. Panckoucke, 1817, p. 403.

⁴⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 607.

⁵⁰ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire. Panckoucke, 1817, p. 408.

⁵¹ Maygrier (Charles), *Terminaisons et traitement de la grossesse extra-utérine*, Paris, O. Doin, 1886 ; Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 205-210.

⁵² *Ibid.*, p. 201.

A partir du début du XIX^{ème} siècle, la majorité des médecins sont partisans de la gastrotomie pour remédier à une grossesse extra-utérine, mais on retrouve les mêmes clivages qu'à l'époque moderne. Pour Marc, « en ne compromettant que la vie d'un seul individu, la gastrotomie a pour but, comme l'opération césarienne, de soustraire à la mort la mère et l'enfant ; c'est en effet la seule ressource que l'art offre pour la conservation de ce dernier »⁵⁴. Il préconise de ne pas attendre le dernier moment pour pratiquer l'opération (c'est-à-dire quand de grandes douleurs ont déjà été ressenties ou quand la putréfaction est survenue) et de la réaliser quand le fœtus est viable, vers le huitième ou neuvième mois. Il recommande d'ouvrir d'abord le ventre, ou le vagin, puis d'inciser le kyste pour retirer l'enfant. Pour prévenir l'inflammation qui peut suivre cette opération, il préconise la saignée, des applications émollientes, les boissons mucilagineuses, la diète, etc. Cazeaux est beaucoup moins interventionniste. Il pense que, même si on a la chance de détecter une grossesse extra-utérine dans ses premiers mois, « il n'y aurait aucune opération à tenter »⁵⁵ car « l'opération serait au moins aussi grave que l'accident que l'on redoute »⁵⁶ ; à savoir l'hémorragie. Il préconise cependant de recourir aux saignées abondantes pour provoquer la mort du fœtus et prévenir un afflux trop considérable de sang vers le point où l'œuf s'est développé. La mort du fœtus lui paraît être « ce qui pourrait arriver de plus heureux » dans ce genre de circonstance. Il propose d'ailleurs d'essayer de parvenir à ce résultat « à l'aide de secousses électriques dirigées sur les parois du kyste »⁵⁷. Si la grossesse extra-utérine est bien constatée, arrive à son terme et qu'une déchirure du kyste est à craindre car le travail a commencé, il reconnaît que la gastronomie s'impose. Mais il reste toutefois réticent car cette solution lui paraît plus favorable à l'enfant qu'à la mère, dont la vie est « presque certainement compromise par cette opération »⁵⁸. Il indique en effet que laisser dans l'abdomen ouvert un vaste kyste, « dont l'inflammation, la suppuration, si longue, si difficile à tarir » compromet souvent la vie de la malade.

La deuxième moitié du XIX^{ème} siècle voit se multiplier les solutions nouvelles pour remédier aux grossesses extra-utérines. L'article de Pinard montre les progrès de la chirurgie et de l'obstétrique, ainsi qu'une mutation dans l'attitude des médecins. En présence d'une grossesse extra-utérine avérée, Pinard refuse d'attendre en espérant que tout se termine bien car « il est évident que, pour soustraire la femme aux terribles conséquences d'une rupture du kyste, une seule idée doit se présenter à l'esprit, un seul but doit être recherché : interrompre le cours de la grossesse »⁵⁹. A ce propos, il indique que les moyens jusque-là employés témoignent de « l'impuissance dans laquelle étaient les accoucheurs au moment où ils ont été proposés ou employés, les autres montrent l'étendue du chemin parcouru et sont la preuve éclatante des progrès immenses réalisés depuis quelques années dans l'obstétrique opératoire »⁶⁰. Il critique ainsi les méthodes de ses prédécesseurs, que ce soit la cure de la faim, les saignées, etc., qui sont jugées dangereuses et inefficaces. Il recense et évalue les nouvelles méthodes employées avant la rupture du kyste pour tuer le fœtus sans opérer la femme. Elles ont pour but de produire son enkystement ou sa résorption. Il mentionne ainsi la ponction du kyste, l'injection de substances toxiques dans celui-ci ou l'introduction d'une aiguille avec du courant électrique. Les résultats de ces méthodes sont longuement discutés et aucune ne semble totalement efficace. Pour éviter les problèmes liés à la rétention du kyste, la laparotomie⁶¹ est préconisée. Au moment de la rupture du kyste, la gastrotomie s'impose toujours comme la solution privilégiée, mais Pinard refuse

⁵³ La rupture d'une grossesse extra-utérine provoque en effet, « soit la mort subite ou très rapide par hémorragie interne ou par péritonite suraigüe, tantôt lente, par suite de l'anémie profonde causée par des hémorragies successives, ou par péritonite chronique ». Il livre quelques statistiques qui indiquent que la rupture du kyste se produit dans environ 35 % des cas (dans huit cas sur dix il s'agit de grossesse tubaire). Si la femme retient dans son organisme le fœtus mort, soit elle ne connaît aucun accident – ce qui est rare – (dans 12 % des cas, le fœtus se momifie et est recouvert d'une couche de calcaire ; cette transformation est appelée lithopédion), soit la putréfaction du fœtus produit l'inflammation et la suppuration du kyste qui provoquent souvent péritonite et septicémie ; *ibid.*, pp. 203-204.

⁵⁴ Marc, article « Grossesse », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 412.

⁵⁵ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 612.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 613.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 612.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 613.

⁵⁹ Pinard (Auguste), article « Grossesse. Grossesse extra-utérine », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 212.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 213.

⁶¹ Intervention chirurgicale dans la cavité abdominale via une incision dans la paroi abdominale.

de croire les résultats miraculeux avancés par certains collègues anglais, suite à cette opération. La mortalité opératoire semble encore élevée⁶², malgré les progrès de l'asepsie, car il est souvent difficile d'enlever le kyste sans provoquer d'hémorragie grave sur les organes auxquels il adhère. Pinard préconise, si la grossesse se poursuit sans accident jusqu'au cinquième mois, de laisser le fœtus atteindre la viabilité, mais le moment opportun pour pratiquer l'opération suscite des désaccords entre praticiens. Si le fœtus est mort, l'intervention n'a pas de caractère urgent, mais elle doit néanmoins être pratiquée sans attendre le déclenchement de symptômes inquiétants. Il indique que l'incision peut être pratiquée sur la ligne médiane ou sur le point proéminent de la tumeur, avec une longueur de seize à dix-sept centimètres pour un enfant à terme⁶³ ; l'incision peut aussi être pratiquée par le vagin si la tumeur y semble plus accessible.

Si les médecins essayent de lutter dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle contre le sentiment d'impuissance qui prévalait encore peu de temps auparavant face à ce genre de grossesse pathologique, ils restent longtemps démunis devant les fausses couches.

B. LES FAUSSES COUCHES⁶⁴

1. Une inquiétude majeure des médecins à l'époque moderne

Un phénomène longtemps mal cerné

Un certain flou perdure à l'époque moderne dans le vocabulaire désignant les expulsions de l'enfant hors de l'utérus avant le terme prévu. Il faut d'abord rappeler que des confusions existent entre les fausses couches et ce qu'on nomme à l'époque les fausses grossesses, les faux germes, etc., dont nous avons longuement parlé à propos du diagnostic de grossesse. Dans les premiers temps de la gestation, il est en effet souvent difficile de distinguer ce qui est expulsé de l'utérus. Dans le langage populaire, les expressions « fausse couche » ou « blessure » sont les termes les plus usités pour désigner la sortie prématurée d'un enfant avant le terme prévu. Les médecins emploient plus rarement le terme « fausse couche », qu'ils utilisent en outre avec un sens qui diffère souvent de l'usage commun. Ils privilégient en général le terme d'« avortement », mais ce mot désigne aussi des accouchements prématurés postérieurs à six ou sept mois de gestation⁶⁵.

Dans son traité, Mauriceau veut faire œuvre de précision. Il distingue le phénomène selon l'époque où il se produit : « Lorsque la femme vide ce qui avait été retenu en sa matrice par la conception, si c'est pendant les premiers jours, nous appelons cet accident, *effluxion*, c'est-à-dire, écoulement des semences »⁶⁶. En effet, pour lui, le fœtus n'étant pas formé à ce moment, ce ne peut être que le mélange des semences non encore « coagulé qui peut s'écouler. « Si c'est un faux germe qu'elle rejette, ce qu'elle fait ordinairement depuis la fin du premier jusqu'à celle du deuxième mois, nous nommons cela *expulsion* »⁶⁷. Il s'agit alors d'une fausse conception.

Mais lorsque l'enfant est déjà formé et qu'il commence d'avoir vie, quelque petit qu'il soit, s'il vient à sortir avant le temps ordonné et prescrit de nature, c'est en ce cas un avortement ; lequel peut arriver depuis la fin du premier mois et quelques fois même devant, jusqu'à la fin du septième mois seulement, car après ce temps c'est toujours un accouchement, d'autant que

⁶² Quand la gastrotomie est pratiquée pendant la deuxième moitié de la grossesse, la mortalité maternelle est de 88,3 % si l'enfant est encore en vie, alors que quand il y a rétention d'un fœtus mort elle est de 35,7 %. La lytrotomie ou vaginotomie présente une mortalité maternelle comprise entre 25 et 50 % ; mais le faible nombre de cas rend ces chiffres peu significatifs ; *ibid.*

⁶³ *Ibid.*, p. 250.

⁶⁴ Nous évoquerons ici les avortements spontanés qui se distinguent de ceux pratiqués par les médecins pour des raisons médicales et aussi des avortements provoqués par les femmes « dans des buts criminels », sujet traité dans le chapitre VI.

⁶⁵ Voir *infra* dans ce chapitre la question des accouchements prématurés.

⁶⁶ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

⁶⁷ *Ibid.*

l'enfant étant assez fort et ayant une suffisante perfection, peut vivre pour lors, ce qu'il ne fait pas s'il vient auparavant⁶⁸.

Entre un et sept mois, il parle donc d'« avortement » qu'il définit comme « une issue contre nature de l'enfant imparfait hors de la matrice, avant le terme limite ; ce qui est cause qu'il vient le plus souvent mort, ou si quelquefois il a vie, il n'est pas longtemps à la perdre après être né »⁶⁹. Il refuse le terme de « fausse couche » qui lui paraît impropre et trop général⁷⁰. Ces distinctions et l'emploi du terme « avortement » sont suivis par Dionis⁷¹ et la plupart des praticiens du XVIII^{ème} siècle⁷². Il arrive toutefois que certains médecins, comme Levret ou Astruc, se servent du terme de « fausse couche » dans le sens populaire car c'est le terme qui prévaut dans le langage commun. Astruc en distingue toutefois deux types ; celles du commencement (premier ou deuxième mois) qui ne sont pas forcément des faux germes et où il n'y a pas de perte de sang ; et celles du troisième mois jusqu'au terme, qui sont plus ou moins graves et où il y a perte de sang. Il met cependant à part les enfants qui viennent après six mois et qui peuvent être viables⁷³.

Une crainte omniprésente dans la littérature médicale de l'époque moderne

Que ce soit dans les rubriques consacrées à l'hygiène de la femme enceinte, aux maux qui la guettent, à la thérapeutique employée pour la soigner, la peur de la fausse couche transparait partout. Des articles particuliers sont également consacrés à ce point dans les traités ou les dictionnaires médicaux. Le Vacher de la Feutrie indique que « l'avortement est l'accident le plus terrible et le plus fâcheux de tous ceux qui peuvent arriver à une femme grosse. Rien n'est plus ordinaire que la mort d'une femme à l'occasion d'une fausse couche, ou que la stérilité, quand elle y survit »⁷⁴. Buchan souligne aussi : « Toute femme enceinte est plus ou moins en danger d'avorter. Elles doivent donc prendre toutes les précautions imaginables pour prévenir cet accident, parce que non seulement il affaiblit la constitution, mais il rend encore les femmes sujettes au même malheur dans la suite »⁷⁵.

En effet, si cette inquiétude de la fausse couche est omniprésente, c'est parce qu'elle est vue comme très périlleuse. Suivant un avis émis par Hippocrate, Mauriceau déclare : « Il est certain que la femme qui avorte est en bien plus grand hasard de sa vie que celle qui accouche à terme (...) [car] l'avortement est tout à fait contre nature et qu'il est fort souvent accompagné d'une perte de sang, qui est d'autant plus grande et plus dangereuse que la cause de l'avortement est violente »⁷⁶. Il est probable que les praticiens de l'époque moderne n'ont connaissance des avortements que lorsqu'ils entraînent des complications ; ils ont donc naturellement tendance à y voir un phénomène dangereux⁷⁷. Ils craignent principalement l'hémorragie qui accompagne généralement cet accident et qui s'avère parfois fatal pour la femme. Le chirurgien Chauvin rapporte ainsi le cas d'une femme de 37 ans, « de

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ « Car il peut être aussi bien dit de l'expulsion d'un simple faux germe ou d'une môle, que de l'expulsion d'un simple faux germe, ou d'une mole, que de l'issue d'un enfant imparfait avant le terme naturel » ; *ibid.*

⁷¹ Dionis s'accorde avec Mauriceau sur la définition d'avortement « l'avortement est un accouchement prématuré, dans lequel on voit sortir avant son terme un enfant avec un arrière faix, Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, II, Chap. XIV : « De l'avortement », pp. 171 et sq.

Pour lui, le terme de fausse couche doit être limité à « la sortie d'un faux germe, d'une môle ou de quelque autre corps étranger qui s'est formé dans la matrice à la place d'un enfant ». Il refuse aussi ce terme pour une femme ayant accouchée dans le premier mois de sa grossesse ; *ibid.*

⁷² C'est le terme privilégié notamment par Mme du Coudray, Puzos, Astruc, Chambon de Montaux, Sacombe.

⁷³ Astruc (Jean), *Traité des maladies...*, *op. cit.*, 1770, T. V, Chap. XII : « De l'avortement qu'on appelle communément blessure ou fausse couche », p. 30.

⁷⁴ Le Vacher de la Feutrie, article « Avortement », *Dictionnaire...*, *op. cit.*, 1767, p. 158.

⁷⁵ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, Chap. XXXVII, § 3 : « De l'avortement, ou de la fausse couche », pp. 110-116.

⁷⁶ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

⁷⁷ Les carnets de l'accoucheur rémois Pierre Robin, qui couvrent plus d'un quart de siècle de pratique, mentionnent les fausses couches seulement pour treize années d'exercice. Elles représentent un peu plus de 4 % du total des interventions, avec des variations importantes selon les années. En 1781, on compte une fausse couche pour onze interventions ; en 1787, une sur trente-sept ; Gélis (Jacques), « La pratique obstétricale.... », *art. cit.*, p. 195 ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 306.

bonne complexion, ayant plusieurs enfants [qui] fit une fausse couche précédée d'une perte de sang considérable »⁷⁸ en janvier 1752. Les pertes sanguines se prolongent pendant des mois, malgré les « soins » médicaux, qui consistent en des saignées (!), un régime, le repos, des astringents, les eaux de forges. En octobre 1752, la perte de sang augmente, puis la femme « rend par la vulve un corps vésiculeux ayant la figure d'une grosse grappe de raisin. Les vésicules ou hydatides de ce corps étaient presque toutes de figure courbe et remplies d'une humeur blanche transparente et gélatineuse »⁷⁹. Si la description fait penser à une môle, le chirurgien pense que le « germe de cette masse n'a été autre chose qu'une portion du délivre demeuré dans la matrice de cette dame après sa fausse couche ». Il arrive en effet que des parties de l'enfant ou de ses annexes ne soient pas totalement évacuées lors de la fausse couche et qu'elles provoquent des infections ou des hémorragies parfois fatales.

Pendant longtemps, l'inaction du praticien prévaut en cas d'avortement spontané. Ainsi Portal déclare « En ces sortes d'accouchements on n'a que faire de chirurgien ni de sage-femme »⁸⁰. Mauquest de la Motte se distingue de ses confrères par sa réaction active en cas d'hémorragie consécutive à une fausse couche. Il indique qu'il est indispensable de s'assurer qu'il ne reste rien dans l'utérus⁸¹, mais cela ne suffit pas toujours à sauver la femme. Il raconte notamment qu'il a réussi à délivrer de son arrière faix une femme ayant fait une fausse couche à trois mois de grossesse et à supprimer l'hémorragie qui s'en suivait. Mais « la fièvre survint » et malgré la saignée au bras et au pied, des tisanes, des lavements, etc. « tous ces remèdes, quoique dûment administrés à la malade, ne lui furent d'aucun secours. Elle mourut le quatorzième jour de son accouchement prématuré »⁸². Mme du Coudray préconise de garder les caillots de sang qui s'écoulent à l'occasion d'une fausse couche pour vérifier si tout a bien été évacué de l'utérus :

Cette précaution est souvent très nécessaire ; car souvent les femmes qui sont autour de la malade, en jetant les caillots, jettent aussi un petit fœtus, ou embryon, sans s'en apercevoir, et assurent qu'elles n'ont rien vu. L'on ignore ainsi le danger dans lequel la femme va se trouver et faute de s'y prendre assez à temps, elle périt⁸³.

Si la fausse couche est tellement appréhendée, c'est aussi parce qu'on craint qu'elle ne se répète, entraînant une quasi stérilité féminine. Pour Mauriceau :

Les premiers avortements mettent les femmes en danger de pareille récidive et même il y en a beaucoup qui appréhendent ne pouvoir avoir d'enfant, quand elles ont avorté la première fois, à quoi sont assez sujettes les nouvelles mariées, ce qui leur vient pour l'ordinaire en ce temps, à cause de la violente émotion de tout le corps, excité par les ardents et fréquents coïts, néanmoins elles ne laissent pas de conserver leur fruit, quand (...) leurs amours sont un peu tempérés⁸⁴.

Même s'il se veut rassurant pour les jeunes mariées, certaines femmes multiplient en effet les fausses couches spontanées, sans qu'on parvienne à l'expliquer ou à y remédier à l'époque. Les médecins s'intéressent volontiers à ce genre de cas dont ils consignent parfois l'exemple.

⁷⁸ Chauvin, « Fausse couche », s.d., carton 29, dossier 3, n°84, archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Portal (Paul), *La pratique des accouchements*, Paris, 1682.

⁸¹ Mauquest de la Motte sauve ainsi sa femme, « grosse d'environ deux mois et demi ou trois mois ». Il tire sur le cordon et introduit un doigt dans la matrice et s'en sert comme un crochet pour retirer un morceau du placenta qui y restait « et que par ce moyen le sang s'arrêta presque aussitôt ». Il ajoute « j'étais trop intéressé à cette personne, pour écouter d'autres raisons que celle de la présente nécessité (...) pour me laisser vaincre aux raisonnements, après avoir si heureusement réussi par une pratique opposée à celle de ces savants hommes [Peu et Mauriceau], en quantité d'occasions pareilles à celles-ci, pour ne pas, à l'exemple de M. Mauriceau, laisser mourir (...) ce que j'avais de plus cher au monde » ; Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, pp. 71-72.

⁸² *Ibid.*, p. 73.

⁸³ Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1759, Chap. X, p. 43.

⁸⁴ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

On en trouve plusieurs exemples dans le recueil d'*Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes...* de Mauriceau⁸⁵. Ainsi il rapporte l'exemple d'une femme ayant eu dix avortements de suite :

Le 14 Janvier 1687 j'ay accouché une femme âgée de vingt-cinq ans, au terme de cinq mois de sa grossesse, d'un petit enfant vivant qui présentait les pieds devant, laquelle avait pour lors une perte de sang assez considérable, c'était la sixième des fausses couches que cette femme avait déjà eues tout de fuite, sans avoir jamais pu porter aucun de ses enfants jusques à un terme plus avancé que celui où était venu ce dernier, qui était à cinq mois complets, les autres étant venus à trois mois, ou environ, et un autre à quatre mois et demi ; et ce qui est assez extraordinaire, est que tous ces six avortements lui étaient arrivés sans aucune blessure, ni aucune autre cause évidente, nonobstant qu'elle se fut servie de toutes sortes de précautions, pour se préserver autant qu'il lui avait été possible de ce fâcheux accident ; auquel elle était tellement sujette, que je l'ai encore délivrée dans la fuite de quatre autres enfants, dont elle est pareillement avortée sans aucune cause manifeste ; deux desquels étaient à quatre mois, un autre à six mois et demi, et le dernier à sept mois ; n'ayant jamais pu conserver aucune de ses dix grossesses jusques à un terme plus avancé que cette dernière (...). Cet exemple nous fait connaître avec quelle facilité certaines femmes avortent, comme celle-ci a fait de tous les dix enfants que sa malheureuse fécondité lui a seulement fait concevoir⁸⁶.

Ce qui rend aussi une fausse couche dramatique, c'est qu'elle aboutit bien souvent à la mort du fœtus sans baptême. Cette inquiétude semble assez vive chez les praticiens du XVII^{ème} siècle. Mauquest de la Motte, évoque ainsi pour la femme ce

fâcheux accident qui l'expose non seulement à perdre la vie du corps, mais son enfant à perdre celle de l'âme, malheur que l'on ne peut ni suffisamment exprimer ni trop déplorer. Quelle douleur pour une femme qui a de la religion, d'avoir donné occasion à un évènement qui traîne après lui de si terribles conséquences⁸⁷.

Au XVIII^{ème} siècle, les praticiens ne font plus état de ce genre de préoccupations. Celles-ci intéressent plus spécifiquement les membres du clergé, comme Cangiamila ou Dinouart, qui préconisent le baptême des avortons⁸⁸.

Des causes variées

Les facteurs avancés par les praticiens pour expliquer une fausse couche sont multiples ; nous en avons mentionné un grand nombre précédemment. Mauriceau le reconnaît d'ailleurs lui-même : « Les causes particulières de l'avortement sont tous les accidents dont nous avons fait mention dans les chapitres précédents »⁸⁹. C'est son traité qui s'avère le plus complet pour recenser toutes les causes d'avortement ; les accoucheurs postérieurs y renvoient souvent ou s'en inspirent⁹⁰. On trouve d'abord tous « les malheurs qui surviennent pendant la grossesse »⁹¹, « comme grand, violent et fréquent vomissement », « les douleurs de reins et les grandes coliques et tranchées », les problèmes pour uriner, une grande toux, un grand flux de ventre, de fortes menstrues... Le tempérament de la femme et les « dispositions naturelles du corps »⁹² sont souvent aussi impliqués. Reprenant Hippocrate, Mauriceau indique que les femmes de moyenne corpulence qui avortent au second ou troisième mois, sans cause manifeste, s'expliquent car les « cotyledons de la matrice, qui sont les embouchures

⁸⁵ *Id.*, *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes, et sur leurs maladies, et celles des enfants nouveau-nés...*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1721 (1^{ère} éd. 1694).

⁸⁶ Observation CDLX « De la malheureuse fécondité d'une femme qui a eù dix enfants consécutifs dont elle est toujours avortée », *ibid.*, p. 381.

⁸⁷ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, p. 70.

⁸⁸ Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1762.

Voir la question du baptême des fœtus dans le chapitre III à propos des enfants morts *in utero*.

⁸⁹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

⁹⁰ C'est le cas, par exemple, de l'ouvrage d'Antoine Petit.

⁹¹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, II, Chap. XIV, pp. 191 et sq.

⁹² *Ibid.*

internes de ces vaisseaux, sont pleins de glaires morveuses, pour raison de quoi ils ne peuvent retenir le fœtus ; les femmes pituiteuses sont fort sujettes à cet accident et celles qui ont quantité de fleurs blanches »⁹³. En effet, leur matrice est trop « humectée » et il n'y a pas d'adhérence possible du placenta. C'est la même chose qui arrive aux femmes sanguines ; elles ont trop de sang non « consumé », ce qui fait suffoquer l'enfant et s'ouvrir la matrice pour le mettre dehors. On retrouve ici la fameuse pléthore des femmes enceintes. Sont aussi évoqués les problèmes dans les organes de la génération, comme les indispositions de la matrice : elle peut être « calleuse » ou « petite » ou « comprimée » par les vêtements. La fausse couche peut également venir d'un « détachement de l'arrière-faix d'avec la matrice », de « l'hydropisie de la matrice » ou d'une maladie vénérienne. Les maladies aiguës sont souvent jugées responsables d'une fausse couche :

Toute maladie aiguë fait facilement avorter la femme grosse, d'autant qu'elle tue son enfant, lequel étant mort ne peut pas rester longtemps dans la matrice, ce qui met aussi la femme en grand danger de la vie, la faisant très souvent périr peu de temps après être avortée, ou même devant avec son enfant dans le ventre⁹⁴.

Le comportement et l'environnement de la femme enceinte jouent également un grand rôle pour expliquer la fausse couche :

Tout ce qui agite et secoue grandement le corps de la femme grosse, est capable de lui exciter l'avortement, comme le grand travail et une forte contorsion, ou violent mouvement de quelque manière que ce soit en tombant, sautant, dansant et courant à pied ou à cheval, allant en coche ou en charrette, criant et riant à gorge déployée ou quelques coups donnés sur le ventre, d'autant que par ces agitations et commotions, les ligaments de la matrice se relâchent et même se rompent quelquefois, comme aussi l'arrière-faix et les membranes du fœtus se détachent dans elle⁹⁵.

Un grand bruit entendu subitement et inopinément peut encore faire avorter certaines femmes, en raison de sa parenté avec les mouvements violents et

à quoi la grande peur qu'elles ont de ces choses contribue beaucoup ; ce qui arrive plutôt aux jeunes qu'aux vieilles ; d'autant que le corps des jeunes étant plus tendre et plus transpirable, l'air qui est fortement soufflé par la cause de ces grands bruits, s'introduisant dans ses pores, fait bien plus de violence par son impulsion à la matrice et au fœtus qui est dedans, qu'aux vieilles qui l'ont plus robustes et plus denses et plus serrée⁹⁶.

Sont également évoqués « les longues veilles », « les odeurs fétides et puantes », les « passions de l'âme », le « fréquent usage du coït, principalement vers les derniers mois », etc. Mauriceau reconnaît cependant que certains avortements sont provoqués par le fœtus seul : « Il y a encore des causes d'avortement, qu'on peut dire venir de la part des enfants, comme quand ils sont monstrueux » car « ils obligent la matrice à les mettre dehors »⁹⁷. Enfin, la fausse couche peut être provoquée quand les remèdes utilisés sur la femme enceinte sont inadaptés. Ainsi « une saignée immodérée », des diurétiques, les émétiques et les lavements violents, comme les bains chauds, passent pour abortifs.

Certains accoucheurs se refusent toutefois à énumérer tous les facteurs de fausse couche. Dionis indique ainsi : « Il y a tant de causes de l'avortement qu'il est très difficile d'entrer dans le particulier de chacune »⁹⁸. Il ajoute qu'« il est inutile et même imprudent d'alarmer une femme grosse par le récit de quantité de malheurs qui peuvent survenir et aussi qui peuvent ne pas arriver, la crainte ne doit point s'emparer de son esprit »⁹⁹. Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, les médecins insistent plus particulièrement sur certains facteurs. Outre les causes extérieures classiques, ils

⁹³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 171.

⁹⁹ *Ibid.*

insistent, comme Puzos, sur la mauvaise qualité du sang de la mère ou une faiblesse de la matrice¹⁰⁰ ; ce dernier incrimine également davantage, comme Astruc, le fœtus et ses annexes. Le placenta, et notamment son décollement, est davantage perçu comme un facteur de fausse couche. Le placenta *praevia*¹⁰¹ est par exemple reconnu comme responsable d'hémorragies souvent fatales.

Des signes avant-coureurs

La plupart des fausses couches très précoces passent inaperçues et sont confondues avec un retour de règle un peu plus abondant et violent que d'ordinaire. Les médecins remarquent cependant que la plupart des femmes font des fausses couches dans les trois premiers mois¹⁰². Pour Mauriceau, les signes d'un avortement prochain sont clairs :

Si nous voyons après quelques un ou plusieurs des accidents spécifiés ci-dessus, que la femme ait grande douleur dans le ventre et vers les reins et qu'avec cela il sorte quelques grumeaux de sang caillé de la matrice et que les membranes de l'enfant soient rompues et laissent s'écouler les véritables eaux dans lesquelles il est contenu, ce sont les signes très certains d'un prochain avortement ; lequel en ce cas ne peut être empêché par aucun remède quel qu'il puisse être ; et si la femme ressent une grande pesanteur dans le ventre et qu'il tombe comme une boule du côté qu'elle se couche et qu'il lui sorte de la matrice des humidités puantes et cadavéreuses, c'est signe qu'elle doit bientôt avorter d'un enfant mort¹⁰³.

Il est lucide et pessimiste sur la possibilité de soigner une menace de fausse couche quand celle-ci est bien déclarée. D'autres signes avant-coureurs sont mentionnés par les médecins : un état de malaise, des frissons, des défaillances, des palpitations de cœur sont révélateurs¹⁰⁴. L'« affaissement des mamelles et leur mollesse »¹⁰⁵, la dilatation du col de la matrice annoncent également l'avortement. Les deux signes les plus caractéristiques restent néanmoins des tranchées de plus en plus fortes et des pertes de sang¹⁰⁶.

Moyens de prévention et de curation

Les accoucheurs mettent en garde les femmes dans leurs traités pour les contraindre à la vigilance afin de prévenir le risque de fausse couche. Mauquest de la Motte est sévère avec les femmes dont la « légèreté d'esprit » ou le « petit badinage » peuvent avoir des conséquences dramatiques :

C'est pour cela que je recommande aux femmes grosses d'avoir une continuelle attention à leur conduite, et de ne jamais s'exposer à rien entreprendre, qu'elles ne pensent auparavant si ce qu'elles vont faire ne portera point de préjudice à leur état, afin de régler ensuite leurs actions sur cette idée, et d'être tellement retenues, qu'elles ne lèveront pas le pied, qu'elles ne sachent où le placer¹⁰⁷.

Dionis indique que le « chirurgien doit lui faire voir le gros intérêt qu'elle a de ne point hasarder de se blesser, tant pour elle-même, que pour son enfant et pour l'avenir » ; « quels reproches n'aurait-elle point à se faire, si par sa faute elle rendait ce pauvre innocent la victime de son imprudence et de son

¹⁰⁰ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759, Chap. IV, 18) : « Des accouchements prématurés et de l'avortement », pp. 190-195

¹⁰¹ Le placenta *praevia* correspond à l'implantation du placenta sur le segment inférieur de l'utérus et notamment sur son orifice ; cette situation est souvent responsable d'hémorragies souvent gravissimes et d'accouchements prématurés.

¹⁰² Pour Buchan, « l'avortement peut avoir lieu dans tous les temps de la grossesse ; mais il est plus ordinaire dans le deuxième ou troisième mois ; quelques fois cependant des femmes avortent dans le quatrième ou dans le cinquième » ; Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, op. cit., 1778, Chap. XXXVII, § 3 : « De l'avortement, ou de la fausse couche », pp. 110-116.

¹⁰³ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1681, p. 185.

¹⁰⁴ Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, op. cit., 1778, Chap. XXXVII, § 3, « De l'avortement, ou de la fausse couche », pp. 110-116.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, op. cit., 1759.

¹⁰⁷ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, op. cit., 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, op. cit., p. 70.

obstination et si au lieu de travailler à lui conserver la vie, elle l'avait fait périr avant qu'il ait reçu le jour »¹⁰⁸. Les femmes portent donc une lourde responsabilité en cas de fausse couche.

L'arsenal thérapeutique déployé en cas de fausse couche imminente est varié. Il utilise toutes les ressources de la médecine ancienne. On peut prendre l'exemple du chirurgien Camy, qui rapporte en 1786 à l'*Académie royale de chirurgie* ses « Observations sur deux fausses couches sans perte de sang » :

Dans le mois de juillet 1779, je fus appelé chez M^{elle} B., d'une vertu très suspecte (...) pour la soulager des douleurs de colique, qu'elle éprouvait depuis quatre à cinq heures, vers la région lombaire, qui, selon son récit, se continuaient jusqu'au fond du ventre (...) Elle me prévint qu'elle se croyait enceinte d'environ quatre mois¹⁰⁹.

Mais le chirurgien est rassuré car il n'y a pas de perte de sang. « Je bornai mes secours à une saignée au bras, à la diète, au repos et à l'usage de quelques lavements adoucissants, je crus même ne pas devoir toucher la malade ». Le médecin rentre chez lui, mais quelques heures plus tard, on le rappelle après de sa patiente « pour me dire qu'elle croyait avoir rendu quelque chose par le vagin. En effet, je trouvai entre ses cuisses un fœtus qui me parut avoir à peu près quatre mois ». Les remèdes proposés semblent en effet dérisoires et ne peuvent empêcher l'accident de survenir. Comme on l'a vu précédemment, la saignée est souvent le premier remède préconisé par le médecin, car l'écoulement du sang à un endroit opposé à celui qui menace la matrice passe pour empêcher celui qui peut entraîner l'enfant. Face à des fausses couches à répétition, la saignée cinq ou six fois par précaution est la règle¹¹⁰. Les médecins s'accordent aussi à recommander le repos en cas de risque de fausse couche. Pour Mauriceau, c'est

bien assurément le repos qu'on leur fait ordinairement garder au lit pour ce sujet durant neuf jours ; néanmoins telle en a besoin de quinze et même davantage pour sa blessure ou commotion et à telle autre cinq ou six suffisent, pendant lesquels on peut appliquer chaudement sur le ventre des compresses trempées de vin aromatique et astringent¹¹¹.

Buchan recommande également d'« étendre la femme sur un lit, ou sur un matelas, de manière qu'elle ait la tête fort basse. Il faut qu'elle s'y tienne tranquille, qu'on l'égaie et qu'on l'encourage »¹¹². Il conseille également de ne rien prendre d'échauffant, de privilégier les aliments plutôt légers, froids et la saignée. Néanmoins, il ne faut pas renoncer selon lui à toute activité physique, qui passe pour prévenir l'avortement :

Quoique nous recommandions des précautions pour prévenir l'avortement, nous n'entendons pas par-là empêcher les femmes enceintes de se livrer à leurs exercices ordinaires ; car de cette privation, on verrait arriver tout le contraire de ce qu'on veut empêcher. En effet, le défaut d'exercice, non seulement relâche les fibres, mais encore produit la pléthore, ou une trop grande plénitude de vaisseaux, qui sont les deux causes principales de l'avortement. Cependant il y a des femmes d'une constitution si délicate, qu'elles sont forcées de ne faire presque aucun exercice pendant tout le temps de leur grossesse¹¹³.

Au XIX^{ème} siècle, on note des permanences et des évolutions dans la manière dont les fausses couches sont abordées par le corps médical.

¹⁰⁸ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, p. 171.

¹⁰⁹ Camy (By), « Observations sur deux fausses couches sans pertes de sang », 1786, carton 27, dossier 4, n°79, archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

¹¹⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, Chap. XXVI : « De l'avortement et de ses causes », pp. 180 et sq.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Buchan (Guillaume), *Médecine pratique...*, *op. cit.*, 1778, Chap. XXXVII, § 3 : « De l'avortement, ou de la fausse couche », pp. 110-116.

¹¹³ *Ibid.*

2. Une inquiétude en diminution relative au XIX^{ème} siècle

Caractériser la fausse couche

Au XIX^{ème} siècle, les médecins parlent toujours plutôt d'« avortement » pour désigner l'expulsion du fœtus à une époque où il n'est pas encore viable. Cazeaux indique que « les personnes étrangères à la médecine désignent encore l'avortement sous les noms de fausse couche, blessure. Elles lui donnent, en général, le nom de fausse couche quand l'avortement a lieu spontanément ; celui de blessure quand il est la suite d'un accident »¹¹⁴. Certains médecins ont tenté de créer de nouvelles catégories pour distinguer l'avortement selon le moment où il a lieu. Ainsi, Guillemot a appelé avortement « ovulaire » celui qui a lieu avant le vingt-sixième jour de la grossesse, « embryonnaire » celui qui a lieu entre le vingtième et le quatre-vingt-dixième jour ; « fœtal » celui qui survient entre le troisième et le sixième mois¹¹⁵. Mais cette terminologie est peu reprise car la plupart des médecins trouvent que « ces mots ont une signification et des limites mal définies »¹¹⁶.

A partir du XIX^{ème} siècle, les praticiens cherchent à évaluer la fréquence des fausses couches, mais ils reconnaissent la difficulté à d'obtenir des statistiques fiables car l'avortement dans les premiers mois n'entraîne que rarement l'admission des malades dans des établissements de santé. Comme il n'y a pas non plus de déclaration de fausse couche ni d'enregistrement comparable à celui de l'état civil, le plus grand flou règne sur leur nombre exact. Certains praticiens sous-estiment d'ailleurs le phénomène. Mme La Chapelle note seulement 116 avortements sur 21 960 accouchements à la Maternité, et elle croit remarquer que les fausses couches sont plus fréquentes à six mois, puis à cinq, puis à trois. Mais elle ne tient pas compte du fait que beaucoup de femmes ne se rendent pas compte quand elles avortent tôt ou qu'elles ne se rendent tout simplement pas à l'hôpital pour une fausse couche précoce¹¹⁷. A la fin du XIX^{ème} siècle, Jacquemier cite les divers chiffres évoqués par ses confrères pour évaluer la fréquence de l'avortement. Pour Guillemot, on compterait un avortement pour quatre à cinq grossesses¹¹⁸ ; Deubel penche pour un rapport de un sur douze ; Ufeland table sur un avortement pour dix grossesses chez les « filles », un sur vingt pour les femmes mariées¹¹⁹. L'accumulation des chiffres variés montre la difficulté à se faire encore une opinion précise.

Les médecins avouent la même difficulté pour connaître la fréquence de l'avortement relativement aux diverses époques de la grossesse. L'opinion commune considère toujours qu'il est plus fréquent les trois ou quatre premiers mois, mais Jacquemier souligne qu'il n'est cependant pas rare après. Il dit avoir repéré, dans les répertoires des hôpitaux, de nombreux avortements vers six mois de grossesse, souvent liés à une mort *in utero*. Il note qu'ils concernent surtout les femmes de la classe laborieuse, aux conditions de vie pénibles¹²⁰. Certains médecins, comme Morgani et Désormeaux, cherchent aussi à repérer si l'avortement touche pareillement les deux sexes. Ils croient ainsi remarquer que les fœtus abortifs féminins sont plus nombreux que les fœtus mâles. Cette idée s'oppose à « l'opinion du vulgaire [qui] dit le contraire »¹²¹. Les praticiens refusent en général de trancher définitivement cette question. Cazeaux note toutefois que, comme un peu plus de garçons

¹¹⁴ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, Partie V, Chap. V : « De l'avortement », pp. 569-596, *loc. cit.*, p. 569.

¹¹⁵ Article « Avortement », *Dictionnaire* dir. par Emile Litté, 1873, pp. 128-129, *loc. cit.* p. 128 ; Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, série 1, t. VII, 1886, pp. 523-578, *loc. cit.* p. 524.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Désortiaux (Jean-Jacques), *Dissertation sur l'avortement ou fausse couche*, thèse, Paris, imp. Didot le Jeune, 1830, n°12

Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 569.

¹¹⁸ Ce qui est à peine supérieur à ce que pensent la plupart des médecins aujourd'hui ; ils estiment que les fausses couches ou avortements spontanés touchent entre 12 à 20 % des grossesses et que la plupart ont lieu pendant les douze premières semaines de gestation.

¹¹⁹ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 523.

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 570.

naissent que de filles, cela « porterait à penser que les avortons femelles sont plus nombreux ». Mais il remarque que la distinction du sexe dans les premiers temps de la vie est problématique¹²².

Le sujet de l'avortement spontané intéresse donc toujours le monde médical, mais les médecins se montrent moins obnubilés par ce sujet qu'à l'époque moderne. Les traités et dictionnaires médicaux lui consacrent une place particulière, plus ou moins volumineuse¹²³. L'étude du phénomène se veut plus rationnelle et rigoureuse. Comme pour les autres pathologies, on en donne d'abord une définition, puis on expose son étiologie, ses symptômes, le pronostic et la curation proposée. Mais au XIX^{ème} siècle, c'est davantage l'avortement provoqué et l'avortement criminel qui intéressent les praticiens que la banale fausse couche.

Evolution de l'étiologie de la fausse couche

Au XIX^{ème} siècle, l'approche étiologique est plus organisée qu'au temps de Mauriceau. Les praticiens distinguent en général les causes de l'avortement spontané, accidentel et provoqué¹²⁴. Cela revient aussi souvent à différencier ce qu'ils appellent des causes prédisposantes des causes occasionnelles¹²⁵.

Beaucoup de facteurs s'inscrivent dans la tradition de l'époque moderne et traduisent une continuité des représentations dans ce domaine. On trouve ainsi toujours l'idée que la femme est plus vulnérable au moment où elle aurait dû avoir ses règles : « Boerhaave dit avoir observé que les avortements spontanés arrivent, pour l'ordinaire, à l'époque du flux menstruel (...) quelques auteurs pensent même que lorsque cet effort pour produire les règles est brusque et vif, il peut suffire pour détruire les adhérences du placenta »¹²⁶. Le tempérament féminin est considéré comme un des éléments essentiels qui prédispose aux fausses couches. Cazeaux considère ainsi que les femmes pléthoriques abondamment réglées sont très exposées à l'avortement¹²⁷. Il colporte encore des croyances anciennes, mais il relativise quand même leur importance :

Pour faire comprendre combien leur importance a été exagérée, je ferai remarquer que si certaines femmes, prédisposées par leur constitution à l'avortement, avortent par suite d'une légère frayeur, de l'odeur d'une bougie mal éteinte ou de la plus petite commotion, il en est d'autres, au contraire, qui éprouvent les peines morales les plus vives, les secousses physiques les plus violentes, sans qu'il en résulte aucun accident (...). J'ai eu l'occasion d'observer à l'Hôtel-Dieu (...) une jeune fille enceinte de cinq mois qui, désespérée de l'abandon de son amant, s'était jetée dans la Seine du haut du Pont-Neuf ; à la suite d'une commotion aussi violente, la grossesse n'en continua pas moins son cours¹²⁸.

La fausse couche n'est donc plus une menace générale pour toutes les femmes enceintes ; certains tempéraments y sont plus exposés que d'autres. Autre facteur traditionnellement invoqué qui perdure au XIX^{ème} siècle : le rôle des conditions atmosphériques dans l'avortement¹²⁹. Bouchacourt essaye d'expliquer le phénomène par une moindre pression atmosphérique sur la paroi abdominale¹³⁰. De manière plus lucide, les médecins notent que l'exposition à certaines émanations toxiques, notamment en milieu professionnel, peut provoquer l'avortement. Ainsi l'intoxication au plomb, au phosphore, au mercure, ou au sulfure de carbone, observée notamment chez les ouvrières occupées à l'industrie du caoutchouc soufflé, commence à être reconnue¹³¹. Les « émotions morales vives et subites » sont

¹²² *Ibid.*

¹²³ Gardien y consacre dix pages dans le *Dictionnaire des sciences médicales* édité par Panckoucke (Gardien, article « Avortement », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. par Panckoucke, t. II, 1812, pp. 472-482. Le manuel de Cazeaux y consacre vingt-quatre pages ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 569-593.

¹²⁴ *Ibid.*, pp. 570-577.

¹²⁵ Comme Filhon (C.P.), *Dissertation sur l'avortement*, Thèse, 1821, Paris, Didot le Jeune, n°117 ; même chose pour Gardien dans le Panckoucke.

¹²⁶ Gardien, article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1812, p. 477.

¹²⁷ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 571.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 576.

¹²⁹ Voir le chapitre III, p. 249.

¹³⁰ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, *op. cit.*, 1905.

¹³¹ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 537-538.

également toujours considérées comme un facteur conduisant souvent à un avortement accidentel. Ainsi pour Cazeaux :

Les femmes nerveuses et très irritables, qui sont vivement affectées par les impressions morales, comme la colère, le chagrin, etc., les femmes qui ont une vie sédentaire, qui sont continuellement renfermées dans un comptoir, ou bien celles dont la vie est oisive, désœuvrée, et qui ne s'occupent que de lectures frivoles, de bals ou de soirées, avortent aussi très souvent¹³².

Ce qui change au XIX^{ème} siècle, c'est l'explication apportée à ce phénomène. Pour certains, comme Zielinski, c'est le système nerveux qui, en provoquant une contraction utérine, entraîne une hémorragie. Pour Varnier, c'est « l'excitation électrique produite par les sens » qui aboutit au même résultat¹³³. Tout ce qui procure des secousses est également toujours déconseillé, que ce soient les relations sexuelles, l'équitation, la danse. Certaines précautions semblent démesurées : Delacoux pense ainsi que l'abus de la musique et de la tragédie sont une cause d'interruption de la grossesse. Il déconseille « surtout l'usage des instruments avec lesquels il faut être au contact immédiat : la harpe, la lyre, la guitare, par exemple dont, par leur contiguïté, les vibrations se communiquent facilement »¹³⁴. La modernité conduit à de nouvelles mises en garde ; les longs voyages en chemin de fer sont déconseillés¹³⁵. Si l'on doit néanmoins emprunter ce mode de transport, De Soyre recommande « l'usage du coussin en caoutchouc gonflé d'air sur lequel on s'assied » car il isole des trépidations¹³⁶. Garimont conseille de se placer perpendiculairement à l'axe du train, pour que l'utérus subisse des mouvements limités et moins dangereux¹³⁷. Il recommande aussi de choisir de préférence un wagon de première classe, et si possible de se coucher sur la banquette pour éviter le mouvement de latéralité. La bicyclette est également déconseillée car la pratique de ce sport équivaut pour certains médecins à la masturbation : « Il semble donc que cet exercice doive être pratiqué avec une grande modération, pendant la grossesse, au même titre que les autres excitants sexuels »¹³⁸. Même remarque concernant l'usage de la machine à coudre dont le mouvement rythmé produit chez les femmes nerveuses une excitation génitale également abortive¹³⁹... Toutes ces mises en garde montrent que prévaut encore l'idéal d'une grossesse sans émotion et sans excès : la femme enceinte doit s'astreindre à une vie rangée et se consacrer exclusivement à sa tâche reproductive.

Sans détailler tout ce qui peut provoquer un avortement, notons toutefois que des facteurs nouveaux sont mis en avant par les médecins. L'importance croissante accordée à l'hérédité au XIX^{ème} siècle fait davantage incriminer le père. Ainsi Cazeaux pense pouvoir prouver que le père est responsable de certaines fausses couches quand la femme avorte à toutes ses grossesses pendant un premier mariage et jamais après¹⁴⁰. Ce phénomène s'explique, selon lui, par la constitution de l'homme ou ses états morbides (si l'homme est trop vieux ou trop jeune, débauché, ou atteint par la syphilis), mais il reconnaît cependant que l'influence paternelle est restreinte. La littérature médicale accorde également une place croissante aux causes qui tiennent à la matrice et à l'œuf. Dans le premier cas, les médecins soulignent le rôle de la rigidité anormale des fibres utérines, ou au contraire un utérus bas au col ramolli et entrouvert dans le déclenchement d'une fausse couche¹⁴¹. Les multiples maladies de l'utérus sont également incriminées. L'œuf, ses annexes et son mode d'union à l'utérus, mieux connus, révèlent aussi des pathologies qui interdisent parfois à la grossesse de se poursuivre normalement¹⁴².

¹³² Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 571.

¹³³ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, op. cit., 1905.

¹³⁴ Delacoux (P.), *Education sanitaire des enfants*, Paris, Audin, 1829.

¹³⁵ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 576 ; Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, op. cit., 1905.

¹³⁶ De Soyre (A.), *Hygiène de la femme enceinte*, Paris, Lecrosnier et Babé, 1891.

¹³⁷ Garimont (Emile), *Traité théorique et pratique de l'avortement, considéré au point de vue médical, chirurgical et médico-légal*, Montpellier, Coulet, Paris, Delahaye, 1873.

¹³⁸ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, op. cit., 1905.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 576.

¹⁴¹ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 543.

¹⁴² *Ibid.*, p. 544.

A la fin du XIX^{ème} siècle, un revirement s'observe à propos de certains conseils donnés à l'époque moderne pour prévenir une fausse couche. La saignée ou l'activité physique ne sont plus vues comme des remèdes miracles, mais comme potentiellement abortives. Les médecins réalisent enfin que le surmenage et l'activité excessive conduisent souvent à la fausse couche et que les femmes du peuple – longtemps présentées comme épargnées par ce phénomène – y sont en fait particulièrement exposées. Au début du siècle, Gardien remarquait déjà que « l'observation apprend que les femmes faibles, épuisées par la faim ou la maladie, sont plus exposées à avorter »¹⁴³. Bordot affirme aussi « il n'est pas rare de voir la misère produire des avortements fréquents »¹⁴⁴. Pour Bouchacourt, qui estime qu'en France dix millions de femmes travaillent, « les influences professionnelles ayant pour effet d'interrompre la grossesse [sont] innombrables »¹⁴⁵, mais il reconnaît qu'il est difficile de déterminer les associations qui provoquent les avortements : fatigue, station debout prolongée, intoxications diverses. Il mentionne particulièrement le cas des ouvrières, des cuisinières, des blanchisseuses¹⁴⁶. Il cite également les observations de Paul Dubois sur les nombreux cas d'avortements et d'accouchements prématurés qu'il a observés chez des ouvrières de la gare du Nord, dont le travail consistait à porter de lourds paniers de charbon aux foyers des locomotives¹⁴⁷. Dubois attribue ces accidents à la compression exercée par le panier sur la région abdominale et à l'effort fait à bout de bras. Cury, qui consacre sa thèse en 1898 à l'*Hygiène sociale de la grossesse chez les ouvrières*, pense que le surmenage peut agir comme cause efficiente et déterminer à lui seul l'avortement rapide, quelle que soit la profession exercée par la femme. Il note que les accidents se produisent non seulement dans les villes, mais aussi « chez les ouvrières agricoles, qui malgré une grossesse plus ou moins avancée, se livrent aux travaux pénibles de la campagne »¹⁴⁸.

Les symptômes de la fausse couche

Les symptômes de la fausse couche évoluent assez peu au XIX^{ème} siècle car ils sont déjà bien connus à l'époque moderne. Les praticiens distinguent toujours les signes précurseurs et présomptifs des symptômes immédiats.

Ils reconnaissent que la fausse couche passe souvent inaperçue au tout début et qu'elle est peu douloureuse car l'œuf est encore peu adhérent ; « la plupart des femmes croient n'avoir éprouvé qu'un léger retard dans leurs règles, suivi d'une menstruation un peu plus difficile et abondante »¹⁴⁹. Pour Jacquemier, une fausse couche précoce peut avoir quelques chances d'être reconnue chez une femme réglée régulièrement, mais elle devient « souvent très difficile chez les femmes mal réglées, sujettes à la dysménorrhée congestive »¹⁵⁰. Ce médecin conteste la validité de certains signes évoqués jusque-là pour distinguer la fausse couche précoce de règles retardées et douloureuses. Dans le premier cas, le sang coulerait d'abord et les douleurs apparaîtraient ensuite et « augmentent à mesure que l'écoulement devient plus abondant et que l'orifice utérin s'ouvre », alors qu'en cas de simples règles, « l'orifice utérin reste fermé, les douleurs précèdent la sortie du sang et cessent à mesure qu'il coule »¹⁵¹. Il considère aussi comme « une vue de l'esprit sans fondement et sans valeur » le « prétendu signe tiré de la forme des caillots, qui seraient triangulaires comme la cavité utérine elle-même, lorsque l'organe est à l'état de vacuité, et qui n'auraient jamais cette forme lorsqu'il renferme un œuf »¹⁵².

Les symptômes sont plus tranchés quand on avance dans la grossesse. Certains médecins recensent une liste de signes précurseurs parfois très nombreux. Cazeaux note en vrac :

¹⁴³ Gardien, article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1812, p. 477.

¹⁴⁴ Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse*, *op. cit.*, 1905.

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 319.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ Cury, *Hygiène sociale de la grossesse chez les ouvrières*, Paris, thèse, 1898.

¹⁴⁹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 577. Même chose pour Désortiaux (Jean-Jacques), *Dissertation sur l'avortement...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁵⁰ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 558.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

Frissons suivis de chaleur, inappétence, nausées, soif, lassitudes spontanées, palpitations, refroidissement des extrémités, pâleur, tristesse, abattement, tuméfaction et lividité des paupières, perte de l'éclat des yeux ; sentiment de faiblesse dans le ventre, de froid vers le pubis, de pesanteur vers l'anus et la vulve ; douleur dans les lombes, ténesme vésical, envies fréquentes et illusoire d'uriner ; affaiblissement et flaccidité des mamelles¹⁵³.

Dans un deuxième temps, les femmes ressentent en général des douleurs de plus en plus vives dans les lombes et le ventre qui « revêtent tous les caractères des contractions utérines », associées à un écoulement sanieux et sanguinolent¹⁵⁴. S'ensuit l'ouverture du col, la rupture des membranes, l'écoulement des eaux et l'expulsion du fœtus et du placenta. Dans certains cas, la mort du fœtus est très antérieure à l'avortement : la femme sent les mouvements s'affaiblir, les signes de grossesse disparaissent. La fausse couche est alors inévitable car « le fœtus est un corps étranger qui irrite l'utérus », mais elle peut parfois être différée de quelques jours ou dizaines de jours. Ce cas est cependant jugé moins grave que si un accident a provoqué une expulsion immédiate qui comporte davantage de risques hémorragiques¹⁵⁵.

Si la cause est accidentelle et brusque, l'expulsion est beaucoup plus brutale et peut se faire sans signes avant-coureurs ; Cazeaux raconte ainsi qu'

une femme glisse en descendant un escalier et tombe violemment sur le siège ; elle se relève et ses vêtements sont inondés de sang, un œuf de six semaines a été expulsé avec une assez grande quantité de sang liquide. Cela peut avoir lieu surtout dans le commencement de la grossesse. A une époque plus avancée, il s'écoule toujours un certain intervalle entre le moment où la cause a agi et celui où s'accomplit l'avortement¹⁵⁶.

Un pronostic moins pessimiste

Les médecins sont en général moins alarmistes sur les conséquences des fausses couches qu'à l'époque moderne. Dans le premier tiers du XIX^{ème} siècle, certains considèrent encore que l'avortement est plus dangereux et douloureux que l'accouchement. Désortiaux pense aussi, avec Hippocrate et Mauriceau, « qu'il doit être considéré comme une maladie souvent très compliquée tandis que le second n'est que la fin d'une fonction naturelle »¹⁵⁷. S'il est accompagné de convulsions, de diarrhées, de fièvre, l'avortement est de « fâcheux augure ». Il indique aussi les nombreuses complications qui surviennent en cas d'hémorragies. Mais ce type d'opinion recule au cours du siècle, et Cazeaux comme Jacquemier ne souscrivent plus à l'idée que l'avortement est plus grave que l'accouchement. Ils pensent, au contraire, qu'il est moins sérieux dans ses suites immédiates, sauf en cas d'hémorragie importante et de délivrance retardée ou incomplète¹⁵⁸. Cazeaux reconnaît toutefois qu'il peut être plus grave dans ses conséquences éloignées. Une fausse couche prédispose en effet à en faire une à la grossesse suivante. En outre, les femmes ayant beaucoup connu de fausses couches subissent davantage de maladies chroniques des organes génitaux.

Les praticiens ne sont pas tous d'accord pour déterminer à quel moment de la grossesse la fausse couche est la plus dangereuse. Marc et Désormeaux pensent que « plus la grossesse est avancée, plus le travail est pénible pour la femme, plus les suites en sont graves »¹⁵⁹. Pour Gardien et Cazeaux, au contraire, l'avortement est plus fâcheux les premiers mois à cause de la roideur de l'orifice de la matrice et de son peu de dilatation¹⁶⁰. Cazeaux considère aussi qu'avant cinq mois, les organes ne sont

¹⁵³ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 577.

¹⁵⁴ Les médecins distinguent nettement, depuis l'époque moderne, les pertes sanguines légères et indolores qui s'observent parfois en début de grossesse, de l'écoulement de sang qui annonce la fausse couche ; voir par exemple Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, Dictionnaire Dechambre, 1886, p. 558.

¹⁵⁵ Par contre si le fœtus est mort et que ses membranes sont rompues, le contact de l'air entraîne une putréfaction du cadavre suivie de fièvre, signe d'une véritable infection qui risque de faire succomber la malade rapidement ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, p. 580.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 578

¹⁵⁷ Désortiaux (Jean-Jacques), *Dissertation sur l'avortement...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁵⁸ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, pp. 588-589.

Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 565.

¹⁵⁹ Désortiaux (Jean-Jacques), *Dissertation sur l'avortement...*, *op. cit.*, 1830.

¹⁶⁰ Gardien, article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1812, p. 479.

pas encore prêts pour expulser le fœtus et que des contractions expulsives énergiques font souvent défaut ; la délivrance est donc plus difficile qu'à une période plus avancée de la grossesse¹⁶¹. Les médecins s'accordent par contre à reconnaître que l'avortement est plus dangereux s'il est produit par une cause occasionnelle, contrairement à l'avortement spontané, moins redoutable.

Les moyens de prévention et de curation n'ont guère évolué au cours du XIX^{ème} siècle

En effet, les fausses couches, notamment quand elles ont lieu à répétition, ont souvent une origine hormonale, impossible à traiter à l'époque. Seules les mesures de repos prolongé pouvaient avoir un certain effet et permettre d'éviter certaines interruptions de grossesse. Nombre de praticiens considèrent, comme Filhon, que « le traitement de l'avortement est plutôt prophylactique que curatif »¹⁶² et que « le traitement prophylactique ou préservatif consiste en partie dans une soigneuse observation des règles de l'hygiène »¹⁶³. Il faut par exemple éviter la constipation, limiter les excitants et l'alcool, prendre des bains froids, limiter les rapports sexuels si la femme a connu précédemment des avortements, etc. En cas de tempérament pléthorique, la saignée s'impose toujours comme une mesure préventive essentielle jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Ainsi, pour Désortiaux, en cas de pléthore, « la saignée est un des meilleurs moyens de prévenir l'avortement »¹⁶⁴. Cazeaux conseille également pour ces femmes de rester couchées « huit, dix et même douze jours au retour de chaque époque. Elles devront être saignées plusieurs fois dans le premiers mois de la grossesse, et particulièrement dans les jours qui précèdent le retour de l'époque des règles »¹⁶⁵.

Si l'avortement est annoncé par des signes plus explicites, les médecins préconisent diverses solutions. Pour Bouchut¹⁶⁶ et Cazeaux,

Il faut immédiatement pratiquer une saignée au bras, faire coucher la malade aussi horizontalement que possible, et lui administrer immédiatement les opiacés. Le laudanum de Sydenham sera donné à la dose de dix, vingt, quarante et même soixante gouttes dans de petits quarts de lavement à une heure ou deux d'intervalle, jusqu'à cessation de contractions¹⁶⁷.

Cazeaux conseille également le séjour prolongé au lit, l'usage de boissons adoucissantes, de limonade froide, d'eau de veau, d'eau de poulet et « l'application souvent renouvelée de compresses froides sur le ventre, compresses que l'on trempe dans un liquide dont on abaisse progressivement la température »¹⁶⁸. Il cautionne également, comme Jacquemier¹⁶⁹, le traitement conseillé par M. Genrin qui recommande les saignées locales pour traiter les hémorragies utéro-placentaires ; à savoir l'application de sangsues sur le col de l'utérus¹⁷⁰. Des révulsifs irritants peuvent aussi être placés sur la partie supérieure du tronc et les extrémités thoraciques, comme des ventouses sèches¹⁷¹. Ces remèdes semblent cependant bien dérisoires et archaïques pour la fin du XIX^{ème} siècle ; ils ne diffèrent guère de ceux en usage un siècle plus tôt. Les médecins s'accordent par contre toujours à reconnaître que si l'enfant est mort et que l'avortement paraît inévitable, il ne faut pas chercher à l'empêcher. Jacquemier indique que

Dans la grande majorité des cas, l'avortement s'opère spontanément, sans accident prédominant à combattre par des moyens énergiques, et le traitement se borne le plus souvent à surveiller les accidents, à modérer l'effusion sanguine par la position, par les réfrigérants

¹⁶¹ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, pp. 588-89.

¹⁶² Filhon (C.P.), *Dissertation sur l'avortement...*, op. cit., 1821.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Désortiaux (Jean-Jacques), *Dissertation sur l'avortement...*, op. cit., 1830.

¹⁶⁵ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 590.

¹⁶⁶ Quand l'avortement est proche, il est conseillé d'appliquer des compresses d'eau froide sur la vulve, les cuisses et l'abdomen ; d'administrer du laudanum et de pratiquer une saignée de 100 grammes pour les femmes pléthoriques ; Bouchut (Eugène), Desprès (Armand), Article « Avortement », *Dictionnaire de thérapeutique médicale et chirurgicale...*, Paris, G. Baillière, 1867, pp. 143-144.

¹⁶⁷ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, p. 592.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 567.

¹⁷⁰ Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, op. cit., 1874, pp. 593-594.

¹⁷¹ *Ibid.*

locaux lorsqu'elle dépasse certaines limites, à faire recueillir avec soin et à examiner avec attention toutes les matières qui s'échappent par le vagin¹⁷².

Si les fausses couches sont longtemps un sujet d'inquiétude pour les médecins, elles sont aussi une source majeure de préoccupation pour les femmes.

3. Le vécu féminin des fausses couches

a. *Un évènement fréquent dans la vie des femmes*

Les fausses couches, des évènements tristement banals autrefois

Même s'il est difficile d'évaluer précisément leur nombre, les fausses couches sont probablement plus répandues qu'aujourd'hui. La difficulté des conditions de vie autrefois, les déséquilibres alimentaires entraînant de multiples carences, la pénibilité des travaux quotidiens, les séquelles des accouchements précédents ou de diverses maladies interrompent probablement un certain nombre de grossesses avant leur terme normal. Certains démographes évaluent la proportion des fausses couches au quart des conceptions totales, au minimum¹⁷³. Cela signifie, vu le taux de fécondité de la fin de l'époque moderne, que les femmes connaissent en moyenne une à trois fausses couches dans leur vie féconde¹⁷⁴. Les sources de notre corpus corroborent ce genre d'évaluation statistique¹⁷⁵.

Certains médecins rapportent des cas précis dans leurs écrits. Ils indiquent parfois le nombre de fausses couches qui affectent les femmes au cours de leur vie féconde. Une patiente du Dr Mattéi connaît ainsi quatorze grossesses, dans lesquelles on compte trois fausses couches (une à six semaines et deux à trois mois) et un accouchement prématuré à six mois¹⁷⁶. Toutefois, il est difficile de quantifier ce phénomène dans les classes populaires, faute de sources suffisamment nombreuses. Il semble que les fausses couches surviennent surtout pendant la période estivale quand les travaux agricoles sont les plus éprouvants. Les organismes féminins souvent affaiblis par la soudure de la fin du printemps et de l'été, ne parviennent pas toujours à retenir leur fruit. Mais, d'après Jacques Gélis, l'été s'avère également critique pour les femmes enceintes des villes. Il note qu'à Reims, dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, l'essentiel des avortements spontanés se produisent entre juillet et octobre¹⁷⁷. Il est difficile aussi de savoir à quel rang les grossesses sont plus portées à s'interrompre. Les médecins considèrent souvent que les primipares sont davantage sujettes aux fausses couches. Mais il s'avère malaisé d'utiliser les intervalles intergénéraliques comme le fait Mireille Laget pour démontrer que des avortements spontanés se produisent plus à certaines grossesses qu'à d'autres¹⁷⁸.

Certaines femmes sont bien plus exposées à ces accidents que d'autres et connaissent des fausses couches à répétition, ce qui est souvent vécu comme une véritable catastrophe car cela aboutit

¹⁷² Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 572.

¹⁷³ Flandrin (Jean-Louis), *Familles. Parentés, maison, sexualité dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1976, p. 189. Le chiffre proposé ci-dessus est un minimum basé sur des estimations actuelles tirées de H. Leridon, *Aspects biométriques de la fécondité humaine*, dans INED, *Travaux et Documents*, n°65, PUF, 1973, pp. 47-80.

¹⁷⁴ En partant d'une fourchette large qui postule que les femmes à l'époque moderne connaissent cinq à dix grossesses pendant toute leur vie féconde ; voir Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », *art. cit.*

¹⁷⁵ Dans le cas d'Hypolite Radegonde Loz, en sept ans de vie conjugale, elle connaît deux fausses couches et donne naissance à quatre enfants vivants ; Jarnoux (Philippe), *Moi Hypolite Radegonde Loz...*, *op. cit.*

¹⁷⁶ Marie Duval, 7 mars 1855, *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*, Fonds Mattéi, (1139-241 -101), Académie de médecine.

¹⁷⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 305.

¹⁷⁸ Elle croit remarquer un intervalle assez inhabituel entre le premier et le deuxième enfant dans un grand nombre de familles reconstituées du Languedoc. Elle note ainsi un intervalle compris entre trente et soixante mois entre les deux premières naissances ; contre plutôt vingt à trente pour les autres ; Laget (Mireille), *Naissance et conscience...*, *op. cit.*, pp. 247-248. Toutefois, d'autres études montrent que l'intervalle moyen entre les accouchements tend plutôt à s'accroître au fur et à mesure de la vie féconde et les observations de Mireille Laget ne se trouvent pas vraiment vérifiées ; Dupâquier (Jacques), *Histoire de la population française...*, *op. cit.*

à une quasi stérilité. Marie-Thérèse d'Autriche évoque à plusieurs reprises dans ses lettres l'exemple de la reine du Portugal, Marie-Anne Victoire de Bourbon (1718-1781). A sa fille, elle déclare : « Les accidents ne peuvent être prévus. Celui de la reine du Portugal et de plusieurs autres, qui n'ont plus porté depuis des enfants, ne rassure pas »¹⁷⁹. Quelques années plus tard, elle indique encore : « Je vous ai cité l'exemple de la reine de Portugal d'â [sic] cette heure, qui a fait sept ou huit fausses couches »¹⁸⁰. Alix de Lamartine raconte également qu'elle tient compagnie à une femme victime de fausses couches successives : « J'allais sur les quatre heures voir Mme de Santilly, qui espère être grosse et qui n'ose pas sortir parce qu'elle s'est blessée plusieurs fois »¹⁸¹. Suzanne Voilquin fait aussi l'expérience de trois fausses couches en cinq ans, ce qui la rend inconsolable¹⁸².

Un sujet plus ou moins courant selon les écrits privés

D'ordinaire, une certaine discrétion entoure ces avortements spontanés. Il s'agit d'un évènement qui fait souvent honte à la femme, car elle est jugée responsable de l'expulsion prématurée de son fruit. Toutefois, les écrits privés mentionnent assez souvent ces accidents, principalement désignés sous le terme de « fausse couche ». Il est aussi question de « perte », d'« accident » ou de « se blesser »¹⁸³. Si cette dernière expression est plutôt propre à l'époque moderne, on note par ailleurs assez peu de différences dans la manière d'aborder les fausses couches entre le XVIII^{ème} et le XIX^{ème} siècle.

Les mémoires féminins rapportent rarement ce genre de phénomène car les femmes ne les jugent guère dignes d'être portés à la connaissance du public ou laissés à la postérité. Toutefois, on en trouve quelques exemples, comme les mémoires de Mme de la Tour du Pin. Malgré une rédaction à posteriori des évènements et le peu de propension à évoquer des choses intimes, la marquise se souvient bien de la succession de ses grossesses et de ses fausses couches. Il s'agit d'évènements qui ont été gardés en mémoire et qui l'ont marquée. En dix-neuf ans, elle a connu trois fausses couches sur dix grossesses (à la première, la quatrième et à la neuvième gestation), fréquence qui semble assez banale à l'époque.

Les livres de raison et les journaux masculins mentionnent parfois les fausses couches, ce qui traduit l'intérêt et l'inquiétude des maris pour la santé de leurs épouses¹⁸⁴. Certains de ces écrits témoignent du caractère dangereux de ces accidents. Ainsi, le livre de raison de Philippe Lavernet, un peu antérieur à notre étude, mérite d'être cité par le récit circonstancié qu'il fait en 1603 de la fausse couche de son épouse, qui a déjà connu six grossesses en dix ans¹⁸⁵. Elle commence d'abord par perdre du sang pendant huit jours, mouillant « 20 chemises et 8 draps ». Puis « estant sur la chaise percée, elle a rendu un faux germe, lequel en mesme temps j'ay été montrer à Mme Bagon » (probablement une sage-femme). Mais son mal ne cesse pas pour autant : elle connaît alors des évanouissements, un « bégaiement » de la langue et « des douleurs qui témoignent grandes vapeurs de la matrice, qui luy causèrent cette altération ». Un médecin est appelé ; il « ordonna clystères et ventouses, qui luy furent appliquées à la mesme heure au dedans des deux cuisses et au-dessous du petit ventre ». Malgré la répétition de ces soins, son état ne s'améliore pas. Les médecins « furent d'avis de la saigner, ce qui fut fait sur les 4 heures après-dîner de trois palettes de sang, ce qui la rendit tellement faible qu'elle pensa mourir. Durant tout le temps susdit, elle est travaillée de continuel évanouissement ». Son entourage essaye de la soulager avec des moyens dérisoires : on l'étuve « de roses de Provins et vin au miel », on lui donne de l'eau de vie. Elle finit par tomber dans des convulsions : « elle s'évanouit, en sorte qu'elle commença à raidir les bras et jambes, grinçant les dents, et les luy pensant ouvrir, elle me perça le doigt de part en autre ». Elle passe ensuite « toute la

¹⁷⁹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, op. cit., lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 décembre 1770.

¹⁸⁰ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 3 octobre 1773.

¹⁸¹ Lamartine (Alix de), *Journal*, op. cit., 25 janvier 1804.

¹⁸² Voilquin (Suzanne), *Mémoires...*, op. cit. Voir l'étude de son cas dans le chapitre III.

¹⁸³ Dans le langage plus populaire, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, on emploie aussi le terme « d'affoullure » : la femme « se foule » ; on dit également qu'elle a eu « une rupture » et l'enfant « s'est décroché » ; ou qu'elle « casse son œuf » ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p.301.

¹⁸⁴ Arnoul (Elisabeth), *Le veuvage masculin à travers les écrits du for privé...*, op. cit.

¹⁸⁵ Lavernet-Paschal, *Le livre de raison d'un magistrat picard (1601-1602)*, pub. par A. Ledieu, dans *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1889, pp. 178-224 (orthographe respectée).

Voir la reproduction d'extraits du passage concernant la fausse couche dans les annexes, pp. 1041.

nuit en ardeurs et vomissemens extremes » et décède à trente-trois ans, 12 jours après les premiers signes de sa fausse couche.

Les correspondances sont toutefois les écrits privés les plus riches sur ce sujet car celui-ci fait partie des événements qui peuvent affecter la santé et dont on s'entretient avec ses proches¹⁸⁶.

b. Une inquiétude récurrente

Dans les correspondances, l'inquiétude de la fausse couche est omniprésente, même quand la femme n'y paraît pas particulièrement prédisposée. Les lettres de Marie-Thérèse d'Autriche manifestent ainsi une crainte récurrente de la fausse couche pour toutes ses filles. Avant même qu'elle soit enceinte, elle prodigue à Marie-Antoinette des conseils pour éviter ce genre d'accident, jugé particulièrement dangereux pour une première grossesse :

Des ménagements (...) sont à prendre. Je ne vous défends pas d'aller à cheval, en le faisant à l'anglaise, mais point de courses longues, encore moins échauffantes. Les secousses en voiture allant vite sont bien plus dangereuses, surtout si des épouvantes s'en suivent, des chutes ou autres (...) Une première grossesse est toujours très importante pour toutes les autres. Si on commence par des fausses couches, tout est dit, et il faut éviter cela. Selon votre constitution, je ne devrais craindre que vous y incliniez, mais une fois accoutumée à en faire, il n'y a guère de remède. Pensez à notre adorable princesse, la première femme de l'empereur [Isabelle de Parme], combien elle en a fait en si peu de temps¹⁸⁷.

Cette idée semble communément partagée à l'époque. On la retrouve sous la plume de Marc de Bombelles : « Cet accident non seulement dérange la santé, mais bien souvent se répète si l'on ne prend pas d'excessives précautions dans les grossesses suivantes »¹⁸⁸. Une fausse couche est en effet parfois suivie de complications inquiétantes. Hypolite Radegonde Loz indique ainsi :

J'eus une fausse couche au Rox au mois de mai : les accidens m'alarmerent et ils se multiplioient de jour en jour ; le troisième, mon mari envoya chercher un chirurgien de campagne, il fut remplacé le dixième jour par le Sieur Blin qui trouva ma santé dans un état d'altération à lui faire craindre pour les suites ; il m'ordonna un régime, après lequel il indiqua les eaux de Dinan¹⁸⁹.

La vie de la femme est parfois directement menacée, comme c'est le cas pour la sœur d'Angélique de Bombelles : « Ma pauvre sœur a pensé mourir cette nuit. Elle a eu une perte effroyable qui s'est terminée par une fausse couche. Elle a souffert horriblement, mais Dieu merci cet après-midi elle va fort bien, et nous espérons que cet accident n'aura pas de suites »¹⁹⁰. Parfois l'issue est réellement fatale ; on l'a vu avec l'épouse de Philippe Lavernot mais d'autres exemples peuvent encore être cités. Mme de Livry indique ainsi : « Mme la marquise du Luc, jeune, jolie et aimable, est morte avant-hier des suites d'une fausse couche »¹⁹¹. Encore au XIX^{ème} siècle, une fausse couche passe pour affaiblir la santé de la mère. Balzac, très déçu de la fausse couche de Mme Hanska, se fait ainsi beaucoup de souci pour sa santé : « Soigne-toi bien, car ces affreuses maladies-là sont les plus dangereuses, celles dont les suites sont les plus cruelles, les plus difficiles à calmer. Ecoute bien le docteur ! Ne t'agite pas, ne te fais aucun souci »¹⁹². Après une fausse couche, la grossesse suivante est réputée plus

¹⁸⁶ Outre les exemples de notre corpus, notons les exemples cités par Nahema Hanafi qui relève l'évocation de quatre fausses couches dans la correspondance de la famille Dubourg entre 1772 et 1785 (Archives municipales de Toulouse, Fond Dubourg, 5S456) ; Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles », *art. cit.*,

¹⁸⁷ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 3 octobre 1777.

¹⁸⁸ Bombelles (marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme...* », *op. cit.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 19 juillet 1779.

¹⁸⁹ Il s'agit de sa deuxième fausse couche ; Jarnoux (Philippe), *Moi Hypolyte Radegonde Loz...*, *op. cit.*, p. 54 (orthographe respectée). Les eaux de Dinan, réputées ferrugineuses et vitrioliques, commencent à acquérir une réputation dans ses années du milieu du XVIII^{ème} siècle.

¹⁹⁰ Bombelles (marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme...* », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 23 janvier 1782.

¹⁹¹ Lettre de Mme de Livry à Mme Dubourg, 31 mars 1770, Archives Municipales de Toulouse, série S, Fonds Dubourg, 5S456 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Les fruits de nos entrailles », *art. cit.*

¹⁹² Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre du dimanche 6-mardi 8 décembre 1846.

dangereuse. Emilie évoque ainsi le cas de sa sœur Clémence en 1856 : « Quinze mois après son mariage elle fit une fausse couche ; une deuxième grossesse en fut d'autant plus pénible ; il y avait à craindre que la mère ne succombât »¹⁹³.

La moindre douleur suspecte ou un geste qui paraît imprudent fait tout de suite craindre une fausse couche. La marquise de Bombelles témoigne de l'inquiétude de la cour face à une possible fausse couche de la comtesse de Provence, dont le comportement excessif est jugé menaçant pour sa grossesse :

Madame apprenant hier après dîner que sa sœur¹⁹⁴ allait au plus mal et craignant qu'on ne l'empêche de la voir davantage, s'est mise à courir de toutes ses forces pour aller chez elle. Elle est tombée en montant l'escalier et s'est évanouie et il lui a pris des convulsions affreuses qui ont duré deux grandes heures. Il n'est pas encore sûr qu'elle ne fasse pas une fausse couche¹⁹⁵.

Quand la femme a déjà connu une fausse couche, l'inquiétude est décuplée. Mme de la Tour du Pin, qui a vu se terminer ainsi sa première grossesse, a vécu toutes les autres « dans la crainte d'un nouvel accident »¹⁹⁶, avec parfois des signes avant-coureurs qui accentuent ses alarmes. Après avoir fait une nouvelle fausse couche lors de sa cinquième grossesse, elle tombe à nouveau enceinte et s'inquiète « ayant été malade d'une fausse couche à La Haye l'année précédente, je craignais de me blesser à nouveau »¹⁹⁷. A sa huitième grossesse, c'est son mari qui est préoccupé : « M. de La Tour du Pin, très inquiet, craignait une fausse couche ou une maladie grave »¹⁹⁸. Le marquis de Bombelles signale également un mouvement douloureux de sa femme qui fait craindre une interruption de la grossesse, d'autant plus qu'elle a vécu une fausse couche traumatisante peu de temps avant. Mais le médecin les rassure :

J'ai eu ce soir une vive inquiétude. Mme de Bombelles, en se baissant, a senti une douleur si forte dans les reins qu'elle n'a pu rester debout. (...) Elle s'est mise au lit, et le médecin de Rheineck étant arrivé, a décidé que ce devait être une affection rhumatismale ou venteuse et qu'elle n'avait aucun rapport avec les accidents qui font faire une fausse couche¹⁹⁹.

Lors d'une première grossesse, l'appréhension aussi est grande. Zélie Martin confie ainsi à sa belle-sœur qui est « malade » en début de grossesse et craint de perdre son enfant : « J'ai été comme vous à ma première fille, je croyais que tout était perdu, et j'ai pleuré, moi qui désirais tant un enfant ! Mais cela n'a pas empêché que la petite soit bien venue à son terme, et qu'elle était très forte »²⁰⁰.

c. Des symptômes inquiétants

Les symptômes d'une fausse couche imminente semblent bien connus des populations du passé, mais les écrits privés mentionnent rarement leur teneur exacte, à la différence des écrits médicaux qui en établissent des listes conséquentes. Les femmes se disent « malades » ou elles parlent d'un « accident », mais elles donnent peu de détails sur les signes inquiétants qui menacent leur grossesse ; on peut supposer qu'il s'agit surtout de douleurs et de pertes de sang. Ainsi, lors de sa troisième grossesse, alors que les événements révolutionnaires commencent à agiter Paris, la marquise de la Tour du Pin doit se réfugier à Saint-Germain et indique :

¹⁹³ *Emilie, op. cit.*, « Mémoire d'Emilie de Cerilly sur la conduite de Victor de Ravennes », 1856.

¹⁹⁴ La comtesse d'Artois.

¹⁹⁵ Bombelles (marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme...* », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 27 décembre 1781. A la lettre suivante, Angélique de Bombelles à la joie d'annoncer à son mari : « Mme la comtesse d'Artois est Dieu merci hors de danger, Madame ne fera pas de fausse couche ! Tout le monde est fort content » ; *ibid.*, 29 décembre 1781.

¹⁹⁶ La Tour du Pin (marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 107.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 183.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 339.

¹⁹⁹ Bombelles (marquis de), *Journal, op. cit.*, 7 septembre 1793.

²⁰⁰ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.* lettre à sa belle-sœur, 1867.

Nous fîmes la route dans une mauvaise carriole (...) le trajet dura trois longues heures. Les cahots du pavé de la route, plus les 180 marches que je dus gravir pour arriver au logement où la vieille concierge fut bien surprise de me voir, achevèrent de m'épuiser. Je me trouvai très mal et, avant la fin de la nuit, tous les symptômes d'une fausse couche devinrent menaçants²⁰¹.

Certaines lettres des époux Bombelles sont plus explicites sur les signes qui peuvent faire penser à l'imminence d'une fausse couche, mais dans ce cas précis, il n'y a en fait pas de grossesse et, par conséquent, pas de fausse couche. Cette correspondance a l'intérêt de montrer que, dans un certain nombre de cas, la réalité de ce genre d'accident n'est pas toujours avérée. Voici les faits : en juillet 1778, alors que les époux Bombelles sont réunis, la mère d'Angélique, la baronne de Mackau, écrit à son gendre à propos d'une possible fausse couche et des précautions à prendre pour en éviter une à l'avenir :

Si votre femme n'a rien vu depuis le moment où vous m'écrivez, c'est-à-dire pour me rendre très claire, si elle n'a eu que le moment d'abondance du mardi en allant à la garde-robe, et qu'il n'ait été question de rien depuis, vous pouvez vous tenir assuré qu'elle est grosse et par conséquent interdire absolument le cheval. Il eût été bien plus raisonnable de n'y pas monter voyant que le retard subsistait. Que savons-nous de ce qui est parti avec cette abondance du moment ? N'a-t-on pas eu de coliques, de mots [sic] de reins ? Tout cela, mes chers enfants demande beaucoup de ménagements. « Peut-être, ma chère enfant, avez-vous fait une fausse couche sans vous en douter. Il faut bien vous mettre dans la tête qu'un seul jour de retard étant avec votre mari vous interdit absolument le cheval ». Lisez lui cette phrase en l'embrassant tendrement pour sa maman et je demande bien pardon de la peine. S'il est revenu quelque chose, il est bien sûr qu'elle n'est pas grosse, mais je vous préviens d'une chose, c'est qu'elle va le devenir si elle ne l'est déjà, parce que ce qui lui est arrivé, si ce n'est pas une grossesse, annonce une révolution dans le tempérament de cette enfant, qui sera suivi de grossesse. Ainsi, mon cher ami, au moindre retard, un exercice modéré ; seulement pas de cheval du tout et point de grandes courses, ni en carrosse, ni à pied qu'elle n'ait passé la seconde révolution. Voilà, mon cher ami, mon ordonnance²⁰².

Ce témoignage très riche montre, comme dans le cas de Marie-Thérèse d'Autriche, une grande implication des mères dans les débuts de la vie conjugale²⁰³ et l'inquiétude à l'idée que la première grossesse débouche sur une fausse couche. On remarque aussi l'importance des périphrases pour évoquer les troubles d'Angélique. En clair, sa mère a été informée d'un retard de règle de sa fille, puis d'une perte de sang importante mais ponctuelle. Elle veut savoir si certains symptômes de fausses couches sont apparus (coliques, maux de reins). Si elle n'a pas perdu de sang à nouveau, elle estime que sa fille est peut-être enceinte ; dans le cas contraire, cet espoir ne tient plus. Mme de Mackau relaye aussi l'idée, courante à l'époque, que le tempérament de la femme change dans les débuts de son mariage, ce qui peut occasionner une perturbation du cycle menstruel. La suite de la correspondance entre les époux montre que la fausse couche est un évènement souvent envisagé en cas de retard de règle suivi d'une perte un peu abondante ou quand surviennent des maux de ventre importants²⁰⁴.

²⁰¹ La Tour du Pin (marquise de), *Journal...*, *op. cit.*, p. 146. Nous avons déjà cité *supra* la suite de cet extrait ; on fait à la marquise une saignée qui contribue à la rétablir, selon-elle.

²⁰² Bombelles (marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme...* », *op. cit.*, lettre de la baronne de Mackau au marquis de Bombelles, 19 juillet 1778.

²⁰³ Comme l'impératrice d'Autriche, la baronne de Mackau donne également des conseils pour la réussite des relations conjugales ; voir *ibid.*

²⁰⁴ « Je te sais bien bon gré de n'être pas allée à Villiers, puisque tu avais trop fort tes règles, mais j'espère que cette abondance n'est pas une perte » ; *ibid.*, lettre de Marc à la Angélique de Bombelles, 18 novembre 1778.

En décembre 1778, Angélique se demande si elle n'est pas enceinte, malgré une perte de sang, car certains symptômes font penser à une grossesse et car on l'assure que certaines femmes enceintes perdent du sang : « Ce qui m'empêche de croire que je suis dans le même état, c'est que j'ai presque eu une perte la dernière fois, et qu'il aurait fallu que mon enfant tînt terriblement dans mon ventre pour ne pas s'en aller. Je crois plutôt que ce sont des humeurs, et mes règles que je devrais avoir depuis sept jours et que je n'ai pas encore » ; *ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 1^{er} décembre 1778.

Une dizaine de jours plus tard, elle a finalement ses règles mais l'entourage n'est pas totalement sûr qu'il ne s'agisse pas d'une fausse couche : « Mes règles m'ont pris à midi. Je me porte beaucoup mieux depuis ce temps-

Au XIX^{ème} siècle, on trouve aussi de semblables inquiétudes dans les lettres. Ainsi, il semble qu'avant de perdre tardivement son enfant (vers six ou sept mois), Mme Hanska ait eu des signes inquiétants vers cinq mois dont on ne connaît pas vraiment la teneur (contractions, pertes de sang ?). On dit qu'elle est souffrante ; le médecin lui conseille le repos absolu et le lit²⁰⁵. Guizot est également informé des risques encourus par sa fille Henriette pendant sa grossesse. Il profite de son expérience pour renouveler ses conseils de repos : « J'espère que le petit accident ne se sera pas renouvelé. Ta mère a eu la même chose dans sa grossesse de Guillaume. Elle resta près d'un mois sur son canapé »²⁰⁶.

d. Les causes de la fausse couche

Les facteurs invoqués pour expliquer le déclenchement des fausses couches sont en partie les mêmes que ceux avancés par les médecins dans leurs traités. Face à un risque ou à une fausse couche avérée, une explication est presque toujours avancée. Comme dans le cas des enfants marqués par des envies, les femmes interrogent rétrospectivement leur comportement. Elles remontent parfois assez loin dans le temps pour trouver l'élément déclencheur. Il n'est jamais question de problèmes liés à la matrice et au fœtus, mais presque toujours d'un événement qui incrimine la femme. Comme pour la stérilité, elle semble être considérée comme la première responsable en cas de fausse couche, ce qui augmente le sentiment de culpabilité et l'angoisse pendant la grossesse. Ainsi Mme Campan rapporte la fausse couche en 1779 faite par Marie-Antoinette après son premier accouchement :

Peu de temps après la naissance de Madame, la reine devint grosse (...) lorsque, ayant levé avec force une glace de sa voiture, elle sentit qu'elle s'était blessée et huit jours après elle fit une fausse couche. Le roi passa la matinée entière près de son lit ; il la consolait, lui donnait les marques du plus tendre intérêt. La reine pleurait beaucoup, le roi la prenait avec affection dans ses bras et mêlait ses larmes aux siennes. Le roi ordonna le silence au petit nombre de personnes instruites de cet événement fâcheux ; il resta généralement inconnu. La reine fut quelques temps à rétablir sa santé ; le roi en était fort occupé et attendait impatiemment le moment où l'on pouvait concevoir de nouvelles espérances. La reine répéta plusieurs fois qu'elle se félicitait de n'avoir pas même parlé de sa grossesse dans sa famille, qu'on n'aurait pas manqué d'attribuer son malheur à quelques légèretés²⁰⁷.

Quand Mme de la Tour du Pin fait une première fausse couche, probablement à moins de cinq mois, elle se sent responsable : « Une fausse couche m'alita. Elle fut provoquée par trop de sang, je crois, peut-être n'était-elle que la conséquence d'une imprudence que je commis à Versailles »²⁰⁸.

Les causes accidentelles sont en effet particulièrement mises en avant. On redoute surtout ce qui provoque des secousses comme les voyages, mais aussi les gestes brusques, une grande fatigue et les émotions fortes. Balzac se sent coupable d'avoir conseillé un voyage en train à Mme Hanska

là, je suis condamnée à rester dans mon lit, parce qu'après un si long retard on craint une perte, je n'ai pas voulu prendre de chagrin de mes règles, et véritablement, je suis d'une raison exemplaire » ; *ibid.*, 14 décembre 1778.

Peu de temps après, son mari, informé des problèmes de santé de sa femme, se demande si on ne lui a pas caché une fausse couche pour ne pas l'inquiéter : « Je reçois avec grands plaisir mon ange ta lettre du 30 et du 31 du mois passé, mais ce qui ne m'en fait pas autant ce sont ces maux de cœur continuels, ces dérangements soutenus de santé qui ne t'étaient pas connus ici. D'où vient que Vermont blâme-t-il pour toi l'exercice du cheval qui te faisait un bien réel ? Aurais-tu fait une fausse couche que tu m'aurais cachée ? De grâce, mande-moi bien clairement ton état (...) » ; *ibid.*, lettre de Marc à la Angélique de Bombelles, 9 janvier 1779.

Encore en février, la possibilité d'une fausse couche n'est toujours pas écartée par l'entourage, alors que les époux sont séparés depuis plusieurs mois : « Mes règles m'ont pris avant-hier, et exceptée la colique que j'ai eue il y a un an, je ne me souviens pas d'avoir souffert autant, au point que maman à cru que j'étais toujours grosse et que j'allais faire une fausse couche. Moyennant du lait chaud qu'on m'a mis sur le ventre la douleur s'est calmée et je me suis endormie à minuit. Je ne m'en ressens plus (...). A présent je ne crois plus à ma grossesse du tout » ; *ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 1^{er} février 1779.

²⁰⁵ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre du 27 novembre 1846.

²⁰⁶ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*, 16 avril 1852.

²⁰⁷ Campan (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 175-176.

²⁰⁸ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 105.

pendant sa grossesse : « Je vois d'après ce que m'a dit le docteur que c'est ce fatal chemin de fer pendant le cinquième mois qui a tout produit ! »²⁰⁹. Il ajoute :

Avoir été la cause, bien involontaire de ce malheur, à Soleure d'abord, puis en te disant d'accompagner tes enfants à Dresde ! Je ne me le pardonnerai jamais, car il n'y a pas de doute, c'est les secousses du chemin de fer qui ont déterminé l'affreux coup qui tue tant d'espérance et de bonheur ; sans compter tes souffrances²¹⁰.

Une patiente du Dr Mattéi, pour sa deuxième fausse couche, « croit que c'est après être restée trop longtemps debout pendant un jour de fête »²¹¹. Les causes qui peuvent provoquer ce genre d'accident sont innombrables mais on reconnaît cependant, en accord avec ce que disent les médecins, que toutes les femmes ne sont pas égales devant ce risque. M^{elle} Avrillion évoque ainsi ces réflexions à l'occasion d'un spectacle vu à Turin lors du voyage du couple impérial en 1805 :

C'est la danse des grotesques, si l'on peut donner le nom de danse à des tours de force exécutés sans grâce, à des sauts, à des gambades qui ressemblent plus aux exercices de nos saltimbanques des places publiques qu'aux danses proprement dites (...). Lorsque j'allai à Turin, il y avait, parmi les grotesques, une femme grosse de sept mois, qui n'en faisait pas moins des sauts incroyables ; et il y a des femmes auxquelles la moindre secousse, un cahot dans une voiture bien suspendue suffit pour faire faire une fausse couche ! En vérité, et c'est le cas de le dire, il y a des grâces d'état !²¹²

Parfois, cependant, la femme ne se considère pas comme responsable et se sent obligée de se justifier. Marie-Amélie de Bourbon, épouse de Louis-Philippe, fait une fausse couche à moins de trois mois qui l'attriste mais elle ne se sent cependant pas coupable : « Après dîner, j'ai eu une fausse couche sans souffrance. Cet accident m'a causé une vive peine, mais je n'ai heureusement rien à me reprocher pour lui avoir donné occasion. Dans cette circonstance le duc²¹³ m'a témoigné le plus vif intérêt et le plus tendre amour »²¹⁴. La dernière fille d'Alix de Lamartine, Sophie, fait également une fausse couche lors de sa première grossesse, qui est en fait presque un accouchement prématuré intervenant vers cinq ou six mois²¹⁵. Sa mère essaye de se rassurer en se disant qu'elle et sa fille n'ont commis aucune faute :

Ce qui me décide à faire aujourd'hui un article dans ce journal est l'évènement affligeant dont je veux parler. Ma pauvre Sophie a fait une fausse couche, le samedi 8 de ce mois, sans avoir aucune imprudence à se reprocher. Nous l'avions soignée de notre mieux, point de petit voyage, rien qui ne pût provoquer cet accident si inattendu. L'enfant était mort à ce qui paraît. C'était un garçon extrêmement petit, ce qui le fait penser. Nous avons tous été très affligés, ainsi que les parents de M. de Ligonès. Mais on se résigne plus facilement lorsqu'il n'y a pas de sa faute. Sophie a été traitée comme une vraie couche. Elle va aussi bien que possible²¹⁶.

Le mari est parfois jugé directement responsable de la fausse couche de sa femme, en particulier s'il poursuit les relations conjugales. C'est ce que laisse entendre Marc de Bombelles quand sa belle-sœur subit une perte qui met ses jours en danger : « En vérité, ses accidents devaient bien avertir son mari et mettre fin à la barbarie de sa galanterie »²¹⁷. On peut supposer qu'il reproche au mari de poursuivre les

²⁰⁹ Balzac (Honoré de), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre 2 décembre 1846.

²¹⁰ *Ibid.*, lettre du 6-8 décembre 1846.

²¹¹ Marie-Duval, 7 mars 1855, *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*, Fonds Mattéi, (1139-241 -101), *fds cit.*

²¹² Avrillion (M^{elle}), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 96.

²¹³ Titré duc de Valois de sa naissance à la mort de son grand père, Louis Philippe d'Orléans (1773-1850), porte ensuite le titre de Duc de Chartres ; il n'obtient celui de Duc d'Orléans qu'en 1814 à l'abdication de Napoléon Bonaparte.

²¹⁴ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*, 3 mars 1811.

Nous avons vu dans le chapitre II la suite de ce passage où Marie-Amélie demande à voir ce qu'elle a expulsé. Cette attitude est probablement atypique. Il est rare que la femme mentionne sa volonté de voir l'avorton, qui était probablement rapidement jeté aux ordures ou brûlé.

²¹⁵ Sa mère annonce sa grossesse le 16 novembre 1828, elle a peut-être débutée depuis un mois ou deux, elle fait une fausse couche le 8 mars.

²¹⁶ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op.cit.*, 19 mars 1828.

²¹⁷ Bombelles (marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme...* », *op. cit.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 9 février 1782.

relations conjugales, tout en sachant son épouse enceinte. Au début du XIX^{ème} siècle, les trois fausses couches de Suzanne Voilquin sont imputées à la syphilis transmise par son mari (qui croyait sa maladie soignée). Elle indique avoir également fréquemment vu dans sa pratique médicale les résultats désastreux de cette maladie sur femmes et enfants :

(...) je sus me taire, bien que de ce funeste passé il soit résulté pour moi autant de déception morale que de douleurs physiques.

Combien de tristes résultats n'ai-je pas eu à enregistrer dans ma longue pratique médicale, dus soit à une coupable étourderie, soit à un manque de respect pour sa compagne, pour sa beauté et surtout pour sa maternité ! Que de femmes et d'enfants dont la santé à jamais détruite s'est terminée, pour quelques-uns, par la mort ! Quant à ces innocentes créatures, victimes de l'inconduite de leur père, beaucoup ont dû, affligées par de précoces et incurables infirmités, maudire l'existence et peut-être aussi celui qui la leur avait donnée.

Oui, je l'affirme, d'après ma conscience, c'est là le véritable péché originel dont il faudra que les coupables fassent amende honorable devant la société de l'avenir, afin que le baptême futur, c'est-à-dire la venue et la joyeuse admission de l'enfant dans la famille et dans l'Etat, soit pure de toute souillure²¹⁸.

L'amertume qui se ressent dans les propos de Suzanne Voilquin permet de mesurer sa déception de n'avoir pas pu mener ses grossesses à bien, et la mise en cause globale du sexe masculin, jugé peu respectueux de la maternité.

e. Prévenir et guérir la fausse couche

La prévention de la fausse couche

Nous ne reviendrons pas sur les multiples conseils donnés aux femmes enceintes pendant leur grossesse, la plupart ayant pour but d'éviter justement la fausse couche : que ce soit des conseils d'hygiène et de contrôle de soi, l'usage de la saignée de précaution, ou les recommandations symboliques en usage dans les catégories populaires. Les écrits privés déjà cités montrent que de multiples précautions sont prises par les femmes enceintes pour éviter cet accident. Mme de la Tour du Pin, sujette aux fausses couches, met en pratique tous les conseils évoqués dans la littérature médicale pendant ses grossesses suivantes. Lors de sa seconde grossesse elle indique : « Je commençais une grossesse et je me ménageais beaucoup, dans la crainte d'un nouvel accident »²¹⁹. A la suivante, elle se fait saigner fortement ; à la cinquième grossesse, elle prend des précautions pour voyager. Lors de la dixième grossesse, elle met à nouveau en œuvre des mesures pour se ménager : « Je résolu, pour éviter un nouvel accident, de ne pas faire d'exercice violent pendant tout le temps de ma grossesse »²²⁰.

Les précautions sont surtout mises en œuvre au début de la grossesse car les populations ont bien remarqué que la plupart des fausses couches interviennent surtout dans les débuts, lorsque l'enfant n'est pas encore bien « accroché ». A peine enceinte, Marie-Antoinette s'efforce ainsi de rassurer sa mère sur les mesures qu'elle prend pour éviter toute fausse couche :

Je dois aussi prévenir les alarmes et inquiétudes de ma chère maman, en lui rendant un compte fidèle et bien vrai de ma manière de vivre. Depuis le commencement de mes espérances, j'ai interrompu toute espèce de course en voiture et me suis bornée à de petites promenades à pied. On m'assure que quand la seconde révolution sera passée, il sera plus salutaire d'être moins renfermée. Ma chère maman peut compter que je serai bien modérée et attentive sur tous mes mouvements²²¹.

Peu de temps après sa mère lui répond :

²¹⁸ Voilquin (Suzanne), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 107-108.

²¹⁹ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 107.

²²⁰ *Ibid.*, p. 359.

²²¹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 19 avril 1778.

Aucune précaution n'est de trop. Je suis enchantée que vous ne courez la nuit à Paris, que vous avez même laissé le jeu de billard. Je vois par là que vous n'omettez rien et sacrifiez vos amusements les moins dangereux. Mais je vous prie, ma chère fille, que les deux mois ne sont pas suffisants ; il faut treize semaines complètes, surtout à une première grossesse, pour être sûre. Continuez donc ces cinq semaines de plus ces ménagements. Je suis d'avis qu'en avançant plus et en sentant votre enfant, vous ne restiez trop assise ou couchée sur des chaises longues, hors d'un accident, dont Dieu nous préserve ! Alors vous suivrez aveuglément les avis de Lassone²²².

Les injonctions maternelles se font ici impératives. Les trois premiers mois sont perçus – à juste titre²²³ – comme un temps de vulnérabilité particulière aux fausses couches, d'où la multiplication des précautions. Celles-ci ne concernent d'ailleurs pas que les reines. Dès qu'un retard de règle intervient, certaines femmes prennent des mesures extrêmes dans l'espoir qu'il s'agisse bien d'une grossesse et que leur prudence assurera sa continuation. Ainsi, la sœur de Marc de Bombelles, mariée depuis peu à Monsieur de Louvois, s'astreint à des mesures, jugées exagérées par les époux Bombelles :

Madame de Louvois est sur sa chaise longue par ordonnance de son mari. Elle a un retard de quatre jours, se voit grosse et par conséquent se ménage de manière à, si elle continue, ne pouvoir faire deux lieues en carrosse sans risquer de faire une fausse couche, parce que lorsqu'on habitue son corps dans les commencements d'une grossesse à trop de tranquillité, le plus petit mouvement ensuite peut avoir les plus grands inconvénients. Dans ce moment-ci, elle est charmée de se croire grosse et de se rendre intéressante en restant sur sa chaise longue, mais cela finira par l'ennuyer à périr, et elle le trouvera bien mauvais d'avoir suivi les conseils de son mari²²⁴.

La marquise de Bombelles se moque des précautions de sa belle-sœur. Elle y revient d'ailleurs dans la suite de la correspondance avec son mari, jugeant que cette attitude porte un tort à sa position à la cour : « Si Madame de Louvois continue, elle sera bien loin d'importuner Madame Elisabeth, car depuis sa présentation elle n'est pas venue à Versailles, ce qui est ridicule. Je n'ai pas eu de nouvelles de sa grossesse depuis la dernière lettre que je t'ai écrite. Je ne sais si elle subsiste encore »²²⁵. Une vingtaine de jours plus tard, elle écrit encore : « Madame de Louvois est toujours grosse, toujours sur sa chaise longue ! Je doute fort qu'elle soit à Ancy-le-franc²²⁶ lorsque tu reviendras, car il sera absolument nécessaire qu'elle accoutume son corps à un peu d'exercice avant d'entreprendre un voyage »²²⁷. Ce à quoi son mari répond : « Je serai charmé de ne pas avoir à aller à Ancy-le-Franc, mais la chaise longue de Madame de Louvois m'impatiente à mort ; avec ses frayeurs, elle se mettra dans l'impossibilité de mener un enfant à bien, elle ennuiera aussi son mari et ses entours »²²⁸. Si cet échange révèle les dissensions entre le couple Bombelles et cette parente, il révèle aussi qu'un excès de précautions est mal vu et est considérée par certains comme potentiellement dangereux pour la suite de la grossesse.

Au XIX^{ème} siècle, le même genre d'attitude prudente se rencontre chez les femmes des catégories favorisées. Aloÿse de Cerilly indique ainsi sa déception de n'être pas enceinte « malgré toutes les précautions que j'ai prises. Dans la crainte de me trop secouer j'ai prétexté auprès de votre papa une fluxion et pendant les quatre derniers jours je n'ai pas été en voiture ; mais cela n'a rien fait et me revoilà comme à l'ordinaire »²²⁹. Guizot, très inquiet pour sa fille Henriette, qui démarre une

²²² *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 mai 1778.

²²³ La plus grande fréquence des fausses couches au premier trimestre s'explique par différentes causes. Pendant le premier trimestre, les embryons mal conformés sont souvent éliminés parce qu'ils ne peuvent se développer normalement. On incrimine aussi parfois une insuffisance du corps jaune et de la sécrétion de progestérone. A partir de douze ou treize semaines de grossesse, c'est le placenta qui prend le relais des hormones ovariennes pour assurer la poursuite de la grossesse et cette première étape dans l'autonomisation du fœtus est parfois l'occasion de fausses couches.

²²⁴ Bombelles (marquis et marquise de), « Que je suis heureuse d'être ta femme... », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 27 mars 1782.

²²⁵ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 2 avril 1782.

²²⁶ Château situé sur l'Armançon propriété du marquis de Louvois ; note Evelyne Lever, *ibid.*, p. 549.

²²⁷ *Ibid.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 25 avril 1782.

²²⁸ *Ibid.*, lettre de Marc à Angélique de Bombelles, 5 mai 1782.

²²⁹ *Emilie, op. cit.*, lettre d'Aloÿse à Laurent de Cerilly, avril 1807.

grossesse alors qu'elle doit rentrer d'un voyage à Rome, multiplie également les injonctions et les conseils pour qu'elle évite une fausse couche. Il s'appuie d'ailleurs sur divers avis médicaux :

Moreau dit seulement que tu ferais peut-être bien de rester à Rome quelques jours de plus pour que ton espérance soit bien consolidée. J'y avais pensé dès le premier moment ; et malgré le déplaisir de ce retard, il ne faudrait pas hésiter. Jusqu'à quel jour devrais-tu rester à Rome pour que la troisième épreuve fût passée ?²³⁰

On retrouve ici l'idée que le troisième mois doit être dépassé pour que s'atténue le risque de fausse couche. Décidément très préoccupé par la grossesse de sa fille, il ajoute un post-scriptum : « Je rouvre ma lettre pour te demander instamment de ne pas marcher dans Rome et d'éviter la fatigue. D'après ce que j'ai vu moi-même et ce que j'ai toujours entendu dire aux connaisseurs, c'est là le principal soin à prendre dans les trois premiers mois »²³¹. La lettre suivante renouvelle ces conseils inquiets : « Ma chère fille, je voudrais te crier à tue-tête : « L'immobilité, l'immobilité ! Reste étendue sur ton canapé ou dans ton lit »²³². Il ajoute : « Il vaudrait cent fois mieux retarder le départ et donner à ta santé le temps de se raffermir, qu'avoir un accident en route »²³³. En dernier recours, Guizot demande la protection de Dieu.

Religion et magie

Le recours à la religion est en effet une évidence pour la plupart des femmes enceintes qui sont menacées par une fausse couche²³⁴. Que ce soit par des prières, par des rites impliquant un intercesseur particulier, elles se placent sous la protection divine. Le livre de raison de la famille de Fontainemarie témoigne du recours conjoint à la religion et à un praticien de santé pour secourir une femme dont la vie est menacée par une fausse couche :

Le premier jour de mars 1678, ma femme s'est blessée, croit-on, de deux enfants, grosse de sept semaines y en ayant cinq qu'elle estoit malade d'une fièvre continue avec des redoublemans des douleurs par tout le corps avec un mal de teste et de gosier effroiable. Je la trouvé dans cet estat à Marmande, venant de Bordeaux. J'ay fait prier Dieu pour elle à Nostre-Dame de verdelay où j'ay envoyé le sieur Plombart et à marmande, n'ayant rien épargné pour cella. J'ay eu plusieurs medecins, dont l'un nommé Proust, très habille, estoit à la suite de la chambre de l'Edit où il avoit un procès important, ladite chambre estant alors à Marmande de mesme que le Parlement. Dieu luy a donné la santé²³⁵.

Si des ex-voto concernant des accouchements dangereux ont pu être repérés par des historiens²³⁶, à notre connaissance, aucun exemplaire concernant une fausse couche n'est parvenu jusqu'à nous. Il en existait peut-être mais le hasard n'a pas permis leur conservation ; à moins que la grossesse et ses risques soient moins volontiers représentés que le moment de la naissance.

D'autres usages sont cependant avérés pour protéger la femme et son fruit ; ils se situent entre la religion et la médecine populaire et relèvent de pratiques magico-religieuses. Certaines de ces

²³⁰ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre 8 avril 1852.

²³¹ *Ibid.*

²³² *Ibid.*, lettre du 16 avril 1852.

²³³ *Ibid.*

Dans sa lettre suivante, Guizot ajoute : « J'espère que Dieu te conservera les espérances qu'il t'a fait entrevoir ; mais si elles venaient à manquer cette fois, ne te déssole pas trop ; elles te reviendraient, j'en ai la confiance » ; *ibid.*, 22 avril 1852. Sa fille fait effectivement une fausse couche pendant le voyage retour en France.

²³⁴ Voir aussi le chapitre VII pour la protection religieuse de la grossesse.

²³⁵ *Livre de raison de la famille de Fontainemarie*, 1640-1774, publié par Philippe Tamizeq de Larroque, Agen, Lamy, 1889 ; cité par Arnoul (Elisabeth), *Le veuvage masculin à travers les écrits du for privé...*, *op. cit.*

²³⁶ Gélis (Jacques), *L'enfant des Limbes...*, *op. cit.* ; Morel (Marie-France), « Au risque de la mort : les naissances d'autrefois d'après les ex-voto », communication devant la *Société d'Histoire de la Naissance*, 13 mars 2010. Voir davantage de détails sur la question des ex-voto et la grossesse dans le chapitre VIII.

traditions populaires nous sont connues par les critiques qu'en font les praticiens de la médecine savante²³⁷. Ainsi Mauriceau s'insurge contre la

superstition de toutes les sages-femmes et même de quelques auteurs, qui ordonnent à une femme grosse, aussitôt qu'elle s'est blessée au ventre par ces sortes de chutes, de prendre de la soie rouge cramoisie découpée menu, pour l'avalier dans un œuf, ou bien de la graine d'écarlate et des germes d'autres œufs mis dedans le jaune d'un ; comme si cela entrant dans l'estomac pouvait avoir la vertu de fortifier la matrice et l'enfant qui est dedans et de l'y retenir, à quoi il n'y a aucune raison, vérité, ni apparence (...) mais comme il y a bien des femmes qui sont tellement infatuées de cette superstitieuse coutume, qu'elles ne croiraient pas être hors de danger, si elles ne prenaient de cette soie cramoisie, ou de ces germes d'œuf (ce qui est une pure niaiserie) on en donnera à celles qui le souhaitent, afin de les contenter, d'autant que ces remèdes quoi qu'inutiles ne peuvent pas faire grand mal²³⁸.

Ces remèdes utilisent les ressources de la médecine des signatures qui soigne le semblable par le semblable. Manger un œuf, symbole de fécondité, passe pour protéger le fœtus qui est vu comme une sorte de germe contenu dans sa coquille-utérus. L'usage de végétaux ou d'animaux rouges, comme l'écarlate, la cochenille et même la soie rouge, tient à leur analogie avec le sang. On espère faire cesser l'hémorragie associée à la fausse couche en les faisant ingérer par la femme²³⁹. Dans son traité, Levret évoque également ces remèdes et il consacre un article complet à dénoncer « l'usage des amulettes, des topiques immédiats et des médicaments pris intérieurement pour se préserver des fausses couches »²⁴⁰. Il indique :

L'ignorance et la simplicité des temps les plus reculés ont enfanté divers moyens vantés pour mettre les femmes grosses à l'abri des fausses couches ; mais les lumières du siècle après avoir jetté des doutes sur la vertu des amulettes, des topiques, des breuvages, etc. prétendus préservatifs et conservatifs des grossesses, ont commencé à faire secouer le joug des préjugés et on s'est attaché à découvrir des moyens plus sûrs et plus raisonnables²⁴¹.

Ce passage témoigne de la persistance de ces pratiques dans la population. Il évoque en particulier le recours fréquent à

(...) la Pierre d'aigle très renommée parmi les femmes et dont elles se servent en forme d'amulette ; cette pierre qu'on choisit ordinairement de la grosseur d'un œuf de pigeon ou environ, n'a rien de singulier que d'en renfermer une autre au-dedans d'elle qui y balotte comme une amande sèche dans sa coque. Une pierre de pareil volume qui n'a pas ce noyau où qu'on n'y entend pas balloter, est censée n'avoir pas cette vertu imaginaire d'empêcher les fausses couches, et la voilà privée de ce que sa semblable en essence aura de prétendu merveilleux, parce que des esprits superstitieux lui ont assigné une vertu imaginaire qui, suivant eux, est d'empêcher les fausses couches si on la porte pendue au cou, et de faire accoucher promptement si on l'attache à une des cuisses²⁴².

On reconnaît dans cette amulette, réputée depuis l'Antiquité, la trace de la médecine analogique qui accorde un pouvoir important aux pierres. La pierre d'aigle symbolise ici explicitement le corps de la femme enceinte portant le fœtus et, comme le précise Levret, il faut la porter dans la partie supérieure du corps, à l'opposé du ventre, pour qu'elle retienne l'enfant.

D'autres remèdes sont employés par la médecine traditionnelle et se trouvent notamment consignés dans les livrets de santé à destination des humbles. Ils sont aussi probablement vendus par

²³⁷ Mais notons qu'un siècle plus tôt, ces remèdes étaient prescrits par la médecine officielle. Ainsi le recours aux œufs et à la soie cramoisie, dénoncés par Mauriceau, est évoqué dans le traité de Louise Bourgeois, *Observations diverses...*, *op. cit.*, pp. 39-40.

²³⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 180 et sq.

²³⁹ Dans les Cévennes, un autre breuvage de couleur rouge est administré : on considère que la fausse couche est due à un manque de fer et on prévient le mal en faisant boire à la femme enceinte de l'eau où on a trempé de la limaille et des clous rouillés ; Laget (Mireille), *Naissance et conscience...*, *op. cit.*, p. 252.

²⁴⁰ Levret (André), *Essai sur l'abus des règles...*, *op. cit.*, 1766, Art. IV : « De l'usage des amulettes, des topiques immédiats et des médicaments pris intérieurement pour se préserver des fausses couches », pp. 50-58.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 50.

²⁴² *Ibid.*, pp. 50-51.

les charlatans des foires. La menace de fausse couche est d'ailleurs souvent une des seules pathologies de la grossesse à faire l'objet d'une thérapeutique particulière. Les livres de la *Petite Bibliothèque bleue* consignent ainsi des lotions et des emplâtres pour conserver leur fruit aux femmes qui se sont « blessées »²⁴³. L'ouvrage de Mme Fouquet contient également un remède pour prévenir les effets fâcheux d'une chute pendant la grossesse²⁴⁴. Tissot indique, dans son *Avis au peuple sur sa santé*, une thérapeutique plus complète²⁴⁵ :

Quelques fois après avoir porté des fardeaux trop pesants, avoir fait des travaux violents, avoir soutenu des cahotements trop forts, avoir fait quelque chute, elles sont attaquées de violentes douleurs de reins, qui se répandent jusque sur les cuisses, et aboutissent tout à fait au bas du ventre. Le danger de se blesser est très grand. Il faut pour prévenir cet accident, qu'elles se mettent sur le champ au lit, et qu'elle se couchent sur la paille si elles n'ont point de matelas, la plume est très mauvaise dans ce cas ; qu'on leur fait une ample saignée ; qu'elles restent plusieurs jours dans cette situation, ne bougeant et ne parlant presque point ; ne prenant ni viande, ni bouillon, ni œufs, mais vivant uniquement de quelques soupes farineuses ; prenant, de deux heures en deux heures, la moitié de la poudre n°20²⁴⁶ et ne buvant que de la tisane n°2²⁴⁷.

Ces conseils permettent de mesurer la synthèse qui s'opère entre des usages relevant de la médecine savante comme la saignée, et des pratiques plus populaires comme les tisanes. Il n'est toutefois pas certain que les femmes du peuple puissent réellement passer plusieurs jours au lit pour éviter une fausse couche imminente. Au XIX^{ème} siècle, les ouvrages de vulgarisation médicale prennent davantage leurs distances avec la médecine populaire et les conseils qu'on y trouve sont assez proches de ceux des ouvrages médicaux classiques²⁴⁸. Il est toutefois difficile de connaître la réalité des pratiques, notamment dans les milieux populaires.

Les sources montrent, nous en avons cité de nombreux exemples, un recours fréquent – systématique chez les élites – à un praticien de santé en cas de fausse couche. On ne laisse guère à la nature le soin de résoudre seule ce problème, dès qu'il semble s'accompagner de complications.

Quand la fausse couche survient effectivement, les sources nous laissent entrevoir des réactions assez contrastées des femmes et de leur entourage.

f. Une expérience plus ou moins traumatisante

Outre les nombreuses fois où elles passent inaperçues, il est probable que, dans les milieux populaires où la majorité des femmes enchaînent les grossesses, cet événement banal est vécu avec un certain fatalisme. Tant que ce phénomène n'a pas de conséquence sur leur santé et ne se répète pas de manière à entraîner une stérilité, il fait probablement partie des événements assez courants de la physiologie féminine sur lequel on ne s'apesantit guère. Dans les cas où une nouvelle grossesse n'est pas souhaitée, elle peut même être accueillie avec un certain soulagement, dans la perspective de ne pas avoir à subir l'épreuve d'un accouchement et d'une nouvelle bouche à nourrir. Tant que l'enfant n'a pas bougé, beaucoup considèrent aussi qu'il n'est pas vraiment vivant ; la culpabilité des parents se trouve donc atténuée si un avorton est expulsé avant l'heure.

²⁴³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 134.

²⁴⁴ Voir la recette dans chapitre IV sur les thérapeutiques de la grossesse.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 318.

²⁴⁶ La poudre n°20 consiste en « une once de notre partagée en seize prises » ; Tissot (Samuel), *Avis au peuple...*, *op. cit.*, 1762.

²⁴⁷ La tisane n°2 se compose de « deux onces d'orge ou d'avoine, faites bouillir avec cinq chopines d'eau jusqu'à ce que le grain soit bien ouvert, jetez sur la fin de la coction un drachme et demi de nitre. Passez par un linge, après quoi ajoutez une once et demi de miel et une once de vinaigre », *ibid.*

²⁴⁸ Ainsi, dans la réédition de 1839 de l'ouvrage d'Hecquet, il est recommandé en cas de fausse couche : le repos absolu, éventuellement l'usage d'une ceinture abdominale « pour supporter le poids de l'utérus et de ses annexes », ainsi que des bains froids, une alimentation légère et fortifiante, et des « saignées s'il y a pléthore, fièvre ou congestion sanguine » ; Hecquet (Philippe), *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, Paris, G. Baillière, 1839 (1^{ère} éd. 1740), Chap. XXI : « Maladie des femmes » : § XIV : « De la grossesse », pp. 229 et sq.

Mais il est difficile de généraliser cette attitude et les sources nous montrent aussi des femmes très affectées par une fausse couche, ce qui permet de mesurer l'importance et la précocité de leur investissement de la grossesse. Dans son traité, Mauquest de la Motte rapporte ces réactions divergentes qui suivent parfois les fausses couches et qui lui inspirent des commentaires inspirés par une foi sincère. Il évoque d'abord le cas d'une femme ayant déjà beaucoup d'enfants et qui « est très mortifiée d'être grosse », mais accouche prématurément d'« un petit avorton mort, que l'on avait jeté dans le feu ». Elle est heureuse de cette issue, qui sonne comme une « bonne fortune » dans une famille délivrée d'un enfant à charge supplémentaire. Mais Mauquest de la Motte indique qu'

Il n'est pas une chose indifférente pour qui préfère un bien temporel à celui de l'éternité : mais quel malheur, selon ceux qui ont un peu de religion, de voir une pauvre créature, exempte de tout crime, si ce n'est celui dont son père et sa mère l'ont rendue coupable, être pour jamais privée de la vue de Dieu, et réduite à des peines éternelles ! Des larmes de sang ne seraient pas suffisantes pour pleurer une perte de cette nature, lorsqu'un père et une mère indignes d'un tel nom s'en réjouissent.

J'ai accouché une honnête femme en pareil cas, à qui le malheur est sans cesse présent à ses yeux, qui ne l'a jamais oublié, qui le pleure tous les jours et dont elle n'a jamais pu entendre parler sans se sentir pénétrée de la plus vive douleur.

La différence que je vois entre ces deux familles, c'est que celle-ci se voit croître, multiplier, prospérer, et que l'autre est absolument éteinte, sans que de trois filles et quatre garçons il en reste aucun (...) ce qui était néanmoins la marque visible de la malédiction de Dieu, ou est-il moins juste, et ne peut-on pas dire qu'il leur arrive, comme aux juifs, de porter eux et leurs enfants l'iniquité de leurs crimes²⁴⁹.

Cet extrait montre que certains parents partagent l'inquiétude des médecins et du clergé concernant l'âme de l'enfant mort à l'occasion d'une fausse couche. La seconde mère citée par l'accoucheur se désespère de n'avoir pas pu baptiser son enfant et en ressent une intense culpabilité. Mais pour Mauquest de la Motte, Dieu récompense ou châtie à sa manière les parents selon l'intérêt qu'ils portent à la vie spirituelle de leur progéniture.

Les sources de l'intime témoignent souvent de l'inquiétude qui touche les femmes venant de faire une fausse couche. Elles évoquent souvent les risques graves qu'elles ont encourus, la douleur physique ressentie et la peur de mourir. Mais il est probable que les sources sur-représentent ce genre de cas plutôt que les fausses couches sans histoire, qui ont moins laissé de traces. La marquise de Bombelles fait ainsi une fausse couche, vécue comme une expérience traumatisante qui la met en danger de mort. Elle en a été « malade », en « danger très réel de perdre la vie » et indique qu'une « fausse couche est cent fois pis qu'une couche naturelle »²⁵⁰. Elle met en garde son correspondant pour que sa femme, elle aussi enceinte, se fasse soigner pour ne pas subir le même genre d'accident.

Les femmes témoignent aussi dans leurs écrits de l'immense tristesse qui les accable parfois quand une fausse couche vient briser un espoir de grossesse. Les exemples déjà cités d'Aloÿse de Cerilley ou de Suzanne Voilquin montrent que certaines femmes sont désespérées de voir toujours leurs grossesses s'interrompre ; elles craignent de ne jamais réussir à faire naître un enfant vivant. Ces échecs les plongent dans des états dépressifs, qui s'apparentent à un vrai travail de deuil, surtout si la grossesse a été réellement constatée et que les mouvements de l'enfant ont été ressentis. C'est le cas pour Suzanne Voilquin, qui en arrive à rejeter l'existence de Dieu, tant le sort de ses enfants lui paraît injuste²⁵¹. Même quand elles ont déjà pu avoir un ou plusieurs enfants, certaines femmes craignent de ne pas se remettre d'une fausse couche et de voir s'arrêter là leur descendance. L'inquiétude est parfois partagée par toute la famille. Alix de Lamartine évoque ainsi le cas de sa belle-fille, Marianne, épouse de son fils Alphonse, qui fait une fausse couche en 1823 après avoir donné naissance à deux enfants vivants : « Ma belle-fille a été fort incommodée d'une fausse couche, ce qui m'afflige ; mais

²⁴⁹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, op. cit. 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, op. cit., 1715, pp. 122-123.

²⁵⁰ *Correspondance du marquis et de la marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles, 1790-1800*, publ. par Maxime de la Rocheterie, Paris, Société d'histoire contemporaine, 1892, lettre de la marquise de Bombelles au marquis de Raigecourt, 22 avril 1793.

²⁵¹ Voir ce cas développé dans le chapitre III sur les relations avec le fœtus.

elle est mieux, et Alphonse me mande ce matin qu'elle commence à sortir »²⁵². La crainte de ne pas arriver à être à nouveau enceinte l'amène à consulter un médecin : « Marianne n'est pas grosse, et toujours souffrante et inquiète. (...) M. C..., médecin de la Clayette, est venu. Marianne l'a consulté. Elle doit aller aux eaux »²⁵³. En janvier 1824, les suites de la fausse couche se font encore sentir : « Marianne est triste aussi, sa santé ne se rétablit pas et elle tremble de n'avoir pas d'autres enfants »²⁵⁴. Un an plus tard, un nouvel espoir de grossesse semble s'être encore évanoui :

J'ai encore eu une espérance trompée qui m'a fait un vrai chagrin. J'ai cru quelques instants ma belle-fille grosse. J'en étais ravie, peut-être plus encore pour le plaisir que cela lui faisait que pour moi. Mais c'est détruit. Je crois bien qu'il y eut un commencement de grossesse et qu'il n'a pu se soutenir. Il est bien à craindre qu'il n'en soit toujours de même. Dieu est le maître. J'aurais cependant bien voulu qu'il me donnât un second Alphonse, mais c'était trop lui demander²⁵⁵.

Le désespoir éprouvé à la suite d'une fausse couche n'est cependant pas exclusivement féminin. Certains conjoints sont bouleversés et se révèlent parfois plus attachés à la grossesse que leur compagne, comme en témoigne le cas de Balzac, qui semble avoir très mal vécu la fausse couche tardive de Mme Hanska. A la veille d'aller la chercher en Allemagne pour la ramener en France et l'épouser, Balzac reçoit une lettre qui lui apprend que la grossesse s'est interrompue et qu'il doit différer son voyage²⁵⁶. Dans sa réponse, le romancier confie : « Je viens de pleurer trois heures, comme un enfant »²⁵⁷ et parle d'un « jour bien cruel pour moi, car c'est la mort de bien des espérances ». Il ajoute :

Allons, cette lettre te parviendra à la place de ton pauvre Ip [lui-même] bien abattu, bien désolé, je ne puis pas exprimer ce que je souffre, c'est un désarroi général. J'aimais tant un enfant de toi ! C'était toute ma vie ! Crois-le bien, le désastre de nos affaires, ce n'est rien ; mais être ici attelé à un journal au lieu de te consoler, d'être auprès de toi, c'est une douleur dont je porterai, j'en ai bien peur, les marques toute ma vie, le Noré est amoindri chez moi, pour toujours. Cette espérance, cette réunion, toutes ces récompenses de toute une vie de travail et de privations, ce bonheur commencé, tout cela arrêté, retardé, perdu peut-être ! Enfin tu m'es conservée, tu es toujours là, aimante, c'est de cela dont il faut remercier Dieu ! Reprendre mes travaux et attendre ! Attendre encore ! Attendre lorsque 47 ans sont sonnés, lorsque tant d'efforts, tant d'amour ont épuisé, rassuré mon pauvre être²⁵⁸.

Quelques jours plus tard, son accablement ne cesse pas :

Voici 8 jours que le désespoir et le chagrin sont entrés dans mon âme, dans mon cœur et dans mon pauvre cerveau ! Dieu seul sait quels ravages ils y ont fait, moi qui n'existe que par l'espoir et qui suis un phénomène d'espérance ! Rien ne m'occupe, rien ne me distrait, rien ne m'attache plus. Je ne croyais pas que je pusse tant aimer un commencement d'être ! Mais c'était toi, c'était nous. La résignation me vient difficilement²⁵⁹.

La nouvelle de la fausse couche laisse Balzac sans ressort, son élan créateur se tarit, il avoue sa peine à écrire quelques lignes. Certains critiques considèrent qu'il ne se remettra jamais complètement de son immense déception²⁶⁰.

Les écrits privés montrent qu'une fois la fausse couche survenue, l'entourage s'inquiète et multiplie les conseils de ménagement à l'égard de la femme. Il cherche aussi à la reconforter et à la

²⁵² Lamartine (Alix de), *Journal...*, *op. cit.*, 12 février 1823.

²⁵³ *Ibid.*, 2 juin 1823.

²⁵⁴ *Ibid.*, 1^{er} janvier 1824.

²⁵⁵ *Ibid.*, 17 janvier 1825.

²⁵⁶ Pour avoir davantage de détails sur la situation compliquée du couple, notamment au niveau matrimonial et financier, voir le chapitre VI.

²⁵⁷ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, 2 décembre 1846.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Ibid.*, 8 décembre 1846.

²⁶⁰ Balzac tombe dans une dépression profonde ; il a de graves problèmes d'élocution, perd de plus en plus la mémoire des noms propres et connaît une grande fatigue. Il décède deux ans et demi plus tard d'épuisement (<http://www.adpf.asso.fr/adpf-publi/folio/balzac/27.html>)

consoler. Ainsi Mme de Médel s'inquiète de la fausse couche de sa belle-sœur, Mme de Ferrières, en 1770 : « J'étais fort inquiète de votre santé, dans la situation où je vous savais. J'ai été bien touchée de l'accident que vous avez éprouvé. Mon Dieu ! Ménagez-vous donc une autre fois ; ces choses ont quelquefois des suites fâcheuses, à ce qu'on dit, pour les autres grossesses »²⁶¹. Marie-Thérèse, pourtant habituellement très inquiète au sujet de ces accidents, cherche aussi à rassurer sa fille Marie-Antoinette qui fait une fausse couche en 1779 après la naissance de sa première fille :

La vôtre du 16 par le courrier m'a fait bien de la peine, voyant toutes nos espérances évanouies²⁶² ; auxquelles j'avoue je me suis livrée entièrement. Il n'y a rien de perdu : vous êtes tous les deux jeunes et en bonne santé, et vous aimant si tendrement, ce sera facilement réparé, mais il est plus sûr d'avoir que d'attendre. Grâce à Dieu vous n'avez eu ni perte ni aucune incommodité ou faiblesse ! Il faudra suivre les conseils de Lassone²⁶³.

Il est difficile d'apprécier l'évolution de l'attitude vis-à-vis de la fausse couche jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, faute de sources assez nombreuses. Quelques exemples de notre corpus semblent toutefois indiquer un ton moins alarmiste sur le sujet à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Ainsi Michelet, prolixe sur la santé de son épouse Athénaïs alors enceinte, ne mentionne que brièvement, dans son journal, la fausse couche faite à la même époque par sa fille Adèle. Cet événement ne lui inspire pas de commentaires particuliers, il indique simplement lui avoir rendu visite car elle est alitée et voit le médecin qui la soigne²⁶⁴. Mais il est difficile d'extrapoler à partir d'exemples épars.

Si la fausse couche est un sujet d'inquiétude majeur par le passé, cet accident ne se distingue que tardivement des accouchements prématurés, qui intéressent longtemps peu les médecins.

C. LES ACCOUCHEMENTS PREMATURES

1. Une confusion prolongée avec les naissances précoces

Un « non-sujet » à l'époque moderne

La prématurité est un concept obstétrical et pédiatrique récent²⁶⁵. Aux siècles classiques, cette question préoccupe peu le monde médical car la prise en compte de ce problème est notamment entravée par la confusion avec les fausses couches et les naissances précoces. Comme on l'a vu précédemment, les médecins emploient le terme général « d'avortement » ou de « fausse couche » pour qualifier toute sortie prématurée du fœtus avant le terme de la grossesse. Les accoucheurs, comme Mauriceau ou Dionis, ne consacrent d'ailleurs aucune partie de leur traité au problème des accouchements prématurés ; ils traitent uniquement des fausses couches. Ils fixent toutefois la période de viabilité du fœtus aux environs de sept mois révolus. Puzos parle d'avortement avant sept mois de grossesse ; il ajoute qu'un mois ou six semaines avant le terme prévu, l'enfant qui vient à naître est moins gros mais qu'il n'est pas très différent de ceux qui sont nés à neuf mois. Il reconnaît toutefois que leur délicatesse demande l'attention de l'accoucheur²⁶⁶. Il n'y a pas vraiment encore de prise en compte de la spécificité des naissances prématurées.

²⁶¹ *Correspondance de Mme de Médel (1770-1789)*, Société des archives historiques du Poitou, 1931, lettre à Mme de Ferrières, 17 janvier 1770.

²⁶² La lettre manque mais elle devait faire allusion à la fausse couche de la reine.

²⁶³ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} août 1779.

²⁶⁴ « Fausse couche d'Adèle, qui m'est annoncée aux Archives par Delaunay (six semaines ?). J'y vais. Il se promène et dîne avec nous » ; Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.* 21 mars 1850.

²⁶⁵ On considère aujourd'hui comme prématuré un enfant né à de moins de 37^{ème} semaines d'aménorrhée révolues. La viabilité est fixée actuellement à la 22^{ème} semaine (si le bébé pèse au moins 500 g) ; les très grands prématurés ont moins de 28 semaines, les grands prématurés moins de 32 semaines.

²⁶⁶ Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements*, *op. cit.*, 1759, Chap. IV, 18 : « Des accouchements prématurés et de l'avortement », pp. 190-195.

La reconnaissance de la prématurité est longtemps entravée par la confusion prolongée avec les naissances dites « précoces ». En effet, comme nous l'avons vu à propos de la durée de la grossesse, on considère longtemps qu'un enfant né à sept ou huit mois n'est pas nécessairement « prématuré ». La gestation passe pour avoir une durée variable selon le sexe du fœtus, son tempérament ou celui de la femme. Comme un arbre dont le fruit est encore vert, le prématuré est un fœtus pas mûr (*prae-maturus*). Dans l'analogie établie entre la matrice et un four, le prématuré est aussi un enfant qui n'est pas assez cuit²⁶⁷. Toutefois, certains peuvent être prêts avant l'heure et sortir avant les neuf mois consacrés. Ainsi, selon Levret, il y a des femmes qui accouchent à sept mois d'enfants aussi forts et vigoureux que s'ils en avaient neuf²⁶⁸. Mauquest de la Motte cite également des cas d'accouchements au terme de sept mois héréditaires dans une famille et où les enfants sont aussi bien constitués que s'ils étaient nés deux mois plus tard²⁶⁹. Brouzet rapporte également l'histoire d'un enfant né à cinq mois de grossesse en 1749 :

Il a vécu à la manière des fœtus pendant les quatre premiers mois après sa naissance, c'est-à-dire sans crier, sans téter, sans faire aucune excrétion apparente et sans aucun autre mouvement que celui d'avalier quelques gouttes de lait tiède. Après ces quatre mois, ou neuf mois après sa conception, il est sorti tout à coup de cette espèce de léthargie, a crié, tété, remué ses membres, et a crû au point de devenir à seize mois plus fort que ne le sont ordinairement les enfants de cet âge²⁷⁰.

Cet extrait permet de mesurer la part de merveilleux qui entoure encore ces naissances à la fin de l'époque moderne. Il montre aussi qu'on se représente le fœtus comme un être plongé dans un état de torpeur jusqu'à ses neuf mois complets. En 1828, Marc déclare aussi que « puisqu'on voit naître à sept mois des enfants aussi bien conformés que ceux de neuf le sont ordinairement, pourquoi quelques-uns ne seraient-ils pas viables avant la première de ces époques ? »²⁷¹. Cette croyance aux naissances précoces tient en grande partie à l'incertitude concernant la date de conception. L'irrégularité des règles ou la persistance de saignements en début de grossesse provoquent souvent des confusions sur le terme prévu. Celles-ci proviennent également de la manière différente qu'ont les femmes et les praticiens de compter le temps de la grossesse ; les premières se basent sur un mois lunaire, les seconds sur le mois de trente jours²⁷². A cela s'ajoutent, concernant l'enfant prématuré, des critères de viabilité extrêmement flous qui tiennent surtout au poids (inférieur à 2,5 kg) et à la bonne conformation apparente des organes extérieurs.

Cela explique que perdure au XVIII^{ème} siècle une théorie, qui trouve son origine chez Hippocrate, postulant l'idée que le fœtus de sept mois est plus viable que celui de huit. Cette croyance est répandue dans la population, si on en croit Mauriceau. Il rapporte ainsi un accouchement prématuré à sept mois « la mère s'étant blessée en allant dans un rude carrosse de voiture à Versailles » : « Elle s'était consolée par la croyance commune qu'elle avait qu'étant grosse de sept mois, son enfant pourrait vivre dans la suite »²⁷³. Sept mois, c'est souvent l'époque où l'enfant se retourne et se place tête en bas ; on en conclut que le fœtus fait à ce moment-là une première tentative de sortie. L'idée d'une naissance heureuse à sept mois remonte à l'Antiquité, avec l'exemple des naissances d'Apollon et Dionysos, nés à ce terme. On peut y voir aussi la magie du chiffre sept et l'influence de la doctrine pythagoricienne²⁷⁴. Mais si l'enfant ne parvient pas à sortir à sept mois, on considère alors qu'il est trop épuisé pour naître au huitième ; « i l doit se reposer au four » et subir une sorte de cuisson supplémentaire. Si, par malheur et pour diverses raisons, l'enfant vient à naître quand même à ce stade, on considère qu'il n'a guère de chance de survivre ou qu'il aura une mauvaise santé. Au XVII^{ème} siècle, Philippe Peu affirme encore que « les enfants qui naissent à sept mois sont forts, robustes, vigoureux, qu'ils ont de l'embonpoint » et qu'ils vivent tous comme s'ils étaient à terme,

²⁶⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 130-131.

²⁶⁸ Article « Viabilité », *Dictionnaire de médecine*, dir. par Adelon, Beclard et alii., Paris, 1^{ère} éd., 1828, t. 21, pp. 317- 320, *loc. cit.*, p. 317.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ Cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 309.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² Gélis (Jacques), « Enfant par mûr, enfant pas cuit », *L'enfant prématurément...*, *Les cahiers du nouveau-né*, n°6, 1983, pp. 105-119, *loc. cit.*, p. 111.

²⁷³ Mauriceau (François), *Observations...*, *op. cit.*, 1721, Observation LXXIX, p. 67.

²⁷⁴ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 130-131.

alors que ceux qui naissent à huit mois « il n'en échappe aucun »²⁷⁵. Cette idée s'appuie sur la croyance que le huitième mois de la grossesse est voué à Saturne, planète froide et sèche dont l'influence est jugée néfaste sur l'enfant à naître. Cette idée semble perdurer dans la population jusqu'à la fin de l'époque moderne²⁷⁶.

Toutefois, certains accoucheurs de la fin du XVII^{ème} siècle et la plupart des praticiens du XVIII^{ème} siècle refusent cette hypothèse. Mauriceau indique :

J'ai toujours connu par expérience qu'ils sont d'autant plus robustes qu'ils s'approchent du terme le plus naturel, qui est celui de neuf mois et que pour ce sujet les enfants de huit mois vivent encore bien plutôt que ceux qui sont nés à sept mois ; ce qui est contraire à l'opinion de beaucoup de personnes, qui suivent aveuglément en cela le sentiment d'Hippocrate et de tous les auteurs, sans faire aucune réflexion à la chose pour se pouvoir désabuser de cette opinion vulgaire, fondée sur ces prétendus vains efforts, qu'on dit être faits par l'enfant au septième mois²⁷⁷.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, Baudelocque dénonce encore cette croyance répandue :

Cette opinion, qui paraît remonter jusqu'aux siècles les plus reculés, ne s'accorde ni avec la raison, ni avec l'observation. La raison indique que la certitude de conserver l'enfant est d'autant plus grande, que le terme de sa naissance est plus voisin de celui de la révolution du neuvième mois de la grossesse²⁷⁸.

Il ajoute à propos des enfants nés à sept mois : « Si l'on en cite de beaucoup plus forts à ce terme, c'est parce que leurs mères avaient méconnu l'instant où elles étaient devenues grosses, ou parce qu'elles avaient intérêt de le cacher »²⁷⁹.

A la fin de l'époque moderne, les accoucheurs sont conscients du fait que les enfants nés trop tôt ont du mal à survivre ou sont délicats, mais ils n'ont pas encore de réflexion sur la prématurité, sa fréquence, et les moyens d'y remédier. Une confusion est également encore entretenue entre les enfants réellement prématurés et ceux qui souffrent d'hypotrophie²⁸⁰, c'est-à-dire de petit poids à la naissance à cause d'un retard de croissance intra-utérin. La fréquence réelle de la prématurité autrefois reste assez difficile à mesurer, comme pour les fausses couches, faute de sources. En se basant sur la liste d'observations dressée par Mauriceau dans son traité, Jacques Gélis a compté trois cas d'enfants nés à sept mois (1,65 %), et trente-deux cas d'enfants nés à huit mois (17,70 %) soit près d'un enfant sur cinq. Il considère que la moyenne dans l'ensemble de la population est probablement un peu plus faible, autour de 15 %, car l'accoucheur intervient surtout dans des cas difficiles, notamment les accouchements prématurés suivis de complications. Certains démographes ont aussi essayé de mesurer la fréquence des naissances avant terme, notamment Jacques Dupâquier qui voit dans la prématurité l'explication de l'importante mortalité autrefois²⁸¹. La prématurité serait beaucoup plus fréquente à la campagne qu'en ville, si l'on en croit les chiffres de mortalité infantile²⁸². Provoqués souvent par la dureté du labeur quotidien et les multiples privations, les accouchements prématurés peuvent être plus fréquents dans certaines régions et dans certains contextes. Dans les régions pauvres, à l'alimentation déficiente et touchées parfois par l'ergotisme²⁸³, comme la Sologne ou le Dauphiné, le nombre des naissances prématurées est probablement considérable certaines années.

²⁷⁵ Peu (Philippe), *La pratique des accouchements...*, Paris, 1644.

²⁷⁶ Voir les exemples tirés des archives de l'A.R.C. ou celui de Mme de Sévigné, cité un peu plus loin.

²⁷⁷ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1675, pp. 194-195.

²⁷⁸ Baudelocque (Jean-Louis), *Principe sur l'art des accouchements*, *op. cit.*, 1787, p. 3.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ Situation où le bébé naît avec un poids et /ou une taille et/ ou un périmètre crânien significativement inférieur pour l'âge gestationnel, quel qu'il soit.

²⁸¹ Dupâquier (Jacques), « Pour une histoire de la prématurité : la mortalité des enfants dans le passé », *Annales de démographie historique*, 1994, pp. 187-202.

Woods (Robert), « La mortinatalité : éclairage historique sur des problèmes persistants d'estimation et d'interprétation », *Population*, 2008, 4 vol. 63.

²⁸² Dupâquier (Jacques), « Pour une histoire de la prématurité... », *art. cit.*, p. 199.

²⁸³ L'ergotisme alimentaire est une intoxication par le seigle ergoté, c'est-à-dire parasité par un mycélium : le *claviceps purpurea*, venu d'Asie Centrale. Il est responsable au Moyen Age et à l'époque moderne de convulsions, de gangrènes sèches ou de troubles psychiques (on parle de « feu saint Antoine » ou de « Mal des

Des médecins impuissants

A l'époque moderne, l'analyse des causes d'un accouchement prématuré, comme la mise en place de moyens de prévention ou de curation ne diffère pas vraiment de ceux invoqués pour les fausses couches ; nous ne reviendrons donc pas sur ce point évoqué précédemment. Toutefois, certains praticiens font des remarques particulières concernant les accouchements qui menacent de se produire vers six, sept ou huit mois. Ainsi Dionis indique qu'

Il survient quelques fois à six ou sept mois des douleurs comme si c'était pour accoucher, il faut bien se donner de garde de les exciter et de faire prendre des remèdes pour les augmenter ; c'est procurer une mort certaine à l'enfant et c'est mettre la mère en danger de mourir ; il faut au contraire le repos et par de bons conseils tâcher d'adoucir les douleurs et faire en sorte de la conduire à son terme ; mais ces douleurs augmentant, comme il est arrivé à Mme la Duchesse du Maine, qui accoucha de son premier enfant à six mois et demi et en dernier lieu à Mme la Duchesse de Berry, qui trois jours après son arrivée à Fontainebleau, est accouchée dans le même terme, il faut secourir les femmes comme dans un accouchement à neuf mois, et après leurs couches les traiter avec plus de précautions que si l'accouchement avait été à terme²⁸⁴.

Dionis évoque le toucher vaginal qui doit permettre de distinguer si les douleurs vont déboucher sur l'accouchement, la dilatation du col annonçant ce dernier. Il préconise le repos, qui est effectivement le conseil – de bon sens – le plus souvent donné par les accoucheurs. Il note aussi avec justesse qu'un accouchement à ce stade ne diffère guère d'un accouchement à terme, si ce n'est par sa dangerosité pour la mère comme pour l'enfant.

En cas d'accouchements prématurés successifs, certains praticiens essayent de mettre en place des mesures préventives. Mauquest de la Motte rapporte ainsi le cas d'une jeune femme qui accouche deux fois à cinq mois de grossesse et qui suit, pour les suivantes, les recommandations de son accoucheur :

Etant devenue grosse une troisième fois, elle se retint mieux sur ses gardes, et eut une continuelle attention à sa conduite et quoiqu'elle fût naturellement fort modérée, elle évita autant qu'elle le put tout ce qu'elle croyait avoir contribué à avancer ses premiers accouchements. Je la fis baigner trois fois jusqu'au sixième mois, et lui fis garder un régime assez exact et fort humectant, ce qui fit qu'elle porta son enfant jusqu'à sept mois, qu'elle accoucha s'en pouvoir aller jusqu'à son terme ; l'enfant vécut quelques jours, et mourut ensuite.

Rapportant sa conduite plus régulière un peu plus de temps qu'elle avait porté cet enfant, elle fit résolution de se conduire avec encore plus de précaution la première fois qu'elle se verrait grosse ; et pour y réussir, je la fis baigner et purger deux par deux fois après qu'elle fut relevée de cette troisième couche ; je fis réitérer la saignée sitôt que je la sus grosse, et continuai tous les mois. Je lui fis prendre tout ce qui pouvait l'humecter et la rafraîchir, sans manger de rôti, ni boire aucune liqueur vineuse, que le moins qu'elle pouvait ; soit par cette conduite ou autre raison à moi inconnue, elle porta cet enfant jusqu'à la fin des neuf mois, dont je l'accouchai fort heureusement, et de deux autres ensuite, avec le même succès²⁸⁵.

Elle accouche cependant une autre fois prématurément à six mois mais de jumeaux, puis à nouveau à terme de plusieurs enfants seuls. On peut douter toutefois que la multiplication des saignées ou un

Ardents ». Au XVIII^{ème} siècle, il sévit encore sous la forme d'« épidémies » dans certaines régions pauvres où les paysans se nourrissent principalement de pain de seigle. Plus qu'en raison de sa mortalité directe, l'ergotisme a eu des effets démographiques non négligeables en raison de son effet abortif bien connu. La faible fécondité et la proportion importante de prématurés dans les régions où sévit cette intoxication, associée au fait que l'ergotisme arrête le lait chez les nourrices, explique les taux de mortalité infantile exceptionnellement élevés relevés certaines années dans les villages infectés. Le fléau disparaît au cours du XIX^{ème} siècle, en lien avec l'évolution des pratiques culturelles, de l'alimentation paysanne et des progrès de l'agronomie ; voir Pierre C. Lile, (www.antonins.info/presse/1121776927_1.pdf) et Poitout (C.), « Ergotisme, Ergot du seigle et épidémie en Sologne au XVIII^{ème} siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1976, n°3, pp. 354-368.

²⁸⁴ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, Partie II, Chap. I, « De la bonne et de la fausse grossesse », p. 121.

²⁸⁵ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, op. cit., ; Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne...*, op. cit., cas n°23, pp. 83-85.

régime particulier soient la cause de ces succès. Mauquest de la Motte reconnaît d'ailleurs volontiers que les facteurs de la prolongation des grossesses lui restent peut être « inconnus ».

Si aujourd'hui les enfants prématurés font l'objet d'attentions et de soins multiples, il n'en est pas de même à l'époque moderne où leur survie ne semble guère préoccuper le corps médical et les populations, probablement car ils apparaissent comme des « morts en sursis »²⁸⁶. Sue déclare que « ceux qui naissent à sept ou huit mois sont toujours imparfaits ou valétudinaires et que de vingt, il n'en vit pas trois »²⁸⁷, ce qui représente une mortalité de plus de 85 %. En l'absence de statistiques précises, ce chiffre est impossible à confirmer mais Jacques Gélis considère que 15 % de survivants n'est peut-être pas inconcevable, à une époque où aucun moyen spécifique n'existe pour sauver les prématurés²⁸⁸. Leurs chances de survie sont tellement minces qu'ils semblent parfois abandonnés à leur sort dès leur naissance, surtout s'ils ne sont pas capables de s'alimenter en tétant au sein. On leur propose bien parfois quelques « mouillettes de pain ou de coton imbibées de lait... et ils meurent d'inanition deux ou trois jours après leur venue au monde »²⁸⁹. La layette prévue pour eux se révélant inadaptée, certains se préoccupent tout de même de les envelopper dans des chiffons ou de la ouate et de les placer près d'une cheminée, afin d'éviter la déperdition de chaleur. Mais même dans ces conditions, la survie d'un prématuré tient quasiment du miracle. Certains de ces survivants ont tout de même pu surmonter une naissance difficile et devenir célèbres par la suite, comme Isaac Newton, Voltaire ou Victoire Hugo. Mauquest de la Motte cite également le cas d'un enfant né à sept mois en 1703 « petit mais assez vigoureux. Aussitôt que la mère fut délivrée et couchée dans son lit, je fis présenter à l'enfant le mamelon d'une nourrice, qui se trouvait là par hasard ; il le prit et téta à merveille et s'est bien fait nourrir par la suite »²⁹⁰. Dans ce cas, le réflexe de succion est essentiel pour que l'enfant « se laisse élever ». Sinon, il faut compter sur le volontarisme et la ténacité de l'entourage qui met tout en œuvre pour les sauver. Un médecin de l'Académie de médecine, M. Féréol, raconte ainsi qu'il a soigné

un enfant qui n'avait incontestablement pas plus de six mois et demi ; il avait cet aspect gélatineux, rouge, les membres grêles (...). Il a été entouré d'ouate et d'eau chaude et surtout il a été merveilleusement soigné par ses deux grands-mères qui, se relayant tour à tour, lui donnaient d'heure en heure une cuillerée à café de lait de nourrice²⁹¹.

2. L'émergence de la prématurité comme un problème spécifique

Vers une définition et une prise en compte de la prématurité

La question de la prématurité se distingue enfin et prend de l'importance dans la littérature médicale à partir de la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle. Plus que sur les naissances tardives – sujet de préoccupation importante à l'époque moderne, on l'a vu –, l'accent est enfin mis sur les accouchements prématurés. La volonté de sauver les nouveau-nés manifestée par l'Eglise, l'Etat et le corps médical, explique l'intérêt nouveau porté à ces petits êtres nés trop tôt. Il est enfin clairement établi et admis que plus une naissance est proche du terme, plus l'enfant est en mesure de survivre. Ces accouchements sont mieux cernés et font l'objet de chapitres ou d'articles particuliers dans la littérature obstétricale²⁹². Les praticiens se limitent cependant souvent aux naissances du huitième ou

²⁸⁶ Gélis (Jacques), « Enfant pas mûr... », *art. cit.*

²⁸⁷ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements*, éd. revue par Sue, 1765, p. 299.

²⁸⁸ Gélis (Jacques), « Enfant pas mûr... », *art. cit.*, p. 113.

²⁸⁹ *Id.*, *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 311.

²⁹⁰ *Id.*, « Enfant pas mûr... », *art. cit.*, p. 113.

²⁹¹ Tarnier (Stéphane), « Des soins à donner aux enfants nés avant terme », *Bull. Acad. Méd.*, 14, 1885, pp. 944-954.

²⁹² A partir des années 1830, on trouve dans tous les dictionnaires médicaux un article consacré à l'accouchement prématuré, mais il faut souligner que la plupart du temps, il concerne surtout l'accouchement prématuré artificiel ou provoqué ; voir par exemple l'article de Dez dans le *Dictionnaire de médecine* dirigé par Adelon, 2^{ème} éd., 1832, t. I, pp. 417-440 ; l'article de Stoltz dans le *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique*, dirigé par Jacoud, 1864, t. I, pp. 286-310 ; ou l'article de Jacquemier dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dirigé par dictionnaire Dechambre 1864, t. I, pp. 424-447.

du début du neuvième mois, âges auxquels on peut espérer une survie de l'enfant à l'époque. Ils notent que ces accouchements sont assez semblables aux accouchements à terme, mais ils sont souvent plus faciles et plus rapides ; avec cependant davantage de présentations anormales²⁹³. Des statistiques viennent aussi évaluer le phénomène. Pinard estime ainsi la proportion de naissances avant terme dans sa maternité parisienne à 15,4 % entre 1822 et 1899²⁹⁴. Mais on peut penser que ce chiffre est plus élevé que dans la population totale car les femmes qui accouchent à l'hôpital, de par leur pauvreté et leur statut (beaucoup sont des filles-mères), sont davantage exposées à un accouchement prématuré. Les statistiques un peu plus tardives de Jacques Bertillon, directeur du Bureau municipal de statistique de Paris, montrent des chiffres bien inférieurs pour la capitale en 1901. Pour l'ensemble des enfants nés vivants, les durées de gestation se répartissent ainsi : 2,3 % à moins de huit mois, 2,7 % à 8 mois, 95 % à neuf mois. Mais si l'on inclut les mort-nés de plus de cinq mois, le taux de prématurité passe à 8 % (4,5 % à moins de huit mois et 3,5 % à 8 mois). Il est à noter que ce taux est plus élevé pour les garçons que pour les filles²⁹⁵ ; il en est de même pour les enfants conçus hors mariage (10,4 %) par rapport aux enfants légitimes (7,2 %)²⁹⁶.

A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, on distingue mieux la fausse couche des accouchements prématurés ; le vocabulaire devient plus précis. L'*Encyclopédie méthodique* indique ainsi que si l'enfant est viable, « l'expulsion n'est plus un avortement, mais bien ce qu'on appelle accouchement prématuré »²⁹⁷. Cela n'empêche toutefois pas que les termes « fausse couche » ou « avortement » soient encore communément employés pour désigner des accouchements postérieurs à six mois, notamment si l'enfant est mort. Ainsi le Dr Mattéi indique que Mme Arighi, enceinte de six à sept mois, ressent de légères douleurs depuis la veille et reconnaît des symptômes de grossesse atténués depuis une dizaine de jours. Elle accouche d'un garçon mort d'environ six mois, probablement décédé depuis huit à dix jours²⁹⁸. Il indique que « l'avortement est arrivé sans cause appréciable », mais l'examen des annexes du fœtus révèle que « le cordon était malade ».

Malgré la précision plus grande du vocabulaire, certains médecins soulignent que si la définition paraît distincte entre les termes, il n'en est pas de même dans la réalité. Les praticiens ont en effet du mal à s'accorder sur les caractéristiques d'un enfant prématuré. Gardien juge peu pertinente la distinction établie entre avortement et accouchement prématuré car il s'agit toujours de « l'expulsion de l'enfant hors de l'utérus avant le terme ordinaire » et que « les indications curatives sont toujours les mêmes »²⁹⁹. Il conteste l'idée que tous les fœtus arrivés à sept mois révolus sont viables : « l'époque de la viabilité du fœtus, étant subordonnée à sa perfection, doit varier comme cette dernière à laquelle la nature n'a pas assigné un terme fixe »³⁰⁰. Les accoucheurs remarquent en effet la difficulté à établir un âge précis fixant la viabilité pour tous les enfants. A la fin du XIX^{ème} siècle, Jacquemier partage encore cette opinion :

Cette distinction consacrée par l'usage et légalement définie, si nette en théorie, ne l'est pas au même degré dans la réalité. L'évolution fœtale s'accomplissant d'une manière lente et graduelle, il est impossible de fixer un terme précis et invariable où commence la viabilité physiologique (...) au point de vue étiologique, la distinction entre l'avortement et l'accouchement prématuré s'efface en grande partie, les causes étant les mêmes dans l'un et dans l'autre, à part quelques-unes plus particulièrement spéciales aux périodes avancées de la grossesse³⁰¹.

²⁹³ Stoltz, article « Accouchement prématuré », *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1864, p. 287.

²⁹⁴ Vignes (H.), Blechmann (G.), *Les prématurés*, Paris, G. Masson, 1933 ; cité par Dupâquier (Jacques), « Pour une histoire de la prématurité... », *art. cit.*, p. 200.

²⁹⁵ 8,2 % pour les garçons, 7,9 % pour les filles.

²⁹⁶ Ce qui est logique, les filles-mères étant souvent des domestiques ou de pauvres femmes soumises à des travaux pénibles et donc risquant davantage un accouchement prématuré.

²⁹⁷ Petit-Radel (M.), article « Avortement », *Encyclopédie méthodique*, Chirurgie, I, Paris, Panckoucke, p. 184.

²⁹⁸ Mme Arighi, née Carbuccia, 26 janvier 1855, *Notes de clinique du Dr Mattéi, 1853-1855*, fds cit. Il emploie encore le terme de « fausse couche » pour désigner une naissance à six mois chez une autre patiente Marianne Laparre, *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*, fds cit.

²⁹⁹ Gardien, article « Avortement », *Dictionnaire des sciences médicales...*, Paris, Panckoucke, 1812, t. II, pp 472-482, *loc. cit.* p. 472.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 473.

³⁰¹ Jacquemier (Jean-Marie), article « Avortement », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, t. 7, 1886, p. 523.

Depuis le début du XIX^{ème} siècle, le Code civil fixe la viabilité de l'enfant à 180 jours, soit six mois révolus, mais ce seuil reste théorique et lié à des considérations qui n'ont guère à voir avec l'obstétrique³⁰². En outre, la viabilité est prononcée à partir de critères extérieurs et de constatations au moment de la naissance, comme la capacité à respirer, mais elle ne présage pas forcément de la capacité réelle de l'enfant à survivre. Ainsi Bricheteau, dans *l'Encyclopédie méthodique*, pense qu'un fœtus de cinq mois peut présenter des caractères de viabilité mais personne ne sait prolonger la vie d'un bébé venu si tôt au monde. A six mois, il indique que le fœtus est

susceptible de vivre pendant quelque temps ; il a de onze à douze pouces de longueur ; la tête, en conservant une prédominance sur les autres parties, paraît cependant un peu moins grosse, ses parois offrent encore de la mollesse, et les fontanelles une grande étendue ; la peau, fine, mince, présente une teinte rosée à la face, aux oreilles, à la plante des pieds, à la paume des mains ; les cheveux sont rares, de couleur argentine ; les paupières fermées, les sourcils et les cils peu épais, la pupille fermée par une membrane ; les ongles sont à peine formés ou manquent entièrement. Chez les garçons, le scrotum est très petit, d'un rouge vif, chez les filles, la vulve est saillante³⁰³.

La description se poursuit à sept, huit et neuf mois³⁰⁴ mais elle ne repose que sur l'apparence extérieure. Les particularités des prématurés sont notées plus finement par les médecins. Outre le faible poids et l'absence d'ongles, souvent mentionnée, ils remarquent aussi la silhouette et les membres grêles, la peau rouge et couverte d'un duvet, sa texture fine et transparente. Mais face à un enfant né trop tôt, l'estimation de l'âge précis est souvent difficile, notamment si les dates de grossesse sont incertaines. Le Dr Mattéi rapporte le cas d'une de ses patientes, âgée de 25 ans et déjà mère d'un enfant, qui se dit enceinte de sept mois³⁰⁵. Elle consulte pour des douleurs violentes et accouche d'une fille. Mattéi indique avec finesse qu'« elle a les traits d'une vieille femme, ce qui prouve que d'abord les organes se forment puis c'est la graisse qui se dépose dans le tissu cellulaire ». Il remarque aussi des ongles en formation, mais doute que l'on puisse déterminer l'âge d'un fœtus par la taille de ses ongles.

Les critères qui permettent d'estimer la survie d'un enfant prématuré évoluent à la fin du XIX^{ème} siècle. Même si on a tendance à considérer comme prématuré tout enfant pesant moins de 2,5 kg à la naissance, Budin signale que « pour apprécier la vitalité des enfants nés avant terme, il ne faut pas seulement tenir compte de leur poids, mais aussi du temps pendant lequel ils sont restés dans la cavité utérine »³⁰⁶. Il distingue en effet les retards de croissance intra-utérine du fœtus – sans retentissement sur la maturation des organes – et qui aboutissent à la naissance d'un enfant *hypotrophique*, des prématurés réels dont certaines fonctions sont immatures³⁰⁷. On observe en effet que, selon l'âge et le degré de maturité, certaines incapacités peuvent menacer la survie de l'enfant, notamment l'inaptitude à respirer mais aussi à s'alimenter seul (réflexe de succion) et à conserver sa propre chaleur

Causes de la prématurité et moyens de l'empêcher

Les médecins recensent les causes qui expliquent ces naissances prématurées en les distinguant nettement des fausses couches précoces. Stoltz indique ainsi que

³⁰² Le Code civil est amené à se prononcer sur la viabilité d'un fœtus en raison des lois sur la succession. Comme pour succéder, il faut nécessairement exister à l'instant de l'ouverture de la succession et que pour être apte à jouir d'une donation, on doit être né viable. Ce point est donc un sujet d'intérêt pour la médecine légale. Le Code établissant par l'article 812 « que l'enfant né le 180^{ème} jour du mariage peut être désavoué par le mari ; il en résulte que celui qui a vu le jour le 181^{ème} jour de la conception est viable, c'est-à-dire légitime et apte à jouir d'une donation ». Mais de nombreuses questions ne sont pas résolues par la loi, car certains se demandent si un enfant ne peut pas quand même naître viable à moins de 180 jours ; d'autres indiquent aussi que certains enfants ne naissent pas viables à six mois ; Bricheteau, article « Viabilité », *Encyclopédie méthodique*, Méd., 13, 1830, pp. 440-442, *loc. cit.*, p. 440.

³⁰³ *Ibid.*, p. 441.

³⁰⁴ Nous avons déjà évoqué dans chapitre III les caractéristiques du fœtus à terme et viable.

³⁰⁵ Octobre 1854, *Notes de clinique du Dr Mattéi, 1853-1855*, *fds cit.*

³⁰⁶ Budin (Pierre), Demelin (L.), *Manuel pratique d'accouchement et d'allaitement*, Paris, Doin, 1904.

³⁰⁷ Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, *op. cit.*, p. 163 ; Budin (Pierre), *Le nourrisson*, Paris, Doin, 1900.

quoique les causes occasionnelles de l'accouchement prématuré aient la plus grande analogie avec celles de l'avortement, elles ne sont néanmoins pas identiquement les mêmes ; et sous ce rapport, comme sous celui du travail proprement dit de l'expulsion de l'œuf, la parturition prématurée diffère de l'expulsion d'un produit de conception mort ou vivant, mais non viable³⁰⁸.

Il distingue différents types de causes, notamment celles qui préexistent à la grossesse ou qui se développent pendant son cours. Beaucoup tiennent à l'état de l'utérus, qui peut avoir du mal à se dilater du fait de la « roideur de la fibre », notamment chez les femmes âgées ou par fatigue de l'organe à cause de grossesses antérieures répétées. La sortie prématurée de l'enfant peut aussi s'expliquer par le peu de résistance du col causé par des déchirures dans des accouchements antérieurs ou des tumeurs dans les parois de la matrice rendant la distension complète impossible. Les médecins remarquent avec justesse que les grossesses gémellaires sont un facteur qui favorise la prématurité car elles occasionnent une distension exagérée de la matrice³⁰⁹. Les causes plus générales sont plus difficiles à découvrir pour les médecins. Ils incriminent l'état cachectique ou chlorotique de la femme, mais aussi des maladies comme la phtisie, des fièvres graves ou des maladies épidémiques. Les problèmes du fœtus et de ses annexes sont également une cause de prématurité, déjà soulevée à propos des fausses couches. De même, tous les événements qui interviennent subitement et accidentellement et qui provoquent des contractions utérines peuvent précipiter l'accouchement. Les médecins reconnaissent que lorsqu'une femme accouche prématurément par l'effet d'une cause interne qui reste obscure, elle est prédisposée à accoucher toujours au même terme si elle ne fait pas l'objet d'un traitement particulier³¹⁰.

Les praticiens exposent plus clairement au XIX^{ème} siècle les moyens d'empêcher les accouchements prématurés. Le moyen de prévention le plus reconnu consiste à recommander le repos en fin de grossesse. Une patiente du Dr Mattéi, Marie Duval, qui ressent des « contractions douloureuses », consulte à l'hôpital, « craignant un avortement »³¹¹. On diagnostique en effet un col effacé et entrouvert à sept mois de grossesse. Mattéi souligne que « le repos au lit a permis à cette femme d'aller à son terme » puisqu'elle se représente pour accoucher à l'hôpital à neuf mois de grossesse. Il faut toutefois attendre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle pour qu'une vraie réflexion s'engage sur la nécessité d'un repos en fin de grossesse et que s'élabore un projet de congé de maternité dont un des objectifs est d'empêcher la survenue d'un accouchement prématuré³¹².

Selon les causes diagnostiquées en cas de menace d'accouchement prématuré, différents remèdes peuvent être proposés. Ils restent proches de ce que les médecins proposent en cas de risque de fausse couche : des antispasmodiques pour les femmes nerveuses qui ont tendance à avoir des contractions, des toniques et ferrugineux pour les femmes chlorotiques, etc. Stoltz tranche toutefois avec les traditions anciennes en indiquant : « se borner à conseiller le repos absolu, des saignées plus ou moins souvent répétées, une nourriture animale, des vins toniques, les bains de mer, etc. ; c'est faire une médecine empirique des plus absurdes »³¹³.

Un souci pour la survie des prématurés

La prise en charge des prématurés connaît des innovations importantes à la fin du XIX^{ème} siècle et permet la survie d'enfants nés de plus en plus tôt. On mesure statistiquement la corrélation entre le poids de l'enfant, sa capacité à garder sa chaleur et la mortalité des nouveaux-nés. Les médecins prouvent que « les chances de survie d'un prématuré sain, exempt de toute tare congénitale, sont en raison directe de son poids et du degré de sa température »³¹⁴. Jusque-là, les enfants pesant moins de trois livres et de faible température (moins de trente-deux degrés) n'avaient quasiment

³⁰⁸ Stoltz, article « Accouchement prématuré », *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1864, p. 287.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 288.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 289.

³¹¹ Marie Duval, 7 mars 1855, *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*, *fds cit.*

³¹² Voir les travaux de Pinard et la conclusion.

³¹³ Stoltz, article « Accouchement prématuré », *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1864, p. 289.

³¹⁴ D'après les statistiques de la maternité Lion à Nice, *Bull. Acad. Méd.*, 24 nov. 1896 ; voir aussi Budin (Pierre), « De l'abaissement de la température.. », *Bull. Acad. Méd.*, 14 mars 1899, pp. 326-334 et Budin (Pierre), *Le Nourrisson*, *op. cit.*, 1900.

aucune chance de survie, même dans des structures hospitalières. Trois types de priorités sont principalement énoncées pour tenter de sauver les prématurés : lutter contre le refroidissement, assurer une alimentation adéquate, les protéger de toute infection. Ce dernier point enregistre des progrès importants grâce à l'application des nouvelles méthodes pastoriennes dans les maternités³¹⁵. Pour ce qui est du maintien de la température des petits prématurés, on se contentait jusque-là de moyens artisanaux, mais la température n'était pas constante et l'air inhalé restait à température ambiante. L'invention de la couveuse « moderne » revient au chirurgien Stéphane Tarnier, accoucheur à la Maternité de Port Royal à Paris. On raconte que l'idée lui a été inspirée par une visite au zoo du Jardin d'Acclimatation à Paris, où il découvre les incubateurs qui accueillent les poussins des oiseaux exotiques. Les premières couveuses pour les bébés prématurés sont mises au point dans les mois qui suivent. D'abord collective en 1880, la couveuse devient individuelle en 1883 et plusieurs praticiens contribuent à leurs améliorations³¹⁶. Même si les méthodes traditionnelles sont poursuivies (ouate, frictions, bains d'eau chaude) car elles peuvent être facilement praticables à domicile, plusieurs organismes publics ou privés mettent au point des systèmes de prêts de couveuses à domicile³¹⁷. Si les premières couveuses sont assez rudimentaires, elles sont assez vite dotées d'un système de régulation thermique, de parois de verre, et plusieurs sociétés mettent au point des modèles qui sont vendus sur le marché (voir ci-dessous)³¹⁸.



A. Couvercle mobile.
 V. Voie de sortie de l'air avec petite hélice.
 SS. Partie supérieure de la couveuse destinée à recevoir l'enfant.
 MM. Partie inférieure de la couveuse servant de chauffe-étuve.
 II. Interstice réunissant les deux étages, qui doit être comblé d'ouate.
 E. Entonnoir dans lequel on verse l'eau bouillante.
 O. Voie de sortie du liquide.
 LL. Couverture sur laquelle on place la couveuse.

« Dernier modèle de couveuse », Auvard (Alfred), *Archives de toxicologie des maladies des femmes et des enfants, nouveaux-nés*, Paris, Delahaye, 1890, fig. 2, p. 710

Pour assurer l'alimentation des petits prématurés, pas toujours capables de téter par eux-mêmes, Tarnier met en œuvre la technique du gavage intra-gastrique par voie orale avec une sonde. Malgré des tâtonnements pour établir les quantités nécessaires à chaque âge, cette méthode permet de sauver un certain nombre d'enfants.

Les résultats de ces nouvelles méthodes semblent en effet souvent éloquentes, même s'ils ne sont pas toujours faciles à apprécier. En effet, les prématurés sont inclus dans le service des « enfants débiles », qui comptent aussi des enfants à terme nés en mauvaise santé. Dans ces services à la fin du XIX^{ème} siècle à Paris, la mortalité s'établit aux alentours de 44 % en moyenne³¹⁹. Mais Budin, à la clinique Tarnier en 1900, compte 93 % de sauvés dans le total des enfants nés avec un poids inférieur à 2,5 kg. Ces méthodes permettent même de sauver des enfants nés avant sept mois. Dans une communication faite devant l'Académie de médecine, Tarnier mentionne ainsi plusieurs enfants nés vers six mois de grossesse et ayant survécu³²⁰. Il indique ainsi avoir sauvé une jumelle, dont l'âge reste assez flou, mais qu'il estime proche de six mois. L'enfant ne pesait que 1020 grammes à la naissance ;

³¹⁵ Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, *op. cit.*, p. 164.

³¹⁶ Mme Henry, sage-femme à la Maternité, Budin à la Charité, Pinard à Lariboisière ; *ibid.*

³¹⁷ *L'Association des dames mauvoises* du Dr Pecker, *L'Union maternelle* d'Issy-les-Moulineaux, et certaines maternités eurent en réserve quelques couveuses artificielles à prêter aux femmes récemment accouchées.

³¹⁸ Lion à Nice, Diffre à Montpellier, Fochier à Lyon, Hutinel à Paris ; *ibid.*

³¹⁹ Dans les années 1920, le quotient de mortalité des prématurés varie de 31 à 47 %, malgré l'usage des couveuses ; Dupâquier (Jacques), « Pour une histoire de la prématurité.. », *art. cit.*, p. 193.

³²⁰ Tarnier (Stéphane), « Des soins à donner aux enfants... », *art. cit.*, 1885.

il note que « sa peau était rouge, à moitié transparente, que ses tissus avaient une consistance gélatineuse. Tous ces caractères concordent et me font penser que cette enfant avait environ six mois quand elle est née ». Il évoque aussi le cas d'un autre enfant de « six mois et une semaine de vie utérine » et qui a survécu grâce à la couveuse et au gavage. Il pose la question de savoir « au bout de combien de temps de vie intra-utérine un enfant né avant terme peut-il avoir quelques chances d'être élevé ? ». Il indique que :

La loi française admet qu'un fœtus est viable à partir de la fin du sixième mois de la vie intra-utérine (180 jours). Les accoucheurs au contraire professaient il y a peu le temps encore, je pourrais même dire hier, que si les fœtus de six mois sont légalement viables, il est à peu près impossible, en pratique, d'élever les enfants qui naissent dans le cours du septième mois. Aujourd'hui, grâce à la couveuse et au gavage, le terme de la viabilité admise par les accoucheurs sera plus bas qu'autrefois, car j'ai pu faire vivre quelques enfants qui n'avaient très vraisemblablement que six mois et quelques jours de vie intra-utérine. Pourra-t-on, à l'aide de ces moyens, élever des enfants n'ayant que six mois de vie intra-utérine (180 jours), ainsi que l'admet la loi française? Je suis très disposé à le croire. Pourra-t-on même, dans quelques cas exceptionnels, réussir à élever des enfants nés avant 180^{ème} jour ? Je ne veux pas désespérer d'y arriver³²¹.

Le président de l'Académie souligne l'intérêt de la méthode de Tarnier dans le contexte d'une crainte de dépopulation à la fin du XIX^{ème} siècle :

(...) indépendamment de son intérêt scientifique, elle a le mérite de l'opportunité ; à un moment où l'accroissement de la population subit, en France, un ralentissement inquiétant, il n'est pas indifférent d'apprendre de la bouche de M. Tarnier que, grâce à l'emploi de sa couveuse et du mode d'alimentation qu'il appelle le gavage, on peut sauver sept ou huit fois plus d'enfants nés avant terme qu'on ne le faisant avant ; quand on est pauvre, il n'y a pas de petites économies³²².

La démarche qui s'amorce à la fin du XIX^{ème} siècle concernant la prématurité est donc très féconde et tranche avec le fatalisme et l'inertie qui prévalaient jusque-là dans ce domaine.

3. Les naissances prématurées hors du monde médical

Une fascination ancienne

Les prématurés, comme les fœtus abortifs, par leur aspect inachevé et leur petite taille, fascinent les populations. Les écrits privés témoignent parfois de l'étonnement ressenti face à ces êtres en miniature. Une amie de Mme de Livry, qui décède peu de temps après son accouchement, laisse « une fille d'une petitesse si énorme qu'on dit que sa tête n'est pas grosse comme un œuf de poule »³²³. Les contes populaires accordent d'ailleurs une place importante à ces créatures hors normes, comme en témoigne le « Petit Poucet », « Tom pouce », « Grain de mil »³²⁴ et bien d'autres fables. Mais, cet intérêt a conduit, de manière durable, à confondre les cas inventés et les sujets d'observation réels. On a ainsi longtemps cru, comme le laissent entendre les médecins, que certains enfants nés très prématurément pouvaient survivre³²⁵. Le proverbe populaire : « La femme propre et soigneuse doit être prête dès les sept mois de grossesse » montre qu'un accouchement prématuré est envisagé comme une possibilité, mais rien n'est prévu pour éviter ce phénomène³²⁶. Toutefois, un autre proverbe

³²¹ *Ibid.*

³²² *Ibid.*

³²³ Lettre de Mme de Livry à Mme Dubourg, 14 octobre 1772, Archives municipales de Toulouse, Série S, Fond Dubourg, 5S456 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Les fruits de nos entrailles », *art. cit.*

³²⁴ « Gain de mil », conte de Guyenne, rapporté par Félix Arnaudin ; dans Seignolle (Claude), Delmas (Charlotte), *Le grand livre des contes...*, *op. cit.*, pp. 26 et sq.

³²⁵ La confusion est souvent entretenue par l'incertitude sur la date de conception et l'âge réel de la grossesse.

³²⁶ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, p. 81.

montre que les conséquences néfastes de ce genre d'accouchement sur la mère sont envisagées. On dit ainsi : « Les enfants sans os jettent les mères au tombeau »³²⁷.

Dans la réalité, les accouchements prématurés semblent souvent vécus par les parents avec angoisse et tristesse. Les parents refusent d'ailleurs souvent que le médecin effectue un accouchement prématuré quand il est appelé en hâte pour une grosse hémorragie³²⁸. Comme pour les fausses couches, les femmes craignent les suites fâcheuses de ces naissances jugées dangereuses pour leur santé. Elles redoutent aussi l'enfant inachevé ou anormal. Si elles peuvent espérer qu'il vivra assez longtemps pour être baptisé, elles savent aussi que sa survie est très menacée s'il vient trop tôt.

Quelques écrits privés de notre corpus mentionnent des cas d'accouchements prématurés, suivis de la mort rapide de l'enfant, ce qui suscite des sentiments souvent douloureux chez les parents. Les mémoires de Marie-Jeanne Charbonneaux indiquent ainsi que pour sa première grossesse, « un cher petit être que j'attendais comme une consolation devança le terme de sa naissance et ne vécut pas »³²⁹. L'enfant, prénommé Charles, est baptisé ; il vit quelques jours, puis décède. Suzanne Voilquin rapporte également dans ses mémoires les confidences de sa mère qui a accouché prématurément d'un de ses enfants à huit mois de grossesse :

Les grandes fatigues éprouvées lors de nos pertes d'argent, et surtout les chagrins récents, tout avança l'époque de ma délivrance, mais l'enfant que je mis au monde était si chétif qu'il ne put vivre tout un jour. Malgré notre dénuement et nos charges, une mère, crois-le bien, ne perd jamais sans déchirement l'enfant qu'elle a senti s'agiter dans son sein³³⁰.

Ce passage est intéressant car la mère explique que la misère et les malheurs vécus sont responsables de cette naissance anticipée. Il montre aussi de manière émouvante que, même dans un milieu populaire et chez une femme ayant déjà de nombreux enfants, la perte prématurée d'un enfant peut être vécue avec beaucoup de tristesse.

Dans certains cas, l'enfant survit néanmoins à sa naissance très précoce. Mme de Grignan, fille de la célèbre marquise de Sévigné, met au monde son dernier enfant prématurément. Alors enceinte de huit mois, elle a l'idée le 9 février 1676 de se baigner les jambes dans l'eau pendant deux heures ce qui, d'après sa famille, provoque une brusque enflure des jambes suivie d'un accouchement imprévu³³¹. Dès sa naissance, le sort de l'enfant – un garçon – inquiète, car son squelette semble imparfaitement ossifié et il paraît peu disposé à vivre. Né au terme jugé néfaste de huit mois, on ne croit guère à sa survie. Il n'est qu'ondoyé et ne reçoit pas tout de suite de prénom³³². Il se met cependant à « vivoter », puis à vivre « contre vent et marée », contrairement aux prévisions. Toutefois, Mme de Sévigné, très inquiète, tente de se rassurer auprès d'un ex-capucin nommé Villebrune, converti à l'art de guérir. Celui-ci déclare que si l'enfant de huit mois atteint son huitième mois d'existence, il y a un espoir de le conserver, comme si la symétrie du temps constituait un gage de pérennité. La survie imprévue de l'enfant est attribuée à des configurations astrales. L'ex-capucin indique que la grossesse ne doit pas se compter par nombre de jours ou de mois, mais par nombre de lunes ; chaque lune commencée – même de vingt-quatre heures – valant une lune entière. Il assure aussi que tout enfant « né un jour seulement sur la neuvième lune » est « assuré de vivre ». Mme de Grignan est donc invitée à fournir les dates de sa grossesse – savoir 15 juin 1675-9 février 1676 (on notera la précision de la date de conception) –, ce qui permet de trouver un excédent de deux jours sur la huitième lune et donc de faire finalement de l'enfant prématuré un enfant de neuf mois à la longévité certaine. Toutefois, la croissance de cet enfant, surnommé le « petit-petit » en souvenir de sa naissance, ne suit pas son cours ordinaire, ce qui laisse supposer une pathologie grave, pas forcément liée à la prématurité³³³. En effet, les os de son crâne ne se soudent pas. A quinze mois, il ne parle pas,

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ Ainsi, Mauriceau rapporte le cas « d'une femme grosse de six mois, qui ayant une grande perte de sang mourut avec son enfant dans le ventre, n'ayant jamais voulu permettre qu'on l'accoucha » ; Mauriceau (François), *Observations...*, *op. cit.*, 1721, Observation CXXXI, p. 105.

³²⁹ « *Mémoires de ma trisaïeule* », Fonds Courboulon, fds cit.

³³⁰ Voilquin (Suzanne), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 74-75.

³³¹ Gailly (Gérard), *Les sept couches de Mme de Grignan*, Paris, éd. Albert Paris 1936.

³³² Il est finalement prénommé Jean-Baptiste.

³³³ La possibilité qu'il soit atteint de la maladie d'Hutchinson, caractérisée par un vieillissement accéléré, des troubles de l'ossification et une croissance retardée, a été avancée ; Gailly (Gérard), *Les sept couches de Mme de Grignan*, *op. cit.*, p. 38.

ses dents ne percent pas, il ne peut se tenir sur ses jambes. Sa grand-mère en vient à écrire : « Je crois que par tendresse on devrait souhaiter qu'il fût déjà où son bonheur l'appelle » ; vœu qui est exaucé quelques jours plus tard par le décès de l'enfant en juin 1677.

Un autre exemple de naissance prématurée peut être relevé dans la correspondance de Mme de Maraise. A l'occasion de l'arrivée d'un enfant chez son associé M. Oberkampf, elle s'enquière de savoir s'il est arrivé au temps prévu et évoque le cas de son propre enfant, Nicolas, « né à sept mois sans avoir les ongles formés »³³⁴ et qui a survécu :

J'espère qu'il est à terme, puisque notre commère n'a point eu d'accident, ni rien qui lui est annoncé qu'elle se soit blessée. Mais quand il aurait un peu devancé le moment, il n'y aurait pas grand mal pour lui. Voyez Maraise qui est venu à l'époque qu'on assure être la plus dangereuse³³⁵, s'il ne pousse pas bien. Le filleul au pire aller ne s'en tirerait pas moins bien que le parrain³³⁶.

Toutefois, dans une lettre suivante, la vigueur de l'enfant lui fait émettre des doutes sur sa prématurité. Elle se base sur son expérience dans ce genre de naissance délicate pour donner quelques conseils aux parents :

Je suis fort aise que le petit ait pris le sein, et de la confiance de sa maman. Il est bon qu'il y aille doucement en commençant, s'il est de faible complexion, car Maraise a manqué de périr au bout de huit jours sur la bouteille pour en avoir un peu trop pris. Vous vous souvenez comme il était, il ne faut désespérer de rien après l'avoir sauvé. J'ai encore peine à croire que le vôtre soit venu trop tôt, mais je présume quelque erreur de calcul³³⁷.

La marquise de la Tour du Pin donne également le jour, à l'issue de sa huitième grossesse, à un enfant né avant terme. Après une périlleuse traversée de la Manche en bateau, une fièvre violente et des symptômes inquiétants se déclarent :

Nous avons heureusement avec nous du linge et tout ce qui pouvait être nécessaire au petit être qui allait venir au monde. Ne souffrant pas encore beaucoup, j'eus le temps de vaquer à tous nos petits arrangements, et c'est le lendemain matin seulement, le 13 février 1800, que je donnai le jour à une petite fille d'une délicatesse extrême, née à sept mois et demi³³⁸.

L'enfant, prénommée Cécile, surmonte néanmoins cette naissance chaotique et vit jusqu'à 17 ans.

D'autres écrits privés font mention d'enfants nés prématurément, à un âge non précisé, et qui survivent. Dans son journal, Marie-Amélie évoque ainsi sa propre nièce, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, mariée avec le Duc de Berry, héritier de la couronne et fière de continuer la branche aînée des Bourbons. Mais les peines et déceptions affectent la santé de la duchesse et la conduisent à accoucher prématurément d'une petite fille, Françoise, Mlle de Montpensier, d'une santé fragile et qui meurt à deux ans³³⁹. En 1820, Marie-Amélie raconte également qu'elle doit participer à la cérémonie des vœux royaux, où elle doit rester debout presque tout le temps, ce qui la fait accoucher prématurément, le soir du 1^{er} janvier, de son quatrième fils : Charles, Duc de Penthièvre, qui survit également³⁴⁰.

La littérature ne fournit pas, à notre connaissance, beaucoup d'exemples d'accouchements prématurés, et ceux qu'on peut relever sont souvent stéréotypés. Dans un premier cas de figure, la grossesse s'interrompt de manière brutale et tragique, pour diverses raisons, et l'enfant vient au monde mort ou décède rapidement. On a déjà mentionné l'exemple de Jeanne, dans *Une vie*, de Maupassant, qui accouche prématurément lors de la deuxième grossesse à la suite de l'assassinat de son mari³⁴¹. Autre cas de figure, l'accouchement prématuré qui n'est qu'une péripétie utilisée par le romancier pour dramatiser un peu la trame romanesque, mais qui finit bien. Ainsi, dans son roman *Fécondité*, Emile Zola égrène la descendance nombreuse et heureuse de Mathieu et Marianne Froment. Au

³³⁴ *Une femme d'affaire...*, *op. cit.*, p. 29.

³³⁵ On retrouve ici la fameuse croyance qui fait que les enfants nés au huitième mois ne peuvent pas survivre.

³³⁶ *Ibid.*, lettre du 19 décembre 1779. Nicolas de Maraise doit être le parrain de l'enfant d'Oberkampf.

³³⁷ *Ibid.*, lettre du 20 décembre 1779.

³³⁸ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 340.

³³⁹ Marie-Amélie, *Journal*, *op. cit.*, 1816.

³⁴⁰ *Ibid.*, 1^{er} janvier 1820.

³⁴¹ Voir cet exemple dans le chapitre III ; Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, pp. 201-202.

septième enfant, il condescend tout de même, par souci de réalisme, à évoquer une grossesse plus difficile qui s'interrompt avant terme :

Mais pour le septième enfant, les couches de Marianne furent si laborieuses que Mathieu, un moment, trembla de la perdre. Elle était tombée, en revenant de la basse-cour ; et des douleurs aiguës se déclarèrent, elle dut prendre le lit, elle accoucha le lendemain, à huit mois, sans que Boutan, appelé en toute hâte, pût répondre d'elle ni de l'enfant. Ce fut une terrible alerte, d'où la tira son tempérament de belle et sage santé, tandis que l'enfant lui-même, le petit Grégoire, rattrapait le temps perdu, reprenait vie à son sein, comme à la source naturelle de toute existence. Lorsque Mathieu la revit souriante, avec ce cher petit au bras, il l'embrassa passionnément, il triompha une fois de plus, par-dessus tous les chagrins et toutes les douleurs³⁴².

Tout finit bien dans ce cas. Mais ce roman à thèses est surtout pour Zola un prétexte pour valoriser le modèle de la mère féconde. L'accouchement prématuré de Marianne n'est qu'un épiphénomène parmi ses nombreuses et heureuses maternités.

Si l'accouchement prématuré est, la plupart du temps, spontané ou provoqué par une cause accidentelle, les médecins s'interrogent de plus en plus sur l'opportunité de provoquer un avortement ou un accouchement prématuré en cas de danger pour la mère. Mais nous n'étudierons pas ce sujet qui nous entraînerait trop loin et a déjà été largement traité³⁴³. La question de la césarienne sera également écartée, car elle concerne davantage l'accouchement que la grossesse et a fait l'objet de divers travaux historiques³⁴⁴.

Outre les accidents qui peuvent survenir pendant la grossesse, cet état suscite aussi l'intérêt et l'inquiétude des médecins car il garde des aspects mystérieux. Le ventre de la femme enceinte cache pendant neuf mois son fruit et on craint toujours que la naissance ne révèle plusieurs enfants, voire un « monstre ».

³⁴² Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., pp. 261-262.

³⁴³ Le sujet a été amplement étudié par J.Y. Le Naour et C. Valenti dans leur *Histoire de l'avortement*. Rappelons simplement qu'au XVIII^{ème} siècle, la pratique de l'avortement ou de l'accouchement provoqués comme moyens préventifs pour préserver la vie de la mère ou de l'enfant, suscite le débat chez les médecins. Au XVIII^{ème} siècle, on trouve quelques partisans de cette solution qui privilégient l'opération à un stade où l'enfant est viable ; l'objectif étant à la fois de « sauver la vie du fœtus condamné à une mort presque inévitable, et de soustraire la mère aux dangers des opérations les plus graves de la chirurgie » (Dezeimeris, « Accouchement prématuré artificiel », dans *Dictionnaire de médecine...*, dir. par Adelon, 2^{ème} éd., t. 1, 1832, pp. 417-440). C'est le cas de Puzos, de Le Vacher de la Feutrie ou d'Antoine Petit mais ses partisans restent rares. L'opposition résolue de Baudelocque et de ses successeurs, tels Gardien, suspend sa pratique en France à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle. Dans les années 1830 cependant, la question est à nouveau envisagée sérieusement en France, à la suite d'expérimentations réalisées en Grande-Bretagne et dans d'autres pays d'Europe, notamment en Allemagne. Il faut attendre les débats houleux, tenus à l'*Académie de Médecine* en 1852 pour que l'avortement thérapeutique soit reconnu, ainsi que la supériorité de la vie temporelle de la mère sur la vie spirituelle du fœtus. Mais, malgré cette reconnaissance, la pratique reste difficilement acceptée jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale ; Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), *Histoire de l'avortement...*, op. cit., chap. I : « La mère ou l'enfant ? La question de l'avortement thérapeutique ».

³⁴⁴ Sur ce sujet, voir les ouvrages de Jacques Gélis, *L'arbre et le fruit...* et *La sage-femme et le médecin...* On peut citer aussi :

- Filippini (Nadia Maria), *La naissance extraordinaire. La Mère, l'Enfant, le Prêtre, le Médecin face à l'opération césarienne (Italie, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, EHESS, 1993 (édition d'une thèse).

- Laget (Mireille), « La césarienne ou la tentation de l'impossible, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.86, n^o2, 1979, pp. 177-190.

II. LES GROSSESSES ATYPIQUES

A. LES GROSSESSES MULTIPLES

1. Des naissances hors normes

a. *Une fascination pour les cas extraordinaires*

L'intérêt pour les naissances multiples est ancien et partagé par de nombreuses cultures. Ces naissances sont toujours vues comme hors normes car elles bouleversent l'ordre de la nature et semblent provenir d'une intervention magique ou divine³⁴⁵. La ressemblance extrême ou au contraire l'opposition des apparences et des caractères des jumeaux frappent les imaginations. La réalité et le mythe se confondent souvent dans les récits qui évoquent les naissances multiples. Comme le souligne Jacques Gélis, « le thème des jumeaux fait partie du légendaire des peuples, qu'il s'agisse des « gémeaux », les Dioscures Castor et Pollux, ou des fondateurs de la Ville éternelle à qui une louve providentielle avait servi de nourrice »³⁴⁶. On peut ajouter, pour le monde gréco-romain, d'autres jumeaux mythologiques comme Apollon et Diane. La génération et la grossesse restant des phénomènes longtemps mystérieux, la naissance de plusieurs enfants lors d'un accouchement suscite donc l'étonnement. Les récits qui font part de ces naissances multiples accordent souvent une large part au merveilleux. L'ignorance permet de donner foi à des couches fantastiques où plusieurs dizaines – voire centaines – d'enfants voient le jour. Les enfantements multiples figurent d'ailleurs en bonne place dans la littérature des merveilles et curiosités de la nature à la Renaissance³⁴⁷. Les médecins contribuent d'ailleurs longtemps à alimenter et à colporter des récits extravagants sur le sujet³⁴⁸.



« Chose admirable d'une femme porter vingt enfans vifs », Paré (Ambroise), *Œuvres*, Paris, G. Buon, 1575, p. 80, gravure sur bois.

³⁴⁵ Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“. Introduction à l'histoire des naissances gémellaires », dans Pons (Jean-Claude), Charlemaïne (Christiane), Papiernik (Emile), *Les grossesses multiples*, Paris, Flammarion, 2000, pp. 367-375, *loc. cit.*, p. 367.

³⁴⁶ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 371.

³⁴⁷ Céard (Jean), *Des monstres et des prodiges. L'insolite au XVI^{ème} siècle*, Genève, Droz, 1971.

³⁴⁸ « Pour rendre ce genre d'histoire plausible, les auteurs précisait le lieu, l'année du prodige, accumulant les détails et les références. Les gazettes les plus sérieuses ne reculaient pas devant l'in vraisemblable, non par volonté de tromper le lecteur, mais parce que tout semblait possible en matière de génération » ; Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *op. cit.*, p. 368.

Ainsi Ambroise Paré cite l'exemple bien connu de Dorothée qui accouche en deux fois de plus de vingt enfants, ou de « Marguerite, dame fort vertueuse », qui accouche le 20 janvier 1269, à Cracovie, de trente-six enfants, tous vivants (voir la planche ci-dessus)³⁴⁹. Laurent Joubert évoque également de multiples cas, tous plus merveilleux les uns que les autres et, même s'il semble douter de la véracité de certains exemples, il contribue à leur donner une notoriété en les rapportant³⁵⁰. Laurent Joubert raconte, sans toutefois vraiment y croire, que Marguerite, comtesse de Flandre, mis au monde 363 enfants lors du même accouchement :

On dit que ce fut d'autant que la dite dame se jasoit de celles qui font plus d'un enfant, et affirmait opiniâtement être impossible qu'une femme eût deux enfants à un coup³⁵¹ engendrés d'un même père (...) en punition de telles paroles comme calomnieuse accusatrice de nature, elle conçut ensemble et enfanta vifs 363 enfants, comme petits poulets, qui eurent tous baptême³⁵².

L'hyperfécondité féminine n'est cependant pas très bien vue car elle assimile la femme aux animaux qui ont plusieurs petits par portée³⁵³. Les pères peuvent cependant en tirer quelque vanité, et y voir une preuve flatteuse de leur virilité.

Au XVIII^{ème} siècle, les praticiens sont plus circonspects sur ce genre de phénomène extrême, mais les sources médicales témoignent de leur intérêt persistant pour les naissances multiples, en particulier pour les cas exceptionnels. Les archives de l'A.R.C. livrent d'assez nombreux textes de chirurgiens concernant les naissances multiples. Il s'agit rarement d'accouchements de simples jumeaux³⁵⁴ – ce qui reste assez banal –, mais plutôt de naissances compliquées de deux enfants³⁵⁵, de cas de naissances gémellaires ou un des deux fœtus est mort à un stade plus précoce³⁵⁶ ou de naissances différées.

Le chirurgien Recolin évoque ainsi deux accouchements successifs de jumeaux, avec un accouchement décalé³⁵⁷. Il s'agit du cas de Marie Astruc, âgée de cinquante ans (!), qui accouche le 15 juin 1763 au terme de six mois de sa première grossesse, de deux fœtus mâles dont un mourut pendant le travail et l'autre ne vécut qu'une heure. Elle est à nouveau enceinte vers la mi-septembre de la

³⁴⁹ Paré (Ambroise), *Des monstres et des prodiges*, éd. critique et commentée par Jean Céard, Genève, Librairie Droz, 1971.

³⁵⁰ Joubert (Laurent), *Erreurs populaires...*, *op. cit.*, 1579.

³⁵¹ En une seule fois.

³⁵² Joubert (Laurent), *Erreurs populaires...*, *op. cit.*, 1579, pp. 230-231 ; cité par (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée...” », *op. cit.*, p. 368.

³⁵³ Joubert cite également le cas d'une femme se moquant d'une pauvre, mère d'une famille nombreuse, qui « fit une imprécation que icelle dame pût engrosser d'autant d'enfants qu'une truie fait de petits ; et il advint ainsi par le vouloir de Dieu pour montrer à la noble dame qu'il ne faut pas imputer à vice ce qui est une grande bénédiction » ; *ibid.*, pp. 228-229.

Dans de nombreuses autres cultures extra-occidentales, l'hyperfécondité assimile également la femme à l'animal. Au Japon, le ventre d'une femme portant plusieurs enfants est appelé « chikusho bara », ce qui signifie « ventre d'animal » et constitue une insulte grossière ; Grouchy (Jean de), *Jumeaux, mosaïques, chimères et autres aléas de la fécondation humaine*, Paris, Medsi, 1980, p. 54.

³⁵⁴ On trouve des cas d'accouchement de jumeaux non prévus, comme : « Observation sur des accouchements de la dame de Lunel et lettres de Levret », 1763, Carton 27, dossier 0, n°28, archives de l'A.R.C., Académie de médecine. Ou alors il s'agit de dissertations générales sur la gémellité comme celle de Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, carton 25, dossier 2, n°32, fds cit.

³⁵⁵ Mangin (Destremau), « Observation sur un accouchement à sept mois de deux enfants », 1776, carton 27, dossier 2, n°49, fds cit. Il s'agit d'un cas de placenta praevia où la présence de deux jumeaux est découverte au cours de l'accouchement

³⁵⁶ Lauerjat, « Accouchement de deux enfants », carton 29, dossier 4 n°114, fds cit. Il s'agit de la grossesse de deux enfants dont le premier arrive à terme volumineux et vivant, mais le chirurgien découvre aussi dans la matrice un second enfant de trois mois racorni et aplati.

Denis, « Observation sur une grossesse double », carton 27, dossier 4, n°82, fds cit. A l'issue de l'accouchement d'un premier enfant de la femme d'un négociant, le chirurgien trouve dans la matrice un fœtus d'environ trois mois, « racorni, aplati comme un carton très mince, les os de la tête et du thorax s'étant rapprochés ». Aucun signe particulier n'a marqué la grossesse. Le chirurgien précise : « Je conserve cet avorton dans l'esprit de vin, on y voit les parties, même le cordon ombilical, les genoux sont pliés, les talons contre les fesses, tel qu'il doit être dans sa situation naturelle.

³⁵⁷ Mémoire de Recolin (Simon), carton 28, dossier 12, n°77, archives de l'A.R.C., fds cit.

même année et neuf mois plus tard, le 3 juin 1764, elle fait un effort en toussant à l'église et « elle sentit sortir de ses parties naturelles quelque chose qui tomba par terre, ce fut un enfant mort d'environ la longueur de la main ». Le praticien note que cet enfant est blanc, bien conformé, ne dégage aucune mauvaise odeur et qu'aucune douleur, ni perte de sang, ni arrière-faix n'accompagnent sa sortie. Il ajoute « une voisine qui était à côté de cette femme mit l'enfant dans son tablier pour ne pas troubler le service divin »... L'avorton est ensuite enterré et la femme retourne vaquer à ses affaires. Treize jours plus tard, elle accouche d'une fille et rend un arrière-faix double, mais l'un des deux est beaucoup plus petit. Le chirurgien en conclut qu'il s'agit d'un accouchement de jumeaux décalés dans le temps, le premier devant être mort depuis quelque temps déjà. Les archives de l'A.R.C révèlent aussi plusieurs récits d'accouchements de triplés, qui fascinent les praticiens. Un chirurgien qualifie ainsi en 1790 l'accouchement au terme de neuf mois de trois enfants, tous viables, de « phénomène extraordinaire »³⁵⁸.

b. Les limites et la fréquence des naissances multiples autrefois

Quel est le nombre maximum d'enfants qu'une femme peut porter ?

La question de savoir combien d'enfants une femme peut porter en une seule couche interroge encore les populations et les médecins de la fin du XVII^{ème} jusqu'au XIX^{ème} siècle. Mauriceau indique :

Beaucoup d'auteurs ont cru que la femme ne doit porter que deux enfants à la fois, à cause qu'elle n'a que deux mamelles, comme aussi parce qu'elle n'a que deux cavités dans la matrice, à la différence de beaucoup d'autres animaux qui y ont plusieurs cellules (...) mais la matrice de la femme n'a qu'une seule cavité (si ce n'est qu'on veuille prendre pour cavités les deux côtés) dans laquelle il y a seulement une simple ligne longitudinale, qui s'y trouve sans autre séparation. Nous voyons tous les jours des femmes accoucher de deux enfants d'une même portée et quelques fois de trois mais très rarement quatre. J'ai connu néanmoins autrefois un nommé M. Hébert, couvreur des bâtiments du roi, que sa femme accoucha, il y a environ trente ans de quatre enfants tous vivants en une seule fois³⁵⁹.

En effet, les mentalités populaires, en vertu de la pensée analogique, admettent volontiers la possibilité des naissances gémellaires. Les hommes étant dotés par la nature de deux « génitoires » et les femmes de deux mamelles, il ne paraît pas si étonnant en soit que des naissances doubles se produisent parfois. Cependant, les praticiens récusent l'idée que la gémellité soit normale, en vertu du caractère double de certains organes. Ils refusent aussi d'accorder du crédit aux récits fabuleux de naissances multiples rapportés par les auteurs de l'Antiquité ou de la Renaissance. Dionis indique par exemple :

Je ne parlerai point de plusieurs histoires citées par différents auteurs, de femmes qui ont eu des dix, douze, quinze enfants à la fois ; je ne répéterai point aussi l'histoire de cette comtesse de Hollande qui en eut autant qu'il y a de jours dans l'année ; ce sont des faits extraordinaires qui surpassent les règles de la Nature et qui demandent de la foi pour les croire, et comme je

³⁵⁸ « Observation sur l'accouchement de trois enfants par dame Gaubert », 1790, Carton 27, dossier 2, n°67, fds cit. Le chirurgien note que les placentas sont très gros et qu'ils ont pu fournir assez de substance pour nourrir tous les enfants. Il précise que le régime de la mère comportait beaucoup de fruits et de la soupe à ses quatre repas.

³⁵⁹ Mauriceau note la répartition spirituelle d'Hébert : « Il était si bon couvreur que sa femme accoucha, il y a environ vingt-trois ans, de quatre enfants tous vivants pour une seule fois ; ce que sachant, Monseigneur le duc d'Orléans défunt, auprès de qui il était assez bien venu pour son humeur joviale, lui demanda en présence de quantité de personnes de qualité s'il était vrai qu'il fût si bon compagnon que d'avoir fait à sa femme ses quatre enfants d'un seul coup. Il répondit tout froidement que oui, et qu'assurément il lui en eût fait une demi-douzaine si le pied ne lui eût point glissé ! Ce qui fit rire un chacun de la bonne façon » ; Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., Livre I, Chap. VIII : « Savoir si on peut reconnaître que la femme est grosse d'un mâle ou d'une femelle, et les signes qui dénotent qu'elle est grosse de plusieurs enfants », pp. 93-99, loc. cit., pp. 96-97.

prétends ne parler que de ce qui est naturel, je passerai sous silence tout ce qui ne peut pas faire sans miracle³⁶⁰.

Chaque praticien de la naissance rapporte les exemples portés à sa connaissance personnelle, fait part de ses convictions sur le sujet et fixe une limite maximum du nombre d'enfants par grossesse. Au XVIII^{ème} siècle et jusque tard au XIX^{ème} siècle, celle-ci semble souvent fixée entre sept et neuf³⁶¹. Chambon de Montaux assure ainsi qu'il connaît la femme d'un laboureur qui a eu cinq enfants. Il veut bien croire qu'une naissance de neuf enfants en une seule fois soit possible ; par contre, il refuse avec véhémence les cas qui vont jusqu'à dix-sept ou plus³⁶². En 1765, le chirurgien Sue indique toutefois à propos de « l'histoire d'une femme de Saintonge qui était accouchée de neuf enfants » que « de pareilles histoires sont un peu difficiles à croire »³⁶³. Mais au milieu du XIX^{ème} siècle, Cazeaux se pose encore la question suivante : « Doit-on admettre ou considérer comme des fables ces cas de grossesses de six, sept, huit, neuf enfants et plus, dont on trouve d'assez nombreux exemples dans les auteurs ? »³⁶⁴. Le fait qu'il s'interroge montre qu'un certain flou subsiste encore sur l'ampleur possible de la jumeauté. Toutefois, la plupart des praticiens du XIX^{ème} siècle sont d'accord avec Dugès qui accrédite les naissances de cinq et même six jumeaux :

Mais quoique deux ou trois de cette dernière espèce soient bien authentiques, et que cette quantité dépasse de beaucoup le nombre ordinaire, ce n'est pas une raison pour donner créance à d'autres histoires exagérées par la superstition ou la crédulité, ou bien inventées par la friponnerie et la malignité, comme plusieurs de celles qu'on trouve dans nos anciens auteurs, Ambroise Paré lui-même. Tout au plus peut-on penser que l'ignorance seule a trompé des observateurs de bonne foi ; que de nombreuses hydatides, par exemple, ont été prises pour des ovules en nombre égal ou supérieur à celui des jours de l'année³⁶⁵.

A la fin du siècle, Pinard se veut encore plus prudent en indiquant qu'« on ne connaît pas d'exemple authentique de six jumeaux. Le fait cité par Osiander est généralement considéré comme inexact »³⁶⁶.

La fascination pour le nombre d'enfants portés dans une même couche s'accompagne aussi d'une fascination pour les grossesses multiples répétées, aboutissant à un nombre fabuleux d'enfants. Certains cas célèbres sont rapportés avec complaisance par les médecins jusqu'au XIX^{ème} siècle. Sue cite notamment cette anecdote :

Ménage nous apprend qu'un petit bourgeois de Paris, nommé Brunet, eut de sa femme vingt-et-un enfants en sept années de suite ; on doutait lequel des deux contribuait le plus à cette espèce de prodige, mais il abusa d'une jeune servante qu'il avait, laquelle au bout de neuf mois accoucha de trois enfants mâles³⁶⁷.

Pinard rapporte aussi que

tous les auteurs rapportent l'histoire du paysan russe Wassilieff, dont la première femme eut quatre couches de quatre enfants, sept de trois et seize de deux, et dont la seconde femme eut

³⁶⁰ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, I, Chap. III : « Des signes qu'il y a deux enfants », p. 132.

³⁶¹ Aujourd'hui, des grossesses aboutissant à la naissance de huit enfants vivants ont été recensés, mais elles ne sont pas naturelles et résultent souvent de stimulation ovarienne ou de F.I.V. Ce genre de grossesse multiple fascine encore aujourd'hui si l'on en croit le cas très médiatisé de cette mère américaine, Nadya, qui a accouché le 26 janvier 2009 de huit bébés, à la suite d'une fécondation in vitro (six embryons ont été implantés ; tous se sont développés et deux se sont divisés, produisant deux paires de vrais jumeaux).

³⁶² Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, *op. cit.*, 1785, Chap. LI : « De la gestation de plusieurs fœtus », p. 365.

³⁶³ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements*, Paris, réédition avec notes par Sue le Jeune, 1765 ; cité par Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *op. cit.*, p. 368.

³⁶⁴ Cazeaux (Pierre), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, II^{ème} partie, Chap. VII : « De la grossesse gémellaire », pp. 254-260.

³⁶⁵ Dugès (Antoine), « Jumeaux », *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, dir. par Andral, Paris, Méquignon-Marvis, J.-B. Baillière, 1833, t. 10, pp. 594-598, *loc. cit.*, p. 594.

³⁶⁶ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, t. 47, 1886, pp. 69-101, *loc. cit.* p. 69

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 74.

encore deux grossesses triples et six grossesses doubles ; en tout 85 enfants dont 84 vivaient³⁶⁸.

Sans forcément accréditer ce genre d'histoire, les médecins remarquent avec justesse, comme Cazeaux, que « certaines femmes sont très disposées aux grossesses multiples : ainsi on en cite qui ont fait onze, sept, six enfants en trois accouchements successifs »³⁶⁹.

Des tentatives, dès le XVIII^{ème} siècle, pour chiffrer la fréquence des naissances multiples

En 1770, le chirurgien Piet estime que la femme accouche souvent de deux jumeaux, sans préciser la fréquence : « Quelques fois il y en a trois et même on a vu naître d'un même accouchement jusqu'à cinq enfants », mais il juge le cas rare dans l'espèce humaine³⁷⁰. Il estime qu'une naissance triple survient sur environ 6 500 accouchements, des quadruplés dans une naissance sur 20 000 et des quintuplés dans un cas sur un million de naissances³⁷¹. Les statistiques se veulent plus précises au XIX^{ème} siècle et s'appuient sur les sources hospitalières. Les médecins estiment globalement la fréquence des naissances gémellaires à un cas sur 70 à 90 naissances. Pour Dugès, le chiffre est fixé à 1/84³⁷². Cazeaux indique que « les grossesses doubles sont assez fréquentes (...) un[e] à peu près sur 70 ou 80. Les grossesses triples sont très rares (cinq sur 37 441 accouchements à la Maternité de Paris) »³⁷³. Héllin, en 1895, essaye d'établir une cohérence dans la fréquence des naissances multiples et y parvient avec une certaine clairvoyance. Il y aurait selon lui une naissance gémellaire pour 88 naissances, un accouchement de triplés pour 88³ (soit 7 744 naissances) et un de quadruplés pour 88³ (681 472 naissances)³⁷⁴. Les médecins cherchent aussi à affiner les statistiques et à établir des comparaisons entre pays ou entre régions. Pinard, citant Paul Dubois, établit qu'en Europe, il se produit un accouchement double pour 78 accouchements simples, un accouchement triple sur 6 209 et un accouchement quadruple sur 121 082³⁷⁵. Il note aussi qu'en France, la moyenne est de 1 sur 92 ; en Allemagne : 1/84 ; en Grande-Bretagne : 1/63. Quant aux départements, on compte un nombre particulièrement élevé de jumeaux dans certains départements comme le Finistère (11,36 grossesses double pour 1000 naissances), la Vendée (12,34) ou la Savoie (12,8).

Ces chiffres sont globalement validés par les études récentes de démographie historique qui ont cherché à mesurer la fréquence de la gémellité autrefois en se basant sur les enregistrements des naissances par l'état civil. L'enquête sur la population de la France, menée par Henry à partir de trente-neuf villages entre 1670 à 1829, a permis une première estimation du phénomène³⁷⁶, qui a été précisée par des monographies régionales³⁷⁷. La proportion de naissances gémellaires avant 1790 est

³⁶⁸ *Ibid.* Cette histoire est encore colportée aujourd'hui sur Internet...

³⁶⁹ Cazeaux (Pierre), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, II^{ème} partie, Chap. VII : « De la grossesse gémellaire », pp. 254-260.

³⁷⁰ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, carton 25, dossier 2, n°32, archives de l'A.R.C., fds cit.

³⁷¹ On estime aujourd'hui que la fréquence s'établit selon la règle générale suivante : si $1/n$ est le nombre de naissances de jumeaux dans la population, on considère que la fréquence des triplés est $1/n^2$, $1/n^3$ pour les quadruplés, etc. Si les jumeaux ont une fréquence de 1/80, on peut estimer le taux de naissances de triplés à environ 1/6 400, celui des naissances quadruples à 1/500 000.

³⁷² Il estime que les triplés et quadruplés sont « trop peu communs pour qu'on puisse établir aucune règle relativement à leur fréquence » ; Dugès (Antoine), « Jumeaux », *art. cit.*, dictionnaire Andral, p. 594.

³⁷³ Cazeaux (Pierre), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, II^{ème} partie, Chap. VII : « De la grossesse gémellaire », pp. 254-260.

³⁷⁴ Gutierrez et Houdaille remarquent avec étonnement que dans leur échantillon, la fréquence des naissances gémellaire et de triplés est conforme à l'hypothèse de Héllin ; Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, 1983, vol. 38, n°3, pp. 479-490, *loc. cit.*, pp. 486-487.

³⁷⁵ En se basant principalement sur des données concernant l'Allemagne, l'Angleterre et la France.

³⁷⁶ Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples... », *art. cit.*

³⁷⁷ Voir notamment les deux articles suivants qui citent de nombreux autres travaux démographiques :
- Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaire du XVII^{ème} siècle à nos jours. Approche familiale dans les campagnes de la région lyonnaise », *Annales de démographie historique*, 2004, n°2, pp. 39-52.

jugée relativement forte ; elle s'établit aux alentours de quatorze sur 1 000 naissances³⁷⁸. Cette fréquence assez élevée est logique dans une population où la plupart des femmes ont des enfants au-delà de 35 ans. En effet, on note une augmentation des naissances multiples avec l'âge de la mère. C'est entre trente-cinq et trente-neuf ans que la femme a la plus forte probabilité de donner naissance à plusieurs enfants³⁷⁹. La fréquence des naissances gémellaires évolue également – ce qui est logique – en fonction du rang de l'accouchement. Elle est plus élevée pour les enfants à partir du rang 4, c'est-à-dire pour des mères âgées en moyenne de 34 ans et plus³⁸⁰. De 1790 à 1829, la fréquence des naissances multiples diminue de manière assez sensible, puisqu'elles ne représentent plus que 9,3 naissances sur 1 000. Cette tendance s'explique principalement par la baisse de la fécondité et de l'âge à la maternité à la même époque³⁸¹. Ce niveau se maintient globalement au cours du XIX^{ème} siècle à un peu moins d'une naissance gémellaire pour cent³⁸².

Les études montrent toutefois des différences régionales souvent significatives. La gémellité est beaucoup plus courante dans la France du Nord que dans celle du Sud. La fréquence la plus élevée s'observe en Bresse (20,9 pour 1 000), la plus faible dans les Alpes-Maritimes (4,7 pour 1 000)³⁸³. Les variations peuvent aussi être conséquentes entre villages assez proches. Au XVIII^{ème} siècle, on relève ainsi des écarts importants entre Thoissey (20,8 pour 1 000) et Villié-Morgon (13,8 pour 1 000), situés dans la région lyonnaise³⁸⁴. Mais les démographes considèrent que ces écarts à l'époque moderne s'expliquent certainement par une mauvaise qualité de l'enregistrement des naissances gémellaires. En effet, de nombreux jumeaux naissent mort-nés ou meurent à la naissance et ne sont donc pas enregistrés par le curé, faute de baptême. Il semble aussi que l'hérédité explique les contrastes observés entre les régions et les pays en matière de gémellité³⁸⁵.

2. Des naissances souvent imprévisibles

La volonté de savoir

Les naissances multiples étant souvent redoutées – à juste titre – parce que dangereuses pour la vie de la mère et des enfants, les populations comme les médecins ont cherché à les deviner pendant la grossesse. Dionis confie d'ailleurs être souvent consulté au sujet des naissances multiples :

L'inquiétude des femmes grosses ne se borne pas à vouloir savoir le temps de leur conception, la qualité de leurs grossesses, et si elles auront un garçon ou une fille, elles veulent encore que le chirurgien les assure qu'elles ne sont grosses que d'un enfant, dans la crainte ou plusieurs

- Bideau (Alain), Brunet (Guy), « Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles), dans Poussou (Jean-Pierre), Robin-Romero (Isabelle), *Histoire des familles...*, *op. cit.*, pp. 55-65.

³⁷⁸ Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples... », *art. cit.*, p. 480.

³⁷⁹ Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaire... », *art. cit.*, p. 43.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 44.

³⁸¹ Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples... », *art. cit.*, p. 480.

La fréquence des jumeaux homozygotes paraît rester stable en France depuis le XVIII^{ème} siècle. C'est la fréquence des jumeaux dizygotes, qui proviennent surtout de maternités tardives et de rangs élevé, qui aurait diminué, entraînant une baisse globale des accouchements multiples au cours du XIX^{ème} siècle et jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle ; Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaire... », *art. cit.*, p. 49.

³⁸² Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples... », *art. cit.*, p. 488.

De 1861 jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, la proportion d'accouchements multiples varie entre 9,8 et 11,4 pour mille. Après la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux années 1980, elle tend à baisser (10,9 en 1956-60 ; 9,8 en 1966-70) ; *ibid.*, p. 479.

Depuis, on assiste à un boom de la gémellité dans les pays développés, en lien avec le développement de l'assistance médicale à la procréation et l'augmentation de l'âge de la maternité. Le taux s'établit en France à la fin du XX^{ème} siècle à 14 accouchements multiples pour 1 000 naissances (soit 1/70).

³⁸³ Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaire... », *art. cit.*, p. 41.

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 40.

³⁸⁵ *Ibid.*, pp. 46-48.

sont d'en avoir deux à la fois : je leur pardonne à la vérité cette inquiétude, il suffit d'accoucher une fois, sans être obligé de recommencer une seconde³⁸⁶.

Les médecins essayent donc de recenser les signes qui annoncent la naissance de plusieurs enfants, mais ceux-ci demeurent longtemps incertains.

Du XVII^{ème} jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, le diagnostic est très peu sûr et, bien souvent, la présence de jumeaux est découverte, avec surprise, au moment de la naissance. Les praticiens pensent généralement que « les signes de la grossesse dans les premiers temps sont si équivoques qu'il est impossible à plus forte raison de distinguer s'il y a plusieurs enfants, mais les anciens ont dit que dans les derniers mois on pouvait avoir des certitudes sur la présence de plusieurs enfants dans la matrice »³⁸⁷. En effet, Mauriceau pense pouvoir repérer les grossesses multiples à certains signes, qui ne paraissent effectivement pas toujours les premiers mois,

et qui même se remarquent fort peu jusqu'à ce que les enfants aient un mouvement manifeste. Il y en aura quelque apparence, si la femme est extraordinairement grosse, sans qu'il y ait en elle aucun soupçon d'hydropisie, et bien plus si on voit une éminence à chaque côté de son ventre (...), si on sent plusieurs et différents mouvements aux deux côtés et si ces mouvements sont beaucoup plus fréquents qu'à l'ordinaire, ce qui se fait à cause que les enfants étant pressés, s'incommodent l'un l'autre³⁸⁸.

Il note aussi que les femmes sont beaucoup plus incommodées durant tout le cours de leur grossesse : « Vers les derniers mois, elles ont toujours les jambes et les cuisses fort enflées, et même quelques fois les deux lèvres de la vulve et tout le pubis. Si tout cela est ainsi, pour lors on peut être assuré que la femme est très certainement grosse de plusieurs enfants »³⁸⁹. Les autres praticiens de l'époque moderne partagent les indications très générales de Mauriceau pour établir un diagnostic de gémellité. Piet souligne toutefois que si les grossesses multiples sont souvent plus troublées, la gestation peut être pénible sans qu'il y ait plusieurs enfants et qu'il y a des grossesses doubles sans problèmes.

La grosseur du ventre est le premier indice qui renseigne les médecins et les populations. Mauquest de le Motte raconte ainsi que « le 13 juin de l'année 1692, je fus prié d'aller (...) pour accoucher une femme, forte et vigoureuse, qui était au terme de sa première grossesse, mais qui me parut trop grosse pour n'avoir qu'un enfant »³⁹⁰. La suite lui donne raison et dépasse même ses espérances puisqu'il fait naître des triplés « qui étaient tous des garçons, et chacun aussi gros que s'il n'y en avait eu qu'un seul ». Toutefois, la taille du ventre peut être trompeuse et elle est considérée comme un indice peu fiable. Piet souligne, avec raison, qu'en cas de première grossesse, on ne peut pas juger en comparaison. Dans les grossesses ultérieures, le ventre peut être plus gros sans jumeaux, car il y a parfois un relâchement des muscles du bas ventre. Il y a aussi des femmes qui portent plus haut et donc paraissent plus grosses, certaines sont aussi plus corpulentes car il y a plus d'eau dans la matrice, etc.³⁹¹ La forme du ventre est également considérée comme évocatrice en cas de grossesse multiple. Pour Dionis, le « ventre [est] tendu en rondeur et non en pointe sur le devant »³⁹². Pour Chambon de Montaux, « au lieu d'une tumeur arrondie saillante au milieu, la tumeur paraît aplatie dans le milieu et s'élève sur les faces latérales »³⁹³. Piet souligne l'enfoncement du nombril au milieu du ventre. Mais tous reconnaissent que ces signes s'observent aussi dans des grossesses simples³⁹⁴.

L'intensité des mouvements fœtaux et leur perception dans des points opposés du ventre est un signe important pour beaucoup de praticiens. Mais Chambon de Montaux note que, si les enfants partagent les mêmes membranes, il est beaucoup plus difficile de diagnostiquer la grossesse gémellaire. En outre, « ceci suppose des fœtus vigoureux. Or on sait que les jumeaux ne jouissent pas d'une aussi bonne santé que les enfants isolés, parce que la mère nourrit plus difficilement deux

³⁸⁶ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 132.

³⁸⁷ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, fds cit.

³⁸⁸ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, op. cit., Livre I, Chap. VIII, p. 98.

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ Mauquest de le Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, op. cit., 1715, pp. 103-104.

³⁹¹ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, fds cit.

³⁹² Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 132.

³⁹³ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, « Des signes qui annoncent la gestation de deux enfants », pp. 361 et sq.

³⁹⁴ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, fds cit.

foetus »³⁹⁵. Prudent, le chirurgien Piet considère qu'en cas de première grossesse double, il est impossible de se prononcer avec certitude avant la naissance. Cela n'est envisageable que s'il y a eu déjà plusieurs grossesses doubles ou simples, ce qui reste rare³⁹⁶...

Les incertitudes de la grossesse gémellaire et de ses signes expliquent les erreurs faites par les praticiens et les populations. Dans certains cas, on croit diagnostiquer, à tort, la présence de plusieurs enfants³⁹⁷. Dans beaucoup d'autres, personne ne se doute d'un accouchement multiple, c'est l'accouchement qui révèle la présence de plusieurs enfants. Dans les écrits privés de notre corpus, quelques rares exemples de ce type ont pu être relevés. Le baron de Frénilly raconte ainsi dans ses mémoires un évènement qui l'a marqué lors d'un séjour en Bourgogne chez un de ses fermiers :

La femme d'un de mes métayers accoucha et pendant que son mari venait me prier d'être parrain et faire bien des excuses à mon beau-frère de n'avoir pas un filleul à lui donner, sa femme mit au monde un second enfant pour tirer son mari d'embarras et nous les tîmes tous les deux³⁹⁸.

Dans son journal, Alix de Lamartine indique en 1823 la surprise qu'occasionne le cinquième accouchement de sa fille aînée Cécile :

J'oubliais d'écrire un évènement bien intéressant : c'est l'accouchement de ma Cécile, qui a eu lieu dimanche 24 août dans la soirée. Elle a fait deux petites filles ! Ainsi elle en a six actuellement ! J'avoue que j'ai été d'abord bien triste de cette double naissance et de toutes ces filles ; mais je me suis reproché ce sentiment, j'ai fini par rire de cette abondance, tout le monde a fait comme moi. La pauvre enfant a pris son parti à merveille, elle nourrit une de ses petites filles et elles se portent toutes bien. Ainsi Dieu soit loué à jamais !³⁹⁹

Toutefois, lorsque sa fille tombe à nouveau enceinte trois ans plus tard, elle appréhende le renouvellement de l'expérience : « Quel temps énorme sans rien écrire ! Ce qui me décide aujourd'hui c'est l'accouchement de Cécile qui, grâce à la bonté de Dieu, a été fort heureux : elle a eu enfin un garçon, jeudi 5. Je ne désirais pas plus un garçon qu'une fille, je craignais seulement qu'elle n'ait encore deux enfants »⁴⁰⁰. La comtesse de Ségur, après quatre garçons et une fille, met également au monde des jumeaux le 12 mars 1829, sans que leur mère ni personne ne s'y attende :

Sitôt le premier poupon emmaillotté, la nourrice l'apporta dans la pièce où jouaient les aînés qui s'étonnèrent et admirèrent comme il se doit. Un instant après, la porte s'ouvrit de nouveau et le comte de Ségur entra. D'une voix légèrement étranglée : « Vous avez une seconde sœur » dit-il. Ce fut un évènement. Le numéro deux, identique à son aîné, vint la rejoindre dans l'unique berceau prévu⁴⁰¹.

Des progrès dans le diagnostic à partir du deuxième tiers du XIX^{ème} siècle

Grâce à la diffusion de la pratique du toucher, du palper et de l'auscultation, les grossesses gémellaires sont mieux diagnostiquées. Les médecins, comme Dugès, soulignent l'importance de détecter à l'avance ce genre de grossesse,

non seulement pour se tenir prévenu de ce qui se passera durant l'accouchement, mais encore pour s'expliquer d'autres phénomènes qu'on pourrait attribuer à des causes plus fâcheuses, comme la gêne, l'oppression, l'infiltration et les varices des membres inférieurs, et pour prendre quelques précautions de plus afin de prévenir un évènement qui n'est que trop ordinaire, et que l'on ne peut pas toujours empêcher, l'avortement, l'accouchement prématuré.

³⁹⁵ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse...*, op. cit., 1785, pp. 361 et sq.

³⁹⁶ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, fds cit.

³⁹⁷ Voir partie sur le diagnostic de la grossesse : « Mémoire sur une grossesse ventrale », 1789-1790, Carton 17, dossier 5, n°86, fds cit. Un conflit oppose des sages-femmes à des chirurgiens à propos d'une femme ayant des difficultés à accoucher ; les premières croient diagnostiquer une grossesse gémellaire, ce que contestent les hommes de l'art.

³⁹⁸ Frénilly (baron de), *Mémoires...*, op. cit., p. 227.

³⁹⁹ Lamartine (Alix de), *Journal...*, op. cit., 13 septembre 1823.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, 12 avril 1827

⁴⁰¹ Hédouville (Marthe de), *La comtesse de Ségur et les siens*, Paris, éd. du Conquistador, 1953, pp. 110-111.

Cet évènement, d'autant plus précoce, plus inévitable que le nombre de jumeaux est plus considérable, est alors aussi d'autant plus funeste aux enfants qu'ils sont plus exigus⁴⁰².

Les médecins estiment toujours que le diagnostic est quasiment impossible au premier trimestre. A partir du second et surtout du troisième, les phénomènes foetaux étant davantage perceptibles, le constat de gémellité peut parfois être établi⁴⁰³. Ainsi, le Dr Mattéi fait état dans ses notes de clinique d'une suspicion de grossesse gémellaire chez la femme Settier, palpée le 5 mai 1855 en fin de grossesse : « Il y a quelque chose d'insolite qui me fait croire à une grossesse double. La femme n'a pas un gros ventre, il est assez souple, la femme dit que les plus fréquents mouvements vont à gauche et en bas, elle croît être à terme »⁴⁰⁴. Le palper révèle des tumeurs mobiles et le praticien essaye de distinguer la tête et le tronc : « l'examen du détroit supérieur n'offre qu'une tête à droite, du côté gauche il offre une sensation obscure ». « Le 7, je palpe encore cette femme et je trouve toujours des membres en haut et la sensation de deux tumeurs semblables (...). Cette femme a accouché en effet de deux jumeaux ».

A la fin du XIX^{ème} siècle, Pinard récapitule les indices qui permettent de déceler les grossesses multiples. Il note des symptômes particuliers plus accentués que dans les grossesses normales, comme les œdèmes des membres inférieurs, la plus grande fréquence des crampes, de l'albuminurie, de la dyspnée et des douleurs abdominales. Il souligne aussi l'importance de l'interrogatoire de la patiente qui permet de savoir si des naissances gémellaires ont déjà eu lieu dans la famille ou s'il existe des sensations particulières dans les mouvements du fœtus. Le praticien doit aussi être alerté par un développement de l'utérus qui n'est pas en rapport avec l'âge de la grossesse, et dont la forme est à l'image d'un cœur de carte à jouer. Pinard considère cependant que les seuls signes de certitude proviennent du palper et de l'auscultation. En cas de grossesse gémellaire, le palper doit mettre en évidence la tension permanente de la paroi utérine (différente de l'état de l'utérus en présence d'une contraction)⁴⁰⁵. Il permet aussi la distinction de deux pôles foetaux⁴⁰⁶. Pinard affirme la sûreté de son diagnostic grâce à ce geste : « Pendant mon internat à la Maternité, mon clinat à la faculté et depuis que je suis chargé du service d'accouchements de Lariboisière, j'ai pu, par le palper, reconnaître et affirmer la présence de deux fœtus dans plus de 100 cas. J'ai même pu reconnaître par le palper une grossesse triple »⁴⁰⁷. Il reconnaît aussi le rôle important de l'auscultation pour confirmer le diagnostic, mais avec certaines précautions. La perception des battements du cœur au même moment en deux points éloignés ne lui paraît en effet pas une indication suffisante car il existe des cas où le cœur d'un seul fœtus peut retentir en deux points différents. Il insiste sur la nécessité de percevoir deux maxima distincts non isochrones⁴⁰⁸. Les progrès dans le diagnostic des grossesses multiples sont donc réels, mais ils ne doivent cependant pas faire oublier qu'ils ne concernent qu'un nombre limité de femmes, la plupart ne faisant pas l'objet d'un suivi médical pendant leurs grossesses.

Nous n'avons pas trouvé de sources évoquant des pratiques populaires pour détecter les grossesses multiples, comme il en existait pour la divination du sexe. A part quelques précautions pour éviter d'avoir plus tard des jumeaux, comme le fait de ne pas manger d'œuf double quand on est une fille⁴⁰⁹ ou d'éviter l'ingestion de certaines plantes symboliques⁴¹⁰, les grossesses gémellaires ne semblent pas faire l'objet de rites ou d'usages particuliers.

⁴⁰² Dugès (Antoine), « Jumeaux », *art. cit.*, dictionnaire Andral, p. 596.

⁴⁰³ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse, op. cit.*, 1906, Chap. IX : « Diagnostic des grossesses multiples ».

⁴⁰⁴ « Femme Settier », *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*, fds cit.

⁴⁰⁵ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, pp. 94-95 ; voir aussi son *Traité sur le palper abdominal, op. cit.*, 1879.

⁴⁰⁶ La description des sensations et des indications tirées du palper sont d'une précision clinique remarquable.

⁴⁰⁷ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 95.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁰⁹ Voir le chapitre I sur les rites de fécondité.

⁴¹⁰ En particulier les fruits gémellaires ou à noyau double ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, p. 43.

3. L'explication complexe des naissances multiples

Des croyances de l'Antiquité qui perdurent

L'explication de la gémellité est longtemps peu satisfaisante et confuse, en l'absence de connaissances fiables sur la conception et la gestation. Selon Hippocrate, les naissances multiples s'expliquent par le fait que, lors d'un coït, la semence peut se trouver projetée séparément dans plusieurs loges de la matrice, produisant ainsi des enfants distincts, comme cela s'observe chez certains animaux⁴¹¹. La semence sortant souvent en plusieurs fois, chaque poche peut contenir une semence forte ou faible, ce qui produit dans le premier cas un garçon et dans l'autre une fille. Toutefois, dès le XVI^{ème} siècle, avec la multiplication des dissections, les praticiens refusent l'idée, développée par Aristote, que la matrice comporte « trois cellules à la corne droite où se forment les mâles, autant à la senestre pour les femelles, et une au milieu où s'engendrent les hermaphrodites »⁴¹². On admet cependant jusqu'au XVII^{ème} siècle que les jumeaux proviennent de la division de la semence « en deux portions retenues séparément des deux côtés de la matrice »⁴¹³. Depuis la fin du XVI^{ème} siècle, on pense aussi que la surabondance de semence peut expliquer seule des naissances multiples⁴¹⁴. Ainsi, un homme longtemps parti en voyage mais ayant « chastement vécu » loin de sa femme a constitué de telles réserves que, si elles sont bien reçues, peuvent « donner plusieurs enfants d'un même coup »⁴¹⁵. Le rôle du climat est aussi parfois invoqué. Un climat chaud passe pour favoriser les naissances multiples⁴¹⁶.

Un schéma explicatif au succès durable : la superfétation⁴¹⁷

Cette croyance, issue de l'Antiquité et notamment d'Aristote, accrédite la possibilité d'une conception réitérée ; à savoir qu'une femme enceinte vient à concevoir pour une seconde fois, de manière plus ou moins rapprochée⁴¹⁸. L'observation de nombreuses naissances gémellaires conduit probablement à remarquer que l'un des jumeaux est souvent moins gros que l'autre : on en conclut un peu vite qu'ils ne résultent pas de la même conception, comme le montre la planche ci-dessous.

⁴¹¹ Hippocrate, *De la génération*, texte établi et traduit par Robert Joly, Paris, Les Belles lettres, p. 83 ; cité par Fischer (Jean-Louis), « La gémellité », dans *Naissances, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 114.

⁴¹² Joubert (Laurent), *Erreurs populaires...*, *op. cit.*, pp. 236-237.

⁴¹³ *Ibid.*

La théorie de la détermination du sexe des jumeaux selon Hippocrate est encore admise par Cosme Viardel dans la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle. Il précise que lorsque la semence « également faible en toutes ses parties produit deux femelles, desquelles ne demandent pas tant de perfection dans la semence pour la génération » ; Viardel (Cosme), *Observations sur la pratique des accouchements naturels, contre-nature et monstrueux*, Paris, 1671, pp. 136-137.

⁴¹⁴ Fischer (Jean-Louis), « La gémellité », dans *Naissances, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 114.

⁴¹⁵ Duval (J.), *Des hermaphrodites, accouchemens des femmes...*, Rouen, David Geuffroy, 1612, pp. 31-32 ; cité par Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *op. cit.*, p. 371.

⁴¹⁶ Il semblerait que la lumière influe sur les sécrétions hormonales et qu'elle puisse activer la sécrétion d'ovules, ce qui expliquerait un pic de conceptions de jumeaux en été (<http://www.bebes-jumeaux.com/news+index.storytopic+1.htm>)

⁴¹⁷ Qu'on pourrait traduire par « le fœtus mis sur l'autre fœtus ».

⁴¹⁸ La possibilité de la superfétation, reconnue chez l'animal, est extrêmement rare chez l'humain, mais elle semble néanmoins attestée par un cas récent, celui de Julia Grovenburg, qui a mis au monde fin 2009 deux bébés qui ne sont pas des jumeaux. C'est une échographie très précoce qui a révélée la présence de deux enfants d'âge gestationnel différent (environ trois semaines). Il peut donc y avoir parfois une ovulation malgré une grossesse en cours (<http://www.leblogbebe.com/2009/09/un-cas-de-superfétation-en-arkansas-.html>)



« Figure de trois enfants d'une mesme portée dont l'un est né vivant à terme, et les deux autres morts et dessechez », Portal (Paul), *La pratique des accouchements...*, *op. cit.*, 1685, p. 358, gravure sur cuivre (dessinateur Revel, graveur Lefebvre)

La superfétation suppose que des relations sexuelles ont bien lieu pendant la grossesse. Elle passe pour toucher surtout les femmes sanguines qui continuent à perdre du sang pendant la grossesse, car leur utérus s'entrouvre alors pendant leurs « mois ».

Cette explication a remporté un grand succès jusqu'au XVII^{ème} siècle. Mais à partir de cette époque, les praticiens sont plus circonspects et le débat s'engage entre partisans et opposants à la superfétation, suscitant une littérature considérable sur le sujet. Pour Mauriceau, « il y a beaucoup de contestation, pour savoir si la femme qui accouche de deux enfants, ou d'un plus grand nombre, les a tous conçus d'un même coït ou de plusieurs »⁴¹⁹. Pour sa part, il pense – exemples à l'appui – que les jumeaux viennent quasiment toujours d'un même coït, « par l'abondance des deux semences, lesquelles sont quelquefois partagées en la matrice, à cause que l'éjaculation ne sort pas tout d'un coup mais en différentes reprises »⁴²⁰. Il pense également que la matrice se ferme normalement après un rapport fécondant, ce que contestent les partisans de la superfétation⁴²¹. Mauriceau ne rejette toutefois pas totalement cette possibilité : « Je crois que si cette superfétation se fait quelque fois, elle ne se peut faire seulement que depuis le sixième jour de la conception ou environ, jusqu'au trentième tout au plus, parce que pour lors les semences sont revêtues de membranes »⁴²². Pour éviter ce genre de problème, il recommande donc d'éviter le coït les premiers mois qui suivent la conception.

La diffusion de la théorie oviste au XVIII^{ème} siècle permet de fournir de nouveaux éléments explicatifs en faveur de la superfétation. En effet, la « ponte » et la fécondation de plusieurs œufs en des temps différents rend possible des grossesses décalées. Au milieu du XVIII^{ème} siècle, Mme du Coudray indique que « tous les auteurs ne conviennent pas de la superfétation et ceux qui l'admettent

⁴¹⁹ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, Livre I, Chap. IX : « De la superfétation », pp. 99-104, *loc. cit.*, p. 99.

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ Le chirurgien Recolin rapporte le cas d'une conception d'enfant alors qu'il y a toujours deux jumeaux morts contenus dans le ventre de la mère (pendant 23 mois) et qui sont expulsés par morceaux putréfiés alors qu'une autre grossesse se poursuit. Il s'agit pour lui d'une superfétation et il note que, normalement, la matrice est censée être fermée en cas de grossesse, mais comme il y a en fait des suintements, la fermeture n'est pas hermétique et a pu permettre une nouvelle conception ; Mémoire de Recolin (Simon), *fds cit.*

⁴²² Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, pp. 101-102.

assurent qu'elle est très rare »⁴²³. Elle y est pour sa part favorable, comme d'autres grands noms comme Haller, Smellie ou Buffon. Ce dernier rapporte l'exemple célèbre d'une femme de Charles-Town qui accouche en 1714 de deux jumeaux, l'un mulâtre, l'autre blanc : « Cette femme avoua avoir eu commerce avec un nègre immédiatement après avoir été quittée par son mari »⁴²⁴. A la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du siècle suivant, le débat sur la superfétation n'est pas tranché. La plupart des praticiens, comme le chirurgien Piet, indiquent que « la raison semble prouver qu'elle est impossible, mais nombre d'exemples sont en faveur de cette possibilité »⁴²⁵.

Certains praticiens contestent plus vivement l'existence de la superfétation, comme Littré ou Baudelocque, qui « loin d'attribuer les naissances successives à la superfétation, disaient qu'elles ne sont qu'un effet de la maladresse de l'accoucheur ou de quelques circonstances particulières »⁴²⁶. Un certain nombre de praticiens cherchent en effet à expliquer autrement que par la superfétation les accouchements décalés ou les contrastes de taille entre les deux enfants. Le chirurgien Gras livre ainsi une observation sur une fausse couche de jumeaux qui concerne une dame de Charonne,

d'un tempérament très vigoureux [qui] fit une chute le troisième mois de sa grossesse. La crainte d'accoucher prématurément lui fit garder le repos pendant neuf jours et prendre les précautions qui lui furent dictées par la sage-femme. Les symptômes qui ont coutume de précéder la sortie prématurée du fœtus ne s'étant pas manifestés dix jours après son accident, elle crut pouvoir vaquer à ses affaires et reprendre ses occupations ordinaires. Un mois se passa dans cet état de sécurité et elle se croyait à l'abri de tout danger lorsqu'il lui survint tout à coup une hémorragie utérine considérable⁴²⁷.

Elle accouche d'un enfant de quatre mois, mais n'étant pas délivrée plusieurs heures plus tard, le médecin est appelé et fait sortir un placenta beaucoup plus gros que de coutume « j'aperçu une poche de figure ovoïde contenant un fluide, je la déchirai, l'eau s'écoule et je vis un embryon six fois plus petit que le premier enfant ». Il en conclut que l'accouchement prématuré est dû à la première chute qui a provoqué une effusion de sang qui ne se relâche qu'au bout d'un mois, livrant passage au fœtus. La présence de deux fœtus à des stades de développement différents lui fait dire que les partisans de la superfétation y verraient une preuve de l'existence du phénomène. Mais il pense plutôt que la chute et l'hémorragie d'un des placentas a arrêté le développement de l'autre. Si cette explication se veut plus rationnelle, on peine cependant à comprendre que le second fœtus soit six fois plus petit que l'autre.

Au cours du XIX^{ème} siècle, le sujet devient moins polémique qu'auparavant, mais les avis divergent toujours sur l'existence ou non de la superfétation. Le débat reste brouillé par la comparaison avec le monde animal où ce phénomène n'est pas rare, notamment chez la hase du lièvre, la jument ou la truie. Fodéré croit en rapporter des exemples incontestables en citant les cas de Marie Bigaud en 1748 et Benoîte Franquet en 1780, qui mettent au monde un premier enfant mais ne connaissent pas ensuite les écoulements traditionnels de lochies et de lait et qui accouchent plusieurs mois après d'un second enfant. Il indique que « quoique sous le voile épais qui couvre la génération, il soit impossible de se rendre un compte exact de plusieurs faits, il suffit qu'ils arrivent »⁴²⁸. Il cherche à distinguer les grossesses de jumeaux des cas de superfétation. Dans le premier cas, il note que les enfants sont de taille similaire, sauf exception, alors que quand il y a superfétation, le « dernier conçu est plus fort et plus vigoureux, parce qu'il a été plus à l'aise, et mieux nourri dans la seconde moitié de la gestation »⁴²⁹. Il croit remarquer que les jumeaux sont plus souvent enveloppés chacun dans leurs membranes ou bien renfermés dans un amnios commun avec un seul placenta, alors que dans la

⁴²³ Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, op. cit., 1759, Chap. IX : « Du faux germe et de la môle », p. 41.

⁴²⁴ Raige-Delorme (Jacques), article « Superfétation », *Dictionnaire de médecine*, dir. par Adelon, Béclard, Bielt, Paris, Béchét Jeune, t. 20, 1828, pp. 74-82, loc. cit., p. 75.

⁴²⁵ Piet, « Dissertation sur les jumeaux », 1770, fds cit.

⁴²⁶ Baudelocque (Jean-Louis), *L'art des accouchements*, op. cit., 1781, § 2372 et suiv. ; cité par Fodéré (François-Emmanuel), article « Superfétation », *Dictionnaire des sciences médicales*, Paris, Panckoucke, t. 53, 1821, pp. 414-421, loc. cit., p. 416.

⁴²⁷ Gras (Duberland), « Observations sur un accouchement prématuré, jumeaux », 1787, Carton 27, dossier 2, n°25, fds cit.

⁴²⁸ Fodéré (François-Emmanuel), article « Superfétation », art. cit., dictionnaire Panckoucke, 1821, p. 418.

⁴²⁹ *Ibid.*

superfétation, les enfants sont toujours séparés et greffés à un placenta particulier⁴³⁰. Reprenant les mêmes exemples que Fodéré, Raige-Delorme en conteste pourtant les conclusions :

Si on les examine attentivement, on pourra douter de la réalité de la surconception et se convaincre qu'elle a été le plus souvent confondue avec une grossesse double. En effet, l'inégalité de développement de deux jumeaux qui naissent en même temps, l'un présentant tous les caractères de la maturité, l'autre ayant les apparences d'un fœtus de quatre, cinq, six mois, ne prouve pas qu'il y ait eu superfétation⁴³¹.

La difficulté à estimer l'âge réel d'un fœtus et la méconnaissance des caractères d'un prématuré, confondu avec les enfants hypotrophiques, explique en effet les nombreuses confusions. Ambroise Tardieu considère, en suivant les remarques de Velpeau, que presque tous les exemples cités comme des exemples de superfétation sont soit « 1° des grossesses doubles dans lesquelles un des fœtus mort longtemps avant le terme s'est conservé dans les membranes pour n'être expulsé qu'avec celui qui avait continué à vivre ; 2° des grossesses de jumeaux inégalement développés ou nés à des termes différents ; 3° des cas de grossesses extra-utérines qui n'ont pas empêché la gestation naturelle ; 4° des cas d'utérus bicorné ou double »⁴³². En outre, beaucoup de médecins jugent la superfétation impossible, non pas parce que l'orifice de la matrice est bouché, mais car « la présence de la membrane caduque (...) en obstrue les ouvertures, de manière à interrompre toute communication entre le vagin et les ovaires, et empêcher l'influence directe du sperme sur ces organes »⁴³³. Les avis divergent cependant pour fixer le moment à partir duquel l'accès des spermatozoïdes aux trompes devient impossible. Certains l'établissent à douze ou quatorze semaines comme Coste ; d'autres comme Tarnier et Chantreuil vont jusqu'à quatre mois⁴³⁴. La plupart des praticiens doutent également que l'ovulation puisse se poursuivre pendant la gestation⁴³⁵. Pinard pense que l'ovaire est plongé dans « une sorte d'hibernation » pendant la grossesse, ce qui rend la superfétation improbable⁴³⁶. Il conteste les récits de superfétation où une durée de trois à cinq mois sépare la naissance de deux jumeaux vivants et bien constitués et sans que la femme ait un utérus bifide⁴³⁷.

L'explication de la gémellité par la présence simultanée de plusieurs œufs

La diffusion de la théorie oviste à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle, même si elle peut rendre compte de la superfétation, fournit cependant un schéma explicatif plus simple à la gémellité. Dionis indique ainsi que « ceux qui tiennent l'opinion des œufs, qui est tout à fait opposée à la superfétation, ne peuvent pas en convenir ; car ils démontrent manifestement que les deux jumeaux sont faits en même temps, que ce sont deux œufs vivifiés et détachés dans le même moment, qui tombent dans la matrice »⁴³⁸. La « ponte » simultanée, ou de manière rapprochée, de plusieurs œufs

⁴³⁰ Il confond en fait jumeaux homozygotes et dizygotes.

⁴³¹ Raige-Delorme (Jacques), article « Superfétation », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1828, p. 77.

⁴³² Tardieu (Ambroise), article « Superfétation », *Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers...*, dir. par Fabre, Paris, Germer Baillière, supplément, 1851, pp. 785-787, *loc. cit.*, p. 785.

L'explication de la superfétation est désormais souvent expliquée par une disposition particulière de l'utérus qui est double ou comporte une cavité séparée par une cloison médiane (utérus bilobé ou bicorné). Raige-Delorme cite un cas relevé par Mauquest de la Motte : « à l'examen du cadavre d'une femme de 48 ans, morte de consommation pulmonaire, on trouva une double matrice, ressemblant à deux poires renversées, réunies par leur col, se terminant à un orifice interne commun. Cette femme avait eu quatorze enfants ; aucun n'était venu à terme ; toutes ses couches avaient été précédées d'une perte de sang et suivies d'accidents fâcheux. Après avoir mis au monde deux jumeaux au terme de quatre mois et demi, lesquels n'avaient qu'un placenta, elle accoucha un mois après d'un fœtus de six semaines » ; Raige-Delorme (Jacques), article « Superfétation », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1828, pp. 78-79.

⁴³³ *Ibid.*, p. 80.

⁴³⁴ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 81.

⁴³⁵ Ce qui semble prouvé pour les médecins par le fait que les autopsies ne montrent pas d'ovulation dans les ovaires de femmes mortes pendant la gestation ; Doléris (Jacques), article « Superfétation », *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique...*, dir. par Jacoud, t. 34, 1883, pp. 196-216, *loc. cit.*, p. 207.

⁴³⁶ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 81.

⁴³⁷ Il considère que les observations souvent avancées sont anciennes (XVIII^{ème} siècle) et qu'aucun médecin n'a assisté aux accouchements ; *ibid.*

⁴³⁸ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, I, Chap. XVIII : « De la superfétation », pp. 114 et sq.

explique plus aisément pour Dionis les naissances multiples que les autres scénarios envisagés jusque-là. Avec une certaine intuition, il indique aussi qu'un seul œuf peut renfermer deux germes capables de produire deux enfants : « La ressemblance des jumeaux peut autoriser la pensée que j'avance, étant tous deux contenus dans le même œuf, frappés tous deux du même esprit de la semence de l'homme, et dans le même moment, ils doivent se ressembler »⁴³⁹. Il recourt pour appuyer son hypothèse aux métaphores végétale (d'un seul noyau peut sortir deux arbres) et animale (on peut trouver deux jaunes dans un œuf de poule).

Au XIX^{ème} siècle, le processus de l'ovulation commençant à être mieux connu, la plupart des médecins admettent que plusieurs ovulations puissent se produire, soit simultanément, soit légèrement décalées dans le temps. Dugès considère que, comme « plusieurs jours s'écoulent entre la fécondation et l'arrivée de l'ovule dans la matrice, une deuxième fécondation sera assez souvent possible par suite de cohabitations répétées »⁴⁴⁰. A la fin du siècle, on parle de « superfécondation » pour désigner l'« imprégnation d'ovules multiples dans la même période d'ovulation »⁴⁴¹. La plupart des médecins pensent que ce phénomène n'est possible que pendant une période limitée, de quinze jours ou trois semaines au maximum⁴⁴². Même si les connaissances en matière de génération se sont précisées au XIX^{ème} siècle, les médecins proposent des explications à la gémellité qui n'ont finalement guère progressé par rapport aux suppositions d'accoucheurs comme Dionis.

Les hypothèses sur l'origine des jumeaux se formulent cependant dans un cadre plus scientifique. Ainsi Pinard, reprenant une description de Tarnier, récapitule le mécanisme qui aboutit aux grossesses multiples : « Deux vésicules de Graaf appartenant au même ovaire ou chacune à un ovaire différent peuvent se rompre et laisser échapper deux ovules » (ce qui est repéré lors d'autopsies par la présence de deux corps jaunes dans le même ovaire ou un dans chaque ovaire) ; « deux ovules peuvent être contenus dans une même vésicule de Graaf et être fécondés en même temps » (un seul corps jaune retrouvé) ; « un ovule peut contenir deux germes »⁴⁴³. Les médecins balancent donc toujours entre une théorie dualiste (fécondation de deux ovules) ou théorie de l'unité primitive (un ovule ou un œuf se divisant en deux), mais ils tâtonnent encore pour expliquer cette dernière possibilité. Elle fait d'ailleurs l'objet de débats dès 1873 à la *Société d'Anthropologie de Paris* où est évoquée la question des jumeaux joints. On se demande en effet s'ils résultent de la soudure de deux œufs ou de la division incomplète d'un œuf⁴⁴⁴. Il faut attendre 1910 avec la découverte de la polyembryonie héréditaire chez le tatou, due à M. Fernandez⁴⁴⁵, pour que l'on comprenne les modalités de la gémellité vraie par division d'un seul œuf. Des études expérimentales menées par des embryologistes permettent également la compréhension des potentialités de l'œuf en matière de division et de la régulation des déficiences⁴⁴⁶.

D'autres facteurs prédisposant aux naissances multiples sont également avancés

Pour expliquer la fréquence plus ou moins grande de la gémellité, Pinard, reprenant les avis de ses prédécesseurs, évoque le rôle de la latitude, de la race, du développement plus considérable des ovaires, de l'âge, de la multiparité et de l'hérédité. Concernant la race, il juge que l'« influence n'est pas douteuse »⁴⁴⁷ et ajoute que « la taille est parmi les caractères de la race celui qui aurait l'influence

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ Dugès (Antoine), « Jumeaux », *art. cit.*, dictionnaire Andral, p. 595.

⁴⁴¹ Tarnier (Stéphane) et Chantreuil (Gustave), *Traité de l'art des accouchements*, *op. cit.*, 1888 ; cité par Doléris (Jacques), article « Superfécondation », *art. cit.*, dictionnaire Jacoud, 1883, p. 197.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 215.

⁴⁴³ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 74.

⁴⁴⁴ Fischer (Jean-Louis), « La gémellité », dans *Naissances, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁴⁵ Et confirmée en 1911 par H.N. Newman et J.T. Paterson ; Paterson (J.T.), « Polyembryony in Animals », *The Quartely Review of Biology*, sept. 1927, vol. 2, pp. 399-426 ; cité par *Ibid.*

⁴⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁴⁷ Il semble effectivement qu'on constate aujourd'hui des contrastes très importants selon les groupes ethniques concernant la gémellité ; ce phénomène est peu présent en Asie (0,15% de jumeaux chez les Chinois, 0,10% en Asie du Sud-Est), mais fréquent en Afrique (plus de 5% au Nigéria ; Pison (G.), « Près de la moitié des jumeaux naissent en Afrique », *Population et Sociétés*, 2000, n°360, pp. 1-4.

Ces différences s'expliqueraient par le taux d'hormone FSH, qui favorise l'ovulation et qui varie selon l'origine ethnique.

la plus manifeste ; la taille et la gémellité semblent décroître ensemble »⁴⁴⁸. Des statistiques viennent tenter de démontrer ces disparités raciales, mais sans réussir à les expliquer vraiment. Pour l'âge, Pinard, comme Lebel et Tarnier, considère que les femmes ont plus de jumeaux est entre 20 et 28 ans : « Il semble que la femme en pleine activité physiologique est plus apte à procréer plusieurs enfants à la fois qu'une femme trop jeune ou trop âgée, il faut remarquer que les grossesses simples sont aussi plus fréquentes à cet âge de la vie »⁴⁴⁹. La statistique est en fait biaisée et nous avons vu que la gémellité tend plutôt à augmenter avec l'âge de la mère. Par contre, les médecins notent avec justesse que la multiparité prédispose aux naissances multiples⁴⁵⁰.

Mais c'est surtout l'influence de l'hérédité qui est mise en évidence au XIX^{ème} siècle par les praticiens⁴⁵¹. Pinard note qu'elle « a une influence des plus considérables sur la production des conceptions multiples » et qu'« il y a des familles qui ont pour ainsi dire le privilège des grossesses multiples ». Les médecins insistent surtout sur les cas d'hérédité maternelle⁴⁵². Pinard accepte aussi l'hérédité paternelle, jusqu'à la troisième génération. Il donne des exemples, comme celui de Mme Pidoux, âgée de trente et un ans, qui a eu deux couches doubles et une triple. Son père est jumeau et sa bisaïeule (la mère de son père) est elle-même jumelle⁴⁵³. Cette approche rationnelle, qui utilise la statistique afin de faire la lumière sur différents phénomènes, est révélatrice des nouvelles manières de concevoir la génération et la question des jumeaux. Elle ouvre la voie à ce qu'on appelle au XX^{ème} siècle la « gémellologie », véritable science de l'étude des jumeaux, qui est un « moyen que le chercheur utilise afin d'étudier l'espèce dans son ensemble »⁴⁵⁴.

4. Les particularités des grossesses multiples

Les naissances multiples n'interpellent pas les populations et les médecins uniquement à cause du nombre inhabituel d'enfants qui viennent au monde en même temps. Elles intriguent également du fait de la ressemblance extrême qui s'observe parfois entre les enfants ou de certaines particularités des grossesses doubles.

Qui est l'aîné ? Garçons et filles ? Vrais et faux jumeaux ?

La question de la primogéniture intéresse les praticiens et les populations à l'époque moderne. Elle n'est pas anodine dans une société où l'héritage revient souvent à l'aîné, ce qui n'est pas aisé à déterminer en cas de naissance de deux garçons. Pendant longtemps prévaut l'idée – comme au temps des Hébreux –, que le droit d'aînesse revient à celui qui naît en dernier, car on pense que la semence est d'abord éjaculée au fond de la matrice. Mais la théorie oviste rend cette hypothèse caduque. Dionis indique qu'à son époque, « on a décidé en faveur de celui qui respire le premier » car il n'est pas possible de savoir quel œuf se détache de l'ovaire le premier »⁴⁵⁵. La question de savoir qui est l'aîné disparaît ensuite des préoccupations médicales, mais continue d'intéresser les populations.

La coexistence de deux enfants de sexes opposés dans les grossesses gémellaires suscite parfois le trouble. La croyance qu'ils ne peuvent pas survivre semble vivace, même si elle est contestée par les accoucheurs⁴⁵⁶. Si l'on ne les accuse pas, comme dans certaines ethnies asiatiques,

⁴⁴⁸ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 71.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 72.

⁴⁵⁰ Les jumeaux se rencontrent surtout chez les femmes déjà mères. Pour Puech, les grossesses triples se rencontrent huit fois plus souvent chez les multipares que chez les primipares. Dans les statistiques de Pinard, sur 150 grossesses multiples, 99 femmes sont multipares, 49 primipares ; *ibid.*

⁴⁵¹ Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse, op. cit.*, 1906, Chap. IX : « Diagnostic des grossesses multiples ».

⁴⁵² La prédisposition à la grossesse gémellaire se transmet en effet suivant les lois de l'hérédité selon le mode récessif.

⁴⁵³ Observation du Dr Leroy, citée par Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 73.

⁴⁵⁴ Jean-Claude Pons cité par Fischer (Jean-Louis), « La gémellité », dans *Naissances, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁵⁵ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, pp. 132 et sq.

⁴⁵⁶ Dionis conteste cette idée répandue que deux jumeaux de sexes différents ne peuvent pas vivre : « Il y a tant d'exemples de jumeaux dont l'un est garçon et l'autre une fille, qui vivent et qui se portent bien, qu'il est inutile

d'avoir violé dans le sein de leur mère le tabou de l'inceste⁴⁵⁷, la question de la pudeur *in utero* se pose encore au XVII^{ème} siècle. Cosme Viardel indique ainsi qu'

Il faut remarquer que si une femme accouche de deux jumeaux (...) de divers sexes c'est-à-dire mâle et femelle, ils seront séparés par diverses membranes et auront chacun un délivre à part ; ce qui semble avoir été fait par une providence admirable de la nature, laquelle semble vouloir inspirer aux hommes, dès le premier moment de leur confrontation, des lois et des règles de chasteté⁴⁵⁸.

Si les considérations de pudeur n'intéressent plus guère les médecins par la suite, la remarque de Cosme Viardel montre que, très tôt, les praticiens ont eu conscience de l'existence de différents types de jumeaux. Les termes « vrais » et « faux » jumeaux, qui distinguent aujourd'hui les monozygotes des dizygotes⁴⁵⁹, ne sont cependant pas utilisés à l'époque qui nous intéresse, en l'absence de connaissances sur le processus de division de l'œuf. A l'époque moderne, on différencie en général les jumeaux « véritables » des enfants qui résultent d'une superfétation. Ainsi, pour Mauriceau, on reconnaît les premiers

en ce qu'ils sont tous deux à peu près d'égale grosseur et grandeur et qu'ils n'ont ordinairement qu'un seul et commun arrière-faix et ne sont séparés l'un de l'autre que par leurs membranes, qui les enveloppent chacun en particulier avec leurs eaux (...) Mais s'il y a plusieurs enfants et qu'il y ait eu superfétation, ils seront pareillement séparés par leurs membranes, néanmoins ils n'auront pas leur délivre commun, mais chaque enfant aura le sien particulier et ils ne seront pas aussi d'égale grandeur, d'autant que celui qui aura été fait par superfétation sera beaucoup plus petit et plus faible que celui qui aura été engendré le premier, qui à cause de la force et vigueur aura pris pour lui la plus grande et la meilleure portion de la nourriture⁴⁶⁰.

Les planches de jumeaux qui illustrent les ouvrages de Mauriceau ne distinguent cependant pas ces deux types de couches gémellaires. Les fœtus sont toujours représentés dans des positions invraisemblables et comme contenus dans une seule membrane, ce qui est rare en réalité (voir la planche ci-après).

de chercher des raisons pour le prouver » ; Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, pp. 132 et sq.

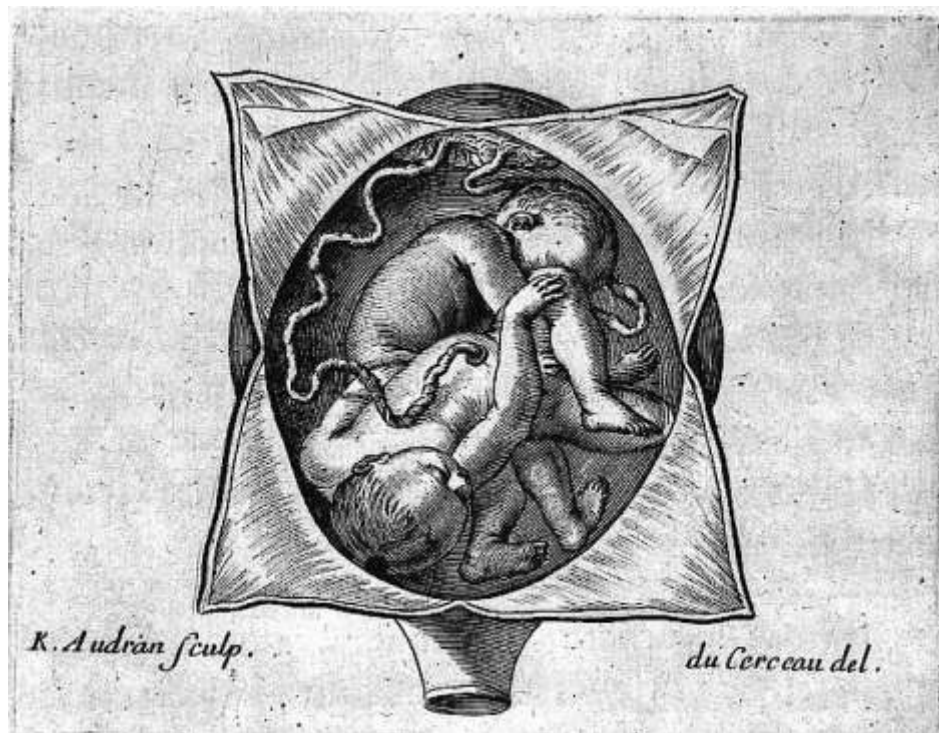
⁴⁵⁷ Cette pratique se rencontrait dans les îles du Pacifique ou en Inde du Sud. De tels jumeaux étaient sacrifiés ou abandonnés dans la jungle après avoir été préalablement mariés ; Grouchy (Jean de), *Jumeaux, mosaïques, chimères...*, *op. cit.*, p. 53.

⁴⁵⁸ Viardel (Cosme), *Observations sur la pratique...*, *op. cit.*, 1671, pp. 135-137 ; cité par Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *op. cit.*, p. 373.

⁴⁵⁹ Ceux que l'on appelle les « faux jumeaux » (dizygotes) proviennent de la fécondation de deux ovules différents par deux spermatozoïdes distincts au cours du même rapport sexuel ou du même cycle menstruel. Il en résulte deux œufs différents qui vont s'implanter l'un à côté de l'autre dans l'utérus, chacun ayant ses propres annexes (membranes et placentas sont distincts). Ces deux enfants peuvent être de sexe différent ; ils ne se ressemblent pas plus que les frères et sœurs habituels.

Les « vrais jumeaux » (monozygotes), qui représentent un tiers des grossesses gémellaires aujourd'hui, sont issus de la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde, qui aboutit à la formation d'un œuf unique. Selon qu'il se divise plus ou moins tôt (toujours avant quinze jours), les deux parties auront, soit un placenta différent pour chaque œuf avec ses membranes respectives, soit un placenta commun aux deux œufs. Dans ce dernier cas, les œufs ont parfois leur propre sac amniotique, et parfois un sac amniotique unique, c'est-à-dire qu'aucune membrane ne les sépare. Quand les jumeaux partagent le même placenta, il y a parfois des problèmes de communication entre les deux circulations placentaires, ce qui provoque parfois un déséquilibre, l'un des deux jumeaux recevant davantage de sang que l'autre (syndrome transfusant-transfusé) ; Grouchy (Jean de), *Jumeaux, mosaïques, chimères...*, *op. cit.*

⁴⁶⁰ Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1681, p. 102.



« De l'accouchement auquel il y a plusieurs enfants qui se présentent ensemble », Mauriceau (François), *Des maladies des femmes grosses...*, op. cit., 1668, p. 328, gravure sur cuivre (dessinateur Du Cerceau, graveur Audran)

Le chirurgien Boucher, en 1749, évoque deux accouchements de triplés qui l'amènent à évoquer l'origine et les différents types de naissances multiples :

Le premier [accouchement] du 8 décembre dernier est de ma femme, qui a été délivrée d'un garçon et de deux filles en moins d'une demi-heure de temps ; ainsi que de l'arrière-faix qui se trouvait d'un volume considérable ; les trois enfants se portent bien, surtout les filles, et paraissent à peu près à terme ; le garçon et une fille n'ayant pu téter moururent au sixième jour, l'autre fille vécut jusqu'au vingt-deuxième. Le second accouchement, de la femme d'un arpenteur, a été de trois filles qui sont venues naturellement sans le secours d'accoucheur ni de sage-femme (...). Ces trois enfants sont morts entre le quinzième et le dix-huitième jour. La différence qu'il y a entre l'un et l'autre accouchement, c'est que les trois enfants de la femme de l'arpenteur avaient les enveloppes communes, au lieu que ceux de ma femme avaient chacun un chorion et un amnios attachés cependant à un même placenta, mais dont une portion paraissait en partie séparée du reste par un enfoncement ce qui fait croire qu'il a été triple dans le commencement de la grossesse et que les trois portions se sont unies par l'entrelacs des vaisseaux de l'un et de l'autre (...) Dans le système de la génération par les œufs, qui est plus que probable, les trois fœtus de la femme de l'arpenteur étaient contenus dans un même œuf, et ceux de ma femme provenaient de trois œufs différents⁴⁶¹.

Malgré les incertitudes dans le domaine de la conception, les praticiens ont donc été intuitivement capables, dès l'époque moderne, de distinguer les « vrais » des « faux » jumeaux en constatant les particularités des annexes fœtales. Dès la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, les planches médicales figurant les grossesses gémellaires connaissent une évolution importante⁴⁶². Les images représentent la position des jumeaux de manière beaucoup plus fidèle à la réalité anatomique et les dessinateurs s'attachent à rendre les caractéristiques des membranes et la localisation du placenta, comme en témoigne l'ouvrage de Smellie ou celui de Baudelocque⁴⁶³.

⁴⁶¹ Boucher, « Accouchements de trois enfants », 1749, fds cit.

⁴⁶² L'évolution de la représentation est semblable à celle des grossesses simples ; voir chapitre III.

⁴⁶³ Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements...*, op. cit., 1787.



Tab. X, Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, gravure eau-forte (graveur Seligmann)

Au XIX^{ème} siècle, on cherche à préciser les choses en s'intéressant à la fréquence des différents types de jumeaux et à la répartition des sexes. Pinard distingue maintenant clairement deux types de grossesses gémellaires, même si l'absence d'analyse génétique rend encore les distinctions imparfaites. Pour lui, dans le premier cas, chaque jumeau a ses enveloppes propres et son placenta, ce qui correspond au cas où deux ovules se sont développés simultanément mais isolément ; c'est la situation la plus fréquente. Dans le second cas, les deux jumeaux ont le même chorion et un placenta plus ou moins commun, ce qui se produit quand un ovule double ou à deux germes a été fécondé. Dans ce cas, il note que les enfants sont toujours de même sexe et qu'il y a plus de filles que de garçons. Il remarque aussi que ces jumeaux sont extrêmement ressemblants et il les qualifie de « monstres doubles dédoublés »⁴⁶⁴. De manière générale, Pinard constate que « le plus souvent les foetus sont du même sexe. Les couples unisexués sont en France dans la proportion de 65 et les couples à sexe croisé de 35 sur 100 »⁴⁶⁵, mais il a du mal à expliquer ces fréquences.

Des grossesses particulières

Le monde médical, comme les particuliers, ont remarqué que les grossesses gémellaires se distinguent des grossesses simples sur plusieurs points. Les enfants qui naissent « sont (...) plus petits et plus faibles qu'ils sont plus nombreux, même quand ils naissent à terme, et les bijumeaux même ne pèsent guère alors que trois à quatre livres chacun ; mais il n'est pas rare que l'un soit beaucoup plus volumineux que l'autre »⁴⁶⁶. On a vu que les médecins sont intrigués par ces contrastes de poids et de taille entre les jumeaux, qui ont longtemps alimenté la croyance en la superfétation.

⁴⁶⁴ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 89.

⁴⁶⁵ Sur 150 grossesses gémellaires, Pinard compte deux garçons dans 46 cas, deux filles dans 46 cas, les deux sexes dans 58 cas ; *ibid.*, p. 87.

⁴⁶⁶ Dugès (Antoine), « Jumeaux », *art. cit.*, dictionnaire Andral, p. 595.

Au XIX^{ème} siècle, on explique ce phénomène par le fait que l'un des fœtus se nourrit mieux que l'autre, par le décollement du placenta, ou par une maladie qui peut aussi atrophier le fœtus. Cazeaux note qu'« il peut arriver qu'un des fœtus cesse de vivre, l'autre continuant à s'accroître »⁴⁶⁷. Pinard remarque que, de manière générale, « les fœtus ne se développent pas aussi bien que dans les cas de grossesse simple, de sorte que leur poids et leur volume sont presque toujours au-dessous de la moyenne, même lorsqu'ils naissent à terme, ce qui est l'exception »⁴⁶⁸. Sur les 150 grossesses multiples qu'il a pu observer, il note que seules quarante-deux sont arrivées jusqu'au terme ou à peu près. Cette tendance à l'accouchement prématuré a été remarquée très tôt par les médecins, ce qui accentue les insuffisances des enfants en matière de poids et explique leur plus forte mortalité. Ce phénomène est principalement expliqué par une trop grande distension de l'utérus et par le fait qu'un des deux fœtus, prêt plus tôt que l'autre, déclenche l'accouchement. Les représentations de l'époque moderne, qui veulent « que le mâle ayant plutôt acquis la perfection de la femelle, il faisait des efforts pour sortir avant le terme de l'autre »⁴⁶⁹, disparaissent au XIX^{ème} siècle dans le monde médical.

Les médecins, que ce soit à l'époque moderne ou au XIX^{ème} siècle, ne semblent par contre guère s'interroger sur les contacts particuliers que nouent des jumeaux *in utero*, ainsi que sur leurs activités particulières, alors que ce sujet passionne aujourd'hui les chercheurs⁴⁷⁰. Ils soulignent tout au plus leur gêne réciproque lorsqu'ils font des mouvements. Les planches médicales représentant des jumeaux ne se distinguent guère sur ce point de celles figurant des grossesses simples. Le plus souvent, les fœtus sont représentés endormis et indifférents à leur compagnon de captivité, comme c'est le cas sur la planche de l'ouvrage de Smellie présentée précédemment. Par contre, les médecins s'intéressent aux positions des fœtus dans la cavité utérine et remarquent leur très grande variété⁴⁷¹. Pinard note que souvent, un des fœtus est engagé dans la zone pelvienne, l'autre dans la cavité abdominale. Selon ses recherches, « on rencontre des enfants ayant ou tous les deux la tête en bas, le tronc l'un à droite et l'autre à gauche, ou l'un ayant la tête en bas, l'autre la tête en haut, mais assez souvent aussi les deux têtes en haut »⁴⁷². Cet intérêt pour les différentes présentations possibles tient au fait que les accouchements gémellaires sont bien souvent plus difficiles, à cause de la fréquence des dystocias.

Des grossesses multiples dangereuses pour la mère et les enfants

La très forte mortalité des jumeaux et les risques élevés pour la mère expliquent que la gémellité suscite la crainte des populations anciennes et que les rares jumeaux survivants se voient accorder un destin exceptionnel. Les naissances multiples sont en effet une cause importante de mortalité maternelle ; celle-ci est trois fois plus élevée que pour les naissances simples⁴⁷³. Les grossesses et les accouchements de jumeaux sont en effet plus souvent que les autres accompagnés de placentas *prævia*, de pré-éclampsie et d'éclampsie et de présentations anormales de l'enfant. Les grossesses sont plus éprouvantes pour l'organisme maternel et les accouchements sont aussi

⁴⁶⁷ Cazeaux indique que quand un des fœtus décède, parfois il se durcit, se dessèche et est expulsé au moment de l'accouchement. Il peut aussi être expulsé alors que l'autre reste dedans. Dans d'autres cas encore, le fœtus desséché mort reste dans la matrice alors que l'enfant vivant est expulsé ; Cazeaux (Pierre), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, 1874, II^{ème} partie, Chap. VII : « De la grossesse gémellaire », pp. 254-260.

⁴⁶⁸ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 89.

⁴⁶⁹ Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements...*, *op. cit.*, 1718, pp. 132 et sq.

⁴⁷⁰ L'utilisation de l'échographie dans l'obstétrique a permis l'étude du comportement des jumeaux *in utero* et a contribué à enrichir nos connaissances sur la construction de l'altérité avant la naissance. Les travaux de deux psychiatres italiennes Alessandra Piontelli et Romana Negri, qui ont suivi des jumeaux pendant la grossesse et jusqu'à leurs cinq ans, montrent qu'ils sont en relation dès leur vie fœtale et que la « personnalité » de chacun est déjà manifeste. L'effet de couple, souvent observé chez les jumeaux, est déjà perceptible dès la vie anténatale ; Szejer (Myriam), *Si les bébés pouvaient parler*, *op. cit.*, pp. 21-22.

⁴⁷¹ Voir notamment les planches de l'ouvrage de Mme Boivin qui montrent les différentes positions possibles en cas de grossesses gémellaires ; Boivin (Marie-Anne), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1836.

⁴⁷² Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 89.

⁴⁷³ Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples... », *art. cit.*, p. 488.

Ainsi parmi les 98 femmes décédées en couches à Mogneneins, entre 1660 et 1914, treize ont donné naissance à des jumeaux, soit une proportion très supérieure à celle des naissances non gémellaires ; Bideau (Alain), Brunet (Guy), « Les jumeaux... », *art. cit.*, p. 61.

fréquemment plus longs, ce qui a des conséquences sur la santé des enfants. Il est fréquent que l'un des deux décède à la naissance⁴⁷⁴.

La surmortalité fœtale et périnatale des jumeaux est considérable. On estime que plus de la moitié des jumeaux disparaissent au cours de la première année de leur vie⁴⁷⁵. Dans la châtellenie de Saint-Trivier, la mortalité infantile des jumeaux est estimée à 690 pour mille pour la période 1720-1789 et à 615 pour mille pour la période 1790-1869, alors que celle de l'ensemble des enfants varie entre 227 et 337 pour mille selon les décennies⁴⁷⁶. La plupart des études démographiques montrent que la mortalité des enfants nés d'accouchements multiples est entre deux et demi et trois fois plus élevée que celle des enfants nés d'accouchements simples⁴⁷⁷. Cette surmortalité a été remarquée autrefois et même quantifiée par certains médecins à la fin du XIX^{ème} siècle, souvent de manière un peu exagérée. Pour Pinard, la mortinatalité des jumeaux est en moyenne près de quatre fois (3,72) plus forte que celle des grossesses simples⁴⁷⁸. La mortalité élevée des jumeaux s'explique par les phénomènes mentionnés précédemment (prématurité, problème de croissance qui entraîne un petit poids, etc.). Certains praticiens du XIX^{ème} siècle notent aussi que la gémellité conduit davantage à des pathologies du développement. Dugès souligne notamment que « la grossesse multiple expose deux embryons à se souder et à former un monstre synadelphie rarement viable, ou condamné à une existence bien pénible »⁴⁷⁹.

Les populations redoutent donc souvent les naissances multiples, notamment dans les milieux pauvres où on a déjà du mal à garder en vie un seul nouveau-né⁴⁸⁰. Mauquest de la Motte évoque ainsi le triste sort des triplés qu'il a mis au monde : « Ces trois enfants auraient vécu longtemps, si la mère eût le moyen de les donner à des nourrices ; mais étant pauvre, il ne lui en resta qu'un, les autres étant morts quelques mois après l'accouchement »⁴⁸¹. En effet, la difficulté à allaiter plusieurs enfants en même temps, le manque de ressources pour payer une nourrice, expliquent les appréhensions parentales. Mais, comme le souligne Jacques Gélis, celles-ci ne s'expliquent « pas seulement (...) par des difficultés matérielles. Ce qui tenaille, c'est l'idée répandue que la destinée de jumeaux est toujours tragique, quoiqu'on fasse... Surtout lorsqu'ils sont très ressemblants ; comme si cette ressemblance troublante les fragilisait et allait être à terme la cause de leur disparition prématurée »⁴⁸². L'exemple des jumeaux ou « bessons » de la mère Barbeau dans *La petite Fadette* de George Sand est révélateur. Leur mère s'inquiète en effet : « On m'a dit qu'il n'y avait rien de plus chanceux et de plus malaisé à élever que des bessons. Ils se font tort l'un à l'autre et presque toujours, il faut qu'un des deux périsse »⁴⁸³. La gémellité, comme la stérilité, sont considérées comme des excès liés à la génération et qui engendrent le même genre de conséquences. On pense souvent qu'un des deux jumeaux est condamné à être impuissant ou stérile, alors que l'autre risque d'engendrer des jumeaux⁴⁸⁴. Cependant, les jumeaux qui survivent sont parfois perçus comme des êtres à part, doués de pouvoirs remarquables. Au XIX^{ème} siècle en Picardie, on leur prête la capacité de guérir certaines

⁴⁷⁴ Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *op. cit.*, p. 374.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 373.

⁴⁷⁶ Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaires... », *art. cit.*, p. 45

⁴⁷⁷ Bideau (Alain), Brunet (Guy), « Les jumeaux... », *art. cit.*, p. 62.

Les études récentes montrent que le risque vital est encore aujourd'hui quatre fois supérieur chez les jumeaux que pour la moyenne générale ; 57 % des jumeaux ont un poids de naissance inférieur à 2 500 g et 20% sont hypotrophiques ; *ibid.*

⁴⁷⁸ Pinard (Adolphe), « Grossesse multiple », *art. cit.*, dictionnaire Dechambre, 1886, p. 71.

⁴⁷⁹ Dugès (Antoine), « Jumeaux », *art. cit.*, dictionnaire Andral, p. 596.

⁴⁸⁰ Voir l'exemple cité plus haut du chirurgien Boucher en 1749 dont les triplés décèdent entre le sixième et le vingt-deuxième jour après la naissance ; Boucher, « Accouchements de trois enfants », 1749, *fds cit.*

La pratique consistant à tuer un des deux jumeaux semble assez répandue chez certaines ethnies comme les Esquimaux, les Aïnou du Japon, les aborigènes d'Australie, les indiens d'Amérique et certaines tribus africaines. Elle résulte peut être de la difficulté à élever deux enfants en même temps, mais aussi certainement au fait que la gémellité est considérée souvent comme monstrueuse ou source de mal et de désastre ; Grouchy (Jean de), *Jumeaux, mosaïques, chimères...*, *op. cit.*, p. 53.

⁴⁸¹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715, pp. 103-104.

⁴⁸² Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée“... », *art. cit.*, p. 369.

⁴⁸³ Sand (George), *La Petite fadette*, Paris, Hachette, 1983, t. 1, p. 8.

⁴⁸⁴ Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, *op. cit.*, p. 42.

affections comme les fièvres ou les coliques, « comme si après avoir frôlé la mort, ils pouvaient désormais soulager ceux qui souffraient »⁴⁸⁵.

Si les naissances gémellaires sont redoutées autrefois, les « monstres » et autres naissances étranges suscitent encore davantage l'effroi et la surprise.

B. « MONSTRES » ET AUTRES NAISSANCES EXTRAORDINAIRES

Après avoir retenu l'attention des historiens d'art⁴⁸⁶, des philosophes des sciences⁴⁸⁷, des littéraires⁴⁸⁸, la question des monstres intéresse particulièrement les historiens depuis une vingtaine d'années⁴⁸⁹. De nombreuses publications et plusieurs ouvrages collectifs récents se sont penchés sur cette question, que ce soit sous l'angle de l'histoire des sciences (tératologie)⁴⁹⁰, de l'histoire du corps ou encore de l'histoire des représentations et de l'imaginaire social⁴⁹¹. L'ampleur du sujet et des recherches historiques récentes est telle que nous privilégierons seulement certains points qui concernent directement notre sujet. Nous avons complété les acquis de la recherche en exploitant les données sur les grossesses et les naissances « monstrueuses » dans notre corpus de sources médicales, notamment les nombreux rapports transmis à l'*Académie royale de chirurgie* par des chirurgiens témoins de naissances extraordinaires (archives de l'A.R.C.).

Il est courant de découper la longue histoire des monstres en trois périodes⁴⁹². De l'Antiquité à la fin du XVII^{ème} siècle, le monstre est perçu comme un être fabuleux qui occupe une fonction sociale importante. De la fin du XVIII^{ème} siècle jusqu'aux années 1820 s'étend une période « préscientifique »

⁴⁸⁵ Dergny (D.), *Usages, coutumes, croyances ou Livre des choses curieuses*, Abbeville, 1888, t. II, p. 402 ; cité par Gélis (Jacques), « “Deux enfants d'une même ventrée”... », *art. cit.*, p. 374.

Dans certaines ethnies, les jumeaux sont effectivement dotés de pouvoirs magiques ; ils sont souvent associés à des rituels de fécondité ; ils passent pour les émissaires divins qui, fertilisent les femmes, mais aussi la terre et les animaux ; Grouchy (Jean de), *Jumeaux, mosaïques, chimères...*, *op. cit.*, p. 55.

⁴⁸⁶ Lascault (Gilbert), *Le monstre dans l'art occidental. Un problème esthétique*, Paris, Klincksieck, 1973. Et plus récemment : *Beautés monstres, curiosités, prodiges et phénomènes*, catalogue du Musée des Beaux-Arts de Nancy, 24 octobre 2009-25 janvier 2010, Nancy, éd. Musée des Beaux-Arts de Nancy, 2009.

⁴⁸⁷ Canguilhem (Georges), « La monstruosité et le monstrueux », *Le Normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966.

⁴⁸⁸ Céard (Jean), *La nature et les prodiges. op. cit.*

⁴⁸⁹ Une tentative ancienne de synthèse a été réalisée par Martin (Ernest), *Histoire des monstres depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Reinwald, 1880 ; rééd. Par J. Milton, 2002.

L'ouvrage de Martin Monestier sur la question est par contre anecdotique et privilégie le spectaculaire à l'analyse historique : Monestier (Martin), *Les monstres. Histoire encyclopédique des phénomènes humains*, Paris, Cherche Midi, 2007.

Pour la bibliographie récente détaillée sur les recherches française et anglo-saxonnes, voir Caiozzo (Anne), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social*, Paris, Créaphis, 2008. Voir aussi notre bibliographie en fin de second volume.

Voir aussi l'exposition en ligne « Les monstres de la Renaissance à l'âge classique » sur le site de la BIUM : <http://www.bium.univ-paris5.fr/monstres/>

⁴⁹⁰ - Fischer (Jean-Louis), *Monstres. Histoire du corps et de ses défauts*, Paris, Syros Alternatives, 1991.

- Tort (Patrick), *L'ordre et les monstres : le débat sur l'origine des déviations anatomiques au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Syllepse, 1998.

- Roux (Olivier), *Une histoire générale de la tératologie des origines à nos jours*, Paris, 2008.

⁴⁹¹ - Bertrand (Régis), Carol (Anne), *Le « monstre » humain. Histoire et imaginaire*, Presses universitaires de Provence, 2005.

- Caiozzo (Anne), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social, op. cit.*

- Courtine (Jean-Jacques), « Le corps inhumain », dans Corbin (Alain), Courtine (Jean-Jacques), Vigarello (Georges) dir., *Histoire du corps*, t. I, 2005, pp. 373-38.

- *Id.*, « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité », *Histoire du corps...*, *op. cit.*, t. 3, 2006, pp. 201-262.

- Stiker (Henri-Jacques), « Nouvelle perception du corps infirme », *Histoire du corps...*, *op. cit.*, t. II, pp. 279-298.

⁴⁹² Ce découpage est adopté par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et repris encore par Fischer (Jean-Louis) dans *Monstres...*, *op. cit.*, p. 8.

où le monstre perd beaucoup de sa fonction sociale et culturelle ; il se désacralise et devient l'objet de descriptions scientifiques. A partir des années 1820, on entre dans une période dite « scientifique », où les monstres deviennent objets de science à part entière. Ils sont nommés, classés et répondent à des lois générales.

Mais en matière de représentations et de sensibilités, l'évolution n'est pas aussi linéaire et l'on observe des recouvrements et des permanences. Il est donc nécessaire de ne pas se limiter à une histoire scientifique basée sur le « développement inéluctable de la raison », mais d'envisager aussi le sujet sous l'angle des croyances populaires⁴⁹³. Quelques écrits privés ou littéraires de notre corpus nous ont permis d'aborder les représentations hors du monde médical.

1. Vers une nouvelle vision des naissances monstrueuses à la fin de l'époque moderne

Depuis l'Antiquité, les créatures monstrueuses sont un sujet qui suscite un intérêt remarquable, que ce soit dans les lettres, les arts, les sciences. Ils appartiennent aux phénomènes de la nature suscitant à la fois l'émerveillement, l'étonnement, mais aussi la crainte. Les médecins et savants de l'Antiquité, d'Hippocrate à Pline en passant par Aristote, se sont intéressés aux créatures monstrueuses. Dans leurs écrits, le merveilleux coexiste avec des tentatives de descriptions plus précises, esquissant les prémisses d'une tératologie. Lors de la diffusion du christianisme, les Pères de l'Eglise, notamment saint Augustin, ont également abordé cette question en l'intégrant dans « la pastorale chrétienne de la damnation et du péché »⁴⁹⁴. Le monstre, comme dans le monde gréco-romain, est un « témoin de la toute-puissance des cieux et messenger du malheur sur terre »⁴⁹⁵. A la Renaissance, l'approche de la question des monstres se sécularise. Les savants et les populations font preuve d'un intérêt renouvelé pour le sujet, comme pour tout ce qui est bizarre, insolite ou étrange. Les recueils de merveilles et prodiges de la nature fleurissent et remportent un grand succès. De la Renaissance à la fin de l'époque moderne, malgré les progrès de l'esprit scientifique, les représentations anciennes en matière de monstruosité n'ont pas disparu. Il s'agit d'une période intermédiaire ; la religion et la science se disputent encore l'interprétation de la monstruosité⁴⁹⁶.

a. Une définition de la monstruosité longtemps imprécise

La définition de l'anormalité et de la monstruosité reste assez confuse à l'époque moderne et elle comprend des phénomènes très hétérogènes. Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le monstre est un « animal extraordinaire et prodigieux, qui est contre l'ordre de la nature, qu'on admire ou qui fait peur »⁴⁹⁷. La conception de la monstruosité est large ; elle comprend tout ce qui est rare, exceptionnel et qui diffère de la norme, ce qui explique que la monstruosité soit appliquée aussi bien aux aveugles qu'aux siamois. On recense à l'époque toutes les aberrations de la nature qui font passer progressivement du normal au monstrueux, mêmes si certaines nous paraissent relever davantage de curiosités que des monstruosités, comme le sexdigitisme (doigts superflus aux mains ou aux pieds), ou sont des imperfections handicapantes, mais opérables, telles l'obstruction des « ouvertures naturelles du corps » comme la bouche, l'urètre, le vagin ou l'anus⁴⁹⁸. Certaines malformations, comme le bec de lièvre, sont jugées inquiétantes, même si elles ne menacent pas directement la vie de l'individu, car elles défigurent l'individu et le rapprochent de l'animal. Le plus souvent l'enfant monstrueux est d'ailleurs comparé à une bête, l'animalité constituant la référence par excellence de l'altérité⁴⁹⁹. Nous

⁴⁹³ - Courtine (Jean-Jacques), « Le corps inhumain », *art. cit.*, p. 377.

- *Id.*, « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ *Ibid.*

⁴⁹⁷ Article « Monstre », *Dictionnaire de Furetière*, *op. cit.*, éd. 1727.

⁴⁹⁸ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 356.

⁴⁹⁹ Comme le souligne Anne-Emmanuelle Demartini, « c'est dans la coupure entre l'homme et l'animal que la nature humaine est devenue pensable, l'angoisse suscitée par la proximité de l'homme et de l'animal est constitutive de l'être humain, sur lequel pèse la menace de l'indistinction des formes et du mélange des espèces » ; Demartini (Anne-Emmanuelle), *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001, p. 86.

avons déjà vu ce genre d'angoisse se manifester à propos des môles ; ces masses de chair aux formes étranges sont souvent assimilées à une conception monstrueuse⁵⁰⁰. Dans les écrits médicaux, on trouve un « inépuisable vivier »⁵⁰¹ de monstres. Certains se caractérisent par l'excès (réunion plus ou moins achevée de plusieurs fœtus), d'autres par le défaut (acéphales ou cyclopes), d'autres encore présentent des aberrations dans la situation et la structure des parties (membres ou organes déplacés), ou une taille anormale (géants ou nains). La monstruosité est surtout une réalité physique, mais elle peut aussi désigner une transgression morale. A l'époque moderne, l'idée de péché, de sacrilège ou de violation des lois n'est jamais très éloignée des phénomènes monstrueux⁵⁰².

b. Décrire et diagnostiquer les naissances monstrueuses

Une approche descriptive

A partir de la fin du XVII^{ème} siècle, les praticiens de la naissance livrent dans leurs écrits des observations et des descriptions de l'anatomie et de la physiologie des monstres de plus en plus précises.

Toutefois, beaucoup n'ont pas encore d'approche totalement rationnelle et ne cherchent pas à classer ou à expliquer ces phénomènes. Fascinés par les étrangetés de la nature, ils s'attachent surtout à livrer les cas parvenus à leur connaissance et à les décrire dans leur variété. Les archives des Académies des sciences, de médecine ou de chirurgie conservent d'innombrables communications de praticiens qui font état d'observations de ce genre. La naissance d'un « monstre » est toujours un évènement qui agite une communauté et les praticiens locaux témoignent de la curiosité suscitée à cette occasion. Les autorités médicales du lieu sont souvent convoquées pour constater la conformation monstrueuse d'un enfant. Ils en pratiquent souvent la dissection, ce qui suscite des comptes rendus, transmis en haut lieu.

Ainsi, les archives de l'A.R.C. présentent de nombreuses observations de naissances monstrueuses⁵⁰³. Un chirurgien fait notamment état de l'accouchement en 1738 à Charroux, près de Gannat, d'une femme de 34 ans, qui met au monde une fille de sept à huit livres avec deux têtes, dont l'une est bien conformée, l'autre non⁵⁰⁴. Le corps est extérieurement bien constitué mais l'autopsie révèle qu'il y a deux cœurs attachés l'un contre l'autre. Une autre communication s'attache à décrire un fœtus dépourvu de tous les membres au-dessous du pubis⁵⁰⁵. La description anatomique est très précise et éclairée par six planches de très grande qualité qui présentent l'apparence extérieure du fœtus, son squelette et les différentes étapes de sa dissection, avec différents angles de vue. Par contre, rien n'évoque les conditions de la naissance de l'enfant et le praticien ne cherche pas à replacer ce cas dans un cadre plus général (classification, causes de sa malformation, etc.), car cela dépasse les préoccupations des chirurgiens locaux.

De nombreux auteurs d'ouvrages d'obstétrique de l'époque, comme Dionis ou Mauriceau, ne mentionnent pas spécifiquement la question des monstres, si ce n'est par le biais de l'imagination, pour réfuter les légendes du passé. Ils laissent à d'autres le soin de discuter ce sujet. Celui-ci fait l'objet de débats plus philosophiques que pratiques entre savants ou d'une littérature spécialisée sur les curiosités de la nature. Dans l'évocation des naissances monstrueuses, ce sont d'ailleurs souvent les images qui prennent le pas sur l'écrit. Elles abondent et privilégient les cas exceptionnels. Cette tendance illustre le goût pour le spectaculaire qui l'emporte encore sur la démarche scientifique. Les deux planches suivantes illustrent l'intérêt accordé à la représentation du « monstre » à l'Age classique.

⁵⁰⁰ Voir le chapitre II sur le diagnostic de la grossesse.

⁵⁰¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 357.

⁵⁰² Foucault (Michel), *Les anormaux. Cour au Collège de France* (1975), Paris, Gallimard, 1999.

Voir le monstre moral et le criminel monstrueux dans ; Demartini (Anne-Emmanuelle), *L'affaire Lacenaire...*, op. cit. ; Caiozzo (Anne), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre...*, op. cit.

⁵⁰³ Voir notamment les cartons 27, 29, 30 (Archives de l'Académie royale de chirurgie) ; détail du fonds à la fin du second volume.

⁵⁰⁴ Carton 29, dossier n°3, n°4, archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

⁵⁰⁵ « Description d'un fœtus à qui il manquait tous les membres au-dessous du pubis », Carton 29, dossier 3, n°6, Archives de l'A.R.C., fds cit.



« Portrait d'un enfant monstre », Scultet (Jean), *L'arcenal de chirurgie*, Lyon, A. Cellier, 1675, p. 381, gravure sur cuivre (dessinateur et graveur : Tixerrant)



Acta physico-medica Academiae Caesariae Leopoldino-Carolinae naturae curiosorum exhibentia ephemerides, sive observationes historicas et experimenta, Nuremberg, 1730, tab. V.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, on commence à distinguer le monstrueux de la monstruosité, et la définition du monstre se précise. Chambon de Montaux consacre une partie de son ouvrage sur les maladies de la grossesse aux monstres. Il indique qu'« on appelle monstre, un fœtus dont la configuration à quelque chose d'étranger ou de contraire à l'ordre naturel ; c'est-à-dire une structure de parties différentes de celle qui caractérise l'espèce d'animal par lequel il a été formé »⁵⁰⁶. La classification des monstres évolue également au cours du XVIII^{ème} siècle et elle intéresse davantage les praticiens de la naissance dans la deuxième moitié du siècle. Elle se base sur l'observation anatomique et la constatation d'un fait morphologique achevé sans fournir d'explication sur la genèse de la monstruosité⁵⁰⁷. Les essais de classification se limitent donc souvent à des critères extérieurs, qu'on ne cherche pas à approfondir. Chambon de Montaux distingue ainsi deux catégories de monstres dans son ouvrage : « ceux qui sont avec excès, d'autres avec défaut de parties suffisantes » et ceux qui « pèchent par des conformations bizarres et le dérangement d'une ou plusieurs parties et par le lien qu'occupe la partie déplacée »⁵⁰⁸. Il cite de nombreux exemples de monstres et réfute avec lucidité les cas extrêmes rapportés par les auteurs du passé :

On ne doute pas que quelques monstres humains n'aient une ressemblance avec des animaux d'une autre espèce, mais peut-on accorder la croyance aux auteurs qui prétendent qu'un animal d'une espèce déterminée, ait engendré des fœtus d'une espèce absolument différente ?⁵⁰⁹.

⁵⁰⁶ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, op. cit., 1785, t. 2, Chap. XXXVI : « Des monstres », pp. 74-164.

⁵⁰⁷ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, op. cit., p. 88.

⁵⁰⁸ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, op. cit., 1785, t. 2, Chap. XXXVI : « Des monstres », pp. 74-164.

⁵⁰⁹ *Ibid.*

Il conteste notamment les exemples antiques de femmes accouchant d'un lion ou d'un éléphant et montre moins de crédulité que ses prédécesseurs en indiquant qu'« il y a eu dans les temps des femmes qui, par quelque motif que ce puisse être, ont eu intérêt à séduire ou au moins à tromper ceux qui les environnaient et qui ont assez compté sur la crédulité pour user, sans crainte d'être démasquées, de ces grossiers stratagèmes »⁵¹⁰.

Les signes de la monstruosité pendant la grossesse

Le dépistage des anomalies et des pathologies du fœtus tient une grande place aujourd'hui pendant la grossesse, mais cette attitude n'a pas d'équivalent autrefois. La relative discrétion de la littérature obstétricale pratique au sujet des monstres – par rapport à celle des jumeaux ou des môles qui présentent pourtant certains points communs avec elle –, tient à l'impossibilité de les diagnostiquer pendant la grossesse. En effet, on ne découvre en général l'anormalité de l'enfant qu'à sa naissance, au grand étonnement des personnes présentes. Mauquest de la Motte, témoigne ainsi de sa surprise lors d'un accouchement :

(...) celui-ci ne faisait aucun cri ; mais je fus surpris en l'ôtant d'entre les jambes de sa mère, avec l'arrière-faix, pour le donner à la garde, afin que j'eusse plus de facilité à lui lier le cordon, je fus, dis-je, surpris de voir un visage des plus monstrueux, quoiqu'il eût le reste de la tête bien formée, ainsi que tout le corps.

Ce visage avait un front plus large qu'il ne devait être, du bas duquel et entre les deux sourcils, sortait ou pendait une appendice en manière de verge, pareille à celle qu'il avait au bas du ventre ; avec le prépuce et le gland, qui s'attachait à la partie inférieure du coronal, et pendait de la longueur d'un bon pouce, sur un seul orbite, qui était à la place du nez, dont il n'avait aucune marque, et dans cet orbite, qui était ovale, et plus grand qu'il n'est ordinairement pour un œil, était le globe des deux yeux avec leur tuniques, leurs humeurs et leurs membranes attachés aux deux nerfs optiques, qui s'unissaient, en sorte que cet orbite était un trou, au lieu de la bouche, qui avait la même figure que s'il avait été fait d'un vilbrequin, sans lèvres ni commissure, avec un menton aussi long que le front était grand ; comme il remuait sans cesse, et même assez fortement, j'envoyai chercher le vicaire pour le baptiser au logis, afin d'ôter au public la vue d'un tel enfant, et la honte aux parents de faire voir un tel spectacle qui, bien qu'ils n'en soient pas reprochables, n'en fait pas moins de peine à ceux qui s'y intéressent (...). Je me persuadai bien qu'il ne vivrait pas longtemps, parce qu'il ne pouvait ni téter ni boire, à cause de la mauvaise structure de ses lèvres (...). Il mourut quelques heures après sa naissance, et la mère se porta bien, peu de jours ensuite.

Je passe sous silence plusieurs autres enfants, dont j'ai accouché les mères, auxquels la nature avait donné par profusion plus qu'il n'était nécessaire, comme ceux où elle s'est oubliée, et ceux encore au corps desquels quelques figures de certains animaux ou poissons se trouvaient attachées, ou en défiguraient les plus belles parties⁵¹¹.

Néanmoins certains signes peuvent alerter la femme enceinte. Tout ce qui sort de l'ordinaire pendant la grossesse inquiète car la crainte de l'anormalité et de la monstruosité est omniprésente. Une durée de gestation anormale suscite notamment le doute. Nous avons déjà évoqué le cas d'Anne Ricard, enceinte de manière « permanente » de 1759 à 1761 et qui craint « quelque esprit malin » ou la naissance d'un monstre – ici injustifiée⁵¹². C'est plus souvent au moment de l'accouchement, quand des difficultés imprévues surviennent dans la sortie de l'enfant, que l'on suspecte une monstruosité. Ainsi Lilline Bianchi peine à accoucher le 9 février 1855 et le Dr Mattéi n'arrive pas à déterminer la position et les différents éléments anatomiques de l'enfant en pratiquant le toucher. Il indique « je

⁵¹⁰ *Ibid.*

⁵¹¹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, Paris, d'Houry, éd. 1765, t. I, pp. 606-607.

⁵¹² Enceinte de deux jumeaux dont elle n'accouche pas et dont les restes sortent putréfiés, elle retombe néanmoins enceinte d'un enfant. Cette grossesse prolongée, le fait d'avoir le ventre constamment tuméfié, de percevoir des mouvements fait craindre un monstre ; Mémoire de Recolin, Carton 28, dossier 12, n°77, archives de l'A.R.C., *fds cit.*

doute d'un hydrocéphale ou à deux têtes »⁵¹³. Il note également une auscultation étrange où il lui est impossible d'entendre les bruits cardiaques sur aucun point du ventre. Il parvient finalement, avec beaucoup de difficultés, à extraire un enfant mort et blessé par l'accouchement, mais bien conformé. La plupart du temps, c'est rétrospectivement, une fois la monstruosité révélée, que des indices particuliers sont signalés pendant la grossesse ou qu'on avance des explications. Mais, comme dans le cas des envies et des taches de naissance, cette relecture des faits est forcément orientée par la connaissance du résultat.

Si le diagnostic de la monstruosité est impossible pendant la gestation, l'angoisse est d'autant plus grande qu'on ne peut pas la prévoir. Ces phénomènes contribuent à faire de la grossesse un état à part, lourd de conséquences et potentiellement inquiétant. Dès lors, on comprend mieux l'importance du réseau de précautions établi autour des femmes enceintes et mentionné précédemment. Les populations, comme les médecins, multiplient les conseils préventifs qui visent à éviter la mauvaise conformation de l'enfant, que ce soit l'interdiction du port du corset, l'attention accordée à l'imagination et aux émotions, etc.

Les esprits sont particulièrement frappés par le fait que le ventre d'une femme puisse produire autre chose que du semblable, si différent de l'humain « normal ». Cela suscite des interrogations sur la nature des « êtres » hors normes qui en sortent et des forces qui président à leur création.

c. Expliquer les naissances monstrueuses

Depuis l'Antiquité, l'origine des monstres a été expliquée, soit en ayant recours à des explications de type religieux ou métaphysique, soit en invoquant des facteurs naturels et médicaux, l'un n'excluant pas forcément l'autre.

Des causes divines à l'origine des naissances monstrueuses

Même si ce schéma explicatif est globalement en perte de vitesse à la fin de l'époque moderne, il reste présent à « l'arrière-plan mental » des populations. La monstruosité est longtemps perçue comme un avertissement des dieux. Déjà dans l'Antiquité gréco-romaine, on fait en général disparaître les enfants monstrueux à leur naissance car ils passent pour annoncer des malheurs concernant toute la communauté. Encore au Moyen Age, les monstres sont vus comme une manifestation de Dieu, un avertissement identique à ceux dispensés par les songes et les prophéties⁵¹⁴. A la question de savoir si les monstres font partie du projet divin ou sont un accident de la nature, saint Augustin, dont la position est reprise par l'Eglise, répond de manière très claire : « les fruits monstrueux ne sont pas des erreurs, des pièces ratées de la Création ; ce sont des « merveilles » voulues par Dieu et qui concourent à la beauté du monde ». Cependant, cette position s'applique principalement aux « races » monstrueuses qu'on fait vivre aux confins du monde, car au niveau individuel, le monstre est plutôt présenté comme le rappel de notre humanité déchue et du péché originel⁵¹⁵. Il est aussi perçu de manière prolongée dans la population comme la manifestation d'un esprit maléfique et diabolique. Ainsi en janvier 1789, le curé de la paroisse Saint-Symphorien à Reims « fit jeter de la chaux et de l'eau forte sur le cadavre d'enfants siamois pour les brûler » ; ce qui montre qu'on n'a pas renoncé à recourir à l'exorcisme des maléfices monstrueux⁵¹⁶.

Depuis le Moyen Age, le monstre est également vu comme le signe de la conduite immorale des parents. Un comportement illicite, la transgression d'un interdit, comme un rapport sexuel pendant les règles ou un temps saint, une posture d'accouplement non conforme, passent pour produire une naissance monstrueuse, signe du châtement divin. Jusqu'au XVII^{ème} siècle, la bestialité est également souvent incriminée. La croyance établit qu'une interférence coupable avec un animal, ou avec un être infernal comme les incubes ou les succubes, produit les êtres hybrides qu'on croit observer dans certaines naissances monstrueuses.

⁵¹³ Lilline Bianchi, *Notes de clinique du Dr Mattéi, 1853-1855, fds cit.*

⁵¹⁴ C'est le cas d'Isidore de Séville ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 361-362.

⁵¹⁵ *Ibid.*, pp. 362-363.

⁵¹⁶ Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *op. cit.*, p. 18.

La plupart des médecins du XVIII^{ème} siècle ne croient plus du tout à ces explications. Chambon de Montaux conteste les interprétations métaphysiques avancées et les nombreux exemples mythologiques ou historiques d'accouplement de la femme avec une brute, citant notamment le cas d'Attila – soit disant issu de l'accouplement d'un chien avec une femme. Il conclut : « je passerai sous silence ce qu'on raconte des accouplements des hommes avec des quadrupèdes et aucun de ces faits n'est confirmé par des témoignages assez authentiques pour mériter la croyance »⁵¹⁷. On observe toutefois des réminiscences plus ou moins explicites chez certains praticiens. Ainsi, un chirurgien rend compte d'une naissance monstrueuse survenue à Avignon en 1713. Elle concerne une fille, qui vit trois jours, elle a « dans le milieu du front une espèce de loupe [sic] molle de la grosseur d'une orange », le nez plat et écrasé, des bras longs et minces et les « doigts crochus à peu près comme ceux d'un singe »⁵¹⁸. Il précise que

les fesses étaient garnies d'un petit poil aussi bien que les jambes et les pieds qui étaient tournées en devant avec les doigts longs et crochus (...) toutes ces choses ont fait dire communément dans la ville que la femme de Grasse avait accouché d'un singe, en effet cet enfant avait beaucoup de ressemblance avec cet animal (...) et il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit un effet de l'imagination de la mère qui ayant soin du singe d'un gentilhomme de ce pays, badinait tout le jour avec lui et le faisait coucher dans sa chambre.

Si l'imagination est explicitement évoquée comme la cause de la monstruosité, la fin de la phrase semble suggérer implicitement la possibilité d'une union contre nature. Cet exemple montre cependant que l'explication de la monstruosité est désormais plutôt attribuée par les médecins à l'imagination maternelle qu'à l'inconduite des parents. Cette tendance n'empêche pas que perdure dans la population l'idée qu'il s'agit d'un châtement et que la culpabilisation des parents demeure⁵¹⁹.

Des causes « naturelles »

Depuis Hippocrate et Aristote – et de manière renouvelée depuis la Renaissance –, certaines malformations sont expliquées par la théorie mécaniste et accidentaliste. On incrimine dans ce cas un accident au cours du développement du germe, comme un manque ou un excès de semences, une matrice trop étroite, une blessure, la compression du ventre, une mauvaise position du fœtus, etc. Par la suite, les explications de ce type ont souvent un lien étroit avec les théories de la génération en vigueur à chaque époque (séminisme, ovisme, préformation des germes, etc.).

Ce genre d'argument fait l'objet de débats sérieux au XVIII^{ème} siècle, lors de la célèbre querelle sur l'origine des monstres qui se déroule à l'*Académie des sciences* de 1724 à 1743⁵²⁰. Au sein de cette institution s'ouvrent en effet des discussions sur diverses questions relatives aux êtres monstrueux (notamment les monstres doubles), auxquels prennent part principalement Duvernay, Winslow, Lémery, Méry et Littré. Les académiciens s'intéressent surtout aux causes premières des monstruosité. Lémery rédige un mémoire soutenant que les déviations congénitales de l'espèce humaine proviennent d'une altération primitive des germes. En tant que préformiste, il pense que les monstres sont préformés et proviennent d'œufs monstrueux. Duvernay les attribue au contraire à des causes accidentelles qui apportent une perturbation plus ou moins profonde dans l'évolution du germe primitivement régulier ; un monstre double s'explique ainsi par la collision de deux œufs. Sans rentrer dans les détails de cette discussion aux enjeux métaphysiques et qui rejoint celle concernant la préexistence des germes et l'épigenèse, on peut noter que c'est Duvernay et ses partisans (dont Haller) qui l'emportent provisoirement.

Hors des cercles académiques, les praticiens de base, comme les populations, continuent à croire que certains phénomènes physiques pendant la grossesse peuvent produire des monstruosité. Alphonse Leroy évoque de manière détaillée le cas d'un fœtus monstrueux qui semble être un acéphale : « le corps et les membres étaient énormes. C'était un enfant mâle dont les parties génitales

⁵¹⁷ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, op. cit., 1785, t. 2, Chap. XXXVI : « Des monstres », pp. 74-164.

⁵¹⁸ Enfant monstrueux né à Avignon, 18 octobre 1713, carton 29, dossier 3, n°5, archives de l'A.R.C., Académie de médecine.

⁵¹⁹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 363.

⁵²⁰ Tort (Patrick), *L'ordre et les monstres ...*, op. cit.

étaient extraordinairement petites, il n'avait point de crâne ni de trace des pariétaux »⁵²¹. La femme prétend en être délivrée au terme de onze mois. Elle affirme qu'à neuf mois, elle a failli accoucher, ressentant des douleurs, son col étant dilaté, mais sans que rien ne se passe. Le praticien note qu'« ordinairement saignée plusieurs fois dans ses grossesses, elle s'y refusa dans toute celle-ci, quoiqu'elle en sentit le besoin le plus pressant dès le troisième mois ». Il ajoute que l'enfant a une voix « extraordinaire [qui] ressemblait au bêlement du mouton » et qu'il ne vit que quatre jours. Il en vient ensuite à exposer les causes possibles de cette naissance monstrueuse :

Pendant tout le temps de la grossesse, l'enfant a été situé, dans la matrice, les fesses sur l'orifice et la tête vers le fond et à droite. Ce fut à mon gré, la cause de la monstruosité : car cette femme avait pris l'habitude de se coucher sur le côté droit et de former avec son oreiller un tampon pour presser pendant la nuit une bosse qu'elle sentait au côté droit, c'était la tête de son enfant (...) la pléthore excessive et la compression avaient empêché le développement de son cerveau et produit la hernie. Cette pression, jointe à l'état des humeurs de la mère, s'était opposée à l'ossification.

Cette explication ne rend toutefois pas compte des disproportions observées entre les membres et les parties génitales, mais l'auteur n'en dit mot. La plupart des praticiens de la naissance partagent au XVIII^{ème} siècle ce genre d'interprétation accidentaliste. Chambon de Montaux recense également les compressions entières ou locales, exercées sur le fœtus, « la diversité des obstacles [qui] s'opposeront à la perfection de son accroissement »⁵²², mais aussi les chutes et les maladies qui influencent aussi sa conformation. Nous avons déjà évoqué les mises en garde répétées des médecins à propos des chutes, des coups, du corset, etc., considérés non seulement comme des facteurs de fausse couches, mais aussi comme de possibles sources de mutilation pour le fœtus.

Nous ne reviendrons pas ici non plus sur le rôle de l'imagination, des envies et des émotions des femmes enceintes, très souvent invoqués en cas de monstruosité, tant par les médecins que par les populations au XVIII^{ème} siècle. L'exemple tiré des archives de l'A.R.C. évoqué un peu plus haut rappelle que la vue d'un spectacle marquant pendant la grossesse – là un singe – peut influencer la conformation du fœtus. Par l'intermédiaire de la femme enceinte effrayée, la monstruosité peut s'avérer contagieuse. En effet, la grande sensibilité et la « transparence » propres à la grossesse impliquent que le monstre puisse reproduire son image effrayante sur le fœtus encore malléable. Chambon de Montaux rappelle également que les états d'âme de la femme enceinte peuvent avoir un effet sur le produit de la conception :

[La matrice] recevant une très grande quantité de nerfs et étant très sensible, éprouve, comme tous les autres, les impressions qui naissent des grandes affections de l'âme. Par conséquent il en résultera dans sa substance des contractions ou des spasmes capables de changer sa configuration intérieure⁵²³.

Mais cette explication par l'imagination reste physiologique : soit « l'imagination n'est qu'une fonction physique d'imitation »⁵²⁴, soit elle agit de manière directe en désorganisant les organes et les corps.

Si l'on synthétise l'ensemble des discours tenus sur l'origine des monstres au XVIII^{ème} siècle, l'explication la plus fréquente renvoie donc au non-respect par la femme enceinte de toutes les précautions nécessaires à son état, que ce soit sur le plan physique, mental ou émotionnel. La grossesse est donc un état qui requiert une vigilance de tous les instants et une source de culpabilisation importante. Ces représentations se poursuivent largement au XIX^{ème} siècle, mais l'étude de la monstruosité bascule définitivement du côté de la science.

⁵²¹ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire...*, *op. cit.*, 1787.

⁵²² Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, *op. cit.*, 1785, t. 2, Chap. XXXVI : « Des monstres », pp. 74-164.

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Canghuilhem (Georges), « La monstruosité et le monstrueux », *op. cit.*

2. La monstruosité vue par les scientifiques : naissance de la tératologie

Au XIX^{ème} siècle, les savants font le récit du triomphe de la raison et de la science sur les monstres dans un contexte plus général de « désenchantement de l'étrange »⁵²⁵. Les années 1820-1830 sont décisives pour la naissance d'une tératologie moderne, grâce notamment à Etienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844)⁵²⁶ et son fils Isidore (1805-1861)⁵²⁷. On doit d'ailleurs à ce dernier d'avoir baptisé la science des monstres, tératologie, en utilisant un terme ancien tiré du grec⁵²⁸. Dans le texte fondateur de la science des monstres, *Philosophie anatomique* (1822), Etienne Geoffroy Saint-Hilaire postule l'unité de composition organique et de plan entre les espèces animales et humaines. Cela signifie que toutes les créations de la nature renvoient à un modèle unique dont elles ne sont que des variations. Dans cette optique, il veut vérifier son hypothèse en l'appliquant aux conformations anormales, manière de vérifier l'ordre par le désordre. Cette rupture épistémologique dans l'approche des monstres permet de découvrir un ordre et des lois dans ces organismes désordonnés, et qui plus est, les mêmes que ceux des êtres normaux⁵²⁹. Elle contribue à réintégrer les monstres dans l'humanité et montre que « le monstre n'est pas un monstre tout entier : il y a de la régularité d'un côté et de l'irrégularité de l'autre »⁵³⁰.

a. *Définir et classer les monstruosité*s

La définition de la monstruosité s'affine et devient plus limitée

La découverte des lois qui régissent le développement de l'être humain et de ses anomalies entraîne une évolution de la définition de la monstruosité. Etienne Geoffroy Saint-Hilaire se propose même d'abandonner ce terme au profit de celui de « malformation »⁵³¹. L'idée d'une échelle continue entre la normalité et les plus graves anomalies rend la catégorie de la monstruosité moins pertinente. A la fin du XIX^{ème} siècle, cette représentation est partagée par le corps médical. Le dictionnaire médical dirigé par Dechambre conteste le maintien d'« un terme antique et vulgaire » : le monstre et la monstruosité « manquent de précision scientifique, car on ne peut les dépouiller absolument d'un sens universellement consacré »⁵³². Toutefois, le terme « monstre » est tellement ancré dans les mentalités collectives et le vocabulaire scientifique qu'il perdure, mais pour désigner des cas plus limités.

La monstruosité se distingue désormais de l'anomalie, de la variété anatomique ou du vice de conformation (comme le bec de lièvre). Dans *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux, ou Traité de tératologie* (1832-1836), Isidore Geoffroy Saint-Hilaire donne une définition limitée et objective de la monstruosité :

Toute déviation du type spécifique, ou en d'autres termes, toute particularité organique que présente un individu comparé à la grande majorité des individus de son espèce, de son âge, de son sexe, constitue ce qu'on peut appeler une anomalie. Le mot monstruosité a souvent été employé comme synonyme d'anomalie (...) au contraire d'autres auteurs n'ont compris sous le nom de monstruosité que les anomalies les plus graves et les plus apparentes, ils ont donné ainsi à ce mot un sens beaucoup moins étendu. Je suivrai dans cet ouvrage l'exemple de ces

⁵²⁵ Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, p. 9.

⁵²⁶ Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), *Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie des phénomènes de la monstruosité*, Paris, Imprimerie Tastu, 1826.

⁵²⁷ Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux, ou Traité de tératologie*, Paris, J.B. Baillière, 1832-1836, 4 vol.

⁵²⁸ Du grec *τέρας*, monstre et *logos*, science.

⁵²⁹ Demartini (Anne-Emmanuel), *L'affaire Lacenaire...*, *op. cit.*, p. 242.

⁵³⁰ Stiker (Henri-Jacques), « Nouvelle perception... », *art. cit.*, p. 286.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 243.

⁵³² Davaine (C.), article « Monstre. Monstruosité », dans *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, Masson, 1868-89, t. 9, p. 205 ; voir Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle), « L'histoire des monstres : question de méthode », dans Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstres...*, *op. cit.*, pp. 4-25.

derniers anatomistes, non seulement parce que je partage la répugnance qu'éprouvèrent à appeler monstres des êtres à peine différents de l'état normal mais aussi et surtout parce que la répartition des anomalies en plusieurs grandes sections me paraît commandée par la nature même des relations anatomiques qui existent entre les moins graves, et celles qui le sont plus, ou les monstruosité (...). La division que j'ai adoptée est basée principalement sur trois considérations : la nature des anomalies, leur degré de complication et de gravité sous le rapport anatomique, et l'influence qu'elles exercent sur les fonctions⁵³³

Il réserve le terme de monstruosité aux anomalies « très complexes » et « très graves », en général incompatibles avec la vie après la naissance. Mais l'idée perdure que le monstre est ce qui étonne et « offense le regard »⁵³⁴. Pour les Geoffroy Saint-Hilaire, le monstre n'est pas pour autant un être humain ; le considérer sous l'angle de l'humanité constituant un leurre pour l'observation. Ils souhaitent qu'il soit reconnu avec son anatomie et sa physiologie propres⁵³⁵.

Des débats importants au XIX^{ème} siècle sur la classification des monstres⁵³⁶

Le but de la classification des monstres est de leur donner une véritable identité en mettant en évidence leurs spécificités, en lien avec les représentations des monstres comme des êtres soumis à des lois anatomiques⁵³⁷. Etienne Geoffroy Saint-Hilaire propose une classification des monstres en différentes catégories, définies par des caractères anatomiques particuliers, en se basant sur le système adopté par les botanistes et les zoologistes depuis Carl Linné (1707-1778)⁵³⁸. Malgré un progrès par rapport aux classifications précédentes, ce système suscite des critiques et n'est pas retenu par la communauté scientifique. C'est son fils Isidore qui établit une classification rationnelle des monstres et des anomalies, en grande partie encore utilisée aujourd'hui. Il forge une terminologie tératologique, soit en réutilisant des termes anciens, soit en forgeant de nouveaux. Il crée en particulier une nomenclature originale et rationnelle pour classer les monstres, notamment les monstres doubles⁵³⁹.

⁵³³ Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies...*, *op. cit.*, pp. 30-31.

⁵³⁴ Pour Jacques Raige-Delorme, on utilise le terme « monstruosité » quand la déviation congénitale est plus profonde, quand elle altère non-seulement la forme de l'individu, mais la structure de ses organes essentiels à la vie, qu'elle s'oppose au libre exercice de leurs fonctions, à ce point qu'elle rend souvent impossible l'existence des individus, elle constitue la monstruosité proprement dite (...). On peut donc appeler monstruosité toute déviation congénitale du type normal, altérant la forme du corps ou la structure des organes, presque toujours visible à l'extérieur, et rendant très difficile ou impossible l'accomplissement des fonctions de nutrition ou de reproduction » ; Raige-Delorme (Jacques), article « Monstre. Monstruosité », *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales*, dir. par Adelon, Béclart, Bérard *et alii*, t. XX, 1839, pp. 169-213, *loc. cit.*, pp. 170-171.

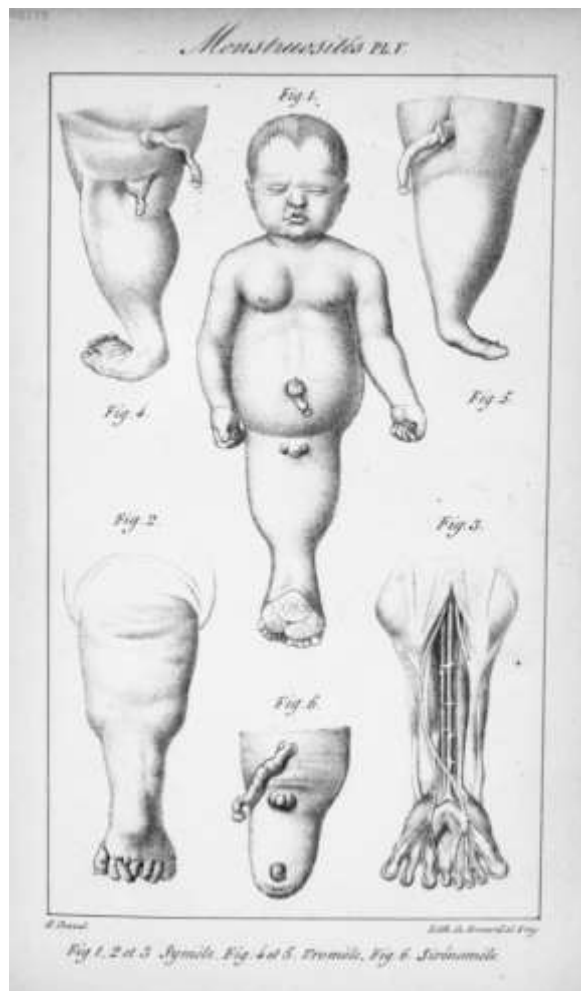
⁵³⁵ Ancet (Pierre), « Le statut du monstre dans la tératologie d'Etienne et Isidore Geoffroy Saint-Hilaire », dans Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstres...*, *op. cit.*, pp. 221-235.

⁵³⁶ Raige-Delorme (Jacques), article « Monstre. Monstruosité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1839, pp. 173 et sq.

⁵³⁷ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, p. 91.

⁵³⁸ Par exemple, pour les monstruosité ou déformations de la tête, crée la famille des « anomocéphalée », qui sont divisés en plusieurs ordres (acéphale, macrocéphale), eux-mêmes subdivisés en genre ; Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, p 91

⁵³⁹ Pour donner les caractères généraux du groupe, il utilise les suffixes *adelphe* (monstres doubles inférieurement, simple supérieurement), *dyme* (monstres doubles supérieurement et simples inférieurement), page (pour les monstres doubles supérieurement et inférieurement). Le préfixe indique la partie par laquelle les deux composants sont soudés : par exemple, pour un monstre double supérieurement et inférieurement où les deux sujets sont réunis par les fesses (pygo), on parle de « pygopage ». Le même genre de démarche est suivi pour les monstres simples ; le préfixe précise indique un caractère anatomique particulier, le suffixe précise le caractère général ; *ibid.*, pp. 93-94.



« Symèle, uromèle, sirénomèle », Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies...*, op. cit., 1832, pl. V, lithographie (dessinateur Chazal, lithographe : Benard et Frey)

L'établissement de statistiques à la fin du XIX^{ème} siècle permet de mieux cerner le phénomène et contribue à le normaliser. Albert Puech présente en 1871 des statistiques sur les monstres à partir d'informations provenant de sources hospitalières. Il en compte 0,51 % dans les naissances totales (contre 0,38 % à l'étranger)⁵⁴⁰. Mais ces résultats sont contestés en 1893 par le tératologiste Louis Blanc qui pense que les statistiques hospitalières surreprésentent les malformations du fait de la population importante de filles-mères qui fréquente ces établissements. Cette population est en effet jugée fragile et prédisposée aux naissances mal conformées, les enfants résultant d'amours illicites étant souvent victimes de tentatives d'avortement ou de dissimulation de la grossesse. La plupart des tératologues de la fin du XIX^{ème} siècle penchent plutôt pour une fréquence de naissances anormales proche de 0,22 %⁵⁴¹.

En fait, ces statistiques sous-estiment nettement la réalité. Les études récentes montrent qu'il naît en France entre 1 à 2 % d'enfants anormaux ou monstrueux⁵⁴². On ne peut pourtant pas en conclure qu'il naissait moins de monstres autrefois. Certaines malformations légères n'ont peut-être pas été diagnostiquées à l'époque et des problèmes de sous-enregistrement expliquent qu'un certain nombre de monstres aient pu échapper aux statistiques⁵⁴³.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, pp. 12-13.

⁵⁴¹ Selon d'autres statistiques portant sur la totalité des naissances, comme les données provenant du duché de Bade concernant le milieu du XIX^{ème} siècle ; *ibid.*

⁵⁴² Chiffres de l'INSERM ; Carol (Anne), « Avant-Propos », dans Bertrand (Régis), Carol (Anne), *Le « monstre » humain...*, op. cit., pp. 5-18, loc. cit., p. 8.

⁵⁴³ Voir pour le détail des statistiques par type d'anomalie : Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, op. cit., pp. 13-16.

b. L'évolution des explications sur l'origine des monstres

Un problème lors du développement *in utero*

Le monstre, comme le souligne Etienne Wolff, est « un raté de fabrication » qui a une origine congénitale : on naît monstre⁵⁴⁴. Le XIX^{ème} siècle a définitivement déterminé l'origine des monstres dans la vie embryonnaire, ce qui amène les scientifiques à se focaliser encore davantage sur la conception et les débuts de la grossesse. Les débuts du développement de l'embryon, au moment où se différencient les organes, sont perçus comme un moment clé pour expliquer un problème de conformation. Les progrès conjoints de l'anatomie comparée, de l'embryologie – réformée par l'adoption de la théorie de l'épigenèse – permettent à la tératologie de proposer de nouveaux schémas explicatifs.

En 1812, J.F. Meckel, reprenant une idée émise par Wolff, explique certaines monstruosité simples, appelées « monstruosité par défaut », grâce à sa théorie de l'arrêt de développement⁵⁴⁵. Il s'est efforcé

de rattacher les diverses formes des monstres simples à la persistance de certains états transitoires de l'embryon par un arrêt du développement, établissant ainsi une analogie nécessaire entre ces différentes anomalies, puisqu'elles dépendraient de l'état passager, mais toujours le même, que l'embryon présente à certaines périodes de son évolution, et pendant lesquelles une perturbation accidentelle serait venue interrompre la marche régulière de sa formation⁵⁴⁶.

Etienne Geoffroy Saint-Hilaire va plus loin et avance en 1821 la notion de monstruosité par « retardement du développement » qui permet de comprendre la structure organique du monstre en se référant à un état anatomique embryonnaire. Pour lui, ce sont des problèmes d'adhérences créant des brides entre l'embryon et l'amnios ou avec le placenta qui occasionnent un retard et un problème de développement. Il attribue ces brides aux contractions du muscle utérin provoquées, par exemple, par une grande émotion maternelle au début de la grossesse alors que l'embryon est en formation. Il relate ainsi des exemples de femmes effrayées par un crapaud et qui ont enfanté un monstre, ce qui montre, sous des dehors plus scientifiques, une permanence des représentations traditionnelles. Il refuse toutefois d'attribuer un rôle à l'imagination et aux « affections morales » des femmes enceintes. Il en veut pour preuve les statistiques de monstruosité chez les enfants des filles-mères et ceux des enfants légitimes. A la différence d'autres praticiens, il ne constate pas de différences en terme de fréquence, alors que la grossesse des premières est souvent tourmentée. Il conclut :

Il est si peu de monstres eu égard à la quantité de pareils désordres, qu'on en doit conclure qu'un profond chagrin n'est point cause prédisposante à la monstruosité. Et d'ailleurs, si les tourments d'une âme déchirée, en causant le dépérissement de la mère, devaient réagir sur son fruit, ce serait d'une manière générale, sur tout l'ensemble de l'être (..) et non séparément et uniquement sur une seule partie organique, comme cela se voit chez les monstres. Ajoutez à ceci qu'il n'y a ni plus ni moins de monstres chez les animaux que dans l'espèce humaine, et vous en concluez surabondamment que notre raison et nos affections morales ne sont pour rien dans les déformations qui constituent les faits de la monstruosité⁵⁴⁷.

A l'époque, on pense aussi qu'un embryon ou un fœtus déjà formé peut subir une « rétrogradation de développement », en lien avec un état pathologique créé par un accident, un effet mécanique : une chute, une compression du ventre de la femme, une tentative d'avortement peuvent détruire des formations déjà présentes. On croit observer ce phénomène dans les cas de malformations touchant le

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 10.

⁵⁴⁵ - Meckel (Johann Friedrich), *Manuel d'anatomie pathologique* (trad. de l'allemand), Paris, J.-B. Baillière, 1825.

- Wolff (Caspar Friedrich), *De ortu monstrorum*, 1772.

⁵⁴⁶ Raige-Delorme (Jacques), article « Monstre. Monstruosité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1839, p. 173.

⁵⁴⁷ Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), *Philosophie anatomique, des monstruosité humaines*, Paris, 1822, p. 507.

cerveau⁵⁴⁸. Concernant les monstres doubles, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire énonce la « loi d'attraction des parties similaires, ou d'affinité de soi pour soi ». En effet, les monstres doubles étant toujours accolés par des parties semblables, il suppose qu'une force interne pousse les deux sujets déjà en partie développés à fusionner⁵⁴⁹.

Les nouvelles études sur les monstres permettent la compréhension de la normalité. Pour Raige-Delorme, l'examen approfondi des monstruosité et de leurs causes est « la source d'une foule d'aperçus nouveaux sur l'embryogénie ; de sorte que les imperfections du développement du fœtus auraient dévoilé le mécanisme de ce mouvement intestin qui préside à l'arrangement normal de ses linéaments primordiaux »⁵⁵⁰. S'il peut exister des monstres très primitifs comme des acéphales, cela montre que l'embryon dans ses débuts est « à peine formé » ; la monstruosité est une image de l'état embryonnaire. On en conclue que l'embryon n'a pas sa forme définitive avant ou pendant la fécondation et qu'il n'y a pas de préexistence des germes, ce qui fait disparaître cette doctrine dans les années 1820. Seule l'épigenèse peut expliquer la modification des formes dès l'origine sous l'influence d'une modification du milieu ou d'effets mécaniques⁵⁵¹. Les médecins du XIX^{ème} siècle sont déjà conscients à leur époque de l'importance de ces découvertes. Dans le dictionnaire dirigé par Fabre, on lit à l'article « Monstruosité » :

Les lois suivant lesquelles se produisent les monstruosité sont importantes à connaître, non seulement comme jetant de vives lumières sur l'embryogénie et la physiologie générale, mais encore comme pouvant fournir, en certains cas, de précieuses indications à la médecine pratique, soit qu'il s'agisse d'écarter, pendant la grossesse, des causes susceptibles d'exercer des influences nuisibles sur le développement du fœtus, soit qu'après la naissance la chirurgie ait pour mission de remédier aux dérangements mécaniques de forme, de structure ou de nombre que présentent les organes⁵⁵².

En effet, les praticiens espèrent tirer de ces connaissances les moyens de prévenir ou de remédier aux difformités qui peuvent affecter le fœtus, ce qui accroît l'intérêt pour l'hygiène de la grossesse et la chirurgie réparatrice de certaines malformations⁵⁵³. Par contre, la médecine de l'époque n'a pas progressé dans le diagnostic des malformations et monstruosité pendant la grossesse, qui reste un temps d'incertitudes⁵⁵⁴.

D'autres pistes de recherche

Les schémas explicatifs de la monstruosité ne se limitent pas aux seules hypothèses des Geoffroy Saint-Hilaire. Certains scientifiques avancent d'autres théories, comme celle qui fait du monstre un malade résultant seulement d'un fait pathologique. Ainsi pour Jules Guérin, en 1880, toutes les monstruosité et difformité ont pour origine une maladie du cerveau et de la moelle épinière⁵⁵⁵. Mais cette opinion avait déjà déjà réfutée par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire à son époque. Pour lui, l'altération porte sur la forme et pas sur la santé.

⁵⁴⁸ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, pp. 96-97.

⁵⁴⁹ Il se base sur ce qu'on remarque en chimie où l'on observe des affinités similaires entre molécules ; Carol (Anne), *Ordre et désordre des monstres doubles dans les théories et les pratiques médicales*, dans Bertrand (Régis), Carol (Anne), *Le « monstre » humain...*, *op. cit.*, pp. 119-140, *loc. cit.*, p. 131.

⁵⁵⁰ Raige-Delorme (Jacques), « Monstres, monstruosité », *art. cit.*, dictionnaire Adelon, 1839, p. 213.

⁵⁵¹ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, p. 101.

⁵⁵² Article « Monstruosité », *Dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers*, dir. par Fabre, Paris, J.-B. Baillière, 1850, t. 5, pp. 669-671, *loc. cit.*, p. 671.

⁵⁵³ Voir notamment Carol (Anne), « La monstruosité corrigée. La chirurgie des monstres doubles », dans Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social*, *op. cit.*, pp. 253-268.

⁵⁵⁴ La radiographie, qui se développe de manière encore limitée dans certaines maternités parisiennes à la fin du XIX^{ème} siècle, est utilisée pour la détection des accouchements difficiles, liés notamment à des bassins trop étroits. Elle ne semble pas avoir été employée pour détecter une mauvaise conformation du fœtus. Sur les usages de la radiographie pendant la grossesse, voir : Crémère (Cédric), « Voir l'invisible. Radiographie et diagnostic obstétrical à la fin du XIX^{ème} siècle en France », dans *Naissance, 5000 ans d'images...*, *op. cit.*, pp. 120-127.

⁵⁵⁵ Guérin (Jules), *Recherches sur les difformités congénitales chez les monstres, le fœtus et l'enfant*, Paris, « Au bureau de la publication », 1880.

Le cas des monstres doubles continue aussi à faire débat dans les années 1870 en particulier dans le cadre de la *Société d'Anthropologie*, ainsi que nous l'avons évoqué à propos des jumeaux : la théorie de la dualité primitive s'affronte à celle de l'unité primitive. Il faut attendre les expériences réalisées au début du XX^{ème} siècle pour que la science démontre que les deux théories sont justes. On peut en effet obtenir des monstres doubles par division et par soudure de l'œuf.

c. *L'approche expérimentale des monstres*

L'une des approches les plus fécondes en matière de recherches sur les monstres au XIX^{ème} siècle est la tératologie expérimentale.

Déjà au XVIII^{ème} siècle, Réaumur remarque que les œufs qu'il fait éclore dans des fours produisent des monstres. Etienne Geoffroy Saint-Hilaire élabore également des expériences pour montrer que l'environnement dans lequel vit l'embryon peut conduire à des anomalies ou des monstruosité. Il utilise pour cela des œufs de poules, mais il manque encore d'une bonne connaissance sur le développement de l'embryon pour réaliser une véritable tératologie expérimentale. Ce sont les progrès de l'embryologie scientifique, permise notamment par l'école allemande, qui permettent d'envisager cette dernière dans la deuxième moitié du siècle.

C'est à Camille Dareste (1822-1899), biologiste français, que l'on doit la fabrication de monstres par la méthode expérimentale⁵⁵⁶. Il y parvient en faisant varier la température de l'incubation des œufs de poule, en les secouant juste avant l'incubation ou en vernissant la coquille⁵⁵⁷. La recherche tératologique expérimentale se poursuit en Europe à la même époque. Deux biologistes suisses, Hermann Fol et Stanislas Warynski osent, en 1884, faire des expériences directes sur le poulet⁵⁵⁸. Grâce à de fines aiguilles, ils agissent directement sur un point précis de l'organisme embryonnaire afin d'obtenir à volonté une monstruosité spécifique, ce qui permet d'analyser les phénomènes normaux du développement. Les travaux sur les monstres rejoignent de manière plus générale l'embryologie expérimentale de Wilhelm Roux (1850-1924) en Allemagne et Laurent Chabry (1855-1893) en France. Ils produisent beaucoup de monstres car cela leur permet de localiser sur l'œuf ou l'embryon les « territoires » des futures ébauches organiques⁵⁵⁹. Il faut toutefois attendre le début du XX^{ème} siècle et les travaux d'Etienne Wolff pour que la génétique et l'embryologie expérimentale ouvrent de nouvelles perspectives d'interrogations scientifiques⁵⁶⁰.

Mais certains savants, comme Camille Dareste, ne se contentent pas d'expériences de laboratoire. Ce dernier élargit la portée de ses découvertes en prenant le monstre comme modèle pour expliquer la genèse des races et des espèces. Il pense en effet que les modifications rencontrées chez certains animaux se transmettent héréditairement, citant notamment les exemples d'espèces « monstrueuses » comme les pingouins ou les kangourous. La monstruosité est donc interprétée comme une mutation de l'espèce. Cette hypothèse s'inscrit de manière plus générale dans la théorie néo-lamarckienne qui postule l'hérédité des caractères acquis. Cette thèse, en vigueur jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, postule qu'une modification morphologique de l'embryon, due à une influence du milieu, se transmet ensuite à la descendance⁵⁶¹. L'évidence de la transmission de parents à enfant de certains handicaps ou anomalies (comme le nanisme ou sexdigitisme par exemple) a contribué à accréditer l'idée d'une hérédité des infirmités. Cette théorie accompagne l'angoisse liée à la dégénérescence de la race qu'on croit observer en France à cette époque. Le développement de fléaux

⁵⁵⁶ Dareste (Camille), *Recherches sur la production artificielle des monstruosité ou essais de tératogénèse expérimentale*, Paris, 1877.

⁵⁵⁷ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, p. 102.

⁵⁵⁸ Warynski (Stanislas), Herman (Fol), *Recherches expérimentales sur la cause de quelques monstruosité simples et de divers processus embryogénétiques*, Recueil zoologique suisse, 1884.

⁵⁵⁹ Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, p. 106.

⁵⁶⁰ Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, p. 15.

La tératologie expérimentale ne devient une véritable discipline scientifique qu'avec Etienne Wolff dans les années 1930 ; Wolff déchiffre notamment les liens entre les anomalies provoquées et les difformités héréditaires.

⁵⁶¹ Cette théorie diffère de celle de Darwin qui pensait que les modifications organiques étaient plus imperceptibles, mais Darwin appréciait toutefois les travaux menés par Dareste ; Fischer (Jean-Louis), *Monstres...*, *op. cit.*, pp. 104-105.

sociaux comme l'alcoolisme, la tuberculose, la syphilis, qui aboutissent à la naissance d'enfants « tarés » ou « dégénérés », produisant à leur tour une descendance affaiblie, est un thème majeur des représentations de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècles. Ces préoccupations débordent donc le cadre purement scientifique pour toucher celui de la morale par la culpabilisation des comportements déviants⁵⁶².

Toutes ces recherches nouvelles ne contribuent pas à atténuer les appréhensions liées à la grossesse ; la méconnaissance des facteurs génétiques survalorisant la thèse accidentaliste et hygiénique. L'environnement de la femme enceinte, son comportement ou sa santé sont toujours majoritairement incriminés par les savants en cas de malformation ou de monstruosité.

Hors du monde médical, l'intérêt pour les phénomènes extraordinaires comme les monstres ne se dément pas aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

3. L'évolution des représentations des naissances monstrueuses hors du monde scientifique

a. L'ambivalence suscitée par les naissances monstrueuses

Les monstres suscitent spontanément l'horreur et le rejet

La honte et la peur amènent souvent l'entourage et les parents à dissimuler un enfant monstrueux et à l'enterrer au plus vite s'il décède en naissant. Les praticiens de l'époque moderne, confrontés à une naissance monstrueuse indiquent presque tous qu'ils ont cherché à soustraire l'enfant aux regards, notamment celui de la mère⁵⁶³. Beaucoup de monstres restent donc probablement anonymes et sont enterrés sans être enregistrés sur les registres paroissiaux. Certains parents refusent aussi la publicité autour de leur enfant et s'opposent à ce qu'il fasse l'objet d'investigations scientifiques ou devienne une pièce de musée, au grand désespoir de certains savants⁵⁶⁴.

La discrétion autour de la naissance d'un monstre s'explique aussi parce que les enfants gravement malformés meurent pour la plupart en naissant ou peu après, de manière naturelle. Il est aussi probable qu'on en laisse beaucoup périr d'inanition ou qu'on en étouffe certains à la naissance. Les pratiques d'infanticides envers les enfants monstrueux ou mal conformés sont bien connues chez les Grecs, les Romains, les Gaulois ou les peuples germaniques. A l'époque moderne, la législation est encore tolérante pour ces pratiques. A la fin du XVIII^{ème} siècle, dans une somme consacrée à l'examen de la législation tératologique contemporaine, Leyser conclue « *Monstra impune occiduntur*. Les monstres doivent être sacrifiés impunément »⁵⁶⁵. Il soutient également qu'il faut distinguer « les monstres qui sont de provenance humaine et ceux qui sont de commerce bestial »⁵⁶⁶ – ces derniers devant être supprimés –, ce qui montre que l'origine adultérine ou bestiale des monstres est encore envisagée. La nature des êtres monstrueux est un sujet qui fait d'ailleurs débat hors du monde médical.

⁵⁶² Si les risques liés à l'alcoolisme pendant la grossesse sont bien connus aujourd'hui, le fantasme d'une hérédité acquise par l'alcoolisme n'a toutefois pas disparu chez certains scientifiques des années 1950 et 1960 ; Roux (Olivier), *Une histoire générale de la tératologie...*, *op. cit.*, pp. 244-245.

⁵⁶³ Voir l'exemple cité par Mauquest de la Motte au début de cette partie.

⁵⁶⁴ C'est le cas d'une fillette double, Jeanne-Marguerite, née dans l'Ariège en 1874 et morte peu après sa naissance et dont les savants n'obtiennent pas le consentement parental pour procéder à une dissection. Les médecins toulousains indiquent dans leur mémoire envoyé à l'Académie de médecine en 1874 : « Nous regrettons bien plus vivement encore de n'avoir pas pu soumettre à une dissection attentive le monstre dont il s'agit ; mais nous avons dû nous incliner devant la répugnance et les scrupules de la famille (...) inutile de dire que nous n'avons pu, même à prix d'or, conserver à la science ce précieux spécimen, tant les préjugés règnent encore dans nos campagnes et même dans nos villes du midi ; tant il est difficile de les extirper », « Mémoire de Joly et Peyrat », séance du 20 janvier 1874, *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 1874, p. 53 ; cité par Carol (Anne), « Ordre... », *art. cit.*

⁵⁶⁵ Leyser, *Meditationes ad Pandectas*, Francfort, 1778-1781, vol. I, p. 160 ; cité par Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, Chap. VIII, p. 147.

Les naissances monstrueuses posent notamment de sérieux problèmes aux autorités religieuses : les monstres ont-ils une âme humaine ? Faut-il les baptiser et les enterrer en terre consacrée ? Comment faire en cas de monstre double : y a-t-il un ou deux êtres à nommer et à baptiser ?⁵⁶⁷. En 1683, à l'université de Louvain, un débat entre savants conclut qu'il faut administrer aux monstres le baptême sous condition et fixe une jurisprudence à laquelle les ecclésiastiques se conforment ensuite. On note toutefois des exceptions : dans le *Recueil des lois ecclésiastiques de France*, il est dit qu'il faut refuser par principe le baptême à tout être monstrueux né d'une femme, mais n'ayant pas forme humaine du côté de la tête⁵⁶⁸. Le Chapitre III de l'*Embryologie sacrée* (1751) de Cangiamilla est consacré au baptême des monstres⁵⁶⁹. Toute sa démarche consiste à rechercher les caractères humains du monstre pour pouvoir le baptiser⁵⁷⁰. Quand le monstre est issu de deux êtres humains, on suppose qu'il est pourvu par Dieu d'une âme raisonnable et on doit donc lui conférer le baptême. En cas de monstres doubles, on considère en général que s'il y a deux têtes, il y a deux êtres, s'il n'y a qu'une tête, il s'agit d'un être simple. Dans ce genre de cas, les prêtres confèrent le plus souvent un sacrement absolu et un baptême conditionnel (on dit « si tu n'es pas baptisé, je te baptise »). La présence d'une tête est en effet un critère essentiel car elle est considérée comme le siège de l'âme, ce qui explique que Cangiamilla refuse le baptême aux monstres acéphales. Dans son édition, Dinouart est plus conciliant et considère que si un monstre a toutes les parties du corps humain, sauf la tête, il faut tout de même le baptiser sous condition⁵⁷¹. Lorsqu'un monstre est moitié animal-moitié homme – résultat probable d'un commerce honteux –, Cangiamilla considère qu'il suffit de constater la présence d'une tête humaine pour pouvoir baptiser sous condition. Il ne juge pas non plus impossible qu'une femme accouche d'un animal, l'œuf de celui-ci pouvant être introduit, par exemple, par une boisson. On mesure ici les incertitudes qui planent encore sur les mystères de la génération... Dans ce dernier cas particulier, il faut bien se garder d'administrer le sacrement. Les hermaphrodites posent également des problèmes aux autorités ecclésiastiques concernant leur état civil ou le mariage. Enfin, « quand ce qui naît n'a aucune forme », on ne confère pas le baptême « car c'est une môle, ou un faux germe, ou un polype, et non un fœtus ». Cangiamilla invite toutefois l'assistance à disséquer ces « productions » pour voir si elles ne renferment pas un fœtus.

Des phénomènes qui fascinent

En même temps qu'un sentiment de répulsion, le monstre provoque aussi une fascination et un intérêt teintés de voyeurisme. La curiosité pour les êtres monstrueux culmine au XVIII^{ème} siècle mais elle se poursuit néanmoins de manière visible jusqu'au début du XX^{ème} siècle. La monstruosité est un phénomène rare ; dès qu'un cas vient à se produire – sans parler des cas inventés –, il attire les foules et suscite une abondante littérature. On en trouve des mentions dans la littérature du colportage, les gazettes, les correspondances ou les journaux, l'évènement se trouvant parfois déformé ou amplifié par les narrations successives⁵⁷². Les mémoires de Pierre de l'Estoile au XVII^{ème} siècle sont un exemple de la curiosité des élites pour les monstres⁵⁷³. Bien peu de cas ont pu être relevés dans les écrits privés retenus dans notre étude, le corpus étant trop limité. Nous avons pu cependant repérer un exemple dans la correspondance de la marquise de Balleroy. Celle-ci, éloignée de la vie parisienne dans son château de Normandie, est informée par ses correspondants de la vie mondaine et des nouvelles qui font sensation. Caumartin de Boissy l'informe ainsi le 2 mars 1718 : « Il y a une femme

⁵⁶⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 366 ; Bernos (Marcel), « Anomalies physiques, monstruosité et sacrements », dans Bertrand (Régis), Carol (Anne) dir., *Le « monstre humain... »*, *op. cit.*, pp. 105-118.

⁵⁶⁸ *Recueil des lois ecclésiastiques de France*, revu par Louis d'Héricourt, 1762, G. I, p. 5 ; cité par Martin (Ernest), *op. cit.*, p. 175.

⁵⁶⁹ Cangiamilla (François-Emmanuel), *Embriologia sacra, overro trattato degli uffici...* Milan, 1751.

Dans sa traduction française de l'ouvrage de Cangiamilla, l'abbé Dinouart ajoute des « additions » dans son ouvrage par rapport à celui de Cangiamilla, qui présentent l'intérêt de comprendre des consultations de grands médecins de l'époque ; Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1762, Livre III, Chapitre VIII, pp. 213-216 et Additions, pp. 476-493.

⁵⁷⁰ Cangiamilla (François-Emmanuel), *Embriologia sacra...*, *op. cit.* ; Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, pp. 178-179.

⁵⁷¹ Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, p. 214.

⁵⁷² Courtine (Jean-Jacques), « Le corps inhumain », *art. cit.*, pp. 378 et sq.

⁵⁷³ L'Estoile (Pierre de), *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, 12 vol., Paris, Lemerre, 1875-1896.

de soixante-dix ans, il y a un mois, qui a accouché d'un enfant qui n'étoit pas parfaitement formé »⁵⁷⁴, sans plus de détails et d'indications de lieu sur cette naissance doublement hors norme. Dans les notes personnelles d'Edouard Lambert de Beaulieu en 1840, on trouve aussi noté dans la marge :

Femme accouchée d'un Monstre à Chaunÿ (aîsne) mars 1840. Le journal de la Somme du mercredi 25 mars 1840, annonce qu'une femme, à Chaunÿ (aîsne) vient d'accoucher d'un enfant du sexe masculin dont le corps offre, dans la partie supérieure, les apparences de l'espèce canine, et dans la partie inférieure, celle de l'espèce humaine, la tête et les bras sont entièrement couverts de poils, et leur conformation ne peut laisser aucun doute⁵⁷⁵.

Cette mention laisse entendre que les populations du XIX^{ème} siècle pensent encore que les frontières entre les espèces sont perméables ou que l'imagination peut altérer l'humanité du fœtus.

Le voyeurisme en matière de monstre semble surtout un fait urbain. Il se développe aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles dans un contexte de théâtralisation des monstres⁵⁷⁶. Les êtres monstrueux sont exhibés pendant les foires, les fêtes foraines où ils attirent un public nombreux. Les praticiens ne sont pas indifférents à l'exhibition et au trafic de fœtus monstrueux qui se pratiquent à leur époque. Au XVIII^{ème} siècle, Chambon de Montaux critique ainsi les parents qui profitent de la situation pour s'enrichir. Sauval raconte notamment dans son *Histoire de Paris* qu'en 1662 à Paris, deux jumelles siamoises réunies par le côté viennent au monde rue de la Cerisaie. Elles décèdent rapidement mais les parents font embaumer leur petit monstre et l'exhibent à la foire de Saint-Germain⁵⁷⁷. Les fœtus monstrueux sont également très recherchés pour les cabinets de curiosité dont ils constituent les pièces maîtresses.

Source de profit, le phénomène est exploité jusqu'à abuser de la crédulité du public, comme en témoigne l'exemple célèbre de Mary Toft. En novembre 1726, l'anglaise Marie Toft (1701-1763) accouche de plusieurs lapins en présence du chirurgien local John Hoxard, prodige réitéré à plusieurs reprises les jours qui suivent. Le praticien ébahi sollicite l'avis d'éminents médecins, dont N. Saint-André, chirurgien à la cour du roi George I^{er}, qui admet la réalité du phénomène. Interrogée Mary Toft indique qu'au mois d'avril précédent :

Comme elle était en train de sarcler un champ, elle avait vu un lapin sauter auprès d'elle ; elle était, croyait-elle, enceinte de quatre semaines, et cette vue lui donna envie de manger du lapin (...) la nuit elle rêva de lapins (...) Dix-sept semaines plus tard, elle fit une fausse couche. Trois semaines après, elle tomba malade et expulsa quelque chose qui ressemblait à du mou et à des boyaux de porc. M. Howard, quelques jours après, la délivra de quelques parties de lapin. Au bout d'une quinzaine, elle fit des relevailles et tout semblait fini lorsque M. Howard la délivra à nouveau de toute une série de lapins⁵⁷⁸.

Devenue célèbre, Marie Toft est néanmoins emmenée à Londres pour être examinée plus en détail et placée à l'isolement. La supercherie est finalement dévoilée et Marie Toft avoue avoir placé de jeunes lapins découpés dans son vagin, sur les conseils d'une autre femme, afin de tirer profit de ces

⁵⁷⁴ *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, par le comte Edouard de Barthélémy, Paris, Hachette, 1883, lettre de Caumartin de Boisÿ, 2 mars 1718.

⁵⁷⁵ *Registre de notes particulières, de relations et de réminiscences d'Edouard Lambert de Beaulieu, chevalier de Saint-Valéry*, t. VII, p. 119 ; Fonds de la Société des Antiquaires de Picardie, coll. De Belleval, cote 20. (Base des Ecrits du for privé).

⁵⁷⁶ On peut faire le lien avec le chapitre III où est évoqué le goût pour les démonstrations anatomiques. Voir aussi :

- Bogdan (R.), *Freak Show. Presenting Human Oddities for Amusement and Profit*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

- Courtine (Jean-Jacques), « Curiosité humaines, curiosité populaire. Le spectacle de la monstruosité au XVIII^{ème} siècle », *Curiosité et libido sciendi*, N. Jacques-Chaquin, S. Houdard, dir., Paris, ENS, éd. Fontenay/ Saint-Cloud, vol. II, 1998, pp. 487-503.

- *Id.*, « Le théâtre des monstres. Les spectacles tératologiques au XVIII^{ème} siècle », *Les Cahiers de la Comédie Française*, 33, Actes Sud, Automne 1999, pp. 51-59.

⁵⁷⁷ Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, p. 184.

⁵⁷⁸ Saint-André (N.), « A short Narrative of an extraordinary Delivery of Rabbits perform'd by Mr John Howard », Londres, 1726 ; cité dans *Aesculape*, 1933, p. 277 ; voir aussi Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 359.

accouchements extraordinaires. La révélation de la vérité provoque un scandale qui met à mal la crédibilité du corps médical anglais. Cet exemple témoigne en tout cas de la naïveté et de la crédulité de certains praticiens médicaux, ainsi que de l'intérêt du public pour les phénomènes extraordinaires. Cet événement a donné lieu à de nombreuses satires ; William Hogarth y a consacré notamment plusieurs gravures où les médecins sont tournés en ridicule⁵⁷⁹.



« *Cunicularii*, or the Wise Men of Godliman in Consultation » ou
 « Mary Toft donnant naissance à des lapins », William Hogarth, 1726, gravure, 18, 8 x 25,6 cm,
 Courtesy Andrex Edmunds, London.

Des « monstres » réels acquièrent parfois une certaine célébrité, comme les sœurs Hélène et Judith, nées en Hongrie en 1701 et exhibées dans toute l'Europe. Au siècle suivant, les plus connus sont les frères « siamois » Chang et Eng, nés en 1814 en Thaïlande ; ils deviennent des attractions à partir des années 1830⁵⁸⁰.

⁵⁷⁹ Une autre gravure plus connue de Hogarth évoque l'affaire de Marie Toft : « Crédulité, superstition et fanatisme : mélange, (troisième état) », 1762, eau-forte et gravure au burin ; voir sa reproduction dans le catalogue de l'exposition *William Hogarth* qui s'est tenue du 20 octobre 2006 au 8 janvier 2007 au Musée du Louvre, éd. Musée du Louvre, 2006, pp. 238-239.

⁵⁸⁰ Voir d'autres exemples de monstres doubles célèbres dans l'article de Carol (Anne), « Ordre et désordre... », *art. cit.*



« Chang et Eng, les frères siamois », s.d., gravure sur bois (BIUM)

Même si autrefois le seuil de tolérance aux imperfections corporelles est plus élevé que le nôtre, l'exhibition des monstres provoque une curiosité fascinée⁵⁸¹, l'étonnement mais aussi l'hilarité. Peu de témoignages aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles font état d'un sentiment de compassion face aux spectacles des corps difformes et infirmes exposés au public⁵⁸². Face aux risques pour une femme enceinte de reproduire sur le fœtus l'image de ce qui l'a terrifiée, on peut d'ailleurs se demander si l'accès à ce genre de spectacle est toléré en cas de grossesse⁵⁸³. Les médecins préconisent en effet d'éviter aux femmes enceintes la participation au carnaval, de cacher de leur vue les mendiants et même d'enfermer les êtres contrefaits ou monstrueux, comme pour endiguer une épidémie⁵⁸⁴. Toutefois, les mises en garde répétées du monde médical sur le danger de ces spectacles laissent à penser que toutes les femmes ne prennent pas de précautions, notamment dans les milieux populaires. Au XIX^{ème} siècle, un règlement de police interdit enfin l'exhibition publique des monstres, justement au nom de la protection des femmes enceintes⁵⁸⁵.

b. Continuité et ruptures dans les représentations du monstre

Les permanences dans les représentations des « monstres »

Malgré les progrès réalisés par les savants pour expliquer les naissances monstrueuses, les mentalités populaires semblent conserver longtemps une représentation très traditionnelle du monstre. La nouvelle de Maupassant, *La mère aux monstres* (1883), témoigne des permanences dans ce

⁵⁸¹ Courtine (Jean-Jacques), « Le corps inhumain », *art. cit.*, p. 381.

⁵⁸² C'est le cas de Samuel Pepys gêné par un contorsionniste sans jambe dansant cul par-dessus tête à la foire de St Barthélémy en 1667 ; Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, pp. 21-22

⁵⁸³ On se rappelle du cas de Napoléon, cité dans le chapitre III, qui craint que Marie-Louise enceinte ne voit des figures grotesques aux Pays-Bas, par peur qu'elle procréé un monstre ; voir p. 326.

⁵⁸⁴ Voir les articles « Grossesse » de Marc et Murat dans le dictionnaire édité par Panckoucke.

⁵⁸⁵ Carol (Anne), « Ordre et désordre », *art. cit.*, p. 127.

domaine⁵⁸⁶. L'auteur y dresse le portrait de deux femmes qui mettent au monde des enfants monstrueux en comprimant leur taille dans des corsets. La première parce qu'elle est belle et riche et qu'elle veut continuer à paraître à son avantage, l'autre – contrainte au départ de cacher sa grossesse – finit par y voir un moyen de s'enrichir. La longue citation suivante montre les peurs et les croyances qui perdurent à propos des naissances monstrueuses :

Cette fille était servante autrefois dans une ferme, vaillante, rangée et économe. On ne lui connaissait point d'amoureux, on ne lui soupçonnait point de faiblesse. Elle commit une faute, comme elles font toutes, un soir de récolte, au milieu des gerbes fauchées, sous un ciel d'orage, alors que l'air immobile et pesant semble plein d'une chaleur de four, et trempe de sueur les corps bruns des gars et des filles. Elle se sentit bientôt enceinte et fut torturée de honte et de peur. Voulant à tout prix cacher son malheur, elle se serrait le ventre violemment avec un système qu'elle avait inventé, corset de force, fait de planchettes et de cordes. Plus son flanc s'enflait sous l'effort de l'enfant grandissant, plus elle serrait l'instrument de torture, souffrant le martyr, mais courageuse à la douleur, toujours souriante et souple, sans laisser rien voir ou soupçonner. Elle estropia dans ses entrailles le petit être étreint par l'affreuse machine ; elle le comprima, le déforma, en fit un monstre. Son crâne pressé s'allongea, jaillit en pointe avec deux gros yeux en dehors tout sortis du front. Les membres opprimés contre le corps poussèrent, tordus comme le bois des vignes, s'allongèrent démesurément, terminés par des doigts pareils à des pattes d'araignée. Le torse demeura tout petit et rond comme une noix. Elle accoucha en plein champ par un matin de printemps. Quand les sarcleuses, accourues à son aide, virent la bête qui lui sortait du corps, elles s'enfuirent en poussant des cris. Et le bruit se répandit dans la contrée qu'elle avait mis au monde un démon. C'est depuis ce temps qu'on l'appelle "la Diable".

Elle fut chassée de sa place. Elle vécut de charité et peut-être d'amour dans l'ombre, car elle était belle fille, et tous les hommes n'ont pas peur de l'enfer. Elle éleva son monstre qu'elle haïssait d'ailleurs d'une haine sauvage et qu'elle eût étranglé peut-être, si le curé, prévoyant le crime, ne l'avait épouvantée par la menace de la justice. Or, un jour, des montreurs de phénomènes qui passaient entendirent parler de l'avorton effrayant et demandèrent à le voir pour l'emmenager s'il leur plaisait. Il leur plut, et ils versèrent à la mère cinq cents francs comptant. Elle, honteuse d'abord, refusait de laisser voir cette sorte d'animal ; mais quand elle découvrit qu'il valait de l'argent, qu'il excitait l'envie de ces gens, elle se mit à marchander, à discuter sou par sou, les allumant par les difformités de son enfant, haussant ses prix avec une ténacité de paysan. Pour n'être pas volée, elle fit un papier avec eux. Et ils s'engagèrent à lui compter en outre quatre cents francs par an, comme s'ils eussent pris cette bête à leur service. Ce gain inespéré affola la mère, et le désir ne la quitta plus d'enfanter un autre phénomène, pour se faire des rentes comme une bourgeoise. Comme elle était féconde, elle réussit à son gré, et elle devint habile, paraît-il, à varier les formes de ses monstres selon les pressions qu'elle leur faisait subir pendant le temps de sa grossesse. Elle en eut de longs et de courts, les uns pareils à des crabes, les autres semblables à des lézards. Plusieurs moururent ; elle fut désolée. La justice essaya d'intervenir, mais on ne put rien prouver. On la laissa donc en paix fabriquer ses phénomènes.

Elle en possède en ce moment onze bien vivants, qui lui rapportent, bon an mal an, cinq à six mille francs. Un seul n'est pas encore placé, celui qu'elle n'a pas voulu nous montrer. Mais elle ne le gardera pas longtemps, car elle est connue aujourd'hui de tous les bateleurs du monde, qui viennent de temps en temps voir si elle a quelque chose de nouveau. Elle établit même des enchères entre eux quand le sujet en vaut la peine.

Cette nouvelle est intéressante à plus d'un titre. Même si Maupassant ne croit pas vraiment à l'histoire qu'il raconte, il fait état de croyances qui sont probablement encore dans l'air du temps, malgré les progrès scientifiques contemporains. L'évocation du « diable », du « démon », de « l'enfer » que suscite la naissance monstrueuse chez les paysans n'a certainement pas totalement disparu. Le monstre n'est pas encore considéré comme une variation de l'être humain normal, tout

⁵⁸⁶ La nouvelle, *La Mère aux monstres*, a été publiée dans *Gil Blas* le 12 juin 1883 sous la signature de Maupassant, puis publiée dans le recueil *Toine*. Nous avons consulté la nouvelle sur : <http://maupassant.free.fr/contes3.htm>

renvoie chez lui à l'animalité⁵⁸⁷. Il est d'ailleurs désigné par les termes de « bête » et « d'animal ». On précise aussi qu'il a des pattes d'« araignée », d'autres ressemblent à des « crabes », des « lézards ». La réaction que le narrateur prête à la mère est également assez vraisemblable : l'anormalité de sa progéniture, l'horreur passée, suscite la « haine sauvage » et l'envie furieuse de l'étrangler, retenue seulement par la mise en garde d'un homme d'Eglise et la peur de la justice⁵⁸⁸. Le corset est encore accusé ici de mutiler sauvagement l'enfant contenu dans le ventre maternel. Il sert de prétexte à Maupassant, volontiers misogyne, pour dénoncer d'un côté l'appât du gain, de l'autre la coquetterie féminine. Il indique d'ailleurs : « Voilà les résultats des tailles restées fines jusqu'au dernier jour. Ces monstres-là sont fabriqués au corset. Elle sait bien qu'elle risque sa vie à ce jeu-là. Que lui importe, pourvu qu'elle soit belle, et aimée »⁵⁸⁹.

La nouvelle met également bien en évidence l'industrie liée à l'exhibition des monstres et l'intérêt financier qui pousse des parents à exploiter la difformité de leur enfant. Si Maupassant exagère évidemment en prétendant que des femmes sont capables de faire des monstres à volonté et d'en faire commerce, il témoigne cependant de la pratique avérée du trafic d'enfants volontairement contrefaits⁵⁹⁰. La curiosité malsaine du narrateur et de son ami, qui veulent voir la progéniture de la « mère aux monstres », manifeste également de la fascination persistante pour ces êtres hors normes à la fin du XIX^{ème} siècle. On sait d'ailleurs que le musée Dupuytren, qui contient des milliers de moulages en cires, des pièces osseuses et des bocaux contenant des fœtus anormaux⁵⁹¹, est un lieu réputé et très fréquenté au XIX^{ème} siècle⁵⁹². Comme la morgue, il constitue un des lieux les plus visités le dimanche par les Parisiens. Les foires, comme celle du Trône, continuent aussi d'accueillir des galeries de figures en cire à caractères monstrueux (surnommés d'ailleurs des « musées Dupuytren »)⁵⁹³. L'exhibition des monstres devient même une industrie du spectacle, avec le cirque Barnum qui organise des tournées en Europe à la fin du XIX^{ème} siècle.

L'évolution du droit et des mentalités

Si les travaux tératologiques montrent le caractère humain des monstruosité, les retombées de la tératologie dans le domaine du droit sont cependant tardives et la continuité prévaut longtemps dans ce domaine. La plupart des traités juridiques du début du XIX^{ème} siècle refusent encore aux monstres la reconnaissance des droits civils (transmission et succession). Certains soutiennent encore la thèse

⁵⁸⁷ Anne-Emmanuelle Demartini souligne la hantise de la bestialité qui caractérise encore au XIX^{ème} siècle l'imaginaire collectif. Malgré la reconnaissance du caractère infranchissable des barrières entre espèces par les scientifiques, les êtres hybrides fascinent toujours ; Demartini (Anne-Emmanuelle), *L'affaire Lacenaire...*, op. cit., pp. 86-87.

⁵⁸⁸ Les psychanalystes et anthropologues qui travaillent actuellement sur les enfants difformes ou lourdement handicapés montrent que la figure du monstre est toujours présente dans les représentations parentales. La naissance d'un enfant très handicapé produit un ébranlement psychique chez les parents : « La sidération et le traumatisme, la culpabilité, la recherche du coupable, le désir de meurtre, les retours sur la sexualité antérieure et sur le rapport à leurs propres parents ». Il y a aussi « un deuil impossible, car l'enfant rêvé, désiré, n'est pas absent, comme dans le cas d'un enfant mort : celui ou celle qu'on attendait est là, intolérablement là, ayant comme trahi le contrat de naissance conforme » ; cité par Stiker (Henri-Jacques), « Monstruosité et infirmité aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles », dans Caiozzo (Anne), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social*, op. cit., pp. 237-251.

Voir aussi :

- Korff-Sausse (Simone), « Le handicap : figure de l'étrangeté », dans Dayan (M.), *Trauma et devenir psychique*, Calmann Lévy, 1995.

- *Id.*, *Le miroir brisé. L'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste*, Paris, Calmann Lévy, 1996.

- Grim (Olivier-Rachid), *Du monstre à l'enfant, anthropologie et psychanalyse de l'infirmité*, CTNERHI, 2000.

⁵⁸⁹ Maupassant (Guy de), *La mère aux monstres*, 1883, op. cit.

⁵⁹⁰ On peut penser aussi au texte de Victor Hugo, *L'homme qui rit*, qui présente le personnage de Gwynplaine, défiguré volontairement lorsqu'il était enfant par des trafiquants pour être exposé devant un public ; Hugo (Victor), *L'homme qui rit* (1869), Paris, Gallimard, 1978.

⁵⁹¹ La collection de fœtus malformés a été commencée à partir du XIX^{ème} siècle.

⁵⁹² Josset (Patrick), « Le musée Dupuytren. Quel avenir pour un "musée des monstres" ? », dans Caiozzo (Anne), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social*, op. cit., pp. 295-319.

⁵⁹³ Le musée Spitzner, dont nous avons déjà parlé dans le chapitre III, contient également des moulages de monstruosité, d'anomalies et d'infirmités diverses. Il sillonne l'Europe dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

adultérine de la génération monstrueuse. Par contre, ils s'abstiennent d'évoquer la question de l'infanticide tératologique, sauf le *Traité du droit criminel français* de Router (1836) qui déclare : « Il ne peut être commis d'homicide ni sur un mort, ni sur un monstre »⁵⁹⁴. Mais au cours du XIX^{ème} siècle, le droit évolue et prend en compte les découvertes tératologiques. On reconnaît un caractère humain au monstre et donc ses droits. La question de la viabilité du monstre, évaluée par le médecin, devient essentielle et fait de celui-ci un sujet de médecine légale⁵⁹⁵.

Si les monstres continuent d'être exhibés devant les foules, une nouvelle sensibilité émerge progressivement au XIX^{ème} siècle. La curiosité s'accompagne d'une plus grande compassion, la prise en compte de l'infirmité se développe alors qu'émerge la notion de handicap⁵⁹⁶. La littérature du XIX^{ème} siècle s'intéresse aussi de plus en plus à la figure du monstre et en dresse des portraits plus nuancés. De Quasimodo de Victor Hugo, en passant par Banville, Baudelaire ou Vallès, les romanciers n'hésitent plus à présenter des monstres en évoquant leur vie intime.

Malgré un décalage entre les découvertes scientifiques et les représentations populaires, les deux se rejoignent néanmoins dans la désignation de la grossesse comme le moment décisif où émerge la monstruosité. A la fin du XIX^{ème} siècle, les mentalités populaires incriminent cependant plus directement la femme, au niveau de son comportement et de ses émotions. Les savants accordent une part de responsabilité plus grande à des facteurs extérieurs indépendants de sa volonté.

Outre les monstres, d'autres naissances extraordinaires ont laissé des traces dans les sources ; il s'agit des enfants qui parlent dans le ventre de leur mère et des futurs saints.

4. Les autres grossesses « extraordinaires »

a. Les enfants qui parlent dans le ventre de leur mère

Un phénomène qui interroge les médecins

Des cas de fœtus qui parlent dans le ventre de leur mère sont régulièrement évoqués à l'époque moderne dans la littérature obstétricale. Antoine d'Usinguis en 1659 décrit longuement les vagissements, les pleurs et les rires du fœtus dans la cavité utérine, mais son travail ne suscite guère d'intérêt⁵⁹⁷. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les médecins hésitent entre crédulité et dénégation. Leroy indique que les médecins ont « observé que le poulet dans sa coque s'agite, s'inquiète et piaule avant de briser sa prison ; ce qui peut rendre raison d'un cri que quelques femmes ont entendu faire à leur enfant dans leur sein »⁵⁹⁸. Pour sa part il ajoute : « Je suis bien sûr pour moi d'avoir une fois entendu un cri d'un enfant, dans le ventre de sa mère. On en trouve plusieurs observations dont on peut rendre raison satisfaisante »⁵⁹⁹. Il ne précise toutefois pas comment ce phénomène s'explique concrètement et ne s'étend guère sur la question.

Chambon de Montaux consacre un chapitre de son ouvrage sur les maladies de la grossesse au sujet « Des cris du fœtus dans la matrice »⁶⁰⁰, afin d'en réfuter l'existence. Il rapporte des témoignages d'enfants parlant, criant ou pleurant dans le ventre de leur mère et indique : « Ce serait véritablement abuser de la patience des lecteurs, que de prendre la peine de réfuter des mensonges qui portent avec eux-mêmes leur réfutation ». Avec une approche résolument scientifique, il montre l'impossibilité de la transmission du son *in utero*.

⁵⁹⁴ Router, *Traité du droit criminel français*, 1836, p. 150.

⁵⁹⁵ Courtine (Jean-Jacques), « Le désenchantement des monstres », introduction à Martin (Ernest), *Histoire des monstres...*, *op. cit.*, pp. 23-24.

⁵⁹⁶ Stiker (Henri-Jacques), « Monstruosité et infirmité... », *art. cit.*,

⁵⁹⁷ Usinguis (Antoine d'), *Observatio singularis mussipontana fœtus extra uterum in abdomine retenti tandemque la pisdescendis*, 1659 ; cité par This (Bernard), « De la musique... », *art. cit.* dans Herbinet (Etienne), Busnel (Marie-Claire) dir., *L'aube des sens...*, *op. cit.*, pp. 317 et sq.

⁵⁹⁸ Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire...*, *op. cit.*, 1787, p. 44.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies...*, *op. cit.*, 1785, t. 2, Chap. LIII : « Des cris du fœtus dans la matrice », pp. 164-167.

Jean-François Sacombe accorde aussi une place à la question des fœtus qui parlent dans son poème médical fleuve « La Luciniade ». Si cet écrit oscille entre pamphlet (contre les partisans de la césarienne notamment) et texte didactique, le passage consacré aux cris des enfants dans le sein de leur mère laisse perplexe. L'auteur semble vouloir convaincre de la réalité du phénomène des enfants qui parlent *in utero* en livrant aux lecteurs un cas concret. Toutefois, l'exemple choisi est tellement exagéré et cocasse qu'on ne peut guère y voir autre chose qu'une farce pour égarer le lecteur.

Quelques physiciens ont traité de chimère
Certains cris au fœtus dans le sein de sa mère
Ce fait, quoique étayé de vingt autorités,
N'est point encore admis au rang des vérités
A l'y classer enfin ma muse ose prétendre,
Ces cris, je n'ai pas cru seulement les entendre,
Je les ai bien ouïs, je dis plus, une fois
J'entendis un fœtus parler à haute voix
Une nobilissime et ci-devant comtesse
Daigne me consulter à huit mois de grossesse.
Docteur, prenez pitié de l'état où je suis ;
Vous seul pouvez porter remède à mes ennuis,
Dit-elle. Cependant votre teint... – Est horrible –
La rose est moins vermeille ; et le pouls... – est terrible ;
Mais, docteur, ce n'est pas pour mes jours que je crains
Je porte dans mon sein l'auteur de mes chagrins –
De grâce, expliquez-vous ; vous-êtes vous blessée ?
D'une perte prochaine êtes-vous menacée ? –
Nous, docteur, apprenez la cause de mes maux.
Déjà mon enfant parle, articule des mots –
Un fœtus de six mois ? Ceci tient du prodige –
Il parle, écoutez donc. Paix ! docteur, paix ! vous dis-je...
Eh, bien ! docteur, eh bien ! L'avez-vous entendu ?
L'entendez-vous encore ? – je reste confondu.
O d'un siècle étonnant, étonnante merveille !
Madame, je ne sais si je dors, si je veille ;
La postérité même à peine le croira ;
J'entends, ou crois entendre : ah, Français, ça ira
Le fait n'est que trop vrai, digne fils d'Hippocrate ;
Oui, je porte en mon sein un enfant démocrate
(...) Ne pourriez-vous point m'indiquer un moyen
D'empêcher ce marmot, ce jeune petit drôle ;
De chanter, de jouer ce détestable rôle ?

Le poème se poursuit sur ce thème encore sur quelques dizaines de vers où le docteur conseille à sa noble comtesse de s'installer à Coblenz où son enfant respirera le despotisme, ce qui lui fera oublier ce refrain patriotique...

Cet exemple permet de mesurer la large part de légende et de supercherie qui entoure la majorité de ces histoires de fœtus parlant. Toutefois, certains chercheurs contemporains ont décrit les vagissements et les cris d'un bébé dans l'utérus après une injection d'air dans la poche des eaux⁶⁰¹. Cette particularité – baptisée *vagitus uterinus* – est admise aujourd'hui par le corps médical⁶⁰². On ne peut donc pas exclure que ce genre de cas se soit produit accidentellement dans le passé et ait contribué à nourrir la légende. Toutefois, il faut faire une différence entre la possibilité d'entendre des cris dans un contexte particulier peu de temps avant l'accouchement et les cas de fœtus qui tiennent de véritables discours et maîtrisent déjà le langage⁶⁰³...

⁶⁰¹ Liley (M.), Day (B.), *L'expérience de la naissance*, Paris, R. Laffont, 1965, p. 70.

⁶⁰² Illingworth (R.S.), « Crying in Infants and Children », *British Medical Journal*, 8 jan. 1955, pp. 75 et sq.

⁶⁰³ Nous n'évoquerons pas ici les cas particuliers que constituent les deux textes « The Petition of the unborn Babies » publié à Londres en 1751 et la « Requête en plainte présentée à Nos Seigneurs des Etats du Languedoc par les enfants naître contre les prétendus sages-femmes » paru en 1782. Il s'agit de pamphlets écrits par des médecins au nom des fœtus à qui ils donnent la parole, mais il s'agit d'œuvres de propagande médicale ; voir les

Des exemples nombreux dans la littérature religieuse et les traditions populaires⁶⁰⁴

On trouve des cas de fœtus parlant hors du monde médical, mais ils s'inscrivent plutôt dans une tradition religieuse et légendaire. Nicole Belmont recense de multiples mythes mettant en scène ces fœtus hors normes dans des civilisations variées. La capacité précoce à communiquer désigne en général un futur héros ou un saint ; Saint-Barthélémy et Mahomet auraient ainsi crié *in utero*⁶⁰⁵. Ce thème est également récurrent dans les mythes concernant des jumeaux⁶⁰⁶. Dans l'Occident chrétien, les évangiles apocryphes comportent aussi plusieurs enfants non nés doués de parole. Dans les légendes orientales notamment, quand Joseph doute de la virginité de Marie enceinte, Jésus proteste depuis le ventre maternel de l'innocence de celle-ci et reproche à Joseph son manque de foi. Jean d'Outremeuse (1338-1400) rapporte aussi à la fin du XIV^{ème} siècle dans *Le Miroir des histoires*, que lors de la rencontre entre la Vierge enceinte et sa cousine Elisabeth, elle-même enceinte de Jean-Baptiste, ce dernier prend la parole après s'être dressé puis agenouillé :

Sires, bien vengniez tu qui m'as tant de vertus donnait que je me puy drecher chaens. Or sai-je bien que tu es venus por tes gens salver ? Et commenchat sains Johans à dire Le Magnificat anima mea Dominum ; et si hault disoit tout chu que la vois en venoit fours de la bouche Elisabeth sa mère⁶⁰⁷.

Il s'agit bien sûr de fables, dont l'influence sur les mentalités populaires est difficile à évaluer. Ces enfants qui parlent avant leur naissance constituent souvent des présages ou des signes d'événements ultérieurs ; c'est notamment le cas des saints, qui sont en général marqués dès la grossesse comme des êtres à part.

b. Les futurs saints et les êtres extraordinaires : des grossesses à part

Il est en effet des grossesses qui sortent de l'ordinaire car elles annoncent un enfant exceptionnel. Les saints font partie de ces êtres hors-norme, dont la singularité se doit d'apparaître dès le ventre de leur mère. Si ces cas particuliers sont essentiellement des exemples « littéraires » anciens tirés des Ecritures ou de vies de saints médiévales, ils témoignent cependant d'un fond de croyance vivace, connu des populations dans les sociétés traditionnelles chrétiennes. Ils montrent la grossesse comme un état particulier où les rêves ont souvent une valeur prophétique.

Très souvent, ces enfants extraordinaires sont conçus après une stérilité prolongée des parents, la mère ayant atteint l'âge de la ménopause. Un enfant si longtemps désiré par ses parents ne peut être qu'un enfant extraordinaire. De nombreux cas sont rapportés dans la Bible, telles Rachel ou Sara, comme nous avons eu l'occasion de le voir dans le chapitre I. Il s'agit de grossesses tellement incroyables qu'elles sont annoncées par un ange, soit au futur père, soit à la future mère. Ainsi un récit attribué à saint Jérôme, mais considéré comme un apocryphe, *L'Histoire de la Nativité de la Vierge*, rapporte le cas de Joachim et d'Anne, futurs parents de la Vierge et stériles depuis vingt ans de mariage. Alors que Joachim veut présenter son offrande le jour de la Dédicace au temple de Jérusalem, le prêtre lui refuse l'accès à l'autel : « Il ne devait pas, lui qui était stérile et qui n'avait pas augmenté le peuple de Dieu, se présenter en compagnie de ceux qui n'étaient pas infectés de cette souillure »⁶⁰⁸. Mortifié par cet affront, Joachim se retire honteux, mais un ange lui apparaît :

textes dans This (Bernard), *La requêtes des enfants à naître*, Paris, Seuil, 1982 et Morel (Marie-France), « Voir et entendre les fœtus autrefois : deux exemples », dans « La vie avant la vie, l'anténatal », *Spirale*, n°36, 2004, pp. 23-35.

⁶⁰⁴ Belmont (Nicole), « L'enfant qui parle avant la naissance », dans Herbinet (Etienne), Busnel (Marie-Claire) dir., *L'aube des sens...*, op. cit. pp. 231-237.

⁶⁰⁵ Parvainin (S.), « *Vagitus uterinus* », *Ann. Chir. Gynaecol. Femme. Suppl.*, 1949, 38(3), pp. 330-336 ; cité par This (Bernard), « De la musique... », art. cit.

⁶⁰⁶ On le trouve notamment dans un grand nombre de populations indiennes d'Amérique du Sud, mais aussi dans le Mahabhârata et dans des légendes musulmanes.

⁶⁰⁷ Cité par Belmont (Nicole), « L'enfant qui parle... », art. cit.

⁶⁰⁸ Voragine (Jacques), *La légende dorée*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967, « La nativité de la Bienheureuse Marie », t. II, p. 174.

Dieu est vengeur du péché, lui dit-il, mais non de la nature, et s'il a fermé le sein d'une femme, c'est pour le rendre fécond plus tard d'une manière qui paraisse plus merveilleuse. (...) Croyez donc à ma parole (...) que les conceptions tardives et les enfantements stériles sont ordinairement plus merveilleux. Anne, votre femme, nous enfantera une fille et vous l'appellerez Marie (...). Or, de même qu'elle naîtra d'une mère stérile, de même elle deviendra, par un prodige merveilleux, la mère du Fils du Très-Haut, qui se nommera Jésus, et qui sera la salut de toutes les nations⁶⁰⁹.

Les hagiographies font souvent aussi allusion aux rêves prophétiques des mères pendant leur grossesse – rêves qui annoncent la sainteté future de leur enfant⁶¹⁰. L'annonciation est un moment clé dans les récits des vies de saints. Ces dernières sont souvent des compositions littéraires qui s'inspirent purement et simplement des annonces bibliques relatives notamment à Ismaël, Isaac et Samson⁶¹¹. L'annonce de la grossesse se fait souvent par le biais du rêve et se signale par une apparition céleste : une créature symbolique s'approche de la mère ou semble pénétrer dans son sein, que ce soit un animal royal ou divin comme l'aigle, le dragon, ou encore une étoile, un rayon de lune ou de soleil⁶¹². Ce peut être aussi Dieu lui-même, un ange ou encore un saint qui se charge de l'annonce de la nouvelle ; saint Etienne prédit ainsi à la mère de saint Etienne de Hongrie que le fils qu'elle mettrait au monde serait roi. Quand une femme est stérile depuis longtemps et qu'elle passe son temps en prière, méconnaissant pendant longtemps le moment réel de la conception, elle peut effectivement penser que la conception a été provoquée par le rêve et par une réponse du ciel.

Ce n'est probablement pas un hasard si beaucoup de ces récits trouvent leur origine dans le sommeil, notamment celui de la femme enceinte. On reste longtemps persuadé que les rêves du moment de la conception ou ceux qui précèdent de peu l'accouchement ont une valeur significative. Les mères ont souvent dans ces périodes d'attente et d'anxiété des rêves singuliers, qui sont parfois interprétés par l'entourage pour découvrir leur sens. Le songe présage de la naissance d'un futur saint est en général assez clair. C'est souvent l'enfant lui-même qui apparaît dans le sommeil de sa mère, avec un habit religieux ou les insignes de sa dignité future⁶¹³. Le rêve s'accompagne parfois de paroles : Hedwige entend une voix du ciel pendant son sommeil qui lui annonce qu'elle porte un archevêque dans son sein, le futur saint Norbert. L'enfant qui remue vigoureusement dans le ventre maternel peut lui faire rêver qu'il combat quelque adversaire redoutable. La mère de saint Pellegriin a vu pendant sa grossesse son fils se battre avec le diable et remporter la victoire. Parmi les rêves de la grossesse dont se sont emparés les hagiographes, il y a d'innombrables exemples où les mères croient engendrer des torches ou des flammes, des perles brillantes, des lumières, des étoiles, voire la lune ou le soleil⁶¹⁴.

Si une part de merveilleux et de légende s'attache à ces rêves, on a tendance à penser aujourd'hui que certains de ces récits fabuleux ont pu être inspirés par de véritables rêves⁶¹⁵. Ils peuvent en tout cas faire écho aux songes et aux espoirs de beaucoup de femmes enceintes. On sait aujourd'hui que la grossesse constitue une période propice à la vie onirique et également un moment d'intense projection concernant l'enfant à naître. Dans le cas d'enfant très longtemps attendu, il est

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p. 175.

Les mères de ces enfants exceptionnels, comme sainte Anne, ou les saints nés de parents longtemps stériles sont d'ailleurs souvent invoqués ensuite par les couples désespérés de ne pas avoir d'enfants, comme Colette de Corbie au XV^{ème} siècle, ou Jean Eudes au XVII^{ème} siècle ; voir le chapitre I.

⁶¹⁰ Saintyves (Pierre), *En marge de la légende dorée. Songes, miracles et survivances*, Paris, E. Nourry, 1930, pp. 51-64.

⁶¹¹ Les anges annonciateurs des vies de saint Euchère de Lyon, saint Rémi de Reims, saint Samson de Dol, saint Taurin d'Evreux, etc. sont directement tirés de la Bible.

⁶¹² Ainsi la mère de saint Nicolas de Flue, apercevant dans son sommeil une étoile qui brille plus que les autres, pense qu'elle lui prédit la sainteté de l'enfant qu'elle attend ; même apparition pour la mère de saint Xillibrord (lune), ou de saint Colomban de Bobbio (soleil).

⁶¹³ La mère de saint Nizier sait ainsi que son fils sera évêque ; la mère de sainte Cécile Copoli de Pérouse rêve que saint Bernardin de Sienna porte dans ses bras une petite fille revêtue de l'habit de sainte Claire.

⁶¹⁴ Dans le cas des parents du bienheureux Albert de Messine, qui ont vu un flambeau allumé qui semblait sortir du flanc maternel, la mère considère que cela annonce un enfant qui serait un jour une lumière éclatante pour l'Eglise. Ce type de rêve de femme enceinte se rencontre aussi dans d'autres cultures : mère de Cianciub, prophète tibétain ou Hécube, la mère de Paris, héros à l'origine de la guerre de Troie

⁶¹⁵ Charuty (Giordana), « Destins anthropologiques du rêve », dans « Rêver », *Terrain*, n°26 mars 1996.

possible que l'investissement maternel se traduise par des rêveries intenses, parfois remémorées a posteriori, quand la destinée de l'enfant est exceptionnelle.

Les mouvements du fœtus ou des douleurs notamment pendant le sommeil sont peut-être à l'origine de rêves variés, dont quelques-uns associent à la fois les inquiétudes et les espoirs de la mère⁶¹⁶. Les cas sont nombreux où la mère fait un rêve où elle croit accoucher d'un monstre, d'un animal ou d'un arbre. On retrouve ici la crainte de l'anormalité qui angoisse toutes les femmes enceintes, mais l'histoire et les légendes sont riches en exemples de ce type et on leur prête une valeur prophétique. Les mères de saints rêvent parfois qu'elles donnent le jour à un agneau, comme celle de saint Etienne Harding, abbé de Cîteaux. Rêver d'un chien aboyant ou incendiaire passe aussi pour annoncer un grand prédicateur. C'est le cas de la mère de saint Dominique, fondateur de l'ordre des frères prêcheurs et de celle de saint Bernard, qui pensa accoucher d'un chien blanc tacheté de roux et qui aboyait formidablement, signe de son rôle de pourchasseur d'hérésies⁶¹⁷.

Malgré leur caractère souvent légendaire, répétitif et la marque évidente de l'imitation et du plagiat, ces récits dérivent néanmoins des espérances et des songes de la grossesse. Elles sont une des rares traces qui subsiste de l'intense activité onirique qui accompagne souvent la grossesse. Ce fond de croyance très ancien ne disparaît pas aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ; il marque encore les esprits très religieux et influence certaines grossesses jusqu'au XIX^{ème} siècle. Les biographes de la famille de Sainte Thérèse de Lisieux racontent que, pendant sa grossesse Zélie Martin, sa mère, a reçu un « signe » typique des mères de futurs saints :

Il convient de relater un fait étrange qui précéda la naissance de Thérèse et semble un signe de la rage du démon contre cette mère admirable qui espérait toujours « le grand saint tant désiré »⁶¹⁸. Un soir, après une pieuse lecture, Mme Martin, restée seule au rez-de-chaussée de sa maison, songeait aux vexations diaboliques auxquelles sont parfois soumis les grands serviteurs de Dieu, elle se disait intérieurement : « Ce n'est pas à moi qu'arriveront de pareilles avanies, il n'y a que les saints à pouvoir les appréhender. » Au même instant s'abattit sur son épaule un poids énorme, et comme la griffe d'une bête féroce. Après un premier mouvement de terreur, elle recouvra bientôt la paix d'une âme qui se sent dans l'amitié de Dieu⁶¹⁹.

La grossesse apparaît donc encore au XIX^{ème} siècle comme un état à part, source de mystères et propice à l'irruption du merveilleux. Mais l'inquiétude que la gestation suscite tient encore et surtout aux dangers qui peuvent guetter son déroulement ; l'accident est toujours possible et peut précipiter rapidement la femme et son enfant au tombeau.

Ces dangers et ces menaces sont une des raisons qui expliquent que les femmes aient parfois cherché à éviter les grossesses.

⁶¹⁶ La mère de saint Eloi vit comme un aigle royal sur son lit, qui poussa par trois fois un grand cri ; réveillée en sursaut et ressentant une vive douleur, elle ne comprit pas le sens de cette vision. Peu après, au moment de l'accouchement, se souvenant de sa vision, elle se sentit en danger à cause des douleurs qu'elle éprouvait et fit appeler un prêtre qui interpréta le songe en lui disant « Ne craignez rien, femme, car le Seigneur daignera bénir très libéralement l'enfant que vous portez ; il sera l'homme saint par excellence, choisi parmi le peuple chrétien, et on l'appellera un prêtre illustre dans l'Eglise du Christ » *Vita Eligii*, I, 2 ; cité par Saintyves (Pierre), *En marge de la légende dorée...*, op. cit., p. 58.

Dans d'autres cas, le rêve joue le rôle inverse et annonce un accouchement favorable. La comtesse de Provence, épouse de Charles I^{er}, frère de saint Louis, eut une grossesse si volumineuse qu'elle faisait craindre pour la vie de la mère et celle de l'enfant. Mais pendant trois nuits, ayant vu sainte Doucelin en rêve, elle se rassura et lui ayant demandé sa protection, elle accoucha heureusement d'une fille.

⁶¹⁷ Les cas où la femme enceinte rêve qu'elle accouche d'un arbre ne sont pas non plus rares ; ce genre de songe fait peut être allusion à l'idée de diverses générations reliées entre elles (comme celle de David à Jésus) ou à une promesse de fécondité. La mère de saint Fulcran voit ainsi un arbre verdoyant et couvert de fruits, celle de saint Ethelvold aperçoit un arbre immense.

⁶¹⁸ Zélie Martin espère en effet avoir un enfant qui soit un prêtre ou un « grand saint ».

⁶¹⁹ Martin (Zélie), *Correspondance...*, op. cit.

UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE

Ecole doctorale en Sciences Humaines et Sociales
Centre d'Histoire des Sociétés, des Sciences et des Conflits

Emmanuelle BERTHIAUD

**« ATTENDRE UN ENFANT » :
VECU ET REPRESENTATIONS DE LA GROSSESSE
AUX XVIII^{ème} ET XIX^{ème} SIECLES (FRANCE)**

Thèse de doctorat d'histoire,

Présentée sous la direction de Madame la Professeur Scarlett Beauvalet

3 décembre 2011

MEMBRES DU JURY :

- Madame Scarlett Beauvalet, Professeur, Université de Picardie, Jules Verne
- Monsieur Jean-Pierre Bardet, Professeur émérite de l'Université Paris IV Sorbonne
- Madame Anne Carol, Professeur, Université de Provence
- Madame Sylvie Mouysset, Professeur, Université Toulouse-Le Mirail
- Madame Marion Trévisi, Maître de conférences, Université de Picardie, Jules Verne

VOLUME 2

CHAPITRE VI : GROSSESSES SUBIES ET REFUSEES

La procréation étant un des objectifs du mariage, les grossesses sont plutôt bien accueillies dans le cadre conjugal, notamment au début de la vie de couple. Par contre, des pratiques existent depuis longtemps pour éviter les grossesses qui surviennent hors d'une union légitime, où elles sont rarement souhaitées. Outre la contraception, le refus de la grossesse peut se manifester de diverses manières comme l'avortement ou la dissimulation de grossesse, qui débouche parfois sur un abandon ou un infanticide. La nouveauté tient à l'émergence en France au XVIII^{ème} siècle d'une tendance sans précédent de limitation des naissances dans le cadre conjugal – tendance qui se confirme et se généralise au XIX^{ème} siècle. Cette évolution modifie les attitudes vis-à-vis de la grossesse et diffuse le recours à la contraception.

I. DES GROSSESSES QUI « TOMBENT MAL »

A. LES GROSSESSES HORS DU CADRE DU MARIAGE

1. Les grossesses illégitimes

Des sources particulières et marquées socialement

A l'époque moderne, les grossesses hors-mariage sont principalement connues grâce aux déclarations de grossesse, généralisées à partir de l'édit d'Henri II en 1556. En effet, depuis cette date, les filles non mariées ou les veuves doivent déclarer leur grossesse devant les justices royales car on craint qu'elles se fassent avorter ou suppriment l'enfant à sa naissance¹. En 1586, Henri III impose que l'édit soit rappelé régulièrement aux populations et qu'il soit lu au prône des messes paroissiales tous les trois mois. Toutefois, l'application du texte s'avère difficile. Au XVIII^{ème} siècle, les ordonnances royales de 1708 et 1731 rappellent les injonctions de l'édit d'Henri II, ce qui laisse entendre que la loi n'a pas toujours été bien appliquée. Le nombre des déclarations de grossesse augmente fortement dans toutes les régions françaises au XVIII^{ème} siècle, à la fois à cause de l'augmentation de l'illégitimité et en raison de la nécessité pour les femmes de faire la preuve de leur séduction et de promesse de mariage afin d'obtenir réparation². Ces documents, étudiés notamment par Jean-Louis Flandrin³, Marie-Claude Phan⁴ ou Véronique Demars-Sion⁵, permettent d'avoir des informations sur des grossesses non désirées, mais il s'agit de sources assez sèches et stéréotypées, les femmes sachant ce qu'il faut dire pour obtenir des dommages et intérêts. En outre, la parole féminine est médiatisée par un acte écrit en des termes conventionnels par le greffier. On y trouve donc peu de mentions sur le

¹ La présomption d'infanticide naît de la réunion de quatre éléments : décès de l'enfant, absence de déclaration de grossesse ou d'accouchement, absence de baptême, défaut de sépulture publique. Mais rien n'oblige la fille enceinte à faire une déclaration. Celle-ci est souvent faite à un stade de grossesse assez avancé, quand la femme a en général la certitude que le séducteur refuse tout secours. La déclaration est avant tout conçue comme une plainte contre le séducteur ; Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites...*, *op. cit.*, p. 121 et Phan (Marie-Claude), « Les déclarations de grossesse... », *art. cit.*

² Il est toutefois impossible de savoir quelle proportion de filles et veuves déclarent effectivement leur grossesse. Pour M.-C. Phan, il ne s'agit pas d'un usage général et il n'y a pas d'obligation pour les femmes à faire cette déclaration, même si une interprétation abusive de la loi tend parfois à s'observer ; *ibid.*, p. 84 et p. 88.

³ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, pp. 200-235.

⁴ - Phan (Marie-Claude), « Les déclarations de grossesse en France... », *art. cit.*
- *Id.*, *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*

⁵ Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites et abandonnées...*, *op. cit.*

vécu féminin de la grossesse. Ces documents permettent néanmoins de dresser le portrait de ces femmes, souvent séduites et abandonnées, et de voir dans quel contexte leur grossesse se déroule.

Toutefois, certaines grossesses illégitimes donnent lieu à de véritables procès quand les femmes décident de poursuivre leur séducteur en justice dans une procédure de reconnaissance en paternité, afin de le contraindre à payer les frais de couches et d'éducation de l'enfant⁶. Ces sources, également bien étudiées par les historiens, sont nombreuses dans les dépôts d'archives où elles forment un corpus homogène. Elles correspondent surtout à des affaires ayant eu lieu en milieu urbain⁷. Les requêtes formulées par les femmes sont beaucoup plus riches et moins stéréotypées que les déclarations de grossesse. Le plaidoyer de la femme enceinte étant destiné à convaincre le juge, la narration des faits est beaucoup plus détaillée et permet d'accéder davantage au vécu féminin de la grossesse. Ces sources ne sont pas pour autant le reflet exact de la vérité ; elles expriment le point de vue féminin qui est mis en scène. La femme essaye ainsi de montrer qu'il n'y a pas eu de transgression ; si elle a cédé à son séducteur, c'est parce qu'il lui a promis le mariage. Sans chercher à démêler le vrai du faux dans ces récits, ceux-ci témoignent des rôles assignés aux hommes et aux femmes et des normes en vigueur à l'époque⁸. Mais la recherche en paternité n'étant plus reconnue par le Code civil⁹, ce type de source se fait plus rare au XIX^{ème} siècle. On en trouve cependant quelques exemples, notamment dans les archives de la Justice de Paix. Annick Tillier relève la trace de déclarations de grossesse également dans une vingtaine de dossiers concernant des procès pour infanticide en Bretagne entre 1825 et 1865¹⁰.

L'essentiel des informations sur les grossesses illégitimes provient alors des sources judiciaires concernant l'avortement et l'infanticide. En effet, une partie des femmes enceintes non mariées cherchent à se débarrasser de leur « fruit », trop compromettant pour leur honneur ou pour leur place. Si tous les cas ne donnent pas lieu à des procès, un certain nombre ont connu une issue judiciaire et ont laissé des traces – davantage pour le XIX^{ème} que pour le XVIII^{ème} siècle cependant. Les différentes pièces des dossiers, notamment les interrogatoires permettent d'accéder aux paroles des femmes et des témoins, qui livrent des détails sur le déroulement de la grossesse et un vécu particulièrement dramatique. Au XIX^{ème} siècle la médecine légale se fait l'auxiliaire de la justice dans les affaires d'avortement et d'infanticide¹¹. Les publications de certains médecins font état de pratiques et d'exemples qui complètent les informations apportées par les sources judiciaires. On peut y ajouter aussi diverses publications hors du monde médical car la question des filles-mères et les crimes qui touchent la maternité suscitent un intérêt croissant dans l'opinion¹².

Les écrits privés sont malheureusement rares pour aborder cette question du point de vue des individus concernés, notamment des femmes. Ce genre de source étant un privilège de gens lettrés appartenant à des milieux favorisés, nous n'avons guère qu'un point de vue indirect sur la question des grossesses illégitimes, notamment quand elle touche un domestique ou une connaissance plus ou moins éloignée. Dans notre corpus, il n'y a que les écrits autour de Marthe de Montbourg à la fin du XIX^{ème} siècle, pour évoquer directement et en détail le cas – rare – de la fille de bonne famille qui faute avant de se marier. Les mémoires d'Elisa Perrotin sont la seule source permettant d'aborder du point de vue féminin le vécu d'une grossesse illégitime non désirée dans un milieu populaire. Dans

⁶ Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*

Dans les faits, l'évolution de la loi et de la jurisprudence font que la déclaration de grossesse se confond de plus en plus au cours de l'époque moderne avec l'action de recherche en paternité.

⁷ Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*

Arlette Farge a recensé une centaine de plaintes déposées par des femmes enceintes pour séduction et abandon dans les Archives du Châtelet (Petit Criminel, série Y, années 1775, 1780, 1785), *ibid.*, p. 69.

⁸ *Ibid.*, p. 38.

⁹ Sauf en cas d'enlèvement et quand la date de celui-ci coïncide avec la conception.

¹⁰ Ainsi en 1854, il est indiqué que « les curés ne publient plus au prône des messes paroissiales l'édit de Henri II du mois de février 1656 ; mais en Bretagne, les filles enceintes qui ont l'intention de conserver leur fruit vont déclarer leur grossesse au maire de la commune » ; A.N. BB/20/174/2, C-N, 2^{ème} trim. 1854, Bernhard, s.d. ; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, *op. cit.*, p. 279.

¹¹ - Barras (Vincent), Porret (Michel), *Homo criminalis. Pratiques et doctrines médico-légales, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles*, Genève, Equinoxe, Revue de sciences humaines, 1999, n°22.

- Chauvaud (Frédéric), *Les experts du crime ; La médecine légale en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 2000.

- *Id.*, Dumoulin (L.) dir., *Experts et expertise judiciaire. France, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Rennes, PUR, Collection Histoire, 2003.

¹² Voir les sources utilisées sur ces deux points ci-après et à la fin du second volume.

quelques autres cas, on dispose de sources masculines présentant le point de vue d'un acteur ou d'un témoin de grossesses illégitimes, comme le journal de Pierre Philippe Candy. Les grossesses adultères touchant les élites sont, par contre, mieux connues, car les correspondances amoureuses des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles sont riches d'exemples.

Quant à la littérature, elle est très prolifique sur le cas de la fille qui tombe enceinte de son amant ou sur celui de la servante ou de l'ouvrière qui se fait engrosser par son maître. Les exemples sont innombrables, particulièrement dans la littérature romanesque du XIX^{ème} siècle appartenant à la veine réaliste. Chez Hugo, Flaubert, les frères Goncourt, Maupassant, Zola..., cette figure est récurrente. Si certains de leurs personnages sont évocateurs d'une réalité indéniable et si le roman permet de dresser un tableau saisissant des états d'âme de ces femmes engrossées, il s'agit toutefois d'œuvres de fiction qui se complaisent dans la description du parcours de ces femmes déchues. Elles constituent un type romanesque qui justifie une étude particulière dans le chapitre VIII.

Avant d'évoquer la manière dont ces grossesses sont vécues, il est nécessaire de mesurer l'ampleur de l'illégitimité au cours de la période étudiée et les possibilités accordées aux femmes pour réparer leur honneur.

a. L'augmentation de l'illégitimité et la dégradation du statut des filles-mères aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles

A l'époque moderne

A cette époque, les grossesses qui surviennent hors du cadre du mariage sont globalement l'exception, notamment chez les élites et en milieu rural. En effet, les grossesses illégitimes représentent moins de 0,5 % des naissances dans la moitié des villages du Bassin parisien étudiés au XVIII^{ème} siècle¹³ et 0,3 à 0,4 % dans tout le Languedoc¹⁴. Même dans les régions où les chiffres sont plus élevés, comme dans l'ouest de la France, les taux restent inférieurs à 3 % et sont donc modérés¹⁵. La proportion de naissances illégitimes a d'ailleurs diminué au XVII^{ème} siècle, en lien avec les Réformes et les efforts entrepris par l'Église pour moraliser les comportements sexuels. Toutefois, à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle, on observe une nette augmentation de l'illégitimité ; le chiffre passe de 1,3 % des naissances totales vers 1740 à 3,3 % vers 1790¹⁶. Les grandes villes sont particulièrement touchées. A Lille, les naissances illégitimes passent ainsi de 4,5 % en 1740 à 6 % en 1751, pour atteindre 12,5 % du total des naissances en 1785¹⁷. A Nantes et à Lyon, les chiffres passent de 3,1 et 5 % au début du XVIII^{ème} siècle à près de 10 % à la fin du siècle¹⁸. Paris et Bordeaux frôlent même les 20 % à cette date. Ces chiffres urbains élevés s'expliquent en partie par le fait que de nombreuses filles enceintes de la campagne trouvent refuge en ville pour cacher leur grossesse et abandonner leur enfant¹⁹. Les petites villes et les campagnes connaissent des taux plus faibles, mais l'illégitimité y progresse également.

On ne saurait, dans le cadre de cette étude, évoquer en détail les causes de l'augmentation de l'illégitimité – complexes et nombreuses. Soulignons toutefois qu'au XVIII^{ème} siècle, les tensions du marché matrimonial rendent l'établissement difficile pour les jeunes couples. L'urbanisation

¹³ Et dans 85 % de ces villages, le taux d'illégitimité est inférieur à 1 % ; Henry (Louis), Levy (Claude), « Quelques données sur la région autour de Paris au XVIII^{ème} siècle », *Population*, avril-juin 1962, pp. 297-326.

¹⁴ Beauvalet (Scarlett), *La population française...*, *op. cit.*, p. 287.

¹⁵ On compte 1,4 % à Crulai dans le Perche, 2,5 % à Port-en-Bessin et 3 % à Troarn en Pays d'Auge.

¹⁶ Bardet (Jean-Pierre), « La France en déclin », dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe...*, t. II, *op. cit.*, pp. 287 et sq.

¹⁷ Lottin (Alain), « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII^{ème} siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 1970, pp. 278-32, *loc. cit.*, p. 290.

¹⁸ Depauw (Jacques), « Amours illégitimes et société à Nantes au XVIII^{ème} siècle », *Annales E.S.C.*, juillet-oct. 1972, pp. 1155-1182.

¹⁹ A Lille, au milieu du XVIII^{ème} siècle, 60 % des filles qui donnent naissance à un enfant illégitime ne sont pas originaires de la ville. En 1782-85, le chiffre monte à 62,8 % (toutefois non native ne signifie pas forcément qu'elles sont non résidentes et on ne peut pas expliquer l'accroissement important de l'illégitimité en ville seulement par le nombre croissant d'étrangères qui vient y accoucher) ; Lottin (Alain), « Naissances illégitimes... », *art. cit.*, pp. 291-292.

croissante est probablement aussi un facteur explicatif important. En effet, le milieu urbain permet le relâchement des contraintes tout en favorisant les occasions de rencontre. Enfin, le déclin de l'emprise de l'Eglise et l'évolution des mœurs permettent également une certaine émancipation²⁰.

Mais si le phénomène de l'illégitimité s'est banalisé, le statut des filles séduites et des bâtards s'est dégradé depuis le XVI^{ème} siècle, et les multiples possibilités leur permettant de régulariser leur situation se sont réduites. Cette évolution s'explique par la réforme moralisatrice du mariage²¹, la volonté de réprimer les abus – notamment l'habitude fréquente de commencer la vie conjugale dès les fiançailles – et une réprobation sociale croissante envers l'amour hors mariage. De présumées victimes, les filles séduites semblent passer au rang de présumées coupables. La déclaration de Marly du 30 novembre 1730 amène à distinguer le « rapt de séduction »²², durement sanctionné, et le simple « commerce illicite » entre un garçon et une fille. Dans ce dernier cas, les femmes ne peuvent plus faire valoir de simples promesses de mariage pour contraindre leur séducteur à les épouser. Pour obtenir réparation, il faut désormais qu'elles puissent prouver la fréquentation assidue de leur séducteur et qu'elles soient enceintes. L'action en séduction devient en fait une action de recherche de paternité, la grossesse constituant la seule vraie preuve de défloration²³. Si le mariage ne vient plus aussi fréquemment couronner la démarche féminine – le mariage forcé devenant une exception –, la justice condamne quand même souvent le père présumé à des dommages et intérêts pour payer les frais de couches et d'entretien de l'enfant. Les montants alloués semblent cependant nettement en baisse au cours du XVIII^{ème} siècle. Si l'on en croit Benoit Garnot, le Parlement de Dijon accorde dans les années 1720 en moyenne 100 livres de pension alimentaire annuelle à la fille séduite pour l'entretien de l'enfant et cinq cent livres de dommages et intérêts²⁴. Dans les années 1780, le montant des sommes reçues diminue en valeur nominale et plus encore en valeur réelle. Ainsi dans le baillage de Beaune, la pension annuelle est généralement d'un montant de 50 livres par an et les dommages et intérêts souvent inférieurs à 100 livres²⁵. En Languedoc, les sommes demandées sont également variables. Pour une fille du peuple, le montant est compris entre 30 et 150 livres pour les frais de couches, avec parfois une maigre pension mensuelle à verser à une nourrice (trois à huit livres). Certaines familles honorables arrivent toutefois à obtenir des dédommagements importants – plusieurs milliers de livres – pour une grossesse scandaleuse. Par contre, une fille de mauvaise vie n'obtiendra rien²⁶.

Au XIX^{ème} siècle

L'accroissement de l'illégitimité se poursuit au XIX^{ème} siècle. Le taux passe à 7,2 % vers 1852 pour atteindre 8,7 % avant la Première guerre mondiale²⁷. Localement, les chiffres sont plus élevés ; vers 1830, ils atteignent 27 % dans la Seine, plus de 14 % dans le Rhône, entre 10 et 12 % dans la

²⁰ Toutefois, on ne peut rendre compte de la progression de l'illégitimité uniquement par la plus ou moins grande importance attachée à la morale religieuse, car si on observe une faible illégitimité et une forte pratique en Bretagne, une forte illégitimité et une faible pratique dans le Sud-Ouest, on note une forte pratique et une forte illégitimité dans le Nord, l'Alsace et l'Auvergne ; Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard, Amours illégitimes et secrètes dans l'ancienne France*, Paris, Presses de la Renaissance, 1983, p. 213.

²¹ Dans le contexte de la Contre-Réforme, l'Eglise affirme plus fermement sa volonté de faire du mariage un contrat solennel et de défendre la sainteté du mariage. Le « commerce illicite » ne peut plus constituer la voie d'accès au sacrement de mariage ; Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites...*, *op. cit.*, pp. 21-24.

²² Le rapt de séduction, c'est-à-dire la séduction « contrainte », est souvent invoqué par les filles séduites car cet acte obligeait le séducteur à choisir entre le mariage ou la peine de mort. L'inflation d'accusations de ce genre devant les tribunaux et l'abus de cette accusation a entraîné l'évolution de la loi ; Phan (Marie-Claude), *Les déclarations de grossesse... »*, *art. cit.*, p. 82 ; Haase-Dubosc (Danielle), « Ravie et enlevée au XVII^{ème} siècle », dans Haase-Dubosc (Danielle), Viennot (Eliane) dir., *Femmes et Pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, pp.191-205.

²³ Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites...*, *op. cit.*, p. 24.

²⁴ Les sommes peuvent aller parfois jusqu'à 200 livres pour les frais de couches ; plus 100 à 200 livres pour payer l'apprentissage de l'enfant quand il arrive à l'âge prévu. Les dommages et intérêts peuvent exceptionnellement atteindre 1500 livres ; Garnot (Benoit), *On n'est point pendu...*, *op. cit.*, p. 128.

²⁵ *Ibid.*, p. 127.

²⁶ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p 341.

²⁷ Bardet (Jean-Pierre), « La France en déclin », dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe...*, t. II, *op. cit.*, pp. 287 et sq.

Seine-Inférieure et le Nord²⁸. Il existe des différences entre les régions, mais aussi entre les milieux sociaux quant à la tolérance envers les naissances illégitimes et les filles-mères²⁹. Le vécu de l'illégitimité est particulièrement difficile dans les communes rurales où le contrôle social est important, mais la réaction de la communauté dépend de la réputation de la fille et de celle du garçon et de la forme de leur fréquentation. Le nord de la France paraît aussi plus indulgent que le sud vis-à-vis des filles-mères ; de même que les milieux urbains et ouvriers³⁰. En effet, certaines ouvrières savent tirer leur épingle du jeu et se faire épouser quand même, ou elles restent filles-mères, sans cesser d'être estimées par leur entourage³¹.

Toutefois, le sort des filles-mères n'est souvent guère enviable. En effet, le Code civil empêche même à partir de 1804 la fille « séduite » enceinte de se retourner contre son « séducteur », même si elle a été abusée ou si elle est mineure. L'article 340 du Code pénal interdit ainsi toute recherche en paternité, « même en cas de promesse de mariage, même en cas de contrainte exercée par un homme sur une femme »³² au nom de la protection de l'honneur masculin face aux risques de déclarations mensongères féminines :

Le législateur ne devait pas souffrir qu'une mère éhontée pût faire tomber à son gré une odieuse paternité sur la tête la plus innocente. Il fallait mettre l'homme honnête et d'une conduite pure à l'abri des attaques d'une femme impudente et d'enfants qui lui sont étrangers. Il fallait tarir la source d'actions scandaleuses, et dont le résultat est toujours arbitraire³³.

Cette évolution législative contribue à l'augmentation de l'illégitimité, beaucoup de grossesses n'étant plus « réparées » par un mariage. Elle entraîne également une dégradation du sort des femmes qui procréent hors mariage, même si le phénomène se banalise³⁴. Au milieu du XIX^{ème} siècle, Julie Daubié s'insurge contre l'aberration des lois de son temps dans ce domaine qui suit la maxime « *volenti non fit injuria* » (celui qui donne son consentement n'éprouve pas de dommage) :

Une jeune fille enceinte était fiancée à son séducteur : les publications du mariage étaient faites à l'église et à la mairie ; le jour des noces était fixé, les invitations envoyées, les cadeaux échangés ; la promise avait présenté son promis à ses connaissances ; considérée déjà comme épouse et comme bru par ses parents, elle habitait chez eux, et prenait part à leurs travaux quand, la veille du mariage, le futur s'enfuit clandestinement à Paris. Après être accouchée d'une fille, cette femme trompée porta plainte devant la cour d'Orléans ; elle fournit des témoins, qui attestèrent les faits précédents, et affirmèrent que le jeune homme avait reconnu sa paternité à trois reprises différentes ; néanmoins le tribunal la débouta de sa demande, sans lui accorder la moindre indemnité³⁵.

Si le sort des femmes qui vivent leur grossesse hors mariage tend à empirer, les situations sont cependant multiples et il est difficile de brosser un tableau à la fois général et précis. Plusieurs grands types de cas peuvent être distingués : les conceptions pré-nuptiales, le concubinage, les femmes séduites puis abandonnées et enfin le viol.

²⁸ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, p. 234.

²⁹ Nous n'évoquons ici que le cas des grossesses illégitimes dans les milieux populaires car elles sont exceptionnelles dans les milieux les plus favorisés.

³⁰ Au XIX^{ème} siècle, les villes abritent les trois quart des relations pré-nuptiales ; mais elles accueillent aussi beaucoup de naissances illégitimes conçues à la campagne.

³¹ Sohn (Anne-Marie), *Du baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 237.

³² Louis (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage. France, 1860-1930*, Paris, Ed. de l'Atelier/ Ed. Ouvrières, 1994, pp. 180-181.

³³ Commentaire de l'article 340 du Code pénal, 1804, cité par *ibid.* ; voir aussi Vigarello (Georges), *Histoire du viol, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, Coll. « Points », 1998, p. 112.

³⁴ Il faut attendre la loi du 6 décembre 1912 pour que la recherche en paternité soit à nouveau autorisée dans la législation française, mais avec de telles conditions que la situation change peu pour les filles-mères.

³⁵ *Gazette des tribunaux*, 6 avril 1862 ; cité par Daubié (Julie), *La femme pauvre*, Paris, E. Thorin, 1870 (1^{ère} éd. 1866), t. II, p. 105.

b. Les conceptions prénuptiales

Le cas particulier des conceptions prénuptiales a déjà été abordé d'un point de vue purement démographique dans le chapitre II, mais il faut y revenir ici car il concerne en partie la question des naissances illégitimes. En effet, dans un couple non marié qui se fréquente amoureusement, la survenue d'une grossesse peut amener à la conclusion rapide d'un mariage afin de réparer la faute, qu'une union ait précédemment été envisagée ou non. La naissance est donc – en fin de compte – légitime, mais une partie plus ou moins importante de la grossesse se déroule dans une incertitude peu confortable³⁶. D'après Jean-Louis Flandrin, les études démographiques minorent la proportion des « amours tragiques » à la campagne en ne tenant compte que des taux d'illégitimité des naissances parfois faibles. Il semble en effet que dans un certain nombre de cas, les conceptions hors mariage soient bien plus nombreuses qu'on ne le croit. L'exemple de Troarn dans le Calvados est éclairant. Entre 1658 et 1792, le taux d'illégitimité est de 2,4 % et celui de prénuptialité de 15 %. On a pu calculer que sur 100 filles accouchant pour la première fois, 75 se sont mariées avant de concevoir, 12 se sont mariées après avoir conçu et 13 sont devenues filles-mères³⁷, ce qui montre une proportion non négligeable de conceptions hors mariage.

Toutefois, dans certains cas, la grossesse est expressément désirée par les deux amoureux car elle permet de forcer la main à des parents, peu enclins à donner leur accord au mariage. Un essor des conceptions prénuptiales se remarque d'ailleurs dès le XVII^{ème} siècle, à partir du moment où les rois édictent une série de lois empêchant les enfants de se marier contre la volonté de leurs parents³⁸. En effet, avant trente ans pour un homme et 25 ans pour une fille, le consentement paternel est requis pour pouvoir se marier. Comme le mariage s'impose souvent en cas de fréquentation suivie de grossesse, il peut s'agir d'une stratégie volontaire, mais risquée, de la part des amoureux : « C'était la seule façon d'épouser la dite Vidal » confesse ainsi un séducteur³⁹. Ce moyen de pression est surtout utilisé dans les milieux populaires. Benoit Garnot cite ainsi le cas de Françoise, 18 ans, fille de Jacques Roiné, voiturier par eau. Celle-ci fait une déclaration de grossesse, mais – fait atypique – elle est accompagnée de Jean, 21 ans, fils du sieur Jacques Chapeau, marchand gantier. Les deux déclarent « avoir eu liaison et cohabitation sous l'espoir de s'épouser »⁴⁰. Même si l'Eglise condamne ce genre de comportement, l'opinion est assez tolérante pour ces fréquentations qui se soldent par un mariage. Toutefois, le succès de ce genre d'entreprise est loin d'être assuré⁴¹. La littérature reprend souvent ce thème de la grossesse comme stratégie pour forcer le consentement parental, ce genre de situation étant propice à des rebondissements romanesques ; nous en verrons plusieurs exemples dans le chapitre VIII.

Etant données les contraintes qui s'exercent sur le séducteur pour le pousser au mariage à l'époque moderne, il est possible aussi que certaines femmes pauvres utilisent leur grossesse pour se

³⁶ Nous avons signalé cependant le fait que, dans certains cas, une grossesse prénuptiale est considérée favorablement comme un test de fécondité, malgré l'opposition de l'Eglise à ce genre de pratique. Sur la question des mariages à l'essai, voir le chapitre II.

³⁷ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, op. cit., p. 235.

³⁸ Flandrin (Jean-Louis), *Le sexe en occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1981, p. 93.

³⁹ A.D. 34 Chatellenie de Pezenas, 1559, Claudine Vidal, 16 ans ; cité par Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 344.

⁴⁰ Garnot (Benoit), *On n'est point pendu...*, op. cit., pp. 68-69.

⁴¹ En 1736, en Bourgogne, un journalier et la fille d'un laboureur s'aiment et souhaitent se marier, ce que refusent les parents de la fille, qui veulent l'unir à un meilleur parti. Forcée de faire une déclaration de grossesse, la jeune fille la révoque lorsqu'elle apprend que ses parents poursuivent son amant en justice. Elle dit avoir été forcée par les menaces, violences et voies de fait de ses père et mère », dont les accusations étaient des « faits contraires à la vérité, excepté les habitudes qu'elle avoit eu avec [l'homme] volontairement et par amitié qu'ils ont toujours eue dans la vue du mariage qu'il avoit proposé à ses père et mère du temps qu'il étoit à leur service. Obstinée, elle dépose une nouvelle requête pour « supplier derechef ses père et mère de cesser leurs poursuites contre lui, de donner leur consentement pour se marier avec lui, attendu qu'elle avoit en tout contribué et cherché les occasions pour ce qui s'étoit passé ». Mais étant mineure, elle est contrainte par la justice de retourner dans la maison familiale et son amoureux est banni pour cinq ans. On ne sait toutefois pas ce qu'il advint ensuite, une fois que les deux jeunes gens atteignirent leur majorité ; *ibid.*, p. 71-72.

faire épouser par un amant riche ou indécis⁴². Ainsi, les parents de Marie-Jeanne Le Clerc, 24 ans, adressent une supplique au bailli de Boissy-le-Repos (Seine-et-Marne) le 10 août 1789 :

Disant que lad. Marie-Jeanne Le Clerc est entrée au service de Charles Epiphanie Le Père, laboureur, demeurant à Herbeauvilliers, à l'époque de la St. Jean Baptiste 1787, et qu'elle y est restée jusqu'à pareil jour de la présente année 1789. Que dans cet intervalle, led. Le Père son maître qui était alors veuf comme il l'est encore aujourd'hui, à force de sollicitations et après des promesses réitérées de l'épouser, à la faveur des mêmes promesses, il parvint à la séduire et à avoir avec elle des fréquentations charnelles dont il résulte que lad. Fille Le Clerc est actuellement enceinte des faits et œuvres dud. Le Père d'environ six mois ; et comme led. Le Père est actuellement refusant d'effectuer ses promesses, c'est tant pour faire constater l'état de grossesse de lad. Fille que pour acquérir la preuve desdits faits de fréquentation et de familiarités et obtenir les dommages et intérêts qui en peuvent résulter en faveur de cette fille, que les suppliants ont l'honneur de vous présenter cette requête pour plainte...⁴³

Plusieurs témoins viennent déposer dont un vigneron qui rapporte les paroles de la fille : « Maître vigneron, mais si je me laissais aller à mon maître, croyez-vous qu'il ne seroit pas obligé de m'épouser ou de me donner une somme d'argent ? ». Ce genre d'exemple montre que tomber enceinte est parfois une stratégie féminine consciente afin d'accéder à une meilleure position sociale.

Toutefois, un mariage ne vient pas toujours réparer l'honneur féminin mis à mal par une grossesse illégitime.

c. Les grossesses dans le cadre du concubinage

Le concubinage en milieu populaire

On trouve un certain nombre de cas de concubinage, notamment dans les milieux urbains au XVIII^{ème} siècle, en raison de l'impossibilité économique pour certains couples de s'établir⁴⁴. Si le concubinage est en théorie interdit, il n'est guère poursuivi par la justice – sauf s'il y a scandale et à la demande des proches. Ainsi, Louis Bellavoine fait l'objet d'une lettre de cachet en 1728 à la demande de sa famille en raison de sa conduite : « il a recommencé ses débauches, a pris pour concubine une jeune veuve dont il a eu un enfant et qui est encore grosse »⁴⁵. Mais en général, les couples qui vivent maritalement sont plus ou moins tolérés par le voisinage et leur famille. Les déclarations de grossesse et les registres paroissiaux montrent des couples de concubins, très rares, mais souvent durables au XVIII^{ème} siècle. A Arnay-le-Duc (Bourgogne), Françoise Morin déclare deux grossesses, une en 1774, l'autre en 1777, les deux résultants de sa relation avec Louis Fontaine, soldat. Ils finissent par se marier en 1778, après au moins quatre ans de concubinage notoire⁴⁶. D'autres exemples de ce type peuvent être relevés et montrent que des relations stables hors mariage tendent à se multiplier au cours du temps. Ainsi à Nantes, la proportion de couples temporaires augmente à la fin du XVIII^{ème} siècle⁴⁷. A Lille, on repère aussi un certain nombre de femmes qui déclarent plusieurs enfants successifs du même père⁴⁸. Il semble en fait que deux types de concubinage puissent être distingués : le concubinage « précaire et transitoire, antichambre d'un établissement matrimonial, caractéristique des milieux

⁴² Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, p. 227.

⁴³ A.D. Seine-et-Marne, série B, Boissy-le-Repos, minutes du greffe, Procédures criminelles, 17 août 1789 ; cité par *ibid.*, pp. 226-228.

⁴⁴ On trouve aussi des cas de prêtres concubinaires, mais les exemples sont toutefois moins fréquents au XVIII^{ème} siècle qu'au XVI^{ème} siècle.

⁴⁵ Arc. 10999, fol. 239, 1728, Farge (Arlette), Foucault (Michel), *Le désordre des familles...*, *op. cit.*, pp. 182-183.

Arlette Farge et Michel Foucault relèvent 32 dossiers de demandes d'enfermement de la part de la famille en raison du concubinage d'un de leur membre en 1728 et 1758, *ibid.* ; voir aussi Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, pp. 89-101

⁴⁶ Garnot (Benoit), *On n'est point pendu...*, *op. cit.*, p. 98.

⁴⁷ Depauwn (Jacques), « Amours illégitimes... », *art. cit.*

⁴⁸ Lottin (Alain), « Naissances illégitimes... », *art. cit.*, p. 317.

établis de l'artisanat »⁴⁹ et le « concubinage durable, qui est pratiqué surtout par les salariés des basses classes »⁵⁰.

Ces phénomènes sont essentiellement urbains, la ville favorisant à la fois la solitude et une moindre contrainte que la campagne. La distance avec les proches est en effet propice à l'indépendance et au maintien de comportements répréhensibles dans les communautés villageoises⁵¹. La vie étant aussi plus difficile en ville, il peut être tentant pour de jeunes gens isolés de partager le quotidien avec une compagne ou un compagnon. Le concubinage tend à augmenter plus nettement au XIX^{ème} siècle, notamment dans les milieux ouvriers et urbains⁵². Ainsi Julie Daubié, dans son étude sur *La femme pauvre*, note que « d'après le témoignage de nos économistes, la débauche domine dans nos villes de garnison et le concubinage dans nos villes de manufactures. A Mulhouse, où la cinquième partie des enfants sont naturels, le mariage libre a remplacé la prostitution »⁵³. Le déracinement, la précarité professionnelle et la déchristianisation favorisent en effet la banalisation des relations hors mariage.

Les grossesses qui surviennent dans un contexte de concubinage sont plutôt mieux acceptées que dans les autres cas d'illégitimité car le couple est relativement stable et vit souvent comme mari et femme. Toutefois, les femmes restent soumises au bon vouloir de leur compagnon quand elles vivent avec lui sans être mariée. Une grossesse peut parfois rompre l'équilibre du couple. Julie Daubié s'insurge contre

les coupables [qui conduisent] la maternité et l'enfance aux gémonies, avec l'appui de la force publique ? C'est ainsi qu'un garçon de café parisien, voulant se débarrasser de sa concubine, dans une grossesse avancée, la somma de partir ; comme elle se cramponnait à son abri, et qu'il ne put en avoir raison seul, il alla quérir un sergent de ville qui l'aida à l'expulser⁵⁴.

Charles Benoist confirme cette précarité de l'existence de la femme concubinaire chez les ouvrières de l'aiguille à Paris à la fin du XIX^{ème} siècle : « Jusqu'à ce qu'il vienne un enfant, elle travaillant, lui travaillant, la vie est supportable. Au premier enfant, il la bat, au deuxième, il la quitte, – ce n'est pas l'exception, c'est la règle. Les exemples abondent à ce point que la somme est effrayante »⁵⁵. Les grossesses sont donc rarement souhaitées dans ce genre de relations précaires.

Le concubinage des élites

Il faut mettre à part les cas de concubinage avérés chez les élites car ils ne correspondent guère au schéma observé dans les classes populaires. Toutefois, dans ces ménages, l'enfant reste en général indésirable et on fait souvent tout pour l'éviter. Les exemples de couples concubinaires sont nombreux dans les classes favorisées au XVIII^{ème} siècle ; celui formé par Jean-Jacques Rousseau et Thérèse Levasseur est célèbre et mérite d'être cité, même s'il n'est pas forcément représentatif. Cette dernière est entrée à vingt-trois ans au service de Rousseau et elle devient assez rapidement sa maîtresse. Rousseau indique dans ses mémoires « Je lui déclarai d'avance que je ne l'abandonnerais ni ne l'épouserais jamais (...). J'ai fini sur mes vieux jours par l'épouser »⁵⁶, ce qui n'est pas tout à fait vrai

⁴⁹ Voir l'exemple de Jacques Ménétra ; Ménétra (Jacques-Louis), *Journal de ma vie, Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier eu XVIII^{ème} siècle*, prés. par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982.

⁵⁰ Garnot (Benoit), *On n'est point pendu...*, op. cit., p. 99.

⁵¹ Lynch (K.A.), Lee (R.), « Permanences et changements de la vie familiale » dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe...*, op. cit., t. II, pp. 104-130.

⁵² Toutefois, le concubinage ne caractérise pas uniquement les couches populaires. Certains travaux historiques montrent qu'il se rencontre également entre petits et moyens bourgeois (artistes, étudiants, petits patrons) et des filles du peuple (ouvrières du textile, employées de magasin, etc.) mais il s'agit souvent d'un concubinage temporaire où le sort des femmes se distingue parfois peu de celui des filles entretenues ; Corbin (Alain), « La fascination de l'adultère », *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1991, pp. 133-142, loc. cit., p. 134 ; Frey (M.), « Du mariage et du concubinage dans les classes populaires à Paris en 1846-1847 », *Annales E.S.C.*, juillet-août, 1978.

⁵³ Daubié (Julie), *La femme pauvre*, Paris, E. Thorin, t. 2, 1869-1870, p. 94.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 97.

⁵⁵ Benoist (Charles), *Les ouvrières de l'aiguille à Paris : notes pour l'étude de la question sociale*, Paris, L. Chailley, 1895, p. 121.

⁵⁶ Rousseau (Jean-Jacques), *Les Confessions*, Paris, Garnier, 1980, pp. 389 et p. 491.

car l'union qu'il contracte en 1768 devant deux simples témoins n'est pas légale⁵⁷. Cette relation atypique est néanmoins féconde. La première grossesse remonte à 1747 : « Tandis que j'engraisais à Chenonceaux, ma pauvre Thérèse engraisait à Paris d'une autre manière ; et quand j'y revins, je trouvai l'ouvrage que j'avais mis sur le métier plus avancé que je ne l'avais cru »⁵⁸. Rousseau réussit à la convaincre de ne pas garder l'enfant, principalement parce qu'il estime manquer de ressources pour l'élever⁵⁹ :

Cela m'eût été, vue ma situation, d'un embarras extrême, si des camarades de table ne m'eusse fournir la seule ressource qui pouvait m'en tirer (...). D'honnêtes personnes, mises à mal, des maris trompés, des femmes séduites, des accouchements clandestins, étaient là les textes les plus ordinaires ; et celui qui peuplait le mieux les Enfants-Trouvés était toujours le plus applaudi. Cela me gagna ; je formai ma façon de penser sur celle que je voyais en règne chez des gens très aimables, et dans le fond très honnêtes gens ; et je me dis : puisque c'est l'usage du pays, quand on y vit on peut le suivre. Voilà l'expédient que je cherchais. Je m'y déterminai gaillardement, sans le moindre scrupule ; et le seul que j'eus à vaincre fut celui de Thérèse, à qui j'eus toutes les peines du monde de faire adopter cet unique moyen de sauver son honneur. Sa mère, qui de plus craignait un nouvel embarras de marmaille, étant venue à mon secours, elle se laissa vaincre⁶⁰.

Sa compagne semble avoir eu bien du mal à se résoudre à cette triste issue. Mais n'étant pas mariée, elle ne dispose guère de moyen de pression sur son amant, pouvant toujours être abandonnée si elle cesse de plaire ; elle s'y soumet donc. Rousseau met en avant la perte d'honneur que constitue pour elle le fait de donner naissance à un enfant hors mariage, mais il semble surtout avoir été peu convaincu par sa capacité à élever convenablement sa progéniture⁶¹. La décision est donc prise :

On choisit une sage-femme prudente et sûre appelée mademoiselle Gouin qui demeurait à la pointe Saint-Eustache pour lui confier ce dépôt (...). Et quand le temps fut venu, Thérèse fut menée par sa mère chez la Gouin pour y faire ses couches. J'allais l'y voir plusieurs fois et je lui portais un chiffre que j'avais fait à double sur deux cartes dont une fut mise dans les langes de l'enfant. Il fut déposé par la sage-femme au bureau des Enfants-Trouvés. L'année suivante, même inconvénient et même expédient, au chiffre près, qui fut négligé. Pas plus de réflexion de ma part, pas plus d'approbation de celle de la mère : elle obéit en gémissant⁶².

Le scénario se reproduit en effet à plusieurs reprises : Thérèse se voit obligée d'abandonner de la sorte les cinq enfants nés de ses relations avec Rousseau entre 1746 et 1753. On ne sait jusqu'à quel point celui-ci ignore réellement le sort déplorable des enfants trouvés, mais il déclara à la fin de sa vie : « Tout pesé, je choisis pour mes enfants le mieux ou ce que je crus l'être. J'aurais voulu, je voudrais encore avoir été élevé et nourri comme ils l'ont été »⁶³...

⁵⁷ *Ibid.*, introduction de Jacques Voisine.

⁵⁸ La première naissance semble se placer vers la fin 1747 ou le début 1748 ; *ibid.*, p. 403.

⁵⁹ Dans une lettre à Mme de Francueil, il déclare : « Vous connaissez ma situation, je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine, comment nourrirais-je encore une famille, et si j'étais contraint de recourir au métier d'auteur comment les soucis domestiques et le trac des enfants me laisseraient-ils dans mon grenier la tranquillité d'esprit nécessaire pour faire un travail lucratif ? (...) Nourrir, moi, mes enfants et leur mère du sang des misérables ! Non, madame, il vaut mieux qu'ils soient orphelins que d'avoir pour père un fripon (...). Je sais que ces enfants ne sont pas élevés délicatement, tant mieux pour eux, ils en deviennent plus robustes, on ne leur donne rien de superflu mais ils ont le nécessaire, on n'en fait pas des messieurs mais des paysans et des ouvriers, je ne vois rien dans cette manière de les élever dont je ne fisse choix pour les miens quand j'en serais le maître » ; Bocquentin (Françoise), *Jean-Jacques Rousseau, femme sans enfants ?...*, *op. cit.*

⁶⁰ Rousseau (Jean-Jacques), *Les Confessions...*, *op. cit.*, p. 470.

⁶¹ A Mme de Francueil, il indique que Thérèse est encore « moins en état de les nourrir que moi » et ajoute : « Il ne faut pas faire des enfants quand on ne peut pas les nourrir ». Il semble que les mœurs et le caractère inculte de sa compagne lui ait fait exclure le mariage et l'idée d'élever une descendance avec elle ; il aurait jugé une telle union déshonorante.

⁶² Rousseau (Jean-Jacques), *Les Confessions...*, *op. cit.*, p. 406.

⁶³ *Ibid.*, p. 424.

Toutefois, à la fin de sa vie, Rousseau fera rechercher ce fils aîné, né de sa liaison avec Thérèse. *L'Emile* est en voie d'achèvement et comme Rousseau pense mourir bientôt, il souhaite que sa compagne puisse retrouver cet enfant qui, âgé d'une quinzaine d'années, pourrait constituer une aide précieuse. Dans une lettre à Mme de Luxembourg le 12 juin 1761, il déclare : « De ces liaisons sont provenus cinq enfants qui tous ont été mis aux

Au XIX^{ème} siècle, les cas de concubinage donnant lieu à des grossesses ne sont pas rares. On peut penser à l'exemple célèbre de Zola, qui mène une double vie familiale partagée entre sa femme, Alexandrine, et sa maîtresse, Jeanne Rozerot. Celle-ci lui donne deux enfants et Zola a bien accueilli ses grossesses car il se réjouit d'être père – nous reviendrons sur ce sujet qui a influencé son œuvre⁶⁴. Parfois, une grossesse peut conduire à un mariage précipité chez des amants de longue date, comme dans le couple formé par Balzac et Mme Hanska. Ils ont déjà tous deux connu une vie amoureuse ou conjugale – lui est célibataire, elle est veuve – mais ils ressentent le besoin urgent de légaliser leur union quand une grossesse imprévue s'annonce, afin de légitimer l'enfant. Balzac veut se marier au plus vite pour protéger sa compagne. Il déclare en 1846, « s'il m'arrivait quelque accident, quel malheur serait le tien dans cette situation. J'ai hâte de nous mettre dans l'état légal »⁶⁵. Il ajoute « il ne faut pas qu'un oubli nous fasse remettre une affaire aussi grave et aussi nécessaire, car il faut penser à ce cher enfant ! Je veux donc être bien en règle »⁶⁶. La situation de Mme Hanska est toutefois délicate car le mariage, déjà envisagé avant même sa grossesse, l'oblige – selon la loi russe – à renoncer à tous ses biens. Et tant que Balzac n'a pu assurer sa position et liquider ses dettes, le mariage est repoussé et le projet tenu secret. Mme Hanska vit donc son début de grossesse dans une douloureuse inquiétude, ce dont Balzac convient : « Je devine bien ta position, elle est cruelle à cause du besoin de dissimulation »⁶⁷. La fausse couche tardive de sa compagne met fin à aux démarches et aux incertitudes, au grand désespoir de Balzac – on l'a vu – et peut-être au soulagement de Mme Hanska.

Si certaines compagnes finissent par se faire épouser après un temps plus ou moins long de concubinage, notamment quand survient une grossesse, bien des femmes sont séduites, puis abandonnées quand elles se retrouvent enceintes.

d. *Les filles-mères seules*

Un profil social particulier

Le plus souvent, il s'agit de relations domestiques, plus rarement de liaisons clandestines et plus exceptionnellement encore de rencontres d'un jour. D'après les recherches de Marie-Claude Phan sur le Languedoc au XVIII^{ème} siècle, les filles enceintes hors mariage se déclarent célibataires à 90,8 % et veuves à 7,6 % ; les femmes mariées sont très rares (1,3%) et il s'agit en général de cas où le mari est parti depuis longtemps. Beaucoup de filles qui procréent hors mariage sont orphelines (38%) et ne bénéficient pas d'un entourage familial fort, ce qui n'est pas surprenant car elles sont beaucoup plus

Enfants-Trouvés, et avec si peu de précaution pour les reconnaître un jour, que je n'ai même pas gardé la date de leur naissance. Depuis plusieurs années le remords de cette négligence trouble mon repos et je meurs sans pouvoir la réparer au grand regret de la mère et au mien. Je fis mettre seulement dans les langes de l'aîné une marque dont j'ai gardé le double ; il doit être né ce me semble dans l'hiver de 1746 à 1747, ou à peu près. Voilà tout ce que je me rappelle. S'il y avait moyen de retrouver cet enfant ce serait faire le bonheur de sa tendre mère ; mais j'en désespère, et je n'emporte point avec moi cette consolation. Les idées dont la faute a rempli mon esprit, ont contribué en grande partie à me faire méditer le *Traité d'Education*, et vous y trouverez dans le livre premier un passage qui peut vous indiquer cette disposition. Je n'ai point épousé la mère, et je n'y étais point obligé, puisque avant de me lier avec elle, je lui ai déclaré que je ne l'épouserai jamais ; et même un mariage public nous eut été impossible à cause de la différence de religion : mais du reste je l'ai toujours aimée et honorée comme ma femme, à cause de son bon cœur, de sa sincère affection, de son désintéressement sans exemple, et de sa fidélité sans tâche sur laquelle elle ne m'a pas même occasionné le moindre soupçon ».

Le passage de l'Emile évoqué dans sa lettre est celui-ci : « Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté ni travaux ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants, et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé » (OCIV, 262, 263). Toutefois, malgré ce qu'il affirme, Rousseau ne se montre pas très empressé face aux recherches entreprises par Mme de Luxembourg et il demande même assez rapidement leur arrêt, par peur qu'un imposteur ne tourne la tête de Thérèse ; Bocquentin (Françoise), *Jean-Jacques Rousseau, femme sans enfants ?...*, op. cit.

⁶⁴ Voir le chapitre VIII.

⁶⁵ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, op. cit., 13 juin 1846.

⁶⁶ *Ibid.*, 30 juillet 1846.

⁶⁷ *Ibid.*, 18 juillet 1846.

vulnérables face aux manœuvres d'un séducteur. A Lille, Alain Lottin note que 70 % des femmes ont perdu leur père ou leur mère ou les deux⁶⁸. Les différentes études portant sur l'époque moderne indiquent que les femmes abandonnées au cours de leur grossesse sont pour plus de la moitié des domestiques (filles de chambre, cuisinières, servantes de boutique, etc.)⁶⁹. Cela montre que la promiscuité liée aux conditions de travail malmène particulièrement la vertu féminine. Les autres professions les plus représentées sont souvent de petits métiers urbains précaires ; beaucoup sont en rapport avec le textile (blanchisseuse, couturière, ouvrière en mode, etc.). Quant aux séducteurs, la plupart sont issus du petit peuple urbain : on compte un nombre important de domestiques, de commis de marchands ou d'artisans. A la campagne, les filles sont souvent servantes ou journalières ; les hommes font souvent partie des célibataires immariables comme les domestiques agricoles sans pécule pour s'établir⁷⁰. Dans plus de la moitié des cas⁷¹, les amants sont d'un niveau social comparable, mais la femme est souvent plus jeune et donc moins assurée économiquement. Beaucoup de déclarantes indiquent avoir cédé à leur séducteur après des promesses de mariage ; la plupart ont d'ailleurs un âge comparable à celui des filles qui se marient à l'époque, soit autour de 25 ans à Lille⁷².

Dans près d'un tiers des cas, la femme est en position d'infériorité sociale, voire de dépendance vis-à-vis de son séducteur. La servante séduite ou violée par son maître n'est pas qu'un cliché littéraire, il correspond bien à une réalité tristement banale, à la ville comme à la campagne. Ainsi, Marianne Bousquet, fille d'un cardeur de laine de Pradelles (Aude) déclare en 1773 :

Elle aurait resté en qualité de servante chez le Sr. Galy, pendant environ cinq mois. Pendant ce temps là, Jean Galy, fils ayné, ... auroit cherché des occasions de la séduire en luy promettant de ne jamais labandonner, sur ce qu'elle luy representoit que ce serait luy faire du tort à elle, nettant point faite pour luy ; que led. Jean Galy nauroit cessé de la poursuivre pour la faire condescendre à ses désirs ; qu'enfin il y seroit parvenu et que cest des œuvres dud. Jean Galy quelle se trouve enceinte depuis le mois de Mars dernier ; que depuis sa grossesse et lorsqu'elle la déclarée aud. Galy, celui-cy auroit offert de l'argent à condition qu'elle accuseroit quelqu'autre, ce qu'elle auroit refusé de faire⁷³.

Au XIX^{ème} siècle, les profils n'évoluent guère. Les femmes abandonnées à cause de leur grossesse sont surtout des journalières agricoles et des domestiques car elles sont de celles que l'on abandonne facilement. Michelet retrace le scénario hélas banal de la jeune domestique employée dans une maison bourgeoise :

La bourgeoise est souvent très dure, surtout si la fille est jolie (...) Le regret du pays lui vient ; mais elle sait que son père ne voudra pas la reprendre. Elle pâlit, elle dépérit. Le maître seul est bon pour elle. Il la consolerait, s'il osait. Il voit bien qu'en cet état désolé, où la petite n'a jamais eu un mot de douceur, elle est d'avance à lui qui lui montrerait un peu d'amitié. L'occasion en vient bientôt, madame étant à la campagne. La résistance n'est pas grande. C'est son maître, et il est fort. La voilà enceinte. Grand orage. Le mari honteux baisse les épaules. Elle est chassée, et sans pain, sur le pavé, en attendant qu'elle puisse accoucher à l'hôpital. (Histoire presque invariable, voyez les confessions recueillies par les médecins)⁷⁴.

Ces femmes constituent en effet des proies faciles et naïves de par leur isolement, leur pauvreté et leur faible instruction. Elles se laissent souvent piéger par la grossesse et cèdent à l'affolement ; on les retrouve en nombre dans les procès pour infanticide au XIX^{ème} siècle⁷⁵.

⁶⁸ Lottin (Alain), « Naissances illégitimes... », *art. cit.*, p. 305.

⁶⁹ Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, p. 40. Les filles qui exercent un métier se disent servantes dans 79 % des cas pour M.-C. Phan ; Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*

⁷⁰ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, p. 208.

⁷¹ Dans les deux-tiers des cas pour Arlette Farge ; Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, p. 40.

⁷² A Lille, seules 7 % des filles mères ont moins de vingt ans et 20 % plus de trente ans ; les trois quart sont donc âgées de vingt à trente ans ; Lottin (Alain), « Naissances illégitimes... », *art. cit.*, p. 306.

⁷³ A.D. Aube, B. 637, 6 août 1773 ; cité par Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, p. 218.

⁷⁴ Michelet, (Jules), *La femme*, *op. cit.*, p. 58.

⁷⁵ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, *op. cit.*, pp. 237-238.

La hantise de la grossesse

Chez les femmes qui entretiennent des relations sexuelles hors mariage, consenties ou non, la crainte de la grossesse est omniprésente. Aucune femme ne se réjouit d'avoir un enfant dans ces conditions, même si cela participe parfois d'une stratégie volontaire pour se faire épouser. La révélation de la grossesse, tant redoutée, est un moment d'émotions souvent extrêmes. Nous en verrons différents exemples plus loin qui montrent que les réactions féminines oscillent entre d'un côté l'abattement et la tristesse, de l'autre l'effroi, la panique et l'agitation⁷⁶. Les femmes se sentent « prises », « attrapées », « pincées ». L'expression « tomber enceinte » révèle aussi l'impuissance, l'impression de n'avoir aucune maîtrise sur son corps et de subir un sort qui n'est pas choisi⁷⁷.

En effet, la grossesse rend visible la faute, jusque-là cachée, et place la femme dans une situation délicate. La réprobation générale sur les relations hors mariage rend une grossesse très difficile à assumer car les solidarités qui s'exercent normalement au profit des femmes enceintes ne jouent plus⁷⁸. Les femmes prennent le risque de perdre leur gagne-pain si elles sont domestiques ou salariées. Pour protéger la réputation des femmes du village, celle qui a fauté est en général mise au ban de la communauté. C'est ce qui pousse certaines d'entre elles à fuir leur village pour se cacher temporairement dans l'anonymat de la ville ou qui les contraint à un infanticide.

Quant aux hommes, ils voient leur possible stratégie matrimoniale entravée et la charge de supporter financièrement les frais de couches et d'éducation de l'enfant ne les enchante guère. La découverte de la grossesse provoque donc des réactions globalement négatives des principaux intéressés. Sur le coup, les hommes qui fréquentent une fille en vue du mariage réagissent parfois bien⁷⁹. Mais il s'agit souvent de réactions purement verbales et, pour beaucoup, ils se contentent de belles promesses. Bien souvent, ils finissent par refuser le mariage et disparaissent de la circulation en laissant la femme assumer seule les conséquences de sa grossesse. La plupart des hommes sont cependant immédiatement hostiles à cette perspective, notamment en cas de relations clandestines, comme en témoignent les plaintes déposées au Châtelet à Paris au XVIII^{ème} siècle : « Dès qu'elle s'est aperçue de sa grossesse, il s'est éloigné d'elle et a refusé de la voir »⁸⁰ ; « S'étant aperçue qu'elle était grosse, elle lui dit ses alarmes, alors il lui tint des propos indécents disant publiquement avoir eu avec elle des rendez-vous dans lesquels il avait joui mais qu'il ne l'épouserait pas et en serait quitte pour 20 écus »⁸¹. ... De manière générale, la révélation de la grossesse fait réagir beaucoup plus violemment les hommes déjà mariés que les célibataires, par peur d'un scandale publique et familial. Certains n'hésitent pas à pousser leur compagne à recourir aux abortifs.

Le journal de Pierre Philippe Candy fournit un exemple intéressant de grossesse hors mariage vue par le prisme masculin⁸². P.-P. Candy, né en 1759, est un petit bourgeois du dauphinois dont le

⁷⁶ L'exemple d'Elisa Perrotin et ceux de femmes enceintes adultères (comme Emilie du Châtelet ou Adèle Schunk) témoignent des sentiments intenses qui étreignent les femmes dans ces circonstances.

⁷⁷ Thébaud (Françoise), « La peur au ventre », dans Flandrin (Jean-Louis), dir., *Le sexe en Occident...*, op. cit., pp. 285-297 ; loc. cit. p. 285.

Même si les procès pour avortement étudiés par Anne-Marie Sohn rendent compte des réactions des femmes par des euphémismes ; celles-ci se déclarant « ennuyées », « embêtées » ou « contrariées »⁷⁷, beaucoup laissent transparaître un tourment intense ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, op. cit., pp. 117-119.

⁷⁸ Sur les solidarités traditionnelles, voir le chapitre VII.

Toutes les femmes ne se voient cependant pas nécessairement rejetées par une première maternité illégitime, interprétée parfois comme une faute de jeunesse – pourvue que la fille ait bonne réputation et qu'elle reste soutenue par ses proches. Par contre, un deuxième ou un troisième enfant naturel constitue un seuil qui fait souvent basculer l'opinion de la communauté de la tolérance vers la réprobation. La femme risque alors de se voir reprocher son libertinage et pour les plus indigentes, de perdre les revenus tirés de la charité. Le risque est alors grand de chercher à dissimuler la grossesse, d'accoucher en secret pour abandonner ou supprimer l'enfant ; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., pp. 253-254.

⁷⁹ M.-C. Phan note que certains hommes se déclarent « bien aise ou « charmé » de la grossesse de leur compagne, mais ces propos sont rares ; Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, op. cit.

⁸⁰ A.N. Y 9956, 7 mai 1785 ; Farge (Arlette), *La vie fragile...*, op. cit., p. 51

⁸¹ A.N. Y 9893, 27 octobre 1780 ; *ibid.*

⁸² *Livres de compte de Pierre-Philippe Candy*, trois volumes, Archives départementales de l'Isère, 1 J 1084.

Sur ce journal, voir en particulier :

- Favier (René), « Sexualité et histoire de soi. Le journal de Pierre Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du XVIII^{ème} siècle » dans *Au plus près du secret des cœurs...*, op. cit., pp. 209-226.

- Pierre-Philippe Candy. *Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII^{ème} siècle*, texte présenté par René Favier, préface de Daniel Roche, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

père est notaire dans la petite ville de Crémieu. L'originalité du personnage est qu'il tient un double journal : d'un côté un livre de compte qui renvoie à sa vie publique et officielle, de l'autre un journal intime où les récits d'aventures galantes et la sexualité tiennent une grande place. Ce dernier journal est d'ailleurs écrit avec un code secret personnel pour désigner les actes sexuels et les individus. A partir de 1784, le journal intime tend à prendre une place de plus en plus importante car il peut y consigner ce qu'il ne peut reconnaître officiellement, à savoir qu'il est le père de l'enfant que porte Elisabeth Trichon, alias « Vx », sa maîtresse.

Ce journal nous permet d'appréhender les conséquences d'une grossesse hors mariage et de repérer les attitudes des principaux intéressés et de leur entourage. Dans les milieux ruraux ou les petits bourgs, le groupe des femmes semble investi d'un rôle de contrôle social important, en particulier quand une maternité illégitime est suspectée. Cette surveillance mutuelle des femmes (notamment des veuves et des filles), qui vise à prévenir un avortement ou un infanticide, se repère bien dans le journal de Candy. Celui-ci y raconte comment la nouvelle de la grossesse de sa maîtresse se répand :

Le mercredi 16 la veillée, j'ai été tenir compagnie à med. Thibaud et Regnaud qui m'ont demandé si je ne craignois point le paquet de Vx m'assurant être OY⁸³ et m'en racontant différentes circonstances, entrautre le verbiage des lavandières qui avaient lavé ses chemises, et qui l'avaient dit à sa servante, et qui l'avait répété chez le voisin en pleurant⁸⁴.

Dans la découverte d'une grossesse ou d'un infanticide, les lavandières jouent en effet souvent un rôle central⁸⁵. En effet, par le linge, elles sont en contact direct avec l'intimité des familles et il est facile pour elles de constater l'absence de sang menstruel ou au contraire un excès qui témoigne d'un accouchement récent. En outre, les lavandières sont entre femmes, la parole est donc plus libre et l'activité de lavage leur laisse la possibilité de bavarder, de commérer, d'échanger des confidences... Dans le cas de la maîtresse de P.-P. Candy, l'absence de règles a visiblement été rapidement repérée par les lavandières. Ce sont elles qui lancent la rumeur d'une grossesse ; le relais de l'information est ensuite assuré par la domestique et le voisinage – autres grands acteurs du contrôle social autrefois. Enfin la nouvelle est diffusée et commentée à la veillée. Les jours qui suivent, la nouvelle continue de se diffuser plus largement. Dans le journal secret de Candy, on peut lire :

Le dimanche 20 juin à Grenoble, Alricy m'a parlé de la grossesse de Vx. Taché de le réfuter, mais obligé de me conformer au bruit commun.

Le lundi 21, Ogier Boyaux m'a dit chez Perodon qu'on lui avait écrit de Crémieu que la Zabeth Trichon était enceinte et qu'on en était assuré depuis ce moment ; réfléchi tout le restant de la journée sur cette grossesse.

Le mardi 22, gémi et pleuré presque toute la journée sur la situation de la pauvre Vx qui se trouve si mal à son aise.

Il semble désolé d'apprendre que sa maîtresse est enceinte mais il a bien du mal à assumer ses responsabilités envers la femme et l'enfant à naître. Sa maîtresse étant d'un milieu moins élevé que le sien, le mariage avec elle lui paraît inconcevable :

Le mercredi 23 juin, raconté à Marie le sujet de mes craintes. Le samedi 26 à 7 heures du matin, reçu une lettre de Crémieu de Vx qui m'annonce qu'elle est OY. Embar. quel ne sait quel parti prendre, que ses générateurs s'en sont aperçu ; demande réponse etc. Beau sujet de réflexion pour une âme aussi inflexible que la mienne qui ne s'intimide pas si facilement.

Le dimanche 27 juin, en soupant chez Pirodon avec Parent l'aîné, je lui ai raconté grosso modo mon aventure avec Vx ; avis, réflexion, nouveau genre d'ennuys⁸⁶.

- Lejeune (Philippe), « Pierre-Philippe Candy, diariste sexuel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-1, janvier-mars 2008, pp. 164-178.

⁸³ OY sont les lettres dont se sert P.P. Candy pour désigner la grossesse de sa maîtresse.

⁸⁴ Journal intime de Pierre-Philippe Candy, 16 juin 1784 (vol. 1, fol. 135 v°) ; cité Favier (René), « Sexualité et histoire de soi... », *art cit.*

⁸⁵ D. Riet a bien montré que le lavoir occupe une place stratégique dans la circulation de l'information concernant les femmes de la communauté ; Riet (Didier), « Infanticide et société au XVIII^{ème} siècle. Bruits publics et rumeurs dans la communauté », *Ethnologie française*, t. 16, n°4, 1986, pp. 403-406.

⁸⁶ Vol. 1, ff. 135 v°-136 r° [orthographe respectée] ; cité Favier (René), « Sexualité et histoire de soi... », *art cit.*

On devine à la lecture de ce journal la situation difficile de la maîtresse enceinte qui se tourne d'abord vers son séducteur pour trouver une solution et qui doit espérer le mariage. Dans le cas d'Elisabeth Trichon, les parents semblent rapidement mis au courant et cherchent à faire pression sur le séducteur pour qu'il épouse leur fille. En effet, la famille est souvent le premier recours pour les filles-mères séduites puis abandonnées. Dans les semaines suivantes, P.P. Candy refuse de reconnaître sa paternité officiellement (il indique clairement qu'il refuse de se laisser intimider) afin de ne pas compromettre son mariage avec un meilleur parti. Son refus amène Elisabeth Trichon et ses parents à porter l'affaire devant la justice pour obtenir des dommages et intérêts, à défaut de mariage⁸⁷. Candy réagit en tenant des propos diffamatoires sur la famille de sa maîtresse, en laissant entendre que celle-ci n'est guère vertueuse et qu'il n'est pas le seul père possible – stratégie classique dans ce genre de cas – :

Le jeudi 19 août sur les trois heures du tantot, ma soeur l'ainée est venue me dire à la maison que Gandil fils, huissier, me cherchait, accompagné de Vincent, cavalier de la maréchaussée, armé de pied en cap... pour me signifier la requête que la Trichon avait présenté au juge de Crémieu pour une provision de couche, où sous un pompeux et orgueilleux étalage de vertus imaginaires qu'elle n'a jamais eue, et sous le brillant état de grandeur qu'elle prête à sa famille (qui malheureusement pour la vérité se trouve confondue dans la rouille et la bassesse où cette même famille se trouve enfouie depuis si longtemps) est parvenue à l'aide de sollicitateurs et protecteurs qu'elle a employé à obtenir une provision de soixante-douze livres, et où par le pernicieux conseil en me refusant un domicile et me faisant passer pour un homme sans aveux et sans asile, prêt à effacer le corps au moindre bruit de sa demande, a encore obtenu de leur juge la contrainte par corps à l'instant même de la signification de ladite requête si je n'y satisfais pas⁸⁸.

Sous la menace du juge de Crémieu, Candy doit accepter de payer les frais de couche et de transport de l'enfant à l'hôpital de Lyon où ce dernier est abandonné. Cet épisode réglé, son honorabilité ne semble toutefois pas en pâtir et il peut convoler en janvier 1786 avec la fille Thévenin, un beau parti qui lui permet de s'établir comme notaire. Cette affaire ne l'empêche pas non plus de revoir son ancienne maîtresse, qu'il continue de fréquenter assidûment jusqu'à son mariage en réfutant avec beaucoup d'aplomb les rumeurs d'inconduite qui sont parvenues jusqu'à sa promise⁸⁹.

Des grossesses après un viol

Dans un certain nombre de cas, les récits faits par les plaignantes font cependant état de rapports sexuels forcés. Cet aveu est parfois une stratégie féminine pour obtenir le succès devant la justice. Ainsi, de nombreuses « Belles au Bois Dormant » affirment avoir été déflorées et fécondées sans qu'elles soient conscientes⁹⁰. Sans plaisir ni péché la femme est « dans la situation de la Sainte Vierge, qui est à la fois Vierge et Mère »⁹¹, et ce récit mis en scène permet de minimiser la faute associée à l'acte sexuel.

⁸⁷ C'est le refus du séducteur de se marier qui pousse les femmes à déposer plainte devant la justice afin de restaurer leur dignité perdue et d'obtenir une réparation financière. Il semble toutefois que les filles retardent le plus possible le moment de faire leur déclaration. Dans 76 % des cas étudiés par C. Grimmer, elles s'y résolvent entre le cinquième et le huitième mois, c'est-à-dire quand la grossesse devient visible et qu'elles n'ont plus l'espoir de se faire épouser par leur séducteur : Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard...*, *op. cit.*, p. 201.

⁸⁸ Vol. 1, fol. 137 v° [orthographe respectée] ; cité Favier (René), « Sexualité et histoire de soi... », *art cit.*

La fin de ce passage laisse entendre que sa maîtresse l'aurait accusé de vouloir supprimer l'enfant à sa naissance.

⁸⁹ « Le dit jour suis allé à Bourcieu voir mon idole et l'objet de mes amours ; diné avec elle en conversé en tête à tête plus de deux heures sur l'amour que je lui porte et sur l'envie que j'avois de me marier avec elle. Je l'ai embrassé de mille et mille manières de même que l'orifice de ses tétons sur son mouchoir ; douce résistance de sa part et grand regret de mon côté. Je lui ai demandé la permission de lui écrire, ce qu'elle a refusé par honnêteté et permis par amour. Elle m'a raconté plusieurs aventures du Blondin moiré, et entre autre les faux rapports et calomnies qu'il avoit débité à son père sur mon compte ; j'ai taché de la dissuader de tout... » ; 2 mai 1785, vol. 2, fol. 7 v° ; cité par Favier (René), « Sexualité et histoire de soi... », *art cit.*

⁹⁰ « La femme revêt le visage de l'absente, et se décrit comme une poupée exsangue que la frayeur et la brutalité ont plongé dans une torpeur profonde, dans une évanescence sans limites » ; Farge (Arlette), *La vie fragile...*, *op. cit.*, p. 49.

⁹¹ Soriano (M.), *Les Contes de Perrault*, Paris, Gallimard, 1968, p. 130 ; *ibid.*

Il faut mentionner cependant les cas bien réels de grossesses après des viols⁹². Il s'agit de phénomènes peu visibles et peu reconnus car, jusqu'à une période récente, les femmes portent peu plainte pour ce genre d'affaires qui ruine leur réputation⁹³. Les cas de viols par un inconnu lors d'un rapport unique ont statistiquement peu de chance d'être suivis d'une grossesse⁹⁴ ; ils sont d'ailleurs peu représentés dans les déclarations de grossesse⁹⁵. Jean-Louis Flandrin fait néanmoins mention d'une déclaration où la femme impute son état à un viol. La déclarante prétend avoir été agressée par un inconnu de passage alors qu'elle était seule à ramasser du bois⁹⁶. Mais on ne sait dans ce genre de cas si la réalité est conforme aux faits ou si la femme a préféré accuser un inconnu plutôt que de compromettre un membre de sa communauté. Alain Lottin à Lille ou Mireille Laget en Languedoc relèvent aussi quelques exemples de filles violées et engrossées par des inconnus de passage : « violée par un hôte à qui elle apportait une chandelle », « violée dans sa chambre un soir de carnaval », « entraînée dans un champ par un inconnu déguisé en soldat »⁹⁷. Dans ces cas, aucun recours n'est malheureusement possible, puisque l'on ne peut obtenir ni mariage, ni dédommagement financier d'un inconnu qui a disparu, une fois son forfait accompli⁹⁸. Toutefois, le plus souvent, le violeur fait partie de l'entourage plus ou moins proche de la victime et a parfois l'occasion de répéter plusieurs fois son forfait.

Même si ce crime est sévèrement condamné par la loi à l'époque moderne – il est en théorie puni de mort –, les femmes ont de toute façon des difficultés à faire reconnaître la réalité du viol. L'idée est communément répandue qu'une femme a toujours les moyens de résister physiquement à un homme seul. Persiste aussi longtemps la croyance qu'une conception ne peut se produire sans que la femme ressente du plaisir. Une femme enceinte à l'issue d'un viol n'est donc pas considérée comme une victime. Il faut d'ailleurs tant de conditions pour que la qualification de viol soit reconnue qu'aucune femme n'avance cette accusation dans les plaintes étudiées par Marie-Claude Phan en Languedoc⁹⁹. En outre, la gravité de l'acte est estimée en fonction du statut des victimes et de l'accusé ; un maître qui abuse de sa servante n'est en général guère poursuivi. Enfin, la notion même de viol n'est pas toujours claire pour les principales intéressées. Il est en effet d'usage que la femme fasse état d'une certaine résistance dans la relation sexuelle pour protéger sa pudeur, et le consentement féminin n'est guère requis dans de nombreux cas, notamment quand il existe une relation de dépendance entre les individus. Quand une domestique subit les pressions de son maître ou une ouvrière celle du chef d'atelier, la volonté masculine s'impose souvent sans que l'on ne fasse guère de cas d'une réticence féminine. Même les femmes qui indiquent avoir été prises de force dans

⁹² Si le viol peut être défini comme l'acte qui consiste à jouir d'une femme contre sa volonté, la définition et la dénomination de l'acte restent longtemps floues à l'époque moderne. Le viol est souvent associé ou confondu avec le rapt, voire avec l'adultère, le stupre et la séduction ; voir Gaudillat Cautela (Stéphanie), « Question de mot. Le « viol » au XVI^{ème} siècle, un crime contre les femmes », *Clio*, n°24, 2006, pp. 57-74.

⁹³ On relève seulement 49 procès devant le Parlement de Paris entre 1540 et 1692 ; soit moins de trois tous les dix ans, trois plaintes déposées au Châtelet entre 1760 et 1770 et quatre entre 1780 et 1790 ; le parlement des Flandres ne juge que dix-huit procès pendant tout le XVIII^{ème} siècle ; Beauvalet (Scarlett), *La population française...*, *op. cit.*, p. 294.

⁹⁴ Le coefficient de risque de fécondation en fonction de la fréquence des rapports indique qu'une grossesse faisant suite à un seul rapport est de 0,08 : Bernos (Marcel), Roncière (Charles de la), Guyon (Jean), Lécivain (Philippe), *Le fruit défendu...*, *op. cit.*, p. 190.

⁹⁵ Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*

⁹⁶ Le 7 juillet 1740, Geneviève Rossignol, 26 ans, orpheline d'un fermier de Roissy-en-Brie, déclare sa grossesse à Paris au commissaire Miché de Rochebrune. Elle indique « qu'il y a environ quatre mois et demi, un jour qu'elle n'est pas mémorative, elle s'occupait un après-midi à ramasser du bois sec dans les bois de la seigneurie dud. Roissi, qu'il y passa alors un particulier à elle inconnu...lequel étoit de taille moyenne et vestu d'un justaucorps vert, que led. particulier s'étant approché de la plaignante et n'ayant aperçu personne alentour de l'endroit où elle étoit, il usa de violence à son égard, et, quelques efforts qu'elle ait pu faire pour se débarrasser de lui, elle succomba malheureusement à ses efforts, en sorte que led. particulier la connut charnellement et qu'elle est restée enceinte de ses œuvres » ; Archives Nationales, Y. 15775, répertoire des minutes du commissaire Miché de Rochebrune ; cité par Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, *op. cit.*, pp. 220-221.

⁹⁷ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 342.

⁹⁸ En raison de la honte qui s'attache au viol, tout projet matrimonial devient désormais très compliqué voire impossible ; d'autant plus si une grossesse se déclare, ce qui explique le violent refus de l'enfant dans ce genre de contexte.

⁹⁹ Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes...*, *op. cit.*, Troisième partie, II, 7), Le viol, un non-dit.

leurs déclarations ne mettent pas en avant la violence qu'elles ont subie. Elles ont surtout intérêt à mettre en avant les promesses financières ou de mariage du séducteur¹⁰⁰.

Au XIX^{ème} siècle, alors que le viol est mieux reconnu par la justice et puni plus durement, la plupart des femmes adultes n'osent toujours pas porter plainte et sont obligées de taire ce forfait en raison de la honte qui s'y attache. Si une grossesse s'en suit, la situation devient souvent dramatique car elle rend visible ce que la femme aurait voulu tenir caché. Même en cas de procès, très peu d'hommes sont condamnés. Nous avons notamment repéré aux Archives Nationales le cas d'Adrien de la Lande, notaire à La Flotte. Il est accusé de viol sur deux de ses servantes : la fille Galerneau en 1826 qu'il met enceinte et cherche à faire avorter et la fille Midoret en 1827¹⁰¹. Pour la première, le juge raconte qu'« au début cette fille a été longtemps sans pouvoir dire un seul mot ; elle a fini par dire qu'elle était devenue enceinte des œuvres de de la Lande et qu'il lui avait bien donné un breuvage ». Mais comme le souligne le juge, « il n'existait à bien dire contre de la Lande que le témoignage de la fille Galerneau ». L'accusé est acquitté par manque de preuve.

Si l'essentiel de nos connaissances sur les grossesses consécutives à un viol proviennent des sources judiciaires, les mémoires d'Elisa Perrotin (1818-1887) permettent d'approcher de plus près le vécu. C'est le seul écrit privé féminin de notre corpus à faire état d'un viol suivi d'une grossesse¹⁰². Elisa est issue d'une famille modeste établie à Belley dans l'Ain. Son père est tanneur et sait juste lire et écrire. Sa mère, mariée à seize ans, a eu onze enfants dont deux filles seulement ont survécu. Elisa reçoit néanmoins une instruction supérieure à celle de ses parents. Elle va à l'école des sœurs puis en pension chez les Bernardines car elle se lie d'amitié avec une fille mieux née qu'elle, Sophie Larochette, dont le père permet qu'Elisa suive la même éducation que sa fille. A seize ans, elle revient chez ses parents puis s'installe comme modiste pour une clientèle aisée. Elle entame une vie sentimentale chimérique et passionnée, émaillée de nombreuses déceptions et sans parvenir à se marier. Le décès prématuré de sa mère rappelle Elisa sous le toit familial où elle reprend la gestion de la prospère entreprise paternelle. En 1852, alors qu'elle a 34 ans, elle se fait courtiser par un militaire, le dénommé Tellier qui, selon ses dires, ne l'intéresse pas. Sur les conseils de son amie d'enfance, devenue Mme Gaillard, elle se laisse néanmoins convaincre d'accepter un rendez-vous. Après avoir partagé un repas avec cet homme, elle se retrouve enfermée à clé par la servante, Marie, dans une pièce isolée où elle subit un viol. La réalité du déroulement des événements nous échappe évidemment. On ne sait pas si Elisa s'est fait piéger comme elle l'affirme ou s'il s'agit d'une relation amoureuse acceptée pendant un temps et qui s'est mal terminée. Mais son récit imagé et l'aveu explicite d'un rapport sexuel non consenti – même si elle reconnaît avoir finalement cédé – ne sont pas une chose dont une femme se vante habituellement dans ses mémoires. Son histoire recèle sans doute un certain fond de vérité. Ses écrits sont également originaux par leur forme. L'éducation imparfaite d'Elisa et son milieu populaire transparaissent dans la rédaction. Le style est naïf et exalté ; l'oralité du récit est renforcée par les nombreuses majuscules et la ponctuation « expressive ». Il est évident que la rédaction a postérieurement des événements l'a amenée à reformuler les dialogues et à accentuer la grandiloquence du récit. Son texte produit néanmoins un effet de réel assez saisissant, comme en témoigne l'épisode du viol¹⁰³ :

Je Me Laissa Souiller !.. par Cet homme... que je N'aimait pas !..

S'il me fallait Dire Pourquoi ?.. Je Répondrais : cherchez avec le scapèl, sur les Cadavre, Les Mystères de L'organisation !..

.....
Enfin, Cette femme arriva,

ah ! Marie, Lui Dis-je vous m'avez Perdue !.. et M'adressant avec violence a Monsieur Téillier je lui Disait : Dites donc devant cette femme, ce que vous me répétiez il y a un instant : que si vous m'avez Mis, enceinte vous M'épouserez !

¹⁰⁰ Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, op. cit., p. 222.

¹⁰¹ Archives Nationales, BB/20/41, Assises de Poitiers, 1828, 18 février 1828, affaire Adrien de la Lande, viol et tentative d'avortement.

¹⁰² Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, s.l., s.d., (A.P.A., n° 1546). Echo par Marion Merchat, *Garde-mémoire* 6003. Nous remercions Philippe Lejeune de nous avoir signalé cette source et Marion Merchat de nous avoir transmis des informations sur ces mémoires.

¹⁰³ Nous reproduisons les chapitres concernés dans les annexes (pp. 1042-1048), mais nous en livrons ici un extrait à l'orthographe et à la forme respectées.

il me répondis d'une voix Roque, oui !
Partons, dis-je à cette femme et L'entraînant hors de Cette Demeure, je me mis à Pleurer ! ah ! Marie, vous M'avez Perdue ! Je suis enceinte, Mais Mademoiselle, Monsieur Teillier est incapable de vous causer un Malheur si grand...¹⁰⁴.

Ce passage montre le désespoir d'Elisa à l'idée d'être « souillée », « perdue », et la seule issue envisagée à une grossesse qu'elle pressent déjà est le mariage qu'elle fait promettre à son séducteur. Rentrée chez elle, très confuse et les vêtements en désordre, Elisa cherche à éviter son père et fait venir sa blanchisseuse, Marguerite, qui a eu un enfant avant son mariage et l'a abandonné :

ô Marguerite, Dis-je à Cette femme, tu est Malheureuse ? oui, Dit-elle, mon Mari est un ivrogne, il me Maltraite, Marguerite, L'enfant, que tu as Exposé avant ton Mariage ; sais-tu ce qu'il est Devenu ?... Non ! mais j'en ais un Repentir !.. de tout les jours.

Moi aussi, je vais avoir un Batard !.. toi !.. et depuis quand ?.. tu n'étais pas enceinte ce Matin ?..

Non, mais depuis quelques heures, je Suis Enceinte !..

ah ! ma Pauvre Elisa, tu es folle ! Me Répondis Marguerite.

Marguerite, Ce Présentiment, N'est pas La Folie ! C'est la Préscience de la Vérité.

Je lui fis le récit de ce que je viens d'Ecrire. Ma Bonne Elisa, tu Crois Etre Enceinte ? Mais, Cela n'est pas Possible ! cet homme Est Militaire, il ne t'aurait pas fait la sotise, de te Rendre Mère ! ne t'ayant Possédée qu'une Seule fois... Ce serait Cruellement Bête.

Marguerite C'est vrai. ah ! mon Pauvre Père qui croit qu'on m'a fait un affront !.. Malheureusement il réjaillira sur Lui, ah ! L'Enfer est dans mon Cœur »¹⁰⁵.

Ces deux extraits montrent l'angoisse d'Elisa qui envisage déjà le pire, à savoir être enceinte. La réaction des deux femmes avec qui elle partage cette crainte est intéressante car elles considèrent qu'un homme d'expérience, qui plus est un militaire, prend des précautions pour ne pas avoir d'enfant – preuve de la large diffusion des pratiques anticonceptionnelles. Ce qui inquiète surtout Elisa, c'est « l'affront » que cette affaire constitue pour la réputation de son père. Dans ce genre de cas, il est courant que la victime ne puisse faire état de ce qui lui est arrivé, par peur que le scandale n'éclabousse toute la famille¹⁰⁶.

La suite du récit permet d'aborder les relations d'Elisa avec son entourage et de voir la perturbation que provoque une grossesse hors mariage dans les solidarités traditionnelles. Elisa cherche d'abord le plus possible à protéger le secret de sa grossesse et essaye d'avorter¹⁰⁷. Refusant d'en parler à sa famille et à sa domestique, pourtant dévouée, elle ne se confie qu'à sa blanchisseuse, Marguerite, et à un médecin complaisant. Malgré ses précautions, la rumeur circule vite sur sa grossesse. Son ancien amoureux, M. Milliet, qui ignore son état et avec qui elle ne peut se marier à cause de l'opposition de ses parents, lui fait part des bruits qui circulent sur son compte dans la petite ville de Belley :

Je Reçus une Lettre de Monsieur Milliet, il me Disait : le chagrin que Lui avait Causé Notre Séparation ! (Exigée Par sa Famille) Puis, la Perte de son Emploi... Ma Bonne Elisa, me Disait-il : le Monde aussi est injuste Envers vous ! L'on vous Calomnie ! on Dit : que vous Partez pour Lyon, Ne Partez-pas... Cela accrédi tera un Bruit Mensongér... on Dit : que vous Etes Enceinte !... En grâce Resté pour confondre les imposteurs, qui voudrait vous flétrir ! Ma Tante fanny, ma Dit d'un air ironique, et cruel ! Mademoiselle Elisa fait, une neuvaine ! Je Lui ait crié fanny vous Etes une Misérable !... Je Répondis à Monsieur Milliet :

Monsieur, Cette calomnie !... est Vraie !.. Votre Tante Dis : que je fais une Neuvaine. Moi, je vous Réponds : je Monte au Calvaire !...¹⁰⁸

Elisa donne rendez-vous à son ancien amoureux dans le cimetière pour lui faire part de son infortune. Celui-ci se montre généreux : il est prêt à offrir à Elisa des biens pour qu'elle ait une dot afin

¹⁰⁴ Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, p. 44 (transcription Marion Merchat).

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 45.

¹⁰⁶ On sait d'ailleurs que certaines filles violées perdent la raison et que leur traumatisme résulte davantage de la souillure morale que de l'atteinte à leur intégrité physique ; Ripa (Yannick), *La ronde des folles...*, *op. cit.*, pp. 67 et sq.

¹⁰⁷ Nous reviendrons sur ce point à la fin de ce chapitre.

¹⁰⁸ Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, pp. 49-50

d'épouser son séducteur. Il se propose aussi de faire passer l'enfant qu'Elisa attend pour le sien, ce à quoi elle refuse de consentir :

Mais, votre Enfant, il Lui faudra un Nom ? Montrons nous Ensembles en Publique, afin que l'on croit qu'il est a Moi !. plus tard j'en ferait mon fils.

Marcel, je Donnerai à mon Enfant votre Nom de Baptême, je Lui apprend[r]ez à vous Respecter, à vous aimer ! Mais, nous Montrer Ensembles !... ce serait attirer sur vous ! la Colère, la fureur de mon Père... Lorsqu'il Connaîtra Ma Position !.. voulez vous qu'à toutes les heures du jour et de la Nuit, Je tremble pour votre vie !.. Non, Marcel, ce serait une imprudence, Je veux Partir de Belley. Je vous reverrais Plutard !.. Mais, de Grâce n'exposé pas vos jours inutilement, Elisa, vous M'écrirez ? oui, adieu !

Resté seule à la Porte du Cimetière je Prais Dieu ! et ma Pauvre Maman¹⁰⁹.

Elisa est désespérée de faire honte à son père dont l'entourage craint d'ailleurs la brutalité : « Il vous tuera ! » prédit le médecin auquel Elisa s'adresse dans un premier temps. L'aveu de la faute d'Elisa suscite effectivement la violence physique de son père et déclenche un conflit familial :

Mon Père un soir était assis auprès du foyer Je cousait silencieusement ! nous étions seul à la veillée : je sentais le regard de mon Père, sur moi, impressionnée vivement, des Larmes s'échappèrent de mes cils, et le Corset que j'élargissais tomba de mes Mains. Mon Père me Dit : Voilà Bien des Nuits que je Rêve à ta Mère, Elle me Dit : Bien des Choses !.. est-ce vrai ?..

Oui, C'est vrai !..

Mon Père, me Lança un coup de Pied, et ma Tête fut heurter le Chenet, le sang jaillit !.. Cette vue Emut mon Père il vint me Relever !. C'était la première fois que je le voyait Pleurer je me mis a genoux Pardon ! Pardon ! père mais de qui est tu enceinte ? je veux son nom ! je ne le connais pas, un Etranger qui ma Donné un Rendez vous ! je ne sais ni ou il est allez, ni son nom !.. Mais tu est donc une Prostituée pour te Donner a un inconnu ?. ah ! je te Croyais Sage. Mon Père, était Pale, ses Traits Durs ! étaient adoucis par les Larmes qui tombaient de ses yeux. Je sentais que sa fureur se Calmait ! qu'il me Prenait en Pitié !.. d'un accent Déchirant je Lui demandais Pardon ! Cette indignation de Moi Même, Personne, ne peut L'avoir plus que Moi !.. Mais, de Grâce Mon Père Laisse moi Partir !.. L'affront, et les souffrances, Ne seront que pour moi. Ma faute le Monde L'ignorera toujours...¹¹⁰.

Passée la première réaction violente et la déception provoquée par le comportement de sa fille, le père se désole de son sort et songe aux issues possibles. Sa réaction montre l'importance première accordée à l'honneur et à la réputation de la famille :

Mais, où iras tu Malheureuse ? chez ma tante Bernachon, Mais sais-tu ou Elle habite ? Je la Trouverais au Brotteaux à Lyon. Mais dit : mon Père, je ne veux pas ce Batard Chez-moi ! si tu L'apportais... je vous chasserais tous Deux !.. Non, mon Père ; Dis-je pour le Rassurer... je le Métrais à L'hospice !.. est plutard je le Retirerai : si je le Puis. Mais en grâce ! donne moi de L'argent, afin que je M'éloigne d'ici !..

ah ! Malheureuse tu en Mourras ! me dit-il. J'aimerais mieux que le feu eut Pris à la Maison, voir Détruire, tout ce que je Possède, et que j'ai ammassé à la Sueur de mon front ! que L'affreux Malheur ! qui nous Brisses tous Deux. il ouvrit son Tiroir et me tendis un Billiet de Banque de Mille francs, puis 20f en Ecus. Merci, merci, Mon Bon Père. Je voulais L'embrasser, Mais il me repoussa. Je Montais dans Ma Chambre, et je me mis à faire Mes Malles »¹¹¹.

Le père accepte donc que sa fille parte faire ses couches à Lyon, la grande ville proche, et il lui donne de l'argent pour son voyage. Mais il ne va pas jusqu'à accepter d'accueillir un bâtard chez lui, ce qui serait un aveu du déshonneur familial. La grossesse d'Elisa s'avère donc particulièrement éprouvante : obligée de quitter sa famille, critiquée et humiliée par des femmes de sa commune, elle doit vivre cette expérience seule. Le départ pour Lyon est douloureux :

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

Mon Père se Levait avant le jour pour aller à la Tannerie, des que j'entendis du Bruit dans sa chambre, je vins et le Priais à Genoux de me Pardonner ! ô Papa, tu Disais hier que j'en Mourais !.. Embrasse moi, c'est peut-être pour la Dernière fois ! et me Levant Précipitamment je L'embrassait sur la joue.

adieu ! Mon Bon Père, je t'écrirai, et tu Me Répondras n'est-ce pas ? oui, Dit-il.

Ma Domestique, n'avais pas entendue l'entretiens que j'avais eue avec mon Père.

Je Lui fit mes adieux ! La Pauvre femme n'osait me questionner !

Belotte ayez soin de mon Père, de la Maison, je vais passer quelques Mois chez une tante que j'ai à Lyon, à mon Retour je vous apporterai un Cadeau ! allez aussi chercher Marguerite je veux Lui Dire adieu !

Tu Pars ! ma Pauvre Elisa, me Dit Marguerite, Mais c'est trop tôt !.. il n'y a que quatres mois et Demi... oui, Dis-je tout me fait souffrir ici !.. et j'étouffe dans ce Corset... Mais, ou vas tu ? chez une Tante que je ne Connais pas ; et pour seule adresse, je sais qu'elle habite : Lyon le Brotteaux.

Elisa, tu m'écriras ?.. non, tu ne sais pas Lire. Mais si je ne Meurs pas... Marguerite je Récompenserais ton silence.

Viens M'accompagner jusqu'au Bac. Je fis porter mes malles à la Diligence ; et Marguerite Me suivit¹¹².

Arrivée à Lyon, Elisa se met en quête du domicile de sa tante, où elle espère se faire héberger :

Je sonnait, une femme vint ouvrir je la reconnus à la Ressemblance de ma mère, Ma Tante Lui Dis-je en L'embrassant je suis votre Nièce Elisa.

Elle me Regarda... mes yeux venait de se Remplir de Larmes !.. Elisa vous êtes donc marié ? Mon Regard suppliant !.. L'impressionna !.. entre Pauvre fille ! Elle Dit : Eléonore, Eugénie Embrassez votre cousine et tutoyez vous tout de suite, Ma tante, Lui Dis-je : Passionément attachée à la mémoire de ma Mère, j'ai pensée trouver dans sa sœur, un appui Moral ! une femme de cœur, Mais, ma Bonne tante L'hospitalité que je vous Prie de m'accorder je veux la Payer. Je vous Donnerai 2 francs par jour pour ma Nourriture et mon Logement. et mon travail, Car j'aiderai à mes cousines a coudres, votre nourriture sera la miègne, mais si je prenais quelque chose en plus ce serait, à mes frais ; quant je serait malade toutes mes Dépenses je les Payerais à Part, et je Lui Montrai le Billet de Mille franc que mon Père M'avait Donnée.

Ma tante est mes Cousines m'accablait de question ! (...)

Je M'aperçu bien vite que ma tante Etait Egoïste, Mercenaire, ne valant pas moins ; mais pas plus qu'une autre femme. J'avais eue tort de Lui montrer ce Billet de Mille francs, que mon père M'avait Donné ! Je Payais à ma tante chaque soir les Deux francs convenus, mais Elle prétendait qu'il me fallait des infusions et Elle me faisait payer à Part toute sortes D'excédents. Cela M'Ecoeurait, et je Comprenais : que ma Mère si Généreuse si Grande ! N'avait pas gardée de relations avec Ma Tante¹¹³.

Elle trouve donc refuge, comme elle l'espérait, chez la sœur de sa mère, mais elle est déçue de voir que celle-ci l'héberge plus par appât du gain que par solidarité familiale. Même si elle a un toit et n'est pas sans ressources, Elisa vit sa grossesse dans une grande tristesse. Son exil est source de solitude. Elle laisse souvent transparaître combien sa mère lui manque et à quel point elle souffre d'être éloignée de chez elle : « La Nuit, Nul Bruit ne venait interrompre Mes Méditations, je sentais venir la Souffrance Réitérée des exilés !.. que font-ils La Bas ?.. Pensée Bien Désolante... »¹¹⁴. Elle trouve cependant un certain réconfort dans la religion, qui est « le Refuge des grands, des Profonds Chagrins ! »¹¹⁵. Elle garde cependant un lien avec son village natal puisqu'elle écrit à son père et à son ancien amoureux, M. Milliet :

j'écrivais à Mon Père, et à Monsieur Milliet. oh ! Lui, son Dévouement me Paraissait d'une fraîcheur d'ame ! qui me charmait, L'offre qu'il m'avait fait était la plus grande Preuve D'amour qu'une femme put recevoir ! Protèction et Pardon ! J'avais pour Lui, une reconnaissance sentie et une Pieuse tendresse !

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ *Ibid.*, pp 52-53.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 53.

Je venais donc souvent Lui adresser de Bonnes Paroles dans mes Ecrits¹¹⁶.

Elisa tient beaucoup à cette correspondance qui la relie à ceux qu'elle aime, même si cela la fait souffrir :

Je Désirait les Lettres de mon Père, cependant, Elles me faisaient un Mal affreux !. il me Disait : je suis bien Malheureux, Ma maison est entre les Mains des Domestiques et des ouvriers. Mais, quand Reviendras-tu ?.. Surtout N'amène pas Ce Batard ! Car je vous fermerai ma Porte à tout Deux ! Ces menaces ! me torturais le cœur¹¹⁷.

Son angoisse et sa solitude s'accroissent à l'approche de l'accouchement, auquel elle craint de ne pas survivre. Elle se réfugie à ses heures perdues dans la nature, sans réussir à apaiser vraiment ses tourments : « J'étais seule, isolée, je venait Là... Seulement, pour y prendre la force d'échapper au tombeau, j'y venait pour Combattre pour mon Enfant, le Désespoir ! et la Mort »¹¹⁸. Arrivée au terme de sa grossesse, elle donne naissance à un fils qu'elle prénomme Marcel et survit finalement à son accouchement, contrairement à ses craintes. Refusant d'abandonner son enfant, elle le met en nourrice, en le plaçant sous la protection du curé de la paroisse de celle-ci. Elle retourne ensuite chez son père et reprend ses activités, sans qu'on sache comment elle a justifié son départ auprès de ses connaissances. Au bout d'un an, elle réussit à faire revenir son petit Marcel au domicile familial et le grand-père finit par accepter l'enfant.

Cet exemple montre que si les solidarités traditionnelles font parfois défaut dans les grossesses illégitimes, elles peuvent être néanmoins compensées par le soutien de certains membres de l'entourage.

Les grossesses hors-mariage sont en grande partie un fait de misère et une réalité banale des milieux sociaux précaires, mais quelques rares cas de filles de bonne famille peuvent être également cités.

Un exemple de fille-mère dans un milieu favorisé

Le cas de Marthe de Montbourg, déjà évoqué plusieurs reprises, est particulièrement bien documenté¹¹⁹. En 1892, Marthe a vingt ans, elle est enceinte des œuvres d'un cocher de la maison. Avec sa mère, Emilie de Montbourg (qui est veuve) et sa sœur Eléonore, elle est obligée de fuir de la maison familiale pour éviter le déshonneur et garder le secret sur sa grossesse scandaleuse. Elles trouvent temporairement refuge à Paris dans un asile pour filles-mères où Emilie continue de s'occuper de sa fille (qui prend le pseudonyme de Marie Rougemont). Malgré cette grossesse illégitime, des relations épistolaires sont maintenues avec quelques membres de la famille proche, notamment un frère d'Emilie, Charles, sa sœur Sophie et le tuteur de Marthe, M. de Saint-Clément. La famille cherche une solution satisfaisante pour Marthe et pour l'enfant après sa naissance. Mais l'inquiétude pour l'honneur de la famille est palpable : on craint que la faute de Marthe ne rejaille sur le reste de la parenté, et la désapprobation du comportement de Marthe – et parfois aussi de celui de sa mère, jugée trop faible –, transparait¹²⁰.

Comme il est envisageable pour la famille que Marthe épouse le père de son enfant, on se résout à cacher la grossesse, à attendre l'accouchement et à marier la fautive au plus vite avec un époux pas trop regardant qui pourrait adopter l'enfant. Toutefois, Marthe semble au départ souhaiter se marier avec le domestique qui l'a mise enceinte et garder l'enfant. Instable sentimentalement, elle oublie finalement ce premier amour mais elle semble s'amouracher de chaque homme qui passe, ce qui la fait passer pour « hystérique » auprès de sa famille. Des extraits de la correspondance familiale permettent

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ *Marthe, op. cit.*

¹²⁰ Une lettre de la tante de Marthe à son oncle montre la désapprobation que suscite cette situation : « Emilie m'a demandé de monter en secret chez M...J'en suis revenue écoeuvée et bouleversée !! Cette mansarde... avec un horrible chien...ce désordre matériel et moral...me font l'effet des romans qu'on ne lit pas. Elle est plongée dans des sentiments matériels (...) M... déclare qu'elle aimera mieux l'enfant que son mari (c'est la nature bestiale, sans commentaire) », lettre de Sophie de Montbourg à Charles de Cerilly Paris, novembre 1892 ; *Marthe, op. cit.*

de comprendre la manière dont cette grossesse scandaleuse est vécue et comment la parenté se mobilise pour protéger l'honneur de la famille et tente de camoufler la faute de l'un de ses membres :

Lettre d'Emilie de Montbourg avec son frère Charles de Cerilley, Paris, 22 août 1892 :

(...) Je t'en prie, réponds vigoureusement à cette malheureuse que c'est bien elle qui nous met dans la nécessité de vendre¹²¹, et à des étrangers, car aucun de la famille ne voudra souffrir des éclaboussures de sa faute, et que pour sa sœur, pour moi, pour elle-même, le séjour dans le pays est impossible ! Comment ne sent-elle pas tout ce que cette vente a de pénible pour nous, pour moi qui y ait tant fait travailler (...). Moi-même dans mes dernières années je deviens errante, sans pouvoir user même de ce qui est à moi (...). Ma pauvre Eléonore, déracinée au moment où elle commence à désirer se fixer, honteuse de vivre sous le même ciel qu'une telle sœur ! et remplie de terreur pour les ennuis qu'elle peut lui causer encore, que l'être infâme¹²² aussi peut lui occasionner dans l'avenir !... Si Dieu me fait vivre jusqu'à ses vingt-cinq ans, mon frère, je m'embarquerai pour l'Amérique, où il sera peut-être difficile de me trouver pour avoir un consentement que je ne donnerai jamais ! L'honneur défend de couronner ainsi le plus horrible forfait (...).

Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, Paris, 26 août 1892 :

(...) De Saint-Omer on me propose un parti pour Marie. Je vais répondre que depuis un accident de voiture elle reste souffrante de la moelle épinière et qu'en ce moment on ne peut la marier (...).

Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, Paris, 6 septembre 1892 :

Les bonnes dispositions persistent pour ne pas épouser le vaurien. Mais... l'hystérie persiste aussi, et après la grande épreuve [l'accouchement], il faudra chercher sérieusement un mari. La phrase de ta lettre qu'elle relit avec plaisir, « il vaudrait mieux faire le bonheur d'un homme pauvre mais honnête », l'a fait revenir en arrière à sa vision de Vence du jeune homme de dix-huit ans¹²³ (...). C'est le regret de quitter Vence, au moment de l'éclosion d'un sentiment violent, qui a causé la fameuse crise. Je regrette qu'elle y pense à nouveau, car elle aurait besoin plutôt d'un guide et d'un appui plus mûr, qui comprenne bien la gravité d'un acte d'adoption ; qui ne s'en repente pas plus tard, et ne fasse pas repentir sa femme (...). Elle-même comprend qu'après son rétablissement, si Dieu le permet, il faudra qu'elle soit à l'abri d'elle-même dans une maison religieuse, jusqu'à un mariage (...).

Lettre de Marie Rougemont à Charles de Cerilley, Paris, 15 octobre 1892 :

(...) J'ai bien le droit de garder mon enfant, c'est bien assez de le priver de son père, sans qu'on le prive de sa mère. Maman vous a parlé sans doute du projet du bon curé de Tourette ? Le brave homme veut bien s'occuper de moi, ce dont je lui suis reconnaissante. Je ne me fais cependant pas d'illusion, je suis devenue un placement difficile, et je ne sais pas qui voudra bien adopter l'enfant, car sans cela pas de mariage possible. Je tiens à ce que le pauvre petit être soit traité aussi bien que possible, et s'il en était autrement, je me rebifferais d'importance. J'en aurais le droit, une mère a le droit et le devoir de protéger son enfant. (...) je ne puis rester sans appui, et l'enfant sans père, et puis le monde est cruellement mordant. On a beau lutter contre lui, il finit toujours par vous écraser sans pitié. Si j'étais seule, encore, ça me ferait moins, mais mon enfant. Oh non, je ne l'abandonnerai pas à ce monde hurlant, je le garderai près de moi (...).

On voit que la mère de Marthe est exclusivement préoccupée de l'honneur familial dont dépend l'avenir matrimonial de ses filles. Toute une stratégie familiale est donc mise en œuvre pour préserver le secret. Emilie va jusqu'à invoquer des raisons fantaisistes pour refuser des propositions de mariage que Marthe ne peut plus accepter en raison de sa grossesse. La jeune femme est la seule à se préoccuper du sort de son enfant, qu'elle affirme vouloir défendre contre tous. Pendant la grossesse,

¹²¹ La mère de Marthe évoque la nécessité de vendre le domaine familial de Saint-Savin.

¹²² Le cocher séducteur.

¹²³ La position sociale du jeune homme dont Marie est tombée amoureuse après le cocher ne permet pas non plus d'envisager le mariage.

les tractations vont bon train dans la famille pour trouver un mari à Marthe. Le 4 novembre 1896, les renseignements pris sur un parti possible pour Marthe inquiètent sa mère : « Bref, le moment est mal choisi, il faudrait le faire attendre peut-être un an. Sait-on comment M...se tirera d'affaire ? »¹²⁴. Sa mère et son tuteur préfèrent finalement attendre l'issue de l'accouchement avant de lui choisir un mari. En effet, l'incertitude concernant à la vie de la mère et de l'enfant au moment de la naissance empêche qu'aucune décision ne soit prise. Le tuteur de Marthe s'inquiète aussi quant au secret de la naissance de l'enfant ; il craint que le père ne cherche à reconnaître sa paternité et ne fasse pression sur la famille.

Marthe n'a qu'un but : s'assurer de sa liberté d'action. Comment en usera-t-elle ? C'est un problème qui se pose. Quoi qu'il en soit, dans l'état où se trouve la malheureuse enfant, il ne faut pas penser à donner aucune suite avant trois mois à la proposition de M. V... Cela est matériellement impossible. Le dénouement attendu peut être de telle nature qu'il donne lieu à de nouvelles combinaisons. Il faut donc attendre les événements. (...) Ainsi que vous le pensez, l'enfant à naître devra être inscrit sur les registres de l'Etat civil avec le nom de la mère et l'indication de père inconnu. Mais ce que vous semblez ignorer, c'est une disposition légale, laquelle permet toujours à un monsieur quelconque de s'attribuer la paternité de l'enfant. Il suffit pour remplir cette formalité de se présenter à la mairie avec deux témoins et de faire une déclaration ad hoc. En cas ultérieur de contestation, le monsieur quelconque n'a qu'à établir par preuves assez faciles qu'il a eu des rapports plus ou moins mystérieux avec la mère. Conclusion : toujours l'épée de Damoclès suspendue. Que de gens, dans le pays que nous savons, qui, s'ils connaissaient cette loi, feraient une course au clocher pour arriver bon premier. Votre cocher est un brave qui ne recule devant rien, il est tout à la fois vainqueur et victime et je ne doute pas qu'aujourd'hui il ne regrette amèrement son triomphe¹²⁵.

La famille réussit finalement à convaincre Marthe d'abandonner son enfant à la naissance et de se marier. Après de nombreuses tentatives inabouties, on finit par lui trouver un mari, Robert Caron d'Aillot, qui l'épouse en connaissant son passé en juillet 1895. Mais très vite, des conflits à n'en plus finir l'opposent à Marthe et à sa belle-famille.

Les grossesses hors-mariage sont donc généralement appréhendées et placent les femmes dans une situation très difficile. Il est cependant un cas particulier où elles sont assumées, voire recherchées volontairement ; il s'agit de certaines saint-simoniennes qui prêchent l'amour hors mariage.

Les grossesses hors-mariage des saint-simoniennes

Dans la mouvance saint-simonienne, où la place de la femme dans la société et l'élaboration d'une nouvelle morale sexuelle sont des questions majeures, le parcours de Pauline Roland est éloquent¹²⁶. Née en 1805 à Falaise, sa famille appartient à la toute petite bourgeoisie locale¹²⁷. Devenue veuve, sa mère souhaite donner une bonne éducation à ses deux filles, ne pouvant bien les doter. Elle les met donc en pension puis fait appel à un précepteur. Cependant, Pauline Roland tombe amoureuse de son enseignant, M. Desprez, qui l'initie aux doctrines de Saint-Simon vers 1828. Pour parfaire son éducation dans ce domaine, elle entretient ensuite des liens épistolaires avec des représentants de la communauté saint-simonienne, notamment Aglaé Saint-Hilaire, mère en doctrine du saint-simonisme. Elle finit par rejoindre la communauté parisienne, tout en gagnant sa vie en tant que sous-maîtresse dans un pensionnat. Elle participe à la vie agitée de la communauté saint-simonienne dans les années 1830¹²⁸ et commence à écrire pour les premiers journaux féministes. Elle souscrit aux idées d'Enfantin et accepte de ne pas se marier avec un homme et d'assumer seule les grossesses pouvant survenir après des relations sexuelles. Elle déclare d'ailleurs : « Je ne consentirai jamais à épouser aucun homme dans une société où je ne pourrais pas faire reconnaître mon égalité

¹²⁴ Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, Paris, 4 novembre 1892 ; *Marthe, op. cit.*

¹²⁵ Lettre de M. de Saint-René à Charles de Cerilley (Paris, 28 novembre 1892) ; *ibid.*

¹²⁶ Voir de plus amples détails sur les liens entre féminisme et saint-simonisme à la fin du chapitre VIII.

¹²⁷ Thomas (Edith), *Pauline Roland...*, *op. cit.*

¹²⁸ La vie de la communauté est bouleversée par le procès d'Enfantin en 1832 qui aboutit à la dissolution de la communauté de Ménilmontant.

parfaite avec celui auquel je m'unirais »¹²⁹. Elle va même jusqu'à utiliser la sexualité à des fins d'endoctrinement. Elle envisage la maternité hors mariage de manière courageuse et lucide, sachant quels risques elle prend en se plaçant en marge de la société :

Je désire être mère, mais avec une paternité mystérieuse. Je me suis sévèrement interrogée à ce sujet. Je me suis demandée si, dans l'état de maladie qu'entraîne toujours la grossesse, je serais assez forte pour ne pas demander à un homme de donner aux yeux du monde un nom à l'enfant dont il sera le père devant Dieu. Je me suis demandée aussi si j'avais le droit de donner le jour à un être rejeté par la société à cause de sa naissance (les deux questions sont résolues affirmativement). Je serai fière de ma maternité et mon enfant sera fier de sa naissance¹³⁰. Quelques temps après, elle ajoute : « Je pouvais devenir mère. Aurais-je alors la force de supporter le mépris du monde ? Je ne sus et il me fallait réfléchir. Je ne voulais pas que le monde ni lui [son amant] se crussent obligés à subvenir aux besoins d'une femme et d'un enfant. Et il me fallait m'interroger sévèrement. (...) Je faisais un acte d'avenir ou je commettais une faute : il n'y avait pas de milieu »¹³¹.

Elle tombe enceinte peu après d'un jeune disciple, Adolphe Guérault, et reconnaît la difficulté du choix qu'elle a fait : « Vous le savez, ma vie entière est en jeu. Je suis entrée dans une route difficile et déjà les cailloux ont écorché mes pieds. N'importe, j'irai jusqu'au bout. Priez Dieu pour moi »¹³². Même sa directrice spirituelle, Aglaé Saint-Hilaire, à qui elle confie son projet, puis sa grossesse, n'approuve pas ses choix et lui reproche d'être devenue une fille-mère de plus. Certains de ceux qu'elle prend pour des amis la désapprouvent également, ainsi que sa sœur Irma, qui est indignée. Pauline Roland est déçue de voir l'opinion se retourner ainsi contre elle, mais affirme cependant ne pas être affectée par les jugements extérieurs : « Il y a peu de gens auxquels je reconnais le droit de me juger et ceux-là, je les estime assez pour ne pas les craindre »¹³³. Elle trouve cependant du soutien auprès de certaines femmes saint-simoniennes et féministes comme Jeanne Deroin ou Suzanne Voilquin. Dès le jour où elle a annoncé au géniteur de l'enfant à naître sa grossesse, Pauline Roland précise qu'elle est la seule famille de l'enfant à naître, selon le précepte d'Enfantin. Elle est donc obligée de travailler pour assurer la subsistance de sa progéniture, car elle n'a aucune ressource. Ainsi, elle travaille douze à quatorze heures par jour à des travaux de journalisme et de librairie, puis enseigne comme institutrice, notamment à l'école du phalanstère de Boussac (Creuse) créé par Pierre Leroux. Fidèle à ses idées, elle met au monde trois enfants de deux pères différents et assume seule leur éducation.

Cette démarche et ce parcours sont évidemment exceptionnels mais ils montrent à quel point la maternité hors mariage place la femme dans une position difficile, même quand elle est choisie.

2. Les grossesses adultères et le libertinage

Les grossesses adultères diffèrent quelque peu des grossesses illégitimes évoquées précédemment car elles concernent des femmes déjà mariées mais enceintes des œuvres de leur amant¹³⁴. Ce genre de cas se rencontre dans tous les milieux mais, à la différence des grossesses illégitimes, les sources sont beaucoup plus abondantes sur les milieux favorisés¹³⁵. Un certain nombre d'écrits privés de notre corpus nous ont permis d'étudier quelques cas précis.

¹²⁹ Thomas (Edith), *Pauline Roland...*, *op. cit.*

¹³⁰ Bibliothèque de l'Arsenal. 7777, 30, Pauline Roland à Aglaé Saint-Hilaire, novembre 1833 ; *ibid.*

¹³¹ B.A., 7777 49, Pauline Roland à Lambert, janvier 1834 ; *ibid.*

¹³² B.A., 7777 27, Pauline Roland à Aglaé Saint-Hilaire, 7 mars 1834 ; *ibid.*

¹³³ B.A., 7777 34, Pauline Roland à Aglaé Saint-Hilaire, 9 octobre 1834 ; *ibid.*

¹³⁴ Pour cette partie, nous avons essentiellement exploité les écrits privés de notre corpus et quelques sources littéraires qui complètent les travaux historiques sur la question de l'adultère ; voir notamment :

- Garnot (Benoit), *On n'est point pendu pour être amoureux...*, *op. cit.*

- Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, *op. cit.*

¹³⁵ L'adultère n'est pas propre aux élites même si les sources les concernant sont plus riches. Les archives judiciaires fournissent aussi des renseignements sur les difficultés conjugales des ménages plus humbles. Toutefois, les plaintes et demandes d'enfermement des familles pour adultères sont assez peu nombreuses et une grossesse douteuse n'est pas vraiment un motif suffisant pour motiver une action judiciaire ; Farge (Arlette), Foucault (Michel), *Le désordre des familles...*, *op. cit.*

a. Des grossesses banales mais embarrassantes dans certains milieux au XVIII^{ème} siècle

L'adultère, un « vice à la mode »

La loi religieuse condamne lourdement l'adultère qui bafoue un sacrement et un des fondements de la société qu'est le mariage¹³⁶. Au XVII^{ème} siècle, Lebrun de la Rochette y voit « un crime capital par les lois divines et humaines, qui a participation avec tous les autres plus énormes forfaits »¹³⁷. En violant le caractère indissoluble du mariage et en brisant le serment de fidélité à l'époux, le contrevenant commet donc un péché mortel et un crime, qu'il soit homme ou femme. Par contre, du point de vue des juristes et de la société, l'adultère masculin est largement toléré, alors que celui d'une femme est fermement réprouvé et punit car il ébranle les liens matrimoniaux et familiaux¹³⁸ : « La raison est que l'adultère commis par une femme, au lieu de douter si ses enfants proviennent du mari, et qu'il ôte souvent ses biens à ses légitimes héritiers »¹³⁹. On craint en effet le bâtard, l'introduction d'un autre sang dans la lignée familiale et des problèmes en matière de succession. Cependant, le délit d'adultère est considéré au XVIII^{ème} siècle comme un délit privé¹⁴⁰. Bien peu de maris portent plainte car un procès se révèle souvent désastreux pour leur réputation et celle de leur famille¹⁴¹.

Si l'on en croit la littérature et les écrits privés de l'époque moderne, l'adultère ne semble pas rare. Louis Sébastien Mercier en témoigne à la fin du XVIII^{ème} siècle¹⁴² :

Autrefois l'adultère était puni de mort : aujourd'hui, celui qui parlerait de ces lois austères et antiques serait prodigieusement sifflé.

Voyez dans toutes nos comédies, si l'on ne rit pas toujours aux dépens des maris ; voyez les petits vers de nos poètes légers ; ils plaisaient incessamment sur le mariage, avec un sel qui réjouit tout le monde. Ces gentillesse ne sont qu'une apologie perpétuelle de l'adultère : on dirait qu'on a peur que les femmes ne comprennent assez tôt que leurs charmes ne sont pas faits pour n'appartenir qu'à un seul.

Tous les arts deviennent complices de ces exhortations à l'infidélité, tous s'empressent à les confirmer dans cette idée, à achever d'éteindre tout scrupule dans leurs armes¹⁴³.

¹³⁶ Le concile de Trente à l'occasion de le formuler à nouveau en 1563 : « C'est un grand péché pour des hommes qui ne sont pas mariés d'avoir des concubines (...). A l'égard des femmes, mariés ou non, qui vivent publiquement en adultère ou concubinage public, si après avoir été averties trois fois elles n'obéissent pas, elles seront châtiées rigoureusement par l'ordinaire. Elles seront chassées hors du lieu, et même hors du diocèse, s'il est jugé à propos, par les ordinaires qui auront recours pour cela, s'il en est besoin avec l'assistance du bras séculier » ; Michel (A.), *Les décrets du concile de Trente*, dans Hefele (C. J.), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, tome X, Paris, 1938.

¹³⁷ Garnot (Benoît), *On n'est point pendu...*, *op. cit.*, p. 81.

¹³⁸ Sous l'Ancien Régime, l'adultère féminin n'est plus puni de mort, sauf circonstances aggravantes, mais la femme encourt la peine de « l'authentique » : elle est châtiée de verge (mais plus après le milieu du XVII^{ème} siècle) et mise dans un monastère où son mari peut la récupérer pendant deux ans. Sinon, elle est contrainte de prendre l'habit au couvent et elle y reste jusqu'à sa mort. L'épisode révolutionnaire abolit l'action judiciaire contre l'adultère avec la loi sur le divorce du 20 septembre 1792, mais en 1810 le Code civil rétablit la sanction pour infidélité. Il ne s'agit cependant plus d'un crime mais d'un délit. Le Code conserve toujours l'inégal traitement de l'adultère en fonction du sexe ; l'adultère féminin est puni d'une peine de prison sur réquisition du ministère public et le Code excuse le meurtre de l'épouse adultère par le mari en cas de flagrant délit dans la maison conjugale ; Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, p. 49 et p. 274.

¹³⁹ Ferrière (C. J. de), *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, 1679, éd. 1769, 2 vol., tome I, art. « Adultère ».

¹⁴⁰ Comme le souligne Ferrière : « L'adultère est aujourd'hui regardé en France comme un crime privé, dont la poursuite et la vengeance n'appartient qu'au mari » ; *ibid.*

¹⁴¹ Benoit Garnot relève onze affaires d'adultère jugées en appel par le parlement de Bourgogne au XVIII^{ème} siècle ; trois par le parlement de Flandres entre 1721 et 1790 ; dix-huit cas d'adultère sont portés en justice à Lyon en première instance entre 1660 et 1760 ; Garnot (Benoît), *On n'est point pendu...*, *op. cit.*, p. 87. Il s'agit de cas où l'amant est d'un niveau social inférieur à celui de sa femme ; il n'y a pas de cas où les deux amants sont du même niveau social. Cette évolution nette depuis le XVII^{ème} siècle signale une acceptation accrue de la liberté amoureuse.

¹⁴² Voir le chapitre VIII.

¹⁴³ Mercier (Louis Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782, t. IV, vol. 2, pp. 75-76.

Chez les élites, le cas semble en effet assez banal dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, l'adultère passant pour un « vice à la mode »¹⁴⁴. La liberté croissante des mœurs, les mariages arrangés en dépit des sentiments et la vie assez indépendante que mènent souvent les époux conduisent un certain nombre de femmes à avoir des galants, ce qui est en général assez bien toléré par la société. La recherche du plaisir délivrée des devoirs de la procréation est aussi un des attraits des relations extra-conjugales, ce dont témoignent aussi les romans libertins. Dans *La Philosophie dans le boudoir* (1795) de Sade, Mme de Saint-Ange recommande ainsi à Eugénie : « Une jolie fille ne doit s'occuper que de *foutre* et jamais d'*engendrer*. Nous glisserons sur tout ce qui tient au plat mécanisme de la population, pour nous attacher principalement et uniquement aux volontés libertines dont l'esprit n'est nullement populaire »¹⁴⁵. Cette attitude explique le développement de pratiques anticonceptionnelles précoces dans ce genre de relations extra-conjugales.

Les lettres de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais (1732-1799) rendent compte de ce nouvel état d'esprit. En 1768, il se marie avec une veuve, Mme Lévêque, mais elle meurt en 1770. En 1774, il rencontre Marie-Thérèse de Willermawlaz dont il fait sa maîtresse et qui ne devient sa femme que vingt ans plus tard. En 1776, elle attend un enfant, mais cela n'empêche pas Beaumarchais de débiter une autre liaison – qui dure deux ans – avec une « aventurière » qui vit plus ou moins de ses charmes, Madeleine de Godeville, née Le Vassor de La Touche. Fait original, cette maîtresse souhaite un enfant de son amant, ce que refuse absolument Beaumarchais au nom du seul plaisir :

J'ai reçu ta lettre, je l'ai lue, je sors à l'instant, mais je dérobe aux affaires celui de t'écrire que j'en ai encore plein le cœur et la tête, c'est du plaisir que je veux dire (...) Mais j'y ai bien réfléchi, j'aime trop la mère pour faire l'enfant, voilà mon mot. Tu jouiras sans trouble et sans mélange. La maternité est un état austère, il n'en faut point faire un badinage et se jouer d'avance d'une petite créature qui ne nous prie point de la faire naître pour la rendre ensuite malheureuse. Je t'expliquerai sérieusement les principes que l'honnêteté doit adopter. Quant à moi je ne me rendrai pas volontairement coupable d'une pareille faute. La première s'est faite malgré moi, la seconde projetée serait impardonnable. Sois maîtresse tendre, et crains d'être mère sensible. Tu deviendrais plus malheureuse que ton enfant. F...[foutre] pour l'amour, voilà tout¹⁴⁶.

Il est encore plus explicite dans une lettre suivante : « Il ne m'est resté que ma tendresse et le vif désir de t'embrasser, de t'étreindre, de t'inonder d'amour ; mais sans aucune suite sérieuse »¹⁴⁷...

Toutefois, si une grossesse vient à se déclarer dans ce type de contexte, elle ne met pas forcément un terme au libertinage, comme en témoigne la leçon faite à Suzanne par Fanchon dans *L'Ecole des filles* :

Ce malheur n'est pas si extraordinaire qu'on le doive tant appréhender. Et combien il y ait des filles grosses dont on ne s'aperçoit point, au moyen de certains busques et habillements faits exprès, dont elles se servent, lesquelles cependant ne laissent pas de se donner bien du bon temps autant qu'elles peuvent avec ceux qui les ont engrossées. Aussi, voilà bien de quoi ! pour neuf mois que l'on passe en délices et plaisirs, on n'engrosse qu'une seule fois et, penses-tu, dame, tous les coups ne portent pas. Non, on est quelques fois bien un an, voire deux, quatre, six et le plus souvent jamais sans s'engrosser, et c'est le plus grand hasard du monde quand cela arrive ou que l'on n'a pas de moyens pour s'en empêcher. Au pis aller, on a toujours sept ou huit mois pour se préparer, et dans cet intervalle on feint des maladies, des promenades, des pèlerinages, et quand le temps est venu on se découvre à une sage-femme qui est obligée, sur sa conscience, de tenir le fait caché secret. Un ami vous conseille et assiste au besoin, on fait des voyages d'un mois ou de six semaines, et quand même on serait épiée, il ne faut qu'un jour ou deux pour se décharger. Après, vous voilà aussi gaie que Pierrot : on enlève

¹⁴⁴ Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, op. cit., p. 262.

¹⁴⁵ Sade (François Donatien, marquis de), *La philosophie dans le boudoir*, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1795, p. 33.

Sur la question de la procréation dans le romain libertin, voir plus loin dans ce chapitre et le chapitre VIII.

¹⁴⁶ Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *Lettres à une amoureuse*, Paris, Seuil, L'Ecole des Lettres, 1996 ; lettre du 6 mai 1777.

¹⁴⁷ *Ibid.*, lettre du 16 mai 1777.

l'enfant, que l'on donne à une nourrice, et tout cela va aux dépens de qui l'a fait. Va, va, tu ne connais pas toutes celles qui ont passé par là, et à qui il ne paraît point¹⁴⁸.

Ici le propos est volontairement léger et la grossesse n'est pas considérée comme un événement grave en soi. Mais il s'agit d'un texte libertin qui prend évidemment une certaine latitude avec la réalité.

Des grossesses embarrassantes

En effet, malgré la vie assez libre des femmes des élites, une grossesse semble toujours malvenue. Si certaines d'entre-elles forment avec leur amant un couple parfois durable, qui recrée une cellule conjugale idéale basée sur les sentiments, la conjugalité n'a pas ici de but reproductif comme dans le mariage traditionnel. En outre, si une certaine tolérance sociale existe pour les relations extra-conjugales, la discrétion doit rester de mise. La lignée familiale et l'honneur de l'époux ne doivent pas être mis en péril ; l'adultère est toléré mais pas le bâtard.

Toutefois, malgré les précautions que prennent les amants, une grossesse survient parfois. Certaines femmes semblent particulièrement affectées par cet événement imprévu. Ainsi en 1749, Mme du Châtelet tombe enceinte à 42 ans de son amant Saint Lambert. Elle est déjà la maîtresse de Voltaire et vit avec lui dans une situation quasi conjugale depuis 1735 à Cirey, ce qui est toléré par son mari et la société tant que les apparences sont respectées. Sa grossesse la place donc dans une situation difficile et elle n'en parle qu'en termes péjoratifs : c'est un « malheureux secret », un « embarras »¹⁴⁹. Elle ne s'aliène pourtant pas l'estime de Voltaire et pense avoir réussi à faire passer son enfant pour celui de son mari¹⁵⁰. Mais son secret n'est visiblement pas bien gardé et des commérages circulent. Collé indique ainsi dans son journal : « Mme du Châtelet est grosse, on dit que c'est M. de Saint-Lambert qui a fait cette ânerie-là »¹⁵¹. Si elle vit mal sa grossesse c'est parce qu'elle est éperdument amoureuse d'un amant qui se détache d'elle et qu'elle doit cacher en public ses tourments. Elle écrit à son amant de longues lettres enflammées et tourmentées, où alternent déclarations d'amour, scènes de jalousie et de désespoir. Les lettres rares et tièdes qu'elle reçoit en retour lui font douter des sentiments de son amant et la plongent dans un état d'exaltation et de désespoir profond :

On ne peut pas faire toujours des monologues, mon cœur en fait avec vous depuis que vous êtes à Lunéville. Je suis extrême, vous le savez. Il faut que je vous aime à la folie, ou que je meure de chagrin en me séparant de vous, il n'y a pas de milieu. En réponse aux lettres les plus tendres, et dans lesquelles j'étais dans l'état le plus violent, vous m'écrivez le vendredi et le samedi une lettre dans laquelle on sent la peine que vous avez eu à remplir votre papier (...). Si vous ne voulez plus, si vous ne pouvez plus m'aimer comme vous m'avez aimée, ne me le cachez pas. L'incertitude est un supplice trop cruel, et sûrement je finirai par tomber malade. Il faudra donc accoucher ici et renoncer à Lunéville. Mon sort est dans vos mains (...). Je me repends bien amèrement de m'être laissée séduire par votre amour et d'avoir cru qu'il y avait un cœur digne du mien. Je passe ma vie à pleurer et à être au désespoir, et vous me parlez de bal ! Les liens les plus touchants ne vous retiennent pas, vous voulez continuer notre commerce pour me tourmenter, pour en jouir, peut-être pour me sacrifier. Enfin, vous n'êtes plus le même. Vous ne me parlez plus de votre portrait que vous me promettiez à la première poste ! Je vous adore, cela est sûr, mais j'aime mieux mourir que d'aimer seule, c'est un trop grand supplice¹⁵².

Par cette lettre pathétique, Mme du Châtelet essaye d'apitoyer son amant, de lui prouver son amour et de ranimer ses sentiments, en utilisant timidement l'argument de sa grossesse (« les liens les plus touchants »). Les lettres suivantes de son amant la rassurent, mais par la suite, elle retombe dans les affres de la jalousie et de l'inquiétude. Son désespoir l'amène à souhaiter perdre l'enfant qu'elle attend, voire à mourir elle-même : « Il y a deux postes que je n'ai reçu de lettre de vous. Si je pouvais

¹⁴⁸ *L'Ecole des filles ou La Philosophie des dames*, second dialogue (1^{ère} 1655, auteur anonyme), éd. utilisée : Paris, Allia, 1997, pp. 79-80.

¹⁴⁹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit., lettre à la marquise de Boufflers, 3 avril 1749.

¹⁵⁰ Voir les détails de cette machination dans le chapitre II.

¹⁵¹ Collé (Charles), *Journal historique ou Mémoires littéraires*, Paris, 1807, 3 vol. ; vol. 1, p. 68.

¹⁵² Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit., lettre à Saint-Lambert, 24 février 1749.

me blesser¹⁵³ je serais encore trop heureuse. Ma grossesse augmente mon désespoir »¹⁵⁴. Mais ces menaces sont surtout une forme de chantage pour ramener à elle son amant.

Dans bien des cas, une grossesse adultère conduit donc la femme à une grande solitude affective, surtout si l'amant n'est pas présent à ses côtés ou s'il se détache de sa maîtresse en raison de sa grossesse ou de ses sentiments envahissants. Mme de Staël – autre grande amoureuse – use du même procédé que Mme du Châtelet et essaye de ranimer la flamme un peu tiède de son amant, Louis de Narbonne, en le faisant culpabiliser. Ses lettres alternent menaces et supplications. Elle voit dans sa grossesse et dans l'enfant qu'elle attend un moyen supplémentaire de s'attacher son amant ou de l'attendrir : « Mon ami, mon ange, tu sais bien que je ne vis que par toi, que l'enfant qui est dans mon sein est suspendu à ta volonté. Ne me fais pas mourir par ton silence »¹⁵⁵. Quelques jours plus tard, le trouvant toujours peu assidu dans ses lettres et peu démonstratif, elle ajoute : « Prends garde qu'au moment d'accoucher, pouvant périr dans les douleurs que le mauvais état de ma santé doit doubler, je n'aie un reproche à te faire ; celui-là te resterait à jamais sur le cœur (...). Dans six semaines, un autre enfant né dans le sein des malheurs resserrera nos liens »¹⁵⁶. Le lendemain, toujours sans nouvelles, elle ne se contient plus :

Je reprends encore la plume pour vous conjurer de m'écrire pour m'expliquer votre inconcevable silence. Si vous êtes las de ma vie, attendez au moins que je sois accouchée (...) je souffre depuis trop longtemps. Si je n'ai pas de vos nouvelles, j'en finirai. Vous êtes le plus cruel, le plus ingrat, le plus barbare des hommes (...). Enfin, je suis horriblement malade. Mon pauvre enfant... ah ! pourquoi donner la vie à qui vous ressemblera ? (...) Je vous prie, contraignez-vous jusqu'à ce que je sois accouchée (...). Ne me traînez pas de silence en silence dans une incertitude qui ne me permet de prendre aucun parti. Je suis là dans des convulsions abominables, prête à me tuer de l'attente de quelques jours que je me suis imposée. Si le 3 octobre je ne sais pas que vous avez répondu à Alexandre... Souvenez-vous du 3 octobre. Adieu, je n'en puis plus¹⁵⁷.

Finalement, elle reçoit une lettre de son amant le jour même et s'excuse de son emportement, tout en le mettant en garde :

(...) je me mets à genoux devant ma table pour demander pardon à mon ami de toutes les sottises que j'ai dit[es] dans ma dernière lettre, mais il ne sait pas encore ce que c'est que lui pour moi (...) Qu'est-ce que cela vous fait de m'empêcher de mourir ? Et en vérité cela peut m'arriver en couches par le saisissement d'un courrier manquant¹⁵⁸.

Le mois suivant, les lettres de son bien-aimé se faisant de nouveau rares, le manège recommence... Même si Mme de Staël se sert de sa maternité pour essayer d'émouvoir son amant et obtenir des preuves de tendresse, sa grossesse est davantage vécue comme une contrainte qu'un événement privilégié. Mme de Staël ne peut ainsi rejoindre aussi vite qu'elle le souhaite son amant, réfugié à l'étranger, ce qui la fait enrager¹⁵⁹. Comme Mme du Châtelet, elle réussit à faire passer l'enfant qu'elle attend pour celui de son mari, ce qui lui permet d'éviter un conflit conjugal. Dans une situation semblable, les femmes adultères peuvent aussi se faire passer pour malade ou prétexter un voyage afin de se retirer dans un lieu discret, pour accoucher secrètement¹⁶⁰.

Toutefois, tous les maris ne sont pas naïfs et certains soupçonnent un adultère. Quelques affaires défraient même la chronique, comme celle impliquant la marquise de Courcelles, condamnée en 1669¹⁶¹. Dans ce genre de cas, la grossesse sert de preuve au mari suspicieux sur la conduite de sa

¹⁵³ Se blesser signifie faire une fausse couche.

¹⁵⁴ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit., lettre à Saint-Lambert, 30 mars 1749.

¹⁵⁵ Staël (Mme de), *Correspondance...*, 7 septembre 1792.

¹⁵⁶ *Ibid.*, 18 septembre 1792.

Mme de Staël a déjà eu un premier enfant avec Louis de Narbonne, Auguste.

¹⁵⁷ *Ibid.*, 19 septembre 1792.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Voir le chapitre III sur la question des voyages pendant la grossesse.

¹⁶⁰ Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, op. cit., pp. 259.

¹⁶¹ Marie-Sidonia, fille de Joachim de Lenoncourt, marquis de Marolles, est mariée à seize ans en 1666 au marquis de Courcelles, neveu du gouverneur du roi. Mais dès les débuts de l'union conjugale, les relations sont houleuses et à l'automne 1668 le mari, qui soupçonne sa femme de légèreté, l'éloigne de Paris sous la garde de

femme. Elle lui donne l'occasion, malgré le scandale publique – qui en retient beaucoup de porter plainte –, de mettre définitivement sa femme au pas. De nombreux cas se produisent quand un mari rentre d'un voyage qui a duré de longs mois et qu'il trouve sa femme enceinte, prête à accoucher ou ayant donné le jour à un enfant dont il ne peut être le père. La grossesse peut alors contribuer à faire prononcer la séparation de corps ou le divorce après 1884 (article 336 et 337). Toutefois, si la grossesse n'intervient pas après plus de neuf mois d'absence du mari et que les preuves manquent, l'avantage est en général donné à la femme. Le législateur ne prend en effet pas le risque de faire éclater un scandale et de faire naître un enfant sans père déclaré¹⁶².

Dans certains cas, les amants ne cherchent même pas à dissimuler leur relation et une grossesse et s'enfuient ensemble. C'est le cas du couple formé par Gabriel-Honoré-Riquetti, comte de Mirabeau et « Sophie »¹⁶³. Né en 1749, Gabriel-Honoré est le fils de Victor Riquetti, comte de Mirabeau, économiste physiocrate et disciple de Quesnay. Avant les événements révolutionnaires qui le rendront célèbres, il connaît une vie agitée. À l'issue d'une jeunesse orageuse, il se marie en 1772 avec Emilie de Lovet, âgée de 18 ans, fille du marquis de Marignane, et dont il a un fils. En conflit avec son père et son beau-père, il est plusieurs fois enfermé au fort de Vincennes et exilé au château de Joux, dans le Jura. En 1776, lors d'une période de semi-liberté, il tombe amoureux de Marie-Thérèse Richard de Ruffey, qu'il rebaptise Sophie. Celle-ci, âgée de 18 ans, est mariée à M. Monnier, septuagénaire et président de la chambre des comptes de Dôle. Les amoureux s'enfuient ensemble en Suisse puis en Hollande ; ils sont rattrapés le 14 mai 1777. Mirabeau est jeté dans un cachot du donjon de Vincennes. On veut enfermer Sophie à Sainte-Pélagie avec les prostituées mais elle est enceinte. M. Lenoir, lieutenant de police, lui accorde une sorte de maison de discipline rue de Charonne, d'où elle passe au couvent des Saintes-Claire à Gien. Assez conciliant, Lenoir autorise également une correspondance entre les amants. Dans les lettres de Mirabeau – les seules qui soient conservées – s'exprime la douleur d'être séparé de sa maîtresse, l'inquiétude sur ses conditions de vie et la volonté de protéger de loin sa grossesse¹⁶⁴ :

Où es-tu ? que fais-tu ? Peux-tu te supporter au milieu de ces femmes ? continue-t-on à avoir des égards pour toi ? Tu m'as laissé tant de sujets d'inquiétudes, en me dépeignant ton séjour ! Je frémis si souvent en pensant à l'odieuse compagnie qui t'y obsède ! Hélas, ton Gabriel n'en a pas d'autre que celle des idées lugubres, désespérantes, qui le déchirent nuit et jour. Et ta grossesse... ta grossesse, qui avance chaque jour, qui avoisine son terme, et dont je ne sais rien ! Dans quel antre tu vas supporter les maux de l'enfantement ! Quelle cruelle préparation que nos chagrins et nos malheurs !... Ah ! Sophie, tu n'auras aucun de ces tendres adoucissements qui peuvent soulager dans de si douloureux moments. Ton Gabriel, qui te les eût prodigué, est loin de toi. C'est pour lui que tu souffriras ; mais aussi c'est lui qui a produit ces affreuses circonstances qui aggraveront tes tourments... O amie si chère ! savoir que son amante souffre, être dans l'impuissance de la soulager, ou du moins de la consoler, s'imputer son malheur, c'est la situation la plus affreuse qu'il soit possible à l'imagination humaine de concevoir...¹⁶⁵

son homme de confiance, Jacques Rostaing. En 1669, sa grossesse est révélée et semble remonter au début novembre 1668. Le mari refuse d'endosser la paternité de cet enfant, arguant qu'il n'a pas vu sa femme depuis leur séparation et il dépose plainte contre elle auprès du lieutenant criminel. Interrogée, elle avoue sa faute, mais sans donner le nom de son séducteur. Elle accouche le 5 juillet d'une fille qui meurt quelques jours plus tard. L'enquête finit néanmoins par identifier le séducteur en la personne de Jacques Rostaing. L'affaire subit ensuite de multiples péripéties et rebondissements ; condamnation, emprisonnement, évasions, etc. qui alimentent la chronique mondaine pendant plusieurs années. L'affaire est notamment bien connue car la marquise s'en explique dans une courte biographie et écrit des lettres qui sont rendues publiques :

- Bibliothèque de l'Arsenal : lettres de Mme de C***, Ms. 373 et 373 ter.

- *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, Paris, P. Jannet, 1855.

Voir les détails de l'affaire dans Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, op. cit., pp. 116-120.

¹⁶² « La paternité est une des obligations du mariage ; le mari est toujours réputé être le père » ; Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère...*, op. cit., p. 156.

¹⁶³ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit.

¹⁶⁴ Voir les multiples conseils qu'il donne à Sophie pour le bon déroulement de sa grossesse dans le chapitre VII sur le rôle du conjoint.

¹⁶⁵ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit., 19 septembre 1777.

Mirabeau compte cependant visiblement sortir rapidement de prison, retrouver sa maîtresse et établir avec elle une relation de type conjugal :

Tu sais bien que ton ami voudrait te donner sans cesse de nouveaux plaisirs (...) ; qu'il ne sera vraiment content enfin, que lorsqu'il t'aura rendu tout ce qu'il t'a coûté. D'ailleurs, nous aurons probablement plusieurs enfants, si nous nous retrouvons de bonne heure ensemble ; et, pour mettre leur fortune à l'abri de tout procès, c'est sur notre revenu qu'il faut leur épargner¹⁶⁶.

Plus tard, il précise ses vues sur le mariage et considère que c'est la naissance d'enfants qui fonde vraiment une union. Il laisse entendre que le mariage de Sophie n'a pas été consommé ou que son mari est impuissant. Espère-t-il faire annuler cette première union pour épouser sa maîtresse ? Qu'en est-il de son propre mariage ? Nous l'ignorons :

Qu'est-ce que le mariage ? C'est l'union d'un homme et d'une femme, dont la société se rend le garant. Mais pourquoi s'en rend-t-elle le garant ? C'est sans doute parce qu'elle y a un intérêt. Cet intérêt est la naissance des enfants qui en doivent provenir, et sur lesquels elle a des droits, et leur existence civile qu'elle doit assurer et maintenir. Le but social du mariage est donc la propagation de l'espèce ; et cela est si vrai, que les lois sont toujours prêtes à dissoudre toute union dont l'un des contractants ne peut remplir ce but¹⁶⁷.

La prolongation de sa détention, sans espoir de sortie rapide, lui fait rapidement songer au suicide. Il s'y refuse cependant en raison de sa maîtresse et de l'enfant qu'elle attend :

Je pense que le suicide comme les deux Anglais infortunés ; je le crois très juste et très naturel, quand la somme des maux l'emporte absolument sur celle des biens attachés à l'existence. Je ne manque sûrement pas de courage, et il n'en faut pas beaucoup pour s'ôter la vie quand on l'a en horreur. J'ai un fils ; mais je n'y pense jamais depuis que je t'ai voué mon existence, et surtout depuis que tu portes dans ton sein le fruit de nos amours¹⁶⁸.

L'avenir se révèle toutefois bien différent de ce qu'espèrent les amants. Sophie accouche en janvier 1778 d'une fille mais celle-ci décède en bas âge, ce qui attriste profondément Mirabeau. Ce dernier réussit à sortir de prison en 1780. Mais, après diverses péripéties, il doit se constituer prisonnier en 1782 pour faire sortir Sophie, toujours enfermée pour cause d'adultère. Il comparait alors en procès ; en six mois il est absout et Sophie est sauvée. Mais les retrouvailles sont décevantes ; les amants ne s'entendent plus et rompent. Sophie se suicide quelques temps après, à la suite d'une nouvelle déception sentimentale.

b. Une réprobation plus virulente au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle, l'adultère masculin se banalise, comme en témoigne la littérature romanesque de cette époque. La multiplication des filles entretenues, notamment sous la Monarchie de Juillet puis, dans le dernier tiers du siècle, l'ascension du modèle de la maîtresse chez les hommes de la bourgeoisie, permettent de compenser les frustrations de la vie familiale¹⁶⁹. Le nouveau modèle familial bourgeois est en effet replié sur le *home* où règne une épouse centrée sur l'éducation de ses enfants et peu préparée, par son éducation pudibonde, à la sexualité. La tentation est donc grande pour les hommes d'aller voir ailleurs et de singer des manières aristocratiques en entretenant une maîtresse. Toutefois, les femmes sont aussi parfois tentées par l'adultère, pour satisfaire des besoins affectifs et sexuels qui ne sont pas comblés dans des mariages souvent arrangés par des considérations d'intérêt plus que de sentiment. Se forment ainsi des couples adultères fondés sur l'attirance mutuelle et où les deux partenaires appartiennent au même milieu. Mais dans un contexte bourgeois bien-pensant, moralisateur et souvent hypocrite, la réprobation envers l'adultère féminin se perpétue. Il devient même plus virulent dans les élites, alors que l'adultère masculin est toujours largement toléré.

¹⁶⁶ *Ibid.*, 9 août 1777.

¹⁶⁷ *Ibid.*, 22 août 1777.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 13 octobre 1777.

¹⁶⁹ Corbin (Alain), « La fascination de l'adultère », dans *Amours et sexualité en Occident*, Paris, Edition du Seuil coll. « Points Histoire », 1991, pp 133-139.

L'adultère féminin nous intéresse principalement ici, car la grossesse de l'épouse adultère pose des problèmes particuliers. Même si les amants prennent généralement des précautions pour éviter que les rapports soient féconds, des grossesses surviennent parfois. Ce thème, banal dans la littérature¹⁷⁰, se rencontre rarement dans les écrits privés. C'est tout l'intérêt de la récente publication, par Paula Cossart, de la correspondance d'Adèle Schunck et d'Aimé Guyet de Fernex, qui connaissent « vingt-cinq ans d'amours adultères »¹⁷¹. Quand ils se rencontrent en 1822, Adèle a une trentaine d'années. Elle est mariée depuis l'âge de seize ans à Philippe-Henri Schunck, un compositeur de trente ans son aîné, dont elle a un fils, Charles, né en 1812. A la cour, elle s'occupe de l'éducation des enfants de la duchesse de Berry, alors qu'Aimé Guyet de Fernex, veuf et père de trois filles, dirige une institution d'enseignement secondaire. Au début de leur liaison, Adèle est tourmentée par les scrupules et le remord que suscitent sa faute et refuse catégoriquement le statut de « maitresse », s'efforçant de « conjugaliser » l'adultère. Or, à la fin du mois de décembre 1824, après deux ans de liaison, Adèle tombe enceinte. Elle est au désespoir car elle craint le scandale, sa fonction à la cour lui imposant une réputation sans tache :

Si tu savais comme mon esprit est occupé péniblement ! comme j'ai l'âme à la torture ! Si je retrouve la tranquillité qu'elle me paraîtra délicieuse. Ô mon ami ! qu'une femme est à plaindre lorsqu'elle s'est éloignée de la route qu'elle doit suivre. Que ne donnerais-je pas pour ressaisir les deux dernières années de ma vie, lorsqu'elles devraient imprimer sur ma figure les traces de dix années à venir. Que j'embrasserais avec joie de telles conditions dans la disposition où se trouve mon esprit ! Ne crois pas, Aimé, que je t'aime moins, non ; je voudrais ne t'avoir jamais connu. Je regrette de t'avoir aimé ; c'est à moi seule que je ne puis pardonner, et je suis aujourd'hui à savoir quel moyen il me reste pour m'en punir. Hélas ! tu aurais pu faire le bonheur de ma vie, je t'adore, et tout me fait craindre que nous soyons bientôt séparés. Cette lettre va te paraître bien étrange nous étions si heureux vendredi dernier. Je voudrais t'écrire le sujet de ma peine, de mon inquiétude. Je n'ose le confier au papier. Depuis onze jours j'ai la tête perdue : mille idées me passent dans le cerveau. J'ai perdu le sommeil, je crains de manger et je voudrais ne plus être de ce monde. Je suis bien avec M^r S¹⁷². et plus il me témoigne d'amitié plus je me reproche ma conduite envers lui. Je pleure, Aimé, ou pour mieux dire, j'étouffe des larmes que je n'aurais jamais dû verser. Tu es l'auteur de toutes mes douleurs et je t'aime plus que jamais. Si tu voyais ta triste amie, tu aurais pitié d'elle. As-tu pensé quelques fois que tu pouvais lui coûter la vie. Et m'as-tu véritablement aimée pour toi ou pour moi ? C'est presque te dire la crainte qui me dévore (...)

J'ai la tête bien fatiguée et bien souffrante. Il y a quatre jours que je ne t'ai vu. Je voyais arriver cette semaine avec effroi, tout me disait qu'elle ne serait pas heureuse pour moi, mes pressentiments ne sont que trop réalisés (...).

Mais rien, non rien ne peut apaiser les tourments de mon cœur, ils ne sont pas de nature à l'être. Si tu voyais mon visage, tu y lirais le trouble affreux qui m'agite, je rejette sur la migraine le changement que l'on remarque en moi et si ce que j'éprouve continue encore quelques jours je tomberai tout à fait malade, trop heureuse si mes maux finissent là.

Adieu, à demain Jeudi ? Je n'y vois plus et pourtant il faut que j'écrive à ma mère. Tout me pèse. Que dire ? Je n'ai qu'une pensée et elle est cruelle¹⁷³.

Dans cette lettre, confuse et tourmentée, Adèle n'ose pas avouer par écrit la cause de son trouble à son amant, mais on comprend à demi-mot que depuis onze jours son angoisse grandit. Elle attend probablement l'arrivée de ses règles. Leur retard inhabituel et peut-être d'autres maux significatifs lui confirment sa grossesse. Cet événement l'amène à prendre davantage conscience de sa faute et lui fait regretter de s'être livrée à son amant, malgré l'amour qu'elle ressent pour lui. L'avenir semble tellement angoissant qu'elle en vient à désirer la mort pour que son supplice s'abrège et pour éviter un scandale qu'elle pressent. Son amant pleure quand il apprend la nouvelle, mais la situation reste désespérée du point de vue d'Adèle :

¹⁷⁰ Voir l'étude de ce thème dans le chapitre VIII.

¹⁷¹ *Vingt-cinq ans d'amours adultères. Correspondance sentimentale d'Adèle Schunck et Aimé Guyet de Fernex, 1824-1849*, prés. et annoté par Paula Cossart, Paris, Fayard, 2005. La publication de la correspondance est partielle car celle-ci est très volumineuse.

¹⁷² Son mari.

¹⁷³ *Vingt-cinq ans d'amours adultères...*, lettre d'Adèle Schunck et Aimé Guyet de Fernex, 29 décembre 1824.

J'ai le cœur gros de soupirs. Aimé, cher Aimé, tu en connais la source. Quelle lettre puis-je t'écrire à l'avenir, je n'éprouve plus seulement des craintes, des désirs de te voir, je ne veux plus rêver le bonheur, l'espoir, tout a fini. Un seul instant m'a tout enlevé, même l'espérance. Je n'ai plus d'avenir ou s'il m'en reste un il est enveloppé de nuages sombres (...). Je roule dans ma tête mille idées qui se détruisent toutes en mêmes temps, je ne sais à laquelle m'arrêter. Mon ami, prends pitié de mes peines, sois toujours le même pour cette infortunée dont tu fais le malheur. Crois-tu que si je ne t'aimais plus je t'écrirais encore. Hélas ! Je puis te faire des reproches, ils ne sont que trop fondés, mais cesser de t'aimer ne dépend pas de ma volonté. La triste découverte que j'ai faite est un lien de plus qui m'attache à ta destinée (...). Tout mon crime fut de t'aimer. Trop cher ami, tu m'aimes, je le crois, mais tu aurais pu m'épargner tant de chagrins, je suis certaine de ce que je t'écris. Tu as joué ma vie au hasard. Je t'ai peint souvent les calamités qui suivraient un évènement de cette nature. Mais à quoi sert de te redire ce que je t'ai déjà dit ; le mal est fait, il est irréparable (...). J'allais fermer ma lettre. J'ai attendu quelques instants. Tu ne te figures pas les douleurs que je sens intérieurement. Aimé, cela est toi et me vient de toi. Que je serais heureuse si je pouvais avouer de si chères souffrances, mais hélas ! la rougeur vient couvrir les joues décolorées. Adieu¹⁷⁴.

Ses lettres montrent la honte qui la ronge. Malgré l'amour qu'elle éprouve pour son amant, elle le rend responsable de leur liaison et l'accuse ce qui est arrivé – où l'on devine l'usage de pratiques anti-conceptionnelles pas complètement efficaces. Elle semble également totalement déboussolée sur la conduite à tenir et les solutions à envisager pour sortir de ce mauvais pas. En même temps, les symptômes de grossesse lui procurent une émotion paradoxale car ils proviennent de l'union d'avec son amant, ce qui la touche. Elle le confirme dans la lettre suivante : « Pourquoi faut-il me désespérer lorsque tous les malaises que j'éprouve me sont causés par toi ; tu es maintenant en moi, grand dieu ! »¹⁷⁵ Mais aussi : « Ton sang qui circule dans mes veines ne calme pas le mien. Je chéris dans un moment les maux que tu me fais, dans un autre je désire la mort comme seul remède que je puisse y apporter »¹⁷⁶. Tant que la grossesse ne se voit pas, la situation est encore supportable mais Adèle appréhende l'avenir et voudrait se cacher aux yeux des hommes :

Aimé, je meurs de honte, de regrets. Je me déteste. Je voudrais être dans un lieu désert ou dans cette terre qui cache tout, c'est là le seul endroit où je puis être tranquille. Maintenant je puis encore me dissimuler mille maux prêts à fondre sur ma tête, mais bientôt il ne me restera aucune ressource¹⁷⁷.

Ne sachant que faire, elle finit par avouer son secret à sa meilleure amie :

J'ai vu Cécile. J'ai déposé dans son sein ce fatal secret. J'ai toujours aimé Cécile mais, mon ami, je l'aime encore davantage. Quelle bonté ! Quelle indulgence ! Elle ne n'a pas laissé échapper une seule plainte contre toi. Elle me plaint, elle me donne du courage. Enfin, je craignais un juge sévère, je n'ai trouvé qu'une amie et des consolations. Mais Aimé ma position est toujours la même et lorsque je jette un regard dans l'avenir je suis épouvantée¹⁷⁸.

Après bien des tourments, la grossesse est finalement interrompue au début du mois de mars – probablement à l'issue d'un avortement¹⁷⁹ –, ce qui met fin aux angoisses des amants et permet à la relation de se poursuivre ; probablement avec des précautions plus grandes puisque ce genre d'angoisse ne se reproduit plus dans leur correspondance ultérieure.

Dans les milieux populaires, des grossesses adultères surviennent aussi mais leur accès est plus difficile pour l'historien. Les sources judiciaires, notamment les procès pour infanticides, livrent

¹⁷⁴ *Ibid.*, 30 décembre 1824.

¹⁷⁵ *Ibid.*, 31 décembre 1824.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 6 janvier 1825.

¹⁷⁷ *Ibid.*, 8 janvier 1825, 9 h du matin.

¹⁷⁸ *Ibid.*, 8 janvier, 10 h du soir.

¹⁷⁹ Dans la majorité des cas de grossesse adultère, à la différence de l'époque moderne, l'avortement semble être l'issue la plus pratiquée, même si certaines femmes se retirent encore pour accoucher en secret chez des sages-femmes ou des pensions discrètes. Voir le développement consacré à ce point *infra* dans ce chapitre.

néanmoins certains cas de femmes nouvellement mariées et enceintes d'un autre homme que leur mari. Nous renvoyons sur ce point à l'ouvrage d'Annick Tillier sur l'infanticide en Bretagne¹⁸⁰.

Un dernier type de grossesse hors mariage peut également être relevé – beaucoup plus marginal et moins documenté – ; il concerne les prostituées.

3. Grossesse et prostitution

La grossesse est parfois à l'origine de la prostitution

Dans certains cas, la prostitution est la seule issue trouvée par certaines femmes enceintes séduites et abandonnées pour survivre. Au XVIII^{ème} siècle, Véronique Demars-Sion note que dans le Cambrésis les filles-mères ont souvent tendance à la récidive. N'ayant plus l'espoir d'être épousées par leurs séducteurs, elles sont facilement considérées comme des filles faciles qui n'ont plus rien à perdre ; certaines basculent dans la prostitution. Ainsi Marie-Françoise Segard, « pauvre mendicante » de Viesly, a trois enfants de pères différents ; un premier en 1739, un second en 1748, un troisième en 1749. Enceinte pour la quatrième fois en 1750, elle est sommée de dénommer le père par sa communauté qui ne veut pas être chargée de l'enfant. Elle désigne d'abord André Maronies, puis se rétracte et accuse un certain Leclair. Les deux hommes portent plainte pour dénonciation calomnieuse et indiquent tout deux « il s'agit d'une fille qui s'est prostituée depuis longtemps... c'est le quatrième bâtard qu'elle donne »¹⁸¹.

Les femmes enceintes séduites et renvoyées par leurs employeurs fournissent aussi un contingent important de prostituées. La grossesse précipite leur chute et les conduit à recourir à la prostitution, seul gagne-pain possible pour une fille qui a fauté et qui reste sans appui et sans ressources. Au XIX^{ème} siècle, la prostitution clandestine des ouvrières dans ce genre de cas est loin d'être négligeable¹⁸². Anne-Martin Fugier observe le même phénomène pour les domestiques¹⁸³. Nous avons aussi trouvé aux Archives Nationales le cas de la fille Galerneau qui est réduite à cette extrémité après avoir déposé plainte contre son maître pour viol et tentative d'avortement en 1826 : « Cette fille Galerneau est aujourd'hui une fille publique »¹⁸⁴, déclare le juge lors du procès en 1828.

¹⁸⁰ Annick Tillier montre que ces femmes cherchent souvent à dissimuler le vrai terme de leur grossesse et essayent de se débarrasser de l'enfant à sa naissance. Ainsi, Anne George, âgée de 33 ans, parvient à se marier avec un cultivateur de Cogles de 55 ans, René Berthelot, alors qu'elle est enceinte de six mois. Sa grossesse semble connue de tous et certains avertissent même le futur époux qu'il épousait « une femme sur le point d'accoucher ». On ne sait jusqu'à quel point il est naïf ou accommodant, mais il n'accorde aucun crédit à ces mises en garde. Arrivée au moment de l'accouchement, sa femme réussit à l'éloigner pour pouvoir accoucher en secret et faire disparaître l'enfant. Elle prétexte ensuite une fausse couche, mais un cadavre de nouveau-né est finalement découvert. Par contre, Annick Tillier note peu de cas de grossesses dissimulées et d'infanticides liés à des épouses adultères dont le mari est présent au foyer ; la plupart concernent des femmes de marins ou de soldats qui vivent séparées plusieurs mois ou plusieurs années durant de leur époux ; Archives Nationales, BB/20/141, I-V, 4^{ème} trim. 1847, Le Besch de Champsavin, 21 décembre 1847 ; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, *op. cit.*, p. 205.

¹⁸¹ A.D.N. 5G 410 (Mabille), 4G 2148 (Segard) ; Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites et abandonnées...*, *op. cit.*, p. 204.

¹⁸² Louis (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage...*, *op. cit.*, pp. 38 et sq.

¹⁸³ Anne-Martin Fugier mentionne notamment le cas de Lazarine V., jeune bretonne placée à quinze ans comme domestique à la campagne et qui tombe enceinte du garçon de ferme logé dans la chambre à côté de la sienne. Lorsqu'elle le fait savoir, son séducteur l'accuse de mentir, elle est chassée et on lui conseille d'aller à Paris. Elle est tellement battue par son amant qu'elle fait une fausse couche pendant le voyage en train. Hospitalisée à l'hôpital de la Charité, sa voisine de lit lui donne l'adresse d'un bureau de placement qui est en fait une agence de prostitution et elle se résout à gagner ainsi sa vie (prostituée n°26, dossier « Gens de maison », Bibliothèque Marguerite Durand, rapport de médecin sur les prostituées de son service hospitalier, s.d) ; Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2004 (1^{ère} éd. 1979), pp. 318-319.

¹⁸⁴ A.N. BB/20/41, Assises de Poitiers, 1828, n°21, 18 février 1828, affaire Adrien de la Lande, viol et tentative d'avortement.

Pour les femmes qui n'ont pas interrompu leur grossesse et qui ne souhaitent pas abandonner leur enfant, c'est aussi un des seuls moyens de payer la nourrice¹⁸⁵.

Dans certains cas, une grossesse peut dissimuler la débauche et servir de prétexte à entretenir une relation adultère¹⁸⁶ – ou à couvrir des activités de prostitution. Ce raisonnement pousse occasionnellement des femmes enceintes à profiter de leur état, même dans le cadre matrimonial, pour se prostituer. Les poursuites intentées à des sages-femmes maquerelles ne sont pas rares. C'est le cas de Jeanne Coneste, à Aix-en-Provence en 1741, menacée d'interdiction de sa profession d'accoucheuse « si elle continue à prendre chez elle des filles enceintes sous prétexte de les accoucher, mais en réalité pour les livrer à la débauche »¹⁸⁷. Les maquerelles recrutent en effet certaines filles enceintes et se les attachent en favorisant leur avortement : « Des filles enceintes ont recours à certaines femmes qui prennent le titre d'accoucheuse et sans avoir de cet effet que le nom, les reçoivent chez elles, entretiennent leur libertinage, les font se prostituer par l'aisance qu'elles leur procurent de trouver à s'avorter »¹⁸⁸.

Les liaisons troubles entre grossesse et prostitution sont aussi avérées au XIX^{ème} siècle. Nous avons trouvé aux Archives nationales un cas de procès pour avortement où la femme Mercadier passe pour donner « asile dans sa maison à la prostitution. Elle y a souvent reçu des filles enceintes et l'on n'a jamais su ce que devenait leur fruit »¹⁸⁹. Alain Corbin souligne toutefois que certaines prostituées poursuivent leur activité jusqu'au terme de la grossesse car « certains clients apprécient tout particulièrement le commerce des femmes enceintes et n'hésitent pas à payer cher l'assouvissement de leur fantasme »¹⁹⁰.

Des grossesses rares mais qui inquiètent

Les prostituées ne sont pas si rarement enceintes que le laissent entendre les médecins, surtout au XVIII^{ème} siècle. On signale même parfois que les prostituées ne tiennent pas un an sans se trouver enceinte¹⁹¹. Quand la grossesse va jusqu'au terme, les femmes accouchent souvent à l'hôpital et les enfants sont fréquemment abandonnés. La progéniture des prostituées n'est pas sans inquiéter les observateurs sociaux et les médecins au XIX^{ème} siècle, qui craignent ces « fils de la fange », du titre du poème engagé d'Eugène Pottier qui leur est consacré¹⁹² :

Elle traîne à demi rongée
Sa vieillesse de dix-sept ans ;
Sa robe de haillons frangée,
Ses bas troués, ses seins pendants.

¹⁸⁵ Certaines situations sont dramatiques comme celle de Marie R., veuve de trois jeunes enfants, qui se voit contrainte de se prostituer pour les nourrir. Mais elle tombe malencontreusement enceinte, et se voit contrainte de placer ses enfants au dépôt des enfants assistés pendant son accouchement, mais deux d'entre eux décèdent pendant leur séjour. Elle se place alors comme domestique et met ses deux autres enfants en nourrice mais ses gages ne lui permettent pas de payer les frais de garde. Elle doit abandonner ses enfants à l'Assistance publique et retourne alors à la prostitution pour amasser de l'argent afin de récupérer ses enfants. Mais l'administration lui réclamant un certificat de bonne mœurs en plus de l'argent, Marie R. est désespérée et se met à boire... (Prostituée n°34, dossier « Gens de maison », Bibliothèque Marguerite Durand) ; Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes...*, *op. cit.*

¹⁸⁶ Comme on l'a déjà vu dans *L'Ecole des filles* ou encore dans *La philosophie dans le boudoir* : « Tant que je couche avec mon mari, tant que sa semence coule au fond de ma matrice, verrais-je dix hommes en même-temps que lui, rien ne pourra jamais lui prouver que l'enfant qui naîtra nr lui appartienne pas ; il peut être à lui, comme n'y pas être », Sade (François Donatien, marquis de), *La Philosophie dans le boudoir*, *op. cit.*, 1795, pp. 83-84.

¹⁸⁷ Bernos (Marcel) *et alii.*, *Le fruit défendu...*, *op. cit.*, p.170.

¹⁸⁸ A.C. Aurillac, FF 57 ; cité par Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard...*, *op. cit.*, p.77.

¹⁸⁹ A.N. BB/20/41, assises des Hautes Pyrénées, 2^{ème} trimestre 1828, n°4, Jeanne Capdeville, Christine Verdier, Isabeau Mercadé, avortement.

¹⁹⁰ - Corbin (Alain), *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1982 (1^{ère} éd. 1978).

- *Id.*, « Les prostituées du XIX^{ème} siècle et le “vaste effort du néant” », dans *Le temps, le désir et l'horreur*, *op. cit.*, pp. 117-139, *loc. cit.*, p. 123.

¹⁹¹ A.C. Bayonne FF 547 (18) ; Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard...*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁹² Pottier (Eugène), *Fils de la fange*, 1^{er} janvier 1887 ; reproduit sur le site de Marie-Victoire Louis : <http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=114&themeid=110>

Du tapis franc, c'est la femelle.
Eh quoi ! cette éponge à vin bleu,
Cette fille, cette femelle,
Elle est enceinte ! ah ! nom de Dieu !

Pauvre petit être
Que rien ne défend,
Eh quoi ! tu vas naître
Comme un autre enfant ?

Ta mère, inscrite à la police,
Lasse de sa maternité,
Va mettre bas dans un hospice
Ta jeune âme et ton sang gâté.
Tu ne sauras rien de ton père :
Le vice en rut, le hasard gris,
Un soir, ont payé pour te faire,
Quelques sous pleins de vert-de-gris.

Maraudant l'ordure à la halle,
T'abrutissant par l'alcool,
Tu seras l'enfant de la balle,
Du vagabondage et du vol.
On t'ouvrira le séminaire
De l'escarpe et du chourineur,
Des élèves de Lacenaire
T'enseigneront le point d'honneur.

Au crime tout te prédestine.
Frère ! les mains rouges de sang,
Si tu meurs sur la guillotine,
Nul ne s'en peut croire innocent.
Tu vas où ton milieu te pousse,
Fils de la Fange, sang gâté,
Ah ! qu'au moins ta vie éclabousse
Le front de la société !

Pauvre petit être
Que rien ne défend
Eh quoi ! tu vas naître
Comme un autre enfant ?

Malgré la compassion de l'auteur pour ce « pauvre petit être » qu'est l'enfant à naître de la prostituée, sa « jeune âme et [s]on sang gâté » font appréhender son avenir car « au crime tout [l]e prédestine ». Ces inquiétudes, largement partagées à l'époque par les élites, expliquent la tolérance prolongée des médecins pour les pratiques anticonceptionnelles des prostituées.

Le refus de la grossesse chez les prostituées

En effet, les prostituées déjà installées dans le métier manifestent ordinairement un refus de la grossesse, jugée incompatible avec leur travail. Comme l'indique Restif de la Bretonne au XVIII^{ème} siècle :

Une foule de jeunes filles, presque toutes jolies, les mieux faites et les mieux constituées de la nation, sont perdues pour la patrie (...). Elles ne rendent point à l'Etat le tribut du travail que lui doit chacun de ses membres (...). La patrie est privée de sujets que lui donneraient toutes ces filles, qui regardent la grossesse comme le plus grand des malheurs, non parce qu'elles leur fait ordinairement mettre au monde des enfants malsains, qui périssent bientôt ou vivent infirmes, mais parce qu'elle porte un échec toujours irréparable à leurs attraits. Aussi

emploient-elles tous les artifices imaginables pour l'éviter, ou pour se procurer l'avortement au commencement d'une grossesse reconnue¹⁹³.

Encore au XIX^{ème} siècle, Zola fait dire à un bourgeois, client habitué des prostituées : « Et puis, ces filles qui s'amuse n'en font jamais d'enfant, c'est connu. On les paie d'ailleurs, c'est à elles de s'arranger, de prévoir les risques du métier... »¹⁹⁴. Les prostituées sont en effet parmi les premières à utiliser des moyens contraceptifs et à recourir à l'avortement – on dit d'ailleurs souvent qu'elles savent « vider leur panier »¹⁹⁵. Cette habitude, ajoutée aux nombreuses fausses couches et maladies dont elles sont victimes et qui les rendent parfois stériles, donne l'illusion qu'elles ne sont jamais fécondes. Les prostituées apparaissent d'ailleurs rarement dans les archives judiciaires comme les déclarations de grossesse à l'époque moderne ou les procès pour avortement ou infanticide¹⁹⁶. Dans les déclarations de grossesse du Languedoc, M.-C. Phan remarque la petitesse du groupe des femmes semblant pratiquer plutôt une prostitution occasionnelle, ainsi que la faible proportion de servantes d'auberges susceptibles de se prostituer. Sans revenir ici sur les préjugés et les explications scientifiques avancés à l'époque pour expliquer l'infécondité des prostituées¹⁹⁷, divers médecins se sont efforcés au XIX^{ème} siècle de la mesurer. Ils évaluent le taux de natalité des prostituées à environ 6 pour mille, ce que conteste Parent-Duchâtelet qui table sur un taux compris entre 17 et 21 pour mille¹⁹⁸. Ce chiffre paraît assez fiable, même s'il ne concerne qu'un échantillon limité, c'est-à-dire les filles soumises exerçant à Paris entre 1817 et 1832¹⁹⁹. Il s'avère en tout cas bien inférieur au taux de natalité français moyen, qui avoisine 30 à 32 pour mille en 1800 et 27,5 pour mille en 1850²⁰⁰.

L'existence d'un *birth control* précoce chez les prostituées a conduit Alain Corbin à se demander si la prostitution, à l'âge d'or de la vénalité qu'est le XIX^{ème} siècle, n'a pas constitué un laboratoire propice à l'apprentissage de certaines pratiques anticonceptionnelles. Il considère en fait que c'est davantage par l'initiation à des conduites érotiques détachées de la visée reproductrice que le bordel semble avoir joué un rôle dans l'évolution des comportements²⁰¹.

En effet, si le refus de la grossesse est facilement compréhensible dans les relations hors mariage, une volonté de limiter les naissances se développe également en France dans le cadre conjugal dès le XVII^{ème} siècle.

B. DES GROSSESSES MALVENUES AU SEIN DES COUPLES LEGITIMES

Pour mener à bien l'analyse de cette évolution majeure des comportements, nous avons repris les nombreux travaux démographiques et historiques contemporains²⁰², les écrits théoriques des penseurs de l'époque en les croisant avec les écrits privés. En effet, enquêter sur le vécu de la grossesse autrefois permet d'observer les réactions des individus quand les grossesses ne sont pas

¹⁹³ Restif de la Bretonne (Nicolas), *Le pornographe ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le publicisme des femmes*, Bruxelles, éd. Gay et Doucé, 1879 (1^{ère} éd. 1769), p. 43.

¹⁹⁴ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 68

¹⁹⁵ Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard...*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁹⁶ Nous n'avons pas d'informations particulières sur la manière dont les grossesses des prostituées se déroulent et leur différence avec les autres grossesses illégitimes ou adultères.

¹⁹⁷ Voir des détails sur ce sujet dans les chapitres I et II.

¹⁹⁸ Parent-Duchâtelet (Alexandre-Jean-Baptiste), *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, t. I, pp. 230 et sq.

¹⁹⁹ Corbin (Alain), « Les prostituées au XIX^{ème} siècle... », *art. cit.*, p.120.

²⁰⁰ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception : les Français les premiers, mais pourquoi ? », *Communication : Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 3-33 ; *loc. cit.*, p. 6.

²⁰¹ Alain Corbin ne trouve pas dans les sources de traces qui indiquent que la prostitution constitue un laboratoire et un lieu d'initiation aux pratiques contraceptives, ensuite diffusées dans le foyer conjugal ; *ibid.*, p. 127. Voir davantage de détails sur la question des « funestes secrets » *infra* dans ce chapitre.

²⁰² Beaucoup de monographies locales ont permis de décrire l'évolution de la fécondité et de tenter de l'expliquer ; voir la synthèse dans :

- Dupâquier (Jacques), *La population de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles...*, *op. cit.*

- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe...*, *op. cit.*

désirées et de mettre en relief les attitudes nouvelles devant la procréation. Nous avons aussi accordé une place particulière au roman de Zola *Fécondité*, dont nous utiliserons des extraits tout au long de cette partie. Malgré sa date tardive (1899) et son caractère militant, il est utile pour étudier la diversité des comportements reproductifs dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et l'évolution des représentations dans ce domaine²⁰³.

1. Le refus du nombre : un nouveau contexte général au XVIII^{ème} siècle

Dans la société rurale traditionnelle, un nombre élevé d'enfants ne fait pas forcément peur et les rejets successifs sont en général accueillis avec résignation. Toutefois, les démographes ne croient plus aujourd'hui à l'existence d'une « fécondité naturelle » en Europe occidentale jusqu'au XVII^{ème} siècle, chaque culture mettant en place un certain nombre de pratiques déterminant sa manière de transmettre la vie. Pierre Chauvin a bien montré que le mariage tardif et l'allaitement constituent l'« arme contraceptive de l'Europe classique »²⁰⁴. En outre, le recours à la contraception et à l'avortement pour éviter de procréer n'est pas une pratique qui apparaît à la fin de l'époque moderne. Cette attitude est très ancienne, mais elle est jusque-là ponctuelle et occasionnelle²⁰⁵. Elle diffère des comportements qui se diffusent en Europe à la fin de l'époque moderne et aboutissent à la mise en place d'un nouveau système démographique.

Dans cette évolution majeure, la France se distingue des autres pays par la précocité de la limitation des naissances qui s'observe au XVIII^{ème} siècle, dès le XVII^{ème} siècle dans certains milieux. Cette évolution a beaucoup interrogé les démographes et les historiens, suscitant un nombre important d'hypothèses. Il n'existe jusqu'à ce jour aucun modèle explicatif satisfaisant, tant les causes sont complexes et imbriquées²⁰⁶. Sans rentrer dans le détail des querelles qui ont pu surgir à ce propos, nous envisagerons ici quelques-uns de ces facteurs en essayant de les confronter aux sources de notre corpus.

a. Les causes religieuses

L'Eglise et la limitation des naissances

Même si la religion chrétienne n'est pas populationniste, la procréation étant une des fins du mariage, les couples doivent accepter autant d'enfant que Dieu veut bien leur donner, sans contrecarrer la nature. Sans revenir aux origines complexes de la doctrine chrétienne dans ce domaine, notons que les théologiens ne reconnaissent que la continence comme moyen pour les époux ne souhaitant plus procréer, à condition que les deux conjoints soient d'accord²⁰⁷.

A partir du XVI^{ème} siècle, des débats s'engagent sur la limitation des naissances dans le mariage. Il ne s'agit pas de discourir sur les procédés contraceptifs, qui sont toujours interdits, mais d'envisager ce qui peut justifier le refus du devoir conjugal. Certains théologiens, comme le dominicain de Soto au XVI^{ème} siècle, admettent que l'un des époux puisse refuser à l'autre le devoir conjugal quand il y a déjà beaucoup d'enfants, surtout en cas de pauvreté ou s'il y a un risque pour la santé de la mère²⁰⁸. Au XVII^{ème} siècle, Thomas Sanchez accepte – comme les théologiens protestants – l'étreinte réservée, c'est-à-dire l'« accouplement sans émission de semence, ni danger de la répandre ».

²⁰³ Nous ne présenterons toutefois les caractéristiques de ce roman qu'à la fin du chapitre, dans le contexte du néo-malthusianisme, par soucis de cohérence chronologique.

²⁰⁴ Le retard de l'âge au mariage et la fréquence du célibat auraient amputé la fécondité potentielle d'environ 31 % en France au XVIII^{ème} siècle ; Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 5. Sur l'âge au mariage à l'époque moderne, voir le chapitre I pour davantage de détails et les références sur ce sujet.

²⁰⁵ Bologna (Jean-Claude), *La naissance interdite. Stérilité, avortement, contraception au Moyen Age*, Paris, O. Orban, 1988.

²⁰⁶ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*

²⁰⁷ Flandrin, (Jean-Louis), *L'Eglise et le contrôle des naissances*, *op. cit.* ; Noonan (John T.), *Contraception et mariage...*, *op. cit.*

²⁰⁸ Flandrin (Jean-Louis), *L'Eglise et le contrôle des naissances...*, *op. cit.*, pp. 69-70.

Il déclare : « Si les époux sont pauvres et leur progéniture abondante au point de ne pouvoir les nourrir, et qu'ils pratiquent un tel accouplement sans danger d'éjaculation, mais en apaisant leur désir, je n'y trouve aucune faute »²⁰⁹. Mais l'étreinte réservée divise les théologiens²¹⁰ et la majorité d'entre eux ne reconnaît pas la possibilité pour les couples de limiter leur descendance en raison d'un trop grand nombre d'enfants, autrement que par la continence volontaire des deux époux²¹¹.

Les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont marqués par une offensive rigoriste de l'Eglise concernant les pratiques contraceptives. Les théologiens invoquent l'autorité de la Bible en la matière et notamment l'histoire d'Onan pour montrer que le comportement contraceptif – en particulier le coït interrompu – est condamné par Dieu. Certains théologiens appuient l'interdit sur le commandement « tu ne tueras pas », faisant de la contraception un acte homicide²¹². La plupart font du coït interrompu un acte contre-nature car il est réalisé hors du réceptacle naturel et donc assimilé au rapport anal et oral²¹³. En outre, l'acte contraceptif passe pour encourager aux excès dans le plaisir sexuel et surtout il constitue une sorte d'infidélité, une violation du mariage²¹⁴. Bossuet a des propos très durs sur la contraception : « Dites-moy le mal qu'il faut éviter dans l'usage du mariage ? C'est de refuser injustement le devoir conjugal ; c'est d'user du mariage pour satisfaire la sensualité ; c'est d'éviter d'avoir des enfants : ce qui est un crime abominable »²¹⁵. Le Père Féline à la fin du XVIII^{ème} siècle prône également la soumission des époux aux lois divines dans le mariage. Seule la continence est tolérée dans certains cas précis, sinon il faut accueillir tous les enfants que Dieu envoie

parce qu'on a dû s'attendre à toutes les charges qui accompagnent le Mariage, en embrassant cet état, et l'on doit être disposé à les porter, autant qu'il seroit possible (...). La Providence est chargée de fournir des moyens de subsistance aux enfants des pauvres : elle prend plaisir à bénir leurs familles, pendant que celles des riches périclitent (...). Il faut s'abandonner aux lois d'une sage Providence, mettre sa confiance en elle, surmonter les répugnances qu'on éprouve assez souvent dans l'état du Mariage ; craindre d'offenser le Seigneur, et de s'attirer les terribles châtimens qu'il exerça autrefois contre Sur et Onan²¹⁶.

Pourtant, le concile de Trente invite les confesseurs à une plus grande discrétion sur les comportements sexuels. On conseille au prêtre de ne pas « questionner imprudemment les jeunes des deux sexes, ou les autres, sur des choses qu'ils ignorent, de peur de les scandaliser et de leur apprendre par-là à pêcher »²¹⁷. La discrétion des confesseurs s'accroît d'ailleurs au cours du XVIII^{ème} siècle. Alphonse de Liguori, avec sa théorie de la bonne foi²¹⁸, fait preuve de modération et de compréhension. Il ne juge pas nécessaire que le confesseur se renseigne sur le péché contre nature entre époux, si le pénitent le pratique en toute innocence.

²⁰⁹ Sanchez (Thomas), *Disputationum...*, *op. cit.* ; cité par Bernos (Marcel) et alii. *Le fruit défendu...*, *op. cit.*, p. 78.

²¹⁰ Le refus ou les réticences face à l'étreinte réservée tiennent au fait que certains théologiens considèrent, encore tard dans le XVIII^{ème} siècle, que la femme émet une semence lors du rapport sexuel, ce qui assimile alors cet acte au crime d'Onan ; Noonan (John T.), *Contraception et mariage...*, *op. cit.*, pp. 431 et sq.

Jean-Louis Flandrin se demande cependant si la tolérance pour ce procédé n'a pas pu favoriser l'apprentissage du *coïtus interruptus*, pourtant interdit ; Flandrin (Jean-Louis), *L'Eglise et le contrôle des naissances*, *op. cit.*

²¹¹ Si l'un des deux conjoints réclame le devoir conjugal et présente un risque de concupiscence, le conjoint doit céder.

²¹² Noonan (John T.), *Contraception et mariage...*, *op. cit.*, pp 460-461 ; voir en particulier la bulle *Effraenatam* de Sixte V en 1588.

²¹³ *Ibid.*, pp. 466 et sq.

²¹⁴ *Ibid.*, pp. 468-475.

²¹⁵ Bossuet (J.-B.), *Catéchisme du diocèse de Meaux*, Paris, 1687, t. I, p. 228 [orthographe respectée].

²¹⁶ Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, 1782, rééd. 1880, Rouen Lemonnyer, pp. 41-42.

²¹⁷ Rituel roman, « Sacrement de pénitence » ; cité Noonan (John T.), *Contraception et mariage...*, *op. cit.*, p. 478.

²¹⁸ Pour Noonan, la théorie de la bonne foi se résume ainsi : « Un pénitent de bonne foi, ou en état d'ignorance invincible, ne doit pas être averti de la culpabilité d'un acte antérieur, si le confesseur « prévoit » que son admonestation sera inutile, car cela mettrait le pénitent en état de mauvaise foi ; son ignorance cessant d'être invincible. Si, dans cet état d'esprit, il persistait dans son action, il commettrait un péché formel. Dans son état antérieur, il commettrait des actes qui, matériellement, étaient des péchés, mais que sa bonne foi empêchait de devenir des offenses formelles faites à Dieu. Informé de son péché et probablement peu disposé à s'amender, il deviendrait délibérément un ennemi de Dieu ; le confesseur qui n'est pas seulement un maître, mais aussi un médecin, ne doit pas donner au pénitent un enseignement qui ne ferait que le blesser et le mettre dans cette situation » ; *ibid.*, p. 480.

Un autre problème est posé aux confesseurs ; il s'agit du cas où la femme voit son mari se refuser à engendrer et pratiquer le coït interrompu²¹⁹. Une tradition médiévale indique que la femme a le devoir de refuser les rapports si son époux exige des rapports extra-vaginaux. Mais au XVII^{ème} siècle, Sanchez considère que la femme qui participe au coït interrompu, sans consentir au retrait du mari, ne commet pas de péché et que son acte est licite. Au XVIII^{ème} siècle, Alphonse de Ligori fait preuve également d'une grande indulgence en considérant que la femme ne coopère pas nécessairement formellement ni matériellement au péché de son époux. Malgré un interdit toujours ferme concernant les pratiques contraceptives, l'Eglise manifeste au milieu du XVIII^{ème} siècle moins de raisons de s'opposer à l'acte contraceptif et elle sanctionne moins vigoureusement que par le passé ce genre de comportement.

Paradoxalement, l'attitude de l'Eglise a pu favoriser une émancipation progressive des couples en matière sexuelle. En effet, certains historiens soulignent les conséquences paradoxales du jansénisme et du rigorisme en matière de relations conjugales aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Ainsi, l'encouragement à l'ascèse conjugale a pu favoriser une maîtrise du corps susceptible d'encourager la pratique du coït interrompu²²⁰ : « l'excessive contrainte du sexe aura rejailli sur le don de la vie »²²¹. De manière plus générale, les mutations dans la représentation du mariage par l'Eglise depuis le concile de Trente, valorisant la fidélité et l'affection conjugale, favorisent le développement d'une certaine intimité entre les époux²²². Le silence sur la sexualité conjugale au XVIII^{ème} siècle en dehors du confessionnal, perceptible dans de nombreux traités sur le mariage, a pu accroître cette nouvelle intimité, favorisant la sécularisation de la morale sexuelle²²³. En outre, en mettant en relief les devoirs des parents envers les enfants et notamment le devoir d'amour, le concile de Trente incite les parents à se soucier de l'avenir, à prévoir et donc potentiellement à limiter leur progéniture²²⁴.

Un recul de l'influence de la religion

Pour de nombreux historiens, le développement de comportements malthusiens peut être interprété comme le signe d'une moindre emprise de la religion sur les individus ; ce dont témoigne aussi le développement des conceptions prénuptiales et de l'illégitimité. Ces comportements reflètent une indépendance croissante vis-à-vis d'interdits religieux perçus comme excessifs. Pour Philippe Ariès, à la fin de l'époque moderne, une dissociation de la sexualité et de la reproduction se serait produite²²⁵. Alors que la pensée ancienne sacralise la fécondité comme un respect de la nature et du projet divin, et que l'idée même de limitation des naissances est impensable, les progrès médicaux et la découverte des mécanismes de la génération ont conduit à une sécularisation des attitudes par rapport à la fécondité. Les individus considèrent de plus en plus que la mort comme la vie ne relèvent pas uniquement du naturel et du surnaturel²²⁶.

Mais cette thèse est critiquable²²⁷. En effet, l'existence de procédés contraceptifs est avérée bien avant cette époque et le débat des théologiens sur la limitation des naissances et la contraception est ancien. On a pu voir aussi au début de notre étude que la diffusion des connaissances en matière de génération est très tardive et très lente ; elle ne peut expliquer la mutation des comportements reproductifs au XVIII^{ème} siècle. Il faut toutefois signaler que l'esprit rationaliste et l'individualisme qui se développent au cours du XVIII^{ème} siècle en France favorisent néanmoins un moindre respect de certains commandements de l'Eglise et aboutissent à des actes de désobéissance. Toutefois, il faut signaler que la prise de distance avec la religion n'implique pas nécessairement une limitation des

²¹⁹ Gouesse (Jean-Marie), « Le refus de l'enfant au tribunal de la pénitence », *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 231-261.

²²⁰ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 17.

²²¹ Chaunu (Pierre), *La civilisation de l'Europe classique*, *op. cit.*, p. 197.

²²² Le protestantisme, par la valorisation du mariage et du foyer, encourage la procréation mais aussi l'amour entre les conjoints.

²²³ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, *op. cit.*, pp. 259 et sq.

²²⁴ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 389.

²²⁵ Ariès (Philippe), *Histoire des populations française et de leurs attitudes devant la vie au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Plon, 1948 (rééd. Paris, Seuil, 1971).

²²⁶ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, pp. 13-14

²²⁷ Flandrin (Jean-Louis), « Enfance et société », *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, vol. 19, n° 2, 1964, pp. 322-329.

naissances. En outre, la moindre emprise de la religion au XVIII^{ème} siècle ne signifie pas déchristianisation car la contraception se répand aussi parmi les couples catholiques. La diffusion du contrôle des naissances est moins le signe d'une décléricalisation que celui d'un changement de modèle de famille²²⁸.

Cette évolution du modèle familial semble pouvoir être imputée aux élites qui sont les premières à manifester un comportement malthusien. En effet, divers travaux historiques ont permis de vérifier que les ducs et pairs français ont entamé, avant 1700, une « croisade » du refus de l'enfant²²⁹.

b. L'évolution des mentalités et du comportement des élites

Cette attitude originale s'explique probablement en partie par un comportement démographique particulier des élites. En effet dans l'aristocratie, le mariage est souvent beaucoup plus précoce que dans le reste de la population et l'âge au mariage tend même à diminuer au XVIII^{ème} siècle. Ainsi en 1700-1749, l'âge moyen pour les nouveaux mariés est de 23,6 ans pour les hommes et 19,1 pour les femmes ; en 1750-1799, il s'établit à 21,3 ans pour les hommes et 18,3 pour les femmes²³⁰. En outre, pour des raisons culturelles et sociales, les familles ont fréquemment recours à l'allaitement mercenaire pour nourrir leurs enfants. Ces freins traditionnels à la fécondité ne fonctionnant plus, les couples ont donc pu ressentir le besoin de recourir à la contraception pour limiter les naissances. De fait, l'évolution de la fécondité de certains couples nobles – en particulier les Ducs et Pairs de France, étudiés par Louis Henry et Claude Lévy – sont impressionnants. En 1700, le nombre d'enfants par famille complète passe de 2,7 en 1700-1749 à deux entre 1750 et 1799 ; la proportion de femmes mariées avant 20 ans qui n'ont eu qu'un ou deux enfants passe de 13 % en 1650-1699 à 42 % en 1700-1749 et 46 % en 1750-1799. Les auteurs soulignent que la fécondité des épouses est presque nulle après 35 ans au XVIII^{ème} siècle pour les mariages précoces ; l'âge moyen à la dernière maternité s'établit même à 25 ans à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce chiffre témoigne d'une détermination marquée de limiter sa descendance, qui ne s'explique pas uniquement par un âge précoce au mariage et l'allaitement mercenaire mais aussi par l'évolution des valeurs de ce groupe social.

Une volonté de libérer et de protéger les femmes

Au XVIII^{ème} siècle, dans un contexte populationniste, émerge une nouvelle attitude vis-à-vis de la femme-mère. L'Eglise, comme l'Etat et les médecins, réalisent qu'il faut mieux préserver sa vie et son corps, menacés par de nombreuses maternités ; ce qui explique notamment la mise en place d'une nouvelle politique de formation des sages-femmes²³¹. Au sein du couple, les relations entre époux évoluent également. Les travaux historiques depuis Philippe Ariès ont mis en évidence la privatisation croissante de la famille, de son resserrement sur le couple et de la valorisation de l'amour conjugal à la fin de l'époque moderne²³². Les relations sont plus égalitaires dans le couple et la femme

²²⁸ « Le divorce avec l'idéologie religieuse indique que la morale sexuelle n'était soumise à l'Eglise qu'en tant que celle-ci servait les intérêts des familles » ; Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, *op. cit.*, pp. 259 et sq.

²²⁹ Henry (Louis), Lévy (Claude), « Ducs et pairs sous l'Ancien Régime : caractéristiques démographiques d'une caste », *Population*, vol. 15, n°5, 1960, pp. 807-830.

Les élites françaises ne sont pas les seules à chercher à réduire leur descendance puisque l'on observe que les aristocrates anglais ont des comportements similaires au XVII^{ème} siècle. Toutefois, ils se reconvertissent au modèle de la famille nombreuse au milieu du XVIII^{ème} siècle. La ville de Genève connaît une évolution très similaire à celle des villes françaises ; Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 23.

²³⁰ Henry (Louis), Lévy (Claude), « Ducs et pairs... », *art. cit.*, pp. 807-830.

²³¹ Voir chapitre IV, note 430.

²³² Nous ne détaillerons pas ici tous les travaux historiques qui ont analysé cette mutation (voir la bibliographie) ; citons seulement : Ariès (Philippe), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime...*, *op. cit.* ; Daumas

est davantage considérée comme une compagne ; l'atténuation de l'écart d'âge entre les époux contribuant probablement à améliorer les relations conjugales. Les maris sont plus sensibles aux peines liées aux maternités répétées de leurs épouses. La limitation des naissances peut ainsi traduire la volonté d'éviter des grossesses trop nombreuses ou trop rapprochées aux femmes. Outre le danger physique que constitue la grossesse et l'accouchement, les maris craignent que la grossesse n'entrave le capital esthétique de la femme et le fond de sa santé. Les écrits privés témoignent de la fréquence de ces idées dans les milieux favorisés dès la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle.

Les craintes de Mme de Sévigné pour sa fille, Mme de Grignan, sont célèbres à ce sujet²³³. Mariée en janvier 1669, sa fille fait d'abord une fausse couche à un stade assez avancé. Enceinte à nouveau peu après, elle donne le jour à une fille, Marie-Blanche, le 15 novembre 1670. Elle entame une nouvelle grossesse à peine trois mois après son accouchement. Sa mère est triste et furieuse quand elle apprend la nouvelle : « Que je suis fâchée de ce malheur, mais que je l'ai bien prévu ! »²³⁴. Alors qu'elle doit prochainement accoucher, elle met en garde sa fille, afin qu'elle ne recommence pas de sitôt :

Vous accoucherez au bout de l'an tout juste²³⁵ (...). Il est vrai qu'on ne peut pas avoir moins perdu de temps que vous avez fait ; mais si, après cette couche-ci, M. de Grignan ne vous donne pas quelques repos, comme on a fait à une bonne terre, bien loin d'être persuadée de son amitié, je croirai qu'il veut se défaire de vous. Et le moyen de résister à ces continuelles fatigues ? Il n'y a ni jeunesse, ni santé qui n'en soient détruites. Enfin, je lui demande pour vous cette marque de sa tendresse et de sa complaisance. Je ne veux point vous trouver grosse ; je veux que vous veniez vous promener avec moi dans ces prés que vous me promettez, et que nous mangions de ce divin muscat, sans crainte de la colique²³⁶.

Les arguments avancés par Mme de Sévigné en défaveur de la grossesse sont nombreux. Celle-ci fait courir de gros risques à la santé et à la vie de la mère, elle la fait vieillir et enlaidir avant l'âge, elle l'oblige à de multiples contraintes en termes de déplacements, de régime alimentaire, etc. Mme de Sévigné revient à la charge dans sa lettre suivante, prenant son gendre à parti :

Mais vous êtes grosse jusqu'au menton ; la mode de votre pays me fait peur. Quoi ! Ce n'est donc rien que de ne faire qu'un enfant ; une fille n'oserait s'en plaindre, et les dames en font ordinairement deux ou trois. Je n'aime point cette grosseur excessive ; tout au moins cela vous donne de cruelles incommodités.

Ecoutez, M. de Grignan c'est à vous que je parle : vous n'aurez que des rudesses de moi pour toutes vos douceurs. Vous vous plaisez de vos œuvres au lieu d'avoir pitié de ma fille, vous ne faites qu'en rire. Il paraît bien que vous ne savez ce que c'est que d'accoucher. Mais écoutez voici une nouvelle que j'ai à vous dire : c'est que, si après ce garçon-ci vous ne lui donnez quelque repos, je croirai que vous ne l'aimez point, que vous ne m'aimez point aussi, et je n'irai point en Provence (...) et de plus j'oubliais ceci, c'est que je vous ôterai votre femme. Pensez-vous que je vous l'aie donnée pour la tuer, pour détruire sa santé, sa beauté, sa jeunesse ? Il n'y a point de raillerie ; je vous demanderai cette grâce à genoux en temps et en lieu. En attendant, admirez ma confiance de vous faire une menace de ne point aller en Provence. (...) Nous nous sommes persuadé, notre abbé et moi, que vous serez aise de nous voir (...). Et pourvu que je ne trouve point une femme grosse et toujours grosse et encore grosse, vous verrez si nous ne sommes pas des gens de parole²³⁷.

Le début de ce passage laisse entendre que Mme de Grignan n'est pas d'accord avec sa mère. Pour elle, avoir fait un enfant ne suffit pas, notamment dans le sud de la France où les familles semblent plus nombreuses. Pour sa part, Mme de Sévigné considère que pour une « dame », faire deux ou trois enfants pas trop rapprochés est amplement suffisant, preuve que la limitation des naissances est une

(Maurice), *Le mariage amoureux...*, op. cit. ; Walch (Agnès), *Histoire du couple...*, op. cit. et Garnot (Benoît), *On n'est point pendu...*, op. cit.

²³³ Voir l'évocation des règles de Mme de Grignan dans les réactions face à la grossesse et le diagnostic de grossesse dans le chapitre II, pp. 235-236.

²³⁴ Sévigné (Mme de), *Correspondance...*, op. cit., lettre à Mme de Grignan, 29 avril 1671.

²³⁵ C'est-à-dire juste un an après la naissance de Marie-Blanche, née le 15 novembre (elle accouche en effet le 17 novembre).

²³⁶ Sévigné (Mme de), *Correspondance...*, op. cit., lettre à Mme de Grignan, 11 octobre 1671.

²³⁷ *Ibid.*, lettre à Mme de Grignan, 18 octobre 1671.

démarche consciente dans les milieux nobiliaires dès le milieu du XVII^{ème} siècle. Cette hostilité aux grossesses répétées ne concerne d'ailleurs pas que sa fille. Mme de Sévigné plaint aussi les femmes de son entourage dans ses lettres : « Cette pauvre Mme de Béthune est encore grosse du troisième ; elle me fait grand pitié. Elle vous fait bien des amitiés. On craint que la princesse d'Harcourt ne soit grosse aussi »²³⁸. L'admonestation de son gendre, qu'elle conjure sans cesse de ne pas approcher de sa fille et de faire chambre à part, est éloquente²³⁹. Mme de Sévigné cherche à le culpabiliser en faisant de l'abstinence une preuve d'amour, alors qu'une nouvelle grossesse est chargée d'intentions quasiment criminelles. Il faut dire que M. de Grignan, déjà marié deux fois auparavant, a perdu sa deuxième épouse en couches... A peine accouchée de son fils, Mme de Grignan se voit déjà sermonnée par sa mère :

Je commence à croire qu'il est temps de faire souvenir M. de Grignan de la parole qu'il m'a donnée. Enfin, songez que voici la troisième fois que vous accouchez au mois de novembre ; ce sera au mois de septembre cette fois si vous ne le gouvernez. Demandez-lui cette grâce en faveur du joli présent que vous lui avez fait. Voici encore un autre raisonnement. Vous avez beaucoup plus souffert que si on vous avait rouée ; cela est certain. Ne serait-il point au désespoir s'il vous aime, d'être cause que tous les ans vous souffriez un pareil supplice ? Ne craint-il pas à la fin de vous perdre ? Après toutes ces bonnes raisons, je n'ai plus rien à dire, sinon que par ma foi, je n'irai pas en Provence si vous êtes grosse ; je souhaite que ce lui soit une menace²⁴⁰.

Les lettres suivantes réitèrent les conseils et les avertissements²⁴¹. Quand un an et demi plus tard, sa fille met au monde un garçon qui décède à la suite d'un accouchement très difficile, une correspondante de Mme de Sévigné, sûre de lui complaire par ses propos, n'hésite pas à déclarer : « C'est une barbarie que de souhaiter des enfants »²⁴². Les années qui suivent, l'inquiétude de la marquise ne se dément pas ; après les quatre grossesses de sa fille en six ans de mariage, elle déclare ainsi à son gendre :

Vous dites que ma fille ne devrait faire autre chose que d'accoucher tant elle s'en acquitte bien. Eh, Seigneur Dieu ! Fait-elle autre chose ? Mais je vous avertis que si, par tendresse et par pitié, vous ne donnez quelque repos à cette jolie machine, vous la détruirez infailliblement, et ce sera dommage²⁴³.

Les lettres de Mme de Sévigné montrent que les problèmes de santé féminins sont un des motifs principaux pour refuser une grossesse. Si la femme est d'une constitution fragile, qu'elle est affligée d'un handicap rendant la grossesse risquée, comme un bassin particulièrement étroit, ou encore qu'elle souffre de séquelles d'un accouchement précédent, la grossesse est particulièrement appréhendée. Le traumatisme psychologique que constitue une grossesse ou un accouchement difficile explique que certaines femmes refusent de réitérer l'expérience. Marie Mancini (1639-1715), nièce de

²³⁸ *Ibid.*, lettre à Mme de Grignan, 1^{er} mai 1671.

²³⁹ Le 1^{er} novembre elle indique à son gendre : « mais point de grossesse, mon cher Grignan, je vous en conjure tendrement ; ayez pitié de votre aimable femme, laissez la reposer comme une bonne terre. Si vous le promettez, je vous aimerai de tout mon cœur » ; *ibid.*

²⁴⁰ *Ibid.*, lettre à Mme de Grignan, 2 décembre 1671.

²⁴¹ « Songez aussi à votre beauté ; engraissez-vous, restaurez-vous, souvenez-vous de vos bonnes résolutions. Et si M. de Grignan vous aime, qu'il vous donne du temps pour vous remettre ; autrement, c'est est fait pour jamais, vous serez toujours maigre comme Mme de Saint-Hérens. Je suis ravie de vous donner cette idée, rien ne vous doit faire plus de peur » ; *ibid.*, lettre à Mme de Grignan, 18 décembre 1671.

« Votre maigreur me tue. Hélas ! Où est le temps que vous ne mangiez qu'une tête de bécasse et que vous mouriez de peur d'être trop grosse. Ma bonne, si vous devenez grosse sur ces entrefaites, soyez assurée que vous voilà perdue pour toute votre vie, sans en revenir jamais. M. de Grignan a bien du caquet, il commence à gratter du pied, cela me fait grand peur. S'il succombe à la tentation, ne croyez point qu'il vous aime » ; lettre du 5 janvier 1672.

« Si après être purgée, vous avez seulement la pensée (et c'est bien peu) de coucher avec M. de Grignan, comptez que vous êtes grosse. Et si quelqu'un de vos matrones dit le contraire, elle sera corrompue par votre époux » ; lettre du 8 janvier 1672.

²⁴² *Ibid.*, lettre de Mme de Coulanges à la marquise de Sévigné, 10 avril 1673.

²⁴³ *Ibid.*, lettre à Mme de Grignan, 10 octobre 1673.

Mazarin et mariée au prince Colonna, déclare ainsi, alors qu'elle vient d'accoucher d'un troisième fils à l'issue d'une grossesse houleuse²⁴⁴ :

Mais celui-ci m'ayant beaucoup plus coûté que les deux autres, jusqu'à mettre en danger ma vie, je pris la résolution de n'en pas faire d'autres pour ne m'exposer pas davantage à de semblables dangers. Mais afin que cette résolution fut valide, il était nécessaire de son consentement [celui du mari] ; de quoi je le pressais fort et je l'obtins, n'ayant depuis cela, en tout temps que nous avons été ensemble, jamais manqué à sa parole²⁴⁵.

Vivant la grossesse comme un état maladif et souvent contraignant, on l'a vu, certaines femmes ne souhaitent guère retomber enceinte trop rapidement, voire plus du tout. Arrivée à la fin de sa deuxième grossesse, Mme d'Albis de Belbèze se plaint également à son mari :

C'est un vilain métier que celui de faire toujours des enfants, j'en suis bien lasse je t'assure. (...) J'ay grand besoin de me ménager et surtout de ne plus faire d'enfants. Ainsi, ma pauvre menine, tu peux prendre ton party, et pourvu que tu me conserves ton cœur, je te permets d'avoir une jolie femme à Joyeuse ou aux Vaus. Caresse la bien, et cela fera que tu ne songeras plus à des choses qui ne peuvent que me devenir nuisibles²⁴⁶.

Il est rare de voir une épouse préconiser ouvertement à son mari l'adultère comme mode de contraception ! Cet extrait témoigne en tout cas de la réticence de certaines femmes à enfanter et d'une liberté nouvelle qui leur permet de réclamer à leur mari la fin des relations conjugales, ce qui suppose une bonne entente entre époux.

Chez les femmes nobles, investies dans une vie de cour où les déplacements sont fréquents, la grossesse est aussi souvent perçue comme une gêne et semble peu compatible avec une vie mondaine. Mme de Sévigné indique ainsi à propos d'une de ses connaissances, Mme de Rohan : « Elle croit qu'elle est grosse ; c'est un paquet bien commode dans un voyage de la cour »²⁴⁷. Une fille de Mme Dubourg se montre aussi agacée par une grossesse intempestive, déclarée peu de temps avant son départ pour les Amériques : « Je suis partie de Bordeaux avec un commencement de grossesse, se qui a fait que j'ai été très malade tout le voyage. Je me serais bien passé, je vous assure de cet ascident »²⁴⁸.

Les Françaises semblent se distinguer des autres femmes appartenant aux élites européennes par leur comportement volontairement infécond, en particulier dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle²⁴⁹. La comtesse de Sutherland, qui accouche à Paris de son troisième enfant écrit en 1792 à sa belle-mère : « Les dames françaises sont tout étonnées qu'on puisse être assez bête pour avoir trois enfants. Elles ont parfaitement raison et je ferai attention à ce qu'elles disent la prochaine fois »²⁵⁰. Les aristocrates françaises ayant une vie moins étroitement domestique et moins dépendante de leur mari que les Anglaises, plus centrée sur le foyer et leur famille, elles peuvent davantage affirmer leur choix et vivre avec une certaine autonomie²⁵¹. De fait, dans la deuxième moitié du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècles, certaines aristocrates semblent se reconnaître un certain droit de regard sur leur corps et leur fécondité. Mais celui-ci ne peut être entendu que parce que leur mari prend en compte leurs revendications, ce qui témoigne de nouveaux rapports au sein des couples. De manière générale, la

²⁴⁴ Ses trois grossesses sont très rapprochées : elle met au monde Filippo en 1663, Marcantonio en 1664 et Carlo en 1665.

²⁴⁵ Mancini (Hortense et Marie), *Mémoires*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1987, pp. 131-132.

²⁴⁶ Lettre de Mme d'Albis de Belbèze à son mari [orthographe respectée], 19 décembre 1783, Archives départementales de Haute-Garonne, Série E, Fonds d'Albis de Belbèze, 1E5, n°124 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles », *art. cit.*

²⁴⁷ Sévigné (Mme de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Mme de Grignan, 6 mai 1671.

²⁴⁸ Lettre d'Elisabeth-Amable Dubourg à sa mère, 18 mai (s.d.), Archives départementales de Haute Garonne, Fonds Dubourg, 63J2, n°5 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles », *art. cit.*

²⁴⁹ L'Angleterre a connu une limitation de la fécondité chez les élites entre 1650 et 1750, mais après cette date leur comportement est à nouveau très fécond. A. Mc Larren évoque l'hypothèse selon laquelle le recul de la mortalité maternelle étant plus important en Angleterre, les maris anglais auraient moins eu la nécessité de limiter leur descendance pour épargner leur femme ; Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception...*, *op. cit.*, p. 255.

²⁵⁰ Lewis (Judith S.), *In the Family Way...*, *op. cit.*, pp. 228-229.

²⁵¹ Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception...*, *op. cit.*, p. 256.

société est animée à partir des années 1730 par un élan vital, une volonté de vivre qui favorise l'émergence de l'individu et qui concerne aussi les femmes. L'explication de la limitation des naissances par un nouveau regard porté sur la femme est d'ailleurs avancée par certains observateurs contemporains. Ainsi le père Féline, dans son *Catéchisme des gens mariés*, critique la trop grande prévenance des maris pour leurs épouses :

Le premier vient de la trop grande complaisance des maris avec leurs femmes ; ils se rendent trop sensibles aux plaintes qu'elles leur adressent de tout ce qui leur coûte pour mettre des enfants au monde. Ils ménagent leur excessive délicatesse, ils consentent à leur épargner cette peine sans cependant renoncer au droit qu'ils croient avoir de se satisfaire. Le second vient de la crainte qu'ont les femmes de se retrouver trop tôt enceintes après leurs couches ; elles ne veulent pas faire tort aux enfants qu'elles allaitent. C'est ce cas dans lequel se trouve un grand nombre²⁵².

Ce texte montre que le nouveau sentiment familial qui se développe au XVIII^{ème} siècle ne concerne pas que la femme mais aussi l'enfant.

Le nouveau sentiment de l'enfance²⁵³

L'intérêt et l'affection plus marqués à l'égard de l'enfant tiennent d'abord à l'évolution de la famille et du couple en général. On observe en effet que le rapport à l'enfant est déterminé par le lien affectif qui unit ses parents, mais il faut attendre le XVIII^{ème} siècle pour que l'on se rende compte qu'il existe un lien organique entre l'amour des parents pour les enfants et l'amour entre l'homme et la femme²⁵⁴. D'une famille fondée sur des rapports hiérarchiques, père-mère-enfants, on passe, avec la famille « moderne », à un modèle à double noyau, conjugal et parental, les liens entre les différents membres étant forgés du même amour²⁵⁵. L'enfant est désormais présenté comme l'accomplissement du couple et le couronnement de l'amour conjugal. Cet idéal, élaboré au départ chez les élites, perdure tout au long du XIX^{ème} siècle et tend à devenir une norme qui s'impose ensuite à tous les milieux.

Les écrits privés de la fin du XVIII^{ème} siècle confirment la banalisation de ce nouveau modèle familial et la place particulière qu'y tient l'enfant. Manon Roland voit ainsi dans l'enfant qu'elle attend une preuve de son attachement pour son mari ; elle déclare : « Va, le charme d'augmenter nos liens et nos jouissances, de te donner un gage de ma tendresse, de voir imiter tes vertus, est le seul qui me touche »²⁵⁶. Marie-Amélie, duchesse d'Orléans, qualifie l'enfant qu'elle attend de « cher fruit du plus tendre et pur amour qu[elle] porte dans [s]on sein »²⁵⁷. La correspondance des époux Bombelles est particulièrement révélatrice du nouvel idéal familial. Ainsi le marquis déclare à son épouse dans les premiers temps de son mariage : « Que ceux qui n'ont une femme que pour étayer les démarches de l'ambition, ou pour assurer leur revenu soient satisfaits de ce faible lien. Il en est un plus sacré, plus nécessaire à mes principes, à la félicité de ma vie : c'est celui qui unit constamment dans les mêmes

²⁵² Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés...*, *op. cit.*, 1782, rééd. 1880, pp. 7-8.

²⁵³ Ce sujet a fait couler beaucoup d'encre et a nourri des débats nombreux et parfois polémiques entre chercheurs. Nous n'en exposerons pas ici l'histoire en détail ; signalons seulement que si l'amour et l'intérêt des parents pour leur enfant ne sont pas des choses nouvelles, un bouleversement s'opère dans les représentations au XVIII^{ème} siècle, conduisant à l'affirmation d'un sentiment « moderne » de l'enfance. Selon Ariès, « il correspond à une conscience de la particularité infantine, cette particularité qui distingue essentiellement l'enfant de l'adulte, même jeune », Ariès (Philippe), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 177.

Nous renvoyons à l'article de Marie-France Morel qui fait le point sur l'historiographie ; Morel (Marie-France), « L'amour maternel, aspects historiques », dans *L'amour maternel*, Erès, Coll. Spirale, n°18, 2001/2, pp. 29-55.

²⁵⁴ Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux...*, *op. cit.* ; *id.*, *La tendresse amoureuse, XVI^{ème}-XVIII^{ème}*, Perrin, 1996, pp. 178 et sq.

²⁵⁵ La représentation de l'enfant comme le signe manifeste de l'indissoluble unité entre mari et femme est ancienne. L'Eglise elle-même considère l'enfant comme un élément essentiel qui favorise les liens affectifs dans la famille et soude les époux. Déjà au XVI^{ème} siècle, Erasme y voit un « gage de leur amitié mutuelle » ; Baduel un « mutuel gage d'amour », mais les allusions en ce sens sont encore rares à l'époque ; Goody (Jack), *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, A. Colin, 1985.

²⁵⁶ Roland (Mme), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre de Manon Roland à son mari, 8 février 1771.

²⁵⁷ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*, 22 mai 1810.

lieux, deux êtres destinés à n'être jamais séparés »²⁵⁸. Marc de Bombelles aspire en effet à un bonheur conjugal basé sur une vie en commun²⁵⁹. L'entente entre les époux passe aussi par la sexualité. Ils ne se considèrent pas uniquement comme mari et femme au sens traditionnel du terme ; ils sont également amis et amants²⁶⁰. Ils se veulent aussi rapidement parents – surtout Angélique, nous l'avons vu²⁶¹ – car ils ne conçoivent pas leur union sans une progéniture qui doit sceller leur amour. La naissance le 1^{er} juillet 1780 de Louis de Bombelles, surnommé Bombon, porte l'amour des époux à son comble. Dans une lettre à son mari, Angélique l'évoque en parlant de « ce doux, cet indissoluble lien de notre amour »²⁶². A la fin octobre 1781, Bombon est atteint de la petite vérole et s'en tire heureusement, grâce aux soins patients de sa mère. Celle-ci s'est résolue à taire dans ses lettres le mal de son fils jusqu'à ce qu'il soit hors de danger, afin de ne pas effrayer son mari. La lettre où Marc de Bombelles fait part de ses réactions face à cette nouvelle montre l'importance prise par les sentiments affectifs dans la famille :

Que te dire mon ange que tu ne te sois dit ? Mon Bombon, mon Bombon, ah Dieu ! sans toi, sans Dieu qui te fit pour le bonheur, pour l'admiration des mortels, mon enfant, le tien était mort. Mère de douleur, mère la plus vertueuse des mères, que tu as dû souffrir et je me plaignais en secret de la brièveté de tes lettres ! Les jambes me tremblent depuis trois heures que je sais mon bonheur, tes alarmes. Ah, Bombon, que ne puis-je te voir ! Et si ta mère n'eût pas été inoculée où en serais-je ?

Respectable recluse, que de chagrins ne t'a-t-il pas fallu dévorer dans le silence ? Dans une solitude qui te livrait aux réflexions les plus déchirantes, enfin tu m'as sauvé mon fils, tu m'as sauvé la vie, tu t'es sauvé la tienne. Je pleure comme lorsque cet enfant est né ; je pleure comme lorsque je te voyais souffrir avec un courage si intéressant. Mon ange, je suis à tes pieds, comme devant ce qu'il y a de plus parfait sur la terre. Quelle âme ! Quelle force ! Quelle sensibilité ! Quelle résolution pour se charger seule du fardeau de tant de peines, s'élever au-dessus du cri du cœur pour m'écrire de manière à laisser le calme dans le mien. Que n'as-tu pas fait ? Mais je sens tout, je me le dis. Je lève des yeux humides vers le ciel, je tends des bras empressés vers toi. Je ne sais ce que j'écris, les larmes obscurcissent l'espace entre mon papier et des regards qui voudraient se fixer sur toi. (...) Tous les événements, les succès de la vie, de cette chère petite créature seront les émanations de tes bienfaits pour elle. Je ne crains plus pour ses jours, tu es aussi vraie que tendre, aussi tendre qu'attentive. (...) Le ciel sait combien j'aime le fils que tu m'as donné, mais le plus fort de ma sensibilité porte sur toi en ce moment. Il est sauvé. Ne vas-tu pas être malade ? On succombe à la plus chère fatigue ; nos forces n'ont qu'une certaine étendue. Je vais attendre ta première lettre comme tu attendais la crise dans l'éruption de notre petit Bombon. En retraçant ce nom je frémis de ce que j'ai pu me voir enlever. A présent, conserve-toi. (...) Aujourd'hui, si je n'avais pas eu un besoin absolu de te parler, de te remercier, de t'indiquer ce que mon cœur sent mille fois mieux que ce que je t'ai dit, je serais resté couché sur mon lit. Je jouis comme un homme qui a

²⁵⁸ Bombelles (marquis et marquise de), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*, lettre de Marc à Angélique Bombelles, 25 avril 1778.

²⁵⁹ *Ibid.* On peut citer aussi : « Oui, mon ange, je vous ai épousée pour faire votre bonheur », lettre de Marc à Angélique Bombelles, mai 1778.

²⁶⁰ Marc de Bombelles souhaite que les rapprochements avec son épouse ne soient pas motivés par le seul « devoir conjugal » car il souhaite aboutir à une véritable complicité sexuelle avec elle : « Je pensais au plaisir de vous retrouver dans mes bras, mais à ce que, peut-être, vous regretteriez le repos dont vous jouissez dans votre sommeil. Sur cela j'ai juré, oui, je l'ai juré ma chère amie, d'être plus modéré dans mes désirs. Dès que je croirais vous contrarier, pour que vous ne trouviez chez moi rien qui diminue le bonheur que je souhaite vous y procurer, je vous abandonnerai à vous seule le grand lit, et j'attendrai dans celui que je fais faire pour être auprès de vous, que mon ange, sans m'affliger du mot de devoir, trouve dans son inclination l'envie de m'appeler près d'elle. Me réservant pourtant le droit de la faire naître par toute la galanterie de l'amant le plus tendre, le plus empressé avec sa maîtresse » ; lettre de Marc à Angélique Bombelles, 9 mai 1778.

Ce passage est révélateur du respect dont Marc de Bombelles fait preuve envers sa jeune épouse ; Il ne veut pas la brusquer et l'inquiéter avec ses désirs excessifs mais il a néanmoins l'ambition de se comporter avec elle comme un amant avec sa maîtresse et de tirer du plaisir de l'union conjugale. Le vocabulaire employé dans leur correspondance fait aussi une large place aux sentiments (ils parlent de « plaisir », « désirs », « bonheur », « inclination », « galanterie », « tendre »), ce qui témoigne des nouvelles normes qui se diffusent à l'époque.

²⁶¹ Voir les chapitres I et II.

²⁶² Bombelles (marquis et marquise de), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 10 mai 1781.

franchi un précipice, mais qui frissonne de tout son corps en en mesurant ensuite, d'un regard surpris, l'énorme profondeur. Adieu mon ange, mon ange tutélaire. Demain, demain je t'écrirai, je ne puis en ce moment que pleurer, rire, remercier le ciel, toi. Adorer l'un et l'autre²⁶³.

Cette lettre, révélatrice du sentimentalisme cher au siècle des Lumières, pleine de larmes et de manifestations sensibles, montre bien les liens étroits qui unissent mari et femme, parents et enfant. Comme le souligne le marquis de Bombelles, c'est l'amour qu'il porte à sa femme qui rend leur enfant si précieux ; c'est aussi l'existence de ce dernier qui lui fait chérir encore davantage son épouse. Son émotion lors de l'accouchement d'Angélique et la naissance de l'enfant témoigne d'un investissement masculin qui nous semble résolument moderne. Sa lettre témoigne de la revalorisation de la femme²⁶⁴ et de l'enfant qui s'observe à l'époque des Lumières.

La mutation du regard de l'élite cultivée sur l'enfance s'explique aussi par d'autres facteurs. Il faut d'abord noter qu'une tendance de long terme fait émerger dans les villes de nouvelles valeurs et une nouvelle conscience de la vie. Le resserrement sur la famille conjugale et le développement de l'individualisme conduisent à accorder une valeur plus grande à chaque vie. Cette évolution permet d'investir personnellement chaque enfant qu'on aime davantage pour lui-même et pas seulement dans la logique du lignage²⁶⁵. L'enfant devient un bien précieux qu'il faut essayer de conserver dès sa naissance ; sa mort devient de moins en moins supportable et ne laisse plus aussi facilement place à la résignation et au fatalisme.

L'intérêt populationniste et hygiéniste, qui émerge au XVIII^{ème} siècle, focalise également sur l'enfance les espoirs de progrès de la civilisation et de l'espèce. En outre, l'enfant est davantage considéré comme un être ayant des droits et des besoins propres, idées que la philosophie des Lumières popularise largement. Entre 1760 et 1780, une véritable campagne est lancée autour de l'enfant, dans la lignée des écrits de Rousseau. Il n'est pas surprenant que les pratiques contraceptives se diffusent à la même époque ; le souci de l'éducation des enfants devient primordial, en avoir moins permet de mieux en prendre soin. Toutefois, les liens entre la vogue de l'allaitement maternel qui s'empare alors de certaines élites et l'évolution du sentiment de l'enfant font débat chez les historiens. J.-P. Bardet et J. Dupâquier ont montré que la « lactomanie » ne signifie pas nécessairement révolution du sentiment maternel et que cette mode s'observe aussi en Angleterre, sans qu'elle s'accompagne de comportement malthusien. Il semble plutôt que la persistance d'un allaitement mercenaire important en France, déplorable pour la survie des enfants, a peut-être conduit à une prise de conscience plus précoce de la nécessité de les sauver. Mais cette hypothèse reste bien incertaine.

Il apparaît en tout cas que l'argument du nouveau sentiment de l'enfant ne peut guère expliquer à lui seul l'antériorité française en matière de limitation des naissances ; la France n'a pas redécouvert le nouveau-né et l'enfant avant les autres. En outre, la contraception qui démarre dans les élites est antérieure à cette vogue pour l'enfance, qui se déclare dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, ce qui amène certains historiens à penser que la rareté de l'enfant l'a peut-être rendu plus cher²⁶⁶. Il ne semble pas non plus que la diminution de la mortalité infantile puisse expliquer le recours à la contraception et le plus grand intérêt porté à l'enfant car la baisse n'intervient que tardivement et timidement à la fin du XVIII^{ème} siècle. Ce n'est pas le fait que l'enfant meure moins qui fait qu'on s'y attache plus ; c'est plutôt le contraire²⁶⁷.

Les facteurs explicatifs de la dénatalité apparaissent donc multiples et complexes ; on peut en ajouter un dernier, plus classique.

²⁶³ *Ibid.*, lettre de Marc à Angélique Bombelles, 13 novembre 1781.

²⁶⁴ La figure maternelle devient de plus en plus le pilier moral et l'âme de la famille. Marc de Bombelles dresse dans cette lettre un portrait d'Angélique en mère et épouse parfaite : vertueuse, patiente, sensible, dévouée jusqu'au sacrifice.... Cette évolution des représentations accroît le fossé entre la loi, qui ne reconnaît guère de droits aux femmes, et les mœurs – moins misogynes que par le passé – qui accordent un rôle plus important à l'épouse et à la mère au sein de la famille.

²⁶⁵ Gélis (Jacques), « L'individualisation de l'enfant », dans Ariès (Philippe), Duby (Georges) dir. *Histoire de la vie privée*, Paris, Le Seuil, 1986, tome 3, *De la Renaissance aux Lumières*, p. 328.

²⁶⁶ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 15-16

²⁶⁷ Pour J.-L. Flandrin, le recours à la contraception est le signe d'un nouvel intérêt pour l'enfant ; il en fait une cause de la baisse de la mortalité et non la conséquence ; Flandrin (Jean-Louis), « Enfance et société », *art. cit.*

Une volonté de protéger le patrimoine et de favoriser l'ascension sociale des enfants

Dès le XVII^{ème} siècle dans la noblesse, le refus de morceler leurs biens et la volonté de ne pas diminuer le confort personnel sont un argument majeur pour limiter sa descendance. Certains auteurs de l'époque incriminent d'ailleurs cette décadence morale, dénonçant le développement du bien-être et du confort égoïste des élites²⁶⁸. Dans les écrits contemporains des médecins, certaines grossesses ne semblent effectivement pas désirées pour ce genre de raisons. Mauquest de la Motte indique ainsi au début du XVIII^{ème} siècle :

J'ai vu une dame très peu avancée en âge, qui avait trois filles et quatre garçons, très mortifiée d'être grosse, non pas tant à cause des peines qu'il y avait à souffrir dans l'accouchement, ni même de la mort qui menace les femmes en cet état, mais par la raison que tant d'enfants ne formeraient pas une si opulente maison²⁶⁹.

Le chirurgien Bonnaud mentionne également le cas d'un couple encore plus radicalement malthusien :

Un habitant de Paris, voulut conserver tout son bien à un seul fils qu'il avait eu de son mariage résolu, de concert avec sa femme, de ne plus donner l'être à de nouveaux enfants, et prenait pour cela de coupables précautions, malgré lesquelles la femme devint enceinte, au début de l'année 1768²⁷⁰.

Cette attitude est accentuée par le nouveau contexte économique au XVIII^{ème} siècle : les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, associés à la croissance de la population, amènent les familles à vouloir préserver et améliorer leur statut social. Cet argument devient essentiel dans la bourgeoisie française de cette époque, ce qui explique qu'elle suive rapidement l'exemple donné par la noblesse en matière de limitation des naissances.

Les difficultés rencontrées par certains couples nobles à la fin de l'Ancien régime, notamment à l'occasion des troubles révolutionnaires, expliquent aussi la volonté de limiter une descendance à l'avenir incertain. Après avoir donné le jour à trois garçons, les époux Bombelles – pourtant si impatientes d'avoir une descendance au début de leur mariage – ne se réjouissent plus des nouvelles grossesses. Marc de Bombelles déclare ainsi dans son journal en 1788 : « Ce n'est ni pour moi ni pour ma femme une grande joie que l'attente d'un quatrième enfant. Il nous sera sans doute cher lorsqu'il aura une fois vu le jour, mais d'ici-là nous aurions voulu ne pas étendre la famille dont notre mauvaise fortune rendra l'établissement si difficile »²⁷¹. Pourtant la fratrie continue de s'accroître et les Bombelles passent effectivement pour une famille nombreuse dans des milieux de cour où la limitation des naissances est rentrée dans les mœurs depuis longtemps. Enceinte de son sixième enfant, Angélique de Bombelles reçoit une lettre de Marie-Thérèse Charlotte de France qui fait allusion à l'importance de sa progéniture : « J'espère aussi que M. de Bombelles et tous vos enfants se portent bien. Vous en avez un grand nombre. Puissent-ils ressembler à leur mère ! »²⁷². Au septième enfant, on sent le marquis de Bombelles accablé, mais soumis à la volonté divine : « Nous n'avions pas besoin d'un septième enfant. Sa naissance augmentera nos charges. Mais la Providence est grande ; ses bontés sont infinies et remarquables envers les familles nombreuses où le saint nom de Jésus-Christ est en vénération »²⁷³. On le voit, c'est surtout la division du patrimoine et la difficulté d'établissement des enfants qui sont mis en avant ici pour refuser une famille trop nombreuse.

²⁶⁸ Ainsi Plupart de Dangeul (1754) déclare : L'excès du luxe a diminué le nombre des mariages même parmi les gens aisés : plusieurs restent célibataires parce qu'il est plus honnête d'avoir six chevaux dans son écurie que de donner des enfants à l'Etat et de vivre dans la médiocrité... Enfin la mollesse, compagne du luxe, renversant jusqu'aux idées les plus chères à la Nature, a établi qu'il était incommode, même peu honnête pour une mère de nourrir ses enfants elle-même ; l'état de mère a bientôt été trouvé fâcheux et surtout l'éducation des enfants trop coûteuse. Que de raisons funestes à la fécondité des mariages », cité par Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 13.

²⁶⁹ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, *op. cit.*, cas n°47.

²⁷⁰ La femme affirme pourtant à son médecin ne pas savoir qu'elle est enceinte et elle se voit prescrire de l'émétique, qui occasionne l'avortement d'un fœtus de trois mois ; Bonnaud (M.), « Quelques observations sur les effets de l'émétique dans les maladies des femmes grosses », *Journal de médecine*, 1770, t. XXXI, p. 130.

²⁷¹ Bombelles (marquis de), *Journal...*, *op. cit.*, 23 décembre 1788.

²⁷² *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse Charlotte de France, 27 janvier 1796.

²⁷³ Bombelles (marquis de), *Journal*, *op. cit.*, 26 janvier 1799.

La singularité du cas français en matière de comportement malthusien tient à la diffusion de celui-ci hors du groupe des élites dès la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle.

2. La diffusion du malthusianisme à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles

a. L'évolution des comportements dans la population à la fin du XVIII^{ème} siècle

Des comportements malthusiens précoces dans la population

L'excès en matière de fécondité n'est pas forcément bien perçu dans les sociétés rurales traditionnelles, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Si l'absence d'enfants est condamnée, la fécondité sans limite n'est pas pour autant valorisée. Les proverbes témoignent de cette attitude dans les milieux populaires où la non-maîtrise de la fécondité est parfois considérée avec mépris et attribuée souvent à l'ivrognerie : « D'enfants et de verres à boire, il n'y en a jamais trop »²⁷⁴, « L'abondance donne la nausée », « Autant d'enfants, autant de plaies »²⁷⁵. La peur du nombre et l'angoisse de nourrir une famille nombreuse transparaît aussi dans la littérature populaire, comme *Le petit poucet*, ou dans cette comptine :

Un, un morceau pour chacun
Deux, on est pas jaloux
Trois, la charge est là
Quatre, de quoi se battre,
Cinq, c'est un assassin²⁷⁶

Les cadets qui prennent le pain des aînés sont mal vus ; le seuil critique commençant ici à partir de trois ou quatre descendants vivants ; au-delà de cinq, avoir un enfant supplémentaire devient très problématique. Toutefois, dans une société rurale équilibrée, un enfant de plus est une bouche à nourrir supplémentaire, mais c'est aussi une force de travail en plus. Même si de la mesure est nécessaire, une naissance imprévue n'est pas forcément un drame. Alors que dans une société urbaine désorganisée, une naissance non désirée trouve beaucoup plus difficilement sa place et accentue la misère familiale ; d'où le recours à la contraception ou à des solutions de désespoir comme l'abandon ou l'infanticide, plus fréquents en ville²⁷⁷.

Si les mentalités populaires voient d'un mauvais œil la fécondité illimitée, la mise en place de comportements clairement malthusiens ne se fait guère hors des élites avant la fin du XVIII^{ème} siècle. Le changement de comportement est néanmoins réel avant même la Révolution, comme en témoigne Jean-Baptiste Moheau dans un texte célèbre :

Qu'on consulte ces hommes que la Religion a constitué dépositaires du secret des cœurs et des faiblesses de l'humanité, ou ceux qu'un goût pour des physiques importantes pour le bien de l'Etat, a rendu observateurs exacts des mœurs des gens de campagne et des pauvres ; ils vous diront que les femmes riches, pour qui le plaisir est le plus grand intérêt et l'unique occupation, ne sont pas les seules qui regardent la propagation de l'espèce comme une duperie du vieux temps : déjà ces funestes secrets, inconnus à tout animal autre que l'homme, ces secrets ont pénétré dans les campagnes : on trompe la nature jusque dans les villages²⁷⁸.

On n'incrimine plus guère aujourd'hui l'intense répression qui s'exerce sur la sexualité des célibataires des milieux populaires pour expliquer la diffusion des comportements malthusiens dans le peuple²⁷⁹. Par contre, il semble que le malthusianisme se développe, à la suite des élites, dans les

²⁷⁴ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, op. cit., p. 38.

²⁷⁵ Laget (Mireille), *Naissances. Accouchement...*, op. cit., p. 320.

²⁷⁶ *Id.*, *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 321.

²⁷⁷ Loux (Françoise), *Pratiques et savoirs populaire...*, op. cit., p. 129.

²⁷⁸ Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et Considérations...* op. cit., pp. 101-102.

²⁷⁹ Pour Jean-Louis Flandrin, la répression intense de la sexualité des célibataires en France aurait amené les jeunes couples non mariés à recourir à des pratiques contraceptives, ensuite introduites dans la vie conjugale. Cette attitude expliquerait la rareté des naissances illégitimes. Mais Jean-Pierre Bardet et Jacques Dupâquier

classes sociales qui ont de plus en plus recours à l'allaitement mercenaire. Même si le recours à ce mode de nourrissage n'est pas spécifique à la France, l'ampleur pris par le phénomène dans notre pays peut expliquer le recours précoce à la contraception²⁸⁰. Les populations ont su observer depuis longtemps que si la mère allaite, l'intervalle entre les naissances est allongé²⁸¹. En cas d'allaitement mercenaire, outre le fait que davantage de bébés meurent, le risque est plus grand pour les femmes de redevenir rapidement enceintes. Ceci explique pourquoi la limitation des naissances est plus précoce et plus marquée en ville où les enfants sont davantage envoyés en nourrice. Les historiens soulignent également que les nourrissons, envoyés dans les campagnes proches des villes, ont pu contribuer à allonger les intervalles intergénéraliques chez les nourrices et à diffuser le modèle malthusien dans certains espaces ruraux²⁸².

Il semble que dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, un malthusianisme diffus se répande dans certaines campagnes. Dans une société en mutation et dans un monde vu comme « plein » où il est de plus en plus difficile pour les jeunes de s'établir, la volonté de ne pas diviser le patrimoine et de limiter l'extension de la famille peut émerger ; les crises économiques de l'Ancien Régime accentuant peut-être le phénomène²⁸³. Louis-Sébastien Mercier témoigne de la banalisation de ce discours : « Il y en a d'autres qui voudraient borner la fécondité. Faux calculateurs des biens de la Providence dont elles se méfient, ils osent craindre de mettre au monde un être pour lequel selon eux ne trouverait ni assez de place sur terre, ni cette terre assez abondante pour les nourrir »²⁸⁴.

En outre, le nouveau modèle familial initié par les élites semble se diffuser dans certaines régions hors des milieux favorisés. Les hommes du peuple sont davantage sensibles à la santé et à la préservation du corps de leur femme, dans son intérêt mais aussi dans le leur. Le curé de Courteville écrit ainsi en 1785 à l'intendant d'Alençon que l'annonce de cours d'accouchements pour former les sages-femmes dans sa paroisse a été « applaudie de tous les hommes qui ne sont pas moins fâchés de la perte de leurs enfants que de ne plus trouver leurs épouses telles qu'elles étaient avant l'enfantement, par la seule faute des accoucheuses. Ce qui les engage à violer la fidélité conjugale ou à devenir onaniste » (c'est-à-dire à user du coït interrompu)²⁸⁵. On peut penser aussi que l'isolement plus grand du couple, resserré sur la cellule conjugale, dans certaines régions et surtout en ville, a pu aussi favoriser le malthusianisme. Les enfants ne sont plus pris en charge par une large communauté d'adultes, comme par le passé ; surtout en milieu urbain où les problèmes de logements sont fréquents. De nombreux enfants sont une lourde charge pour des parents sans appui, qui se montrent donc réticents à avoir une famille nombreuse.

La baisse de la fécondité

La chronologie des débuts de la contraception est relativement bien connue grâce à de nombreuses monographies locales²⁸⁶. Globalement, les études indiquent que la fécondité commence à baisser timidement dès 1740. Puis une accélération se produit à partir des années 1760-1770. On

remarquent qu'il n'est pas facile pour de jeunes hommes inexpérimentés de pratiquer le coït interrompu. La preuve en est que les ménages légitimes qui le pratiquent ne deviennent vraiment efficaces qu'au bout d'un temps de mariage assez long (cinq à dix ans). Chez les ménages les plus contraceptifs, le freinage de la fécondité n'est perceptible que chez couples formés depuis plus de cinq ans. En outre, c'est au moment de la diffusion du contrôle des naissances que se multiplient aussi les naissances illégitimes et les conceptions prénuptiales : le lien entre l'expérience avant le mariage et la contraception des couples mariés n'est donc pas évident ; Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.* pp. 18-19.

²⁸⁰ Dès le XVIII^{ème} siècle à Paris, la quasi-totalité des enfants légitimes sont envoyés à la campagne chez des nourrices mercenaires. A Rouen, sous le règne de Louis XVI, la moitié des enfants ne sont pas nourris par leur mère : à savoir plus de 70 % de la haute bourgeoisie, 60 % dans la moyenne bourgeoisie, et 40 % en milieu populaire. Le même constat s'observe à Lyon et dans la plupart des grandes villes, même celles du Midi. Le phénomène est moins marqué dans les petites villes, mais il est tout de même présent comme à Meulan ou Nevers ; *ibid.*, pp. 20-21.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 22.

²⁸² Au XIX^{ème} siècle, environ 10 % de toutes les femmes susceptibles d'allaiter sont des nourrices, mais l'élevage mercenaire n'a cependant pas d'effet à l'échelle régionale ; *ibid.*, p. 25.

²⁸³ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 385

²⁸⁴ Mercier (Louis-Sébastien), *Tableau de Paris*, Amsterdam, 1782-1784, 4 vol.

²⁸⁵ Ar. Dép. Orne, C 301 ; cité Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 391.

²⁸⁶ Voir la bibliographie en fin de second volume.

observe « la baisse brutale du nombre d'enfants par familles complètes, la nette décroissance du taux de fécondité légitime après trente ans, l'augmentation considérable des intervalles intergénéraliques à partir du second ou du troisième (enfant), la baisse de l'âge des mères à la dernière naissance »²⁸⁷. Si au XVIII^{ème} siècle, le malthusianisme est déjà répandu dans les classes aisées, à la veille de la Révolution, il ne s'observe que dans certaines régions pour les milieux populaires. C'est d'abord la France du Nord, notamment du Nord-Ouest qui voit se développer d'abord les nouveaux comportements, notamment la région parisienne et la Normandie²⁸⁸. Le Sud-Ouest semble aussi avoir été précocement malthusien. Ce sont surtout les villes qui ont opté les premières pour la contraception. Le nombre de naissances par rapport aux mariages dans la France urbaine passe de 4,53 entre 1773-1786 à 3,13 entre 1790-1803. A Rouen, le phénomène est notable dès le XVII^{ème} siècle : de 1670 à 1790, la dimension des familles rouennaises est divisée quasiment par deux. On passe de « huit enfants (théoriques) par mariage en 1670, à moins de quatre en 1800 : les Rouennais ont acquis en moins de 150 ans une surprenante maîtrise de funestes secrets »²⁸⁹. Le malthusianisme est plus élevé chez les élites, précocement imitées par les boutiquiers et les petits employés. Les travailleurs manuels (maîtres artisans et prolétaires) s'y résolvent plus tardivement (vers 1740-1750). Les petites villes d'Ile-de-France sont moins précoces, mais enregistrent une baisse de la natalité antérieure à la Révolution, comme à Meulan²⁹⁰. Marcel Lachiver note ainsi que les familles contraceptives, c'est-à-dire celles qui espacent les naissances de plus de quatre ans, sont quasi inexistantes avant 1740 ; en 1740-1789, elles représentent déjà 11 %, et 36 % en 1790-1814²⁹¹. Le malthusianisme se répand ensuite à partir de ces centres urbains. Dans le cas de Meulan, il apparaît que les nouveaux comportements font tache d'huile ; ils concernent d'abord les petits notables des bourgs ruraux alentours, puis les cultivateurs.

Au malthusianisme diffus de l'Ancien Régime succède avec la Révolution un malthusianisme résolu qui accentue les évolutions en germe dans le demi-siècle précédent. Encore minoritaires à la veille de la Révolution, les couples malthusiens deviennent majoritaires avant le milieu du XIX^{ème} siècle et progressivement la limitation volontaire des naissances devient un phénomène général en France.

b. Un nouveau contexte politique et intellectuel

Avant de revenir aux sources de notre corpus, le contexte particulier du début du XIX^{ème} siècle doit être posé pour comprendre pourquoi les évolutions amorcées au siècle précédent s'accroissent.

La Révolution française

A la fin de l'époque moderne, la descendance des Françaises dépasse encore cinq enfants en moyenne, mais la baisse est brutale après 1790²⁹². La coïncidence entre la révolution politique et la révolution démographique en France a nécessairement questionné les historiens²⁹³. Les événements

²⁸⁷ Lebrun (François), *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975, p. 163.

²⁸⁸ « A la veille de la Révolution, on enregistre plus de cinq baptêmes par mariage dans le Midi méditerranéen, ainsi que dans les petites villes. Par contre à Paris et en Normandie, le rapport est inférieur à quatre » ; Dupâquier (Jacques), *La population française aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, op. cit., pp. 110-111.

²⁸⁹ Bardet (Jean-Pierre), *Rouen aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; les mutations d'un espace social*, Paris, Sedes, 1983, t. I.

²⁹⁰ *Id.*, Dupâquier (Jacques), « Contraception... », art. cit., pp. 22-23.

²⁹¹ Lachiver (Marcel), *La population de Meulan du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle (vers 1600-1870), étude de démographie historique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969.

²⁹² Van de Walle (Etienne), « La fécondité française au XIX^{ème} siècle », *Communications : Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 35-45 ; loc. cit., p. 35.

²⁹³ « On a souvent essayé de faire le rapprochement et de l'expliquer en recourant aux mentalités et aux institutions. A la contestation de l'autorité monarchique aurait correspondu une remise en cause de la famille ; les lumières de la Raison auraient envahi le domaine de la reproduction, jusque-là régi par la religion et la tradition ; les principes de liberté et d'autogestion se seraient imposés au sein des couples comme dans l'ensemble de la société » ; *ibid.*, pp. 36-37. Mais E. Van de Walle reconnaît que cette explication est évidemment un peu trop simpliste.

révolutionnaires ont en effet accéléré un processus entamé à la fin de l'Ancien Régime. L'effondrement temporaire des institutions ecclésiastiques fait disparaître les cadres traditionnels de la vie religieuse et du contrôle moral et elle accentue la sécularisation des comportements sexuels. Un certain nombre de pratiques religieuses ne sont plus suivies pendant et après la Révolution, notamment les interdits saisonniers de célébration de mariage : à partir de 1792 on se marie pendant l'Avent et même souvent en Carême. Cet exemple montre la prise de distance des fidèles avec certaines recommandations ecclésiastiques et il en a probablement été de même avec les interdits contraceptifs. Même si le Concordat permet une reprise en main religieuse, certaines pratiques échappent définitivement au clergé²⁹⁴.

En outre, en imposant le partage égalitaire des héritages, la Révolution rompt les équilibres dans les pays de partages inégaux comme le sud de la France. Devant le risque de voir se diviser leur patrimoine, beaucoup de petits propriétaires cherchent alors à limiter leur descendance. La Révolution aboutit également à diffuser de nouvelles valeurs plus individualistes dans les campagnes, notamment grâce à la circulation accrue des hommes²⁹⁵. La proclamation de l'égalité des droits et la capacité d'accéder aux échelons les plus élevés de la société, en fonction de ses capacités financières et intellectuelles et non plus de sa naissance, a aussi favorisé le désir d'ascension sociale pour soi et sa progéniture²⁹⁶ : « de la grande tourmente sort un peuple de fourmis, individualiste, calculateur, malthusien, égalitaire, petit-bourgeois »²⁹⁷.

La question de la limitation des naissances devient aussi, à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, un sujet de réflexion théorique.

Une réflexion théorique : le malthusianisme

Nous ne nous appesantirons pas ici sur le malthusianisme théorique, car si la France est à l'avant-garde des comportements malthusiens, cela ne tient guère à une intense réflexion sur ce sujet à l'époque moderne et au début du XIX^{ème} siècle. Si on trouve en France au XVIII^{ème} siècle quelques penseurs « malthusiens avant Malthus » qui recommandent d'éviter de procréer, ils ne sont guère nombreux et peu influents²⁹⁸. Les révolutionnaires ne sont pas non plus responsables d'une nouvelle réflexion sur ces questions, étant en accord avec les rois pour vanter le populationnisme.

Il faut attendre Thomas Robert Malthus (1766-1834), pasteur et économiste anglais qui publie *Essai sur le principe de la population (Essay on the Principle of Population as it affects the future improvement of society)*²⁹⁹ pour que prenne forme, au début du XIX^{ème} siècle, une doctrine influente préconisant la limitation des naissances. Malthus proteste contre l'attitude imprévoyante de ses contemporains et l'augmentation irréfléchie de la population. Il soutient que « le pouvoir multiplicateur de la population est infiniment plus grand que le pouvoir de la terre de subvenir à la subsistance de l'homme »³⁰⁰. Il pense en effet que l'accroissement des ressources suit une progression arithmétique (1, 2, 3, 4, 5...), tandis que la population tend à s'accroître suivant une progression géométrique (1, 2, 4, 8...). L'équilibre rompu entre les deux ne peut se rétablir que par les décès prématurés dûs aux guerres, aux maladies, à la misère ou à une réduction des naissances. Il ne préconise pas cependant le recours à la contraception, mais des « disciplines morales » et lance un appel à la continence. Il recommande que les gens incapables de procréer des sujets sains ou d'élever leurs enfants s'abstiennent du mariage. L'ouvrage de Malthus a une influence importante car il attire l'attention sur les répercussions sociales de la natalité. Il remet en question la croissance de la population comme facteur de prospérité et de puissance d'un Etat. Il en fait plutôt une contrainte et une limite au progrès social et cette analyse pessimiste est bien accueillie, notamment par les classes

²⁹⁴ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 28.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ Hecht (Jacqueline), « Malthus avant Malthus », *Dix-huitième siècle*, n°26, 1994, pp. 69-78 ; *loc. cit.*, p. 77.

²⁹⁷ Dupâquier (Jacques), « Démographie et histoire moderne », colloque de Dijon « Histoire moderne et sciences humaines », dans *Bull. de l'Association des historiens modernes des universités*, 1976-1977, p. 78.

²⁹⁸ Hecht (Jacqueline), « Malthus avant Malthus »..., *art. cit.*, p. 69.

²⁹⁹ Malthus (Thomas Robert), *Essai sur le principe de population* (éd. 1798), Paris, P.U.F., 1980.

³⁰⁰ Dupâquier (Jacques), « Malthusiens et populationnistes dans la France du XIX^{ème} siècle », *Panoramiques*, n° 36, 1998, pp. 40-42 ; *loc. cit.*, p. 40.

favorisées. En France, le consensus en faveur du populationnisme se renverse au début du XIX^{ème} siècle et l'intelligentsia est désormais majoritairement favorable à un malthusianisme militant³⁰¹.

Toutefois, les débats intellectuels et la réflexion théorique sur le malthusianisme ne semblent guère expliquer sa diffusion à l'ensemble de la population française au XIX^{ème} siècle ; les mentalités et les comportements évoluant sous l'influence de considérations plus individuelles.

c. Entre crainte de la grossesse et fatalisme prolongé

Des circonstances particulières qui font craindre une grossesse

L'âge élevé de la femme est un facteur qui fait de plus en plus appréhender ou refuser une grossesse au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Si avoir un enfant après quarante ans n'est pas exceptionnel autrefois – en raison de l'âge tardif au mariage –, il semble que les femmes voient le phénomène avec un déplaisir croissant. Passé un certain âge, elles semblent considérer une nouvelle maternité avec honte et angoisse. Déjà au milieu du XVIII^{ème} siècle, le cas d'Emilie du Châtelet est significatif. Nous avons envisagé précédemment le trouble que suscite chez elle une grossesse adultère imprévue à 42 ans. Son âge l'inquiète particulièrement car elle a conscience qu'une couche est plus risquée et qu'elle est grotesque à un âge où elle pourrait être grand-mère :

Je suis grosse, et vous imaginez bien l'affliction où je suis, combien je crains pour ma santé, et même pour ma vie, combien je trouve ridicule d'accoucher à quarante ans après en avoir été dix-sept sans faire d'enfant, combien je suis affligée pour mon fils. Je ne veux pas le dire encore, de crainte que cela n'empêchât son établissement³⁰².

Le fait d'être enceinte alors que l'on a déjà des enfants à l'âge adulte est en effet considéré comme une incongruité car cela s'oppose à l'ordre des générations. Il paraît inconvenant qu'une femme puisse avoir des enfants en même temps que son fils ou que sa fille. Le peu d'enthousiasme de Mme Hanska face à sa grossesse, un siècle plus tard, tient probablement aussi à ce fait³⁰³. Elle semble craindre également une altération de sa santé et de sa beauté. Balzac essaye donc de la rassurer : « Je suis sûr que tu rajeuniras encore, et que tu seras bien »³⁰⁴. Il ajoute : « Soignes-toi bien, ne t'occupe pas de ton changement de visage, tu seras si fraîche, si rose, si jeune après !... C'est classique que le renouvellement d'une femme de 40 ans par un enfant ! »³⁰⁵. Les médecins relèvent d'ailleurs au XIX^{ème} siècle certains cas extrêmes où un âge élevé peut conduire certaines femmes enceintes à la folie. Le docteur Marcé note que :

Chez celles qui, ayant dépassé l'âge moyen de la vie, sont déjà mères d'enfants adultes, une grossesse imprévue amène parfois un tel sentiment de honte qu'elles ne la déclarent qu'à la dernière extrémité et après avoir fait des efforts inouïs pour la cacher ; j'ai donné des soins à une dame atteinte de folie puerpérale après une grossesse survenue dans des conditions de ce genre : elle redoutait tellement d'avouer son état qu'elle passa les derniers mois au milieu de préoccupations continuelles, et que, malgré tous les efforts de son mari, elle travaillait la nuit pour confectionner elle-même et dans le plus grand secret la layette de son enfant³⁰⁶.

Cette honte de la maternité tardive trouve aussi un écho dans la littérature. Dans *Fécondité* de Zola, la prolifique Marianne, enceinte de son onzième enfant, considère qu'elle est désormais trop âgée pour

³⁰¹ Des voix célèbres militent en faveur du malthusianisme, comme Jean-Baptiste Etienne de Sénancour, Chateaubriand ou Jean-Baptiste Say qui se font lecteurs attentifs de Malthus et propagateurs de sa pensée. Les économistes libéraux français utilisent la pensée de Malthus pour rendre les ouvriers responsables de leur propre misère, les encourageant à « faire des épargnes plutôt que des enfants » et leur proposèrent le modèle de la famille bourgeoise. Cette prise de position réactionnaire suscite la critique des réformateurs sociaux comme Villermé et des socialistes (Leroux, Buchez, Cabet) ; Dupâquier (Jacques), « Malthusiens et populationnistes... », *art. cit.*, p. 41 ; Hecht (Jacqueline), « Malthus avant Malthus »..., *art. cit.*

³⁰² Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à la marquise de Boufflers, 3 avril 1749.

³⁰³ Elle est déjà mère d'un garçon et d'une fille, tous les deux adultes.

³⁰⁴ Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre à Mme Hanska, 13 juin 1846.

³⁰⁵ *Ibid.*, lettre à Mme Hanska, 9 juillet 1846.

³⁰⁶ Marcé (L.), *Traité de la folie...*, *op. cit.*, 1858, p. 34.

procréer à nouveau : « Oh ! cette fois non ! je crois bien que le douzième restera en route. Songez que j'ai quarante et un ans. Il est temps que je m'arrête, mon rôle est rempli. C'est désormais à mes garçons et à mes filles de faire des enfants »³⁰⁷. Toutefois, deux ans plus tard, l'arrivée d'un autre enfant vient contredire ces prévisions. Alors que son épouse fait un malaise, Mathieu « avoua la vérité, que le ménage n'avait point dite encore : « Elle est enceinte, oui ! de quatre mois, de la même époque que Charlotte [sa belle-fille]. A son âge, à quarante-trois ans, elle en est un peu confuse et nous n'en parlions pas... »³⁰⁸.

Un autre cas de figure fait refuser la grossesse : il s'agit de l'allaitement. En théorie, les relations sexuelles sont proscrites quand la femme allaite, en vertu d'une incompatibilité supposée entre le lait et le sperme³⁰⁹. Néanmoins, cet interdit n'est pas toujours respecté et, même si l'allaitement possède des vertus contraceptives, une grossesse survient parfois. La femme nouvellement enceinte doit alors suspendre immédiatement l'allaitement, jugé incompatible avec la grossesse, ce qui fait courir un grand risque à l'enfant déjà né, surtout s'il est encore petit et non sevré. Certains écrits privés font écho aux propos du Père Féline vus précédemment et évoquent la nécessité d'espacer les grossesses pour ne pas mettre en péril l'allaitement. Ainsi, Mme de Livry indique en 1780 qu'« il n'y a rien de si dangereux pour les femmes que de devenir grosse peu de temps après être accouchée, souvent elles ont encore du lait qui mêlé avec le nouveau est un véritable poison »³¹⁰. On peut voir dans ce souci la marque d'un intérêt particulier pour l'enfant, qui justifie d'éviter une nouvelle conception.

Le caractère importun de la grossesse en cas d'allaitement se manifeste tout particulièrement pour les nourrices qui gagnent leur vie en nourrissant les enfants des autres. Elles ont l'obligation aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles d'informer de toute circonstance pouvant empêcher la nourriture des enfants qui leur sont confiés. Il leur est notamment demandé de déclarer une nouvelle grossesse³¹¹. Il n'est donc pas dans leur intérêt de tomber enceinte car elles y perdent un moyen de subsistance. Les ménages bourgeois qui ont recours aux services d'une nourrice sont aussi très inquiets à l'idée qu'elle puisse devenir grosse ; c'est une des raisons qui explique l'emploi de nourrices sur lieu. Toutefois, même dans ce cas de figure, la crainte de la grossesse de la nourrice ne disparaît pas toujours. Dans *Fécondité*, Zola évoque ainsi la troisième nourrice de la petite André Séguin du Hordel, La Catiche :

Enfin, on eut une dernière alerte, son mari étant venu pour la voir ; car la terreur qu'elle ne s'oubliât dans quelque coin avec lui fut si grande, qu'on ne les laissa pas une minute seuls et qu'on le renvoya vite, les poches pleines. Après une chlorotique, après une ivrognesse, une nourrice engrossée, c'eût été le suprême désastre, d'autant plus que le cas était fréquent dans le quartier, et que chez la comtesse d'Espeuille, une voisine, la nourrice qu'on gardait à vue était tombée enceinte, à la stupéfaction de tous, des œuvres surnoisées du cocher de Madame³¹².

Les couples peuvent aussi souhaiter ne plus procréer parce qu'ils estiment que leur famille est assez nombreuse.

Le nombre d'enfant souhaité

Les études démographiques nous donnent un aperçu global de l'évolution des comportements, mais elles ne nous renseignent pas sur la manière dont les familles envisagent le nombre d'enfants qu'elles souhaitent procréer. Celui-ci varie évidemment selon les familles, les milieux et l'époque considérée. Il semble qu'au XVIII^{ème} siècle, quand la mortalité infantile est encore assez élevée, trois

³⁰⁷ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 326.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 402.

³⁰⁹ Voir le chaire II, p. 52, note8. Rappelons que les relations sexuelles passent pour exciter les passions, dérégler les humeurs et gêner le lait. On craint aussi qu'une grossesse survienne. Or, dans les croyances traditionnelles, le lait est du sang blanchi qui remonte à la poitrine ; si une conception se produit, le sang est consacré en priorité à la nourriture de l'embryon, le lait est donc pauvre, voire empoisonné.

³¹⁰ Lettre de Mme de Livry à Mme Dubourg [orthographe respectée], 2 juin 1780, Archives municipales de Toulouse, Série S, Fonds Dubourg, 5S457 ; cité par Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles », *art. cit.*

³¹¹ Faÿ-Sallois (Fanny), *Les nourrices à Paris au XIX^{ème} siècle*, Paris, Payot, 1997 (1^{ère} éd. 1980), p. 22.

³¹² Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 228.

ou quatre enfants – avec au moins deux garçons – paraissent souvent un chiffre suffisant, voire déjà trop élevé pour les milieux nobles. Dans les écrits privés, au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, on n'hésite pas à proclamer, avant même d'avoir une descendance, la nécessité de réduire la taille de la famille. Marie-Jeanne Charbonnaud, à peine mariée en 1800-1801, reçoit une lettre de sa tante qui lui donne des conseils en ce sens : « J'ai demandé à Guérard [son fils] si vous étiez déjà grosse, il ni aurait rien d'extraordinaire ma chère amie, ce sont les fruit du mariage ; tous ce que je recomende a votre chère mari, ces de ne vous en pas beaucoup faire. La qualité vau mieux que la quantité »³¹³.

Pendant une bonne partie du XIX^{ème} siècle, trois ou quatre enfants semblent encore représenter le seuil à partir duquel les grossesses sont accueillies nettement moins favorablement. Ainsi Guizot se réjouit de la nouvelle grossesse de sa fille Henriette, déjà mère d'un enfant vivant (après un bébé décédé en bas-âge et une fausse couche) : « Ma chère fille, quand ce serait le quatrième ou le sixième, je ne me plaindrais pas ; il faut accepter, à tout risque, les dons de Dieu ; votre santé et votre médiocre fortune seules me préoccuperaient. Mais pour le second, je me réjouis tout simplement »³¹⁴.

Les raisons qui font craindre la venue d'un enfant sont multiples et expliquent que le moindre signe de grossesse soit redouté et rende le paiement de la « dette conjugale » souvent angoissant pour les femmes.

La crainte de la grossesse

Avant la diffusion récente de moyens modernes de contraception, aucune méthode n'est sûre, ce qui explique que les femmes soient perpétuellement sur le qui-vive. Beaucoup vivent chaque relation sexuelle « la peur au ventre »³¹⁵, ce qui n'a pas dû contribuer à l'épanouissement sexuel des couples. Comme nous l'avons vu à propos du diagnostic de grossesse, les femmes semblent souvent tenir une comptabilité rigoureuse de leurs cycles et calculent la date attendue de leurs règles. Quand une grossesse n'est pas désirée, elles vivent dans l'angoisse l'attente de leurs menstruations ; le moindre retard les affole³¹⁶. Angélique de Bombelles indique ainsi : « Ma sœur m'a fait la confidence qu'elle avait un retard de huit jours, personne n'en sait rien. J'ai bien peur qu'elle ne soit encore grosse, cela serait affreux car ils ont déjà beaucoup trop d'enfants »³¹⁷.

Pour Alix de Lamartine, déjà mère de sept enfants, l'inquiétude est également récurrente³¹⁸. Entre 1801 et 1805, son journal montre que plusieurs fois par an, elle se croit enceinte ; le moindre retard ou signe de grossesse l'afflige, même si elle affirme se soumettre aux volontés divines. Le 18 juin 1801, elle indique : « Je suis bien aise de n'être pas grosse, j'en avais eu un peu d'inquiétude. Je suis toujours coupable de m'inquiéter, ne dois-je pas m'abandonner à Dieu en tout ? ». Le 4 août, nouvelle appréhension : « Je ne me porte pas encore très bien aujourd'hui, ce qui me donne de grandes inquiétudes, non pas pour le fond de ma santé, mais je crains une nouvelle grossesse, ce qui me désespérerait si je ne mettais toute ma confiance en Dieu ». Ces fausses alertes sont vite démentées, mais elle tombe finalement enceinte en novembre 1801. Pendant cette huitième grossesse, elle affirme se soumettre à ses devoirs maternels mais ses obligations lui pèsent ; elle semble mélancolique, voire dépressive : « Je me suis un peu ennuyée au commencement de la semaine. (...) Mais c'est aussi un peu le malaise de mon état, qui me disposait à la tristesse ». A huit mois encore : « Je suis dans un état de tristesse et d'abattement singulier, je ne sais à quoi l'attribuer. Je pense que c'est à la fatigue (...), un peu aussi à ce nombre d'enfants qui me fait quelque fois tourner la tête ». Les années qui

³¹³ Lettre de Mme Colas (orthographe incertaine) à Marie-Jeanne Charbonnaud, s. d. (vers 1800), Papiers Courboulon, 214 AP/5, dossier 7, Archives Nationales ; orthographe de la lettre respectée.

³¹⁴ Guizot (Henri), *Lettres...*, *op. cit.*, 2 août 1854.

³¹⁵ Thébaud (Françoise), « La peur au ventre », dans *Amour et sexualité en Occident*, *op. cit.*, pp. 285-297.

³¹⁶ L'inquiétude est encore plus grande lors des grossesses hors mariage ou des viols et elle démarre parfois dès le premier rapport sexuel ou la fin des règles. Ainsi, une mère de famille violée par un cultivateur de Bédarieux (Hérault) vit dans une « surexcitation morale (...) lorsque sa pensée se porte sur la possibilité d'une grossesse » ; trois jours plus tard, c'est le soulagement lorsque le médecin désigné pour l'examiner renonce « la femme S. étant dans une situation momentanée qui rend cet examen impossible (elle en est radieuse depuis) » [elle a ses règles] ; Rapport du juge de paix de Bédarieux au juge d'instruction de Béziers, 8 et 11 février 1872 (A.D. Hérault, U 8016) ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, *op. cit.*, p. 116.

³¹⁷ Bombelles (marquis et marquise de), « Que je suis heureuse... », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 19 novembre 1778.

³¹⁸ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*

suivent, l'angoisse d'être enceinte se renouvelle plusieurs fois, mais ses craintes s'avèrent sans fondement, elle n'aura plus d'autre enfant.

La littérature dépeint parfois ces angoisses féminines. Dans *Fécondité*, Zola évoque « le tressaillement des mères, au premier coup de l'enfant, [qui] devenait un frisson de terreur »³¹⁹. D'ailleurs, une de ses héroïnes – Constance Beauchêne – « se tâte le ventre chaque matin, avec la terreur de se trouver grosse »³²⁰. Une autre, Valérie Morange, appréhende également d'être enceinte ; elle confie ainsi à Marianne Froment :

Si je me voyais enceinte comme vous, si j'en étais certaine, ah ! je ne sais pas ce que je ferais, j'en deviendrais folle ! »

Et malgré son effort, des larmes jaillirent de ses yeux, elle se couvrit le visage de ses mains tremblantes.

De plus en plus surprise, Marianne se souleva, lui prit les mains affectueusement, avec de bonnes paroles, pour la calmer. Enfin, elle la confessa, sut que, depuis trois mois, elle avait des raisons de se croire enceinte. D'abord, elle s'était tranquilisée en pensant à des retards possibles ; mais ce mois-ci, son doute devenait une certitude et elle ne vivait plus. Et elle disait leur effarement, à elle et à son mari, devant cette grossesse inattendue, car ils étaient certains de leur prudence !³²¹

L'incertitude quant à une possible grossesse non désirée suscite également l'appréhension de l'entourage, notamment du mari. Le journal de Michelet montre son inquiétude récurrente quant à la possibilité d'une grossesse chez sa femme Athénaïs. Après la mort de leur premier enfant en bas âge, son épouse craint visiblement d'être à nouveau enceinte³²². On ignore si cela est lié aux conditions du premier accouchement, à la perte de l'enfant ou à sa santé délicate. En décembre 1849, il note : « Ma femme rassurée (elle se croyait enceinte) ». En juillet 1857 : « Je craignais que mon élan du 25 n'eût porté ses fruits ; j'avais été extrêmement ému et aveugle. Faible comme elle était hier, elle eût souffert infiniment de la fatigue d'une grossesse ». Il semble faire explicitement allusion à la pratique du coït interrompu, visiblement pas toujours bien maîtrisée, ce qui fait craindre une grossesse. En août 1857, il indique à nouveau : « Mes inquiétudes : était-elle enceinte ? Elle me consola à la promenade, avec une charmante grâce de cœur : Pour cela, c'est réparable ». En mai 1858 encore : « Point de règles. Craintes assez vives. Elle m'en parla tristement, mais sans reproche. En la voyant si pâle, j'étais plein de crainte : elle est si peu capable de supporter ». Ces extraits permettent d'entrevoir comment se passe la régulation des naissances dans ce couple. C'est la femme qui semble refuser une nouvelle grossesse, mais c'est le mari qui porte la responsabilité de la contraception et qui s'en veut d'avance de rendre son épouse enceinte. Toutefois la bonne entente des époux fait qu'une possible grossesse n'est ici pas source de reproches et de conflits, mais il n'en est certainement pas ainsi dans bien d'autres couples. Les femmes sont en effet parfois moins conciliantes quand une grossesse non désirée survient et elles incriminent plus ou moins violemment leur compagnon, accusant leur conjoint de maladresse³²³. Dans d'autres cas, c'est le mari qui s'emporte. La troisième grossesse imprévue de Valentine Séguin du Hordel, dans *Fécondité*, irrite ainsi fortement son mari :

D'abord, Séguin s'était brutalement emporté, criant que cet enfant ne pouvait pas être de lui : il se disait convaincu d'avoir pris les plus minutieuses précautions, il accusait nettement sa femme de coucher avec un amant ; et une jalousie de charretier, furieuse et basse, éclatant en mots ignobles, en menaces de coups, s'était révélée chez cet homme (...). Il y eut des scènes effroyables³²⁴.

³¹⁹ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 160.

³²⁰ *Ibid.*, p. 47.

³²¹ *Ibid.*, p. 106.

³²² Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*

³²³ Certaines, comme cette cuisinière niçoise, ne font que des reproches mesurés : « Je dois te l'avouer : je suis enceinte de toi ! D'un coup d'œil, juge ma terreur ! (...) Albert, Albert, comment as-tu fait pour me mettre dans un tel état ? Je ne te fais aucun reproche, j'accepte de toi tout ce qui peut m'arriver de fâcheux parce que je suis bien sûre que tu ne l'as pas fait de gaîté de cœur », Lettre du 7 janvier 1892, A.D., Gard, 5U² 294 ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, *op. cit.*, p.119 et Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 817.

³²⁴ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 109.

Ce genre de réactions « à chaud » laisse ensuite place à différentes attitudes. La grossesse peut être finalement acceptée parce que l'idée d'un nouvel enfant n'est pas totalement refusée, même s'il vient trop tôt ou dans une situation peu confortable. La femme se résout alors à aller jusqu'au bout de sa grossesse. Dans d'autres cas, celle-ci n'est pas jugée compatible avec la vie de la femme ou du couple et une décision plus radicale est prise ; nous y reviendrons un peu plus loin.

Des réticences affichées mais un comportement souvent fataliste

Toutefois, il faut nuancer la généralisation des comportements malthusiens à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle chez les élites. Les écrits privés montrent que bien des couples ne souhaitant pas avoir trop d'enfants, comme les Bombelles, sont encore passifs et fatalistes quand les grossesses surviennent. Si les maternités trop nombreuses et rapprochées sont appréhendées, les comportements contraceptifs encore loin d'être généralisés. Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, on trouve des exemples comme celui de Mme de Lamartine qui, entre 1790 (date de son mariage) et 1802, met huit enfants au monde³²⁵. Il ne s'écoule jamais plus de trois ans entre chaque enfant ; le plus souvent ils se suivent à un ou deux ans d'intervalle. Malgré sa tristesse à l'idée d'être à nouveau enceinte, notamment après le quatrième, elle accepte son sort avec résignation. Sa fille aînée Cécile est également mère d'une famille nombreuse, puisqu'elle a sept enfants en treize ans³²⁶. Là aussi, après quatre enfants, sa mère s'attriste de la savoir à nouveau enceinte : « Ma pauvre Cécile est un peu maigre, elle croit être grosse, cela nous afflige. Cependant elle a une résignation admirable, elle est bien vertueuse »³²⁷. En 1826, alors que Cécile est déjà mère de six enfants, Mme de Lamartine indique : « J'apprends que ma Cécile est encore grosse. Je ne dois pas m'en affliger, mais c'est une bien grande charge pour elle que tous ces enfants, et bien pénible. Enfin, Dieu viendra à son aide »³²⁸.

La comtesse de Ségur est également à la tête d'une famille très étendue et qui dénote en son temps ; son mari la surnomme d'ailleurs « la mère Gigogne »³²⁹. En 1827, alors qu'elle est déjà mère de quatre garçons (dont trois vivants), elle donne le jour à une petite fille. Deux ans plus tard s'ajoutent deux jumelles. En 1835 une nouvelle fille, peu désirée, vient s'ajouter à la longue liste³³⁰. Comme chez les Lamartine, un certain fatalisme prévaut, associé à une foi chrétienne fervente qui fait se soumettre à ce qui passe pour être la volonté divine. D'ailleurs, quand sa fille Olga lui annonce – sans grande enthousiasme – qu'elle est enceinte, elle déclare : « Que veux-tu, nous ne sommes pas dans ce monde pour nous amuser, mais pour souffrir. Pense à ta tante Galitzine qui en a eu dix-sept, et qui a commencé à quatorze ans, la malheureuse ! »³³¹.

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, la survenue d'une grossesse non désirée est donc encore souvent accueillie avec fatalité et passivité, mais cette attitude est en recul et devient minoritaire à partir des années 1860. Les femmes et les couples prennent désormais des mesures pour éviter l'enfant ou, s'il est là, le refuser³³².

³²⁵ Alphonse en 1790, Félix en 1791, Cécile en 1793, Eugénie en 1796, Clémentine en 1797 Césarine en 1799, Suzanne en 1800 et Sophie en 1802. Pierre de Lacretelle pense qu'elle a eut dix enfants ; Mme de Lamartine, *Journal, op. cit.*, introduction Michel Domange.

³²⁶ Les six premières sont des filles ; elles naissent en 1814, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, le dernier enfant, un garçon, naît en 1827.

³²⁷ Lamartine (Alix), *Journal, op. cit.*, 24 juillet 1820.

³²⁸ *Ibid.*, Août 1826.

³²⁹ La mère Gigogne fait partie des mythes populaires au XIX^{ème} siècle ; il s'agit d'un personnage des pièces bouffonnes du théâtre forain. Elle incarne la fécondité inépuisable qui renouvelle sans cesse le genre humain.

³³⁰ Hédouville (Marthe de), *La comtesse de Ségur et les siens*, Paris, éd. du Conquistador, 1953.

³³¹ Lettre de la comtesse de Ségur à Olga, 1858 ; dans Hédouville (Marthe), *La comtesse de Ségur...*, *op. cit.*, p. 201.

³³² Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser ...*, *op. cit.*, pp. 114 et sq.

3. Au XIX^{ème} siècle, le triomphe des comportements malthusiens

a. *Le refus de la famille nombreuse*

La baisse continue de la natalité

La France se distingue nettement au XIX^{ème} siècle par un choix généralisé de la contraception que les habitants des autres pays européens ignorent jusqu'à la fin du siècle. L'évolution du taux de natalité est éloquent : il est de 40 pour mille au milieu du XVIII^{ème} siècle ; d'environ 30 à 32 pour mille vers 1800 ; à partir de 1850 la baisse s'accélère et le comportement malthusien est généralisé. En 1911, le taux de natalité atteint 18,7 pour mille : c'est le plus bas d'Europe³³³. Cette évolution se réalise cependant avec des différenciations sociales et régionales importantes, que nous n'évoquerons ici que dans les grandes lignes.

Les élites sont restées malthusiennes, particulièrement la petite bourgeoisie très soucieuse d'ascension sociale³³⁴. Dans *Fécondité*, Zola fait dire à Valérie Morange, épouse d'un ménage petit bourgeois et mère d'une fille unique, Reine :

Non, non ! reprit-elle sagement, nous serions trop coupables, voyez-vous, d'aggraver encore notre situation. Quand on a sa fortune à faire, c'est un crime que de s'embarrasser d'enfants. Je ne m'en cache pas, je suis très ambitieuse pour mon mari, je suis convaincue que, s'il veut m'écouter, il montera aux plus hautes places ; et l'idée que je pourrais l'entraver, l'étouffer, avec le tas de filles qui a été la pierre au cou pour mon père, me fait une véritable horreur... tandis que j'espère bien, en nous privant, que nous arriverons à doter Reine, lorsque nous serons devenus riches nous-mêmes³³⁵.

Toutefois, toutes les élites n'adoptent pas ce comportement. Ainsi la bourgeoisie industrielle et négociante du Nord de la France se caractérise par une fécondité importante, qui progresse même dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle³³⁶ ; les familles de plus de cinq enfants sont particulièrement nombreuses³³⁷. Cette tendance pourrait s'expliquer par un retrait des femmes des activités de l'entreprise familiale et un repli dans leur intérieur et sur leurs fonctions reproductives plus marqué qu'ailleurs³³⁸. Toutefois, ce cas semble particulier ; dans sa grande majorité, la bourgeoisie adopte des comportements malthusiens précoces qui ne se démentent pas au XIX^{ème} siècle.

³³³ Le taux brut de reproduction (proportion par laquelle une génération est remplacée par la suivante), qui reflète l'évolution de la fécondité, est évalué à 240 environ dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle. Dans le premier quart du XIX^{ème} siècle, il n'est plus que de 199 ; 181 dans le second quart ; 169 dans le troisième et 155 dans le dernier quart. Le déclin de la fécondité des couples est donc très précoce et très rapide. Globalement, la baisse de la fécondité est de 40 % entre 1800 et 1914, probablement de 55 % de 1750 à 1940 ; Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 6.

³³⁴ Ronsin (Francis), *La grève des ventres. Propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité en France, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, Aubier Montaigne, 1980.

³³⁵ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 44.

Plus loin, Zola évoque « ce ménage-là, dévoré d'ambition, tremblant de voir leur fille épouser encore un petit employé besogneux, cédait à l'irrésistible fièvre qui, dans une démocratie, ravagée par le déséquilibre de l'égalité politique et de l'inégalité économique, donne à tous le besoin de franchir un échelon, de monter d'une classe. Le luxe des autres les brûlait d'envie, ils s'endettaient pour copier de loin les élégances de la classe supérieure, ils gâtaient jusqu'à leur honnêteté, leur bonté naturelles, dans cette démence d'ambitieux orgueil » ; *ibid.*, p. 71.

³³⁶ Dans les années 1840, on trouve une proportion de cinq enfants en moyenne par famille dans la bourgeoisie du Nord ; à la fin du siècle, on passe à sept enfants ; Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord*, Paris, Perrin, 1989 (éd. anglaise 1918), p. 59.

³³⁷ Les généalogies familiales montrent que les familles nombreuses abondent ; c'est le cas pour les Motte de Tourcoing ou de Roubaix : Philippe Motte-Roussel (ancêtre des Motte de Tourcoing) quatorze enfants et les 81 foyers issus directement de Jean-François Motte (mort en 1822) et d'Ursule Clarisse (morte en 1817) rassemblent en trois générations 492 enfants, soit une moyenne de six enfants par foyer ; Pierrard (Pierre), *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1979, p. 15.

³³⁸ En outre, une solide tradition religieuse, des moyens financiers souvent considérables, ainsi que de vastes demeures désormais distantes de l'entreprise familiale expliquent aussi cette tendance.

Les ouvriers limitent par contre beaucoup plus tardivement leur descendance car les enfants constituent une source de revenus. Dans les zones industrielles où la main d'œuvre excédentaire trouve à s'employer, la fécondité reste forte. Le décalage entre ce groupe social et la bourgeoisie en matière de contrôle des naissances est également illustré dans *Fécondité*. En effet, Zola y oppose le point de vue ouvrier, incarné par la famille Moineaud, ménage ouvrier prolifique, et celui du bourgeois malthusien, tenu par Beauchêne, le patron d'usine. Boutan, le médecin populationniste, se fait ici l'écho des thèses opposées aux siennes. Le dialogue débute entre les différents protagonistes quand la mère Moineaud avoue sa lassitude devant ses maternités répétées :

« C'est votre dernier ? lui demanda Beauchêne, en regardant l'enfant qu'elle avait sur le bras, blême et chétif.

- Oui, monsieur, c'est mon petit Alfred, il a dix mois, et j'ai dû le sevrer, parce que le lait ne venait plus... Avant celui-là, il y en a eu neuf autres, dont trois sont morts. Mon aîné, Eugène, est militaire, là-bas, au diable, au Tonkin. Vous avez à l'usine mes deux grandes filles, Norine et Euphrasie. Et il m'en reste trois à la maison, Victor, qui a quinze ans, puis Cécile et Irma, dix ans et sept ans... Alors ça c'est arrêté, j'ai bien cru que c'était fini d'en pondre plus souvent qu'à mon tour. J'étais contente. Mais voilà que ce gosse est encore venu... A quarante ans, si c'est permis ! Il faut que le bon Dieu nous ait abandonnés, mon pauvre mari et moi ». Un souvenir égaya Beauchêne.

« Vous savez ce qu'il dit, votre mari ? Il dit que ce n'est pas lui, que c'est vous qui les faites les enfants.

- Ah ! oui, il plaisante. Pour ce que ça lui coûte d'en faire !... Moi, vous comprenez, j'aimerais autant autre chose. J'en ai eu la terreur, dans les premiers temps. Mais, que voulez-vous ? il faut bien se soumettre, et je cédaï, je n'avais pas envie, naturellement, que mon homme allât voir d'autres femmes. Puis, il n'est pas méchant, il travaille, il ne boit pas trop, et quand un homme n'a que ça pour plaisir, ce serait vraiment malheureux, n'est-ce pas ? que sa femme le contrarie ».

Le docteur Boutan intervint, pour poser une question, de son air tranquille.

« Vous ne saviez donc pas que, même en s'amusant, on peut pendre des précautions ?

- Ah ! dame monsieur, ça n'est pas toujours commode. Les soirs où un homme rentre un peu gai, après avoir bu un litre avec ses camarades, il ne sait pas trop ce qu'il fait. Et puis, Moineaud dit que ça lui gâte son plaisir ».

Dès lors, ce fut le docteur qui l'interrogea, en évitant de regarder les Beauchêne. Mais sa malice souriait dans ses yeux, et il était visible qu'il s'amusait à reprendre les raisonnements de l'usurier contre la fécondité trop grande. Il affectait de se fâcher, de reprocher ses dix enfants à la Moineaud, des malheureux, de la chair à canon ou à prostitution, lui déclarant que, si elle était misérable, c'était bien de sa faute ; car, lorsqu'on veut faire fortune, on ne va pas s'embarasser d'une séquelle d'enfants. Et la pauvre femme répondait tristement qu'il avait bien raison ; mais l'idée ne pouvait pas même venir de faire fortune, Moineaud savait qu'il ne serait jamais ministre ; et, alors ça ne faisait ni chaud ni froid, d'avoir sur les bras plus ou moins d'enfants ; ça aidait même, d'en avoir beaucoup, quand les enfants étaient en âge de travailler »³³⁹.

Cet extrait, évidemment très didactique, est là pour témoigner de l'incompréhension entre bourgeois et ouvriers sur la question de la gestion des naissances, chacun ayant des stratégies particulières correspondant aux valeurs de son milieu. Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle seulement pour voir le comportement démographique des ouvriers se rapprocher de celui des classes favorisées.

Au XIX^{ème} siècle, les zones urbaines ne sont d'ailleurs plus pionnières dans la contraception. Avec l'urbanisation croissante, les nouvelles populations prolétaires, qui ignorent la mise en nourrice, introduisent dans les villes des comportements hyper-féconds, ce qui atténue les effets de la contraception des citadins traditionnels. La natalité urbaine est supérieure à la natalité rurale, mais vues les structures démographiques, la fécondité urbaine est toutefois inférieure. Quant aux paysans, ils sont nettement malthusiens au XIX^{ème} siècle, notamment pour lutter contre le risque d'émiettement de la propriété foncière. Zola donne également un exemple de couple de paysans malthusiens dans *Fécondité*, les Lepailleux, qui n'ont que deux enfants :

³³⁹ Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., p. 37.

Imagine-toi, reprit Marianne, que cette Lepailleux était avec son petit Antonin, un bout d'homme de trois ans, et que, lorsque je lui ai demandé à quand les autres, elle s'est récriée, en disant que les autres resteraient pour sûr où ils étaient. Une jeune femme qui n'a guère plus de vingt-quatre ans et dont le mari n'en a pas vingt-sept !... Ces paysans, ils en sont donc là, eux aussi ? Moi, je les croyais encore à la vieille mode, de faire des enfants tant qu'on peut ». (...) Mathieu retrouvait là, dans le peuple des campagnes, les raisons qui limitaient la famille, comme chez les Beauchêne et chez les Morange : la crainte du partage de l'héritage, le besoin de monter d'une classe, exaspéré par le dédain du travail manuel, par la soif du luxe entrevu des villes »³⁴⁰.

Les différences régionales restent cependant marquées en France. Globalement le Nord³⁴¹ et le Nord-Est, le Grand Ouest et les régions de montagne gardent une fécondité longtemps plus élevée que l'Ile-de-France, une partie de la Normandie, de la Champagne, de la Haute-Bourgogne et du Sud-Ouest, précocement malthusiens³⁴². J.-P. Bardet et J. Dupâquier notent que vers 1860, les régions plus récemment rattachées à la France sont moins touchées par les comportements malthusiens que les autres, comme la Bretagne, le Nord, l'Alsace, et dans une moindre mesure la Franche-Comté et la Savoie. Cela laisse à penser qu'il existe un lien avec l'histoire nationale et les barrières linguistiques, qui ont pu limiter la diffusion du modèle malthusien français³⁴³. Les régions où la religion reste enracinée sont aussi traditionnellement plus fécondes. Dans les régions très catholiques du Midi méditerranéen, la régulation des naissances se fait toujours par des mariages tardifs et un célibat important, ce qui peut expliquer le retard dans l'adoption des comportements malthusiens. A l'inverse, les départements contraceptifs sont plus laïcs et pratiquent un mariage plus précoce³⁴⁴. Par contre, le lien entre la richesse ou la densité de population d'une région et malthusianisme n'est pas très clair : toutes les régions surpeuplées n'ont pas adopté la contraception. A partir de 1860-1870, le déclin de la fécondité légitime est cependant rapide et ne concerne plus uniquement certains groupes sociaux, mais la société toute entière.

Une famille réduite

A la fin du XIX^{ème} siècle, la majorité des ménages met moins de trois enfants au monde en France. En 1890-1892, la famille moyenne compte en effet 3,02 enfants ; en 1913, 2,44³⁴⁵. Les recherches d'A.-M. Sohn dans les archives judiciaires de la Troisième République montrent que pour 86 % des femmes qui avortent, la famille nombreuse dépasse quatre enfants ; pour les trois-quarts, elle compte plus de trois enfants et pour les deux tiers plus de deux. En effet, le refus de la famille nombreuse est désormais manifeste. Pour beaucoup, la charnière se situe désormais entre deux et trois enfants. Au-delà de ce seuil – à quatre, puis à trois enfants – la plupart des couples prennent des mesures contraceptives ou ont recours à l'avortement³⁴⁶. Balzac signale déjà en 1841 la percée du modèle de la famille composée de deux enfants. Il fait ainsi dire à Renée de Lestorade, dans *Mémoires de deux jeunes mariées* :

On peut avoir en mariage une douzaine d'enfants en se mariant à l'âge où nous sommes. Et si nous les avons, nous commettrions douze crimes, nous ferions douze malheurs. Ne livrerions-nous pas au désespoir et à la misère de charmants êtres ? Tandis que deux enfants sont deux bonheurs, deux bienfaits, deux créations en harmonie avec les mœurs et les lois actuelles³⁴⁷.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 83.

³⁴¹ Ainsi, à Roubaix, en 1826, le taux de natalité est de 66,93 pour mille, soit plus du double (30 pour mille) de la moyenne française ; ce qui n'est pas étonnant pour une ville qui a poussé avec l'industrialisation et qui compte une population ouvrière importante ; Pierrard (Pierre), *La vie quotidienne dans le Nord...*, *op. cit.* p. 14.

³⁴² Bardet (Jean-Pierre), « La France en déclin », dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe*, *op. cit.*, pp. 308 et sq.

³⁴³ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 26.

³⁴⁴ Bardet (Jean-Pierre), « La France en déclin », *art. cit.*, pp. 323-325.

³⁴⁵ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 812.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 806 et p. 809.

³⁴⁷ Balzac (Honoré de), *Mémoires de deux jeunes mariées*, *op. cit.*, chap. XVIII.

Déjà au milieu du XIX^{ème} siècle, le terme de « French family » désigne pour les Anglais un foyer à deux enfants³⁴⁸. En effet, ce chiffre paraît souvent un idéal dans bien des ménages et pas seulement dans les plus favorisés. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'iconographie relaie les aspirations parentales ; la famille composée des parents, d'un garçon et d'une fille, voire d'un enfant unique constitue un idéal. Quelques familles recensées dans notre corpus d'écrits privés montrent en effet que dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, l'enfant unique se banalise. Ainsi les Guébin ou les Ollivier n'ont volontairement qu'un fils unique, adulé et surinvesti par ses parents, notamment par sa mère³⁴⁹.

Désormais, les déviants ne sont plus les couples stériles mais les familles nombreuses, qui font l'objet de critiques plus ou moins ouvertes, d'un certain mépris mais aussi de moqueries³⁵⁰. Dans *Fécondité*, Zola décrit l'étonnement des passants devant Marianne Froment, très avancée dans sa grossesse, qui se promène avec sa nombreuse progéniture :

Puis le nombre s'accrut des gens qui la remarquaient, qui se poussaient du coude, pour se la montrer. Ce qui aggravait la situation, c'était le pensionnat, devant elle. Déjà quatre enfants, un troupeau, et le cinquième en route ! Cela semblait drôle, donnait à rire. Quelques-uns même se fâchaient, témoignaient qu'une telle imprévoyance, étalée sur la voie publique, était un exemple déplorable. Derrière le ménage, il y eut dès lors de l'étonnement, de la risée, de la compassion. Ah ! la pauvre petite femme, si jolie, si jeune, et cinq enfants bientôt ! Le mari n'avait pourtant pas l'air d'un brutal³⁵¹.

La fécondité incontrôlée est assimilée à celle des animaux, des êtres peu civilisés ou à un vice honteux. Constance Beauchêne dans *Fécondité* indique d'ailleurs : « Moi, quand je vois des gens qui traînent derrière eux une bande d'enfants, ça me répugne, c'est comme si je voyais une famille d'ivrognes. C'est pareil, c'est même plus sale »³⁵². Il existe en effet encore des « oubliés de la planification familiale et des fatalistes » qui procréent encore des familles de sept, huit, voire jusqu'à vingt-et-un enfants³⁵³, mais ces phénomènes sont marginaux et se limitent principalement à des ménages ouvriers ou paysans appartenant au sous-prolétariat de la France rurale la plus catholique.

Un comportement rare, mais en augmentation, se développe également au XIX^{ème} siècle : la volonté des couples de différer la première naissance.

Avoir un enfant, mais pas tout de suite

Cette idée s'exprime sous la plume de Stendhal, dans ses lettres à sa sœur Pauline, mariée depuis peu et en voyage de noce pendant l'été 1809 :

Malgré toutes les raisons de ne pas écrire, il faut que je t'écrive pour te féliciter de ta non grossesse ! Cours, galope, vois Milan, Gênes ou Berne. Les chaînes viendront bien assez tôt. Je n'ai jamais conçu cette manie d'avoir des enfants, de jolies poupées qui deviennent des sots à faire fuir, à moins d'une éducation forte et originale ; et qui à la patience de donner cette éducation ?³⁵⁴

Il revient souvent sur ce point dans ses lettres suivantes : « Ne songes-tu point à l'Italie ? Profite de l'heureux temps où tu n'as pas d'enfant »³⁵⁵. En novembre 1809, il indique encore « Je meurs d'envie de te voir ? Comment ne viens-tu pas à Paris ? Il te faut courir avant que la corvée des enfants te saisisse »³⁵⁶. Il faut toutefois noter qu'il s'agit là de l'avis d'un frère, certes très aimant, mais célibataire impénitent et peu disposé lui-même à fonder une famille. On ne sait malheureusement pas

³⁴⁸ Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception...*, *op. cit.*, p. 270.

³⁴⁹ Toutefois dans le cas des Ollivier, cet enfant chéri vient à mourir à l'âge de dix ans, ce qui conduit le couple à vouloir un autre enfant. Une fille naît, à la déception de sa mère qui espérait remplacer le fils disparu ; de fait, un troisième enfant est conçu afin de donner naissance à ce fils tant espéré.

³⁵⁰ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 808.

³⁵¹ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 103.

³⁵² *Ibid.*, p. 34.

³⁵³ Comme cette femme d'un mineur de Rombas (Moselle) qui a mis vingt-et-un enfants au monde dont neuf seulement ont survécu ; A.D. Bas-Rhin, AL 112, 1922, Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 808.

³⁵⁴ Stendhal, *Lettres à Pauline*, Seuil, L'École des lettres, 1994 ; lettre du 15 juin 1809.

³⁵⁵ *Ibid.*, lettre du 14 juillet 1809.

³⁵⁶ *Ibid.*, lettre 26 novembre 1809.

ce que sa sœur Pauline pense de ces conseils ; elle a probablement des vues plus conventionnelles sur le sujet.

Il est toutefois probable que chez certains époux unis par des sentiments amoureux et gagnés par une conception plus individualiste du couple, ce comportement soit en progression au cours du XIX^{ème} siècle. Les archives judiciaires montrent d'ailleurs que sous la Troisième République, 18,6 % des femmes mariées qui se font avorter n'ont pas encore eu d'enfant, soit qu'elles souhaitent différer une première naissance, soit qu'elles n'en veulent pas du tout³⁵⁷. Les écrits privés livrent de rares exemples de femmes qui déclarent ouvertement, tout en souhaitant avoir des enfants, préférer ne pas en avoir du tout que trop³⁵⁸.

La littérature européenne témoigne plus explicitement de ce genre de cas que les écrits privés. Dans *La guerre et la paix* de Tolstoï, Vera Rostov et son mari le colonel Berg, ne sont pas pressés d'être parents : « Pourvu que nous n'ayons pas trop vite des enfants, dit-il (...). Oui, approuva Vera, je n'en désire nullement. Il faut vivre pour la société »³⁵⁹. Dans *Fécondité*, Zola évoque aussi l'exemple des Angelins, jeune couple très amoureux qui vit de ses rentes à la campagne :

Encore une qui ne veut pas d'enfant, reprit Marianne. Elle me l'a dit, l'autre jour, elle a décidé de ne pas en avoir avant la trentaine, pour jouir un peu de l'existence avec son mari, sans tout de suite s'embarasser d'une maternité qui lui prendrait trop de temps. Et lui l'encourage dans cette idée, par crainte, je crois, qu'elle ne s'abîme le corps, qu'elle ne cesse d'être amante pendant la grossesse et l'allaitement. Aussi ont-ils beau s'embrasser partout, du matin au soir, ils s'arrangent de façon à n'avoir que le plaisir... A trente ans, ils feront un garçon, et plus beau que le jour³⁶⁰.

Si Mme Angelin semble partager le même point de vue que son mari sur la question, c'est visiblement surtout pour ne pas lui déplaire. Dans la suite du roman, on la sent gagnée par l'émotion à la vue du dernier nouveau-né de Marianne et Mathieu Froment, mais son mari la rappelle à la raison³⁶¹. Cet exemple est surtout un moyen pour Zola de montrer l'instinct maternel « naturel », entravé par les nouvelles modes de son temps hostiles à la fécondité.

b. Les débats autour du néo-malthusianisme

L'épanouissement du néo-malthusianisme dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle

Si la gauche critique le malthusianisme tel qu'il est conçu dans ses débuts, elle finit par être gagnée par l'idée de la limitation des naissances, dans ce qu'on qualifie de « néo-malthusianisme ». Mais la pratique de la contraception remplace la contrainte morale, ce que Malthus réprouvait pourtant. Dès les années 1860, le néo-malthusianisme se développe en Angleterre³⁶². C'est Joseph

³⁵⁷ Comme ce couple de domestiques parisiens qui « paraissait redouter beaucoup d'avoir des enfants » ; PV du juge d'instruction de la Seine, 29 mai 1883, A.D. Seine, D²U⁸ 148 ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 812.

³⁵⁸ C'est le cas d'une connaissance de Zélie Martin, déjà évoquée dans le chapitre I, qui déclare qu'« elle aurait peur d'en avoir trop et, comme elle aime énormément son plaisir, elle préfère ne pas en avoir du tout que d'être esclave » ; Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 8 février 1870.

³⁵⁹ Tolstoï (Léon), *La Guerre et la Paix*, Paris, Gallimard, Folio Classique, éd. 1972, p. 599.

³⁶⁰ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, pp. 84-85.

³⁶¹ « Cependant, Mme Angelin était séduite, continuait à regarder l'enfant d'un air de femme tentée, prise du désir d'un jouet nouveau, sans doute aussi remuée au fond de son être par un brusque éveil de maternité. Ce n'était point un méchant cœur, elle avait au contraire une infinie bonté, sous son insouciance d'amoureuse.

« Oh ! Robert, murmura-t-elle doucement, si pourtant nous en avons un ! »

Il se révolta d'abord, il plaisanta.

« Alors, je ne te suffis plus ? Tu sais que, pendant les neuf mois de la grossesse et pendant les quinze mois de l'allaitement, nous ne pourrons même pas nous embrasser. Ça fait deux ans sans la moindre caresse... », *ibid.*, p. 172.

³⁶² Notamment sous l'impulsion de George Drysdale. A la suite du procès d'Annie Besant et de Charles Bradlaugh, poursuivis en 1877 pour avoir distribué le texte américain sur la contraception de Charles Knowlton, *The Fruits of Philosophy*, le mouvement gagne en notoriété. Une *Ligue malthusienne* est fondée en 1878, et elle

Garnier qui, en 1852, introduit en France l'idéologie néo-malthusienne. Rédacteur en chef du Journal des économistes, futur membre de l'*Académie des sciences morales et politiques*, il déclare :

Au père de famille bien certainement incombe le droit d'user dans cette affaire, plus que dans tout autre, de son libre arbitre, et de faire acte de créature intelligente, morale et responsable. Sera-t-il immoral s'il ne veut avoir qu'un nombre limité d'enfants, proportionnellement à ses facultés et à l'avenir qu'il rêve pour eux, et qu'il ne se voue pas à l'abstinence la plus rigoureuse et la plus absolue³⁶³.

Il faut cependant attendre la fin des années 1870 pour que le néo-malthusianisme devienne une cause plus populaire, à la suite de l'Angleterre. En France, c'est l'anarchiste Paul Robin, en 1879, qui publie un premier feuillet de propagande sur ce thème. Anticlérical, futur fondateur de la *Ligue des droits de l'homme*, il se consacre ensuite totalement à la propagande néo-malthusienne. Il s'illustre notamment par la création en 1896 de la *Ligue pour la régénération humaine*, qui organise conférences et congrès et diffuse des objets anticonceptionnels³⁶⁴. Ce mouvement, bien étudié par Francis Ronsin, nous amène aux limites chronologiques de notre étude et nous ne l'évoquerons donc pas ici³⁶⁵. Soulignons toutefois la crispation des attitudes autour de la question de la population et de la limitation des naissances dans les trois dernières décennies du XIX^{ème} siècle, dans le contexte de la défaite avec l'Allemagne.

Fécondité de Zola

Il faut nous arrêter un peu plus longuement ici sur le roman de Zola, maintes fois cité, afin de le replacer dans son contexte et parce qu'il révèle les divergences d'opinions qui persistent sur la limitation des naissances à la fin du XIX^{ème} siècle. Cette œuvre a déjà été étudiée par des littéraires mais elle reste moins connue que les autres romans du cycle des Rougon-Macquart³⁶⁶. Elle s'insère dans les *Quatre Evangiles* rédigés par Zola à la fin de sa carrière. Ce roman ne peut pas être utilisé comme une simple représentation réaliste de la condition féminine et du rapport à l'engendrement à la fin du XIX^{ème} siècle. Zola lui-même revendique le caractère lyrique de son œuvre. C'est :

Un chant à la fécondité. Rendre esthétique la femme féconde, la femme qui nourrit, la femme qui a beaucoup d'enfants. Contre la virginité, la religion de la mort, et pour l'expansion de tous les germes. D'abord pour la patrie féconde, la natalité augmentée en France (...), puis le sujet étendu à l'humanité tout entière. Dans "Fécondité" je crée la Famille³⁶⁷.

Cet ouvrage est écrit à un moment particulier de la vie du romancier. Nous avons eu l'occasion d'évoquer le fait que les réflexions de Zola sur la « fécondité heureuse » et l'enfant témoignent de la propre vie de l'auteur. L'infertilité involontaire de son union conjugale avec Alexandrine Melay-Zola et les deux enfants adultérins qu'il a avec sa maîtresse Jeanne Rozerot le rendent sensible à ces questions. Le contexte de rédaction de l'œuvre est aussi particulier : Zola est en exil à la suite de ses prises de position dans l'affaire Dreyfus, ce qui fait dire au romancier que « *Fécondité* est l'enfant de la douleur : « Je l'ai écrit en exil. Ce livre m'a coûté beaucoup de peine et de temps (...). Pendant que mes ennemis s'acharnaient à ma perte, moi, je donnais à mon pays les meilleurs et les plus sages conseils. Je lui faisais toucher du doigt ses plaies pour qu'il put les guérir »³⁶⁸. Cet ouvrage a donc un

cherche à diffuser l'idée du contrôle des naissances à l'étranger ; Noonan (John T.), *Contraception et mariage*, *op. cit.*, pp. 514-515.

³⁶³ Cité par Dupâquier (Jacques), « Malthusianisme et populationnisme », *art. cit.*, p. 41.

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ Ronsin (Francis), *La grève des ventres...*, *op. cit.*

³⁶⁶ - Baguley (David), *Fécondité d'Emile Zola. Roman à thèse, évangile, mythe*, Toronto, University of Toronto Presse, 1973,

- Toubin-Malinas (Catherine), *Heurs et malheurs de la femme au XIX^{ème} siècle : « Fécondité » d'Emile Zola*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

Citons toutefois l'article d'une historienne, qui aborde l'œuvre de manière stimulante : Perrot (Michelle), « Zola antiféministe ? Une lecture de fécondité (1899) », dans Bard (Christine) dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, pp. 85-102.

³⁶⁷ Première ébauche des *Quatre Evangiles* (feuilletts manuscrits) ; cité dans Zola (Emile), *Œuvres complètes*, éd. établie par H. Mitterand, t. 8, Cercle du Livre précieux, p. 505.

³⁶⁸ Présentation de *Fécondité* dans *L'Aurore* ; *ibid.*, notice p 514.

caractère particulièrement militant. Il fait d'ailleurs écho à l'article « Dépopulation » que Zola fait paraître dans *Le Figaro* le 23 mai 1896 et où il condamne la sexualité qui ne conduit pas à la maternité, de même qu'il dénonce l'infanticide et l'avortement qui se développent à Paris. Dans cet article, il se dit hanté par l'idée d'un roman qui serait appelé *Le Déchet* et qui aurait pris pour sujet « les tragédies de la natalité »³⁶⁹. L'ouvrage paraît finalement en 1899 avec un autre titre. Il est d'ailleurs d'abord publié en feuilleton dans *Gil Blas*, pour l'édification populaire.

Fécondité est donc un tableau partisan. Le ton est didactique, les personnages sont très manichéens et leur psychologie schématique : ils incarnent chacun un type, une thèse³⁷⁰. On a plusieurs couples ou individus féroce­ment malthusiens : le couple de grand bourgeois (Alexandre et Constance Beauchêne ; un fils, Maurice), le ménage noble qui vit de ses rentes foncières (Horace et Valentine Séguin du Hordel ; deux enfants, Gaston et Lucie, et un troisième non désiré, Andrée). On trouve aussi le couple petit bourgeois avide d'ascension sociale (M. et Valérie Morange ; une fille Reine), le jeune couple bourgeois qui retarde volontairement le moment de procréer (les Angelins), le couple paysan malthusien (les Lepailleur, deux enfants), la veuve sans enfant et avide de plaisir (Séraphine Beauchêne). A côté de ces couples inféconds ou peu féconds, Zola oppose des familles où l'enfant vient sans qu'on l'empêche. Il distingue toutefois les comportements imprévoyants et irréfléchis de la famille ouvrière nombreuse (les Moineau) et des filles-mères ouvrières (Norine Moineaud) ou domestiques (Céleste), pour valoriser la famille nombreuse à la procréation consciente : le ménage Froment, composé de Mathieu et Marianne, et leurs douze enfants. Mathieu Froment, dessinateur petit bourgeois qui se fait agriculteur et fait fortune dans la terre est le héros du livre. Celui-ci se clôt par les noces de diamant du couple Froment, au milieu de l'immense et féconde propriété de Chantebled en présence de leurs 158 descendants, dont certains ont essaimé jusqu'en Afrique. Cette opposition radicale est relayée par deux docteurs : le Dr Boutan, accoucheur comblé de Marianne et farouche populationniste ; et le Dr Gaude, châtreur, qui opère les femmes par centaines, leur « enlevant tout ».

L'utilisation de ce roman – comme d'ailleurs toute œuvre d'art – est complexe pour un historien car l'auteur cherche ici avant tout à défendre un point de vue et à convaincre. Toutefois, il révèle aussi une réalité sociale en cette fin de XIX^{ème} siècle qui voit effectivement une diffusion massive des comportements malthusiens alors que le spectre de la dépopulation se profile et angoisse les décideurs et les médecins. En outre, Zola s'est documenté sur certains thèmes abordés dans le livre ; il a d'ailleurs laissé des résumés détaillés de certains ouvrages ainsi que des notes d'exploitation romanesque³⁷¹. Il a en particulier été fort marqué par l'ouvrage du Dr Bergeret, *Des fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices...* (1868)³⁷² qui lui fournit l'hypothèse centrale du roman : la fraude conjugale a des conséquences désastreuses, le besoin non satisfait de fécondation conduisant à toutes sortes de détraquements physiques et nerveux, comme l'illustre le cas de Constance Beauchêne. Zola a également lu l'ouvrage d'Etienne Canu, *Résultats thérapeutiques de la castration chez la femme, conséquences sociales et abus de cette opération* (1897)³⁷³. Ce dernier dénonce le nombre croissant d'ovariectomies pratiquées à Paris, avançant le chiffre de 30 000 à 40 000 « châtrées » à Paris en quinze ans, opérations pratiquées aussi bien dans les cliniques privées que dans les hôpitaux publics (par exemple Samuel Pozza à l'hôpital Broca). Il dresse aussi un tableau effrayant des suites de l'opération : modification du caractère, surexcitation sexuelle impossible à

³⁶⁹ « Depuis longtemps, le sujet de *Fécondité* me préoccupait. Dans ma conception première, cela devait s'intituler *Le Déchet*, et je ne songeais pas à opposer aux pratiques malthusiennes, à la stérilité voulue d'une certaine bourgeoisie, pratiques d'où résultent les vices, la désorganisation de la famille et les pires catastrophes, l'exemple d'un groupe social où l'on ne frauderait pas la nature et où le grand nombre des enfants deviendrait une cause de prospérité. *Le Déchet*, ç'aurait été un tableau fort sombre, sans atténuations, et qui, peut-être, aurait fait une impression par trop pénible sur l'esprit du lecteur. Ce fut quand j'eus terminé *Les Trois Villes* que mes idées se modifièrent à cet égard. Je résolus de placer le remède à côté du mal... » ; *ibid.*, p. 510.

³⁷⁰ Zola le reconnaît d'ailleurs lui-même. Il écrit ainsi le 29 novembre 1899 à Octave Mirbeau, qui avait publié un article sur *Fécondité* : « Je connais bien les défauts de mon livre, les invraisemblances, les symétries trop volontaires, les vérités banales de morale en action ; et la seule excuse est celle que vous donnez : la construction particulière que m'a imposée le sujet. Mais avec quelle chaude sympathie vous mettez en valeur les bonnes pages, cette âme du livre, cet amour de la vie, du plus de vie possible, auquel j'ai tout sacrifié ! Il faut aimer pour comprendre » ; Zola (Emile), *Œuvres complètes, op. cit.*, notice p. 516.

³⁷¹ *Ibid.*, pp. 512-514.

³⁷² Bergeret (Dr), *Des fraudes...*, *op. cit.*, 1868.

³⁷³ Canu (Etienne), *Résultats thérapeutiques de la castration chez la femme, conséquences sociales et abus de cette opération*, Paris, Ollier-Henry, 1897.

assouvir ou disparition de tout désir et de toute sensation, à quoi s'ajoute un vieillissement prématuré. La déchéance du personnage de Séraphine Beauchêne doit beaucoup à ce livre. Sur la mortalité infantile et les ravages de l'industrie des nourrices, on sait que Zola a visité les bureaux de placement et établi des liens avec le Dr Vaucaire qui lui transmet des informations sur le sujet. Il a aussi lu les ouvrages du docteur André Brochard, *La Vérité des enfants trouvés* (1876)³⁷⁴ qui indiquait que la France laissait mourir 50 000 enfants trouvés par an, à cause notamment du commerce dont ils font l'objet entre les nourrices provinciales et les « meneuses »³⁷⁵. L'ouvrage de Paul Strauss, *L'enfance malheureuse* (1896)³⁷⁶, fournit également à Zola d'autres arguments et détails mis à profit dans son œuvre. Enfin, des ouvrages sur la population achèvent de compléter sa documentation. René Gonnard dans *La Dépopulation en France* (1898)³⁷⁷ et Francesco Saverio Nitti, *La Population et le Système social* (1897)³⁷⁸ évoquent les causes de la dépopulation et les remèdes à apporter. Ces idées inspirent Zola dans son roman : allaitement maternel, transformation des landes infertiles, développement de la colonisation... Les thèses développées par Zola sont donc appuyées sur un socle scientifique et reflètent un courant de pensée vivace à son époque.

L'ouvrage comporte de nombreux passages où les personnages défendent et revendiquent leur comportement malthusien. Même si leur discours n'est guère spontané et nuancé, chaque personnage incarnant une thèse, comme nous l'avons dit, les arguments employés sont néanmoins révélateurs des mentalités de la fin du XIX^{ème} siècle.

Après avoir envisagé les facteurs qui poussent à la limitation des naissances et au refus de l'enfant, il s'agit maintenant d'envisager la manière dont ceux-ci sont mis en œuvre.

II. LE REFUS DE LA GROSSESSE

Ce n'est pas l'introduction de nouvelles méthodes contraceptives qui explique le développement d'un malthusianisme efficace. Comme le soulignent J. Dupâquier et J.-P. Bardet, « toute population qui veut réduire sa descendance réussit largement à le faire : le problème des moyens est subordonné à celui des fins »³⁷⁹. La baisse de la fécondité en France est due majoritairement à des comportements contraceptifs et non à l'avortement ou à l'infanticide.

A. LES « FUNESTES SECRETS »

L'histoire des diverses méthodes contraceptives employées autrefois a été abordée par différents chercheurs³⁸⁰. Nous avons cherché à mettre leurs analyses en relation avec les sources variées de notre corpus. Cependant, les écrits qui permettent de connaître les méthodes contraceptives

³⁷⁴ Brochard (André-Théodore), *La Vérité des enfants trouvés*, Paris, Pion, 1876.

³⁷⁵ On reconnaît là ce qui inspire à Zola le personnage de La Couteau et le village de Rougemont, haut lieu d'infanticides lié à l'industrie nourricière.

³⁷⁶ Strauss (Paul), *L'enfance malheureuse*, Paris, 1896.

³⁷⁷ Gonnard (René), *La Dépopulation en France*, thèse, Lyon, faculté de droit, Lyon, A.H. Stock, 1898.

³⁷⁸ Nitti (Francesco Saverio), *La Population et le Système social*, V. Giard et E. Brière, 1897.

³⁷⁹ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 11. Ils rappellent aussi qu'en l'ignorance des moyens modernes de contraceptions, il n'y a que cinq moyens de limiter les naissances : la continence, le coït interrompu, les pratiques contraceptives primitives, l'avortement et l'infanticide.

³⁸⁰ Dans la riche bibliographie sur le sujet, citons notamment :

- Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite...*, *op. cit.*

- Mac Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, *op. cit.*

- Netter (A.), Rozenbaum (H.), *Histoire illustrée de la contraception*, Paris, Dacosta, 1985 (histoire faite par des médecins, présentant un intérêt factuel assez limité)

- Noonan (John T.), *Contraception et mariage...*, *op. cit.*

Les ouvrages de Jean-Louis Flandrin, Anne-Marie Sohn et Alain Corbin, déjà cités dans ce chapitre, fournissent également des renseignements précieux.

employées autrefois sont souvent décevants car peu explicites. Comme il s'agit de « funestes secrets », les utilisateurs s'en vantent rarement en public, devant la justice ou dans leurs mémoires. En outre, les autorités ecclésiastiques et médicales restent souvent volontairement floues quand elles évoquent ces pratiques par peur de contribuer à les diffuser davantage. On peut toutefois trouver quelques occurrences sur le sujet dans certains écrits privés. La littérature évoque aussi comment prendre du plaisir sans risquer la grossesse, notamment la littérature érotique qui connaît un succès croissant au XVIII^{ème} siècle. Alain Corbin souligne ainsi l'émergence dans ces ouvrages de passages didactiques concernant divers moyens contraceptifs³⁸¹, comme dans *Le Rideau levé ou l'Education de Laure*³⁸². Enfin, on peut glaner quelques indices dans la littérature médicale et les archives judiciaires (notamment les procès pour infanticide et avortement) car c'est principalement par les échecs de contraception et la sexualité illégitime que l'on accède à quelques bribes d'information.

La contraception d'arrêt ou par espacement des naissances

Avant d'évoquer les méthodes employées pour limiter les naissances, il faut d'abord s'interroger sur la période de la vie conjugale où le comportement devient délibérément malthusien. Il semble que jusqu'à la fin de l'époque moderne, la contraception affecte plutôt la fin de la vie conjugale que son début. On parle alors de contraception d'arrêt et ce phénomène s'observe assez bien dans les reconstitutions de familles par un âge de la femme à la dernière maternité assez bas. Ainsi, jusqu'à la Révolution, on observe que les ménages citadins ont une fécondité au-dessus de la moyenne pendant les cinq, voire les dix premières années de mariage, mais ensuite ils ont tendance à cesser d'avoir des enfants et cela, de plus en plus tôt³⁸³. Ce comportement se prolonge encore au XIX^{ème} siècle et il se devine dans certaines familles étudiées dans notre corpus. Ainsi, la marquise de la Tour du Pin a connu sa dernière et dixième grossesse à 36 ans, ce qui peut sembler précoce. De même, la comtesse de Ségur a eu sept enfants à des intervalles très rapprochés d'un an ou deux, entre 1820 et 1829. Ensuite le couple semble mettre en place une limitation des naissances car aucun enfant ne survient dans les années qui suivent, si ce n'est un huitième et dernier qui naît en 1835 (la comtesse a alors 36 ans), probable résultat d'un échec contraceptif. Au cours du XIX^{ème} siècle, les comportements évoluent et les couples semblent espacer davantage les naissances. Une fois que le nombre d'enfant souhaité est atteint, ils pratiquent également une contraception d'arrêt³⁸⁴.

La continence sexuelle par consentement mutuel

Cette méthode, la seule autorisée par l'Eglise, semble avoir été précocement pratiquée dans certains milieux, notamment chez les élites pieuses aux XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles³⁸⁵. Ce comportement est probablement aussi répandu dans la bourgeoisie catholique au XIX^{ème} siècle. Il s'agit en général d'une continence totale au bout d'un certain nombre d'années de mariage ; elle est en général pratiquée une fois que le nombre d'enfants souhaité est atteint. Les époux font alors chambre à part, ce dont témoignent certains inventaires après décès³⁸⁶. Mais cette méthode est difficile à réaliser dans les milieux peu favorisés où on ne dispose pas de deux lits, encore moins de deux chambres. On parle aussi de « malthusianisme ascétique »³⁸⁷ car il s'agit d'une solution tellement radicale par la continence qu'elle suppose, qu'elle n'est pas à la portée de tous. Déjà au XVII^{ème} siècle, Mme de Sévigné indique à sa fille qu'elle et son époux ne sont pas à l'abri d'une faiblesse : « Je vous en prie, ma bonne, ne vous fiez point aux deux lits ; c'est un sujet de tentation. Faites coucher quelqu'un dans

³⁸¹ Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs*, op. cit., p. 398.

³⁸² *Le Rideau levé ou l'Education de Laure* (1788), attribué de manière douteuse à Mirabeau, dans *Œuvres érotiques de Mirabeau, L'Enfer de la Bibliothèque nationale*, t. 1, Paris, Fayard, 1984.

On y trouve un passage consacré au coït interrompu à but anticonceptionnel ; l'usage de l'éponge vaginale attachée à un fin cordon de soie (pessaire) est également mentionné.

³⁸³ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », art. cit., p. 24.

³⁸⁴ D'après A.-M. Sohn, il semble qu'en général les époux s'accordaient sur le nombre d'enfant souhaité et que l'homme mettait en œuvre des méthodes contraceptives ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides*, op. cit., p. 818.

³⁸⁵ Comme nous l'ont montrés les cas de Mme de Sévigné ou de Marie Mancini évoqués précédemment.

³⁸⁶ Perrot (Michelle), *Histoire de chambres*, op. cit.,

³⁸⁷ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », art. cit., p. 24.

votre chambre »³⁸⁸. En outre, il ne faut pas lever les précautions trop tôt. Mauriceau raconte le cas d'une femme qui accouche de deux filles le 22 janvier 1678 :

Cette femme, après avoir eu un grand nombre d'enfants, se lassant d'être trop souvent grosse, s'était avisée de faire lit à part avec son mari durant plusieurs années : mais étant à l'âge de quarante-quatre ans ou environ, et croyant n'être plus en état de devenir grosse, elle retourna dans cette confiance coucher avec son mari qui lui fit, dès la première fois qu'il l'a vit, ces deux enfants, la longue abstinence du coït ayant augmenté la fécondité de cette femme, qui se trouva bien punie de sa stérilité volontaire par la naissance de ces deux enfants dont elle fut beaucoup plus incommodée que dans toutes ses autres précédentes grossesses, qui n'avaient été que d'un seul enfant³⁸⁹.

La justice divine a donc déjoué la manœuvre des époux... Il faut reconnaître d'ailleurs que cette méthode ne rassure pas totalement l'Eglise qui craint que le mari n'aille chercher ailleurs et tombe dans l'adultère.

La continence partielle est conseillée par l'Eglise notamment pendant certains jours et dans certains cas, comme on l'a vu précédemment. Mais ces interdits sont de moins en moins suivis et leur effet contraceptif est accidentel et ne permet pas une réelle régulation des naissances. Par contre, le principe de la continence périodique gagne du terrain au XIX^{ème} siècle. La découverte de l'ovulation spontanée fait penser qu'il est possible de distinguer des périodes de fécondité et d'infertilité. Mais jusqu'à la fin du siècle, le cycle féminin reste mal connu et les erreurs dans le calendrier de la conception sont nombreuses³⁹⁰. Les médecins recommandent ainsi souvent d'attendre dix à douze jours pour reprendre les rapports sexuels afin d'éviter une fécondation, alors qu'on sait aujourd'hui que c'est à cette période que se produit l'ovulation pour la majorité des femmes. La méthode des rythmes n'est donc guère fiable³⁹¹.

Le coït interrompu

Dans le langage ecclésiastique, cette technique est appelée onanisme, du nom d'Onan qui a déclenché la colère divine dans la *Genèse* en laissant volontairement « la semence se perdre à terre »³⁹². Cette méthode est la plus couramment répandue car elle est gratuite, sans danger et elle ne nécessite pas de manipulations ou de mise en place gênante comme d'autres modes de contraception. Toutefois, elle nécessite un apprentissage, une bonne maîtrise corporelle et les accidents ne sont pas rares.

Cette méthode est la plus souvent utilisée dans les relations illégitimes et adultères dès l'époque moderne. Déjà au XVI^{ème} siècle, Brantôme évoque les aristocrates infidèles qui usent de ces pratiques :

Donc il y a plusieurs femmes qui prennent un grand plaisir d'avoir de leurs amants [des enfants] et d'autres non, lesquelles ne veulent permettre qu'on leur lâche rien dedans, tant pour ne supposer des enfants à leur mari qui ne sont à eux, que pour leur sembler ne leur faire tort et ne les faire cocus si la rosée le leur est entrée dedans (...). Voilà comment plusieurs femmes ne pensent fautive à leur maris pour mettre dedans et s'ébaudire tout leur saoul, mais qu'elles ne reçoivent point de leur semence ; ainsi sont-elles consciencieuses de bonne façon comme une grande dame dont j'ai ouï parler qui disait à son serviteur : « Ebattez-vous tant que vous voudrez et donnez-moi du plaisir mais sur votre vie, donnez-vous garde de ne m'arroser

³⁸⁸ Sévigné (marquise de), *Correspondance, op. cit.*, lettre à la marquise de Grignan, 23 décembre 1671.

³⁸⁹ Mauriceau (François), *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes et sur leurs maladies et celles des enfants nouveau-nés*, Paris, éd. Compagnie des Libraires associés, 1721, p. 169 (observation CCXII).

³⁹⁰ Voir le chapitre II sur ce point.

³⁹¹ La méthode Ogino, basée sur une connaissance plus fine du cycle est postérieure (1924), mais elle n'est pas non plus sans failles ; Sévegrand (Martine), *Les enfants du Bon Dieu : les catholiques français et la procréation au XX^{ème} siècle*, Paris, 1995.

³⁹² *Genèse*, XXXVIII, 8 à 10.

Son fils aîné étant mort, selon le Lévirat, « Juda dit à Onan : va vers la femme de ton frère et prends-la pour femme, comme étant son beau-frère, et donne des enfants à ton frère ; Onan, sachant que les enfants ne seraient pas à lui, laissait tomber la semence contre terre toutes les fois qu'il venait vers la femme de son frère, afin qu'il ne donna pas des enfants à son frère ».

rien là-dedans, non d'une seule goutte, autrement il vous y va de la vie (...) si bien qu'il fallait bien que l'autre fut sage et qu'il espiât le temps du mascaret quand il devait venir³⁹³.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, on discerne la banalité de cette pratique à travers les écrits privés. En 1784, Pierre-Philippe Candy mentionne ainsi dans son journal sa volonté de prendre des précautions lors des rapports sexuels pour éviter d'engrosser sa maîtresse. Lorsque celle-ci tombe quand même enceinte – ce qui montre la fiabilité aléatoire de la méthode –, l'amant ne prend plus la peine de faire attention. Il indique, avec des termes codés : « J'ai in gaud *** Vx ter in gaud en plein sans aucune précaution la connaissant OY » (ce qui signifie : j'ai joui complètement trois fois dans Elisabeth [Vx] sans aucune précaution la connaissant enceinte)³⁹⁴. Les écrits précédemment cités de Beaumarchais pour le XVIII^{ème} siècle, d'Elisa Perrotin ou d'Adèle Schunck pour le XIX^{ème} siècle laissent aussi entendre que le coït interrompu est utilisé dans tous les milieux pour éviter une conception. Les archives judiciaires étudiées par Anne-Marie Sohn confirment ce constat³⁹⁵.

La révolution contraceptive permet que ces pratiques, jusque-là réservées aux relations extra-conjugales, soient utilisées dans le mariage. Le coït interrompu est en effet aussi la méthode la plus employée dans le cadre d'une union légitime. Il n'est toutefois pas évident pour l'historien d'en avoir connaissance grâce aux sources de l'intime ; rares sont les conjoints qui y font allusion. On peut cependant parfois la deviner, notamment dans le journal de Michelet cité précédemment. La littérature se fait quelquefois l'écho de cette pratique. Ainsi, dans *Une vie* de Maupassant, le mari de Jeanne ne souhaite pas avoir d'autre enfant et il pratique l'étreinte interrompue, au grand désappointement de sa femme qui souhaite à nouveau tomber enceinte. Prenant conseil auprès du curé, Jeanne invente un subterfuge pour arriver à ses fins :

Mais elle remarqua bientôt que les caresses de son mari semblaient différentes de jadis. Elles étaient plus raffinées peut-être, mais moins complètes. Il la traitait comme un amant discret, et non plus comme un époux tranquille. Elle s'étonna, observa, et s'aperçut bientôt que toutes ses étreintes s'arrêtaient avant qu'elle pût être fécondée.

Alors, une nuit, la bouche sur sa bouche, elle murmura : « Pourquoi ne te donnes-tu plus à moi tout entier comme autrefois ? »

Il se mit à ricaner : « Parbleu, pour ne pas t'engrosser ».

Elle tressaillit : « Pourquoi donc ne veux-tu plus d'enfants ? »

Il demeura perclus de surprise : « Hein ? Tu dis ? Mais tu es folle ? Un autre enfant ? Ah, mais non, par exemple ! C'est déjà trop d'un pour piailler, occuper tout le monde et coûter de l'argent. Un autre enfant ! Merci ! »

Elle le saisit dans ses bras, le baisa, l'enveloppa d'amour, et, tout bas : « Oh ! Je t'en supplie, rends-moi mère encore une fois. »

Mais il se fâcha comme si elle l'eût blessé : « ça vraiment, tu perds la tête. Fais-moi grâce de tes bêtises, je t'en prie. »

Elle se tût et se promit de le forcer par ruse à lui donner le bonheur qu'elle rêvait. (...)

[le curé] lui traça un plan de conduite habile, réglant tous les points : « Vous n'avez qu'un moyen ma chère enfant, c'est de lui faire croire que vous êtes grosse. Il ne s'observera plus ; et vous le deviendrez pour de vrai. »

Elle rougit jusqu'aux yeux ; mais déterminée à tout, elle insista : « Et...et s'il ne me croit pas ? ».

Le curé savait bien les ressources pour conduire et tenir les hommes : Annoncez votre grossesse à tout le monde, dites-la partout ; il finira par y croire lui-même ».

Puis il ajouta comme pour s'absoudre de ce stratagème : « C'est votre droit, l'Eglise ne tolère les rapports entre homme et femme que dans le but de la procréation ».

Elle suivit le conseil rusé et, quinze jours plus tard, elle annonçait à Julien qu'elle se croyait grosse. Il eut un sursaut. « Pas possible ! Ce n'est pas vrai. »

³⁹³ Brantôme (Pierre de Bourdeille), *Les dames galantes*, Paris, Gallimard, 1967.

³⁹⁴ Favier (René), « Sexualité et histoire de soi... », *art. cit.*

³⁹⁵ A.-M. Sohn souligne la banalisation du coït interrompu dans les archives judiciaires de la Troisième République ; de même que l'enquête menée par Jacques Bertillon. Celui-ci envoie en 1904 un questionnaire sur les pratiques malthusiennes à tous les médecins de quatre départements à faible natalité : Yonne, Orne, Côte-d'Or, Lot-et-Garonne ; article publié dans la *Chronique médicale* le 1^{er} mars 1905, repris largement dans *La dépopulation de la France...*, *op. cit.*, Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides, op. cit.*, p. 821.

Elle indiqua aussitôt la raison de ses soupçons. Mais il se rassura. « Bah ! Attends un peu. Tu verras ».

Alors chaque matin, il demanda : « Eh bien ? » Et toujours elle répondait : « Non, pas encore. Je serais bien trompée si je n'étais pas enceinte ».

Il s'inquiétait à son tour, furieux et désolé, autant que surpris. Il répétait : « Je n'y comprends rien, mais rien. Si je sais comment cela s'est fait ! Je veux bien être pendu ».

Au bout d'un mois elle annonçait de tous les côtés la nouvelle (...).

Depuis sa première inquiétude, Julien ne l'approchait plus ; puis il prit, en rageant, son parti, et déclara : « En voilà un qui n'était pas demandé. » Et il recommença à pénétrer dans la chambre de sa femme³⁹⁶.

Ce texte présente l'intérêt de montrer les différends qui peuvent exister au sein d'un couple sur l'opportunité de limiter ou non les naissances ; et l'on voit que l'usage de pratiques anti-conceptionnelles peut devenir potentiellement conflictuel. Cet extrait révèle aussi le rôle que tient parfois le confesseur pour soutenir l'épouse qui refuse un acte jugé contraire aux commandements de l'Eglise.

Les autres pratiques sexuelles permettant d'éviter la grossesse comme le coït buccal et anal semblent pratiquées essentiellement dans les milieux libertins. Ainsi, dans la *Justine ou Les Malheurs de la vertu* (1791) de Sade, un séducteur confesse :

Je vais vous prouver le désir que j'ai de respecter votre faiblesse. Je ne toucherai point à ce fantôme dont la possession fait toutes vos délices [virginité], une fille a plus d'une faveur à donner, et Vénus est fêtée dans bien plus d'un temple ; je me contenterai du plus médiocre (...). Là, pas le moindre inconvénient si les grossesses vous effraient, elles se sauraient avoir lieu de cette manière³⁹⁷.

Le thème est d'ailleurs fréquent chez Sade. Il indique ainsi plus loin dans le roman, à propos de maître Rodin, qu'« il abuse des jeunes filles de la même manière que des jeunes garçons ! Par ce moyen, les filles ne sont pas déshonorées, point de grossesse à craindre »³⁹⁸. Toutefois les historiens considèrent que ces pratiques sexuelles sont peu usitées dans les couples ordinaires comme moyen de contraception, car elles sont vues comme contre-nature. Il est toutefois difficile de le prouver, les sources étant trop rares, mais le cas n'est peut-être pas être exceptionnel³⁹⁹.

D'autres méthodes contraceptives très variées sont employées autrefois par les couples ou par les femmes ne désirant pas d'enfant. Un certain nombre ne sont pas distinctes des procédés abortifs, tant la conception est considérée pendant longtemps comme un processus évolutif – nous y reviendrons. Beaucoup de méthodes à base de plantes sont en effet à cheval entre contraception et avortement.

Des méthodes contraceptives anciennes

L'usage de tisanes et autres remèdes censés empêcher la conception est avéré dans la population depuis l'Antiquité. Jean Benedicti condamne les droguistes et les pharmaciens qui procurent aux femmes des substances à boire ou à manger pour empêcher la conception⁴⁰⁰. Diverses pratiques, à la limite de la magie et de la médecine des signatures, s'observent de manière prolongée dans le monde rural. Sans surprise, une place importante est attribuée aux animaux stériles dans les remèdes anti-conceptionnels⁴⁰¹ : on peut ainsi se faire une ceinture avec les poils des oreilles de mulet,

³⁹⁶ Maupassant (Guy de), *Une vie*, op. cit., pp. 183-185

³⁹⁷ Sade (François Donatien, marquis de), *Justine ou les malheurs de la vertu*, dans *Œuvres complètes*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1995, t. II, p. 159.

³⁹⁸ *Ibid.*

³⁹⁹ Brantôme au XVI^{ème} siècle indique que « plusieurs maris se sont accommodés de leurs femmes plus par le derrière que par le devant, et ne s'en sont servis du devant que pour avoir des enfants » ; Brantôme (Pierre de Bourdeille), *Les dames galantes*, op. cit.

⁴⁰⁰ Benedicti (Jean), *La Somme des Pechez...*, op. cit., 1584.

⁴⁰¹ Ces remèdes sont le pendant de ceux utilisés pour remédier à la stérilité ; voir le chapitre I.

un talisman avec ses testicules ou boire son urine⁴⁰²... Les menstrues d'autres femmes se voient également reconnaître un pouvoir stérilisant : il suffit de les enjamber ou de s'en oindre. Diverses plantes et substances sont aussi réputées hostiles à la fécondation : « La femme qui veut éviter une conception prendra, pendant les trois premiers jours suivant ses règles, neuf graines de lierre grimant, ou bien prendra régulièrement de la semence de saule »⁴⁰³. Certaines pierres se voient reconnaître aussi des vertus contraceptives, comme l'orite, dite aussi « pierre des montagnes » qui est peut-être l'aimant naturel⁴⁰⁴. Le jais, porté en talisman, est également doté d'un pouvoir emménagogue qui favorise l'expulsion de la semence⁴⁰⁵. La croyance aux formes magiques du contrôle de la fertilité aurait cependant commencé à décliner au XVIII^{ème} siècle⁴⁰⁶. Toutefois, l'existence de pratiques contraceptives de ce genre se décèle jusqu'à l'orée du XX^{ème} siècle dans les campagnes. Ainsi, dans le Périgord en 1900, se pratiquent des messes sèches ; il s'agit de sortes d'envoûtements destinés à faire « sécher sur pied » quelqu'un pour lui nuire. Les femmes ne souhaitant plus d'enfants essayaient de transformer la messe de relevailles en « messe sèche » afin d'éviter que leur couple ne soit encore trop fécond⁴⁰⁷.

D'autres pratiques féminines semblent également très anciennes. Fromageau évoque la femme qui « après avoir payé la dette conjugale, expulse tout ou partie de la semence virile ». T. Sanchez parle pour sa part de « la femme qui aussitôt après le coït urine, ou se redresse ou fait tout autre chose par quoi elle expulse la semence »⁴⁰⁸. Ainsi on recommande effectivement depuis l'Antiquité aux femmes qui ne veulent pas concevoir de se lever immédiatement après l'acte, de courir, sauter, descendre des escaliers ou même tousser pour expulser la semence. Ces méthodes sont surtout valables tant que l'on croyait que toute la semence devait être utilisée dans la fécondation. Avec la découverte du rôle des spermatozoïdes, ces méthodes deviennent caduques, mais la diffusion de ces connaissances est tardive. Dans les faits, il ne semble d'ailleurs pas que les progrès du savoir concernant la génération permettent la mise au point de moyens contraceptif nouveaux et plus efficaces avant le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. De manière intuitive, les couples ont cependant compris depuis bien longtemps qu'il fallait éviter que la semence masculine ne pénètre dans l'utérus féminin et la plupart des moyens contraceptifs tendent à empêcher ce phénomène de se produire.

Des moyens contraceptifs plus ou moins nouveaux

Beaucoup de méthodes contraceptives aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles font appel à un objet ou à une substance quelconque dans le déroulement de l'acte sexuel ou juste après.

Le préservatif ne semble guère employé⁴⁰⁹. Le condom en peau est pourtant connu dès l'Antiquité et le Moyen Age, mais son origine reste floue. Le condom en baudruche est attribué à un anglais du même nom au milieu du XVIII^{ème} siècle. Il est connu dans les milieux de prostitution et chez les libertins dès cette époque, comme l'attestent les mémoires de Casanova. Celui-ci n'apprécie guère son usage ; il déclare : « Je dois m'enfermer dans un bout de peau morte pour prouver que je suis bel et bien vivant ». Il y a néanmoins recours pour se protéger des infections et empêcher que ses partenaires ne tombent enceintes. Sade indique également dans *La Philosophie dans le Boudoir* que « d'autres obligent leurs fouteurs de se servir d'un petit sac de peau de Venise, vulgairement nommé

⁴⁰² Grand Albert, *Les secrets du Grand Albert*, op. cit., éd. 1895, p. 79. et p. 81.

Voir aussi : Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite*, op. cit., pp. 144 et sq.

⁴⁰³ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, op. cit., p. 37.

⁴⁰⁴ Grand Albert, *Les secrets du Grand Albert*, op. cit. ; cité Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite*, op. cit., p. 152.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ Mc Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, op. cit., p. 236.

⁴⁰⁷ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit*, op. cit., p. 384.

F. Loux mentionne également des précautions prises après la naissance d'un enfant pour retarder une nouvelle grossesse : « La marraine offrait au nouveau-né un bouquet de bétoine semblable à celui du parrain ; après le baptême, la mère devait attacher le bouquet de baptême de son enfant après le lit, le plus haut possible, afin de retarder l'apparition d'une nouvelle grossesse » ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant...*, op. cit., p. 37.

⁴⁰⁸ Mc Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, op. cit., p. 254.

⁴⁰⁹ Sur cette histoire, voir : Fontanel (Béatrice), Wolfromm (Daniel), *Petite histoire du préservatif*. Paris, Stock, 2009.

Condom, dans lequel la semence coule sans risque d'atteindre le but »⁴¹⁰. Le préservatif est vite connu des milieux médicaux. Il est ainsi cité par Astruc dans son *Traité des maladies vénériennes*, en 1737, qui en attribue la création aux anglais⁴¹¹. Le *Dictionnaire des Sciences médicales* de Panckoucke consacre même en 1820 un article à ce qu'on appelle désormais la « redingote anglaise »⁴¹². Le préservatif est fabriqué au XVIII^{ème} siècle avec des vessies ou des boyaux d'animaux ou encore avec des peaux tannées très fins ou en soie. Il faut attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour que des modèles en caoutchouc commencent à être accessibles sur le marché. La porosité de la plupart de ces matériaux et les risques de déchirement font que le préservatif n'est pas totalement fiable pour éviter une grossesse ; on compte 11 à 18 % d'échec. Diffusé au départ pour lutter contre les maladies vénériennes, les couples mariés ne sont guère incités à l'utiliser. Dans les milieux populaires, l'usage unique et le coût du préservatif empêchent sa généralisation. En outre, les points de vente sont peu nombreux avant 1914 et la démarche d'achat est difficile car elle évente les secrets de la vie privée. Il faut, soit surmonter sa honte, soit l'acheter par correspondance⁴¹³. Enfin, le préservatif n'est pas d'un emploi facile tant qu'il est en boyau et son emploi rebute beaucoup ; il est nécessaire d'humecter le pénis pour placer le préservatif et le plaisir est semble-t-il entravé⁴¹⁴. Si son usage par les prostituées est plus banal, il semble qu'il demeure cependant limité dans les bordels les plus haut de gamme, les établissements populaires ne l'utilisant guère. La banalisation de la prostitution au XIX^{ème} siècle ne semble pas avoir contribué à diffuser ces manœuvres contraceptives mécaniques. Restant associé à la prostitution et à la maladie, le préservatif est donc peu apprécié « des virilités françaises » à la différence d'autres pays⁴¹⁵.

Diverses méthodes féminines sont anciennement attestées. Les femmes essayent souvent de se laver après un rapport mais, en l'absence d'eau courante, l'efficacité laisse à désirer. Les ablutions sont facilitées par l'introduction du bidet au XVIII^{ème} siècle ; il passe d'ailleurs dès cette époque pour une institution française⁴¹⁶. Mais dans les ménages populaires cette méthode, qui nécessite de l'eau et un peu d'intimité, s'avère peu utilisée et moins efficace que le retrait. Le bidet devient toutefois un élément incontournable de la salle de bains à la fin du XIX^{ème} siècle. La douche vaginale semble se répandre au début du XX^{ème}, au moins chez les citadins, mais sa diffusion reste difficile à apprécier.

Toutefois, même en l'absence d'eau courante, les femmes trouvent le moyen de pratiquer des injections vaginales post-coïtum, avec diverses substances. Déjà au XVII^{ème} siècle, Mme de Sévigné évoque dans une lettre à sa fille l'usage de « restringents » dans un sens contraceptif, comme si leur usage était banal : « Quoi ! on ne connaît point les restringents en Provence ? Hélas ! que deviennent donc les pauvres maris et les pauvres... je ne veux croire qu'il y en ait »⁴¹⁷. L'objectif des astringents ou restringents est que le col de la matrice se resserre, que le vagin se contracte afin d'empêcher l'accès de la semence masculine à l'utérus. L'alun ou le nitre sont particulièrement recommandés dans ce cas. En 1609, Mathurin Régnier, dans *Les Satyres*, décrit la demeure d'une prostituée où l'on trouve « la petite seringue, une éponge, une sonde »⁴¹⁸. Au XIX^{ème} siècle, ces injections sont couramment

⁴¹⁰ Sade (marquis de), *La philosophie dans le boudoir*, op. cit., p. 98.

⁴¹¹ « En Angleterre, les grands débauchés, ceux qui passent leur vie dans les bras des prostituées, se servent depuis quelque temps de sacs faits d'une membrane très fine et sans couture, en forme de fourreau et qu'on appelle en anglais condom. Ils en recouvrent complètement le pénis avant le coït, afin de se protéger contre les risques d'un combat dont le résultat est toujours douteux. Ils pensent que, ainsi protégés et la pique bien cuirassée, ils peuvent braver le danger des amours banales » ; Astruc (Jean), *Traité des maladies vénériennes*, 1740, 3 vol.

⁴¹² Article « Redingotes anglaises », *Dictionnaire des sciences médicales*, éd. Panckoucke, vol. 47, 1820, pp. 328-330.

⁴¹³ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, op. cit., p. 130.

⁴¹⁴ Certains préservatifs comme celui en baudruche, qui coiffe étroitement le méat urinaire, diminue le plaisir et peut même rendre l'éjaculation douloureuse ; Corbin (Alain), « Les prostituées du XIX^{ème} siècle... », art. cit., p. 128.

⁴¹⁵ *Ibid.*, pp.132-133.

Il n'existe pas de statistiques sur son utilisation avant le XX^{ème} siècle. Pour Jacques Bertillon, le préservatif est utilisé dans 10 % des cas à cette époque ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, op. cit., p. 129.

⁴¹⁶ Csergo (Julia), Guerrand (Roger-Henri), *Le confident des dames. Le bidet du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, éd. La Découverte, 2009.

⁴¹⁷ Cité par Vénard (André), Ariès (Philippe), « Deux contributions à l'histoire des pratiques contraceptives : I. Saint François de Sales et Thomas Sanchez. II. Chaucer et Madame de Sévigné », *Population*, n°4, 1954, pp. 683-698, loc. cit. p. 697.

⁴¹⁸ Cité Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception*, op. cit., p. 240.

utilisées par les prostituées pour les préserver des maladies vénériennes et empêcher une conception⁴¹⁹. Les douches ou les injections à visée contraceptive doivent être pratiquées le plus rapidement possible après un rapport sexuel. Si l'eau peut constituer un puissant inhibiteur de la mobilité des spermatozoïdes et les substances injectées – souvent acides – sont effectivement spermicides, le procédé n'est pas toujours efficace et des fécondations surviennent malgré tout. La composition de ces substances reste souvent inconnue, mais sont souvent mentionnés l'eau froide ou vinaigrée, le jus de citron, la quinine, le sulfate de zinc, etc. Au XIX^{ème} siècle, la vente de liquides tout prêts et de solutions censées empêcher la conception se banalise dans les pharmacies, les bazars ou par correspondance, de même que des clysoportes ou autres dispositifs d'injection, comme en témoigne le dessin ci-dessous.



« ça c'est pour les riches », Alphonse Jacques Lévy, dit Saïd, lithographie, 1903, 62 x 50 cm, Paris, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme

On y voit une mère chargée d'enfants et visiblement enceinte, qui regarde une vitrine de bazar où s'entassent canules et siphons utilisés comme moyens anticonceptionnels. La légende de l'image : « ça c'est pour les riches », laisse à penser que l'usage de ces procédés est limité socialement. La diffusion de ce genre d'objets reste cependant difficile à apprécier, les mentions dans les écrits privés étant rares. Paul Chabot, fils unique d'un couple de domestiques malthusiens par nécessité professionnelle, évoque néanmoins le « bock et son caoutchouc » qui trônent dans la voiture à bras lors d'un déménagement⁴²⁰.

D'autres moyens mécaniques et/ou chimiques ont été inventés pour bloquer l'accès de l'utérus féminin à la semence masculine. Dès l'Antiquité, des recettes circulent pour oindre le col de la matrice ou la verge avec diverses substances comme l'huile rance, le miel, la céruse ou l'huile de plantes comme le lys ou la violette⁴²¹. Des objets, ancêtres des diaphragmes ou des capes cervicales actuels,

⁴¹⁹ Corbin (Alain), « Les prostituées du XIX^{ème} siècle... », *art. cit.*, p. 131.

⁴²⁰ Chabot (Paul), *Jean et Yvonne, domestiques en 1900*, Paris, Tema éd., 1977, chap. XIII.

⁴²¹ Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite*, *op. cit.*, p. 157.

ont aussi été employés. Casanova évoque ainsi la possibilité d'utiliser un demi-citron évidé comme barrière mécanique sur le col de l'utérus, l'acide citrique faisant en outre office de spermicide efficace⁴²². On sait qu'à l'époque moderne, les prostituées utilisent également des pessaires⁴²³ – initialement utilisés contre les descentes de matrice –, des tampons vaginaux ou des ovules contenant des spermicides. Mais le problème des pessaires, comme le préservatif, est qu'ils nécessitent une certaine dextérité pour être posés, ce qui en dissuade beaucoup. Les éponges ou les tampons, parfois accrochés avec une ficelle, sont plus répandus⁴²⁴. Ces méthodes ne semblent cependant guère utilisées jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle hors du monde de la prostitution car elles demandent une connaissance de son corps et une préméditation dont la majorité des femmes n'est probablement pas capable. A la fin du XIX^{ème} siècle, les apôtres du néo-malthusianisme et de la libre maternité proposent l'utilisation d'éponges de sûreté ou de pessaires de caoutchouc mais leur usage reste encore limité⁴²⁵. Le diaphragme est également mis au point à la fin du XIX^{ème} siècle mais l'invention en tant que telle d'un bouclier protecteur en caoutchouc souple introduit par la femme dans le vagin n'est pas sans contrainte⁴²⁶. Il n'est efficace que s'il est accompagné d'une douche vaginale ; son coût élevé et la difficulté de sa mise en place empêchent sa généralisation⁴²⁷. Il faut noter également que diverses inventions destinées à remédier à des troubles gynécologiques sont utilisées à des fins contraceptives. Ainsi l'utilisation de certains engins pour redresser des utérus trop recourbés ou certaines « piles utérines » constituent les précurseurs des stérilets qui sont mis au point au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles⁴²⁸.

Les méthodes contraceptives à disposition des couples sont donc variées mais les historiens n'ont pas la preuve qu'elles soient largement utilisées. Le coït interrompu reste visiblement la solution préférée des couples jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle⁴²⁹. Il semble toutefois qu'à cette époque, les méthodes féminines de contraception connaissent un développement plus important que par le passé – tout comme l'avortement. Les couples peuvent aussi employer, par sécurité, plusieurs méthodes contraceptives en même temps, par exemple, le coït interrompu à l'initiative de l'homme et une autre méthode féminine. Dans *Fécondité*, Zola raconte une dispute entre les époux Beauchêne, au sujet de la contraception, qui montre que cette manière de faire s'observe parfois. Dans ce cas, le mari reproche à son épouse d'avoir redoublé les précautions prises pour éviter un enfant :

Puis, je ne sais ce que tu manigançais, tu prenais des précautions de ton côté. (...) Tu me l'as même laissé entendre un soir. Tu te méfiais et tu t'arrangeais, dans les cas d'une brusque folie de ma part... Enfin, je sais bien ce que les femmes sont capables de se fourrer, je ne suis pas né d'hier.

Elle s'était dressée, elle cherchait le coup de massue pour l'écraser. Mais un souvenir aigüe lui revint, il disait vrai cette fois, elle se rappelait comment, sans le mettre dans le secret, elle avait jadis, par luxe de prudence, barré la route aux grossesses possibles, sur le conseil d'une amie, dont le mari rêvait d'avoir des enfants nombreux et qui n'en voulait point⁴³⁰.

Cet exemple témoigne de la volonté des femmes de contrôler elles-mêmes leur fécondité et de ne plus dépendre uniquement du bon vouloir masculin. Aucune de ces méthodes ne se révèle cependant totalement efficace – sauf la continence si elle est absolue. Certains chercheurs se sont risqués à calculer leur efficacité respective, mais leur méthode est discutée. Le pourcentage d'échec serait de 40

⁴²² Netter (A.), Rozenbaum (H.), *Histoire illustrée de la contraception...*, op. cit., p. 305.

⁴²³ Le pessaire est un instrument introduit dans le vagin, le plus souvent pour maintenir un prolapsus génital. Il est utilisé depuis l'Antiquité dans le traitement des affections de l'appareil génital féminin. Fait de métal ou d'étoffes imprégnées de produits divers, il est de plus en plus confectionné en caoutchouc à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle. Il a souvent la forme d'un anneau.

⁴²⁴ « Quelques femmes s'introduisent des éponges dans l'intérieur du vagin qui, recevant le sperme, l'empêche de s'élaner dans le vase qui le propagerait », Sade (François Donatien, marquis de), *La philosophie dans le boudoir*, op. cit., p. 98.

⁴²⁵ Thébaud (Françoise), « La peur au ventre », art. cit., p. 289.

⁴²⁶ Le diaphragme est mis au point par un gynécologue allemand W. P. J. Mensinga, pseudonyme de C. Hasse ; Netter (A.), Rozenbaum (H.), *Histoire illustrée de la contraception...*, op. cit., p. 305.

⁴²⁷ Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception*, op. cit., p. 279.

⁴²⁸ Netter (A.), Rozenbaum (H.), *Histoire illustrée de la contraception...*, op. cit., pp. 378-379.

⁴²⁹ Pour l'Angleterre, 16 % des couples anglais mariés avant 1910 emploient des contraceptifs mécaniques ; Mc Larren (Angus), *Histoire de la contraception*, op. cit., p. 281.

⁴³⁰ Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., p. 340.

% pour l'injection vaginale, de 18 % pour le coït interrompu, de 11 à 28 % pour le préservatif masculin⁴³¹. Il apparaît en tout cas que ce n'est pas l'invention de nouveaux procédés contraceptifs qui provoque le mouvement de limitation des naissances et le déclin brutal de la fécondité ; celui-ci provient avant tout d'une nouvelle attitude devant la vie⁴³².

Quand une grossesse ne peut pas être empêchée par une pratique contraceptive, ou que celle-ci échoue et qu'elle est néanmoins refusée consciemment ou inconsciemment par la femme, plusieurs possibilités s'offrent alors. La femme peut tout d'abord refuser d'affronter la réalité, soit en la niant (folie ou déni de grossesse) ou en se suicidant. La grossesse peut aussi être dissimulée ; la femme espérant soit accoucher en secret et abandonner l'enfant, soit le supprimer à sa naissance (infanticide). Enfin, elle peut aussi chercher à interrompre le cours de sa grossesse par l'avortement.

B. LE REFUS DE LA REALITE DE LA GROSSESSE ET LES GROSSESSES DISSIMULEES

Les sources utilisées pour travailler sur ces grossesses refusées sont surtout judiciaires ; nous connaissons en effet ces cas essentiellement grâce aux procès pour infanticides. Nous ne reviendrons par sur l'intérêt de ce genre de sources et le détail de notre corpus, déjà évoqué en introduction. Les sources médico-légales sont également essentielles sur cette question⁴³³. De nombreux médecins sont en effet appelés comme experts dans les cas d'avortements et d'infanticides et ils consacrent de nombreuses thèses ou ouvrages à ces questions au XIX^{ème} siècle⁴³⁴. Ils fournissent des exemples concrets et nous informent de l'attitude des autorités médicales sur ces questions. Malgré l'abondance relative de ces sources, le vécu féminin reste difficile à atteindre. La parole féminine est en effet sollicitée dans un cadre judiciaire ou médical qui s'avère déformant et laisse peu de place à l'expression des sentiments. Les sources littéraires les évoquent bien plus volontiers ; la figure de la femme infanticide est assez banale, mais il s'agit de représentations masculines sur lesquelles nous reviendrons⁴³⁵.

Sans revenir sur l'histoire de l'infanticide, bien traitée par les chercheurs⁴³⁶, signalons que cette pratique semble courante à la campagne, même si elle est difficile à quantifier. La répression encadrée par l'Eglise et l'Etat tend à le faire reculer au cours de l'époque moderne. La persistance du recours à l'infanticide aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles s'explique par la dégradation du sort des filles-mères ainsi que par les difficultés d'abandonner l'enfant une fois né (notamment à partir de 1862 avec l'interdiction des tours⁴³⁷). Entre 1830 et 1880, environ 8 000 affaires d'infanticides sont traduites devant les tribunaux. Il semble que l'infanticide diminue nettement dans la deuxième moitié du XIX^{ème}

⁴³¹ Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques), « Contraception... », *art. cit.*, p. 8.

⁴³² Nous n'évoquerons pas ici l'attitude de l'Eglise et des médecins vis-à-vis de ces différentes pratiques contraceptives ; le sujet débordant du cadre de notre étude et ayant été déjà bien traité par les historiens :

- Corin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*

- Langlois (Claude), *Le crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances (1816-1930)*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.

- Noonan (John T.), *Contraception et mariage*, *op. cit.*

⁴³³ Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), *Histoire de l'avortement...*, *op. cit.*

⁴³⁴ Les ouvrages les plus connus sont ceux de Tardieu (voir davantage de références en fin de second volume) :

- Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement, suivie d'une note sur l'obligation de déclarer à l'état civil les fœtus mort-nés et d'observations et de recherches pour servir à l'histoire médico-légale de grossesse fausses et simulées*, Paris, J.-B. Baillière, 1881 (4^{ème} éd. ; 1^{ère} éd. 1856).

- *Id.*, *Etude médico-légale sur l'infanticide*, Paris, J.-B. Baillière, 1880 (1^{ère} éd. 1868).

⁴³⁵ Voir le chapitre VIII.

⁴³⁶ Voir l'introduction et la bibliographie en fin de second volume.

⁴³⁷ Le tour est le moyen qui permet d'abandonner son enfant sans être vu à l'hospice des enfants trouvés ; il s'agit d'un cylindre qui pivote et dont un côté est ouvert pour que la femme dépose son enfant. A la campagne, il est difficile d'abandonner un enfant sans attirer les soupçons ; en ville, la mise en place des tours à partir de 1811 permet d'abandonner les enfants en toute discrétion ; voir une bibliographie sur la question de l'abandon dans *Les enfants du secret. Enfants trouvés du XVII^{ème} siècle à nos jours*, catalogue de l'exposition tenue au Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, Rouen, janvier-juin 2008, éd. Magellan, 2008.

siècle parce que la diffusion de la contraception le rend moins nécessaire et qu'il est supplanté par l'avortement comme échappatoire possible aux maternités non désirées⁴³⁸.

Face à une grossesse dont l'idée même est insupportable, certaines femmes nient l'évidence ou réagissent de manière extrême pour refuser la réalité.

1. Le refus de la réalité de la grossesse : déni, folie et suicide

Le déni de grossesse

Le déni provisoire est une réaction classique en cas de grossesse non désirée. Les filles enceintes hors mariage ont souvent tendance à s'aveugler longtemps sur leur état. Même lorsque la date prévue des règles est dépassée, les femmes – surtout les plus jeunes et les moins expérimentées – attribuent leur retard à de multiples causes et refusent d'envisager une grossesse. Une paysanne d'Andrézy (Seine-et-Oise) déclare ainsi : « Je ne m'étais pas aperçue que j'étais enceinte et je n'en ai jamais été certaine. Je me portais bien. Seulement mes règles ne venaient plus. J'attribuais cela aux eaux d'égoût dans lesquelles il faut marcher dans la culture »⁴³⁹. Elles incriminent en effet souvent les effets de l'eau froide, qui passe pour bloquer la descente des règles, mais aussi l'anémie, un coup de froid, etc. Les chocs émotionnels sont aussi rendus responsables de la suspension des règles. Toutefois, ces arguments sont parfois avancés comme une stratégie de défense en cas d'accusation d'avortement ou d'infanticide, les femmes cherchant ainsi à faire croire qu'elles ne se savaient pas enceintes. Il est donc souvent difficile de démêler le vrai du faux.

Il faut toutefois distinguer ces cas de dénis provisoires plus ou moins conscients, de ce qu'on appelle aujourd'hui le déni de grossesse en tant que symptôme psychique, désormais reconnu grâce à la médiatisation de la récente affaire Véronique Courjault⁴⁴⁰. Ce symptôme, distinct des cas de psychoses, se traduit par une incapacité du sujet à reconnaître la réalité d'un fait potentiellement traumatisant et qui reste donc inconscient, jusqu'à sa révélation souvent brutale⁴⁴¹. Cette forme d'aveuglement s'observe chez des femmes pour qui la maternité est, pour des raisons psychologiques et sociales, inacceptable. Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que la possibilité d'une grossesse inconsciente commence à être reconnue par les médecins. Auparavant, ils rapportent pourtant des cas de femmes qui accouchent, sans jamais s'être crues enceintes, mais ces cas sont vus comme exceptionnels. Ainsi, Esquirol évoque le cas d'une femme accusée d'infanticide et « ne connaissant pas sa grossesse »⁴⁴². Le Dr Marcé remarque aussi que certaines femmes hospitalisées pendant leur grossesse n'ont pas conscience d'être enceintes⁴⁴³. Au cours du XIX^{ème} siècle, ce problème intéresse particulièrement la médecine légale car il débouche souvent, comme aujourd'hui, sur un néonaticide.

⁴³⁸ Lalou (Richard), « L'infanticide devant les tribunaux français (1825-1910) », *Communications*, 1986, vol. 44, pp. 175-200.

⁴³⁹ PV du juge d'instruction de la Seine, 4 mars 1884 ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, *op. cit.*, p. 116.

⁴⁴⁰ L'affaire Courjault dite aussi des « bébés congelés » a été révélée le 23 juillet 2006 par la découverte par Jean-Louis Courjault de deux nouveau-nés congelés dans le congélateur du domicile familial. L'enquête révèle que son épouse Véronique Courjault a tué trois de ses bébés à la naissance après une grossesse apparemment vécue dans un déni total. Elle a été condamnée par la justice à huit ans de prison en juin 2009. Depuis, d'autres cas similaires ont fait la une des médias et ont banalisé la notion de déni de grossesse. Ce concept est apparu dans les années 1970 avec les progrès de la psychiatrie. Aujourd'hui, le déni de grossesse tend à s'affirmer comme une entité nosographique, c'est-à-dire comme une maladie au même titre que toutes les autres qu'on connaît en psychiatrie. Gorre Ferragu (Mme), *Le déni de grossesse : une revue de littérature*, thèse de médecine, université de Rennes, 1, 2002 ; site internet <http://www.afrdg.info/>.

Il est peu évident de plaquer un concept psychanalytique contemporain sur des phénomènes observés dans le passé, le risque d'anachronisme étant grand. Toutefois, les cas évoqués par les médecins du XIX^{ème} siècle semblent renvoyer à des cas proches de ceux qualifiés aujourd'hui sous le terme de déni de grossesse. A l'époque, on parle plutôt « de grossesse inconsciente » ou de « grossesse ignorée ». Pour éviter les confusions, nous emploierons ici le terme de « déni » dans le sens actuel.

⁴⁴¹ Laplanche (Jean) et Pontalis (Jean-Bernard), *Le vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1967.

⁴⁴² Esquirol (Jean Etienne Dominique), *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal*, Paris, J.-B. Baillière, 1838.

⁴⁴³ Marcé (L.), *Traité de la folie des femmes enceintes...*, *op. cit.*, 1858.

Les médecins répondent en général par l'affirmative à l'idée qu'une femme puisse ignorer sa grossesse jusqu'au bout, mais la plupart voient surtout dans le déni une « dissimulation » volontaire. Ainsi, Tardieu indique que dans les cas d'infanticide, il faut que « le médecin légiste s'attende aux inventions les plus grossières, aux théories les plus chimériques (...). Que de fois il lui arrivera d'entendre soutenir que la femme a ignoré sa grossesse, qu'elle ne se savait pas enceinte, qu'elle est accouchée sans le savoir »⁴⁴⁴. Il discute néanmoins dans son ouvrage la question : « La femme a-t-elle pu ignorer sa grossesse ? » car cet argument semble souvent avancé par les femmes accusées d'infanticide. Tardieu hésite à donner une réponse tranchée car « on risquerait de se tromper bien souvent et d'égarer la justice. Il faut se défier en médecine légale des faits exceptionnels et des possibilités »⁴⁴⁵. Dans les faits, il reconnaît la possibilité du déni de grossesse qu'il envisage dans quelques rares cas, principalement pour des primipares. En effet, il lui paraît « difficile d'admettre qu'[une femme] ait pu se tromper sur les premiers signes de la grossesse et à plus forte raison sur les signes avant-coureurs de l'accouchement »⁴⁴⁶. C'est la raison pour laquelle il demande aux médecins légistes de vérifier si la femme a déjà eu d'autres enfants pour retenir ou non cet argument. Il a aussi du mal à croire qu'une femme enceinte ne sente pas les mouvements de son enfant :

Certaines femmes ne craignent pas de dire qu'elles n'ont jamais senti remuer leur enfant ; l'expérience unanime des accoucheurs s'élève contre cette assertion (...). Dans les conditions normales, la présence de l'enfant est toujours accompagnée de mouvements qui peuvent se montrer plus ou moins tardivement, qui peuvent être plus ou moins énergiques, plus ou moins fréquents, mais qui, toujours à un certain moment, seront perçus par la femme enceinte⁴⁴⁷.

C'est la raison pour laquelle il lui est difficile d'admettre que même des primipares puissent ne pas se rendre compte de leur grossesse :

Si celle-ci est primipare, il est très certain qu'on peut, jusqu'à un certain point, se montrer moins absolu et ne pas lui refuser le bénéfice de circonstances exceptionnelles qui lui auraient permis d'ignorer complètement sa grossesse ; cependant une jeune fille, si innocente qu'on la suppose du fait de sa conception, doit se préoccuper des modifications physiques qui l'accompagnent. (...) La disparition et la suppression prolongée des règles durant plusieurs mois de suite, doivent lui être à la fois un avertissement et un sujet d'alarme (...). Si l'on ajoute la déformation de la taille, le développement du ventre, l'augmentation du volume des seins, l'apparition souvent précoce de la sécrétion lactée, les mouvements (...) de l'enfant, en voilà certes plus qu'il n'en faut pour qu'une femme primipare s'aperçoive qu'il se passe en elle quelque chose d'insolite, et il y a lieu de s'étonner si elle ne s'est confiée et à n'a demandé conseil à personne⁴⁴⁸.

Mais ce qui étonne Tardieu, c'est que les quelques cas avérés de grossesses ignorées jusqu'au terme ne se produisent pas chez de jeunes primipares mais chez des femmes qui ont déjà été mères :

Malgré tout et si rares, si exceptionnels qu'ils soient, il reste un certain nombre de faits parfaitement avérés et positifs dans lesquels des femmes sont arrivées au moment de la délivrance sans se douter qu'elles étaient enceintes. Mais chose remarquable et bien utile à relever ici, ce n'est pas chez des jeunes filles primipares que ces faits se produisent, c'est plutôt chez des femmes parvenues à l'âge où elles peuvent se croire délivrées des chances de la maternité et qu'une suppression des règles n'a pas lieu de surprendre. J'en connais un exemple des plus frappants observé dans des conditions sociales et dans des circonstances faites pour éloigner tout soupçon⁴⁴⁹, et dans lequel l'erreur entretenue par les plus habiles médecins n'a été reconnue qu'au moment de l'accouchement⁴⁵⁰.

⁴⁴⁴ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légales sur l'infanticide*, op. cit., 1868, p 218.

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p. 219.

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*, pp. 219-220.

⁴⁴⁹ Les médecins font actuellement le même constat ; les cas de dénis se produisent régulièrement chez des femmes d'un certain âge, souvent déjà mères et qui n'appartiennent pas à des milieux sociaux défavorisés ou marginaux.

⁴⁵⁰ Tardieu (Ambroise), *Etudes médico-légales sur l'infanticide*, op. cit., 1868, pp. 220-221.

Pour sa part Vibert, auteur d'un *Précis de médecine légale* (éd. 1893), n'admet l'ignorance de la grossesse jusqu'à l'accouchement que chez une primipare « assez simple et assez ignorante ». Il en cite un exemple :

Nous avons vu une fille primipare, paraissant d'ailleurs fort peu intelligente, qui était entrée à deux reprises dans un hôpital de Paris où elle avait été admise comme atteinte d'un kyste à l'ovaire ; pendant son séjour à l'hôpital elle accoucha, dans les latrines, d'un enfant né à terme qu'elle précipita immédiatement dans la fosse ; elle assura qu'elle ne s'était jamais crue enceinte et qu'elle l'avait compris seulement, non pas pendant les douleurs de l'accouchement, mais au moment même où l'enfant était sorti. Cette fille, qui avait avoué son infanticide, paraissait sincère dans ses déclarations ; elle avait sans doute cru elle-même à l'interprétation que les médecins avaient donnés de son état⁴⁵¹.

Ce récit montre que le diagnostic de grossesse n'est toujours pas très assuré en cette fin de XIX^{ème} siècle et que les seuls cas où les médecins reconnaissent la bonne foi de la femme lors d'un déni de grossesse, c'est lorsqu'eux-mêmes se sont trompés ou lorsque des circonstances très particulières sont reconnues.

Dans son ouvrage sur *L'infanticide* (1897), Brouardel s'accorde globalement avec les conclusions de Vibert et de Tardieu. Il admet difficilement que des femmes puissent ignorer leur grossesse jusqu'à l'accouchement, tout en reconnaissant « cependant [que] les exemples, pris parmi des femmes qui n'avaient aucun intérêt à dissimuler leur grossesse, ne sont pas très rares »⁴⁵². Il indique ainsi :

J'ai été appelé, en 1869, auprès de la femme d'un employé supérieur d'un ministère qui avait méconnu sa grossesse dans les circonstances suivantes : cette femme, très grasse, avait déjà eu trois enfants ; elle nourrissait le dernier depuis douze mois et demi et n'avait aucune raison pour nier une grossesse possible. Son mari était venu vers 2 h me prier de passer chez lui dans la journée, parce que sa femme avait des douleurs d'entrailles. Lui-même était retourné à son ministère. J'arrivai près de sa femme à 3 h, une demi-heure plus tard l'accouchement était terminé. L'absence des règles avait été attribuée à la lactation, et tous les phénomènes d'une grossesse normale avaient été méconnus⁴⁵³.

Le concept de « grossesse inconsciente » commence à être admis par certains médecins à la toute fin du XIX^{ème} siècle. Le premier à employer cette expression est le Dr Gould (1898). Celui-ci décrit douze patientes présentant en fin de grossesse une « protubérance » de l'abdomen, interprétée comme une tumeur et qui attribuent les premières douleurs de l'accouchement à une origine lombaire ou abdominale⁴⁵⁴.

On explique actuellement le déni comme une dissociation entre la grossesse physique – bien réelle –, et la grossesse psychique, qui est absente. Dans une grossesse « normale, les deux aspects sont indissociables. La grossesse psychique permet à la femme enceinte de mobiliser ses facultés d'adaptation pour intégrer les changements progressifs liés à la grossesse et accéder au statut de mère. Mais il existe des cas où les deux aspects ne sont pas corrélés. Dans les cas de grossesses dites « nerveuses », il y a gestation psychique en l'absence d'enfant. En cas de déni de grossesse, la gestation n'est que physique. Dans ces circonstances, un verrou mental inconscient empêche la femme de se percevoir enceinte et de laisser une place à son bébé. Le corps se modifie en conséquence : la grossesse n'est pas apparente, un contrôle mental involontaire sur la sangle abdominale aboutit à ce que le bébé se développe vers le haut et l'arrière. En outre, l'aménorrhée n'est pas prise en compte ou est rationalisée, à moins que des saignements fassent croire à la poursuite des règles. Encore aujourd'hui, des médecins s'y laissent prendre et ne détectent rien. Les cas ne semblent pas si rares puisque de nos jours, selon les spécialistes, trois à cinq grossesses pour mille font l'objet d'un

⁴⁵¹ Vibert (Ch.), *Précis de médecine légale*, Pris, J.-B. Baillière et fils, 1893, 3^{ème} éd., p. 355.

⁴⁵² Brouardel (Paul), *L'infanticide*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1897, p. 151.

⁴⁵³ *Ibid.*, p. 152.

⁴⁵⁴ - Gould (G.), Pyle (W.L.), *Unconscious pregnancy in anomalies and curiosities of medicine*, London, Rebman, 1898.

- Dayan (Jacques), Andro (Gwénaëlle), Dugnat (Michel), *Psychopathologie de la périnatalité*, Paris, Masson 1999, p. 41.

déni total⁴⁵⁵. Il est évidemment difficile de transposer telles quelles ces analyses au passé et de préciser la fréquence du déni de grossesse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Annick Tillier a soulevé le problème à propos des femmes infanticides :

Nous ne sommes pas renseignés sur la manière intime dont les accusées bretonnes vivaient leur grossesse et moins encore sur le travail de l'inconscient à l'œuvre dans l'élaboration du déni. Les expertises psychiatriques étaient rarissimes dans les affaires d'infanticides mais, auraient-elles été plus fréquentes, elles ne nous auraient guère renseignés sur cette question, qui relève d'une problématique post-freudienne. Rien, dans les dossiers d'instruction, ne permet de savoir si certaines accusées se sont réellement méprises sur leur position⁴⁵⁶.

Elle note toutefois que le doute est permis pour quelques-unes, notamment pour Françoise Ezanno, domestique de 18 ans de Merlevenez qui affirme avoir totalement ignoré son état de grossesse jusqu'à son accouchement. Elle indique à propos de son enfant : « Je l'ai senti quelquefois sauter, mais je croyais que c'était une pelote que j'avais sur le côté »⁴⁵⁷. Dans ce cas, l'intention homicide n'a effectivement pas été démontrée. Contrairement à ce qu'affirme Tardieu à la fin du XIX^{ème} siècle, les femmes inculpées d'infanticide n'invoquent pas quasi-systématiquement l'argument de l'ignorance de leur grossesse pour expliquer leur geste. Les cas décrits par les médecins semblent toutefois bien attester de l'existence du phénomène par le passé. Les savoirs sur le corps étant moindres autrefois et les situations où une grossesse est inenvisageable étant bien plus nombreuses, on peut penser que le phénomène était certainement plus répandu qu'aujourd'hui.

La folie⁴⁵⁸

Dans les procès pour avortement étudiés par Anne-Marie Sohn, un certain nombre de femmes disent avoir perdu momentanément la raison quand elles se découvrent enceintes et se décrivent comme « folles »⁴⁵⁹, mais ce mot est une manière de décrire l'état de panique dans laquelle la grossesse les plonge parfois. Pour certaines femmes, en revanche, l'état mental est réellement altéré, ce dont témoignent certains médecins. Comme le souligne Marcé dans son ouvrage sur la folie puerpérale, « la grossesse n'est pas un heureux événement pour toutes les femmes. Il en est pour lesquelles elle révèle aux yeux de tous une faute qu'elles auraient à tout prix voulu cacher »⁴⁶⁰. Il mentionne ainsi le cas de trois

jeunes filles séduites qui, ne pouvant songer désormais à cacher leur faute, vivaient au milieu de la honte et de l'inquiétude, et éprouvaient pour leur avenir des craintes incessantes ; une quatrième était une femme mariée qui avait manqué à ses devoirs. Toutes se trouvaient dans cet état de dépression que nous avons précédemment décrit, lorsqu'une vive émotion morale est venue déterminer l'explosion de tous les symptômes [de la folie]⁴⁶¹.

Il décrit alors ces cas qui montrent que chez des jeunes femmes fragiles, la survenue d'une grossesse, associée à l'abandon du père de l'enfant, suscite des réactions violentes mettant en péril leur équilibre mental et leur santé. Il décrit notamment le cas de Maugin, brodeuse âgée de 23 ans, entrée à la Salpêtrière le 8 juin 1857. Orpheline de père et de mère, elle est à Paris depuis dix-huit mois et s'est toujours bien portée.

Il y a près de cinq mois, elle a été séduite par un jeune homme habitant l'hôtel où elle servait comme domestique ; elle devint enceinte, et dès lors elle commença à devenir triste et inquiète, dormant mal, restant inerte sur sa chaise, sans pouvoir travailler.

⁴⁵⁵ Gorre Ferragu (Mme), *Le déni de grossesse*, op. cit., p. 37.

⁴⁵⁶ Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 294.

⁴⁵⁷ A.D. U2139, interrogatoire, 4 octobre 1844 ; *ibid.*

⁴⁵⁸ Sur la thématique de la folie maternelle, voir aussi : Arena (Francesca), « La folie des mères », *art. cit.* ; voir aussi du même auteur : « Le discours sur la violence des mères au XIX^{ème} siècle : folie et infanticide », dans Fagon (Lucien), Regina (Christophe) dir., *La Violence. Regards croisés sur une réalité plurielle*, Paris, CNRS éd., 2010, pp. 313-329.

⁴⁵⁹ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser...*, op. cit., p. 118.

⁴⁶⁰ Marcé (L.), *Traité de la folie des femmes enceintes...*, op. cit., pp. 33-34.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 43.

Il y a trois semaines, passant sur le pont des Arts, elle éprouve une vive frayeur, et c'est depuis ce moment qu'elle commence à déraisonner ; l'insomnie est devenue plus complète, elle reste immobile sur sa chaise, elle craint que les gendarmes ne viennent l'arrêter, elle refuse de manger, et est restée cinq jours sans rien prendre.

10 juin – M. est toujours déprimée, abattue, elle pleure incessamment ; elle répète que tout est fini pour elle ; elle refuse tout aliment, en disant que le chagrin l'empêche de manger, et on est obligé de lui mettre la camisole pour la nourrir

18 juin – La malade mange toujours avec beaucoup de peine ; elle parle de mourir sur l'échafaud, elle entend des voix qui lui parlent tout bas et lui reprochent ses fautes⁴⁶².

Refusant de s'alimenter, la malade est nourrie par une sonde œsophagienne et son délire dure plusieurs mois, mais elle devient de plus en plus calme et parvient à travailler. Malgré quelques hallucinations, elle sort de l'hôpital et accouche le 25 octobre sans difficulté et par la suite « son intelligence est aussi lucide que possible »⁴⁶³.

Marcé mentionne aussi le cas de Ch., une passementière âgée de 22 ans entrée à la Salpêtrière le 31 mai 1857. Sans aucun problème de santé ni d'aliénation mentale jusque là,

[Elle] se laissa séduire par un jeune homme qui depuis longtemps lui faisait la cour. Bientôt elle s'aperçut qu'elle était enceinte ; elle en fit part à son amant, mais celui-ci la reçut très brutalement, s'emporta contre elle, la frappa et finit par la mettre à la porte, en la prévenant que si jamais elle lui apportait l'enfant, il le jetterait par la fenêtre.

Ch., qui depuis longtemps était sujette à des attaques de nerfs, et que son état de grossesse rendait encore plus impressionnable, eut aussitôt une crise nerveuse très violente, et immédiatement après on vit éclater le délire.

Pendant huit jours encore elle resta chez une amie ; mais elle refusait toute espèce d'aliments, ne dormait plus, s'enfuyait sans cesse de la maison. On fut donc forcé de la conduire à l'hospice ». Internée, elle est examinée par le médecin qui la trouve « la figure altérée, le regard inquiet, tous les membres agités par un tremblement convulsif ; la malade, complètement étrangère à ce qui se passe autour d'elle, est plongée dans une sorte d'extase. Par moments elle prononce quelques mots entrecoupés : « Adolphe, Adolphe..., il a dit qu'il viendrait... Ne jette pas l'enfant par la fenêtre... ; « il va venir tantôt... Adolphe..., ne le jette pas ». Elle se lève, s'approche de la fenêtre, regarde au dehors, et à voir la terreur qui se peint sur ses traits, son attitude épouvantée, ses gestes suppliants, on ne peut douter qu'elle n'assiste réellement à la scène de meurtre dont la seule pensée lui a fait perdre la raison (...). En vain cherche-t-on à la rappeler à elle-même par les questions les plus pressantes, par des impressions externes même douloureuses ; elle est sourde, insensible, aveugle (...). Pendant deux jours, cet état d'agitation extatique se reproduit de manière presque continue⁴⁶⁴.

Le troisième jour, la malade est plus calme et revient progressivement à la vie réelle. Elle peut parler de sa grossesse et répondre aux questions des médecins. Le délire devient intermittent puis cesse mais une rechute l'amène à rester hospitalisée jusqu'à l'accouchement. Celui-ci se déroule normalement et « en février la guérison était regardée comme complète »⁴⁶⁵.

Ces cas sont évidemment singuliers par leurs conséquences psychiatriques, mais ils révèlent néanmoins les tourments dont certaines filles-mères sont accablées en raison de leur grossesse. La folie est une forme d'évitement d'une réalité vue comme insupportable ; d'autres ne voient pas d'autre issue que de se donner la mort.

Le suicide

L'idée du suicide semble être une « solution » envisagée par un certain nombre de femmes enceintes hors mariage. Quelques-unes y pensent ou en parlent, sans forcément passer à l'acte. Nous avons notamment évoqué les cas de Mme du Châtelet ou de Mme de Staël qui en font surtout un moyen de chantage auprès de leur amant. Adèle Schunk envisage aussi cette extrémité pour mettre fin

⁴⁶² *Ibid.*, pp 55-58.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 58.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, observation n° 2, pp. 58-62.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 62.

à une situation vue comme sans issue⁴⁶⁶. Toutefois, certaines femmes passent bel et bien à l'acte, sans qu'il soit possible d'évaluer leur nombre. Elles en viennent à se supprimer car la grossesse est jugée trop infamante ou insupportable. Il s'agit surtout de filles isolées, qui ne disposent pas de relations ou d'argent leur permettant d'accoucher discrètement ou d'avorter. Ces femmes n'ont pas non plus la force de dissimuler leur grossesse et elles ne supportent pas l'idée de leur déshonneur ou de celui de leur famille. Le cas des servantes engrossées par leur maître qui se suicide semblent fréquent. Julie Daubié indique ainsi que

Le cynisme des maîtres qui séduisent et chassent leurs servantes pousse celles-ci au suicide. L'une d'elles vivait avec un maître qui, lui ayant promis de l'épouser, lui donna son congé le jour où elle déclara sa grossesse ; saisie d'un violent désespoir qu'elle confia à une amie, elle se pendit dans la maison du parjure. La justice, appelée sur les lieux, fit son enquête et constata une mort *volontaire*⁴⁶⁷.

Julie Daubié souhaiterait pour éviter ces tragédies, que la France s'inspire de la « belle loi suédoise qu'il faudrait graver en lettre d'or dans tous les temples de la justice : défense aux maîtres de renvoyer leurs servantes pour cause de grossesse »⁴⁶⁸. En France, une servante enceinte et chassée se retrouve souvent dans une situation impossible⁴⁶⁹.

Un cas tragique et réel est rapporté par Antoine Sylvère qui raconte dans *Toinou* son enfance auvergnate à la charnière des XIX^{ème} et XIX^{ème} siècles⁴⁷⁰. Il s'agit de l'histoire de Rose, jeune servante de ferme de quinze ans, engrossée par le fils des patrons. Celui-ci la viole d'abord un jour où la jeune fille est seule, puis il l'oblige à subir régulièrement ses assauts :

Si souvent le fils Cussac avait réitéré ses violences qu'il était impossible d'en dire le nombre et cependant, jamais il ne faisait attention à elle quand il y avait du monde. Un soir, la patronne avait observé :

- Notre Rose prend des tétons comme une nourrice. Faudra la surveiller. C'est déjà fait comme une femme mais faut pas croire que ça a de la raison.

Le fils avait riposté :

- T'inquiète pas, va ! Y'en a plus d'un dans le pays qui se vante de la frayer. Tout de même, s'il lui arrivait quelque chose, pense un peu aux embêtements qu'on aurait, nous autres !

La petite s'était enfuie, prise d'une épouvantable confusion, anéantie par le cynisme de cette offensive inattendue.

À table, pendant la soupe, la vieille avait repris le sujet et l'avait admonestée sans délicatesse :

- Tu prends de drôles de manières, ces temps-ci, ma petite. Je me méfie, tu sais. T'aurais ça dans le sang que ça ne m'étonnerait qu'à moitié. Mais si tu fais la pute, c'est nous qu'on serait responsables »⁴⁷¹.

Désespérée, la jeune Rose hésite à confier à quelqu'un son malheur et appréhende la révélation de sa grossesse : « Désormais, elle obéissait dans l'attente d'un avenir qu'elle prévoyait avec épouvante : sa taille s'épaissirait et on la montrerait du doigt. C'était si affreux qu'elle s'efforçait de ne pas penser ».

⁴⁶⁶ L'iconographie relaye également cette tentation du suicide de la fille-mère, comme en témoigne la couverture de *L'Assiette au beurre* par Couturier du 13 décembre 1902, reproduite dans le chapitre VIII (p. 905). On y voit une fille au ventre enflé errer au bord d'une rivière, les yeux perdus dans l'eau, suggérant sa volonté d'en finir ainsi avec sa douloureuse situation.

⁴⁶⁷ Daubié (Julie), *La femme pauvre*, op. cit., t. 1, p. 81.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁶⁹ Comme le signale Anne Martin-Fugier, « il lui faut se chercher une place alors que, pour tout maître éventuel, son ventre sera l'obstacle absolu à son engagement. Ventre qui dénonce la « faute », l'immoralité, ventre accusateur qui transforme en paria celle qui l'arbore ». Elle évoque aussi le cas de Sulette, l'héroïne du roman de Léon Frappié, *La Figurante* (1908) ; enceinte des œuvres de son patron, puis chassée de sa place et incapable d'en retrouver une autre, son « ventre de pécheresse » lui valant une réprobation collective. Tout se passe comme si la fille-mère n'avait plus aucun lieu pour exister sur terre : « La fille grosse ne devait ni mendier, ni vagabonder, ni voler, ni avorter, ni se suicider, et il ne fallait pas non plus qu'on lui donnât du travail, ni du pain, ni un asile ». Seule et sans ressource, « Sulette se dirige vers la Seine pour se suicider. Il lui reste un dernier refuge, la mort. Elle est sauvée au dernier moment par l'entremetteuse dont elle avait refusé les services autrefois (...). Mais la logique de la société bourgeoise voulait que la jeune servante se suicidât, elle y était acculée par le comportement général à son égard » ; Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes*, op. cit., p. 305.

⁴⁷⁰ Sylvère (Antoine), *Toinou, Le cri d'un enfant auvergnat*, Paris, Plon, 1980.

⁴⁷¹ *Ibid.*, pp. 246-258.

Face à cet avenir dramatique, et alors qu'elle est encore violée par le fils de ferme et trois de ses compagnons, elle choisit le suicide comme le seul moyen capable de lui rendre son honneur et de faire éclater la vérité :

La petite Rose n'appartenait plus au monde des vivants et se désintéressait tout autant de leurs paroles que de leurs regards...
La lettre dûment timbrée mise à la boîte, elle se dirigea vers la rivière où l'appelaient les eaux profondes du Grand Tournant.
Demain sans doute, M. Gaure saurait toute l'histoire et la défendrait devant tout le monde.
Il dirait qu'elle n'était pas une mauvaise fille.
Et on le croirait puisqu'elle serait morte.
La mort donne l'indulgence...
Avant d'atteindre la berge, elle ferma les yeux.
Et tout à coup, ce fut le vide et dans un éclair, la pensée suprême, fulgurante, que mourir est le pire des maux.
Les eaux se refermèrent sur son jeune corps.
Le tribunal d'Ambert eut à connaître de l'affaire et prononça des condamnations avec sursis.
Des avocats parisiens, déplacés à grands frais, blanchirent approximativement ces quatre garçons, qu'un soir de beuverie avait égaré regrettablement.
La disparition de la petite Rose fut ramenée à ses justes proportions. Le monde est plein de filles abandonnées, mal instruites ou mal surveillées.

Outre les domestiques, employées et ouvrières sont également susceptibles d'être séduites ou violées par leur patron ou un contremaître et de se retrouver enceintes. Certaines ne trouvent pas d'autre échappatoire que le suicide. Marie-Victoire Louis mentionne un cas particulièrement tragique de suicide double qui fait suite à l'exercice d'un droit de cuissage par un patron à Troyes en 1893⁴⁷². Il concerne deux jeunes filles de 17 ans ; elles sont repêchées dans le canal de la haute Seine, près de Troyes, liées l'une à l'autre par leur tablier « afin sans doute de montrer plus de fermeté et de s'encourager réciproquement »⁴⁷³ et les yeux bandés de leurs mouchoirs. Octavie Dupont et Marie Renaud travaillent toute les deux dans un atelier de bonneterie ; l'autopsie révèle que la première est enceinte de deux mois et qu'elle détient dans son corsage 4,25 francs, reliquat de son compte réglé le matin même par son patron Oscar Hirlet. Selon *le Père Peinard*, « son patron a pratiqué sur elle, comme sur bien d'autres, le droit de cuissage et l'a envoyé paître lorsqu'elle l'avait informé de sa grossesse »⁴⁷⁴. Elle a déclaré qu'elle n'osait plus rentrer chez sa mère et son amie, mise dans la confiance et menacée du même sort, avait voulu elle aussi quitter son emploi. Et *le Père Peinard* d'ajouter : « A se voir les victimes de leur singe, à se dire que ce que l'une avait subi, l'autre l'avait évité, il faudrait l'endurer demain et après... ça leur tourna la boule. L'horreur de vivre esclave, de servir de matelas à leur exploiteur, horreur si forte qu'elles préférèrent en finir illico que de vivre cette garce de vie »⁴⁷⁵.

De manière générale, les filles séduites et abandonnées en raison de leur grossesse semblent avoir particulièrement recours au suicide. Julie Daubié note « qu'à l'âge où elles sont le plus exposées à la séduction, de quinze à vingt ans, leurs suicides ont une prépondérance désolante sur la moyenne générale »⁴⁷⁶. Elle ajoute :

Ces suicides, à peine connus et remarqués dans nos villes, restent, dans nos campagnes, l'effroi des témoins oculaires, et laissent une impression lugubre dans les souvenirs du peuple, jusqu'à ce qu'une nouvelle tache de sang vienne effacer la trace de l'ancienne ». Et de citer le cas suivant :

Une femme séduite, dans un atelier, par un homme riche et influent, qui lui avait dispensé à la fois le travail et la honte, lui écrivit : « Si tu continues à te parjurer, je me précipiterai dans ton puits, après avoir brisé la tête de ton fils à la margelle. Vois si tu auras le courage de vivre

⁴⁷² Louis (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage...*, op. cit., pp. 230-231.

⁴⁷³ *Le Petit Républicain de l'Aube*, 21 mai 1893

⁴⁷⁴ *Le Père Peinard*, « Patron assassin », 4 juin 1893.

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ Daubié (Julie), *La femme pauvre*, op. cit., t. 2, p. 111.

avec ce souvenir ». L'homme, qui eut le *courage* de vivre sur les lieux après la catastrophe, se glorifia toujours d'être un conservateur de la famille, base de notre ordre social⁴⁷⁷.

Pour montrer l'ampleur du phénomène, elle cite le travail mené par Brierre de Boismont sur la position désespérée des filles du peuple à Paris : « Cet investigateur patient, consciencieux et contristé, qui y a étudié pendant douze ans les douleurs, qui y a recensé, pendant cette période, 150 filles enceintes dont le suicide eut pour cause le désespoir de l'abandon »⁴⁷⁸. Ce désespoir des filles-mères émeut donc certains observateurs qui notent effectivement la fréquence de leurs actes de désespoir⁴⁷⁹. Ainsi Louis de Gramont, dans un article paru dans *l'Eclair* le 8 juin 1898 et repris dans *La Fronde*, reconnaît : « Que peut devenir une malheureuse créature, délaissée de la sorte, avec la charge d'un enfant, parfois de plusieurs ? Comme l'a très bien dit M. Magnaud, elle est placée « *entre le crime et le désespoir* » ; de là, tant d'infanticides et de suicides »⁴⁸⁰. Ces hommes et ces femmes, émus par cette détresse, réclament des mesures pour aider les filles-mères et la modification de l'article 340 du Code Pénal qui interdit la recherche en paternité, vu comme la source de leur malheur.

Certaines femmes tentent cependant d'échapper au déshonneur en dissimulant leur grossesse, soit qu'elles envisagent d'accoucher en secret et d'abandonner rapidement l'enfant, soit qu'elles se résolvent à le supprimer à sa naissance.

2. Les grossesses dissimulées

La plupart de ces cas sont connus par les procès pour infanticide, car les interrogatoires de l'accusée et des témoins donnent des informations précieuses sur les stratégies mises en œuvre pour dissimuler la grossesse⁴⁸¹.

Des grossesses inavouables

Les arguments avancés par les accusées pour expliquer la dissimulation de leur grossesse sont souvent les mêmes. Ainsi, Marie Toussainte Berhaut déclare qu'« elle avait caché sa grossesse et son

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 112.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 113.

Brierre de Boismont (Alexandre), *Du suicide et de la folie suicide : considérés dans leurs rapports avec la statistique, la médecine et la philosophie*, Paris, G. Baillière, 1856.

⁴⁷⁹ On peut citer, par exemple, Léon Giraud, *Essai sur la condition des femmes en Europe et en Amérique*, Paris, AA. Ghio, 1880, pp. 162 et sq. Faisant discourir un homme et une femme sur le sujet de la condition féminine, on peut lire en particulier au sujet des filles séduites :

« - Mais se suicident-elles beaucoup ?

« - Je sais qu'on ne fait pas attention à elles, parce que d'autres de leurs sœurs accaparent la curiosité en passant en cour d'assise, et qu'elles évitent, elles, d'y passer. Mais, en somme, il ne faut pas oublier qu'en se suicidant, presque toujours pour échapper à la maternité, elles font d'une pierre deux coups, et par conséquent le nombre des victimes compense le nombre des résolutions. Vous jugerez, du reste. »

Et je reçus le lendemain six journaux – pas davantage – comme si elle avait voulu condenser dans des formules de plus en plus brèves, à mesure que nous avançons, cette question qui lui tenait tant à cœur. (...) Ces six journaux étaient tous du mois d'octobre 1880 (...)

Gaulois du 4 : Nîmes, 3 octobre – Bilan des accidents de la journée d'hier : Une demoiselle Sarrasin, âgée de trente ans, s'est précipitée dans un puits profond de 19 à 20 mètres. Les voisins et un sapeur-pompier n'ont remonté qu'un cadavre mutilé. Une grossesse avancée est la cause de cet acte de désespoir.

Lanterne du 6 : Encore un suicide par amour : Une jeune bonne, en service chez M. Clary, pharmacien, rue Saint-Ferdinand, entretenait des relations avec un jeune garçon charcutier du voisinage. Comme toujours, au bout de quelques mois, l'amoureux disparut, et la jeune bonne résolut de mettre fin à ses jours. Hier, vers huit heures du soir, profitant de l'absence de ses maîtres, elle ouvrit la fenêtre et se précipita sur le pavé (...) ».

S'en suit toute une série de faits divers similaires.

⁴⁸⁰ *L'Eclair*, 8 juin 1898.

⁴⁸¹ Ce passage s'inspire des recherches menées par Annick Tillier sur les femmes infanticides Bretagne, mais il a été essentiellement construit à partir des sources que nous avons personnellement exploitées aux Archives Nationales et aux Archives de Paris.

accouchement parce qu'elle craignait de perdre tout moyen d'existence en cessant d'être employée comme journalière »⁴⁸². Marie Trécau, domestique de 28 ans, indique « que la honte et le besoin de son existence avaient été les seuls motifs qui l'avaient déterminée à cacher son état de grossesse jusqu'aux derniers moments »⁴⁸³. En effet, la réputation est un des biens les plus précieux pour une fille et elle conditionne souvent sa capacité à trouver une place et à gagner sa vie. La naissance d'un enfant hors mariage est en outre considérée comme un événement honteux en soit, aussi bien pour les parents du bâtard que pour l'ensemble de la famille, voire du village. Toutefois, certains juges refusent de se laisser abuser par certaines allégations des accusées, car il leur semble – souvent à juste titre – que la dissimulation de la grossesse témoigne en général d'une intention criminelle. Ainsi Julie Billier, une blanchisseuse infanticide qui mène une vie dissolue et a plusieurs amants, reconnaît avoir caché sa grossesse « parce que je n'osais pas l'avouer ». Le juge lui répond que

dans la position où vous êtes, vous n'aviez pas à avoir honte d'une grossesse. Quand on mène la vie que vous menez, on n'a pas à redouter que le public sache, par le fait d'une grossesse, que l'on a eu des relations avec un homme. Sous ce rapport, votre débauche ne permet pas d'accepter l'excuse que vous indiquez⁴⁸⁴.

L'accusée ajoute alors : « Je ne voulais pas que ma grossesse fût connue de mes parents ». Quelques rares femmes font toutefois preuve de franchise et n'hésitent pas à avouer leurs intentions coupables. Par exemple, Marie Trécau reconnaît : « J'avais toujours nié ma grossesse parce que j'étais résolue de faire disparaître mon enfant »⁴⁸⁵.

Les femmes mettent en œuvre différentes stratégies pour cacher à tout prix leur état, que ce soit l'accroissement de leur ventre, l'arrêt des règles ou la présence de certains maux. Beaucoup se serrent dans leur corset – davantage en ville qu'à la campagne, semble-t-il⁴⁸⁶. Les femmes du peuple usent aussi de ceintures ou de sangles. Leur usage est courant pendant la grossesse – on l'a vu –, mais ici l'objectif est de comprimer le ventre et non de le soutenir. Certaines ont recours à des moyens de contention plus élaborés, semblables au « corset de force, faits de planchettes et de cordes » dont parle Maupassant dans sa « Mère aux monstres »⁴⁸⁷. Les femmes portent également des vêtements amples pour dissimuler leur taille. Mme Cottin, patronne d'Henriette Sellier, domestique de 22 ans accusée d'infanticide, indique ainsi : « Maintenant, je comprends dans quel but elle avait toujours le ventre très serré et pourquoi elle portait toujours un caraco très ample non ajusté qui la couvrait jusqu'aux hanches »⁴⁸⁸. D'autres s'arrangent pour dissimuler leur rondeur par différents accessoires. Mélanie Guillaudre « est d'une assez forte corpulence et (...) elle avait soin de ramener les vêtements devant elle. D'ailleurs elle était presque toujours nantie d'un panier avec lequel elle pouvait dissimuler sa grossesse »⁴⁸⁹. Le fait de retrousser son tablier et de faire semblant d'y porter quelque chose est une stratégie banale⁴⁹⁰. Certaines filles adoptent également des postures qui mettent moins en évidence la saillie de leur ventre. Si la femme veut cacher sa grossesse à son compagnon, elle trouve parfois un subterfuge pour éviter les relations sexuelles : l'amant de Mélanie Guillaudre indique ainsi qu'elle refuse les relations intimes depuis plus d'un mois car elle « avait soi-disant ses règles »⁴⁹¹.

⁴⁸² A.N. BB/20/41, cour d'assises de Rennes, 2^{ème} trimestre 1828, Marie Toussainte Berhaut, 30 ans, infanticide.

⁴⁸³ A.N. BB/20/41, cour d'assises de Rennes, 2^{ème} trimestre 1828, Marie Trécau, 28 ans, domestique, infanticide.

⁴⁸⁴ Archives de Paris, D2U⁸5, assises du 8 juin 1867, Billier Julie et sept autres accusés, pour infanticide et vol.

⁴⁸⁵ A.N. BB/20.41, cour d'assises de Rennes, 2^{ème} trimestre 1828, Marie Trécau, 28 ans, domestique, infanticide.

⁴⁸⁶ Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 305.

Anne Martin-Fugier relève ainsi le cas de Marie R., jeune domestique enceinte de ses maîtres et qui finit prostituée, s'est tellement serrée pendant sa grossesse que l'enfant est né mal conformé et ne vit que six semaines ; Marie R., cas n°5, dossier « Gens de maison », Bibliothèque Marguerite Durand ; Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes*, op. cit.

⁴⁸⁷ Maupassant (Guy de), *La mère aux monstres*, op. cit.

Ce type de pratique est attesté par certaines sources judiciaires. A. Tillier évoque une accusée qui « comprimait le développement de sa taille à l'aide d'une planchette qu'elle avait fait faire par un menuisier, lui disant que c'était pour suspendre une lampe » ; A.N. BB/20/218/2, I-V, 2^{ème} trim. 1859, Le Besch de Champsavin, 5 juillet 1859 ; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 306.

⁴⁸⁸ Archives de Paris, D2U85, assises du 13 juin 1867, Sellier Henriette, 22 ans, domestique, infanticide.

⁴⁸⁹ Archives de Paris, D2U⁸61, 23 juin 1877, Mélanie Guillaudre, blanchisseuse, 21 ans, infanticide.

⁴⁹⁰ Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 304.

⁴⁹¹ Archives de Paris, D2U⁸61, assises du 23 juin 1877, Mélanie Guillaudre, blanchisseuse, 21 ans, infanticide.

Les femmes invoquent souvent des maladies ou des troubles divers pour expliquer l'accroissement de leur ventre ou l'absence de leurs règles. Dans le cas de Julie Billier, qui continue pendant sa grossesse à fréquenter ses amants, l'un d'eux déclare : « Elle a passé deux nuits avec moi. Je m'étais aperçu qu'elle était grosse et je l'avais questionnée à ce sujet. Elle avait nié être enceinte et pour expliquer sa grossesse, elle me disait que pendant l'hiver, elle enflait, surtout quand elle ne faisait pas la noce »⁴⁹². La plupart invoquent des troubles des règles pour expliquer leur suspension et l'augmentation de leur ventre. Ainsi dans le compte-rendu concernant Marie Hamel, domestique à Mohon, il est dit que :

Quoique la grossesse de Marie Hamel ne fût un mystère pour personne dans la commune de Mohon, elle n'avait jamais voulu l'avouer. Elle [attribuait] le développement de sa taille à ce qu'ayant séjourné dans l'eau froide pendant ses maladies mensuelles, ses règles avaient cessé de paraître⁴⁹³.

Nombre de femmes infanticides essayent d'ailleurs souvent de dissimuler leur accouchement en prétextant un violent retour du sang, proportionnel à la durée de l'aménorrhée. Diverses maladies, bien connues des médecins, comme une môle ou l'hydropisie⁴⁹⁴, sont aussi invoquées, on l'a vu⁴⁹⁵. L'entourage et les médecins sont d'ailleurs parfois dupes de ces arguments, comme dans le cas de Marie Le Loirec, cultivatrice à Saint-Pierre, âgée de 35 ans :

Marie Le Loirec habitait avec sa belle-sœur et son beau-frère, les époux Moisan : sa conduite avait toujours été régulière, aussi accepta-t-on d'abord facilement le bruit qu'elle répandait, pour expliquer son embonpoint, qu'elle était hydropique, maladie dont était morte sa mère. Bientôt cependant on ne douta plus de sa grossesse ; les époux Moisan, si on les croit, rassurés par ces affirmations, continuèrent à penser qu'elle était hydropique⁴⁹⁶.

Ces exemples montrent que les femmes savent utiliser les particularités reconnues à leur physiologie – encore largement entourée de mystère – et les maux considérés comme typiquement féminins pour dissimuler leur grossesse et donner le change auprès de leur entourage ou des praticiens de santé.

Les filles cherchent aussi à se dérober au regard de leur entourage ou de la communauté en évitant toute activité sociale à l'extérieur. Mais il n'est guère facile d'éviter les veillées, le marché ou des lieux comme le lavoir, le four ou l'église ; d'autant plus pour les domestiques qui doivent vaquer à des tâches diverses⁴⁹⁷.

Les doutes de l'entourage

Les rumeurs sur le comportement répréhensible d'une fille ou d'une veuve font guetter le moindre changement dans son apparence ou l'absence de ses règles, ce qui suscite rapidement des doutes. Dans le cas de Rose Tirel, veuve Lépinay, cultivatrice de 39 ans (Redon), les soupçons sont précoces :

Vers l'époque de la saint Michel 1827 (29 septembre), ses voisins commencèrent à s'apercevoir d'un changement notable de sa personne, qui leur fit présumer d'après les bruits qui courraient sur son compte, qu'elle était enceinte, et ces apparences de grossesse augmentèrent d'une telle manière, dans les premiers mois de 1828, qu'on ne douta plus qu'elle accoucherait dans peu de temps. La femme Blandin, qui eut une longue conversation avec elle

⁴⁹² Archives de Paris, D2U⁸⁵, assises du 8 juin 1867, Billier Julie et sept autres accusés, infanticide et vol ; interrogatoire de Bigoteau, 5 avril 1807.

⁴⁹³ A.N. BB/20/168/2, M, 4^{ème} trim. 1853, Hüe, s.d.; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 317.

⁴⁹⁴ Voir le chapitre II sur la fausse grossesse.

⁴⁹⁵ Annick Tillier relève une dizaine d'assertions de ce genre dans les procès pour infanticide sur lesquels elle a travaillé ; Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 323.

⁴⁹⁶ A.N. BB/20/235/2, M, 2^{ème} trim. 1861, Tiengou de Tréfériou, 24 juin 1861 ; *ibid.*, p. 323.

⁴⁹⁷ Certaines parviennent à prétexter une maladie pour rester cloîtrées chez elles. Ainsi Michelle Dano, probablement enceinte des œuvres de son maître, se retire de la vie publique : « Cette fille dès l'hiver dernier était malade ; on disait qu'elle avait la fièvre, elle ne sortait pas de la maison de son maître, c'est du moins ce qui se disait dans le village » ; A.D. M U1997, Jean Lagadec, 64 ans, laboureur, 13 juin 1827 ; *ibid.*, p. 301.

le 18 mai, crut même apercevoir l'enfant bouger dans son sein et elle prédit alors que la semaine ne s'écoulerait pas sans que la veuve Lépinay accouchât⁴⁹⁸.

Les témoignages montrent que les séances d'habillage sont souvent l'occasion de remarquer une corpulence anormale ; les couturières sont souvent les premières à se douter d'une grossesse. Dans le cas de Marie Decot, les témoins remarquent une « corpulence anormale », notamment la femme Fisson « qui lui essayait une robe »⁴⁹⁹. De même, la patronne d'Henriette Sellier indique :

Il y a environ deux mois, ma couturière m'ayant dit que sa taille prenait un développement extraordinaire, la pensée m'est venue qu'elle pouvait être enceinte ; je l'ai prise à part, je l'ai interrogée très sérieusement, je lui ai dit : je vous en prie, dites-moi la vérité. Elle s'est fort récriée et m'a répondu plusieurs fois : je vous jure bien que je ne suis pas enceinte ; ce sont des personnes qui m'en veulent, qui disent cela ou bien vous voulez me renvoyer. En présence de ses affirmations, j'ai cru qu'elle n'était pas enceinte⁵⁰⁰.

La fille de cette dame a également des doutes sérieux :

Dès le commencement de janvier je m'étais aperçue que la fille Sellier était enceinte parce que plusieurs fois je l'avais surprise seule ayant dégrafé sa robe et alors l'état de son ventre ne m'avait laissé aucun doute sur sa position, mais elle ne m'a fait aucune confiance et je n'en ai pas provoqué⁵⁰¹.

Quand il y a une proximité physique, la dissimulation n'est guère possible. Ainsi Philomène Durieux, fille de la logeuse de Julie Billier, inculpée pour infanticide, partage le même lit que l'accusée : « Elle m'a toujours caché sa grossesse, mais comme elle couchait dans le même lit que ma mère et moi, cette grossesse ne m'avait pas échappé. Je lui en parlais à plusieurs reprises ; elle niait toujours »⁵⁰². Ce témoin souligne aussi s'être aperçu que l'accusée n'avait plus ses règles.

L'absence des menstruations est souvent vue comme un indice essentiel. Dans l'affaire d'infanticide impliquant Marguerite Verdier, M. Bonneau, le marchand tripier qui l'emploie, ne soupçonne pas qu'elle est enceinte ou ne veut pas l'avouer. Il concède toutefois : « ma femme cependant m'avait dit qu'elle s'était aperçue que cette fille n'était pas réglée, mais elle ne l'avait pas questionnée »⁵⁰³. Son épouse, beaucoup plus attentive, a en effet des doutes sérieux, appuyés sur de multiples indices :

Vers la fin de son séjour chez moi j'ai remarqué que la fille Verdier avait souvent des maux de cœur. J'ai été frappée aussi d'un commencement de marque qu'elle portait au front. Je soupçonnais quelque chose mais je n'ai rien dit. Un jour cependant, devant une personne qui était là, j'ai dit qu'elle portait un masque, comme une femme enceinte. Marguerite n'a rien répondu. Pendant tout le temps qu'elle a passé chez moi, elle n'a pas vu⁵⁰⁴. Quand je lui en parlais, elle me répondait qu'elle ne savait pas pourquoi elle ne voyait plus. Elle portait toujours un caraco et beaucoup de jupons⁵⁰⁵.

Les maîtres sont d'ailleurs autorisés à vérifier l'état du linge de leur domestique, afin de protéger leur propre réputation⁵⁰⁶. Une fille qui ne « voit » pas ses règles passe immédiatement pour suspecte. Toutefois, certaines tachent volontairement leur linge avec du sang animal pour éviter les soupçons.

Dans d'autres cas, l'entourage est moins attentif ou plus crédule et ne semble s'être aperçu de rien. Pour Mélanie Guillaudre, blanchisseuse de 21 ans qui vit chez son père, remarié en seconde noce, le juge note qu'elle « avait dissimulé soigneusement sa grossesse. Quelques voisines se doutaient de

⁴⁹⁸ A.N. BB/ 20/42, Ille-et-Villaine, assises 4^{ème} trimestre 1828, n°15, Rose Tirel, veuve de Julien Lépinay, cultivatrice, 39 ans, infanticide.

⁴⁹⁹ Archives de Paris, D2U⁸23, 31 octobre 1873, Marie-Madeleine Decot, cuisinière, 27 ans ; Eugénie Jovenay, 38 ans, avortement.

⁵⁰⁰ Archives de Paris, D2U⁸5, assises 13 juin 1867, Sellier Henriette, 22 ans, domestique, infanticide.

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² Archives de Paris, D2U⁸5, assises du 8 juin 1867, Billier Julie et sept autres accusés, infanticide et vol ; interrogatoire de Philomène Durieux.

⁵⁰³ Archives de Paris, D2U⁸21, assises 13 septembre 1873, Verdier Marguerite, domestique, infanticide.

⁵⁰⁴ Ne pas voir, signifie ne pas avoir ses règles.

⁵⁰⁵ Archives de Paris, D2U⁸21, assises 13 septembre 1873, Verdier Marguerite, domestique, infanticide.

⁵⁰⁶ Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, op. cit., p. 269.

son état, mais la belle-mère n'en avait conçu aucun soupçon »⁵⁰⁷. Un témoin assure qu'il ne s'est pas aperçu de sa grossesse : « Elle avait beaucoup d'embonpoint mais mangeait beaucoup de soupe ». Une autre indique toutefois : « Elle m'a paru très grosse et un beau matin, la voyant se diriger vers la fontaine où elle a lavé la salade, je me suis aperçue qu'elle était mince »⁵⁰⁸, ce qui suscite quand même de sérieux doutes. Nous n'évoquerons pas ici la stratégie mise en place par l'entourage d'une fille suspectée d'être enceinte pour la faire avouer et éviter un infanticide, l'étude d'Annick Tillier étant très complète sur ce point⁵⁰⁹.

Face aux soupçons de leur entourage, les femmes enceintes s'enferment dans des dénégations répétées et cherchent à détourner les accusations. Dans le cas de Marie Dufour, poursuivie pour infanticide dans le département des Landes en 1828, le juge note qu'

elle éprouva pendant l'été de 1827 des indispositions qui firent soupçonner qu'elle pouvait être grosse ; on lui en parla dès le commencement, elle nia de toutes ses forces. Cependant son état donnait lieu depuis lors à de nombreuses explications entre elle et ses maîtres qui conservaient toujours la même idée sur les causes de ses souffrances mais ses dénégations et le ton d'assurance dont elles étaient accompagnées leur en imposèrent et ils continuèrent à la garder à leur service⁵¹⁰.

Pour sa part, Marie Yvonne Le Penglan,

non seulement (...) dissimula la grossesse, mais encore elle la nia avec une effroyable obstination. Les maîtres, leurs voisins, leurs amis employèrent toutes sortes d'exhortation, jusqu'aux marques d'intérêt les plus touchantes pour savoir d'elle la vérité et lui faire prendre les mesures nécessaires à sa position. Rien ne [illisible] pour la dissuader, elle eut recours aux serments les plus affreux, le jour même de son accouchement pendant les plus extrêmes douleurs, elle protestait encore contre tout ce qu'on pouvait dire avec une opiniâtreté furieuse⁵¹¹.

Cette attitude obstinée est interprétée par le juge comme une volonté préméditée de commettre un infanticide, qui se produit effectivement dans ce cas. Certaines femmes choisissent délibérément l'affrontement avec le groupe social environnant, à l'origine de rumeurs de grossesse. Elles cherchent alors à empêcher les commérages en menaçant leurs auteurs de poursuite en justice pour calomnie. Quelques-unes n'hésitent d'ailleurs pas à porter plainte, même contre leurs maîtres et à obtenir d'ailleurs parfois une réparation pécuniaire, ce qui a un effet dissuasif⁵¹².

D'autres femmes font des démarches pour obtenir des certificats de médecins pour attester qu'elles ne sont pas enceintes. Quelques-unes parviennent d'ailleurs à leurs fins, comme Désirée Noton, journalière à La Guerche, qui obtient en 1844 une attestation de non-grossesse d'un médecin, trois mois avant d'accoucher⁵¹³, ce qui confirme la fiabilité aléatoire du diagnostic de grossesse. Certaines femmes changent également de place pour éviter les soupçons. Ainsi, Marguerite Verdier tombe enceinte d'un des clients de la maison du crémier chez qui elle travaille depuis quatre mois. Puis elle change et entre chez Mme Bonneau, tripière, puis chez les Levasseur, chez qui elle accouche et commet un infanticide⁵¹⁴. D'autres femmes poursuivent leurs occupations habituelles et ne cessent pas de paraître en public, pour ne pas attirer les soupçons. Certaines continuent même à effectuer les travaux les plus durs. Dans le cas de Marguerite Toussainte Berhaut, il apparaît que « la veille de son accouchement elle s'était occupée à des travaux fort pénibles »⁵¹⁵. La stratégie de dissimulation se

⁵⁰⁷ Archives de Paris, D2U⁸61, assises 23 juin 1877, Mélanie Guillaudre, blanchisseuse, 21 ans, infanticide.

⁵⁰⁸ *Ibid.*

⁵⁰⁹ Voir Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, *op. cit.*, pp. 260 et sq. Voir aussi 4^{ème} partie sur les solidarités.

⁵¹⁰ A.N. BB/20/ 41, Tourrier I, Pau, compte rendu d'assises Landes, 3^{ème} trimestre 1828, Marie Dufour, domestique, 26 ans, infanticide.

⁵¹¹ A.N. BB/20/41, cours d'assises Côtes-du Nord, 2^{ème} trimestre 1828, n°15, Marie-Yvonne Le Penglan, 24 ans, domestique, infanticide.

⁵¹² Tillier (Annick), *Des criminelles au village...*, *op. cit.*, pp. 60-61.

⁵¹³ A.N. BB/20/128, I-V, 3^{ème} trim. 1844, Robinot Saint-Cyr, 3 septembre 1844 ; *ibid.*, p. 63.

⁵¹⁴ Archives de Paris, D2U⁸21, assises 13 septembre 1873, Verdier Marguerite, domestique, infanticide.

⁵¹⁵ A.N. BB/20/41, cour d'assises de Rennes, 2^{ème} trimestre 1828, Marie Toussainte Berhaut, 30 ans.

poursuit dans la mesure du possible au moment de l'accouchement et après ; mais la vigilance de l'entourage – souvent méfiant – aboutit régulièrement à la révélation de l'infanticide.

Le refus de préparer la naissance de l'enfant pendant la grossesse est interprété par les juges comme la marque d'intentions infanticides probables ; il dénote en tout cas un refus d'envisager l'avenir. Les accusés emploient souvent la même stratégie de défense pour se justifier de ces accusations. Elles indiquent qu'elles ne savent pas exactement depuis quand elles sont enceintes et quand elles vont accoucher. Il s'agit en effet de rendre crédible le fait qu'elles accouchent « par surprise » et ont tué l'enfant dans l'affolement. Elles indiquent aussi qu'elles pensaient faire leur couches à l'hôpital et n'ont donc rien préparé. Ainsi, lorsque Julie Billier déclare lors de son interrogatoire ne pas savoir depuis combien de temps elle était enceinte, le juge déclare « vous deviez pourtant bien savoir, d'après la longue absence de vos règles, le développement de votre ventre, les mouvements de l'enfant que le terme approchait ». Ce à quoi l'accusée répond : « Je n'y faisais pas attention ». Le juge ajoute : « Aviez-vous du moins pris quelques mesures pour recevoir l'enfant ? Aviez-vous fait le choix d'une sage-femme ? Aviez-vous préparé une layette ? ». L'accusée indique : « Non, je pensais que lorsqu'il viendrait je le placerais. Je n'avais pas songé qu'il me faudrait des linges pour l'envelopper »⁵¹⁶. Henriette Sellier déclare pour sa part ne pas avoir préparé de linge : « Je pensais que mon accouchement n'arriverait que dans quelques jours et j'avais pour tout argent quatorze sous »⁵¹⁷.

La nouvelle de Maupassant, *Rosalie Prudent*, témoigne de l'importance accordée par la justice à la préparation d'une layette pour déceler les intentions infanticides. L'auteur y relate « l'histoire courante de tous les infanticides accomplis par les servantes », engrossées à l'insu de leurs maîtres, qui accouchent en secret et tuent l'enfant à la naissance. Un élément intrigue toutefois la justice dans cette affaire apparemment banale :

Mais un fait demeurait inexplicable. La perquisition opérée dans la chambre de la fille Prudent avait amené la découverte d'un trousseau complet d'enfant, fait par Rosalie elle-même, qui avait passé ses nuits à le couper et à le coudre pendant trois mois. L'épicier chez qui elle avait acheté de la chandelle, payée sur ses gages, pour ce long travail, était venu témoigner⁵¹⁸.

L'interrogatoire de l'accusée révèle pourquoi la grossesse a finalement débouché sur un infanticide. Elle qui avait tout préparé pour un seul enfant qu'elle pensait pouvoir accueillir et élever en se privant, accouche finalement de jumeaux : « Est-ce possible, dites ? Deux enfants ! Moi qui gagne vingt francs par mois ! Dites... est-ce possible ? Un, oui, ça s' peut, en se privant... mais pas deux ! Ça m'a tourné la tête. Est-ce que je sais, moi ? – J' pouvais-t-il choisir, dites ? »⁵¹⁹...

Les cas d'infanticides, malgré leur banalité, semblent toutefois en diminution au cours du XIX^{ème} siècle, alors que l'avortement connaît en parallèle un essor important.

C. L'AVORTEMENT

S'intéresser à l'avortement permet d'accéder au vécu des grossesses non désirées et d'envisager comment les femmes cherchent à en interrompre le cours. Mais un acte jugé longtemps « contre nature » et répréhensible comme l'avortement ne laisse guère de traces accessibles aux historiens. Les sources sont un peu plus nombreuses à partir du XVI^{ème} siècle, sans qu'on sache si leur nombre croissant s'explique par des actes plus fréquents ou par une sévérité plus grande des autorités, donnant lieu à davantage de poursuites judiciaires.

Depuis une vingtaine d'années, l'histoire de l'avortement a suscité de multiples travaux sur lesquels nous nous appuyons pour éclairer les informations qui apparaissent sur cette pratique dans

⁵¹⁶ Archives de Paris, D2U⁸⁵, assises du 8 juin 1867, Billier Julie et sept autres accusées, infanticide et vol.

⁵¹⁷ Archives de Paris, D2U⁸⁵, assises 13 juin 1867, Sellier Henriette, 22 ans, domestique, infanticide ; interrogatoire 3 avril 1867.

⁵¹⁸ Maupassant (Guy de), *Rosalie Prudent*, texte publié dans *Gil Blas* du 2 mars 1886, puis dans le recueil *La petite Roque* ; consulté en ligne sur : <http://maupassant.free.fr/contes3.htm>

⁵¹⁹ *Ibid.*

notre corpus⁵²⁰. Ne pouvant approfondir un sujet qui déborde le cadre de notre recherche⁵²¹, l'étude de l'expérience féminine a été volontairement privilégiée, en confrontant des sources variées : archives judiciaires, publications de médecine légale, écrits du for privé et littérature.

1. Avorter : une démarche en plusieurs étapes

Le cas d'Elisa Perrotin

Pour cerner la manière dont les femmes en viennent à recourir à l'avortement et leur vécu, nous sommes partis du cas particulièrement riche d'Elisa Perrotin. Nous avons précédemment évoqué le viol dont elle se dit victime et sa certitude immédiate d'être enceinte. Elle confie son malheur à sa blanchisseuse, Marguerite et tente, avec son aide, d'interrompre sa grossesse par différents moyens :

Marguerite voilà 5 f, tu vas aller chercher du vin Blanc, de L'herbe de la Rue, mêle La à ce liquide, va me faire chez-toi, du café Bien Chargé, Si ce Remède agit, je le Saurai Demain !.. garde pour toi le Rêste de L'argent, et Reviens aussitôt que tu auras le tout. Dis à mon Père que j'ai la fièvre, qu'il me faut du Repos !.. ne Raconte Rien a ma Domestique, Mais, si Madame Gaillard te questionne Jure moi de ne pas Lui Dire un mot de Ce que je viens de te Confier ! de grâce n'en Parle à Personne. Elisa je te le Promêts⁵²².

(...) Enfin, la Nuit vint, Teillier [son séducteur] jetta vainement ses Gravier... à ma fenêtre, il aurait pu Briser toutes mes vitres, que je N'aurait pas ouvert ma Croisée. Je Passais, la Nuit à Boire le Breuvage amer ! que j'avais Demandée à Marguerite. Je me Levait le Matin à L'aube, lorsque Ma Domestique vint à la cuisine, je Prenais un Bain de Pieds. Mademoiselle : Pourquoi Ne M'avez vous pas appelée pour faire chauffer cette eau ? Puis me regardant Elle ajouta : Depuis hier, vous avez tant changée, de visage, et de Caractère, que vraiment vous n'êtes plus la même. Ces mots de comparaisons et de Rapprochement furent un Dard, qui M'arracha un cri de Douleur !.. Bellote, Lui Dis-je ne me faites jamais aucune questions !.. je vous aime ! je sais que vous m'êtes Dévouée Mais je Deviendrais injuste, et vous Répondrais Mal ! Evitez moi ce chagrin. Mademoiselle je vous Demande Pardon, et je vous le Promêts. Embrassez moi Bellote, je vous en Prie ! veillez sur notre maison. Dorénavent je quitterai peu Ma Chambre, vous ne m'appellera que Lorsqu'il viendra des clients, pour acheter où pour vendres.

allez je vous en Prie Me chercher Marguerite. Comment as-tu passé la Nuit, me Dit Marguerite ? Je N'ai pas eue de sommeil, et j'ai Bue Ce Breuvage sans résultat !.. tiens, voici 5f, dans la Matinée tu iras Me chercher Monsieur Borrot, le Médecin qui a soigné Ma Mère : je veux tout ! Lui Dires. Déjà !.. me Dit Marguerite.

oh ! oui, il aura Pitié de moi, va, je t'en Supplie⁵²³.

Dans un premier temps, Elisa tente donc d'interrompre elle-même la grossesse avec les moyens traditionnels qu'elle connaît : décoction de rue, de vin et de café fort. Cette démarche se fait dans le plus grand secret, même si elle peut compter sur l'aide d'une connaissance. Elle recourt également au bain de pied froid ; en vain.

⁵²⁰ On peut citer, entre-autres :

- Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite...*, *op. cit.*
- Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *Communications, Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 107-136.
- Fuchs (Rachel G.), *Poor and pregnant...*, *op. cit.*, chap. VIII : "Birth Control and Abortion", pp. 175-199.
- Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 392 et sq.
- Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), *Histoire de l'avortement...*, *op. cit.*
- Mac Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, *op. cit.*
- Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.* pp. 828-908.

⁵²¹ La lutte contre l'avortement menée par l'Eglise, les médecins et la justice au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ne sera pas envisagée ici, car elle déborde le cadre de notre sujet et a déjà été bien traitée par les historiens ; voir la bibliographie à la fin du second volume.

⁵²² Perrotin (Elisa), *Mes mémoires, fds cit.*, p. 39. (voir dans les annexes la totalité du passage consacré à sa grossesse).

⁵²³ *Ibid.*, pp. 46-47.

Devant le peu de succès de son entreprise, Elisa cherche à obtenir l'aide d'un professionnel. Elle n'hésite pas à s'adresser à un médecin qui a pignon sur rue et qui connaît bien sa famille. Elle ne cherche pas à obtenir de lui des remèdes abortifs en dissimulant sa grossesse ; elle joue la carte de la franchise et expose sa douloureuse situation, en essayant de l'apitoyer sur son sort :

qu'avez-vous ma Pauvre Petite ? me Dit Monsieur Borrot. Je Lui fit le Récit de Ce qui c'était Passé... Cela Peut-Etre !... me Dit-il, Cet homme est un chien ! (...)

ah ! Monsieur vous savez Combien ma Mère m'aimait vous Etiez Là, lorsqu'elle rendit le Dernier soupir ! ayez Pitié de moi ! sauvez-moi de la honte ! je suis Perdue... quel Scandale va m'atteindre aussitôt que mon Malheur ! sera connus. Et mon Père !... ah ! c'est un Brutal ! il vous Tuera !... Monsieur, vous vous trompé ! il est juste et Bon ! vous Partagez L'opinion Publique ... mais moi qui le connaît : je sais qu'il à un excellent cœur, je vais lui Causer une Douleur insondable ! Dussiez-vous me tuer !... je vous en Conjure... que je n'aie pas un Enfant !.. je tenais les Mains de cet homme d'honneur ! dans les miennes. Monsieur, je vais Etre flétrie ! je Causerai la Mort à Mon Père ! et peut-Etre qu'un jour Cet Enfant me Maudira ! de L'avoir Mis au Monde.

je ne vis plus... ayez Pitié de moi !

Enfin, Dit, Monsieur Borrot : il n'y a que trois jours !... ce n'est encore qu'un crachat !... oui Monsieur.

Pauvre fille, en ce moment votre chagrin ! M'attache à vous ! avec la Tendresse et la sollicitude d'un Père. vous m'affligez Profondément, je vais faire tout ce qui M'est humainement Possible, Pour vous Délivrer de Cet affreux Malheur !.. Vous sentez-vous le Courage de vous appliquer vingt sangsues ? oui Monsieur, vous Les Mêttez cette nuit. Vous Croyez Monsieur, que je ne Devrais plus avoir aucune Crainte ?... oui, j'en suis sur. Merci, oh ! merci. je reviendrais Demain Dit-il, surtout ne Revoyez plus Teillier ! ô Monsieur, non⁵²⁴.

La réaction du médecin est intéressante. Il ne met pas en doute la véracité des propos d'Elisa sur sa grossesse ; il n'est même pas question d'un examen pour valider le diagnostic. La possible gestation étant très précoce, il ne considère pas vraiment cela comme un avortement qui mettrait en cause son honneur professionnel ou sa conscience. A ce stade, le produit de la conception n'est « qu'un crachat » et il accepte donc de venir en aide à Elisa. Il lui recommande un moyen très traditionnel, couramment prescrit pour faire revenir les règles : l'émission sanguine par la pose de sangsues, ce qui témoigne de la proximité entre médecine populaire et médecine savante. Il ne tente aucune manœuvre dangereuse qui pourrait lui valoir des ennuis.

Le désespoir d'Elisa est patent. Elle est prête à tout, même à risquer sa vie, en prenant un abortif violent, par peur du scandale et de la réaction de son père. Elle applique le remède indiqué par le médecin, mais sans grande conviction concernant son efficacité :

Je me hâte de Dire ici, que Monsieur Borrot Etait un homme d'un Mérite incontestable ! Docteur en Médecine, et Maire de Belley, il Méritait ses Titres : par son intégrité scrupuleuse, Mais, sa Bonté sa sensibilité Lui suggéra ce Remède, qui Devait Etre sans aucun Résultat, sur une femme aussi fortement constituée que moi. il Trompa Mon Désespoir !.. en me Laissant L'Espérance ! où le Doute.

J'envoyais chercher Marguerite, et lui Donnant 10f. - tiens Dis-je, va me chercher 20 sangsue, et garde le Reste.

auras-tu le Courage de te Mêtter cette nuit, toutes ses sangsues ? J'en Mêttrais Deux fois plus, s'il le fallait : pour en Mourir ! ou retrouver Ma Tranquillité.

Le Lendemain Monsieur Borrot vint me voir oh ! me Dit-il, n'avez plus aucune crainte, j'espère qu'il n'y existe plus Rien !.

Mais, Monsieur, je crois faiblement à cette saignée, artificielle !..

Monsieur Borrot, souris et Dis, Mademoiselle je suis Docteur, et vous Etes incrédule⁵²⁵.

On ne sait où les sangsues ont été appliquées, mais les médecins recommandent en général de les placer dans la région concernée, là où la lancette ne peut aller. Buchan, à la fin du XVIII^{ème} siècle,

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ *Ibid.*

recommandait de les appliquer à l'anus ou aux grandes lèvres en cas de suppression des règles⁵²⁶. On comprend l'inquiétude de la Marguerite à l'idée qu'Elisa fasse usage de vingt sangsues pendant toute une nuit ! Le séducteur responsable de son état, Tellier, tente de lui proposer son aide en l'incitant aussi à l'avortement, mais cette démarche indigna Elisa :

Dans la journée Pendant que mon Père Etait à la Tannerie, la femme de ménage de Monsieur Teillier vint ; à sa vue le chagrin ! la Colère, me Revinrent, que me voulez-vous Marie ? Mr Teillier, ne vous voyant pas Même à votre fenêtre m'envoie Prendre de vos Nouvelles ?

un Mot, affectueux ! à toujours eu le Pouvoir de M'adoucir, Marie Lui dis-je, dites à Monsieur Teillier, que la Dernière Parole que je Lui ai Dites ! et vraie ; et que la Promesse qu'il ma faites, est Devenue Nécessaire !. j'ai Pleurée et j'ai souffert depuis quatre jours amèrement.

Dites Lui, que mon Père Peut me faire une Dot, que je ne Demande pas de le suivre, mais son Nom, Pour... Pour L'enfant qui est le sien !. dans le Cas où il Refusera de faire Dessuite Cette Demande a mon Père, je refuse de le voir.

quelques instants après cette femme Revint. Elle M'apportait une Lettre, et un Livre dans la Lettre, il me Disait qu'il avait la Certitude de Passer sous-Peu Capitaine de la Gendarmerie de la Garde Impériale, nous étions en 1852. Mademoiselle, vous me suivrez à Paris je vous aime Passionnement ! nous aurons Cet Enfants, et Bien D'autres !... dans le Cas Contraire : Lisez ce Livres, je regardais le Livre, il ne Traitait que D'avortement.

Je Déchirais Ces Pages, en les jétans a cette femme, allez porter a votre Maitre, ce Livre aussi infâme que Lui !. et Dites Lui : que mon Père ne souffrirais pas que je vive en Concubinage, et qu'il le Tuerai Comme un chien. Dites Lui qu'il est un Lâche ! et que je Lui Défends... de me regarder en face !. Partez-Dis-je Marie, votre vue me fait mal !

Non, je ne Regrêtais pas Cet homme !... Ces Caresses M'avais Dégoutée !... Mais je le Trouvais froidement Cruel. Ce Livre que je venait de Déchirer : ne me Disait-il Pas : Tué Le !... Tue Toi !... horreur ! horreur !... Cette Nature Brute, et Corrompue : ne Reculait Devant aucune ignoble action...

Cet homme est le Bourreau ! C'est une Bête fauve en Rut⁵²⁷.

Elisa montre que la perspective d'un mariage honnête aurait pu lui faire interrompre ses projets. Mais l'attitude de son séducteur la révolte et l'idée de l'avortement venant de sa part la scandalise ; elle réagit comme s'il lui demandait de perpétrer froidement un homicide. On ne sait évidemment quel est ce livre qui traite d'avortement, mais cette mention témoigne de la diffusion du savoir dans ce domaine. L'ouvrage évoque peut-être des moyens beaucoup moins traditionnels que ceux employés jusque-là par Elisa. Celle-ci a recours à des méthodes censées faire revenir les règles ; elle n'a visiblement pas l'impression de commettre un avortement ou un meurtre, alors que ce que lui propose son séducteur lui semble beaucoup plus grave et peut mettre également en péril sa vie. Enfin, Elisa se retrouve au pied du mur et sa grossesse se confirme :

Le Généreux Mensonge du Docteur, Ne pouvait pas M'abuser Longtemps !. des Maux de Cœurs, des Malaises, la Plus Légère Emotion qui Ebranlait mes nerfs, tout m'annonçait la vérité.

Plongée dans un chagrin Profond ! la Paix, le Bonheur, avaient fuit notre Demeure . Ce serait Parcourir : un, à un, les Cercles de L'Enfer, que de faire L'anayse Ecoeurante de chacun de ses jours.

Elle ne semble plus recourir à d'autres manœuvres abortives par la suite, se contentant de dissimuler sa grossesse dans son corset et de fuir dans la grande ville proche lorsque les rumeurs sur son état commencent à se répandre.

L'exemple d'Elisa Perrotin permet de comprendre le processus qui conduit les femmes à tenter d'avorter. D'autres sources nous permettent de compléter ce tableau et de percevoir l'évolution

⁵²⁶ « S'il y a suppression des règles (...) on s'est très bien trouvé de l'application des sangsues à l'anus ou aux grandes lèvres » ; Buchan (Guillaume), *Médecine domestique ou Traité complet des moyens de se conserver en santé...*, Paris, Froullé, 1783, p. 210

⁵²⁷ Perrotin (Elisa), *Mes mémoires, fds cit.*, p. 48.

entre les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Si tous les cas d'avortements sont particuliers, on peut repérer différents moments clés et diverses étapes qui reviennent souvent dans les sources.

Faire revenir les règles

La plupart du temps, ce sont les femmes elles-mêmes qui décident d'avoir recours à l'avortement, mais il est difficile de savoir quand la décision est prise. Elle est immédiate dans le cas d'Elisa Perrotin, mais son cas semble exceptionnel. Les femmes commencent souvent à s'inquiéter en cas de retard de règles mais sans forcément se croire immédiatement enceintes ou chercher consciemment à avorter.

Pendant longtemps, l'avortement n'est en effet pas vraiment conçu comme tel par les populations. La conception, considérée comme un processus évolutif, est longtemps assimilée à l'animation. Des débats complexes de l'Eglise à ce sujet⁵²⁸, les femmes retiennent l'idée qu'il y a un délai pendant lequel l'avortement n'est pas un crime. L'animation est couramment associée aux mouvements de l'enfant, c'est-à-dire vers trois mois et demi ou quatre mois de grossesse. Didelot témoigne de la prégnance de cette croyance à son époque :

Il y a quelques années qu'une femme veuve âgée d'environ trente-six ans vint me consulter. Elle me dit que depuis environ trois mois, elle n'avait plus ses règles et qu'elle me priait de me rendre chez elle pour la saigner au pied et lui donner des remèdes convenables pour la rétablir. Après plusieurs réponses vagues et timides aux questions que je lui fis sur sa situation, je lui tirai l'aveu d'une grossesse qu'elle avait dessein de détruire, sous prétexte que l'enfant n'était pas encore animé, et qu'il n'y aurait point de mal. Ce terrible langage qui venait de l'ignorance ou de la malice de cette veuve me fit prendre plusieurs moyens pour éloigner le crime qu'elle méditait, et j'y réussis en lui faisant connaître que son enfant était animé dès les premiers jours de la conception, et qu'elle l'exposait au danger de perdre son âme, au cas qu'elle continuerait le fatal projet qu'elle avait de se faire avorter ; d'ailleurs qu'elle se mettait elle-même dans le cas de perdre la vie dans son avortement, et que la justice, les yeux toujours ouverts sur de pareilles circonstances, elle ne pourrait éviter une mort honteuse et diffamatoire. Je lui conseillai d'en parler à son curé ; ce qu'elle fit ; et au moyen des précautions que prit ce zélé pasteur, elle est accouchée à son terme⁵²⁹.

Beaucoup de femmes considèrent donc l'avortement précoce comme une pratique contraceptive comme une autre et cette représentation perdure jusqu'au XIX^{ème} siècle. Ainsi Joséphine Robert, déjà mère de deux enfants et enceinte d'un troisième déclare : « Je voulais en effet arrêter cette grossesse mais comme elle était très peu avancée, je ne croyais pas commettre un crime »⁵³⁰. Le fait de « chosifier » le fœtus lors des premiers mois de la grossesse facilite la démarche féminine⁵³¹.

Dans les mentalités populaires, la confusion autour des pratiques abortives est prolongée par l'usage de multiples méthodes censées faire revenir les règles. Leur suspension est considérée comme un mal féminin courant, pouvant être provoquée par divers facteurs. La médecine populaire multiplie d'ailleurs les remèdes pour rétablir les menstruations – dont la régularité est une preuve de santé –, comme en témoignent diverses brochures de santé à destination du peuple. Mme Fouquet mentionne

⁵²⁸ Pour savoir, par exemple, si le fœtus est animé au terme de 40 jours ; sur ce point, voir le chapitre III sur la question du fœtus.

⁵²⁹ Didelot (Charles Gabriel), *Instruction pour les sages-femmes ou méthode assurée pour aider les femmes dans les accouchements naturels et laborieux*, Nancy, 1770, pp. 46-48.

⁵³⁰ Archives de Paris, D2U861, 11-12 juin 1877, Procès pour avortements, Veuve Garnier (avorteuse), Louise Badiout, Marie-Laurence Robert, Elise Reignoux, Jeanne-Marie-Olivo (avortées).

⁵³¹ Dans les procès pour avortement étudiés par A.-M. Sohn, le fœtus n'est jamais nommé comme un enfant ni vu comme un être humain en puissance. Elles le désignent par un pronom « ça », « cela », « le ». « Ah ! non, il ne faut pas garder ça, il faut vous en débarrasser, ce n'est rien du tout à faire, il y en a beaucoup qui le font, il faut le faire descendre » conseille ainsi une bijoutière de Laxou (Meurthe-et-Moselle) à une connaissance enceinte. Beaucoup veulent en effet le « faire passer », le « faire sauter », le « faire descendre », le « faire couler » ; ou encore être « délivrées » ou « débarrassées » ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...* *op. cit.*, p. 119.

Quand il est perçu comme un être vivant, certaines femmes semblent d'ailleurs avoir plus de difficulté à assumer l'avortement C'est le cas d'Elisa qui réalise la portée de son geste après la proposition de Tellier ; et plus tard aussi quand elle sent les premiers mouvements de son enfant, elle ne peut plus se résoudre à cacher sa grossesse

ainsi un remède « pour faire venir les temps aux femmes et aux filles »⁵³². Dans *Le Médecin charitable* de Philippe Guybert (1667), on trouve aussi la recette d'un pessaire « pour provoquer les mois »⁵³³. *Le Médecin des pauvres* (1669)⁵³⁴ de Paul Dubé témoigne de la très large panoplie de remèdes existants pour lutter contre « la suppression des mois ». Mais il rappelle – probablement en vain – qu'il ne destine pas ses conseils « aux femmes grosses et nourrices, car ce serait inutilement tenter des remèdes pour faire une évacuation qui n'est pas nécessaire »⁵³⁵. Ces différentes méthodes continuent d'être prescrites, avec peu d'évolution, dans les manuels d'herboristerie de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle⁵³⁶. On ne sait dans quelle mesure ce savoir livresque est accessible aux femmes désirant rétablir leurs règles, mais au XIX^{ème} siècle, celles-ci trouvent assez facilement les informations nécessaires dans leur entourage féminin. Les recettes s'échangent dans les lieux de rencontres, comme le lavoir ou l'usine. Marie Decot, cuisinière de 27 ans, poursuivie en 1873 pour avortement à Paris, déclare que « c'était ma marchande de quatre saisons à qui j'avais l'habitude d'acheter des provisions (...) qui m'avait parlé de rue et de sabine »⁵³⁷.

Trois sortes de thérapeutiques appartenant à la fois à la tradition médicale et populaire sont proposées pour faire revenir le sang⁵³⁸. On trouve d'abord des thérapeutiques de la chaleur, que ce soit les bains chauds (de pieds ou de siège), les fumigations ou les boissons chaudes (tisanes) ou toniques (vin, café). L'emploi de cataplasmes ou de sinapismes de certaines plantes placés aux cuisses ou dans la région des ovaires est aussi recommandé. Par ces différents moyens, les populations imaginent pouvoir liquéfier le sang qu'on croit coagulé ou solidifié puisqu'il ne s'écoule plus hors de la matrice. La deuxième méthode repose sur l'emploi d'emménagogues⁵³⁹ ; certaines plantes se voient en effet reconnaître le pouvoir de faire couler les règles, on y reviendra. Troisième procédé : les émissions sanguines par les saignées ou les sangsues. En faisant couler le sang, on espère attirer celui des règles vers l'extérieur.

Si certaines femmes ne cherchent qu'à faire « revenir leurs mois », nombre d'entre-elles, notamment au XIX^{ème} siècle, semblent avoir assez nettement conscience d'être réellement enceintes. La volonté affichée de faire revenir les règles n'est souvent qu'une première étape dans une stratégie délibérée d'avortement mais aussi un moyen de se disculper aux yeux de l'opinion ou de la justice. Pour Ambroise Tardieu, auteur d'une étude remarquée sur l'avortement criminel :

Parmi les femmes qui se laissent entraîner au crime d'avortement, il en est bien peu qui, avant de se décider au parti extrême d'une opération dont elles redoutent à bon droit les dangers, ne cherchent à l'éviter en recourant à tous les moyens qu'elles supposent pouvoir la rendre inutile. La plupart confessent avoir fait usage de quelques breuvages ou s'être soumises à quelques pratiques particulières⁵⁴⁰.

Si l'on en croit les archives judiciaires, ce type d'attitude semble très courant. Ainsi Julie Guibert, poursuivie pour infanticide en Vendée en 1828, passe pour avoir eu d'autres enfants ayant déjà

⁵³² « Faut prendre deux ou trois têtes d'aulx, les bien piler, et en faire une façon d'emplâtre, que vous appliquerez sur les reins à l'endroit du foie, cela les fera revenir, encore qu'il y ait longtemps qu'elles ne les aient eû » ; Fouquet (Mme), *Recueil des remèdes faciles et domestiques...*, op. cit., éd. Musier père, 1765, p. 175.

⁵³³ « Prenez les feuilles de deux ou trois poignées de l'herbe dite mercuriale, écachez-les dans le mortier avec un pilon, puis les enveloppez dans un linge délié et faites pessaires, lequel mouillerez dans du suc tiède de ladite herbe et en usez » ; Guybert (Philippe), *Le Médecin charitable enseignant la manière de faire et préparer en la maison... les remèdes propres à toutes les maladies*, Lyon, Antoine Beaujolin, 1667 (1^{ère} éd. 1630), p. 13.

⁵³⁴ Dubé (Paul), *Le Médecin des Pauvres qui enseigne le moyen de guérir les maladies par des remèdes faciles à trouver dans le pays*, Paris, Edme Couterot, 1669.

⁵³⁵ *Ibid.*, p. 202.

⁵³⁶ Il faut « employer les amers, les toniques et le fer si les troubles dépendent d'un état anémié ou chlorotique ; les antispasmodiques s'il y a un état nerveux prononcé ; les emménagogues, les sinapismes aux extrémités si l'arrêt des règles est dû à une impression de froid » ; Reclu (Maurice), *Manuel de l'herboriste*, Paris, J.-B. Baillière, 1889 ; voir Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, op. cit., p. 852.

⁵³⁷ Archives de Paris, D2U823, 31 octobre 1873, Procès pour avortements, Marie Decot, 27 ans, cuisinière (avortée) ; Eugénia Jovenay, 38 ans (avorteuse).

⁵³⁸ Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », art. cit., pp.121 et sq.

⁵³⁹ Les emménagogues sont des plantes qui stimulent le flux sanguin dans la région pelvienne et l'utérus.

⁵⁴⁰ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement, suivie d'une note sur l'obligation de déclarer à l'état civil les fœtus mort-nés et d'observations et de recherches pour servir à l'histoire médico-légale de grossesses fausses et simulées*, J.-B. Baillière, 1881 (4^{ème} édition, 1^{ère} édition 1855), p. 25.

disparu : « Pendant sa première grossesse, elle s'était dite atteinte d'une suppression et (...) elle avait fait des remèdes pour rappeler ses règles »⁵⁴¹.

Si les femmes font parfois appel à des compagnes pour obtenir une recette ou un ingrédient pour mener à bien leur projet d'avortement, les hommes ne sont pas toujours exclus de cette démarche. Au XVIII^{ème} siècle, dans les milieux libertins, les hommes font volontiers circuler des recettes apprises au contact de femmes expertes dans ce domaine. Les mémoires de Casanova en livrent un exemple :

Dinant un jour tête à tête avec Mme d'Urfé, je lui demandai si elle connaissait un moyen sûr d'éviter un affront à une jeune personne qui avait poussé trop avant la licence d'avoir un amant. Un infailible me répondit-elle : c'est l'aroph de Paracelse⁵⁴², et il n'est point difficile à employer. Etes-vous curieux de le connaître ? ajouta-t-elle ; et s'étant levée sans attendre ma réponse, elle alla chercher un manuscrit qu'elle me remit entre les mains. Ce puissant emménagogue était une espèce d'onguent composé de plusieurs drogues telles que le safran, la myrrhe, etc., mélangées avec du miel vierge. Pour obtenir l'effet qu'on en pouvait attendre, il fallait une machine cylindrique, recouverte d'une peau très douce, assez volumineuse pour emplir la capacité du vagin et assez longue pour toucher la porte du réservoir ou la boîte qui contient le fœtus. Le bout de ce cylindre devait être fortement enduit d'aroph et, comme il ne pouvait agir que dans un moment d'irritation utérine, il fallait la faire naître par un mouvement coïtal. Il fallait en outre que l'action fût répétée cinq ou six fois par jour au moins pendant une semaine entière⁵⁴³.

Il s'agit ici d'une vieille recette plus ou moins magique, mais qui a encore des adeptes à la fin du XVIII^{ème} siècle. Casanova, peu convaincu de ses effets, la met néanmoins en œuvre avec la jeune femme qui souhaite avorter, mais sans succès.

Le cas du marquis de Sade est également intéressant ; il rencontre des démêlés avec la justice parce qu'on trouve sur lui une recette pour faire avorter les femmes. Dans une lettre à son épouse, il tente de se justifier :

On a trouvé, on a pu trouver, dans mon portefeuille trois objets contre moi. Expliquons les tous trois. L'une était une recette pour délivrer une femme grosse qui voudrait se défaire de son fruit. C'est un tort à moi et une imprudence, sans doute, d'avoir recueilli une telle chose, et j'en conviens. Je n'en ai sûrement jamais fait usage, et ne l'ai jamais point prise dans le dessein de l'employer jamais. J'ai eu l'occasion de voir dans ma vie deux ou trois femmes ou filles – je ne m'explique pas – que de fortes raisons engageaient à cacher le résultat de leur mauvaise conduite avec leur amant [et] obligeaient à un tel crime. Elles me l'ont avoué et m'ont, en même temps, confié des moyens très dangereux que les gens de l'art employaient avec elles et où il me semble qu'elles risquaient leur vie. Entendant dire en Italie ce moyen qu'on a trouvé dans mon portefeuille et le trouvant extrêmement doux et sans danger, la curiosité me la fait copier. Je crois qu'aux yeux de tout homme raisonnable, il n'y a pas de quoi fouetter un chat, et il n'y a pas d'enfant de chœur qui ne sache que la sabine à le même effet⁵⁴⁴.

Si, sur le fond de l'affaire qui lui est reprochée, les arguments avancés par Sade ne sont pas très crédibles, sa lettre a le mérite de montrer qu'il existe différents moyens connus pour avorter à l'époque – nous y reviendrons. A cette époque, comme au XIX^{ème} siècle, l'avortement est parfois proposé par le séducteur ; comme en témoigne l'exemple d'Elisa Perrotin. Certains tentent eux-mêmes des manœuvres abortives. On a déjà mentionné le cas d'Adrien de la Lande qui cherche à faire avorter la servante qu'il a engrossée⁵⁴⁵ et bien d'autres exemples tirés des archives judiciaires pourraient être

⁵⁴¹ A.N., BB/20/41, cour d'assises département Vendée, 4^{ème} trim. 1828.

⁵⁴² « Aroh (ou Aroph): Mandragore. Paracelse dit que l'Aroph guérit la pierre des reins et la gravelle », dans Pernety (Dom Antoine-Joseph), *Dictionnaire Mytho-Hermétique*, Paris, Bauche, 1758.

⁵⁴³ Casanova (Jacques Casanova de Seingalt), *Mémoires*, Paris, Paulin, 1843, t. II, pp. 502-503.

⁵⁴⁴ Sade (marquis de), *Lettres à sa femme*, éd. par Marc Buffat, Paris, Actes Sud, 1997, p. 226, lettre du 20 février 1781.

⁵⁴⁵ A.N. BB/20/41, Assises de Poitiers, 1828, n°21, 18 février 1828, affaire Adrien de la Lande, viol et tentative d'avortement ; voir *supra* dans ce chapitre dans la partie grossesse et prostitution.

encore cités⁵⁴⁶. Au XIX^{ème} siècle, les hommes semblent d'ailleurs souvent mieux informés que les jeunes filles des propriétés abortives des plantes ou des personnes à qui s'adresser (veuve du village ou officier de santé). Il s'agit même parfois d'un argument de séduction pour convaincre les filles de céder⁵⁴⁷.

Les femmes peuvent aussi s'adresser aux pharmaciens ou à divers charlatans pour obtenir des potions ou autres remèdes utiles⁵⁴⁸. Dans le cas de Marie Decot, cuisinière de 27 ans, poursuivie en 1873 pour avortement, « dans les premiers jours du mois de mars, alors qu'elle était encore au service du Dr Fillette, elle avait demandé à la concierge de la maison ce qu'il fallait pour ramener ses règles qui avaient disparues ». Puis elle s'adresse « à un garçon de pharmacie. Mais il n'apparaît pas que les ingrédients que cet individu lui a remis et qu'elle a absorbé eussent des effets abortifs »⁵⁴⁹. Au XIX^{ème} siècle, les publicités vantant les remèdes rétablissant les règles sont courantes dans les journaux⁵⁵⁰.

Mais bien souvent, ces mesures sont insuffisantes et Tardieu considère que « ces pratiques ne sont que le prélude et parfois l'auxiliaire des manœuvres directes plus efficaces »⁵⁵¹.

Le recours à un praticien

Il est courant, déjà au XVIII^{ème} siècle, que les filles enceintes s'adressent à un ou plusieurs praticiens dans le but d'avorter, sans toujours dévoiler les raisons réelles de leur démarche. Elles cherchent à se faire prescrire des remèdes considérés comme abortifs, comme de l'émétique ou des saignées. Certains médecins se laissent abuser et prescrivent divers remèdes à l'hydropisie ou aux langueurs invoquées par les femmes. En 1759, une jeune domestique d'Aix-en-Provence, enceinte de quatre mois, vient consulter pour une soi-disant « fièvre putride » : « Cette fille avait caché fort soigneusement sa grossesse ; de sorte que le médecin de quartier, ne soupçonnant pas son état, lui prescrivit l'émétique, après les préparations convenables : elle avorta pendant l'effet du remède »⁵⁵². Dionis dénonce d'ailleurs les continuelles sollicitations dont les sages-femmes sont l'objet de la part de leurs patientes désireuses de se débarrasser de leur grossesse :

Une sage-femme doit être toujours en garde sur les remèdes que les filles ou les femmes lui demandent pour leur procurer leurs ordinaires... S'il n'est pas permis de donner des remèdes pour faire venir les ordinaires qu'après être certain qu'il n'y a point de grossesse, il est encore plus sévèrement défendu d'en donner pour faire avorter. C'est un crime autant punissable de mort de tuer un enfant dans le ventre de sa mère que de lui ôter la vie après être venu au monde⁵⁵³.

⁵⁴⁶ En 1754, Pierre Arzeny est responsable de la grossesse de sa servante : « Dès qu'Arzeny connut sa grossesse, il tomba malade de chagrin et lorsqu'il feust guéri... il luy donna plusieurs coups de genoux sur le ventre pour luy faire perdre son fruit, ayant mesme essayé de luy faire prendre des breuvages pour la faire avorter » ; A.D. Aude, B. 636. Flandrin (Jean-Louis), *Les amours paysannes...*, op. cit., pp. 206.

⁵⁴⁷ Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », art. cit., p. 127.

⁵⁴⁸ Ambroise Tardieu note que « les matrones et les charlatans se bornent le plus souvent aux breuvages, comme les femmes qui agissent seules » ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, op. cit., p. 24.

⁵⁴⁹ Archives de Paris, D2U823, 31 octobre 1873, Procès pour avortements, Marie Decot, 27 ans, cuisinière (avortée) ; Eugénia Jovenay, 38 ans (avorteuse).

⁵⁵⁰ Certains pharmaciens publient des annonces de ce genre : « Retards. Toutes causes supprimées, même après plusieurs mois, par la Régline. Succès sans précédent, aucun danger, aucune douleur. Envoi discret contre cinq francs adressés au directeur du laboratoire, 14 rue X... à Paris » ; Dupâquier (Jacques), « Combien d'avortements en France avant 1914 ? », *Communications*, 1986, vol. 44, pp. 87-106, note 22.

⁵⁵¹ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, op. cit., p. 25.

⁵⁵² *Journal de médecine*, 1770, t. XXXIV, p.130.

Il semble d'ailleurs que les filles s'adressent souvent aux médecins des hôpitaux, moins regardant dans leurs prescriptions, notamment d'émétique, pour se faire avorter en invoquant différents maux prétextes. En 1708 un scandale est d'ailleurs révélé à Avignon : « A l'occasion d'une visite pastorale au grand hôpital Saint-Bernard ; l'archevêque apprit que nombre de femmes et filles venaient avorter en se faisant passer pour hydropiques, ou en prétextant un quelconque « mal de ventre ». Il fit donc instituer par les recteurs de l'établissement une sage-femme gagée compétente chargée d'examiner les femmes malades avant qu'elles aient affaire à un médecin » ; Arch. Dép. Vaucluse, fds de l'hôpital Ste Marthe, C², 170 ; Gélis (jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 396.

⁵⁵³ Dionis (Pierre), *Traité des accouchements...*, op. cit., 1718, p. 419.

Parfois soupçonneux, les chirurgiens ou les sages-femmes refusent des remèdes trop violents qui obligent la femme à recourir à d'autres praticiens moins regardants⁵⁵⁴. Il semble d'ailleurs qu'au cours du XVIII^{ème} siècle, les médecins soient devenus de moins en moins dupes de l'hydropisie ou des suspensions de règles avancées par certaines filles⁵⁵⁵. L'amélioration du diagnostic de grossesse et la pratique plus fréquente du toucher ont permis à certains médecins de ne plus se laisser bernier, même s'il faut rappeler que toutes les femmes – a fortiori les jeunes filles – ne sont pas examinées de près par les praticiens. Conscients des risques d'avortement liés à l'administration de certains remèdes, la plupart des médecins se montrent donc de plus en plus vigilants au cours du XVIII^{ème} siècle dans leur prescriptions ; rappelons les mises en garde nombreuses concernant les saignées, purgatifs, bains, etc. évoqués précédemment.

Dès le XVIII^{ème} siècle, avec les découvertes concernant la génération, les médecins en viennent aussi à considérer davantage la conception comme un évènement quasi instantané. Ils tracent alors une ligne plus nette entre contraception, manœuvres abortives et infanticide. Il faut néanmoins attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour que le cadre soit bien fixé. Ainsi Ambroise Tardieu, dans son *Etude médico-légale sur l'avortement* (1869), définit l'avortement comme :

l'expulsion prématurée et violemment provoquée du produit de la conception, indépendamment de toutes les circonstances, d'âge, de viabilité et même de formation régulière (...). Admettre une autre théorie, (...) c'est ressusciter ces discussions scolastiques oiseuses où l'on distinguait l'avortement de l'effluxion, le fœtus sans âme du fœtus animé ; c'est mêler les questions si diverses et si spéciales qui ont pour objet la viabilité et l'infanticide, questions que l'on ne doit pas confondre entre elles⁵⁵⁶.

Mais cette manière de penser semble avoir eu du mal à percer hors du monde médical.

Si la majorité des praticiens se méfient des manœuvres féminines visant à interrompre la grossesse, certains chirurgiens et sages-femmes sont de véritables professionnels de l'avortement. Une forte suspicion entoure particulièrement les praticiennes de la naissance, ce qui explique – entre autre – leur mise au pas et l'encadrement croissant de leur profession à l'époque moderne. Dans la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, la mort de Mademoiselle de Guerchi⁵⁵⁷ ou l'affaire des Poisons⁵⁵⁸

⁵⁵⁴ Ainsi, en 1767 à Paris, une fille enceinte de son galant cherche à se débarrasser de sa grossesse sans que ses parents s'en aperçoivent. Croyant naïvement qu'elle est victime d'une simple suppression de règles, ils font appel à un chirurgien qui, se doutant de quelque chose, ne prescrit que des remèdes bénins :

« La fille inquiète de son état, et craignant que le voile ne fût à la fin déchiré, résolut de se faire traiter à leur insu, et se confia à un garçon barbier du voisinage. On lui fit cinq saignées du pied, sans compter celle du bras et beaucoup d'autres remèdes, parmi lesquels les purgatifs ne furent pas oubliés. Tout cela n'eut aucun effet. Encore plus inquiète, et craignant même plus ses parents à mesure que sa grossesse avançait, elle consulta R. et P., deux charlatans de Paris, auxquels le peuple crédule porte stupidement son urine et son argent, et d'où il ne rapporte que des oracles plus équivoques mille fois que ceux de la fameuse Sibylle. Les deux empiriques décidèrent que la fille n'était point grosse et lui donnèrent plusieurs remèdes de leur composition, qui ne furent suivis d'aucun succès. Désespérée enfin de ne pouvoir parvenir à son but, la malade résolut, soit qu'elle le fit elle-même, soit qu'elle eût été conseillée, de prendre six grands de tartre émétique. Les convulsions que ce remède excita dans toutes les parties furent malheureusement suivies de l'avortement d'un fœtus d'environ trois mois, que les autres remèdes n'avaient pu expulser ; ce qui mit les parents au fait du caractère de la maladie de leur fille... »,

Bonnaud (M.), « Quelques observations sur les effets de l'émétique dans les maladies des femmes grosses », *Journal de médecine*, 1770, t. XXXI, p. 130.

⁵⁵⁵ Comme le souligne Jacques Gélis, au médecin du XVII^{ème} siècle, souvent complice involontaire de femmes souhaitant avorter succède au XVIII^{ème} un praticien « mieux formé, davantage averti, persuadé de son rôle éminent dans la sauvegarde des populations, prêts à traquer désormais les femmes qui avortaient et leurs complices » ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 397.

⁵⁵⁶ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, op. cit., éd. 1881, p. 4.

⁵⁵⁷ M^{lle} de Guerchy, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, tombe enceinte en 1660 de son amant, le duc de Vitry, et cherche à se faire avorter chez une sage-femme, nommée la Constantin. Elle y prit une potion abortive et décède chez l'avorteuse, ce qui suscite un scandale retentissant ; Stofft (Henri), « Un avortement criminel en 1660, communication présentée devant la *Société française d'histoire de la médecine*, 25 janvier 1986.

⁵⁵⁸ L'affaire des Poisons englobe toute une série de scandales survenus entre 1679-1682 et impliquant divers membres de l'aristocratie. Elle conduit notamment à l'arrestation en 1679 de Catherine Deshayes dite La Voisin,

dévoilent en effet les crimes de certaines accoucheuses. A la suite de ces scandales, police et justice ont davantage poursuivi l'avortement criminel, du moins pendant quelques temps. Les archives de la Bastille révèlent ainsi une quinzaine de procès d'avorteurs et d'avorteuses à la charnière des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles⁵⁵⁹. Un certain nombre d'entre eux sont des praticiens établis. Ainsi, Childebert Rasse, maître chirurgien âgé de cinquante ans, est incarcéré en 1689 pour avortements. Il avait obtenu un brevet du roi l'autorisant à

faire dresser en sa maison toutes sortes de fourneaux, vaisseaux et ustensiles qui luy seront propres et nécessaires pour les préparations de ses matières tant minérales, semi-minérales, végétales, qu'autres dont il aura besoin..., pour en extraire les essences, huiles, sels, baumes et autres médicaments nécessaires pour la guérison des plus dangereuses maladies du corps humain⁵⁶⁰.

Mais cette façade respectable cache en fait des activités peu recommandables de faux-monnayage et d'avortements. Jean Chandellier, médecin rouennais d'une cinquantaine d'années, est également accusé d'empoisonnement et d'avortement en 1689⁵⁶¹. Il aurait fait avorter sa maîtresse, Angélique Morin, alors enceinte de quatre ou cinq mois, ainsi que d'autres femmes. Certains opèrent en couples, comme Parmezan de Barot et sa femme Madeleine Charlot, embastillés en 1701⁵⁶². Lui est « chirurgien-accoucheur » et elle est « sage-femme jurée ». Cette dernière est accusée de vendre « des tisanes aux femmes enceintes, mais elle nia que ces breuvages continssent de la rue, de la sabine, de la coloquinte, enfin “aucune des drogues qui provoquait les accouchements“ »⁵⁶³. On retrouve toutefois chez eux « plusieurs coffrets, les uns remplis d'ossements humains et de petits enfants nouveau-nés ; les autres de drogues suspectes »⁵⁶⁴. Lors d'un interrogatoire, Parmezan affirme que « la seule curiosité » l'avait poussé à disséquer des corps d'enfants et de fœtus, mais il n'avait « jamais eu l'intention de faire ces expériences aux succès des avortements » qui lui sont reprochés.

Ces exemples témoignent de l'implication de certains hommes ou femmes de l'art, mais ils ne semblent pas majoritaires. Sur les seize accusés recensés dans les archives de la Bastille, seuls cinq sont des professionnels de la médecine ou de la naissance. Les autres n'ont pas toujours de profession déclarée ou exercent des activités très éloignées de la médecine ; on trouve ainsi un écuyer et un chanoine. Si une partie des accusés ne semblent être impliqués que dans peu d'affaires, plusieurs femmes vivent exclusivement de leurs talents d'avorteuses, mais elles sont aussi souvent un peu « sorcières » et vendent des charmes et des poudres. Ainsi Marie-Anne Jouan, embastillée le 22 mars 1702 « se mêlait ,de deviner, de faire réussir les mariages, et donnait des secrets pour l'amour. Elle vendait aussi des remèdes pour faire avorter »⁵⁶⁵. La femme Rousseau est aussi « accusée de magie et sortilèges, de dire la bonne aventure, de donner des secrets pour l'amour, de vendre des talismans pour faire fortune, et enfin d'avoir des secrets pour faire blesser les femmes grosses »⁵⁶⁶. Sur la totalité des cas cités, les femmes (souvent des veuves) sont majoritaires, mais de peu (neuf cas sur seize), ce qui montre que les hommes ne sont pas exclus de ce qui peut apparaître îomme des « secrets » féminins. Il est bien sûr impossible de tirer des généralités de ces quelques exemples, mais ils témoignent du caractère largement informel de l'avortement à la charnière des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

ancienne accoucheuse, qui se révèle fournir la bonne société parisienne en filtres, poisons... Elle est aussi impliquée dans de nombreux avortements (pratiqués notamment par la femme Lepère, accusée de plusieurs milliers d'avortements). Sur cette affaire, voir notamment :

- Lebigre (Arlette), *L'Affaire des Poisons*, Paris, éd. Complexe, 2006.

- Petitfils (Jean-Christian), *L'affaire des Poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil*, Paris, Perrin, 2010.

- Walch (Agnès), *La marquise de Brinvilliers*, Paris, Perrin, 2010.

⁵⁵⁹ Goulard (Roger Dr), « Avorteurs et avorteuses à la Bastille, d'après des documents inédits », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1921, t. XV, pp. 267-282. L'auteur recense quinze cas entre 1681 et 1711, assez rapidement décrits.

⁵⁶⁰ Bibliothèque de l'Arsenal, 10.442, 10.447, 10.448, 12.536 ; A.P.P Bast., I, 532 Rav. IX 129-140. ; *ibid.*, p.275

⁵⁶¹ B.A., 5.134, 10442, 10.449, 12.536 ; Rav. IX, 117 ; *ibid.*, p. 276.

⁵⁶² B.A. 5134, A.P.P Bast. I 908, Mém. Bast. Carra I 372-375, Rav. X 338-340. ; *ibid.*, p. 278.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 278.

⁵⁶⁴ *Ibid.*

⁵⁶⁵ B.A. 5134.12540 , notes de René d'Argenson (1866), *ibid.*, p. 104.

⁵⁶⁶ B.A. 5133-5134, A.P.P. Bast. I 180, Rav. IX 150-152-168 ; *ibid.*, p. 279.

Au XIX^{ème} siècle, l'enquête de Tardieu sur l'avortement criminel tend à montrer qu'il est « presque exclusivement (...) l'œuvre de gens de l'art »⁵⁶⁷. Sur 75 accusés jugés de 1846 à 1850, il compte 47 sages-femmes, 12 médecins, 2 pharmaciens herboristes, 2 charlatans et 5 matrones⁵⁶⁸. Sous la Troisième République, A.-M. Sohn montre que trois fois sur quatre, le professionnel est un médecin ou une sage-femme, mais elle considère qu'avant 1890 les praticiens se livrent peu à ce genre d'opération⁵⁶⁹. Les « faiseuses d'anges » sont surtout des femmes. Par le bouche à oreille, on peut facilement trouver une avorteuse dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, surtout en ville⁵⁷⁰. D'après A.-M. Sohn, « l'avortement est un domaine où se dévoile une forte solidarité de sexe »⁵⁷¹. Certaines sages-femmes font aussi la publicité de leurs activités, de manière à peine voilée, dans les journaux.

Parmi les avorteuses, on trouve également des femmes qui les pratiquent en ayant appris sur le tas, parfois en se formant auprès de personnes initiées de leur entourage. L'exemple de Marie Decot, déjà cité précédemment, permet de voir comment une femme en vient à faire appel à une avorteuse. Après avoir tenté d'absorber des remèdes peu efficaces, elle cherche à se faire aider :

Vers le 11 ou 17 juin, elle déclarait à la femme de son pays, la femme Baptiste qu'elle ne revoyait plus depuis trois mois, qu'elle avait des malaises et que ses seins grossissaient. Enfin, quelques semaines auparavant, vers le 1^{er} ou le 5 mai, elle avait demandé l'adresse d'une sage-femme à la femme Magnier (...). Cette fille lui fit indiquer la femme Jovenay dont la mère avait exercé autrefois la profession de sage-femme. Vers la fin de juin, la fille Decot se rendit chez la femme Jovenay, rue d'Aligre ; elle y retourna trois autres fois et en dernier lieu dans la soirée du 4 juillet. La femme Jovenay lui fit trois ou quatre injections à l'aide d'une clyso-pompe. Elle avait exigé et s'était fait remettre 80 francs pour prix de sa complaisance. Le 5 juillet, la fille Decot se plaignit à l'atelier de vives douleurs, dans l'après-midi du dimanche 6 elle s'alita et le lendemain matin 7 l'avortement avait lieu et elle jetait le fœtus dans le cabinet d'aisance du garni⁵⁷².

Il s'avère aussi que la fille Decot s'est confiée à la femme Baptiste « en lui annonçant que ses règles avaient reparu, qu'elle avait vu une dame qui l'avait travaillée » et donné des bains. Après avoir fait des aveux complets devant le commissaire, les deux femmes sont cependant revenues sur leurs déclarations : « Elles ont prétendu qu'il n'a jamais été question entre elles d'avortement à opérer mais d'un simple retard de règles et que les 80 francs n'ont été demandés et remis qu'à titre de prêt ». La fille Decot nie avoir été enceinte et avoir avorté : « J'ai eu un retard de trois mois dans mes règles et j'ai fait dans la nuit du 6 au 7 juillet une perte qui a à peu près rétabli ma santé ». Elle déclare que la suspension de ses règles était due à « une violente querelle avec son amant à propos d'argent » et qu'elle ne « connaît pas bien les signes extérieurs d'une grossesse »⁵⁷³. Elle dit aussi ignorer que les remèdes qui lui ont été conseillés (notamment de la sabine) étaient abortifs : « J'ai supposé que cette substance était pour rétablir mes règles ». Faute de preuves, l'accusée est acquittée⁵⁷⁴. Cet exemple montre que les femmes peuvent parfois faire jouer leur ignorance et l'usage de pratiques traditionnelles pour se disculper.

Il existe aussi de véritables réseaux d'avorteuses qui sont parfois démantelés par la justice⁵⁷⁵. L'étendue de la clientèle des avorteuses rencontrées dans nos sources est impossible à cerner, mais

⁵⁶⁷ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 20.

⁵⁶⁸ Pour le reste, il s'agit de trois femmes ayant agi seules et deux victimes de violences de la part de leur mari ; *ibid.*, p. 20.

⁵⁶⁹ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.* p. 866.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, pp. 838 et sq.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 842.

⁵⁷² Archives de Paris, D2U823, 31 octobre 1873, Procès pour avortements, Marie Decot, 27 ans, cuisinière (avortée) ; Eugénia Jovenay, 38 ans (avorteuse).

⁵⁷³ Interrogatoire de Marie Decot, *fds cit.*

⁵⁷⁴ L'examen physique de l'accusée ne révèle pas de traces d'un avortement récent, on ne retrouve pas non plus de clyso-pompe au domicile de l'avorteuse. Les remèdes confisqués lors d'une perquisition ne révèlent pas la présence de rue, de sabine ni de safran, vues comme des plantes abortives ; *ibid.*

⁵⁷⁵ Nous avons notamment repéré le procès Capdeville, Verdier, Mercadé, en 1828 qui implique plusieurs femmes spécialisées dans les avortements : A.N. BB/20/41, assises des Hautes Pyrénées, 2^{ème} trimestre 1828, n°4, Procès pour avortements Jeanne Capdeville, Christine Verdier, Isabeau Mercadé.

Voir aussi l'affaire « Constance Thomas, Abélard Floury et autres », qui éclate en 1890-1891. Elle révèle l'existence d'une « vaste agence d'avortements à Clichy ». En effet, la mort d'une jeune femme en mai 1890

certaines procès révèlent comment elles recrutent leurs patientes. En 1877, cinq femmes sont accusées d'avortement devant les assises de Paris⁵⁷⁶. Parmi les inculpés, on trouve notamment Françoise Garnier, 40 ans, veuve et couturière, qui est accusée d'avoir avorté plusieurs femmes enceintes :

Elle savait habilement arracher des confidences aux femmes enceintes venues pour lui commander des robes, leur insinuait des conseils perfides, vantait son expérience et ses succès, parlait d'opérations abortives auxquelles elle aurait procédé sur elle-même à deux ou trois reprises et protestait de la simplicité des moyens employés, qui n'occasionnaient, disait-elle, ni danger ni souffrance.

On retrouve ici l'importance de l'habillement dans la détection d'une grossesse cachée. La couturière peut déceler une taille qui s'élargit, obtenir l'aveu d'un état embarrassant et proposer ses services. La correspondance saisie chez l'accusée révèle d'ailleurs que « quand les femmes écrivaient de venir parce que "leurs robes n'alliaient pas bien" cela se rapportait aux opérations de [son] industrie secrète »⁵⁷⁷. Quatre femmes sont inculpées avec cette veuve pour avoir avorté ; il s'agit uniquement de « filles » vivant en concubinage ou avec des amants de passage et qui ont déjà eu plusieurs enfants. La plupart n'en sont pas à leur premier avortement et ont déjà eu recours à plusieurs reprises aux méthodes de la veuve Garnier⁵⁷⁸. Ainsi la fille Badiout a trois enfants, dont deux sont morts en bas-âge. « Devenue enceinte pour la quatrième fois, elle se fit avorter par les soins de la veuve Garnier et accoucha le 20 septembre 1875 à l'hôpital Lariboisière d'un fœtus de quatre mois ». Une cinquième grossesse s'étant déclarée en 1876, elle subit un second avortement : « La veuve Garnier avait reçu 40 francs »⁵⁷⁹.



« Chez l'avorteuse », Charles Léandre (1862-1930), Ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet.

aboutit à une enquête policière qui met en cause Constance Thomas. Cette « faiseuse d'anges » reconnaît avoir pratiqué l'avortement depuis environ 20 ans. La police retrouve plus de 150 personnes dont 53 sont mis en accusation. Le procès se tient en novembre 1891 ; voir Le Mée (René), « Une affaire de "faiseuse d'anges" à la fin du XIX^{ème} siècle », *Communications : Dénatalité l'antériorité française*, n°44, Paris, EHESS, Seuil, 1986.

⁵⁷⁶ Archives de Paris, D2U861, 11-12 juin 1877, Procès pour avortements, Veuve Garnier (avorteuse), Louise Badiout, Marie-Laurence Robert, Elise Reignoux, Jeanne-Marie-Olivo (avortées).

⁵⁷⁷ Interrogatoire de la veuve Garnier ; fds cit.

⁵⁷⁸ Un carnet retrouvé chez la veuve contient beaucoup d'adresses de femmes « la plupart de ces femmes avaient des amants et avaient été enceintes » ; *ibid.*

⁵⁷⁹ Sur la question du prix demandé pour un avortement, voir A.-M. Sohn pour la Troisième République. Elle indique que la plupart du temps, les sommes demandées restent accessibles aux femmes. La fourchette de prix s'établit entre 10 et 100 francs entre 1890 et la Première Guerre mondiale. Seules les célibataires en situation très précaire peuvent avoir des difficultés à payer. ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, pp. 896-900.

La littérature de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle contribue à ancrer le cliché de l'avorteuse⁵⁸⁰. L'imagerie populaire n'est pas en reste, comme en témoigne la caricature ci-dessus, faite pour susciter l'horreur devant une matrone « ogresse » qui collectionne les fœtus comme des bocaux de confiture...

Les différents exemples cités montrent que plusieurs types de moyens sont employés par les femmes pour avorter. Il faut revenir à chacun d'entre eux pour percevoir leurs particularités et l'évolution de leur usage.

2. Les différentes méthodes d'avortement

a. *Plantes et autres moyens chimiques*

A l'époque moderne, les recettes de breuvage qui permettent d'avorter ne sont en général pas facilement accessibles aux femmes. Ainsi, on ne trouve pas de plantes présentées comme abortives dans les livrets de santé à l'époque moderne. Leurs auteurs craignent probablement de donner de mauvaises idées à leurs lecteurs. Toutefois, la lettre de Sade citée précédemment montre qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les vertus abortives de certaines plantes, comme la sabine, sont connues de tous, tout au moins dans certains milieux.

La plupart des substances utilisées comme abortifs appartiennent au règne végétal. Il s'agit souvent de plantes irritantes pour les muqueuses ou destinées à favoriser les éliminations ; leurs effets sont purgatifs, diurétiques ou emménagogues. En provoquant coliques, diarrhées, saignements, on pense entraîner le fœtus et réussir à l'expulser⁵⁸¹. Parmi les emménagogues les plus célèbres, on trouve l'armoise ou artémise (*Artemisia vulgaris*). C'est une fleur facile à trouver dans les champs ou sur le bord des chemins du sud de la France. Certaines femmes la cultivent dans leur jardin⁵⁸². Des proverbes attestent de son usage : « Si la femme savait la vertu de l'armoise elle en aurait entre peau et chemise »⁵⁸³. Son pouvoir sur le sang et pour traiter la suspension des règles est également reconnu par les médecins comme Paré et Liébault⁵⁸⁴. La Sabine (*Juniperus sabina*) est un autre remède puissant pour entraîner les hémorragies. On la trouve facilement dans les régions subalpines de l'Europe. Elle peut aussi être utilisée en essence distillée à partir des rameaux ; elle est ainsi connue des pharmaciens et des herboristes dans les régions où la plante ne pousse pas⁵⁸⁵. Enfin, la rue (*Ruta augustifolia*) est également réputée pour ses pouvoirs abortifs⁵⁸⁶. Elle est surtout efficace à l'état de plante fraîche ; on utilise ses feuilles ou ses racines en décoction, en tisane ou en fumigation. Son efficacité est en partie attribuée à son odeur puissante ; on dit : « Si une femme enceinte passe au-dessus d'un pied de rue et si en même temps elle met un brin de cette herbe sur sa langue, elle avortera »⁵⁸⁷. Elle est souvent associée avec de la quinine, en décoction, ou aux effets du vin, vu comme un fortifiant du sang. C'est exactement le remède employé par Elisa Perrotin qui note effectivement qu'il est difficile à ingurgiter

⁵⁸⁰ Voir notamment le personnage de La Rouche dans *Fécondité* de Zola.

⁵⁸¹ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, *op. cit.*, p. 329.

⁵⁸² A Larcen, la mère de Clarisse et Mariette en « tient au jardin ». Elle en fait des tisanes qu'elle fit boire à sa fille enceinte, Mariette ; tandis que Clarisse, également enceinte, en boit en cachette ; Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 124.

⁵⁸³ *Ibid.*, p. 124.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, p. 125.

⁵⁸⁵ Tardieu note que cette plante ne provoque pas souvent l'avortement mais que le cas a pu se produire parfois ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, pp. 33-34.

⁵⁸⁶ Les médecins s'accordent en effet à lui reconnaître des propriétés abortives ; Hélie (de Nantes), « De l'action vénéneuse de la rue, et de son influence sur la grossesse », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, t. XX, 1938 ; *ibid.*, pp.35-36.

⁵⁸⁷ Rolland ajoute qu'« on assure partout qu'il est défendu d'en cultiver sans son jardin. Au Jardin des Plantes à Paris, on a été obligé d'entourer le pied d'un spécimen de la rue d'une grille en fer pour empêcher les filles enceintes de la dévaliser » ; Rolland (Eugène), *Flore populaire ou Histoire des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*, Paris Maisonneuve et Larose, 1967 ; Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 126.

à cause de son amertume. Son effet peut être puissamment toxique, voire mortel, si le breuvage est mal dosé. Pour Agnès Fine, le savoir concernant ces plantes n'est pas indifférencié. Elle considère que l'armoise est connue de tous, mais pas la sabine ni la rue qui nécessitent de s'adresser à quelqu'un qui connaît les plantes⁵⁸⁸. C'est peut-être le cas dans le Sud-Ouest de la France, où ces plantes poussent moins volontiers, car elles paraissent assez largement connues ailleurs.

D'autres plantes sont citées comme le souffre ou le safran, qui excitent la muqueuse ; des diurétiques comme l'anis, le céleri ou l'hysope ; des purgatifs comme le ricin ou la rhubarbe. On reconnaît aussi des vertus multiples à la sauge. Des plantes connues pour leur toxicité sont aussi utilisées, mais elles présentent de grands risques d'empoisonnement souvent mortels, comme l'if⁵⁸⁹. Les plantes sont souvent consommées en tisanes ou macérées dans du vin. Elles font aussi parfois l'objet d'applications locales, sur les reins, le ventre ou directement dans le vagin ou sur le col de l'utérus, comme le mentionnait Casanova. L'application locale est conseillée également pour l'ergot de seigle, puissant toxique qui excite le muscle utérin. Cette substance est connue pour aider en cas d'accouchement difficile et se voit parfois utilisée pour provoquer un avortement⁵⁹⁰. La médecine des signatures intervient aussi régulièrement dans le choix des substances. Par exemple, on utilise volontiers ce qui a une couleur rouge pour « voir » le rouge des règles. La tisane de feuilles de fraisier est ainsi souvent évoquée dans les procès pour avortement étudiés par Agnès Fine⁵⁹¹.

Ces remèdes à base de « simples » sont surtout utilisés à la campagne, plus particulièrement à l'époque moderne et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle⁵⁹². Leur usage est cependant encore attesté dans la population jusqu'à la Seconde Guerre mondiale mais sous une forme qui diffère de celle de l'époque moderne⁵⁹³. En effet, les femmes tendent davantage à utiliser des préparations plus complexes réalisées par les officiers de santé ou les pharmaciens, sous forme de pastilles, de pilules, etc.⁵⁹⁴ Ces « médicaments » rencontrent un succès croissant au cours du XIX^{ème} siècle. Ils reprennent souvent les emménagogues bien connus : aloès, fer, sabine, ergots de seigle, rue, tanaisie, quinine, pouliot⁵⁹⁵. Certains herboristes de la fin du XIX^{ème} siècle préparent des sachets de « plantes hachées pour être rendues méconnaissables, parmi lesquelles la rue, la sabine et l'armoise »⁵⁹⁶.

L'efficacité de ces diverses substances pour provoquer un avortement est souvent douteuse⁵⁹⁷. Tardieu indique que « leur multiplicité n'a d'égal que leur impuissance »⁵⁹⁸. Si une absorption massive ou répétée peut causer de sérieux troubles de santé, elle ne débouche que rarement sur l'avortement souhaité ; le cas d'Elisa Perrotin en témoigne. C'est la raison pour laquelle ces plantes sont rarement utilisées seules ; d'autres méthodes sont souvent mises en œuvre pour renforcer leur effet potentiel.

⁵⁸⁸ Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 126.

⁵⁸⁹ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁹⁰ L'ergot est souvent retrouvé chez les sages-femmes avorteuses. On en trouve 1 kg chez l'une d'entre-elles ; *ibid.*, p. 38.

Voir aussi : Millot, « Du seigle ergoté considéré sous les rapports physiologique, obstétrical et de l'hygiène publique », *Mémoire de l'Académie de médecine*, Paris, 1854, t. XVIII.

⁵⁹¹ Les femmes utilisent des plantes qui produisent « des fruits rouges comme le sang, ces mêmes fruits dont les femmes enceintes privées de leur sang ont des « envies » irrépissibles » ; Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, pp. 123-124.

On utilise aussi de l'eau de clous ou de la rouille de cloche raclée et buée en breuvage ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 393.

⁵⁹² Tardieu note que leur « emploi est surtout répandu dans les campagnes et loin des grands centres de population » ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 30.

⁵⁹³ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 858.

⁵⁹⁴ Tardieu mentionne le cas d'un pharmacien-herboriste qui prescrivait aux femmes souhaitant avorter « des fumigations locales composées d'un mélange de 15 grammes de sabine, rue, absinthe et armoise, avec 50 centigrammes de safran, ainsi qu'une boisson formée d'une solution de bicarbonate de soude et d'acide tartrique » ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 45.

⁵⁹⁵ Voir Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.* pp. 859 et sq.

⁵⁹⁶ Martin (J.), *Contribution à l'étude des accidents toxiques provoqués par l'ingestion de substances abortives*, thèse de médecine, Bordeaux, 1935 ; Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 129.

⁵⁹⁷ Pour A.-M. Sohn, leur efficacité est faible. Sur 91 femmes qui ont eu recours aux plantes, 18 seulement leur attribuent un avortement, mais il s'agit peut-être de fausses couches spontanées ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 857.

⁵⁹⁸ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 30.

Bains et saignées

Nous avons souligné, à propos de l'hygiène de la grossesse, le rôle abortif attribué au bain, notamment le bain chaud qui liquéfie le sang ou le bain de pieds ou de siège, qui attire les règles. Leur réputation abortive est bien établie aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, mais les médecins n'y croient plus au XIX^{ème} siècle⁵⁹⁹. Ce n'est pas le cas des populations qui continuent de le pratiquer jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, comme en témoigne l'exemple d'Elisa Perrotin ou divers procès pour avortement.

Les saignées sont aussi réputées abortives, ce qui peut paraître paradoxal car c'est pendant longtemps le remède polyvalent par excellence de la grossesse. Il est en effet probable que sur des organismes affaiblis, une ou plusieurs fortes saignées puissent produire un avortement, sans que le « remède » soit cependant toujours efficace⁶⁰⁰. Les recherches menées par Agnès Fine, comme le cas d'Elisa Perrotin, témoignent de l'utilisation courante des sangsues dans la première moitié du XIX^{ème} siècle pour faire revenir les règles. Cette méthode semble encore utilisée jusqu'à la Première Guerre mondiale, mais décline dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle à cause de la désaffection pour ce genre de thérapeutique.

Choc et contention du ventre

La forte contention du ventre par le corset, les coups sur l'abdomen et les lourdes chutes sont réputées abortives, mais les exemples évoqués dans les sources s'apparentent souvent plus au folklore qu'à la réalité des pratiques quotidiennes. Déjà au XVII^{ème} siècle, Tallemant de Réaux souligne que Mme de Montbazon « après qu'elle eust assez d'enfants », se vantait d'avoir rompu le coup à un enfant en roulant au grand trot en carrosse par tout Paris »⁶⁰¹. Au XIX^{ème} siècle, Tardieu indique que certaines femmes « ne reculaient pas devant le danger de chutes répétées d'un lieu assez élevé, ou sur les degrés d'un escalier »⁶⁰². Il rapporte aussi le cas d'un paysan qui jette sa maîtresse d'un cheval au galop⁶⁰³ et contribue à populariser cette histoire, maintes fois reprise après lui⁶⁰⁴, faisant d'un fait exceptionnel un cas d'école. En réalité, si l'on en croit les archives judiciaires de la fin du XIX^{ème} siècle, ces actes de violences directs ou indirects sur la femme enceinte sont assez rares⁶⁰⁵. Ils semblent finalement risqués et peu efficaces, par rapport aux autres méthodes.

Les manœuvres pratiquées directement sur la matrice

Le percement des membranes fœtales est un moyen anciennement connu pour mettre fin à une grossesse. Les populations savent que l'écoulement des eaux qui entourent l'enfant s'accompagne plus ou moins rapidement de sa sortie. L'introduction d'un corps étranger dans la matrice est reconnue déjà au XVII^{ème} siècle comme un moyen d'exciter la matrice et de provoquer un avortement. Ainsi, le médecin Jean Chandelier, poursuivi en 1689, avoue avoir introduit une sonde dans la matrice de sa

⁵⁹⁹ Tardieu indique « je ne connais pas un seul fait qui autorise à croire que l'avortement puisse en être la conséquence directe » ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 26.

⁶⁰⁰ Tardieu note que « les faits les plus contradictoires ont pu être observés à cet égard ; et si l'on voit (...) des femmes enceintes qui résistent à des saignées répétées au-delà de toute limite, il en est chez lesquelles une seule application de sangsues, faite au voisinage des parties sexuelles, peut être suivie de l'avortement » ; *ibid.*, p. 26.

⁶⁰¹ Van de Walle (Etienne), « Pour une histoire démographique de l'avortement », *Population*, 53, n° 1-2, 1998, pp. 273-290, *loc. cit.*, pp284-285.

⁶⁰² Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, P. 27.

⁶⁰³ Cette affaire, jugée devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, concerne un paysan qui avait séduit sa servante et voulait la faire avorter :

« Cet homme, monté sur un vigoureux cheval sur lequel il prenait sa domestique, partait au galop à travers les champs et lançait à terre cette malheureuse au plus fort de sa course. Ce barbare moyen, auquel il eut recours à deux reprises, n'ayant pas produit d'effet, il imagina de lui appliquer sur l'abdomen des pains bouillants sortant du four. Cette seconde tentative fut aussi infructueuse que la première, et la pauvre fille, ainsi martyrisée, accoucha cependant à terme d'un enfant vivant et bien constitué Brillaud-Laujardière, *De l'avortement provoqué*, Paris, 1862, p. 179, cité par *ibid.*, p. 27.

⁶⁰⁴ Voir sur ce point Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 851.

⁶⁰⁵ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 851.

maîtresse pour la faire avorter mais il nie avoir percé les membranes⁶⁰⁶. Les matrones déchirent parfois celles-ci avec leurs ongles ou les percent avec un instrument long et pointu. Ce type de méthode semble surtout employé au début du XIX^{ème} siècle et reste plutôt un geste de professionnel ou de semi-professionnel de l'avortement. Il se diffuse à la campagne au cours du XIX^{ème} siècle, dans un contexte de diffusion de l'art obstétrical. L'avortement semble un moyen de monnayer son art pour certains professionnels de la naissance⁶⁰⁷.

Les médecins légistes du XIX^{ème} siècle se complaisent parfois dans l'énumération des outils utilisés, comme Tardieu, qui cite : « tringle à rideaux (...), aiguille à tricoter de bois ou de fer, une simple plume d'oie, un cure dent, une épingle de châte, une épingle à cheveux, une baguette suffisent »⁶⁰⁸. Il s'agit souvent d'objets domestiques, souvent liés à l'activité de la couture⁶⁰⁹. Mais le geste est dangereux car il y a un risque de perforation de l'utérus qui peut être fatal. Le risque d'infection est également très élevé. Cette méthode est employée par la veuve Garnier, jugée comme avorteuse à Paris en 1873 :

La fille Badiout qui avoue ce dernier crime [d'avoir avorté] décrit l'opération à laquelle cette femme avait procédé : elle l'avait piquée à l'aide d'une baleine effilée à son extrémité, qu'elle avait introduite dans ses organes, non sans lui causer une vive douleur. Ces pratiques avaient été renouvelées deux autres fois dans l'espace de quinze jours et avaient finalement abouti à l'expulsion d'un caillot de sang assez volumineux⁶¹⁰.

L'interrogatoire de plusieurs accusées révèle à quel point cette opération effraye les femmes. La vue de l'instrument et la peur de souffrir semblent susciter parfois la panique. La femme Regnoux, faisant part de ses craintes à l'avorteuse, se voit répondre : « Que vous êtes enfant, il y en a eu bien d'autres avant vous. J'ai une clientèle nombreuse ». Une autre, morte de peur, hésite et déclare au dernier moment : « Vous allez m'arracher le cœur ». Une perquisition menée au domicile de la veuve Garnier permet de trouver plusieurs instruments qui semblent avoir servi aux avortements, dont « une aiguille à tricoter courbée à son extrémité et une baleine au bout effilé »⁶¹¹. A cela elle répond : « On trouve bien des choses chez une couturière »...

Le décollement des membranes est également déjà connu à l'époque moderne mais il semble utilisé de manière ponctuelle⁶¹². On procède en injectant un liquide dans l'utérus grâce à une seringue spéciale. Le produit injecté importe peu (il s'agit souvent d'eau) car c'est l'action du liquide en lui-même qui est efficace. L'injection provoque en effet des contractions utérines qui permettent l'expulsion du fœtus. A la fin du XVII^{ème} siècle, la veuve Lepère, compromise dans l'affaire des Poisons, utilise ce procédé : « Elle instillait entre la paroi utérine et les membranes fœtales au moyen d'une seringue à longue canule en mousse un liquide quelconque, provoquant souvent l'avortement »⁶¹³. C'est le même moyen employé par la Femme dite la Pallu ou la Romécourt, embastillée en mars 1687 pour avoir pratiqué des avortements : « Il a été prouvé qu'elle avait donné trois fois de l'eau pour faire avorter et qu'elle s'empressait beaucoup à en faire elle-même l'application et les injections nécessaires avec de grandes assurances d'infailibilité de son secret, ne

⁶⁰⁶ Goulard (Roger), « Avorteurs et avorteuses à la Bastille... », *art. cit.*, p. 277.

⁶⁰⁷ Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 113.

⁶⁰⁸ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 54.

⁶⁰⁹ Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 872.

⁶¹⁰ Archives de Paris, D2U861, 11-12 juin 1877, Procès pour avortements, Veuve Garnier (avorteuse), Louise Badiout, Marie-Laurence Robert, Elise Reignoux, Jeanne-Marie-Olivo (avortées).

⁶¹¹ Le rapport de Jean-Théophile Gallard, médecin légiste à la Pitié-Salpêtrière, décrit notamment cette aiguille comme une tige de 22 cm et demi de long, d'une « configuration particulière ». Elle est courbée à une de ses extrémités et sa courbe reprend exactement celle de l'instrument de chirurgie connu sous le nom d'hystéromètre, ou de sonde intra-utérine et qui est employé pour pénétrer dans l'intérieur de la cavité de la matrice. Cette extrémité est couverte de taches de rouilles. On trouve aussi chez la veuve Garnier « une baleine de 28 cm de long, effilée et arrondie à son extrémité de façon à former une pointe conique. Cette configuration n'est pas celle que l'objet présentait lorsqu'il faisait partie du parapluie dont il a été détaché, il a donc été façonné volontairement et avec soin pour un autre usage ». La découverte de ces objets contribue à faire condamner la veuve Garnier à six ans de réclusion.

⁶¹² René Le Mée considère que cette méthode révolutionnaire est connue dès 1825 des médecins, mais on en trouve des traces dès le XVII^{ème} siècle ; Le Mée (René), « Une affaire de "faiseuse d'anges"... », *art. cit.*

⁶¹³ Le Maguet (A.), *Le monde médical parisien sous le Grand-Roi*, Thèse de médecine, Paris, 18999, p. 303 ; cité par Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 393.

voulant pas même recevoir la récompense, avant l'épreuve et le succès »⁶¹⁴. Le matériel nécessaire pour pratiquer ce type d'avortement est typique des sages-femmes : sonde, canule à injection, seringue. Mais ces instruments peuvent aussi être utilisés par des non-professionnels, notamment les seringues qui servent à faire des injections abortives⁶¹⁵.

Cette méthode, efficace et moins risquée que les autres, présente en outre l'avantage de ne pas laisser de traces⁶¹⁶. Il est impossible de prouver que l'avortement a été provoqué. Il faut cependant attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour assister à la généralisation dans son usage⁶¹⁷. Tardieu déclare que c'est « le moyen qui, depuis quelques années, tend à se répandre et à primer tous les autres »⁶¹⁸. Cette diffusion tardive peut étonner, vus les avantages reconnus à ce procédé. C'est probablement la volonté généralisée de limiter les naissances et le développement important de l'avortement à cette époque qui ont conduit à la divulgation à une large échelle d'une technique jusque-là confidentielle.

Si les femmes peuvent s'en servir elles-mêmes, le geste n'est pas vraiment facile à maîtriser et beaucoup s'adressent à des professionnels qui disposent du matériel nécessaire⁶¹⁹. Les archives judiciaires livrent des témoignages qui montrent comment les manœuvres sont effectuées. Lors d'un procès, tenu à Paris en 1867, l'une des accusées déclare :

La femme avait à la main une seringue qui était armée d'une très longue canule. J'ai demandé si on allait m'enfoncer cela dans le ventre. – N'ayez pas peur, pas plus que cela, - et elle montrait la phalange du petit doigt. Outre la seringue, elle avait apporté dans une petite bouteille en verre gris un liquide blanchâtre, qui ressemblait à de l'eau blanche. Cette femme me fit tenir debout contre la muraille les jambes très écartées, elle s'accroupit devant moi, chercha d'une main l'ouverture de la matrice et de l'autre introduisit la canule en suivant son doigt resté dans le vagin. Elle donna deux injections, une d'abord et la seconde quelques minutes après. Pour savoir si elle devait donner la seconde, elle attendit et examina une cuvette placée entre mes cuisses après l'injection pour recevoir l'eau qui s'écoulait. Si cette eau avait été accompagnée d'un peu de sang, elle n'eut pas répété l'opération. Le soir vers neuf heures j'ai fait ma fausse couche en perdant beaucoup de sang⁶²⁰.

Certaines avorteuses sont de véritables expertes. Ainsi R. Le Mée rapporte le cas de Constance Thomas qui utilise une boule et un tuyau de caoutchouc. Elle introduit la canule dans le col de l'utérus, sans même utiliser de speculum ni faire de toucher préalable et elle pratiquait une injection avec de l'eau ou une infusion d'une plante quelconque. Des médecins, lors de son procès, essayent de reproduire son geste sur des cadavres, sans forcément réussir. Ils reconnaissent l'habileté de cette avorteuse qui a de réelles connaissances en anatomie⁶²¹.

b. Les conséquences des manœuvres abortives

Les suites des manœuvres abortives sont variables, selon les moyens employés. Si les remèdes traditionnels n'ont souvent guère d'effet, comme on l'a vu avec Elisa Perrotin, les manœuvres directes qui se développent au XIX^{ème} siècle sont souvent plus efficaces. Nous ne savons pas exactement quel moyen Adèle Schunk a employé pour mettre fin à sa grossesse adultère, mais le billet envoyé par elle et sa fidèle amie Cécile à son amant laisse à penser qu'il s'agit d'un avortement et que la chose a été rondement menée :

⁶¹⁴ Goulard (Roger Dr), « Avorteurs et avorteuses à la Bastille... », *art. cit.*, p. 272.

⁶¹⁵ Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, p. 110 et p. 112.

⁶¹⁶ Mais cette méthode n'est pas sans risques pour la santé de la femme ; celle-ci encourt notamment une infection gynécologique « postopératoires » de type métrite.

⁶¹⁷ A.-M. Sohn estime que l'injection représente un tiers de toutes les tentatives d'avortement avant la Première Guerre mondiale ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.* p. 876.

⁶¹⁸ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 54.

⁶¹⁹ C'est d'ailleurs ce moyen que les médecins emploient pour provoquer un accouchement prématuré dans un but médical.

⁶²⁰ Cité par Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 59.

⁶²¹ Le Mée (René), « Une affaire de "faisuse d'anges"... », *art. cit.*, p. 139.

Tout est terminé aussi heureusement que possible (...) nous regrettons de vous l'apprendre si tard mais impossible de vous prévenir plus tôt.

Je vous écris deux mots, très cher, pour augmenter votre tranquillité, je crois maintenant aux miracles, car lorsque vous saurez tout ce qui s'est passé vous penserez comme moi⁶²².

Lors d'une manœuvre directe (perçement des membranes ou injection), les femmes font état de sensations variables :

Quelques-unes (...) ne ressentent presque rien, à peine une sensation incommode qu'elles désignent sous le nom de farfouillement, pour d'autres, c'est une simple piqûre : si c'est une injection qui a été faite, elles sentent un liquide qui monte dans le corps, et n'accusent d'abord qu'une douleur modérée ; mais chez le plus grand nombre, l'opération détermine instantanément une douleur violente, un déchirement dans le bas-ventre et l'épigastre, suivi assez souvent d'attaques de nerfs ou de défaillance, et de perte de connaissance complète. Presque toujours il s'écoule une petite perte de sang, plus rarement un peu de liquide amniotique. A partir de ce moment, si l'opération n'a pas manqué son but (...) le sang reparait sous formes de pertes de plus en plus répétées⁶²³.

On conseille en général aux femmes de rentrer chez elle à pied afin d'accentuer les effets de l'opération. Certaines se voient aussi prescrire des bains et l'usage d'ergot de seigle⁶²⁴. Le travail d'avortement s'en suit avec plus ou moins de rapidité et s'annonce par des douleurs et des pertes de sang. Les médecins estiment que l'avortement s'en suit en général dans un temps compris entre 5 heures et onze jours⁶²⁵. S'il s'agit d'une manœuvre par injection et que celle-ci a bien pénétré dans la cavité utérine, les contractions se déclarent rapidement et l'expulsion peut avoir lieu en quelques heures.

On ne sait guère dans quel état d'esprit les femmes vivent un avortement « réussi ». Beaucoup sont certainement très soulagées et reprennent le cours de leur vie, allégées de leurs angoisses de grossesse. Certaines expriment néanmoins des regrets et se sentent coupables, même s'il s'agit peut-être d'une façade destinée à amadouer les juges en cas de procès. Ainsi Joséphine Robert, interrogée dans le cadre de l'enquête sur la veuve Garnier, avorteuse, déclare après l'opération : « J'en ai eu tout de suite beaucoup de regrets et mon mari m'a fait des reproches ». A quoi le magistrat rétorque : « Vous ne pouvez pas invoquer l'excuse de la misère, vous êtes mariée à un honnête homme, les charges de la maternité n'avaient rien de bien lourd pour vous ? ». Elle répond « Je suis la plus malheureuse des femmes. Je désirerais la mort si je n'avais pas d'enfant. C'est cette femme qui a fait tout le mal »⁶²⁶.

Mais tout n'est pas forcément terminé pour les femmes, car des suites fâcheuses (hémorragies, douleurs) se déclarent parfois et conduisent souvent les femmes à l'hôpital. La fille Badiout va ainsi accoucher à Lariboisière d'un fœtus de quatre mois, qu'elle tente de faire passer pour une fausse couche. Le séjour à l'hôpital est parfois le moyen d'échanger de bonnes adresses pour un avortement futur. Ainsi, la fille Badiout a connaissance des activités de la veuve Garnier par la fille Olive, rencontrée pendant son séjour à Lariboisière : « Cette fille m'a dit que la femme Garnier lui avait fait faire une fausse couche, boulevard de Clichy et que si jamais je me trouvais embarrassée à mon tour, je pourrais m'adresser à elle »⁶²⁷.

Un avortement qui se finit mal conduit souvent à sa découverte par la justice (par le décès de la femme ou parce que celle-ci s'adresse à l'hôpital ou à un médecin), ce qui tend à surreprésenter les cas dramatiques dans les archives judiciaires.

⁶²² *Vingt-cinq ans d'amours adultères....*, *op. cit.*, lettre d'Adèle Schunk et Cécile, 8 mars 1825. Adèle est enceinte d'environ trois mois.

⁶²³ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement....*, *op. cit.*, p. 58.

⁶²⁴ *Ibid.*

⁶²⁵ Il fait référence aux études d'Orfila sur 34 cas d'accouchements provoqués par médecins (le délai va de 13 heures à 6 jours) ; pour Tardieu l'avortement survient entre 5 heures et 11 jours) ; *ibid.*, p. 59.

⁶²⁶ Archives de Paris, D2U861, 11-12 juin 1877, Procès pour avortements, Veuve Garnier (avorteuse), Louise Badiout, Marie-Laurence Robert, Elise Reignoux, Jeanne-Marie-Olivo (avortées).

⁶²⁷ Interrogatoire fille Badiout, fds cit.

Un acte risqué

Malgré le développement de techniques moins dangereuses au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, l'avortement reste un acte risqué. La mortalité des femmes consécutive à un avortement reste difficile à apprécier au XVIII^{ème} siècle, faute de sources. A l'époque moderne, les remèdes à base de plantes se révèlent, pour la plupart, inoffensifs et peu efficaces, mais les médecins mentionnent un certain nombre de cas d'empoisonnements graves. En effet, certaines femmes ne maîtrisent pas bien le dosage des remèdes qu'elles s'administrent et en meurent, comme cette domestique enceinte qui cherche à avorter en buvant un breuvage réalisé à partir de pommes de coloquinte :

Elle eut des tranchées si violentes pendant toute la nuit que les cris qu'elle fit obligèrent plusieurs fois ses voisines de courir à elle pour lui donner leur secours, qu'elle refusa toujours avec obstination, n'ayant pas même voulu dans la suite ouvrir sa porte, que l'on fut obligé de rompre ; et le jour suivant, on la trouva morte par l'effet de son remède et en ayant encore auprès d'elle et tout prêt à prendre. Elle fut ouverte, et l'on trouva qu'elle était grosse d'un enfant qui paraissait avoir environ six mois⁶²⁸.

L'avortement est sans doute moins risqué à la fin du XIX^{ème} siècle, quand des techniques moins dangereuses se répandent. Tardieu dramatise les conséquences de l'avortement dans son étude sur le sujet – probablement à des fins dissuasives et parce que la justice tend à ne découvrir que les cas les plus graves. Il déclare que sur 116 cas d'avortements criminels dans lesquels la terminaison a été exactement indiquée, 60 ont eu pour résultat une mort plus ou moins prompte⁶²⁹. Les causes en sont principalement l'hémorragie et l'infection (septicémie, péritonite), liée à un défaut d'asepsie ou à une rétention placentaire.

L'estimation de la mortalité des suites d'un avortement suscite des querelles de chiffres entre historiens et démographes qu'il est difficile de trancher⁶³⁰. Alors que le progrès médical aurait dû réduire la mortalité obstétricale au début du XX^{ème} siècle, on observe une remontée des taux – notamment à Paris –, que J. Dupâquier attribue à la croissance du nombre d'avortements⁶³¹. Par différents calculs, il arrive à un total approximatif de 600 décès pour la France entière à la veille de la Première Guerre mondiale, soit une mortalité abortive de 1 % des avortements pratiqués⁶³², mais ces chiffres sont difficiles à vérifier.

Dans les mentalités collectives, l'avortement continue à être considéré comme un acte très dangereux. Zola, qui cherche à dénoncer dans *Fécondité* l'ampleur de ce fléau, contribue à nourrir la légende de l'avortée qui meurt, vidée de son sang. Il s'attarde ainsi longtemps sur le cas de Valérie Morange, qui refuse absolument sa grossesse et meurt chez une avorteuse d'une hémorragie fatale :

[Morange] disait tout, il avouait la tringle de rideau, le fer ignoble et banal, dirigé pourtant par une main experte, mais qui devait s'être trouvée devant un organe descendu très bas, et qui l'avait perforé d'un coup trop vif. Une hémorragie s'était aussitôt produite, contre laquelle la sage-femme avait d'abord lutté vainement. Puis, vers dix heures, elle avait repris quelque espoir. Mais, à minuit, la patiente avait eu une brusque syncope. (...) Et elle n'avait pas repris connaissance, toujours en syncope, blanche, glacée, sans autre signe de vie qu'un petit souffle...(...).

Quand le mari revient après avoir été chercher de l'aide, il trouve « Valérie, toute froide, morte depuis six grandes heures ». Zola enfonce le clou en faisant mourir, quelques années plus tard, la fille du

⁶²⁸ Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements...*, *op. cit.*, 1715 ; Gélis (Jacques), *Un accoucheur de campagne...*, *op. cit.* pp. 75-76.

⁶²⁹ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 62.

⁶³⁰ Pour A.-M. Sohn, 4,1 % des femmes de sa base de données décèdent lors d'un avortement, mais elle pense que la proportion est majorée dans les dossiers judiciaires ; Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, p. 894. Dans les années trente, certains vont jusqu'à envisager un chiffre compris entre 20 000 à 60 000 décès par an pour 150 000 à un million d'avortements (chiffres de l'UNCAF) mais ces estimations sont peu fiables.

⁶³¹ La mortalité obstétricale cesse partout de baisser au début du XX^{ème} siècle ; à Paris, elle remonte même assez nettement (le nombre de décès d'origine obstétricale pour 10 000 naissances en 1896-1900 est de 42, 6 ; en 1911-1913 : 64,8 ; soit plus de 108 décès annuel) ; Dupâquier (Jacques), « Combien d'avortements en France avant 1914 ? », *art. cit.*, p. 99.

⁶³² *Ibid.*, p. 100.

couple Morange, Reine, dans les mêmes conditions que la mère. Il cherche volontairement ici à dresser une image effrayante de l'avortement qui ne correspond pas forcément à la réalité du plus grand nombre, les femmes pouvant recourir à des moyens désormais moins dangereux.

3. L'ampleur du phénomène et son évolution

Des comportements fréquents ?

Il n'est guère possible de trancher sur la fréquence du recours à l'avortement à l'époque moderne, le nombre de procès étant très faible et peu représentatif de l'ampleur du phénomène. Mais certaines affaires révélées par la justice montrent que le fait n'est pas rare. Le chirurgien Guy Patin laisse ainsi un rapport éloquent sur la mort de Mademoiselle de Guerchi en juin 1660 et sur l'enquête qui s'en suivit :

On fait ici grand bruit de la mort de Mademoiselle de Guerchy. Les vicaires généraux et les pénitenciers se sont allez plaindre à Monsieur le Premier Président que – depuis un an – six cents femmes, de compte fait, se sont confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit, et qu'ils y ont particulièrement pris garde, sur l'avis qu'on leur avoit donné⁶³³.

Pierre Bayle estime pour sa part que « si les confesseurs nous donnaient la liste de celles qui se précautionnent de meilleure heure et avant que l'âme soit arrivée, ils ne se borneraient pas à six cents par an dans une ville comme Paris »⁶³⁴.

L'ampleur de ces pratiques abortives à l'époque moderne fait toutefois débat chez les historiens. Pour E. Van de Walle, la pratique de l'avortement est attestée avant 1800, mais il s'agit d'une procédure rare qui concerne principalement les relations illégitimes et ne touche guère les gens mariés. Le manque d'efficacité ou les dangers des procédés abortifs les font utiliser surtout par les femmes dont la mort vaut mieux que le déshonneur, c'est-à-dire principalement les filles-mères. Il juge négligeable l'effet de l'avortement sur la fécondité⁶³⁵.

Mais A. Mc Laren pense que, dans le cas des femmes mariées, les tentatives d'avortement sont peut-être plus précoces, avec l'excuse de faire revenir les règles, et qu'elles peuvent passer pour des fausses couches. Alors que dans le cas des filles ou des veuves, les tentatives d'avortements seraient plus tardives car elles gardent pendant un temps l'espoir d'épouser leur séducteur. L'important contrôle social dont elles font l'objet rendrait la pratique tardive d'un avortement plus difficile, d'où leur surreprésentation dans les procès⁶³⁶. Mais cette théorie paraît spéculative à Van de Walle qui juge peu crédible que les femmes mariées n'aient pas recours aux services de professionnels comme les femmes non-mariées⁶³⁷. En outre, cela supposerait que les pratiques employées pour faire revenir les règles soient efficaces, ce qui n'est guère démontré.

Si l'on en croit les statistiques judiciaires et le discours des médecins, l'avortement semble se développer fortement au XIX^{ème} siècle, notamment dans la deuxième moitié du siècle. Mais les estimations minorent la part de l'auto avortement et des méthodes indécélables qui n'arrivent pas à la connaissance de la justice⁶³⁸. Ambroise Tardieu lui-même le reconnaît : « Un nombre considérable de crimes de cette nature échappe à l'œil de la justice et à la répression des lois »⁶³⁹. Même au début du

⁶³³ Patin (Gui) « Lettre », notes du Dr Reveillé-Paris, tome III, Paris, 1846.

Stofft (Henri), « Un avortement criminel en 1660... », *art. cit.*

⁶³⁴ Bayle (Pierre), *Dictionnaire historique et critique*, Rotterdam, 1697, vol. 3, pp. 612- et sq.

⁶³⁵ Van de Walle (Etienne), « Pour une histoire démographique de l'avortement », *art. cit.*

⁶³⁶ Laren Mc (Angus), *Reproductive Rituals : The Perception of Fertility in England from the Sixteenth to the Nineteenth Century*, Methuen, Londres, 1984.

⁶³⁷ Van de Walle (Etienne), « Pour une histoire démographique de l'avortement », *art. cit.*, pp. 284.

⁶³⁸ Rachel Fuchs compte 2 581 individus accusés d'avortement dans toute la France entre 1826 et 1880, soit environ 48 par an, ce qui est très loin du nombre réel d'actes ; Fuchs (Rachel G.), *Poor and pregnant...*, *op. cit.*, p. 184.

⁶³⁹ Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, éd. 1881, p. 9.

XX^{ème} siècle, le nombre d'acte reste difficile à évaluer. Les chiffres avancés pour cette époque oscillent entre 150 000 à 500 000 actes, mais ces évaluations sont souvent fantaisistes. Lancées par quelques médecins et démographes, elles sont ensuite diffusées par les médias sans vérifications⁶⁴⁰. Pour Anne-Marie Sohn, l'avortement passerait d'environ 30 000 actes par an en 1900 à 60 000 en 1914, pour atteindre sans doute les 200 000 dans l'entre-deux-guerres⁶⁴¹. Cette pratique paraît rester davantage urbaine que rurale, contrairement à l'infanticide.

Une évolution importante dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle

Dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, il ne s'agit plus seulement d'une pratique de femmes célibataires ou de veuves, mais d'un recours croissant pour les femmes mariées et multipares dans les milieux populaires⁶⁴². Dans les procès pour avortements étudiés par A.-M. Sohn, 44% des accusées sont encore des célibataires, mais les femmes mariées représentent 31 % et leur nombre est visiblement très sous-estimé⁶⁴³. Cette évolution s'explique par la généralisation du désir de limiter sa descendance et le fait que les méthodes de contraception sont, soit difficiles à mettre en pratique, comme la chasteté, soit pas toujours efficaces et mal utilisées⁶⁴⁴. La difficulté plus grande à abandonner les enfants a pu aussi entraîner une recrudescence des avortements dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle⁶⁴⁵. Les travaux d'A.-M. Sohn montrent aussi une homogénéisation des comportements et des profils des avortées. L'information concernant l'avortement circule mieux, que ce soit par le bouche à oreille ou par le biais de la publicité des professionnels. Elle circule même entre les classes sociales, « de la servante à sa patronne, de la cliente à la commerçante et vice versa »⁶⁴⁶.

Au cours du XIX^{ème} siècle, les femmes tendent à utiliser des moyens plus fiables et moins risqués. On évite crochets et aiguilles et même si l'intérêt pour les plantes n'a pas disparu, la majorité des femmes choisissent de préférence « l'injection souveraine qui va droit au but, sans lésions »⁶⁴⁷. Autre tendance qui se confirme : l'avortement se pratique de manière plus précoce, notamment pour les femmes mariées. Les femmes cherchent davantage à avorter dès les premiers retards de règles⁶⁴⁸ ;

Il tente néanmoins de quantifier le phénomène à partir des accusations portées devant la justice (437 accusations pour toute la France entre 1851 et 1865 et du nombre de fœtus déposés à la morgue (1340 entre 1837 et 1866). Chiffres très en deçà de la réalité mais il note une tendance à l'accroissement du phénomène ; *ibid.*, pp. 11 et sq.

⁶⁴⁰ Thébaud (Françoise), « La peur au ventre... », *art. cit.*, p. 290.

⁶⁴¹ Ces chiffres sont basés sur une étude de J. Dupâquier qui évalue le nombre d'avortements en s'appuyant sur la mortalité abortive, qui est de 1 % des avortements pratiqués en 1914. Si on compte 600 décès, on estime donc le nombre d'avortements à 60 000, dont plus du quart voire du tiers à lieu à Paris. Jacques Dupâquier estime également que sa fréquence a pu doubler entre 1900 et 1913 ; Dupâquier (Jacques), « Combien d'avortements en France avant 1914 ? », *art. cit.*, p. 101.

⁶⁴² En 1879, Tardieu remarque que l'avortement concerne surtout « des jeunes filles conduites au crime par la honte » (la plupart sont âgées entre 20 et 25 ans) « mais il n'est pas sans exemple de rencontrer des femmes mariées que soit la cupide avarice, soit la dépravation d'un mari ou la terreur pusillanime de l'enfantement, contraignent à subir l'avortement » ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 18.

⁶⁴³ Les femmes mariées représentent probablement la moitié des cas en réalité car beaucoup de cas d'auto-avortement sont pratiqués chez les couples mariés urbains. Elle estime que seules les ignorantes et les chrétiens pratiquants n'ont pas recours à l'avortement ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, pp. 132-133.

⁶⁴⁴ Thébaud (Françoise), « La peur au ventre... », *art. cit.*, p. 289.

⁶⁴⁵ Mac Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, *op. cit.*, p. 290.

⁶⁴⁶ Les ouvrières célibataires sont longtemps plus débrouillardes que les domestiques, mais ces dernières sont moins passives dans deuxième moitié XIX^{ème} siècle ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 134.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 133.

⁶⁴⁸ Théophile Gallard déclare en 1878 : « J'ai la certitude absolue d'après de nombreux faits qui se sont passés sous mes yeux et dont plusieurs m'ont été soumis par la justice que les femmes qui se font avorter n'attendent plus le troisième mois de grossesse », Gallard (Théophile), *De l'avortement au point de vue médico-légal*, Paris, Librairie J.-B. Baillière, 1878, p. 17.

D'après Anne-Marie Sohn, 70 % des femmes s'en débarrassent avant le troisième mois ; Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 133.

elles n'attendent pas que les mouvements de l'enfant se manifestent, comme par le passé⁶⁴⁹. Cette évolution traduit peut-être aussi l'amélioration du diagnostic de grossesse qui permet de s'assurer plus tôt de la gestation. Mais peu de femmes semblent utiliser l'avortement comme moyen de contraception ; il s'agit plutôt d'« un correctif, [d']une seconde chance »⁶⁵⁰.

Peu désirées hors du cadre du mariage, certaines grossesses tendent à être refusées, pour limiter la taille de la famille au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Le développement de comportements contraceptifs et de l'avortement rend la survenue d'une grossesse moins inéluctable. Même s'il subsiste longtemps des différences selon les milieux – les élites étant plus précoces en la matière –, la grossesse tend à devenir une expérience plus rare et singulière, à défaut d'être encore vraiment choisie.

⁶⁴⁹ Les recherches de Tardieu sont moins nettes : sur 88 avortements criminels, il a compté 30 avortements dans les trois premiers mois, 39 de 3 à 6 mois, et 12 après le 6^{ème} mois ; Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement...*, *op. cit.*, p. 18.

⁶⁵⁰ Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve...*, *op. cit.*, p. 133.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, une évolution contradictoire se dessine dans la manière de considérer la grossesse en rapport avec la santé et dans les relations entre les femmes enceintes et les médecins. Alors que la grossesse est de plus en plus présentée comme un état normal, voire une norme de santé pour la femme, on note une volonté de « pathologiser » la grossesse et de davantage l'encadrer médicalement.

Expérience longtemps lourde de mystères et de dangers, la grossesse suscite en effet l'intérêt du monde médical. Les progrès de l'esprit scientifique et un certain nombre de découvertes contribuent à faire reculer l'ignorance concernant certains phénomènes comme les grossesses extra-utérines ou les « monstres ». Même si les médecins restent encore souvent impuissants face à certains accidents de la grossesse, ils aspirent à expliquer, prévenir et guérir les différents maux qui guettent les femmes enceintes. Celles-ci se voient de plus en plus soumises par les praticiens à des conseils et à des règles de vie contraignants.

Cette focalisation sur la grossesse et ses lourds enjeux expliquent peut-être que les femmes n'aient pas souhaité renouveler trop souvent l'expérience. En effet, plus rare et davantage choisie, la grossesse est de moins en moins une évidence et une fatalité au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Cette évolution a nécessairement des conséquences sur la manière de vivre cet état et la maternité en général.

TROISIEME PARTIE : LES FEMMES ENCEINTES ET LEUR PLACE DANS LA SOCIETE

INTRODUCTION A LA TROISIEME PARTIE

Après avoir envisagé le déroulement de la grossesse et les accidents ou les difficultés que les femmes enceintes peuvent rencontrer dans cet état, il faut désormais nous intéresser davantage à la place de la femme enceinte dans la société.

Il s'agira d'abord d'étudier les différents réseaux sociaux qui entourent les femmes enceintes, en s'intéressant d'abord aux réseaux traditionnels autour des femmes enceintes et à leur évolution. Cette partie permettra d'évoquer les domaines dans lesquels s'exerce une solidarité particulière pendant la grossesse et d'aborder ainsi différents aspects de la vie quotidienne des femmes enceintes, que ce soit les préparatifs de la naissance, les activités professionnelles ou la pratique religieuse.

Nous envisagerons ensuite l'intérêt porté aux femmes enceintes hors de leur cercle proche, en abordant les représentations sociales telles qu'elles apparaissent notamment dans les arts et la littérature. Nous soulignerons l'importance du contexte particulier du XIX^{ème} pour la valorisation de la maternité, ainsi que l'évolution de la place de la grossesse dans l'identité féminine.

CHAPITRE VII : LES RESEAUX TRADITIONNELS AUTOUR DES FEMMES ENCEINTES ET LEUR EVOLUTION

Dans la première année de mon mariage, j'eus le malheur de perdre ma bonne, mon excellente mère. Et un cher petit être que j'attendais comme une consolation devança le terme de sa naissance et ne vécut pas. L'année suivante, j'eus une deuxième grossesse, alors que mon mari dut partir pour le siège de Verdun.

Quelle épreuve pour moi de rester seule quoique ayant des amis dévoués. Ainsi la famille d'Estre fut parfaite à tous les égards pour mon isolement. Et le père, déjà âgé, promit à mon mari de venir chaque jour m'accompagner à la promenade hygiénique ordonnée par le médecin (...). Et au cher exilé on donnait quotidiennement de mes nouvelles, pendant que mes soucis à son endroit étaient une épreuve de plus¹.

Ce passage des mémoires de Marie-Jeanne Charbonnaud pour l'année 1802 montre l'importance de l'entourage familial et amical pendant la grossesse. La famille est le premier lieu où s'exercent les solidarités. Les enjeux autour des naissances expliquent que la femme enceinte soit placée au centre du réseau familial. En effet, les naissances assurent la continuité de la lignée et permettent la transmission du patrimoine et du nom ; il s'agit donc de favoriser la venue des enfants dans les meilleures conditions possibles. En outre, la femme enceinte est perçue comme un être vulnérable, valétudinaire, menacé par de nombreux dangers ; il faut donc lui assurer, ainsi qu'à son fruit, un entourage qui aide et sécurise.

I. DES RESEAUX VARIES AUTOUR DES FEMMES ENCEINTES

A. FAMILLE ET FEMME ENCEINTE : LES SOLIDARITES²

Des sources très marquées socialement

Les écrits privés, principalement correspondances, journaux et mémoires, sont des sources essentielles pour étudier de près le vécu intime et les liens qui se tissent autour des femmes enceintes. Ces sources ont d'ailleurs été déjà utilisées par les historiens pour tracer l'histoire de certains liens familiaux ; ainsi Gabrielle Houbre dans son *Histoire des mères et filles*³, Vincent Gourdon, avec son *Histoire des grands-parents*⁴, ou Marion Trévisi dans sa thèse consacrée au lien avunculaire ont montré l'intérêt de cette approche⁵. Nous reprenons ici cette démarche, en l'appliquant à la femme enceinte, qui se trouve au cœur de tout un réseau familial et amical dont il faut mettre au jour les liens particuliers. Nous avons utilisé pour cela des sources déjà connues mais pas forcément exploitées dans l'optique qui est la nôtre (comme la correspondance de Mme de Sévigné), ainsi que des sources nouvelles, issues de nos propres recherches et de nos dépouillements personnels (notamment dans les Fonds privés des Archives Nationales). La correspondance est particulièrement féconde pour notre étude. La grossesse fait partie des événements familiaux souvent évoqués dans les lettres, même si la

¹ Les « Mémoires de ma trisaïeule » Fonds Courboulain, 214 AP/6, dossier 2, Archives Nationales.

² Cette partie s'appuie sur ma communication au colloque *Les écrits du for privé en Europe* (décembre 2006) : « Les solidarités autour des femmes enceintes dans les écrits du for privé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ». Les actes du colloque ont été publiés sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul et François-Joseph Ruggiu aux Presses universitaires de Bordeaux en 2010.

³ Houbre (Gabrielle), *Mères et filles*, op. cit.

⁴ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents*, Paris, Perrin, 2001.

⁵ Trévisi (Marion), *Au cœur de la parenté...*, op. cit.

place qui lui est accordée est très variable. En général les allusions sont maigres, par pudeur ou parce que le déroulement de la grossesse semble banal et peu digne d'être raconté. Cependant, l'évènement tient parfois une place plus importante et il semble même que la venue d'enfants accroisse alors le courrier entre proches. Ainsi le journal d'Alix de Lamartine mentionne la correspondance qu'elle entretient avec ses filles, surtout lorsqu'elles sont mariées et éloignées du domicile parental. Leurs grossesses suscitent un besoin d'être informé plus souvent de leur santé. Elle confie ainsi en 1817 : « Cécile est (...) grosse, j'ai souvent de ses nouvelles »⁶. La correspondance est aussi un moyen en soi d'entretenir la solidarité familiale et amicale. C'est en effet un acte social et rituel renforçant la cohésion entre les groupes dispersés⁷. Zélie Martin est ainsi très attachée à la correspondance avec ses proches. A son frère elle déclare en 1868 : « Quand tu m'écriras, tu me feras plaisir et beaucoup, c'est l'une de mes meilleures joies sur la terre. J'ai perdu une partie de ceux que j'aimais et ceux qui sont loin et avec qui je ne puis m'entretenir que par lettres me consolent par leurs nouvelles »⁸. Mais Zélie se plaint souvent à sa belle-sœur du manque d'empressement de son mari et de son frère à écrire⁹. Les femmes semblent en effet plus assidues à l'écriture ; elles jouent un rôle essentiel dans la circulation de l'information¹⁰, aspect intéressant pour notre étude. Outre l'échange de nouvelles et de conseils, une aide matérielle est souvent demandée par lettre, notamment pour les naissances. La correspondance est donc riche en informations, mais elle laisse moins de place à l'expression d'un moi intime et singulier que d'autres écrits privés¹¹. Le croisement de différentes sources sur une même grossesse est alors particulièrement intéressant. Le plus fécond, malheureusement rare, associe journal et correspondance, parfois aussi des mémoires¹². Chaque source apporte des informations spécifiques ; le journal est le lieu de l'épanchement émotionnel et intime, la correspondance est davantage tournée vers des préoccupations matérielles et l'évocation de la santé au quotidien ; les mémoires sont un récit a posteriori plus sélectif et détaché que le journal. Il est également nécessaire de ne pas se limiter aux écrits de femmes enceintes en recueillant des documents à plusieurs voix sur une même grossesse afin de repérer le vécu de l'entourage et les solidarités se nouant entre ses membres.

Les sources de l'intime retenues sont évidemment très marquées socialement et elles ne permettent guère une étude approfondie que pour certaines familles de la noblesse et de la bourgeoisie. Cette partie ne nous permettra d'atteindre qu'exceptionnellement le vécu des autres groupes sociaux, faute de sources aussi nombreuses. En outre, un certain nombre d'ouvrages historiques, notamment ceux de Jacques Gélis et de Mireille Laget, ont déjà abordé longuement la « société de la naissance » dans les milieux populaires¹³. Nous tiendrons donc compte de leurs travaux, basés principalement sur les proverbes, les sources médicales ou judiciaires, en leur associant quelques données personnelles. Mais les informations fournies par ces sources sont souvent ponctuelles et laissent peu de place au vécu individuel.

Comme plusieurs réseaux de solidarités peuvent être distingués pendant la grossesse, nous avons choisi de procéder ici par cercles concentriques autour de la femme enceinte en étudiant les différents types de réseaux, leurs domaines d'expression privilégiés et leur évolution. Il s'avère souvent difficile d'isoler dans cette étude la grossesse de l'accouchement, tant les acteurs interviennent de manière conjointe dans les deux évènements. Nous débordons donc parfois un peu du cadre de notre étude en nous aventurant au moment de la naissance car cela permet de mieux comprendre le rôle des différents intervenants autour de la femme enceinte.

⁶ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, tome II, 8 janvier 1817.

⁷ Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Pouban (Danièle), « Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle », dans *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, sous la direction de Mireille Bossis et C. A. Porter, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990, pp. 125-145.

⁸ Martin (Zélie), *Correspondance..., op. cit.*, lettre du 23 mars 1868.

⁹ « Adieu, ma chère sœur, écrivez moi le plus tôt possible, cela me fait tant de plaisir d'avoir de vos nouvelles ! Isidore pourrait bien le faire, mais il est comme mon mari, très paresseux pour écrire. J'ai beau prier, c'est comme si je ne disais rien » ; *ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 23 août 1870.

¹⁰ Pouban (Danièle), « Ecriture et rôle social. La place des femmes dans une correspondance familiale au 19^{ème} siècle », dans *L'épistolaire, un genre féminin ?* Etudes réunies et présentées par Christine Planté, Paris, H. Champion, 1998, p. 201.

¹¹ Bossis (M.), « La place nécessaire de l'épistolaire dans les écrits du for privé », dans *Au plus près du secret des coeurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, sous la direction de Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.

¹² Nous disposons, par exemple, de documents autobiographiques et de correspondances pour les familles Bombelles et Ollivier.

¹³ Voir la bibliographie en fin de second volume.

Nous envisagerons ainsi dans un premier temps le rôle de la famille, avec ses différents membres plus ou moins proches, puis l'implication de l'entourage, notamment féminin, et enfin nous nous interrogerons sur la place du conjoint et son évolution qui méritent une étude particulière.

1. La femme enceinte, sa mère et sa belle mère

a. *La grossesse, un « régénérateur » des relations mère-fille*

La mère de la femme enceinte est au cœur de ces solidarités familiales

L'expérience de la grossesse et de l'accouchement rapproche souvent mère et fille. Elle constitue un véritable « régénérateur » de leurs relations après l'éloignement lié aux débuts de la vie conjugale¹⁴. L'expérience de la naissance permet en effet de combler le décalage entre générations et constitue un moyen de créer une nouvelle complicité. La grossesse d'une fille amène souvent sa mère à se remémorer sa propre expérience – avec plus ou moins de bonheur – et ce vécu commun rapproche mère et fille. Parfois, la grossesse d'une fille rappelle à sa mère des souvenirs peu réjouissants, l'expérience physique de la maternité n'étant en général guère vue comme agréable. Ainsi Mme de Sévigné dit ressentir le même inconfort physique que sa fille enceinte : « Mon Dieu, ma bonne, que votre ventre me pèse ! Et que vous n'êtes pas seule qu'il fait étouffer ! »¹⁵. Les écrits privés laissent ainsi souvent apparaître une empathie maternelle qui amène la mère à s'identifier à sa fille. La grossesse de cette dernière réveille dans le corps maternel les souvenirs de ses propres maternités et lui permettent de partager la gestation de sa fille émotionnellement et physiquement. Ainsi, la mère d'Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, est bouleversée : « Tu as donc chère Athénaïs senti remuer ton petit enfant !... J'ai tressailli en lisant ces lignes comme si je le sentais dans mes entrailles. Cher petit être, comme nous allons l'aimer, trop j'en suis bien sûre »¹⁶.

La première grossesse a en général un statut particulier dans la relation mère-fille. Enceinte, la femme n'est qu'une mère en puissance, elle n'a pas encore fait ses preuves ; c'est l'accouchement qui la fait accéder à un statut de femme accomplie. Les écrits privés montrent que les mères sont souvent inquiètes, prévenantes et qu'elles multiplient les conseils – souvent infantilisants – à l'adresse de leur fille qui n'est pas encore considérée comme une femme adulte à part entière. Ainsi la mère d'Angélique de Bombelles passe par son gendre pour imposer certaines dispositions à sa fille en cas de grossesse : « Ainsi, mon cher ami, au moindre retard [de règle], beaucoup de ménagement sans pourtant la tenir dans du coton, un exercice modéré ; seulement pas de cheval du tout et point de grandes courses, ni en carrosse, ni à pied qu'elle n'ait passé la seconde révolution. Voilà mon cher ami, mon ordonnance »¹⁷. La première grossesse est l'occasion pour une mère de préparer sa fille à l'épreuve qui l'attend et de l'instruire de sa future mission. Elle clôt ainsi le « cycle d'apprentissage des trois rôles qui structurent la vie d'une femme : fille, épouse et mère »¹⁸. La transmission mère-fille apparaît ici essentielle : la grossesse est une histoire de reproduction dans tous les sens du terme. Une mère transmet à sa fille des peurs, des attitudes, des normes, mais aussi des savoir-faire. Cette transmission définit un « espace de socialisation »¹⁹ particulier qui favorise des échanges multiples. Les filles se montrent en général avides de conseils maternels lorsqu'elles abordent leur première maternité. Marie-Antoinette indique ainsi son souhait de voir sa mère la conseiller quand elle sera mère – alors qu'elle n'est pas encore enceinte. A propos de sa sœur Marie-Amélie, duchesse de Naples, qui l'est et espère un garçon, elle déclare : « Si j'avais le bonheur de suivre son exemple,

¹⁴ Houbre (Gabrielle), *Mères et filles*, op. cit., p. 190.

¹⁵ Sévigné (Mme de), *Correspondance...*, op. cit., lettre à Mme de Grignan, 21 octobre 1671.

¹⁶ La lettre datée du 29 juillet 1819 se trouve dans les papiers personnels de Fernand de Sassenay (337 AP/18) dans le Fonds Bernard de Sassenay (337 AP) conservé aux Archives Nationales.

¹⁷ Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », op. cit., lettre de la Baronne de Mackau au marquis de Bombelles, 19 juillet 1778.

¹⁸ Houbre (Gabrielle), *Mères et filles*, op. cit., p. 190.

¹⁹ Doyon (Julie), « A “l'ombre du Père” ? L'autorité maternelle dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle », *Clio*, 21, 2005, pp. 162-173, loc. cit., p. 169.

j'espérerais que ma chère maman m'aiderait de ses bons avis pour l'élever »²⁰. Devant les plaintes de sa mère à l'encontre de cette sœur, qui ne tient pas compte des recommandations maternelles, elle ajoute peu après : « Je promets, si j'ai le bonheur d'avoir des enfants, d'avoir plus d'attention à leur santé, et de ne pas m'en rapporter à mon avis »²¹. On voit ainsi que la question de la maternité est lourde d'enjeux dans la relation mère-fille. La fille doit témoigner de sa loyauté envers sa mère en acceptant de suivre ses conseils dans ce domaine et en abdiquant presque toute volonté propre, tout au moins au début. En s'identifiant à sa mère et en reconnaissant son autorité, une fille témoigne ainsi de ce qui lui a été transmis et qu'elle perpétue à son tour. Le premier enfantement est donc une manière pour une fille de régler sa « dette de vie » à l'égard de sa propre mère ; dette qui s'incarne dans l'enfant qu'elle porte²².

La relation mère-fille présente plusieurs particularités pendant la grossesse

Elle est d'abord marquée par l'inquiétude de la mère pour la santé de sa fille, qui se trouve accentuée en période de grossesse et à l'approche de l'accouchement. Nous avons déjà évoqué à ce propos la correspondance de la comtesse de Ségur et le journal d'Alix de Lamartine qui révèlent des mères soucieuses face aux maternités de leurs filles. Cette dernière indique ainsi dans son journal : « Cette pauvre Cécile est aussi bien fatiguée de sa grossesse, et bien changée ; cela m'inquiète »²³. Leurs propres grossesses semblent leur avoir laissé des souvenirs plutôt négatifs, synonymes de fatigue, de maladie, de douleur, ce qui leur fait appréhender l'expérience pour leurs propres filles. Si mère et fille sont séparées pendant la grossesse et à l'approche de l'accouchement, l'angoisse est décuplée. La correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille Mme de Grignan témoigne d'une anxiété maternelle exacerbée. Pendant la troisième grossesse de sa fille, la célèbre épistolière écrit ainsi :

Ma bonne, pourquoi avez-vous été à Marseille ? Monsieur de Marseille mande qu'il y a de la petite vérole. Puis-je avoir un moment de repos que je ne sache comme vous vous en portez ? De plus on vous aura tiré le canon qui vous aura émue ; cela est très dangereux. On dit que de Biaise accoucha l'autre jour d'un coup de pistolet qu'on tira dans la rue. Vous aurez été dans des galères, vous aurez passé sur des petits ponts, le pied peut vous avoir glissé, vous serez tombée. Voilà les horreurs de la séparation. On est à la merci de toutes ses pensées. On peut croire sans folie que tout peut arriver. Toutes les tristesses des tempéraments sont des pressentiments, tous les songes sont des présages, toutes les prévoyances sont des avertissements. Enfin, c'est une douleur sans fin²⁴.

On pourrait multiplier les exemples de lettres où Mme de Sévigné s'inquiète pour sa fille, même quand tout chez elle témoigne d'une grossesse sans nuage : « Je tremble pour votre santé (...). Vous étiez belle, à ce que vous dites, et où est donc votre grossesse ? Comment s'accommode-t-elle avec votre beauté et tant de fatigue ? »²⁵. Peu après, elle multiplie les mises en garde :

Mais mon ange, au nom de Dieu, si vous m'aimez, conservez-vous ? Ne dansez point, ne tombez point, ne vous blessez point. N'abusez pas de votre santé, reposez-vous souvent, ne poussez point votre courage à bout, et surtout prenez vos mesures pour accoucher à Aix, au milieu de tous les prompts secours. Vous savez comme vous êtes expéditive, songez-vous y plus tôt que plus tard. Bon Dieu ! que ne souffrirai-je point en ce temps-là !²⁶

Il est toutefois possible que, face à des mères envahissantes et angoissées comme Mme de Sévigné, l'éloignement soit parfois vécu par certaines femmes enceintes comme un soulagement... D'ailleurs, il semble que Mme de Grignan ne vive pas très bien sa deuxième grossesse qui se déroule à Paris près de Mme de Sévigné. Elle semble visiblement nourrir une certaine hostilité envers sa mère et a hâte d'être délivrée pour rejoindre son mari. En outre, Mme de Grignan cache à sa mère sa sixième grossesse

²⁰ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 18 avril 1773.

²¹ *Ibid.*, lettre à Marie-Thérèse, 4 mai 1773.

²² Bydlowski (Monique), *La dette de vie...*, *op. cit.*

²³ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, tome II, 26 septembre 1818.

²⁴ Sévigné (Mme de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Mme de Grignan, 6 mai 1671.

²⁵ *Ibid.*, 13 mai 1671.

²⁶ *Ibid.*, 17 mai 1671.

jusqu'à la naissance de l'enfant le 9 février 1676, craignant probablement la réprobation maternelle, le harcèlement des recommandations de sa mère et son anxiété malade. La distance permet donc à certaines femmes de soustraire leur vie conjugale et familiale à l'influence trop pesante de leur mère.

La relation mère-fille se traduit en général par des confidences échangées, un réconfort ou des recommandations diverses. Les écrits privés montrent que les mères ont souvent tendance à leur donner des conseils restrictifs. Elles conseillent la prudence ou interdisent certaines activités ; nous en avons vu maints exemples. La mère – âge et expérience oblige – fait autorité sur ses filles et ses belles-filles pour ce qui est des conseils de santé, des remèdes ou l'élevage des enfants. Dès la grossesse, des recommandations sont données en ce sens. Ainsi, Marie-Thérèse indique à Marie-Antoinette l'importance de certains principes éducatifs quand elle attend son premier enfant : « Auprès des enfants, surtout la première année, tout dépend des soins qu'on en a : je dis des soins raisonnables et selon la nature, à ne pas les serrer dans leurs langes, de ne pas les tenir trop chauds, de ne pas les surcharger de bouillies ou mangeailles, et surtout une bonne et saine nourrice »²⁷. Alix de Lamartine est aussi une mère très interventionniste, voire intrusive, pendant la grossesse et les couches de ses filles et avec ses petits-enfants. Elle oblige ainsi sa fille Cécile à arrêter d'allaiter : « Cécile, son mari et sa petite fille sont ici depuis plus de quinze jours. Je l'ai fait sevrer, parce qu'elle se fatiguait »²⁸. Le point commun de ces mères autoritaires et sûres de leur expérience, auxquelles on pourrait ajouter la comtesse de Ségur²⁹, est qu'elles sont souvent mères de très nombreux enfants, ce qui renforce leur crédibilité.

Les conseils maternels constituent un capital jugé souvent précieux, transmis parfois sur plusieurs générations et dont les femmes font profiter leur entourage. Alix de Lamartine en témoigne : « J'ai été voir aussi une femme qui avait un dépôt de lait comme le mien, je lui ai fait un remède que ma mère m'a enseigné, il paraît qu'il l'a beaucoup soulagé »³⁰. Les coutumes et les traditions féminines concernant la maternité ont souvent une importante longévité car elles se transmettent principalement de mère à fille et se renforcent à chaque naissance, même si elles peuvent évoluer au cours du temps en s'enrichissant d'apports divers. Cependant, la solidarité mère-fille ne passe pas nécessairement par un discours et des conseils verbalisés. Il s'agit plutôt de la transmission d'un savoir-faire, d'un savoir-vivre communiqués lors d'activités communes ou de services rendus qui ne laissent pas forcément beaucoup de traces dans les écrits privés. Cela se manifeste en particulier dans la préparation de l'accouchement et la venue du bébé, notamment la constitution de son trousseau ; nous y reviendrons.

La proximité géographique assure davantage ce réseau d'échanges mutuels et un soutien affectif et matériel³¹. Les filles manifestent souvent le besoin d'avoir leur mère à leurs côtés, surtout pour le premier enfant. Caroline Mertzdorff se réjouit ainsi de la présence de sa mère pour ses couches : « Je suis toute heureuse en pensant que dans quinze jours je t'aurai là, tu seras si bien dans

²⁷ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 1^{er} juin 1778.

²⁸ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, tome II, 11 janvier 1815.

²⁹ La comtesse s'occupe de l'enfant de sa fille Nathalie, né en Angleterre où elle est choquée par les manières de faire et le personnel anglais. Elle applique ses propres recettes de puériculture, à priori à la demande des parents, qui font confiance à son expérience : « J'oubliais de donner des nouvelles rassurantes de ma santé : ni les nuits passées, ni les agitations qui ont précédé l'accouchement, ni l'anxiété des six dernières heures, ni les soins qui ont suivi ne m'ont fatiguée en aucune manière... L'enfant élevé au biberon par une garde imbécile, une bonne sourde et sottée, aurait infailliblement péri étouffé par les bouillies épaisses que voulaient lui faire manger ces deux commères, que j'ai dès le début terrifiées par mon indignation. De plus, la toilette anglaise, qui laisse nus le haut du corps et les bras du malheureux enfant, a été immédiatement rejetée par moi : j'ai d'autorité couvert le petit infortuné de flanelle et de mousseline : la garde me considère comme une Vandale ; en revanche je l'envisage comme une Anglaise, ce qui est grave. La bonne est renvoyée du surlendemain de la naissance de son baby, qu'elle n'entendait pas crier. Cette femme avait été recommandée comme un trésor par un paquet de Mylady et de Misses ; Nathalie en cherche une ; en attendant, c'est la garde qui prodigue à l'enfant ses soins absurdes mais redressés par moi ; Paul et Nathalie m'ayant suppliée de diriger tout ce qui concerne leur garçon, je ne me gêne pas pour empêcher tout ce qui peut être nuisible... » ; lettre au vicomte Emile de Pitray (son gendre), 19 novembre 1856, Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*

³⁰ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, tome I, 26 février 1803.

³¹ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents*, *op. cit.*, pp. 43 et sq.

cette chambre et si près de moi que tu m'entendras je crois respirer »³². Ce besoin est souvent aussi partagé par la mère de la femme enceinte. La comtesse de Ségur confie en particulier que « Quand Olga sera à la fin de sa grossesse, et surtout quand elle sera en couches, j'éprouverai le besoin impérieux, irrésistible, d'aller la voir trois ou quatre fois par jour »³³. Chez les élites, la première naissance se fait habituellement chez la mère de la future accouchée, ce qui montre l'autorité qu'elle conserve sur sa fille qui n'est pas encore totalement émancipée. Les exemples sont nombreux dans les écrits privés, en particulier pour le XVIII^{ème} et la première moitié du XIX^{ème} siècle. La marquise de la Tour du Pin et la comtesse de Ségur installent ainsi leurs filles enceintes dans leur appartement familial pour leur premier accouchement. Les filles d'Alix de Lamartine viennent en théorie faire leur première couche chez leur mère, mais dans les faits, de nombreux empêchements conduisent souvent à reporter ce voyage à la grossesse suivante ou à l'annuler, ce qui chagrine profondément mère et filles : « Eugénie avait bien envie de rester ce temps-là ici et peut-être d'y faire ses couches, car elle est grosse de près de trois mois, mais il y a eu des obstacles. Je n'ai pas insisté, malgré mon chagrin de la voir partir. Elle est très maigre, cependant pas mal quant au fond de sa santé. Je vais avoir encore du chagrin en la quittant »³⁴.

Normalement, pour les autres accouchements, c'est plutôt la fille qui reçoit sa mère. Sa première maternité en a fait une femme accomplie qui peut accueillir sa mère dans son foyer. La grand-mère ne vient plus dans ce cas parachever l'éducation de sa fille, mais tout simplement lui prêter main forte dans des circonstances où il est difficile pour elle d'assurer ses devoirs de maîtresse de maison. Pour de nombreuses mères, le devoir d'assister leur fille dans ce moment délicat prime sur tous les autres. C'est la raison pour laquelle, en 1862, la comtesse de Ségur accompagne en priorité sa fille Nathalie, enceinte, à l'endroit où elle doit faire ses couches, plutôt que de rester avec son mari malade : « Ton père est très souffrant (...). Je suis fort contrariée de le laisser seul avant son complet rétablissement, mais il n'y a pas moyen de différer le départ de Nathalie, à terme le 20, ni de la laisser seule accoucher là-bas, ni de la faire accoucher chez moi à Paris »³⁵. Les milieux de cour et les familles royales ne dérogent pas à la règle ; l'impératrice Joséphine, comme la reine Marie-Amélie, traversent une partie de l'Europe pour être auprès de leur fille en couches³⁶. Quand elles ont plusieurs filles, les mères passent parfois beaucoup de temps hors de chez elles à les assister dans ces moments-là. Alix de Lamartine est d'ailleurs débordée par la tâche et tiraillée entre ses filles enceintes qui la réclament en même temps ; son devoir de mère lui pèse : « Césarine est toujours faible, elle désire beaucoup que j'aie à ses couches. Je ne sais pas au juste quelle en sera l'époque. Je voudrais le pouvoir ! J'aurais aussi voulu aller voir mon Eugénie. J'ai le cœur trop partagé. C'est aussi un sujet de trouble, mais je remets tout cela dans les mains de Dieu »³⁷. Devant l'insistance de sa fille Césarine, elle programme un voyage pour la rejoindre à Chambéry pour ses couches, mais elle se voit finalement contrainte de l'annuler, à sa grande tristesse :

J'ai encore du chagrin à l'occasion de mon voyage de Chambéry. Il était arrangé, Césarine y comptait avec une joie extrême. Mais voilà qu'à force de réflexion, j'y ai trouvé mille obstacles [manque d'argent]. (...) Enfin, tout cela m'a décidé à écrire à Césarine naturellement ma position pour lui faire faire d'elle-même le sacrifice du désir qu'elle a de m'avoir pendant ses couches. Ma lettre est partie. J'attends avec crainte la réponse, je crains qu'elle ne lui ait fait beaucoup de peine et peut-être mal. Je trouve que c'est une barbarie. Je crois que je tâcherai de réparer tout cela en partant après la fête de la Sainte-Vierge, quoique me mande Césarine³⁸.

Finalement, l'insistance et le chagrin de sa fille ont raison de sa volonté ; elle ne peut se résoudre à la laisser accoucher sans elle :

³² Lettre de Caroline Merzdorff à Félicité et Constant Duménil, 11 mars 1859 ; Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette) et Pouban (Danièle), « Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle », *op. cit.*, p. 217.

³³ Ségur (Comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre au vicomte Emile de Pitray, 5 octobre 1856.

³⁴ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. II, 8 janvier 1817.

³⁵ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 4 mai 1862.

³⁶ En 1833, Marie-Amélie se rend en Belgique pour y voir sa fille enceinte ; elle y reste jusqu'à l'accouchement ; Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*

³⁷ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. II, 14 juin 1821.

³⁸ *Ibid.*, 4 août 1821.

J'avais bien raison d'être en peine de ma lettre à Césarine. J'ai reçu la réponse, qui m'a fait tant de chagrin d'après celui que je vois qu'ils ont eu, elle et son mari, que je pouvais à peine finir de la lire. J'ai réécrit tout de suite, que je partirai quoi qu'il pût arriver le lendemain de la fête de la Sainte-Vierge. J'aurais voulu faire voler ma lettre, je compte les heures, jusqu'à celle où je calcule qu'elle pourra la recevoir³⁹.

Elle a donc le plaisir d'assister aux heureuses couches de sa fille, mais son départ, un mois plus tard, est à l'origine d'un nouveau déchirement :

Je compte partir samedi. Je m'en effraie à cause de ma pauvre Césarine, qui est encore bien faible et très souffrante. (...) Cependant, je me flatte que tout se rétablira bientôt et que la perspective qu'elle va venir passer l'hiver à Mâcon lui fera mieux supporter mon départ. Cette pauvre enfant me témoigne une tendresse bien touchante et qui me plaît et me désole presque également à cause de notre séparation qui empoisonne son bonheur. Je crois qu'il n'y a que les mères qui puissent éprouver cette espèce de sentiment qui les ferait consentir à être moins aimées de leurs enfants s'ils devaient en être plus heureux⁴⁰.

Tous ces soucis liés aux grossesses et aux accouchements de ses filles amènent Alix de Lamartine à conseiller à sa fille aînée Cécile : « Ne marie pas tes filles à deux cents lieues de toi, c'est se préparer trop de souffrances »⁴¹.

Ce témoignage laisse deviner le rôle souvent important que joue la mère au moment de l'accouchement proprement dit. En effet, au moment de la naissance, la mère de la parturiente a souvent un rôle essentiel à jouer : elle soutient sa fille dans ce moment délicat, partageant parfois ses douleurs. Mme de Maraise indique ainsi, à propos du premier accouchement de la deuxième Mme Oberkampf (née Massieu) : « Mille choses à Mme Massieu, qui aura accouché et ressenti elle-même toutes les douleurs de sa chère fille, mais qui partage aussi à présent la joie du couple dont le bonheur s'accroît par l'heureux événement qui nous remplit d'allégresse »⁴². La mère assiste parfois la sage-femme ou le médecin. Et elle est souvent la première personne de la famille à tenir le nouveau-né. Dans ses mémoires, la reine Marie-Amélie raconte ainsi le rôle actif qu'elle a tenu pendant l'accouchement de sa fille Louise, coupant même le cordon au moment de la délivrance⁴³. La place particulière de la future grand-mère au moment de la naissance se traduit également par le statut de marraine privilégiée qui lui est accordée – nous y reviendrons.

Une séparation souvent douloureusement vécue

On comprend alors que l'absence de sa mère soit souvent vécue douloureusement par une femme enceinte. En cas d'éloignement géographique – le cas est fréquent à l'époque chez les élites – le manque n'est cependant pas ressenti aussi péniblement qu'en cas de décès, car la correspondance est là pour suppléer le manque de proximité physique. Mère et fille déplorent cependant souvent ce dernier point – on l'a vu avec Mme de Sévigné –, mais cela n'empêche en général pas leur relation de s'intensifier. L'échange de lettres est alors souvent plus soutenu, notamment à certains moments clés de la grossesse. C'est notamment le cas lors du diagnostic ou si certains maux typiques du début nécessitent des conseils particuliers. Ensuite, c'est la préparation de la naissance et des premiers moments de la vie du bébé qui mobilisent fortement les correspondantes. Enfin l'approche de l'accouchement voit les conseils se multiplier et l'angoisse monter d'un cran de part et d'autre⁴⁴.

En cas de décès maternel, la situation est beaucoup plus difficile pour la femme. L'importance de la mère dans l'éducation féminine a déjà été signalée ; quand elle est n'est pas là aux moments charnières de la vie de sa fille, comme la puberté, le mariage ou la première maternité, celle-ci est souvent déboussolée. Ainsi Caroline Brame, orpheline de mère depuis l'âge de quinze ans, indique le

³⁹ *Ibid.*, 7 août 1821.

⁴⁰ *Ibid.*, 13 septembre 1821.

⁴¹ Lettre d'Alix de Lamartine à Cécile de Cessiat vers 1829 ; Jussieu de Sénevier (Valentine de), *Les confidences de Mme de Lamartine à ses filles...*, *op. cit.*

⁴² *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, 5 janvier 1786.

⁴³ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*, 24 juillet 1833.

⁴⁴ Ces deux derniers points feront l'objet d'une étude détaillée *infra* dans ce chapitre.

jour de ses dix-huit ans : « Je n'ai plus ma mère pour m'aimer, me consoler, me guider, je n'ai plus ma mère à l'âge où tout est danger... Je n'ai plus ma mère maintenant que nous serions heureuses ensemble »⁴⁵. Comme le signale Marie-Jeanne Charbonneaud dans le passage cité en ouverture de cette partie, perdre sa mère dans les débuts de son mariage est un « malheur » qui laisse une blessure profonde. Les femmes éprouvent un sentiment de solitude et de désarroi lors de leur première grossesse et de l'accouchement. Elles qui ont tant besoin de leur mère à cette étape cruciale de leur vie qu'est la maternité, se retrouvent alors démunies. La correspondance d'Adèle Hugo avec son père, Pierre Foucher, en 1830, montre que la mort de la mère provoque souvent un appauvrissement des liens familiaux. Le père veuf essaye de compenser l'absence maternelle, en vain : « mais crois-le bien ma chère Adèle, j'aurais tout fait pour t'adoucir cette perte »⁴⁶. Il confesse cependant sa difficulté à élever une fille et l'isolement des membres de la famille quand la pièce maîtresse a disparu : « le ciment manque ; ta bonne mère n'est plus ». L'absence de la mère entraîne en effet une rupture de la chaîne des générations, la perte d'un savoir-faire empirique et de conseils transmis à l'intérieur de la famille. La femme a aussi le regret, quand elle est devenue une épouse et une mère accomplie, de ne pouvoir témoigner sa reconnaissance envers sa propre mère et d'exprimer sa fierté devant sa conformation à l'idéal maternel.

A cela s'ajoute le chagrin de mettre au monde des enfants qui ne connaîtront pas leur aïeule, tendrement aimée. Lorsque les relations ne sont pas très bonnes entre la femme enceinte et sa mère, la mort empêche aussi le rapprochement qu'aurait pu entraîner l'arrivée de petits-enfants, ce qui procure souvent un sentiment de culpabilité douloureusement ressenti. Le journal de grossesse d'Edmée Guébin témoigne de la perte douloureuse d'êtres chers, ravivée à l'occasion d'une naissance prochaine. Edmée a la tristesse de voir ses deux parents mourir en 1885, à quelques mois d'intervalle, deux ans avant d'être mère elle-même. Elle se reproche son ingratitude et son manque d'indulgence envers eux et invite l'enfant qu'elle porte à ne pas faire de même, ce qui lui inspire une réflexion sur les devoirs des parents et des enfants :

19 juin. Ce jour est pour moi, enfant, un douloureux anniversaire. Il y a deux ans aujourd'hui, mourait mon père... Tu apprendras à estimer, à aimer, à chérir le tien, et tu comprendras, si tu le peux, hélas, avant l'épreuve fatale, tu comprendras ma douleur profonde, inguérissable.

Mais veuille l'avenir, veuille ta nature morale, que tu n'aies pas à mêler à ce chagrin l'ombre d'un remord ! Je me suis frappé la poitrine et j'ai versé des larmes amères le jour où ont disparu sans retour, à très peu de temps d'intervalle – 19 juin – 10 août – le père et la mère qui m'ont mise au monde et faite ce que je suis.

Enfant ! La nature propre, cette poussée irrésistible qui fait la personnalité de chacun, te séparera peut-être de nous à l'âge où tu penseras et voudras par toi-même, la raison assez formée t'éclairant. (...) Eh ! bien, je prends ici l'engagement en conscience de me préparer à ce divorce et de ne pas t'en vouloir. De ton côté je te demande l'indulgence pour ce que tu croiras, avec raison c'est possible, – être notre infériorité.

Ces deux éléments de paix domestique ont manqué dans ma famille ; mais c'est à moi que j'attribue le plus grande part de tort, car non seulement je m'accuse de sévérité outrée envers mes parents, mais je suppose encore que je n'ai pas su lire dans leur cœur, dans leurs dispositions à mon égard, que je leur ai attribué plus d'intolérance, plus de dédain ou de rancune qu'ils n'en avaient réellement contre moi, et ainsi tomberait de soi-même ce grand édifice de réserve, d'animosité même que j'avais élevé comme une forteresse gardant ma dignité personnelle.

Oh ! combien j'ai pleuré, combien de pleurerai encore d'avoir pu être dure envers eux, après avoir commencé ma vie par une série de sacrifices, de générosités qui n'auraient jamais dû cesser ! Eux aussi étaient si bons, si généreux, si supérieurs sous bien des rapports.

Ils t'auraient bien aimé, petit enfant, ils t'auraient prodigué l'une les soins maternels tendres et intelligents, l'autre les enseignements de morale et de philosophie qui ressortaient de sa vie entière. Ma mère aurait doublé ta mère, mon père le tien, ce cher Louis qui a plus d'un trait de ressemblance avec lui.

Ils sont morts !... je t'en parlerai quelquefois, mon doux être et tu les aimeras avec nous...⁴⁷.

⁴⁵ Brame (Caroline), *Le journal intime...*, op. cit., 5 mai 1865.

⁴⁶ Hugo (Victor), *Correspondance familiale et écrits intimes*, t. 2, 1828-1839, Paris, Robert Laffont, 1991, lettre n° 698 de Pierre Foucher à sa fille Adèle Hugo, 23 juin 1830.

⁴⁷ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 19 juin 1887, fonds cité.

Mère et filles, des relations parfois conflictuelles

Ce témoignage laisse toutefois entendre que toutes les relations mère-fille sont loin d'être idylliques. En effet, certaines femmes sont brouillées avec leur mère ou n'ont pas de relations étroites avec elle. Quand vient le moment d'avoir un enfant, elles constatent parfois avec tristesse leur manque d'intimité ; à moins qu'elles ne gardent volontairement une certaine distance en raison de leur autoritarisme et de leur caractère possessif – nous l'avons vu avec Mme de Sévigné et Mme de Grignan –, plus rarement à cause de leur indifférence.

George Sand et sa fille Solange constituent un exemple bien connu de relations houleuses entre mère et fille⁴⁸. Leurs rapports ont été très tôt difficiles. Dès sa naissance George Sand souligne : « Au mois de septembre 1828, ma fille Solange vint au monde à Nohant (...) J'avais beaucoup désiré avoir une fille et cependant je n'éprouvais pas la joie que Maurice m'avait donnée »⁴⁹. Après une adolescence difficile et conflictuelle, Solange épouse en mai 1847, contre l'avis de sa mère, le sculpteur Jean-Baptiste Clésinger. Deux mois plus tard, alors que le couple séjourne à Nohant, une violente dispute éclate entre Clésinger, George Sand et son fils Maurice. La rupture entre la mère et la fille est consommée ; les deux époux sont interdits de séjour à Nohant. George Sand a des mots très durs pour Solange : « Ma fille est une ennemie sortie de mon sein et nourrie de mon lait »⁵⁰. Sa « trahison » paraît d'autant plus insupportable à sa mère qu'elle vient d'une fille, censée être liée organiquement à sa mère. La maternité ne parvient pas à faire renouer les deux femmes. Solange tombe enceinte et met au monde en 1848 sa première fille loin de sa mère ; l'enfant meurt huit jours après sa naissance, sans que George Sand ne soit au courant. L'année suivante, elle donne naissance à une deuxième fille, Jeanne Clésinger, surnommée « Nini », sans faire non plus prévenir sa mère. Malgré l'absence de réconciliation, cet enfant semble cependant rapprocher un temps les deux femmes, George Sand s'attachant beaucoup à sa petite fille. Malgré la séparation de Solange avec son mari en 1854, les rapports mère-fille restent difficiles ; la mort de Nini en 1855 dégrade à nouveau leurs relations. Les historiens soulignent que Solange ne se consola jamais du manque d'amour de sa mère, de la mort de sa fille et de ses déboires sentimentaux.

Colette, dans *La Maison de Claudine*, évoque aussi les relations difficiles de sa mère avec sa sœur aînée, Juliette⁵¹ :

Sitôt mariée, ma sœur aux longs cheveux céda aux suggestions de son mari, de sa belle-famille, et cessa de nous voir, tandis que s'ébranlait l'appareil redoutable des notaires et des avoués. J'avais onze, douze ans, et ne comprenais rien à des mots comme « tutelle imprévoyante, prodigalité inexcusable », qui visaient mon père. Une rupture suivit entre le jeune ménage et mes parents.

Cette « tragédie familiale », surtout mal vécue par la mère, fait de la famille l'objet de tous les ragots et commérages du village :

On ne parla que de nous. On fit queue le matin à la boucherie de Léonore pour y rencontrer ma mère et la contraindre à livrer un peu d'elle-même. Des créatures qui, la veille, n'étaient pourtant pas sanguinaires, se partageaient quelques-uns de ses précieux pleurs, quelques plaintes arrachées à son indignation maternelle. Elle revenait épuisée, avec le souffle précipité d'une bête poursuivie.

La situation est d'autant plus difficile que la nouvelle mariée habite presque en face de la maison de ses parents, de l'autre côté de leur jardin, ce qui avive le chagrin maternel. Celui-ci est encore accentué par l'annonce de la grossesse de la fille ingrate :

Le bruit courut un jour qu'elle allait mettre un enfant au monde. Mais je ne pensais plus guère à elle, et je ne fis pas attention que, dans ce moment-là, justement, ma mère souffrit de demi-syncope nerveuses, de vertiges d'estomac, de palpitations (...). Des semaines encore passèrent... Ma mère, toujours vive, active, employa son activité d'une manière un peu

⁴⁸ Chovelon (Bernadette), *George Sand et Solange mère et fille*, Christian Pirot, 2004.

⁴⁹ Sand (George), *Histoire de ma vie*, dans *Œuvres autobiographiques*, présentés et annotés par G. Lubin, Paris, Gallimard, tome II, 1971, p. 90.

⁵⁰ Sand (George), *Correspondance*, *op. cit.*, lettre à Frédéric Chopin, 28 juillet 1847.

⁵¹ Colette, *La maison de Claudine*, *op. cit.*, « Maternité », pp. 1019-1020.

incohérente. Elle sucra un jour la tarte aux fraises avec du sel, et au lieu de s'en désoler, elle accueillit les reproches de mon père avec un visage fermé et ironique qui me bouleversa.

On ne sait comment Juliette réagit à sa grossesse loin de sa mère, mais celle-ci semble en tout cas assez perturbée. Elle paraît vivre la grossesse de sa fille par procuration, dans une sorte de couvade qui lui fait ressentir les mêmes maux physiques et les mêmes troubles émotionnels qu'elle, seule manière peut-être de maintenir le lien avec sa progéniture. Quand vient le moment de l'accouchement, la mère y participe à sa manière :

Un soir d'été, comme nous finissions de dîner tous les trois, une voisine entra tête nue, nous souhaila le bonsoir d'un air apprêté, glissa dans l'oreille de ma mère deux mots mystérieux, et repartit aussitôt. Ma mère soupira : « Ah ! mon Dieu... » et resta debout, les mains appuyées sur la table.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda mon père.

Elle cessa avec effort de contempler fixement la flamme de la lampe et répondit :

— C'est commencé... là-bas...

Je compris vaguement et je gagnai, plus tôt que d'habitude, ma chambre, l'une des trois chambres qui donnaient sur le jardin d'En-Face. Ayant éteint ma lampe, j'ouvris ma fenêtre pour guetter, au bout d'un jardin violacé de lune, la maison mystérieuse qui tenait clos tous ses volets. J'écoutai, comprimant mon cœur battant contre l'appui de la fenêtre. La nuit villageoise imposait son silence et je n'entendis que l'abolement d'un chien, les griffes d'un chat qui lacéraient l'écorce d'un arbre. Puis une ombre en peignoir blanc — ma mère — traversa la rue, entra dans le jardin d'En-Face. Je la vis lever la tête, mesurer du regard le mur mitoyen comme si elle espérait le franchir. Puis elle alla et vint dans la courte allée du milieu, cassa machinalement un petit rameau de laurier odorant qu'elle froissa. Sous la lumière froide de la pleine lune, aucun de ses gestes ne m'échappait. Immobile, la face vers le ciel, elle écoutait, elle attendait. Un cri long, aérien, affaibli par la distance et les clôtures, lui parvint en même temps qu'à moi, et elle jeta avec violence ses mains croisées sur sa poitrine. Un second cri, soutenu sur la même note comme le début d'une mélodie, flotta dans l'air, et un troisième... Alors je vis ma mère serrer à pleines mains ses propres flancs, et tourner sur elle-même, et battre la terre de ses pieds, et elle commença d'aider, de doubler, par un gémissement bas, par l'oscillation de son corps tourmenté et l'étreinte de ses bras inutiles, par toute sa douleur et sa force maternelles, la douleur et la force de la fille ingrate qui, si loin d'elle, enfantait.

Cet émouvant témoignage, retranscrit avec la belle prose de Colette, montre le lien quasi organique qui relie mère et fille. Même séparées, la mère accompagne sa fille dans l'enfantement de manière physique et « double » ses efforts. La maternité est un perpétuel enfantement...

b. La belle-mère, rivale ou substitut maternel ?

La belle-mère, une autre mère ?

En cas de brouille avec la mère ou de décès maternel, il existe des substituts possibles ; la femme enceinte peut notamment se tourner vers sa belle-mère. C'est le cas de Florinda D. Orpheline de mère et épouse d'un officier français en Cochinchine, elle sollicite en 1883 sa belle-mère quand elle apprend sa grossesse, car elle ignore tout de sa future tâche :

Je me demandais comment j'allais pouvoir lui donner les soins nécessaires et l'habiller ; je n'avais pas de mère qui pût m'éclairer là-dessus. J'écrivis donc une longue lettre en France à ma belle-mère, la priant de bien vouloir me donner tous les conseils dont son expérience la rendait capable, et de m'envoyer une layette complète et un poupon tout emmailloté et de la grandeur d'un vrai petit enfant ; trois mois après je reçus la réponse bien détaillée, la layette et tout ce dont je pouvais avoir besoin⁵².

⁵² Florinda (D.), *Récit d'une jeune femme : Espagne, Extrême-Orient, France*, Paris-Lyon, Dehlonne et Briguet, 1883, p. 138.

Si la future mère risque de se trouver seule au moment d'accoucher, la belle-mère se substitue parfois à la mère de la femme enceinte pour l'héberger pour ses couches ou pour se rendre auprès d'elle. C'est le cas de l'impératrice Joséphine avec la femme de son fils Eugène : « Le vice-roi, appelé à l'armée, fut obligé de quitter sa femme au moment où celle-ci était sur le point d'accoucher. Cette circonstance déterminait l'impératrice à aller passer quelques temps à Milan auprès de sa belle-fille, qui mit au monde la princesse Amélie »⁵³.

L'arrivée prochaine d'un petit enfant est souvent le moyen pour une belle-mère de trouver une bonne distance avec sa belle-fille et son fils, parfois de renouer avec eux ; en tous cas de se sentir utile⁵⁴. « Le nouveau-né est le conciliateur qui renoue des liens qui semblaient rompus », pour Ernest Legouvé⁵⁵. Yvonne Verdier souligne l'importance de l'arrivée de l'enfant dans la relation entre belle-mère et belle-fille. Tant que cette dernière n'est pas mère, elle n'a pas encore vraiment sa place dans la famille ni de relation réelle avec sa belle-mère, qu'elle ne peut d'ailleurs pas appeler par un nom particulier. La fonction nourricière de l'épouse notamment n'est pas encore reconnue et le mari garde des liens privilégiés avec sa mère dans ce domaine :

Vis-à-vis de la belle-mère (...), les liens s'établissent quand arrive l'enfant : ce jour-là la belle-fille pourra l'appeler du nom dont l'enfant va appeler sa grand-mère, « mémère ». L'enfant donne à chacune sa place : le cycle de la reproduction est bouclé, la bru devient mère, et la belle-mère, grand-mère. Épouser le fils n'est pas suffisant pour obtenir un statut nourricier, celui-ci se gagne par l'enfant⁵⁶.

Si la mère de la femme enceinte est toujours vivante, une collaboration s'établit parfois entre les deux futures grands-mères pour les préparatifs de la naissance. La correspondance de la mère d'Athénaïs de Sassenay montre les nombreuses discussions entre les futures grands-mères et la femme enceinte au sujet du trousseau du bébé, propices au rapprochement des deux familles⁵⁷.

La belle-mère, une rivale ?

Les relations entre la femme enceinte et sa belle-mère sont cependant réputées difficiles. Mme Lafarge témoigne dans ses mémoires de la malveillance de sa belle-mère, qui va jusqu'à lui faire croire qu'elle est enceinte pour mieux servir les intérêts économiques de sa famille⁵⁸. Il n'est en effet pas toujours facile à la future mère de trouver sa place lorsque sa belle-mère est envahissante ou hostile, notamment lorsqu'il faut vivre sous le même toit. Edmée Guébin témoigne dans ses mémoires de la cohabitation difficile avec les parents de son mari. Marié en 1886, le couple Guébin doit en effet habiter pendant trois ans avec eux, ce dont Edmée souffre beaucoup :

J'ai dit que la cohabitation avec les parents de mon mari était une faute. (...) Ses parents étaient fort en arrière : sans culture, le père bon et faible vis-à-vis de sa femme, vulgaire et agressive, jalouse de voir une femme entrer dans la vie de son fils. Il avait découvert, rue Guersant, un petit pavillon de deux étages avec jardin assez grand, séparé par un mur bas d'un parc voisin. C'était joli. J'y fus très malheureuse, toujours en butte aux propos malveillants et injustes. Il me semblait tomber de bien haut, en pensant à ma vie auprès de mes chers parents si bons, si grands d'esprit et de cœur. La première année, je sortais beaucoup pour mes leçons, mais en juillet 1887, je devins mère d'un beau petit garçon, ce qui sembla réjouir tout le monde ; mais, restant davantage confinée à la maison, je subis constamment des insultes. Ma sœur ne put supporter cet entourage et se retira chez des amis, oubliant qu'elle m'abandonnait.

⁵³ Joséphine part le 16 juillet 1812, elle arrive le 28 juillet, l'accouchement à lieu le 31 ; Avrillon (M^{lle}), *Mémoires*, *op. cit.*

⁵⁴ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents*, *op. cit.*, chap. VII : Les grands-parents dans l'organigramme familial, pp. 176 et sq.

⁵⁵ Legouvé (Ernest), *Histoire morale des femmes*, Paris, Didier et Cie, 1874 (6^{ème} éd.), p. 290.

⁵⁶ Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*, p. 322.

⁵⁷ Lettre de Mme d'Arincourt à sa fille Athénaïs de Sassenay, 9 octobre 1829, Fonds Bernard de Sassenay 337 AP/18, Archives Nationales.

⁵⁸ Sa belle-mère cherche à lui faire signer un testament qui empêche ses biens de revenir à sa famille (à sa sœur car elle est orpheline) si elle meure. Sa belle-mère essaye de lui faire croire que cela se ferait dans l'intérêt de son enfant, si elle a une descendance et elle la persuade qu'elle est enceinte ; Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli...* », *op. cit.*

Mon cher petit enfant fut élevé dans les larmes ; et pourtant combien je l'aimais et comme il devint tout pour moi ! Mon mari, souvent absent, ne voyait pas cette situation dont, par fierté, je ne lui parlais pas⁵⁹.

Dans ce cas, la situation devient particulièrement difficile au moment de la première maternité, quand la femme vit davantage confinée à son domicile. L'arrivée d'un enfant peut aussi donner lieu à des tensions, la belle-mère se permettant des conseils ou des initiatives parfois peu appréciés par la jeune mère.

2. La femme enceinte, son père et son beau-père

Des pères parfois proches

Le père de la femme enceinte peut dans certains cas jouer un rôle affirmé pendant sa grossesse. Au XVIII^{ème} siècle, Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV, et son père Stanislas Leszczyński, roi de Pologne déchu puis roi de Lorraine, constituent un bel exemple de complicité affectueuse entre père et fille. Celle-ci s'épanouit notamment pendant les premières grossesses de la reine, que Stanislas vit à ses côtés à Versailles⁶⁰. La correspondance du roi de Lorraine au maréchal du Bourg montre qu'il suit la chose de très près. Dès les débuts du mariage, il est tenu au courant par sa fille de ses moindres soupçons de grossesse : « Si le Bon Dieu réalise ce que ses maux de cœurs depuis six jours pronostiquent ce ne serait pas un léger suffrage pour établir l'union si désirée et faire cesser les cabales »⁶¹, confie-t-il à son correspondant favori. Très attentif à la date des règles de sa fille, il se réjouit au moindre retard et se désole à leur retour : « Nous sommes dans quelques espérances depuis cinq jours, mais je n'ose encore me flatter »⁶². Dès que Marie lui fait part de signes annonciateurs, il les évalue comme s'il avait déjà enfanté : « Voilà bientôt que notre cher dauphin fit des petites caprioles (sic). La reine, fort peu expérimentée de ces mouvements, les prend encore pour des vents mais il est sûr qu'ils ne le sont point »⁶³. Ses lettres montrent une très grande intimité physique avec sa fille ; Stanislas semble véritablement vivre la première grossesse de sa fille par procuration⁶⁴. Sa correspondance avec Marie, lorsqu'il s'installe à Lunéville, montre que leurs relations restent très chaleureuses ; il attend avec impatience chaque nouvelle naissance et aime beaucoup les enfants de sa fille⁶⁵.

Le père de la femme enceinte peut également constituer un substitut à la mère en cas de décès maternel. En particulier quand ils sont veufs depuis longtemps, certains pères ont pu développer des relations très proches avec leur fille, comme le maréchal Mac Donald. Sa fille, Anne-Charlotte, duchesse de Massa, est devenue très jeune orpheline de mère et il s'est beaucoup investi dans son éducation. Ils ont parfois été séparés longtemps, car Anne-Charlotte a été élevée à la maison d'éducation de Mme Campan à Saint Germain, puis à Ecoeuven jusqu'à son mariage en 1810. Mais la fille et le père entretiennent une correspondance très suivie de l'An XII à 1840. Ils sont proches et les termes affectueux abondent dans leurs lettres. En 1815, pendant sa deuxième grossesse, Anne-

⁵⁹ *Mémoires de Madame Guébin*, 141 pages, manuscrit original conservé à la Bibliothèque de la Colonie, Condé-sur-Vègre, p. 35 (transcription et édition critique par Nelly Bensacoun, dans le cadre d'un travail de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet, Paris IV, 2005).

⁶⁰ Sur Stanislas Leszczyński, voir notamment :

- *Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczyńska (1754-1766)*, publié par Pierre Boyé, Paris-Nancy, 1901.

- Muratori-Philip (Anne), *Stanislas Leszczyński : Aventurier, philosophe et mécène des Lumières*, Paris, Robert Laffont, 2005.

- Scher-Zembitska (Lydia), *Stanislas I^{er}. Un roi fantasque*, Paris, CNRS éd., 1999.

⁶¹ Lettre de Stanislas au maréchal du Bourg, ms 6615, fol. 210, 21 janvier 1726, correspondance du Bourg, Bibliothèque de l'Arsenal.

⁶² *Ibid.*, fol. 272, 19 octobre 1726.

⁶³ *Ibid.*, fol. 324, 15 mai 1727.

⁶⁴ Nous renvoyons à l'ouvrage de Lydia Scher-Zembitska pour davantage de détails ; cet auteur consacre un long passage à l'intimité entre Stanislas et sa fille, notamment au début de sa vie conjugale.

⁶⁵ Boyé (P.), *Le roi Stanislas grand-père, 1725-1766*, Paris, 1921.

Charlotte se plaint régulièrement de l'absence de son père. Elle regrette ainsi de ne pas se trouver à Sougine [?] avec lui : « Au moins j'aurais profité du séjour que tu y fais et je n'aurais pas à craindre d'être encore séparée du meilleur des pères »⁶⁶. Peu après, elle indique son désir d'être avec lui dans le domaine paternel, mais sa grossesse l'empêche de se déplacer : « Combien j'aurais éprouvé de bonheur à passer ces quinze jours avec toi à Courcelles si je n'avais pas été dans la position où je me trouve »⁶⁷. Dans ses lettres, le maréchal Mac Donald se montre un père affectueux et prévenant pour sa fille et le bébé qu'elle attend, tous deux espérant une fille : « Je n'ai qu'un vœu à former, un souhait qui j'en suis sûr sera rempli, c'est qu'elle te ressemble en tout, je me garantis ainsi son attachement et sa tendresse »⁶⁸. Sur la fin de sa grossesse, toutes ses lettres témoignent d'une « inquiète impatience » et montrent un investissement réel dans la maternité de sa fille⁶⁹.

Autre exemple significatif, celui de François Guizot, qui est un père très prévenant et maternant avec ses filles, notamment Henriette. Ayant perdu lors de sa troisième couche sa seconde femme, Elisa Dillon, il est particulièrement soucieux quand ses filles sont enceintes ; il multiplie alors les mises en garde et les conseils de prudence. On l'a vu notamment, à propos des fausses couches, multiplier les recommandations à Henriette qui débute une grossesse lors d'un voyage à Rome⁷⁰. Il fait souvent appel à son expérience de père pour lui donner des conseils. Il lui arrive ainsi d'appuyer ses recommandations en disant : « Ta mère a eu la même chose... »⁷¹. Il s'inquiète particulièrement quand sa fille Henriette vit ses grossesses loin de lui : « Mais je suis trop loin et je viens trop tard (...) L'absence est le plus grand des maux (...) Le beau jour où tu arriveras ici et où je te soignerai à mon gré ! »⁷². Ne pouvant être présent physiquement à ses côtés, il confie sa fille aux bons soins de son mari, Conrad : « Persiste à te ménager. J'ai confiance dans l'autorité de Conrad »⁷³. Il semble moins inquiet quand sa fille est peu éloignée de lui ou si la séparation est de courte durée. La grossesse tient alors très peu de place dans ses lettres, car il peut plus facilement juger de sa santé et la conseiller en étant présent pour elle. La mère d'Henriette étant morte quand elle avait trois ans, Guizot semble s'être véritablement substitué à la disparue ; il assure une présence à la fois paternelle et maternelle auprès de ses filles. Toutefois, il n'a pas gommé le souvenir de son épouse. Il se charge de transmettre à Henriette le souvenir d'une bonne mère à laquelle elle peut s'identifier et qu'elle idéalise. Ainsi, Guizot parle beaucoup à ses enfants de leur mère, il leur lit ses lettres. La date d'anniversaire d'Henriette est l'occasion tous les ans de rappeler à Guizot le souvenir de la défunte et d'évoquer la ressemblance de sa fille avec sa mère : « Il y aura après-demain 25 ans qu'à moi aussi Dieu a beaucoup donné et beaucoup promis. Ta mère était là, aussi heureuse que moi. Je la vois encore, te regardant, me regardant. Dieu me l'a reprise »⁷⁴. Même disparue, la figure maternelle n'est donc pas totalement absente de la vie de sa fille ; elle peut quand même constituer une figure de référence qui aide à construire une identité maternelle propre.

L'absence d'un père tendrement aimé et trop tôt disparu peut aussi être douloureusement ressentie lorsqu'une fille vit sa première maternité, on l'a vu pour Edmée Guébin précédemment. Athénaïs Michelet témoigne également de sa difficulté à se consoler de la mort de son père adoré et son souvenir hante sa grossesse : « Elle regardait le portrait de son père et pleurait en l'embrassant »⁷⁵. Le mari est alors parfois un père de substitution qui rappelle à la femme son cher disparu. Athénaïs exige d'ailleurs que Jules Michelet lui parle « comme vous le faites à votre enfant »⁷⁶ et son peu de sensualité et d'intérêt pour la sexualité témoignent peut-être d'une relation davantage filiale que conjugale avec son époux.

⁶⁶ Lettre d'Anne-Charlotte, duchesse de Massa au maréchal Mac Donald, son père, 9 octobre 1815 ; Fonds Claude Ambroise Régnier, duc de Massa, 279 AP/10, Archives Nationales.

⁶⁷ *Ibid.*, 18 octobre 1815.

⁶⁸ Lettre du maréchal Mac Donald à sa fille, Anne-Charlotte, duchesse de Massa, mi-octobre 1815 ; fds cité.

⁶⁹ Nous avons déjà évoqué dans la partie consacrée au diagnostic de grossesse l'inquiétude de ce père à l'approche de l'accouchement de sa fille car celle-ci n'accouche pas à la date prévue. Voir aussi la fin de ce chapitre sur l'attente de l'accouchement.

⁷⁰ Voir le chapitre V.

⁷¹ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*,

⁷² *Ibid.*,

⁷³ *Ibid.* (première grossesse).

⁷⁴ *Ibid.*,

⁷⁵ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 7 mars 1850.

⁷⁶ *Ibid.*, t. II, introduction du journal.

Un rôle souvent discret auprès de la femme enceinte

Traditionnellement, le père et le beau-père ont cependant un rôle assez effacé auprès de leur fille enceinte. La grossesse et l'accouchement appartiennent à la sphère féminine et constituent un domaine dans lequel la mère de famille règne théoriquement sans partage. Les écrits privés montrent cependant des futurs grands-pères souvent heureux d'avoir des petits-enfants ; certains se permettent parfois quelques conseils à leur fille ou à leur belle-fille. Ainsi Athénaïs d'Arlincourt reçoit plusieurs lettres chaleureuses de son beau-père, vicomte de Sassenay, âgé de 69 ans et bientôt grand-père pour la première fois : « Le petit être auquel vous allez donner le jour sera un bien de plus, et si j'en juge, pour moi que cela rendra grand-père, aussi il me semble que j'en aimerai davantage et le [meilleur et le pire ?] de l'enfant »⁷⁷. Il ajoute quelques jours plus tard : « Je jouis de vous voir heureux l'un par l'autre et j'espère que le fruit de votre union, cet enfant qui a commencé par vous faire tant souffrir mettra le comble à votre félicité »⁷⁸. Marie-Thérèse Ollivier évoque, dans le brouillon de ses mémoires, l'attitude d'abord distante de son beau-père. Mais l'avancement de sa grossesse semble le rendre plus proche : « Mon beau-père qui avait accueilli avec une froide indifférence l'annonce de ma grossesse fut presque tendre en me parlant du petit être qui déjà partageait ma vie »⁷⁹. Elle note d'ailleurs dans son journal à la date du 1^{er} janvier 1871 : « Papa [son beau-père] avait été ce matin tendre et expansif avec moi. Il m'avait parlé avec sollicitude et avec affection de mon enfant pour la première fois depuis qu'il sait que je vais être mère. Adolphe [son beau-frère] lui-même se montrait plus aimable, et notre petit déjeuner, malgré la simplicité de ses mets, semblait une réunion joyeuse »⁸⁰. Ces pères ou ces beaux-pères gardent toutefois une certaine réserve et ne s'impliquent guère au quotidien dans la grossesse.

3. La femme enceinte et les autres membres de la famille

Il est difficile de faire une étude approfondie de la manière dont la grossesse d'une femme est vécue par l'ensemble des membres de sa famille, les sources étant peu nombreuses, parcellaires et l'étude fastidieuse. Nous évoquerons ici quelques exemples particuliers tirés de notre corpus et de cas déjà connus, sans prétendre à l'exhaustivité.

Les autres enfants de la famille

Pour un enfant, l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur constitue un moment important mais il est difficile de généraliser la manière dont ils pouvaient vivre cet événement autrefois. Beaucoup d'entre eux ne partagent pas vraiment la grossesse de leur mère car on les laisse dans l'ignorance des phénomènes de la reproduction, nous l'avons vu. Si l'arrivée d'un enfant leur est quand même annoncée à l'avance, leur attention est surtout concentrée sur la manière dont celui-ci va apparaître. Ainsi certains aînés se livrent à une véritable enquête pour savoir d'où viennent les bébés⁸¹. D'autres enfants sont informés plus clairement de la grossesse de leur mère et savent qu'un enfant grandit dans le ventre maternel. Ainsi, lorsqu'elle est enceinte pour la troisième fois – après la mort de son fils aîné adoré –, Marie-Thérèse Ollivier fait participer sa fille Geneviève, dite Mimi, âgée de quatre ans, à l'attente de ce nouvel enfant. Les parents ne s'étant toujours pas vraiment remis de la mort de l'aîné, ils espèrent un fils et Mimi est associée à cette attente :

Notre adorée petite Mimi, si gentille, si tendre (...) Elle parle toujours du petit frère : « le bon Dieu nous l'a donné déjà, m'a-t-elle dit l'autre jour, seulement il l'a mis dans ton ventre ». Elle regarde avec curiosité les autres enfants, mais ne s'en amuse pas trop. Combien je puis,

⁷⁷ Lettre du vicomte de Sassenay à Athénaïs de Sassenay, 18 avril 1829, Fonds Bernard de Sassenay 337 AP/18, Archives Nationales.

⁷⁸ *Ibid.*, 26 juillet.

⁷⁹ Ollivier (Marie-Thérèse), *Notes manuscrites corrigées servant de brouillon pour la suite de ses Mémoires*, n. p., Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, Archives Nationales.

⁸⁰ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, 1^{er} carnet, dossier 1, 1^{er} janvier 1871, fds cit.

⁸¹ Voir notre passage sur ce point dans le chapitre I.

sans aveuglement, la trouver supérieure à tous ! On lui donnerait, pour la physionomie, les réflexions, la taille, un an au moins de plus qu'au plus âgé⁸².

L'enfant a déjà intégré ce que ses parents espèrent – à savoir l'arrivée d'un garçon qui leur rendra celui qui a disparu – ce qui ne manque pas d'attendrir les parents. Cet extrait montre aussi que la perspective d'un nouveau bébé dans la famille amène l'aîné à s'intéresser aux autres enfants, afin d'essayer d'imaginer ce que sera sa vie avec un frère ou une sœur.

Quand les enfants sont beaucoup plus âgés, les réactions sont souvent partagées. On a vu que Mme du Châtelet appréhende la révélation de sa grossesse tardive car elle craint que cela ne desserve la position de son fils adulte. Dans une lettre à Mme de Boufflers, Emilie indique qu'il « n'avait pas trop bien pris » la grossesse de sa mère. Elle en éprouve de la peine et demande à Mme de Boufflers de « le prendre un peu sous [son] gouvernement » et de lui « mander avec vérité ce [qu'elle pensait] de son caractère »⁸³. Dans d'autres cas, la nouvelle est accueillie de manière plus positive. Dans la famille Montesquiou, le fils aîné a 19 ans quand sa mère tombe à nouveau enceinte. Il est à Saint Cyr, dans une école militaire loin de ses parents, et sa mère ne peut venir le visiter à cause de sa grossesse. Son père rapporte cependant sa réaction positive à la nouvelle : « Il nous a fort regrettés et doit vous écrire aujourd'hui pour vous le dire et pour se réjouir avec vous de la cause de votre absence. Il a été très bien pour cela comme pour tout le reste »⁸⁴.

Dans les cas de remariage, la réaction des enfants du premier lit inquiète souvent les parents ; on craint la jalousie et le rejet des aînés. Marie-Thérèse Ollivier doit ainsi faire face, au début de son mariage avec Emile Ollivier, à l'hostilité du petit Daniel, l'enfant issu de la première union de son mari avec Blandine Liszt, fille du grand compositeur et décédée en 1862. Elle réussit à amadouer l'enfant mais elle s'inquiète de sa réaction face à la venue d'un bébé. Deux extraits de son journal permettent de mesurer ses difficultés et ses appréhensions :

- 13 décembre 1870 : « Je l'ai trop souvent oubliée cette parole de l'*Imitation*, que j'ai vu si bien vérifiée avec Daniel dont je désespérais d'avoir l'affection : « N'ayez souci que de faire tout ce qui est en nous, et Dieu prendra soin du reste ». Je fis tout ce qui était en moi, et la tendresse de ce bon petit Daniel me fut enfin donnée ».

- 16 juin 1871 : « Le soir de la naissance de Jocelyn, Daniel disait à son père « Maintenant, quand on voudra lui faire du mal, ce sera moi qui le protégerai ». L'union resserrée de ces deux enfants me rendrait si heureuse !⁸⁵

Frères et sœurs

La femme enceinte entretient aussi souvent des liens plus ou moins étroits avec ses propres frères et sœurs pendant la grossesse. Pour ce qui est des sœurs, comme des belles-sœurs et des cousines, elles font partie plus largement de l'entourage féminin des femmes enceintes que nous étudierons de manière regroupée un peu plus loin. Quant aux frères, dans notre corpus, ils sont assez peu présents dans l'entourage proche des femmes enceintes. Souvent les relations semblent assez distantes ; les lettres échangées témoignent d'un intérêt pour la santé féminine, mais sans grande intimité. Ainsi, la correspondance de Marie-Antoinette avec son frère Joseph, empereur d'Autriche après la mort de Marie-Thérèse, permet de mesurer la différence avec les lettres échangées entre la mère et la fille. Frère et sœur ne s'écrivent qu'épisodiquement, davantage pour évoquer des questions diplomatiques que pour se donner des nouvelles. Le ton est assez froid et les formules répétitives et convenues. Quand Marie-Antoinette est enceinte, elle se contente de résumer en une ou deux phrases sa santé : « Ma grossesse et ma santé vont à merveille »⁸⁶, « Ma santé et ma grossesse vont toujours fort bien »⁸⁷... Quant à Joseph, il répond : « Adieu ma chère sœur, je suis bien enchanté de savoir que

⁸² Lettre de Marie-Thérèse Ollivier à Emile Ollivier, 7 juin 1886, Correspondance, 542 AP/9, fds cité.

⁸³ Lettre de la marquise du Châtelet à Mme de Boufflers, Mai 1749 ; Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, op. cit.,

⁸⁴ Lettre d'Anatole de Montesquiou à sa femme Elodie, 17 août 1829 ; Fonds Montesquiou-Fezensac, 349 AP/28, Archives Nationales.

⁸⁵ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, 1^{er} carnet, dossier 1 ; fds cité.

⁸⁶ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, op. cit., lettre à Joseph II, 28 sept 1783.

⁸⁷ *Ibid.*, 22 sept 1784

vous avancez heureusement dans votre grossesse »⁸⁸ ; « Votre santé et l'heureuse continuation de votre grossesse me causent la plus vive satisfaction »⁸⁹... Les formules sont polies, mais conventionnelles, et ne traduisent pas une grande intimité.

Toutefois, dans certains cas particuliers, les relations entre frères et sœurs sont beaucoup plus proches, voire exceptionnellement intimes. La famille Bombelles fournit un exemple particulièrement intéressant de relation fusionnelle entre frères et sœurs⁹⁰. Henriette Victoire et Jeanne Renée sont particulièrement attachées à leur frère Marc. Ayant perdu leurs parents très jeunes – à dix et sept ans –, leur frère, alors âgé de seize ans, est devenu un référent à la fois paternel et maternel, et même davantage puisque le ton des lettres des deux sœurs tient parfois davantage de la passion amoureuse que de la relation fraternelle classique. Cette relation incestueuse fantasmée à l'égard de leur frère influence leur propre vie sentimentale et familiale ; elles ne trouveront d'ailleurs jamais d'époux à la hauteur de leur frère. Bien que mariées toutes les deux – l'aînée en 1775 à un vieillard impuissant, le margrave de Hesse, et la cadette en 1779 au marquis de Travernet –, leurs unions restent longtemps stériles, ce qui les désolent. Elles reportent donc leur affection sur les enfants de leur frère Marc et de son épouse Angélique, notamment l'aîné, Bombon. Elles vivent les maternités de leur belle-sœur par procuration, jusqu'à se considérer comme des mères de substitution. Henriette entretient cependant des liens difficiles avec Angélique, qu'elle jalouse beaucoup. A la suite de son remariage en 1782 avec le marquis de Louvois, Henriette tombe enfin enceinte et le lien fusionnel et incestueux qu'elle entretient avec son frère est réactivé. Elle souhaite en effet que son enfant ressemble à son frère, comme s'il en était le père, et souhaite que Marc soit le parrain de son enfant, la parenté spirituelle compensant l'absence de parenté biologique⁹¹. Resté très proche de sa sœur, Marc accepte de se rendre chez elle en novembre 1782 à la fin de sa grossesse pour la soutenir lors de son accouchement – qu'elle appréhende – et assister au baptême de son filleul, alors qu'Henriette a pourtant son mari à ses côtés. Cette situation rare tient au rôle à la fois paternel et maternel de Marc et à sa place particulière dans le cœur d'Henriette. D'ailleurs, Angélique jalouse les liens étroits que son mari entretient avec sa sœur ; on se souvient notamment qu'elle se moque des précautions excessives de cette dernière au début de sa grossesse⁹². Henriette n'ayant toujours pas accouché le 11 décembre, Marc est donc tiraillé entre sa femme qui veut son retour et sa sœur qui refuse qu'il s'en aille⁹³. Il finit quand même par partir le 21 décembre, sans que l'enfant soit né. Cet exemple reste toutefois exceptionnel par le lien fusionnel qui existe entre les différents membres de la fratrie.

Les écrits privés du XIX^{ème} siècle livrent à notre connaissance d'autres couples célèbres de frère-sœur particulièrement unis ; Stendhal et sa sœur Pauline⁹⁴, Balzac à Laure, Ernest Renan à Henriette, etc.⁹⁵ ; leurs écrits privés témoignent de leur affection et de leur attachement. Dans un certain nombre de cas, le mariage de l'un des deux est considéré comme une trahison et l'arrivée de neveux ou nièces n'est pas forcément bien perçue. Toutefois, la plupart des relations entre frères et sœurs sont beaucoup plus modérées, mais témoignent de relations affectives assez développées. C'est surtout le cas dans les familles où les enfants ont vécu une bonne part de leur enfance et de leur adolescence ensemble. Ainsi, le fils cadet de François Guizot, Guillaume, est particulièrement

⁸⁸ *Ibid.*, lettre de Joseph II à Marie-Antoinette, 29 octobre 1784.

⁸⁹ *Ibid.*, 19 novembre 1784.

⁹⁰ Sur la correspondance de la famille Bombelles, voir :

- Dejean de la Bâtie (Séverine), *Correspondance d'Henriette Victoire de Bombelles, comtesse de Reichenberg, marquise de Louvois (1778-1783)*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet et d'Evelyne Lever, Université Paris-Sorbonne, 1995.

- Latouche (Elvire), *Correspondance des époux Bombelles (février-décembre 1782)*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet et d'Evelyne Lever, Université Paris-Sorbonne, 1994 - Marouani (C.), *Correspondance de Jeanne Renée de Bombelles, juin 1773 à mai 1776*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet et d'Evelyne Lever, Université Paris-Sorbonne, 1994.

- Marchina (Bénédicte), *Correspondance de Jeanne Renée de Bombelles (1777 à 1781)*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet et d'Evelyne Lever, Université Paris-Sorbonne, 1994.

Voir aussi l'analyse qui est faite de ces correspondances dans Trévisi (Marion), *Au cœur de la parenté...., op. cit.*, pp. 459 et sq.

⁹¹ Trévisi (Marion), *Au cœur de la parenté...., op. cit.*, p. 465.

⁹² Voir le chapitre II.

⁹³ Latouche (Elvire), *Correspondance...., op. cit.* et Trévisi (Marion), *Au cœur de la parenté...., op. cit.*, p. 466.

⁹⁴ Nous ne reviendrons pas sur le cas de Stendhal qui ne souhaitait pas que sa sœur tombe enceinte trop vite après son mariage ; voir le chapitre VI, p. 633.

⁹⁵ Lett (Didier), *Histoire des frères et des sœurs*, Paris, La Martinière, 2004, p. 193.

prévenant lors de la grossesse de ses sœurs. Comme il n'est pas encore marié, il habite la maison paternelle et voit régulièrement Henriette et Pauline, avec lesquelles il a été élevé. Son père indique lors de la deuxième grossesse de Pauline que tous les hommes de la maison veillent sur elle : « Nous sommes là, Cornélis et moi, pour y regarder à chaque instant. Et je puis ajouter Guillaume, car il a une affection très craintive et attentive »⁹⁶.

Les grands-parents

Il n'est pas très courant que les grands-parents aient le plaisir d'assister à la naissance des enfants de leurs petits-enfants, l'espérance de vie encore limitée rendant ces cas assez rares autrefois⁹⁷. Cependant, les grands-parents comptent parfois beaucoup pour leurs petits-enfants, notamment pour leur petite-fille. Certains ont un rôle important dans leur éducation et nouent des liens très forts, qui ont des répercussions à l'âge adulte et au moment de la première maternité. Ainsi Mme Lafarge a perdu ses parents très jeune et elle s'est beaucoup attachée à son grand-père. Elle est très affectée quand celui-ci manque de mourir, mais il la rassure : « Ne pleure plus, souris à mes vieux yeux qui aiment ta joie. Sois tranquille, j'ai signé un nouveau bail avec le monde, et je chanterai encore sur le berceau de ton premier petit enfant, les chansons que je chantais sur ton berceau »⁹⁸. Ces paroles montrent l'importance de la transmission familiale ; les parents ayant disparu, c'est le grand-père qui incarne une continuité rassurante pour une jeune orpheline. Afin de témoigner de son affection, la jeune fille promet de donner le nom de son grand-père à son premier enfant, manière de prolonger encore la lignée familiale et le souvenir de l'ancêtre :

- N'est-ce pas, mon bon grand-père, vous aimerez mon petit Jacques plus que tous vos autres petits enfants ?

- Je te promets, mais auras-tu donc le courage de lui donner mon vilain nom ? Aucun de mes enfants ne s'y est décidé, et cependant j'en serais heureux, il me semble que mon souvenir resterait plus vivant parmi vous.

- Oh ! je vous assure, mon cher grand-père, qu'il sera très fier de porter votre nom ; et si mon cher petit ange à venir ne s'appelle pas Jacques, il s'appellera Jacqueline. Vous me le bénirez ; je prierai Dieu de le faire bon à votre image, et comme vous avez été la joie de mon enfance, il sera la joie de votre vieillesse.

Alors mon grand-père me remerciait par un sourire ; il était heureux, et longtemps encore il parlait de l'avenir, d'un mari bien amoureux pour moi et d'un beau petit-fils pour lui⁹⁹.

Même quand ils ne sont plus vivants au moment de la grossesse et de l'accouchement de leur petite-fille, les grands-parents ne sont pas pour autant totalement absents. Le prénom est encore une manière de prolonger leur existence – nous aurons l'occasion de revenir un peu plus loin sur cette fonction essentielle du prénom autrefois. Dans certains cas, la grand-mère peut aussi jouer le rôle de mère de substitution, quand celle-ci est décédée. Elle adopte alors auprès de la femme les gestes et les attentions maternelles attendus. Henriette Guizot, privée de sa mère dès sa plus jeune enfance a ainsi bénéficié de l'attention de sa grand-mère et marraine, Sophie Guizot, dont l'influence s'est exercée au quotidien et qui l'a préparée à son rôle de femme adulte.

Oncles et tantes

Les oncles et tantes peuvent aussi assurer ce rôle de parents de substitution en cas de décès des parents biologiques de leur nièce ou neveu¹⁰⁰. Ici nous nous intéressons surtout aux relations particulières entre les tantes et leur nièce quand celle-ci vient à attendre un enfant. Si les relations

⁹⁶ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*, 4 février 1852.

⁹⁷ Vincent Gourdon a réalisé une enquête statistique sur les 2 631 enfants nés entre 1760 et 1810 dans la région de Vernon ; vers 1800, à sa naissance un enfant possède en moyenne encore plus de la moitié de ses grands-parents (52,6 %), mais la coexistence entre petits-enfants et grands-parents est en général assez courte, elle dure en général une dizaine d'années ; Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents*, *op. cit.*, pp. 15-21.

⁹⁸ Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli...* », *op. cit.*, pp. 138-139.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Nous avons déjà évoqué le cas de Madame Lafarge qui est informée par ses tantes le jour de ses noces de la réalité physique du mariage ; voir le chapitre I.

peuvent être intimes en dehors de tout décès parental, la disparition de la mère de la femme enceinte renforce souvent les liens avec la parenté qui prend en charge l'orpheline. Il n'est pas rare que celle-ci soit confiée à une tante qui assure son éducation et la transmission des savoirs féminins. Les recherches de Marion Trévisi montrent en effet l'investissement important de certaines tantes dans l'éducation de leurs nièces, en particulier si les premières sont célibataires et sans enfant et les secondes orphelines ; le lien est alors quasi filial¹⁰¹. Ainsi, Jeanne Le Preste, qui a perdu sa mère à sa naissance en 1737, est placée par son père chez sa tante maternelle où elle reste toute son enfance et son adolescence, malgré le remariage de son père et celui de sa tante qui met au monde cinq enfants¹⁰². Elle ne se sépare de son oncle et de sa tante, qui vivent à Guingamp, que pour se marier et s'installer à Rennes en 1761. La séparation est difficile tant les liens sont forts ; quand Jeanne fait une fausse couche en février 1762, sa tante veut venir la soigner. Comme en avril 1762, la jeune femme est toujours alitée, le mari doit envoyer le médecin de son épouse pour rassurer l'oncle et la tante. En mars 1766, cette dernière vient s'installer pendant trois mois chez sa nièce qui attend son premier enfant, comme le ferait n'importe quelle mère.

Toutefois dans certains cas, l'aide apportée par une tante exige des contreparties qui semblent lourdes à payer. Ainsi, lors de sa septième grossesse qui se déroule en exil en Angleterre, la marquise de la Tour du Pin bénéficie de l'hospitalité de sa tante. Mais à la toute fin de sa grossesse, elle préfère partir et suivre son mari dans un voyage périlleux car sa tante a des vues sur l'enfant à naître : « Une des principales raisons qui me confirmèrent dans ma décision fut une parole malheureuse de ma tante : elle dit un jour que l'enfant attendu serait le sien et qu'elle le garderait. Jamais je n'aurais consenti à cet abandon »¹⁰³.

La parenté joue donc un rôle essentiel de soutien et d'assistance après de la femme enceinte ; mais l'entourage fait également preuve d'une solidarité particulière à son égard.

B. L'ENTOURAGE DE LA FEMME ENCEINTE

1. L'entourage proche : le maternage de la femme enceinte

a. Chez les élites

Un moment fort de la sociabilité féminine

La grossesse et l'enfantement sont des expériences qui alimentent une culture féminine et créent des solidarités spécifiques. Les femmes de la famille et de l'entourage sont particulièrement sollicitées en vue d'une naissance. Avec les sœurs, les belles-sœurs, les cousines, les amies, la grossesse est une occasion de rapprochements et d'épanouissement de la sociabilité féminine. La présence et le soutien de cet entourage s'avèrent particulièrement importants quand le mari est éloigné ou quand la mère de la femme enceinte est absente ou décédée. Benjamin de Chandieu évoque à plusieurs reprises dans sa correspondance les femmes de la famille qui se relaient auprès de son épouse pendant qu'il est en campagne militaire en 1744 : « Ma cousine Sophie (...) est bien aimable (...) de rester chés nous après le départ de ma Cousine de St Denis, je luy en fais mes remerciements et mille tendres compliments »¹⁰⁴. Peu après l'accouchement de celle-ci, il promet d'ailleurs à une de ces cousines que l'aide apportée lui sera rendue dès que possible¹⁰⁵. La réciprocité est en effet de mise dans ce genre de services. Si une femme est enceinte avant qu'une parente ou une amie proche le soit,

¹⁰¹ Trévisi (Marion), « Les relations tantes, nièces dans les familles du Nord de la France au XVIII^{ème} siècle », *Annales de démographie historique*, 2006/2, n°112, pp. 9-31.

¹⁰² *Id.*, *Au cœur de la parenté...*, *op. cit.*, pp. 475 et sq.

¹⁰³ La Tour du Pin (Mme la Marquise de), *Journal*, *op. cit.*, p. 335 (été 1799).

¹⁰⁴ *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, lettre du 5 juin 1744.

¹⁰⁵ « Mlle de Senarclens veut bien recevoir des Compliments et des c [sic] très humbles, de tous ses soins remplis d'amitié et de cordialité, elle peut bien conter en pareil cas sur un retour plein d'empressement de la part de sa cousine, mais je luy conseille de ne point laisser vieillir cette Dette » ; *ibid.*, lettre du 8 août 1744.

cela peut parfois entraîner des jalousies¹⁰⁶. Mais, la plupart du temps, cela crée plutôt un rapprochement entre femmes car leur destin commun est de devenir mère rapidement. Elles partagent alors leurs espoirs et leurs rêves de maternité. Ainsi, Marie Lafarge est dans les préparatifs de son mariage quand elle apprend la grossesse de sa sœur : « Antonine était assez souffrante d'une grossesse qui n'était pas encore avancée ; je lui fis la surprise d'une petite layette complète, et ces petits vêtements d'enfants étaient si jolis, si gracieux, qu'on croyait voir remuer et sourire sous leurs dentelles et leurs broderies le cher petit attendu que nous caressions déjà dans nos rêves »¹⁰⁷. Ce passage met en évidence le rôle essentiel de l'entourage féminin pour aider à la confection du trousseau¹⁰⁸. Habitant sous le même toit, Marie et Antonine peuvent partager plus facilement leurs émotions et se projeter ensemble dans la maternité : « Antonine étant assez souffrante de sa grossesse, s'était couchée sur une chaise longue ; je fus m'asseoir à ses pieds, et nous causions des joies maternelles qui rendaient si douces ses douleurs »¹⁰⁹. La complicité à l'occasion d'une grossesse entre femmes du même âge est aussi évoquée dans la littérature européenne. Dans *Guerre et Paix*, Tolstoï évoque un moment privilégié entre Lise Bolkonsky et sa belle-sœur, la princesse Marie :

Quand la princesse Marie revint de chez son père, Lise, assise à son métier, la regarda avec cette expression de paix intérieure que seules ont les femmes enceintes. Il était évident que ces yeux ne voyaient pas la princesse Marie mais quelque chose au fond d'elle-même, la chose mystérieuse qui s'y accomplissait :

- Marie, dit-elle, s'écartant de son métier à tisser et se rejetant en arrière, donne ta main.

Elle prit la main de la princesse et la posa sur son ventre. Ses yeux souriaient, attentifs, la lèvre duvetée s'était relevée, donnant au visage une expression de bonheur enfantin. La princesse Marie se mit à genoux devant elle et elle cacha son visage dans les plis de la robe de sa belle-sœur.

- Là, là, tu entends ? J'ai si peur. Et tu sais, Marie, je t'aimerai beaucoup, dit Lise, regardant sa belle-sœur avec des yeux brillants et joyeux¹¹⁰.

Même si Marie n'est pas mariée et ne connaît pas l'expérience de la maternité, elle est la seule personne à qui Lise peut confier ses joies, ses espoirs et ses inquiétudes de femme enceinte car elle vit isolée dans la maison d'un beau-père caractériel qui lui fait peur, et son mari André est parti à la guerre. Ce genre de geste – poser la main ou le visage contre le ventre de la femme enceinte – ne peut être partagé qu'avec une personne particulièrement intime ; elle contribue à consolider l'attachement mutuel. Lorsque des grossesses sont vécues en même temps, ou de manière rapprochée, par plusieurs femmes de l'entourage, elles renforcent encore la complicité. La reine Hortense témoigne ainsi du plaisir de partager sa grossesse à la Malmaison avec d'autres femmes enceintes : « Toutes les jeunes femmes restées avec moi étaient grosses aussi. Nos matinées se passaient dans le même appartement à broder de petits bonnets pour les enfants que nous attendions et à causer de tous nos projets sur eux »¹¹¹. La comtesse d'Armaillé note également que la grossesse conduit les femmes à une vie plus domestique, favorable à des activités en commun et à l'épanchement sentimental :

Au printemps de 1847, ma belle-sœur Greffuhle devint grosse une seconde fois et de grands ménagements lui furent imposés. Ne pouvant sortir de chez elle, on allait la voir presque tous les soirs ; elle nous retenait souvent dans la journée ; nous lisions, nous travaillions auprès d'elle ; elle recevait pendant ce temps-là sa famille et la nôtre. On causait beaucoup¹¹².

Les relations qui s'établissent à cette occasion sont souvent profondes et durables. Ainsi, Mathilde Mauté de Fleurville, un temps mariée avec Verlaine note : « Je sortais peu, à cause de ma grossesse déjà avancée. Je me liai avec mes aimables cousines et notre amitié dura en dépit de ma séparation, de

¹⁰⁶ Ainsi, Marie-Antoinette est jalouse de sa belle-sœur, la comtesse d'Artois, qui est enceinte avant elle ; voir le chapitre I.

¹⁰⁷ Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli...* », *op. cit.*, p. 237.

¹⁰⁸ Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur ce point à la fin de cette partie.

¹⁰⁹ Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli...* », *op. cit.*, p. 240.

¹¹⁰ Tolstoï (Léon), *Guerre et paix*, *op. cit.*, p. 420.

¹¹¹ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 103.

¹¹² Comtesse d'Armaillé, *Quand on savait vivre heureux (1830-1880), Souvenirs de jeunesse*, Paris, Plon, 1934, p. 76.

mon divorce et même de mon second mariage »¹¹³. Le mariage et la grossesse sont aussi des événements qui rapprochent les deux filles de Guizot. Henriette et sa sœur cadette Pauline se sont mariées à deux frères d'une famille d'origine hollandaise établie en France, les de Witt. La première épouse Conrad en mars 1850, la seconde Cornélis en mai de la même année. Quelques mois plus tard, elles sont enceintes de leur premier enfant quasiment en même temps et accouchent chacune d'une fille au printemps 1851 à peu de temps d'intervalle. Les deux sœurs sont très attachées l'une à l'autre et, malgré leur faible écart d'âge (un an), l'aînée adopte une attitude très maternelle avec sa cadette. Elle rejoue d'ailleurs l'histoire de sa mère, qui a aussi perdu ses parents jeune et s'est occupée de sa sœur aussi nommée Pauline. N'ayant plus de mère pour les guider dans leur vie adulte, les sœurs s'épaulent mutuellement et leur grossesse commune renforce leurs liens et leur complicité. Henriette est d'ailleurs présente aux côtés de sa sœur pour chaque naissance. Leur père témoigne dans sa correspondance de l'intérêt de chacune pour la santé de l'autre.

Quand les femmes d'une même famille sont éloignées, c'est la correspondance qui permet de retisser des liens et de partager le vécu de la grossesse. La grossesse de la belle-sœur de Zélie Martin accentue ainsi les confidences et les marques d'affection dans leur correspondance. Tout au long de cette grossesse, Zélie s'implique beaucoup à distance :

Je suis préoccupée de ma belle-sœur au sujet du cher bébé qu'elle attend. Cela me tourmente beaucoup plus pour elle que lorsque c'est mon tour, car alors, je n'y pense seulement pas. J'espère qu'elle est comme moi et que les autres s'inquiètent pour elle. Quand je parle à mon mari de mes craintes à son sujet, il me dit qu'il ne comprend pas, que tout ira pour le mieux. Je le souhaite, mais en attendant, je voudrais que tout fut terminé, et ce mois-ci semble long¹¹⁴.

Très souvent, en complément de sa mère ou à sa place si elle est absente, la femme enceinte est prise en charge pendant sa grossesse par une femme plus âgée ou plus expérimentée. A la cour, les jeunes femmes susceptibles d'être enceintes sont aussi particulièrement surveillées par les femmes mûres. Ainsi, Angélique de Bombelles se voit souvent recommander la prudence et certaines dames se comportent de manière maternelle en prodiguant conseils et interdictions : « (...) La comtesse Diane avait dit à ces dames qu'elle croyait qu'il n'était pas prudent que je dansasse parce que je ne savais pas l'état où j'étais, et que j'avais souvent mal au cœur. Elles dirent qu'il ne fallait pas danser, que cela ne serait pas prudent »¹¹⁵. La correspondance de Mme de Maraise montre que cette sollicitude s'exerce dès la grossesse et se poursuit après la naissance. Elle est très prévenante envers les deux femmes successives de son associé, M. Oberkampf, qui viennent d'accoucher. Ses deux enfants morts peu après la naissance et celle prématurée de son premier fils la rendent très attentive à tout ce qui concerne l'accouchement. En femme d'expérience, elle prodigue de nombreux conseils sur l'allaitement et le nourrissage des enfants, recommande certaines lectures et conseille même son propre médecin¹¹⁶. La souffrance de l'accouchement et la proximité éventuelle de la mort amènent les femmes enceintes à se rapprocher de celles qui ont surmonté cette épreuve afin de bénéficier de leur expérience. George Sand rassure ainsi sa nièce Augustine de Bertholdi sur son premier accouchement imminent :

N'aie pas peur surtout de cette crise-là. Ce n'est pas si terrible qu'on le dit. Quand l'accouchement est laborieux, les douleurs sont moins vives. Quand elles sont très violentes, l'accouchement est très rapide. D'une manière ou d'une autre, on s'en tire et on est si heureux d'avoir auprès de soi ce petit être. D'ailleurs tu es d'une famille où l'on pond parfaitement, et je n'ai pas la moindre inquiétude pour toi, mais je n'en serai pas moins impatiente d'avoir une lettre¹¹⁷.

Malgré le ton léger, on perçoit le rite initiatique angoissant que constituent la grossesse et surtout l'accouchement. La maternité est une étape indispensable de la socialisation de la femme ; la douleur crée un lien majeur entre les femmes qui ont été initiées par l'enfantement. L'essentiel pour la femme à l'époque est surtout d'être bien entourée pour passer l'épreuve de l'accouchement. Au XVIII^{ème}

¹¹³ Mauté de Fleurville (Mathilde), ex-Madame Verlaine, *Mémoires de ma vie*, Paris, Champ Vallon, 1992, juin 1871.

¹¹⁴ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère du 14 février 1868.

¹¹⁵ Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 24 octobre 1778.

¹¹⁶ *Une femme d'affaires au XVIII^{ème} siècle*, *op. cit.* ; lettres 20, 22, 37, 39, 40.

¹¹⁷ Sand (George), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre à Augustine de Bertholdi, 20 janvier 1849, p. 606.

siècle, il est encore courant que les amies proches d'une femme en couches se relayent à son chevet. Mme de Maraise indique ainsi que l'accouchement idéal se fait en présence de « quelques femmes sensées », auquel se joint la mère de la parturiente¹¹⁸. Au début du XIX^{ème} siècle, pendant sa propre grossesse, Cécile de Cessiat, fille d'Alix de Lamartine, est également présente en continu pendant les couches d'une de ses amies chères, qui y laisse d'ailleurs la vie¹¹⁹.

Des solidarités féminines qui s'atténuent ou se transforment

Le rôle de la communauté des femmes semble s'estomper au cours du XIX^{ème} siècle, en tout cas dans les milieux les plus favorisés. On observe en effet dans les écrits privés un resserrement du nombre de personnes qui entourent la femme en couches. La famille se réduit à ses membres les plus proches : la mère, parfois une sœur et surtout le mari. Les femmes enceintes semblent en effet davantage repliées sur la sphère conjugale et les liens amicaux se distendent parfois. Edmée Guébin dans ses mémoires indique ainsi que les relations avec deux amies proches se relâchent au début des années 1880 : « Le mariage et la maternité nous absorbèrent chacune de son côté »¹²⁰. L'aide apportée par l'entourage consiste moins à assurer une présence prolongée auprès de la femme en couches ; elle est plutôt remplacée par des visites de courtoisies ponctuelles. Le soutien est plus matériel et cérémoniel ; il se concentre au moment de la naissance sous la forme de félicitations et de cadeaux. L'accouchement, comme d'autres événements de la vie, fait en effet l'objet de rites ordonnés par un code de convenance entre femmes d'un même milieu. Celles-ci se « doivent » notamment des visites dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses de la vie, et l'accouchement constitue un de ces temps forts. Ainsi, les écrits privés montrent que les femmes se rendent régulièrement chez leurs amies qui viennent d'accoucher. Les manuels de savoir-vivre de l'époque évoquent d'ailleurs les usages qui conviennent en la matière¹²¹. Ces rapports mondains à l'occasion des naissances contribuent à renforcer les liens de solidarité entre membres de l'élite. Cette évolution s'explique à la fois par le rôle croissant tenu par le conjoint – nous y reviendrons – et par la prise d'importance du personnel médical auprès des femmes en couches. Les progrès de la médicalisation, en disqualifiant largement les savoirs féminins, contribuent en effet à désorganiser les solidarités féminines traditionnelles. D'autres sources d'assistance et de conseils se développent, comme en témoigne la multiplication des manuels de vulgarisation médicale au XIX^{ème} siècle.

Grossesses et relations mondaines

Le réseau familial et amical très proche n'est pas le seul à être mobilisé en cas de grossesse ; les femmes enceintes et en couches font aussi l'objet d'attentions particulières de la part d'un cercle de connaissances plus lointain. Une femme enceinte qui rencontre des problèmes de santé ou qui se trouve recluse chez elle du fait d'une grossesse difficile suscite en général la compassion. Il est d'usage de lui rendre visite ou de s'enquérir de ses nouvelles. Ainsi, Angélique de Bombelles fait part à son mari du cas de la belle-fille d'un de ses obligés : « La belle-fille de M. de Vergennes a eu des convulsions, elle est grosse de six mois et on est fort inquiet de son état. Je compte aller faire une visite à Mme de Vergennes, je ne sais si elle me recevra, j'espère voir au moins Monsieur car je veux le remercier de ce qu'il a dit à Madame Elisabeth et l'en faire souvenir »¹²². Une grossesse pénible est ici un peu un prétexte qui sert à remercier d'un service rendu, mais cet exemple montre que le code de la bienséance veut que l'on se soucie des femmes enceintes et de leur santé.

Les grossesses, comme les accouchements, nourrissent aussi la chronique mondaine. Dans les conversations comme dans les lettres, on s'enquiert des femmes enceintes plus ou moins connues dans l'entourage des correspondants, de leur santé et du déroulement de leurs accouchements. Ainsi les

¹¹⁸ *Une femme d'affaires au XVIII^{ème} siècle*, op. cit., p. 30.

¹¹⁹ « Ce qu'elle éprouvait était aussi bien occasionné par le chagrin que lui avait causé la perte d'une de ses amies, qui venait de mourir en couche et qu'elle n'avait pas quittée » ; Lamartine (Alix de), *Journal*, op. cit., t. II, 3 décembre 1826.

¹²⁰ *Mémoires de Madame Guébin*, fds cit.

¹²¹ La baronne Staffe indique ainsi : « Dès qu'on a reçu l'annonce d'une naissance dans une famille amie, on va se faire inscrire chez l'accouchée et serrer la main du père » ; Staffe (baronne), *Usages du monde, Règles de savoir-vivre dans la société moderne*, Paris, 1882, p. 75.

¹²² Bombelles (marquis et marquise), « Que je suis heureuse... », op. cit., lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, 18 décembre 1781.

correspondants de la marquise de Balleroy, qui vit éloignée de la cour, la tiennent informée des cas de grossesses qui peuvent l'intéresser. M. Morin lui écrit ainsi en 1709 : « Mme la duchesse de Bourgogne n'est plus grosse » ; en 1710 : « Vous savez bien la grossesse de Mme de Thuisy de quatre mois »¹²³. De même, en 1767, les lettres de Diane de Vichy à ses enfants adultes les renseignent sur les gens qu'elle rencontre et elle n'omet pas de signaler une grossesse dans la parenté : « Nous eûmes à souper Mme de Malija, qui est une jeune femme nouvellement mariée, jolie et aimable, qui est fort en train d'être grosse : c'est une de vos proches parentes, étant fille de Mme de Grille, et M. de Nogaret, officier dans la Marine »¹²⁴. Les lettres envoyées de 1770 à 1786 par Mme de Médel à sa belle-sœur Mme de Ferrières, qui vit isolée dans ses terres, ont aussi pour but d'informer cette dernière des potins de la ville de Poitiers. Les grossesses et les naissances, comme les décès, les mariages et les maladies font partie de la chronique mondaine. Mme de Médel insiste particulièrement sur les cas dramatiques comme une suite de couches difficile ou un enfant mort-né : « Mme de Gourgeau est accouchée très heureusement d'un garçon mort depuis deux jours dans son sein, ce que disent les gens de l'art ; la mère est désolée ; la jeune dame ne le sait que d'hier ; accouchée mardi, on n'a pas pu le lui cacher plus longtemps »¹²⁵.

Bien d'autres exemples de ce type pourraient être cités pendant toute la période étudiée. Ils montrent que les grossesses, comme les accouchements, sont des sujets jugés intéressants car ils touchent à la descendance des familles et parce qu'il s'agit d'évènements potentiellement dangereux dont l'issue est incertaine. Si le goût du fait divers et une certaine complaisance morbide sont parfois à l'origine de récits dramatiques, d'autres sont relatés car ils bouleversent réellement les témoins. Ainsi François Guizot informe régulièrement sa fille Henriette des grossesses et des couches des femmes de sa connaissance et il relate des cas souvent tragiques, notamment une jeune femme qui meurt d'une fièvre puerpérale en 1852¹²⁶. Cet intérêt s'explique à la lumière de l'histoire familiale, puisque la mère d'Henriette est morte des suites d'une couche. On sent donc une acuité, une sensibilité des deux correspondants à ces questions, d'autant plus que la sœur cadette d'Henriette, Pauline, est elle-même enceinte. Il y a probablement là une source d'inquiétude, mais qui n'est pas formulée directement.

Si les lettres sont relativement propices à ce genre d'échange de nouvelles, les mémorialistes féminins et masculins témoignent aussi parfois dans leurs écrits de ces couches dramatiques qui ont marqué leur attention. Ainsi, le baron de Frénilly, peu enclin aux épanchements sentimentaux, mentionne pourtant dans ses mémoires trois cas de ce genre. Outre le cas particulier de la grossesse de la duchesse de Berry après la mort de son mari, il mentionne deux couches fatales qui paraissent particulièrement désolantes à l'auteur :

La charmante Caroline de Criseroy (...) mourut au mois de mars [1821] en couches de sa fille. La pauvre petite, née frêle, mais pleine de grâce, de gentillesse, de vivacité, était restée éteinte sous le poids d'un mari pieux, honnête, mais épais de ton et de forme et d'esprit, comme de taille (...) Il lui eût fallu une vie calme et heureuse sous le soleil d'Italie et loin de ce taureau religieux qui la tua par les fatigues d'une grossesse et d'une couche. Elle succomba à une fièvre puerpérale¹²⁷.

Plus loin, il indique aussi : « De toutes ces pertes, la plus sensible fut celle de la charmante Félicie de Mackau, qui pleine de santé, de grâce et de jeunesse, mourut en couches le 13 décembre »¹²⁸. Dans la

¹²³ *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, par le comte Edouard de Barthélémy, Paris, Hachette, 1883, lettres de Morin à la marquise de Balleroy, 21 avril 1708, et 1710,

¹²⁴ Vichy (Diane), *Un hiver en Provence, Lettres de Diane de Vichy à ses enfants, 1767-1768*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1980, lettre du 30 septembre 1767.

¹²⁵ *Correspondance de Mme de Médel (1770-1789)*, Société des archives historiques du Poitou, 1931, lettre à Mme de Ferrières, à Poitiers, 16 décembre 1786.

¹²⁶ « Ma chère enfant, je me charge de t'annoncer une triste nouvelle ; cette pauvre Mathilde Waddington vient de mourir de suite de couches. Elle est morte cette nuit. Je pense surtout à son père, et je ne me le reproche pas ; on dit qu'il l'aimait passionnément, et qu'elle le lui rendait. Elle était accouchée heureusement d'un enfant énorme. On la croyait bien, lorsqu'elle a été attaquée, il y a quelques jours d'une fièvre puerpérale. Hier soir, on était très inquiet, mais sans rien craindre d'aussi prochain. M. Rayer devait la voir en consultation ce matin ; M^{lle} Chabaud l'avait quittée hier soir, à 9 heures ; elle était morte à minuit. Pauvre jeune femme ! Elle était ce que tout le monde appelle très heureuse. Nos destinées individuelles sont le secret de Dieu, mille fois plus que celle des nations ». [Mathilde Lutteroth était mariée depuis 1850 avec William Waddington, dont elle venait d'avoir un fils prénommé Henri] ; Guizot (François), *Lettres..., op. cit.*, lettre du 4 février 1852.

¹²⁷ Frénilly (baron de), *Souvenirs..., op. cit.*, p. 365.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 453.

plupart des cas, ces maternités tragiques émeuvent leurs contemporains car elles touchent des femmes jeunes, pleines de qualité et leur mort paraît particulièrement injuste.

b. Dans les milieux populaires

Dans les catégories populaires, les femmes enceintes peuvent aussi compter sur la solidarité des femmes de leur entourage. Plus attachées à leur maison que les hommes, en tout cas dans le monde rural, les femmes entretiennent souvent des liens étroits avec leurs voisines. Elles se rendent entre elles des services, discutent, demandent des conseils ; certains lieux féminins de rencontre comme le lavoir ou le puits sont des lieux de sociabilité féminins particulièrement vivants. Quand une femme est enceinte, les solidarités de voisinage sont accentuées¹²⁹. En outre, il y a toujours dans les communautés villageoises un certain nombre de femmes qui sont enceintes en même temps, ce qui favorise la complicité et les rapprochements. Ainsi en décembre 1760, dans le village d'Haveluy (qui compte environ cent foyers), les quatre filles de la sage-femme, les sœurs Dubus, et quatre de leurs belles-sœurs sont enceintes en même temps¹³⁰. Guy Tassin a constaté aussi qu'en 1798 et 1799, dans dix-sept ensembles frères-sœurs, les grossesses sont simultanées. Les accouchements rapprochés y sont donc fréquents ; ainsi les belles sœurs Apolline Lenglet, Augustine Tassin et Florence Béhal accouchent le 15 janvier 1799 pour les deux premières et six jours plus tard pour la dernière¹³¹. Les exemples similaires sont très nombreux, mais faute de sources directes, il est difficile d'en dire davantage.

Dans les milieux populaires, c'est surtout au moment de l'accouchement que les solidarités féminines sont les plus fortes. Certaines femmes jouent un rôle particulier d'assistance dans les communautés rurales ; notamment la « femme qui aide », décrite par Yvonne Verdier, et qui fait souvent office d'accoucheuse¹³². Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la présence de plusieurs femmes de l'entourage est la norme au moment de l'accouchement. Il s'agit quasiment d'un acte semi-public, qui constitue un temps fort de la vie collective et de l'identité féminine. Il attise le sentiment d'entraide des autres femmes, mais aussi la curiosité. Que ce soit à la campagne ou dans les quartiers urbains, la chambre de la parturiente est animée du va et vient incessant de femmes qui viennent s'informer, répandre la nouvelle ou donner des conseils.

On a vu l'extrait des mémoires d'Elisa Perrotin, où elle raconte son accouchement chez sa tante, dans un environnement exclusivement féminin¹³³. Son récit montre que la femme en travail est très entourée. En plus de la sage-femme, on trouve la tante d'Elisa qui tient à la fois le rôle de la mère et du mari : elle va prévenir l'accoucheuse, décide de faire venir le médecin et fait coucher la parturiente. Les filles de la maison, Eugénie et Eléonore, assistent leur cousine, quand bien même elles ne sont pas mariées – ce qui est plutôt rare car il faut en général avoir été initié à la maternité. L'une d'elle se trouve d'ailleurs mal car elle assiste probablement à un accouchement pour la première fois. D'« autres femmes » sont aussi présentes, dont le nombre et l'identité ne sont pas précisés. Il s'agit probablement de voisines, venues assister la parturiente au nom de la solidarité féminine. Leur rôle n'est pas passif : elles soutiennent la femme dans les positions qu'elle adopte pendant l'accouchement, essuient son visage, lui donnent probablement à boire. On voit aussi l'une d'entre elles présenter l'enfant à sa mère, une fois qu'il est né. On comprend que l'arrivée du médecin soit mal perçue dans cette assemblée féminine.

Ces solidarités féminines au moment des couches sont souvent mal acceptées par les hommes. Innombrables sont les allusions au caquetage bruyant des commères qui entourent la parturiente. Les praticiens masculins sont les premiers à s'en plaindre et à chercher à limiter leur nombre. Cet entourage féminin est souvent vu comme un foyer de superstitions et de pratiques dangereuses,

¹²⁹ Voir plus loin dans cette partie le passage consacré au travail des femmes enceintes dans les milieux populaires. Signalons le cas particulier des grossesses hors mariage, déjà envisagé dans le chapitre VI.

¹³⁰ Tassin (Guy), *Avoir des enfants au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, p. 60.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, *op. cit.*

¹³³ Voir dans le chapitre IV, p. 458.

représentations partagées par les esprits éclairés du temps¹³⁴. La médicalisation progressive de la naissance et la présence croissante des hommes au moment de l'accouchement au cours du XIX^{ème} siècle ont fait disparaître peu à peu cette convivialité et cette solidarité traditionnelle féminine autour de l'accouchement.

La grossesse est un état qui suscite l'intérêt et l'attention des membres d'un même réseau familial et amical, mais elle entraîne aussi des solidarités verticales entre individus de groupes sociaux différents.

2. Les relations entre femmes occupant des positions sociales différentes

A la cour

Dans les milieux de cour, les femmes de la famille royale doivent faire preuve d'attention et montrer des marques d'intérêt aux femmes de la cour en s'informant de leur vie, de leur santé, de leur famille. Cette attitude bienveillante s'exprime particulièrement pendant la grossesse. Si certaines femmes se retirent dans leur famille lorsqu'elles sont dans cet état, d'autres continuent cependant de paraître, au moins pendant une partie de leur grossesse ; elles font souvent l'objet d'une attention particulière. Certaines princesses ayant peu de talent pour faire la conversation, comme l'épouse de Louis XIV, Marie-Thérèse, sont d'ailleurs ravies quand elles parviennent à trouver une interlocutrice avec qui évoquer leurs grossesses et celles des autres¹³⁵. La femme de Louis XV, Marie Leczinska, est réputée à son époque pour sa charité et sa générosité. Ses nombreuses grossesses et la mort de plusieurs de ses enfants la rendent également sensibles aux maternités des autres femmes. Cette attitude prévenante est cependant parfois prise en défaut. Mme Campan rapporte dans ses souvenirs une anecdote qui témoigne de la négligence de Marie Leczinska :

Une ambassadrice fit sentir à cette princesse qu'elle ne se prêtait pas à ses distractions sur ce qui la concernait. Cette dame était grosse et malgré son état elle se présentait assidûment chez la reine qui, toutes les fois qu'elle la voyait, lui demandait si elle était grosse et, après la réponse affirmative, s'informait du nombre de mois où en était sa grossesse. Fatiguée de la récurrence de ces questions et désobligée de l'oubli total qui avait toujours suivi cette fausse marque d'intérêt, l'ambassadrice répondit à la question : Etes-vous grosse ? Non, Madame. Dans l'instant, cette réponse rappela à la mémoire de la reine celles qui lui avaient été faites précédemment « Comment, Madame, lui dit-elle, il me semble que vous m'avez répondu plusieurs fois que vous étiez grosse, seriez-vous accouchée ? » – « Non, Madame ; mais en répétant toujours la même chose à votre Majesté, j'ai craint de l'ennuyer ». Cette ambassadrice fut depuis ce jour reçue très froidement à la cour de Marie Leczinska (...)¹³⁶.

Marie-Antoinette semble faire preuve d'une sollicitude particulièrement marquée envers les femmes enceintes, plusieurs mémorialistes en témoignent. Ainsi, Elisabeth Vigée-Lebrun, qui continue de travailler à un portrait de la reine alors que sa grossesse est très avancée, bénéficie d'une assistance inattendue de la part de la souveraine :

Un jour, il m'arriva de manquer au rendez-vous qu'elle [Marie-Antoinette] m'avait donné pour une séance ; parce que, étant alors très avancée dans ma seconde grossesse, je m'étais sentie tout à coup fort souffrante. Je me hâtai le lendemain de me rendre à Versailles pour m'excuser (...). Je me rappelle que dans l'empressement où j'étais de répondre à cette bonté, je saisis ma boîte à couleurs avec tant de vivacité qu'elle se renversa ; mes brosses, mes pinceaux tombèrent sur le parquet ; je me baissai pour réparer ma maladresse. « Laissez, laissez, dit la

¹³⁴ Voir Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, *op. cit.*, 1^{ère} lettre, date inconnue (juillet ou début août 1777), citée *infra* dans ce chapitre.

¹³⁵ Bertière (Simone), *Les reines de France au temps des Bourbons. Les deux régentes*, Paris, Ed. de Fallois, 1996, p. 283.

¹³⁶ Campan (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 477-478.

reine, vous êtes trop avancée dans votre grossesse pour vous baisser », et, quoi que je pusse dire, elle releva tout elle-même¹³⁷.

De même, la marquise de la Tour du Pin, qui occupe des fonctions auprès de Marie-Antoinette, trouve la reine très attentionnée dès le début de sa grossesse : « La reine avait la bonté de me dispenser de l'accompagner à la messe, craignant que je ne glissasse sur le parquet pendant qu'on était à la chapelle, et je connus ainsi tous les détails du service des femmes de garde-robe »¹³⁸. Ses espoirs longtemps retardés de grossesse et ses propres maternités récentes ont probablement rendu la reine plus sensible aux femmes enceintes ou qui sont mères de jeunes enfants. Toutefois, certaines princesses qui n'ont pas connu l'expérience de la maternité, font également preuve d'une attitude bienveillante pour les femmes grosses de leur entourage proche. Ainsi, Madame Elisabeth¹³⁹, la sœur cadette de Louis XVI, semble particulièrement attentive aux maternités des femmes de sa suite, même si elle n'est pas mariée. La correspondance des époux Bombelles garde ainsi la trace des chaleureuses marques d'intérêt et d'affection de la princesse envers Angélique, qui a la charge de dame pour l'accompagner. Elisabeth se dit ravie de son mariage et forme des vœux pour qu'il soit fécond. Elle se réjouit des grossesses de la marquise, même si cela se traduit par des absences, Angélique rejoignant parfois son époux en poste à l'étranger. De retour à Versailles après un voyage auprès de son mari, Angélique de Bombelles informe celui-ci de ses retrouvailles avec la princesse :

Je viens d'arriver, mon cher ami (...) Nous avons trouvé dans la cour des ministres Madame Elisabeth, qui nous a reçue avec une joie incroyable. Quelques moments après elle m'a demandé si j'étais grosse, je lui ai répondu que je n'en savais rien. Je lui ai dit combien j'avais été heureuse et le chagrin que j'avais eu de te quitter, elle m'a répondu que c'était tout simple et que d'après les détails que je venais de faire, je devais bien t'aimer, que pour elle, elle t'aimait à la folie¹⁴⁰.

Quand Angélique est indisposée par sa grossesse, elle a l'honneur de recevoir la visite de la princesse dans son appartement¹⁴¹. Lorsqu'elle attend son cinquième enfant, alors qu'elle et son mari sont en exil à l'étranger à cause de la tourmente révolutionnaire, Mme Elisabeth, emprisonnée au Temple avec la famille royale, manifeste encore son intérêt pour la grossesse de la marquise. La nièce de Mme Elisabeth, Madame Royale, raconte ainsi :

Vraiment j'aurais la consolation de parler d'elle avec vous, de vous dire combien elle a été affligée de votre départ, de votre séparation. Elle a appris en prison que vous étiez grosse ; elle était très inquiète pour vous et désirait que vous eussiez une fille. Oui, malgré toutes ses peines, elle pensait souvent à sa chère Bombelles, et moi, à son exemple, je vous aime et je pense souvent à vous (...) ¹⁴².

L'attitude bienveillante vis-à-vis des femmes enceintes n'est pas spécifiquement féminine ; certains hommes des milieux royaux font preuve aussi de générosité. Mme du Châtelet bénéficie ainsi pour sa dernière grossesse du soutien amical du roi de Pologne, Stanislas Leczinsky, qui accepte de l'accueillir pour ses couches en Lorraine :

Le roi ne m'a jamais marqué tant d'amitié. Il veut absolument que je fasse mes couches à Lunéville, il dérangera tous ses projets pour y être ; il me laisse l'appartement. (...) Il fait non seulement accommoder ma petite maison, mais il la meuble. Je suis logée ici tout auprès de lui, et je n'en sors point. Je me force à dîner, pour dîner avec lui tête à tête, car aucun homme ne mange avec lui, et assurément, je suis bien sûre que personne ne m'aime autant que lui¹⁴³.

¹³⁷ Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires d'une portraitiste*, Paris, Scala, 1997, p. 43.

¹³⁸ La Tour du Pin (Madame), *Journal...*, *op. cit.*, p.107.

¹³⁹ Elisabeth Philippine Marie Hélène de France dite Madame Elisabeth (1764-1794).

¹⁴⁰ Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre d'Angélique à Marc de Bombelles, s.l.n.d. (octobre 1778).

¹⁴¹ Bombelles (Marc), *Journal*, *op. cit.*, 6 février 1783.

¹⁴² Le marquis évoque cette lettre envoyée par Marie-Thérèse Chralotte de France, dite madame Royale à la marquise de Bombelles et qui évoque sa grossesse de 1793-1794 ; *ibid.*, 4 février 1796.

¹⁴³ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à la marquise de Boufflers, 3 avril 1749.

Des solidarités envers les femmes des milieux populaires

Dans d'autres milieux, une solidarité verticale peut aussi s'exercer pendant la grossesse ou les couches entre les élites et leurs « inférieurs ». L'arrivée d'un enfant est en effet une occasion privilégiée où peut s'exprimer la charité envers des domestiques ou des femmes de milieux moins privilégiés. Mme de Montbrillant, alias Mme d'Epinay, raconte ainsi qu'un bal champêtre donné dans un château près de sa terre, est l'occasion de venir en aide à une paysanne en couches :

Ah ! me dit-il, Madame, c'est une belle charité... C'est une pauvre femme qui est accouchée hier, à l'entrée de Montceau. Elle a à peine de quoi nourrir son enfant ; et si elle ne paye pas demain la taille, on lui vendra sa vache et son pauvre lit. – Eh bien ! lui dis-je, en me levant, je demeure à Montceau. Nous allons nous en retourner ; menez-nous chez elle, et nous la tirerons de peine. (...)

Nous trouvâmes, en effet, une famille désolée. Je remis deux louis à Pauline, qui les donna à cette pauvre femme, et nous nous en revînmes comblées de bénédictions et avec la certitude d'avoir fait des heureux et une bonne œuvre. Le bon paysan nous assura que ces pauvres gens étaient laborieux, et ne devaient l'extrémité où ils étaient réduits qu'à une maladie qu'avait eue le mari, et une grossesse pénible qui avaient mis l'un et l'autre hors d'état de rien gagner.

Et bien ! mon tuteur, il est donc des gens plus à plaindre que nous ? Nous avons donc le pouvoir de faire du bien ? Oh ! que de retours agréables cette journée nous a fait faire sur ma position !... Oui, mais en revenant j'ai perdu deux parties de trictrac. Cela m'a un peu souciee, mais on a eu le bon procédé de ne pas se moquer de moi ; ce n'est que demi-mal¹⁴⁴.

Mme de Montbrillant se montre ici sensible à la maternité malheureuse et elle se rend compte qu'il y a des gens plus mal lotis qu'elle ; cependant cette idée est vite évacuée et la futilité de son existence d'alors reprend vite le dessus. Au tout début du XIX^{ème} siècle, Alix de Lamartine montre une démarche charitable plus réfléchie et plus aboutie, qui ne repose pas sur un don en argent mais sur une assistance matérielle. Forte de sa propre compétence maternelle, elle cherche particulièrement à soulager les femmes grosses ou en couches en leur proposant des remèdes qu'elle a expérimentés ou qu'on lui a transmis :

J'ai été voir, ces jours derniers, Françoise, cette ancienne femme de chambre de ma mère. Elle est malade pour accoucher de son premier enfant, il y a déjà plusieurs jours. Je crains qu'elle n'ait une mauvaise couche. (...) Lorsque j'étais malade, je pensais aux pauvres femmes dans ma position mais privées des secours qui adoucissaient mes maux, et je pris la résolution de les secourir autant que je le pourrais, je veux y être fidèle¹⁴⁵.

Cette démarche charitable, motivée par des sentiments religieux, crée une solidarité féminine spécifique, basée sur un vécu de la maternité, qui dépasse les frontières des classes sociales. C'est bien sa propre expérience de mère souffrante qui donne envie à Alix de Lamartine de soulager les maux des autres mères. Cette attitude contribue à la circulation d'informations et la propagation de certains comportements des élites vers les autres classes sociales. Les femmes des milieux favorisés transmettent ainsi un savoir qu'elles ont parfois tiré de la médecine savante, notamment par le biais d'ouvrages de vulgarisation et qu'elles propagent à leur tour. Elles contribuent aussi à la diffusion des valeurs de leur milieu. Beaucoup de ces femmes sont convaincues de l'existence de rapports entre les valeurs chrétiennes et leurs valeurs domestiques ; elles tentent de diffuser leur code de l'altruisme aux autres classes sociales et de refaçonner la société à l'image de la charité féminine¹⁴⁶. Ces comportements, au départ individuels, se structurent dès la fin du XVIII^{ème} siècle et deviennent collectifs avec la création des sociétés de charité maternelle ou de comités de dames patronnesses qui œuvrent collectivement pour le bien des mères les plus pauvres¹⁴⁷. Cette attitude charitable envers les

¹⁴⁴ Epinay (Madame d'), *Les contre-confessions. Histoire de Madame de Montbrillant*, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1989, lettre de Mme de Montbrillant à M. le marquis de Lisieux, p. 1442.

¹⁴⁵ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. I, 26 février 1803.

¹⁴⁶ Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord 1850-1914*, Paris, Perrin, 1981, pp. 78 et sq.

¹⁴⁷ Le rôle des femmes est essentiel dans la philanthropie et la création de structures d'assistance à destination des mères qui se développent à partir des années 1780 et au cours du XIX^{ème} siècle ; voir la bibliographie en fin de second volume sur cette question, notamment :

- Duprat (Catherine), *Le Temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, CTHS, 1993, t.1.

pauvres devient emblématique des devoirs des femmes des élites au XIX^{ème} siècle ; elles tricotent des layettes pour les pauvresses, distribuent des vêtements, etc. Ainsi les filles de Guizot, Henriette et Pauline de Witt, se livrent régulièrement à la charité, prodiguant « des secours en vêtements et en vivres, des conseils, des consolations »¹⁴⁸.

Plus rarement la solidarité des femmes des élites peut s'exercer envers des domestiques séduites et enceintes. En effet, si certaines filles-mères sont totalement isolées et sans appui – ce sont souvent elles qui commettent un acte désespéré –, quelques-unes peuvent quand même compter sur la compassion et le soutien de leur maîtresse. Dans le cas de Marie Anne Lahaye, étudié par Marion Trévisi, celle-ci semble même l'avoir défendu contre les accusations d'infanticide portées contre elle. Elle refuse de reconnaître que sa domestique, qui se disait malade avec les « bras et jambes extrêmement enflés », la « fièvre et une soif ardente » puisse avoir été enceinte¹⁴⁹. Elle ajoute qu'elle était très mal réglée et que les trois médecins qu'elle a appelé n'ont pas diagnostiqué de grossesse ; elle indique avoir pensé qu'il s'agissait d'une maladie des « urines ». Toutefois, le procès semble mettre en évidence sa complicité ; elle semble avoir non seulement connu la grossesse de sa domestique était enceinte, mais l'avoir aussi protégé. Autre exemple un siècle plus tard : la mère de Colette refuse de renvoyer sa bonne enceinte :

Henriette Boisson ne se mariera pas (...). Ce n'est pas avec un ventre comme celui-là qu'on se marie dans mon pays. Mme Pomié et Mme Léger ont dit vingt fois à ma mère : « Je ne comprends pas que vous gardiez, auprès d'une grande fille comme la vôtre, une domestique qui... une domestique que... »

Mais ma mère a répondu vertement qu'elle se ferait plutôt « montrer au doigt » que de mettre sur le pavé une mère et son petit¹⁵⁰.

Mais ces attitudes sont les exceptions qui confirment la règle. En général, la grossesse hors mariage perturbe les solidarités traditionnelles liées à la maternité et expose à une grande solitude.

Des solidarités envers les femmes des élites

Toutefois, ces solidarités ne s'expriment pas uniquement dans le sens des élites vers les populations moins favorisées ; le contraire s'observe aussi parfois. Les relations les plus propices à ce genre d'échanges sont celles qui unissent maîtres et domestiques. La proximité au quotidien de ces derniers en fait souvent des témoins et des acteurs essentiels de la vie de leurs maîtres. En cas de grossesse et pour l'accouchement, les domestiques féminines peuvent jouer un rôle important. Femme de chambre, garde¹⁵¹ ou nourrice peuvent parfois sortir du rôle qu'on attend d'elle pour faire preuve d'un attachement ou d'un dévouement particulier envers leur maîtresse enceinte. Ainsi, à l'époque des Lumières, Hypolite Radegonde Loz voit la dureté de son mari atténuée par la bienveillance de certaines domestiques. Après sa première couche, elle raconte qu'à la suite d'une dispute avec son époux, celui-ci la prive de ses affaires, de toute correspondance, de sa femme de chambre et qu'il interdit même aux domestiques de la servir. Elle indique toutefois que l'une d'elle brave l'interdit pour lui venir en aide :

- *Id.*, *Usages et pratiques de la Philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX^{ème} siècle*, Paris, CHSS, 1998.

¹⁴⁸ De Witt (Cornélie), *Ma famille : souvenirs (1848-1889)*, Paris, imp. De Vaugirard, 1917, p. 67.

Henriette Guizot de Witt crée en 1870 un atelier pour l'œuvre des détenues et libérées de Saint-Lazare. Puis elle fonde, avec Gabrielle Mallet, en 1891, le *Patronage des détenues et libérées de l'administration pénitentiaire* dont elle est présidente. Sa fille Marguerite lui succède à cette fonction en 1902. Henriette Guizot de Witt a aussi été membre du *Conseil national des femmes françaises*. Sur l'œuvre charitable et féministe de la famille de Witt, voir : Battagliola (Françoise), « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle », *Annales de démographie historique* 2/2006 (n° 112), pp. 77-104.

¹⁴⁹ Trévisi (Marion), « Marie Anne Lahaye : une jeune fille seule dans un procès pour infanticide au XVIII^{ème} siècle », dans Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001, pp. 323-338, *loc. cit.*, p 331

¹⁵⁰ Colette, « La Noce », dans *La Maison de Claudine*, *op. cit.*, p. 1008.

¹⁵¹ Nous reviendrons *infra* dans ce chapitre sur leur rôle particulier dans les couches.

La nourrice de ma fille se levoit la nuit et venoit pieds-nuds dans ma chambre de peur d'être entendue : mais quelque pussent être ses precautions, mon mari fut instruit et il n'en fallut pas davantage pour la congédier : « Ah ! Monsieur (lui disoit-elle) Madame est malade, et peut-être enceinte... Enceinte ? qui diantre l'a mise enceinte ? J'en serois bien fâché si ses enfants lui ressembloient¹⁵².

A la grossesse suivante, le mari tarde à réunir le personnel nécessaire à l'accouchement – nous l'avons vu – et il interdit l'aménagement particulier de la chambre de son épouse. Là encore, des femmes de la maison prennent le risque de désobéir au mari pour préparer les couches d'Hypolite, au nom de la solidarité féminine : « Elle [la garde] avoit vu les incommodités de cet appartement, et les dangers auxquels j'aurois pu être exposée, elle avoit fait a ce sujet des représentations que mon mari n'avoit pas écoutées ; heureusement il se trouva une autre chambre dont il n'avoit pas pris la clef, la garde et ma femme de chambre profiterent du moment, et se presserent de la preparer »¹⁵³. Lors de sa dernière grossesse, alors qu'elle vient enfin de donner un fils à son mari, celui-ci s'emporte pour un motif futile contre sa femme encore mal remise de sa couche et c'est encore une fois une garde qui prend la défense de l'épouse bafouée :

Il y avoit dans la maison un vieux couvre-pieds que je voulois faire recouvrir ; ce n'étoit pas certainement là une dépense de somptuosité, et il n'en coutoit rien à mon mari, car j'y employois la doublure d'un voile de toilette et ma femme de chambre et la garde faisoient l'ouvrage. Mon mari s'en aperçut, il entra dans mon appartement tout en colére : « Comment (dit-il) on défait ce couvre-pied, il a bien servi aux couches de ma mère ; c'est donc tous les jours de nouvelles dépenses. Si la Reine avoit un couvre-pied d'or, vous en voudriez avoir, » et s'avançant vers mon lit, il me présente le poing comme un furieux (c'étoit le quatrième jour de ma couche, j'avois la fièvre) « Oui, dit-il, Madame, je vous réduirai, je vous mettrai plus bas que l'herbe, je vous empêcherai bien de me ruiner, etc. ». Il ne ménagea ni les expressions, ni le ton, on l'entendoit de l'antichambre¹⁵⁴.

Le témoignage de la Demoiselle du Bourg, la garde de Madame confirme ce fait : elle se leva et dit à M. de Begasson : « Je me surprends que dans l'état ou est Madame, vous lui fassiez aucun train, j'ai vu une femme d'un Procureur dans la rue Haute mourir pour moindre chose que cela ; sur quoi Monsieur de Begasson lui repartit, ma foi, les filles meurent bien pour faire un enfant, elles ne sont point malades, et s'en vont après les avoir faits »¹⁵⁵. Les domestiques ne sont donc pas des « objets muets et sans réaction » lors d'un conflit conjugal¹⁵⁶. Connaissant bien la vie quotidienne de leurs maîtres, ils sont capables de prendre parti et critiquer certains comportements ou paroles jugés inadaptés. Quand l'attitude de l'entourage est jugée défailante et que la femme grosse ou en couches se retrouve isolée, les domestiques n'hésitent donc pas parfois à se substituer à la parentèle pour lui fournir aide et soutien.

Le cas d'Hypolite Radegonde Loz est toutefois un peu extrême ; on peut penser que plus souvent, les domestiques les plus proches de leur maîtresse, notamment les femmes de chambre, peuvent lui prodiguer à l'occasion d'une grossesse ou d'une couche des conseils, des remèdes, issus de leur savoir ou de leur expérience. La plupart des domestiques étant d'origine rurale, les croyances et les savoirs populaires sur le corps peuvent ainsi circuler vers les classes supérieures urbaines. On imagine ainsi que certaines connaissances traditionnelles relatives au diagnostic de grossesse, à la prédiction du sexe, les remèdes aux petits maux des femmes enceintes, etc. peuvent faire l'objet de conseils donnés de femme à femme, selon les circonstances. De même, les domestiques, s'acculturant par mimétisme social aux pratiques et aux valeurs de leurs maîtres, contribuent aussi à diffuser dans leur milieu d'origine des savoirs nouveaux¹⁵⁷. La grossesse et l'accouchement semblent donc faire

¹⁵² Jarnoux (Philippe), *Moi, Hypolite Radegonde Loz...*, op. cit., p. 28.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 47.

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 61.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Sur les domestiques comme intermédiaires culturels, voir :

- Gutton (Jean), *Domestiques et serviteurs dans l'Ancienne France*, Paris, Aubier Montaigne, coll. « Historique », 1981.

- Roche (Daniel), *Le Peuple de Paris : essai sur la culture populaire au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1981.

partie de ces événements privilégiés qui contribuent, entre monde rural et urbain, à la circulation des connaissances, des représentations et à l'association de savoirs populaires et savants.

La famille et l'entourage plus ou moins proches jouent donc un rôle important lors de la grossesse et de l'accouchement. Mais l'acteur qui voit son rôle s'accroître le plus au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles est le conjoint.

C. LA FEMME ENCEINTE ET SON CONJOINT : QUELLE PLACE POUR LE FUTUR PERE ?

1. Des pères impliqués et inquiets

Le comportement maternant de certains conjoints

Les écrits privés de notre corpus montrent que le mari, et même parfois l'amant, sont souvent très attentifs et investis dans la grossesse de leur compagne, en particulier quand il existe des liens affectifs étroits dans le couple. Au cours du XVIII^{ème} siècle, la venue d'un enfant est de plus en plus perçue comme le couronnement de l'amour conjugal – on l'a vu. Les correspondances livrent d'émouvants témoignages amoureux lors de grossesses, en particulier pendant les guerres révolutionnaires et napoléoniennes où les séparations sont prolongées¹⁵⁸. Les lettres montrent l'implication des hommes, malgré l'éloignement qui leur fait perdre une partie du vécu quotidien de la grossesse. Ils demandent des nouvelles, s'inquiètent vivement et épousent les émotions de la future mère. La correspondance de Mirabeau à son amante Sophie de Ruffey est à cet égard exemplaire ; nous avons déjà en partie évoqué certaines de ses missives à sa bien-aimée où se mêlent déclaration d'amour passionné et inquiétude sur sa grossesse¹⁵⁹. Dans le cas de Marc de Bombelles, l'intense amour qu'il voue à son épouse Angélique le fait se réjouir à l'avance à l'idée d'être père. Toutefois, étant retenu à l'étranger à cause de son poste de ministre de France à Ratisbonne, il préfère que sa femme ne soit pas encore enceinte car il ne pourrait pas être près d'elle pour s'en occuper. Celle-ci étant encore jeune, il manifeste une attitude quasiment maternelle et revendique sa capacité à la soigner :

Il est bien vrai que la tête me tournera de joie lorsque je recevrai dans les bras l'enfant que tu me donneras mais ton extrême jeunesse nous laisse tout le temps de jouir dans l'avenir de ce bonheur. Et je te répète que je souhaiterais que rien ne troublât ta santé cet hiver. Déjà mille inquiétudes me travaillent dès ce moment. Que de soins ne te prodiguerais-je pas, dont ma tendresse seule peut être ingénieuse ! (...) En un mot, il me semble que malgré la voix secrète qui me parle du bonheur d'être père, je repousse l'idée de ta grossesse tant que je ne pourrai pas en surveiller les plus petits accidents¹⁶⁰.

Plusieurs correspondances témoignent d'une attitude très paternaliste de certains hommes envers leur compagne enceinte. Les mêmes termes sont souvent utilisés pour désigner la femme et l'enfant à naître : « c'est une enfant » pour Mirabeau, « ma chère fille » pour Hoche¹⁶¹, « ma petite fille adorée » pour Balzac¹⁶², « femme, enfant, malade » pour Michelet¹⁶³. Cette attitude se manifeste

¹⁵⁸ Une conservation différentielle des sources fait souvent subsister seulement la correspondance du conjoint ; celle de la femme s'étant égarée au cours des pérégrinations masculines.

¹⁵⁹ Mirabeau, *Lettres...*, *op. cit.*

¹⁶⁰ Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre du marquis à sa femme, 1^{er} novembre 1779.

Rappelons aussi qu'il indique : « J'ai des secrets merveilleux pour les femmes grosses, aussi soit certaine que tu n'auras jamais que d'heureux accouchements. Il faut convenir que je t'ai laissé tout le temps de t'y préparer et de te fortifier », *ibid.*, 19 juillet 1779.

¹⁶¹ Il indique « « Ma femme est elle-même une enfant ! » ; elle à 17 ans quand il l'épouse ; Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche ou le roman de l'amour conjugal*, Perrin, 1928, 3^{ème} éd.

¹⁶² Balzac (Honoré de), *Lettres...*, *op. cit.*, lettre n°319, 20 septembre 1846.

surtout quand l'écart d'âge est important entre conjoints. Il est en effet de 10 ans entre Mirabeau et Sophie, ainsi qu'entre Hoche et sa femme on compte 21 ans entre Benjamin de Chandieu et son épouse, 22 entre Marc et Angélique de Bombelles, et même 31 ans entre Jules Michelet et Athénaïs.

Ces futurs pères se sentent souvent investis d'une mission envers leur jeune épouse ; certains se livrent même à son éducation à distance. Il faut rappeler qu'en général les femmes arrivent au mariage très ignorantes des réalités de la vie conjugale et de l'expérience concrète de la maternité. Les maris, plus expérimentés, n'hésitent donc pas à initier leur compagne, notamment si celle-ci n'a pas de mère pour la renseigner. Toutefois, même quand l'entourage féminin joue son rôle, l'homme peut parfois chercher à supplanter l'influence féminine et à faire prévaloir ses propres conseils ; la grossesse peut alors être à l'origine de rivalités au sein de l'entourage de la femme enceinte. Ainsi Mirabeau cherche à détourner Sophie des « préjugé[s] ordinaire[s] »¹⁶⁴ des femmes et l'incite à se méfier : « Point d'imprudences, mais point de recettes de bonnes femmes : elles sont toutes fausses, pernicieuses et importunes »¹⁶⁵. Très influencé par Rousseau¹⁶⁶ et fort de son expérience, il multiplie, dès les premiers mois, les conseils à Sophie sur tous les aspects de sa grossesse et de son accouchement :

Ma mie bonne, je crois t'avoir donné quelques avis dans mes premières lettres, utiles sur la conduite que tu dois tenir à cet égard. La grossesse orageuse dont j'ai été le témoin et l'observateur très attentif, m'en a beaucoup appris. Sophie, habille-toi bien large, pour que ton enfant se place à son aise ; mange des choses saines, pour qu'il se porte bien et toi aussi ; ne crois point aux envies, mais contente tes désirs avec modération, pour qu'il ne soit ni malingre, ni gourmand, ni capricieux ; et surtout marche beaucoup, quoique sans t'excéder, pour faciliter tes couches. Hélas ! C'est sur cette importante révolution que je voudrais veiller ; car la santé des femmes dépend de leurs couches¹⁶⁷.

Il évoque même les différents aspects de l'élevage des enfants : allaitement maternel, habillage, soin de leur chevelure... ; il a une opinion sur tout et enrage de ne pas être au chevet de sa bien-aimée pour s'assurer de l'application de ses conseils. Même attitude chez Benjamin de Chandieu, qui s'excuse presque de se mêler d'affaires de femmes : « Vous me dirés, mon petit cœur, de quoy je me mele, de donner des avis sur ces cas la, il faut bien que je parle, puisque cela me passe souvent dans l'esprit ; cent fois le jour je pense a notre future petite Mama, qu'il me tarde de l'aller regler, veiller sur sa conduite (...) »¹⁶⁸. Une telle attitude se rencontre surtout au XVIII^{ème} siècle et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Ainsi, en 1846, Balzac se déclare très triste d'être séparé de Mme Hanska pendant sa grossesse et de ne pas pouvoir la materner : « Quel chagrin que d'être séparé de toi, quand je voudrais veiller sur tous tes pas, ne pas être un moment sans sentir ta main dans la mienne et compter les battements de ton cœur »¹⁶⁹. Il essaye néanmoins d'être le plus prévenant possible, malgré la distance : « Allons, soigne-toi bien ! Mange des carottes, et dis-moi tes envies pour que je les satisfasse. Quel malheur que de ne pas être là près de toi, d'avoir ma mère à fêter. Allons, mille caresses »¹⁷⁰. Sa prévenance s'étend déjà à l'enfant à venir ; Balzac semble d'ailleurs plus enthousiaste que sa compagne à l'idée de le voir naître. Proudhon incarne aussi l'attitude très paternaliste de certains hommes au milieu du XIX^{ème} siècle¹⁷¹. Il se marie en 1849 à Euphrasie Piégard, de quatorze ans sa cadette. Elle n'est qu'une simple ouvrière parisienne d'origine paysanne, sans fortune ni instruction. Proudhon l'épouse, non par passion, mais parce qu'il veut fonder une famille. Il se conforme en cela à ses principes politiques ; il assigne en effet aux femmes le rôle de mère au foyer se consacrant à sa famille, soumises à l'époux dans un couple monogamique rigide, peu instruites et interdites de participation à la vie publique. Au

¹⁶³ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, mai 1857.

¹⁶⁴ Mirabeau, *Lettres..., op. cit.*, 16 août 1777.

¹⁶⁵ *Ibid.*, sixième lettre, août 1777.

¹⁶⁶ « Ô Sophie ! Sophie! où est ta raison, ton tact et ta justice ? *Il y a des choses excellentes dans son Emile*, dis-tu. Eh quoi donc n'y est pas excellent ? ordonnance sublime ; détails admirables ; style magnifique ; raison profonde ; vérités neuves ; observations parfaites. Sais-tu bien que tu parles d'un des chef-d'œuvres de ce siècle ? » ; *ibid.*, 29 décembre 1778.

¹⁶⁷ *Ibid.*, sixième lettre, s. d. (août 1777).

¹⁶⁸ *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois..., op. cit.*, lettre du 9 juillet 1740.

¹⁶⁹ Balzac (Honoré de), *Lettres..., op. cit.*, 2 juin 1846.

¹⁷⁰ *Ibid.*, 13 juin 1846.

¹⁷¹ Proudhon (Pierre-Joseph), *Lettres..., op. cit.*

début de l'année 1850, Proudhon est emprisonné à Doullens, puis à la Conciergerie à cause de ses activités politiques. Pendant son séjour, il est néanmoins ravi d'apprendre que sa femme est enceinte ; elle donne le jour à une fille, Catherine, le 18 octobre 1850. Proudhon reste enfermé encore deux ans mais les deux époux ne sont pas totalement séparés. Sa femme lui rend régulièrement visite ; lui-même bénéficie de deux ou trois sorties par mois, ce qui permet à sa femme de retomber enceinte en 1851. Leur proximité, malgré l'enfermement, explique que leur correspondance soit limitée. Toutefois, certaines des lettres qui nous sont parvenues montrent l'attitude attentionnée, mais paternaliste, de Proudhon envers son épouse :

Femme, Je vous ai trouvée hier la figure pâle et amaigrie. Je ne sais si c'est votre grossesse qui en est cause, ou si par hasard cela proviendrait de quelques privations. Mais je vous rappellerai que mon intention est que vous vous nourrissiez convenablement, que vous mangiez de la viande fraîche et buviez du bon vin. Point de bière à 4, ni de vin à dix sous ; et pas de salade ni de fruits. Je vous l'ai dit : tâchons, avec ce que je gagne, de joindre les deux bouts, et d'avoir un peu de reste ; mais que le jeûne n'en soit pas (...) ¹⁷².

Quelques jours plus tard, il indique « Sortez tous les jours avec votre fille et faites-moi le plaisir d'aller plutôt au jardin des Plantes qu'à la rue Copeau » ¹⁷³. Ces extraits montrent une certaine distance et une hiérarchie dans le couple. Proudhon vouvoie son épouse, qu'il appelle « femme » ; il parle aussi de « votre fille ». S'il se soucie réellement de sa santé et de celle de ses enfants, il emploie néanmoins un ton très directif dans ses conseils, qui ne semblent guère pouvoir souffrir la contradiction. Cela n'empêche pas le couple d'être visiblement assez uni, mais il perpétue un type de relation traditionnel où l'époux incarne l'autorité et le savoir, même dans des domaines à priori féminins comme la grossesse.

Un investissement au quotidien auprès de la femme enceinte

L'implication du conjoint se manifeste également quand les deux époux sont ensemble, mais les écrits privés en gardent rarement la trace. Il est donc difficile d'approcher les émotions des hommes pendant la grossesse de leur compagne et de mesurer leur investissement quotidien. La littérature témoigne parfois plus explicitement de l'attitude masculine dans ces circonstances. Ainsi dans *Mme Bovary* de Flaubert, Charles vit intensément la grossesse de sa femme Emma ; il est d'ailleurs plus intéressé par l'arrivée de l'enfant qu'elle : « Cependant, comme Charles, à tous les repas, parlait du marmot, bientôt elle y songea d'une façon plus continue » ¹⁷⁴. Flaubert précise aussi la jubilation qu'il ressent à l'idée d'être père :

À mesure que le terme en approchait, il la chérissait davantage. C'était un autre lien de la chair s'établissant, et comme le sentiment continu d'une union plus complexe. Quand il voyait de loin sa démarche paresseuse et sa taille tourner mollement sur ses hanches sans corset, quand, vis-à-vis l'un de l'autre, il la contemplait tout à l'aise et qu'elle prenait, assise, des poses fatiguées dans son fauteuil, alors son bonheur ne se tenait plus ; il se levait, il l'embrassait, passait ses mains sur sa figure, l'appelait petite maman, voulait la faire danser, et débitait, moitié riant, moitié pleurant, toutes sortes de plaisanteries caressantes qui lui venaient à l'esprit. L'idée d'avoir engendré le délectait. Rien ne lui manquait à présent. Il connaissait l'existence humaine tout du long, et il s'y attablait sur les deux coudes avec sérénité ¹⁷⁵.

On sent Flaubert – pour sa part, peu tenté par la paternité – assez ironique au sujet de ces pères qui multiplient les marques d'attention et d'affection à la future mère.

Dans un autre genre, les ouvrages de Jules Michelet, comme *L'Amour* ou *Nos fils*, présentent l'intérêt de dire ce que les hommes n'évoquent pas en général : les aspects intimes et quotidiens de l'union conjugale à différents moments, comme la grossesse et l'accouchement, ainsi que les émotions masculines exprimées sans fausse pudeur – sujets qui ont fait juger ces ouvrages triviaux et choquants.

¹⁷² *Ibid.*, 25 juillet 1851.

¹⁷³ *Ibid.*, 6 août 1851.

Le 12 octobre 1851 il ajoute : « Le temps est magnifique ; j'espère que vous avez le courage d'aller vous promener avec votre fille, et de prendre l'air, pour vous, pour elle et pour moi ».

¹⁷⁴ Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, *op. cit.*, pp. 128-129.

¹⁷⁵ *Ibid.*

L'intérêt de ces livres est aussi de pouvoir être mis en relation avec le journal de Michelet et de montrer leur importante composante autobiographique. Toutefois, Michelet ne prétend pas parler de lui dans ses ouvrages ; il emploie la troisième personne et pense pouvoir s'exprimer plus généralement au nom des hommes, ce qui renforce l'intérêt de son œuvre. Dans *L'Amour*, il évoque assez longuement les réactions que peut susciter la grossesse chez le mari :

Lui-même, l'auteur aveugle du miracle, est presque aussi troublé qu'elle. Il est ému, il est ravi, inquiet aussi, la voyant lancée sur cette grande mer où il ne peut plus la suivre. Elle est hors de son action, hors de sa protection... Quelle terreur pour celui qui aime !... Il la voit qui, jour par jour, avancera fatalement vers l'accomplissement de ce mystère. Il n'y peut rien que faire des vœux, prier et joindre les mains, comme le croyant à l'autel. Une dévotion sans bornes l'a pris pour le temple vivant. Devant ce globe divin qui contient le monde inconnu, il rêve, il se tait ; s'il sourit, le sourire est tout près des larmes¹⁷⁶...

Pour Michelet, la grossesse suscite des impressions ambivalentes chez l'homme. En premier lieu, l'idée d'être père et les transformations qui s'opèrent chez la femme provoquent une joie et une émotion intenses. Le mari fait preuve ici d'adoration et de dévotion face au ventre maternel comparé à un « temple », à un « globe divin qui contient le monde »¹⁷⁷. On ne peut douter que ce passage doive beaucoup à la nouvelle vie conjugale de Michelet avec Athénaïs ; nous avons déjà évoqué les extraits de son journal où il évoque le ventre de sa compagne en des termes proches¹⁷⁸. Mais on sent aussi ici l'angoisse masculine face aux périls qui guettent la femme pendant la grossesse et l'accouchement ; cette expérience est comparée à une traversée en solitaire de la mer. L'homme, pourtant censé protéger sa femme en toute circonstance, se sent alors impuissant ; il ne peut faire que « prier » pour que tout se déroule bien. Toutefois, le mari n'est pourtant pas inutile. Michelet considère que la grossesse place la femme dans un état de dépendance supplémentaire vis-à-vis de l'homme :

Au dehors, elle le prend comme son unique soutien, s'appuie à lui, se plaint à lui, lui est comme suspendue. Elle veut (ce qu'il veut plus qu'elle) qu'il la plaigne, qu'il la gâte, l'enveloppe des plus tendres soins. En retour, elle s'abandonne, elle est tout à fait bonne fille. Elle devient sa petite fille, se laisse soigner comme un enfant. Si elle s'en défend d'abord, si c'est un peu malgré elle, que faire ? Elle n'a ni la force, ni la volonté du refus ; elle se soumet, puisque enfin il l'exige, et sans grande peine ; car elle trouve cela très doux. En attendant que l'enfant vienne, elle peut bien l'être à sa place¹⁷⁹.

Michelet accorde donc au mari une place privilégiée auprès de la femme enceinte, totalement infantilisée ; de la mère ou du père, des sœurs ou des amies de celle-ci, il n'est que très rarement question dans ses livres ou dans son journal. Tout au plus mentionne-t-il, à un moment de sa grossesse où Athénaïs semble particulièrement souffrante et nerveuse : « La nuit, très préoccupé d'elle, j'éprouvai un vif désir que sa mère vint la soigner, surtout pour les suites de couche »¹⁸⁰, mais ce ne sera finalement pas le cas. Pour lui, l'époux est le partenaire essentiel dans une famille désormais résolument conjugale. Michelet l'indique d'ailleurs dans son journal : « Intimité croissante d'une vie très renfermée, où nous faisons presque tout nous-mêmes et nous soignons nous-mêmes. Cette chère personne (...) se remettant du reste à moi tout entière, semblait vivre en moi-même, me disant ses pensées, tristes ou gaies, ses rêves aussi, souvent différents de sa vie du jour »¹⁸¹. Dans *La femme*, il

¹⁷⁶ Michelet (Jules), *L'amour*, op. cit., éd 1859, pp. 206-207.

¹⁷⁷ Michelet voue littéralement un culte à la femme enceinte : « Une dévotion sans borne l'a pris pour un temple vivant. Devant ce globe divin qui contient le monde inconnu, il rêve, il se tait ; s'il sourit, le sourire est tout près des larmes », Michelet (Jules), *L'amour*, Paris, Hachette, 4^{ème} éd. 1859, p. 207.

¹⁷⁸ Voir dans le chapitre III, p. 397.

¹⁷⁹ Michelet (Jules), *L'amour*, op. cit., éd 1859, pp. 208-209.

Il incite d'ailleurs non seulement le mari, mais tous les hommes à gâter les femmes enceintes :

« Pour vous dire le vrai, madame, si cet homme-ci vous gâte, il n'y a pas grand mérite, car nous sommes tous comme lui. Pour vous, nous tous (je ne dis pas les amis, mais les passants, les hommes, toutes créatures, la nature entière), nous sommes d'accord pour vous favoriser d'amour, vous combler de vœux, vous bénir. Quelque part que vous alliez, chez nous, vous êtes chez vous, et tout ce que votre envie vous dira. Cela nous porte bonheur, et nous en serons si ravis ! » ; *ibid.*, p. 210.

¹⁸⁰ Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 7 mars 1850. Sa mère ne sera cependant pas là ni pour l'accouchement ni ensuite.

¹⁸¹ *Ibid.*, 2 février 1850.

conseille d'ailleurs au mari de ne pas résider trop près de la famille de son épouse afin de ne pas souffrir de leur concurrence :

Plus sa famille est loin, plus ta femme est à toi. Plus aussi tu as ce devoir, ce bonheur d'être tout pour elle (...). Tu es son père, et jour par jour tu engendreras son esprit. Tu es son frère pour la soutenir de causerie amicale et de douce camaraderie. Tu es sa mère pour la soigner en ses petits besoins de femme, la caresser, la gâter, la coucher. Sous ta main maternelle, autant que conjugale, elle croira, souffrante, retrouver son berceau¹⁸².

On sait d'ailleurs que Michelet a cherché à suppléer le père décédé d'Athénaïs, mais aussi sa mère défaillante. Plusieurs mentions dans son journal témoignent ainsi de l'aspect quasi incestueux de leurs relations ; il insiste notamment beaucoup sur le côté enfantin et asexué de sa femme¹⁸³ et sur son amour paternel pour elle : « Je suis bien autant son père » déclare-t-il ainsi¹⁸⁴. Et on voit Michelet user de son autorité de père-époux pour acquérir les droits de l'époux-médecin afin d'assurer certains soins physiques de sa femme, ce que celle-ci a quand même quelques réticences à accepter¹⁸⁵. L'originalité de Michelet tient à sa volonté de se substituer à la mère de son épouse. Il indique ainsi : « De novembre 1848 jusqu'en mai 1850, dix-sept mois (...) dans la tendresse passionnée d'un cœur qui l'environne de maternité et d'amour. Sa vraie mère l'a épousée »¹⁸⁶. La tendresse et les soins assidus de Michelet pendant la grossesse d'Athénaïs s'apparentent en effet davantage aux soins traditionnels d'une mère qu'à ceux d'un époux¹⁸⁷.

Michelet montre cependant que la grossesse peut éloigner les époux. Curieusement, il n'envisage que le cas où c'est la femme qui prend ses distances ; en aucun cas il ne parle de l'homme dégoûté ou peu intéressé par sa compagne enceinte :

Entre autres singularités de nature qu'elles ont alors, elles aiment par moments à se cacher, à s'isoler, à se prouver qu'elles sont bien indépendantes, et que le cher tyran qui les suit tellement du cœur ne les enveloppe pas trop. Il obéit à cela, il s'éloigne, tout au plus sourit. Elle, de son côté, n'ignore pas qu'en ne voyant rien, il voit tout. N'importe, elle lui sait gré d'être si discret et si bon jeu¹⁸⁸.

Michelet évoque aussi plus loin les « petites vellétés de contradiction », les « mutineries enfantines », les « caprices de résistances » qui manifestent chez la femme un refus de « l'engloutissement [dans] l'amour » conjugal¹⁸⁹. Cette attitude peut révéler aussi chez la femme une sorte de reproche voilé. Dans *Nos fils*, Michelet indique en effet que « tout à coup elle s'éloigne, comme si elle en voulait un peu à celui qui l'a mise en cette dépendance des aveugles instincts »¹⁹⁰. La distance prise par la femme enceinte est également liée à la présence déjà envahissante de l'enfant, considéré par le père comme un véritable concurrent :

Entre amis, il faut être vrai. Je dois te le dire franchement, sans détour... Tu as un rival. – « Grand Dieu ! » – Un rival préféré. Elle t'aime et t'aimera toujours. Mais enfin, prends-en ton parti, tu n'es plus sa première pensée (...). Il y a un homme de plus, une âme, une volonté de

¹⁸² Michelet (Jules), *La femme*, op. cit., éd. 1981 (éd. originale 1860), pp. 230 et sq.

¹⁸³ « J'éprouvais un attendrissement infini, outre le charme naturel d'une telle vue, à voir s'arrondir son cher petit corps qui semble d'un enfant plus que d'une femme, d'un enfant délicat et pourtant fort, bien fondé par la nature, pour parler comme le poète » ; Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 7 mai 1850.

¹⁸⁴ « Le plus permis des incestes. Les mariages inégaux d'âge ont quelque douceur, quand le plus âgé ressemble au père ou à la mère du plus jeune et peut être aimé à ce titre. (...) Et dans mon heureux mariage d'aujourd'hui j'ai peut-être fait illusion, ayant l'âge de son père, un père tant aimé. Que serait-il arrivé, s'ils eussent survécu, seuls dans une île déserte, à la perte du genre humain ? Elle eût épousé son père et de très grand cœur. Or c'est ce qui est arrivé. Je suis bien autant son père » ; *ibid.*, mai 1857, sans autre précision de date.

¹⁸⁵ Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire...*, op. cit.

¹⁸⁶ *Ibid.*, 28 mai 1850.

¹⁸⁷ Je la recouvrais la nuit et la regardais dormant dans son petit bonnet de coton. Elle me faisait l'effet d'un gentil petit garçon, un peu pâle, un peu malade. Le matin, les soins ordinaires, qui me sont très doux, par son extrême confiance et sa familiarité sans réserve, juste au même point que l'enfant qui naît pour sa mère et sa nourrice. Tout cela donné innocemment, reçu avec tendresse et passion ; *ibid.*, 21 décembre 1849.

« Je quittais Jemmapes ou La Convention pour lui donner les soins intimes, qu'elle recevait avec la docilité d'un enfant. De plus en plus amoureux d'une enfant si enfant et si sage » ; *ibid.*, 26 décembre 1849.

¹⁸⁸ Michelet (Jules), *L'amour*, op. cit., éd. 1859, p. 209.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 214.

¹⁹⁰ Michelet (Jules), *Nos fils*, Paris, A. Lacroix, 1869, p. 43.

plus, qui double et qui trouble aussi par moments cette chère âme, qui croyait ne pouvoir jamais vouloir autrement que toi. Il est là, et il réclame (...). Dès cette heure, voilà sa pensée. Elle n'en sortira guère. Y rêver, suivre, guetter, épier ses mouvements, l'attendre, c'est toute sa vie. Il ne manque pas au rendez-vous. C'est son inséparable amant. Du moins, si elle est infidèle, elle ne cache pas son jeu, elle parle incessamment de lui. Comment en serait-il autrement ? Cette création progressive d'une personne dans une personne est si absorbante, que celle-ci n'a rien en soi où elle puisse se retirer, se défendre contre lui¹⁹¹.

Les mots sont forts, Michelet parle à propos de l'enfant à naître – forcément un garçon, notons le bien – d'un « amant » avec lequel l'épouse est infidèle, tant son attention est accaparée déjà par sa progéniture. Mais il indique que le mari doit accepter dès la grossesse de ne plus être le centre exclusif d'intérêt de sa femme ; il doit accepter d'être moins époux et déjà père :

Elle te dit tout, ou presque tout. Tu es l'heureux confident de leurs innocentes amours. Tu y prends part et te mets en tiers. Mais dans sa vie, désormais remplie à ce point d'un autre être, combien tu tiens peu de place ! C'est maintenant l'intérêt dominant, exclusif, unique. Et ce qu'il veut, on le veut. Et ce qu'il craint, on le craint. Quatre mois avant de naître, il est le maître de la maison. L'époux toujours cède au père, doit céder. Toute habitude, tout plaisir, est immolé dans cette crise. Et ! qui voudrait la contrarier, la gêner, lui faire de la peine ?... Que ne peut-on plutôt l'entourer de sujets de joie, l'égayer, la tenir heureuse, souriante ! Gagnons cela à tout prix¹⁹².

Michelet souligne toutefois la difficulté pour l'homme de voir ainsi la relation conjugale chamboulée par l'arrivée d'un enfant. On sent la crainte que la femme ne devienne qu'une mère entièrement absorbée par la maternité, délaissant l'identité d'épouse. Sans qu'il en parle clairement, on se doute que la question des relations sexuelles est potentiellement un sujet de divergence entre les époux ; la femme, absorbée par sa grossesse, étant parfois moins demandeuse de rapprochements intimes. Michelet laisse donc entendre qu'il n'est pas toujours facile pour le mari de céder ainsi sa place à l'enfant qui vient et que la jalousie le gagne parfois, même s'il s'en défend :

L'homme est pourtant toujours l'homme. On ne change pas aisément toute sa vie de fond en comble. De là, de petits mouvements, je ne dis pas de jalousie dans un cœur comme le tien, mais peut-être un peu de tristesse, quelques plaintes (...) Partagée entre deux devoirs, elle subit l'un sans blesser l'autre. Pourvu qu'il ne souffre pas, ne réclame pas, le petit tyran, elle obéira en tout, et, encore bien loin de se plaindre, dira : « ah ! que je suis heureuse ! En lui, c'est toi seul que j'aimais. Et, par lui, j'ai ce bonheur de t'appartenir davantage¹⁹³.

La grossesse peut en effet être l'occasion d'une complicité nouvelle dans le couple. Le ventre féminin qui s'arrondit et les mouvements de l'enfant suscitent parfois une émotion partagée – certains extraits du journal de Michelet déjà mentionnés précédemment en témoignent¹⁹⁴. Les confidences échangées, les projets d'avenir évoqués ensemble contribuent aussi à resserrer les liens entre les conjoints. En outre, chez Michelet, la grossesse de sa femme est assimilée à un acte de création qui la rapproche de sa propre œuvre intellectuelle : « Elle a aussi le spectacle, la participation de mon enfantement continu. Elle me paraît jouir du renouvellement incessant de ma pensée »¹⁹⁵. L'un et l'autre enfantent chacun leur œuvre et se fécondent mutuellement.

Si, pour beaucoup d'hommes, le rôle pendant la grossesse tient plus du soutien moral et psychologique que d'une aide pratique, on voit parfois chez certains des attitudes résolument modernes. Ainsi Michelet participe aux préparatifs de la naissance, en particulier à l'achat du berceau avec sa femme¹⁹⁶ ; il visite aussi les nourrices¹⁹⁷. L'approche de l'accouchement augmente en général l'implication masculine dans la grossesse, ainsi que leur anxiété : « Sa vraie force, dans cette voie, où elle marche seule et tremblante, ce serait toi, si tu pouvais dominer l'amour par l'amour, ne pas

¹⁹¹ *Id.*, *L'amour*, *op. cit.*, éd 1859, p. 214.

¹⁹² *Ibid.*, pp. 216-217.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Voir le chapitre III, p. 395.

¹⁹⁵ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, mai 1850.

¹⁹⁶ « Je retrouvai ma mie à Saint-Eustache et nous cherchâmes le berceau. (...) » ; *id.*, *Journal*, *op. cit.*, 17 mai 1850.

¹⁹⁷ « Visité les nourrices », 3 juillet 1850 ; *ibid.*

l'abaisser sans cesse à la terre. Le moment est sérieux ? Son jour est proche. Il faut bien y songer, la ménager, l'épargner... Ah ! la mort l'épargnera-t-elle ? Aie pitié de nous, ô mort ! »¹⁹⁸. Cette injonction angoissée fait directement écho aux inquiétudes de Michelet à l'occasion de l'accouchement d'Athénaïs. Il note dans son journal : « Elle s'endormit à 8 h. Mots cruels : *Je verrai encore ce printemps*. Ah, j'espère bien mieux. Que de femmes malades s'en tirent. Exemple : Mme Génin »¹⁹⁹. On sent qu'il essaye de se rassurer lui-même, mais la santé fragile de son épouse l'inquiète. Très soucieux quant à l'issue de l'accouchement, il ne se confie d'ailleurs qu'à son journal pour ne pas effrayer sa femme : « Je tremblais à l'approche de l'accouchement, de voir échapper de mes bras ce trésor de sanctification et de bonheur. Ces inquiétudes étaient d'autant plus pénibles que, dans ma grande solitude, je ne les confiais à personne. Grâce à Dieu, elle vit et vivra ! Elle a vu, sans en mourir, sortir d'elle ce doux fruit de vie »²⁰⁰. Dans *L'Amour*, il revient encore sur les appréhensions masculines dans ces circonstances :

Si vous voulez voir sur la terre une image de la peur, regardez cet homme-ci à ce grand moment. Peur naïve, non dissimulée, trop forte pour être contenue, qui s'exprime par les signes qu'on trouverait les plus ridicules, s'ils n'étaient les plus touchants. J'en ai vu, et des plus fiers, arrachant leurs moustaches noires. Défaits, pâles, anéantis, ils faisaient pitié. Il fallait que l'accouchée, du milieu de ses douleurs, criât : « Courage donc ! mon ami, n'es-tu qu'une poule mouillée ? » La femme vit dans l'enfant, mais l'homme vit dans la femme. A cette heure vraiment redoutable, il la serre, la tient de ses deux mains, comme une chose prête à échapper. Mais ses mains ne tiennent rien... Elle est sous une autre puissance qui la tire bien autrement, l'entraîne de son côté. Elle regarde par moments le monde où elle est encore, l'inquiétude de l'assistance, cet homme éperdu... mais il lui semble déjà qu'elle regarde de l'autre rivage. La crise dure. Le médecin secoue la tête, va et vient, n'est pas rassuré. L'autre le suit comme son chien. (...) Au total, il est absurde, imbécile et comme idiot²⁰¹.

Même après l'accouchement d'Athénaïs, Michelet a du mal à se remettre de cette épreuve. Il confie à sa belle-mère : « Votre fille a souffert horriblement. J'en suis encore malade. Elle a montré, pendant dix-sept heures, un courage extraordinaire. Elle reste très souffrante »²⁰². La détresse face à la souffrance féminine, la culpabilité d'être plus ou moins responsable de la grossesse, l'impression d'être inutile, ainsi que la peur de la voir mourir dans cette épreuve sont semble-t-il, des sentiments partagés par nombre de maris.

Cette attitude n'est en effet pas propre à Michelet ou à la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle ; on la rencontre à toutes les époques. Comme la grossesse, l'accouchement n'est pas un événement qui intéresse uniquement la communauté des femmes, comme on le dit trop souvent. Les maris sont souvent présents, soit directement aux côtés de leur épouse, soit dans une pièce peu éloignée. Déjà à l'époque moderne, les livres de raison étudiés par Elisabeth Arnoul témoignent de la forte implication des conjoints au moment de l'accouchement de leur épouse²⁰³. Dans certains couples « fusionnels »,

¹⁹⁸ Michelet (Jules), *L'amour, op. cit.*, éd 1859, p. 218.

¹⁹⁹ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 3 mars 1850.

²⁰⁰ *Id.*, *Journal, op. cit.*, 23 juillet 1850.

²⁰¹ *Id.*, *L'Amour, op. cit.*, éd 1859, p. 221.

²⁰² *Id.*, *Journal, op. cit.*, lettre à Mme Mialaret, 3 juillet 1850.

²⁰³ Arnoul (Elisabeth), *Le veuvage masculin..., op. cit.*

Son étude montre en effet que, pour les maris de l'Ancien Régime, perdre sa femme est un risque concret qui entraîne au quotidien une inquiétude récurrente. Les grossesses et les couches, comme les autres événements qui mettent en péril sa santé, sont souvent répertoriées et commentées dans les livres de raison. Déjà en 1587, Charles Gouyon, baron de La Moussaye, refuse de s'éloigner de sa femme à la fin de sa grossesse en attendant l'accouchement et il a des réticences à la quitter juste après. Il doit cependant partir six jours après la naissance mais il retrouve son épouse morte à son retour ; il est profondément attristé et pris de remords de n'avoir pu être à ses côtés dans ses derniers jours (La Moussaye (Charles Gouyon, baron de), (1553-1587), *Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (1553-1587) : Brief discours de la vie de tres sage et tres vertuze dame Madame Claude du Chastel, rédigée par escrit par Charles Gouyon son mary, pour servir de memoire à ses enfans et postérité*, publ. par Paul Parfouru & G. Vallée, 1901).

De même, au XVII^{ème}, Isaac de Bostaquet, qui a déjà perdu une première femme en couches, voit le premier accouchement de sa seconde épouse se transformer en une telle épreuve qu'elle manque de peu de perdre la vie. Il confit alors à son livre de raison que « Si ma douleur avoit été extrême de la voir exposée dans un si grand péril, ma joie le fut dans l'excès de l'en voir tirée, et en peu de jours elle fut remise de cette rude épreuve ».

on se demande qui souffre le plus lors de l'accouchement. Dans son journal Marie-Thérèse Ollivier fait ainsi un récit idyllique de la naissance de son premier fils en 1871. Son mari, Emile Ollivier, même s'il n'assiste pas à tout le travail, tient une place essentielle :

Emile pendant mes douleurs voulut rester près de moi quoique je le suppliai de ne pas demeurer à me voir souffrir. Il me prit par le bras une fois et me mena à la fenêtre pour y regarder nos montagnes et nos prairies, le tableau était si beau que même dans un pareil moment, il me charma, mais les douleurs devenant plus fortes, j'allai enfin me coucher, et j'obtins enfin d'Emile qu'il me laissât. Le pauvre ami alla se promener dans le jardin. Je souffrais de ce que je le sentais souffrir. Dieu voulut bien que son attente cruelle ne fut pas longue, une demi-heure après environ, mon fils naissait sans m'avoir causé aucune douleur terrible²⁰⁴.

Dans ses mémoires, elle rajoute : « Emile en était ravi. Il me sera dans ses bras, puis contempla avec bonheur le petit, qu'il trouva laid, mais qu'il aimait déjà passionnément »²⁰⁵.

Certaines œuvres littéraires viennent aussi renforcer ce modèle du mari amoureux et prévenant pendant l'accouchement de sa femme. Dans *Fécondité*, de Zola, Matthieu Froment soutient ainsi sa femme, qui accouche de leur cinquième enfant :

Et une telle crise lui coupa la parole, que tout son corps en fut secoué, soulevé, tandis que des plaintes profondes lui échappaient. De grosses larmes ruisselèrent sur ses joues.

« Oh ! chérie, chérie, murmura Mathieu, pleurant lui aussi, est-ce possible que tu souffres à ce point ! Moi qui espérais que tout se passerait si bien !... La dernière fois, tu n'as pas eu de pareilles douleurs ».

Elle se calmait, elle retrouva son bon sourire.

« La dernière fois, j'ai bien cru qu'il ne me resterait pas grand-chose de mon pauvre ventre. Tu ne te souviens plus. Va, c'est toujours la même chose, il faut payer durement sa joie. Mais ne t'inquiète pas, tu sais que je suis si heureuse de tout accepter... Mets-toi là, près de moi, et ne parle plus. Le moindre ébranlement aggrave les crises ».

Alors doucement, tendrement, il s'agenouilla, prit sa main au bord du lit, appuya la joue contre ce peu qu'il tenait de sa chair nue, comme pour entrer tout entier en elle et se mettre ainsi de sa souffrance. (...) Il sentait bien qu'il prenait par ce contact, à sa femme en pénible labeur, une petite part de la souffrance dont elle frémissait. Il souffrait avec elle, il entendait jusqu'aux moindres ondes de douleur dont elle était traversée, il la soulageait dans l'œuvre commune de vie, à l'heure d'angoisse où toute joie humaine se paie. Cette communauté de l'œuvre, ne l'avait-il pas voulue, dès le soir où, cédant à l'éternel désir, tous deux s'étaient unis, en une flamme de volupté féconde ? Dès lors, elle était devenue sienne davantage, il s'était senti davantage en elle, s'identifiant plus étroitement l'un à l'autre, à mesure que la grossesse montante, dans le flot vivant qui les confondait, la faisait peu à peu pleine de lui. Les soins dont il l'avait ensuite entourée, sa tendresse à veiller en serviteur toujours présent, son culte à lui éviter les moindres peines, à lui donner la joie du jour qui se lève, l'espérance du jour qui suivra (...). Quand on est un père honnête homme, quand on désire que l'enfant soit solide et beau, il faut aimer la mère enceinte comme on a aimé l'épouse amoureuse, le soir de la conception, de l'ardeur sacrée, d'une passion infinie, jusqu'à s'absorber, à disparaître en elle. Et son unique regret, maintenant qu'il la voyait souffrir à ce point, était de ne pouvoir être là, près d'elle, qu'un soulagement et qu'un réconfort, au lieu d'avoir sa moitié de peine, comme il avait eu sa moitié de bonheur²⁰⁶.

Cet extrait montre que pour Zola, la présence du père à l'accouchement est la conclusion logique d'un désir commun d'enfant qui a démarré lors de la conception et qui s'est poursuivi pendant la grossesse.

Toutefois, la septième grossesse est cependant fatale à sa femme alors que rien ne le présage et cette perte le plonge dans une tristesse profonde teintée de culpabilité (Bostaquet (Isaac Dumont de), *Mémoires d'Isaac de Bostaquet, gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'Edit de Nantes (...)*, publ. par Charles Read et François Waddington, Paris, Michel Lévy frères, 1864 & publ. par Michel Richard, 1969).

²⁰⁴ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, 1^{er} carnet, 16 juin 1871 ; fds cité.

²⁰⁵ *Id.*, « J'ai vécu l'agonie du Second Empire » ; Fonds Emile Ollivier, 542 AP/51, Archives Nationales.

²⁰⁶ Zola (Emile), *Fécondité, op. cit.*, pp. 162-163.

Il présente ici un couple idéal où femme et homme vivent l'attente et l'arrivée de l'enfant dans un état de fusion totale ; la future mère se sent « pleine » de son mari, et celui-ci lui s'identifie à elle jusqu'à éprouver ses moindres souffrances. « L'œuvre de vie », qu'est le fait de procréer un enfant, est considérée ici comme l'expérience ultime qui permet aux deux sexes de se retrouver et de n'en former presque plus qu'un seul, permettant en quelque sorte de retrouver l'unité primordiale.

Ces attitudes, qui nous paraissent résolument modernes, signalent qu'il ne faut pas attendre le passage à l'accouchement hospitalier pour voir les maris être présents auprès de la parturiente et remplacer bien souvent sa mère. Ces cas, même s'ils ne sont pas majoritaires, sont de plus en plus fréquents au cours du XIX^{ème} siècle ; ils illustrent le repli croissant sur la cellule conjugale. Ils témoignent aussi de relations plus égalitaires dans les couples. Si les conjoints semblent toujours soucieux de la grossesse de leur compagne comme par le passé, les femmes sont moins infantilisées. Le nouvel idéal conjugal et le resserrement de l'écart d'âge entre les époux expliquent peut-être cette nouvelle attitude²⁰⁷.

La place du père dans les milieux populaires

La grossesse et l'accouchement constituent peut-être davantage des domaines typiquement féminins dans les catégories populaires ; toutefois, les hommes ne sont pas non plus totalement exclus de ces événements. Le rôle des maris est difficile à percevoir pendant la grossesse, faute de sources ; on ne sait guère s'ils témoignent d'une attention particulière à leur épouse en ces circonstances. Leur implication est par contre mieux connue au moment de la naissance. Que des époux ne se sentent pas à l'aise, concernés et utiles dans ces circonstances et qu'ils choisissent de se tenir à l'écart est un fait certain. Toutefois, dans les milieux ruraux, la familiarité des hommes avec les bêtes est grande et ils ont l'habitude d'aider les vaches ou les juments à mettre bas. Dans un monde où la continuité de l'œuvre la nature est perçue comme une évidence, l'accouchement des femmes se fait souvent en présence du mari, qui aide par exemple son épouse au moment de la poussée²⁰⁸. Sa force peut aussi être utile en cas de naissance difficile pour tirer l'enfant. Dans les régions d'habitat dispersé où le secours féminin ne peut être immédiat, c'est évidemment lui le premier à venir en aide à sa femme. On a également recours également à ses services pour aller chercher de l'eau, si nécessaire, ou quérir des secours. C'est aussi souvent lui qui porte sa femme de la paillasse où elle a accouché au lit conjugal. Sa présence au moment de la naissance n'est donc pas exceptionnelle, elle est d'ailleurs peut-être même la norme dans certains endroits au XIX^{ème} siècle. Alexandre Bouet indique ainsi qu'en Bretagne dans les années 1830, « nul n'est admis dans le sanctuaire de la maternité, excepté le père, la sage-femme et les commères privilégiées »²⁰⁹.

Le père participe aussi symboliquement au processus de la naissance, notamment par le biais de ce que l'on appelle la « couvade ». En effet, dans certaines régions, en Corse ou dans les Pyrénées, le mari simule les douleurs de l'accouchement et aide symboliquement sa femme pendant le travail. Les vêtements du mari sont aussi souvent mis à contribution ; ainsi une femme « qui chausse les bas et les souliers de son mari » pense être délivrée plus tôt de son enfant²¹⁰. Dans le Sud-ouest, c'est la coiffe du mari qui joue un rôle important :

Les villageoises mettent sur le ventre de la femme le bonnet ou chapeau de son mari pour aider l'expulsion ; les maris volontiers s'excusent et défendent de n'assister à de telles affaires. Quelquefois, on veut les y contraindre, pour s'y aider ; et si on n'en peut avoir autre chose, on retient leur bonnet, qu'on met sur le ventre de la femme, comme en disant : de l'homme est

²⁰⁷ Les époux Guébin ou Ollivier sont des exemples révélateurs de relations équilibrées entre les époux. Il s'agit de couples très unis, mariés par inclination, où la femme dispose d'une solide instruction. Ces femmes prennent très au sérieux leur responsabilité maternelle dès la grossesse et elles jouissent de la considération et de l'attention respectueuse de leurs maris.

²⁰⁸ Toutefois Jacques Gélis considère que le rôle des hommes dans le soin des bêtes qui vêlent ne signifie pas nécessairement qu'ils ont un rôle dans l'accouchement des femmes, en vertu d'un partage des rôles bien établi dans les milieux ruraux, les hommes prenant soin du croît des troupeaux et les femmes des nouveau-nés. Il reconnaît cependant qu'il peut y avoir des « passages » dans les deux sens ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.* pp. 176-177.

²⁰⁹ Perrin (Olivier), Bouet (Alexandre), *Breiz Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique*, 1835, p. 26.

²¹⁰ Van Gennepe (Arnold), *Les rites de passage*, *op. cit.*, 1981, p. 49

provenue cette enflure du ventre, comme s'il avait la pointe venimeuse ; lui ou son bonnet appliqué là-dessus sert de conte-venin et fait passer l'enflure²¹¹.

Cette tradition, qui s'est perpétuée jusqu'au XIX^{ème} siècle, montre que le père est fortement impliqué dans la naissance d'un enfant et que son absence est mal tolérée ; il faut alors le remplacer par un substitut symbolique. La chemise du père est aussi souvent le premier vêtement avec lequel on réchauffe l'enfant.

Toutefois, les relations hommes-femmes ne sont pas toujours idylliques pendant la grossesse ; à l'image des relations de couple en général.

2. Des relations plus distantes, voir hostiles, entre conjoints

Chez les élites

Dans certains couples, la grossesse ne provoque pas un rapprochement entre homme et femme mais au contraire un éloignement, voire une rupture. Chez des époux dont les relations sont déjà difficiles, la grossesse aggrave souvent la situation. Certains maris montrent peu de complaisance face au nouvel état de la femme et ne supportent pas ses contraintes. Les femmes, que la grossesse rend malades, plus sensibles ou angoissées, attendent compassion et réconfort. Elles sont parfois cruellement déçues par l'attitude distante de leur époux et leur manque de sensibilité. Nous avons déjà évoqué de manière éparse le cas d'Hypolite Radegonde Loz, qui engage une procédure de séparation de corps avec son mari René-Joseph de Bergasson au milieu du XVIII^{ème} siècle²¹². Le mémoire de l'épouse, qui appuie sa démarche judiciaire, retrace les difficultés conjugales du couple et évoque notamment l'attitude du mari pendant ses grossesses. Les sujets de discordes sont nombreux entre les époux ; dès le début de leur union, le mari semble mal accepter les liens étroits qui unissent sa femme à ses parents, particulièrement à sa mère. Alors qu'elle est chez ses parents pour faire ses premières couches, un oncle de son mari vient à décéder,

Mon beau-père étoit à sa terre du Rox, lorsque nous apprimes cette nouvelle, mon mari me proposa d'y aller ; je saisis cette circonstance pour prouver à ses parents toute ma sensibilité, je ne demandai que la permission d'en prévenir les miens, mon mari me témoigna de l'humeur, même jusqu'à l'emportement, il prétendit que je ne devois compte à qui que ce soit, qu'à lui, de mes démarches ; mais l'honnêteté seule n'exigeoit-elle pas que j'eusse dit à mes parents que j'allois essayer les larmes de mon beau-père ? Ils n'avoient pas garde de s'y opposer ; ma mère me recommanda seulement ma santé, craignant les accidents que pourrais me causer la fatigue du voyage, je commançai alors une grossesse et j'en réssentois les incommodités ; mais j'en fis le sacrifice²¹³.

Une rivalité s'établit entre les liens entretenus par l'épouse avec les parents et les liens conjugaux. La mère donne des conseils de santé à sa fille enceinte, mais ils sont interprétés par le mari comme une possible remise en cause de ses droits d'époux. Plus tard, Hypolite raconte que son mari l'oblige à ne plus voir ses parents et que c'est ce qui lui a le plus coûté à cette époque, notamment parce qu'elle tombe à nouveau enceinte : « On se persuadera facilement combien il dut coûter à mon cœur de paroître manquer aux auteurs de ma vie, auxquels je dois tant de reconnaissances, aux seules personnes sur l'attachement desquelles je pouvois compter »²¹⁴. Les frais de santé engagés à la suite d'une rougeole et d'une fausse couche sont un autre sujet de reproche du mari. Son avarice est régulièrement dénoncée par son épouse ; elle lui paraît particulièrement odieuse quand elle touche à sa santé et concerne notamment des naissances à venir. Lors de sa deuxième grossesse, les relations entre les époux sont particulièrement tendues. Hypolite indique ainsi « qu'il refusoit les choses les plus nécessaires pour la lieté [layette] de l'enfant dont j'étois enceinte (...) ». Il l'oblige aussi à accoucher à

²¹¹ Joubert (Laurent), *Erreurs populaires...*, op. cit., Bordeaux, 1587, p. 149.

²¹² Jarnoux (Philippe), *Moi, Hypolite Radegonde Loz...*, op. cit.,

²¹³ *Ibid.*, pp. 19-20.

²¹⁴ *Ibid.*, pp. 36-37.

la campagne, loin des secours qu'elle réclame et jette un doute sur la légitimité de l'enfant à venir²¹⁵. En outre, elle évoque dans son mémoire ses conditions de vie dans ses deux derniers mois de grossesse qui illustrent la négligence, voire la malveillance de son époux à son égard :

Deux mois avant d'accoucher, mon mari m'avoit releguée dans un petit appartement dont il avoit condamné toute communication avec le sien ; cet appartement étoit ouvert de toutes parts, on y voyoit pour principal meuble un lit dont la garniture étoit semblable à celle de la servante de bras, les rideaux en étoient si mauvais qu'il avoit fallu les doubler avec des draps de lit, pour garantir du froid et des vents ; c'étoit donc là que j'attendois le moment fatal que mon mari avoit eu la cruauté de m'annoncer. Le Chirurgien étoit arrivé (...) le jour précis qu'avoit indiqué le sieur de Begasson ; la garde l'avoit précédé de cinq jours²¹⁶.

Au moment de l'accouchement, l'attitude hostile du mari s'exacerbe et son épouse cherche à montrer qu'il ne remplit pas tous les devoirs attendus d'un mari en cette occasion :

Plus le tems de mon accouchement approchoit, et plus mon mari affectoit de me maltraiter par toutes sortes de propos outrageans ; il ne se cachoit pas de me dire devant tout le monde que mon pere étoit un coquin, un fourbe, un homme sans foi, un fripon (...). Je n'avois que mes larmes : quelle autre ressource me restoit-il ? Le moment qui précéda mon accouchement fut celui où mon mari m'accabla le plus grossièrement des mêmes injures. J'étois à souper, je fus obligée de quitter la table : les douleurs de l'accouchement me prirent (...) ; ces douleurs furent longues. Effrayée, comme je l'étois, des menaces de la mort, j'en courus les plus grands dangers. Ce fut dans ces instans, où toutes les opinions du monde ne paroissent plus que vanités, où la vérité qui va paroître a dissipé toutes les illusions du siècle, que livrée aux frayeurs d'une mort prochaine, l'ame navrée d'amertume et de douleurs, jettant les yeux vers mon mari, je l'appellai pour lui donner mes derniers embrassemens : « Récevez au moins ces temoignages de ma fidélité et de mon attachement. » Pourra-t-on croire que M. de Begasson me refusa cette consolation ? On m'a rapporté que son premier mouvement avoit été de se retirer, mais il ne le fit pas. Encore s'il se fut envelopé dans son insensibilité ! l'honnêteté ne me permet pas de répéter ses discours ; le Chirurgien en fut scandalisé : Ah, Monsieur, lui dit-il, prions plutôt Dieu pour Madame (Voyez la déposition de la Poullain et de la Cornillet)²¹⁷.

On voit ici que l'époux va et vient aux côtés de son épouse qui accouche, mais il ne montre guère de compassion ; au contraire, il se moque de ses douleurs, si l'on en croit les dépositions de la domestique et de la garde. Rose Cornillet indique ainsi que : « Monsieur étant allé se coucher dans une chambre voisine revint vers onze heures en robe de chambre, que les douleurs arrachant à Madame des plaintes et des cris, il fit des plaisanteries disant que les femmes et les filles étoient toutes de même, qu'elles faisoient bien du bruit en accouchant, mais qu'elles ne s'en souvenoient plus après ». La veuve Poullain, la garde, rapporte un autre dialogue qui confirme l'attitude hostile du mari : « Madame de Begasson dit : priez Dieu, ma chère Poullain, je vais mourir, que dans ce moment, M. lui dit : Madame, au lieu de vous plaindre, ressouvenez-vous du moment où vous l'avez commencé ; à quoi le Chirurgien répartit : Gardez vos mauvais propos, M., pour un autre tems, prions plutôt Dieu pour Madame »²¹⁸. En 1761, à la fin de sa quatrième grossesse, après une nouvelle fausse couche, le mari fait à nouveau preuve de peu d'humanité pour sa femme qui souffre et tient des propos déplacés pendant son accouchement :

Pendant ce dernier souper chez la Dame de la Pajeotiere, il me prit une foiblesse, on me porta dans l'appartement voisin : les foiblesses se répéterent, cela causa de l'émotion, il n'y eut que mon mari qui n'en montra aucune, il resta tranquillement à table ; cependant les maîtres de la maison craignirent que ces accidens ne fussent suivis de l'accouchement. Je le craignis moi-même, je voulus me rendre chez moi ; il étoit onze heures du soir, et il faisoit de la pluie ; on appella mes porteurs, ils étoient yvres ; on veut en envoyer chercher d'autres, mon mari s'y oppose : il entre dans l'appartement où il me voit couchée sur une chaise-longue, délassée, les traits retirés, et dans un état à faire compassion ; on insiste pour avoir des porteurs, il s'y oppose encore : « bon, bon, ce n'est ici, dit-il, que de la farce et de la mijorerie, allons-nous en,

²¹⁵ Voir l'analyse de ce point dans le chapitre II.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 47.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

vous marcherez bien sans tant de façons », et me prenant par le bras avec brutalité, il m'entraîne avec lui. Je ne cherche point à inspirer d'indignation dans mes récits, il a fallu que les traitemens aient été portés à l'exces pour m'en plaindre.

J'accouchai trois jours après ; c'étoit le 8 ou le 9 juin 1761. Pendant le travail, mon mari étendu sur un fauteuil me répondoit à l'aise : « allons, disoit-il, pour moi me voilà toujours heureusement accouché ; faites donc comme moi Madame ». Helas, s'il ne lui étoit échappé que ces propos ! mais dans les grandes douleurs et ne pouvant plus résister je m'écriai : « Ah c'en est fait, je me meurs... Eh bien mourez Madame... que j'épouse Mademoiselle... ».

Comment mon mari a-t-il pu se permettre cette expression dans cet instant où ma vie étoit en péril ? Non, il ne se la permit pas, elle lui échapa ; déjà il avoit flaté son imagination de cet événement, et il faut que la pensée en fut gravée bien profondément pour ne pouvoir la rétenir, disons mieux : j'étois déjà morte dans son cœur ».

Dans sa requête du 26 novembre 1763, le mari rétorque que « toutes ces choses n'étoient que gentilleses, qu'esprit que l'amour lui inspiroit pour faire diversion aux douleurs de sa femme²¹⁹.

Ces différents extraits du mémoire d'Hypolite Radegonde Loz permettent de mesurer le fossé entre les deux époux. La femme attend de son mari soutien, compassion et attention lorsqu'elle souffre et que sa vie et en danger. Sa demande de séparation est d'ailleurs largement motivée par ce qu'elle estime être un manquement essentiel aux devoirs d'époux et de père. Elle lui reproche : « de m'avoir abandonnée ignominieusement dans un état où j'avois le plus besoin de consolation, (...) de m'avoir fait courir les risques de la vie, (...) d'avoir refusé de venir à mon secours dans les momens où mes jours étoient dans le plus grand danger »²²⁰. De son côté, le mari refuse de répondre aux attentes de sa femme car il semble considérer qu'elle fait beaucoup de manières et exagère ses problèmes de santé ou ses douleurs. Il prend donc le contre-pied de ce qu'elle souhaite et moque ses inquiétudes et ses souffrances. Toutefois, le mari assiste aux accouchements de sa femme, ce qui montre que le phénomène est assez banal, et il cherche – malgré des propos déplacés – à donner une image d'époux attentionné. Il raconte ainsi qu'après la naissance de l'enfant, il prend sa femme dans ses bras le plus doucement possible pour la porter sur son lit²²¹. Cette attitude montre qu'il essaye de se conformer au comportement considéré comme habituel pendant l'accouchement pour un époux. Ce conflit conjugal, pour lequel nous ne disposons quasiment que du point de vue féminin, nous permet en effet de mesurer la norme attendue dans un couple en période de grossesse ou d'accouchement, et de percevoir comment sont vécus les comportements qui s'en éloignent.

Nous avons relevé d'autres exemples de couples en conflit, où une naissance vient exacerber les tensions entre les époux. Ainsi, une lettre de Boissy de Caumartin écrite à la marquise de Balleroy en 1722 mentionne un cas semblable à celui d'Hypolite Radegonde Loz. L'épistolier rapporte l'attitude du prince de Conti, plus soucieux de ses biens matériels que de la vie de son épouse prête à accoucher :

Le prince de Conti est à l'Isle-d'Adam, avec nombreuse compagnie ; avant de partir, il a cassé la maison de sa femme. Il redemander ses pierreries, disant que, si elle mouroit en couches, il ne vouloit pas que Monseigneur les prît. Il dit encore une infinité de gentilleses. Il veut être présent lorsqu'elle accouchera, de peur qu'on ne lui suppose une fille au lieu d'un garçon et qu'on le mette aux enfants trouvés²²².

Dans le cadre conjugal, les relations conflictuelles pendant la grossesse semblent surtout intervenir dans des mariages arrangés, entre des époux aux goûts peu compatibles, d'âges très différents, et dont la vie commune n'a pas permis de nouer des liens intimes. Au cours du XVIII^{ème} siècle, le mariage d'amour tend à devenir une valeur dominante et l'enfant incarne de plus en plus le lien étroit entre ses parents. Mais pour les couples peu unis, la grossesse et l'accouchement révèlent au contraire la distance qui existe entre mari et femme. Avant le mariage, les femmes semblent souvent

²¹⁹ *Ibid.*, p. 61.

²²⁰ *Ibid.*, p. 107.

²²¹ « Je pris ma femme dans mes bras et je la portai pas à pas le plus doucement qu'il me fut possible dans son lit, je craignois tant de l'agiter et de lui donner la moindre secousse ! » ; Mémoire de M. de Begasson, p. 44 ; *ibid.*, p. 61.

²²² *Les correspondants de la marquise de Balleroy, op. cit.*, lettre de Boissy de Caumartin, 9 janvier 1722 [orthographe respectée].

idéaliser la future relation avec leur mari et la réalité n'est pas toujours conforme à leurs attentes. La grossesse semble souvent être un test et un révélateur, qui, soit rapproche les époux, soit les éloigne de manière souvent profonde et définitive. Cet état révèle souvent l'incompréhension qui existe entre les attentes des deux époux. M^{elle} Avrillion rapporte dans ses mémoires le cas du maréchal Berthier (1753-1815) qui n'est pas tendre avec sa femme, Marie-Elisabeth de Bavière, notamment lorsque celle-ci est enceinte :

Le maréchal était peu aimable avec sa femme : la princesse était grosse et sa grossesse la rendait fort malade ; elle éprouvait des dégoûts continuels et ne pouvait garder aucun des aliments qu'elle prenait. Ayant mangé, à la terre de Gros-Bois, du pain de ménage qu'elle avait fait prendre chez le régisseur, et qui lui avait réussi, elle désira s'en procurer de nouveau. Le maître d'hôtel, l'ayant su, crut être agréable à la princesse en donnant l'ordre à un homme à la livrée du prince de monter à cheval et d'en aller chercher à la belle terre de Gros-Bois (...). Malheureusement, le prince chassait en ce moment ; voyant un courrier à sa livrée sur la route il le fit appeler et lui demanda où il allait ; quand il l'eut appris, et que le courrier lui eut dit que c'était le maître d'hôtel qui lui en avait donné l'ordre, il entra dans une fureur épouvantable, et ordonna au domestique de rebrousser chemin. En entrant, il fit une scène si affreuse, que le maître d'hôtel, qui était à son service depuis longtemps, n'y pu tenir et lui demanda son congé²²³.

Il faut préciser que le maréchal Berthier, collaborateur et ami de Napoléon pendant dix-huit ans, comblé de titres par l'empereur – dont celui de prince de Wagram –, est obligé d'épouser à sa demande en 1808 la fille du prince de Bavière. Il doit alors renoncer à sa maîtresse de longue date, la belle madame Visconti, pour se marier à 53 ans à une femme qui en a 24 ans et qui ne lui inspire aucun sentiment. N'ayant pas renoncé à sa maîtresse et ne partageant guère de points communs avec son épouse, le couple connaît de nombreux chagrins domestiques.

Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine et belle-fille de Napoléon, connaît un sort semblable puisqu'elle est mariée sans amour et pour des raisons politiques en 1801 au frère de Napoléon, Louis Bonaparte (1778-1846), roi de Hollande. Dès le début de leur union, le ménage s'entend mal ; Hortense est distante et peu disposée à aimer un mari qui se montre très jaloux et ombrageux. Pressentant l'impossibilité d'une union fondée sur l'amour, elle espère avoir des enfants pour reporter sur eux son besoin d'aimer : « Si j'ai des enfants », me disais-je, « je porterai là tous mes soins, toute ma tendresse. C'est bien assez pour absorber la vivacité de mes sentiments »²²⁴. La nouvelle de la grossesse de sa femme réjouit Louis Bonaparte, mais son attitude peu attentionnée éloigne davantage Hortense, qui se montre blessée par sa méfiance et son manque de délicatesse. Ainsi, il fait savoir sans courtoisie à sa femme qu'il veut un fils : « Ce dernier me répétait qu'il espérait que je n'aurais pas une fille, qu'il la recevrait mal »²²⁵. Très rapidement, Napoléon est même obligé d'intervenir pour essayer de raccommoier les deux époux :

Le Consul en s'adressant à Louis, « pourquoi cacher ce qui vous blesse ? » – « Et ! comment le montrer ? » dit mon mari. « Aussitôt que je lui parle, elle se met à pleurer ». Il achevait à peine que le Consul, entrant en colère, s'écria : « Allez ! vous n'êtes pas digne d'avoir une femme comme celle-là. Vos reproches la touchent. Elle pleure et, loin d'en être ému, vous en êtes irrité !... Vous ne sentez donc pas le bonheur d'être père ? ». A ces mots, la plus vive émotion trahit toute sa douleur de ne pas l'être. Ma mère en tressaillit. Il ajouta plus doucement : « Jouissez au moins de cette preuve de son amour. Vous devriez être à genoux à la soigner, à la chérir, et c'est vous qui lui faites du mal. Ah ! Louis, vous que je croyais bon, sensible, je ne vous reconnais plus ! »²²⁶.

Mais les relations ne s'améliorent pas ; au contraire, le peu de sensibilité dont son époux fait preuve concernant sa grossesse et sa santé rendent impossibles tout rapprochement. Ainsi, souffrant d'une main, Louis souhaite aller prendre les eaux de Barèges dans les Pyrénées et exige que sa femme le suive, malgré sa grossesse :

²²³ Avrillion (M^{elle}), *Mémoires...*, *op. cit.*

²²⁴ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 93.

²²⁵ *Ibid.*, p. 97.

²²⁶ *Ibid.*, p. 100.

Louis voulut m’emmener avec lui. Ma mère s’y opposa et m’inspira même de l’effroi en me montrant et les suites funestes d’un si long voyage dans mon état de grossesse et mes devoirs envers l’enfant à qui j’allais donner le jour. J’étais combattue entre ces devoirs et celui d’obéissance que je devais à mon mari. Pour lui, il exigeait que je déclarasse formellement à ma mère et au Consul mon désir de l’accompagner, n’importe ce qui pourrait m’en arriver. « Permettez-moi », lui dis-je, « de demeurer neutre et de ne faire que votre volonté quand vous l’aurez déclarée ». Souvent, au milieu de la nuit, il me réveillait pour m’arracher le consentement de le suivre partout, quand même il annoncerait ne le pas vouloir.

Ce commencement de grossesse, joint à un besoin de sommeil nécessaire à mon âge, me causait une vive impatience que je parvenais pourtant à dissimuler. Je lui représentais doucement que j’avais bien envie de dormir. Il avait l’air de s’en inquiéter peu, me répétait qu’il était l’homme du monde le plus malheureux, qu’il m’adorait, que je ne l’aimais pas puisque je ne lui sacrifiais pas ma mère et de vaines considérations, qu’on ne faisait pas une fausse couche pour voyager dans une bonne voiture. « Je vous suivrai », lui répétais-je, « quelque opposition qu’y mette ma mère et mon accoucheur, mais, s’il doit m’arriver un malheur, laissez-moi, en n’obéissant qu’à vos ordres, la consolation de ne pas me le reprocher ». Il ne lui vint pas à l’idée de remettre son voyage des eaux et il partit après avoir renoncé à m’emmener avec lui (...). Jamais je n’oublierai le sentiment pénible dont je fus oppressée quand j’entendis rouler cette voiture qui l’entraînait loin de moi et quand je sentis que je respirais plus librement. « Grand Dieu ! » m’écriai-je, saisie d’une affreuse émotion, « celui qui doit être l’âme de ma vie, mon mari s’éloigne de moi et j’en ressens de la joie (...). Il a raison : je ne l’aime pas²²⁷.

Cet extrait présente l’intérêt de montrer à nouveau la rivalité qui existe parfois entre la mère et l’époux concernant la femme enceinte, chacun ayant prétention à décider. La femme est alors partagée entre ses devoirs filiaux et conjugaux. Dans le cas d’Hortense, très attachée à sa mère et peu attirée par son mari, le choix est vite fait – malgré l’apparente soumission aux injonctions de son époux. Elle prend alors le risque de s’éloigner d’un mari qui ne la comprend pas et lui apporte peu d’affection. On sent dans le témoignage d’Hortense à quel point l’attitude de Louis la blesse par son égoïsme et son manque de prévenance à son égard. La grossesse révèle à quel point les époux ne s’entendent pas et elle élargit un peu plus le fossé entre eux. Les deux maternités suivantes ne les rapprochent pas davantage. Pendant de sa troisième grossesse, alors que le couple a perdu peu de temps auparavant son fils aîné, Louis fait encore preuve, selon Hortense, de peu de compassion pour son état de grossesse et sa douleur de mère endeuillée :

Il s’ennuya du séjour de Saint-Cloud et voulut aller à Paris. Pour l’y suivre, je quittai ma mère et mon fils et je surmontai la douleur de me retrouver aux lieux mêmes où tout me parlait de la perte que j’avais faite. Insensible à tant de condescendance, froid et concentré, mon mari ne m’en dédommageait ni par un mot ni par un regard. Pendant notre route, mon médecin l’avait conjuré d’avancer ou de retarder notre séjour à Paris de crainte d’y arriver dans un moment que l’émotion pouvait rendre dangereux pour ma santé. Rien n’avait changé ses projets. La voiture qui nous menait tous les jours de Paris à Saint-Cloud où nous allions dîner, prise dans les Ecuries de l’Empereur, était extrêmement dure. J’en fus un jour incommodée au point de redouter une fausse couche. Je le dis au Roi ; je le priai de rester ce jour-là à Saint-Cloud, me sentant réellement mal : « Vous savez que cela me gêne », me répondit-il d’un air sec. Cette réponse m’anéantit ; elle était si cruelle qu’elle semblait me donner le droit de m’affranchir d’un devoir pour me conserver à un autre.

Pour surcroît d’accablement, le Roi voulait retourner en Hollande et m’emmener avec lui. Vainement l’accoucheur décida que les douleurs que m’avaient fait éprouver tant de fréquents voyages me rendaient tout voyage impossible au moins avant quatre mois et demi. Mon mari, comme s’il n’eût pas compris ces raisons, me disait que je savais mieux que mon accoucheur ce qui me convenait, que dans quinze jours je serai rétablie, et il ne cessa de me répéter jusqu’au moment de son départ : « Je vous attends dans quinze jours ». Comment expliquer si peu d’humanité pour sa femme quand il n’en était pas dépourvu pour d’autres ?²²⁸

²²⁷ *Ibid.*, pp. 101-102.

²²⁸ *Ibid.*, pp. 197-198.

L'indifférence de l'homme à l'égard de la grossesse de sa femme transparait aussi dans le couple, plus tardif, que forme Paul Verlaine avec sa femme, Mathilde Mauté de Fleurville. Celle-ci a laissé ses mémoires pour témoigner des difficultés de sa vie conjugale avec le poète. D'origine bourgeoise, Mathilde est mariée très jeune – à 16 ans – à Verlaine en août 1870. Après une année de bonheur tranquille, leurs relations tournent vite à l'aigre : le couple se déchire. Les tensions semblent démarrer lors de la grossesse de Mathilde, qui correspond aussi à la période où Verlaine fait la connaissance d'Arthur Rimbaud. D'abord Verlaine manifeste peu d'intérêt pour la grossesse de sa femme et la préparation matérielle de l'arrivée de l'enfant : « Ce n'est qu'à la fin septembre que nous revîmes à Paris. J'avais juste le temps de m'installer dans notre nouveau logis avant la naissance du bébé que j'attendais. Mon père était parti à la chasse et [Verlaine] avec son égoïsme habituel, nous laissa, ma mère et moi, nous occuper du déménagement, de l'installation »²²⁹. Par la suite, Paul Verlaine se montre brutal vis-à-vis de sa femme ; la grossesse de celle-ci n'est pas un frein, son état déclenche peut-être même son agressivité. Il avoue d'ailleurs plus tard que « les femmes et les enfants, c'était dégoûtant ; qu'on était bien assez bête de se marier »²³⁰. En octobre 1871, l'arrivée de Rimbaud, hébergé un temps chez les Verlaine, est à l'origine de tensions dans le couple. Une critique émise à l'encontre de son ami poète déclenche une réaction violente de Verlaine :

A peine avais-je prononcé ces paroles que Verlaine, sans dire un mot, m'attrapa brusquement par les deux bras hors du lit où je venais de me coucher et me jeta par terre. Ma chute attira l'attention de mon frère qui habitait la chambre au-dessous de la nôtre. Ouvrant sa porte, il cria d'un ton dur :

- Que se passe-t-il là-haut ?

Paul inquiet n'osa plus bouger, et moi, stupéfaite de cette brutalité inattendue, je me recouchai sans rien dire.

Ceci se passait huit jours avant la naissance de mon fils Georges²³¹.

L'imminence de la naissance ne change rien à son attitude et Verlaine n'est pas présent pour l'accouchement : « Georges vint au monde, le 30 octobre 1871. Ce jour-là, Verlaine partit le matin et ne rentra qu'à minuit ; il parut content d'avoir un fils, m'embrassa, ainsi que l'enfant, et alla se coucher dans sa chambre voisine de la mienne »²³². Mathilde finit par obtenir la séparation de corps, puis le divorce.

La littérature n'est pas en reste pour évoquer les tensions et les conflits conjugaux qui surviennent en cas de grossesse ; ce thème tient d'ailleurs souvent plus de place que les grossesses heureuses et sans histoire. Maupassant évoque de manière récurrente le cas de maris ou d'amants dégoûtés par la grossesse de leur compagne ; nous y reviendrons longuement dans le chapitre suivant à propos des représentations littéraires de la grossesse. Citons toutefois deux de ses œuvres qui renvoient probablement à une certaine réalité.

Dans *Une Vie*, Maupassant dépeint Julien sous les traits d'un époux distant et indifférent à la grossesse de sa femme, Jeanne. Il trompe d'ailleurs celle-ci avec la bonne, Rosalie, à qui il fait aussi un enfant. Mais Jeanne découvre l'adultère de son mari au début de sa propre grossesse ; elle en est profondément blessée et découvre la vraie personnalité de Julien. La grossesse de Jeanne est douloureuse ; ses pensées sont partagées quand elle pense à l'enfant qu'elle porte « triste, peinée qu'il fût le fils de Julien ; inquiète, craignant qu'il ne ressemblât à son père »²³³. Elle qui se réjouissait d'attendre un enfant, voit son espoir déçu : « Elle accomplissait sa grossesse douloureuse. Elle ne se sentait au cœur aucun plaisir à se savoir mère, trop de chagrins l'avaient accablée. Elle attendait son enfant sans curiosité, courbée encore sous des appréhensions de malheurs indéfinis »²³⁴. Le curé, seul confident de Jeanne, essaye pourtant de rapprocher les deux époux :

Madame, il faut toujours pardonner. Voilà un grand malheur qui vous arrive ; mais Dieu, dans sa miséricorde, l'a compensé par un grand bonheur, puisque vous aller être mère. Cet enfant

²²⁹ Mauté de Fleurville (Mathilde), *Mémoires...*, *op. cit.*, septembre 1871.

²³⁰ *Ibid.*, p. 149.

²³¹ *Ibid.*, octobre 1871.

²³² *Ibid.*

²³³ Maupassant (Guy de), *Une vie*, *op. cit.*, p. 129.

²³⁴ *Ibid.*, p. 137.

sera votre consolation. C'est en son nom que je vous implore, que je vous adjure de pardonner l'erreur de monsieur Julien. Ce sera un lien nouveau entre vous, un gage de sa fidélité future. Pouvez-vous rester séparée de cœur de celui dont vous portez l'œuvre dans votre flanc²³⁵.

Toutefois, la suite de la grossesse ne s'avère pas plus profitable au raccommodement des deux époux. L'accouchement met en évidence le contraste entre l'inquiétude des parents de Jeanne et l'indifférence de son mari : « La chambre était pleine de monde. Petite mère suffoquait, affaissée dans un fauteuil. Le baron, dont les mains tremblaient, courait de tous côtés, apportait des objets, consultait le médecin, perdait la tête. Julien marchait de long en large, la mine affairée, mais l'esprit calme »²³⁶. Jeanne ne peut s'empêcher de penser à l'accouchement de sa bonne Rosalie, si rapide et si facile, alors qu'elle souffre beaucoup et de constater, dans les deux cas, l'attitude insensible de son mari :

Dans les minutes d'apaisement, elle ne pouvait détacher son œil de Julien ; et une autre douleur, une douleur de l'âme l'étreignait en se rappelant ce jour où sa bonne était tombée aux pieds de ce même lit avec son enfant entre les jambes, le frère du petit être qui lui déchirait si cruellement les entrailles. Elle retrouvait avec une mémoire sans ombres les gestes, les regards, les paroles de son mari, devant cette fille étendue ; et maintenant elle lisait en lui, comme si ses pensées eussent été écrites dans ses mouvements, elle lisait le même ennui, la même indifférence que pour l'autre, la même insouciance d'homme égoïste, que la paternité irrite²³⁷.

Maupassant dresse un autre portrait d'homme indifférent et agacé par la grossesse dans *Mont-Oriol*. Il y met en scène le couple Andermatt qui souhaite un enfant et se rend pour cette raison en cure dans une station thermale auvergnate. Mais lors de son séjour, l'épouse, Christine, prend un amant, Paul Brétigny. Ne supportant plus que son mari la touche, Christine lui fait d'ailleurs croire qu'elle est enceinte afin de ne plus subir les relations conjugales. Elle tombe toutefois réellement enceinte de son amant peu après. Cette situation permet à Maupassant d'opposer la réaction du mari et celle de l'amant. Le premier est ravi de cette paternité tant attendue :

« Alors elle balbutia :

« Non...laisse-moi...laisse-moi...C'est que... c'est que... je crois... je crois que je suis enceinte !... »

Elle avait dit cela, affolée d'angoisse, sans y songer, pour éviter son contact, comme elle aurait dit : « J'ai la lèpre ou la peste ».

Il pâlit à son tour, ému d'une joie profonde ; et il murmura seulement : « Déjà ! ». Il avait envie de l'embrasser maintenant, longtemps, doucement, tendrement, en père heureux et reconnaissant. Puis une inquiétude lui vint :

« Est-ce possible ?... Comment ?...Tu crois ?...Si tôt ?... »

Elle répondit :

« Oui...c'est possible ! »

Alors il sauta dans la chambre et s'écria en se frottant les mains :

« Cristi, cristi, quelle bonne journée ! »²³⁸.

Pour sa part, l'amant est nettement moins enthousiaste et la grossesse de sa maîtresse l'amène à prendre ses distances ; c'est le début du désamour : « [Ce changement] existait depuis longtemps, depuis le jour où elle lui avait crié, avec bonheur, en arrivant au rendez-vous quotidien : « Tu sais, je me crois enceinte vraiment ». Il avait éprouvé alors, à fleur de peau, un petit frisson désagréable »²³⁹. Dans la suite du roman, la grossesse de Christine est vue par les yeux de son amant – qui adopte le point de vue personnel de Maupassant sur la question²⁴⁰. Il multiplie les allusions aux « handicaps » de la grossesse et les descriptions péjoratives des transformations corporelles de la femme enceinte. L'arrivée d'un enfant sépare les deux amants, au lieu de les rapprocher comme l'espère Christine :

Il n'osait pas s'en aller, et il ne pouvait non plus s'abstenir de lui témoigner son impatience par des paroles amères et blessantes.

²³⁵ *Ibid.*, p. 135.

²³⁶ *Ibid.*, pp. 140-142.

²³⁷ *Ibid.*

²³⁸ Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol*, *op. cit.*, p. 131.

²³⁹ *Ibid.*, p. 222.

²⁴⁰ Voir les aspects autobiographiques de l'œuvre de Maupassant dans le chapitre VIII.

(...) Pour elle, il ne s'agissait plus entre eux de galanterie, de coquetterie, de désir de plaire toujours, de frais de grâce à faire encore, puisqu'elle lui appartenait complètement, puisqu'ils étaient liés par cette chaîne si douce et si puissante : l'enfant qui naîtrait bientôt²⁴¹.

On retrouve ici l'idée que la femme enceinte est déjà davantage mère qu'amante et cette attitude irrite l'homme qui ne reconnaît plus la femme attirante qui l'a séduit. Christine se comporte avec son amant comme elle le ferait avec un époux aimé. Pour elle, l'enfant qu'elle porte est un enfant de l'amour et elle s'attend à ce que son compagnon partage son enthousiasme et s'investisse dans sa paternité, mais il se dérobe à tous les moments de complicité qu'elle cherche à lui faire partager :

Depuis qu'il la savait enceinte, il s'éloignait d'elle et se dégoûtait d'elle, malgré lui. Il avait souvent répété jadis, qu'une femme n'est plus digne d'amour qui a fait fonction de reproductrice. Ce qui l'exaltait dans la tendresse, c'était cet envollement de deux cœurs vers un idéal inaccessible, cet enlacement de deux âmes qui sont immatérielles, c'était tout le factice et l'irréalisable mis par les poètes dans la passion. Dans la femme physique, il adorait la Vénus dont le flanc sacré devait conserver toujours la forme pure de la stérilité. L'idée d'un petit être né de lui, larve humaine agitée dans ce corps souillé par elle et enlaidi déjà, lui inspirait une répulsion presque invincible. La maternité faisait une bête de cette femme. Elle n'était plus la créature d'exception, adorée et rêvée, mais l'animal qui reproduisait sa race. Et même un dégoût matériel se mêlait en lui à ces répugnances de l'esprit (...).

Comment aurait-elle senti et deviné cela, elle que chaque tressaillement de l'enfant désiré attachait davantage à son amant ?²⁴²

Plus loin, Maupassant revient encore sur cette irritation provoquée chez l'amant par la grossesse de Christine :

A chacune de leurs rencontres, elle lui parla de cette grossesse qui faisait bondir son cœur de joie ; mais cette préoccupation d'une chose qu'il jugeait, lui, fâcheuse, vilaine, malpropre, froissait son exaltation dévote pour l'idole qu'il adorait.

Plus tard, quand il la vit changée, maigrie, les joues creuses, le teint jaune, il pensa qu'elle aurait dû lui épargner ce spectacle et disparaître quelques mois, pour reparaître ensuite plus fraîche et plus jolie que jamais, en sachant faire oublier cet accident, ou peut-être en sachant unir à son charme discret, de jeune mère, qui ne laisse voir son enfant que de loin, enveloppé de rubans roses²⁴³.

On sent à travers ces propos, toute la haine et le dégoût que les femmes enceintes inspirent à Maupassant – nous y reviendrons.

Tensions et conflits pendant la grossesse dans les milieux populaires

Dans les milieux populaires, le vécu de la grossesse dans les couples en conflit est évidemment plus difficile à atteindre, faute de sources assez nombreuses. Toutefois, quelques rares exemples nous sont parvenus notamment grâce aux archives judiciaires. Les relations amoureuses hors mariage semblent davantage prédisposer les hommes à la violence envers les femmes enceintes, car la grossesse est souvent malvenue²⁴⁴. Mais cette attitude s'observe aussi dans le cadre conjugal. En effet, si chez certains hommes la grossesse tend à freiner la brutalité, par respect pour l'enfant présent dans le ventre maternel ; chez d'autres, cet état n'entrave en rien les pulsions agressives. Ce type de comportement n'est pas propre aux milieux populaires, mais ces derniers laissent davantage de traces dans les archives que les élites qui ne lavent guère leur linge sale en public.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 194.

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.*, p. 222.

²⁴⁴ Voir le chapitre VI.

Un exemple parmi d'autres dans une lettre à la marquise de Balleroy :

« Une fille de l'Opéra nommée M^{elle} Le Roi étoit entretenue par M. le maréchal Châteaurenaud ; elle étoit grosse de lui. Il lui a pris une jalousie qui l'a porté à lui donner quelques coups de pied dans le ventre, et elle est accouchée avant terme. Quinze jours après qu'elle a été guérie, autre jalousie : il a pris un manche à balai, de manière qu'elle est morte de ses blessures. Il n'oseroit plus aller à l'Opéra ; *Les correspondants de la marquise de Balleroy, op. cit.*, lettre de Balleroy, 20 mai 1719.

Les archives de la Bastille étudiées par Arlette Farge et Michel Foucault livrent quelques exemples de brutalités exercées envers des femmes enceintes. Il est ainsi question de Nicolas Bienfait, qui en 1758 se voit reprocher sa violence : « Il lui a tué trois enfants dans le corps l'un après l'autre »²⁴⁵. D'un autre, il est dit qu'« il a fait périr une première femme et maltraite sa femme enceinte »²⁴⁶. La violence physique masculine n'est pas rare par le passé à l'encontre des femmes ; le droit de battre son épouse est d'ailleurs reconnu par la plupart des anciennes coutumes. Mais il n'est toutefois pas bien vu de corriger sa femme enceinte. Les curés et les médecins s'insurgent contre l'attitude peu prévenante des maris envers leurs épouses enceintes et tempèrent parfois les excès des époux trop coléreux.

Au XIX^{ème} siècle, le couple Rivière fournit un exemple de situation conflictuelle autour d'une grossesse. Leurs difficultés nous sont connues par le procès qui a suivi le meurtre perpétré par leur fils, Pierre Rivière, à l'encontre de sa mère – enceinte de six mois et demi –, de sa sœur Victoire et de son frère Jules, le 3 juin 1835 à Aunay²⁴⁷. Pierre Rivière affirme ne plus supporter la mésentente entre ses parents. Sa mère – qui mène une vie très dure au père –, a le soutien de la fille aînée du couple, Victoire, et elle veut garder avec elle son dernier garçon, Jules. Pierre Rivière les aurait tués pour « venger » son père. Les rapports médicaux, les archives judiciaires mais surtout le mémoire rédigé en prison par l'accusé lui-même permettent de mettre en évidence les aspects conflictuels de cette famille, où la grossesse de la mère joue un rôle particulier. Ainsi Pierre Rivière indique dans son mémoire :

Ma mere alla consulter Mr Blain à Beauquay, elle lui debita ses calomnies contre mon père, elle lui dit aussi qu'elle était grosse. Il y avait d'autres personnes chez Mr Blain, cela fut bientôt répandu dans Aunay et un homme parlant a un de nos voisins dit : il paraît que vous avez un voisin qu'il faut qu'il maltraite étrangement sa femme, car elle en dit de belles choses. Mon père sachant qu'elle avait dit qu'elle était grosse, ne put croire qu'elle le fût car, disait-il, comme elle sait ce qui en est avec moi, elle se pense, il tient à l'honneur, mais qu'il voie pareille affaire, il dira : comment est-il possible, il ne pourra se contenir, il me battra et je pourrai obtenir une separation. Je suis sur, continuait-il, quelle se met de quoi sur le ventre pour le faire grossir, il faudra que j'y regarde ; il tint ce raisonnement devant quantité de personnes (...) Mr le Curé lui dit de ne pas y regarder. Mon père disait encore : elle dit que j'ai fait perir l'autre²⁴⁸, mais je lui dirai qu'il faudra qu'elle me rende compte de celui qu'elle a dans le corps. Cependant, craignant qu'il ne se trompât, je résolut de m'éclaircir de cette affaire en ecoutant (...). Ma sœur dit en outre : il ne faut pas lui faire aucun habit, au moins mais qu'il soit fait, et qu'il vienne à demander le bonnet, que les gens soient là tu diras : ma foi, il n'y en a pas, m'as-tu donné de l'argent pour en avoir. C'est là, ajoutait ma sœur, qu'il y aura à rire²⁴⁹.

On voit ici un exemple de conflit familial où la naissance à venir d'un enfant est instrumentalisée et où l'homme n'est a priori pas à l'origine des tensions. Nous n'avons cependant ici que le point de vue de Pierre Rivière, forcément partial, en raison de la haine qu'il voue à sa mère. Il nous présente cependant le point de vue du père et les sujets de conflit avec sa femme. L'épouse se dit enceinte, mais son mari ne la croit pas ou pense qu'il n'en est pas le père, les époux n'ayant eu que de rares relations conjugales. Il imagine donc que sa femme utilise sa grossesse contre lui, pour l'amener à des violences qui pourraient permettre une séparation, souhaitée uniquement par la femme. Quant à cette dernière – bel et bien enceinte – et aidée par sa fille, elle compte visiblement utiliser la naissance de l'enfant pour humilier le père mais d'une autre manière que celle qu'il imagine. Il s'agit de faire croire que le père n'a pas donné d'argent pour faire les habits de l'enfant à naître et qu'il ne remplit donc pas ses devoirs. Plus loin dans son récit, Pierre Rivière montre que le père ne cesse de soupçonner sa femme de manigances à propos de sa grossesse :

²⁴⁵ Farge (Arlette) et Foucault (Michel), *Le Désordre des familles, présentation de Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Gallimard Julliard, Collection « Archives », 1982, p. 31.

²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ *Moi, Pierre Rivière..., op. cit.* [orthographe respectée]

²⁴⁸ Un enfant du couple, Jean, est décédé en 1834 de maladie ; la responsabilité de cette mort est imputée par la mère au père.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 144.

Mon père ne soutenait plus les raisonnemens que j'ai dit plus haut, il disait devant ceux à qui il en avait parlé, qu'il était possible qu'elle fût grosse et que ce fut pour lui. Mais il n'a jamais pu se persuader qu'elle le fût reelment ; lorsqu'il vit que sa grossesse continuait il disait que comme elle faisait souvent des voyages, qu'elle avait peut-être envie de dire qu'elle était accouchée dans ses voyages, et de lui présenter un autre enfant, que si elle accouchait hors de chez lui qu'il a ferai visiter. Il disait aussi qu'elle faisait cela pour emporter des effets, sans qu'on s'en aperçut et les cacher chez ses commères, lorsqu'elle fut revenue de Vire : c'est foutu elle n'était pas si grosse à Vire comme elle est tous les jours²⁵⁰.

Les époux Rivière ont recours à la justice pour statuer sur leur sort et permettre une séparation, mais ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur ses aspects financiers et la garde des enfants. Et c'est alors que survient le crime de Pierre Rivière.

L'ensemble de notre étude sur les réseaux familiaux et amicaux qui entourent les femmes enceintes montre que l'entourage exerce généralement une présence attentive autour de celle-ci. Pendant la grossesse, les femmes semblent souvent maternées, parfois même infantilisées, notamment la première fois ou quand elles sont très jeunes, particulièrement dans les milieux favorisés. Les sources témoignent de l'importance et de la variété des réseaux de solidarités mobilisés à cette occasion, les écrits privés constituant souvent un support essentiel dans ce domaine. Si les femmes de la famille – principalement la mère – occupent une place privilégiée auprès de la femme enceinte, les hommes ne sont en aucun cas exclus de la grossesse et de l'accouchement. Tous apportent un soutien jugé indispensable ; l'absence de cet entourage proche est considérée comme une anomalie par les femmes enceintes ou en couches. Il faut en général des circonstances exceptionnelles pour qu'elles vivent ces moments dans la solitude, ce qui les plonge parfois dans une tristesse profonde. L'exemple d'Anne-Charlotte de Massa est révélateur ; le contexte politique troublé de 1815 explique qu'elle passe la fin de sa grossesse dans un relatif isolement. Dans une lettre à son père le 18 octobre 1815, elle déplore sa solitude qui lui pèse plus que sa grossesse elle-même : « Il me semble que je suis abandonnée de toute la terre. Je ne pourrais souffrir longtemps cette position et elle me ferait beaucoup plus de mal que de voyager et [de pouvoir faire face] à mon état »²⁵¹. Ses angoisses sont avivées par l'approche de l'accouchement qui doit se dérouler sans sa mère dont elle est orpheline, ni son père et son mari : « Je vais accoucher, souffrir beaucoup et crier (...) et encore je suis seule et n'ai point pour prendre courage la présence des êtres les plus chers à mon cœur ; ce qui fait qu'il me semble quelquefois que si la douleur me prenait je n'aurais aucun courage pour la supporter »²⁵².

Il est toutefois difficile de prétendre étudier finement l'évolution des solidarités autour des femmes enceintes entre le XVIII^{ème} et la fin du XIX^{ème} siècles, les sources étant trop peu nombreuses pour cela. On observe cependant quelques grandes tendances qui se confirment au cours du XIX^{ème} siècle. Avec le développement de l'urbanisation et de la mobilité géographique, la montée de l'individualisme et de la famille conjugale, les liens semblent moins directs avec la famille que par le passé. La tutelle exercée par la mère ou la belle-mère sur la jeune mariée et la femme enceinte tend notamment à s'alléger. Les déplacements des mères ou des filles pour les couches, quasi systématiques dans les élites au XVIII^{ème} siècle semblent de moins en moins fréquents, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Il est alors d'usage que les femmes restent dans leur foyer dès la première grossesse. En outre, l'entourage de la femme en couches se réduit de plus en plus et le conjoint voit son rôle s'accroître. L'éloignement géographique entre parents et enfants semble plus important et les couples gagnent en indépendance. Le modèle de transmission traditionnel est remplacé par une solidarité plus occasionnelle qui préserve l'autonomie du jeune couple²⁵³. Cette évolution peut être vue comme un facteur nouveau d'isolement. Pourtant, les solidarités traditionnelles sont contraignantes, parfois étouffantes et n'ont pas toujours été bien vécues²⁵⁴. Leur relâchement apporte finalement aussi une certaine forme de liberté aux femmes et aux couples. Il ne faudrait pas non plus conclure à la dissolution des solidarités familiales, remplacées par un soutien social dans le

²⁵⁰ *Ibid.*, pp. 149.

²⁵¹ Lettre d'Anne-Charlotte, duchesse de Massa à son père le maréchal Mac Donald, 1^{er} août 1815 ; fds cité.

²⁵² Lettre du 18 octobre 1815, *ibid.*

²⁵³ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents, op. cit.*, pp 176-196.

²⁵⁴ Voir les exemples d'Alix de Lamartine ou de la comtesse de Ségur qui sont des mères parfois intrusives dans la vie familiale de leurs filles.

cadre de l'Etat providence au XX^{ème} siècle²⁵⁵. Dans les faits, s'il y a davantage de « séparation de corps » entre générations pour l'habitat quotidien, un sentiment de complicité associé à de nouvelles formes de solidarités se perpétue, en particulier pour les naissances qui constituent toujours un évènement familial fort.

Les réseaux qui entourent les femmes enceintes apportent un soutien précieux dans différents domaines privilégiés.

II. OCCUPATIONS DES FEMMES ENCEINTES ET DOMAINES PRIVILEGES D'EXPRESSION DES SOLIDARITES

Pendant la grossesse, les femmes poursuivent pour la plupart leurs activités quotidiennes et elles doivent en outre assurer certains préparatifs en vue de la naissance de l'enfant. Il faut donc envisager ici la manière dont elles occupent leurs journées et le rôle particulier de leur entourage, en tenant compte des différences entre les milieux sociaux et de l'évolution au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

A. LES OCCUPATIONS QUOTIDIENNES DES FEMMES ENCEINTES

Aujourd'hui, la grossesse vaut aux femmes des prévenances et des égards, que ce soit dans leur foyer ou à l'extérieur de celui-ci. Les salariées bénéficient ainsi d'un congé rémunéré en fin de grossesse, elles se voient – en théorie – éviter les travaux pénibles, on leur cède la place dans les transports en commun, etc. La situation est bien différente autrefois, mais avec des différences très importantes selon les milieux.

Afin de retracer le quotidien des femmes enceintes, nous avons utilisé les nombreux acquis de la recherche consacrés aux activités et au travail des femmes autrefois. Pour les femmes des élites, les travaux sont nombreux ; que ce soit *L'Histoire des femmes en Occident*, l'ouvrage de Bonnie Smith ou celui d'Anne Martin-Fugier sur les femmes bourgeoises...²⁵⁶ Toutefois, ces travaux n'évoquent guère, voire pas du tout, la vie quotidienne des femmes des élites pendant leur grossesse. Nous avons donc recueilli les informations fournies par les écrits privés de notre corpus afin de retracer leurs occupations courantes et de voir si la grossesse modifie leur quotidien. Pour les catégories populaires, le travail des femmes a fait l'objet de nombreuses recherches depuis une trentaine d'années, surtout dans le monde ouvrier à l'âge industriel²⁵⁷. Pour les campagnes, l'ouvrage de Jacques Gélis et celui de Mireille Laget sur la naissance à l'époque moderne fournissent quelques pistes sur le vécu de la grossesse. S'il n'est guère possible d'aller beaucoup plus loin que ces historiens pour traiter du quotidien des femmes enceintes dans le monde rural traditionnel, faute de sources nouvelles, nous avons essayé de rassembler des informations plus personnelles concernant les femmes des milieux populaires urbains au XIX^{ème} siècle. L'intérêt des observateurs sociaux à cette époque pour la question du travail des femmes, notamment dans le monde ouvrier, explique l'importante documentation accessible aux historiens. Ainsi les enquêtes menées par Villermé, Buret, Simon ou Leroy-Baulieu,

²⁵⁵ Agnès Pitrou, *Les solidarités familiales, vivre sans famille ?* Paris, Privat, 1978 (rééd. 1992)

²⁵⁶ Voir la bibliographie en fin de second volume.

²⁵⁷ Outre les ouvrages généraux cités en bibliographie, on peut mentionner sur ce thème :

- Battaglia (Françoise), *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000.

- Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes...*, *op. cit.*

- Schweitzer (Sylvie), *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire du travail des femmes aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Paris, O. Jacob, 2002.

- Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, *op. cit.*

Nous avons eu aussi recours à des ouvrages plus généraux sur le monde ouvrier ; ils sont mentionnés dans les notes, au besoin.

etc.²⁵⁸ fournissent des données générales précieuses, mais souvent partiales et assez peu utiles concernant le sujet particulier des femmes enceintes²⁵⁹. Nous avons donc exploité d'autres écrits d'observateurs contemporains traitant du sort des travailleuses, comme ceux de Michelet ou de Julie Daubié²⁶⁰, ainsi que la littérature qui apporte quelques informations complémentaires sur les représentations concernant le travail ouvrier pendant la grossesse. Cette étude constitue cependant une simple ébauche ; d'autres sources mériteraient d'être utilisées afin d'approfondir la question.

1. Chez les élites

Les femmes de la noblesse et de la bourgeoisie ont l'avantage de bénéficier d'un cadre de vie agréable et, pour la plupart, de ne pas avoir à travailler pour gagner leur vie. Elles vivent donc leur grossesse dans un contexte bien différent de celui des femmes du peuple.

Des activités peu modifiées de l'époque moderne jusqu'au début du XIX^{ème} siècle

Dans les milieux nobles, l'épouse a une fonction essentielle de représentation. La plupart des femmes mènent donc une vie sociale riche ; elles reçoivent chez elles, fréquentent leurs amies et leurs connaissances. Les activités de loisirs sont très importantes : promenade, concerts, opéra, bals, occupent les journées et les soirées. Certaines exercent aussi des fonctions particulières à la cour. Ainsi, Angélique de Bombelles ou la marquise de la Tour du Pin sont dames de Palais ; la première de Mme Elisabeth, la seconde de Marie-Antoinette. La grossesse ne semble globalement pas entraver cette activité mondaine. Les femmes continuent à sortir de chez elles et maintiennent leur vie sociale autant qu'elles le peuvent. Les écrits privés montrent ainsi des femmes très avancées dans leur grossesse qui sont présentes dans les salons, aux fêtes de la cour, etc. La femme de Benjamin de Chandieu, enceinte de huit mois, assiste par exemple à une fête à laquelle elle participe activement. Son mari trouve cela normal : « Une partie de 40 personnes n'a pu manquer d'être fort agréable, car le bruit et la joie vont toujours ensemble ; cela est de ton âge, ma fille, mais plus du mien. Tu mangeas jusqu'au nœud de la gorge, tu dansas beaucoup et tu n'en fus point incommodée, cela est une merveille »²⁶¹. Mme du Châtelet se propose aussi de jouer dans une pièce de théâtre à la fin de sa grossesse. A son amant Saint Lambert elle demande : « On me propose de jouer *La Mère coquette*, le voulez-vous ? Y jouerez-vous ? »²⁶². Les femmes enceintes continuent également de recevoir chez elles jusqu'à leur terme ; le marquis de Bombelles en témoigne :

La comtesse de Breuner, aussi avancée dans sa grossesse que ma femme, attends également courageusement le terme. Ce soir, elle a eu une assemblée chez elle où l'on observait guère l'usage de l'Huronie ; là, dit-on, chacun parle à son tour. Ici, chacun parlant à la fois, personne ne jouissait de rien, et peut-être n'y avait-il à jouir de rien dans ce crescendo d'inutiles et d'oiseuses paroles²⁶³.

Sous le règne de Napoléon, Laure Junot, duchesse d'Abrantès, doit accueillir dans son domaine du Raincy la princesse de Wurtemberg et l'accompagner dans ses activités. De 11h30 à trois heures de l'après-midi, elles poursuivent le cerf en calèche dans la forêt de Bondy, ce qui fait quand même dire à la duchesse : « Quant à moi, avec mes six mois et demi de grossesse, je commençais déjà à trouver la journée fatigante et il n'était encore que trois heures »²⁶⁴. M^{elle} Avrillon rapporte même le cas d'une

²⁵⁸ - Buret (Eugène), *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, 1840, 2 vol.
- Leroy-Beaulieu (Paul), *Le travail des femmes au XIX^{ème} siècle*, Paris, Charpentier, 1873.
- Simon (Jules), *L'ouvrière*, Paris, Hachette, 1861 ; *id.*, *La femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Lévy, 1892.
- Villermé (Louis René), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Jules Renouard, 1840, 2 vol.

Voir la liste plus détaillée des sources utilisées en fin de second volume.

²⁵⁹ Les limites de notre sujet nous ont malheureusement interdit de pousser les recherches plus avant sur les conditions de travail des femmes enceintes autrefois et de recueillir davantage de sources inédites.

²⁶⁰ Daubié (Julie), *La femme pauvre au XIX^{ème} siècle*, Paris, Ernest Thorin, 1870 (2^{ème} éd.).

²⁶¹ *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, 9 juin 1744.

²⁶² Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, 21 mai 1749.

²⁶³ Bombelles (Marc de), *Journal*, *op. cit.*, 30 mai 1796.

²⁶⁴ *Mémoires de Mme la duchesse d'Abrantès*, *op. cit.*, pp. 252-254.

femme de la cour impériale qui accouche dans son carrosse car elle n'est pas rentrée assez vite d'un bal...

Cette dame, dont j'ai oublié le nom, accompagnant la princesse dans une très grande soirée, et en toilette de Cour, fut prise tout à coup des premières douleurs de l'accouchement ; elle fit bien vite approcher sa voiture, s'y précipita en recommandant au cocher d'aller grand train, et, pour ne pas perdre de temps, vu l'urgence, fit arrêter devant la porte de la sage-femme qu'elle voulut emmener avec elle. Pendant le temps que le domestique était allé l'avertir, la dame était accouchée dans la voiture²⁶⁵.

Il faut cependant rappeler que certaines activités ne sont normalement pas permises aux femmes enceintes : monter à cheval ou danser à un stade avancé de grossesse sont notamment jugés imprudents. La marquise de La Tour du Pin note dans ses mémoires qu'il n'est plus d'usage de paraître à la cour de Versailles après trois mois de grossesse, mais nous n'avons pas trouvé assez d'exemples dans nos sources pour confirmer ses dires²⁶⁶. Il est probable que les femmes qui exercent certaines charges contraignantes à la cour sont dispensées de les assumer quand leur grossesse devient visible – leur état étant incompatible avec certaines fonctions de représentation qui sont, en outre, potentiellement dangereuses pour leur fruit. Elles sont peut-être incitées à se retirer sur leurs terres familiales, en tout cas loin des turbulences de la cour. Toutefois, rien n'indique qu'elles soient obligées de rester confinées jusqu'à la naissance de leur enfant, comme on le dit parfois²⁶⁷. Les choses ne changent guère après la Révolution. On voit ainsi Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe, rentrer en France en 1815 après la chute de l'Empire et être présentée aux Tuileries à Louis XVIII alors qu'elle est très visiblement enceinte. Pendant sa grossesse, elle continue ses visites et ses diverses occupations mondaines. Lors d'une autre grossesse en 1820, elle accouche d'ailleurs prématurément après avoir participé à la cérémonie des vœux, où elle est restée longtemps debout – preuve qu'elle ne bénéficie pas d'un traitement de faveur²⁶⁸.

Toutefois, des problèmes de santé pendant la grossesse peuvent imposer une limitation des activités et un certain confinement. La médicalisation de la grossesse, déjà en partie effective dans les milieux les plus élevés de la société, explique que les praticiens imposent des ménagements à certaines femmes enceintes, notamment s'il y a des risques de fausse couche. En 1822, Marie-Amélie se ménage d'ailleurs davantage qu'à sa grossesse précédente, interrompue prématurément. A 15 jours de l'accouchement, elle reste étendue sur une chaise-longue et ne peut participer au dîner chez le roi le 5 janvier. En 1824, pour son dixième enfant, alors qu'elle est âgée de 42 ans, elle doit s'astreindre à mener une vie plus ralentie. Toutefois, il faut que le risque pour la grossesse soit réellement avéré, sinon les précautions sont jugées excessives. Rappelons-nous les critiques d'Angélique de Bombelles à l'égard de sa belle-sœur, la marquise de Louvois, qui reste allongée en début de grossesse et qui néglige de faire sa cour aux puissants²⁶⁹.

Quand elles doivent travailler pour vivre ou quand elles sont engagées dans des activités débutées avant la grossesse, les femmes enceintes des milieux favorisés ne semblent pas non plus modifier leurs habitudes. Ainsi, Emilie du Châtelet ne bouleverse pas ses travaux de recherche. Intéressée par les sciences et la philosophie, elle a publié quelques ouvrages scientifiques remarquables. Pendant sa grossesse, elle travaille même davantage, craignant que son décès en couches ne laisse ses travaux sur Newton inachevés²⁷⁰. Après un début de grossesse un peu difficile, elle

²⁶⁵ Avrillon (M^{elle}), *Mémoires...*, *op. cit.*

²⁶⁶ « Cependant, je continuai à me rendre à Versailles jusqu'au jour où je fus grosse de trois mois. Après cette époque, il n'était pas d'usage d'aller à la cour » ; La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 107.

²⁶⁷ Voir plus loin nos remarques sur l'ouvrage de Bonnie Smith à ce propos ; Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord...*, *op. cit.*

Dans les pays anglo-saxons, les femmes semblent davantage confinées chez elles pendant leur grossesse ; voir les historiennes de la naissance anglo-saxonnes sur ce point, notamment Schneid-Lewis (Judith), *In The Family Way...*, *op. cit.*

²⁶⁸ Marie-Amélie, *Journal...*, *op. cit.*

²⁶⁹ Voir chapitre II.

²⁷⁰ Elle travaille à la traduction en français à partir du latin des *Principia mathematica* de Newton, avec ses propres commentaires. Cette œuvre gigantesque est achevée juste avant son accouchement ; elle fait déposer son manuscrit à la bibliothèque royale la veille de son décès. Sa traduction sera publiée après sa mort (1759), grâce à Voltaire, sous le titre *Exposition abrégée du Système du Monde et explication des principaux phénomènes astronomiques tirée des Principes de M. Newton*.

semble jouir d'une excellente santé et ne semble aucunement entravée par son état. Elle travaille à un rythme effréné et continue de se rendre dans le monde, comme si de rien n'était. Si elle fréquente moins la société, notamment quand elle est à Paris ou à Versailles, c'est parce qu'elle se concentre sur ses travaux scientifiques. Voici quelques extraits de ses lettres à son amant Saint Lambert qui permettent de voir que sa grossesse et l'arrivée de l'enfant ne tiennent guère de place dans ses préoccupations quotidiennes ; elle consacre quasiment tout son temps libre à ses recherches :

. 21 avril 1749 : « Je ne sors pas de Trianon. Je travaille tout le jour, c'est-à-dire le temps que j'ai de libre, et toute la nuit, dans l'espérance d'avancer mon départ, mais je n'avance guère ».

. 22 avril : « Mais je crains que mon livre ne me retarde plus qu'elle [Mme de Boufflers]. Je ne perds pas un moment de temps, je sacrifie au travail toutes sortes de plaisirs et même ma santé et le souper, mais malgré cela, les dissipations et les devoirs se multiplient. Quand le roi [Stanislas] sera parti, je m'enfermerai pour travailler. (...) je vous avoue que je veux finir mon ouvrage ».

. 11 mai : « Je me lève à 9 heures. Je ne soupe plus en ville, je ne reçois personne que le prince, et je travaille presque tous les jours jusqu'à 5 heures du matin ».

. 18 mai : à propos de son Newton : « C'est une besogne affreuse, et pour laquelle il faut une tête et une santé de fer. Je ne fais que cela, je vous jure, et je me reproche bien le peu de temps que j'ai donné à la société depuis que je suis ici ».

. 21 mai : « J'y sacrifie tout, jusqu'à ma figure. Je vous prie de vous en souvenir si vous me trouvez changée. Savez-vous la vie que je mène depuis le départ du roi ? Je me lève à 9 heures, quelquefois à huit, je travaille jusqu'à trois, je prends mon café à 3 heures ; je reprends le travail à quatre, je le quitte à dix pour manger un morceau seule, je cause jusqu'à minuit avec M. de V [Voltaire], qui assiste à mon souper, et je reprends le travail à minuit jusqu'à cinq heures. Quelquefois j'attends après M. Clairaut, et j'emploie mon temps à mes affaires et à revoir mes épreuves. Mme du Deffand, Mme de B [Boufflers], tout le monde sans exception est refusé pour souper, et je me suis fait une loi de ne plus souper dehors pour pouvoir finir. Je conviens que si j'avais mené cette vie depuis que je suis à Paris, j'aurais fini à présent. Mais j'ai commencé par avoir beaucoup d'affaires, je me suis livrée à la société le soir. Je croyais que la journée me suffirait, j'ai vu qu'il fallait ou renoncer à aller accoucher à Lunéville, où perdre tout le fruit de mon travail en cas que je meure en couches, ou me laisser des chaînes pour revenir ici incessamment après mes couches en cas que je n'en meure pas, et j'ai senti que le seul moyen d'éviter tous les inconvénients qui se croisaient, et de mettre mon voyage à Paris à profit (...) c'était de me séquestrer absolument, de risquer le tout pour le tout, et de ne plus faire que mon livre (...). Je ne puis rien aimer que ce que je partage avec vous. Car je n'aime pas Newton. Au moins je le finis par raison, et par honneur, mais je n'aime que vous et ce qui a rapport à vous ».

. Mai : « Je n'ai pas le temps de dormir ni de manger ».

. Début juin : « (...) je travaille dix-huit heures sur vingt-quatre sans voir encore rien de fixe dans la fin de mes travaux ».

. 8 juin : « Je vous assure que je vous sacrifie ma santé (...). Il faut en vérité que je sois de fer, mais l'amour me donne bien du courage. (...) Il est important que je finisse mon livre, mais voilà la dernière chose de ma vie que j'aurai quelque chose à faire qui ne sera pas vous »²⁷¹.

La marquise du Châtelet apparaît ici avant tout comme une intellectuelle et une grande amoureuse, et guère comme une future mère préoccupée de sa grossesse et de sa progéniture²⁷²...

Dans les milieux bourgeois, certaines femmes continuent à travailler pour vivre, ou parce qu'elles jouent un rôle dans l'entreprise familiale. Nous avons ainsi vu Mme Vigée-Lebrun poursuivre son activité de portraitiste de la reine à un stade avancé de grossesse. Quand elle est enceinte, Mme de Maraise continue également à remplir son rôle dans la manufacture d'étoffes de Jouy-en-Josas, fondée par Oberkampf, et dans laquelle elle et son mari sont associés. Jouant le rôle de directeur commercial et financier de l'entreprise, Mme de Maraise est une auxiliaire économique indispensable à son époux et à Oberkampf. Sa tâche consiste principalement à tenir les livres de l'entreprise, avec l'aide d'une

²⁷¹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*

²⁷² Il faut cependant noter qu'il s'agit de sa correspondance avec son amant ; il est logique qu'elle y apparaisse avant tout comme une amoureuse.

équipe de commis ; elle veille aussi aux rentrées d'argent et aux créances et fournit un important travail de correspondance. Elle veille souvent jusque tard dans la nuit pour achever le travail du jour, même lorsque sa grossesse est très avancée. Ainsi, enceinte de huit mois – qui plus est une nuit de Premier de l'An –, elle « suspend l'entretien » épistolaire avec Oberkampf à trois heures du matin, et le reprend le lendemain, « à midi, au retour de la messe »²⁷³. Elle travaille sans répit jusqu'au moment de l'accouchement et aucune de ses maternités, pourtant rapprochées, ne l'éloigne plus de deux semaines du bureau. Ainsi, au terme de sa dernière grossesse, le 14 février 1779, elle écrit à son associé « à quatre heures et demie du soir » :

Je me sens depuis hier un autre mal [qu'un éclopement au pied] dont les atteintes sont fort redoublées. J'ai pourtant encore fait passablement bonne mine à dîner avec Mme Oberkampf et Rebin, qui sont sorties ensuite avec le compère. Mais je vous fait la grimace malgré moi, presque à chaque mot. Ce n'est cependant pas encore du sérieux et je ne quitterai le bureau que quand il faudra se fâcher pour de bon. La besogne nous presse. J'ai prié M. Bigorne de venir travailler, mon frère est aussi en fonction, en attendant le bal [l'accouchement]²⁷⁴.

Elle achève son courrier en « promettant pour le prochain courrier au plus tard un petit associé », qui naît seulement deux heures après. Huit jours plus tard, elle est de retour au bureau...

Le cas de Mme de Maraise n'est pas isolé ; ainsi on trouve de nombreuses femmes dans les milieux d'affaires du Nord de la France à la fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème}. Elles travaillent souvent aux côtés de leur mari ; parfois elles dirigent seules l'entreprise familiale. Ainsi, Pauline Motte-Brédard s'occupe de la filature de Roubaix tout en assurant l'éducation de ses enfants. De même, Henriette de Clerq d'Oignies est propriétaire des mines de charbon découvertes en 1840²⁷⁵. Ces femmes s'investissent d'ailleurs souvent davantage au quotidien dans leur entreprise que dans leurs tâches maternelles, plaçant leurs enfants en nourrice à la campagne, puis à l'internat. Toutefois, ce genre de comportement prend fin dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle dans le Nord. Ainsi, les filles, belles-filles et petites-filles de Pauline Motte-Brédard abandonnent peu à peu les affaires pour se consacrer entièrement à leurs fonctions domestiques et maternelles²⁷⁶.

Un nouvel idéal bourgeois

En effet, au cours du XVIII^{ème}, mais surtout au XIX^{ème} siècle, l'idéal bourgeois s'impose et le modèle de la femme au foyer se diffuse. La femme règne désormais avant tout sur son intérieur ; elle est une maîtresse de maison accomplie, une mère dévouée qui se charge au quotidien de l'éducation de ses enfants déjà nés. La grossesse s'adapte sans effort à cette existence assez refermée sur le foyer et déjà largement centrée sur les enfants. A la fin du XVIII^{ème} siècle, les occupations de Manon Roland pendant sa grossesse correspondent à cet idéal bourgeois : « Pour te rendre un compte fidèle de ma conduite, je te dirai que dimanche a été entièrement consacré à mon ménage et à mon herbier : c'est assez en dire et tu me vois déjà remuer tour à tour des chemises et des fleurs, des haricots et des chaussettes »²⁷⁷. Au tout début du XIX^{ème} siècle, on voit aussi Alix de Lamartine occupée pendant ses grossesses à faire des confitures, à régler les problèmes avec ses domestiques et à instruire ses enfants, tâches qui lui prennent une bonne part de son temps et de son énergie. Michelet évoque également la « vie très renfermée » qu'il mène avec son épouse enceinte et ses occupations domestiques : « Cette chère personne concentrée dans sa maison, ses comptes si bien tenus, l'ordre de son ménage, ses judicieuses lectures »²⁷⁸. Dans une lettre à sa mère datée de 1859, Caroline Mertzdorff, mariée depuis moins d'un an, évoque sa vie bien remplie d'épouse et de future mère. Elle justifie ainsi le fait qu'elle a été longtemps sans écrire, car elle est très occupée :

Ajoute à cela que nous mettons tremper demain pour la lessive, qu'aujourd'hui nous comptons tout le linge sale, que mes affaires ne sont pas finies de ranger, que j'ai encore beaucoup à faire pour baby, que je veux préparer de l'ouvrage en prévision pour Marie pendant que je serai au lit etc. et tu comprendras ma chère maman que tout mon temps est bien pris quoique

²⁷³ *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, op. cit., 2 janvier 1774.

²⁷⁴ *Ibid.*, 14 février 1779.

²⁷⁵ Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord...*, op. cit., pp. 40-41.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Roland (Mme), *Correspondance...*, op. cit., 25 juillet 1781.

²⁷⁸ Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 2 février 1850.

nous nous levions à 6h1/2. Au reste, j'aime beaucoup cette vie active et je m'en tire à merveille²⁷⁹.

Les devoirs d'épouse commandent aussi à ces femmes de rester attentives aux besoins de leurs maris ; même enceintes, elles doivent se dévouer pour les soigner. A la fin du XVIII^{ème} siècle, le marquis de Bombelles note dans son journal le dévouement dont fait preuve son épouse lorsqu'il tombe gravement malade :

Une infection affreuse, le dégoût que je ne pouvais manquer d'inspirer aux autres puisque j'étais à la charge de moi-même, rien n'a rebuté mon ange conservateur. Repoussant tous les sages avis qu'on lui donnait en objectant que, dans son état de grossesse, elle devait se ménager davantage, elle emploie sept heures d'horloge à me panser, trois heures et demi le matin, autant le soir (...)²⁸⁰.

Lors de sa huitième grossesse, Alix de Lamartine doit également s'occuper de son mari, sérieusement atteint d'une fièvre, malgré sa propre fatigue : « J'ai peu dormi ces deux nuits, je ne me sens pas trop bien. J'espère que Dieu me donnera les forces nécessaires »²⁸¹. Quelques jours plus tard, elle note : « La maladie de mon mari se soutient toujours, mais sans danger grâce à Dieu. Il est très faible aujourd'hui. Je ne le quitte que pour me reposer de temps en temps, étant faible aussi malheureusement »²⁸².

Même enceinte, la femme bourgeoise continue également d'assumer des fonctions de représentation et elle entretient des liens privilégiés avec tout un réseau familial et amical ; auxquelles s'ajoutent en général des activités religieuses et philanthropiques. Même si sa vie est souvent plus domestique que celles des femmes de la noblesse de l'Ancien Régime, elle n'est pas non plus totalement confinée. Bonnie Smith indique, dans son ouvrage consacré aux bourgeoises du Nord, que les femmes enceintes cachent leur grossesse au public après cinq à six mois, mais sans preuves évidentes²⁸³. Rien dans nos sources n'indique la généralisation d'un tel comportement ; tout au plus les femmes reconnaissent parfois sortir un peu moins en fin de grossesse, surtout si elles sont fatiguées²⁸⁴. Pour sa part, Alix de Lamartine continue de visiter et de recevoir parents, amis et relations jusqu'à la fin de ses grossesses. On la voit ainsi, par exemple, préparer un dîner pour dix-sept personnes dont les « préparatifs [lui] donnent de l'humeur »²⁸⁵, ou encore recevoir à déjeuner cinq jours avant d'accoucher : « Nous avons eu aujourd'hui Mme Chamonard, Mme Conrad et les curés et vicaires de Bussières à dîner »²⁸⁶. Elle dit apprécier grandement la distraction qu'apporte la vie en société : « Je fus hier à l'assemblée²⁸⁷ pour la première fois, après avoir instruit mes domestiques sur le sujet des fêtes. Je me reproche quelque fois de chercher la dissipation, cependant je sens qu'elle est vraiment nécessaire à ma santé lorsque j'ai passé la journée entourée de mes enfants, dont la santé, les heurts, les cris me fatiguent souvent horriblement »²⁸⁸.

Quand la femme enceinte a rempli ses devoirs domestiques et ses obligations sociales, elle peut s'accorder un peu de temps pour elle. Elle s'occupe généralement en travaux d'aiguille, ouvrages pour dames ou pratique la musique. La lecture est un passe-temps souvent évoqué par les femmes pendant leur grossesse. Alix de Lamartine ne s'accorde ce plaisir que lorsqu'elle a terminé ses occupations de maîtresse de maison : « Après avoir fait une instruction à mes domestiques, je me

²⁷⁹ Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Pouban (Danièle), « Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle », *art. cit.*, lettre de Caroline Mertzdorff à Félicité et Constant Duménil, ses parents, 11 mars 1859.

²⁸⁰ Bombelles (Marc de), *Journal, op. cit.*, 25 septembre 1785.

Le marquis reprend son journal interrompu le 30 juin par une grave maladie.

²⁸¹ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. I, 30 avril 1802.

²⁸² *Ibid.*, 5 mai 1802.

²⁸³ Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord...*, *op. cit.*

²⁸⁴ Ainsi, Mathilde Mauté de Fleurville reconnaît : « Je sortais peu, à cause de ma grossesse déjà avancée » ; Mauté de Fleurville (Mathilde), *Mémoires...*, *op. cit.*, juin 1871.

²⁸⁵ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. I, 27 janvier 1802.

²⁸⁶ *Ibid.*, 4 juillet 1802.

²⁸⁷ L'Assemblée désigne la réunion de la société mâconnaise, tenue alternativement chez les uns et les autres où l'on cause et joue à des jeux de société comme le whist, l'homme de tronc...

²⁸⁸ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. I, 27 décembre 1801.

permis de lire la soirée »²⁸⁹. Elle apprécie particulièrement la lecture d'ouvrages sur l'éducation écrits par des femmes pédagogues du XVIII^{ème} siècle. Ainsi, elle évoque dans son journal *Les conversations d'Emilie* de Mme d'Épinay²⁹⁰, les *Lettres d'Emerance à Lucie* par Mme de Beaumont²⁹¹ ou les ouvrages de Mme de Genlis : « Je lus pour ma récréation *Adèle et Théodore* de Mme de Genlis. C'est bon pour une mère de famille »²⁹². On voit d'ailleurs que ses lectures, même « récréatives », ne sont souvent pas détachées de ses devoirs maternels ; elle y cherche un moyen d'améliorer sa tâche d'éducatrice. Elle apprécie aussi particulièrement les ouvrages religieux, nous y reviendrons²⁹³. Elle lit également des romans comme *Le nouveau tableau de famille*²⁹⁴ ou *Don Quichotte*²⁹⁵. Par contre, la lecture d'ouvrages de Rousseau²⁹⁶, de Mme Roland²⁹⁷ et de Mme de Staël²⁹⁸ l'irrite visiblement, notamment à cause de leur manque de religion.

Chez Alix de Lamartine, comme plus tard chez Marie-Thérèse Ollivier ou Edmée Guébin, on sent une volonté de lire des ouvrages qui élèvent l'âme, qui enrichissent l'intellect, afin que cela profite aussi à l'enfant qu'elles portent, en vertu de cette capacité reconnue aux femmes enceintes de façonner leur fruit. Marie-Thérèse Ollivier signale ainsi dans son journal en 1882, pendant sa deuxième grossesse, le plaisir qu'elle ressent à entendre son mari lui faire la lecture de Bossuet : « Ces lectures, qui me rappellent celles qu'Emile me faisait à Montcalieri, me sont douces pour moi et pour mon enfant qui doit, me semble-t-il, en recueillir lui aussi quelque contre-coups bienfaisant »²⁹⁹. Sans rentrer dans les détails des lectures de Marie-Thérèse Ollivier pendant cette grossesse, on note également chez elle une volonté de faire des lectures utiles qui apaisent son chagrin lié à la mort de son fils aîné et qui enrichissent sa réflexion. Elle lit en particulier *De l'humanité* de Pierre Leroux, ainsi que la Bible. Elle tient aussi un carnet intitulé « Mes lectures », dans lequel elle note les ouvrages qu'elle a lus et où elle recueille des citations. On trouve beaucoup de lectures édifiantes et morales, des ouvrages religieux et philosophiques, ainsi que de la littérature assez classique de l'Antiquité jusqu'au XIX^{ème} siècle³⁰⁰.

Marie-Thérèse Ollivier ne se contente d'ailleurs pas de lire pendant lorsqu'elle est enceinte, elle écrit beaucoup. Pendant sa première et sa deuxième grossesse, elle aide notamment son mari, à qui elle sert de secrétaire et de copiste. Elle l'assiste aussi dans la rédaction de son histoire du Second Empire qui compte de nombreux volumes : elle reçoit les épreuves et l'aide à les corriger. Elle se consacre également à un travail d'écriture plus personnel. Outre la correspondance qui l'occupe beaucoup, comme toutes les femmes de son milieu, elle tient également son journal qui occupe cinq carnets conservés aux Archives nationales. Elle commence à le tenir en 1870-1871, alors qu'elle est en exil en Italie à la suite de la chute de l'Empire et du ministère libéral que dirigeait son mari Emile. Cette période correspond aussi à sa première grossesse. Elle est rarement quinze jours sans écrire ; elle écrit parfois tous les jours. Son journal cherche surtout à fixer le souvenir de cette période troublée ; elle s'en servira d'ailleurs pour rédiger un ouvrage consacré à la chute du second Empire, ainsi que ses

²⁸⁹ Elle lit « Histoire de quatre espagnol » ; *ibid.*, 28 novembre 1801.

²⁹⁰ « C'est fort bien fait. Je reproche à l'auteur de ne pas s'occuper assez de la religion, mais j'y supplée autant que je peux » ; *ibid.*, 31 juillet 1801.

²⁹¹ « Je lis les lettres d'Emerance à Lucie par Mme de Beaumont ; il y a de fort bonnes choses mais je les trouve un peu trop romanesques ; je préfères celles de Mme du Moutier ; *ibid.*, 2 juillet 1802.

²⁹² *Ibid.*, 13 mars 1802. Le 24 janvier 1802, elle confie déjà à son journal : « Je lis un nouvel ouvrage de Mme de Genlis, toujours sur l'éducation. Il y a de fort bonnes choses ».

²⁹³ Voir infra dans ce chapitre les pratiques religieuses pendant la grossesse.

²⁹⁴ *Ibid.*, 18 novembre 1802.

²⁹⁵ *Ibid.*, 27 novembre 1802.

²⁹⁶ *Ibid.*, 19 août 1801.

²⁹⁷ A propos de ses mémoires, elle déclare : « la détestable philosophie et ses opinions l'ont entraîné sur l'échafaud » ; *ibid.*, 1809.

²⁹⁸ Elle trouve que Delphine est un « roman d'antichambre » et se dispute à ce propos avec une amie ; 26 janvier 1804

²⁹⁹ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 19 août 1882 ; fds cit.

³⁰⁰ On trouve, dans l'ordre du carnet : Lamennais, Mme de Sévigné, Cousin, Marc Aurèle, Benjamin Constant, Joseph de Maistre, Bossuet, V. Hugo, Sénèque, Imitatio, Joubert, Michelet, Montaigne, Chateaubriand, Saint-Augustin, Amiel, Nicole, Saint-Jean évangéliste, Jouffroy, George Sand, Lamartine, Guizot, Doudan, Renan, Jean Reynaud, Voltaire, La Fontaine, La Rochefoucauld, La Bruyère, Proudhon, Tocqueville, Anatole France ; Ollivier (Marie-Thérèse), carnet sans date intitulé « Mes lectures », Dossier 1, Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, Archives Nationales.

mémoires³⁰¹. L'écriture lui permet aussi de fixer ses impressions sur sa grossesse et de commencer à faire une place à l'enfant qu'elle attend. Toutefois, la grossesse n'occupe pas une place prépondérante dans ce journal ; les mentions qui s'y réfèrent restent ponctuelles, la maternité reste encore assez abstraite. Pendant sa deuxième grossesse, en 1882, l'écriture occupe une place beaucoup plus grande dans sa vie et son journal est beaucoup plus centré sur l'attente de l'enfant. Cette attitude tient à la difficulté de Marie-Thérèse à faire le deuil de son fils aîné, décédé en juin 1881 ; nous reviendrons un peu plus loin sur les particularités de cette grossesse. Outre la tenue de son journal, Marie-Thérèse Ollivier compose également des poèmes pendant ses deux premières grossesses. Dans un des cartons conservé aux Archives Nationales³⁰², on trouve d'ailleurs des feuillets volants probablement détachés d'un journal sur lesquels sont écrits des poèmes qui datent essentiellement de 1870-1871 ; beaucoup portent sur la nature, l'exil, l'amour en général. On ne trouve pas de poèmes évoquant sa maternité, mais un de ces poèmes évoque un tableau de Raphaël qu'elle aime particulièrement et qu'elle regarde constamment quand elle est enceinte pour influencer positivement sur l'enfant qu'elle porte :

Il est dans le réduit où je passe ma vie
 Un trésor de beauté, de chaste poésie,
 Dont l'éclat pénétrant, suave et radieux
 En ravissant le cœur, semble appeler les yeux,
 C'est un de ses tableaux qu'en sa courte carrière,
 Raphaël a créé pour l'immortalité,
 Une madone auguste au beau regard de mère
 Avec Jésus et Jean jouant à son côté.
 Cette image est pour moi pleine de douces choses³⁰³.

Nous nous sommes arrêtés longuement sur le cas de Marie-Thérèse Ollivier, particulièrement riche, mais d'autres écrits privés attestent de pratiques d'écriture féminines particulières pendant la grossesse. Cet état semble particulièrement propice à l'introspection et, pour certaines, à une activité créatrice. Michelet note ainsi, à propos de son épouse Athénaïs : « Elle écrivait souvent dans sa grossesse, aux heures lentes de solitude et de langueur. Toutes ses pages sont empreintes d'un charme extraordinaire »³⁰⁴.

Edmée Guébin constitue également un cas exemplaire puisqu'elle rédige un journal consacré exclusivement à sa grossesse et qui se poursuit quelque temps après la naissance de son fils Pascal. C'est le fait de devenir bientôt mère qui lui fait ressentir le besoin d'écrire, pas tant pour consigner les souvenirs de sa grossesse que pour créer un lien avec l'enfant qu'elle porte. Elle commence d'ailleurs à rédiger son journal le jour où elle sent ses premiers mouvements et que sa « vie se révèle » en elle³⁰⁵. Son journal lui permet ainsi d'entamer un dialogue avec « ce cher petit être » et de lui expliquer à la fois le désir d'enfant de ses parents, leurs projets d'éducation et leurs espoirs quant à son avenir. Tout est fait pour que ce journal puisse être lu plus tard par l'enfant ; il constitue un témoignage de l'amour que sa mère lui porte. S'il s'agit bien d'un journal, où sont évoqués certains éléments du quotidien, certains thèmes particuliers qui lui tiennent à cœur sont abordés au fur et à mesure des pages : l'importance du lien parent-enfant, la préparation de la naissance, les projets éducatifs, les liens avec l'entourage, le sexe attendu de l'enfant, la question du baptême, etc. Leur évocation semble nécessaire à la mère dans sa réflexion sur la maternité et la parentalité. Cette expérience semble ici hautement réfléchie et elle ne doit rien à l'improvisation. Edmée Guébin semble prendre très au sérieux son rôle de mère et son journal est un moyen de garder la trace de sa préparation à sa mission maternelle. Elle insiste également dans son journal sur le fait qu'elle continue à travailler pendant sa grossesse.

En effet, dans la petite bourgeoisie, certaines femmes participent à l'activité de leur époux ou travaillent de leur côté pour contribuer à l'entretien du ménage. Edmée Guébin constitue un exemple – rare encore à l'époque – de femme bourgeoise qui mène une activité salariée à l'extérieur du domicile familial. Elle exerce la profession d'institutrice et donne des leçons particulières chez les gens, alors que son mari est professeur de dessin à l'école Monge. Elle affirme continuer son activité avec plaisir pendant sa grossesse : « Je travaille beaucoup et je ne m'en plains pas, d'abord parce que c'est très

³⁰¹ Ollivier (Marie-Thérèse), « J'ai vécu l'agonie du Second Empire », Paris, Fayard, 1970.

³⁰² Dossier 1, Fonds Emile Ollivier, 542 AP/46, Archives Nationales.

³⁰³ *Ibid.*, s.d.

³⁰⁴ Michelet (Jules), *Journal*, op. cit., 23 juillet 1850.

³⁰⁵ Guébin (Edmée), « Notre enfant » ; 22 mai 1888, fds cit.

noble, ensuite parce que conçu et porté dans l'activité, la préoccupation du travail, toi aussi tu seras un être laborieux comme ton père et ta mère »³⁰⁶. On retrouve l'idée de l'imprégnation maternelle sur le fœtus : le travail de la mère profite à l'enfant, non seulement sur le plan physique mais aussi moral. On peut penser aussi que cette activité permet à Edmée d'échapper à l'ambiance pesante qui règne dans la maison où elle vit avec ses beaux-parents. Toutefois, après la naissance de l'enfant, elle se consacre entièrement à son éducation et cesse toute activité salariée.

D'autres femmes poursuivent comme elle leur activité professionnelle pendant la grossesse, par goût ou par nécessité personnelle. Zélie Martin, qui est à la tête d'une entreprise de confection de dentelles (Point d'Alençon), ne cesse jamais de travailler et de s'agiter pendant ses grossesses. Elle le reconnaît d'ailleurs dans une lettre à sa belle-sœur, elle-même enceinte :

J'apprends avec peine que vous êtes toujours couchée et que vous souffrez d'un ennui mortel, que personne ne comprend mieux que moi, puisque je ne peux supporter d'être deux jours au lit, aussi combien j'admire votre patience ! Vous me dites cependant que j'ai du courage, il est vrai que je ne m'écoute pas, mais si je me voyais plusieurs mois dans l'inaction, je ne sais ce que je deviendrais. Je ne crois pas que le bon Dieu permette pour moi une pareille calamité, ce serait au-dessus de mes forces ; ainsi, vous voyez, ma chère sœur, que je n'ai pas autant de courage que vous le supposez. Je me rappelle qu'à la naissance de ma petite dernière, je vaquais encore à mes affaires à neuf heures et demie du soir, m'occupant de Céline que j'endormais en chantant ; et la petite Mélanie-Thérèse était là avant onze heures (...). J'avais dit au bon Dieu : « Vous savez bien que je n'ai pas le temps d'être malade ». J'étais exaucée au-delà de toute espérance³⁰⁷.

Si Zélie Martin n'envisage pas de cesser son activité pendant sa grossesse, pour la majorité des femmes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, continuer à travailler lorsqu'elles sont enceintes n'est pas un choix mais une obligation vitale.

2. Dans les milieux populaires

Avant 1913, il n'y a pas de congé de maternité et aucune protection légale particulière pour protéger la femme enceinte ou en couches dans le monde du travail. La grossesse change donc peu l'existence au quotidien pour les travailleuses des classes populaires, comme en témoigne le Dr Marc dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* :

Pour peu qu'on se donne la peine d'observer, on verra tous les jours des femmes enceintes se livrer aux travaux les moins compatibles avec leur situation. Dans les campagnes notamment, on les voit, à toute époque de la grossesse, chargées de lourds fardeaux, braver la saison la plus rigoureuse, et franchir, d'un pas peu assuré, les glaces et le verglas, pour approvisionner leur ménage d'eau, de bois et d'autres objets de première nécessité. Ce sont elles qui, montées sur des chevaux peu sûrs, assises sur des selles incommodes ou sur des voitures élevées et non suspendues, transportent dans les villes les denrées dont leurs époux leur confient la vente, pendant que ceux-ci se réservent des occupations presque toujours moins pénibles. Dans la classe nombreuse des blanchisseuses, dans Paris et aux environs, l'avortement et les accouchements laborieux, suivis d'autres conséquences fâcheuses, ne sont pas des accidents rares. Je connais plusieurs de ces femmes dont le fruit a été perdu, parce que, jusqu'au dernier moment de la grossesse, elles ont été contraintes de se livrer aux travaux les plus rudes. Dans cette profession, ce sont les femmes qui, au plus fort de l'hiver, rincent le linge dans la rivière, le transportent, par lourdes hottées, dans les buanderies, le livrent aux propriétaires, et le leur montent jusqu'aux étages les plus élevés, tandis que les maris se bornent à surveiller, à *tendre* ou à *détendre*, et passent la moitié de la journée au cabaret (...)³⁰⁸.

³⁰⁶ *Ibid.*, 22 mars 1888.

³⁰⁷ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 1^{er} octobre 1871.

³⁰⁸ Marc, article « Grossesse. Médecine légale », « De la grossesse considérée sous le rapport de l'hygiène publique », *art. cit.*, dictionnaire Panckoucke, 1817, p. 518.

A la campagne

Chez les paysannes, le cadre de vie, l'alimentation, les rythmes de tous les jours ne sont aucunement modifiés en raison de l'état de grossesse. Celle-ci ne lui vaut pas de traitement de faveur, son existence est aussi laborieuse qu'en temps normal. La vie autrefois est rude pour tout le monde et chacun doit gagner de quoi vivre. Le fait d'être enceinte – phénomène particulièrement fréquent – ne dispense pas des travaux habituels des femmes de la campagne. En vertu de la répartition traditionnelle des tâches entre les sexes, essentielle au fonctionnement de la famille paysanne, les femmes doivent tout d'abord prendre soin de leur ménage ; à savoir préparer les repas, tenir la maison, coudre et faire la lessive, etc. En outre, c'est à elles de s'occuper des vaches, des cochons et de la basse-cour. Elles doivent aussi aller chercher de l'eau et s'occuper du jardin potager. Elles peuvent également vendre les surplus de légumes, de lait, d'œufs, etc. sur le marché. En outre, elles participent souvent ponctuellement à certaines tâches aux champs, notamment au moment des moissons et des fenaisons. En cas de besoin, les femmes peuvent aussi s'employer à d'autres tâches et travailler à domicile dans le textile ou trouver un emploi journalier en dehors de chez elle. Dans tous les cas, ces besognes doivent être faites et la grossesse ne change rien à l'affaire. Pierre-Jakez Hélias rapporte ainsi le cas de Marie-Jeanne Le Goff, qui « quittera vers onze heures le lavoir où elle a décrassé une montagne de linge. Elle trouvera la force de mettre au feu le repas de midi avant de faire appeler par une voisine la commère Marie-Jeanne Le Rest qui la délivrera vers trois heures »³⁰⁹. Il n'est donc pas surprenant de voir sous la plume de curés et de médecins de nombreux exemples de « perdeuses d'enfants » qui travaillent enceintes de neuf mois et accouchent dans les champs ou au bord la route et reviennent avec l'enfant dans le tablier ou la brouette. Jacques Gélis rapporte ainsi le cas de cette femme du pays charentais au début du XX^{ème} siècle qui travaille aux betteraves jusqu'à la fin de sa grossesse et part aux champs « avec dans ses poches une paire de ciseaux et une bobine de fil... Puis le soir, elle rentre avec un nouveau-né perché sur les betteraves de sa brouette. Tous ses accouchements se déroulaient de la sorte, conclut le narrateur »³¹⁰. En Bourgogne au XIX^{ème} siècle, ces accouchements dans des lieux imprévus suscitent des prédictions pour l'avenir ; si l'enfant naît aux champs, ce sera un courageux, si c'est au four ce sera un gourmand et un fragile, si c'est au moulin, il sera doué pour l'étude, s'il est reçu sur une botte de paille, il sera riche, si c'est sur un fagot, il sera pauvre, mais vigoureux et aventurier³¹¹... Les observateurs rapportent aussi les cas de femmes qui font des fausses couches ou accouchent prématurément car elles participent à des travaux difficiles³¹². Tous ces exemples attestent de la dureté des conditions de vie autrefois et l'on n'observe pas vraiment d'évolution au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles pour le cas particulier des femmes enceintes.

Cette vie laborieuse n'empêche cependant pas l'existence de gestes de solidarités envers la femme pendant sa grossesse. Mais nous avons vu que les précautions concernant cet état consistent surtout en des gestes symboliques ; il n'est pas question de ménagement particulier. Au contraire, l'exercice pratiqué jusqu'au terme de la grossesse passe pour faire accoucher plus facilement ; c'est en tout cas ce que pensent les médecins qui vantent la robuste santé et les accouchements faciles des paysannes. Cette idée semble également répandue chez les intéressées elles-mêmes, nous l'avons vu. On imagine cependant facilement qu'une femme enceinte particulièrement fatiguée et entravée par son gros ventre, se fera aider par sa mère ou ses voisines pour porter un fardeau trop lourd ou pour faire une commission à sa place. Ce genre de gestes et ces petites attentions du quotidien ne laissent pas de traces mais elles constituent un des fondements de la solidarité féminine villageoise. Si certains médecins, comme Marc, réclament que les femmes enceintes soient déchargées de leurs travaux les plus pénibles, ces réclamations restent ponctuelles et isolées avant le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, et elles n'aboutissent pas avant le début du XX^{ème} siècle.

³⁰⁹ Hélias (P.J.), *Le cheval d'orgueil. Mémoire d'un breton du pays bigouden*, Paris, coll. "Terre Humaine", Plon, 1975, p. 47.

³¹⁰ Témoignage de M^{lle} Audier, institutrice à Saint-Gemme, cité par Catherine Coudin, *Naître autrefois en Aunis et en Saintonge*, Thèse de médecine, Bordeaux II, 1980, n° 339, p. 109 ; cité Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 172.

³¹¹ Vincenot (Henri), *La vie quotidienne des paysans bourguignons au temps de Lamartine*, Paris, Hachette, coll. « La vie quotidienne », 1976, p.172.

³¹² Voir la question des fausses couches dans le chapitre V.

En milieu urbain

Pour les femmes exerçant une activité artisanale ou divers métiers urbains peu qualifiés et rémunérés, la grossesse n'interrompt pas non plus le travail. Il est difficile de rentrer ici dans une analyse détaillée de la participation féminine à l'économie familiale, tant les métiers sont variés et parce que les femmes passent d'une forme d'activité à une autre au cours de leur vie. Il est également malaisé d'apprécier la manière dont elles vivent leur grossesse tout en exerçant leur activité professionnelle, les sources concernant le travail des femmes ne s'intéressant guère à ce point particulier.

Au XVIII^{ème} siècle, dans les milieux populaires urbains, les femmes exercent de multiples activités. Beaucoup ont un rôle complémentaire à celui de leur mari dans l'atelier ou la boutique. Elles participent à leur manière à l'activité artisanale ou commerciale de la famille ; elles sont souvent comptables, gestionnaires, donneuses d'ordre. Elles se chargent aussi souvent de la préparation ou de la finition du matériel sur lequel travaille le mari³¹³. D'autres épouses exercent des métiers relativement plus « indépendants » de leur famille : un certain nombre sont domestiques chez des particuliers ou sont filles de boutique, serveuses de cabaret. D'autres travaillent à domicile ; les métiers du textile comme le travail de la soie, la dentelle, la couture (chapelière, gantière, brodeuse) emploient une main-d'œuvre féminine importante. On les trouve également dans des activités de service (blanchisseuses, repasseuses...), le petit commerce (marchande de rue, bouquetière, revendeuses diverses de vêtements), la prostitution, etc. Comme le souligne O. Hufton,

les citadines mariées partageaient souvent leur temps entre plusieurs activités ; marchandes, elles ne vendaient que les jours de marché ; laveuses, elles passaient des accords avec des familles pour travailler quelques jours par mois. De plus elles s'occupaient de leur progéniture, faisant les courses, portant l'eau et parfois organisant le travail des enfants plus âgés qui vendaient des gâteaux ou des produits fabriqués par leurs soins³¹⁴.

A la différence de leurs époux qui exercent une tâche souvent clairement délimitée avec des horaires assez précis, le « travail des femmes n'est jamais fini » et, comme pour les paysannes, la grossesse ne change rien aux tâches à effectuer. Tout au plus, certaines activités peu compatibles avec la grossesse sont remplacées par d'autres.

Au XIX^{ème} siècle, les enquêteurs sociaux répandent l'idée que l'industrialisation provoque une rupture dans les conditions de vie des travailleurs. Le travail se serait déplacé du foyer familial à l'usine, provoquant des effets néfastes sur la moralité et la santé des classes laborieuses, particulièrement les femmes et les enfants. Pour de nombreux observateurs, la place de la femme n'est pas à l'usine. On connaît la phrase célèbre de Michelet : « L'ouvrière ! mot impie, sordide »³¹⁵. Il s'insurge contre « la bande serrée des économistes, des docteurs du produit net » qui justifient le travail des femmes au nom de la nécessité économique : « La haute nécessité, c'est d'être. Et visiblement, l'on périt. La population n'augmente plus, et elle baisse en qualité. La paysanne meurt de travail, l'ouvrière de faim. Quels enfants faut-il en attendre ? Des avortons, de plus en plus »³¹⁶. Utilisant notamment les enquêtes de Villermé et de Buret, Michelet s'élève contre l'esclavage industriel de la femme, qui débilite son corps et ne lui fournit pas de quoi subvenir à ses besoins élémentaires si elle vit seule ; d'où le recours fréquent à la prostitution. C'est surtout au nom de la maternité que cette situation lui paraît intolérable : « Qui dit la femme, dit l'enfant ; en chacune d'elles qu'on détruit, une famille est détruite, plusieurs enfants, et l'espoir des générations à venir »³¹⁷. Il n'est pas contre le travail féminin, mais il refuse celui où la femme reste statique, pour des raisons qui tiennent à sa physiologie :

En réalité, la femme ne peut travailler longtemps debout, ni assise. Si elle est toujours assise, le sang lui remonte, la poitrine est irritée, l'estomac embarrassé, la tête injectée. Si on la tient longtemps debout, comme la repasseuse, comme celle qui compose en imprimerie, elle a

³¹³ Farge (Arlette), *La vie fragile...*, op. cit., pp. 134 et sq.

Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, op. cit., p. 62.

³¹⁴ Hufton (Olwen), « Le travail et la famille », dans *Histoire des femmes en Occident*, op. cit., t. III, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle, p. 49 (éd. 2002).

³¹⁵ Michelet (Jules), *La femme*, op. cit., éd. 1859, p. 54.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 55.

³¹⁷ *Ibid.*, p. 54.

d'autres accidents sanguins. Elle peut travailler beaucoup, mais variant l'attitude, comme elle fait dans son ménage, allant et venant. Il faut qu'elle ait un ménage, il faut qu'elle soit mariée³¹⁸.

Au nom de principes moraux, la féminité est vue comme incompatible avec une activité salariée, surtout quand elle est réalisée à l'extérieur du domicile : elle exerce une activité néfaste sur son corps et l'empêche de remplir convenablement son rôle de mère de famille, aboutissant à la ruine du foyer. Jules Simon considère également en 1860 qu'« une femme qui travaille n'est plus une femme »³¹⁹.

Si le sort de la « travailleuse » inquiète particulièrement les observateurs, c'est parce qu'ils considèrent que le cumul entre les charges familiales et l'emploi salarié est difficile, voire impossible pour les femmes. On pense donc que la femme ne peut travailler qu'à certaines périodes de sa vie : quand elle est jeune fille ou une fois ses enfants élevés, si le mari ne peut subvenir seul aux besoins de la famille. Ainsi Zola, dans *Fécondité* indique : « (...) le docteur continua sur le travail des femmes et des enfants. Dès les premières couches, une femme ne peut rester à l'usine : la grossesse, l'allaitement, la clouent au logis, sous peine de graves dangers pour elle et pour le nourrisson »³²⁰.

L'analyse du passage du travail féminin du foyer à l'usine, aux conséquences néfastes pour les femmes, a été longtemps reprise par la tradition historiographique. Elle est en fait beaucoup trop schématique pour être exacte et les historiens l'ont remise en cause depuis une trentaine d'années³²¹. Bien avant l'industrialisation, les femmes sont souvent amenées à travailler régulièrement hors de chez elles ; le travail ne s'est jamais réduit aux tâches domestiques. En outre, ce n'est qu'à la toute fin du XIX^{ème} siècle que la grande industrie s'affirme et que le salariat s'impose, sans d'ailleurs exclure le travail à domicile, la mobilité des travailleurs entre différents lieux et différents types d'emplois. L'opposition entre travail salarié, travail à domicile, activités multiples en ville ou la campagne est particulièrement inadaptée dans le cas des femmes car elles passent d'une activité à une autre, notamment en se mariant ou à la naissance de leurs enfants, mais aussi en fonction des revenus de leur mari et de l'état du marché du travail local. Le travail de L. Tilly et J. Scott sur Roubaix, Anzin et Amiens dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle montre que les jeunes filles exercent majoritairement un travail à plein temps, qui est parfois poursuivi les premières années après le mariage³²². Cependant, quand des enfants naissent, elles cessent le plus souvent toute activité salariée, le travail des enfants étant alors favorisé. Les employeurs préfèrent d'ailleurs des ouvrières célibataires aux mères de famille, réservant prioritairement les emplois réguliers et les salaires plus élevés aux premières. La ou les premières grossesses d'une ouvrière n'interrompent cependant pas son travail ; la travailleuse s'active tant qu'elle le peut jusqu'au bout. Pierre Pierrard cite plusieurs cas de femmes qui travaillent à l'usine jusqu'à leur terme et qui accouchent à l'usine ou dans la rue³²³. Les femmes doivent en effet continuer à travailler pour vivre et subissent, comme les autres, des conditions de travail particulièrement précaires.

A l'époque industrielle, les conditions sont souvent difficiles pour tous les ouvriers, mais les femmes semblent particulièrement mal loties. Elles occupent surtout des emplois mal payés, peu qualifiés car elles ne sont censées apporter qu'un revenu d'appoint à la famille. La description des conditions de travail de Maria Verkindère, ouvrière d'usine au milieu du XIX^{ème} siècle dans une filature de lin de Lille, permet de se représenter le quotidien laborieux commun à la plupart des ouvrières de l'époque³²⁴. Maria travaille depuis l'âge de huit ans et n'est jamais allée à l'école ; elle s'est mariée à dix-huit ans avec un filtier lillois qui gagne deux francs par jour. Elle a travaillé pendant sa première grossesse et après la naissance de sa fille, elle a dû retourner à l'usine pour contribuer à l'entretien de sa famille. Elle laisse donc son enfant à une vieille voisine pour vingt-cinq centimes par jour. Elle se lève à quatre heures du matin et embauche à cinq heures jusqu'à huit heures du soir, et cela 300 jours par an, pour un franc cinquante par jour. Maria est employée comme fileuse mécanicienne dans une filature au mouillé ; ce qui suppose qu'elle se tienne debout dans une immense

³¹⁸ *Ibid.*, pp. 62-63.

³¹⁹ Simon (Jules), *L'ouvrière*, *op. cit.*

³²⁰ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 38.

³²¹ Scott (Joan W.), « La travailleuse », dans *Histoire des femmes en Occident*, *op. cit.*, t. IV, Le XIX^{ème} siècle, pp. 482-511.

³²² Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, *op. cit.*, p. 150.

³²³ Pierrard (Pierre), *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Paris, 1965.

³²⁴ Pierrard (Pierre), *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1976, pp. 142-144.

salle chauffée à trente-cinq degrés et saturée d'humidité car le lin doit être aspergé d'eau pour être mieux filé. L'ouvrière doit ainsi travailler les pieds dans l'eau à surveiller les trois cents broches du métier à tisser qui lui sont dévolues, avec pour seul repos une rapide pause le midi.

De fait, les femmes semblent particulièrement exposées aux travaux fatigants et dangereux pour la santé, en vertu d'une division sexuée du travail. Julie Daubié remarque que « divers économistes ont observé qu'il est des ouvrières qui travaillent plus que des forçats » et que certaines sont « occupées à des travaux homicides »³²⁵, comme celles travaillant dans l'industrie chimique. Les ouvrières enceintes ne bénéficient en général d'aucun traitement de faveur de leurs employeurs ; au contraire, elles peuvent être transférées à des postes plus durs qu'avant leur grossesse. Ainsi, aux filatures, « les travaux les plus répugnants et les plus affreux sont exécutés par des mères »³²⁶. Un membre du Parlement britannique est choqué en 1838 en visitant un atelier, qui n'a rien à envier à ceux qu'on trouve en France à la même époque :

Parmi d'autres lieux, je visitai une filature de coton. Vision qui me glaça le sang. L'endroit était plein de femmes jeunes, sans exceptions, certaines alourdies par la grossesse et obligées de rester debout douze heures par jour. Elles travaillaient de 5 heures du matin à sept heures du soir, dont deux heures de repos, si bien qu'elles restent debout douze heures par jour exactement. La chaleur dans certaines salles était excessive, la puanteur pestilentielle et dans toutes flottait de la poussière de coton. J'ai failli m'évanouir. Les jeunes femmes étaient toutes pâles, cirieuses, maigres (...)³²⁷.

Dans le contexte des débats parlementaires sur l'opportunité d'une loi sur le repos des femmes en couches au début du XX^{ème} siècle, les journaux féministes rapportent de nombreux exemples de femmes enceintes aux conditions de travail déplorables. En 1913, Marcelle Capy dénonce ainsi le sort des ouvrières de l'usine « La Vigneronne », où elles empaquètent des marchandises :

La tâche la plus dure est le « gerbage » des caisses. Il consiste à empiler l'une sur l'autre des caisses en bois, très lourdes en général. L'ouvrière qui agit seule, maintient son fardeau en l'appuyant contre le ventre, puis à bras tendu, elle le pose sur la pile déjà commencée. Au mois de novembre l'année dernière, une femme enceinte dut transporter ainsi pendant plusieurs heures, des caisses pleines de macaroni. Se sentant souffrante, elle consulte son médecin. « Quittez l'usine, lui dit-il, sinon de graves accidents se produiront ». Elle abandonne la Vigneronne³²⁸.

Les ouvrières enceintes peuvent être aussi purement et simplement renvoyées. En 1897, à Armentières, on prête à un industriel de la ville l'intention de renvoyer toutes les « filles mères » et les « filles » enceintes qui travaillent dans son tissage³²⁹. Si elles ne sont pas mises à la porte, ou le sont temporairement, leur salaire peut être baissé avec le prétexte qu'on la garde par charité. Ainsi Eulalie Michaud, « enceinte des œuvres d'un fils de famille », est licenciée de l'atelier de passementerie où elle travaille, puis elle est reprise au salaire de 12 francs par mois au lieu de 50 »³³⁰. Toutefois, tous les patrons ne sont pas si cruels et certains font preuve de bienveillance envers les ouvrières enceintes ou en couches³³¹. Il faut toutefois noter que cette attitude concerne principalement les femmes mariées et non les filles-mères.

³²⁵ Daubié (Julie), *La femme pauvre*, op. cit., p. 38.

³²⁶ Valette (Aline), « Dans la filature lyonnaise », *La Fronde*, 24 Février 1898.

³²⁷ Neff (W.F.), *Victorian Working Women*, New York, Columbia University Press, 1925, p. 42 ; cite par Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, op. cit., p. 83.

³²⁸ Capy (Marcelle), dans *La Bataille syndicale*, 5 septembre 1913 dans Valette (Aline), Capy (Marcelle), *Femmes et travail au XIX^{ème} siècle. Enquête de la Fronde et La Bataille syndicaliste*, prés. et commentaires Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard, Evelyne Diebolt, Paris, Syros, 1984.

³²⁹ Leleu (Thierry), « Scènes de la vie quotidienne des femmes dans la vallée de la Lys, 1870-1920 », *La Revue du Nord*, p. 659 ; cité Louis (Marie-Victoire), *Le droit de cuissage*, op. cit., p. 89.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ A la fin du Second Empire, quelques industriels du Nord et de l'Est, accablés par l'énorme mortalité infantile dans leurs villes manufacturières, prennent des initiatives en faveur mères. C'est le cas de Jean Dollfus (1800-1887), patron de la *Société industrielle de Mulhouse*. Avec d'autres industriels de cette ville, il fonde en 1866 une structure pionnière : l'*Association des femmes en couches de Mulhouse* qui prévoit un système de rémunération pour les ouvrières accouchées et qui allaitent ; voir *Histoire documentaire de l'Industrie à Mulhouse*, publ. par la Société industrielle de Mulhouse, Berget-Levrault, 1902.

Cependant, si l'ouvrière salariée travaille encore à l'usine au début de sa vie conjugale pendant sa ou ses premières grossesses, les maternités suivantes ne se déroulent en général pas dans ce cadre, ce qui explique que les sources n'évoquent guère la grossesse des travailleuses. Les femmes ne restent pas pour autant « inactives » et, si beaucoup cessent une activité salariée, elles contribuent d'une autre manière aux revenus familiaux. La maternité ne se traduit pas par un repli sur le foyer mais induit un changement d'activités³³². Les tâches auxquelles les femmes s'occupent alors : petit commerce de détail, travail à domicile, services divers, ne laissent pas non plus vraiment de traces et rendent très difficile l'étude des conditions de travail pendant la grossesse dans les classes laborieuses.

Il apparaît toutefois que les conditions de vie et de travail pénibles que les ouvrières connaissent depuis l'enfance – privations diverses, promiscuité et manque d'hygiène, surmenage – occasionnent chez un certain nombre d'entre elles un état physique déplorable et des retards de développement, préjudiciables au moment de devenir mère. Nombre de celles qui viennent accoucher à l'hôpital souffrent de rachitisme : certaines mesurent moins d'un mètre trente, ont des tibias et des fémurs fortement arqués et présentent un bassin trop étroit pour permettre un accouchement normal³³³. La faiblesse des organismes maternels explique aussi la forte proportion de décès en couche³³⁴ et la mortalité infantile élevée³³⁵.

Le cas des domestiques enceintes est particulier. Nous avons déjà évoqué le cas de celles qui dissimulent leur grossesse : elles travaillent en général comme à leur habitude, afin de ne pas être découvertes. Pour celles dont les patrons connaissent leur état, cela se traduit par leur renvoi. Un jugement de la Cour de Cassation de 1896 considère ainsi qu'« à aucun point de vue, on ne saurait considérer un maître comme tenu de garder à son service une fille enceinte, soit que l'on envisage l'immoralité de sa conduite, le mauvais exemple dans la maison ou les graves inconvénients de l'accouchement »³³⁶. Même dans le cas où les patrons sont tolérants, comme la mère de Colette, cela n'empêche pas les domestiques enceintes de continuer leurs tâches quotidiennes jusqu'au terme, sous peine de perdre leur place. Ainsi, Henriette Boisson « pousse devant elle un rond petit ventre de sept mois, qui ne l'empêche ni de laver le carrelage de la cuisine, ni d'étendre la lessive sur les cordes et sur la haie de fusains »³³⁷.

Pour les femmes qui ne peuvent plus travailler comme à leur habitude pendant leur grossesse, soit parce qu'elles sont renvoyées, soit à cause de problèmes de santé qui les empêchent de remplir leur tâche, la situation est souvent difficile. Elles peuvent tenter de trouver une autre activité moins pénible, compatible avec leur état, afin de gagner un peu d'argent, mais leur revenu est souvent insuffisant. Pour celles qui sont mariées ou dans un couple stable, le conjoint peut suppléer au manque à gagner de sa compagne, même si le quotidien est souvent plus pénible. La famille, si elle n'est pas trop loin et en a les moyens, peut aussi soutenir et aider la femme enceinte, de même que le réseau amical et de voisinage. Cependant, ce type de solidarité est difficile à mettre en évidence pour l'historien, faute de sources. Pour les filles-mères qui sont isolées et sans ressources, la situation est bien plus dramatique. Certaines tombent dans la prostitution, on l'a vu ; beaucoup sont réduites à vivre de la charité et cherchent à se faire admettre à l'hôpital.

La littérature se fait l'écho de certaines solidarités qui touchent parfois les pauvres femmes enceintes et sans ressources. Dans *Les Mystères de Paris*, Eugène Sue présente l'attitude exemplaire de deux femmes du peuple qui viennent en aide à une pauvre fille enceinte. Le récit est fait par « la

³³² Les femmes mariées reprennent parfois une activité salariée, mais par intermittence, suivant les besoins de la famille ; en général en raison de crise provoquée par la maladie, le chômage ou la mort du mari. C'est aussi parfois le cas quand plusieurs enfants arrivent successivement et sont encore trop jeunes pour travailler. La mère doit alors reprendre une activité salariée pour compléter les ressources familiales insuffisantes avec le seul salaire du mari ; Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, op. cit., p. 150.

³³³ Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères*, op. cit., p. 233.

³³⁴ 3% dans le nouveau Lille, selon Pierrard (Pierre), *La vie ouvrière à Lille...*, op. cit.

³³⁵ Dans le Pas-de-Calais en 1855, quatre enfants sur dix meurent avant d'avoir dépassé leur dixième année. Dans les villes ouvrières, les chiffres de mortalité infantile sont particulièrement élevés : en 1857 à Roubaix, sur 1085 décès, 575 sont des enfants ; à Wazemmes, 299 sur 553, etc. ; Pierrard (Pierre), *La vie quotidienne dans le Nord...*, op. cit., p. 31.

³³⁶ Guiral (Pierre), Thuillier (Guy), *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Privat, Hachette, 1978, p. 114.

³³⁷ *Ibid.*

Goualeuse » (Fleur-de-Marie), une prostituée au grand cœur qui dilapide ainsi tout l'argent qu'elle possède :

J'avais pour blanchisseuse une femme appelée La Lorraine, la brebis du Bon-Dieu ; elle était alors grosse à pleine ceinture, avec ça toujours les pieds et les mains dans l'eau à son bateau ! Tu juges ! Ne pouvant travailler, elle avait demandé à entrer à la Bourbe [hôpital] ; il n'y avait plus de place, on l'avait refusée, elle ne gagnait plus rien. La voilà près d'accoucher n'ayant pas seulement de quoi payer un lit dans un garni ! Heureusement elle rencontra par hasard, un soir, au coin du pont Notre-Dame, la femme à Goubin, qui se cachait depuis quatre jours dans la cave d'une maison qu'on démolissait derrière l'Hôtel-Dieu [elle se cache de son mari qui l'a bat] (...). Elle ne sortait qu'à la nuit pour aller acheter son pain. C'est comme ça qu'elle avait rencontré la pauvre Lorraine, qui ne savait plus où donner de la tête, car elle s'attendait à accoucher d'un moment à l'autre... Voyant ça, la femme Goubin l'avait emmenée dans la cave où elle se cachait. C'était toujours un asile (...) Dame, elle a fait ce qu'elle a pu en donnant la moitié de sa cave, de la paille et son pain à la Lorraine, qui est accouchée d'un pauvre petit enfant ; et pas seulement une couverture, rien que de la paille ! ... Voyant ça, la femme à Goubin n'y tient pas ; au risque de se faire assassiner par son homme qui l'a cherchait partout, elle sort en plein jour de sa cave et elle vient me trouver. Elle savait que j'avais encore un petit peu d'argent, et que je n'étais pas méchante (...). Quand Helmina me raconte le malheur de la Lorraine, je renvoie le milord, je cours à ma chambre prendre ce que j'avais de linge, mon matelas, ma couverture, je fais mettre ça sur le dos d'un commissionnaire et je trotte à la cave avec la femme à Goubin... Ah ! Fallait voir comme elle était contente, la pauvre Lorraine ! Nous l'avons veillée nous deux³³⁸.

Il s'agit évidemment d'une histoire édifiante, destinée à faire pleurer dans les chaumières, mais qui montre que la solidarité féminine s'exerce particulièrement à destination des femmes enceintes ou en couches dans le besoin.

Face aux problèmes posés par le travail des femmes et l'enjeu croissant que représentent la maternité et la dénatalité, une législation protectrice du travail des femmes est progressivement mise en place à la fin du XIX^{ème} siècle³³⁹.

Parmi les occupations quotidiennes des femmes enceintes, il en est qui tiennent une place toute particulière ; il s'agit des pratiques et des rites religieux. L'Eglise assure une prise en charge particulière de la grossesse et de l'accouchement, car ces états jouent un rôle central dans le destin féminin.

B. LA PRISE EN CHARGE RELIGIEUSE DE LA FEMME ENCEINTE

1. La maternité dans l'économie du Salut : Eve et Marie

Le Seigneur Dieu tout puissant, en m'accordant la grâce de la fécondité, fait découler jusqu'à moi la bénédiction donnée par sa main divine aux premiers ancêtres de la race humaine. Mais cet honneur et les joies qu'il m'annonce, sont accompagnés pour moi de douleurs et de dangers. Fille d'Eve prévaricatrice, je dois sentir le poids de la malédiction qu'elle attire sur sa tête. Sous le coup de cet anathème, je lève mes mains vers vous, ô Marie, la nouvelle Eve, qui avez réparé la faute de la première. Vous êtes l'honneur de notre sexe, et vous l'avez élevé à une dignité plus haute que celle d'où notre première mère l'avait fait déchoir. Venez donc à mon secours, ô Sainte Vierge, mère de Dieu, aidez-moi à supporter des peines que vous n'avez

³³⁸ Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, op. cit., p. 56.

³³⁹ Voir Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes...*, op. cit.

pas connues... Veuillez donc, ô vous la plus tendre des mères, sur l'être que je porte dans mon sein³⁴⁰.

Cette prière, consacrée à Notre-Dame de Délivrance à Quintin en Bretagne, montre que l'Eglise envisage la femme selon deux figures opposées : Eve et Marie. La première perd l'humanité, la deuxième contribue à la sauver. Dans les deux cas, la maternité constitue un élément clé dans leur destin. Ces deux visages de la féminité incarnent bien l'aspect contradictoire de la femme enceinte aux yeux du christianisme : son corps détient le pouvoir sacré de donner la vie mais il est aussi le lieu de la concupiscence et du péché de chair.

La maternité est intimement liée au péché originel et à la faute d'Eve. Les moralistes et les docteurs de l'Eglise se sont appuyés sur saint Augustin et saint Thomas pour interpréter le troisième chapitre de la *Genèse* et son fameux « tu enfanteras dans la douleur ». Ils décrètent que les souffrances de l'enfantement sont la conséquence de la sanction divine frappant la femme pour la punir d'avoir provoqué le péché originel. La première d'entre elle, Eve, a en effet cédé aux suggestions du serpent, incarnation du malin, et a entraîné Adam dans la désobéissance à Dieu en mangeant le fruit défendu sur « l'arbre de vie », provoquant leur expulsion du Paradis terrestre. Le serpent, symbole phallique et attribut de certaines déesses de la fécondité antique, et le fruit, montrent que c'est dans sa fonction reproductrice que la femme est vulnérable. Il n'est donc pas surprenant que la malédiction divine qui s'abat sur elle après la faute concerne l'enfantement³⁴¹. Par essence, la maternité est donc associée à la douleur, qui est une marque de servitude. Chaque femme enceinte qui accouche s'inscrit dans l'histoire de la faute d'Eve et la paye. Au XVII^{ème} siècle, Bossuet formule encore de manière sévère cette interprétation : « La fécondité est la gloire de la femme ; c'est là que Dieu met son supplice ; ce n'est qu'au péril de sa vie qu'elle est féconde. (...) L'enfant ne peut naître sans mettre sa mère en péril ni le mari devenir père, sans hasarder la plus chère moitié de sa vie. Eve est malheureuse et maudite dans tout son sexe »³⁴². La femme doit accepter la maternité dans un esprit de pénitence, mais les douleurs et les risques de l'enfantement permettent aussi de racheter les fautes et les péchés. Pour Saint Paul, « la femme se sauvera en mettant des enfants au monde »³⁴³. Les souffrances liées aux couches sont compensées par la naissance des enfants. Elles donnent un sens à l'existence féminine et peuvent devenir une expérience positive, dans un esprit de sacrifice et de soumission³⁴⁴. Néanmoins, pour la plupart des clercs, l'enfantement reste avant tout une expérience impudique, souillée, douloureuse. Les tabous qui s'attachent à la maternité humaine expliquent que certains clercs continuent jusqu'au XVII^{ème} siècle et à quelques reprises ici ou là, à inciter les femmes ayant leur règles ou qui sont enceintes à ne pas se rendre au sanctuaire ou à recevoir les sacrements³⁴⁵. Nous n'avons toutefois pas trouvé dans nos sources d'allusions de ce type.

Dans la religion chrétienne, la grande figure positive de la maternité, qui contribue à revaloriser cet état, est la Vierge Marie. Longtemps laissée à l'écart par les théologiens, Marie acquiert peu à peu une position privilégiée dans la Chrétienté occidentale, notamment grâce à Bernard de Clairvaux. L'ascension du modèle et du culte marial s'observe depuis le milieu du Moyen Age. En tant que mère de Jésus, Marie offre une identification positive pour les femmes : c'est une figure qui concourt au rachat de l'humanité car elle contribue à la naissance du Sauveur. La « chair où le Verbe prenait la vie, c'est le sein virginal de Marie. (...). Le sang de la très Sainte Vierge a contribué à la formation de ce corps privilégié, divin »³⁴⁶. De par sa coopération active dans la formation physique de l'enfant Jésus, « elle est donc véritablement notre mère par la coopération de son sang »³⁴⁷. Elle incarne aussi l'image de la mère universelle, faite pour aider les hommes grâce à son maternel amour.

³⁴⁰ Prière reproduite sur l'imprimé « Histoire de Notre-Dame de la Délivrance et de sa ceinture de la Sainte-Vierge à Quintin »; dans *Naître autrefois. Rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1993.

³⁴¹ Knibiheler (Yvonne), *Histoire des mères en Occident*, op. cit., p. 25.

³⁴² Bossuet, « XI^{ème} Elévation sur les mystères », *Œuvres complètes*, édit. de 1862, t. 9, p. 47.

³⁴³ Dupanloup (Mgr l'Evêque d'Orléans), *Le mariage chrétien*, Paris, C. Douniol, 1869, p. 92.

³⁴⁴ Voir la correspondance de la comtesse de Ségur, utilisée à la fin de ce chapitre à propos du deuil et de la grossesse.

³⁴⁵ Warner (Marie), *Seule entre toutes les femmes. Mythe et culte de la Vierge Marie*, Paris, Marseille, « Rivages », 1989 (trad. de l'anglais, 1^{ère} éd. 1976), p. 83.

³⁴⁶ *Les grandeurs de la maternité chrétienne, par une mère*, Paris, Desclée de Brouwer, 1905, p. 5.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 5.

Elle est ainsi un intermédiaire privilégié entre les hommes et Dieu. Les prières populaires s'adressent particulièrement à Marie, qui constitue pour chacun une mère bienveillante dans laquelle toutes les mères doivent se retrouver. Les parturientes se remettent particulièrement entre ses mains.

Mais la particularité de Marie est d'être restée vierge malgré sa maternité. Son fils n'est pas le fruit d'un désir charnel – sa mère ne l'a pas conçu – et il échappe aux souillures habituelles du corps féminin. Marie a enfanté, mais sans avoir jamais été réglée, en préservant sa virginité et sans douleur car elle n'a pas connu la faute. Son accouchement n'est donc pas celui du vulgaire ; elle élève sa maternité au-dessus de la nature, de la chair, elle la transfigure et la transcende. Il n'est pas étonnant que l'essor du culte marial au milieu du Moyen Age corresponde aussi à l'apparition du mot « *maternitas* », inventé par les clercs pour désigner la maternité de l'Eglise, épouse du Christ³⁴⁸. Le christianisme valorise avant tout la maternité symbolique et spirituelle et non la maternité charnelle. En outre, les qualités suprêmes de la Vierge l'éloignent des femmes ordinaires, ce qui limite leur identification à sa maternité. Toutefois, la Vierge est une figure rédemptrice qui conjure le péché mortel de la première femme, Eve. En enfantant un Dieu qui se fait homme, elle permet le salut de l'humanité, par la rédemption et la vie. Mais parce qu'elle n'a pas connu la souffrance de l'accouchement et parce qu'elle n'a pas vraiment « élevé » Jésus, car il est Dieu lui-même, Marie n'est pas la patronne unique des mères. Elle constitue surtout un modèle maternel pour son abnégation, son humilité, sa soumission et son esprit de sacrifice.

La maternité, avant tout spirituelle, de la Vierge explique aussi que nombre de savoirs et de pratiques protectrices de l'Antiquité perdurent auprès des femmes qui enfantent, même si leur signification est modifiée par la christianisation. La Réforme marque évidemment une rupture dans le culte marial. Les protestants dénoncent en effet les excès de celui-ci ; ils refusent la sainteté et la virginité post-partum de Marie. Même si elle a porté le fils de Dieu, elle n'est qu'une simple femme à laquelle on ne doit aucun culte. Toutefois, la Contre-Réforme réaffirme le dogme concernant la Vierge et l'Europe du Sud catholique reste fidèle à la Mère du Christ, même si son culte perd un peu de son prestige passé³⁴⁹.

Marquée par des figures tutélaires et des interprétations contrastées, la maternité est autrefois une expérience douloureuse et risquée, tant pour la mère que pour l'enfant. C'est la raison pour laquelle il existe de nombreuses croyances et pratiques visant à la protection de la grossesse et de l'accouchement.

2. La protection religieuse de la grossesse et de l'accouchement

Les grandes lignes de la protection religieuse de la grossesse et de l'accouchement ont été évoquées par Jacques Gélis dans *L'arbre et le fruit*, mais l'auteur s'intéresse surtout à certaines croyances rurales traditionnelles et peu au discours clérical sur la grossesse. Quelques informations éparses peuvent être glanées dans d'autres ouvrages d'histoire religieuse³⁵⁰ ou d'ethnologie³⁵¹. Ces connaissances ont été synthétisées et précisées sur certains points mais nous n'avons pas la prétention de faire ici une étude approfondie du sujet. Nous nous sommes tenus essentiellement au point de vue de la religion catholique, très majoritaire en France, tout en précisant parfois les croyances et les pratiques propres aux protestants.

Pour mener notre recherche, des sources très variées ont été sollicitées. Nous avons évidemment exploité des écrits religieux : ouvrages de théologies, manuels de confesseurs, dictionnaires des cas de conscience, manuels du mariage chrétien ou de la femme chrétienne³⁵². Il est

³⁴⁸ Tombeur (Paul), « *Maternitas* dans la tradition latine », dans *Clio* « Maternité », n°21, 2005, pp. 139-149.

³⁴⁹ Nous aurons l'occasion, dans le chapitre VIII, de revenir sur le renouveau du culte marial au XIX^{ème} siècle et le dogme de l'Immaculée Conception.

³⁵⁰ Jean Delumeau apporte par exemple des informations précieuses sur l'évolution du rituel des bénédictions pour femmes enceintes ; Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989. Les autres ouvrages généraux d'histoire religieuse sont moins utiles ; voir la bibliographie en fin de second volume.

³⁵¹ *L'homme et son corps dans la société traditionnelle*, catalogue de l'exposition du Musée des Arts et Traditions populaires, Paris, 1978. Voir aussi dans la bibliographie les ouvrages de Françoise Loux.

³⁵² Voir le détail des sources en fin de second volume.

plus difficile d'atteindre les pratiques religieuses réelles et le vécu des individus ; d'autant qu'autrefois, on ne peut guère séparer le sacré du profane et la protection de l'âme de celle du corps³⁵³. La limite entre religion et rites magiques n'est souvent pas facile à tracer. Pour approcher les pratiques individuelles, nous avons utilisé des sources témoignant de la culture matérielle d'autrefois. L'utilisation de la base Joconde et celle du MuCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ancien Musée National des Arts et Traditions Populaires) a permis de recueillir des images et des objets qui témoignent de rites de protection particuliers pendant la grossesse et l'accouchement. Enfin, nous avons eu recours aux écrits du for privé de notre corpus, qui révèlent parfois les comportements religieux pendant la grossesse.

Les devoirs de la femme enceinte

Les écrits des clercs du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècles ne consacrent en général guère de passages spécifiques à la grossesse. La plupart du temps, les informations sur ce sujet sont à glaner dans les parties traitant du devoir conjugal, la question de l'avortement ou du baptême³⁵⁴. Toutefois l'Eglise intervient dans tout ce qui est relatif à la grossesse et la naissance à chaque fois qu'il y a un risque pour l'enfant ; la principale crainte étant la mort sans baptême de ce dernier. Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, l'Eglise joue d'ailleurs un rôle dans la mise en place de toute une série de mesures en faveur de la sauvegarde des enfants³⁵⁵. Le prêtre est un personnage omniprésent dans la vie des mères autrefois, du fait de sa position à la jonction des autorités juridiques, médicales ou administratives³⁵⁶. Il contribue à entretenir la confusion entre les lois spirituelles et temporelles, ce qui place les mères dans un carcan qui les prive longtemps d'une véritable autonomie.

Pour le clergé, le premier devoir de la femme enceinte est de « protéger son fruit ». Le père Féline, dans son *Catéchisme des gens mariés*, consacre une leçon aux devoirs des femmes enceintes. Il précise que ceux-ci « sont en très grand nombre pendant sa grossesse et après ses couches. Ils sont très importants ; il ne lui est pas permis de les ignorer ; il faut qu'elle les remplisse exactement ». Il indique surtout qu'il

faut qu'elle évite, non seulement les travaux, les voyages, les divertissements, les exercices trop violents et qui demanderaient des efforts qui pourraient lui occasionner une fausse couche ; mais encore les dépits, les colères, les emportements, les excès dans la nourriture ou dans la boisson, les abstinences, les jeûnes, les veilles, les craintes, tout, en un mot, ce qui pourrait préjudicier son fruit³⁵⁷.

Les recommandations rejoignent celles des médecins ; elles insistent sur la responsabilité de la femme en cas de fausse couche. Les propos de l'Eglise sont particulièrement insistants sur ce point, et les dictionnaires de cas de conscience reviennent souvent sur les cas de femmes qui avortent non intentionnellement :

Cas III. Julienne, enceinte de quatre mois, ayant dansé et sauté par excès, même avec quelque scrupule à cause de l'état où elle était, mais sans croire néanmoins qu'il lui en pût arriver aucun accident fâcheux, est accouchée peu de jours après d'un enfant mort. Est-elle coupable de la mort de son enfant ? Adrien en est-il aussi coupable, pour avoir donné par promptitude un coup de pied à sa femme qui en a fait une fausse couche d'un enfant mort ?

³⁵³ Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger...*, op. cit.

³⁵⁴ Dans les manuels chrétiens du XIX^{ème} siècle, l'accent est mis sur le rôle de la mère dans ses fonctions affectives et éducatives, les aspects charnels de la maternité comme la grossesse ne sont souvent pas évoqués ; voir par exemple les écrits de Mgr Dupanloup ou Gasparin (Valérie, comtesse de), *Mariage au point de vue chrétien*, Paris, L.-R. Delay, 1843, 2 vol.

³⁵⁵ L'amélioration de la formation des accoucheuses a été activement soutenue par le dévouement des curés de paroisses.

³⁵⁶ En effet, c'est par le curé que se fait le relais dans les paroisses de certaines informations comme les édits royaux sur les déclarations de grossesse ; c'est aussi lui qui est consulté pour donner son avis sur le choix de la sage-femme locale, etc.

³⁵⁷ Féline (Père), *Catéchisme...*, op. cit., 1782, leçon V, p. 15.

R. Ils sont coupables tous les deux : Adrien, parce qu'il a fait une action brutale et mauvaise par elle-même ; Julienne, parce qu'elle a fait une action qui, quoique innocente en soi, était dangereuse, et par conséquent illicite, eu égard à sa situation³⁵⁸.

Si la femme doit rendre des comptes à Dieu à cause d'un comportement imprudent, on voit que la responsabilité de l'homme peut aussi être engagée en cas de brutalité conduisant à la mort sans baptême d'un enfant³⁵⁹. Cela explique que les clercs reviennent sur cette question à propos du devoir conjugal³⁶⁰. En effet, les époux sont tenus de rendre le devoir à leur conjoint quand il le demande, sous peine de péché. Le refus peut toutefois être admis, s'il est fondé sur une cause légitime ; le risque d'avortement en est une³⁶¹. Par contre, les malaises liés à la grossesse ne sont pas une raison valable pour refuser les relations conjugales :

Cas XXX. Junia a un mari fort lubrique, qui veut quelquefois l'obliger à lui rendre le devoir, quoiqu'elle soit notablement malade. Y est-elle obligée, de peur qu'il ne tombe dans l'incontinence ?

R. Une femme n'est obligée, ni par justice, ni par charité, de se prêter dans un cas pareil, et il y a de l'inhumanité à l'exiger. Mais elle ne peut s'en dispenser pour éviter les incommodités de la grossesse et de l'enfantement. Ce sont des maux attachés à son état »³⁶².

Au XIX^{ème} siècle, l'avis de l'Eglise sur cette question ne varie guère ; des nuances s'observent néanmoins selon les théologiens³⁶³.

L'Eglise recommande également aux femmes enceintes d'adresser leur enfant à Dieu et de prier pour son salut et le sien propre. Pour l'abbé Dinouart, « elles doivent offrir chaque jour à Dieu, par l'entremise de la Sainte Vierge, le fruit qu'elles portent »³⁶⁴. Le Père Féline indique également que, dès qu'elle est enceinte, la femme chrétienne

doit remercier le Seigneur d'avoir béni son mariage en la rendant féconde ; elle doit lui offrir le fruit qu'elle a conçu, le supplier instamment de lui conserver la vie qu'il lui a donnée, de lui procurer le bienfait inestimable de la grâce du saint Baptême ; elle ne doit rien négliger de tout ce que la religion et la piété peuvent lui inspirer pour obtenir cette précieuse faveur³⁶⁵.

Un certain nombre de prières, destinées particulièrement aux femmes enceintes, sont parvenues jusqu'à nous. Celles du XVII^{ème} siècle révèlent sans ambiguïté le lien entre les douleurs de l'accouchement et l'expiation des fautes féminines, comme la « Prière à l'usage des femmes enceintes » de l'abbé janséniste Antoine Godeau (1646) :

Seigneur, ce n'est pas moi qui me suis rendue féconde, ni qui ai formé dans mon ventre le corps de l'enfant que j'y porte. C'est vous qui m'avez donné la bénédiction de mère, et qui, par

³⁵⁸ *Dictionnaire des cas de conscience, ou Décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique...*, par Pontas, revu par Amort et alii., Paris, J.P. Migne éd., 1865 (éd. originale 1761), p. 196.

³⁵⁹ L'Eglise ne reconnaît pas le droit à l'avortement préventif pour sauver la vie de la mère :

« Cas II. Mœvia étant dans un danger très évident de mort, son médecin lui propose une médecine qui probablement lui sauvera la vie, mais qui d'un autre côté lui fera *certo moraliter* perdre son fruit. Peut-elle la prendre sans péché mortel, dans la seule intention de sauver sa vie ?

R. Notre sentiment est, 1^o que si Mœvia sait ou même doute que son fruit soit animé, elle ne peut pas user du remède que le médecin lui propose, puisqu'il est moralement certain qu'il lui ferait perdre son fruit ;

2^o qu'il est même bien plus probable qu'elle ne le peut pas prendre, encore qu'elle sache que son fruit n'est pas encore animé, étant d'ailleurs beaucoup plus sûr pour sa conscience d'abandonner sa vie à la divine Providence, que de la vouloir conserver par un moyen qui, dans le sentiment de plusieurs habiles docteurs, est illicite, et que par conséquent elle ne peut mettre en usage sans s'exposer au danger de pécher très grièvement. Ainsi pensent le cardinal de Lugo, Sylvius, Cabassut et plusieurs autres contre saint Antonin, dont l'auteur de la Morale de Grenoble aurait dû abandonner le sentiment. ; *ibid.*, pp. 195-196.

³⁶⁰ Nous ne reviendrons pas ici sur les aspects évoqués dans le chapitre III à propos des relations sexuelles et la grossesse.

³⁶¹ *Dictionnaire des cas de conscience...*, *op. cit.*, pp. 565 et sq.

³⁶² *Ibid.*, p. 571.

³⁶³ Voir Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs...*, *op. cit.*, p. 278.

³⁶⁴ Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766.

³⁶⁵ Féline (Père), *Catéchisme...*, *op. cit.*, pp. 14 et sq.

une admirable puissance, avez d'une masse informe fait une créature vivante. C'est vous qui avez bâti ce merveilleux ouvrage, qui est l'abrégé de vos œuvres ; qui avez placé chaque membre en son lieu et accordé ce nombre innombrable de parties différentes, pour en composer un Tout qui a l'honneur de porter votre ressemblance. L'âme qui le fait vivre vient de votre seule main, et il n'y a que vous qui sachiez quelle est sa nature et son origine. Enfin la science que vous avez de l'état de l'homme, en sa conception et en son accroissement, tandis qu'il vit en sa mère, est admirable, et personne n'y peut atteindre, comme personne ne peut le conserver que vous.

Je me jette donc à vos pieds, pour vous demander humblement qu'il vous plaise de me préserver pendant ma grossesse de tous les accidents qui pourraient me faire blesser. Conduisez à maturité le fruit que vous avez élevé jusqu'à cette heure, et ne permettez pas que mon ventre serve de tombeau à mon enfant, qui doit y trouver la vie. Durant que je le porterai, faites-moi faire un bon usage de toutes les incommodités qui m'arriveront, et rendez-moi attentive à me conserver, non par délicatesse, mais pour obéir à l'ordre que vous avez établi et pour faire recevoir le saint baptême à mon fruit. En mon accouchement, fortifiez mon cœur pour supporter les douleurs qui l'accompagneront, et que je les accepte comme des effets de votre justice sur notre sexe, pour le péché de la première femme. Qu'en la vue de cette malédiction, et de mes propres offenses dans le mariage, je souffre avec joie les plus cruelles tranchées, et que je les joigne aux souffrances de votre Fils sur la croix, au milieu desquelles il m'a engendrée à la vie éternelle. Elles ne peuvent être si rudes que je les mérite : car, bien que la sainteté du mariage ait rendu ma conception légitime, je confesse que la concupiscence y a mêlé son venin et qu'elle m'a fait faire des fautes qui vous déplaisent. Que si votre volonté est que je meure en mon accouchement, je l'adore, je la bénis et je m'y conforme. Seulement je vous demande la vie pour mon fruit, afin qu'il reçoive le Sacrement sans lequel il ne peut voir votre face³⁶⁶.

On retrouve dans ce texte la préoccupation pour la vie physique et spirituelle de l'enfant à naître, et l'obsession du baptême qui en découle. La prière invite la femme à accepter passivement les peines de la grossesse, les douleurs de l'accouchement et une mort éventuelle comme la conséquence de ses péchés ; c'est une fatalité à laquelle il faut se résigner. Toutefois, il n'est pas certain que les femmes aient accepté cette lecture rigoriste de leur destin maternel ; les prières postérieures n'incitent d'ailleurs plus les femmes à accepter la mort en couches avec joie³⁶⁷. Dans les livres de piété populaire, les prières pour femmes enceintes sont plus sobres et se concentrent sur l'essentiel, à savoir la survie du corps et de l'âme pour la mère et son enfant :

Que veuillez pour moi Dieu prier
Et doucement le supplier
Que par pitié il me conforte
Des douleurs qu'il faut que je porte,
Et sans péril d'âme et de corps
Fasse mon enfant sortir hors,
Saint et sauve que je le voie
Baptiser à bien et à joie.
Et si de vivre il a espace,
Il lui donne son amour et sa grâce,
Et que si sainement la serve,
Que la gloire des cieux desserve³⁶⁸.

Chez les protestants, des prières et des cantiques sont aussi spécifiquement destinés aux femmes enceintes. En 1726, on trouve un hymne pour « quand une femme a conçu » et des prières pour « femme en travail d'enfant »³⁶⁹. Elles n'insistent pas sur la valeur expiatoire de la souffrance féminine et ne se focalisent pas sur le baptême de l'enfant, car les protestants « soutiennent que les enfants qui

³⁶⁶ Godeau (Antoine), *Instructions et prières chrétiennes...*, 1646, pp. 317 et sq.

³⁶⁷ Voir dans les annexes un autre exemple de prières pour femme enceinte du XVII^{ème} siècle qui développe cette tendance, p 1076.

³⁶⁸ Prière citée dans Loux (Françoise), *Le corps dans la société traditionnelle...*, op. cit., p. 146.

³⁶⁹ Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger...*, op. cit., p. 431.

meurent sans baptême sont sauvés (...) parce qu'ils sont nés de parents fidèles »³⁷⁰. Ces prières chrétiennes, en usage pour certaines jusqu'à aujourd'hui, apportent espérance et réconfort aux femmes pendant leur grossesse et au moment des premières douleurs³⁷¹. Mais elles contribuent aussi à conforter leurs craintes en rappelant sans cesse les risques auxquels elles s'exposent.

Pour s'assurer de la protection divine, les femmes peuvent également solliciter une bénédiction spéciale du clergé pendant leur grossesse. Ce type de bénédiction apparaît en France à Bordeaux en 1596 et elle se banalise aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, comme en témoignent les rituels de Paris à partir de 1601, de Toulouse en 1616 ou encore de Vannes en 1631. Dans le *rituel bordelais* de 1620, le prêtre déclare :

Créateur de toute chose, fort et terrible, juste et miséricordieux, qui avez libéré Israël de tout mal, choisi pour son fils le corps de la Vierge Marie et fait exulter Jean-Baptiste dans le sein de sa mère. Accepte le sacrifice de ce cœur contrit et le fervent désir de ta servante qui supplie humblement pour la conservation de ce fragile enfant que tu lui as donné de concevoir. Garde ce qui est à toi et défends-le de toutes les ruses et agressions de l'Ennemi cruel. Par la main accouchante de ta miséricorde, que son fœtus parvienne indemne à la lumière et soit conservé pour la sainte régénération [du baptême] ; qu'il te serve ensuite en tout et toujours et mérite d'obtenir la vie éternelle³⁷².

Le rituel romain de Paul V, publié en 1614 et imprimé en français en 1628, ne contient pas de bénédiction de la femme pour l'accouchement. Mais la France se distingue par une réaction néo-gallicane et introduit des rituels de bénédiction pour ce genre de circonstances. Ainsi, le rituel de Paris de 1777 comporte plusieurs bénédictions concernant les femmes enceintes ou en couches, preuve qu'il existe une forte demande féminine à laquelle le clergé est sensible. On trouve une bénédiction *mulieris periculose in partu laborantis*, une bénédiction *mulieris praegnantis*, une autre *mulieris post partum* et un *ordo benedicendi mulierum*³⁷³. Ces pratiques se perpétuent jusqu'au XX^{ème} siècle en Europe ; dans les Ardennes belges, on conserve encore dans certaines sacristies le cordon béni qu'on apposait autrefois sur la tête des futures mères pendant la cérémonie de bénédiction³⁷⁴.

Les saints protecteurs de la grossesse

Si la protection divine est invoquée directement, notamment par les protestants, les catholiques ont volontiers recours aux intercesseurs que sont la Vierge et les saints, se conformant en cela aux écrits du concile de Trente et aux usages de la piété populaire. Jean Delumeau indique que la maternité (grossesse, accouchement, suite de couches, nourrice et stérilité) arrive au quatrième rang dans les motifs de demandes faites auprès des saints (soit 5,4 % des demandes), derrière les intempéries, la santé des enfants et les fièvres³⁷⁵. Il s'agit donc de demandes assez banales qui témoignent d'un important besoin de protection.

Le recours à un saint peut se faire par des prières devant une image pieuse ou devant sa statue à l'église. Dans ce dernier cas, il est courant de toucher une partie symbolique (ceinture, ventre) du corps du saint, le contact physique décuplant la force protectrice. Les prières s'accompagnent aussi souvent de l'allumage d'un cierge. Elles sont généralement regroupées en neuvaines, c'est-à-dire récitées pendant neuf jours consécutifs, mais elles peuvent parfois s'étendre sur une période plus longue. Ainsi, dans le sanctuaire de sainte Marguerite aux Bruyères (à Battice, en Belgique), les femmes enceintes sont invitées à

³⁷⁰ J.-B. Thiers dénonce dans son traité : « Ceux-là tombent dans des superstitions et des erreurs de même nature, qui croient que quand une femme grosse reçoit l'Eucharistie, l'enfant qu'elle porte dans son sein est tellement sanctifié par la réception de ce divin Sacrement qu'il n'a pas besoin de baptême ». Il indique que cette croyance est répandue chez les Ethiopiens ; elle rejoint aussi celle des protestants ; Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions que regardent les sacrements, selon l'Ecriture sainte, les saints décrets des conciles...*, Avignon, Louis Chambeau, 1777 (1^{ère} éd. 1697-1704), t. II, pp.10-11.

³⁷¹ Voir dans les annexes deux autres prières pour femmes enceintes (XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle), pp. 1076-1077.

³⁷² *Rituale romanorum*, Bordeaux, 1620, p. 199 ; cité par Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger...*, op. cit., pp. 72-73.

³⁷³ *Rituel de Paris*, 1777, pp. 53-57 et supplément pp. 22-23 ; cité par *ibid.*

³⁷⁴ *Naître autrefois : rites et folklore en Ardenne et Luxembourg*, Bruxelles, 1993.

³⁷⁵ Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger...*, op. cit., p. 206.

dire dix-sept *Pater* et dix-sept *Ave*, puis faire une neuvaine de 30 jours, et chaque jour, dire le *Credo*, 10 *Pater* et 10 *Ave*, et puis le *Credo* à nouveau ; en outre, il faut accomplir un pèlerinage à la Vierge, mettre brûler sept chandelles et dire dix-sept *Pater* et autant d'*Ave* ; enfin il faut assister à une messe célébrée en l'honneur de saint Joseph et à une autre dédiée à l'âme du purgatoire la plus abandonnée³⁷⁶.

On peut également adresser au saint un vœu particulier, une demande de protection... S'il est exaucé, le remerciement et la reconnaissance des fidèles prennent souvent la forme d'un témoignage concret comme un *ex-voto*³⁷⁷. Il est aussi courant de faire dire une messe³⁷⁸ ou de se rendre en pèlerinage dans un lieu saint, même si la grossesse rend les déplacements lointains plus difficiles.

Les saints protecteurs invoqués par les femmes enceintes sont très nombreux ; il est impossible de les dénombrer tous car ils sont souvent polyvalents. En outre, on trouve un grand nombre de variantes ou de spécificités locales ; rien qu'à Paris au XVI^{ème} siècle, on dénombre 70 saints ou saintes qui passent pour faciliter l'accouchement³⁷⁹. Beaucoup sont invoqués à la fois pour la stérilité, la grossesse et les couches ; il est donc souvent difficile de distinguer ce qui relève de l'un ou de l'autre. Enfin, les femmes ne se contentent pas d'un seul recours mais multiplient les précautions en s'adressant à la fois à des saints locaux et à d'autres, très renommés mais plus lointains³⁸⁰.

La Vierge reste l'intercesseur privilégié pour les femmes enceintes aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Même si elle n'a pas connu de grossesse et d'accouchement semblables à ceux des autres femmes, la mère de Dieu a vécu cette expérience féminine et peut apporter son aide aux mères humaines. Ses couches heureuses en font la protectrice naturelle des femmes qui souhaitent une grossesse et une couche sans problèmes. Certaines variantes locales du culte marial sont particulièrement populaires auprès des femmes enceintes, comme Notre-Dame-du-Bon-Secours ou Notre-Dame-de-Délivrance. Longtemps populaires, les statues représentant la Vierge enceinte tendent à disparaître à l'époque moderne ; nous reviendrons dans le chapitre VIII sur cette question qui dépasse les simples aspects religieux³⁸¹. Le culte marial pendant la grossesse se pratique par l'intermédiaire d'autres objets privilégiés, comme les images pieuses qui sont souvent placées au-dessus du lit.

Le MuCEM conserve un nombre important d'images de ce type, à l'effigie de la Vierge ou d'un saint. Elles sont souvent accompagnées de prières ou de cantiques adaptés. L'image ci-après est consacrée à Notre-Dame de Délivrance. Elle n'est pas spécifiquement destinée aux femmes en couches, mais la présence d'une femme qui tend son enfant vers le ciel rappelle sa popularité auprès des mères.

³⁷⁶ *Naître autrefois. Rites et folklore..., op. cit.*, p. 36.

³⁷⁷ Sur la question des *ex-voto*, voir le chapitre VIII.

³⁷⁸ Il est aussi d'usage de faire dire une messe au huitième ou neuvième mois, le premier et le neuvième jour de la neuvaine.

³⁷⁹ Van Gennep (Arnold), *Cérémonies familiales, 1 : Du berceau à la tombe*, Paris, Picard, 1982 (éd. originale 1943), p. 117.

³⁸⁰ Nous n'étudierons pas ici les multiples saints invoqués en cas de stérilité et pendant la grossesse et l'accouchement ; voir pour cela le chapitre I et Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit..., op. cit.*,

³⁸¹ Voir dans le chapitre VIII la question de la représentation iconographique de la Vierge enceinte.



Cantique de Notre-Dame de Délivrance, Pellerin, Epinal, dernier quart XIX^{ème}, 41,8 x 32 cm (base MuCEM).

A partir du XVIII^{ème} siècle, on trouve aussi souvent de petites statuettes en terre cuite ou en faïence, dites « Vierges d'accouchées » dans les intérieurs français. Elles sont faites sur un modèle similaire : la Vierge Marie couronnée est représentée généralement debout, portant l'enfant Jésus dans ses bras³⁸².



Trou au milieu de la couronne d'une Vierge d'accouchée (photo site citedesarts)

Vierge à l'enfant, faïence polychrome, Quimper, faïencerie Porquier-Beau, 2^{ème} moitié du XIX^{ème}, 31 x 10,5 cm

³⁸² On trouve souvent une inscription religieuse sur la base : Ste Vierge, Sainte Vierge, Notre Dame de Grâce, Sainte Marie, Marie, Av. M (pour Ave Maria), Av Ma (idem).

Ainsi, les modèles présentés ci-dessus connaissent une très grande diffusion au XIX^{ème} siècle, notamment en Bretagne (Quimper), dans la région de Nevers et dans la Sarthe³⁸³. Ces statuettes sont vendues par les colporteurs ou les marchands ambulants et prennent place, en temps ordinaire, sur la cheminée, à moins qu'elles ne soient rangées dans des niches en bois dites « boîtes à Vierge » ou dans de petits oratoires. Pendant la grossesse, la présence de la statuette dans la maison est rassurante pour la future mère ; elle matérialise la protection mariale et constitue un support à la dévotion individuelle. Au moment d'un accouchement, la « Vierge d'accouchée » est placée au chevet de la parturiente. Son utilisation pour les accouchements est attestée par la présence d'un orifice creux au niveau de la couronne. Celui-ci permet de faire couler de l'eau bénite à l'intérieur de la statuette et, également, de fixer une bougie qu'on fait brûler lors des accouchements, pour protéger la mère et son enfant. Le temps que met le cierge à se consumer représente la durée « normale » du travail d'accouchement.

Outre la Vierge et sainte Anne³⁸⁴, sainte Marguerite est la référence incontournable de la piété populaire féminine dans le domaine de la grossesse et de l'accouchement. Sainte Marguerite est vénérée depuis le haut Moyen Age par les femmes enceintes et en couches, récupérant les attributs et les pouvoirs dévolus aux déesses mères gauloises et à la Lucine ou à la Diane romaines³⁸⁵. Marguerite d'Antioche est présentée comme une martyre du V^{ème} siècle ; elle est fêtée le 20 juillet. Les récits hagiographiques du Moyen Age représentent sa *vita* dans plusieurs mystères et Jacques de Voragine la célèbre dans sa *Légende dorée* à la fin du XIII^{ème} siècle. En fait, son existence n'est pas prouvée ; sa *vita* est largement légendaire ou compile des éléments empruntés à d'autres saintes (sainte Pélagie et surtout sainte Marina). C'est la raison pour laquelle elle est rayée du calendrier romain en 1969.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, elle est très populaire et les grandes lignes de son martyre sont connues de tous. L'histoire raconte que le gouverneur Olibrius rencontre cette jeune vierge chrétienne qui garde le troupeau familial ; il s'éprend d'elle et veut l'épouser. Malgré les promesses et les menaces du gouverneur, Marguerite, qui veut rester vierge, se refuse et est torturée. Ne cédant toujours pas, elle est jetée en prison. Pendant son sommeil, le diable lui apparaît sous la forme d'un dragon qui l'engloutit. Mais d'un signe de croix, la prisonnière crève les entrailles du monstre et peut sortir sans dommage. Puis, elle terrasse la bête en lui mettant son pied sur sa tête. Olibrius, redoutant l'exemple donné par la jeune fille et des conversions chrétiennes, la fait décapiter. Avant d'être exécutée, la jeune martyre demande à Dieu d'avoir le privilège avant sa mort de secourir les femmes en mal d'enfant. En effet, même si elle n'est pas mère, sa captivité dans le ventre du monstre, d'où elle est sortie sans préjudice, symbolise l'accouchement heureux.

Son culte est tellement populaire qu'il est dénoncé par les protestants comme représentatif des superstitions catholiques. Dans son *Traité des superstitions*, Jean-Baptiste Thiers au XVIII^{ème} siècle assure le public de sa légitimité, tout en mettant en garde contre certains excès :

Les hérétiques du dernier siècle croient que c'en est une [superstition] aux femmes Chrétiennes d'invoquer sainte Marguerite dans leur grossesse, afin d'avoir un heureux accouchement. Mais ils n'auraient pas cette pensée, s'ils étaient persuadés de ce que le Concile de Trente nous enseigne touchant l'invocation des Saints : Que les Saints qui règnent avec Jésus-Christ, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes ; qu'il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et de recourir à leur aide et à leur secours, pour [illisible] de Dieu ses bienfaits, par son Fils notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre Sauveur et notre Rédempteur. Mais comme ces vérités sapent un des fondements de leur schisme, il ne faut pas s'étonner s'ils traitent de superstitieuses les personnes qui y sont attachées.

Les femmes peuvent donc sans superstition implorer l'assistance de sainte Marguerite dans leur grossesse. Ce culte est bon en soi, il est légitime, il n'a rien de superstitieux. Mais elles doivent extrêmement prendre garde qu'il ne soit accompagné d'aucune circonstance vicieuse et abusive³⁸⁶.

³⁸³ http://www.citedesarts.com/fr/Aff.php?select_nom=15

<http://fr.topic-topos.com/vierge-daccouchee-saint-etienne-en-cogles>

³⁸⁴ Nous ne reviendrons pas ici sur le cas de sainte Anne, déjà évoqué dans la lutte contre la stérilité dans le chapitre I.

³⁸⁵ Creusy-Chopard (Martine), « L'image de sainte Marguerite d'Antioche : un imaginaire remis en question ». *Imageson.org*, 15 avril 2005 [En ligne : <http://www.imageson.org/document511.html>].

Réau (Louis), *Iconographie de l'art chrétien, Iconographie des saints*, Paris, P.U.F., t. II, 1955.

³⁸⁶ Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions...*, *op. cit.*, t. II, p. 78.

Beaucoup d'images pieuses sont consacrées à sainte Marguerite aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles³⁸⁷. Composées selon un modèle similaire, on y voit la sainte portant une grande croix et une palme ; elle côtoie un monstre qui semble apprivoisé. Sur l'image ci-dessous on peut lire une prière, spécifiquement destinée aux femmes enceintes, qui se termine par :

Priez pour moi et pour toutes les femmes enceintes, à ce que Jésus-Christ, l'époux des saintes âmes, veuille conserver mon fruit, et le préserver du péril de la mort et des atteintes du mauvais ange, et me faire la grâce de souffrir, par forme de martyr, toutes les douleurs causées par ma grossesse, afin qu'étant parvenue à un heureux enfantement, je puisse produire au monde une créature digne du baptême, pour la gloire de Dieu. Ainsi soit-il.

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les images d'Epinal diffusent ces images en très grand nombre partout en France.



Sainte-Marguerite, vierge et martyre, n°36, impr. Abadie Cadet, entre 1815 et 1824, papier vergé, colorié au pochoir, 43,2 x 33, 9 cm, Toulouse, Musée d'art ancien et contemporain, Vosges

Bien d'autres rituels invoquent sainte Marguerite ; les variantes locales sont innombrables. Ils impliquent souvent le toucher ou des vêtements qui matérialisent la protection. Nous nous

Il ajoute plus loin que « leur dévotion serait peut-être plus régulière, et plus selon l'esprit de l'Eglise, si elles s'adressaient à la sainte Vierge pour obtenir de Dieu un heureux accouchement ; d'autant que dans l'oraison qui se dit en une infinité de rituels, à la purification des femmes après leurs couches, l'Eglise reconnaît que c'est la sainte Vierge qui a changé en joie les douleurs des femmes qui enfantent (..) et par cet endroit il y aurait de la convenance entre les douleurs qu'elles appréhendent et la Sainte qu'elles invoqueraient pour en être délivrées » ; *ibid.*, p. 80.

³⁸⁷ Voir la base Joconde et celle du MuCEM.

contenterons de mentionner deux exemples. Ainsi, à Dosfraires, en Provence, les jeunes mères placent sur l'autel de l'église des « bonnets et des coettes [sic] de petits enfants », pour invoquer la protection de sainte Marguerite ; l'évêque du lieu les fait enlever en 1715 et interdit leur retour³⁸⁸. Certaines fontaines sont placées sous le patronage de la sainte, notamment dans le Périgord, où des pèlerinages ont lieu jusqu'à une époque récente. Des vêtements d'enfants sont suspendus aux branches des arbres, aux abords de la fontaine. On s'y rend pour remédier à la stérilité, aux couches laborieuses ou aux maladies d'enfants³⁸⁹. D'autres bonnes fontaines sont fréquentées un peu partout en France et témoignent de la grande proximité entre les rituels de fécondité et ceux liés à la grossesse et à l'accouchement³⁹⁰.

Une protection qui passe par des objets particuliers

D'autres rites de protection, situés entre religion et pratiques magiques, sont mis en œuvre pour protéger la grossesse et favoriser d'heureuses couches. Passant par des objets, ils sont moins abstraits que la prière et rassurent la future mère. Ils sont souvent gardés précieusement dans les familles sur plusieurs générations et transmis de mère à fille ou belle-fille. Ressortis à chaque accouchement, ils offrent un cadre ritualisé rassurant pour la parturiente, car ils inscrivent l'évènement dans la continuité.

L'utilisation de sachets d'accouchement est attestée jusqu'au XIX^{ème} siècle. Il s'agit de petites enveloppes en tissu, souvent de couleur rouge, contenant une prière ou une image pieuse³⁹¹. Elles doivent rester bien fermées et leur contenu demeurer secret, en vertu d'un symbolisme qui renvoie à la clôture de la matrice. Peu d'exemplaires de ces sachets ont été conservés, car s'ils venaient à être trop usés, il fallait les brûler sans les ouvrir. Dans un sachet d'accouchement conservé au MuCEM, on trouve un parchemin plié, consacré à la vie de sainte Marguerite, auxquelles s'ajoutent plusieurs prières. On peut y lire : « Et si une femme en travail d'enfant a cet écrit sur elle, tantôt se délivrera de l'enfant, ni l'enfant ne périra, ni la femme ne mourra en ce moment »³⁹².



Contenu d'un sachet d'accouchement,
encre brune, gouache et parchemin, XV^{ème} siècle,
60,5 x 56,2 cm, MuCEM, Paris

³⁸⁸ Canestier (Paul), « Les chapelles rurales et les saints populaires du Comté de Nice », *Nice historique*, avril-juin 1954, p. 54.

³⁸⁹ Durant (Laurent), « La fontaine Sainte Marguerite », *Cahiers de la Chapelle Saint Robert*, n°2 (réf. incomplète)

³⁹⁰ Voir à ce sujet le chapitre I et Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 144-145.

³⁹¹ Aymar (A.), *Le sachet accoucheur et ses mystères*, Toulouse, Privat, 1926. Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 229.

³⁹² Loux (Françoise), *Le corps dans la société traditionnelle...*, *op. cit.*, p. 147.

Les objets bénis sont très importants autrefois ; les médailles de la Vierge ou de sainte Anne se voient notamment attribuer des vertus protectrices particulières pendant les couches. En général, elles ne sont pas portées autour du cou, à cause d'un interdit symbolique qui veut que la femme enceinte évite tout ce qui rappelle un lien, de crainte de provoquer un étranglement du fœtus avec son cordon. Les médailles peuvent être placées dans un sachet, cousu dans le vêtement. Elles sont souvent épinglées sur la future mère au moment de l'accouchement. La photographie ci-dessous présente deux exemplaires dédiés à sainte Anne ; ils sont originaires d'Italie mais on trouve des médailles semblables en France aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.



Médaille de protection, sainte Anne, XVII^{ème}-XVIII^{ème}, cuivre, impression papier et verre, Italie, 3 cm, MuCEM

En outre, les femmes enceintes affectionnent particulièrement les rubans et les ceintures, qu'elles peuvent se procurer auprès de certains sanctuaires, souvent consacrés à la Vierge³⁹³. Ces pratiques se basent sur une légende médiévale qui raconte que la Vierge aurait laissé tomber sur la terre, au moment de l'Assomption, la ceinture qu'elle portait autour de la taille, pour convaincre saint Thomas de sa montée aux cieux³⁹⁴. Selon les endroits, c'est soit la ceinture d'une statue de la Vierge qu'il faut toucher, comme à l'église de Nieigles dans le Languedoc³⁹⁵, soit la dévotion concerne une relique en tissu, comme à Notre-Dame de Paris, Chartres ou encore Le Puy. A Quintin, en Bretagne, on vénère la relique de la ceinture de la Vierge, ramenée de Jérusalem après la croisade de 1289 par Geoffroy, premier seigneur de Quintin. Jusque dans les années 1960, on peut acheter aux religieuses de ce sanctuaire des rubans qui protègent les femmes enceintes.

³⁹³ Saintyves (Pierre), « Ceintures magiques et Processions enveloppantes », dans *Revue des traditions populaires*, 1910, t. XXV, n°5, pp. 113-123.

³⁹⁴ La ceinture de la Vierge n'est pas sans rappeler la ceinture de Junon. La ceinture est aussi un attribut de la femme mariée ; voir en introduction l'étymologie du mot enceinte, qui viendrait d'*incinta*, sans ceinture.

³⁹⁵ Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie...*, op. cit., p. 266.



Photographie de l'autel de l'église Notre-Dame de la Délivrance, où l'on vénère la Ceinture de la Vierge, Quintin (Côtes d'Armor), entre 1903 et 1920

A Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, la dévotion envers la ceinture de la Vierge Noire est très ancienne et elle n'a pas disparu aujourd'hui³⁹⁶. On peut encore s'y procurer une enveloppe contenant une image de la Vierge drapée d'un manteau, ainsi qu'une invitation à la Prière³⁹⁷. On y trouve également une médaille de la Vierge et surtout le ruban- ceinture, qui est l'objet principal de la piété mariale locale. Fait de satin blanc et d'une longueur de 115 à 120 cm, large de 15, il comporte une inscription et un tampon renvoyant à la Vierge de la Daurade.



Détail d'une céramique représentant la ceinture de la Vierge de Notre-Dame de la Daurade, Toulouse (Association pour la Promotion du Patrimoine de la Daurade)

³⁹⁶ En 1999, le curé de l'église reçoit entre 12 à 20 lettres du monde entier par semaine pour demander l'envoi d'une ceinture pour une heureuse délivrance ; voir l'émission « La Vierge Noire de Notre-Dame de la Daurade », Vent Sud, 20/09/1999, consultée sur le site de l'INA.

³⁹⁷ Magnificat et une « Prières de la Daurade » qui est une supplication d'une mère pour la santé et l'âme de son enfant.

Sur cette image d'une ancienne céramique toulousaine, on voit Marie et l'enfant Jésus qui tendent une ceinture à une femme agenouillée, accompagnée par un ange aux ailes déployées. Au second plan, la Garonne et le quai de la Daurade rappelle la dimension communautaire de la protection mariale. Sur le ruban qui encadre la scène comme un médaillon, on peut lire : « Recevez et portez avec confiance cette ceinture bénite comme signe de ma protection maternelle et comme gage d'une heureuse délivrance »³⁹⁸.

La ceinture de sainte Marguerite fait aussi l'objet d'un culte. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le monastère des Feuillants à Paris ou l'église Saint Acheul d'Amiens, comme celle de Dol de Bretagne, prétendent avoir possédé une ceinture ayant appartenu à sainte Marguerite. Dans certains cas, ce sont les femmes qui font l'offrande d'une ceinture neuve à sainte Marguerite, comme à Poullaouen en Bretagne. Dans son *Traité des superstitions*, Jean-Baptiste Thiers note que « les femmes grosses vont en dévotion dans les églises et chapelles dédiées sous l'invocation de sainte Marguerite et que certaines ne croiraient pas que les prières qu'elles font à sainte Marguerite eurent l'effet qu'elles en attendent si elles ne se faisaient ceindre d'une prétendue ceinture de sainte Marguerite »³⁹⁹. Il critique d'ailleurs le fait que certains sanctuaires en profitent pour vendre des ceintures aux femmes enceintes, en jouant de leur crédulité pour s'enrichir :

Les Moines de S. G. D. P. ceignent les femmes grosses d'une ceinture de sainte Marguerite, dont ils ne sauraient dire l'histoire sans s'exposer à la risée du monde savant. Ils assurent néanmoins ces femmes qu'elles seront heureusement délivrées de leur grossesse par la vertu miraculeuse de cette ceinture. Et dans cette assurance elles font des oblations et des présents à leur chapelle de sainte Marguerite, et elles se font dire des Evangiles et des Messes, dont les rétributions tournent au profit du Monastère, qui est un des plus aisés du Royaume⁴⁰⁰.

La popularité des ceintures pour protéger la grossesse s'explique par le fait qu'elles sont à la fois une invocation matérielle à la Vierge ou à une sainte, et un symbole des contractions qui doivent accélérer l'accouchement. Les mentalités populaires lui attribuent aussi la capacité à lier les douleurs et les accidents pouvant survenir aux femmes enceintes. En outre, elles délimitent un cercle, une enveloppe protectrice autour de la femme, procédé que l'on retrouve dans d'autres rituels chrétiens⁴⁰¹. Jacques Gélis voit également dans le symbole de la ceinture, le lien établi dans les croyances populaires entre virginité et grossesse heureuse⁴⁰².

D'autres objets peuvent être rassemblés par les femmes en vue de leur heureux accouchement, mais ils tiennent davantage de pratiques magiques, héritées de croyances anciennes. Elles sont d'ailleurs souvent critiquées par les médecins et par certaines autorités religieuses. Jean-Baptiste Thiers dénonce ainsi l'usage des « roses de Jéricho »⁴⁰³ : « Quand les roses de Jéricho, que l'on fait venir des Indes, s'ouvrent en étant mises dans l'eau, les femmes grosses qui les y ont mises auront un heureux accouchement ; et qu'au contraire quand elle ne s'ouvre pas, leur accouchement ne sera pas heureux. On m'a assuré que cette superstition était en usage en Provence »⁴⁰⁴. On peut mentionner aussi les grains de sainte Colette⁴⁰⁵ et diverses amulettes protectrices comme les pierres d'aigle⁴⁰⁶.

³⁹⁸ http://associationppd.canalblog.com/archives/pourquoi_la_ceinture_/index.html

³⁹⁹ Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions...*, *op. cit.*, t. II, p. 80.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, t. I, p. 97.

⁴⁰¹ Van Gennepe (Arnold), « La ceinture de l'Eglise », *Religions, mœurs et légendes*, Paris, 1^{ère} série, 1908.

Certains rites de fécondité ou de protection de la grossesse s'accompagnent de la circumambulation du lieu : c'est le cas autour de la chapelle de sainte Marguerite à Collorec en Bretagne ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 143.

⁴⁰² Les saintes de la maternité sont, pour la plupart, des vierges, certaines ayant défendu leur virginité jusqu'à la mort ; *ibid.*, pp. 139-140.

⁴⁰³ Voir sur ce sujet *ibid.*, p. 194.

⁴⁰⁴ Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions...*, *op. cit.*, t. I, p. 185.

⁴⁰⁵ Un texte du Monastère de Sainte Claire à Besançon affirme que « Sainte Colette avait reçu de Dieu, durant sa vie, un don spécial de protection en faveur des mères de famille qui recouraient à elle dans l'attente d'une naissance. Elle leur recommandait de prier avec confiance la vierge immaculée au moment difficile. En souvenir de sainte Colette, les Clarisses continuèrent de propager cette prières. Elles y ajoutèrent une parcelle provenant du fruit d'un arbre dit miraculeux dont l'efficacité, selon la tradition, fut révélée à sainte Claire de Montefalco,

D'autres croyances liées à la religion sont également dénoncées comme des superstitions par le clergé, notamment dans le *Traité des superstitions* de J.-B. Thiers. Ainsi, certains croient « qu'il ne faut pas qu'une femme grosse vo[it]t habiller un prêtre à un autel, et particulièrement lorsqu'il met la ceinture de son aube, de crainte que son enfant ne naisse le boyau au cou, comme l'on parle d'ordinaire »⁴⁰⁷. Il dénonce aussi une autre croyance :

C'en est aussi très certainement une [de superstition] de s'imaginer qu'une femme grosse ne sentira aucune douleur en accouchant, pourvu qu'elle demeure assise pendant l'Evangile de la Messe à laquelle elle assistera quelques jours auparavant. Car quelle faculté peut avoir cette posture pour faciliter son accouchement ? On sait néanmoins qu'il y a bien des gens de l'un et de l'autre sexe et particulièrement à la campagne, prévenus de cette erreur, qui est un faux culte, un culte superflu, une vaine observance, et une divination des événements et des rencontres⁴⁰⁸.

L'existence de telles pratiques montre que la limite est parfois floue pour les populations du passé entre religion, médecine populaire et rites magiques ; elles contribuent néanmoins à donner un certain sentiment de sécurité aux femmes enceintes et en couches.

Religion et grossesse dans les écrits privés

De manière générale, dans les écrits du for privé, la référence à Dieu pour protéger la femme enceinte ou pour le remercier est très banale, notamment au XVIII^{ème} siècle. Benjamin de Chandieu déclare ainsi en 1742 : « Je suis bien joyeux de ton bon état, le Seigneur t'a accordé tous ses puissants secours par sa grâce »⁴⁰⁹. La correspondance de Mme de Maraise ou celle des époux Bombelles, tous animés d'une foi chrétienne sincère, montrent qu'ils s'en remettent souvent « à la Providence » et à « ses bontés infinies » pour le bon déroulement de la grossesse et de l'accouchement. Toutefois, on trouve quelques rares correspondances au XVIII^{ème} siècle qui ne comportent aucune référence religieuse, comme celle de Mme du Châtelet, de Manon Roland ou de Mirabeau. Mais il s'agit de milieux intellectuels ou savants où la déchristianisation est déjà avancée.

Au XIX^{ème} siècle, les contrastes sont plus marqués entre les individus. Certains individus osent désormais proclamer publiquement leur athéisme. C'est le cas de Suzanne Voilquin, déjà analysé précédemment. Il est parfois associé à un anticléricalisme virulent, comme pour Michelet ou Edmée Guébin, nous y reviendrons à propos du baptême un peu plus loin. Dans ces différents cas, la grossesse ou l'accouchement sont l'occasion de marquer leur distance avec les croyances et pratiques chrétiennes traditionnelles.

Ces attitudes restent toutefois marginales. On trouve davantage de traces dans les écrits privés d'une croyance fervente, qui s'exprime particulièrement pendant la grossesse et les couches, ainsi qu'une pratique religieuse assidue. Ainsi, pendant sa huitième grossesse, Alix de Lamartine va à la messe tous les jours et reçoit l'eucharistie avec bonheur quand elle est à Mâcon : « Ce matin j'ai été à la messe, puis j'ai fait quelques petites affaires et ce soir je me suis confessée. Demain j'espère avoir le bonheur de recevoir mon Dieu. Est-il bonheur comparable à celui-là ? »⁴¹⁰. Peu après, elle ajoute « J'eus le bonheur de faire mes dévotions vendredi, ce qui m'a rempli de consolation. Depuis ce temps-là, je suis fort résignée à tout ce qui plaira à Dieu ordonner de moi (sic) »⁴¹¹. Elle occupe souvent son esprit pendant sa grossesse avec des lectures religieuses, comme *L'histoire du peuple de Dieu* par le père Berruyer ou Saint-Augustin⁴¹². Elle s'inspire aussi de certains saints et invoque leur protection : « Je veux imiter autant qu'il sera en moi Saint-Monique, et à son exemple prier sans cesse

tertiaire franciscaine. Il convient d'absorber ce grain dès les premières douleurs » ; *Naître autrefois, rites et folklore...*, *op. cit.*, p. 36.

⁴⁰⁶ Sur les pierres d'aigle, voir le chapitre V sur les moyens de se prémunir des fausses couches et Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, pp. 136 et pp. 192-193.

⁴⁰⁷ Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions...*, *op. cit.*, t. I, p. 185.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, t. II, p. 77.

⁴⁰⁹ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, 16 août 1742.

⁴¹⁰ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. I, 19 novembre 1802.

⁴¹¹ *Ibid.*, 23 novembre 1802.

⁴¹² *Ibid.*, en mai 1802 et en novembre-décembre 1802.

pour mes enfants »⁴¹³. Sainte Monique est la protectrice des mères et une des saintes souvent invoquées pour favoriser le bon déroulement d'un accouchement. Alix de Lamartine est également sensible à l'idée que la femme ne souffre donc pas en vain puisque la grossesse et l'accouchement tiennent une place de choix dans l'économie du salut. Un sermon de son curé en ce sens la touche particulièrement et l'aide à supporter sa nouvelle grossesse et sa famille nombreuse :

Aujourd'hui j'ai été à la grand messe avec mes enfants. Nous avons eu un fort bon discours fait par M. Sigorgne sur les bienfaits de la piété. Il s'est entre autres adressé aux mères de famille, et il leur a montré que toute la peine qu'elles se donnent pour leurs enfants se tournerait en douceurs, mais qu'il fallait beaucoup de courage et de persévérance. Il leur a rappelé l'exemple de la femme forte. Je veux être son portrait et m'efforcer tous les jours de l'imiter autant qu'il est possible⁴¹⁴.

L'argument religieux qui justifie la souffrance ressentie pendant la grossesse est donc parfois évoqué par les femmes elles-mêmes car il permet de lui donner un sens. En effet, la douleur est une punition divine depuis la faute d'Eve, mais elle rachète aussi les péchés et permet de gagner le paradis. Même si ce discours devient moins prégnant au cours du XIX^{ème} siècle⁴¹⁵, il apparaît encore en 1856 sous la plume de la comtesse de Ségur, qui essaye de rassurer sa cadette Olga qui vit mal sa grossesse : « Une grossesse est toujours chose pénible ; aussi que de fautes elle rachète ! Une couche est toujours douloureuse et ennuyeuse par ses suites ; aussi que de mérites elle peut valoir comme toutes les impatiences, les privations, les ennuis qu'on accepte, sont comptés pour l'éternité ! »⁴¹⁶.

Une piété très fervente s'exprime également dans les écrits de Marie-Thérèse Ollivier⁴¹⁷ ou de la famille Guizot. Chez ces derniers, de confession protestante, la référence à Dieu est très fréquente. François Guizot indique souvent dans ses lettres à sa fille Henriette se soumettre aux décisions divines. Ainsi, quand l'enfant de sa fille meurt en bas âge, l'avenir de la grossesse suivante est placée dans la main de Dieu : « Enfin, car il faut toujours finir par-là, que Dieu te garde ! Personne n'est plus soumis que moi à notre condition de ne pouvoir ni sonder, ni juger ses volontés ; mais j'ai l'instinct qu'il te rendra tôt ou tard l'enfant qu'il t'a repris »⁴¹⁸. Il affirme aussi : « Que Dieu te conserve ton mari et ta fille ! Et qu'il vous donne le fils que vous désirez ! »⁴¹⁹.

Une piété plus populaire est perceptible dans les mémoires d'Elisa Perrotin ; sa grossesse hors mariage l'isole de sa famille et la conduit à s'adresser souvent à Dieu, qu'elle prie souvent⁴²⁰. Des ragots commencent à circuler dans le village sur son compte, rapportés par son ancien amoureux, M. Milliet :

« on Dit : que vous Etes Enceinte !... En grâce Resté pour confondre les imposteurs, qui voudrait vous flétrir ! Ma Tante fanny, ma Dit d'un air ironique, et cruel ! Mademoiselle Elisa fait, une neuvaine ! Je Lui ait crié fanny vous Etes une Misérable !... Je Répondis à Monsieur Milliet : Monsieur, Cette calomnie !... est Vraie !.. Votre Tante Dis : que je fais une Neuvaine. Moi, je vous Réponds : je Monte au Calvaire !... »⁴²¹.

⁴¹³ *Ibid.*, 17 décembre 1802.

⁴¹⁴ *Ibid.*, 6 décembre 1801.

⁴¹⁵ Michelet : « Cette souffrance, si peu méritée, conçue dans l'innocence et l'ignorance du plaisir, me la rendait chère au-delà de ce que je puis dire » ; Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*, 23 juillet 1850.

⁴¹⁶ Ségur (Comtesse de), *Correspondance, op. cit.*, 1993, lettre à Olga du 30 septembre 1863.

⁴¹⁷ Marie-Thérèse Ollivier est aussi une catholique fervente qui place tous les événements de sa vie sous le regard de Dieu et le remercie souvent de ses bienfaits. Quand elle se sent seule pendant sa grossesse ou est assaillie par le doute, la religion est son premier secours : « Et pourtant quelle raison ai-je de m'effrayer de l'avenir ? Ne suis-je pas favorisée, heureuse entre toutes et n'ai-je pas mille fois sujet de bénir Dieu ? » (journal, 10 mai 1870). Ses écrits ne précisent pas si elle fréquente les lieux de culte ou à quelle régularité elle reçoit des sacrements. Ils témoignent d'une piété plus personnelle, faite d'adresses directes à Dieu par l'intermédiaire de son journal, de lectures religieuses, notamment l'*Imitation de Jésus-Christ*, ou la contemplation d'images religieuses comme la Madone au Chardonneret de Raphaël.

⁴¹⁸ Guizot (François), *Lettres..., op. cit.*, 16 avril 1852.

⁴¹⁹ *Ibid.*, 4 août 1854.

⁴²⁰ « Resté seule à la Porte du Cimetière je Priais Dieu ! et ma Pauvre Maman » ; Perrotin (Elisa), *Mémoires, op. cit.*, pp. 49-50.

⁴²¹ *Ibid.*

On retrouve ici la pratique des « neuvaines », familière aux femmes enceintes et l'assimilation de la situation d'Elisa au sacrifice de Jésus. Pendant son exil à Lyon, la religion console ses peines et sa solitude :

La Religion est le Refuge des grands, des Profonds Chagrins !.. tous les Matins, J'allais Entendre la Mèsse à la Chapèlle de Martyrs, peu Eloignée de chez Ma tante. L'appareil funèbre qui Décore cette Chapèlle était en harmonie avec mes Pensées ! toutes ses têtes coupée par le Révolutionnaire, Placée en faisceau seule Dépouille de ses Martyrs ! rendait Ma foi plus ardente là... Mon ame semblait quitter mon Corps, Elle allait Droit au sanctuaire je Disais à Dieu ; au nom de notre Sauveur, ici, Présent dans L'hostie, au Nom de ses Martyrs, qui ont donnez leurs sang et leur vie, pour Confèsser votre saint Nom, Mon Dieu, accordez-moi la Grâce de Garder Mon Enfant avec Moi ! Bénissez Nous, ô Mon Dieu ! ayez Pitié de mon Pauvre Père ! Consolez-le, vous qui Lisez dans mon ame, ayez Pitié ! de Ceux que j'aime⁴²².

Ce témoignage montre qu'Elisa ne recourt pas à la religion parce qu'elle craint l'accouchement, mais plutôt par peur de l'avenir avec son enfant et de l'hostilité de son propre père.

La famille de Thérèse de Lisieux est un autre exemple de foi très profonde pendant la grossesse ; dans le cas de Zélie Martin, il s'agit même d'un cas extrême⁴²³. Dans ses lettres, la référence à Dieu est omniprésente et chaque évènement familial fait l'objet d'une lecture religieuse, notamment ce qui concerne les enfants – nous y reviendrons à propos du deuil pendant la grossesse. Elle assiste tous les matins avec son mari à la messe de 5h30 et pratique la prière en famille ; elle respecte aussi fidèlement le repos du dimanche. Il faut noter que Zélie et son mari se destinaient au départ à la vie religieuse et, une fois mariés, qu'ils voulaient à tout prix avoir un garçon pour en faire un prêtre, voire un « saint ». D'ailleurs, tous leurs enfants vivants sont rentrés dans les ordres, dont la plus célèbre, Thérèse de Lisieux. Il s'agit donc d'un cas particulier mais qui témoigne d'une emprise importante de la religion dans certaines familles.

Si le temps de la grossesse peut être occupé par le recours à de multiples protections religieuses, il doit aussi permettre de préparer correctement la venue du bébé.

C. LA PREPARATION DE LA VENUE DU BEBE

La préparation de la venue du bébé est un sujet sérieux et sensible autrefois. Dans les mentalités populaires, on considère qu'il est dangereux de trop prévoir l'avenir. C'est particulièrement le cas concernant la naissance ; il est d'usage de préparer certaines choses pendant la grossesse, mais sans anticiper trop sur l'arrivée de l'enfant, car cela porte malheur. Plusieurs éléments caractéristiques font cependant l'objet de décisions et de préparatifs avant l'accouchement : le choix du parrain et de la marraine, le choix du prénom et la préparation matérielle de l'arrivée de l'enfant.

Ces sujets ont été plus ou moins traités par les historiens dans une approche générale, mais pas dans l'optique de la grossesse. Ainsi, l'importance du baptême comme naissance sociale et spirituelle de l'enfant a été soulignée par de nombreux travaux d'histoire religieuse et de la naissance⁴²⁴. Historiens et ethnologues se sont également penchés sur les liens du parrainage et du compérage, les ouvrages d'Agnès Fine et de Vincent Gourdon synthétisant ces différentes approches⁴²⁵. Mais ces travaux ne soulignent pas l'importance de la question du choix des parents spirituels de l'enfant dès la

⁴²² *Ibid.*, pp. 53-55.

⁴²³ Il faut toutefois se rappeler que les lettres éditées ont été sélectionnées au départ par le carmel de Lisieux dans la correspondance familiale ; elles sont là pour témoigner de la grande piété des parents de Thérèse de Lisieux. Ils ont d'ailleurs été béatifiés depuis peu par l'Eglise (2008). Voir :

- Mongin (Hélène), *Louis et Zélie Martin, les saints de l'ordinaire*, Paris, éd. de l'Emmanuel, 2008.

- Quantin (Alice et Henri), *Zélie et Louis Martin, les saints de l'escalier*, Paris, éd. du Cerf, 2004.

⁴²⁴ Voir la bibliographie en fin de second volume ; signalons en particulier l'ouvrage de Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes...*, *op. cit.*

⁴²⁵ - Fine (Agnès), *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.

- Gourdon (Vincent), Alfani (Guido) Castagnetti (Philippe) dir., *Baptiser. Pratiques sacramentelle, pratique sociale (XVI^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Saint-Etienne, PU de Saint-Etienne, 2009.

grossesse. Notre travail sur les écrits privés de notre corpus fait apparaître la manière dont ils sont choisis, les tractations auxquelles ce choix donne lieu et le rôle que l'on attend d'eux. Il témoigne aussi du cas – rare – du refus de baptême. Cette approche, qui se place au plus près des intéressés, est riche d'informations nouvelles. Elle est complétée par l'utilisation d'autres sources comme les manuels d'étiquette et de savoir-vivre qui permettent d'approfondir les analyses réalisées par V. Gourdon concernant le rôle privilégié des grands-parents dans le parrainage des enfants⁴²⁶.

1. Le choix du parrain et de la marraine

Même si dans certaines régions et à certaines époques, il n'est visiblement pas d'usage de choisir les parents spirituels avant la naissance, pour ne pas porter malheur à l'enfant à naître⁴²⁷, les exemples tirés de notre corpus indiquent néanmoins que ce choix est en général réalisé dès la grossesse. Il s'agit d'ailleurs de l'un des sujets qui occupe en priorité les futurs parents, tant la détermination de cette parenté spirituelle est jugée essentielle. Ce choix s'avère particulièrement important pour resserrer les liens avec le réseau amical et familial. Il crée des obligations et des solidarités qui consolident les réseaux de sociabilité.

Un choix qui privilégie la proche parenté

Comme le souligne le manuel de savoir-vivre de la baronne Staffe dans l'édition de 1882 : « On donne à son premier né, pour parrain, son grand-père paternel, et pour marraine sa grand-mère maternelle. Le second enfant aura, pour parrain, son grand-père maternel et pour marraine sa grand-mère paternelle. Et ainsi de suite dans les deux familles, par rang d'âge et alternance de sexes, s'il est possible »⁴²⁸. En effet, jusqu'à la fin de la période étudiée, les grands-parents apparaissent comme les parrains privilégiés, surtout pour les premiers enfants du couple. Ce choix exprime les droits des ascendants sur leurs petits-enfants et illustre une logique de continuité : l'enfant, par ses parents spirituels, conforte son lien avec sa famille, sa lignée⁴²⁹. Le choix des parrains doit s'équilibrer entre les deux lignées parentales : le père du mari est souvent le parrain du premier fils, la mère de la femme la marraine de la première fille⁴³⁰. ... Dans nos sources, c'est surtout la grand-mère qui est évoquée, ce qui confirme sa place centrale au moment de la naissance. Au XIX^{ème} siècle, la comtesse de Ségur et Alix de Lamartine, mères de nombreuses filles, sont souvent marraines. Cette dernière, en particulier, est marraine des trois premières filles de trois de ses filles, mais aussi des deux premiers garçons de la famille. Dans son journal, elle note ainsi pour le deuxième enfant de sa fille Eugénie : « L'enfant a été baptisé le lendemain, mon beau-frère a été son parrain et moi sa marraine. Nous l'avons nommé Auguste, Bernard, Marie, Louis »⁴³¹. Quant à la grand-mère paternelle, elle est souvent donnée comme marraine pour le deuxième né de la famille. Narcisse, comte de Salvandy, offre à sa mère en février 1830 d'être marraine de son deuxième enfant et, en retour, il espère que cet enfant sera pour elle un soutien affectif : « Il s'appellera Paul. Il t'aura pour marraine. Il sera catholique. Voilà bien des raisons pour que tu t'attaches à lui. Puisse-t-il contribuer à embellir ta vieillesse ! C'est le plus cher de mes vœux. Ton bonheur m'est mille fois plus précieux que le mien »⁴³². En effet, cette parenté a un caractère réciproque. Le lien privilégié avec le filleul est en effet la contrepartie attendue de la responsabilité et du dévouement du parrain ou de la marraine envers lui. En offrant symboliquement ses premiers nés aux grands-parents grâce au parrainage, les jeunes parents payent aussi

⁴²⁶ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents...*, *op. cit.*, pp. 292 et sq.

⁴²⁷ C'est notamment le cas chez les paysans bretons au XIX^{ème} siècle ; Brekilien (Yann), *La vie quotidienne des paysans en Bretagne au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1966, p. 145.

⁴²⁸ Staffe (baronne), *Usages du monde...*, *op. cit.*, pp. 4-12.

⁴²⁹ Fine (Agnès), *Parrains, marraines...*, *op. cit.*

⁴³⁰ Il faut toujours respecter la symétrie des branches paternelle et maternelle : si le parrain est choisi du côté paternel, la marraine l'est du côté maternel, ou vice versa. Ce principe s'effectue à tour de rôle pour chaque enfant ; c'est le sexe qui détermine quelle branche sera parrain ou marraine et transmettra le prénom. C'est une manière d'affirmer l'égalité des deux lignées dans l'alliance.

⁴³¹ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. II, 6 juin 1819.

⁴³² Lettre de Narcisse, comte de Salvandy, à sa mère, Mme de Salvandy, 13 juillet 1830 ; Papiers de Julie de Salvandy, dossier 1, Fonds Salvandy, 152 AP/7, Archives Nationales.

symboliquement leur dette envers leur lignée. Le baptême constitue ainsi une occasion idéale de cristalliser la réconciliation des générations⁴³³.

D'autres membres de la famille peuvent également être choisis dès la grossesse pour parrainer l'enfant. Les oncles et les tantes sont assez souvent sollicités, notamment quand les grands-parents de l'enfant à naître sont décédés ; c'est le cas notamment pour l'enfant de Benjamin de Chandieu en 1747. Dans le cas d'Elisa Perrotin, le fait d'être orpheline de mère et séparée de son père à cause de sa grossesse scandaleuse l'amène à se tourner vers d'autres parrains que ses parents directs. Réfugiée chez sa tante maternelle à Lyon, celle-ci est naturellement la marraine de l'enfant et c'est elle qui propose un parrain de son choix.

Les frères et sœurs des futurs parents sont aussi régulièrement sollicités pour un parrainage. Zélie Martin est marraine de plusieurs enfants de son frère, qui est lui-même parrain de certains de ses enfants. Alors que son épouse est enceinte de trois mois, son frère lui demande ainsi d'être la marraine de son deuxième enfant à naître, ce qui la réjouit : « J'accepte avec beaucoup de plaisir d'être marraine, je suis toute prête à vous rendre de bien plus grands services ; mais je crois que tu auras l'embarras de faire ondoyer l'enfant, car probablement, je ne pourrai pas aller à Lisieux à cette époque, parce que, moi aussi, j'attends un bébé pour le courant d'août »⁴³⁴. Elle indique plus loin « qu'elle serait enchantée d'être la marraine d'un gros garçon ou d'une belle petite fille »⁴³⁵. Ces liens de parrainage réciproques entre frères et sœurs permettent de renforcer les liens dans la famille et d'ajouter la parenté spirituelle à la parenté biologique.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, la pratique de désigner un jeune membre de la famille comme parrain ou marraine semble se développer. Les neveux ou nièces sont parfois sollicités pour parrainer l'enfant ; c'est le cas dans la famille Maraise ou chez les Martin. Les enfants les plus âgés de la fratrie, surtout s'ils ont fait leur communion, sont ainsi régulièrement invités à parrainer leurs cadets. A seulement neuf ans, Pierre Rivière est le parrain de son frère Jean, né en 1824 : « Il fut convenu que ce serait ma g-m-p [grand-mère paternelle], et moi qui le nommeraient »⁴³⁶. Pour son quatrième enfant et à six mois de grossesse, Zélie Martin est persuadée d'avoir une fille dont le prénom est déjà choisi, ainsi que les parrains. Sa fille aînée Marie est prévue comme marraine : « Je suis très contente que tu viennes au mois de septembre. Tu seras là pour le baptême de ta petite nièce Marie-Hélène. Voilà comment elle s'appelle déjà avant d'être née. C'est Marie qui sera la marraine avec un monsieur J. de 45 ans »⁴³⁷. Parfois le choix déborde du cadre strictement familial et on désigne un jeune de l'entourage. Pour son huitième enfant, Zélie Martin indique à son frère qu'elle a choisi sa deuxième fille comme marraine et cherche un jeune parrain hors de la famille : « Tu ne seras pas parrain de celui-là, je tâcherai de trouver un petit garçon dans nos connaissances, qui aura cet honneur, et Pauline sera marraine »⁴³⁸. A sept mois de grossesse, Zélie Martin change finalement les parrains initialement prévus ; la marraine est une jeune fille de l'entourage, très désireuse de remplir ce rôle. Il semble que les parents soient attentifs au caractère assorti du couple de parrains et que ceux-ci aient parfois leur mot à dire quant au choix de leur partenaire :

A ce propos, j'ai à vous apprendre que j'ai pour lui un parrain et une marraine. Le parrain est un cousin de mon mari, M. de Lacauve, chef de Bataillon, et la marraine, M^{elle} X. C'est elle qui a arrangé tout cela. Elle voulait être marraine, il y a longtemps qu'elle me le donnait à entendre, mais comme je n'avais pas de parrain assez distingué pour lui plaire, je ne voulais rien dire. Enfin, j'ai pensé au beau cousin qui avait déjà refusé de l'être, et cette fois, il a accepté de grand cœur⁴³⁹.

A un mois de la naissance, nouveau contretemps, le déclenchement de la guerre avec la Prusse éloigne le parrain et oblige à penser à une solution de remplacement : « Je crois que je vais me trouver sans parrain. M^{elle} X. est comme un esprit [distraite]. Le pauvre parrain va aller se battre ; j'ai vraiment peur pour lui. La demoiselle a déjà choisi M. T. en cas d'accident, mais cela ne fait pas aussi bien son

⁴³³ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents...*, *op. cit.*, p. 294.

⁴³⁴ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, 8 février 1870.

⁴³⁵ *Ibid.*,

⁴³⁶ *Moi, Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 101.

⁴³⁷ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*

⁴³⁸ *Ibid.*, 8 février 1870.

⁴³⁹ *Ibid.*, 10 juin 1870.

affaire. Elle aura une toilette de soir bleue commandée tout exprès pour le baptême »⁴⁴⁰. Le choix d'une jeune fille pour marraine semble assez courant ; on cherche ainsi à la préparer à la maternité en lui permettant d'établir des liens privilégiés avec un filleul. Adèle Soleil propose ainsi à Marie Mertdorff, alors âgée de treize ans, et qui vient de faire sa première communion, si elle accepte d'être marraine de son quatrième enfant : « Peut-être sais-tu que notre famille va bientôt s'accroître et que nous attendons un quatrième enfant qui doit nous arriver les premiers jours de janvier. Eh bien, ma chère Marie, je viens te demander si tu consentirais à être sa marraine et à remplir à l'égard de l'un de mes enfants cette seconde maternité »⁴⁴¹. Cette proposition, faite deux mois avant la naissance prévue de l'enfant, montre que l'on considère bien la marraine comme une « seconde mère », même si la formule est probablement plus théorique que réelle.

Un choix dans un réseau social plus large

Outre le réseau familial, le choix des parrain-marraine peut se porter aussi sur des membres du réseau social dont on veut se rapprocher. Dans nos sources, ce phénomène s'observe davantage, semble-t-il, au XVIII^{ème} qu'au XIX^{ème} siècle. La baronne Staffe indique les règles qui prévalent dans ce cas : « Cependant, on peut désirer d'assurer à ses enfants un appui en dehors de la famille, ou aide et protection leur sont naturellement accordées »⁴⁴², mais elle souligne que les grands-parents doivent être d'accord et on doit pressentir les dispositions des personnes amies ou des protecteurs supérieurs qui peuvent être utiles à l'enfant. Elle ajoute qu'il ne faut pas embarrasser en imposant ce choix à des gens peu désireux d'être parents et qu'il est nécessaire d'avoir un parrain et une marraine assortis.

Serge Chassagne a bien montré comment les liens professionnels et amicaux entre les familles Maraise et Oberkampf sont resserrés par des liens croisés de parrainage. Mme de Maraise manifeste une grande joie à la naissance de son filleul. « Dès lors, le cher associé et son épouse sont pour elle « compère » et « commère ». Une affinité spirituelle renforce et sublime leurs liens matériels d'affaires, les unissant même pour l'éternité, en raison de « l'efficace » du sacrement du baptême »⁴⁴³. Ces liens rassurent Madame de Maraise, toujours inquiète d'une rupture de leur association professionnelle, et ils accroissent l'intérêt que les deux familles portent à leurs enfants respectifs ; dans leurs lettres ils échangent nouvelles, conseils, etc. à leur sujet.

Le parrainage est aussi une manière de rapprocher des connaissances ou des amis à qui l'on souhaite montrer son attachement ou sa fidélité. La marquise de la tour du Pin remercie ainsi une de ses amies venue l'assister pendant ses couches : « J'accouchai d'un garçon bien portant. Mme d'Hénin, venue de Suisse pour mes couches, en fut la marraine »⁴⁴⁴. Pour leur part, les époux Ollivier choisissent Valentine de Lamartine comme marraine de leur premier enfant. La nièce favorite de l'homme de lettre est une amie intime du couple. Dans son journal, à quatre mois de grossesse, Marie-Thérèse Ollivier se soucie de son sort car elle est restée à Paris, agitée alors par les troubles qui suivent la chute de l'Empire : « Pauvre Passy où notre petite demeure où nous avons mis tant d'affection, et la demeure de la nièce de Lamartine vont peut-être être détruites. Le sort de cette chère amie me préoccupe aussi beaucoup. Elle doit être la marraine de mon enfant, et elle est après mon mari la personne que j'aime le mieux. Mon Dieu, protégez là. Elle le mérite tant »⁴⁴⁵.

Dans les milieux nobiliaires, la pratique de choisir un parrainage de prestige, si possible lié à la famille royale, est courante. Ce phénomène est particulièrement important pendant la période révolutionnaire où les nobles exilés hors de France recherchent des protecteurs et marquent également

⁴⁴⁰ *Ibid.*, 19 juillet 1870.

⁴⁴¹ Lettre d'Adèle Soleil à Marie Mertzdorff, 1^{er} novembre 1872, dans Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette), Pouban (Danièle), « Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle », *op. cit.*

⁴⁴² Staffe (baronne), *Usages du monde...*, *op. cit.*, pp. 4-12.

⁴⁴³ *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, p. 26.

Oberkampf est choisi pour être le parrain de la première fille de Maraise, Renée-Justine (née 12/9/1771) ; le frère d'Oberkampf, Frédéric, est le parrain de leur troisième fils (né 17/02/1777). M. de Maraise est lui-même le parrain du deuxième enfant d'Oberkampf, Marie-Julie (née le 7/12/1777). Enfin, Mme de Maraise est marraine de leur troisième enfant, prénommé Christophe (né le 19/12/1779) ; le parrain est son fils aîné, Nicolas, âgé de dix ans.

⁴⁴⁴ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, 1788-89.

⁴⁴⁵ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n° 1, 20 janvier 1871 ; fds cit.

ainsi leur fidélité⁴⁴⁶. L'enfant à naître de la marquise de Raigecourt, en exil à Trèves en 1790, se voit par exemple proposer des parrains prestigieux auxquels la famille est liée : Madame Elisabeth, sœur du roi, comme marraine et le comte de Provence comme parrain⁴⁴⁷. Le journal du marquis de Bombelles indique également qu'il aurait souhaité que la reine Marie-Antoinette soit la marraine de son cinquième enfant, qui doit naître en 1794. Comme elle vient de mourir, le choix du marquis se reporte sur la sœur de cette dernière, la reine de Naples. Il attend de ce parrainage une protection spéciale pour l'enfant, très recherchée en ces temps difficiles :

Si j'avais été assez heureux pour revoir la Reine, ma souveraine, si sa vie eût été conservée, si ses chaînes eussent été brisées, je l'aurais suppliée d'être la marraine de l'enfant dont j'attends incessamment la naissance. Privé de tout ce qui était l'objet de mes plus chers désirs, j'ai souhaité que cet enfant reçut en naissant une marque spéciale de protection de la reine de Naples, et cette princesse a daigné écouter ce qui lui a été dit à cet égard⁴⁴⁸.

La marraine accepte en effet, en mémoire de sa sœur ; le journal du marquis de Bombelles transcrit sa réponse :

Voici ce qu'elle a écrit au chevalier de Bressac, en date du 4 janvier :

« J'ai vu ce que vous me mandez du désir de Bombelles que je tienne son enfant sur les fonds de baptême. Je n'ose en demander la permission au roi, sûre de son refus, car tout nom français est par lui abhorré. Ceci m'empêche toute publicité. Mais dans mon particulier, je ne puis me refuser à l'honnête Bombelles de lui accorder cette preuve de mon estime et de ma reconnaissance pour son constant attachement à ses malheureux maîtres. Vous tiendrez donc cet enfant en mon nom aux fonds de baptême. Charmée de me faire représenter par un homme qui pense aussi loyalement que vous, vous me ferez savoir toutes les dépenses que je paierai volontiers. Je désire, à cause des circonstances du moment, éviter la publicité, l'éclat, mais je ne veux point de lésineries. Ainsi, je me fie à vous. Adieu, je m'intéresse pour les honnêtes parents, pour vous mon fidèle représentant. Si c'est une fille, je voudrais qu'on l'appelât Charlotte Antoinette, en mémoire de mon infortunée sœur. Que ne puis-je sauver sa fille et sa belle-sœur ! Adieu. Croyez-moi, avec bien de l'estime, Votre reconnaissante »⁴⁴⁹.

Malgré le peu d'estime dont jouissent les Français chez certains souverains européens, cette princesse accepte d'être marraine de l'enfant des Bombelles, de payer les frais liés au baptême et elle indique sa volonté quant au choix du prénom. Le même genre de démarche clientéliste s'observe encore au XIX^{ème} siècle dans les milieux de cour. La correspondance de la comtesse de Ségur en 1856 évoque le choix des parrains prestigieux du dernier enfant de sa fille Nathalie, né en Angleterre : « Il est né le 15, jour de la fête de l'impératrice, qui doit être sa marraine avec l'empereur pour parrain ; l'ondoiement se fera ici et le baptême aux Tuileries en avril, au retour de Nathalie »⁴⁵⁰.

Quelques soient les liens avec les parrains choisis, ceux-ci doivent répondre à certains critères pour être de bons parents spirituels. En effet, plusieurs interdits, codifiés par le droit canon ou relevant des croyances populaires, frappent les relations entre le parrain ou la marraine et leur filleul, comme entre parrain et marraine. Les parents biologiques ne peuvent pas être les parents spirituels de l'enfant, de même qu'un ou une filleul(e) ne peut se marier avec son parrain ou sa marraine ni ceux-ci entre eux. Cette incompatibilité touche aussi les femmes enceintes ; on craint les « incompatibilités, les interférences maléfiques du double »⁴⁵¹, mais surtout le cumul de la maternité charnelle et spirituelle. En Cambrésis, on dit ainsi qu'« une femme enceinte ne doit pas être marraine sous peine de voir

⁴⁴⁶ André Burguière « Prénom et parenté » dans *Le prénom, mode et histoire* : souligne l'importance de ce phénomène de parrainage de prestige hors du milieu social et de la parenté à la fin du Moyen Age jusqu'au XVI^{ème} siècle. Il l'explique par le climat d'insécurité et d'instabilité politique qui amène à rechercher des protecteurs. Cette analyse peut être appliquée également au milieu des nobles émigrés pendant la période révolutionnaire.

⁴⁴⁷ *Correspondance du marquis et de la Marquise de Raigecourt...*, op. cit..

⁴⁴⁸ Bombelles (Marc de), *Journal*, op. cit., 22 janvier 1794.

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, op. cit., lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 16 novembre 1856.

⁴⁵¹ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 135.

mourir l'enfant qu'elle doit mettre au monde »⁴⁵². Dans la plupart des régions de France, on souligne que l'un des deux enfants risque de mourir avant l'âge d'un an : « Que quand une femme nouvellement accouchée prend pour marraine de son enfant une femme grosse, l'un ou l'autre des deux enfants, c'est-à-dire ou celui qui est venu au monde, ou celui qui y viendra, mourra en peu de temps, et vivre peu »⁴⁵³. Les coutumes soulignent surtout que la femme enceinte ne doit pas tenir l'enfant à baptiser dans ses bras, le contact physique devant être évité à tout prix. L'Eglise dénonce ces croyances, qui semblent fortement ancrées dans les mentalités. On les rencontre encore en France dans les années 1940, elles survivent aujourd'hui en Sardaigne ou au Portugal⁴⁵⁴.

La vigilance dans le choix du parrain et de la marraine s'explique par la croyance à la transmission de certaines de leurs qualités et de leurs défauts à leur filleul, comme si la parenté spirituelle s'accompagnait d'une hérédité concrète⁴⁵⁵. On dit ainsi « Du parrain et de la marraine, toujours l'enfant à des racines » ou « Des sept qualités d'un nouveau-né, une vient toujours du parrain »⁴⁵⁶. Dans la région nantaise, on pense que les garçons tiennent leur caractère de leur marraine et les filles de leur parrain. Leur choix paraît donc lourd de conséquence ; c'est la raison pour laquelle on évite de donner pour parrains à l'enfant des relations présentant des difformités physiques ou des défauts moraux trop marqués : « Du cul ou du dos, on tient du parrain ou de la marraine »⁴⁵⁷, « A parrain niais, filleul stupide »⁴⁵⁸. Cette transmission s'opère principalement le jour du baptême de l'enfant, assimilé à une seconde naissance. Nous n'évoquerons cependant pas ici le rôle des parents spirituels dans l'éducation de l'enfant et la transmission de l'identité sexuelle, pourtant fondamentaux, car il déborde de notre sujet.

Il est difficile d'étudier finement l'évolution du choix des parrains à partir des sources étudiées dans notre corpus. Il semble toutefois qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, on choisisse moins les parents spirituels chez des supérieurs dont on veut s'assurer la protection. On désigne davantage des membres de l'entourage proche avec qui on entretient des relations plus égalitaires. Le choix du parrain et de la marraine semble aussi plus varié que par le passé ; on relève moins de grands-parents parrains ou marraines dans nos sources à la fin du XIX^{ème} siècle, mais cela tient peut-être davantage aux écrits retenus (les grands-parents souvent morts, situation d'exil...) qu'à une évolution réelle. Vincent Gourdon remarque également une tendance à l'éviction des grands-parents du parrainage des premiers nés à la fin du siècle⁴⁵⁹. Un rajeunissement s'observe de fait dans le choix des parents spirituels, ce qui traduit un changement dans la signification de cette parenté. Quand on choisit de jeunes gens non mariés, on n'attend plus visiblement que le parrain ou la marraine constitue un « parent en second ». Aux époques où l'importante mortalité pouvait priver un enfant d'un ou de ses deux parents biologiques, le parrain ou la marraine s'engageaient à remplacer les parents « en cas de malheur »⁴⁶⁰. Cette préoccupation ne disparaît pas au XIX^{ème} siècle ; mais avec le recul de la mortalité, elle devient moins essentielle. Le choix du parrain et de la marraine privilégie le jeu des alliances dans la famille et l'entourage selon une logique plus affective que rituelle.

Les obligations liées au parrainage

Le parrainage établit autour du couple qui attend un enfant un tissu de relations privilégiées, propice à l'expression de solidarités. Un lien particulier unit en effet les parrains, leur filleul et sa famille. Les écrits privés montrent l'importance de cette question avant la naissance. On a vu dans la correspondance de Zélie Martin que la question du parrainage est le sujet le plus abondamment abordé pendant ses grossesses ou celles de sa belle-sœur. Le choix des parrains est arrêté en général assez tôt,

⁴⁵² Jacquemart (A.), « Erreurs, préjugés, coutumes et légendes du Cambrésis », *Mémoires de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. 36, p. 328.

⁴⁵³ Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions...*, *op. cit.*, t. I, p. 185.

⁴⁵⁴ Fine (Agnès), *Parrains, marraines...*, *op. cit.*, pp. 112-113.

⁴⁵⁵ Il faut noter que le choix étant souvent fait dans la famille proche, la ressemblance pouvait provenir d'une hérédité réelle.

⁴⁵⁶ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, p. 76.

⁴⁵⁷ Fine (Agnès), *Parrains, marraines...*, *op. cit.*, p. 69.

⁴⁵⁸ Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, p. 77.

⁴⁵⁹ Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents...*, *op. cit.*, pp. 292-298.

⁴⁶⁰ Fine (Agnès), *Parrains, marraines...*, *op. cit.*, p. 46.

quand la grossesse est assurée, suscitant parfois des débats, des interrogations, des changements de dernière minute. Sa famille ou celle de son frère prévoient aussi, dès la grossesse, de se rendre visite à l'occasion du baptême du nouveau-né et non pour la naissance en tant que telle.

Les écrits privés montrent aussi que de nombreuses discussions ont lieu pendant la grossesse concernant certains gestes et obligations rituels devant être effectués par les parrains. La parenté spirituelle est placée sous le signe du don, à la naissance mais aussi par la suite à différents moments de l'année (Noël, Pâques, etc.) ou de la vie (communion, mariage). Outre le choix du prénom, éléments essentiel sur lequel nous reviendrons ci-après, le parrain et la marraine doivent notamment offrir des cadeaux en prévision du baptême de l'enfant. La baronne Staffe indique que le parrain doit offrir des dragées et une batterie de cuisine à son filleul en argent ou vermeille⁴⁶¹. Quant à la marraine, elle offre à son filleul quelques jours avant le baptême le bonnet et la robe qu'il portera à la cérémonie, éventuellement un couvre-pied fait de ses mains. Il s'agit là de gestes essentiels, qui attestent de leur investissement dans la relation avec l'enfant et sa famille, et qui demandent des préparatifs dès la grossesse. On le perçoit dans le témoignage de Pierre Rivière qui signale qu'en 1824, sa mère a cherché à mettre en difficulté sur cette question sa belle-mère, avec qui elle ne s'entend pas. La grand-mère paternelle est en effet prévue pour être la marraine de l'enfant à naître

(...) ma g-m-p. fut à Courvaudon, et après avoir vu ma mère qui était accouchée, elle examina l'enfant, il était enveloppé de quelques mauvais haillons, ma g-m-p dit alors : ah on le lui mettra je crois bien ses autres habits que demain [pour le baptême]. Ah dit ma mère, il n'y a pas d'autre chose, bienheureux d'avoir cela. Ma g-m-p. compris alors qu'elle avait fait cela sachant que ce serait elle qui le nommerai, pénétrée de douleur elle revint à Aunay (...). Ma g-m alla au bourg et recommanda un bonnet et ce qu'il fallait pour habiller cet enfant, la couturière passa sa nuit pour le faire, et le lendemain on le baptisat⁴⁶².

On voit ici que la mère n'a pas fait savoir à la future marraine qu'il fallait préparer des vêtements pour l'enfant pendant la grossesse, pour l'humilier au moment du baptême en la faisant passer pour pingre. Mais la grand-mère parvient quand même à faire le nécessaire en urgence afin que l'enfant soit baptisé en étant correctement vêtu, le bonnet constituant la pièce essentielle de la layette. Ces achats en vêtements représentent parfois un coût important, pas toujours facile à supporter par certaines marraines. Zélie Martin rapporte ainsi qu'elle a devancé la jeune marraine de son huitième enfant à naître dans ses achats : « Elle voulait faire cadeau à son filleul d'une pelisse en cachemire blanc, mais je l'ai devancée. J'ai vite acheté la pelisse que je lui ai montrée, de sorte qu'elle n'a rien à donner, ce qui l'arrange fort bien, je crois, ainsi que la maman X ! »⁴⁶³. Zélie Martin essaye aussi, dans ses lettres, de modérer son frère, parrain de plusieurs de ses enfants, car elle trouve qu'il dépense trop pour vêtir ses futurs filleuls⁴⁶⁴. L'ouvrage de Jeanne de Bargny, *Code de la femme du monde* (1882), indique en effet que le baptême occasionne parfois de grosses dépenses pour les parents spirituels. Elle indique que « si la marraine n'est pas dans une position beaucoup plus brillante que la famille de l'enfant », la « toilette de baptême et quelques petits objets, comme une cuillère d'argent par exemple », sont les présents obligés, mais que le reste est facultatif⁴⁶⁵.

Le refus exceptionnel du baptême

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le refus du baptême de l'enfant est exceptionnel dans la population. Il relève principalement de quelques milieux ouvriers déchristianisés et de libre-penseurs très minoritaires. Même en l'absence de convictions religieuses des parents, il est d'usage de faire baptiser sa progéniture, ne serait-ce que par convenance. Toutefois, notre corpus présente deux exemples bien documentés de refus de baptême qui méritent une étude, car cette position atypique suscite une réflexion particulière pendant la grossesse.

⁴⁶¹ Staffe (baronne), *Usages du monde...*, *op. cit.*, pp. 4-12.

D'autres manuels de savoir-vivre indiquent aussi que si l'enfant n'est pas nourri par sa mère, « il est d'usage que le parrain donne une pièce d'argent à la nourrice qui la remplace, comme il doit aussi se montrer généreux à l'église », ; Bargny (Jeanne de), *Code de la femme du monde...*, *op. cit.*, p. 259.

⁴⁶² *Moi, Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 101.

⁴⁶³ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, 19 juillet 1870.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, 3 février 1869.

⁴⁶⁵ Bargny (Jeanne de), *Code de la femme du monde...*, *op. cit.*, p. 259.

Les positions de Michelet sur le clergé sont connues ; tout en croyant en Dieu, il exprime des positions anticléricales marquées, s'élevant en particulier contre l'ingérence du confesseur dans le couple et le rôle du prêtre⁴⁶⁶. Il s'élève aussi contre l'idée du péché originel qui marquerait l'enfant dès sa naissance et refuse par conséquent le baptême des nouveau-nés. Il parvient à convaincre son épouse Athénaïs pendant sa grossesse. Ainsi, dans son journal, il note le 10 mars 1850 : « Discussion sur le baptême »⁴⁶⁷. Né le 2 juillet 1850, son fils Lazare n'est pas baptisé. Toutefois, à peine quelques semaines plus tard, le 24 août, l'enfant décède, après une maladie de trois jours. Dans le récit confus de ces événements et les longues réflexions qu'ils inspirent à Michelet dans son journal, la question du baptême est centrale. On apprend qu'il a dû se résoudre à faire ondoyer l'enfant peu avant sa mort, à la demande d'Athénaïs. Quelques extraits de son journal nous permettent de mesurer l'amertume que ce geste lui inspire, même s'il affirme ne pas le regretter :

Samedi 31 août

(...) Le 24 août, mort de mon petit Yves-Jean-Lazare, jour de la Saint-Barthélemy, veille de la Saint-Louis. (...).

Le 24, double blessure. Ma femme manifeste le désir qu'il soit ondoyé. J'obéis à l'instant. J'avais hâte de le faire. Si la mort de l'enfant eût précédé l'arrivée du prêtre, le cœur troublé de la mère eût pu attribuer la mort au défaut de la cérémonie religieuse ou douter de son salut. Au contraire, la chose exécutée, elle éprouva un reflux en sens inverse; elle en eut presque regret. Pour moi, quelle que fût l'amertume d'un acte qui m'isolait de mon fils, je devais suivre sa volonté dans une telle circonstance. J'ai le sentiment d'un devoir accompli (...) ⁴⁶⁸.

La mort imminente du nouveau-né fait vaciller la résolution de la mère qui craint la damnation de l'âme de son enfant. Le journal de Michelet permet de mesurer la difficulté d'assumer jusqu'au bout le refus du baptême, notamment pour la femme, davantage marquée par son éducation catholique.

L'expérience de la mort de son enfant et son ondoisement in extremis ont visiblement marqué Michelet et nourri son œuvre postérieure, notamment *Nos fils*, paru en 1869. Il y évoque la description d'une scène peinte par Michel Ange dans la Chapelle Sixtine et qui représente Ezéchiel. Comme Jérémie, ce prophète nie que les enfants soient punis pour les péchés de leurs pères et Michelet souscrit à l'idée que chacun sera sauvé ou perdu selon ses propres œuvres. Sur la peinture décrite par Michelet, Ezéchiel semble soutenir la dispute contre quelqu'un qu'on ne voit pas, un docteur sans doute. Michelet ajoute :

Aux pieds d'Ezéchiel et sous la violente dispute, est l'objet du combat, une jeune femme enceinte, d'un visage ingénu. Elle ne se doute guère de la bataille qui se fait pour elle là-haut. Quel serait son effroi si elle entendait ces docteurs qui jurent qu'on naît damné, qui vouent, l'enfant et elle aux flammes éternelles. Par bonheur, elle dort. Elle en mourrait de peur⁴⁶⁹.

Plus loin, il critique à nouveau le dogme de l'Eglise sur la transmission du péché de père en fils : « Et Augustin : "Tous naissent pour la damnation". Terrible arrêt ! épouvantable aux mères ! ... "Quoi ! mon enfant aussi ? Cet ange en ce berceau ?..." Plusieurs mollissaient, voulaient faire pour les petits un lieu intermédiaire, où, privés de la vue de Dieu, mais exempts de supplices, ils resteraient gémissants, vagissants (...) »⁴⁷⁰. Michelet n'accepte donc pas davantage la croyance aux limbes, diffusée depuis le Moyen Age. La croyance à la damnation des enfants morts sans baptême lui paraît particulièrement odieuse et il imagine le dialogue entre une femme enceinte et son mari à ce sujet :

« Je n'ai pas peur. Mais lui, lui !... Si je meurs, il meurt aussi (cela se voit bien sûr). Et alors que deviendra-t-il ? Où sera sa petite âme ? Mort en naissant est-il sauvé ? Non, répond toute l'Eglise. Quelle épouvantable chose ! Que le pauvre, arraché de moi, mis en terre, n'ait pour nourrice que la terre : c'est déjà trop de douleur. Mais si l'on croit qu'à jamais il ira dans les ténèbres de ce noir monde inconnu, souffrir... ». Et elle sanglote, ne peut continuer.

« Ah ! ma chère, quelle impiété ! Quelle horrible idée de Dieu te fais-tu ? Croire qu'il a créé des damnés, qu'il a fait des coupables d'avance, punit celui qui n'a rien fait ».

⁴⁶⁶ Michelet (Jules), *Du prêtre, de la femme, de la famille*, Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1845.

⁴⁶⁷ *Id.*, *Journal, op. cit.*, 10 mars 1850.

⁴⁶⁸ Michelet (Jules), *Journal, op. cit.*

⁴⁶⁹ *Id.*, *Nos fils, op. cit.*, p. 4.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, p. 7.

« Sans doute l'enfant n'a rien fait. Mais son premier père Adam... (...) Ce pauvre enfant n'est-il pas le péché vivant de sa mère, qui sera punie en lui ? ».

« Mais, ma chère ! chère ! le mariage n'est donc pas un sacrement ? Par lui, Dieu continue le monde. Sans ses transports, sans cette divine ivresse, son œuvre s'accomplirait-elle ? (...) Ne doutons pas de sa bonté. C'est un père. En ces moments il couvre ses aveugles enfants du large manteau de sa grâce »⁴⁷¹.

Ce dialogue tient probablement beaucoup à sa vie privée ; il se nourrit des angoisses de son épouse quant à l'âme de son enfant. Ces extraits témoignent de la permanence de certaines représentations et de la difficulté à s'écarter des comportements dictés par l'Eglise.

Le deuxième cas de refus de baptême de notre corpus est beaucoup plus ferme et il est partagé par les deux parents. Il s'agit d'Edmée et de Louis Guébin ; ceux-ci ne veulent pas faire baptiser leur enfant car cela va à l'encontre de leurs convictions personnelles. Ce couple d'enseignants librepenseur et anticlérical refuse un baptême de convenance pour satisfaire aux usages sociaux du temps. Leur position atypique fait l'objet d'une très ample justification (trois pages) dans le journal tenu par la mère pendant sa grossesse :

4 juin 87. Notre enfant ne sera pas baptisé.

Peut-être à l'âge d'adolescence et de virilité vivra-t-il dans un temps où l'esprit se sera assez généralement affranchi des entraves du passé pour qu'une timidité (qui a son excuse) n'arrête pas les hommes ou les femmes poussés par leur conscience à agir contre les préjugés et en dehors des errements de leurs pères, de la plupart même de leurs contemporains. Peut-être notre enfant, homme ou femme, trouvera-t-il alors étrange qu'il nous ait fallu un certain courage pour affronter l'étonnement désapprobateur de nos connaissances, la rancune de nos familles, le risque de compromettre notre gagne-pain, notre travail quotidien, que certaines gens du monde pourraient refuser à de libres penseurs comme nous.

Nous avons affronté tout cela dans notre mariage d'abord, qui s'est fait en dehors de l'église ; nous l'affronterons en refusant le baptême qu'elle impose : nous l'affronterons en tenant notre enfant éloigné d'elle jusqu'à l'âge où il sera en état de suivre par lui-même la voie où le dirigera sa conscience éclairée : nous l'affronterons encore en refusant la bénédiction mortuaire pour chacun de nous.

Et pourquoi ?

Tu liras ceci, enfant, et tes parents te doivent la vérité, parce qu'ils veulent ton estime avant même ton amour.

Pourquoi après avoir été élevés dans l'Eglise, nous nous en sommes séparés, tu le comprendrais suffisamment en lisant l'histoire. (...) Tu saurais, dis-je, ô mon enfant, que les systèmes dits religions, qui prétendent répondre à ce besoin humain, sont tous entachés d'erreur ; ce ne serait rien encore, - mais les ministres appelés prêtres, qui se prétendent à leur tour intermédiaires entre Dieu et l'homme, sont tous souillés de crimes, soit par eux-mêmes, soit par l'acceptation des crimes de leurs devanciers. L'Eglise, toutes les Eglises sont horreur ; toutes sont basées sur la violence et le mensonge (...).

Les âmes honnêtes doivent se tenir loin d'elles. Mais les âmes honnêtes sont faibles souvent. Le filet dont les Eglises enveloppent le monde a des mailles si serrées et si solides que presque personne ne peut échapper ; on est retenu par la crainte de l'opinion, par les liens d'amitié ou de famille, par l'intérêt. On dit non, tout bas, - oui tout haut. On se rend à l'Eglise sans conviction comme pour une formalité gênante mais nécessaire.

Et l'on ne voit pas que, ce faisant, on fortifie cette puissance nuisible et déjà redoutable ; on ne voit pas qu'on se rend complice de ses hypocrisies, de ses tyrannies, de ses persécutions, de ses forfaits. Ô aveuglement, ô lâcheté...

Tes parents n'ont pas voulu être lâches, mentir à leur conscience. Tu le comprends maintenant, tu agiras comme eux. Ton père m'a dit une parole sublime, alors que je presentais des difficultés extérieures à notre commune résolution : il m'a dit, de son ton sérieux et sévère : « La conscience avant l'amour ». Et sa mère a applaudi.

(...) A cela je dois mon haut et calme bonheur, l'amour de mon Louis et ma paix intérieure⁴⁷².

⁴⁷¹ *Ibid.*, pp. 42-43.

⁴⁷² Guébin (Edmée), « Notre enfant », 4 juin 1887 ; fds cit.

Comme le souligne Edmée Guébin, cette attitude est très rare à une époque où le conformisme religieux prévaut. Elle témoigne de la forte indépendance de ce couple par rapport au contexte social, alors que cette décision peut leur valoir des ennuis professionnels, la désapprobation de l'entourage et même le ressentiment de leur famille. Cela explique que leur décision soit mûrement réfléchie et argumentée ; elle se place dans la continuité de leur mariage, uniquement civil, et témoigne de principes moraux qui se veulent très élevés et sans concessions. Ce choix participe aussi de la volonté éducatrice des parents, qui ne souhaitent pas élever leur enfant dans le mensonge et favoriser sa rectitude morale.

Malgré ces deux cas particuliers, le baptême reste la norme jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle pour la très grande majorité des enfants. Cette étude sur le rôle des parrains et marraines pendant la grossesse laisse entrevoir qu'un des liens les plus marquants entre parrains et filleuls concerne le choix du prénom.

2. Le choix du prénom de l'enfant

Un certain nombre d'historiens se sont penchés sur les manières de prénommer autrefois, l'évolution des pratiques en la matière et la valeur symbolique attachée au prénom. Nous ne reviendrons pas ici sur l'évolution complexe qui aboutit à la manière moderne de prénommer les individus⁴⁷³. Nous nous intéresserons principalement ici au choix du nom de baptême⁴⁷⁴, car il concerne plus directement la grossesse et concentre les enjeux les plus marqués. Pour mener cette étude, nous avons exploité les informations tirées des écrits privés de notre corpus, les manuels de savoir-vivre, ainsi qu'avec des sources littéraires, afin de montrer l'importance croissante accordée à la recherche du prénom pendant la grossesse et les évolutions dans ce domaine.

Le rôle des parents spirituels

Les parents spirituels ont traditionnellement un rôle dans le choix du prénom de l'enfant à naître. Cette pratique se rencontre de manière récurrente dans les sources du XVIII^{ème} et du début XIX^{ème} siècles. On voit ainsi Marie-Antoinette laisser à la grand-mère et marraine le choix du prénom de son premier enfant. Sans surprise, la fille qui naît le 20 décembre 1778 est prénommée Marie-Thérèse Charlotte (dite Mme Royale), du prénom de sa grand-mère. Les termes « parrainer » et « nommer » sont d'ailleurs parfois synonymes dans le langage populaire ; c'est le cas dans le mémoire de Pierre Rivière qui emploie exclusivement le deuxième terme pour désigner le fait d'être parrain ou

⁴⁷³ Bibliographie sommaire sur cette question :

- About (I.), Denis (V.), *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.
- Burguière (André), « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle) », *L'Homme*, vol. 20, n°4, 1980, pp. 25-42.
- Coulmont (Baptiste), *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, 2011.
- Dupâquier (Jean), Bideau (Alain), Ducreux (Marie-Elisabeth), dir., *Le Prénom, mode et histoire. Les entretiens de Mahler 1980*, Paris, éd. de l'EHESS, 1984.
- Daumas (Philippe), « Prénoms et révolution (1775-1825). Propositions pour une nouvelle approche méthodologique », *R.H.M.C.*, vol. 44, n°1, 1997, pp. 109-132.
- *Id.*, « Les prénoms et l'image des filles. Recherches sur les prénoms féminins en Ile-de-France autour de la période révolutionnaire (1775-1825) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°4, 2000, pp. 111-132.
- Dupâquier (Jacques), Péliissier (J.), Rébaudo (D.), *Le temps des Jules. Les prénoms en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, éd. Christian, 1987.
- Perouas (Louis) et alii., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS éd., 1984.
- Sangoï (Jean-Claude), « La transmission d'un bien symbolique : le prénom », *Terrain*, n°4, *Famille et parenté*, mars 1985, [En ligne : <http://terrain.revues.org/index2873.html>.]

⁴⁷⁴ Pendant longtemps, c'est ce prénom-là qui focalise les attentions et apparaît dans les sources, car il est lié au choix des parrains. A partir de la laïcisation de l'état-civil en septembre 1792, l'Eglise perd son contrôle sur le choix des prénoms. On observe alors parfois une différence de prénomination entre l'état-civil et le baptême, l'Eglise restant plus conservatrice en la matière. En outre, il faut savoir que ce n'est pas forcément le prénom inscrit sur tel ou tel registre qui sert dans la vie quotidienne. Nous ne pouvons guère ici nous livrer à une étude de détail qui prendrait en compte les différentes manières de prénommer.

marraine. La dénomination semble alors constituer le principal rôle du parrain et de la marraine au moment de la naissance⁴⁷⁵.

L'usage veut que les parrains transmettent souvent leur propre prénom ; le prénom du parrain pour un garçon, le prénom de la marraine pour une fille. Cet usage est admis par la coutume et validé par l'Eglise. De nombreuses statistiques attestent de son respect partout jusqu'au XVIII^{ème} siècle. A Prety, dans la première moitié du siècle, 96 % des enfants reçoivent le prénom de leur parrain ; à Grenade-sur-Garonne dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, c'est le cas de 85 % des garçons et 90 % des filles⁴⁷⁶. Toutefois, au cours du siècle, cet usage tend à reculer. Au Pays de Sault (Pyrénées), 63 % des enfants portent le prénom de leur parent spirituel au milieu du XVIII^{ème} siècle ; ils ne sont plus que 54 % entre 1790-1792⁴⁷⁷.

Comme le parrain et la marraine sont la plupart du temps choisis dans la parenté proche, cela permet de transmettre aux enfants des prénoms puisés dans le capital familial⁴⁷⁸. Le choix du prénom est particulièrement important pour tisser ou resserrer des liens entre membres de la famille. Le prénom a une fonction d'intégration et il renvoie aussi à une position au sein de la généalogie⁴⁷⁹ : les aînés reprennent de manière privilégiée les prénoms familiaux, notamment le prénom de leur père ou de leur mère, ou de leurs grands-parents⁴⁸⁰. Le phénomène est typique dans les familles royales, mais on le trouve aussi dans les familles bourgeoises. La famille Lamartine illustre bien ce phénomène. A l'occasion de la naissance de la première fille de son aînée Cécile, Alix de Lamartine indique : « Nous attendons pour le baptême, que M. de Cessiat [beau-père de Cécile] envoie quelqu'un pour le représenter. Nous l'appellerons Alix. Je prie Dieu de la bénir »⁴⁸¹. A l'occasion de son baptême, le prénom de sa première petite fille est dévoilé ; l'enfant porte le prénom de sa marraine et grand-mère. Cet exemple, et d'autres, tirés de son journal, montrent que cette dernière joue un rôle important dans le choix des prénoms des petits-enfants dont elle est la marraine. Elle dit d'ailleurs « Nous l'avons nommé » ou « on l'a appelée », preuve qu'il s'agit d'une démarche collective qui ne concerne pas que les parents⁴⁸². Il est en effet courant de donner à l'enfant à naître le prénom d'un de ses grands-parents. Selon le sexe de l'enfant, le prénom est choisi dans la branche maternelle (pour une fille) ou paternelle (pour un garçon). Cette tradition, prescrite jusqu'aux années 1860-1870, est une manière de marquer son attachement à la figure parentale et prédestine l'enfant à perpétuer son ancêtre et au-delà à prolonger une lignée⁴⁸³. Cela conduit parfois à donner le prénom d'un grand-parent récemment défunt⁴⁸⁴ : « Si c'est une fille elle s'appellera Geneviève en mémoire de la mère d'Emile » indique Marie-Thérèse Ollivier à propos de son deuxième enfant à naître⁴⁸⁵. On a vu aussi chez Mme Lafargue la volonté de marquer ainsi son attachement à son grand-père qui se dit heureux de pouvoir ainsi survivre dans la mémoire de ses descendants. Cependant, on observe parfois des difficultés à accepter

⁴⁷⁵ D'ailleurs pendant longtemps, le prénom n'est donné que le jour de son baptême à l'enfant.

⁴⁷⁶ Ces proportions s'observent aussi dans le Nord de la France ; Sangoi (Jean-Claude), « La transmission d'un bien symbolique : le prénom », *art. cit.*

⁴⁷⁷ Burgière (André), « Prénom et parenté » dans Dupâquier (Jean), Bideau (Alain), Ducreux (Marie-Elisabeth), dir., *Le Prénom, mode et histoire...*, *op. cit.*, pp. 29-36.

⁴⁷⁸ Malgré la multitude de prénoms possibles, un nombre restreint est utilisé comme nom de baptême : par exemple, dans certains villages du Bas-Quercy de 1750 à 1870, cinq prénoms seulement constituent les trois quarts du corpus masculin (un tiers des hommes s'appellent Jean, ensuite : Antoine, Pierre, et plus loin François et Guillaume) ; Jean-Claude Sangoi, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom », *art. cit.*

⁴⁷⁹ Zonabend (Françoise), « Prénom et identité » dans Dupâquier (Jean), Bideau (Alain), Ducreux (Marie-Elisabeth), dir., *Le Prénom, mode et histoire...*, *op. cit.*, pp. 23-27.

⁴⁸⁰ C'est une manière de marquer le privilège, au moins symbolique, si ce n'est en terme de patrimoine du fils aîné dans la succession et dans la lignée familiale.

⁴⁸¹ Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. II, 13 mars 1814.

⁴⁸² Le sixième petit enfant d'Alix est un garçon, dont elle est la marraine : « L'enfant a été baptisé le lendemain, mon beau-frère a été son parrain et moi sa marraine. Nous l'avons nommé Auguste, Bernard, Marie, Louis » : *ibid.*, 6 juin 1819.

Elle est la marraine de la première fille de sa fille Sophie : « heureux accouchement de ma Sophie, dimanche dernier 1^{er} février à dix heures et demi du matin, d'une très belle petite fille, dont j'ai été marraine, avec Alphonse qui était parrain pour M. de Ligonès le père ; on l'a appelée Mathilde » ; *ibid.*, 6 février 1828.

⁴⁸³ Zonabend (Françoise), « Prénom et identité », *art. cit.*

⁴⁸⁴ A Florence, au Moyen Age, cette pratique, appelée le *rifare*, permet de faire revivre l'ancêtre dans sa famille en réattribuant son prénom à un nouveau-né ; Klapisch-Zuber (Christiane), *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, éd. de l'EHESS, 1990.

⁴⁸⁵ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 12 août 1882 ; fds cit.

que le nouveau-né porte le prénom d'un disparu tendrement aimé. Hoche est ouvert à tout prénom féminin pour l'enfant à naître, sauf Anna, prénom de sa mère défunte dont il ne veut pas raviver le souvenir douloureux⁴⁸⁶. Guizot indique également à sa fille Henriette, qui a prénommée sa première fille Elisa, en souvenir de sa mère défunte, qu'il a des difficultés à associer le prénom à sa petite fille :

Ne t'inquiète pas si le nom que tu as donné à cette chère enfant me trouble quelquefois. Je m'accoutumerai à l'entendre prononcer et à le prononcer moi-même. Sans autre sentiment qu'un sentiment d'affection pour elle et de souvenir plus doux que douloureux. Mais il faut que je m'y accoutume. Quand ce sera fait, je l'aimerai pour son nom en même temps que pour elle-même⁴⁸⁷.

Les sources confirment aussi la pratique, bien connue, de donner à un cadet le prénom d'un enfant précédemment défunt⁴⁸⁸. Cette pratique montre une volonté de voir réincarner un prénom qui risque de quitter le capital familial. Les cas relevés dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle indiquent aussi et surtout la volonté de perpétuer la mémoire de l'enfant décédé et de le faire revivre en redonnant son prénom⁴⁸⁹.

La place croissante des parents dans le choix du prénom

Au cours de la période couverte par notre étude, il semble que le prénom soit de plus en plus choisi avant la naissance et que les parents aient davantage de responsabilité dans le choix⁴⁹⁰. Si, pendant longtemps, les parents ne peuvent guère satisfaire leurs goûts personnels qu'à partir du deuxième ou du troisième enfant – les premiers nés portant des prénoms familiaux –, ils peuvent de plus en plus nommer à leur convenance les aînés. Quand les parrains sortent du cercle de la famille, ils choisissent d'ailleurs parfois le prénom en collaboration avec les parents⁴⁹¹. Mme de Maraise et son fils Nicolas parrainent le fils Oberkampf né en 1779, mais dans la lettre qui suit la naissance elle précise au père : « Ne pensez point à donner le nom du compère à notre filleul. Il ne lui faut qu'un seul nom, si vous m'en croyez, et c'est le vôtre »⁴⁹². Les parrains peuvent donc se concerter avec les parents pour choisir un prénom puisé dans le « stock » familial de prénoms, pour que ce capital symbolique puisse se transmettre. Mais de plus en plus, le prénom tend à être choisi en dehors de toute référence familiale⁴⁹³. Le rôle préférentiel des parents dans le choix des prénoms semble devenir la norme dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Mme Celnart, dans son manuel de savoir-vivre paru en 1863, souligne « qu'il faut inviter plusieurs mois à l'avance les parrain et marraine de l'enfant à

⁴⁸⁶ Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche...*, *op. cit.*

⁴⁸⁷ Guizot (François), *Lettres...*, *op. cit.*, 20 juin 1850.

⁴⁸⁸ Cette pratique est attestée un peu partout en Occident dès le Moyen Age. A Florence, Christiane Klapisch-Zuber en a retrouvé la trace dans toutes les couches sociales de la société florentine ; cette démarche expliquerait 27 % des attributions des premiers prénoms. Ainsi, aux employés du fisc qui s'étonnent en 1469 que deux des enfants du métayer Bernardo Lanciani portent le même prénom, celui-ci répond à propos de son premier fils : « Il est mort et je l'ai refait » ; Klapisch-Zuber (Christiane), *La maison et le nom...*, *op. cit.* ; Klapisch-Zuber (Christiane), « Le nom refait ». La transmission des prénoms à Florence (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècle) *L'Homme*, octobre-décembre 1980, tome XX, n° 4, p. 86.

⁴⁸⁹ Voir détails sur cette question, *infra* dans ce chapitre.

⁴⁹⁰ La disjonction entre parenté spirituelle et transmission des prénoms se développe dès le début du XVIII^{ème} siècle. La Révolution a probablement joué un rôle dans la prise de distance avec les usages liés à la religion. Cependant, la mode des prénoms révolutionnaires, qui tente de modifier les usages anciens, reste éphémère.

⁴⁹¹ Cette pratique est aussi attestée à Florence à la fin du Moyen Age où la plupart des parrains sont recrutés quasi systématiquement en dehors de la parenté, parmi les voisins, les relations politiques ou d'affaires de la famille. Afin d'éviter des prénoms qui ne seraient pas issus du réservoir familial et qui ne pourraient pas « refaire » l'ancêtre disparu, c'est le père de l'enfant qui choisit lui-même le prénom et les parents spirituels ne font qu'appliquer le choix paternel ; Klapisch-Zuber (Christiane), « Le nom refait », *art. cit.*

⁴⁹² *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, 19 décembre 1779.

⁴⁹³ Dans l'échantillon de Philippe Daumas, 24 % des filles portent un prénom n'appartenant ni aux parents, ni aux parrains en 1775-1779, contre 43 % en 1820-1825. Mais à cette date, seules 9 % des filles reçoivent des prénoms totalement étrangers à ceux de leurs parrains et parents ; Daumas (Philippe), « Les prénoms et l'image des filles... », *op. cit.*, pp. 122-123.

nommer. Si les liens du sang ont donné droit à ce titre onéreux, on ne saurait s'en dispenser »⁴⁹⁴. Elle laisse entendre que les parents ont un « droit » essentiel dans le choix du prénom, mais que par tradition et politesse, il faut consulter les parents spirituels sur ce point. Il faut ajouter qu'à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, la grande innovation est la diffusion de la pratique des prénoms multiples, qui permet de tenir compte à la fois du prénom du parent spirituel et du goût des parents⁴⁹⁵. Les mémoires d'Elisa Perrotin témoignent d'une manière de procéder probablement courante au milieu du XIX^{ème} siècle : « Ma Tante, Pris pour parain un vieillard du Nom de Philippe Elle fut la maraine ; je lui Dit, je veux qu'on inscrive Mon fils a la Mairie, et à l'Eglise, sous le Nom ; de Philippe, Marcel, Perrotin et je Dis à la Nourrice ; vous L'appèlera[i] Marcel »⁴⁹⁶. On continue donc souvent de donner, par tradition, le prénom du parent spirituel à l'enfant, mais un deuxième prénom, librement choisi par les parents, est considéré comme le vrai prénom ; c'est lui qu'on porte au quotidien⁴⁹⁷.

La manière de prénommer l'enfant du couple Michelet est également significative. L'enfant qui naît en juillet 1850 est prénommé Yves, Jean, Lazare. Ces prénoms ont fait l'objet d'un choix murement réfléchi qui est plusieurs fois justifié par Jules Michelet. Dans la lettre qu'il envoie à sa belle-mère pour la naissance de l'enfant, il écrit ainsi :

Le nom d'Yves est celui de M. Mialaret, que je regrette tant de n'avoir pas connu et qui revit dans cet enfant.

Le nom de Jean me rappelle mon père, que j'ai perdu en 1846, après avoir passé toute une vie avec lui, sans l'avoir quitté une heure.

Enfin, le nom de Lazare est, en quelque sorte, la date de l'enfant dans la vie laborieuse de son père. C'est le nom du plus grand homme du temps dont j'écris l'histoire, le nom du général Hoche⁴⁹⁸.

Les deux premiers prénoms de l'enfant sont classiquement ceux des deux grands-pères disparus et regrettés qui « revivent » par ce biais. Le troisième prénom correspond davantage à un choix personnel des parents. Il fait référence à une figure historique positive qui marque une étape importante dans le travail intellectuel de Michelet. Dans son journal, il note aussi que ces trois prénoms font sens pour Athénaïs : « Yves, c'est elle en son père ; Jean, c'est elle en son éducation chrétienne, mêlée d'aspiration, d'avenir ; Lazare, c'est elle en moi : l'histoire et la résurrection »⁴⁹⁹. Où l'on voit que la connotation religieuse du prénom n'a pas disparu, mais qu'elle s'intègre dans une pluralité de sens qui est propre au couple.

A la fin du siècle, la baronne Staffe ne reconnaît plus guère le droit au parrain et à la marraine de nommer l'enfant. Elle indique que le parrain doit toujours laisser le choix du prénom aux parents et à la marraine ; quant à celle-ci : « Elle se récuse gentiment si on lui laisse le choix des noms, elle ne donne le sien que si on l'en prie »⁵⁰⁰. Jeanne de Bargny est encore plus catégorique et affirme que le choix du prénom doit revenir aux seuls parents « et non le livrer au hasard, ou au goût d'un parrain ou d'une marraine, qui parfois ne s'en soucient guère »⁵⁰¹. Cette évolution traduit la place nouvelle de l'enfant au cœur de la famille ; l'individualisation croissante de son prénom fait écho à celle de l'enfant.

Le choix incombe donc de plus en plus aux parents, notamment à la future mère. Dès le XVIII^{ème} siècle, on voit des maris déléguer à leur femme le choix du prénom, en particulier si l'enfant est une fille : « Ma femme satisfera à cet égard son inclination » confie Benjamin de Chandieu, mais le

⁴⁹⁴ Celnart (Mme), *Nouveau manuel complet de la bonne compagnie ou Guide de la politesse et de la bienséance destinée à tous les âges et à toutes les conditions*, Paris, Libr. Encyclo. de Roret, 1863, IV^{ème} partie, devoirs de bienséance relatifs aux circonstances.

⁴⁹⁵ Au début du XIX^{ème} siècle, un enfant sur dix à plusieurs prénoms ; à la fin du siècle, c'est le cas d'un enfant sur quatre ; Dupâquier (Jacques), Péliissier (J.), Rébaudo (D.), *Le temps des Jules...*, op. cit.

⁴⁹⁶ Perrotin (Elisa), *Mémoires*, op. cit., pp. 55-56.

⁴⁹⁷ Citons un autre exemple significatif : « C'est un Fontainieu de plus, ou pour mieux dire un Prosper, nous le nommons Prosper Joseph Henry...Le premier pour vous qui êtes parrain, le second qui est celui de notre famille et le troisième qui est celui de sa mère qui m'en a prié en le mettant au monde » ; lettre d'Adolphe de Fontainieu à son père 31 juillet 1829, A.D.D.d.R., Fonds Bourguignon n°6, Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre...*, op. cit., p. 270.

⁴⁹⁸ Michelet (Jules), *Journal*, op. cit. ; lettre 3 juillet 1850 à Mme Mialaret.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, 23 juillet 1850.

⁵⁰⁰ Staffe (baronne), *Usages du monde...*, op. cit., 1892, pp. 4-12.

⁵⁰¹ Bargny (Jeanne de), *Code de la femme du monde...*, op. cit., 1892, p. 259.

changement semble se confirmer au cours du premier tiers du XIX^{ème} siècle. Edouard Scott note en 1857 qu'à la différence du nom de famille, hérité du père, le prénom est « le nom que nous donne notre mère »⁵⁰². La responsabilité croissante des parents dans la dénomination et l'enrichissement croissant au XIX^{ème} siècle du stock de prénoms possibles explique que le temps de la grossesse soit souvent occupé à la recherche d'un ou des prénom(s) de l'enfant à naître. Les archives privées livrent parfois les listes de prénoms potentiels recensés pendant la grossesse. Dans les papiers de la famille Boulanger-Guébin, on a pu repérer une liste de prénoms griffonnés sur une feuille. Probablement constituée pendant la grossesse, on peut imaginer qu'elle a fait l'objet de discussions entre les époux. On trouve ainsi les prénoms suivants : Pascal, Daniel, Jean-Yves, Benjamin, Adrien, Edgard, Edgard Pascal, Léon, William, Bernard, Agrippa, Bruno, Stanislas, Emmanuel⁵⁰³. Chaque prénom est suivi du nom de famille, afin de juger de l'effet produit par leur association, qui doit être harmonieuse. Au final, c'est bien le premier prénom de la liste qui l'emporte, puisque le fils du couple s'appelle Pascal.

Pour aider les parents dans leur choix, les guides se multiplient dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Le réseau amical et familial est également souvent mis à contribution pour proposer des prénoms ou donner son avis, exprimant ainsi une solidarité envers le couple dans l'attente d'un enfant. Une lettre de George Sand à une amie enceinte comporte un long passage où elle, et d'autres – dont les parrains –, suggèrent plusieurs séries de prénoms pour l'enfant à naître :

Nous nous mettons en quatre pour te trouver un joli nom. Borie, Lambert et Maurice comptent t'envoyer leurs listes. Mais je t'avertis d'avance que ce seront des parrains stupides. Pour moi, je crois que le plus simple sera le meilleur, et je t'avoue qu'un de mes noms de baptême, celui que je tiens de ma bonne tante Maréchal, me paraît toujours le plus doux et le plus gentil. C'est Lucie. S'il te fait penser à la Luce [Caillaud], n'en parlons plus, car il ne faut pas associer un souvenir désagréable à un nom qui doit devenir si cher. Mais je crois que la Luce est un de ces personnages que l'on peut facilement oublier et que, d'ailleurs, ce nom ainsi changé ne sonnait pas du tout comme Lucie. Ma tante est si bonne que c'est un bon et heureux patronage pour ta petite, si petite il y a. J'ai bien cinquante noms de romans plus recherchés, mais ces noms-là ne sont pas jolis dans la vie réelle. Un autre joli nom et bien français, et qui n'a pas été usé, c'est Marguerite. Mais il te rappellera encore une Marguerite [Caillaud] qui n'est pas gracieuse, et puis il est long. C'est pourtant un joli nom, qui est distingué à force d'être simple et qui des reines est descendu aux servantes, et puis, remonté aux demoiselles comme celui de Marie, mais celui-là est devenu embêtant à force d'être répandu. Si je trouve mieux, je t'en ferai part⁵⁰⁴.

Ce passage permet de mesurer les critères qui interviennent dans le choix du prénom de l'enfant. Pour Georges Sand, il ne doit pas être déjà porté par des gens que l'on n'apprécie pas car il rappelle alors des souvenirs déplaisants ; par contre le prénom d'une personne aimée ou d'une figure positive constitue un choix de bon augure. Il ne faut pas non plus un prénom trop banal car l'enfant doit se distinguer des autres et un prénom « usé » ou « répandu » manque de distinction. George Sand évoque d'ailleurs la trajectoire sociale de certains prénoms comme Marie ou Marguerite qui ont été donnés dans divers milieux sociaux – où l'on perçoit qu'il ne faut pas donner un prénom qui fasse trop « peuple ». Elle évoque aussi l'inspiration littéraire de certains prénoms rares, gage d'originalité, mais pas forcément faciles à porter dans la vie ordinaire. Les personnages féminins de ses romans ont d'ailleurs souvent des prénoms originaux, mais il s'agit justement de fictions⁵⁰⁵.

La volonté d'ascension sociale par le prénom semble caractéristique des milieux bourgeois au XIX^{ème} siècle. Flaubert en donne un exemple avec Mme Bovary qui cherche un prénom pour sa fille :

Elle s'occupa beaucoup à chercher un nom pour sa fille. D'abord elle passa en revue tous ceux qui avaient des terminaisons italiennes, tels que Clara, Louisa, Amanda, Atala ; elle aimait assez Galsuinde, plus encore Yseult ou Léocadie. Charles désirait qu'on appelât l'enfant comme sa mère ; Emma s'y opposa. On parcourut le calendrier d'un bout à l'autre, et l'on consulta les étrangers.

⁵⁰² Perouas (Louis) *et alii.*, *Léonard, Marie, Jean et les autres...*, *op. cit.*

⁵⁰³ Fonds Boulanger-Guébin, carton 5, 78 AP/11 ; Archives Nationales.

⁵⁰⁴ Sand (Georges), *Lettres...*, *op. cit.*, 20 janvier 1849.

Augustine de Bertholdi accouchera le 24 février 1849 d'un garçon, Eugène-Georges.

⁵⁰⁵ Lélia, Indiana, Consuelo...

- M. Léon, disait le pharmacien, avec qui j'en causais l'autre jour, s'étonne que vous ne choisissiez point Madeleine, qui est excessivement à la mode, maintenant. Mais la mère Bovary se récria fort sur ce nom de pécheresse. M. Homais, quant à lui, avait en prédilection tous ceux qui rappelaient un grand homme, un fait illustre ou une conception généreuse, et c'est dans ce système-là qu'il avait baptisé ses quatre enfants. Ainsi, Napoléon représentait la gloire et Franklin la liberté ; Irma peut-être était une concession au romantisme ; mais Athalie, un hommage au plus immortel chef-d'œuvre de la scène française (...) Enfin, Emma se souvint qu'au château de la Vaubyessard, elle avait entendu la marquise appeler Berthe une jeune femme ; dès lors ce nom-là fut choisi⁵⁰⁶.

On sent que Flaubert moque les choix personnels que font certains parents pour prénommer leur progéniture et qu'il force un peu le trait. Ce passage illustre néanmoins le fait qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, les parents n'hésitent plus désormais à choisir des prénoms très personnels et à rompre avec la tradition, encore incarnée par Charles Bovary, qui veut appeler l'enfant comme sa mère⁵⁰⁷. Emma, soucieuse de sortir d'un milieu qu'elle juge étroit et borné, veut donner à sa fille un prénom qui la distingue. Elle penche au départ pour des prénoms étrangers à consonance italienne – exotisme qu'elle juge de bon goût. On voit aussi son intérêt pour des figures féminines de roman, de préférence de grandes amoureuses du Moyen Age, comme Yseult ou Galsuinde, ou encore Atala, ce qui témoignent de ses goûts romantiques. Enfin, son choix se porte sur un prénom qui renvoie à l'aristocratie – idéal toujours prégnant – et qui incarne son désir d'ascension sociale. L'intérêt de ce passage est aussi de montrer quelle stratégie le couple déploie pour trouver le prénom adéquat. La discussion est d'abord limitée aux deux époux, mais la femme a le premier rôle dans le choix, puis on consulte le calendrier, enfin l'entourage plus ou moins proche est sollicité pour proposer des idées ou donner son avis. Les propos du pharmacien montrent que, déjà à cette époque, des modes régissent le choix des prénoms. L'actualité, notamment littéraire, donne souvent le ton et distingue déjà certains prénoms. A l'en croire, Madeleine est très en vogue en ce milieu du XIX^{ème} siècle⁵⁰⁸, ce qui est mal compris des anciens pour lesquels la connotation religieuse prime. Le prénom s'est donc sécularisé, il ne relève désormais plus uniquement de la sphère religieuse et familiale. Il est désormais choisi pour ses qualités propres : pour sa sonorité, sa nouveauté ou ce qu'il véhicule (référence à des contemporains illustres ou à des personnages de romans).

Les époux Ollivier se montrent aussi influencés par une œuvre littéraire pour choisir le prénom de leur premier enfant. Ils souhaitent avoir un fils prénommé Jocelyn, du nom du poème éponyme de Lamartine paru en 1835⁵⁰⁹. Mari et femme semblent particulièrement apprécier l'œuvre littéraire d'Alphonse de Lamartine avec qui ils ont, en outre, des liens personnels⁵¹⁰. Jocelyn étant « la légende des destinées brisées », il fait aussi écho aux préoccupations du couple Ollivier, contraint à l'exil avec la chute de l'Empire⁵¹¹. Marie-Thérèse Ollivier fait référence dans ses mémoires au choix du prénom de l'enfant pendant la grossesse :

Je demandais à Valentine de Lamartine d'être la marraine de celui à qui nous voulions, si c'était un fils, donner le nom de Jocelyn. Elle accepta : « Ce nom, m'écrivit-elle, qui lui donne un parrain invisible, lui portera bonheur, j'en suis sûre, et j'aime à prédire une destinée qui ne peut lui faillir, nous ayant pour point de départ et plus tard pour guide ». Hélas !⁵¹².

⁵⁰⁶ Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, *op. cit.*, pp. 129 et sq.

⁵⁰⁷ D'après les historiens, les prénoms nouveaux sont donnés plutôt aux filles qu'aux garçons, pour lesquels les choix familiaux dominant plus longtemps ; Perouas (Louis) *et alii.*, *Léonard, Marie, Jean et les autres...*, *op. cit.*

⁵⁰⁸ Pour les filles, au XIX^{ème}, la mode est d'abord aux prénoms rares, puis les prénoms en « ie » se multiplient (Emilie, Julie, Mélanie), vers 1830, en « a » (Elisa, Irma, Emma), vers 1860 en « ine » (Ernestine, Alexandrine).

⁵⁰⁹ Paru en 1836, le poème de *Jocelyn* est présenté comme le fragment d'un vaste cycle humanitaire, devant raconter les épreuves d'une âme chassée du ciel, ses souffrances à travers diverses existences et son retour vers Dieu, obtenu par la douleur et le sacrifice.

⁵¹⁰ Un lien un peu particulier unit Emile Ollivier au poète. Ce dernier finit sa vie, assez démuné et isolé, soigné seulement par sa nièce dévouée Valentine Cessiat de Lamartine. Emile Ollivier fait voter pour lui une pension viagère par le corps législatif en 1867 et réclame des funérailles officielles à sa mort en 1869. Emile Ollivier est aussi élu le 7 avril 1870 au fauteuil de Lamartine à l'Académie française.

⁵¹¹ Principal ministre de Napoléon III, Emile Ollivier doit quitter la France précipitamment à cause de la défaite de l'empereur. Il n'a de cesse par la suite de justifier son rôle et de défendre sa politique ; il ne retrouvera plus par la suite de rôle politique de premier plan.

⁵¹² Ollivier (Marie-Thérèse), *Brouillon pour la suite de ses mémoires*, 542 AP/46, fds cit.

Cet exemple montre que le choix du prénom n'est pas neutre ; il est riche de multiples significations personnelles qui n'ont souvent rien à voir avec la signification originelle du prénom. Ici, Jocelyn renvoie à un personnage littéraire qui incarne toutes les qualités qu'on souhaite à l'enfant ; on cherche ainsi à marquer son destin. Il constitue aussi une manière de marquer sa fidélité et son attachement à l'égard d'un personnage qu'on admire, en sollicitant d'une certaine manière sa protection.

Toutefois, dans des familles plus croyantes, chez les de Ségur ou les Martin en particulier, le rôle du saint patron reste déterminant dans le choix. Ainsi la comtesse de Ségur adresse en 1863 à sa fille Olga plusieurs propositions pour le prénom de l'enfant qu'elle attend, et les références religieuses sont toujours essentielles : « Si tu songes à un nom, choisis pour garçon comme pour fille celui qui porte le plus bonheur à ceux qui l'on porté, ainsi pour hommes Louis est un nom heureux, François de même, et quels beaux patrons ! Pour femmes, Anne, Hélène, Juliette. Recommande d'avance ton enfant aux patrons que tu leur as choisis... »⁵¹³. Il en est de même pour Zélie Martin, qui souhaite donner à son second fils, né en décembre 1867, le prénom de Joseph. Son choix s'explique parce que son premier garçon, décédé en février 1867, portait déjà ce prénom, mais aussi car ce saint Joseph est sensé avoir joué un rôle particulier dans sa venue :

Le bon saint Joseph me laissera celui-là, je l'espère, il en a assez d'un. Il a eu la bonté de m'en renvoyer un autre aussitôt que je lui ai donné le premier. C'est très sûr que je ne dois ce dernier qu'à son intercession spéciale. L'année dernière, j'ai fait une neuvaine pendant son mois et je l'ai terminé le jour de sa fête ; neuf mois après, jour pour jour, il m'a exaucée. Comme tu vois, il ne pouvait pas mieux faire⁵¹⁴.

Si le prénom est de plus en plus choisi pour lui-même et tend à individualiser l'enfant, il obéit encore souvent à des logiques familiales ; la preuve en est les rapports de forces intra-familiaux qui surviennent parfois sur le sujet. Le choix du prénom ne semble d'ailleurs pas faire l'objet de secret pendant la grossesse, comme on le constate souvent aujourd'hui⁵¹⁵. Il peut donc faire l'objet de discussions, mais aussi de disputes familiales, chacun voulant influencer sur la décision finale⁵¹⁶. La comtesse de Ségur rapporte ainsi la polémique sur le prénom de l'enfant à naître de sa fille Olga en 1858. Le grand-père marque son opposition à un prénom masculin évoqué par les parents : « Ton père est en pleine révolte contre François ; il veut Paul ou Philippe, ou je ne sais quoi, mais pas François. Je dis comme lui ... »⁵¹⁷. Lors d'une grossesse suivante, la comtesse de Ségur se permet aussi d'indiquer sans détour à Olga le prénom qu'elle voudrait voir donner à son futur enfant : « Si tu as une fille, appelle-la Christine. Je fais une Christine charmante dans mon Petit Bossu ; et il n'y a pas de danger qu'on te rapproche de la mère de Christine qui est Mme... »⁵¹⁸. Il n'est donc pas toujours aisé pour les parents de donner le prénom de leur choix quand les grands-parents font savoir de manière explicite leurs préférences.

Dans le cas de la famille Proudhon, Pierre-Joseph désire appeler sa quatrième fille Claude, du nom de son grand-père maternel, mais sa femme préfère le nom de Charlotte. Comme aucun des deux ne change d'avis à la naissance, les deux prénoms sont donnés et il est décidé que l'usage trancherait⁵¹⁹. Chez les Martin, le prénom est aussi un sujet sensible. La dernière fille du couple, la future sainte Thérèse de Lisieux – baptisée sous le nom de Marie-Françoise Thérèse – porte le prénom usuel de Thérèse, qui est celui de son aînée, morte peu avant sa naissance, et que sa mère a choisi. Des circonstances particulières, peu après sa venue au monde, révèlent les enjeux et les rivalités qui se jouent autour du choix de son prénom. Alors que la petite Thérèse est gravement malade, la sœur aînée

⁵¹³ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse de Pitray, 26 novembre 1863.

⁵¹⁴ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère, 23 mars 1869.

⁵¹⁵ Les ethnologues ont indiqué que le secret gardé du prénom avant la naissance a pour but de ne pas lui porter ombrage, mais nous n'avons pas trouvé de traces de cette pratique dans nos sources.

⁵¹⁶ Agnès Fine souligne aussi que la marraine sert parfois d'alibi à la mère pour faire « passer » un prénom à la mode étranger à la famille, malgré la réticence de la parenté ; Fine (Agnès) « Transmission des prénoms et parenté en pays de Sault, 1740-1940 », dans Dupâquier (Jean), Bideau (Alain), Ducreux (Marie-Elisabeth), dir., *Le Prénom, mode et histoire*, pp. 109-125.

⁵¹⁷ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse de Pitray, 21 août 1858.

⁵¹⁸ *Ibid.*, 25 novembre 1863.

⁵¹⁹ L'enfant naît le 22 mai 1856, mais meurt 4 décembre 1856 ; Proudhon (P. J.), *Lettres...*, *op. cit.*

de sa mère, Marie-Louise, qui est religieuse au Mans, se permet une intervention jugée intempestive par Zélie. Celle-ci raconte l'histoire à son frère et lui demande conseil :

Voilà ma sœur qui se met à prier saint François de Sales avec une ferveur extraordinaire et qui fait vœu, si l'enfant guérit, qu'on l'appellera de son second nom, Françoise. Le vœu fait, elle va trouver Marie et Pauline⁵²⁰ qui étaient bien désolées et leur dit : « Ne pleurez plus, votre petite sœur ne mourra pas ». Et elle leur annonça ce qu'elle venait de faire. La Supérieure ajouta : « Il faut écrire à votre sœur, de suite, afin qu'elle commence à l'appeler Françoise ».

Quand j'ai reçu la fameuse lettre, j'en suis restée bouleversée. Ma sœur me disait qu'elle avait fait ce vœu en pensant bien que je le ratifierais, qu'elle avait dit à saint François que si je ne consentais pas à appeler l'enfant de son nom, il était libre de la reprendre et, en ce cas, ajoutait-elle, je n'avais qu'à faire faire son cercueil.

Cela m'a fait impression malgré moi, et pourtant, je ne suis pas décidée à donner à ma petite fille un autre nom que celui de Thérèse. J'ai donc écrit au Mans que saint François ne l'avait pas guérie, car elle était déjà beaucoup mieux avant que ma lettre ne soit arrivée.

Enfin, qu'est-ce que tu dis de tout cela ? Ai-je été coupable ? Aurais-je dû l'appeler Françoise ? Moi je n'avais pas été l'instigatrice de ce vœu et, d'ailleurs, qu'est-ce que cela fait à saint François de Sales qu'elle s'appelle d'un nom ou d'un autre ? Mon refus ne pourrait lui être une raison de la faire mourir !

Si je n'avais pas eu le malheur de lui donner, dans ses noms, celui de François, ma sœur n'aurait pas eu cette idée-là. Déjà, avant que l'enfant ne soit née, elle m'avait écrit que ce serait un garçon, pour que je ne lui donne pas le nom de Joseph, mais de François, comme si elle soupçonnait le bon saint Joseph de m'avoir pris mes enfants⁵²¹ !

Je lui ai répondu qu'il en mourrait ou n'en mourrait pas, mais qu'il s'appellerait Joseph.

Cependant je te confierai qu'il m'est resté une inquiétude vague de « ce cercueil qu'il fallait lui faire faire, si je ne voulais pas consentir au vœu ma sœur ». Je t'en prie, écris-moi poste pour poste, car si tu tardes, ma petite Thérèse sera probablement morte. J'aime mieux l'appeler Françoise ou n'importe comment et ne pas faire de cercueil, cela me fait frémir rien que d'y penser !

Tu m'écriras une longue lettre et tu me diras comment l'appeler pour qu'elle ne meure pas. Si quelqu'un voyait cette lettre, il croirait que j'ai perdu la tête⁵²².

Cette lettre témoigne de l'importance accordée au prénom ; encore à la fin du XIX^{ème} siècle, on lui prête la capacité d'influer sur le destin et la vie de l'enfant. On voit aussi que le rôle du saint patron n'a pas encore disparu dans le choix du prénom, mais il n'est pas le seul critère de détermination ; ici la volonté de faire revivre le prénom des aînés décédés est prioritaire pour la mère. Le rôle de la famille élargie est également bien perceptible dans ce cas ; la tante de l'enfant à naître intervient spontanément pendant la grossesse pour déconseiller un prénom et en proposer un autre de son choix. L'avis de l'oncle est aussi sollicité pour se prononcer sur cette affaire. Du père, par contre, il n'est jamais question chez les Martin ; le choix du prénom relève d'une prérogative féminine.

Pendant la grossesse, un autre domaine fait l'objet de l'attention des parents et de l'entourage : la préparation matérielle de l'arrivée de l'enfant.

3. La préparation de la venue du bébé

a. La préparation matérielle de la naissance

La layette et le trousseau de l'enfant

Les préparatifs consistent surtout à rassembler la layette et les objets du trousseau utiles au bébé qui sont fabriqués ou achetés. Les préparatifs peuvent démarrer dès que la grossesse est assurée, mais ils s'accroissent surtout à partir de cinq-six mois, quand la grossesse devient plus tangible.

⁵²⁰ Deux filles aînées du couple Martin sont en pension chez les Visitandines du Mans.

⁵²¹ Les deux fils du couple Martin, nés en 1866 et 1867 (prénomés Joseph) sont tous deux décédés en bas-âge.

⁵²² Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère 1^{er} mars 1873.

L'histoire de ces pratiques a été peu abordée ; seuls quelques historiens du costume et des modes ont étudié les usages en matière d'habillement des bébés et leur évolution, mais sans évoquer les préparatifs particuliers qui ont lieu avant la naissance⁵²³. De nombreux travaux d'historiens et d'ethnologues se sont par contre penchés, de manière générale, sur l'importance du linge et des travaux d'aiguille dans l'identité féminine⁵²⁴. Nous avons essayé d'apporter des informations nouvelles en nous basant sur les écrits privés, la littérature et quelques autres sources de provenance variée, afin de repérer quelle place occupe la préparation du trousseau de l'enfant pendant la grossesse et le rôle respectifs de la femme enceinte et de son entourage dans ces tâches.

D'ordinaire, c'est la future grand-mère maternelle qui fournit la layette du premier enfant. Pendant longtemps, celle-ci se transmet de mère en fille, à la fois pour des raisons économiques, sentimentales et identitaires⁵²⁵. Si l'homme transmet son nom, la femme transmet le linge, qui est un bien typiquement féminin, à la fois symbolique et concret et qui constitue alors un marqueur généalogique⁵²⁶. En outre, le linge intervient souvent dans les rites de passage liés aux grands moments de la vie (naissance, mariage et mort), ainsi que dans les rituels de socialisation⁵²⁷. Il peut se transmettre entre proches quand il n'est pas frappé d'interdit, comme la robe de mariage. La layette fait l'objet d'une transmission privilégiée ; elle représente une mémoire familiale concrète, un « marqueur d'identité ». La robe de baptême, en particulier, fait partie des vêtements qui doivent, si possible, avoir déjà été portés. Elle se transmet aux membres de la famille élargie. Elle concentre une charge symbolique particulièrement forte et incarne l'esprit de famille qui passe de génération en génération. En outre, les premiers vêtements portés par l'enfant ont une importance symbolique particulière : le petit être qui naît est nu et encore bien proche de l'animal ; le vêtir, c'est lui reconnaître une existence sociale et le faire rentrer dans le monde des hommes⁵²⁸. La préparation de ses vêtements revêt donc une importance particulière dans l'accueil qui lui est fait à la naissance.

Cependant, dès le XVIII^{ème} siècle dans les milieux favorisés, il est de plus en plus courant d'acheter une layette neuve à l'arrivée d'un enfant, notamment pour le premier. La tendance se confirme et se généralise au XIX^{ème} siècle. Toutefois, il est toujours d'usage que la mère ou la belle-mère de la femme enceinte se charge de son achat⁵²⁹. Pour sa première grossesse, la comtesse d'Armaillé note ainsi : « Ma mère avait commandé une layette de 650 francs aux Montagnes russes pour l'enfant que j'attendais en décembre. Je m'occupais avec ma sœur à broder des robes et des bonnets, que nous couvrons de rubans, à préparer des chaussons et autres petits vêtements »⁵³⁰. Le passage à une layette achetée enlève une partie de la charge symbolique liée à la transmission du linge, mais cela reste encore pour la mère une manière de réaffirmer son autorité et sa présence sur sa fille. Cette pratique traduit aussi un souci éducatif : mère initie sa fille à son devoir de mère en lui enseignant les gestes et usages liés à l'habillement de l'enfant. De nombreuses correspondances gardent la trace des descriptions de layettes où mère et filles décrivent avec minutie les modèles, les tissus des pièces du trousseau, avec un plaisir et une complicité évidentes. La comtesse de Ségur s'empresse ainsi de décrire dans une lettre à sa fille Olga ses acquisitions lors d'un séjour à Londres :

Je t'apporte pour ce baby inconnu, mais aimé, un très petit cadeau d'une charmante flanelle à carreaux bleu de ciel et blanc pour un manteau quand il aura six à huit mois ; la doublure est

⁵²³ Voir la bibliographie détaillée sur ce point en fin de second volume.

⁵²⁴ A. Fine, « A propos du trousseau : une culture féminine », dans les Actes du colloque *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, sous la direction de Michelle Perrot, Paris, Rivages, 1984, p. 155-187. Voir aussi Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façons de faire...*, op. cit.

⁵²⁵ Cette habitude contribue d'ailleurs au conservatisme dans les pratiques d'habillement des enfants (notamment la tradition d'emmaillotement). Voir sur ce point l'allusion à la manière d'habiller les enfants dans la correspondance de la comtesse de Ségur au début du chapitre, p. 689, note 29.

⁵²⁶ La transmission se fait surtout de manière intergénérationnelle, verticale, mais elle peut aussi être intragénérationnelle, horizontale dans une famille, voire être étendue aux membres d'un réseau d'amitié.

⁵²⁷ - *Passeurs de linge : trousseaux et familles*, dossiers du MNATP, exposition 29 septembre 1999-17 janvier 2000, coordo. Patrick Prado, Anne Tricaud, RMN, CNRS, 1999.

- Kaufmann (Jean-Claude), *La Trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, 1992.

⁵²⁸ On peut penser aussi au rôle joué par la chemise du père dont on entoure l'enfant qui vient de naître dans certaines régions.

⁵²⁹ La transmission de linge déjà utilisé se limite dès lors à certaines pièces à valeur symbolique forte comme la robe de baptême, pour laquelle on préfère un vêtement déjà utilisé que neuf.

⁵³⁰ Armaillé (comtesse d'), « *Quand on savait vivre heureux...* », op. cit., p. 149.

une épaisse flanelle blanche remplaçant la ouate ; un taffetas bleu la cachera aux regards. Je ne sais pas ce qu'il lui faut de flanelle blanche à ce petit monsieur, d'abord parce que j'ignore si tu le vêtiras à l'anglaise ou à la française, ensuite parce que je ne sais pas où tu en es de la layette : as-tu acheté ou commandé quelque chose ?... Je tâcherai de t'apporter une ou deux gentille petites robes pour modèle, simples et sans dentelles, mais avec ces jolis petits plis et ces jolies formes que ces détestables anglais font si bien...⁵³¹.

Pendant sa grossesse, Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, bénéficie également de l'aide empressée de sa mère et de sa belle-mère pour constituer sa layette, qui fait l'objet de discussions minutieuses dans leur correspondance :

Parlons maintenant de ce cher petit Baby et de son intéressante toilette. Je partage l'avis de Mme de Sassenay et le tien de substituer trois petites robes de 12 p à celle de 36 p. Quant à celle de trente, je prie Melle Victoire de la mettre de côté tout à fait. Il faut encore 8 petits béguins en baptiste blanche garnis de dentelle car je crois n'en avoir demandé que 6 [illisible] en faire 24, 8 pour chaque âge. Quant aux petits draps, j'ai ici ce qu'il faut pour t'en faire 6 p. Demande aussi s'il y a 6 brassières et 6 bonnets de flanelle commandés ; ainsi que 12 petites chemises ou brassières garnies de Valenciennes, 4 pour chaque âge. Je crois que oui. Mme de Sassenay a-t-elle eu la bonté de discuter le prix des petites chemises ou brassières. Mme Dupou dit en vouloir 8 francs je trouve cela beaucoup trop cher. Je te répète que je désire toujours que le petit berceau tout garni ne revienne pas à plus de 200 francs. Le prix de la layette passant déjà ce que j'aurai voulu y mettre. Si je n'écoutais que mon cœur cher enfant je ferais bien davantage mais il faut que je [illisible] mes moyens et tu sais qu'ils sont minimes⁵³².

On voit que la layette fait l'objet de tractations entre la future mère, sa mère, sa belle-mère et la couturière, concernant les pièces nécessaires et leur prix. Même lorsque les relations familiales sont assez distendues, comme c'est le cas pour Marie-Thérèse Ollivier et sa mère, celle-ci fait parvenir un présent pour la venue prochaine de son enfant. Son mari, en visite chez ses beaux-parents, évoque la fraîcheur de leurs relations, mais souligne que les usages sont respectés : « Quant à ta mère, (...) elle a fait ce qu'elle a pu pour être aimable avec moi et elle m'a apporté un charmant petit manteau pour le petit, brodé par elle »⁵³³.

La future grand-mère peut également apporter d'autres éléments au trousseau de l'enfant, en particulier un berceau. La mère d'Athénaïs d'Arincourt, comtesse de Sassenay, indique aussi que l'autre grand-mère se charge en effet de ce présent : « Mme de Sassenay m'a promis que le petit berceau sera prêt à partir avec vos meubles »⁵³⁴. Dans ses mémoires, Marie-Jeanne Charbonneaud rapporte qu'en 1830, elle offre à sa belle-fille enceinte, et à son fils, un lit et un berceau qui a une importance particulière dans la famille :

C'était vraiment un lit de luxe que j'étais heureuse d'offrir à mes enfants surtout avec son accessoire, un charmant berceau, dans le style de l'époque et fleuri comme le grand. Oh, quel précieux lit d'enfant puisqu'il devait être la première couche de mon fils ! Et je m'étais dit, il est réservé pour tous les aînés de la famille. Il (...) attendait son frêle occupant⁵³⁵.

Ce genre de cadeau renforce la continuité entre les générations et exprime la perpétuation de la lignée puisqu'il est réservé aux aînés mâles. Ces cadeaux n'ont donc pas qu'une fonction matérielle mais également symbolique.

Travaux d'aiguille et sociabilité féminine

De manière générale, c'est tout l'entourage féminin qui est mobilisé pour aider à la fabrication du trousseau. Les travaux d'aiguille sont un élément essentiel de la culture et de l'identité féminine. Ils

⁵³¹ Les anglais sont en effet en avance sur les français dans certains usages vestimentaires ; dès 1820, ils abandonnent l'usage du maillot ; Ségur (comtesse de), *Correspondance..., op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 13 novembre 1856.

⁵³² Lettre de la mère d'Athénaïs de Sassenay à sa fille, 9 octobre 1829, papiers personnels de Fernand de Sassenay, 337 AP/18 ; Fonds Sassenay, Archives Nationales.

⁵³³ Lettre d'Emile Ollivier à sa femme, Août 1882 ; 572 AP/9 ; fds cit.

⁵³⁴ Lettre de la mère d'Athénaïs de Sassenay à sa fille, 28 d'un mois non précisé, 1829 ; fds cité.

⁵³⁵ Charbonneaud (Marie-Jeanne), « Mémoires de ma trisaïeule » ; fds cités.

scandent toute les étapes essentielles de l'existence des femmes ; depuis l'enfance, les filles s'entraînent à la couture en fabricant leurs vêtements de poupée, à l'adolescence elles marquent leur trousseau en vue du mariage, une fois enceintes, elles préparent la layette de l'enfant à venir. Ce travail de couture s'accommode bien de l'activité physique mesurée de la femme enceinte, mais il a aussi un rôle initiatique et constitue un élément essentiel de sociabilité féminine⁵³⁶. On a vu dans les témoignages, précédemment cités, d'Hortense Bonaparte, de la comtesse d'Armaillé ou de Mme Lafargue que la réalisation de la layette est un moment privilégié entre femmes : elles discutent, échangent leur expérience, leurs conseils, rêvent ensemble à l'avenir...

La préparation de la layette est aussi un domaine privilégié d'expression des solidarités féminines. Dans *Les Mystères de Paris*, Eugène Sue consacre un long passage à évoquer l'enjeu que représente la layette de l'enfant d'une prisonnière enceinte, Mont-Saint-Jean, entre les prostituées enfermées à la prison Saint-Denis. La plupart des détenues tourmentent Mont-Saint-Jean, laide et contrefaite, et lui arrachent des mains un paquet de vieux linges qu'elle ramasse :

- Mon Dieu ! Faut-il que vous soyez méchantes, allez... mais laissez donc ça... laissez donc ça...

- Qu'est-ce que c'est ?

- Eh bien ! c'est un commencement de layette pour mon enfant... je fais ça avec les vieux morceaux de linge dont personne ne veut et que je ramasse ; ça vous est égal, n'est-ce pas ?

- Oh ! la layette du petit de Mont-Saint-Jean ! C'est ça qui doit être une farce !

- Voyons !

- La layette... la layette !

- Elle aura pris les mesures sur le petit chien de la gardienne... bien sûr...

- A vous, à vous, la layette ! cria la Louve en arrachant le paquet des mains de Mont-Saint-Jean.

Le mouchoir presque en lambeaux se déchira, bon nombre de rognures d'étoffes de toutes les couleurs et de vieux morceaux de linge à demi façonnés voltigèrent dans la cour et furent foulés aux pieds par les prisonnières, qui redoublèrent de huées et d'éclats de rire.

- Que ça de guenilles !

- On dirait le fond de la hotte d'un chiffonnier ! (...)⁵³⁷

Mais une prisonnière, la Goualeuse, dite aussi Fleur-de-Marie, intervient pour prendre la défense de Mont-Saint-Jean. Les détenues continuent de se moquer de la layette de Mont-Saint-Jean, mais Fleur-de-Marie réussit à les émouvoir :

- Votre souffre-douleur ne mérite pas de pitié, dites-vous ; mais mon Dieu ! son enfant en mérite, lui ! Ne ressent-il pas les coups que vous donnez à sa mère ? Quand elle vous crie « grâce ! » ce n'est pas pour elle, c'est pour son enfant ! (...) Quand elle vous supplie, les larmes aux yeux, d'épargner ses haillons qu'elle a eu tant de mal à rassembler, ce n'est pas pour elle... c'est pour son enfant ! Ce pauvre petit bonnet de pièces et de morceaux doublé de toile à matelas, dont vous vous moquez tant, est bien risible... peut-être ; pourtant, à moi, rien qu'à le voir, il me donne envie de pleurer, je vous l'avoue... » (...)

Tous les cœurs étaient émus, parce que, nous l'avons dit, les sentiments qui se rattachent à la maternité sont toujours vifs et puissants chez les malheureuses dont nous parlons.

Tout à coup la Louve, violente et exaltée en toute chose, prit le petit bonnet qu'elle tenait dans la main, en fit une sorte de bourse, fouilla dans sa poche, en tira vingt sous, les jeta dans le bonnet et s'écria en le présentant à ses compagnes :

- Je mets vingt sous pour acheter de quoi faire une layette au petit de Mont-Saint-Jean. Nous taillerons et nous coudrons tout nous-mêmes, afin que la façon ne coûte rien...

- Oui... Oui...

- C'est ça !... cotisons-nous ! ...(...)

- Elle est laide comme un monstre... mais elle est mère comme une autre...

- La Goualeuse avait raison, au fait, c'est à pleurer toutes les larmes de son corps que de voir cette malheureuse layette de haillons.

- Je mets dix sous.

- Moi trente (...)

⁵³⁶ Voir aussi le chapitre I sur ce point.

⁵³⁷ Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, op. cit., la totalité du passage utilisé va de la page 618 à 625.

- Moi, je n'ai rien... mais je vends ma ration de demain pour mettre à la masse. Qui me l'achète ?

- Moi, dit la Louve, je mets dix sous pour toi... mais tu garderas ta ration, et Mont-Saint-Jean aura une layette comme une princesse.

Exprimer la surprise, la joie de Mont-Saint-Jean serait impossible ; son grotesque et laid visage, inondé de larmes, devenait presque touchant. Le bonheur, la reconnaissance y rayonnaient.

Le « happy end » final est dans la teneur de ce roman, fait pour émouvoir et inspirer aux lecteurs des sentiments de charité et de compassion envers les plus démunis. Néanmoins, il est révélateur que l'auteur ait choisi le thème de la layette comme élément significatif de l'entraide féminine liée à la maternité. Les manuels consacrés aux devoirs de la mère chrétienne, comme *Les grandeurs de la maternité chrétienne*, insistent d'ailleurs souvent sur la nécessaire charité dans ce domaine :

Quelle joie pour la mère chrétienne de préparer en même temps que son élégante layette, la layette d'un enfant pauvre, de ce petit frère indigent dont la venue cause souvent tant d'alarmes ! Lorsqu'elle la portera à sa mère et qu'elle verra briller en des yeux fatigués par le travail un sourire de joie, elle sentira alors d'une manière bien douce la fraternité chrétienne, et, ayant allégé une souffrance, elle trouvera son fardeau personnel moins lourd⁵³⁸.

Le don de layette occupe d'ailleurs une place privilégiée dans les organismes d'assistance à la maternité comme les *Sociétés de charité maternelle*.

La solidarité dans ce domaine s'exprime également entre femmes de milieux plus élevés. Dans son journal, Edmée Guébin montre que sa grossesse suscite la sympathie de la part de ses amies, et même de personnes moins proches, qui se proposent de participer à la confection de la layette vers la fin du cinquième mois de grossesse :

J'ai été bien agréablement surprise, chère petite, par l'offre amicale que m'a faite la mère de deux de mes élèves – Avez-vous commencé votre layette ? m'a-t-elle demandé. – Non. – Voulez-vous nous permettre d'y travailler ? Nous ferons les chemises, les brassières et les petits bonnets – de grand cœur ». Déjà une jeune amie m'a promis de te tricoter de jolies petites robes de laine. Mais de ce côté la chose était toute naturelle, tandis que l'autre dame est peu coutumière de façons aimables si j'ai pu la conquérir à la sympathie, c'est un beau triomphe⁵³⁹.

Cet exemple montre que la grossesse suscite parfois la sympathie de l'entourage et l'envie de participer à l'accueil de l'enfant. Il s'agit aussi d'un usage recommandé par les convenances. Les manuels de savoir-vivre rappellent d'ailleurs, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, que lors de la visite à l'accouchée : « les femmes entrent chez la jeune mère et lui apportent un petit présent pour le nouveau-né, une babiole faite de leurs mains, à laquelle elles ont travaillé, dès qu'elles ont connu les espérances de maternité de leur amie »⁵⁴⁰. Il semble cependant que dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, les cadeaux en argent et les objets achetés soient de plus en plus offerts par l'entourage et moins réalisés par les femmes elles-mêmes.

Si les travaux d'aiguille et la constitution du trousseau sont source de solidarité, elles peuvent aussi être parfois à l'origine de rivalités et de frustrations⁵⁴¹. En effet, entre femmes, on échange des modèles, on compare les productions achevées, ainsi que l'ampleur et la richesse du trousseau, etc. Cette activité nourrit en fait un contrôle social qui vérifie la maîtrise de la culture de l'aiguille par la future mère et son statut social. C'est bien ce qui chagrine Emma Bovary pendant sa grossesse, brimée, même sur ce point, dans ses désirs d'ascension sociale : « Ne pouvant faire les dépenses qu'elle voulait, avoir un berceau en nacelle avec des rideaux de soie rose et des béguins brodés, elle renonça au trousseau, dans un accès d'amertume, et le commanda d'un seul coup à une ouvrière du village, sans rien choisir ni discuter »⁵⁴².

⁵³⁸ *Les grandeurs de la maternité chrétienne*, op. cit., 1905, p. 122.

⁵³⁹ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 5 avril 1887, dds cit.

⁵⁴⁰ Staffe (baronne), *Usages du monde*, op. cit., 1882, p. 75.

⁵⁴¹ Lévy (Marie-Françoise), *De mères en filles...*, op. cit.

⁵⁴² Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, op. cit., pp. 128-129.

Même s'il s'agit d'une activité spécifiquement féminine, la préparation du trousseau implique souvent une implication masculine, notamment au niveau financier. Hypolite Radegonde Loz, s'exaspère d'ailleurs de l'avarice de son mari sur ce point, car il ne lui donne pas de quoi acheter le nécessaire pour l'enfant à naître⁵⁴³. D'autres pères, au contraire, se laissent gagner par le plaisir de financer un riche trousseau. Dans « La vraie mère », Mouslier de Moissy fait dire à M. de Villepreux : « Mon enfant ne sera point misérable, je n'épargnerai rien pour lui. Tiens, si tu avais vu la layette, elle est superbe ; la plus fine toile, la belle mousseline, les hautes dentelles, rien ne manque »⁵⁴⁴.

La constitution de la layette peut aussi être un moment de complicité avec le mari, qui voit souvent avec attendrissement sa compagne se préparer à son rôle de mère. L'iconographie, pourtant avare en représentations concernant la grossesse, représente volontiers le sujet de la préparation de la layette du futur nouveau-né. C'est le cas de la gravure de Moreau-le-Jeune, intitulée « J'en accepte l'heureux présage », qui appartient à la série d'estampes consacrées à la grossesse, illustrant le *Monument du Costume* de Rétif de la Bretonne (1776)⁵⁴⁵. On voit, dans une chambre aristocratique, cinq personnages, notamment un jeune mari et sa femme, tous les deux assis sur des fauteuils et tournés vers un coffre rempli de layette. Le mari, une main posée sur l'épaule de sa femme, tient sur son autre main un petit bonnet d'enfant qu'il lui montre. Les deux époux semblent attendris à la pensée de l'enfant à venir, symbolisé par ce bonnet.



« J'en accepte l'heureux présage », Moreau-le-Jeune,
Monument du Costume de Rétif de la Bretonne (1776)

⁵⁴³ Voir le passage cité p. 722.

⁵⁴⁴ Mouslier de Moissy (André-Guillaume), *La vraie mère, drame didactico-comique en trois actes et en prose*, Paris, Bailly, 1771.

⁵⁴⁵ Voir l'étude de tout ce cycle d'estampes dans le chapitre VIII.

Un siècle plus tard, une gravure coloriée, intitulée « La layette », d'après Loustaunau (1885), reprend la même composition, mais resserrée sur les deux époux et dans un intérieur bourgeois luxueux. Là encore, le mari tient un bonnet qu'il présente à sa femme ; il semble l'avoir extrait d'une corbeille à ouvrage posée sur une table derrière lui. Les deux futurs parents semblent plongés dans leurs pensées.



« La layette », d'après Auguste Loustaunau,
gravure d'Amédée et Eugène Varin,
1885, 25,3 x 16,5 cm

Un dernier exemple, présenté ci-après, « La préparation de la layette » de Félicien Jacques (1901), montre cette fois un intérieur bourgeois plus modeste. Dans le salon, autour d'une table éclairée par une lampe, la future mère est en train de coudre un petit bonnet, tandis qu'une femme plus âgée (sa mère ou sa belle-mère) semble travailler à une chemise. Entre les deux, le futur père, distrait de sa lecture regarde, avec un petit sourire aux lèvres, sa femme à l'ouvrage d'un air attendri...



« La préparation de la layette », Félicien Jacques, huile sur toile, 1901,
Musé Gaumais (photographie Musée Gaumais)

L'intérêt de ces trois œuvres est de montrer la présence attentive et émue du père, dans un domaine pourtant présenté comme typiquement féminin – nouvelle preuve de l'investissement masculin dans la grossesse. Ce genre de scène, qui constitue un cliché et une image idéale de la vie familiale, est là pour montrer qu'avant la naissance, l'enfant est déjà présent à l'esprit de ses parents. Ceux-ci se soucient de l'accueillir comme il se doit et ce moment est propice au resserrement des liens familiaux et conjugaux. On note également dans les trois œuvres le fait que la grossesse de la femme n'est absolument pas visible.

Rassembler le trousseau de l'enfant

Qui fait quoi ?

Même si une partie des vêtements du nouveau-né est constituée de pièces déjà portées et transmises à la future mère peu avant la naissance ou juste après, il est en général nécessaire d'acheter ou de faire réaliser certains éléments de la layette. Il semble que dans les milieux bourgeois assez modestes et dans les classes populaires, certains éléments en tissu de la layette soient réalisés par les femmes elles-mêmes, comme les draps ou des vêtements simples ; elles tricotent également certaines pièces. D'autres vêtements plus élaborés sont achetés tout faits, si les moyens le permettent. Seuls la grande bourgeoisie et les milieux aristocratiques ne réalisent pas eux-mêmes la confection des vêtements et font tout acheter. Sur la gravure de Moreau le Jeune présentée précédemment, on voit d'ailleurs – en plus des deux futurs parents et d'une domestique – une marchande présentant la layette rassemblée dans le grand coffre, tandis qu'une fille de magasin est agenouillée par terre et y cherche des objets. En effet, des femmes se déplacent ainsi à domicile pour présenter les modèles de vêtements existants et prendre la commande auprès des parents. Les achats de layette peuvent aussi être directement réalisés auprès de couturières professionnelles, qui travaillent à la demande. Il faut préalablement s'entendre sur les pièces voulues, le textile employé, le prix retenu, comme le montre l'exemple d'Athénaïs d'Arlincourt cité plus haut. Cependant, au cours du XIX^{ème} siècle, l'industrie textile et l'essor de la confection permettent d'acheter une layette toute faite directement dans les

grands magasins ou chez des détaillants⁵⁴⁶. Même si les femmes des milieux les plus favorisés maîtrisent les travaux d'aiguille, il est en effet mal vu de s'abaisser à réaliser des vêtements ordinaires. En exil à l'étranger pendant la tourmente révolutionnaire et sans guère de ressources, la marquise de la Tour du Pin est cependant consciente de l'utilité de sa formation dans une situation précaire : « Je travaillais aussi à la layette de mon enfant, et je reconnus alors l'utilité d'avoir appris dans ma jeunesse, tous les ouvrages que les femmes font d'habitude »⁵⁴⁷. En général, quand la layette est achetée, la femme et son entourage personnalisent seulement certaines pièces de vêtements en les brodant notamment.

Les dépenses de layette dans ces milieux peuvent parfois être très élevées ; elles servent à montrer le statut social et la richesse de la famille⁵⁴⁸. Toutefois, à la fin du XIX^{ème} siècle, certaines mères commencent à se soucier davantage du confort de l'enfant et des aspects pratiques de sa layette, et moins de la volonté de paraître. Edmée Guébin, toujours fidèles à ses principes éducatifs très élevés, témoigne ainsi de sa volonté de ne pas suivre les modes qui prévalent alors dans ce domaine :

Mai 22. Cher petit être, je m'occupe activement à préparer les objets qui seront nécessaires au soin de la première enfance. C'est charmant, dit-on souvent, la préparation d'une layette ou trousseau d'un nouveau-né. On cherche les étoffes les plus fines, les formes les plus gracieuses ou les plus à la mode, on prodigue les dentelles, les broderies... je ne fais pas affectation d'austérité, mon chéri, et tu auras aussi quelques coquetteries, heureusement inaperçues de toi dans ces premiers vêtements, qui du reste seront remplacés par de plus simples à mesure que tu pourras comprendre, car la simplicité est la grande vertu des âmes, elle aide à acquérir toutes les autres et en double le prix... Je dirais donc qu'acceptant en ton nom les objets coquets que m'offrent mes amies, y assortissant ceux que je confectionne moi-même, – mon premier souci est cependant ta commodité, ton bien-être, l'état sain de ces premiers temps dont toute la vie dérive. Tes vêtements seront donc amples, chauds et légers, pour faciliter le développement de ton corps⁵⁴⁹.

La modernité de son propos tient à la priorité accordée au bien-être de l'enfant ; mais on retrouve aussi des raisons morales qui font justifier le refus du luxe : une manière simple de se vêtir, sans affectation, peut affecter les futures qualités morales de l'enfant.

La composition du trousseau⁵⁵⁰

Si un certain nombre de sources permettent de connaître la manière dont les enfants sont vêtus autrefois⁵⁵¹, il est plus difficile de savoir de quoi est composée la layette de base, préparée pour l'enfant à naître, surtout dans les catégories populaires. Les musées ne conservent que de rares pièces de layettes antérieures au XX^{ème} siècle. La plupart datent du XIX^{ème} siècle et sont des pièces d'apparat, comme des tenues de baptême ou des robes de sortie. On trouve toutefois quelques pièces de layette plus quotidiennes dans certains musées⁵⁵². Dans les milieux populaires, les enfants ne semblent guère avoir de réel rousseau et de vêtements très spécifiques jusqu'au XIX^{ème}, à part le bonnet. Le réemploi de vieux vêtements est massif ; soit qu'on habille l'enfant avec les vêtements de ses aînés ou d'autres

⁵⁴⁶ Ainsi la mère de Mme d'Armaillé se fournit aux Montagnes russes.

Les prix assez élevés des layettes des grands magasins les réservent à une élite. Par exemple, le prix d'une layette complète varie de 200 à 1 000 francs vers 1870, soit cinq à vingt fois plus que le salaire mensuel d'une nourrice ; *Journal des jeunes mères*, n°2, 1 nov. 1873, p. 31.

⁵⁴⁷ La Tour du Pin (marquise de la), *Journal...*, *op. cit.*, p. 183.

⁵⁴⁸ Voir la question du trousseau des enfants royaux à la fin du chapitre.

⁵⁴⁹ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 22 mai 1887, fds cit.

⁵⁵⁰ Voir la bibliographie en fin de second volume. Citons toutefois deux catalogues de référence pour la France :
- *Modes enfantines : 1750-1950*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, Paris, éd. Musée de la Mode et du Costume, 1979.

- *La mode et l'enfant, 1780...2000*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, 2001, Paris, Paris Musées, 2001.

⁵⁵¹ Notamment les sources iconographiques et les vêtements conservés dans les musées.

⁵⁵² Dans l'exposition « Costume Coutume », on trouve plusieurs pièces en provenance du Museon Arlaten d'Arles qui datent du XVIII^{ème} siècle et sont faites dans des morceaux de vêtements usagés : un bonnet, un bavoir, une brassière, des langes ; *Costume coutume, catalogue de l'exposition du Grand Palais*, 16 mars-15 juin 1987, éd. R.M.N., 1987.

Le musée Galliera ne possède que trois chemises de bébé du XIX^{ème} siècle, quelques corsets, mais aussi de belles guimpes, des brassières, des robes ; ainsi que quelques tenues de baptême, bonnets et chaussons très richement ornés. Voir la Base Joconde et celle du PhoCEM pour les photographies de ces pièces.

enfants de la parenté ; soit que l'on réutilise des morceaux de vêtements usagés dont les parties encore utilisables sont découpées et réassemblées⁵⁵³. La layette des enfants des élites est mieux connue grâce aux archives qui contiennent parfois des inventaires décrivant leur composition. La liste de deux trousseaux d'enfants de la bourgeoisie du XVIII^{ème} siècle est reproduite dans les annexes. Elle permet de voir quelles pièces les composent et comment sont vêtus les nourrissons à cette époque. Le premier inventaire comporte 116 pièces⁵⁵⁴ et même s'il ne précise pas les âges concernés par certaines pièces de vêtements, on peut penser que certains sont à destination du nourrisson, d'autres concernent les âges qui suivent. Le deuxième inventaire, beaucoup plus étoffé et précis dans ses descriptions, comporte 378 pièces vestimentaires et trente-trois concernant la literie. Ce trousseau comporte des vêtements pour les trois premiers âges et son ampleur le rapproche des layettes princières. Le nombre élevé de pièces que l'on observe dans les inventaires ne vient pas tant de la variété de la layette que de la répétition de certains éléments. On remarque que l'usage veut que les pièces soient en nombre pair ; on trouve régulièrement les chiffres 6, 12, 24 mais on peut aller jusqu'à 48 ou 72 pour certains éléments essentiels du vestiaire⁵⁵⁵.

Les pièces de vêtements les plus répandues et vraiment spécifiques à l'enfance concernent la tête du bébé, objet de toutes les attentions⁵⁵⁶. On distingue à l'époque deux couvre-chefs principaux ; d'abord un béguin en toile fine, qui est porté au contact de la peau, fermé par des liens sur la nuque et qui a pour mission de protéger les fontanelles. C'est la coiffe la plus nombreuse dans les inventaires, car elle est davantage susceptible de se salir que les autres (48 dans le deuxième inventaire !). Par-dessus est porté le bonnet qui est souvent l'élément le plus décoré de l'habillement. Il exprime la position sociale de la famille et suit la mode. Au XVII^{ème} siècle, les plus somptueux sont réalisés en soie brochée, avec de la dentelle d'argent ou d'or. Au XIX^{ème} siècle, on le préfère souvent orné de dentelles ou de broderies⁵⁵⁷.



Bonnet de baptême à médaille de Saint Mathurin, Bretagne, XIX^{ème} siècle, MuCEM

⁵⁵³ - Pellegrin (Nicole), « Chemises et chiffons. Le vieux et le neuf en Poitou et Limousin. XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles », dans « Linge de corps et linge de maison », *Ethnologie française*, 1986, vol. 16, n°3, pp. 283-294.

- *Id.*, « Les chiffons de la naissance (XVI^{ème}-XX^{ème} siècle) », Actes du colloque *Reproduction, fécondité, projet d'enfants. Réflexion interdisciplinaire et transculturelle*. 1^{ère} Journée d'Études du Groupement de Recherche du CNRS, « Anthropologie de l'enfance », Paris, 14 octobre 1998, L'Harmattan.

⁵⁵⁴ Mais tout n'est pas dénombré dans le détail dans cet inventaire ; le chiffre est donc en réalité plus élevé.

⁵⁵⁵ C'est le cas aussi pour les adultes et le linge en général.

⁵⁵⁶ Voir les angoisses liées à la non fermeture des fontanelles dans Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*

⁵⁵⁷ Mais à cette époque, on associe parfois les deux coiffes qui forment le béguin-bonnet, souvent confectionné en mousseline avec des broderies blanches.

D'autres couvre-chefs sont aussi répertoriés et correspondent à des usages précis : des cornettes pour la nuit, des tours de bonnets pour protéger du froid, des têtieres qui maintiennent et protègent la tête de l'enfant des chocs.

L'autre pièce de vêtement essentielle de l'enfant, comme pour l'adulte, est la chemise, appelée chemise à brassière pour le bébé, ou camisole à partir du XVII^{ème} siècle (jusqu'à 24 pièces dans le second inventaire). Ces brassières peuvent avoir les manches longues ou courtes et elles se ferment en se croisant dans le dos. Elles sont longtemps réalisées dans de vieux linges, pas seulement pour des raisons d'économie, mais pour que le tissu soit plus doux. Toutefois, à partir du XIX^{ème} siècle et dans les milieux urbains, on privilégie les chemises neuves en tissus souples comme la baptiste (lin) ou le linon (lin ou coton). Par-dessus, on prévoit d'enfiler à l'enfant deux brassières, la première en laine tricotée ou en flanelle, la seconde en boutis ou en piqué de coton.



Brassière de nouveau-né en mousseline et toile de coton blanche travaillés au boutis, entre 1750 et 1760, 25 x 50 x 1,5 cm, Musée Arlaten, Arles

Pour protéger le bas du corps et recueillir les excréments de l'enfant, on utilise des langes et des couches souvent confectionnés dans de vieux linges récupérés⁵⁵⁸. Leur nombre est souvent très élevé dans les inventaires, car ce sont des pièces de vêtement qu'il faut renouveler souvent (42 couches, quatorze langes en textiles divers pour le premier inventaire ; 72 couches, 31 langes pour le second). Malgré les critiques de Rousseau dans *l'Emile*, beaucoup de mères emmaillotent jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle le nouveau-né avec des bandes ; certaines sont en flanelle et sont enroulées sur le ventre de l'enfant pour maintenir la chaleur⁵⁵⁹ ; d'autres sont enroulées autour du corps et des jambes afin de soutenir l'enfant et de le maintenir droit⁵⁶⁰ (six bandes dans le premier inventaire ; douze bandes de maillot dans le second).

⁵⁵⁸ Il faut attendre le milieu du XIX^{ème} siècle pour que soient commercialisées des couches en toile de coton toutes faites.

⁵⁵⁹ Ces bandes diffèrent du bandage ombilical préconisé par les médecins.

⁵⁶⁰ La rigidité du maillot (l'enfant était souvent très serré dans ses langes, une petite planche en bois maintenant souvent les jambes droites) avait pour objectif de permettre le développement des jambes du bébé en les maintenant droites, de faciliter le transport de l'enfant, de garder la chaleur, mais aussi d'exercer une action civilisatrice afin de le distinguer de l'animal ; Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*

A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, les langes sont moins rigides et ils servent surtout à maintenir l'enfant au chaud.



Mannequin d'enfant emmailloté (Avignon),
58,7 x 29,1 cm, MuCEM

Sur le mannequin ci-dessus, on peut voir que deux brassières sont superposées, une en toile blanche, l'autre en tissu imprimé. En bas, une couche et un linge sont recouverts par des bandes de toile grise qui forment le maillot. Le cou est ceint d'un mouchoir. Un bonnet complète l'ensemble.

Pour recouvrir le maillot peu esthétique, on a recours à des couvre-langes ou tours de langes (trois dans les deux inventaires) ; ils sont souvent réalisés dans des étoffes plus riches et soigneusement brodés ou garnis de mousseline ou de dentelles. A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, les catégories les plus aisées remplacent cette pièce de vêtement par la robe blanche pour cacher le maillot, aussi bien pour les filles que pour les garçons⁵⁶¹. Il est possible que l'adoption de la robe explique la féminisation générale de la layette qui s'observe à cette époque. Certaines robes de sortie sont particulièrement somptueuses et se distinguent par la qualité des broderies et des dentelles employées, comme en témoigne la robe portée par le petit Louis-Antoine, duc de Montpensier sur le tableau ci-dessous.



Le duc de Chartres (détail), Charles Lepeintre, 1776, Banque de France, Hôtel de Toulouse

⁵⁶¹ Depuis le Moyen Age, les bébés sont habillés de robes, quelque soit leur sexe, mais la layette se féminise néanmoins nettement au XIX^{ème} siècle où les principales pièces de la garde-robe féminine sont adaptées au bébé.

Au XIX^{ème} siècle, le vestiaire du nourrisson tend à devenir de plus en plus fourni et à multiplier les pièces de vêtements, certaines imitées de la garde-robe adulte, d'autres spécifiques à l'enfance⁵⁶². Jusqu'à la fin du siècle, il n'y a pas de couleur spécifique pour chaque sexe, le rose et le bleu sont employés indifféremment ; le blanc est aussi particulièrement apprécié. La layette de base comporte aussi de nombreuses autres pièces aux usages particuliers. On prévoit ainsi pour l'enfant des fichus de cou, qui maintiennent la tête du nouveau-né droite, évitent le contact irritant avec les brassières et servent aussi de bavoir. Il est formé d'une pointe en baptiste ou en linon qui s'enroule autour du cou et qui est souvent croisée sur la poitrine dans les milieux populaires. Les inventaires recensent aussi de nombreux bavoires et mouchoirs qui servent à essuyer l'enfant. On prévoit aussi en général des bas et des chaussons tricotés ou en coton qui sont mis à l'enfant après la suppression du maillot.

Le trousseau de l'enfant ne se compose pas uniquement de pièces vestimentaires, il comporte aussi souvent des éléments de literie destinés à aménager le berceau du bébé. Ainsi le deuxième inventaire précise les paillasses, matelas, draps, couvertures, oreillers, etc. qui composent la garniture du berceau. Dans les familles aisées au XVIII^{ème} siècle, on prévoit aussi un lit de présentation, qui sert autant à la parade qu'au soutien de l'enfant ; on l'utilise en particulier pour le baptême. Il s'agit d'une poche prolongée par un oreiller où l'on glisse l'enfant habillé avec une brassière assortie. Au XIX^{ème} siècle, on en trouve encore, recouverts de dentelles et de broderies.

L'énumération qui précède montre que la constitution du trousseau est une tâche de grande ampleur et de longue haleine, au moins dans les classes favorisées. On comprend qu'elle occupe les femmes de ces milieux pendant une bonne partie de leur grossesse. Cette tâche constitue d'ailleurs un élément essentiel de préparation à son rôle de future mère. Elle permet de penser déjà à l'enfant, de l'investir, de faire des projets le concernant, sans parler de l'aspect éducatif – déjà souligné. Pour les femmes heureuses à l'idée d'être enceinte, travailler à la layette est un des moyens socialement admis de s'investir dans la naissance à venir. Certaines s'en occupent très tôt car cette tâche offre une occupation qui permet de supporter l'attente. Les exemples abondent dans les écrits privés ou dans la littérature. Dans *L'éducation sentimentale*, Rosanette, enceinte de Frédérique, voyant que son amant ne rejette pas l'enfant qu'elle attend « bavarda beaucoup. Ce serait un garçon, bien sûr ! On l'appellerait Frédéric. Il fallait commencer son trousseau. En la voyant si heureuse, une pitié le pris »⁵⁶³. La préparation de la layette signale d'ailleurs la bonne mère, prévoyante et soucieuse d'accueillir son enfant comme il se doit, même dans les cas où la maternité est vécue dans un contexte difficile. Ainsi Elisa Perrotin indique dans ses mémoires qu'elle s'occupe du trousseau du bébé « avec une grande sollicitude » et que bien avant d'accoucher, « sa petite couchette était prête »⁵⁶⁴. Un manque d'intérêt pour cette tâche augure mal de la relation mère-enfant ; l'exemple de Mme Bovary est révélateur. Après avoir évoqué la frustration d'Emma dans la constitution du trousseau de l'enfant qu'elle attend, Flaubert note : « Elle ne s'amusa donc pas à ses préparatifs où la tendresse des mères se met en appétit, et son affection, dès l'origine, en fut peut-être atténuée en quelque chose »⁵⁶⁵. De manière plus dramatique encore, la non préparation du trousseau signale souvent une volonté infanticide préméditée dans les cas de grossesses dissimulées⁵⁶⁶.

La grossesse est aussi occupée, outre la préparation du trousseau de l'enfant, à réfléchir à la manière dont l'enfant sera nourri après sa naissance.

⁵⁶² Il n'est pas surprenant que la fin du XVIII^{ème} siècle invente le vêtement infantile, car la perception de l'enfance change à cette époque. Ainsi les enfants portent comme les adultes : corset et guimpe, sous-vêtements (jupons, chemise de nuit, chemise de jour), manteaux (paletot, burnous, cape à capuchons) et des vêtements spécifiques (bavoires, jacksons, chemise-brassière ou chemise-guimpe, etc.).

⁵⁶³ Flaubert (Gustave), *L'éducation sentimentale*, op. cit., p. 390.

⁵⁶⁴ Perrotin (Elisa), *Mémoires*, fds. cit., pp. 53-55.

⁵⁶⁵ Flaubert (Gustave), *Madame Bovary*, op. cit., p. 129.

⁵⁶⁶ Voir le chapitre VI sur les grossesses refusées.

b. Le choix du mode de nourrissage de l'enfant

Cette question fait l'objet d'une réflexion importante au cours de la grossesse, essentiellement dans les milieux favorisés⁵⁶⁷.

La mode de l'allaitement maternel au siècle des Lumières

Dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, l'allaitement maternel ne va pas de soi dans les milieux les plus élevés, où les femmes délèguent l'essentiel des activités de maternage à des nourrices ou à des gouvernantes. En effet, leur vie sociale est considérée comme peu compatible avec le nourrissage et le soin quotidien du petit enfant⁵⁶⁸. Les femmes qui manifestent dès la grossesse leur volonté de nourrir leur enfant sont rares et souvent mal comprises. Dans son œuvre très autobiographique, *L'histoire de Mme de Montbrillant*⁵⁶⁹, Mme d'Epina y rapporte ainsi qu'à partir du cinquième mois de sa première grossesse, la future mère se soucie de la manière de nourrir son enfant. Elle souhaite l'allaiter, sur les conseils de son tuteur qui y voit un moyen de rassurer ses angoisses morbides liées à l'accouchement :

Ce discours la persuada d'autant plus que je finis par lui conseiller de penser à se calmer le sang et à se mettre en état de nourrir elle-même son enfant, ce qui, immanquablement, devait la mettre à l'abri des suites qu'elle craignait. Elle saisit avidement cette idée. « Elle me fait, nous disait-elle, envisager une source perpétuelle de douceur et de satisfaction, et de cet instant je ne m'occuperai plus que de tous les petits détails qui doivent contribuer à remplir mon but⁵⁷⁰.

Mais cette envie, atypique encore à cette époque (vers 1740-1750), suscite un véritable débat familial. On consulte parents, médecin et accoucheur, car la future mère n'a pas le dernier mot :

Elle voulut en parler tout de suite à sa mère et à M. de Bernon⁵⁷¹ ; mais la crainte qu'ils ne la détournassent de ce projet la tint en suspens. Elle craignait qu'ils n'y trouvassent une singularité qui ne le leur fît rejeter, et enfin, n'osant prendre sur elle de leur en parler, elle m'en chargea. On n'a point d'idée de l'impatience avec laquelle elle attendait cette réponse.

M. de Bernon dit qu'il y consentirait si le médecin l'approuvait et si M. de Montbrillant ne s'y opposait pas. Quant à sa mère, il n'y eut sorte de crainte que ce projet ne lui fit concevoir. La singularité dont il pouvait paraître, les ridicules que cela donnerait à sa fille, si ce projet ne réussissait pas, les inquiétudes pour sa santé, chaque mot était une objection. Je parvins à lui faire si bien sentir l'importance dont il était pour ma pupille de la laisser au moins s'amuser de cette idée, qu'elle donna la même réponse que M. de Bernon.

Mme de Montbrillant alla aussitôt à Paris consulter son médecin et son accoucheur, et écrivit à M. de Montbrillant pour le pressentir doucement sur cette résolution. Elle désirait qu'il y consentît; mais elle n'osait la lui annoncer comme un parti pris, parce qu'il n'était pas en elle de prendre une volonté déterminée sans son attache⁵⁷².

Le fait d'allaiter ne va visiblement pas de soi chez les élites ; il s'agit d'une démarche jugée encore très originale et singulière au milieu du XVIII^{ème} siècle. On considère même cela comme « ridicule » et on doute qu'une dame fasse une bonne nourrice ; on craint même que cela ne mette en péril sa santé. Le corps de l'épouse et le nourrissage de l'enfant ne relevant pas du seul droit de la femme, Mme de Montbrillant se doit de demander l'autorisation à son époux d'allaiter. Elle lui écrit donc une lettre pour lui faire part de son projet, en essayant de prévenir toutes ses objections :

⁵⁶⁷ Sur la question de l'allaitement : voir notamment : Morel (Marie-France), Lett (Didier), *Histoire de l'allaitement*, Paris, éd. La Martinière, 2006.

⁵⁶⁸ Le baron de Frénilly se moque ainsi dans les années 1780 de cet usage : « J'ai vu encore dans ces soupers commencer une autre mode, particulière aux dames : celle de se faire apporter son nourrisson au milieu de trente personnes et d'allaiter dans un coin du salon ces pauvres victimes de Rousseau qui, au lieu de téter le sein d'une robuste paysanne, venaient prendre dans une salle de fête le lait échauffé de leurs sensibles mères. Enfin, si c'était là le triomphe de la Nature sur le sens commun (...) » ; Frénilly (baron de), *Mémoires, op. cit.*, p. 137.

⁵⁶⁹ Epina y (Mme), *Les contre confessions...*, *op. cit.* Voir les détails sur cette œuvre dans le chapitre VIII.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, pp. 241-242

⁵⁷¹ M. Bernon est l'oncle chez qui elle vit.

⁵⁷² *Ibid.*

Je pense qu'il ne faut négliger aucun des moyens qui peuvent me le rendre plus cher, ni qui peuvent l'attacher plus fortement à moi... Il y en a un, bien sûr; peut-être te paraîtrait-il bizarre... ? Cependant il a tant de douceur !... Ce serait de nourrir moi-même mon enfant... Ma santé s'en trouverait peut-être mieux. Au moins est-ce un remède sûr pour éviter les suites dont nous avons vu si récemment de funestes exemples ; et quand il n'y aurait que ce motif, il vaut bien la peine de passer par-dessus le petit ridicule très momentanément qu'on voudrait jeter sur une action aussi naturelle, aussi prudente, et par-dessus tout aussi consolante.

Je profiterai de mon voyage à Paris pour prendre sur ce projet l'avis de mon médecin et de mon accoucheur, et je vous manderai leur décision aussitôt qu'ils me l'aurent donnée, s'ils l'approuvent... Mais je veux votre avis avant de me décider⁵⁷³.

La réponse, cinglante, de son mari ne se fait pas attendre :

Que voilà bien une des folles idées qui passent quelque fois dans la tête de ma pauvre femme ! Vous, nourrir votre enfant ? J'en ai pensé mourir de rire. Quand même vous seriez assez forte pour cela, croyez-vous que je consentisse à un semblable ridicule ? Non assurément. Ainsi, ma chère amie, quel que puisse être l'avis de Messieurs les Accoucheurs et les Médecins, perdez ce projet de vue absolument. Il n'a pas le sens commun. Que diable de satisfaction peut-on trouver à nourrir un enfant ? Quelles sont les caillettes qui vous ont donné cette idée ?⁵⁷⁴

L'époux ne se montre pas du tout sensible aux arguments de son épouse ; peu prévenant à son égard (il la trompe déjà), il n'est surtout pas prêt à assumer le « ridicule » de ce comportement si peu conforme aux usages des aristocrates du temps. Madame de Montbrillant/d'Épinay est évidemment très déçue et le fait savoir à son mari⁵⁷⁵, mais celui-ci ne veut plus entendre parler de cette « nigauderie » ; elle se voit contrainte de céder et de prévoir une nourrice.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, à l'initiative plusieurs penseurs – dont Rousseau est le plus célèbre – une vogue pour l'allaitement maternel se développe dans les milieux favorisés. Dans notre corpus, l'entourage des femmes enceintes semble en effet moins hostile à cette nouvelle mode. Certains encouragent même la future mère à nourrir elle-même son enfant. Ainsi, dans ses lettres, Mirabeau exhorte son amante, prête à accoucher, à allaiter : « J'avais pensé que, dans tous les cas qui peuvent se présenter à mon esprit, le parti le plus sage, le plus noble, le plus sûr, le plus tendre que tu pusses prendre, était de nourrir. Il faut qu'il y ait des objections très fortes que je ne devine pas, puisque l'idée ne t'en est point venue. Au reste, mes idées ont peu de poids à cet égard, puisque je ne sais rien »⁵⁷⁶. Emprisonné loin de son amante, Mirabeau sait que ses conseils auront peu de portée, mais en bon disciple de Rousseau, il ne peut que conseiller à la future mère d'allaiter. D'autres femmes peuvent réaliser leurs désirs de nourrir leur enfant et ne sont pas contraintes par leur époux, comme Angélique de Bombelles ou Mme Roland. A la fin du XVIII^{ème} siècle, l'allaitement maternel n'est plus jugé ridicule ou inconvenant, mais il est encore souvent refusé à la femme, pour des raisons de santé. L'allaitement ne relève toujours pas d'une décision féminine ; le mari, le médecin et sa mère décident en priorité.

⁵⁷³ Lettre de Mme de Montbrillant à M. de Monbrillant, *ibid.*, p. 242

⁵⁷⁴ Lettre de M. de Montbrillant à Mme de Monbrillant, *ibid.*, pp. 247-248 :

⁵⁷⁵ « Je suis fâchée de vous voir si décidé à rejeter un projet dont ma santé et ma tranquillité dépendent. Il me semble que ces motifs sont assez puissants pour rejeter au contraire le petit ridicule très momentanément, si c'en est un, que quelques personnes (qui n'y sont pas si intéressées que nous) chercheraient à me donner si je nourris mon enfant. Je vous en prie, mon ami, pensez sérieusement au danger auquel ma vie peut être exposée par les suites d'une couche ordinaire, et dans votre calcul j'espère que le bonheur que je me promets entrera bien pour quelque [chose].

J'en ai fait part à mon médecin et à mon accoucheur; ils n'en sont pas fort éloignés. Mon médecin croit même que j'ai toute la force qu'il faut pour cette entreprise, et mes parents suivront votre décision. Je serais fâchée de rien faire qui vous déplût ; mais je ne comprends pas que cela puisse vous déplaire réellement. J'attends donc mon arrêt de votre bouche, et je l'attends avec impatience.

J'ai quelques détails à vous faire de votre sœur et de mon tuteur; mais je ne me porte pas assez bien pour écrire plus longtemps. Je fais partir cette lettre. Demain je causerai avec vous sur différentes choses qui m'intéressent, mais à un degré bien inférieur à tout ce qui m'occupe aujourd'hui » ; lettre de Mme de Montbrillant à M de Monbrillant, *ibid.*, p. 250.

⁵⁷⁶ Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, *op. cit.*, 8 décembre 1777.

L'allaitement maternel au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle, l'allaitement maternel est encore loin d'être la norme chez les élites. S'il est souvent bien vu que la femme fasse part de son envie d'allaiter pendant la grossesse ce qui constitue une preuve de son dévouement maternel, peu acceptent en réalité la contrainte que cela représente au quotidien, surtout dans les classes les plus élevées. Dans *Fécondité*, de Zola, le docteur Boutan se désespère du peu d'empressement des mères à allaiter :

Comment voulez-vous qu'une parisienne de la bourgeoisie riche, avec la vie qu'elle mène, avec le train de maison qu'elle se croit forcée de tenir, les réceptions, les dîners, les soirées, les continuelles courses au-dehors, les obligations mondaines de toutes sortes, puisse accepter le devoir, l'œuvre courageuse et longue d'allaiter un enfant ? C'est quinze mois d'abnégation et de renoncement. Et je ne parle pas des amoureuses, des jalouses qui, entre l'enfant et le mari, choisissent ce dernier, se gardent pour lui seul de peur qu'il ne les plante là... Ainsi, cette petite Mme Séguin se moque du monde, lorsqu'elle prend des airs de désolation, en disant qu'elle aurait tant voulu nourrir, mais quelle n'a pas pu, qu'elle n'avait pas de lait. Elle n'a jamais essayé, elle aurait sans doute fait, à son premier enfant, une nourrice comme une autre⁵⁷⁷.

Certaines femmes semblent réellement hésiter pendant la grossesse sur la manière de nourrir leur enfant. Ainsi, Athénaïs Michelet craint le déchirement que représente l'envoi en nourrice : « Hier, écrivant à Mme Poux, elle lui parlait de la manière la plus attendrissante (sur le premier divorce pour l'envoyer en nourrice) »⁵⁷⁸. Quelques jours après dans son journal Michelet note : « Une nourrice ? »⁵⁷⁹, preuve que le sujet fait l'objet d'une discussion dans le couple. Deux mois plus tard, peu avant l'accouchement, il indique : « Elle veut commencer l'allaitement elle-même »⁵⁸⁰. Dans les faits, dès le lendemain de l'accouchement, Michelet visite des nourrices et l'enfant n'est guère allaité par sa mère, dont la santé est jugée trop fragile⁵⁸¹.

Zélie Martin ne peut également nourrir ses enfants comme elle le voudrait en raison de son état de santé – le cancer du sein qui l'emporte à l'âge de 46 ans la ronge déjà pendant ses dernières maternités. Sa correspondance à son frère et à sa belle-sœur pendant ses grossesses évoque fréquemment cette question, car elle culpabilise de ne pas pouvoir allaiter. Elle y voit la raison du décès de plusieurs de ses enfants. Lors de sa quatrième grossesse, alors qu'elle est enceinte de quatre mois, Zélie se désole déjà : « ce bébé ira en nourrice, hélas ! puisque je ne puis plus nourrir moi-même. A la grâce de Dieu »⁵⁸². A sa huitième grossesse, après le décès de deux de ses enfants tombés mortellement malades chez leur nourrice, elle avoue encore sa peine et son inquiétude, car elle craint de ne pas trouver une nourrice de confiance :

Ce qui m'afflige, c'est de songer à mettre encore mon enfant en nourrice, on a tant de mal à trouver de bonnes personnes ! Je voudrais aussi avoir la nourrice chez nous, mais c'est impossible, j'ai déjà assez de monde ! Enfin, je pense que le bon Dieu m'aidera, il sait bien que ce n'est pas la paresse qui m'empêche de nourrir mes enfants car je ne crains pas ma peine⁵⁸³.

On sent sa culpabilité et son besoin de se justifier : ce n'est pas qu'elle ne veut pas nourrir, mais qu'elle ne peut pas ! Finalement, à six mois de grossesse, elle décide de ne pas mettre l'enfant en nourrice : « Quelle misère d'être obligée de mettre ses enfants à la campagne. Aussi, je ne veux plus en entendre parler. Je suis toute décidée à garder celui qui viendra au mois d'août »⁵⁸⁴. Puis à sept mois, elle hésite à nouveau : « Je suis effrayée à la pensée d'élever à la maison le petit qui va venir ;

⁵⁷⁷ Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 201.

⁵⁷⁸ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 11 avril 1850.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, 17 avril 1850.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, 17 juin 1850.

⁵⁸¹ L'enfant meurt âgé de moins de deux mois, à cause du lait et des soins défailants de la première nourrice ; preuve que cette question est vitale : « Il était né sain, vif et fort, quoique assez petit. Malheureusement sa nourrice, quoique choisie avec attention, l'a très mal nourri et soigné plus mal encore. Nous l'avons retiré trop tard. Une excellente nourrice, à laquelle nous l'avons confié ensuite, n'a pu réparer le mal qu'avait fait la première » ; lettre à Mme Mialaret, 26 août 1850 ; Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*.

⁵⁸² Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*

⁵⁸³ *Ibid.*, lettre à son frère, 12 février 1870.

⁵⁸⁴ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 1^{er} mai 1870.

parfois je chancelle dans ma résolution, je suis capable d'en tomber malade, car j'ai déjà plus d'ouvrage que je n'en puis faire. Si je trouvais une bonne nourrice, je crois que je me déciderais à le lui confier »⁵⁸⁵. Juste après la naissance, elle ne sait toujours pas quel parti prendre ; elle tente d'allaiter l'enfant quatre jours et de compléter avec le biberon, mais des troubles digestifs l'obligent finalement à le mettre en nourrice⁵⁸⁶ ; l'enfant meurt quand même (à un mois et demi). Lors de la grossesse suivante, l'inquiétude ressurgit encore, avivée par le décès de l'enfant précédent : « Je pense déjà à la fin de l'année, à cause de l'enfant qui viendra pour mes étrennes. Comment l'élèverai-je ? J'en ai des cauchemars toutes les nuits. Enfin, il faut espérer que je m'en tirerai mieux que je ne le crois et que je n'aurai pas la douleur de le perdre »⁵⁸⁷. Arrivée au terme de sa grossesse, elle hésite encore :

Je suis bien perplexe, car je n'ai pas encore trouvé de nourrice. J'en ai vu plusieurs, mais qui ne convenaient que bien imparfaitement et mon mari n'a jamais pu se résoudre à en prendre une. Ce n'est point pour le prix, c'est que nous craignons d'introduire chez nous des gens peu convenables, comme le sont en général toutes les nourrices d'aujourd'hui. Quant à prendre une seconde bonne, qui me donnerait du trac et ne soignerait pas mon enfant comme je le voudrais, je préfère me tenir tranquille. Si le bon Dieu me faisait la grâce de pouvoir l'allaiter, ce ne serait qu'un plaisir de l'élever⁵⁸⁸.

Obligée de mettre sa seconde Thérèse en nourrice après sa naissance, elle exprime ainsi sa douleur : « Souvent je pense aux mères qui ont la joie de nourrir elles-mêmes leurs enfants ; et moi, il faut que je les vois tous mourir les uns après les autres ! »⁵⁸⁹.

Dans la mesure où la vie de l'enfant dépend en effet grandement de son mode de nourrissage et de la qualité de la nourrice, on peut comprendre que les parents soient très préoccupés par ce sujet pendant la grossesse. Quand les femmes ont le projet de confier le nourrissage de l'enfant à une autre qu'elles, elles se voient dans l'obligation de chercher une nourrice qui puisse faire l'affaire après la naissance⁵⁹⁰. Cette recherche occupe en général la fin de la grossesse et ne concerne pas que la femme ; le mari semble souvent impliqué dans cette tâche⁵⁹¹, de même que l'entourage élargi. Dans la mesure du possible, les futurs parents cherchent à se faire conseiller une personne de qualité par des connaissances ou par un médecin⁵⁹². Marie-Thérèse Ollivier, dans son exil italien, bénéficie de l'aide d'un ami : « Un frère de Valério, qui était médecin, nous avait même retenu à Valperga, pays connu pour ses bonnes nourrices, une femme qui devait accoucher un peu avant moi et qui viendrait à mon aide si je ne pouvais nourrir »⁵⁹³. Jusqu'au dernier moment, le choix peut être modifié, s'il apparaît que la personne retenue n'est pas très fiable. Ainsi, Adolphe de Fontainieu est un père préoccupé par cette question ; dans une lettre à son père, il indique : « Le ciel qui s'est montré pour nous évidemment protecteur dans la question d'une nourrice, nous a fourni des renseignements pas très positifs sur celle

⁵⁸⁵ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur 10 juin 1870

⁵⁸⁶ « Je l'ai gardé quatre jours et j'ai essayé de l'allaiter, malheureusement, cela ne suffisait pas, on a été obligé de la faire boire au biberon ; le troisième jour, elle a été prise d'un tel dérangement d'estomac que le médecin me dit qu'il n'y avait pas une heure à perdre, qu'il fallait de suite lui trouver une nourrice. J'en connaissais une, à Alençon, sur laquelle j'avais de très bons renseignements, je la lui ai donnée samedi soir. Dès le lendemain, l'enfant se portait bien, mais je ne suis pas contente de l'avoir mise en nourrice, je voulais l'élever en prenant une bonne pour m'aider » ; *ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 23 août 1870.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 29 septembre 1872.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, lettre à son frère et sa belle-sœur, 21 juillet 1872.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, 1^{er} mars 1873.

⁵⁹⁰ Même celles qui veulent allaiter font parfois aussi la démarche, au cas où elles n'y parviendraient pas.

⁵⁹¹ Voir l'exemple de M. Séguin du Hordel dans *Fécondité* : « Séguin s'étant obstiné, le lendemain des couches, repris par une courte crise de tendresse pour sa femme, à choisir lui-même la nourrice d'Andrée, la fillette née de la veille. Il prétendait s'y connaître, il avait voulu une robuste fille, d'apparence monumentale, avec des seins énormes » ; Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, pp. 200-201.

⁵⁹² Nous ne rentrerons pas ici dans les détails concernant le choix d'une bonne nourrice, les publications sur ce sujet sont considérables. Voir notamment Fay-Sallois (Fanny), *Les nourrices à Paris au XIX^{ème} siècle*, Paris, Payot, 1980 (rééd. 1996) ; Morel (Marie-France), Lett (Didier), *Histoire de l'allaitement*, *op. cit.*

⁵⁹³ Ollivier (Marie-Thérèse), *Brouillon pour la suite de ses mémoires* ; fds cit.

qui avait été arrêtées cet hiver et nous nous sommes bien vite hâtés de lui donner congé. Il s'en est présentée une autre (...) »⁵⁹⁴.

La question du nourrissage de l'enfant est également centrale dans le cas de Marthe de Montbourg, car il concerne l'avenir de l'enfant illégitime qu'elle attend. Celle-ci songe au départ à nourrir elle-même son enfant, mais son entourage y est peu favorable, pour des raisons qui tiennent au secret qui doit entourer la naissance. Pour Emilie, la mère de Marthe, « il vaut mieux un autre lait pour l'enfant. Pour l'élever au petit pot, il faudrait une femme qui en ait l'habitude (...). Je crois donc qu'il faudra mettre l'enfant en nourrice, de façon à ce que sa trace et la nôtre soient perdues, car je crains que l'on fasse du chantage si l'on nous trouve pour réaliser un odieux calcul »⁵⁹⁵. Finalement, une nourrice est choisie pour allaiter l'enfant ; Emilie précise sa rémunération et les critères de choix :

La fille choisie pour nourrice est accouchée de cette nuit. Quand elle sera remise, elle ira allaiter son enfant à Clamart, et nous paieront sa nourriture 2 francs par jour (...) et enfin, quand elle prendra l'enfant de M... on la paiera quarante francs par mois. Comme elle paiera vingt-cinq francs pour le sien en nourrice, tu vois qu'il lui restera quinze francs. En résumé, nous l'aurons trois mois d'avance, mais c'est une bonne fille, bien saine, de bon caractère, fort convenable, pas pressée de se marier avec un brutal, et ce n'est pas une étrangère et une famille de plus à mettre au courant de nos tristesses (...)»⁵⁹⁶.

Il est ensuite question d'avoir recours à une nourrice qui élèverait l'enfant au biberon, sans qu'on sache pourquoi ce mode de nourrissage est finalement préféré. L'avantage pour la famille est peut-être qu'il s'agit d'une simple bonne non spécialisée dans cette tâche et qu'elle se chargera aussi du ménage de Marthe⁵⁹⁷. Mais malheureusement, cette domestique tombe malade :

La fille que M... a choisie pour bonne à élever au biberon, a conservé une faiblesse de jambe qui aurait dégénéré en phlébite si elle n'était au repos complet. Pendant ce temps nous ne la payons pas. Elle se soigne. On l'a logée tout à côté de M... depuis hier. Dans la journée, elle lui tient compagnie (...). M... est assez bien (...) PS « M de Saint-René serait d'avis de mettre l'enfant en nourrice et que M... reprenne sa place dans notre foyer en même temps que nous notre individualité dans le monde. Mais, mon ami, avec le tempérament connu, ne vaut-il pas mieux lui laisser, dans la retraite d'un asile, remplir les devoirs de la maternité ? Cela seul redresse bien souvent des natures où il reste quelques bons sentiments, et Dieu merci, il y a encore de l'étoffe. Nous avons le temps de voir encore, et d'abord il faut avoir franchi le plus mauvais pas »⁵⁹⁸.

Cette lettre montre que la famille hésite encore sur le mode de nourrissage de l'enfant et sur son avenir. La mère espère qu'en laissant sa fille s'occuper de son bébé avec l'aide d'une nourrice au biberon, elle évitera le conflit avec elle et peut-être réussira-t-elle à redresser sa conduite grâce au sentiment maternel. Le tuteur de Marthe penche au contraire pour une nourrice qui garderait l'enfant loin de sa mère, afin que celle-ci puisse reprendre une vie sociale et que sa maternité reste cachée. Marthe semble finalement convaincue par les arguments de son entourage :

Pour faire plaisir à maman, je mettrai mon enfant en nourrice. Le docteur qui me soigne m'en a trouvé une dont il répond. Cette femme est du département de l'Yonne, elle possède une vache et se trouve dans une certaine aisance, de sorte que j'espère qu'elle aura soin de mon petit enfant. Du reste, elle en a déjà élevé trois dans la même position, ce qui me donne confiance⁵⁹⁹.

Même si le cas de Marthe est un peu exceptionnel, car il s'agit d'une grossesse hors mariage, il révèle à quel point le choix du mode d'alimentation de l'enfant après la naissance et le choix d'une nourrice est un problème essentiel pour les familles. Cette question semble être une source d'inquiétude

⁵⁹⁴ Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre...*, *op. cit.* ; lettre d'Adolphe de Fontainieu à son père, 4 juin 1840 (A.D. B.d.R., Fonds de Fontainieu n°6), p. 274.

⁵⁹⁵ *Marthe*, *op. cit.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 6 septembre 1892.

⁵⁹⁶ *Ibid.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 2 novembre 1892.

⁵⁹⁷ « J'espère dans quelques jours avoir la bonne qui devra essayer d'élever l'enfant au biberon. Elle couchera près d'Eléonore, dont elle fera le ménage, et elle passera près de Marie une partie de la journée : de cette façon je serai plus tranquille » ; lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 14 décembre, 1892 ; *ibid.*

⁵⁹⁸ *Ibid.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 16 décembre 1892.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, lettre de Marie Rougemont à Charles de Cerilley, 29 décembre 1892.

particulière car un mauvais choix peut s'avérer fatal. La littérature contribue à colporter les histoires de nourrices vénales qui laissent périr les rejetons dont elles ont la charge, ce qui accroît encore les angoisses parentales. Si les familles bourgeoises ont cru pouvoir limiter les problèmes en recrutant une nourrice sur lieu, qu'ils peuvent davantage contrôler, ils ne sont pas pour autant quittes de tout souci, comme en témoigne le roman *Fécondité* de Zola⁶⁰⁰.

Outre la préparation de l'accueil de l'enfant à naître, les solidarités pendant la grossesse se concentrent principalement sur l'organisation des couches.

D. VERS L'ACCOUCHEMENT

La grossesse, notamment au dernier trimestre, est inéluctablement orientée vers son issue, l'accouchement. Les femmes se font nécessairement une représentation de ce moment qui cristallise des peurs et des angoisses particulières. La fin de la grossesse est aussi un temps tourné vers les préparatifs et l'attente de l'accouchement.

Pour traiter ce sujet, évoqué de manière générale par les historiens de la naissance, nous avons exploité notre corpus d'écrits privés, afin de nous placer au plus près des émotions et de l'état d'esprit des principales intéressées. Nous avons complété avec les informations et représentations transmises par la littérature romanesque des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

1. Les représentations concernant l'accouchement

L'accouchement, une perspective angoissante

Jusqu'à la fin du XIX^{ème}, la perspective de l'accouchement place la grossesse sous le signe de l'angoisse. Dans nos sources, l'accouchement est évoqué de manière omniprésente comme la « grande épreuve », le « moment critique » ou « fatal ». Les femmes et leur entourage redoutent la mort possible de la mère et de l'enfant, mais aussi la douleur et les séquelles éventuelles de l'accouchement et des suites de couches⁶⁰¹.

⁶⁰⁰ Les Seguin du Hordel ont en effet recruté, sur les conseils du Dr Boutan, une nourrice : Marie Lebleu, mais elle ne fait guère l'affaire, comme en témoigne le dialogue entre Céleste, la domestique de la famille, et la Couteau, une meneuse d'enfant :

A propos, reprit la Couteau, as-tu su qu'il était mort aussi, le petit de Marie Lebleu ? On a dû lui écrire. Un si bel enfant ! c'est un vent qui souffle, que veux-tu ! Et puis, enfant de nourrice, enfant de sacrifice.

- Oui, elle m'a dit qu'on lui avait écrit ça. Mais elle m'a supplié de ne pas le raconter à Madame, parce que ça fait toujours un vilain effet. Au fond, elle s'en fiche, puisqu'elle a son lait maintenant. La punition, là-dedans, est que, si son petit est mort, la petite de Madame ne va guère ».

La meneuse dressa l'oreille.

« Ah ! ça ne marche pas ?

- Non, par exemple ! Ce n'est pas à cause de son lait, elle a du lait à revendre, et du très bon. Seulement, on n'a jamais vu une mauvaise tête pareille, toujours en colère, brutale, insolente, faisant claquer les portes, parlant de tout casser, au moindre mot. Et puis, elle boit vraiment d'une sale façon, comme il n'est pas permis à une femme de boire.

Une gaité allumait peu à peu les yeux pâles de la Couteau, et elle hochait la tête vivement, pour dire qu'elle savait bien, qu'elle s'attendait à ces histoires (...). Marie Lebleu était parmi celles qu'on ramassait sous la table, et l'on pouvait dire que, durant sa dernière grossesse, elle n'avait pas dessoulé. Ça n'était pas un moyen d'avoir des mères solides ni des enfants vigoureux.

« Ma chère, je la connais, elle est impossible. Seulement, ce médecin qui l'a choisie ne m'a pas demandé mon opinion, n'est-ce pas ? D'ailleurs, ça ne me regarde pas, je l'amène, je remmène le poupon, ni vu ni connu, et que les bourgeois se débrouillent (...).

Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., p. 219.

⁶⁰¹ Mirabeau considère que l'accouchement est un événement essentiel dans la vie et pour la santé d'une femme : « Hélas ! c'est sur cette importante révolution que je voudrais veiller ; car la santé des femmes dépend de leurs couches » ; Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, op. cit., sixième lettre, août 1877.

Cette peur concerne en premier lieu les femmes enceintes, mais elle touche aussi les jeunes filles ou les jeunes mariées, qui appréhendent un évènement longtemps tenu secret. La découverte brutale de la réalité d'un accouchement provoque parfois un traumatisme qui fait appréhender à l'avance cette expérience. Ainsi Angélique de Bombelles, âgée de 17 ans et toute jeune mariée, rêve d'être enceinte, mais le fait d'assister au premier accouchement de Marie-Antoinette en 1778 refroidit singulièrement ses ardeurs. Elle raconte ainsi à son mari :

Sais-tu qu'elle a été très mal, après son accouchement. Le sang lui a monté à la tête avant qu'elle fût délivrée. Vermond l'a fait saigner au pied ce qui a tout remis en ordre, mais imagine-toi qu'elle était morte si on la saignait deux minutes plus tard. On dit qu'il est bien rare que lorsqu'une femme a cet accident elle en revienne. Cette idée-là fait frémir. (...) J'ai passé l'autre nuit blanche ; on m'a réveillée à trois heures ; j'ai été dans le salon de jeu où était toute la cour ; on nous a fait entrer dans la chambre aux dernières douleurs, de sorte que je l'ai vu accoucher. Je t'assure que dans ce moment-là j'ai rendu grâce à Dieu de n'être pas grosse. Je ne peux pas te rendre l'effet que cela m'a fait. J'ai pensé me trouver mal en l'entendant crier⁶⁰².

Dans sa réponse, son mari se moque gentiment de son ingénuité et tente de la rassurer :

Les détails que tu m'en fais [les couches de la reine] m'ont fort intéressé, et surtout ta naïveté en m'avouant tout le plaisir que tu as eu en ce moment de ne pas être grosse. La frayeur qui s'est emparée de toi cédera encore au désir d'être mère. Mes tendres caresses te rappelleront aux vœux que tu formais de me donner un fils, et ta folle, mais très saine raison, te dira, que faites comme tu l'es, nous pouvons, sans danger pour toi, nous livrer aux lois de la nature⁶⁰³.

L'avenir se montre malheureusement contraire à ces vœux puisqu'Angélique décède le 29 septembre 1800, après avoir accouché de son septième enfant⁶⁰⁴.

Même sans assister directement à un accouchement, le simple fait d'entendre les cris d'une parturiente peut susciter une angoisse profonde chez une jeune femme qui n'a pas encore enfanté. Ainsi, encore jeune fille, Marie Lafarge est cantonnée dans le salon avec son oncle pendant l'accouchement de sa tante :

Mon oncle Maurice eut la joie d'être père ! Pendant toute une heure je restai avec lui auprès de ma tante ; puis j'essayai de le consoler des cris de la pauvre malade, qui nous arrivaient dans le salon où l'on nous avait exilés. Les cris étaient si tristes, si effrayants, que j'oubliais parfois de consoler mon oncle pour frissonner, et que je m'expliquai pourquoi la divine Diane, obligée de servir de sage-femme à sa mère, eut une peur si grande qu'elle en garda le courage de rester vieille fille pour l'éternité⁶⁰⁵.

Il est d'ailleurs probable que certaines femmes refusent le mariage, préférant le célibat ou l'entrée dans les ordres, pour ne pas subir les souffrances et les risques de la maternité. Même le récit d'un accouchement peut suffire à provoquer un choc et susciter une angoisse profonde chez une jeune fille ; c'est d'ailleurs une des raisons qui explique qu'on leur interdise d'assister à des couches lorsqu'elles ne sont pas mariées, ou de lire des ouvrages qui peuvent blesser leur pudeur. A la fin du XIX^{ème} siècle, Colette enfreint cette règle lorsqu'elle est adolescente. Elle dérobe dans la bibliothèque parentale des ouvrages de Zola, pourtant interdits, et découvre avec effarement la scène d'accouchement relatée dans *La Joie de vivre*⁶⁰⁶ : « Elle lui donnait le jour soudain, avec un luxe brusque et cru de détails, une minutie anatomique, une complaisance dans la couleur, l'odeur, l'attitude, le cri, où je ne reconnus rien de ma tranquille compétence de jeune fille des champs. Je me sentis crédule, effarée, menacée

« Mais souviens-toi, mon cher tout, que la santé des femmes dépend de leurs couches, c'est-à-dire de leurs suites ; et ces suites dépendent absolument de la conduite plus ou moins prudente. » ; *ibid.*, 19 janvier 1778.

⁶⁰² Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre de la marquise à son époux, 20 décembre 1778.

⁶⁰³ *Ibid.*, lettre du marquis à son épouse, 2 janvier 1779.

⁶⁰⁴ Marc de Bombelles, désespéré par la mort de sa femme, décide alors d'entrer dans les ordres. Après diverses charges hors de France, il est aumônier de la duchesse de Berry et à partir de 1817 évêque d'Amiens. Il décède en 1822 ; *ibid.*, pp. 558-559.

⁶⁰⁵ Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli...* », *op. cit.*, p. 154.

⁶⁰⁶ Voir le texte intégral reproduit dans les annexes, pp. 1068-1069.

dans mon destin de petite femelle... ». Effrayée, Colette en appelle à sa mère pour être rassurée, mais son témoignage produit l'effet inverse. Sido raconte :

— Quand je t'ai mise au monde, toi la dernière, Minet-Chéri, j'ai souffert trois jours et deux nuits. Pendant que je te portais, j'étais grosse comme une tour. Trois jours, ça paraît long... Les bêtes nous font honte, à nous autres femmes qui ne savons plus enfanter joyeusement. Mais je n'ai jamais regretté ma peine (...)

En vain je voulais que les doux mots de l'exorcisme, rassemblés à la hâte, chantassent à mes oreilles : un bourdonnement argentin m'assourdissait. D'autres mots, sous mes yeux, peignaient la chair écartelée, l'excrément, le sang souillé... Je réussis à lever la tête, et vis qu'un jardin bleuâtre, des murs couleur de fumée vacillaient étrangement sous un ciel devenu jaune... Le gazon me reçut, étendue et molle comme un de ces petits lièvres que les braconniers apportaient, frais tués, dans la cuisine.

Quand je repris conscience, le ciel avait recouvert son azur, et je respirais, le nez frotté d'eau de Cologne, aux pieds de ma mère.

— Tu vas mieux, Minet-Chéri ?

— Oui... je ne sais pas ce que j'ai eu...

Les yeux gris, par degrés rassurés, s'attachaient aux miens.

— Je le sais, moi... Un bon petit coup de doigt-de-Dieu sur la tête, bien appliqué...

Je restais pâle et chagrine, et ma mère se trompa :

— Laisse donc, laisse donc... Ce n'est pas si terrible, va, c'est loin d'être si terrible, l'arrivée d'un enfant. Et c'est beaucoup plus beau dans la réalité. La peine qu'on y prend s'oublie si vite, tu verras !... La preuve que toutes les femmes l'oublient, c'est qu'il n'y a jamais que les hommes – est-ce que ça le regardait, voyons, ce Zola ? – qui en font des histoires...⁶⁰⁷

Ce témoignage montre que l'accouchement est souvent davantage appréhendé par une jeune fille naïve et sans expérience que par les femmes qui en sont déjà passées par là et qui en relativisent les souffrances. La mère a en effet un rôle essentiel à jouer dans la transmission de certaines peurs ou pour rassurer sa fille sur son futur destin, nous l'avons vu précédemment. La dernière remarque de Sido est intéressante ; pour elle, les hommes sont ceux qui parlent le plus de ces histoires de maternité qu'ils aiment à dramatiser ; mais ils n'y comprennent rien – simples spectateurs qu'ils sont – et ils s'occupent là de ce qui ne les regarde pas.

Il n'est pas surprenant que la première grossesse soit davantage marquée que les autres par la peur de l'accouchement, ce dont témoignent les écrits privés du XVIII^{ème} siècle. En effet, les femmes enceintes pour la première fois sont passées du côté des femmes mariées, elles ont obtenu en général la révélation de la sexualité conjugale et de la manière dont se font les enfants. Toutefois, un mystère demeure souvent sur la manière dont se déroule l'accouchement lui-même, ce qui peut susciter des inquiétudes. En outre, le premier accouchement passe pour être le plus douloureux, car le « passage » n'est pas encore fait⁶⁰⁸. Cette représentation tend à diminuer dans le corps médical à la fin de l'époque moderne. Mais dans les mentalités populaires, subsiste longtemps l'idée que le corps de la mère se façonne progressivement au cours des couches successives. Il faut ajouter que le premier accouchement est aussi le plus risqué car il révèle notamment les mauvaises conformations du bassin qui peuvent provoquer des accouchements difficiles et à hauts risques⁶⁰⁹. La première couche est donc véritablement un rite de passage et les femmes déjà mères semblent faire preuve d'une certaine discrétion sur le sujet ; à la fois pour ne pas effrayer la future parturiente, mais aussi car la femme doit découvrir par elle-même cette expérience initiatique.

⁶⁰⁷ Colette, *La Maison de Claudine*, op. cit., pp. 990-992.

⁶⁰⁸ On retrouve cette idée encore chez Mauriceau ou Portal au XVII^{ème} siècle ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, op. cit., p. 234.

⁶⁰⁹ Les reconstitutions de familles effectuées par les historiens ont en effet démontré que la première naissance est la plus dangereuse pour la vie de la mère. Le risque décroît ensuite aux accouchements suivants, puis remonte après le sixième et ceux qui suivent. Après le douzième accouchement, le risque de mortalité est deux fois plus élevé ; Bideau (Alain), « Accouchement naturel et accouchement à haut risque », *Démographie historique et condition féminine, Annales de démographie historique, Numéro spécial*, 1981, p. 48.

Les angoisses des futures mères tiennent en quelques mots : « déchirure, crochets, fers, sang, infection »⁶¹⁰ qui renvoient à la douleur, au handicap irréversible et surtout à la possible mort en couches⁶¹¹. Moins importante qu'on l'a longtemps cru, la mortalité maternelle due à l'accouchement est comprise à la fin de l'Ancien Régime entre 1 et 3 %⁶¹². Avec une fécondité moyenne de quatre à cinq enfants par femme, ce sont 4 à 15 % des mères qui risquent de mourir des suites de leur accouchement⁶¹³. Ce chiffre, qui n'est cependant pas négligeable, tend à diminuer grâce à la médicalisation croissante de la naissance à la fin du XVIII^{ème} et surtout au XIX^{ème} siècle, mais il faut toutefois attendre la fin du siècle pour la voir baisser significativement. Malgré cette évolution, l'angoisse demeure et toutes les femmes connaissent dans leur environnement au moins une femme morte des suites de son accouchement. Dans un gros village d'un millier d'habitants, cadre de vie banal à l'époque, c'est en moyenne une femme qui meurt en couches tous les ans. Ces cas tragiques, abondamment commentés, effrayent beaucoup les futures mères, notamment les primipares.

Dans *L'histoire de Mme de Montbrillant*, Mme d'Épinay montre comment la première grossesse de l'héroïne – qui est un double d'elle-même – est assombrie par le délaissement de son mari et par la mort de femmes de sa connaissance :

Plusieurs jeunes femmes alors moururent en couches. Son âme tournée à la tristesse se trouva ouverte à la crainte d'éprouver un pareil sort. Elle n'en parlait pas, mais je la surpris plusieurs fois s'occupant, les larmes aux yeux, à tout arranger pour laisser à ses amies des marques de son souvenir, et à son mari des preuves de tout ce que son indifférence, ou pour mieux dire la faiblesse de ses sentiments, lui avait fait souffrir. Mme de Sally et Mme de Vignolles faisaient l'impossible pour l'engager à sortir de cette mélancolie ; mais Mme de Sally s'y prenait toujours si follement, et Mme de Vignolles si froidement, que leurs représentations ne faisaient aucun effet. M. de Bernon [son oncle] et Mme de Condrecourt [sa mère], qui ignoraient la cause de cette tristesse, l'attribuaient uniquement à l'absence de son mari et, en l'exhortant à la patience⁶¹⁴.

Le décès de plusieurs femmes des suites de couche est en effet attesté dans l'entourage de Mme d'Épinay au début de son mariage. Son héroïne ne semble néanmoins pas s'autoriser à faire part explicitement de sa peur à son entourage, notamment à sa mère, alors que c'est elle qui est censée reconforter sa fille dans ce genre de circonstances. Le fait de sentir son enfant bouger la réjouit et lui permet d'oublier temporairement ses inquiétudes :

(...) mais la joie qu'elle eut de ce mouvement ne dura guère ; ses craintes précédentes lui succédèrent et devinrent plus vives. « Quoi, se disait-elle, il faudra peut-être périr en mettant au monde cette petite créature qui m'est si chère ? Je ne jouirai pas du bonheur de lui avoir donné l'être, et quel sera son sort après moi ? ».

Elle était accablée de ces tristes réflexions lorsque Mme de Beaufort et moi, nous entrâmes un matin dans son appartement. Nous la trouvâmes en larmes ; elle ne put en cacher le motif au tendre intérêt que nous lui marquâmes. Mme de Beaufort voulut d'abord lui faire honte de sa

⁶¹⁰ Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 235.

⁶¹¹ Les causes de mortalité maternelle les plus courantes tiennent à la mauvaise conformation du bassin qui provoque des dystocies, aux hémorragies foudroyantes ; aux présentations difficiles de l'enfant entraînant des extractions dangereuses (embryotomie, crochets) ; à un travail trop long associé à des tentatives périlleuses (manœuvres, saignées) qui provoque des défaillances cardiaques ; aux infections (fièvre puerpérale) qui aboutissent souvent à la mort de la femme entre le cinquième et le septième jour après l'accouchement.

⁶¹² Alain Bideau évalue à moins de 2 % le nombre d'accouchements mortels en France au XVIII^{ème} siècle, ce qui correspond à 7 à 9 % de femmes mariées qui décèdent à la suite de leurs couches ; Bideau (Alain), « La surmortalité féminine, présentation », *Démographie historique et condition féminine*, *op. cit.*

⁶¹³ Il y a évidemment des différences selon les lieux et les milieux. La mortalité est plus importante au nord qu'au sud (les femmes y sont mieux nourries, moins rachitiques), avec des différences selon les milieux sociaux ; - Beauvalet (Scarlett), « Perdre la vie en la donnant : la mortalité maternelle à Port-Royal, 1815-1826 », *Annales de démographie historique*, 1994, pp. 237-260.

- Boëtsch (Gilles), Rabin-Massa (Emma), Bello (Silvia), « Accouchements et mortalité maternelle à l'Hôtel-Dieu de Marseille au milieu du XIX^{ème} siècle », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 10, n°10-3-4, 1998, pp. 425-441.

- Gutierrez (H.), Houdaille (J.), « La mortalité maternelle en France au XVIII^{ème} siècle », *Population*, n°6, 1983, pp. 975-994.

⁶¹⁴ Épinay (Mme), *Les contre confessions...*, *op. cit.* p. 239.

pusillanimité ; mais, voyant qu'elle ne lui inspirait que le courage d'attendre en paix les événements sans en détruire le chimérique pressentiment, je tentai de m'y prendre d'une autre façon.

Je convins que les exemples des malheurs qu'elle redoutait étaient fréquents ; mais je lui fis remarquer qu'ils ne tombaient guère que sur les femmes qui menaient une vie dissipée, et qui n'apportaient aucun soin à leur santé. Je citai tous les exemples heureux de celles qui se ménageaient. et menaient à peu près la même vie qu'elle⁶¹⁵.

Le projet de nourrir son enfant l'occupe et l'a distrait un moment, mais le refus moqueur de son mari de la voir allaiter, ainsi que la révélation de son infidélité, la replongent dans une profonde mélancolie et dans l'angoisse de l'accouchement :

Imaginez-vous, mon tuteur, que mon plus grand plaisir, et les moments où je goûte une satisfaction réelle, sont ceux où je vais m'enfermer dans le sombre bois de Villers. Là, je m'assied auprès de cette fontaine qu'à peine le jour éclaire, et je me représente à l'agonie, ma mère, vous, mon mari et tous mes amis autour de moi. Je vous dis à tous les choses que la circonstance peut dicter à une âme sensible ; ensuite je pardonne à M. de Montbrillant tous les chagrins qu'il m'a causés. Je ne veux pourtant pas qu'il ignore qu'ils m'ont conduite au lit de mort. Je lui recommande nos domestiques, je console ma sœur (...).

Ensuite je sors de cette triste rêverie pour compter combien j'ai encore de temps à passer d'ici à mon accouchement. Je me familiarise peu à peu avec l'idée de ma fin, et je l'envisage à présent avec assez de sang-froid pour l'attendre peut-être même avec impatience. (...) Nous avons reçu ces jours-ci des nouvelles de Rochefort : M. de Ménil, M. et Mme de Grangé sont en très bonne santé. Les deux premiers comptent venir passer l'hiver prochain à Paris, et ramèneront mon beau-frère. J'aimerais bien autant que ce dernier revînt tout seul; mais qu'est-ce que cela me fait. Vraisemblablement, je n'y serai plus... Je ne fais plus de projets...

Adieu, mon tuteur... Je voulais vous demander : Une femme mariée peut-elle faire un testament... ? Il faut que je vous aime bien, pour oser être si noire avec vous. Pardonnez-moi mes sombres lamentations et donnez-moi de vos nouvelles⁶¹⁶.

Cette lettre, même si elle a été réécrite par Mme d'Epinay pour mettre en évidence le pathétique de sa situation, témoigne cependant d'un état dépressif profond qui fait à la fois craindre et souhaiter la mort.

Quelques rares femmes au XVIII^{ème} siècle semblent conserver leur naïveté de jeune fille et n'appréhendent pas l'accouchement ; les cas semblent toutefois assez exceptionnels. Ainsi Marie-Antoinette souligne la candeur de la duchesse d'Artois pendant sa première grossesse ; elle indique à sa grande surprise qu'elle « est assez heureuse pour ne pas craindre ses couches », ce qui lui fait dire qu'elle « est si enfant »⁶¹⁷. Elisabeth Vigée-Lebrun, toute absorbée par son métier de peintre, ne semble guère avoir eu le temps d'appréhender l'accouchement, jusqu'à faire preuve d'une imprévoyance peu ordinaire :

Mais ici vous allez voir combien cet extrême amour de mon art me rendait imprévoyante sur les petits détails de la vie ; car, tout heureuse que je me sentais à l'idée de devenir mère, les neuf mois de ma grossesse s'étaient passés sans que j'eusse songé le moins du monde à préparer rien de ce qu'il faut pour une accouchée. Le jour de la naissance de ma fille, je n'ai point quitté mon atelier, et je travaillais à ma Vénus qui lie les ailes de l'Amour, dans les intervalles que me laissaient les douleurs⁶¹⁸.

L'angoisse et les pressentiments morbides ne concernent pas que le premier accouchement au XVIII^{ème} siècle ; on les rencontre aussi chez des femmes qui ont déjà l'expérience de la maternité. En 1749, Emilie du Châtelet est ainsi persuadée de ne pas survivre à une grossesse tardive, conséquence de sa relation adultère avec son amant Saint-Lambert. Sa crainte de mourir est exprimée souvent et très tôt dans la grossesse : « Vous imaginez bien (...) combien je crains pour ma santé, et même pour

⁶¹⁵ *Ibid.*, pp. 241-242.

⁶¹⁶ *Ibid.*, pp. 273-274.

⁶¹⁷ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 22 juin 1775.

⁶¹⁸ Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires...*, *op. cit.*, lettres à la princesse Kourakin, p. 37.

ma vie »⁶¹⁹, dit-elle à quatre mois de grossesse. Elle met d'ailleurs en ordre ses travaux scientifiques et ses papiers au cas où elle décèderait :

Je vous avoue que je veux finir mon ouvrage⁶²⁰, surtout à la veille d'accoucher, et pouvant très bien mourir en couches. (...) je me conduis en conséquence de cette idée, qui est au moins vraisemblable, et cela a augmenté mes affaires : je veux les laisser en ordre, et prendre des mesures pour mes papiers, dont l'arrangement m'a encore beaucoup tenue et n'est pas fait⁶²¹.

Un mois plus tard, elle évoque encore l'éventualité de son décès prochain⁶²². Même si elle instrumentalise aussi sa peur de mourir afin de susciter la compassion de son amant et de ranimer ses sentiments, ses préparatifs témoignent cependant d'une véritable angoisse. Elle souhaite prendre notamment des précautions pour récupérer les lettres compromettantes qu'elle a envoyées à son amant : « Je n'ai rien trouvé de mieux à vous envoyer que la cassette où vous renfermerez mes lettres. Rapportez-les, je vous le demande à genoux, bonheur de ma vie »⁶²³. Saint Lambert n'a visiblement pas répondu à ses attentes puisque nous avons toujours ces lettres... A la veille d'accoucher, elle fait encore part de ses craintes : « Je suis d'une affliction et d'un découragement qui m'effraierai[en]t, si je ne croyais aux pressentiments »⁶²⁴. Elle décède effectivement, deux jours après son accouchement, d'une fièvre puerpérale.

Benjamin de Chandieu affirme ne pas être inquiet à l'approche du terme de la troisième grossesse de sa seconde épouse, mais celle-ci semble également envisager la possibilité que son accouchement se termine mal :

Je seray desormais, d'icy au quinze dans une grande impatience d'apprendre que tu sois soulagée de ton fardeau, mais elle n'est point accompagnée d'inquietude. L'heureux succès du passé et ton experience pour te bien conduire, me donnent, avec la benediction de Dieu, toutes sortes de bonnes esperances. Malgré ton triste badinage avec ton second Mariage dans le Ciel, si ta situation ne m'imposoit pas silence, je te reponds que je riposterois sur le meme ton. Mes esperances ne sont pas tout a fait aussy grandes sur l'enfant que sur la Mere⁶²⁵.

Les correspondances étudiées par Nahéma Hannafi montrent que semblables appréhensions sont répandues⁶²⁶.

Toutefois, certaines femmes qui sont mères de plusieurs enfants, ne semblent guère angoissées par leur prochain accouchement, ou du moins, elles n'en font pas état. Ainsi, Mme de Maraise ou Mme de Bombelles semblent continuer leurs activités jusqu'au moment d'accoucher et ne témoignent pas d'appréhensions particulières de ce moment⁶²⁷.

⁶¹⁹ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, 3 avril 1749.

⁶²⁰ Elle finit de traduire les *Principia mathematica* de Newton ; voir *supra*, p. 734 note 270.

⁶²¹ *Ibid.*, 22 avril 1749.

⁶²² *Ibid.*, 21 mai 1749 ; voir la citation *supra*, p. 735.

⁶²³ *Ibid.*, août 1749 (lettre n° 97)

⁶²⁴ *Ibid.*, Fin août 1749 (lettre n°99). C'est sa dernière lettre.

⁶²⁵ Benjamin de Chandieu, *gentilhomme lausannois...*, *op. cit.*, 23 juillet 1744.

⁶²⁶ En 1783, la correspondance de Mme d'Albis de Belbèze et de son époux, en déplacement dans la juridiction de Toulouse, contient des propos similaires. La fin de sa grossesse paraît fort longue à la future mère, mais elle en craint surtout l'issue : « L'ennuy me dévore et par-dessus tout je me trouve si grosse que j'ai peur de mourir en accouchant ; il y a une troupe de jours que cette idée ne me quite pas, tu juges si elle est agréable » (A.D.H.G., série E, fond d'Albis de Belbèze, 1^{E5}, n°107, lettre d'octobre 1783). Ce à quoi son mari répond : « Je viens de recevoir, ma chère amie, une de tes lettres (...) qui m'aurait fait bien du plaisir n'étoit l'article où tu me fais part de la terreur qui s'est emparée de toy au sujet de tes couches. De grâce, bannis de pareilles craintes, tu as si heureusement jusques ici que tu dois te flatter de l'être encore dans ta délivrance » (*ibid.*, 25 octobre 1783). Toutefois, ces propos encourageants ne suffisent pas à rassurer Mme d'Albis qui appréhende aussi la douleur : « Je t'assure que je ne suis point pressée d'accoucher, parce que cela fait grand mal » ; *ibid.*, 29 octobre 1783 ; cité par Hannafi (Nahéma), « Le fruit de vos entrailles », *art. cit.*

⁶²⁷ Au terme de sa sixième grossesse, la marquise de Bombelles continue à se promener : « Ce matin, Mme de Bombelles, au lieu de penser à accoucher, a voulu en sortant de la messe à Niedermunster, se procurer et à ses enfants une petite distraction. Elle m'a proposé d'être de la partie et que tous ensemble nous allussions déjeuner à Saint-Nicolas, chapelle et ferme à un quart de lieu de notre maison. La bonne femme grosse s'y est rendue de son pied gaillard. (...) Nous sommes revenus aussi gaiement que nous étions allés. Mme de Bombelles n'a pas été fatiguée de sa course. Elle fait l'étonnement de toutes les belles dames qui ne savent pas marcher en pleine santé et qui se croiraient perdues si, passées les neuf mois de grossesse, on leur parlait d'une semblable promenade » ; Bombelles (Marc de), *Journal*, *op. cit.*, 17 juin 1796.

Au XIX^{ème} siècle, la plus grande médicalisation de la naissance, notamment chez les élites, ne fait pas disparaître les angoisses des femmes enceintes, ce dont témoignent notamment les médecins. Le Dr Marcé souligne que chez les primipares,

les modifications si profondes que le mariage amène au physique et au moral dans la vie d'une jeune fille : l'entourage, la résidence, les occupations, tout est changé ; des préoccupations nouvelles et inconnues viennent l'assaillir. Survienne la grossesse avec les malaises qui accompagnent ses débuts, et l'on verra bientôt surgir des inquiétudes malades, de vagues préoccupations⁶²⁸.

Certaines femmes sombrent dans un état dépressif allant parfois jusqu'à la folie. Marcé signale ainsi que chez ces jeunes femmes,

l'attente d'une douleur inconnue les préoccupe au-delà de toute mesure, et les jette dans une angoisse inexprimable ; si elles sont déjà été mères, elles sont effrayées par le souvenir du passé et la perspective de l'avenir ; elles ont l'intime conviction qu'elles devront succomber à l'épreuve qui les attend : cette idée acquiert la proportion de l'idée fixe et devient le point de départ d'une disposition mélancolique qui s'étend à toutes leurs pensées ; elles se regardent comme vouées à la mort et ne s'occupent que de préparatifs lugubres⁶²⁹.

Les médecins peinent d'ailleurs à comprendre ce qui pousse certaines femmes à ces angoisses extrêmes qui se traduisent par divers troubles : digestion difficile, palpitations, anxiété respiratoire, sommeil pénible et agité par des rêves, tendance à l'assoupissement ou excitation physique et intellectuelle, transformation du caractère... Marcé s'interroge : « Faut-il les regarder comme des accidents purement nerveux, ou bien faut-il réserver une part dans leur production aux transformations physiques que la grossesse entraîne avec elle ? ». Il pense notamment que la compression de l'utérus « qui repousse le diaphragme, gêne l'ampliation du thorax et l'oxygénation du sang (...) détermine un état d'anxiété respiratoire qui réagit sur le moral et amène bien vite l'inquiétude et la crainte »⁶³⁰... La médecine est encore loin de comprendre les phénomènes psychiques qui sont à l'œuvre pendant la grossesse et de pouvoir soulager les angoisses qui s'y rattachent⁶³¹.

De manière récurrente, les écrits privés du XIX^{ème} siècle témoignent de l'inquiétude des femmes enceintes à la perspective de leur accouchement. Au tout début du siècle, Mme de Lamartine, qui a pourtant accouché sept fois, confie à son journal sept jours avant d'accoucher : « Je touche à un moment critique et toujours effrayant. Ma confiance en Dieu me rassure »⁶³². Dans son cas, comme dans beaucoup d'autres, la religion s'avère être un élément de réconfort essentiel pour les femmes qui doivent accoucher et craignent de mourir. Sa fille Eugénie, particulièrement tourmentée à l'approche de chacun de ses accouchements, ressent fréquemment le besoin de se confesser et de communier avant le terme de sa grossesse : « Eugénie est partie le lundi 13. (...) Elle s'est confessée le dimanche. Elle est très maigre et bien pâle, et a une imagination inquiète qui la tourmente et lui fait beaucoup de mal. Oh ! combien j'ai besoin de la recommander souvent à Dieu pour me tranquilliser ! »⁶³³. Sa fille accouche sans dommage, mais cela n'empêche pas ses craintes de resurgir juste avant l'accouchement suivant :

J'ai eu aussi ma pauvre Eugénie dans des troubles de conscience terribles. Elle voulait faire une confession générale à laquelle M. Farraud et moi avions consenti par complaisance, mais cela l'avait mis dans un tel état qu'il a fini par la lui défendre : elle ne peut déjà pas achever, à force d'inquiétude, la simple confession qu'elle a commencée depuis qu'elle est ici ; et sa grossesse si avancée me fait toujours craindre qu'elle n'accouche avant d'avoir pu la finir⁶³⁴.

On ignore ce qui cause à sa fille de tels « troubles de conscience », mais l'approche de l'accouchement et la crainte de ne pas y survivre les rendent insupportables. Sa mère peut heureusement déclarer dans son journal la fois suivante : « Suivant l'extrême bonté de Dieu, j'ai été délivrée contre toute mes

⁶²⁸ Marcé (Louis), *Traité de la folie des femmes enceintes...*, *op. cit.*, p. 33.

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 35.

⁶³⁰ *Ibid.*, pp. 36-37.

⁶³¹ L'angoisse contribue d'ailleurs à rendre l'accouchement plus douloureux, en abaissant le seuil de tolérance à la douleur.

⁶³² Lamartine (Alix de), *Journal*, *op. cit.*, t. I, 4 juillet 1802.

⁶³³ *Ibid.*, t. II, 19 janvier 1817.

⁶³⁴ *Ibid.*, 20 mai 1819.

espérances de ce qui me tourmentait si fort la dernière fois que j'ai écrit : Eugénie a achevé sa confession après des peines inouïes, et a fait ses dévotions le lundi 24 mai »⁶³⁵. Elle accouche le soir même « d'un beau garçon », après avoir « souffert vivement, mais peu longtemps »⁶³⁶.

Certaines femmes font des préparatifs particuliers au cas où elles décèderaient. La fille de Marie-Amélie, épouse de Louis-Philippe, évoque dans ses mémoires le cas de sa fille Louise, reine de Belgique. Pendant sa première grossesse, celle-ci envisage une issue fatale et exprime le souhait, assez étonnant, que sa sœur Marie lui succède sur le trône de Belgique si cette naissance devait lui coûter la vie⁶³⁷. Les filles de François Guizot appréhendent aussi particulièrement l'accouchement, ce qui n'est pas surprenant puisque leur mère, Elisa, est morte des suites de sa troisième grossesse. Avant chaque naissance, Henriette remet ainsi à son mari une prière et une lettre testamentaire avec ses dernières volontés, au cas où elle ne survivrait pas. Certaines femmes évoquent simplement à l'issue de leur grossesse leur résignation. Ainsi Edmée Guébin confie à son journal : « Je souffrirai davantage en te mettant au monde ; j'en mourrai peut-être. Et cependant j'accepte tout cela avec calme, subordonnant mon bien être et ma vie à ma part dans l'œuvre méditée »⁶³⁸. Elle affiche un détachement qui n'est peut-être qu'une posture, mais qui témoigne tout de même de la conscience aigüe du risque lié à l'accouchement.

Parfois, c'est davantage la peur de la douleur qui l'emporte⁶³⁹. Quand les femmes ont déjà accouché au moins une fois, elles ont l'expérience de cette épreuve et, contrairement à ce que certains disent, le « mal-joli » leur a laissé des souvenirs éprouvants qu'elles appréhendent de renouveler. La correspondance d'Anne-Charlotte de Massa à son père montre que le fait d'avoir déjà accouché ne diminue pas sa peur. En même temps, elle souhaite que l'accouchement arrive afin d'être délivrée de ses angoisses : « Donne-moi quelque espérance, j'en ai grand besoin pour soutenir mon courage. Je n'en ai guère en approchant du moment critique de me voir éloignée de ce que j'ai de plus cher »⁶⁴⁰. Quelques jours après, elle indique :

(...) je vais accoucher, souffrir beaucoup et crier (...) et (...) il me semble quelquefois que si la douleur me prenait je n'aurais aucun courage pour les supporter [c'est bien différent] d'avoir déjà un enfant surtout aimable et gentil comme le mien ou de n'en point avoir et d'en désirer un avec passion. On désire alors le [illisible] de souffrance et on s'étourdit sur le mal. Si je désire ce moment cette fois ci c'est parce que je sais qu'il faut qu'il arrive et que l'inquiétude qu'il donne est insupportable⁶⁴¹.

L'angoisse est souvent partagée par les proches, même s'ils ont en général tendance à tempérer les inquiétudes de la future mère ; on l'a vu précédemment pour Michelet. Parfois l'entourage envisage la mort de la femme enceinte avec un réalisme macabre. Dans le cas de Marthe de Montbourg, le décès possible de la jeune femme pendant son accouchement est déjà à l'origine de tractations familiales, car la grossesse scandaleuse de celle-ci oblige son entourage à se mettre d'accord sur un scénario acceptable. Sa tante Sophie écrit donc à son frère Charles de Cerilly

⁶³⁵ *Ibid.*, 6 juin 1819.

⁶³⁶ *Ibid.*

⁶³⁷ *Marie-Amélie, Journal...*, *op. cit.*

⁶³⁸ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 14 mai 1887, fds cit.

⁶³⁹ Nous n'évoquerons pas ici tout ce qui concerne la douleur et l'accouchement, sujet très amplement traité par les historiens de la naissance ; outre l'ouvrage de Jacques Gélis et Mireille Laget, voir notamment :

- George (Jocelyne), Caron-Leulliez (Marianne), *L'accouchement sans douleur. Histoire d'une révolution oubliée*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004.

- Morel (Marie-France), « Histoire de la douleur dans l'accouchement », *Réalités en gynécologie obstétricale*, n° 71, 2002.

- Peter (Jean-Pierre), *De la douleur. Observations sur les attitudes de la médecine pré-moderne envers la douleur*, Paris, Quai Voltaire, Edima, 1993.

- Rey (Roselyne), *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993.

- Revault d'Allonnes (Claude), *Le Mal joli : douleurs et accouchements*, Paris, UGE, 1976.

- *Cinquantième anniversaire de l'accouchement sans douleur*, actes du colloque de la Société d'histoire de la naissance, 2002.

⁶⁴⁰ Lettre d'Anne-Charlotte de Massa à son père le maréchal Mac Donald, 9 octobre 1815 ; fds cit.

⁶⁴¹ *Ibid.*, 18 octobre 1815.

Si malheur arrivait à la mère, il faudrait convenir de quelle maladie elle serait morte, Quel est ton avis ? Il est essentiel de s'entendre...Méningite comme Emile serait logique. Mais Antoine et Léon ne sont pas établis et cela pourrait leur faire tort. Angine couenneuse ? Ou péritonite ? sont aussi des maladies violentes et, comme à Paris on enregistre les naissances sommairement, cela irait (...) Tu comprends que je ne pouvais pas parler de cette éventualité à la pauvre mère⁶⁴².

La tante de Marthe envisage donc de manière très morbide et cynique son décès et songe déjà à trouver une maladie prétexte pour justifier sa mort auprès du public, sans porter préjudice à sa famille. Sa mère, même si elle n'est pas au courant de ces discussions, semble aussi craindre l'issue de la grossesse pour sa fille : « Nous sommes bien mieux dans la grande chambre et il est entendu (...) que M... y subira sa grande épreuve ». Elle évoque aussi l'accouchement comme une « épreuve physique » et « le plus mauvais pas »⁶⁴³. Elle ajoute : « Mais je suis bien inquiète du dénouement (...). Dieu veuille que tout se passe bien »⁶⁴⁴. Marthe aussi semble appréhender l'issue de sa grossesse : « Je suis toujours un peu fatiguée, mais j'approche du moment fatal, dont j'ai grande peur. Je vous assure bien mon bon oncle que je ne recommencerai pas, l'expérience que j'en fais est trop dure »⁶⁴⁵.

La littérature européenne se fait aussi l'écho des angoisses des femmes enceintes par rapport à l'accouchement et elle contribue à entretenir ces représentations, comme nous l'avons vu avec l'exemple de Colette. Dans *La Guerre et la Paix*, Tolstoï présente le cas intéressant de la jeune Lise Bolkonsky, épouse du prince André, qui apprend avec colère que celui-ci s'engage dans l'armée alors qu'elle est enceinte :

Ah ! ne me parlez pas de ce départ, ne m'en parlez pas, je ne veux pas en entendre parler, prononça la princesse (...)

Et puis tu sais André ? elle fit à son mari un clin d'œil significatif – *j'ai peur, j'ai peur*, murmura-t-elle en frissonnant. Son mari la regarda comme surpris de découvrir dans la pièce quelqu'un d'autre que Pierre et lui ; puis il demanda à sa femme avec une froide politesse :

- De quoi as-tu peur Lise ? Je n'arrive pas à te comprendre.

- Voilà bien les hommes, des égoïstes ! Tous des égoïstes ! Il m'abandonne Dieu sait pourquoi ! pour des fantaisies, il m'enferme à la campagne toute seule.

- Avec mon père et ma sœur, ne l'oublie pas, dit sans élever la voix le prince André.

- Je serais néanmoins seule, sans MES amis et il veut que je n'ai pas peur !

Son ton devenait grognon et sa petite lèvre se retroussait (...). Elle se tût comme si elle jugeait inconvenant de parler devant Pierre de sa grossesse, alors que c'était précisément le fond de la question.

- Tout de même, je n'ai pas compris *de quoi* vous avez peur, articula lentement le prince André sans quitter sa femme du regard.

La princesse rougit et leva les bras d'un geste véhément.

- Non, André, je dis que vous avez tellement changé... (...) tu me traites comme une malade ou une enfant⁶⁴⁶.

⁶⁴² Lettre de Sophie de Montbourg à Charles de Cerilley, novembre 1892, *Marthe, op. cit.*

⁶⁴³ *Ibid.*, 16 décembre 1892.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, 25 décembre 1892.

⁶⁴⁵ Lettre de Marie Rougemont à Charles de Cerilley, 29 décembre 1892, *ibid.*

Toutes les femmes ne semblent cependant pas aussi angoissées dans les écrits privés de notre corpus. Au XIX^{ème} siècle encore, la comtesse d'Armaillé témoigne de son insouciance quand elle est enceinte pour la première fois : « Espérance ! Tout l'était alors dans ma vie. J'ajouterai ignorance, car c'est la compagne inséparable du bonheur et de la confiance dans une certaine mesure » ; Armaillé (comtesse d'), *Quand on savait vivre...*, *op. cit.*, 1852.

D'autres femmes ne font pas état d'appréhensions particulières à l'approche de la naissance, mais il est difficile de juger de leur état d'esprit réel ; l'absence d'allusion dans leur correspondance ne signifiant pas nécessairement une absence de craintes. Ainsi, Zélie Martin indique à quinze jours de son neuvième accouchement : « J'attends maintenant tous les jours mon petit ange » et elle ne se préoccupe que de trouver une nourrice, son propre accouchement ne semble pas la préoccuper particulièrement, tant la chose semble devenue banale ; Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, 15 décembre 1872.

⁶⁴⁶ Tolstoï (Léon), *Guerre et paix, op. cit.*, p. 70.

Ce dialogue permet de mesurer l'incompréhension qui existe parfois entre les époux au sujet de la grossesse et de l'accouchement. La femme enceinte peut avoir des difficultés à avouer sa peur qui paraît souvent irrationnelle à son entourage. Le fait d'être isolée et de ne pas pouvoir partager son appréhension avec ses proches attise visiblement l'angoisse féminine. Plus la grossesse de la princesse avance, plus sa peur s'accroît : « La petite princesse avait pleuré après le dîner, elle avait dit qu'elle pressentait un accouchement malheureux, qu'elle avait peur et qu'elle s'était plainte de son sort »⁶⁴⁷. Au moment de partir pour la guerre, André confie sa femme à son père, le vieux prince Bolkonsky :

...C'est à propos de ma femme... je suis confus de vous la laisser sur les bras...

- Qu'as-tu à biaiser ? Dis, que veux-tu ?

- Quand ma femme sera à terme, faites venir un accoucheur de Moscou... qu'il soit présent.

Le vieux prince s'immobilisa et comme s'il ne comprenait pas, posa sur son fils un regard sévère.

- Je sais que si la nature n'agit pas par elle-même, personne ne peut lui venir en aide, continuait le prince André, visiblement confus. Je reconnais qu'il n'y a qu'un accident sur un million de cas ; mais c'est son idée, la mienne aussi. On lui a tourné la tête, elle a fait de mauvais rêves et elle a peur.

- Hum... hum, grommela le vieux prince, continuant d'écrire, je le ferai⁶⁴⁸.

Ce passage laisse entendre que l'entourage masculin ne partage pas les craintes de la femme enceinte et se montre assez peu compréhensif à son égard. Le prince André accepte néanmoins la présence d'un accoucheur pour rassurer son épouse, signe intéressant concernant l'évolution de l'encadrement médical de l'accouchement. Pour la femme, le médecin est un élément de modernité qui rassure par son savoir-faire ; la vieille génération, incarnée par le prince et dans une moindre mesure par son fils, semble peu convaincue par cette nouveauté et ne jure que par la « nature ». La pauvre princesse finit d'ailleurs par mourir à la suite d'un accouchement long et éprouvant, malgré la présence de l'accoucheur tant espéré.

Les romans et les nouvelles de Maupassant comportent également de nombreuses allusions à la crainte féminine de l'accouchement, la maternité s'inscrivant dans le registre pessimiste de l'œuvre du romancier. Dans la nouvelle intitulée *M. Jocaste*, il fait le récit d'une histoire d'amour adultère d'une très jeune femme, malheureuse de son mariage :

Elle fut grosse. De son amant ou de son mari ? Le pouvait-elle savoir ? Mais de l'amant, sans doute.

Alors une épouvante la harcela ; elle se croyait certaine de mourir en couches, et sans cesse elle faisait jurer à celui qui l'avait ainsi possédée de veiller sur l'enfant durant toute sa vie, de ne rien lui refuser, d'être tout pour lui, tout, et même, s'il le fallait, de commettre un crime pour son bonheur.

Cette obsession touchait à la folie ; elle s'exaltait de plus en plus en approchant de sa délivrance. Elle succomba en accouchant d'une fille⁶⁴⁹.

Il ne s'agit là que d'une péripétie dans l'histoire, mais elle révèle le goût du tragique de Maupassant concernant la destinée féminine. Dans *Mont-Oriol*, il met aussi en scène Christiane, enceinte de son amant, qui est assaillie des mêmes craintes :

Elle se sentait souffrante, très souffrante, inquiète. Elle avait peur, sans savoir de quoi. Et puis une idée lui était venue et grandissait depuis quelques jours dans son cerveau de femme enceinte. Elle voulait consulter le docteur Black (...). Des craintes, toutes les craintes, toutes les hantises dont sont assiégées les femmes vers la fin des grossesses, la tenaillaient maintenant du matin au soir. Depuis la veille, à la suite d'un rêve, elle se figurait l'enfant mal tourné, placé de telle sorte que l'accouchement serait impossible et qu'il faudrait avoir recours à l'opération césarienne. Et elle assistait en pensée à cette opération faite sur elle-même. Elle se voyait sur le dos, le ventre ouvert, dans un lit plein de sang, tandis qu'on emportait quelque chose de rouge qui ne remuait pas, qui ne criait pas, qui était mort. Et toutes les dix minutes elle fermait les yeux pour revoir cela, pour assister de nouveau à son horrible et douloureux

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 164.

⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 166.

⁶⁴⁹ Maupassant (Guy de), *M. Jocaste*, 1883 (maupassant.free.fr/contes3.htm).

supplique. Alors elle s'était imaginée que le docteur Black, seul, pouvait lui dire la vérité, et elle le réclamait tout de suite, tout de suite !⁶⁵⁰

Maupassant évoque de manière très évocatrice les angoisses des femmes enceintes, qu'il juge extrêmement répandues. Il est en effet probable que beaucoup craignent le fait que l'enfant soit bloqué pendant l'accouchement et ne puisse sortir qu'au prix d'une intervention médicale, toujours redoutée. Que ce soit par les crochets, les fers, ou la césarienne, la perspective de voir un médecin recourir à ces outils est toujours de mauvais augure ; elle promet beaucoup de souffrances et une issue souvent fatale pour l'enfant ou pour la mère, voire pour les deux.

Dans plusieurs romans de Zola, certains personnages sont également marqués par la peur de l'accouchement ; il s'agit souvent de femmes qui mènent une vie peu en accord avec leur état de grossesse. Moralisateur, Zola oppose par exemple dans *Fécondité* les grossesses heureuses et les accouchements sans appréhension de Marianne Froment à la maternité difficile de Valentine Séguin du Hordel. Ainsi, il évoque l'invitation de cette dernière à l'adresse de Marianne :

C'était elle qui avait supplié Marianne de venir de bonne heure, voulant causer, cédant à l'irrésistible besoin de s'entretenir, avec une femme enceinte comme elle, des terreurs malades qui la hantaient⁶⁵¹ (...). Et c'était surtout, de la part de Valentine, un si grand désir de savoir, d'être renseignée, d'être rassurée ! Elle parla d'abord du docteur Boutan, voulant qu'on lui redise qu'il ne perdait jamais une de ses clientes, qu'il n'y avait pas d'accoucheur plus doux ni plus adroit. Etonnée, Marianne lui fit remarquer qu'elle devait bien le connaître, puisque deux fois déjà elle avait passé par ses mains. Oui, sans doute, seulement cela la tranquillisait d'entendre affirmer ses mérites par une autre. Puis, interminablement, elle multiplia les questions, revint sur chaque détail, exigea que cette autre lui expliquât ce qu'elle ressentait, où étaient les douleurs, de quelle nature, comment elle mangeait, comment elle dormait, enfin ses sensations, ses pensées, toute sa grossesse heureuse. Et comme Marianne, souriante, vaillante, se prêtait à cette curiosité par bonté d'âme, pour la distraire et l'encourager, disait tranquillement ses espoirs, que ça se passerait très bien, que ce serait un fils encore, Valentine tout d'un coup éclata en gros sanglots.

« Oh ! moi, je mourrai, je mourrai, j'en suis sûre ! ».

Cette certitude de la mort prochaine la hantait, sans qu'elle osât la crier à tous. C'était, dans le détraquement de ses nerfs pervertis, dans l'abandon où son mari la laissait, une torture de chaque heure, l'abîme noir auquel la jetait ce misérable enfant qui, après avoir détruit son ménage, allait trancher sa vie.

« Comment, mourir ! s'écria gaiement Marianne, est-ce qu'on meurt ?... Vous savez ce qu'on dit ? C'est que les femmes qui se forgent de ces imaginations lugubres ont d'ordinaire les plus belles couches du monde ».

Mathieu, que cet aimable mensonge fit sourire, le confirma pleinement, ce qui soulagea un peu la désespérée, frissonnante au moindre souffle qui passait, affamée de bonnes paroles, quêtant toujours la promesse formelle, même mensongère, d'une issue heureuse⁶⁵².

Evidemment, l'accouchement de Valentine Séguin du Hordel se passe mal, se terminant par « une attaque d'éclampsie » qui fait déclarer au docteur Boutan : « [elle] a failli me rester deux ou trois fois entre les mains »⁶⁵³. Par les propos de Marianne, Zola laisse entendre que les femmes qui ne cherchent pas à contrarier la nature en évitant les grossesses, en prenant les précautions qui s'imposent quand elles sont enceintes, et qui bénéficient du soutien aimant de leur mari, n'ont rien à craindre de l'accouchement. Il témoigne cependant du fait que la crainte de mourir en accouchant est difficile à avouer pour une femme, cette crainte étant jugée probablement encore plus puérile qu'un siècle plus tôt, en raison des progrès réalisés par l'obstétrique.

Une évolution des attitudes ?

La peur de la mort et de la douleur a été toutefois de moins en moins vécue avec passivité et résignation par les femmes en couches. La limitation des naissances, qui s'observe dès le XVII^{ème}

⁶⁵⁰ Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol*, op. cit., pp. 275-276.

⁶⁵¹ Zola (Emile), *Fécondité*, op. cit., p. 108.

⁶⁵² *Ibid.*, p. 111.

⁶⁵³ *Ibid.*, pp. 164-165.

siècle dans certains milieux, peut être interprétée comme une volonté des femmes de ne pas risquer leur vie et leur santé par des grossesses répétées. Nous avons vu la manière dont plusieurs d'entre elles en appellent à la compassion de leur mari sur ce point. La recherche d'un personnel qualifié pour assurer l'accouchement est aussi une manière de se prémunir contre l'angoisse et le risque de mourir en couches ; nous l'avons vu dans quelques exemples précédents.

Au cours du XIX^{ème} siècle, une nouvelle attitude vis-à-vis de la souffrance permet enfin aux femmes d'envisager de ne plus souffrir pendant l'accouchement. La découverte de nouvelles substances rend en effet possible l'anesthésie au moment de la naissance, même si la pharmacopée ancienne recèle aussi quelques remèdes. Le protoxyde d'azote et le chloroforme, malgré les inconvénients de leur emploi, fournissent en effet un moyen efficace de soulager la douleur. Il semble que les femmes elles-mêmes refusent la douleur de l'accouchement et ce sont elles qui font pression pour obtenir un soulagement, surtout dans les pays anglo-saxons⁶⁵⁴. En Grande-Bretagne, dès le milieu du XIX^{ème} siècle, le chloroforme est utilisé pour atténuer les douleurs à la fin de l'accouchement. La reine Victoria elle-même y a recours en 1853 pour la naissance de son huitième enfant⁶⁵⁵. La comtesse de Ségur témoigne de cet usage dans les élites anglaises lors de son séjour en Angleterre chez sa fille Nathalie. Elle raconte ainsi à sa fille cadette Olga :

Tu sais sans doute déjà, chère minette, que Nathalie est enfin accouchée hier 15, à 11 heures trois quart du soir d'un fort et gentil garçon (...). A 8 heures, nous avons envoyé chercher le médecin, qui a très bien et sagement fait son office ; à 11 heures il l'a légèrement chloroformée, non pour l'endormir, mais pour amortir les douleurs... En Angleterre, les accoucheurs chloroforment toujours à la dernière période de l'accouchement. Tout s'est passé pour le mieux ; Nathalie va très bien⁶⁵⁶.

La pratique de l'anesthésie reste cependant limitée à une élite, mais elle manifeste un changement des mentalités : la souffrance féminine n'est plus vue comme une obligation et il est légitime de la soulager. Le point de vue de l'Eglise évolue d'ailleurs sur le sens de la souffrance des femmes pendant l'accouchement. Celle-ci n'est plus le passage obligé pour les filles d'Eve qui payent ainsi la faute de la première femme. Le 8 janvier 1856, le pape Pie XII annonce que l'Eglise permet aux femmes d'utiliser des moyens médicaux disponibles pour diminuer les douleurs de l'accouchement. En France, en raison d'un arrière-plan mental différent des pays anglo-saxons, la pratique de l'anesthésie ne se développe pas, le corps médical s'y déclarant hostile et l'opinion restant réservée⁶⁵⁷. L'impératrice Eugénie, qui vit pourtant un accouchement difficile au forceps, refuse par exemple l'anesthésie pour la naissance du prince impérial en 1856. En effet, la douleur pendant l'accouchement n'est pas neutre. En particulier dans les pays catholiques, elle garde une valeur dans l'économie du Salut et en tant que rite initiatique⁶⁵⁸.

La peur de l'accouchement explique l'importance des préparatifs et des rituels d'accompagnement pour la naissance ; ils visent à rassurer la mère et à donner un sens à son expérience.

⁶⁵⁴ Morel (Marie-France), « Histoire de la douleur dans l'accouchement... », *art. cit.*
Rey (Roselyne), *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993.

⁶⁵⁵ En 1847, les propriétés anesthésiantes du chloroforme sont appliquées pour la première fois pour un accouchement par Sir James Simpson, professeur d'obstétrique à l'université d'Edimbourg. Voir Schneid Lewis (Judith), *In the family way....*, *op. cit.* ; Leavitt (Judith Walzer), *Brought to Bed. Childbearing in America, 1750-1950*, New York, Oxford University Press, 1986.

⁶⁵⁶ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre au vicomte Emile de Pitray, 16 novembre 1856.

⁶⁵⁷ En 1853, Yvonneau constate que « l'habitude, les préjugés et peut-être aussi l'idée de l'inévitable nécessité de la douleur font que les médecins, aussi bien que les malades, regardent généralement la somme et l'intensité des douleurs éprouvées durant le cours ordinaire d'un accouchement naturel, comme moins dignes d'être prises en considération qu'elles ne le sont en réalité » ; Guillaume (Pierre), *Médecin, Eglise et foi, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1990, p. 39.

⁶⁵⁸ La capacité d'une femme à supporter les douleurs de la mise au monde atteste d'une maîtrise de soi qui est valorisante. La femme, fortifiée par l'épreuve, peut accéder de plein droit au statut de mère et l'amour qui la lie à son enfant est sanctifié par sa souffrance.

2. Les préparatifs pour l'accouchement

Le lieu des couches

La question de l'hébergement pendant les couches est un sujet important et on a vu quelle place cette question pouvait tenir dans les rapports mère-fille pour le premier accouchement. Pour les couches suivantes, les femmes des élites possédant plusieurs lieux de résidence ou menant une existence itinérante liée à une vie de cour, s'interrogent assez tôt dans leur grossesse sur le meilleur lieu pour accoucher. Plusieurs paramètres essentiels semblent entrer en ligne de compte dans leur décision : en premier lieu, la possibilité d'avoir des secours de qualité pour l'accouchement (accoucheur, garde) ; ensuite, le fait de pouvoir être à proximité de l'entourage familial et amical ; enfin, le coût des couches, plus élevé en ville qu'à la campagne.

Dans nos sources, les femmes privilégient au XVIII^{ème} siècle les premiers critères et choisissent surtout de faire leurs couches en ville, plutôt que retirées sur leurs terres. Ainsi Hypolite Radegonde Loz accouche la première fois en 1756 à Paris, puis retourne peu après dans la terre de son mari, au Rox en Bretagne. Pour sa deuxième grossesse, en 1758, elle accouche à Rennes dans sa belle-famille car son mari « avait exigé que je vinsse faire mes couches en ville »⁶⁵⁹. « Après avoir passé trois mois à Rennes, nous retournâmes à la campagne, les dépenses de mes couches lui tenoient au cœur, il voulut les regagner par la lésine »⁶⁶⁰. Pour ses troisièmes couches, en 1759, elle indique :

Mon père avait désiré que je fusse venue faire mes couches à Rennes, mon mari y avait consenti, et toute sa famille m'y attendait. J'avais la plus grande répugnance, je pourrais dire frayeur à accoucher à la campagne ; j'en avais fait part à mon mari dans ces moments où la raison paroissoit avoir pris l'empire sur son esprit, et il avait trouvé mes représentations justes. Il étoit donc arrêté que nous partirions pour Rennes vers la fin d'Octobre, ou au commencement de novembre 1759⁶⁶¹.

Ce passage est intéressant car il montre comme une évidence que le fait d'accoucher à la campagne est vu comme dangereux et angoissant à cause de l'absence de secours médical. Cette question du lieu de l'accouchement devient un nouveau sujet de conflit entre les deux époux ; le beau-père d'Hypolite venant à décéder à Rennes, son mari ne veut plus se rendre dans l'appartement de son père et dit à sa femme : « Eh bien ! moi je vous dis, Madame, que vous accoucherez au Rox, je vous y ferois plutôt accoucher de force »⁶⁶². Cette réaction est jugée inhumaine par la future mère, qui se soumet pourtant, malgré les regrets de sa belle-famille.

Cet exemple nous montre qu'il arrive souvent que les femmes se déplacent exprès à la fin de la grossesse pour se rendre sur le lieu de leurs couches, essentiellement pour aller de la campagne à la ville. Ce déplacement est évidemment délicat ; trop tôt, il risque de faire accoucher prématurément, trop prêt du terme, il peut empêcher d'accoucher à l'endroit choisi. Ainsi le mari de Mme de Montbrillant / d'Epina y l'invite à hâter ses préparatifs pour l'accouchement car « il ne faut pas attendre le dernier moment à revenir à Paris »⁶⁶³. Pour son accouchement, Mme du Châtelet essaye de se faire inviter à Lunéville, à la cour du roi de Pologne, Stanislas Leszczyński, en avançant tous les arguments attendus. Pour se faire, elle essaye de convaincre la maîtresse officielle du roi (veuf depuis 1747), Mme de Boufflers, d'influer en sa faveur. Toutefois, l'amitié de Mme du Châtelet avec cette favorite est ambiguë car elles ont toutes les deux le même amant, le capitaine des gardes-lorraines, Saint-Lambert, dont Emilie est enceinte. En fait, celle-ci souhaite accoucher à Lunéville pour être près de son amant, mais elle ne le dit évidemment pas à sa rivale et invoque d'autres prétextes :

Vous sentez combien je compte sur votre amitié et combien j'en ai besoin pour me consoler et pour m'aider à supporter mon état. Il me serait bien dur de passer tant de temps sans vous, et d'être privée de vous pendant mes couches. Cependant, comment les aller faire à Lunéville et y donner cet embarras ? Je ne sais si je dois assez compter sur les bontés du roi pour qu'il le désirât et qu'il me laissât le petit appartement de la reine que j'occupais, car je ne pourrais

⁶⁵⁹ Jarnoux (Philippe), *Moi, Hypolite Radegonde Loz...*, *op. cit.*, pp. 34-35.

⁶⁶⁰ *Ibid.*

⁶⁶¹ *Ibid.*, pp. 42-45.

⁶⁶² *Ibid.*

⁶⁶³ Epina y (Mme), *Les contre-confessions*, *op. cit.*, p. 251.

accoucher dans l'aile à cause de l'odeur du fumier, du bruit, et de l'éloignement où je serais du roi et de vous (...).

M. du Châtelet veut que j'accouche à Lunéville ou du moins le désire fort, je le désire plus que lui, mais c'est à vous de voir si cela est possible et convenable (...). Si je dois accoucher à Lunéville, j'y retournerai à la fin mai, ou au commencement de juin (...). Je compte que je trouverai en Lorraine un bon accoucheur, et une bonne garde ; il serait bien cher d'accoucher à Paris, et bien triste d'y accoucher sans vous (...). Il me serait bien dur de passer encore huit mois sans vous et peut-être plus, car avec le temps de mes couches cela ira au moins jusqu'à huit mois (...) Ce sera un des temps où votre amitié me sera la plus agréable et la plus nécessaire, et où les bontés du roi me seront de la plus grande consolation (...). Je ne veux point abuser des bontés du roi pour moi ni de votre amitié⁶⁶⁴.

Seules des circonstances exceptionnelles peuvent conduire à accoucher dans un lieu « isolé ». En 1792, Mme de Staël est désespérée d'accoucher en Suisse loin de son amant, Louis de Narbonne, exilé en Angleterre. En outre, les armées françaises occupant la Savoie, ses parents, les Necker, se sentent menacés sur leurs terres de Coppet, au bord du Lac Léman, et la famille s'établit à 20 km plus loin, ce qui inquiète Mme de Staël : « On veut me faire accoucher ici, assez loin de toute espèce de secours, parce qu'on porte fort haut le scrupule de la terreur. Si on insiste, je me soumettrai »⁶⁶⁵. Le lendemain, elle revient encore sur ce point : « Je vais accoucher loin de toute espèce d'amis ou de secours »⁶⁶⁶. Même un ménage en difficulté financière, comme celui du baron de Frénilly dans les premières années du XIX^{ème} siècle, choisit de se retirer à la campagne seulement après l'accouchement de son épouse : « Notre ménage de Bourneville était fort simple, et tel qu'il était, il eût cependant excédé nos moyens sans la résolution que nous prîmes promptement de quitter Paris après les couches de ma femme qui s'annonçaient pour l'hiver suivant et d'habiter à la campagne jusqu'à ce que la fortune nous permit d'habiter Paris avec convenance et agrément »⁶⁶⁷.

Au XIX^{ème} siècle, les femmes de notre corpus semblent davantage privilégier l'accouchement dans leurs terres familiales ; c'est le cas notamment de Mme de Lamartine, de la comtesse de Ségur ou des filles de Guizot. Elles souhaitent accoucher au calme, dans un environnement protégé où les dépenses sont moindres. Elles ne semblent plus considérer qu'il est dangereux d'accoucher loin de la ville. Il est difficile de généraliser ces quelques cas, mais ils témoignent peut-être de la meilleure qualité de l'encadrement obstétrical des campagnes ; on peut trouver un bon médecin ailleurs qu'en ville.

Quand les habitations familiales présentent des inconvénients, ou en cas de déplacements, les propositions d'hébergement pour les couches sont fréquemment proposées par l'entourage. Elles sont souvent assorties d'une offre d'assistance pendant les couches ou de la mise à disposition d'un personnel médical de confiance. Hortense Allart invite ainsi son amie Marie d'Agoult à venir accoucher à Florence :

Je vous écris à la hâte en réponse à votre lettre pour vous inviter à venir accoucher à Florence. Puisque vous comptez revenir à Lucques, cela n'est-il pas plus commode ? Ici vous avez déjà des amis, je serai à vos ordres si vous aimez les soins d'une femme et vous aurez Mazzoni, accoucheur de la Grande Duchesse, homme aimable et très habile. A Rome on n'accouche pas par la loi du Christ, venez donc ici faire un petit Dante. Mazzoni m'a accouchée de Marcus et je pourrais vous dire même qu'il m'a accouchée encore il y a 15 jours d'un second fils que je nourris⁶⁶⁸.

Hortense Allart valorise le fait de ne pas être seule pour son accouchement ; elle évoque la solidarité féminine et le service d'un accoucheur compétent pour faire pencher la décision de son amie.

⁶⁶⁴ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour...*, *op. cit.*, lettre à Mme de Boufflers, 3 avril 1749.

⁶⁶⁵ Staël (Mme de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Louis de Narbonne, 9 novembre 1792.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, 10 novembre.

⁶⁶⁷ Frénilly (baron de), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 213-214.

⁶⁶⁸ Agoult (Marie d'), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre d'Hortense Allart, de Florence, 4 avril 1839.

Le choix du personnel médical

L'entourage a en effet souvent un rôle important pour aider au choix du personnel médical présent pendant les couches, on l'a vu⁶⁶⁹. Nous ne reviendrons pas sur les enjeux liés à la détermination du praticien idéal pour nous limiter ici au choix de la garde-malade, fréquent parmi les élites favorisées aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Les garde-malades ne possèdent pas de formation médicale comparable à celle des chirurgiens ou des sages-femmes ; elles exercent une profession proche de la domesticité qui ne s'inscrit dans le cadre d'aucune communauté de métier. Issues de milieux populaires, leur savoir est empirique et c'est leur expérience et leur disponibilité qui sont recherchées, d'où la fréquence des veuves dans ces professions. Elles sont probablement recrutées par recommandation des femmes entre elles ou sur avis des médecins ; certaines font aussi de la publicité. Nahéma Hanafi a ainsi pu repérer pour Toulouse dans l'*Almanach de Baour* entre 1780 et 1790 les coordonnées de vingt-trois praticiennes en exercice en moyenne par an⁶⁷⁰. D'après ses sondages, réalisés dans les livres de compte et les livres de raison des femmes de la noblesse toulousaine, les gardes demandent environ deux à trois francs par jour à la toute fin du XVIII^{ème} siècle pour assurer les soins relatifs à un accouchement. Elles sont en général réservées plusieurs mois avant l'accouchement, surtout si elles sont réputées et se rendent au domicile de la future mère quelques jours avant le terme prévu. Hypolite Radegonde Loz mentionne dans son mémoire sa garde, la veuve Poullain, qui précède de quelques jours le chirurgien requis pour pratiquer son troisième accouchement. C'est elle qui veille à ce que la chambre de la parturiente soit préparée comme il se doit et que le matériel nécessaire soit réuni ; ce qui ne va pas sans mal, on l'a vu. Au moment de l'accouchement, la garde a pour mission de seconder l'accoucheur et de soutenir la femme dans l'épreuve. Comme Hypolite Radegonde Loz ne peut compter sur aucun membre de sa famille et de ses amis, encore moins sur son mari qui se moque d'elle, seule la garde lui offre soutien et compassion. Après la délivrance, la garde a pour mission d'assurer les petits soins nécessaires au rétablissement de l'accouchée. En général, elle est employée pendant un à deux mois après l'accouchement, selon les besoins. Il est intéressant de noter que la rémunération de ces femmes équivaut au bout du compte aux appointements accordés aux chirurgiens accoucheurs, soit de 80 à 144 francs, ce qui représente une somme importante, même si la durée de l'intervention n'est pas la même. Le mari d'Hypolite est d'ailleurs très critique sur les dépenses occasionnées par la couche de sa femme, notamment à cause de la garde. Il lui aurait dit : « ce n'est pas pour elle que je vous rétiens ici, c'est pour le public »⁶⁷¹. Cette remarque en dit long sur l'inimitié qui règne dans le couple, mais aussi sur la nécessaire présence de ce personnel auprès d'une femme de la bonne société.

La qualité essentielle d'une garde est en effet sa disponibilité totale. A la différence de la sage-femme ou de l'accoucheur, elle peut rester toute la journée et la nuit auprès de la parturiente. Sa présence est jugée rassurante par la parturiente et une complicité a pu naître entre femmes grâce à ce vécu commun. En outre, la garde a un accès privilégié au corps féminin, dont elle malmène moins la pudeur que les praticiens masculins. La garde n'est visiblement pas une domestique ordinaire, et elle possède un savoir-faire reconnu. Elle a pour mission de faire suivre à la parturiente les prescriptions du chirurgien ou de la sage-femme, mais on lui reconnaît aussi une autonomie dans l'administration des soins et ses tâches peuvent être larges : soins du corps de l'accouchée, administration de remèdes en cas de maux divers notamment de fièvres de lait, attention au régime alimentaire, aide à l'allaitement ou remèdes pour contrer la montée de lait et préserver la poitrine, soins aux nouveau-né, etc. L'origine populaire de ces gardes leur permet de disposer de connaissances et de pratiques ancrées dans un savoir féminin traditionnel, qui diffère de celui du corps médical. Les praticiens masculins ne les voient d'ailleurs pas toujours d'un très bon œil. Les partisans de l'allaitement maternel et des nouvelles méthodes d'élevage des enfants, dans la lignée de Rousseau, se défient beaucoup de leurs conseils pernicieux et de leurs pratiques nocives pour les femmes et les enfants⁶⁷².

L'habitude de recourir à une garde-accouchée se prolonge dans les milieux favorisés au XIX^{ème} siècle. Ainsi Zélie Martin, qui a du mal à rester inactive, indique après son huitième

⁶⁶⁹ Voir le IV du chapitre IV.

⁶⁷⁰ Baour, *Almanach historique de la ville de Toulouse*, 1780-1791 ; Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles... », *art. cit.*

⁶⁷¹ *Ibid.*

⁶⁷² Voir par exemple : Le Rebourg (Marie-Angélique Anel, Mme), *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*, Paris, Didot, 1770.

accouchement : « Je me suis levée samedi à six heures pour aider la femme que j'avais prise pour me soigner, moi et l'enfant »⁶⁷³. La garde est là temporairement pour s'occuper de la parturiente et de son nouveau-né ; elle se distingue de la bonne qui se consacre aux soins du ménage. De même, Edmée Guébin bénéficie des soins d'une garde anglaise expérimentée, sur les conseils de son médecin⁶⁷⁴. Dans le cas de Marthe de Montbourg, il est question ici d'une garde appartenant à un ordre religieux. Le cas est fréquent, les religieuses constituant un personnel de soin particulièrement nombreux⁶⁷⁵.

Les préparatifs matériels de l'accouchement

Outre le choix du personnel qui aide la femme pendant et après son accouchement, la fin de la grossesse est aussi consacrée aux derniers préparatifs matériels en vue de l'accouchement. Dans les milieux populaires, la préparation des couches est très limitée. A part quelques mesures de protection symbolique, comme les amulettes ou les sachets d'accoucheur, on ne prévoit pas grand chose de particulier. L'accouchement se déroule avec les moyens du bord qui sont rassemblés quand les douleurs se déclenchent : vieux linges pour essuyer la femme et l'enfant, marmite pour faire bouillir de l'eau, une paillasse mise devant le feu et recouverte de vieilles toiles, éventuellement une chaise pour servir d'appui à la parturiente.

Par contre, dans les milieux favorisés, les préparatifs sont assez conséquents et mobilisent la femme enceinte bien plus tôt dans sa grossesse. Il faut déjà préparer la chambre où aura lieu l'accouchement ; elle ressemble encore au XVIII^{ème} siècle à celle décrite dans la gravure bien connue d'Abraham Bosse au siècle précédent.



« Le mariage à la ville : l'accouchement », Abraham Bosse, 1633, eau forte et burin, 260 x 337 cm, Tours, Musée des Beaux-arts.

⁶⁷³ Martin (Zélie), *Correspondance...*, op. cit., 23 août 1870.

⁶⁷⁴ « Il [le docteur] me procura une garde expérimentée » ; Guébin (Edmée), *Mémoires*, fds .cit.

⁶⁷⁵ *Marthe*, op. cit., lettre d'Emilie à Charles de Cerilley (Paris, 9 décembre 1892).

Lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 25 décembre 1892) : « La sage-femme et le médecin seront là, je veux aussi une sœur garde-malade. Dieu veuille que tout se passe bien. (...) ».

Léonard (Jacques), « Femmes, religion et médecine : les religieuses qui soignent en France au XIX^{ème} siècle », *Annales ESC*, 32/4, sept.-oct. 1977, pp. 887-907.

En effet, les écrits de l'époque, comme ceux d'Hypolite Radegonde Loz, montrent qu'on se soucie de prévoir une chambre spacieuse, permettant la présence d'un certain nombre de personnes au moment de l'accouchement. Elle doit être également calfeutrée, pour éviter les courants d'air, et bien chauffée, la chaleur passant pour faciliter les couches⁶⁷⁶. Cette idée commence cependant à être critiquée à la fin du XVIII^{ème} siècle dans certains milieux éclairés. Ainsi, Mirabeau met en garde Sophie quant à cette tradition jugée obsolète et dangereuse : « Surtout ne fais point alors allumer de trop grands feux dans ta chambre, et souviens-toi, en dépit de toutes les commères qui t'entoureront, que l'excessive chaleur a causé plus d'accident aux femmes en couches que les imprudences notoires ». Au XIX^{ème} siècle, cette recommandation finit par disparaître.

L'élément central de la chambre où se déroule l'accouchement est le lit. Dans les milieux favorisés, il peut s'agir d'un lit particulier, fait souvent de sangles et démontable, qu'on installe spécialement pour les couches. Une fois l'accouchement terminé, la femme est alors transférée dans son lit habituel. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la comtesse de Ségur donne à sa fille Olga des conseils extrêmement précis sur la manière de concevoir le lit sur lequel celle-ci doit accoucher :

Je suis impatiente de te savoir arrivée et installée chez toi ; quand tu commanderas ton lit, fais-le faire (si ta chambre à coucher le permet) de manière à pouvoir l'aborder des deux côtés : en couches, et dans tous les cas, c'est cent fois plus commode que d'avoir un lit adossé contre le mur par le côté. Ici, voici comme ils sont toujours placés ; les rideaux ne garantissent que la tête, voici le profil [la lettre originale est accompagnée d'un croquis] ; c'est commode et joli (...). De plus, fais mettre à ton lit, un bon sommier élastique bien doux, bien élevé et un seul gros matelas dessus. On est bien mieux couché que sur un diable de lit de plume et une demi-douzaine de matelas qui vous échauffent, qui vous laissent dans un trou, etc.⁶⁷⁷

Pendant la fin de sa grossesse, la femme doit aussi prévoir un trousseau particulier pour ses couches. En effet, outre la layette de l'enfant, elle doit rassembler divers éléments textiles jugés indispensables à son état de parturiente. Ils lui serviront aussi pendant la période où elle doit garder le lit, c'est-à-dire souvent plusieurs semaines. Alfred Franklin mentionne dans son ouvrage la composition d'un riche trousseau de la fin du XVIII^{ème} siècle, qui comporte 138 pièces uniquement à destination de la mère⁶⁷⁸. Il s'agit principalement de linges de corps : des chemises et leurs accessoires, des linges de sein, des bandes de ventre, mais aussi de vêtements de présentation, probablement destinés aux visites (déshabillés en mousseline, manches en dentelle). La liste comporte également des éléments de literie (24 alaises), ainsi que des garnitures : deux couvre-pieds sont prévus, un pour le lit, un autre pour la chaise longue. Ces effets peuvent être achetés directement en ville ou bien envoyés dans une belle cassette pour les femmes qui vivent en province ou à la campagne⁶⁷⁹. Cette tâche est éminemment féminine, mais Michelet participe pourtant quelques jours avant l'accouchement de sa femme à l'achat du petit nécessaire de l'accouchée ; il note le 28 juin 1850 : « Cherché, au faubourg Saint-Antoine, la petite toilette de la malade »⁶⁸⁰.

Les préparatifs achevés, commence alors l'attente fébrile de l'accouchement.

⁶⁷⁶ Dans les régions chaudes, si l'accouchement est prévu l'été, on veille d'ailleurs à ce que la chambre ne soit pas surchauffée. Pendant la troisième grossesse de sa femme, Emile Ollivier invite ainsi sa femme à réfléchir au meilleur endroit de la maison pour établir sa chambre afin de ne pas souffrir de la chaleur :

« Ici il fait froid, mais tu me parles de la chaleur. Pendant qu'il est temps encore tu devrais étudier scrupuleusement la question de savoir si pour tes couches et pendant les jours de lit, tu ne serais pas beaucoup plus fraîchement dans notre ancienne chambre que dans notre chambre actuelle. Si après expérience, tu trouves la différence sensible, n'hésite pas, au prix de quelques incommodités, à te réinstaller de suite de l'autre côté. Crois-moi l'essentiel est de se prémunir contre la chaleur ; tout le reste est accessoire (...) ; lettre d'Emile Ollivier à sa femme, 18 juin 1886 ; Fonds Emile Ollivier, Fonds cités.

⁶⁷⁷ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 21 novembre 1856.

⁶⁷⁸ Franklin (Alfred), *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des parisiens du XII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. La layette et les premiers soins*, t. II, 1897.

⁶⁷⁹ Voir une représentation de cassette d'accouchées sur la gravure de Bosse

⁶⁸⁰ Michelet (Jules), *Journal*, *op. cit.*, 28 juin 1850.

3. L'attente de l'accouchement

Nous avons vu que cette attente n'est pas solitaire pour la femme enceinte ; elle bénéficie à la fin de sa grossesse de la présence attentive de son entourage familial et amical, qui s'est parfois déplacé exprès pour être à ses côtés.

Le rôle de la correspondance

Quand ce n'est pas le cas et que certains membres de la famille ou certains amis ne peuvent être à ses côtés, la correspondance est chargée d'une importance particulière ; les lettres de Mme de Sévigné à Mme de Grignan incarnent au plus haut point l'angoisse maternelle à ce sujet. De même, Mirabeau se lamente d'être loin de sa Sophie dans un moment si angoissant⁶⁸¹. La culpabilité le tourmente et la séparation lui fait imaginer le pire ; peu avant l'accouchement de son amante, il réitère ses conseils et la supplie de lui donner des nouvelles le plus tôt possible :

Ce que je te demande à genoux, c'est de m'écrire aussitôt qu'il te sera possible, et en aussi peu de mots que ton état l'exigera, l'évènement de tes couches. Je ne veux pas te peindre mon inquiétude ; mais tu peux te la figurer aisément. Ah ! dis-moi bientôt que tu vis, que tu ne souffres plus, surtout ne me trompe pas. Dis-moi ce que sera devenu ton enfant, les baisers qu'il aura reçus de toi, ceux que tu lui auras donnés pour son malheureux père... Délivre-moi de l'étouffante perplexité qui m'opprime. (...) Ne fais aucune imprudence ; songe que c'est la moitié de moi-même sur laquelle tu attends, quand tu ne soignes pas ta santé. Ne hâte pas ton accoucheur ; souffre sans impatience : c'est à la nature à se délivrer... Ah ! je détourne les yeux de ce tableau ; mon faible cœur palpite et ne saurait le supporter⁶⁸².

De manière générale, on observe un regain d'attention dans les correspondances entre la femme enceinte et son entourage éloigné à l'approche de l'accouchement. La tension et l'inquiétude sont perceptibles dans les lettres : elles se font plus fréquentes, le sujet occupe une place plus importante dans le courrier qu'à d'autres époques de la grossesse. Mme de Maraise se montre ainsi impatiente de savoir la deuxième Mme Oberkampf accouchée :

Il me tarde de savoir la plus chérie et la plus chère sortie heureusement de son grand travail, et devenue une charmante nourrice. Je me repose sur cette idée avec complaisance parce que j'y vois le plus doux des liens se renforcer et un nouveau charme répandu sur toute la famille. Ainsi soit-il. Dépêchez-moi un exprès aussitôt, si vous conservez votre bonne tête dans une occasion où toute distraction serait excusable⁶⁸³.

La correspondance de la marquise de Bombelles à la marquise de Raigecourt montre la première dans l'attente fébrile de l'accouchement de la seconde :

Je crois plus que jamais, mon enfant, que vous aurez eu une petite fille, car vous êtes sûrement accouchée à présent ; j'en attends la nouvelle avec une grande impatience. Ménagez-vous bien, et embrassez pour moi votre petite Hélène, que j'aime déjà à la folie. Mon Dieu ! que je suis affligée, mon enfant, d'être aussi loin de vous ! Avec quel plaisir je passerais avec vous une partie de ma vie !⁶⁸⁴

Sur la fin de la grossesse, les lettres se font donc pressantes, elles anticipent la nouvelle de l'accouchement. Elles sont aussi l'occasion d'assurer la femme en couches de son soutien et de son affection et de délivrer des conseils de dernière minute. La lettre envoyée par la baronne de Mackau à sa fille Angélique de Bombelles est d'un intérêt exceptionnel ; elle nous renseigne sur les préparatifs à mettre en œuvre en vue de l'accouchement et de ses suites. Ce texte, reproduit intégralement dans les annexes⁶⁸⁵, révèle l'inquiétude d'une mère éloignée de sa fille à l'occasion de ses premières couches et

⁶⁸¹ Voir aussi dans le chapitre VI ; Mirabeau, *Lettres à Sophie...*, *op. cit.*, 19 septembre 1777.

⁶⁸² *Ibid.*, 8 décembre 1777.

⁶⁸³ *Une femme d'affaire au XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, 5 janvier 1786.

⁶⁸⁴ *Correspondance du marquis et de la Marquise de Raigecourt...*, *op. cit.* lettre de la marquise de Bombelles à la marquise de Raigecourt, 20 mai 1791.

⁶⁸⁵ Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre de la baronne de Mackau à sa fille la marquise de Bombelles, 13 juin 1780 ; reproduit dans les annexes, p. 814.

le souci de lui transmettre toute le savoir maternel acquis par l'expérience. Les conseils ne sont en effet en rien théoriques, ils se basent sur un vécu réel ; la baronne de Mackau indique ainsi « Voilà ce que j'ai observé dans toutes mes couches (...). Faites de même ». Curieusement, la lettre commence par des conseils relatifs à la chevelure de sa fille, l'accouchement passant pour provoquer parfois la perte de ce précieux attribut. On mesure ainsi l'importance accordée au capital esthétique féminin, potentiellement menacé par la grossesse et l'accouchement. Il est donc nécessaire de le préserver par des mesures préventives avant même l'accouchement, ce qui explique peut-être que la lettre commence par ce point. Toutefois, la baronne de Mackau signale qu' « il est d'autres articles bien plus essentiels et ce sont ceux-là, ma chère enfant, que je vous conjure d'observer (...) ». Elle mentionne ainsi l'attitude que sa fille doit adopter juste après l'accouchement (« restez tranquille sur votre lit de misère au moins une heure, sans parler, sans agir ») et ce qu'elle doit faire en cas de tranchées. Elle évoque ensuite les aliments qui peuvent être mangés après l'accouchement et les jours qui suivent, puis la manière de retrouver un ventre plat, ainsi que des conseils pour sa poitrine si elle n'allait pas – la santé et le souci esthétique se conjuguant ici. Elle s'intéresse ensuite à la reprise progressive de la position verticale et d'une activité normale : « Je vous demande comme une grâce et une complaisance pour moi de ne pas essayer de marcher avant le quatorzième jour. Tout le monde vous dira que vous le pouvez au bout de neuf et moi, je vous dis que non. Vous êtes conformée comme moi ». Ce passage témoigne de l'aspect, parfois contradictoire, des conseils donnés aux femmes enceintes et accouchées. Celles-ci ne doivent pas toujours savoir à qui se fier, entre leur mère ou belle-mère, leur mari, l'entourage féminin nombreux – sans parler des médecins, de la garde... Ces avis divergents sont probablement une source d'angoisse pour les jeunes femmes encore peu expérimentées. On sollicite leurs sentiments filiaux, amicaux ou conjugaux pour les pousser à suivre les conseils donnés. La baronne de Mackau demande ainsi à sa fille de suivre ses conseils « en pensant toujours : "Si ma pauvre maman était là, elle y veillerait ; Il faut pour l'amour d'elle que je fasse comme si elle y était" ». La baronne termine ses conseils en évoquant la nécessité de ne pas recevoir trop de visites les premiers jours après l'accouchement. Ses conseils et le ton de sa lettre témoignent, à nouveau, du caractère particulier de la première grossesse et du premier accouchement pour une femme. Celle-ci n'est pas encore totalement adulte tant qu'elle n'a pas surmonté sa première couche. Cette représentation explique le caractère infantilisant de certaines attitudes de l'entourage ; d'ailleurs la baronne de Mackau parle parfois à sa fille comme à une enfant : « Et vous verrez qu'en observant à la lettre tout ce que je viens de vous dire, au bout de trois semaines, à la belle saison où nous sommes, vous serez une très grande fille ». Elle ne lui fait d'ailleurs pas totalement confiance et indique : « Je vous prie de communiquer cet épître à votre mari, car je m'en rapporte à lui pour faire observer tout ce que je vous recommande. Je suis bien sûre qu'il n'en oubliera pas un iota ».

Au XIX^{ème} siècle, journaux et lettres témoignent toujours de la même impatience de l'entourage à l'approche de l'accouchement. La correspondance d'Anne-Charlotte de Massa à son père est particulièrement révélatrice sur ce point. La grossesse tient assez peu de place dans leurs lettres⁶⁸⁶, sauf le dernier mois où l'attente impatiente et inquiète de l'accouchement augmente la place de ce sujet dans la correspondance. L'erreur dans le calcul du terme de la grossesse provoque une attente pénible d'une huitaine de jours pour la future mère, son père et son mari⁶⁸⁷. Elle est accentuée par l'angoisse suscitée par l'accouchement et l'isolement de la jeune femme. Elle déclare le 26 octobre 1815 : « C'est bien ennuyeux d'attendre si longtemps et d'être souvent accaparé [des douleurs] qu'on doit souffrir ». Elle ajoute avec humour sa lassitude de n'avoir toujours pas accouché : « Je te réponds que je donnerai le fouet à cette petite paresseuse pour lui apprendre à tromper ainsi mon attente et la vôtre »⁶⁸⁸. De son côté, le maréchal Mac Donald cache mal son impatience : « J'ai ta lettre du 18, ma chère enfant et ton mari qui grille d'impatience avec moi [d'avoir tes] nouvelles du 19. Nous attendons d'avoir un petit mot de Mademoiselle Charlotte (...). Cette petite fille se fait bien désirer (...) »⁶⁸⁹. Quelques jours plus tard, il parle du « tourment où nous sommes de te savoir [illisible] »⁶⁹⁰ et de son « impatiente attente »⁶⁹¹. Il finit par ironiser : « (...) cette petite n'est peut-être pas si sottie en restant où elle est, elle

⁶⁸⁶ Le contexte politique troublé de 1815 explique que l'essentiel de leurs échanges porte sur les événements politiques.

⁶⁸⁷ Voir les détails dans le chapitre II, sur la question du diagnostic de grossesse.

⁶⁸⁸ Lettre d'Anne-Charlotte de Massa à son père le maréchal Mac Donald, 26 octobre 1815 ; fds cit.

⁶⁸⁹ *Ibid.*, 22 octobre 1815.

⁶⁹⁰ *Ibid.*, 24 octobre 1815.

⁶⁹¹ *Ibid.*, 28 octobre 1815.

n'entend ni ne voit de sottises et se [garde] sagement des tribulations auxquelles elle sera peut-être exposée trop tôt »⁶⁹². La naissance d'une petite fille, Nancy, qui intervient peu après vient enfin délivrer toute la famille de son inquiétude.

De même, dans son journal, Alix de Lamartine, qui ne peut pas toujours être présente aux accouchements de ses filles et de sa belle-fille, attend avec impatience de leurs nouvelles à l'approche du terme. A propos de sa belle-fille, elle déclare en 1822 : « J'attends avec empressement son accouchement »⁶⁹³.

L'attente des signes annonciateurs de l'accouchement

Dans sa dernière lettre, Mme du Châtelet fait part à son amant de l'imminence de son accouchement et de sa tristesse liée à son absence :

J'ai encore été aujourd'hui à ma petite maison à pied, et mon ventre est si terriblement tombé [ou bombé, selon les transcriptions], j'ai si mal aux reins, je suis si triste ce soir que je ne serais point étonnée d'accoucher cette nuit. Mais j'en serais bien désolée, quoique je sache que cela vous ferait plaisir. J'en supporterai mes douleurs plus patiemment quand je vous saurai dans le même lieu que moi. (...) Je ne désire que de vous revoir encore. (...) Je ne me ferai saigner qu'à votre retour. J'espérais travailler pendant votre absence, je ne l'ai pas encore pu. Je suis trop malade, j'ai un mal de reins insupportable, et un découragement dans l'esprit, et dans toute ma personne, dont mon cœur seul est préservé (...) Je finis parce que je ne puis plus écrire⁶⁹⁴.

Elle accouche en effet le lendemain. Certaines femmes, surtout les primipares, ne décèlent parfois pas les indices qui annoncent l'accouchement ; certaines parce qu'elles appréhendent en fait son déclenchement⁶⁹⁵, d'autres par inexpérience ou insouciance. Mme Vigée-Lebrun continue à peindre comme si de rien n'était alors que les douleurs ont visiblement commencé ; elle peut heureusement compter sur un entourage plus vigilant qu'elle :

Mme de Verdun, ma plus ancienne amie, vint me voir le matin. Elle pressentit que j'accoucherais dans la journée, et, comme elle connaissait mon étourderie, elle me demanda si j'étais pourvue de tout ce qui me serait nécessaire ; à quoi je lui répondis d'un air étonné que je ne savais pas ce qui m'était nécessaire. « Vous voilà bien, reprit-elle, vous êtes un vrai garçon. Je vous avertis, moi, que vous accoucherez ce soir. - Non ! Non ! dis-je, j'ai demain séance, je ne veux pas accoucher aujourd'hui ». Sans me répondre, Mme de Verdun me quitta un instant pour envoyer chercher l'accoucheur, qui arriva presque aussitôt. Je le renvoyai, mais il resta caché chez moi jusqu'au soir, et à dix heures ma fille vint au monde⁶⁹⁶.

Ce genre de comportement est particulièrement atypique ; l'attitude de Mme Vigée-Lebrun est d'ailleurs qualifiée de masculine.

⁶⁹² *Ibid.*, 28 octobre 1815.

⁶⁹³ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. II, 1 mai 1822 (l'accouchement a lieu le 16 mai).

⁶⁹⁴ Châtelet (Gabrielle Emilie, marquise du), *Lettres d'amour..., op. cit.*, fin août 1749 (99^{ème} lettre).

⁶⁹⁵ Dans *Guerre et Paix*, les craintes de la jeune princesse Bolkonski sont telles que, quand vient le moment d'accoucher, elle refuse jusqu'au bout l'idée de l'accouchement ; elle déclare à sa belle-sœur la princesse Marie :

- Ma bonne amie, je crains que le fruschtique (comme le dit le cuisinier Foca) de ce matin ne m'ait fait du mal.

- Qu'as-tu donc, ma chérie ? Tu es pâle. Ah, mais tu es toute pâle, dit la princesse Marie effrayée, accourant de sa démarche à la fois pesante et silencieuse.

- Ne faudrait-il pas envoyer chercher Maria Bogdanova [la sage-femme], votre Altesse ? suggéra une des femmes de chambre.

- En effet, reprit la princesse Marie, c'est peut-être ça. Je vais y aller, courage, mon ange. Elle embrassa Lise et voulut sortir.

- Non, non ! – sur le visage de Lise pâli par la douleur se peignit la peur des souffrances inévitables.

- Non, c'est l'estomac... dites que c'est l'estomac, dite Marie, dites !

Et Lise se mit à pleurer en se tordant les mains comme une enfant capricieuse qui exagère quelque peu sa souffrance. La princesse Marie poursuivie par les gémissements de Lise, courut chercher Maria Bogdanova.

Tolstoï (Léon), *Guerre et paix, op. cit.*, p. 422.

⁶⁹⁶ Vigée-Lebrun (Elisabeth), *Mémoires..., op. cit.*, p. 37.

La plupart des femmes en fin de grossesse semblent au contraire beaucoup plus attentives aux signaux de leur corps et ont tendance à interpréter le moindre signe comme un indice annonciateur du travail. Le sentiment de malaises diffus ou au contraire la perception de douleurs localisées dans les reins ou dans le ventre sont souvent évoquées. Cinq jours avant d'accoucher, Alix de Lamartine commence à ressentir une gêne physique qui annonce l'accouchement : « Ce soir je ne suis pas trop à mon aise, il me semble que j'ai quelques petites douleurs »⁶⁹⁷. L'augmentation progressive des douleurs la conduit, deux jours avant l'accouchement réel, à faire venir le personnel prévu pour l'accouchement :

Hier au soir mes douleurs me parurent assez fortes pour envoyer chercher la sage-femme, de crainte d'être surprise. Elle a couché ici, et ce matin j'ai envoyé chercher ma garde à Mâcon. J'ai passé une nuit fort agitée. Ce matin toujours des douleurs lentes ; il est quatre heures, et je suis dans la même position qui me fatigue beaucoup. Je me soumetts⁶⁹⁸.

Les femmes sont particulièrement attentives à la perception des signes avant-coureurs de l'accouchement car rien n'est plus angoissant que d'accoucher brutalement sans les secours prévus.

Parfois, la femme est tellement pressée d'en finir qu'elle interprète le moindre malaise comme le début de l'accouchement. C'est le cas de Nathalie, la fille aînée de la comtesse de Ségur : « Nathalie va toujours bien, à sa grande contrariété. Tout est prêt maintenant pour ce baby qui n'arrivera pas avant son heure »⁶⁹⁹ ; « Encore une lettre qui ne t'apprendra rien, chère petite, sinon que nous avons cru hier voir accoucher Nathalie. Elle reste endolorie, mais non en mal d'enfant ; Paul est ennuyé pour elle et moi je le suis pour tous »⁷⁰⁰. La patience de la mère de Marthe, Emilie de Montbourg est aussi mise à rude épreuve à l'approche de l'accouchement de sa fille ; des signes annoncent son imminence, mais sans que rien ne se déclenche vraiment : « Elle éprouve des douleurs qui font penser que la délivrance ne tardera pas, et puis tout s'apaise... et c'est à recommencer sans cesse »⁷⁰¹.

A la fin de la troisième grossesse de Marie-Thérèse Ollivier en 1886, son mari Emile est en déplacement en raison de ses activités politiques ; il espère être rentré à temps pour la naissance et fait preuve d'une inquiétude fébrile quant à la l'accouchement prochain de sa femme⁷⁰². La correspondance entre les époux s'intensifie à cette époque : les lettres sont quotidiennes ; le moindre retard de courrier fait craindre au mari une naissance anticipée. Celui-ci se résigne d'ailleurs parfois difficilement à évoquer d'autre chose que l'accouchement prochain dans ses lettres. Il sollicite régulièrement sa femme pour savoir si des signes avant-coureurs se manifestent, anxieux qu'il est de rater l'accouchement. Il se préoccupe aussi des moyens de faire prévenir le personnel prévu pour la naissance (la garde notamment) et la nourrice.

La fin de la grossesse est donc une période singulière qui cristallise des émotions intenses et mobilise particulièrement la femme enceinte et son entourage, tournés vers les derniers préparatifs et l'attente inquiète de la naissance.

Certaines grossesses suscitent une attention particulière des réseaux qui entourent une femme enceinte. Dans le cas des grossesses après un deuil d'enfant, le vécu de la femme enceinte est souvent particulièrement difficile et les solidarités traditionnelles sont exacerbées. Les grossesses royales et princières constituent également un cas à part, car elles nécessitent une attention et des mesures toutes particulières.

⁶⁹⁷ Lamartine (Alix de), *Journal, op. cit.*, t. I, 4 juillet 1802.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, 7 juillet 1802 (elle accouche le 9 juillet 1802).

⁶⁹⁹ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre au vicomte Emile de Pitray, 11 novembre 1856.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 13 novembre 1856.

⁷⁰¹ *Marthe, op. cit.*, lettre d'Emilie à Charles de Cerilley, 25 décembre 1892.

⁷⁰² Voir quelques extraits de ces lettres dans le chapitre IV à propos de l'encadrement médical, p. 460.

E. LES GROSSESSES PARTICULIERES

1. Grossesses et deuils d'enfant

a. La détresse des parents

Les grossesses, après un deuil d'enfant ou une fausse couche semblent particulièrement fréquentes à l'époque, étant donnée la forte mortalité infantile. Elles laissent des traces assez nombreuses et douloureuses dans les écrits privés, sans qu'on puisse savoir si elles sont représentatives du vécu de la majorité des parents⁷⁰³. Les grossesses qui se déroulent dans ce contexte semblent vécues de manière particulière.

Dans un premier temps, l'attente d'un nouvel enfant ravive souvent la blessure liée à la disparition de l'être aimé, surtout si l'enfant disparu a vécu assez longtemps pour qu'on s'y soit fortement attaché. La grossesse bouleverse le travail de deuil en cours. La proximité entre la vie et la mort est alors difficile à vivre et certains parents expriment un rejet envers le fœtus qu'ils accusent, inconsciemment, d'avoir pris la vie, la place de celui qui est décédé⁷⁰⁴. Certains craignent aussi ouvertement de ne pas pouvoir aimer l'enfant qui vient, leur cœur étant accaparé par le chagrin et le souvenir du disparu. La comtesse de Ségur essaye ainsi de convaincre sa fille Olga, qui vient de perdre sa fille Marguerite, âgée de 4 ans, d'accepter de bon gré sa grossesse : « Dis-toi d'avance que tu aimeras et accepteras ce que le bon Dieu voudra bien t'envoyer ; une fille sera peut-être l'orgueil et le bonheur de ta vie ; un fils en pourra être de même l'honneur et la consolation. Ainsi tout peut devenir bon et utile d'après notre degré de foi et de soumission »⁷⁰⁵. Visiblement, Olga ne souhaite pas avoir une fille qui lui rappelle l'enfant décédée :

Je comprends ta faiblesse mieux que personne et j'y compatis de tout mon cœur ; mais je te demande instamment de te disposer à accepter ce que le bon Dieu t'enverra ; espérons que ce sera un garçon mais ne nous désespérons pas si c'est une fille. Quant à Émile, il aimera autant une fille qu'un garçon, peut-être plus même, en souvenir de Marguerite⁷⁰⁶.

Cette attitude s'observe chez d'autres parents en deuil. En 1837, la femme de Maurice de Flavigny est enceinte, alors que le couple vient de perdre son seul garçon. Maurice écrit à sa sœur, Marie d'Agoult, qu'il pressent une fille⁷⁰⁷. Il refuse d'envisager l'arrivée d'un garçon qui raviverait la blessure causée par la disparition de son fils.

Mais bien souvent, malgré la détresse des parents et le rejet d'une nouvelle grossesse, celle-ci suscite néanmoins l'espoir, car ils espèrent ainsi voir « revivre » le disparu. Les psychologues actuels ont d'ailleurs bien mis en évidence le fait que le deuil est propice à l'émergence d'une pulsion de vie qui se traduit souvent par une nouvelle conception⁷⁰⁸. Beaucoup d'enfants autrefois sont considérés

⁷⁰³ D'autres deuils peuvent survenir pendant une grossesse et être particulièrement douloureux (perte des parents, du conjoint, etc.) mais nos sources contiennent des exemples particulièrement nombreux de grossesses après des deuils d'enfants qui présentent des particularités intéressantes qui justifient qu'on s'y arrête ici.

⁷⁰⁴ L'idée que l'arrivée d'un nouvel être pousse un plus ancien vers la mort est couramment admise dans les mentalités populaires. Elle constitue une survivance de la croyance très ancienne à la « transmigration des esprits d'un corps dans l'autre ». Ainsi, en Basse-Normandie, la naissance d'un enfant passe pour entraîner à brève échéance le décès d'un vieillard dans la même famille ; si ce dernier ne se décide pas à mourir, ce sera le petit qui mourra. Jacques Gélis rapporte aussi cette coutume lorraine du milieu du XIX^{ème} siècle très éloquent : lorsqu'au matin une personne rencontrait une femme enceinte, il ne manquait pas d'« en tirer un présage de malheur » qu'elle ne pouvait prévenir que par l'insulte, comme si l'enfant en gestation constituait une menace directe pour son existence ; Gélis (Jacques), *L'arbre et le fruit...*, *op. cit.*, p. 104.

⁷⁰⁵ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 30 octobre 1863.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, 26 novembre 1863.

⁷⁰⁷ Agoult (Marie d'), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de son frère Maurice de Flavigny, 23 décembre 1837.

⁷⁰⁸ Sur cette question, on peut mentionner les références suivantes :

- Couvert (Barbara), *Au cœur des secrets de famille*, Paris Desclée de Brouwer, 2000.

comme des « enfants de remplacement » qui ont été conçus par les parents avec la volonté de faire renaître le disparu. La pratique de redonner le prénom d'un aîné disparu à son cadet est courante et explique, en partie, cette volonté. Mais cet espoir est parfois une manière de refuser le deuil : l'enfant de remplacement est alors une stratégie de déni⁷⁰⁹. Les écrits privés témoignent particulièrement de la détresse parentale en cas de grossesse après un deuil d'enfant ; la mère comme le père manifestent souvent une douleur intense qui confirme bien que le décès d'un enfant ne laisse pas indifférent, malgré la banalité du phénomène. Les parents s'accrochent souvent, ainsi que l'entourage, à l'espoir de voir renaître leur enfant disparu afin de surmonter leur peine. Marie-Thérèse d'Autriche indique ainsi que son fils Ferdinand est désespéré par la perte de son fils en 1776 : « Mon fils Ferdinand vient de perdre le sien [fils]. Il est inconsolable : il me fait grand pitié. Elle [son épouse] est avancée dans sa grossesse ; il faut espérer que la perte sera bientôt réparée, mais le cœur paternel s'en ressentira toujours »⁷¹⁰. Dans une autre lettre, elle ajoute : « La perte de celui de votre frère lui a été assommante. On l'a dû saigner, et même à cette heure, il ne se porte pas entièrement bien. Il est très sensible et la perte n'était pas prévue. Elle [son épouse] accouchera dans les premiers jours de décembre ; je lui souhaite un fils »⁷¹¹.

La reine Hortense, mariée au roi de Hollande, Louis Bonaparte, est également désespérée par la perte de son fils aîné âgé de cinq ans. Le petit Napoléon-Charles meurt du croup dans la nuit du 4 au 5 mai 1807, au palais royal de la Haye. Partie après les funérailles en voyage avec sa mère, elle tombe dans une profonde dépression et n'a plus aucun goût pour la vie⁷¹². Toutefois, le chagrin lié à la mort du prince royal la rapproche brièvement de son mari. Elle confie à Eugène : « Je suis avec le Roi bien ensemble. Je ne sais pas si cela durera. Je l'espère, car il a le désir d'être mieux pour moi et tu sais que je n'ai jamais rien fait pour être mal »⁷¹³. Ce rapprochement conduit Hortense à tomber rapidement enceinte ; la perspective d'avoir un nouvel enfant l'oblige à continuer à vivre pendant sa grossesse et à ne pas sombrer dans le chagrin : « Dans les premiers jours de mon arrivée à Saint Cloud, j'avais acquis la certitude que j'étais grosse et, renonçant à toutes les idées tristes dont je m'étais nourrie depuis longtemps, je pensais que ma vie n'appartenait plus à moi seule et qu'un devoir sacré m'obligeait à la conserver »⁷¹⁴. L'enfant qu'elle attend est le seul fil qui la retient encore à la vie :

Quelle est la santé assez forte pour résister à des chagrins et à des outrages ainsi répétés ? La mienne en reçut un coup fatal ; elle eût succombé, sans doute, si l'existence de cet enfant que je portais dans mon sein n'eût ranimé mon courage. Mais rien ne parvenait à dissiper je ne sais quoi de sombre et de noir qui se répandait sur toutes mes idées⁷¹⁵.

- Bayle (Benoit), *L'enfant à naître. Identité conventionnelle et gestation psychique*, Paris, Erès, coll. « La vie de l'enfant », 2005.

- « Les deuils d'enfants de la conception à la naissance. Etudes sur la mort », *Revue de la société de Thanatologie*, Paris, L'Esprit du temps, n°119, 2001, pp. 17-38.

⁷⁰⁹ C'est ce qui explique que les conséquences psychologiques soient parfois lourdes pour les enfants de remplacement, car ils ne parviennent jamais à combler le vide causé par la mort de leur aîné, forcément idéalisé, et à consoler le chagrin parental. Ils se sentent souvent coupables d'avoir pris la place de leur aîné et ils vivent parfois hantés par le disparu. Un certain nombre d'entre eux sont d'ailleurs restés célèbres comme Ludwig von Beethoven, René de Chateaubriand, Stendhal, Vincent Van Gogh, Camille Claudel, etc. ; leurs itinéraires parfois tragiques, témoignent des difficultés attachées au statut d'enfant de remplacement.

⁷¹⁰ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 16 août 1776.

⁷¹¹ *Ibid.*, 1er octobre 1776.

⁷¹² « Je ne sens plus rien. Il est mort, je l'ai vu. Dieu n'a pas voulu que j'aïlle avec lui. Cependant je devais ne pas le quitter. A présent je ne mourrai plus, car je ne sens plus rien et c'est pourquoi je me porte bien. Tu ne sais pas tout ce que j'ai perdu. C'était déjà un ami pour moi, personne ne m'aimera jamais comme lui. Quand je l'embrassais, une heure avant, il avait déjà les yeux fermés, il me dit « Bonjour maman » ; il respirait à peine. Si tu l'avais vu étouffant ! J'entends encore sa respiration ! (...) Tu ne sais pas une chose : je pleurais autrefois ; à présent je ne pleure plus. J'ai toute ma tête, c'est tout ce qui m'est resté, mais je ne sens plus rien. Je n'ai plus de cœur ; il est allé avec lui et, moi, je suis restée pour fatiguer tout le monde, pour n'être plus aimée de personne puisque je ne sentirai plus rien. Tu vois bien que j'aurais mieux fait d'aller avec lui (...). Va ! Eugène, il ne faut pas mettre tout son bonheur à faire bien dans ce monde, vois comme on en est récompensé. Mettez toutes vos affections sur un objet aussi pur, et voilà comme il vous est enlevé. Il ne faut plus rien aimer dans ce monde » ; lettre à Eugène, 25 mai 1807, dans Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, note 60, p. 466.

⁷¹³ *Ibid.*, 22 août 1807.

⁷¹⁴ *Ibid.*, p. 197.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 207.

Sa grossesse reste en effet particulièrement douloureuse ; outre le deuil de son enfant, elle doit aussi subir la nouvelle dégradation des relations avec son époux. Elle refuse de rejoindre celui-ci en Hollande alors qu'elle est enceinte, prétextant un risque de fausse couche. Sa mère est aussi temporairement absente : « Me voilà seule à Paris, livrée à toutes mes souffrances morales, sans consolation, sans autre société pour me distraire que celle de mes dames et de mes officiers ; Je m'étais persuadée que le terme de mes couches devait être le terme de ma vie et je ne redoutais pas de le voir approcher »⁷¹⁶. L'idée de mourir en couches est envisagée par Hortense comme une certitude presque rassurante car elle a la volonté de rejoindre son enfant mort. Elle souhaite mener sa grossesse à bien pour donner le jour à l'enfant qu'elle porte, mais sans lui survivre car elle se sent encore incapable d'envisager l'avenir et un projet tourné vers la vie. Un garçon, le futur Napoléon III, naît la nuit du 20 au 21 avril 1808, moins d'un an après la mort de son aîné. La naissance d'un fils déçoit Hortense car elle aurait préféré une fille, et sa nouvelle maternité ne permet pas de dissiper ses idées sinistres et ses souffrances morales. C'est le danger que court l'enfant, né avant terme, qui l'oblige à ranimer son courage et à vivre malgré tout⁷¹⁷.

Les maternités de Zélie Martin sont également fortement marquées par le deuil. Sur neuf enfants nés vivants entre 1860 et 1873, elle perd trois enfants en bas âge et une petite fille de cinq ans. Après le décès de Joseph, son premier fils (et cinquième enfant)⁷¹⁸, un deuxième garçon, prénommé également Joseph, meurt âgé de presque huit mois le 24 août 1868, alors qu'un autre enfant vient juste d'être conçu. Cette septième grossesse porte plus encore que les autres la marque du deuil ; d'autant que le père de Zélie vient de mourir en septembre 1868. La perspective d'un nouvel enfant est envisagée avec une prémonition funeste : « Mais si le bon Dieu veut encore me prendre celui-là, je lui demande qu'il ne meure pas sans baptême, que j'aie au moins la consolation d'avoir trois anges au Ciel. J'espère qu'il en sera ainsi, car je n'ai pas dans l'idée que j'élèverai cet enfant plus que les deux autres »⁷¹⁹. Pendant toute sa grossesse, Zélie est en proie à des sentiments dépressifs et elle est agitée par des pensées mortifères :

Aussi, vous ne sauriez croire combien je suis effrayée de l'avenir, au sujet de ce petit être que j'attends ; il me semble que le sort des deux derniers sera le sien, c'est pour moi un cauchemar continu. Je crois que l'appréhension sera pire que le mal. Quand les malheurs sont arrivés, je me résigne assez bien, mais la crainte est pour moi un supplice. Ce matin, pendant la messe, j'avais des idées si noires à ce propos, que j'en étais toute bouleversée. Le mieux est de remettre toutes choses entre les mains du bon Dieu et d'attendre les événements dans le calme et l'abandon à sa volonté. C'est ce que je vais m'efforcer de faire⁷²⁰.

La mort de ses deux enfants mâles fait souhaiter à Zélie d'avoir un garçon, à la fois pour remplacer les disparus, mais aussi car elle aimerait avoir un fils pour en faire un prêtre. Mais elle accouche finalement le 28 avril 1869 d'une fille, prénommée Céline. L'année suivante, Zélie entame finalement une huitième grossesse et espère encore un garçon ; elle en souhaite un aussi à sa belle-sœur, également enceinte : « Je me réjouis, ma chère sœur, en pensant qu'au mois d'août prochain, nous aurons chacune un petit garçon, du moins je l'espère. Mais, fille ou garçon, il faudra bien prendre avec reconnaissance ce que le bon Dieu nous donnera, car il sait mieux que nous ce qu'il nous faut »⁷²¹. Mais cette grossesse est endeuillée par la perte le 22 février 1870 de sa fille Hélène, âgée de cinq ans, qui meurt de consommation. La mère se résigne, malgré son chagrin à cette perte : « Mon cher ami, j'en ai pour toute ma vie à pleurer ma petite Hélène »⁷²². Sa santé s'en ressent : « Quant à moi, je ne suis pas vaillante. Depuis quinze jours la fièvre ne m'a pas quittée ; jeudi soir, j'étais tellement malade que je croyais que c'était fini, il me semblait que j'avais la même maladie que ma petite Hélène »⁷²³. Ses lettres suivantes témoignent de son abattement et de sa douleur :

⁷¹⁶ *Ibid.*

⁷¹⁷ « Je fus un instant arrachée à cet anéantissement par l'état de faiblesse de mon dernier enfant qui donna des inquiétudes sérieuses. Je manquai de le perdre ; il fallut changer sa nourrice. Je courus moi-même dans un village en chercher une » ; *ibid.*, pp. 210-211.

⁷¹⁸ Le premier Joseph est né le 20 septembre 1866 et mort le 14 février 1867.

⁷¹⁹ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, à son frère, 1^{er} novembre 1868.

⁷²⁰ *Ibid.*, à sa belle-sœur, 28 février 1869.

⁷²¹ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 12 février 1870.

⁷²² *Ibid.*, lettre à son frère et à sa belle-sœur, 24 février 1870.

⁷²³ *Ibid.*

Moi, je ne suis pas alitée, mais je ne me porte pas bien du tout, j'ai souvent de la fièvre, pour mieux dire, tous les jours. Je ne souffre pas beaucoup, mais j'ai un mal de tête constant et une faiblesse générale ; je n'ai plus d'énergie, je ne puis travailler avec activité, je n'en ai pas le courage. Parfois, je me figure que je m'en vais tout doucement comme ma petite Hélène. Je vous assure que je ne tiens guère à la vie. Depuis que j'ai perdu cette enfant, j'éprouve un ardent désir de la revoir ; cependant, ceux qui restent ont besoin de moi et, à cause d'eux, je prie le bon Dieu de me laisser encore quelques années sur la terre. J'ai bien regretté mes deux petits garçons, mais j'ai plus de chagrin encore de la perte de celle-là ; je commençais à en jouir, elle était si mignonne, si caressante, si avancée pour son âge : Il n'est pas une minute du jour où je ne pense à elle. (...). Enfin, elle est au Ciel, bien plus heureuse qu'ici-bas, mais pour moi, il me semble que tout mon bonheur s'est envolé⁷²⁴.

C'est finalement une fille qui naît le 16 août 1870, Marie-Mélanie-Thérèse. Comble du malheur, cette enfant meurt le 8 octobre 1870. Zélie Martin plonge un peu plus dans le désespoir : « Je suis dans la désolation, j'aimais tant cette enfant. A chaque nouveau deuil, pour moi, il me semble toujours aimer l'enfant que je perds, plus que les autres. (...) Oh ! je voudrais mourir aussi ! »⁷²⁵. Malgré sa brève existence, cette enfant est vivement regrettée par sa mère qui culpabilise de n'avoir pas pu la nourrir et de l'avoir retirée trop tard de chez sa nourrice chez qui elle mourait d'inanition :

C'était une si jolie petite fille ; elle avait des yeux comme on n'en voit jamais à des bébés de cet âge, et des traits si fins ! Et dire qu'on me l'a fait mourir de faim ! N'est-ce pas épouvantable ? Tu ne sais pas la fête que je me faisais d'élever moi-même cette petite ! J'étais aussi heureuse de l'avoir que si c'eût été mon premier enfant... Je voudrais maintenant que le bon Dieu m'en redonne une autre ; je ne désire pas un petit garçon, mais une petite Thérèse qui lui ressemble et qui n'ira pas en nourrice (car cette fois, je prendrai une nourrice chez moi). Non, jamais, si le bon Dieu m'accorde d'autres enfants, ils ne sortiront de ma maison. Peut-être que si ma pauvre chérie avait été remise au sein, elle aurait pu revivre, mais j'ai cherché partout et n'ai rien trouvé de ce qu'il me fallait (...). Enfin, c'est fini, il n'y a plus de remède, le mieux est de me résigner. Cette enfant est heureuse et cela me console⁷²⁶.

Cette succession de deuils marque profondément son esprit et ne provoque ni endurcissement de la sensibilité maternelle, ni indifférence envers les péripéties de l'existence terrestre, ni colère contre Dieu. Toutefois, elle affiche désormais un pessimisme et une inquiétude mortelle pour les siens et pour elle-même qui ne la quittent pas jusqu'à la fin de sa courte existence. Elle rêve pourtant encore d'avoir un enfant pour remplacer sa Thérèse disparue et envie sa belle-sœur qui est à nouveau enceinte : « Le bon Dieu s'est trompé de porte, car moi qui ai perdu ma petite dernière, je serais si contente d'en avoir une autre ; mais non, je n'en aurai plus [elle a quarante ans] ! Inutile maintenant de le désirer. Jamais je ne me consolerais de la mort de ma petite Thérèse, cela m'empêche de dormir, bien souvent »⁷²⁷. Son souhait est pourtant exaucé puisqu'elle tombe enceinte en 1872 ; elle espère évidemment que ce neuvième enfant sera une fille. Malgré la joie que lui procure sa grossesse, elle ne peut s'empêcher de penser à la perte possible de l'enfant : « J'espère que cet enfant viendra bien, le malheur n'est pas toujours à la même porte, enfin, que la volonté de Dieu soit faite »⁷²⁸. Elle est agréablement surprise à la naissance le 2 janvier 1873 de donner le jour à une petite fille. Cette enfant est prénommée Thérèse, comme son aînée, et connaît le destin fulgurant que l'on sait sous le nom de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Elle incarne par excellence l'enfant de remplacement dans une famille marquée par le deuil ; sa mère et une de ses sœurs aînées, Marie-Louise, venant en outre à mourir quand elle est âgée de quatre ans et demi⁷²⁹.

⁷²⁴ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur 27 mars 1870.

⁷²⁵ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 8 octobre 1870.

⁷²⁶ *Ibid.*, lettre à son frère, octobre 1870.

⁷²⁷ *Ibid.*, lettre à sa belle-sœur, 29 mai 1871.

⁷²⁸ *Ibid.*, lettre à son frère et à sa belle-sœur, 21 juillet 1872.

⁷²⁹ Voir les analyses de Jacques Maitre, « La prière aux petits frères et sœurs morts », dans Maître (Jacques), *L'orpheline de la Bérésina...*, op. cit., pp. 236 et sq.

Pour la plupart des parents, comme Zélie Martin, la mort de l'enfant est supportée grâce à la religion⁷³⁰. Les desseins de Dieu sont vus comme impénétrables et les parents se soumettent avec fatalisme, avec l'espoir que leur enfant est un ange au ciel qui les protège. Les mères expriment aussi souvent le désir de mourir rapidement afin de retrouver leur(s) enfant(s) chéri(s).

Marie-Thérèse Ollivier fait également partie de ces mères endeuillées qui ne parviennent à survivre à la mort de leur enfant qu'en essayant de le remplacer. En effet, le couple Ollivier voit mourir en juin 1881, emporté par la diphtérie en huit jours, le fils unique et adoré, Jocelyn dit « Nino », âgé de dix ans. Profondément affectés, les deux époux survivent grâce à leur profond amour mutuel ; ils font ensuite un voyage en Italie, leur patrie d'élection, où Jocelyn est né. Là, un nouvel enfant est conçu. Pendant sa grossesse, Marie-Thérèse est encore en plein travail de deuil et s'accroche à l'idée que l'enfant à venir est envoyé par Dieu pour remplacer le disparu⁷³¹ :

Dans quelques jours j'achèverai le sixième mois de ma grossesse. Oh ! que je veux employer à me sanctifier les trois mois qui me restent encore afin d'obtenir du ciel un enfant qui soit, comme mon Jocelyn, la bénédiction de notre foyer, la consolation et l'amour de son père, notre espérance à tous ! Cette grâce je la demande sans cesse à Dieu en qui je crois avec ferveur et à mon ange bien-aimé qui, je le sens par la force de l'amour, ne peut m'avoir abandonné tout à fait. Oh ! si elle m'était accordée avec quelle force nouvelle, avec quelle paix intérieure je continuerais ma route sur la route sur la terre jusqu'au jour où j'irai retrouver là-haut mon trésor !⁷³²

Elle ne s'attache à la vie que dans la perspective de voir revivre son enfant, tout en souhaitant aussi mourir pour le retrouver au Ciel. Sa grossesse lui fait revivre les impressions passées et elle n'arrive pas à envisager qu'elle porte un enfant différent de celui qui a disparu :

O mon ange bien aimé ! quand viendrai-je à bien comprendre que je ne puis plus rien pour toi ici-bas ! Il me semble toujours quand je sens tressaillir en moi le pauvre petit qui vient m'aider à porter ma douleur, que c'est toi qui reviens à moi, et toi qui va reprendre toutes mes chères habitudes, me rendre ta tendresse et reprendre pour mon bonheur, les projets plein d'espérances que la mort a si cruellement interrompus ! Hélas ! si cet enfant que j'attends ne te ressemble, pas comment pourrai-je l'aimer !⁷³³

L'enfant disparu occupait toute sa vie et celui qu'elle attend ne peut pas encore combler le vide qu'elle ressent. Elle craint déjà de ne pas pouvoir l'aimer s'il ne ressemble pas à celui qu'elle a perdu ; elle n'envisage même pas le fait d'avoir une fille. Parfois le désespoir la submerge⁷³⁴. Afin que les deux enfants se ressemblent parfaitement, elle s'accroche à l'idée qu'elle doit reproduire toutes les conditions de sa première grossesse. On retrouve ici l'idée que l'environnement à la fois matériel,

⁷³⁰ Rares sont les cas comme celui de Suzanne Voilquin qui en arrive à douter de l'existence de Dieu après ses fausses couches à répétition, conséquences d'une syphilis transmise par son mari ; voir le chapitre III.

⁷³¹ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 6 août 1882 ; fds cit.

Dans un long passage du carnet, elle implore Dieu :

« Que ne dois-je pas espérer de votre compassion ! Vous avez ôté de mon chemin tout ce qui pouvait me faire aimer la vie, je n'ai plus autour de moi que ténèbres glacées, en moi que lassitude et douleur, et cependant vous voulez que je vive, vous ne me permettez pas de manquer aux devoirs qui me restent encore. Comment pourriez-vous me refuser le secours que je vous demande : un enfant tel qu'il m'aide à continuer ma route avec intérêt, avec activité avec dévouement, non pas dans la joie, hélas ! car je n'en rêve plus, mais dans un emploi utile de mes facultés, dans cette amélioration de moi-même que paralyse mon accablement actuel !

Comment ne m'accorderiez-vous pas ce qui peut seul me faire porter cette vie dont je sortirais dès à présent avec tant de joie si je le pouvais, un fils qui me rappelle mon ange parti et à côté duquel je marcherais d'un pas plus assuré vers l'éternité ».

⁷³² *Ibid.*, 18 juillet 1882.

⁷³³ *Ibid.*, 28 juillet 1882.

⁷³⁴ « Aujourd'hui mon cœur est vaincu par les souvenirs et la douleur du passé me rend l'avenir plein d'épouvante. Je voudrais ne pas me laisser aller au découragement et je fais ce que je puis pour reprendre l'espoir. Hélas ! C'est mon travail quotidien maintenant ! Mais que je succombe souvent en mes efforts. Après avoir possédé un trésor d'intelligence, de bonté, de charme, d'amour tel que celui qui m'a été ravi, comment rêver de le retrouver encore ? Et cependant je le dois, je le sais. Il faut que je crois, il faut que j'espère, il faut que j'attende tout de la bonté de Dieu et que jusqu'au jour où Il me prouvera que sa grâce m'est refusée, je compte que elle avec une foi profonde et autant que possible sereine », 31 août (juillet en fait) 1882 ; *ibid.*

mental, émotionnel de la grossesse influe sur les caractéristiques de l'enfant à naître. Le 12 août, elle indique dans son journal :

La princesse Wittgenstein accepte d'être la marraine de mon enfant. Il aura ainsi comme Nino en Mad. de Lamartine, la sollicitude d'une femme noble par le cœur et par l'esprit auprès de son berceau. Tout ce qui peut établir une similitude entre mon Nino adoré et celui qui vient le remplacer m'est cher. Ainsi j'ai accueilli avec joie la naissance du fils de mon beau-frère qui se trouvera de cinq mois plus âgé que mon enfant, parce qu'elle m'a rappelé la naissance de son frère Paul arrivé également cinq mois avant la naissance de Nino, j'ai aussi pris avec plaisir à mon service une bonne qui s'appelle Marguerite parce que celle qui m'a aidée à élever Nino s'appelait Marguerite. C'est avec le même sentiment que je donnerai à mon enfant une nourrice piémontaise, que je lui prépare une layette et un berceau bien humbles, que je travaille, me promène, et fais tout ce que mes forces me permettent pour que cette grossesse soit la plus possible semblable à celle que Dieu avait si pleinement bénie. J'aurai fait ainsi tout ce qui dépend de moi pour le reprendre à la tombe, à mon ange adoré, le reste appartient à Dieu !⁷³⁵

Cette volonté de reproduire la grossesse à l'identique témoigne aussi bien de précautions superstitieuses que d'une croyance à l'influence réelle du contexte sur l'enfant à naître. Marie-Thérèse va jusqu'à s'entourer d'images aimées pendant sa première grossesse et d'un portrait de l'enfant disparu, comme si elle espérait que le fœtus qu'elle attend s'en imprègne par le biais de son regard :

La chambre dans laquelle mon enfant viendra au monde est toute prête. Elle rappelle par sa gaîté, sa propreté, la belle vue de sa fenêtre celle où je suis accouchée à Pollone. J'y ai suspendu auprès de mon lit un portrait de mon ange par Briou, d'une ressemblance un peu vague, mais qui me rend son beau regard. En face est la Madone au Chardonneret dont j'ai eu constamment une gravure sous les yeux en 1871 et dont la suave sérénité m'est bienfaisante à contempler⁷³⁶.

Même une similitude anodine entre les deux grossesses suscite une émotion intense :

En me promenant avec Emile il y a quelques matins, j'ai trouvé un trèfle à quatre feuilles. J'en avais trouvé un également à Montcalieri environ le même temps avant la naissance de mon enfant bien-aimé ! Ce rapprochement m'a si violemment émue que je n'ai pu retenir un torrent de larmes. Oh ! si cette grossesse et son résultat pouvaient être en tout semblable à la première, je revivrais pourtant !⁷³⁷

La date anniversaire du décès de l'enfant est particulièrement douloureuse ; Marie-Thérèse écrit à son mari pour lui faire part de son désespoir :

Mon adoré chéri, j'ai eu beaucoup de courage pendant tous ces jours horribles [date anniversaire de la mort de l'enfant] dont je ne puis dire lequel a été le plus douloureux. J'ai écarté tant que je l'ai pu de ma pensée les souvenirs poignants, j'ai fait appel à toutes les croyances fortifiantes qui me maintiennent en présence de mon Nino toujours vivant et toujours aimant, je me suis redit que ma préoccupation première aujourd'hui doit être de revenir aux sentiments et aux pensées qui remplissaient les jours de ma première grossesse, j'ai été active, vaillante, et je t'ai tu les angoisses de mes luttes intérieures pour ne pas accroître celles où je te devinais. Malgré tout cela, le courage a fini par me manquer. Hier, j'ai eu une crise de désespoir si violent que j'en suis restée souffrante toute la nuit avec la fièvre et des douleurs si fortes que j'ai bien cru à un accident. Aujourd'hui je n'ai plus qu'un peu de lassitude et je suis rassurée, le pauvre petit commence à bien remuer, mais je vois combien il craint les émotions violentes et je les lui éviterai le plus que je pourrai. (...) Dieu ne permettra pas peut-être pas que nous voyons deux fois dans notre vie une créature d'élection comme notre bien-aimé, mais je veux au moins avoir fait tout ce qui est en moi pour l'obtenir, et je sens que si je n'ai pas tout à fait perdu ma vitalité de cœur et d'esprit d'autrefois, je pourrai te donner encore un fils digne de toi qui te rendra notre trésor perdu. Quelquefois je me trouve si

⁷³⁵ *Ibid.*, 12 août 1882.

⁷³⁶ *Ibid.*, 1^{er} octobre 1882.

⁷³⁷ *Ibid.*

délabrée de corps et d'esprit que je me décourage, mais je me dis que cet enfant sera ton œuvre aussi et cela me rend l'espoir⁷³⁸.

Malgré son chagrin, elle essaye de ne pas se laisser envahir par la souffrance, par peur d'une fausse couche et des conséquences négatives sur l'enfant à naître. Curieusement, les parents ne semblent pas prévoir d'appeler leur enfant à naître du prénom du disparu si c'est un garçon : « Emile a choisi aujourd'hui le nom du petit enfant. C'était lui qui avait nommé Jocelyn. Si c'est une fille elle s'appellera Geneviève en mémoire de la mère d'Emile, si c'est un garçon Michel-Ange »⁷³⁹.

Toutefois l'espérance des époux Ollivier est déçue par la naissance d'une fille, Geneviève, dite Mimi, née le jour des morts (!) de l'année 1882. Les rêves de Marie-Thérèse s'écroulent : « Que peut me donner le présent et me promettre l'avenir en comparaison de ce que j'ai eu et n'ai plus ? J'élèverai ma fille pour son père dont elle sera l'ange consolateur, mais toute mon âme reste avec le fils qui était mon appui, ma force, ma richesse et qui m'appelle, m'appelle sans cesse »⁷⁴⁰. L'arrivée d'une fille ne peut pas combler le manque lié au décès de son fils ; elle l'oblige à faire face à sa disparition et à en faire enfin le deuil. Mais au lieu de la tirer vers la vie, la naissance d'une fille lui donne envie de mourir. Elle essaye néanmoins de justifier l'utilité de cette naissance en voyant en Geneviève sa remplaçante auprès de son mari. Elle écrit ainsi : « Il me semble que la Providence en m'envoyant une fille au lieu d'un fils que je lui demandais m'a pourvue d'une remplaçante qui me permettra dans quelques années de m'en aller »⁷⁴¹. Finalement Marie-Thérèse parvient à surmonter son désespoir. La petite Geneviève devient rapidement chère aux yeux de ses parents, notamment son père qui en prend un soin attentif dès son plus jeune âge⁷⁴². Toutefois, la perte de leur premier fils n'est jamais totalement surmontée ; un espoir subsiste de le voir revivre. Un troisième enfant est donc conçu en 1886, et Marie-Thérèse espère ardemment un garçon. Même si sa fille lui fait finalement trouver ce sexe agréable, elle semble se résigner difficilement à en avoir une deuxième. La correspondance des époux à la fin de cette grossesse les montre essayant l'un et l'autre de se rassurer mutuellement sur l'accueil à faire à l'enfant si c'est une fille. L'espoir des parents est enfin satisfait avec la naissance d'un garçon à la fin du mois de juin 1886. L'enfant est prénommé Jocelyn, comme le disparu, mais les attentes maternelles sont finalement déçues. Malgré son intelligence, ce fils n'a pas le destin brillant attendu par sa mère⁷⁴³ ; elle ne retrouvera jamais l'enfant idéal qu'elle a perdu...

Le point commun de ces grossesses marquées par le deuil est d'exacerber les solidarités traditionnelles.

b. Des solidarités traditionnelles exacerbées

Un entourage aux petits-soins

L'entourage est souvent conscient de la détresse des parents – en particulier de la mère – et se montre encore plus prévenant que d'ordinaire. C'est dans ce genre de circonstances que l'on mesure le rôle de la correspondance pour soutenir la femme enceinte. La comtesse de Ségur laisse entendre que la correspondance familiale est particulièrement intense lors de malheurs familiaux. Lorsque la dernière fille de la comtesse, Olga, perd sa fille Marguerite et se retrouve enceinte peu de temps après, sa mère lui écrit beaucoup et ses sœurs aussi : « Chère petite, un mot pour te dire que j'ai vu ta lettre à Henriette, arrivée une heure après le départ de la mienne »⁷⁴⁴. La famille se resserre pour soutenir ses membres en difficulté. Marie-Thérèse Ollivier recopie ainsi dans son journal des paroles ou des

⁷³⁸ Lettre de Marie-Thérèse Ollivier à son mari, 27 juin 1882 ; fds cit.

⁷³⁹ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 12 août 1882 ; fds cit.

⁷⁴⁰ Notice biographique, Archives Nationales.

⁷⁴¹ *Ibid.*

⁷⁴² Grande admiratrice de son père, elle lui est très attachée toute sa vie et aide sa mère dans la publication de l'œuvre de son père.

⁷⁴³ Il fait des études de droit, mais il s'intéresse surtout à la mécanique : il réalise des essais de chenillettes en montagne – travaux qui n'aboutissent à rien - ; il traverse de nombreuses crises de neurasthénie et vit cloîtré une partie de l'année à Saint-Gervais en Haute Savoie, l'autre partie à la Moutte ; notice biographique Archives Nationales.

⁷⁴⁴ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse Emile de Pitray, 26 novembre 1863.

passages de lettres que son entourage lui a adressée pour la soutenir quand ils ont appris sa grossesse en plein deuil.

Mme Pascon m'écrit : « Je pense beaucoup à vous et au bonheur qui vous attend. J'espère toujours fermement que Dieu exaucera nos prières en vous rendant votre Jocelyn. Ayez confiance en cette bonté qui ne fait pas défaut, attendez un fils avec joie, je l'attends pour vous ».

Quand elle a appris ma grossesse, Mme de Sourdeval aussi m'a écrit : « C'est lui, c'est Jocelyn que vous allez serrer dans vos bras ! ».

Et Mad. Carraby : « Que ce soit un fils qui vous rende le cher bon Nino ! Vous en avez besoin, et Dieu ne refusera pas ce soutien à votre vie ».

Ma sœur Mathilde aussi s'est écriée en pleurant : « C'est Nino qui t'est rendu ! ».

Mad. Fould, Mad. Singer, la Princesse Wittgenstein ont dit également, comme sous l'inspiration de Dieu, au moment même de notre cruel déchirement : « Il vous sera rendu un fils semblable à celui-là ! »

Et le docteur Conan lorsque je me relevai de mon lit de douleur m'a rappelé ces beaux vers de Victor Hugo qui sont intitulés *Le Revenant* :

« Mères en deuil, vos cris là-haut sont entendus

Dieu qui tient dans sa main tous les oiseaux perdus

Parfois au même nid rend la même colombe ! etc. ».

Oh ! s'ils pouvaient dire vrai tous ceux à qui la compassion a arraché ces paroles réconfortantes, je retrouverais encore de l'énergie, de l'espoir, de la santé ! Mais pourquoi n'en serait-il pas ainsi, et pourquoi ne naîtrait elle pas aussi dans le cœur de Dieu, si supérieur à ses créatures en bonté, en miséricorde, en largesse »⁷⁴⁵.

Elle semble sensible à la compassion exprimée aussi bien par sa famille proche que par des relations mondaines ou même par le médecin. Elle se raccroche à ces paroles pour continuer à espérer de sa grossesse.

Zélie Martin peut aussi compter sur son entourage pour la soutenir à l'occasion des décès qui l'affligent. Elle remercie chaleureusement son frère et sa belle-sœur de leur soutien ; ainsi après la mort de sa fille Hélène en 1870. Elle écrit : « Mes chers et bien-aimés parents, votre lettre m'a fait du bien. Je suis vraiment reconnaissante de tout l'intérêt que vous me portez et je vous en remercie »⁷⁴⁶. Sa sœur Marie-Louise, Visitandine au Mans, essaye aussi de la réconforter avec des arguments exclusivement religieux :

Je ne puis m'empêcher de te trouver heureuse de donner au Ciel des élus, qui seront ta couronne et ta joie. Et puis, ta foi et ta confiance qui ne vacillent jamais, auront un jour leur rétribution magnifique (...). Sois sûre que le Seigneur te bénira et que la mesure de tes peines sera celle des consolations qui te sont réservées ; car enfin, si le bon Dieu, content de toi, veut bien te donner le grand saint que tu as tant désiré pour sa gloire, ne seras-tu pas bien récompensée ?⁷⁴⁷.

La correspondance de Zélie Martin montre aussi comment elle-même est également amenée à soutenir son frère et sa belle-sœur dont l'enfant est décédé en venant au monde en octobre 1871. Elle insiste beaucoup sur le fait qu'un enfant baptisé gagne le bonheur éternel et devient un ange qui protège sa

⁷⁴⁵ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 2 août 1882 ; fds cit.

⁷⁴⁶ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère et sa belle-sœur, 24 février 1870.

⁷⁴⁷ La Visitandine fait allusion aux prières des époux Martin pour obtenir de Dieu un missionnaire. Les hagiographes de la famille voient évidemment un pressentiment qui se réalise plus tard avec la naissance de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, future Patronne des Missions et de tous les missionnaires.

Lors du décès de la première Thérèse en 1870, la Visitandine a recours aux mêmes paroles de soutien :

« La vénérable Marguerite du Saint-Sacrement [Carmélite de Beaune] dit que les Saints Innocents ont une grande puissance au Ciel, et que les enfants morts après le baptême, forment leur cour : (...) Le Père Faber déclare : « qu'ils aiment plus leur mère (au ciel) que les autres enfants. Ces mères sont bienheureuses d'avoir de tels enfants ; nous les appelons les fleurs printanières de Dieu ». Ainsi, chère sœur (...) tes chers petits enfants sont aujourd'hui au ciel avec tous les saints, et ils entourent le trône de l'Agneau, pleins de joie d'avoir quitté le monde, sans en connaître les dangers ; lettre de sa sœur pour la Toussaint 1870 ; *ibid.*

famille, idée rassurante pour de nombreux parents⁷⁴⁸. Elle ajoute : « que je voudrais donc être auprès de vous pour vous consoler ! »⁷⁴⁹, ce qui indique que la forme de solidarité la plus aboutie est d'être auprès du couple dans ce moment difficile. En cas de grossesse, la présence renforcée autour de la femme vise à ne pas laisser la femme seule avec sa douleur, dont l'influence est jugée néfaste pour l'enfant à naître. En 1863, la comtesse de Ségur semble voyager d'une fille à l'autre, mais le deuil de sa fille Olga qui connaît une grossesse pénible et non désirée, l'amène à passer plus de temps à ses côtés : « J'irai passer quinze jours chez toi, parce que tu es souffrante, tu es triste, et qu'ayant donné un mois et plus à Henriette, je puis bien te donner quinze jours : je t'ai quitté trois semaines après ton malheur ; il s'y joint les souffrances et les tristesses d'une grossesse..., j'ai donc tout naturellement le désir de te revoir quelques jours »⁷⁵⁰.

Des réactions parfois inadaptées de l'entourage

Cependant, les réactions de l'entourage ne sont pas toujours appropriées ; soit que celui-ci minimise les souffrances de la femme, suivant l'adage « de petit enfant, petit deuil », soit qu'il offre un soutien inadapté. Zélie Martin mentionne déjà dans une lettre citée plus haut les remarques de son entourage qu'elle juge déplacées sur ses enfants disparus ; elle rapporte aussi les paroles d'une amie essayant de justifier religieusement leur mort, mais sans la convaincre :

Une amie me dit : « Le bon Dieu voyait sans doute que vous ne pourriez jamais vous tirer d'élever tant d'enfants, et il en a mis quatre dans son Paradis. » Mais à dire vrai, ce n'est pas ainsi que j'entends la chose. Enfin, le bon Dieu est le maître et il n'avait pas à me demander de permission. D'un autre côté, jusqu'ici, j'ai très bien supporté les fatigues de la maternité, me confiant à sa Providence. D'ailleurs, que voulez-vous ? on n'est pas sur la terre pour avoir grand plaisir, ceux qui s'attendent à jouir ont bien tort et sont fameusement déçus dans leurs espérances ; on voit cela tous les jours et quelque fois, d'une manière bien frappante⁷⁵¹.

Les propos de la comtesse de Ségur à sa fille Olga pour lui faire accepter sa grossesse alors qu'elle est en plein travail de deuil ne sont peut-être pas non plus de nature à lui redonner espoir : « Je suis peinée de l'effet que te produit cette grossesse. Lutte, chère petite, contre les terreurs qui ne sont qu'une nouvelle tentation de notre éternel et terrible ennemi ; repousse les imaginations qui te terrifient et te désolent (...). Ainsi tout peut devenir bon et utile d'après notre degré de foi et de soumission »⁷⁵². Elle enfonce le clou dans sa lettre suivante :

Chère petite, je suis bien contente que tu ailles mieux. En prenant la vie pour ce qu'elle est, une succession de jours pénibles, qui s'écoulent pour ne plus revenir, et qui mènent infailliblement à la mort de la matière (source de tout mal) pour arriver à la vie éternelle de l'âme, on trouve force et courage pour bien vivre. (...) Tu auras neuf mois pénibles, une couche plus ou moins douloureuse, une suite de couches très ennuyeuse ; une année ou dix-huit mois de premiers soins très astreignants, ensuite l'éducation des grands, suivie de celle des petits qui deviendront des grands à leur tour : vue de loin, cette perspective est effrayante ; vue de près, au jour le jour, elle offre mille consolations, mille compensations, même humainement parlant ; et pour l'âme, quelle récolte abondante de mérites, de réelles satisfactions ! Aucune peine, aucun ennui ne passent inaperçus ; tout est récompensé, paroles douces, actions utiles, pensées charitables et chrétiennes, impatience réprimée, indolence surmontée, tout enfin porte ses fruits et prépare une auréole de gloire et de bonheur⁷⁵³.

Ces arguments religieux, en particulier le rôle de la douleur dans le rachat des péchés, semblent apporter à Olga une bien maigre consolation, à en juger par son désespoir dans les lettres suivantes...

⁷⁴⁸ Voir le chapitre III.

⁷⁴⁹ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à sa belle-sœur, 17 octobre 1871.

⁷⁵⁰ Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse de Pitray, 7 novembre 1863.

⁷⁵¹ Martin (Zélie), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à son frère, octobre 1870.

⁷⁵² Ségur (comtesse de), *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à la vicomtesse de Pitray, 30 octobre 1863.

Voir *infra* dans ce chapitre l'importance des croyances religieuses et la nécessité de la souffrance.

⁷⁵³ *Ibid.*, 25 novembre 1863.

Le soutien apporté par l'activité d'écriture

C'est dans ce genre de circonstances où la femme enceinte se sent incomprise et seule dans sa douleur que les sources de l'intime peuvent constituer un lieu d'épanchement privilégié et consolateur. Pendant sa deuxième grossesse, marquée par le deuil, Marie-Thérèse Ollivier est satisfaite de rentrer chez elle à Saint-Tropez après un séjour de deux mois à Marseille dans sa famille maternelle. Elle recherche plutôt la solitude que la vie familiale agitée chez ses parents. Elle peut ainsi reprendre un tête à tête avec son journal. Elle écrit beaucoup plus souvent que lors de sa première grossesse, au moins une fois par semaine, parfois tous les deux jours. L'enfant qu'elle attend occupe une place beaucoup plus importante dans ses écrits – ou plus exactement l'enfant qu'elle a perdu et qu'elle croit retrouver bientôt. Même si les souvenirs du disparu l'entourent, elle se sent plus apaisée chez elle et son journal sert d'exutoire à sa douleur qui peut enfin s'exprimer librement :

Ici je ressens l'apaisement avec plénitude, quoique mon cœur soit sans cesse déchiré par les souvenirs si vivants et innombrables de mon pauvre enfant adoré. Mais ce rapprochement avec tout ce qu'il a aimé me fait du bien aussi. Il me semble alors être moins loin de lui et des régions qu'habite sa douce âme. J'en suis comme enveloppée et pénétrée et je me dis que j'en communiquerai mieux quelque ressemblance à la créature qui vient prendre sa place⁷⁵⁴.

Elle écrit à nouveau de la poésie ; son journal contient plusieurs poèmes, dont l'un est inspiré par deux toiles accrochées aux murs de sa chambre : « Sur une autre muraille sont suspendues deux compositions de Raulbach que m'a envoyées la princesse Wittgenstein. L'une représente l'ange de la Mort qui emmène l'enfant au ciel, l'autre l'ange de la Vie qui le ramène sur la Terre. Je pleure souvent en les regardant mais je les aime et elles m'ont inspiré ces vers »⁷⁵⁵. S'en suit un très long poème, dont la première partie est consacrée à la mort de l'enfant ; elle prête à ce travail d'écriture de multiples vertus :

Je m'applique à mettre ainsi en vers les plaintes et les effusions de mon âme. Il me semble que cette occupation imposée à ma douleur la rendra moins funeste à mon pauvre petit enfant inconnu. Mais ces vers ont été jusqu'ici bien découragés et je veux maintenant en faire d'autres vers auxquels je mettrai la confiance, l'espoir que j'ai tant besoin de ressentir et qui finiront peut-être par soulever mon âme⁷⁵⁶.

L'écriture permet d'épancher les chagrins intérieurs et de leur donner une forme noble, elle occupe également l'esprit et le corps, empêchant la douleur de submerger tout son être et épargnant ainsi le bébé qu'elle attend. Elle cherche aussi dans l'écriture un moyen d'espérer et d'envisager l'avenir de manière plus positive. La suite du poème, transcrit dans les annexes, insiste sur le désir que Dieu renvoie le disparu sur terre par le biais de l'enfant qui doit naître bientôt⁷⁵⁷. Elle termine en indiquant : « Ces vers m'ont fait du bien à composer. Puissent-ils en avoir fait aussi au pauvre petit que je voudrais tant ne pas opprimer de ma douleur ; puissent-ils aussi lui donner une ressemblance de plus avec mon Nino adoré. J'en écrivais tant pendant que je le portais en moi ! »⁷⁵⁸. Le cinquième carnet s'achève sur ces mots, alors que de nombreuses pages blanches restent. La naissance de Geneviève peu de temps après a visiblement suspendu sa rédaction. Le journal ne sera plus tenu par la suite ; une brève mention en 1894, après plus de dix ans d'interruption, montre que le journal est associé à son premier fils : elle a commencé sa rédaction quand elle était enceinte de lui, elle l'a poursuivi pendant toute son enfance et l'année qui a suivi sa mort, afin de maintenir un lien avec lui et dans l'espérance de le voir revivre lors de sa deuxième grossesse :

23 septembre 1894 (vingt-cinquième anniversaire de notre mariage)

Je reprends aujourd'hui après treize années d'interruption ce journal que je n'avais plus eu le courage d'écrire depuis la mort de mon pauvre enfant. Hélas ! La cicatrice de cette horrible blessure n'est point encore achevée ; elle ne le sera jamais. Chaque coup qui vient frapper mon cœur, de quelque côté que ce soit, la rouvre et je sens de nouveau s'écouler par-là mes forces

⁷⁵⁴ Ollivier (Marie-Thérèse), *Journal*, carnet n°5, 18 juillet 1882 ; fds cit.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, 1^{er} octobre 1882.

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ Le poème est reproduit dans les annexes, p. 827.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, 1^{er} octobre 1882.

épuisées. Mais je veux réagir contre ma tristesse ; je veux retrouver en moi-même le secours que je trouvais autrefois dans cette conversation intime avec mon âme⁷⁵⁹.

Contrairement à son vœu, elle ne poursuivra pas son journal qui a contribué à son travail de deuil.

Les grossesses royales constituent un autre cas particulier, dans la mesure où elles font l'objet de précautions qui les distinguent des grossesses ordinaires.

2. Grossesses royales

Il nous a paru utile de nous arrêter sur le cas particulier de la grossesse des reines, des dauphines et des impératrices. Si la vie quotidienne des souveraines – quasiment publique – est connue⁷⁶⁰, et si la fonction maternelle de la reine sous l'Ancien Régime a déjà été bien étudiée par les historiens⁷⁶¹, les spécificités de leurs grossesses n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière⁷⁶². Or, en raison de la loi salique, la procréation d'un héritier du trône de France est lourde d'enjeux, ce qui explique que ces grossesses fassent l'objet d'attentions spéciales qui distinguent les princesses des femmes du commun. L'intérêt d'étudier leur cas tient aussi au fait que certaines pratiques propres aux souveraines se sont ensuite diffusées à d'autres classes de la population, par imitation⁷⁶³. Sur d'autres plans, ces grossesses présentent des points communs avec celles des autres femmes, ce qui explique l'utilisation d'exemples de reines dans nos chapitres précédents. Pour conserver une ampleur raisonnable à cette étude et pour repérer les traits les plus significatifs des milieux royaux, nous avons principalement envisagé ici le cas des reines, des dauphines et des impératrices, c'est-à-dire des femmes en position de régner et de donner un héritier direct à la couronne. Dans les limites chronologiques de notre sujet, nous avons donc étudié les cas qui se présentent du règne de Louis XV à celui Napoléon III ; avec quelques rappels à la situation antérieure – notamment au règne de Louis XIV – afin de mettre en évidence les changements.

Deux figures se détachent pour le XVIII^{ème} siècle : Marie Leszczyńska (1703-1768), épouse de Louis XV (1710-1774), et Marie-Antoinette (1755-1793), épouse du dauphin Louis-Auguste, duc de Berry, puis roi de France sous le nom de Louis XVI (1754-1793). Leurs maternités ont été très attendues et ont contribué à certains traits particuliers de leur règne. Nous nous sommes arrêtées, dans une moindre mesure, sur le cas des dauphines, épouses de Louis-Ferdinand (1729-1765), fils de Louis XV, à savoir Marie-Thérèse Raphaëlle, infante d'Espagne (1726-1746), puis Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767). Le Premier Empire voit s'opposer la figure malheureuse de Joséphine (1763-1814), contrainte au divorce par Napoléon en raison de sa stérilité, et celle de Marie-Louise (1791-1847), mère heureuse du roi de Rome. La reine Hortense (1787-1837), fille adoptive de Napoléon, mérite aussi d'être évoquée car elle est pendant un temps la seule à incarner les espoirs dynastiques de la famille Bonaparte. La Restauration place sur le trône les frères de Louis XVI : Louis XVIII (1755-1824) et Charles X (1757-1836). Le premier est veuf et sans héritier. Le second est marié à Marie-Thérèse de Sardaigne (1756-1806) et a deux fils d'âge adulte : Louis Antoine, duc d'Angoulême (1775-1844) – marié à Marie-Thérèse de France (1778-1851) et sans descendance – et Charles Ferdinand, duc de Berry (1778-1820). Celui-ci est marié avec Marie-Caroline de Naples, duchesse de

⁷⁵⁹ *Ibid.*, 23 septembre 1894.

⁷⁶⁰ Voir par exemple les biographies des reines de France dressées par Simone Bertière dans la série *Les reines de France au temps des Bourbons* :

- *Id.*, *Les deux régentes*, Paris, éd. Fallois, 1996.

- *Id.*, *Les femmes du Roi-Soleil*, Paris, éd. Fallois, 1998.

- *Id.*, *La reine et la favorite*, Paris, éd. Fallois, 2000.

- *Id.*, *Marie-Antoinette l'insoumise*, Paris, éd. Fallois, 2002.

⁷⁶¹ - Consandey (Fanny), *La reine de France*, Paris, Gallimard, 2000.

- *Id.*, « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères », *Clio*, « Maternités », 21/2005, pp. 69-90.

⁷⁶² On ne trouve guère sur le sujet que le vieil ouvrage de Gustave Witkowski (*Les accouchements à la cour*, Paris, Steinheil, 1890) et des publications de médecins ou de sages-femmes, comme celle de Chatti (Sala), « *Les couches royales* », mémoire, école de sages-femmes de Nancy, 10 juin 2006.

⁷⁶³ Nous ne reviendrons pas ici sur l'influence des souveraines en matière de mode, cette question ayant déjà été évoquée dans le chapitre III.

Berry (1798-1870), dont les maternités sont très attendues car la survie de la dynastie des Bourbons en dépend, notamment après l'assassinat du duc de Berry en 1820 et la naissance posthume de « l'enfant du miracle », Henry d'Artois, duc de Bordeaux puis comte de Chambord (1820-1883). Le renversement des Bourbons en 1830, conduit la branche des Orléans sur le trône ; là aussi le couple royal formé par Louis-Philippe (1773-1850) et Marie-Amélie de Bourbon (1782-1866) a des enfants déjà adultes. Leur fils aîné, Ferdinand-Philippe d'Orléans (1810-1842), épouse en 1837 Hélène de Mecklembourg-Schwerin (1814-1858) qui donne un héritier à la branche des Orléans⁷⁶⁴, mais la chute de la Monarchie de Juillet empêche à la succession d'avoir lieu. Enfin, le règne de Napoléon III (1808-1873), pose à nouveau la question dynastique ; l'impératrice Eugénie (1826-1920) met au monde le prince impérial en 1856, qui doit permettre la continuité du nouveau régime.

L'intérêt de cette étude de la grossesse des souveraines est de mettre en évidence l'évolution de leur prise en charge sur une longue période et de la comparer avec celle des femmes ordinaires.

a. Sous l'Ancien Régime, la maternité est la fonction essentielle des reines

Sous l'Ancien Régime, la tradition reconnaît à la reine le privilège de faire des enfants. Un vieil adage dit que le roi ne peut faire d'autres rois qu'avec la reine. Mais depuis Louis XIV, avec la multiplication des bâtards légitimés⁷⁶⁵, la reine perd son privilège spécifique de maternité, acquis normalement par le sacrement du mariage. Seul le roi suffit pour transmettre « l'étincelle divine »⁷⁶⁶. En outre, l'épouse de Louis XIV, Marie-Thérèse, est bien terne et ne peut rivaliser avec l'éclat de son royal époux ; la fonction de reine s'affaiblit donc considérablement sous le règne du roi Soleil et tend à se privatiser au siècle suivant. Au XVIII^{ème} siècle, le couple royal continue néanmoins d'être présenté comme le modèle de la famille par excellence. Nous n'analyserons pas ici la riche symbolique qui entoure les reines, notamment dans les entrées royales, mais celle-ci utilise systématiquement le thème de la fertilité et de l'abondance, preuve de l'importance accordée à la fonction procréatrice des reines⁷⁶⁷.

Des unions contractées dans le but de procréer

Sous l'Ancien Régime, même si les unions royales et princières répondent largement à des considérations d'ordre politique, leur objectif premier est la procréation d'un héritier. Il s'agit en effet que la couronne se transmette et d'éviter les crises politiques, fréquentes en cas d'absence d'héritier en ligne directe. Le choix de la future reine est donc largement basé sur sa capacité à procréer. Les diplomates s'assurent en général que la candidate réunit un maximum d'éléments favorables laissant présager une heureuse fécondité.

Ainsi, Louis XV est dans un premier temps fiancé à Marie-Anne-Victoire (1718-1781), petite infante d'Espagne. Cette union, entérinée en 1721, est prévue pour sceller la réconciliation avec l'Espagne de Philippe V. La jeune infante, âgée trois ans, vient alors résider en France en attendant d'être en âge de se marier avec le roi, de huit ans son aîné. Mais elle est finalement renvoyée dans son pays en 1725 car le jeune souverain, alors adolescent, est en âge de procréer et on souhaite lui trouver rapidement une épouse capable de procurer une descendance. Le choix se tourne vers Marie Leszczyńska, dont la famille est pauvre et qui ne présente aucun avantage politique – son père Stanislas Leszczyński est un roi de Pologne déchu et en exil. Elle n'est épousée que pour donner un dauphin au royaume⁷⁶⁸. Agée de 22 ans, on s'assure de sa bonne santé et de sa capacité à faire des

⁷⁶⁴ Philippe d'Orléans (1838-1894) puis Robert d'Orléans (1840-1910).

⁷⁶⁵ Entre 1661 et 1680, Louis XIV a douze enfants avec ses maîtresses avouées (quatre avec Mme de la Vallière, sept avec Mme de Montespan, un avec Mme de Fontange)

⁷⁶⁶ Bertière (Simone), *Les femmes du Roi-Soleil*, op. cit., pp. 485-486.

⁷⁶⁷ Voir Cosandey (Fanny), *La reine de France...*, op. cit.

⁷⁶⁸ Il y a aussi des raisons cachées qui tiennent à des considérations stratégiques dans l'entourage du roi. Marie est la candidate du duc de Bourbon et de sa maîtresse, Mme de Prie ; Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV*, Paris, Pygmalion, 2010. Sur Marie Leszczyńska, les sources sont nombreuses, citons principalement :

- 1725-1768 : *Lettres inédites de la Reine Marie Leszczyńska et de la duchesse de Luynes au président Hénault*, Diguères, Paris, H. Champion, 1886.

- Leroy (A.), *Marie Leszczyńska et ses filles*, Paris, Albin Michel, 1940.

enfants. Deux médecins de Strasbourg, Duphénix et Mougue, sont dépêchés auprès de la jeune femme afin de l'examiner. Leur rapport est très éloquent :

Après avoir eu l'honneur de voir Son Altesse Royale, examiné sa taille et ses bras, le coloris de son visage et de ses yeux, nous déclarons qu'elle est bien conformée, ne paraissant aucune déféctuosité dans ses épaules, ni dans ses bras dont les mouvements sont libres, sa dent saine, ses yeux vifs (...). La Princesse est parfaitement réglée, ses règles d'une louable couleur et ne durant autant que nécessaire⁷⁶⁹.

Même si la future reine n'a pas eu le droit à un examen intime, on s'intéresse quand même à ce qui apparaît comme un signe essentiel de fécondité, à savoir ses règles.

En l'absence d'examen direct de la candidate par les médecins, on a aussi recours à l'hérédité pour espérer qu'une future reine soit féconde. Ainsi, pour Marie-Antoinette, l'exemple maternel est encourageant puisque l'impératrice Marie-Thérèse a eu seize enfants, dont dix ont atteint l'âge adulte. La future dauphine fait aussi l'objet d'une enquête médicale ; on s'informe de sa santé et particulièrement de son rythme menstruel. Il faut savoir que l'âge minimum du mariage requis par le droit canon est de 14 ans pour les garçons et de 12 ans pour les filles, mais l'usage veut que l'union ne soit consommée que lorsqu'ils sont réellement nubiles. Quand le mariage de Marie-Antoinette est décidé, en juin 1769, elle ne l'est pas encore. L'apparition de ses premières règles, en février 1770, fait l'objet d'un courrier spécial de sa mère à Louis XV. En fait, la menstruation ne s'installe vraiment qu'en août, mais Marie-Thérèse a un peu triché car elle tient beaucoup à ce mariage⁷⁷⁰.

La cérémonie même du mariage du couple royal rappelle l'importance de la procréation. Les discours prononcés en cette occasion rappellent avec insistance cet objectif. Ainsi, le cardinal de Rohan, lors de la bénédiction nuptiale de Louis XV et Marie Leszczyńska, déclare : « Puissiez-vous goûter ensemble les douceurs d'une union qui comble de joie vos sujets. Puisse le ciel la cimenter par une suite constante de prospérité ; puissions-nous, pour le bonheur de la France et pour le repos et la tranquillité du monde entier, voir naître bientôt des princes qui, héritiers de vos vertus, les transmettent à une glorieuse postérité »⁷⁷¹.

L'intérêt porté à la procréation du couple royal explique la surveillance inquisitrice de l'intimité du couple royal. Sous l'Ancien Régime, une attention particulière est accordée à la nuit de noce et, de manière générale, aux relations conjugales. Les médecins et la cour sont très informés de la manière dont se passent les ébats royaux, si l'acte a été consommé et s'il peut laisser espérer une grossesse. L'entourage est ensuite à l'affût des moindres signes pouvant indiquer une conception. Tous les mois, une attention toute particulière est donc portée aux règles des princesses et les médecins ne sont pas les seuls à être tenus informés d'un retard ; ceux-ci sont largement commentés à la cour⁷⁷². La jeunesse de certain(e)s souverain(e)s est source d'inquiétude, notamment au moment de la nuit de noce. Louis XV, marié à quinze ans et demi, s'en tire bien avec son épouse. Dès le lendemain, toute la cour commente l'évènement. Le maréchal de Villars indique qu'« ils montraient l'un et l'autre une vraie satisfaction de jeunes mariés ». Le duc de Richelieu s'empresse d'écrire à Stanislas que la reine a reçu du roi « sept preuves de tendresse pendant la nuit. C'est le roi lui-même qui, dès qu'il s'est levé, m'a envoyé un homme de sa confiance et de la mienne pour me le dire et qui me l'a répété lui-même en s'étendant sur la satisfaction qu'il avait de la reine »⁷⁷³. Très amoureux de son épouse, le roi met beaucoup d'empressement à remplir le devoir conjugal, au point que Fleury s'inquiète de la santé du jeune roi, allant jusqu'à imaginer des « nuits de jeûne ». Mais Marie n'apprécie guère cette ingérence et déclare que « pour avoir un dauphin, il faut s'en donner les moyens »⁷⁷⁴. Son propre fils, le dauphin, marié à quinze ans et demi en février 1745, met quelque

- Proyard, Abbé de, *Vie de la reine de France Marie Leszczyńska, princesse de Pologne, dédiée à Mesdames de France, ses filles*, Paris, Boiste fils, 1826.

- Nolhac (Pierre de), *Louis XV et Marie Leszczyńska*, Paris, Goupil, 1900.

- Réaulx (Marquise des), *Le Roi Stanislas et Marie Leszczyńska*, Paris, E. Plon, 1895.

⁷⁶⁹ Archives nationales, dossier K 139-140.

⁷⁷⁰ Bertière (Simone), *Marie-Antoinette l'insoumise*, op. cit., p. 281.

⁷⁷¹ Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska*, op. cit., pp. 62-62.

⁷⁷² Voir passage sur les règles dans le chapitre sur le diagnostic de grossesse.

⁷⁷³ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence et du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857-1866, t. 1, 1718-1726, p. 468.

⁷⁷⁴ Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska*, op. cit., pp. 64.

temps à accomplir le devoir conjugal avec la dauphine, première infante d'Espagne. Dès septembre, toutefois, tous les espoirs sont permis : « L'on était affligé de savoir que l'on ne pouvait avoir aucune espérance que Mme la Dauphine pût devenir grosse, de sorte que c'est une nouvelle d'hier, et assez intéressante pour que l'on ait dépêché un courrier à Madrid, de savoir que cette possibilité existe actuellement »⁷⁷⁵. Les difficultés conjugales de Marie-Antoinette et du petit fils de Louis XV, futur Louis XVI, sont bien plus considérables et ont fait couler beaucoup d'encre – nous n'y reviendrons pas ici⁷⁷⁶.

Le sort des souveraines reste incertain tant qu'elles ne sont pas mères

Reines et dauphines manifestent cependant plus ou moins d'enthousiasme à remplir leur devoir procréatif. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la peur de la stérilité, particulièrement prononcée chez les souveraines car elles risquent l'annulation de leur mariage⁷⁷⁷. Mais elles ne doivent pas uniquement faire la preuve de leur capacité à enfanter, elles doivent absolument avoir un fils. En outre, l'importante mortalité infantile, qui n'épargne pas les familles royales sous l'Ancien Régime⁷⁷⁸, leur impose de procréer une nombreuse descendance, afin d'être certaines d'avoir un héritier qui puisse succéder à leur père. On comprend alors que la procréation puisse devenir une obsession pour les princesses et qu'elle mobilise toute leur attention et leur énergie pendant une bonne partie de leur mariage.

Marie Leszczyńska incarne bien cet impératif procréatif propre aux reines. On comprend que son sort reste incertain tant qu'elle n'a pas d'enfant car elle n'a vraiment été épousée que pour cela. Heureusement, son mariage se révèle assez rapidement fécond. Mariée le 5 septembre 1725, elle met au monde des jumelles le 14 août 1727. Le sexe des enfants déçoit évidemment tout le monde, mais cette naissance est de bon augure pour la fécondité de la reine et le roi est content : « On avait dit que je n'étais pas capable d'avoir d'enfants et j'ai fait coup double » déclare-t-il visiblement satisfait⁷⁷⁹. A peine les relations conjugales reprennent-elles, le 17 novembre 1727, qu'elle tombe enceinte et le 28 juillet 1728, elle accouche d'une nouvelle fille. L'avocat Barbier, qui tient un célèbre journal pendant le règne de Louis XV, commente l'évènement : « On était dans un très grand chagrin à Versailles. Cependant le roi a très bien pris la chose, et a dit à la reine qu'il fallait prendre parole avec Peyrard, son accoucheur, l'année prochaine pour un garçon »⁷⁸⁰. Mais la reine est déçue. Au maréchal du Bourg, elle écrit : « Si Dieu me fait la grâce d'être bientôt dans l'état où je souhaite toujours être, je serai la première à vous le mander. J'espère que Dieu exaucera les vœux de nos bons sujets pour moi ; je mourrai contente, si je leur laisse cette consolation »⁷⁸¹. Afin de mettre toutes les chances de son côté pour avoir le garçon tant désiré, elle décide d'en appeler à Dieu. Dès qu'elle est relevée de couches, elle souhaite aller prier la Vierge à Notre-Dame de Paris et faire une neuvaine à Sainte-Geneviève. Elle passe par Fleury pour demander l'autorisation au roi : « Le roi pourrait ordonner, du jour que j'irai à Notre-Dame, les prières des Quarante Heures pour que Dieu nous accorde un dauphin ». Son souhait lui est accordé car l'archevêque de Paris publie un mandement au clergé et aux fidèles du diocèse, afin que tout le monde soit associé à ses prières⁷⁸². Le 4 octobre 1728, elle se rend donc à Paris pour son pèlerinage, mais cette démarche suscite des critiques et une vive discussion populaire, consignée dans les registres de la police secrète :

D'aucuns disent qu'il est en la puissance de Dieu de donner à la France des enfants mâles, mais que toutefois on doit laisser aller le cours de la Providence, d'autres qui paraissent ne

⁷⁷⁵ Bertière (Simone), *La reine et la favorite*, op. cit., p. 268.

⁷⁷⁶ Voir les détails sur ce point dans le chapitre II.

⁷⁷⁷ Voir le chapitre II.

⁷⁷⁸ Des six enfants du couple formé par Louis XIV et Marie-Thérèse, seul un est encore vivant après 20 ans de mariage, l'aîné Louis. Cette mortalité est tellement supérieure à la moyenne que certains historiens l'imputent à la consanguinité ; Bertière (Simone), *Les femmes du roi soleil*, op. cit., p. 234.

⁷⁷⁹ Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska*, op. cit., pp. 89.

⁷⁸⁰ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, op. cit., t. II, p. 47.

⁷⁸¹ Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska*, op. cit., pp. 90-91.

⁷⁸² Barbier note : « Lundi, 4 de ce mois, notre bonne Reine a vu Paris ; elle est venue à Notre-Dame pour demander à la Vierge un dauphin, et de là à Sainte-Geneviève, à la même fin ; il y a eu un mandement de l'archevêque pour les prières de quarante heures dans toutes églises du diocèse » ; Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, op. cit., t. II, p. 49.

rien rapporter à Dieu disent qu'ils serait indigne de son immensité de s'abaisser si bas que de présider à la coopération des hommes (...), d'autres disent que toute la religion est remplie de môme, que la neuvaine, pèlerinage, indulgence et autres dévotions, ne sont qu'inventions humaines, que Dieu y est offensé ; on dit encore qu'il suffirait à la Reine qu'elle se tienne à Versailles et y prie, que cela aurait mieux valu que de venir à Paris en si grand appareil – ce qui est du paganisme⁷⁸³.

D'autres vont jusqu'à dire « qu'il importe peu de quoi la reine devienne grosse, que quand sa majesté ne fera pas d'enfants mâles, on ne manquera pas de maîtres en France »⁷⁸⁴, ce qui montre le fossé qui se creuse entre la monarchie et l'opinion publique. Toutefois, le 4 septembre 1729, la reine accouche enfin d'un garçon, à la joie de toute la cour et du royaume. Barbier signale ainsi : « Grand événement dans notre Etat ! Dimanche, 4 de ce mois, entre trois et quatre heures du matin, la Reine est accouchée d'un Dauphin. Aussitôt courrier à la Ville et à M. le premier président, et le tocsin du Palais et de la Ville ont été entendus »⁷⁸⁵. Un an plus tard, le 30 août 1730, un deuxième fils, le Duc d'Anjou vient au monde : « A la vérité, un second fils est une grande assurance pour la tranquillité du royaume »⁷⁸⁶. Marie Leszczyńska a donc rempli sa mission ; sa position était fragile au début de son mariage, mais elle est désormais intouchable politiquement et elle a gagné l'estime et la reconnaissance de son mari.

Cependant, sa fertilité et ses maternités à répétition ont aussi leur revers. En effet, la reine continue sur sa lancée après la naissance de ses deux fils et les naissances se poursuivent au rythme annuel, interrompu seulement par une fausse couche en mars 1735 : cinq nouvelles filles arrivent jusqu'à l'été 1737, ce qui fait huit au total ! En fait, ces grossesses répétées ont contribué à séparer Marie Leszczyńska de son époux. Outre la surabondance de filles, qui finit par lasser et agacer le roi, celui-ci ne peut pas approcher sa femme autant qu'il le veut car les médecins ont ordonné trois mois d'abstention dans les rapports conjugaux avant la naissance et trois mois après... et comme la reine est enceinte tous les ans, c'est la moitié du temps qui est frappée d'interdit, ce qui est beaucoup pour le tempérament du roi. Il est donc vite conduit à chercher auprès de ses maîtresses ce que sa femme ne peut lui accorder. En outre, celle-ci s'abîme vite dans ses maternités ; elle perd de sa fraîcheur et mène une vie retirée qui l'éloigne de son époux. La mort du petit duc d'Anjou à deux ans et demi en 1733 conduit néanmoins les époux à essayer d'avoir un nouveau fils, mais les espoirs sont déçus avec la naissance d'une cinquième princesse, Marie Louise Thérèse Victoire le 11 mai 1733. « Cette nouvelle a jeté bien de la tristesse en Cour. La mort de M. le duc d'Anjou ne pouvait être réparée que par la naissance d'un mâle. Tout roule à présent sur M. le Dauphin », commente Barbier⁷⁸⁷.

Avoir encore un fils devient l'obsession de Marie Leszczyńska. Après sa fausse couche – d'un soit disant garçon en 1735 –, la reine fait une cure à Forges-les-eaux dans l'espoir d'influencer favorablement le sexe du bébé à venir. Son père, Stanislas, lui écrit : « Je prie Dieu que vous puissiez après cette cure forger un duc d'Anjou ». Mais « le ventre de la reine est furieusement porté de ce côté-là »⁷⁸⁸ dit Barbier après la naissance d'une énième princesse. A l'issue de son difficile accouchement de 1737, qui se solde encore par une fille, Marie Leszczyńska déclare à son époux déçu : « je voudrais souffrir encore autant et vous donner un duc d'Anjou »⁷⁸⁹. En même temps, la lassitude la gagne. On lui prête une phrase célèbre, rapportée par le Duc d'Argenson : « Toujours coucher, toujours grosse, toujours accoucher »⁷⁹⁰, qui témoigne de sa fatigue devant les contraintes de la maternité. En juillet 1738, la reine a trente-cinq ans et elle est enceinte d'un mois. Elle rend visite à la duchesse de Mazarin qui possède une petite maison sur les hauteurs de Saint-Cloud ; elle marche longuement à pied et se fatigue. En regagnant Versailles, elle a un « accident » et les médecins constatent que l'espoir de grossesse s'est envolé. Ils lui interdisent désormais toute maternité, sous peine de perdre la vie. Cet épisode signe la fin de sa vie conjugale avec le roi, alors que celui-ci n'a que 28 ans et un seul héritier mâle. Malgré ses nombreuses maternités, le sort de Marie Leszczyńska

⁷⁸³ AB 10158, Gazetins de la police secrète, octobre 1728 ; Farge (Arlette), *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 104.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 105.

⁷⁸⁵ Ces cloches furent sonnées trois jours et trois nuits ; Barbier (Edmond), *Chronique de la régence, op. cit.*, t. II, p. 76.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, t. II, p. 125.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, t II, p. 407.

⁷⁸⁸ Bertière (Simone), *La reine et la favorite, op. cit.*, p. 192.

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 198.

⁷⁹⁰ *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, texte établi par E.-J.B. Rathery, 9 vol., chez la vve de J. Renouard, Paris, 1859-1867, Johnson Reprint Corporation, New York-Londres, 1968, vol. I, p. 265.

n'est donc pas totalement consolidé. Elle voit son époux lui échapper définitivement, affichant désormais officiellement ses maîtresses, et tout l'espoir dynastique repose sur les seules épaules du dauphin.

Dès lors, on comprend que le mariage de celui-ci devienne rapidement une préoccupation majeure et que l'on attende de la dauphine une descendance. Malheureusement, la première épouse du dauphin, Marie-Victoire-Raphaëlle, meurt le 21 juillet 1746, le lendemain de son premier accouchement – qui plus est d'une fille qui la suit rapidement dans la tombe. Cet exemple démontre, s'il en était besoin, que la procréation est aussi risquée pour les princesses et les souveraines.

Malgré le chagrin du dauphin, on cherche au plus vite à lui faire contracter une nouvelle union, afin qu'il puisse enfin avoir l'héritier tant attendu. Le choix se porte sur Marie-Josèphe de Saxe, qu'il épouse en 1747. Une fois surmontées les difficultés liées à la consommation du mariage, l'entourage guette le moindre signe de grossesse. Mais la dauphine, âgée de 16 ans, a des règles irrégulières et le moindre retard suscite des espérances prématurées rapidement démenties et des rumeurs de fausses couches également injustifiées. Comme le signale le Duc de Luynes, pendant toute sa première année de mariage, ces soupçons de grossesse « n'étaient fondés que sur le désir et l'impatience qu'on en avait »⁷⁹¹. Cette attention extrême portée à sa fécondité et à ses supposées fausses couches finissent par obséder la dauphine. Très angoissée, elle en arrive à douter de sa fécondité. Rapidement, la cour craint également sa stérilité, comme l'attestent de nombreux témoignages dans les mémoires du temps, ainsi que la correspondance de Louis XV. « La première des peines de la dauphine, note l'abbé Proyart, fut sa stérilité, dont on semblait lui faire un crime, comme si elle eût dû avoir la nature à ses ordres. Le peuple annonçait déjà l'extinction entière de la branche régnante des Bourbons. La princesse, qui n'ignorait pas la disposition des esprits, en était vivement affligée »⁷⁹². Elle doit attendre trois ans pour être enfin enceinte, mais elle rassure rapidement la cour et le royaume en mettant au monde dix enfants entre 1750 et 1764, dont cinq fils. Après la mort du dauphin et de son épouse en 1765 et 1767 de la tuberculose, la mort de leur fils aîné, le duc de Bourgogne en 1761, l'espoir de la dynastie repose sur les épaules du nouveau dauphin, Louis Auguste, duc de Berry, qui épouse Marie-Antoinette en 1770.

Le sort de Marie-Antoinette reste longtemps incertain car il faut attendre huit ans pour qu'elle soit enfin enceinte. Les frères du roi, le comte de Provence et le comte d'Artois, espèrent longtemps que la couronne passe aux branches cadettes. Alors que le mariage du couple royal est enfin consommé et qu'une grossesse est envisageable, Marie-Thérèse s'inquiète de la malveillance possible de son entourage, notamment des frères du roi. L'impératrice Marie-Thérèse fait part de ses craintes – très exagérées – à Mercy :

Mais si jamais ma fille devenait grosse, je vous avoue que je crains beaucoup et pour la mère et pour l'enfant, avant et après les couches. Les crimes les plus atroces ne coûtent guère dans un pays où l'irrégion est poussée jusqu'au dernier excès. Ajoutez-y encore l'intrigue piémontaise, qui gagne de plus en plus en France, je serais bien aise de pouvoir mettre dans le cas d'une grossesse une personne affidée à côté de ma fille et surtout auprès de l'enfant, mais comme je n'en vois guère la possibilité, il faut s'en remettre à la Providence pour se tranquilliser⁷⁹³.

La première grossesse de Marie-Antoinette suscite la satisfaction générale, même si les beaux-frères sont déçus, voyant s'éloigner la perspective de régner un jour. Mercy tient Marie-Thérèse informée des réactions en France :

Le roi est au comble de sa joie (...) Toute la famille royale, mais particulièrement mesdames de France, marquent les intentions les plus empressées à la reine, et le public de Versailles, de même que celui de Paris, témoignent de la joie la plus expressive de voir remplie une attente qui fixait depuis si longtemps les vœux de la France »⁷⁹⁴. Il ajoute « L'état de grossesse de la reine lui donne maintenant une consistance si supérieure à celle qu'elle a eu par le passé qu'il en résulterait ici en tous sens les changements les plus avantageux, si cette auguste princesse

⁷⁹¹ Bertière (Simone), *La reine et la favorite*, op. cit., p. 380.

⁷⁹² Leroy (A.), *Marie Leszczyńska et ses filles*, op. cit., p. 229.

⁷⁹³ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, op. cit., lettre de Marie-Thérèse à Mercy, 1^{er} octobre 1777.

⁷⁹⁴ *Ibid.*, lettre de Mercy à Marie-Thérèse, 5 mai 1778.

savait bien évaluer sa position, ainsi que tout le parti qu'elle peut en tirer, en égard à la portée d'esprit et de caractère du roi et à la tournure de ses ministres actuels⁷⁹⁵.

L'entourage pro-autrichien de Marie-Antoinette espère donc que sa maternité va lui permettre de conforter sa position et de défendre davantage les intérêts de son pays d'origine. Elle lui donne, en tout cas, une légitimité plus grande pour intervenir dans les affaires politiques françaises. En outre, la première grossesse de la reine s'avère finalement moins difficile qu'elle ne le craignait ; elle affiche une parfaite santé jusqu'au terme. Mais le 18 décembre 1778, c'est une fille qui naît : Marie-Thérèse-Charlotte, dite Madame Royale. Contrairement à ses devancières, Marie-Antoinette ne souhaite visiblement pas être à nouveau enceinte trop vite et désire espacer les naissances, ce que comprend mal sa mère et son entourage pro-autrichien. Evoquant la tendresse de Louis XVI pour sa femme trois mois après son accouchement, Mercy déclare : « Il n'y a certainement rien à désirer sur cet article important, si ce n'est qu'il en paraisse bientôt de nouveaux effets par une grossesse pour laquelle la nation fait des vœux. Ce chapitre exige de ma part les plus fortes remontrances et me porte à recourir à l'autorité de V.M pour les rendre efficaces »⁷⁹⁶. Marie-Thérèse adjure donc sa fille, peu de temps après cette première couche, de reprendre les relations conjugales pour donner un fils au roi. Et de nouveau, l'attente d'une nouvelle grossesse occupe les deux correspondantes ; les injonctions de Marie-Thérèse se font très répétitives :

Ce que vous me mandez de votre chère fille me fait grand plaisir, et surtout de la tendresse du roi. Mais j'avoue que je suis insatiable, il lui faut un compagnon et il ne doit pas tarder trop longtemps. Ma chère fille, ne négligez rien de ce qui dépend de vous et surtout à cette heure à la belle saison, ne courez pas trop à cheval, ce qui est absolument contraire à nos souhaits, et à tout bon Français et Autrichien⁷⁹⁷.

La survenue d'une fausse couche en juillet 1779 suscite un temps l'inquiétude car on craint la réitération de l'accident et la stérilité définitive. Marie-Thérèse est également déçue et accepte à contrecœur un éloignement temporaire des époux :

Il faudra suivre les conseils de Lasselonne, et quoique je sois contraire aux séparations, dans ce cas, si lui l'exige, je serais bien aise que vous vous y prêtiez, s'entend avec l'agrément du roi. Autrement pas. Mais je vous avoue, je me souviens du passé que vous n'étiez que trop d'accord sur ce point, et je ne voudrais pas que cela devienne de nouveau coutume. Votre bonheur en dépend, celui de vos peuples et de votre famille⁷⁹⁸.

Les propos de Marie-Thérèse laissent clairement entendre le peu d'empressement que sa fille marque pour les relations conjugales. Pour rassurer sa mère, Marie-Antoinette se voit contrainte de l'assurer de leur reprise ; presque chaque lettre mentionne le fait : « La santé du roi et la mienne sont très bonnes, et nous vivons ensemble de manière que je pourrais avoir bientôt des espérances, quoique je ne puisse encore compter sur rien »⁷⁹⁹ ; « Le roi vit avec moi dans une parfaite intimité à tous égards. Je ne suis pourtant pas encore grosse, dont je m'impatiente beaucoup »⁸⁰⁰ ; « Ma bonne santé, celle du roi, et la manière dont nous vivons me donnent toujours l'espérance ; mais pour ce mois-ci depuis hier, je suis sûre de ne l'être pas »⁸⁰¹... Sa mère revient régulièrement à la charge pour lui rappeler son devoir : « La vôtre du 16 par le courrier me rassure entièrement sur votre santé et sur celle de votre chère fille, mais ne nous contente pas sur une autre grossesse que j'attends avec tout l'empressement ; Votre fille aura bientôt un an. Il lui faudrait un petit compagnon que nous souhaitons tous »⁸⁰². Les lettres sont d'une grande monotonie sur ce point, ce dont la reine convient elle-même :

⁷⁹⁵ *Ibid.*

⁷⁹⁶ *Ibid.*, lettre de Mercy à Marie-Thérèse, 19 mars 1779.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} avril 1779.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, 1^{er} août 1779.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 16 août 1779.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, 14 octobre 1779.

⁸⁰¹ *Ibid.*, 16 novembre 1779.

⁸⁰² *Ibid.*, lettre Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} décembre 1779.

Marie-Antoinette essaye de rassurer sa mère. Parlant de sa fille, elle indique : « Je lui désire bien vivement un compagnon, et j'ai lieu de l'espérer plus que jamais, le roi vivant fort bien et comme il faut avec moi », *ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 13 avril 1780.

Je ne pourrais, ma chère maman, vous faire que des répétitions affligeantes sur mon état. Le roi est toujours à merveille pour moi, ma santé assez bonne, à un peu d'échauffement près. Je suis dans le moment de la générale [règles]. Depuis trois mois, elle va très bien, quoiqu'elle avance toujours de sept jours régulièrement. Mais je suis bien affligée de l'avoir toujours⁸⁰³.

Sa mère s'impatiente et ne se contente plus des propos évasifs et rassurants de sa fille ; ses informateurs à Versailles témoignent du peu d'intérêt qu'elle porte à son mari. Elle la sermonne plus explicitement sur ses habitudes de vie, si contraires à l'intimité conjugale :

Voilà assez politique, revenons à nos tendres intérêts. Point d'apparence de grossesse, cela me désole, il nous faut absolument un dauphin. Je regrette presque le mouvement modéré à cheval, et les longues veilles sont ce qui est le plus pernicieux pour cet objet. Il faut du repos et non de la lassitude. Le roi se retire de bonne heure et se lève de même, la reine fait le contraire ; comment peut-on espérer du mieux ? Car, ne le voir qu'en passant, on ne saurait espérer réussir ! Pour constater notre bonheur et même celui de la France, il faut cela⁸⁰⁴.

Marie-Antoinette est visiblement embarrassée par les critiques de sa mère. Elle ne lui répond pas sur ses habitudes de vie et se contente de propos très généraux : « Pour de grossesse [sic], je n'ose plus en parler, quoique la manière dont nous vivons me doive donner toute espérance »⁸⁰⁵. Marie-Thérèse décède en 1780 et ne voit donc pas la naissance tant attendue le 22 octobre 1781 de son petit fils Louis Joseph Xavier François. Après un temps assez long sans espoir de maternité, Marie-Antoinette fait une fausse couche en novembre 1783. La santé du dauphin devenant de plus en plus inquiétante en 1784 – il ne grandit plus et dépérit –, Mercy s'impatiente d'une nouvelle grossesse. Marie-Antoinette accouche finalement d'un second garçon le 27 mars 1785 : Louis-Charles, baptisé duc de Normandie. Après avoir mis au monde trois enfants vivants, dont deux garçons, Marie-Antoinette estime qu'elle a rempli ses obligations dynastiques et ne souhaite plus renouveler l'expérience. Pourtant, dès la fin de 1785, une nouvelle grossesse s'annonce. Elle refuse longtemps d'y croire, se plaignant de « tracasseries et de malaises dont elle espérait bientôt voir la fin »⁸⁰⁶. Pourtant, elle doit finalement se rendre à l'évidence et fait savoir à son frère le mécontentement que lui procure cette nouvelle maternité. Celui-ci écrit ainsi à Mercy :

Elle m'a écrit en me donnant part de sa grossesse. Elle me témoigne d'en être fâchée, croyant d'avoir assez d'enfants (...). Je lui fais entrevoir les conséquences fâcheuses d'une pareille conduite si elle voulait jamais, soit par commodité ou par ménagement, se séparer du roi pour n'avoir plus d'enfants (...). Cette idée me fait naître d'autant plus d'inquiétude que c'est actuellement la mode parmi les jeunes femmes, qui croient de bon ton de se séparer de leurs époux et d'avoir satisfait à leurs devoirs en devenant mères d'un ou deux enfants⁸⁰⁷.

Joseph II cherche à lui faire peur en évoquant le sort de tant de reines délaissées au profit d'une maîtresse, mais Marie-Antoinette ne craint guère l'infidélité de son mari. Après la naissance en juillet 1786 de la petite Sophie-Béatrice, qui meurt à onze mois, elle met définitivement fin aux relations conjugales avec le roi.

Les propos de Joseph II montrent que le comportement de Marie-Antoinette tranche avec le modèle des reines du passé qui procréent sans restriction. Comme il le remarque lui-même, cette attitude la rapproche des femmes des élites de son temps qui souhaitent limiter leur descendance, ne plus se sacrifier à la fonction reproductrice et avoir une certaine indépendance. Comme d'autres, la reine refuse les maternités à la chaîne avec le désir de s'impliquer davantage dans l'éducation de ses enfants ; elle s'en occupe en effet bien plus sérieusement que la plupart des reines du passé.

Cette attitude en rupture avec la tradition est reprochée à Marie-Antoinette. En outre, sa volonté de vivre en dehors des regards de la cour, notamment à Trianon, et d'alléger le fardeau de l'étiquette, paraissent indignes de la mère du Dauphin. Elle jette un doute sur la légitimité de ses enfants et porte atteinte à la dignité de la fonction de reine⁸⁰⁸. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'au

⁸⁰³ *Ibid.*, 14 mai 1780

⁸⁰⁴ *Ibid.*, lettre Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 août 1780.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 19 septembre 1780.

⁸⁰⁶ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Joseph II, 27 décembre 1785.

⁸⁰⁷ Bertière (Simone), « Les maternités de Marie-Antoinette », communication prononcée à la *Société d'histoire de la naissance*, 10 juin 2006, non publiée.

⁸⁰⁸ Cosandey (Fanny), *La reine de France...*, op .cit., p. 377.

procès de Marie-Antoinette, le symbole maternel soit invoqué. Le tribunal révolutionnaire condamne à mort la reine de France, suprême image maternelle de la monarchie, mais c'est comme simple mère qu'elle est huée à son procès par les femmes de Paris qui lui reprochent le crime suprême, à savoir des pratiques incestueuses sur la personne de son jeune fils.

b. Après la Révolution : entre ruptures et continuités

Après la Révolution, une plus grande discrétion entoure l'intimité des souverains, mais la nécessité de procréer des héritiers demeure. Il semble en effet que leur vie privée ne soit plus autant exposée au public. Il n'est plus d'usage, par exemple, de commenter la vie sexuelle et les règles des princesses dans leur entourage ou au-delà. Le développement des valeurs bourgeoises, valorisant l'intimité, le repli sur la vie privée, les tabous concernant le corps et la sexualité s'observent dans les couples royaux comme dans la société française en général. Toutefois, les différents régimes monarchiques qui se sont succédés en France au XIX^{ème} siècle – même s'ils n'ont pu s'ancrer durablement – ont tous cherché à faire souche et ont prévu de transmettre le pouvoir à un héritier. Cette volonté explique que la fonction procréatrice des souveraines et des princesses ait conservé son importance. Toutefois, certaines d'entre elles ne s'accommodent plus aussi facilement de cette injonction procréative qu'autrefois et prolongent l'attitude amorcée par Marie-Antoinette.

Sous le Premier Empire, les traditions héritées de l'Ancien Régime perdurent en matière d'impératif procréatif. Or, l'union de Joséphine et de Napoléon Bonaparte, contractée en 1796, reste infertile. L'impératrice a pourtant été mère deux fois lors d'un premier mariage avec le vicomte de Beauharnais ; ses enfants, Eugène et Hortense, ont d'ailleurs été adoptés par Napoléon. Joséphine tente par tous les moyens de remédier à sa stérilité ; elle consulte plusieurs médecins, fréquente régulièrement les eaux⁸⁰⁹. Le doute plane aussi pendant longtemps sur la possible stérilité de l'empereur. Cette situation explique que l'espoir dynastique du Consul, puis de l'empereur, repose pendant un certain temps sur les épaules d'Hortense, mariée par Napoléon à son frère cadet Louis, pour renforcer la famille Bonaparte. Nous avons eu l'occasion de mentionner ses grossesses à plusieurs reprises ; elles font l'objet de l'attention générale, tant que Napoléon n'a pas de fils et ne songe pas à divorcer. A propos de sa première grossesse, Hortense indique dans ses mémoires :

La naissance d'un enfant du nom de Bonaparte était alors un évènement intéressant pour la France. Le Consul était nommé Consul à Vie, mais il n'avait pas de fils. L'ordre qu'il avait rétabli le faisait chérir chaque jour davantage et semblait annoncer déjà le désir de fixer dans sa famille le pouvoir suprême⁸¹⁰.

De par les enjeux qu'elle représente, la grossesse d'Hortense expose celle-ci à l'attention du public. Elle fait alors l'objet d'une surveillance et de médisances en France et à l'étranger :

On donnait un bal à la Malmaison à l'occasion de je ne sais qu'elle fête. Je dansai une seule fois, et, le lendemain, je vis dans un journal des vers où l'on parlait de ma grossesse avancée et de ma danse. Je m'en plaignis à Bourienne. La louange dans ce genre me touchait peu et je ne pouvais souffrir ces articles qui occupaient le monde de moi. Bourienne me dit d'un air mystérieux : « Ne vous plaigniez pas, c'est sans doute à dessein. Vous ne lisez pas toutes les méchancetés des journaux anglais. Il est peut-être nécessaire que ceux de France les repoussent ». Je ne comprenais pas le rapport de quelques vers sur moi avec la politique. Je le priai de s'expliquer. Jamais il ne le voulut et seulement bien longtemps après, je sus que les journaux anglais m'avaient fait accoucher quand je n'étais encore grosse que de sept mois⁸¹¹.

En effet, les Anglais colportent la rumeur qu'Hortense est la maîtresse de Napoléon et qu'elle est enceinte de lui ; sa maternité a donc une dimension politique particulière. Lors de son accouchement, le 10 octobre 1802, Hortense met au monde un garçon : « Ma garde, mes femmes s'écrièrent : “Voilà notre Dauphin !” »⁸¹² ; ce qui montre que les traditions perdurent. Afin d'accroître la légitimité de

⁸⁰⁹ Voir le chapitre I.

⁸¹⁰ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 104.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 104.

⁸¹² *Ibid.*, p. 106.

l'enfant à lui succéder, Napoléon manifeste l'envie de l'adopter, mais la famille Bonaparte s'y oppose, notamment Louis, le père biologique de l'enfant. Hortense n'y est guère favorable non plus⁸¹³. Le 11 octobre 1804, Hortense met au monde un second fils : « des réjouissances, de grandes aumônes aux hôpitaux signalèrent la naissance d'un second héritier du trône, car l'Empereur et le prince Joseph n'ayant point d'enfants, les miens étaient appelés à succéder »⁸¹⁴. Cette deuxième naissance est de nouveau l'occasion de tensions entre Napoléon et son frère Louis⁸¹⁵ ; elles se renouvellent tant que Napoléon n'a pas d'héritier direct⁸¹⁶. Quand Hortense attend un troisième enfant, l'impatience de l'empereur s'exaspère : « Tout à coup il s'écria : « Cela me fait mal de vous voir ainsi. Que j'aimerais votre mère si elle était dans votre état ! »⁸¹⁷. L'idée du divorce progresse alors inexorablement dans son esprit. Le 21 avril 1808, Hortense accouche d'un troisième fils, Louis-Napoléon. Talleyrand, en visite après la naissance, déclare : « C'est l'affaire à Votre Majesté de nous donner des princes. Il faut se reposer sur elle de notre bonheur à venir »⁸¹⁸. Les infidélités de Napoléon et la jalousie de Joséphine rendent les relations entre les époux agitées, mais c'est l'absence de descendance qui aboutit à leur séparation. Tant qu'il se croit stérile, Napoléon hésite à divorcer mais il fait un enfant à une suivante de sa femme en 1806 et un autre à sa maîtresse, Marie Walewska, en 1809 : « La jeune femme devint enceinte. L'Empereur, quoique méfiant, ne pouvait douter qu'il fût le père de cet enfant et, dès lors, l'espérance d'avoir un successeur, s'il contractait une nouvelle union, acquit de la certitude à ses yeux »⁸¹⁹. Il se résout enfin à répudier Joséphine, malgré son attachement pour elle car il est soucieux de fonder une dynastie, jugée plus solide s'il a un héritier direct. Le divorce est prononcé le 15 décembre 1809 et l'annulation du mariage religieux en 1810.

Les tractations commencent alors pour trouver une nouvelle épouse à Napoléon. Pour des raisons politiques, le choix s'arrête sur l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche François I^{er} de Habsbourg. Interrogeant ses émissaires pour savoir si la jeune femme est jolie, il n'obtient que des réponses évasives : « J'ai de la peine à leur arracher quelques mots. Je vois que ma femme est laide car tous ces diables de jeunes gens n'ont pu me prononcer qu'elle était jolie. Enfin, qu'elle soit bonne et me fasse de gros garçons, je l'aimerai comme la plus belle »⁸²⁰. On lui prête aussi le commentaire suivant : « J'épouse un ventre », ce qui témoigne sans ambiguïté des objectifs de son mariage. Celui-ci a lieu le 2 avril 1810 et dans le mois qui suit, Napoléon croit déjà son épouse enceinte car elle présente des malaises et des vomissements qui lui paraissent significatifs. Corvisart, premier médecin de l'Empereur, est aussitôt consulté, mais il attribue plutôt ces symptômes à l'excès pâtisseries dont la jeune femme est friande... Vexé, Napoléon fait appel au fameux Baudelocque qui confirme le diagnostic de Corvisart. Il interdit même les pâtisseries et les bains très chauds qu'apprécie

⁸¹³ « Que d'ennemis déjà pour un pauvre enfant encore au berceau ! J'en parlais à mon mari qui m'assura que jamais il ne consentirait à céder son fils et il me montra une lettre par laquelle il en faisait la déclaration à son frère avec le conseil de divorcer comme seul moyen d'arranger les choses. Je demeurai toute confuse pour mon mari, toute agitée pour ma mère que je vis le soir pleine de tristesse et d'abattement. Elle m'apprit aussi que toute la famille voulait engager le Consul à se séparer d'elle. Quant à lui, pour la première fois, il me traita en personne raisonnable, me parla de son désir d'adopter un héritier et me parut blessé de la lettre de Louis » ; *ibid.*, p. 108.

⁸¹⁴ *Ibid.*, p. 138.

⁸¹⁵ « Lorsqu'il fallut donner les noms à mon fils, son père écrivit sur le registre : Louis, nom qu'il voulait lui faire porter. L'Empereur effaça de sa main, prétendant que tous les enfants de sa famille s'appelleraient Napoléon et que ce nom serait le premier. Mon mari, forcé d'y consentir, ne m'entretint durant toute ma fièvre de lait que de l'usurpation d'un tel pouvoir et de l'exigence d'un frère aîné qui voulait être maître de tout. Déjà, pour mon premier enfant, il avait été longtemps à ne vouloir l'appeler que du nom de Charles au lieu de celui de Napoléon » ; *ibid.*, p. 138.

⁸¹⁶ Plus tard, encore Napoléon revient à la charge mais son frère Louis refuse : « Alors, l'Empereur, s'abandonnant à sa colère, s'écria « qu'il était cruel pour lui d'avoir une famille qui partageait si peu ses travaux et ses peines, qu'on lui faisait sentir tous les jours le malheur de n'avoir pas d'enfant, qu'il aurait bien pu se passer de ses frères en mettant cette couronne sur sa tête, que, sans la crainte de la guerre, il l'aurait déjà fait, et qu'il serait heureux de n'avoir jamais rien à attendre et à espérer d'eux » (...). De semblables scènes retombaient toujours un peu sur ma pauvre mère. Il semblait lui reprocher par un habituel ton d'impatience le malheur de ne pas avoir d'enfant (...) ; *ibid.*, p. 149.

⁸¹⁷ *Ibid.*, p. 207.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 222.

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 228.

⁸²⁰ Tulard (Jean), *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1^{re} éd. 1987, nouvelle éd. 1999, 2 t., p. 245.

aussi l'impératrice, au motif qu'ils constituent « un obstacle indiscutable à la fécondité »⁸²¹. A peine trois mois après son mariage, Marie-Louise est enceinte ; le 2 juillet, elle annonce la nouvelle à son père : « Je suis maintenant doublement heureuse parce que le médecin m'assure que je suis enceinte, depuis le mois dernier. Que Dieu veuille que ce soit vrai, car l'empereur en a une joie infinie. Il a déjà ordonné que je cesse de danser et de monter à cheval »⁸²². Le prince de Metternich confirme que Napoléon « est dans un état d'allégresse impossible à décrire ». Hortense confirme la satisfaction croissante de l'empereur : « Le soir (...), l'Empereur vint me voir avec l'Impératrice. Il me la montra d'un air satisfait : « Voyez comme sa taille grossit », me dit-il. « Si c'est une fille, ce sera une petite femme pour votre fils Napoléon, car elle ne doit sortir ni de la famille ni de la France celle-là »⁸²³. Mais tout le monde espère une fille, comme le chante un poème de l'époque :

Dans les cœurs palpitants d'une illustre famille,
 Dans ses yeux attendris, quelle espérance brille,
 Lorsqu'éprouvant ces maux que l'amour rend si doux,
 Vierge naguère encore, au lit de l'Hyménée
 Par Lucine enchaînée,
 Une épouse, d'un fils va doter son époux !

Mais combien cette joie est entière, unanime !
 Comme le genre humain tressaille et se ranime,
 Quand ce fils, que les cieus marquèrent de leur sceau,
 Ce fils, qu'avec ardeur nos prières demandent,
 Vingt nations l'attendent,
 Et que, né pour régner, un trône est son berceau !

(...) Toi, vierge du Danube, aujourd'hui de la Seine,
 De l'Eridan, du Tybre et la nymphe et la reine,
 Hâte-toi ; mets au jour ce fils tant souhaité :
 Lucine vient ; confonds, dans tes yeux pleins de charmes,
 Le sourire et les larmes,
 La joie et la douleur de la maternité. (...) ⁸²⁴

Marie-Louise n'envisage pas non plus autre chose qu'un fils : « Nous sommes très sûrs que ce sera un garçon. S'il arrivait que ce fût une fille, je crains qu'elle ne soit pas bien accueillie »⁸²⁵. Moins d'un an après le mariage, le 20 mars 1811, et après un accouchement difficile, naît l'héritier tant attendu, Napoléon François Charles Joseph Bonaparte, qui prend le titre de prince impérial et de roi de Rome⁸²⁶. La chute de l'Empire met à bas les espoirs placés dans l'enfant.

Sous la Restauration, les Bourbons sont nécessairement sensibles à la nécessité d'assurer la continuité dynastique de leur famille replacée sur le trône ; d'autant que la famille d'Orléans, très prolifique, guette sa chance tant que les héritiers de Louis XVIII et de Charles X n'ont pas d'enfants. En 1814, le Duc d'Orléans et son épouse se réinstallent en France et Marie-Amélie note avec plaisir qu'elle est l'heureuse mère de quatre enfants (dont deux fils), « les seuls de la famille »⁸²⁷. En 1816, sa propre nièce, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile se marie avec le Duc de Berry, héritier de la couronne. Marie-Amélie apprécie peu sa nièce qui arrive en triomphatrice, personnifiant l'espoir de continuer la branche aînée des Bourbons. La duchesse de Berry tombe enceinte dès la première année de son mariage. Mais les peines et déceptions affectent sa santé et elle accouche prématurément d'une petite fille, Françoise, M^{elle} de Montpensier, d'une santé fragile et qui meurt à deux ans. En juillet 1817, la duchesse accouche pour la seconde fois, encore d'une fille : « C'est une enfant forte et belle

⁸²¹ Masson (Frédéric), *L'impératrice Marie-Louise*, Paris, Ollendorf, 1902.

Castelot (André), *Marie-Louise : impératrice malgré elle*, Paris, Perrin, 1998, pp. 69-70.

⁸²² *Ibid.*, p. 87.

⁸²³ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 267-268.

⁸²⁴ André-Murville (Pierre Nicolas), *Ode sur le prochain accouchement de S.M. l'impératrice reine Marie-Louise d'Autriche*, Paris, Didot l'aîné, 1811.

⁸²⁵ Castelot (André), *Marie-Louise...*, *op. cit.*,

⁸²⁶ Tulard (Jean), *Napoléon II*, Paris, Fayard, 1992.

Chastenet (Geneviève), *Marie-Louise : L'otage de Napoléon*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2005.

⁸²⁷ Marie Amélie, *Journal*, *op. cit.*

qui a été ondoyée avec les noms de Louise-Isabelle et le titre de « Mademoiselle ». Le désappointement est général à cause de son sexe »⁸²⁸. Mais l'enfant meurt le lendemain et un bruit malveillant court dans Paris imputant le décès à une maladie d'entrailles provoquée chez la duchesse de Berry par des pastèques, dont lui avait fait cadeau la duchesse d'Orléans. Ces rumeurs témoignent des rivalités entre les femmes des deux branches de la famille, en position chacune de donner des héritiers à la couronne. Marie-Amélie et Marie-Caroline connaissent en effet des rapports compliqués. Le 14 septembre 1818, la duchesse de Berry accouche cette fois d'un garçon mais il ne vit qu'une heure, alors que « cette bonne pondeuse d'Amélie »⁸²⁹ a déjà donné le jour à sept enfants tous vivants. Marie-Caroline tombe à nouveau enceinte très rapidement et le 21 septembre 1819, elle accouche d'une fille, Louise-Marie-Thérèse, dite « Mademoiselle »⁸³⁰. Ses maternités rapprochées la place dans la continuité des reines de l'Ancien Régime ; elle cherche à tout prix à mettre au monde un héritier. Mais le 13 février 1820, le Duc de Berry est assassiné, alors que sa femme est au début d'une nouvelle grossesse. Celle-ci suscite un espoir intense et l'accouchement est particulièrement surveillé par les Orléans ; la duchesse de Berry accouche d'un garçon, « l'enfant du miracle », au grand désappointement de Marie-Amélie qui met au monde en 1824 son dixième et dernier enfant, à l'âge de 42 ans. La chute des Bourbons en 1830 et l'installation inattendue des Orléans sur le trône lui offre toutefois l'opportunité de voir sa progéniture prétendre au trône de France⁸³¹. Mais la révolution de 1848 remet en cause cet espoir.

Sous le Second Empire, la question dynastique se pose également assez rapidement. Le 23 janvier 1853, Napoléon III décide enfin de convoler en épousant celle qui devient l'impératrice Eugénie⁸³². Ce mariage est inspiré avant tout par le sentiment et non pas un calcul politique. L'empereur est séduit par la beauté de la jeune femme qu'il a remarquée aux bals qu'il donne au Palais de l'Élysée, en tant que prince-président dès 1849. Eugénie de Montijo, née en Espagne, est la fille cadette du comte et de la comtesse de Téba, mais elle est éduquée en partie en France, au couvent du Sacré-Cœur à Paris. Elle reste toutefois un modeste parti et l'entourage de l'empereur marque son opposition à ce mariage, alors que la France profonde l'approuve. Ce choix tranche avec ceux qui sont traditionnellement faits par les souverains, qui font passer l'intérêt politique avant les sentiments ; il témoigne de l'évolution des mœurs, même au sommet de l'État en matière de mariage. De manière plus conventionnelle, on attend que cette union soit féconde, afin d'enraciner la nouvelle dynastie de manière durable. Peu de temps après son mariage, en avril 1853, Eugénie fait une fausse couche. Les rumeurs font état d'une dispute avec l'empereur qui lui aurait interdit de revoir une amie d'enfance

⁸²⁸ *Ibid.*

⁸²⁹ Le propos est de la tante de Marie-Amélie, la duchesse de Bourbon.

⁸³⁰ « Nous avons été réveillés à 5 heures et demie par l'arrivée de M. de Clermont qui venait nous aviser des premières douleurs de la duchesse de Berry. Immédiatement habillés et montés en voiture, nous sommes arrivés à l'Élysée au moment où Mme de Gontaut sortait de la chambre de l'accouchée en criant : « Le roi, les témoins ! » J'ai suivi ceux-ci et j'ai tout juste entendu les derniers cris de Caroline qui a accouché au moment même où nous entrions. Toutes les personnes qui entouraient son lit se sont mises à crier : « Oh ! Qu'il est beau, qu'il est fort » et derrière moi le général Dessolle disait : « C'est vraiment le cri d'un garçon. » Si bien que cette nouvelle s'est répandue jusqu'en ville. Le silence s'étant fait dans la chambre, Madame a demandé au duc de Duras quel était le sexe de l'enfant et il a répondu à voix basse : « Une fille. » C'était en effet une fille, petite, mais bien vivante et de fort bonne constitution, qui a reçu l'eau du baptême avec les noms de Louise-Marie-Thérèse (Mademoiselle). L'accouchée se portait à merveille. A midi et quart nous avons retrouvé aux Tuileries dans le cabinet du roi ma belle-mère, ma tante, le duc de Bourbon et les ministres et nous avons tous signé quatre fois le procès-verbal et l'acte de naissance de l'enfant. Ma belle-mère, ma tante et le duc de Bourbon ont seulement signé le second, n'étant pas présents au moment de la naissance de l'enfant. Pendant cette cérémonie qui a duré une demi-heure nous sommes restés debout » ; Marie Amélie, *Journal, op. cit.*

⁸³¹ Nous ne rentrerons pas ici dans les détails de la maternité d'Hélène de Mecklembourg-Schwerin, épouse du fils de Louis-Philippe ; voir *Lettres originales de Mme la Duchesse d'Orléans...et souvenirs biographiques*, Genève, H. Georg, 1859 ; Martin-Fuguer (Anne), *La vie quotidienne de Louis-Philippe et de sa famille, 1830-1848*, Paris, Hachette, 1992.

⁸³² Sur l'impératrice Eugénie, les principales références bibliographiques utilisées sont :

- Cars (Jean des), *Eugénie, la dernière impératrice*, Paris, Perrin, 2008.
- Desternes (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie intime*, Paris, Hachette, 1964.
- Filon (Augustin), *Souvenirs sur l'impératrice Eugénie*, Paris, Calmann-Lévy, 1920.
- Loliée (Frédéric), *La vie d'une impératrice, Eugénie de Montijo, d'après des mémoires de cour inédits...*, Paris, F. Juven, 1907.

avec laquelle elle pouvait parler espagnol. Un mot méchant court également : « L'illustre enfant s'appellera Aurore. – Pourquoi ? – parce qu'il naîtra avant le jour »⁸³³. Ce genre de mauvaise blague témoigne du manque de compassion pour l'impératrice qui ne s'est pas encore imposée à la cour et dans l'opinion. Eugénie supporte mal ce choc et cette humiliation ; elle s'interroge sur les causes possibles de l'accident et ne sait si elle doit incriminer une chute, un bain, etc. Il semble que peu après, elle tombe à nouveau enceinte mais que la grossesse n'ait pu davantage se soutenir. L'impératrice est alors très critiquée ; certains membres de l'entourage impérial se réjouissent même de sa possible stérilité, comme le Prince Napoléon qui espère ainsi pouvoir succéder à son cousin. Eugénie craint également de ne jamais avoir d'enfant ; elle appréhende aussi d'être trompée par son mari, ce qui est effectivement déjà le cas... En visite auprès de la reine Victoria en avril 1855, le couple impérial noue une relation chaleureuse avec la souveraine britannique et Eugénie lui confie ses angoisses de stérilité. Victoria lui prodigue des conseils, forte de son expérience de mère de famille nombreuse – elle met huit enfants au monde entre 1840 et 1857. Elle déconseille ainsi les bains chauds, qui provoquent des fausses couches ; elle recommande aussi le coussin sous les reins. Elle propose également à Eugénie de voir son médecin personnel, sir Charles Locock, qui dès le lendemain, se rend chez l'impératrice.

Enfin, en juin 1855, Eugénie tombe enceinte ; ce qui fait dire à la sœur de l'impératrice, le 8 août 1855 : « Eugénie est grosse de deux mois ; la reine Victoria s'attribue en partie cette grossesse ; elle croit y avoir contribué par les bons conseils qu'elle a donnés »⁸³⁴. L'impératrice est ravie car à presque trente ans et après plusieurs fausses couches, elle commençait à douter d'avoir jamais un enfant. A sa sœur, elle confie : « Figure-toi que les médecins ont dit à l'Empereur que, heureusement, ils étaient encore à temps [sic], mais si je ne l'avais négligé pour plus de temps, jamais je n'aurais eu d'enfants »⁸³⁵. Le 16 mars 1856, l'impératrice met au monde un fils, nommé Napoléon-Eugène-Louis-John-Joseph, qui a le titre de Prince impérial. L'accouchement est long, difficile et douloureux ; l'accoucheur doit extraire l'enfant avec des forceps, ce qui fait dire à Napoléon III : « Ah ! mesdames, quand on assiste à pareil accouchement, on ne comprend pas que vous vous y exposiez deux fois » ! »⁸³⁶. De fait, Eugénie s'est visiblement fracturé le bassin pendant l'accouchement, ce qui en dit long sur la violence de celui-ci. Elle ne souhaite donc guère réitérer l'expérience car elle craint qu'une nouvelle maternité ne lui soit fatale. Elle pense probablement avec amertume au cas de Victoria, bientôt enceinte pour la neuvième et dernière fois et qui accouche avec facilité. La succession de l'Empire paraît toutefois assurée à l'impératrice, même si elle reste fragile, et elle refuse désormais de procréer. Elle tient son époux à distance, ce qui l'incite à fréquenter davantage ses maîtresses. La volonté d'Eugénie de faire passer sa propre vie avant la logique dynastique n'est pas totalement nouvelle puisqu'elle s'observe déjà chez Marie Leszczyńska ou Marie-Antoinette, mais elle est néanmoins originale car elle intervient ici au tout début de la vie conjugale.

Outre l'intérêt dynastique, les grossesses des souveraines et des princesses se distinguent par leur caractère particulièrement protégé et l'importance des gestes symboliques qui y sont associés. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de les envisager maintenant sous un angle plus thématique.

c. Des grossesses très protégées

L'annonce de la grossesse

Sous l'Ancien Régime, il faut en général distinguer deux temps dans l'annonce de la grossesse d'un personnage royal : la diffusion officieuse de la nouvelle et la proclamation officielle. Les grossesses de Marie Leszczyńska et de Marie-Antoinette sont tellement attendues et la vie intime des couples royaux tellement observée qu'aucun secret n'est possible. Ainsi, l'information filtre souvent avant l'annonce officielle. Dans le journal de Barbier, on peut notamment lire en mars 1727 « la reine est pour le coup grosse de trois mois, ce qui va lui faire bien plaisir »⁸³⁷. Il ajoute toutefois, « on a

⁸³³ Desternes (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie...*, *op. cit.*

⁸³⁴ Lettre de la comtesse de Montijo à une amie Desternes, cité par *ibid.*, p. 137.

⁸³⁵ Cars (Jean des), *Eugénie...*, *op. cit.*, p. 256.

⁸³⁶ Loliée (Frédéric), *La vie d'une impératrice...*, *op. cit.*

⁸³⁷ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, *op. cit.*, t. II, p. 3.

presque encore peine à croire cette nouvelle, à cause des incertitudes qu'il y a eues jusqu'ici sur son état »⁸³⁸. Cependant il faut attendre le mois de mai – la reine est alors dans son cinquième mois – pour que Barbier indique « la grossesse de la Reine est enfin déclarée publiquement par la lettre du Roi à l'archevêque de Paris, pour des prières publiques, laquelle je joins ici⁸³⁹. Dans le cas de Marie-Antoinette, on a vu que les femmes de l'entourage royal sont informées dès le premier retard de règles de la reine et la nouvelle se diffuse à partir de là rapidement, non seulement en France, mais aussi en Europe⁸⁴⁰. Par contre, pour les grossesses suivantes, la discrétion autour des débuts de la grossesse est plus grande. En 1779, la reine tombe à nouveau enceinte, mais ne diffuse pas tout de suite la nouvelle : seules les personnes les plus proches sont prévenues au cas où la grossesse ne se poursuivrait pas. Marie-Antoinette fait effectivement une fausse couche et se félicite de n'avoir pas ébruité la nouvelle :

Peu de temps après la naissance de Madame, la reine devint grosse ; elle n'avait encore parlé de son état qu'au roi, à son médecin et à quelques personnes honorées de sa confiance très intime (...). La reine répéta plusieurs fois qu'elle se félicitait de n'avoir pas même parlé de sa grossesse dans sa famille, qu'on n'aurait pas manqué d'attribuer son malheur à quelques légèretés⁸⁴¹.

Cette attitude laisse entrevoir le climat qui règne à la cour, en particulier entre Marie-Antoinette et l'entourage des frères du roi, qui est à l'affût de ce qui peut décrédibiliser la reine.

Cependant, une fois la grossesse de la reine certifiée, l'annonce peut devenir officielle et être publiée à travers tout le pays. Plusieurs documents conservés aux Archives nationales concernant la deuxième grossesse de Marie-Antoinette laissent entrevoir la manière dont se passe cette proclamation⁸⁴². Le roi écrit une lettre à l'archevêque de Paris pour demander que des prières soient faites pour la conservation de la reine et le bon déroulement de ses couches. Une lettre de l'archevêque de Paris à un correspondant inconnu et datée du 27 juin 1781 indique en effet : « Vous savez, Monsieur, qu'il est d'usage que quand la reine est au quatrième mois et demi de sa grossesse, le roi ordonne des prières publiques pour son heureuse délivrance. Je m'intéresse trop avec toute la nation à la santé de la reine pour ne pas désirer qu'on fasse naturellement ce qu'on a toujours fait en pareil cas »⁸⁴³. A partir de là, la nouvelle peut être publiée et annoncée à tout le royaume. Une autre lettre, datée du 6-7 juillet 1781, en témoigne ; elle fait réponse à la lettre du roi à l'archevêque de Paris : « Cet évènement, monsieur est de nature à devoir être annoncé au public par la voie de la Gazette de France. e ne puis que m'en rapporter à vous pour juger du moment où vous trouverez convenable de faire publier dans cette feuille, la lettre de sa majesté à M. l'Archevêque »⁸⁴⁴.

Il semble donc qu'un délai particulier soit respecté pour l'annonce officielle ; l'archevêque indique en effet le stade de quatre mois et demi, ce qui n'est probablement pas un hasard car il correspond au moment où les mouvements de l'enfant doivent être perçus, ce signe étant jugé nécessaire à la confirmation de la grossesse. L'annonce est diffusée par la *Gazette de France*, un des plus anciens journaux français et organe officiel du gouvernement royal⁸⁴⁵.

Après la Révolution et le Premier Empire, on observe encore la diffusion de la nouvelle des grossesses en deux temps, mais davantage de discrétion entoure les premiers espoirs de grossesse. La proclamation officielle prend également un caractère plus simple et se fait par le biais du *Moniteur universel*⁸⁴⁶. Dans le cas d'Eugénie, l'annonce est faite en octobre, dans son cinquième mois de

⁸³⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁸³⁹ La lettre du Roi est du 26 mai 1727, et le mandement de M. de Noailles du 30 mai, Barbier, t. II, p 70 a inséré ces deux pièces imprimées ; *ibid.*, p. 5.

⁸⁴⁰ Sa mère est informée par lettre le 19 avril 1778, soit huit mois jour pour jour avant son accouchement. Le 25 avril, Marc de Bombelles, en poste à Ratisbonne, indique à sa femme qu'il savait déjà « depuis quatre à cinq jours la nouvelle de la grossesse de la reine » ; Bombelles (marquis et marquise), « *Que je suis heureuse...* », *op. cit.*, lettre du marquis à sa femme, 25 avril 1778.

⁸⁴¹ Campan (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*, pp. 175-176.

⁸⁴² Série O, maison du roi : O1 3791 : Maison de la reine Marie-Antoinette, Archives Nationales.

⁸⁴³ Lettre de l'archevêque de Paris, 27 juin 1781 ; *ibid.*

⁸⁴⁴ Lettre du 6-7 juillet 1781, signature illisible ; *ibid.*

⁸⁴⁵ Ce journal, créé par Théophraste Renaudot, a paru tous les vendredis du 30 mai 1631 au 30 septembre 1915 ; la *Gazette* comportait quatre pages et avait pour rôle d'informer les lecteurs sur les nouvelles provenant de l'étranger et de la Cour et de reproduire les documents officiels, sans commentaire.

⁸⁴⁶ A partir de 1799, publie les actes officiels du gouvernement et diverses informations à caractère politique, artistique, scientifique, etc.

grossesse. A partir de cette date et jusqu'à son terme, Eugénie est placée à droite de son mari à table, et non plus en face de lui. Il s'agit d'un usage de l'Ancien Régime, remis à la mode par l'empereur, qui constitue un signe de protection affectueuse⁸⁴⁷.

Une fois la grossesse assurée et déclarée officiellement, les souveraines et les princesses voient affluer félicitations et vœux versifiés, reliques et talismans afin de protéger favorablement leur fruit et de prophétiser une issue favorable à la grossesse⁸⁴⁸. L'annonce d'un espoir de maternité, notamment la première fois, conduit souvent le couple royal à faire des gestes plus personnels, mais très symboliques, qui traduisent la générosité royale et le lien entre la fécondité des souverains et celle de ses sujets⁸⁴⁹.

Des grossesses très médicalisées

La particularité des grossesses dans les milieux royaux et princiers est la forte implication des médecins avant, pendant et après les couches et ce, dès la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle.

En effet, les grossesses des reines ou des princesses sont particulièrement surveillées. Elles sont les premières à bénéficier d'un suivi médical poussé dès les débuts de la gestation. Sous l'Ancien régime, la santé des reines fait, en temps ordinaire, l'objet d'un suivi quotidien par leur médecin attitré : Héliétius⁸⁵⁰ pour Marie Leszczyńska, Lassone pour Marie-Antoinette. Mais la confirmation de la grossesse conduit à la nomination d'un accoucheur qui se charge du suivi de leur grossesse dès ses débuts, en parallèle avec le médecin ordinaire. L'irruption d'un accoucheur masculin, en lieu et place d'une sage-femme, remonte à Louis XIV, qui en impose un pour les couches de Mme de La Vallière. La mode se répand rapidement chez les élites, dans un contexte favorable. Par la suite, les accouchements royaux à la cour de France sont uniquement pris en charge par un accoucheur ; pour Marie Leszczyńska, il s'agit de Peyrard. Mais cette habitude ne semble cependant pas encore répandue partout en Europe. Marie-Antoinette, encore jeune dauphine, déclare à propos de l'accouchement de sa sœur, peu tentée par l'accoucheur : « Je blâme fort ceux qui lui ont donné des préjugés contre les

⁸⁴⁷ Cars (Jean des), *Eugénie...*, *op. cit.*, p. 263.

⁸⁴⁸ Par exemple, Hélène de Mecklembourg-Schwerin, épouse du fils de Louis-Philippe d'Orléans reçoit, d'une femme qui s'est occupée d'elle pendant son enfance, une Rose de Jéricho ; dans *Lettres originales de Mme la Duchesse d'Orléans...*, *op. cit.*, p. 142.

⁸⁴⁹ Ainsi, il est d'usage de célébrer les naissances des enfants royaux, notamment par l'impression de médailles, mais la nouveauté au XVIII^{ème} siècle tient à l'insistance mise à valoriser la présence de la reine en tant que mère et comme symbole de fécondité. Ces médailles n'ont pas qu'une valeur commémorative ; la population leur reconnaît aussi une vertu propitiatoire. Elles servent notamment de médailles de mariage et sont censées favoriser la félicité et la fécondité du nouveau ménage.

Les naissances royales sont aussi l'occasion de réjouissances associant le thème de la fécondité royale et celle du royaume ; la grâce particulière attachée à ce genre d'événement passant pour retomber sur la population. Les couches royales sont ainsi en général l'occasion de rendre la liberté à ceux qui sont emprisonnés pour ne pas avoir réglé les mois de nourrice de leur enfant. Ce geste montre que le lien entre délivrance symbolique de l'enfant et celle du prisonnier est très vivace dans les mentalités d'autrefois. Ainsi, au début de sa première grossesse, Marie-Antoinette rapporte à sa mère ce geste de charité associé à sa grossesse : « J'ai cru à propos d'envoyer à Paris pour les pauvres qui sont retenus en prison pour dettes des mois qu'ils doivent aux nourrices, et 4 000 francs ici à Versailles, aussi pour les pauvres. C'était une manière de faire une charité en même temps que constater mon état aux yeux de tout le peuple » ; Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre à Marie-Thérèse, 16 mai 1778.

Cette attitude ne disparaît pas au XIX^{ème} siècle. En 1856, pour la naissance du prince impérial, une somme de deux cent mille francs est débloquée pour payer des mois de nourrice aux familles indigentes et libérer les objets engagés par ces familles au mont-de-piété.

Sur ces sujets, voir :

- Gélis (Jacques), *La sage-femme et le médecin...*, *op. cit.*, p. 87.

- Lecuir (Jean), « Dans la médaille française d'Ancien Régime : les figures féminines de la France », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Mandrou*, 1985, pp. 109-117.

- Witkowski (Gustave), *Les accouchements à la cour...*, *op. cit.*, 1890.

⁸⁵⁰ Fils d'un médecin allemand calviniste du Palatinat qui a commencé sa carrière aux Pays-Bas avant de s'installer à Paris, Jean Héliétius (1685-1755) occupe la charge de médecin de la reine. Il est le père du philosophe qui deviendra maître d'hôtel de la reine, malgré ses idées anti-religieuses ; Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska...*, *op. cit.*, note p. 98.

accoucheurs. Je m'abandonnerais bien à me confier à qui l'on voudrait, pour être assurée d'un venir là »⁸⁵¹. Son propos démontre le fait que des « préjugés » existent encore concernant les accouchements réalisés par des hommes ; mais pour sa part et selon sa mère Marie-Thérèse, ce choix est le meilleur. Cette dernière se montre toutefois particulièrement inquiète quand vient le moment de désigner le praticien qui doit suivre la première grossesse de sa fille :

J'espère que le choix de l'accoucheur sera fait par lui [Lassone]. Que ce soit un homme expert et chrétien. Je ne voudrais pas celui de votre belle-sœur [comtesse d'Artois], et que les intrigues de cour (d'hommes et de femmes) n'y entrent pour rien (...). Je me suis toujours très bien trouvée de laisser faire le choix de ceux qui connaissent le mieux leur savoir et qui peuvent en répondre. Toutes les autres recommandations en fait de savoir sont suspectes, et, pour tenir l'ordre et la tranquillité, il faut se tenir à un seul, par qui tout doit passer, et croire que leur fortune en dépend⁸⁵².

Marie-Thérèse est en effet angoissée à l'idée que l'entourage hostile à la reine (notamment ses beaux-frères) profite de la naissance pour faire disparaître la mère ou l'enfant. Ses propos montrent que le choix de l'accoucheur de la reine tient aussi à des considérations politiques et qu'il peut être l'objet d'intrigue et de cabale. L'impératrice accable donc son ambassadeur de recommandations et impose son candidat comme accoucheur. Il s'agit de Vermond, frère du lecteur de Marie-Antoinette, qui est à son service depuis son mariage. La jeune reine ignore ces manœuvres et écrit à sa mère en toute naïveté : « J'ai vu ce matin mon accoucheur (c'est Vermond, un frère de l'abbé). C'est moi qui me suis sentie plus de confiance en lui qu'en tout autre ; d'ailleurs c'est le meilleur d'à présent, et Lassone l'a beaucoup approuvé »⁸⁵³. Sa mère lui répond en faisant semblant d'ignorer qu'elle n'est pas pour rien dans ce choix : « Je suis extrêmement contente du choix de l'accoucheur. Son nom me prévient pour lui et m'est de bon augure, mais surtout l'approbation de Lassone qui a, à juste titre, toute ma confiance »⁸⁵⁴.

Après la Révolution, l'usage ne change pas. Un médecin ordinaire suit la souveraine ou la princesse au quotidien et un accoucheur est désigné quand la grossesse est déclarée. Il examine la femme à plusieurs reprises pendant la grossesse et donne des conseils, mais le reste du temps, le médecin ordinaire assure le suivi. Comme sous l'Ancien Régime, l'accoucheur ne reste aux côtés de la femme qu'à la toute fin de ses couches. Il dort alors à proximité de la chambre de la princesse, pour pouvoir intervenir rapidement dès les premières douleurs. Marie-Louise a pour premier médecin Corvisart et son accoucheur est le grand Baudelocque, qui a officié aussi auprès de plusieurs grandes dames de l'entourage de Napoléon : les reines d'Espagne, de Hollande, de Naples, les grandes duchesses de Berg et de Toscane. Pour sa part, Eugénie a pour premier médecin Henri Conneau (1803-1877), médecin de la reine Hortense et fidèle compagnon de Louis-Napoléon pendant les heures difficiles de Ham. Le docteur Corvisart, fils du médecin de Napoléon I^{er}, est également sollicité pour son accouchement⁸⁵⁵. L'accoucheur en titre est Paul-Antoine Dubois (1795-1871), doyen de la faculté. Le choix du personnel qui encadre les accouchements tient donc à des considérations multiples ; on cherche souvent le praticien le plus réputé de son temps, gage d'efficacité et de sécurité, mais le choix tient aussi compte de la fidélité et des affinités politiques du praticien.

Le manque de liberté et de libre-arbitre féminin

De la deuxième moitié du XVII^{ème} jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les médecins occupent une place croissante dans la prise en charge des grossesses dans les milieux royaux.

Sous le règne de Louis XIV, le roi accepte peu l'excuse de la grossesse pour que les femmes de l'entourage royal limitent leurs activités ; elles continuent donc de paraître à la cour et d'exercer leurs fonctions de représentation. Quand le roi part en campagne, il fait aussi suivre les « dames », à savoir la reine et ses maîtresses⁸⁵⁶. Il fait toutefois fabriquer pour Marie-Thérèse une sorte de lit

⁸⁵¹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 13 juin 1772.

⁸⁵² *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 2 mai 1778.

⁸⁵³ *Ibid.*, 16 mai 1778.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 29 mai 1778.

⁸⁵⁵ D'autres confrères sont appelés en renfort car l'accouchement est difficile et nécessite l'emploi des forceps.

⁸⁵⁶ Bertière (Simone), *Les femmes du Roi-Soleil*, *op. cit.*, p. 234.

portatif pour lui permettre de voyager à l'abri des cahots. Si elles sont trop visiblement enceintes, le roi les assigne cependant parfois à résidence dans quelques châteaux. C'est au cours du règne suivant que les médecins semblent prendre un ascendant plus important qui se manifeste particulièrement dans le domaine de la grossesse et de l'accouchement des princesses et des reines. Les médecins régendent tout ; ils interviennent notamment pour empêcher des relations conjugales jugées dangereuses. Dans le cas de Marie Leszczyńska, on les voit régenter les rapports sexuels entre les époux royaux. Stanislas Leszczyński s'insurge d'ailleurs contre ces précautions jugées excessives : « Malheureusement (...) l'interdit de la Faculté arrête les transports de ces illustres amants, sans quoi, par la grâce du Seigneur, le dauphin serait déjà en campagne »⁸⁵⁷. Mais Peyrard est formel ; il faut ménager la reine, sous peine de ne plus avoir d'enfants. Après son huitième accouchement, ce sont aussi les médecins qui interdisent absolument une autre grossesse pour préserver sa vie.

Le corps médical tend également à surprotéger les premières grossesses, en particulier si des accidents sont survenus. Les praticiens sont très rigoureux avec Marie Leszczyńska ; ils cherchent à lui éviter toute fatigue et lui interdisent ainsi tout exercice. Elle ne peut donc pas prendre part aux divertissements en extérieur, aux promenades, aux voyages. Ses grossesses l'empêchent notamment de participer aux déplacements de la cour à Fontainebleau, Compiègne ou Marly. Comme elle accouche presque toujours en été, elle est condamnée à rester confinée à Versailles, alors que la cour se distrait ailleurs. Cette existence confinée contribue d'ailleurs à l'éloigner de son époux, encore très jeune et qui veut profiter des plaisirs de la vie. La future mère n'est pas uniquement protégée des efforts violents, on cherche aussi à lui épargner toute émotion violente, jugée néfaste. Pendant la première grossesse de Marie Leszczyńska, on lui cache ainsi la mort de sa grand-mère, Anna Jablonowska, survenue au début de l'été. Lors de sa septième grossesse, alors que son père est parti faire la guerre pour tenter de récupérer son trône de Pologne, on filtre les nouvelles concernant ce dernier pour ne pas effrayer la reine. Barbier indique même que « comme la Reine est prête d'accoucher, on imprime pour elle une *Gazette de France* particulière, dans laquelle on ajuste les nouvelles qui regardent la Pologne »⁸⁵⁸...

La dauphine Marie-Josèphe de Saxe fait également l'objet d'une surveillance médicale extrême à cause de sa difficulté à avoir des enfants au début de son mariage. En mars 1748, elle semble faire une fausse couche précoce et les médecins cherchent absolument à savoir si elle a commis une imprudence. Ils lui font avouer qu'elle s'est tordu le pied quelques jours auparavant à la chapelle ; elle a tu ce léger incident car elle ne se croyait pas enceinte, « l'accident d'hier engagera à de grands ménagements lorsqu'il y aura le moindre soupçon »⁸⁵⁹. De fait, l'année suivante, le moindre doute conduit les médecins à l'astreindre à l'immobilité complète : on l'oblige à se déplacer de pièce en pièce sur un fauteuil à roulettes, mais le résultat n'est guère probant. Quand elle tombe à nouveau enceinte en 1750, sa grossesse est tout particulièrement surveillée. Elle doit mener une vie très sédentaire et reste cloîtrée dans ses appartements pendant neuf mois : la chasse, les promenades, les visites à Paris ou à St Cyr, les spectacles lui sont interdits. Heureusement la dauphine aime la musique et la pratique brillamment, ce qui lui procure quelques distractions⁸⁶⁰.

Dans le cas de Marie-Antoinette, sa première grossesse est tellement attendue que son entourage veut prendre des mesures préventives très rigoureuses. Ainsi, à partir du moment où le mariage est enfin consommé, Mercy réfléchit déjà aux précautions à prendre :

Le mardi 2 de ce mois, étant chez la reine, je l'ai trouvée toute occupée de la joie que lui causait l'idée de la possibilité d'une grossesse (...). Il paraît indispensable de s'occuper d'avance de toutes les précautions qu'exigera l'état de la future reine. La première de toutes ces précautions est celle de renoncer aux promenades à cheval, même à une façon trop précipitée d'aller en voiture, soit pour éviter les secousses violentes, soit pour ne point être exposée à des frayeurs par la chute des hommes à cheval et autres pareils accidents, qui ne sont ici que trop communs, au train ordinaire où la cour est accoutumée d'aller. La reine est prévenue sur ces points et en a compris la nécessité. Cependant, si V.M. daignait imposer ses avis, ils auraient plus d'autorité et d'effets à maintenir l'ordre que la prudence exige en pareille conjoncture⁸⁶¹.

⁸⁵⁷ Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska...*, op. cit., p. 90.

⁸⁵⁸ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, op. cit., t. II, p. 478.

⁸⁵⁹ Bertière (Simone), *La reine et la favorite*, op. cit., p. 381.

⁸⁶⁰ *Ibid.*, p. 385.

⁸⁶¹ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, op. cit., lettre de Mercy à Marie-Thérèse, 12 septembre 1777.

Les propos de Mercy laissent entendre que la reine n'est guère persuadée du bien-fondé de certaines précautions ; elle envisage mal une existence totalement sédentaire. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, Marie-Thérèse n'est pas favorable à des précautions excessives en cas de grossesse de sa fille. Elle répond ainsi à Mercy :

Je conviens que ma fille doit s'assujettir à beaucoup de ménagements, dès qu'il y aura quelques indices réels de grossesse, mais je ne voudrais pas qu'on poussât à cet égard la délicatesse trop loin, en retranchant toute sorte de promenades à cheval et en voiture, ou de voyages de plaisir, sans que les circonstances le rendent indispensables. On s'exposerait d'ailleurs à la critique par des précautions trop multipliées et répétées dont l'effet ferait voir l'inutilité⁸⁶².

Elle connaît peut-être le tempérament de sa fille et l'effet improductif de mesures poussées trop loin, qui peuvent en outre être critiquées politiquement.

Toutefois, quand la première grossesse de Marie-Antoinette est déclarée, Marie-Thérèse demande à sa fille de se laisser totalement guider par médecin : « Alors vous suivrez aveuglément les avis de Lassone, qui s'est acquis à juste titre ma confiance »⁸⁶³. Elle ajoute : « je suis rassurée de vous voir en si bonnes mains et que vous vous prêtiez si bonnement à toutes ses ordonnances. Il n'y a rien de trop, surtout à une première grossesse »⁸⁶⁴. L'impératrice reçoit d'ailleurs des comptes-rendus réguliers qui l'informent de la santé de la reine pendant sa grossesse : « Lassone enverra à ma chère maman le plus grand détail de ma santé »⁸⁶⁵. Dès le début de sa première grossesse, l'accoucheur intervient également auprès de la reine, enceinte de deux mois : « J'ai vu ce matin mon accoucheur (...). Il m'a tâté et a été fort content. Il m'a permis de faire des petites promenades en voiture, pourvu que je n'aille pas trop vite et que je ne sorte point les jours mêmes de l'époque [correspondant à la date habituelle des règles]. Selon son calcul et le mien, j'entre dans le troisième mois⁸⁶⁶ ». Pendant cette grossesse, les médecins imposent les mesures préventives traditionnelles, surtout contraignantes pendant le premier trimestre. Ils interdisent les courses fatigantes en voiture et à cheval et privilégient les promenades à pied. Mais Marie-Thérèse, tout en incitant sa fille à la prudence, lui demande de ne pas trop rester inactive, surtout passé avec succès le premier trimestre : « Je suis d'avis qu'en avançant plus et en sentant votre enfant vous ne restiez trop assise ou couchée sur des chaises longues, hors un accident dont Dieu nous préserve ! »⁸⁶⁷. La parfaite santé de Marie-Antoinette pendant ses grossesses lui permet de desserrer un peu les contraintes imposées par les médecins. A la différence des princesses du règne précédent, on ne lui interdit pas les déplacements. Elle se rend ainsi à Marly plusieurs fois pendant sa première grossesse : « Nous sommes à Marly depuis dix jours. C'est un lieu charmant. J'en profite beaucoup pour me promener à pied, surtout le matin. Cela me fait grand bien et ne me fatigue pas trop »⁸⁶⁸. Dans son sixième mois de grossesse, elle indique aussi : « Nous allons passer huit jours à Choisy. Je n'ai pas cru devoir m'opposer aux deux spectacles, qui sont toujours dans les voyages ; on aurait encore tenu des propos sur cela »⁸⁶⁹. Elle continue donc de participer à la vie de cour et se sent obligée de justifier sa participation à certaines festivités par les nécessités politiques.

Au XIX^{ème} siècle, même si le rôle des médecins est toujours important, les femmes enceintes des milieux royaux ne sont pas non plus astreintes à l'immobilité et totalement entravées dans leurs activités. Sous le Premier Empire, la reine Hortense, comme Marie-Louise, continuent de paraître en public et de participer aux réjouissances de la cour pendant leurs grossesses. Hortense refuse cependant de voyager de Paris à Bruxelles, mais sa grossesse est un prétexte qui l'arrange bien, car elle lui permet de se tenir éloignée de son mari. Malgré des précautions, qui interdisent toujours les activités violentes comme l'équitation, les princesses continuent de tenir leur rang dans le cérémonial

⁸⁶² *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Mercy, 1^{er} octobre 1777.

⁸⁶³ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 mai 1772.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 29 mai 1778.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 17 octobre 1778.

⁸⁶⁶ Le calcul est exact ; *ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 16 mai 1778.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 2 mai 1778.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 29 mai 1778 (troisième mois de grossesse).

Dans le huitième mois, elle est encore à Marly : « Nous sommes à Marly depuis dix jours ; je m'y porte à merveille et m'y promène autant que je peux » ; *ibid.*, 17 octobre 1778.

⁸⁶⁹ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 août 1778.

de cour. Sous le Premier Empire, Napoléon tient à ce qu'elles assistent aux fêtes et aux représentations diverses. On a vu Hortense danser à un bal pendant sa première grossesse. Peu de temps avant d'accoucher, elle assiste aussi avec Napoléon et Joséphine à une présentation au Louvre « où se trouvaient exposés, pour la première fois, tous les objets de l'industrie française. Cambacérès me donnait le bras ; les étrangers s'y pressaient de toutes parts ; la foule y était immense. Fatiguée, je m'assis longtemps dans une boutique ». Elle ajoute que la veille d'accoucher, « il y eut encore aux Tuileries un grand cercle auquel j'assistai »⁸⁷⁰. Lors de sa troisième grossesse et à la veille d'accoucher, elle se rend également à une fête donnée par Caroline Murat : « Caroline vint m'engager à conduire mon fils à une fête qu'elle donnait le soir à ses enfants. Je m'y rendis, couchée dans ma voiture avec toutes les précautions qu'exigeait mon état »⁸⁷¹. Pour la grossesse, très attendue, de Marie-Louise, Napoléon se montre toutefois plus restrictif. Il interdit la danse et le cheval à son épouse. Elle doit aussi se contenter de promenades en voiture dans la plaine Monceau, où il n'y a pas de descentes et de montées trop violentes. L'impératrice se promène également beaucoup à pied aux Tuileries, sur la terrasse qui surplombe la Seine, et participe aux fêtes données à la cour impériale jusqu'au jour de son accouchement⁸⁷².

Sous le Second Empire, Eugénie est très surveillée pendant sa grossesse, car les multiples accidents des débuts de son mariage incitent à la prudence⁸⁷³. Alors qu'elle est juste enceinte, Eugénie participe néanmoins à la première Exposition universelle, au printemps 1855 et reçoit tous les grands personnages qui se succèdent à Paris, le roi de Portugal, le roi de Sardaigne, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, etc. Très fatiguée, elle se voit conseiller par les médecins de faire un séjour à Eaux-Bonnes où elle observe pendant un mois un repos absolu au calme et au grand air. Vers la mi-août, Eugénie doit accueillir avec l'empereur la reine Victoria et le prince Albert, en voyage officiel en France. L'impératrice souhaite tenir son rang mais le programme est très chargé et les médecins l'ont mise en garde : rester debout plusieurs heures d'affilée est risqué dans son état. De fait, elle est contrainte d'observer certains ménagements et doit renoncer aux soirées de Gala à l'Hôtel de Ville et à l'Opéra. Toutefois, elle prend part à la réception de Versailles. En septembre, à quatre mois de grossesse, elle se rend à Biarritz où elle doit toutefois se priver des bains de mer qu'elle apprécie beaucoup. Les débuts de la grossesse sont cependant difficiles ; elle ne fait que « manger et vomir », mais elle refuse de se laisser aller : « L'estomac est comme le reste, on peut le dominer (...). Les pauvres femmes ne pouvant se passer de caprice n'en ont pas »⁸⁷⁴ indique-t-elle. Malgré ses malaises, elle continue donc d'assister aux dîners, concerts et même aux soirées, considérant qu'il en est de son devoir, même si celui-ci lui pèse parfois. Enceinte de huit mois, elle écrit ainsi à sa sœur :

J'ai été un peu souffrante ces jours-ci. Sans doute, je m'étais trop fatiguée dans ces derniers temps et à présent, je commence à être un peu lourde. Ça me fait rire de voir ma taille, mais je m'arrange encore pas trop mal, et le soir, jusqu'à il y a seulement quinze jours, on ne voyait rien de nouveau. A présent je vais être obligée de faire des frais pour les plénipotentiaires et je crains que les dîners et les concerts ne me fassent pas trop de bien, surtout quand il me manque seulement un mois pour en finir. C'est bien ennuyeux d'être toujours en public et n'avoir jamais le droit d'être malade, quand malheureusement, on est assujéti aux mêmes maladies que tout le monde⁸⁷⁵.

Son propos est révélateur de représentations qui associent toujours grossesse et maladie ; il montre aussi la difficulté du métier de souveraine qui astreint à vivre continuellement en représentation et

⁸⁷⁰ Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 106.

⁸⁷¹ *Ibid.*, p. 208.

Toutefois, ce déplacement semble avoir contribué à un accouchement prématuré (« mais ce simple déplacement me causa des douleurs plus fortes »).

⁸⁷² Le 19 mars 1811, elle doit participer à un spectacle donné au théâtre des Tuileries en l'honneur du grand-duc de Wurtzbourg, frère de l'empereur François, ancien et futur Ferdinand III de Toscane, arrivé l'avant-veille à Paris pour assister aux couches de sa nièce. Mais peu avant le début du spectacle, Marie-Louise ressent les premières douleurs.

⁸⁷³ Victoria intervient d'ailleurs elle-même pour conseiller l'impératrice sur ce point : « Souvenez-vous de mes conseils, je vous prie, et ne vous affaiblissez pas trop. Surtout, sortez autant que vous pouvez à l'air, sans vous fatiguer » ; Cars (Jean des), *Eugénie...*, *op. cit.*, p. 261.

⁸⁷⁴ (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie...*, *op. cit.*, p. 137.

⁸⁷⁵ Lettre à Paca, 14 février 1856 ; citée dans Cars (Jean des), *Eugénie...*, *op. cit.*, p. 265.

sous les regards du public, même en cas de grossesse. Eugénie se montre toutefois attentive à dissimuler le plus possible son état. Elle adapte ses toilettes en conséquence ; à l'automne, elle porte des toilettes vaporeuses et utilise du tulle pour cacher sa taille arrondie. Elle exploite aussi la mode des crinolines qui lui permet de camoufler ses rondeurs. En outre, elle fait demander aux Archives Nationales le registre des toilettes de Marie-Antoinette, qu'elle admire beaucoup, pour s'en inspirer afin de dissimuler sa grossesse. Il faut attendre le 9 mars, six jours avant d'accoucher, pour qu'Eugénie renonce aux bals et aux réceptions.

Si les grossesses royales ou princières se distinguent par l'extrême vigilance des médecins, elles se rapprochent néanmoins des grossesses ordinaires pour ce qui est de certains liens avec l'entourage. Une future maternité rapproche en général la femme enceinte de sa mère ; soit que celle-ci se déplace pour être auprès de sa fille, comme c'est le cas pour Marie Leszczyńska, la reine Hortense ou Eugénie ; soit que le rapprochement se fasse par l'intermédiaire de la correspondance, comme entre Marie-Antoinette et sa mère. Les belles-mères jouent parfois aussi un rôle important. Ainsi, la maternité renforce la proximité entre Marie Leszczyńska et sa belle-fille, la dauphine Marie-José de Saxe. Elle la soutient dans ses espoirs de grossesse et ses nombreuses déceptions. La volonté de la dauphine d'avoir un fils est fort bien comprise par la reine qui a vécu la même angoisse dans sa jeunesse. En outre, n'ayant pas la chance d'avoir ses filles mariées près d'elle, Marie Leszczyńska vit les maternités de sa belle-fille avec intensité et cela contribue à faire naître un attachement particulier entre elles. Les pères ne sont pas en reste ; les échanges chaleureux de Marie Leszczyńska avec son père Stanislas, ou ceux de Marie-Louise avec François d'Autriche ont déjà été signalés.

Quant aux maris, la ou les premières grossesses de leur compagne suscitent en général joie et fierté, et cet événement les rapproche en général de leur épouse. Les observateurs notent volontiers les témoignages d'affection et les marques d'intérêt des souverains pour la future mère ; ainsi en 1727, Barbier note dans son journal : « La reine est grosse de trois mois (...). Le roi a beaucoup de complaisance pour elle, il ne va plus tant à la chasse et il n'y aura plus de voyage de Fontainebleau cette année »⁸⁷⁶. On retrouve les mêmes mots convenus de Mme Campan à propos de Louis XVI⁸⁷⁷. Par contre, les précautions extrêmes qui entourent la grossesse contribuent à un éloignement physique des époux, plus marqué et plus précoce que dans les couples ordinaires. L'interdit concernant les rapports sexuels pendant la grossesse pousse d'ailleurs plusieurs souverains à se tourner vers leur maîtresse ; Louis XV ne s'y résout pas lors de la première grossesse de la reine, mais il y a souvent recours ensuite. Pour leur part, Napoléon I^{er} et Napoléon III, dès la première maternité, renouent en secret avec leurs anciennes maîtresses – Marie Waleska pour le premier, Miss Howard et la comtesse de Castiglione (entre autres) pour le second. La présence de souverains pendant l'accouchement auprès de leur épouse est toutefois beaucoup plus systématique que celle des hommes ordinaires – nous y reviendrons un peu plus loin.

d. Des préparatifs particuliers

Les grossesses dans les milieux royaux présentent à la fois des points communs et des différences avec celles des femmes du commun quant aux préparatifs de la naissance. On retrouve la même attention à prévoir le baptême de l'enfant, sa layette, la nourrice, etc. mais une naissance royale ou princière suscite aussi des mesures particulières ou d'une ampleur sans commune mesure avec les préparatifs ordinaires d'une couche.

Préparer l'accueil et l'éducation de l'enfant

Sous l'Ancien régime, c'est le souverain qui décide du personnel qui doit s'occuper du bébé, son épouse n'a pas son mot à dire.

Concernant le baptême et le choix des parents spirituels, les milieux royaux se distinguent pendant longtemps des pratiques en usage dans la population. Ainsi, le baptême n'est pas préparé pendant la grossesse, mais repoussé bien après la naissance. L'usage veut en effet que les princes et les princesses ne soient en général qu'ondoyés à leur naissance ; ils ne reçoivent un nom et le baptême

⁸⁷⁶ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, op. cit.

⁸⁷⁷ Voir la citation dans le chapitre II, p. 233, note 629.

que vers l'âge de six ans. Cela explique que le petit duc d'Anjou, mort en avril 1733 à deux ans et demi, n'ait jamais reçu de prénom. Mais cette absence de baptême suscite une grande culpabilité des parents, notamment de la reine. Cela explique peut-être que, sous le règne suivant, on rompt avec cette tradition du baptême tardif. Dès la première grossesse de Marie-Antoinette, il est question en effet de faire baptiser l'enfant peu après sa naissance. Alors qu'elle sent l'enfant bouger pour la première fois, la reine demande ainsi à sa mère de bien vouloir être la marraine de l'enfant qu'elle porte : « Il est arrangé que mon enfant sera baptisé et nommé aussitôt après sa naissance. Si ma chère maman a la bonté d'être la marraine, j'espère qu'elle aura la bonté d'envoyer sa procuration et les noms qu'elle voudra lui donner. Le roi d'Espagne sera le parrain »⁸⁷⁸. En effet, il est courant dans les familles régnantes d'être parrain ou marraine à distance – les grands parents occupant souvent des fonctions politiques incompatibles avec un déplacement pour un baptême. Au moment de celui-ci, on charge quelqu'un de tenir l'enfant sur les fonds de baptême au nom des absents⁸⁷⁹. Marie-Thérèse acquiesce à la proposition de sa fille au courrier suivant : « Je suis bien touchée que vous voulez me prendre pour marraine. Je charge Mercy de s'informer de ce qu'il y a à faire, à qui adresser les pleins pouvoirs »⁸⁸⁰. Marie-Antoinette répond alors : « Je suis pénétrée de la bonté avec laquelle elle accepte d'être marraine. J'imagine que si le roi d'Espagne donne ses pouvoirs à un de mes frères, ma chère maman pourra envoyer les siens à Madame »⁸⁸¹. Pour les dauphins de France sous l'Ancien Régime, il est de tradition que le pape soit le parrain. Cette tradition est reprise pour les fils de Napoléon I^{er} et de Napoléon III, qui cherchent dans ce domaine la continuité avec leurs prédécesseurs. Pourtant, dans le dernier cas, l'empereur et l'opinion française marquent leur préférence pour un militaire, mais Eugénie tient beaucoup à ce que son fils ait le souverain pontife pour parrain. Le pape accepte la demande de l'impératrice et envoie une rose d'or, joyau posé sur un socle de lapis-lazuli, bénie le jour des Rameaux, que l'impératrice place dans sa chambre⁸⁸². A part le parrainage privilégié du pape, les règles de choix des parents spirituels se rapprochent de ceux qui prévalent ordinairement pour les baptêmes ; les grands-parents sont privilégiés s'ils sont toujours vivants, en respectant l'équilibre entre les branches paternelles et maternelles. D'autres membres de la famille peuvent aussi être choisis comme parrain ou marraine, selon le sexe de l'enfant et son rang de naissance⁸⁸³.

Pour marquer l'importance d'une naissance royale, d'autres enfants peuvent être associés aux célébrations. En s'inspirant d'exemples antiques, Napoléon I^{er} décide de faire baptiser tout un groupe d'enfants dont l'empereur sera le parrain et Marie-Louise la marraine. Vingt-sept enfants sont retenus, ils sont âgés de six mois à treize ans ; on trouve parmi eux Louis-Napoléon, troisième fils de la reine Hortense. La cérémonie a lieu en grande pompe dans la chapelle du château, où pendant trois heures le cardinal Fesch baptise les petits Napoléon vêtus de la même longue robe blanche en dentelle. Sous le Second Empire, le couple impérial va plus loin et se propose d'être les parents spirituels de tous les enfants qui viendraient à naître le même jour que le prince ; on en dénombre près de 3 600⁸⁸⁴...

La préparation du trousseau de l'enfant est un sujet de préoccupation important pendant la grossesse, comme pour les naissances plus ordinaires, mais l'ampleur des préparatifs et la richesse de la layette les surpassent nettement. En tant que parrain et depuis Louis XIV, le pape fournit la layette et des langes bénis pour la naissance d'un Dauphin « pour témoignage qu'il le reconnaît fils aîné de l'Eglise ». Pour le roi Soleil, l'ensemble du cadeau pontifical tient dans trois caisses recouvertes de velours rouge bordé d'argent ; elles contiennent des centaines de pièces de vêtements et sont apportées par un nonce ou envoyé spécial en grande cérémonie à Versailles. La tradition se poursuit sous Louis XV et Louis XVI. Par contre, si l'enfant n'est pas un dauphin, la layette doit être fournie par le roi. Pour un premier enfant, elle revient à environ 200 000 livres ; pour les suivantes, elles sont commandées par la gouvernante et ne doivent pas coûter plus de 10 000 écus⁸⁸⁵. L'enfant du dauphin,

⁸⁷⁸ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 14 août 1778.

⁸⁷⁹ C'est la même démarche que pour le mariage par procuration, d'usage chez les souverains.

⁸⁸⁰ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 23 août 1778.

⁸⁸¹ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 3 septembre 1778.

⁸⁸² Traditionnellement les papes offrent ce présent aux reines qui font preuve d'une piété fervente ; Marie-Thérèse et Marie Leszczyńska en ont reçu en leur temps.

⁸⁸³ Pour le prince impérial, Napoléon III et Eugénie demandent à la princesse Mathilde d'être la marraine, attention dont elle est très touchée, n'ayant pas eu la joie d'être mère.

⁸⁸⁴ Cars (Jean des), *Eugénie...*, *op. cit.*, p. 272.

⁸⁸⁵ Franklin (Alfred), *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des parisiens du XII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. La layette et les premiers soins*, t. II, 1897, pp. 20-22.

fils de Louis XV, qui naît en juillet 1746, se voit attribuer une magnifique layette ; le tour de berceau et le couvre pieds en dentelle sont des chefs d'œuvres⁸⁸⁶. Le fils de Napoléon I^{er} et celui de Napoléon III sont dotés d'une layette somptueuse, en partie conservée aujourd'hui⁸⁸⁷. Celle du futur roi de Rome est confectionnée par une marchande lingère parisienne, la veuve Minette, pour un prix de 40 402 francs ; le marchand de dentelle Lesueur est également sollicité⁸⁸⁸.



Bonnet du roi de Rome, décor de semis d'abeille (lin, satin et tulle),
1811, Château de Fontainebleau, 180 x 150 x 140

En 1856, tout Paris travaille à la confection du trousseau de l'enfant qu'attend le couple impérial. Un nombre considérable de dessinateurs, dentellières, lingères participent à la réalisation de la layette qui est exposée dans trois pièces à l'admiration du public avant la naissance. L'affluence est telle que l'on doit interrompre la circulation dans les rues avoisinantes. La Ville de Paris offre aussi un berceau orné d'aigles, de sirènes, de divinités marines et des vertus cardinales (voir ci-après)⁸⁸⁹.

⁸⁸⁶ Voir aussi sur la base Joconde, le très beau coffre à layette du dauphin, fils de Louis XVI, réalisé en 1781 ; <http://www.photo.rmn.fr/cf/htm/CPicZ.aspx?E=2C6NU0J9DVL1>

⁸⁸⁷ Voir sur la base PHOCÉM.

⁸⁸⁸ Beyeler (Christophe) et Cochet (Vincent), « Enfance impériale », Catalogue de l'exposition du Château de Fontainebleau (février à mai 2011), Paris, RMN, 2011.

Velet (Hélène), « Le Roi de Rome, un enfant, un prince », *Les cahiers de la Société des Amis et Mécènes du Château de Fontainebleau*, n°4, 2011.

⁸⁸⁹ Desternes (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie...*, op. cit., p. 139.



« Exposition publique du berceau offert au Prince impérial par la Ville de Paris »,
Gravure publiée dans l'Illustration du 22 mars 1856, 37 x 25 cm, Château de Compiègne

Dès la grossesse, les plus hauts personnages de l'Etat réfléchissent à la désignation du personnel qui assurera les soins et l'éducation de l'enfant, les parents n'assumant traditionnellement pas directement ces tâches. Sous l'Ancien Régime, on désigne ainsi la maison des Enfants de France, chargée d'assurer le service et l'éducation des enfants royaux⁸⁹⁰. Elle est dirigée par la Gouvernante des Enfants de France, désignée par le roi, et comporte un personnel très nombreux et spécialisé⁸⁹¹. Toutefois, cette prise en charge ne suscite pas nécessairement un désintérêt des futures mères pour les questions d'élevage ou d'éducation de leurs enfants. Marie-Thérèse souligne ainsi le soin qui doit être apporté au choix des personnes chargées de s'occuper du bébé :

Le choix des gens qui auront à soigner ce précieux enfant est un autre objet de votre attention et de mes inquiétudes. A force de soins, on peut faire bien du mal, et je voudrais que les femmes n'eussent rien à ordonner mais à suivre les ordonnances du médecin, comme chez nous, et dont je me suis bien trouvée. Je ne crains que les cabales et recommandations⁸⁹².

Elle témoigne par ses propos de la place importante accordée aux médecins dans ce domaine ; elle semble se méfier des traditions féminines, jugées rétrogrades et dangereuses. De son côté, Marie-Antoinette s'intéresse aussi particulièrement à la manière d'élever son enfant, et ses échanges avec Marie-Thérèse sur ce sujet ne sont guère différents de ce qu'on observe entre mère et fille dans les milieux plus modestes. Marie-Antoinette se montre influencée par les modes du temps ; à trois mois de grossesse, elle écrit à sa mère :

⁸⁹⁰ Jusqu'à sept ans pour les garçons, jusqu'à leur mariage pour les filles.

⁸⁹¹ <http://cour-versailles.fr/MaisonDesEnfantsdeFrance.aspx>

⁸⁹² Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 1^{er} juin 1778.

Ma chère maman est bien bonne de vouloir s'inquiéter pour ce petit enfant futur. J'ose l'assurer que j'en aurai le plus grand soin. A la manière dont on les élève à cette heure, ils sont bien moins gênés ; on ne les emmaillote pas, ils sont toujours dans une barcelonnette [berceau léger qui peut facilement être mis en mouvement] ou sur les bras, et du moment qu'ils peuvent être à l'air, on les y accoutume petit à petit, et ils finissent par y être presque toujours. Je crois que c'est la manière la plus saine et la meilleurs de les élever. Le mien logera en bas, avec une petite grille qui le séparera de la terrasse, ce qui même pourra lui apprendre plus tôt la marche que sur les parquets⁸⁹³.

Sous le Premier Empire, le poste de Gouvernante de France est sensible et ne peut être rempli que par une personne digne de confiance. Six mois avant la naissance, suivant les habitudes de la cour de l'Ancien Régime, il est attribué à l'épouse de M. de Montesquiou, comte d'Empire, président du Corps législatif et grand Chambellan. Il s'agit d'une charge prestigieuse, qui fait de la comtesse la deuxième femme de l'Empire, mais la mission est lourde et contraignante. Celle-ci n'accepte pas cette charge de gaité de cœur : « J'hésitais, j'étais effrayée d'une vie si nouvelle, d'une responsabilité si grande et de tous les obstacles que l'injustice, l'envie, la haine et l'incertain avenir pouvaient apporter sur les pas dans cette route nouvelle »⁸⁹⁴. Dès la fin de 1810, Mme de Montesquiou commence à se préoccuper du trousseau et de l'accueil de l'enfant. Elle a sous ses ordres deux sous-gouvernantes ; la comtesse de Boubers-Bernatre et Mme de Mesgrigny. La maison des enfants de France compte aussi trois premières femmes qui sont Mme Soufflot, Mme Darnaud et Mme Froment, trois berceuses : Mmes Marchand, Legrand et Petit, deux femmes de garde-robe, deux filles de garde-robe. La maison « masculine » de l'enfant comprend également de nombreux écuyers, secrétaires, huissiers, valets, maîtres d'hôtel, etc. Un médecin et un chirurgien ordinaires sont aussi désignés pour suivre au quotidien la santé de leur jeune maître. Le choix se porte sur les docteurs Bourdois de La Motte et Auvity père ; un autre médecin est désigné pour vacciner l'enfant, le docteur Husson. Le nombre important de charges témoigne de l'importance qu'on souhaite donner à l'enfant à naître ; il s'agit dès sa naissance d'en faire un personnage incontournable. Pour l'enfant de Napoléon III et d'Eugénie, l'amirale Bruat est désignée comme gouvernante des enfants de France, deux sous-gouvernantes, veuves d'officiers morts en Crimée, la secondent dans sa tâche. La reine Victoria expédie aussi d'Angleterre plusieurs nurses afin que l'impératrice puisse choisir celle qui lui convient le mieux⁸⁹⁵ ; le choix se porte sur Miss Shaw, originaire du Yorkshire.

La question du nourrissage de l'enfant se pose également pendant les grossesses royales, comme pour les grossesses plus ordinaires. Traditionnellement, les enfants royaux sont allaités par une nourrice, cette tâche étant jugée inconvenante pour une reine. Toutefois, à partir de Marie-Antoinette, en pleine vogue de l'allaitement maternel dans les élites, les princesses ou les reines manifestent parfois leur volonté de nourrir elles-mêmes leur enfant. Pendant sa première grossesse, en 1778, Marie-Antoinette fait ainsi part de son envie de nourrir son enfant. Elle écrit à Lassone, son premier médecin : « Puisque Dieu m'accorde la grâce que j'ai tant désirée, je veux désormais vivre tout autrement que je n'ai fait. Je veux vivre en mère, nourrir mon enfant et me consacrer à son éducation »⁸⁹⁶. Toutefois sa mère est peu convaincue du bienfondé de cette idée : « On dit que vous comptez nourrir vous-même votre enfant ; cela dépend du roi et du médecin. J'avoue qu'à leur place je ne vous l'accorderais pas, c'est très bien de vous offrir »⁸⁹⁷. On apprécie le geste, qui témoigne de l'esprit de sacrifice de la future mère, mais on refuse généralement cette possibilité, au nom de la santé de la jeune mère, de celle de son enfant, et surtout parce que cette tâche est jugée peu compatible avec la vie de souveraine. En général, on se préoccupe du choix de la nourrice vers le septième mois de la grossesse. Les candidates sont souvent nombreuses et elles doivent comparaître devant les médecins de la cour afin d'être sévèrement examinées et interrogées, tant sur leur santé que sur leur vie privée⁸⁹⁸. Cette manière de faire est observée aussi bien pour les enfants de Marie Leszczynska que pour ceux des dauphines ou de Marie-Antoinette.

⁸⁹³ *Ibid.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 12 juin 1778.

⁸⁹⁴ Velet (Hélène), « Le Roi de Rome... », *art. cit.*

⁸⁹⁵ Desternes (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie...*, *op. cit.*, p. 139.

⁸⁹⁶ Marie-Antoinette, *Correspondance...*, *op. cit.*, lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 5 mai 1778.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, lettre de Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, 25 novembre 1778.

⁸⁹⁸ Dionis raconte dans son traité d'accouchement la manière dont leur recrutement s'effectue. Quatre postulantes sont sélectionnées et l'on mène ensuite une enquête poussée de voisinage et auprès du curé de leur paroisse afin de vérifier leurs bonnes mœurs, leur pratique religieuse et leur santé. Une fois l'enquête terminée,

Sous le Premier Empire, la reine Hortense manifeste aussi son envie de nourrir son premier enfant, mais en vain. Dans ses mémoires, elle note : « Je regrettais vivement de ne pas le nourrir, mais mon mari, ma mère s’y étaient opposés et m’avaient représenté la difficulté d’être une bonne nourrice avant vingt ans »⁸⁹⁹. Marie-Louise fait également part à la seconde épouse de son père de son envie d’allaiter ; celle-ci qualifie le projet de majestueuse folie » et justifie son opposition :

A toute mère bien portante, et qui peut se consacrer uniquement à ce devoir sacré, je le conseillerais, mais pour vous (...) qui souhaitez à si juste titre d’accompagner toujours votre cher époux dans ses voyages ainsi qu’aux chasses, je croirais qu’une bonne nourrice serait préférable ; mais bien entendu, que les jugements soient choisis au jugement de l’Empereur, d’après les vœux duquel [vous devez] vous tenir exactement et si même il vous laisse maîtresse sur ce point, découvrez finalement quel est son désir tacite pour vous y conformer⁹⁰⁰.

Napoléon tranche et préfère une « bonne nourrice ». Trois candidates sont retenues et elles sont cloîtrées dans une maison située au 14 de la rue de Rivoli, sous la direction d’une sous-gouvernante. Une parisienne de Chaillot, Marie-Victorine Auchard, âgée de 24 ans, femme d’un marchand de vin, est finalement choisie. Pour Eugénie, on choisit une fraîche et forte paysanne bourguignonne, examinée par les médecins, et par le couple impérial lui-même.

Les préparatifs de l’accouchement et de ses suites

Le déroulement de l’accouchement et des suites immédiates de la naissance font aussi l’objet de préparatifs multiples et parfois grandioses. On met tout d’abord en œuvre une protection religieuse particulière pour la grossesse et l’accouchement. Nous avons déjà évoqué le fait que, dès la grossesse assurée, l’archevêque de Paris fait dire des messes et des prières pour l’heureuse grossesse de la souveraine. Ainsi, pendant la première grossesse de Marie-Antoinette, Mme Campan raconte que l’« on faisait chanter des Te Deum en action de grâces dans toutes les cathédrales »⁹⁰¹. Napoléon I^{er} a aussi ordonné aux évêques de l’Empire de prononcer des « prières particulières » pour Marie-Louise ; ceux qui ne manifestent pas assez d’allégresse, voire qui se permettent des propos inconvenants, se font sermonner durement. A la demande de l’Empereur, le consistoire central commande aussi des prières dans tous les temples israélites de l’Empire. Des mesures particulières sont également prévues pour l’accouchement. Traditionnellement sous l’Ancien Régime, la ceinture de la Vierge du Puy est mise à contribution à chaque accouchement royal. En 1855, Eugénie fait encore venir de Saumur la fameuse ceinture de la Vierge qui soulage les femmes en couches. Il est également prévu qu’au moment où l’accouchement commence, toutes les églises et couvents de Paris soient en prières. Dès le début du travail de Marie-Louise, le bourdon de Notre-Dame et les cloches de nombreuses églises invitent ainsi les Parisiens à prier pour l’heureuse délivrance de l’Impératrice⁹⁰².

La particularité principale de l’accouchement dans les milieux royaux tient à son caractère public, afin de pouvoir prouver la légitimité de l’enfant. C’est la raison pour laquelle la naissance doit se faire à Versailles au XVIII^{ème} siècle et dans la capitale ensuite, en présence d’une assistance qui peut attester qu’il n’y a pas de substitution d’enfant à la naissance.

Sous l’Ancien Régime, la présence du roi est requise. Ainsi, pendant le règne de Louis XV, le premier enfant de la dauphine, infante d’Espagne, est prévu vers le début juillet 1746, et le roi est contraint, à regret, de quitter l’armée et de rejoindre Versailles pour assister aux couches de sa belle-fille⁹⁰³. Outre la famille royale et les premiers personnages de la cour, tout un chacun peut aussi assister à l’évènement, ce qui constitue une redoutable épreuve pour les souveraines. La foule est en général attirée par la perspective de la naissance d’un héritier. Pour le premier accouchement de

« On mettait ces femmes chez la gouvernante des nourrices, où elles avaient chacune une chambre et nourrissaient chacune leur enfant, en attendant que la reine accouchât. Elle n’était pas plutôt accouchée que les médecins allaient visiter ces nourrices, et ils choisissaient des quatre celle qui était la meilleure. Les trois autres restaient chez la gouvernante, pour n’en pas manquer en cas que l’on fût dans la nécessité d’en changer » ; Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements*, op. cit., 1718, p. 462.

⁸⁹⁹ Hortense (reine), *Mémoires...*, op. cit., p. 106.

⁹⁰⁰ Castelot (André), *Marie-Louise...*, op. cit., p. 93.

⁹⁰¹ Campan (Mme), *Mémoires...*, op. cit., pp. 169-170.

⁹⁰² Masson (Frédéric), *L’impératrice Marie-Louise...*, op. cit.

⁹⁰³ Bertière (Simone), *La reine et la favorite*, op. cit., p. 270.

Marie-Antoinette, Mme Campan note qu'« il y a plus de deux cent personnes de qualité, restantes ordinairement à Paris, et qui sont venues s'établir à Versailles, où l'on ne trouve plus de logements et où les vivres ont triplé »⁹⁰⁴. On se rappelle que la jeune Angélique de Bombelles assiste à ce premier accouchement et en est profondément marquée. Mais les excès qui ont lieu lors de cette couche expliquent la modification de l'étiquette lors des accouchements ultérieurs. Mme Campan a laissé un récit circonstancié et très vivant de ce premier accouchement public de Marie-Antoinette,

L'étiquette de laisser entrer indistinctement tout ce qui se présentait au moment de l'accouchement des reines fut observée avec une telle exagération qu'à l'instant où l'accoucheur Vermond dit à haute voix « la reine va accoucher », les flots de curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux que ce mouvement pensa faire périr la reine. Le roi avait eu, dans la nuit, la précaution de faire attacher avec des cordes les immenses paravents de tapisserie qui environnaient le lit de Sa Majesté : sans cette précaution, ils auraient été à coup sûr renversés sur elle. Il ne fut plus possible de remuer dans la chambre qui se trouva remplie d'une foule si mélangée qu'on pouvait se croire sur une place publique. Deux savoyards (ramoneurs) montèrent sur des meubles pour voir plus à l'aise la reine placée en face de la cheminée sur un lit dressé pour le moment de ses couches. Ce bruit, le sexe de l'enfant que la reine avait eu le temps de connaître par un signe convenu, dit-on, avec la princesse de Lamballe, ou une faute de l'accoucheur, supprimèrent à l'instant les suites naturelles de l'accouchement, le sang se porta à la tête, la bouche se tourna, l'accoucheur cria « de l'air, de l'eau chaude, il faut une saignée au pied ». Les fenêtres étaient calfeutrées, le roi les ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner, ces fenêtres étaient d'une très grande hauteur et collées avec des bandes de papier dans toute leur étendue. Le bassin d'eau chaude n'arrivant pas assez vite, l'accoucheur dit au premier chirurgien de la reine de piquer à sec ; il le fit, le sang jaillit avec force, la reine ouvrit les yeux. On eut peine à retenir la joie qui succéda si rapidement aux plus vives alarmes. On avait emporté à travers la foule la princesse de Lamballe sans connaissance. Les valets de chambre, les huissiers prenaient au collet les curieux indiscrets qui ne s'empressaient pas de sortir pour dégager la chambre. Cette cruelle étiquette fut pour toujours abolie. Les princes de la famille, les princes du sang, le chancelier, les ministres suffirent bien pour attester la légitimité d'un prince héréditaire. La reine revint des portes de la mort : elle ne s'était point senti saigner et demanda après avoir été replacée dans son lit pourquoi elle avait une bande de linge à la jambe⁹⁰⁵.

Lors de l'accouchement suivant, le 22 octobre 1781, on réduit au minimum – une dizaine – le nombre de personnes admises dans la chambre. Les autres ne purent rentrer qu'au tout dernier moment et restèrent bloquées au fond de la pièce. Le roi raconte ainsi dans son journal :

Pendant le travail, il n'y avait dans la chambre que Mme de Lamballe, M. le comte d'Artois, mes tantes, Mme de Guéméné, qui allaient alternativement dans le Salon de la Paix qu'on avait laissé vide. Dans le Grand Cabinet il y avait ma Maison, celle de la reine et les grandes entrées, et les sous-gouvernantes qui entrèrent au moment des grandes douleurs et se tirent dans le fond de la chambre, sans intercepter l'air⁹⁰⁶.

On comprend que pour échapper le plus possible au caractère public de leur accouchement, certaines souveraines dissimulent le plus possible leurs premiers symptômes de travail. C'est cette précaution qui permet à Marie-Antoinette d'accoucher le 27 mars 1783 d'un second garçon devant une assemblée de princes et de princesses très clairsemée.

Les couches de l'Impératrice Marie-Louise renouent avec le cérémonial de l'Ancien Régime⁹⁰⁷. L'étiquette stipule que :

Lorsque l'Impératrice sentira quelques douleurs qui annonce qu'elle ne tardera pas à accoucher, la dame d'honneur se rendra auprès de Sa Majesté l'Empereur, et elle enverra

⁹⁰⁴ Campan (Mme), *Mémoires...*, *op. cit.*

⁹⁰⁵ *Ibid.*, pp. 170-171.

⁹⁰⁶⁹⁰⁶ *Ibid.*, note pp. 550-551.

⁹⁰⁷ Déjà pour Hortense, l'accouchement n'est pas totalement public, il se fait en présence de ses proches (de sa mère et de son mari notamment), mais les grands personnages de l'Etat (sauf l'empereur) sont néanmoins à proximité, pour établir la légitimité de l'enfant : « selon l'usage établi, l'archichancelier Cambacérès et toutes les autorités restèrent dans le salon à côté de ma chambre » ; Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 138.

avertir les princes et les princesses de la Famille, les princes et les grands dignitaires, les grands officiers de la Couronne, les ministres, les grands officiers de l'Empire, les dames et les officiers de la maison. Toutes ces personnes devront se rendre dans l'appartement de sa Majesté en costume comme le dimanche à la messe. Les dames seront en robe de cour⁹⁰⁸.

Les principaux personnages de l'Etat et de la cour sont donc conviés à l'accouchement ; néanmoins celui-ci n'est pas totalement public ni ouvert au plus grand nombre. L'exigence croissante d'intimité et le respect de la pudeur féminine expliquent cette évolution. Toutefois, la présence de certains personnages est jugée toujours nécessaire pour assurer la légitimité de l'enfant. On distingue en fait plusieurs cercles dans le public admis aux Tuileries pour les couches de l'impératrice⁹⁰⁹. Dans la chambre même de la parturiente, on ne trouve que le mari, la belle-mère et les femmes proches de l'impératrice et celles qui sont chargées de l'enfant à naître ; les seuls hommes admis sont les médecins. En cela, l'accouchement de Marie-Louise ne diffère guère de celui des femmes plus ordinaires. On retrouve aussi la même inquiétude masculine pour la vie de la mère. Napoléon semble même oublier l'intérêt dynastique – pourtant essentiel à ses yeux – et ressent intensément les souffrances de sa femme. Ainsi la reine Hortense témoigne de l'épreuve que constitue l'accouchement de Marie-Louise le 20 mars 1811 :

Selon que les souffrances étaient plus ou moins vives, il paraissait plus ou moins agité. Il s'inquiétait de ces longues douleurs, nous demandait s'il pouvait en résulter pour la mère ou l'enfant des conséquences fâcheuses. Il n'osait pas se livrer à l'espoir d'avoir un fils. On voyait qu'il cherchait à prendre son parti dans le cas contraire. Cependant il s'informait avec soin si quelques indices pouvaient marquer d'avance le sexe de l'enfant et trahissait par ses questions toute son anxiété (...) Vers sept heures, les douleurs revinrent. L'enfant se présenta mal. L'accoucheur en perdait presque la tête, lorsque l'Empereur lui dit avec beaucoup de sang-froid d'agir comme il ferait près de la femme de la plus basse classe et avant tout de sauver la mère. L'Impératrice fut donc accouchée avec les fers. L'Empereur ne la quitta pas un instant. Il la tenait dans ses bras, cherchait à lui donner du courage, mais lui-même avait été si complètement ébranlé par le spectacle des douleurs de sa femme qu'il avait gardé pendant toute la journée comme une espèce d'agitation nerveuse. Vers huit heures du matin (...) je trouvai l'Empereur sortant de la chambre de sa femme, pâle, respirant à peine : "c'est fini", me dit-il, "elle est sauvée". Son air était si malheureux que je lui demandai avec crainte : "Est-ce un garçon ?" – "Oui", me dit-il, tout oppressé. A ce mot, je l'embrassai, mais il était tellement oppressé qu'il me repoussa : "Ah ! je ne puis sentir tout ce bonheur là" me dit-il, "la pauvre femme a tant souffert !" et il me quitta pour donner l'ordre de tirer les cent coups de canon. (...) Je retrouvai l'Empereur tellement frappé encore par l'inquiétude qu'il venait d'éprouver sur le sort de sa femme que, pour se rendre maître de son émotion pénible, il ne montrait qu'un air sérieux au lieu de laisser éclater sa joie. Cette apparence d'immobilisme formait un contraste frappant avec l'enthousiasme qui se manifestait sur tous les visages. On était surpris de ne pas apercevoir sur le sien cette douce sérénité que donne le bonheur et surtout au moment où la fortune comblait ses vœux. (...) Il fut jugé sévèrement. On le crut insensible, tandis que, justement, c'est une des occasions où je lui ai vu le plus de véritable sensibilité. Oublier toutes ses idées de grandeur, d'ambition, d'avenir, n'être qu'époux tendre lorsqu'il devenait père heureux, je laisse à penser si le cœur n'a pas plus de part à ces impressions que tout le reste⁹¹⁰.

La particularité des couches de l'impératrice tient à la présence, dans des salons attenants, des membres de la famille royale, des ministres et des membres de la cour. Le caractère exceptionnel de

⁹⁰⁸ Masson (Frédéric), *L'impératrice Marie-Louise...*, *op. cit.*

⁹⁰⁹ Un page vint un soir me chercher parce que l'Impératrice ressentait les premières douleurs ; je me rendis aux Tuileries. Toute la Cour devait s'y trouver réunie. Dans la chambre de l'accouchée était l'Empereur, Madame Mère, Mme la comtesse de Montesquiou, gouvernante, Mme de Montebello, dame d'honneur, Mme de Luçay, dame d'atours, Mme de Boubers que j'avais cédée à l'Empereur pour être sous-gouvernante de ses enfants, et Mme de Mesgrigny avec le même titre, toutes les femmes, les médecins et accoucheurs. Deux jeunes dames d'annonce prises à Ecouen se tenaient toujours dans le petit cabinet qui séparait la chambre de l'Impératrice du salon où nous étions, mon frère, le grand-duc de Wurtzbourg, la princesse Pauline, la reine d'Espagne et moi. Tous les autres salons étaient remplis par la cour et les autorités. L'Empereur venait de temps en temps nous donner des nouvelles ; Hortense (reine), *Mémoires...*, *op. cit.*, p.290.

⁹¹⁰ *Ibid.*, pp. 291-292.

l'évènement est renforcé par la réalisation pour les couches de l'impératrice d'un lit magnifique. Il est entièrement recouvert en dentelles d'Alençon, où butinent des abeilles et a coûté 120 000 francs. Mais il s'agit d'un lit d'apparat plus que d'accouchement ; il témoigne du caractère hors norme des couches de l'impératrice.

Sous la Restauration, les accouchements de la duchesse de Berry sont particulièrement surveillés, notamment par les Orléans, qui veulent s'assurer de la légitimité de l'enfant. Marie-Amélie note que son mari est invité à participer au dernier accouchement de celle-ci « comme étant la personne la plus intéressée à cet évènement »⁹¹¹. L'accouchement surprend tout le monde par sa rapidité, ce qui conduit les Orléans à mettre en doute sa légitimité⁹¹².

Dans le cas d'Eugénie, on a du rechercher dans Saint-Simon le protocole applicable en cas de naissance d'un prince. *Le Moniteur* publie ensuite la liste de ceux qui doivent être présents à l'évènement. Pour éviter tout doute sur la légitimité de l'enfant, Eugénie accouche, comme ses aînées, en présence des personnages les plus importants de l'Empire. Le déclenchement d'une épidémie de fièvre puerpérale à Paris à la fin de la grossesse de l'impératrice fait suggérer à certains de la faire accoucher à Saint-Cloud. Mais le protocole oblige à ce que la naissance se déroule aux Tuileries, en présence du public convenu et Eugénie reste donc à Paris. La mère de l'impératrice, Mme de Montijo, est autorisée à séjourner près de sa fille pour la circonstance, de même qu'une amie d'enfance d'Eugénie, Cécile Delessert. L'annonce de ce cérémonial n'empêche toutefois pas les rumeurs les plus folles de se diffuser ; ainsi on prétend que, dans les caves des Tuileries, une douzaine de femmes sont prêtes à accoucher d'un garçon au cas où Eugénie accoucherait d'une fille⁹¹³ !

⁹¹¹ Marie-Amélie, *Journal, op. cit.*

⁹¹² A à la date du 29 septembre, Marie-Amélie indique dans ses mémoires le contexte de la naissance de « l'enfant du miracle » :

Dans la nuit le duc de Polignac est venu nous aviser que la duchesse de Berry avait des douleurs. Un peu après, le duc est rentré et m'a dit : « Sais-tu que tout est fini. - Comment, elle est accouchée ? - Oui. - Et de quoi ? - Un garçon, sans que personne soit arrivé à temps. » Je laisse à un lecteur impartial, à toute personne raisonnable le soin de penser quelles idées ont pu et dû s'éveiller dans nos âmes, à la nouvelle de la naissance de cet héritier si intéressant, si désiré, sans que personne se soit trouvé présent, après avoir affecté longtemps à l'avance les plus grandes sollicitudes pour que nous fussions présents, prévoyant que cela arriverait le soir et très vite... Nous nous sommes vite habillés et 10 minutes après l'avis, nous étions aux Tuileries. Madame, tout agitée, est venue à notre rencontre « Ma cousine, cela s'est passé étonnamment vite, personne de nous n'y a été. Du reste la mère et l'enfant se portent à merveille. » Dans le grand salon le roi était assis dans un fauteuil en face de la cheminée et à droite sur une petite chaise Mme de Gontaut, dans le plus complet négligé, avait sur ses genoux le petit duc de Bordeaux, enveloppé de langes, qu'elle ouvrait de temps en temps pour montrer son sexe. Mais pour ce qui est de montrer que l'enfant est vraiment nouveau-né (le cordon ombilical coupé) il était parfaitement accommodé et couvert, en sorte qu'on ne pouvait plus le vérifier. En entrant nous sommes allés offrir notre compliment au roi qui nous a embrassés et à dit à mon mari : « Ah ! Vous me manquiez ! » et nous avons embrassé Monsieur et le duc d'Angoulême. L'enfant, sans être gros ni fort, est sain, bien formé et constitué. Auprès de lui il y avait le maréchal Suchet et trois gardes nationaux qui, appelés en toute hâte, avaient servi de témoins. Mon mari et moi lui avons demandé son opinion. Il nous a assuré sa conviction absolue que l'enfant était le fils de la duchesse de Berry, ajoutant qu'il l'avait vu avant qu'on ne coupât le cordon. Madame m'a fait entrer chez l'accouchée qui était très pâle. Deneux lui faisait respirer des sels et Dupuytren était au pied de son lit. Me voyant entrer, elle s'est écriée : « Ma tante, j'ai suivi votre exemple. - C'est-à-dire, ma chère, que vous avez renchéri, car jamais je n'ai accouché sans personne. Au plus prompt il a fallu trois quarts d'heure. Mais, comment cela s'est-il passé ? - Ma tante, j'avais souffert toute la soirée de petites mouches. A 2 heures je me suis réveillée avec une forte douleur. J'ai sonné, les eaux ont percé et quand Mme Bourgeois est arrivée, l'enfant était dehors. - Sûrement, ma chère, cela s'appelle accoucher heureusement » ; Après cet échange de phrases aigres-douces, la duchesse d'Orléans, profondément déçue, se retire tristement, avant de revenir ensuite signer l'acte de naissance qui est plutôt une attestation, puisque aucun des princes du sang n'a été présent. Marie-Amélie, tout en croyant à la légitimité de l'enfant « malgré le louche de sa naissance », avait sa version de l'évènement qu'elle consigna dans ses souvenirs. - On était décidé à avoir un fils, Dupuytren était dans la confiance et avait tout préparé dans le cas de la naissance d'une fille C'est lui qui a accouché la duchesse de Berry et, voyant que l'enfant était réellement un garçon, il a fait appeler le maréchal Suchet et les gardes nationaux pour le voir avant que le cordon ne fût coupé et la duchesse de Berry a raconté qu'elle s'était accouchée toute seule. Dupuytren dont la faveur est bien connue se garda bien de paraître.

Le soir de la naissance, Marie-Amélie avait rendu compte à son père, le roi de Naples, de la naissance de son arrière-petit-fils et n'avait pas résisté à écrire cette petite phrase ambiguë : « L'accouchement a été si prompt que l'accoucheur qui couchait à l'entresol n'est arrivé auprès d'elle qu'après que l'enfant était sorti du corps. »

⁹¹³ Cars (Jean des), *Eugénie..., op. cit.*, p. 269-270.

Pendant la grossesse, la diffusion de la nouvelle de l'accouchement d'une souveraine ou d'une princesse est prévue avec minutie. Sous l'Ancien Régime, les naissances se déroulant à Versailles, des courriers partent porter la nouvelle à Paris et, de là, dans les capitales européennes. Par la suite, le télégraphe permet de diffuser plus rapidement la nouvelle en France et à l'étranger. La population est tenue au courant par le tocsin et par des coups de canon dont le nombre indique le sexe de l'enfant : vingt-et-un coups sont prévus pour la naissance d'une fille, cent pour un garçon. Cet usage est respecté sous l'Ancien Régime et encore jusqu'à Napoléon III.

Des réjouissances particulières sont également prévues à l'avance pour la naissance d'un enfant royal. Elles diffèrent beaucoup selon son sexe ; on prévoit toujours les cérémonies les plus somptueuses pour la naissance d'un garçon. Dans le cas où une fille vient à naître, on limite alors les festivités, voire on les annule complètement. Barbier indique pour le deuxième accouchement de la reine en juillet 1728 « sur l'attente de l'accouchement de la Reine et l'espérance que ce sera un dauphin, on a fait à l'Hôtel de Ville des préparatifs étonnants pour un feu et pour des fêtes qu'il y aurait sur l'eau ». Il note ensuite :

Mercredi jour de Sainte-Anne, 28 de ce juillet, la Reine est accouchée ; mais comme on n'a entendu ni canon, ni tocsin, on se doute que c'est une fille, et le bruit est tel par toute la ville. On dit déjà qu'elle est morte. Il faut attendre des nouvelles plus sûres »⁹¹⁴. Plus loin, il ajoute : « la Reine et la Princesse sont en bonne santé. Il n'y a eu aucun *Te Deum*, feu, ni réjouissance pour l'accouchement de la Reine⁹¹⁵.

Par contre, pour la naissance du dauphin en 1729, le tocsin sonne pendant trois jours et trois nuits. L'accouchement a lieu entre trois et quatre heures du matin et « à midi, il y avait déjà une ordonnance de MM. les prévôts des marchands et échevins affichée pour faire des feux de joie et illuminations aux maisons pendant trois jours, comme aussi de fermer les boutiques. Le dimanche, il y a eu feu de fagots à l'Hôtel de Ville avec illumination, ainsi que toutes les rues de la ville (...). Le mardi, le Parlement a fait chanter dans la grande salle un *Te Deum* par cent musiciens »⁹¹⁶ auquel s'ajoute toute une série de festivités. Barbier précise que « comme il y a soixante-huit ans qu'il n'y a eu de dauphin, il a fallu rechercher les cérémonies »⁹¹⁷. Les réjouissances associent donc cérémonies religieuses (messe et processions) et fêtes populaires (illuminations, feux d'artifice, bals, banquets), distribution d'aumônes. Sous le Premier Empire, on fait rechercher dans les archives les réjouissances mises en œuvre sous l'Ancien Régime pour fêter les naissances royales. Ségur, le grand maître des cérémonies, dès le mois d'octobre, fait établir des rapports sur l'apparat accompagnant les naissances des princes, depuis celle du Grand Dauphin, fils de Louis XIV jusqu'à celle du fils aîné de Louis XVI. Des réjouissances similaires célèbrent la naissance et le baptême du prince impérial, fils d'Eugénie et de Napoléon III. Paris est illuminé, un banquet de 400 couverts est servi à l'Hôtel de Ville, des feux d'artifices sont organisés, l'un à la barrière du trône, l'autre à la Concorde.

L'étude des réseaux traditionnels autour des femmes enceintes a permis de mettre en évidence les solidarités importantes qui s'expriment ordinairement pendant la grossesse. Si elles sont surtout féminines, elles n'excluent pas forcément les hommes. En particulier dans les milieux favorisés, le conjoint voit son rôle s'accroître aux côtés de la femme enceinte au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Le temps de la grossesse s'inscrit dans la continuité des occupations quotidiennes féminines, mais les femmes enceintes se consacrent aussi à certaines activités spécifiques à leur état. Il s'agit notamment de préparer l'accouchement et l'arrivée de l'enfant, mais aussi de s'assurer une protection religieuse particulière.

⁹¹⁴ Barbier (Edmond), *Chronique de la régence*, op. cit., t. II, p. 47.

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 48.

⁹¹⁶ *Ibid.*, pp. 76-77.

⁹¹⁷ *Ibid.*, p.79.

CHAPITRE VIII : L'EVOLUTION DES REPRESENTATIONS : UN NOUVEAU REGARD SUR LES FEMMES ENCEINTES ?

Alors que la fonction maternelle est de plus en plus valorisée au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les représentations de la femme enceinte, notamment dans les arts et la littérature, évoluent de manière contrastée. Si le contexte du XIX^{ème} siècle est particulièrement propice à l'idéalisation de la famille et de la maternité, comment les femmes s'approprient-elles ce rôle et quelle place la grossesse tient-elle dans l'identité féminine et maternelle ?

I. LA REPRESENTATION DE LA FEMME ENCEINTE DANS L'ART : UNE IMAGE ASSEZ RARE ET EDULCOREE

Nous n'avons pas la prétention de proposer ici une étude complète et définitive de la représentation de la femme enceinte dans l'art français des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ; il s'agit d'une ébauche qui restera à compléter¹. Nous débordons d'ailleurs un peu du cadre chronologique et géographique afin de mieux inscrire le sujet dans son contexte. Notre recherche a été guidée par la réflexion de Marie-France Morel et Didier Lett dans leur *Histoire de l'allaitement*². En effet, les auteurs s'étonnent qu'aujourd'hui, la représentation de l'allaitement, très courante autrefois, soit devenue taboue alors que le phénomène inverse s'observe pour la grossesse. Nous chercherons à comprendre en quoi la représentation explicite d'une femme enceinte a pu être jugée inconvenante et peu digne de représentation autrefois. L'inégale répartition des images de notre corpus dans les différents genres artistiques fournit un premier indice. Sur la centaine de documents rassemblés³, nous n'avons presque rien recueilli dans l'art populaire⁴, peu de choses dans les beaux-arts nobles ; par contre gravures et caricatures représentent plus volontiers la femme enceinte, notamment au XIX^{ème} siècle⁵. Si ces contrastes peuvent tenir à la collecte aléatoire des sources, ils sont aussi révélateurs d'enjeux et de tabous particuliers concernant la représentation de la femme enceinte.

A. LA RARETE DES FEMMES ENCEINTES DANS LES GENRES ARTISTIQUES **« NOBLES »**

La femme enceinte est une figure particulièrement rare dans les beaux-arts dits « nobles » aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Il faut toutefois distinguer le sujet de sa représentation. En effet, les tabous qui entourent la femme enceinte concernent surtout ce dernier point : des figures féminines enceintes sont représentées dans l'art, mais elles ne montrent aucun signe visible de grossesse. Ce phénomène s'observe particulièrement dans les œuvres religieuses.

¹ La présentation des sources et de la bibliographie ayant été réalisée dans l'introduction, nous n'y reviendrons pas ici.

² Lett (Didier), Morel (Marie-France), *Histoire de l'allaitement...*, op. cit., p. 158.

³ Toutes les œuvres recensées et analysées n'ont pas été intégrées dans le texte. Nous avons retenu les plus emblématiques et renvoyons au descriptif des sources pour les autres.

⁴ La recherche sur ce point n'a pas donné grand-chose, si ce n'est dans le domaine de l'imagerie religieuse liée à la protection de la grossesse, évoquée dans le chapitre VII. L'absence de document tient probablement en partie à la mauvaise conservation des sources. Sur ce sujet, voir Cusenier (Jean), *L'Art populaire en France. Rayonnements, modèles et sources*, Fribourg, Office du Livre / Paris, Société française du Livre, 1979.

⁵ Nous n'évoquons pas ici les femmes enceintes dans l'iconographie médicale, qui est étudiée dans les chapitre II et III, mais rappelons qu'il s'agit du genre dans lequel elles sont les plus représentées.

1. Les femmes enceintes dans la peinture et la sculpture religieuses

Un sujet qui inspire les artistes jusqu'au XVI^{ème} siècle

Certaines figures féminines importantes du *Nouveau Testament* comme sainte Anne, la Vierge ou Elisabeth, sont enceintes et leurs grossesses sont lourdes d'enjeux. Entre le XIV^{ème} et le XVI^{ème} siècles, les artistes européens n'hésitent pas à représenter explicitement la grossesse dans l'art religieux. Les sujets qui donnent le plus lieu à ce type de représentation sont tout l'Annonciation et le mystère de l'Incarnation du Christ, et la Visitation de la Vierge à sa cousine Elisabeth⁶. On trouve aussi quelques représentations, plus rares, de sainte Anne enceinte de la Vierge, dans le contexte du culte de l'Immaculée Conception⁷. A la fin du Moyen Age, les artistes ont donc essayé de figurer la conception et l'Incarnation du Christ, malgré leur caractère a priori irréprésentables.

Pour l'Annonciation, les peintres représentent le plus souvent un rayon venu du ciel et portant une colombe qui descend sur la Vierge vers sa poitrine, son ventre ou son oreille. Dans des cas plus rares, la descente de la colombe est accompagnée, voire remplacée, par un petit fœtus⁸. Si on s'en tient à la représentation de la grossesse, la Visitation est plus riche pour notre propos. Les artistes peuvent s'appuyer directement sur la Bible, notamment sur l'Évangile de saint Luc. Ce dernier rapporte, qu'après avoir entendu l'ange Gabriel lui annoncer qu'elle mettrait au monde le fils de Dieu,

Marie partit et se rendit en hâte vers la région montagneuse, vers une ville de Juda. Et elle entra chez Zacharie et salua Elisabeth. Or dès qu'Elisabeth entendit la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son ventre, et Elisabeth fut remplie de l'Esprit Saint ; et elle poussa un grand cri et dit : « Tu es bénie entre toutes les femmes et le fruit de tes entrailles est béni. Et d'où m'est-il donné que vienne vers moi la mère de mon Seigneur ? Car vois-tu, dès que la voix de ta salutation est arrivée à mes oreilles, l'enfant a bondi d'allégresse dans mon ventre. Et bienheureuse celle qui a cru en l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur⁹.

Au moment de la Visitation, Marie est au tout début de sa grossesse alors que sa cousine, âgée et longtemps stérile, est enceinte de six mois du futur Jean-Baptiste¹⁰. Celle-ci doutait d'ailleurs de sa grossesse avant de sentir son enfant « tressaillir », car elle est très âgée. Dans l'iconographie religieuse, la grossesse de la Vierge (*Virgo paritura*) et celle d'Elisabeth sont présentées de manière assez explicite par les artistes jusqu'au XVI^{ème} siècle. Pour dépeindre le « tressaillement » dont parle saint Luc, certains n'ont pas hésité à rendre le ventre de la Vierge ou d'Elisabeth « transparents ». Ils laissent alors apercevoir les petits fœtus dans le sein de leur mère¹¹. En conformité avec les Évangiles, leur représentation est toujours très codifiée et avant tout symbolique : ils sont soit placés dans une cavité figurant l'utérus, soit posés devant le ventre maternel. Il s'agit toujours de petits hommes totalement formés dont les postures sont codées : Jean-Baptiste est agenouillé devant le Christ qui le bénit, reconnaissant ainsi qu'il est son maître et qu'il n'est que « le Précurseur ». Ainsi, dans *La Visitation* ci-dessous à gauche, les deux enfants sont figurés sur le ventre de leur mère respective, entourée par une mandorle lumineuse.

⁶ La Visitation est un épisode plus secondaire que l'Annonciation dans le plan de la Rédemption, mais les révélations de sainte Mechthild de Magdebourg, populaires au XV^{ème} siècle, conduisent à interpréter la scène comme la première station du Rédempteur sur Terre, ce qui contribue à la popularité de cet épisode de la vie de la Vierge ; Réau (Louis), *Iconographie de l'art chrétien...*, *op. cit.*, pp. 195 et sq.

⁷ Voir la question de la représentation de sainte Anne enceinte dans le chapitre I, à propos de la lutte contre la stérilité.

⁸ Marie-France Morel a recensé près de 250 exemples d'Annonciations de ce type aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles.

⁹ *Bible d'Osty*, éd. Seuil, 1973, I, 39-41.

¹⁰ « Elisabeth, ta cousine, a conçu un fils en sa vieillesse ; et c'est le sixième mois de la grossesse de celle qui était appelée stérile », *ibid.*, I, 36.

¹¹ Dans certains cas, on ne voit pas directement le fœtus, mais le monogramme du Christ est représenté sur le ventre de la Vierge et constitue également une allusion à sa grossesse.



« Visitation » (détail), anonyme, vers 1430-1435,
Musée des Beaux-Arts de Lyon
(reproduit dans *Naissance, 5 000 ans d'images*)



« Visitation » (détail), Rogier van der Weyden,
vers 1445, Leipzig, Museum der Bildenen Kunste

Dans certaines représentations (comme celle ci-dessus à droite), les gestes des deux femmes signifient leur état de grossesse, Marie et Elisabeth se tâtant le ventre ou les seins. La grossesse de la Vierge ou d'Elisabeth peut être aussi simplement figurée par le gonflement de leur robe ou un ventre rond. Malgré le décalage dans les dates de leur grossesse, Marie a souvent le ventre plus proéminent que celui de sa cousine, ce qui est évidemment symbolique¹². En effet, le Christ est censé avoir été formé instantanément sous l'action du Saint-Esprit ; le ventre de Marie a donc grossi plus rapidement que celui d'une femme enceinte ordinaire. On peut en voir un exemple dans le tableau ci-dessous où Marie semble être à terme, alors que sa cousine n'est pas aussi visiblement enceinte¹³.

¹² G. Witkowski ne comprend pas pourquoi « tous les artistes qui ont traité ce sujet de la Visitation (...) donnent à Marie le ventre que devrait avoir Elisabeth ». Il parle d' « invraisemblance » et d' « erreur », alors qu'il s'agit d'une représentation qui se veut symbolique et non réaliste ; Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, pp. 10-11.

¹³ Ce tableau peut être rapproché de la « Visitation » de Raphaël, 1517, 200 x 145 cm, Madrid, Musée du Prado.



« Visitation » (détail), Maître MS (actif en Hongrie vers 1500),
1506, Budapest, Museum der Schöner Künste

Les représentations de l'Annonciation et de la Visitation avec des embryons visibles et une grossesse très explicite sont très populaires à la fin du Moyen Age en Occident, notamment dans les pays germaniques et nordiques. Ces images se développent à un moment où s'affirme une piété populaire plus familière ; elles offrent une image concrète à la dévotion des fidèles. Elles correspondent aussi à une manière d'interpréter le mystère de l'Incarnation associée à une glorification croissante de la Vierge¹⁴. Ces représentations n'ont cependant rien de réalistes ; elles obéissent à des codes avant tout symboliques et sont révélatrices d'une époque.

Outre la Visitation, d'autres épisodes de la grossesse de la Vierge ont parfois été représentés par les artistes, mais plus rarement, et ils ne trouvent pas leur source dans les Évangiles reconnus par l'Église. C'est le cas de l'épisode du doute et du repentir de Saint Joseph, évoqué dans le proto-évangile de Jacques, particulièrement prolixe sur la grossesse de la Vierge¹⁵. Il s'agit du moment où

¹⁴ On peut souligner le rôle de la fête de la Visitation, célébrée par les moines franciscains dès le XIII^{ème} siècle, dans l'intérêt apporté à cet épisode de la vie de la Vierge. La fête de la Visitation devient une grande fête liturgique pour toute l'Église dès 1389. La vénération de la grossesse de Marie est considérée comme le deuxième de ses cinq mystères joyeux ; Morel (Marie-France), « *Voir et entendre les fœtus autrefois....* », art. cit., p. 25.

¹⁵ L'Évangile raconte qu'après l'Annonciation, la Vierge alla passer trois mois chez sa cousine Elisabeth, puis elle revint dans sa maison où Joseph, parti pour travailler, ne revint qu'au sixième mois de sa grossesse. A son retour, il lui fit de sévères reproches sur sa grossesse et son inconduite, mais elle nia en disant qu'elle ne savait pas comment elle pouvait être enceinte. Joseph songe à la répudier discrètement, mais un ange lui apparaît et lui explique son état. Mais quelqu'un dénonce la grossesse de Marie au prêtre, accusant Joseph d'avoir consommé en secret le mariage avec sa femme. Les époux sont jugés par le prêtre devant lequel ils continuent de nier. Ils sont alors soumis à l'épreuve de l'eau amère dont ils sortent indemnes, ce qui confirme leur innocence aux yeux de tous (cette épreuve consiste à faire boire à l'accusé de l'eau sainte dans laquelle on ajoutait de la poussière – « eau amère » –, puis on envoyait la personne dans les montagnes et si l'eau ne la rendait pas malade, ou ne la tuait pas, son innocence était démontrée ; Choppy (Etienne), *L'Annonciation*, Paris, AGEP, 1991, p. 17.

Joseph suspecte la chasteté de son épouse et songe à l'abandonner. Mais un ange lui révèle en rêve la raison de sa grossesse et il demande pardon à la Vierge pour avoir douté d'elle. Cet épisode est traité à plusieurs reprises dans l'art du Moyen Age, que ce soit en peinture¹⁶ ou en sculpture. Nous avons pu repérer un panneau de diptyque en ivoire représentant le doute de saint Joseph. Celui-ci est présenté assis aux côtés de la Vierge, touchant le ventre très proéminent de son épouse avec un air soupçonneux, tandis que celle-ci désigne, comme responsable, de son état la main divine qui sort des cieux.



« Le doute de saint Joseph », auteur inconnu, XIV^{ème} siècle, ivoire sculpté, 64 x 51 cm, Paris, Musée national du Moyen Age, Thermes de Cluny.

La Vierge enceinte est parfois aussi présentée seule et constitue un objet de dévotion longtemps très vénéré. Le plus souvent, son état est suggéré par la rondeur de son ventre ou le gonflement de sa robe ; parfois aussi par un geste de la main comme c'est le cas de la *Madonna del Parto* de Piero della Francesca (1455)¹⁷. Il s'agit d'une peinture à fresque qui servait de retable au maître autel d'une petite église, *Santa Maria della Momentana* à Monterchi (image ci-après)¹⁸. La Vierge y est présentée debout et de face, dans une attitude hiératique et impassible. Elle pose sa main gauche sur sa hanche, la droite désigne son ventre proéminent mis en valeur par l'échancrure de sa robe qui ne comporte pas de ceinture. Celle-ci n'est pas d'un rouge royal mais bleu, pour mettre l'accent sur son humanité et sa chasteté. Evitant le regard avec le spectateur, presque boudeuse, elle attend que se joue le mystère de l'Incarnation et de la gestation du Christ dans ses entrailles.

¹⁶ Voir par exemple « Le doute de saint Joseph », Maître strasbourgeois, vers 1410-1420, huile sur panneau de sapin, 114 x 114 cm, pour l'hospice saint-Marc de Strasbourg.

¹⁷ Voir sur le sujet :

- Bouchindome (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... », *art. cit.*
- Feudale (Caroline), «The Iconography of the Madonna del Parto », *Marsyas* 6, 1954, pp. 8-24.
- Lechner (Gregor Martin, O.S.B.), *Maria Gravida : Zum Schwangerschaftsmotiv in der bildenen Kunst*, Munich, Schnelle and Steiner, 1981.
- Lightbown (Ronald), *Piero della Francesca*, Citadelles et Mazenod, 1992, p. 190-192.

¹⁸ La taille de la Vierge sur la fresque – plus grande que nature – indique bien qu'il s'agit d'une image de dévotion.



« Madonna del Parto de Piero della Francesca », fresque réalisée vers 1455 pour la ville natale du peintre, Monterchi, 260 x 203 cm

Ce tableau mérite une étude particulière car il met bien en évidence les enjeux posés par la représentation iconographique de la grossesse de Marie. En effet, toute l'œuvre est composée autour de la dialectique de l'ouverture et de la fermeture associée à la Vierge. La première ouverture tient à la composition même du tableau ; la Vierge est en effet présentée sous un dais, retenu de part et d'autre par deux anges, évoquant les rideaux d'une scène de théâtre. Le spectateur a l'impression d'assister au dévoilement, à la révélation de ce qui était caché peu avant. Il s'agit ici de donner à voir le mystère que constitue la maternité de la Vierge et son corps extraordinaire, qui est resté intact et clôt¹⁹. Le ventre de la Vierge est le centre de toutes les attentions ; c'est lui qui contient le corps du Christ, Sauveur des hommes²⁰. La deuxième ouverture représentée dans le tableau est suggérée par le geste de la Vierge et son vêtement. Comme n'importe quelle femme enceinte, Marie porte une robe sans ceinture munie d'ouvertures de confort réglables. Sa robe bleue, boutonnée jusqu'au cou, présente en effet sous les bras et jusqu'à la taille, mais surtout au milieu du ventre, une échancrure visible²¹. De la

¹⁹ On retrouve dans les prières et les textes théologiques la métaphore du corps de la Vierge « à jamais fermé : temple, église, jardin, clos, carafe » ; Bouchindome (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... », *art. cit.*, pp. 173-175.

²⁰ Des prières célèbrent d'ailleurs explicitement le ventre de la Vierge, comme par exemple cette prière italienne du XV^{ème} siècle :

« Madone, montre-nous ton Fils, Jésus-Christ, le fruit béni de ton ventre, après notre pèlerinage terrestre. Ô ventre merveilleux, qui a pu porter le corps du Créateur. Ô ventre merveilleux qui a pu recevoir le Rédempteur, Ô ventre de désir, d'où est sorti le désir des cœurs des saints, le fleuve des grâces et le gardien de la gloire. Ô ventre qui n'est pas un ventre mais le ciel. Dans ce ventre se trouvait la rédemption de ceux qui furent damnés. Dans ce ventre était la gloire de ceux qui sont bénis, c'est-à-dire le Seigneur des anges ».

Cité par Lightbown (Ronald), *Piero della Francesca, op. cit.*, p. 193.

²¹ On peut y voir un élément réaliste : le vêtement des femme enceintes est sans ceinture et présente souvent des ouvertures de confort.

poitrine jusqu'au milieu du corps, le vêtement est comme entrebâillé et la Vierge semble elle-même écarter ses pans avec ses doigts. Mais l'ouverture de la robe ne permet cependant pas de voir le ventre nu, car un linge blanc, immaculé, recouvre le corps virginal. Le mystère de l'Incarnation ne peut pas être touché ni vu de près. Si cette ouverture attire l'attention sur le ventre et la grossesse de la Vierge, le vêtement constitue cependant une barrière infranchissable. Néanmoins, « il n'y a pas d'imaginaire du corps sans imaginaire de son ouverture »²². Dans le cas de la Vierge, l'ouverture partielle du vêtement est une métaphore de son corps, intact mais fécondé par Dieu²³. Toutefois ce genre de représentation, qui donne à voir la maternité charnelle de Marie, peut susciter des équivoques. Comme le souligne Marie-Camille Bouchindomme, sous le ventre visible de Marie « se cache une atteinte profonde à jamais invisible... La faille textile évoque d'autres plis du corps, à jamais secrets, s'ouvrant comme des lèvres délicatement écartées, comme le sexe pourtant jamais entrouvert de la Madone au cœur et au corps impénétrables »²⁴. Même si Marie est présentée ici comme une femme à part, voilée de mystère et de vertu, elle dévoile d'une certaine manière « l'origine du monde ». Or, cette représentation constitue un tabou très profond et est considérée comme une transgression dans l'art occidental jusqu'à une époque très récente²⁵.

Outre la peinture, la statuaire chrétienne ancienne recèle aussi de nombreux exemples de Vierges enceintes, notamment au XV^{ème} siècle. Elles correspondent pour la plupart au type de Notre-Dame des Avents, ou Vierge de l'Expectation ou de l'Espérance²⁶. En effet, la grossesse de la Vierge est honorée autrefois par une fête, dite de Notre-Dame des Avents, célébrée le 8 décembre²⁷. Ces statues comportent souvent un fœtus extra-utérin placé sur le ventre de la Vierge, comme dans l'église de Chissey-sur-Loue dans le Jura, et qui date des années 1550.



Vierge enceinte, église de Chissey-sur-Loue

²² Didi-Huberman (Georges), *Ouvrir Vénus*, Paris, Gallimard, 1999, p. 99.

²³ On retrouve le même procédé dans « L'Annonciation », de Filippo Lippi, 1448, National Gallery, Londres. Une boutonnière de la robe de la Vierge est ouverte, mais elle est un peu dissimulée ; Arasse (Daniel), *Le Détail, Pour une histoire rapprochée de la peinture*, Flammarion, 1992, p. 227.

²⁴ Bouchindomme (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... », *art. cit.*, p. 177.

²⁵ Nous y reviendrons un peu plus loin dans cette étude à propos de la représentation de la femme enceinte nue.

²⁶ Stubbe (Achille), *La Madone dans l'art*, Bruxelles, Elsevier, 1958, pp. 75-80.

Réau (Louis), *Iconographie de l'art chrétien...*, *op. cit.*, t. II, pp. 89 et sq.

²⁷ On fête aujourd'hui à cette date l'Immaculée Conception.

On trouve également des statues de Vierge enceinte en ronde bosse où le Christ est placé dans une niche creusée dans le ventre de la Vierge, qui est laissé transparent au moyen d'une vitre. Le fœtus-Christ est parfois amovible. Ces sculptures sont surtout diffusées en Espagne et dans le monde germanique²⁸. Elles s'apparentent parfois davantage à des reliquaires qu'à une figuration « réaliste » de la grossesse²⁹. Ces représentations ont d'ailleurs parfois conduit à des excès, figurant notamment la Vierge comme habitacle à la Trinité, ce qui est contestable du point de vue de l'orthodoxie³⁰.

Des représentations qui dérangent à partir du XVI^{ème} siècle

Dès lors, on comprend pourquoi les grossesses explicites disparaissent peu à peu de l'iconographie religieuse à partir du XV^{ème} siècle et surtout de la Contre Réforme. Les excès de dévotion autour de certaines représentations de Vierge enceinte, très prisées par les femmes grosses et en couches, suscitent des réactions de la part des autorités religieuses. Ainsi Jean Gerson (1363-1429), chancelier de l'université de Paris, désapprouve ces pratiques dans ses sermons et fait même détruire une statue qui se trouve dans un couvent de femmes de la capitale³¹. Au départ, les critiques s'expliquent par une nouvelle manière d'interpréter la doctrine de l'Incarnation, qui insiste davantage sur l'humanité du Christ. Même si les théologiens s'accordent toujours à penser que le Christ reçoit une âme dès le moment de la conception, ils considèrent qu'il s'est développé progressivement dans le ventre de Marie. Il est donc inexact de le représenter comme un petit homme entièrement formé dès le début de la grossesse.

Dans un contexte de rivalité avec les protestants, le concile de Trente (1545-1563) renouvelle ces condamnations pour des raisons théologiques mais aussi – ce qui est nouveau – au nom de la décence : « Désormais, toute superstition doit être bannie dans l'invocation des saints, la vénération des reliques, l'usage sacré des effigies ; que tout ce qui est jugé honteux soit éliminé, que toute indécence enfin soit fuie, afin que les effigies ne soient plus peintes ni décorées avec un charme insolent »³². Avec les nouvelles sensibilités en matière de mœurs, la pudeur gagne du terrain. Si l'art de la Renaissance valorise la chair et la nudité, cette évolution est surtout valable dans l'art profane et pour le corps masculin. Le concile de Trente prive peu à peu l'univers religieux de toute nudité : le Christ est rhabillé, la Vierge allaitante peut susciter des désirs coupables et se voit donc moins représentée. Quant à la grossesse, elle donne à voir de manière trop triviale le processus de formation d'un petit être.

Après le concile de Trente, d'autres théologiens précisent la position de l'Église sur les images. Les écrits de Jean Molanus exercent notamment une influence durable dans ce domaine et fixent les codes de la peinture religieuse jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle³³. Il condamne notamment les Annonciations et les Visitations avec fœtus visible et les représentations de la Vierge enceinte. Il faut dire qu'à partir du XVI^{ème} siècle, il est admis que Marie a accouché sans douleur et sans sage-femme car elle n'est pas soumise à la malédiction du péché originel. Représenter sa grossesse comme celle d'une femme ordinaire, avec un ventre proéminent, va contre cette idée et contrevient à la décence. La maternité de Marie constitue désormais surtout un modèle spirituel. Le clergé fait même

²⁸ On peut citer notamment la « Virgen de la Esperanza », en bois polychrome du XVII^{ème} siècle (musée de Gérone), : reproduite dans Gélis (Jacques), « Ouvrir et fermer le corps : saintes et saints de la délivrance dans l'Espagne du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècles », dans Redondo (A.) dir., *Le corps comme métaphore dans l'Espagne des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, Paris, P.U.S., 1992, pp. 163-179.

Pour le monde germanique, on peut citer la « Vierge de Bogenberg », vers 1400, église de Bogenberg, sur le Danube en Bavière, Morel (Marie-France) « Ecouter et voir le fœtus... », *art. cit.*, p. 26.

²⁹ Sarrète (J.), *Vièrges ouvertes et Vièrges ouvrantes*, Lézignan, 1913.

³⁰ Réau (Louis), *Iconographie de l'art chrétien...*, *op. cit.*, pp. 92 et sq.

³¹ Morel (Marie-France) « Ecouter et voir le fœtus... », *art. cit.*, p. 27.

³² Concile de Trente, XXV^{ème} session, 1563, Mansius, t. 33, col. 172 B ; cité par Bologne (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur*, *op. cit.*, p. 199.

³³ Jean Vermeulen de Louvain (1533-1585), alias Molanus, est chanoine, professeur de théologie à l'université de Louvain et censeur des livres de Philippe II. Son ouvrage sert de guide aux peintres pour les tableaux religieux ; il est réédité trois fois (1594, 1617, 1771) : Molanus (Jean), *Traité des saintes images*, Introduction, traduction, notes, index et iconographie par François Boespflug, Olivier Christin Et Benoît Tassel, Paris, Éditions du Cerf, 1996, 2 vol.

brûler les statues ou peintures « indécentes »³⁴ de Vierges enceintes, malgré la popularité de ces représentations. Peu d'artistes se sont donc risqués à représenter ce sujet par la suite.

Notre corpus d'images religieuses de la grossesse postérieures à la Contre Réforme est donc très pauvre. En peinture, les Visitations sont en général conformes aux nouveaux codes en vigueur et restent très conventionnelles. Même en élargissant à l'aire européenne, on trouve bien peu de cas où la grossesse est visible. Ainsi, dans *La Visitation* de Jean Lievens, au milieu du XVII^{ème} siècle, Elisabeth est assez forte mais sa grossesse et celle de la Vierge ne sont pas vraiment explicites.



« La Visitation », Jan Lievens, mi-XVII^{ème}, huile sur toile,
280 x 198 cm, Paris, Musée du Louvre.

Dans d'autres toiles, l'une des deux femmes pose la main sur son ventre ou celui de sa cousine, mais là encore, la grossesse n'est pas clairement représentée³⁵. Dans une gravure française du XVIII^{ème}

³⁴ Ainsi à Zadar, en Croatie au XVI^{ème} siècle, un tableau de l'église Saint-Jean montre une Visitation avec saint Jean qui gambade dans ventre de sa mère. Il est brûlé par le clergé après le concile de Trente, malgré sa popularité auprès des fidèles car il faisait miracles. Il n'y a guère qu'en Espagne où ce type de dévotion continue d'être toléré ; Morel (Marie-France) « Ecouter et voir le fœtus... », *art. cit.*, p. 28.

³⁵ Il faudrait peut-être avoir accès à des œuvres plus secondaires pour trouver l'équivalent de ce qui s'observe dans la statuaire ; à savoir un art populaire moins respectueux des contraintes iconographiques et théologiques du temps. Mais nous avons manqué de temps pour réaliser ce recensement.

siècle de Huquier et Gillot³⁶, l'embonpoint des deux cousines, qui s'appêtent à se jeter dans les bras l'une de l'autre, est toutefois particulièrement marqué (ci-dessous). La Vierge est en effet très corpulente mais l'artiste, comme tous ses contemporains, utilise l'ampleur et les plis des vêtements, ainsi que les gestes des bras, pour camoufler la proéminence du ventre et préserver la décence de la scène.



« La visitation », 1^{er} quart XVIII^{ème} siècle, Huquier (Gabriel), Gillot (Claude), gravure à l'eau-forte, Nancy, Musée des beaux-arts.

Au XIX^{ème} siècle, on note finalement peu d'évolution ; la peinture religieuse n'est guère agitée par une révolution formelle. La Visitation est un sujet encore traité par certains peintres mais plus rarement que par le passé, la peinture religieuse n'ayant plus guère le vent en poupe. Le traitement formel de ces œuvres reste la plupart du temps très convenu. C'est le cas, par exemple, des estampes qui illustrent les ouvrages religieux, comme celles de François Verdier dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (voir ci-après, image de gauche). On note toutefois quelques œuvres où la grossesse n'est pas totalement dissimulée. Ainsi vers 1872, dans un triptyque de Romain Cazes consacré à la vie de la Vierge, un panneau représente la Visitation (voir ci-après image de droite)³⁷. La Vierge y est représentée de profil, enveloppée dans son grand manteau bleu. Elle semble avoir une très forte corpulence, mais la manière dont elle drape le pan de son vêtement sur son ventre empêche de percevoir la saillie éventuelle de ce dernier. Le ventre d'Elisabeth, agenouillée aux pieds de la Vierge, est par contre plus visible. Il se détache nettement de profil et sa grossesse ne fait aucun doute. Le regard d'Elisabeth et son geste des mains vers le ventre de Marie ne laissent place à aucune ambiguïté

³⁶ « La Visitation », Huquier Gabriel (graveur), Gillot (Claude), 1^{er} quart XVIII^{ème} siècle, Nancy, Musée Baux-arts, gravure à l'eau-forte.

³⁷ « La Présentation au temple, Mater Dolorosa, La Visitation », Cazes Romain, 1872-1875, huile sur toile, 39 x 125 cm, Musée Ingres, Montauban.

concernant l'état de sa cousine. Ce type de représentation reste cependant globalement conforme à la tradition iconographique et ne devait guère choquer à l'époque.



« Visitation », d'après Verdier (François),
estampe coloriée, entre 1840-1857, Paris MUCEM



« La Visitation », Romain Cazès, entre 1872-1875,
huile sur toile, esquisse d'un tableau pour l'église
Notre-Dame à Bordeaux, Montauban, Musée Ingres



« La Visitation », vers 1900, Odilon Redon, pastel,
53,5 x 39,2 cm, Paris, Musée d'Orsay.

Même chez des peintres plus inventifs formellement, comme Odilon Redon, le sujet est traité de manière assez conventionnelle. Dans sa *Visitation* (ci-dessus en bas à droite), réalisée en pastel sur papier, Marie et Elisabeth, esquissées à grands traits, se tiennent la main dans un lieu imprécis. Elisabeth est inclinée vers sa cousine et semble lui parler ; Marie penche sa tête nimbée d'un halo doré vers elle. Les deux femmes sont vêtues d'une longue tunique vague ne marquant pas la taille, seule allusion discrète à leur embonpoint de femmes enceintes.

Quant aux Vierges enceintes représentées hors du cadre de la Visitation, elles sont encore plus rares. Après le XVI^{ème} siècle, nous n'avons trouvé qu'un exemple concernant l'épisode du doute de saint Joseph et il concerne la peinture italienne du XVII^{ème} siècle. Il s'agit du *Repentir de saint Joseph*, d'Alessandro Tiarini, peint pour la famille Monticello de l'église des Mendicanti de Bologne. Ce grand tableau représente Joseph aux pieds de Marie, implorant son pardon. La représentation de la Vierge est imposante et spectaculaire ; figurée debout, un bras levé, l'autre invitant Joseph à se relever, elle possède un ventre exagérément rebondi, souligné par le contraste entre sa robe rouge et le pan bleu de son manteau qui en accentue encore la courbe. Ce type de représentation semble assez exceptionnel à l'époque, mais il montre que, même en pleine Contre Réforme, une représentation explicite de la grossesse de la Vierge est parfois possible.



« Le Repentir de Saint-Joseph », Alessandro Tiarini, vers 1617-1619,
320 x 212 cm, Paris, musée du Louvre

Dans la peinture française, nous avons relevé un seul exemple significatif de Vierge enceinte pour la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle. Il s'agit d'un tableau de Daniel Hallé (1614-1675), *La Vierge enceinte adorée par les anges*, réalisé pour l'église paroissiale Saint-Pierre à Saint-Pierre-lès-Nemours (voir ci-après). On y voit la Vierge assise au centre du tableau, les yeux tournés vers le Ciel où volent deux anges ; deux autres anges agenouillés sont en prières devant elle. La particularité de la

Vierge est de présenter un ventre transparent à la manière des représentations religieuses de la fin du Moyen Age ou des planches anatomiques de la Renaissance. Le Christ fœtus, représenté comme un petit homme entièrement formé, est assis dans une cavité. Toutefois, celle-ci n'est pas vraiment située vers le bas du ventre – qui est d'ailleurs totalement plat – mais plutôt sur la poitrine, près du cœur, qui sont des parties plus nobles. Le choix de l'artiste de peindre une Vierge explicitement enceinte ne manque pas de surprendre et il est atypique à cette époque. Il est vrai que le style du peintre se démarque de l'art français classique qui règne à cette époque, car il est empreint d'un maniérisme tardif³⁸. Toutefois les autres tableaux religieux de l'artiste présentent des sujets et un traitement iconographique qui restent assez conventionnels.



« La Vierge enceinte », Daniel Hallé, deuxième moitié du XVII^{ème},
140 x 110 cm, église de Saint-Pierre-les-Nemours

Il est difficile d'analyser les motivations de l'artiste, ne connaissant pas les conditions dans lesquelles la commande lui a été passée et la destination particulière de l'œuvre. On peut cependant facilement imaginer que ce tableau a fait l'objet d'une dévotion particulière de la part des femmes enceintes qui fréquentaient l'église de Saint-Pierre-lès-Nemours. Ce motif iconographique n'est pas repris par la suite, à notre connaissance. Tout au plus peut-on citer la peinture de Marc Chagall en 1913, *Maternité*, où l'on voit une femme enceinte au ventre transparent, mais il ne s'agit pas d'une œuvre religieuse³⁹.

³⁸ Willk-Brocard (Nicole), *Une dynastie, Les Hallé. Daniel (1614-1675), Claude-Guy (1652-1736), Noël (1711-1781)*, Arthéna, 1995.

³⁹ Chagall (Marc), *La femme enceinte*, 1913, Huile sur toile, Coll. Stedelijk Museum, Amsterdam. Il s'agit du portrait de la femme enceinte d'un ami cher de l'artiste.

Les œuvres sculptées représentant des Vierges enceintes après le XVII^{ème} siècle sont moins rares que les œuvres peintes ou gravées⁴⁰. Il s'agit souvent de sculptures mineures qui ornent des édifices modestes et dont les auteurs sont souvent inconnus. C'est peut-être leur discrétion qui les a fait tolérer par la hiérarchie ecclésiastique, mais aussi l'attachement des fidèles à leur égard. On trouve un exemple de ce type dans l'église Saint-Julien et Sainte-Basilisse de Cucugnan (Aude).



Vierge enceinte de l'église
Saint-Julien et Sainte-Basilisse, à Cucugnan (Aude)

Il s'agit d'une petite Vierge enceinte sculptée dans du bois et recouverte d'or qui daterait du XVII^{ème} siècle. Figurée debout, tête nue, « revêtue de soleil » avec la lune à ses pieds, la Vierge est en prière les mains jointes. Ses bras sont appuyés sur un ventre bien rond. La proéminence de ce dernier est accentuée par les plis de la robe et le pan du manteau qui moule la taille et dont le revers bleu souligne davantage l'aspect rebondi. Cette représentation inhabituelle de la Vierge choque le curé du village en 1930. Critiquant son « attitude spéciale », il se débarrasse alors de la statue qu'il envoie au musée de Carcassonne. Mais il grêle tant les années suivantes que les Cucugnais réclament – avec succès – le retour de leur « dame ». Cet exemple nous offre un témoignage intéressant sur la piété populaire du passé ; il montre que les fidèles, particulièrement les femmes, accordent une grande importance à ce type de représentation de la Vierge et ont pu contribuer à sauver certaines de la relégation ou de la destruction⁴¹. Cet exemple n'est d'ailleurs pas unique en son genre ; d'autres cas ont été recensés en

⁴⁰ Quelques exemples subsistent encore aujourd'hui ; on en compterait une vingtaine en France selon les recensements établis (voir l'introduction). Il s'agit soit d'œuvres antérieures au XVII^{ème} siècle et sauvées de la destruction, soit d'œuvres postérieures à la datation incertaine et à la diffusion plutôt confidentielle. Les exemples recensés se trouvent à : la cathédrale de Reims (Marne), Brioude (Haute-Loire), Plomeur (Finistère), Laroque-des-Albères, Prades et Perpignan (Pyrénées orientales), Chissey-sur-Loué (Jura), Oulchy-le-Château (Aisne), Arcachon église Notre-Dame des Passes (Gironde), Belpech et Cucugnan (Aude), Aix-en-Provence dans la chapelle du Prieuré de Sainte-Victoire, à Cornillon-Confoux, au Musée d'art sacré de Le Val (Provence), dans l'église paroissiale, à Eyguières dans l'église Notre-Dame-de-Grâce, à L'Escarène (Alpes-Maritimes), dans l'ancienne abbaye des Allois à La Geneytouse (Haute-Vienne).

⁴¹ Nous avons relevé une anecdote intéressante, diffusée en décembre 2006 dans les médias : un fabricant de santons d'Aubagne a créé une figure de la Vierge Marie enceinte de Jésus, qui peut être placée dans la crèche en attendant la nuit du 24-25 décembre. Certains fidèles sont paraît-il choqués et crient au blasphème ; le curé déclare que ce n'est pas habituel mais qu'« il n'y a pas de quoi fouetter un chat » ! La couverture de cette querelle de clocher par les médias suscite un véritable engouement pour les santons de Vierge enceinte ; l'artisan est vite en rupture de stock. Depuis, le succès ne s'est pas démenti et la maison aubagnaise Escoffier qui le

France. Ainsi, une statue de Vierge enceinte du XVIII^{ème} siècle – mais la datation est sujette à caution – proviendrait de l’abbaye des Allois (ci-après à gauche).



Vierge enceinte, abbaye des Allois à Geneytouse (Haute-Vienne)⁴²



Notre-Dame de Grâce à Eyguières (Provence)

Cette statue, seul reste de ce lieu de culte détruit à la Révolution, est en bois peint de couleurs vives. La Vierge est debout et elle fait un geste implorant des mains. Son ventre, très proéminent, est surmonté de la représentation de l’Enfant Jésus en prière, entouré par une mandorle de feu. Ce type d’œuvre est particulièrement rare dans la production iconographique de cette époque et son histoire reste mal connue. Une statue de Vierge enceinte, datant probablement de la fin de l’époque moderne, est également visible dans l’église Notre-Dame de Grâce à Eyguières (ci-dessus à droite). Réalisée dans du bois doré, la Vierge porte une robe assez près du corps qui laisse deviner un ventre rond. Néanmoins, elle est drapée dans un ample manteau qui lui couvre la tête et dont les pans sont rabattus sur son ventre en plis majestueux. Ce dispositif vestimentaire permet de suggérer la grossesse, sans la montrer de manière trop ostensible et être taxé d’impudeur.

Au XIX^{ème} siècle, quelques sculpteurs osent davantage représenter des Vierges enceintes, sans que le thème ne retrouve pour autant la popularité qui était la sienne à la fin du Moyen Age. Les œuvres appartiennent à un art populaire plus ou moins abouti : chacune présente des caractéristiques propres en termes de posture, de vêtement, etc. et elles ne semblent répondre à aucun modèle commun. Certaines Vierges sont représentées assises, comme la statue en bois polychrome de la Vierge de Notre-Dame de l’Escarène, dans l’arrière-pays niçois, encore visible aujourd’hui sur le Maître autel de l’église (ci-après à gauche). Les mains jointes sur la poitrine, le visage d’une facture assez grossière et vêtue d’une robe noire – couleur assez inhabituelle – le corps de la Vierge n’est pas dissimulé par le manteau qui cache ses cheveux et ses épaules. Sa tunique, ample au niveau du corsage, est plus moulante à partir de la taille et met en évidence une grossesse avancée. On ignore dans quel contexte cette sculpture a été réalisée et quelle dévotion particulière elle a pu susciter.

fabrique désormais en prévoit plus de 10 000 dès 2007... <http://www.laprovence.com/article/region/santons-provencaux-escoffier-edite-la-vierge-enceinte>

⁴² L’abbaye bénédictine est située en Haute-Vienne. Fondée à la Geneytouse, elle est ensuite transférée à Limoges.



Vierge assise de l'Escarène
(Alpes maritimes)



Vierge de Plomeur (Finistère)

Il en est de même pour d'autres statues où la Vierge est figurée debout, comme celle de Plomeur (Finistère), réalisée en plâtre polychrome et dont la date reste incertaine (ci-dessus à droite). Cette représentation tranche avec l'iconographie mariale traditionnelle et elle fait davantage penser à une rougeaute paysanne bretonne un peu grasse qu'à la mère du Fils du Très-Haut... A Cornillon-Confoux, la Vierge enceinte en plâtre réalisée en 1865 pour occuper une niche de l'église paroissiale du village est plus conventionnelle dans son apparence générale, si ce n'est par son ventre arrondi.



Vierge enceinte, 1865, plâtre,
à Cornillon-Confoux (Provence)



Vierge de l'Avent, par Thomas, Second Empire,
église du Mouleau à Arcachon

Un dernier exemple, plus abouti, est l'œuvre du sculpteur Thomas sous le Second Empire pour l'église du Mouleau à Arcachon (ci-dessus à droite). Il représente une Vierge enceinte, Notre-Dame de l'Avent, sculptée dans le bois laissé dans sa couleur naturelle. La Vierge est drapée dans un grand manteau dont elle rabat un des pans sur son ventre proéminent, en un geste à la fois pudique et démonstratif. Ce type de représentation s'inscrit dans une vieille tradition iconographique et montre finalement peu d'audace dans l'invention formelle.

Les ex-voto

Un autre type d'art religieux, plus populaire, se révèle décevant pour notre étude : les ex-voto⁴³. Il s'agit d'offrandes faites à un sanctuaire par une personne qui est dans une situation dramatique pour obtenir une guérison ou la vie sauve pour elle ou ses proches. La personne fait un vœu à la Vierge ou à un saint vénéré dans le sanctuaire et, si elle est exaucée, s'engage à offrir un objet ou une offrande. Cette pratique, courante dans l'Antiquité et au Moyen Âge⁴⁴, se perpétue à l'époque moderne⁴⁵ et prend surtout la forme de petits tableaux anonymes, sur des supports variés (bois, verre, toile ou carton), représentant la scène à l'origine du vœu. Les initiales ou le nom du donateur sont parfois inscrits ; plus rarement une inscription détaillant les circonstances du vœu et la grâce obtenue. On pourrait penser que les ex-voto constituent une source intéressante pour notre étude. Stérilité, grossesse et accouchement, par leur dangerosité ou par leurs enjeux – notamment le baptême – amènent souvent les familles, et particulièrement les femmes, à solliciter Dieu et l'on aurait pu s'attendre à observer des traces de ces sollicitations par le biais des ex-voto. Ce type de pratique pendant la grossesse est d'ailleurs attesté dans l'Antiquité⁴⁶. En Gaule romaine, les archéologues ont ainsi retrouvé des ex-voto de grossesse en terre-cuite représentant des utérus, dans le voisinage des temples consacrés à des divinités génératrices (Junon, Lucine, Minerve)⁴⁷. On considère qu'ils ont pu être placés là avant une grossesse pour favoriser la fécondité, ou au cours de la gestation pour obtenir la procréation souhaitée (concernant le sexe de l'enfant à naître, la facilité de l'accouchement, etc.)⁴⁸. Mais pour l'époque chrétienne et plus particulièrement les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, le résultat est très décevant. A notre connaissance, il n'existe pas d'ex-voto évoquant la grossesse pour cette époque, même en élargissant à l'ère européenne. Tout au plus trouve-t-on quelques tableaux évoquant des accouchements dangereux ou la mère et/ou l'enfant se sont trouvés en danger de mort. Il faut noter

⁴³ Ce passage prend appui sur la conférence de Marie-France Morel : « Au risque de la mort : les naissances d'autrefois d'après les ex-voto », le 13/03/2010 devant la Société d'Histoire de la Naissance.

Sur la question des ex-voto, on peut lire avec profit :

- Cousin (Bernard), *Ex-voto de Provence*, Paris, Desclée de Broumer, 1981.

- *Id.*, *Le miracle et le quotidien ; Les ex-voto provençaux : images d'une société*, Aix-en-Provence, Sociétés, Mentalités, Cultures, 1983.

- Didi-Huberman (Georges), *Ex-voto*, Paris, Bayard, 2006.

- Girardin (Francis), Herberich (Geneviève), Raphaël (Freddy), « Les ex-voto peints et le pèlerinage à Saint-Florent d'Oberhaslach » ; <http://www.revue-des-sciences-sociales.com/pdf/rss07-girardin&al.pdf>

- Kein (Georges), « Les ex-voto peints et façonnés », dans *Arts et traditions populaires d'Alsace. IM maison rurale et l'artisanat d'autrefois*, Colmar, Ed. Alsatia, coll. « Prestige de l'Alsace », 1976, pp. 210-212.

⁴⁴ A ces époques, l'ex-voto consiste souvent en des objets ayant servi au malade ou de sculptures figurant les parties guéries du corps.

⁴⁵ Cette pratique commence en Italie aux XIV^{ème}-XV^{ème} siècles et se diffuse partout dans les pays catholiques, avec une grande vigueur aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (particulièrement dans les régions où l'emprise du catholicisme est profonde, comme en Provence, Bretagne, Alsace).

⁴⁶ En Italie on trouve aussi des centaines d'exemples d'utérus votifs en terre cuites, certains représentant le passage d'un fœtus à la vulve ou des placentas votifs.

⁴⁷ Les ex-voto considérés comme des utérus sont des formes ovoïdes avec des bourrelets transversaux et un col marqué (forme cylindrique avec souvent la représentation d'un orifice) ; Rouquette (Paul), « Les ex-voto médicaux d'organes internes dans l'Antiquité romaine », *Bull. de la société française d'histoire de la médecine*, n°11, Paris, 1912, pp. 370 et sq.

Dans la forêt d'Halatte, près de Senlis, on a également retrouvé près d'un temple gallo-romain plusieurs statuettes et figurines féminines qui semblent être enceintes ; Senlis Musées d'art et d'archéologie.

⁴⁸ La pratique d'ex-voto sous forme de plaques votives est attestée dans l'Antiquité (par exemple aux sources de la Seine) : il s'agit de petites feuilles de métal représentant certaines parties du corps, afin d'obtenir la guérison d'affections internes ou externes, la cessation de la stérilité. Sont ainsi représentés la région du Mont de Vénus (fente vulvaire, plis inguinaux), les organes génitaux, des torsos de femmes, mais pas de grossesses visibles.

cependant la fragilité de ce type de source pour l'historien. Le support est particulièrement délicat et vieillit mal ; beaucoup ont aussi été détruits à la Révolution. En outre, les ex-voto ont longtemps été considérés comme peu intéressants en raison de leur faible intérêt artistique et ils ont donc été peu préservés. Néanmoins, si les ex-voto aujourd'hui conservés traitent surtout des accouchements difficiles qui se terminent bien, des baptêmes d'urgence (répit) et des naissances multiples mais jamais de la grossesse, ce n'est pas pour de simples raisons de conservation. Il est probable que la grossesse ne corresponde pas, comme l'accouchement, à une situation paroxystique et brutalement dangereuse ; il est donc assez logique qu'elle ait donné lieu à moins d'ex-voto⁴⁹.

Ce rapide parcours dans les images et la sculpture montre l'extrême rareté des représentations de femmes enceintes dans l'art religieux. Des interdits et des tabous nouveaux sont apparus depuis le Moyen Age et empêchent les artistes de faire de la grossesse un sujet comme un autre.

Marginales dans l'art religieux, les femmes enceintes sont également peu représentées dans la peinture classique s'inspirant de la mythologie et de l'histoire.

2. Les femmes enceintes dans la peinture mythologique et historique

Les femmes enceintes dans la peinture mythologique

On trouve principalement deux épisodes mythologiques – assez mineurs – qui évoquent une grossesse et inspirent des artistes à l'époque moderne. Ainsi, le mythe de Callisto est un des plus populaires et ses représentations dans l'art sont nombreuses. C'est Ovide, dans ses *Métamorphoses*, qui raconte l'histoire de cette nymphe appartenant au cortège de Diane/Arthémis. Séduit par sa grande beauté, Jupiter se fait passer pour Apollon ou pour Diane – selon les versions –, puis il s'unit à elle et la féconde. Mais un soir qu'elle se baigne avec les autres nymphes, Callisto ne peut dissimuler ses formes arrondies à Diane, qui l'appelle et l'accuse de trahison. Vierge farouche, la déesse exige en effet de ses suivantes qu'elles fassent vœu de chasteté ; elle chasse donc Callisto de son cortège. Ce mythe a beaucoup inspiré les artistes de la Renaissance jusqu'au XVII^{ème} siècle. Le moment de la découverte de la grossesse est souvent choisi par les artistes, comme Titien, qui reprend le mythe pour décorer le Palais du Prado (ci-dessous). On voit Diane, reconnaissable à son croissant sur la tête, pointer un doigt accusateur sur Callisto qui est en train de se faire déshabiller par les autres nymphes.



« Diane et Callisto », Titien (1556 et 1559), huile sur toile, 188 x 206 cm, Edimbourg, National Gall. of Scotland

⁴⁹ Le chapitre I a montré que la stérilité ne donnait visiblement pas davantage lieu à la figuration d'une femme enceinte quand elle pouvait être surmontée.

Le point commun des représentations de cette époque est de ne pas distinguer l'aspect physique de Callisto de celui des autres femmes⁵⁰. En un temps où l'idéal féminin se porte sur des femmes bien en chair, les nymphes et la déesse ont toutes des formes amples et un ventre arrondi. Seuls certains attributs et l'attitude des personnages permettent de distinguer leur identité. Le mythe est en fait, comme bien d'autres, un prétexte commode pour évoquer la nudité féminine.



« Diane découvrant la grossesse de Callisto », Eustache Le Sueur, 1638-1639, huile sur toile, 133,7 x 137,7 cm, Dijon, Musée Magnin

Ces caractéristiques s'observent de la même manière dans la peinture française de l'époque ; ainsi dans le tableau d'Eustache Le Sueur (ci-dessus), Callisto a des hanches et un ventre généreux, mais à peine plus que Diane qui préside la scène. Après le XVII^{ème} siècle, la découverte de la grossesse de Callisto n'est plus guère un sujet de prisé par les artistes. Ils privilégient d'autres moments du mythe, notamment la rencontre entre Jupiter et Callisto, qui inspire beaucoup la peinture galante, notamment celle de Boucher⁵¹. On trouve toutefois quelques rares exemples jusqu'au XIX^{ème} siècle, mais sans évolution formelle notable. Ainsi, le peintre Blondel décore la seconde Galerie de Diane du château de Fontainebleau en reprenant ce mythe (voir ci-après).

⁵⁰ Voir également la toile consacrée par Rubens à ce même sujet en (1635). Callisto y est présentée comme honteuse de sa situation, la tête baissée face à la déesse.

⁵¹ François Boucher consacre cinq toiles au mythe de Jupiter et Callisto, en 1744, 1759, 1765, et deux fois en 1769.



« Diane chasse de sa présence la nymphe Callisto », Blondel (Joseph Merry), 1820, peinture à l'huile, décor d'architecture, Musée national du château de Fontainebleau

Les silhouettes féminines sont plus sveltes qu'au XVII^{ème} siècle, mais la grossesse de Callisto n'est guère plus évidente que dans les œuvres plus anciennes. Représentée assise et partiellement dévêtue, la nymphe baisse la tête devant les accusations de Diane. Son ventre, légèrement renflé, est en partie caché par son bras et par l'étoffe qui dissimule son sexe. La peinture mythologique ne semble donc guère privilégier le réalisme dans la représentation de la grossesse ; l'intérêt est ailleurs, dans l'évocation de la nudité féminine, dans un érotisme maîtrisé.

Un autre mythe antique aurait pu donner lieu à une représentation de la grossesse ; il s'agit du mythe de Létou ou Latone. Celle-ci est la sœur de Jupiter mais elle s'unit à lui avant son mariage avec Junon. Craignant la colère de sa future épouse, Jupiter abandonna sa maîtresse, mais Junon employa tous les moyens pour que Latone, enceinte, ne trouve aucun refuge pour accoucher. Latone erra jusqu'à la fin de sa grossesse, quand Neptune vint à son secours, en créant l'île de Délos pour qu'elle s'y réfugie. Malgré ses prières, aucune sage-femme ne voulut venir à son secours et elle souffrit pendant neuf jours et neufs nuits avant de donner naissance aux jumeaux Apollon et Diane. Malgré la richesse de ce mythe concernant la grossesse et l'accouchement, ces sujets ne sont guère représentés, à notre connaissance, dans l'art de l'époque que nous étudions. En général, Latone est représentée aux côtés de ses enfants déjà nés, comme dans les œuvres de Blondel⁵² au XVIII^{ème} siècle ou d'Abel de Pujol⁵³ au XIX^{ème}. A l'époque moderne, les artistes représentent aussi volontiers l'épisode où Latone change en batraciens des paysans lyciens qui l'avaient empêchée de boire alors qu'elle s'enfuyait devant la colère de Junon⁵⁴. Mais là aussi, elle n'est en général pas représentée enceinte mais accompagnée de ses deux enfants. François Boucher est un des rares à représenter Latone dans l'île de Délos au moment des premières douleurs (ci-après). Mais la composition gracieuse et la position alanguie de Latone ne font guère penser à un accouchement imminent. En outre la déesse, pourtant très dévêtue, n'a pas le ventre qu'on pourrait attendre d'une femme à terme enceinte de jumeaux...

⁵² « Latone fuyant les persécutions de Junon emporte ses enfants Apollon et Diane », Blondel (Merry Joseph), entre 1822-1825, galerie de Diane, Château de Fontainebleau.

⁵³ « Naissance de Diane et d'Apollon sous le palmier de l'île de Délos », Abel de Pujol (Alexandre), entre 1822-1825, galerie de Diane, Fontainebleau.

⁵⁴ C'est notamment le thème d'un bassin au château de Versailles ou sur les toiles du Tintoret et de l'Albane.



« Latone sur l'île de Délos », François Boucher, vers 1750⁵⁵

On le voit, la peinture d'inspiration mythologique n'est guère propice à la représentation des femmes enceintes. Le sujet n'est pas considéré comme assez noble pour être souvent évoqué et la représentation physique de la grossesse s'oppose aux canons esthétiques et moraux de l'époque.

La représentation des femmes enceintes dans la peinture d'histoire

C'est la raison pour laquelle la peinture d'histoire aborde également assez peu ce thème. On trouve quelques rares tableaux à l'époque moderne représentant un passé plus ou moins lointain et figurant une femme enceinte. Claude Vignon représente vers 1630 une « jeune femme, dont la maternité semble prochaine, implorant la justice d'un guerrier » (voir ci-dessous). Le titre, comme la silhouette de la jeune femme, ne laissent guère d'ambiguïté sur la réalité de la grossesse. Toutefois, l'utilisation de la femme enceinte comme figure propre à inciter à la pitié ou à la charité semble rare dans la peinture d'histoire ; nous n'en avons pas rencontré d'autre exemple.



« Jeune Femme, dont la maternité semble prochaine, implorant la justice d'un guerrier »,
Claude Vignon, vers 1630, 106,5 x 130 cm, huile sur toile, Dijon, Musée Magnin

⁵⁵ Cette œuvre, mentionnée par Witkowski, n'a pas pu être retrouvée ailleurs que dans son livre. On ignore où elle se trouve actuellement ; Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit. p. 8, fig. 8.

On ne trouve pas non plus d'œuvres figurant des reines ou des princesses pendant leur grossesse. A l'époque moderne, il ne semble pas être d'usage de les représenter enceintes, même si la fécondité fait partie de leurs fonctions symboliques et si leurs grossesses ont été longtemps attendues, comme c'est le cas pour Anne d'Autriche ou Marie-Antoinette. Les artistes se contentent en général de vanter la fertilité de manière plus abstraite, en représentant notamment des figures allégoriques comme l'Abondance⁵⁶. Witkowski mentionne une estampe in-4° – la seule selon lui – qui évoquerait la grossesse d'Anne d'Autriche, mais nous n'avons pu la retrouver. Elle montrerait la reine agenouillée devant la Vierge qui présente l'enfant Jésus à Elisabeth. Nous n'avons pas repéré d'autre exemple de ce genre, preuve qu'il existe une sorte de tabou sur le sujet à cette époque. La grossesse est une réalité probablement trop triviale pour être représentée, à une époque où la pudeur gagne du terrain. Elle mettrait à mal l'image de la reine, dont la représentation – chargée d'enjeux politiques – se doit d'insister sur la majesté et l'autorité naturelle. Au XIX^{ème} siècle, même si les enjeux de la représentation des souveraines ne sont plus les mêmes, le sujet n'est pas plus courant. On aurait pu s'attendre à voir représenter la grossesse de l'impératrice Marie-Louise, étant donné l'intérêt qu'elle a suscité à l'époque, mais aucune œuvre sur le sujet n'a pu être recensée.

Toutefois, à partir du XIX^{ème} siècle, la grossesse de certaines figures féminines de l'histoire de France est parfois représentée, même s'il s'agit d'un sujet assez rare. Le peintre Pierre Révoil expose ainsi au salon de 1819 un tableau de style troubadour évoquant la grossesse de Jeanne d'Albret et qui illustre une anecdote bien connue concernant la mère du futur Henri IV (voir ci-dessous)⁵⁷. Jeanne d'Albret est présentée de face et vêtue à la mode de l'époque ; le buste et la taille semblent relativement étroits, mais l'ampleur de la jupe peut évoquer la grossesse. Celle-ci est cependant davantage suggérée par les mains que la jeune femme tient croisées sur son ventre et qui attirent l'attention du spectateur, de même que le geste du roi de Navarre dans cette direction. Ce genre de représentation est cependant très académique et sa signification reste anecdotique.



« Le roi de Navarre et la mère de Henri IV ; Antoine de Bourbon donnant ses bijoux à Jeanne d'Albret » (détail), Révoil (Pierre Henri), 1819, huile sur toile, 210 x 112 cm, Château de Fontainebleau

⁵⁶ Voir chapitre VII.

⁵⁷ « Jeanne d'Albret, alors dans un état de grossesse fort avancé, avait manifesté le désir de voir le testament de son père, Antoine de Bourbon, le roi de Navarre ; d'après certains propos, elle craignait que cet acte ne fût à son désavantage. Le roi de Navarre lui dit qu'il le lui donnerait lorsqu'elle lui aurait montré ce qu'elle portait dans son sein, « et tirant de son cabinet une grosse boîte fermée à clef avec une chaîne d'or, qui pouvait bien faire vingt-cinq ou trente fois le tour du cou, il ouvrit cette boîte et lui montra son testament. Mais il ne le montra que d'un peu loin, et puis ayant refermé tout cela, il lui dit : cette boîte sera tienne et ce qui est dedans et afin que tu ne me fasses une pleureuse ou un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, à la charge qu'en enfantant, tu me chantes une chanson béarnaise ou gasconne » ; Witkowski (G.), *L'accouchement dans les beaux-arts*, op. cit. p. 16.

Plus intéressante est la représentation au début du XIX^{ème} siècle d'évènements historiques récents qui impliquent des femmes enceintes. Ainsi, l'épisode de la Clémence de Napoléon envers Madame de Hatzfeld a beaucoup inspiré les artistes. Rappelons les faits : en 1806, le prince Hatzfeld, gouverneur de Berlin, est accusé de trahison après la découverte d'une lettre compromettante. Il est condamné à mort pour espionnage. Mais à la nouvelle de l'arrestation de son époux, la princesse de Hatzfeld, enceinte de huit mois, réussit à forcer l'entrée du cabinet de l'empereur. Elle se jette à ses pieds en protestant de l'innocence de son mari. Napoléon lui fait lire la lettre au contenu accablant, dont elle reconnaît l'écriture. Emu par ses pleurs, Napoléon lui demande de jeter la lettre au feu, afin qu'aucune poursuite ne puisse être retenue contre son mari. Cet acte de clémence a été largement utilisé par la propagande impériale et a donné lieu à maintes représentations, tant en peinture qu'en gravures et même sur des boîtes, tabatières... Selon les œuvres, la grossesse de la princesse est plus ou moins visible. On peut notamment comparer le tableau de Marguerite Gérard⁵⁸ à la gravure de Nicolas André pour repérer les spécificités de la peinture.



« Clémence de Napoléon envers Madame de Hatzfeld », Marguerite Gérard, 1806, 81 cm x 65 cm, Musée national du château de la Malmaison



« Clémence de Napoléon envers Mme de Hatzfeld, dédiée à sa Majesté l'Impératrice-Reine » (détail), Nicolas André, vers 1806, estampe

Sur la toile de Marguerite Gérard (à gauche), la jeune femme vient de prendre connaissance de la lettre et elle semble profondément affligée. Elle a les hanches larges mais sa position assise, comme le drapé flou de sa robe Empire, cachent la saillie du ventre. Sur la gravure de Nicolas André (à droite), la princesse est au contraire en pleine action ; elle est figurée à genoux, en train de brûler la lettre. De profil, son ventre très proéminent se détache nettement, souligné par ses vêtements, plaqués sur elle⁵⁹. Cet épisode montre que la grossesse peut être un sujet important dans une œuvre d'art. Mais les peintures de grand format, présentées au Salon, suggèrent plus qu'elles ne montrent vraiment le ventre de la femme enceinte, par respect des convenances ; alors que les gravures, d'usage plus privé, ne supportent pas les mêmes contraintes de représentation.

⁵⁸ Marguerite Gérard (1761-1837) est la belle-sœur de Fragonard et une artiste méconnue. Elle est une des rares femmes-peintres à représenter abondamment des mères attendries toutes occupées des joies du maternage. A deux reprises, elle représente des femmes enceintes (la toile ci-dessus et « La mauvaise nouvelle » évoquée dans le chapitre III).

On peut se reporter avec intérêt au catalogue de l'exposition : *Marguerite Gérard : artiste en 1789 dans l'atelier de Fragonard* (Musée Cognacq-Jay, 10 sept.-6 déc. 2009), Paris, éd. Paris Musée, 2009. Voir aussi la notice qui lui est consacrée par le SIEFAR : le http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Marguerite_G%C3%A9rard

⁵⁹ Le sujet avait été plusieurs fois représenté au Salon de 1808, par L. Lafitte (n° 338), par M. Vafflard (n° 587), mais c'est le tableau de Marguerite Gérard qui eut la préférence de la critique.

Autre cas de femme enceinte qui intéresse les artistes du début du XIX^{ème} siècle : la duchesse de Berry, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, dont les grossesses ont suscité des échos importants sous la Restauration et au début de la Monarchie de Juillet. En effet, la mort en 1820 de son mari, le duc de Berry, alors qu'elle est enceinte d'un possible héritier du trône, suscite l'intérêt de ses contemporains et de plusieurs artistes (ci-dessous).



« La duchesse de Berry et sa fille Louise Marie-Thérèse », François Kinson, premier quart XIX^{ème}, huile sur toile, 220 x 169 cm, Musée national du château de Versailles

Le tableau de François Kinson, *La Duchesse de Berry et sa fille Louise Marie Thérèse*, peint en 1820, montre ainsi Marie-Caroline assise en tenue de grand deuil sur un canapé, retenant sa fille née l'année précédente. Celle-ci regarde avec sa mère le buste paternel situé à droite du tableau en tendant les bras vers lui. Ce sentimentalisme atténué à peine l'austérité de la scène. On devine que la duchesse est enceinte plus qu'on ne le voit, son corps vêtu de noir ne se détachant guère du fond sombre. Malgré la discrétion de l'artiste, l'ampleur du vêtement situé dans la zone centrale du tableau attire le regard. La masse sombre que constitue le ventre contraste notamment avec, d'un côté, la main de la duchesse qui tient un mouchoir blanc, de l'autre le vêtement immaculé de l'enfant. Sans être le sujet du tableau, la grossesse est donc néanmoins présente ; l'artiste réussit à l'évoquer discrètement, sans choquer la pudeur et la dignité qui siéent à la représentation d'un personnage de la famille royale.

Plusieurs lithographies représentent aussi le rêve dont la duchesse de Berry fit le récit, où elle voit saint Louis lui donner un fils⁶⁰. Ainsi Rutlmann montre la duchesse, couchée de côté sur son lit –

⁶⁰ « Environ à quatre mois de grossesse, étant endormie, j'ai vu entrer dans ma chambre Saint-Louis, tel qu'on le dépeint, avec sa couronne en tête, son grand manteau royal à fleurs de lys et sa figure vénérable. Je lui ai présenté ma fille. Il a ouvert son manteau, et m'a présenté le plus joli petit garçon. Il a pris sa propre couronne et la lui a mise sur la tête. Moi, je lui poussais toujours Louise ; il n'a pas moins persisté à maintenir la couronne sur

le rêve étant présenté dans une nuée au-dessus d'elle (voir ci-après). La taille de la jeune femme semble toujours fine mais le renflement du ventre et les hanches très rondes suggèrent une possible grossesse. Il faut dire que celle-ci était alors peu avancée et que rien de justifiait de rendre les choses plus explicites.



« Le rêve de la duchesse de Berry » (détail), Rutlmann, vers 1820

La dernière grossesse de la duchesse a également suscité plusieurs tableaux et lithographies, à cause de son caractère scandaleux et rocambolesque⁶¹. Les artistes ont parfois représenté son arrestation à Nantes, comme Regnier, sans faire état d'une grossesse qui est encore débutante⁶².

Si quelques épisodes historiques ont pu conduire des artistes à représenter des femmes enceintes au XIX^{ème} siècle, le sujet reste néanmoins rare. Il n'est guère davantage traité dans la peinture de genre et le portrait que dans les genres artistiques plus nobles.

3. Les femmes enceintes dans la peinture de genre et le portrait

Un sujet rare dans la peinture profane avant le XVIII^{ème} siècle

Quelques exemples antérieurs à notre époque peuvent être relevés dans la peinture profane, mais ils restent peu nombreux et souvent ambigus.

la tête du garçon, et a réfugié pourtant ma fille sous son manteau. Saint Louis a ensuite disparu avec mes deux enfants, et je me suis réveillée, convaincue depuis lors que j'aurais un garçon, et pas un seul doute, depuis ce temps, ne m'est survenu, à cet égard, pendant tout le temps de ma grossesse » ; *ibid.*, p. 19.

⁶¹ Rappelons qu'ayant cherché à soulever des partisans favorables aux Bourbons après leur départ forcé du trône, l'ex-duchesse de Berry se voit contrainte de se cacher à Nantes. Elle est finalement découverte et arrêtée, et il s'avère qu'elle est enceinte, ce qui suscite le scandale car elle n'est pas officiellement remariée.

⁶² Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 20.



« Portrait de femme, dite *La donna gravida* », Raphaël, 1505-1506, 66 cm x 52 cm, huile sur toile, Palazzo Pitti, Florence

Si *La Gravida* (1505-1506), de Raphaël, semble bel et bien enceinte⁶³, rien n'est moins sûr pour la femme représentée dans *Les Epoux Arnolfini* (1434) de Jan Van Eyck⁶⁴ ou dans plusieurs toiles de Vermeer comme *Femme en bleu lisant une lettre* (1662-1665)⁶⁵ ou *Femme tenant une balance* (1662-1665)⁶⁶. Les particularités du costume flamand et hollandais de ces époques favorisent une silhouette avec un ventre proéminent et n'évoquent pas nécessairement une grossesse⁶⁷. Karen Hearn, se livrant à une étude des portraits anglais des XVI^{ème} siècle et début XVII^{ème} siècle croit par contre remarquer une tendance éphémère à peindre des femmes enceintes en Angleterre à cette époque⁶⁸.

⁶³ Les critiques de l'époque soulignent le caractère inhabituel du portrait d'une femme enceinte.

⁶⁴ « Les Epoux Arnolfini », Jan Van Eyck, 1434, huile sur bois, 82 cm sur 60, Londres, National Gallery.

Le débat sur le sens à donner au tableau est ancien. Pour certains, il s'agit d'un tableau de mariage (Erwin Panofsky, « Jan van Eyck's Arnolfini Portrait », *Burlington Magazine*, LXIV, 372, mars 1934), pour d'autres, c'est une toile autobiographique. En effet, pour Pierre-Michel Bertrand, il s'agit de Van Eyck et de sa femme et celle-ci serait enceinte. Il se base non seulement sur l'apparence de la femme, mais aussi sur l'inscription en latin présente sur le tableau et qu'il interprète comme « Jan van Eyck, mon fils, était ici dans le ventre de sa mère en 1434 », et par divers éléments du tableau pouvant se lire comme des symboles déguisés de l'enfant à naître (Pierre-Michel Bertrand, *Le Portrait de Van Eyck*, Paris, Hermann, « coll. voir sur l'art », 1997).

Pour les hypothèses et controverses successives à propos du tableau, voir Joly (Catherine), « Le respect de l'interprétation. Une mise en abyme du miroir », dans *Le portique, revue de philosophie et de sciences humaines*, n°11, « Le Respect », 2003.

⁶⁵ « Femme en bleu lisant une lettre », Vermeer (Jan), 1662-1665, huile sur toile, 46,6 x 39,1 cm, Amsterdam Rijksmuseum.

⁶⁶ « Femme tenant une balance », Vermeer (Jan), 1662-1665, huile sur toile, 42,5 x 38 cm, Washington D.C., National Gallery of Art.

⁶⁷ On trouve une analyse intéressante sur ce point en anglais sur le site essentialvermeer.com

Voir aussi Marieke de Winkel, « The Interpretation of Dress in Vermeer's Painting », in *Vermeer Studies*, éd. By Ivan Gaskell, Micheil Jonker, New Haven and London, 1998, p. 327.

⁶⁸ Hearn (Karen), « A fatal fertility ? Elizabethan and Jacobean Pregnancy Portraits », *Costume*, vol. 34, 2000, pp. 39-43.



« Portrait d'une lady inconnue », attribué à Marcus Gheeraerts II, vers 1595, huile sur toile 92,7 x 76 cm, Londres, Tate Gallery



« Portrait d'une femme en rouge », par Marcus Gheeraerts, 1620, collection du Duc de Norfolk

Plusieurs toiles attribuées à Marcus Gheeraerts II, comme celles reproduites ci-dessus, semblent éloquentes⁶⁹. Mais les raisons avancées par Karen Hearn pour expliquer cette vogue restent peu claires et pas toujours convaincantes : volonté de montrer par anticipation la continuation dynastique d'une famille ? Volonté de fixer les traits d'une femme pouvant mourir en couches ? Cette vogue semble en tout cas momentanée et l'auteur ne relève pas d'autres exemples après 1630.

Un thème discret au XVIII^{ème} siècle en France

En France, on ne trouve pas d'exemple équivalent. Quand la maternité est à la mode dans la peinture de genre et le portrait à partir du XVIII^{ème} siècle et au XIX^{ème} siècle⁷⁰, la représentation de femmes visiblement enceintes est extrêmement rare, même lorsque le sujet représenté est lié à la grossesse. Les images restent toujours – à quelques exceptions près – extrêmement pudiques.

Concernant la peinture de genre, nous avons déjà évoqué dans le chapitre précédent l'existence d'un nombre assez significatif de tableaux représentant la constitution de la layette et du trousseau de l'enfant à naître. Dans tous les cas, la silhouette de la femme enceinte ne se distingue pas de celle des autres personnages. Il en est de même pour la plupart des scènes de genre représentant des

⁶⁹ Karen Hearn cite également le cas du « Portrait de Mildred Coke, Lady Burghley », parfois attribué à Hans Eworth (1563). On trouve beaucoup d'autres exemples sur des sites anglo-saxons, comme : <http://www.flickr.com/photos/33317700@N07/3886324397/> <http://www.flickr.com/photos/60861613@N00/3701158512/in/set-72157620725122065/> <http://www.flickr.com/photos/60861613@N00/3809000231/in/set-72157620725122065/>

⁷⁰ En lien avec l'intérêt contemporain pour la famille et l'enfant, les tableaux de genre ou les portraits de famille mettent en scène des mères attentives à leurs enfants, en insistant notamment sur leur rôle éducatif, comme chez Chardin dans « Le bénédicité » ou « La mère laborieuse » (1740). D'autres artistes, notamment les femmes, insistent sur la proximité affective entre la mère et sa progéniture, comme Elisabeth Vigée-Lebrun, notamment son autoportrait avec sa fille Julie (1789) ou Marguerite Gérard, citées précédemment. Cette tendance se prolonge au XIX^{ème} siècle ; les représentations des mères et de leurs enfants sont innombrables ; on peut citer notamment le célèbre tableau de Berthe Morisot, *Le berceau* (1872) ; *Mère et enfant sur fond vert ou Maternité* (1897) de Mary Cassatt ou plusieurs toiles de Renoir consacrées à la maternité, notamment *Mère et enfant* (1881) qui montre une femme allaitant son bébé.

jeunes filles séduites et enceintes au XVIII^{ème} siècle ; nous y reviendrons en détail plus loin à propos de la gravure qui traite abondamment du sujet⁷¹. Au XIX^{ème} siècle, on trouve encore dans cette veine des œuvres où la grossesse est plus suggérée que vraiment explicite, comme *La mauvaise nouvelle* (1804) de Madeleine Gérard⁷² ou la *Lettre de rupture* (1867) du peintre belge Alfred Stevens. Le titre de ces deux œuvres et certains détails invitent le spectateur à imaginer une histoire de femme abandonnée par son amant alors qu'elle est enceinte.



« Lettre de rupture », Alfred Stevens, vers 1867, huile sur toile, 74,5 x 54,5 cm, Paris, Musée d'Orsay

Dans le tableau ci-dessus, la longue figure féminine blanche se détache sur un fond sombre, qui est un paravent. On imagine que la jeune femme s'est réfugiée derrière et qu'elle vient juste de terminer la lecture de la lettre qu'elle tient dans le prolongement de son bras droit. Autre détail significatif, son bras gauche est placé entre sa poitrine et son ventre, qui paraît légèrement bombé. Ce geste, et son regard songeur, laissent penser à une possible grossesse, mais rien n'est absolument certain ; le peintre joue sur l'ambiguïté de la scène.

Les portraits de femmes enceintes sont également particulièrement rares ; nous avons pu néanmoins relever quelques exemples français pour l'époque qui nous intéresse. A la fin du XVIII^{ème} siècle, J.-F. Sablet peint un tableau intitulé *Mme Danloux enceinte*⁷³. Le peintre n'est pas un inconnu pour cette dernière ; c'est un ami de son mari, ce qui explique peut-être qu'elle ait accepté de se laisser peindre par lui. L'artiste réalise ici une toile destinée à un usage privé dont le but est certainement de fixer le souvenir de la grossesse de l'épouse dans la mémoire familiale. La jeune femme est représentée assise sur un banc de pierre dans un jardin ; elle est vêtue d'une robe blanche très simple et sa silhouette est imposante. Le peintre ne cherche pas à dissimuler la grossesse ; le ventre proéminent et les hanches larges saillent sous la ceinture située sous les seins. La jeune femme, légèrement dissimulée par son grand chapeau, lance un regard timide vers le peintre et ne semble guère à son aise.

⁷¹ La plupart des œuvres peintes sont gravées et ainsi diffusées beaucoup plus largement.

⁷² Cette œuvre a déjà été reproduite à propos du costume dans le chapitre III (p. 288). On y voit une femme assise dans un riche intérieur. Elle vient de se trouver mal après la lecture d'une lettre et une femme tente de la ranimer en lui faisant respirer des sels. La grossesse est suggérée par le vêtement, sans être totalement visible.

⁷³ Cette toile est également reproduite dans le chapitre III (p. 287).



« Portrait de madame Edma Pontillon, née Edma Morisot, sœur de l'artiste », Berthe Morisot, 1871, pastel, 81 x 64,5 cm, Paris, Musée d'Orsay

Un autre exemple, moins confidentiel, est le *Portrait de Mme Pontillon* réalisé au pastel par Berthe Morisot en 1871. Comme dans le tableau précédent, il s'agit ici d'un tableau de « famille », puisque la femme représentée est Edma, la sœur de Berthe Morisot. Force est d'ailleurs de constater que les portraits de femmes enceintes dont nous disposons sont souvent réalisés par des proches, comme si les femmes répugnaient à se faire peindre par un étranger dans cet état perçu comme peu flatteur et qui blesse leur pudeur. Madame Pontillon est présentée le visage de face et le corps légèrement de trois quarts ; elle est assise sur un canapé clair aux motifs fleuris qui se répètent sur le rideau derrière elle. Elle est totalement vêtue de noir – probablement en deuil – et sa grossesse pourrait passer inaperçue si elle ne reposait pas ses bras au sommet de son ventre. Ses mains blanches contrastent en effet fortement avec le vêtement et épousent l'arrondi du ventre, soulignant sa courbe. L'ampleur de la jupe témoigne également d'une grossesse avancée. Il s'agit là d'un portrait intime, touchant par sa simplicité ; il s'inscrit dans une série de tableaux consacrés par Berthe Morisot à sa sœur qu'elle se plaît à présenter souvent dans son rôle de mère.

Les autres exemples de portraits de femmes enceintes que nous avons pu recenser sont des dessins de dimensions modestes et non des toiles peintes. En effet, le dessin est un genre davantage propice à la figuration des femmes enceintes. Par son caractère spontané, plus informel, et sa moins grande publicité, il se prête mieux que les genres « nobles » à ce type de représentation. De grands artistes ont parfois laissé des dessins ou des esquisses de femmes enceintes ; ainsi François Vanloo (1708-1732) a réalisé un dessin à la sanguine représentant une femme au ventre extrêmement proéminent (voir ci-après). Celle-ci, probablement à terme, ou enceinte de jumeaux, a dû attirer l'attention de l'artiste qui a réalisé son portrait en pied.



« Femme enceinte de jumeaux », François Van Loo, XVIII^{ème} siècle dessin à la mine de plomb

Souvent, les dessins représentent les épouses des artistes, qui ont souhaité par ce moyen immortaliser la grossesse de leur femme. Ainsi, Jean-Auguste Ingres a laissé un dessin de son épouse intitulé « Madeleine Chapelle enceinte » datant de 1814 (ci-après à gauche). Ingres a épousé la jeune femme un an auparavant et il la prend souvent comme modèle. Madeleine Chapelle est ici représentée debout, en tenue d'extérieur avec son chapeau et son sac ; elle regarde l'artiste avec un air enjoué. Elle porte une robe à taille haute, comme le veut la mode du début du XIX^{ème} siècle, qui permet de dissimuler une taille épaisse par sa future maternité.



« Madeleine Chapelle enceinte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1814, mine de plomb, aquarelle sur papier, 21,5 x 14,8 cm, Montauban, Musée Ingres



« Portrait d'Alexandrine Bleschamp, épouse de Lucien Bonaparte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1815, dessin à la mine de plomb, 38 x 29 cm, Bayonne, Musée Bonnat

Ingres a laissé un autre dessin de femme enceinte, datant de la même époque ; il s'agit du portrait d'Alexandrine de Bleschamp (1778-1855), seconde femme de Lucien Bonaparte (ci-dessus à droite). Souvent enceinte, puisqu'elle a eu dix enfants, elle s'est laissée dessiner par l'artiste, mais il ne s'agit pas d'un portrait officiel.

A la fin du XIX^{ème} siècle, Paul Helleu a réalisé un dessin au pastel sur un papier brun représentant *Mme Paul Helleu à la veille de la naissance de sa fille Paulette* (ci-dessous). La femme enceinte est représentée allongée, le haut du corps soutenu par un gros oreiller. Elle semble endormie mais une de ses mains est néanmoins en contact avec son ventre proéminent qui se détache au centre de la composition. Là encore, il s'agit d'une œuvre réalisée par un intime de la future mère – ici le mari – ; le modèle n'a d'ailleurs visiblement pas posé mais a été saisi sur le vif pendant son sommeil. D'autres dessins postérieurs du même artiste représentent sa femme avec l'enfant une fois né, créant une série autour de la maternité et de l'intimité familiale.



« Mme Paul Helleu à la veille de la naissance de sa fille Paulette », Paul Helleu, fin XIX^{ème} siècle, 37,5 x 48,5 cm, pastel sur papier brun, Paris, Musée d'Orsay

Représenter le tabou des tabous

La représentation explicite de la grossesse dans les genres artistiques nobles est donc rare et semble bel et bien relever du tabou. L'explication tient, d'une part, à l'idéal féminin en vogue à l'époque ; sujet déjà évoqué à propos de l'habillement des femmes enceintes. Les canons de beauté qui orientent la représentation féminine dans l'art sont en effet assez contraignants. Ils reposent notamment sur la fraîcheur et la blancheur de la peau, la qualité du maintien, l'allure générale de la silhouette, ainsi que sur la beauté de la taille et particulièrement sa finesse. On comprend donc que la figuration d'une femme à l'allure alourdie, dotée d'un ventre proéminent, voire du masque de grossesse ou des œdèmes divers qui sont le lot de bien des femmes enceintes ne suscitent guère l'enthousiasme des artistes et du public féminin. En outre les femmes, associant pendant longtemps la grossesse à la laideur, la maladie et à des contraintes au niveau vestimentaire, de loisirs ou de sorties, n'ont en effet guère eu envie de se voir représentées avec des signes trop évidents de gestation.

Dans le cas des portraits, on peut aussi penser que l'on évite de représenter une femme enceinte car cela passe pour porter malheur. Montrer la grossesse, c'est risquer d'attirer le mauvais œil. C'est la raison pour laquelle les femmes enceintes refusent, jusqu'à une époque récente, de se faire photographier.

Mais la rareté de la figuration des femmes enceintes s'explique aussi par des tabous bien plus profonds qui tiennent à la sexualité et à nos origines. Ceux-ci se révèlent notamment dans la

représentation quasi impossible de la femme enceinte nue⁷⁴, qui fait figure pendant longtemps, dans l'art occidental, de tabou suprême, de même que la représentation du sexe féminin⁷⁵. La plupart des représentations de femmes enceintes nues que nous connaissons, aux époques aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, sont presque uniquement des dessins d'artistes qui ne sont pas destinés à être vus par un large public. Ils appartiennent pour la plupart aux papiers personnels des peintres ou des sculpteurs et ont souvent des implications érotiques. C'est le cas d'un dessin d'Auguste Rodin réalisé vers 1900 et intitulé *Loi naturelle : femme enceinte, de face, ouvrant son vêtement* (ci-après). Le visage n'est pas visible, l'artiste s'intéressant surtout au geste de la femme qui retire son vêtement et à sa nudité généreuse. Le ventre rond est saillant au-dessus du pubis sombre.



« Loi naturelle : femme enceinte, de face, ouvrant son vêtement »,
Rodin (Auguste), vers 1900, 30,9 x 20,3 cm, mine de plomb
estompé sur papier beige, Paris, Musée Rodin.

A la même époque, les carnets de dessins de Paul Gauguin représentent également plusieurs tahitiennes nues et enceintes. Elles sont représentées en marge d'un album manuscrit de l'artiste, simplement dessinées à la mine de plomb ou rapidement peintes à l'aquarelle. Elles évoquent l'idéal féminin de Gauguin qui rêve d'un paradis perdu, hors des conventions sociales occidentales et où la nudité fait partie de la nature.

⁷⁴ Sur l'histoire des sensibilités concernant la nudité, voir : Carol (Anne), « La nudité au XIX^{ème} siècle : quelques pistes pour l'histoire des pratiques et des sensibilités », *Rives méditerranéennes*, n°30, 2008, pp. 25-38.

⁷⁵ La peinture et la sculpture occidentales ne sont pourtant pas avares en femmes nues, mais pour figurer une femme à part entière il manque à ces nus « rien moins que leur sexe » (Thierry Savatier). En effet, soit celui-ci est caché par différents artifices (feuilles de vignes, voiles ou une main opportune) ou alors il est représenté « vide », sans pilosité ni fente vulvaire. L'intégrité physique des femmes n'est donc pas respectée. Seul le Moyen Age a osé représenter parfois les organes féminins et les poils pubiens et quelques fois la femme enceinte nue ; Bologne (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur...*, op. cit., p. 191.



« Texte manuscrit et femme tahitienne debout de profil », album de Paul Gauguin (1, fol. 83), fin XIX^{ème} feuillet avec aquarelle et encre brune, 31,5 x 23,2, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques)



« Texte en français et tahitien, illustration maorie », album de Paul Gauguin (2, folio 14), fin XIX^{ème}, feuillet avec aquarelle et encre noire, 21,5 x 17 cm, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques)

Quant à la sculpture, elle offre encore moins de femmes enceintes que la peinture ; nous n'avons relevé qu'un exemple significatif chez Degas. Il s'agit d'une petite sculpture en bronze de Degas datant de 1896 qui représente une femme enceinte nue (voir ci-après)⁷⁶. Celle-ci est représentée debout, légèrement penchée en avant et se tenant le ventre. Le caractère peu travaillé de la sculpture, qui ne rend guère visible le visage, la poitrine et le pubis, ainsi que sa diffusion confidentielle, expliquent qu'elle ne fasse pas l'objet du même scandale que les tableaux consacrés à ce thème.



« Femme enceinte, Degas (Edgard), fonte à la cire perdue, bronze et patine brune, 43,6 H, 16,8 L, 15,2 P, Paris, Musée d'Orsay

⁷⁶ L'original est en cire et se trouve dans la collection Paul Mellon à Washington.

C'est en effet dans la peinture que les enjeux autour de la représentation de la femme enceinte nue se posent le mieux. Nous avons retenu deux tableaux liés à ce sujet et qui ont suscité des réactions extrêmes depuis leur création jusqu'à aujourd'hui : *L'Origine du monde* de Courbet (1866) et *L'Espoir I* de Klimt (1903).

Le tableau de Courbet, *L'origine du Monde* (page ci-après), est bien connu, de même que l'aura sulfureuse qui l'entoure. Cette huile sur toile de dimension modeste représente les cuisses ouvertes d'une femme allongée sur le dos et dont le sexe est livré au regard du spectateur sans aucun artifice ni alibi historique ou mythologique. Le corps – dont on ne voit pas les extrémités – repose sur un drap blanc ou un jupon qui est relevé dans sa partie haute et cache le haut du buste, ne laissant apparaître qu'un fragment de sein. La peau blanche et lumineuse du ventre contraste avec la toison pubienne brune et la touche de rouge des lèvres. Il nous a semblé nécessaire d'inclure cette toile dans notre étude depuis qu'un des spécialistes de l'œuvre a récemment avancé que la femme peinte pouvait être enceinte. En effet, dans la postface de la quatrième édition de son ouvrage consacré au tableau, paru en 2009, Thierry Savatier s'est interrogé sur les invraisemblances anatomiques de la toile de Courbet⁷⁷. Grâce aux lumières apportées par un médecin, il croit pouvoir expliquer ainsi l'« évidente boursoufflure au niveau de la moitié gauche de l'abdomen (...) soulignée par le peintre sous la forme d'un sillon », et dont on ne trouve pas le pendant à droite, comme on pourrait s'y attendre dans le cas d'une « masse adipeuse » normale⁷⁸. Cette boursoufflure « pourrait faire penser à un utérus gravide légèrement déporté vers la gauche, suivant les lois de la gravité, compte tenu de la position du corps ». L'auteur va jusqu'à évoquer un stade de grossesse d'environ six mois. Malgré les réserves émises par Philippe Dagen concernant cette nouvelle hypothèse⁷⁹, celle-ci reste néanmoins séduisante et justifie qu'on se penche sur ce tableau.



« L'origine du monde », Gustave Courbet, 1866, huile sur toile, 0,55 x 46 cm, Paris, Musée d'Orsay

⁷⁷ L'auteur juge l'ouverture de la cuisse gauche du modèle trop exagérée ; l'abdomen et la cage thoracique semblent également se situer sur deux axes différents ; enfin, la masse adipeuse du ventre n'est pas répartie également ; Savatier (Thierry), *L'origine du monde. Histoire d'un tableau de Gustave Courbet*, Paris, Bartillat, 2009 (4^{ème} éd. augmentée).

⁷⁸ *Ibid.*, p. 262. L'auteur juge cette masse adipeuse curieuse, d'autant que la femme représentée, à la différence d'autres toiles de Courbet, ne souffre pas d'un excès de surcharge pondérale. Elle est un peu ronde, comme le veulent les canons de l'époque, mais sans plus.

⁷⁹ « La femme de « L'Origine du monde » était-elle enceinte ? » Philippe Dagen, *Le Monde*, 6 mars 2009. Ses arguments sont que l'artiste a pu prendre quelques libertés avec le modèle en s'écartant d'une imitation littérale et que l'angle de vue choisi pour la pose ne permet pas de juger de la dissymétrie du ventre. Il juge aussi que si le modèle n'est pas maigre et présente quelques rondeurs, il est conforme aux goûts masculins de son temps.

Même en l'absence de grossesse, le sujet du tableau et son titre rejoignent les problématiques qui sont les nôtres dans notre étude de la représentation de la grossesse dans l'art. En effet, pour des raisons similaires, on ne trouve pas de femme enceinte nue, pas plus que de sexe féminin, représentés de manière explicite dans la peinture occidentale avant une époque très récente. La toile de Courbet constitue en effet une œuvre « unique, orpheline de source artistique antérieure »⁸⁰ et elle montre ce qui était jusque-là considéré comme « irreprésentable » en peinture, tant sur le fond que sur la forme. Nous n'évoquerons pas ici les détails de la genèse de *L'Origine du monde*⁸¹, d'ailleurs encore pas totalement connus à cause de son caractère clandestin. On sait que la toile a été peinte en 1866 et que son premier acheteur est un diplomate turco-égyptien Khalil-Bey (1831-1879), amateur d'érotisme et dénué de préjugés bourgeois. On ignore toutefois s'il en est le commanditaire ou s'il a acheté le tableau peint antérieurement par Courbet. De même, des incertitudes demeurent sur l'identité de la femme qui a posé ; est-ce un modèle habituel de Courbet, notamment Joanna Hifferman, « La belle irlandaise » ? Ou le peintre a-t-il utilisé une photographie érotique comme on en trouve beaucoup à l'époque ? Cette dernière hypothèse semble aujourd'hui privilégiée par les spécialistes. Sans retracer l'histoire rocambolesque du tableau et de ses propriétaires successifs, il est intéressant de souligner qu'avant son entrée au Musée d'Orsay en 1995, ce tableau a toujours été dissimulé à la vue du public par des systèmes de caches. En effet, Khalil-Bey avait placé la toile sous un rideau vert ; les propriétaires suivants imaginent un double cadre à clé permettant de dissimuler *L'Origine du monde* sous une toile plus anecdotique. Il ne s'agit pas uniquement de mettre la toile à l'abri des regards indiscrets ; ce jeu de caches permet aussi de mettre en scène son dévoilement, son exhibition – voire son effeuillage – devant un spectateur transformé en voyeur⁸².

L'intérêt du tableau pour notre étude tient beaucoup à son titre, *L'Origine du monde*. On ignore s'il s'agit du titre original, mais il semble attesté dès 1867, sans qu'on sache si on doit en attribuer la paternité à Courbet ou à un autre⁸³. Ce titre rappelle que nous venons tous d'un ventre féminin⁸⁴ et Thierry Savatier de rappeler ce jeu de mot dont Lacan – ancien propriétaire célèbre de la toile – était friand : « Origyne » (...) d' « ori », du latin *os, oris*, bouche, ouverture, entrée, et « gyne », du grec *gunê*, la femme. L'entrée, l'ouverture, l'orifice de la femme... Cet orifice par lequel tout homme est sorti et que le désir le pousse, plus tard, à pénétrer »⁸⁵. Le titre contribue aussi à donner au tableau une plus grande portée. Il ne s'agit pas seulement d'une œuvre à caractère érotique ou pornographique ; le cadrage même de la peinture y contribue d'ailleurs : « en supprimant d'un trait génial le visage de ce corps, Courbet a brisé l'effet pornographique pour atteindre à l'universel du symbole »⁸⁶. Il ne s'agit pas non plus d'une simple provocation du peintre : sa volonté d'aller contre les conventions, sa liberté de créer au-delà des contraintes morales de son temps montrent la modernité de sa démarche. En traitant de ce sujet dérangeant, sorte de « *terra incognita* »⁸⁷ pour les hommes, il réalise aussi un hymne à la femme et à son corps. Si la femme peinte par Courbet est bel et bien enceinte, le sens du tableau est plus riche encore et s'accorde parfaitement avec le titre : la femme porte en elle la vie et donc le monde. Thierry Savatier va même plus loin ; il y voit une possible représentation d'Eve, « éternel féminin, sexué autant que maternel » : la femme enceinte est donc ici non seulement à l'origine de la vie, mais aussi de l'humanité, à l'origine du monde⁸⁸. La scène peinte par Courbet constitue donc une double transgression pour son époque : on y voit un sexe féminin et une femme enceinte nue.

⁸⁰ Savatier (Thierry), *L'origine du monde....*, op. cit., p. 15 et p. 25.

⁸¹ Nous renvoyons au livre de Thierry Savatier.

⁸² Bouchindomme (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... », art. cit.

⁸³ Savatier (Thierry), *L'origine du monde....*, op. cit., pp. 83 et sq

⁸⁴ *Ibid.*, p 19

⁸⁵ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁶ Michèle Haddad, *Les Yeux les plus secrets*, Catalogue de l'exposition, Musée d'Ornans, 1991, p. 11.

⁸⁷ Savatier (Thierry), *L'origine du monde....*, op. cit., p. 18.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 263.

Il émet cette hypothèse car c'est visiblement d'une première grossesse qui est représentée ici en l'absence de périnée des accoucheurs (absence soulignée par le dr Gérard Zwang, dans *L'Eloge du con*, p. 101).

A notre connaissance, il faut attendre presque un demi-siècle pour qu'un peintre ose à nouveau consacrer un tableau à ce sujet ; il s'agit de *l'Espoir I*, du peintre viennois Gustave Klimt. Bien qu'il déborde du cadre géographique et chronologique assigné à cette étude, il nous a semblé nécessaire de l'intégrer car il met en lumière les tabous persistants de la grossesse dans l'art au tournant du XX^{ème} siècle en Europe. Ce tableau aurait été peint par Klimt au cours de l'été 1903 et être présenté à l'automne lors d'une exposition rétrospective de ses œuvres. Mais Klimt y renonce finalement, suivant en cela l'avis du ministre de l'Instruction publique qui lui conseille de ne pas exposer sa toile pour ne pas réactiver le scandale qu'ont suscité ses *Peintures des facultés* depuis 1894⁸⁹. Dès 1905, *l'Espoir* est néanmoins acheté par un collectionneur viennois Fritz Waerndorfer, mécène de la Sécession viennoise, chez qui elle est exposée, tout en étant protégée des regards indiscrets⁹⁰. Le propriétaire fait en effet construire, vraisemblablement sur les conseils de Klimt, un encadrement qui se ferme à clé et ressemble à un retable à volets⁹¹. Comme pour *L'Origine du monde*, ce n'est pas forcément pour ménager la pudeur des spectateurs mais pour le plaisir de dévoiler la toile aux yeux des invités.



« L'Espoir I », Gustave Klimt, 1903, 67 x 189 cm, Ottawa, National Gallery (artliste.com)

⁸⁹ Les ébauches et les projets de Klimt pour le grand hall de l'université de Vienne suscitent le scandale des enseignants et milieux conservateurs. Klimt renonce finalement à sa commande officielle mais il garde rancune à ses opposants et à la morale bien-pensante ; voir : Ducros (Françoise), *Klimt*, Paris, Hazan, 1992 ; Fliedl (Gottfried), *Gustave Klimt, 1862-1918. Le monde à l'apparence féminine*, Paris, Taschen, 1997.

⁹⁰ Gustave Hévesi indique que l'œuvre se trouvait à cette époque « dans le sanctuaire le plus privé de la maison Waerndorfer » et il évoque comment elle était dévoilée aux invités : « Nous étions réunis ce soir-là et regardions les œuvres austères que collectionne Monsieur Wärendorfer. Au-dessus d'une grande peinture, deux portes à volets sont hermétiquement fermées pour empêcher tout œil profane de se poser là » ; « Ludwig Hevesi, *Das Haus Waerldorfer* (1905), dans *Altkunst-Neukunst, Wien 1894-1908*, Vienne, 1909, p. 223.)

⁹¹ Fliedl (Gottfried), *Gustave Klimt...*, *op. cit.*, p. 131.

Si le sujet de cette œuvre correspond à des préoccupations personnelles récurrentes chez Klimt, il est aussi le résultat d'un contexte propice. En effet, ce tableau est né grâce à la grossesse d'un des modèles de l'artiste dont on ne connaît que le prénom : Herma. Malgré le refus de celle-ci de poser comme modèle pendant sa grossesse – ce qui est intéressant en soit –, Klimt l'a fait venir à son atelier où elle finit par accepter de poser, ayant un besoin impérieux d'argent⁹².

La femme enceinte est représentée ici dans son plus simple appareil, alors que Klimt accorde en général une grande importance à la parure et aux vêtements. Souvent, il se plaît en effet à voiler et à dévoiler le corps féminin en utilisant des motifs chatoyants, des applications d'or et en jouant de l'enchevêtrement des personnages. Ici, au contraire, aucune dissimulation ; la femme est présentée debout et de profil mais son corps ne se dérobe pas pour autant au regard du spectateur. En effet, cette position ne dissimule pas son sexe et fait même ressortir la visibilité de son ventre. Celui-ci est très proéminent ; la peau semble tendue à l'extrême et le nombril ressort presque en pointe à son extrémité. La rondeur du ventre est encore renforcée par la minceur du modèle ; ses jambes sont grêles, les bras minces et la poitrine très menue. Les dimensions du tableau, qui donnent au personnage une taille grandeur nature, rendent la représentation plus impressionnante encore.

Outre la nudité, ce qui choque dans ce tableau est le regard de la femme enceinte. En effet, le modèle tourne volontairement la tête vers le spectateur et le dévisage de son regard clair et direct. Sans être provoquant et aguicheur, il témoigne d'une absence de pudeur et de honte chez la femme, malgré son état et sa nudité, ce qui peut apparaître comme scandaleux à l'époque⁹³. Autre élément dérangeant, les cheveux et le pubis roux introduisent une dimension sexuelle supplémentaire dans la toile. La connotation érotique de la chevelure est bien connue ; ici, les cheveux sont librement lâchés sur les épaules de la femme où ils forment une masse épaisse et bouclée. Leur couleur n'est pas anodine ; le roux symbolise le feu, la passion, la luxure ; il renvoie à la femme fatale, à la femme érotique. La représentation de la toison pubienne – un scandale en soi, comme nous l'avons vu précédemment – de couleur rousse, accroît encore le trouble. Ce qui choque justement dans ce tableau, c'est l'association de l'image de la mère et de celle la femme séductrice et érotique. Les deux extrêmes de la féminité : la mère et la putain semblent se fondre en une.

La femme représentée sur la toile n'est en effet pas qu'une figure sexuelle, une Eve tentatrice ; elle incarne aussi un idéal de pureté, une Marie « laïque ». Malgré l'absence de références religieuses explicites, l'œuvre de Klimt – agnostique mais non athée – est néanmoins traversée par une vision multiséculaire de la femme, qui oscille entre Eve et Marie. La blancheur immaculée de son corps, son aspect tranquille et son indifférence aux maux qui se déchaînent au-dessus d'elle contrastent avec les symboles érotiques ou morbides. En effet, la femme est représentée devant un arrière-plan qui ne fait référence à aucun lieu réaliste précis. Il s'agit d'une surface ornementale, comme on en trouve souvent chez Klimt, associant différents motifs abstraits et une sorte d'être menaçant de forme noire. Celle-ci semble s'enrouler autour des jambes de la femme et fait écho à d'autres toiles de Klimt⁹⁴. Qu'elle soit serpent, poulpe ou monstre griffu, cette forme phallique est intéressante plastiquement pour le peintre car elle fait ressortir la rondeur et la blancheur du ventre et elle renforce le contraste entre le vide et le plein qu'évoque la grossesse. Au niveau symbolique, cette forme noire représente la tentation, la menace, le néant, et renvoie aux figures disposées dans la partie supérieure du tableau. On y voit un crâne aux orbites creuses et des visages féminins grimaçants, qui évoquent pêle-mêle des allégories de la Mort, des Vices ou des êtres mythologiques comme les Gorgones ou les Parques. Ces figures sans regard, aux bouches déformées, aux yeux mi-clos ou vitreux symbolisent en tout cas les forces hostiles dont la femme se détourne et qui ne semblent pas la troubler. Le tableau est donc chargé d'un symbolisme particulièrement riche qui n'a pas échappé à certains contemporains ; Lucas Hevesi, un des proches de Klimt, rapporte ainsi :

⁹² *Ibid.*, p. 127.

⁹³ Cette manière de faire est également assez inhabituelle chez l'artiste qui – à l'exception des portraits – peint rarement des figures aux yeux grands ouverts qui croisent le regard du spectateur, notamment dans ses œuvres et ses dessins érotiques où l'absence de regard est peut-être le seul élément de pudeur.

⁹⁴ Il fait penser au poulpe du Typhon de la *Frise Beethoven* ou encore à *Nuda Veritas* (1899, Huile toile, 252 x 56 cm Vienne). Ce dernier préfigure *L'Espoir* : on y a une femme nue de face, rousse. Elle incarne la vérité et tend un miroir au spectateur ; un serpent entoure lascivement ses chevilles. Elle ne doit pas se détourner de la vérité malgré la tentation incarnée par serpent.

C'est la célèbre peinture, disons plutôt mal famée, de Klimt : l'*Espoir*, qui représente une jeune femme enceinte que l'artiste a osé peindre sans ses voiles. C'est un de ses chefs-d'œuvre, une création profondément émouvante. La jeune femme chemine, sereine, dans la sainteté de son état. Des masques immondes et grimaçants, d'une lubricité blasphématoire, se pressent vers elle ; les démons de la vie... mais ces tentations ne la troublent pas. Elle s'avance dans la voie des horreurs, incorruptible et pure, grâce à l'Espoir qu'elle porte dans son sein⁹⁵.

Différentes interprétations de la peinture ont été proposées depuis. On y a vu une représentation de la « maternité satanique » ou une dénonciation de la morale victorienne du XIX^{ème} siècle⁹⁶. Sans chercher à énumérer et à examiner ces différents points de vue, le sens du tableau s'éclaire si on le met en parallèle avec d'autres œuvres de Klimt⁹⁷.

En effet, le thème de la maternité est récurrent dans les toiles et les dessins de l'artiste. De manière générale, et particulièrement dans l'*Espoir I*, Klimt cherche à exprimer la force de la vie et la « sainteté auguste » de la gestation. La vie prénatale, au-delà des différences de sexes, est pour lui un état d'innocence et d'harmonie. Le titre même révèle l'espérance contenue dans la grossesse ; la femme porte un être neuf, pur de toute corruption, ce qui rend son état sacré. Néanmoins, cette symbolique est toujours associée à un contre-point pessimiste. Par les figures menaçantes en haut de la toile, Klimt montre aussi la vie comme menacée par la maladie, le vice, la misère et la mort. Plusieurs toiles et dessins reviennent sur cette idée du cycle vital qui intègre la mort et la vie⁹⁸ comme *Les Trois Ages de la femme* (1905) ou *La Vie et la mort* (1916). Malgré l'apparente banalité de cette idée, sa représentation dans l'*Espoir* sous la forme d'une femme enceinte qui associe connotation érotique et morbide est profondément originale et choquante. Ce tableau est en effet un de ceux qui a le plus suscité de controverses dans l'œuvre de Klimt. Comme le souligne son ami Gustave Hevesi, certains ont « frappé l'œuvre d'anathème et condamné l'artiste à cent mille ans de purgatoire (...). Les manœuvres d'une majorité hostile ont empêché d'exposer la toile à l'exposition Klimt, il y a deux ans »⁹⁹.

Plus tard dans sa carrière, Klimt revient sur le motif de la femme enceinte dans d'autres œuvres, notamment l'*Espoir II* (1907-1908), mais de manière moins transgressive (tableau ci-après).

⁹⁵ Hevesi (Ludwig), *Das Haus Waerlldorfer* (1905), dans *Altkunst-Neukunst*, op. cit., p. 223.

⁹⁶ Fliedl (Gottfried), *Gustave Klimt...*, op. cit., p. 129.

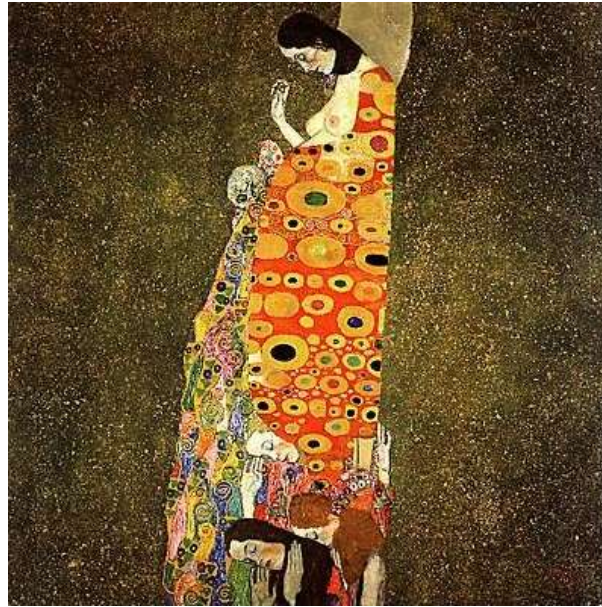
⁹⁷ La grossesse est un thème récurrent chez Klimt. Dans *La Médecine* (projet pour la peinture des Facultés) en 1907, on voit dans le coin en haut à droite, une femme nue enceinte, à proximité d'un squelette ; au-dessus de la grande figure féminine, Hygiéna, un enfant en position fœtale est aussi représenté.

Dans la *Frise Beethoven / Les forces hostiles* (1902), sont représentés trois personnages féminins qui symbolisent la luxure, la lubricité et la démesure. Cette dernière est représentée par une femme enceinte gironde et nue, mais couverte à partir des hanches.

⁹⁸ Cominini (Alessandra), *The Fantastic Art of Vienna*, New York, 1978, p. 15.

⁹⁹ « Espoir I » de Gustav Klimt par Johannes Dobai : http://www.gallery.ca/bulletin/num17/dobai_res.html
Hevesi d'Espoir I.

« C'est une image symbolique – écho moderne du thème qu'Albrecht Dürer traite dans son tableau *Le Chevalier, la Mort et le Diable*. Cette image est interprétée avec une sensibilité romantique, à une époque où toutes les tendances à l'émancipation convergent. Est-il étonnant que « Jes purs » aient frappé l'œuvre d'anathème et condamné l'artiste à cent mille ans de purgatoire ? Les manœuvres d'une majorité hostile ont empêché d'exposer la toile à l'exposition Klimt, il y a deux ans. Elle se trouve actuellement dans le sanctuaire le plus privé de la maison Waerndorfer » ; Hevesi (Ludwig), *Das Haus Waerlldorfer...*, op. cit., p. 223.



« L'Espoir II », Gustave Klimt, 1907, 110 x 110 cm, Londres, Fischer Kine Art (artliste.com)

Pour finir sur ce sujet, il est intéressant de revenir sur les points communs de *L'Origine du monde* et de *L'Espoir*. Dans les deux cas, les femmes donnent à voir le cœur de leur féminité, le mystère de l'éternel féminin, et se livrent dans le plus simple appareil aux regards des spectateurs. Le caractère « aveuglant » de leur nudité et le caractère frontal de la représentation – qui montre ce qu'on ne doit pas voir ou montrer – explique que ces toiles aient été mises en leur temps à l'abri des regards indiscrets. Elles font ainsi figure de « fruit défendu », d'objet de désir, ce qui renforce leurs implications érotiques¹⁰⁰. Et c'est justement l'association de la sexualité – qu'implique notamment la nudité du sexe – avec l'aspect intouchable de la maternité qui constitue le tabou suprême et explique le scandale suscité par ces œuvres en avance sur leur temps¹⁰¹. On comprend alors que, sans pousser aussi loin l'audace, la simple représentation dans les arts « nobles » du ventre d'une femme enceinte est jugée choquante car elle proclame trop ouvertement l'existence d'un rapport sexuel entre un homme et une femme. Elle vient polluer la représentation idéalisée d'une maternité pure et intouchable.

Il faut toutefois nuancer l'irreprésentabilité des femmes enceintes dans l'art. Si elles sont très peu présentes dans les genres nobles pour les raisons mentionnées ci-dessus, elles sont beaucoup plus volontiers représentées dans des genres dits « mineurs » et les œuvres de moindre envergure qui ne sont pas destinées à être vues par un large public¹⁰².

¹⁰⁰ Bouchindomme (Marie-Camille), *Sous la robe de Marie...*, art. cit., pp. 166-168.

¹⁰¹ Ce genre de représentation choquait encore il y a peu. Ainsi, le film de Godard, *Je vous salue Marie*, où on voit la Vierge nue et enceinte, a suscité de vives réactions chez certains catholiques en 1985. J.-C. Bologne rapporte aussi le scandale suscité en 1986 par une publicité pour la société *Maisons de l'Avenir* dans la région de Vitry sur le thème « L'avenir ça se construit ». Sur une des affiches, on voit une femme enceinte nue. La publicité s'attire les foudres des associations catholiques, des féministes ; elle fait l'objet de barbouillages, de lettres anonymes, d'appels téléphoniques injurieux et de pétitions... ; Bologne (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur...*, op. cit.

¹⁰² Autre exemple révélateur : les enseignes de sages-femmes. Elles témoignent pourtant d'un art populaire, mais on ne doit pas y voir de femmes enceintes. En effet, à partir de 1580, un règlement relatif à ce métier encadre l'apparence de ces enseignes qui ne doivent pas présenter les choses crûment et être trop explicites afin de ne pas choquer la pudeur. Les accoucheuses sont autorisées « à mettre et apposer au-devant de leurs maisons, enseignes de sages-femmes comme en ont les autres : qui sont une femme portant un petit enfant et un petit garçon portant un cierge, ou un berceau avec une fleur de lys, si bon leur semble »... ; Cuisenier (Jean), *L'art populaire en France*, op. cit., p. 142, note 131.

Plus tard, au XIX^{ème} siècle, on trouve d'autres symboles. Dans une enseigne mentionnée par J.-C. Bologne, on voit une cliente mince et corsetée cueillir un enfant dans un chou ; Bologne (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur...*, op. cit., p. 291.

B. UNE REPRESENTATION PLUS FREQUENTE DES FEMMES ENCEINTES DANS LES GENRES MINEURS

1. Les femmes enceintes dans la gravure au XVIII^{ème} siècle

La gravure et les illustrations de presse, notamment la caricature, constituent ainsi des sources plus propices pour notre recherche, comme nous l'avons vu avec l'exemple de « la clémence de Napoléon ». Sans rentrer ici dans l'étude des différentes techniques de gravure et leur histoire, notons que cette technique a été mise à profit par les artistes pour reproduire facilement des tableaux de maîtres, mais elle est aussi un mode d'expression original. Au XVIII^{ème} siècle, beaucoup de gravures sont consacrées à des études de mœurs et dressent un tableau de la société du temps, qui en font une source privilégiée pour l'historien. A cette époque, les classes favorisées sont souvent représentées et il est rare d'y voir des femmes enceintes¹⁰³.

Quelques planches significatives peuvent néanmoins être citées ; notamment le célèbre cycle d'estampes consacré à la vie d'une future mère par Jean-Michel Moreau le Jeune (1741-1814) dans le *Monument du costume*¹⁰⁴. Cette œuvre est originale par l'intérêt accordé au sujet. En effet, cinq estampes sont consacrées aux différents moments-clés de la grossesse. Elles paraissent en 1776 et 1777 ; un texte romanesque de Restif de la Bretonne y fut plus tard associé¹⁰⁵. La première estampe, déjà reproduite dans le chapitre III, est intitulée « *La déclaration de grossesse* »¹⁰⁶. Elle met en scène une jeune femme en déshabillé assise près d'une table ; à ses côtés se trouvent un homme et une femme plus âgés, probablement sa mère et un médecin venu visiter la jeune malade. Cette image est censée représenter le moment où les doutes concernant une possible grossesse se transforment en certitude, mais rien dans l'apparence de la jeune femme ne la laisse encore deviner.



« Les précautions », Moreau le Jeune, gravure sur cuivre, grav. P. A. Martini, 1777, Paris, Musée Carnavalet

¹⁰³ Sur la gravure au XVIII^{ème} siècle, voir par exemple : Portalis (Roger), Béraldi (Henri), *Graveurs du dix-huitième siècle*, Paris, 1882, notamment le tome 3.

¹⁰⁴ Restif de la Bretonne, *Monument du Costume Physique et Moral de la fin du XVIII^{ème} ou Tableaux de la Vie, ornés de Figures dessinées et gravées par M. Moreau Le Jeune...*, Neuviel sur le Rhin, Sté typographique, 1789 ; *Seconde suite d'estampes pour servir à l'histoire du Costume de France dans le XVIII^{ème} siècle*, Paris, Imprimerie Proult, 1776.

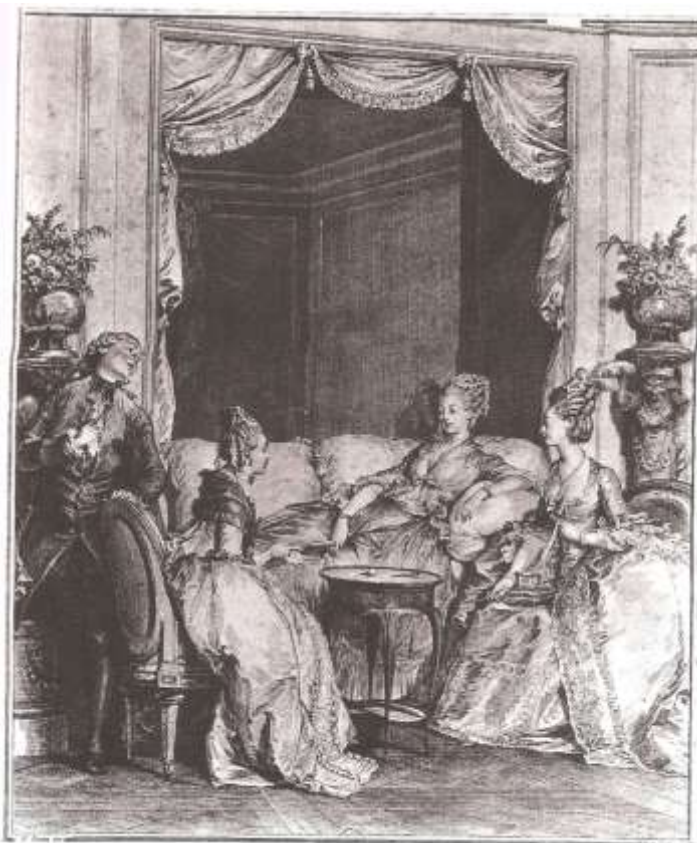
¹⁰⁵ Ce texte est reproduit dans les annexes.

¹⁰⁶ Voir page 285.

La deuxième estampe, « *Les précautions* » (page ci-dessus), montre la femme enceinte sous le péristyle d'un grand escalier et prête pour une sortie. S'appêtant à descendre une marche et à monter dans une chaise à porteur, un homme – probablement son mari – lui tend le bras afin qu'elle s'y appuie. La silhouette de la jeune femme semble nettement plus alourdie, et, même si elle est vêtue avec élégance, elle semble engoncée dans sa robe dont l'ampleur contraste avec la petitesse de son pied qui menace de glisser sur la marche. Cette image montre la grossesse comme un état particulier qui nécessite d'importantes précautions.

L'estampe suivante « *J'en accepte l'heureux présage* » (reproduite dans le chapitre VII)¹⁰⁷, met en scène le couple de futurs parents recevant dans leur chambre une marchande de mode et une fille de magasin qui présentent la layette tirée d'un coffre. Le père tient un petit bonnet de dentelles sur le poing et prononce la phrase titre. Il s'agit ici de représenter l'union conjugale qui se resserre autour de l'enfant à naître dont on prépare activement la venue.

Dans la quatrième estampe « *N'ayez pas peur ma bonne amie* » (voir ci-après), la femme enceinte est représentée allongée sur un sofa dans une riche alcôve, recevant deux invitées assises en face d'elle. Un peu à l'écart, un personnage masculin, peut-être un abbé, écoute la conversation. Le titre de l'image nous donne une idée des propos échangés ; il est probablement question de l'accouchement prochain et des inquiétudes qu'il suscite chez une primipare. On imagine que les deux femmes plus expérimentées tiennent des propos rassurants, de même que l'homme d'Eglise. Dans ces deux dernières estampes, la grossesse n'est pas explicitement figurée alors que son terme est proche. Tout au plus observe-t-on dans la dernière image un léger arrondi au niveau du ventre.



« *N'ayez pas peur ma bonne amie* », Moreau le Jeune, gravure sur cuivre, graveur Pietro Antonio Martini (Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale)

Enfin, la cinquième et dernière estampe de la série, intitulée « *C'est un fils ! Monsieur* », ne concerne plus la grossesse ; la parturiente n'est d'ailleurs pas visible. On voit seulement les domestiques et la sage-femme venir présenter le nouveau-né à son père qui lève les bras au ciel de surprise et de joie.

¹⁰⁷ Voir page 784.

Cet ensemble iconographique est précieux car il donne à voir les usages concernant la grossesse dans les élites à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il montre la grossesse comme un moment particulier, qui ne concerne pas uniquement la femme mais place celle-ci au centre de l'attention de tout son réseau familial et amical : les parents, les amies et surtout le conjoint jouent un rôle important à tous les moments clés. Il s'agit évidemment d'une vision idéalisée et volontairement exemplaire, comme en témoigne la silhouette à peine modifiée de la future-mère ou l'insistance sur l'intimité et l'union des conjoints.

Cette impression est confortée par le texte écrit à posteriori par Restif de la Bretonne. Celui-ci s'est librement inspiré des estampes pour inventer à chaque fois une histoire correspondant à la situation, avec des personnages différents. Il essaye de sortir du cadre un peu étroit de chaque image pour proposer une petite historiette et une morale qui reprennent souvent les représentations et les croyances de son époque sur la grossesse. Le ton est résolument didactique. Sont évoqués les envies et les caprices des femmes enceintes, la nécessité d'émotions positives et d'exercice physique modéré, le choix difficile entre une sage-femme ou un médecin pour l'accouchement, etc. Restif n'hésite d'ailleurs pas à clore chaque petit texte par une ou deux phrases qui font office de maxime. Ainsi, pour « Les précautions », il note « Il faut se fortifier par l'exercice, au lieu de s'énerver par une inertie absolue. Les reines se blessent plus souvent que les bergères »¹⁰⁸. Les gravures de Moreau et le commentaire de Restif montrent que la grossesse peut constituer un sujet digne d'intérêt pour les artistes, mais un tabou subsiste néanmoins dans la représentation de l'apparence de la femme enceinte, ce qui rejoint les observations faites précédemment sur la peinture de genre.

Toutefois, on trouve à la même époque quelques gravures plus audacieuses représentant des femmes enceintes de milieux favorisés. Ainsi Augustin de Saint-Aubin (1734-1806) dans *l'Heureux ménage*¹⁰⁹ montre un couple assis dans un intérieur bourgeois. L'homme vient visiblement d'arriver ; il porte encore son chapeau et a négligemment accroché son sabre sur une chaise. Il se penche tendrement vers la femme alanguie et caresse son ventre nettement arrondi par la grossesse. Sur une chaise au premier plan, une boîte à ouvrage laisse supposer que la future mère travaille à la layette de l'enfant à naître. Cette représentation de l'intimité conjugale et du bonheur tranquille qui accompagne l'attente d'un enfant témoigne des nouvelles valeurs familiales qui pénètrent les classes favorisées.



« L'heureux ménage », Saint-Aubin, vers 1793, gravure par Sergent et Gautier l'aîné

¹⁰⁸ Voir le texte complet dans les annexes, pp. 1054-1060.

¹⁰⁹ Portalis (Roger), Béraldi (Henri), *Graveurs du dix-huitième siècle...*, op. cit., p. 432.
Rosenberg (Pierre), *Le Livre des Saint-Aubin*, Paris, RMN, 2002.

Une autre gravure de la même époque montre une femme élégamment vêtue et ostensiblement enceinte. Il s'agit d'une œuvre anonyme, qui illustre l'œuvre de Laborde et déjà reproduite dans le chapitre III¹¹⁰. Dans ce cas, le vêtement ne cherche pas à dissimuler l'épaisseur de la taille, il souligne au contraire son ampleur. La légende de l'image explicite la démarche de l'auteur :

Femme adorée, et bientôt Mère
Reçois ici l'hommage qui t'est dû :
L'Époux que tu choisis lorsqu'il eut tout perdu
Retrouve toute, puisqu'il a su te plaire.

Ces différentes œuvres ont en commun de célébrer la maternité comme vœu de la nature et fonction sociale essentielle de la femme, mais elles concernent exclusivement les milieux les plus favorisés. Elles témoignent de la revalorisation de la famille qui s'opère à l'époque des Lumières.

Les études de mœurs fournissent d'autres sujets propices à la représentation de femmes enceintes. La peinture et surtout la gravure du XVIII^{ème} siècle se plaisent en effet à représenter des scènes d'intérieurs sur des sujets badins ou libertins. Les jeunes filles séduites et engrossées par leurs amants sont légions, mais la grossesse n'est jamais explicitement montrée par un ventre proéminent. Il faut plutôt la chercher dans des symboles liés à la virginité perdue (cruche cassée, cage ouverte, chandelle éteinte, etc.). Ainsi, dans une gravure inspirée par Greuze (1726-1805), *La fille confuse*, on voit une mère âgée déplorer l'état de sa fille qui se tient la tête et baisse les yeux en signe de honte. L'allusion à la grossesse est discrète et ne tient guère à l'apparence de la jeune fille, si ce n'est à un sein découvert et à l'ampleur de la jupe.



« La fille confuse », d'après Greuze, gravure des frères Ingouf, collection particulière

Il en est de même chez de Wille dans la *Mère indulgente*¹¹¹, ou dans les gravures de Lawrence (1769-1830), *l'Aveu difficile*¹¹² ou d'Anselin, *La faute est faite, permettez qu'il la répare*, gravée par Borel¹¹³. A chaque fois, la grossesse est à peine suggérée, souvent par un relâchement du corsage, et se déduit plutôt du contexte ou de la légende de l'œuvre. On trouve aussi de nombreuses planches se rapportant à des consultations médicales, comme nous l'avons vu dans le chapitre I¹¹⁴.

¹¹⁰ Voir chapitre III, p. 296. Gravure issue de l'ouvrage de Henri Laborde, *Recueil de chansons*, 1775 (citée et reproduite dans Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté*, op. cit., p. 9, article « Abandonnée »).

¹¹¹ Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 37, fig. 34.

¹¹² *Ibid.*, p. 35 fig. 33.

¹¹³ *Ibid.*, p. 40, fig. 36.

¹¹⁴ Voir chapitre I, p. 209.

Les représentations plus explicites de grossesses se trouvent en général à l'époque moderne dans des gravures représentant des milieux plus populaires. Sans parler vraiment de « réalisme », ces gravures croquent parfois avec une certaine authenticité les gens du peuple dans leur vie quotidienne, ou alors elles représentent des archétypes censés incarner des valeurs ou des problèmes spécifiques. Les sous-entendus grivois sont légions dans ce type de représentations et sont parfois même renforcés par la légende qui les accompagne.

Ainsi la *Vivandière* figurée sur une gravure anonyme du milieu du XVII^{ème} siècle est très visiblement enceinte. Son ventre proéminent soulève sa robe et son tablier d'une manière presque exagérée ; elle se sert d'une fourche à mousquet comme bâton pour marcher et est accompagnée de deux enfants, l'un qui marchant à ses côtés, l'autre suspendu dans son dos.



« La vivandière », gravure anonyme, milieu du XVII^{ème} siècle

Ces vers explicatifs sont joints à la gravure :

Je suis utile dans la guerre :
 Je nourris les soldats, je repeuple la terre ;
 Et qui jugera comme il faut
 De l'ample rondeur de ma taille,
 Verra que j'ai servi dans plus d'une bataille
 Et soutenu plus d'un assaut.

Le célèbre William Hogarth (1697-1764), dont les tableaux et les gravures sont souvent copiés et largement diffusés en Europe au XVIII^{ème} siècle, a laissé un certain nombre d'images reproduisant des femmes enceintes¹¹⁵. Ces œuvres initient un genre qui se développe surtout au siècle suivant ; celui

¹¹⁵ Hogarth débute comme ciseleur d'orfèvrerie, puis devint graveur d'illustrations pour livres spécialisés dans la gravure de sujets satiriques et d'actualité. Même quand il passe à la peinture, il reste fidèle à la gravure dont sa peinture est en fait la subordonnée. Un certain nombre de tableaux ne servent d'ailleurs qu'à préparer des compositions dont le but est d'être gravées. La diffusion de son œuvre gravée est donc bien plus large que sa seule œuvre peinte. Il fait souvent lui-même graver ses œuvres et exécute parfois lui-même d'importantes séries de planches à destination d'un public plus large. Il donne ainsi priorité à l'estampe sur le tableau de chevalet. Il travaille parfois avec des graveurs français qui font connaître son œuvre sur le continent ; Gorgel (Pierre), *Hogarth*, Paris, Flammarion, coll. « Tout l'œuvre peint », 1978, pp. 7-8.

Voir aussi *William Hogarth (1697-1764), catalogue de l'exposition tenue au Musée du Louvre (20/10/2006 – 08/01/2007)*, Paris, coédition Musée du Louvre éd. / Hazan, 2006.

de la caricature morale. Hogarth traite en effet volontiers de sujets contemporains et moraux qu'il appelle ses « pièces morales » où il dénonce, sous la forme satirique, les mœurs de son temps. La particularité de cet artiste est de proposer « une sorte d'alternative populaire à la culture aristocratique et officielle »¹¹⁶. En effet, Hogarth fait entrer dans sa peinture une imagerie moins élitiste que celle de la plupart des artistes contemporains ; il n'hésite pas, notamment, à s'inspirer d'enseignes, d'estampes populaires ou du répertoire de la comédie de caractère. Il se plaît aussi à peindre les foules bigarrées des villes anglaises. Son goût pour la satire, l'outrance, la fantaisie le conduisent à traiter de sujets jugés triviaux, ce qui explique que les femmes enceintes y figurent plus volontiers que dans l'art « noble ».



« Le soir », du cycle des « Quatre parties du jour », Hogarth (William), 1738, estampes, eau-forte et gravure au burin, 48,8 x 40,9 cm



« La cruauté parfaite », du cycle « Les quatre étapes de la cruauté », Hogarth (William), 1751, estampes, eau-forte et gravure au burin, 38 x 32 cm

Dans la gravure intitulée « Le Soir », Hogarth met en scène un teinturier de Londres et sa femme, accompagnés de leur nombreuse progéniture. La mère est alourdie par une prochaine maternité, de même que la chienne qui la précède. Mais l'image est cocasse car derrière le couple conjugal, une fille de ferme est occupée à traire une vache et on ne sait qui, de l'animal ou du mari, a des cornes... ce qui amène à jeter un regard nouveau sur la scène et la vertu de la mère de famille.

Autre exemple, plus tragique, dans le « Dernier degré de cruauté », Hogarth montre le cadavre de la complice d'un criminel, enceinte de ses œuvres, et qu'il a assassinée par pour se débarrasser de sa promesse de mariage et des charges de la paternité. La femme enceinte est représentée allongée sur le dos, égorgée ; son ventre est saillant sous la robe, malgré le corset. A ses côté, des témoins ont trouvé la lettre accusant le criminel qui est pris à parti par la foule en colère. Nous ne pouvons mentionner ici toutes les œuvres de Hogarth se rapportant à la maternité et à la grossesse¹¹⁷. Citons seulement pour finir celle qui est intitulée « L'action en reconnaissance de paternité » ou « Une femme accusant, par serment, un grave citoyen d'être le père de son enfant », car elle a été copiée par Bernard Picard dans une œuvre rebaptisée : « La fille qui se trouve enceinte »¹¹⁸.

¹¹⁶ Il incarne la bourgeoisie urbaine montante, par opposition à l'art de cour aristocratique ; Gorgel (Pierre), *Hogarth, op. cit.*, p. 8.

¹¹⁷ Voir également les gravures représentant l'histoire de Marie Tofft, enceinte de lapins, dont un exemple est présenté dans le chapitre V.

¹¹⁸ « L'action en reconnaissance de paternité », William Hogarth, huile sur toile, 49,5 x 66 cm, Dublin, National Gallery of Ireland.



« Le serment de la fille qui se trouve enceinte », Bernard Picard, d'après W. Hogarth, gravure, XVIII^{ème} siècle, Bibliothèque de l'ancienne faculté de Médecine

On y voit un juge assis dans un fauteuil avec d'un côté la fille enceinte, accompagnée de son amant qui lui souffle ce qu'elle doit dire ; de l'autre la femme de l'accusé – sérieux avec sa grande perruque – qui l'accable de reproches. Le pauvre homme, pris ainsi à parti, semble avoir recours au ciel vers lequel il lève ses mains pour protester de son innocence.

On trouve des gravures françaises du même genre que celles d'Hogarth, comme cette planche de Guérard intitulée *Baccanal et divertissement des environs de Paris*, où se détache un groupe de trois promeneurs. Celui qui marche en tête porte un pain au bout de sa canne et de l'autre un bâton sur lequel sont fixées les provisions, aidé par l'homme situé derrière lui. Ce dernier donne le bras à une femme enceinte à un stade de grossesse avancé, qui pose la main sur son ventre rond.



« Baccanal et divertissement des environs de Paris » (détail), Guérard

Ces gravures qui représentent les gens du peuple, sont souvent moins idéalisées que celles présentant les bourgeois. Ainsi, Saint-Aubin dans *La Sollicitude maternelle* (ci-dessous à gauche) montre une femme du peuple dans son intérieur. La jeune femme, représentée de profil, est à un stade avancé de grossesse et son ventre semble la gêner dans ses gestes. Très cambrée, elle se tient d'une main à une chaise pour garder l'équilibre et fait la cuisine de l'autre. Le désordre qui règne dans la pièce, la présence d'un jeune enfant nu qui dort encore au berceau et son regard mélancolique dégagent une impression de solitude et de résignation qui tranche avec le bonheur bourgeois dépeint par le même artiste dans une autre estampe évoquée plus haut.



« La sollicitude maternelle », Saint-Aubin, vers 1793-1795, gravure par Sergent et Phelypaux



« Le montreur de lanterne », Nicolas Tanche, 1769

Une eau-forte de Nicolas Tanche, datant de 1769, s'inscrit dans cette veine plus réaliste (ci-dessus à droite). Il présente un montreur de lanterne magique précédé de sa nombreuse progéniture. Il est aussi accompagné de sa femme, très clairement enceinte. Son corsage est assez ajusté et sa jupe, plutôt collante, moule étroitement le ventre proéminent. Un pan de tissu qui enserre le ventre par en dessous, souligne encore davantage sa rondeur.

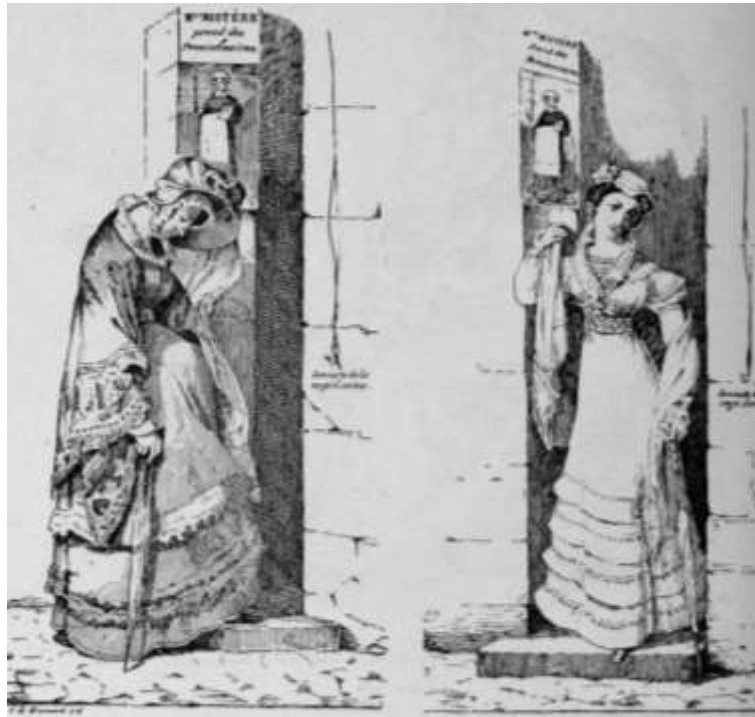
A la différence des œuvres « nobles » qui camouflent la grossesse par les vêtements, dans ce type de gravure, le costume met au contraire le ventre en évidence, parfois même de manière exagérée.

2. Les femmes enceintes dans la gravure, caricature et autres images populaires au XIX^{ème} siècle

Au XIX^{ème} siècle, les allusions explicites à la grossesse restent assez rares mais néanmoins plus nombreuses dans la gravure et la caricature que dans les autres genres iconographiques. Elles tendent à se concentrer autour de quelques thèmes principaux comme au XVIII^{ème} siècle.

On retrouve notamment beaucoup de filles séduites, comme dans l'album publié en 1824 consacré à *Un an de la vie d'une jeune fille*. En vingt-sept planches, l'artiste raconte l'histoire d'une jeune fille qui s'est laissée séduire par un galant, lequel l'abandonne après l'avoir laissée enceinte. La

planche XIII « Vains regrets »¹¹⁹ montre la demoiselle, le ventre bien rond, assise sur un fauteuil, l'air accablé par la lecture d'un billet de son amant. Désespérée, elle entre chez une sage-femme qui prend discrètement des pensionnaires, et nommée – ça ne s'invente pas – Mme Mistère. La planche XIV « Elle y entre » montre la jeune femme, le ventre lourd, qui pénètre tête basse et en se cachant chez la sage-femme pour y accoucher en secret. Dans l'image suivante « Elle en sort », il n'y a plus de trace de la grossesse. La demoiselle est toute fine et pimpante, une rose au corsage, prête à séduire à nouveau. L'histoire se termine bien car elle finit par se marier avec un naïf qui ne soupçonne rien de son passé.



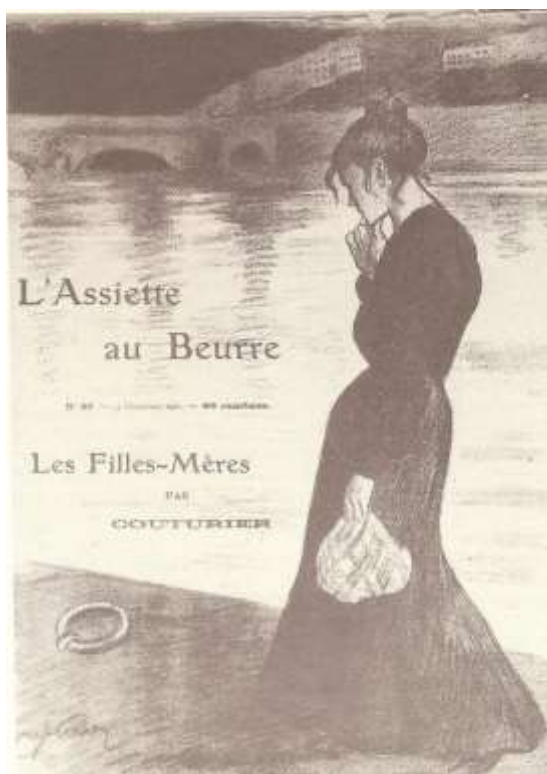
« Elle y entre... » (planche XIV) « Elle en sort » (Planche XV), dans *Un an de la vie d'une jeune fille*, Godefroy Engelmann, vers 1824, gravé par Wattier, ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet.

Des images du même genre abondent au XIX^{ème} siècle ; on peut citer parmi d'autres un dessin de Numa qui montre le dépit expressif d'une autre jeune fille abandonnée¹²⁰. Elle se tient la tête, l'air éploré, exposant aux regards son ventre rebondi. Elle fait lire à une amie stupéfaite la lettre de rupture qu'elle vient de recevoir et s'exclame : « *Faut-il qu'un homme soit...* ».

Certaines gravures de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle se veulent plus réalistes – voire engagées – et abandonnent les sous-entendus grivois pour dénoncer le sort malheureux des filles-mères. Ainsi la couverture de *L'Assiette au beurre* consacrée aux filles-mères et illustrée par Couturier en 1902, montre une jeune femme du peuple, manifestement enceinte, qui marche au bord de l'eau, l'air pensif, suggérant implicitement la tentation du suicide (ci-dessous à gauche). On trouve aussi au XIX^{ème} siècle de nombreuses gravures qui dépeignent des scènes de rue et décrivent la vie quotidienne des milieux populaires. Une artiste, une fois n'est pas coutume, Mme Limosin d'Alheim, a ainsi représenté une *Marchande de pommes de terre* qu'elle a exposé à l'Exposition des femmes peintres et sculpteurs de 1891 (ci-dessous à droite). Présentée de face, la marchande est très visiblement enceinte mais l'artiste ne fait preuve ni d'ostentation, ni de discrétion excessive sur ce point, ce qui est assez nouveau. La scène se veut banale et constitue une sorte d'instantané de la vie des rues.

¹¹⁹ Voir Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 65, fig. 48.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 67, fig. 51.



« Les filles-mères », Couturier,
couverture de *L'Assiette au Beurre*,
13 décembre 1902



« Marchande de pommes de terre »,
Mme Limosin d'Alheim, 1891

La nouveauté au XIX^{ème} siècle tient surtout à la multiplication des caricatures et des images de presse représentant des femmes enceintes. Ce phénomène s'explique par la forte croissance du tirage des journaux et la multiplication des titres. Il faut noter aussi que les enjeux ne sont pas les mêmes dans ce genre de support que dans les autres genres iconographiques. La caricature n'est pas là pour représenter les femmes de manière idéalisée ou réaliste ; au contraire, elle se moque de leurs défauts en les accentuant. La pudeur et la bienséance ne sont pas non plus ici un obstacle à la représentation de la grossesse, puisque les caricatures jouent volontiers sur des registres grivois, scatologiques et cherchent à faire réagir le spectateur en le faisant rire ou en le choquant. Dans ce type d'image, les représentations de femmes enceintes restent toutefois assez stéréotypées ; elles recyclent souvent les mêmes plaisanteries, plus ou moins douteuses, que l'on retrouve à la même époque dans la littérature populaire. On trouve notamment des caricatures sur le thème des aléas la vie de famille et de la parentalité. Sous un titre ironique « Mariez-vous donc », Jean Pigal présente les joies de la paternité en montrant un homme du peuple avec deux enfants dans les bras et deux autres qui marchent derrière¹²¹. Le ventre très rond de sa femme laisse entendre que la famille va continuer à s'agrandir, ce qui ne semble guère réjouir le mari. Les envies et les « regards » des femmes enceintes sont également des sujets qui inspirent particulièrement les caricaturistes. Daumier représente ainsi l'histoire bien connue de la femme prise d'une envie de viande non satisfaite et qui se venge sur le bras du malheureux boucher.

¹²¹ Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 68, fig. 52.



« Fourberie de femmes... », Gavarni, 1840,
1839, lithographie, Cabinet des estampes
Bibliothèque nationale



« Une envie de femme grosse », Honoré Daumier,
ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet,
Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale

La scène est cocasse car la femme a tout d'une bourgeoise et son mari, visiblement mécontent de cet esclandre, la retient à grand peine¹²². Une gravure de Gavarni, tirée de la série *Les Fourberies des femmes en matière de sentiment*, évoque les pouvoirs de l'imagination maternelle. Elle montre deux femmes dans un intérieur ; la femme enceinte au ventre légèrement bombé est assise face au portrait – peu flatteur – de son mari. La légende rapporte le dialogue suivant :

- Vraiment, dans ta position, tu as bien tort, ma chère petite, de laisser un vilain singe comme ça pendu sous tes yeux toute la journée.
- Qu'est-ce que ça peut faire ?
- Ça fait que le petit dernier de Caroline ressemble à Mossieu Coquardeau : voilà ce que ça fait ! c'est bien gai pour une mère !

Les bonnes dans un état intéressant, les jeunes filles séduites, ou les femmes adultères grosses de leurs amants constituent le contingent le plus nombreux des caricatures, souvent pleines de sous-entendus grivois. Sur une lithographie de Bourdet (ci-après), un médecin, à l'air dubitatif, reçoit dans son cabinet une mère de bonne famille inquiète pour sa fille, qui a une « grosseur ». Le ventre de la jeune fille ne laisse pourtant guère de doute sur l'origine de ses maux...

¹²² On se rappelle d'une lithographie similaire de Pigal, analysée dans le chapitre III à propos des envies ; voir p. 315.



« Monsieur, notre fille a une grosseur, nous ne savons pas ce que c'est et cela nous inquiète beaucoup, ne serait-ce pas une ophtalmie ? », Bourdet, vers 1840, collection Roger Viollet

Plusieurs lithographies ou dessins associent également femmes enceintes et piqûres ; elles font souvent allusion à un fait divers qui défraya la chronique en 1819 : un inconnu avait la manie de piquer les femmes sur leur postérieur avec une pointe fixée au bout de sa canne et sa pratique suscita de nombreux imitateurs au cours du siècle.



« Les suites d'une piqûre », Naudet,
lithographie, 24 x 18 cm,
1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle



« - J'vous jure, mademoiselle Marguerite, que je n'suis pour rien dans votre affaire », Forest, dessin, fin XIX^{ème} siècle

Sur la lithographie de Naudet intitulée *Les suites d'une piqûre* (ci-dessus à gauche), on voit au premier plan une femme enceinte, la main droite posée sur son gros ventre, l'air mélancolique. A l'arrière-plan une seconde femme, affolée, semble courir, la main gauche posée sur une fesse et l'autre main en l'air.

Elle est poursuivie par une seringue qui émerge de la partie droite de l'image. Outre l'allusion au fait divers évoqué précédemment, la seringue est évidemment un symbole phallique : la femme enceinte est celle qui s'est fait piquer¹²³.

Les amants ou les maris bernés sont aussi nombreux dans les caricatures ; on ne compte plus les fiancées ou les jeunes mariées enceintes. Le dessin de Forest (ci-dessus à droite) montre ainsi un amoureux un peu naïf qui dit à sa promise très nettement enceinte : « - J'vous jure, mademoiselle Marguerite, que je n'suis pour rien dans votre affaire » ; tandis qu'au loin, un soldat, probablement pas étranger à l'affaire, se tient les côtes en riant. A la fin du XIX^{ème} siècle on va jusqu'à trouver des dessins à surprise où figure une femme enceinte. Sur l'un d'entre-eux, on voit un homme tenant par la main sa compagne à l'air pudique et modeste. Si on tire une languette placée sur le côté droit, des cornes apparaissent sur la tête du mari tandis que le ventre et la poitrine de l'épouse prennent un développement révélateur d'une grossesse¹²⁴...

Pour finir cette étude, non exhaustive, consacrée aux représentations des femmes enceintes, il faut aussi noter que la grossesse est parfois utilisée en elle-même comme un procédé caricatural dans les images de presse à caractère politique. Ainsi, dans *Les derniers moments de la République*, une caricature anonyme, intitulée *Mme Ango grosse de l'Avenir*, représente le premier consul Bonaparte qui aimerait bien connaître l'avenir. Comme celui-ci se trouve dans le ventre de Mme Ango – personnage de fiction qui constitue l'archétype de la poissarde parvenue –, Bonaparte s'apprête à pratiquer une opération, baptisée ici à juste titre « césarienne », avec deux sabres croisés en forme de forceps. Derrière lui, Cambacérès, le deuxième consul, porte un bassin destiné à recevoir le nouveau-né.



« Mme Ango grosse de l'avenir », caricature anonyme, dans *Les derniers moments de la République*, XIX^{ème} siècle

De manière assez banale, la France ou la République – souvent figurées sous la forme d'une allégorie féminine – sont parfois représentées enceintes pour les besoins de telle ou telle cause politique. Ainsi, en 1848, une caricature anonyme issue de la *Revue Comique* (ci-dessous à gauche) montre la République, figurée sous les traits d'une femme enceinte coiffée d'un bonnet phrygien avec la légende suivante : « La République étant à son neuvième mois, monsieur Vipérin, journaliste venimeux, que nous connaissons trop, lui présente à l'improviste un monstre pour la faire avorter ». Le journaliste en question, représenté avec la tête qui convient à son nom, ne serait autre qu'Emile de Girardin et le monstre qu'il agite devant la République a les traits de Louis Napoléon Bonaparte, dont il soutenait la candidature à la Présidence de la République.

¹²³ On trouve nombre d'images sur ce thème. Ainsi la « Consultation des piqûres » montre un médecin élégant tâtant le pouls d'une jeune fille enceinte, pendant que sa mère pleure. Le médecin déclare « celle-ci n'est pas dangereuse », Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 79, fig 63 p. 79.

¹²⁴ Voir ce document dans les annexes (p. 1069) et *ibid.*, pp. 99-100, fig. 87-88.



Dessin anonyme paru dans la *Revue comique* en 1848



« Situation intéressante », caricature de Gill parue dans *L'Eclipse*, 28 juillet 1872

Denier exemple de ce type ; une caricature de Gill (ci-dessus à droite), parue dans *L'Eclipse* le 28 juillet 1872 avec la légende suivante : « Situation intéressante ». Elle montre Thiers, montre en main, qui tâte le pouls de la France, figurée comme une femme enceinte, à terme, étendue sur un fauteuil. Thiers déclare : « Tout va bien... la délivrance est proche ! », ce qui fait référence à la libération du territoire par les Allemands après le paiement des milliards exigés par l'Allemagne. On pourrait multiplier les exemples à foison ; ce qui montre que la grossesse n'est pas absente de l'imagerie des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, mais qu'elle se cantonne dans des genres bien particuliers.

Si la représentation de la femme enceinte est contrastée dans l'iconographie au XVII^{ème} et surtout au XIX^{ème} siècle, elle l'est encore davantage dans la littérature.

II. LES REPRESENTATIONS DE LA FEMME ENCEINTE DANS LA LITTERATURE : UNE IMAGE PLUS CONTRASTEE

La figure de la femme enceinte est moins rare dans la littérature que dans l'iconographie. Toutefois, on note une évolution importante entre le début et la fin de la période étudiée : exceptionnelle au début du XVIII^{ème} siècle, l'évocation de la grossesse devient plus banale et plus riche au cours du XIX^{ème} siècle. Il faut cependant nuancer selon les genres littéraires, les courants littéraires et le sexe des auteurs.

A. L'ÉMERGENCE DE LA MÈRE ET DE LA FEMME ENCEINTE DANS LA LITTÉRATURE AU XVIII^{ÈME} SIÈCLE

1. La maternité dans la littérature romanesque au XVIII^{ÈME} siècle

La littérature romanesque dans la première moitié du XVIII^{ÈME} siècle

La littérature du siècle des Lumières n'a pas fait de la maternité un ressort romanesque ou théâtral privilégié, notamment dans la première moitié du siècle. En effet, la figure maternelle n'est guère évoquée en tant que telle dans le théâtre ou la poésie, et il n'y a guère que dans les contes ou les romans que la mère apparaît, mais rarement et souvent de manière très secondaire¹²⁵. Il faut noter que, dans les œuvres romanesques, beaucoup de héros sont orphelins ; peu d'importance est donc accordée à l'enfance et à la mère du personnage principal.

Cette situation est cependant assez conforme à la réalité de la vie maternelle chez les élites jusqu'au milieu du XVIII^{ÈME} siècle. En effet, la mère aristocrate s'occupe assez peu de ses enfants ; sa tâche principale est de les mettre au monde. Par la suite, ils sont généralement placés en nourrice, puis ils reviennent sous le toit familial au bout de quelques années pour être pris en charge par gouvernantes et précepteurs, avant d'être souvent envoyés en pension ou au couvent jusqu'au mariage pour les filles. La femme noble consacre donc surtout sa vie quotidienne aux activités mondaines ; son existence est relativement indépendante de son mari et, dans cette perspective, la maternité dans ses aspects charnels est souvent perçue comme une entrave. En outre, le bonheur familial et les joies de la maternité sont considérés par les aristocrates comme typiquement bourgeois et donc un peu ridicules. Il est donc logique que la littérature masculine comme féminine du temps, qui met surtout en scène des héros bien nés, n'accorde qu'une place limitée à la vie et au vécu maternels. En outre, la mère est alors considérée comme un être dépendant, qui n'existe que par rapport à ses enfants et au mari-père. Sa passivité en fait une figure romanesque a priori moins intéressante que d'autres personnages pour les romanciers qui la relèguent donc à une place subalterne.

C'est toutefois le roman qui offre le plus d'intérêt et de richesse pour notre étude. En effet, ce genre neuf et en pleine expansion au XVIII^{ÈME} siècle est plus propice que d'autres à révéler les mœurs en mutation de son temps. La « matière maternelle » trouve davantage à s'y exprimer, de manière plus diversifiée et avec davantage de profondeur chronologique que le théâtre ou la poésie¹²⁶. Cependant, le thème particulier de la femme enceinte présente dans les romans de la première moitié du XVIII^{ÈME} siècle un caractère encore plus anecdotique et allusif que celui de la mère en général. La grossesse, évoquée en des termes très vagues, est surtout utilisée par les auteurs comme artifice romanesque qui sert à dramatiser le roman et permet les rebondissements de l'intrigue.

Les auteurs masculins marquent une prédilection pour l'évocation de la maternité hors mariage. Le thème des grossesses clandestines, des naissances illégitimes et des bâtards focalise en effet l'attention. La grossesse est alors envisagée surtout sous l'angle de la faute ; c'est un facteur de déchéance et le péché maternel rejaillit en général sur l'enfant, même si le sort de ce dernier

¹²⁵ On ne trouve pas dans la littérature fictive au XVIII^{ÈME} siècle l'équivalent de ce qui existe à la Renaissance et jusqu'au début du XVII^{ÈME} siècle et qu'on englobe sous le nom générique de « caquets de l'accouchée ». Cette littérature reprend le stéréotype de la femme bavarde, notamment à propos du public féminin qui entoure la nouvelle accouchée. Elle s'ancre dans une tradition littéraire satirique ou misogyne héritée du Moyen Âge et qui s'intègre ensuite à la « Querelle des femmes » au XVI^{ÈME} siècle. Ce type d'œuvre littéraire est censé représenter la vie des femmes et notamment les moments qui concernent la maternité. On peut distinguer dans ce courant une littérature populaire, souvent grivoise, qui reprend les croyances traditionnelles, comme les *Évangiles des Quenouilles* [éd. Madeleine Jeay, Paris, Jean Vrin, 1985] ou les *Caquets de l'accouchée* [éd. E. Fournier, Paris, Jeannet, 1855] et d'autres ouvrages de type « humaniste » qui cherchent à vulgariser un savoir qui se veut plus scientifique, comme *Les Sérées* de Guillaume Bouchet [notes de C.-E. Roybet, vol. I-VI, Genève, Slatkine Reprints, 1969]. Mais dans tous les cas, ces œuvres ne livrent aucune véritable confiance sur la maternité et elles relayent surtout des croyances populaires et les représentations masculines sur la question. Sur ce sujet, voir l'article de Valérie Worth-Stylianou « Les caquets de l'accouchée : la représentation de la maternité dans la littérature fictive (1475-1622) », dans Britnell (Jennifer) et Moss (Anne) éd., *Female Saints and Sinners. Saintes et mondaines (France 1450-1650)*, Durham Modern Languages Series, Univ. of Durham, 2002, pp. 251 et sq.

¹²⁶ Brouard-Arends (Isabelle), *Vie et images maternelles...*, op. cit.

n'intéresse alors guère les auteurs. Dans la production littéraire de la première moitié du XVIII^{ème} siècle, *Les Illustres françaises* de Challe (1713)¹²⁷ se distinguent par l'importance accordée aux thèmes de la maternité et de la grossesse. Composé d'une série de petites histoires, le roman évoque à plusieurs reprises des cas de maternités clandestines. La trame de l'histoire est presque toujours la même : un jeune homme et une jeune femme sont amoureux mais ils vivent leur union dans le secret, jusqu'à ce qu'une grossesse survienne. La fille cherche alors à dissimuler le plus longtemps possible sa grossesse à son entourage, mais son état devenant de plus en plus visible, elle doit trouver une solution.

Le cas de Célénie, raconté dans *l'Histoire de M. Dupuis et de Madame de Londé*, est tristement banal. La jeune femme est séduite et engrossée par un galant sans scrupule qui s'éloigne à l'annonce de sa grossesse : « Célénie m'avait dit qu'elle était grosse ; et je n'avais plus aucune envie de l'épouser »¹²⁸. L'amant n'abandonne toutefois pas totalement sa compagne, mais l'oblige à dissimuler sa grossesse et à accoucher en secret, sans jamais chercher à régulariser leur situation par le mariage¹²⁹. Alors que la grossesse d'une femme mariée serait trop ordinaire pour dynamiser l'intrigue, la grossesse hors mariage offre un ressort intéressant au romancier. Elle est souvent présentée comme un moyen de favoriser le mariage de deux amoureux en forçant le consentement parental. Mais Challe insiste sur les drames familiaux que la grossesse suscite et sur les souffrances physiques et morales imposées à la future mère, qui débouchent parfois sur sa mort.

Ainsi, dans *l'Histoire de Monsieur des Prez et de Mademoiselle de l'Epine*¹³⁰, l'auteur évoque le cas d'une jeune femme, mariée en secret à son amant car leurs familles refusent leur union pour des raisons d'intérêt. M^{elle} de l'Epine se voit toutefois contrainte d'avouer sa grossesse à sa mère dès que son état menace d'être visible. Mais l'hostilité conjointe des parents des amants conduit finalement à la mort de la jeune femme. En effet celle-ci, bousculée par sa propre mère alors qu'elle est à terme, est envoyée à l'Hôtel-Dieu pour accoucher aux milieux des femmes de mauvaise vie ; elle y meurt.

Dans son ouvrage, Challe envisage cependant différemment les grossesses illégitimes, selon que la femme est une jeune fille toujours sous tutelle parentale ou une femme libérée de certaines contraintes par le veuvage¹³¹. Dans le premier cas, la maternité est toujours présentée comme impossible à assumer et le sort de la femme et de l'enfant sont irrémédiablement menacés. Dans le meilleur des cas, les amants finissent par voir leur amour se couronner par un mariage, mais au prix de multiples péripéties. Ainsi, dans *l'Histoire de Monsieur de Jussy et de Mademoiselle Fenouil*, la jeune femme, menacée par une grossesse, exige de son amant qu'il l'enlève « pour sortir de France et n'y point rentrer qu'elle ne fût absolument maîtresse d'elle-même »¹³². Devant le peu d'enthousiasme de son amant, qui craint des représailles, elle menace de s'empoisonner et sa détermination achève de convaincre son amant. Mais la fuite du couple tourne court ; ils sont vite rattrapés, l'amant est emprisonné et condamné au bannissement pour sept ans avec l'obligation de payer les frais de subsistance de l'enfant, tandis que la jeune femme est enfermée au couvent. Mais la patience permet à leur amour de triompher, car ils réussissent à se retrouver et à se marier après plusieurs années d'attente.

Chez Challe, le sort des veuves est souvent moins sombre que celui des filles non mariées. Dans *Histoire de Monsieur Dupuis et de Madame de Londé*, le romancier présente ainsi une veuve qui ne souhaite pas se remarier pour garder son indépendance. Elle sait cependant, tout comme M. Dupuis, que dans sa situation, une grossesse est inacceptable socialement et que rien ne protège la femme :

Ces lois déclarent infâmes celles qui deviennent grosses pendant leur veuvage, et n'assujettissent pas à un mariage nécessaire ceux qui leur ont fait l'enfant, quelque promesse qu'il en ait faite et dans ce cas-là les lois n'ont aucun égard au rapport des familles, de l'âge ni du bien. Cela est cause qu'on peut les tromper impunément devant les hommes, et même s'en moquer¹³³.

¹²⁷ Challe (Robert), *Les Illustres françaises*, Paris, Librairie générale française, 1996.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 537.

¹²⁹ « Lorsque sa grossesse augmenta tout à fait, elle ne mit plus de corps [corset] et se plaignit d'être malade pour rester au lit, ou être toujours en robe de chambre ; enfin elle prit tant de soin qu'elle réussit » ; *ibid.*, p. 545.

¹³⁰ *Ibid.*, pp. 331-350.

¹³¹ Brouard-Arends (Isabelle), *Vie et images maternelles...*, *op. cit.*

¹³² Challe (Robert), *Les Illustres françaises...*, *op. cit.*, p. 260.

¹³³ *Ibid.*, pp. 593-594.

Toutefois, quand Mme de Londé tombe enceinte, et malgré son amour pour M. Dupuis, elle refuse de devenir sa femme. Elle ne renie pourtant pas son enfant dont elle revendique la possession exclusive ; l'amour qu'elle porte à son amant renforçant l'attachement à l'égard du fruit de leur union : « C'est un enfant à moi, poursuit-elle, c'est un enfant d'amour, qui n'est pas garant du sacrement [le mariage] que je lui refuse, mais je lui en tiendrai compte d'un autre côté, puisque ce sera pour moi l'enfant du cœur »¹³⁴. Cette démarche, résolument atypique, semble cependant paradoxale car la veuve ne peut assumer ses maternités au grand jour et se voit contrainte à dissimuler ses grossesses et les naissances de ses trois enfants successifs. En effet, elle doit accoucher chez elle, dans le plus grand secret, avec une sage-femme qui ignore tout de son identité. Malgré l'importance du thème maternel dans *Les Illustres françaises*, l'évocation de la grossesse reste donc assez vague et stéréotypée. En outre, l'auteur présente à chaque fois le point de vue donné par le narrateur-héros qui est un homme, ce qui crée une distance avec le corps maternel et par rapport à l'enfant dont le sort intéresse encore peu.

D'autres auteurs manifestent un intérêt pour les femmes victimes dont la vertu est éprouvée par les passions et les intérêts masculins. L'abbé Prévost est de ceux-là ; plusieurs de ses œuvres mettent en scène des figures maternelles importantes et des femmes enceintes. C'est le cas notamment de *l'Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell (1731-1739)*¹³⁵. L'action se situe au départ dans l'Angleterre du XVII^{ème} siècle où M^{elle} Cleveland, fille d'un officier du palais royal, séduit le roi Charles I^{er} par sa beauté. Son royal amant finit toutefois par se détourner d'elle. Blessée dans son amour-propre, M^{elle} Cleveland devient alors la maîtresse de Cromwell qui incarne le parti opposé au roi. Cette attitude lui attire cependant l'hostilité de la noblesse et de son amant qui se lasse d'elle, une fois qu'il a obtenu ses faveurs. La jeune femme se retrouve alors enceinte, abandonnée de tous, et choisit de se retirer à la campagne où « son malheur lui fut utile. Il lui fit perdre le goût de tout ce qu'elle avait aimé jusqu'alors »¹³⁶. La maternité illégitime n'est pas ici facteur de déchéance morale, ni l'indice d'une âme viciée ; au contraire, elle permet la reconversion de M^{elle} Cleveland. La grossesse et le retour à la nature opèrent chez elle une « cure de jouvence morale »¹³⁷. Au lieu de s'apitoyer sur son sort, la jeune femme mène une vie retirée, sérieuse, et multiplie les lectures pour se former intellectuellement et moralement, afin d'assurer l'éducation de son enfant. A la naissance de son fils, elle se consacre toute entière à cette tâche, cachée dans une grotte – symbole maternel protecteur – où elle a trouvé refuge afin d'échapper à la persécution de Cromwell. La maternité permet ici l'épanouissement physique et moral de l'héroïne ; en faisant de son fils un modèle de vertu, elle peut retrouver une image positive d'elle-même et racheter sa culpabilité.

Comme d'autres auteurs quand il s'agit de maternités légitimes, Prévost utilise la grossesse comme un élément de dramatisation qui met la femme en danger et sert au rebondissement de l'action. Pour lui, toutefois, la maternité est un état privilégié de la sensibilité féminine, et il ouvre aussi la voie à la tendance qui se développe au cours des années 1760 et valorise le sentiment maternel comme une loi de nature¹³⁸. Dans *Cleveland*, la révélation des conditions de la naissance du jeune homme l'amène à rencontrer son père et l'entraîne dans une suite d'aventures malheureuses où d'autres figures maternelles apparaissent dans un contexte souvent dramatique¹³⁹. Ainsi, au quatrième livre de l'ouvrage, la femme de Cleveland, Fanny, se retrouve enceinte alors qu'elle est retenue avec son époux dans une tribu d'indiens, les Abaquis. Cleveland profite de l'occasion pour « civiliser » les sauvages :

Il y avait déjà quelques temps que sa grossesse s'était déclarée. Les Abaquis en témoignèrent une joie extrême. Ils avaient dans ces occasions certaines cérémonies superstitieuses qu'ils pratiquaient à l'égard de leurs femmes, et qu'ils me proposèrent par rapport à la mienne. Je

¹³⁴ *Ibid.*, pp. 600-601.

¹³⁵ Prévost (abbé), *Cleveland : le philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell*, éd. Jean Sgard et Philip Stewart, Paris, Desjonquères, 2006.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Mann (Maria), *La mère dans la littérature..., op. cit.*

¹³⁸ Brouard-Arends (Isabelle), *Vie et images maternelles..., op. cit.*

¹³⁹ Ainsi les compagnons du frère de Cleveland, Bridge, rescapés sur l'île de sainte Hélène dans une colonie de protestants, refusent les filles à marier qui leur sont choisies par la communauté et souhaitent en épouser d'autres. Ils consomment leur union avec ces femmes en espérant qu'une grossesse forcera la main de la colonie. Mais seule la femme de Bridge tombe enceinte, Angélique Eliot. Le ministre de la colonie prend prétexte de cette grossesse pour se venger ; il veut faire passer Bridge et sa femme pour le seul couple adultère, ce qui est passible de la peine de mort ; Prévost (abbé), *Cleveland..., op. cit.*, livre III.

rejetai leurs offres, et je profitai de cette circonstance, comme j'avais déjà fait de plusieurs autres, pour dissiper peu à peu leur aveuglement¹⁴⁰.

Cette grossesse entrave les projets de fuite des époux et les oblige à rester chez les indiens¹⁴¹. Quelques temps plus tard, Fanny entame une autre grossesse alors que le couple parvient enfin à s'échapper et à gagner Cuba, où elle accouche de jumeaux :

Cette chère épouse, malgré toutes les fatigues de nos voyages et les douleurs de nos pertes, ne laissait pas d'être dans une grossesse fort avancée. J'avais tremblé mille fois, parmi tant d'agitations, pour ce qu'elle portait dans son sein. Mais le repos de la Havana ayant bientôt rétabli sa santé, elle fit, trois mois après notre arrivée, une double couche des plus heureuses. Elle mit au monde d'abord un garçon. Cette première délivrance ne l'ayant pas entièrement soulagée, j'avais quelque inquiétude sur les fâcheuses suites qui naissent quelquefois de ces accidents. Elles durèrent six semaines entières, au bout desquelles Fanny me fit père d'un second fils, qui naquit aussi heureusement que l'autre¹⁴².

Cet épisode est révélateur de la manière dont les romanciers du temps abordent les questions obstétricales. On remarque tout d'abord que le réalisme n'est guère leur priorité – la naissance décalée dans le temps de jumeaux est en effet extrêmement rare. En outre, une grande pudeur prévaut dans les termes employés, qui sont souvent flous et polysémiques. Il est ainsi question de « suite », d'« accidents » ; il est encore difficile à l'époque de nommer les choses par leur nom.

Le thème de la mère et de la grossesse est également traité de manière plus traditionnelle dans un autre ouvrage de l'abbé Prévost, *Le Doyen de Killerine*, paru en 1735¹⁴³. En effet, Mademoiselle Anglesey est séduite et engrossée par Tenermill, demi-frère du Doyen de Killerine. Le frère de la jeune femme est prêt à tout pour obtenir réparation pour sa sœur et menace le Doyen¹⁴⁴. Epouvanté par cette perspective et honteux pour son frère, celui-ci décide de prendre en charge M^{lle} Anglesey et de tout tenter pour que son demi-frère l'épouse. Il envisage notamment un voyage en France pour permettre la rencontre des deux jeunes gens, alors séparés. Mais il se sent embarrassé par l'état de grossesse de la jeune femme, dans une position délicate par rapport aux conventions sociales :

Je donne le nom d'embarras à ce dernier contretemps parce que je ne pus le regarder comme un sujet de chagrin. Malgré l'ardeur avec laquelle j'étais entré dans les intérêts de Mademoiselle Anglesey, et malgré la persuasion même qui me portait à m'en faire un devoir indispensable, j'étais quelquefois effrayé par l'indécence que je trouvais à paraître avec elle, dans la situation où elle était, et j'appréhendais pour elle-même le ridicule qui m'y paraissait attaché. Quelle apparence de la présenter dans cet état, soit à la cour où je voulais fortifier ses prétentions sur l'autorité du roi, soit même à Tenermill qui, n'ayant encore rien appris des suites de son amour, pouvait être plus dégoûté qu'attendri à ce spectacle ?¹⁴⁵

Ce passage permet de mesurer à quel point l'état de grossesse hors mariage est frappé du sceau de l'infamie : le Doyen a honte d'être avec la jeune femme et honte pour elle ; il parle d'« indécence » et même de « ridicule ». Il est intéressant de noter aussi que le narrateur craint le « dégoût » de l'amant devant la grossesse de sa maîtresse, signe qu'amour et maternité ne font pas vraiment bon ménage. Mais la grossesse et l'accouchement ne font guère l'objet d'une relation détaillée par l'auteur car là n'est pas l'objet du livre. Le temps des couches est expédié en quelques mots discrets et le doyen se réjouit de leur issue favorable car Mademoiselle Anglesey retrouve enfin toute sa décence : « Je fus ravi de lui voir reprendre après ses couches l'air de bienséance qui convient à une fille, et qui paraissait

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 360.

¹⁴¹ « La grossesse de mon épouse était si avancée que, de quelque manière que les événements puissent tourner, il ne fallait pas penser à quitter les Abaquis avant qu'elle fût délivrée. Quelques semaines se passèrent encore. Enfin, le moment des couches de Fanny arriva. Elle mit au monde une fille (...) » ; *ibid.*, p. 370.

¹⁴² *Ibid.*, p. 418.

¹⁴³ Prévost (abbé), *Le Doyen de Killerine, histoire morale composée sur les Mémoires d'une illustre famille d'Irlande...*, La Haye, P. Poppy, 1771.

¹⁴⁴ « Elle s'est abandonnée lâchement à votre frère, qui l'a laissée avec le fruit de ses perfides amours. C'est à vous, ajouta-t-il, que je trouve ici, sans pénétrer ce qui vous amène, à me décider de son sort ; car elle périra aujourd'hui par mes mains, si vous m'apprenez que milord Tenermill ne pense point à l'épouser » ; *ibid.*, livre VI, p. 122.

¹⁴⁵ *Ibid.*, livre VI, p. 129.

extrêmement altéré par sa grossesse ! »¹⁴⁶. Après divers rebondissements, Tenermill accepte finalement de se marier avec M^{elle} d'Anglesey dans un dénouement larmoyant qui voit le couple retrouvé et uni autour de l'enfant.

Sans multiplier les exemples, notons que dans la plupart des romans de mœurs de la première moitié du XVIII^{ème} siècle, maternités, grossesses et naissances ne sont en général utilisées que dans une perspective événementielle, pour accentuer le pittoresque ou le tragique de l'histoire.

L'ouvrage de Baculard d'Arnaud (1718-1805) intitulé *Les époux malheureux ou histoire de Monsieur et Madame de La Bedoyère*¹⁴⁷, paru en 1746, est révélateur de cette tendance. Dans ce roman à succès, réédité près de soixante fois au XVIII^{ème} siècle, Baculard d'Arnaud use du pathétique pour raconter la destinée tragique de deux amants, le chevalier de la Bedoyère et une jeune actrice, Agathe Sticotti, victimes de lois injustes. Le chevalier aimerait se marier avec sa bien-aimée, d'autant que celle-ci est enceinte, mais il se heurte au refus de sa famille qui craint la mésalliance. Mariés contre l'avis de la famille la Bedoyère, qui renie et déshérite le couple, Agathe cherche à plaider la clémence parentale au nom de l'enfant à naître :

Que deviendra cette malheureuse victime qu'on sacrifie avant qu'elle ait vu le jour ? Je puis sans doute m'immoler : mais dois-je oublier que le titre de mère m'arrache à moi-même ? Que je ne puis disposer du sort, de l'état de mon enfant ? Que n'aurai-il pas à me reprocher un jour, si j'allais le couvrir d'une tache infamante, ne lui donner la naissance que pour le déshonorer, le priver de ses droits, l'exposer enfin à se voir confondu parmi ces infortunés qui, condamnés par le préjugé, semblent avoir à rougir d'eux-mêmes, quand ils devraient plutôt accuser l'inhumanité et l'injustice de ceux dont ils tiennent la vie ?¹⁴⁸

Mais Agathe ne se résout cependant pas à ce sort malheureux, au nom de l'enfant qu'elle attend et dont l'avenir est compromis. Face à un amant désolé et anéanti par le rejet paternel, Agathe est la seule à prendre la situation en main ; sa grossesse accroît son énergie. Elle décide alors de devenir femme de chambre auprès de M. de la Bedoyère père afin de le gagner à sa cause par son affection et son zèle. Le stratagème aurait pu réussir ; dans une scène au sentimentalisme larmoyant, Agathe révèle son identité et réclame la clémence de ses beaux-parents :

Il faut que vous marchiez sur mon corps tout sanglant, que vous étouffiez dans mon flanc cette innocente victime qui, ainsi que moi, vous pardonnera les coups dont vous la frapperez... c'est votre sang, madame, que vous répandez... vous vous troublez ! ... le sentiment... n'hésitez pas... n'hésitez pas : cédez lui à ce sentiment qui vous sollicite en ma faveur¹⁴⁹....

Vaincus par l'émotion et leurs sentiments pour Agathe, les parents se déclarent prêts à reconnaître le mariage de leur fils, mais la famille entière se ligue pour condamner ce pardon. Les jeunes gens et leur progéniture se trouvent à nouveau rejetés ; l'histoire finit en drame avec la mort du fils.

Que les histoires finissent bien ou mal, les femmes enceintes mises en scène par les auteurs masculins dans les romans de la première moitié du XVIII^{ème} siècle sont des personnages assez secondaires et stéréotypés. Les grossesses légitimes et heureuses n'intéressent pas les romanciers qui privilégient les cas tragiques ; la grossesse est souvent la cause d'une rupture dans le destin féminin : l'honneur de la femme est menacé, sa vie est mise en danger. Si ces cas renvoient à une indéniable réalité, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ils sont avant tout un ressort romanesque, un moyen de rendre l'intrigue plus captivante et donner lieu à des réflexions morales. Les auteurs ne cherchent pas à dépeindre avec réalisme la situation et les états d'âmes féminins.

Les romancières de la première moitié du XVIII^{ème} siècle ne privilégient guère plus que les hommes les figures maternelles et mettent surtout en scène des amoureuses. Quand elles traitent de la

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 130.

¹⁴⁷ Baculard d'Arnaud (François Thomas Marie de), *Les époux malheureux ou histoire de Monsieur et Madame de La Bedoyère*, Avignon, s. n., 1746.

Crépin (Marie-Yvonne), « Les époux malheureux ou l'histoire de Monsieur et Madame de la Bédoyère », dans *Ordre et désordres dans les familles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, pp. 51-62.

¹⁴⁸ Baculard d'Arnaud (François Thomas Marie de), *Les époux malheureux...*, *op. cit.*, éd. utilisée : La Veuve Ballard et fils, et Laporte, 1783, tome 2, pp. 21-22.

¹⁴⁹ *Ibid.*, pp. 58-59.

maternité, celle-ci est souvent présentée sous l'angle de la contrainte et de l'aliénation. Comme leurs homologues masculins, les femmes se complaisent surtout dans les cas tragiques, mais la présentation biographique ou autobiographique de leurs œuvres favorise davantage que chez les hommes l'expression du point de vue féminin et des sentiments intimes. Tout en évoquant le destin malheureux des amoureuses et des mères, les romancières ne vont cependant pas jusqu'à revendiquer une amélioration de la condition féminine et maternelle. On ne peut guère trouver de trace de féminisme dans leurs œuvres, si tant est que ce mot ait un sens à cette époque. On peut remarquer aussi que les femmes auteurs sont souvent plutôt discrètes sur la maternité illégitime, même si le thème apparaît quelquefois chez certaines.

Ainsi, Madeleine-Angélique de Gomez (1684-1770), auteur très populaire au XVIII^{ème} siècle, présente un cas original dans une nouvelle intitulée « L'Amour plus fort que la nature »¹⁵⁰, publiée dans son ouvrage *Les Cent Nouvelles nouvelles* (1732-1739). Elle met en scène un couple d'amants très libres, Timante et Zelonide, tous deux orphelins mais riches et bien nés, et ne souhaitant pas subir les contraintes du mariage. Tout en s'aimant avec passion, ils se reconnaissent le droit de continuer à séduire par ailleurs. Mais Zelonide tombe rapidement enceinte de son amant :

Cependant, cette passion fondée sur des principes très éloignés de la vertu, produisit dans la première année un fruit qui fut la joie du père, et la conclusion du désordre de la mère. Zelonide ne se vit pas plus tôt en cet état que moins craintive pour sa réputation que pour ses attraits, s'imaginant que la contrainte où elle serait pour cacher sa grossesse l'empêcherait de prévenir les accidents qui pourraient diminuer sa beauté, se résolut à se priver un temps des plaisirs de la ville pour aller à une maison de campagne qu'elle avait à cinq lieux de Montpellier, afin d'y être plus en liberté de faire ce qui était nécessaire à la santé.

Une retraite de quelques mois lui paraissait moins désagréable qu'une gêne perpétuelle pour dérober à toute une ville la preuve de son peu de conduite¹⁵¹.

On remarquera les mots vagues et convenus pour évoquer la grossesse, qui est d'abord désignée par les termes « fruit » et « état ». Si Zelonide veut se retirer loin des regards, ce n'est pas par honte de sa situation. Présentée comme un coquette, soucieuse de son apparence et du qu'en-dira-t-on, elle cherche surtout à préserver sa beauté et à éviter les commérages. Sa grossesse ne diminue en rien les sentiments de son amant, qui est au départ très prévenant avec elle :

Comme ils étaient sur le pied de ne se contrarier en rien, il consentit à son départ : il l'accompagna même et resta plusieurs jours avec elle à sa maison ; mais ne pouvant être longtemps éloigné de ses amis, il revint à Montpellier dans sa résolution de faire souvent le même voyage. Tant que la grossesse de Zelonide ne l'empêcha point de paraître, Timante y mena toujours bonne compagnie ; et leurs amis communs s'y rendaient souvent sans en être priés ; mais lorsqu'elle fut avancée, elle feignit d'être indisposée, et de vouloir prendre les bains, afin de se dispenser de recevoir du monde. Timante même, pour donner l'exemple aux autres, déclara qu'il ne verrait plus Zelonide qu'elle n'eût cessé les remèdes que son mal l'obligeait de faire. Il tint effectivement sa parole, quoique ce ne fut pas son intention dans le commencement, mais quelque chose de plus fort le retint à Montpellier¹⁵².

En effet, Timante est sous le charme d'une jeune femme, Herminie, dont il tombe profondément amoureux, au point de vouloir l'épouser. Sans rentrer dans les détails de ce qui suit, notons que l'auteur oppose l'âme noble d'Herminie, prête à laisser sa place à sa rivale en raison de sa grossesse¹⁵³, et le caractère jaloux et mauvais de Zelonide. En effet, cette dernière cherche à déshonorer Herminie en faisant passer l'enfant qu'elle met au monde pour celui de la jeune fille. Mais celle-ci, avec son grand cœur, accepte d'être la mère du nouveau-né :

¹⁵⁰ Gomez (Madeleine-Angélique de), *Les Cent Nouvelles nouvelles* (1732-1739), « L'Amour plus fort que la nature » ; nouvelle reproduit dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, prés. par Jacqueline Hellegouarc'h, t. 1, *De Voltaire à Voisenon*, Paris, Librairie générale française, 1994, pp. 152-177.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 155.

¹⁵² *Ibid.*, pp. 155-156.

¹⁵³ « (...) mais tout ce que vous venez de m'apprendre, en me prouvant que vous n'êtes point uni à Zelonide, ne m'assure pas qu'elle ne voudra point y être unie. Le gage qu'elle a de votre amour lui donne de grands droits sur vous, et peut l'obliger à changer de conduite [se marier] (...) faites en sorte de rompre entièrement avec elle et soyez sûr qu'elle ne vous empêchera pas de vous lier ailleurs » ; *ibid.*, p. 162.

(...) puisque Zelonide a jugé à propos de me rendre mère, je veux bien accepter le titre en votre faveur. Satisfaite de mon innocence, je ne crains point que cette action en noircisse la pureté : de telles vérités ne se peuvent cacher ; et je trouve qu'il est aussi glorieux pour moi d'adopter une enfant qui ne m'est rien qu'il est honteux pour Zelonide de lui avoir donné le jour et de le désavouer¹⁵⁴.

Impressionné par la grandeur d'âme d'Herminie, Timante peut enfin l'épouser et couler des jours heureux avec elle.

Si l'histoire racontée par Mme de Gomez est originale par son scénario, sa morale reste très traditionnelle. En effet, le jugement moral négatif porte exclusivement ici sur Zelonide. Elle seule semble avoir fauté ; elle est présentée comme une jeune femme sans pudeur et sans vertu. En plaçant délibérément sa relation avec son amant hors des liens du mariage, elle ne peut pas lui inspirer un véritable amour. Zelonide est aussi une mère indigne ; alors qu'elle pourrait, par sa grossesse, rentrer dans le droit chemin en acceptant le mariage réparateur que lui propose son amant, elle refuse et se sert de son enfant à des fins de vengeance, puis l'abandonne à une autre sans remords. Cette histoire présente l'intérêt de montrer qu'il n'y a pas d'instinct maternel. Comme le souligne le titre de la nouvelle (« l'amour plus fort que la nature »), il y a de bonnes et de mauvaises mères, mais sans rapport évident avec la maternité biologique et les liens du sang. La grossesse ne fait donc pas encore la vraie mère...

La maternité illégitime et clandestine est aussi un thème récurrent de l'œuvre de Mme de Tencin (1682-1749) et fait écho à sa propre vie. Promise à l'état de religieuse par ses parents, elle est contrainte à la vie de couvent jusqu'en 1708 et tente ensuite de faire casser ses vœux. Son séjour en 1709 dans le couvent de sa tante fait courir la rumeur d'une grossesse cachée et d'un accouchement de jumeaux, dont le père serait Arthur Dillon, rencontré en cure à Aix peu avant. Mais l'enquête papale l'innocente et ses vœux sont annulés en 1711. Mme de Tencin se fait ensuite une place remarquée dans la vie mondaine parisienne, mais elle est réellement contrainte de dissimuler une grossesse en 1717, conséquence de sa liaison avec Louis-Camus Destouches. Elle choisit alors d'abandonner son enfant – le futur Jean Le Rond d'Alembert – pour ne pas perdre sa situation dans le monde. Si son œuvre n'est pas vraiment autobiographique, la récurrence de certaines situations (couvent, grossesse clandestine, bâtardise) et leur rôle dans le développement de l'intrigue peuvent laisser supposer que la fiction lui a servi d'exutoire pour épancher les frustrations et désillusions de sa vie intime¹⁵⁵. Ne pouvant guère exposer ses plaintes en public, Mme de Tencin s'exprime au travers de ses personnages féminins moins fautifs que victimes de l'amour, présenté comme un sentiment noble quand il est vécu par un être pur et innocent.

Ainsi, dans *Les malheurs de l'amour* (1747)¹⁵⁶, Mme de Tencin raconte le destin douloureux de M^{lle} d'Esseï, amante du comte de Blanchefort. Quand celle-ci vient à tomber enceinte, son amant refuse de légitimer leur union et de reconnaître l'enfant. M^{lle} d'Esseï choisit alors de cacher sa grossesse et d'accoucher clandestinement : « Elle resta dans cette maison aussi longtemps qu'il fallait pour cacher son malheureux état ». Après la naissance de l'enfant, envoyé au loin en nourrice, elle décide de vivre pour toujours en recluse et s'enferme dans un couvent. La maternité est ici dévalorisée : elle est responsable du destin tragique de l'héroïne, elle rend visible une union contraire à la morale et est donc marquée par la honte. La grossesse place l'héroïne dans une situation insupportable. En effet, celle-ci ne peut se prévaloir de l'honneur pour demander à M. de Blanchefort de remplir ses devoirs envers elle et l'enfant à naître car, aux yeux de tous, elle a fauté. Outrée par le comportement de son amant, M^{lle} d'Esseï est toutefois consciente de son péché et elle se punit elle-même en choisissant de mettre fin à sa vie de femme et de mère en entrant au couvent. L'honneur compte ici plus que la responsabilité maternelle. Dans ce roman, ce n'est en effet guère la grossesse, la maternité ou l'enfant qui intéressent Mme de Tencin ; elle dresse surtout le portrait malheureux d'une amoureuse, trompée dans son amour¹⁵⁷.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 176.

¹⁵⁵ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

¹⁵⁶ Tencin (Mme la marquis de), *Les Malheurs de l'amour*, Amsterdam, s.n., 1747, 2 vol.

¹⁵⁷ On trouve une autre femme enceinte dans *Les Malheurs de l'Amour* : une mère frivole se remarie après son veuvage et fait tout pour que sa fille Pauline demeure célibataire, afin que son héritage revienne, le moment venu, aux enfants qui pourraient naître de sa nouvelle union. Pauline se sait pratiquement condamnée à la claustration définitive en son couvent. Pourtant, quand elle apprend que sa mère est enceinte, elle fait prendre de

Dans un autre roman du même auteur, *Le siège de Calais* (1739)¹⁵⁸, M^{elle} Roye, jeune fille sans fortune, s'éprend de M. d'Arondel et en vient rapidement à tomber enceinte de lui. Cette maternité s'annonce également malheureuse car l'emprisonnement de M. d'Arondel rend impossible l'union des deux amants et la légitimation de l'enfant. M^{elle} Roye doit donc assumer seule sa grossesse clandestine qu'elle ne sait comment mener à son terme, car elle est pensionnaire d'un couvent.

Je vois présentement toute l'horreur de ma situation ; à qui me confierai-je pour donner le jour à cet enfant, qui m'est mille fois plus cher, parce qu'il est à vous ! Comment faire pour le conserver et sa malheureuse mère ! C'est pour vous que je cherche à vivre ! C'est pour vous que je crains de mourir ! (...) Voilà le fruit de cette tendresse qui devait faire notre bonheur.

Mais, à la différence de l'exemple précédent, M^{elle} Roye peut compter sur l'amour de son amant, même enceinte. S'ils étaient réunis, l'enfant aurait incarné l'intensité de leurs sentiments et constitué une promesse de bonheur. Malheureusement, les circonstances obligent à abandonner un temps l'enfant, mais un heureux hasard permet qu'il soit retrouvé par sa mère. Celle-ci épouse finalement M. d'Arondel et légitime ainsi le fruit de leur union. La maternité peut donc être heureuse si elle s'appuie sur une relation amoureuse solide ; sinon, elle est source de solitude et de malheur. De manière générale, l'amour naissant toujours hors du cadre conjugal chez Mme de Tencin, grossesses et maternités ne peuvent guère y être valorisées car elles ne s'accordent pas vraiment avec la destinée sentimentale du couple¹⁵⁹.

La littérature romanesque des années 1760 aux années 1790

Dans la littérature de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, on observe une valorisation du personnage de la mère, qui est à relier à l'intérêt croissant accordé à l'enfant, à l'exaltation du sentiment de la nature et à la redéfinition des rôles féminins dans la société. On remarque que les mères représentées par les romanciers de cette époque appartiennent surtout aux milieux favorisés ; il s'agit d'aristocrates ou de bourgeoises qui cherchent à investir de manière nouvelle leur rôle maternel¹⁶⁰.

Cette tendance doit beaucoup au roman de Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761)¹⁶¹, qui connaît alors un succès prodigieux. Il montre qu'une mère peut être le personnage principal d'une œuvre romanesque. Elle n'est plus un être passif et en retrait mais une figure vivante et active. Dans son roman, Rousseau utilise d'abord le thème banal de la grossesse comme moyen de forcer le consentement au mariage des parents. En effet, Julie est amoureuse de Saint-Preux mais son père, le baron d'Etange, la destine à un mariage de convenance. Elle envisage donc de tomber enceinte, sans mettre son amant dans la confidence, pour contraindre son père à l'unir à son amant. La venue d'un enfant n'est cependant pas uniquement considérée par Julie comme une arme décisive pour obtenir le mariage ; il incarne aussi la force de sa relation amoureuse avec Saint-Preux. C'est « le premier fruit de [leur] amour [qui] devait serrer ce doux lien » et il constitue un gage de « retour à la vertu et de (...) bonheur commun »¹⁶². Cet enchaînement rêvé par Julie permet à Rousseau d'évoquer la supériorité de la nature sur les préjugés. Mais écrivant une histoire « vraie et morale », il ne pouvait faire de son couple d'amants des parents modèles et il se doit d'imaginer l'accident qui ruine les espérances de Julie : « Je fus encore abusée par une si douce espérance. Le ciel rejeta des projets conçus dans le crime; je ne méritais pas l'honneur d'être mère (...) comme si le ciel eût voulu m'accabler alors de tous les maux que j'avais mérités et couper à la fois tous les liens qui pouvaient nous unir »¹⁶³. En effet, une altercation avec son père fait chuter la jeune femme, ce qui provoque une fausse couche précoce et

ses nouvelles jusqu'au jour funeste d'une naissance qui lui donne un frère mais lui enlève sa mère : « Mon beau-père, dans l'intention de s'assurer des biens considérables, avait sacrifié la vie de ma mère pour sauver l'enfant dont elle était grosse, et y avait réussi : son fils vécut » ; *ibid.*

¹⁵⁸ Tencin (Mme la marquise de), *Le Siège de Calais, Nouvelle Historique*. La Haye (Paris), chez Jean Néaulme. 1739, 2 vol.

¹⁵⁹ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

¹⁶⁰ Les classes laborieuses ne figurent que de manière épisodique dans les récits. On note quelques exceptions toutefois, notamment chez Restif de la Bretonne, qui dresse des portraits de mères paysannes, comme dans *La Paysanne pervertie* (1784), ou issues des milieux populaires urbains.

¹⁶¹ Rousseau (Jean-Jacques), *Julie ou la Nouvelle Héloïse...*, *op. cit.*

¹⁶² *Ibid.*, Troisième partie, lettre 18 de Julie à Saint-Preux.

¹⁶³ *Ibid.*

ruine son stratagème. Julie finit par faire un mariage de raison avec M. de Wolmar et devient une mère exemplaire ; la maternité idéale dont rêve Rousseau ne pouvant être envisagée que dans le cadre conjugal.

La Nouvelle Héloïse est également révélatrice de la pudeur croissante qui prévaut au XVIII^{ème} siècle en littérature – à l'exception du roman libertin – dans l'évocation des réalités charnelles. Même si l'histoire est centrée sur une relation amoureuse hors mariage, la passion physique entre Julie et son amant, tout comme sa grossesse, ne sont évoquées que par périphrases ou de manière très allusive¹⁶⁴. Rousseau accorde la première place dans son roman à l'expression du sentiment et de la sensibilité, mais le corps est tenu à distance. Cette tendance se confirme dans la littérature et dans l'art en général dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle. Dans les romans rassemblés dans notre corpus, deux grands thèmes polarisent l'essentiel des références à la grossesse : d'un côté, la grossesse est envisagée dans le cadre familial, de l'autre, les grossesses illégitimes.

À partir des années 1760, les romanciers manifestent en effet un intérêt nouveau pour l'amour maternel et présentent de manière idéalisée la vie familiale et les sentiments qui unissent ses différents membres. L'amour maternel, ses joies et ses douleurs, deviennent un sujet de prédilection. Ce thème affleure déjà dans le cadre de la maternité légitime, chez certains auteurs de la première moitié du XVIII^{ème} siècle, comme Lesage ou l'abbé Prévost. Beaucoup de romanciers entre 1760-1790 figurent dans leurs œuvres des mères exemplaires et présentent une version idyllique de l'amour maternel dont le modèle est donné par la Julie de Rousseau. Toutefois, la grossesse et la naissance ne se prêtent guère à d'amples développements. Quand les époux s'aiment, la perspective d'avoir un enfant accroît le bonheur familial, mais les allusions sont souvent brèves et la pudeur limite l'évocation des réalités physiques de la gestation ou de la naissance.

Paul et Virginie (1787)¹⁶⁵ de Bernardin de Saint-Pierre est l'exemple type de l'idéalisation de l'amour maternel et du sentimentalisme propre à la fin du XVIII^{ème} siècle. Au début du roman Mme de la Tour, mariée en secret à cause de l'opposition de ses parents, part chercher fortune à l'Île-de-France, mais elle se retrouve rapidement « veuve, enceinte, et n'ayant pour bien qu'une négresse, dans un pays où elle n'avait ni crédit ni recommandation »¹⁶⁶. Elle se réfugie dans un coin de l'île presque désert pour cultiver la terre avec son esclave. Elle y fait la rencontre de Marguerite, une jeune paysanne bretonne en train de donner le sein à son nouveau-né, le petit Paul. L'histoire de cette femme est des plus banales :

elle (...) avait eu la faiblesse d'ajouter foi à l'amour d'un gentilhomme de son voisinage qui lui avait promis de l'épouser ; mais celui-ci ayant satisfait sa passion s'éloigna d'elle, et refusa même de lui assurer une subsistance pour un enfant dont il l'avait laissée enceinte. Elle s'était déterminée alors à quitter pour toujours le village où elle était née, et à aller cacher sa faute aux colonies, loin de son pays, où elle avait perdu la seule dot d'une fille pauvre et honnête, la réputation¹⁶⁷.

La maternité illégitime est toujours source de déshonneur mais, contrairement aux romans du début du XVIII^{ème} siècle, il n'est pas question ici d'exil dans un couvent : c'est la nature qui sert de refuge protecteur. Autre différence : l'exaltation de la maternité et de l'amour maternel. En effet, les deux femmes se rapprochent dans une commune expérience de mères, malgré leur différence de classe et de parcours¹⁶⁸. Bernardin de Saint-Pierre cherche ici à montrer comment la maternité remplit la vie de la

¹⁶⁴ Cette tendance se voit surtout dans la première partie de l'ouvrage et s'explique par le fait que dans ses lettres, Julie ne souhaite pas dévoiler explicitement le secret de sa grossesse à son amant ; il faut donc lire entre les lignes. Toutefois, quand Julie écrit une longue lettre à Saint-Preux le lendemain de son mariage dans laquelle elle revient sur tous les événements qui se sont déroulés depuis six ans, elle évoque de manière plus explicite le stratagème de la grossesse qui devait contraindre son père à l'unir à son amant. Néanmoins, les termes restent très pudiques. Il est question « d'illusion nouvelle », de « si douce espérance », des « marques les plus sensibles de mon état » et de manière plus explicite de « fruit » et de « germe que je portais dans mon sein ». C'est la même chose dans plupart des autres œuvres du dernier tiers XVIII^{ème} siècle. Quant à l'aspect charnel de la gestation, peu de place lui est accordé. Quand la grossesse est évoquée – ce qui est peu fréquent – c'est souvent de manière très rapide, par allusion plus que de manière explicite et réaliste.

¹⁶⁵ Saint-Pierre (Bernardin de), *Paul et Virginie*, Paris, GF-Flammarion, 1966.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 83.

¹⁶⁷ *Ibid.*, pp. 83-84.

¹⁶⁸ Marguerite ne cache rien de son passé à Mme de la Tour, « voulant mériter sa confiance plutôt que son estime, elle lui avoua sans rien lui déguiser l'imprudence dont elle s'était rendue coupable. « Pour moi, dit-elle,

femme en lui donnant un but et un sens, malgré les drames du destin¹⁶⁹. Il met particulièrement en valeur la symbiose mère-enfant et l'importance de la nature qui fait écho à la maternité. Le lieu dans lequel les deux mères se retirent est assimilé à un « nid »¹⁷⁰ et la fertilité de la nature répond à la fécondité féminine. En cela, Bernardin de Saint-Pierre rejoint Rousseau dans le rêve d'une mère naturelle, mais il tend à dissocier nettement la fécondité de la sexualité, vue comme une source de malheur, de même que les préjugés de classe qui resurgissent et entraînent le destin tragique de Virginie. Dans ce roman, la maternité est donc exaltée mais malheureuse. Cependant, l'auteur ne s'appesantit guère sur la grossesse et la naissance, un voile pudique recouvrant les réalités physiques de la maternité. Il en est de même dans la plupart des œuvres romanesques masculines s'intéressant à la maternité dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle.

Quant aux femmes de lettres des années 1760-1790, elles traitent aussi plus volontiers des mères qu'au début du siècle. Les romans féminins sont nombreux à cette époque ; maternité et amour maternel sont des sujets en vogue, sans être exclusifs. En effet, le mode de vie de la plupart des aristocrates, malgré l'engouement rousseauiste, a peu évolué : les femmes sont rarement centrées sur leurs enfants. Il s'agit plutôt d'un modèle bourgeois ou de la petite noblesse provinciale et cela se ressent dans la littérature. On note toutefois dans les romans féminins un souci pédagogique croissant dans l'évocation des figures maternelles.

L'œuvre marquante de cette époque est le roman largement autobiographique de Mme d'Épinay (1726-1783), *Histoire de Madame de Montbrillant*¹⁷¹. Ces mémoires arrangées sont écrites par Louise d'Épinay entre 1756 et 1762 pour raconter sa propre vie à travers l'histoire du personnage fictif d'Émilie de Montbrillant. Elle cherche, par ce biais, à se disculper d'une réputation de légèreté aux yeux de son amant, Frédéric Melchior Grimm, et de l'opinion. Elle cherche également à faire œuvre pédagogique car elle juge son parcours exemplaire et utile à nombre de ses contemporaines. Le texte ne sera toutefois pas publié de son vivant, puisque la première édition de l'ouvrage date de 1818¹⁷². Dans ce texte volumineux et assez inclassable, Mme d'Épinay offre des détails précieux sur la vie féminine et maternelle au XVIII^{ème} siècle. Malgré quelques erreurs et omissions volontaires, la première partie de l'œuvre se révèle très proche de sa propre vie.

Élevée dans un milieu bourgeois et dévot, envoyée au couvent en attendant son mariage, Louise de Tardieu d'Esclavelles épouse à dix-neuf ans son cousin, Denis-Joseph Lalive d'Épinay. Mais Louise/Émilie est rapidement désenchantée de la vie conjugale, car son mari est un grand libertin et il dilapide la fortune familiale. Le vrai visage de son époux se révèle alors qu'elle est enceinte pour la première fois, ce qui contribue à rendre cette expérience difficile¹⁷³. Elle accouche d'un fils en 1746 (Louis-Joseph Lalive d'Épinay) et d'une fille l'année suivante, Suzanne-Thérèse de Lalive, qui décède à l'âge de dix mois. Déçue par sa vie conjugale, Mme d'Épinay partage alors sa vie avec Claude-Louis Dupin de Francueil, dont elle a deux enfants, ce qu'elle se garde bien de dire dans son livre, trichant sur les dates pour escamoter ces naissances illégitimes. En effet, elle donne le jour à une seconde fille, Angélique en 1749, que Denis d'Épinay reconnaît néanmoins comme la sienne, et dont l'existence se confond dans l'*Histoire de Mme de Montbrillant* avec la première fille légitime de Mme d'Épinay, rapidement décédée. Un garçon naît également en 1753, mais il est rapidement éloigné de sa mère et passé sous silence dans l'ouvrage¹⁷⁴. Louise/Émilie est ainsi officiellement mère de deux enfants, Louis-Joseph et Angélique, mais elle doit attendre la séparation de biens avec son

j'ai mérité mon sort ; mais vous, madame..., vous sage et malheureuse ! ». Et elle lui offrit en pleurant sa cabane et son amitié ». Madame de la Tour, touchée d'un accueil si tendre, lui dit en la serrant dans ses bras : « Ah ! Dieu veut finir mes peines puisqu'il vous inspire plus de bonté envers moi qui vous suis étrangère, que jamais je n'en ai trouvé dans mes parents » ; *ibid.*, p. 84.

¹⁶⁹ Mann (Maria), *La mère dans la littérature...*, *op. cit.*

¹⁷⁰ Saint-Pierre (Bernardin de), *Paul et Virginie*, *op. cit.*, p. 83.

¹⁷¹ Epinaï (Mme d'), *Les contre-confessions...*, *op. cit.*, éd. 1989.

¹⁷² L'ouvrage paraît sous le titre de *Mémoire de Madame d'Épinay*, mais il s'agit d'une version retouchée et remaniée par l'éditeur. Il faut attendre 1951 pour avoir une version complète qui est due à G. Roth : Epinaï (Mme d'), *Pseudo-mémoires, Histoire de Mme de Montbrillant*, Paris, éd. Roth, 1951, 2 t.

¹⁷³ Voir le chapitre VII sur les peurs de l'accouchement.

¹⁷⁴ Né le 29 mai 1753, il est élevé dans un village et est mis dans les ordres ; il deviendra Mgr Le Blanc de Beaulieu.

époux en 1748 pour pouvoir s'occuper pleinement de leur éducation¹⁷⁵. Proche d'intellectuels comme Rousseau, Grimm ou Diderot, elle développe une réflexion originale en matière éducative dont elle rend compte dans son roman ainsi que dans différents ouvrages à caractère pédagogique¹⁷⁶. L'intérêt de son roman épistolaire, largement influencé par la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau¹⁷⁷, est de proposer un modèle actif de femme et de mère. Dans une écriture plus engagée que ses devancières, Mme d'Épinay met en avant les failles de l'éducation féminine traditionnelle, les avatars de sa vie d'épouse et de mère, et elle propose aussi une voie vers l'émancipation et l'indépendance. Le rôle plus central qu'elle accorde à la maternité est une manière de conquérir un pouvoir que son milieu et la société de son temps lui refusent. À la différence de Mme de Tencin qui ne valorise pas la maternité, Mme d'Épinay veut lui donner ses lettres de noblesse. Cette attitude témoigne des préoccupations nouvelles concernant l'enfance et une conception plus bourgeoise de la famille. Comme beaucoup d'autres œuvres contemporaines, le roman de Mme d'Épinay prend une forme épistolaire, ce qui contribue à renforcer la proximité avec le lecteur. Même si le tuteur d'Émilie intervient parfois, comme d'autres membres de la famille, l'essentiel des lettres au début du roman est échangé entre Émilie de Montbrillant et son amie de couvent, M^{elle} de Beaufort, qui devient la présidente de Sally après son mariage¹⁷⁸. Cet échange entre femmes s'avère particulièrement propice à l'expression des sentiments, de l'intimité familiale et du vécu quotidien. Les deux premières grossesses d'Émilie font ainsi l'objet de relations assez détaillées. Émilie confie sa solitude et sa déception quant à l'indifférence de son mari, son angoisse malade à l'idée d'accoucher la première fois, sa joie aux premiers mouvements de l'enfant et ses projets le concernant (allaitement, layette, etc.) ; elle évoque aussi le rôle des médecins et l'attitude de son entourage. Outre les maternités d'Émilie, celles des femmes de son entourage amical ou familial sont également évoquées. L'*Histoire de Mme de Montbrillant* est donc assez unique en son genre par l'intérêt accordé à la grossesse et à la maternité, ce qui la distingue des œuvres contemporaines, tant masculines que féminines.

Dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, de plus en plus de romans féminins évoquant la maternité sont centrés sur l'amour maternel. Les figures de la femme et de l'amant tendent à s'effacer devant celles de la mère et de l'enfant. Et dans ce domaine, les questions d'établissement et de mariage suscitent moins d'intérêt, les romancières faisant davantage part du bonheur d'être mère, sans cependant cacher les difficultés et les souffrances de cette expérience, dans la lignée de Mme d'Épinay. Les ouvrages manifestent souvent un souci pédagogique nouveau, notamment ceux de Mme de Genlis et de Mme Leprince de Beaumont, toutes deux gouvernantes et donc particulièrement sensibles aux questions éducatives. Chez les romancières de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, la maternité est moins présentée sous l'angle de la contrainte, de l'aliénation et de la souffrance ; au contraire, l'attente d'un enfant, l'allaitement et son éducation sont vus comme les vraies sources du bonheur féminin. L'ordre des valeurs est donc transformé par rapport au début du siècle ; la vie sociale, mondaine et amoureuse est jugée secondaire ; la mère est polarisée sur son enfant, unique source de joie et d'affection. Ainsi Mme Daubenton dans *Zélie dans le désert* (1787), dresse le tableau d'une famille très soudée où chaque naissance est l'occasion de resserrer les liens conjugaux :

Nous nous occupions tout alors du nouvel être qui allait bientôt augmenter notre société. Dans le monde, la naissance d'un enfant n'est souvent qu'un embarras pour deux jeunes époux qui sont dans le besoin et un sujet de gêne pour les femmes qui font leur unique plaisir de briller dans les fêtes. Mais pour deux amants qu'une tendresse réciproque a unis avant leur mariage, c'est un lien de plus et un gage précieux (...). C'était plus encore pour M. d'Ermancour et moi : c'était le bonheur suprême¹⁷⁹.

¹⁷⁵ Mais Mme d'Épinay pourra vraiment réaliser ses projets avec l'éducation de sa petite fille, Émilie de Belsunce, qu'elle élève comme sa propre fille.

¹⁷⁶ Épinay (Louise d'), *Lettres à mon fils*, Genève, 1758 ; *id.*, *Les conversations d'Émilie*, 1773.

¹⁷⁷ Rousseau lui aurait prêté en 1756 les premiers manuscrits de *La Nouvelle Héloïse*, dont la lecture lui aurait donné l'idée du sien.

¹⁷⁸ Dans la vraie vie de Mme d'Épinay, il s'agit de Mme de Maupéou, qui meurt le 21 avril 1752 des suites de couches.

¹⁷⁹ Daubenton (Mme), *Zélie dans le désert*, Genève, Chez Dufart, 1791-1792, p. 298.

Voir Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

Dans ce roman, la future mère est sans angoisse, elle se réjouit d'allaiter et de contribuer ainsi à la santé du nouveau-né et à la sienne. Ce genre d'écrit est révélateur d'une vision idéalisée et édifiante de la maternité, largement influencée par les écrits rousseauistes.

L'autre tendance, chez les romancières qui s'intéressent à la maternité, est de mettre l'accent sur son versant éducatif, jugé plus noble que son aspect purement charnel. Les romans de Mme de Genlis s'inscrivent particulièrement dans cette tendance et déploient volontiers un ton doctoral et moralisateur. On y trouve de nombreuses figures maternelles, mais rien sur la grossesse et le maternage car c'est l'éducation qui constitue pour elle la mission privilégiée des mères. Dans un de ses romans les plus célèbres, *Adèle et Théodore* (1782), Mme de Genlis présente le personnage de Mme d'Almane qui connaît une longue période d'infertilité et craint de ne jamais connaître le bonheur tant espéré de devenir mère. Mais elle adopte une petite fille de dix ans et se consacre totalement à son éducation, réalisant ainsi sa vocation maternelle.

Toutefois, le tableau de la maternité que dressent les romancières n'est pas toujours idyllique. En effet, les femmes s'appesantissent peut-être davantage que les hommes sur les états d'âme, les joies et les difficultés de la maternité et font preuve de plus de nuances dans leurs propos. Ainsi, dans *La Nouvelle Clarice* (1767) de Mme Leprince de Beaumont, lady Hariote se plaint des maux de sa grossesse et de son éducation débilitante, qui la rend incapable de les supporter :

J'ai beau alléguer ces paysannes qui ne discontinuent pas les travaux les plus rudes, quoiqu'elles soient grosses ; ces femmes de soldat qui accouchent dans le milieu du chemin, prennent leur enfant dans leur tablier, et rattrapent la charrette en courant. On me répond que l'habitude d'une vie rude les a mises en état de supporter ces fatigues. Peste de ceux qui m'ont élevée avec tant de délicatesse, et qui m'ont fait un corps de verre¹⁸⁰.

Elle en arrive à envier l'endurance et le courage des femmes du peuple, alors qu'elle-même – pourtant privilégiée – vit sa grossesse dans la douleur et l'angoisse, sa peur étant alimentée par les mises en garde permanentes de son entourage. On apprend toutefois plus loin dans le roman qu'elle accouche heureusement, ce qui lui donne l'occasion d'évoquer à nouveau le sort des femmes du peuple. Elle déplore la dureté de leur travail et les difficultés que cela entraîne pour leur santé et celle de leurs enfants. En accord avec les médecins de son temps, l'auteur réclame l'amélioration des conditions de vie des mères et des enfants et propose un plan d'hygiène éducatif post-natal, original et inattendu dans un roman féminin de cette époque.

Les *Lettres de Mistriss Henley* (1784)¹⁸¹ d'Isabelle de Charrière montrent aussi avec beaucoup de justesse les contraintes et les difficultés du rôle de mère. Mais dans ce bref roman épistolaire, l'auteur refuse le romanesque et les péripéties qui abondent traditionnellement dans le roman sentimental. Elle dépeint un quotidien qui peut sembler banal mais avec un grand réalisme psychologique qui doit beaucoup à sa propre vie. Même si elle n'a jamais connu la maternité – à son grand regret –, elle met beaucoup d'elle-même dans ce portrait d'épouse déçue. L'histoire tient en quelques mots : une jeune femme, Mistriss Henley, raconte en six lettres à une amie les difficultés qu'elle rencontre dans sa vie d'épouse et de mère. Orpheline, elle s'est mariée à vingt-cinq ans selon ses vœux, avec un veuf de trente-cinq ans, déjà père d'une fillette de cinq ans. Soucieuse de bien faire, dans sa mission d'épouse, de maîtresse de maison et de mère de substitution, elle déchant vite. Spontanée, vive et passionnée, elle se heurte en effet à un mari raisonnable, vertueux et austère, qui ne la comprend pas. Néanmoins, après un an de mariage, elle tombe enceinte et espère beaucoup de sa nouvelle maternité :

Je n'en puis plus douter, ma très chère amie, je suis grosse ; je viens de l'écrire à ma tante ; je l'ai priée de le dire à M. Henley, qui est à Londres depuis quelques jours. Ma joie est extrême ; je vais redoubler de soins auprès de Miss Henley. Pendant plus d'un an je n'ai rien été pour elle ; depuis deux mois, je suis une médiocre mère ; il ne faut pas devenir une belle-mère. Adieu, vous n'en aurez pas davantage aujourd'hui¹⁸².

¹⁸⁰ Leprince de Beaumont (Mme), *La Nouvelles Clarice*, 1767, p. 116, cité par *ibid.*

¹⁸¹ Charrière (Isabelle de), *Lettres de Mistriss Henley* dans Charrière (Isabelle de), *Romans*, éd. Le Chemin vert, 1982.

¹⁸² *Ibid.*, 5^{ème} lettre, pp. 288-289.

Mais dès la lettre suivante, le ton change : « Je ne me porte pas trop bien chère amie (...). Ma situation est triste, ou bien je suis un être sans raison et sans vertus »¹⁸³. En effet, pendant sa grossesse, elle subit déceptions sur déceptions qui l'empêchent d'investir positivement son rôle maternel. Le premier sujet de déconvenue concerne l'allaitement de l'enfant à naître ; Mistriss Henley hésite sur l'attitude à adopter :

Je n'avais cessé de me demander s'il fallait et si je voulais nourrir ou non mon enfant. D'un côté j'étais effrayée par la fatigue, les soins continuels, les privations qu'il fallait s'imposer. Le dirai-je ? Je l'étais aussi du tort que fait à la figure d'une femme la fonction de nourrice. D'un autre côté, je craignais comme une grande humiliation d'être regardée comme incapable et indigne de remplir ce devoir. Mais, me direz-vous, n'avez-vous donc que de l'amour propre ? N'imaginiez-vous pas un extrême plaisir à être tout pour votre enfant, à vous l'attacher, à vous attacher à lui par tous les liens possibles ? Oui, sans doute, et c'était bien là mon impression plus constante ; mais quand on est seule et qu'on pense toujours à la même chose, que ne pense-t-on pas ?

Je résolus d'en parler à M. Henley ; et ce ne fut pas sans peine que j'entamai la conversation. Je redoutais également qu'il approuvât mon dessein comme une chose nécessaire, qui allait sans dire, sur laquelle j'étais coupable d'hésiter, et qu'il le rejetât comme une chose absurde et par des motifs humiliants pour moi.

Je n'échappai ni à l'une ni à l'autre de ces peines. A son avis, rien au monde ne pouvait dispenser une mère du premier et du plus sacré de ses devoirs, que le danger de nuire à son enfant par un vice de tempérament ou des défauts de caractère, et il me dit que son intention était de consulter le docteur M. son ami, pour savoir si mon extrême vivacité et mes fréquentes impatiences devaient faire préférer une étrangère. De moi, de ma santé, de mon plaisir, pas un mot : il n'était question que de cet enfant qui n'existait pas encore¹⁸⁴.

On mesure ici l'enjeu que représente la question de l'allaitement, dès la grossesse, et on sent toute l'humiliation, la tristesse et la désillusion de la jeune femme face à l'insensibilité et l'indifférence de son mari. La maternité ne la valorise pas mais la prive un peu plus de son libre-arbitre et de son identité. Elle plonge dans une profonde tristesse : « Adieu la joie de ma grossesse ; adieu toute joie ! Je tombai dans un profond abattement »¹⁸⁵. La venue de sa tante lui apporte une distraction bienvenue, de même que « les frivolités du beau monde » dans lequel elle se plonge pour, dit-elle : « sortir de moi-même, m'étourdir, m'oublier, oublier ma situation ». Elle se laisse alors aller à rêver à l'avenir de son fils ou fille, pour qui elle envisage un destin extraordinaire :

Bientôt je ne pensai plus à mon fils ou à ma fille que comme à des prodiges de beauté, dont les plus brillants talents, cultivés par la plus étonnante éducation, exciteraient l'admiration de tout le pays ou même de l'Europe entière. Ma fille, plus belle encore que Lady Bridgewater, choisissait un mari parmi tout ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume. Mon fils, s'il prenait le parti des armes devenait un héros et commandait des armées ; s'il se donnait à la loi, c'était au moins Milord Mansfield ou le chancelier, mais un chancelier permanent dont le roi et le peuple ne pourraient plus se passer¹⁸⁶.

L'enthousiasme de la future mère est vite tempéré par le mari qui brise les rêves de gloire qu'elle fait pour sa progéniture. Il rétorque ainsi à ses envolées lyriques :

Nos idées sont bien différentes ; je désire que mes filles soient élevées simplement, qu'elles attirent peu les regards et songent peu à les attirer ; qu'elles soient modestes, douces, raisonnables, femmes complaisantes et mères vigilantes ; qu'elles sachent jouir de l'opulence, mais surtout qu'elles sachent s'en passer ; que leur position soit plus propre à leur assurer des vertus qu'à leur donner du relief (...) Quant à mon fils, un corps robuste, une âme saine, c'est-à-dire exempte de vices et de faiblesses, la plus stricte probité qui suppose une saine modération, voilà ce que je demande à Dieu pour lui¹⁸⁷.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 288.

¹⁸⁴ *Ibid.* pp. 288-289

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 289.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 290

¹⁸⁷ *Ibid.*, pp. 290-291.

Sans lui faire le moindre reproche direct, M. Henley met en cause la conception très aristocratique que sa femme se fait de l'existence, faite de mondanités, d'honneurs et de gloire. Pour sa part, il privilégie une vie bourgeoise, basée sur la réserve, le devoir et la vertu. Même dans les rêves – certes naïfs et peu réalistes – Mistriss Henley se voit mise au pas et dévalorisée. Son mari se montre incapable de comprendre sa sensibilité féminine et maternelle. Elle est profondément affectée par cette nouvelle désillusion, lourde de conséquences pour la suite :

J'étais tellement combattue entre l'estime que m'arrachait tant de modération, tant de raison, de droiture dans mon mari, et l'horreur de me voir si étrangère à ses sentiments, si exclue de ses pensées, si inutile, si isolée, que je n'ai pu parler. Fatiguée de tant d'efforts, ma tête s'est embarrassée, je me suis évanouie. Les soins qu'on a eus de moi ont prévenu les suites que cet accident pouvait avoir ; cependant je n'en suis pas encore bien remise. Mon âme ni mon corps ne sont dans un état naturel. Je ne suis qu'une femme, je ne m'ôterai pas la vie, je n'en aurai pas le courage ; si je deviens mère, je souhaite n'en avoir jamais la volonté, mais le chagrin tue aussi. Dans un an, dans deux ans, vous apprendrez, je l'espère, que je suis raisonnable et heureuse, ou que je ne suis plus¹⁸⁸.

Ce court roman se clôt sur ces paroles désabusées, voire désespérées, qui montrent la crise dans laquelle la future mère est plongée. Consciente de son impuissance, ne s'autorisant plus à être elle-même, Mistriss Henley en arrive à envisager la mort si elle ne parvient pas à se couler dans le rôle qu'on attend d'elle et qui suppose qu'elle s'ampute de sa personnalité et de ses désirs propres. Mme de Charrière dresse donc ici un tableau qui s'éloigne des portraits de mères parfaites et triomphantes qui abondent en son temps. Son héroïne n'est pas sans défauts et elle ne peut guère formuler de griefs bien considérables à l'encontre de son mari. Elle n'en meurt pas moins à petit feu... La romancière montre, avec beaucoup de finesse, que l'altruisme et le dévouement maternel ne sont pas toujours une source d'épanouissement et qu'il est difficile de trouver une identité d'épouse et de mère qui respecte la personnalité féminine¹⁸⁹. Ce genre de propos reste toutefois rare à l'époque ; de manière générale, le roman ne s'intéresse à la mère que par l'enfant et la mère ne vaut qu'à travers lui.

Ce bref aperçu de la littérature féminine montre que la grossesse fait l'objet d'un discours renouvelé ; il n'est plus jugé inconvenant de l'évoquer. Les femmes s'autorisent à parler d'elles-mêmes, de leur corps et de leurs émotions face à leur future maternité. Tout en restant pudiques, elles rendent compte de cette expérience spécifiquement féminine, même si la grossesse mobilise moins leur attention que l'allaitement ou les soins et l'éducation après la naissance. Toutefois, il faut relativiser l'importance prise par les figures maternelles dans la littérature à partir des années 1760. En effet, peu de romans absorbent entièrement la femme dans sa fonction maternelle et s'intéressent avec réalisme à sa vie et à ses états d'âme. La femme est encore polarisée dans ses fonctions traditionnelles : divine ou infernale. La figure de l'amoureuse l'emporte encore et la maternité figure à titre épisodique. De manière générale l'amour maternel, à la différence de l'amour sexué, semble « un très mauvais conducteur de fiction »¹⁹⁰.

Outre l'évocation de la maternité et de la grossesse dans le cadre familial, les femmes enceintes sont encore souvent abordées dans la littérature du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle par le biais des grossesses illégitimes. En effet, celles-ci présentent un intérêt au niveau de l'intrigue et sur le plan moral qui les rend plus intéressantes pour les romanciers que les banales grossesses des épouses heureuses en ménage. Toutefois, on note une évolution des représentations dans ce domaine par rapport au début du siècle. Un jugement moral moins négatif s'attache aux naissances illégitimes ; un plus grand intérêt est aussi accordé à l'enfant et au personnage maternel, ainsi qu'à leurs sentiments respectifs.

Chez les auteurs masculins, le thème de la grossesse illégitime reste assez fréquent, que ce soit dans les romans de mœurs ou les romans libertins. Un des *Contes Moraux* de Jean-François

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 292.

¹⁸⁹ Si Mme de Charrière n'a jamais connu, à son grand regret la maternité, elle met probablement beaucoup d'elle-même dans ce portrait d'épouse déçue par le mariage ; voir l'introduction aux romans de Mme de Charrière dans *Romans de femmes du XVIII^{ème} siècle*, *op. cit.*

¹⁹⁰ Heinich (Nathalie), *Etats de femme...*, *op. cit.*, p. 68.

Marmontel, « Annette et Lubin » (1761)¹⁹¹, évoque ce thème de la grossesse illégitime traité de manière sensible. Les deux personnages du titre sont de jeunes bergers, « enfants de deux sœurs »¹⁹², c'est-à-dire des cousins. Elevés ensemble, ils finissent par tomber amoureux quand vient l'adolescence. Leur amour est cependant innocent, car ils ignorent « que ces liens du sang devaient être incompatibles avec ceux du mariage »¹⁹³ ; ils ne savent visiblement pas non plus que leur amour charnel peut porter des fruits¹⁹⁴. La grossesse d'Annette intervient justement pour précipiter les événements et accentuer le romanesque de l'histoire : « Cependant un bonheur si pur ne fut pas inaltérable. La taille légère d'Annette s'arrondissait insensiblement. Elle n'en savait pas la cause ; Lubin lui-même ne s'en doutait pas ». C'est le bailli du village qui apprend à Annette qu'elle est enceinte et que ses rapports avec son cousin Lubin sont coupables¹⁹⁵ :

Le juge continua de l'interroger ; Annette continua de répondre ; si bien qu'il fut plus clair que le jour qu'elle serait bientôt mère. Devenir mère avant le mariage ! c'était une énigme pour Annette. Le bailli la lui expliqua. (...) et savez-vous quel crime vous avez commis ? – Je ne sais pas ce que c'est qu'un crime ; mais tout ce que nous avons fait, je vous jure que c'est de bonne amitié et sans aucune malice. Vous croyez que je suis grosse ; je ne l'aurais jamais deviné : mais si cela est, j'en suis bien aise ; je ferai peut-être un petit Lubin. – Non, repris l'homme de loi, vous mettrez au monde un enfant qui ne reconnaîtra ni son père, ni sa mère, qui rougira de sa naissance, et qui vous la reprochera. Qu'avez-vous fait, malheureuse fille, qu'avez-vous fait ? Que je vous plains ? Que je plains cet innocent ! Ces dernières paroles firent pâlir et frissonner Annette¹⁹⁶.

Lubin retrouve sa bien-aimée en pleur ; elle lui avoue sa grossesse : « (...) sais-tu ce qui nous arrive ? Je suis grosse. – Tu es grosse ! et de qui ? – De toi. – Tu badines. Et comment cela est-il arrivé ? – Le bailli vient de me l'expliquer »¹⁹⁷. Lubin se précipite chez l'homme de loi qui l'accable et lui reproche d'avoir ravi à Annette « l'innocence et l'honneur »¹⁹⁸. Interloqué et furieux, Lubin pense trouver une oreille compatissante en la personne du pasteur, mais celui-ci « fut plus sévère que le juge ; et Lubin se retira confondu d'avoir offensé le ciel sans le savoir »¹⁹⁹. Annette est désespérée ; rongée par la conscience qu'elle a maintenant de sa faute, elle repousse son amant²⁰⁰ :

Je tremble dès que tu m'approches ; mon enfant, qui remue dans mon sein, et que j'aurais eu tant de joie à sentir, semble se plaindre déjà que je lui ai donné mon cousin pour père. – Tu vas donc haïr mon enfant ? lui dit Lubin en sanglotant. – Oh ! non, non, je l'aimerai de toute mon

¹⁹¹ « Annette et Lubin », dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, t. II, De Marmontel à Potocki, Paris, Librairie générale française, 1994.

¹⁹² *Ibid.*, p. 32.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 32.

¹⁹⁴ Il s'agit bien d'un conte, car on se doute que des gardiens de troupeaux, au contact permanent des bêtes, devaient être bien moins naïfs...

¹⁹⁵ Le bailli du village fut le premier qui s'en aperçut.

- Dieu vous garde ! Annette, lui dit-il un jour. Vous me semblez bien rondelette ! – Il est vrai, dit-elle en faisant la révérence. – Mais Annette, quel accident est donc arrivé à ce joli corsage ? Auriez-vous eu quelques amoureux ? – Quelques amoureux ? non, pas que je sache. – Ah, ma fille, rien n'est plus certain ; vous avez écouté quelqu'un de nos jeunes garçons. – Vraiment oui, je les écoute ; est-ce que cela gâte la taille ? – Non, pas cela : mais quelqu'un d'eux vous aura fait des amitiés ? – Des amitiés ? assurément : Lubin et moi, nous nous en faisons tant que le jour dure. – Et vous lui avez tout accordé, n'est-ce pas ? – Oh, mon Dieu, oui. Lubin et moi, nous n'avons rien à nous refuser ! – Comment donc, rien à vous refuser ! – Oh, rien du tout : je serai bien fâchée qu'il se réservât quelque chose, et plus fâchée encore de lui laisser croire que j'ai quelque chose qui n'est pas à lui. Ne sommes-nous pas cousins ? – Cousins ! - Cousins germains, vous dis-je. – O ciel ! s'écria le bailli, voici bien une autre aventure ! – Sans cela, croyez-vous que nous fussions tout le jour ensemble ? que nous n'eussions qu'une même cabane ? J'ai bien ouï dire que les bergers sont à craindre ; mais un cousin n'est pas dangereux » ; *ibid.*, pp. 34-35.

¹⁹⁶ *Ibid.*, pp. 36-37.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 37.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 38.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ « Je suis grosse, dit Annette le visage baigné de ses larmes ; je suis grosse, et je ne puis être ta femme ! Laisse-moi, je suis désolée : je n'ai plus de plaisir à te voir. Hélas ! j'ai honte de moi-même ; et je me reproche tous les moments que j'ai passés avec toi » ; *ibid.*, p. 39.

âme, dit-elle. Au moins ne me défendra-t-on pas d'aimer mon enfant, de lui donner mon lait et ma vie. Mais cet enfant haïra sa mère : le juge me l'a prédit²⁰¹.

Mais Lubin essaye de consoler Annette en revendiquant la supériorité des liens affectifs sur les conventions de leur temps :

Nous sommes cousins, c'est un malheur ; mais il n'empêche pas que l'on s'aime, doit-il empêcher qu'on se marie ? En suis-je moins le père de mon enfant ? Et toi, en es-tu moins sa mère ? (...) laissons les dire. Tu n'es à personne, je suis à moi ; nous disposons de nous : chacun fait de son bien ce que bon lui semble. Nous aurons un enfant : tant mieux. Si c'est une fille, elle sera gentille et douce comme toi ; si c'est un garçon, il sera alerte et joyeux comme son père. Ce sera un trésor à nous deux : nous l'aimerons à qui mieux mieux ; et, quoi qu'on en dise, il reconnaîtra son père et sa mère, aux tendres soins que nous prendrons de lui²⁰².

Lubin ayant appris qu'« avec beaucoup d'argent les cousins se tiraient de peine »²⁰³ et pouvaient obtenir une dispense, va demander l'aide du seigneur du lieu, qui est riche et qui « est la bonté même ». En lui exposant leur situation, ils peignent un tableau touchant de leur sort et surtout de celui de leur enfant à naître. Annette déclare ainsi : « Je ne demande au ciel que de vivre assez pour lui donner mon lait ; et que j'expire dans le moment qu'il n'aura plus besoin de sa mère. A ces mots, elle se couvrit le visage de son tablier, pour cacher les pleurs qui l'inondaient »²⁰⁴. Emu, le seigneur décide de les aider. Il obtient une dispense papale qui permet aux amoureux de s'épouser, laissant entendre que l'argent permet de racheter à bon compte sa conduite. Si la morale de cette histoire est traditionnelle : l'amour et les enfants hors mariage sont un péché, la honte et le déshonneur s'attachent à la fille-mère, la bâtardise est une tâche indélébile, la nouveauté tient à la place accordée à l'enfant. Celui-ci incarne, plus encore que par le passé, l'intensité du lien qui unit les deux amoureux ; on s'inquiète de son sort et de son avenir et il fait l'objet d'un investissement affectif intense. Les parents l'aiment déjà avant qu'il ne naisse et l'amour maternel est particulièrement valorisé. Annette évoque à plusieurs reprises sa volonté d'allaiter son enfant, remplissant ainsi pleinement ses devoirs de mère, devoirs qui ne s'arrêtent pas à la naissance. En retour, les parents attendent que leur enfant fasse preuve de sentiments aussi forts envers leurs géniteurs. A l'idée que son enfant puisse ne pas l'aimer, Annette préfère mourir. L'amour est donc désormais au cœur des relations familiales et renforce les liens entre tous ses membres.

Chez Restif de la Bretonne, la famille est également un sujet important ; la figure du père est y particulièrement valorisée. Toutefois, les figures maternelles sont nombreuses dans son œuvre et la maternité, comme l'acte de procréation, sont vus de manière très positive. Le thème de l'illégitimité est particulièrement récurrent dans ses romans ; on y retrouve les ressorts romanesques habituels : acceptation de l'enfant par la mère, mais refus par la famille, dissimulation d'une grossesse illégitime par un mariage hâtif, naissance à terme prétendue prématurée pour cacher une liaison préconjugale, etc. *Le Paysan pervers* (1775) brode ainsi autour de naissances illégitimes non avouées qui provoquent des quiproquos en série. Dans *La Paysanne perversie* (1784), on trouve également deux grossesses ; celle d'une jeune femme non mariée, Ursule – la paysanne perversie –, et celle d'une femme adultère, Mme Parangon, enceinte d'Edmond, le frère de la paysanne. Dans les deux cas, les femmes ont été plus ou moins prises de force par leur séducteur, avec lesquelles elles jouaient un jeu trouble et dangereux pour leur vertu. Si la grossesse d'Ursule provoque la colère de son frère – pourtant mal placé pour parler au nom de la morale –, la jeune femme espère surtout se faire épouser ou dédommager financièrement. Dans ce roman, comme dans *Le Mari à l'essai*, la maternité illégitime n'est pas vue négativement. Restif nie la culpabilité de la mère, victime surtout de sa naïveté, et il ne considère pas la bâtardise comme un fardeau insurmontable. La maternité illégitime ne s'accompagne plus, comme dans les romans du début du siècle, de la mise à l'écart systématique de la mère (au couvent) et de l'enfant (dans une campagne reculée)²⁰⁵. D'ailleurs, quand Restif de la Bretonne fait parler Ursule de son enfant à naître, il lui prête un discours que n'importe quelle future mère pourrait tenir :

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² *Ibid.*, p. 40.

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 43.

²⁰⁵ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

Je touche au terme craint et désiré. La belle dame [Mme Parangon] vient de mettre au jour une fille, jolie, jolie... il faut la voir ! Elle en est folle. Je crois que je ferai de même, et pour ma satisfaction, je voudrais une fille ; pour mon ambition, un fils. La sage-femme de Mme Parangon dit que j'aurai un fils. Je la prendrai plutôt qu'un accoucheur ; car je pense comme la belle dame, qu'il faut avoir de la pudeur jusque dans ce moment-là²⁰⁶.

Ce genre de discours assez « réaliste » est rare dans la littérature romanesque du temps. Restif décrit rapidement mais finement les émotions et les préoccupations d'une femme enceinte peu avant d'accoucher, entre impatience de faire connaissance avec l'enfant et inquiétude concernant l'accouchement. On remarque que l'auteur prend parti en quelques mots sur la querelle qui divise sage-femme et accoucheur. L'évocation de la maternité chez Restif, notamment la grossesse, est donc particulièrement riche ; il ne s'en tient pas aux propos vagues et convenus que l'on trouve dans la plupart des romans contemporains. Autre exemple, dans *Le Ménage parisien* (1773)²⁰⁷, il évoque avec humour les prétendues « envies » des femmes enceintes :

Les dames de la ville ont inventé les « envies ». Elles entendent par ce mot des caprices disparates, causés, prétendent-elles, par les suites du mariage ; caprices qu'il est très dangereux pour la mère et pour le fruit de ne pas satisfaire : à la première, ils causeront des vapeurs (maladie née de l'oisiveté absolue et qui sert de prétexte pour écarter les maris incommodes : les médecins l'ont fort accréditée, elle leur procure la satisfaction de voir tous les jours de jolies malades, dont l'état n'a rien de triste) : au second, c'est à dire au fruit, des marques défigurantes, ou des défauts de conformation²⁰⁸.

Avec une certaine misogynie, Restif met en cause le comportement de certaines femmes enceintes qui tient, selon-lui, essentiellement du caprice et qui font payer au mari la pénibilité de leur grossesse. Il y voit surtout une lubie des femmes de la ville, oisives et à la santé fragile, et il n'accorde guère d'excuse aux maris assez sots pour être abusés par ces agissements.

Bien d'autres auteurs abordent le thème, désormais classique, de la maternité illégitime à la fin du XVIII^{ème} siècle, comme Claris de Florian dans sa nouvelle *Claudine* (1793). L'héroïne est une jeune bergère savoyarde naïve qui se laisse abuser par un voyageur anglais qui lui promet de revenir bientôt et de l'épouser :

Cinq ou six mois se passèrent. Claudine, qui tous les soirs rentrait avec les yeux rouges, prit enfin le parti de se confier à sa sœur Nanette (...) Nanette, qui venait de se marier, pressa de questions la pauvre Claudine. Elle apprit enfin, après bien des larmes, que l'Anglais avait indignement trompé cette simple et malheureuse fille, et que Claudine était grosse²⁰⁹.

Mais le père de Claudine, scandalisé par la faute de sa fille et son déshonneur, exige son départ, malgré la tentative d'apaisement du curé. Rongée par la culpabilité, la jeune fille en vient à souhaiter la mort. Elle est toutefois recueillie dans un village voisin par le curé, puis par une vieille femme chez qui elle doit accoucher secrètement. Mais les souffrances physiques et morales provoquent la naissance prématurée de l'enfant²¹⁰. Là où l'histoire diffère par rapport au scénario habituel, c'est que la jeune femme refuse d'abandonner son enfant pour pouvoir retourner sous le toit paternel, comme le lui conseille le curé. L'amour maternel est si fort qu'il fait préférer à Claudine l'exil en Italie et la solitude. Assumant sa faute sans la faire retomber sur son enfant, elle assume tous ses devoirs de mère. Mais la fin de l'histoire est heureuse, car après diverses péripéties, le séducteur est retrouvé et il finit par reconnaître l'enfant en se mariant avec Claudine, qui peut enfin se réconcilier avec sa famille. Ce genre de littérature d'édification, très imprégnée de sentiments religieux, est révélateur de la sacralisation et de la glorification de la maternité, même illégitime, qui s'observe à l'époque.

²⁰⁶ Restif de la Bretonne (Nicolas), *La paysanne pervertie ou les dangers de la ville* (1784), Paris, Garnier-Flammarion, 1972, lettre d'Ursule à Laure, 15 juin, p. 238.

²⁰⁷ Restif de la Bretonne (Nicolas), *Le Ménage parisien*, Paris, 1773 (rééd., Paris, 10/18, 1978).

²⁰⁸ Florian (Jean-Pierre Claris de), « Claudine »..., dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, op. cit.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 197.

²¹⁰ La vraisemblance n'est pas la priorité de l'auteur : Claudine accouche à sept mois, mais « elle accoucha d'un garçon beau comme le jour (...) et qu'elle nomma Benjamin » et qui ne souffre pas de sa prématurité ; *ibid.*, p. 202.

Chez les romancières du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, le thème de l'illégitimité est moins souvent évoqué que chez leurs homologues masculins, quand il n'est pas complètement passé sous silence, comme on l'a vu chez Mme d'Épinay. Celles qui abordent cette question ne se distinguent en général guère du point de vue masculin. Ainsi, Mme Riccoboni aborde brièvement le thème dans *Histoire de Miss Jenny* (1764)²¹¹. L'héroïne, qui a cédé à la passion pour son amant, s'inquiète de malaises dont elle ne comprend pas la cause ; elle finit par réaliser qu'elle est enceinte :

Lady Sara sentit en elle-même une agitation extraordinaire. Elle n'en pénétra pas d'abord la cause, mais elle la sentit si souvent que, rapprochant plusieurs accidents attribués à sa maladie, et capables de confirmer le doute qui commençait à s'élever dans son esprit, elle connut enfin un malheur dont elle n'avait pas même formé l'idée. Un sentiment mêlé d'effroi, de honte, d'inquiétude la troubla, l'interdit et cependant l'intéressa vivement à l'objet de cette nouvelle peine. Liée plus fortement à Edouard par la découverte de son état, elle prit courageusement le parti de se regarder comme tenant à lui seul dans l'Univers²¹².

La description des symptômes qui révèlent la grossesse est particulièrement allusive et la manière d'aborder le sujet est classique : après un premier mouvement de panique et de honte, la jeune femme se sent davantage liée à son amant, l'enfant renforçant leur lien amoureux. Toutefois, Mme Riccoboni ne s'attarde pas sur le sujet et ne manifeste pas de sensibilité particulière par rapport à l'enfant et à la maternité, comme on en rencontre souvent dans les romans féminins de la même période²¹³.

L'approche est différente dans les *Lettres d'Emerance à Lucie* (1765)²¹⁴ de Mme Leprince de Beaumont. L'histoire de la naissance illégitime débute pourtant de manière traditionnelle : Victoire est enceinte des œuvres de son amant et confie dans une lettre pathétique à Emerance le drame moral que constituent sa grossesse et la naissance de son enfant. Celui-ci incarne sa faute et elle est décidée à s'en séparer. Mais une fois le baptême célébré, l'amour maternel triomphe et la mère ne peut se résoudre à abandonner son enfant. Victoire choisit d'assumer sa maternité et d'élever son bâtard, ce qui montre l'évolution des représentations et des rapports entre mère et enfant.

Deux romans d'Isabelle de Charrière évoquent également des grossesses illégitimes de manière originale et sans jugement moral négatif. Dans les *Lettres neuchâtelaises* (1784)²¹⁵, une jeune et pauvre couturière, Julianne, connaît une nuit d'égarément avec Henry Meyer, un jeune bourgeois, qui lui est venu en aide. Mais cette brève aventure s'avère féconde car deux mois après la jeune femme réalise qu'elle est enceinte. Une de ses riches clientes, Marianne de La Prise, tente une démarche osée et réussit à convaincre le jeune homme de prendre en charge l'accouchement et l'éducation de l'enfant. L'originalité du propos tient ici à ce que la naissance illégitime est abordée du point de vue paternel. Henry Meyer ignore au départ qu'il est responsable de la grossesse de Julianne. Quand il l'apprend, passée la surprise initiale, il tient à assumer ses responsabilités : « Elle ne sera pas abandonnée dans ce moment de misère, de honte et de malheur ; et son enfant ne sera jamais abandonné si j'en suis le père, si j'ai lieu de le croire : il sera soigné, élevé ; j'aurai soin de son sort tout le temps de ma vie »²¹⁶. Si le père se sent une dette morale vis-à-vis de Julianne et de son enfant, cela ne va pas jusqu'à envisager d'épouser la jeune femme ; la distance sociale qui les sépare est trop grande et les perspectives d'avenir du jeune homme ne sauraient être contrariées. Il est décidé que la famille paternelle subviendra aux besoins de l'enfant et assurera son éducation, mais l'oncle du jeune homme exige que la mère se sépare de l'enfant après sa naissance, afin qu'il puisse être élevé de manière conforme à son milieu. On ne cherche donc pas ici à éloigner discrètement le bâtard, en espérant plus ou moins qu'il décède chez sa nourrice dans un endroit retiré ; il n'est pas renié et on se soucie de son bien-être. Toutefois, la mère paye sa faute en renonçant à son enfant ; on ne lui demande guère son avis sur ce point, sûrs qu'elle doit s'estimer heureuse d'être prise en charge pendant sa grossesse et ses suites. L'oncle demande en effet que la future mère lui soit envoyée afin qu'il s'occupe d'elle jusqu'à son terme et pour l'accouchement. Il se propose également d'assurer son sort :

²¹¹ Riccoboni (Mme), *Histoire de Miss Jenny...*, Amsterdam, Aux dépens de la Compagnie, 1764.

²¹² *Ibid.*, pp. 42-43.

²¹³ Pour Isabelle Brouard-Arends, Mme Riccoboni n'a jamais été mère et elle n'a jamais connu l'amour de ses parents. Il n'y a donc pas d'enfants dans ses livres et guère d'intérêt pour la maternité ; Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

²¹⁴ Leprince de Beaumont (Mme), *Lettres d'Emerance à Lucie*, Lyon, P. Bruyset Ponthus, 1765, 2 vol.

²¹⁵ Charrière (Isabelle), « Lettres neuchâtelaises », dans Charrière (Isabelle de), *Romans*, *op. cit.*

²¹⁶ *Ibid.*, p. 339.

« Je ferai même quelque chose pour elle, si je suis content de sa conduite »²¹⁷. Sortie du droit chemin, la fille-mère ne peut guère être maîtresse de sa destinée ; elle dépend du bon vouloir du père de l'enfant.

Dans *Trois femmes* (1796)²¹⁸, Isabelle de Charrière met également en scène une grossesse illégitime. Emilie, jeune aristocrate orpheline et désargentée, doit beaucoup à la générosité de sa domestique, Joséphine, qui continue à travailler pour elle et l'aide du mieux qu'elle peut. Emilie désapprouve toutefois le comportement immoral de sa femme de chambre qui reçoit un homme la nuit dans sa chambre. Mais Joséphine lui raconte ses aventures et, quand elle tombe enceinte, Emilie parvient à la marier au père de l'enfant et à réparer ainsi la faute. Cette histoire fait écho à la vie de Mme de Charrière. En effet, sa propre femme de chambre, Henriette Monachon, met par deux fois au monde un enfant hors mariage et malgré les puritains du Consistoire qui veulent l'exiler pour immoralité, elle aide et défend la jeune femme²¹⁹.

Ces quelques exemples montrent qu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, le regard sur la naissance illégitime a évolué par rapport au début du siècle : le bâtard reste digne d'amour et la mère n'est plus contrainte à la réclusion à vie dans un couvent ou à la mort si un mariage réparateur n'a pu racheter sa faute.

L'évocation des grossesses illégitimes ne serait pas complète si on ne tenait pas compte de la littérature libertine, en plein essor au XVIII^{ème} siècle. Comme dans les romans de mœurs, le thème de la fille séduite et de la grossesse clandestine y est très fréquent. Mais la grossesse et la femme enceinte n'intéressent évidemment pas pour elles-mêmes et le réalisme n'est pas le but premier des auteurs. Il s'agit surtout d'ajouter du piquant et du scabreux à l'intrigue. Boyer d'Argens, dans *Les Nonnes galantes ou l'amour embéguiné* (1740)²²⁰, livre deux histoires où la maternité est utilisée pour pimenter des aventures libertines. Dans *Histoire de l'abbesse de ****, la grossesse entraîne l'héroïne dans un destin tragique. En effet, une abbesse est amoureuse du même chevalier que sa nièce et elles se trouvent enceintes ensemble, dans le même couvent. Contrainte d'avouer sa grossesse à sa tante, la jeune nièce, craignant sa jalousie, se trouve obligée d'attribuer la paternité de son enfant à un autre homme que le chevalier. Les deux femmes réussissent à cacher leur grossesse, l'abbesse bénéficiant d'une domestique fidèle :

Son honneur était donc intéressé à ce qu'elle [sa grossesse] demeurât inconnue ; et ce fût la zélée Cathaut, sa confidente qui, par son industrie, sut fournir aux besoins de la petite famille de sa chère maîtresse qui, malgré les murmures de l'amour maternel, aurait bien voulu ne pas avoir devant les yeux les objets qui lui rappelaient à chaque instant la cruelle trahison de son perfide amant²²¹.

Car en effet, les deux jeunes gens se sont enfuis du couvent, en abandonnant le nouveau-né, alors que l'abbesse, à peine accouchée, est elle-même malade. Celle-ci doit donc prendre soin clandestinement de son enfant et de celui de sa nièce. Mais l'abbesse n'est pas sauvée par l'amour maternel qu'elle éprouve finalement pour son enfant, car le chevalier la dénonce au père-directeur. La honte et le désespoir la conduisent jusqu'à la mort.

La Nonne veuve fournit un contre-exemple à l'histoire qui précède en montrant qu'un amour illégitime peut être source de joie. En effet, Marnix et son amant connaissent le bonheur, malgré les problèmes que pose la grossesse de la jeune femme, recluse dans un couvent. L'amant est particulièrement attentionné et tout est organisé pour que l'accouchement se déroule dans les meilleures conditions. La fuite de la jeune mère est ensuite organisée et le couple peut jouir d'une vie de famille comblée, procréant par la suite de nombreux enfants. On retrouve donc dans certains romans libertins le même genre d'utilisation de la grossesse que dans la littérature romanesque en

²¹⁷ *Ibid.*, p. 342.

²¹⁸ Charrière (Isabelle), « Trois femmes », Charrière (Isabelle de), *Romans, op. cit.*

²¹⁹ Vissière (Isabelle), « Les chemins de l'indépendance féminine dans l'œuvre romanesque d'Isabelle de Charrière (1740-1805) », dans *Femmes, Familles, Filiations. Société et Histoire*, études réunies par Marcel Bernos et Michèle Bitton en hommage à Yvonne Knibichler, Publications de l'université de Provence, 2004, pp. 41-50.

²²⁰ Boyer d'Argens (Jean-Baptiste de), *Les Nonnes galantes ou l'amour embéguiné*, La Haye, Jean van Es, 1740.

²²¹ *Ibid.*

général. Elle dramatise l'intrigue et sert aussi à révéler la force des sentiments et du lien entre les deux amants.

Dans les *Malheurs de l'inconstance* (1772)²²² de Dorat, dont l'histoire annonce celle des *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, la belle Mme de Syrcé tombe enceinte de son amant le comte de Mirbelle. Celui-ci devait la séduire afin de venger son cousin le Duc de ***, éconduit par la marquise. Mais le comte tombe réellement amoureux de Mme de Syrcé, qui n'est pas la femme facile et coquette décrite par le Duc, et ils deviennent amants. Cependant, le comte de Mirbelle n'a pas rompu avec son ancienne maîtresse, lady Sidley. Quand la marquise de Syrcé apprend sa grossesse, elle est désespérée ; d'autant plus qu'elle croit à la trahison de son amant. Elle écrit une lettre déchirante à son amie Sophie où elle avoue sa grossesse à demi-mot :

Ouvrez-moi les bras de l'amitié, que je me cache dans son sein ; je n'ose lever les yeux sur moi, je n'ose envisager la lumière du jour et je rougis d'avance de l'horrible secret qui va m'échapper. Hélas ! mon amie, en vain je m'abusais, je m'étourdissais en vain sur le motif de mes frayeurs, je viens de sentir l'indication secrète de ce que je redoutais plus que la mort. Voilà trois mois que mes craintes durent, l'affreuse vérité les remplace. Je frémis, où fuir ? qui me recevra ? Il me semble que mon crime est écrit dans tous les yeux. Malheureuse ! les sanglots me suffoquent, mes larmes coulent, je ne vois plus ce que j'écris... Vous m'entendez... vous me devinez... je suis perdue. Oui, mon amie, ma confidente unique, ma seule consolation, voilà le sujet de cette tristesse profonde dont vous vouliez connaître la cause. Fixez si vous l'osez l'abîme où je suis et concevez mon infortune²²³.

On devine à la lecture de la lettre que l'inquiétude liée à une possible grossesse, déjà soupçonnée depuis trois mois – probablement par arrêt des règles –, vient d'être confirmée par la perception des premiers mouvements de son enfant (« l'indication secrète que je redoutais plus que la mort »). Déjà mère de deux enfants, elle ne peut guère se faire d'illusion sur les signes qui annoncent la grossesse et cette révélation la terrifie. La grossesse lui fait prendre plus vivement conscience de sa faute et suscite une angoisse démesurée quant à l'avenir car elle constitue un aveu d'adultère devant la société. Toutefois, elle décide d'assumer sa grossesse et sa faute car elle refuse de faire passer l'enfant pour celui de son mari – et d'entacher ainsi la filiation légitime – ou d'attenter à la vie de son fruit par un avortement dont il est question à demi-mot :

N'importe, je m'y soumetts [au déshonneur] et tous les désastres fondront sur moi avant que je cherche à lui échapper par le renversement de toutes les lois de la nature. J'aime mieux être un objet de mépris pour un monde injuste, que d'effroi pour mon propre cœur, et déclarer une faiblesse que de cacher un assassinat. Qu'est-ce que la honte auprès du crime ? j'embrasse l'une pour me sauver de l'autre et, dans la situation où je suis, il est honorable peut-être d'accepter l'infamie. Je vous dirai plus : quand depuis deux ans la conduite de Monsieur de Syrcé ne m'aurait pas fait prendre le parti de rompre avec lui toute liaison intime, je n'aurais point la bassesse de couvrir ma faute aux dépens de mes enfants ; je ne donnerais point leur nom à celui qui va me perdre, déposer contre moi et constater ma faiblesse sans me rendre plus criminelle. Être infortuné, proscrit dès ton premier souffle et condamné dans le sein même de ta mère, du moins tu resteras dans ce sein malheureux : elle ne t'ôtera point le jour, le seul bienfait que tu puisses en attendre ! mon amie, je subirai la honte ; elle est mon partage²²⁴.

C'est au nom du respect de la vie de son enfant et de son devoir de mère que la marquise de Syrcé se résout à poursuivre sa grossesse. Mais dans sa lettre suivante, le ton est radicalement différent. Le comte de Mirbelle a avoué à la marquise son amour et sa volonté de la revoir ; cette révélation fait oublier à cette dernière les menaces qui pèsent sur son avenir ; l'enfant devient un gage de leur amour. Une inquiétude demeure néanmoins pour la marquise qui n'a toujours pas avoué sa grossesse à son amant. Toutefois, les turpitudes de la marquise resurgissent car le comte finit par lui avouer le stratagème du Duc et son ancienne liaison avec lady Sidley. Mme de Syrcé, effondrée, demande au comte de retourner à son premier amour. Elle n'évoque son état de grossesse que de manière très vague et laisse percevoir son pressentiment d'une mort prochaine. Le comte finit par apprendre que sa maîtresse est enceinte et se dit prêt à assumer ses devoirs de père. Le comte semble se considérer

²²² Dorat (Claude-Joseph), *Les malheurs de l'inconstance*, Paris, Desjonquères, 1983 1^{ère} éd. 1772).

²²³ *Ibid.*, lettre de la marquise à son amie, pp. 265-268.

²²⁴ *Ibid.*

comme responsable de la situation dans laquelle se trouve sa maîtresse, ayant cédé au « barbare délire des sens » – où l'on devine un échec du coït interrompu. Heureux que sa maîtresse ait écouté son instinct maternel et proclamant son attachement à l'enfant, il se propose de dissimuler la grossesse et l'accouchement et d'élever l'enfant. Mais la marquise, qui a avoué sa faute à sa mère et ne peut supporter la séparation d'avec son amant que celle-ci exige, se meurt de désespoir. Consciente qu'elle risque de mourir bientôt, la marquise s'inquiète néanmoins d'entraîner son enfant non baptisé et innocent avec elle. La fin est effectivement tragique puisque que Mme de Syrcé décède avant d'avoir accouché, au grand désespoir du comte, qui échoue à mettre fin à ses jours et tue en duel le Duc. Dans ce roman, la grossesse occupe donc une place relativement importante ; elle constitue un ressort tragique essentiel qui entraîne l'issue fatale de l'héroïne et un élément qui unit encore plus étroitement le destin des deux amants. On note également que l'enfant, avant même sa naissance, est l'objet d'attention de la part de l'homme comme de la femme.

Cependant, dans la plupart des romans libertins, la grossesse n'est évoquée que de manière très rapide et comme une simple péripétie. Ainsi, Jean-Baptiste Nougaret dans *Les Mille et une Folies* (1771)²²⁵ raconte l'histoire d'une belle bijoutière vertueuse qui est séduite et abandonnée, enceinte, par un prince : « L'infortunée Thérèse fut réduite à vendre ses nippes. Le temps de ses couches approchait ; elle ne songeait qu'avec horreur à l'instant où elle deviendrait mère. Dépourvue de tout, elle était sûre de trouver la mort au milieu des douleurs de l'enfantement ; elle s'attendait de voir périr aussi de froid et de misère l'innocente victime de ses fautes »²²⁶. Le sort difficile de la fille-mère – démunie, angoissée – est évoqué ici rapidement et de manière conventionnelle. La jeune femme met au monde un fils qu'elle abandonne sans remord : « Elle sentit ce qu'il en coûte pour être mère, sans éprouver les douceurs ; ce qu'on ne doit qu'au crime, peut-il avoir des charmes ? Elle donna le jour à un garçon, et jeta sur lui un œil indifférent : on porta le petit Prince aux Enfants-trouvés »²²⁷. A la différence des romans de mœurs classiques qui vantent la force de l'amour maternel, même dans des circonstances difficiles, ce genre de roman libertin ne s'en soucie guère. Dans ce type de littérature, la grossesse sert à pimenter une situation qui se veut scandaleuse ou singulière. La maternité, qui implique un intérêt porté à l'enfant et à la sphère familiale, n'intéresse guère un genre littéraire qui a d'autres priorités.

C'est plutôt le refus de l'enfant et de la maternité qui se manifeste de manière croissante dans le roman libertin²²⁸. Dans *Thérèse Philosophe* (1748)²²⁹ de Boyer d'Argens, de nombreuses femmes refusent la grossesse comme une expérience mortifère et incompatible avec le plaisir amoureux²³⁰. Ainsi, Mme C***, qui a failli mourir en accouchant de son premier enfant, refuse ensuite catégoriquement de courir le risque d'une nouvelle grossesse :

Veuve, jolie, maîtresse d'elle-même à l'âge de vingt ans, elle fut bientôt recherchée de tous les époux de la province, mais elle s'expliqua si positivement sur le dessein où elle était de ne jamais courir les risques dont elle était échappée comme miraculeusement, en mettant au monde son premier enfant, que même les plus empressés abandonnèrent la partie²³¹.

²²⁵ Nougaret (Jean-Baptiste), *Les Mille et une Folies*, Amsterdam et Paris, Duchesne, 1771.

²²⁶ *Ibid.*, t. 1, pp. 263-265.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ Alain Corbin montre aussi que la littérature érotique du XVIII^{ème} siècle valorise le plaisir sans rechercher l'altérité ni sans dériver du désir d'enfant, ce qui traduit le désir d'autonomie de l'individu ; Corbin (Alain), *L'harmonie des plaisirs*, partie III.

²²⁹ Boyer d'Argens (Jean-Baptiste), « Thérèse philosophe ou mémoires pour servir, du père Dirray et de Mademoiselle Eradice (1748) », dans *Romans libertins du XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*, pp. 576-577.

²³⁰ La mère de Thérèse elle-même a connu un accouchement dramatique qui l'a obligée à renoncer pour toujours aux plaisirs du libertinage : « Ma mère devint enceinte : elle accoucha de moi. Ma naissance lui causa une incommodité qui fut peut-être plus terrible pour elle que ne l'eût été la mort même. Un effort, dans l'accouchement, lui causa une rupture qui la mit dans la triste nécessité de renoncer pour toujours aux plaisirs qui m'avaient donné l'existence. Tout changea de face dans la maison paternelle. Ma mère devint dévote, le père gardien des Capucins remplaça les visites assidues de Monsieur le Marquis de... qui fut congédié. Le fond de tendresse de ma mère ne fit que changer d'objet : elle donna à Dieu, par nécessité, ce qu'elle avait donné au marquis par goût et par tempérament » ; *ibid.*

²³¹ *Ibid.*, p. 601.

Elle est néanmoins la maîtresse de l'abbé T***, qui reconnaît que « les femmes n'ont que trois choses à redouter : la peur du diable, la réputation et la grossesse »²³². Outre la peur de mourir en couche ou d'être gravement mutilées, Thérèse et les autres libertines voient la grossesse comme une gêne et la maternité comme un fardeau. Elles cherchent donc à se prémunir d'une grossesse en adoptant des comportements érotiques sans risque de conception. L'abbé T*** n'hésite d'ailleurs pas à livrer à ses pénitentes toutes sortes de conseils dans ce domaine. Ce genre de roman libertin a un aspect quasi pédagogique par la présentation de méthodes anti-conceptionnelles. La grossesse est présentée comme un risque du plaisir, mais pas comme une fatalité.

Dans d'autres cas, comme dans *Les Aphrodites* (1793)²³³ de Nerciat, la crainte de la grossesse est traitée avec un ton badin, presque avec ironie. Dans ce roman, une duchesse, troussée par un visiteur de passage, lui reproche d'être allé jusqu'au bout de l'acte. Elle craint d'être grosse de ses œuvres, ce qui la désespère car elle le croit roturier :

Elle a goûté (peut-être en dépit d'elle-même) le plus vif des plaisirs. Mais à peine cet orage de bonheur a-t-il fini pour elle, qu'elle laisse échapper les désobligeantes expressions du repentir et du ressentiment. N'en rapportons que ce qui est indispensablement nécessaire à la solution de l'énigme : « Monstre ! dit-elle dans un délire de fureur. Tu te crois heureux ? eh bien ! si je suis grosse de ta façon, vil petit bourgeois, tu m'auras assassinée, car je me brûlerai la cervelle ! ». Sans doute le lecteur ne s'attendait pas à ce dénouement, qui n'est pas du tout analogue à l'imbroglio de la scène ? Il faut le mettre au fait. La duchesse, par un de ces travers dont rien ne peut rendre compte, a conservé de son origine allemande et de l'éducation qu'elle a reçues le préjugé de croire qu'une femme de haut rang se doit de ne mettre au monde que de vrais gentilshommes. En conséquence, mariée depuis trois ans, il lui est assez égal que les enfants qu'elle pourra donner à son époux soient de lui ou du plus fécond des aides-maris qu'elle favorise ; le point essentiel est qu'aucun levain roturier ne puisse fermenter dans ses nobles entrailles : elle a donc fait et tenu jusqu'alors le serment de ne se livrer, selon la nature, qu'à des nobles... Or, elle est persuadée, dans cet occurrence, que le bel Alphonse est le neveu d'une femme dont la naissance et l'état sont non seulement obscurs mais abjects²³⁴.

Elle apprend un peu plus tard, et pour son plus grand plaisir, qu'il n'en est rien et que le jeune Alphonse est noble. Cette brève allusion est surtout l'occasion pour l'auteur de se moquer des préjugés de classe.

Dans *Félicia ou mes fredaines* (1775)²³⁵, Nerciat use des clichés de la littérature libertine : situations scabreuses, ton badin, refus de la grossesse... Sans rentrer dans les détails de l'intrigue, notons que l'héroïne, Félicia, se réjouit que Sylvia, sa mère adoptive, se trouve dans l'impossibilité de devenir mère à nouveau après un accouchement difficile. Cette situation lui offre « la plus commode imperfection de ne plus pouvoir donner la vie »²³⁶. Elle peut alors s'engager dans la voie du libertinage sans craindre l'éventualité d'une grossesse. Mais d'autres personnages féminins du roman ne bénéficient pas de circonstances aussi « favorables ». Ainsi, Thérèse, la servante de Sylvia, doit trouver un homme assez naïf pour endosser une paternité dont il n'est pas responsable. Eléonore, fille « respectable » d'un président, doit également dissimuler la perte de sa virginité et son état aux vues du monde. Mais en réalité, l'auteur ne s'intéresse guère à ces maternités clandestines et une fois les solutions trouvées, elles ne sont plus évoquées. Dans le roman libertin, la courtisane recherche avant tout son plaisir et la liberté ; elle ne se conçoit pas comme une mère²³⁷.

Pour terminer ce panorama de la littérature libertine du XVIII^{ème} siècle, on ne peut passer sous silence le cas particulier de l'œuvre du marquis de Sade. Plusieurs de ses ouvrages abordent la thématique maternelle, mais sans se distinguer du genre libertin. Par contre, *Les cent-vingt journées de Sodome* (1785)²³⁸ révèlent de manière beaucoup plus personnelle les obsessions pathologiques de Sade en rapport avec la maternité et la grossesse. La trame de ce roman inachevé est simple : quatre

²³² *Ibid.*, p. 610.

²³³ Nerciat (Andréa de), *Les Aphrodites*, Paris, éd. 10/18, 1997 (1^{ère} éd. 1793), tome I.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Nerciat (Andréa de), « Félicia ou mes fredaines », dans *Romans libertins du XVIII^{ème} siècle...*, *op. cit.*

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

²³⁸ Sade (marquis de), *Les Cent vingt journées de Sodome ou l'école du libertinage*, dans *Œuvres*, éd. Michel Delon, Gallimard, Pléiade, 1990.

libertins s'enferment dans le château de Silling, perdu dans la Forêt-Noire, avec 42 victimes soumises à leur pouvoir absolu pendant cent-vingt journées²³⁹. Constance, une des prisonnières, est enceinte et focalise l'agressivité des quatre comparses :

Curval, qui avait passé la nuit avec Constance, s'en plaignit vivement le matin (...). Il allait la faire mettre en punition pour le samedi prochain, lorsque cette belle personne déclara qu'elle était grosse (...). Cette nouvelle amusa beaucoup nos libertins par les voluptés clandestines qu'ils virent bientôt qu'elle leur procurerait (...) Quoi qu'il en soit, l'évènement lui valut l'exemption de la peine qu'elle eût dû subir sans cela pour avoir déplu à Curval. On voulait laisser mûrir la poire, une femme grosse les divertissait, et ce qu'ils s'en promettaient pour les suites amusait encore bien plus lubriquement leur perfide imagination. On la dispensa du service de table, des punitions et de quelques autres petits détails que son état ne rendait plus voluptueux à lui voir remplir²⁴⁰.

Si Constance échappe – temporairement – aux punitions et à diverses corvées, ce n'est pas parce que son état et sa vulnérabilité inspirent de la compassion aux libertins. Au contraire, ils veulent que la grossesse se poursuive pour pouvoir mieux martyriser la mère et son fruit, une fois la gestation assez avancée²⁴¹. C'est le président de Curval qui manifeste le plus souvent une haine particulière envers les femmes enceintes ; il se retient avec peine de sacrifier dès ses débuts Constance et son fruit²⁴² :

Si Constance veut me laisser faire, puisqu'on dit que la voilà grosse, je lui promets de faire arriver monsieur son fils avant le terme et de le croquer comme une sardine »²⁴³.

- « Oh ! l'on connaît bien votre horreur pour les femmes grosses, répondit Constance, on sait bien que vous ne vous êtes défait de la mère d'Adélaïde que parce qu'elle devint grosse une seconde fois (...) ».

- « Il est bien certain, dit le président, que je n'aime pas la progéniture, et que quand la bête est pleine, elle m'inspire un furieux dégoût (...). Apprenez, garce que vous êtes, que je n'ai pas besoin de motif pour tuer une femme, et surtout une vache comme vous que j'empêcherais bien de faire son veau si elle m'appartenait (...) »²⁴⁴.

La femme enceinte est un objet de répulsion ; elle est assimilée à une vulgaire bête. Plus son ventre grossit, plus les pulsions criminelles de Curval à l'encontre de la mère et de son enfant s'exacerbent²⁴⁵.

²³⁹ Le livre fait le récit de leurs tourments ; la narration étant régulièrement interrompue par le récit de quatre « historiennes », en fait des mères maquerelles, qui font le récit de centaines de perversions que les libertins mettent souvent en pratique. En fait, des quatre parties de l'ouvrage, seule la première est totalement rédigée ; le reste prend plutôt la forme d'un plan détaillé.

²⁴⁰ Sade (marquis de), *Les Cent vingt journées de Sodome...*, op. cit., p. 117.

²⁴¹ Si les quatre comparses ne souhaitent pas qu'elle accouche avant l'heure choisie par eux, ils lui infligent néanmoins de multiples brimades et punitions humiliantes ; voir par exemple la dix-septième journée, *ibid.*, p. 216.

²⁴² « La haine de Curval croissait en même temps que son pauvre ventre. Elle venait d'en éprouver les orgies cette nuit-là, excepté des coups parce qu'on était convenu de laisser grossir la poire, d'en éprouver, dis-je, excepté cela, tout ce qu'on peut imaginer de mauvais procédés » ; *ibid.*, p. 171.

²⁴³ Le fantasme de dévoration du fœtus revient à plusieurs reprises dans l'ouvrage ; un récit de la veuve Duclos rapporte l'exemple suivant : « Cette fantaisie-là, vous en conviendrez, messieurs, n'est pourtant pas plus singulière que celle d'un homme, autrefois ami de la Guérin et qu'elle avait fourni longtemps, dont elle nous assura que toute la volupté consistait à manger des faux germes ou des fausses couches. On l'avertissait chaque fois qu'une fille se trouvait dans ces cas-là ; il accourait et avalait l'embryon en se pâmant de volupté » ; *ibid.*, p. 145.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 146.

²⁴⁵ « La belle Constance, qu'on dispensait quelquefois d'y servir [à la Chapelle] à cause de son état, se trouvant bien ce jour-là, y parut nue, et son ventre, qui commençait un peu à enfler, échauffa beaucoup la tête de Curval, et comme on vit qu'il commençait à manier un peu durement les fesses et le sein de cette pauvre créature, pour laquelle on s'apercevait chaque jour que son horreur allait en doublant, sur ses instances et d'après l'envie qu'on avait de conserver son fruit au moins jusqu'à une certaine époque, on lui permit de ne plus paraître ce jour-là qu'aux narrations, dont elle n'était jamais exempte. Curval se remit à dire des horreurs sur les pondeuses d'enfants, et protesta que s'il était le maître il établirait la loi de l'île de Formose, où les femmes enceintes avant trente ans sont pilées dans un mortier avec leur fruit, et que, quand on ferait suivre cette loi-là en France, il y aurait encore deux fois plus de population qu'il n'en faudrait » ; *ibid.*, pp. 272-273.

L'allusion aux coutumes de Formose s'inspire de deux passages d'Helvétius, dans *De l'Esprit*, discours II, chap. XIV : note p. 1172.

Les pratiques préventives qui accompagnent traditionnellement la grossesse sont ici détournées : « Curval propose de saigner Constance à cause de sa grossesse : on le fait jusqu'à l'évanouissement »²⁴⁶. Outre les supplices infligés à Constance, divers récits enchâssés dans l'histoire principale font état de multiples tortures infligées à des femmes enceintes²⁴⁷. C'est surtout dans les trois dernières parties de l'ouvrage que s'expriment avec le plus d'intensité les sévices moraux et physiques destinés à bafouer la maternité. Il s'agit notamment, par toutes sortes de moyens, de torturer son ventre, de l'écraser, de l'ouvrir, afin de provoquer l'accouchement ainsi que la mort de la femme et du fœtus :

Un homme qui aimait à fouetter des femmes grosses sur le ventre, rectifie en attachant la fille grosse sur une roue, et dessous est fixée dans un fauteuil, sans en pouvoir bouger, la mère de cette fille, la bouche ouverte en l'air et obligée de recevoir dans sa bouche toutes les ordures qui découlent du cadavre, et l'enfant si elle en accouche²⁴⁸.

L'assassinat de Constance, à la fin de l'ouvrage, est le point culminant de la dernière journée ; elle permet d'assouvir le désir de mort de la mère et de l'enfant des quatre libertins²⁴⁹.

La haine et la cruauté qui se déchaînent contre la mère et l'enfant (notamment à l'état de fœtus) atteignent donc ici des sommets. L'ouvrage se démarque par une volonté particulière de ruiner l'image sacrée de la mère. La mère est pour Sade un objet de haine, par avance condamnée, et dont il faut jouir avant la mise à mort²⁵⁰. L'amour maternel est nié par Sade et, s'il est présent, il devient la proie des bourreaux. La personnalité de l'auteur, objet de nombreuses investigations des chercheurs, est interprétée comme marquée par un Œdipe à l'envers : c'est la mère qui est haïe au lieu du père. Sade ne supporte pas la relation entre la mère et son enfant et la grossesse tend à exacerber sa haine. En devenant mère, la femme rend en effet concrète l'existence de rapports charnels ; elle est souillée et transmet cette souillure à son enfant, ce qui entraîne une répulsion à son égard et un désir de mort. Les obsessions de Sade concernant les femmes enceintes sont aussi expliquées par la situation carcérale de l'auteur, emprisonné alors à la Bastille. Le ventre de la femme enceinte est perçu comme une prison étouffante, une enceinte castratrice. Au contraire, le Château de Silling, théâtre des *Cent-vingt journées*, incarne un espace où la transgression de tous les tabous est possible ; aucune censure et interdit n'y existe. Ce n'est donc pas un hasard si c'est la claustration la plus absolue, celle de l'enfant dans le ventre de sa mère, dont on tire le plus de jouissances²⁵¹.

Cette œuvre singulière est en contradiction totale avec l'intérêt croissant accordé à la mère et à l'enfant à la même époque dans la société française, et qu'incarne particulièrement Rousseau. Sade cherche volontairement ici à outrager les mœurs bourgeoises et à outrepasser les tabous, notamment concernant la famille. Il reste un cas particulier, mais révélateur des nouvelles normes qui s'imposent à l'époque.

Même si le roman est le genre littéraire le plus propice à une représentation renouvelée de la maternité et de la femme enceinte, celles-ci apparaissent aussi dans d'autres genres au XVIII^{ème} siècle.

2. La maternité dans les autres genres littéraires au XVIII^{ème} siècle

a. La femme enceinte au théâtre

Au théâtre, les personnages maternels occupent une plus grande place au XVIII^{ème} siècle que par le passé, mais les auteurs s'intéressent surtout à leur rôle dans les relations familiales, notamment

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 340.

²⁴⁷ Nous en avons relevé une vingtaine dont nous épargnerons l'énumération, difficilement supportable, au lecteur...

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 375.

²⁴⁹ « Enfin on a commencé le supplice : Curval a ouvert lui-même le ventre de Constance en enculant Giton, et il en a arraché le fruit, déjà très formé et désigné au sexe masculin ; puis on a continué les supplices sur ces cinq victimes, qui tous ont été aussi cruels que variés » ; *ibid.*, p. 380.

²⁵⁰ Pour cet aspect de l'œuvre de Sade, voir Didier (Béatrice), *Sade*, Paris, Denoël Gonthier, 1976 et Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

²⁵¹ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, *op. cit.*

vis-à-vis de leurs enfants une fois adultes. On y trouve donc peu de choses pour notre sujet sur les femmes enceintes ; des nuances s'observent toutefois selon les genres théâtraux.

Dans le théâtre classique

Le théâtre classique de la première moitié du XVIII^{ème} siècle marque peu d'intérêt pour la question de la grossesse ou de la naissance. Les tragédies, genre noble mais qui s'essouffle dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, montrent des personnages maternels au caractère digne et respectable et insistent sur leurs devoirs moraux. Même si les tragédies de Voltaire mettent en scène des mères un peu plus humaines, on ne trouve pas grand-chose dans les pièces de cette époque sur les femmes enceintes. Chez Marivaux, la figure maternelle est importante ; neuf pièces de théâtre mettent en scène des personnages maternels, mais ils tournent autour des thèmes classiques : mariage et amour. Dans le théâtre de Diderot, une moindre importance est accordée aux mères, le père étant survalorisé. Dans les deux cas, on ne trouve rien – à notre connaissance – sur les femmes enceintes et la maternité charnelle.

Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, le théâtre ne se distingue pas vraiment du genre romanesque ; le drame bourgeois²⁵², genre qui émerge à cette époque, accorde une place croissante à la famille. Ainsi, dans le théâtre de Beaumarchais, le thème de l'illégitimité est fréquent et permet quelques allusions à des femmes enceintes. De manière générale, il présente les femmes comme des victimes innocentes et naïves, face à des hommes prêts à tout pour satisfaire leurs désirs. Dans *Eugénie* (1767), drame en cinq actes et en prose, l'héroïne est une malheureuse abusée par un faux mariage. Elle croit avoir épousé Lord Clarendon en secret, car son père s'opposait à cette union, et elle espère que son mariage sera bientôt rendu public car elle est enceinte. La conscience du comte, qui souhaite épouser un parti plus avantageux, est troublée par la nouvelle de sa grossesse : « Elle croit être ma femme... Elle m'écrit... Sa lettre me poursuit... Elle espère qu'un fils me rendra bientôt notre union plus chère... Elle aime les souffrances de son nouvel état... »²⁵³. Quand elle apprend le stratagème de son amant, Eugénie est au désespoir de voir son innocence bafouée et parce que son père l'accable. Mais la réconciliation générale intervient à la fin de la pièce ; lord Clarendon choisit finalement le parti de l'amour et demande la main d'Eugénie qui, blessée et trahie, refuse dans un premier temps. Elle consent finalement au nom de l'enfant qu'elle porte : « Va, tu mérites de vaincre, ta grâce est dans mon sein ; et le père d'un enfant si désiré ne peut jamais m'être odieux »²⁵⁴. Si l'héroïne est enceinte, les allusions à son état de grossesse dans la pièce restent néanmoins très discrètes et assez convenues²⁵⁵. Dans *Le Mariage de Figaro* (1778) et dans *La mère coupable* (1792), Beaumarchais évoque d'autres naissances illégitimes mais on ne trouve rien de précis sur les femmes enceintes. Comme dans la littérature romanesque de l'époque, le théâtre valorise les liens familiaux et les sentiments entre homme et femme, parents et enfants, et témoigne d'un certain refus des préjugés.

Dans le théâtre populaire

Plus que le théâtre classique, ce sont finalement les pièces du répertoire populaire qui s'avèrent les plus riches pour notre étude. Elles offrent, en outre, un ton différent de celui des romans. Théâtre de foire, pièces de boulevard, etc., les œuvres sont variées et comportent de la poésie légère, de la comédie entrecoupée de chansons, des farces. Comprenant beaucoup de sous-entendus égrillards, les pièces abordent souvent les questions d'amours illégitimes, les maris bernés par leurs femmes, enceintes d'un autre, mais aussi les aspects concrets de la maternité, parfois évoqués de manière assez triviale. Ce genre théâtral est en tout cas plus propice que les autres genres littéraires à l'expression d'une certaine réalité de la grossesse et ouvre également aux représentations plus populaires dans ce domaine.

²⁵² Le drame bourgeois est un genre théâtral né au XVIII^{ème} siècle sur un concept élaboré par Diderot et Beaumarchais. Il s'agissait alors de remplacer à la fois la comédie et la tragédie, en mettant en scène les conflits de la vie quotidienne, familiale et sociale.

²⁵³ Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *Eugénie*, dans *Œuvres*, éd. Pierre Larthomas, Gallimard, Pléiade, 1988, pp. 149-150.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 197.

²⁵⁵ Il n'est question que de l'« état » d'Eugénie, d'une « nouvelle intéressante », du « gage de la plus parfaite union » ; *ibid.*, p. 146, p. 172.

Dès la fin du XVII^{ème} siècle, Charles Chevillet de Champmeslé, dans *Rue Saint-Denys* (1682) présente dans sa pièce une galerie de bourgeois assez joliment dessinés. Il met notamment en scène M. de Boisdouillet, bonnetier et poète de boutique, dont la femme est enceinte. Les époux arrivent à la maison des Guindé, leurs parents. L'échange qui s'en suit est cocasse car Mme Boisdouillet se plaint de maux divers, sans en avouer l'origine, par pudeur. Son mari met les pieds dans le plat et annonce à tous – en vers d'assez piètre qualité – la grossesse de sa femme :

M. DE BOISDOUILLET
Lorsque la langueur secrète,
Que veut cacher femme discrète,
Rend yeux battus, gaste teint beau,
Fait jeter du cœur sur du carreau,
Il ne faut pas être grand sire
Ny grand docteur alors pour dire,
Voyant signes si convaincans
Petits pieds font mal aux grands.

MADAME DE BOISDOUILLET.
— Ne vous voilà-t-il pas, M. de Boisdouillet ? Vous vous plaisez étrangement à prescher ma grossesse à toute la terre. Est-ce qu'il y apparoist à ma taille ? Taisez-vous, Mourette, vous me faites toujours rougir en compagnie.

M. DE BOISDOUILLET
Honneur cacher ne doit pas
Œuvre bon ;
Il ne faut rien, sinon
Vilain cas.
Va, va, petite follette,
Quand moy seul, et toy seulette,
Nous prenons de doux ébats,
Ah ! petite femmelette,
Alors tu n'en rougis pas.

JEAN GUINDÉ.
— Ah ! ma cousine, vous estes donc grosse ! Je souhaite que le fruit arrive à bon port.

M. DE BOISDOUILLET
Ouy, mon neveu, il tient bien et tiendra,
Et à bon port garçon arrivera ;
J'y ay regardé !²⁵⁶

La première réplique de M. Boisdouillet évoque les fameux symptômes de grossesse, connus visiblement de tout le monde. On voit aussi la volonté de la femme enceinte de dissimuler son état. La suite n'est que prétexte à sous-entendus licencieux.

D'autres œuvres se rattachent davantage aux farces du Moyen âge et cherchent à faire rire le public en reprenant les clichés éculés sur les relations entre mari et femme, ou amant et maîtresse, avec des allusions sexuelles plus ou moins explicites. Ainsi dans les années 1750, plusieurs parades de Thomas-Simon Gueullette (1683-1766), réunies dans le *Théâtre des Boulevards*²⁵⁷, ont pour personnages principaux des femmes enceintes adultères ou ayant des envies de grossesses fantaisistes, ce qui donne lieu à des situations cocasses. Dans le premier acte des *Faussees Envies*, le maître, époux d'Isabelle, est revenu de Corse en toute hâte : il a reçu de sa femme, longtemps stérile, une lettre qu'il communique à Gilles, son valet. La lecture suscite des quiproquos à propos de la possible grossesse de l'épouse et de la responsabilité du voisin, Léandre, dans cette affaire. Mais l'épouse arrive à expliquer sa lettre imprudente et rassure son mari. Le deuxième acte s'ouvre par un nouveau dialogue entre le maître et son valet. Gilles est sûr qu'Isabelle est grosse d'un garçon :

« Tu en es sûr ? interroge le maistre.

²⁵⁶ Champmeslé (Charles Chevillet de), *La rue Saint Denys*, comédie, Paris, Jean Ribou, 1682.

²⁵⁷ Gueullette (Thomas-Simon), *Théâtre des Boulevards, ou Recueil de parades*, Gilles Langlois, 1756.

— Oui, monsieur, les médecins disent que quand une femme est grosse d'un garçon, elle a le tétou droit plus dur que le gauche, et en lançant Mme Isabelle, je me suis bien aperçu que... ».

Où l'on voit ici que les croyances issues de l'Antiquité concernant la divination des sexes font partie des représentations populaires banales ; même si dans ce cas précis, ce point intéresse moins que l'allusion du valet au décolleté de l'épouse... Mais ce qui pose problème au mari, ce n'est guère la proximité physique entre son valet et sa femme, mais les envies excentriques de cette dernière. Celle-ci veut en effet une andouille de Transylvanie, une pomme de calville rouge et un bigarreau sous peine de voir son enfant marqué. Comme il s'agit d'articles difficiles à trouver, le mari – plein de bonne volonté – sort en recommandant à sa femme de ne pas se gratter jusqu'à son retour. Mais en réalité, l'épouse n'a aucune envie de grossesse ; elle cherche juste à éloigner son mari du foyer pour sauver son amant, Léandre, qui s'est introduit dans la maison. Le troisième acte ne mérite guère d'amples analyses et consiste en une suite d'équivoques sexuelles et scatologiques sur l'andouille, la calville et le bigarreau...

Dans *La vache et le veau*²⁵⁸, Thomas-Simon Gueullette met cette fois en scène une histoire de maîtres et de valets qui brode autour du proverbe « Il a pris la vache et le veau », ce qui se dit d'un homme qui a épousé une femme enceinte d'un enfant dont il n'est pas le père. Léandre, amant d'Isabelle, a déjà engrossé Paquette Courtalon. Il s'en confesse à sa maîtresse qui lui insinue que le meilleur moyen de se débarrasser d'elle est de la marier à un homme un peu naïf. Elle propose le valet de son amant, Gilles. Mais Paquette proteste et apprend qu'Isabelle est également grosse. Celle-ci est alors contrainte de lui confirmer son état et d'inciter Paquette à la suivre dans ses projets matrimoniaux :

— Eh bien, oui, mon enfant, je la suis tout comme toi ; ne me fais pas de tort. Mais comme il faut bien couvrir ça à cause des parents, Monsieur Léandre, qui me croit tout battant neuve, m'épouse, et c'est moi qui lui ai mis le cœur z'au ventre pour te faire épouser Gilles, à cette fin que nous fussions toujours ensemble.

Malgré le peu d'enthousiasme de Paquette, tout finit par s'arranger pour le mieux ; Léandre et Gilles auront chacun leur vache avec son veau... Dans ce genre de pièce, les personnages sont évidemment caricaturaux à l'envie : les hommes sont naïfs et crédules, les femmes sont des coquines manipulatrices, le but de ce genre de pièces légères étant avant tout de faire rire. Il faut toutefois signaler que celles-ci ne s'adressent pas uniquement à un public populaire car des bourgeoises et de grandes dames se disputaient les invitations aux parades que Gueullette faisait représenter sur une scène particulière, soit à Choisy, soit à Auteuil²⁵⁹.

Il serait évidemment difficile de dresser ici un panorama complet des pièces du théâtre populaire mettant en scène des femmes enceintes au XVIII^{ème} siècle, à cause de l'ampleur d'une telle recension et de son caractère répétitif²⁶⁰, les représentations étant très stéréotypées. Il est tout de même significatif que grossesses et accouchements soient réservés au théâtre de boulevard et que les auteurs « nobles » ne se risquent guère à traiter de tels sujets. On mesure à quel point l'évocation de la maternité charnelle est jugée triviale en prenant connaissance de la critique mordante de Grimm en 1771 à propos de la pièce d'Alexandre-Guillaume Mouslier de Moissy, *La Vraie Mère* (1771)²⁶¹.

C'est un étrange vertige que celui de M. de Moissy de nous accabler de drames moraux écrits pour le progrès des bonnes mœurs et le dessèchement des lecteurs. Il a déjà parcouru tous les âges de la vie humaine dans son *Ecole dramatique*, et après avoir administré au public l'extrême-onction dans la dernière de ses pièces à proverbes, il devrait au moins nous laisser tranquilles ; mais ne voilà-t-il pas qu'il attaque de nouveau le beau sexe et qu'il va lui prouver par une comédie qu'il faut qu'une bonne mère nourrisse ses enfants elle-même. Ce traité moral est intitulé *La Vraie mère, drame didactico-comique en trois actes et en prose*. Les acteurs sont : la femme d'un négociant accouchée depuis sept mois et nourrissant son enfant ; la femme d'un employé dans les fermes, enceinte et presque à terme ; la femme d'un marchand de drap,

²⁵⁸ Gueullette (Thomas-Simon), *Théâtre des Boulevards...*, op. cit., tome 2, pp. 265 et sq.

²⁵⁹ Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, op. cit., pp. 484 et sq.

²⁶⁰ Plusieurs pièces sont créées, par exemple, sur le thème de la papesse Jeanne : Léger, *La papesse Jeanne*, donné le 26 janvier 1793 sur la scène du Théâtre Feydeau ; le même sujet est traité par Carbon de Flins (1737-1806) dans un vaudeville quelques temps après ; *ibid.*

²⁶¹ Mouslier de Moissy (Alexandre-Guillaume), *La Vraie Mère*, drame didactico-comique en trois actes et en prose Paris, Bailly, 1771. En fait, la pièce est intéressante sur l'allaitement mais on ne trouve rien sur la grossesse.

relevée de couches depuis neuf mois et demi ; et puis les maris de tout cela, et puis les enfants de sept et neuf mois, et puis la nourrice, et puis la sage-femme, et puis la garde de femmes en couches ; et puis c'est M. de Moissy qui accouche de toutes ces bêtises ! Cela est, en vérité, d'une platitude exquise et remarquable, et il faut l'avoir lu pour croire que de telles productions se publient à Paris en 1771. Il faut que M. de Moissy se fasse recevoir à Saint-Côme en qualité d'accoucheur moraliste : il fera sûrement une révolution dans les rues Saint-Denis et Saint-Jacques, à moins qu'il ne reçoive avant le temps la couronne du martyr par les mains des nourrices de Paris, pour avoir voulu ruiner leur état de fond en comble²⁶².

La littérature « réaliste » et didactique n'a donc guère bonne presse à l'époque : faire de la maternité charnelle (grossesse, couches, allaitement) le sujet central d'une pièce de théâtre est encore jugé ridicule et inconvenant.

b. Dans la poésie

On comprend alors sans peine qu'au XVIII^{ème} siècle, la poésie classique ne soit guère un genre propice à l'évocation des femmes enceintes et de la maternité en général. Obéissant à des règles assez contraignantes, la poésie privilégie à l'époque des sujets nobles ou tragiques, et aborde peu l'intimité familiale et les sujets trop prosaïques comme la grossesse. Toutefois, dans la deuxième moitié du siècle, la figure maternelle prend une place grandissante dans la poésie. Des personnages de femmes enceintes apparaissent parfois, mais de manière assez schématique. Il s'agit pour l'auteur, soit d'exprimer de manière lyrique l'amour maternel et les joies de la vie familiale, soit d'insister sur les souffrances de la maternité, associant souvent les thèmes de la faute et de la mort.

Dans les poésies qui chantent les joies de la famille et de l'amour maternel, on trouve quelques poèmes féminins qui expriment le bonheur d'être mère. Ainsi, en 1773, Mme Balard compose un poème intitulé *L'Amour maternel, poème en quatre chants*²⁶³. Même si sa forme est très classique et si l'auteur fait appel à des images littéraires assez conventionnelles, différents aspects de la maternité sont néanmoins exprimés de manière sensible et personnalisée. Il est difficile d'apprécier la part autobiographique d'une telle œuvre ; on peut toutefois supposer qu'elle témoigne d'une part d'expérience personnelle. Mme Balard traite notamment longuement de l'angoisse féminine d'être stérile quand l'enfant tarde à venir après le mariage :

(...) Et toi qui dès longtemps, sous les lois d'hyménée,
N'as pu voir luire encor l'époque fortunée
Qui doit doubler ta vie, et combler tes désirs ;
Laisse dire à mes vers tes mortels déplaisirs.

L'auteur souscrit à l'idée que seule la venue d'un enfant peut combler l'existence féminine et lui donner un sens. Elle évoque cette envie d'enfant non satisfaite qui finit par devenir obsédante et provoque une profonde tristesse. L'angoisse et le doute s'emparent de la femme qui craint de ne jamais pouvoir être mère ; elle voit avec peine le bonheur d'autrui car il constitue un rêve qui semble inaccessible. Le tableau qu'elle dresse de la femme en désir d'enfant est particulièrement douloureux :

Souvent pour triompher de sa peine secrète
Elle cherche le monde, elle fuit la retraite ;
Se glisse dans la foule, étouffe ses soupirs,
Et dévore ses pleurs au milieu des plaisirs.
Ah ! ce n'est point ici que le bonheur réside,
Sous un masque trompeur l'ennui seul y préside.

²⁶² Grimm (Friedrich Melchior), Diderot (Denis), *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, tome VII, Paris, Furne, 1829-1831, avril 1771, pp. 243-244.

²⁶³ Balard (Marie-Françoise Jaquette Alby, Mme), *L'amour maternel, poème en quatre chants*, Paris, éd. Michaud et frères, 1811 (1^{ère} éd. 1773). Voir tout le début du poème reproduit dans les annexes, pp. 1049-1053.

Bouleversée par des rêves nocturnes qui lui donnent un temps l'illusion d'être mère, la jeune femme sombre dans la mélancolie. Elle commence à craindre que son mari, lassé par la stérilité de leur union – dont la femme se sent la seule coupable –, ne s'éloigne d'elle :

Près d'elle dort en paix cet époux qu'elle adore,
Un cruel souvenir vient l'agiter encore ;
Son regard indécis se fixe tendrement
Sur cet objet chéri qui n'est plus cet amant
Autrefois orgueilleux du bonheur de lui plaire ;
Près de lui chaque peine alors était légère,
Sans cesse il la cherchait, maintenant il la fuit...
Ah ! d'un stérile hymen, voilà le triste fruit !...
En elle il ne voit plus cette épouse féconde,
Sur qui chaque projet et chaque espoir se fonde ;
Isolé sur la terre, il doit vivre et mourir,
En comptant tristement des jours sans avenir.

La femme ne souhaite donc pas seulement avoir un enfant pour son propre bonheur et pour s'assurer un statut reconnu dans la société. De manière plus traditionnelle, elle se sent aussi un devoir de procréer pour assurer une postérité à son époux et à sa lignée. La seule ressource est alors de se tourner vers Dieu et de prier pour avoir un enfant. Enfin, Dieu accorde le souhait tant désiré et la jeune femme – ici assimilée à Phrosine – peut espérer être bientôt mère. Toute sa personne est alors métamorphosée : rayonnante de bonheur, toute sa féminité s'épanouit :

Son regard est plus doux, son sourire plus tendre ;
Le plaisir, au dehors cherchant à se répandre,
Brille dans tous ses traits : tel l'aimable Zéphir
Colore le bouton qui vient de s'entr'ouvrir ;
(...)
Cependant elle cherche à cacher son bonheur
Sous le voile enchanté de l'austère pudeur ;
Mais son regard plus vif et sa démarche fière
Trahissent son secret, et disent qu'elle est mère.

En effet, la jeune femme savoure le bonheur d'être enceinte dans la solitude : « Ce n'est pas au milieu d'un monde indifférent / Qu'elle peut se livrer au plaisir qu'elle sent » ; elle choisit donc de s'isoler avec son époux dans un coin de nature retiré. L'auteur joue de la métaphore convenue entre la nature fertile et protectrice et la femme enceinte : tous les êtres vivants communient dans une même fécondité : « Tout germe, tout renaît, et tout croît dans ces lieux ». Dans ce bonheur idyllique, la révélation des premiers mouvements de l'enfant procure une joie intense :

Elle renaît au jour. O surprise trop chère !
Un mouvement léger, rapide, involontaire,
Frappe, presse, parcourt et soulève son sein ;
Phrosine doute encore ; mais son heureuse main,
A déjà rassuré son esprit en balance,
Elle pleure, et jouit un moment en silence ;
Mais bientôt, dans ses bras pressant avec ardeur
Son époux bien-aimé : « Partage mon bonheur, »
Dit-elle, « Ah ! rendons grâce à la bonté divine,
Il vit, et je crois voir sa figure enfantine
Empreinte de tes traits, sourire à mon amour ;
O Dieu dans ta bonté bénis cet heureux jour !... ».

Le couple communique alors dans un bonheur partagé qui renforce leur attachement mutuel :

Phrosine tout entière encore à son délire,
Lui dit ce qui l'émeut, et cause son bonheur.
Plus follement alors la pressant sur son cœur,
Son époux attendri, dans ses bras renouvelle
Le serment enchanteur de n'aimer jamais qu'elle.

L'auteur rend de manière sensible les conséquences de la perception des mouvements de l'enfant sur les parents. La réalité de la grossesse étant assurée, ils se projettent davantage dans l'avenir ; l'enfant est désormais incarné comme un être de chair auquel on s'attache déjà :

Au sein de cet aimable et doux épanchement,
L'avenir incertain éclipse le présent
Ce n'est plus un objet qu'on attend, qu'on désire,
C'est un enfant chéri, qui vit, et qui respire.
Ils pensent voir déjà ce fruit de leur amour,
De ses baisers naïfs les couvrir tour à tour ;
Ils entendent sa voix et son naïf langage,
Déterminent ses traits, admirent son visage :
Dans cette heureuse nuit, un seul point seulement,
Détruit cette union et cet accord touchant ;
L'époux attend un fils, et l'épouse une fille ;
L'un veut perpétuer le nom de sa famille,
Et l'autre sans égard au rang de ses aïeux,
Désire sa Zélie pour lui fermer les yeux ».

Zélie ! c'est le seul nom, hélas ! qui peut lui plaire,
C'était le nom chéri de la plus tendre mère...

Ce passage est intéressant car il rappelle les comportements observés dans les écrits privés quant aux souhaits exprimés pendant la grossesse – ici très conventionnels – pour le sexe de l'enfant à naître. On retrouve également un autre sujet de préoccupation des parents ; à savoir le choix du prénom de l'enfant. Ici la femme souhaite, comme c'est l'usage, donner le prénom de sa mère défunte à sa fille. Enfin, l'auteur évoque les préparatifs de la naissance, qui occupent les journées de la future mère :

Phrosine s'abandonne à mille soins nouveaux.
Les atours de l'enfance, et les riches berceaux,
Par ses mains préparés, décoient sa demeure ;
Elle va contempler, de quart d'heure en quart d'heure,
Ces aimables apprêts, et cherche à deviner,
Quel est l'ordre important qu'il lui reste à donner.
Le plus léger détail la fixe et l'intéresse,
Et ce trousseau, chef d'œuvre et fruit de son adresse,
Complété mille fois, n'est jamais achevé.

Le passage concernant la grossesse s'achève sur l'évocation de l'accouchement, « instant cruel et doux ». L'auteur n'évade pas la question de la souffrance physique et des états d'âme de la parturiente, traitée toutefois de manière assez classique. Elle privilégie cependant l'évocation du premier cri de l'enfant et de l'amour maternel :

Un sentiment trop vif a pénétré son cœur ;
Elle renaît enfin du sein de la douleur ;
Elle entr'ouve, en tremblant, une humide paupière,
Son âme est dans ses yeux, elle vit, elle est mère !

Par sa longueur et la variété des thèmes abordés, ce poème est donc particulièrement riche pour notre étude. C'est le nouveau contexte du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, valorisant la maternité et l'enfant, qui rend possible l'expression des plaisirs familiaux de la maternité à travers un genre littéraire noble. La poésie semble d'ailleurs plus propice que d'autres supports à l'évocation des états d'âme féminins. Par son caractère intimiste et la place accordée à l'expression des sentiments, la poésie s'avère un genre particulièrement fécond. La grossesse reste cependant un sujet très rare dans la poésie féminine de la fin du XVIII^{ème} siècle ; le poème de Mme Balard est le seul à cette époque – à notre connaissance – à accorder une importance aussi grande au désir d'enfant et à la grossesse. L'originalité de l'auteur tient aussi au fait qu'elle ose parler à la première personne au début et à la fin du chant consacré à la grossesse, ce qui renforce l'effet de proximité avec le lecteur et donne l'impression qu'il s'agit d'une confession intime. Elle ne poursuit toutefois pas cette démarche jusqu'au bout, prenant l'exemple

d'une héroïne antique, Phrosine²⁶⁴, pour illustrer certains aspects de son propos. Il s'agit peut-être pour l'auteur de donner davantage d'envergure littéraire à un poème, qui pourrait sinon être jugé anecdotique.

A la même époque, une poétesse autodidacte bretonne, Marie-Jeanne Bougourd, dame Desroches, publie aussi une idylle sur la maternité intitulée *La Jeune mère* (1776)²⁶⁵. De facture également très académique, le poème n'évoque guère la réalité charnelle de la maternité et traite plus volontiers de sujets comme le moment qui suit la naissance de l'enfant, quand la mère remercie les dieux de lui avoir accordé la fécondité :

Dieux immortels ! De ma reconnaissance
Ecoutez les accents, recevez les tributs ;
Un gage de l'hymen comble mon espérance :
Pour moi que pouvez-vous de plus ?
De mon partage, heureuse et fière,
Toujours je veux bénir et chanter votre loi :
Phébus, dans sa vaste carrière,
Ne verra point d'objets plus fortunés que moi.

La jeune mère qui s'exprime dans ce poème n'est pas censée être l'auteur, mais une certaine Zulima ; là aussi le recours à un personnage fictif limite l'impudeur d'un témoignage perçu comme trop personnel. La glorification de la maternité demeure assez conventionnelle dans la poésie du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle²⁶⁶. Comme la littérature d'édification, elle mêle souvent moralisme et sentimentalisme, mais elle nous fait néanmoins pénétrer dans l'intimité des mœurs.

La figure maternelle reste surtout traitée sous l'angle de la souffrance dans la poésie du XVIII^{ème} siècle. La mère douloureuse qui souffre moralement et physiquement, dans son être ou dans sa progéniture est un thème récurrent. L'héroïde de Nicolas Gilbert (1750-1780), *Didon à Enée*²⁶⁷, s'inspire d'un thème de l'Antiquité classique pour traiter de la maternité malheureuse. Il donne la parole à Didon, abandonnée par son amant Enée, et qui songe au suicide :

(...) Mourir ! Ah ! c'est donc là le sort qu'à ta maîtresse
Réservait... Mais que sens-je? et quel trouble en mon sang?
Dieux ! le fruit de mes feux vient d'agiter mon flanc !
Eh bien ! je m'y résous, vivons pour être mère.

Les mouvements d'un enfant annoncent une grossesse imprévue ; Didon est troublée et n'ose se supprimer. Elle cherche alors à émouvoir Enée en invoquant sa future paternité et le sort malheureux de l'enfant à naître :

Cher amant, voudras-tu lui refuser un père ?
C'est ton sang, c'est ton fils, son sort doit t'attendrir ;
Avant de voir le jour le feras-tu périr ?

Elle imagine aussi, si elle survit à sa douleur, le trouble que suscitera la vue d'un fils ressemblant à son père. Puis, consciente de l'inutilité de ses prières, Didon laisse éclater tout son ressentiment contre son amant. Amoureuse plus que mère, Didon en arrive à souhaiter la mort de son fils dont elle imagine l'avenir tragique de bâtard.

Autre exemple de maternité tragique, le poème de Barthélémy Imbert, *Thérèse Danel à Euphémie* (1771)²⁶⁸ évoque le cas d'une jeune prisonnière, condamnée à mort en tant que complice de

²⁶⁴ Bernard (Pierre-Joseph), *Phrosine et Mélidore, poème en quatre chants*, Paris, Le Jay, 1772.

²⁶⁵ Jacques Vier, *La Poésie bretonne d'expression française : anthologie, XV^{ème} au XX^{ème} siècle*, Saint-Brieuc, 1971, pp. 179-180.

²⁶⁶ Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles...*, op. cit.

²⁶⁷ Gilbert (Nicolas-Joseph-Laurent), « Didon à Enée », dans *Poésies diverses de Gilbert*, Paris, A. Quantin, 1882, pp. 149-162.

Une héroïde est un terme créé par le poète Colardeau pour désigner une épître en vers, composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux.

²⁶⁸ Imbert (Barthélémy), « Thérèse Danel à Euphémie » (1771) dans *Le Jugement de Paris, poème en quatre chants, suivi d'œuvres mêlées*, Amsterdam, 1784.

son mari, injustement accusé de parricide. Enceinte, son exécution est retardée²⁶⁹, ce qui lui donne le loisir de méditer et de gémir sur le sort malheureux de son enfant :

Je suis mère, Euphémie : ah ! l'aurais-tu pensé,
Qu'un jour ce nom si cher deviendrait mon supplice
Dans mes flancs vit un fils qu'a flétri l'injustice ;
Quand ses yeux s'ouvriront à l'astre qui nous luit,
Les miens se fermeront dans l'éternelle nuit.

Soulagée un temps d'échapper à ses peines par la mort qui lui est promise, sa grossesse – loin de lui offrir un répit apprécié – la désespère car elle va donner le jour à un bâtard rapidement orphelin :

Un fils !... Ciel ! dans mon sein, je le sens tressaillir ;
Pressent-ils les malheurs qui doivent l'assaillir ?
Est-il, avant d'atteindre aux portes de la vie,
Soumis à la douleur ainsi qu'à l'infamie ?
Né dans les flancs obscurs d'un lugubre caveau,
La pierre où je m'étends, fera donc son berceau !
Sur la terre jetté, rebut de la Nature,
De cités en cités, errant à l'aventure,
Un jour il apprendra, par la voix des Mortels,
Nos crimes supposés, nos malheurs trop réels ;
Il croira tout, peut-être il maudira sa mère...
Achevez, inhumains ! terminez ma misère ;
Frappez : il est mon fils ; qu'il partage mon sort ;
Qu'il passe, en un moment, du néant à la mort.

Elle en arrive donc à souhaiter la mort pour son enfant, afin qu'il échappe aux cruautés de l'existence. Mais, alors qu'elle formule cette pensée, elle la regrette immédiatement et se tourne vers Dieu :

Innocente envers l'homme, et coupable envers toi,
Grand Dieu, je fus souvent indocile à ta loi ;
Mais cet infortuné, proscrit dès sa naissance,
Dans mon sein criminel, garda fon innocence.
Hélas ! s'il doit survivre aux horreurs de mon sort,
Écarte loin de lui la honte de ma mort ;
Que ce fils (ô Nature! ô douleur trop amère !)
Ignore, s'il le faut, jusqu'au nom de sa mère.
(...)
Réserve le mépris à l'homme criminel ;
Mais sur cet Orphelin jette un œil paternel ;
Oui, je sens dans mon cœur renaître l'espérance ;
Appui des Innocents, tu prendras sa défense ;
Et s'il fuit pour jamais de ce funeste lieu,
Il trouvera partout sa Patrie et son Dieu,
Son père ne vit plus ;
on lui ravit sa mère ;
Mais il n'a rien perdu, si tu lui sers de père.

Contre toute attente, l'espoir de la pauvre mère renaît. Elle espère que l'orphelin pourra jouir de la miséricorde divine et bénéficier de la protection paternelle de Dieu. Ce genre de poésie chrétienne s'inscrit dans une tradition ancienne et ne vise guère à donner une perception réaliste des états d'âme des femmes enceintes. Il s'agit d'une littérature d'édification qui utilise les situations tragiques et les effets pathétiques à des fins morales.

A l'opposé de la poésie classique, qui traite de la maternité de manière noble, la poésie légère et la chanson, comme le roman libertin, évoquent plus volontiers les femmes adultères et les

²⁶⁹ La grossesse suspendait temporairement la peine d'une condamnée à mort.

grossesses illégitimes. Déjà au XVII^{ème} siècle, Gaultier Garguille (1574-1634) évoque le thème rebattu du mari trop naïf :

Un gros mignon [garçon] espousa une fille
Qui accoucha dès la nuit ensuivant.
Comment, dit-il, suis-je bien si habile,
Du premier coup avoir fait un enfant?
Comment cela ? toutes les nuits autant,
Au bout de l'an j'en aurais à foison.
Adieu vous dy, femmes qui portez tant,
Vous rempliriez d'enfans une maison²⁷⁰.

Les jeunes filles séduites et embarrassées sont aussi un sujet rebattu. Ainsi, Mouffle d'Angerville, dans *Seconde continuation des mémoires secrets de Bachaumont*²⁷¹ (après 1779) évoque « la jeune innocente » qui

A cueilli des fleurs d'amour ;
Mais trop imprudente,
Elle tremble d'avoir pris
Avec les fleurs quelques fruits

Loin de s'appesantir sur ses angoisses, le poète conclut :

Mais chacun, peu consterné
De son sort infortuné,
Lui voudrait avoir donné
Ce qui la tourmente.

On retrouve aussi parfois dans la poésie le thème des caprices des femmes enceintes traité avec humour. Plancher-Valcour ironise dans *Désir de femme grosse* (1777)²⁷² sur « cet état [où] on se croit tout permis » et où les maris naïfs sont bernés – jusqu'à un certain point – par leur épouse. Ainsi, Flore exige un déshabillé, un diamant, une pelisse, du vin mousseux puis un ragoût car « si Flore n'en a pas, elle en sera malade... ». Mais quand la belle demande d'avoir son galant auprès d'elle :

— Mon Dieu, qu'Alain me plaît ! dit-elle,
C'est un si bon enfant ! si gracieux ! si doux !
Je voudrais seule avoir sa compagnie,
Une heure au plus... — Tout beau, lui dit son vieil époux,
De vos désirs à la fin je m'ennuie ;
Quant à l'inanimé, je ferai tout pour vous ;
Mais pour Alain, halte-là, je vous prie.

On retrouve là tous les clichés du genre ; la femme est coquette, capricieuse et elle trompe son mari, naïf jusqu'à un certain point...

Un dernier genre poétique, plus rare, évoque le sujet de la grossesse et des femmes enceintes ; il s'agit de ce qu'on pourrait appeler la poésie didactique, en particulier la poésie médicale. La référence du genre est le poème latin de Claude Quillet, *La Callipédie* (1655) que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à propos de l'art de faire de beaux enfants, sujet principal du poème. Cette œuvre suscite des copies, comme le poème de Lancelin de Laval en 1774, qui est une paraphrase en français du texte de Quillet²⁷³ :

Mais de l'accouchement lorsque le terme approche,
Et que, pour respirer cherchant un plus grand jour,

²⁷⁰ Garguille (Gaultier), *Chansons de Gaultier Garguille*, nouvelle éd. par Edouard Fournier, Paris, P. Jannet, 1858, LXV, p. 110.

²⁷¹ Mouffle d'Angerville (Barthélémy François Joseph), seconde continuation des *Mémoires secrets* de Bachaumont, suite de Pidansat de Mairobert (Mathieu François), Bachaumont (Louis Petit de), *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France...*, t. II, Londres, John Adamson, 1783-1789.

²⁷² Plancher-Valcour (Philippe), *Le Petit Neveu de Boccace ou Contes et Nouvelles en vers*, Amsterdam, 1787, 3 vol.

²⁷³ Cité par Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 307.

L'enfant veut s'échapper de son obscur séjour,
 Ayez soin que, gardant la posture ordinaire,
 Il ne se tourne point d'une façon contraire :
 Par un enfantement rude et laborieux,
 Il peut faire à son corps prendre un pli tortueux ;
 Ses membres, tels alors qu'une cire molasse,
 De toute expression gardent d'abord la trace,
 Et, lorsqu'ils sont pressés par d'inhabiles doigts,
 D'une forme imparfaite ils subissent les lois.
 Aussi lorsque l'enfant, témoignant son envie
 De franchir tout à coup les portes de la vie,
 Présente ou les deux mains ou les pieds ou le dos,
 Que la matrone alors le saisisse à propos,
 Et, par le prompt effort d'une main ferme et sûre,
 Le retourne et lui donne une heureuse posture.
 Il convient qu'avec art réglant ses mouvements,
 Elle sache si bien employer les moments,
 Que la tête venant à passer la première,
 Tout le reste du corps suive et marche derrière,
 En sorte que l'enfant et sain et vigoureux,
 Sorte de sa prison sans accidents fâcheux.
 C'est là pour un mortel le seul moyen de naître,
 Car il faut qu'avant tout, se hâtant de paraître,
 La tête voie enfin la lumière du jour,
 Et qu'ensuite le corps se présente à son tour (...).

Ce type de poème a pour vocation de transmettre un savoir médical, sous une forme littéraire plus ou moins aboutie.

Un des représentants les plus célèbres de ce genre est Jean-François Sacombe (1750-1822) avec sa *Luciniade, poème en dix chants sur l'art des accouchements* (1792)²⁷⁴. Il est nécessaire de s'arrêter un instant sur la personnalité controversée de Sacombe pour comprendre les implications de son œuvre²⁷⁵. A l'origine médecin et accoucheur de la Faculté de Médecine de Montpellier, il se fait surtout connaître comme fondateur de l'Ecole anti-césarienne et pourfendeur de Baudelocque dans un retentissant procès. Se posant en défenseur de l'accouchement naturel et des sages-femmes, il est en effet farouchement opposé à la césarienne autant qu'à l'usage du forceps. Ses déboires professionnels le rendent très amer et jaloux de ses collègues ; il multiplie alors, de manière obsessionnelle, pamphlets diffamatoires, poésies, pièces de théâtre, manuels divers, etc., pour épancher son ressentiment. L'originalité de sa *Luciniade*, d'après le nom de la déesse romaine des accouchements, tient à son projet et à sa longueur. Sacombe destine cette œuvre principalement aux étudiants en médecine et justifie sa forme en indiquant qu'il veut à la fois « plaire et instruire »²⁷⁶. Un rien mégalomane, l'auteur se place ainsi dans la continuité d'Apollon, dieu de la médecine et de la poésie. Pour exposer « dans la langue des dieux les principes fondamentaux de la science des accouchements », il imagine l'histoire suivante : « Le poète, durant son sommeil, se croit transporté d'abord aux Champs-Élysées, où il voit les ombres infortunées des femmes mortes sous le couteau Césarien ; ensuite il descend aux Enfers, séjour des accoucheurs Césariens, fléaux de l'humanité ». Mais ce projet évolue au cours de la rédaction et devient un vaste programme où, dit-il, « j'ai mis à contribution l'histoire, la fable et la mythologie. J'ai même agrandi l'Olympe, pour y placer de nouveaux dieux ». Il imagine notamment qu'il est reçu par la déesse Lucine qui lui apprend tous les secrets de l'art des accouchements. L'œuvre finit par atteindre une longueur démesurée puisque lors de la quatrième et dernière édition en 1815, le poème compte près de 10 000 alexandrins ! Il est difficile de rendre compte ici de cette œuvre en détail, tant les thèmes abordés sont variés et

²⁷⁴ Sacombe (Jean-François), *La Luciniade, Poème en dix chants sur l'Art des accouchements*, Paris, Courcier, an VIII, 3^{ème} éd.

²⁷⁵ Sur Sacombe, voir :

- This (Bernard), *La Requête des enfants à naître*, Paris, Le Seuil, 1982.

- Leroy (Fernand), *Histoire de naître...*, op. cit., pp. 276-278.

²⁷⁶ Sacombe (Jean-François), *Luciniade...*, op. cit., 1792, avant-propos.

l'organisation des idées désordonnée. Tout, ou presque, de ce qui se rapporte à l'art des accouchements y est abordé. La grossesse elle-même est évoquée à de multiples reprises dans les différents chants : sont ainsi mentionnées les lois de la génération, la vie de l'embryon, la durée et l'hygiène de la grossesse, l'influence des émotions sur l'enfant, etc. En cela, le poème de Sacombe ne diffère guère des manuels contemporains des accoucheurs, si ce n'est pas sa forme poétique et son ton virulent, notamment concernant l'usage des instruments pendant l'accouchement²⁷⁷. Mais l'influence et la postérité de cette œuvre semblent assez limitées, probablement à cause de la mauvaise réputation de leur auteur.

c. *Dans les contes*

Les contes constituent le dernier genre littéraire susceptible de fournir des informations concernant les femmes enceintes et la grossesse. Ils présentent l'intérêt de constituer une littérature plus populaire, qui révèle les préoccupations et les représentations d'une époque, même s'ils présentent l'inconvénient d'être très difficilement datables, leur transmission étant essentiellement orale. Le thème de la naissance est assez souvent abordé dans les contes, mais il est en général traité de manière très stéréotypée. Plus symboliques que réalistes, les contes font souvent référence à des situations exceptionnelles et ne s'intéressent guère à la maternité charnelle ; on n'y trouve donc guère de détails sur la grossesse. Les naissances illégitimes ne sont pas non plus évoquées ; le conte bannit ce thème trop immoral qui appartient plutôt au genre romanesque. Ce genre littéraire présente donc un intérêt limité pour notre étude, même si nous avons pu cependant repérer quelques thèmes récurrents²⁷⁸.

Ainsi, le thème de la stérilité passagère et de l'enfant miraculeux est particulièrement banal. On le retrouve dans de nombreux contes de fées où les reines s'attristent souvent de ne pas avoir d'enfant, comme dans *La Belle au Bois-Dormant*²⁷⁹. On retrouve aussi cette thématique dans des contes moins connus comme *Grain de Mil*, *Le roi des pâturages*, *Léopold* ou *Le pays des Margriettes*²⁸⁰. Dans tous ces cas, l'histoire commence par l'évocation de la stérilité prolongée du couple et la peine qu'elle suscite notamment chez la mère. Ainsi, *Grain de Mil* débute par ces mots :

Il y avait une fois un homme et une femme qui étaient mariés ensemble. Cet homme et cette femme commençaient à devenir vieux et ils n'avaient pas encore d'enfant, ce qui leur donnait beaucoup et beaucoup de peine ; et la femme ne faisait que prier Dieu, et prier Dieu, afin qu'il leur en accordât un par grâce²⁸¹.

Dans le cas du *Roi des pâturages*, les motivations maternelles sont plus superficielles :

La jeune reine, un peu mécontente de cela [stérilité], parce qu'elle n'avait pas une jolie petite poupée à élever dans le duvet et à couvrir de dentelle, avait déjà fait plusieurs pèlerinages dans l'intention d'être mère, lorsqu'il lui prit fantaisie d'aller toute seule dans le grand bois qui entourait le château (...). Elle se couche sous un lit de fougère (...). Pendant le repos arriva le sommeil, et pendant le sommeil, elle rêvait au fils qu'elle n'avait pas et qu'elle demandait à toutes les puissances du ciel et de la terre.

– Mon Dieu ! disait-elle, au milieu du songe, faites que cet enfant vienne bientôt calmer mes ennuis, dissiper ma solitude²⁸².

La référence aux prières de la mère, aux pèlerinages qu'elle entreprend pour avoir l'enfant tant désiré est récurrente et n'exclut pas de s'adresser à la nature et aux fées. Cette attitude renvoie à des pratiques

²⁷⁷ C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas cité de passages particuliers ici, mais à plusieurs reprises tout au long de la thèse, comme dans le chapitre VI à propos des enfants qui parlent dans le ventre de leur mère.

²⁷⁸ Ticker (Holly), *Pregnant fictions. Childbirth and the Fairy-Tale in Early Modern France*, Wayne State University Press, Detroit, 2003. L'ouvrage propose une approche féministe des contes de fées et n'offre en fait que peu d'intérêt pour notre étude, malgré son titre.

²⁷⁹ Grimm (Jacob), *Contes choisis*, éd. Marthe Robert, Paris, Gallimard, 2000.

²⁸⁰ Seignolle (Claude), Delmas (Charlotte), *Le grand livre des contes populaires de France*, Paris, Omnibus, 2007.

²⁸¹ « Grain de Mil », rapporté par Félix Arnaud (Guyenne), dans *ibid.*, pp. 26-27.

²⁸² « Le roi des pâturages », Justin Cénac-Moncaut (Gascogne), dans *ibid.*

populaires avérées, comme nous l'avons vu au début de notre étude. La fécondité est finalement accordée au couple – Dieu ou les fées étant touchées par l'insistance des parents – avec parfois une demande de contrepartie. Dans tous les cas, l'allusion à la grossesse est extrêmement brève : « Et quelques temps après, cette femme se connut enceinte, et quand elle fut à son terme, elle mit au monde un enfant »²⁸³.

Les contes évoquent parfois les souhaits des parents concernant le sexe, les dons et l'aspect de leur futur enfant. On connaît le vœu que forme la mère de Blanche-Neige d'avoir une petite fille « à la peau blanche comme la neige, les cheveux noirs comme l'ébène, et les lèvres rouges comme le sang »²⁸⁴. Dans *Le roi des pâturages*, les parents – déçus par leur premier garçon « gros et rouge » – prient « afin d'avoir un enfant qui répondit à tous leurs souhaits, un enfant blanc comme le jasmin, léger comme un papillon, doux au toucher comme le satin, délicat et mignon comme un chardonneret »²⁸⁵. Parfois les parents, déçus par leur enfant réel, incriminent les conditions de la conception de l'enfant et la grossesse. Dans *Léopold*, la fée qui promet à un homme de lui accorder un fils, donne ainsi ce conseil surprenant :

Eh bien ! tu vois des chiens là-bas ; tâche de te faire mordre, et tu auras un fils ». L'homme s'approcha des chiens, et l'un d'eux le mordit à la main. De retour à la maison, il raconta son aventure à sa femme. Au bout de neuf mois, ils eurent un fils qu'on appela Léopold. Plus l'enfant grandissait, plus il devenait méchant : ses parents pensaient que c'était parce que le père avait été mordu par le chien²⁸⁶.

Curieusement dans ce conte, ce n'est pas la mère et ses émotions pendant la grossesse qui sont jugées responsables du caractère de l'enfant, mais le père et son contact violent avec un animal.

Outre les cas de stérilité prolongée, les contes envisagent aussi le cas de figure opposés ; à savoir les familles nombreuses qui appréhendent la venue d'un nouvel enfant. Dans *Le filleul de la mort*²⁸⁷ ou *La reine des Lamina marraine*²⁸⁸, on voit les parents se lamenter à l'idée de cette nouvelle bouche à nourrir et réfléchir aux parents spirituels à lui donner. Très souvent, le parrain ou la marraine est un être surnaturel – un saint, la mort ou une fée – qui prend en charge l'enfant :

Comme beaucoup de monde, il y avait une fois un monsieur et une dame. Ils étaient chargés d'enfants et très pauvres. La femme ne savait plus que faire. Elle dit qu'elle irait mendier. Elle s'en alla loin, loin, très loin et elle arriva à la ville des Lamina. Après leur avoir raconté combien d'enfants elle avait eus, elles lui firent toutes une généreuse aumône, elle en était chargée. La reine des Lamina lui donna en plus vingt livres en or et lui dit : « Si vous me donnez votre enfant quand vous accoucherez – vous l'élèverez dans notre religion – je vous donnerai beaucoup d'argent, si vous faites cela ». Elle lui dit qu'on avait déjà décidé de la marraine, mais elle en parlerait à son mari²⁸⁹.

De retour chez elle, le mari approuve la proposition de la reine et celle-ci vient chercher l'enfant après sa naissance. Ces contes, qui partent de certaines réalités, comme la stérilité ou la trop grande fécondité, les dépassent ensuite et offrent un exutoire aux angoisses et obsessions du temps. Ils ne s'intéressent toutefois guère à la grossesse en tant que telle et offrent peu de renseignements concrets sur les femmes enceintes.

Ce rapide aperçu de la femme enceinte dans la littérature du XVIII^{ème} siècle montre des représentations contrastées. La femme enceinte reste une figure littéraire assez secondaire dans le roman, parce que, dans la littérature de l'époque, il semble souvent impossible pour une femme de concilier relation amoureuse et maternité. Dans le roman sentimental et la littérature libertine, la femme privilégie sa vie amoureuse au détriment de la maternité. Dans la littérature romanesque –

²⁸³ « Grain de Mil », *ibid.*

²⁸⁴ Grimm (Jacob), *Blanche-Neige*, Paris, Nathan, 1992.

²⁸⁵ « Le roi des pâturages », *op. cit.*, pp. 239 et sq.

²⁸⁶ « Léopold », Emmanuel Cosquin, Léopold (Champagne-Lorraine), dans Seignolle (Claude), Delmas (Charlotte), *Le grand livre des contes...*, *op. cit.*, p. 386.

²⁸⁷ « Le filleul de la mort », Louis Lambert (Languedoc), dans *ibid.*, pp. 522-523.

²⁸⁸ « La reine des Lamina marraine », Wentworth Webster (Pays-Bas), dans *ibid.*, pp. 1249-1250.

²⁸⁹ *Ibid.*, pp. 1249-1250.

surtout dans la deuxième moitié du siècle – la femme renonce de plus en plus souvent à son rôle de femme pour privilégier sa maternité. Mais celle-ci est envisagée davantage dans ses aspects éducatifs que charnels, ce qui explique la faible place accordée à la grossesse. Les autres genres littéraires ne sont guère plus prolifiques, si ce n'est le théâtre et la poésie populaires qui traitent plus volontiers des femmes enceintes, souvent de manière caricaturale, dans un but humoristique.

B. LA FEMME ENCEINTE COMME FIGURE LITTÉRAIRE AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

La femme enceinte est bien plus présente dans la littérature du XIX^{ème} siècle que dans celle du XVIII^{ème} siècle. Cette évolution s'explique tout d'abord par la valorisation de la maternité, qui atteint une ampleur inégalée, au point de constituer l'unique destin féminin. Elle tient aussi aux nouveaux courants littéraires, notamment au réalisme, qui accordent une place beaucoup plus grande à l'expérience vécue.

Après avoir évoqué, dans la partie précédente, la place accordée aux femmes enceintes et à la grossesse dans les différents genres littéraires, nous nous efforcerons ici d'aborder le sujet de manière plus thématique afin de cerner les évolutions et d'éviter le caractère fastidieux d'une étude par genre. Nous avons choisi d'étudier ici quelques œuvres et quelques thématiques qui nous paraissent particulièrement significatives²⁹⁰. Il nous a également semblé nécessaire de distinguer plus nettement la littérature masculine et féminine afin de voir si elles témoignent de représentations différentes.

1. Des représentations masculines contrastées

a. La grossesse, un élément de dramatisation du récit

Dans la littérature masculine du XIX^{ème} siècle, comme au siècle précédent, on trouve des femmes enceintes dont les grossesses sont utilisées de manière « classique », c'est-à-dire pour dramatiser une intrigue, notamment dans des romans de mœurs qui se complaisent dans les amours adultères. Nous ne multiplierons pas les exemples de ce type, car ils sont innombrables et apportent peu d'éléments nouveaux ; on peut souligner toutefois la récurrence de certains thèmes particuliers.

On retrouve notamment l'évocation de la grossesse comme moyen de forcer le consentement parental pour permettre l'union de deux amants. Stendhal, dans *Le Rouge et le Noir*, évoque ce procédé pour Mathilde de la Mole et Julien Sorel. La grossesse de Mathilde n'est toutefois qu'un élément ponctuel du récit. Elle constitue un ressort dramatique qui oblige les deux amants à l'action, ainsi qu'un stratagème conscient pour permettre le mariage des deux jeunes gens. Julien Sorel n'étant que le secrétaire du père de Mathilde et de condition pauvre, il ne peut être normalement question de mariage avec une fille de noble ascendance. Pour sa part, Mathilde est ravie de sa grossesse car elle y voit un lien indéfectible entre elle et son amant :

Elle se trouva enceinte et l'apprit avec joie à Julien.

- Maintenant douterez-vous de moi ? N'est-ce pas une garantie, je suis votre épouse à jamais²⁹¹.

Mathilde finit par écrire à son père pour l'informer de sa situation. Elle lui demande la permission de se marier avec Julien et une petite pension pour qu'ils puissent s'établir à l'étranger, tout en refusant avec opiniâtreté toute autre solution :

Mathilde résista avec fermeté à tous les projets prudents de son père. Elle ne voulut jamais établir la négociation sur d'autres bases que celles-ci : Elle serait Mme Sorel, et vivrait pauvrement avec son mari en Suisse, ou chez son père à Paris. Elle repoussait bien loin la proposition d'un accouchement clandestin.

²⁹⁰ D'autre part, un certain nombre de romans évoquant grossesse et accouchement ont été évoqués dans les parties précédentes, à l'appui de certaines analyses ; nous ne reviendrons donc pas dessus.

²⁹¹ Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, Paris, éd. Livre de Poche, 1997 (1^{ère} éd. 1830).

- Alors commencerait pour moi la possibilité de la calomnie et du déshonneur. Deux mois après le mariage, j'irai voyager avec mon mari, et il nous sera facile de supposer que mon fils est né à une époque convenable²⁹².

Son père est prêt à céder et donne à Julien un brevet de lieutenant des hussards et un titre à particule, mais la lettre de Mme de Rénal, l'ancienne maîtresse de Julien, qui lui apprend son passé, arrête tout. Julien se retrouve en prison pour avoir tenté d'assassiner Mme de Rénal. Dans la suite du roman, la grossesse de Mathilde n'est plus évoquée, même si Julien cherche à lui trouver un mari à épouser rapidement pour éviter la naissance d'un enfant illégitime. La femme enceinte n'intéresse donc pas ici en tant que telle. Mathilde est avant tout une amoureuse ; à aucun moment Stendhal ne fait part de ce que la maternité représente pour elle. Si elle cherche par tous les moyens à sauver Julien de la mort, ce n'est pas pour assurer l'avenir de son enfant et sauver son honneur, mais par passion pour son amant.

Un autre thème est récurrent dans la littérature romanesque du XIX^{ème} siècle : la grossesse cachée ou clandestine. Tout d'abord, on trouve des cas de dissimulation volontaire parce que la femme enceinte a un amant et que sa grossesse peut porter préjudice à sa situation et à son honneur. Dans *Ce qui ne meurt pas* (1883)²⁹³, Jules Barbey d'Aurévilly met en scène la relation interdite entre Iseult de Scudemor, jeune veuve désabusée par la vie, et son jeune protégé, Allan de Cynthry. Orphelin dès son enfance, celui-ci a été recueilli par Mme de Scudemor et élevé avec sa fille Camille. Déjà *in utero*, Allan est prédestiné à une vie tourmentée et passionnée :

La mère d'Allan, une Anglaise, avait, disait-on, passé les neuf mois entiers de sa grossesse à regarder avec une obstination superstitieuse le portrait de lord Byron, dont elle était folle, et ce front de génie, – où la prudence épouvantée de l'Angleterre voyait le coin de la démence dans un de ses angles, hardiment prolongés sous la masse des cheveux bouclés qui le couronnaient, – ce front, à la fois charmant et sublime, elle l'avait donné à son fils²⁹⁴.

Devenu adolescent, sa sensibilité et ses émotions s'exacerbent et il se prend de passion pour Mme de Scudemor. Mise au courant des sentiments d'Allan, celle-ci refuse d'y répondre, n'étant plus capable d'aimer à la suite d'une vie sentimentale malheureuse. Elle cherche à ruiner la passion du jeune homme par tous les moyens, sans y parvenir. Elle finit d'ailleurs par se donner à lui, par pitié, croyant le lasser vite. Leur relation se prolonge pourtant pendant plus de deux ans, mais elle finit en effet par ennuyer Allan car Mme de Scudemor ne répond toujours pas à son amour ; les deux amants cessent alors toute intimité physique. Dans le même temps, Allan se découvre de plus en plus attiré par celle qui est presque sa sœur, Camille, désormais sortie de l'enfance. Celle-ci – qui ignore tout de la relation d'Allan avec sa mère – nourrit également de tendres sentiments à son égard et les deux jeunes gens finissent par réaliser qu'ils s'aiment passionnément. Malgré les scrupules d'Allan, ils cèdent à leur inclination mutuelle, profitant du fait que Mme de Scudemor est malade et vit retirée dans sa chambre. L'auteur se plaît à évoquer à plusieurs reprises l'état de santé dégradé d'Iseult, son vieillissement plus marqué, sans en expliquer la cause :

A demi couchée sur une causeuse, elle regardait avec la distraction d'un être souffrant et désoccupé le feu de l'âtre, assez semblable à son regard, d'une flamme, pour ainsi dire, épaissie... Sa taille avait perdu de son habitude d'imposance, et quoique la trace en fût indélébile, son attitude était affaissée et abattue²⁹⁵.

Plus le temps passe, plus le mal inconnu progresse : « L'état de Mme de Scudemor devenait de jour en jour plus inquiétant... Il semblait qu'un mal inconnu la rongeat, que la vie se retirât d'elle. Déjà le torrent montrait le fond du ravin. Combien de temps faudrait-il pour qu'il fût séché tout à fait ?... »²⁹⁶. Le mal dont souffre Iseult est en fait une grossesse, mais celle-ci ne sera révélée qu'à la toute fin du roman, dans un contexte dramatique. En effet, épuisé par la jalousie et les exigences de Camille, les sentiments d'Allan pour celle-ci perdent de leur intensité. La jeune femme ne comprend pas la raison

²⁹² *Ibid.*, p. 441.

²⁹³ Barbey d'Aurévilly (Jules), « Ce qui ne meurt pas », dans *Œuvres romanesques complètes*, prés. Jacques Petit, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1966.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 388.

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 529.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 591

qui retient Allan de demander sa main à sa mère, mais quand elle tombe enceinte, elle y voit un moyen de pousser son amant à faire cette démarche :

- Ah ! sans doute, je te demanderai à ta mère, – fit Allan avec une faiblesse insidieuse. – Mais seras-tu plus heureuse qu'à présent de mon amour ?... Que risquons-nous à présent d'attendre encore ?... ».

- Et notre enfant, attendra-t-il ? – fit-elle d'une voix basse ».

A ce mot, Allan devint tout pâle... Elle suivit du regard cette pâleur verte sur le visage de son amant ; puis elle reprit d'un ton sombre :

- Ecoute-moi, Allan, il faut que tu ailles tout avouer à ma mère aujourd'hui. Je n'attendrai pas une minute de plus. Hier, comme j'étais auprès d'elle, elle m'interrogea sur ma tristesse, sur l'altération de mes traits avec un coup d'œil qui me fit frémir. Je ne sais pas ce que je lui répondis, tant j'étais troublée ! Il me semblait que son regard ne quittait pas ma ceinture ! Ah ! finissons-en, mon ami, avec ce supplice ! Ma mère nous pardonnera tout et nous serons heureux (...).

- Mon enfant, – insista Allan, – ta mère est souffrante, ne crains-tu pas ?

- Ah ! voilà bien des craintes pour elles ! – interrompit Camille avec violence. – Et moi donc, Allan, est-ce que je ne souffre pas aussi ? Est-ce que tu ne m'aimes pas plus que ma mère ? Et s'il y en a une des deux que tu doives immoler à l'autre, est-ce donc moi ? (...) Allan, Allan, tu me disais tout à l'heure que j'étais ta femme, mais tu vois bien que tu ne veux pas que je le devienne. Et bien, dis-moi : non ! non ! je ne t'aime pas. Ce sera mieux. Mais ne me laisse pas dans ces affreuses incertitudes. Tue-moi plutôt, Envoie-moi d'un coup de pied, moi et mon enfant, tous les deux brisés, loin de toi ! mais ne dis pas que tu m'aimes, quand tu me tortures. Tue-moi plutôt, tue-moi !...²⁹⁷.

Face à l'inertie d'Allan et se doutant de son amour pour sa mère, elle se rue chez cette dernière, ivre de jalousie et de colère, pour « tout avouer et tout savoir »²⁹⁸ :

Avec cette rage qui poignarde d'un mot et les yeux bouillonnants comme un cratère allumé, elle mit sur l'épaule de sa mère une main presque matricide, et la secouant à la briser : « Ma mère ! ma mère ! regardez-moi donc ! – lui cria-t-elle, – ne voyez-vous pas que je suis grosse ? Doutez-vous encore qu'il m'ait aimée ?...²⁹⁹ ».

Contre toute attente, Mme de Scudemor se montre compréhensive et se reproche même son manque de vigilance. Elle donne son accord au mariage des deux amants. Iseult se voit néanmoins contrainte de faire la confidence de sa propre grossesse à Allan :

- Ecoutez, Allan ! Quand ma fille, qui dans huit jours sera votre femme, est venue m'annoncer sa grossesse, j'aurais pu lui répondre que j'étais grosse aussi, moi ! (...) Voyez, – ajouta-t-elle, en écartant les deux bouts du châle qui se croisaient sur ses genoux, – si j'ai bien gardé mon secret ! »

Elle était enceinte de huit mois.

- Je ne devais – continua-t-elle – vous le révéler qu'à l'heure même où j'aurais eu besoin de vous pour qu'il ne fût pas pénétré. Vous n'avez rien entrevu à travers mes souffrances. Et, pourtant, il n'y avait pas pour moi un mouvement, pas une attitude qui ne fût une cruelle imposture. Mais, grâce à l'habitude de souffrir la douleur ne m'a pas vaincue, et la seule fois que Camille aurait pu tout soupçonner c'est quand elle me surprit, demi-nue, dans mon cabinet de toilette, avant que je n'eusse le temps de me couvrir de mon manteau.

Allan était atterré d'étonnement et d'effroi³⁰⁰.

Certaine de ne pas pouvoir aimer cet enfant et de mourir bientôt, elle demande à Allan d'aimer cet enfant pour deux. Ces révélations redonnent vie au sentiment d'Allan pour Iseult : « Les souvenirs de l'amour qu'il avait éprouvé pour elle s'attestaient d'une manière touchante et sacrée par l'état de grossesse d'Yseult »³⁰¹. Rapidement marié avec Camille, Allan se détache de plus en plus de celle-ci ; il est troublé à l'idée de reposer dans le même lit que sa jeune épouse enceinte, alors que son ancienne

²⁹⁷ *Ibid.*, pp. 597-598.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 600

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 603.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 613.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 616.

maîtresse, seule, « essaierait de dormir, si toutefois l'enfant qu'elle portait dans son sein n'interrompait pas son sommeil »³⁰². Une chaude nuit d'été orageuse, Allan trouve Mme de Scudemor en train d'accoucher :

Eh bien ? – fit-elle, - voilà quatre heures que je souffre des douleurs atroces ! Ce n'est rien que de souffrir, mais je tremble pour la vie de cet enfant et il faut que vous alliez chercher un médecin (...) Je souffre tant que j'ai idée qu'on ne m'accouchera qu'avec le fer. C'est sur quoi ni vous ni moi n'avions compté, mais cela ne doit pas plus nous effrayer que si nous y étions préparés. Il y a au village voisin un médecin dont on fait l'éloge. C'est un homme simple et doux. Allez le chercher bien vite, et amenez-le moi secrètement ici³⁰³.

Dans cette scène, l'auteur ne cherche pas à faire preuve de réalisme ; la femme enceinte, malgré ses souffrances, semble étonnement calme et maîtresse d'elle-même³⁰⁴, car il s'agit de montrer la force de son caractère et sa distance avec les choses du monde. L'auteur ne peut néanmoins s'empêcher de dramatiser la scène qui se déroule au milieu des éclairs et du tonnerre grondant. Mme de Scudemor est finalement accouchée aux forceps mais le médecin doit choisir entre la vie de l'enfant et celle de la mère. Yseult réclame qu'on choisisse l'enfant. Elle survit quelques jours, s'affaiblissant graduellement, veillée par Allan, qui délaisse sa propre épouse enceinte :

Je dois faire ça pour ta mère – lui dit-il – ce que tu ferais toi-même si tu n'étais pas dans une situation qui demande une foule de ménagements ». Il voulait faire allusion à sa grossesse, et il n'avait pas la force d'en parler autrement. Heureux mari, n'est-ce pas ? que celui qui n'ose pas parler à sa femme enceinte de l'enfant qu'elle a dans son sein entre deux baisers et en se servant des appellations charmantes de ces familiarités divines. Allan en parlait comme un étranger de bon goût³⁰⁵.

L'allusion est intéressante ; le faible investissement d'un époux dans la grossesse de sa femme est un signe de désamour manifeste. L'histoire se termine tragiquement – on s'en doute – par la découverte de l'enfant d'Yseult par Camille. Celle-ci tombe évanouie quand Allan lui apprend qu'il est le père, alors qu'au même moment Yseult expire³⁰⁶...

Ce roman est assez révélateur du style de Barbey d'Aurevilly. Comme d'autres auteurs symbolistes, il refuse le réalisme ; les personnages sont peu vraisemblables et les situations dramatiques sont privilégiées. L'intérêt de cette histoire tient à son aspect volontairement provoquant. En effet, les grossesses simultanées de la mère et de la fille, qui partagent un même amant, matérialisent un adultère du second type³⁰⁷. La grossesse joue donc un rôle important, notamment car elle rend visible le scandale que constitue cette relation à trois. En outre, elle constitue un facteur de rebondissement de l'action et détient un potentiel tragique qui se révèle à la fin du roman. On remarque aussi que dans cette histoire, la grossesse est envisagée uniquement sous l'angle de la douleur et comme un état globalement négatif. Elle altère les traits et la santé de Mme de Scudemor, comme si l'enfant qu'elle porte la rongerait de l'intérieur. Paradoxalement, cet état la rend plus chère aux yeux d'Allan et ravive ses sentiments amoureux. Quant à Camille, la grossesse ne semble pas l'affecter physiquement, mais elle contribue par contre à l'éloigner d'Allan, qui n'est guère ému par l'état de sa compagne.

³⁰² *Ibid.*, p. 621.

³⁰³ *Ibid.*, p. 639.

³⁰⁴ « C'était une chose à saisir l'âme que cette femme tordue par la douleur, pendant de longues heures de la nuit, et à qui il n'échappait pas une plainte dans sa solitude. Personne n'était là qui pût l'entourer de ces soins que son état semblait exiger, personne, pas même une femme à gages qui relevât les bords inclinés du lit. Abandonnée de Dieu et des hommes ! et si une de ses femmes était entrée par hasard, croyant que Madame avait sonné, elle aurait lié plus étroitement sa couverture autour d'elle et, forçant ses traits contractés à une impassibilité insignifiante, elle aurait dit tranquillement à celle qui l'aurait soulagée : « Non, je n'ai pas besoin de vous » ; *ibid.*, p. 640.

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 645.

³⁰⁶ L'épilogue nous apprend que la fille d'Yseult et celle dont accouche Camille se ressemblent comme deux jumelles et sont élevées comme deux sœurs. Leurs parents tentent de continuer de vivre, malgré leur désenchantement.

³⁰⁷ Lessana (Marie-Madeleine), *Entre mère et fille, un ravage*, Paris, Pauvert, 2000.

Barbey d'Aureville relate une autre histoire de grossesse cachée – cette fois-ci involontaire – dans *Une histoire sans nom* (1882)³⁰⁸. Dans une bourgade reculée des Cévennes au XVIII^{ème} siècle, une veuve, la baronne de Ferjol, et sa fille Lasthénie, âgée de seize ans, mènent une vie retirée et très dévote, avec leur vieille bonne Agathe. A l'occasion du Carême, elles accueillent chez elles un prêtre capucin itinérant, le père Riculf, pendant toute la durée de son prêche. Impressionnées par l'homme d'Eglise, taciturne et inquietant, elles ont la surprise et le soulagement de le voir partir brutalement sans prévenir, une fois sa mission terminée. La vie tranquille et sans histoire des trois femmes reprend alors, à ceci près que la jeune demoiselle de Ferjol semble atteinte d'un mal mystérieux. La vieille Agathe, superstitieuse, incrimine le père Riculf, qu'elle perçoit comme un être maléfique. Le mal dont souffre la jeune fille est en effet étrange : elle est « pâle », « fatiguée », « languissante » ; elle a tous les symptômes de l'asthénie (!)³⁰⁹. Elle-même ne sait pas expliquer son état ; pas plus que le médecin³¹⁰. Inquiète, Mme de Ferjol en vient à se demander si la jeune fille ne lui cache pas quelque chose. Entrant une nuit dans la chambre de sa fille, elle contemple celle-ci dans son sommeil :

Mme de Ferjol leva la lampe au-dessus du visage de sa fille, et y fit tomber la lumière frissonnante du frisson de sa main. Puis, l'ayant abaissée, elle la promena autour du visage de l'enfant endormie dont elle voulait pénétrer le mal secret dans la naïveté du sommeil :

« Oh ! – fit-elle avec une indicible horreur. – Je ne me suis pas trompée ! J'avais bien vu...
Elle a le masque ! »

Mot tragique, qui exprimait pour elle une chose terrible, et que Lasthénie, la virginale Lasthénie, n'eût pas compris, si elle l'avait entendu !³¹¹

La mère croit en effet découvrir un masque de grossesse sur le visage de sa fille, qui ignore absolument de quoi sa mère veut parler, toute naïve et ingénue qu'elle est. La baronne a beau la presser de questions et la menacer :

Mais ne dis point que tu ne comprends pas. Tu mens ! Tu sais bien ce que tu as, peut-être ! Les femmes savent toutes cela, quand cela est. Rien qu'en se regardant, elles le savent (...) Tu es grosse, tu es perdue, tu es déshonorée ; nie-le, ne le nie pas, qu'importe ! L'enfant viendra, malgré tous tes mensonges, et te donnera un démenti. Tu es déshonorée ! Tu es perdue ! Mais je veux savoir avec qui tu t'es perdue, avec qui tu t'es déshonorée ! Réponds-moi tout de suite, avec qui ?³¹²

La pauvre jeune fille, d'« une candeur désespérée », s'évanouit plusieurs fois mais ne révèle aucun secret. En outre, elle refuse de croire à une grossesse et attribue ses symptômes à une maladie quelconque³¹³. Mais un évènement vient la troubler profondément :

Seulement, il en fut un [jour] plus désespéré que les autres et auquel Lasthénie ne s'attendait pas, et ce fut celui où le tressaillement intérieur que les mères heureuses appellent joyeusement « le premier coup de talon » de l'enfant qui annonce sa vie et peut-être aussi le mal qu'un jour il fera à sa mère, lui apprit, à la malheureuse, que c'était elle, et non sa mère,

³⁰⁸ Barbey d'Aureville (Jules), *Une histoire sans nom*, Paris, éd. Mille et une nuits, 1997.

³⁰⁹ « Lasthénie, évidemment souffrait. Ses yeux se cernaient. Le muguet de son teint avait des meurtrissures, et le pli de ses sourcils sur son front d'opale n'était pas seulement le sillage d'une rêverie qui passe... Il exprimait quelque chose de plus » ; *ibid.*, p. 59.

³¹⁰ « Mais si le médecin comprit quelque chose au mal de Mlle de Ferjol, il n'en laissa rien soupçonner à sa mère. Il ne dit rien de net sur l'état de sa fille » ; *ibid.*, p. 66.

³¹¹ *Ibid.*, pp. 74-75.

³¹² *Ibid.*, pp. 78-79.

³¹³ « Car Lasthénie, à ce moment-là, ne croyait pas à sa grossesse. Dans la nouveauté de ses sensations, elle croyait à une maladie inconnue, aux symptômes trompeurs, et à une erreur monstrueuse de sa mère. Elle se révoltait contre cette erreur. Elle se débattait douloureusement sous l'insulte de l'idée de sa mère. Elle ne courbait pas la tête sous le déshonorant soufflet de ses reproches. Elle avait l'entêtement sublime de l'innocence » ; *ibid.*, p. 81.

« Lasthénie avait cru longtemps à tout autre chose qu'une grossesse. Elle avait connu dans la bourgade même qu'elle habitait une malheureuse qu'on avait cru grosse, et qu'on avait déshonorée et traînée sur la claie des plus mauvais propos pendant les mois de sa grossesse, mais qui, les neuf mois écoulés, resta grosse d'un horrible squirre dont elle n'était pas morte encore, et qui, certainement, devait un jour la faire mourir. Lasthénie, comble de l'infortune ! Lasthénie avait espéré en ce squirre comme on espère en Dieu (...). Mais cette affreuse espérance, elle ne l'avait plus Elle ne doutait plus L'enfant avait remué, et ce remuement dans ses entrailles lui avait remué, du même coup, quelque chose dans le cœur, qui était, peut-être, l'amour maternel » ; *ibid.*, p. 96.

qui s'était trompée. Elles étaient, alors comme toujours, front contre front, dans l'embrasement de leur fenêtre, occupant leurs mains fiévreuses, en travaillant, dévorées par la même peine muette. Un jour triste, quoique clair et aigu, filtrant comme un vent par un trou, de ce trou de là-haut formé par ces montagnes aux cimes rapprochées, tombait dans cette salle sombre sur leurs nuques, comme une guillotine de lumière.

Tout à coup Lasthénie mit une de ses mains sur son flanc, en poussant un cri involontaire, et au cri, et encore plus à l'inexprimable désolation qui envahit son visage déjà si profondément bouleversé, sa mère, qui semblait lire à travers elle, devina tout.

« Tu *l'as senti*, n'est-ce pas ? dit-elle. Il a remué. Tu en es sûre maintenant. Tu ne nieras plus, obstinée, tu ne diras plus non, toujours ton stupide : non ! Il est là. Et elle porta la main où Lasthénie avait mis la sienne. Mais qui l'a mis là ? qui l'a mis là ? fit-elle ardemment³¹⁴.

Mais la pauvre fille ne comprend toujours rien de ce qui lui arrive et « répondit avec égarement à la question de sa mère « qu'elle ne savait pas », ce mot insensé qui remuait toutes les colères maternelles ! »³¹⁵. Obligée de dissimuler cette grossesse à la bonne, la vie en tête à tête des deux femmes reprend, alourdie par le « silence et [l]es pleurs »³¹⁶. Mais la baronne est effrayée par l'avenir ; en attendant, elle est impitoyable pour sa fille dont elle cache la grossesse avec un certain sadisme, la serrant à l'étouffer dans son corset³¹⁷. Elle finit cependant par s'émouvoir de sa détresse et de la dégradation de son état ; elle se radoucit et va jusqu'à lui confier une faute de jeunesse :

Mais tu ignores et le monde aussi que moi, comme toi, ma pauvre fille, j'avais été coupable et faible et qu'il [le père de Lasthénie] m'avait mise dans l'état où tu es, quand il m'amena dans ce pays pour m'épouser. Le bonheur du mariage cacha une faiblesse dont je n'eus jamais à rougir que devant Dieu seul³¹⁸.

Mais cet aveu lui coûte, car « elle se dégradait comme mère » et « ce fut en vain. Lasthénie n'en fut pas touchée »³¹⁹ car elle plonge dans un quasi « idiotisme ». La baronne se voit contrainte de repartir dans sa région d'origine, en Normandie, sous le prétexte de faire changer d'air à sa fille, afin de cacher la fin de sa grossesse et son accouchement. Elle se refuse cependant à des solutions plus radicales :

Pour cela madame de Ferjol avait tourné et retourné sous toutes les faces la pensée de ce qu'elle pouvait faire dans la circonstance d'une grossesse, pour la cacher sans crime. Car le crime, ce crime de l'avortement et de l'infanticide qui est devenu d'une si abominable fréquence dans l'état actuel de nos misérables mœurs, et qu'on pourrait appeler : *Le Crime du XIX^{ème} siècle*, l'idée n'en effleura même pas cette âme droite, religieuse et forte³²⁰.

Le propos est intéressant ; c'est la seule allusion « réaliste » de l'auteur à un contexte contemporain et il témoigne de la banalisation du phénomène de l'avortement à son époque. La baronne et sa fille traversent toute la France pour gagner le château d'Olonde, dans le Cotentin. Lasthénie souffre terriblement du voyage, à cause de sa grossesse avancée : « Si elle pouvait faire une fausse couche ! » pensait-elle [Mme de Ferjol], mais la vertueuse femme étouffait ce désir. Elle l'étouffait, avec l'horreur de l'avoir conçu »³²¹. Enfin, le moment de l'accouchement arrive et la baronne est seule au chevet de sa fille pour faire naître l'enfant. A son grand soulagement, celui-ci est mort à la naissance et Mme de Ferjol l'enterre au plus vite dans le jardin. Cette épreuve ne suscite pas davantage de réaction de Lasthénie, déjà plus morte que vive et dont l'état continue d'empirer. Sa mère et la bonne la retrouvent un jour, morte : « Lasthénie s'était tuée, - lentement tuée, - en détail, et en combien de temps ? tous les jours un peu plus, - avec des épingles. Elles en enlevèrent dix-huit, fichées dans la région du cœur »³²². Après cette issue tragique, l'ouvrage se termine par un épilogue, vingt-cinq ans plus tard, où

³¹⁴ *Ibid.*, pp. 81-82.

³¹⁵ « (...) atteinte, comme d'un éclat de foudre, par cette soudaine révélation de ses entrailles, qui donnait raison à sa mère. Les bras rompus, les jarrets coupés par la certitude de son malheur, Lasthénie répondit avec égarement à la question de sa mère « qu'elle ne savait pas, ce mot insensé qui remuait toutes les colères maternelles ! » ; *ibid.*, pp. 82-83.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 84.

³¹⁷ *Ibid.*, pp. 89-90.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 94.

³¹⁹ *Ibid.*, p. 95.

³²⁰ *Ibid.*, p. 102.

³²¹ *Ibid.*, p. 108

³²² *Ibid.*, p. 141.

Mme de Ferjol apprend de la bouche du Révérend Père abbé de la Trappe que le Père Riculf a abusé de sa fille, atteinte de crises de somnambulisme, pendant son séjour chez elles. Folle de douleur et incapable de pardonner, la baronne se rend au bord de la fosse où se trouve le père Riculf, récemment décédé, pour contempler le cadavre en putréfaction et « en régaler [s]a haine »³²³.

Comme dans « Ce qui ne meurt pas », Barbey d'Aurevilly campe dans ce roman des personnages manichéens, sans nuances : « une céleste, l'autre diabolique »³²⁴. La baronne de Ferjol, au nom très symbolique (Fer/geôle), est fanatique et inflexible ; la jeune Lasthénie faible et innocente : « vierge enceinte, deux fois martyre », elle devient idiote à force de tourments³²⁵. L'auteur ne cherche pas ici, comme d'autres romanciers contemporains, à faire preuve de réalisme dans son histoire. On peut ainsi noter le caractère hautement invraisemblable et fantaisiste d'un viol inconscient en état de somnambulisme. Barbey d'Aurevilly manifeste surtout un intérêt pour de grandes questions morales et dramatiques : la foi qui égare, la passion qui détruit, la solitude qui rend fou, etc. Avec une forte stylisation, il s'intéresse particulièrement aux tourments des âmes, avec une approche que ne renieraient pas les psychiatres contemporains³²⁶. La grossesse ne le passionne guère en tant que telle, c'est plutôt le martyre d'une jeune innocente, bafouée dans son âme et dans un corps dont elle ne comprend pas les symptômes qui attire l'attention de l'auteur. La grossesse intéresse cependant Barbey d'Aurevilly par son côté caché et mystérieux, ce qui est renforcé ici par son aspect clandestin. L'incertitude qui se prolonge concernant la réalité de la gestation de Lasthénie et l'identité de son responsable entretient le mystère jusqu'au coup de théâtre final du roman. Toutefois, on peut remarquer que la grossesse, comme la maternité, sont abordées de manière générale dans les œuvres de Barbey d'Aurevilly avec un grand pessimisme. Elles ne sont jamais source d'épanouissement ou de bonheur mais au contraire à l'origine de douleurs physiques et morales. L'auteur n'a jamais caché la mauvaise relation qu'il entretient avec sa mère et, ce n'est pas un hasard, la plupart des personnages de son œuvre sont orphelins, en conflits avec leurs parents, ou sans enfant, comme Barbey d'Aurevilly lui-même. Si la manière très noire d'aborder ces sujets s'explique par les préoccupations personnelles de l'auteur, elle s'inscrit néanmoins dans une tradition ancienne qui fait de la grossesse un élément de dramatisation du récit et dont on trouve encore bien des exemples dans la littérature du XIX^{ème} siècle.

b. La femme enceinte, une figure tragique

De manière traditionnelle, la femme enceinte est, encore et toujours aux yeux de nombreux hommes de lettres du XIX^{ème} siècle, une figure emblématique du sacrifice et du dévouement maternel. Le poème de Gabriel Legouvé, *Le mérite des femmes* (1803)³²⁷ relaie particulièrement ce type de représentation. Comme beaucoup d'autres en son temps, Legouvé envisage en effet la grossesse et l'accouchement comme des événements désagréables, douloureux, et même dangereux pour la vie de la femme :

Ah ! si par ses talents il ne vous peut charmer,
Ses services du moins sauront vous désarmer.
Comment les méconnaître ? Avec notre existence
De la femme pour nous le dévouement commence.
C'est elle qui, neuf mois, dans ses flancs douloureux,
Porte un fruit de l'hymen trop souvent malheureux,
Et, sur un lit cruel longtemps évanouie,
Mourante, le dépose aux portes de la vie.

³²³ *Ibid.*, p. 169.

³²⁴ Post-face Laurent Fey, *ibid.*

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ Outre la question du déni de grossesse, déjà évoqué précédemment, il est intéressant de savoir que la psychiatrie reconnaît officiellement le mal dont souffre Lasthénie. En 1982, le Pr Jean a baptisé « syndrome de Lasthénie de Ferjol », la maladie qui atteint presque exclusivement des femmes dont le métier est paramédical et qui se traduit par « une anémie importante et récidivante liée à des saignements répétés que la malade provoque elle-même dans le plus grand secret ». Cette pathologie est souvent fatale à ses victimes ; Postface, *ibid.*, p. 173.

³²⁷ Legouvé (Gabriel), *Le mérite des femmes*, Paris, Renouard, 1803 (rééd. 40 fois entre 1802 et 1894).

C'est elle qui, vouée à cet être nouveau,
Lui prodigue les soins qu'attend l'homme au berceau³²⁸.

Ce sont ces sacrifices faits par la mère en donnant la vie, sans parler de sa mission éducative, qui doivent assurer l'immense gratitude du premier sexe envers les femmes. Le poème se conclut d'ailleurs par cette injonction : « tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère ! ». Le poème de M. G. Audigier, *La mère*³²⁹, relaie des représentations assez semblables. S'adressant à une mère, il évoque ainsi « la féconde douleur de ta grossesse amère ». La représentation doloriste de la grossesse se poursuit dans les deux quatrains suivants :

Les bonheurs de créer ; — il est venu le temps
Où la source de vie, en tes reins palpitants,
Rendra par son espoir ta souffrance chimère ;

C'est un triste présent que font les Destinées,
Qu'elles ne donnent pas pour rien :
Il vous en a coûté vos plus belles années
Et le plus clair de votre bien.

S'il évoque le pouvoir maternel de créer un être vivant, de le sentir « palpitant » dans son sein et l'immense espoir que suscite sa mise monde, l'auteur insiste surtout sur la « souffrance » qui accompagne ce processus. Les avantages de la maternité paraissent alors bien maigres (« triste présent ») en comparaison de tout ce que la femme doit sacrifier en étant mère : ses « plus belles années » et le « plus clair de [son] bien » ; à savoir son temps, son énergie, sa santé, etc.

Ce type de représentation doloriste de la maternité tend toutefois à reculer au XIX^{ème} siècle, du moins pour évoquer la maternité légitime dans les milieux favorisés. Par contre, la littérature « sociale » et réaliste s'intéresse de manière croissante aux femmes des milieux populaires et à leurs maternités difficiles, ainsi qu'aux grossesses illégitimes. Nous avons déjà évoqué précédemment la relative fréquence de ce dernier thème dans la littérature du XVIII^{ème} siècle, et le fait qu'à une approche dramatique, centrée sur la faute maternelle, s'en substitue progressivement une autre plus indulgente concernant la fille séduite et le bâtard. Mais les auteurs du XVIII^{ème} siècle s'intéressaient peu à la maternité ordinaire des femmes du peuple ou à la vie réelle des femmes adultères, des filles-mères ou des prostituées, etc. A partir du milieu du XIX^{ème} siècle, avec l'augmentation des naissances illégitimes et la vogue des courants réalistes et naturalistes, ces sujets deviennent à la mode, notamment dans le roman. Si les auteurs cherchent à rendre compte d'une certaine réalité, sa représentation littéraire n'est évidemment pas dénuée de subjectivité et les obsessions des auteurs ou de leur époque resurgissent volontiers. Les filles-mères engrossées par leur galant ou violées par leur maître sont un sujet de prédilection des romanciers réalistes au XIX^{ème} siècle, souvent associés aux thèmes de l'avortement, de l'infanticide et de l'abandon. Nous ne pouvons étudier ici en détail tous ces personnages, au sort souvent tragique, de la Fantine de Victor Hugo dans *Les Misérables* à *Germinie Lacerteux* des frères Goncourt, en passant par les cas évoqués dans les œuvres d'Eugène Sue³³⁰, de Maupassant ou de Zola. Quelques exemples méritent cependant qu'on s'y arrête, par le traitement particulier du thème de la maternité.

C'est le cas notamment de *Germinie Lacerteux* (1865) de Jules et Edmond de Goncourt³³¹. Ce roman, qui raconte le destin tragique d'une domestique, est basé sur des événements réels qui ont

³²⁸ *Ibid.*, pp. 22-23.

³²⁹ Cité par Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 342 (date précise inconnue).

³³⁰ Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, *op. cit.*

Dans cet ouvrage, Eugène Sue évoque à plusieurs reprises les grossesses difficiles de femmes du peuple. Outre le cas de la prisonnière Mont-Saint-Jean – déjà évoqué dans le chapitre VII –, il mentionne d'autres exemples de grossesses tragiques. Ainsi Louise, la fille d'un couple pauvre et honnête, les Morel, est violée par son maître, le notaire Jacques Ferrand, après avoir été droguée. Avec effroi, elle se découvre enceinte, face à un maître qui refuse de reconnaître ses torts et la chasse sans pitié. Obligée d'accoucher en secret, elle met au monde un enfant mort et se retrouve accusée d'infanticide ; ce dont elle peine à se disculper. Eugène Sue dépeint aussi avec justesse les difficultés tristement banales de la Lorraine, jeune blanchisseuse engrossée par le fils d'une bourgeoise pour qui elle travaillait, puis abandonnée sans ressources avant d'accoucher (voir chapitre VII).

³³¹ Goncourt (Jules et Edmond), *Germinie Lacerteux*, Paris, Paris, Flammarion, coll. GF, 1990.

touché de près la vie des deux frères. En 1862 leur vieille bonne, Rose Malingre, meurt. Trois jours plus tard, ils apprennent de Maria, la sage-femme et maîtresse de Jules, que Rose menait une double vie depuis plus de dix ans : elle avait des dettes, volait ses maîtres pour entretenir des hommes, se livrait à des « orgies nocturnes » d'où elle retombait dans des crises de désespoir et de remords auxquelles elle tentait de s'échapper en s'enivrant. Cette incroyable histoire constitue la trame du roman des Goncourt dans laquelle la maternité semble systématiquement frappée de malédiction. La propre mère de Germinie meurt d'épuisement juste après lui avoir donné naissance. En guise de première expérience de la maternité, Germinie, placée comme domestique par sa famille, est violée et fait une fausse couche à quinze ans. Cette grossesse est source de réprobation sociale et de persécution de la part de son entourage, notamment de ses sœurs :

Elle devint grosse. Un dimanche, elle avait été passer la soirée chez sa sœur la portière ; après des vomissements, elle se trouva mal. Un médecin, locataire de la maison, prenait sa clef dans la loge : les deux sœurs apprirent par lui la position de leur cadette. Les révoltes d'orgueil intraitables et brutales qu'à l'honneur du peuple, les sévérités implacables de la dévotion, éclatèrent chez les deux femmes en colères, indignées. Leur confusion se tourna en rage. Germinie reprit connaissance sous leurs coups, sous leurs injures, sous les blessures de leurs mains, sous les outrages de leur bouche. Il y avait là son beau-frère, qui ne lui pardonnait pas l'argent qu'avait coûté son voyage et qui la regardait d'un air goguenard avec une joie sournoise et féroce d'Auvergnat, avec un rire qui mit aux joues de la jeune fille plus de rouge encore que les soufflets de ses sœurs.

Elle reçut les coups, elle ne repoussa pas les injures. Elle ne chercha ni à se défendre ni à s'excuser. Elle ne raconta point comment les choses s'étaient passées, et combien peu il y avait de sa volonté dans son malheur. Elle resta muette : elle avait une vague espérance qu'on la tuerait. Sa sœur aînée lui demandant s'il n'y avait pas eu de violence, lui disant qu'il y avait des commissaires de police, des tribunaux, elle ferma les yeux devant l'idée horrible d'étaler sa honte³³².

Enfermée par une de ses sœurs chez une ouvrière bigote, elle est persécutée pendant quatre mois, puis accouche d'un enfant mort. Près de quinze ans plus tard, alors qu'elle est domestique chez une vieille aristocrate, M^{lle} de Varendeuil, l'amour pour Jupillon, son amant, fait cependant resurgir un désir de maternité. En effet, elle « regarda d'un œil heureux (...) les mères, sur le pas des portes, avec la marmaille entre les jambes »³³³. Elle remarque aussi avec envie une silhouette dans la foule : « Quelquefois une femme enceinte passait, tendant les bras devant elle à un tout petit enfant, et mettait sur un mur l'ombre de sa grossesse »³³⁴. Quand elle tombe effectivement enceinte, elle est ravie car elle y voit l'aboutissement de son amour pour Jupillon³³⁵ :

L'idée du scandale de sa liaison découverte, de l'éclat de sa faute dans le quartier, l'idée de cette chose abominable qui l'avait fait toujours penser au suicide : le déshonneur, même la peur de se voir découverte par mademoiselle, d'être chassée par elle, rien de tout cela ne put toucher à sa félicité. Comme si elle l'eût déjà soulevé dans ses bras devant elle, l'enfant qu'elle attendait ne lui laissait rien voir que lui ; et se cachant à peine, elle portait presque fièrement, sous les regards de la rue, sa honte de femme dans l'orgueil et le rayonnement de la mère qu'elle allait être³³⁶.

Germinie se sent mère pendant sa grossesse et l'enfant est déjà investi affectivement. Elle fait de multiples projets pour son avenir, pense à l'organisation matérielle de la naissance et se désole seulement d'être si pauvre :

Souvent, en passant rue Saint-Lazare, elle s'arrêtait devant un magasin de blanc à l'étalage duquel étaient exposées des layettes d'enfants riches. Elle dévorait des yeux tout ce joli linge ouvragé et coquet, les bavettes de piqué, la longue robe à courte taille garnie de broderies anglaises, toute cette toilette de chérubin et de poupée. Une terrible envie, l'envie d'une femme

³³² *Ibid.*, p. 87.

³³³ *Ibid.*, p. 114.

³³⁴ *Ibid.*, p. 115.

³³⁵ Voir le chapitre II, p. 230, pour le début de la citation.

³³⁶ *Ibid.*, p. 134.

grosse, la prenait de briser la glace et de voler tout cela : derrière l'échafaudage de l'étalage, des commis habitués à la voir stationner se la montraient en riant³³⁷.

Elle se soucie peu de la réprobation sociale, mais appréhende surtout les réactions de son amant :

Puis encore par instants, dans ce bonheur qui l'inondait, dans ce ravissement de joie qui soulevait tout son être, une inquiétude la traversait. Elle se demandait comment le père accepterait son enfant. Deux ou trois fois, elle avait voulu annoncer sa grossesse, et n'avait pas osé. Enfin un jour, lui voyant la figure qu'elle attendait depuis si longtemps pour lui tout dire, une figure où il y avait un peu de tendresse, elle lui avoua, en rougissant et comme en lui demandant pardon, ce qui la rendait si heureuse. — En voilà une idée ! fit Jupillon.

Puis, quand elle l'eut assuré que ce n'était pas une idée, qu'elle était positivement grosse de cinq mois : — De la chance ! reprit le jeune homme. — Merci ! Et il jura. — Veux-tu me dire un peu, qu'est-ce qui lui donnera la becquée, à ce moineau-là ?

— Oh ! sois tranquille !... il ne pâtira pas, ça me regarde... Et puis ça sera si gentil !... N'aie pas peur, on ne saura rien... Je m'arrangerai... Tiens ! les derniers jours, je marcherai comme ça, la tête en arrière... je ne porterai plus de jupons... je me serrerai, tu verras !... On ne s'apercevra de rien, je te dis... Un petit enfant, à nous deux, songe donc !

— « Enfin puisque ça y est, ça y est, n'est-ce pas ? » fit le jeune homme.

— « Dis donc, hasarda timidement Germinie, si tu le disais à ta mère ? »

— « A m'man ?... Ah ! non, par exemple... Il faut que tu accouches... Ensuite de ça, nous apporterons le moutard à la maison... Ça lui donnera un coup, et peut-être qu'elle nous lâchera son consentement³³⁸.

Le peu d'enthousiasme du futur père laisse entrevoir la fragilité de ses relations avec Germinie. Au chapitre suivant, les auteurs évoquent l'accouchement de la bonne. Elle ressent les premières douleurs alors qu'elle doit finir de servir à dîner à sa maîtresse et à ses invités. Malgré la douleur, elle réussit à dissimuler son état mais, faute d'argent, elle doit se résoudre à accoucher à l'hôpital. Elle y réchappe, par miracle, à une épidémie de fièvre puerpérale en se sauvant de la Maternité, mais son bébé meurt quelque temps plus tard, en nourrice. La mort de cet enfant signe le début de la déchéance de Germinie. A nouveau enceinte, cette grossesse arrive de manière imprévue dans une relation qui s'effrite entre les deux amants : « Quand elle lui avait annoncé qu'elle était une seconde fois grosse, cet homme, qu'elle allait faire encore père, lui avait dit — Eh bien ! c'est amusant les femmes comme toi ! toujours pleine ou fraîche vide alors !... »³³⁹. Germinie ne se réjouit pas d'être enceinte cette fois car elle sent Jupillon lui échapper. Cette grossesse n'est pas investie comme la précédente ou source d'espoir. Germinie, délaissée par son amant, sombre dans une attitude autodestructrice ; elle boit de plus en plus, ce qui l'amène à faire une fausse couche dont elle manque de mourir³⁴⁰. Il est intéressant de noter que seule la grossesse investie positivement semble pouvoir aboutir à la naissance d'un enfant vivant. A partir de sa fausse couche, la déchéance de Germinie se précipite : elle se détraque, vole sa maîtresse, rompt avec Jupillon, puis multiplie les amours de passage. Elle finit par tomber malade et meurt à l'hôpital. M^{elle} de Varendeuil apprend finalement sa vie clandestine et passe de la colère au pardon.

Dans ce roman, la grossesse est un ressort dramatique essentiel. Elle marque toutes les étapes de la vie de Germinie et est responsable de certaines orientations fondamentales de son destin. Au début, sa première grossesse l'amène à changer de place car elle ne peut rester à l'endroit où elle a été engrossée ; s'en suit une multitude de places de bonnes, avant d'arriver chez M^{elle} de Varendeuil. Sa deuxième grossesse est l'aboutissement de son amour et une source de sa joie de vivre ; la mort de son enfant marque le début de la fin. La troisième grossesse marque le terme de la relation de Germinie avec Jupillon et précipite la dégringolade finale. Malgré la misogynie des frères Goncourt et leur réaction violente à la découverte de l'histoire de leur bonne, les romanciers dressent ici le portrait saisissant d'une femme victime, incapable d'avoir barre sur son propre destin.

La maternité est aussi un sujet de prédilection d'un autre grand écrivain du XIX^{ème}. L'œuvre d'Emile Zola est en effet particulièrement révélatrice de l'évolution des représentations littéraires dans

³³⁷ *Ibid.*, pp. 134-135.

³³⁸ *Ibid.*, p. 135.

³³⁹ *Ibid.*, p. 168.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 173.

ce domaine. La féminité et la maternité constituent pour lui – comme pour beaucoup d’hommes – une énigme³⁴¹. Son œuvre littéraire comporte de nombreuses figures maternelles assez contrastées, qui tendent à devenir de plus en plus positives avec le temps. Zola a aussi à cœur de représenter la maternité charnelle et l’enfantement de manière réaliste, ce qui choque beaucoup ses contemporains. Trois romans des Rougon-Macquart se distinguent particulièrement à ce sujet et privilégient une approche dramatique : *Pot-Bouille* (1882), *La Joie de vivre* (1884) et *La Terre* (1887). Dans le premier, plusieurs femmes enceintes sont mises en scène ; la plupart vivent des grossesses illégitimes ou adultères. C’est justement ce qui chagrine le concierge, M. Gourd, qui se plaint à Octave Mouret des locataires non mariées qui se retrouvent enceintes et nuisent à la bonne réputation de l’immeuble :

Alors, le concierge intervint, avec sa gravité.

— Ce qui nous regarde, nous regarde, monsieur Mouret, et ce qui ne nous regarde pas, ne nous regarde pas... Tenez ! voilà une chose, par exemple, qui me met hors de moi. Voyez ça, voyez ça !

Et, le bras tendu, il montrait sous la voûte la piqueuse de bottines, cette grande fille pâle qui était entrée dans la maison, en plein enterrement. Elle marchait avec peine, poussant devant elle un ventre énorme de femme enceinte, exagéré encore par la maigreur malade de son cou et de ses jambes.

— Quoi donc ? demanda Octave naïvement.

— Comment ! vous ne voyez pas... Ce ventre ! ce ventre !

C’était ce ventre qui exaspérait M. Gourd. Un ventre de fille pas mariée, qu’elle avait apporté on ne savait d’où, car elle était toute plate en donnant le denier à Dieu ! Oh ! sans cela, certes, jamais on ne lui aurait loué. Et son ventre avait grossi sans mesure, hors de toute proportion.

— Vous comprenez, monsieur, expliquait le concierge, mon ennui et celui du propriétaire, le jour où je me suis aperçu de la chose. Elle aurait dû prévenir, n’est-ce pas ? on ne s’introduit pas chez les gens, avec une affaire pareille cachée sous la peau... Mais, dans les commencements, ça se voyait à peine, c’était possible, je ne disais trop rien. Enfin, j’espérais qu’elle y mettrait de la discrétion. Ah bien ! oui, je la surveillais, il poussait à vue d’œil, il me consternait par ses progrès rapides. Et, regardez, regardez aujourd’hui ! elle ne tente rien pour le contenir, elle le lâche... Le porche n’est plus assez large pour elle !

D’un bras tragique, il la montrait toujours, pendant qu’elle se dirigeait vers l’escalier de service. Le ventre, maintenant, lui semblait jeter son ombre sur la propreté froide de la cour, et jusque sur les faux marbres et les zincs dorés du vestibule. C’était lui qui s’enflait, qui emplissait l’immeuble d’une chose déshonnête, dont les murs gardaient un malaise. À mesure qu’il avait poussé, il s’était produit comme une perturbation dans la moralité des étages.

— Ma parole d’honneur ! monsieur, si ça devait continuer, nous aimerions mieux nous retirer chez nous, à Mort-la-Ville, n’est-ce pas ? madame Gourd ; car Dieu merci ! nous avons de quoi vivre, nous n’attendons après personne... Une maison comme la nôtre affichée par un ventre pareil ! car il l’affiche, monsieur ; oui, on le regarde, quand il entre ! »³⁴².

Il est rare, dans la littérature de cette époque, de voir un passage aussi important consacré au « ventre » de la femme enceinte – sujet en général tabou ou évoqué de manière discrète. Dans plusieurs de ses romans, Zola insiste au contraire sur « l’énormité » du ventre pendant la grossesse. Mais il ne s’agit pas ici uniquement de décrire avec réalisme l’apparence d’une femme presque à terme ; le ventre est aussi un symbole des amours hors-mariage, abhorrés par la morale bourgeoise bien-pensante incarnée ici par le concierge. Obsédé par la croissance de ce ventre, qui matérialise à ses yeux le vice, M. Gourd craint qu’il ne répande – comme par contagion – l’immoralité dans son immeuble et qu’il ne l’affiche aux yeux de l’extérieur. Ce n’est finalement pas tant la grossesse en elle-même qui le gêne, mais plutôt sa visibilité. Si encore la locataire – une pauvre ouvrière piqueuse de bottines – avait été discrète avec son ventre, il aurait pu fermer les yeux, mais « elle ne tente rien pour le contenir, elle le lâche »... scandaleuse impudeur ! La locataire a évidemment reçu son congé dans les plus brefs délais, afin qu’elle n’accouche pas dans l’immeuble, perspective qui terrifie particulièrement le concierge³⁴³.

³⁴¹ Schor (Naomi), « Le sourire du sphinx : Zola et l’énigme de la féminité », *Romantisme*, vol. 6, n°13-14, 1976, pp. 183-196.

³⁴² Zola (Emile), *Pot-Bouille*, Paris, Pocket, 1990, pp. 313-314.

³⁴³ Un peu plus loin dans le roman, une brève allusion nous donne quelques détails sur la suite de sa grossesse. Octave Mouret, contraint de passer la nuit dans une chambre de bonne, est à l’affût de tous les bruits qui l’environnent : « Mais ce qui l’énervait le plus, c’était, à sa droite, une plainte continue, une voix de douleur

Ce bref épisode est l'occasion pour Zola de critiquer l'hypocrisie bourgeoise et l'inhumanité de certains comportements à l'égard des filles-mères, qui sont pour lui avant tout des victimes. Dans *Pot-Bouille*, il développe surtout cette idée en évoquant le cas d'Adèle, la pauvre bonne des Josserand, qui se retrouve engrossée par un bourgeois de l'immeuble, amateur d'amours ancillaires. La pauvre Adèle, naïve et un peu sottée, ne semble pas savoir qu'elle risque une grossesse. Lors d'un échange haut en couleurs entre bonnes de l'immeuble, l'une d'elles s'adresse à Adèle :

— Dis donc, l'enflée, là-haut !... Lorsque t'es accouchée de ton premier, c'est-il par-devant ou par-derrière que tu l'as fait ?

Toutes les cuisines se tordirent, dans un accès de gaieté canaille, pendant qu'Adèle, effarée, répondait :

— Un enfant, ah bien ! non, faut pas qu'il en vienne ! C'est défendu d'abord, et puis quand on ne veut pas !

— Ma fille, dit Lisa d'un ton grave, les enfants viennent à tout le monde... Ce n'est pas ton bon Dieu qui te fera autrement que les autres³⁴⁴.

Adèle finit par comprendre, mais bien tard, qu'elle est enceinte :

Elle-même avait longtemps cru qu'elle engraisait, ce qui l'étonnait pourtant ; et elle rageait, l'estomac vide, avec sa continuelle faim, les jours où madame triomphait devant tous, en la montrant : ah bien ! ceux qui l'accusaient de peser le pain de sa domestique pouvaient venir regarder cette grosse gourmande, dont le ventre ne s'arrondissait pas à lécher les murs, peut-être ! Lorsque, dans sa stupidité, Adèle avait enfin compris son malheur, elle s'était retenue vingt fois de jeter la chose à la figure de sa maîtresse, qui abusait vraiment de son état pour faire croire au quartier qu'elle la nourrissait enfin.

Mais, dès ce moment, une terreur l'hébéta. Les idées de son village repoussaient au fond de ce crâne obtus. Elle se crut damnée, elle s'imagina que les gendarmes viendraient la prendre, si elle avouait sa grossesse. Alors, toute sa ruse de sauvage fut employée à la dissimuler. Elle cacha les nausées, les maux de tête intolérables, la constipation terrible dont elle souffrait ; deux fois, elle crut mourir devant son fourneau, pendant qu'elle tournait des sauces. Heureusement, elle porta dans les flancs, le ventre s'élargit sans trop avancer ; et jamais madame n'eut un soupçon, tant elle était fière de cet embonpoint prodigieux. La malheureuse, du reste, se serrait à étouffer. Elle trouvait son ventre raisonnable ; seulement, il lui semblait bien lourd tout de même, quand elle devait laver sa cuisine. Les deux derniers mois furent affreux de douleurs endurées, avec une obstination de silence héroïque³⁴⁵.

Zola n'élude aucun détail de la réalité physique de cette grossesse clandestine : nausées, maux de tête, constipation, douleurs diverses, sont évoqués sans pudeur. Mais il n'y a là aucune sublimation de la douleur, ni glorification du sacrifice maternel³⁴⁶. Zola ne fait guère preuve non plus de tendresse pour la petite bonne, décrite comme « bornée », « stupide » et « sauvage ». Elle ne sait déceler aucun signe de grossesse et, une fois consciente de son état, elle le cache comme un animal traqué par une peur superstitieuse où s'amalgament Dieu et les gendarmes. Toutefois, la longueur du passage consacré à ce personnage atteste de la volonté de Zola de rendre compte de la vie de ces nombreuses domestiques qui doivent subir grossesses et accouchements dans la plus profonde solitude. Le récit de l'accouchement d'Adèle est particulièrement bouleversant par son réalisme et sa fin tragique. Peu consciente de sa grossesse, Adèle ne se rend également pas vraiment compte qu'elle accouche. Pour accroître la vraisemblance de la situation, Zola s'est cru obligé d'insister sur le caractère « stupide » d'Adèle mais nous savons, par des sources judiciaires et par les investigations contemporaines sur le déni de grossesse, que ce genre de cas n'est pas rare, hier comme aujourd'hui. L'auteur s'est d'ailleurs probablement inspiré d'un des nombreux cas qui fleurissaient dans les journaux de l'époque. Il donne

geignant dans la fièvre d'une insomnie. Il finit par reconnaître la voix de la piqueuse de bottines. Est-ce qu'elle accouchait ? La malheureuse, toute seule, agonisait sous les toits, dans un de ces cabinets de misère, où il n'y avait même plus de place pour son ventre. (...) Au jour, Octave s'endormit. Un grand silence s'était fait, la piqueuse de bottines elle-même ne râlait plus, comme morte, tenant son ventre à deux mains » ; *ibid.*, pp. 326-327. Finalement, la malheureuse n'accouche pas et se voit contrainte de déménager, à la grande satisfaction du concierge, malgré son accouchement imminent.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 329.

³⁴⁵ *Ibid.*, pp. 444-445.

³⁴⁶ Le choix du terme « héroïque » est ici plutôt ironique.

en tout cas une peinture saisissante des états d'âme d'Adèle, qui refuse d'envisager de manière lucide l'issue de sa grossesse et ne comprend pas les premiers symptômes dont elle est victime :

Ce soir-là, Adèle monta se coucher vers onze heures. La pensée de la soirée du lendemain la terrifiait : encore trimer, encore être bousculée par Julie ! et elle ne pouvait plus aller, elle avait tout le bas en compote³⁴⁷. Cependant les couches, pour elle, restaient lointaines et confuses ; elle aimait mieux ne pas y réfléchir, elle préférerait garder ça longtemps encore, avec l'espoir que ça finirait par s'arranger. Aussi n'avait-elle fait aucun préparatif, ignorante des symptômes, incapable de se rappeler ni de calculer une date, sans idée, sans projet. Elle n'était bien que dans son lit, allongée sur les reins. Comme la gelée prenait depuis la veille, elle garda ses bas pour se coucher, souffla sa bougie, attendit d'avoir chaud. Enfin, elle s'endormait, lorsque de légères douleurs lui firent ouvrir les yeux³⁴⁸.

Malgré la rage qu'éprouve Adèle en découvrant qu'elle accouche, maudissant les « salauds » qui « avaient eu le plaisir », elle « la peine », et prise de l'envie d'aller « accoucher sur leur paillason, pour voir leur tête », elle n'a d'autre alternative que de souffrir en silence et de se débrouiller seule. L'accouchement ne se solde pas, comme on pourrait s'y attendre, par un infanticide. L'enfant qui naît, visiblement peu vigoureux, ne doit probablement la vie qu'à sa discrétion. Ne poussant aucun cri, il peut être emmené par sa mère, sans bruit, hors de la chambre de bonne au petit jour et abandonné dans une rue voisine. Adèle peut donner le change et faire croire à une indisposition passagère ; jusqu'à la prochaine fois...

La vision de la maternité dans l'œuvre de Zola ne se limite pas aux grossesses illégitimes. On remarque que, jusqu'à une époque tardive, son œuvre aborde la maternité charnelle surtout sous l'angle de la souffrance. Ainsi dans *La Joie de vivre*, après avoir évoqué la grossesse douloureuse de Louise³⁴⁹, Zola donne à voir dans sa crudité la plus totale la terrible scène d'accouchement qui s'en suit :

A la grande clarté brutale, le mystère troublant s'en était allé de la peau délicate aux endroits secrets... et il ne restait que l'humanité douloureuse, l'enfantement dans le sang et dans l'ordure, faisant craquer le ventre des mères, élargissant jusqu'à l'horreur la fente rouge, pareille au coup de hache qui ouvre le tronc et laisse couler la vie des grands arbres³⁵⁰.

La maternité est ici sanglante et l'enfantement est une boucherie. Zola décrit sans détour ce que la littérature jusque-là n'avait jamais osé dépeindre : l'horreur du sexe féminin ravagé, mutilé, exposé aux yeux de tous. Cette scène a évidemment été jugée non seulement triviale, mais aussi extrêmement choquante, que ce soit par les lectrices, effrayées par cette vision de l'accouchement³⁵¹ ou par les critiques, qui y voient une profanation de la maternité. Mais Zola se justifie, dans une interview au *Figaro*, de donner des descriptions aussi explicites de scènes d'accouchement dans ses œuvres :

J'ai souvent déclaré que je ne comprenais pas, en art, la honte qui s'attache à l'acte de la génération. Aussi ai-je le parti pris d'en parler librement, simplement, comme du grand acte qui fait la vie ; et je défie qu'on trouve dans mes livres une excitation au libertinage ! C'est comme pour l'accouchement que vous me reprochez ; j'estime qu'il y a là un drame aussi saisissant que celui de la mort. Nous avons cent morts célèbres en littérature. Je m'étais promis de tenter trois accouchements : les couches criminelles et clandestines d'Adèle, dans *Pot-Bouille* : les couches tragiques de Louise, dans la *Joie de vivre* ; et je viens, dans *La Terre*, de donner les couches gaies de Lise, la naissance au milieu des éclats de rire. Ceux qui m'ont accusé de salir la maternité n'ont rien compris à mes inventions. Oui, le paysan, si sa femme et sa vache sont grosses en même temps, s'inquiétera plus peut-être de la vache. Allez-y voir ! Quant à l'acte de la génération, j'ai au contraire cherché à le relever en le traitant d'une façon simple et biblique. Comme tout ce qui est vrai, j'ai voulu, je le répète, le faire entrer dans la littérature³⁵².

³⁴⁷ Encore une allusion à la constipation opiniâtre de certaines femmes enceintes.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 445.

³⁴⁹ Voir la citation sur ce point dans le chapitre IV.

³⁵⁰ Zola (Emile), *La Joie de vivre*, *op. cit.*, p. 354.

³⁵¹ On se rappelle la réaction provoquée par la lecture de cette scène de *Pot-Bouille* chez Colette encore jeune fille, voir dans le chapitre VII, pp. 798-799 et dans les annexes.

³⁵² Cité par Revault d'Allones (Claude), *Le mal joli...*, *op. cit.*, pp. 100-101.

Le propos est intéressant car il permet de comprendre les motivations qui animent Zola. Celui-ci réaffirme sa volonté de montrer le « vrai », particulièrement dans le domaine de la génération et de l'enfantement, afin de dépasser les tabous qui entourent ces questions. Il indique également voir l'accouchement comme un « drame », un moment paroxystique digne de figurer en littérature. Dans deux des romans cités par Zola, celui-ci s'attache, de manière presque documentaire, à représenter la grossesse et l'enfantement dans des milieux populaires différents. Dans *Pot-Bouille*, nous l'avons vu évoquer les domestiques et les ouvrières célibataires ; dans *La Terre*, il s'intéresse aux mœurs paysannes d'une manière bien différente du roman rustique idéalisant. Sa fable naturaliste sur les paysans beaucerons – qui n'évite pas l'outrance dans les situations et les personnages décrits, cherche néanmoins à donner à voir la réalité crue de ce milieu. Zola évoque ainsi le cas de Lise, engrossée par son cousin Buteau, un paysan brutal et coureur de jupons. Scandalisé par cette énième paroissienne enceinte sans être mariée, le curé essaye de faire pression sur la famille de Buteau pour qu'un mariage soit conclu rapidement :

« Ah ! c'est vous, père Fouan... Je suis pressée, je désirais aller vous voir... Que faisons-nous, dites ? Il n'est pas possible que votre fils Buteau laisse Lise dans sa position, avec ce ventre qui grossit et qui crève les yeux... Elle est fille de la Vierge, c'est une honte, une honte !
Le vieux l'écoutait, d'un air de déférence polie.

« Dame, monsieur le curé, que voulez-vous que j'y fasse, si Buteau s'obstine ?... Et puis, le garçon a tout de même de la raison, ce n'est guère à son âge qu'on se marie avec rien.

- Mais il y a un enfant !

- Bien sûr... Seulement, il n'est pas encore fait, cet enfant. Est-ce qu'on sait ?... Tout juste, c'est ça qui n'encourage guère, un enfant, quand on n'a pas de quoi lui coller une chemise sur le corps !

Il disait ces choses sagement, en vieillard qui connaît la vie. Puis, de la même voix mesurée, il ajouta :

« D'ailleurs, ça va s'arranger peut-être... Oui, je partage mon bien, on tirera les lots tout à l'heure, après la messe... Alors, quand il aura sa part, Buteau verra, j'espère, à épouser sa cousine »³⁵³.

Pour Zola, les relations sexuelles avant le mariage sont monnaie courante dans les campagnes beauceronnes et l'éventualité d'une grossesse ne semble y choquer que le curé. Pragmatique et plein de bon sens paysan, le père Fouan considère que, tant que l'enfant n'est pas né, il ne mérite guère d'être pris en considération et qu'un mariage doit d'abord s'envisager en fonction des possibilités d'établissement des époux. Pour sa part, Lise ne semble pas non plus particulièrement mortifiée d'être enceinte ; elle espère juste se faire épouser par Buteau, ce qu'elle obtient finalement. La suite de sa grossesse ne fait guère l'objet d'amples développements dans le roman. Tout juste Zola mentionne-t-il, au moment des moissons, l'hostilité de Buteau envers son épouse enceinte :

Buteau avait dû louer Palmyre, pour aider. Françoise ne suffisait pas, et il n'avait point à compter sur Lise, qui était enceinte de huit mois. Cette grossesse l'exaspérait. Lui qui prenait tant de précautions ! comment ce bougre d'enfant se trouvait-il là ? Il bousculait sa femme, l'accusait de l'avoir fait exprès, geignait pendant des heures, comme si un pauvre, un animal errant se fût introduit chez lui, pour manger tout ; et, après huit mois, il en était à ne pouvoir regarder le ventre de Lise sans l'insulter : foutu ventre : plus bête qu'une oie ! la ruine dans la maison ! Le matin, elle était venue ramasser ; mais il l'avait renvoyée, furieux de sa lourdeur maladroite. Elle devait revenir et apporter le goûter de quatre heures³⁵⁴.

Si l'attitude exaspérée de Buteau n'est évidemment pas représentative de la conduite habituelle des paysans face à la paternité, nous avons que ce comportement n'était pas non plus exceptionnel dans la réalité³⁵⁵. Les méthodes anti-conceptionnelles ont bien pénétré dans les campagnes et leur échec conduit parfois à des relations tendues entre partenaires. Dans ce roman, Zola n'hésite pas à décrire à plusieurs reprises le corps de Lise, notamment son ventre proéminent, dont la vue provoque la colère de son mari :

³⁵³ Zola (Emile), *La Terre*, Paris, Pocket, 1997, p. 62.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 241.

³⁵⁵ Voir le chapitre VI.

Alors Buteau (...) tomba sur sa femme. Qu'est-ce qu'elle foutait là, étendue comme une truie, à chauffer son ventre au soleil ? Ah ! quelque chose de propre, une fameuse courge à faire mûrir ! Elle s'égayait de ce mot, ayant gardé sa gaité de grasse commère : c'était peut-être bien vrai que ça le mûrissait, que ça le poussait le petiot ; et, sous le ciel de flamme, elle arrondissait ce ventre énorme, qui semblait la bosse d'un germe, soulevée de la terre féconde. Mais, lui, ne riait pas. Il la fit se redresser brutalement, il voulut qu'elle essayât de l'aider. Gênée par cette masse qui lui tombait sur les cuisses, elle dut s'agenouiller, elle ramassa les épis d'un mouvement oblique, soufflante et monstrueuse, le ventre déplacé, rejeté dans le flanc droit³⁵⁶.

Le passage montre le lien omniprésent dans l'œuvre de Zola entre la fécondité de la nature et celle de la femme, l'une influant sur l'autre. Il montre aussi de manière plausible que les femmes enceintes participaient à mesure de leurs moyens aux travaux agricoles pendant leur grossesse, mais qu'à l'approche du terme, elles ne pouvaient plus être considérées comme des travailleuses efficaces. Mais le passage du roman le plus connu et le plus critiqué concernant l'enfantement est celui où Zola dresse un parallèle entre l'accouchement de Lise et le vêlage d'une de ses vaches. Incertaine sur la date de son terme, Lise craint d'accoucher en même temps que la bête dont le veau, promesse de richesse, est attendu avec plus d'impatience que le petit humain :

— Pourvu que la Coliche ne vèle pas en même temps que moi ! répétait Lise chaque matin. Et, traînant son ventre énorme, Lise s'oubliait dans l'étable, à regarder d'un œil inquiet la vache dont le ventre, lui aussi, avait grossi démesurément. Jamais bête ne s'était enflée à ce point, d'une rondeur de futaille, sur ses jambes devenues grêles. Les neuf mois tombaient juste le jour de la Saint-Fiacre, car Françoise avait eu le soin d'inscrire la date où elle l'avait menée au taureau. Malheureusement, c'était Lise qui, pour son compte, n'était pas certaine, à quelques jours près. Cet enfant-là avait poussé si drôlement, sans qu'on le voulût, qu'elle ne pouvait savoir. Mais ça taperait bien sûr dans les environs de la Saint-Fiacre, peut-être la veille, peut-être le lendemain. Et elle répétait, désolée :
— Pourvu que la Coliche ne vèle pas en même temps que moi !... Ça en ferait, une affaire ! Ah ! bon sang ! nous serions propres !³⁵⁷

Au moment de la publication du roman, on reproche surtout à Zola d'avoir exagéré l'intérêt accordé par Buteau au vêlage de sa vache – pour laquelle il est prêt à envoyer chercher le vétérinaire – et son relatif désintérêt pour l'accouchement de son épouse. Mais Zola se défend de toute invraisemblance et met en scène une double scène d'accouchement haute en couleur. Alors que femme et femelle souffrent à l'unisson – Lise refusant de rester au lit quand tout le monde est auprès de la vache –, le vêlage manque de tourner au drame car le petit veau ne peut être dégagé du ventre maternel, malgré les tentatives de l'assistance pour tirer ses membres dehors :

Cependant, à peine debout, elle [Lise] eut un éblouissement, il lui fallut s'asseoir. Un quart d'heure plus tard, elle se tenait le ventre, les douleurs de la veille recommençaient, profondes, à des intervalles réguliers. Et elle qui croyait avoir rentré ça ! Quel fichu guignon tout de même que la vache n'allât pas plus vite, et qu'elle, maintenant, fût reprise, à ce point qu'elle était bien capable de la rattraper ! On n'évitait pas le sort, c'était dit, que toutes les deux vèleraient ensemble. Elle poussait de grands soupirs, une querelle éclata entre elle et son homme. Aussi, nom de Dieu ! pourquoi avait-elle tiré ? est-ce que ça la regardait, le sac des autres ? qu'elle vidât donc le sien, d'abord ! Elle répondit par des injures, tellement elle souffrait : cochon ! salop ! s'il ne lui avait pas empli, son sac, il ne la gênerait pas tant !³⁵⁸

Le petit veau décède finalement à cause de ces manœuvres imprudentes et doit être extrait en morceaux par le vétérinaire, finalement appelé en renfort. Mais, à la surprise générale, un second petit veau, bien vivant, est expulsé par la suite. La joie et l'hilarité générale succèdent à la consternation et, dans un grand éclat de rire, Lise met au monde son propre enfant, une fille. Comme dans *La Joie de vivre*, et même si l'accouchement se passe bien, Zola n'évade aucun détail du processus de la mise au monde. Sans fausse pudeur, il évoque longuement la montée progressive des contractions – des

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 245.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 254.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 258.

premières « coliques » aux « grandes douleurs » – et le cheminement progressif de l'enfant vers la sortie :

Par terre, Lise, entre ses trois chaises, était parcourue d'une houle, qui lui descendait des flancs, sous la peau, pour aboutir, au fond des cuisses, en un élargissement continu des chairs. Et Françoise, qui jusque-là n'avait pas vu, dans sa désolation, demeura tout d'un coup stupéfaite, debout devant sa sœur, dont la nudité lui apparaissait en raccourci, rien que les angles relevés des genoux, à droite et à gauche de la boule du ventre, que creusait une cavité ronde. Cela était si inattendu, si défiguré, si énorme, qu'elle n'en fut pas gênée. Jamais elle ne se serait imaginé une chose pareille, le trou bâillant d'un tonneau défoncé, la lucarne grande ouverte du fenil, par où l'on jetait le foin, et qu'un lierre touffu hérissait de noir. Puis, quand elle remarqua qu'une autre boule, plus petite, la tête de l'enfant, sortait et rentrait à chaque effort, dans un perpétuel jeu de cache-cache, elle fut prise d'une si violente envie de rire, qu'elle dut tousser, pour qu'on ne la soupçonnât pas d'avoir mauvais cœur³⁵⁹.

La description est si éloquente que, comme Françoise, le spectateur a l'impression d'être un témoin visuel de l'accouchement, ce qui conforte la réputation d'immoralité de l'auteur.

Les différentes citations extraites des romans de Zola permettent de mettre en évidence leur profonde originalité dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Si d'autres auteurs traitent des grossesses hors-mariages ou des femmes enceintes de milieux populaires, ils abordent en général ces sujets de manière beaucoup plus conventionnelle, souvent d'un point de vue moral et sans se risquer à traiter des réalités physiques de la grossesse ou de l'enfantement. Ainsi, à la fin du XIX^{ème} siècle, Paul Bourget consacre une nouvelle assez révélatrice de ces principes intitulée, *Une confession*³⁶⁰. Il y décrit le combat intellectuel d'une jeune institutrice, Juliette Beyle, séduite par le jeune baron de Querne, un des familiers de la maison, puis abandonnée, en état de grossesse, après une liaison de deux mois. Cet abandon lui fait prendre en horreur non seulement le père mais aussi l'enfant, dont elle est résolue à se débarrasser. Arrivée au terme de sa grossesse, elle avoue en confession à un prêtre qu'elle s'apprête à commettre un crime et le supplie de lui donner, à l'avance, l'absolution. L'abbé Renaud, comprenant de quel crime il s'agit, promet l'absolution, mais à une condition : « Avant de le tuer, dit-il en fermant la grille du confessionnal, vous lui donnerez le sein ». A peine sortie de l'église, la jeune femme est prise des douleurs de l'enfantement et accouche à l'auberge où elle est réfugiée depuis peu. La fin est évidemment prévisible et larmoyante à souhait : la mise au sein de l'enfant produit une révolution chez la jeune mère qui, inondée d'amour maternel, ne songe plus à supprimer l'enfant mais se consacre désormais à l'élever.

Malgré la persistance dans le paysage littéraire de romans édifiants et moraux, on note toutefois, dans la littérature du XIX^{ème} siècle, une évocation de plus en plus décomplexée de l'adultère, voire de l'avortement. Un exemple parmi tant d'autres : *Peints par eux-mêmes* (1893)³⁶¹, de Paul Hervieu, se veut une étude des mœurs et turpitudes mondaines. Il évoque le cas de la charmante mais frivole Mme Françoise de Trémur, qui vit aux côtés de son mari, le jour, et à l'état de séparation de corps, la nuit. Elle se console toutefois dans les bras d'un admirateur, M. Le Hinglé. Après une liaison sans histoire de plusieurs mois, Françoise s'aperçoit qu'elle a « un retard »³⁶². Malgré les propos rassurants de son amant – certain qu'il est d'avoir pris des précautions –, la grossesse est pourtant bien avérée. Après avoir songé à imputer la grossesse au mari, en reprenant les relations conjugales, le couple adultère décide d'avoir recours à l'avortement, que provoque un médecin complaisant.

D'autres ouvrages se veulent plus engagés et cherchent à combattre les préjugés sociaux qui touchent les filles-mères et à dénoncer les manœuvres abortives criminelles. C'est le cas du roman *L'Honneur* de Henry Fèvre, écrit d'après une pièce du même titre, présentée par M. Antoine au Théâtre-Libre³⁶³. M^{elle} Cécile Lepape, ayant cédé aux obsessions d'un voisin marié, se trouve dans un état embarrassant. Ses parents la croient malade et consultent le docteur Graffe, qui est fort troublé pour annoncer la nouvelle à Lepape, peu tolérant concernant l'honneur de sa progéniture. Le docteur

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 263.

³⁶⁰ Bourget (Paul), « Une confession », dans le recueil *Recommencements*, Paris, Lemerre éd., 1897.

³⁶¹ Hervieu (Paul), *Peints par eux-mêmes*, Paris, Lemerre, 1893.

³⁶² « A présent, il ne m'est plus permis d'avoir de doute ni d'espoir. Je suis enceinte ; et c'est terrible. Il me semble toujours que ça doit déjà se voir » ; *ibid.*, p. 121.

³⁶³ Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 297.

évoque en vain le « vœu de la nature », « l'appétit sexuel », puis il se lance et dit à M. Lepape qu'il a eu tort de ne pas marier Cécile :

- Maintenant, ajouta le docteur, il était peut-être trop tard.
- Eh ! bien, elle restera fille, fit Lepape étourdiment.
- Fille-mère alors, lâcha désespérément le docteur ».

Cette fois, le père s'emporte contre le pauvre docteur qu'il finit par chasser de chez lui. Il annonce à sa femme atterrée que leur fille est enceinte.

— Tous les symptômes...

Madame Lepape eut dans les jambes, dans le corps, dans la tête la sensation de tomber de haut, d'un sixième étage pour le moins. Allons donc ! Sa Cécile, une enfant qu'elle avait surveillée, Dieu merci, à qui elle avait inculqué des principes.

— Elle a de la religion, elle a de l'honneur, elle a tout.

— Tous les symptômes, ricana encore Lepape... Appelle Cécile !...

Ah ! jour de Dieu, je lui renfoncerai ça dans le ventre.

Cécile avoue rapidement son forfait, mais sa mère ne se résout pas à accepter la situation et tente de contraindre le docteur Graffe à faire disparaître la grossesse. Mais le praticien refuse de pratiquer un avortement, malgré les larmes de madame Lepape et s'en va. Le refus de cet « imbécile de docteur » amène madame Lepape à déclarer qu'elle « ira plutôt décrocher ça de ses mains dans le ventre de sa fille ». Dès lors, la malheureuse Cécile est soumise à une effroyable gymnastique : sa mère la force à courir, à sauter à la corde, à dégringoler les escaliers, à serrer sa taille. Elle la force aussi à se suspendre à une sorte de trapèze dans le jardin. Devant l'insuccès de ces manœuvres, on fait boire à Cécile de l'absinthe, prendre un bain brûlant ; elle reprend aussi la corde et saute de plus en plus haut :

... Cécile sauta si bien qu'à un moment, en retombant, elle cria de souffrance, avec la sensation d'un de ses organes déchiré à l'intérieur. Elle était toute pâle, dut s'étendre par terre. Madame Lepape eut une lueur d'espérance, un rictus de bonheur. Cécile gémissait à ses pieds. Elle la tâta, l'ausculta, l'inspecta. Rien. Tout de même la fausse couche se déclarerait peut-être. Elle la porta dans son lit, la guetta. Mais peu à peu Cécile se remit. C'était manqué. Ces tortures restaient inutiles, la grossesse indéracinable.

— Nous recommencerons, dit madame Lepape ».

Du choc Cécile s'était cru tuée. Dès lors elle résolut de résister. Madame Lepape avait eu beau lui préciser la conséquence espérée de ces manœuvres ; son enfant s'en irait, elle serait sauvée. Elle avait tellement peur de sa mère, pas bien sûre qu'elle ne voulait pas la massacrer en détail, tellement horreur aussi du mal physique ; l'échéance de l'enfant lui semblait si reculée, quasi-impossible...

Rien ne sauve donc l'honneur de Cécile : elle va jusqu'au bout de sa grossesse, mais une indigne comédie permet finalement de la marier avec un cousin naïf qui prend « la vache et le veau »...

Certaines œuvres vont encore plus loin dans l'évocation de l'avortement. Ainsi, une pièce intitulée *L'avortement, étude sensationnelle en un acte*, est jouée au Théâtre réaliste en décembre 1891³⁶⁴. S'il s'agit en apparence de dénoncer les pratiques abortives de l'époque, cette pièce manifeste aussi une volonté de faire scandale en évoquant un sujet scabreux. La scène se déroule dans une mansarde où Marceline, une prostituée, reproche à Eugène, son souteneur, de n'avoir pas pris de « précautions » et de l'avoir engrossée. Elle lui présente avec cynisme toutes les conséquences négatives de sa maladresse. Eugène la console et lui conseille de se faire avorter par la mère Mathieu, connue pour délivrer en un clin d'œil les femmes embarrassées. Marceline résiste pour le principe, puis finit par se laisser convaincre. Eugène sort et ramène la mère Mathieu. Après une nouvelle hésitation, Marceline accepte de s'allonger devant la sage-femme qui, opère le dos tourné au public. Pendant un tremolo de l'orchestre, Marceline s'agite et crie ; puis la mère Mathieu se retourne les mains ensanglantées avec un bol taché de sang où est censé se trouver le fœtus. « Encore un qui ne gigotera plus, » dit-elle en se lavant les mains. Marceline continue à pousser des cris déchirants et à se tordre sur le lit, puis expire dans de grandes douleurs. L'intérêt littéraire de ce genre de pièce est assez limité, mais il montre néanmoins, là encore, la banalisation du phénomène de l'avortement à la fin du XIX^{ème} siècle.

³⁶⁴ *L'avortement, étude sensationnelle en un acte*, cité par *ibid.*, p. 518.

Le roman et le théâtre ne sont pas les seuls genres littéraires à évoquer ces thématiques de la grossesse refusée et notamment illégitime. La poésie s'ouvre aussi au réalisme et les questions des filles-mères ou de la prostitution sont parfois abordées par certains auteurs. La poésie de Jean Ajalbert (1863-1947), *Grossesses*, en témoigne :

Elles passent, dans les midis tièdes d'automne,
Les petites ouvrières, vierges jadis,
Ventres gonflés, sous leurs tabliers de cretonne,
Cheveux au vent, les yeux cernés, pieds alourdis,
Elles passent dans les midis tièdes d'automne.

C'est la grossesse lente et douloureuse aux flancs,
Qui déforme ces corps aux lignes délicates,
Mettant un masque au front des filles de seize ans,
Et fait pleurer leurs yeux, clairs comme des agates,
C'est la grossesse lente et douloureuse aux flancs

Oh ! ces ventres, porteurs d'une existence sourde,
Qui va, durant neuf mois, s'accusant chaque jour,
Quel crime ont-ils commis pour la peine si lourde
De grossir et durcir comme peau de tambour,
Oh ! ces ventres porteurs d'une existence sourde !

Dans ces ventres, flétris par la maternité,
Lentement germera l'être né de la faute,
Fin de toute jeunesse et de toute beauté !
Qu'il meurt de large orgueil et d'espérance haute
Dans ces ventres, flétris par la maternité.

Vous qui renouvez le monde, à chaque automne,
Femmes qui faites des enfants, vous enterrez
Vive, votre jeunesse, et personne n'entonne,
Jamais, en votre honneur, mères, des chants sacrés,
Vous qui renouvez le monde, à chaque automne.
(...)

Vous êtes à jamais les tristes filles-mères ;
Vous traînez ce nom partout comme un boulet,
Sans que nul compatisse à vos larmes amères ;
Pour n'avoir pas suivi la route qu'il fallait,
Vous êtes à jamais les tristes filles-mères (...) ³⁶⁵.

L'auteur fait preuve de compassion pour ces jeunes ouvrières, déjà enceintes malgré leur jeune âge. Filles-mères, leur faute leur interdit d'être célébrées comme les autres mères ; elles vivent une grossesse triste et douloureuse...

Malgré leur fréquence, les représentations tragiques ou douloureuses de la grossesse et de la maternité sont loin d'être exclusives dans la production littéraire du XIX^{ème} siècle.

c. La femme enceinte et la grossesse : des sujets qui font toujours rire

En effet, dans la continuité de l'époque moderne, la grossesse est souvent représentée comme un état pathétique, ridicule et qui prête à rire. Chansons, poésies satiriques ou théâtres populaires véhiculent particulièrement ce type de représentations.

Un des thèmes favoris de la littérature populaire reste la grossesse cachée. Les auteurs se complaisent toujours à décrire la malice des femmes qui dissimulent volontairement leur grossesse ou

³⁶⁵ Ajalbert (Jean), *Grossesse* ; probablement années 1880-1890 ; cité par *ibid.*, p. 355-357 ; poème reproduit en intégralité dans les annexes, pp. 1063-1064.

font passer l'enfant de leur amant pour celui du mari. On pourrait multiplier les exemples à l'infini, qui rebrodent souvent sans fin sur les pseudos naissances « prématurées », les « hydropisies de neuf mois ». Poésies et chansons grivoises abordent également volontiers le thème de la grossesse ignorée d'une jeune fille. Celle-ci ne comprend pas son état ou se croit atteinte d'hydropisie ; elle cherche à se faire soigner alors que son état est bien avancé ou parce qu'elle est en train d'accoucher.

Léon Durocher se moque ainsi, dans *Le Noyau*³⁶⁶, de Jeanne qui, « Neuf mois après avoir dévoré des cerises » avec Petit-Pierre, « sentit qu'un mal nouveau l'élargissait ». Consulté, le docteur confie à Jeanne qu' « Il est dangereux, mademoiselle, Quand on mange le fruit, d'avalier le noyau »... De son côté Pierre-Jean Béranger, célèbre chansonnier, évoque l'« Accident arrivé à une fille vertueuse »³⁶⁷ qui ne comprend pas pourquoi elle accouche :

Maman ! que je souffre à l'endroit
Où décemment je mets le doigt !
Vite, il faut qu'on me déshabille !
Moi, qui tiens si fort à l'honneur,
M'arriverait-il un malheur ?

Ah ! fichtre ! ah ! chien !
Non, je n'y conçois rien ;
Mais j'accouche, foi d'honnête fille.

Cherchant à expliquer son état, elle passe en revue toutes les explications possibles :

Cela me vint-il en dormant,
Ou par l'effet d'un sentiment ?
Car moi, c'est par là que je brille ;
Serait-ce mon baron perclus ?
Bon !... S'il avait ce qu'il n'a plus.

Ces derniers vers et les couplets qui suivent montrent que la « vertu » de la fille est en effet toute relative. Certaine d'avoir pris des « précautions », en ayant pour amant « un baron perclus » qu'elle croyait peu viril, une brève passade avec un hussard de passage et un Italien avec qui faisait preuve – croyait-elle – de retenue, elle a l'impression d'avoir été trompée. La chanson se termine sur une évocation des risques du coït interrompu qui ne brille guère par sa subtilité :

Vivez donc de privations !
Prenez donc des précautions !
Sans la sauce mangez l'anguille !
Beau moyen et bien éprouvé ;
J'en suis pour un enfant trouvé.

La grossesse est aussi souvent abordée dans la littérature populaire afin de faire ressortir les défauts de chacun des deux sexes et les aléas des relations hommes-femmes. La question des « envies » des femmes grosses est un thème de prédilection, comme dans l'imagerie populaire et les caricatures. La trame de l'histoire est la même qu'à l'époque moderne ; il s'agit de tourner en ridicule la femme enceinte pour ses caprices exagérés et le mari pour sa faiblesse et sa naïveté. L'exemple le plus célèbre dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est incarné par le roman de Gustave Droz, *Monsieur, Madame et Bébé* (1866)³⁶⁸ qui a connu un prodigieux succès à l'époque, étant réédité plus d'une centaine de fois. Dans le chapitre baptisé « Une envie », il fait état d'un désir singulier de Madame, enceinte pour la première fois : elle veut « un sou de colle de pâte » chez l'épicier du coin. Cette envie déclenche une scène de ménage car le mari trouve que c'est de « l'aliénation ». La femme se met à pleurer en mettant en avant la santé de l'enfant et en insinuant « qu'il ne l'aime plus ». Son mari se plie finalement aux exigences de la future mère et va chercher la substance tant demandée. A son retour, son épouse l'oblige à y goûter et s'esclaffe devant son visage éccœuré. L'époux insiste pour

³⁶⁶ Durocher (Léon), *Le Noyau*, cité par Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 357, Poème complet dans les annexes.

³⁶⁷ Béranger (Pierre-Jean), « L'accouchement, accident arrivé à une femme vertueuse », dans *Chansons*, Bruxelles, Lacrosse, 1821, volume 1.

³⁶⁸ Droz (Gustave), *Monsieur, Madame et bébé*, Paris, V. Havard, 1882 (116^{ème} éd., 1^{ère} éd. 1866).

que sa femme essaye aussi : « Madame, repoussant le plat avec une expression d'horreur – Oh ! tu m'agaces ! Tais-toi donc, pour un rien je te détesterais ; c'est dégoûtant, cette colle ! »³⁶⁹. L'ouvrage de Droz cherche donc à faire rire sur un sujet rebattu³⁷⁰. En cela, il se place dans la continuité du théâtre de boulevard qui traite volontiers des petites misères de la vie conjugale.

Le vaudeville, comédie populaire pleine de rebondissements, usant des quiproquos et situations grivoises provoqués par de multiples et complexes relations amoureuses, fournit des exemples nombreux. Le thème de la grossesse est souvent évoqué comme une source de tensions dans la famille ou de situations cocasses et divertissantes. En 1849, les célèbres vaudevillistes Duvert et Lauzanne donnent au *Théâtre du Vaudeville* une pièce en deux actes, la *Poésie des amours*³⁷¹. Au premier acte, deux jeunes gens, Angélique et Hector, se sont brusquement pris d'amour et rapidement épousés. Au deuxième acte, le mariage n'a pas tenu ses poétiques promesses et les jeunes mariés se disputent allègrement. Un médecin – prétendant évincé d'Angélique – croit arrivé le moment de sa revanche. Mais la science lui révèle que la mauvaise humeur et l'impatience d'Angélique contre Hector proviennent d'un état « intéressant ». Le mari l'apprend, une réconciliation s'ensuit et le médecin s'éloigne en murmurant : « Ah ! Vous m'avez bien trompé ! je ne vous le pardonnerai de la vie »³⁷².

Autre exemple, *Le Petit Ludovic*, donné au théâtre des Variétés en 1879 par Henri Crisafulli et Victor Bernard³⁷³. La trame de cette pièce se trouve dans les *Petites misères de la vie conjugale* de Balzac. On y voit la mauvaise humeur d'Adolphe s'apercevant que, sa nouvelle épouse, Caroline, enceinte pour la première fois, est dans le même état que la mère de cette dernière et qu'elle ne sera donc plus longtemps fille unique. *Le Petit Ludovic* s'inspire directement de cette histoire en exploitant sa veine comique. Au début de la pièce, les parents de la mariée, Isidore Potard et Chiquita, manifestent leur impatience à leur gendre, Fortuné Chambly, dont l'union avec Cécile Potard reste stérile :

CHIQUITA. — Ainsi, Monsieur, il n'y a encore aucun espoir ?

POTARD. — Pas le moindre symptôme ?

FORTUNÉ. — Espoir !... Symptôme !... Eh ! bien, non, il n'y a encore rien !

POTARD. — C'est incroyable... ma parole d'honneur !

CHIQUITA, soupirant. — Alors, notre pauvre enfant se porte très-bien ?

FORTUNÉ. — Très bien... Ah ! non... elle a eu tout à l'heure un éblouissement...

POTARD et CHIQUITA. — Vrai !

FORTUNÉ. — Oui, en ramassant sa pantoufle :

CHIQUITA et POTARD, avec déception. — Ah !

Enfin, Cécile tombe enceinte et les premiers symptômes de grossesse apparaissent : elle devient subitement nerveuse, capricieuse. Elle manifeste d'abord le désir d'aller vivre en Tunisie avec sa famille, puis se ravise et préfère se retirer dans une ferme de la Normandie, puis aussitôt après veut partir pour Ville d'Avray. Soudain il lui vient une envie de pain chaud. Le père, le mari se précipitent chez le boulanger... Le pain chaud arrive, mais à sa vue, Mme Chiquita Potard ressent elle-même les premiers effets du retour de flamme de son mari. Elle prend le pain des mains de Potard stupéfait et y mord à pleines dents :

CHIQUITA, la bouche pleine. — J'en avais une envie, mais une envie !

POTARD, hors de lui et les bras au ciel. — Une envie ! Elle aussi !...

La pièce reprend donc le thème de la belle-mère redevenue jeune, minaudant et brochant des petits bonnets pour le rejeton inattendu. Au deuxième acte, les époux Potard ont un fils depuis six semaines qui est né à Nice, où Mme Potard s'est réfugiée sous prétexte d'anémie, pour faire ses couches, car elle n'ose pas avouer sa grossesse à Cécile, qui vient aussi d'avoir un garçon. La grossesse de la mère

³⁶⁹ *Ibid.*, pp. 230-238.

³⁷⁰ Mais le passage consacré à l'accouchement ne continue pas sur cette veine humoristique ; l'auteur insiste plutôt sur l'inquiétude et l'émotion paternelle à la naissance d'un premier enfant : « Je me sentais hébété devant ce grand mystère de l'enfantement » ; « j'étais abasourdi comme un ouvrier qui, sans s'en douter, enfante un chef d'œuvre » ; *ibid.*, p. 248.

³⁷¹ Duvert et Lauzanne, *La Poésie des amours* (1849), comédie-vaudeville en deux actes, représentée pour la première fois à Paris, théâtre du Vaudeville, 1^{er} mars 1849, Paris, Beck, 1849.

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ Crisafulli (Henri) et Bernard (Victor), *Le Petit Ludovic*, Paris, Lib. Théâtrale L. Michaud, 1879.

et de la fille est ici source de multiples quiproquos et de rebondissements dont l'objectif est avant tout de faire rire.

A notre connaissance, Labiche ou Feydeau n'ont guère abordé le thème des femmes enceintes ou de la grossesse. Labiche n'y fait qu'une brève allusion dans *Un pied dans le crime* (1886)³⁷⁴ où il évoque la naïveté d'une jeune fille, Lucette, sur le mal dont est atteinte sa sœur :

GATINAIS. — Vous venez pour l'affaire Budor, qui doit se juger aujourd'hui ?

LUCETTE. — Non, c'est arrangé ... Papa a retiré sa plainte... Il s'est calmé tout d'un coup... Par exemple, je ne sais pas pourquoi c'est un jour que ma sœur a été malade... Alors, maman a embrassé ma sœur ; papa a embrassé Budor... Il a consenti au mariage, et Budor vient tous les soirs à la maison... Et, depuis ce jour-là, tous les soirs, maman fait des petits bonnets... Et ma sœur ne fait plus rien... Quand elle met seulement un pied devant l'autre, maman lui dit : « Prends garde ! » Savez-vous pourquoi ?

GATINAIS. — Parbleu !... C'est parce que... Ça ne vous regarde pas.

LUCETTE. — Et moi je trime toute la journée à porter du lait, à puiser de l'eau, à casser du bois, et on ne me dit jamais : « Prends garde !... » Savez-vous pourquoi ?

GATINAIS. — Parbleu !, parce que... Voulez-vous me laisser tranquille !

Dans le théâtre de Feydeau, on peut citer la pièce tardive : *Léonie est en avance ou Le Mal joli*³⁷⁵. Il est question de l'accouchement imminent de Léonie, enceinte de huit mois. Entre deux douleurs, celle-ci est prise d'une envie de femme enceinte et exige de son mari, Toudoux, qu'il se coiffe d'un pot de chambre... Il finit par s'exécuter et subit les moqueries de sa femme, puis se fait rudoyer par la sage-femme, avant de se faire malmener par ses beaux-parents, scandalisés par l'arrivée d'un enfant après seulement huit mois de mariage. À la suite de diverses péripéties comiques, on apprend finalement que Léonie n'est pas enceinte...

Le théâtre et la chanson légère abordent souvent le thème, décliné avec de multiples variantes, de la domestique, enceinte de monsieur, sans faire cas des conséquences bien souvent dramatiques de cette situation comme d'autres genres littéraires. La chansonnette de Chatau et Delormel évoque de manière cocasse le dialogue entre madame et sa bonne, qui fait écho aux caricatures également nombreuses sur ce thème :

« Vous devez rougir sous le blâme,
Me dit-elle, d'en être là. »
« Vous l'êtes bien, fis-je, Madame,
Et je ne vous dis rien pour ça. »

REFRAIN

« Mais moi, me dit-elle, impudente,
C'est de monsieur, de mon mari... »
« Je lui réplique, rougissante:
Moi aussi ! »³⁷⁶.

Pour finir sur ce rapide panorama des représentations comiques des femmes enceintes dans la littérature et les chansons du XIX^{ème} siècle, il faut brièvement mentionner le cas des chansons médicales. Ce genre particulier prolonge la tradition des « poèmes médicaux » Quillet et Sacombe. Toutefois au XIX^{ème} siècle, les chansons n'ont plus guère d'objectif didactique et jouent plutôt sur la veine grivoise ; il s'agit surtout d'airs de salles de garde. On note cependant quelques textes moins égrillards, qui cherchent surtout à amuser. Ainsi, le Docteur Tillot se met à la place de l'enfant qui naît

³⁷⁴ Labiche (Eugène), *Un pied dans le crime*, comédie-vaudeville en trois actes, jouée la première fois au Théâtre du Palais-Royal, 21 août 1866 (consulté sur Wikisource : http://fr.wikisource.org/wiki/Un_pied_dans_le_crime), Acte III, scène III.

³⁷⁵ Feydeau (George), *Léonie est en avance ou Le Mal joli* (1911), éd. par Librairie théâtrale, 2001, mis en scène par Alain Françon au théâtre Marigny en mars 2011.

³⁷⁶ Chatau et Delormel, « Moi aussi », s.d., cité par Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 3690.

dans « To be or not to be » (1883), « les deux jumeaux » ou « l'application du forceps »³⁷⁷. Dans « les deux jumeaux », l'auteur imagine un dialogue entre deux fœtus ; le premier enfant, fort pessimiste, trouve déjà son existence pénible dans un lieu si étroit ; l'autre est au contraire heureux de son sort. L'accouchement survient et précise encore les caractères de chacun ; et l'auteur de conclure :

Dans le premier de ces enfants,
Je vois déjà poindre la race
De ces ventrus toujours contents,
En quelques endroit que l'sort les place.
L'autre, à l'étroit dans l'utérus,
Veut à tout prix qu'on l'en délivre
Mais que d'gens sont toujours fœtus,
Et ça n'les empêch' pas de vivre.

Mais la nouveauté au XIX^{ème} siècle dans la représentation de la femme enceinte ne tient pas tellement à sa représentation en tant que figure tragique ou comique, qui perpétue finalement ce qui se faisait à l'époque moderne. Elle repose davantage sur un autre couple d'opposition. En effet, le XIX^{ème} siècle se caractérisant par une idéalisation beaucoup plus marquée de la maternité, l'omniprésence de la figure maternelle comme idéal féminin suscite des représentations plus contrastées que par le passé chez les auteurs masculins : la femme enceinte est soit un idéal soit au contraire un repoussoir.

d. La femme enceinte, une figure positive

Au XIX^{ème} siècle, les figures maternelles acquièrent une nouvelle place dans la littérature européenne. Souvent idéalisée, la maternité est en général représentée comme la principale source d'épanouissement des femmes. En accord avec les philosophes et les médecins, les auteurs considèrent qu'en étant mère, la femme est en accord avec sa nature profonde et les injonctions sociales. L'amour qu'elle voue à ses enfants est érigé en valeur suprême et revient, de manière omniprésente, dans la littérature du XIX^{ème} siècle. Ainsi Hugo chante « L'amour d'une mère » :

Oh ! l'amour d'une mère ! – amour que nul n'oublie
Pain merveilleux qu'un Dieu partage et multiplie !
Table toujours servie au paternel foyer !
Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier !³⁷⁸

Mais certaines œuvres littéraires ne se contentent pas d'un tableau idéalisé et cherchent à représenter de manière plus réaliste que par le passé la maternité dans ses différents aspects, même si la part d'idéologie reste considérable dans leurs écrits.

Balzac est particulièrement représentatif de cette tendance. De manière récurrente dans son œuvre, il met en garde contre les dangers de l'amour et de la sexualité pour les femmes et il vante les bienfaits de la maternité et de la vie de famille. Les deux lui paraissant inconciliables, la femme doit renoncer au premier pour trouver dans la maternité le seul bonheur profond et durable. Ainsi, dans *La femme de trente ans* (1831)³⁷⁹, Balzac montre l'échec de Julie d'Aiglemont à concilier maternité et passion ; elle ne peut aimer sa fille qui n'est que le fruit du devoir conjugal et non de l'amour qu'elle porte à son amant. De manière générale, Balzac s'élève contre la maternité telle qu'elle est envisagée par les aristocrates. Ainsi, dans *Le contrat de mariage* (1835), il critique l'attitude de Mme Evangelista dont la fille Nathalie, va épouser un noble :

Si tu as des enfants, j'espère qu'ils n'arriveront pas de manière à te gâter la taille le lendemain de ton mariage ; rien n'est plus bourgeois que d'être grosse un mois après la cérémonie et

³⁷⁷ Tillot (Dr), « To be or not to be », « Les jumeaux » dans « Chansons médicales », tiré des *Mélanges*, typ. Tomler et Cie, 1874-1882.

³⁷⁸ Hugo (Victor), *Le livre des mères. Les enfants*, Paris, Hetzel, 1885, p. 193, Juin 18300.

³⁷⁹ Balzac (Honoré de), *La femme de trente ans*, op. cit.

d'abord cela nous prouve qu'un mari ne nous aime pas bien. Si donc tu as des enfants deux ou trois ans après ton mariage, eh bien ! les gouvernantes et les précepteurs les élèveront.³⁸⁰

L'œuvre de Balzac témoigne du triomphe de l'idéal bourgeois de la maternité à son époque. Contrairement aux grandes aristocrates des romans de la première moitié du XVIII^{ème} siècle – qui sont avant tout des amoureuses –, les femmes des classes favorisées au début du XIX^{ème} siècle doivent se vouer exclusivement à leur rôle de mère et de maîtresse de maison. Ce type de représentation est développé de manière très explicite par Balzac dans les *Mémoires de deux jeunes mariées* (1840)³⁸¹. Dans ce roman épistolaire, il met en scène les destins opposés de deux amies de couvents : Louise de Chaulieu et Renée de l'Estorade. La première est avant tout une amoureuse mue par la passion ; elle finit par désirer être mère, en vain, et connaît une fin tragique. A l'opposé, Renée se marie par devoir et sans passion, mais elle trouve un épanouissement dans son rôle maternel. Au début du roman, quand les deux héroïnes s'engagent chacune dans leur destinée, Renée déclare ainsi : « Nous naissons avantagées, nous pouvons choisir entre l'amour et la maternité. Et bien, j'ai choisi : je ferai mes dieux de mes enfants »³⁸². Le ton de l'ouvrage est très didactique et Balzac n'hésite pas à appuyer les propos de ses héroïnes sur les théories de penseurs contemporains. Ainsi, Renée semble avoir décidé de son choix de vie après mûre réflexion :

Mon philosophe de l'Aveyron [de Bonald] a raison de considérer la famille comme la seule unité sociale possible et d'y soumettre la femme comme elle l'a été de tout temps. La solution de cette grande question, presque terrible pour nous, est dans le premier enfant que nous avons. Aussi, voudrai-je être mère, ne fût-ce que pour donner une pâture à la dévorante activité de mon âme (...) J'attends le fruit de tant de sacrifices (...). La maternité est une entreprise à laquelle j'ai ouvert un crédit énorme, elle me doit trop aujourd'hui, je crains de ne pas être assez payée : elle est chargée de déployer mon énergie et d'agrandir mon cœur, de me dédommager par des joies illimitées. Oh ! Mon Dieu, que je ne me sois pas trompée ! Là est tout mon avenir et, chose effrayante à penser, celui de ma vertu³⁸³.

Renée attend donc tout de la maternité : un but à sa vie, une occupation de ses journées, un bonheur insurpassable et la protection de sa vertu. Toutefois, tant qu'elle n'est pas mère, elle doute du destin qu'elle s'est choisi. Mais le roman constitue un hymne à la maternité et tout y démontre la justesse du choix de Renée. Plus loin celle-ci déclare :

Peut-être est-ce pour nous le seul point où la Nature et la Société soient d'accord (...) la femme n'est dans sa véritable sphère que quand elle est mère ; elle déploie alors seulement ses forces, elle pratique les devoirs de sa vie, elle en a tous les bonheurs et tous les plaisirs. Une femme qui n'est pas mère est un être incomplet et manqué³⁸⁴.

Cette idée est finalement partagée par Louise, pourtant longtemps peu séduite par la vie choisie par son amie : « Une femme sans enfants est une monstruosité ; nous ne sommes faites que pour être mères »³⁸⁵.

Mais l'intérêt du roman de Balzac ne tient pas qu'à son apologie de la maternité. Le romancier cherche ici à rendre compte de tous les aspects de cette expérience, notamment de la grossesse, et il essaye de rendre son traitement juste en pratiquant une « écriture femme »³⁸⁶. En effet, Balzac choisit d'écrire un roman épistolaire – forme pourtant désuète à son époque – afin de se placer dans la tradition féminine. Il fait ainsi parler les femmes à la première personne et donne une grande importance à la réalité charnelle de la maternité. Cette attitude est rare à cette époque, chez les hommes comme chez les femmes auteurs ; d'ailleurs, il s'excuse presque de parler de sujets triviaux. Sa volonté d'exprimer l'expérience très intime du corps féminin – qui pourrait paraître relever seulement d'une expérience féminine – pose la question de ses sources d'informations. On sait que Balzac s'est renseigné auprès de femmes de son entourage, notamment son amie Zulma Carraud. Mais

³⁸⁰ *Id.*, *Le contrat de mariage*, dans *Œuvres illustrées de Balzac...*, Paris, Marescq et Cie, 1851-1853, p. 21.

³⁸¹ *Id.*, *Mémoire de deux jeunes mariées*, *op. cit.*

Voir les analyses de Nathalie Heinich dans *Etats de femmes...*, *op. cit.*

³⁸² Balzac (Honoré de), *Mémoire de deux jeunes mariées*, *op. cit.*, p. 110.

³⁸³ *Ibid.*, pp. 157-158.

³⁸⁴ *Ibid.*, pp. 203-204.

³⁸⁵ *Ibid.*, p. 230.

³⁸⁶ Berthier (Philippe), « Accoucher au masculin... », *art. cit.*

la tentative de Balzac est originale. Il se met à la place de Renée et essaye de dépasser « l'énigme absolue » que représentent pour un homme la grossesse et l'accouchement. Son honnêteté tient aussi à sa volonté de ne pas cacher ou d'euphémiser les aspects pénibles de ces expériences. Nous avons déjà évoqué le remarquable passage qu'il consacre aux envies de grossesse de Renée³⁸⁷. Les pulsions qui entraînent celle-ci à consommer des fruits presque pourris sont analysées en détail et sans complaisance, sans pour autant tourner ce comportement en ridicule comme c'est souvent le cas. Balzac évoque aussi plus rapidement les occupations banales d'une femme enceinte. Renée mène une vie assez repliée sur elle-même³⁸⁸, s'occupant de préparer la layette³⁸⁹, s'interrogeant sur le sexe de l'enfant³⁹⁰, etc. Balzac présente la grossesse de manière assez fine comme un temps de doute, d'incertitude et d'inquiétude. Renée parle d'une « vie d'attente et de mystère, où la souffrance nauséabonde accoutume sans doute la femme à d'autres souffrances »³⁹¹. On sent l'héroïne un peu déçue par la grossesse, car celle-ci n'apporte pas encore la révélation promise :

Tous parlent du bonheur d'être mère. Hélas ! moi seule je ne sens rien, et je n'ose dire l'état d'insensibilité parfaite où je suis. Je mens un peu pour ne pas attrister leur joie. Comme il m'est permis d'être franche avec toi, je t'avoue que, dans la crise où je me trouve, la maternité ne commence qu'en imagination³⁹².

Elle se demande avec inquiétude quand elle se sentira réellement mère : « Je suis excessivement curieuse de savoir à quel moment de la vie commence la maternité. Ce ne saurait être au milieu des effroyables douleurs que je redoute »³⁹³. Balzac donne une description assez réaliste de la fin de la grossesse, où la peur de l'accouchement se mêle à l'étrangeté de l'expérience physique de la grossesse :

[Les deux derniers mois] J'avais de telles appréhensions, des prévisions si mortellement sinistres, que la curiosité n'était pas la plus forte : je me raisonnais, je me disais que rien de ce que veut la nature n'est à redouter, je me promettais à moi-même d'être mère. Hélas ! je ne me sentais rien au cœur, tout en pensant à cet enfant qui me donnait d'assez jolis coups de pieds ; et, ma chère, on peut aimer à les recevoir quand on a déjà eu des enfants ; mais pour la première fois, ces ébats d'une vie inconnue apportent plus d'étonnement que de plaisir³⁹⁴.

Le caractère mystérieux de la grossesse et le fait que le fœtus soit encore « une vie inconnue », bien peu personnalisée, empêche l'investissement maternel sur l'enfant à naître. Renée l'indique elle-même : « Il n'y a rien de visible, ni de perceptible dans la conception, ni même dans la grossesse ; mais être nourrice, ma Louise, c'est un bonheur de tous les moments »³⁹⁵. En effet, après avoir donné une description assez crédible de l'accouchement, Balzac montre que l'attachement à l'enfant est réalisé grâce à l'allaitement : « Le petit monstre a pris mon sein et a tété : voilà le *fiat lux* ! J'ai soudain été mère »³⁹⁶. A partir de là, l'amour maternel de Renée peut s'exprimer dans toute sa force :

Ce que je sens en moi me prouve que ce sentiment est impérissable, naturel, de tous les instants (...) enfin l'amour peut et doit cesser ; mais la maternité n'a pas de déclin à craindre, elle s'accroît avec les besoins de l'enfant, elle se développe avec lui. N'est-ce pas à la fois une passion, un besoin, un sentiment, un devoir, une nécessité, le bonheur ?³⁹⁷

On le voit, dans ce roman, l'idéalisation de la maternité n'est donc pas totale, même si la part d'idéologie et de morale traditionnelle sont très présentes. Balzac, comme Rousseau, est un enfant délaissé et mal-aimé par sa mère, et son œuvre témoigne du rêve d'une femme qui se voue totalement

³⁸⁷ Voir le chapitre III sur les envies de la grossesse, pp. 310-311.

³⁸⁸ « Quand ma grossesse sera très visible, je ne sortirai plus de la Crampade [domaine familial] : je n'aimerais pas à être vue ainsi », Balzac (Honoré de), *Mémoire de deux jeunes mariées*, op. cit., p. 193 ; « Je n'ai pas voulu embarrasser ta vie et ta maison d'un ménage pareil, je n'ai pas voulu paraître à mon désavantage dans le brillant monde où tu règnes » ; *ibid.*, p. 232.

³⁸⁹ « Avant l'évènement, j'avais de mes doigts cousu la layette et brodé, garni moi-même les bonnets », p. 209.

³⁹⁰ « J'ai déjà vu mon enfant en rêve et sais que j'aurai un garçon » ; *ibid.*, p. 236.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 192.

³⁹² *Ibid.*, p. 191.

³⁹³ *Ibid.*, p. 193

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 199.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 202.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 201

³⁹⁷ *Ibid.*, pp. 203-204.

à sa mission maternelle. *Les Mémoires de deux jeunes mariées* ont aussi une vocation pédagogique ; Balzac souhaite proposer un modèle auquel les femmes peuvent s'identifier.

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, c'est Zola qui donne le mieux à voir la femme enceinte comme une figure positive dans la littérature. Il est intéressant de constater l'évolution de son œuvre dans ce domaine. Si le thème de la fécondité occupe une place essentielle dans *les Rougon-Macquart*³⁹⁸, la maternité n'est pas particulièrement valorisée dans ses premiers romans, comme *Thérèse Raquin* (1867). Par la suite, les mères présentées dans ses romans sont surtout des figures tragiques, comme nous l'avons vu précédemment avec *Pot-Bouille*, *La Terre* ou *La Joie de vivre*. Ce n'est qu'à la toute fin des *Rougon-Macquart* que Zola commence à sacrer la femme-mère et se fait le chantre de la vie familiale. Sa conversion s'explique en grande partie par sa relation avec Jeanne Rozerot et sa propre paternité³⁹⁹, ainsi que par le contexte de « crise démographique » de la France et sa sensibilité au thème de la « dépopulation »⁴⁰⁰.

Le dernier roman du cycle, *Le Docteur Pascal* (1892), constitue un véritable hymne à la maternité. Et à la différence de Louise de *La Joie de vivre*, Clotilde y connaît une maternité sans douleur. Malgré le décès de son oncle et amant, sa maternité la rend plus belle et plus forte que jamais. Le roman se clôt sur l'évocation de la jeune mère donnant le sein à son enfant : « Elle avait une fonction, un but, et elle le sentait bien à sa sérénité heureuse, elle faisait sûrement ce qu'elle était venue faire [sur terre] »⁴⁰¹. La fin se veut résolument optimiste : la vie continue, les enfants naissent... et elle magnifie le rôle de la femme-mère, qui a peut-être fait naître un futur messie⁴⁰². Zola a une approche similaire de la grossesse et de l'allaitement : ces deux états témoignent du rôle irremplaçable des femmes et incarnent pour lui le summum de la beauté féminine, qui est néanmoins totalement désérotisée. Les analystes de l'œuvre de Zola soulignent d'ailleurs que l'évolution de la représentation de la maternité dans ses romans s'explique par une réduction et une identification de la féminité à la maternité⁴⁰³. Elevé dans un milieu très féminin, Zola est à la fois fasciné et intrigué par les femmes. Comme beaucoup d'hommes de son temps, il envisage tout ce qui relève du féminin avec une certaine angoisse ; la sexualité féminine l'inquiète, le corps et l'âme des femmes gardent pour lui une opacité mystérieuse. A la fin des années 1880, il semble résoudre l'énigme de la féminité dans son œuvre en la distinguant nettement du masculin par la maternité. La femme est avant tout une mère ; son corps, son plaisir doivent être en premier lieu tourné vers son rôle reproducteur que Zola se plaît à magnifier.

Cette tendance se manifeste particulièrement dans *Fécondité*, déjà partiellement analysé précédemment. Dans ce qui se veut un évangile lyrique à la gloire de la fécondité, le roman montre que les représentations anciennes qui associent la fertilité de la femme et celle de la nature n'ont pas disparu. Conception, grossesse, allaitement de Marianne sont à chaque fois l'occasion d'une communion avec les éléments, les végétaux, les animaux. Zola décrit d'ailleurs le physique de Marianne comme celle d'une déesse de la terre ; sa peau est « d'une blancheur lactée », des joues « de fruit savoureux » et son corps est tout en courbes maternelles. La montée du désir dans le couple Froment correspond classiquement au printemps et toute la nature est à l'unisson. Zola évoque ainsi la nuit d'amour qui aboutit à la conception de leur cinquième enfant :

³⁹⁸ Baguley (David), *Fécondité d'Emile Zola. Roman à thèse, évangile, mythe*, Toronto, University of Toronto Presse, 1973, p. 42 et p. 63.

³⁹⁹ *Ibid.*, pp. 59 et sq.

⁴⁰⁰ Peu après la création de l'*Alliance nationale pour l'Accroissement de la Population française*, Zola publie un article dans *Le Figaro* (23 mai 1896) « Dépopulation » où il évoque son point de vue sur la question et justifie son adhésion à la ligue. Voir le chapitre VI.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 418

⁴⁰² « Mais l'enfant avait épuisé le sein droit ; et, comme il se fâchait, Clotilde le retourna, lui donna le sein gauche. Puis, elle se remit à sourire, sous la caresse des petites gencives gloutonnes. Quand même, elle était l'espérance. Une mère qui allaite, n'est-ce pas l'image du monde continué et sauvé ? Elle s'était penchée, elle avait rencontré ses yeux limpides, qui s'ouvraient ravis, désireux de la lumière. Que disait-il, le petit être, pour qu'elle sentît battre son cœur, sous le sein qu'il épuisait ? Quelle bonne parole annonçait-il, avec la légère succion de sa bouche ? A quelle cause donnerait-il son sang, lorsqu'il serait un homme, fort de tout ce lait qu'il aurait bu ? Peut-être ne disait-il rien, peut-être mentait-il déjà, et elle était si heureuse pourtant, si pleine d'une absolue confiance en lui ! (...) Clotilde souriait à l'enfant, qui tétait toujours, son petit bras en l'air, tout droit, dressé comme un drapeau d'appel à la vie » ; *ibid.*, pp. 428-429.

⁴⁰³ Schor (Naomie), « Le sourire du sphinx : Zola et l'énigme de la féminité », *Romantisme*, octobre-décembre 1976, pp.183-195.

Et ce fut un long baiser d'amour, sur l'invitation de l'amoureuse, de la féconde nuit de printemps, qui entrait par la fenêtre, avec ses étoiles palpitantes, avec ses eaux, ses forêts, ses campagnes pâmées. La sève de la terre montait, procréait dans l'ombre embaumée d'une odeur de vivante ivresse. C'était un ruissellement des germes charriés sans fin par les mondes. C'était le frisson d'accouplement des milliards d'êtres, le spasme universel de la fécondité, la conception nécessaire, continue, de la vie qui donne la vie. Et toute la nature, une fois encore, voulut ainsi qu'un être de plus fût conçu⁴⁰⁴.

Zola reprend également une image traditionnelle très profondément ancrée dans les mentalités, de la femme comme une terre féconde que l'homme doit labourer. En effet, un lien métaphorique est souvent établi entre le travail du sol et l'acte sexuel. Zola évoque de manière explicite l'acte fécondant de Mathieu Froment : « Voilà la semence jetée au sillon dans un cri de délirant bonheur »⁴⁰⁵. La femme n'est donc pas la nature sauvage, elle doit être du côté de la nature domestiquée par l'homme. Pendant sa grossesse, Marianne est également clairement assimilée par Zola à une déesse mère, à la génitrice universelle :

Elle lui apparut d'une splendeur de beauté incomparable. Dans la nappe de clair soleil qui dorait le lit, elle rayonnait elle-même de santé, de force et d'espoir. Jamais ses lourds cheveux bruns n'avaient coulé de sa nuque si puissamment, jamais ses grands yeux n'avaient souri d'une gaieté plus vaillante. Et avec son visage de bonté et d'amour, d'une correction si saine, si solide, elle était la fécondité même, la bonne déesse aux chairs éclatantes, au corps parfait, d'une noblesse souveraine⁴⁰⁶.

Son mari lui voue d'ailleurs un culte et le ventre qui porte l'enfant devient le tabernacle de la religion de la fécondité : « Il découvrit le ventre, d'un geste religieux. Il le contempla, si blanc, d'une soie si fine, arrondi et soulevé comme un dôme sacré, d'où allait sortir un monde. Il se pencha, le baisa saintement, en mettant dans ce baiser toute sa tendresse, toute sa foi, toute son espérance »⁴⁰⁷. Zola insiste particulièrement sur ce culte qui mêle l'héritage des déesses-mères des civilisations antiques et l'image de la mère rédemptrice et vierge du christianisme, mais dépassé et sublimé par l'amour humain :

Que de fois il se relevait, rôdait autour d'elle, continuait à entourer son sommeil d'un culte religieux ! Marianne, pour qui Mathieu voulait des levers de reine, qu'il promenait au soleil d'hiver comme une belle princesse des contes, était servie et adorée par lui, le soir dans leur chambre, ainsi qu'une divinité. C'était plus haut et plus vrai que le culte de la Vierge, le culte de la mère, la mère aimée et glorifiée, douloureuse et grande, dans la passion qu'elle souffre, pour l'éternelle floraison de vie⁴⁰⁸.

Cet exemple a le mérite de montrer la prégnance, jusqu'à l'orée du XX^{ème} siècle, des représentations concernant la fécondité féminine et la nature et la manière dont elles se mêlent avec l'héritage chrétien.

Zola décrit la grossesse comme un état de plénitude et de total épanouissement de la femme, mais seulement si la maternité est acceptée sans restriction et que la femme se voue totalement à son destin de mère. Ainsi, il oppose la grossesse heureuse et facile de Marianne à celle de Valentine, enlaidie et malade, qui refuse d'accepter son état⁴⁰⁹. Zola critique ainsi dans *Fécondité* les représentations négatives de la femme enceinte et de la maternité qui s'affichent en son temps. Outre les personnages de Valentine et de Valérie Morange, ces représentations sont principalement incarnées par Séraphine qui manifeste une haine rageuse contre ces « saletés d'enfants qui terrorisent l'amour », limitent le plaisir et sont source de souffrance. Elle refuse catégoriquement la grossesse, source de flétrissement et objet de nausée pour les hommes. La seule fois où elle tombe enceinte, elle est

⁴⁰⁴ *Ibid.*, p. 92.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 93.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 96.

⁴⁰⁷ *Ibid.*

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 108.

⁴⁰⁹ « Mathieu la [Valentine] regardait, s'étonnait de la trouver si jaunie, dévastée, elle qu'il avait vue délicieuse, dans sa beauté blonde ; tandis qu'elle-même dévisageait anxieusement Marianne, frappée de son air tranquille et fort, de la limpidité souriante que gardaient ses grands yeux clairs » ; *ibid.*, p. 110.

heureuse de sa fausse couche mais s'avoue prête au crime pour se garder de l'enfant⁴¹⁰. Zola dénonce également – par l'intermédiaire du personnage de Santerre, romancier mondain qui séduit Valentine Seguin du Hordel – les romans de son contemporain Paul Bourget et ce qu'il appelle « l'école décadente et symbolique »⁴¹¹. Mathieu Froment, porte-parole des théories de Zola, critique les théories « imbéciles et criminelles » de l'amour sans enfant qu'on trouve dans l'art de son temps, ainsi que l'idéal de beauté incarné par des vierges plates et infécondes. Santerre apparaît comme dégoûté des femmes enceintes⁴¹². Les longs passages consacrés à l'évocation de femmes enceintes obligées de cacher leur grossesse, pour cause d'inceste, d'adultère, de viol ou de droit de cuissage de leur patron, sont aussi l'occasion pour Zola de dénoncer leur sort. Il juge révoltant que cet état « sacré » de maternité ne soit pas davantage respecté, car il produit des situations individuelles dramatiques pour les femmes, mais aussi pour les enfants, victimes d'avortements, d'infanticides, d'abandons ou des ravages provoqués par l'industrie nourricière⁴¹³. Zola appelle donc de ses vœux un changement des mœurs contemporaines :

La femme, dès qu'elle est enceinte, devient auguste. C'est elle qui est le symbole de toute grandeur, de toute force, de toute beauté. La vierge n'est que le néant, la mère est l'éternité de la vie. Il lui faut un culte social, elle devrait être notre religion. Quand nous saurons adorer la mère, la patrie d'abord puis l'humanité seront sauvées...⁴¹⁴.

L'œuvre de Zola se fait donc engagée, mais sa portée reste limitée. En effet, son ouvrage ne semble guère avoir interpellé ses contemporains qui continuent de marquer leur prédilection pour des familles peu nombreuses. Comme en témoigne le roman de Zola, une partie importante des hommes ne souscrit pas à cet idéal qui associe féminité et maternité.

⁴¹⁰ « Que de fois, dans leur intimité courte et violente, elle lui avait parlé avec une haine rageuse de ces saletés d'enfants, dont la venue toujours possible terrorise l'amour. Ils sont là comme une éternelle menace, gâtant et limitant la volupté, faisant payer la joie d'une heure d'une longue souffrance, d'un embarras sans fin ; et c'étaient alors des mois, des années, qu'ils volaient au plaisir. Sans compter qu'ils ne naissaient guère qu'en destructeurs de la femme, la flétrissant, la vieillissant, faisant d'elle un objet de nausée pour les hommes. La nature était imbécile d'avoir mis à l'amour cette rançon de maternité. Depuis surtout qu'une grossesse, interrompue heureusement par une fausse couche, lui avait donné un avertissement dont elle frémissait encore, elle n'était plus qu'une amoureuse exaspérée, prête au crime pour se garder de l'enfant, le traitant en bête mauvaise, dont la crainte la retenait seule, dans son besoin insatiable de curiosité et de jouissances nouvelles » ; *ibid.*, p. 50.

⁴¹¹ Il s'oppose aussi à l'influence encore perceptible de la morale ascétique et pessimiste de Schopenhauer, de l'idéal virginal véhiculé dans la musique de Wagner, de la littérature symboliste ou mondaine qui constitue un danger social en valorisant une esthétique immorale qui dénature la femme : « C'est le flot des femmes insexuées, minces comme des perches, sans aucun des organes qui font la femme mère et nourrice. Des vierges informulées flottent dans des limbes crépusculaires » ; Baguley (David), *Fécondité d'Emile Zola...*, *op. cit.*, pp. 46-49.

⁴¹² « Ce qui révoltait Mathieu, c'était cette théorie imbécile et criminelle de l'amour sans l'enfant, toute la beauté physique, tout la noblesse morale mise dans la vierge. Et il ne put s'empêcher de dire à l'auteur : « Un livre très intéressant, très remarquable... Mais pourtant, qu'arriverait-il, si Norbert et Anne-Marie avaient un enfant, si elle devenait grosse ? ».

Santerre l'interrompt, interloqué, blessé.

« Grosse ! est-ce qu'une femme devient grosse, quand elle est aimée par un homme du monde ? »

(...) La beauté est toujours victorieuse, et l'impérissable beauté (...) : elle est la vierge intacte, en sa fleur, que pas un souffle n'a maculée, chez laquelle les ignobles fonctions génératrices sont abolies... » ; *ibid.*, pp. 57-58

« La vérité est que Santerre, lorsqu'il avait vu sa campagne de séduction interrompue par cette grossesse intempestive, avait jugé bon d'espacer ses visites. Comme le mari sans doute, il trouvait Valentine peu désirable, d'une compagnie gênante. Il s'était donc résigné au sage parti d'attendre l'évènement, remettant l'attaque décisive à plus tard » ; Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 117.

⁴¹³ A propos des maison d'accouchement, Zola déclare : « Il fallait de tels refuges à l'abomination sociale, de secrets asiles où les misérables femmes enceintes pussent venir se cloîtrer ! Il n'y avait là que l'exutoire nécessaire, la tolérance qui permettait de combattre l'avortement et l'infanticide. La divine maternité échouait dans cette boue cachée, l'acte superbe de vie aboutissait à ce cloaque. On aurait dû l'honorer d'un culte, et il n'était plus qu'une vilénie de maison louche, la mère avilie, salie, rejetée, l'enfant maudit, exécré, renié » ; *ibid.*, p. 145.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 202.

e. *La grossesse : un état repoussant ou menaçant*

Certains hommes portent en effet un regard nettement plus critique sur la maternité. Plusieurs romanciers français du XIX^{ème} siècle comme Flaubert, Stendhal, Maupassant ou les frères Goncourt sont des célibataires endurcis, refusent le mariage, la vie conjugale et expriment – pour certains – un point de vue plus ou moins misogyne sur les femmes et leur fonction maternelle. Mais peu d’auteurs vont jusqu’à présenter ouvertement dans leurs œuvres la grossesse comme un état laid, peu noble, voire répugnant⁴¹⁵.

L’œuvre de Maupassant est particulièrement représentative de cette tendance. La maternité y occupe une place significative et s’inscrit dans le registre pessimiste de son œuvre. Il y est surtout question d’amours illégitimes et de bâtards ; on estime en effet que dix pour cent du volume total des contes et nouvelles de l’auteur évoquent ce dernier sujet⁴¹⁶. Maupassant est d’ailleurs lui-même père de trois enfants naturels non-reconnus. Dans ce contexte particulier, la maternité est envisagée quasi systématiquement de manière négative, soit pour la femme, soit l’homme, voire pour les deux. Ainsi, dans *Champ d’oliviers* (1890)⁴¹⁷, Maupassant raconte l’histoire d’un gentilhomme, amoureux d’une actrice de théâtre depuis quatre ans. Il se dit prêt à l’épouser quand elle est enceinte, mais il apprend par hasard qu’elle le trompe :

Le drame fut d’autant plus terrible qu’elle était enceinte, et qu’il attendait la naissance de l’enfant pour se décider au mariage.

Quand il tint entre ses mains les preuves, des lettres, surprises dans un tiroir, il lui reprocha son infidélité, sa perfidie, son ignominie, avec toute la brutalité du demi-sauvage qu’il était.

Mais elle, enfant des trottoirs de Paris, impudente autant qu’impudique, sûre de l’autre homme comme de celui-là, hardie d’ailleurs comme ces filles du peuple qui montent aux barricades par simple crânerie, le brava et l’insulta ; et comme il levait la main, elle lui montra son ventre.

Il s’arrêta, pâlisant, songea qu’un descendant de lui était là, dans cette chair souillée, dans ce corps vil, dans cette créature immonde, un enfant de lui ! Alors il se rua sur elle pour les écraser tous les deux, anéantir cette double honte. Elle eut peur, se sentant perdue, et comme elle roulait sous son poing, comme elle voyait son pied prêt à frapper par terre le flanc gonflé où vivait déjà un embryon d’homme, elle lui cria, les mains tendues pour arrêter les coups :

- Ne me tue point. Ce n’est pas à toi, c’est à lui (...)

- Puisque je te dis que c’est à lui. S’il était à toi, est-ce que je ne l’aurais pas eu depuis longtemps ?

Cet argument le frappa comme la vérité même (...) il fut convaincu, il fut sûr qu’il n’était point le père du misérable enfant de gueuse qu’elle portait en elle ; et soulagé, délivré, presque apaisé soudain, il renonça à détruire cette infâme créature. Alors il lui dit d’une voix plus calme :

- Lève-toi, va-t’en, et que je ne te revoie jamais.

Elle obéit, vaincue, et s’en alla⁴¹⁸.

Mais il s’avère que l’enfant était bien celui du gentilhomme. Retrouvant son père quelques années plus tard, il lui apprend la vérité et tente de le faire chanter de manière sordide. L’histoire se termine tragiquement dans le sang.

Cette nouvelle, particulièrement dramatique, est assez révélatrice de la manière dont Maupassant envisage le sexe féminin et la maternité. La femme est séductrice et tentatrice ; elle fait preuve aussi de duplicité et constitue un « mystérieux danger »⁴¹⁹. On retrouve également dans cette

⁴¹⁵ Ainsi, les frères Goncourt sont féroces dans leur journal sur les femmes et la maternité, mais ils restent discrets sur ce point dans leurs livres ; voir des détails sur ce point *infra* dans ce chapitre.

⁴¹⁶ Maupassant (Guy de), *Berthe et autres contes de l’enfance*, Paris, Pocket, 1996, introduction.

⁴¹⁷ Nous avons eu recours au site en ligne <http://maupassant.free.fr/contes3.htm> pour consulter le texte des nouvelles de Maupassant utilisées ici (sauf si précision contraire).

⁴¹⁸ Maupassant (Guy de Maupassant), « Champ d’oliviers », dans *L’inutile beauté...*, *op. cit.*

⁴¹⁹ Maupassant fait dire au gentilhomme, échaudé par son aventure avec l’actrice et devenu prêtre : « Il détestait les femmes, toutes, avec une peur d’enfant devant un mystérieux danger » ; *ibid.*, p. 70.

nouvelle un thème récurrent chez Maupassant : l'impossibilité pour le père de savoir si un enfant est bien le sien. Cette incertitude semble avoir nourri les angoisses de nombreux hommes ; on en retrouve d'ailleurs l'écho chez d'autres auteurs⁴²⁰. Le fait que seule la femme puisse dire quel homme est le père de son enfant est vécu comme humiliant par certains et attise leur misogynie.

Maupassant revient aussi souvent sur la rouerie des femmes qui manipulent les hommes pour parvenir à leurs fins, notamment par la sexualité et leur grossesse. C'est le cas dans une autre nouvelle, *Rencontre* (1884), où une jeune baronne est surprise par son mari en flagrant délit d'adultère. Très maître de lui, l'époux trompé oblige sa femme à une séparation sans bruit. Il lui permet de vivre au loin à sa guise, mais sans créer de scandale et sans salir son nom. Mais lors d'un voyage en train six ans plus tard, le baron a la surprise de découvrir que la seule passagère de son wagon est sa propre épouse. Séduit à nouveau par celle-ci – mûrie et embellie – il exprime le souhait de reprendre la vie commune. Mais sa femme manifeste son refus, alors que le train arrive au terminus de son parcours :

La baronne se leva, roula ses couvertures avec assurance, puis se tournant vers son mari : "Mon cher Raymond, n'abusez pas d'un tête-à-tête que j'ai préparé. J'ai voulu prendre une précaution, suivant vos conseils, pour n'avoir rien à craindre ni de vous ni du monde, quoi qu'il arrive. Vous allez à Nice, n'est-ce pas ?

- J'irai où vous irez.

- Pas du tout. Écoutez-moi, et je vous promets que vous me laisserez tranquille. Tout à l'heure, sur le quai de la gare, vous allez voir la princesse de Raynes et la comtesse Henriot qui m'attendent avec leurs maris. J'ai voulu qu'on nous vît ensemble, vous et moi, et qu'on sût bien que nous avons passé la nuit seuls, dans ce coupé. Ne craignez rien. Ces dames le raconteront partout, tant la chose paraîtra surprenante.

Je vous disais tout à l'heure que, suivant en tous points vos recommandations, j'avais soigneusement gardé les apparences. Il n'a pas été question du reste, n'est-ce pas. Eh bien, c'est pour continuer que j'ai tenu à cette rencontre. Vous m'avez ordonné d'éviter avec soin le scandale, je l'évite, mon cher..., car j'ai peur..., j'ai peur...

Elle attendit que le train fût complètement arrêté, et comme une bande d'amis s'élançait à sa portière et l'ouvrait, elle acheva :

- J'ai peur d'être enceinte.

La jeune femme sort alors du train pour retrouver ses amies qui pourront témoigner de la présence de son époux et cautionner la légitimité de l'enfant à naître. Le mari reste abasourdi et sans réaction par la machination dont il vient d'être victime ; son épouse s'éloigne, il ne la reverra jamais. Jusqu'au bout, il reste tenaillé par le doute : « Avait-elle menti ? Disait-elle vrai ? Il l'ignore toujours ». Même la maternité légitime est souillée par la possibilité d'un adultère, comme en témoignent les romans comme *Mont-Oriol* (1886)⁴²¹, *Pierre et Jean* (1887)⁴²² ou de nombreuses nouvelles comme *L'inutile beauté* (1890), *M. Jocaste* (1883), *Le petit* (1883)⁴²³. Là encore, il montre que la femme peut désigner celui qui l'arrange comme géniteur, couvrant ainsi à sa guise un adultère. L'homme est donc à la merci de la femme.

Mais Maupassant n'est pourtant pas féroce misogyne comme d'autres. Les femmes adultères ne sont pas toujours dissimulatrices et menaçantes ; certaines sont les premières victimes de leur maternité. Ainsi, à plusieurs reprises, Maupassant fait mourir des femmes lors de l'accouchement. Dans *L'enfant* (1882), il est question d'une maîtresse abandonnée enceinte, qui accouche le soir du mariage de son amant et meurt d'une hémorragie. Le père arrive *in-extremis* pour recueillir le dernier

⁴²⁰ On peut penser notamment au théâtre de Strindberg, notamment à la pièce *Père* ; Strindberg (August), *Père*, tragédie en trois actes, Paris, éd. chez Arche éd., 1958.

⁴²¹ Maupassant (Guy de), *Mont-Oriol*, *op. cit.*

⁴²² *Id.*, *Pierre et Jean*, Paris, Paris, A. Michel, « Livre de Poche », 1979.

Dans une famille bourgeoise, un héritage d'un vieil ami de la famille échoit à un seul des deux fils. L'idée que le père légal de Jean n'est pas son vrai père envahit le frère frustré, Pierre. En effet, sa mère est coupable et c'est lui, l'enfant légitime, qui s'en va, laissant sa place et sa fortune à son frère, avec la bénédiction du mari bafoué. Il est intéressant de souligner que le fils adultérin ressemble toutefois beaucoup plus à son « faux père » que le fils légal, tant physiquement que dans son caractère et dans ses goûts ; peut-on y voir une trace de la théorie de l'imprégnation ?

⁴²³ Pourtant, Maupassant ne semble pas être lui-même un enfant illégitime ; il est difficile d'expliquer encore aujourd'hui cette obsession.

souffle de son ancienne maîtresse et se charge de l'enfant. Dans *M. Jocaste* (1883), une jeune femme, enceinte de son amant, craint de mourir en couches, ce qui lui arrive effectivement. L'histoire est particulièrement sordide car une dizaine d'années plus tard l'amant, revenu sur les lieux de son histoire d'amour, finit par tomber amoureux de sa propre fille et l'épouse... Dans *Le petit* (1883), la femme adultère meurt également en couche ; elle était cette fois enceinte du meilleur ami du mari, qui finit par se suicider quand il apprend des années plus tard la vérité. Dans d'autres cas, la grossesse et la maternité peuvent rendre la femme folle et la pousser au crime. Ainsi, dans *L'enfant* (1883), Maupassant évoque une femme à la sexualité insatiable ; elle a déjà eu raison de trois maris, dont deux sont mort d'épuisement par sa faute⁴²⁴ :

Demeurée seule, elle voulut rester sage. Elle avait tous vos préjugés. Un jour enfin elle m'appela, ayant des crises nerveuses qui l'inquiétaient. Je reconnus immédiatement qu'elle allait mourir de son veuvage. Je le lui dis. C'était une honnête femme, madame ; malgré les tortures qu'elle endurait, elle ne voulut pas suivre mon conseil de prendre un amant.

Dans le pays on la disait folle. Elle sortait la nuit et faisait des courses désordonnées pour affaiblir son corps révolté. Puis elle tombait en des syncopes que suivaient des spasmes effrayants.

Malgré ses principes moraux, la femme finit par céder à la tentation avec son jardinier, mais elle se découvre bientôt enceinte. Confessant sa faute au médecin, elle ne sait que faire et tente d'avorter par tous les moyens, sans succès :

Elle devenait folle. L'idée de cet enfant grandissant dans son ventre, de cette honte vivante lui était entrée dans l'âme comme une flèche aiguë. Elle y pensait sans repos, n'osait plus sortir le jour, ni voir personne de peur qu'on ne découvrit son abominable secret. Chaque soir elle se dévêtait devant son armoire à glace et regardait son flanc déformé ; puis elle se jetait par terre, une serviette dans la bouche pour étouffer ses cris. Vingt fois par nuit elle se relevait, allumait sa bougie et retournait devant le large miroir qui lui renvoyait l'image bosselée de son corps nu. Alors, éperdue, elle se frappait le ventre à coups de poing pour le tuer, cet être qui la perdait. C'était entre eux une lutte terrible. Mais il ne mourait pas ; et sans cesse, il s'agitait comme s'il se fût défendu. Elle se roulait sur le parquet pour l'écraser contre terre ; elle essaya de dormir avec un poids sur le corps pour l'étouffer. Elle le haïssait comme on hait l'ennemi acharné qui menace votre vie.

Après ces luttes inutiles, ces impuissants efforts pour se débarrasser de lui, elle se sauvait par les champs, courant éperdument, folle de malheur et d'épouvante.

On la ramassa un matin, les pieds dans un ruisseau, les yeux égarés ; on crut qu'elle avait un accès de délire, mais on ne s'aperçut de rien.

Une idée fixe la tenait. Ôter de son corps cet enfant maudit.

La grossesse est présentée ici de manière extrêmement négative comme un état de possession par un être malfaisant ; le fœtus un ennemi à abattre par tous les moyens. Craignant par-dessus tout d'être découverte, la femme est paniquée par les soupçons possibles de son entourage :

Or sa mère, un soir, lui dit en riant : « Comme tu engrais, Hélène ; si tu étais mariée, je te croirais enceinte ».

Elle dut recevoir un coup mortel de ces paroles. Elle partit presque aussitôt et rentra chez elle.

Que fit-elle ? Sans doute encore elle regarda longtemps son ventre enflé ; sans doute, elle le frappa, le meurtrit, le heurta aux angles des meubles comme elle faisait chaque soir. Puis elle descendit, nu-pieds, à la cuisine, ouvrit l'armoire et prit le grand couteau qui sert à couper les viandes. Elle remonta, alluma quatre bougies et s'assit, sur une chaise d'osier tressé, devant sa glace.

Alors, exaspérée de haine contre cet embryon inconnu et redoutable, le voulant arracher et tuer enfin, le voulant tenir en ses mains, étrangler et jeter au loin, elle pressa la place où remuait cette larve et d'un seul coup de la lame aiguë elle se fendit le ventre.

Oh ! elle opéra, certes, très vite et très bien, car elle le saisit, cet ennemi qu'elle n'avait pu encore atteindre. Elle le prit par une jambe, l'arracha d'elle et le voulut lancer dans la cendre du

⁴²⁴ On notera les représentations angoissées qui s'expriment ici face à la sexualité féminine. La femme est insatiable, sa sexualité est dévorante...

foyer. Mais il tenait par des liens qu'elle n'avait pu trancher, et, avant qu'elle eût compris peut-être ce qui lui restait à faire pour se séparer de lui, elle tomba inanimée sur l'enfant noyé dans un flot de sang.

L'histoire se termine ainsi par cette scène d'horreur qui mêle crime et suicide.

Les représentations des femmes enceintes dans l'œuvre de Maupassant sont donc particulièrement négatives⁴²⁵. Ce n'est pas uniquement pour ce que la grossesse provoque comme drame potentiel dans la vie des femmes ou des hommes, mais aussi parce qu'il s'agit en soit d'un état qui semble répugner à Maupassant. Dans *l'Inutile beauté* – le titre est évocateur – il raconte l'histoire de la comtesse de Mascaret, belle jeune femme âgée de trente-sept ans, qui décide de ne plus céder aux avances de son mari car elle ne « pouva[t] plus continuer cette vie odieuse de grossesse »⁴²⁶. Elle a eu sept enfants en onze ans et soupçonne son mari, à la jalousie malade, de la faire tomber enceinte pour éviter qu'elle ne le trompe. La représentation que Maupassant donne ici de la grossesse est intéressante ; il sous-entend qu'une femme ne peut être belle et désirable quand elle est enceinte. L'intérêt de cette nouvelle est de mettre ces propos dans la bouche d'une femme, comme si ce dégoût devait être partagé par les deux sexes. :

Je ne veux plus être la victime de l'odieux supplice de maternité que vous m'imposez depuis onze ans ! Je veux vivre enfin en femme du monde, comme j'en ai le droit, comme toutes les femmes en ont le droit. (...) Il y a maintenant trois mois que j'ai accouché de mon dernier enfant, et comme je suis encore très belle et, malgré vos efforts, presque indéformable, ainsi que vous venez de le reconnaître en m'apercevant sur votre perron, vous trouvez qu'il est temps que je redevienne enceinte. (...) J'ai trente ans et sept enfants, et nous sommes mariés depuis onze ans, et vous espérez que cela continuera encore dix ans, après quoi vous cesserez d'être jaloux. (...) Vous avez eu cette idée abominable de me faire passer ma vie dans une perpétuelle grossesse, jusqu'au moment où je dégoûterais tous les hommes (...) A quelle existence vous m'avez condamnée depuis onze ans, une existence de jument poulinière enfermée dans un haras. Puis, dès que j'étais grosse, vous vous dégoûtiez aussi de moi, vous que je ne voyais plus durant des mois. On m'envoyait à la campagne, dans le château de la famille, au vert, au pré, faire mon petit. (...) Et ce n'est pas le désir de me posséder – je ne me serais jamais refusée à vous – c'est le désir de me déformer. (...) Vous vous êtes attaché à vos enfants de toute la sécurité qu'ils vous ont donnée pendant que je les portais dans ma taille. Vous avez fait de l'affection pour eux avec toute l'aversion que vous aviez pour moi, avec toutes vos craintes ignobles momentanément calmées et avec la joie de me voir grossir⁴²⁷.

La grossesse est perçue très négativement comme un état aliénant qui ravale la femme au rang d'animal : la comtesse elle-même se compare à une jument poulinière. L'auteur insiste sur l'enlaidissement du corps féminin à cette occasion, signalant notamment avec insistance la « déformation » de la taille. On voit aussi comment la grossesse est ici un élément essentiel dans cette

⁴²⁵ D'autres œuvres de Maupassant ont déjà été évoquées au fil de la thèse. Nous n'y reviendrons pas ici, si ce n'est en rappelant brièvement leur contenu, afin de compléter les analyses ci-dessus. La maternité qui rend la femme criminelle malgré elle est aussi abordée dans *Rosalie Prudent*. Maupassant y met en scène la grossesse cachée d'une domestique qui se termine par un infanticide car elle accouche de jumeaux. Dans *La mère aux monstres*, l'auteur montre l'exemple d'une femme que la maternité rend malfaisante. Enceinte la première fois sans le vouloir, et obligée de cacher sa grossesse scandaleuse, cette femme accouche d'un enfant monstrueux. Sans scrupules, elle utilise par la suite sa capacité à faire des êtres difformes en se serrant la taille, pour en faire des bêtes de foire et s'enrichir. La maternité n'est donc jamais présentée comme une source d'espoir ou de salut pour une femme. Ainsi, dans *Madame Baptiste*, une épouse respectable et bientôt mère est rattrapée par son passé – elle a été violée dans son enfance – ce qui la pousse à se tuer avec l'enfant qu'elle porte. Quelques fois, la maternité adultère est moins tragique pour la femme, mais elle l'est pour son enfant. Dans *Mouche* (1890), Maupassant raconte l'histoire de cinq amis, aimant naviguer sur la Seine, qui s'éprennent d'une barreuse, surnommée Mouche. Ils deviennent tous son amant, sans que cela pose de problème à quiconque. Peu après, la jeune femme tombe enceinte sans qu'il soit possible de savoir qui est le père. Les cinq hommes décident alors d'assumer collectivement cette paternité, mais Mouche fait finalement une fausse couche, ce qui compromet les espoirs que cette grossesse avait fait naître en elle et, semble-t-il, chez les futurs pères, qui se proposent donc de lui refaire un enfant.

⁴²⁶ Maupassant (Guy de), *L'inutile beauté*, op. cit.

⁴²⁷ *Ibid.*, pp. 38-40.

relation conjugale ; elle est utilisée par le mari comme un moyen de calmer sa jalousie malade. Rendre sa femme enceinte est un moyen d'exercer un pouvoir de contrainte sur son corps, c'est l'asservir, la dominer. La grossesse oblige ici la femme à vivre une vie retirée du monde, coupée d'une bonne partie de ses relations sociales. Le paradoxe est que cet état de grossesse ne permet pourtant pas au mari de profiter davantage de sa femme et d'en jouir seul, puisqu'il s'en dégoûte du fait de son état et en profite pour l'éloigner.

Autre œuvre révélatrice de Maupassant, *Mont-Oriol* est considéré comme le roman de la « haine physique de la maternité »⁴²⁸. Nous ne reviendrons pas ici sur cette œuvre, déjà citée amplement précédemment, mais rappelons que le personnage de Paul, amant de Christiane, incarne la répulsion masculine devant le ventre déformé de la femme enceinte. Même si ce point de vue n'est pas le seul exprimé dans le roman et s'il faut se garder de confondre le sentiment d'un personnage avec ceux de l'auteur, la récurrence de cette représentation dans l'œuvre de Maupassant autorise à y voir un point de vue assez personnel. En outre, c'est dans les années 1883-1887, années qui vont de la préparation à la parution de *Mont-Oriol*, que Maupassant a eu successivement trois enfants de sa maîtresse, Joséphine Litzelmann, qu'il a refusé de reconnaître. On ne peut s'empêcher de penser que sa vie a pu influencer son œuvre⁴²⁹. Les représentations de Maupassant qui s'expriment dans l'ensemble de son œuvre concernant l'amour, les femmes et la maternité semblent assez proches de la pensée de Schopenhauer (1788-1860). Maupassant reconnaît lui-même être empreint de la pensée pessimiste de ce philosophe allemand. Vers 1880, il pense d'ailleurs trouver chez Schopenhauer la justification de son attitude existentielle ; il le considère comme « le plus grand saccageur de rêves qui est passé sur la terre » et le félicite d'avoir « abattu le culte idéal de la femme ». Dans cette vision désenchantée et pessimiste de la vie, la femme se voit reprocher de susciter l'amour, car l'amour vrai n'existe pas. Dans son œuvre, notamment dans *Une vie*, Maupassant cherche à démontrer l'impossibilité d'un accord profond entre l'homme et la femme dans le mariage. Le sentiment amoureux n'est considéré que comme le travestissement de l'instinct, un faux semblant d'une espèce qui ne cherche qu'à se reproduire. La femme est le « piège immonde »⁴³⁰ : c'est un animal dont le charme est l'outil parfait de la nature pour forcer l'humain à se perpétuer. Quant à la maternité, c'est une abomination. Les lois de la reproduction écœurent Maupassant car elles lui semblent incompatibles avec le sentiment amoureux. Son idéal féminin le porte vers une femme qui refuserait la maternité car la grossesse et l'accouchement sont pour lui comme un état bestial qui abaisse l'être humain⁴³¹. Il n'hésite pas à assimiler à plusieurs reprises dans son œuvre le processus de l'enfantement chez l'être humain à celui des animaux⁴³². En outre, dans cette vision pessimiste de la vie, enfanter c'est reproduire le mal et la souffrance, c'est perpétuer l'absurdité de la vie humaine. On comprend donc pourquoi les femmes enceintes ne peuvent jamais être envisagées comme des figures positives dans l'œuvre de Maupassant.

Après ce rapide parcours dans la littérature du XIX^{ème} siècle, on réalise qu'il n'y a pas d'unanimité concernant la figure de la femme enceinte dans les écrits masculins. Sujet comique ou tragique, source de fascination ou de répulsion, la femme enceinte est, en tout cas, plus volontiers évoquée que par le passé et laisse moins indifférent. Il est intéressant de confronter ces représentations avec celles qui s'expriment dans la littérature féminine afin de voir si les mêmes tendances s'observent.

⁴²⁸ Lanoux (Armand), *Maupassant, le Bel-ami*, Paris, Fatyand, 1967, p. 254 (rééd. chez Grasset en 1995).

⁴²⁹ Un fils et deux filles sont nés en 1883, 1884 et 1887 de sa maîtresse, une modiste en chambre, Joséphine Litzelmann. Si Maupassant n'a pas assumé officiellement son rôle de père, il en a assumé les charges matérielles de son vivant et partiellement après sa mort, aidant matériellement Joséphine. Toutefois, c'est sa nièce que Maupassant a désigné comme héritière et non ses enfants. Outre son refus du mariage, il ne veut pas reconnaître sa progéniture par peur de déplaire à sa mère, Laure de Maupassant, dont l'orgueil nobiliaire ne peut s'accommoder d'enfants nés d'une femme d'origine roturière ; *ibid.*

⁴³⁰ « Presque tous les organes inventés par ce créateur économe et malveillant servent à deux fins, pourquoi n'en a-t-il pas choisi d'autres, qui ne fussent point malpropres et souillées (...). On dirait que le Créateur, sournois et cynique, a voulu interdire à l'homme de jamais anoblir, embellir et idéaliser sa rencontre avec la femme » ; *L'inutile beauté, op. cit.*

⁴³¹ Dans *L'inutile beauté*, il fait d'ailleurs dire à son héroïne, « je suis, nous sommes des femmes du monde civilisé monsieur. Nous ne sommes plus et nous refusons d'être de simples femelles qui repeuplent la terre ».

⁴³² Ainsi dans *Le père* (1883), il indique : « Je n'avais jamais vu d'accouchement, jamais secouru un être femelle, femme, chienne ou chatte ». On peut rapprocher cette nouvelle d'une autre, baptisée *Adieu* (mars 1889) où une délicieuse maîtresse devient une « grosse poulinière » car elle a « pondu quatre filles ».

2. La littérature féminine et les femmes enceintes : quelles particularités ?

a. *La pauvreté de la littérature romanesque féminine sur le sujet*

La littérature féminine du XIX^{ème} siècle s'avère beaucoup moins riche que celle des hommes concernant la maternité et la grossesse, quant au volume d'œuvres et à la variété des points de vue représentés. Les femmes de lettres sont certes moins nombreuses que leurs homologues masculins, mais on est néanmoins surpris de leur relatif désintérêt pour ces thèmes.

Au tout début du siècle, les romancières poursuivent la veine sentimentale lancée à la fin du XVIII^{ème} siècle ; les femmes enceintes n'apparaissent que brièvement et plutôt chez des auteurs assez secondaires. Ainsi, *Valérie* de Mme Krüdener est un roman épistolaire qui rencontre un vif succès lors de sa parution en 1803⁴³³. La romancière y raconte les tribulations européennes du jeune Gustave de Linar, par le biais des lettres adressées à son ami Ernest, resté en Suède. Lors de son voyage, il tombe amoureux de Valérie, l'épouse du comte de M. qu'il admire profondément et considère comme son père. Quand il apprend que Valérie est enceinte, Gustave est atterré ; non par jalousie, mais parce qu'il craint pour la santé de la jeune femme :

Et quand le comte me dit qu'elle deviendrait mère, qu'il me le dit avec joie, crois-tu qu'au lieu de l'en féliciter, je restais dans une espèce de stupeur ; mes bras au lieu de chercher le comte pour l'embrasser, pour lui témoigner ma joie, se sont croisés machinalement sur moi-même ; je trouvais qu'il y avait de la cruauté à exposer cette jeune et charmante Valérie : j'ai beaucoup souffert, et le comte s'en est aperçu.

L'amoureux s'inquiète en effet pour la santé de sa bien-aimée ; plus que le mari et la femme elle-même. Le moindre geste ou maux bénin suscite une réaction d'inquiétude extrême, qui est censée témoigner de l'intensité des sentiments du jeune homme :

(...) j'approchais, je la trouvais fort rouge. « Etes-vous malade, madame la comtesse, dis-je avec une espèce d'inquiétude et de gravité ? » — « Non, M. de Linar, me dit-elle du même ton. » Et elle se mit à rire. Elle ajouta : « Vous me trouvez très rouge, c'est que j'ai pris une leçon de danse. » — « Une leçon de danse, m'écriai-je ? » — « Oui : me dit-elle encore en riant ; me trouvez-vous trop vieille pour danser ? Au moins vous ne me défendez pas l'exercice. » Et elle riait toujours ; elle a levé les bras un moment après, pour descendre un rideau, et tout à coup elle a jeté un cri, en mettant sa main sur le côté. « Valérie, me suis-je écrié, vous me ferez mourir ; vous nous ferez tous mourir, ai-je ajouté, avec votre légèreté. Pouvez-vous vous exposer ainsi : vous vous ferez mal. » Elle m'a regardé avec étonnement ; elle a rougi. « Pardon, madame, ai-je ajouté, pardonnez à l'intérêt le plus vif... » Je me suis arrêté. « N'oserai-je donc plus sauter, lever les bras ! — « Oui, ai-je dit timidement, mais actuellement... » Elle m'a compris ; elle a rougi encore, et est sortie. Quand le comte est venu, elle l'a tiré à l'écart, et l'a grondé.

Cet échange témoigne des tabous qui entourent une grossesse naissante entre un homme et une femme qui ne sont pas apparentés. Valérie pense que sa grossesse n'est pas encore connue et entend vivre normalement. Si elle est touchée par les marques d'attention de Gustave, elle en veut à son mari d'avoir trahi son secret. Pour sa part, Gustave réagit comme si sa bien-aimée était atteinte d'une maladie potentiellement mortelle qui justifierait d'extrêmes précautions. C'est la raison pour laquelle il se permet des remarques et des gestes de protection qu'il n'aurait pas osés dans un autre contexte. Par la suite, par deux fois, Valérie manque d'accoucher prématurément, ce qui plonge de nouveau Gustave dans les affres de l'angoisse :

Il ne m'est resté que des idées confuses et douloureuses de ces cruels moments. Quand Valérie paraissait souffrir beaucoup, tout mon sang se portait à ma tête, et j'en sentais battre les artères avec violence. J'étais debout, appuyé contre une porte de communication qui donnait dans la chambre de la comtesse ; je l'entendais quelquefois parler tranquillement, et alors le calme revenait dans mon âme. Mais que devins-je, quand je l'entendis dire qu'elle avait perdu une

⁴³³ Krüdener (Mme), *Valérie*, Paris, Klincksieck, 1974 (1^{ère} éd. 1803).

sœur en couche de son premier enfant ! — Je frissonnai de terreur, mon sang paraissait s'arrêter dans mes veines, et je fus obligé de me traîner le long des panneaux pour m'asseoir sur une chaise.

A un cri poussé par Valérie, il manque de s'évanouir... Finalement, Valérie accouche avant le terme prévu et survit à l'épreuve, au grand soulagement de son amoureux transi. Elle a toutefois le malheur de perdre rapidement son enfant : « Toutes mes inquiétudes sont finies ; je ne tremble plus pour celle qui n'a été qu'un moment, il est vrai, la plus heureuse des mères, mais qui existe, qui se porte bien ». Si l'originalité de ce roman féminin est de faire parler à la première personne un héros masculin et de voir la grossesse à travers ses yeux, la maternité est néanmoins également évoquée dans une optique féminine. En effet, une des lettres de Gustave à son ami reproduit le passage d'une lettre de Valérie où elle témoigne de sa douleur de mère face au deuil de son enfant. Après la mort du héros, consumé par son amour impossible, la fin du roman reproduit un fragment du journal de la mère de Gustave, écrit juste après la naissance de ce dernier et qui témoigne de l'intensité de l'amour maternel et de la supériorité de ce sentiment sur les autres :

Tu es sur mon sein, tu existes, mon fils, toi que rêvèrent mes orgueilleuses espérances ; toute mon âme suffit à peine à ce bonheur de la maternité ! Et ces jours si purs, si beaux, d'une heureuse union, sont devenus encore plus purs, encore plus beaux. O femmes ! que votre destinée est belle ! L'univers entier n'est pas assez vaste pour les hommes ; ils y portent leurs désirs inquiets ; ils veulent le remplir de leur nom ; ils fatiguent leurs jours ; ils prodiguent la vie ; elle est toujours hors d'eux-mêmes. Et nous, qu'elle est belle notre destinée ignorée, qui ne cherche que les regards du ciel ! Comme il a doué nos cœurs, à la fois courageux et sensibles ! ce cœur qui brave la douleur et la mort, et se rend à un sourire. Puissance divine ! tu nous laissas l'amour ; et l'amour sous mille formes, enchante nos jours ! Nous aimons en ouvrant les yeux à la lumière, et nous donnons toute notre âme d'abord à une mère, ensuite à une amie, toujours aux malheureux ; ainsi de plaisirs en plaisirs nous arrivons à l'enchantement d'un autre amour ; et tout cela n'a fait que nous apprendre mieux le devoir pour lequel nous fûmes créées. Délice de ma vie, cher Gustave, je suis donc aussi mère ! mes yeux ne peuvent se lasser de te regarder ; mille espérances se succèdent, et occupent toute ma journée, et mes rêves même. J'attends ton premier regard ; quand tu t'éveilles j'épie ton premier sourire.

Je rêve déjà à ce temps où tu me connaîtras, où mêlant ensemble toutes tes petites idées, tes besoins, tes affections, ton choix, tout te portera vers moi...

Il est intéressant que ce passage d'un journal fictif ait été intégré dans le roman ; il témoigne encore une fois de la puissance reconnue à l'amour maternel à l'époque. Pour l'auteur, la destinée féminine paraît supérieure à celle des hommes grâce à cet amour qui nourrit les femmes, les ancre dans la vraie vie et leur donne un rôle incomparable. Mais ce genre de témoignage sur les joies du maternage reste exceptionnel dans la littérature de cette époque. Souvent, les mentions sur le bonheur de la maternité sont plus brèves et convenues.

Ainsi, dans *Ourika* (1823), Mme de Duras raconte les désillusions d'une jeune noire élevée dans une famille noble, mais dont l'origine lui interdit de prétendre au destin classique d'une jeune fille de bonne famille. Amoureuse du fils de la maison, Charles, elle le voit, avec dépit, se marier avec Anaïs, qui tombe rapidement enceinte :

Anaïs devint grosse, et nous retournâmes à Paris : ma tristesse augmentait chaque jour. Ce bonheur intérieur si paisible, ces liens de famille si doux ! Cet amour dans l'innocence, toujours aussi tendre, aussi passionné, quel spectacle pour une malheureuse destinée à passer sa triste vie dans l'isolement (...). La naissance d'un fils mit le comble au bonheur de Charles, il accourut pour me le dire (...). L'enfant de Charles était beau comme Anaïs ; le tableau de cette jeune mère avec son fils touchait tout le monde : moi seule, par un sort bizarre, j'étais condamnée à le voir avec amertume ; mon cœur dévorait cette image d'un bonheur que je ne devais jamais connaître, et l'envie, comme le vautour, se nourrissait dans mon sein⁴³⁴.

La grossesse et la maternité de sa rivale constituent une blessure inguérissable pour la jeune femme, qui ne peut espérer vivre semblables expériences. Elle en arrive à envier le sort des négresses esclaves

⁴³⁴ Duras (Madame de), *Ourika. Edouard. Olivier ou Le secret*, éd. M.B. Diethelm, Paris, Gallimard, « Folio Classique », 2007.

dans les colonies : « J'aurais un compagnon de ma vie, et des enfants de ma couleur qui m'appelleraient leur mère ». Elle se désole d'être « condamnée à n'éprouver jamais les affections pour lesquelles seul mon cœur est créée ! ». Une vie sans amour conjugal et surtout sans amour à donner à des enfants lui paraît vide de sens. Elle finit par mourir de tristesse.

Les œuvres romanesques des grandes femmes auteurs de la première moitié du XIX^{ème} siècle n'accordent, pour leur part, guère de place aux figures maternelles. Que ce soit dans les romans de Mme de Staël⁴³⁵, de George Sand⁴³⁶ ou dans une moindre mesure chez Daniel Stern (Marie d'Agoult)⁴³⁷, les héroïnes romantiques sont plus des amoureuses que des mères. Il s'agit souvent de femmes qui essaient de trouver leur identité, mais aussi une forme d'indépendance, et qui se battent contre les conventions de leur temps, notamment en matière d'amour. On comprend sans peine que ce genre d'évocation ne soit pas tellement compatible avec la peinture du sort banal d'une mère de famille. Amour et maternité ne sont d'ailleurs jamais associés pour aboutir au bonheur, comme si la femme devait sacrifier l'un ou l'autre. Ainsi, le roman *Indiana* (1832), de George Sand, évoque de manière marginale la grossesse malheureuse de Noun, la domestique et sœur de lait de l'héroïne *Indiana*, jeune noble mal mariée dont les tourments amoureux constituent l'essentiel de l'intrigue. Noun tombe enceinte de son amant, Raymon, qui finit par l'abandonner pour sa patronne. La jeune femme est désespérée, non pas tant à cause de sa grossesse que par culpabilité pour sa « faute » et en raison de la trahison de son séducteur⁴³⁸. Elle refuse d'ailleurs l'assistance que celui-ci lui propose pour élever son enfant :

[Raymon] voulait assurer son sort, et il lui fit en tremblant les offres les plus libérales... (...) il lui fit comprendre que ce n'était pas à elle, mais à l'enfant dont elle allait être mère, qu'il voulait offrir ses secours.

- C'est mon devoir, lui dit-il ; c'est à titre d'héritage pour lui que je vous les transmets, et vous seriez coupable envers lui si une fausse délicatesse vous les faisait repousser ».

Noun refuse d'accepter son offre si elle perd son amour « car pour vous être acquitté envers l'enfant, vous ne le serrez point envers la mère. Lui, vos dons le feront vivre ; mais moi, votre indifférence me tuera⁴³⁹.

Amoureuse plus que mère, Noun finit par se suicider. Dans ce roman, la femme enceinte est un personnage secondaire et le passage qui évoque sa grossesse est anecdotique. En outre, le traitement du sujet de cette grossesse illégitime ne diffère guère de ce qui s'observe dans la littérature masculine.

Les destinées tourmentées des héroïnes des romans féminins de la première moitié du XIX^{ème} siècle font souvent écho à la propre vie des romancières. Mais Mme de Staël, George Sand ou Marie d'Agoult ont néanmoins connu l'expérience personnelle de la maternité, ayant chacune eu plusieurs enfants de pères différents, sans que ce sujet leur paraisse pourtant digne d'occuper la place centrale dans un livre. On peut supposer que l'idéalisation de la figure maternelle est déjà tellement forte au XIX^{ème} siècle – et déjà si présente dans la littérature masculine –, que les rares femmes-auteurs n'ont peut-être pas eu envie d'en rajouter et de contribuer à enfermer les femmes dans un destin perçu comme étriqué ou aliénant. A la différence de leurs homologues masculins, peu de femmes auteurs au XIX^{ème} siècle chantent donc dans leurs ouvrages les délices de la maternité en s'appesantissant sur ses aspects charnels, particulièrement la grossesse. On peut y voir aussi l'effet d'une pudeur plus grande, qui rend inconvenante l'évocation des réalités physiques de la maternité. Les femmes préfèrent insister sur les réalités éducatives de la fonction maternelle, comme en témoigne par exemple l'œuvre de la comtesse de Ségur. On ne trouve donc pas l'équivalent des *Mémoires de deux jeunes mariées* dans la littérature romanesque féminine de cette époque. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le roman de Balzac est dédié à son amie George Sand, dont il conteste les théories libertaires. Elle prône l'amour comme absolu, revendique des droits nouveaux pour les femmes, lui prêche une conception traditionnelle où la femme est avant tout une mère et une épouse.

⁴³⁵ Comme *Delphine* (1802) ou *Corinne ou l'Italie* (1807).

⁴³⁶ Comme *Indiana* (1831), *Lélia* (1833), *Mauprat* (1837) ou *Consuelo* (1843).

⁴³⁷ On peut penser notamment à son roman, *Nélida* (1846).

⁴³⁸ « Hélas ! je suis perdue, je suis déshonorée !... Je serai chassée peut-être. Je vais donner la vie à un être qui sera encore plus infortuné que moi, et nul ne me plaindra... Chacun se croira le droit de me fouler aux pieds... ; Et bien, tout cela, je m'y résignerais avec joie, si vous m'aimiez encore » ; *ibid.*, p. 102.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 110.

Si les femmes romancières sont nombreuses dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} et la première moitié du XIX^{ème} siècles en France, il n'y a pas ensuite de grands romans féminins à l'époque où s'impose le réalisme, puis le naturalisme⁴⁴⁰. Or, c'est dans ces courants littéraires que les réalités physiques de la maternité sont les plus souvent abordées, ce qui explique la pauvreté de notre corpus d'écrits féminins pour cette période. Les causes de cette situation restent difficiles à expliquer. On n'en est plus à croire, comme certains psychologues contemporains, que les femmes ne peuvent créer comme les hommes des œuvres d'art car leur capacité à enfanter un être humain entraverait chez elle l'effort de la sublimation nécessaire à toute création⁴⁴¹... On a plutôt expliqué que les femmes restaient étrangères au regard qu'impliquait le projet naturaliste par le fait qu'elles étaient trop en prise directe avec la réalité pour pouvoir l'analyser avec suffisamment de distance⁴⁴². Il faut noter que pendant longtemps, les hommes se sont posés comme les seuls vrais créateurs car ils avaient prétention à transcender la nature, la femme ne faisant que la reproduire. Cantonnées dans leur seule « créativité irréductible : la maternité », les femmes n'ont guère pu ou voulu rivaliser avec les hommes sur le terrain de la littérature réaliste⁴⁴³.

Il faut attendre la charnière des XIX^{ème}- XX^{ème} siècles et Colette, pour retrouver une romancière à succès en France. Comme la plupart de ses devancières, Colette ne traite guère de la grossesse dans ses œuvres, même si la maternité y occupe une place non négligeable, notamment par l'importance accordée à l'évocation de Sido, sa mère, et à son enfance⁴⁴⁴. Mais il s'agit là d'une autre époque et Colette peut, bien davantage que ses devancières, revisiter les concepts archaïques à ses yeux du mariage, de la sexualité et de la maternité.

b. La poésie, un genre plus fécond

Au XIX^{ème} siècle, c'est davantage la poésie féminine que le roman qui exprime les joies et les douleurs de la maternité. En effet, ce genre semble particulièrement propice à la représentation de la maternité charnelle, notamment au vécu intérieur et aux sensations de la grossesse. Mais ce type d'évocation poétique n'est néanmoins pas si fréquent qu'on pourrait le croire⁴⁴⁵ et le corpus de texte reste assez limité.

On trouve d'abord une première tendance dans la poésie féminine qui envisage la maternité et la grossesse sous l'angle du sacrifice et de la douleur, poursuivant en cela une tradition ancienne. Louise Colet (1810-1876), femme de lettres française plus connue aujourd'hui pour ses amants illustres⁴⁴⁶ que pour son œuvre, a laissé de nombreux textes où elle fait état du sort malheureux des mères, et en particulier du sien. En effet, en 1840, elle met au monde une fille, Henriette, que ni son mari, ni son amant, Victor Cousin, ne veulent reconnaître. Son long poème « Maternité »⁴⁴⁷ témoigne de ses états d'âme pendant sa grossesse. Elle évoque d'abord son souhait d'avoir un fils car un homme ne subit pas le destin malheureux qui est le lot des femmes :

Ma fille, mon amour, ma douce idolâtrie !
Toi qui rends à mon cœur l'espérance tarie,
Toi qui m'as rattachée à des jours sans bonheur,

⁴⁴⁰ Planté (Christine), *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989, p. 147.

⁴⁴¹ André (Serge), *Que veut une femme ?*, Paris, Navarin, 1986 ; cité par Planté (Christine), *La petite sœur de Balzac ...*, op. cit., p. 35.

⁴⁴² *Ibid.*

⁴⁴³ Comme le dit justement Nancy Huston, « contrairement à l'homme qui est « sans enfants » – [la femme] connaît la lourde et plate, la banale et sanglante vérité de la création : elle accouche. Elle fait du vrai vivant. Comment parvenir dès lors à se leurrer, au point de croire que le faux est vrai, que l'inanimé est animé, que l'esprit produit le corps » ; Huston (Nancy), *Le Journal de la Création*, Paris, Seuil, 1990, p. 33.

Dans cet ouvrage, écrit à l'occasion de sa propre grossesse, Nancy Huston évoque de manière très riche les liens ambivalents et conflictuels de la femme avec la création artistique, et notamment le rapport entre création féminine et gestation.

⁴⁴⁴ Voir les passages autobiographiques sur son enfance dans *La maison de Claudine* (1922) et sa propre expérience de maternité tardive dans *L'Etoile Vesper* (1946).

⁴⁴⁵ Moulin (Jeanine), *Huit siècles de poésie féminine...*, op. cit., avant-propos.

⁴⁴⁶ Alfred de Musset, Gustave Flaubert, Victor Cousin...

⁴⁴⁷ Colet (Louise), *Poésies de Mme Louise Colet*, Paris, 1842.

Et qui me fais chérir et la gloire et l'honneur,
 Enfant ! lorsqu'en mon sein, comme un tendre mystère,
 Je te portais encore inconnue à la terre,
 Dans ma prière au ciel, pardonne si je fis,
 En pensant à nos maux, le vœu d'avoir un fils !
 La tendresse inspirait ce désir d'une mère ;
 Je redoutais pour toi ma destinée amère.

Elle évoque ensuite le sort douloureux des femmes, bafouées par les hommes et leur amour trompeur. Elle craint donc d'avoir une fille, par peur de reproduire sa propre vie marquée par la désillusion, la souffrance et la solitude : « Enfant, tu sentiras la douleur d'être femme ». Mais à la fin du poème, elle cherche à conjurer cette vision pessimiste du destin féminin et son élégie montre que l'expérience de la maternité et la naissance de sa fille contribuent à rendre positive son existence de femme.

Louise Collet consacre d'ailleurs d'autres poèmes à l'amour qu'elle voue à sa fille, « douce fleur d'innocence », car « mon âme depuis ta naissance / a repris sa sérénité »⁴⁴⁸. Elle rend aussi hommage à sa mère dans plusieurs poèmes qu'elle lui dédie. Dans ses *Historiettes morales*, elle évoque notamment sa charité et sa solidarité à l'égard des autres êtres qui souffrent, notamment des femmes enceintes pauvres :

La mère qu'accablait le poids de ses entrailles
 Voyait doubler par toi le froment des semailles
 Tu cachais sous l'épi dans nos moissons glané
 La layette de lin pour l'enfant nouveau-né ;
 Puis tu disais, avec un sourire céleste
 « La pauvre femme assise à son foyer modeste,
 Ce soir, en déliant les gerbes du faisceau,
 De ce fils qu'elle attend trouvera le trousseau ;
 Et l'enfant, qui déjà pressentait la misère,
 Tressaillera joyeux dans le sein de sa mère »⁴⁴⁹.

Son amère expérience de la vie conduit Louise Colet à adopter une position qu'on pourrait qualifier de « féministe », « car à la femme / L'homme sera toujours inférieur par l'âme »⁴⁵⁰. Elle revendique en effet pour la femme une nature particulière : elle a le privilège du cœur et de la sensibilité, elle est faite pour aimer, donner, se dévouer. Elle revendique notamment la supériorité de son sexe, notamment au nom de la maternité (« nous plus grandes que vous par la maternité »). Dans son poème « La femme », elle met en exergue une citation éloquente de Goethe :

Vous n'êtes pas dignes des femmes. Nous portons l'enfant dans notre sein ! Nous y portons aussi la foi ! Mais vous, hommes, avec votre force et vos désirs, vous secouez l'amour même dans vos embrassements⁴⁵¹.

Le poème commence de manière virulente par la dénonciation de « l'antique esclavage » que vivent les femmes sous le joug de l'homme et l'idéal trompeur que constitue la vie d'épouse ou d'amante. Elle évoque notamment le décalage qui existe entre la jeune femme vierge qui rêve à un amour idéal et l'homme qui « a connu la débauche avant de nous connaître ». Elle rêve d'un monde où l'amour, la maternité et les femmes auront toute leur place :

O génération enceinte ou moribonde,
 Seras-tu mère enfin ou toujours inféconde ?
 Sur les autels tombés des dieux morts sans retour,
 N'enfanteras-tu pas le culte de l'amour ?
 Fluide universel et magnétique chaîne
 Dont l'étreinte unira toute la race humaine
 Dont le premier chaînon, qui les aimante tous,

⁴⁴⁸ « A ma fille » dans Colet (Louise), *Ce qu'on rêve en aimant ; poésies nouvelles ; suivies de L'Acropole d'Athènes...*, Paris, Librairie nouvelles, 1854.

⁴⁴⁹ « Souvenirs de jeunesse ; *ibid.*, pp. 183-184.

⁴⁵⁰ « Maternité », dans Colet (Louise), *Poésies...*, *op. cit.*

⁴⁵¹ « La femme », dans Colet (Louise), *Ce qui est dans le cœur des femmes : poésies nouvelles*, Paris, Librairie nouvelle, 1852, p. 79.

Sera formé par toi, saint amour des époux !
Splendeur des voluptés de la chair et des âmes,
Succédant au chaos d'accouplements infâmes,
Qui, dans leurs flétrissures, ont éternellement
Engendré la laideur et l'abrutissement ! (...) ⁴⁵².

Sa dénonciation de la misérable condition féminine l'amène à exprimer sa solidarité avec toutes les femmes. Elle se lance dans l'écriture du *Poème de la Femme*⁴⁵³, qui devait à l'origine compter six longs récits brossant le tableau du sort des femmes dans les différentes classes sociales : la Paysanne, la Princesse, la Prostituée, la Femme supérieure, la Servante, la Bourgeoise. Mais seuls trois poèmes ont été écrits avec une fin toujours semblable : l'héroïne meurt, victime de l'oppression et de la cruauté des hommes.

Dans *La Paysanne* (1853)⁴⁵⁴, elle brosse en quelque sept cents décasyllabes l'histoire misérable de Jeanneton, fille d'un pêcheur ivrogne et mort noyé. Amoureuse de Jean, le fils du jardinier, Jeanneton est engrassée avant que son amant ne parte à la guerre. La suite est pathétique : l'enfant naît et meurt sans que son père soit revenu ; Jeanneton se fait violer par Gros-Pierre, qu'elle épouse sous la contrainte. Elle vieillit et s'éteint dans le souvenir de celui qu'elle croit mort et qui finit pourtant par revenir d'une longue captivité en Russie. Devenu fossoyeur dans son village, il exhume, en fouillant le charnier, des vertèbres entourées du cœur d'or qu'il avait donné à Jeanneton...

Le second récit, intitulé *La Servante* (1854), est beaucoup plus long – près de deux mille alexandrins – mais suit la même courbe tragique. Il s'alimente de la biographie de Louise Colet qui règle ses comptes avec Musset. Dans ce poème, elle évoque le sort de la femme du peuple, engrassée par un amant bien né ; mais « de la maternité, la débauche se raille ». La femme choisit de mourir avec l'enfant qu'elle n'a pas désiré et dont l'existence ne semble pas pouvoir échapper au malheur (« cette enfant serait femme, mieux lui vaut la mort »). De manière générale, la poésie de Louise Colet se complet dans cette thématique de la femme victime. Malgré sa volonté de valoriser la maternité et son sexe, elle laisse peu de place à l'espoir et n'envisage aucune action positive pour changer la condition féminine.

Louise Colet n'est pas la seule poétesse à envisager la féminité et la maternité sous l'angle de la souffrance et du sacrifice. Cette tendance se prolonge jusqu'au début du XX^{ème} siècle, comme en témoigne le poème « Femmes » de Lucie Delarue-Mardus (1880-1945) :

Complexe chair offerte à la virilité,
Femmes, amphore profonde et douce d'où dort la joie,
Toi que l'amour renverse et meurtrit, blanche proie,
Œuf douloureux où gît notre pérennité,

Femme qui perd la vie au soir où ta jeunesse
Trépasse, et qui survit pour des jours superflus,
Te débattant, passé qu'on ne regarde plus,
Dans le noir du destin où ton être se blesse,

Humanité sans force, endurance moitié
Du monde, ô camarade éternelle, ô moi-même !...
Femme, femme qui donc te dira que je t'aime
D'un cœur si gros d'amour et si lourd de pitié ?⁴⁵⁵

« Œuf douloureux », la femme enceinte incarne et condense tous les malheurs féminins : soumission de la chair féminine à la virilité, fatalité de la reproduction biologique, souffrance et mort en pleine jeunesse... Le tableau est encore bien sombre. Mais l'auteur n'a pas connu elle-même la maternité et elle l'envisage seulement sous son jour le plus noir.

⁴⁵² *Ibid.*

⁴⁵³ Colet (Louise), *Le poème de la femme* ; trois récits publiés : I, *La Paysanne*, Perrotin, 1853, II : *La Servante*, *id.*, 1854 ; III : *La Religieuse*, *id.*, 1856.

⁴⁵⁴ *La Paysanne* est publiée en annexe à la *Correspondance* de Flaubert, éd. J. Breuneau, Gallimard, Pléiade, t. II, 1980, pp. 945-963.

⁴⁵⁵ Delarue-Mardus (Lucie), « Femme », dans *Ferveur*, Paris, éd. La Revue blanche, 1902.

La littérature poétique féminine n'est cependant pas univoque et la grossesse est parfois aussi décrite positivement, comme une source de joie et de plaisir. On trouve en effet quelques exemples où l'expérience charnelle et sensorielle de la grossesse et du maternage d'un petit enfant s'exprime favorablement sous la plume féminine.

La poétesse Marceline Desbordes-Valmore (1786-1859), dont l'œuvre vaste et variée fut saluée en son temps, a laissé de nombreux poèmes évoquant la maternité. Mère de deux enfants illégitimes morts prématurément, puis de quatre enfants une fois mariée, un fils et trois filles – ces dernières décédées de son vivant –, son expérience maternelle est tragique. Toutefois, elle évoque volontiers dans ses textes la grossesse comme un moment privilégié. Le poème « Un nouveau-né », tiré du recueil *Pauvres fleurs* (1839)⁴⁵⁶, célèbre la naissance de son fils Hippolyte. Elle y décrit avec beaucoup de sensibilité et de détails la grossesse comme un temps de dialogue avec l'enfant à naître. Elle fait part de sa volonté de lui insuffler des émotions positives pour former au mieux son âme et son corps :

Je t'ai fait de prière, enfant ! de tendres larmes ;
J'ai formé ton oreille aux échos du saint lieu ;
Je t'ai caché vivant à toutes nos alarmes,
Et j'allais au soleil couchant sécher mes pleurs,
Pour te rendre suave et pur comme les fleurs ;
Ou dans les roseaux verts je t'emportais pensive,
Pour t'abreuver du bruit de quelque source vive,
Qui m'ouvrant son cristal comme à l'oiseau plongeur,
Sur notre double fièvre épanchait sa fraîcheur.

Souviens-toi que souvent, seuls au fond d'une église,
Nous regardions longtemps les anges aux fronts blancs
Que je t'y promenais invisible, à pas lents,
Modelant leurs beaux traits sur ta forme indécise.

On retrouve encore ici la croyance tenace à la perméabilité de la femme enceinte quant à son environnement et la volonté des mères d'utiliser cette capacité pour influencer positivement sur leur fruit. Elle évoque aussi la force que lui a donnée l'attente de cet enfant, alors qu'elle traversait une période difficile de sa vie :

Personne ! pour calmer, pour soutenir ma tête,
Et dérober mon fruit au vent de la tempête :
Oh ! mais : lorsqu'en ton nom je regardais les cieus,
Ton sourire passait dans les pleurs de mes yeux,
Dieu se montrait au loin sous cette ondée amère ;
Dieu, dans ma pauvreté me laissait être mère.

L'espoir que lui donne cette naissance et la relation qui se noue *in utero* avec l'enfant apaisent aussi ses angoisses et sa solitude. C'est la raison pour laquelle la naissance est aussi vécue comme un déchirement. Elle rompt ce sentiment de plénitude et de complétude propres, pour certaines femmes, à la grossesse :

Aussi j'ai cru tomber faible sur mes genoux
Quand on me leva seule et comme trop légère,
Cherchant le poids aimé d'une tête si chère ;
Car si près que tu sois l'air circule entre nous,
Adieu !... je ne suis plus l'heureuse chrysalide,
Où l'âme de mon âme a palpité neuf mois ;
Mais à ta frêle fleur si j'ai servi d'égide,
Homme un jour, reviens-y t'appuyer quelquefois.
Je suis ta mère : un nœud nous a tenus ensemble
C'est l'aimant divisé que l'aimant cherchera ;
La terre ne rompt pas ce que le ciel assemble :

⁴⁵⁶ Desbordes-Valmore (Marceline), « Un nouveau-né », dans *Pauvres fleurs*, Bruxelles, Laurent, 1839, pp. 15-18. Voir le poème en intégralité dans les annexes, pp. 1063-1064.

Sous la vie, hors la vie, il nous réunira !
Des femmes me l'ont dit : oui ! la femme étonnée,
Quitte d'un doux fardeau vacille consternée ;
Nous n'osons pas le dire et nous pleurons tout bas :
Que de larmes l'enfant coûte à la mère ! hélas.

La femme pleure cette unité perdue entre elle et son enfant après la naissance. Malgré la joie de voir son enfant, elle se sent comme une chrysalide ou une coquille vide qui a perdu ce « précieux poids de sensibilité et de chair qui les comblait »⁴⁵⁷. Mais le regret s'efface ensuite devant ce prodige qu'est un enfant nouveau-né. Marceline Desbordes-Valmore sait peindre l'émerveillement que suscite l'éveil à la vie de ce petit être neuf pour qui elle ressent déjà tant d'amour. Ce poème est particulièrement touchant car il aborde des thèmes qu'on ne trouve presque jamais évoqués dans la littérature romanesque ou dans les écrits féminins privés. Il donne à voir de manière concrète le lien physique qui unit la mère à son enfant, ce qui est rarement mis en avant à l'époque car cela renvoie à l'animalité de l'espèce humaine. Baudelaire, en lisant les poèmes de Marceline Desbordes-Valmore, écrit d'ailleurs qu'il y découvrit « la grâce, l'inquiétude, la souplesse et la violence de la femelle, chatte ou lionne, amoureuse de ses petits »⁴⁵⁸.

Plusieurs poèmes de Marceline Desbordes-Valmore abordent également la maternité sous cet angle ; d'autres sont plus tragiques et évoquent notamment la mort de sa mère ou de ses enfants, notamment son chef d'œuvre, « Rêve intermittent d'une nuit triste », écrit pendant l'agonie de sa fille Ondine. Pour Sainte-Beuve, la poétesse est d'ailleurs la « mater dolorosa de la poésie ». Mais l'évocation de la maternité dans l'œuvre de Marceline Desbordes-Valmore ne se limite pas à des aspects autobiographiques ; elle invoque notamment la solidarité maternelle entre classes dans le poème qu'elle consacre à la révolte des canuts lyonnais (1831)⁴⁵⁹.

Autre « poétesse de la maternité », Cécile Sauvage (1883-1927) a également laissé de beaux poèmes où elle évoque l'attente d'un enfant. Son œuvre est un peu tardive par rapport à notre sujet, mais l'importance de la grossesse dans son œuvre rend leur étude incontournable. Cécile Sauvage est née en 1883 à la Roche-sur-Yon, dans la petite bourgeoisie (son père est enseignant). Elle écrit des poèmes depuis l'adolescence et commence à être publiée dès l'âge de vingt ans dans une revue tenue par Pierre Messiaen, également professeur, qui devint son mari en 1907. Elle met au monde deux fils, dont le compositeur Olivier Messiaen. A notre connaissance, Cécile Sauvage a composé au moins treize poèmes sur le thème de la grossesse, dont le plus grand nombre a été publié en 1908, dans *L'âme en bourgeon*⁴⁶⁰. Les poèmes qui composent ce recueil ont été écrits pendant sa première grossesse et juste après la naissance de son premier fils Olivier, auquel l'ouvrage est dédié. Leur caractère autobiographique est confirmé par les lettres de Cécile à son mari où elle témoigne de sa joie de créer un enfant issu de leur amour et qui renforce son lien avec la nature. Sa grossesse est « totale » ; elle porte et forme un petit être et, d'une certaine manière, son mari, mais aussi, plus métaphoriquement, son œuvre poétique. L'amour intense qui la relie à son époux se reflète en effet dans sa capacité créatrice. Elle écrit :

L'âme en bourgeon continue à faire battre son petit cœur. C'est surtout au crépuscule qu'elle se manifeste. Ce soir, son toc-toc est un peu vif. C'est tout de même drôle, ce petit bonhomme qui fait du poing là-dedans. Cela me fait rire (...).

Cette petite *âme en bourgeon* m'occupe beaucoup ; elle n'est pour moi qu'un miroir de toi-même, une goutte d'eau où se reflète ton image. Elle se manifeste en moi comme un geste perpétuel d'amour de toi vers moi, et voilà pourquoi je suis si heureuse de la sentir qui tressaille et frappe à petits poings. Je me sens si majestueuse à présent. Je suis, Monsieur, une femme vraiment complète. Je sais toutes les formations de la vie. Les genèses me sont vieilles histoires. J'ai du Dieu créateur dans l'os. Zizette trouve que j'ai du feu dans les yeux. J'avais remarqué ce feu dans les regards de Muguet, notre chatte, quand elle allait avoir ses petits... L'an prochain, cette petite âme sera là vivante, criante un peu parfois. Nous rirons de sa frimousse gentiment ébauchée dans la dentelle du bonnet. Je pense que parfois tu la porteras

⁴⁵⁷ *Ibid.*

⁴⁵⁸ Moulin (Jeanine), *Huit siècles de poésie féminine...*, op. cit., p. 11.

⁴⁵⁹ Planté (Christine) dir., *Masculin / féminin dans la poésie et les poétiques du XIX^{ème} siècle*, Paris, PUL, 2003.

⁴⁶⁰ Sauvage (Cécile), *Œuvres complètes*, Paris, La Table ronde, 2002. Nous reproduisons certains poèmes dans leur totalité dans les annexes, pp. 1064-1068.

sur ton bras ; elle sera potelée avec de petites fossettes et des jambes sans cesse remuantes. J'aurai mieux le sens des créations inexplicables ; la terre me parlera d'une voix plus profonde. Cette nuit je rêvais que la petite âme me caressait les joues ; je la tenais sur mon bras et c'était un poids délicieux.

Je t'aime pour ton ingénuité, pour ton âme droite et sans détours (...) et puis il y a *l'âme en bourgeon* qui nous rattache encore mieux ; je sens de temps en temps comme un léger battement à l'endroit où se tient cette petite âme. C'est drôle, il me semble que j'assiste à la formation d'une infime planète et que j'en pétris le globe frêle. Je n'ai jamais été si près de la vie ; je n'ai jamais si bien senti que je suis sœur de la terre avec les végétations et les sèves. Mes pieds marchent sur la terre comme une bête vivante. Je songe au jeune jour plein de flûtes, d'abeilles réveillées, de rosées, car voici qu'il se colore et s'agite en moi. Si tu savais qu'elle fraîcheur de printemps et quelle jeunesse cette *âme en bourgeon* met dans mon cœur⁴⁶¹.

Cet extrait de lettre, déjà très poétique, contient tous les grands thèmes que Cécile Sauvage développe ensuite dans sa poésie et ils permettent de mieux comprendre le titre de son recueil. *L'âme en bourgeon* c'est à la fois le bébé qu'elle attend, la création poétique que sa grossesse lui inspire mais aussi sa propre personne, incarnation vivante de la fécondité universelle. Plusieurs de ses poèmes chantent les délices de la création maternelle, la joie de créer la vie dans une communion totale avec la nature. Dans « *Nature, laisse-moi* », Cécile Sauvage montre la grossesse comme un épanouissement de son être animal et végétal. La mère participe avec allégresse à la vitalité et à la fécondité de la nature :

Nature, laisse-moi me mêler à ta fange,
M'enfoncer dans la terre où la racine mange,
Où la sève montante est pareille à mon sang.
Je suis comme ton monde où fauche le croissant
Et sous le baiser dru du soleil qui ruisselle,
J'ai le frisson luisant de ton herbe nouvelle.
Tes oiseaux sont éclos dans le nid de mon cœur,
J'ai dans la chair le goût précis de ta saveur,
Je marche à ton pas rond qui tourne dans la sphère,
Je suis lourde de glèbe, et la branche légère
Me prête sur l'azur son geste aérien.
Mon flanc s'appesantit de germes sur le tien ».

Personne ne saura comme un fils né de moi
M'aura donné le sens de la terre et des bois,
Comment ce fruit de chair qui s'enfle de ma sève
Met en moi la lueur d'une aube qui se lève⁴⁶²

Dans « *Voilà que je me sens* », elle ne cherche pas, comme tant d'autres, à nier la proximité entre l'enfantement humain et celui que vivent les femelles du monde animal. Au contraire, elle se réjouit de cette proximité qui la fait se sentir en communion avec tous les êtres vivants :

Voilà que je me sens plus proche encor des choses.
Je sais quel long travail tient l'ovaire des roses,
Comment la sauterelle au creux des rochers bleus
Appelle le soleil pour caresser ses œufs
Et pourquoi l'araignée, en exprimant sa moelle,
Protège ses petits d'un boursicot de toile.
Je sais quels yeux la biche arrête sur son faon,
Tellement notre esprit s'éclaire avec l'enfant ;
Je sais quels orgueils fous se cramponnent aux ventres,
Dans les nids, les sillons, les océans, les antres,
Quels sourds enfantements déchirent les terrains,
Quelles clameurs de sang s'élèvent des ravins.

⁴⁶¹ Extraits de lettres de Cécile Sauvage à son mari, août-septembre 1908, Avignon, *ibid.*, pp. 254-256.

⁴⁶² *Ibid.*, pp. 47-48.

Nous avons le regard des chattes en gésine
 Quand le flux maternel nous gonfle la poitrine,
 Quand l'embryon mutin bouge dans son étui
 Comme un nouveau soleil sur qui pèse la nuit.
 Nos seins lourds et féconds comme la grappe mûre
 Offrent leur doux breuvage à toute la nature
 Et notre obscur penchant voudrait verser son lait
 À l'abeille, à la fleur, au ver, à l'agnelet.

Dans ce poème, Cécile Sauvage n'hésite pas à employer des termes jugés jusque-là triviaux pour désigner la réalité de la maternité : « ovaire », flux menstruels » ne sont plus tabous et ont même droit de cité dans une poésie car ils renvoient à une réalité jugée noble, à savoir la « création ». La grossesse est ici une expérience positive car elle réalise chez Cécile Sauvage le souhait d'une alliance profonde avec la nature. Ses poèmes multiplient les métaphores où le fœtus est assimilé à des êtres du règne animal, végétal ou astral : il est « lis », « douce fleur sans abeille », « poisson », « abeille humaine au creux de l'alvéole », « papillon au maillot de la chrysalide molle », « astre neuf incrusté sur mortel azur »⁴⁶³. Les métaphores végétales sont aussi particulièrement nombreuses pour évoquer la mère elle-même. L'image de la sève qui se propage dans les jeunes branches et renouvellent l'arbre initial revient souvent : « ma sève te parcourt et te prête son âme », « je suis l'arbre fécond ». La mère, c'est aussi une matrice, un espace refuge qui renvoie à de multiples images : il est question d'un « sol maternel », d'un « doux jardin », d'un « nid ». La mère est aussi la « gousse » qui fait murir le fruit :

Je suis autour de toi comme l'amande verte
 Qui ferme son écrin sur l'amandon laiteux,
 Comme la cosse molle aux replis cotonneux
 Dont la graine enfantine et soyeuse est couverte⁴⁶⁴.

La maternité apporte à Cécile Sauvage un savoir sur le monde qui la rapproche des autres êtres vivants. Cette expérience, spécifiquement féminine, valorise son sexe et lui donne sa puissance : dans « *Voilà que je me sens* », elle déclare : « je vais forte comme Cybèle »⁴⁶⁵ :

Qu'ayant connu l'essor hésitant du bourgeon
 Et déployé la fleur où la guêpe vient boire,
 Je m'achemine au fruit dans l'ampleur de sa gloire.
 Le monde n'a plus rien de trop profond pour moi
 J'ai démêlé le sens des heures et des mois⁴⁶⁶.

Pour rien au monde, elle n'aurait voulu « être l'arbre stérile » car en tant que mère, elle participe à la création continue du monde et elle se fond dans « la divinité », participant à l'action de la grande mère universelle :

Hommes, vous êtes tous mes fils, hommes, vous êtes
 La chair que j'ai pétrie autour de vos squelettes.
 Je sais les plis secrets de vos cœurs, votre front
 Cherche pour y dormir mon auguste giron,
 Et ma main pour flatter vos douleurs éternelles
 Contient tous les nectars des sources maternelles⁴⁶⁷.

La grossesse est également une période privilégiée pour Cécile Sauvage car la relation mère-enfant *in utero* incarne à ses yeux l'amour parfait. L'enfant est même sans ambiguïté désigné comme un « jeune bien-aimé »⁴⁶⁸ ou un « amant »⁴⁶⁹. Dans « *Enfant, pâle embryon* », elle déclare :

⁴⁶³ Dernières citations sont extraites de « Nature, laisse-moi » ; *ibid.*

⁴⁶⁴ « Enfant, pâle embryon » ; *ibid.*, pp. 52-54.

⁴⁶⁵ « Voilà que je me sens » ; *ibid.*, pp. 49-50.

⁴⁶⁶ « Voilà que je me sens », *ibid.*, pp. 49-50.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ Dans « Il est né », *ibid.*, pp. 67-69.

⁴⁶⁹ « Te voilà mon petit amant,

Sur le grand lit de ta maman,

Tu gambades, tu te trémousse,

Tu jettes des ruades douces... », *ibid.*

Écoute, maintenant que tu m'entends encor,
Imprime dans mon sein ta bouche puérile,
Réponds à mon amour avec ta chair docile
Quel autre enlacement me paraîtra plus fort ?⁴⁷⁰

La grossesse provoque aussi chez elle un plaisir sensuel ; elle aime sentir son enfant vivre et bouger en elle. Elle a le bonheur aussi, quand elle est enceinte, de savoir qu'elle est « tout » pour son enfant. Dans « *Tu têtes le lait pur* », elle parle à son « petit nourrisson qui n'a pas vu le jour » :

Voici le lait d'esprit et le lait de tendresse,
Voici le regard d'or qu'on jette sur les cieux ;
Goûte près de mon cœur l'aube de la sagesse ;
Car sur terre jamais tu ne comprendras mieux.

Écoute et souviens-toi d'avoir touché mon âme ;
Quelque jour je pourrai peut-être dans tes yeux
La retrouver avec son silence et sa flamme
Et peut-être qu'alors je la comprendrai mieux.

Ô toi que je cajole avec crainte dans l'ouate,
Petite âme en bourgeon attachée à ma fleur,
D'un morceau de mon cœur je façonne ton cœur,
Ô mon fruit cotonneux, petite bouche moite⁴⁷¹.

Encore une fois, la mère apparaît comme douée de pouvoirs démesurés : elle façonne non seulement le corps, mais aussi l'esprit et l'âme de son enfant. Cette capacité lui donne un pouvoir irremplaçable sur sa progéniture : « Rien de toi ne m'est imprévu, / Petite âme que j'ai tissée »⁴⁷². Mais la relation n'est pas à sens unique ; l'intimité étroite qui unit la mère et l'enfant pendant la grossesse⁴⁷³ suscite aussi un bonheur incomparable pour la femme. Celle-ci a l'impression que son âme peut être totalement mise à nu, qu'il n'existe aucun secret entre elle et son enfant : c'est le seul amour qui ne trompe pas, qui est sincère et entier :

Il habitait mon sein, il buvait mes tendresses,
Je le laissais jouer et tirailler mes tresses.
À qui vais-je parler dans mon cœur à présent ?
Il écoutait mes pleurs tomber en s'écrasant,
(...)
Son sommeil s'étendait comme un aveu candide.
Mon œil grave flottait sur son âme limpide,
Je couvais dans son cœur les œufs de la bonté,
J'effeuillais sur son front des roses de clarté.
(...)
Son souffle était le mien, il voyait par mes yeux.
Son petit crâne avait la courbure des cieux.
Je le tenais des dieux que j'ai conçus moi-même ;
C'était le jardin clos où la vérité sème,
(...)
Ses doigts tendres savaient caresser ma misère.
Devant ce front de lait, devant cette âme claire
Mon cœur n'éprouvait point de honte d'être nu,
Mon être était l'instinct dans son geste ingénu (...)⁴⁷⁴.

On comprend alors, comme chez Marceline Desbordes-Valmore, la tristesse que peut susciter la fin de la grossesse. La naissance est synonyme de séparation, de solitude : la femme se retrouve « vide »⁴⁷⁵ ;

⁴⁷⁰ « Enfant, pâle embryon », *ibid.*, pp. 52-54.

⁴⁷¹ « Tu jettes le lait pur », *ibid.* pp. 55-56.

⁴⁷² « Il est né », *ibid.*, pp. 67-69.

⁴⁷³ Elle parle même de « notre âme », comme si elle ne faisait qu'un avec l'enfant.

⁴⁷⁴ « Il est né », *ibid.*, pp. 67-69.

⁴⁷⁵ « Te voilà hors de l'alvéole », *ibid.*, pp. 65-66.

« tu n'es plus tout à moi », confie-elle à son enfant juste « sorti de l'alvéole »⁴⁷⁶. Tout le poème, « *Enfant, pâle embryon* » est consacré à cette séparation, déjà appréhendée pendant la grossesse comme douloureuse⁴⁷⁷. A cela s'ajoute la peur et le désespoir de livrer l'enfant aux dangers du monde extérieur :

Il est né, j'ai perdu mon jeune bien-aimé,
Je le tenais si bien dans mon âme enfermé »
(...)
Maintenant il est né. Je suis seule, je sens
S'épouvanter en moi le vide de mon sang ;
Mon flair furète dans son ombre
Avec le grognement des femelles. Je sombre
D'un bonheur plus puissant que l'appel d'un printemps
Qui ferait reflurir tous les mondes des temps.
Ah ! que je suis petite et l'âme retombée,
Comme lorsque la graine ayant pris sa volée
La capsule rejoint ses tissus aplanis.
Ô cœur abandonné dans le vent, pauvre nid.

Dans le poème « *La tête* »⁴⁷⁸, Cécile Sauvage évoque les deux faces contradictoires mais inséparables de la maternité. D'un côté, tel un démiurge, la mère à la joie de donner la vie et de créer un être complet doué d'une âme⁴⁷⁹ :

Ô mon fils, je tiendrai ta tête dans ma main,
Je dirai : j'ai pétri ce petit monde humain ;
Sous ce front dont la courbe est une aurore étroite
J'ai logé l'univers rajeuni qui miroite
Et qui lave d'azur les chagrins pluvieux.
Je dirai : j'ai donné cette flamme à ces yeux,
J'ai tiré du sourire ambigu de la lune,
Des reflets de la mer, du velours de la prune

Ces deux astres naïfs ouverts sur l'infini.
Je dirai : j'ai formé cette joue et ce nid
De la bouche où l'oiseau de la voix se démène ;
C'est mon œuvre, ce monde avec sa face humaine.

Mais être mère c'est aussi avoir la douleur de mettre au monde un être mortel. Elle continue ainsi :

Ô mon fils, je tiendrai ta tête dans ma main
Et, songeant que le jour monte, brille et s'éteint,
Je verrai sous tes chairs soyeuses et vermeilles
Couverts d'un pétale à tromper les abeilles,
Je verrai s'enfoncer les orbites en creux,
L'ossature du nez offrir ses trous ombreux,
Les dents rire sur la mâchoire dévastée

Et ta tête de mort, c'est moi qui l'ai sculptée.

La vision de la maternité de Cécile Sauvage n'est donc pas mièvre et uniquement lumineuse, elle comporte toujours une face plus sombre et les allusions à la mort sont récurrentes⁴⁸⁰. Dans « *Enfant*

⁴⁷⁶ *Ibid.*

⁴⁷⁷ Voir le poème « *Enfant, pâle embryon* », reproduit en totalité dans les annexes.

⁴⁷⁸ « *La tête* », *ibid.*, pp. 51-52.

⁴⁷⁹ Déjà dans le poème « *Nature, laisse-moi* » :

« Je suis comme le Dieu au geste bref et dur
Qui pour le premier jour façonna les étoiles
Et leur donna l'éclair et l'ardeur de ses moelles.
Je porte dans mon sein un monde en mouvement
Dont ma force a couvé les jeunes pépiements,

⁴⁸⁰ Voir par exemple dans « *L'Agneau* » :

pâle embryon », elle compare ainsi l'enfant à « un petit dieu mort dans un cercueil de verre ». La tonalité du poème « *Ai-je pu t'appeler de l'ombre* »⁴⁸¹, est particulièrement lugubre. Il démarre par ces strophes :

Ai-je pu t'appeler de l'ombre vers le jour
Sachant qu'il est si peu d'allégresse et d'amour,
Que le soleil qui luit sur l'azur n'a pas d'âme
Et que sous son regard dévoré par la flamme
Dort l'éternelle nuit ?

A la fin du poème, elle conclut par ces mots :

Alors tu me diras : - Qu'avez-vous fait, ma mère ?
J'inclinai au repos, l'obscurité légère
Recueillait sans savoir mon germe inconscient
Et pour moi vous avez éclairé le néant...
Qu'ai-je fait, mon enfant ?

Mais la mort fait partie de la vie, qui n'est qu'un éternel recommencement. La maternité est pour Cécile Sauvage une initiation qui fait accepter la vie comme un processus qui nous dépasse et dont chaque être n'est qu'un maillon.

Outre le recueil « *L'âme en bourgeon* », le thème de la maternité apparaît également dans d'autres poèmes de Cécile Sauvage, notamment dans ceux consacrés à ses fiançailles et à sa relation amoureuse avec son mari. Dans le recueil *Primevère* (1913)⁴⁸², qui lui est dédié, elle revient sur ce qui transparaît dans les lettres citées précédemment ; à savoir que pendant sa grossesse, elle a l'impression de porter non seulement le fruit de leur amour, mais aussi d'une certaine manière son mari, revenu à l'état fœtal. Par sa propre grossesse, elle pense pouvoir mieux connaître celui qu'elle aime grâce à l'enfant qu'elle porte :

Que ton fruit de sang qui loge en mon sein
Soit pareil, amour, à ton être humain,
(...)
Et que ce soit toi, dans mon doux jardin,
Ô mon bien-aimé, qui bouges, piétines ;
Que pour toi le lait pèse à ma poitrine,
(...)
Que ta forme en moi réduite et bercée
Me révèle enfin quel rêve en ton cœur
S'attriste aujourd'hui et quel frais bonheur
De vivre agitait tes jambes légères
Lorsque tu bougeais au sein de ta mère.
Oh ! tenir en moi, fruit d'âme et de chair,
Notre enfant, ton sang, ton cœur, tes nerfs,
Ton abandon forme rajeunie,
Te sentir, amour, éclos de ma vie,
Te bercer, t'aimer, te garder vivant,
Couché tout à moi au creux de mon flanc⁴⁸³.

Dans des *Fragments* non publiés de son vivant, elle revient sur la maternité et la grossesse, de manière moins euphorique que lorsqu'elle attendait son premier enfant. Tout en évoquant à nouveau l'accord qui existe entre la nature et la femme, elle ne cache pas la pénibilité physique du travail de gestation et les modifications corporelles qu'il implique :

Moi-même dans mon sein l'enfant a tressailli ;

« Demain tu connaîtras ce que pèse ton aile
Et ton cœur tremblera de pressentir la mort » ; *ibid.*, pp. 63-65.

⁴⁸¹ « Ai-je pu t'appeler de l'ombre », *ibid.*, pp. 50-51.

⁴⁸² Dans : Sauvage (Cécile), *Œuvres complètes, op. cit.*

⁴⁸³ *Ibid.*, pp. 199-200.

Il est lourd comme l'homme à qui j'ai obéi.
C'est le poids de la vie, et ce poids me rejette
En arrière ; il pâlit mes mains jadis replètes,
Il incline mon sein qui se gonfle de lait,
Il creuse mes doux yeux ; mon visage défait
Porte la vie aussi ; mes cheveux plus dociles
S'allongent en bandeaux sur mes tempes tranquilles⁴⁸⁴.

Elle évoque la grossesse et la maternité comme un rite initiatique qui donne aux femmes leur connaissance du monde et des autres. Chaque homme est un peu l'enfant de la femme qui a déjà été mère :

C'est maintenant, après les chaudes épousailles,
Que je connais le prix du sang et la valeur
De tout homme qui passe inconnu parmi nous ;
Une mère a tenu cet homme au fond jaloux
Et farouche de sa tressaillante matrice
(...)
Vieil homme, encore enfant pour moi, jusqu'à la lie
Je sais le goût profond de ton sang, la racine
De ton être a poussé dans la tendre poitrine
D'une femme, je sais comment tu as grandi,
Comment nous vous faisons, vous, hommes, nos petits (...).

La poésie de Cécile Sauvage est d'une grande richesse pour notre recherche mais elle reste assez exceptionnelle dans le paysage littéraire des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Elle donne à voir, comme aucun autre écrit, le vécu à la fois physique, émotionnel et mental de la grossesse. Celle-ci apparaît comme une expérience désirée et enrichissante pour la femme ; elle préfigure certains comportements contemporains.

En récapitulant les points communs dans les arts et la littérature, on note une évolution assez significative des représentations de la femme enceinte du XVIII^{ème} à la fin du XIX^{ème} siècle. Sujet rare et anecdotique au départ, il devient plus fréquent au cours du temps, tout en restant discret. A partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, la maternité fait l'objet d'un intérêt plus marqué, mais la femme enceinte est souvent traitée de manière stéréotypée, la figure idéalisée de la mère de famille s'opposant à celle de la fille-mère. On note une tendance dans les arts et la littérature « nobles » à taire les aspects charnels de la grossesse. Il faut attendre la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle pour que le roman commence à oser les évoquer de manière plus réaliste, alors que cette évolution ne s'observe qu'au XX^{ème} siècle dans les arts plastiques. Par contre, les arts plus populaires (comme la caricature, le théâtre populaire ou la chanson), moins soumis à des règles de décence et à des contraintes de sujet, évoquent plus volontiers la figure de la femme enceinte, notamment ses aspects physiques. Elle est en général représentée de manière caricaturale, dans l'idée de faire rire. Les mêmes clichés à propos de la grossesse s'observent d'ailleurs, avec une étonnante permanence, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Les écrits féminins, plus rares, présentent des points de vue plus complexes et nuancés qui tiennent davantage compte des différences de sexe. C'est dans la poésie et le roman féminins que le sujet est plus volontiers évoqué, mais on peine à discerner une évolution claire pendant la période étudiée. Les romans féminins à la charnière des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles sont en effet plus prolixes sur le sujet que ceux de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècles, alors que l'inverse s'observe en poésie. Mais notre corpus est trop limité pour tirer des conséquences définitives de ces analyses.

Après avoir vu les représentations de la femme enceinte dans l'art et la littérature au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, il est nécessaire d'élargir un peu le propos et d'envisager les différents facteurs d'évolution au XIX^{ème} siècle qui contribuent à valoriser la maternité, tout en laissant largement de côté ses aspects charnels.

⁴⁸⁴ « Maternité », dans *Fragments* (1913), *ibid.*, pp. 209-211.

III. UNE FONCTION IDEALISEE : LA MATERNITE TRIOMPHANTE AU XIX^{EME} SIECLE

Nous avons déjà évoqué au cours de notre étude l'importance croissante prise par la famille et la maternité dans la société. Significative dès la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, cette tendance se confirme au XIX^{ème} siècle. Un certain nombre de facteurs expliquent cette évolution mais nous ne rentrerons pas ici dans leur étude détaillée⁴⁸⁵. Certains points sont cependant à mettre en évidence parce qu'ils permettent de comprendre l'évolution du vécu et des représentations de la grossesse.

A. UN CONTEXTE PROPICE A LA VALORISATION DE LA FAMILLE ET DE LA MATERNITE

1. La revalorisation de la fonction maternelle sous la Révolution

Pendant les événements révolutionnaires, la maternité joue un rôle contrasté dans la place occupée par les femmes. C'est d'abord pour celles-ci un moyen de prétendre à une plus grande importance au niveau social et politique. De manière générale, la fonction maternelle, notamment par son aspect nourricier, fait des femmes des émeutières privilégiées dans un contexte de disette et de cherté du pain. C'est le cas notamment lors des journées d'octobre 1789 où les femmes réclament du pain pour leurs enfants et contribuent à ramener la famille royale à Paris. Les femmes n'hésitent pas non plus à agir en montrant leurs mamelles vides ou en mettant en avant leur grossesse. Ainsi, au cours de l'émeute de taxation forcée des 25 et 26 février 1793, une des meneuses de l'émeute, enceinte, se frappe le ventre en déclarant : « j'ai besoin de sucre pour mon petit »⁴⁸⁶. Même si toutes les femmes révolutionnaires ne sont pas intervenues dans la Révolution en tant que mère de famille, la maternité apparaît cependant comme un facteur de promotion politique pour les femmes. Celles-ci veulent notamment jouer un rôle dans l'action politique en tant que mères de citoyens. Le fait de porter, d'allaiter, d'éduquer les enfants est considéré comme une fonction sociale capitale. C'est ce que laissent entendre les femmes orléanaises qui écrivent une adresse à leur maire lors de la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790 : « Que le moment nous semble beau ! Tout nous rappelle ici que nous avons des droits à la félicité publique. Oui, messieurs, nous sommes françaises, nous sommes épouses et mères. Et ces droits sacrés de la nature ne laissent-ils pas en nos mains le bonheur des générations futures ? »⁴⁸⁷. Il est d'ailleurs assez significatif que l'imagerie révolutionnaire fasse de la maternité un symbole politique. L'effigie du roi, père de ses sujets, a en effet été remplacée par des allégories féminines comme la Liberté, la Nation, la République, la mère-patrie, qui sont souvent associées à des symboles maternels et de fécondité⁴⁸⁸. L'idéal de régénération qui accompagne le projet révolutionnaire contribue également à valoriser la mission génératrice des femmes, qui incarnent l'avenir. La Révolution leur a donc permis de prendre conscience de leur qualité d'individu et de leur responsabilité sociale.

Cet éveil de leur conscience politique a d'ailleurs conduit certaines femmes à demander davantage qu'une simple reconnaissance de leur rôle maternel. Que ce soit au sein des clubs féminins ou par leurs écrits, elles revendiquent l'égalité des deux sexes quant à la fonction citoyenne, voire proclament la supériorité féminine, notamment grâce à la maternité. Ainsi Olympe de Gouges, dans le préambule de sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, indique en septembre 1791 :

⁴⁸⁵ Le contexte a été brossé à partir d'un certain nombre de références générales et classiques sur le sujet (voir notes ci-après et bibliographie). Nous avons complété avec l'exploitation de quelques sources personnelles précisées au fur et à mesure.

⁴⁸⁶ Godineau (Dominique), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'Histoire », 2004, p. 93.

⁴⁸⁷ Duhet (Paule-Marie), *Les femmes et la Révolution, 1789-1794*, Paris, Julliard, 1971, p. 52.

⁴⁸⁸ Knibiehler (Yvonne), *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, coll. « Que-sais-je », p. 66.

« En conséquence, le sexe supérieur en beauté, comme en courage, dans les souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les Droits suivants de la femme et de la Citoyenne »⁴⁸⁹. On peut souligner aussi que certains hommes sont sensibles à la question du droit de vote des femmes, comme Condorcet qui fait paraître, en juillet 1790, dans le *Journal de la société de 1789*, son *Essai sur l'admission des femmes au droit de cité*. Il y critique la violation « du principe de l'égalité des droits, en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité »⁴⁹⁰. Il s'élève en particulier contre les prétendues incapacités féminines qui justifient cette exclusion, notamment sur celles qui sont liées à la maternité : « Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses, et à des indispositions passagères, ne pourraient-ils exercer des droits, dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont de la goutte tous les hivers, et qui s'enrhument aisément ? »⁴⁹¹. On retrouve dans ce propos l'assimilation de la grossesse à une maladie, mais l'originalité de Condorcet est de considérer que cet état n'entrave en rien les capacités civiques féminines. Il refuse aussi de croire que l'exercice du droit de cité pourrait éloigner les femmes des soins du foyer et de leur rôle d'épouse et de mère : « Il ne faut pas croire que parce que les femmes pourraient être membres des assemblées nationales, elles abandonneraient sur-le-champ leurs enfants, leur ménage, leur aiguille. Elles n'en seraient que plus propres à élever leurs enfants, à former des hommes »⁴⁹². Ce genre d'attitude reste toutefois marginal à cette époque.

En effet, même si certains conventionnels envisagent un temps d'octroyer aux femmes le droit de vote, celles-ci ne sont finalement pas considérées comme des citoyennes à part entière. Pour la majorité des révolutionnaires, la femme doit rester avant tout une épouse et une mère de soldats, notamment dans un contexte de guerres révolutionnaires. En effet, la République a besoin de combattants. Ainsi, le président de la Convention, Héroult de Séchelle, demande aux femmes le 10 août 1793 « d'enfanter un peuple de héros » pour la défendre⁴⁹³. Mais la valorisation de la maternité est aussi un moyen pour les hommes de tenir les femmes à l'écart de la vie publique et politique. En effet, leur tentative pour jouer un rôle politique pendant les événements révolutionnaires, leur participation aux émeutes, comme la licence des mœurs sous le Directoire suscitent des inquiétudes, voire un traumatisme chez bien des hommes quant aux excès et à la violence dont serait capable le sexe féminin. Dès 1793, les sociétés féminines sont prohibées par la Convention ; en 1794, les assemblées politiques leur sont interdites d'accès. Cette volonté de reprise en main est justifiée par les hommes pour, soit disant, respecter « l'ordre de la nature » et permettre aux femmes de se consacrer à la tâche essentielle qu'est l'éducation des futures citoyens. Le conventionnel Chaumette déclare ainsi :

La nature dit à la femme : sois femme. Les tendres soins dus à l'enfance, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux. Mais tes occupations assidues méritent une récompense ? eh bien tu l'auras. Tu seras la divinité du sanctuaire domestique, tu règneras sur tout ce qui l'entoure par le charme invincible des grâces et de la vertu⁴⁹⁴.

La femme est sacralisée dans son rôle de mère, mais elle est cantonnée à faire de la figuration au niveau politique. Cette tendance s'illustre particulièrement dans les cérémonies révolutionnaires où le pouvoir utilise les mères à des fins idéologiques⁴⁹⁵. La femme enceinte est ainsi invitée à montrer

⁴⁸⁹ Gouges (Olympe de), Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, préambule, 1791 ; consultée sur : http://fr.wikisource.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_la_femme_et_de_la_citoyenne

- Lacour (Léopold), « Les Origines du féminisme contemporain : trois femmes de la Révolution, Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe », Éd. Lawrence Klejman, Marie-France Brive, *Les Femmes et la Révolution française : L'Effet 89*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, pp. 215-220.

- Vanpée (Janie), « La Déclaration des Droits de la Femme: Olympe de Gouge's Re-Writing of *La Déclaration des Droits de l'Homme* », éd. et intro. Catherine R. Montfort, Jenene Allison, *Literate Women and the French Revolution of 1789*, Birmingham, Summa, 1994, pp. 55-79.

⁴⁹⁰ Duhet (Paule-Marie), *Les femmes et la Révolution...*, op. cit., p. 58.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 60.

⁴⁹² *Ibid.*, p. 65.

⁴⁹³ « Discours d'Héroult de Séchelle, 10 août 1793 », dans *Le Moniteur*, XVII, 367, dans Godineau (Dominique), « Fonction maternelle et engagement révolutionnaire », dans Lévy (Marie-Françoise) dir., *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Olivier Orban, 1990, p. 89.

⁴⁹⁴ Cité par Knibiehler (Yvonne), *Histoire des mères...*, op. cit., p. 67.

⁴⁹⁵ Ozouf (Mona), *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1976, p. 135.

« combien son état est intéressant ». On trouve ainsi ce genre de requête : « Le conseil général de la commune t'invite à te rendre à six heures du matin place de la Liberté avec ton époux qui, dans l'état de grossesse où tu te trouves, doit se faire un devoir de t'accompagner et de te donner le bras ; tu pourras prendre avec toi un enfant par la main »⁴⁹⁶. Dans un projet de fête, Chaumette propose aussi d'installer les femmes enceintes dans une tribune particulière avec l'inscription suivante : « Respect aux femmes enceintes, espoir de la patrie »⁴⁹⁷. Autre exemple, le 20 Prairial An II, pour la fête de l'Être suprême à Tours, la municipalité fait publier le plan de la fête :

Des banderoles tricolores indiquent la place que chacun des groupes doit occuper au lieu du rassemblement : les femmes enceintes et les nourrices, objet de vénération et de l'amour de tous les peuples, y trouvent des sièges. Les adolescents les entourent : par leurs soins et leur empressement, ils expriment la reconnaissance qu'ils doivent à celles qui les ont formés par leur sang et nourris de leur propre substance. Les mères tenant par la main leurs filles couronnées de roses et qui portent des corbeilles de fleurs sont auprès. Les femmes enceintes et les nourrices semblent dire à ces vierges tendres : la Nature vous destine à devenir mères comme nous, mais sachez que l'on ne mérite les hommages durables de l'homme libre qu'avec les vertus, de la décence, le goût des choses modestes et le respect de la Divinité⁴⁹⁸.

Ce texte montre une authentique volonté du pouvoir révolutionnaire de valoriser la maternité charnelle : grossesse et allaitement ne sont pas dissimulés à la vue du public ; ils sont considérés comme des fonctions naturelles qui doivent susciter l'admiration et la vénération des hommes et l'envie des jeunes filles. Mais il est intéressant de signaler que les femmes ont boudé ces cortèges ennuyeux où on ne leur assignait qu'un rôle stéréotypé. La Convention ne s'est pas contentée de valoriser la maternité mais qu'elle a cherché à la protéger par différentes mesures, notamment à destination des filles-mères.

La volonté d'exclure les femmes de l'action politique conduit à diaboliser celles qui sortent de leur rôle féminin, notamment en mettant l'accent sur leur maternité dépravée. L'article du *Moniteur Universel* du 29 Brumaire An II (19 novembre 1793) est révélateur de cette tendance. Adressé « aux républicaines », il évoque évidemment la figure incontournable de Marie-Antoinette, figure repoussoir par excellence, à qui on reproche d'être « une mauvaise mère, épouse débauchée ». Il n'est pas surprenant qu'on en arrive à porter contre elle des accusations d'inceste sur son fils, afin de salir sa personne dans ce qui est la fonction féminine la plus sacrée. De même, Manon Roland, guillotinée avec son mari girondin en novembre 1793 pour s'être associée à ses activités politiques, se voit – malgré son dévouement maternel – accusée d'être sortie de son rôle⁴⁹⁹ : « cependant, elle était mère, mais elle avait sacrifiée la nature en voulant s'élever au-dessus d'elle ; le désir d'être savante la conduisait à l'oubli des vertus de son sexe, et cet oubli, toujours dangereux, finit par la faire périr sur l'échafaud »⁵⁰⁰.

La Révolution, dans la lignée de Rousseau, justifie donc l'exclusion des femmes au nom de la maternité et cette tendance est renforcée par le Code Napoléon et l'évolution que connaît la famille au début du XIX^{ème} siècle.

2. Le « grand siècle de la famille »

La famille au cœur de la réflexion et du débat social

Pour Michelle Perrot, le XIX^{ème} siècle est le « grand siècle de la famille »⁵⁰¹. En effet, celle-ci est l'objet d'attentions multiples et de discours prolixes de la part des penseurs, des hommes d'Etat, de

⁴⁹⁶ *Ibid.* et *La Fête révolutionnaire*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, 1974, Paris, 1976.

⁴⁹⁷ D'après *La gazette française*, n°703, 11 frimaire, an II, cité par Godineau (Dominique), « Fonction maternelle et engagement révolutionnaire », *art. cit.*, p. 89.

⁴⁹⁸ A.D. Indre-et-Loire, Lv 598 ; *ibid.* pp 169-170.

⁴⁹⁹ Elle a montré un grand intérêt pour l'éducation de sa fille Eudora qu'elle essaye d'élever selon principes de Rousseau.

⁵⁰⁰ *Le moniteur universel*, 19 novembre 1793 ; Duhet (Paule-Marie), *Les femmes et la Révolution...*, *op. cit.*, pp. 205-206

⁵⁰¹ Perrot (Michelle), « L'enfance révolutionnée par la Révolution ? Parents et enfants au XIX^{ème} siècle », dans Lévy (M.-F.) dir., *L'enfant, la famille et la Révolution française*, *op. cit.*, pp. 401-411, *loc. cit.*, p. 402.

l'Église, des artistes, etc. Mais elle est aussi vécue par les individus comme une cellule fondamentale. En effet la Révolution française, en sapant les bases de l'Ancien Régime, a ébranlé les cadres et les valeurs du passé. La famille se retrouve au cœur des préoccupations d'abord parce qu'elle est une valeur refuge et une cellule rassurante face aux tourments politiques et sociaux du temps. Le comte Agénor de Gasparin évoque ainsi, dans un livre à succès paru en 1865 et de nombreuses fois réédité, *La famille, ses devoirs, ses joies et ses douleurs*, les attentes nombreuses qui se cristallisent sur la famille au XIX^{ème} siècle :

Ah, la famille est autre chose qu'une institution, qu'une garantie de l'ordre politique, ou, si l'on veut, de l'ordre moral. Elle est autre chose qu'un moyen régulier de transmettre son nom et sa fortune ; elle est autre chose qu'une maison convenablement tenue, sorte de club privé où nous sommes sûrs de trouver notre couvert mis, le feu allumé, une conversation de notre goût et le moyen de dépenser le temps que nous laissent nos affaires.

Ceux qui n'y voient que cela ont oublié d'y mettre le devoir.

En entrant dans cet intérieur, le devoir le transfigure. Voici les grandes affections, et les grands bonheurs, et les grandes aspirations, et les grands développements, et la grande poésie qui y pénètrent avec lui⁵⁰².

La famille idéale du XIX^{ème} siècle n'est donc pas uniquement une cellule de production et de reproduction qui transmet un patrimoine, un nom, qui est garante de la qualité de la race et qui constitue un cadre rassurant et protecteur pour les individus. C'est aussi le lieu du bonheur par excellence où l'amour et l'affection ont une place essentielle : « Aimer est encore le premier des devoirs généraux ; aimer sera la première des joies de la famille »⁵⁰³. La famille est aussi le lieu qui transmet des valeurs, donne une identité et un rôle à chacun de ses membres et permet leur insertion dans la société.

La famille est en effet la matrice sociale fondamentale qui fait fonction de médiateur entre l'individu et la Cité. Cette structure permet de penser le monde social et fonde aussi l'ordre social ; c'est la raison pour laquelle elle interroge les penseurs qui réfléchissent à l'organisation de la société après la Révolution⁵⁰⁴. Même si un certain nombre d'évolutions concernant la famille sont en germe depuis longtemps, la brutalité des événements révolutionnaires fait prendre conscience des évolutions en cours et justifie un renouvellement de la réflexion sur le sujet. En effet, avec la destruction du modèle patriarcal et la redéfinition de la limite entre le public et le privé, la question du modèle familial et celle du choix du régime sont intimement liées⁵⁰⁵. Nous ne rentrerons pas ici dans les débats idéologiques du XIX^{ème} siècle, qui font de la famille une institution valorisée ou contestée⁵⁰⁶, pour nous concentrer sur la réalité de l'évolution du modèle familial et ses conséquences possibles sur le vécu et les représentations de la grossesse.

L'évolution du modèle familial au XIX^{ème} siècle

Après une série de réformes novatrices concernant la famille pendant la période révolutionnaire, la loi réinstaura une famille de type patriarcal par l'entrée en vigueur du Code civil en 1804. Ce retour en arrière est justifié par une idéologie qui se fonde sur une pensée naturaliste héritée de Rousseau. Portalis, un des rédacteurs du projet du Code justifie ainsi les nouvelles dispositions :

Ce ne sont point les lois, c'est la nature même qui a fait le lot de chacun des sexes. La femme a besoin de protection parce qu'elle est plus faible : l'homme est plus libre parce qu'il est plus fort (...). L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protège et elle est

⁵⁰² Gasparin (Agénor, comte de), *La famille, ses devoirs, ses joies et ses douleurs*, Paris, Lévy, 1867 (5^{ème} éd.), t. 2.

⁵⁰³ *Ibid.*

⁵⁰⁴ Bernard (Claudie), *Penser la famille au XIX^{ème} siècle (1789-1870)*, Saint-Etienne, P.U. Saint-Etienne, 2007, p. 21 ; Lenoir (Rémi), *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil 2003, p. 27.

⁵⁰⁵ Les positions dans ce domaine sont très tranchées au XIX^{ème} siècle : Balzac fait dire à un de ses personnages : « En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille » ; ou encore : « il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus » (*Mémoires de deux jeunes mariées*) ; ce à quoi Hugo rétorque : « Renverser les Bastilles, c'est délivrer l'humanité ; abolir la féodalité, c'est fonder la famille » (*Quatre-vingt-treize*). Dans tous les cas, la famille apparaît comme une institution fondamentale.

⁵⁰⁶ Nous renvoyons à l'ouvrage de qui recense et analyse les principales théories dans ce domaine.

une suite nécessaire de la société conjugale, qui ne saurait subsister si l'un des époux n'était subordonné à l'autre⁵⁰⁷.

L'inégalité des sexes et la répartition des tâches et du pouvoir au sein de la famille sont ainsi justifiées par un ordre supérieur. Mais si l'autorité du père sur sa femme et ses enfants est réaffirmée avec force dans le domaine du droit, au niveau des mœurs, les choses sont moins tranchées et l'influence et le pouvoir des femmes tendent plutôt à progresser au sein de la famille au cours du XIX^{ème} siècle.

Les événements révolutionnaires contribuent en effet à l'avènement de la bourgeoisie et de ses valeurs dont le modèle domestique se diffuse. Cette mutation culturelle fondamentale ne s'opère pas qu'en France ; elle s'observe ailleurs en Europe et aboutit à la constitution d'un modèle familial européen. L'art du XIX^{ème} siècle témoigne de manière très révélatrice des nouveaux idéaux du temps ; il est d'ailleurs significatif que les portraits de famille se multiplient à cette époque. Sans rentrer ici dans les détails, nous avons retenu deux tableaux au début et à la fin du XIX^{ème} siècle qui permettent de mesurer la diffusion des nouvelles valeurs familiales.



« Portrait de la famille de Bernard Boyer-Fonfrède »,
Lacour (Pierre fils), début XIX^{ème}, huile sur toile,
57 x 40 cm, Bordeaux Musée des Beaux-Arts



« Tous les bonheurs. Scène familiale »,
Alfred Stevens, vers 1880, huile sur toile,
51,5 x 65,3 cm, Paris, Musée d'Orsay

Le *Portrait de la famille Bernard Boyer-Fonfrède*, peint par Pierre Lacour au début du XIX^{ème} siècle met en scène, dans un intérieur cossu, un couple avec leurs deux enfants. La mère, toute de blanc vêtue, est assise près de la cheminée et donne le sein à un bébé qu'elle tient dans les bras. Le père se tient debout près d'elle et semble avoir introduit ou rattrapé un jeune enfant nu qui vient quémander un baiser à sa mère. Celle-ci se tourne de bonne grâce vers l'enfant et lui octroie une caresse. Les regards et les gestes échangés entre les différents protagonistes insistent sur l'amour et la tendresse qui unissent les membres de la famille.

Dans *Tous les bonheurs. Scène familiale* (vers 1880) réalisé par Alfred Stevens, la composition est centrée sur le couple mère-enfant. On voit en effet, dans un intérieur bourgeois, une

⁵⁰⁷ Coirard (Louis), *La Famille dans le Code civil*, 1907.

mère assise sur un fauteuil, tenant un très jeune enfant sur ses genoux. Celui-ci, dont le sexe n'est pas explicite, est habillé de manière très recherchée avec une robe blanche, chargée de dentelles et de rubans ; il porte aussi un collier de perles. La proximité affective de la mère avec son bébé est renforcée par leur position très rapprochée – notamment par leurs têtes qui se touchent tendrement. La couleur blanche de la tenue de la mère, qui se confond avec celle de l'enfant, contribue à donner l'impression que les deux figures ne font qu'une. A l'arrière-plan, le père est présent, mais tout est fait pour marquer sa distance avec les autres membres de la famille. Il est isolé de la scène par le rebord du fauteuil et tourne le dos au spectateur ; on ne voit pas son visage et son costume sombre tranche avec les vêtements immaculés de la mère et de l'enfant. Il semble absorbé par une lecture ou un travail quelconque, comme le suggère la bibliothèque qui le surplombe ; son monde est autre. Toutefois, le titre du tableau vient nuancer l'impression de disharmonie familiale ; il suggère que l'épouse et l'enfant, très unis et tendrement aimés, constituent le bien le plus précieux. Dans ces deux tableaux, la famille est présentée comme le lieu privilégié du bonheur. Elle s'appuie sur un nombre de membres restreint, composé du couple parental et de un ou deux enfants. Ces derniers occupent une position privilégiée au sein de la cellule familiale ; ils semblent particulièrement choyés et aimés. On observe aussi le rôle central accordé à la mère, dont la fonction nourricière et surtout affective est soulignée. Le père occupe une place ambivalente ; il apparaît plus ou moins intégré dans le système affectif familial : distant chez Stevens, sentimental chez Lacour.

Ce rapide détour par l'art montre que le XIX^{ème} siècle achève la mutation amorcée au XVIII^{ème} siècle qui voit reculer la famille traditionnelle, de type nobiliaire ou paysan, ancrée dans un réseau de relations lignagères et communautaires, placées sous l'autorité du père⁵⁰⁸. La civilisation industrielle et urbaine se caractérise de plus en plus par une famille repliée sur la cellule conjugale, autonome, rassemblée par l'amour autour de la mère et des enfants. Ce modèle dit « bourgeois » incarne l'association de l'intérêt et du sentiment au cœur de la vie familiale et il se caractérise par une forte division des rôles sexuels. Au début du processus d'industrialisation, le domicile et le lieu de travail des familles bourgeoises sont souvent confondus ou très proches et les femmes participent fréquemment aux tâches de production. Mais l'essor de la société industrielle conduit la situation à évoluer à partir du deuxième tiers du XIX^{ème} siècle. La spécialisation professionnelle croissante et la localisation urbaine du travail éloignent le domicile bourgeois du lieu d'activité. Ainsi, la famille de l'entrepreneur prend par exemple ses distances avec l'usine et s'installe dans des quartiers neufs. Les nuisances et la vue de la misère sont moins supportées⁵⁰⁹. La scission du foyer familial et du lieu de travail des maris devient une norme au cours XIX^{ème} siècle chez les élites et aussi dans les classes moyennes. La séparation public-privé conduit à accroître le partage des rôles entre hommes et femmes au sein de la famille. A l'homme la gestion des ressources familiales, le monde des affaires et les liens avec l'extérieur ; à la femme la reproduction et les tâches domestiques au sein du foyer, dont l'aspect privé et l'intimité se renforcent. Dans ce modèle, fortement marqué par le paternalisme, la perte d'autonomie de la femme est néanmoins compensée par le renforcement de son rôle dans la sphère familiale et affective. En théorie, au XIX^{ème} siècle, la famille bourgeoise est considérée comme un lieu favorable à l'accomplissement individuel, ce qui, dans l'idéal, n'est pas incompatible avec l'intérêt du groupe. Toutefois, on attend des femmes qu'elles sacrifient leurs désirs individuels à l'intérêt de leur mari et de leurs enfants. C'est dans le bonheur des autres qu'elles sont censées trouver l'accomplissement personnel, au nom d'une puissante idéologie du sacrifice et du don de soi⁵¹⁰. Malgré les débats sur le suffrage universel, instauré en 1848 en France, les mentalités n'évoluent guère dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle ; la famille reste un pilier fondateur de l'Etat et la femme est considérée avant tout en tant qu'épouse et mère.

A cette époque, la bourgeoisie considère également son modèle familial comme le fer de lance de la régénération morale de la société. Le comte de Gasparin déclare ainsi que « la famille résout le problème social » et que pour réformer la société,

commençons la réforme par nous-mêmes, toute bonne réforme commence par là. Pour que la famille se propage, montrons-la, possédons la, restaurons-la chez nous ; que nos familles

⁵⁰⁸ Bernard (Claudie), *Penser la famille...*, op. cit., p. 20.

⁵⁰⁹ Voir les exemples donnés notamment par Bonnie Smith, dans *Bourgeoise du Nord*, op. cit.

⁵¹⁰ Lynch (Katherine), Lee (Robert), « Permanences et changements de la vie familiale », dans Dupaquier (Jacques), Bardet (Jean-Pierre), *Histoire des populations de l'Europe*, op. cit., p. 111.

deviennent des apologies vivantes de la famille. Jamais, chrétiens, nous n'aurons mieux servi l'Évangile ; jamais, citoyens, nous n'aurons mieux servi la patrie ; jamais, hommes, nous n'aurons mieux servi l'humanité⁵¹¹.

De manière générale, dans un contexte nouveau lié à l'industrialisation, un certain nombre de penseurs sociaux considèrent que la famille est à la fois la source et le remède aux problèmes qui se posent. En effet, les enquêtes menées dans la première moitié du XIX^{ème} siècle révèlent les difficultés de vie dans la classe ouvrière, qui sont largement imputées au dysfonctionnement de la famille. Les observateurs notent avec effroi la dégradation de la vie familiale et des valeurs morales dans ces milieux : concubinage, travail féminin à l'extérieur qui conduit les enfants et les tâches domestiques à être négligés, logement insalubre, alcoolisme, etc. On cherche donc à moraliser les pauvres par la famille. Ainsi, des réformateurs sociaux, comme Le Play ou Villermé, voient dans le modèle familial bourgeois un moyen de favoriser la mobilité sociale et d'inculquer des valeurs jugées essentielles (hiérarchie familiale, rôle des sexes, valorisation travail masculin, etc.). Dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, les républicains s'intéressent aussi particulièrement à la famille. Ils considèrent en effet que la « bonne famille » est le fondement de l'État et que les pauvres constituent le maillon faible du système, notamment par leur attitude vis-à-vis de leurs enfants⁵¹². Mais chez les fondateurs de la Troisième République, la réflexion théorique cède le pas devant une réelle politique de la famille⁵¹³.

Toutefois, il est nécessaire d'opérer une distinction entre le modèle de famille idéale tel que le représentent les contemporains et la réalité de la famille telle qu'on peut l'observer. Subsistent encore en France au XIX^{ème} siècle plusieurs systèmes de parenté régionaux avec des logiques familiales et des rapports entre époux et entre parents-enfants très différents. Il est également difficile de mesurer l'influence de l'idéologie dominante sur les familles ouvrières urbaines ou sur la paysannerie. À la fin du XIX^{ème} siècle, la classe ouvrière semble être influencée par les valeurs bourgeoises, mais elle garde aussi une culture de classe qui conserve certains traits bien spécifiques.

Il n'en reste pas moins que, dans un contexte d'exaltation de la famille et de repli sur la sphère privée, la femme voit son rôle maternel revalorisé au XIX^{ème} siècle. Cette tendance est confortée par un contexte religieux particulier.

3. Un contexte religieux propice à l'exaltation de la maternité

Après la tourmente révolutionnaire, alors que les élites intellectuelles prennent de plus en plus leurs distances avec l'Église, appauvrie intellectuellement et spirituellement, la figure de la Vierge triomphe dans une religion catholique de plus en plus féminisée. Le développement du culte marial et la croyance à l'Immaculée Conception constituent la réponse et une sorte de défi de la part de l'Église face au rationalisme et à l'athéisme croissant⁵¹⁴. Sans rentrer dans les détails, il est utile d'évoquer rapidement les étapes et les formes de cette piété, qui jouent un rôle sur les représentations de la maternité au XIX^{ème} siècle.

Si la Vierge fait depuis longtemps en France l'objet d'une dévotion particulière – nous l'avons vu –, un essor sans précédent du culte marial se manifeste à partir des années 1830-1848. Phénomène révélateur, la Vierge apparaît à de nombreux endroits du territoire français : à Paris devant Catherine Labouré en 1830 ; en 1846 aux bergers de La Salette, dans le Dauphiné et surtout à Lourdes en 1858 devant Bernadette Soubirous. Les pèlerinages et les missions consacrés à la Vierge se multiplient⁵¹⁵, de même que les congrégations ou les associations vouées à la Vierge, comme Notre-Dame des Victoires, fondée en 1836. On note aussi une floraison d'images mariales : des églises vouées à la Vierge sont restaurées et embellies⁵¹⁶, de nouvelles statues sont érigées et l'image de Marie prolifère sur tous les supports, devenant un véritable objet de commerce. Ce culte marial connaît un apogée

⁵¹¹ Gasparin (Agénor, comte de), *La famille...*, *op. cit.*, p. 424.

⁵¹² Arnaud-Duc (Nicole), « Les contradictions du droit », dans Duby (Georges), Perrot (Michelle), *Histoire de la vie privée...*, *op. cit.*, 1991, p. 103.

⁵¹³ Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, *op. cit.*

⁵¹⁴ Warner (Marina), *Seule entre toutes les femmes...*, *op. cit.* p. 218.

⁵¹⁵ Le pèlerinage de Lourdes est lancé dès 1864.

⁵¹⁶ Comme Notre-Dame de Fourvière à Lyon en 1850, Notre-Dame de la Garde à Marseille en 1853.

sous le Second Empire ; on voit ainsi Napoléon III adresser en 1855 l'image de la Vierge à toutes les armées navales. La même année, il fait don à l'Eglise du bronze des canons pris à Sébastopol pour faire une statue à « Notre-Dame de France », érigée peu après sur le rocher volcanique qui domine le Puy-en-Velay⁵¹⁷. C'est dans ce contexte que le dogme de l'Immaculée Conception est promulgué par le pape Pie IX dans la bulle *Ineffabilis*, le 8 décembre 1854. Parfois mal compris, ce dogme postule que la Vierge Marie est exempte de tout péché, même du péché originel, dès le moment même de sa conception. Cette idée n'est pas nouvelle, elle agite l'Eglise depuis le XII^{ème} siècle et a suscité des débats vigoureux entre les dominicains, opposés à cette croyance, et les franciscains qui s'en font les défenseurs et qui triomphent finalement⁵¹⁸. Nous ne reviendrons pas sur les tribulations qui précèdent la promulgation de cette bulle, car là n'est pas notre propos. Il est plus intéressant pour nous d'essayer de comprendre les conséquences de ce dogme sur l'image de la Vierge et de la mère en général.

En postulant la conception sans tache de Marie, l'Eglise éloigne encore un peu plus la Vierge du reste de l'humanité et notamment des femmes. En effet, elle n'est pas simplement une humaine arrivée au plus haut point de perfection ; l'absence de tache liée au péché originel en fait un être à part, un modèle inaccessible auquel il est plus difficile de s'identifier. Si la maternité, par l'intermédiaire de la Vierge, peut sembler revalorisée au XIX^{ème} siècle, il ne s'agit donc pas d'une maternité humaine, terrestre, mais d'une maternité divine. En effet, plus encore que par le passé, la piété mariale insiste sur la pureté et la virginité de Marie, ce qui ne met pas tellement en valeur ses caractères maternels. Cette évolution se vérifie notamment dans l'iconographie catholique de cette époque, qui diffuse une image lisse et aseptisée de la Vierge, moins représentée que par le passé accompagnée de l'Enfant Jésus. Cette évolution contribue à dévaloriser les aspects charnels de la maternité : grossesse et allaitement de la Vierge ne sont pas des sujets dignes de la majesté divine, ils sont encore plus honteux pour le commun des mortels.

Les aspects moraux et éducatifs de la maternité sont également renforcés par le contexte de féminisation de la religion en France au XIX^{ème} siècle. En effet, si la pratique religieuse masculine décline nettement à cette époque, elle reste vivace chez les femmes. A cela s'ajoute le fait que l'Eglise, décimée par la Révolution, doit de plus en plus compter sur les femmes pour assurer un certain nombre de fonctions en son sein. On remarque également que l'emprise du catholicisme s'affermi sur les filles, notamment à partir de la loi Falloux (1850), en raison de la mainmise des congrégations religieuses sur l'éducation féminine. Cette tendance contribue à conforter les valeurs traditionnelles : soumission, docilité, esprit de sacrifice, amour, abnégation, et à renforcer l'idée que seules deux destinées sont possibles pour les femmes : épouse et mère ou religieuse.

Dans ce contexte général favorable à la famille, on peut voir en quoi la maternité est perçue comme une nécessité sociale et quels aspects de cette fonction sont valorisés dans le discours.

B. LA MATERNITE COMME FONCTION SOCIALE : LA MERE AIMANTE ET EDUCATRICE

Pour mener cette étude, nous nous sommes appuyés sur quelques auteurs du XIX^{ème} siècle afin de percevoir la place tenue par la grossesse dans la revalorisation de la fonction maternelle. Nous avons croisé les points de vue de philosophes (de Bonald, de Maistre), de médecins (Bélouino, David, de Courthille, etc.) mais aussi d'hommes de lettres (Michelet, Legouvé, Louis-Aimé Martin) ou d'Eglise (Dupanloup). Nous n'avons pas la prétention de traiter de manière exhaustive cette question mais de poser quelques jalons essentiels à l'étude du sujet.

⁵¹⁷ Michaud (Stéphane), *Muse et madone...*, op. cit., pp. 19-20.

⁵¹⁸ Choppy (Etienne), *L'Annonciation*, op. cit., p. 114.

1. La dévalorisation de la maternité charnelle

Au XIX^{ème} siècle, on pense volontiers que la nature féminine impose à la femme de remplir les obligations maternelles liée à sa physiologie (grossesse, accouchement, allaitement)⁵¹⁹, mais la maternité purement charnelle tend à être dévalorisée. Certains penseurs et hommes de lettres, comme J. Michelet, E. Legouvé ou E. Zola manifestent une admiration particulière pour la physiologie féminine, notamment dans ses capacités génératrices, mais il s'agit globalement d'exceptions. Sans aller jusqu'à la haine physique de la maternité qu'on l'observe chez certains, le XIX^{ème} siècle ne regarde pas la grossesse, l'accouchement et l'allaitement comme des tâches vraiment nobles. Ancrées dans le corps – et notamment dans des zones jugées honteuses –, ces états sont perçus comme passifs et sont associés à l'animalité. La pudeur bourgeoise, qui tient de plus en plus le corps à distance, considère ces fonctions féminines comme triviales. L'allaitement, pourtant valorisé par Rousseau et mis à la mode de manière éphémère à la fin du XVIII^{ème} siècle, ne séduit guère les femmes des milieux favorisés qui délèguent toujours majoritairement cette tâche à des nourrices au XIX^{ème} siècle. Les hommes jugent aussi parfois de manière négative l'allaitement maternel dans les milieux favorisés en raison de son aspect instinctif et animal. Ainsi, de Bonald considère que l'allaitement privilégie « l'être physique » au détriment de « l'être moral » et que l'excès d'intimité qu'il occasionne entre la mère et l'enfant est défavorable à la relation éducative. Il y voit d'ailleurs un des symptômes de la décadence morale de son temps :

La femme, comme la femelle des animaux, a la faculté d'allaiter son enfant ; mais cette faculté, nécessitée dans l'animal, qui ne peut pas se faire remplacer par d'autres, est dans la femme purement volontaire ; et ce devoir, car il peut en être un, est soumis à une foule de circonstances qui en modifient l'obligation (...). J. J. Rousseau, de *par la nature*, fit un devoir à toutes les mères de nourrir elles-mêmes leurs enfants, comme les femelles des animaux, et par la même raison. (...) Les pères et les mères, considérés par la philosophie comme des mâles et des femelles, ne considèrent leurs enfants que comme leurs petits. Des affections que la raison ne dirigea plus, et une éducation domestique, molle et sans dignité, prirent la place de ces relations d'autorité et de soumission, entre les enfants et leurs parents, dont la génération qui finit a vu, dans son jeune âge, les dernières traces. Des enfants qui avaient dans l'esprit des idées d'égalité avec leurs parents, et dans le cœur des sentiments d'insubordination à leurs volontés, se permirent, en leur parlant, le tutoiement qui, dans notre langue, adressé à l'homme, exprime la familiarité ou le mépris ; et les parents qui avaient la conscience de leur faiblesse, n'osant pas être les maîtres, aspirèrent à être les *amis*, les *confidents*, trop souvent les complices de leurs enfants. Il y eut en France des pères, des mères, des enfants ; mais il n'y eut plus de *pouvoir* dans la famille, plus de *ministre*, plus de *sujets*, plus de société domestique, et la société politique en fut ébranlée jusque dans ses fondements⁵²⁰.

On le voit, la soumission de la femme à ses « instincts » maternels peut être lourde de conséquences...

En outre, dans l'opinion au XIX^{ème} siècle, la grossesse n'est pas un état vu comme « noble » et « beau ». Ce n'est donc pas par la valorisation de la maternité charnelle que la mère gagne en dignité et est célébrée au XIX^{ème} siècle ; c'est plutôt par des aspects considérés comme plus nobles que sont l'amour maternel et la mission éducative. Il faut toutefois noter le paradoxe du modèle bourgeois qui valorise les femmes dans leur rôle de mère, mais favorise dans le même temps le contrôle des naissances, notamment par l'intérêt particulier apporté à l'enfant. Cette tendance conduit à faire régresser la fonction reproductrice des femmes, alors que la fonction maternelle sous son aspect affectif et éducatif se développe. Les enfants sont moins nombreux, ils font l'objet d'un investissement et d'une relation plus personnelle.

⁵¹⁹ Nous ne reviendrons pas ici sur l'importance accordée par la doctrine naturaliste à la maternité et la grossesse pour la femme elle-même, notamment ses effets bénéfiques sur la physiologie et la psyché féminines qui ont été longuement abordées dans les chapitres IV.

⁵²⁰ Bonald (Louis de), *Du divorce considéré au XIX^{ème} siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société*, Paris, Leclere, 1805 (2^{ème} éd.), pp. 28-32.

2. L'exaltation lyrique de l'amour maternel

Si les hommes et les femmes de lettres chantent volontiers à l'époque la force et la grandeur de l'amour maternel⁵²¹, ils ne sont pas les seuls ; scientifiques et philosophes ont joué un rôle précurseur dans ce domaine. Sans revenir à Rousseau⁵²², notons qu'au cours du XIX^{ème} siècle, les médecins – qui se font volontiers à l'époque moralistes et penseurs – jouent un rôle important dans ces représentations et leurs donnent une légitimité scientifique. Ainsi, l'un d'entre eux déclare en 1869 : « Considérons la femme sous son vrai jour, voyons-la dans toute sa splendeur, c'est-à-dire, étudions-la dans ce qui la constitue mère, je veux dire dans son amour maternel »⁵²³.

L'amour maternel, entre instinct animal et acte intelligent

Afin de valoriser le sentiment que la mère humaine porte à sa progéniture, les médecins s'évertuent à le distinguer du simple instinct qui commande l'attitude des femelles animales vis-à-vis de leurs petits. Le Dr P. Bélouino met en évidence sa spécificité dans *La femme, physiologie, histoire, morale*⁵²⁴ : « Nous avons défini l'amour maternel dans l'espèce humaine comme « un sentiment inné au cœur des mères, qui les porte à aimer leur progéniture, et à lui prodiguer des soins intelligents ». Mélange d'instincts et de sentiments volontaires, cet amour répond à la fois aux besoins de l'animalité et à ceux de l'intelligence »⁵²⁵. Bélouino pense que l'amour maternel est « naturel » et spontané et qu'en cela, il peut être assimilé à un instinct animal. Toutefois, cet instinct est sublimé par l'intelligence et par les vertus morales des femmes. Cet amour est paré de vertus innombrables. Sa qualité tient d'abord à la sauvegarde des tout petits et par là de l'espèce entière : « Au nombre de ces lois primordiales [qui veillent à la conservation de l'espèce], l'amour maternel tient une place des plus remarquables. (...) Emanation de l'amour divin qui veille sur les créatures et les conserve »⁵²⁶. Ces idées sont largement reprises en dehors des cercles médicaux. Ainsi Jules Michelet chante avec lyrisme l'amour quasi religieux qui relie la mère à son nouveau-né, élément indispensable à sa survie :

Si l'enfant n'était pas Dieu, si le rapport de la mère à lui n'était pas un culte, il ne vivrait pas. – C'est un être si fragile, qu'on ne l'eût jamais élevé s'il n'eût dans cette mère, merveilleuse idolâtrie qui le divinise, qui lui rend doux et désirable, à elle, de s'immoler pour lui. Elle le voit beau, bon et parfait. Et ce serait peut être encore, elle le voit comme idéal, comme absolu de beauté et de bonté, la fin de la perfection.

Dans quel étonnement douloureux tomberait-elle si quelque esprit chagrin, quelque malencontreux sophiste, se hasardait à lui dire que « l'enfant est né méchant, que l'homme est dépravé avant de naître », et tant de belles inventions philosophiques ou légendaires ! Les femmes sont douces et patientes. Elles font la sourde oreille. Si elles avaient cru cela, si un seul moment elles avaient pris ces idées au sérieux, tout eût été bientôt fini. Incertaines et découragées, elles n'auraient pas mis leur vie toute dans ce berceau ; l'enfant négligé eût péri. Il n'y eût pas eu d'humanité ; l'histoire eût été finie dès ses premiers commencements⁵²⁷.

⁵²¹ Il y a évidemment des exceptions ; ainsi, les frères Goncourt se distinguent de leurs contemporains sur ce point mais ils témoignent dans leur journal de la valorisation dont fait l'objet la maternité au XIX^{ème} siècle : « Augusta, qui dîne aussi avec son fils, nous montre dans sa gâterie de fétichisme, dans son idolâtrie de peuple, la maternité nouvelle du XIX^{ème} siècle, doublée des matérielles tendresses provinciales. C'est un peu dégoûtant et presque bestial (...). L'enfant ainsi, dans la famille, devient une idole, dont le culte n'est plus une vertu, mais une espèce de latrie devant sa production. On se prend presque à regretter les sévérités de l'ancienne éducation qui, si elles reculaient l'enfant du cœur des parents, tenaient du moins leur autorité et leur dignité à distance », Goncourt (Jules et Edmond de), *Journal, op. cit.*, tome IV, 5 janvier 1861.

⁵²² Sur la question de Rousseau et de l'amour maternel, voir le chapitre I.

⁵²³ David (Théophile), *De la grossesse au point de vue de son influence sur la constitution physiologique et pathologique de la femme*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1868,

⁵²⁴ Bélouino (P.), *La femme, physiologie, histoire, morale*, Paris, Périsse frères, 1853 (2^{ème} éd. étoffée au niveau moral).

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 311.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 310.

⁵²⁷ Michelet (Jules), *La femme, op. cit.*, p. 95.

Michelet, comme d'autres hommes, découvre – ce que les femmes savent depuis longtemps – que le bébé n'est pas qu'un petit animal qui dort et qui mange. Il est aussi un être sensible qui a besoin d'amour et d'attention :

Par elle, il est. Et sans elle, il n'est pas. Lorsque je visitai le funèbre hospice des Enfants trouvés, on me conta que ceux qu'on apporte un peu tard sont impossibles à consoler, pleurent toujours et sans fin, et meurent à force de pleurer. La mère lui fut son nid, et son monde complet où il ne put rien souhaiter. Elle fait de son mieux, même après, pour être encore son nid⁵²⁸.

Cet amour inconditionnel de la femme pour son enfant et sa famille est élevé en valeur suprême et devient un facteur de civilisation :

La femme est le lien de la société, parce qu'elle est la pierre angulaire de la famille. Partout où on lui arrache ses fonctions sublimes pour la soumettre à un abrutissant esclavage, la civilisation s'éteint, l'humanité se dégrade, l'espèce se détériore. Tous les nobles sentiments s'évanouissent (...) Partout où l'homme repousse l'influence salutaire de la femme, la race humaine, comme ces plantes du désert qui poussent au milieu des sables arides, est rude et sauvage (...) C'est l'amour qui fait tous ces miracles ; et c'est le cœur de la femme à qui Dieu a donné cet amour qui rayonne de toutes parts sur la société, qui réchauffe le petit enfant dans son berceau, qui l'instruit, l'élève et le fortifie quand il avance en âge, qui l'adoucit, le captive plus tard en amollissant son cœur, en le préparant à tous ces tendres sentiments qui sont les liens de la société tout entière, et qui, contribuant au bonheur individuel, s'épanchent de tous côtés pour accomplir les devoirs de toute sorte que Dieu commande aux hommes de remplir. Toutes les affections de la famille ont pour centre, pour point de départ, le cœur de la femme. Admirable privilège ! sublime condition ! c'est du cœur de la femme que s'élève tout ce qui tend au ciel avec l'élément de la foi⁵²⁹.

C'est donc l'amour de la femme pour ses enfants et sa famille qui est considéré comme le pilier de la société et de la foi.

Dans l'émergence de l'amour maternel, les médecins et certains penseurs soulignent le rôle essentiel de la grossesse, de l'accouchement et de l'allaitement. En effet, même si la grossesse est peu valorisée socialement, certains considèrent que, dès la vie intra-utérine, un lien étroit se tisse entre la mère et l'enfant. Pour Michelet, « ce qui montre à quel point mère et enfant sont un, c'est ce qu'ils s'entendent sans langage. Ils furent le même corps pendant neuf mois, et même après ils n'ont que faire de signes, ayant une correspondance intérieure de l'identité magnétique »⁵³⁰. Les médecins soulignent notamment l'importance de la rêverie maternelle pendant la grossesse et des projets d'avenir commencés avant la venue de l'enfant et prolongés après sa naissance, car ils fortifient l'attachement maternel – analyse que ne désavoueraient pas les psychologues actuels. En effet, pour le Dr Bélouino :

Cet enfant qu'elle sent tressaillir dans son sein, cet enfant qui vit de sa vie, qui se forme de son sang, bientôt elle le verra, elle pourra le prendre dans ses bras, elle pourra l'embrasser, et déjà tout un avenir doré d'illusions se déroule devant elle. Ce sont d'abord les joies du berceau, toutes ces voluptés maternelles que nous ne pouvons comprendre ; puis, plus tard, c'est de l'orgueil que son cœur éprouvera ; car son fils sera grand et beau ; il sera savant ou guerrier, et sa gloire rejaillira sur sa mère ; car sa fille sera belle, admirée de tous et recherchée des plus nobles partis. Qui dira jamais les félicités qui éclatent dans son cœur au sein de cette communauté d'existence ? Qui saura les sympathies intimes qui se font sentir entre ces deux êtres vivant de la même vie ? Oh ! ces mystérieux bonheurs des mères, ces jouissances intérieures qu'elles éprouvent, les dédommagent bien de leurs souffrances et de leurs chagrins. Du reste, souffrance et bonheur sont les deux sources les plus puissantes de l'amour ici-bas. Le cœur est ainsi fait, il s'attache par la douleur et par le plaisir⁵³¹.

⁵²⁸ *Id.*, *Nos fils*, *op. cit.*, p. 64.

⁵²⁹ Bélouino (P.), *La femme...*, *op. cit.*, pp. 307- 308.

⁵³⁰ Michelet (Jules), *Nos fils*, *op. cit.*, p. 63.

⁵³¹ Bélouino (P.), *La femme...*, *op. cit.*, p. 314.

Bérouino, comme Michelet et d'autres, insiste beaucoup sur la nécessité de la souffrance pour attacher une mère à son enfant⁵³². Cette représentation conforte l'idée qu'il existe un masochisme typiquement féminin qui associe amour et douleur, plaisir et souffrance⁵³³. La grossesse et surtout l'accouchement, considérés avant tout comme des états douloureux, sont donc des moments essentiels dans l'attachement mère-enfant :

En effet, au milieu des plus horribles déchirements de la souffrance, le cher petit être a vu le jour (...). Dès lors la pauvre mère oublie tout ce qu'elle a souffert, ce qu'elle souffre encore ; et ce premier cri du nouveau-né fait éclater dans son cœur tous les trésors d'amour et de tendresse que la Providence y a mis. Comme elle est heureuse et comme elle est fière ! La voilà donc au comble de ses vœux ; voilà donc réalisées ses plus chères espérances, celles de sa vie tout entière. Des larmes mouillent ses yeux ; mais ce sont des larmes de joie et d'orgueil. Et dans ce moment, les sentiments d'extatique félicité dont son âme est remplie, offrent à Dieu dans une mystérieuse prière les plus sublimes actions de grâce dont une créature soit capable, le bonheur reconnaissant d'être l'instrument de ses miracles⁵³⁴.

Ces représentations sur le lien indissoluble entre souffrance et amour maternel expliquent probablement en partie les réticences à la diffusion de l'emploi de l'anesthésie pendant l'accouchement en France : la douleur est perçue comme ayant un rôle positif⁵³⁵. Nous avons déjà évoqué la tradition chrétienne qui exalte la souffrance comme valeur d'expiation, de rachat et de salut. Dans le cas particulier des femmes, les médecins considèrent que les douleurs de l'accouchement révèlent leur vocation sacrificielle et les préparent aux souffrances futures qui sont le lot de toutes les mères. La douleur valorise également l'expérience que vient de vivre la femme ; elle lui donne un prix et contribue au rite de passage qu'est l'accouchement. Elle a notamment pour fonction de marquer la séparation, la fin de l'existence fusionnelle entre la mère et son fœtus et de permettre d'en faire le deuil ; elle contribue aussi à rendre plus belles les retrouvailles après la naissance⁵³⁶.

Le rôle accordé à l'expérience physique de la grossesse et de l'accouchement explique peut-être le peu d'intérêt accordé à l'adoption à l'époque. Cette pratique est en effet peu répandue et les couples qui ne réussissent pas à procréer n'y voient qu'un pis-aller, un pâle substitut auquel ils ne se résolvent guère. Pour beaucoup, il ne s'agit pas d'une vraie maternité car la femme ne l'a pas vécue dans sa chair. Ces représentations montrent bien que, malgré la valorisation de l'aspect éducatif de la maternité, son aspect charnel reste essentiel.

Médecins et penseurs accordent également une grande importance aux premiers temps qui suivent la naissance car l'idylle mère-enfant se prolonge par leurs premiers échanges. Michelet décrit :

Le divin ravissement du premier regard maternel, l'extase de la jeune mère, son innocente surprise d'avoir enfanté un Dieu, sa religieuse émotion devant ce merveilleux rêve, qui est si réel pourtant (...). Si elle n'a plus le bonheur de le contenir palpitant au fond de son sein, en récompense elle a cet enchantement, cette féerie de l'avoir en face sous son avide regard. Penchée sur lui, elle tressaille. Jeune et innocente qu'elle est, par les signes les plus naïfs elle révèle sa jouissance de s'assimiler par l'amour ce fruit divin d'elle-même. Naguère, il s'est

⁵³² On retrouve cette idée chez Zola. Dans *Fécondité*, il fait dire à Marianne Froment, enceinte et un peu souffrante : « Souffrir, souffrir, cela est même bon. Aimerais-je autant si je ne souffrais pas ? » ; Zola (Emile), *Fécondité*, *op. cit.*, p. 100.

⁵³³ Cette idée à la vie dure, notamment chez les psychanalystes. Hélène Deutsch indique ainsi : « Il est une fonction de la femme où celle-ci doit avoir un certain masochisme pour s'adapter à la réalité. C'est la fonction de reproduction : du début à la fin, même lorsque cette fonction sert les desseins du plaisir, elle requiert l'acceptation d'une souffrance certaine (...). Toute la préparation psychologique de la femme aux fonctions sexuelles et de reproduction est liée à des idées masochistes. Le coït y est étroitement associé à la défloration, la défloration au viol et à la pénétration douloureuse du corps » ; Deutsch (Hélène), *La psychologie des femmes*, PUF, 1969, pp. 237-238.

⁵³⁴ Bérouino (P.), *La femme...*, *op. cit.*, p. 315.

⁵³⁵ Voir aussi le passage sur la douleur et les références bibliographiques sur ce sujet dans le chapitre VII, p. 804.

⁵³⁶ Aujourd'hui, la réflexion sur le rôle de la douleur dans l'accouchement est renouvelée ; certaines femmes refusent d'accoucher avec la péridurale, non pas pour s'inscrire dans la tradition doloriste de l'accouchement, mais par désir de se réapproprier cette expérience ; Szejer (Myriam, Caumel-Dauphin (Francine), *Les femmes et les bébés d'abord. Pour une médicalisation raisonnée de la maternité*, Paris, A. Michel, « La cause des bébés », 2001.

nourri d'elle ; maintenant elle se nourrit de lui, l'absorbe, *le boit et le mange*. Echange délicieux de la vie ; l'enfant la donne et la reçoit, absorbant sa mère à son tour, comme lait, comme chaleur et lumière⁵³⁷.

L'accouchement n'interrompt donc pas le lien fusionnel et organique entre la mère et l'enfant qui se prolonge de multiples façons : par le regard, mais aussi par l'allaitement qui joue un rôle essentiel dans la création du lien affectif⁵³⁸. Il se fortifie aussi par les soins donnés à l'enfant. Pour Bélouino, « c'est au milieu de ces soins journaliers, de ces rapports si doux qui unissent la mère et son enfant, que naîtront tous ces amours qui sont le lien de la famille, toutes ces affections qui font le bonheur de l'humanité »⁵³⁹. D'où la nécessité de ne pas déléguer ces tâches à une nourrice ou à une domestique, car cela interfère alors avec la relation affective avec la mère. Les inquiétudes et les angoisses maternelles, nombreuses face aux dangers de l'enfance, sont aussi liées intrinsèquement à l'amour que porte une mère à ses enfants. Elles renforcent également l'attachement entre eux et contribuent à rendre le lien inaltérable. En effet, l'amour maternel est considéré comme incorruptible, quelque soient les circonstances : « L'amour des mères est le seul peut-être que rien n'efface, pas même la honte, pas même le crime »⁵⁴⁰. L'amour maternel est vu aussi comme impérissable. Quand les enfants grandissent et qu'il est nécessaire de se séparer d'eux, les mères restent néanmoins inquiètes et aimantes. Lyrique, Legouvé déclare ainsi :

Tel est l'amour maternel. Sans égal dans la création, il naît en un instant, immense, sans bornes, sans calcul ! si puissant qu'il transporte celle qui l'éprouve au-delà des lois de la nature, qu'il fait de la douleur un plaisir, de la privation une jouissance, et cela non pas accidentellement, par accès comme dans l'amour, mais toujours et sans relâche. Le temps ne l'éteint pas, la vieillesse ne le glace pas, car pour lui pas plus de décadence que de progrès, cet autre signe d'imperfection ! Il est né le premier jour du monde aussi complet qu'aujourd'hui, et Eve en savait sur ce point autant qu'Hécube et que la reine Blanche⁵⁴¹.

Magnifié et idéalisé, l'amour maternel est considéré comme le sentiment humain le plus parfait, ce qui contribue à rehausser la fonction maternelle et des comportements banals jusque-là peu valorisés socialement.

Cet amour maternel est tellement immense qu'il ne laisse guère de place au père ; les penseurs soulignent de toute façon l'infériorité du sentiment paternel. Pour Legouvé :

Quel père, en effet, oserait comparer sa tendresse à la tendresse d'une mère ? A Dieu ne plaise que je veuille nier l'affection paternelle ; mais la paternité pour un homme est un accident, et, pour ainsi parler, une fiction ; pour les femmes, la maternité est la vie même.

Ceux qui leur contestent encore leur rang de créatrices, n'ont donc jamais vu une mère recevoir dans ses bras son enfant nouveau-né ? Ils n'ont donc jamais contemplé ce divin premier regard qui a donné pour un jour au fougueux Rubens, dans la figure de Marie de Médicis, le tendre génie de Raphaël ? Jamais donc ils n'ont vu une mère suivant le premier pas de son enfant, écoutant sa première parole, hélas ! et recevant son dernier soupir ? Quand un enfant meurt, le père pleure ; mais le temps ne respecte pas plus en lui cette douleur que les autres douleurs ; pour la mère, c'est une blessure qui ne guérit pas⁵⁴².

Il n'y a pas vraiment encore au XIX^{ème} siècle de dénonciation du caractère étouffant de l'amour maternel et du pouvoir sans limite des femmes sur leurs enfants. Mais ce n'est peut-être pas un hasard si Freud formule le complexe d'Œdipe à la fin du XIX^{ème} siècle et si certains troubles psychologiques en rapport avec le lien maternel s'observent à partir de cette époque⁵⁴³.

Cet amour maternel présenté comme instinctif et absolu pose néanmoins un problème dans le cas des « mauvaises mères ». Les médecins et les moralistes sont parfois mal à l'aise avec ces cas qui remettent en cause ce qu'ils considèrent comme une norme. Bélouino rechigne à aborder cette

⁵³⁷ Michelet (Jules), *La femme, op. cit.*, p. 94.

⁵³⁸ Voir le point de vue de Balzac dans *Mémoires de deux jeunes mariées*, où c'est l'allaitement qui crée le sentiment maternel chez Renée.

⁵³⁹ Bélouino (P.), *La femme..., op. cit.*, pp. 316-317.

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 325.

⁵⁴¹ Legouvé (Ernest), *Histoire morale des femmes*, Paris, G. Sandré, 1849, p. 260.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 259.

⁵⁴³ Knibiheler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des femmes..., op. cit.*, p. 382.

question : « Oui, il y a de mauvaises mères. (...) Parler de ces hontes, de ces abominations, c'est profaner en quelque sorte le sentiment sacré qu'elles insultent ; il est des choses qu'on doit laisser dans les ténèbres, des vérités qu'il ne faut pas accepter comme telles, par pudeur »⁵⁴⁴. Considérant qu'« il y a de mauvaises mères à tous les degrés », il établit des distinctions entre la « grande dame qui confie à des mains mercenaires le soin d'élever son enfant »⁵⁴⁵, celles qui « trop peu riches pour acheter à leurs enfants des soins étrangers, les privent de ceux qu'elles devraient leur donner elles-mêmes ! »⁵⁴⁶. Il cite aussi de nombreux cas de mauvais traitements extrêmes infligés par certaines mères qui frappent, tuent leurs enfants, ou les prostituent. Les penseurs font de ces femmes des mères dénaturées. Pour Bélouino, il s'agit de « monstres » pour qui « la peine capitale est trop peu ; la guillotine, c'est trop doux »⁵⁴⁷. Ces cas justifient, pour les penseurs de cette époque, la présence de l'homme pour encadrer la fonction maternelle.

Mais la mission maternelle ne se limite pas à valoriser le lien particulier d'amour – quasi physique – qui unit la mère à son enfant. La maternité s'ennoblit, surtout au XIX^{ème} siècle, par l'importance reconnue aux aspects éducatifs de cette fonction.

3. Un rôle éducatif magnifié et renforcé

En effet, au XIX^{ème} siècle, la valorisation de la maternité ne tient pas uniquement à l'aspect affectif mais aussi au rôle éducatif croissant reconnu aux femmes pendant l'enfance. Toutefois, les deux côtés du rôle maternel sont étroitement liés. Pour Legouvé, c'est l'amour maternel sans faille qui fait de la femme la parfaite éducatrice : « [L'amour] renouvelle tout entier l'être qui l'éprouve et il lui sert d'éducateur. Par lui, la femme coquette devient sérieuse, l'imprévoyante réfléchie ; il éclaire, il épure ; il veut dire vertu et intelligence comme dévouement et amour : c'est le cœur humain tout entier ! »⁵⁴⁸. La fonction d'éducatrice est ainsi naturalisée : l'amour transfigure la mère et la métamorphose en éducatrice responsable. Il y a aussi un prolongement entre la grossesse et l'éducation pendant l'enfance :

La femme qui l'a mis au monde n'a pas enfanté seulement un être matériel mais un être intelligent aussi, et dont la gestation n'est pas finie pour elle, qu'on nous permette cette expression. Elle a enfanté le corps de la vie animale, il faut qu'elle enfante l'intelligence à la vie morale, sociale, religieuse. Oh ! non, sa tâche n'est pas finie : quand elle a porté son enfant neuf mois dans son cœur, pour qu'il y puise cette vie de l'esprit et de l'âme qui en font un homme, un citoyen, un adorateur de Dieu, un élu pour le ciel.

Et voilà pourquoi la mère est si longtemps chargée des soins de l'enfance ; voilà pourquoi l'enfant s'abrite si longtemps sous l'aile de sa mère.

Désormais la vie de la mère est uniquement consacrée à une seule chose, à l'accomplissement d'un seul devoir, disons mieux, à la satisfaction d'un seul amour ; son enfant, c'est tout pour elle : est-ce trop, en effet, qu'un tel sacerdoce⁵⁴⁹.

Suivant les principes énoncés au XVIII^{ème} siècle par Rousseau, la plupart des penseurs continuent en effet à considérer qu'il incombe à la mère d'éduquer ses enfants dès leur plus jeune âge ; jusqu'à sept ans pour un garçon et de manière beaucoup plus prolongée pour une fille. La mère est celle qui éveille la pensée, qui donne des noms à toutes les choses, « met en action les facultés de l'intelligence et du cœur »⁵⁵⁰. C'est aussi elle qui initie à Dieu et à la morale : « c'est la mère qui jette dans la jeune âme de l'enfant les trésors de foi dont elle s'imprègne aisément alors »⁵⁵¹ ; « il faut qu'elle nourrisse son enfant de ses saintes croyances, qu'elle les lui fasse sucer avec son lait »⁵⁵². Joseph de Maistre ajoute :

⁵⁴⁴ Bélouino (P.), *La femme...*, *op. cit.*, pp. 329.

⁵⁴⁵ *Ibid.*, p. 329.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 331.

⁵⁴⁷ *Ibid.*, p. 333.

⁵⁴⁸ Legouvé (Ernest), *Histoire morale des femmes*, *op. cit.*, p. 260

⁵⁴⁹ Bélouino (P.), *La femme...*, *op. cit.*, pp. 317-318.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, pp. 319-320.

⁵⁵¹ *Ibid.*, p. 321.

⁵⁵² *Ibid.*, p. 320.

C'est à notre sexe, sans doute, qu'il appartient de former des géomètres, des tacticiens, des chimistes, etc. mais ce qu'on appelle l'*homme*, c'est-à-dire l'homme moral, est peut-être formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été sur *les genoux de sa mère*, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer sur le front de son fils le caractère divin, on peut-être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais⁵⁵³.

La tâche est donc immense et l'importance sociale de la femme considérable.

La valorisation de la mère éducatrice s'observe dès la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle et connaît son apogée sous le Second Empire. Il faut toutefois noter le paradoxe qui veut que le rôle éducatif de la mère soit jugé fondamental alors que la loi ne lui reconnaît quasiment aucun droit sur sa progéniture. Cette situation est d'ailleurs dénoncée par certains penseurs comme Legouvé ou par les féministes. Cependant, la plupart des hommes considèrent que l'éducation maternelle doit toujours rester sous le contrôle masculin, comme le préconisait déjà Rousseau. L'autorité du père reste nécessaire et la femme n'a qu'un rôle subalterne, mais il faut néanmoins distinguer la théorie de la réalité. Dans les faits, l'influence féminine est souvent fondamentale concernant l'éducation, l'avenir et le mariage de leurs enfants. Il faut aussi se souvenir qu'au XIX^{ème} siècle, l'exaltation de la maternité et la valorisation de son aspect éducatif ne vaut que pour une élite. Les mères ouvrières ou paysannes, surchargées de travail, ne sont guère concernées ; elles doivent travailler pour vivre et sont peut-être encore moins centrées sur leurs fonctions maternelles que par le passé.

Mais l'éducation donnée par une mère dépasse le simple intérêt de l'enfant ; on lui prête aussi mille vertus sur la société et ses mœurs⁵⁵⁴. C'est ce qui justifie le programme d'éducation des femmes voulu par tous à cette époque. Lourde d'enjeux politiques et sociaux, l'éducation féminine est d'ailleurs source de rivalités multiples entre les grandes forces politiques au XIX^{ème} siècle.

Dans les années 1830-1840, l'Eglise renaissante valorise particulièrement la maternité et défend l'éducation des femmes au nom de la régénération sociale. L'Eglise voit notamment dans les mères un moyen de lutter contre la déchristianisation, surtout développée chez les hommes au XIX^{ème} siècle. Il s'agit d'un renversement majeur de l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la femme, qui se mue en une figure positive et salvatrice. La maternité devient une vocation quasi religieuse ; la femme est précurseur et relais du prêtre dans son foyer auprès de ses enfants et de son mari. Elle est animée d'un esprit de mission⁵⁵⁵. Ces représentations infusent toute la société et de nombreux auteurs chrétiens reprennent ces idées dans leurs ouvrages. C'est le cas de Louis-Aimé Martin (1782-1847), dans *De l'éducation des mères de famille, ou de la civilisation du genre humain*. Paru en 1834, ce livre connaît un grand succès et est réédité une dizaine de fois. Il fait des femmes l'instrument principal et quasi exclusif de la rénovation de la société et de la famille :

Ici-bas, il n'y a de puissance universelle que celle des femmes. La nature leur a donné notre enfance et livré notre jeunesse. Enfants, nous leur devons nos pensées, jeunes nous leur prodiguons nos sentiments ; et plus tard elles continuent comme épouses ce qu'elles ont commencé comme mère et comme amantes. Ainsi le cercle tout entier de notre vie se déroule sous leur influence⁵⁵⁶.

Les femmes sont présentées comme toutes puissantes, notamment par la maternité qui est la fonction essentielle par laquelle leur mission peut s'accomplir :

⁵⁵³ Maistre (Joseph de), *Les Soirées de Saint-Petersbourg ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la Providence*, éd. Rodolphe de Maistre, 1821, 3^{ème} entretien.

⁵⁵⁴ Déjà au XVII^{ème} siècle, Fénelon accordait à l'éducation des femmes un rôle important sur la société ; Fénelon (François de Salignac de La Mothe), *Traité de l'éducation des filles*, Paris, éd. Bernard Jolibert, Paris, Klincksieck, 1994.

⁵⁵⁵ Grabois (Geneviève), « Vous êtes presque la seule consolation de l'Eglise », La foi des femmes face à la déchristianisation de 1789 à 1880 », dans Delumeau (Jean) dir., *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992, pp. 301-325.

Le cas d'Alix de Lamartine (pour qui « l'état de mère de famille, si elle remplit ses devoirs, peut approcher de la perfection » c'est-à-dire de l'état religieux) et de Zélie Martin sont révélateurs de cette tendance.

⁵⁵⁶ Martin (Louis-Aimé), *De l'éducation des mères de famille, ou de la civilisation du genre humain*, Paris, Garnier frères, 1834, conclusion, pp. 521 et sq.

O femmes ! Si vous pouviez seulement entrevoir quelques-unes des merveilles promises à l'influence maternelle, avec quel noble orgueil vous entreriez dans cette carrière que la nature vous ouvre généreusement depuis tant de siècles ! Ce qui n'est au pouvoir d'aucun monarque, d'aucune nation, il vous suffit de le vouloir pour l'exécuter. Seules sur la terre vous disposez de la génération qui vient de naître, et seules vous pouvez en réunir les membres dispersés et leur imprimer le même mouvement⁵⁵⁷.

La femme a non seulement tout pouvoir sur le corps de son enfant, mais aussi sur son intelligence et surtout sur son âme. Pour L.-A. Martin, la vraie maternité est d'ailleurs avant tout morale :

Le véritable amour maternel, l'amour humain, commence où finit l'instinct animal. Certes, notre projet n'est pas de rabaisser les soins matériels donnés à l'enfance ; mais il faut bien que les femmes le sachent, et comment le sauront-elles, si personne n'ose le leur dire ? Elles ne seront mères suivant la loi morale de la nature que lorsqu'elles travailleront à développer l'âme de leurs enfants. Leur mission sur la terre n'est pas de procréer un bipède intelligent. C'est un homme complet que le monde leur demande (...). Il y a donc là pour la femme un double devoir, comme il y a pour l'homme une double naissance : naître à la vie, ce n'est rien que naître au plaisir et à la douleur ; naître à l'amour de Dieu et des hommes, c'est là véritablement naître, et cette seconde naissance, notre mère nous la doit si elle veut jouir d'un autre bonheur que de nous voir respirer et digérer⁵⁵⁸.

La femme a donc une influence considérable et incomparable, notamment dans le relèvement des classes populaires ; ce qui explique qu'un rôle fondamental soit attribué à l'éducation féminine. Si une femme doit éduquer ses enfants, elle doit elle-même être instruite en conséquence. Sans rentrer ici dans l'étude des positions de l'Eglise en la matière, citons cependant la figure majeure de Mgr Dupanloup (1802-1878). Evêque d'Evreux, mais aussi pédagogue et homme politique, il a en effet beaucoup contribué à défendre le rôle pédagogique des mères et à diffuser l'idée de leur nécessaire éducation, notamment par ses ouvrages *De l'éducation* (1861)⁵⁵⁹, *La femme studieuse* (1869)⁵⁶⁰ ou *De l'éducation des filles* (1879)⁵⁶¹. Il y propose un programme éducatif diversifié pour les femmes, qui se rapproche de celui des garçons⁵⁶². Mais son œuvre n'est pas uniquement théorique puisqu'il est mêlé au combat concernant la liberté de l'enseignement secondaire⁵⁶³.

L'importance accordée par l'Eglise à la femme et à son éducation explique que ce sujet devienne un enjeu fondamental pour les libéraux et les républicains. Déjà en 1845, Michelet dans *Du prêtre, de la femme, de la famille* critique l'influence du clergé qui s'exerce dans la famille par le biais de la femme. Faisant le constat des dissentiments qu'il perçoit dans bien des familles de son temps, il déclare : « Comment nous étonnerions-nous de cet état de la famille ? Nos femmes et nos filles sont élevées, gouvernées, *par nos ennemis* »⁵⁶⁴. Dans le cadre d'une pensée laïque, Michelet fait également de la femme un instrument de régénération et de civilisation. Dans *La femme*, il considère ainsi qu'« élever une fille, c'est élever la société elle-même », ou que « la femme est l'école »⁵⁶⁵. Cet idéal est repris sous la Troisième République et détermine la politique des républicains vis-à-vis de l'éducation des filles. Dès 1870, Jules Ferry déclare qu'« il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Eglise ? »⁵⁶⁶. En effet, conscient du conservatisme politique de l'Eglise et de sa mainmise sur l'éducation des femmes, ainsi que de la capacité d'influence de ces dernières au sein

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 524.

⁵⁵⁸ *Ibid.*, p. 335.

⁵⁵⁹ Dupanloup (Mgr), *De l'éducation*, éd. C. Douniol, 1861.

⁵⁶⁰ Dupanloup (Mgr), *La femme studieuse*, éd. C. Douniol, 1869.

⁵⁶¹ Dupanloup (Mgr), *Lettres sur l'éducation des filles et sur les études qui conviennent aux femmes dans le monde*, éd. C. Douniol, 1879.

⁵⁶² « Sylviane Grésillon, « Catéchiste volontaire, une vocation féminine », dans Delumeau (Jean) dir., *La religion de ma mère....*, op. cit., pp. 327-342.

⁵⁶³ A partir de 1844, il est un des défenseurs les plus actifs de la liberté de l'enseignement. En 1848, il fait partie de la commission extra-parlementaire présidée par Adolphe Thiers, qui élabore le texte qui deviendra la loi Falloux du 15 mars 1850.

⁵⁶⁴ Michelet (Jules), *Du prêtre, de la femme, de la famille*, Paris, 1845, 2^{ème} éd., introduction, p. 6.

⁵⁶⁵ Michelet (Jules), *La femme*, op. cit.

⁵⁶⁶ « De l'égalité de l'éducation », conférence populaire de Jules Ferry, salle Molière le 10 avril 1870, consulté sur http://motstocsin.autonomie.org/html/textes/textesgeneraux/julesferry_egalite.htm

du foyer, Ferry fait de la femme le pilier de la famille républicaine. Il veut donner des « compagnes républicaines aux hommes républicains »⁵⁶⁷ et faire des mères les premières éducatrices de leurs enfants. Les femmes doivent donc être instruites pour mener à bien leur mission. Sans rentrer dans le détail des débats houleux qui entourent cette question, notons que les différents projets aboutissent à la loi Camille Sée, le 21 décembre 1880, qui crée un enseignement secondaire laïque pour les filles. Elle s'ajoute aux lois Ferry qui instaure en juin 1881 et mars 1882 l'école primaire, laïque et obligatoire pour les deux sexes. C'est donc surtout au nom de la maternité que les femmes se voient reconnaître certains droits qui confortent leur importance sociale.

La fonction d'éducatrice polarise donc l'essentiel de la fonction maternelle au XIX^{ème} siècle et elle tend à supplanter la fonction purement reproductrice, même pendant la grossesse. Cette idée peut sembler paradoxale, mais elle est révélatrice des représentations qui se développent à l'époque. Certains médecins considèrent en effet que, pendant la grossesse, la maternité ne se limite pas à des aspects uniquement charnels. La femme enceinte n'est pas qu'un contenant passif qui se contente de faire murir son fruit ; elle contribue avant la naissance à l'éducation physique, morale et intellectuelle des enfants. L'idée que la femme influence son enfant dans ces différents domaines est couramment répandue dans l'opinion publique et dans la communauté médicale jusqu'au XVIII^{ème} siècle, notamment par l'intermédiaire de la théorie de l'imagination maternelle, évoquée dans un chapitre précédent. Toutefois, si ces idées régressent, chez les médecins au XIX^{ème} siècle, certains considèrent cependant que la femme peut exercer de manière non pas passive mais active, un rôle positif sur son enfant pendant la grossesse. En 1851, H. Dupont, dans *Conseils sur l'éducation*, indique ainsi :

L'éducation commence au berceau. On peut même faire remonter son principe plus haut, jusque dans le sein de la mère, où elle peut atteindre déjà très efficacement l'enfant (...). Je crois que la mère pendant sa grossesse, et selon les facilités que lui donne sa position sociale, ne doit faire usage que des aliments les plus sains, qui peuvent le mieux assurer à son enfant toutes les chances de viabilité et de santé, et rechercher toutes les impressions les mieux faites pour poser en lui les germes du sentiment du beau et du bon et de toutes les qualités de l'esprit et du cœur⁵⁶⁸.

Mais ces conseils restent très généraux et se placent dans la continuité de l'hygiène recommandée aux femmes enceintes depuis des siècles. Le projet d'Eugène de Frarière se veut plus original ; il revendique la paternité de ce qu'il appelle « l'éducation antérieure » et en expose les principes dans un ouvrage paru en 1855⁵⁶⁹. Avant cette publication, la parution de quelques extraits de son manuscrit dans l'article de Victor Meunier dans le Journal *La Presse* du 21 février 1855, « frappe vivement l'attention publique », selon ses propres dires. Il prétend également que « sur une centaine de journaux », seulement deux ou trois trouvent ses observations « absurdes et chimériques ». Le journaliste de *La Presse* se montre pour sa part séduit par cette théorie dont il rapporte les principaux traits :

L'influence des mères sur l'avenir de leurs enfants est bien plus décisive qu'on ne l'a cru jusqu'à présent. La nature leur assigne et elles remplissent à leur insu un rôle social bien autrement prépondérant que celui qu'on leur reconnaît (...). Lorsqu'une femme sent s'accomplir en elle le sublime mystère de la maternité, elle n'a pas seulement, comme elle le croit, charge de la vie de son enfant ; déjà lui incombent envers celui-ci des devoirs intellectuels et moraux ; déjà commencent pour elle ces fonctions d'institutrice qu'elle pensait n'avoir à remplir qu'après sa délivrance (...). Il se passe pendant la gestation, dans la sphère intellectuelle et morale, des choses exactement parallèles à celles qui ont lieu dans le domaine physiologique. (...) Avant la naissance, elle donnerait ses facultés même et ses aptitudes, ses goûts, ses penchants. Elle déterminerait au même moment le tempérament intellectuel et moral et le tempérament physique du nouvel être.

⁵⁶⁷ Mayeur (Françoise), « L'éducation des filles : le modèle laïque », dans Duby (Georges), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes...*, op. cit. t 4, 1991, p. 238.

⁵⁶⁸ Dupont (H.), *Conseils sur l'éducation*, Paris, Garnier frères, 1851.

⁵⁶⁹ De Frarière (Eugène), *Education antérieure. Recherches et instructions sur les influences maternelles*, Paris, Duméril, 1855. (rééd. en 1862 sous le titre *Education antérieure, Influences maternelles pendant la gestation sur les prédispositions morales et intellectuelles des enfants*).

C'est donc durant la grossesse qu'à tous les points de vue l'action maternelle atteint son maximum. Or il y aurait un art d'inculquer à un être en voie de formation les facultés et les goûts que l'éducation développe et ne crée pas. De là l'*Education antérieure*⁵⁷⁰.

La femme enceinte se voit donc accorder ici un rôle capital ; elle détermine tout : les caractéristiques physiques, morales, intellectuelles de chaque être à naître. Mais en réalité, la théorie de Frarière ne se base pas sur des faits scientifiques nouveaux. Elle assigne de nouveaux objectifs aux capacités supposées depuis longtemps aux femmes enceintes. M. de Frarière ne fait que s'inscrire dans la tradition de la croyance aux envies et à l'imagination des femmes enceintes. Pour prouver leur capacité d'influence, il donne ainsi quelques exemples que ne désavoueraient pas les « savants » des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Il relate notamment un cas de sa connaissance qui montre la permanence des croyances dans ce domaine. Il s'agit d'une jeune fille ayant un signe sur l'épaule en forme de chauve-souris aux « ailes déployées, dessinée en relief et comme posée sur ses blanches épaules. Rien ne manquait : le poil gros-noir, les griffes et le museau qui se détachaient sur la peau de satin »⁵⁷¹. Il explique cette particularité par le fait que sa mère a été effrayée par une chauve-souris qui s'est abattue sur elle lors d'un bal. M. de Frarière rapporte également des exemples bien connus comme celui de Jacques II d'Ecosse pour démontrer que « les impressions morales de la mère exerce[nt] une influence sur le moral de l'enfant et détermine[nt] en lui certaines bizarrerie de caractère ». Même si le journaliste de *La Presse* reconnaît que « les physiologistes s'accordent (...) à nier la mystérieuse influence qu'admet M. de Frarière », il indique toutefois « nous ne nous croyons pas autorisés à repousser sans examen le témoignage d'un homme éclairé comme M. de Frarière, quand il déclare avoir une connaissance personnelle des faits en opposition sur ce point avec l'opinion commune des hommes de science ». Les représentations anciennes n'ont donc pas disparu, malgré les travaux réalisés par les scientifiques. La nouveauté relative du projet de Frarière est de chercher à tirer profit des capacités supposées des femmes enceintes dans une optique volontariste :

Si la mère se livre pendant sa grossesse à des occupations uniformes excluant toute pensée prédominante, l'enfant n'aura que des capacités très ordinaires ; son âme, n'ayant reçu aucune influence particulière, pourra se plier facilement à tout, sans briller particulièrement dans aucune spécialité : ce sont là les cas les plus ordinaires.

Mais si la mère est dominée par des pensées d'un genre exclusif, si elle le livre à des occupations qui exercent ses idées et forcent pour ainsi dire les ressorts de l'âme jusqu'à produire l'exaltation ; oh ! alors l'enfant participe à coup sûr de ces facultés extraordinaires⁵⁷².

Pour asseoir sa théorie, M. de Frarière cite plusieurs exemples. Il mentionne notamment celui d'« un de nos grands peintres comme devant les merveilleux talents qu'il a manifestés dès les premières années de sa vie à l'admiration que sa mère éprouva en voyant pour la première fois et durant sa grossesse, les innombrables chefs d'œuvres que renferme le Louvre »⁵⁷³. Il ajoute aussi le cas

[d']une dame de ma connaissance qui possède un talent remarquable sur la harpe, ayant passé tout le temps d'une de ses grossesses à faire de la musique, l'enfant est venu au monde doué des dispositions les plus merveilleuses pour la musique. Dans une autre circonstance, l'état de sa santé ne lui ayant pas permis de se livrer à son étude favorite, que même elle avait prise en dégoût pour se livrer au dessin et à la broderie, l'enfant qu'elle mit au monde sans cette nouvelle impression a également éprouvé une véritable aversion pour la musique. Une troisième couche ayant eu lieu dans les mêmes conditions, l'enfant, qui cette fois était un fils, a montré des dispositions étonnantes pour le dessin et tout ce qui s'y rapporte et la même répugnance pour la musique que le garçon né précédemment⁵⁷⁴.

Sont également invoqués à l'appui de sa théorie toutes sortes d'arguments. Un parallèle avec le monde animal est établi. En effet, de Frarière prétend qu'une femelle chien entraînée pour la chasse fait des petits qui sont de bons chasseurs. En outre, il affirme que le caractère national d'un peuple se perpétue du fait de cette influence maternelle. Il en veut pour preuve le fait qu'un « enfant élevé loin du toit paternel dans des circonstances de mœurs et de caractère tout à fait contraires » ne perd pas « le cachet

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 14.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 18.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 20.

⁵⁷⁴ *Ibid.*

de son origine ». Avec un racisme sans complexe, il explique ainsi que « le jeune Italien né ou transporté à Paris dès sa première enfance sera d'un caractère aussi jaloux et dissimulé que s'il eût été élevé dans la péninsule italique »⁵⁷⁵. De Frarière pense aussi avoir trouvé dans sa théorie les « causes réelles qui amènent la décadence des familles et par suite celle des nations »⁵⁷⁶. Il considère en effet que la vraie cause de décadence des peuples est l'absence de sentiment assez fort qui conduit l'homme à sa chute et la société à sa dissolution. La chute de l'Empire romain est ainsi imputée aux mères corrompues qui ont transmis les vices de leur temps aux enfants. Toutes ces observations conduisent à conseiller à une femme de rechercher toutes les sources d'émotion et de stimulation positives pendant sa grossesse :

La statuaire antique, les peintures de Raphaël, les admirables compositions des Mozart, des Beethoven et des Rossini, les chefs d'œuvres de la poésie dramatique et lyrique, les vies des grands hommes, les voyages et les découvertes des navigateurs les plus célèbres, telles seront les sources d'émotion qu'elle recherchera pour imprimer au fruit de ses entrailles ce goût du beau et du merveilleux, du sublime qui est le cachet particulier des âmes d'élite.

Je dis mieux : c'est que l'éducation entreprise dès ce premier début de la vie, dans le sein de la mère, et suivie jusqu'à l'âge où le corps a pris sa croissance et sa forme est une sorte de plastique qui modèle le physique et lui donne l'empreinte des perfections morales⁵⁷⁷.

De Frarière recommande aux femmes « pour maintenir et accroître l'amour des arts et en particulier de la musique (...) de les cultiver elles-mêmes »⁵⁷⁸. Il donne un exemple d'éducation antérieure réussie avec le cas de Sophie Gay et de sa fille Delphine de Girardin, et aussi celui de Mme P. qui

avait comme une espèce d'intuition de la puissance des impressions maternelles, et pendant neuf mois elle prit une attention extrême de ne rien faire qui put contrarier l'heureux développement du caractère du petit être qu'elle portait en son sein. Pendant neuf mois elle évita toutes les impressions morales et physiques de nature à produire une fâcheuse influence (...) elle se livra avec précautions à des études sérieuses et variées⁵⁷⁹.

En effet, elle pratique la musique, admire la peinture, lit ou relit Le Tasse, Dante, Shakespeare, Corneille, Racine, etc. Elle donne évidemment naissance à une « fille douée de toutes les heureuses qualités », alors qu'une deuxième grossesse qui se déroule dans un autre contexte produit un tout autre caractère. De Frarière note aussi l'importance du sentiment religieux chez la mère pendant sa grossesse : « Des milliers d'exemples, pris dans toutes les classes de la société prouvent de la manière la plus positive que la plupart des hommes qui ont manifesté la force et la constance de leurs opinions religieuses, ont eu pour mères de ces femmes dont la foi vive et ardente devait se transmettre à leurs enfants »⁵⁸⁰. S'il considère que l'éducation dès l'enfance peut jouer un rôle, celle-ci ne lui semble pas suffisante et il pense qu'une transmission du sentiment religieux s'opère dès la grossesse. Ce sentiment lui paraît un socle fondamental sur lequel s'ancrent chez l'enfant à naître toutes les capacités morales et intellectuelles ultérieures. Il en veut pour preuve l'exemple de la colonisation française en Algérie :

Cette influence est-elle aussi forte qu'une occupation de vingt-cinq ans pourrait le faire supposer ? Non certainement, et il est bien à craindre qu'elle ne soit jamais plus forte qu'aujourd'hui tant qu'on ne fera pas cesser les causes qui y apportent d'invincibles obstacles. La religion des Arabes s'oppose à toute communication intime ; les femmes, ces indispensables missionnaires de la civilisation vivent loin de tout contact avec les conquérants et il en sera toujours ainsi, l'occupation durât-elle cent ans. Or quelle influence pourrait-on avoir sur une race dont on peut apprivoiser quelques individus mais qui repoussera toujours les chrétiens ?⁵⁸¹

On retrouve ici l'idée que la femme est un agent fondamental de civilisation qui marque de son empreinte l'esprit et l'âme de son enfant. Toutefois, de Frarière tente de se prémunir contre les

⁵⁷⁵ *Ibid.*, « De l'influence maternelle sur le caractère des peuples », pp. 61 et sq.

⁵⁷⁶ *Ibid.*, « Des causes réelles qui amènent la décadence des familles et par suite celle des nations », pp. 77 et sq.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁵⁷⁸ *Ibid.*, p. 113.

⁵⁷⁹ *Ibid.*, pp. 132 et sq.

⁵⁸⁰ *Ibid.*, pp. 77 et sq.

⁵⁸¹ *Ibid.*

critiques que peuvent susciter sa théorie : « Je n'ai jamais dit ni prétendu dire que la femme pouvait à son gré créer des facultés ; l'influence de la mère ne saurait s'étendre si loin (...) elle ne saurait non plus créer un caractère selon son bon plaisir »⁵⁸². Car sa théorie pose la question de la supériorité féminine par rapport à l'homme. En effet, de telles capacités d'influence sur l'être humain suscitent des questions sur la place subalterne accordée à la femme dans la société de l'époque : « Il lui reste une des plus sublimes prérogatives que Dieu ait accordées aux hommes, prérogative qui l'élève pour ainsi dire au-dessus de l'homme lui-même, et dont celui-ci aurait lieu d'être jaloux s'il ne lui avait été donné de diriger la femme et de la dominer par la force de son génie (...) »⁵⁸³. Rien de révolutionnaire donc ! La hiérarchie traditionnelle n'est en effet pas remise en cause : l'homme est toujours le sexe fort et supérieur, la femme ne fait que refléter sur son fruit le génie qui est forcément masculin. On retrouve ici la représentation habituelle de la femme comme un conducteur passif ; elle ne crée rien de nouveau. De Frarière indique également que la mère prédispose à telle ou telle faculté, mais que cela suppose une faculté existant déjà à l'état latent, qui ne demande qu'un développement successif : « c'est alors qu'apparaissent le caractère de la race, celui de la famille et en particulier celui du père »⁵⁸⁴. Le rôle de l'homme est donc d'environner la femme de toutes les circonstances les plus favorables. Toutefois l'auteur concède que, concernant la femme,

on pourrait presque supposer qu'elle a hérité d'une portion du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; car si elle ne peut pas créer des facultés lorsqu'elles n'existent pas, elle peut certainement développer et diriger celles de l'enfant en voie de formation qu'elle porte en son sein ; de manière à leur donner une supériorité qu'elles n'auraient pas sans cela⁵⁸⁵.

De même, le journaliste qui relaie les idées de Frarière considère que si le rôle que joue les femmes est aussi essentiel que celui-ci le prétend,

leur responsabilité prend des proportions incomparables, ce qui ne peut avoir lieu sans qu'il en résulte aussitôt un élargissement de leurs droits. Or, toute vue tendant à grandir et à ennoblir le rôle des femmes et des mères, à accroître le tribut de respect et d'amour qui leur est dû, tend par cela même au bonheur de l'espèce inséparable de sa dignité ; c'est pour cela que nous désirons que les idées de M. de Frarière soient vraies⁵⁸⁶.

Il est donc certes question de revaloriser le rôle des femmes, mais c'est encore et toujours en tant que mère, et d'un point de vue finaliste et utilitariste, pour le bien de l'espèce humaine toute entière. De Frarière indique d'ailleurs, dans une perspective eugénique, l'intérêt de cette éducation antérieure sur la longue durée car elle permettrait une amélioration de la race de générations en générations et aboutirait à la création d'une véritable élite : « Ces êtres privilégiés entre tous joueront naturellement le rôle de pionniers de la civilisation nouvelle, et conduiront la société retrempeée vers une ère de progrès et de grandeur dont l'homme s'efforcera en vain d'entrevoir la portée »⁵⁸⁷. Ce projet reste donc très élitiste ; il ne s'adresse qu'à un groupe étroit de privilégiés qui disposent de l'éducation et du temps nécessaires pour se consacrer exclusivement pendant la grossesse à des tâches nobles. Toutefois, le projet de Frarière reste très vague et il n'est finalement guère novateur, tant sur le fond que sur la forme.

Les scientifiques de l'époque n'ont probablement guère accordé de crédit à ces théories, bien peu fondées scientifiquement. Certains journaux semblent également très critiques ; de Frarière reproduit d'ailleurs deux jugements hostiles au livre pour montrer leur vacuité et l'absence d'arguments probants contre sa théorie. *L'Indépendance belge* se moque ainsi en disant que « M. de Frarière est le Christophe Colomb de ces limbes peuplées selon lui de possibilités »⁵⁸⁸. Jules Lecomte dans *Le Siècle* est plus mordant :

Il suffit donc qu'une femme enceinte lise Chateaubriand et Lamartine, Thiers et Michelet, Molière et Voltaire, pour mettre au jour un écrivain polygraphe et encyclopédique ? (...) mais

⁵⁸² *Ibid.*, pp. 88 et sq.

⁵⁸³ *Ibid.*

⁵⁸⁴ *Ibid.*, pp. 132 et sq.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, pp. 88 et sq.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 5.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, pp. 132 et sq.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, Appendice.

à ce compte les gens de métier ne devraient fournir que des aptitudes analogues, car la phase de gestation est pour les femmes de ces conditions toute remplie des choses de leur profession : la repasseuse repasse, la couturière coud, la cuisinière cuisine jusqu'au dernier moment (...). Tout cela est drôle, mais absurde. Il faudrait reprocher à la mère d'un assassin d'avoir fomenté les pensées sanguinaires de son fils en... faisant quoi ? En tuant trop de puces ?⁵⁸⁹

Cependant, d'autres journaux semblent avoir transmis des échos favorables et certains intellectuels renommés, comme Michelet, paraissent également séduits. Dans *Nos fils*, celui-ci note que « toute l'existence physique de la mère influe » sur l'enfant pendant la grossesse et il renvoie en note à l'ouvrage de Frarière, dont il salue le joli titre. D'autres ouvrages s'inscrivent également dans le débat pour ou contre « l'éducation antérieure ». C'est le cas d'*Examen critique et impartial de la théorie de l'éducation antérieure* d'A.R. de Liesville. En 1880, Bernard Perez publie également *L'éducation dès le berceau, essai de pédagogie expérimentale*⁵⁹⁰. Cette théorie ne semble connaître qu'une éphémère célébrité dans les milieux éclairés, mais les idées qui la sous-tendent ne disparaissent pas totalement. Ainsi Witkowski, à la fin du XIX^{ème} siècle, discute encore dans un de ses ouvrages cette question : « *Les beaux-arts ont-ils une influence réelle sur les produits de la conception ?* ». Sans vraiment se prononcer sur la question, il indique :

L'influence des milieux était connue bien avant Darwin ; elle a encore des partisans de nos jours et quelques enthousiastes voient autre chose qu'un symbole dans le fait que Victor Hugo a été conçu après une ascension sur le pic d'un glacier. De même pour Napoléon, on le vit prédestiné dans le sein de sa mère, qui le porta courageusement dans ses entrailles pendant la crise révolutionnaire de la Corse et pendant la Guerre d'indépendance : « Une pareille influence, dit le baron Larrey, devait marquer son empreinte sur le caractère et la destinée de l'homme appelé à révolutionner le monde⁵⁹¹.

La diffusion de ces idées dans l'opinion publique et chez les femmes est difficile à apprécier. Il semble néanmoins que certains écrits privés du dernier tiers du XIX^{ème} siècle témoignent de ces croyances⁵⁹² ; celles-ci n'ont d'ailleurs pas totalement disparues aujourd'hui⁵⁹³.

Si on constate une glorification et une idéalisation du rôle maternel dans la société au XIX^{ème} siècle, il nous reste à apprécier la manière dont les femmes se sont réellement approprié cette identité et en quoi la grossesse participe à la construction de celle-ci.

⁵⁸⁹ *Ibid.*

⁵⁹⁰ Perez (Bernard), *L'éducation dès le berceau, essai de pédagogie expérimentale*, Germer Baillière, 1880.

⁵⁹¹ Witkowski (Gustave J.), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 9.

⁵⁹² Voir les écrits d'Edmée Guébin et Marie-Thérèse Ollivier, qui semblent étonnement proches de la thèse de Frarière. On peut penser que l'ouvrage ou ses théories ne leur étaient pas inconnues ; voir le chapitre III, pp. 329 et sq.

⁵⁹³ Un article paru sur Internet en 2009 (source, Agence France Presse), intitulé « L'art et les musées : bons pour les femmes enceintes » fait état de cours donnés à des femmes enceintes en Russie dans les prestigieux musées de Saint-Petersbourg. L'article cite les explications suivantes : « Pour la gynécologue Marina Komova, initiatrice du programme, ils « aident les femmes enceintes à améliorer leur condition physique grâce à leur état émotionnel ». « Il est évident que des objets d'art ont un effet harmonisant sur des humains », affirme-t-elle. Les cours d'art non seulement élargissent l'horizon intellectuel des futures mères mais ont aussi une influence sur le cerveau des enfants dans la période prénatale, selon la gynécologue ». Le cours intitulé, « Connaître la beauté avant la naissance », passe en revue différents thèmes : « Icône orthodoxe », « L'image de la Vierge dans l'art russe », « Mère et enfant dans la peinture et la sculpture », « Portrait féminin », « Paysage russe » ou « L'influence des couleurs sur l'état humain ». Il semble intéresser certaines femmes dont Macha Zvereva, 25 ans qui déclare : « On dit que la femme enceinte doit regarder de belles choses : je suis sûre que ces cours me font du bien à moi, mais aussi à mon bébé »

<http://www.mamanpourlavie.com/grossesse-maternite/actualites/3868-l-art-et-les-musees-bons-pour-les-femmes-enceintes.shtml>

C. L'EVOLUTION DE LA PLACE DE LA GROSSESSE DANS L'IDENTITE FEMININE

La question de l'identité féminine et son lien avec la maternité et la grossesse est vaste et complexe. Des éléments de réponse y ont été apportés tout au long de cette thèse, notamment en exploitant les écrits privés féminins⁵⁹⁴. Pour ne pas nous répéter, nous nous contenterons ici de récapituler certains points et nous étudierons plus en détail la place de la maternité et de la grossesse dans les revendications féminines qui s'expriment au XIX^{ème} siècle.

L'histoire du féminisme, s'est déjà beaucoup penchée sur ce point⁵⁹⁵. Nous ne rentrerons donc pas dans le détail ; nous nous contenterons, pour commencer, d'exploiter notre corpus d'écrits privés féminins, afin de dégager les opinions et les représentations que les femmes expriment sur la maternité et la grossesse. Les aspects revendicatifs et féministes y sont très rares ; les femmes qui font état de revendications sur le droit des femmes et qui évoquent la place de la maternité dans ce domaine appartiennent exclusivement au XIX^{ème} siècle, quelques-unes à partir des années 1830, l'essentiel à partir des années 1880-1890. Cette dernière période étant déjà bien connue, nous nous concentrerons plutôt sur l'époque qui précède. Aux maigres données tirées des écrits privés, nous avons jugé bon d'associer certains écrits à caractère politique, soit de femmes déjà présentes dans notre corpus (comme Mme de Staël, Marie d'Agoult par exemple), soit de certaines féministes comme Jenny d'Héricourt ou André Léo. Nous ne prétendons pas épuiser ici le sujet mais compléter, sur certains points, les analyses déjà faites par d'autres⁵⁹⁶.

1. Une valorisation du rôle maternel qui doit donner aux femmes un plus grand rôle dans la société

a. La maternité : une vocation féminine assumée par les femmes

Nous avons pu constater que, dans la société traditionnelle, il n'était guère possible de distinguer un désir d'enfant personnel et explicite de la part des individus. Pour la jeune épouse, avoir des enfants allait de soi. Les témoignages tirés des écrits privés montrent que la plupart des femmes se soumettent à l'impératif de la maternité et en font un aspect essentiel de leur identité. La nouveauté est, qu'à partir du dernier tiers du XVIII^{ème} siècle, avec l'immense succès des écrits de Rousseau, la valorisation de la fonction maternelle permet aux femmes des élites d'exprimer plus explicitement

⁵⁹⁴ Notamment dans le chapitre I à propos du désir de grossesse.

⁵⁹⁵ On peut citer dans la riche bibliographie sur le sujet (voir une liste de références plus complète en fin de second volume) :

- Bard (Christine), *Les filles de Marianne. Histoire des féministes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995 (livre abrégé de la thèse).

- *id.*, « Marianne and the mother rabbits : feminism and natality under the Third Republic », *Population and social policy in France*, 1997, pp. 34-48.

- Cova (Anne), *Féminismes et néo-malthusianismes sous la Troisième République : « La liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011.

- Fortino (Sabine), "De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité", dans « Guerres civiles », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n°5, 1997, pp. 217-238.

- Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses FNSSP des femmes, 1989 (livre abrégé de la thèse).

- Knibiehler (Yvonne), « Féminisme et maternité », *La revue lacanienne*, 2007/2, n°2.

- Riot-Sarcey (Michèle), *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Paris, A. Michel, 1994.

- Thébaud (Françoise), « Féminisme et maternité : les configurations du siècle », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 29-45.

⁵⁹⁶ Notre partie s'appuie sur ma communication « Le vécu de la grossesse chez les femmes des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles », au colloque « Féminisme et naissance », organisé par la *Société d'Histoire de la Naissance*, et tenu à Châteauroux les 22 et 23 septembre 2007. La communication, légèrement modifiée, a fait l'objet d'une publication sous le titre « Grossesse désirée, grossesse imposée : le vécu de la grossesse aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en France dans les écrits privés », dans *Histoire, Economie, Société*, n°4, 2009, pp. 35-49.

leur intérêt pour le rôle de mère. Même celles qui ne souscrivent pas totalement au modèle de femme tracé par Rousseau, reconnaissent que la *valorisation* des qualités « féminines » est positive et souscrivent au modèle maternel. Ainsi, Mme de Staël dans ses *Lettres sur Rousseau* déclare en 1789 :

Quoique Rousseau ait tâché d'empêcher les femmes de se mêler des affaires publiques, de jouer un rôle éclatant, qu'il a su leur plaire en parlant d'elles. Ah ! s'il a voulu les priver de quelques droits étrangers à leur sexe, comme il leur a rendu tous ceux qui lui appartiennent à jamais ! S'il a voulu diminuer leur influence sur les délibérations des hommes, comme il a consacré l'empire qu'elles ont sur leur bonheur ! S'il les a fait descendre d'un trône usurpé, comme il les a replacées sur celui que la nature leur a destiné ! S'il s'indigne contre elles lorsqu'elles veulent ressembler aux hommes, combien il les adore quand elles se présentent à lui avec les charmes, les faiblesses, les vertus et les torts de leur sexe ! Enfin, il croit à l'amour ; sa grâce est obtenue⁵⁹⁷.

Mme de Staël reconnaît aussi l'influence de Rousseau dans la revalorisation de la maternité :

C'est l'éloquence de Rousseau qui ranima le sentiment maternel dans une certaine classe de la société ; il fit connaître aux mères ce devoir, ce bonheur ; il leur inspira le désir de ne céder à personne les premières caresses de leurs enfants (...) Qui, des mères ou des enfants, doit le plus de reconnaissance à Rousseau ? Ah ce sont les mères sans doute ne leur a-t-il pas appris (comme l'écrivait une femme dont l'âme et l'esprit font le charme de ceux qu'elle admet à la connaître) « à retrouver dans leur enfant une seconde jeunesse, dont l'espérance recommence pour elles quand la première s'évanouit ? »⁵⁹⁸

Malgré une passion, parfois éphémère, pour certains principes de Rousseau, c'est surtout la dimension affective et éducative de la maternité qui intéresse les femmes des élites et cette tendance se confirme au siècle suivant.

Au XIX^{ème} siècle, la conviction que la maternité est le seul et véritable accomplissement de la vie féminine n'est pas répandue uniquement dans le discours masculin. Comme le déclare en 1840 Delphine de Girardin « La maternité est la passion du jour ». Plus encore que par le passé, la majeure partie des femmes semble en effet considérer que la venue d'enfants est le devoir de leur sexe mais aussi sa principale source de bonheur. Mademoiselle Avrillion, femme de chambre de l'impératrice Joséphine, indique ainsi dans ses mémoires : « Je ne crois pas qu'il y ait de bonheur réel dans ce monde pour une femme qui n'est pas mère ! »⁵⁹⁹. L'amour maternel est vu par certaines femmes comme le sentiment le plus pur, le plus intense et la relation mère-enfant comme une relation sacrée. Marie-Thérèse Ollivier rapporte ainsi en 1870 la joie que lui procure sa maternité alors qu'elle est en exil : « Au milieu de toutes nos douleurs, Dieu m'envoie une consolation. Dans quelques mois un petit être de plus dans le monde me donnera toutes les joies et toutes les gloires de la maternité. Depuis que je vois cette douce et bien-aimée figure dans mon avenir, je me sens plus forte et plus calme »⁶⁰⁰.

Il n'est pas surprenant que les femmes s'approprient plus encore que par le passé leur rôle maternel et revendiquent une mission éducative spécifique. La maternité constitue alors presque la seule possibilité de jouer un rôle actif et socialement reconnu pour une femme. Nombre d'entre elles écrivent d'ailleurs des ouvrages éducatifs à succès dont le nombre se multiplie de 1780 à la fin du XIX^{ème} siècle⁶⁰¹, ainsi que des périodiques féminins⁶⁰². Nous avons vu, dans les écrits privés de notre

⁵⁹⁷ Staël (Mme de), *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.J. Rousseau*, Paris, s.n., 1789, pp. 10 et sq. (à propos de *La Nouvelle Héloïse*).

⁵⁹⁸ *Ibid.*, pp. 39-40.

⁵⁹⁹ Avrillion (M^{lle}), *Mémoires...*, *op. cit.*

⁶⁰⁰ « 13 décembre 1870 », extrait du premier carnet de Marie-Thérèse Ollivier, 542AP/46, Archives Nationales.

⁶⁰¹ Ainsi Madame d'Épinay avec *Les conversations d'Émilie*, en 1781, Mme de Genlis, *Le théâtre de l'éducation*, 1779 ; *Adèle et Théodore*, 1782 notamment ; Mme Le Groing la Maisonneuve, *Essai sur le genre d'instruction qui semble le plus analogue à la destination des femmes* ; Mme Campan, *De l'éducation des femmes, Manuel de la jeune mère* ; Mme de Rémusat, *Essai sur l'éducation des filles*, 1824 ; Pauline Guizot, *L'Éducation domestique*, 1826 ; Mme Necker de Saussure, *L'Éducation progressive*, 1828 ; Mme Tastu, *L'Éducation maternelle* ; Mme de Gasparin, *Le mariage au point de vue chrétien*, 1843 ; voir Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères, op. cit.*, p. 179.

⁶⁰² *Journal des femmes* de Fanny Richomme, *La Mère de famille* de Madeleine Sivey, *Le Conseiller des femmes* d'Eugnie Niboyet, *Journal des Dames et des modes*, etc.

corpus, que les femmes prennent aussi très au sérieux leur mission d'éducatrice et s'attribuent une responsabilité importante dans la formation physique, intellectuelle et morale de leurs enfants⁶⁰³.

L'importance reconnue à la mission maternelle et la valorisation de leur rôle éducatif explique probablement que la naissance des filles soit moins dévalorisée que par le passé. Ainsi, Alix de Lamartine écrit en 1823 à son aînée Cécile pour la féliciter de la naissance de ses jumelles, qui porte à six le nombre de ses enfants de sexe féminin. Ayant connu un sort semblable, elle « console » sa fille et lui montre la noble mission qu'est l'éducation des filles :

Eh ! bien, ma chère Cécile, je ne t'ai encore pas écrit à toi-même depuis ta nouvelle dignité de mère de six filles. Oui, ma chère, c'est une chose dont tu dois te glorifier, car j'ai souvent pensé, dans une gloire à peu près pareille à la tienne, que c'était une marque d'honneur très particulière que d'être chargée par la Providence d'élever des filles, et je me suis trouvée en cela parfaitement d'accord avec M. de Fénelon qui attribue à l'éducation des femmes la plus grande influence sur la société. Ainsi, mon enfant, laisse dire le vulgaire, et relève-toi à tes propres yeux par la grande mission que Dieu t'a donnée⁶⁰⁴.

Alix de Lamartine insiste ici sur la soumission aux desseins de Dieu qui confie une tâche vitale aux mères. En invitant Cécile à se valoriser à ses propres yeux et à ceux des autres en tant que mère de filles, elle témoigne de la diffusion de l'idée que les femmes ont une influence positive sur la société. Mais l'existence même de son intervention montre que cette représentation est encore loin d'être partagée par l'ensemble de la société.

Quelques mères vont plus loin et déclarent ouvertement leur préférence pour un enfant de sexe féminin, notamment Edmée Guébin dont les écrits témoignent d'idées progressistes sur l'émancipation et le rôle des femmes :

Nous préférons que tu sois fille, parce que tu prendras rang parmi celles des femmes qui revendiquent, et plus que cela méritent leur égalité sociale avec l'homme. [...] Tu seras savante en même temps que simple, énergique autant que douce, aimante, mais austère, étant tout cela, tu seras, je le répète, une des femmes qui font honorer leur titre, et écoute bien ceci – qui travaillent efficacement à la régénération morale et sociale du monde parce qu'elles sont éminemment éducatrices⁶⁰⁵.

On retrouve dans ses propos, et de manière plus développée que chez Alix de Lamartine, l'idée d'une régénération de la société et du monde par les femmes. La femme est ici parée de toutes les qualités ; elle est la figure civilisatrice par excellence, grâce à son rôle d'éducatrice. Mais là où Edmée Guébin se distingue de la plupart de ses contemporains, c'est qu'elle en tire des conclusions sur la condition féminine et la question de l'égalité homme-femme. Elle s'insurge contre le sort injuste des femmes, qui n'ont pas la place qu'elles méritent, et revendique pour elles davantage de droits. Ces idées ne sont pas seulement celles d'Edmée ; elles sont, semble-t-il, partagées par son mari. Cette position atypique surprend visiblement l'entourage, qui proteste, ce qui amène Edmée à se justifier :

Nous désirons, ton père et moi, que tu sois une fille, bien que des gens nous disent : "Pourquoi donc ? Vous avez tort : le sort de l'homme est mille fois plus heureux". Cela est vrai en général, mais la raison ? C'est qu'il tyrannise les femmes. Or, je te demande, doit-on s'estimer fier d'un bonheur acheté au prix de l'injustice, doit-on même l'appeler bonheur ? Non. Et non, nous n'en voulons pas pour toi⁶⁰⁶.

Cet exemple montre que, dans les milieux favorisés, le modèle éducatif maternel auquel la plupart des femmes souscrivent, leur fournit une utilité sociale et des vellétés d'autonomie. Malgré une condition dépendante et l'affirmation sans cesse renouvelée de leur infériorité physique et morale, les femmes, par l'éducation, peuvent affirmer leur personnalité, revaloriser leur rôle et finalement élargir leurs possibilités d'action. Ce nouveau modèle leur fournit des armes pour asseoir des revendications nouvelles et demander davantage de droits pour les femmes.

⁶⁰³ On l'a vu notamment avec les cas de Mme de Lamartine, Edmée Guébin ou Marie-Thérèse Ollivier.

⁶⁰⁴ Lamartine (Alix), lettre à Cécile de Cessiat, dans Jussieu de Sénevier (Valentine), *Les confidences de Mme Lamartine à ses filles...*, op. cit.

⁶⁰⁵ Guébin (Edmée), « Notre enfant », 10 juillet 1887, fds cité.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

b. Des revendications « féministes » : la maternité doit conférer davantage de droits et une reconnaissance sociale

On voit en effet, chez certaines femmes, poindre des revendications qu'on pourrait qualifier de « féministes » ou plutôt de « pré-féministes ». Le féminisme est en effet un terme récent. Il est défini par Laurence Klejman et Florence Rochefort comme « une prise de conscience individuelle ou collective de l'oppression spécifique des femmes, accompagnée de la volonté d'instaurer l'égalité des sexes dans certains ou dans tous les domaines à plus ou moins longue échéance »⁶⁰⁷. Si l'idée d'égalité entre les sexes est ancienne, la notion de « féminisme » semble inadaptée pour la majeure partie de la période étudiée, le mot n'apparaissant d'ailleurs dans son sens actuel que dans les années 1880⁶⁰⁸. Les revendications de type « féministes » apparaissent cependant en France de manière plus explicite et visible que par le passé à partir de la Révolution française, qui constitue un moment fondateur dans l'idée d'égalité des sexes⁶⁰⁹. Il faut néanmoins souligner que la complémentarité des rôles entre les deux sexes n'est pas vraiment remise en cause jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La maternité apparaît longtemps comme une spécificité féminine qui ne cadre pas très bien avec la revendication égalitariste. Même s'il existe une grande variété de courants féministes et des prises de position plurielles sur la maternité, la plupart des féministes se réclament de l'égalité dans la différence⁶¹⁰. Il faut attendre la toute fin du XIX^{ème} siècle pour voir la place de la maternité contestée dans l'identité féminine. Les questionnements actuels qui lient féminisme et naissance sont donc largement anachroniques⁶¹¹. En outre, la France se caractérise par l'existence d'un féminisme pro-maternel spécifique et très actif. Davantage qu'ailleurs, les femmes se sont servies de leur rôle maternel pour revendiquer davantage de droits dans la société.

Dans certains milieux engagés politiquement, souvent proches du socialisme, ces revendications se développent, notamment dans les années 1830-1840. En effet, dans le contexte de la révolution de 1830, des femmes surgissent sur la scène publique pour réclamer ouvertement l'émancipation de leur sexe. Pour la première fois, elles sont résolues à s'organiser pour en faire une question politique, ce qu'elles font principalement au sein du mouvement saint-simonien⁶¹². Nous ne rentrerons pas ici dans les liens complexes qui unissent saint-simonisme, féminisme et maternité ; rappelons toutefois que le mouvement saint-simonien, lorsqu'il se constitue en « religion » au cours des années 1828-1829, est amené à redéfinir la place des femmes en son sein⁶¹³. Cette association politique d'un type nouveau, s'organise comme une micro-société dont le but est d'influencer et de régénérer la société environnante en présentant un modèle nouveau. Caractérisé par le refus de la famille traditionnelle où la femme est dominée et méprisée, il propose de nouveaux rapports sociaux et de sexes, où l'harmonie règnerait entre chair et esprit, entre homme et femme. Le saint-simonisme prône pour cela un nouveau mode d'union libre et l'instauration d'une morale sexuelle nouvelle. Mais tout en déclarant vouloir affranchir les femmes et les réhabiliter, on peut remarquer que celles-ci restent néanmoins du côté de la chair et de la nature et que leur rôle maternel est idéalisé. Ces idées, principalement formulées par le Père Enfantin, provoquent des remous dans le mouvement saint-simonien, et provoquent la scission de la communauté. En outre, accusés de déstabiliser la famille et

⁶⁰⁷ Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Égalité en marche...*, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁰⁸ « Féminisme » est un néologisme créé dans années 1830 mais avec un sens différent d'aujourd'hui (il désigne alors la présence de caractères physiologiques féminins chez certains hommes). Alexandre Dumas fils utilise ce terme en 1872 en lui donnant un sens psychologique pour évoquer les hommes peu virils qui prennent le parti des femmes. Vers 1880, le mot est utilisé par Hubertine Auclerc dans son sens actuel, mais il faut attendre une dizaine d'années pour que son emploi se diffuse chez les pro comme chez les anti droits des femmes ; *ibid.*, introduction.

⁶⁰⁹ Riot-Sarcey (Michèle), *Histoire du féminisme*, Paris, éd. La Découverte / Syros, coll. "Repères", 2002, p. 7.

⁶¹⁰ Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes en France...*, *op. cit.*, p. 14.

⁶¹¹ Depuis les années 1970, la maternité est perçue dans le débat féministe de deux manières contradictoires : comme un facteur d'aliénation féminine et le nœud du patriarcat, ou au contraire comme une expérience fondamentale de la construction identitaire féminine ; voir Thébaut (Françoise), « Maternités », *Clio* n° 21, 2005, pp. 9-16, *loc. cit.* p. 12.

⁶¹² Régnier (Philippe), « Les femmes saint-simoniennes : de l'égalité octroyée à l'autonomie forcée, puis revendiquée », dans », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la cité 1815-1871*, Grâne, Créaphis, 1997, pp. 495-511.

⁶¹³ Nous avons déjà évoqué dans le chapitre VI l'itinéraire de Pauline Roland.

trainant une réputation d'immoralisme, les saint-simoniens se voient infliger un procès qui fait périliciter la communauté. Malgré la marginalité que signifie leur adhésion au saint-simonisme, des femmes ont néanmoins rejoint ce mouvement en 1830, séduites par le message d'Enfantin, même si la réorganisation de l'École les exclut de sa hiérarchie et de ses activités. Contraintes de s'organiser par elles-mêmes – encore davantage après le procès et l'emprisonnement d'Enfantin – les saint-simoniennes ont finalement la possibilité d'inventer un mouvement autonome et original, dépassant la doctrine initiale du Père⁶¹⁴. Ce courant est riche de multiples publications et de fortes individualités, parmi lesquelles se détachent notamment Jeanne Deroin (1805-1894), Eugénie Niboyet (1796-1883), Pauline Roland (1805-1852) ou Suzanne Voilquin (1801-1876 ou 1877).

Le cas de cette dernière est exemplaire. Nous avons déjà eu l'occasion de voir l'importance qu'elle accorde à la maternité dans son identité de femme ; la perte de ses enfants lors de fausses couches constitue d'ailleurs une blessure inguérissable. Mais la maternité de l'intéresse pas qu'à titre individuel ; elle fonde en effet l'émancipation féminine sur la « sainte maternité, mon cher idéal ! »⁶¹⁵ dont l'image est sublimée et obsédante, dépassant largement la doctrine saint-simonienne. Pour elle, l'image de la mère vient écraser celle de la femme : elle est génitrice de l'humanité, mais aussi institutrice et soignante. Elle considère aussi la mère comme facteur de stabilité et de paix sociale. Suzanne Voilquin rédige des articles dans ce sens dans plusieurs journaux féminins, notamment *La Tribune des femmes*, où elle réclame des droits liés à la maternité. Elle n'envisage guère la possibilité pour les femmes de s'accomplir et de revendiquer des droits en dehors de ce modèle maternel. Outre son activité journalistique, elle s'engage concrètement pour la cause féminine en devenant sage-femme en 1837, métier qu'elle qualifie de « sacerdoce de l'avenir ». Elle accouche d'ailleurs gratuitement les prostituées, qu'elle considère comme des victimes et non comme des coupables. Cette pratique militante la conduit à l'action collective ; elle fonde ainsi une association pour aider les filles-mères, au nom de la solidarité féminine autour de la maternité :

Vers la fin de 1837, m'étant établie sur Saint-Merry et tout en suivant la clientèle de ce quartier prolétaire, je fus à même de voir et de plaindre le sort d'une foule de jeunes filles qui, faibles ou trompées, étaient devenues mères en dehors de la légalité. Dans cette position, le désespoir, la misère poussaient ces pauvres créatures à l'abandon de leur enfant et quelquefois à de criminelles pensées ; les sociétés maternelles, dans la crainte de propager le désordre moral, négligeaient unanimement cette catégorie grandement misérable ; il me sembla que toutes les misères, toutes les douleurs réelles devaient être respectables. La sainte maternité au cœur, je parvins à réunir une vingtaine de mes compagnes et à former ensemble une société en faveur de ces pauvres déshéritées.

Les noms des femmes qui s'associèrent à moi avec un égal empressement pour ce sauvetage moral, tu⁶¹⁶ les trouveras, ainsi que nos statuts, dans mes notes relatives à cette œuvre. Un jour, je l'espère, elles te mettront sur la voie pour faire renaître cette nouvelle société maternelle⁶¹⁷

Avec ses camarades saint-simoniennes, Suzanne Voilquin cherche aussi à faire émerger un mouvement qui dépasserait les barrières de classes, comme en témoigne l'élan de solidarité féminine lors de l'emprisonnement de la duchesse de Berry (1832) à la suite de l'échec du soulèvement de la Vendée qu'elle avait orchestré⁶¹⁸. Mais peu de femmes suivent cette démarche militante, non relayée dans la presse féminine traditionnelle ni dans les grands courants de la pensée sociale de l'époque.

L'existence de ce mouvement reste donc très éphémère et son rôle pionnier tombe rapidement dans l'oubli, en l'absence de suiveuses directes et de mouvement collectif pour l'émancipation des femmes pendant les décennies suivantes. Même si la révolution de 1848 soulève de nouveaux espoirs, notamment en matière d'obtention du droit de vote, et si certaines anciennes saint-simoniennes cherchent à nouveau à jouer un rôle actif, les revendications féministes ne progressent pas. Certaines

⁶¹⁴ Planté (Christine), « Les féministes saint-simoniennes. Possibilités et limites d'un mouvement féministe en France au lendemain de 1830 », dans Derré (J.R.) dir., *Regards sur le Saint-Simonisme et les Saint-Simoniens*, Lyon, P.U.L., 1986, pp. 73-99.

⁶¹⁵ Voilquin (Suzanne), *Mémoires d'une fille du peuple...*, op. cit., pp. 107-108.

⁶¹⁶ Elle s'adresse à sa nièce, qu'elle considère comme sa fille adoptive.

⁶¹⁷ Voilquin (Suzanne), *Mémoires d'une fille du peuple...*, op. cit., p. 394.

⁶¹⁸ Emprisonnée alors qu'elle est enceinte et que son mariage secret avec le comte italien Hector Lucchesi-Palli est encore inconnu, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile est humiliée par ses geôliers et doit accoucher dans des conditions difficiles en prison, abandonnée par les siens.

militantes comme Jeanne Deroin ou Pauline Roland sont même emprisonnées par l'ordre républicain, en raison de leur soutien à la cause ouvrière.

Entre les années 1850 et les années 1880, des féministes continuent toutefois de valoriser la féminité et la maternité. Il n'existe pas à cette époque de mouvement féministe comparable à celui des saint-simoniennes, mais plusieurs figures s'élèvent contre l'infériorisation des femmes et cherchent à revaloriser les spécificités féminines. Sous le Second Empire, on peut signaler notamment le cas de Jenny d'Héricourt (1809-1875), proche du mouvement socialiste et utopiste de Cabet⁶¹⁹. Elle a joué un rôle actif pendant la révolution de 1848, contribuant à fonder la *Société pour l'émancipation des femmes*. D'abord institutrice et mariée, elle se sépare rapidement de son mari et devient sage-femme au début de la Seconde République. Il est révélateur que cette profession soit choisie avec prédilection par certaines féministes ; elles y voient un moyen de soulager les maux spécifiques des femmes et d'être à leurs côtés lors de leur grande œuvre de maternité. Jenny d'Héricourt s'oppose également aux théories sur l'infériorité féminine de certains penseurs de son temps, notamment Proudhon⁶²⁰, dans *La femme affranchie, réponse à M.M. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et autres novateurs modernes* (1860)⁶²¹. Elle s'attaque particulièrement aux ouvrages de Michelet, favorables en apparence à la femme, mais qui n'en font qu'un être fragile soumis totalement à l'homme. Elle réfute notamment deux aspects développés dans l'*Amour* :

1° Que la femme est un être blessé, faible, barométrique, constamment malade.

2° Que la femme appartient à l'homme qui l'a fécondée et s'incarne en elle ; proposition prouvée par la ressemblance des enfants de la femme avec le mari, quelque soit le père des enfants⁶²².

Elle démontre, arguments scientifiques à l'appui, que la « crise mensuelle particulière à la femme » est un état physiologique normal et ne constitue pas une maladie ou une blessure. Quant au deuxième point, elle multiplie les exemples pour montrer que les enfants ne ressemblent pas toujours à leur père, voire que les scientifiques tendent plutôt à accorder un rôle premier à la mère dans ce domaine⁶²³. Si elle reste néanmoins mesurée dans ses critiques envers Michelet, sa colère froide explose contre la misogynie de Proudhon à qui elle reproche, entre autre, d'avoir considéré la femme comme « un réceptacle pour les germes que seul l'homme produit, un lieu d'incubation comme la terre pour le grain de blé ; organe inerte par lui-même et sans but par rapport à la femme »⁶²⁴. Elle lui répond que l'anatomie a démontré que « c'est la femme qui produit le germe ; l'organe qui, chez elle comme chez les autres femelles, remplit cette fonction est l'ovaire »⁶²⁵. Elle pense en effet – à tort – que la femme a le rôle le plus important dans la reproduction. A l'inertie supposée des organes féminins, elle indique « la Physiologie répond : le travail qu'accomplissent ces organes est immense ; la grossesse et la crise qui la termine en sont d'incontestables preuves. L'influence de ces organes se fait sentir non seulement

⁶¹⁹ Offen (Karen), « Qui est Jenny P. d'Héricourt ? Une identité retrouvée », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^{ème} siècle*, III, 1987, pp. 87–100.

Caroline Arni, « « La toute-puissance de la barbe » Jenny P. d'Héricourt et les novateurs modernes », *Clio*, n° 13-2001.

⁶²⁰ Dans *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* (1858), Proudhon cherche à montrer de façon scientifique la triple infériorité de la femme : physique, intellectuelle et morale (10^{ème} et 11^{ème} étude consacrées à l'amour et au mariage). Il refuse d'engager le débat avec Jenny d'Héricourt, au nom de son « infériorité intellectuelle naturelle » : « Il y a chez vous, au cerveau comme dans le ventre, certain organe incapable par lui-même de vaincre son inertie native et que l'esprit mâle est seul capable de faire fonctionner, ce à quoi il ne réussit même pas toujours », Proudhon (Pierre-Joseph), « Lettre à Madame J. d'Héricourt », *La Revue philosophique et religieuse*, VI (janvier), 1857, pp. 164–166.

⁶²¹ Héricourt (Jenny d'), *La femme affranchie, réponse à M.M. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et autres novateurs modernes*, Bruxelles : A. Lacroix, Van Meenen et Cie, 1860. 2 vol.

⁶²² *Ibid.*, 1^{er} volume, p. 95.

⁶²³ Elle conclut en disant :

« Tenons-nous dans une sage réserve, les lois de la génération et de la ressemblance ne sont pas connues. Si l'on parvient à les découvrir, ce ne sera que par de longues et patientes observations, à l'aide d'une sage critique et d'un honorable parti pris d'impartialité. L'on ne crée pas les lois, on les découvre : l'ignorance est plus saine à l'esprit que l'erreur : généraliser quelques faits, sans tenir compte de milliers de faits plus nombreux qui les contredisent, ce n'est pas faire de la science, mais de la métaphysique poétique, et cette métaphysique, quelque gracieusement drapée qu'elle soit, est l'ennemie de la raison, de la science et de la vérité » ; *ibid.*

⁶²⁴ *Ibid.*, p. 167.

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 176.

sur la santé générale, mais dans l'ordre intellectuel et moral »⁶²⁶. Elle met donc en avant la spécificité et la puissance de la physiologie féminine : les ovaires, l'utérus distinguent la femme de l'homme mais n'en font en rien un être inférieur, au contraire⁶²⁷. Elle refuse à ce titre de considérer que les infirmités, la faiblesse, la maternité excluent la femme de toute fonction politique, industrielle et doctrinale⁶²⁸. Si la maternité est une tâche spécifiquement féminine, Jenny d'Héricourt considère que :

dans l'œuvre de la reproduction, la tâche à remplir envers le nouvel être se partage entre les parents. A la femme plus vivante, plus élastique, plus résistante, est dévolue la partie la plus périlleuse de cette tâche. Tu risqueras ta vie pour former l'humanité de ta propre substance, lui a dit la nature⁶²⁹.

La maternité est donc une noble fonction, qui témoigne même d'une certaine supériorité féminine, mais elle ne confère guère de reconnaissance sociale aux femmes. A ce titre, Jenny d'Héricourt s'élève particulièrement contre l'injustice faite aux filles-mères et critique durement Proudhon qui veut les priver de leurs droits sur leurs enfants : « Une mère, Monsieur, a sur son enfant un droit incontestable, car elle a risqué sa propre vie pour lui donner le jour : le père n'acquiert des droits sur lui que quand il remplit son devoir : lorsqu'il ne le remplit pas, il n'a pas de droit ; ainsi le veut la raison »⁶³⁰. Malgré ces propos flatteurs pour le sexe féminin, Jenny d'Héricourt refuse néanmoins de considérer que la biologie détermine l'existence sociale de la femme et elle conclut que les rapports de sexes sont une construction sociale⁶³¹.

A partir des années 1860, certaines féministes essayent aussi de valoriser la maternité en insistant sur ses implications politiques pour la nation française, en jouant sur la peur de la dépopulation. Dans le journal féministe *La femme dans la famille et dans la société*, Louise Koppe fait ainsi paraître un article en décembre 1861 intitulé « France, prends garde ». Elle évoque la baisse de la natalité en France et ses conséquences funestes sur l'avenir du pays, en faisant le lien avec le manque de considération dont jouissent les mères, notamment les femmes enceintes, dans la société :

Ce ne sont pas les hommes ni les femmes qui manquent en ce moment en France, ce sont les enfants, et cela tient à ce que les hommes pas plus que bien des femmes ne comprennent encore ce qu'est ce mot :

Maternité !

On rit de la grossesse d'une femme quand on ne l'insulte pas. Devant le rire, la femme, qu'elle qu'elle soit, ressent une honte ! devant l'insulte, c'est du désespoir qu'elle éprouve.

A ceux qui n'y songent pas, il faut dire :

La femme porte en son sein la force des peuples.

Qu'on ne l'oublie pas⁶³².

Cet extrait est intéressant quant aux représentations qu'on se fait de la grossesse à l'époque : sujet de moquerie ou d'insulte, elle ne vaut guère de considération à la femme. Louise Koppe et d'autres féministes cherchent à ennoblir cet état en montrant l'importance de sa fonction sociale et politique.

La romancière et journaliste André Léo, de son vrai nom Léodile Béra (1824-1900), est de celle qui s'engage – autant par ses écrits que par son action – dans la défense de la République et de la condition féminine⁶³³. Dans *La femme et les mœurs. Monarchie ou liberté* (1869)⁶³⁴, elle veut faire le

⁶²⁶ *Ibid.*, p. 177.

⁶²⁷ Elle revient plus longuement dans le tome II, sur les aspects supérieurs de la physiologie féminine.

⁶²⁸ *Ibid.*, p. 181.

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 207.

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ *Ibid.*, p. 88.

⁶³² Koppe (Louise), « France, prends garde », dans *La femme dans la famille et dans la société*, 4-11 décembre 1861.

⁶³³ Le pseudonyme André Léo est forgé à partir des prénoms de ses deux fils. Proche de la cause républicaine, elle participe à la Commune de Paris et collabore notamment à l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Elle publie une multitude de romans, contes, essais et articles. Pour davantage de détails, voir :

- Gastaldello (Fernanda), *André Léo (1824-1900) : Écrivain au XIX^{ème} siècle*, Cahier du pays chauvinois, n° 26, 2001.

- Dalotel (Alain), *André Léo, La Junon de la Commune*, Associations des Publications Chauvinoises, 2004.

⁶³⁴ Léo (André), *La femme et les mœurs. Monarchie ou liberté* (1869), Tusson éd. Deu Lérot, 1990.

point sur le sort de la femme et riposter aux écrits des républicains et socialistes qui défendent sa soumission à l'homme tout en prétendant défendre la démocratie. Elle s'insurge, elle aussi, contre les théories de Proudhon et de Michelet. Elle réfute également l'idée communément admise d'une faiblesse physique qui serait liée chez les femmes à la maternité :

La gestation, la crise terrible de l'enfantement, la dépense de forces que l'allaitement exige... tout cela compose un ensemble de fatigues qui dépassent de beaucoup celles du travail le plus dur ; c'est un effort suprême, en vue duquel s'accomplit secrètement une réserve de forces extérieures. Elle ajoute : « La plupart des médecins, émerveillés de la constance de la femme, au milieu des souffrances les plus vives, mettent son courage au-dessus de celui de l'homme⁶³⁵.

Pour elle, la capacité des femmes à surmonter les souffrances endurées dans la maternité sont la preuve de son courage et d'une grande capacité de résistance. La femme peut donc rivaliser avec l'homme sur le terrain de la force physique : « On s'est plu à exagérer la faiblesse féminine en oubliant qu'il faut bien que cette prétendue faiblesse recèle la force, puisqu'elle la donne. La force résistante et reproductive de la femme dans l'ordre physique est équivalente de la force masculine, plus extérieure »⁶³⁶. La femme n'est pas inférieure à l'homme mais différente de lui car sa force est destinée à des buts différents, notamment la maternité. Mais l'intérêt de ses écrits tient à une analyse lucide de la place de la maternité dans la condition féminine. En effet, elle montre que les hommes se servent de cette fonction pour priver la femme de ses droits et que cette « mission sacrée » est la cause première de son esclavage. A propos de la maternité, elle déclare :

Voici le grand argument, le sceau de la chaîne, par laquelle on attachait de tout temps la femme à la case, au gynécée et maintenant au foyer. On n'en saurait méconnaître l'importance. Il faut voir seulement si on ne l'a point exagérée, si même d'un point de départ vrai, on n'est pas arrivé à de très fausses conséquences.

Qu'est-ce que la maternité ?

Le chœur des littérateurs et des poètes répond par des acclamations enthousiastes (...). La maternité c'est le triomphe de la femme, sa grande, sa suprême fonction ! Sa morale ! Son génie ! La source inépuisable et sacrée des inspirations sublimes et fécondes ! L'océan d'amour !⁶³⁷ Etc.

Bon ! Mais en quoi consiste-t-elle ? Non pas seulement sans doute à concevoir l'enfant, le mettre au monde, l'allaiter ; c'est le fait de toutes les femmes, qui toutes soignent leur fruit avec amour. La mère humaine seule est divinisée. Pourquoi ? Parce qu'elle y met son âme, parce qu'elle s'élève de l'instinct à l'amour conscient et que cet amour, si fidèle, si grand et si pur, est bien réellement ce qu'il y a de plus doux et de plus haut dans la vie.

La maternité est sublime, parce que sublime est son œuvre : le renouvellement de l'humanité par l'être neuf et naïf (...).

La maternité c'est la préparation de nos destinées ; c'est la réforme incessante de la création même continuée et perpétuellement agrandie ; œuvre suprême où la connaissance et l'enthousiasme du beau dans tous les ordres est nécessaire⁶³⁸.

On voit qu'André Léo ne cherche pas à affranchir la femme de son destin maternel, même si elle reconnaît qu'on a peut-être exagéré l'importance de celui-ci. Au contraire, elle montre que la maternité est une force et un rôle essentiel, « sublime », notamment parce que la femme enfante l'humanité et fait ainsi œuvre de création. Pour ce faire, comme la plupart des femmes de son temps, elle tend à privilégier les aspects éducatifs et affectifs de la maternité et à dévaloriser la maternité physique, placée du côté de l'instinct et de l'animalité. Néanmoins, comme d'autres, elle considère que dès la grossesse, la femme marque de son empreinte son enfant :

Croit-on que le sein maternel ne soit pour l'enfant qu'une hôtellerie ? Qu'une nourriture purement matérielle ? (...) Non, la femme n'est pas une chose, un pur réceptacle. Elle pétrit son enfant de ses sentiments et de ses idées comme de sa chair ; esclave, elle ne peut créer que

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 63.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 66.

⁶³⁷ Référence à l'ouvrage de Michelet.

⁶³⁸ Léo (André), *La femme et les mœurs....*, *op. cit.*, chap. IV, « La maternité », pp. 89 et sq.

des esclaves, et, suivant ce qu'elle est et l'éducation qu'elle a reçue, son lait recèle des germes morbides, ou d'héroïques ferments⁶³⁹.

Ces remarques sont particulièrement destinées aux politiques qui croient pouvoir favoriser les droits du peuple en continuant d'asservir les femmes. Pour sa part, André Léo considère que l'émancipation des femmes et leur accès à l'éducation sont un préalable indispensable. Elle s'insurge particulièrement contre l'état d'ignorance dans lequel on maintient les femmes : « La femme serait d'autant plus mère, c'est-à-dire d'autant plus propre à élever ses enfants, à développer leur âme, à préserver leur santé, qu'elle prendrait moins de part et d'intérêt à la vie sociale ! Qu'elle serait plus ignorante, plus atténuée comme personne morale et intelligente »⁶⁴⁰. En effet, il lui paraît nécessaire de donner à la femme une instruction satisfaisante pour qu'elle puisse éveiller et cultiver l'intelligence de l'enfant. Elle revendique également l'égalité des droits pour les femmes et une meilleure considération pour leur rôle social, critiquant le décalage hypocrite entre le discours sur la maternité et la réalité de la condition féminine de son temps :

On exalte à l'envi le rôle de la mère et le génie maternel : la littérature a exploité cette veine avec enthousiasme ; le théâtre possède sur ce sujet les clichés les mieux sentis (...) mais en réalité, dans la vie intime et de tous les jours, la mère n'en est pas plus respectée (...). On peut donc éditer, et rééditer, les plus jolies phrases sur le divin rôle de la mère, de la femme dans l'humanité. Aussi longtemps que la femme restera intellectuellement et légalement inférieure, elle restera méprisée⁶⁴¹.

De manière assez moderne, elle termine son chapitre sur la maternité en relativisant son importance dans le destin féminin. Elle met ainsi en garde les femmes contre une absorption totale dans ce rôle :

La femme n'est pas perpétuellement occupée par la maternité (...) Depuis sa naissance jusqu'à son mariage, dix-huit à vingt ans (ce serait pas trop de vingt-cinq) s'écoulent. Pendant ce temps, dira-t-on, elle doit se préparer à son rôle de mère. Mais n'est-il pas par trop sans façon de prétendre que la femme naisse uniquement pour la fonction maternelle, tandis que l'homme naîtrait, lui, tout bonnement pour la vie humaine, c'est-à-dire pour lui-même ? (...) Mais si grande et si noble que soit cette tâche, elle devient peu à peu moins absorbante, et quelque jour cesse, dans la liberté complète et l'amitié de l'enfant devenu l'égal. Les soins maternels, dans leur période spéciale, ne demandent guère à chaque femme, en moyenne qu'une dizaine d'années⁶⁴².

Elle ajoute d'ailleurs que nombre de femmes ne sont pas mariées ou sans enfants. Sa pensée est assez révélatrice des positions de plus en plus ambivalentes de certaines féministes vis-à-vis de la maternité. André Léo valorise la maternité et s'appuie sur cette fonction pour demander plus de droits pour les femmes, mais timidement, elle essaye aussi de minorer l'importance de ce rôle dans l'existence féminine, consciente qu'il s'agit là du principal facteur d'oppression des femmes.

A partir des années 1880, dans un féminisme qui se veut désormais plus réformiste que révolutionnaire, la majorité des militantes mettent l'accent sur la spécificité et la supériorité que la fonction maternelle confère aux femmes⁶⁴³. Elles font de la maternité une fonction sociale fondamentale et veulent l'utiliser comme un argument en faveur de leur émancipation⁶⁴⁴. Les féministes cherchent en particulier à l'utiliser pour obtenir non seulement des droits sociaux pour les mères, mais aussi des droits civils et politiques pour les femmes. Sous la Troisième République, les féministes font ainsi pression sur les parlementaires pour qu'ils votent des lois en faveur de la protection de la maternité. Ce genre de prises de positions renforce l'importance accordée à la maternité comme élément central de l'identité féminine. Elles s'inscrivent dans ce qu'on pourrait

⁶³⁹ *Ibid.*, chap. V, « Le droit » pp. 107 et sq.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, chap. IV, « La maternité », pp. 89 et sq.

⁶⁴¹ *Ibid.*

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ La revendication de droits nouveaux pour les femmes grâce à la maternité pose le problème du choix entre particularisme et universalisme. Le risque est d'assimiler les besoins des mères à ceux de toutes les femmes ou de réclamer un traitement de faveur pour les femmes qui les distingue toujours des hommes ; Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes...*, *op. cit.*

⁶⁴⁴ Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Égalité en marche...*, *op. cit.*

appeler de manière anachronique un féminisme « différentialiste » ou « maternaliste »⁶⁴⁵. Nous n'étudierons pas ici ce sujet sur lequel nous reviendrons dans notre dernier chapitre⁶⁴⁶.

Malgré une valorisation de la fonction maternelle, le tableau de la maternité n'a cependant rien d'idyllique pendant la période étudiée. Si un nombre croissant de femmes affirment trouver une source de bonheur et d'utilité sociale en étant mères, pour beaucoup d'autres, la venue d'enfants est subie et souvent mal vécue, même si cela débouche rarement sur une remise en cause de la maternité.

2. Une vision moins idéalisée de la maternité

a. La reproduction biologique vue comme un fardeau

L'analyse des représentations sociales et artistiques nous a permis de constater qu'au XIX^{ème} siècle, la dévalorisation de la maternité sous son angle charnel est assez générale, hormis dans le monde médical. Cette idée est largement partagée par les femmes, qui mettent aussi l'accent sur la pénibilité de la grossesse et les risques encourus lors de l'enfantement. Si, pour beaucoup, la maternité est un rôle noble sous son versant éducatif, la reproduction biologique semble avant tout perçue comme un fardeau. La grossesse, l'accouchement, comme le nourrissage des enfants suscitent une répugnance chez certaines femmes car ils renvoient à des réalités physiques perçues comme animales. Dans une lettre du 15 juin 1858, la reine Victoria elle-même tempère l'enthousiasme de sa fille Vicky, enceinte de son premier enfant : « Ce que vous dites de la fierté de mettre au monde une âme immortelle est très joli, ma chère, mais j'avoue que cela me laisse indifférente ; j'ai surtout l'impression que nous ressemblons à une vache ou à un chien à ces moments-là, où notre pauvre nature devient animale, étrangère à l'extase... »⁶⁴⁷. Influencées par leur éducation chrétienne, qui en fait bien souvent des oies blanches, les femmes vivent mal l'engagement de leur corps dans la maternité. Grossesse, accouchement, allaitement incarnent leur aliénation au service de l'espèce et peu de femmes acceptent de s'identifier à lui. Elles valorisent davantage la maternité de cœur et les aspects plus nobles de la maternité. La lettre de Joseph de Maistre à sa deuxième fille Constance est éclairante sur ce point :

Comme tu te trompes, mon cher enfant, en me parlant du mérite un peu vulgaire de faire des enfants ! Le mérite féminin consiste à bien administrer sa maison, à rendre son mari heureux, en le consolant et en l'encourageant à bien éduquer ses enfants, c'est-à-dire à faire des hommes ; voilà le grand accouchement, qui n'a pas été maudit comme l'autre⁶⁴⁸.

Ce passage est révélateur ; pour une femme de la bonne société de l'époque, faire des enfants est « vulgaire », car tout le monde en fait – les pauvres, les animaux, etc. – sans que cela demande des qualités particulières. La réponse que lui fait son père est au diapason des représentations de son temps : la grandeur de la maternité et de la féminité réside dans le dévouement de la femme à sa famille et à son foyer. On remarquera aussi les termes péjoratifs employés pour dénoncer l'accouchement physique, qui est « maudit ».

Le témoignage de Marie d'Agoult dans les années 1830 est également éclairant sur un vécu plus désabusé de la maternité. Cette aristocrate mène une vie intellectuelle brillante et scandalise son époque par son aventure avec Franz Liszt, pour qui elle quitte son mari et sa fille, et dont elle a trois enfants. Son expérience de la maternité est ambiguë. Elle critique l'admiration béate des mères pour leur progéniture et l'animalité de cet attachement : « On fait grand bruit de l'amour maternel : je ne suis point, je l'avoue, montée au diapason de l'admiration générale. D'une part, je ne saurais admirer comme on le fait, cet amour des « petits » (...). Ce n'est point un sentiment intelligent, mais bien un

⁶⁴⁵ Adler (Laure), *A l'aube du féminisme : les premières journalistes (1830-1850)*, Paris, Payot, 1979, p. 97.

⁶⁴⁶ En outre, ce sujet déborde largement du cadre de notre étude et a déjà été bien traité par Anne Cova dans sa thèse et son ouvrage *Maternité et droits des femmes en France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*.

⁶⁴⁷ Cité par Houbre (Gabrielle), *Histoire des mères et des filles, op. cit.*, pp.188-189.

⁶⁴⁸ Deniel (Raymond), *Une image de la famille et de la société sous la Restauration : 1815-1830 : étude de la presse catholique*, Paris, les Editions ouvrières, 1965, p. 194.

instinct aveugle dans lequel la dernière brute est supérieure à la femme ». Elle ajoute : « Laissons croire aux femmes qu'elles sont sublimes parce qu'elles allaitent leurs enfants comme la chienne allaite les siens... laissons-leur dire et répéter que l'amour maternel surpasse tous les autres tandis qu'elles s'y cramponnent comme à un pis-aller »⁶⁴⁹. Contrairement à la plupart de ses contemporains, elle refuse donc l'idéalisation de l'amour maternel qui n'est pas pour elle le sentiment le plus élevé. Elle confie également dans ses mémoires que la maternité n'est pas

la vocation unique de la femme. Si profond ou si exalté qu'on le suppose en elle, l'amour des enfants ne saurait absorber toute sa puissance d'être, ni remplir sa destinée. La fonction maternelle, sans parler des cas nombreux où elle est absente, n'occupe activement qu'un espace de temps limité. Avant, pendant et après, la femme existe, par elle-même et pour elle-même, en tant que personne humaine⁶⁵⁰.

Marie d'Agoult refuse donc l'effacement de la femme derrière la mère. Cette opinion atypique à l'époque et le fait qu'elle ait abdiqué ses droits maternels lors du conflit avec son mari puis avec Franz Liszt l'ont d'ailleurs longtemps fait passer pour une mauvaise mère.

En tant qu'intellectuelle et sous le pseudonyme de Daniel Stern, Marie d'Agoult a également rédigé des ouvrages théoriques comme son *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine* (1847) et son *Esquisses morales et politiques* (1849) où elle évoque la condition féminine, mais ses propos sont beaucoup plus modérés que dans ses écrits privés. Ces textes montrent qu'elle ne néglige pas le rôle maternel dans l'identité féminine, mais qu'elle le conçoit plus sous l'angle éducatif que du maternage. Elle écrit d'ailleurs que l'homme au premier stade de l'enfance n'est guère autre chose qu'un petit animal :

A sa venue au monde et durant les premiers temps de son existence, ce qu'il y a de vraiment humain en lui n'est encore nullement sensible. Il ne donne que de légères indications d'une vague et animale spontanéité. Dépendant de tout, incapable de satisfaire à ses besoins ou même de les exprimer clairement, plus empêché que les petits animaux, il peut sembler inférieur à eux⁶⁵¹.

Les nourrissons laissent donc de marbre et ses enfants ont tous été mis longtemps en nourrice. Pourtant, elle reconnaît dans ce même ouvrage que le rôle éducatif de la mère commence dès la grossesse :

Ce travail de formation progressive, cette ascension continue de l'être humain qui s'élève des régions inférieures de l'instinct et de l'asservissement vers les régions supérieures de la raison et de la liberté, se nomme dans le langage habituel *éducation*. Prise dans le sens le plus absolu, l'éducation commence dès le sein de la mère par les influences qu'y subit le fœtus ; elle ne s'arrête jamais et ne se finit qu'avec la vie. Mais dans le sens relatif que nous lui assignons, elle est l'œuvre initiatrice exercée d'ordinaire par le père ou la mère d'une enfant⁶⁵².

Et c'est bien ce dernier aspect de l'éducation qui l'intéresse car il lui paraît plus noble et moins passif. Elle a d'ailleurs marqué un intérêt beaucoup plus net pour ses enfants plus âgés sur lesquels elle a l'impression d'avoir un vrai rôle éducatif.

Dans ses écrits théoriques, Marie d'Agoult/Daniel Stern évoque la condition des femmes de manière assez progressiste, mais seulement sur certains points. Elle se prononce ainsi contre l'indissolubilité du mariage et revendique l'égalité des sexes et la réhabilitation du plaisir dans l'union conjugale ; mais elle ne prône cependant pas l'égalité sociale et politique pour les femmes. Pour elle, la femme doit rester au foyer, mais instruite et épanouie. Elle considère comme prématuré d'associer les femmes à la vie politique. En outre, dans ses écrits, elle semble souscrire au discours dominant de l'époque sur la faiblesse constitutive des femmes. Elle indique ainsi :

⁶⁴⁹ Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Mémoires, souvenirs et journaux de la comtesse d'Agoult*, éd. par Dupêchez C., Paris, Mercure de France, « coll. Le Temps retrouvé », 2007, dans « Journal », 9 juin 1837, p. 515.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, dans « Mes respects, mes curiosités », p. 445.

⁶⁵¹ *Id.*, *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine*, Paris, Librairie d'Amyot éd, 1847, livre I, chap. I.

Plus loin dans le livre, elle revient sur cette idée : « pendant la première enfance, être encore tout passif, l'homme reste assujéti à d'incessants besoins physiques qu'il ne peut satisfaire lui-même » ; *ibid.*, chap. XI

⁶⁵² *Ibid.*

En formant la femme pour une destination autre que celle de l'homme, la nature l'y prédispose par une structure plus frêle, une complexion plus molle, un tempérament qui conserve quelque chose du tempérament des enfants, par un cerveau moins apte au travail de la pensée (...) Les hautes régions spéculatives sont pour elle, sinon inabordables, du moins difficiles d'accès⁶⁵³.

Ce passage – qu'on croirait tout droit tiré d'un dictionnaire de médecine de l'époque – surprend sous la plume d'une femme connue pour ses prétentions intellectuelles. Il montre l'influence de la représentation naturaliste de la femme dans les mentalités. Toutefois, l'auteur tempère son propos peu après : « Mais devons-nous induire de ces différences physiologiques qui produisent une infériorité intellectuelle appréciable seulement dans les sphères les plus élevées de l'entendement, et nullement sensible dans la pratique de la vie, que la femme est pas sa nature incapable de liberté morale ? »⁶⁵⁴. Elle dénonce également dans ses ouvrages les défauts de l'éducation féminine de son temps qui aboutissent à ce que la femme ne puisse « être épouse et mère qu'imparfaitement »⁶⁵⁵. Elle ne remet donc pas en cause dans ses écrits publics les rôles féminins traditionnels. Elle décrit d'ailleurs dans son *Essai sur la liberté* un accouchement en des termes très conventionnels :

Faites silence, ici tout est sacré » (...) O mystère de la maternité ! Comment vous faire comprendre ? A ce cri [premier cri de l'enfant] tout est apaisé, tout est oublié. Des larmes brillantes inondent les yeux, tout à l'heure voilés de ténèbres, de la jeune mère soudain ranimée, elle se soulève sur sa couche comme portée par d'invisibles mains et regarde, curieuse, autour d'elle. En ce moment l'homme de science tranche avec le fer le lien qui unit encore à elle le fruit de son amour en lui disant : Madame, un fils vous est né. L'orgueilleuse félicité des dieux descend dans le cœur maternel ; d'ineffables ravissements le remplissent d'une religieuse ivresse. Oui, cette heure est auguste et sacrée entre toute, car un fils est né à la femme ; un homme est né à la société ; une créature libre est entrée dans la vie immortelle⁶⁵⁶.

Ce tableau, très convenu et sentimental, sonne un peu faux avec les écrits privés de l'auteur ; peut-être s'agit-il pour Marie d'Agoult de se racheter d'une réputation de mauvaise mère ? On notera avec intérêt que, dans ce passage, seule la naissance d'un fils peut susciter la joie et l'orgueil maternel. Plus loin dans l'ouvrage, dans une partie consacrée à l'éducation, ses propos sont également très banals :

Les soins de la première enfance sont partout et avec justesse laissés à la mère. La nature, souverainement patiente, ne veut ni brusques transitions, ni contrastes heurtés dans la formation des êtres. Il plait aux yeux et il convient à la raison que l'enfant glisse insensiblement des genoux de la femme à ses côtés (...). Elle ajoute que « par sa complexion délicate et la mobilité de ses sensations fugitives, [la femme] conserve à tout âge quelque chose de semblable à l'enfant. De là vient qu'elle s'associe avec tant de souplesse aux mille petites vicissitudes de ces existences à peine écloses⁶⁵⁷.

Elle va jusqu'à considérer que la maternité peut créer une forme de solidarité entre les femmes, voire un lien entre les femmes et le peuple en général :

Douée d'un charme insinuant, par sa seule présence, la femme est déjà bienfaisante. Le peuple passionné, ignorant, tout à l'instinct comme l'enfant, aime et honore en elle le caractère de la maternité. Même riche et puissante, il ne la craint pas, il la plaint. Je ne sais quoi lui dit qu'elle tient à lui par la douleur. La femme du laboureur sait bien que la femme du roi souffre comme elle pour enfanter un fils, qu'elle aussi a des nuits sans sommeils, des défaillances au chevet du nouveau-né. L'homme est plus étranger à l'homme que la femme ne l'est à la femme. La maternité n'a ni secrets, ni privilèges. Il est un moment dans la vie de la plus superbe d'entre les patriciennes où la nature la jette à terre et lui rappelle rudement, par le fer et le sang, la communauté des misères humaines⁶⁵⁸.

Dans ce passage, Marie d'Agoult cherche à sublimer la maternité par la souffrance, s'inscrivant en cela dans une conception doloriste de la maternité, courante à son époque. L'aspect conservateur ou

⁶⁵³ *Ibid.*, livre III, chap. XV.

⁶⁵⁴ *Ibid.*

⁶⁵⁵ *Ibid.*

⁶⁵⁶ *Ibid.*, livre II, chap. XI.

⁶⁵⁷ *Ibid.*, livre III, chap. XVIII.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, livre V, chap., XXVI.

commun des passages de son œuvre consacrés à la maternité s'explique peut-être par la volonté de l'auteur de ne pas heurter trop de front la morale traditionnelle dans des textes destinés à être publiés. Le cas de Marie d'Agoult est en tout cas révélateur des contradictions et des ambiguïtés de certaines femmes à propos de la maternité.

b. La contestation de la maternité chez les « pré-féministes »

Même chez des femmes plus engagées politiquement pour l'émancipation féminine, on trouve très rarement de contestation de la maternité comme vocation essentielle de la femme. Avant la fin du XIX^{ème} siècle, les critiques sont exceptionnelles et se font à la marge. Outre les exemples déjà cités, on peut mentionner celui de Pauline Roland, sympathisante socialiste qui milite pour la libre maternité, l'égalité des sexes et les droits des femmes. Elle choisit d'ailleurs de faire ses enfants hors-mariage, mais refuse de considérer la maternité comme la seule mission féminine : « La maternité est un des devoirs de la femme, devoir sacré, rigoureux même, mais à aucune époque elle ne saurait être considérée comme son unique devoir » ; elle ajoute « Il faut avoir le souci de ne pas absorber la femme dans la nourrice, le devoir maternel n'est pas l'unique devoir ». Lorsqu'elle sera jugée pour avoir participé à l'agitation sociale en 1850, elle répondra à l'avocat général qui lui présentait la maternité comme une des plus belles libertés de la femme, que la maternité ne peut pas constituer une liberté puisque « la femme n'est pas libre de ne pas être mère »⁶⁵⁹. On le voit encore, si certaines femmes refusent de se laisser enfermer dans le rôle maternel, il reste la référence incontournable et la reproduction n'est pas encore évoquée sous l'angle de l'aliénation.

Il est difficile d'envisager ici la position des féministes qui contestent l'importance accordée à la maternité et la grossesse à partir des années 1880, tant la question est vaste, complexe et déjà largement traitée par d'autres. On peut, tout au plus, rappeler quelques orientations du féminisme français de cette époque à partir de quelques itinéraires personnels. Certaines féministes choisissent en effet un autre terrain que celui de la maternité pour défendre l'émancipation des femmes.

Ainsi Hubertine Auclert (1848-1914), figure clef du féminisme sous la Troisième République⁶⁶⁰, qui milite pour l'égalité sociale et politique des deux sexes – notamment l'obtention du droit de vote –, s'appuie peu sur les arguments féministes traditionnels. Se plaçant davantage sur le plan politique, économique, etc., elle souhaite montrer que la femme est une citoyenne comme les autres et que la maternité n'est qu'un prétexte avancé pour limiter les droits des femmes⁶⁶¹. Elle reconnaît toutefois que « en devenant citoyenne, la Française remplira encore mieux le devoir, puisque son rôle d'éducatrice s'étendra de l'unité à la collectivité humaine et que sa sollicitude maternelle embrassera la nation entière »⁶⁶². Maria Deraismes, militante et journaliste féministe⁶⁶³, accorde pour sa part, la priorité à l'égalité civile (éducation, égalité des salaires) au détriment des droits politiques. Elle est favorable à une émancipation des femmes à « petit pas » dans une république bourgeoise. Toutefois, dans *Eve dans l'humanité* (1891), elle conteste les statuts féminins traditionnels et notamment l'importance accordée à la maternité dans la vie des femmes : « Je ne suis pas épouse, je ne suis pas mère et je déclare que je ne m'en considère par moins pour cela. Je suis femme et cela me

⁶⁵⁹ Thomas (Edith), *Pauline Roland...*, *op. cit.*

⁶⁶⁰ Hubertine Auclert collabore avec Maria Deraismes et Léon Richer dès 1873 dans l'« Association pour le droit des femmes » ; puis elle crée trois ans plus tard sa propre association : « Le Droit des femmes », baptisée ensuite « Le Suffrage des femmes » (1883). Elle fonde aussi le journal *La Citoyenne* (1881-1891) et fait de nombreuses apparitions publiques. Elle est la première à se revendiquer féministe ; Auclert (Hubertine), *Pionnière du féminisme. Textes choisis*, présentation C. Hause, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bleu autour, 2007.

⁶⁶¹ « La maternité que l'on objecte aux revendications ne s'oppose pas plus à l'exercice des droits politiques qu'elle ne s'oppose à l'exercice d'un art ou d'un commerce. Marie-Thérèse d'Autriche eut seize enfants, ce qui ne l'empêcha point d'être un grand homme d'Etat auquel l'Autriche dût d'exister » « Dégradée civique-née », dans *ibid.*, pp. 143-144.

⁶⁶² *Ibid.*

⁶⁶³ Elle fonde en 1869 avec Léon Richer l'hebdomadaire devenu mensuel *Le Droit des femmes (qui s'appelle un temps L'Avenir des femmes)*, puis fonde une organisation féministe « L'Association pour le droit des femmes ». Elle organise les congrès français sur le droit des femmes et écrit dans de grands journaux ; voir dans Pellegrin (Nicole) prés., *Grandes voix du féminisme*, éd. Le monde Flammarion, 2010, pp. 145-147.

suffit »⁶⁶⁴. Maria Deraismes refuse de voir la femme « parquée dans la maternité », notamment dans une maternité dévalorisée « physique, animale, dépouillée de tous ses attributs moraux et intellectuels », sans indépendance ni autorité⁶⁶⁵. Elle déclare aussi : « vous n'êtes quelque chose que parce que vous avez l'honneur, quelques fois, d'engendrer un homme, de porter un fils dans vos entrailles »⁶⁶⁶. Elle invite les femmes à ne pas accepter passivement la fonction maternelle comme le seul destin valorisant. Il faut cependant attendre la toute fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècles pour que le refus de la maternité s'exprime de manière plus explicite et qu'émergent des revendications et des combats visibles sur la scène publique en faveur de la libre maternité, du contrôle naissance, etc.⁶⁶⁷ Mais cette étude dépasse un peu le cadre de notre sujet⁶⁶⁸.

Nous nous bornerons à évoquer brièvement l'exemple – alors marginal – de la doctoresse Madeleine Pelletier (1874-1939)⁶⁶⁹, qui se distingue par son refus de valoriser la maternité, vue comme une source d'aliénation et de décrépitude pour les femmes. Tous les aspects physiques de la maternité sont envisagés de manière très négative ; à commencer par la grossesse :

On peut dire qu'en général, la femme enceinte est en état d'infériorité tant au point de vue physique que dans ses facultés intellectuelles ; aussi bien si la plupart des femmes aiment les enfants, aucune n'aime l'état de grossesse, elles le subissent seulement. Les troubles digestifs, le besoin fréquent de sommeil, la disposition à la paresse, sont le lot des gestations les plus normales. Après la grossesse vient l'accouchement avec ses douleurs terribles⁶⁷⁰.

Elle évoque ensuite « le lourd fardeau » qu'est l'élevage d'un enfant les premiers mois où « les soins de propreté nécessitent des manipulations répugnantes ». Loin de considérer comme la plupart des féministes que la maternité n'handicape en rien les capacités des femmes et qu'elle constitue leur plus noble mission, elle y voit au contraire une contrainte majeure et un état qui diminue leur potentiel intellectuel et physique. Ce constat est surtout valable pour les mères pauvres, aliénées par leurs nombreuses maternités et qui ne peuvent se faire aider comme les femmes plus aisées. Elle déclare : « La femme qui enfante est comme la fleur qui fructifie, elle se fane »⁶⁷¹ ; la mère de famille nombreuse est « remplie d'infirmités et de malaises ». Il n'est donc pas surprenant que Madeleine Pelletier soit favorable au contrôle des naissances et qu'elle milite au sein du mouvement néo-malthusien⁶⁷². A contrario des idées de son temps, elle ne considère pas la dépopulation comme un « fléau social » et revendique la libre maternité et le droit à l'avortement. On comprend que ses positions radicales et anticonformistes fassent d'elle une « paria du mouvement féministe français ». Critiquant un courant qui s'appuie encore largement sur la maternité – « attitude hypocrite », selon elle – Madeleine Pelletier se réclame d'un féminisme intégral. Elle revendique en premier lieu le droit de vote pour les femmes, condition de base de leur émancipation, ainsi que le droit au travail, comme moyen d'accéder à l'indépendance économique. Elle annonce le courant féministe qui se développe dans la lignée des travaux de Simone de Beauvoir après la Seconde guerre mondiale. Mais la singularité de son cas montre l'emprise persistante que garde la maternité dans l'identité féminine à la charnière des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

⁶⁶⁴ Deraismes (Maria), *Eve dans l'humanité* (1891), Angoulême éd. Abeille et Castor, 2008.

⁶⁶⁵ Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Égalité en marche...*, op. cit.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, chap. I.

⁶⁶⁷ Voir notamment les combats menés par Jeanne Humbert et Nelly Roussel qui considèrent que la liberté procréatrice est la plus « décisive » ; Roussel (Nelly), « Féminisme et malthusianisme », dans *Génération consciente*, 1^{er} janvier 1919 ; cité dans *Liberté, sexualités, féminisme, 50 ans de combat du planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006. Voir aussi :

- Rochefort (Florence), « Nelly Roussel ou le combat pour la libre maternité », *Lunes*, n°2, 1998, pp. 50-54.

- Accampo (Elinor), *Blessed Motherhood. Bitter Fruit. Nelly Roussel and the Politics of Female Pain in Third Republic France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006.

⁶⁶⁸ Voir Bard (Christine), *Les filles de Marianne...*, op. cit.

⁶⁶⁹ Cova (Anne), « Féminisme et maternité. La doctoresse Madeleine Pelletier (1874-1939) », dans *Maladies, Médecines et Sociétés*, 1993, t. 1, pp. 273 et sq.

Cova (Anne), « De la libre maternité à la désagrégation de la famille », dans *Madeleine Pelletier (1874-1939), Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*, Paris, Côté-femmes éd., 1992, pp. 73-89.

⁶⁷⁰ Pelletier (Madeleine), *L'émancipation sexuelle de la femme*, Paris, M. Giard et E. Brière, 1911, p. 80.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p. 81.

⁶⁷² Sur la question de la libre-maternité et du féminisme, voir : Cova (Anne), *Féminismes et néo-malthusianismes sous la Troisième République* : « La liberté de la maternité », Paris, L'Harmattan, 2011.

Les femmes enceintes apparaissent sous un jour contrasté dans les œuvres d'art et la littérature aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Si la maternité est de plus en plus célébrée comme la grande mission des femmes, elle s'envisage surtout sous l'angle éducatif et guère sur le plan charnel, malgré les exhortations des médecins. Alors qu'au XIX^{ème} siècle, les tabous sur le corps et la sexualité s'exacerbent, la grossesse se tait et se dissimule. Les femmes elles-mêmes souscrivent à ces représentations et elles n'investissent guère cet état de manière positive. La valorisation croissante du rôle des mères et l'importance de leurs responsabilités éducatives a néanmoins contribué à rendre plus positive l'expérience de la maternité. Cela explique certainement le discours féminin plus abondant sur ce sujet et le fait que certaines aient utilisé cette fonction pour rehausser leur place dans la société, même si elle les enferme dans des limites étroites.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Pendant la période étudiée, la grossesse est évènement social important qui donne une place particulière à la femme. Différents réseaux sociaux entourent les femmes enceintes et exercent une solidarité particulière envers elles. Ils impliquent surtout les femmes de la famille et de l'entourage, car la grossesse est un temps fort de la sociabilité féminine. Les hommes ne sont cependant pas en reste, notamment à mesure que le nouvel idéal familial, replié sur la cellule conjugal, se diffuse. La grossesse apparaît comme une période très remplie pour les femmes. Certaines occupations se placent dans la continuité de la vie ordinaire des femmes, d'autres sont propres à leur état de grossesse, comme les divers préparatifs matériels de la naissance ou la préparation spirituelle et la recherche d'une protection religieuse spécifique.

Malgré l'idéalisation de la maternité aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la grossesse reste un état socialement peu valorisé, comme en témoigne l'art, qui répugne à représenter la grossesse de manière visible. La femme enceinte comme figure littéraire est plus contrastée mais ne constitue guère un sujet d'identification positive pour les femmes. Les tabous et les connotations globalement négatives qui s'attachent à cet état expliquent que la grossesse garde une place ambiguë dans l'identité féminine.

CONCLUSION GENERALE

La grossesse, un moment important dans la vie des femmes

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la grossesse est une expérience courante pour les femmes. La plupart d'entre elles aspirent à être mères après leur mariage, ce qui se produit d'ailleurs rapidement dans les faits. Ensuite, les grossesses s'enchaînent plus ou moins rapidement, tous les deux ou trois ans en général à l'époque moderne, et cela jusqu'à la ménopause. Même s'il existe des différences selon les régions et les milieux, et si une limitation des naissances se met en place à partir du XVIII^{ème} siècle, la grossesse reste une expérience incontournable de la vie féminine d'autrefois.

Pendant la période étudiée, la grossesse constitue un état à part, source de mystères et d'angoisses multiples. L'incertitude liée à la réalité de la grossesse et l'importance reconnue au lien mère-enfant *in utero* tendent à dramatiser les enjeux de la gestation. La formation du corps de l'enfant, son sexe, son âme, suscitent une inquiétude constante. Les femmes sont persuadées, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, d'avoir un pouvoir considérable dans ce domaine ; elles en tirent parfois une certaine fierté, mais surtout une crainte récurrente. Les futures mères appréhendent notamment la fausse couche, la naissance de jumeaux ou d'un enfant contrefait. Ces représentations inquiétantes ne semblent pas vraiment reculer avec l'amélioration des connaissances et de l'encadrement médical. C'est même peut-être le contraire qui se produit, car l'attention nouvelle des hommes de science accroît l'impression qu'il s'agit d'un état dangereux et lourd de conséquences pour l'enfant à venir.

La grossesse constitue aussi un état singulier parce que la femme peut exprimer sa puissance ou son trouble de manière particulière aux yeux des autres. Ainsi, les envies ou les malaises, communément associés à la grossesse, constituent des signes acceptés et reconnus par tous. Ils permettent à la femme de donner du sens à ce qu'elle vit, mais aussi d'incarner certains troubles physiques ou psychiques qui l'agitent. Ces comportements permettent aussi une reconnaissance sociale de la femme enceinte, liée au pouvoir qu'elles ont de donner la vie. Certaines ont visiblement utilisé les particularités et les mystères de la grossesse pour en tirer quelques avantages, ce qui a parfois conduit les hommes à accuser les femmes de malice ou de rouerie. Mais, pour la plupart d'entre elles, il ne s'agit pas de manipulations conscientes, mais d'une manière de s'approprier leur identité féminine.

Au jour le jour, la grossesse marque de son empreinte la vie quotidienne des femmes. Même si elle ne conduit guère à une limitation des activités ou à un changement des habitudes alimentaires, notamment dans les catégories populaires, la grossesse s'accompagne de multiples précautions. Celles-ci sont souvent plus symboliques que concrètes, mêlant souvent pratiques magiques et religieuses. Elles tissent autour de la femme qui attend un enfant un rempart protecteur, censé la rassurer quant aux menaces qui la guettent. En outre, la grossesse est un temps consacré à la préparation de l'arrivée de l'enfant. La question du choix des parents spirituels et du prénom, la layette, du mode de nourrissage de l'enfant ou les préparatifs liés à l'accouchement, etc., rythment le cours de la gestation. Ces préparatifs permettent à la femme de faire progressivement une place à l'enfant qui va naître et de se préparer à son rôle de mère.

Dans ce processus, la femme enceinte n'est pas seule. La grossesse est un évènement social important qui donne une place particulière à la femme et fait évoluer ses relations avec son entourage. En effet, la femme enceinte est l'objet d'attentions multiples, surtout dans les premiers temps du mariage et pour la première grossesse qui constitue un véritable rite de passage. C'est l'entourage féminin qui joue le premier rôle auprès de la femme enceinte, notamment la mère, les femmes et la famille et les voisines. La grossesse, comme l'accouchement, constituent un temps fort de la sociabilité féminine. Cette sollicitude des proches rassure la femme enceinte car elle s'accompagne de rites et de la transmission de conseils qui l'aident à mieux vivre son état et à se préparer à l'avenir. Mais cette attention de l'entourage constitue aussi une forme de contrôle social. Il s'agit d'encadrer le comportement féminin car la grossesse est un état plein de menaces, tant pour la femme elle-même que pour l'enfant qu'elle porte, voire pour son entourage.

Les hommes ne sont pas exclus de l'environnement proche des femmes enceintes. Le conjoint, en particulier, tient une place plus importante qu'on pourrait le croire, et celle-ci tend à s'accroître pendant la période étudiée. Chez les élites, avec l'évolution du modèle familial et les progrès du mariage d'amour à partir du XVIII^{ème} siècle, la grossesse apparaît d'ailleurs comme un test et un révélateur des relations conjugales. Quand les époux sont unis, l'enfant est souvent considéré comme le fruit de l'amour conjugal. Dans ce cas, la grossesse peut être vécue comme un moment privilégié dans la vie du couple, en tout cas pour les premières naissances. Le mari peut alors s'investir positivement auprès de la femme enceinte, voire la mater et l'aider à se préparer à l'accouchement et à l'accueil de l'enfant. Quand les époux sont peu liés, voire que leurs relations sont dégradées, la grossesse révèle souvent brutalement la distance qui les sépare. Les femmes enceintes attendent une attention particulière de leur conjoint, mais celui-ci accepte parfois mal les contraintes liées à cet état et les maux dont se plaignent leurs compagnes. La grossesse est alors une source de tensions, de conflits, voire de violences. Ces situations révèlent en creux les nouvelles normes concernant le couple et la famille.

Si les femmes mariées enceintes bénéficient en général d'un soutien attentif de leur entourage, il n'est pas de même pour celles qui procréent hors mariage. La très forte réprobation sociale envers les filles-mères les conduit souvent à dissimuler leur grossesse, par peur d'être mises au ban de la communauté. Souvent abandonnées par le père de l'enfant et isolées de leur famille, elles vivent leur état dans une grande solitude. La gestation est pour elle un processus encore plus inquiétant et menaçant que pour les autres femmes, car elles ne bénéficient pas des transmissions de l'entourage féminin, d'un cadre ritualisé et rassurant qui donne du sens à cette expérience. Cela explique que la grossesse fasse parfois l'objet d'un déni plus ou moins total, tant l'idée d'être enceinte est inconcevable pour ces femmes. Dans certains cas, leur grande détresse a des conséquences extrêmes comme la folie, le suicide ou l'infanticide.

L'emprise croissante des médecins sur la grossesse

Les rapports entre les femmes enceintes et le monde médical se modifient au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles ; ils influent sur l'évolution du vécu de la grossesse.

On observe à cette époque un basculement de l'opinion des médecins quant à la grossesse. Au début de l'époque moderne et dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, la gestation est considérée comme une vraie maladie. Il s'agit d'un état dangereux et potentiellement morbide pour les femmes. Puis, à partir de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, la grossesse devient pour les médecins l'apogée de la féminité et une norme de santé. Ce changement brutal n'est pas lié à l'évolution du savoir scientifique ou du vécu féminin. Il est avant tout idéologique. Cette mutation des représentations médicales se produit en effet dans un contexte de revalorisation de la mère et de l'enfant, et d'angoisses liées à la dépopulation. La redéfinition de la nature féminine et de la place de la femme dans la société, dans deuxième moitié du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle, conduisent à survaloriser la maternité. Si tout dans la nature féminine conduit la femme à être mère, la grossesse ne peut plus constituer un état pathologique. C'est au contraire l'état de santé par excellence et l'incarnation même de la féminité.

Toutefois, on note un paradoxe entre les déclarations des médecins, qui affirment presque à l'unisson au XIX^{ème} siècle que la grossesse n'est pas une maladie, et la réalité des pratiques qui tendent à considérer de plus en plus la gestation sous un angle pathologique. En effet, les médecins préconisent un encadrement et une surveillance plus étroite de la femme enceinte, en raison des enjeux sanitaires et politiques qui s'attachent à la grossesse. Il s'agit notamment d'éviter les enfants débiles ou contrefaits, qui naissent trop nombreux, et surtout les décès qui fauchent encore bien des mères et leur progéniture au moment de la naissance, privant l'Etat de ressources humaines précieuses.

La médicalisation de la grossesse est vue comme un moyen de contrôler les comportements féminins. Il s'agit pour les médecins de faire prendre conscience aux femmes des enjeux de leur état, quitte à leur faire peur, et de se poser comme le principal guide en la matière. A partir milieu du XVIII^{ème} siècle, les médecins contribuent à culpabiliser davantage les femmes enceintes car les malaises et les accidents qui peuvent survenir ne tiennent plus désormais à la grossesse en tant que telle, mais au comportement des femmes. Ce sont elles qui en font un état possiblement pathogène et morbide ; d'où l'importance croissante accordée à l'hygiène et aux conseils médicaux. La culture féminine sur la grossesse, l'accouchement et l'élevage des enfants est dévalorisée, voire jugée

dangereuse par les médecins. Ceux-ci cherchent de plus en plus à se poser en détenteur du savoir sur ces questions. Les progrès de la médecine, au cours du XIX^{ème} siècle, rendent la compréhension du corps et de ses maux plus difficile pour les non spécialistes. Ceux-ci ont davantage besoin de la médiation du corps médical, qui renforce ainsi son emprise.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la grossesse et l'accouchement sont déjà largement médicalisés pour les femmes des élites. Celles-ci passent pour être davantage exposées à des grossesses difficiles ; l'usage généralisé de la saignée jusqu'au XIX^{ème} siècle a d'ailleurs pu y contribuer. Mais les femmes ne se soumettent pas passivement à l'emprise grandissante des médecins. Cette médicalisation peut parfois leur être imposée, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment dans le cas des reines. Mais, le plus souvent, les femmes sollicitent elles-mêmes les conseils et l'intervention des médecins car elles veulent des remèdes à leurs maux et davantage de sécurité. Elles refusent la fatalité des accidents ou de la mort pour elles et pour leurs enfants. Le recul des croyances et pratiques traditionnelles liées à la maternité suscitent probablement une désorientation et une angoisse féminines qu'elles tentent de combler en ayant recours à la médecine. Même si celle-ci est encore impuissante dans bien des cas, elle offre un recours dont les femmes sont demandeuses, alors même que leur mari est parfois plus méfiant. On comprend que le discours médical alarmiste et la présence de plus en plus fréquente des médecins aux côtés des femmes expliquent la représentation prolongée dans l'opinion que la grossesse est une maladie dangereuse.

Mais si les femmes ont contribué à la médicalisation de la grossesse, celle-ci conduit en même temps à une perte d'autonomie féminine parfois douloureusement vécue. En effet, elle les oblige à vivre sous le contrôle des médecins et à subir de multiples contraintes dans leur vie quotidienne. Dès lors, on comprend que même si les femmes souhaitent avoir des enfants, elles n'investissent pas vraiment positivement l'état de grossesse. Celle-ci est vécue sous le signe de l'inquiétude, de la maladie, de la douleur ; c'est une gêne, une charge, voire un fardeau. En outre, l'importance prolongée d'une lecture religieuse du corps et de la sexualité en font un état honteux et tabou. La pudeur croissante qui s'étend sur les réalités corporelles et les fonctions animales du corps au XIX^{ème} siècle conduit également à faire de la grossesse une expérience trop triviale pour être valorisée. Enfin, les transformations corporelles à l'œuvre pendant la grossesse sont jugées inesthétiques car elles s'opposent aux canons de la beauté féminine d'alors. Ces représentations peuvent paraître paradoxales, à une époque où la maternité est exaltée et triomphante. Mais en fait, celle-ci est surtout valorisée sous ses aspects éducatifs et affectifs ; les réalités charnelles sont dépréciées, malgré le discours médical, qui tente de faire de la grossesse un état positif.

Ces représentations ne sont pas uniquement celles des femmes ; elles sont largement partagées dans la société, comme en témoignent l'art et la littérature. Dans l'iconographie, la grossesse n'est quasiment jamais représentée dans les arts nobles : les femmes enceintes ne présentent souvent aucun signe apparent de gestation. La présence d'un ventre rond renvoie trop explicitement à la sexualité, ce qui n'est pas jugé compatible avec la figure idéalisée et asexuée de la mère qui s'impose alors, et que renforce le culte marial. Le caractère quasi irréprésentable de la femme enceinte nue dans l'art témoigne de ces tabous persistants¹. Dans la littérature, la femme enceinte est un personnage plus fréquemment dépeint au cours de la période étudiée mais son image est contrastée. Les hommes de lettres s'en moquent, la dramatisent ou l'idéalisent, selon les cas. En fait, ces représentations sont sous-tendues par des enjeux politiques, sociaux ou moraux qui rendent difficiles la perception de la réalité des comportements et du vécu.

Les représentations assez négatives qui s'attachent à la grossesse conduisent à penser que les femmes ont probablement joué un rôle essentiel dans le processus de limitation des naissances qui s'ébauche en France dans certains milieux dès la fin du XVII^{ème} siècle. Inquiètes pour leur santé et

¹ Aujourd'hui le tabou s'est déplacé et c'est l'enfant dont la nudité fait maintenant scandale dans l'art, comme en témoignent les scandales récents suscités par certaines expositions d'art. Ainsi, celle baptisée « Prémés innocents ; l'art contemporain et l'enfance », présentée au Musée d'Art contemporain de Bordeaux en 2000, s'est attirée les foudres d'une association de protection de l'enfance à cause du caractère pédopornographique de certaines œuvres. Au nom de la lutte contre la pédophilie, le fait de montrer un corps d'enfant nu dans une œuvre ou une exposition suscite en général des réactions très vives d'une partie du public qui réussit parfois à faire interdire les œuvres.

http://abonnes.lemonde.fr/culture/article/2011/03/02/pas-de-proces-pour-les-organismes-de-l-exposition-presumes-innocents_1487482_3246.html

souhaitant se libérer de la charge que représente l'enchaînement des grossesses, les femmes – en tout cas dans les milieux favorisés – ont poussé les hommes à adopter des comportements malthusiens. Mais cette démarche, qui traduit aussi une nouvelle attention accordée à l'enfant, n'est qu'amorcée et les grossesses non désirées sont encore nombreuses jusqu'au XX^{ème} siècle. Le fatalisme qui prévaut longtemps face à la succession des grossesses est cependant de moins en moins de mise, ce dont témoigne l'importance croissante de l'avortement à la fin du XIX^{ème} siècle.

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, certaines femmes investissent leur grossesse de manière plus positive. Si le fait n'est probablement pas nouveau, il commence à pouvoir être davantage assumé au grand jour et valorisé. Les exemples de Marceline Desbordes-Valmore ou de Cécile Sauvage montrent que pour apprécier la grossesse, les femmes doivent assumer les métamorphoses corporelles qu'elle implique et se mettre à l'écoute de leurs sensations. La moindre emprise des tabous religieux et l'acceptation du côté animal du processus de la gestation permet de vivre la grossesse de manière plus positive. Il faut cependant attendre les années qui suivent mai 68 pour que cette tendance – ponctuelle au XIX^{ème} siècle – puisse devenir banale. Depuis la fin des années 1960, la maternité est une expérience plus rare et choisie ; les progrès de la médecine ont rendu la grossesse et l'accouchement moins angoissants, douloureux et dangereux. Enfin, l'emprise de la religion, les tabous sur le corps et la sexualité reculent. La grossesse peut désormais faire l'objet d'un vécu et de représentations sociales plus positives². Cette évolution, qui s'accompagne d'une survalorisation de l'enfant, conduit d'ailleurs à faire de la grossesse une expérience incontournable, inoubliable et un état privilégié – nouvelle norme dans laquelle toutes les femmes ne se reconnaissent cependant pas.

La mise en place d'une nouvelle politique sanitaire et d'une protection de la grossesse par l'Etat

Notre travail s'est surtout attaché à étudier le vécu et les représentations des femmes enceintes en partant des écrits privés, des sources médicales et des œuvres d'art, pour mettre en évidence les comportements et le ressenti féminin de la grossesse, principalement chez les élites. Mais d'autres perspectives de recherche pourraient être envisagées sur ce sujet. Un dépouillement plus large des archives judiciaires et l'exploitation de sources différentes, comme celles de l'assistance, permettraient notamment de mener une étude concernant les femmes enceintes pauvres et d'évoquer les structures qui leurs viennent en aide. On peut évoquer ici les grandes lignes de cette nouvelle politique sanitaire et sociale dont les conséquences sur nos représentations actuelles de la grossesse se font encore sentir.

Au XVIII^{ème} et pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, les femmes mariées pauvres ne sont guère aidées pendant leur grossesse. Même si les autorités publiques jouent un rôle non négligeable dans le domaine de l'assistance à la fin de l'Ancien Régime, ce sont surtout des organisations charitables privées qui jouent un rôle premier et novateur dans le domaine de la maternité jusqu'au dernier tiers du XIX^{ème} siècle. A la fin du XVIII^{ème} siècle, l'émergence de la philanthropie conduit à consacrer certaines œuvres spécifiquement aux mères³. En mai 1788, la *Société de la charité maternelle* de Paris est fondée par Mme de Fougeret sur le modèle de la *Société philanthropique*⁴. Elle a le projet de faire diminuer le phénomène de l'abandon – du moins celui des enfants légitimes – en prenant en charge les frais d'accouchement à domicile et en versant une pension

² Il faut attendre une période récente pour que des femmes enceintes apparaissent dans des magazines comme des figures positives d'identification pour les femmes. A partir des années 1950, quelques magazines féminins commencent à montrer des photos de femmes enceintes avec un vrai ventre (par exemple dans le magazine *Elle* n°269, 22 janvier 1951, pp. 28-29). Mais il faut attendre les années 1970-1980 pour que le tabou quant à la représentation de la femme enceinte tombe vraiment. Certaines images de mode osent représenter des femmes enceintes de manière « moderne ». Ainsi le magazine *Elle* du 11 août 1986, n°2118 consacre un long reportage à Leslie Winer, « un top model enceinte ». On y voit une série de photos où son ventre nu apparaît ; le fait est nouveau et original car la femme a une allure androgyne et s'habille avec une garde-robe plutôt masculine. L'image des femmes enceintes habillée ou nue est aujourd'hui banale dans la publicité et les images de mode ; voir note 21, p. 9.

³ Duprat (Catherine), *Le temps des philanthropes...*, op. cit., pp. 75 et sq.

⁴ Elle s'inspire en effet de l'aide accordée à partir de 1784 par la *Société Philanthropique* (fondée en 1780) aux femmes en couches pauvres. Les familles répondant à certains critères stricts (familles nombreuses, mariées, indigentes) peuvent recevoir une aide en argent, layette.... En 1784, la même démarche inspire Beaumarchais à Lyon, qui revendique la création du modèle de cette organisation. Voir la bibliographie en fin de second volume sur la question des sociétés de charités maternelles.

à la mère pour le soin et l'allaitement de l'enfant pendant deux ans⁵. Après un démarrage parfois laborieux en province, les sociétés se multiplient au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle et atteignent leur apogée sous le Second Empire. Ce modèle est suivi par beaucoup d'autres sociétés charitables, dans lequel les dames patronnesses jouent un rôle important. L'aide financière importante apportée par les gouvernements successifs à ces sociétés en font des structures originales, où se mêlent charité privée et bienfaisance publique. Les femmes enceintes ne sont cependant pas vraiment prioritaires dans ces sociétés qui s'intéressent surtout à l'accouchement et à ses suites. Mais au cours du XIX^{ème} siècle, elles peuvent parfois obtenir une aide spécifique pendant la grossesse et font l'objet d'un contrôle médical croissant⁶.

Quant aux filles-mères, souvent exclues pour des raisons morales de ces sociétés d'origine bourgeoise ou aristocratique, elles n'ont souvent guère d'autre ressource que de se tourner vers l'hôpital pour accoucher. Les travaux de Scarlett Beauvalet ont montré le rôle pionnier de l'Hôtel-Dieu, puis de la Maternité à Paris dans l'accueil des femmes enceintes pauvres, souvent des filles-mères, et la formation des praticiens de la naissance⁷. Dans les autres hôpitaux parisiens et en province, les femmes enceintes sont mélangées aux autres patients et ne bénéficient guère de soins particuliers⁸. La période révolutionnaire se distingue par la tentative éphémère d'instaurer un système de secours public à destination des mères pauvres, par la loi du 28 juin 1793⁹. Un de ses aspects les plus novateurs concerne l'assistance aux filles-mères. Préoccupés par le sort des enfants abandonnés, et notamment leur effrayante mortalité, les révolutionnaires en viennent à s'occuper du sort de leurs mères. Un accueil gratuit de la fille-mère dans un asile spécial doit être mis en place. Un droit aux secours est également ouvert pour « toute fille » allaitant elle-même son enfant. Ces mesures ont toutefois bien du mal à être appliquées pendant la période révolutionnaire, faute de moyens suffisants¹⁰. Mais à partir de l'Empire et pendant une bonne partie du XIX^{ème} siècle, on revient sur les principes mis en avant par la Révolution, notamment l'idée d'un droit au secours pour les mères célibataires, au nom de la morale.

A partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, une évolution s'observe dans l'assistance aux futures mères pauvres. En effet au cours du siècle, l'hôpital tend à exclure de manière croissante les femmes enceintes accueillies par charité. Pendant longtemps véritables foyers d'épidémies, puis tournés de manière croissante vers l'accouchement et le soin des pathologies, les structures hospitalières ne sont guère le lieu où peut être apportée une aide spécifique pendant la grossesse. Les autorités cherchent désormais à faire davantage secourir les indigentes enceintes plutôt à domicile par

⁵ Le nombre de femmes pouvant prétendre à ce genre de secours étant très élevé, des clauses restrictives sont mises en place pour limiter le nombre d'admission. La *Société de charité maternelle* s'adresse ainsi par ordre de priorité aux femmes ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, aux femmes d'infirmités, aux mères de trois enfants en bas âge et enceintes d'un quatrième et aux mères de deux enfants enceintes d'un troisième que leur mari aurait abandonné. L'aide s'adresse exclusivement aux femmes mariées afin de ne pas encourager le vice. Il est donc nécessaire de produire un certificat de mariage, ainsi qu'une recommandation du curé de la paroisse et une attestation de « bonnes vie et mœurs » signée de quelques voisins. En retour, les femmes aidées par la société doivent accepter d'allaiter leur enfant pendant deux ans et autoriser les visites régulières des dames de la société qui leur remettent des secours et contrôlent leur usage ; *Règlements de la Société de charité maternelle arrêtés à l'assemblée du 13 février 1789*, Paris, imp. De Séguy-Thiboust, 1789.

⁶ Les archives des charités maternelles fournissent de nombreux documents à exploiter dans cette perspective. La *Société de charité maternelle* de Rennes impose, par exemple, des examens médicaux à la fin de la grossesse aux femmes qui doivent bénéficier d'un secours, non sans réticence de la part des futures-mères ; Patay (Dr), « La société de charité maternelle de Rennes de 1896 à 1899 », *Annales de la société obstétricale de France*, Paris, 1899.

⁷ Beauvalet (Scarlett), *Naître à l'hôpital...*, *op. cit.*

⁸ Les archives hospitalières seraient à dépouiller davantage pour voir dans quelles conditions les femmes enceintes sont accueillies dans les hôpitaux aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

⁹ *Loi du 28 juin 1793, lois et actes du gouvernement, t. VII, avril-vendémiaire an II*, impr. royale, 1834.

¹⁰ La série F 15 des Archives Nationales recèle d'assez nombreuses lettres de femmes enceintes réclamant d'être hébergées gratuitement pendant leur grossesse et leurs couches dans divers établissements, ainsi que des demandes d'aide financière. On y trouve aussi les réponses de l'administration et diverses enquêtes permettant d'étudier l'application de la législation révolutionnaire ; voir le recensement des sources en fin de second volume.

les bureaux de bienfaisance et les réseaux de sages-femmes agréées¹¹. Mais pour les femmes sans toit – et elles sont nombreuses chez les indigentes –, ces modes d'assistance ne sont pas très adaptés. Or, entre les années 1840 et 1870, seules une poignée d'institutions charitables parisiennes s'adressent aux filles non mariées et leur offrent un asile pour leur grossesse. L'administration hospitalière reprend donc le projet avancé par plusieurs médecins de créer un réseau de sages-femmes agréées qui recevraient chez elles le surplus de femmes enceintes des hôpitaux, en échange d'une indemnité¹². Mais ce système n'a pas vocation à permettre un hébergement prolongé pendant la grossesse ; il concerne en priorité l'accouchement et ses suites immédiates.

C'est le nouveau contexte du dernier tiers du XIX^{ème} siècle qui conduit à une évolution de la prise en charge de la maternité légitime et illégitime. L'émergence des questions d'hérédité et d'eugénisme face aux fléaux sociaux et la crainte accentuée d'une dégénérescence de la race donnent une nouvelle orientation au débat sur la population dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Les théories de l'hérédité morbide et l'angoisse liée à la transmission héréditaire de la syphilis contribuent à dramatiser l'acte de procréation et à accentuer l'inquiétude concernant la grossesse. Elles conduisent à envisager différents types de solution pour prévenir ou remédier à la dégénérescence : prophylaxie, hygiénisme, darwinisme social, eugénisme¹³. Si la grossesse et la population sont l'objet d'une attention croissante à la fin du XIX^{ème} siècle, c'est aussi en raison de la résurgence des craintes liées à la dépopulation. Si certains médecins s'inquiètent de la baisse de la natalité française dès les années 1860, il faut attendre la défaite face à l'Allemagne en 1870 – véritable électrochoc – pour qu'une réelle prise de conscience collective intervienne. En fait, il ne s'agit pas vraiment d'un dépeuplement, mais la croissance est bel et bien ralentie. L'idée d'une perte de puissance de la France, associée à son déclin démographique, est alors diffusée par différents auteurs et largement relayée dans l'opinion.

Le spectre de la dégénérescence et de la dépopulation explique, pour une bonne part, l'intérêt renouvelé de l'Etat pour l'enfant, qui constitue le principe même de la survie de la nation. On prend conscience que la question sociale ne doit pas relever que de la charité privée et qu'il est nécessaire d'agir surtout auprès des familles des classes laborieuses, vues comme potentiellement dangereuses¹⁴. Les pouvoirs publics cherchent donc à intervenir de manière préventive dans des domaines relevant jusque-là de la sphère privée et de l'autorité exclusive du père. Conscient de la difficulté à enrayer la chute de la natalité, les pouvoirs publics misent plutôt sur la réduction de la mortalité infantile pour éviter le spectre de la dépopulation. Comme l'ont montrés les travaux de Catherine Rollet, la petite enfance devient un enjeu essentiel de la politique sociale de l'Etat entre 1885 à 1895¹⁵.

L'alliance entre les médecins et les philanthropes, ainsi qu'une nouvelle politique d'Etat conduisent à protéger davantage les mères, notamment les filles-mères, car l'énorme mortalité des enfants illégitimes est jugée intolérable. Dans la dernière décennie du XIX^{ème} et surtout la première moitié XX^{ème} siècle, de nouveaux refuges ou maisons maternelles sont créés à Paris et en province¹⁶. Il

¹¹ Si ces structures sont globalement bien connues, une étude plus fine mettant en évidence la prise en charge particulière des femmes enceintes mériterait d'être mise en œuvre, en exploitant notamment les fonds conservés à la Bibliothèque de l'A.P.-H.P. et aux Archives de Paris.

¹² Divers registres et règlements conservés à la Bibliothèque de l'A.P.-H.P. permettent d'étudier le fonctionnement de ce dispositif, car autour de chaque hôpital ayant un service d'accouchement est créée une zone dans laquelle sont répertoriées un certain nombre de sages-femmes agréées qui reçoivent des pensionnaires de l'hôpital.

¹³ Voir : - Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, *op. cit.*

- Corbin (Alain), « Le péril vénérien au début du siècle. Prophylaxie sanitaire et prophylaxie morale », *Recherches, L'haleine des faubourgs*, n°29, 1977.

- Corbin (Alain), "L'hérédosyphilis ou l'impossible rédemption", *Romantisme*, 31, « Sings », 1981, pp. 131-149 (rééd. dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, pp. 141-169).

¹⁴ Chevalier (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon, 1958.

¹⁵ Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance...*, *op. cit.*

¹⁶ Si Rachels G. Fuchs et Yves Boulbès se sont intéressés à certains de ces asiles, l'étude mériterait d'être élargie pour mieux percevoir dans quel contexte ces asiles ont été mis en place à Paris et en province, et comment les femmes enceintes y sont accueillies. Les ouvrages de certains observateurs de la fin du XIX^{ème} siècle fournissent des pistes utiles à suivre (voir davantage de références à la fin du second volume) :

- Drouineau (Gustave), *De l'assistance aux filles-mères et aux enfants abandonnés*, Paris, G. Masson, 1878.

- Mornet (Jacques), *La protection de la maternité en France. Etude d'hygiène sociale*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1909.

s'agit pour la plupart de structures laïques privées mais qui reçoivent des subventions publiques importantes. Avant leur généralisation, ces asiles ont joué un rôle important. Les philanthropes réalisent qu'ils n'encouragent pas le vice, comme ils le craignaient parfois, mais qu'ils se révèlent au contraire efficaces dans la protection de la santé des mères et des futurs enfants. La volonté de protéger les femmes qui travaillent à la fin de leur grossesse, ainsi que leur future progéniture, conduit aussi à développer le principe des sociétés de secours mutuels qui préfigurent les assurances sociales actuelles. En effet, certaines sociétés permettent à leurs adhérentes de prendre un temps de repos avant l'accouchement et versent une indemnité journalière pendant un mois au maximum, pour compenser leur perte de salaire¹⁷. Le développement des mutualités joue également un rôle essentiel dans l'essor des soins et la médicalisation de la maternité, des dispensaires pour soigner les femmes enceintes, des consultations obstétricales et de nourrissons se mettant en place dans certaines sections¹⁸.

Les mesures pour assister et protéger les femmes enceintes dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle – que ce soit les asiles pour femmes enceintes pauvres ou les mutualités maternelles – constituent des expériences pilotes réservées au départ à des catégories limitées de femmes. Elles contribuent toutefois à renouveler le regard posé par les médecins et les pouvoirs publics sur les femmes enceintes ; ceux-ci réalisent que la grossesse nécessite une protection spécifique. S'ébauche alors une politique globale orientée selon deux axes. D'un côté on pose les fondements d'une surveillance prénatale qui doit beaucoup à l'action d'Adolphe Pinard¹⁹. Asiles et maternités constituent pour cet obstétricien des lieux privilégiés d'observation et d'expérimentation concernant les femmes enceintes. Il réalise que celles qui bénéficient d'un repos en fin de grossesse sont en meilleure santé et accouchent d'enfants d'un poids plus élevé que celles qui travaillent jusqu'à leur accouchement. Ces observations conduisent Pinard à remettre au goût du jour le mot « puériculture », à théoriser cette nouvelle « science » et à formuler un ambitieux programme de la protection de la maternité²⁰. A la suite de Pinard, d'autres médecins recommandent des mesures sociales et médicales pour toutes les femmes enceintes. Ils misent avant tout sur la prévention et veulent que toutes les grossesses évoluent sous un contrôle médical²¹. Ils souhaitent donc développer des services de consultations pour femmes

¹⁷ Si les grandes lignes de l'histoire du mouvement mutualiste sont connues (voir la bibliographie), les mutualités maternelles pourraient faire l'objet de recherches fructueuses, afin de percevoir en quoi elles constituent des structures pilotes dans la protection de la maternité. Voir notamment : Mornet (Jacques), *Les mutualités maternelles*, Paris, Bloud, 1911.

¹⁸ Faure (Olivier), « Le rôle de la mutualité dans l'essor des soins, 1850-1914 », *Prévenir*, mai 1984.

¹⁹ Voir la biographie établie par Anne Carol et ses références sur A. Pinard et l'eugénisme français ; Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme...*, *op. cit.*, p. 46. Voir aussi sur le sujet :

- Cova (Anne), *Maternité et droits des femmes...*, *op. cit.*, pp. 44-45.

- Lefaucheur (Nadine), « La puériculture d'Adolphe Pinard », dans Mancieux (M.), Rimbault (G.) dir., *Enfance menacée*, Paris, éd. INSERM, 1992 ; publiée à nouveau dans Tort (Patrick) dir., *Darwinisme et société*, Paris, PUF, 1992, pp. 413-435.

- P. Herschkorn, « Adolphe Pinard et l'enfant à naître : L'invention de la médecine fœtale » (Colloque 100 ans de la puériculture), dans *Devenir*, 1996, vol. 8, n° 3, p. 77-87.

²⁰ Il définit la puériculture comme « l'application de la science qui a pour but la recherche des connaissances relatives à la reproduction, à la conservation et à l'amélioration de l'espèce humaine » (Pinard (A.), « De la dépopulation de la France », *Revue scientifique*, 30 juillet 1910, p. 132). Il distingue trois pistes à suivre. D'un côté il popularise l'idée de Caron d'une puériculture après la naissance c'est-à-dire de l'art d'élever les enfants. Cette démarche va dans le sens de l'action contemporaine de Pierre Budin, relayée par d'autres médecins, qui ouvrent les premières consultations de nourrissons et développent une médecine néo-natale. De manière plus novatrice, Pinard souhaite aussi développer la puériculture pendant grossesse, au nom de « l'hérédité utérine » c'est-à-dire de la transmission qui s'effectue de mère à enfant *in utero*. Enfin, plus audacieux encore, Pinard prêche pour une « puériculture avant la fécondation » ou « puériculture pré-conceptionnelle » qui traduit une préoccupation clairement eugénique. Dans cette optique, il insiste sur l'importance d'éduquer les « portes-graines » afin qu'ils prennent conscience de leur influence sur leur progéniture et milite pour la nécessaire surveillance médicale des procréateurs avant la fécondation. Si l'idée n'est pas nouvelle, elle s'enrichit des nouvelles préoccupations concernant l'hérédité et s'inscrit dans une démarche clairement politique : il s'agit d'améliorer l'espèce humaine. Cet aspect de la pensée de Pinard – emblématique de l'eugénisme à la française – a été largement étudié par Anne Carol et Nadine Lefaucheur (voir la bibliographie).

²¹ Les principes de la puériculture intra-utérine et du suivi des femmes enceintes sont formulés par Pinard dans différents articles. Leur analyse approfondie, ainsi que celle des publications des élèves de Pinard permettrait de mettre au jour la nouvelle politique de suivi de la grossesse revendiquée par les médecins à partir des années 1890 et qui préfigure la situation actuelle (voir les références dans les sources en fin de second volume).

enceintes, comme celles qui s'ouvrent à Paris dans plusieurs services de maternité²². La représentation des hôpitaux évolue alors ; il ne s'agit plus de structures d'assistance dédiées aux indigents ou de mouvoirs-repoussoirs, mais de véritables lieux de prévention et de soin. La surveillance médicale de la grossesse implique une toute autre attitude des médecins vis-à-vis des femmes et de leur corps. Les femmes enceintes doivent se soumettre à une multiplication des examens directs, notamment le palper abdominal et le toucher vaginal, ce qui ne va pas encore de soit dans les milieux populaires. Les nouvelles exigences de surveillance imposées aux femmes pendant leur grossesse conduisent aussi les médecins à réclamer qu'elles soient informées et éduquées de la nécessité de la surveillance prénatale.

L'autre axe de la politique menée en faveur de la maternité tient à la mise en place une législation protectrice dans le milieu professionnel. Dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, la protection de la maternité devient un sujet plus sensible et l'idée d'un congé de maternité se diffuse. Celui-ci est d'ailleurs déjà une réalité pour un certain nombre de femmes bénéficiant de la protection des sociétés mutuelles privées. Si ce modèle intéresse les pouvoirs publics, il se traduit tardivement par une loi concernant toutes les femmes. En effet, le sujet fait l'objet de débats parlementaires nombreux et de multiples propositions de loi, mais cela ne débouche pendant longtemps sur aucune application concrète. Il faut attendre la dernière décennie du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle pour que des dispositions commencent à être sérieusement envisagées pour protéger les femmes enceintes sur le plan professionnel. En effet, dans un contexte d'angoisses démographiques, la maternité focalise les passions nationalistes et patriotiques françaises. Les hommes politiques, comme d'ailleurs la plupart des féministes, voient dans la maternité et sa protection le remède aux différents périls qui menacent la France (dépopulation, dégénérescence, menace allemande...). Dans ce processus, qui aboutit à une législation protectrice, le rôle des médecins ayant un relais politique à la chambre des députés est essentiel. Les discussions sur la nécessité d'un repos avant et après l'accouchement démarrent dans les années 1880 au Parlement. C'est d'abord l'idée même du congé après l'accouchement qui focalise l'attention ; son utilité et sa mise en œuvre sont âprement débattus²³. Anne Cova a bien montré les grandes étapes conduisant au vote de la loi Strauss de 1913, qui contraint l'employeur à accorder quatre semaines de congé après l'accouchement à son employée. Cette loi constitue une étape décisive dans la politique sociale en faveur de la maternité, mais ses retombées restent néanmoins modestes. Les mesures concernant la grossesse sont encore timides, ponctuelles et limitées à certains milieux avant la Première Guerre mondiale²⁴. Néanmoins, le congé et l'indemnité sont rapidement assortis de dispositifs permettant un encadrement médical croissant de la grossesse, notamment l'ouverture de consultations²⁵.

Ce sont donc les médecins qui ont fait prendre conscience à l'Etat de l'importance des enjeux de la grossesse et qui ont conduit à placer cet état sous leur contrôle presque exclusif. Cette tendance n'a fait que s'accroître avec la médicalisation croissante de la grossesse au XX^{ème} siècle. Dans un objectif louable de sauver des vies, et grisée par des succès réels²⁶, la médecine ne voit parfois plus

²² Jusqu'en 1885, seule celle de la Maternité de Port-Royal existe. Adolphe Pinard décide d'ouvrir en 1890 à Baudelocque un service de consultation gratuite pour femmes enceintes. Par la suite, de nombreux services d'accouchements créent leur consultation de « grossesse » ou de « femmes enceintes », principalement dans les grandes villes.

²³ La question est de savoir si la protection de la maternité relève de la législation sur le travail ou d'un programme d'assistance publique. Anne Cova montre les liens complexes qui s'établissent entre réglementation du travail des femmes et protection de la maternité. Beaucoup ont tendance à assimiler la femme à la mère et pensent que la femme doit être protégée, rendue à son foyer pour s'occuper de ses enfants. Au nom de la liberté du travail des femmes, certains sont donc contre la protection des femmes en couches ; voir Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes...*, *op. cit.*, pp. 51 et sq.

²⁴ En effet, elle ne concerne au début que les femmes qui travaillent hors de chez elles, la période de repos est jugée souvent insuffisante et l'indemnité compensatoire n'est attribuée qu'aux femmes sans ressources et son montant n'est pas assez élevé. L'allocation est davantage vue comme une aide que comme une véritable compensation du salaire. Il s'agit en effet davantage d'une loi d'assistance que d'une loi d'assurance. Enfin, ce congé vise surtout à favoriser l'allaitement ; il est encore peu tourné vers la protection de la grossesse.

²⁵ Cette étude a été en partie réalisée par Françoise Thébaud pour l'entre-deux-guerres ; Thébaud (Françoise), *Quand nos grands-mères donnaient la vie...*, *op. cit.*

²⁶ Toutes les précautions prises pendant la grossesse et l'accouchement ont permis de diviser par cinq le risque de décès d'un enfant à la naissance entre 1950 et 1990.

dans la femme enceinte qu'une patiente potentiellement exposée à un risque²⁷. Dès le début de sa grossesse, la future mère est prise en charge par le corps médical qui multiplie les visites prénatales, les dépistages d'anomalies et les examens cliniques et biologiques. Les avancées précieuses de l'obstétrique (fécondation *in vitro*, diagnostic anténatal, péridurale...) et le manque de personnel conduisent souvent aujourd'hui à privilégier la technique au détriment de l'accompagnement humain. Et malgré la sécurité actuelle qui entoure la naissance, bien des femmes enceintes se sentent frustrées par l'aspect impersonnel et infantilisant du suivi médical, l'attente d'un enfant ne se réduisant pas à cela. Cette tendance, aujourd'hui poussée à son comble, est de plus en plus contestée par les femmes et certains praticiens, qui – sans prôner le retour en arrière – militent pour une redéfinition de l'encadrement médical de la naissance²⁸. La prise en compte de l'histoire qui lie médecins et femmes enceintes depuis le XVIII^{ème} siècle peut donner des repères utiles pour faire évoluer les conditions qui entourent la grossesse, l'accouchement et l'accueil du nouveau-né, vitales pour la façon dont une société prépare son avenir.

²⁷ Rappelons que 90 à 95 % des grossesses et des accouchements sont sans problèmes. Signalons aussi que sur les quatre années d'études (soit 1 800 heures d'enseignement théorique) dispensées aux sages-femmes, seuls 10 % sont consacrés à l'accouchement physiologique ; le reste est consacré à la pathologie. La formation à la psychologie et à la psychiatrie périnatales occupe tout au plus quelques heures, comme pour les médecins-accoucheurs ; Szejer (Myriam), Caumel-Dauphin (Francine), *Les femmes et les bébés d'abord. Pour une médicalisation raisonnée de la maternité*, Paris, Albin Michel, coll. « La cause des bébés », 2001, p. 65.

²⁸ *Ibid.*

ANNEXES

Le volume déjà conséquent de notre thèse nous a conduit à limiter le nombre de documents présentés dans les annexes. Nous avons privilégié ceux qui sont peu connus, peu accessibles, ou présentant un intérêt particulier pour notre étude et qui ont été cités de manière rapide ou par morceaux dans notre texte. On trouvera peu de sources de l'intime, les documents ayant déjà été largement utilisés dans la thèse, et peu de sources iconographiques car nous en avons déjà reproduites un grand nombre. Nous avons essayé de montrer la variété des sources utilisées dans notre étude en faisant figurer dans les annexes des documents de types différents. Nous avons choisi de présenter aussi certaines grilles d'analyse qui nous ont permis d'exploiter les sources de l'intime et les sources médicales.

Liste des annexes

I. SOURCES DE L'INTIME, PP.1041-1049

1. Livre de raison de Philippe Lavernot, 1603, p. 1041
2. Lettre Mme de Mackau à Angélique de Bombelles, 13 juin 1780, pp. 1041-1042
3. Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, s.l., s.d., pp. 1042-1048
4. Extrait du Journal de Marie-Thérèse Ollivier, 1^{er} octobre 1882, pp. 1048-1049

II. SOURCES LITTÉRAIRES, PP. 1049-1069

1. « L'amour maternel », poème de Mme Balard, 1773, pp. 1049-1053
2. Rétif de la Bretonne (Nicolas Edme), dans *Monument du costume...*, 1789, pp. 1054-1060
3. « Un Nouveau-né », poème de Marceline Desborde-Valmore, 1839, pp. 1061-1062
4. « Grossesse », poème de Jean Ajalbert, vers 1890, pp. 1063-1064
5. « L'âme en bourgeon », Cécile Sauvage, pp. 1064-1068
6. « Ma mère et les livres », Colette, *La Maison de Claudine*, 1922, pp. 1068-1069

III. SOURCES ICONOGRAPHIQUES, P. 1069

1. « Avant-après », Jeu de papier, années 1890, p. 1069

IV. SOURCES PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES, PP. 1070-1074

1. Voltaire, *Des singularités de la nature*, Bâle, 1768, p. 1070
2. Tableau des signes de la grossesse à diverses époques ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874, pp. 1071-1073
3. Extrait de la table des matières de l'ouvrage de Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874, pp. 1074-1075

V. SOURCES RELIGIEUSES, PP. 1076-1077

1. « Prière propre aux mères qui sont enceintes pour demander l'humilité qui convient à leur état », 1675, p. 1076
2. « Prière d'une femme enceinte pour demander la grâce d'un heureux accouchement », Pasquier Quesnel, 1751, pp. 1076-1077
3. Prière d'une femme enceinte, XIX^{ème} siècle, p. 1077

VI. SOURCES DIVERSES, PP. 1077-1078

1. Layette du XVIII^{ème} siècle, pp. 1077-1078
2. Layette de nourrisson, XVIII^{ème} siècle, pp.1078

VII. DOCUMENTS DE TRAVAIL, PP. 1079-1084

1. Grille type d'analyse des sources autobiographiques, pp. 1079-1082
2. Grille comparative type pour l'étude du diagnostic de grossesse dans les ouvrages

I. SOURCES DE L'INTIME

1. Livre de raison de Philippe Lavernot, 1603

« Le septième jour d'avril 1603, sur les 10 heures du soir, a commencé la maladie de mon cœur par un flux de sang, qui a continuellement duré et jour et nuit depuis le dit temps jusques au mardy suivant quinze du mesme mois ; elle a mouillé 20 chemises et 8 draps. Le lundy 14 dudit mois, Nicole est venue pour la garder. « Le 15, sur les 8 heures du soir, estant sur la chaise percée, elle a rendu un faux germe, lequel en mesme temps j'ay été montrer à Mme Bagon. « Le dimanche précédent, 13, il luy prist l'après-diner trois ou quatre évanouissements en présence de Mme de Vermont, ma soeur. « Le mercredy 16 et jeudy 17 dudit mois, elle s'est porté assez bien.

« Le lendemain vendredi 18, sur les 8 heures du matin, la langue lui commença à bégaiier, en sorte qu'elle ne pouvoit en aucune façon proférer ce qu'elle désiroit ; cela luy continua tout le jour, avec des douleurs qui témoignoiient grandes vapeurs de la matrice, qui luy causèrent cette altération. « Sur les 5 heures, le mesme jour, voyant que la fièvre lui continuoit, je fis venir M. Riolant, médecin, lequel fut d'avis des plus prompts remèdes, dont il se pouvoit adviser, et, de fait, luy ordonna clystères et ventouses, qui luy furent appliquées à la mesme heure au dedans des deux cuisses et au-dessous du petit ventre. A la même heure aussi ou peu après, elle prit ledit clystère. « voyant que cela ne luy diminoit son mal, je fis prier M. Durel de son assistance, laquelle il me rendit sur les 9 heures du soir, qui, outre ce que dessus, luy ordonna médecine, clystère, réitération de ventouses, le tout appliqué depuis le mesme jour environ la minuict.

« Le samedy 19, consultation par MM. Durel et Riolan, qui furent d'avis de la saigner, ce qui fut fait sur les 4 heures après-diner de trois palettes de sang, ce qui la rendit tellement faible qu'elle pensa mourir. Durant tout le temps susdit, elle est travaillée de continuels évanouissemens. « dès le mesme jour que ladite Nicole fust venue, elle l'étuvo de roses de Provins et vin au miel, ce quiluy fust depuis interdit par lesdits médecins.

« le dimanche 20, elle se porta assez bien, et, de fait, se voulut lever le soir pour faire son lit, nonobstant tous les empêchemens que je pus luy donner, tellement qu'elle s'évanouit, en sorte qu'elle commença à raidir les bras et jambes, grinçant les dents, et les luy pensant ouvrir, elle me perça le doigt de part en autre. « En cet estat, je luy donnay de l'eau-de-vie de M. l'ambassadeur d'Ecosse, qui la fist revenir, et à la même heure, la mismes sur le lict, où elle fust tellement travaillée de ladite eau-de-vie, qu'elle passa toute la nuit en ardeurs et vomissemens extremes ».

Son épouse décède peu après à l'âge de trente trois ans après avoir mis au monde six enfants en dix ans de mariage.

Lavernot-Paschal. *Le livre de raison d'un magistrat picard (1601-1604)*, publié par A. Ledieu et ds Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, 1889, pp. 178-224.

2. Lettre Mme de Mackau à Angélique de Bombelles, 13 juin 1780

Montreuil ce 13 juin 1780

Ce sera tout au plus, ma chère enfant, si cette lettre vous trouve encore grosse et je veux encore vous prêcher encore, mon cher ange, sur la conduite que je désire qu'elle tienne pendant sa couche.

Si comme je l'espère, vous n'êtes point encore accouchée, faites-vous peigner à fond et rafraîchissez beaucoup votre charmante chevelure et du chignon et des faces, si vous voulez la conserver. Après cela, ne vous faites point toucher la tête avant le neuvième jour de votre couche. Alors faites-vous démêler légèrement, ayant tout bien fermé, et que l'on mette dans votre poudre du sel calciné sur une pelle rouge et égrugé le plus fin possible et bien mêlé avec la poudre. Et surtout pas la moindre odeur, ni dans la poudre, ni dans la pommade, premièrement parce que cela vous ferait mal et secondairement parce que cela contribuerait à faire tomber vos cheveux. Et observez sur toute chose de n'être que des instants la tête découverte, quel que chaud qu'il fasse, et les fenêtres fermées pendant ces moments parce que c'est l'air qui frappe les cheveux qui les détruit. Voilà ce que j'ai observé dans toutes mes couches et je les ai conservés [sic]. Faites de même.

Il est d'autres articles bien plus essentiels et ce sont ceux-là, ma chère enfant, que je vous conjure d'observer en pensant toujours : « Si ma pauvre maman était là, elle y veillerait. Il faut pour l'amour d'elle que je fasse comme si elle y était. »

Après être accouchée, restez tranquille sur votre lit de misère au moins une heure, sans parler ni agir. Prenez un bon bouillon. Et remise dans votre lit, oubliez que vous avez une langue ; observez de rester couchée sur le dos le plus longtemps que vous pourrez. C'est la seule façon pour que la matrice se replace comme elle doit l'être pour éviter les inconvénients de son dérangement.

Si vous avez des tranchées (ce qui n'arrive guère dans une première couche), posez bien doucement votre main sur l'endroit de la douleur et frottez extrêmement légèrement. Cela fait rendre des caillots et c'est la seule chose qui m'ait jamais soulagée. Ne croyez à aucune des drogues que l'on vous conseillera peut-être. Il n'y a pour cette incommodité aucun vrai remède. Les lavements soulagent, mais il n'en faut jamais prendre qu'un par jour ; plus vous risquez une perte.

Mangez dès que vous aurez faim, mais seulement de la soupe les premiers jours, puis un œuf frais, des légumes. Mais je vous prie, pas une bouchée de viande les premiers jours. On peut très bien vivre sans cela. Au bout de neuf jours, du poulet tant que vous voudrez. Observez dans votre lit d'avoir tout de suite une de ces grandes bandes que vous avez dans votre layette, qui se passe sur les reins et que l'on attache soi-même sur son ventre. D'abord très lâche pour ne pas gêner les évacuations de la couche, mais à mesure qu'elles diminuent, il faut serrer cette bande petit à petit, vous-même, et ne la quitter que quand le ventre est tout à fait aplati. Les Allemandes ont une autre manière pour empêcher le ventre de rester gros. C'est de poser dessus un gros drap plié en dix ou douze, ce qui fait à peu près une maison qui vous écrase et vous étouffe. J'espère que vous ne donnerez pas dans la proposition que l'on pourrait vous en faire.

Si vous nourrissez, vous n'aurez pas besoin d'étouffer votre lait ; mais si vous ne nourrissez pas, ayez soin de faire remplir vos linges de sein de coton et de les mettre au moment où il serait décidé que vous ne nourririez pas.

Comme il fera très chaud, que l'on vous change de lit dès que Keppig le permettra. Au bout de neuf jours, faites-vous mettre sur votre chaise longue et restez-y tant que vos forces vous le permettront. Mais je vous demande comme une grâce et une complaisance pour moi de ne pas essayer de marcher avant le quatorzième jour. Tout le monde vous dira que vous le pouvez au bout de neuf et moi, je vous dis que non. Vous êtes conformée tout comme moi. A ma première couche, je n'ai mis mes jambes à bas que le quatorzième et je m'en suis bien trouvée et j'ai été rétablie tout d'un coup.

Je vous prie de vous souvenir la première fois que vous mettez les jambes à bas de vous garnir d'un chauffoir attaché très ferme à votre bande de ventre de manière qu'il soutienne fortement les parties. Vous le lâcherez dès que vous serez sur votre chaise longue. Cette précaution est très importante à prendre parce qu'il arrive à quelques femmes que les parties étant fatiguées du travail, le mouvement de poser son corps sur ses jambes fait tout d'un coup redescendre la matrice ce qui cause à une femme des évanouissements qui durent jusqu'à ce que, couchée, la matrice ait repris sa place.

Quand vous commencerez une fois à marcher, que ce soit peu le premier jour ; mais après cela tous les jours un peu plus. Quand vous serez lasse, recouchez-vous sur votre chaise longue et, d'heure en heure, recommencez à marcher dans votre chambre. Et vous verrez qu'en observant à la lettre tout ce que je viens de vous dire, au bout de trois semaines, à la belle saison où nous sommes, vous serez très grande fille. Je vous prie encore (quelle que bien que vous vous portiez) d'observer de ne pas monter en carrosse trop tôt. S'il fait beau et que vous vous en sentiez la force, promenez-vous à pied, il n'y a pas d'inconvénient. Mais craignez le mouvement de la voiture avant cinq ou six semaines.

Je termine tout ceci par la prière la plus instante de ne pas recevoir de compagnie les premiers jours. Deux personnes auprès de votre lit qui causent à voix modérée pour vous amuser sans que vous parliez, voilà ce qu'il faut. Quand on est accouchée et que l'on se porte bien, on meurt d'envie de babiller, mais il faut réfléchir que l'on a beaucoup perdu et que jusqu'à ce que l'on ait réparé, la tête est très faible ; qu'en parlant, on la fatigue. Et très souvent, on se donne la fièvre, ce qui gâte la couche la plus heureuse, telle que j'espère très fort que sera la vôtre.

Je vous prie de communiquer cette épître à votre mari, car je m'en rapporte à lui pour faire observer tout ce que je vous recommande. Je suis bien sûre qu'il n'en oubliera pas un iota. Embrassez- le tendrement pour moi. Je le charge, lorsque le poupon sera né, après l'avoir caressé pour son compte, de lui donner un baiser pour moi.

3. Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, s.l., s.d., (A.P.A., n° 1546)

Chap. 13

(...) Monsieur Teillier me comblait de Prévenances et de Gros Baisers, sa Gaité ses plaisanteries étaient Brutales, il m'offrit du vin Doux j'avais une soif ardente et je Bus ce vin. allez, dit-il a sa femme de Ménage ; nous chercher quelques Raisins dans la Propriété ! (on était au mois de sèptembre) Cette femme Lui obéi, mais revenant prèsque ausitôt : Monsieur Dit-elle je suis Perdue !.. Mon Mari et un de ses amis

arrivent s'il vous voit ici, il me frappera ! et Mademoiselle Elisa, sera Perdue de réputation !.. je vais vous fermer Sous Clefs, et Court Me cacher, ne me voyant pas ici, il ne s'arrêtera pas, et dans un quart d'heure je viendrais vous ouvrir. Elle tourna la clef dans la serrure et s'enfuit en L'emportant.

Je Me Laissa Souiller !.. par Cet homme... que je N'aimait pas !..

S'il me fallait Dire Pourquoi ?.. Je Répondrais : cherchez avec le scapèl, sur les Cadavre, Les Mystères de L'organisation !..

.....

Enfin, Cette femme arriva,

ah ! Marie, Lui Dis-je vous m'avez Perdue !.. et M'adressant avec violence a Monsieur Téillier je lui Disait : Dites donc devant cette femme, ce que vous me répétiez il y a un instant : que si vous m'avez Mis, enceinte vous M'épouserez !

il me répondis d'une voix Roque, oui !

Partons, dis-je à cette femme et L'entraînant hors de Cette Demeure, je me mis à Pleurer ! ah ! Marie, vous M'avez Perdue ! Je suis enceinte, Mais Mademoiselle, Monsieur Teillier est incapable de vous causer un Malheur si grand...

Mes vêtements était en Désordres, j'avais Peur de mon Père !.. Marie, quelle heure est-il ? 3 heures Mademoiselle.

enfin, j'arrivais chez nous, Mon Père M'attendais : je pleurait !.. ma Robe si fraiche était froissée : d'où viens-tu ? qu'as-tu ? as-tu reçue un affront ?

Mon Père M'adressait toutes ses questions à la fois.

Oui, Père !. Mais je te Dirai cela plus Tard, je souffre !.. Laisse moi aller Me Reposer.

Ma Domestique me suivit dans ma chambre, Mademoiselle votre Père veut savoir ce que L'on vous à fait ? dites Lui que j'ai eue une Discussion, et qu'on m'a Répondue des injures ! Mon Père vint près de moi et me Dit : tu est folle de Pleurer, pour des Cancans, des Bavardages, que je vois venir de ses Pécores, tu véra comme je vais les ballaier de la maison Mais ce n'est pas Madame Gaillard qui ta insultée, dit mon Père ? veux-tu que je L'envoie chercher ? oh ! non, non !.. Je veux Marguerite Notre Blanchisseuse, Mon Bon Père envoie la chercher !

ô Marguerite, Dis-je à Cette femme, tu est Malheureuse ? oui, Dit-elle, mon Mari est un ivrogne, il me Maltraite, Marguerite, L'enfant, que tu as Exposé avant ton Mariage ; sais-tu ce qu'il est Devenu ?... Non ! mais j'en ais un Repentir !.. de tout les jours.

Moi aussi, je vais avoir un Batard !.. toi !.. et depuis quand ?.. tu n'étais pas enceinte ce Matin ?..

Non, mais depuis quelques heures, je Suis Enceinte !..

ah ! ma Pauvre Elisa, tu es folle ! Me Répondis Marguerite.

Marguerite, Ce Présentiment, N'est pas La Folie ! C'est la Préscience de la Vérité.

Je lui fis le récit de ce que je viens d'Ecrire. Ma Bonne Elisa, tu Crois Etre Enceinte ? Mais, Cela n'est pas Possible ! cet homme Est Militaire, il ne t'aurait pas fait la sotise, de te Rendre Mère ! ne t'ayant Possédée qu'une Seule fois... Ce serait Cruellement Bête.

Marguerite C'est vrai. ah ! mon Pauvre Père qui croit qu'on m'a fait un affront !.. Malheureusement il réjaillira sur Lui, ah ! L'Enfer est dans mon Cœur.

Marguerite voilà 5 f, tu vas aller chercher du vin Blanc, de L'herbe de la Rue, mèle La à ce liquide, va me faire chez-toi, du café Bien Chargé, Si ce Remède agit, je le Saurai Demain !.. garde pour toi le Rêste de L'argent, et Reviens aussitôt que tu auras le tout. Dis à mon Père que j'ai la fièvre, qu'il me faut du Repos !.. ne Raconte Rien a ma Domestique, Mais, si Madame Gaillard te questionne Jure moi de ne pas Lui Dire un mot de Ce que je viens de te Confier ! de grâce n'en Parle à Personne. Elisa je te le Promèts.

Madame Gaillard vint me voir, Mes yeux étaient pleins de Larmes ! vous avez du chagrin Mademoiselle ?.. Oui, Madame. suis-je indiscrete en vous Demandant la cause ? n'avez vous pas vue Monsieur Teillier ? à Ce Nom... ma Colère, mon indignation, ce soulevaient en Moi, ô Madame ! ne cherchez pas à M'offrir d'impuissantes Consolations !.. je suis irrévocablement Perdue ! quel intérêt féroce aviez vous, a me Pousser dans les Bras de Cet homme que je hais !

Mademoiselle, vous êtes injuste, parce que vos Nerfs sont malades... il vous faut du Repos ! je vous Laisse, à Demain, au Revoir ! adieu ! Madame.

Je ne Pouvais prier Dieu, ni Evoquer L'ame de ma Mère.

Je Pensais : à Jules, à Milliet, tous Deux M'avaient Aimés : avec Délicatesse, Elégance, et Respect. ils ont manqué de Dévouement ! mais, L'homme au quel je me [suis] Donnée Celui qui sera le Père de Mon Enfant, cet homme à le caractère d'une Brute, ou d'un Bourreau.

Enfin, la Nuit vint, Teillier jetta vainement ses Gravieres... à ma fenêtre, il aurait pu Briser toutes mes vitres, que je N'aurait pas ouvert ma Croisée. Je Passais, la Nuit à Boire le Breuvage amer ! que j'avais Demandée à Marguerite. Je me Levait le Matin à L'aube, lorsque Ma Domestique vint à la cuisine, je Prenais un Bain de Pieds. Mademoiselle : Pourquoi Ne M'avez vous pas appelée pour faire chauffer cette eau ? Puis me regardant Elle ajouta : Depuis hier, vous avez tant changée, de visage, et de Caractère, que vraiment vous n'êtes plus la même. Ces mots de comparaisons et de Rapprochement furent un Dard, qui M'arracha un cri de Douleur !.. Bellote, Lui Dis-je ne me faites jamais aucune questions !.. je vous aime ! je sais que vous m'êtes Dévouée Mais je Deviendrais injuste, et vous Répondrais Mal ! Evitez moi ce chagrin. Mademoiselle je vous Demande Pardon, et je vous le Promêts. Embrassez moi Bellote, je vous en Prie ! veillez sur notre maison. Dorénavent je quitterai peu Ma Chambre, vous ne m'appellerez que Lorsqu'il viendra des clients, pour acheter où pour vendre.

allez je vous en Prie Me chercher Marguerite. Comment as-tu passé la Nuit, me Dit Marguerite ? Je N'ai pas eue de sommeil, et j'ai Bue Ce Breuvage sans résultat !... tiens, voici 5f, dans la Matinée tu iras Me chercher Monsieur Borrot, le Médcin qui a soigné Ma Mère : je veux tout ! Lui Dires. Déjà !... me Dit Marguerite.

oh ! oui, il aura Pitié de moi, va, je t'en Supplie.

Chap. 14

qu'avez-vous ma Pauvre Petite ? me Dit Monsieur Borrot. Je Lui fit le Réçit de Ce qui c'était Passé... Cela Peut-Etre !... me Dit-il, Cet homme est un chien ! mais ce vin que vous avez Bue avait il un gout, Particullier ? Je ne puis Etablir de Différence, car c'est la Première fois que j'ai Bue du vin de Champagne.

ah ! Monsieur vous savez Combien ma Mère m'aimait vous Etiez Là, lorsqu'elle rendit le Dernier soupir ! ayez Pitié de moi ! sauvez-moi de la honte ! je suis Perdue... quel Scandale va m'atteindre aussitôt que mon Malheur ! sera connus. Et mon Père !... ah ! c'est un Brutal ! il vous Tuera !... Monsieur, vous vous trompé ! il est juste et Bon ! vous Partagez L'opinion Publique ... mais moi qui le connaît : je sais qu'il à un excellent cœur, je vais lui Causer une Douleur insondable ! Dussiez-vous me tuer !... je vous en Conjure... que je n'aie pas un Enfant !.. je tenais les Mains de cet homme d'honneur ! dans les miènes. Monsieur, je vais Etre flétrie ! je Causerai la Mort à Mon Père ! et peut-Etre qu'un jour Cet Enfant me Maudira ! de L'avoir Mis au Monde.

je ne vis plus... ayez Pitié de moi !

Enfin, Dit, Monsieur Borrot : il n'y a que trois jours !... ce n'est encore qu'un crachat !... oui Monsieur.

Pauvre fille, en ce moment votre chagrin ! M'attache à vous ! avec la Tendresse et la sollicitude d'un Père. vous m'affligez Profondément, je vais faire tout ce qui M'est humainement Possible, Pour vous Délivrer de Cet affreux Malheur !.. Vous sentez-vous le Courage de vous appliquer vingt sangsues ? oui Monsieur, vous Les Mèttrez cette nuit. Vous Croyez Monsieur, que je ne Devrais plus avoir aucune Crainte ?... oui, j'en suis sur. Merci, oh ! merci. je reviendrais Demain Dit-il, surtout ne Revoyez plus Teillier ! ô Monsieur, non.

Je me hâte de Dire ici, que Monsieur Borrot Etait un homme d'un Mérite incontestable ! Docteur en Médcine, et Maire de Belley, il Méritait ses Titres : par son intégrité scrupuleuse, Mais, sa Bonté sa sensibilité Lui suggéra ce Remède, qui Devait Etre sans aucun Résultat, sur une femme aussi fortement constituée que moi. il Trompa Mon Désespoir !.. en me Laissant L'Espérance ! où le Doute.

J'envoyais chercher Marguerite, et lui Donnant 10f. - tiens Dis-je, va me chercher 20 sangsue, et garde le Reste.

auras-tu le Courage de te Mèttre cette nuit, toutes ses sangsues ? J'en Mèttrais Deux fois plus, s'il le fallait : pour en Mourir ! ou retrouver Ma Tranquillité.

Le Lendemain Monsieur Borrot vint me voir oh ! me Dit-il, n'avez plus aucune crainte, j'espère qu'il n'y existe plus Rien !.

Mais, Monsieur, je crois faiblement à cette saignée, artificielle !..

Monsieur Borrot, souris et Dis, Mademoiselle je suis Docteur, et vous Etes incrédule.

Dans la journée Pendant que mon Père Etait à la Tannerie, la femme de ménage de Monsieur Teillier vint ; à sa vue le chagrin ! la Colère, me Revinrent, que me voulez-vous Marie ? Mr Teillier, ne vous voyant pas Même à votre fenêtre m'envoie Prendre de vos Nouvelles ?

un Mot, affectueux ! à toujours eu le Pouvoir de M'adoucir, Marie Lui dis-je, dites à Monsieur Teillier, que la Dernière Parole que je Lui ai Dites ! et vraie ; et que la Promèsse qu'il ma faites, est Devenue Nécessaire !. j'ai Pleurée et j'ai souffert depuis quatre jours amèrement.

Dites Lui, que mon Père Peut me faire une Dot, que je ne Demande pas de le suivre, mais son Nom, Pour... Pour L'enfant qui est le sien !. dans le Cas où il Refusera de faire Dessuite Cette Demande a mon Père, je refuse de le voir.

quelques instants après cette femme Revint. Elle M'apportait une Lettre, et un Livre dans la Lettre, il me Disait qu'il avait la Certitude de Passer sous-Peu Capitaine de la Gendarmerie de la Garde Impériale, nous étions en 1852. Mademoiselle, vous me suivrez à Paris je vous aime Passionnement ! nous aurons Cet Enfants, et Bien D'autres !... dans le Cas Contraire : Lisez ce Livres, je regardais le Livre, il ne Traitait que D'avortement.

Je Déchirais Ces Pages, en les jétans a cette femme, allez porter a votre Maitre, ce Livre aussi infâme que Lui !. et Dites Lui : que mon Père ne souffrirais pas que je vive en Concubinage, et qu'il le Tuerai Comme un chien. Dites Lui qu'il est un Lâche ! et que je Lui Défends... de me regarder en face !. Partez-Dis-je Marie, votre vue me fait mal !

Non, je ne Regrêtais pas Cet homme !... Ces Caresses M'avais Dégoutée !... Mais je le Trouvais froidement Cruel. Ce Livre que je venait de Déchirer : ne me Disait-il Pas : Tué Le !... Tue Toi !... horreur ! horreur !... Cette Nature Brute, et Corrompue : ne Reculait Devant aucune ignoble action...

Cet homme est le Bourreau ! C'est une Bête fauve en Rut.

Chap .15

Le Généreux Mensonge du Docteur, Ne pouvait pas M'abuser Longtemps !. des Maux de Cœurs, des Malaises, la Plus Légère Emotion qui Ebranlait mes nerfs, tout m'annonçait la vérité.

Plongée dans un chagrin Profond ! la Paix, le Bonheur, avaient fuit notre Demeure . Ce serait Parcourir : un, à un, les Cercles de L'Enfer, que de faire L'anayse Ecoeurante de chacun de ses jours.

J'arrive aux faits, Principaux.

Je Reçus une Lettre de Monsieur Milliet, il me Disait : le chagrin que Lui avait Causé Notre Séparation ! (Exigée Par sa Famille) Puis, la Perte de son Emploi... Ma Bonne Elisa, me Disait-il : le Monde aussi est injuste Envers vous ! L'on vous Calomnie ! on Dit : que vous Partez pour Lyon, Ne Partez-pas... Cela accrédira un Bruit Mensongér... on Dit : que vous Etes Enceinte !... En grâce Resté pour confondre les imposteurs, qui voudrait vous flétrir ! Ma Tante fanny, ma Dit d'un air ironique, et cruel ! Mademoiselle Elisa fait, une neuvaine ! Je Lui ait crié fanny vous Etes une Misérable !... Je Répondis à Monsieur Milliet :

Monsieur, Cette calomnie !... est Vraie !.. Votre Tante Dis : que je fais une Neuvaine. Moi, je vous Réponds : je Monte au Calvaire !...

Monsieur Milliet me Récrivit : je veux vous Parler ? J'attends avec impatience, le Lieu, et L'heure, où je Pourrait vous voir !

Je Lui Répondit : venez près du Cimetière ce soir , à 7 heures, c'était au mois de Décembre.

il M'attendais ! Lui Prenant la main je L'entraînais vers la Porte de L'asile des Morts ! Près de Ma Pauvre Maman, je me sentais plus assurée.

Monsieur Milliet, Pleurait ainsi que moi, Elisa, C'est donc Vrai ?... oui...

et je Lui racontais : tout !.....

ah ! Marcel, vous Devez me Mépriser !... Vous ! Elisa ? oh ! non, je crois ce que vous me Dites, Parce que c'est vous qui me le Dites.

ô Elisa ! a cet Egoïste Brutal, offrez Lui, Ma Propriété que j'ajouterais à Votre Dot, je suis Parfaitement Libre de vous la Donner. Elle est à Moi, nous irons Demain chez un Notaire et nous Passeront L'acte de donation : accèpez-vous ? Non, Marcel, je Refuse ! Moi, J'irrais Dire à Teillier ! Voulez-vous me vendre votre nom ? Voici Ma Dot !... et en Supplément... un Domaine, dont un ami Généreux ! se Dépouille... en ma faveur, pour Satisfaire votre Cupidité !

ô Marcel ! Moi... attirer sur votre Dévouement, le Ridicule ?

ah ! vous m'avez Mal Connue, si vous Pensez que je Puisse accèpter, autrement que dans mon cœur, Cet acte, de sacrifice, et D'amour !. Marcel, je hait, cet homme, je le Méprise !. le Monde a eût sa Part dans ma vie, qu'il Déchire Maintenant Ma Réputation à son Aise ! je ne crains plus ni les sourires ironiques, ni les Regards insultants !. Vous Etes ici, Marcel, Respectueux, noble et Plein de Pitié ! Pour moi, Déchue ! C'est une Consolation Suprême !..

Elisa, Me Dit-il jettons le voile de L'oubli !... sur le Passé..... Mais, votre Enfant, il Lui faudra un Nom ? Montrons nous Ensembles en Publique, afin que l'on croit qu'il est a Moi !. plus tard j'en ferait mon fils.

Marcel, je Donnerai à mon Enfant votre Nom de Baptême, je Lui apprend[r]ez à vous Respecter, à vous aimer ! Mais, nous Montrer Ensembles !... ce serait attirer sur vous ! la Colère, la fureur de mon Père... Lorsqu'il Connaîtra Ma Position !.. voulez vous qu'à toutes les heures du jour et de la Nuit, Je

tremble pour votre vie !.. Non, Marcel, ce serait une imprudence, Je veux Partir de Belley. Je vous reverrais Plutard !.. Mais, de Grâce n'expose pas vos jours inutilement, Elisa, vous M'écrirez ? oui, adieu !

Resté seule à la Porte du Cimetière je Priais Dieu ! et ma Pauvre Maman.

Mon Père un soir était assis auprès du foyer Je cousait silencieusement ! nous étions seul à la veillée : je sentais le regard de mon Père, sur moi, impressionnée vivement, des Larmes s'échappèrent de mes cils, et le Corset que j'élargissais tomba de mes Mains. Mon Père me Dit : Voilà Bien des Nuits que je Rêve à ta Mère, Elle me Dit : Bien des Choses !.. est-ce vrai ?..

Oui, C'est vrai !..

Mon Père, me Lança un coup de Pied, et ma Tête fut hurter le Chenet, le sang jaillit !.. Cette vue Emut mon Père il vint me Relever !. C'était la première fois que je le voyais Pleurer je me mis a genoux Pardon ! Pardon ! père mais de qui est tu enceinte ? je veux son nom ! je ne le connais pas, un Etranger qui ma Donné un Rendez vous ! je ne sais ni ou il est allez, ni son nom !.. Mais tu est donc une Prostituée pour te Donner a un inconnu ?. ah ! je te Croyais Sage. Mon Père, était Pale, ses Traits Durs ! étaient adoucis par les Larmes qui tombaient de ses yeux. Je sentais que sa fureur se Calmait ! qu'il me Prenait en Pitié !.. d'un accent Déchirant je Lui demandais Pardon ! Cette indignation de Moi Même, Personne, ne peut L'avoir plus que Moi !.. Mais, de Grâce Mon Père Laisse moi Partir !.. L'affront, et les souffrances, Ne seront que pour moi. Ma faute le Monde L'ignorera toujours...

Mais, où iras tu Malheureuse ? chez ma tante Bernachon, Mais sais-tu ou Elle habite ?. Je la Trouverais au Brotteaux à Lyon. Mais dit : mon Père, je ne veux pas ce Batard Chez-moi ! si tu L'apportais... je vous chasserais tous Deux !.. Non, mon Père ; Dis-je pour le Rassurer... je le Métrai à L'hospice !.. est plutard je le Retirerai : si je le Puis. Mais en grâce ! donne moi de L'argent, afin que je M'éloigne d'ici !..

ah ! Malheureuse tu en Mourras ! me dit-il. J'aimerais mieux que le feu eut Pris à la Maison, voir Détruire, tout ce que je Possède, et que j'ai ammassé à la Sueur de mon front ! que L'affreux Malheur ! qui nous Brisses tous Deux. il ouvrit son Tiroir et me tendis un Billiet de Banque de Mille francs, puis 20f en Ecus. Merci, merci, Mon Bon Père. Je voulais L'embrasser, Mais il me repoussa. Je Montais dans Ma Chambre, et je me mis à faire Mes Malles.

Mon Père se Levait avant le jour pour aller à la Tannerie, des que j'entendis du Bruit dans sa chambre, je vins et le Priais à Genoux de me Pardonner ! ô Papa, tu Disais hier que j'en Mourais !.. Embrasse moi, c'est peut-être pour la Dernière fois ! et me Levant Précipitamment je L'embrassait sur la joue. adieu ! Mon Bon Père, je t'écrirai, et tu Me Répondras n'est-ce pas ? oui, Dit-il.

Ma Domestique, n'avais pas entendue l'entretiens que j'avais eue avec mon Père.

Je Lui fit mes adieux ! La Pauvre femme n'osait me questionner !

Belotte ayez soin de mon Père, de la Maison, je vais passer quelques Mois chez une tante que j'ai à Lyon, à mon Retour je vous apporterai un Cadeau ! allez aussi chercher Marguerite je veux Lui Dire adieu !

Tu Pars ! ma Pauvre Elisa, me Dit Marguerite, Mais c'est trop tôt !.. il n'y a que quatres mois et Demi... oui, Dis-je tout me fait souffrir ici !.. et j'étouffe dans ce Corset... Mais, ou vas tu ? chez une Tante que je ne Connais pas ; et pour seule adresse, je sais qu'elle habite : Lyon le Brotteaux.

Elisa, tu m'écriras ?.. non, tu ne sais pas Lire. Mais si je ne Meurs pas... Marguerite je Récompenserais ton silence.

Viens M'accompagner jusqu'au Bac. Je fis porter mes malles à la Diligence ; et Marguerite Me suivit .

arrivée à Lyon, je Demandais un fiacre et j'y Montais avec mes malles, Prians le conducteur de me conduire dans un hôtel au Brotteaux.

La Première chose que je Demanda, fut un grand Bain, je sentis un Mouvement, qui me Disait : que le Pauvre petit Etre ! que je portais dans Mon sein... avait vie ! Pour la première fois, je me sentis Mère !.. Mon Cœur Mon ame étaient Emus par le Lien qui attache si Puissamment L'enfant à sa Mère ! Mon Corset était près de la Beignoire, je le jettais au Loin ... Non, Mon Pauvre Enfant, je ne te Comprimerai plus dans cet instrument de torture ! n'y mon Père n'y le Monde ne T'arracherons de mes Bras ! viens ?.. il me tarde de te voir ! Moi, qui aurait voulu t'anéantir ! aujourd'hui je te défendrai Contre tous !.. ils te repoussent !... ô mon Enfant ! tu n'auras que ma Tendresse, mais Elle sera grande !.. puis éssuyant mes Larmes, je vins dans le salon, je me fis servir une Tasse de Café au Lait.

Je Priais la Dame du comptoir de me Donner un Domestique pour parcourir le Brotteaux, veuillez Madame me Dire, le Prix de cette course : 3f pour L'hôtel, et 3f pour le Garçon, je Déposait sur le comptoir ainsi que la Dépense que j'avais faites je repris un fiacre, j'y montais avec mes Bagages et ce jeune homme ; M'arrêtans de Rue, en Rue pour demander aux Boulangers, aux Epiciers, aux Bouchers, Connaissez-vous

Madame veuve Bernachon ? Enfin, arrivée Place Louis 16, un Boulanger me Répondit : Madame Bernachon et ses Deux Demoiselles habitent au n° 11, au 3ème.

Chap. 16

Je sonnait, une femme vint ouvrir je la reconnus à la Ressemblance de ma mère, Ma Tante Lui Dis-je en L'embrassant je suis votre Nièce Elisa.

Elle me Regarda... mes yeux venait de se Remplir de Larmes !... Elisa vous êtes donc marié ? Mon Regard suppliant !... L'impressionna !.. entre Pauvre fille ! Elle Dit : Eléonore, Eugénie Embrassez votre cousine et tutoyez vous tout de suite, Ma tante, Lui Dis-je : Passionément attachée à la mémoire de ma Mère, j'ai pensée trouver dans sa sœur, un appui Moral ! une femme de cœur, Mais, ma Bonne tante L'hospitalité que je vous Prie de m'accorder je veux la Payer. Je vous Donnerai 2 francs par jour pour ma Nourriture et mon Logement. et mon travail, Car j'aiderai à mes cousines a coudres, votre nourriture sera la miègne, mais si je prenais quelque chose en plus ce serait, à mes frais ; quant je serait malade toutes mes Dépenses je les Payerais à Part, et je Lui Montrai le Billet de Mille franc que mon Père M'avait Donnée.

Ma tante est mes Cousines m'accablait de question !

La Nuit, Nul Bruit ne venait interrompre Mes Méditations, je sentais venir la Souffrance Répétée des exilés !.. que font-ils La Bas ?.. Pensée Bien Désolante...

Je M'aperçu bien vite que ma tante Etait Egoïste, Mercenaire, ne valant pas moins ; mais pas plus qu'une autre femme. J'avais eue tort de Lui montrer ce Billet de Mille francs, que mon père M'avait Donné ! Je Payais à ma tante chaque soir les Deux francs convenus, mais Elle prétendait qu'il me fallait des infusions et Elle me faisait payer à Part toute sortes D'excédents. Cela M'Ecoeurait, et je Comprendais : que ma Mère si Généreuse si Grande ! N'avait pas gardée de relations avec Ma Tante.

Elles étaient née à Bourg-en-Bresse, et L'une de leurs sœur était Marié a Monsieur Bazonet, L'artiste en Céramique, dont alèxandre Dumas fils à fait L'éloge.

Pour quant à Mes Cousines : Eléonore était Belles ! mais intéressée, Modiste en chapeaux, elle avait du goût, Eugénie Etait une jolie fille au Cœur d'or ! Elle était Lingère. J'avais Réellement Besoin de chercher une Consolation plus grandes ! j'écrivais à Mon Père, et à Monsieur Milliet. oh ! Lui, son Dévouement me Paraissait d'une fraîcheur d'ame ! qui me charmait, L'offre qu'il m'avait fait était la plus grande Preuve D'amour qu'une femme put recevoir ! Protèction et Pardon ! J'avais pour Lui, une reconnaissance sentie et une Pieuse tendresse !

Je venais donc souvent Lui adresser de Bonnes Paroles dans mes Ecrits.

Lui, me Disait ses peines ! de chaque jours : Depuis la Perte de son Emploi son oncle Monsieur Durand, ne Lui avait pas adressé une Parole. Monsieur Milliet, était plus Mal traité qu'un Parasite ! Car le silence est la plus grande Marque de Mépris !

Mademoiselle fanny, sa Tante, ne Recevant plus Les Cadeaux que son Neveu avait L'habitude de Lui faire, Le Rudoyait et Lui Disait : va chez-ta Mère à Turin. Cela N'était pas Possible !...ayant Cruellement Bléssé sa Mère.

Le Chagrin, Le Désèspoir ! jetèrent Monsieur Milliet dans L'abrutissement ! sa Belle intelligence, n'avait plus que des Eclairs !... Je le sentais à ses Lettres. J'essayait vainement de lui Dire : Courage ! Cette Propriété que j'avais refusée, il Empruntait Dessu, il perdait son argent où on Lui volait !.. infâmie !..

La Religion est le Refuge des grands, des Profonds Chagrins !.. tous les Matins, J'allais Entendre la Mèsse à la Chapèlle de Martyrs, peu Eloignée de chez Ma tante.

L'appareil funèbre qui Décore cette Chapèlle était en harmonie avec mes Pensées !

toutes ses têtes coupée par le Révolutionnaire, Placée en faisceau seule Dépouille de ses Martyrs ! rendait Ma foi plus ardente là... Mon ame semblait quitter mon Corps, Elle allait Droit au sanctuaire je Disais à Dieu ; au nom de notre Sauveur,ici, Présent dans L'hostie, au Nom de ses Martyrs, qui ont donnez leurs sang et leur vie, pour Confèsser votre saint Nom, Mon Dieu, accordez-moi la Grâce de Garder Mon Enfant avec Moi ! Bénissez Nous, ô Mon Dieu ! ayez Pitié de mon Pauvre Père ! Consolez-le, vous qui Lisez dans mon ame, ayez Pitié ! de Ceux que j'aime.

Ma Tante Me Disait va donc te Promener un peu à la Campagne, tu ne prends point d'exercisse, et je te Prédit un Mauvais Accouchement. Mais il faisait très froid, je ne sortais que le Matin, pour aller à la Chapèlle, et souffrante ! je rentrais et travaillais avec mes cousines, les Bains et ma Correspondances, prenait un peu de ses heures qui me semblaient si Longues !..

Je Désirait les Lettres de mon Père, cependant, Elles me faisaient un Mal affreux !. il me Disait : je suis bien Malheureux, Ma maison est entre les Mains des Domestiques et des ouvriers. Mais, quand Reviendras-tu ?.. Surtout N'amène pas Ce Batard !.. Car je vous fermerai ma Porte à tout Deux ! Ces menaces ! me torturais le cœur, Cependant, Ma Résolution était inébranlable !.. Envers et Contre tout, Je voulais Garder mon Enfant... Je M'occupait de son trousseau, avec une grande sollicitude ! sa Petite

Couchette était Prête. J'avais Besoin de Rassembler mes forces, et Mon Energie ! Je voulais conserver ma vie pour mon Père, et pour Mon Enfant. il Me fallait de L'exercisse, et je Marchais Mais très avancée dans ma Grossesse J'étais vite Lasse ! L'Egide du Sentiment , me soutenais, et j'allais Loin dans la campagne, c'était au Printemps de L'année 1853.

La Nature S'éveillait Etalant son Luxe de Verdure et de fleurs, le Rossignol, et tous les oiseaux voyageurs étaient Revenus, ils préparaient leurs Nids ! le Mien Etait Prêt.

Les grands Effets des variétés de la Nature, qui avaient pour Moi, un si grand charmes ! jettais Mon ame dans la Tristesse !.. J'étais seule, isolée, je venait Là...Seulement, pour y prendre la force d'échapper au tombeau, j'y venait pour Combattre pour mon Enfant, le Désespoir ! et la Mort.

Enfin ses Neufs mois Eternels, touchaient à Leurs fin.

Le 18 juin, je me Levais, Malgré les Douleurs Lentes, que j'éprouvais ; le sommeil appésantissait mes yeux alternant mes Douleurs.

Ma Tante Envoya chercher L'accoucheuse Elle me fit remettre au Lit. des souffrances vives et Pressée, M'arrachait des Cris, cette femme demanda L'aide, d'un Médcin. La vue de cet homme me Coupa les Douleurs, il fallut le Renvoyer. L'ergot de seigle : ce Poison. Cette femme me le faisait prendre à petites Doses. Ma cousine Eléonore prenait Mal, Mais, Eugénie me soutenait suspendue, aidée par d'autres femmes, la pauvre fille Pleurait en essuyant Mon visage couvert de sueur. Enfin, des Douleurs inouïes revinrent Précipités, le Médcin arriva, je jetais de Grands cris ! un vagissement ! venait de me Répondre... C'est un Garçon dit Eugénie, je lui Dit : apporte mon Enfant près de Mes Lèvres ! et J'embrassais sa petite tête Meurtrie par le forceps (...).

Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, s.l., s.d., (A.P.A., n° 1546).

4. Extrait du Journal de Marie-Thérèse Ollivier, 1^{er} octobre 1882

« *A mon petit enfant* »

O céleste envoyé qui, des sphères heureuses,
Dans une mission d'amour,
T'en viens illuminer mes heures ténébreuses
D'un rayon du divin séjour,

A ton aspect béni, mon cœur de sa souffrance
Veut enfin secouer le poids
Et dans un chant d'espoir et de reconnaissance
Faire encore vibrer sa voix !

Il ne veut plus songer qu'au Père qui console
Et qui rend légers nos fardeaux,
Au Père bienfaisant dont l'auguste parole
Promit de consoler nos maux.

Oubliant du passé les larmes trop amères
Il veut encor s'épanouir,
Et rallumant sa foi dans nos jours éphémères
Ne plus rêver que pour bénir.

Ma vie était détruite et mes rêves brisées,
Le désespoir guidait mes pas,
Et telle qu'une fleur sans soleil ni rosées
Je m'inclinai toujours plus bas.

Mais un ange là-haut avait vu ma détresse,
Et son amour compatissant
T'envoyant ici-bas pour aider ma faiblesse
Tu vins, ô mon petit enfant !

Depuis un jour nouveau rayonne sur ma vie
Mon cœur est sorti de sa mort,
Comme sous un reflet de sa joie enfuie
Dans la douleur il est plus fort.

Je crois sentir en toi le passé qui s'éveille
De sa nuit sombre et sans espoir
Et j'entends une voix que chéri mon oreille
Passer dans mes brises du soir

Je vois recommencer en toi mon plus doux rêve
En vain brisé par le trépas,
Et me sens pénétré du baume qui relève
Ceux qui défont ici bas.

Je retrouve les biens d'où je tirais ma joie,
Ma force et ma sérénité
Et ces heures d'en haut qui mirent dans ma voie
Tant de douceur et de clarté.

Et lui, lui, le rayon, la flamme de ma vie,
Que je n'ai pu suivre en la mort
Je vois revivre en toi sa douce âme chérie,
En toi, c'est lui que j'aime encore !

5^{ème} carnet de Marie-Thérèse Ollivier, 542 AP/46, Fonds Emile Ollivier, Archives Nationales

II. SOURCES LITTÉRAIRES

1. « L'amour maternel », poème de Mme Balard, 1773

Chant premier :

« (...) Et toi qui dès longtemps, sous les lois d'hyménée,
N'as pu voir luire encor l'époque fortunée
Qui doit doubler ta vie, et combler tes désirs ;
Laisse dire à mes vers tes mortels déplaisirs.

A peine dans les bras de l'amant qu'elle adore,
Tandis que de l'hymen le flambeau brille encore,
La jeune épouse au ciel, en ce moment heureux,
Demande un autre bien, et forme d'autres vœux ;
L'Amour ne peut suffire à cette âme brûlante,
Un seul désir l'occupe, un seul espoir l'enchanté.
Cependant le temps fuit, entraînant sur ses pas
La confiance aveugle aux tranquilles appas...
Là finit le bonheur où le doute commence,
La crainte devant elle a vu fuir l'espérance,
Et pour combler ses maux l'aspect de ce bonheur,
Objet de tous ses vœux, irrite sa douleur ;
L'enfant qui dort en paix sur le sein de sa mère
S'il frappe ses regards augmente sa misère,
Et pourtant ce tableau qu'elle craint, qu'elle fuit,
En tous temps, en tous lieux, la tourmente et la suit ;
Souvent pour triompher de sa peine secrète
Elle cherche le monde, elle fuit la retraite ;
Se glisse dans la foule, étouffe ses soupirs,
Et dévore ses pleurs au milieu des plaisirs.
Ah ! ce n'est point ici que le bonheur réside,
Sous un masque trompeur l'ennui seul y préside.
« Cessons de m'abuser, dit-elle, je le vois,
Sur cette triste terre il n'est qu'un bien pour moi ;
De l'espoir de ce bien goûtons encor le charme,
Peut-être que mon cœur trop aisément s'alarme,

Ce Dieu puissant et bon qui compte nos douleurs
Se laissera toucher par mes vœux et mes pleurs;
Cherchons à maîtriser ma vive impatience,
Forçons du moins ma bouche à garder le silence,
Et dérobons surtout aux mortels indiscrets
Ma tristesse profonde et mes désirs secrets. »
C'est ainsi que livrée à l'importune crainte,
Qu'elle cherche à cacher sous une gaîté feinte,
La jeune épouse, au sein des plaisirs et des jeux,
Pousse encor vers le ciel des soupirs douloureux ;
Il lui semble parfois, dans son pénible doute,
Que le temps et s'oublie et se traîne en sa route ;
Elle voudrait encor plus souvent ralentir,
Sa marche trop rapide, au gré de son désir ;
La nuit, quand du sommeil la douceur bienfaisante
Suspend le sentiment de sa peine cuisante,
Les songes imposteurs l'assiègent à leur tour ;

Souvent elle croit voir sous les traits de l'amour
Un fils qui lui sourit, lui tend les bras, l'appelle,
Hasarde un premier pas, pour se traîner près d'elle ;
Vers cet objet si cher, elle veut s'élancer,
Sur son sein palpitant, le prendre, le presser ;
Des mots entrecoupés s'échappent de sa bouche,
De ses brûlantes mains, elle parcourt sa couche ;
Mais, hélas ! le réveil vient bientôt effacer
Ces traits qu'un songe heureux se plut à lui tracer.
Dans un nouveau sommeil, vainement elle espère
Retrouver, contempler, cette douce chimère ;
Le soleil sur la terre a dardé tous ses feux,
Que le repos encor n'a pu fermer ses yeux.

Près d'elle dort en paix cet époux qu'elle adore,
Un cruel souvenir vient l'agiter encore ;
Son regard indécis se fixe tendrement
Sur cet objet chéri qui n'est plus cet amant
Autrefois orgueilleux du bonheur de lui plaire ;
Près de lui chaque peine alors était légère,
Sans cesse il la cherchait, maintenant il la fuit...
Ah ! d'un stérile hymen, voilà le triste fruit !...
En elle il ne voit plus cette épouse féconde,
Sur qui chaque projet et chaque espoir se fonde ;
Isolé sur la terre, il doit vivre et mourir,
En comptant tristement des jours sans avenir.

Lorsqu'un mortel gémit du chagrin qui l'accable
Il entend dans son cœur une voix secourable
Qui lui dit : lève au ciel tes suppliantes mains ;
C'est là, qu'un Dieu puissant, favorable aux humains,
Écoute avec bonté les ferventes prières ;
D'un regard paternel adoucit nos misères,
Et du faible animant le courage abattu,
Jusqu'au pied de son trône élève la vertu.
Cette voix frappe au cœur de l'épouse affligée ;
Son courage renaît; et son âme allégée
De la moitié des maux dont elle gémissait,
De l'espoir ranimé goûte le doux attrait ;
Elle court, elle vole au prochain sanctuaire,
Et dans son cœur au ciel adresse sa prière ;

Au milieu de la foule, elle est seule en ce lieu,

Elle demande un fils, et ne voit que son Dieu.
Sa langue est immobile, et sa bouche muette ;
Ainsi l'on vit jadis dans sa douleur secrète
L'épouse d'Elcana quitter souvent Sophim
Et parcourir les monts escarpés d'Éphraïm
Pour porter à Silo ses désirs et ses craintes ;
Au pied du tabernacle, elle exhalait ses plaintes,

Elle disait : « Seigneur, vois mon affliction ;
» Regarde ta servante en ta compassion ;
» Daigne te souvenir de mes vœux, de mes larmes ;
» Relève mes esprits, et bannis mes alarmes ;
» Mes jours sont obscurcis par la stérilité ;
» Je te demande un fils pour ma félicité ;
» Quelques jours seulement, seigneur, que je sois mère.
» Si ta miséricorde exauce ma prière,
» Mon âme satisfaite adorant tes bienfaits
» Te vouera ce trésor, objet de mes souhaits. »
Jeune épouse ! taris la source de tes larmes,
Bientôt reparaîtront ta jeunesse et tes charmes ;
Ta voix a pénétré jusqu'aux sacrés parvis,
Un nouvel avenir s'ouvre à tes yeux ravis.

Après deux ans entiers de triste impatience,
Lorsque le doux espoir, l'aimable confiance
Paraissaient dans son cœur être éteints sans retour ;
Phrosine voit combler ses vœux et son amour.
Les larmes ont cessé, les roses du bel âge
Ont déjà reparu sur son charmant visage ;
Ce n'est plus cet œil terne, et ce front contristé,
Qui peignaient les ennuis de son cœur agité ;
Son regard est plus doux, son sourire plus tendre ;
Le plaisir, au dehors cherchant à se répandre,
Brille dans tous ses traits : tel l'aimable Zéphir
Colore le bouton qui vient de s'entr'ouvrir ;
Ou tel on voit Phébus, vainqueur de nous orages,
Du plus sombre horizon dissiper les nuages.
Cependant elle cherche à cacher son bonheur
Sous le voile enchanté de l'austère pudeur ;
Mais son regard plus vif et sa démarche fière
Trahissent son secret, et disent qu'elle est mère.

Ce n'est pas au milieu d'un monde indifférent
Qu'elle peut se livrer au plaisir qu'elle sent ;
Il faut que tout partage et goûte son ivresse ;
Que tout parle à ses yeux, d'espoir et de tendresse ;
Phrosine à dix-huit ans, seule avec son époux,
S'enfuit dans la retraite, et, loin des yeux jaloux,
Va goûter les plaisirs, enfants de l'innocence ;
La nature en ces lieux encor dans son enfance,
N'étalant qu'à demi ses charmes renaissants,
Promet à l'avenir de plus riches présents :
De jeunes arbrisseaux, de leurs rameaux dociles,
Contre les feux du jour forment de doux asiles ;
Des ruisseaux argentés distribués sans art,
A travers les gazons s'échappent au hasard ;
Sur ces prés émaillés et sous ce vert feuillage,
Phrosine va revoir les jours du premier âge ;
Tout germe, tout renaît, et tout croît dans ces lieux ;
Du bien qui les attend, là tout parle à leurs yeux ;

Pour dissiper l'ennui d'une épouse captive,
Qui seule sur son nid, veille en mère attentive,
Le tendre rossignol, répète nuit et jour,
Sa brillante cadence, et sa chanson d'amour ;
Plus loin, sur ses petits, la douce tourterelle,
Roucoulant tristement, déployé, étend son aile ;
Quoique faible et timide, elle affronte pour eux,
Et le plomb du chasseur, et l'aigle audacieux.

Au sommet des coteaux, une lueur légère
A peine répandait sa douteuse lumière,
Que Morphée emportant ses tranquilles pavots,
Loin des yeux de Phrosine a chassé le repos :
Elle renaît au jour. O surprise trop chère !
Un mouvement léger, rapide, involontaire,
Frappe, presse, parcourt et soulève son sein ;
Phrosine doute encor ; mais son heureuse main,
A déjà rassuré son esprit en balance,
Elle pleure, et jouit un moment en silence ;
Mais bientôt, dans ses bras pressant avec ardeur
Son époux bien-aimé : « Partage mon bonheur, »
Dit-elle, « Ah! rendons grâce à la bonté divine,
» Il vit, et je crois voir sa figure enfantine
» Empreinte de tes traits, sourire à mon amour ;
» O Dieu dans ta bonté bénis cet heureux jour !... »
A ces accents pieux, son époux se réveille,
S'étonne des sanglots qui frappent son oreille ;
Et cherche à la calmer par ses soins empressés ;
Il entend de son cœur les battements pressés,
Saisit sa main tremblante et près de lui l'attire ;
Phrosine tout entière encore à son délire,
Lui dit ce qui l'émeut, et cause son bonheur.
Plus follement alors la pressant sur son cœur,
Son époux attendri, dans ses bras renouvelle
Le serment enchanteur de n'aimer jamais qu'elle.

Au sein de cet aimable et doux épanchement,
L'avenir incertain éclipse le présent
Ce n'est plus un objet qu'on attend, qu'on désire,
C'est un enfant chéri, qui vit, et qui respire.
Ils pensent voir déjà ce fruit de leur amour,
De ses baisers naïfs les couvrir tour à tour ;
Ils entendent sa voix et son naïf langage,
Déterminent ses traits, admirent son visage :
Dans cette heureuse nuit, un seul point seulement,
Détruit cette union et cet accord touchant ;
L'époux attend un fils, et l'épouse une fille ;
L'un veut perpétuer le nom de sa famille,
Et l'autre sans égard au rang de ses aïeux,
Désire sa Zélie pour lui fermer les yeux.

Zélie ! c'est le seul nom, hélas ! qui peut lui plaire,
C'était le nom chéri de la plus tendre mère...

Phrosine s'abandonne à mille soins nouveaux.
Les atours de l'enfance, et les riches berceaux,
Par ses mains préparés, décorent sa demeure ;
Elle va contempler, de quart d'heure en quart d'heure,
Ces aimables apprêts, et cherche à deviner,
Quel est l'ordre important qu'il lui reste à donner.
Le plus léger détail la fixe et l'intéresse,

Et ce trousseau, chef d'œuvre et fruit de son adresse,
Complété mille fois, n'est jamais achevé.

L'instant cruel et doux est enfin arrivé ;
Phrosine sent déjà quelque légère atteinte,
De ce mal seul exempt de faiblesse et de crainte ;
Tranquille sur son sort, elle ne voit, ne sent,
Que l'intérêt si cher du soit de son enfant ;
Un rien l'émeut, l'agite, alarme sa tendresse :
Craignant qu'un mouvement le fatigue et le blesse,
Elle n'ose jouir du doux soulagement
Qu'offrirait à son corps le moindre changement ;
Et lorsque ses douleurs s'accroissent à mesure,
Bien loin de préférer le plus léger murmure,
Elle semble accuser la lenteur de ses maux ;
Elle craint, elle évite, elle fuit le repos.

Quelques cris cependant déjà se font entendre ;
Ce n'est plus cet accent harmonieux et tendre,
Qui flatte, qui pénètre, et qui charme à la fois ;
Le plafond retentit des éclats de sa voix.
Dans un mortel effroi, tout se tait autour d'elle,
Sur ses genoux tremblants chaque témoin chancelle,
Ces cris, ces cris perçants ont brisé tous les cœurs ;
Et Phrosine, pourtant, objet de tant de pleurs,
Rayonnante d'espoir, d'amour et de courage,
A travers la sueur qui baigne son visage,
Forte de ses douleurs, montre un front radieux ;
Un moment cependant elle ferme les yeux,
Son époux, tout en pleurs, à ses genoux s'élançe,
Elle veut lui parler et garde le silence ;
Un sentiment trop vif a pénétré son cœur ;
Elle renaît enfin du sein de la douleur ;
Elle entr'ouve, en tremblant, une humide paupière,
Son âme est dans ses yeux, elle vit, elle est mère !

Mais quel est le mortel favorisé des dieux,
Qui pourrait retracer ces moments bien heureux ;
Quelles couleurs jamais pourraient te reproduire,
Bonheur si vrai, si pur, noble et touchant délire !
Phrosine ! tu le sais, semblable au tien, mon cœur,

De tant de volupté savoure la douceur ;
Comme toi, j'ai passé, du comble des supplices,
Au moment fortuné des célestes délices ;
Comme toi j'ai cru voir les bords des sombres lieux ;
Et je suis comme toi sur le trône des dieux !...
Souvenir de mes maux, vous fuyez comme un songe ?
Dans un torrent d'amour, tout mon esprit se plonge,
Tant de félicité ressemble à la douleur ;
J'ai peine à supporter l'excès de mon bonheur,
Il confond ma raison, et mon âme ravie
Semble se reposer au-delà de la vie ».

Balard (Marie-Françoise Jaquette Alby, Mme), *L'amour maternel, poème en quatre chants* (1773),
Paris, éd. Michaud et frères, 1811.

2. Rétif de la Bretonne (Nicolas Edme), dans *Monument du costume...*, 1789

« La déclaration de la grossesse »

Une jeune épouse, étonnée des symptômes du mariage, interrogeait naïvement sa mère, à déjeuner, en présence du père de son mari : — Croyez-vous, maman ? — Oui, ma fille ; ce que vous éprouvez me le persuade. — Certainement, ma bru, s'écria monsieur d'Ormont, en achevant de prendre sa tasse de chocolat. — Mon mari sera donc bien content ! — Oh ! si j'osais lui annoncer la première cette bonne nouvelle ! disait à part une jolie femme de chambre. — Ma chère enfant, reprit la mère, vous voilà dans la situation qui rend la femme un objet sacré pour son mari. Monsieur d'Ormond est au comble de la joie : — Vous m'étiez bien chère, ma bru, et vous me le devenez cent fois davantage.

Après ce petit colloque, la mère et le beau-père sortirent de chez la jeune femme, et ils allèrent trouver le mari.

— Je ne vous recommande pas les complaisances, mon fils, dit le vieillard ; vous aimez votre femme, et elles vous seront naturelles. — Mon cher gendre, dit la belle-mère, il est important de ne pas la contrarier. Son fruit en souffrirait, et vous auriez un fils ou une fille maussade ; tenez-la dans la gaieté. — Cette leçon donnée au mari, déjà prévenu par la rusée Pétronille, le père et la mère s'en retournèrent chacun chez eux, dans leurs antiques carrosses, traînés par des chevaux mûris par l'âge, comme il serait à désirer que fussent tous ceux de la capitale. Monsieur d'Ormond-Lagai, après avoir remercié Pétronille, entra auprès de sa femme : — Je viens, ma bonne amie, d'apprendre une nouvelle qui me comble de joie. — Je la partage, monsieur. — Vous la causez, mon amie... Je vous devais le bonheur : je vais vous devoir la paternité, le plus beau des titres, celui qui honore l'homme et le rapproche de la divinité... Ma chère Hortense ! que je vous dois !...

Monsieur de Lagai pensait bien ce qu'il disait, quoiqu'il trouvât Pétronille jolie ; mais pénétré de ce qu'il devait à une femme qu'il avait toujours trouvée aimable, il était à cent lieues d'une infidélité... Qui l'y amena donc ? Sa femme.

Madame de Lagai, cette Hortense jusqu'à ce moment si aimable, qui fut si touchante encore dans les premiers temps de sa grossesse, c'est-à-dire avant qu'elle fut déclarée, ne se vit pas plutôt un objet sacré pour deux familles, que la tête lui tourna. Elle devint d'abord mignarde, puis exigeante, puis capricieuse, puis insupportable, et au lieu de remplacer ce que sa grossesse lui enlevait de grâces, par ce ton affectueux, tendre, par cette propreté de négligé qui surpasse la parure (elle ne convient point alors), madame de Lagai s'abandonna imprudemment à deux choses également dangereuses : elle devint peu soigneuse de rendre son état intéressant, et elle marqua une humeur désagréable. Le comble à ce tort déjà si grand, c'est qu'elle exigeait que son mari fût toujours auprès d'elle ; et c'est le temps où la femme devrait se tenir dans le gynécée comme dans un sanctuaire.

Monsieur d'Ormond père était philosophe : il débitait à ses enfants de fort bonnes choses : par exemple, il leur disait : — La Callipédie de Quillet n'est une sottise que dans le livre de cet auteur ; le fond de la doctrine est réel ; il existe un art de faire de beaux enfants : c'est de régler ses passions dès le moment de l'embrassement, cause de leur conception. Si vous êtes trop exalté par la tendresse, vous procréez des êtres faibles, ardents, susceptibles des deux extrêmes du bien et du mal, mais qui ordinairement, ne vivent pas. Si l'on est exempt de passion et dans l'atonie de l'habitude, on fait des sots dont la figure est régulière. Si l'on est agité de terreurs, de craintes, si l'on souffre au moral, on fait des laids méchants. Si l'affreux libertinage excite une coupable effervescence, on fait des monstres. C'est pourquoi les bâtards des filles perdues sont presque toujours de mauvais sujets. Mes enfants, réglez vos désirs pendant la grossesse de ma bru ; qu'elle n'éprouve aucune passion désagréable. Après la naissance, préservez votre fils ou votre fille de la douleur, surtout du mauvais exemple, même avant l'usage de raison : car la mémoire conserve des choses non comprises, et souvent ce qu'on appelle mauvaises dispositions des enfants n'est qu'un ressouvenir confus.

Ces discours, et beaucoup d'autres, redoublèrent l'exigence d'Hortense. Elle ne se gênait en rien, afin d'être perpétuellement contente, et elle prétendait que son mari se contraignit en tout.

Ses premiers caprices furent les envies : elle voulait qu'on lui donnât tout ce qui lui passait par la tête, et les fantaisies les plus ridicules étaient toujours celles que Madame de Lagai commandait avec le plus d'entêtement et d'impatience. Tantôt c'était le chien ou la perruche d'une grande dame ; tantôt un des bijoux d'une financière : elle voulut avoir un diamant de la Reine, et reposer sur un de ses coussins. Tout lui fut donné avec des peines infinies ; et elle dédaignait tout dès qu'elle l'avait. Enfin, un soir, elle demanda la lune. Son mari était désolé ! Il faut observer que la femme qui faisait ces demandes extravagantes était délabrée, avait des bas non tirés, des chaussures avachies. M. de Lagai consulta son père, pour donner la lune à sa femme. Le vieillard éclata de rire ; mais il fit faire un globe aérostatique, y fit suspendre un rond

lumineux, et fit ainsi descendre la lune chez sa bru. En la prenant, la folle manqua d'éprouver le sort de Sémélé.

Cependant l'époux impatienté remarquait les grâces piquantes de Pétronille. Cette jeune fille, très maltraitée par sa maîtresse, résolut de s'en venger, et se laissa dire de jolies choses par Monsieur... Qu'importe que l'infidélité soit complète ? C'est toujours le plus grand des malheurs pour une épouse que de perdre le cœur ou seulement l'appétit de son mari.

Heureusement pour Hortense, sa mère s'aperçut de ce qui se passait. Elle observa sa fille, et elle trouva que le mari, quoique très coupable, n'avait pas tous les torts. Elle donna des conseils à la jeune épouse ; elle lui en fit sentir l'importance, et parvint à la ramener. Madame de Lagai fut effrayée du péril qu'elle avait couru de perdre le cœur de son époux ; elle voulut redevenir aimable, même avant ses couches, et elle le redevint par la recherche des grâces qui lui convenaient, par une tendresse raisonnable et par la dignité d'épouse.

Elle ne renvoya pas sa Pétronille ; au contraire, elle lui témoigna de l'amitié ; elle éloigna de cette fille jusqu'à l'idée qu'elle eût soupçonné ses vues ; elle s'en fit aimer ; elle sut lui rendre agréable le retour sur elle-même, en la préservant de la honte, et l'éleva ainsi au-dessus de toute faiblesse par la reconnaissance. Monsieur de Lagai, surpris et charmé de cette nouvelle conduite, reprit du goût pour sa femme. Mais un jour il crut devoir excuser son refroidissement à Pétronille. Cette jeune fille lui répondit, pénétrée de ce qu'elle devait à sa maîtresse : — Jamais, jamais, monsieur, je n'oublierai ce que je dois à madame ! C'était une maladie qu'elle avait, je le vois à ses bontés actuelles et je ne devais pas lui en vouloir ! — Sa maîtresse, à l'écart, l'avait entendue : — A quoi m'étais-je exposée en comptant sur mes droits !... Ah, rien n'est sûr dans la vie et il faut toujours se conduire comme si on avait toujours à craindre un effrayant divorce !

La mère d'Hortense, persuadée du changement de sa fille, lui donna d'excellents conseils, entre autres celui-ci : — Ce n'est pas femme, c'est fille que vous avez plu à votre mari ; dans le mariage, il faut qu'il retrouve en vous le plus longtemps possible Hortense Delorme, au lieu de Madame de Lagai.

Voilà le mot : Propreté, modestie, pudeur de fille et raison rendent le mari longtemps amoureux de sa femme.

« Les précautions »

Appuyez-vous sur mon bras, Madame, et posez le pied avec sûreté...

— Qu'on ouvre la chaise à porteurs, dit le mari qui la soutenait de l'autre côté. La jeune et douce beauté (elle n'a que quinze ans) entre dans le palanquin porté horizontalement par deux grands laquais picards, et va se promener aux Tuileries.

Le duc avait près de quarante ans. — De quel précieux dépôt la nature a chargé la femme ! disait-il à son beau-frère, en allant à pied, car le jardin n'était qu'à deux pas : elle porte toute ma postérité. — Peut-être des héros futurs, répondit le jeune prince de L. — Votre sang et le mien en ont produit plus d'un. — Je le crois, répondit le prince.

Arrivés à la porte des Tuileries, par la cour du Manège, les porteurs s'arrêtèrent. Le frère et le mari présentèrent la main à celle qui leur était si précieuse, et ils entrèrent dans l'allée des Feuillants. Les marronniers étaient en fleurs : c'était le plus beau jour de mai. La duchesse respirait avec délices le parfum du printemps, et la douce influence du rayonnant époux de la nature donnait un nouvel éclat à ses charmes. Qu'elle était belle ! mais mille fois plus intéressante encore. Le duc la regardait avec cette admiration concentrée qu'on pourrait appeler la jouissance complète de soi-même et de tout ce qui nous appartient.

En ce moment, la duchesse posa son pied délicat sur un petit caillou rond qui la fit hausser de deux lignes : elle en sourit, mais le duc effrayé devint pâle et fut au désespoir d'être sorti. Le prince de L*** le rassurait. Mais comment rassurer un mari de quarante ans, qui n'avait point eu de postérité de sa première femme, et qui redoutait plus que la mort l'extinction de sa race ! Il était prêt à faire appeler les porteurs. — Je vous en prie, lui dit Églé, laissez-moi respirer ici l'air et cette verdure naissante.

Il était douteux que le duc y eût consenti, quand le jeune prince aperçut le docteur Franklin au bas de la terrasse. Il courut au vieillard républicain, et le pria de venir rassurer le duc. — Vous allez voir qu'il me fera promener, disait la jeune duchesse. — Madame, il vous prescrira des précautions plus grandes encore. — Oh ! qu'il ne vienne donc pas !

Le héros américain les aborda. — Est-ce que Madame est trop faible pour marcher, leur demanda-t-il, que vous la soutenez l'un et l'autre, et qu'elle pose doucement les pieds comme si elle craignait d'écraser des œufs ? — Non, Monsieur ; Madame est grosse, comme vous voyez. — Marchez-vous bien, Madame ? — Le mieux du monde ! C'est Monsieur le duc qui ne veut jamais permettre que je fasse un pas librement. — Pourquoi ? — Mais le dépôt précieux que porte Madame... — S'accommode fort mal de

prétendues précautions. Vous gênez tous ses mouvements ; si elle fait le moindre faux pas, vous doublez la secousse en soutenant Madame avec précipitation. — C'est ce que vous venez de faire. Monsieur, dit la jeune duchesse à son époux. — Laissez Madame libre ; qu'elle marche, qu'elle courre, seulement qu'elle ne tombe pas. Le respectable vieillard prit la main de la jeune dame, la fit descendre vers le bassin octogone et marcher seule, sans précaution, en recommandant qu'elle fit tous les jours la même chose, si l'on ne voulait pas qu'elle mît au monde un être débile, contourné, rachitique.

On monta sur la terrasse de la rivière. Le front du duc se ridait malgré qu'il en eût toutes les fois que sa jeune épouse s'inclinait sur le parapet pour regarder les carrosses et ce qui se passait sur la chaussée ; mais il était retenu par la présence du ministre américain.

Aux environs de la porte, en face le pont Royal, la duchesse aperçut une femme d'une assez jolie figure, mais pâle, et qui paraissait languissante, ayant un enfant sur les bras, un plus grand devant elle, et deux autres qui tenaient chacun un côté de son tablier. Elle fut frappée de la figure des enfants, et surtout de l'air souffrant de la mère. — Ah ! Monsieur, dit-elle au duc, que cette femme et ces petits enfants m'intéressent ! — Tant mieux ! s'écria le vénérable Franklin : Monsieur le duc, saisissez cette heureuse occasion, et vous allez procurer à Madame, pendant le reste de sa grossesse, des émotions douces et bienfaisantes, qui passeront à votre fils ; il aura une belle âme !... Le père, à ces mots, n'appela pas ses gens ; il courut lui-même, sortit des Tuileries, et rejoignit la femme comme elle montait les deux marches du pont. — Madame, lui dit-il, Madame la duchesse de voudrait vous parler... Venez, elle est là, sur la terrasse ; et il la lui montra. La femme suivit le duc en rougissant. La jeune Duchesse fut enchantée que la pâleur de la femme ne fût que l'effet de sa grossesse. Elle lui demanda qui elle était, si elle avait quelque avance. La femme répondit dans un langage qui marquait de l'éducation :

— Madame, je suis de province ; j'ai été femme de chambre de Madame la marquise de D***. J'avais quelque figure ; j'eus le malheur de plaire à un homme marié, encore aimable, et assez riche pour m'offrir l'aisance : il avait deux mille écus de revenu. Il se déguisa si bien qu'il se fit passer pour garçon. Il me demanda en mariage ; mais comme j'étais fort attachée à Madame la marquise, je dis qu'il fallait s'adresser à elle. L'homme se présenta, et mit en avant les avantages qu'il proposait de me faire. Madame de D*** fut bien embarrassée. Elle voulait me garder, mais elle ne voulait pas me faire manquer un si bel établissement. Elle tira les dés pour savoir à quoi se décider, les dés furent pour que je restasse chez elle. Malheureusement son mari entra à ce moment : il se moqua d'elle et de moi. C'est qu'il y avait à la maison un grand fils qui paraissait me voir avec plaisir ; ce fut ce qui détermina mon mariage. J'ai été heureuse cinq ans : mon mari me chérissait, et moi je lui rendais la pareille. Enfin, il y a trois mois (je suis enceinte de quatre et demi), je vis entrer mon mari effaré. Il m'embrassa, il embrassa ses enfants, il me donna un contrat de douze cents francs dont il me dit de ne pas ouvrir la bouche. Il ajouta qu'il était ruiné par un malheur, et qu'il s'en allait en pays étranger, je lui répondis en pleurant que je voulais le suivre. — Cela ne se peut pas, me répondit-il, je n'ai que le temps de me sauver seul. Adieu... Jugez de ma peine, Madame la duchesse ! Mais elle a été bien plus grande ces jours passés, quand j'ai vu arriver chez moi une femme en furie, qui m'a dit les injures les plus grossières. — Vous n'avez que des bâtards, s'écria-t-elle, et l'homme qui vous a séduite est mon mari !... Qu'ajouterai-je ? Tout s'est éclairci : et mes quatre enfants, tout à l'heure cinq, avec douze cents francs au lieu de six mille... me voilà...sans état, ainsi que ces pauvres enfants.

La duchesse était attendrie. — Vive Dieu ! s'écria l'ambassadeur américain, il faut protéger cette femme et ses enfants ! — J'en prendrai soin, dit le duc. Madame, ne le voulez-vous pas ? — Donnez-les-moi tous ; ils sont charmants, dit-elle à son mari, celui qu'elle porte sera le camarade du vôtre.

On s'en retourna, car il était trois heures. La duchesse s'amusa, dans l'après-dîner, à faire préparer sous ses yeux le logement de la mère et des enfants. Quand ils furent à l'hôtel, tous les jours elle sortit avec sa protégée dont elle avait tari les larmes. Elle portait même quelquefois l'enfant à la mamelle en disant : sa mère le porte bien, quoique enceinte comme moi.

Grâce aux conseils du docteur Franklin, la duchesse est heureusement accouchée d'un fils. Elle eut une fille l'année suivante, et le duc a la satisfaction de se voir des enfants sains et vigoureux.

Il faut se fortifier par l'exercice, au lieu de s'énerver par une inertie absolue. Les reines se blessent plus souvent que les bergères.

« J'en accepte l'heureux présage »

Que la première année du mariage est délicieuse ! Tout y est nouveau : l'homme et la femme y éprouvent les émotions les plus vives et les plus douces. C'est ainsi que s'exprimait le marquis de S*** en parlant à son ami, le vicomte de T*** R***. Le marquis était marié depuis six mois avec une jeune épouse dont il était chéri : elle avait fait sa fortune ; mais il lui avait donné l'illustration, un titre. Tout en causant avec le vicomte, il lui vint une idée qu'il prépara pour le lendemain.

Il entra dans l'appartement de sa femme au moment du déjeuner, s'assit à côté d'elle et lui demanda si elle serait bien aise de voir une marchande qu'il avait mandée. — Tout ce qui vous plaira, mon ami, lui répondit en souriant la marquise. — Il sonna. Une femme de chambre, grosse réjouie, accourut en disant : Monsieur, si c'est pour la marchande de layettes, Madame Margane est là. — Faites entrer, répondit le marquis. Sa marchande parut, suivie d'une fille qui portait un joli coffret rose, garni de rubans, de gazes et de dentelles. — C'est une layette de garçon ? demanda le marquis. — Oui, monsieur. Et on lui présenta un bonnet. M. de S*** le prit sur le poing, et le montrant à sa jeune épouse : — Il est joli ! et J'en accepte l'heureux présage ! — La marquise regarda son mari avec ce doux et confiant sourire qu'une femme ne prend jamais qu'avec l'époux ; car, avec les enfants, le confiant est remplacé par le tendre. La grosse réjouie, appuyée sur le dossier du fauteuil de sa maîtresse, regardait tout cela et marquait beaucoup de satisfaction. L'on acheva l'inventaire du petit coffret, et la marchande le laissa tout entier. Lorsque les deux époux furent seuls, le marquis dit à sa femme :

— Voilà un des plus beaux jours de ma vie ! Je vais être père, je le serai par vous ! J'espère d'autres enfants : il s'en trouvera du sexe de leur mère, et qui multiplieront sa chère image... — Et votre fils, interrompit la marquise en rougissant, ne me représentera-t-il pas son père ? Si vous saviez combien je le désire !... et j'ai pour cela un puissant motif !.. — Quel est-il, mon amie ? — Je me plais à me figurer qu'il te ressemblera parfaitement..., que je te verrai dans lui à toutes les époques de sa vie qui ont précédé l'instant de notre connaissance. Quand il commencera à parler, je dirai : voilà comme était son père... Il grandira : je verrai ses petits jeux..., comme étaient les tiens..., sa joie naïve..., comme était la tienne..., ses petits caprices, ses petites humeurs, et je dirai : voilà comme il était... A quinze ans, lorsque la raison commencera à prendre de la lucidité, le cœur une bonté solide et raisonnée, j'examinerai bien s'il a les vertus de son père... Ah ! il les aura, mon ami ! ton fils aura toutes tes qualités... Mais il faudra l'élever bien doucement !... Elle se tut. Son mari, la bouche entr'ouverte, l'écoutait encore. — Parle ! Ah ! parle, lui dit-il, après un quart d'heure de silence ; ange céleste ! créature divine, formée pour mon bonheur, parle ! jamais je ne me lasserai de t'entendre... O bienfait du ciel ! Femme ! Que je plains l'être infortuné qui ne sent pas ce que tu vauds ! Mais si... tu n'as plus rien à dire..., je répéterai pour ta fille ce que tu viens de dire pour mon fils : Ta mère est le chef-d'oeuvre de la nature !

En ce moment, on annonça une visite. C'était le vicomte de F*** R***. — Mon ami, dit-il au marquis, nous sommes heureux, nous autres... Nous avons de la fortune, de l'aisance au moins... et, mieux que tout cela, nous avons des sentiments. Ils nous donnent une âme fortifiée dans la bonté par les gens sages qui nous ont élevés. — Tu as raison, mon ami, répondit le marquis ; l'éducation d'un sage instituteur n'est bonne que parce qu'elle accumule sur nous toute sa longue expérience, et que nous commençons notre carrière avec les lumières que nous aurions eues à quarante ans : c'est donc avec beaucoup de raison qu'on a dit que l'éducation fait les hommes... Mais si les lumières font notre sûreté, les sentiments font notre bonheur : ils sont le résultat et l'application des lumières.

— Fort bien ! dit le vicomte, et tu m'entends parfaitement !... Je passais tout à l'heure par la petite rue Saint Anastase ; J'ai vu... un mari... et une femme enceinte qui se battaient... Le sujet de leur querelle était une fille de dix ans que la mère avait corrigée, et qui était allée se plaindre à son père, maître tonnelier. Cet homme est venu furieux se jeter sur sa femme. Ce qui m'a surpris, c'est que, tandis qu'il la traînait par les cheveux, la petite fille le frappait pour lui faire lâcher prise... Je les ai séparés. Ce qui a d'abord excité ma curiosité, ça été de savoir le motif de la petite fille qui défendait, sa mère. — Dame, m'a-t-elle dit, il la bat plus fort qu'elle ne m'a battue ! il ne devait la battre qu'autant. — Et pourquoi votre mère vous a-t-elle corrigée ? — Vous êtes curieux ! — Je veux le savoir. — A cause que vous êtes un monsieur ! — Oui, un monsieur a du pouvoir, et je puis vous faire châtier. — Je me moque bien de vous !... J'ai demandé à la mère pourquoi elle avait corrigé sa fille. — Monsieur, m'a dit cette femme en sanglotant, je n'en saurais venir à bout, parce qu'elle est soutenue par son père, qui l'aime trop. Elle ne m'obéit pas ; elle ne veut rien apprendre ; elle court et polissonne avec les petits garçons : c'est pour cela que je l'ai corrigée avec cette baguette, et, me menaçant, que j'allais en avoir... A ce récit, j'ai regardé l'homme. Il était confus. Je lui ai parlé. J'ai compris que c'était un homme brutal, fort violent, qui n'avait pas le cœur mauvais, et auquel l'éducation seule avait manqué. Je lui ai fait des remontrances amicales qu'il a fort bien reçues. Je lui ai fait comprendre que sa fille serait un jour un monstre capable de tous les vices, et je lui ai proposé de la mettre, pour quelque temps, dans une maison d'éducation, où cette enfant trop volontaire serait sévèrement réprimée. Il n'a pu s'y résoudre ; mais je l'ai fait convenir avec sa femme, devant la petite, que la mère serait absolument maîtresse de sa fille. J'y veillerai ; je vous prie d'y veiller aussi, puisque c'est à votre porte, d'intimider le tonnelier, d'imposer à la petite rebelle, et de marquer de la considération à la mère, qui m'a paru fort bonne femme.

— Je frémis, dit la marquise. — Et l'on nous parle des Hottentots, continua le marquis : dans la même ville, au sein d'une capitale policée, nous avons des Hottentots à notre porte ! — Soyons modestes, fit observer le vicomte ; l'éducation nous a faits. — Oh ! mon cher, dit la marquise à son époux, il faudra bien élever ton fils, afin qu'il ne soit pas un Hottentot ! Je demandais de la douceur, il faudra de la raison. —

J'étudierai son caractère, et j'accorderai tout. — Oh ! ne le sacrifie pas à ma sensibilité de mère !... Mon ami, quelquefois les mères sont trop indulgentes.

On alla dîner chez le vicomte, où l'on trouva une mère qui gâtait ses enfants. Le père en gémissait... mais cédait à sa femme. Il faut, dit le marquis au retour, profiter de ce qu'il dit, pour éviter ce qu'il fait.

« N'ayez pas peur, ma bonne amie ! »

Je suis femme comme vous ; j'ai passé par l'état où vous êtes, Madame, et je délire les plus habiles accoucheurs de savoir ce que je sais, de vous soulager aussi délicatement, aussi à propos. — C'est aussi ma façon de penser, dit la sœur aînée de la modeste Madame Xoffmün. — Je suis persuadée, reprit celle-ci, déjà étendue sur des coussins ; mais... peut-on se défendre des craintes... ? N'ayez pas peur, ma bonne amie, lui cria son mari, à qui la sage-femme en arrivant, avait fait signe de se retirer. J'aurai là Monsieur Alphonse et Monsieur Goubelli tout prêts. — Nous n'en avons pas besoin, répondirent la sœur et la sage-femme avec humeur. Madame Xoffmün dit en souriant : — J'ai confiance en Madame Giette, mon ami : elle est instruite par l'art et par la nature. — Taisez-vous, alla lui dire Madame d'Empffew ; on n'est pas plus imprudent ! Nous avons pris des maris allemands, parce que les Parisiens sont des poules mouillées, amis de tous les usages indécents ou ridicules ; mais je vois que les hommes sont les mêmes partout. Puis, revenant auprès de Madame Xoffmün : — Mais qui nous a donc amené la mode de nous servir des hommes dans une circonstance qui paraît essentiellement du ressort des femmes ? — Vous savez, Mesdames, répondit la matrone, que les enfants des souverains paraissent extrêmement précieux : on a cru ne pouvoir employer trop de moyens pour les conserver. Louis XIV avait des médecins qui commençaient à être instruits ; les sages-femmes, au contraire, l'étaient fort peu : on confia l'accouchement de la reine aux médecins. Une Reine n'a pas de la pudeur comme les autres femmes, précisément parce qu'elle est au-dessus de tous ceux qui l'entourent ; elle ne rougirait qu'avec des Rois, si le hasard en amenait à la Cour ; la Reine souffrit donc la main des hommes. Les maîtresses du grand monarque imitèrent la Reine ; les duchesses imitèrent les maîtresses ; tout ce qui était noble et riche en fit autant, et les accoucheurs, devenus mode, puis usage, descendirent jusqu'aux femmes d'artisans. La pudeur naturelle nous a seule conservé quelques pratiques ; mais la raison nous en donne aujourd'hui de nouvelles ; une fille ou une femme qui n'a point eu d'enfants, dans notre état, ne vaut pas mieux qu'un homme ; mais une femme-mère a un guide intérieur : elle sent tout ce qu'éprouve la gisante, elle la soulage comme si elle se soulageait elle-même ; elle ne lui fait faire aucun mouvement à faux ; elle ne hasarde rien, parce qu'elle s'identifie en dirigeant.

— Vous m'encouragez, répondit Madame Xoffmün : allons, me voilà fortifiée par la confiance, car je sens combien vous devez avoir raison. Monsieur Xoffmün, qui avait tout entendu, sur que la confiance aiderait autant son épouse que l'art même, alla trouver, dans la rue du Bac, une marchande, fort belle femme, qui portait son vingt-deuxième enfant. — Madame Louis, faites-moi le plaisir de rendre une visite à ma femme. Elle est dans la crise la plus importante de la vie : elle va devenir mère pour la première fois. Je suis sûr que la présence et la santé parfaite d'une mère qui l'a été autant de fois que vous, fera sur elle une impression favorable. — Est-ce qu'elle s'effraye ? — Un peu, mais, du reste, elle est fort raisonnable, et préfère une sage-femme. — En ce cas, je suis tout à elle : j'assisterai, j'aiderai ; ce que je ne ferais pas si c'était un accoucheur. En attendant, je vais lui rendre une visite..., mais précédez-moi, je ne saurais aller en carrosse. Monsieur Xoffmün s'en retourna pour annoncer à sa jeune épouse une mère de vingt-deux enfants. — Voilà un trait de génie, s'écria Madame d'Empffew. La vue de madame Louis, ajouta la sage-femme, fera très grand bien à madame, et ses avis, pendant l'action, ne me seront pas inutiles.

Les douleurs commençaient à se faire sentir : le visage charmant de Madame Xoffmün l'était encore ; mais une teinte de douleur s'étendait insensiblement sur un fond de joie et d'espérance, lorsqu'on introduisit Madame Louis. Elle arrivait suivie de vingt enfants, portant le vingt-et-unième dans ses bras et le vingt-deuxième dans son sein. Il y en avait de charmants ; surtout deux filles, l'une à marier, l'autre qui l'était déjà et prête à devenir mère pour la première fois. — Voilà tous mes plaisirs et toutes mes peines, dit Madame Louis, mais le plaisir surpasse la peine. Je n'en ai perdu aucun : je vous les amène, Madame, pour vous prouver qu'on ne vous en impose pas, et que vous êtes encore bien loin de mon compte. Mais vous y viendrez, jeune, belle, et conformée comme vous l'êtes. — Vous m'enchantez, mon ami, dit Madame Xoffmün à son mari, et vous ne pouviez me faire un plus grand plaisir, en ce moment, que de me montrer cette nombreuse et jolie famille. Madame d'Empffew applaudit.

Cette dame avait amené chez sa sœur une femme de chambre nommée Natone par son maître. Cette fille paraissait un peu indisposée depuis longtemps. Madame d'Empffew l'aimait beaucoup, et elle ne l'avait obligée à sortir avec elle que pour la dissiper, en lui procurant la vue et l'entretien de la petite Tapotine, son amie, femme de chambre de Madame Xoffmün. Tandis qu'on examinait la famille Louis et qu'on demandait à la mère des particularités sur la naissance de chacun de ses enfants, Tapotine entra effrayée : — Madame dit-elle, en se contraignant, à Madame d'Empffew, venez, s'il vous plait, voir ce qu'a

Natone. Madame d'Empffew y courut. Elle trouva la jeune fille étendue par terre. Madame Louis, qui avait suivi la dame, comprit ce que c'était ; elle rentra pour renvoyer toute sa famille. On porta Natone dans une pièce éloignée, où Madame Louis reçut... une fille... Pour une petite personne aussi jeune la crise fut très heureuse. On n'eut pas besoin d'appeler la sage-femme qui demeura auprès de Madame Xoffmün. On ne savait si l'on devait lui faire part de cet événement. Enfin on lui en parla, en lui assurant que si la jeune fille s'était trouvée sans secours, elle serait accouchée presque aussi heureusement. Madame Louis cita l'exemple d'une pauvre femme domestique qui se retira dans une chambre, y accoucha seule, porta son enfant elle-même à une nourrice, et rentra chez ses maîtres au bout de vingt-quatre heures.

La sage-femme raconta le trait d'une femme que son mari, en partant pour les îles, avait laissée sous la garde d'un ami d'enfance. L'épouse et l'ami s'oublièrent... Ils en furent au désespoir. Pour comble de malheur, la dame devint grosse, et il fallut cacher son état aux yeux de tout le monde. — J'en mourrais, disait l'ami, si Monsieur Gigot découvrait ma trahison ! Un ami si cher !... — Le mal ignoré est à demi pardonné, puisque l'offensé n'en souffre pas : ce fut la réflexion de Madame Gigot qui prit sa résolution en conséquence. Elle était grande, et faite comme Madame. L'instant arrivé, elle vint chez moi, se jeta dans mes bras et me dit : — Accouchez-moi ! sauvez-moi ! Surprise de ce langage, je lui pris la main, et je tâtai son poulx. Elle était prête, et, avec un seul cri, elle me donna une fille. Je la couchai sans la déshabiller ; je lui donnai les secours les plus nécessaires, et, après une visite de deux heures au plus, elle s'en retourna chez elle, où elle se mit au lit, sous prétexte d'un mal de tête. L'amant lui-même ne se douta pas de l'accouchement ; il ne fut instruit que par nécessité, pour la veiller et cacher ce qui devait l'être.

On s'apercevait que ces exemples fortifiaient la gisante. Madame Louis proposa de raconter une histoire plus étendue, arrivée à une fille de l'Isle-Adam. On lui fit signe qu'elle le pouvait, et elle prit la parole en ces termes :

« La nature a donné aux mères les plus grandes peines et les plus grands plaisirs de la maternité, dit Madame Louis. L'Isle-Adam, bourg à sept lieues nord-ouest de Paris, dans l'Ile de France, sur l'Oise, était une baronnie, ancienne propriété des princes de Conti, qui la faisaient dévorer par le gibier, auquel l'existence de l'homme était alors subordonnée par les nobles. Une jeune personne de l'Isle-Adam, très jolie et fort riche, étant unique héritière d'un fermier qui exploitait dix fermes, avait pour le mariage un éloignement étrange, et dont on ignorait la cause. Annette Rosin voyait avec plaisir les fleurs de l'union conjugale ; elle dansait volontiers aux noces, et s'y livrait à tous les plaisirs de son âge. Mais dès que celui qu'elle paraissait regarder de bon œil avait hasardé de lui proposer d'y remplir le premier rôle, il était évité à jamais. Cette conduite chagrinait son père et sa mère : souvent ils la pressaient de leur dire les motifs de son éloignement pour un lien qui les avait rendus heureux. Annette frémissait et ne répondait pas. Un jour, elle trouva au château, entre les mains d'une jeune demoiselle très instruite et fille d'un gentilhomme attaché au prince, un grand ouvrage rempli d'estampes, nouvellement imprimé à New-Wied ; la demoiselle en était à une histoire à laquelle on avait donné pour titre : Les délices de la maternité. La voici à peu près... »

La narratrice en était là lorsque Madame Xoffmün eut besoin de secours, et son courage excité fit la moitié de l'ouvrage de la nature.

« C'est un fils Monsieur ! »

Debout, en robe de chambre, n'ayant pas fermé l'œil de la nuit, le Président de Saint F*** se promenait, rempli d'inquiétude. — Pourquoi n'a-t-on pas voulu que je restasse auprès d'elle ?... y aurait-il du danger ?... Elle m'a présenté sa main à baiser, quand je l'ai quittée, avec un air d'attendrissement qui me pénètre le cœur... Ma chère Fargette ! mon aimable épouse ! Ah !... Il se jeta dans un fauteuil, il vit devant lui un papier d'affaires ; il voulut le lire... ; sa vue se brouillait... Il prit la plume et voulut écrire...

En ce moment, il entendit dans la rue comme une espèce de tumulte. Il courut à la fenêtre et l'ouvrit. — La Reine est accouchée, disait le peuple : nous avons un Dauphin ! — Ah ! que le Roi est heureux, pensa le Président ; car il comprit que la Reine se portait bien. Il vint pour s'informer de sa femme ; mais c'était en tremblant. Il appela.

Varzine était une charmante fille, sœur de lait de la Présidente, qu'elle n'avait jamais quittée : elle adorait sa maîtresse, et elle en était chérie. — Varzine, lui dit l'inquiet mari, comment ?... Il n'osa pas achever. — Elle souffre. — Va lui dire que la Reine est accouchée... heureusement... et que nous avons un Dauphin.

Varzine courut à l'appartement de sa maîtresse... Le Président se remit à sa table, la quitta pour aller à la fenêtre : là, il entendit deux hommes d'un état au-dessus du commun, dont l'un disait : — On a porté le nouveau-né au Roi ; il l'a pris dans ses bras avec transport : — Présent de la divinité ! Sois un jour un de ses bienfaits pour la nation française. Puis il a couru auprès de la Reine : — Ma chère femme ! Et il l'embrassait en lui disant : C'est un Dauphin. Ils sont demeurés unis, confondant leur joie et leur

ravissement... Le Président était dans l'extase : — Non, dit-il, ce beau jour, ce jour heureux ne fera pas couler mes larmes ! Il fut se remettre à sa table.

Il y était à peiné que la porte s'ouvre avec bruit : c'était Varzine, suivie de la garde : — C'est un fils, Monsieur ! s'écrie la jeune fille.— Un fils !... O ciel ! je te bénis !... Mais comment se porte mon amie ?

— Voyez ma joie... — Voyons mon fils, ma chère Varzine, en attendant que je puisse entrer auprès de sa mère. On lui apporta l'enfant : il le regarda, puis l'élevant vers le ciel, il l'offrit à l'Etre suprême, père du soleil, de la terre, et de tout ce qu'ils vivifient. — Grand Dieu ! s'écria-t-il d'une voix forte, je te fais hommage de cet enfant dont tu m'as rendu père, et je te consacre le premier moment de son existence !... On l'avertit, de passer auprès de son épouse.

L'heureuse Fargette était dans son lit : la joie brillait sur son visage ; la douleur n'étendait plus son crêpe sur les ris ; c'étaient les ris qui couvraient la douleur d'un voile de rose. — Mon ami, lui dit-elle, vous venez de le voir ? — Je viens de l'offrir à l'Etre suprême : mon second hommage est pour toi... O mon amie, c'est toi qui viens d'ennoblir mon existence et de me placer au rang des hommes ! Il se mit à genoux devant son lit, lui rendit un culte de respect et de reconnaissance avant de s'élever jusqu'à sa bouche... La sage-femme, la garde, Varzine, un médecin qui s'était tenu à l'écart pendant la crise, félicitèrent le Président, autant sur ses sentiments nobles que sur la naissance de son fils.

— Ah ! quel différence, s'écria le médecin, entre ce que je vois et ce que j'ai vu hier dans une autre maison ! Si vous le permettez, je vous raconterai ce trait. L'accouchée l'en pria.

« J'étais chez le marquis de L***, le même qui épousa cette fille de millionnaire, ni belle, ni aimable, moyennant onze cent mille livres en espèces et un trousseau de quatre cent mille francs. Elle est accouchée d'un fils. Elle a eu tant de chagrins, elle a tant essuyé de mépris de la part de son époux, surtout de celle de sa très haute et très puissante belle-mère, que sa grossesse avait été malheureuse, et qu'elle était mourante à l'instant d'enfanter. Vu le danger, l'on a été demander au mari, suivant l'usage, lequel il fallait sauver, de la mère ou de l'enfant. — Il faut avouer, s'est-il écrié, que ces hommes de l'art sont bien bêtes ! On sauve l'enfant, surtout si c'est un fils, et l'on n'en parle seulement pas ! Il criait assez haut pour que l'infortunée marquise l'entendît. J'étais indigné. — Courage, Madame, ai-je dit à la patiente ; ou tous deux, ou vous seule. — Je me suis appliqué à les sauver tous deux et j'ai réussi. On apporté au marquis la nouvelle de la naissance d'un garçon... Il était si persuadé que je n'avais pu le conserver qu'en sacrifiant la mère, qu'il a donné intelligiblement des ordres pour les funérailles. — La mère se porte bien, Monsieur, et j'en réponds. — Vous ne ferez pas fortune, mon pauvre docteur ; sûrement vous avez incommodé mon fils ! Il sera boiteux, manchot, bancal ou bossu, par votre double ménagement, et c'est un mal irréparable que cela ! — Non, Monsieur le marquis, il est bien conformé. — Passe... la vraie bourgeoise, elle voulait une sage-femme ; jugez de ce qui serait arrivé ! — Peut-être un accouchement plus heureux : car je ne l'ai soulagée qu'à force de questions qu'une femme n'aurait pas été obligée de lui faire ; elle aurait deviné... J'allai ensuite consoler la gisante. — J'ai pris mon parti, m'a-t-elle répondu ; je vois que l'on ne m'a donné le titre d'épouse que pour réparer, avec ma dot, les dissipations de Monsieur le marquis, dégager ses terres en décret et lui donner un fils qui lui assurât la jouissance de ma fortune. J'agirai en conséquence. Mais déclarez-lui que je veux nourrir mon fils. Je tâcherai de m'en faire aimer à force de soins et de tendresse. Il me dédommagera peut-être un jour de la dureté de son père : mais s'il est ingrat..., je saurai les punir tous les deux. Je vis que cette femme avait du caractère, et j'en augurai bien. Le marquis ne se souciait pas autrement que sa femme nourrit : cependant sur mon observation que c'était l'avantage de l'enfant, il y consentit. Mais c'est sa noble mère ! Elle s'emporta ; elle prétendit qu'il était indécent que la femme de son fils allaitât ; que c'était un usage bourgeois qui n'était pas encore passé à la Cour ; que jamais les reines ne nourrissaient, etc. Je lui répondis qu'il y avait trois sortes de mères qui ne devaient pas nourrir leurs propres enfants : celles qui manquent de lait ou qui étaient malades de la poitrine, les libertines et les intrigantes ambitieuses. La vieille pensa me dévisager... Mais la marquise l'emporta par la raison de la force de l'enfant annoncée au mari. »

— Que je plains ces deux époux ! dit le Président. — Mon ami, vous voyez qu'il faut que je nourrisse mon fils, demanda Fargette. — Et moi je serai la remueuse, ajouta vivement Varzine. — Il faudra bien, répondit le Président, en pressant la main de son épouse ; j'en serai plus père et un peu moins mari ; mais ce ne sera qu'un échange de plaisirs. Le bonheur est sous notre main, le malheur un peu de côté ; l'homme dont l'esprit est sage prend le bonheur en suivant ses justes idées ; celui dont l'esprit est faux choisit le malheur : c'est qu'il manque de la faculté d'être heureux ; car c'est une faculté, comme d'être beau, fort, spirituel, courageux, et les infélicibles sont beaucoup moins rares qu'on ne pense.

Texte illustrant les cinq gravures de Moreau le Jeune : « Déclaration de grossesse », « Les Précautions », « N'ayez pas peur, ma bonne amie », « J'en accepte l'heureux présage », « C'est un fils monsieur » (1773, Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale).

Dans Rétif de la Bretonne (Nicola, Edme), *Monument du Costume Physique et Moral de la fin du XVIII^{ème} siècle ou Tableaux de la vie, ornés de Figures dessinées et gravées par M. Moreau Le Jeune, dessinateur du Cabinet de S.M.T.C. et par d'autres célèbres artistes*, Neuviel-sur-le-Rhin, Société Typographique, 1789.

3. « Un Nouveau-né », poème de Marceline Desborde-Valmore, 1839

Bienvenu, mon enfant, mon jeune, mon doux hôte !
Depuis une beure au monde : oh ! que je l'attendais !
Que j'achetais ta vie ! hélas ! est-ce ta faute ?
Oh ! non, ce n'est pas toi qu'en pleurant je grondais.
Toi, ne souffrais-tu pas, même avant que de naître ?
Ne m'as-tu pas aidée enfin à nous connaître ?
Oui, tu souffrais aussi, petite ombre de moi,
Enfant né de ma vie où je reste pour toi !

Du jour, par mes regards je t'allumai la flamme ;
La nuit je descendais au fond de ta prison ;
Des mauvais souvenirs te sauvant le poison,
J'aurais voulu te faire un ciel de ma pauvre âme !
J'aurais voulu voir Dieu pour te créer plus beau ;
Pour imbiber ton cœur de sa grâce profonde
Et pour faire couler un peu de son flambeau
Sur ta raison aveugle à ton entrée au monde !

Ne va pas l'oublier : je t'ai parlé de Dieu ;
Je t'ai fait de prière, enfant ! de tendres larmes ;
J'ai formé ton oreille aux échos du saint lieu ;
Je t'ai caché vivant à toutes nos alarmes,

Et j'allais au soleil couchant sécher mes pleurs,
Pour te rendre suave et pur comme les fleurs ;
Ou dans les roseaux verts je t'emportais pensive.
Pour t'abreuver du bruit de quelque source vive,
Qui, m'ouvrant son cristal comme à l'oiseau plongeur,
Sur notre double fièvre épanchait sa fraîcheur.

Souviens-toi que souvent, seuls au fond d'une église,
Nous regardions longtemps les anges aux fronts blancs,
Que je t'y promenais invisible, à pas lents,
Modelant leurs beaux traits sur ta forme indécise ;
J'ai bien fait ! nul enfant n'a rapporté des cieux
Tant de ciel inondant sa profonde paupière,
Et l'on n'a vu jamais, d'un front si gracieux,
Jaillir tant de rayons de vie et de lumière.
Qu'un si petit visage enferme de portraits !
De tout ce que j'aimai tu m'offre quelques traits :
Que d'anges envolés sans pouvoir les décrire
Dans ton sourire errant reviennent me sourire !

Et je l'avais prédit, quand je sentais ton cœur
Éclorre et battre faible à mon flanc créateur !
Quand mes heures veillaient autour de ta défense,
Dans mon humble abandon qui m'eût fait une offense !
Tout, c'était toi ! Mes yeux enfermés sous ma main,
N'ont appelé personne en ce monde inhumain,
Personnel pour calmer, pour soutenir ma tête,
Et dérober mon fruit au vent de la tempête :
Oh ! mais lorsqu'en ton nom je regardais les cieux,
Ton sourire passait dans les pleurs de mes yeux,
Dieu se montrait au loin Sous cette ondée amère ;
Dieu, dans ma pauvreté me laissait être mère ;
Et j'envoyais à Dieu mes baisers ou mes cris,
Les doux cris d'une femme à qui Dieu donne un fils.

Ton berceau, vide encore, peuplait ma solitude ;

Un ange y respirait par moi sa nuit, son jour ;
J'y couvais son destin ; j'en étais le séjour !...
On ne meurt pas d'orgueil et de sollicitude !

Aussi j'ai cru tomber faible sur mes genoux
Quand on me leva seule et comme trop légère,
Cherchant le poids aimé d'une tête si chère ;
Car, si près que tu sois, l'air circule entre nous,
Adieu ! ... je ne suis plus l'heureuse chrysalide,
Où l'âme de mon âme a palpité neuf mois ;
Mais à ta frêle fleur si j'ai servi d'égide,
Homme un jour, reviens-y t'appuyer quelquefois.
Je suis ta mère : un nœud nous a tenus ensemble ;
C'est l'aimant divisé que l'aimant cherchera ;
La terre ne rompt pas ce que le ciel assemble :
Sous la vie, hors de la vie, il nous réunira !

Des femmes me l'on dit : oui, la femme étonnée,
Quitte d'un doux fardeau, vacille consternée :
Nous n'osons pas le dire et nous pèlerons tout bas :
Que de larmes l'enfant coûte à la mère, hélas !
D'hier nous sommes deux ! Le souffle de ta bouche
Se mêle à chaque souffle étranger qui te touche,
Et je pleure et... pardon ! mon jeune bienvenu !
Au monde pour moi seul et du monde inconnu !

Dieu d'amour ! Dieu des mères !
Dieu des petits enfants,
Sur nos routes amères,
Où volent Les chimères,
Où pleurent les vivants ,
Dieu ! qui seul nous défend :

La plante délaissée
Qui te regarde ici ;
La colombe offensée
Sous son aile blessée,
Et moi qui parle ainsi,
Tu nous aimes aussi !

Ma mère était ta fille,
Et ma mère pleura ;
Mais le sort se dessille ;
Ange de la famille,
Au sort qui l'aimera
Mon enfant sourira.

Qu'il te doive toujours, sauveur né d'une femme,
Quelque songe d'en haut pour bercer sa jeune âme !

Toi, cher petit dormeur, notre monde te plait :
Ton âme est toute blanche et n'a bu que du lait !
Depuis si peu d'instant descendu sur la terre,
Tes yeux nagent encore dans un divin mystère ;
Tu revois la maison d'où tu viens, ton beau ciel,
Et ton baiser qui s'ouvre en a gardé du miel !

Desbordes-Valmore (Marceline), « Un nouveau-né », dans *Pauvres fleurs*, Bruxelles, Laurent, 1839, pp. 15-18.

4. « Grossesse », poème de Jean Ajalbert, vers 1890

Elles passent, dans les midis tièdes d'automne,
Les petites ouvrières, vierges jadis,
Ventres gonflés, sous leurs tabliers de cretonne,
Cheveux au vent, les yeux cernés, pieds alourdis,
Elles passent dans les midis tièdes d'automne.

C'est la grossesse lente et douloureuse aux flancs,
Qui déforme ces corps aux lignes délicates,
Mettant un masque au front des filles de seize ans,
Et fait pleurer leurs yeux, clairs comme des agates,
C'est la grossesse lente et douloureuse aux flancs.

Oh ! ces ventres, porteurs d'une existence sourde,
Qui va, durant neuf mois, s'accusant chaque jour,
Quel crime ont-ils commis pour la peine si lourde
De grossir et durcir comme peau de tambour,
Oh ! ces ventres porteurs d'une existence sourde !

Dans ces ventres, flétris par la maternité,
Lentement germera l'être né de la faute,
Fin de toute jeunesse et de toute beauté !
Qu'il meurt de large orgueil et d'espérance haute
Dans ces ventres, flétris par la maternité.

Vous qui renouvez le monde, à chaque automne,
Femmes qui faites des enfants, vous enterrez
Vive, votre jeunesse, et personne n'entonne,
Jamais, en votre honneur, mères, des chants sacrés,
Vous qui renouvez le monde, à chaque automne.

C'est que nous aimons trop l'éphémère beauté,
Le juvénile éclat des lèvres amoureuses,
Pour goûter un restant de fade volupté
Dans le lit ravagé des mères douloureuses,
C'est que nous aimons trop l'éphémère beauté.

Vous êtes à jamais les tristes filles-mères ;
Vous traînez ce nom partout comme un boulet,
Sans que nul compatisse à vos larmes amères ;
Pour n'avoir pas suivi la route qu'il fallait,
Vous êtes à jamais les tristes filles-mères.

Nous voulons celles qui n'ont pas su les douleurs
Terribles d'enfanter dans le sang et l'ordure,
Et dont les yeux n'ont pas été noyés de pleurs,
Celles dont longtemps la beauté stérile dure,
Nous voulons celles qui n'ont pas su les douleurs.

Comme nous la chantons, la vivante statue,
Le marbre qu'ont poli des légions d'amants,
Et combien de désespérés sa froideur tue,
Combien se sont brûlés aux feux des diamants,
Comme nous la chantons la vivante statué.

Noyez dans le plaisir votre fécondité,
Femmes, vous passerez superbes, dans le monde ;
Gardez vos seins aigus de l'enfant allaité,
Qui les déforme plus que la débauche immonde ;
Noyez dans le plaisir votre fécondité.

Vous nous commanderez de vos oeillades sûres,
Nous, maîtres, devenus esclaves de vos yeux,
Et pour cicatriser les plus graves blessures,
Vos baisers seront des baumes délicieux,
Vous nous commanderez de vos oeillades sûres.

Nous reviendrons toujours aux pointes de vos seins
Qu'un enfant n'aura pas fatigués de ses lèvres,
Et les choisissant pour les rigides coussins
Nécessaires à nos fronts lourds, chargés de fièvres,
Nous reviendrons toujours aux pointes de vos seins.

Ajalbert (Jean), *Grossesse*, vers 1890 ; cité par Witkowski (Gustave), *Les Accouchements dans les beaux-arts, dans la littérature et au théâtre*, Paris, Steinheil, 1894, pp. 355-357.

5. « L'âme en bourgeon », Cécile Sauvage

« Nature, laisse-moi »

Nature, laisse-moi me mêler à ta fange,
M'enfoncer dans la terre où la racine mange,
Où la sève montante est pareille à mon sang.
Je suis comme ton monde où fauche le croissant
Et sous le baiser dru du soleil qui ruisselle,
J'ai le frisson luisant de ton herbe nouvelle.
Tes oiseaux sont éclos dans le nid de mon cœur,
J'ai dans la chair le goût précis de ta saveur,
Je marche à ton pas rond qui tourne dans la sphère
Je suis lourde de glèbe, et la branche légère
Me prête sur l'azur son geste aérien.
Mon flanc s'appesantit de germes sur le tien.
Oh ! laisse que tes fleurs s'élevant des ravines
Attachent à mon sein leurs lèvres enfantines
Pour prendre part au lait de mes fils nourrissons ;
Laisse qu'en regardant la prune des buissons
Je sente qu'elle est bleue entre les feuilles blondes
D'avoir sucé la vie à ma veine profonde.
Personne ne saura comme un fils né de moi
M'aura donné le sens de la terre et des bois,
Comment ce fruit de chair qui s'enfle de ma sève
Met en moi la lueur d'une aube qui se lève
Avec tous ses émois de rosée et d'oiseaux,
Avec l'étonnement des bourgeons, les réseaux
Qui percent sur la feuille ainsi qu'un doux squelette
La corolle qui lisse au jour sa collerette.
Et la gousse laineuse où le grain ramassé
Ressemble à l'embryon dans la nuit caressé.
Enfant, abeille humaine au creux de l'alvéole,
Papillon au maillot de chrysalide molle,
Astre neuf incrusté sur un mortel azur !
Je suis comme le Dieu au geste bref et dur
Qui pour le premier jour façonna les étoiles
Et leur donna l'éclair et l'ardeur de ses moelles.
Je porte dans mon sein un monde en mouvement
Dont ma force a couvé les jeunes pépiements,
Qui sentira la mer battre dans ses artères,
Qui lèvera son front dans les ombres sévères
Et qui, fait du limon du jour et de la nuit,
Valsera dans l'éther comme un astre réduit.

Je suis grande, je suis la plaine fourragère,
La grappe et le froment pendent à mon côté,
Je marche et me répands ainsi que la lumière,
Ma main verse aux labours les rayons de l'été.
Je suis l'arbre fécond dont le bras fructifie
Et je regarde avec un œil gros d'infini
Grouiller dans mon giron les graines de la vie
Et des chapelets d'œufs ceindre mon flanc béni.
Soleil, j'ai comme toi des tresses de semence,
Mes pas font jaillir l'herbe et s'écarter le sol,
J'ai le croissant d'argent pour corne d'abondance
Quand je jette la nuit les étoiles au vol.
La fleur et le grillon dorment dans mes mamelles,
Le faon des biches tremble et me lèche les pieds
Tandis que mon fils nu qui se joue avec elles
Rit comme Jupiter sous les pis nourriciers.

Voilà que je me sens plus proche encor des choses.
Je sais quel long travail tient l'ovaire des roses,
Comment la sauterelle au creux des rochers bleus
Appelle le soleil pour caresser ses œufs
Et pourquoi l'araignée, en exprimant sa moelle,
Protège ses petits d'un boursicot de toile.
Je sais quels yeux la biche arrête sur son faon,
Tellement notre esprit s'éclaire avec l'enfant ;
Je sais quels orgueils fous se cramponnent aux ventres,
Dans les nids, les sillons, les océans, les antres,
Quels sourds enfantements déchirent les terrains,
Quelles clameurs de sang s'élèvent des ravins.
Nous avons le regard des chattes en gésine
Quand le flux maternel nous gonfle la poitrine,
Quand l'embryon mutin bouge dans son étui
Comme un nouveau soleil sur qui pèse la nuit.
Nos seins lourds et féconds comme la grappe mûre
Offrent leur doux breuvage à toute la nature
Et notre obscur penchant voudrait verser son lait
A l'abeille, à la fleur, au ver, à l'agnelet.
Plaine grosse de sève et d'ardeurs printanières,
Ecume salivant le désir des rivières,
Prunier croulant de miel, pesantes fenaisons,
Geste courbe et puissant des vertes frondaisons,
J'épouse la santé de votre âme charnelle
A présent que je vais forte comme Cybèle,
Que je suis le figuier qui pousse ses figons,
Qu'ayant connu l'essor hésitant du bourgeon
Et déployé la fleur où la guêpe vient boire,
Je m'achemine au fruit dans l'ampleur de sa gloire.
Le monde n'a plus rien de trop profond pour moi,
J'ai démêlé le sens des heures et des mois,
Et ma main qui s'arrête aux fentes des murailles
Sent dans le flanc du roc palpiter des entrailles.
Je n'aurais pas voulu, desséchant sur mon pied,
Être l'arbre stérile au tronc atrophié
Où l'abeille maçonnerait creusé sa chambre,
Où quelque cep noueux gonflant sa grappe d'ambre
Aurait mis sur ma branche un air pâlot d'été
Sans que je participe à sa divinité.
Comme la riche nuit entre ses légers voiles
Voit dans son tablier affluer les étoiles,

Comme le long ruisseau abondant de poissons,
Je brasse en épis drus les humaines moissons.
Hommes, vous êtes tous mes fils, hommes, vous êtes
La chair que j'ai pétrie autour de vos squelettes.
Je sais les plis secrets de vos cœurs, votre front
Cherche pour y dormir mon auguste giron,
Et ma main pour flatter vos douleurs éternelles
Contient tous les nectars des sources maternelles.

« **La tête** »

Ô mon fils, je tiendrai ta tête dans ma main,
Je dirai : j'ai pétri ce petit monde humain ;
Sous ce front dont la courbe est une aurore étroite
J'ai logé l'univers rajeuni qui miroite
Et qui lave d'azur les chagrins pluvieux.
Je dirai : j'ai donné cette flamme à ces yeux,
J'ai tiré du sourire ambigu de la lune,
Des reflets de la mer, du velours de la prune
Ces deux astres naïfs ouverts sur l'infini.
Je dirai : j'ai formé cette joue et ce nid
De la bouche où l'oiseau de la voix se démène ;
C'est mon œuvre, ce monde avec sa face humaine.

O mon fils, je tiendrai ta tête dans ma main
Et, songeant que le jour monte, brille et s'éteint,
Je verrai sous tes chairs soyeuses et vermeilles
Couvertes d'un pétale à tromper les abeilles,
Je verrai s'enfoncer les orbites en creux,
L'ossature du nez offrir ses trous ombreux,
Les dents rire sur la mâchoire dévastée
Et ta tête de mort, c'est moi qui l'ai sculptée.

« **Enfant, pâle embryon** »

Enfant, pâle embryon, toi qui dors dans les eaux
Comme un petit dieu mort dans un cercueil de verre.
Tu goûtes maintenant l'existence légère
Du poisson qui somnole au-dessous des roseaux.

Tu vis comme la plante, et ton inconscience
Est un lis entr'ouvert qui n'a que sa candeur
Et qui ne sait pas même à quelle profondeur
Dans le sein de la terre il puise sa substance.

Douce fleur sans abeille et sans rosée au front,
Ma sève te parcourt et te prête son âme ;
Cependant l'étendue avare te réclame
Et te fait tressaillir dans mon petit giron.

Tu ne sais pas combien ta chair a mis de fibres
Dans le sol maternel et jeune de ma chair
Et jamais ton regard que je pressens si clair
N'apprendra ce mystère innocent dans les livres.

Qui peut dire comment je te serre de près ?
Tu m'appartiens ainsi que l'aurore à la plaine,
Autour de toi ma vie est une chaude laine
Où tes membres frileux poussent dans le secret.

Je suis autour de toi comme l'amande verte
Qui ferme son écrin sur l'amandon laiteux,
Comme la cosse molle aux replis cotonneux
Dont la graine enfantine et soyeuse est couverte.

La larme qui me monte aux yeux, tu la connais,
Elle a le goût profond de mon sang sur tes lèvres,
Tu sais quelles ferveurs, quelles brûlantes fièvres
Déchaînent dans ma veine un torrent acharné.

Je vois tes bras monter jusqu'à ma nuit obscure
Comme pour caresser ce que j'ai d'ignoré,
Ce point si douloureux où l'être resserré
Sent qu'il est étranger à toute la nature.

Ecoute, maintenant que tu m'entends encor,
Imprime dans mon sein ta bouche puérile,
Réponds à mon amour avec ta chair docile :
Quel autre enlacement me paraîtra plus fort ?

Les jours que je vivrai isolée et sans flamme,
Quand tu seras un homme et moins vivant pour moi,
Je reverrai les temps où j'étais avec toi,
Lorsque nous étions deux à jouer dans mon âme.

Car nous jouons parfois.
Je te donne mon cœur
Comme un joyau vibrant qui contient des chimères.
Je te donne mes yeux où des images claires
Rament languissamment sur un lac de fraîcheur.

Ce sont des cygnes d'or qui semblent des navires,
Des nymphes de la nuit qui se posent sur l'eau.
La lune sur leur front incline son chapeau
Et ce n'est que pour toi qu'elles ont des sourires.

Aussi, quand tu feras plus tard tes premiers pas,
La rose, le soleil, l'arbre, la tourterelle,
Auront pour le regard de ta grâce nouvelle
Des gestes familiers que tu reconnaîtras.

Mais tu ne sauras plus sur quelles blondes rives
De gros poissons d'argent t'apportaient des anneaux
Ni sur quelle prairie intime des agneaux
Faisaient bondir l'ardeur de leurs pattes naïves.

Car jamais plus mon cœur qui parle avec le tien
Cette langue muette et chaude des pensées
Ne pourra renouer l'étreinte délacée :
L'aurore ne sait pas de quelle ombre elle vient.

Non, tu ne sauras pas quelle Vénus candide
Déposa dans ton sang la flamme du baiser,
L'angoisse du mystère où l'art va se briser,
Et ce goût de nourrir un désespoir timide.

Tu ne sauras plus rien de moi, le jour fatal
Où tu t'élanceras dans l'existence rude,
Ô mon petit miroir qui vois ma solitude
Se pencher anxieuse au bord de ton cristal.

« Il est né »

Il est né, j'ai perdu mon jeune bien-aimé,
Je le tenais si bien dans mon âme enfermé,
Il habitait mon sein, il buvait mes tendresses,
Je le laissais jouer et tirailler mes tresses.
A qui vais-je parler dans mon cœur à présent ?
Il écoutait mes pleurs tomber en s'écrasant,
Il était le printemps qui voit notre délire
Gambader sur son herbe et qui ne peut en rire.
Il me donnait la main pour sauter les ruisseaux,
Nous avions des bonheurs et des peines d'oiseaux ;
Son sommeil s'étendait comme un aveu candide.
Mon œil grave flottait sur son âme limpide,
Je couvais dans son cœur les œufs de la bonté,
J'effeuillais sur son front des roses de clarté.
Le silence des fleurs reposait sur sa bouche,
Son doux flanc se gonflait de mon orgueil farouche ;
Son souffle était le mien, il voyait par mes yeux,
Son petit crâne avait la courbure des deux.
Je le tenais des dieux que j'ai conçus moi-même ;
C'était le jardin clos où la vérité sème,
C'était le petit livre où des contes naïfs
Me reposaient de l'ombre et des rayons pensifs.
Ses doigts tendres savaient caresser ma misère.
Devant ce front de lait, devant cette âme claire
Mon cœur n'éprouvait point de honte d'être nu,
Mon être était l'instinct dans son geste ingénu,
J'étais bonne d'avril nouveau comme la terre,
Je donnais mes ruisseaux, mes feuilles, ma lumière ;
La mort cachait ses os sous les duvets herbeux,
Nous étions le mystère et la vie à nous deux.
Notre âme, au ras du sol mollement étendue,
Était un blé qui berce une vague pelue.

*

Maintenant il est né. Je suis seule, je sens
S'épouvanter en moi le vide de mon sang ;
Mon flair intérieur furette dans son ombre
Avec le grognement des femelles. Je sombre
D'un bonheur plus puissant que l'appel d'un printemps
Qui ferait reflurir tous les mondes des temps.
Ah ! que je suis petite et l'âme retombée,
Comme lorsque la graine ayant pris sa volée
La capsule rejoint ses tissus aplanis.
Ô cœur abandonné dans le vent, pauvre nid !

Cécile Sauvage, *Œuvres complètes*, Paris, La table ronde, 2002 (1^{ère} éd. 1929)

6. « Ma mère et les livres », Colette, *La Maison de Claudine*, 1922

Il y avait pourtant ceux que mon père enfermait dans son secrétaire en bois de thuya. Mais il enfermait surtout le nom de l'auteur.

— Je ne vois pas d'utilité à ce que ces enfants lisent Zola !

Zola l'ennuyait, et plutôt que d'y chercher une raison de nous le permettre ou de nous le défendre, il mettait à l'index un Zola intégral, massif, accru périodiquement d'alluvions jaunes.

— Maman, pourquoi est-ce que je ne peux pas lire Zola ?

Les yeux gris, si malhabiles à mentir, me montraient leur perplexité :

— J'aime mieux, évidemment, que tu ne lises pas certains Zola...

— Alors, donne-moi ceux qui ne sont pas « certains » ?

Elle me donna *La Faute de l'Abbé Mouret* et le *Docteur Pascal*, et *Germinal*. Mais je voulus, blessée qu'on verrouillât, en défiance de moi, un coin de cette maison où les portes battaient, où les chats entraient

la nuit, où la cave et le pot à beurre se vidaient mystérieusement — je voulus les autres. Je les eus. Si elle en garde, après, de la honte, une fille de quatorze ans n'a ni peine ni mérite à tromper des parents au cœur pur. Je m'en allai au jardin, avec mon premier livre dérobé. Une assez douceâtre histoire d'hérédité l'emplissait, mon Dieu, comme plusieurs autres Zola. La cousine robuste et bonne cédait son cousin aimé à une malingre amie, et tout se fût passé comme sous Ohnet, ma foi, si la chétive épouse n'avait connu la joie de mettre un enfant au monde. Elle lui donnait le jour soudain, avec un luxe brusque et cru de détails, une minutie anatomique, une complaisance dans la couleur, l'odeur, l'attitude, le cri, où je ne reconnus rien de ma tranquille compétence de jeune fille des champs. Je me sentis crédule, effarée, menacée dans mon destin de petite femelle... Amours des bêtes paissantes, chats coiffant les chattes comme des fauves leur proie, précision paysanne, presque austère, des fermières parlant de leur taure vierge ou de leur fille en mal d'enfant, je vous appelai à mon aide. Mais j'appelai surtout la voix conjuratrice :

— Quand je t'ai mise au monde, toi la dernière, Minet-Chéri, j'ai souffert trois jours et deux nuits. Pendant que je te portais, j'étais grosse comme une tour. Trois jours, ça paraît long... Les bêtes nous font honte, à nous autres femmes qui ne savons plus enfanter joyeusement. Mais je n'ai jamais regretté ma peine : on dit que les enfants, portés comme soi si haut, et lents à descendre vers la lumière, sont toujours des enfants très chéris, parce qu'ils ont voulu se loger tout près du cœur de leur mère, et ne la quitter qu'à regret...

En vain je voulais que les doux mots de l'exorcisme, rassemblés à la hâte, chantassent à mes oreilles : un bourdonnement argentin m'assourdissait. D'autres mots, sous mes yeux, peignaient la chair écartelée, l'excrément, le sang souillé... Je réussis à lever la tête, et vis qu'un jardin bleuâtre, des murs couleur de fumée vacillaient étrangement sous un ciel devenu jaune... Le gazon me reçut, étendue et molle comme un de ces petits lièvres que les braconniers apportaient, frais tués, dans la cuisine.

Quand je repris conscience, le ciel avait recouvert son azur, et je respirais, le nez frotté d'eau de Cologne, aux pieds de ma mère.

— Tu vas mieux, Minet-Chéri ?

— Oui... je ne sais pas ce que j'ai eu...

Les yeux gris, par degrés rassurés, s'attachaient aux miens.

— Je le sais, moi... Un bon petit coup de doigt-de-Dieu sur la tête, bien appliqué...

Je restais pâle et chagrine, et ma mère se trompa :

— Laisse donc, laisse donc... Ce n'est pas si terrible, va, c'est loin d'être si terrible, l'arrivée d'un enfant. Et c'est beaucoup plus beau dans la réalité. La peine qu'on y prend s'oublie si vite, tu verras !... La preuve que toutes les femmes l'oublient, c'est qu'il n'y a jamais que les hommes — est-ce que ça le regardait, voyons, ce Zola ? — qui en font des histoires... »

Colette, « Ma mère et les livres », *La Maison de Claudine*, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1986, pp. 990-992.

III. SOURCES ICONOGRAPHIQUES



« Avant-après », Jeu de papier, années 1890, reproduit dans Witkowski (Gustave), *Les accouchements dans les beaux-arts, dans la littérature et au théâtre*, Paris, G. Steinheil, 1894, p. 99-100, fig. 87-88.

IV. SOURCES PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

1. Voltaire, Des singularités de la nature, Bâle, 1768

Des philosophes tâchèrent donc d'établir quelque système qui bannît les germes par lesquels les générations des hommes, des animaux, et des plantes, s'étaient perpétuées jusqu'à nos jours. C'est en vain que nos yeux voient, et que nos mains manient les semences que nous jetons en terre; c'est en vain que les animaux sont tous évidemment produits par un germe: on s'est plu à démentir la nature pour établir d'autres systèmes que le sien.

Celui des animaux spermatiques ne semble point contredire la physique ; cependant on s'en est dégoûté comme d'une mode. Il était très commun alors que tous les philosophes, excepté ceux de quatre-vingts ans, dérobaient à l'union des deux sexes la liqueur séminale productrice du genre humain, et que, dans cette liqueur, on vît, à l'aide du microscope, nager les petits vers qui devaient devenir hommes, comme on voit dans les étangs glisser les têtards destinés à être grenouilles.

Dans ce système les mâles étaient les principaux dépositaires de l'espèce; au lieu que, dans le système des œufs, qui avait prévalu jusqu'alors, c'étaient les femelles qui contenaient en elles toutes les générations, et qui étaient véritablement mères. Le mâle ne servait qu'à féconder les œufs, comme les coqs fécondent les poules. Ce système des œufs avait un prodigieux avantage, celui de l'expérience journalière et incontestable dans plusieurs espèces. Cependant on a fini par douter de l'un et de l'autre ; mais, soit que le mâle contienne en lui l'animal qui doit naître, soit que la femelle le renferme dans son ovaire, et que la liqueur du mâle serve à son développement, il est certain que, dans les deux cas, il y a un germe : et c'est ce germe que l'amour de la nouveauté, la fureur des systèmes, et encore plus celle de l'amour-propre, entreprirent de détruire.

L'auteur d'un petit livre intitulé *la Vénus physique*¹ imagina que tout se faisait par attraction dans la matrice, que la jambe droite attirait à elle la jambe gauche, que l'humeur vitrée d'un œil, sa rétine, sa cornée, sa conjonctive, étaient attirées par de semblables parties de l'autre œil. Personne n'avait jamais corrompu à cet inconcevable excès l'attraction démontrée par Newton dans des cas absolument différents; une telle chimère était digne de l'idée de disséquer des têtes de géants pour connaître la nature de l'âme, et d'exalter cette âme pour prédire l'avenir. Cette folie ne servit pas peu à décréditer l'esprit systématique, qui est pourtant si nécessaire au progrès des sciences quand il n'est que l'esprit d'ordre, et qu'il est réglé par la raison.

Voltaire, *Des singularités de la nature*, Londres, 1772, Chap. XIX : « Des germes », pp. 56 et sq (1^{ère} éd. Bâle, 1768)

¹ Maupertuis

2. Tableau des signes de la grossesse à diverses époques ; Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874

TABLEAU

RÉSUMANT LES SIGNES DE LA GROSSESSE A DIVERSES ÉPOQUES.

SIGNES RATIONNELS. | SIGNES SENSIBLES.

Premier et deuxième mois.

1° Suppression des règles (exceptions nombreuses).	1° Augmentation dans le volume et le poids de l'utérus.
2° Envie de vomir, vomissements.	2° Abaissement de l'organe.
3° Aplatissement léger de la région hypogastrique.	3° Matrice moins mobile.
4° Enfoncement de la dépression ombilicale.	4° Parois du col de l'utérus ayant la consistance du chou-fleur.
5° Gonflement des seins, qui deviennent le siège de picotements, de douleurs.	5° Col de l'utérus dirigé en bas, en avant et à gauche.
	6° Orifice du museau de tanche arrondi chez les primipares, plus entr'ouvert chez les multipares.
	7° Ramollissement léger de la muqueuse qui recouvre les lèvres. Cette muqueuse est comme œdématisée.

Troisième et quatrième mois.

1° Suppression des règles (quelques exceptions).	1° A la fin du troisième mois, le fond de l'utérus s'élève au niveau du détroit supérieur. A la fin du quatrième, il est senti jusqu'au milieu de l'espace qui sépare l'ombilic du pubis.
2° Souvent persistance ou apparition des vomissements.	2° Matité sensible par la percussion dans la région hypogastrique.
3° Saillie légère de la région hypogastrique.	3° Le palper abdominal y fait distinguer une tumeur arrondie du volume de la tête d'un enfant d'un an.
4° Dépression moindre de la cicatrice ombilicale.	4° Par le palper abdominal et le toucher vaginal réunis, on constate facilement le déplacement en masse et le volume de l'utérus.
5° Gonflement des seins augmenté; saillie du mamelon. Coloration légère de l'aréole.	5° Dans le troisième mois, le col a la même situation et la même direction que dans les mois précédents; dans le quatrième il est élevé et dirigé en arrière et à gauche.
6° Kystéine dans l'urine.	6° Ce ramollissement du pourtour de l'orifice est beaucoup plus prononcé; celui-ci est un peu plus ouvert chez les multipares, il laisse pénétrer la pulpe du doigt; il est fermé chez les primipares et toujours arrondi.

TABLEAU

RÉSUMANT LES SIGNES DE LA GROSSESSE A DIVERSES ÉPOQUES

SIGNES RATIONNELS.

SIGNES SENSIBLES.

Cinquième et sixième mois.

1° Suppression des règles (rares exceptions).	1° A la fin du cinquième mois, le fond de l'utérus est à un travers de doigt au-dessous de l'ombilic. — A la fin du sixième, un travers de doigt au-dessus.
2° Le plus souvent les troubles digestifs cessent.	2° Inégalités fœtales, et mouvements actifs très-sensibles.
3° Développement considérable de toute la région sous-ombilicale.	3° Bruit du cœur, de soufflet.
4° Tumeur abdominale, arrondie, fluctuante, convexe, saillante surtout sur la ligne médiane, et dans laquelle on sent quelquefois les inégalités fœtales.	4° Ballotement.
5° Effacement presque complet de la dépression ombilicale.	5° On sent à la partie supérieure et antérieure du vagin une tumeur quelquefois molle et fluctuante, quelquefois dure, arrondie et résistante.
6° Coloration plus foncée de l'aréole, aréole mouchetée; tubercules glandiformes.	6° La moitié inférieure de la portion sous-vaginale du col est ramollie.
7° Kystéine dans l'urine.	7° Toute la portion unguéale de la première phalange peut pénétrer dans la cavité du col chez les femmes qui ont eu déjà des enfants; chez les primipares, le col est ramolli dans la même étendue, mais l'orifice est trop étroit pour laisser passer le doigt.

Septième et huitième mois.

1° Suppression des règles (très-rares exceptions).	1° Augmentation dans le volume du ventre.
2° Troubles de l'estomac (assez rares).	2° A sept mois le fond de l'utérus s'élève à quatre travers de doigt au-dessus de l'ombilic, à huit mois à cinq ou six.
3° Tumeur abdominale avec les mêmes caractères, seulement beaucoup plus volumineuse.	3° L'organe s'incline presque toujours à droite.
4° Effacement complet de la dépression ombilicale, dilatation de l'anneau; quelquefois même, pendant les efforts, saillie de la peau de l'ombilic.	4° Mouvements actifs plus violents.
5° Vergetures nombreuses sur la peau du ventre.	5° Bruits du cœur et de soufflet.
6° Quelquefois, état variqueux et ardeur des membres inférieurs et de la vulve.	6° Ballotement très-net dans le septième mois; plus obscur dans le huitième.
7° Coloration plus foncée de l'aréole centrale, extension de l'aréole mouchetée. — Quelquefois vergetures nombreuses sur la peau du sein. — Écoulement de lait. — Développement complet des tubercules glandiformes.	7° Le ramollissement envahit le col un peu au-dessus de l'insertion du vagin. Le col est ovoïde chez les primipares et semble avoir diminué de longueur. Chez les autres, c'est un cône à base inférieure, largement ouvert et dans lequel le doigt peut faire pénétrer toute la première phalange. Le quart supérieur du col est encore dur et fermé.
8° Persistance de la kystéine dans l'urine.	

TABLEAU

RÉSUMANT LES SIGNES DE LA GROSSESSE A DIVERSES ÉPOQUES.

SIGNES RATIONNELS.

SIGNES SENSIBLES.

Première quinzaine du neuvième mois.

- 1° Les vomissements et les autres troubles gastriques reparaissent souvent.
- 2° La tumeur abdominale a augmenté; la peau est bien tendue et tirillée.
- 3° Gêne de la respiration.
- 4° Tous les autres symptômes persistent en augmentant d'intensité.

1° Le fond de l'utérus s'élève dans la région épigastrique et sous le rebord des fausses côtes du côté droit.

2° Mouvements actifs; bruits du cœur et de soufflet.

3° Souvent il n'y a plus de ballotement, mais seulement une espèce de soulèvement de la tumeur formée par la tête.

4° Toute la longueur du col est ramollie, excepté l'anneau de l'orifice interne qui résiste encore et est fermé. Le doigt, chez les femmes déjà mères, peut y introduire une phalange et demie, et est arrêté seulement par l'orifice interne fermé et froncé, qui assez souvent pourtant commence à s'entr'ouvrir. — Chez les primipares, le ramollissement est aussi étendu; le col, renflé à sa partie moyenne, a la forme d'un ovoïde, mais l'orifice externe, quoiqu'un peu plus ouvert, ne permet pas l'introduction du doigt.

Deuxième quinzaine du neuvième mois.

- 1° Les vomissements cessent souvent.
- 2° Le ventre est tombé.
- 3° La respiration est moins gênée.
- 4° Plus de difficultés dans la marche.
- 5° Envies fréquentes et illusoires d'uriner.
- 6° Hémorroïdes, augmentation dans l'état variqueux et l'œdème des membres inférieurs.
- 7° Douleurs de reins, coliques.

1° Le fond de l'utérus s'élève moins haut que dans la première quinzaine.

2° Mouvements actifs, bruits du cœur et de soufflet.

3° Ballotement souvent insensible.

4° Tête plus ou moins engagée dans l'excavation.

5° L'orifice interne se ramollit et s'entr'ouvre chez les multipares, le doigt pénètre alors à travers un cylindre de 4 centimètres jusque sur les membres. Chez les primipares, l'orifice interne subit la même modification, mais l'externe reste très-étroit. Dans les derniers huit jours, par suite de l'évasement de l'orifice interne, toute la cavité du col se confond avec celle du corps, et, pour arriver sur les membranes, le doigt n'a plus qu'à traverser chez les primipares un orifice assez mince, chez les autres un bourrelet arrondi plus ou moins épais.

3. Extrait de la table des matières de l'ouvrage de Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874

QUATRIÈME PARTIE

PATHOLOGIE DE LA GROSSESSE

CHAPITRE I. — DES MALADIES QUI PEUVENT EXISTER PENDANT LA GROSSESSE.....	440
§ 1. Maladies épidémiques.....	440
Grippe.....	440
Choléra.....	440
§ 2. Maladies endémiques.....	442
Fièvre intermittente.....	442
§ 3. Fièvres éruptives.....	443
Variolo.....	443
Scarlatine.....	444
Rougeole.....	445
§ 4. Maladies sporadiques diverses.....	445
Fièvre typhoïde.....	445
Pneumonie.....	445
Inflammations diverses.....	446
Ictère.....	447
Syphilis.....	449
Intoxication saturnine.....	450
Phthisie.....	451
Hystérie, épilepsie, chlorose.....	453
§ 5. Affections chirurgicales.....	453
§ 6. De l'hypertrophie de la glande thyroïde.....	455
§ 7. Ulcérations du col utérin.....	456
CHAP. II. — DES MALADIES DE LA FEMME ENCEINTE.....	460
ARTICLE I. Lésions de la digestion.....	462
§ 1. Anorexie.....	462
§ 2. Pica, pyrosis.....	463
§ 3. Vomissements.....	464
1° Vomissements simples.....	464

2° Vomissements incoercibles.....	466
3° Traitement des vomissements.....	470
A. Traitement médical.....	470
B. Traitement chirurgical.....	475
§ 4. Constipation, diarrhée.....	478
ART. II. Lésions de la respiration.....	479
ART. III. Lésions de la circulation.....	480
§ 1. Altération du sang. — Pléthore, hydroémie.....	480
§ 2. Hémorrhagies.....	487
§ 3. Varices, hémorrhoides.....	488
ART. IV. Lésions des sécrétions et des excréctions.....	490
§ 1. Ptyalisme.....	490
§ 2. Excrétion urinaire.....	490
§ 3. Albuminurie, urémie.....	492
§ 4. Hydropisies du tissu cellulaire.....	502
§ 5. Ascite.....	505
ART. V. Lésions de l'innervation.....	509
§ 1. Éclampsie.....	509
§ 2. Vestiges, syncope.....	509
§ 3. Névralgies diverses, odontalgie.....	510
§ 4. Paralysies.....	511
§ 5. Troubles intellectuels, manie.....	514
ART. VI. Maladies de la peau.....	517
§ 1. Démangeaisons.....	517
§ 2. Taches pigmentaires.....	517
ART. VII. Lésions des articulations du bassin.....	518
§ 1. Relâchement des symphyses.....	518
§ 3. Inflammation des symphyses.....	524
ART. VIII. Maladies de la vulve et du vagin.....	522
§ 1. Prurit vulvaire.....	522
§ 2. Leucorrhée.....	524
§ 3. Végétations.....	525
ART. IX. Douleurs abdominales et utérines.....	526
§ 1. Douleurs abdominales, lombaires et inguinales.....	526
§ 2. Douleurs utérines.....	528
§ 3. Du rhumatisme de l'utérus.....	530
ART. X. Déplacements de l'utérus.....	534
§ 1. Du prolapsus utérin.....	534
§ 2. Rétroversion.....	538
§ 3. Antéversion.....	546
§ 4. Obliquités latérales.....	547

V. SOURCES RELIGIEUSES

1. « Prière propre aux mères qui sont enceintes pour demander l'humilité qui convient à leur état », 1675

Père éternel, Sauveur Jésus, Esprit divin, m'anéantissant devant vous, j'adore (...) l'heureux et admirable moment où vous avez accompli (...) le mystère de l'Incarnation (...).

Sauveur Jésus, je ne vois dans la conception de cette chair semblable à la nôtre (...), que de la pureté, que de la virginité, que de la sainteté, qu'une fécondité toute surnaturelle et toute céleste (...). Et je ne puis envisager par les yeux de la foi, dans cette conception de votre divin corps que des raisons d'une vénération très profonde envers (Marie) (...). Mais considérant la différence infinie qui se trouve entre votre conception toute sainte et la conception commune des hommes; entre la puissance par laquelle vous avez rendu féconde une Vierge (...) et la convoitise par laquelle nous devenons les mères de nos enfants, je ne puis que je ne m'anéantisse devant vous ; que je ne gémisses du plus profond de mon cœur (...). Oui, mon Dieu (...), je me suis révoltée contre vous par (...) la révolte d'Adam et d'Eve (...). Je vous ai offensé en eux et par eux. J'ai mérité la révolte de ma chair contre mon esprit (...). Je me condamne moi-même à la punition que je souffre (...). Mon Sauveur, ayez pitié des souillures dans lesquelles j'ai conçu mon fruit. Comparant l'impureté si étrange et si extrême de son origine avec la sainteté (...) de la vôtre, je ne puis qu'en adorant la vôtre, je ne plaigne la sienne avec toute la douleur dont je suis capable ; et que je ne me plaigne moi-même et n'aie une très grande compassion de moi-même, de n'avoir pu communiquer à cet enfant que le péché (...). Faites que je m'humilie incessamment (...) et que j'aie une affliction toute chrétienne de n'avoir pu lui communiquer que ce qui lui fait mériter votre colère et votre condamnation. Certainement, mon Dieu, je ne puis trouver que des sujets de m'humilier et de m'affliger dans la qualité de mère de sa chair; et je ne puis être consolée qu'en vous regardant comme son Réparateur et comme l'unique auteur de la Vie qui seule lui est désirable, et qui seule mérite d'être appelée vie.

« Prière propre aux mères qui sont enceintes pour demander l'humilité qui convient à leur état », *Du devoir des Mères avant et après la naissance de leurs enfants*, Paris, Guillaume Desprez, 1675. pp. 19-25.

2. « Prière d'une femme enceinte pour demander la grâce d'un heureux accouchement », Pasquier Quesnel, 1751

Grand Dieu, qui m'avez donné l'être et la vie, qui m'avez fait tout ce que je suis, je vous adore et vous rends hommage de tous vos dons, et je vous demande très-humblement la grâce de n'en faire jamais aucun usage qui ne soit conforme à votre sainte volonté, et qui ne contribue à votre gloire et à ma sanctification selon vos desseins et mes devoirs.

Entre vos grâces, o mon Dieu, je reconnais celle que vous me faites de me rendre féconde, et de vouloir que je coopère à votre puissance, à votre providence adorable, pour former en moi et faire naître de moi une créature capable de vous adorer, de vous aimer et de jouir éternellement de vous. Achevez, mon Dieu, votre ouvrage en moi, et daignez conserver et conduire à sa perfection le fruit que je porte dans mes entrailles. Protégez-le de tous accidents qui peuvent lui nuire. Ne lui imputez point mes péchés et ne permettez pas que les fautes dont je suis coupable à vos yeux, l'empêchent de venir à un heureux terme et de recevoir, par le saint baptême, une nouvelle naissance en Jésus-Christ votre Fils.

O Jésus, qui avez voulu être conçu dans le ventre d'une vierge, y demeurer neuf mois entiers sans en abrégier le terme, et naître d'elle dans une étable au milieu des incommodités d'un voyage, de la pauvreté, de la nuit et de l'hiver, je vous offre, en l'honneur de ces mystères de votre Incarnation très sainte et très pure et de votre humble naissance, l'état où je suis, et le fruit que je porte. Bénissez la mère et l'enfant, et faites-moi la grâce de le mettre heureusement au monde, afin qu'il puisse par votre bonté devenir un membre de votre corps, et un enfant de votre Eglise.

Sainte Vierge, mère de Dieu, à qui seule il a été dit : Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de votre ventre est béni, faites s'il vous plaît, par votre puissante intercession, que le fruit qui est dans le mien participe à la bénédiction de votre Fils adorable, qui est la source de toute bénédiction. Obtenez- moi la grâce d'être fidèle à tous mes devoirs, et d'être protégée contre tous les accidents qui peuvent m'arriver en cet état, à moi et à l'enfant que je porte en mon sein. Daignez vous-même offrir à Dieu ce fruit qui est à lui, en l'honneur de l'oblation que vous lui avez faite de votre Fils. Et je vous conjure, par votre maternité

divine, de lui obtenir la grâce d'être consacré à lui par le baptême après sa naissance, et de le servir toute sa vie en gardant ses Commandements, et en se conservant pur de la corruption du monde et du péché.

Quesnel (Pasquier), « Prière d'une femme enceinte pour demander la grâce d'un heureux accouchement », *Prières chrétiennes en formes de méditations*, II, 1751, pp. 451-452.

3. Prière d'une femme enceinte, XIX^{ème} siècle

« Vous êtes l'Auteur de la vie, Seigneur, le Père de toutes les créatures, soyez-le aussi de l'enfant que Vous avez formé en moi; qu'il puisse naître dans le sein de l'Église, croître et s'y fortifier !

« Sainte Vierge Marie, qui avez porté pendant neuf mois le Rédempteur du monde, j'honore les dispositions de votre cœur pendant ce temps ; j'unis les miennes aux vôtres, j'entre dans votre foi, je m'associe à votre amour, à vos espérances et à vos prières. Obtenez-moi de votre divin Fils, par votre intercession, la grâce d'élever chrétiennement mon enfant, et de former en lui par mes exemples et mes prières, l'image de Celui à qui nous devons être ressemblants, si nous voulons participer à Sa gloire. Venez me visiter, ô sainte Mère de Dieu ! afin que vous bénissiez le fruit que je porte. Ne permettez pas que par aucune imprudence ou par aucun péché je dépose un germe de maladie dans le corps de cet enfant, ou le germe du vice dans son âme.

« Je Vous l'offre, Seigneur, je Vous le consacre tout entier, car il est bien plus à Vous qu'à moi. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'il Vous aime et Vous serve fidèlement, qu'il vive et meure dans Votre grâce, et qu'il jouisse éternellement de Votre gloire avec nous. Ainsi soit-il ! »

Approbatons épiscopales de Clermont et d'Ajaccio, 1847 (<http://messe.forumactif.net/t3299-priere-des-futures-meres>)

VI. SOURCES DIVERSES

1. Layette du XVIII^{ème} siècle

Pour la tête :

48 béguins

2 têtnières

24 tours de bonnets de laine, de trois longueurs

24 cornettes pour la nuit de 3 âges

24 bonnets ronds de 3 âges, en mousseline et en dentelle

24 mouchoirs de col, en baptiste, garnis de mousseline

6 serviettes de col, garnis de mousseline

6 bonnets de laine

Pour le corps :

72 couches

12 bandes de maillot

18 langes de futaine

6 serviettes unies pour mettre la nuit autour des langes de laine

2 langes piquées en mousseline

2 tours de lange pour les langes piqués en mousseline

1 beau tour de lange pour le lange piqué en satin blanc ci-dessous

24 chemises de brassières, de trois âges

2 bavoires de deux âges garnis en mousseline ou en dentelle

36 mouchoirs à essuyer l'enfant

6 langes de drap de Dreux

4 langes d'espagnolette [sorte de droguet]

1 lange piqué en satin

6 brassières d'espagnolette

2 parures constituées de deux béguins, 2 bonnets ronds, 4 bavoirs, 2 grandes coiffes, 2 biais, 6 paires de mitaine de fil.

Pour le berceau :

1 dessus de berceau d'étoffe

1 dedans de berceau, autrement dessus d'archet en toile

1 matelas

2 paillasses et 6 paillassons remplis de paille d'avoine

6 paires de drap

2 couvertures de laine

2 oreillers de plume. Savoir : 1 carré pour le berceau et un long que la nourrice met sur ses genoux quand elle emmaillote l'enfant

12 taies d'oreiller. Savoir 6 pour l'oreiller carré, 6 pour l'oreiller long.

Franklin (Alfred), *La vie privée autrefois ; Arts et métiers, modes, mœurs, usages des parisiens du XII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. La layette et les premiers soins*, t. II, 1897.

2. Layette de nourrisson, XVIII^{ème} siècle

- 6 langes de futaine

- 4 langes de Dreux

- 2 de molleton

- 1 de satin piqué

- 2 tours de lange garnis de mousseline

- 2 brassières de laine

- 3 bonnets

- 12 chemises à brassière

- 1 parure complète de mousseline du Sud

- Bavoir

- Béguin

- Tour de bonnet

- Manches et fichus de biais

- 1 têtère

- 1 tour de lange brodé

- 1 de lange comme 2 fichus

- 6 tours de bonnet

- 6 bandes

42 couches

- 6 béguins

- 6 bavoirs

- 6 chemises

2 thérèses

Archives départementales de Versailles, E 3132 ; cité par Roche (Daniel), *La culture des apparences*, note 47, pp. 512-513.

VII. DOCUMENTS DE TRAVAIL

1. Grille type d'analyse des sources autobiographiques

Attitudes et comportements face à la grossesse	Informations recensées
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Type de source</u> 	Identification précise de la source (mémoire, journal intime...)
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Acteurs</u> - <u>Identité</u> - <u>Milieux social / Métier</u> - <u>Univers mental</u> - <u>Lieu de vie</u> - <u>Age</u> - <u>Rang de la grossesse</u> 	<p>Noms de la mère et autres acteurs mentionnés, dates de naissance, mariage des parents, etc...</p> <p>Déterminer l'appartenance à une catégorie sociale pour appréhender le poids du milieu dans le vécu et les représentations. Y a-t-il une ou plusieurs façons de vivre la maternité à l'époque ? (paysanne, ouvrière, bourgeoise, fille-mère, domestique, les reines...)</p> <p>Repérer l'éducation de la mère / parents, le système de valeurs, les convictions politiques ou religieuses, la référence à des livres lus...</p> <p>Lieu de résidence / travail : urbain / rural</p> <p>Age de la mère et des acteurs concernés.</p> <p>Repérer s'il s'agit d'un premier enfant ou non, nombre total d'enfants portés. Similitudes et différences selon qu'il s'agit du premier enfant ou non ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Contenu et cohérence du discours</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la qualité et la quantité du récit pour repérer ce qui peut être utilisé. - Identifier la nature des informations qu'on peut y recueillir. - Mesurer la cohérence du récit pour voir s'il fournit un cadre compréhensif à l'expérience racontée.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Attente avant la grossesse</u> - <u>Existence d'un contrôle des naissances</u> - <u>Crainte de tomber enceinte</u> - <u>Désir de grossesse</u> 	<p>Mention d'une volonté de contrôle des naissances, d'une pratique contraceptive ? Laquelle ? Raisons invoquées ? Influence sur les représentations et le vécu de la grossesse ?</p> <p>Permet de repérer quelle place la grossesse et la maternité peuvent prendre dans le vécu, dans le projet de vie féminin.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>« Tomber enceinte »</u> - <u>Conception :</u> - <u>Diagnostic de grossesse</u> - <u>Réaction face à la nouvelle</u> (de la femme, de l'entourage) : 	<ul style="list-style-type: none"> - Théories de la conception, ce qu'on en sait ou qu'on croit savoir. Décalage ou pas avec le savoir scientifique de l'époque (savoir scientifique / populaire). - Quand et comment sait-on qu'on est enceinte ? (part des signes objectifs / subjectifs ; savoir scientifique / populaire) - Que manifeste-t-on quand on apprend la nouvelle (indifférence, joie, tristesse, surprise...)? En quoi cela change-t-il le comportement et les représentations de la mère et de l'entourage ?
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Le corps de la femme enceinte</u> - <u>Le vécu du corps :</u> - <u>Sensations physiques :</u> 	<p>Evaluer la quantité et la richesse des descriptions concernant le corps, les sensations et perceptions physiques. Mesure du degré de sensibilité, de pudeur de la femme (est-ce que cela pose un problème d'en parler ?). Evolution du vécu et des représentations selon la période de la grossesse ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mention des mouvements de l'enfant, des envies (alimentaires ou autres), etc. <p>Les sensations sont-elles mises en relation avec les états d'âme, les émotions, avec des circonstances et des croyances particulières ?</p>

<p>. <u>Transformations physiques</u></p> <p>. <u>Troubles de la grossesse</u> :</p> <p>- Montrer ou pas son corps :</p> <p>- Soins du corps :</p> <p>. <u>Hygiène</u> de la grossesse</p> <p>. <u>Alimentation</u></p> <p>. <u>Sexualité</u></p> <p>. <u>Pratiques protectrices</u> :</p> <p>- Accidents : avortements et fausses couches</p>	<p>- Description des transformations du corps : ventre grossit, traits s'épaississent... Que sait-on de l'anatomie de la grossesse et de l'anatomie féminine, en général ?</p> <p>- Mentions et significations attribuées aux troubles de la grossesse : nausées, fatigue, douleur. Conscience d'une normalité ou anormalité des sensations.</p> <p>- Quelles représentations a-t-on du corps d'une femme enceinte ? Faut-il le cacher ou pas, fait-on preuve d'une pudeur particulière ? Comment justifie-t-on ces comportements ?</p> <p>- Porte-t-on des vêtements particuliers pour la grossesse ? Lesquels ? Quelles sont leurs fonctions (cacher le ventre, soulager la mère, lui assurer le confort...)</p> <p>Recenser les types de pratiques, leur signification, l'évolution pendant la grossesse.</p> <p>- La femme enceinte se distingue-t-elle par des pratiques d'hygiène particulières ? Quelles prescriptions fait-on à une femme enceinte ? Quelle signification attribue-t-on à ces pratiques (savoir scientifique / populaire) ?</p> <p>- Interdits ou conseils alimentaires concernant certains produits ? Doit-on manger plus ou pas, plus souvent ou pas ? Signification de ces prescriptions (savoir scientifique / populaire)</p> <p>- Interdits sexuels mentionnés, raisons invoquées.</p> <p>Existence de pratiques pour protéger la mère et l'enfant ? Pour protéger de quoi (de la maladie, mort, malformations...) ?</p> <p>Repérer les types de pratiques, leurs liens entre elles, leurs significations.</p> <p>- Religieuses : saints guérisseurs, lieux protecteurs... - Superstitieuses : amulettes, rites magiques... - Médicales : thérapeutiques recommandées, villes d'eau...</p> <p>- Mention d'accident en cours de grossesse ? A quel stade ? Accident involontaire ou volontaire (par quels moyens y est-on parvenu ?). Comment explique-t-on, vit-on et se représente-t-on ces événements ?</p>
<p>• <u>Activités et occupations de la femme enceinte</u></p> <p>- En général :</p> <p>. <u>Occupations ou pas modifiées par la grossesse</u></p> <p>- Par rapport au bébé :</p> <p>. <u>Préparation de la venue du bébé</u></p>	<p>Mesurer la place prise par la grossesse dans les occupations quotidienne des femmes. Evolution pendant la grossesse ?</p> <p>- La femme continue-t-elle à travailler normalement ? Limite-t-elle ses efforts ? A quels stades de la grossesse ? Quelles sont les tâches autorisées ou interdites ? Comment justifie-t-on ces attitudes ?</p> <p>- A quel degré la femme est-elle absorbée par la grossesse et la préparation de la venue de l'enfant ? - Volonté ou pas de créer un espace d'attente et d'accueil pour l'enfant ? Quelles tâches effectue-t-elle (couture, aménagement chambre d'enfant) ? Les réalise-t-elle seule ou entourée ? Quelles valeurs attribue-t-on à ces pratiques ?</p>
<p>• <u>Le cœur et l'esprit bouleversés par la grossesse ?</u></p>	<p>Mesurer l'importance de l'implication psychologique et affective de la femme concernant les expériences relatives à la grossesse. Evolution pendant la grossesse.</p>

<p>- Intensité des émotions</p> <p>- La relation à l'enfant : . Manifestations d'affectivité, intensité de l'investissement personnel</p> <p>. Conscience de l'autonomie de l'enfant</p> <p>- Représentation de soi pendant la grossesse</p> <p>- Sens donné à l'expérience de la grossesse et de la maternité</p>	<p>Degré des émotions exprimées, leur qualité (négative, positive). Sont-elles justifiées ?</p> <p>Degré auquel la femme est absorbée psychologiquement et affectivement par l'enfant : Repérer la façon dont l'enfant est dénommé (existence surnoms affectueux ou mots qui chosifient l'enfant : « ça », « la chose »...).</p> <p>Reconnaissance et acceptation ou non de l'enfant comme un individu séparé. Signes de différenciation : voir comment on perçoit l'enfant et comment on s'adresse à lui (interpellation directe ou pas de l'enfant, emploi du « tu », choix du prénom, projets concernant l'enfant...)?</p> <p>- La femme présente-t-elle des caractéristiques stables, des besoins et désirs spécifiques différenciés de son état de grossesse ou est-elle totalement absorbée par sa grossesse et sa maternité. - Changement ou pas d'état d'esprit. Capacité ou pas d'affronter la grossesse en acceptant les profondes transformations physiques et psychologiques. La femme se sent-elle déjà mère ?</p> <p>- Capacité ou non de la femme à donner un sens à la maternité en l'inscrivant dans son histoire personnelle - Sens religieux, social attribués à cette expérience...</p>
<p>• <u>Ouverture sur l'avenir :</u></p> <p>- Mesure du temps de la grossesse, Représentations concernant l'accouchement</p> <p>- Sexe de l'enfant</p> <p>- Prénom de l'enfant</p> <p>- Peur d'un enfant monstrueux, d'un accident pendant la grossesse ou la naissance</p> <p>- Les caractéristiques physiques, morales de l'enfant</p> <p>- Education et avenir de l'enfant</p>	<p>Quelles projections dans l'avenir concernant l'enfant et elle-même ? Espoirs et craintes, projets... ? Evolution pendant la grossesse.</p> <p>- Sait-on combien de temps dure la grossesse ? La date de l'accouchement ? (précision ou pas) - Quelles représentations se fait-on de l'accouchement ? Qu'en sait-on ? - Que craint-on le plus : la douleur, la mort ? Accepte-t-on ces risques facilement ?</p> <p>- Volonté de savoir ou pas le sexe de l'enfant ? Comment savoir ? - Choisir ou pas le sexe de l'enfant ? Comment infléchir la nature ? - Préférence pour l'un ou l'autre sexe ? Raisons invoquées ? - Mère ou parents choisissent-ils le(s) prénom(s) de l'enfant à l'avance ? Quand ? Pourquoi ? Quels sens attribuent-ils au choix des prénoms ?</p> <p>- Craintes exprimées ou pas sur les accidents de grossesse ou de naissance ? - Quels types de peur ? Raisons invoquées dans la venue d'accidents.</p> <p>- Rêves, souhaits, désirs ou craintes concernant le caractère de l'enfant, sa santé, ses qualités physiques, ses ressemblances ou différences par rapport aux membres de la famille</p> <p>- Projets éducatifs de la mère, des parents : comment ils entendent l'élever, ce qu'ils veulent faire de lui ? Quelle place lui accordent-ils dans leur propre vie, dans la vie familiale ? Interrogations sur le futur de l'enfant ?</p>
<p>• <u>Encadrement et suivi de la grossesse :</u></p> <p>- Personnel médical</p>	<p>Existence ou non d'un suivi de la grossesse (femme entourée et conseillée ou non) ? Evolution pendant la grossesse.</p> <p>- Nature du personnel médical (médecin, infirmière, sage-femme etc.), raison du choix ? - Rôle et fonction du personnel ? Fréquence des visites ? - Représentations concernant le personnel médical (intimité / gêne, évaluation des compétences)</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Entourage, voisinage - Eglise - Etat - Associations charitables 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien, conseils et aide prodigués par entourage, notamment féminin (« femme qui aide » ?) - Rôle du confesseur, curé, pour encadrer moralement la femme enceinte - Aide de l'Etat, notamment en matière de législation (congé de maternité, interdiction travaux pénibles) - Aide aux femmes pauvres ou abandonnées : hôpitaux, visites à domicile
<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec l'entourage - Publicité ou non de la grossesse - Comportement de l'entourage envers la femme enceinte : . <u>Père de l'enfant</u> . <u>Famille</u> . <u>Amies, entourage</u> - Comportement et sentiments de la femme envers son entourage - Influence de l'entourage sur femme enceinte 	<ul style="list-style-type: none"> - Activité publique de la femme poursuivie ou non ? Jusqu'à quand peut-on se montrer en public ? Pourquoi ? - Annoncer, faire savoir publiquement sa grossesse ou non ? - Comment la femme enceinte est-elle perçue par son entourage, cela change-t-il le regard que les autres portent sur la femme ? - Quels comportements et réactions suscite-t-elle (attitude positive : politesse, respect, admiration, envie.../ négative : rejet, dégoût) ? La femme change-t-elle de statut : valorisation, mise à l'écart, indifférence ? Pourquoi ? - Façon dont la femme perçoit et vit les modifications de l'attitude de son entourage. Evolutions pendant la grossesse. - Evaluer l'implication du père dans la grossesse, les attitudes et sentiments envers la femme et l'enfant à naître. - Implication ou pas des parents, beaux-parents, frères et sœurs dans la grossesse : plus grande intimité, proximité ou pas (notamment avec la mère ?) - Attitudes et représentations de l'entourage face à la femme enceinte. - La grossesse transforme-t-elle le rapport de la mère avec son entourage ? Justifications ? Evolutions ? - Comportements, sentiments et représentations de la femme enceinte envers le père, ses parents, beaux-parents, frères et sœurs, famille élargies, ami(e)s, voisinage. - Evaluer la perméabilité de la femme enceinte aux opinions extérieures, aux stéréotypes sociaux, aux croyances populaires. Place pour une élaboration personnelle. Evolution pendant la grossesse. - La mère se différencie-t-elle de la position du père, de celle de sa famille, de son entourage. - Crédit porté aux traditions et croyances populaires, conseils du médecin. Dépendance, conformisme ou indépendance par rapport au contexte social.

2. Grille comparative type pour l'étude du diagnostic de grossesse dans les ouvrages médicaux

	Références de l'ouvrage
Mode de classement choisi	
Eléments permettant le diagnostic	
Entretien	
Inspection visuelle	
Toucher	
Palper abdominal	
Percussion	
Auscultation obstétricale	
Exploration combinée	
Signes « antérieurs » (signes de fécondité)	
Signes immédiats	
Frisson, tressaillement	
Spasme, chatouillement de la matrice	
Plaisir	
Rétention du sperme dans matrice	
Sécheresse de la verge (Aristote)	
Fermeture du col utérin	
Fièvre, chaleur dans tout le corps (parfois précédée de froid)	
Douleur au nombril	
Langueur, assoupissement, fatigue	
Refus d'une nouvelle étreinte	
Grincement de dents	
Signes plus tardifs	
Changements du visage	
Décomposition des traits	
Perte de brillant des yeux, prunelles se resserrent, paupières pendantes jaunes et livides	
Pâleur du visage	
Joues rouges	
Tâches sur le visage, masque	
Blanchissement du visage, perte des tâches rousseur	
Nez qui s'allonge	
Bouche plus grande	
Battement de l'artère temporale visible, de la fossette	
Gonflement du cou	
Tests précoces	
Changements appareil génital, urinaire	
Engourdissement, lassitude vers l'utérus	
Embarras des reins, douleurs lombaires	
Coliques	
Fin des règles	
Col de l'utérus et parties génitales plus chaudes	
Coloration foncée des parties génitales	
Modifications du col de l'utérus (taille, consistance...)	
Présence d'une substance muqueuse au niveau du col	
Modification du corps de l'utérus et de sa hauteur	
Bruit mat de l'utérus lors de la percussion	
Contractions de l'utérus	
Envie d'uriner, urine plus abondante	
Substances dans l'urine	
Changement de la poitrine	
Refus du sein des enfants allaités	
Augmentation du volume des seins, de leur consistance, sensibilité	
Modification de l'aréole du sein, mamelon plus prononcé	
Présence de lait dans les seins	

Changement appareil digestif	
Salivation	
Maux de dents	
Amertume dans la bouche	
Nausées, vomissements	
Douleurs d'estomac	
Problème de digestion	
Perturbation de l'appétit ; dégoûts ou attirances alimentaires bizarres	
Constipation	
Diarrhée	
Sécrétions	
Appareil respiratoire, cardiaque, système nerveux	
Palpitations	
Pouls irrégulier	
Vertiges, éblouissements, tintement d'oreilles	
Syncope	
Maux de tête, névralgies	
Gêne dans la respiration, hoquets, bâillements fréquents	
Voix rauque, aphonie	
Toux convulsive	
Système circulatoire	
Varices	
Hémorroïdes	
Œdème les parties génitales ou les membres inférieurs	
Menace de congestion sanguine, hémorragies	
Modification de la composition du sang	
Prise de poids et allure générale	
Ventre plat	
Perte de poids et de l'embonpoint au début de la grossesse	
Prise de poids	
Protubérance du ventre	
Crampes, engourdissement	
Démarche et posture	
Modification de la peau	
Odeur particulière	
Peau sèche, rugueuse ou unie, moite	
Changement de la couleur peau : brune, ictérique ou jaune, noir	
Chaleur dans la paume des mains	
Ligne brune sur le ventre	
Vergetures	
Modification ombilicale (renforcement ou / puis saillie)	
Evolution du comportement et du caractère	
Tendance au sommeil, fatigue	
Tristesse, refus occupations quotidiennes	
Augmentation désir sexuel, ou dégoût	
Hypersensibilité et perversion des sens ; dégoût odeurs	
Passions exacerbées	
Changement de caractère : aversion pour les personnes aimées	
Irritabilité, capricieuse, jalouse, goûts changeants	
Modification de l'intelligence et de l'imagination	
Accès d'hystérie	
Manie, cleptomanie	
Présence de l'enfant	
Mouvements actifs de l'enfant	
Mouvement passif ou ballotement	
Présence de parties fœtales à la palpation	
Bruit du cœur fœtus	
Bruit de souffle	
Bruit mat lors percussions	
Signes de grossesse anormale (molaire...)	

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

LES SOURCES

I. SOURCES MANUSCRITES PARISIENNES

A. ARCHIVES NATIONALES

1. Série O : Maison du Roi

- **O1 : Monarchie d'Ancien Régime** (fonds dépouillés à partir de Louis XV)
 - **Papiers du grand maître des cérémonies (1598-1775) :**
 - . Cote 01 1042 : Notes sur les naissances des rois, reines, princes... XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles
 - **Affaires de la Chambre**
 - . 01 3260 : Naissances (1638 à 1789)
 - **Maisons des reines et des enfants de France**
 - . 01 3744 : Maison de la Dauphine, belle-fille de Louis XV, couches de la Dauphine : correspondances, protocole (1751-1757)
 - . 01 3791 : Maison de la reine Marie-Antoinette, couches de la reine : bulletins, correspondances, protocole (11770-1773, 1778, 1781, 1785) :
 - Liste des chirurgiens et accoucheur de la reine
 - Lettres du roi à l'archevêque de Paris et de l'archevêque aux évêques pour annoncer la grossesse de la reine et demander qu'on fasse dire des prières dans tout le pays pour sa santé.
 - Lettres et listes de personnes qu'il faut tenir informées du début de l'accouchement.
- **O2 : Premier Empire (1733-1832)**
 - **Domaine privé : Maison des enfants de France**
 - . 02 1228 : Services de la gouvernante (nourrices, gratifications au chirurgien accoucheur)

2. Série K 10 : Archives de l'Empire, Carton des rois

- . N° 4360, K. 161 n° 2 (6 août 1775) : pièces relatives à la naissance du duc D'Angoulême, fils du comte d'Artois.
- . N° 4384, K. 161 n° 13 (19 déc. 1778) : naissance de Madame, fille de Louis XVI : fêtes et cérémonies
- . N° 4399, K. 161 n° 18 (oct. 1781) : naissance du dauphin : fêtes et cérémonies, etc.
- . N° 4411, K. 161 n° 28 (27 mars 1785) : notes sur la naissance du duc de Normandie

3. Série K / 21

- **K 1712-1723 : Cérémonial**
 - **K 1715 : mariages, naissances, baptêmes**
 - . K 1715, 9 : naissance du Dauphin (9 septembre 1729) : relation de la naissance. Lettre du roi à l'archevêque

4. Série F : Administration générale de la France

- **F 15 : Hospices et secours**
 - **F 15* 2** : Société de charité maternelle : nomenclature des souscripteurs. Premier Empire

- **F 15 2564-2567** : Sociétés maternelles (1806-1820)
 - . 2564 : comptes de société de Charités maternelles, de toute la France, années 1818-1819
 - . 2565 : comptes et correspondances Charités maternelles (1810-1819)
- **F 15 3528-3536** : Secours aux filles-mères
 - . 3528-3529 : Secours aux filles-mères de Paris. Etats, rapports et correspondance (An II- An IX)
 - . 3530-3536 : Secours aux filles mères. Correspondance. An IV-an IX.
(3530 : Ain à Hérault ; 3531 : Ille-et-Vilaine à Nord ; 3532 : Oise ; 3533 : Orne à Sarthe ; 3535-3536 : Seine-et-Oise à Yonne)
- **F 15 3799-3811** : Société de charité maternelle
 - . 3799-3805 : Société de charité maternelle. Statuts, correspondances et comptabilité (1809-1876).
 - . 3806-3811 : Société de charité maternelle, subventions et comptes (1855-1873)
- **F 15 3892-3894** : Sociétés de charité maternelle
 - . 3892-3893 : Société de charité maternelle. Institut des sourds-muets. Correspondance et comptabilité. Jeunes aveugles. 1830-1871.
 - . 3894 : Société de charité maternelle. Comptabilité (1862-1872)

5. Série BB : Cour d'Assises

- **BB/20 : Comptes rendus par les présidents des cours d'assises au ministre de la justice sur les sessions d'assises (An VIII-1927)**
 - **BB/20/41, t. II, Poitiers 1828, 1^{er} trimestre**
 - . N°21 : Adrien de la Lande, accusé d'avortement sur sa servante, fille Galerneau
 - **BB/20/41, t. II, Poitiers 1828, 3^{ème} trimestre**
 - . N°10 : Magdeleine Mégé, veuve Masson, infanticide
 - . N°14 : Marie-Anne Bonnet, veuve Moreau et Moreau Geneviève, sa fille, infanticide.
 - **BB/20/41 : cour d'assise dépt Vendée, 4^{ème} trimestre 1828**
 - . N°7 : Guibert Julie, infanticide
 - **BB/20/41, t. I, Pau, cour d'assise des Landes, 3^{ème} trimestre 1828**
 - . N°21 : Marie Dufour, infanticide
 - **BB/20/41, t. I, Pau, cour d'assise des Hautes Pyrénées, 2^{ème} trimestre 1828**
 - . N°4 : Jeanne Capdeville, Christine Verdier, Isabeau Mercadé, avortement
 - **BB/20/41, I. V, cour d'assise d'Ille-et-Vilaine, 4^{ème} trimestre 1828**
 - . N°15 : Rose Tirel, veuve Lépinay, infanticide
 - **BB/20/41, cour d'assise des Côtes du Nord, 2^{ème} trimestre 1828**
 - . N°15 : Marie Yvonne Le Penglan, infanticide
 - **BB/20/41, cour d'assise de Rennes, 2^{ème} trimestre 1828**
 - . N°12 : Marie Toussainte Berhaut, infanticide
 - **BB/20/41, cour d'assise de Rennes, 3^{ème} trimestre 1828**
 - . N°7 : Marie Trécau, infanticide
 - . Marie Poelipeau, infanticide

6. Série AP (Archives Privées) des Archives Nationales

- **39 AP : Papiers Jullien de Paris**

Jullien de Paris (1800-1848) est le fils de Jullien de la Drôme, membre de la Convention (1744-1821). Il est agent du Comité de Salut Public, puis entre dans les services administratifs de l'armée et occupe, sous la monarchie censitaire, le poste de directeur de la « Revue encyclopédique ». Il a deux enfants, Alphonse et Stéphanie.
- **39 AP/1 :**
 - . **Carton 4, liasse 4** : lettres des enfants de Jullien de Paris

Plusieurs lettres échangées en 1838-1839 entre les deux enfants de Jullien de Paris, Alphonse et Stéphanie (Mme Simon-Locroy) où sont évoquées les grossesses de Stéphanie et de la femme d'Alphonse (voir pièces 18 et 20)

- **78 AP : Papiers Boulanger et Guébin**

Louis Guébin (né 23 juin 1854), élève de l'Ecole des Arts décoratifs, puis des Beaux-Arts, enseigne ensuite le dessin dans différentes structures à partir des années 1880 (Ecole Monge, Ecole supérieure de commerce, cours d'adulte de Paris, etc.). Il appartient à différentes associations, dont la Ligue française de l'enseignement. En 1886, il épouse Edmée Boulanger, elle-même enseignante, ouverte aux idées féministes. Ils ont un fils, Pascal, qui naît le 27 juillet 1887.

- **78 AP/5, dossier 1** : Félicitations reçues à l'occasion de la naissance de Pascal (1887)
 - . Liste de prénoms masculins potentiels pour le futur enfant à naître
 - . Lettres d'Athalie à Mme Guébin, sa soeur (1887-1888)
- **78 AP/11, dossier 5** : « Notre enfant... », notes journalières de Mme Guébin, quelques souvenirs de Pascal petit enfant, 1887-1888, 1894. Cahier tenu dès la grossesse de la mère, à partir du mois de mars 1887, puis environ deux fois par mois jusqu'en juillet 1897.
- **78 AP/11, dossier 6** : Correspondance diverse, 1875-1915
 - Lettre d'Ernestine (datée 1887-88), cousine de Mme Guébin sur la maternité.

- **152 AP Fonds Salvandy**

Narcisse Achille, comte de Salvandy (1795-1856) prend part aux campagnes contre l'Empire en 1813 et 1814, puis il exerce la fonction de maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il joue ensuite un rôle politique important pendant la Restauration et sous la monarchie de Juillet ; il est notamment élu député de la Sarthe. Il appartient également à l'Académie française et occupe plusieurs fois la fonction de ministre de l'Instruction publique. Après la révolution de 1848, il ne joue plus aucun rôle politique. Il est marié avec Julie Louise Feray, dont il a deux enfants, Octavie (1823) et Paul (1830).

- **152 AP/7 : Correspondance familiale et amicale active (1825-1885)**
 - . Dossier 1 : Papiers Julie de Salvandy (née Julie Louise Feray)
 - . Dossier 7 : Lettres des membres de la famille à Narcisse et Julie de Salvandy

- **214 AP : Papiers Courboulin**

Famille bourgeoise (médecins, notaires, avocats) du nord de la Bourgogne (Vézelay, Semur, Flavigny). Le fond comprend des documents et souvenirs de famille réunis par Marie Charbonneaud, épouse d'Alexis Courboulin (1830-1908) pour accompagner les souvenirs que lui avait dictés sa mère.

- **214 AP/6, dossier 2** : « *Mémoires de ma trisaïeule* », par Marie Jeanne Charbonneaud, née Seguin (Dijon 1769-Vézelay 1855), rédigés sous sa dictée (1851) et d'après ses notes par ma grand mère Marie Courboulin, née Charbonneaud (1830-1908), sa petite fille, 3 cahiers.
 - . 3^{ème} cahier (1793-1834) : récit de ses fausses-couches et grossesses ; récit également de la grossesse de sa belle-fille.
- **214 AP/6, dossier 7** : Correspondance reçue par Mme Charbonneaud-Seguin
 - Plusieurs lettres provenant de la famille évoquant des grossesses :
 - . Lettre de Mme Colas [ou Mme Gaspel] (vers 1800), tante de Mme Charbonneaud.
 - . Lettre de M. Guérard (16 avril 1801), son cousin.

- **279 AP : Archives de Massa**

Claude Ambroise Régnier, duc de Massa (1746-1814), comte d'Empire épouse Charlotte Lejeune dont il a quatre enfants. Son premier fils, Sylvestre Régnier, comte de Gronau, deuxième Duc de Massa fait une carrière administrative (auditeur du Conseil d'Etat, puis sous-préfet et préfet). Il contracte sous l'Empire une brillante alliance en épousant le 12 décembre 1810 la fille aînée du maréchal Macdonald, duc de Tarente. Ils ont trois enfants, un fils aîné Alfred (avant 1814), puis deux filles, Nancy (1815) et Mathilde. Son épouse, Nancy, qui vit jusqu'en 1870, a laissé une importance correspondance. Orpheline de mère, elle fut confiée à Madame Campan et élevée à Saint-Germain puis à la maison d'éducation d'Ecouen jusqu'à son mariage. Sous la Monarchie de Juillet, elle devient dame d'honneur de la reine Marie-Amélie et des princesses royales ses filles. Elle tient une correspondance suivie avec son père de l'An XII à 1840 qui semble avoir été entièrement conservée.

- **279 AP/9 et 10** : Lettres du maréchal Macdonald à sa fille Nancy (9 : 1814-1817 ; 10 : 1821-1824)
- **279 AP/15 et 16** : lettres de Nancy Macdonald, duchesse de Massa à son père le maréchal Macdonald (15 : 1811-1814 ; 16 : 1815-1822)

- **337 AP : Papiers Bernard de Sassenay**

Claude-Henry-Etienne Bernard de Sassenay (1760-1840) député de la noblesse du bailliage de Chalon-sur-Saône aux Etats Généraux de 1789, émigre ensuite en Amérique où il se lance dans le négoce. Il se marie avec Fortuné Breton des Chapelles. Il revient en France sous la Restauration et devient secrétaire des commandements de la duchesse de Berry et entre à la chambre des députés en 1830. Son fils Henri-Etienne Bernard de Sassenay (1805-1875) épouse Athénaïs d'Arlincourt, fille du vicomte d'Arlincourt, romancier. Ils ont un fils, Fernand (1829-1899), qui se marie avec Elie-Rosalie Henoch dont il a une fille. On possède la correspondance privée d'Athénaïs d'Arlincourt.

- **337 AP 17 :** Papiers d'Athénaïs d'Arlincourt, comtesse de Sassenay (morte en 1862), notamment la correspondance : lettres reçues de son beau-père, de sa mère, de son mari, de son fils entre 1829 et 1860. Plusieurs lettres de la famille évoquent sa grossesse (1829), notamment celles de son beau-père et de sa soeur.
- **337 AP 15 :** Papiers personnels et correspondance privée d'Henri-Etienne Bernard de Sassenay, 1823-1863. Contient les lettres de sa femme en 1829.

- **349 AP Fonds Montesquiou-Fezensac**

Le comte Elisabeth-Pierre de Montesquiou joue un rôle politique important sous l'Empire et les Cent-Jours, exerçant notamment la fonction de grand chambellan de France ; son épouse, la comtesse de Montesquiou ayant été désignée par l'empereur comme gouvernante du roi de Rome. Leur fils, Anatole de Montesquiou (1788-1878) est officier d'ordonnance de Napoléon I^{er} et maréchal de camp. Il épouse en 1809, Elodie-Marie-Joséphine (1790-1875) ; ils ont au moins trois fils : Napoléon-Pierre-Marie-Louis-Anatole (1810), Marie-Joseph-Henri (1824), Wladimir-Anatole (1830)

- **339 AP/27 :** Lettres d'Anatole à sa femme et à sa mère et à quelques autres destinataires
- **339 AP/28 :** Lettres de Mme Montesquiou mère, lettres d'Anatole, comte de Montesquiou à Elodie (1823-1835)
- **339 AP/33 :** Lettres d'Elodie à son mari

- **542 AP : Fonds Ollivier**

Emile Ollivier (1825-1913), après des études de droit, connaît une brève expérience politique lors des événements de 1848, puis entame une brillante carrière d'avocat. D'abord farouchement hostile à l'Empire, il est élu député républicain de Paris en 1857 et épouse cette même année, Blandine Liszt, fille de Liszt et de Marie d'Agoult, qui meurt en 1862 après lui avoir donné un fils, Daniel. Se voulant d'avantage libéral que républicain, il cherche à transformer l'Empire en monarchie constitutionnelle. En 1869, il perd les élections à Paris et épouse Marie-Thérèse Gravier (1850-1934), âgée alors de dix-neuf ans, qui lui voue un véritable culte. En décembre 1869, l'empereur charge Emile Ollivier de former un ministère libéral. Le déclenchement de la guerre avec la Prusse en 1870 le contraint à s'exiler en Italie, à Pollone et Moncallieri (1870-1873). Un fils, Jocelyn, naît lors de cet exil. Il décède prématurément le 26 juin 1881 de la diphtérie. Emile Ollivier ne réussit pas, à son retour en France, à exercer d'autres fonctions politiques, même dans le Var où il réside longuement. Le couple Ollivier a deux autres enfants : Geneviève en 1882 et Jocelyn en 1886. La fin de la vie d'Emile Ollivier est occupée par la rédaction des dix-sept volumes de l'*Empire libéral* où il cherche à justifier son attitude vis-à-vis de l'Empire.

- **542 AP/9 : Correspondance d'Emile Ollivier et sa femme**
Années dépouillées : 1882 et 1886 (deuxième et troisième grossesse de Marie-Thérèse Ollivier)
- **542 AP/46. Journal et notes (1869-1894 et s.d.)**
 - . Dossier 1. Journal. Cinq carnets manuscrits reliés (septembre 1870 - octobre 1882)
 - 1^{er} carnet (12 septembre 1870-16 août 1871)
 - 5^{ème} Carnet (18 juillet 1882-octobre 1882)
 - Un carnet dans date intitulé « Mes lectures »
 - . Dossier 2. Journal. Fragments manuscrits divers, extraits de carnets perdus (1869-1871, 1881, 1894).
 - . Dossier 3. Notes. Recueil de citations, un carnet manuscrit (s.d.). Poèmes, pages arrachées à divers carnets (s.d.), etc.
- **542 AP/51. Souvenirs de Marie-Thérèse Ollivier (s.d.)**
Notes manuscrites corrigées servant de brouillon pour la suite de ses mémoires.
A partir notamment de son journal, Marie-Thérèse Ollivier a rédigé ses souvenirs intitulés par elle *Les Grands jours de ma vie*, puis édités de façon posthume et avec diverses suppressions sous le titre *J'ai vécu l'agonie du Second Empire* (Paris, 1970, 235 p.).

B. ARCHIVES DE L'ACADEMIE DE MEDECINE

1. Archives de l'Académie royale de chirurgie (1731-1793)

• Carton 17

- Dossier 5 :
 - . n°79 : Mémoire sur un fœtus humain formé dans des trompes de Fallope, Campet (Léger), 1773
 - . n°80 : Observations sur une conception ventrale, Léger, 1787
 - . n°81 : Observations sur une grossesse extra-utérine, Eustache, 1786
 - . n°82 : Observations sur une grossesse ventrale, Delacroix, 1756
 - . n°83 : Enfant contenu dans la trompe, Delisle (s.d.)
 - . n°84 : Observations sur une grossesse vaginale, Noël, 1775
 - . n°86 : Mémoire sur la structure de la matrice et son développement pendant la grossesse ; Mémoire sur une grossesse ventrale, Nedey, 1790
 - . n°87 : Lettres sur une conception ventrale, Nouvelle, 1790
 - . n°89 : Observations sur une grossesse par erreur de lieu, Balthazard (Coutouly), 1783
 - . n°90 : Mémoire sur une conception ventrale, Mauriceau, 1790
 - . n°91 : Mémoire sur une grossesse accompagnée de tumeur de l'abdomen, Balardy (Levret/Sue), 1759
 - . n°92 : Observations sur une ponction faite à une femme enceinte, Léan, 1767
 - . n°93 : Observations sur une grossesse incertaine, Poirier, 1740
 - . n°94 : Observations sur une fausse grossesse, Papotel, 1775
 - . n°95 : Mémoire sur une fausse grossesse, Rivière (Deleurye)

• Carton 18

- Dossier 6 :
 - . n°97 : Grossesse extraordinaire d'un faux germe ou môle, Mothe (Bousquet), s.d.
 - . n°100 : Observations sur la position de l'enfant, Montmignon / Coutouly, s.d.
 - . n°106 : Lamouère, s.d.
- Dossier 12 :
 - . n°61 : Dix-sept grossesses en dix-sept ans, Gaignière, s.d.

• Carton 27

- Dossier 0 :
 - . n°2 : Sur une grossesse, Petit, 1723
 - . n°22 : Observations sur un cas d'accouchement d'hydrocéphale, Montalier (Hénin), 1780
 - . n°23 : Observations sur les naissances tardives, Juteau (Piet), 173
 - . n°27 : Réflexion sur les observations de Vollan sur la conformation monstrueuse d'un fœtus, Louis, 1747
 - . n°28 : Observations sur les accouchements de la dame de Lunel et lettres de Levret, 1763
 - . n°38 : Observations sur une plaie dans le ventre à une femme grosse de sept mois, Honde (Cuquel), 1747
 - . n°44 : Observations sur l'opération césarienne, Beaumont (s.d.)
 - . n°45 : Observations sur l'opération césarienne, Robert (Sarrau), 1764
- Dossier 2 :
 - . n°25 : Observations sur un accouchement prématuré, jumeaux, par Gras (Duberland), 1787
 - . n°32 : Dissertation sur les jumeaux, Piet, 1770
 - . n°49 : Observations sur un accouchement à sept mois de deux enfants, Mangin (Destremau), 1776
 - . n°67 : Observations sur un accouchement de trois enfants par dame Gaubert, 1790
- Dossier 3 :
 - . n°52 : Observations sur la saignée dans la grossesse, Vimard (Coutouly), 1776
 - . n°65 : Papiers concernant le fœtus pétrifié du cabinet de SASM le duc de Wurtemberg, 1720
- Dossier 4 :
 - . n°79 : « Observations sur deux fausses couches sans perte de sang, Camy (By), 1786.
 - . n°80 : Observations sur une fausse-couche, Fronton (Louis), 1757
 - . n°82 : Observations sur une grossesse double, Denis (s.d.)

• Carton 28

- Dossier 12 :
 - . n°72 : Femme qui a porté plus de trente deux mois un enfant, Geny, 1783
 - . n°77 : Recolin, Simon, 1769

- **Carton 29**

- **Dossier 3 :**

- . n°4 : s.n., s.d.

- . n°5 : s.n., s.d.

- . n°6 : Description d'un fœtus à qui il manquait tous les membres au-dessous du pubis, s.n., s.d.

- . n° 30 Description d'un fœtus difforme, s.n., s.d.

- . n°72 : Mémoire qui démontre que la matrice pendant la grossesse augmente en épaisseur à proportion de son étendue et un second lieu le mécanisme de la nourriture et de l'accroissement du fœtus, Mertrud, 1758

- . n°74 : Enfant monstrueux, s.n., s.d.

- . n°82 : Observations sur un accouchement où l'enfant avait la jambe jusqu'au début du genou retenu et enveloppé dans une des trompes de Fallope, Chambon (Henrique), 1755

- . n°84 : Fausse couche, Chauvin, s.d.

- . n°86 : Relation et observation qui ont été faites au sujet d'une femme qui se croit grosse dès le mois de juillet 1737, s.n., s.d.

- . n°91 : s.n., s.d.

- . n°95 : Observations sur une grossesse extraordinaire, Desfontenelles (Verdier)

- . n°102 : Accouchement de trois enfants, Boucher, 1749

- **Dossier 4 :**

- . n°104 : Observations de chirurgie touchant une rétention d'urine considérable avec grossesse, 1733

- . n° 106 : Savoir si l'esprit de la semence de l'homme est la cause des changements qui ont accoutumé d'arriver au corps des femmes grosses

- . n° 111 : Delpech, s.d.

- . n° 114 : Accouchement de deux enfants, Lauverjat, s.d.

2. Fonds Mattéi

- **240 (1139) :** *Notes de Clinique du Dr Antoine Mattéi (1853-1855)*

- **241 (101) :** *Observations prises dans le service du Pr Dubois (1855)*

C. BIBLIOTHEQUE DE L'ÉCOLE DE MEDECINE (PARIS)

- Petit (Antoine), *Traité des accouchements*, 1759 (manuscrit).

D. BIBLIOTHEQUE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DES HOPITAUX DE PARIS

1. Fonds Fosseyeux

Fosseyeux 33 : Notes sur le service de secours à domicile dans Paris, 1864

Fosseyeux 151 : Service accouchement de l'Hôtel-Dieu

Fosseyeux 577 : Maternité Baudelocque

Fosseyeux 708 14 : Société philanthropique de Paris
26 : Bureaux de bienfaisance

2. Archives de Port-Royal

- **Série Q : populations et malades hospitalisés**

- **Registres des entrées des femmes enceintes ou en couches :**

- . 1 Q 2. 1 à 1 Q 2. 74 : Registres des entrées des femmes, de l'An IV à 1880

- Sondages effectués : 1 Q 2. 12 (Port Royal, 1815) ; 1 Q 2. 41 (Port Royal, 1845)

- **Registres de sortie des femmes enceintes ou en couches :**
 . 2 Q 2. 1 à 2 Q 2. 19 : Registres des sorties des femmes enceintes et en couches (avec index alphabétique), 1815-1862
 Sondages effectués : 2 Q 2. 1 (Port Royal, 1814) ; 2 Q 2. 12 (Port Royal, 1845-47)
 . 4 Q 3. 6 (Port Royal, 1813) : registre de sortie
- **Registres des décès**
 . 3 Q 2. 1 à 3 Q 2. 23 : Registres des décès (femmes enceintes, en couches et enfants), 1815-1880.
- **Registres des femmes enceintes orientées vers les sages-femmes**
 . 4Q1 à 7 : Répertoire des femmes envoyées chez les sages-femmes en ville, 1867-1890
 . 4Q2 1. à 4Q2 2 : registre d'entrées des femmes enceintes et en couche envoyées chez les sages-femmes en ville (1869-1890)

3. Archives de la Salpêtrière

- **Série Q :**
 . 7 Q 1 : Registre de recensement des femmes enceintes de l'hôpital de la Salpêtrière en 1793

E. AUTRES ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUES PARISIENNES

1. Archives de Paris et du département de la Seine

a. Section III, Archives judiciaires, Rubrique 4 : D2U8 (1863-1911)

- **Dossiers de procédure**
 - **4** : 29 mai 1867 : Marie Lelene, infanticide ; 5 juin 1867 : Louise Belval, infanticide
 - **5** : 8 juin 1867 : Fille Billier et 7 autres femmes, infanticide ; 13 juin : Henriette Sellier, infanticide
 - **17** : 20 février 1873 : Elise Vernizy et Marie Ballet, infanticide
 - **21** : 13 septembre 1873 : Marguerite Verdier ; 29 septembre 1873 : Rosalie Bonhome, infanticide
 - **23** : 10 décembre 1873 : Marie Decot et Eugénie Jovenay, avortement ; 29 décembre : plusieurs femmes accusées d'avortements
 - **25** : 31 mars 1874 : Emilie Ménager, infanticide ; 7 mai 1874 : Marie Gilbert et Eléonore Semange, avortement
 - **51** : 19 août 1876 : nombreuses femmes accusées d'avortements
 - **55** : 13 décembre 1876 : nombreuses femmes accusées d'avortements
 - **61** : 12 juin 1877 : nombreuses femmes accusées d'avortements et 2 cas d'infanticides

b. Section VI, Administration communale, VI.6.1.6.2.

- **VD4/19, pièce 4289**
 - Instruction pour l'exécution de l'arrêté du 20 avril 1853 portant sur l'organisation du service du traitement des malades à domicile (1853)
 - Société de charité maternelle, compte rendu pour l'année 1850 ; Rapport sur l'œuvre des mères de famille dans le 12^{ème} arrondissement, 1850
- **VD6/560** : Société de charité maternelle, 1851-1867 : compte-rendu de la Charité maternelle en 1851, lettres
- **VD6/791 (12)** : Assistance aux mères indigentes
- **VD6/1388** : Recensement des œuvres de bienfaisance

2. Bibliothèque historique de la ville de Paris

- Règlements de la Société de Charité Maternelle, arrêtés à l'Assemblée du 13 février 1789.

- Supplément aux règlements adoptés par la Société de Charité Maternelle, 1790.
- Compte-rendu à SM l'impératrice, reine et régente, protectrice et présidente de la Société de Charité Maternelle, 1813.

3. Bibliothèque Marguerite Durand

- Dossiers consultés :

- Accouchements
- « Associations de protection de la Maternité »
- « Avortement »
- « Congé de maternité »
- « Filles-mères »
- « Infanticide »

II. AUTRES SOURCES MANUSCRITES

- Perrotin (Elisa), *Mes mémoires*, 1881, 349 pages, manuscrit conservé à l'A.P.A. (cote 1546), transcription Marion Merchat, compte-rendu dans *Garde-Mémoire*, tome 6, A.P.A., 2004.
- *Mémoires de Madame Guébin*, 141 pages, manuscrit original conservé à la Bibliothèque de la Colonie, Condé-sur-Vègre (transcription et édition critique par Nelly Bensacoun, dans le cadre d'un travail de maîtrise sous la direction de J.-P. Bardet, Paris IV, 2005).

III. SOURCES ICONOGRAPHIQUES ET MUSEOGRAPHIQUES

A. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

1. Images médicales

- XV^{ème} XVII^{ème} siècles

- Europe

- Frontispice, Roeslin Eucharius, *De partu hominis*, Francfort s/Main, C. Egenolf, 1532, (130 x 80 mm) (BIUM, Paris)
- Frontispice, Rueff, Jacob, *De conceptu et generatione hominis*, Franfort, G. Corvinus, 1580, p. 35, 45 x 70 mm, gravure sur bois (BIUM, Paris)
- Aquapendente (Girolamo Fabrici), *De formato foetu*, Venise, Francesco Bolzettam, 1600, tab. III, p. 25 (BIUM, Paris)
- « La leçon d'anatomie », Frontispice de l'ouvrage de Pieter Pauw, *Succenturiatus anatomicus, continens commentaria in Hippocratem de capitis vulneribus*, Leyde, Justus a Colster, 1616 (dessinateur Gheyn, graveur Andr. Stog) (BIUM, Paris)
- « Femme enceinte à l'abdomen ouvert », Van de Spiegel, Adrian, *De formato foetu liber singularis*, s. l., J.B. de Martinis et L. Pasquatus, 1626, pl. V, p. 35, 210 x 340 mm (BIUM, Paris)
- Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685, pl. 56, 440 x 275 mm, dessinateur Gérard de Lairese, graveur Pieter van Gunst (BIUM, Paris)

- France

- « Un homme de science regardant depuis une tour un écorché féminin gravide », Estienne (Charles), *La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres*, Paris, Simon de Colines, 1546, livre III, p. 299, (177 x 275 mm), gravure sur bois (BIUM, Paris)

- « Chose admirable d'une femme porter vingt enfans vifs », Paré (Ambroise), *Œuvres*, Paris, G. Buon, 1575, p. 80, gravure sur bois (BIUM, Paris)
- Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, Paris, 1661, p. 228, 110 x 140 mm, dessinateur Du Cerceau, Graveur Charles Audran (BIUM, Paris)
- « Des jumeaux et leurs annexes », Mauriceau (François), *Les maladies des femmes grosses et accouchées*, Paris, J. Hénauld, J. d'Houry, 1668, p. 218, dessinateur Du Cerceau, graveur Lombars (BIUM, Paris)
- Planche 87, Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1675, gravure (BIUM, Paris)
- « Portrait d'un enfant monstre », Scultet (Jean), *L'arcenal de chirurgie*, Lyon, A. Cellier, 1675, p. 381, gravure sur cuivre, dessinateur et graveur : Tixerrant (BIUM, Paris)
- « Première Table », Dionis (Pierre), *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683, pl. 30, dessinateur Ducerceau, graveur Lombart (BIUM, Paris)
- « Figure de trois enfants d'une mesme portée dont l'un est né vivant à terme, et les deux autres morts et dessechez », Portal (Paul), *La pratique des accouchements...*, *op. cit.*, 1685, p. 358, gravure sur cuivre, dessinateur Revel, graveur Lefebvre (BIUM, Paris)

● XVIII^{ème} siècle

▣ Europe

- Ruysch (Frederik), *Thesaurus anatomicus primus*, Amsterdam, J. Wolters, 1701, tab. 1, graveur C. Huÿberts (BIUM, Paris)
- *Acta physico-medica Academiae Caesareae Leopoldino-Carolinae naturae curiosorum exhibentia ephemerides, sive observations historicas et experimenta*, Nuremberg, 1730, tab. V. (BIUM, Paris)
- Pl. X, Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, gravure eau-forte (graveur Seligmann) (BIUM, Paris)
- « Position de l'enfant avant l'accouchement », Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, pl. IX, dessinateur Jan van Rymsdyck, graveur Seligmann (BIUM, Paris)
- « Cœur de fœtus et de nourrissons », Haller (Albrecht von), *Opera minora*, Lausanne, F. Grasset, 1763, t. I, pl. I, fig. 1, 4 et 6, p. 33, 200 x 150 mm (BIUM, Paris)
- Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birmingham, John Baskerville, 1774, dessinateur Jan van Rymsdyck, tab. VI (BIUM, Paris)
- Jenty (Charles Nicolas), *Explicatio demonstrationis uteri praegnantis mulieris cum foetu ad partum maturi, in tabulis sex*, Londres, L'auteur, 1758, pl. 3, dessinateur Jan van Riemsdyk, graveur Thomas Burgefs (BIUM, Paris)
- « Vénus des médecins », Susini (Clemente), 1781-1782, Museo Zoologico de La Specola, Florence
- Sömmering (Samuel Thomas), *Icones embryonum humanorum*, Frankfurt am Main, Varrentrapp et Wenner, 1799, planche 1, 64 x 46 cm, illustré par Christian Koeck, gravure des frères Lauber (Site de l'exposition « Making visible embryos »)
- Première planche de la série de cires anatomiques consacrées au développement de l'enfant *in utero* par Clemente Susini et son école, vers 1800, Section Zoology de la Specola, Musée d'Histoire naturelle, Florence (Site de l'exposition « Making visible embryos »)

▣ France

- « Cours de Dionis dans le décor de l'amphithéâtre Saint-Côme », Dionis (Pierre), *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1707, gravure sur cuivre, graveur Scotin le jeune (BIUM, Paris)
- « Figure d'un enfant trouvé dans une des trompes de la matrice, où il avait été formé », Dionis (Pierre), *L'anatomie de l'homme, suivant la circulation du sang...*, Paris, L. d'Houry, 1716, 95 x 153 cm, gravure sur cuivre, p. 307 (BIUM, Paris)
- « Croissance de l'embryon », Dinouart (abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766, fig. p. 36 ; dessin repris de Bianchi (Giovanni Battista), *De naturali in humano corpore*, 1741, dessinateur et graveur Brovardi (BIUM, Paris)
- « Fœtus de cinq mois avec son placenta », Pinson (André-Pierre), 2^{ème} moitié XVIII^{ème} siècle, cire colorée et modelée (13,5 x 43 x 22,5 cm), réalisée pour le Cabinet du Duc d'Orléans, Muséum d'histoire naturelle, Paris (reproduit dans Lemire (Michel), *Artistes et mortels*, Paris, Chabaud, 1990, p. 135)

- Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Exposition anatomique*, Marseille, Paris et Amsterdam, 1759 (BIUM, Paris)
- « Bassin à nud dans lequel est située la Matrice dans sa position naturelle avec toutes les parties qui en dépendent », Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1769, pl. III, p. 47 (BIUM, Paris)
- Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Anatomie des parties de la génération de la femme*, Paris, 1773 (BIUM, Paris)
- « Embryon de 3 semaines, fœtus de deux et trois mois », Lignac (Nicolas de), *De l'homme et de la femme...*, 1774, pl. II, fig. 1 à 3, graveur Bricchet (BIUM, Paris)
- « Enfants renfermés dans la matrice et au terme de leur naissance » (présentation par les pieds et par l'épaule), Lignac (Nicolas de), *De l'homme et de la femme...*, 1774, pl. XIII (BIUM, Paris)

- **XIX^{ème} siècle**

- ▣ **Europe**

- « L'évolution de l'embryon de la troisième à la huitième semaine de grossesse », Ziegler A., sous la direction d'Alexandre Ecker, fin des années 1850, département d'anatomie, Université de Cambridge (reproduit dans Hopwood (Nick), *Embryos in wax*, *op. cit.*, p. 92)
 - His (Wilhelm), *Anatomie menschlicher Embryonen, part. 3 : Zur Geschichte des Organes*, Leipzig, Vogel, 1885, pl. X, 46 x 33 cm, lithographie de C. Pausch (Cambridge University Librairie) (Site de l'exposition « Making visible embryos »)

- ▣ **France**

- Pl. XVII, Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Béchét, 1822, dessinateur Antoine Chazal, graveur Forestier (BIUM, Paris)
 - Toucher en position horizontal, dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822, pl. XXX, lithographie, dessinateur Chazal Antoine, graveur Chouché fils (BIUM Paris)
 - « Toucher pour exécuter le ballotement » (détail), dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822 pl. XXI, lithographie, dessinateur Antoine Chazal, graveur Couché fils (BIUM Paris)
 - « Histoire de la grossesse (état naturel, 3 mois, 6 mois, 9 mois) », Maygrier (Jacques Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Bechet, 1822, pl. XXV, dessinateur Antoine Chazal, graveur Forestier (BIUM, Paris)
 - « Grossesse extra-utérine », dans *Iconographie pathologique, ou collection des faits rares et intéressants*, Paris, 1829, lithographie, dessinateur Delestre, pl. 5 (BIUM, Paris)
 - « Symèle, uromèle, sirénomèle », Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies...*, *op. cit.*, 1832, pl. V, lithographie, dessinateur Chazal, lithographe : Benard et Frey (BIUM, Paris)
 - « Situation du fœtus dans l'utérus », Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, éd. 1836, vol. II, pl. 2 (BIUM, Paris)
 - Frontispice de l'ouvrage de Morel de Rubempré, *Les secrets de la génération ou l'art de procréer à volonté des filles ou des garçons...*, 1840 (BIUM, Paris)
 - « L'embryon et ses annexes », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, éd. 1853, fig. 56, p. 210 (BIUM, Paris)
 - « Dernier modèle de couveuse », Auvard (Alfred), *Archives de tocologie des maladies des femmes et des enfants, nouveaux-nés*, Paris, Delahaye, 1890, fig. 2, p. 710 (BIUM, Paris)
 - « Chang et Eng, les frères siamois », s.d., gravure sur bois (BIUM, Paris)
 - « Opération césarienne », Collection Spitzner XIX^{ème} siècle (Blon (Philippe), Bann (Stephen) dir., *La Collection Spitzner*, 1998).
 - « Stéthoscope du professeur Pinard » (à gauche), *Fabrique d'instruments de chirurgie, catalogue général illustré*, Paris, Duffaud et Cie, 1934 (BIUM, Paris)

2. Gravures, dessins, pastels

• XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles

▣ Europe

- Dessin d'après J. Horemans, s.t. (« La consultation appréhendée », d'après Witkowski, reproduit dans Witkowski (G.-H.), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, fig. 46, p. 63.
- « Cunicularii, or the Wise Men of Godliman in Consultation » ou « Mary Tofts donnant naissance à des lapins », William Hogarth, 1726, gravure, 18, 8 x 25,6 cm, Courtesy Andrex Edmunds, London (<http://www.tate.org.uk/britain/exhibitions/hogarth/rooms/room2.shtm>)
- « Le soir », du cycle des « Quatre parties du jour », Hogarth (William), 1738, estampes, eau-forte et gravure au burin, 48,8 x 40,9 cm (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 30, fig. 26)
- « La cruauté parfaite », du cycle « Les quatre étapes de la cruauté », Hogarth (William), 1751, estampes, eau-forte et gravure au burin, 38 x 32 cm, B.N.F. (*William Hogarth (1697-1764), catalogue de l'exposition tenue au Musée du Louvre...*, *op. cit.*)
- « Le serment de la fille qui se trouve enceinte », Bernard Picard, d'après W. Hogarth, gravure, XVIII^{ème} siècle, Bibliothèque de l'ancienne faculté de Médecine <http://passiongenealogie.hautetfort.com/archive/2009/02/13/la-declaration-de-grossesse.html>

▣ France

- « La vivandière », gravure anonyme, milieu du XVII^{ème} siècle (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 28, fig. 24)
- « La visitation », 1^{er} quart XVIII^{ème} siècle, Huquier (Gabriel), Gillot (Claude), gravure à l'eau-forte, Nancy, Musée des beaux-arts (Google image)
- « Femme enceinte de jumeaux », François Van Loo, XVIII^{ème} siècle dessin à la mine de plomb (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 36, fig. 32)
- « La fille confuse », d'après Greuze, gravure des frères Ingouf, collection particulière (<http://jjnox71.perso.neuf.fr/ENOXLAND/Gravures.htm>)
- « Baccanal et divertissement des environs de Paris » (détail), Guérard (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 29, fig. 25).
- « Latone sur l'île de Délos », François Boucher, vers 1750 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 8, fig. 8)
- « Futures mamans » (dessin de Nada), *L'Art et la mode*, 26 oct. 1901, p. 846 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle)
- « Corset de grossesse (fig. VI) », Garsault, *L'art du tailleur*, 1769, pl. 13.
- « Le montreur de lanterne », Nicolas Tanche, 1769 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 35, fig. 31)
- Moreau Le Jeune, 4 Eaux fortes de 1773 : « Déclaration de grossesse », « Les Précautions », « N'ayez pas peur, ma bonne amie », « J'en accepte l'heureux présage » (Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale, Ef 59 f). Rééditées dans « Seconde Suite d'Estampes pour servir à l'histoire des modes et du costume en France, dans le XVIII^{ème} siècle, Année 1776 », dans Rétif de la Bretonne, *Monument du Costume Physique et Moral de la fin du XVIII^{ème} siècle ou Tableaux de la vie, ornés de Figures dessinées et gravées par M. Moreau Le Jeune, dessinateur du Cabinet de S.M.T.C. et par d'autres célèbres artistes*, Neuviel-sur-le-Rhin, Société Typographique, 1789.
- « Femme adorée, et bientôt tendre mère... », Gravure d'auteur inconnu publiée dans Laborde (H.L.), *Recueil de chansons*, 1775 ; reproduite dans Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté...*, *op. cit.*, article « Enfant trouvé »
- « L'heureux ménage », Saint-Aubin, vers 1793, gravure, par Sergent et Gautier l'aîné (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 59 fig. 42)
- « La sollicitude maternelle », Saint-Aubin, vers 1793-1795, par Sergent et Phelypaux (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 60, fig. 43)

• XIX^{ème} siècle

▣ France

- « Clémence de Napoléon envers Mme de Hatzfeld, dédiée à sa Majesté l'Impératrice-Reine » (détail), Nicolas André, vers 1806, estampe (Google image)
- « Madeleine Chapelle enceinte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1814, mine de plomb, aquarelle sur papier, 21,5 x 14,8 cm, Montauban, Musée Ingres (RMN, base Joconde)
- « Portrait d'Alexandrine Bleschamp, épouse de Lucien Bonaparte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1815, dessin à la mine de plomb, 38 x 29 cm, Bayonne, Musée Bonnat (RMN, base Joconde)
- « Le rêve de la duchesse de Berry » (détail), Rutlmann, vers 1820 (reproduit dans Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit. p. 18, fig. 15)
- « Les envies des femmes grosses », Pignal 1823, lithographie de Langlumé, 25 x 32 cm, paru dans *Album comique de pathologie pittoresque*, Paris, Tardieu, 1823 (Images from the History of Medicine, IHM)
- « Elle y entre... » (planche XIV), « Elle en sort » (planche XV), Godefroy Engelmann, dans *Un an de la vie d'une jeune fille* vers 1824, gravée par Wattier, ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet
- « La nausée », Louis-Léopold Boilly, vers 1825, (dans Jacques Barbaut, *Histoire de la naissance à travers le monde*, Paris, Plume, Clammn-Lévy, 1990, p. 190)
- « Il sera blond ! », Achille Devéria, gravure, 1830, Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes
- « Comment l'esprit vient aux filles », Pierre Numa, *Moralités cachées : recueil factice de pièces satiriques sur les mœurs* par Frédéric Bouchot, n° 34, 1831 (Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale)
- « Caleçon pour femme », Dartmann (G.H.), *Manuel du tailleur*, Paris, Hautecoeur, 1837, Chap. II, II^{ème} section : caleçon pour femme enceinte, fig. 2, observations préliminaires », pp. 238-239 (Bibliothèque sainte-Geneviève, Photographie personnelle).
- « Une envie de femme grosse », Honoré Daumier, 1839, lithographie, Cabinet des estampes (DC 180, t. IV), Bibliothèque nationale.
- « Fourberie de femmes », Gavarni, 1840, ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet, Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale.
- « Monsieur, notre fille a une grosseur, nous ne savons pas ce que c'est et cela nous inquiète beaucoup, ne serait-ce pas une ophtalmie ? », Bourdet, vers 1840, collection Roger Viollet
- « Les envies de madame », Honoré Daumier, 1841, lithographie, Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale
- « Dis donc, mon mari », Honoré Daumier, 1844, Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale
- Dessin anonyme paru dans la *Revue comique* en 1848 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 26, fig. 21)
- « Les suites d'une piqûre », Naudet, lithographie, 24 x 18 cm, première moitié du XIX^{ème}, Musée Flaubert et d'histoire de la médecine (base Joconde)
- « Visitation », d'après Verdier (François), estampe colorisée, entre 1840-1857, Paris MUCEM (PHOCÉM)
- « Veste douchinka ou veste russe », *La Mode illustrée. Journal de la famille*, n°15, 10 avril 1864 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle)
- « Portrait de madame Edma Pontillon, née Edma Morisot, sœur de l'artiste », Berthe Morisot, 1871, pastel, 81 x 64,5 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, Base Joconde)
- « Situation intéressante », caricature de Gill parue dans *L'Eclipse*, 28 juillet 1872 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 26, fig. 22)
- « Asile de nuit pour femmes, 253 rue Saint-Jacques à Paris en 1879 », d'après un dessin de Jules Després (RV-751691, Roget-Viollet)
- « La layette », d'après Auguste Loustaunau, gravure d'Amédée et Eugène Varin, 1885, 25,3 x 16,5 cm (<http://www.culture.gouv.fr/GOUPIL/FILES/GRAVURE.html>)
- « Marchande de pommes de terre », Mme Limosin d'Alheim, 1891 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 72, fig. 56)
- « Mme Paul Helleu à la veille de la naissance de sa fille Paulette », Paul Helleu, fin XIX^{ème} siècle, 37,5 x 48,5 cm, pastel sur papier brun, Paris, Musée Orsay (RMN, base Joconde)
- « Texte manuscrit et femme tahitienne debout de profil », album de Paul Gauguin (1, fol. 83), fin XIX^{ème} feuillet avec aquarelle et encre brune, 31,5 x 23,2, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques) (RMN, base Joconde)

- « Texte en français et tahitien, illustration maorie », album de Paul Gauguin (2, folio 14), fin XIX^{ème} siècle, feuillet avec aquarelle et encore noire, 21,5 x 17 cm, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques) (RMN, base Joconde)
- « - J'vous jure, mademoiselle Marguerite, que je n'suis pour rien dans votre affaire », Forest, dessin, fin XIX^{ème} (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 92, fig. 77).
- « Corset de grossesse », Catalogue de la maison Baehr, *Aux corsets merveilleux*, p. 12 (Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs)
- « Chez l'avorteuse », Charles Léandre (1862-1930), Ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet.
- « Mme Ango grossesse de l'avenir », caricature anonyme, dans *Les derniers moments de la République*, XIX^{ème} (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, p. 22, fig. 18)

• XX^{ème} siècle

- « Loi naturelle : femme enceinte, de face, ouvrant son vêtement », Rodin (Auguste), vers 1900, 30,9 x 20,3 cm, mine de plomb, estompé sur papier beige, Paris, Musée Rodin (RMN, base Joconde)
- « La Visitation », vers 1900, Odilon Redon, pastel, 53,5 x 39,2 cm Paris, Musée d'Orsay (base Joconde)
- « Robes d'intérieur » (dessin de Nada), *L'Art et la Mode*, 1902 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle)
- « Les filles-mères », Couturier couverture de *L'Assiette au Beurre*, 13 décembre 1902 (reproduit dans Fuchs (Rachel), *Poor and Pregnant...*, *op. cit.*, p. 2)
- « ça c'est pour les riches », Alphonse Jacques Lévy, dit Saïd, lithographie, 1903, 62 x 50 cm, Paris, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.
- Affiche de robes de Paul Poiret, *Harper's Bazar*, v. 1910.
- Robe de dîner, Paul Poiret, *Gazette du Bon Ton*, 1912, n° 1, pl. 8, illustrateur Georges Lepape.
- Corset de grossesse, fig. 2099 ; Rainal Frères. *Catalogue général, 1825-1934*, Paris, H.M. Boutin, 1934

3. Tableaux, fresques

• Moyen âge – Renaissance

- « Visitation » (détail), anonyme, vers 1430-1435, Musée des Beaux-Arts de Lyon (reproduit dans *Naissance, 5 000 ans d'images...*, *op. cit.*)
- « Visitation » (détail), Rogier van der Weyden, vers 1445, Leipzig, Museum der Bildenen Kunste
- « Visitation » (détail), Maître MS (actif en Hongrie vers 1500), 1506, Budapest, Museum der Schöner Künste (dans Choppy (E.), *L'annonciation*, *op. cit.*, p. 137)
- « Madonna del Parto de Piero della Francesca », fresque réalisée vers 1455 pour la ville natale du peintre, Monterchi, 260 x 203 cm (Google image)
- « Portrait de femme, dite La donna gravida », Raphaël, 1505-1506, 66 cm x 52 cm, huile sur toile, Palazzo Pitti, Florence (Google image)
- « Diane et Callisto », Titien, entre 1556 et 1559, huile sur toile, 188 x 206 cm, Edimbourg, The National Galleries of Scotland (photographie base Utpictural18)
- « Portrait d'une lady inconnue », attribué à Marcus Gheeraerts II, vers 1595, huile sur toile, 92,7 x 76 cm, Londres, Tate Gallery (shafe.co.uk)

• XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles

▣ Europe

- « Le Repentir de Saint-Joseph », Alessandro Tiarini, vers 1617-1619, 320 x 212 cm, Paris, musée du Louvre (Base Joconde)
- « Portrait d'une femme en rouge », par Marcus Gheeraerts, 1620, collection du Duc de Norfolk (shafe.co.uk)
- « La Visitation », Jan Lievens, mi-XVII^{ème} siècle, huile sur toile, 280 x 198 cm, Paris, Musée du Louvre (Google image)
- « La visite du médecin », Godfried Schalken, vers 1670-1680, huile sur toile, 35 cm sur 28,5, Cabinet royal de peinture Mauritshuis, La Haye.

▣ France

- « Jeune Femme, dont la maternité semble prochaine, implorant la justice d'un guerrier », Claude Vignon, vers 1630, 106,5 x 130 cm, huile sur toile, Dijon, Musée Magnin (base Joconde)
- « Diane découvrant la grossesse de Callisto », Eustache Le Sueur, 1638-1639, huile sur toile, 133,7 x 137,7 cm, Dijon, Musée Magnin (RMN, base Joconde)
- « La Vierge enceinte », Daniel Hallé, deuxième moitié du XVII^{ème}, 140 x 110 cm, église de Saint-Pierres-Nemours (Wikipédia)
- « Robe à plis Watteau », détail du tableau d'Antoine Watteau, *A l'Enseigne de Gersaint* (1720), Huile sur toile, 163 cm sur 306 cm, Château de Charlottenburg, Berlin.
- *Le duc de Chartres* (détail), Charles Lepeintre, 1776, Banque de France, Hôtel de Toulouse ;<http://les8petites8mains.blogspot.com/2009/09/bebe-rose-bebe-bleu.html>
- « Marie-Antoinette en Gaule », Mme Vigée-Lebrun, œuvre présentée puis retirée du salon de 1783, coll. du prince de Hesse-Darmstadt, château de Wolfsgarten
- « Mme Danloux enceinte », Sablet (Jean-François), s.d. (CP, DR) (dans Blanc (Olivier), *Portraits de femmes. Artistes et modèles au temps de Marie-Antoinette*, éd. Carpentier, 2006), p. 46.

● XIX^{ème} siècle

- « La mauvaise nouvelle », Marguerite Gérard, 1804, Paris, Musée du Louvre (RMN, base Joconde)
- « Clémence de Napoléon envers Madame de Hatzfeld », Marguerite Gérard, 1806, 81 cm x 65 cm, Musée national du château de la Malmaison (RMN, base Joconde)
- « Le roi de Navarre et la mère de Henri IV ; Antoine de Bourbon donnant ses bijoux à Jeanne d'Albret » (détail), Révoil (Pierre Henri), 1819, huile sur toile, 210 x 112 cm, Château de Fontainebleau (RMN, base Joconde)
- « Diane chasse de sa présence la nymphe Callisto », Blondel (Joseph Merry), 1820, peinture à l'huile, décor d'architecture, Musée national du château de Fontainebleau (RMN, base Joconde)
- « La duchesse de Berry et sa fille Louise Marie-Thérèse », François Kinson, premier quart XIX^{ème}, huile sur toile, 220 x 169 cm, Musée national du château de Versailles (RMN, base Joconde)
- « L'origine du monde », Gustave Courbet, 1866, huile sur toile, 0,55 x 46 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, base Joconde)
- « Lettre de rupture », Alfred Stevens, vers 1867, huile sur toile, 74,5 x 54,5 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, base Joconde)
- « La Visitation », Romain Cazès, entre 1872-1875, huile sur toile, esquisse d'un tableau pour l'église, Notre-Dame à Bordeaux, Montauban, Musée Ingres (RMN, base Joconde)

● XX^{ème} siècle

- « L'Espoir I », Gustave Klimt, 1903, 67 x 189 cm, Ottawa, National Gallery (artliste.com)
- « L'Espoir II », Gustave Klimt, 1907, 110 x 110 cm, Londres, Fischer Kine Art (artliste.com)
- « Tzigane au violon », Charles Michel, Paris, 1905, huile sur toile, 100 x 183 cm, Péronne, Musée Alfred Danicourt (Phocem)

4. Sculptures

- « Le doute de saint Joseph », auteur inconnu, XIV^{ème} siècle, ivoire sculpté, 64 x 51 cm, Paris, Musée national du Moyen Age, Thermes de Cluny (RMN, base Joconde)
- Statuette de sainte Anne (?) enceinte, dite Vierge enceinte, tabernacle du maître-autel, église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, Marsace, Creuse, bois taillé, peint et doré, H : 46 cm (œuvre volée en 1990) (base PhoCEM)
- Vierge enceinte, église de Chissey-sur-Loue ; (<http://www.racinescomtoises.net/?Eglise-Saint-Christophe-a-Chissey>)
- Vierge enceinte de l'église, Saint-Julien et Sainte-Basilisse, à Cucugnan (Aude) (<http://picasaweb.google.com/dbdanielleb015>)
- Vierge enceinte, abbaye des Allois Notre-Dame de Grâce à Eyguières (Provence) à Geneytouse (Haute-Vienne) (http://pagesperso-orange.fr/grandmont/Allois_les.html)
- Notre-Dame de Grâce à Eyguières (Provence) (Wikipédia)
- Vierge assise de l'Escarène (Alpes maritimes)

- (<http://picasaweb.google.com/lh/photo/nrxmb5Y0dIizLZnCIgr-Hw>)
- Vierge de Plomeur (Finistère) (<http://picasaweb.google.com/lh/photo/6v2UowlItjMv-4EOAbd6CQ>)
 - Vierge enceinte, 1865, plâtre, à Cornillon-Confoux (Provence)
<http://www.flickr.com/photos/11765034@N02/1489841097>
 - Vierge de l'Avent, par Thomas, Second Empire, église du Mouleau à Arcachon
http://catholique-bordeaux.cef.fr/users/site/web/index.php?page=Root&portlet=Document&document_id=20
 - « Femme enceinte, Degas (Edgard), fonte à la cire perdue, bronze et patine brune, 43,6 x 16,8 x 15,2 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, base Joconde)

5. Photographies

● Portraits, photographies de groupes

- « Adèle Julien enceinte, âgée de 25 ans, photographie Mayer frères, 1850, photographie sur cuivre argentée, daguerréotype, 9,5 x 7,5 cm (B.N.F.), Gallica
- « La cueillette », s.d., photographie issue du fond du Musée national des Arts et traditions populaires reproduit dans Loux (Françoise), *Savoirs et pratiques sur le corps...*, *op. cit.*)
- Portrait de Zélie Guérin, épouse Martin (1831-1877) en 1875 (photographie Ouest-France .fr)
- Photographie de famille, Milan, automne, 1899, Casarsa, Archives Pellissetti (reproduit dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans...*, *op. cit.*, p. 38)
- Archives Toso Murano, reproduction F. Turio (reproduit dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans...*, *op. cit.*, p. 46).

● Photographies de lieux

- Asile de nuit pour femmes, 253 rue Saint-Jacques à Paris en 1879, d'après un dessin de Jules Després (RV-751691, Roget-Viollet, site Parisenimages)
- « La maternité, boulevard de Port-Royal », 1899, photographies d'Eugène Atget (Musée Carnavalet, agence Roger-Viollet, site Parisenimages)
- Salle commune de la Maternité de Port-Royal, vers 1910 (RV-634773, Albert Harlingue, agence Roger-Viollet, site Parisenimage)
- Femmes indigentes faisant la queue pour être admises à l'asile George Sand, vers 1900 (ND-154012, Roger-Viollet, site Paris en images)
- Le dortoir de l'asile George Sand au début du XX^{ème} siècle (ND-154014, Roger-Viollet, site Paris en images)
- Asile George Sand, femmes se déshabillant pour passer à la douche, vers 1900 (ND Roger-Viollet, Paris en images)
- Pensionnaires occupées à des travaux d'aiguilles à l'asile George Sand, vers 1900 (ND Roger-Viollet, Paris en images)

6. Autres

- Programme du Musée d'anatomie Quitout, 1888, Archives de Neuilly (dans Py (Christiane), Vidart (Cécile), « Les musées anatomiques... », *art. cit.*, p. 6).
- Médaille pour la naissance du Dauphin Louis, 1781, graveur, Benjamin Duvivier, Paris, Monnaie du Louvre (<http://www.cgb.fr/MONNAIESXVI>)

B. SOURCES MUSEOGRAPHIQUES¹

1. Fonds du Musée des Civilisations Europe Méditerranée

- Contenu d'un sachet d'accouchement, encre brune, gouache et parchemin, XV^{ème} siècle, 60,5 x 56,2 cm

¹ Nous avons recensé ici les objets, témoins de la culture matérielle, conservés dans les collections des musées français. Les œuvres d'art présents dans les collections des musées ont été intégrés dans la partie précédente consacrée aux sources iconographiques

- Médaille de protection, sainte Anne, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles, cuivre, impression papier et verre, Italie, 3 cm
- Bonnet de baptême à médaille de Saint Mathurin, Bretagne, XIX^{ème} siècle
- Cantique de Notre-Dame de Délivrance, Pellerin, Pinal, dernier quart XIX^{ème} siècle, 41,8 x 32 cm
- Photographie de l'autel de l'église Notre-Dame de la Délivrance, où l'on vénère la Ceinture de la Vierge, Quintin (Côtes d'Armor), entre 1903 et 1920

2. Fonds recensés par la base de la Réunion des Musées Nationaux (base Joconde et base PhoCEM)

- Brassière de nouveau-né en mousseline et toile de coton blanche travaillés au boutis, entre 1750 et 1760, 25 x 50 x 1,5 cm, Musée Arlaten, Arles (Base PhoCEM)
- Mannequin d'enfant emmaillotté (Avignon), 58,7 x 29,1 cm (Base PhoCEM)
- Bonnet du roi de Rome, décor de semis d'abeille (lin, satin et tulle), 1811, Château de Fontainebleau, 180 x 150 x 140 (photographie RMN).
- Sainte-Marguerite, vierge et martyre, n°36, impr. Abadie Cadet, entre 1815 et 1824, papier vergé, colorié au pochoir, 43,2 x 33, 9 cm, Toulouse, Musée d'art ancien et contemporain, Vosges (Base Joconde).
- « Exposition publique du berceau offert au Prince impérial par la Ville de Paris », Gravure publiée dans l'Illustration du 22 mars 1856, 37 x 25 cm, Château de Compiègne (Photographie RMN)
- Modèle anatomique d'utérus gravide contenant un fœtus de trois mois, papier mâché et plâtre peints, pièce non signée de fabrication française (Auzoux ?), XIX^{ème} siècle, 23 x 9 cm (dimension embryon : 8 cm), Musée Flaubert d'histoire de la médecine, Rouen (Base Phocem)

3. Musée Galliera (Paris)

XVIII^{ème} siècle

- Corps à baleine, entre 1725-1774 (inv. 1920.1.1869)
- Robe, entre 1794-1798 (1920.1.157)
- Caraco, entre 1790-1800 (1920.1.1836)

XIX^{ème} siècle

- Robe, entre 1854-1864 (1959.32.5)
- Robe de moire violette, décor en passementerie, manches avec rubans, deux ouvertures à lacets sur les côtés du corsage, jupe à plis, entre 1855 et 1865, Musée Galliera (GAL 1982. 91. 1) (photographies personnelles)
- Robe de soie beige imprimée, trois pièces (paletot, corsage et jupe de robe), vers 1865, Musée Galliera (GAL 1977.80.8A, B, C) (photographies, Musée Galliera)
- Corsage en soie bleue canard, coton crème et rubans de velours de soie, lacé sur les côtés, entre 1860 et 1870, Musée Galliera (GAL 1990.193.3) (photographies personnelles)
- Veste, entre 1867-1877 (2000.70.32)
- Robe habillé en gaze de soie rayée blanc et rose mauve, datant d'environ 1869, Musée Galliera (GAL. 2000.93.1A et GAL.2000.93.1B) (photographie Musée Galliera)
- Robe d'été en coton blanc façonné de motifs en reliefs, col debout, effets de tunique bordée de dentelle de Cluny, 26 boutons de passementerie devant, vers 1875-1885, ayant appartenu à la marquise de Rippert d'Alauzier, Musée Galliera (GAL.2000.129.1) (photographie personnelle)
- Corsage, entre 1885-1895 (1990.28.4)
- Corsage, Aux Montagnes russes, XIX^{ème} siècle (1969.56.48)

XX^{ème} siècle

- Jaquette de tailleur, entre 1903-1913 (1957.14.1A) ; corsage, entre 1903-1913 (1957.14.1B) ; jupe de tailleur, entre 1903-1913 (1957.14.1C)
- Ceinture, entre 1905 et 1915, (1967.70.37)
- Robe de grossesse, attribuée à Doucet, entre 1911 et 1921, Musée Galliera (GAL 1960-80-9) (Photographie personnelle)

4. Musée des Arts décoratifs (Paris)

- Corps à baleines d'allaitement (et de grossesse ?), 1740-1760, de faille damassée à motifs de fleurs vieux-robe et blanc, 2 ouvertures amovibles fermées par deux boutons sur la poitrine, dos fermé par un laçage, 2 rangées de 8 œillets, doublure grosse toile beige, coll. UFAC, inv. UF-70-52-3

- Robe de bourrette de soie changeante verte et bleue indigo, corsage croisé devant, empiècement en quartiers au dos, jupe coulissée sur le devant, montée à plus dits « tuyaux d'orgue » au dos, vers 1790-1800, Musée de la mode et du textile (UF 70-24-2) (Photographies Musée de la Mode et du textile)
- « Corset de grossesse », vers 1827-1835, Musée des Arts décoratifs (n°56297 (*Modes et libertés, op. cit.*, notice 8, p. 21)
- Toilette de campagne en piqué de coton blanc, ensemble trois pièces, veste, jupe, 1860-1865, Musée des Arts décoratifs (UF 71-38-1 ABC)
- Robe de femme enceinte à tournure en cachemire, velours et dentelles, vers 1890-1895, Musée des arts Décoratifs (UF 65-49-1) (Photographies du Musée des Arts décoratifs)

5. Autre sources muséographiques

- Vénus anatomique, provenance inconnue (France, Italie ou Allemagne), entre 1500 et 1700, Alabama Museum of the Health Sciences
- Vierge à l'enfant, faïence polychrome, Quimper, faïencerie Porquier-Beau, deuxième moitié du XIX^{ème}, 31 x 10,5 cm (Quimper, Musée national breton) (photo site citedesarts)
- Détail d'une céramique représentant la ceinture de la Vierge de Notre-Dame de la Daurade, Toulouse (Association pour la Promotion du Patrimoine de la Daurade)
- « Corset de grossesse en coutil », vers 1887, Musée de Vire (photographie Tiphaine Samson)

IV. SOURCES IMPRIMEES ET OUVRAGES PARUS AVANT 1940

A. ENCYCLOPEDIES ET DICTIONNAIRES GENERAUX

- *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français...*, par Antoine Furetière, La Haye et Rotterdam, Arnould et Reinier Leers, 2^{ème} éd., 1702 (1^{ère} éd. 1690).
- *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux...*, Paris, Compagnie des Libraires associés, 1771.
- *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, dir. par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, Paris, Neufchâtel, Samuel Faulche, 1751-1765, 17 vol.
- *Grand dictionnaire universel du XIX^{ème} siècle...*, dir. par Pierre Larousse, 15 volumes, 1864-1876.
- *Dictionnaire de la langue française*, par Emile Littré, Paris, Hachette, 1873-1874, 4 vol.

B. PHILOSOPHIE, RELIGION, MORALE, HISTOIRE, ETUDES GENERALES DES MŒURS

1. Généralités

- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Essai sur la liberté considérée comme principe et fin de l'activité humaine*, Paris, Librairie d'Amyot éd, 1847
- Allart (Hortense), *Les femmes et la démocratie de nos temps*, Paris, Delaunay, 1861.
- Allart (Hortense), *La femme dans le mariage, la séparation et le divorce*, 1870.
- Allart (Hortense), *Gynécologie : la femme depuis 6 000 ans*, 1873.
- Auclerct (Hubertine), *Pionnière du féminisme. Textes choisis*, préf. G. Fraisse, prés. S.C. Hause, St Pourçaint sur Sioule, Bleu Autour, 2007.
- Bastid (Alfred), « Accouchements multiples dans la légende et dans l'histoire », *Aesculape*, 1939.
- Bélouino (P.), *La femme, physiologie, histoire, morale*, Paris, 1845.
- Benoist (Charles), *Les ouvrières de l'aiguille à Paris : notes pour l'étude de la question sociale*, Paris, L. Chailley, 1895.
- Beraldi (H.), *Les graveurs du XIX^{ème} siècle*, Paris, Conquet, 1885-1891, 5 vol.
- Boucher de Perthes, *De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération*, Abbeville, 1860.
- Buret (Eugène), *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris, Paulin, 1840, 2 vol.

- Charrette (Jules), *La femme dans la nature, dans les mœurs, dans la légende, dans la société. Tableau de son évolution physiologique et psychique*, sd.
- Coissac *Le Mariage, le Ménage et l'Education des enfants, conseils aux jeunes époux par un père de famille*, 1898.
- Daubié (Julie), *La femme pauvre au dix-neuvième siècle*, Paris, Ernest Thorin, 1870 (1^{ère} éd. 1866).
- Daubié (Julie), *L'émancipation de la femme*, Paris, 1872.
- De Frarière (Eugène), *Education antérieure. Recherches et instructions sur les influences maternelles*, Paris, Dumineray, 1855. (rééd. en 1862 sous le titre *Education antérieure, Influences maternelles pendant la gestation sur les prédispositions morales et intellectuelles des enfants*).
- Deraismes, *Eve dans l'humanité* (1891), Angoulême éd. Abeille et Castor, 2008.
- Douay (Edmond), Teinturier (Ferdinand), *Les mères et les enfants*, Paris, Librairie Internationale, 1878.
- Duport (H.), *Conseils sur l'éducation*, Paris, Garnier frères, 1851.
- Fénelon (François de Salignac de La Mothe), *Traité de l'éducation des filles*, Paris, 1687, rééd. Paris, éd. Bernard Jolibert, Paris, Klincksieck, 1994.
- Fiaux (Dr L.), *La femme, le mariage et le divorce. Etude de physiologie et de sociologie*, Paris, Garnier et Baillière, 1880.
- Filon (Augustin), *Souvenirs sur l'impératrice Eugénie*, Paris, Calmann-Lévy, 1920.
- Galichon (Claire), *Amour et maternité*, Paris, Librairie Spirite et des Sciences Psychiques, 1907.
- Gasparin (comte Agénor-Etienne de), *La famille, ses devoirs, ses joies et ses douleurs*, Paris, Michel Lévy, 1865, 2 vol.
- Gasparin (comte Agénor-Etienne de), *Les réclamations des femmes*, Paris, Michel Lévy, 1872.
- Goncourt (Edmond et Jules), *La femme au dix-huitième siècle*, Paris, Flammarion, 1982 (1^{ère} éd. 1862).
- Guilleminot (A.), *Etudes sociales. Femmes, enfant, humanité*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1896.
- Haussonville (comtesse d'), *Femmes d'autrefois, hommes d'aujourd'hui*, Paris, Perrin, 1912.
- Héricourt (Jenny d'), *La femme affranchie, réponse à M.M. Michelet, Proudhon, E. de Girardin, A. Comte et autres novateurs modernes*, Bruxelles : A. Lacroix, Van Meenen et Cie, 1860.
- Hugo (Victor), *Les enfants. Le livre des mères*, Paris, J. Hetzel, Bibliothèque d'éducation et de récréation, 1872.
- Iстриa (Dora d'), *Des femmes par une femme*, Paris, 1863.
- Janet (Paul), *La famille. Leçons de philosophie morale*, Paris, Ladrance, 1855.
- Koppe (Louise), « France, prends garde », dans *La femme dans la famille et dans la société*, 4-11 décembre 1861.
- Lambert (Anne Thérèse de Marguenat de Courcelles), *Réflexions nouvelles sur les femmes*, préf. Milagros Palma, Paris, éd. Côté femmes, 1989.
- Legouvé (Ernest), *Histoire morale des femmes*, Paris, G. Sandré, 1849.
- Legouvé (Ernest), *Les Pères et les enfants au XIX^{ème} siècle*, Paris, J. Hetzel, 1887.
- Legrand (N.), *Les collections artistiques de la faculté de médecine de Paris*, Paris, 1911.
- Léo (André), *La femme et les mœurs. Monarchie ou liberté* (1869), Tusson éd. du Lérot, 1990.
- Le Play (Frédéric), *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*, Tours, A. Mame et fils, 1884 (3^{ème} éd.).
- Le Prince de Beaumont (Mme), *Avis aux parents et aux maîtres sur l'éducation des enfants*, 1750.
- Leroy-Beaulieu (Paul), *Le travail des femmes au XIX^{ème} siècle*, Paris, Charpentier, 1873.
- Loliée (Frédéric), *La vie d'une impératrice, Eugénie de Montijo, d'après des mémoires de cour inédits...*, Paris, F. Juven, 1907.
- Martin (Louis-Aimé), *De l'éducation des mères de famille ou de la civilisation du genre humain par les femmes*, Paris, Garnier frères, 1834, 2 t. en 1 vol.
- Masson (Frédéric), *L'impératrice Marie-Louise*, Paris, Ollendorf, 1902.
- Mercier de Compiègne (C.), *La Morale du deuxième âge, ou Idylles morales tirées des jeux de l'enfance*, Paris, 1795.
- Michelet (Jules), *L'Amour*, Paris, Hachette, Paris, Calmann-Lévy, 1931, t. 1 (1^{ère} éd. 1858).
- Michelet (Jules), *La Femme*, Paris, Hachette, Paris, Flammarion, "Champs", 1981 (1^{ère} éd. 1859).
- Michelet (Jules), *La Sorcière*, Paris, 1862 (rééd. Paris, Garnier-Flammarion, 1966).
- Morgan (Lewis Henry), Bachofen (Johann Jacob), *Le Droit maternel. Recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, 1861 (rééd. Lausanne, L'Age d'Homme, 1996).
- Morsier (Emilie de), *La mission de la femme : Discours et fragments*, Paris, Librairie Fischbacher, 1897.
- Nolhac (Pierre de), *Louis XV et Marie Leszczyńska*, Paris, Goupil, 1900.
- Pelletan (E.), *La femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Pagnerre, 1869.

- Perez (Bernard), *L'éducation dès le berceau, essai de pédagogie expérimentale*, Germer Baillière, 1880.
- Proyard, Abbé de, *Vie de la reine de France Marie Leszczyńska, princesse de Pologne, dédiée à Mesdames de France, ses filles*, Paris, Boiste fils, 1826.
- Réaulx (Marquise des), *Le Roi Stanislas et Marie Leszczyńska*, Paris, E. Plon, 1895.
- Restif de la Bretonne (Nicolas), *Le pornographe ou idées d'un honnête homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le publicisme des femmes*, Bruxelles, éd. Gay et Doucé, 1879 (1^{ère} éd. 1769).
- Riballier (A.), *De l'éducation physique et morale des femmes*, Bruxelles, 1779.
- Ribbe (Charles de), *La Famille et la Société en France*, Paris, Albanel, 1873.
- Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), Paris, Gallimard, 1965.
- Rousseau (Jean-Jacques), *Emile ou De l'éducation*, Amsterdam, Jean Néaulme, 1762 (édition utilisée présentée par Marc Launay, GF Flammarion, 1966).
- Ryons, *La femme*, Paris, Ollendorf, 1897.
- Simon (Jules), *L'ouvrière*, Paris, Hachette, 1861.
- Simon (Jules), *La femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Lévy, 1892.
- Simon (Mme Marguerite Jules), *La vie de l'ouvrière*, Paris, Librairie Bloud, 1911.
- Villermé (Louis René), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Jules Renouard, 1840, 2 vol.
- Voltaire, article « Imagination », *Dictionnaire Philosophique*, 1764, p.175.
- Voltaire, *L'Homme aux quarante écus*, s. l., 1768,
- Voltaire, *Des singularités de la nature*, Londres, 1772,
- Voltaire, « Neuvième dialogue sur la génération », *Dialogues et entretiens philosophiques*, dans *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris, Armand Aubrée éd., 1829 (1^{ère} éd. 1779).
- Witkowski (Gustave), *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, Paris, G. Steinheil, 1887, 2 vol.
- Witkowski (Gustave), *Les accouchements à la cour*, Paris, G. Steinheil éd. 1890 (1^{ère} éd. 1887).
- Witkowski (Gustave), *Les Accouchements dans les beaux-arts, dans la littérature et au théâtre*, Paris, Steinheil, 1894.
- Witkowski (Gustave), *Tetonia. Anecdotes historiques et religieuses sur les seins et l'allaitement comprenant l'histoire du décolletage et du corset*, Paris, Maloine, 1898.

2. Ouvrages religieux et manuels de morale chrétienne

- Abelly (Mgr), *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, Paris, 1664.
- Augustin (Saint), *La Cité de Dieu*, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 2000.
- Bautain (Abbé), *La chrétienne de nos jours*, Paris, 1860.
- Benedicti, *La Somme des pechez et remèdes d'iceux*, Paris, 1584.
- Bossuet (J.-B.), *Catéchisme du diocèse de Meaux*, Paris, 1687
- *Le bouquet d'Éden ou recueil des plus belles prières et méditations*, Hanau, 1673
- Bridaine (J.), *Sermons*, « Instructions sur le mariage », Avignon, 1823.
- Broc de Segange (Louis du), *Les Saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, Paris, Bloud et Barral, t. II, 1887.
- Cangiamila (Francisco Emmanuele), *Embryologia sacra...*, Panormi, 1745.
- *Catéchisme du concile de Trente*, Paris, 1673.
- *Catéchisme romain*, 1566.
- Chassay (Frédéric-Edouard abbé), *Manuel d'une femme chrétienne*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1849 (rééd. 1850, 1854).
- Chassay (Frédéric-Edouard abbé), *Les devoirs des femmes dans la famille*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1852.
- *Dictionnaire portatif des cas de conscience*, éd. abrégée conforme aux thèses de Pontas, Paris, 1761.
- *Dictionnaire des cas de conscience, ou Décisions, par ordre alphabétique, des plus considérables difficultés touchant la morale et la discipline ecclésiastique...*, par Pontas, revu par Amort et alii., Paris, J.P. Migne éd., 1865 (éd. originale 1761).
- Dinouart (abbé), *Abrégé de l'embryologie sacrée ou Traité des devoirs des prêtres, des médecins, des directeurs et des sages-femmes envers les enfants qui sont dans le sein de leurs mères*, Paris, Nyon, 1766 (1^{ère} éd. 1762).
- *Du devoir des Mères avant et après la naissance de leurs enfants*, Paris, Guillaume Desprez, 1675.

- Dupanloup (Mgr l'Evêque d'Orléans), *Le mariage chrétien*, Paris, C. Douniol, 1869.
- Féline (Père), *Catéchisme des gens mariés*, Caen, Leroy, 1782 (réimp. Rouen, Lemonnyer, 1880).
- Gasparin (Valérie, comtesse de), *Mariage au point de vue chrétien*, Paris, L.-R. Delay, 1843, 2 vol.
- Godeau (Antoine), *Instructions et prières chrétiennes pour toutes sortes de personnes*, Paris, Camusat et Le Petit, 1646.
- *Les grandeurs de la maternité chrétienne, par une mère*, Paris, Desclée de Brouwer, 1905.
- Lamet (A. de), Fromageau (G.), *Le dictionnaire des cas de conscience*, Paris, 1733.
- Ligor (Alphonse Marie de), *Œuvres complètes du bienheureux*, Paris, Parent-Desbarres, t. 25, 1837.
- *Livre de l'institution de la femme chrestienne tant en son enfance que mariage et viduité aussi de l'office du mari*, Paris, 1542.
- Lopez (L.), *Instructorium conscientiae*, I^{ère} partie, col. 385, Salamanque, 1585.
- Loriot (J.), *Sermons sur les plus importantes matières de morale chertienne à l'usage de ceux qui s'appliquent aux missions et ceux qui travaillent dans les paroisses*, dans Migne (J.-P.), *Collection des orateurs sacrés*, XXXI, col. 125-131.
- Louvel (D. Ren.), *Traité de chasteté. Questionnaire à l'usage des confesseurs pour interroger les jeunes filles qui ne savent pas ou n'osent pas faire l'aveu de leurs péchés d'impureté*, Paris, s.d. (vers 1850), rééd. par Jérôme Martineau, 1968.
- Mailliard (C.), *Le Bon Mariage ou le Moyen d'estre heureux et de faire son salut en mariage*, Douai, 1643.
- Nicole (P.), *Instructions théologiques et morales sur les sacrements*, Paris, 1700.
- Quesnel (Pasquier), « Prière d'une femme enceinte pour demander la grâce d'un heureux accouchement », *Prières chrétiennes en formes de méditations*, II, 1751, pp. 451-452.
- Pellisson, « Prière que les femmes enceintes peuvent dire le matin », V.C.P., *Exercice spirituel... dédié à Madame la Chancelière*, revu par Cousin Felissen, J.F. Collombat, 1752, pp. 170-171 (1^{ère} éd. 1664).
- *Recueil des lois ecclésiastiques de France*, revu par Louis d'Héricourt, 1762.
- *Les règles de la bienséance civile et chrétienne*, A. Bourg S. Andeol, chez César Chapuis, 1740.
- Saint Augustin, *Les Aveux* (nouvelles traduction *Des Confession* par F. Boyer), Paris, P.O.L., 2008.
- Sales (François de), *Introduction à la vie dévote*, 1607, *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1969.
- Sales (François de), *Traité de l'amour de Dieu*, 1616, *Œuvres, op. cit.*
- Sanchez (Th.), *De sancto matrimonii sacramento disputationum*, 1607, 3 t.
- Sanchez (Th.), *Disputationes de sancto matrimonii Sacramento*, Gènes, 1692.
- Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions que regardent les sacrements, selon l'écriture sainte, les saints décrets des conciles...*, Avignon, Louis Chambeau, 1777 (1^{ère} éd. 1697-1704, 4 t.
- Vives (Juan Luis), *Livre de l'institution de la femme chrestienne tant en son enfant que mariage et viduité...*, Genève, Slatkine, 1970 (reproduction en fac-similé de l'édition de 1891).
- Voragine (Jacques), *La légende dorée*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967.

3. Traditions et folklore²

- Aymar (A.), *Le sachet accoucheur et ses mystères*, Toulouse, Privat, 1926.
- Brissaud (Edmond), *Anthologie des expressions populaires concernant le corps et la maladie*, Paris, 1888.
- Brissaud (Edmond), *Histoire des expressions populaires relatives à l'anatomie*, Paris, G. Masson, 1892.
- Broc de Segange (L.), *Les saints patrons des corporations et protecteurs invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie*, Paris, Blond et Barral, 1896, 2 t.
- Dergny (D.), *Usages, coutumes et croyances ou livre des choses curieuses ; costumes locaux de France*, 1888, 2 vol.
- Franklin (A.), *La vie privée d'autrefois, Arts et métiers, modes, mœurs et usages des Parisiens du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècles...*, Paris, Plon, 1894-1902, 24 volumes (notamment les t. 2, *Les soins de toilette* ; t. 3, *L'enfant, la naissance, le baptême*, et t. 7, *L'Hygiène*).

² Nous n'avons pas recensé toutes les études sur le folklore régional, pour des bibliographies complémentaires, voir notamment :

- Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps...*, *op. cit.*, pp. 266-274.
- Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides...*, *op. cit.*, pp. 1042-1048.

- Gallier (Anatole de), *La vie de province au XVIII^{ème} siècle. Les femmes, les mœurs, les usages*, Paris, P. Rouquette, 1877.
- Hertz (R.), *Mélanges de sociologie religieuse et folklore*, Paris, F. Alcan, 1928.
- Hugo (Abel), *France pittoresque, ou Description pittoresque, topographique et statistique des départements et colonies de la France...*, Paris, Delloye, 1835, 3 vol.
- Juge (J.J.), *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années*, 1817 (2^{ème} éd.).
- Leroux de Lincy, *Le livre des proverbes français, précédé de recherches historiques sur les proverbes français et leur emploi dans la littérature du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, Delahays, 1859, 2 vol.
- Mercier (Louis-Sébastien), *Le tableau de Paris*, éd. La Découverte, 1992 (1^{ère} éd. 1781-1788).
- Mouret (Louis-Auguste), *Des erreurs populaires en médecine*, Le Puy, 1872.
- Perrin (Olivier), Bouet (Alexandre), *Breiz Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique*, 1835.
- Regnault (E.), *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du XIX^{ème} siècle*, Curner, 1841 (rééd. Grenoble, Arthaud, 1961).
- Mensignac (Camille de), *Superstitions de la Gironde*, Paris, C. Reinwald, 1878.
- Mizauld (Antonio), *Les secrets de la lune*, 1571.
- Richerand (A. B.), *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1810
- Thiers (Jean-Baptiste), *Traité des superstitions*, 4 vol., Paris, Société des Libraires, 1741.
- Saintyves (Pierre), *Les vierges mères et les naissances miraculeuses*, Paris, Emile Nourry, 1908.
- Saintyves (Pierre), « Ceintures magiques et Processions enveloppantes », dans *Revue des traditions populaires*, 1910, t. XXV, n°5, pp. 113-123.
- Saintyves (Pierre), *En marge de la légende dorée. Songes, miracles et survivances*, Paris, E. Nourry, 1930.
- Saintyves (Pierre), *L'astrologie populaire étudiée spécialement dans les doctrines et les traditions relatives à l'influence de la lune ; essai sur la méthode dans l'étude du folklore des opinions et des croyances*, Paris, E. Nourry, 1937.
- Salgues (Jean-Baptiste), *Des erreurs et des préjugés répandus dans la société*, Paris, 1810-1811, 2 vol.
- Sauvé (L.F.), *Le Folklore des Hautes-Vosges*, Paris, Maisonneuve, 1888.
- Sébillot (Paul), *Le folklore de France*, Paris, Guilmoto, 1904, 4 vol.
- Sébillot (Paul), *Les femmes et les traditions populaires*, Paris, Maisonneuve, 1904.
- Sébillot (Paul), *Le paganisme contemporain chez les peuples celto-latins*, Paris, Doin, 1908.
- Seguin (J.), *Saints guérisseurs, Saints imaginaires et dévotions populaires*, Paris, E. Dumont, 1929, 175 p.
- Souché (B.), *Croyances, présages*, Niort, 1880.
- Van Gennep (Arnold), « La ceinture de l'Eglise », *Religions, mœurs et légendes*, Paris, 1^{ère} série, 1908.
- Van Gennep (Arnold), *Les rites de passage*, Paris, Picard, 1909 (rééd. Picard, 1981).
- Van Gennep (Arnold), *Manuel du folklore français contemporain*, 9 vol., Paris, Picard, 1937-1958. (rééd. Paris, Robert Laffont, coll. "Bouquins", 1998, 4 vol.).
- Warsage (R. de), *Calendrier populaire Wallon*, Anvers, 1920

4. Codes de bienséance

- Alq (Louise d'), *La science du monde*, Paris, Bureaux des causeries familières, 1886.
- Bargny (Jeanne de), *Code de la femme du monde. Journal d'une américaine*, Paris, Aux bureaux de la mode pour tous, 1862.
- Bassanville (A.L. comtesse de), *L'Auxiliaire des mères et des institutrices*, Paris, 1862.
- Bassanville (A.L. comtesse de), *Code du cérémonial. Guide des gens du monde dans toutes les circonstances de la vie*, Paris, Duquesne, 1888.
- Bayard (Emile), *La pudeur dans l'art et dans la vie*, Paris, A. Méricant, 1904.
- Caracolli (Louis-Antoine, marquis de), *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux propre à faire connaître les usages de ce siècles*, Lyon, B. Duplain, 1768, 3 vol. In-12.
- Caron (Aug.), *Toilette des dames ou Encyclopédie de la beauté*, Amiens, 1764, 2 vol.
- Celnart (Mme), *Manuel des dames ou l'art de l'élégance*, Paris, Roret, 1833.
- Celnart (Mme), *Nouveau manuel complet de la bonne compagnie ou Guide de la politesse et de la bienséance destiné à tous les âges et à toutes les conditions*, Paris, Libr. Encyclo. De Roret, 1863.
- Genlis (comtesse de), *De l'esprit des étiquettes de l'ancienne cour (et des usages du monde de ce temps)*, Rennes, Caillère, 1885-1^{ère} éd. 1818).

- Humières Gacon-Dufour (Marie-Armande Jeanne d'), *Manuel complet de la maîtresse de maison et de la parfaite ménagère*, Paris, Roret, 1826, 262 p. (remanié par Mme Celnart, *Nouveau Manuel complet de la maîtresse de maison*, 1913)
- Staffe (baronne), *Usages du monde, Règles de savoir-vivre dans la société moderne*, Paris, 1882 + éd. 1891.
- Staffe (baronne), *Le cabinet de toilette*, Paris, V. Havard éd., 1891 (27^{ème} éd.).
- Tramar (comtesse de), *Le bréviaire de la femme. Pratique secrètes de la beauté*, Paris, Chaix, 1903.
- Voiart (Elise), *Lettres sur la toilette des dames*, Paris, Andot, 1822.

5. Modes et costume

a. *Ouvrages anciens*

- Bonnaud, *Dégradation de l'espèce humaine par l'usage des corps à baleine. Ouvrage dans lequel on démontre que c'est aller contre les lois de la nature, augmenter la dépopulation et abâtardir pour ainsi dire l'homme que de le mettre à la torture dès les premiers moments de son existence sous prétexte de le former*, Paris, 1770.
- Bouvier (Henri-Victor, Dr), *Etudes historique et médicales sur l'usage des corsets*, Paris, J.-B. Baillière, 1853.
- Bouvier (Henri-Victor, Dr), article « Corset » dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, dir. par Dechambre, t. 20, 1877, pp. 745-761.
- Butin (Fernand), *Considérations hygiéniques sur le corset*, Thèse, Paris, 1900.
- Clouzot (H.), *Le corset dans l'art et dans les mœurs du XIII^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, 1933.
- Dartmann (G. H.), *Manuel du tailleur*, Paris, Hauteceur, 1837.
- Dubois (Charles), *Considérations sur cinq fléaux : l'abus du corset, l'usage du tabac, la passion du jeu, l'abus de liqueurs fortes et l'agiotage*, Paris, Dentu, 1857.
- *Le costume et la mode. Encyclopédie populaire illustrée*, Paris, 1899.
- *La Galerie des modes et costumes français*, publié de 1778 à 1787.
- Garsault (François de), *L'Art du tailleur*, Paris, 1769.
- Kerckhoff (Emile), *Le Costume à la cour et à la ville*, Paris, Dubuisson, 1865.
- Leoty (Ernest), *Le corset à travers les âges*, Paris, Ollendorff, 1893.
- Leroy (Alphonse dr), *Recherches sur les habillements des femmes et des enfants*, Paris, Le Boucher, 1772.
- Racinet (M.A.), *Le costume historique, France, XVIII^{ème} siècle*, Paris, 1888.
- Reissier, *Avis important aux femmes ou Essai sur les corps baleinés pour former et pour conserver la taille des jeunes personnes*, Lyon, 1770.
- Rétif de la Bretonne (Nicolas Edme), *Monument du Costume Physique et Moral de la fin du XVIII^{ème} siècle ou Tableaux de la vie, ornés de Figures dessinées et gravées par M. Moreau Le Jeune, dessinateur du Cabinet de S.M.T.C. et par d'autres célèbres artistes*, Neuviel-sur-le-Rhin, Société Typographique, 1789.
- Roussel (F.), *Le manuel du coupeur moderne, traité de coupe à l'usage du tailleur*, L'Auteur, 1894.
- Saint-Ursin (Marie de), *L'Ami des femmes, ou lettres d'un médecin sur l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage habituel des bains en conservant leur costume actuel*, Paris, 1804.
- Tylicka (Mme), *Du corset, ses méfaits au point de vue hygiénique et pathologique*, Thèse, Paris, 1899.
- Uzanne (O.), *La femme et la mode. Métamorphoses de la parisienne de 1792 à 1892*, Paris, Quantin, 1893.
- Vecellio (C.), *Costumes anciens et modernes*, Paris, 1891.
- Winslow (J.-B.), *Mémoire sur les mauvais effets de l'usage des corps à baleines*, dans *Mémoire de l'Académie des sciences*, Paris, 1741.

b. *Revues*

- *L'Art et la mode*, années 1881, 1898, 1901.
- *Journal des Dames et des Modes*, paru à partir de 1797, devient en 1826 *Le Petit Courrier des Dames* ou *Nouveau journal des modes, des théâtres, de la littérature et des arts*, paraît tous les 5 jours.

- *La Mode illustrée. Journal de la famille*, 1864, 1865.
- *Le Journal des dames*, 1759-1778 ; interrompu en 1760 et pendant 1769-73, titre variable : « Nouveau journal des dames (1762-63), « Mélange littéraire ou journal des dames » (1777-78)
- *Les Modes de la saison*, « Journal illustré de la Famille », hebdomadaire, 1873.
- *Les Modes parisiennes*, bi-mensuel, 1842, 1846.
- *Le monde moderne et la femme d'aujourd'hui*, « Revue illustrée de la famille », mensuel, août 1907.
- *La Nouvelle mode*, 1905.

C. LITTÉRATURE

1. Littérature en prose, romans, contes

a. *XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècles*

• Auteurs féminins

- Charrière (Isabelle de), *Romans*, éd. Le Chemin vert, 1982 dont *Lettres écrites de Lausanne* (1785), *Trois femmes* (1795), *Lettres de Mistriss Henley* (1784), *Lettres neuchâteloises* (1784).
- Charrière (Isabelle de), *Caliste ou continuation des lettres écrites de Lausanne*, Genève, Paris, 1787.
- Daubenton (Mme), *Zélie dans le désert*, Londres, Paris, 1787.
- Epinay (Mme d'), *Les contre-confessions : histoire de Madame de Montbrillant*, préface E. Badinter, notes G. Roth, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 1989.
- Genlis (Stéphanie de Saint-Aubin comtesse de), *Adèle et Théodore ou lettres sur l'éducation*, Paris, 1782.
- Gomez (Marie-Angélique de), « L'amour plus fort que la nature », extrait de *Les Cent Nouvelles nouvelles* (1732-1739), dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Librairie générale française, 1994, pp. 152-177.
- Leprince de Beaumont (Jeanne-Marie), *Lettres de Madame du Montier à la marquise de *** sa fille avec les réponses*, 1753.
- Leprince de Beaumont (Jeanne-Marie), *Lettres d'Emerance à Lucie*, Paris-Lyon, 1765.
- Leprince de Beaumont (Jeanne-Marie), *La Nouvelle Clarice*, Lyon, P. Bruyset-Ponthus, 1767.
- Tencin (Claude-Alexandrine Guérin marquise de), *Les Mémoires du Comte de Comminges*, La Haye, 1735.
- Tencin (Claude-Alexandrine Guérin marquise de), *Le Siège de Calais*, La Haye, 1737.
- Tencin (Claude-Alexandrine Guérin marquise de), *Les Malheurs de l'amour*, Amsterdam, 1747.
- Riccoboni (Marie-Jeanne Laborat de Mézières), *Histoire de Miss Jenny* (1764), Paris, Indigo et Côté-femmes éd., 1999.
- *Romans de femmes du XVIII^{ème} siècle*, Trousson (Raymond) éd., Paris, R. Laffont, coll. "Bouquins", 1996.

• Auteurs masculin

- Angoy de Lespeyronnière, *La Lucine ou la femme en couches*, 7^{ème} satire, Paris, 1610.
- Argens (J.B. de Boyer, marquis d'), *Les Nonnes galantes ou l'amour embéguiné*, La Haye, 1740.
- Argens (J.B. de Boyer, marquis d'), *Thérèse philosophe ou Mémoires pour servir du père Dirrag et de Mademoiselle Eradice*, La Haye, 1748.
- Baculard d'Arnaud (François de), *Les Epoux malheureux ou histoire de Monsieur et Madame de La Bedoyère*, Avignon, 1745.
- Bernardin de Saint-Pierre (Jacques-Henri), *Paul et Virginie*, Paris, GF-Flammarion, 1966.
- Challe (Robert), *Les Illustres françaises*, La Haye, 1713.
- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*, 1782, Paris, Le Livre de Poche, 1987.
- Choisy (abbé de), *Mémoires de l'abbé de Choisy*, éd. prés. et annotée par Georges Mongrédien, Paris, Mercure de France, coll. Le temps retrouvé, 1966.
- Diderot (Denis), *Histoire de Madame de La Carrière*, dans *Œuvres complètes*, Paris, éd. J. Assézat, 1876.
- Dorat (Claude-Joseph), *Les malheurs de l'inconstance*, 1772, Paris, Desjonquères, 1983.
- Florian (Jean-Pierre Claris de), *Nouvelles*, éd. crit. établie par R. Godenne, Paris, 1974.

- Florian (Jean-Pierre Claris de), « Claudine »..., dans *Nouvelles françaises du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Librairie générale française, 1994.
- *Les caquets de l'accouchée*, s.l., 1623 (rééd. par M. Edouard Fournier, intro. de M. Le Roux de Lincy, Paris, P. Jannet, 1855).
- *Le Rideau levé ou l'Education de Laure* (1788), attribué de manière douteuse à Mirabeau, dans *Œuvres érotiques de Mirabeau, L'Enfer de la Bibliothèque nationale*, t. 1, Paris, Fayard, 1984.
- Louvet de Coudray (Jean-Baptiste), *Les amours du Chevalier de Faublas*, 1787-1790.
- Marivaux (Pierre Carlet de Chamblain de), *Romans*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1949.
- Marmontel (Jean-François), *Contes moraux*, La Haye, 1761.
- Nerciat (Andréa de), *Félicia ou mes fredaines*, Londres, 1775, rééd. dans *Romans libertins du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000.
- Nerciat (Andréa de), *Les Aphrodites ou Fragments thalli-priapiques pour servir à l'histoire du plaisir*, Paris, éd. 10/18, 1997, t. 1 (1^{ère} éd. 1793, 4 vol.).
- Nougaret (Pierre-Jean-Baptiste), *Les Milles et une Folies*, Amsterdam et Paris, Duchesne, 1771, t. 1, pp. 263-265.
- Prévost (Abbé), *Le Philosophe anglais ou Histoire de Monsieur de Cleveland*, *Œuvres de Prévost*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1977 (1^{ère} éd. Utrecht, 1732).
- Prévost (abbé), *Le Doyen de Killierine*, La Haye, P. Poppy, 1771 (1^{ère} éd. 1735).
- Restif de la Bretonne (Nicolas), *Le Ménage parisien, ou Déliée et Sotentout*, La Haye, 1773.
- Restif de la Bretonne (Nicolas), *La Découverte australe*, Leipsick, Paris, 1781.
- Restif de la Bretonne (Nicolas), *La Paysanne pervertie ou les dangers de la ville*, Paris, Garnier-Flammarion, 1976.
- Rousseau (Jean-Jacques), *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Paris, GF-Flammarion, 1967.
- Sade (François Donatien, marquis de), *Justine ou les malheurs de la vertu*, dans *Œuvres complètes*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1995.
- Sade (François Donatien, marquis de), *Les Cent vingt journées de Sodome*, 1785, Paris, éd. J.-J. Pauvert, 1991.
- Sade (François Donatien, marquis de), *La philosophie dans le boudoir*, Londres, Aux dépens de la compagnie, 1795.

b. XIX^{ème} siècle

• Auteurs féminins

- Colette (Sidonie-Gabrielle), *Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. II, 1986 ; t. III, 1991.
- Colette (Sidonie-Gabrielle), *La maison de Claudine*, Paris, Ferenczi, 1922 (rééd. Paris, Hachette, 1990).
- Colette (Sidonie-Gabrielle), *L'Etoile Vesper*, 1946, Paris, Fayard, 1986.
- Duras (Madame de), *Ourika. Edouard, Olivier ou Le Secret*, éd. M. B. Diethelm, Gallimard, "Folio Classique", 2007.
- Krüdener (Barbara Juliane von Vietinghoff baronne de), *Valérie ou lettres de Gustave de Linar à Ernest de G*, Paris, 1804, 2 vol. (rééd. Paris, Klincksieck, 1974).
- Jullemier (Alexandrine), *Les mémoires authentiques d'une sage-femme*, Paris, Dumont, 1835.
- Léo (André), *Une vieille fille*, Bruxelles, Lebègue, 1851.
- Léo (André), *Un divorce*, Paris, Bureaux du siècle, 1862.
- Léo (André), *Un mariage scandaleux*, Chauvigny, Assoc. des public. Chauvisnoises, 2000 (1^{ère} éd. 1867).
- Sand (George), *Indiana*, 1832, Paris, Gallimard, 1984.
- Sand (George), *Consuelo*, 1842, Paris, Phébus, coll. « Libretto », 1999.
- Sand (George), *La Mare au diable*, Paris, Maxi poche, 2003.
- Ségur (Comtesse de), *Les Petites filles modèles*, Paris, France Loisir, 1983 (1^{ère} édition 1857),

• Auteurs masculin

- Balzac (Honoré de), *La Comédie humaine*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1976, 2 t.
- Balzac (Honoré de), *Le contrat de mariage* (1835), dans *Œuvres illustrées de Balzac...*, Paris, Marescq et Cie, 1851-1853.
- Balzac (Honoré de), *La cousine Bette* (1847), éd. André Lorant, GF Flammarion, 1977.
- Balzac (Honoré de), *La femme de Trente ans* (1834), rééd. Paris, GF Flammarion, 1996.

- Balzac (Honoré de), *Mémoires de deux jeunes mariées* (1842) (rééd. Paris, Garnier-Flammarion, 1979).
- Balzac (Honoré de), *Un médecin de campagne* (1833), Paris, Le Livre de Poche, 1972.
- Barbey d'Aurevilly (Jules), *Une histoire sans nom* (1882), Paris, éd. Mille et une nuits, 1997.
- Barbey d'Aurevilly (Jules), « Ce qui ne meurt pas » (1883), dans *Œuvres romanesques complètes*, prés. Jacques Petit, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1966.
- Bourget (Paul), « Une confession », dans le recueil *Recommencements*, Paris, Lemerre éd., 1897.
- Droz (Gustave), *Monsieur, Madame et bébé* (1866), Paris, V. Havard, 1882 (116^{ème} éd.).
- Fèvre (Henri), *L'honneur*, Paris, s.d.
- Flaubert (Gustave), *L'éducation sentimentale*, Gallimard, Folio Classique, éd. 1965, éd. Samuel S. de Sacy.
- Goncourt (Jules et Edmond), *Germinie Lacerteux*, Paris, Paris, Flammarion, coll. GF, 1990 (1^{ère} éd. 1865).
- Goncourt (Jules et Edmond), *La Fille Elisa*, Paris, La boîte à documents, 1990.
- Grimm (Jacob), *Contes choisis*, éd. Marthe Robert, Paris, Gallimard, 2000.
- Hervieu (Paul), *Peints par eux-mêmes*, Paris, Lemerre, 1893.
- Hugo (Victor), *Les Misérables*, Paris, Folio classique, 1991 (1^{ère} éd. 1862),
- Le Roy (Eugène), *Le Moulin du Frau*, 1895, *Œuvres*, Livre Club Diderot, coll. "Filigrane", 1972.
- Maupassant (Guy de), *Berthe et autres contes de l'enfance*, Paris, Pocket classique, 1996.
- Maupassant (Guy de), *L'Inutile beauté et autres nouvelles*, 1890 (rééd. Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1996.)
- Maupassant (Guy de), *Mademoiselle Fifi*, Livre de Poche, A. Michel, 1983.
- Maupassant (Guy de), *Une vie*, 1883 (rééd. Paris, Pocket Classique, 1998).
- Maupassant (Guy de), *Champ d'oliviers, Rencontre, Mont-Oriol, Pierre et Jean, L'inutile beauté, M. Jocaste, L'enfant, Le petit, Rosalie Prudent, Madame Baptiste, Mouche, Le père, Adieu* : consultés sur : <http://maupassant.free.fr/contes3.htm>
- Mirbeau (Octave), *Journal d'une femme de chambre*, 1900 (rééd. Paris, Gallimard, 1984)
- Renard (Jules), *Œuvres*, Paris, Gallimard, "Bibliothèque de la Pléiade, 1971".
- Seignolle (Claude), Delmas (Charlotte), *Le grand livre des contes populaires de France*, Paris, Omnibus, 2007.
- Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, 1830, Paris, éd. Livre de Poche, 1997.
- Sue (Eugène), *Les Mystères de Paris*, 1842-1843, Paris, R. Laffont, 1989.
- Tolstoï (Léon), *La Guerre et la Paix*, Paris, Gallimard, Folio Classique, éd. 1972.
- Zola (Emile), *Les Rougon-Macquart*, Paris, 1969-1970, 6 vol.
- Zola (Emile), *Le docteur Pascal*, Paris, Gallimard, coll. "Folio", 1993 (1^{ère} éd. 1893).
- Zola (Emile), *La Joie de vivre*, 1884, rééd. Paris, Pocket Classique, 1999.
- Zola (Emile), *Madeleine Ferrat*, Paris, Mémoire du livre 1999.
- Zola (Emile), *Nana*, Paris, Flammarion, 1984 (1^{ère} éd. 1880).
- Zola (Emile), *Pot-Bouille* (1882), Paris, Pocket, 1999.
- Zola (Emile), *Les Quatre Evangiles, Fécondité*, E. Fasquelle, 1899, rééd. Paris, L'Harmattan, coll. "Les Introuvables", 1993.
- Zola (Emile), *La Terre*, 1887, rééd. Paris, Pocket Classique, 1999.
- Zola (Emile), *Thérèse Raquin*, Paris, Garnier Flammarion, 1970.

2. Théâtre

a. *XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles*

- Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *Eugénie* (1767), dans *Œuvres*, éd. Pierre Larthomas, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988.
- Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *Le Mariage de Figaro*, 1773.
- Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *La Mère coupable*, 1792.
- Champmeslé (Charles Chevillet de), *La rue Saint-Denis*, Paris, J. Ribou, 1682.
- Gueullette (Thomas-Simon), *Théâtre des Boulevards, ou Recueil de parades*, Gilles Langlois, 1756.
- Marivaux (Pierre Carlet de Chamblain de), *Théâtre complet*, éd. F. Deleffre, F. Rubellin, Paris, Librairie générale française, 2002.
- Mouslier de Moissy (Alexandre-Guillaume), *La Vraie Mère*, drame didactico-comique en trois actes et en prose Paris, Bailly, 1771.

b. XIX^{ème} siècle

- Crisafulli (Henri) et Bernard (Victor), *Le Petit Ludovic*, Paris, Lib. Théâtrale L. Michaud, 1879.
- Curel (François de), *L'Amour brode*, pièce en trois actes, Paris, Tresse et Stock, 1893.
- Duvert et Lauzanne, *La Poésie des amours* (1849), comédie-vaudeville en deux actes, représentée pour la première fois à Paris, théâtre du Vaudeville, 1^{er} mars 1849, Paris, Beck, 1849.
- Feydeau (George), *Léonie est en avance ou Le Mal joli* (1911), éd. par Librairie théâtrale, 2001.
- Labiche (Eugène), *Un pied dans le crime*, comédie-vaudeville en trois actes, joué la première fois au Théâtre du Palais-Royal, 21 août 1866 (consulté sur Wikisource : http://fr.wikisource.org/wiki/Un_pied_dans_le_crime)
- *L'avortement, étude sensationnelle en un acte*, Théâtre réaliste en décembre 1891.
- Le Corbeiller (Maurice), *Fourches Caudines*, drame en un acte, Paris, Paul Ollendorff, 1891.

3. Poésie et chansons

a. XVIII^{ème} siècle

- Balard (Marie-Françoise Jaquette Alby, Mme), *L'amour maternel, poème en quatre chants*, XVIII^{ème} siècle, Paris, éd. Michaud et frères, 1811.
- Bernard (Pierre-Joseph), *Phrosine et Mélidore, poème en quatre chants*, Paris, Le Jay, 1772.
- Bougourd (Marie-Jeanne, dame Desroches), « La Jeune mère », dans Jacques Vier, *La Poésie bretonne d'expression française : anthologie, XV^{ème} au XX^{ème} siècle*, Saint-Brieuc, 1971.
- Garguille (Gautier), *Chansons de Gautier Garguille*, nouvelle éd. par Edouard Fournier, Paris, P. Jannet, 1858.
- Gilbert (Nicolas-Joseph-Laurent), « Didon à Enée », dans *Poésies diverses de Gilbert*, Paris, A. Quantin, 1882, pp. 149-162.
- Imbert (Barthélémy), « Thérèse Danel à Euphémie » (1771), dans *Le Jugement de Paris, poème en quatre chants, suivi d'œuvres mêlées*, Amsterdam, 1784.
- Pidansat de Mairobert (Mathieu-François), Mouffle d'Angerville (Barthélémy-François-Joseph), Bachaumont (Louis Petit de), *Supplément aux Mémoires secrets pour les neuf derniers mois de 1767*, Paris, E. Capiomont, s.d.
- Plancher-Valcour (Philippe), *Le petit neveu de Boccace ou contes nouveaux en vers*, 1787.
- Sacombe (Jean-François), *La Luciniade, poème en dix chants sur l'art des accouchements*, Nîmes, an VII (1798-1799).

b. XIX^{ème} -XX^{ème} siècles

- Aicard (Jean), « Détachement », dans *La chanson de l'enfant*, Paris, Flammarion, 1928 (1^{ère} éd. 1875).
- André-Murville (Pierre Nicolas), *Ode sur le prochain accouchement de S.M. l'impératrice reine Marie-Louise d'Autriche*, Paris, Didot l'aîné, 1811.
- Béranger (Pierre-Jean), « L'accouchement, accident arrivé à une femme vertueuse », dans *Chansons*, Bruxelles, Lacrosse, 1821, volume 1.
- Capelle (P.), *La Clef du caveau, à l'usage de tous les chansonniers français, des amateurs... et de tous les amis de la chanson*, Paris, Ledoux et Tenré, 1816 (2^{ème} éd).
- Colet (Louise), *Poésies de Mme Louise Colet*, Paris, 1842.
- Colet (Louise), *Ce qu'on rêve en aimant ; poésies nouvelles ; suivies de L'Acropole d'Athènes...*, Paris, Librairie nouvelles, 1854.
- Colet (Louise), *Le poème de la femme ; trois récits publiés : I, La Paysanne*, Perrotin, 1853, II : *La Servante, id.*, 1854 ; III : *La Religieuse, id.*, 1856 (*La Paysanne* publiée en annexe à la *Correspondance de Flaubert*, éd. J. Breuneau, Gallimard, Pléiade, t. II, 1980, pp. 945-963).
- Delarue-Mardus (Lucie), « Femme », dans *Ferveur*, Paris, éd. La Revue blanche, 1902.
- Desbordes-Valmore (Marceline), *Œuvre poétique intégrale*, Lyon, J. André, 2007.
- Desbordes-Valmore (Marceline), « Un nouveau-né », dans *Pauvres fleurs*, Bruxelles, Laurent, 1839.
- Desbordes-Valmore (Marceline), *L'aurore en fuite. Poèmes choisis, choix et préface Christine Planté*, Paris, éd. points, 2010.
- Hugo (Victor), *Le livre des mères. Les enfants*, Paris, Hetzel, 1885.
- Legouvé (Gabriel), *Le mérite des femmes*, Paris, Renouard, 1803.

- Pottier (Eugène), *Fils de la fange*, 1^{er} janvier 1887 ; reproduit sur le site de Marie-Victoire Louis : <http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=114&themeid=110>
- Sauvage (Cécile), *Œuvres complètes*, Paris, Mercure de France, 1929 (rééd. Paris, éd. La Table ronde, coll. La Petite Vermillon, 2002).
- Tillot (Dr), « To be or not to be », « Les jumeaux » dans « Chansons médicales », tiré des *Mélanges*, typ. Tomler et Cie, 1874-1882.

D. ECRITS PRIVES

1. Autobiographies, mémoires, journaux intimes, livres de raison, chroniques

a. *Auteurs féminins*

- Abrantès (Laure Junot, duchesse d'), *Mémoires de Madame la duchesse d'Abrantès ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, Paris, L. Mame, 1835.
- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Mes souvenirs 1806-1833*, Paris, Calmann-Lévy, 1877.
- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Mémoires, 1833-1854*, Paris, Calmann-Lévy, 1927.
- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Mémoires, souvenirs et journaux de la comtesse d'Agoult (Daniel Stern)*, présentation et notes de Charles F. Dupêchez, Paris, Mercure de France, "Le temps retrouvé", 1990, 2 t.
- Armaillé (Comtesse d'), *Quand on savait vivre heureux, 1830-1860*, Paris, Plon, 1934.
- Avrillion (M^{lle}), *Mémoires de la Première femme de chambre de l'impératrice, sur la vie privée de Joséphine*, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1957 (rééd. 1986).
- Brame (Caroline), *Le journal intime de Caroline B.*, éd. par Georges Ribeill et Michelle Perrot, Paris, Montalba, 1985³.
- Campan (Madame), *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Paris, Baudouin, 1822. (rééd., Paris, 1928, rééd. Paris, Mercure de France, "Le temps retrouvé", 1988).
- Delarue-Mardus (Lucie), *Mes Mémoires*, Paris, Gallimard, 1938.
- Duncan (Isadora), *Ma vie*, Paris, 1927, Paris, Gallimard, 2001.
- Feuillet Mme (O.), *Quelques Années de ma vie*, Paris, 1894.
- Florinda (D.), *Récit d'une jeune femme : Espagne, Extrême-Orient, France*, Paris-Lyon, Dehlonne et Briquet, 1883.
- Genlis (comtesse de), *Mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution française depuis 1756 jusqu'à nos jours*, Paris, Baudouin, 1825.
- Hortense (reine), *Mémoires de la reine Hortense*, éd. présentée et annotée par Christophe Pincemaille, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2006.
- Jarnoux (Philippe), *Moi, Hypolite Radegonde Loz. Un divorce au siècle des Lumières*, Paris, Apogée, 2001.
- Lafarge (Madame), « *Dans le silence recueilli de ma prison* », *Mémoires, 1840*, éd. par Arlette Lebigre, Paris, Tallandier, coll. « Bibliothèque d'Evelyne Lever », 2008.
- Lamartine (Alix de), *Journal de Madame de Lamartine*, prés. et annoté par Michel Domange, Paris, Lettres Modernes, Minard, 1983, t. 1, 1801-1809, t. 2, 1810-1829.
- La Tour du Pin (Mme la Marquise de), *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815*, Paris, 1820 (rééd. Paris, Mercure de France, "Le temps retrouvé", 1989).
- Marie-Amélie, *Journal de Marie-Amélie reine des Français*, Paris, Librairie académique Perrin, 1980.
- Mauté de Fleurville (Mathilde), ex-Madame Verlaine, *Mémoires de ma vie*, Paris, Champ Vallon, 1992.
- Oberkirch (baronne d'), *Mémoire sur la cour de Louis XVI et la société française d'avant 1789*, présenté par Suzanne Burkard, nouvelle édition Mercure de France, « Le temps retrouvé », 1989.
- Roland (Mme), *Mémoires de Madame Roland*, Paris, Plon, 1864.

³ Voir aussi :

- *Journal intime de Caroline B.*, présenté et édité par Perrot (Michelle), Ribeill (Georges), Paris, Montalba, 1985. (rééd. dans Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 61-105)
- « Ma fille Marie. Histoire d'un bébé », présenté par Perrot (Michelle) dans *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, pp. 431-440 (rééd. dans Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 107-114).

- Sand (George), *Œuvres autobiographiques (Histoire de ma vie, Lettres d'un voyageur, Journal intime et autres textes)*, présentés et annotés par G. Lubin, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2 tomes, 1970 et 1971.
- Ulliac Tremadeure (Melle S.), *Souvenirs d'une vieille femme*, Paris, Maillet, 1861, 2 vol.
- Vigée-Lebrun (Mme Elisabeth), *Souvenirs*, éd. par Claudine Hermann, Paris, édition des Femmes, 1984, 2 t.
- Voilquin (Suzanne), *Souvenirs d'une fille du peuple*, Paris, Maspéro, 1978.
- Weiss (Louise), *Mémoires d'une européenne*, Paris, Payot, 1970.

b. Auteurs masculins

- Barbier (Edmond), *Chronique de la régence et du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857-1866.
- Bombelles (marquis de), *Journal du marquis de Bombelles*, publié par son arrière petit-fils George, comte Clam-Martinic, Texte établi, présenté et annoté par Jean Grassion et Frans Durif, Genève, Droz, 1977-93, 3 vol.
- Bostaquet (Isaac Dumont de), *Mémoires d'Isaac de Bostaquet, gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'Edit de Nantes (...)*, publ. par Charles Read et François Waddington, Paris, Michel Lévy frères, 1864 & pub. par Michel Richard, 1969.
- Casanova (Giacomo Girolamo), *Mémoires*, Paris, Garnier frères, 1880, 8 t.
- Chabot (Paul), *Jean et Yvonne, domestiques en 1900*, Paris, Tema éd., 1977
- Croÿ (duc de), *Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1784)*, publié par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, 1906.
- Diderot (Denis), « Mémoires pour Catherine II », *Œuvres complètes*, t. X, Club français du livre, 1971.
- L'Estoile (Pierre de), *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, 12 vol., Paris, Lemerre, 1875-1896.
- Frénilly (baron de), *Mémoires du baron de Frénilly (1768-1828). Souvenirs d'un ultra-royaliste*, Paris, Perrin, 1987.
- Goncourt (Jules et Edmond de), *Journal. Mémoires de la vie littéraire*, éd. Robert Ricatte, Monaco, Fasquelle et Flammarion, 1956-1958, 22 vol.
- Guillaumin (E.), *La vie d'un simple*, 1904, Paris, Stock, 1943.
- Hélias (Pierre-Jakez), *Le cheval d'orgueil. Mémoire d'un breton du pays bigouden*, Paris, coll. « Terre Humaine », Plon, 1975.
- *Journal d'un bourgeois de Paris sous Louis XV*, publ. par E.-J.-F. Barbier, Paris, UGE, Coll. 10/18, 1963.
- *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, texte établi par E.-J.B. Rathery, 9 vol., chez la vve de J. Renouard, Paris, 1859-1867, Johnson Reprint Corporation, New York-Londres, 1968.
- Lavernet-Paschal. *Le livre de raison d'un magistrat picard (1601-1604)*, publié par A. Ledieu et ds Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, 1889, pp. 178-224.
- *Le livre de raison de Jacques-Quentin Durand, avocat et bourgeois de Rethel au XVIII^{ème} siècle*, publ. Par Baudon, 1898.
- *Livre de raison de la famille de Fontainemarie, 1640-1774*, 1889, p. 9-104, pub. par Ph. Tamizey de Larroque.
- *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet sur les temps qui ont précédé et suivi la Révocation de l'Edit de Nantes*, Paris, Mercure de France, « Le temps retrouvé », 2003
- Ménétra (Jacques-Louis), *Journal de ma vie, Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier eu XVIII^{ème} siècle*, prés. par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982.
- Michelet (Jules), *Journal*, Paris, Gallimard, 1959 (6^{ème} éd.), 4 vol. ; vol. utilisé : t. 2 (1849-1860), 1962.
- *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur, mon frère*, prés. M. Foucault, Paris, coll. « Folio Histoire », éd. Gallimard/Julliard, 1973.
- Proudhon (Pierre-Joseph), *Mémoires de ma vie*, textes autobiographiques divers réunis par B. Vuyenne, Paris, Maspéro, 1983.
- *Registre de notes particulières, de relations et de réminiscences d'Edouard Lambert de Beaulieu, chevalier de Saint-Valéry*, t. VII, p. 119 ; Fonds de la Société des Antiquaires de Picardie, coll. De Belleval, cote 20. (Base des Ecrits du for privé).
- Renard (Jules), *Journal, 1887-1920*, Paris, Gallimard, "La Pléiade", 1965.
- Rétif de la Bretonne (Nicolas Edme), *La vie de mon père*, Paris, Classique Garnier, 1970.
- Rousseau (Jean-Jacques), *Les Confessions*, Paris, Garnier, 1980 (1^{ère} éd. 1771).
- Saillans (Gaspar de), *Premier livre de Gaspar de Saillans, gentilhomme citoyen de Valence en Dauphiné*, Lyon, Jacques de la Planche, 1569

- Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), *Mémoires*, éd. Chéruef, 1856 (consulté en ligne sur le site : <http://rouvroy.medusis.com/>)
- De Witt (Cornélis), *Ma famille : souvenirs (1848-1889)*, Paris, imp. De Vaugirard, 1917.

2. Correspondances

- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Correspondance générale*, éd. Par Charles F. Dupêchez, Paris, H. Champion, T. 1 (1821-1836), 2003, 529 p ; T. 2 (1837-1839), 2004, 610 p. ; T. 3 (1839-1841), 2005.
- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), Ferrière (Th. de), « Correspondance », dans Vier (J.), *Marie d'Agoult, son mari, ses amis*, Paris, éd. du Cèdre, 1950.
- Agoult (Marie de Flavigny, comtesse d'), *Une correspondance romantique : madame d'Agoult, Liszt, Lehmann*, Paris, Flammarion, 1947.
- Alanic (Mathilde), *Le mariage de Hoche ou le roman de l'amour conjugal*, Perrin, 1928, 3^{ème} éd.
- Balzac (Honoré de), *Correspondance*, Paris, Garnier, 1960-69, 5 vol.
- Balzac (Honoré de), *Lettres à Madame Hanska*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1990, t. 2, 1846-1850
- Beaumarchais (Pierre Augustin Caron de), *Lettres à une amoureuse*, Paris, Seuil, L'Ecole des Lettres, 1996.
- *Benjamin de Chandieu, gentilhomme lausannois, capitaine au service de la France sous Louis XV d'après ses lettres à sa femme et d'autres documents inédits*, présentation et annotation de Charlotte Hermann, Lausanne, 1987.
- Bombelles (Marquis et marquise de), « *Que je suis heureuse d'être ta femme, Lettres intimes* », 1778-1782, Paris, Tallandier, « La bibliothèque d'Evelyne Lever », 2009.
- Broglie (Albertine, duchesse de), *Lettres*, publiées par son fils le duc de Broglie, Paris, Calmann-Lévy, 1896.
- Châtelet (Gabrielle Emilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du), *Lettres d'amour au marquis de Saint-Lambert*, texte présenté par Anne Soprani, Paris, éd. Paris-Méditerranée, 1997.
- Coligny (Louise de), *Lettres de Louise de Coligny à sa belle-fille*, Paris, P. Marchegay, 1872.
- *Correspondance de Mme de Médel (1770-1789)*, Société des archives historiques du Poitou, 1931
- *Correspondance du marquis et de la Marquise de Raigecourt avec le marquis et la marquise de Bombelles pendant l'émigration, 1790-1800*, Paris, 1892.
- Diderot (Denis), *Lettres à Sophie Volland*, Paris, Gallimard, 1984.
- *Emilie (1802-1872)*, présenté par Bernard de Fréminville, Paris, Seuil, coll. "Libre à elles", 1985.
- Flaubert (Gustave), *Correspondance*, t.1 : 1830-1851, Paris, éd. J. Bruneau, Gallimard, "Bibliothèque de la Pléiade", 1973.
- Flaubert (Gustave), Sand (George), *Correspondance Flaubert-Sand*, Paris, Flammarion, 1981.
- Grimm (Friedrich Melchior), Diderot (Denis), *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot depuis 1753 jusqu'en 1790*, tome VII, Paris, Furne, 1829-1831.
- Hugo (Victor), *Correspondance familiale et écrits intimes*, t. I : 1802-1828, Paris, R. Laffont, coll. "Bouquins", 1988 ; t. II, 1828-1839, 1991.
- *Les correspondants de la marquise de Balleroy*, par le comte Edouard de Barthélémy, Paris, Hachette, 1883
- *Les Filles de Karl Marx. Lettres inédites*, présentées, par Michelle Perrot, Paris, Albin Michel, 1979.
- Leszczynski (Stanislas), *Lettres inédites... à Marie Leszczynska 1754-1766*, publ. Par P. Boyer, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1901.
- 1725-1768 : *Lettres inédites de la Reine Marie Leszczynska et de la duchesse de Luynes au président Hénault*, Diguères, Paris, H. Champion, 1886.
- *Lettres originales de Mme la Duchesse d'Orléans...et souvenirs biographiques*, Genève, H. Georg, 1859.
- Marie-Antoinette, *Correspondance (1770-1793)*, établie et présentée par E. Lever, Paris, Paris, Taillandier, 2005.
- *Marthe (1892-1902)*, présenté par Bernard de Fréminville, Paris, Seuil, coll. "Libre à elles" 1982 (coll. "Points Actuels", 1983).
- Martin (Zélie), *Correspondance familiale, 1863-1877*, Lisieux, Carmel de Lisieux, 1958.
- Michelet (Jules), *Correspondance générale*, Paris, H. Champion, 1994-2001, 12 vol.
- Praslin (Duchesse de), *Lettres de Mme la duchesse de Praslin. Edition complète*, Paris, Pecatte, 1847.
- Proudhon (Pierre- Joseph), *Lettres de Proudhon à sa femme*, préf. Suzanne Henneguy, Paris, Grasset, 1950.

- Sade (François Donatien, marquis de), *Lettres à sa femme*, éd. Marc Buffat, Paris, Actes Sud, 1997.
- Roland (Mme), *Lettres*, publiées par C. Perroud, Paris, Imprimerie Nationale, t. 1 : 1780-1787.
- Roland (Mme), *Correspondance, t. I (1812-1831)*, édité par George Lubin, Paris, Garnier, 1964.
- Sand (George), Musset (Alfred de), *Correspondance George Sand-Alfred de Musset et Journal intime de George Sand, 1834*, présenté par Louis Evrard, Paris, éd. du Rocher, 1956.
- Sand (George), *Lettres d'une vie*, Choix et présentation de Thierry Bodin, Gallimard, 2004.
- Ségur (comtesse de), *Correspondance*, publ. par Marie-José Strich, Paris, éd. Scala, 1993,
- Sévigné (Madame de), *Correspondance*, Paris, Gallimard, 1978.
- Staël (Germaine Necker, baronne de), *Correspondance générale. Lettres à Louis de Narbonne*, t. 2-1, Paris, Pauvert, 1960.
- Stendhal, *Lettres à Pauline*, Seuil, L'École des lettres, 1994.
- Vichy (Diane), *Un hiver en Provence, Lettres de Diane de Vichy à ses enfants, 1767-1768*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes foréziennes, 1980
- *Vingt-cinq ans d'amours adultères. Correspondance sentimentale d'Adèle Schunck et Aimé Guyet de Fernex, 1824-1849*, prés. et annoté par Paula Cossart, Paris, Fayard, 2005.

E. SOURCES SCIENTIFIQUES ET MEDICALES

1. Encyclopédies et dictionnaires médicaux

a. XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

- Eloy (N.F.J.), *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, 1778, 4 vol. en 2 t.
- Le Vacher de la Feutrie (Achille François Thomas), *Dictionnaire de chirurgie*, Paris, chez Lacombe, 1767, 2 vol. Articles consultés : Grossesse, Conception, Fœtus.
- Hélian, *Dictionnaire du diagnostic, ou l'art de connoître les maladies, et de les distinguer exactement les unes des autres*, Paris, chez Vincent, 1771. Articles « Grossesse », pp. 209-211.
- *Encyclopédie méthodique*, Paris, Panckoucke, 1787-1830. Article « Grossesse », 1790, pp. 501-560 (mais aussi les articles avortement, viabilité).
- Planque (François), *Bibliothèque de médecine*, Paris, 1762, 9 vol. Articles consultés : Accouchements, Génération, Grossesse.

b. XIX^{ème} siècle

- *Dictionnaire des sciences médicales par une société de médecins et de chirurgiens*, M.M. Adelon, Alard, Alibert et al., Paris, Panckoucke, 1812-1822, 60 vol.
Principaux articles consultés : « Grossesse », Marc et Murat, 1817, t. 19, pp. 370-546 ; « Avortement », Marc, 1812, t. 2, pp. 472-503 ; « Femme », Virey, 1815, t. 14, p. 503-572 ; « Fœtus », Marc, 1816, t. 16, pp. 49-80 ; « Maladies des femmes », Fournier, 1815, t. 14, p. 575-660 ; « Matrice », Murat et Patissier, 1819, t. 31, pp. 183-247.
Autres articles consultés : accouchement, accouchement prématuré, conception, fausse couche, fille, génération, impuissance, infanticide, jouissances anticipées, jumeaux, maternité, mégalanthropogénésie, menstrues, môle, monstres, ovaire, placenta, procréation, redingote anglaise, sexe, stérilité, superfétation.
- *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, dir. par Andral, Paris, Gabon, Méquignon-Marvis, J.-B. Baillière, 1829-1836, 15 vol. Article : « Grossesse », Dugès, 1833, t. 9, pp. 294-326.
Autres articles consultés : Avortement, Jumeaux,
- *Dictionnaire de médecine ou répertoire général des sciences médicales considérées sous le rapport théorique et pratique*, par MM. Adelon, Béclard, Bérard, Biett et al. , Paris, Béchét Jeune et Labé, 1832-1846, 2^{ème} édition, 30 volumes. Article : « Grossesse », 1836, t. 14, pp. 326-446.
- Autres articles consultés : Avortement, accouchement prématuré, accouchement prématuré artificiel, éclampsie, monstre, stérilité, superfétation, viabilité.
- *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, dir. par Nysten (P.H.) et alii, entièrement refondu par Emile Littré et Charles Robin, Paris, J.S. Chaudé,

Montpellier, Sévalle, 1833, 1855 (10^{ème} éd.), 1878 (14^{ème} éd.), 1908 (21^{ème} éd.), 2 vol. Articles consultés : amnios, caduque, grossesse, membranes fœtales, œuf.

- *Le dictionnaire des dictionnaires de médecine français et étrangers ou traité complet de médecine et chirurgie pratiques contenant l'analyse des meilleurs articles qui ont paru jusqu'à ce jour dans les différents dictionnaires et les traités spéciaux les plus importants*, dir. par Dr Fabre, Paris, Germer-Baillière, 1850. Article : « Grossesse ou gestation », 1850, pp. 449-506. Autres articles consultés : « superfétation ».
- *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, dir. par Dr Jaccoud, Paris, J.-B. Baillière, 1864-1886, 40 vol. Articles consultés : Avortement, accouchement prématuré, grossesse, superfétation.
- *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dir. par A. Dechambre, Paris, G. Masson, P. Asselin, 1864-1889, 100 vol. Principaux articles consultés : « Grossesse », Pinard, t. 47, 1886, pp. 14-244. Autres articles consultés : Avortement, accouchement prématuré, corset, fécondation, fœtus, monstre-monstruosité, naissances précoces et tardives, stérilité.

2. Reuves

- *Annales de gynécologie*, ex. 1874, 1878.
- *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 1829-1900.
- *Annales d'hygiène maternelle*, ex.1831-33.
- *Annales de la société obstétricale de France*.
- *Bulletin de la Société d'allaitement maternel et des refuges ouvroirs pour les femmes enceintes*, ex. déc. 1900.
- *Gazette de gynécologie*, ex. 1898.
- *Journal de médecine*, Paris.
- *Journal de médecine et de chirurgie*, de Lucas-Championnière.
- *Journal d'obstétrique et de pédiatrie pratiques*.
- *Journal des sages-femmes*, ex. 1899.
- *La femme. Ses fonctions, ses maladies*, revue trimestrielle de vulgarisation médicale, trimestriel, réd. Dr Goupil père, ex. 1860, 1870.
- *Ligue contre la mortalité infantile*, ex. n°1, 1914.
- *Revue d'hygiène et de médecine légale*, ex. 1896.
- *Revue d'hygiène publique* : ex. 1880.
- *Revue d'hygiène publique et de police sanitaire*, ex. 1880.
- *Revue Philanthropique*, 1897-1913.
- *Revue pratique d'obstétrique et d'hygiène de l'enfance*, ex. 1888, 1898.

3. Généralités médecine

a. *Science, médecine, anatomie, pharmacie*

● Médecine ancienne

- Aristote, *Histoire des animaux*, Paris, Les Belles-Lettres, 1969.
- Baumes (J.-B.T.), *Mémoire sur les convulsions*, Nîmes, 1771.
- Barbeyrac (Charles de), *Traité nouveaux de médecine contenant les maladies de la poitrine, les maladies des femmes et quelques autres maladies particulières*, Lyon, J. Certe, 1684 ; « Des maladies aiguës et chroniques des femmes enceintes », pp. 260-268.
- Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685.
- Bonnet (Charles), *Traité d'insectologie ou observation sur les pucerons*, Paris, 1745.
- Boissier de Sauvages (François), *Nosologie méthodique*, Lyon, Gouvion, 1772, t. 9, article « Grossesse ».
- Bourgery (Jean-Baptiste Marc), *Traité complet de l'anatomie de l'homme comprenant l'anatomie chirurgicale et la médecine opératoire*, Paris, L. Guérin et Cie, 1867-1871.
- Brachet (Jean-Louis), *Physiologie élémentaire de l'homme*, Paris, Germer-Baillière, et Lyon, Melle Savy, 1865, t. 2.

- Buffon (George Louis Leclerc de), *Histoire naturelle générale et particulière*, Paris, 1749-1767, 15 vol. t. III et IV.
- Buffon (George Louis de), *Œuvres*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade, 2007, préface de Michel Delon, présenté par Stéphane Schmitt.
- Chomel (J.-B.), *Abrégé de l'histoire des plantes usuelles*, Paris, 1739, 2 vol.
- Des noues (Guillaume), *Lettres de M. Des Noues à Mr Guglielmi*, Rome, Antoine Rossi, s.d.
- Dionis (Pierre), *L'anatomie de l'homme suivant la circulation du sang et les dernières découvertes*, Paris, Laurent d'Houry, 1706 (4^{ème} éd.).
- Estienne (Charles), *La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres*, Paris, Simon de Colines, 1546.
- Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Exposition anatomique*, Marseille, Paris et Amsterdam, 1759.
- Gournay (Vincent de), *Traité des effets et de l'usage de la saignée*, Paris, 1750.
- Hippocrate, *Traduction des œuvres médicales sur le texte grec d'après l'édition de Foès*, Toulouse, 1801, 4 vol. ; *Des maladies des femmes*, I, 1 ; *Les Chairs*, VIII. ; *De la génération*, XVIII, 8.
- Joubert (Louis), *Des erreurs populaires et propos vulgaires touchant la médecine*, Paris, 1587.
- Le Camus, *Mémoires sur divers sujets de médecine*, 1760.
- Needham (Abbé John Tuberville), *Nouvelles observations microscopiques avec des découvertes intéressantes sur la composition et la décomposition des corps organisés*, Paris, 1730.
- Palfin (J.), *Anatomie chirurgicale ou description exacte des parties du corps humain*, Paris, Nouvelle éd. par A. Petit, 1753.
- Perrault (Claude), *Mémoire pour servir à l'histoire des animaux ou traité sur la mécanique des animaux* (1676).
- Ruysch (Frederik), *Thesaurus anatomicus primus*, Amsterdam, J. Wolters, 1701.
- Swammerdam (J.), *Histoire générale des insectes*, Utrecht, G. de Walcheren, 1682 (1^{ère} éd. en latin 1669).
- Tissot, *Traité des nerfs et de leurs maladies*, Paris, Chambot, 1800, 2 t.

● **XIX^{ème} – XX^{ème} siècles**

- Bayard (Dr Henri), *Manuel pratique de médecine légale*, Paris, Germer Baillière, 1843.
- Bourguery (Jean-Baptiste Marc), *Traité complet de l'anatomie de l'homme comprenant l'anatomie chirurgicale et la médecine opératoire*, Paris, L. Guérin et Cie, 1867-1871.
- Brachet (Jean-Louis), *Physiologie élémentaire de l'homme*, Paris, Germer-Baillière, et Lyon, Melle Savy, 1865, t. 2
- Briand (Dr Joseph), Chaudé (Ernest), *Manuel complet de médecine légale*, Paris, Neuhaus, 1846 (4^{ème} éd.).
- Brierre de Boismont (Alexandre), *Du suicide et de la folie suicide : considérés dans leurs rapports avec la statistique, la médecine et la philosophie*, Paris, G. Baillière, 1856.
- Brissaud (E.), *Histoire des expressions relatives à l'anatomie, à la physiologie et à la médecine*, Paris, Masson, 1892.
- Burdach (Carl Friedrich), *Traité de physiologie*, trad. de l'allemand par A. J. L. Jourdan, Paris, 1831-1841, 9 vol.
- Cabanès (Dr), *Les curiosités de la médecine*, Paris Maloine, 1900.
- Cabanis (Jean-Pierre,-Georges), *Rapport du physique et du moral de l'homme*, Paris, Masson, Fortin, 1843.
- Calmeil (Dr L.-F.), *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, Paris, Baillière, 1845.
- Chaussier (Dr François), *Recueil de mémoires, consultations et rapports sur divers objets de médecine légale*, Paris, T. Barrois, 1824.
- Esquirol (Dr Jean-Etienne-Dominique), *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal*, Paris, J.-B. Baillière, 1838.
- Fodéré (François-Emmanuel), *Traité de médecine légale et d'hygiène publique ou de police de santé...*, Paris, Mame, 1813 (1^{ère} éd. 1798), 3 vol.
- Jourdan (A.-J.-L.), *Pharmacopée universelle ou Conspectus des pharmacies*, Paris, J.-B. Baillière, 1840, 2 vol.
- Lacassagne (Alexandre), *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1906.
- Maurin (Dr Sélim Ernest), *Formulaire de l'herboristerie*, Paris, F. Alcan, 1888.
- Portal (Antoine), *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie*, Paris, 1824.
- Raspail, *Histoire naturelle de la santé et de la maladie*, 1843.
- Ratier (F.-S.), *Pharmacopée française ou Code des médicaments*, éd. par O. Henry fils, Paris, J.-B Baillière, 1827.

- Reclu (Dr Maurice), *Manuel de l'herboriste*, Paris, J.-B Baillière, 1889.
- Réveillée-Parise (Dr), *Etude sur l'homme dans l'état de santé et de maladie*, t. II, « Hygiène du corset », *Gaz. médicale*, 1841-1842.
- Strauss (Paul), *La croisade sanitaire*, Paris, E. Fasquelle et G. Charpentier, 1902.
- Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur la folie*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1880 (2^{ème} éd.),
- Tissot (Samuel Auguste), *Traité des nerfs et de leurs maladies*, Paris, Chambot, 1800.
- Toulouse (Edouard-Gaston-Dominique), *Les causes de la folie : Prophylaxie et assistance*, Paris, Société d'éd. scientifique, 1896.
- Vibert (Dr Charles), *Précis de médecine légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1893, 3^{ème} éd.

b. Manuels de vulgarisation médicale et d'hygiène

• **Médecine ancienne**

- Alexandre (Dom N.), *La médecine et la chirurgie des pauvres*, 1711.
- Dubé (Paul), *Le Médecin des Pauvres qui enseigne le moyen de guérir les maladies par des remèdes faciles à trouver dans le pays*, Paris, Edme Couterot, 1669 (réédité sept fois jusqu'en 1728).
- Fouquet (Mme), *Recueil de remèdes faciles et domestiques*, Villefranche, 1675 (16 rééditions jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle).
- Fouquet (Mme), *Les Remèdes charitables*, Lyon, 1675 (réédité 16 fois jusqu'en 1740)
- Frier (F.), *Guide pour la conservation de l'homme*, Paris, 1789.
- Guibert (Philbert), *Le Médecin charitable*, Paris, A. Raffle, 1679.
- Hecquet (P.), *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, Paris, 1740. (rééd. Hecquet (Philippe), *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*, Paris, G. Baillière, 1839).
- Hufeland (A.J.), *L'Art de prolonger la vie humaine*, Paris, 1810 (1^{ère} éd. Iéna, 1796).
- Le Bègue de Presle, *Le Conservateur de santé*, Paris, 1763.
- Lémery (Nicolas), *Pharmacopée universelle*, 1697.
- Lémery (Nicolas), *Traité des drogues simples*, 1698.
- Mackenzie (J.), *Histoire de la santé et de l'art de la conserver*, La Haye, 1761.
- *Le Manuel des dames de charité, ou formules de médicaments faciles à préparer dressées en faveur des personnes charitables, qui distribuent les remèdes aux pauvres dans les villes et les campagnes Avec un traité de la saignée*, Paris Debure l'aîné, 1765.
- Préville (L. de), *Méthode aisée pour conserver la santé*, Paris, 1762.
- Tissot (Samuel Auguste), *Avis au peuple sur sa santé, ou traité des maladies les plus fréquentes*, Paris, Didot le Jeune, 1763.
- Tourtelle (E.), *Eléments d'hygiène*, Paris, 1815 (1^{ère} éd. 1797).
- Vandermonde (Charles Augustin), *Dictionnaire portatif de santé*, Paris, Chez Vincent, 1759.
- Vignon (M.), *Essai de médecine pratique pour les pauvres gens de la campagne*, Paris, 1745.

• **XIX^{ème} – XX^{ème} siècles**

- Ancelon (E.-A.), *Manuel d'hygiène*, Nancy, 1852.
- Bayle (A.-L), Gilbert (C.-M.), *Dictionnaire de Médecine usuelle et domestique*, Paris, 1859 (2^{ème} éd).
- Debay (Auguste), *Hygiène et philosophie du mariage*, Paris, E. Dentu, 1859 (14^{ème} éd.).
- Devay (Francis), *Hygiène des familles*, Paris, Labé, 1846, 2 vol.
- Becquerel (Dr Alfred), *Traité élémentaire d'hygiène*, Paris, 1864.
- Boudier (Dr), *La médecine et la santé mises à la portée de tous, Manuel de médecine des familles*, Paris, 1870.
- Briand (J.), *Manuel complet d'hygiène*, Paris, 1826.
- Buchez (P.-J.), Trélat (U.), *Précis élémentaire d'hygiène*, Paris, 1825.
- Cabanès (A.), Barraud (J.), *Comment on se soigne aujourd'hui. Remèdes de bonne femme*, Paris, Maloine, 1907.
- Donné (A.), *Hygiène des gens du monde*, Paris, J.-B. Baillière, 1870.
- *Dictionnaire de Médecine usuelle à l'usage des gens du monde*, par une société de professeurs, Paris, 1849.
- Dujardin-Baumetz (Georges), *L'Hygiène prophylactique*, Paris, 1889.
- Fleury (L.), *Cours d'hygiène*, Paris, 1852.
- Foy (F.), *Manuel d'hygiène*, Paris, 1844.
- Guillaume (A.), *Catéchisme hygiénique*, Paris, 1850.
- Labarthe (P.), *Dictionnaire populaire de médecine usuelle*, t. II, 1891 (3^{ème} éd.).

- Langlois (P.), *Traité d'hygiène publique et privée*, Paris, 1905.
- Lartigue (A.), *La médecine des premiers soins*, E. Dentu, 1872.
- Lévy (Michel), *Traité d'hygiène publique et privée*, Paris, J.-B. Baillière, 1869 (1^{ère} éd. 1845).
- Massé (Dr Jules), *La santé du peuple*, Paris, 1850.
- Massé (Dr Jules), *Cours d'hygiène populaire*, Paris, 1855.
- Massé (Dr Jules), *Encyclopédie de la santé, cours d'hygiène populaire*, Paris, 1855.
- Monin (E.), *La Propreté de l'individu et de la maison*, Paris, 1884.
- Morin (M.), *Manuel théorique et pratique d'hygiène*, Paris, 1827.
- Munaret (Jean-Marie), *Le Médecin des villes et des campagnes*, Paris, 1862, 3^{ème} éd.
- Pissis (J.), *Manuel d'hygiène*, Le Puy, 1802.
- Poincaré, *Traité d'hygiène industrielle*, Paris, 1903.
- Proust, *Traité d'hygiène*, Paris, 1903 (3^{ème} éd.).
- Richerand (A.), *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, Paris, 1812.
- Rosiaud (J.J.), *Médecine pratique et populaire, secours à donner aux empoisonnés et aux asphyxiés et nouveau traité d'embryologie sacrée*, Paris, Chez l'auteur, 1839.
- Tessereau, *Cours d'hygiène*, Paris, 1855.
- Vidalin (P.F.), *Traité d'hygiène domestique*, Paris, 1825.
- Willich (A.F.), *Hygiène domestique*, Paris, 1802 (1^{ère} éd. Anglaise, 1798).

4. La médecine et les femmes : généralités

• Médecine ancienne

- Astruc (Jean), *Traité des maladies vénériennes*, Paris, 1740, 3 vol.
- Astruc (Jean), *Traité des maladies des femmes avec un catalogue chronologique des médecins qui ont écrit sur ces maladies*, Paris, 1761-1766, 6 vol.
- Beauchêne, *Les affections de l'âme dans les maladies nerveuses des femmes*, Montpellier, 1781.
- Bienville (Dr J.-D.T.), *La Nymphomanie ou Traité de la fureur utérine*, Paris, 1771 (rééd. aux éd. du Sycomore et présenté par J.-M. Goulemot, Paris, 1981).
- Boerhaave (Hermannus), *Maladie des femmes et des enfants, avec un Traité des accouchements*, tiré des *Aphorismes* de Boerhaave commentés par Van-Swieten, 1745, trad. par M.A.L.***, 2 vol., d'Houry, Paris, 1709 (éd. originale 1709).
- Cerné, *Du mariage, des femmes grosses et des sages-femmes*, Paris, De Laize-de-Bresche, 1684 (1^{ère} éd. 1662).
- Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies des femmes*, Paris, 1784, 2 vol.
- Goulin (Pierre), *Le Médecin des dames ou l'art de les conserver en santé*, Paris, Vincent, 1771.
- Jourdain (Anselme), *Le Médecin des dames ou l'art de conserver la santé*, Paris, 1771.
- Le Fournier (André), *La Décoration d'humaine nature et ornement des dames*, Paris, 1542.
- Liébault (Jean), *Trois Livres de l'embellissement et ornement du corps humain, pris du latin de M. Liébault, ... et fait français*, Paris, 1582.
- Liébault (Jean), *Trois livres des maladies des femmes*, Rouen, 1649.
- Lisfranc (Jacques), *Les maladies de l'utérus*, Paris, Germer Baillière, 1836.
- Maupertuis (Pierre Louis Moreau de), *Vénus Physique*, La Haye, 1745 dans *Œuvres complètes*, Hildesheim, Georg Olms, 1965.
- Raulin (Joseph), *Le Traité des affections vaporeuses du sexe*, Paris, J.-T. Herrissant, 1758.
- Rodion (E.), *Des divers travaux et enfantements des femmes*, trad., Paris, 1583.
- Roussel (Pierre), *Système philosophique de la constitution de l'état organique de la femme*, Paris, 1755, 2 vol. en un.
- Roussel (Pierre), *Système moral et physique de la femme ou Tableau philosophique de la constitution de l'état organique, du tempérament, des mœurs et des fonctions propres au sexe*, Paris, Chez Vincent, 1775.
- Venel (Jean-André), *Essai sur la santé et l'éducation médicale des filles destinées au mariage*, Yverdon, 1776.
- Virard (Pierre), *Essai sur la santé des filles nubiles*, Londres, 1776.

• XIX^{ème} – XX^{ème} siècles

- Abeille (Dr Jonas-Louis), *Traité des hydropisies et des kystes ou des collections séreuses et mixtes dans les cavités closes naturelles ou accidentelles*, Paris, J.-B Baillière, 1852.
- Amblard, (J.-F.), *De l'allaitement*, Thèse, Paris, 1858, n°268.

- Auber (E.), *Hygiène des femmes nerveuses*, Paris, J.-B Baillière, 1841.
- Benech (L.V.), *Considérations sur les rapports du physique et du moral de la femme*, Paris, 1819.
- Brierre De Boimont (Alexandre-Jacques-François), *De la menstruation considérée dans ses rapports physiologiques et pathologiques*, Paris, Germer-Baillière, 1842.
- Cancalon (Dr A.-A.), *L'Éducation médicale de la femme*, Versailles, 1897.
- Canu (Etienne), *Résultats thérapeutiques de la castration chez la femme, conséquences sociales et abus de cette opération*, Paris, Ollier-Henry, 1897.
- Capuron (Dr Joseph), *Traité des maladies de la femme*, Paris, 1817.
- Colombat De L'isere (Marc), *Traité complet des maladies des femmes et de l'hygiène de leur sexe*, Paris, Labé, 1838-1843, 3 t.
- Dance (Jean-Etienne), *De l'influence des passions sur la santé des femmes*, thèse, Paris, 1811, n°32.
- Corre (Dr Antoine), *La mère et l'enfant dans les races humaines*, Paris, Octave Douin, 1882.
- Debay (Auguste), *Hygiène générale. De la beauté humaine, spécialement chez la femme*, Paris, 1851.
- Desbruères (Dr), *Hygiène des femmes*, Paris, J.-B. Baillière, 1845.
- Fleury (Dr Maurice de), *Les Mères de demain. L'éducation de la jeune fille d'après sa physiologie*, Paris, 1902.
- Francillon-Lobre (Dr Marthe), *La puberté chez la femme*, Paris, Alcan, 1906.
- Francillon-Lobre (Dr Marthe), *Hygiène de la femme et de la jeune fille*, Paris, C. Delagrave, 1909.
- Guibout (Dr), *Traité clinique et pratique des maladies des femmes*, Paris, 1886.
- Herpain (Jacques), *Essai sur la nymphomanie ou fureur utérine*, thèse, Paris, 1812, n°43.
- Hudry-Menos (Mme J.), *La femme*, Paris, Schleicher, 1900.
- Lachaise, *Hygiène physiologique de la femme*, 1825.
- Ladoucette éd., *Traité de l'hystérie*, Paris, 1903.
- Legrand du Saulle, *Les Hystériques*, J.-B. Baillière, 1883.
- Lisfranc (Jacques), *Les maladies de l'utérus*, Paris, Germer Baillière, 1836.
- Maquel (V.), *Etudes hygiéniques sur la santé, la beauté et le bonheur des femmes*, Paris, Desloges, 1841.
- Massé (Dr Jules), *Lettres sur la santé des femmes* (ouvrage confidentiel), Paris, 1855, 2^{ème} éd.
- Menville De Ponsan (Charles), *Histoire philosophique et médicale de la femme considérée dans toutes les époques principales de sa vie*, Paris, Aymot, 1845, 3 vol.
- Monin (Dr E.), *Hygiène des sexes*, Paris, O. Doin, 1890.
- Monin (Dr E.), *Le Trésor médical de la femme*, Paris, s.d. (environ 1905).
- Moreau de la Sarthe (Jacques-Louis), *Histoire naturelle de la femme, suivie d'un Traité d'hygiène appliqué à son régime physique et moral aux différentes époques de sa vie*, Paris, Duprat, Letellier, 1803, 3 vol.
- Portal (Dr Antoine), *Observations sur la nature et le traitement de l'hydropisie*, Paris, J.-B Baillière, 1824, 2 vol.
- Peillon (Gabriel), *Etude historique sur les organes génitaux de la femme*, Paris, O. Berthier, 1891.
- Pozzi (S.), *Traité de gynécologie clinique et opératoire*, Paris, Masson, 1892 (2^{ème} éd.).
- Raciborski (Adam), *De la puberté et de l'âge critique chez la femme : au point de vue physiologique, hygiénique et médical, et de la ponte périodique chez la femme et les mammifères*, Paris, J.-B. Baillière, 1844.
- Vidal (Charles), *Etude médicale, physiologique et philosophique de la femme*, Paris, 1912.
- Virey (Julien Joseph), *De la femme sous ses rapports physiologique, moral et littéraire*, Paris, Crochard, 1825 (1^{ère} éd. 1823).

5. Relations conjugales, procréation, hérédité

a. *Généralités : relations conjugales, procréation, stérilité*

• Médecine ancienne

- Andry (Nicolas), *De la génération des vers dans le corps de l'homme*, 1700.
- De Graaf est *De mulierum organis generationi inservientibus tractatus novus, demonstrans tam homines et animalia caetera omnia, quae vivipara dicuntur, haud minus quam ovipara, ab ovo originem ducere*, Leyde, Hack, 1672.
- De Serres (Louis), *Discours de la nature, causes, signes et curation des empêchements de la conception, et de la stérilité des femmes*, 1625.
- *Deux Parergues anatomiques*, 1705.

- Dionis (Pierre), *Dissertation sur la génération de l'homme où l'on rapporte les diverses opinions des Anciens et des Modernes sur ce sujet, avec des réflexions nouvelles et plusieurs faits singuliers*, Paris, 1698.
- Gautier, *Zoogénésie ou génération de l'homme et des animaux*, Paris, 1750.
- Grasmeyer, *Commentatio physiologico-medica de conceptione et fecundatione humana*, Gottingen, 1789.
- Haller (Albrecht von), *La Génération ou exposition des phénomènes relatifs à cette fonction naturelle*, traduit de la *Physiologie*, Paris, 1774, 2 vol.
- Harvey (William), *Exercitationes de Generatione Animalium*, 1651.
- Hill (John), *Lucina sine concubitu - Lucine affranchie des lois du concours...* traduite de l'anglais d'Abraham Jonhson (S.D., n.l.), 1750.
- Lignac (de), *De l'homme et de la femme considérés physiquement dans l'état du mariage*, Lille, Henry, 1772.
- Paré (Ambroise), *Toutes les œuvres, La manière d'habiter et faire génération*, liv. XXIV chap. I, éd. 1585.
- Serres (Louis de), *Discours de la nature, causes, signes et curation des empeschemens de la conception et de la stérilité des femmes*, Lyon, Antoine Chard, 1625.
- Swammerdam (J.), *Miraculum naturae, sive uteri muliebris fabrica...*, Leyde, S. Matthieu, 1672.
- Tavvry (Daniel), *Traité de la génération et de la nourriture du fœtus*, Paris, 1700.
- Venette (Nicolas), *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage*, Amsterdam, 1687 (nombreuses rééd. jusqu'en 1955, dont *De la Génération de l'homme ou Tableau de l'amour conjugal*, Parme, 1751).
- Wolff (Caspar Friedrich), *Theoria generationis*, 1759.

● **XIX^{ème} – XX^{ème} siècles**

- Bergeret (Dr Louis-François, d'Arbois), *Des fraudes dans l'accomplissement des fonctions génératrices, dangers et inconvénients pour les individus, la famille et la société*, Paris, J.-B. Baillière, 1868 (20^{ème} rééd. 1926).
- Bourbon (Achille), *De l'influence du coït et de l'onanisme dans la station sur la production des paralysies*, thèse de médecine, Paris, 1859, n°115.
- Cleisz (Augustin), *Recherches des lois qui président à la création des sexes*, Thèse de médecine, Paris, 1889
- Coriveaud (Dr A.), *Le Lendemain du mariage, étude d'hygiène*, Paris, J.-B. Baillière, 1884.
- Dartigues (J.-P.), *De la procréation volontaire des sexes, étude physiologique de la femme*, Paris, 1882.
- Dartigues (J.-P.), *De l'amour expérimental ou des causes d'adultère chez la femme au XIX^{ème} siècle, étude d'hygiène et d'économie sociale résultant de l'ignorance du libertinage et des fraudes dans l'accomplissement des devoirs conjugaux*, Versailles, F. Hosteau, 1885.
- Demangeon (J.-B.), *Anthropogénésie ou génération de l'homme*, 1829.
- Descourties, *De l'impuissance et de la stérilité*, etc., Paris, 1831.
- Deslandes (Léopold), *De l'onanisme et des autres abus vénériens considérés dans leurs rapports avec la santé*, Paris, Lelarge, 1835.
- Garnier (Dr P.), *Le Mariage, dans ses devoirs, ses rapports et ses effets conjugaux au point de vue légal, hygiénique, physiologique et moral*, Paris, 1879.
- Hayem (A.), *Du mariage*, Didier, 1872.
- Lambin (J.M.), *Le Système de la génération*, s.l., 1813.
- Mayer (Dr Alexandre), *Des rapports conjugaux considérés sous le triple point de vue de la population, de la santé et de la morale publique*, Paris, J.-B. Baillière, 1857 (1^{ère} éd. 1849).
- Mondat (V.), *De la stérilité de l'homme et de la femme et des moyens d'y remédier*, Migneret, 1820.
- Montalban (Dr Ch.), *Petite Bible des jeunes époux*, Paris, Flammarion, 1885.
- Négrier (Charles), *Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires de l'espèce humaine, considérés spécialement sous le rapport de leur influence avec la menstruation*, Paris, Béchet Jeune, 1840.
- Pouchet (Dr Félix-Archimède), *Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale*, Paris, J.-B. Baillière, 1847.
- Pouchet (Dr Félix-Archimède), *Génération spontanée. Résumé des travaux physiologiques sur cette question et ses progrès jusqu'en 1863*, Rouen, C.F. Lapiere, 1863.
- Prévost (Jean-Louis), Dumas (Jean-Baptiste), *Troisième mémoire sur la génération*, Genève, 1824.

- Raciborski (Adam), *Traité de la menstruation, ses rapports avec l'ovulation, la fécondation, l'hygiène de la puberté et de l'âge critique, son rôle dans les différentes maladies, ses troubles et leur traitement*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1844.
- Ribbing, *L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales*, trad. du suédois, Paris, Alcan, 1895.
- Richard (D.), *Histoire de la génération chez l'homme et chez la femme*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1875.
- Richard (Dr David), *Des rapports conjugaux. Histoire de la génération de l'homme et de la femme*, 1889.
- Roubaud (Félix), *Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et la femme comprenant l'exposition des moyens pour y remédier*, Paris, J.-B. Baillière, 1855.
- Seraine (Dr), *De la santé des gens mariés ou physiologie de la génération de l'homme et hygiène philosophique du mariage*, Paris, 1865.
- Serrurier (Dr J.B.T.), *Du mariage considéré dans ses rapports physiques et moraux*, Paris, Baillière, 1845.
- Tinchant (Jean-Michel), *Doctrine nouvelle sur la reproduction de l'homme*, Paris, 1822.
- Villermé (Louis René), « De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme, considérée dans ses rapports avec les saisons, avec les climats, avec le retour périodique annuel des époques de travail et de repos, d'abondance et de rareté des vivres, et avec quelques institutions et coutumes sociales », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 5, 1831.
- Waldeyer, *Les Processus de fécondation*, Lecronier et Babe, 1889.

b. Callipédie, hérédité, eugénisme et dégénérescence

- Anonyme, *De la propagation du genre humain ou manuel indispensable pour ceux qui veulent avoir de beaux enfants de l'un et l'autre sexe. Ouvrage contenant des preuves certaines de l'influence des planètes sur la naissance des individus, leurs principales inclinations et leurs destinées*, Paris, 1799.
- Anonyme, *La Philopédie ou l' Art d'avoir des enfants sans passion*
- Andry de Boisregard (Nicolas), *L'Orthopédie, ou l'art de prévenir et de corriger dans les enfants les difformités du corps*, Paris, 1741, 2 vol.
- Broca (P.), *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*, Paris, 1867.
- Cleisz (Augustin), *Recherches des lois qui président à la création des sexes*, Thèse de médecine, Paris, 1889.
- Combes (Emile), *Considérations contre l'hérédité des maladies*, Thèse, Paris, 1868, n°82.
- Dallemagne (Jules), *Dégénérés et déséquilibrés*, Bruxelles, H. Lamertin, 1894.
- Darnal (Alfred), *Dégénérescence et responsabilité pénale*, Paris, Delmar, 1896.
- Dartigues (P.), *De la procréation volontaire des sexes, étude physiologique de la femme*, Paris, 1882.
- Debay (Auguste), *La Vénus féconde et callipédique*, Paris, 4^{ème} éd., 1874.
- Duprat (F., Dr), *Le secret de la Procréation volontaire. Garçon ou fille à volonté*, Paris, l'Auteur, 1920
- Fonsagrives (J.-B.), *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier par le rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants*, conférence Montpellier, 1867.
- Guihermond, *Lettre au citoyen Millot sur son système de la génération et sur l'art de procréer les sexes à volonté*, Paris, Ouvrier, 1802.
- Huarte de San Juan (Jean), *Examen des esprits pour les sciences*, éd. 1575, trad. J.-B. Etcharren, Atlantica, 2000.
- Lucas (Prosper), *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle dans les états de santé et de maladie du système nerveux*, Paris, J.-B. Baillière, 1847-1850, 2 vol.
- Magnan (Valentin), Legrain (Paul), *Hérédité et alcoolisme : Etude psychologique et clinique sur les dégénérés buveurs et les familles d'ivrognes*, Paris, O. Doin, 1889.
- Milliot (Jacques-André), *L'Art d'améliorer et de perfectionner les hommes au moral comme au physique*, Paris, Migneret, 1801.
- Milliot (Jacques-André), *L'Art de procréer les sexes à volonté ou histoire physiologique de la génération humaine*, Paris, Béchet Jeune, 1828.
- Moreau (Jacques-Joseph), *Mémoire sur les causes prédisposantes héréditaires de l'idiotie et de l'imbécillité*, Paris, 1853.
- Morel (Dr Benedict A.), *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine...*, Paris, J.-B. Baillière, 1857.
- Morel (Dr Benedict A.), *De l'hérédité morbide progressive*, Paris, 1867.
- Morel de Rubempré (J.), *Les secrets de la génération ou l'Art de procréer des garçons et des filles à volonté*, Paris, 1824.

- Pinard (Adolphe), « De la conservation et de l'amélioration de l'espèce », leçon d'ouverture faite à la Clinique Baudelocque, le 7 novembre 1898, *Revue scientifique*, 1899, I, pp. 167-174.
- Procope-Couteau (Michel), *L'art de faire des garçons ou nouveau tableau de l'amour conjugal*, Montpellier, 1755.
- Quillet (Claude), *La Callipédie ou manière de faire de beaux enfants*, trad. Du latin par Degly, Paris, 1749 (1^{ère} éd. latine, Leyde, 1655).
- Rey (M.), *Dégénération de l'espèce humaine et sa régénération*, 1863.
- Robert (Dr Louis Joseph Marie), *Essai sur la mégalanthropogénésie, ou l'art de faire de des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes*, Paris, 1801, 240 p.
- Vandermonde (Charles-Augustin), *Essai sur la manière de perfectionner l'espèce humaine*, Paris, 1756, 2 vol. Vandeven (P.-J.-A.), publie *Considérations sur les causes de la dégénérescence de l'espèce humaine*, Louvain, Vanlinthout, 1850.
- Voisin (Jules), *L'idiotie : Hérité et dégénérescence mentale : psychologie et éducation de l'idiot*, Paris, A. Alcan, 1893.
- Weismann (A.), *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle*, Paris, 1892 (trad.).

c. Monstres, tératologie et naissances extraordinaires

- Blanc (L.), *Les anomalies chez l'homme et les mammifères*, Paris, Baillière, 1893.
- Bonnet (C.), *Considérations sur les corps organisés*, Neuchâtel, 1779.
- Dareste (C.), *Recherches sur la production artificielle des monstruosité, ou essai de tératogénie expérimentale*, Paris, Reinwald, 1891.
- Debay (A.), *Histoire des métamorphoses humaines et des monstruosité, stérilité, impuissances, procréation des sexes, calligénésie*, Paris, 1845.
- Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), *Philosophie anatomique, des monstruosité humaines*, Paris, 1822.
- Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne), *Considérations générales sur les monstres, comprenant une théorie des phénomènes de la monstruosité*, Paris, Imprimerie Tastu, 1826.
- Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux*, Paris, J.-B. Baillière, 1832-1836.
- Guérin (J.), *Recherches sur les difformité congénitale chez les monstres, le fœtus et l'enfant*, Paris, « Au bureau de la publication », 1880.
- Guinard (L.), *Précis de tératologie, anomalies et monstruosité chez l'homme*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1893.
- Meckel (Johann Friedrich), *Manuel d'anatomie pathologique* (trad. de l'allemand), Paris, J.-B. Baillière, 1825.
- Puech (A.), *Des anomalies de l'homme, leur fréquence relative*, Paris, F. Savy, 1871.
- Sigaud de La Fond (Joseph-Aignan), *Dictionnaire des merveilles de la nature*, Paris, 1871.
- Wolff (Caspar Friedrich), *De ortu monstrorum*, 1772.

d. Onanisme, péril vénérien

- Augagneur (Victor), *Etude sur la syphilis héréditaire tardive*, 1879.
- Barthélémy (Dr Toussaint), *Etude d'hygiène sociale. Syphilis et santé publique*, Paris, J.-B. Baillière, 1890.
- Barthélémy (Pr T.), « La prophylaxie des maladies vénériennes chez la femme » (Conférence de Bruxelles, 1899), *Revue de médecine légale*, 1900, pp. 115 sq.
- Belhomme (L.), Martin (A.), *Traité pratique et élémentaire de pathologie syphilitique et vénérienne*, 1864.
- Bertherand (A.), *Précis des maladies vénériennes, de leur doctrine et de leur traitement*, 1852.
- Bertin, *Traité de la maladie vénérienne chez les enfants nouveaux-nés, les femmes enceintes et les nourrices*, Paris, 1810.
- Bourbon (Achille), *De l'influence du coït et de l'onanisme dans la station sur la production des paralysies*, thèse de médecine, Paris, 1859, n°115.
- Civiale (Jean), *Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires*, Paris, Fortin, 2^{ème} éd., 1841.
- Deslandes (Léopold), *De l'onanisme et des autres abus vénériens considérés dans leurs rapports avec la santé*, Paris, Lelarge, 1835.

- Diday (P.), *Traité de la syphilis des nouveaux-nés et des enfants à la mamelle*, 1854.
- Fournier (Pr Alfred-Jean), *La Syphilis héréditaire tardive*, 1886.
- Fournier (Pr Alfred-Jean), *Syphilis et mariage*, Paris, Masson, 1890.
- Fournier (Pr Alfred-Jean), *L'Hérédité syphilitique*, 1891.
- Fournier (Pr Alfred-Jean), *Hérédosyphilis de deuxième génération*, 1905.
- Fournier (Pr Alfred-Jean), *Recherche et diagnostic de l'hérédosyphilis tardive*, 1907.
- Gastou (P.), *La Syphilis héréditaire et l'hérédité syphilitique*, 1906.
- Hallopeau (Henri), Fouquet (Charles), *Traité de la syphilis*, 1911.
- Jullien (L.), *Traité pratique des maladies vénériennes*, 1879.
- Jullien (L.), *Hérédosyphilis. Descendance des hérédosyphilitiques*, 1901.
- King (E.), « Syphilis héréditaire transmise à travers deux générations », *France médicale*, 1889, pp. 1337-1340.
- Lancereaux, *Traité historique et pratique de la syphilis*, 1866.
- Leduc (Henri), *La Syphilis à la maternité de l'hôpital Tenon*, 1905-1906.
- Mauriac (P.), *Nouvelles leçons sur les maladies vénériennes*, 1890.
- Mireur (Dr H.), *Essai sur l'hérédité de la syphilis*, 1867.
- Mireur (Dr H.), « Recherches sur la non inoculabilité syphilitique du sperme », *Annales de dermatologie et de syphiligraphie*, 1876-1877, pp. 423-435.
- Ricors (Philippe), *Lettres sur la syphilis*, 1856.
- Rollet (J.), *Traité des maladies vénériennes*, 1865.
- Tissot (Samuel), *L'Onanisme ou dissertation physique sur les maladies produites par la masturbation*, Paris, 1760.

6. Natalité, mortalité, dénatalité, dépopulation (aspects médicaux et démographiques)

- Baffet, *De la dépopulation spécialement envisagée au point de vue obstétrical*, thèse de médecine, Paris, 1903.
- Bertillon (Jacques), *La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort)*, Paris, G. Baillière, 1880.
- Bertillon (Jacques), *De la dépopulation de la France et des remèdes à y apporter*, Paris, Berger-Levrault et Cie, 1896.
- Bertillon (Jacques), *Le problème de la dépopulation*, A. Colin, 1897.
- Bertillon (Jacques), *La dépopulation de la France. Ses conséquences. Ses causes. Mesures à prendre pour la combattre*, Paris, F. Alcan, 1911.
- Brochard (André-Théodore), *De la mortalité des nourrissons en France : spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loire)*, Paris, J.-B. Baillière, 1866.
- Brochard (André-Théodore), *Des causes de la dépopulation en France et des moyens d'y remédier, Mémoire lu au Congrès médical de Lyon*, Lyon, Librairie Médicale de J.-P. Mégret, 1873.
- Brochard (André-Théodore), *La Vérité des enfants trouvés*, Paris, Pion, 1876.
- Cheysson (Emile), *La question de la population en France et à l'étranger*, Paris, J.-B. Baillière, 1885.
- Commission de la dépopulation, sous-commission de la mortalité, *Rapport général sur les causes de la mortalité*, présenté par Paul Strauss, Melun, Imprimerie Administrative, 1911.
- Commission extraparlamentaire chargée d'étudier les questions relatives à la dépopulation en France et de rechercher les moyens d'y remédier (Instituée par un décret du 5 novembre 1912), Sous-commission administrative et juridique, *Procès-verbaux des séances*, Paris, Imprimerie Nationale, 1913.
- Couturier (D.-M.), *Demain. La dépopulation de la France, craintes et espérances*, Paris, Maison de la Bonne Press, 1901.
- Doléris (Dr), *Néo-malthusianisme. Maternité et féminisme. Education sexuelle*, 1918.
- Dumont (Arsène), *Dépopulation et civilisation, étude démographique*, Paris, Lecrosnier et Babé, 1890.
- Dumont (Arsène), *La dépopulation dans l'Orne*, Nancy, Berger-Levrault, 1898.
- Fleury (Pierre), *Des causes de la dépopulation française et de la nécessité de réorganiser les services d'assistance et d'hygiène*, Paris, Gueret, 1888.
- Gonnard (René), *La Dépopulation en France*, thèse, Lyon, faculté de droit, Lyon, A.H. Stock, 1898.
- Gilibert (Jean-Emmanuel), *Dissertation sur la dépopulation causée par les vices, les préjugés et les erreurs des nourrices mercenaires*, Lyon, 1770.
- Hertz (Robert), « Socialisme et dépopulation », *Les Cahiers du Socialiste*, n°10, Paris, 1901.
- Jaubert (abbé), *Causes de la dépopulation*, 1767.
- Lagneau (Dr G.), *Situation de la population en France*, Paris, 1873.

- Lagneau (Dr G.), « De l'influence de l'illégitimité sur la mortalité », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1876, pp. 53-86 (mémoire lu devant académie de médecine le 26 janvier 1875).
- Malthus (Thomas), *Essai sur le principe de population*, 1805 (éd. anglaise, 1798, *An Essay on the Principle of Population, as it Affects the Future Improvement of Society with Remarks on the Speculations of Mr. Godwin, M. Condorcet, and Other Writers* London, printed for J. Johnson, in St. Paul's Church-Yard).
- Messance (L.), *Nouvelles recherches sur la population de la France*, Paris, 1788.
- Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et considérations sur la population*, Paris, 1778 (rééd. et annotée par Eric Vilquin, Paris, INED-PUF, 1994).
- Monot (C.), *De la mortalité excessive des enfants pendant la première année de leur existence, ses causes et des moyens de la restreindre*, Paris, J.-B. Baillière, 1872
- Nadaillac (Jean-François-Albert de), « La dépopulation de la France ». Extrait du *Correspondant*, Paris, De Soye et Fils, 1891.
- Nitti (Francesco Saverio), *La Population et le Système social*, V. Giard et E. Brière, 1897.
- Picon (Dr), *Aperçu sur les principales causes de la dépopulation et de l'affaiblissement progressif de la France*, Paris, Clément Larrieu, 1888.
- Pinard (Adolphe) et Richet, « Rapport sur les causes physiologiques de la diminution de la natalité en France », *Annales de gynécologie et obstétrique*, Janvier 1903.
- Pinard (A.), « De la dépopulation de la France », *Revue scientifique*, 30 juillet 1910.
- Piot (Edme), *La dépopulation. Enquête personnelle sur la dépopulation en France*, Paris, Société Anonyme de Publication Périodique, P. Mouillot, 1902.
- Ponsolle (Paul), *La dépopulation. Introduction à l'étude sur la recherche de la paternité*, Paris, L. Baillière et H. Messenger, 1893.
- Prévost-Paradol (M.), *La France nouvelle*, Paris, M. Lévy, 1868.
- Rabaud (Camille), *Le péril national ou la dépopulation croissante de la France. Le péril, les causes, les moyens*, Paris, Fischbacher, 1891.
- Sicart de Plauzoles (Just.), *La maternité et la défense nationale contre la dépopulation*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1909.
- Strauss (Paul), *Dépopulation et puériculture*, Paris, E. Fasquelle et G. Charpentier, 1901.
- Vauban (Sébastien Le Preste, marquis de), *Méthode exposée dans Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des Peuples*, 1686 ; repris dans Vauban (Sébastien Le Preste, marquis de), *La Dîme royale*, 1707.

7. Avortement, infanticide (approche médicale, judiciaire et morale)

- Allemane (Félix), *L'avortement criminel (étude sociale, juridique et médico-légale)*, thèse de droit, Carcassonne, imprimerie Gabelle, 1911.
- Balthazard (Dr Victor), Prévost (Eugène), *Une plaie sociale, les avortements criminels*, Paris, A. Maloine, 1912.
- Bayard (Dr Henri), « Considérations médico-légales sur l'avortement provoqué et sur l'infanticide », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 17, 1847, pp. 443-456.
- Bondé (Amédée), *Etude sur l'infanticide, l'exposition et la condition des enfants exposés en droit romain...*, Paris, A. Derenne, 1883.
- Brillaud-Laujardière (Charles-Claude), *De l'avortement provoqué considéré du point de vue médical, théologique et médico-légal*, Paris, A. Durand, 1862.
- Brouardel (Paul), *L'infanticide*, Paris, J.-B. Baillière, 1897.
- Brouardel (Paul), *De l'avortement*, Paris, J.-B. Baillière, 1901.
- Desormeaux (Dr), *L'avortement. Causes naturelles. Manœuvres criminelles*, Paris, Librairie Chaubard, 1905.
- Drouineau (Gustave), *De l'avortement. Mesures à prendre. Rapport présenté au Conseil d'administration de la Ligue Contre la Mortalité Infantile*, le 27 mai 1907, Paris, Masson, 1907.
- Du Moriez (Stanislas), *L'avortement. Etude historique, psychologique, sociale, médicale, légale et de droit comparé. Ses conséquences du point de vue de la dépopulation de la France*, Paris, Marchal et Godde, 1912.
- Ferdut (Eugène), *De l'avortement au point de vue médical, obstétrical, médico-légal et théorique*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Parent, 1865.
- Floquet (Charles), *Avortement et dépopulation (affaire Costance Thomas Flourey)*, Paris, Polyclinique de Paris, 1892.

- Gallard (Théophile), *De l'avortement au point de vue médico-légal*, Paris, Librairie J.-B. Baillière, 1878.
- Giost (Mme), *Considérations sur l'avortement et l'infanticide dans leurs rapports avec la jurisprudence*, Paris, chez l'auteur, 1831.
- Hélie (T.), « De l'action vénéneuse de la rue et de son influence sur la grossesse », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 20, 1938, pp. 181 et sq.
- Lafeuille (Dr), *L'avortement*, Paris, Offenstadt, s.d.
- Montier (Fernand), *De l'avortement criminel. Etude des moyens de le prévenir et de le réprimer*, Paris, A. Rousseau, 1894.
- Spiral (E.-Adolphe), *Essai d'étude sur l'avortement considéré du point de vue légal et spécialement de l'article 317 (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) du Code Pénal relativement au concubinat, suivi de l'examen de l'article 340 du Code civil*, Nancy, G. Lupin-Leblond, 1882.
- Talmeyr (Maurice), *Sur le banc. Les avorteuses de Paris*, Paris, Léon Genonceaux, 1890, 2 vol.
- Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'avortement, suivie d'une note sur l'obligation de déclarer à l'état civil les fœtus mort-nés et d'observations et de recherches pour servir à l'histoire médico-légale de grossesses fausses et simulées*, J.-B. Baillière, 1881 (4^{ème} édition, 1^{ère} édition 1855).
- Tardieu (Ambroise), *Etude médico-légale sur l'infanticide*, Paris, J.-B. Baillière, 1880 (1^{ère} éd. 1868).
- Toulmouche (Dr Adolphe), *Etudes sur l'infanticide et la grossesse cachée ou simulée*, Paris, J.-B. Baillière, 1862, extr. des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2^{ème} série, 1862, t. XVI, XVII et XVIII.
- Vibert (Dr Charles), « Relation médico-légale de l'affaire Thomas (avortement) », *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale* », janvier 1893, t. XXIX.

8. Grossesse et art des accouchements

a. Généralités

• Médecine ancienne

- Astruc (Jean), *L'Art d'accoucher réduit à ses principes, avec l'histoire sommaire de l'art d'accoucher, et une lettre sur la conduite qu'Adam et Eve durent tenir à la naissance de leurs premiers enfants*, Paris, 1766.
- Augier du Fot (Anne Amable), *Catéchisme sur l'art des accouchements pour les sages-femmes de la campagne*, Soissons et Paris, 1775.
- Baudelocque (Jean-Louis), *Principes sur l'art des accouchements par demandes et réponses en faveur des élèves sages-femmes*, Paris, éd. Méquignon, 1787, (1^{ère} éd. 1775).
- Baudelocque (Jean-Louis), *L'Art des accouchements*, Paris, Méquignon, 1781.
- Benoist, *Recueil de Préceptes sur les accouchements*, Auch, 1784.
- Bichet (M.), *Observation sur l'Art des accouchements*, 1758.
- Bourgeois (Louise), *Observations diverses sur la stérilité, perte du fruit, fécondité et accouchements... suivi de Instructions à sa fille*, Paris, 1609.
- Deleurye (François-Ange), *Traité des accouchements en faveur des élèves ; dans lequel sont traitées les maladies des femmes grosses et accouchées et celles de petits enfants*, Paris, M. Lambert et Didot le Jeune, 1770.
- Didelot (Charles Gabriel), *Instruction pour les sages-femmes ou méthode assurée pour aider les femmes dans les accouchements naturels et laborieux*, Nancy, 1770.
- Dionis (Pierre), *Traité général des accouchements qui instruit tout ce qu'il faut faire pour être habile accoucheur*, Paris, d'Houry, 1718.
- Duval (Jacques), *Traité des hermaphrodites, parties génitales, accouchements des femmes... par Jacques Duval, docteur et professeur en médecine, natif d'Evreux*, Paris, 1880 (d'après l'édition originale de Rouen, 1612).
- Gilles de la Tourette (J.-Ch.), *L'Art des accouchements*, Angers, 1787.
- Guillemeau (Jacques), *L'Heureux accouchement des femmes où est traité du gouvernement de leur grossesse, de leur travail naturel et contre nature*, Paris, 1609.
- Guillemeau (Jacques), *De la grossesse et de l'accouchement des femmes*, 1620.
- Goubelly (A.), *Connaissances nécessaires sur la grossesse, sur les maladies laiteuses et sur les cessations du flux menstruel*, Paris, 1785.
- Jenty (Charles Nicolas), *Démonstration de la matrice d'une femme grosse*, Paris, 1759 (iconographie).

- Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements*, Châlons-sur-Marne, Bouchard, 1773.
- Leroy (Alphonse), *Essai sur l'histoire naturelle de la grossesse et de l'accouchement*, Genève, 1787.
- Levret (André), *Essai sur l'abus des règles générales et contre les préjugés qui s'opposent aux progrès de l'art des accouchements*, Paris, Barrois, 1766.
- Mauriceau (François), *Traité des femmes grosses et de celles qui sont accouchées*, Paris, 1668 (éd. 1681).
- Mauriceau (François), *Observations sur la grossesse et l'accouchement des femmes, et sur leurs maladies, et celles des enfants nouveau-nés...*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1721 (1^{ère} éd. 1694).
- Mauquest de la Motte (Guillaume), *Traité des accouchements naturels, non naturels et contre nature expliqué dans un grand nombre d'Observations et de Réflexions, sur l'art d'accoucher*, Paris, 1715, rééd. 1721, 1765 (rééd. en partie par Gélis Jacques, *Accoucheur de campagne sous le roi-soleil*, Privat, 1979 et Imago, 1989).
- Nedey, *Principes sur l'art des accouchements*, Besançon, 1793.
- Peu (Philippe), *La pratique des accouchements...*, Paris, 1644.
- Petit (Antoine), *Traité des maladies des femmes enceintes, des femmes en couche, et des enfants nouveaux-nés, précédé du mécanisme des accouchements*, Paris, 1799, 3 vol.
- Portal (Paul), *La pratique des accouchements soutenue d'un grand nombre d'observations*, Paris, 1682.
- Pujol (A.), *Mémoire sur une fièvre puerpérale*, *Journal de médecine*, janvier 1789.
- Puzos (Nicolas), *Traité des accouchements, contenant des observations*, Paris, Desaint et Saillant, 1759.
- Rigal (M.), *Mémoire sur les accouchements*, 1786.
- Roeslin (Eucharis), *De partu hominis*, Francfort s/Main, C. Egenolf, 1532.
- Rueff (Jacob), *De conceptu et generatione hominis*, Franfort, G. Corvinus, 1580.
- Ruleau (J.), *Traité des accouchements difficiles et laborieux*, Paris, 1713.
- Saint-Germain (Charles), *Traité des fausses couches, enseignant la nature des faux germes, embryons, avortons et môles, les accidens qui précèdent et accompagnent les fausses couches, le pronostic, les precautions, et les remedes necessaires pour assister et secourir les femmes*, Paris, Cardon Besogne, 1651.
- Sacombe (Jean-François), *Observations médico-chirurgicales sur la grossesse, le travail et la couche*, Paris, Fuchs, An II (1794).
- Saucerotte (Nicolas), *Examen de plusieurs préjugés et usages abusifs concernant les femmes enceintes, celles qui sont accouchées et les enfants en bas âge ; lesquels préjugés et usages abusifs font dégénérer l'espèce humaine ; avec les moyens d'y remédier*, Nancy, Haener, 1776.
- Saucerotte (Nicolas), *Instructions concernant les femmes enceintes, celles qui sont accouchées et de la manière d'élever les petits enfants*, Gay Librairies, Strasbourg, 1777.
- Smellie (William), *Treatise on the theory and practice of midwifery* 1754, traduit en français en 1765.
- Sue (Pierre), *Essais historiques, littéraires et critiques sur l'art des accouchements ou recherches sur les coutumes, les mœurs et les usages des anciens et des modernes*, Paris, 1779, 2 vol.
- Viardel (Cosme), *Observations sur la pratique des accouchements naturels, contre nature et monstrueux...*, Paris, 1671.

● **XIX^{ème} – XX^{ème} siècles**

- Auvard (Pierre-Victor-Adolphe), *Traité pratique d'accouchement*, Paris, 1888.
- Bachimont (François-Charles), *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine*, Thèse, Paris, 1898.
- Bar (P.), Brindeau (A.) et Chambrelent (J.), *La pratique de l'art des accouchements*, Paris, Asselin et Houzeau, 1907.
- Bergeret, (L.F.E. d'Arbois), *Etude clinique, médico-légale et morale sur les grossesses fausses, méconnues...*, 1892.
- Boivin (Marie-Anne), *Mémorial de l'art des accouchements*, Paris, 1824 (1^{ère} éd. 1812).
- Budin (Pierre), Demelin (L.), *Manuel pratique d'accouchement et d'allaitement*, Paris, Doin, 1904.
- Callard (F.M.), *Dissertation sur les dangers de l'incontinence pendant la gestation*, thèse, Paris, an XIII (1805), n°435.
- Capart (P.), *De l'allaitement pendant la grossesse*, Thèse de médecine, n°146, Paris, 1898.
- Capuron (Joseph), *La médecine légale relative à l'art des accouchements*, Paris, Croullebois, 1821.

- Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique de l'art des accouchements*, Paris, H. Lauweryns, 1874 (1^{ère} éd. 1845).
- Chaillly (Honoré), *Traité pratique de l'art des accouchements*, Paris, J.-B. Baillière, 1842.
- Corre (Antoine), *Manuel d'accouchement et de pathologie puerpérale*, Paris, Octave Doin, 1885.
- Depaul (Henri-Jean-Anne), *Traité théorique et pratique d'auscultation obstétricale*, Paris, Labé, 1847
- Dubois (Paul-Antoine), Pajot (Charles-Marius-Edme), *Traité complet de l'art des accouchements, op. cit.*, t. 2.
- Dugès (Antoine-Louis), *Manuel d'obstétrique, ou précis de la science et de l'art des accouchements*, Paris, Gabon et Cie, 1826.
- Engelmann (Dr), *La Pratique des accouchements chez les peuples primitifs*, Paris, 1885.
- Gardien (C.N.), *Traité d'accouchements, des maladies des femmes, de l'éducation médicale des enfants et des maladies propres à cet âge*, Paris, Crochard, 1807, 4 vol.
- Jacquemier (Jean-Marie), *Traité complet des accouchements naturels, non naturels et contre nature*, Paris, Baillière, 1846.
- Hatin (Jules), *Cours complet d'accouchement et des maladies des femmes et des enfants*, Paris, Crochard, 1835.
- Lachapelle (M.-L.), *Pratique des accouchements, ou mémoires et observations choisies, sur les points les plus importants de l'art*, Paris, 1821, 3 t.
- Lejumeau de Kergaradec (Jean-Alexandre), *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse*, Paris, Méquigon, 1822.
- Leroy (Alphonse), *Des pertes de sang pendant la grossesse*, 1805.
- Lobstein (J.F.), *Observations d'accouchements*, Paris, 1817.
- Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Béchet, 1822.
- Morache (Georges), *Grossesse et accouchement*, Paris, 1903.
- Pinard (Auguste), *Traité du palper abdominal au point de vue obstétrical*, Paris, Lauweryns, 1878.
- Poirier (G.), *Des nourrices enceintes, influence de leur grossesse sur l'enfant qu'elles allaitent*, Paris, 1890.
- Porak, « Du passage des substances étrangères à l'organisme à travers le placenta », *Archives de médecine expérimentale et d'anatomie pathologique*, 1894.
- Ribemont-Dessaignes (Alanb), Lepage (Gabriel), *Précis d'obstétrique*, Paris, G. Masson, 1894.
- Schweighaeuser (Jacques-Frédéric), *Archives de l'art des accouchements recueillis dans la littérature étrangère*, Strasbourg, 1806.
- Siebold (J. von), *Essai d'une histoire de l'obstétricie*, trad. J. Herrgott, Paris, 1863, 2 vol.
- Tarnier (Stéphane), *De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique*, 1894.
- *Id.*, Budin (Pierre), Chantreuil (Gustave), *Traité de l'art des accouchements*, Paris, G. Steinheil, 1888, 3 vol.
- Teulère (Bernard), « Quelques erreurs relatives à la grossesse et à l'accouchement », Thèse médecine, Paris, 1821, n°207.
- Varnier (H.), *La pratique des accouchements, obstétrique journalière*, Paris, 1900.

b. Diagnostic de la grossesse

- Boislambert (L.), *Recherches sur les moyens de reconnaître la grossesse utérine*, thèse n°59, Paris, 1823.
- Bossand (B.), *Dissertation sur les signes de la grossesse et sur quelques maladies qui surviennent aux femmes enceintes*, thèse, Paris, An XIII (1804).
- Bouchacourt (Léon), *Le diagnostic de la grossesse*, Paris, J.-B. Baillière, 1906.
- Brunet (J.T.), *Des signes de la grossesse utérine simple*, thèse n°156, Paris, 1850.
- Casassus (Jean-Baptiste), *Des signes de la grossesse utérine simple*, Montpellier, 1860, n°19.
- Creissel (Jean-François), *Essai médical sur les signes de la grossesse considérés depuis le moment de la conception jusqu'au terme préfix de l'accouchement*, thèse, n°15, Montpellier, An XII.
- Delisle (N.), *Dissertation sur les signes de la grossesse utérine simple*, thèse, Paris, 1824.
- Dufau (G.), *Des signes de la grossesse*, thèse, n° 315, Paris, 1855.
- Dumoret (P.) *Difficultés du diagnostic de la grossesse, grossesses douteuses*, Paris, institut int. de biblio. scientifique., 1897.
- Frémont (J.-B.), *Dissertation sur les signes de la grossesse utérine simple suivie de qq propositions relatives aux femmes enceintes*, thèse n°123, Paris, 1824.
- Gafé (H.), *De l'exploration obstétricale. Signes et diagnostic de la grossesse*, Nantes, Morel éd., 1884.
- Grand-Jean, *Thèse sur la grossesse utérine simple et les signes qui la caractérisent*, thèse n°109, Paris, 1817.

- Lafargue (P.C), *Du diagnostic de la grossesse*, thèse n°13, Paris, 1847.

c. Durée de la grossesse

- Bouvart (Michel Philippe), *Consultation contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, 1764 .
- Bouvart (Michel Philippe), *Consultations sur une naissance tardive pour servir de réponse à deux écrits de Monsieur Le Bas*, Paris, 1765.
- Corron ou Papon de Moncets (Mme) (sans doute pseudonyme de Pierre Abraham), *Dissertation en forme de lettre sur la cause qui détermine à neuf mois l'accouchement, par Madame Corron, sage-femme*, Paris, 1757.
- Le Bas (Jean Le), *Question importante : peut-on déterminer un terme préfix pour l'accouchement ?*, Paris, P. G. Simon, 1764.
- Lebas, *Lettre à M. Bouvart*, 1765
- Le Bas (Jean Le), *Nouvelles observations sur les naissances tardives*, Paris, Delalain, 1765.
- Lebas, *Réplique à l'ouvrage de M. Bouvart par M. Lebas*, 1770.
- Louis (Antoine), *Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, Paris, Cavelier, 1788.
- Petit (Antoine), *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives*, Paris, L. d'Houry, 1765.
- Petit (A.), *Lettre pour servir de réponse à un écrit qui porte pour titre « Lettre à Monsieur Bouvart »,* 1769.
- Sarraute-Lourié (Livcha), *Influence de la durée du repos sur la durée de la gestation*, thèse, Paris, Jouve et Boyer, 1899.
- Séropian (Beidros), *Fréquence comparée des causes de l'accouchement prématuré*, thèse, Paris, A. Michalon, 1907.
- Sicler (A.), *Histoire extraordinaire d'un accouchement de dix-neuf mois*, Le Puy, 1670.

d. Hygiène de la grossesse, puériculture intra-utérine

- Bachimont (François), *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine*, thèse de médecine, Paris, 1898.
- Bachimont (Alexandre), *De la puériculture intra utérine au cours des grossesses gémellaires*, thèse de médecine, 1899.
- Balland, *Influence du saturnisme sur la marche de la grossesse, le produit de la conception et l'allaitement*, thèse, Paris, 1896.
- Barbey, *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes, suivies de quelques questions sur l'emploi de la saignée pendant la grossesse*, thèse n° 115, Paris, Imp. Didot Jeune, 1813.
- Barker (Amice-Reay), *Considérations sur les soins à donner à la femme en dehors de tout accident, avant, pendant et après l'accouchement*, Thèse médecine, Paris, 1877.
- Blain (Réné), *De la surveillance et de l'assistance médicale de la femme enceinte*, Paris, Marchal et Billard, 1906.
- Bouchacourt (Léon), *Hygiène de la grossesse et puériculture intra-utérine*, Paris, 1905.
- Bouchacourt (Léon), *La grossesse*, Paris, 1906.
- Bouchut (Eugène), *Hygiène de la première enfance, Les lois organiques du mariage, les soins de la grossesse...*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1862.
- Bouyer (H.), *Dissertation sur l'hygiène des femmes enceintes, précédées de quelques considérations sur la grossesse*, Paris, thèse, n°19, 1830.
- Boyron, (F.), *De l'état de grossesse et des soins hygiéniques qu'il réclame*, thèse n°116, Montpellier, 1840.
- Buret (B.N.), *Dissertation sur la conduite que les femmes doivent observer pendant leur grossesse*, thèse n°72, Paris, 1809.
- Ceysson de Malaval, *Considérations hygiéniques relatives aux femmes pendant la grossesse dans le temps de l'accouchement naturel suivies d'un coup d'œil rapide sur les avantages de l'allaitement maternel*, thèse n°104, Montpellier, 1840.
- Couvelaire, « Puériculture intra-utérine », *Annales de Gynécologie et obstétrique*, mai 1903.
- Cury (H.), *Hygiène de la grossesse chez les femmes de la classe ouvrière*, thèse, Paris, 1898.
- Debay (Auguste), *Hygiène et physiologie du mariage : histoire naturelle et médicale de l'homme et de la femme mariés, dans ses plus curieux détails ; Hygiène spéciale de la femme enceinte et du nouveau-né*, Paris, E. Dentu, 1862, 29^{ème} éd.

- De Courthille (V.-M.), *Essai sur l'hygiène et les devoirs des mères pendant la grossesse et la lactation*, thèse, Strasbourg, 1832.
- De Soyre (A.), *Hygiène de la femme enceinte*, Paris, Lecrosnier et Babé, 1891.
- Eddé (N.), *Hygiène de la grossesse, de l'accouchement et de l'enfance*, Paris, Maloine, 1907.
- Emelin (G.), *Considérations physiologiques et générales sur les diverses époques de la vie d'une femme, suivies de qq règles d'hygiène sur la grossesse*, thèse n°67, Paris, 1811.
- Fraissines (J.J.M.E.), *Essai sur l'hygiène de la femme pendant la grossesse*, Montpellier, thèse n°81, 1852, t. 199.
- Fraissines (J.J.M.E.), *Hygiène de la femme pendant la grossesse avec des considérations sur la conception, l'allaitement, le choix de la nourrice...*, Marseille, 1857.
- Gilbert, *Alimentation de la femme pendant la grossesse et l'allaitement dans la classe ouvrière*, Thèse, Paris, 1906.
- Grimpet (M^{elle}), *Influence du tabac sur la grossesse et la santé des ouvrières de la manufacture des tabacs de Lille*, Thèse, Lille, 1906.
- « Influence des manufactures de tabacs, sur la menstruation, sur la grossesse, sur la santé des nouveau-nés », *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, 1883, n°3.
- Letourneur (Louis), *De l'influence de la profession de la mère sur le poids de l'enfant*, Thèse, Paris, 1897.
- Leyboff (Echiel), *Hygiène de la grossesse*, Thèse, Paris, Michalon, 1905.
- Mollard (Charles Louis), *Essai sur l'hygiène des femmes enceintes*, thèse n°158, Paris, 1815.
- Pinard (Pr Adolphe), « Notes pour servir à l'histoire de la puériculture pendant la grossesse », *Bull. de l'Académie nationale de médecine*, 26 novembre 1895, n°A59, SER3, T.34, pp. 593-597.
- Pinard (Pr Adolphe), « De la puériculture pendant la grossesse », *Revue d'hygiène*, 1898, pp. 1078-1079.
- Pinard (Pr Adolphe), « De la conservation et de l'amélioration de l'espèce », leçon d'ouverture faite à la Clinique Baudelocque, le 7 novembre 1898, *Revue scientifique*, 1899, I, pp. 167-174.
- Porak, « Du passage des substances étrangères à l'organisme à travers le placenta », *Archives de médecine expérimentale et anatomie pathologique*, 1894.

e. Imagination des femmes enceintes

- Bablot (Benjamin), *Dissertation sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes, dans laquelle on passe successivement en revue tous les grands hommes qui, depuis plus de deux mille ans, ont admis l'influence de cette faculté sur le fœtus, et dans laquelle on répond aux objections de ceux qui combattent cette opinion*, Paris, 1788.
- Bellet (Isaac), *Lettres sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes*, Paris, 1745.
- Blondel (Jacques-Auguste), *Dissertation physique sur la force de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus, par J.-A. Blondel, docteur en médecine et membre du collège des médecins de Londres*, trad. de l'anglais par A. Lebrun, Leyde, 1737.
- Courby (P.), *Des effets généraux des passions dans l'économie animale et de leur influence chez les femmes grosses*, thèse n°9, Paris, 1807.
- Demangeon (Jean-Baptiste), *Considérations physiologiques sur le pouvoir de l'imagination maternelle durant la grossesse*, Paris, 1807, 2 vol.
- Demangeon (Jean-Baptiste), *De l'imagination : considérée dans ses effets directs sur l'homme et les animaux, et dans ses effets indirects sur les produits de la gestation...*, Paris, chez Rouen frères, Bruxelles, Librairie médicale française, 1829.

f. Grossesse, accidents, maladies et thérapeutiques⁴

- Adelon (Louis), *Quelques observations relatives à l'influence de la grossesse dans certaines maladies préexistantes*, thèse n° 162, Paris, 1858.
- Alexandre (J.-B.), *De la grossesse extra-utérine, essai de diagnostic*, Paris, A. Parent, 1874.
- Bonnaud (M.), « Quelques observations sur les effets de l'émétique dans les maladies des femmes grosses », *Journal de médecine*, 1770, t. XXXI.

⁴ Nous n'avons pas recensé ici la centaine de thèses anciennes de médecine étudiant l'influence de la grossesse sur certaines maladies précises, soutenues pour la plupart entre 1830 et 1880 (bibliothèque de l'École de Médecine, Paris). Mais un comptage a été effectué pour repérer quelles sont les sujets dominants ; voir notre chapitre IV.

- Brun (J.), *De la saignée pendant la grossesse*, thèse n°236, Paris, 1853.
- Callé (J.), *De l'influence de la grossesse sur les fonctions de l'économie*, thèse n°374, Paris, 1836.
- Chambon de Montaux (Nicolas), *Des maladies de la grossesse*, Paris, Serpente, 1785, 2 vol.
- David (Théophile), *De la grossesse au point de vue de son influence sur la constitution physiologique et pathologique de la femme*, thèse n°94, Paris, 1868.
- Demoullins de Riols, *De l'emploi de la saignée et des toniques dans la grossesse*, thèse n°68, Paris, 1858.
- Désortiaux (J.-J.), *Dissertation sur l'avortement ou fausse-couche*, thèse n°12, Paris, 1830.
- Dionis (Pierre), *Histoire d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683.
- Fallen (Joseph), *Influence heureuse de la grossesse chez quelques malades*, thèse n°373, Paris, 188.
- Filhon (C.P.), *Dissertation sur l'avortement*, thèse n°117, Paris, 1821.
- Fleck (François), *De l'emploi de la saignée dans la grossesse*, thèse n°68, Paris, 1858.
- Garimont (Emile), *Traité théorique et pratique de l'avortement, considéré au point de vue médical, chirurgical et médico-légal*, Montpellier, Coulet, Paris, Delahaye, 1873.
- Hébert (F.), *Considérations sur l'utilité du mariage et de la grossesse dans plusieurs maladies*, thèse n°137, Paris, 1821.
- Joubert, article « Fausse couche », dans *l'Encyclopédie*, vol. 6, 1766, p. 452.
- Laroque, *Emploi de la saignée chez les femmes atteintes de maladies aiguës pendant la grossesse*, thèse n°31, Paris, 1837.
- Lateulade (P.), *Aperçu général sur les maladies de la grossesse*, thèse, Montpellier, An XII (1803).
- Lechien, (J.), *De la grossesse dans ses rapports physiologiques et pathologiques*, thèse n°45, Paris, 1847.
- Lefebvre, A., *De la fièvre puerpérale*, thèse n°153, Paris, 184.
- Marcé (Louis Victor), *Traité de la folie des femmes enceintes, des nouvelles accouchées et des nourrices*, Paris, éd. Baillière, 1858 (rééd. L'Harmattan, 2002).
- Maygrier (Charles), *Terminaisons et traitement de la grossesse extra-utérine*, Paris, O. Doin, 1886.
- Naussac (Henry), *Considérations sur la saignée*, thèse n°62, Paris, 1868.
- Puzos (Nicolas), *Mémoire sur les pertes de sang qui surviennent aux femmes grosses, etc.* Mém. de l'Acad. roy. de Chir., t. I, 1759.
- Tarnier (Stéphane), *De l'Efficacité du régime lacté dans l'albuminurie des femmes enceintes et de son indication comme traitement préventif de l'éclampsie*, Paris, A. Duval, 1875.
- Tarnier (Stéphane), « Des soins à donner aux enfants nés avant terme », *Bull. Acad. Méd.*, 14, 1885, pp. 944-954.
- Touzé (Félix), *De l'aberration des facultés intellectuelles pendant la grossesse considérée sous le point de vue médico-légal*, thèse, Paris, 1835.
- Saint-Germain (Charles), *Traité des fausses couches, enseignant la nature des faux germes, embryons, avortons et môles, les accidens qui précèdent et accompagnent les fausses couches, le pronostic, les précautions, et les remèdes nécessaires pour assister et secourir les femmes*, Paris, Cardon Besogne, 1651.
- Silbert d'Aix (P.), *De la saignée dans la grossesse*, Paris, Masson, 1857.
- Vignes (H.), Blechmann (G.), *Les prématurés*, Paris, G. Masson, 1933.

g. Exploration anatomique de la femme enceinte, embryogénèse, fœtus

- Aquapendente (Girolamo Fabrici), *De formato foetu*, Venise, Francesco Bolzettam, 1600.
- Baer (Carl Ernest von), *Über Entwicklungsgeschichte der Thiere. Beobachtung und Reflexion*, Königsberg, Bornträger, 1828-1837, 2 vol.
- Coste (Victor), *Embryogénie comparée. Cours sur le développement de l'homme et des animaux fait au muséum d'histoire naturelle de Paris*, publ. Par Z. Gerbe et V. Meunier, Paris, AM. Coste, 1837.
- Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Anatomie des parties de la génération de la femme*, Paris, 1773.
- Haeckel (Ernst), *Anthropogénie ou Histoire de l'évolution humaine*, trad. de l'allemand par C. Letourneau, Paris, C. Reinwald, 1877 (1^{ère} éd. 1874).
- Hertwig (Oscar), *Traité d'embryologie ou histoire du développement de l'homme et des vertébrés*, trad. sur la troisième éd. allemande par Charles Julin, Paris, C. Reinwald, 1906.
- His (Wilhelm), *Anatomie menschlicher Embryonen, part. 3 : Zur Geschichte des Organes*, Leipzig, Vogel, 1885.
- Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birminham, John Baskerville, 1774.
- Jenty (Charles Nicolas), *Explicatio demonstrationis uteri praegnantis mulieris cum foetu ad partum maturi, in tabulis sex*, Londres, L'auteur, 1758.

- Stéphane Schmitt, Turnhout, Brepols, 2003.
- Preyer (Wilhelm T.), *Physiologie spéciale de l'embryon, recherches sur les phénomènes de la vie avant la naissance*, Paris, Alcan, 1887 (trad. française).
- Roule (Louis), *L'Embryologie générale*, Reinwald, 1893.
- Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757.
- Sömmering (Samuel Thomas), *Icones embryonum humanorum*, Frankfurt am Main, Varrentrapp et Wenner, 1799.
- *Les textes embryologiques de Christian Heinrich Pander (1794-1865)*, trad., intro. et notes par Van de Spiegel, Adrian, *De formato foetu liber singularis*, s. 1., J.B. de Martinis et L. Pasquatus, 1626.
- Verdier-Heurtin (Jean-François), *Dissertation sur le fœtus trouvé à Verneuil dans le corps d'un enfant mâle*, Paris, 1804.

9. Suivi de la grossesse : lieux et personnels de santé et d'assistance

a. *Lieux de soins et d'assistance : maternités, hôpitaux*

- Administration générale de l'Assistance publique à Paris, *Dispositions relatives à l'admission des femmes enceintes dans les hôpitaux et la réception des enfants à l'hospice des Enfants trouvés et orphelins du département de la Seine*, Paris, Paul Dupont, 1852.
- Administration générale de l'Assistance publique à Paris, *Service des accouchements chez les sages-femmes agréées. Etat des sages-femmes attachées aux hôpitaux*, 1888.
- Administration générale de l'Assistance publique à Paris, *Hôpital de la maternité publique à Paris*, Montevrain, Imprimerie de l'école d'Alembert, 1903.
- Alhoy (L.), *Promenades poétiques dans les hospices et hôpitaux de Paris dédiées à M. le comte de Chaptal*, Paris, Trouvé, 1826.
- Ancelet (Dr Gabriel Paul), *Essai historique et critique sur la création et la transformation des maternités à Paris*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, G. Steinheil, 1896.
- Auvity, « Mémoire sur l'Hospice de la Maternité », *Recueil périodique de la Société de médecine*, 1797, t. III, pp. 165-177.
- Bar (Paul), *La maternité de l'hôpital Saint Antoine. Description, organisation et fonctionnement du 18 mai 1897 au 1^{er} janvier 1900*, Paris, Asselin et Houzeau, 1900.
- Bourdon (H.), *Des maternités, Rapport présenté à la société médicale des Hôpitaux*, Paris, F. Malteste, 1870.
- Cacheux (E.), *L'économiste pratique. Construction et organisation des crèches...des maternités...*, Paris, Baudry, 1885, VII.
- Carrier (Henriette), *Origines de la maternité de Paris. Les maîtresses sages-femmes et l'office des accouchées de l'ancien Hôtel Dieu, 1378-1796*, Paris, George Steinheil, 1888.
- *Code spécial de l'hospice de la maternité*, Paris, Imprimerie des sourds-muets, An X.
- *Code administratif des hôpitaux civils, hospices et secours à domicile de la ville de Paris*, 1824.
- Cornu, *L'hôpital, il y a deux siècles, l'Hôtel-dieu*, Thèse, Paris, 1898.
- Delaunay (Dr Paul), *La Maternité de Paris, Port Royal de Paris – Port Libre. L'Hospice de la maternité, l'école ses sages-femmes et ses origines (1625-1907)*, Paris, J. Rousset, 1909.
- Demay (V.-P.), *Monographie des secours publics de Paris*, Paris, 1847, notamment le chapitre V, "Des établissements pour la maternité pauvre et l'enfance abandonnée", pp. 699-749.
- Devergy, « Les services d'accouchement dans les hôpitaux, à domicile et chez les sages-femmes agréées », *Rapport officiel du ministère de l'Intérieur*, 1866.
- Fosseyeux (Maurice), *L'Hôtel-Dieu de Paris, au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1912.
- Howard (J.), *L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^{ème} siècle*, Londres, 1774 (trad. et éd. critique C. Carlier et J.-G. Petit, éd. de l'Atelier / éditions Ouvrières, 1994).
- Hucherard, Sausseret et Girault, *Mémoire historique et instructif sur l'Hospice de la maternité*, Paris, 1908.
- Husson (Armand), *Etude sur les hôpitaux*, Paris, P. Dupont, 1862.
- Le Fort (Léon), *Des maternités. Etude sur les maternités et les institutions charitables et d'accouchement à domicile dans les principaux Etats de l'Europe*, Paris, Victor Masson et Fils, 1866.
- Pinard (Pr Adolphe), *Du fonctionnement de la maternité de Lariboisière et des résultats obtenus depuis 1882 jusqu'en 1889*, Paris, G. Steinheil, 1889.
- Poirot (citoyen), *Hospices civils de la commune de Paris. Notice sur l'hospice de la maternité*, Paris, imprimerie de N. Renaudière, An IV.

- Renardet, *Maternité de l'hôpital de Saint-Denis*, Thèse, Paris, 1905.
- *Règlement général pour l'école d'accouchement établie par l'hospice de la maternité à Paris*, Paris, Imprimerie Huzard, 1811.
- Rousselet (Albin), « Les asiles pour les femmes enceintes et relevant de couches », *Assistance*, 1892, pp. 227-237.
- Tarnier (Stéphane), *Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux de femmes en couches*, Paris, A. Parent, 1864.
- Témoin (Sylvain), *La Maternité de Paris pendant l'année 1859*, Thèse pour le doctorat en médecine, 1859, Paris, A. Delahaye, 1860.
- Tenon (Jacques), *Mémoire sur les hôpitaux de Paris*, Paris, Royer, 1780.

b. Personnels de santé⁵

- Baron (Dr P.), *Sages-femmes et maternité à Dijon*, Dijon, 1933.
- Bertin (Joseph René Hyacinthe), *Instructions succinctes sur les accouchements, en faveur des sages-femmes en provinces, faites par les ordres du ministère*, 1769.
- Binet (André), *Souvenirs et propos d'un gynécologue*, Paris, Vigot frères, 1946.
- Bouchon (Lucien), *Un ami des enfants et des mères, le chirurgien Morlanne, fondateur des sœurs de la Charité maternelle de Metz, 1772-1862*, Paris, SPES, 1924.
- Chabert (Michel de), *Le corps médical dans le Nord depuis 1789*, Lille, 1904.
- Daremberg (G.), *Les grands médecins du XIX^{ème} siècle*, Paris, Masson, 1907.
- Delacoux, *Biographie des sages-femmes célèbres*, Paris, 1833.
- Delaunay (Paul), *La France médicale*, 1911.
- Devraigne (L.), *L'obstétrique à travers les âges*, Paris, G. Doin, 1939.
- Fosseyeux (Maurice), *Les sages-femmes et nourrices à Paris au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Impr. de la Revue de Paris, 1921, 20 p. (Extrait de la *Revue de Paris* du 1^{er} octobre 1921).
- Gael (Anna), *La Femme médecin. Sa raison d'être au point de vue du droit, de la morale et de l'humanité*, Paris, 1868.
- Guyon (Léon), *Un médecin de campagne d'autrefois : Notes et souvenirs, 1795-1865*, Le Mans, 1903.
- Hecquet (Philippe), *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes : et de l'obligation aux mères de nourrir leurs enfants – suivi de deux questions de médecine*, Trévoux, Imprimerie de S.A.S., 1744 (1^{ère} impr. 1705).
- Japiot (M.), *Tarnier, sa vie et son œuvre obstétricale*, Thèse de médecine, Paris, 1907.
- Labarthe (P.), *Nos médecins contemporains*, Paris, 1868, 2 vol.
- Monnier (Abbé G.-F.), *Le Guide de la sage-femme chrétienne dans l'accomplissement de ses devoirs envers la morale, la société et la religion*, Mâcon, Charpentier, 1847.
- Mossé (Melle), Delagrave, « Du rôle de la sage-femme dans la protection de la maternité et de l'enfance », *Revue Philanthropique*, t. XVII, 1905, pp. 680-693.
- Placet, *Etude historique sur les traités d'accouchement de Viardel, Portal et Mauquest de la Motte*, thèse, Paris, 1891.
- Ribier (F. de), *Les sages-femmes en France, ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont, ce qu'elles pourraient être*, Thèse de médecine, Paris, 1897.
- Ribier (F. de), *Statuts et règlements des chirurgiens des provinces*, Paris, 1912, Bibl. historique de « La France médicale », n°35.
- Witkowski (G. J.), *Accoucheurs et femmes célèbres, Esquisses biographiques*, Paris, 1880.

10. Puériculture et ouvrages de vulgarisation sur la grossesse, la maternité et l'élevage des enfants

● XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles

- Ballexserd (Jacques), *Dissertation sur l'éducation physique des enfants, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté*, Paris, 1767.
- Borel, *Avis aux femmes enceintes*, Avignon, 1771.
- Brouzet (N.), *Essai sur l'éducation médicale des enfants et sur leurs maladies*, Paris, 1754, 2 vol.

⁵ Pour une bibliographie complète sur la question de la formation des sages-femmes au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en France ; voir Sage-Pranchère (Nathalie), *Mettre au monde...*, *op. cit.* et *id.*, *L'Ecole des sages-femmes...*, *op. cit.*

- Caillau (Jean-Marie), *Avis aux mères de famille sur l'éducation physique et les maladies des enfants depuis le moment de leur naissance jusqu'à l'âge de six ans*, n. 1., n.p., 1769.
- *De la conservation des enfants pendant la grossesse de leur mère et de leur éducation physique de la naissance jusqu'à l'âge de six ou sept ans*, 1796.
- Des Essartz (J.C.), *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge, ou réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux citoyens*, Paris, 1760.
- Fourcroy de Guillerville (J.L.), *Les Enfants élevés dans l'ordre de la nature ou abrégé de l'histoire naturelle des enfants du premier âge à l'usage des pères et mères de famille*, Paris, 1774.
- Hecquet (Philippe), *De l'obligation faite aux femmes de nourrir les enfants*, Paris, J. Etienne, 1708.
- Le Roy (G.), *Sur le devoir des mères*, 1675.
- Prost de Royer, *Mémoire sur la conservation des enfants*, Lyon, 1778.
- Raulin (Jean), *De la conservation des enfants, ou les Moyens de les fortifier, de les préserver et guérir les maladies depuis l'instant de leur existence, jusqu'à l'âge de la puberté*, Paris, 1768-1769.
- Rebours (Mme Le), *Avis aux mères qui veulent nourrir leur enfant*, Paris, 1767.
- White (Charles), *Avis aux femmes enceintes et en couches ou Traité des Moyens de prévenir et de guérir les Maladies qui les affligent dans ces deux état, traduit de l'anglais et augmenté d'un Traité de l'Allaitement maternel*, Paris, 1774.

● **XIX^{ème} – XX^{ème} siècles**

- Bachimont (François), *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine*, thèse de médecine, Paris, 1898.
- Baudouin (Eve), *La mère au travail et le retour au foyer*, Paris, Bloud et Gay, 1931.
- Boissard (Dr Alphonse), *Mères et nourrissons*, Paris, Steinheil, 1892.
- Bouchet (E.), *Hygiène de la première enfance. Guide des mères pour l'allaitement, le sevrage et le choix de la nourrice*, 1869.
- Brochard (Dr A.-T.), *De l'amour maternel*, Discours, 16 mars 1872.
- Brochard (Dr A.-T.), *L'ouvrière, Mère de famille*, Lyon, Jossierand, 1874.
- Bujéon (Dr Alfred), *Lettres à une jeune mère sur l'hygiène de la grossesse et sur l'éducation physique et les maladies des enfants du premier âge*, Paris, 1843.
- Campan (Mme), *Manuel de la jeune mère...*, Paris, Baudouin frères, 1828.
- Cantel (Dr G.), *Hygiène de l'enfant depuis le moment de sa conception jusqu'à l'époque du sevrage*, Paris, éd. 1880.
- Caron (Dr), *Le code de la jeune mère*, Paris, 1859.
- Caron (Dr), *La puériculture ou la science d'élever hygiéniquement et physiologiquement les enfants*, Paris, J.-B. Baillière, 1866.
- Cassine (Dr Léon), *Le Conseiller de la jeune femme, Mères et nourrices*, Paris, 1894.
- Chambon (M.), *Le Livre des mères, Education domestique*, Paris, H. Gautier, 1900.
- Chamendal (Dr), *Le Petit Manuel des mères*, Paris, 1859.
- Clapier, *La puériculture avant la naissance*, Thèse, Paris, 1905.
- Clapier, *La puériculture intra-utérine*, Thèse, Paris, 1907.
- Coffignon (A.), *L'enfant à Paris : Paris-vivant*, Paris, Kolb, 1889.
- Combes (P.), *Le livre de la mère*, 1908.
- Constant (Mme), sage-femme, *Avis d'une grand-mère aux mères de famille sur l'éducation physique des petits enfants et sur les premiers soins à leur donner lorsqu'ils sont malades*, Paris, Au comptoir des imprimeurs réunis, 1843.
- Couvelaire (Alexandre), « Puériculture intra-utérine », *Annales de gynécologie et d'obstétrique*, mai 1903.
- Donné (Dr Alfred), *Conseils aux mères sur la manière d'élever les enfants nouveaux-nés ou de l'éducation physique des enfants du premier âge*, Paris, 1842.
- Dumas (Alphonse), *La Défense de la santé. Guide pratique de la femme enceinte*, Paris, J.-B. Baillière, 1902.
- Ernst (Amélie), *Nos bébés*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1883.
- Fonsagrives (Dr J.-B.), *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille et en particulier du rôle de la mère dans l'éducation physique des enfants*, Montpellier, 1867.
- Gabet, *Avis aux femmes enceintes et éducation physique des enfants (extrait des ouvrages de Tissot, Nicolas, Fourcroy et Salmade)*, Paris, 1802.
- Geoffroy (Mme E. L.), *Guide des femmes enceintes, des jeunes mères et traité de l'éducation physique des enfants*, Paris, P. Froment éd., 1830.
- Gérard (J. Dr), *Livre des mères*, 1904 (2^{ème} éd.).

- Giost (Mme), *Avis aux bonnes mères sur la manière de soigner les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de la puberté*, Paris, 1824.
- Haas (Dr P.), *Conseils aux jeunes mères. Antisepsie de l'accouchement*, Nancy, Crépin-Leblond, 1899.
- Hufeland (G.G.), *Avis aux mères sur les points les plus importants de l'éducation physique des enfants*, Paris, 1800 (1^{ère} éd. allemande, 1796).
- Lacasse (R.), *Hygiène de la grossesse, conseils pratiques aux jeunes mères*, Fourier, Paris, 1913.
- *La jeune mère ou l'éducation du premier âge. Journal illustré de l'enfance*, s.n., Lyon, 1873-1905 (journal lancé à l'initiative d'André-Théodore Brochard).
- *La Jeune Mère*, de Brochard (Dr A.-T.), 1873-1904.
- Leroy (Dr A.), *Médecine maternelle ou l'art d'élever et de conserver les enfants*, Paris, Méquignon, 1803.
- Leroy-Allais (Mme Jeanne), *Comment j'ai instruit mes filles des choses de la maternité*, Paris, Maloigne, 1907.
- Malgat (Dr J.), *Hygiène, La jeune femme, la mère et l'enfant*, Nice, 1887.
- Millet-Robinet (Mme) et Allix (Dr E.), *Le Livre des jeunes mères, la nourrice et le nourrisson*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1884.
- Moll-Weiss (A.), *La Femme, la Mère, l'Enfant*, Maloigne, Paris, 1917.
- Montain (J.-F. Frédéric), *Le guide des bonnes mères*, Lyon, 1807.
- Montier (E.), *Lettre à une jeune mère*, 1919.
- Montreuil-Straus (Dr, Germaine), *Avant la maternité. Précis des connaissances indispensables aux futures mères...*, Paris, Delamain, 1922.
- Montreuil-Straus (Dr, Germaine), *Tu seras mère*, Paris, 1932.
- Ozanam (J.-A.F.), *Conseils aux bonnes mères sur la grossesse, la couche et l'allaitement*, Lyon, 1817.
- Patou (Paul), *Etude de médecine sociale. La puériculture anténatale. Ses méthodes générales. Son étude particulière dans la région du Nord*, Lille, Le Bigot frères, 1909.
- Péchin, *Contribution à l'étude de la puériculture avant la grossesse*, Thèse, Paris, 1908.
- Périer (E.), *Guide des mères et des nourrices*, Paris, Baillière et fils, 1886.
- Pilloy (André), *Avis aux mères de famille sur la conduite qu'il convient de tenir pendant la grossesse et sur l'éducation physique et morale des enfants*, Bordeaux, 1835.
- Pinard (Adolphe), « Note pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine », *Bull. de l'Académie nationale de médecine*, 26 novembre 1895, n°A59, SER3, T.34, pp. 593-597.
- Priou (J.-B.), *Guide médical des mères de familles*, Paris, Nantes, 1846.
- Richard, *Essai sur l'éducation physique des enfants du premier âge*, 1829.
- Rougeot (Dr), *Manuel des mères et des nourrices*, Paris, 1886.
- Schlumberger (Mme Paul de), *Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère*, Paris, Librairie Fischbacher, 1911.
- Salmade (Dr), *Le livre des mères et des nourrices*, Paris, 1802.
- Sée (Ida), *Le devoir maternel*, Paris, Figuière, 1911.
- Selle (Dr A.-E.), *Guide maternel ou hygiène de la mère et de l'enfant*, Paris, 1907.
- Seraine (Dr Louis), *De la santé des petits enfants ou avis aux mères sur la conservation des enfants pendant la grossesse....*, Paris, 1853.
- Servais (F.-X. J.), *Hygiène de l'enfance ou guide des mères de famille*, Bruxelles, 1850.
- Théry (A. P.), *Conseils aux mères*, 1837.

F. SOURCES JUDICIAIRES, LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES

1. Généralités

- *Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs [...]*, publiés par M.M. J. Mavidal et E. Laurent, 2^{ème} série (1800 à 1860), Paris, Dupont, 1862-1896, 47 vol.
- Blanche (Antoine-George), *Etudes pratiques sur le code pénal*, Paris, Cosse et Marchal, 1861-1872, 7 vol.
- Bourguignon (Claude-Sébastien-Louis-Félix), *Jurisprudence des codes criminels*, Paris, Bavoux, 1825, 3 vol.
- *Bulletin des lois du royaume de France [puis de la République, puis de l'Empire français]*, bimensuel, Paris, Imprimerie royale [puis nationale et impériale], 8^{ème} série, 1824-1865.
- Camus, *Code spécial de la Maternité*, An X.

- Chauveau (Adolphe), Hélie (Faustin), *Théorie du code pénal*, Paris, Legrand et Descauriot, 1837-1842, 8 vol.
- *Code civil des Français*, Paris, Rondonneau, Imprimerie de la République, ans XI et XII.
- *Code Pénal*, Paris, Imprimerie Impériale, 1810.
- *Code d'instruction criminelle*, Paris, Imprimerie impériale, 1811.
- *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements du Conseil d'Etat*, éd. par Jean-Baptiste Duvergier, annuel, Paris, Guyot et Scribe puis L. Larose, 1824-1865.
- *Compte général de l'administration criminelle en France*, annuel, Paris, Imprimerie royale [puis nationale, puis impériale], 1825-1865.
- *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1880 et rapport relatif aux années 1826 à 1880*, publ. et commenté par Michelle Perrot et Philippe Robert, Genève / Paris, Slatkine, 1989.
- Ferrière (C. J. de), *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, 1679, éd. 1769, 2 vol.
- *Jurisprudence du royaume. Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine et de jurisprudence...*, éd. par Désiré et Armand Dalloz, nouv. éd., Paris, Bureau de la Jurisprudence générale du Royaume, 1845-1870, 47 vol.
- Le Graverand (Jean-Marie-Emmanuel), *Traité de la législation criminelle de la France*, 3^{ème} éd. rev. par J.-B. Duvergier, Paris, V^{ve} C. Béchet, 1830, 2 vol.
- *La législation civile, commerciale et criminelle de France ou commentaire et compléments des codes français*, éd. par M. le baron Locré, Paris, Treutel et Würtz, 1827-1862, 31 vol.
- *Loi du 28 juin 1793, lois et actes du gouvernement, t. VII, avril-vendémiaire an II*, impr. royale, 1834.
- *Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles et des femmes dans les établissements industriels* Section, I, art. 3
(http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_du_2_novembre_1892.pdf)
- *Ordonnance criminelle du mois d'août 1670*, faite à Saint-Germain-en-Laye, enregistrée par le Parlement de Paris le 26 août 1670, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1671. Consulté sur : http://ledroitcriminel.free.fr/la_legislation_criminelle/anciens_textes/ordonnance_criminelle_de_1670.htm
- Pic (Paul), *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières*, Paris, Arthur Rousseau, 1903.
- Rauter (Jacques Frédéric), *Traité du droit criminel français*, C. Hingray, 1836
- *Recueil des édits, ordonnances et déclarations, traités et concordats du règne de Léopold I, duc de Lorraine et de Bar*, Nancy, 1783 (« Ordonnance contre les filles ou veuves qui recèlent leur grossesse et accouchent en secret », 7 sept. 1711, t. I, p. 757-758.)
- *Recueil général des anciennes lois françaises*, éd. par Isambert, Paris, 1828 (Texte de l'édit d'Henri II, février 1556, t. XIII, pp. 471-473).
- *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile et criminelle*, éd. par Guyot, Paris, 1784 (t. VIII, « grossesse », p. 334-339).
- *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, par le Comte Philippe-Antoine Merlin, dit de Douai, Paris, Garnery, 1812-1825 (4^{ème} éd.).

2. Droit, criminalité, justice : la famille et les femmes

- Beccaria (Cesare), *Des délits et des peines, Dei delitti e delle pene*, Introduction, traduction et notes de Philippe Audegean, texte italien établi par Gianni Francioni, Lyon, ENS Éditions, 2009.
- Billard (Max), *Les femmes enceintes devant le tribunal révolutionnaire, d'après des documents inédits*, Paris, Billard, 1911.
- Bonnacase (Julien), *La philosophie du Code Napoléon appliquée au droit de la famille*, Paris, E. de Boccard, 1928.
- Bonjeau (Louis), *Maternité, étude critique des codes français*, Paris, Figuière, 1910.
- Bridel (Louis), *La femme et le droit*, Lausanne, 1884.
- Brinton (Crane), *French Revolutionary Legislation on Illegitimacy, 1789-1804*, Cambridge, Massachusetts, 1936.
- Cassin (René), *L'inégalité entre l'homme et la femme dans la législation civile*, Marseille, Barlatier, 1919.
- Franck (Louis), *Essai sur la condition politique de la femme. Etude de sociologie et de législation*, Paris, A. Rousseau, 1892.
- Fournel (J.-F.), *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire*, Paris, 1777.

- Fournel (J.-F.), *Traité de la séduction dans l'ordre judiciaire*, Paris, Demonville, 1781.
- Gide (Paul), *Etude sur la condition privée de la femme*, 2^{ème} édition par A. Esmein, Paris, L. Larousse et Forcel, 1885.
- Granier (Camille), *La femme criminelle*, Paris, O. Doin, "Bibliothèque biologique et sociologique de la femme", 1906.
- Krug (Charles), *Le féminisme et le droit civil français*, Paris, 1899.
- Lacaze (Henri), *De la criminalité féminine en France : étude statistique et médico-légale*, Lyon, impr. de la Revue judiciaire, 1910.
- Le Ridant (Pierre), *Traité sur le mariage*, s.l., 1753.
- Le Ridant (Pierre), *Code matrimonial*, Paris, 1770, 2 vol.
- Lombroso (Cesare), Ferrero (Guglielmo), *La femme criminelle et la prostituée*, trad. franç., Paris, F. Alcan, 1896 (trad. de *La Donna delinquente, la prostituta e la donna normale*).
- Marquet (Jean), *La condition légale de la femme au commencement et à la fin du XIX^{ème} siècle*, Nîmes, A. Chastagnier, 1899.
- Moyne (Nicolas-Toussaint dit Le Moyne ou Des Essarts), *Causes célèbres, curieuses et intéressantes de toutes les cours souveraines du Royaume avec les jugements qui les ont décidées*, 1773-1789, 196 tomes en 98 vol. (textes concernant les femmes rassemblés et présentés par Isabelle Vissière, *Procès de femmes au temps des philosophes ou la violence masculine au XVIII^{ème} siècle*, Paris éd. des femmes, 1985).
- Parent-Duchatelet (Alexandre), *La prostitution à Paris au XIX^{ème} siècle à Paris*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1981, préface d'Alain Corbin.
- Proal (Louis), *La criminalité féminine*, Paris, impr. Soye et fils, 1890.
- Ryckere (Raymond de), *La Servante criminelle : étude de criminologie professionnelle*, Paris, Maloine, "Bibliothèque de criminologie", 1908.
- Tarnowsky (Dr Pauline), *Les femmes homicides*, Paris, F. Alcan, 1908.
- Thabaut (J.), *L'évolution de la législation sur la famille*, Paris, 1913.

Les ouvrages concernant l'avortement et l'infanticide sont recensés dans la rubrique médecine (voir IV. E. 7. *Avortement et infanticide*) car les aspects judiciaires et médicaux sont souvent évoqués de manière conjointe.

G. ASSISTANCE

1. Généralités

- Becquet (Léon), Morlot (Emile) et Trigart de Beaumont (M.), *Régime et législation de l'Assistance publique et privée en France*, Paris, Dupont, 1885.
- Bloch (C.), *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, Picard, 1908.
- Bouchet (M.), *L'Assistance publique en France pendant la Révolution*, Paris, 1908.
- Bourdon (H.), *La charité en action*, Lille, L. Lefort, 1859.
- Bouvier (Jean), *Précis des lois d'assistance et d'hygiène publique*, Paris, Recueil Sirey et Journal du Palais, 1907.
- Campagnole (E.), *L'assistance médicale gratuite commentaire de la loi*, Paris, Berger Levrault, 3^{ème} éd., 1920.
- Cère (Paul), *Les populations dangereuses et les misères sociales*, Paris, E. Dentu, 1872.
- *La charité à Paris au XIX^{ème} siècle, par l'Office central des œuvres de bienfaisance*, Paris, Poisson, 1900.
- *Congrès international des œuvres et des institutions féminines*, 1900, Paris, Charles Blot, 1902, 4 vol.
- Dreyfus (Ferdinand), *L'assistance sous la Seconde République, 1848-1851*, Paris, Edouard Cornély et Cie, 1907.
- Echerac (A. de), *L'Assistance publique : ce qu'elle fut ; ce qu'elle est*, Paris, 1909.
- Feillet (Paul), *De l'Assistance publique à Paris*, Paris, Berger-Levrault, 1988.
- Gasparin (comtesse A.-E.), *Il y a des pauvres à Paris et ailleurs*, Paris, L.-R. Delay, 1846.
- Gérando (Joseph-Marie de), *De la bienfaisance publique*, Paris, Jules Renouard, 1839, 4 vol.
- Haussonville (comtesse d', née Pauline d'Harcourt), *La charité à travers la vie*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1912.
- Haussonville (Othenin d'), *Misères et remèdes*, Paris, Calmann-Lévy, 1892.
- Haussonville (Othenin d'), *Socialisme et charité*, Paris, Calmann-Lévy, 1895.

- Haussonville (Othenin d'), *Assistance publique et bienfaisance privée*, Paris, Calmann-Lévy, 1901.
- *Instruction pour l'exécution de l'arrêté du 20 avril 1853 portant sur l'organisation du service du traitement des malades à domicile*, Paris, P. Dupront, 1853
- Knoepflin (Edouard), *Annuaire de la charité*, Paris, Dentu, 1863.
- Lallemand (Léon), *La Révolution et les Pauvres*, Paris, 1898.
- Lallemand (Léon), *L'assistance médicale au dix-huitième siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1899.
- Lallemand (Léon), *Histoire de la charité, Paris, Picard, 1912, t. IV.*
- La Mothe (Léonce de), *Nouvelles études sur la législation charitable*, Paris, Guillaumin, 1850.
- *Législation charitable ou Recueil des lois, arrêtés, décrets, ordonnances royales, avis du Conseil d'Etat, circulaires [...] qui régissent les établissements de bienfaisance*, Paris, Cotillon, 1847 (2^{ème} éd.).
- Magnitot (Albin Le Rat de), *De l'Assistance en Province, cinq années de pratique*, Paris, 1861.
- *Manuel des œuvres, institutions religieuses et charitables de Paris et des principaux établissements des départements pouvant recevoir des orphelins, des indigents et des malades de Paris*, Paris, Poussielgue, 1894.
- Merlin (Roger), *Guide social de Paris*, Paris, Rousseau, 1906.
- Monod (Henri), *L'Assistance publique en France en 1889 et en 1900*, Paris, Imprimerie Nationale, 1900.
- Pastoret (Emmanuel), *Rapport fait au Conseil général des Hospices par un de ses membres sur l'état des hôpitaux, hospices et secours à domicile à Paris (1^{er} janvier 1804- 1^{er} janvier 1814)*, Paris, Huzard, 1816.
- Rigaudas-Weiss (H.), *Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848*, Paris, F. Alcan, 1936.
- Salva (L.), *Les bureaux de bienfaisance en France et leur régime légal*, Paris, 1888.
- Société Philanthropique de Paris, *Rapports et comptes rendus, Annuaire de 1906-1907*, Paris, Bureau de la Société, 1906.
- Strauss (Paul), *Assistance sociale : Pauvres et mendiants*, Paris, Felix Alcan, 1901.
- Tuetey (A.), *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution. Documents inédits*, Paris, Imprimerie Nationale, 1895, 3 t.
- Villeneuve-Bargemont (Alban de), *Economie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, Paris, Paulin, 1834, 3 vol.
- Watteville (A. de), *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, Paris, 1847 (2^{ème} éd.)
- Watteville (A. de), « Secours à domicile dans la ville de Paris », *Annales de la Charité*, 1848, n° 4, pp. 265-272.
- Watteville (A. de), *Législation charitable*, Paris, Cotillon, 1863.

2. Protection et assistance envers les femmes et les enfants

a. Généralités

- Arnoux (Dr Em.), « L'assistance aux femmes enceintes indigentes ou nécessiteuses », *Revue Philanthropique*, t. XXX, 1911, pp. 499-515.
- *L'Association des Dames de Briey, œuvre d'assistance maternelle à domicile (statuts)*, Paris, Impr. L'Emancipatrice, 1902.
- Barthès (Dr E.), « La protection et l'assistance infantile au pays du malthusianisme », *Revue Philanthropique*, t. XVII, 1905, pp. 680-693.
- Béquet de Vienne (Marie), « Assistance aux mères », *Revue Philanthropique*, t. II, 1897-1898, pp. 560-561.
- Bellegarde (Paul de), « L'assistance aux familles nombreuses », *Revue Philanthropique*, t. XXXIV, 1907, pp. 296-703.
- Bertin (Ernest), *De la protection légale des ouvrières pendant la grossesse et après leur accouchement*, Thèse pour le doctorat de droit, Paris, Imprimerie Henri Jouve, 1906.
- Bouchon (Lucien), *Un ami des enfants et des mères, le chirurgien Morlanne, fondateur des Sœurs de la Charité Maternelle de Metz, 1772-1862*, Paris, 1930.
- Bourdeillette (Adolphe), *Lois protectrices de l'enfance*, Paris, Salvan, 1907.
- Caire (César), *La Législation sur le travail industriel des femmes et des enfants*, thèse de droit, Faculté de droit de Caen, Paris, A. Rousseau, 1896.
- Cornereau (A.), *Notice sur la société de Charité Maternelle de Dijon*, Dijon, 1900.

- Des Alleurs (Ch.), *Histoire de la Société de Charité Maternelle de Rouen*, Rouen, 1854.
- « Discussion d'une communication de Jacques Mornet sur la protection de la maternité », *Revue Philanthropique*, t. XXVII, 1910, pp. 52-88.
- Drouineau (Gustave), *De l'assistance aux filles-mères et aux enfants abandonnés*, Paris, G. Masson, 1878.
- Dutouquet (Dr), *Enfants trouvés. Création de la société de Notre-Dame-de-Refuge et de ses asiles*, Paris, Guillaumin, 1858
- Etienne (Maurice), *Maternité et misère*, Assistance par les refuges-ouvroirs, thèse, Paris, 1905.
- Fauconnet (J.), *L'assistance aux filles-mères et aux enfants illégitimes du premier âge en France*, Thèse de droit, Paris, Giard et Bruère, 1907.
- Flambart, *La femme enceinte dans la société moderne*, thèse, Paris, 1903.
- Garaud, *De la protection et de l'assistance des femmes salariées avant et après l'accouchement*, Paris, 1906.
- Gasse, *L'assistance aux femmes enceintes*, Thèse, Paris, 1905.
- Gaujoux (Dr E.), *Essai critique sur la protection légale de la maternité en France*, Paris, expansion scient. franç., 1923.
- Gemähling (Paul), *La maternité ouvrière et sa protection légale en France*, Paris, P. Aléas et M. Rivière, Association Nationale française pour la protection légale des travailleurs, 1915.
- Gille (F.), *La Société de Charité Maternelle de Paris, Origine, fonctionnement et marche progressive de l'œuvre de 1784 à 1885*, Paris, V. Goupy et Jourdan, 1887.
- Haussonville (Othenin d'), *Salaires et misère de femmes*, Paris, Calmann-Lévy, 1900.
- Lagneau (Dr G.), « De l'assistance aux femmes enceintes. Discussion », *Revue d'hygiène*, 1890, pp. 1156.
- « La Maison maternelle », *Revue Philanthropique*, t ; I, 1897, p. 302-304.
- Mornet (Jacques), *La protection de la maternité en France. Etude d'hygiène sociale*, Paris, Marcel Rivière et Cie, 1909.
- Mornet (Jacques), *Les mutualités maternelles*, Paris, Bloud, 1911.
- Ory (Eugène), *La protection de l'enfant et de l'adulte*, St Etienne, Besseyre, 1883.
- Patay (Dr), « La Société de charité maternelle de Rennes, de mai 1896 à avril 1899 », *Annales de la Société obstétricale de France*, 1899.
- Parès, *Les Mutualités maternelles. Leur lutte contre la mortalité infantile*, thèse, Paris, 1908.
- Pecker (Dr), « la puériculture par l'assistance scientifique et maternelle à domicile », *Revue Philanthropique*, V, 1899, pp. 304-312.
- Pelleport-Borete (de), *L'assistance aux femmes enceintes*, Paris, 1897.
- Peruc, *L'assistance aux femmes enceintes*, Thèse, Paris, 1904.
- Pinard (Adolphe), « De l'assistance des femmes enceintes, des femmes en couches et des femmes accouchées », *Revue d'hygiène*, 1890, n° 12, pp. 1098- 1112.
- Pinard (Adolphe), *De l'assistance des femmes enceintes, conf. faite à la Sorbonne le 9 mai 1891*, Paris, P. Dumont, 1891.
- Poussineau (Félix), *La Maternité chez l'ouvrière en 1910*, Paris, La Mutualité maternelle, 1910.
- Royer, *Protection de la mère dans l'industrie*, Thèse, Paris, 1903.
- Rozier (P.M), *De la condition sociale des femmes, du taux de leurs salaires et de la recherche en paternité à l'occasion des enfants trouvés suivis de considérations sur les établissements de secours et l'aptitude des femmes à l'exercice de la médecine*, Paris, Imprimerie Jules Juteau, 1842 (2^{ème} éd.).
- Sauteraud (Marcel), « De l'assistance maternelle », *Revue Philanthropique*, t. IX, 1901, pp. 419-424.
- *Société maternelle parisienne, La Pouponnière... Exercice 1898-1899*, Paris, Imprimerie Mouillot, s.d..
- Steeg (T.), « L'assistance aux familles nombreuses », *Revue Philanthropique*, t. XXVI, 1909, pp. 5-24.
- Strauss (Paul), *L'enfance malheureuse*, Paris, Charpentier, 1896.
- Strauss (Paul), « La protection et l'assistance des mères et des nourrissons », *Revue Philanthropique*, t. VI, 1899-1900, pp. 129-144.
- Strauss (Paul), *La protection et l'assistance des mères et des nourrissons*, Paris, 1899.
- Tessier, *La grossesse et la loi française*, Thèse, Toulouse, 1907.
- Thiroux, *La protection légale des femmes enceintes et accouchées dans la classe ouvrière*, Thèse, Paris, 1900.
- Trouette, *Les mutualités maternelles*, Thèse, Paris, 1906.
- Triboulet (Dr H.), Delobel (A.), *Les oeuvres de l'enfance. Maternité, première enfance, adolescence...*, Paris, Doin, 1906.
- Turquan (S.), « L'assistance aux familles chargées d'enfants », *Revue Philanthropique*, t. XXV, 1908, pp. 508-512.
- Weyhfe, *Règlement du travail des femmes dans l'industrie*, Paris, 1898.

b. Lieux d'assistance

Pour tout ce qui concerne les hôpitaux de Paris et les maternités dépendant de l'assistance publique, voir IV. 4. 9. a. Lieux de soins et d'assistance : maternités et hôpitaux.

BIBLIOGRAPHIE

(OUVRAGES POSTERIEURS A 1940)

I. ETUDE ET METHODOLOGIE DES SOURCES

A. AUTOBIOGRAPHIES, MEMOIRES, JOURNAUX INTIMES⁶

1. Travaux historiques et littéraires

- Albert (J.-P.), « Ecritures domestiques », dans *Ecritures ordinaires*, dir. par Daniel Fabre, Paris, POL, 1993, pp. 37-91.
- Allam (Malik), *Journaux intimes. Une sociologie de l'écriture personnelle*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- *Auto-biographie, ethno-biographie*, n° 195-196 de *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 2010.
- « L'autobiographie », numéro spécial de la *R.H.L.F.*, n°6, novembre-décembre 1975.
- Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.
- Bardet (Jean-Pierre), Arnoul (Elisabeth), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Age à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010.
- Baslez (M.-F.), Hoffmann (Ph.), Pernot (L.) dir., *L'invention de l'autobiographie. D'Hésiode à Saint-Augustin*, Paris, Presses de l'E.N.S., 1993.
- Beaurepaire (P.-Y.), Taurisson (D.), *Les égo-documents à l'heure de l'électronique*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 2003.
- Bertaux (D.), L'approche biographique, sa validité méthodologique, des potentialités », *Cahiers Internationaux de sociologie*, LXIX, 1980, pp. 197-225.
- Bertaux (D.), *Les récits de vie : perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan, 1998.
- Bonnet (M.-R.), *Livres de raison et de comptes en Provence, fin XIV^{ème}-début XVI^{ème} s*, Aix-en-Provence, 1995.
- Bouloumié (Arlette) dir., *Écriture et maladie*, préface de Michel Tournier, Imago, 2003.
- Briot (Frédéric), *Usage du monde, Usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. "La couleur de la vie", 1994.
- Brunet (Manon), Gagnon (Serge) dir., *Discours et pratiques de l'intime*, sous la direction de Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.
- Cassan (Michel), « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », dans Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, pp. 15-38.

⁶ La recension des titres effectuée dans la bibliographie ne se veut pas exhaustive. Pour un panorama complet des recherches sur ce thème, on consultera avec profit le site de Philippe Lejeune : www.autopacte.org/

- Cassan (Michel), « Qu'est-ce qu'un livre de raison ? », *La Faute à Rousseau, revue de l'APA*, février 2005, n°38, pp. 32-33.
- Cassan (Michel), Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Les écrits du for privé, objets, matériels, objets édités*, Limoges, PULIM, 2007.
- Castro (Ginette), Paoli (Marie-Lise) dir., *Écriture de femmes et autobiographie*, Pessac (Gironde), Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001.
- Charbonneau (F.), *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII^{ème} siècle*, Laval, Presses universitaires de Laval, 2001.
- Chartier (Roger), « Les pratiques de l'écrit », dans Ariès (Philippe), Duby (Georges), *Histoire de la vie privée*, vol. 3, « de la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, 1986, pp. 113-161.
- Chartier (Roger), dir., *Les pratiques de l'écriture ordinaire dans les sociétés de l'Ancien Régime*, Lyon, Université Louis Lumières-Lyon II, GRS, 1996.
- Chiantaretto (François), *Ecriture de soi, écriture de l'Histoire*, Paris, in Press, 1997.
- Chiantaretto (François) dir., *L'écriture de soi peut-elle dire l'histoire ?*, Actes du colloque des 23 et 24 mars 2001, BPI/Centre Pompidou, 2002.
- Chiantaretto (François), Clancier (Anne), Roche (Anne), *Autobiographie, journal intime et psychanalyse*, Economica/Anthropos, 2005.
- Clapier-Valladon (S.), Poirier (J.), Raybaut P.), *Les récits de vie. Théorie et pratique*, Paris, PUF, 1983.
- « Le Corps », dossier du n° 37 de *La Faute à Rousseau*, octobre 2004, pp. 24-58.
- Dumas (Maurice) éd., *Amour divin, amour mondain dans les écrits du for privé de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Editions Cairn, 2011.
- Del Litto (V.), *Le journal intime et ses formes littéraires*, Paris, Genève, Droz, 1978.
- Didier (Béatrice), *Le Journal intime*, Paris, PUF, 1976.
- Dubief (Pierre-Jean) éd., *Les écritures de l'intime : la correspondance et le journal*, Actes du colloque de Brest 23-25 octobre 1997, Paris, Champion, 2000.
- Dubief (Pierre-Jean), *Les Écritures de l'intime de 1800 à 1914. Autobiographie, mémoires, Journaux intimes et correspondances*, Éd. Bréal, collection « Amphi Lettres », 2001.
- *Écriture de soi et lecture de l'autre*, textes réunis et présentés par Jacques Poirier, avec la participation de Gilles Ernst et Michel Erman, Éditions universitaires de Dijon, 2002 (Colloque de Dijon, 18-19 mai 2001).
- *Écriture de soi, secrets et réticences*, textes réunis et présentés par Bertrand Degott et Marie Miguet-Ollagnier, Actes du colloque international de Besançon (22-24 novembre 2000), L'Harmattan, 2002.
- *Les Écritures de l'intime. La Correspondance et le Journal*, Actes du colloque de Brest, 23-25 octobre 1997.
- Fabre (Daniel) dir., *Écritures ordinaires*, Paris, P.O.L.-Bibliothèque Georges Pompidou, 1993.
- Fabre (Daniel) dir., *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1997.
- Fabre (Daniel), Fine (Agnès) dir., « Parler, chanter, lire, écrire », *revue Clio*, n°11, 2000.
- Farge, Arlette, *Le Bracelet de parchemin. L'écrit sur soi au XVIII^{ème} siècle*, Bayard, « Le rayon des curiosités », 2003.
- Favier (R.), « Sexualité et histoire de soi. Le journal de Pierre Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du XVIII^{ème} siècle », dans Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, pp. 209-226.
- Figeac (M.), « Mémoires et correspondances, des sources au cœur de l'histoire des cinq sens », dans Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Au plus près du secret des cœurs. Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Presse de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, pp. 227-246.
- Fine (Agnès), « Lettres de naissance », dans Fabre (Daniel) dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1993, pp. 117-147.
- Fine (Agnès), « Écritures féminines et rites de passage », *Communications*, n° 70, 2000, p. 121-142.
- Fine (Agnès), « La production du féminin. L'exemple de l'écriture de soi », Bonnemère (Pascale), Théry (Irène) dir., *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris, Editions de l'EHESS, coll. Enquêtes, 2008, pp. 235-254.
- Foisil (Madeleine), « L'écriture du for privé », dans Ariès (Philippe), Duby (Georges), *Histoire de la vie privée*, vol. 3, « De la Renaissance aux Lumières », Paris, Seuil, 1986, pp. 331-369.
- *Le For intérieur*, colloque d'Amiens (1994), Paris, PUF, 1995.
- Garapon (Jean), *L'Expression de l'inoubliable dans les Mémoires d'Ancien Régime*, coll. Horizons comparatistes, éditions Cécile Defaut, 2005.
- *Le Genre des mémoires, essai de définition*, colloque de 1994, Strasbourg, Klincksieck, 1995.

- Girard (Alain), *Le Journal intime et la notion de personne*, Paris, PUF, 1963.
- Goody (Jack), *La logique de l'écriture*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Gusdorf (Georges), *Lignes de vie*, vol. 1, *Les écritures du moi* ; vol. 2, *Autobiographie*, Paris, Odile Jacob, 1991.
- Heyden-Rynsch (Verena von der), *Ecrire la vie. Trois siècles de journaux intimes féminins*, trad. Philippe Giraudon, Paris, Gallimard, 1998.
- Hipp (Marie-Thérèse), *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les Mémoires (1660-1700)*, Klincksieck, 1976.
- *Histoire et archives de soi*, textes réunis et présentés par Philippe Artières et Dominique Kalifa, n° 13, avril 2002, de *Sociétés & Représentations*, CREDHESS, 2002.
- *L'illusion biographique*, Actes de la recherche en sciences sociales, 1986, n°62-63.
- « Images de soi : autobiographie et autoportrait au XIX^e siècle », *Romantisme*, n°56, 1987.
- « Le Journal intime », *Nouvelle Revue française*, n°531, avril 1997.
- « Journaux intimes et carnets », *Nouvelle Revue française*, n°274, octobre 1975.
- Kupperty-Tsur (N.), *Se dire à la Renaissance. Les mémoires du XVI^{ème} siècle*, Paris, Vrin, 1997.
- Lafont (R.) éd., *Anthropologie de l'écriture*, Paris, CCI, Centre Georges Pompidou, 1984.
- Lecarne-Tabone (Eliane), « L'autobiographie des femmes », dans Lecarme (Jacques), Lecarne-Tabone (Eliane), *L'autobiographie*, Paris, A. Colin, 1997, pp. 93-124.
- Lecarne-Tabone (Eliane), « L'autobiographie des femmes », Dossier, n° 7, *LHT*, publié le 1er janvier 2011.
- Lejeune (Philippe), *L'autobiographie en France*, Paris, 1971 (nombreuses rééditions).
- Lejeune (Philippe), *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.
- Lejeune (Philippe), *Moi aussi*, Paris, Seuil, 1986.
- Lejeune (Philippe), dir. *Le journal personnel*, Paris, coll. "R.I.T.M.", 1993.
- Lejeune (Philippe), *Le Moi des Demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.
- Lejeune (Philippe), *Journaux intimes : une sociologie de l'écriture personnelle*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Lejeune (Philippe), *Pour l'autobiographie, chroniques*, Paris, Seuil, 1998.
- Lejeune (Philippe), *Les brouillons de soi*, Paris, Seuil, 1998.
- Lejeune (Philippe), *Signes de vie. Le Pacte autobiographique II*, Paris, Seuil, 2005.
- Lejeune (Philippe), « Pierre-Philippe Candy, diariste sexuel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55-1, janvier-mars 2008, pp. 164-178.
- Lejeune (Philippe), Viollet (Catherine) dir., *Genèses du « Je »*. *Manuscrits et autobiographie*, CNRS Éditions, coll. « Textes et manuscrits », 2000.
- Lejeune (Philippe), Viollet (Catherine), « Autobiographie », *Genesis*, n°16, 2001.
- Lejeune (Philippe), Bogaert (Catherine), *Un journal à soi. Histoire d'une pratique*, Paris, éd. Textuel, 2003 (rééd. sous le titre *Le Journal intime. Histoire et anthologie*, Textuel, 2006).
- Leleu (Michèle), *Les Journaux intimes*, Paris, PUF, 1952.
- Lemaître (Nicole), « Les livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles), *Testo et Senso*, 2006, n°7.
- Lesot (A.), *L'autobiographie de Montaigne à Nathalie Sarraute : thèmes et questions d'ensemble*, Paris, Hatier, 1988.
- Lobet (Michel), *Cœurs mis à nu : seize siècles d'écriture du moi*, Éd. Marc Lobet, Bruxelles, Le Cri, 2005
- Marin (L.), *L'écriture de soi*, Paris, PUF, 1999.
- May (George), *L'Autobiographie*, Paris, PUF, 1979.
- Mouysset (Sylvie), « De père en fils : livre de raison et transmission de la mémoire familiale (France du Sud, XV^{ème}-XVIII^{ème} siècle) », *Religion et politique dans les sociétés du Midi*, Paris, 2003.
- Mouysset (Sylvie), « Male or Female ? Gender and the Family Record in Early Modern France », 33^{ème} colloque annuel de la *Western Society for French History*, Colorado Springs (USA), 27-30 oct. 2005, n° 46, pp. 28-30.
- Mouysset (Sylvie), *La mémoire familiale en héritage : les livres de raison en France (XV^{ème}-XIX^{ème} siècle)*, Paris, 2006.
- Mouysset (Sylvie), «Maux dits, maux écrits : du soin de soi à l'attention aux autres dans les écrits du for privé français, XV^{ème}-XVIII^{ème} siècle», VIII^e Congreso Internacional de Historia de la cultura escrita (Unive. de Alcalà de Henares), 5-8 juillet 2005 dans Castillo Gomez (A.) et Sierra Blaz (V.) éd., *El legado de Mnemosyne, Las escrituras del yo a través del tiempo*, Gijón, Tréa, 2007, pp. 17-38.
- Mouysset (Sylvie), *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XI^{ème}-XIX^{ème} siècle)*, P.U.R., 2008.
- Mouysset (Sylvie), « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé au XVII^{ème} siècle », *Revue XVII^{ème} siècle*, avr.-juin 2009, n°244, pp. 393-408.

- Mouysset (Sylvie), « Quand Je est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? », dans Mouysset (Sylvie), Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph), *Car c'est moy que je peins : écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Conques, 25-27 septembre 2008, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, collection "Méridiennes", 2011.
- Mouysset (Sylvie), Bardet (Jean-Pierre), Ruggiu (François-Joseph) dir., *Car c'est moy que je peins : écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Conques, 25-27 septembre 2008, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, collection "Méridiennes", 2011.
- Pachet (Pierre), *Les baromètres de l'âme. Naissance du journal intime*, Paris, Hatier, « Brèves », 1990.
- *Pratiques d'écriture*, n° spécial des *Annales E.S.C.*, juillet-oct. 2001, n°4-5.
- Rossi (Henri), *Mémoires aristocratiques féminins (1789-1848)*, Paris, Champion, 1998.
- Simonet-Tenant (Françoise), *Le Journal intime. Genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Nathan Université, 2001 (nouvelle édition Téraède, 2004).
- Sorin (Claire), *Le Corps dans les journaux de femmes aux États-Unis, 1830-1870*, thèse de doctorat, sous la direction d'Hélène Christol, UFR du monde anglophone, Université Aix-Marseille I, 2001, 2 volumes.
- Starobinski (J.), « Le style de l'autobiographie », *Poétique*, 1970, n°3, pp. 257-265.
- Taylor (Ch.), *Les sources du moi*, Paris, Le Seuil, 1998.
- Viaud (J.-F.), « La maladie dans les mémoires et les diaires de l'Ancien Régime : exemples dans le Bordelais au début du XVIII^{ème} siècle », *Annales du Midi*, tome CXVI, n°247, juill.-sept. 2004.
- Vier (J.), « Mémoires, journaux et correspondance », dans *Histoire de la littérature française (XVIII^{ème} siècle)*, Paris, Armand Colin, 1970, t. II.
- Weerd-Pilorge (Marie-Paule), *Mémoires des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : nouvelles tendances de la recherche*, Groupe de recherche Histoire des représentations, Tours, Université François Rabelais, 2003.
- Wintermeyer (Rolf), Bouillot (Corinne), *Moi public et moi privé dans les Mémoires et écrits autobiographiques du XVII^{ème} siècle à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008.
- Zanone (Damien), *Écrire son temps. Les Mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006.

2. Recueils de sources

- Bertholet (Denis), *Les Français par eux-mêmes. 1815-1885*, Paris, Olivier Orban, 1991.
- Chapelan (Maurice), *Anthologie du journal intime. Témoins d'eux-mêmes*, Paris, Laffont, 1947.
- Degoumois (Valy), *Ainsi furent-elles. Destins au féminin*, Ed. Cabédita, coll. "Archives vivantes", Saint-Gingolph, CH, 1998.
- Dolamore (Susan M.), *French Autobiographical Writings, 1900-1950. An Annotated Bibliography*, Londres, Grant and Cutler, 1997.
- Fiero (Alfred), *Les Français vus par eux-mêmes, le Consulat et l'Empire*, Paris, R. Laffont, coll. "Bouquins", 1998.
- Lejeune (Philippe), « Les inventaires de textes autobiographiques », dans *Histoire, Economie et Société*, n°2, 1996.
- Lejeune (Philippe), *Bibliographie des études en langue française sur la littérature personnelle et les récits de vie*, Paris, R.I.T.M., 22, Université de Paris X, 2000.
- Berne (Mauricette), *Les Plus Beaux Manuscrits et Journaux intimes de la langue française*, Paris, Laffont, 1995.
- Maurepas (Arnaud), Brayard (Florent), *Les Français vus par eux-mêmes, le XVIII^{ème} siècle. Anthologie des mémorialistes du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. "Bouquins", 1996.
- Niderst (Alain), *Les Français vus par eux-mêmes. Le siècle de Louis XIV. Anthologie des mémorialistes du siècle de Louis XIV*, Paris, R. Laffont, Coll. Bouquins, 1997.
- Tulard (Jean), *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire*, Genève, 1971.
- Yalom (Marylin), « Women's Autobiography in French, 1793-1939 : Selective Bibliography », in *Autobiography in French Literature, French Literature Series*, vol. XII, The University of South Carolina, 1985, pp. 197-205.

B. CORRESPONDANCES

- Albert (Pierre) dir., *Correspondre jadis et naguère*, Paris, éd. C.T.H.S., 1997.
- Ambrière (Madeleine), Guitard-Auviste (Ginette), Bem (Jeanne) dir., *Les correspondances inédites. Problématique et économie d'un genre littéraire*, Paris, L'Economic, 1984.
- Beaurepaire (P.Y.), Taurisson (D.), *La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Paris, 2002.
- Bray (Bernard), *Épistoliers de l'âge classique. L'art de la correspondance chez Madame de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, études revues, réunies et présentées avec la collaboration d'Odile Richard-Pauchet, Günter Narr, Études littéraires françaises, Band 71, 2007.
- Chotard-Lioret (Caroline), *La Sociabilité familiale en province : une correspondance privée entre 1870 et 1920*, thèse de 3^{ème} cycle, université Paris V, 1983.
- Chotard (Loïc), *Approches du XIX^{ème} siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000 (voir Première Partie « La biographie au XIX^{ème} siècle », et Quatrième Partie « Correspondances. Problèmes et méthodes »).
- *Correspondance familiale en Suisse Romande aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Actes du colloque de Neuchâtel, 27-28 mai 2005, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2006.
- *La Correspondance, les usages de la lettre au XIX^{ème} siècle*, sous la direction de Roger Chartier, Paris, Fayard, 1991.
- *La Correspondance, un document pour l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Anne-Marie Sohn, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2002.
- *Correspondances*, dossier du n° 34, octobre 2003, de *La Faute à Rousseau*, pp. 25-62.
- Cosnier (Colette), *Le Silence des filles. De l'aiguille à la plume*, Fayard, 2001.
- Dauphin (Cécile), « Pour une histoire de la correspondance familiale », *Romantisme*, 1995, a. 25, n°90, pp. 89-95.
- Dauphin (Cécile), *Prête-moi ta plume... Les manuels épistolaires au XIX^{ème} siècle*, Paris, Kimé, 2000.
- Dauphin (Cécile), « Les correspondances comme objet historique : un travail sur les limites », *Histoire et archives de soi, Sociétés et représentations*, Paris, CREDHESS, n°13, avril, 2002.
- Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Pierrette) et Poublan (Danièle), *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Dauphin (Cécile), Lebrun-Pézerat (Piérette), Poublan (Danièle), « Façons d'écrire, façons de vivre. Des lettres familiales au XIX^e siècle », *Revue des Lettres et de Traduction*, n° 3, 1997, Université Saint-Esprit, Kaslik, Liban, pp. 135-148.
- Dauphin (Cécile), Poublan (Danièle), *La Lettre mise en scène dans les gravures*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- Dauphin (Cécile), Poublan (Danièle), « Des lettres familiales au XIX^e siècle », *La Faute à Rousseau, Revue de l'association pour l'autobiographie et le patrimoine autobiographique*, n° 24 [Masculin/Féminin], juin 2000, pp. 42-44.
- Delmas (Bruno), « Correspondre : esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite », dans Albert (Pierre) dir., *Correspondre jadis et naguère*, Paris, C.T.H.S., 1997.
- Diaz (Brigitte), *L'Épistolaire ou la pensée nomade. Formes et fonctions de la correspondance dans quelques parcours d'écrivains au XIX^{ème} siècle*, PUF, collection « Écriture », 2002.
- Diaz (Brigitte), « La correspondance comme "effet-dernière oeuvre" », *Revue des sciences humaines*, n° 287, 2007, pp. 55-75.
- Diaz (Brigitte), Siess (Jürgen) dir., *L'Épistolaire au féminin : correspondances de femmes (XVIII^e -XX^e siècle) : Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 1^{er}-5 octobre 2003*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2006.
- Dieudonné-Humbel (Bernadette), « De mère à fille » [correspondance familiale alsacienne], *Gé-Mag*, n°142, 1995, pp. 14-17.
- *Difficulté d'être et mal du siècle dans les correspondances et journaux intimes de la première moitié du XIX^{ème} siècle (avant 1848)*, textes réunis et présentés par Simone Bernard-Griffiths, Cahier n°8, Clermont-Ferrand, diffusion Nizet, 1998.
- Duchêne (R.), *Comme une lettre à la poste. Le progrès de l'écriture personnelle sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 2006.
- *Ecrire, Publier, Lire. Les correspondances (problématique et économie d'un « genre littéraire »)*, Actes du colloque international « Les correspondances », Nantes (octobre 1982), université de Nantes, publication ofset, 1982.
- *Éditer les correspondances, Épistolaire*, n° 33, 2007.

- *L'Épistolaire, un genre féminin ?* études réunies et présentées par Christine Planté, Paris, Honoré Champion, 1998.
- *L'Épistolarité à travers les siècles*, colloque de Cerisy, 1987, sous la direction de Mireille Bossis et Charles A. Porter, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.
- *Exil et épistolaire aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles : des éditions aux inédits*, textes réunis et publiés par Rodolphe Baudin, Christian Croisille et Elena Gretchanaia, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2007.
- *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie*, textes réunis par André Magnan, Paris, Honoré Champion, 1993.
- *Femmes en toutes lettres : les épistolières du XVIII^{ème} siècle*, textes réunis et présentés par Marie-France Silver et Marie-Laure Girou Swiderski, Oxford, Voltaire Foundation, Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, 2000.
- George (Rambert), *Chronique intime d'une famille de notables au XIX^{ème} siècle. Les Odoard de Mercurool*, Lyon, PUL, 1981.
- Giraud (Y.), *Bibliographie du genre épistolaire en France des origines à 1842*, Fribourg, éd. universitaire, 1977.
- Goldsmith (Elizabeth C.), Winn (Colette H.), *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, Paris, H. Champion, 2005.
- Grassi (Marie-Claire), « Un révélateur de l'éducation au XVIII^{ème} siècle : expressions de la vie affective et correspondances intimes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXVIII, 1981, pp. 158-184.
- Grassi (Marie-Claire), *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, préface de Michel Launay, Genève, Slatkine, 1994 (version abrégée de la thèse de doctorat, intitulé *Correspondance intime (1700-1860). Etude littéraire, stylistique et historique*, Université de Nice, soutenue en 1985).
- Grassi (Marie-Claire), « Des lettres qui parlent d'amour », *Romantisme*, n° spécial « Amour et société », n° 68, 1990, pp. 23-33.
- Grassi (Marie-Claire), *Lire l'épistolaire*, Armand Colin, "Lettres sup", 2005.
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), *L'épistolaire*, Paris, Hachette Supérieur, « Concours littéraires », 1995.
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), « Les lettres qu'on ne brûle pas », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/2, avril-juin, pp. 301-308.
- Hovasse (Jean-Marc) dir., *Correspondance et poésie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Laurence (Patrick) et Guillemont (François) éd., *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2010.
- Lethierry (Hugues), *Écrire la correspondance. Éloge de la lettre*, Lyon, La Chronique sociale, 2006.
- *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, sous la direction de Mireille Bossis et C. A. Porter, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.
- *La lettre au XVIII^{ème} siècle et ses avatars*, éd. Par George Bénubé, Marie-France Silver, Toronto, Le Cerf, 1996.
- *La Lettre et les Lettres, entre deux*, textes réunis par Claude Lachet et Laurence Richer, CEDIC (équipe du Centre Jean Prevost), Université Jean Moulin Lyon III, 2006.
- *Lettre et journal personnel*, dossier du n° 32 d'*Épistolaire*, *Revue de l'A.I.R.E.*, 2006, pp. 9-144.
- *Lettres intimes. une collection dévoilée*, Préface d'Anne-Marie Springer, Éditions Textuel, 2006.
- Pouban (Danièle), « Écriture et rôle social. La place des femmes dans une correspondance familiale au XIX^{ème} siècle », *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Christine Planté (dir.), Paris, Champion, 1998, pp. 201-220.
- *Romantisme*, n°90, « J'ai toujours aimé les correspondances », sous la direction de José-Luis Diaz, 1995.
- Simonet-Tenant (Françoise), *Journal personnel et correspondance (1785-1939) ou les affinités électives*, Louvain-la Neuve, Academia Bruylant, collection « Au cœur des textes », 2009.
- Verjus (Anne), Davidson (Denise), *Le roman conjugal. Chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Champ Vallon, 2011.

C. LITTÉRATURE

1. Ouvrages généraux de critique et d'histoire littéraire

- Abraham (Pierre), Desné (Roland), *Histoire littéraire de la France*, Paris, Messidor-Éditions sociales, 1984, 6 vol. ; notamment t. 3 ; 1715-1793, dir. par Duchet (Michèle), Goulemot (Jean-Marie) ; t. 4, 1789-1848, dir. par Barberis (Pierre), Duchet (Claude) ; t. 5, 1848-1913, dir. par Duchet (Claude).
- Allard (Louis), *La Comédie de mœurs en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1923-1933, 2 Vol.
- Arland (Marcel), *Le Paysan à travers la littérature française*, Paris, Stock, 1941.
- Auerbach (Erich), *Mimésis, La représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Paris, Gallimard, 1968.
- Berthier (Patrick), *Le théâtre au XIX^{ème} siècle*, Paris, PUF, 1986.
- Bollème (Anne), *La Bibliothèque Bleue. La littérature populaire en France du XVI^{ème} et XIX^{ème} siècle*, Paris, Julliard, 1971.
- Bourdieu (Pierre), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Le Seuil, 1992.
- Brémond (H.), *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Paris, 1962.
- Cabanes (Jean-Louis), *Le corps et la maladie dans les récits réalistes (1856-1893)*, Paris, Klincksieck, 1991, 2 vol.
- Chartier (Pierre), *Introduction aux grandes théories du roman*, Paris, Bordas, 1990.
- Coirault (Patrice), *Répertoire des chansons françaises de tradition orale, ouvrage révisé et complété par Georges Delarue, Yvette Fédoroff, Simone Wallon*, Paris, BNF, 1996.
- *Corps, littérature et société (1789-1900)*, sous la direction de Jean-Marie Roulin, Saint-Étienne, Publication de l'université de Saint-Étienne, 2005, pp. 293-305.
- Coulet (Henri), *Le roman jusqu'à la Révolution*, Paris, Colin, 1967.
- Darnton (Robert), *The corpus of clandestine literature in France, 1769-1789*, New York, W. W. Norton, 1995.
- Darnton (Robert), *The forbidden best-sellers of pre-Revolutionary France*, New York, W. W. Norton, 1995.
- Demoris (René), *Le roman à la première personne, du classicisme aux Lumières*, Paris, A. Colin, 1975 (2^{ème} édition revue, Genève, Droz, 2002)
- Deneys-Tunney (Anne), *Écritures du corps, de Descartes à Laclos*, Paris, PUF, "Écriture", 1992.
- Fourastié (F. et J.), *Les écrivains témoins du peuple*, Paris, J'ai Lu, 1964.
- Gasparini (Philippe), « Est-il je ? ». *Roman autobiographique, autofiction*, thèse de doctorat, sous la direction de F. Claudon, Université Paris-XII, novembre 2001.
- Gauthier (Marie-Véronique), *Chanson, sociabilité et grivoiserie au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1992.
- Genette (Gérard), Todorov (Tzvetan) dir., *Littérature et réalité*, Paris, Le Seuil, 1982.
- Goulemot (Jean-Marie), *Ces livres qu'on ne lit que d'une main : lecture et lecteurs de livres pornographiques au XVIII^{ème} siècle*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1991.
- Hamon (Philippe), *Introduction à l'analyse du descriptif*, Paris, Hachette, 1981.
- Hamon (Philippe), Viboud (Alexandrine), *Dictionnaire thématique du roman de mœurs, 1850-1914*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2003.
- Hubier (Sébastien), *Littératures intimes. Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction*, Armand Colin, collection U, 2003.
- Kraakman (Dorelies), « Reading pornography anew : a critical history of sexual knowledge for girls in French erotic fiction, 1750-1840 », *Journal of the History of Sexuality*, 1994, vol. 4, 4, pp. 517-548.
- Labrosse (Claude), *Lire au XVIII^{ème} siècle « La Nouvelle Héloïse » et ses lecteurs*, Lyon, PUL, 1985.
- « Le corps des Lumières, de la médecine au roman », études réunies et présentées par Michel Debon et Jean-Christophe Abramovici, *Littérales* (Paris X Nanterre), n°20, 1997.
- Prigent (Michel) dir., *Histoire de la France littéraire*, sous la direction de Paris, PUF, 2006, 3 volumes : I, *Naissances, Renaissances, Moyen Age-XVI^e siècle* ; II, *Classicismes, XVII^e-XVIII^e siècle* ; III, *Modernités, XIX^e-XX^e siècles*.
- Ragon (Michel), *Histoire de la littérature prolétarienne de langue française*, Paris, Albin Michel, 1974 (rééd. 1986).
- Raimond (Michel), *Le Roman depuis la Révolution*, Paris, Armand Colin, coll. "U", 1967. (rééd. 1978).
- Raoul (Valérie), *Le Journal fictif dans le roman français*, Paris, PUF, 1999.
- Reuter (Yves), *Introduction à l'analyse du roman*, Paris, Nathan Université, 2001.
- *Les Romans du Je*, textes réunis par Philippe Forest et Claude Gaugain, préface de Claude Gaugain, Nantes, Éditions Pleins feux, 2001.

- Robert (Raymonde), *Le Conte de fée littéraire en France de la fin du XVII^{ème} à la fin du XVIII^{ème} siècle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1982.
- Suleiman (S.), *Le Roman à thèse ou l'autorité fictive*, Paris, PUF, coll. "Ecriture", 1983.
- Thiesse (Anne-Marie), *Le Roman du quotidien, Lecteurs et lectures populaires à la belle époque*, Paris, Le Chemin vert, 1984.
- Valière (Michel), *Le conte populaire. Approche socio-anthropologique*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2002
- Zérafra (Michel), *Roman et société*, Paris, PUF, 1971.

2. Critique littéraire sur le thème de la famille, de la femme et de la mère

- Auband (Camille), *Lire les femmes de lettres*, Paris, 1993.
- Basch (Françoise), « Mythes de la femme dans le roman victorien », *Romantisme*, n°13-14, 1976.
- Bertaut (Jules), *La littérature féminine d'aujourd'hui*, Paris, Librairie des Annales politiques et littéraires, 1909.
- Bertholet (Denise), *Le bourgeois dans tous ses états, le roman familial de la Belle époque*, Paris, O. Orban, 1987.
- Bethlenfalvay (Marina), *Les Visages de l'enfant dans la littérature française du XIX^{ème} siècle, Esquisse d'une typologie*, Genève, Droz, 1979.
- Boulineau (Pascale), *Le Couple mère-enfant dans la littérature féminine française de l'entre-deux-guerres*, thèse dactylographiée sous la direction de G. Fraisse, université de Paris III, 1980.
- Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles dans la littérature française du XVIII^{ème} siècle*, Oxford, The Alden Press, The Voltaire Foundation, 1991 (édition d'une thèse).
- Brouard-Arends (Isabelle), *Vies et images maternelles dans la littérature française du XVIII^{ème} siècle*, Thèse de Doctorat d'Etat sous la direction de M. Mauzi, université de Paris IV, 1987 (éd. The Voltaire Foundation, 1991).
- Brouard-Arends (Isabelle), « La Maternité au XVIII^{ème} siècle: stagnations et évolutions », dans M. Dayras (dir.), *Liberté, égalité*, Paris, Éditions du libre arbitre, 1990, pp.63-77.
- Cazenobe (Colette), *Au malheur des dames : le roman féminin au XVIII^{ème} siècle*, Paris, H. Champion, 2006.
- Calvet (Jean), *L'Enfant dans la littérature française*, Paris, F. Lanore, 1947, 2 vol.
- Carkes (I.), *Le Roman familial à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle (1884-1910)*, Montpellier, Imprimerie E. Montane, 1929.
- Chombart de Lauwe (Marie-José), *Un Monde autre : l'enfance. De ses représentations au mythe*, Paris, Payot, 1971.
- Czyba (Lucette), « Peut-on encore lire « La Servante » de Louis Colet ? », *Femmes de lettres au XIX^{ème} siècle. Autour de Louise Colet*, Bellet (Roger) dir., Lyon, PUL, 1987
- Desclais Berkwam (Doris), *Enfance et maternité dans la littérature française des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles*, Paris, Champion, 1981.
- Dezon-Jones (Eliane), *Les Ecritures féminines*, Paris, Magnard, 1983.
- Didier (Béatrice), *L'Ecriture-femme*, Paris, PUF, coll. "Ecritures", 1981.
- « Ecriture, féminité, féminisme », *Revue des Sciences Humaines*, n° 168, 4, 1977.
- Fauchery (Pierre), *La Destinée féminine dans le roman européen du XVIII^{ème} siècle, 1713-1807. Essai de gynécomythie romanesque*, Paris, A. Colin, 1972.
- « La Femme et la littérature », n° spécial de la revue *Europe*, novembre-décembre 1964.
- *La Femme au XIX^{ème} siècle, Littérature et idéologie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1978.
- « Les femmes et le bonheur d'écrire », *Romantisme*, n° 77, 1992.
- Fidecaro (A.), Partzsch (H.), Van Dijk (S.) dir., *Femmes écrivains à la croisée des langues. Women writers at the Crossroads of languages, 1700-2000*, Métis Press, 2009.
- Flat (P.), *Nos femmes de lettres*, Paris, Perrin, 1908.
- Goldwyn (Henriette), Evain (Aurore) Gethner (Perry) dir., *Théâtre de femmes, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles, Anthologie*, Saint-Étienne, PUSE « La Cité des dames », 5 vol. Vol. 1, le XVI^{ème} siècle : 2006.
- Goldwyn (Henriette), Evain (Aurore) dir., *Les Femmes et le théâtre sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, PUSE « L'Ecole du genre », 2007.
- Girou Swiderski (Marie-Laure) et Van Dijk (Suzan), «La littérature au féminin», *SVEC (Studies on Voltaire and Eighteenth Century)*, 10, 2005 («The Eighteenth Century now: boundaries and perspectives»)
- Goldmann (Annie), *La femme dans le roman du XIX^{ème} siècle*, Paris, Denoël Gonthier, 1984.
- Gontier (Fernande), *La femme et le couple dans le roman (1914-1939)*, Paris, Klincksieck, 1976.

- Havelange (I.), *La littérature à l'usage des demoiselles (1750-1830)*, thèse 3^{ème} cycle dactyl., EHESS, 1983-1984.
- Heinich (Nathalie), *Etats de femme. L'identité féminine dans la fiction occidentale*, Paris, Gallimard, 1996.
- Homans (M.), *Bearing the world. Language and Female Experience in the 19th-Century Women's Writing*, Chicago, University of Chicago Press, 1986.
- Larnac (Jean), *Histoire de la littérature féminine en France*, Paris, Kra, 1929.
- Le Corguille (Anne-Marie), Bacherot (Lucien), *Femmes écrivains*, Librairie Larousse, "Textes pour aujourd'hui", 1978.
- Lessana (Marie-Madeleine), *Entre mère et fille, un ravage*, Paris, Pauvert, 2000.
- Mann (Maria A.), *La Mère dans la littérature 1678-1831*, New York, Paris, Bern, P. Lang, 1989.
- Martin (Christophe), *Espaces du féminin dans le roman français du XVIII^{ème} siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. SVEC, 2004.
- Mauge (Anne-Lise), *La Littérature antiféministe en France de 1871 à 1914*, thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de G. Fraisse, université Paris III, 1983.
- Mercier (Michel), *Le roman féminin*, Paris, PUF, 1979.
- Meschia Lowe (Karen), *Mères et enfants : une étude comparée des représentations de la maternité en France et en Angleterre*, thèse Etudes Anglaises, Toulouse II, 1995.
- Moulin (Jeannine), *La poésie féminine du XII^{ème} au XIX^{ème} siècle*, Seghers, 1966.
- Moulin (Jeannine), *Huit siècles de poésie féminine, 1170-1975*, Seghers, 1981.
- Planté (Christine), *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989.
- Racine (N.), Trebitsch (M.) dir., *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuelles*, Paris, Éditions Complexe, 2004.
- Sagaert (Martine), *Histoire des mères, de 1890 aux années 1920*, L'Harmattan, coll. « Espaces littéraires », 2000 (version abrégée d'une thèse).
- Sartori (E.), dir., *The Feminist Encyclopedia of French Literature*, Westport (Connect.), Greenwood Press, 1999.
- Slama (B.), « Femmes écrivains », dans Aron (Jean-Pierre) dir., *Misérable et Glorieuse, La femme au XIX^{ème} siècle*, 1980, pp. 213-248.
- Sullerot (Evelyne), *Histoire et mythologie de l'amour. Huit siècles d'écrits féminins*, Paris, Hachette, 1974.
- Tison (Guillemette), *Une mosaïque d'enfants. L'enfant et l'adolescent dans le roman français (1876-1890)*, Arras, Artois Presses Université, 1998.
- Trousson (Raymond) éd., *Romans de femmes du XVIII^{ème} siècle*, Paris, R. Laffont, coll. "Bouquins", 1996.
- Tucker (H.), *Pregnant Fictions : Childbirth and the Fairytale in Early Modern France*, Detroit, Wayne State Univ. Press, 2003.
- Van Dijk (Susan), Van Gemert (Lia), Ottway (Sheila) éd., *Writing the History of Women's Writing. Toward an International Approach*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences, 2001.
- Waelti-Walters (Jennifer), *Feminists novelists of the Belle Epoque : love as a lifestyle*, Bloomington, Indiana University Press, 1990.
- Worth-Stylianou (Valérie), « Les caquets de l'accouchée : la représentation de la maternité dans la littérature fictive (1475-1622) », *Female Saints and Sinners : saintes et mondaines (France 1450-1650)*, éd. J. Britnell, A. Moss, Durham, French Studies, 21, 2002, pp. 251-265.

3. Études sur les auteurs⁷

a. *Balzac*

- Berthier (Philippe), « Accoucher au masculin (Balzac : Mémoires de deux jeunes mariés) », dans *Corps, littérature et société (1789-1900)*, sous la direction de Jean-Marie Roulin, Saint-Étienne, Publication de l'université de Saint-Étienne, 2005, pp. 293-305.
- Borderie (Régine), *Balzac, peintre du corps : la Comédie humaine ou le sens des détails*, Paris, SEDES, 2002.

⁷ Les titres recensés ci-dessous ne représentent qu'une petite partie de la littérature critique sur les différents auteurs cités. Pour des raisons de place, nous nous sommes contentés de mentionner ceux que nous avons le plus couramment utilisé dans notre recherche.

- Faillie (Marie-Henriette), *La femme et le Code Civil dans « La Comédie humaine » d'Honoré de Balzac*, Paris, Didier, 1968.
- Michel (Arlette), *Le mariage chez Honoré de Balzac, Amour et féminisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1978.

b. Maupassant

- Brancquart (Marie-Claire), *Maupassant, conteur fantastique*, Paris, Lettres modernes, 1976.
- Besnard-Coursodon (Micheline), *Etude thématique et structurale de l'œuvre de Maupassant : le piège*, Paris, Nizet, 1973.
- Castella (Charles), *Structures romanesque et vision sociale chez Maupassant*, Paris, L'Age d'homme, Lausanne, 1972.
- Cogy (Pierre), *Maupassant, l'homme sans Dieu*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1968.
- Greimas (Algirdas Julien), *Maupassant. La sémiotique du texte : exercices pratiques*, Paris, Seuil, 1976.
- Lanoux (Armand), *Maupassant le bel-ami*, Paris, Fayard, 1967.

c. Michelet

- Borie (Jean), « Une gynécologie passionnée », dans Aron (Jean-Paul) dir., *Misérable et glorieuse, la femme du XIX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1980 (rééd. Complexe, 1984, pp. 153-189).
- Calo (Jeanne), *La création de la femme chez Michelet*, Paris, Nizet, 1975.
- Moreau (Thérèse), *Le sang de l'histoire. Michelet, l'histoire et l'idée de la femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1982.

d. Sand

- Barry (Joseph), *George Sand ou le scandale de la liberté*, Paris, Seuil, 1982 (trad. française de *Infamous Woman. The Life of George Sand*, Garden City, New York, Doubleday and Co, 1977).
- Lire "*Histoire de ma vie*" de Georges Sand, études réunies par Simone Bernard Griffiths et José-Luis Diaz, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006.
- Planté (Christine), « "Histoire de ma vie" de George Sand : histoire d'une romancière ou autobiographie de tout le monde », dans *L'Autobiographie*, dossier n°7 de la *Revue des Lettres et de traduction*, université St Esprit de Kaslick, Liban, 2001, pp. 293-311.
- Planté (Christine), « Signes particuliers : aucun » : le corps de l'autobiographie dans *Histoire de ma vie* de George Sand », dans *Corps, littérature et société (1789-1900)*, sous la direction de Jean-Marie Roulin, Saint-Étienne, Publication de l'université de Saint-Étienne, 2005, p. 293-305.
- Reid (Martine), « Mauprat : mariage et maternité chez Sand », *Romantisme*, n°76, II, 1992, pp. 43-59.

e. Zola

- Baguley (David), *Fécondité d'Emile Zola. Roman à thèse, évangile, mythe*, Toronto, University of Toronto Presse, 1973.
- Bertrand-Jennings (Chantal), *L'Eros et la femme chez Zola*, Paris, éd. Klincksieck, 1977.
- Borie (Jean), *Le tyran timide. Le naturalisme de la femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, Klincksieck, 1973.
- Hamon (Philippe), *Le personnel du roman : le système des personnages dans les Rougon-Macquart d'Emile Zola*, Paris, Droz, 1983.
- Krakowski (Anna), *La Condition de la femme dans l'œuvre d'Emile Zola*, Paris, éd. A.G. Nizet, 1972.
- Lemarie (Yannick), *Ventre et manducation dans l'œuvre de Zola*, thèse de littérature française, Angers, 1996.
- Malinas (Y.), *Zola et les hérédités imaginaires*, Paris, Expansion scientifique française, 1985.
- Nabli (Moncef), *Les corps dans les Rougon-Macquart d'Emile Zola*, thèse de littérature, Paris IV, 1986.
- Perrot (Michelle), « Zola antiféministe ? Une lecture de fécondité (1899) », dans Bard (Christine) dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999, pp. 85-102.
- Schor (Naomie), « Le sourire du sphinx : Zola et l'énigme de la féminité », *Romantisme*, octobre-décembre 1976, pp.183-195.
- Toubin-Malinas (Catherine), *Heurs et malheurs de la femme au XIX^{ème} siècle : « Fécondité » d'Emile Zola*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

f. Autres

- Bocquentin (Françoise), *Jean-Jacques Rousseau, femme sans enfants ? Essai sur l'analyse des textes autobiographiques de J.-J. Rousseau à travers sa « langue des signes »*, L'Harmattan, 2003.
- Coulet (Henri), *Marivaux romancier*, Paris, Colin, 1975.
- Czyba (Lucette), *Mythe et idéologie de la femme dans les romans de Flaubert*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1983.
- Fletcher (Dennis), « Restif de la Bretonne and the Woman's Estate », in *Woman and Society in 18th Century France*, London, The Atlone Press, 1979.
- Jimack (P.D.), "The Paradox of Sophie et Julie : Contemporary Response to Rousseau's Ideal Wife and Ideal Mother", *Woman and Society in 18th Century France*, London, The Atlone Press, 1979.
- *Marceline Desbordes-Valmore, Une étude* par Jeanine Moulin, Paris, Pierre Seghers, coll. Poètes d'aujourd'hui, 1955.
- Vissière (Isabelle), "Les chemins de l'indépendance féminine dans l'œuvre romanesque d'Isabelle de Charrière (1740-1805)", dans *Femmes, Familles, Filiations. Société et Histoire*, études réunies par Marcel Bernos et Michèle Bitton en hommage à Yvonne Knibiehler, Publications de l'université de Provence, 2004, pp. 41-50.

D. PRESSE FEMININE

- « Les femmes et la presse, France, XVIII^{ème} -XX^{ème} siècles », *Pénélope. Pour l'histoire des femmes*, n°1, juin 1979.
- Kleinert (Anne-Marie), *Le « Journal des dames et des modes » ou la conquête de l'Europe féminine (1797-1839)*, Stuttgart, Jan Thorbecke, Verlag, 2001, 502 p.
- Rimbault (C.), *La Presse féminine de langue française au XVIII^{ème} siècle : place de la femme et système de la mode*, thèse EHESS, Paris, 1981.
- Sullerot (Evelyne), *Histoire de la presse féminine en France des origines à 1848*, Paris, A. Colin, 1966.
- « The Journal des Dames and its Female Editors : Politics, Censorship, and Feminism in the Old Regime Press », in Censer (Jack R.), Popkin (Jeremy D.) éd., *Press and Politics in Pre-Revolutionary France*, Berkeley, Los Angeles and London, University California Press, 1987, pp. 24-74.
- Van Dijk (Suzanna), *Traces des femmes : présence féminine dans le journalisme français du XVIII^{ème} siècle*, Amsterdam and Maarsen, APA-Holland University Press, 1988.

E. HISTOIRE DE L'ART, ICONOGRAPHIE, HISTOIRE DU REGARD

1. Généralités

- *L'Ame au corps, arts et sciences, 1793-1993* (catalogue de l'exposition du Grand Palais), Paris, Réunion des Musées nationaux-Gallimard, 1993.
- *L'Art du nu au XIX^{ème} siècle. Le photographe et son modèle*, catalogue d'exposition, Paris, BNF-Hazan, 1997-1998.
- Baridon (Laurent), Guedron (Martial), *Corps et arts. Physionomie et physiologie dans les arts visuels*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- *Le Corps en morceaux, Paris, catalogue de l'exposition du Musée d'Orsay, 1990.*
- Clair (Jean), *Le Nu et la Norme*, Paris, Gallimard, 1988.
- Condé (Françoise), *Les femmes photographes en France au XIX^{ème} siècle*, mémoire de maîtrise, université Paris VII, 1992.
- Cusenier (Jean), *L'Art populaire en France. Rayonnements, modèles et sources*, Fribourg, Office du Livre / Paris, Société française du Livre, 1979.
- Daumas (Maurice), *Images et sociétés dans l'Europe moderne*, Paris, A. Colin, 2000.
- Delteil (C.), *Le peintre-graveur illustré, Honoré Daumier*, chez l'auteur, 1925, t. 20 à 29 bis.
- Dias (N.), « Images et savoirs anthropologiques au XIX^{ème} siècle », *Gradhiva*, n° 2, 1997, pp. 87-97.
- Debendt (R.), *La caricature et l'humour français au XIX^{ème} siècle*, Paris, Larousse, 1897.
- Didi-Hubermann (Georges), « La photographie scientifique et pseudo-scientifique », dans *Histoire de la photographie*, Paris, Bordas, 1986, pp. 71-75.

- Grand-Carteret (J.), *Les mœurs et la caricature en France*, Paris, Librairie illustrée, 1888.
- Grand-Carteret (J.), *Les almanachs français. Bibliographie. Iconographie (1600-1895)*, Paris, Alisié et Cie, 1896, 2 vol.
- Hamon (Philippe), *Imageries. Littérature et image au XIX^{ème} siècle*, Paris, Corti, 2001.
- Haskell (F.), *L'Historien et ses images*, Paris, Gallimard, 1995 (1^{ère} éd. américaine, 1993).
- Laneyrie-Dagen (Nadeije), *L'invention du corps. La représentation de l'homme du Moyen-Age à la fin du XIX^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1997.
- Lévy (Jean-Marc), *Médecins et malades dans la peinture européenne du XVII^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, 2 t.
- Lucie-Smith (Edward), *La sexualité dans l'art occidental*, Londres, Thames and Hudson, 1991.
- Male (Emile), *L'Art religieux après le concile de Trente*, Paris, A. Colin, 1932.
- Marbot (Bernard), *Le corps et son image. Photographies du XIX^{ème} siècle*, Paris, Contrejour, 1986.
- Masseron (A.), *Saint Jean-Baptiste dans l'art*, Paris, 1957.
- Meige (Henri), « Les urologues dans l'art », *Aesculape*, 1928, pp. 54-67.
- Michaud (Stéphane), Mollier (Jean-Yves), Savy (Nicole) dir., *Usages de l'image au XIX^{ème} siècle*, colloque Musée d'Orsay, 24-26 oct. 1990, Paris, Créaphis, 1992.
- Reaud (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, t. II, Paris, PUF, 1997.
- Rouillé (André), *L'Empire de la photographie (1839-1970), Photographie et pouvoir bourgeois, 1839-1870*, Paris, Le Sycomore, 1982.
- Rouillé (André), *La photographie. Entre document et art contemporain*, Paris, Gallimard, coll. « Folio/Essais », 2005.
- Rouillé (André) et Marbot (Bernard), *Le Corps et son Image, Photographies du XIX^{ème} siècle*, Paris, Contrejour, 1986.
- Rosenberg (Pierre), *Le Livre des Saint-Aubin*, Paris, RMN, 2002.
- Saint-Martin (Isabelle), *Voir, savoir, croire : catéchismes et pédagogie par l'image au XIX^{ème} siècle*, Paris, H. Champion, 2003.
- Thévoz (Michel), *Le Corps peint*, Genève, Skira, 1984.
- Vovelle (Michel), « Iconographie et histoire des mentalités. Les enseignements d'un colloque », *Ethnologie française*, t. 8, 1978, pp. 173-190.
- Vovelle (Michel), « Iconographie et histoire des mentalités », *Iconographie et histoire des mentalités*, Paris, CNRS, 1979, pp. 3-22.
- *Les Français peints par eux-mêmes : panorama social du XIX^{ème} siècle*, catalogue de l'exposition, Paris, Musée d'Orsay, 23 mars-13 juin 1993, réd. et établi par Ségolène Le Men et Luce Abélès, Paris, RMN, 1993.
- *William Hogarth*, Catalogue de l'exposition tenue du 20 octobre 2006 au 8 janvier 2007 au Musée du Louvre, Paris, éd. Musée du Louvre, 2006.

2. Les femmes, la maternité et l'art

a. Généralités

- Blanc (Olivier), *Portraits de femmes, artistes et modèles à l'époque de Marie-Antoinette*, Paris, Editions Didier Carpentier, 2006.
- Bonnet (Marie-Jo), *Les femmes dans l'art*, La Martinière, 2004.
- Bonnet (Marie-Jo), « Femmes peintres : l'autoportrait féminin comme manifeste politique (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 49/3, juillet-septembre 2002, pp. 140-163.
- Borin (Françoise), « Arrêt sur image », dans Duby (George), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes*, Paris, Plon, t. III, , XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles, dir. par Farge (Arlette) et Zemon-Davis (Natalie), 1992.
- Bouchindome (Marie-Camille), « Sous la robe de Marie... Autour de *La Madone del Parto* de Piero della Francesca, *L'Origine du monde* de Gustave Courbet, *L'Espoir* de Gustav Klimt », dans *Les Images honteuses*, dirigé par M. Gagnebin, Paris, Éditions Champ Vallon, Seyssel, 2006.
- Charvet (Frédéric), *La femme enceinte dans l'art*, Lyon, Fondation Marcel Mérieux, 1990, 20 p.
- Didi-Huberman (Georges), *Ouvrir Vénus*, Paris, Gallimard, Le temps des images, 1999.
- Duby (George), Perrot (Michelle) dir., *Images de femmes*, Paris, Plon, 1992.
- *La Femme artiste d'Élisabeth Vigée-Lebrun à Rosa Bonheur*, Donjon Lacataye, Mont-de-Marsan 1981-1982.

- *Les Femmes impressionnistes. Mary Cassatt. Eva Gonzalès. Berthe Morisot*, Musée Marmottan, Paris 1993.
- *La Femme peintre et sculpteur du XVII^{ème} au XX^{ème} siècle*, Grand Palais, Paris 1975.
- *Femmes peintres, 1550-1950* (trad. de l'américain, Paris, Des femmes, 1981), Los Angeles County Museum, Los Angeles 1976.
- Feudale (C.), *The Iconography of the madonna del parto*, ds Marsyas 7, New York, 1957.
- Garb (Tamar), *Sisters of the Brush. Women's Artistic Culture in Late Nineteenth-Century Paris*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1994.
- Gonnard (Catherine), Lebovici (Élisabeth), *Femmes/artistes, artistes femmes. Paris, de 1880 à nos jours*, Paris, Éditions Hazan, 2007.
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), « Elisabeth Vigée Le Brun épistolière », dans B. Diaz et J. Siess (dir.), *L'Épistolaire au féminin, correspondances de femmes, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Caen, PUC, 2006, pp. 49-62.
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), « Mémoire et vérité dans *Les Souvenirs* d'Elisabeth Vigée Le Brun », *Cahiers d'histoire culturelle* (Tours), 4, 2004 (« L'Idée de vérité dans les Mémoires d'Ancien Régime »), pp. 81-87.
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), « Élisabeth-Louise Vigée Le Brun et sa fille, le témoignage des *Souvenirs* », dans *Élisabeth-Louis Vigée Le Brun et les peintres de l'enfance*, Catalogue de l'exposition du Musée de Marly-le-Roy, Paris, 2003, pp. 56-73
- Haroche-Bouzinac (Geneviève), « Le regard d'Elisabeth Vigée Le Brun dans les *Souvenirs* », *Cahiers d'histoire culturelle* (Tours), 2003, pp. 55-70.
- Hearn (Karen), « A Fatal Fertility ? Elizabethan and Jacobean Pregnancy Portraits », *Costume*, vol. 34, 2000, pp. 39-43.
- Hennis (Ann Sutherland), Nochlin (Linda), *Femmes peintres 1550-1950*, Los Angeles, Museum Associates of the Los Angeles County Museum of Art, trad. franç. Claude Bourguignon *et alii*, Paris, éd. des Femmes, 1981.
- Higonnet (Anne), « Femmes et images », dans Duby (George), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes*, Paris, Plon, t. IV, *Le XIX^{ème} siècle*, dir. par Fraisse (Geneviève) et Perrot (Michelle), 1992 (rééd. Perrin, coll. "Tempus", 2002, pp. 335-383.)
- Lascault (Gilbert), *Figurées, défigurées. Petit vocabulaire de la féminité représentée*, Paris, UGE, coll. "10/18", 1977.
- Lechner (Gregor Martin), *Maria gravida : zum Schwangerschaftsmotiv in der bildenden Kunst*, Munich, Schnell & Steiner, 1981.
- Lecuir (Jean), « Dans la médaille française d'Ancien Régime : les figures féminines de la France », *Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Mandrou*, 1985, pp. 109-117.
- Luquet (G.H.), « Représentation par transparence de la grossesse dans l'art chrétien », *Revue archéologique*, 19, 1924.
- Matthews Grieco (Sara F.), *Mythes et Iconographie de la femme dans l'estampe du XVI^{ème} siècle français. Images d'un univers mental*, thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Paris, EHESS, 1982.
- *Marguerite Gérard : artiste en 1789 dans l'atelier de Fragonard (Musée Cognacq-Jay, 10 sept.-6 déc. 2009)*, Paris, éd. Paris Musée, 2009.
- Noël (Denise), *Les femmes peintres à Paris entre 1860 et 1900*, thèse sous la direction de Michelle Perrot, université Paris VII, 1997.
- Noël (Denise), « Les femmes peintres dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle », *Clio*, numéro 19-2004, *Femmes et images*, [En ligne URL : <http://clio.revues.org/index646.html>.]
- Richard (Marie-Agnès), « La femme enceinte au cinéma », dans Clerget (Joël) dir., *Fantômes et masques de grossesse*, 1986, pp. 30-36.
- Rouart (Denis) dir., *Correspondance de Berthe Morisot avec sa famille et ses amis Manet, Puvis de Chavannes, Degas, Monet, Renoir et Mallarmé*, Paris, Quatre Chemins-Editart, 1950.
- Thévenot-Rivoire (Denise), *La femme enceinte – Propos et images*, thèse de médecine non publiée, Lyon, s.d.
- Tobey (Susan), *L'art d'être mère : la maternité dans l'art*, éd. Abbeville, 1991.
- Vachon (Marius), *La Femme dans l'art. Les protectrices des arts, les femmes artistes*, Paris, Rouam, 1893.
- *La Vierge dans l'art français*, Catalogue, Paris, 1950.
- Vloberg (M.), *La Vierge et l'enfant dans l'art français*, Paris, Arthaud, 1954.
- Winkel (Marieke de), « The Interpretation of Dress in Vermeer's Painting », in *Vermeer Studies*, éd. By Ivan Gaskell, Micheil Jonker, New Haven and London, 1998,
- Yeldham (Charlotte), *Women Artists in Nineteenth-Century France and England. Their Art Education, Exhibition Opportunities, and Membership of Exhibiting Societies and Academies, with an Assessment*

of the Subject Matter of their Work and Summary Biographies, 2 tomes, New York et Londres, Garland, 1984.

b. Embryon et fœtus

- *Avant la naissance, 5 000 ans d'images*, dir. Frydman (René), Papiernik (Emile), Crémière (Cécile), Fischer (Jean-Louis) dir., catalogue de l'exposition du Muséum d'histoire naturelle du Havre, éd. Conti, 2009.
- Hopwood (Nick), *Embryos in wax : models from the Ziegler studio*, Cambridge, Whipple Museum of the History of Science, Bern, Institute of History of Medicine, University of Bern, 2002.
- Jacobs (Marc), Schoefs (Hilde) eds, *Inside out : het ongeboren leven in beeld*, Brussels, Vlaams Centrum voor Volkskultur, 2002.
- Jordanova (Ludmilla), "Gender, generation and science : William Hunter's obstetrical atlas", in Bynum (W. F.), Porter (Roy) eds, *William Hunter and the eighteenth-century medical world*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 386-412.
- *Making visible embryos*, exposition online de l'université de Cambridge (<http://www.hps.cam.ac.uk/visibleembryos/>)
- Menon (Elizabeth K.), "Anatomy of a motif : the fetus in late XIXth-century graphic art", *Nineteenth-Century Art Worldwide* 3, issue 1, 2004.
- Morel (Marie-France), « Embryons glorieux : iconographie des conceptions et des grossesses sacrées dans l'art occidental », dans *L'embryon humain à travers l'histoire : images, savoirs et rites : actes du colloque international de Fribourg, 27-29 octobre 2004*, édité par Véronique Dasen, Gollion (Suisse), Infolio, 2007, pp. 107-126.
- Morel (Marie-France), « Iconographie des embryons et des fœtus dans les traités du XVII^{ème} au XVIII^{ème} siècles », *Histoire des sciences médicales*, t. XLIII, n°1, 2009, pp. 15-26.
- Morel (Marie-France), « Les embryons sacrés dans l'art occidental (XIV^{ème}-XVI^{ème} siècles) », dans *Avant la naissance, 5 000 ans d'images*, dir. Frydman (René), Papiernik (Emile), Crémière (Cécile), Fischer (Jean-Louis) dir., catalogue de l'exposition du Muséum d'histoire naturelle du Havre, éd. Conti, 2009, pp. 72-81.
- Mörgeli (Christoph) and Wunderlich (Uli), "Über dem Grabe geboren". *Kindsnöte in Medizin und Kunst. Begleitband zur Ausstellung im Medizinhistorischen Museum der Universität Zürich vom 26. April bis 31. Oktober 2002*, Bern, Benteli Verlag, 2002.
- Newman (Karen), *Fetal positions : individualism, science, visibility*, Stanford, Stanford University Press, 1996.
- Petchesky (Rosalind), "Foetal Images : The Power of Visual Culture in the Politics of Reproduction," in Stanworth (Michelle) ed., *Reproductive Technologies: Gender, Motherhood, and Medicine*, Minneapolis, U. of Minnesota Press, 1987, pp. 57-80.
- Schulz (Stephan), Müller (Irmgard), Graesel (Friedrich), *Körper-Form-Seele. Visualisierungen des Ungeborenen und die Diskussion um den Schwangerschaftsabbruch*, Medizin im Museum, Jahrbuch der Medizinhistorischen Sammlung der RUB, Essen, Schulz und Müller, 2005.
- Wellmann (Janina), "Keine Ikone der Entwicklung : die Icones embryonum humanorum von Samuel Thomas Soemmerring", in Schneider (Ulrich Johannes), ed., *Kulturen des Wissens im 18. Jahrhundert*, Göttingen, De Gruyter, 2007, pp. 1-10.

3. Anatomie et collections anatomiques

- *Artificial anatomy : papier-mâché anatomical models*. An online exhibition by the Smithsonian National Museum of American History (<http://americanhistory.si.edu/anatomy/>)
- Barritault (G.), *L'anatomie en France au XVIII^{ème} siècle*, Paris, 1940.
- Binet (J.-L.), Descargues (P.), *Dessins et traités d'anatomie*, Ed. du Chêne, Paris, 1980.
- *Bodily Extremities, Preoccupations with the Human Body in Early Modern European Culture*, ed. Egmond (Florike), Zwijnenberg (Robert), Aldershot, Ashgate, 2003.
- Bouteille-Meister (C.), Aukrust (K.), dir., *Corps sanglants, souffrants et macabres, XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2010.
- Camporesi (Piero), *La chair impassible*, Paris, Flammarion, 1986.
- Choulant (L.), *History and bibliography of anatomic illustration*, Hafner publishing company, NY, 1962.

- Clair (Jean), dir., *L'âme au corps. Arts et sciences, 1793-1993*, catalogue de l'exposition du Grand Palais, 1993-1994.
- Comar (Philippe), *Les Images du corps*, Paris, Découvertes Gallimard, n° 185, 1993 (rééd. 2004).
- Comar (Philippe), *Figures du corps. Une leçon anatomique à l'école des Beaux arts*, dans Comar (Philippe) éd., *Beaux arts de Paris les éditions*, 2008.
- Davis (Audrey B.), "Louis Thomas Jérôme Auzoux and the papier mâché anatomical model", in *La ceroplastica nella scienza e nell'arte : atti del I congresso internazionale, Firenze, 3-7 giugno 1975*, Biblioteca della Rivista di storia delle scienze mediche e naturali 20, Florence, Olschki, vol. 1, 1977, pp. 257-79.
- Découfflé (P.), « Introduction à l'étude des mannequins anatomiques », *Semaine de l'hôpital à Paris*, n°71/8, décembre 1961.
- Dias (Nélia), « Le corps en vitrine : éléments pour une recherche sur les collections médicales », *Terrain*, n°18, *Le corps en morceaux*, 1992, pp. 72-79.
- Düring (Monika von), Didi-Huberman (Georges), Poggesi (Marta) and Bambi (Saulo), *Encyclopædia anatomica. A complete collection of anatomical waxes*, Cologne, Taschen, 1999 (rééd. 2004).
- Duval (Mathais), Cuyer (Edouard), *Histoire de l'anatomie plastique*, Société française d'édition d'art, Paris, 1898.
- Edgerton (J.S.), « Médecine, art et anatomie », *Culture technique*, n°14, 1985.
- Grob (Bart), *The world of Auzoux : models of man and beast in papier-mâché*, Leiden, Museum Boerhaave, 2000.
- Grundmann (Kornelia), Aumüller (Gerd), *Das Marburger Museum Anatomicum : Geschichte und Ausstellungsgegenstände (mit Photographien von G. Jennemann)*, Marburg, Magistrat der Stadt, 1992.
- Hennig (J.L.), *Morgue. Enquête sur le cadavre et ses usages*, Paris, Libre Hallier, 1979.
- Joly (Morwena), *La Leçon d'anatomie, le corps des artistes de la Renaissance au romantisme*, Paris, Hazan, 2008.
- Le Breton (David), *La chair à vif. Usages médicaux et mondains du corps*, Paris, Métailié, 1993
- Lemire (Michel), *Artistes et mortels*, Paris, Chabaud, 1990.
- Mandressi (Rafael), *Le Regard de l'anatomiste. Dissection et invention du corps en Occident*, Éditions du Seuil, Paris, 2003.
- Moe (Harald), *The Art of anatomical Illustration in the Renaissance and Baroque Period*, Rhodos, Danemark, 1995.
- Pomian (Krzystof), *Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Vienne, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Paris, Gallimard, 1987.
- Premuda (Loris), *Storia dell'iconografia anatomica*, Milano, Aldo Martello Editore, 1957.
- Py (Christiane), Vidart (Cécile), « Les musées anatomiques sur les champs de foire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°60, novembre 1985, pp. 3-10.
- Rifkin (Benjamin A), Ackerman (Michael J.), Folkenberg (Judith), *L'anatomie humaine, cinq siècles de sciences de d'art*, Paris, Ed. de la Martinière, 2006.
- Roberts et Tomlinson, *The Fabric of the Body*, Clarendon Press, Oxford, 1992.
- Saëz-Guerif (Nicole), *Le Musée Grévin, 1882-2001, Cire, histoire et loisir parisien*, thèse, université Paris I, 2002.
- Sakka (M.), « Le musée Dupuytren », *Histoire et archéologie*, n°97, 1985.
- *La science pour tous*, catalogue de l'exposition du musée d'Orsay du 14 mars au 12 juin 1994, rééd. et établi par Bruno Béguet, Maryline Cantor, Ségolène Le Men, Paris, RMN, 1994.
- Vene (Magali), *Ecorchés, l'exploration du corps, XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Paris, A. Michel-BNF, 2001.
- Venot (B.), *L'écorché : exposition, Rouen 1975-1976*, Musée des Beaux Arts de Rouen, 1977.

4. Histoire du regard

- Altick (Richard D.), *The shows of London*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1978.
- Bates (A. W.), "“Indecent and demoralising representations” : public anatomy museums in mid-Victorian England", *Medical history* 52(1), 2008, pp. 1-22.
- Beier (Rosmarie), « Regarder l'intérieur du corps », *Terrain*, numero-18 - *Le corps en morceaux* (mars 1992), [En ligne ; URL : <http://terrain.revues.org/index3036.html>.]
- Burmeister (Maritha Rene), "Popular anatomical museums in nineteenth-century England", PhD thesis, Rutgers, State University of New Jersey, 2000.
- Cohen (Margaret), Prendergast (Christopher), *Spectacles of Realism : Body, Gender, Genre*, University of Minnesota Press, 1995.

- Crary (Jonathan), *L'Art de l'observateur. Vision et modernité au XIX^{ème} siècle*, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1994.
- Crary (Jonathan), *Suspensions of Perception : Attention, Spectacle and Modern Culture*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1999.
- Dias (Nélia), « La fiabilité de l'œil. La vision objet de savoir et d'investigation au XIX^{ème} siècle », *Terrain*, n°33, septembre 1999, pp. 17-30.
- Garb (Tamar), « The forbidden gaze », *Art in America*, n° 79-5, 1991.
- Matlock (Jann), « Voir aux limites du corps : fantasmagories et femmes invisibles dans les spectacles de Robertson », in Le Men (Ségolène) dir., *Lanternes magiques. Tableaux transparents*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995.
- Matlock (Jann), « Censoring the Realist gaze », in Cohen (Margaret), Prendergast (Christopher) éd., *Spectacles of Realism : Body, Gender, Genre*, University of Minnesota Press, 1995.
- Milner (Max), *On est prié de fermer les yeux. Le regard interdit*, Paris, Gallimard, 1991.

F. HISTOIRE DE LA MODE, DU VÊTEMENT, DU LINGE

1. Histoire et anthropologie du vêtement et du linge : généralités

- *Au Paradis des dames. Nouveautés, modes et confection, 1810-1870*, cat. exp., Paris, Musée de la mode et du costume, 1992.
- Barthes (Roland), « Histoire et sociologie du vêtement », *Annales ESC*, n°3, 1957, pp. 430-441.
- Barthes (Roland), *Système de la Mode*, Paris, Seuil, 1967.
- Bertrand (C.), *Les Monuments du costume de Rétif de La Bretonne, XVIII^{ème} siècle*, 1983.
- Bonneville (Françoise de), *Rêves de blanc. La grande histoire du linge de maison*, Paris, Flammarion, 1993.
- Burgelin (Olivier), Perrot (Philippe) dir., « Parure, pudeur, étiquette », *Communications*, n°46, 1987.
- Corbin (Alain), « Le grand siècle du linge », dans *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, «Collection Historique», 1991, pp. 23-52 (1^{ère} éd. dans *Ethnologie française*, 1986).
- Deslandres (Yvonne), *Le costume, image de l'homme*, Paris, éd. de l'Institut français de la mode, paris, éd. du Regard, 2002 (1^{ère} éd. 1976).
- Boucher (François), *Histoire du costume en Occident*, Paris, Flammarion, 2008 (1^{ère} éd 1966).
- *Fastes de cour et cérémonies royales : le costume de cour en Europe, 1650-1800*, Pierre Arizzoli-Clémentel, Pascale Gorguet-Ballesteros, Exposition 2009, Musée national du château de Versailles, Réunion des musées nationaux, 2009.
- *Femmes fin de siècle, 1885-1895*, exposition du Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, Paris, éd. Paris Musées, 1990.
- Gaudriault (Raymond), *La gravure de mode féminine en France*, Paris, éd. de l'amateur, 1983.
- Harcourt (Claire d'), *Histoire des choses. Les habits*, Paris, Seuil, 2001.
- *La Mode en France, 1715-1815, de Louis XV à Napoléon Ier*, Paris, La Bibliothèque des Arts, 1990 (éd. Kyoto Institute of Costume, 1989).
- Pellegrin (Nicole), « Le vêtement comme fait social », dans *Histoire sociale, histoire globale*, éd. Ch. Charle, Paris, 1993, pp. 81-94.
- Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté. Abécédaire des pratiques vestimentaires françaises de 1780 à 1800*, Ed. Alinéa, 1989.
- Pellegrin (Nicole), « Chemises et chiffons. Le vieux et le neuf en Poitou et Limousin XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle », *Ethnologie française*, vol. 16, n° 3, 1986, pp. 283-294.
- Perrot (Philippe), *Les Dessus et les dessous de la bourgeoisie*, Paris, Complexe, 1981
- Reinhartz (C.), « L'analyse du chapitre consacré aux habits dans les manuels de civilité : un moyen d'approche du comportement vestimentaire », *Ethnographie, vêtement et société*, 2, 1984.
- Rimbault (C.), *Le Corps à travers les manuels de civilité, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1977.
- Roche (Daniel), « L'invention du linge au XVIII^{ème} siècle », *Ethnologie française*, t. 16, n°3, juill.-sept. 1986, pp. 227-238.
- Roche (Daniel), *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- Ruppert (Jacques), Delpierre (Madeleine), Davray-Piékokolek (Renée), Gouguet-Ballesteros (Pascale), *Le costume français*, Paris, Flammarion, coll. Tout l'Art encyclopédie, 2007.

- Salen (Jill), *Corsets, Historical Patterns and Techniques*, London, Batsford, 2008.
- Saponi (Michelle), *Rose Bertin, ministre des modes de Marie-Antoinette*, éd. de l'Institut français de la mode et éd. du Regard, 2003.
- Toussaint-Samat (Maguelonne), *Histoire technique et morale du vêtement*, Paris, Bordas, 1990.
- Verret (Michel) dir., « Linge de corps et linge de maison », *Ethnologie française*, n°1, janvier-mars 1989.
- Vrignaud (Gilberte), *Vêtue et parure en France au XVIII^{ème} siècle*, Paris, éd. Mercure et J. de Conscience, 1995.

2. Femmes, vêtements et trousseau

- Chenoune (Farid), *Les dessous de la féminité. Un siècle de lingerie*, Paris, Assouline, 1998.
- Cox (Caroline), *Lingerie. Langage du style*, Paris, éd. du collectionneur, 2000.
- Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans*, Modène, Zanfi éd., 1988 (trad. de l'italien).
- Deslandres (Yvonne), « Le costume de la femme enceinte », dans *Le Guide de l'enfant*, 1987, pp. 116-117.
- Fine (Agnès), « A propos du trousseau : une culture féminine », dans *Une histoire des femmes est-elle possible ?* dir. Michelle Perrot, Marseille, Rivages, 1984.
- Marissal (Claudine), « ‘Cachez ce ventre que je ne saurais voir...’ : Les vêtements de grossesse (XIX^{ème} – XX^{ème} siècle) », *La mode dans tous ses états, Les Cahiers de la Fonderie, Revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, n°30, 08/2004, pp. 32-35.
- *Passeurs de linge : trousseaux et familles*, dossiers du MNATP, exposition 29 sept. 1999- 17 janv. 2000, coordo. Patrick Prado, Anne Tricaud, RMN, CNRS, 1999.
- Perrot (Michelle), « Femmes au lavoir », *Sorcières*, n°19, 1979.
- Rimbault (Marie-Caroline), *La Presse féminine de langue française au XVIII^{ème} siècle : place de la femme et système de la mode*, thèse de 3^{ème} cycle sous la dir. de Daniel Roche, Paris EHESS, 1981
- Saint-Laurent (Cécile), *L'histoire imprévue des dessous féminins*, Solar éd., 1966.
- Spadaccini-Day (Barbara), « La poupée de mode, miroir d'une époque », *Sous l'Empire des crinolines*, Catalogue de l'exposition du Musée Galliera (29 novembre 2008-26 avril 2009), Paris, Paris Musées-Acte Sud, 2008, pp. 70-75.
- Steele (Valerie), *The Corset. A Cultural History*, New Haven & London, Yale University Press, 2001.
- Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façon de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.
- Verschoor (Olga), *Les Trousseaux du temps jadis*, Paris, Hatier, 1996.
- Waterhouse (Harriet), « A fashionable Confinement : Whaleboned Stays and the Pregnant Woman », *Costume*, vol. 41, 2007, pp. 53-65.

3. Layette et vêtement d'enfants

- Clare (Rose), *Children's clothes*, 1989.
- Le Grand-Séville (Catherine), « Naissance marquées, rituels manqués », dans Zonabend, F., « Naître en marge », *Gradhiva*, n°19, 1996.
- *Modes enfantines : 1750-1950*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, Paris, éd. Musée de la Mode et du Costume, 1979.
- *La mode et l'enfant, 1780...2000*, catalogue d'exposition du Musée Galliera, 2001, Paris, Paris Musées, 2001.
- Müller (Anja) éd., *Fashioning childhood in the Eighteenth Century*, Aldershot, Ashgate, 2006.
- Pellegrin (Nicole), « Les chiffons de la naissance (XVI^{ème}-XX^{ème} siècle) », Actes du colloque *Reproduction, fécondité, projet d'enfants. Réflexion interdisciplinaire et transculturelle*. 1^{ère} Journée d'Études du Groupement de Recherche du CNRS, « Anthropologie de l'enfance », Paris, 14 octobre 1998, L'Harmattan.

II. OUVRAGES GENERAUX⁸

A. EPISTEMOLOGIE, HISTORIOGRAPHIE

- André (J.), « De la preuve à l'histoire, les archives en France », *Traverses*, n° 36, janvier 1986.
- Azouvi (F.), « Quelques jalons dans la préhistoire des sensations internes », *Revue de synthèse*, CV, n°113-114, 1984, pp.113-133.
- Bourreau (Alain), « Pour une histoire restreinte des mentalités », *Annales Histoire, Sciences sociales*, n°6, nov.-déc. 1989.
- Burguière (André), « Histoire et sexualité », *Annales E.S.C.*, juillet-août 1974, pp. 973 et sq.
- Charles (Christophe) dir., *Histoire sociale, histoire globale ?*, actes du colloque des 27-28 janvier 1989, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993.
- Chartier (Roger), « Histoire intellectuelle et histoire des mentalités, trajectoires et questions », *Revue de synthèse*, n°111-112, 1983, pp. 277-307.
- Chartier (Roger), « Le monde comme représentation », dans *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, A. Michel, 1998 (1^{ère} parution, *Annales ESC*, 1989).
- Chaunu (Pierre), *Histoire, science sociale*, Paris, Sedes, 1974.
- Corbin (Alain), « Histoire et anthropologie sensorielle », dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, pp. 227-244 (1^{ère} éd. dans *Anthropologie et Sociétés*, vol. 14, n°2, 1990).
- Dosse (François), « Foucault face à l'histoire », *Espace-Temps*, n°30.
- « Les Emotions : une anthropologie des émotions est-elle possible ? », *Terrain*, n° spécial, 22 mars 1994.
- Farge (Arlette), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, coll. "Point Histoire", 1997 (1^{ère} éd. 1989).
- Farge (Arlette), *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, "La Librairie du XX^{ème} siècle", 1997.
- Febvre (Lucien), « Psychologie et histoire », dans *Encyclopédie française*, t. VIII, *La vie mentale*, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française (rééd. dans *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, pp. 207-202).
- Febvre (Lucien), « Comment restituer la vie affective d'autrefois ? La sensibilité et l'histoire », *Annales d'histoire sociale*, III (rééd. dans *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953, pp. 221-238).
- Ginzburg (Carlo), Poni (Carlo), « La micro-histoire », *Le Débat*, décembre 1981 (1979).
- Joutard (Philippe), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.
- « Histoire des sciences et mentalités », *Revue de synthèse*, n°111-112, 1983.
- Howes (D.), « Scent and Sensibility », *Culture, Medicine, Psychiatry*, 13, 1989, pp. 81-89.
- Le Goff (Jacques), Nora (Pierre) dir., *Faire de l'histoire*, t. 1 : *Nouveaux problèmes*, t. 2 : *Nouvelles approches*, t. 3 : *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, coll. "Bibliothèque des Histoires", 1974.
- Mandrou (Robert), *Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1961.
- Moscovici (S.), *L'Age des foules. Un traité historique de psychologie des masses*, Paris, Flammarion, 1981.
- Rancière (Jacques), « (Re)penser le XIX^{ème} siècle », *Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle*, n° spécial, 13, 1996, 2.
- Revel (Jacques), « L'histoire au ras du sol », préface de l'édition française de Levi (Giovanni), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, 1989.
- Ricoeur (Paul), *Temps et récit*, Paris, Le Seuil, 1983-85, 3 vol.
- Starobinski (Jean), « Pour une brève histoire de la conscience du corps », *Revue française de psychanalyse*, XLV, 2, 1981, pp. 261-279.

⁸ La liste des ouvrages et articles qui suit ne prétend pas être exhaustive, elle indique simplement quelques références qui nous semblent particulièrement utiles. Les ouvrages portant sur des thèmes précis sont répertoriés plus loin dans la bibliographie.

B. HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE, HISTOIRE DES SENSIBILITES

1. Généralités

- Ariès (Philippe), Duby (George) dir., *Histoire de la vie privée*, Paris, Le Seuil, coll. "L'Univers historique", 4 t. ; t. 3 dir. par Ariès (Philippe) et Chartier (Roger), *De la Renaissance aux Lumières*, 1986 et le t. 4 dir. par Perrot (Michelle), *De la Révolution à la Grande Guerre*, 1987.
- Chauvin (Pierre), *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1966.
- Corbin (Alain), *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^{ème} siècle, 1845-1880*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 vol.
- Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection Historique", 1991.
- Corbin (Alain), *Le Monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.
- Chevalier (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle*, Paris, Plon, 1958 (rééd. Pluriel, 1978).
- Chevallier (Jacques) dir., *Public / Privé*, publication de CURAPP (Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie), Paris, PUF, 1995.
- Crubellier (Maurice), *Histoire culturelle de la France, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, A. Colin, coll. "U", 1974.
- Delumeau (Jean), Lequin (Yves) éd., *Les Malheurs des temps. Histoire des fléaux et calamités publiques en France*, Paris, Larousse, 1987.
- Duby (George), Wallon (Armand) dir., *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, coll. "L'Univers historique", 4 t. ; t. 2 dir. par Le Roy Ladurie (Emmanuel), *L'âge classique des paysans de 1340 à 1789*, 1975 et le t. 3 dir. par Juillard (Etienne), *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, 1976.
- Duby (George) dir., *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, coll. "L'Univers historique", 1981, 5 t. ; t. 3 dir par Le Roy Ladurie (Emmanuel), *La ville classique*, 1981 et le t. 4 dir. par Agulon (Maurice), *La ville de l'âge industriel*, 1983.
- Ehrard (Jean), *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle*, Chambéry, 1963, 2 vol.
- Farge (Arlette), *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Hachette, coll. Points, 1986.
- Farge (Arlette), *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- Farge (Arlette), *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 1994.
- Furet (François), Ozouf (Jacques) dir., *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, "Le Sens commun", 1977, 2 vol.
- Garnot (Benoît), *Le Peuple au siècle des Lumières : échec d'un dressage culturel*, Paris, Imago, "De Mémoire vive", 1990.
- Gérard (A.), Katan (Y.), Saly (P.), Trocmé (H.), *Villes et sociétés urbaines au XIX^{ème} siècle, France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne, Autriche*, Paris, A. Colin, 1992.
- Ginzburg (Carlo), *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1980 (édition originale en 1976).
- Guiral (Pierre), Thuillier (Guy), *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Privat, Hachette, 1978.
- Gutton (Jean-Pierre), *La Sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1979.
- Hobsbawm (Eric-John), *The Invention of tradition*, Cambridge, Cambridge University press, 1984.
- Laslett (P.), *Un monde que nous avons perdu : les structures sociales pré-industrielles*, trad. de l'anglais, Paris, Flammarion, coll. "Nouvelle bibliothèque scientifique", 1969.
- Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Montaillou, village occitan*, Paris, Gallimard, 1975.
- Levi (Giovanni), *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, 1989 (édition originale en 1985).
- Mandrou (Robert), *De la culture populaire aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, Paris, Stock, 1975.
- Manson (Michel), *Jouets de toujours : de l'antiquité à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.
- Muchembled (Robert), *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^{ème}-XVIII^{ème} siècle) : essai*, Paris, Flammarion, "Champs", 1991.
- Petitfrère (Claude), *L'Oeil du maître : maîtres et serviteurs, de l'époque classique au romantisme*, Paris, Complexe, "Le Temps des hommes", 20, 1986.
- Pierrard (Pierre), *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Paris, Bloud et Gay, 1965

- *La qualité de la vie au XVII^{ème} siècle*, 7^{ème} colloque de Marseille, 1977.
- Rancière (Jacques), *Courts voyages au pays du peuple*, Paris, Seuil, “La Librairie du XX^{ème} siècle”, 1990.
- Redon (Odile), Sallmann (Line), Steinberg (Sylvie), *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Actes du colloque à al mémoire de J.-L. Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, PU Vincennes, 2005.
- Rosanvallon (Pierre), *L’Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1993 (1^{ère} éd. 1990).
- Sike (Yvonne de), *Les poupées, une histoire millénaire*, Paris, La Martinière, 1998.
- Thuillier (Guy), *Pour une histoire du quotidien au XIX^{ème} siècle en Nivernais*, Paris-La Haye, EHESS - Mouton, 1977.
- Thuillier (Guy), *L’imaginaire quotidien au XIX^{ème} siècle*, Paris, Economica, 1985.
- Weber (Eugène), *La Fin des terroirs : la modernisation de la France rurale : 1870-1914*, Paris, Fayard, “Recherches”, 1983 (traduit de *Peasants into Frenchmen*).
- Zeldin (Théodore), *Histoire des passions françaises : 1848-1945*, Paris, Recherches, 1978-1979, 5 vol. ; surtout le vol. 1 « Ambition et amour » (trad. de l’anglais).

2. Histoire du corps, des sens et des émotions

- Baecque (A. de), *Le corps de l’histoire. Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy, 1993.
- Baldin (Damien), *De la mamelle au sein. Contribution à une histoire des représentations du corps et de la culture somatique, 1860-1914*, mémoire de maîtrise, université Paris I, 2001.
- Bertrand (Régis), Carol (Anne) dir., « Le corps dénudé », *Rives méditerranéennes*, n°30, 2008.
- Bologne (Jean-Claude), *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban, 1986.
- Bottomley (Franck), *Attitudes to the Body in Western Christendom*, Londres, Lepus Books, 1979.
- Bouteille-Meister (C.), Aukrust (K.), dir., *Corps sanglants, souffrants et macabres, XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2010.
- Camporesi (Piero), *L’officine des sens, une anthropologie baroque*, Hachette, 1989 (1^{ère} éd. italienne 1985).
- Carol (Anne), « La nudité au XIX^{ème} siècle : quelques pistes pour l’histoire des pratiques et des sensibilités », *Rives méditerranéennes*, n°30, 2008, pp.25-38.
- Ceard (Jean), Fontaine (Marie-Madeleine), Margolin (Jean-Claude) dir., *Le Corps à la Renaissance*, Aux Amateurs de livres, 1990.
- Corbin (Alain), *Le Miasme et la jonquille ; l’odorat et l’imaginaire social, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, “Collection Historique”, 1982.
- Corbin (Alain), *Les Cloches de la terre : paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, “L’Evolution de l’humanité”, 1994.
- Corbin (Alain), Courtine (Jean-Jacques), Vigarello (Georges), *Histoire du corps*, 3 t., t. I « De la Renaissance aux Lumières », t. II, « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 2005.
- Courtine (J.-J.), Haroche (Cl.), *Histoire du visage. Exprimer et taire ses émotions (XVI^{ème}-début XIX^{ème} siècle)*, Paris, Rivage, 1994.
- Csergo (Julia), Guerrand (Roger-Henri), *Le confident des dames. Le bidet du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, éd. La Découverte, 2009.
- Cussac (Hélène), Deneys-Tunney (Anne), Seth (Catriona) dir., *Les discours du corps au XVIII^{ème} siècle : littérature – philosophie – histoire – science*, textes réunis par Hélène Cussac, Presses de l’Université de Laval, 2009.
- Farge (Arlette), *Effusion et tourment. Le récit des corps. Histoire du peuple au XVIII^{ème} siècle*, Paris, O. Jacob, 2007.
- Jahan (Sébastien), *Le corps des Lumières. Emancipation de l’individu ou nouvelles servitudes*, Paris, Belin, 2006.
- Lanoë (Catherine), *La Poudre et le fard. Une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, préface de Daniel Roche, Seyssel, Champ Vallon (Coll. « Époques »), 2008.
- Pancino (Claudia), *Corpi : Storia, metafore, rappresentazioni fra Medioevo ed eta contemporanea*, Venezia, Marsilio, 2000.
- Rauch (André), « Le corps, objet et territoire actuels de l’histoire (1972-1985) », *Ethnologie française*, t. 16, n°4, 1986, pp. 378-387.
- Tobin (Ronald W.), *Le Corps au XVII^{ème} siècle*, Paris-Seattle-Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature, 1995.

- Vigarello (Georges), *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Jean-Pierre Delarge, 1978.
- Vigarello (Georges), *Histoire de la beauté, le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 2004.
- Vincent-Buffault (Anne), *Histoire des larmes*, Marseilles, Rivages, 1986.
- Vincent-Buffault (Anne), *L'exercice de l'amitié. Pour une histoire des pratiques amicales aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles*, Paris, Rivages, 1986.

C. ETHNOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, SOCIOLOGIE (GENERALITES)

- « Anthropologie du proche », *L'Homme*, n° spécial, 1992.
- *Anthropologie sociale et ethnologie de la France*, actes du colloque du Centre d'ethnologie française, Musée national des traditions populaires, Paris, 19-31 novembre 1987, sous la direction de Martine Segalen, Louvain, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 44 ; Paris, Peeters, 1989.
- Belmont (Nicole), *Mythes et croyances de l'Ancienne France*, Paris, Flammarion, coll. "Questions d'histoire", 1973.
- Belmont (Nicole), *Superstition et religion populaire dans les sociétés occidentales*, Paris, Gallimard, 1979.
- Boltanski (Luc), *Prime éducation et morale de classe*, La Haye, Mouton, 1969.
- Boltanski (Luc), « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, janv.-fév. 1971, pp. 205 et sq.
- Bonnet (Jocelyne), *Terres des femmes et ses magies*, Paris, Robert Laffont, 1988.
- Bonnet (Jocelyne), « Naître dans les choux, une approche ethnologique de ce mythe culturel », *Revue Civilisation*, XXXVII, n°2, 1987.
- Charuty (Giordana), « Destins anthropologiques du rêve », dans « Rêver », *Terrain*, n°26 mars 1996.
- Foucault (Michel), *Les anormaux. Cours au Collège de France (1975)*, Paris, Gallimard, 1999.
- Dergny (D.), *Usages, coutumes et croyances*, t. 1 et 2, Brionne, Le Portulan, 1971.
- Desplat (C.), *La vie, l'amour, la mort. Rites et coutumes, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Biarritz, J. et D. éd., 1995.
- Detrez (Christine), *La construction sociale du corps*, Paris, Seuil, Points, 2002.
- Donteville (H.), *Mythologie française*, Paris, Payot, 1973.
- Douglas (Marie), *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte / Poche, 2001 (1ère éd. 1967, sous le titre Purity and Danger, Routledge & Kegan Paul ed.)
- Duchet (Michelle), *Anthropologie et Histoire au siècle des lumières*, Paris, Maspero, 1971.
- Durif (Christine), « Corps interne et physiologie profane », *Ethnologie française*, 22, 1992, 1, pp.71-84.
- Elias (Norbert), *La civilisation des moeurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- Elias (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1939 (rééd. 1975).
- Fine (Agnès), Moulinié (V.), Sangoi (J.C.), « De mère en fille. La transmission de la fécondité », *L'Homme*, 191, pp. 37-76.
- Godelier (Maurice), Panoff (Michel), *La production du corps*, Paris, éd. des archives contemporaines, 1998.
- Godelier (Maurice), *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004.
- Héritier (Françoise), *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1981.
- Héritier (Françoise), *Masculin, féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Héritier (Françoise), *Masculin, féminin, Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- « Images, savoirs et pratiques du corps », *Ethnologie française*, 3-4, 1976.
- Le Breton (David), *Corps et sociétés. Essai d'anthropologie et de sociologie du corps*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1985.
- Le Breton (David), *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF, 1990.
- Lévi-Strauss (Claude), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris-La Haye, Mouton, 1949.
- Lévi-Strauss (Claude), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958.
- Lévi-Strauss (Claude), *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962.
- Lévi-Strauss (Claude), *Mythologiques I. Le cru et le cuit*, Paris, Plon, 1964.
- *L'homme et son corps dans la société traditionnelle*, catalogue de l'exposition du Musée des Arts et Traditions populaires, Paris, 1978.
- Loux (Françoise), Richard (Philippe), *Sagesse du corps, santé et maladie dans les proverbes régionaux français*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1978.

- Loux (Françoise), *Le corps dans la société traditionnelle*, Paris, Berger-Levrault, coll. Espace des hommes, 1979.
- Loux (Françoise), *Traditions et soins d'aujourd'hui*, Paris, InterEdition, 1983.
- Mauss (Marcel), « Les techniques du corps » (1936), dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1980, pp. 365-386.
- Peter (Jean-Pierre), Verdier (Yvonne), « Langage et images du corps », *Ethnologie française*, 6, n° spécial, n°3-4, 1976.
- Varagnac (A.), *Civilisation traditionnelle et genres de vie*, Paris, Albin-Michel, 1948.
- Verdier (Yvonne), *Façons de dire, façon de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, 1979.
- Wulf (Christoph), *Traité d'anthropologie historique. Philosophies, histoires, cultures*, Paris, L'Harmattan, 2002.

III. HISTOIRE DES FEMMES / HISTOIRE DES GENRES

A. EPISTEMOLOGIE, HISTORIOGRAPHIE

- Alberti (Johanna), *Gender and Historian*, Londres, Longman, 2002.
- Alès (Catherine), Barraud (Cécile) éd., *Sexe relatif ou sexe absolu ? De la distinction de sexe dans les sociétés*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001.
- Barker (Hannah), Chalus (Elaine) eds., *Gender in eighteenth-century England: roles, representations and responsibilities*, Londres, Longman, 1997.
- Beauvoir (Simone de), *Le Deuxième Sexe*, Paris, éd. Gallimard, 1949, 2 t.
- Bisilliat (Jeanne), Verschuur (Christine), *Le genre, un outil nécessaire ? Introduction à une problématique*, Paris, L'Harmattan, "Cahiers Genre et développement", n°1, 2000.
- Bourdieu (Pierre), *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. "Liber", 1998.
- Butler (Judith), *Gender trouble : feminism and the subversion of identity*, New York, Routledge, 1990, (traduction française *Trouble dans le genre : le féminisme et la subversion de l'identité*, Paris, La Découverte, 2006).
- Butler (Judith), *Bodies that matter : on the discursive limits of sex*, New York, Routledge 1993 (traduction française : *Ces corps qui comptent : de la matérialité et des limites discursives du sexe*, Paris, Amsterdam, 2009).
- Capdevila (Luc), Cassagnes (Sophie), Cocard (Martine) et al., *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Age à nos jours*, Rennes, PUR, 2003.
- Castro (Ginette), « De l'histoire des femmes à l'histoire des genres », dans Heffer (Jean) et Weil (Françoise) dir., *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, pp. 309-339.
- Chartier (Roger), « Différences entre les sexes et domination symbolique », *Annales ESC*, n°4, juillet-août 1993, pp. 1005-1111.
- Chenut (Helen Harden), *The Fabric of Gender : working-Class Culture in Third Republic France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2005.
- Corbin (Alain), « Le "sexe en deuil" et l'histoire des femmes au XIX^{ème} siècle », dans Perrot (Michelle) dir., *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984, pp.141-154 (repris dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, pp. 91-105).
- Dauphin (Cécile), Farge (Arlette), Fraisse (Geneviève) et al., « Culture et Pouvoir des femmes. Essai et historiographie », *Annales ESC*, n°2, mars-avril 1986. pp. 271-293.
- Dorlin (Elsa), *Sexe, Genre et Sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, PUF, coll. "Philosophies", 2008.
- Dorlin (Elsa), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 2009.
- Dorlin (Elsa), Rouch (Hélène), Fougeyrollas-Schwebel (Dominique) dir., *Le corps, entre sexe et genre*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Dorlin (Elsa), Fassin (Eric) dir., *Reproduire le genre*, Paris, éd. de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010.
- Dorlin (Elsa), Fassin (Eric) dir., *Genres et sexualités*, Paris, éd. de la Bibliothèque Publique d'Information, /Centre Georges Pompidou, 2009.
- Down (Laura Lee), *Writing Gender History*, Londres, Arnold, 2004 (2^{ème} éd. 2010).

- Duby (George), Perrot (Michelle), *Femmes et Histoire*, colloque de la Sorbonne, 13-14 novembre 1992, Plon, Paris, 1992.
- Farge (Arlette), « De la différence des sexes », dans *Des lieux pour l'histoire*, éd. du Seuil, Paris, 1997, pp. 118-133.
- *Femmes, féminisme, recherche*, actes du colloque des 17-19 décembre 1982, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, 1984.
- « Femmes, genre, histoire », *Genèses*, n°6, décembre 1991.
- Fraisse (Geneviève), *La raison des femmes*, Paris, Plon, 1992.
- Fraisse (Geneviève), *La différence des sexes*, Paris, P.U.F., 1996.
- Gardey (Delphine), Lowy (Ilana) dir., *L'invention du naturel : les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Amsterdam, éd. des Archives contemporaines, 2000.
- Haicault (Monique), « Pour une sociologie des rapports entre les sexes », dans *Femmes, féminisme, recherche*, actes du colloque des 17-19 décembre 1982, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, 1984.
- Harvey (Karen), The substance of sexual difference: change and persistence in representations of the body in eighteenth-century England », *Gender and History*, 14, 2002, pp. 202-223.
- Harvey (Karen), « Le siècle du sexe ? Genre, corps et sexualité au dix-huitième siècle (vers 1650-1850) », *Clio*, n°31, 2010, pp. 207-238.
- « Histoire des femmes, histoire sociale », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, juillet-août 1993.
- Hurtig (Marie-Claude), Kail (Michèle), Rouch (Hélène) dir., *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, éd. du CNRS, 1991 (rééd. 2002).
- Jenson (Jane), « Gender and Reproduction : Or, Babies and the State », *Studies in Political Economy*, 20, pp. 9-46.
- Leduc (Guyonne) dir., *Nouvelles sources et nouvelles méthodologies de recherches dans les études sur les femmes*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Laqueur (Thomas), *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992, 355 p. (trad. de l'américain, *Making Sex. Body and Gender from the Greeks to Freud*, 1990).
- Laufer (Jacqueline), Marry (Catherine), Maruani (Margaret) dir., *Masculin-Féminin : une question pour les sciences de l'homme*, Paris, P.U.F., 2001.
- Löwy (Ilana), *L'emprise du genre : masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La Dispute, 2006.
- Mc Nay (Lois), *Foucault and feminism : power, gender and the self*, Cambridge, Polity Press, 1992.
- Maruani (Margaret) dir., *Femmes, genre et sociétés, l'Etat des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.
- « Masculin / féminin », numéros spéciaux des *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin et septembre 1990.
- Olliver (Michèle), Tremblay (Manon), *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*, Montréal-Paris, L'Harmattan, coll. "Outils de la recherche", 2000.
- Ozouf (Mona), *Les mots des femmes, essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995.
- Perrot (Michelle), dir., *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Saint-Maximin, Marseille, Rivages, 1984.
- Perrot (Michelle), « Quinze ans d'histoire des femmes », *Sources. Travaux historiques*, n°12, 1987, pp.19-27.
- Perrot (Michelle), « Sciences et mentalités : le Masculin / féminin dans l'histoire, dans *Sens et place des connaissances dans la société*, Paris, CNRS, 1987, pp. 146-170.
- Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
- Planté (Christine), "Femmes exceptionnelles : des exceptions pour quelle règle ?", dans « Le genre de l'histoire », *Cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps 1988, pp. 57-75.
- Planté (Christine), « Le silence des femmes ou les enjeux d'une métaphore », *Les Cahiers du CEDREF*, n°1, 1989, pp. 9-41.
- Rancière (Jacques), « L'histoire des femmes entre subjectivation et représentations », *Annales ESC*, n°4, juillet-août 1993.
- Revel (Jacques), « Sur l'usage historiographique des rôles sexuels », dans Perrot (Michelle) dir., *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Saint-Maximin, Marseille, Rivages, 1984.
- Riley (Denise), "Am I that name?": *feminism and the category of "women" in history*, Londres, Mac Millan, 1988.
- Riot-Sarcey (Michèle), Varikas (Eleni), Planté (Christine) dir., « Le genre de l'histoire », *Cahiers du GRIF*, n°37-38 / éd. Tierce, 1988.
- Riot-Sarcey (Michèle), « La place des femmes dans l'histoire ou les enjeux d'une écriture », *Revue de synthèse*, n°1, janv.- mars 1997, pp. 107-128.
- Riot-Sarcey (Michèle), « L'historiographie française et le genre », *RHMC*, 47, n°4, octobre-décembre 2000.

- Roussel (Aline), *Histoire de la différence sexuelle*, Nouvelles Presses du Languedoc, 2007.
- Rouch (Hélène), Dorlin (Elsa), Fougeyrolles-Schwebel (Dominique) dir., *Le corps, entre sexe et genre*, Paris, l'Harmattan, cahiers du CEDREF, 2006.
- Scott (Joan Wallach), *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988.
- Scott (Joan Wallach), "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", dans « Le genre de l'histoire », *Cahiers du G.R.I.F.*, n° 37-38, printemps 1988, pp. 125-153.
- Sohn (Anne-Marie), « Les rôles féminins dans la vie privée : approche méthodologique et bilan de la recherche », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre, 1981, pp. 597-623.
- Sohn (Anne-Marie), Thébaud (Françoise) dir., *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Rouen 27-29 nov., 1997, Paris, Perrin, 1998.
- Steinmann (Anne), « Vingt ans de recherches sur les rôles de sexes », dans Michel (Andrée), *Femme, sexisme et sociétés*, Paris, P.U.F., 1977.
- Tabet (Paola), *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Thébaud (Françoise), *Ecrire l'histoire des femmes*, Lyon, E.N.S. éd°, 2001 (2^{ème} éd ; rééd. 2007)).
- Tillier (Annick) coord., *Des sources pour l'histoire des femmes. Guide*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004.
- Tilly (Louise), « Genre, histoire des femmes et histoire sociale », dans *Genèses*, n°2, déc. 1990, pp. 148-166.
- Varikas (Eleni), « L'approche biographique dans l'histoire des femmes », dans « Le genre de l'histoire », *Les Cahiers du G.R.I.F.*, n° 37-38, printemps 1988, pp. 41-56.
- Werner (Pascale) dir., *L'histoire sans qualités*, Paris, Galilée, 1979.

B. OUVRAGES GENERAUX

1. L'histoire des femmes en Occident

a. Généralités

- Anderson (Bonnie S.), Zinssez (Judith P.), *A History of their Own : Women in Europe from Prehistory to the Present*, New York, Harper and Row, 1989, 2 vol. (reed. 2000).
- Barrière (Jean-Paul), Guignet (Philippe), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, l'harmattan, 2009.
- Blunden (Katherine), *Le Travail et la vertu. Femmes au foyer : une mystification de la Révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.
- Bridenthal (Renate), Koonz (Claudia), dir., *Becoming visible. Women in European History*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1977 (nouvelle édition 1987).
- Collin (Françoise), Pisier (Evelyne), Varikas (Eleni) dir., *Les femmes de Platon à Dérída*, Paris, Plon, 2000.
- Cova (Anne), *Histoire comparée des femmes : nouvelles approches*, Lyon, ENS éd., 2009.
- Duby (George), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1991-1992, 5 t. (rééd. Perrin, coll. "Tempus", 2002) ; surtout le t. III dir. par Zemon Davis (Natalie), Farge (Arlette), *XVI-XVIII^{ème} siècles*, 1991 ; le t. IV, dir. par Fraisse (Geneviève) et Perrot (Michelle), *Le XIX^{ème} siècle* et le t.V, dir. par Thébaud (Françoise), *Le XX^{ème} siècle*, 1992.
- Grimal (Pierre) dir., *Histoire mondiale de la femme*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1966-67, 4 vol.
- Hufton (O.), *The Prospect before her. A History of women in Western Europe, Volume one, 1500-1800*, London, Fontana Press, 1995.
- Maclean (Ian), *The Renaissance Notion of Woman : a Study in the Fortunes of Scholasticism and Medical Science in European Intellectual Life*, Cambridge University Press, 1980.
- Meek (Christine), dir., *Women in Renaissance and Early Modern Europe*, Dublin, Four Courts Press, 2000.
- Merchant (Carolyn), *The Death of Nature ; women, Ecology and the Scientific Revolution*, San Francisco, 1980.
- Smith (Bonnie G.), *Changing Lives. Women in European History since 1700*, Lexington, Mass., Toronto, D.C. Heath and Company, 1989.

- Sohn (Anne-Marie), « Les femmes dans la société industrielle », dans Guedj (François), Sirot (Stéphane), *Histoire sociale de l'Europe, 1880-1970*, Paris, Seli Arslan, 1997, pp. 249-269.
- Suleiman (Susan Rubin) dir., *The Female Body in Western Culture. Contemporary Perspectives*, ed. Cambridge (Mass.), Londres, Harvard University Press, 1986.
- Tilly (Louise A.), Scott (Joan W.), *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivage, 1987 (trad. de l'américain, *Women, Work and Family*, Holt, Rinehart and Winston, 1978).

b. En France

• Généralités

- Aron (Jean-Paul) dir., *Misérable et glorieuse, la femme du XIX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1980 (rééd. Complexe, 1984).
- Arnoux (Pascal), *Favorites et « dames de cœur » d'Agnès Sorel à madame de Pompadour*, Paris, éd. du Rocher, 2006.
- Badinter (Elisabeth), *Emilie, Emilie : l'ambition féminine au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Flammarion, 1983 (rééd. 2006).
- Badinter (Elisabeth), Muzerelle (Danielle) dir., *Madame Du Châtelet. La femme des Lumières*, Paris, BNF, 2006.
- Barrière (Jean-Paul), Guignet (Philippe), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIII^{ème} au XX^{ème} siècles*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Battaglia (Françoise), *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), *Les femmes à l'époque moderne (XVI^{ème}- XVIII^{ème} siècles)*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup », 2003.
- Berriot-Salvadore (Evelyne), *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.
- Bernos (Marcel), Knibiehler (Yvonne), Ravoux-Rallo (Elisabeth), Richard (Eliane), *De la pucelle à la minette. Les jeunes filles de l'âge classique à nos jours*, Paris, Temps actuels, 1983.
- Boulinier (Georges), « Une femme anatomiste au siècle des Lumières : Marie-Marguerite Bihéron (119-1795) », *Histoire des Sciences médicales*, tome XXXV, n°4, 2001, pp. 511-523.
- Bosquet (Marie-Françoise), *Images du féminin dans les utopies françaises classiques*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 2007/1.
- Bricard (Isabelle), *Saintes et Pouliches. L'éducation des filles sous le second Empire*, Paris, Albin Michel, 1985.
- Brouard-Arends (Isabelle), Plagnol-Dieval (Emmanuelle), dir., *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, PU Rennes, 2007.
- Bruit Zaidman (Louise) et alii, *Le corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.
- Brunetière (Valérie), « Règles de politesse et manuels de « savoir-vivre ». Un siècle de consignes données aux femmes de France, Lunes, n°12, pp. 23-33.
- Cabaud (Michel), Hubscher (Ronald), 1900. *La Française au quotidien*, Paris, A. Colin, 1985.
- Capy (Marcelle) et Valette (Aline), *Femme et travail au XIX^{ème} siècle*, articles présentés par Evelyne Diébolt et Marie-Hélène Zylberberg, Paris, Syros, 1984.
- Caspard (Pierre), Luc (Jean-Noël), Rodgers (Rebecca) dir., « L'Éducation des filles, XVIII^{ème}-XXI^{ème} siècles », *Histoire de l'éducation*, n° spécial 115-116, septembre 2007.
- Castan (Nicole), « La condition féminine dans la France méridionale au XVIII^{ème} siècle » dans *La Femme à l'époque moderne (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle)*, Bulletin n°9 de l'Association des Historiens modernistes des Universités, 1984.
- Chabot (Isabelle), Hayez (Jérôme), Lett (Didier) dir., *La Famille, les femmes et le quotidien : XIV-XVIII^{ème} siècle : textes offerts à Christiane Klapisch-Zuber*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.
- Chombart de Lauwe (Paul-Henry) dir., *Images de la femme dans la société*, Paris, éditions ouvrières, 1964.
- Coenen (Marie-Thérèse) dir., *Corps de femmes. Sexualité et contrôle social*, préface Y. Knibiehler, Bruxelles, De Boeck université, 2002.
- Constant (Paule), *L'Éducation des jeunes filles de l'aristocratie (du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle)*, Thèse de doctorat, université de Paris IV-Sorbonne, 1987.
- Constant (Paule), *Un monde à l'usage des demoiselles*, Paris, Gallimard, 1987.
- Corbin (Alain), Lalouette (Jacqueline) Riot-Sarcey (Michelle) dir., *Les femmes dans la cité au XIX^{ème} siècle*, Paris, Créaphis, 1997.
- *Le Corps de la femme : du blason à la dissection mentale*, Cedic, Université de Lyon III, 1990.

- Cova (Anne), Dumons (Bruno) dir., *Destins de femmes. Religions, culture et société (France), XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, éd. Letouzey et Ané, 2011.
- Darmon (Pierre), *Mythologie de la femme dans l'Ancienne France, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 1983.
- Dauphin (Cécile), Farge (Arlette) dir., *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.
- Dermenjian (Geneviève), Thébaud (Françoise) dir., *Quand les femmes témoignent. Histoire orale, histoire des femmes, mémoire des femmes*, Paris, Publisud, 2009.
- Devance (Louis), « Femme, famille, travail et morale sexuelle dans l'idéologie de 1848 », *Romantisme*, octobre-décembre 1976, pp. 80-103.
- Dijkstra (Bram), *Les Idoles de la perversité. Figures de la femme fatale dans la culture fin de siècle*, Paris, Le Seuil, 1992 (trad. de l'américain, 1^{ère} éd. 1986).
- Dubesset (Mathilde), Zancarini-Fournel (Michelle), *Parcours de femmes, réalités et représentations. Saint Etienne 1880-1950*, Lyon, P.U.L., 1993 (version abrégée de la thèse).
- Duchene (Roger), *Les Précieuses ou comment l'esprit vint aux femmes*, Paris, Fayard, 2001.
- Duchene (Roger), *Etre femme au temps de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004.
- Dufrancatel (Christiane), « La femme imaginaire dans le mouvement ouvrier », *L'histoire sans qualité*, Paris, Galilée, 1979.
- Duhet (Paule-Marie), *Les femmes et la Révolution, 1789-1794*, Paris, Julliard, 1971.
- *L'éducation des filles au temps de George Sand*, textes réunis par Michèle Hequet, Artois Presses université, 1998.
- Fabre (Daniel), « Lire au féminin », *Clio. Hist. Femmes et Soc.*, 2000, n°11, pp. 179-212.
- Farge (Arlette), « Le siècle au féminin. Rôles et représentations des femmes », *Electra*, juin 1987.
- Farge (Arlette), Klapish-Zuber (Christiane) et alii éd., *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Montalba, 1984.
- Foley (Susan K.), *Women in France Since 1789: The Meaning of Difference*, New York, Palgrave MacMillan, 2004.
- Fraisse (Geneviève) éd., « Education des filles, enseignement des femmes, XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle », *Pénélope*, n°2, 1980.
- Gargam (Adeline), « Marie-Marguerite Bihéron et son cabinet d'anatomie : une femme de science et une pédagogue », dans Brouard-Arends (Isabelle), Plagnol-Diéval (Marie-Emmanuelle), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, Rennes, P.U.R., 2007, pp.147-156.
- Gargam (Adeline), « Savoirs mondains, savoirs savants : les femmes et leurs cabinets de curiosité au siècle des Lumières », *Genre et Histoire*, n°5, automne 2009, 15 pages.
- Germain (Christiane), Panafieu (Christine), *La mémoire des femmes. Sept témoignages de femmes nées avec le siècle*, Paris, Syvie Messinger, 1982.
- Godineau (Dominique), *Les femmes dans la société française XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Godineau (Dominique), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'Histoire », 2004.
- Grasser (Céline), « « Jeune fille en fleur » contre « Good Girl » : la construction d'identités féminines bourgeoises au jardin, France et Angleterre, 1820-1870 », dans Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001, pp. 257-266.
- Guilbert (Madeleine), Lewitt (Nicole), Zylberberg-Hocquart (Marie-Hélène), *Travail et condition féminine, bibliographie commentée*, Paris, éd. de la Courtille, 1977.
- Gruber (Helmut), « French women in the crossfire of class, sex, maternity and citizenship », *Women and socialism, socialism and women*, 1998, pp. 279-320.
- Haase-Dubosc (Danièle), Viennot (Eliane), dir., *Femmes et Pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991.
- Hoffmann (Paul), « L'héritage des Lumières : Mythes et modèles de la féminité au XVIII^{ème} siècle », *Romantisme*, octobre-décembre 1976, pp. 7-21.
- Hoffmann (Paul), *La femme dans la pensée des Lumières*, Paris, Strasbourg, Ophrys, 1977.
- Houbre (Gabrielle), « Jeunes libertines, jeunes romantiques : les mirages d'une sexualité confisquée », *Femmes et libertinage au XVIII^{ème} siècle. Les Caprices de Cythère*, dir. par Richardot (Anne), Rennes, PUR, 2003, pp. 133-150.
- Jonckers (Danielle), Carré (Renée), Dupré (Marie-Claude) éd., *Femmes plurielles. Les représentations des femmes : discours, normes et conduites*, Paris, éd. Maison des Sciences de l'Homme, 1999.
- Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *La beauté, pour quoi faire ? Essai sur l'histoire de la beauté féminine*, Paris, Temps actuels, 1982.
- *La femme au XIX^{ème} siècle*, textes réunis par Nicole Priollaud, Paris, Liana Levi, 1983.

- « Les âges de la vie », *Recherches Féministes*, vol. 9, n° 2, 1996.
- Levy (Marie-Françoise), *De mères en filles, 1850-1880*, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- « Lieux et milieux de vie », *Recherches Féministes*, vol. 2, n° 1, 1989.
- Mc Millan (James), *France and Women, 1789-1914. Gender, Society and Politics*, London/Nework, Routledge, 2000.
- Marquié (Hélène), Burch (Noël) dir., *Émancipation sexuelle ou contrainte des corps ?*, Paris, L'Harmattan « Bibliothèque du féminisme », 2006.
- Martin-Fugier (Anne), *La place des bonnes. La condition domestique à Paris en 1900*, Paris, Grasset, 1979.
- Martin-Fugier (Anne), *La Bourgeoise, femme au temps de Paul Bourget*, Paris, Grasset, "Le Décor au féminin", 1983.
- Mathieu (N.C.), « Homme culture et femme nature ? », *L'Homme*, juillet-sept. 1973 (article reproduit dans *L'Anatomie politique*, éd. Côté femmes, 1991, pp. 43-61).
- Matthews Grieco (Sara), *Ange ou diablesse. La représentation de la femme au XVI^{ème} siècle*, Paris, 1991.
- Mauro (Florence), *Émilie Du Châtelet*, Paris, Plon, 2006.
- Mayeur (Françoise), *L'éducation des filles en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1979.
- Michaud (Stéphane), *Muse et Madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Seuil, 1985.
- « Mythes et représentations de la Femme », *Romantisme*, n°13-14, octobre-décembre 1976.
- Nativel (Colette) dir., *Femmes savantes, savoirs des femmes. Du crépuscule de la Renaissance à l'abe des Lumières*, Droz, Genève, 1999.
- Pellegrin (Nicole), Mc Clive (Cathy), éd., *Femmes en fleurs, femmes en corps. Sang, santé, sexualités du Moyen Âge aux Lumières*, Saint-Etienne, Presses universitaires de Saint-Etienne (*L'école du genre*), 2010.
- Perillon (Marie-Christine), *Vies de femmes. Les travaux et les jours de la femme à la Belle Epoque*, Roanne, Horvath, 1981.
- Perrot (Michelle), « L'éloge de la ménagère dans le discours des ouvriers français au XIX^{ème} siècle », *Romantisme*, « Mythes et représentations de la femme au XIX^{ème} siècle », n°13-14, octobre-décembre 1976, pp. 105-121 (repris dans Perrot (Michelle), *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998, pp. 133-152).
- Perrot (Michelle), « De Marianne à Lulu. Les images de la femme », *Le Débat*, 3, 1980.
- Perrot (Philippe), *Les Dessus et les dessous de la bourgeoisie*, Paris, Complexe, 1981.
- Perrot (Philippe), *Le travail des apparences, Le corps féminin, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, "Point Histoire", 1984.
- Quiguer (Claude), *Femmes et machines de 1900. Lecture d'une obsession modern style*, Paris, Klincksieck, 1979.
- « Représentations », *Recherches Féministes*, vol. 7, n° 2, 1994.
- Ripa (Yannick), *La Ronde des folles. Femmes, folies et enfermement au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1986.
- Ripa (Yannick), *Les femmes, actrices de l'histoire, France, 1789-1945*, Paris, SEDES, coll. "Campus Histoire", 1999.
- Rocheblave-Spenlé (Anne-Marie), *Les rôles masculins et féminins*, Paris, PUF, 1964.
- Rogers (Rebecca), « Construction de la féminité bourgeoise en France au XIX^{ème} siècle : éducation, normes, pratiques », dans Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001, pp.-673-685.
- Rogers (Rebecca), *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX^{ème} siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2007.
- Rollins (Judith), « Entre femmes : les domestiques et leurs patronnes », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°84, 1990, pp. 63-77.
- Roux (Jean-Paul), *La femme dans l'histoire et dans les mythes*, Paris, Fayard, 2004.
- Schor (Naomi), *Mythes et représentations de la femme au XIX^{ème} siècle*, Paris, éd. Champion, 1977.
- Schweitzer (Sylvie), *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire du travail des femmes aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Paris, O. Jacob, 2002.
- Segalen (Martine), « Quelques réflexions pour l'étude de la condition féminine », *Annales de démographie historique*, 1981, pp. 9-21.
- Shorter (Edward), *Le Corps des femmes*, Paris, Seuil, 1984 (trad. de l'américain, *A History of Women's Bodies*, New York, Basic Books, 1982).
- Smith (Bonnie G.), *Les Bourgeoises du Nord*, Paris, Perrin, 1989 (trad. de l'américain, 1^{ère} éd. 1981).

- Sohn (Anne-Marie), *Les rôles féminins au temps de la III^{ème} République. Rôles théoriques, rôles vécus*, thèse d'Etat sous la direction de Maurice Agulhon, université Paris I, 1993.
- Sohn (Anne-Marie), *Chrysalides. Femmes dans la vie privée (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Publication de la Sorbonne, 1996, 2 vol.
- Sohn (Anne-Marie), « Les femmes dans la société industrielle », dans Guedj (François), Sirot (Stéphane), *Histoire sociale de l'Europe, 1880-1970*, Paris, Seli Arslan, 1997, pp. 249-269.
- Sonnet (Martine), *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Éd. du Cerf, 1987.
- Sueur-Hébert (Gabrielle), *Destins de femmes en Normandie : histoire et légendes*, Luneray, éd. Bertout, 1999.
- Swain (Gladys), « L'Âme, la Femme, le Sexe et le Corps », *Le Débat*, mars 1983.
- « Temps et mémoires de femmes », *Recherches Féministes*, vol. 6, n° 1, 1993.
- Van de Castele-Schweitzer (Sylvie) Voldmann (Danièle) dir., « Mémoires de femmes », *Pénélope pour l'histoire des femmes*, n°12, printemps, 1985.

• Reines de France

- Benassar (Bartolomé), *Le Lit, le Pouvoir et la Mort. Reines et princesses d'Europe de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Fallois, 2006.
- Bertière (Simone), *Les reines de France au temps des Bourbons*, Paris, Fallois, t. I, *Les deux régentes*, 1996 ; t. II, *Les femmes du Roi-soleil*, 1998 ; t. III, *La reine et la favorite*, 2000, t. IV, *Marie-Antoinette l'insoumise*, Paris, éd. Fallois, 2002.
- Bertière (Simone), « Les maternités de Marie-Antoinette », communication prononcée à la *Société d'histoire de la naissance*, 10 juin 2006, non publiée.
- Beyeler (Christophe) et Cochet (Vincent), « Enfance impériale », Catalogue de l'exposition du Château de Fontainebleau (février à mai 2011), Paris, RMN, 2011.
- Cars (Jean des), *Eugénie, la dernière impératrice*, Paris, Perrin, 2008.
- Castelot (André), *Marie-Louise : impératrice malgré elle*, Paris, Perrin, 1998.
- Chastenet (Geneviève), *Marie-Louise : L'otage de Napoléon*, Paris, Librairie Académique Perrin, 2005.
- Cosandey (Fanny), *La reine de France. Symboles et pouvoir, XV^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, "NRF-Bibliothèque des histoires", 2000.
- Cosandey (Fanny), « Puissance maternelle et pouvoir politique. La régente des reines mères », *Clio*, « Maternités », 21/2005, pp. 69-90.
- Craveri (Benedetta), *Reines et favorites. Le pouvoir des femmes*, Paris, Gallimard, 2007.
- Desternes (Suzanne), Chaudet (Henriette), *L'impératrice Eugénie intime*, Paris, Hachette, 1964.
- Leroy (A.), *Marie Leszczyńska et ses filles*, Paris, Albin Michel, 1940.
- Martin-Fuguer (Anne), *La vie quotidienne de Louis-Philippe et de sa famille, 1830-1848*, Paris, Hachette, 1992.
- Tulard (Jean), *Napoléon II*, Paris, Fayard, 1992.
- Muratori-Philip (Anne), *Marie Leszczyńska, épouse de Louis XV*, Paris, Pygmalion, 2010.
- Seth (Catriona), *Marie-Antoinette, Anthologie et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2006.
- Velet (Hélène), « Le Roi de Rome, un enfant, un prince », *Les cahiers de la Société des Amis et Mécènes du Château de Fontainebleau*, n°4, 2011.

c. Autre pays d'Europe ou Amérique du Nord

- Abrams (Lynn), *The Making of Modern Woman : Europe 1789-1918*, Londres, Longman-Pearson Education Limited, 2002,
- Bock (Gisela), Nobili (Giuliana) dir., *Il Corpo delle donne*, Ancona / Bologna, Transeuropa, 1988.
- Bock (Gisela), *Frauen in der europäischen Geschichte. Vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, München, 2000.
- Bock (Gisela), *Women in European History*, Malden, Blackwell Publishers, 2002.
- Bock (Gisela), Cova (Anne) dir., *Ecrire l'histoire des femmes en Europe du Sud, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Oeiras, Celta, 2003.
- Crawford (Patricia), Mendelson (Sara), *Women in early modern England, 1550-1720*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- Degler (Carl N.), *At Odds. Women and the Family in America from the Revolution to the Present*, New York, Oxford University Press, 1980.

- Degler (Carl N.), "What ought To Be and What Was : Women's Sexuality in the Nineteenth Century", *The American Historical Review*, 79, 1974 (oct.-déc.), pp. 1467-1490.
- Elshtain (Jane B.), *Public Man, Private Woman. Women in social and political thought*, Princeton University Press, 1981.
- Frevert (Ute), *Women in German History : From Bourgeois Emancipation to Sexual Liberation*, trad. Oxford, Berg, 1989 (1^{ère} éd. allemande 1986).
- Fuchs (Rachel G.) and Thompson (Victoria E.), *Women in Nineteenth-Century Europe*, New York, Palgrave MacMillan, 2005.
- Hill (Bridget) *Women, work and sexual politics in eighteenth-century England*, Oxford, B. Blackwell, 1989.
- Nead (Lynda), *Myths of sexuality: representations of women in Victorian Britain*, Oxford, B. Blackwell, 1988.
- Prior (Mary) ed, *Women in English society 1500-1800*, London, 1985.
- Simonton (Deborah) ed., *The Routledge History of Women in Europe since 1700*, London/New York, Routledge, 2006.
- Vickery (Amanda), *The Gentleman's Daughter. Women's lives in Georgian England*, New Haven & London, Yale University Press, 1998.

2. Histoire du féminisme, de l'antiféminisme⁹

- Abensour (Léon), *Histoire générale du féminisme* (1921), Genève, Ressources/Slatkine Reprints, 1979.
- Accampo (Elinor), *Blessed Motherhood. Bitter Fruit. Nelly Roussel and the Politics of Female Pain in Third Republic France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006.
- Adler (Laure), *A l'aube du féminisme. Les premières journalistes (1830-1850)*, Paris, Payot, 1979.
- Albistur (Maïté) et Armogathe (Daniel), *Histoire du féminisme français (du Moyen-Age à nos jours)*, Paris, éd. des Femmes, 1977, 2 vol.
- Allen (Ann Taylor), *Feminism and Motherhood in Western Europe, 1890-1970 : The Maternal Dilemma*, New York, Palgrave, 2005.
- Allen (Ann Taylor), Cova (Anne), Purvis (June) eds, "International Feminism", Special Issue of *Women's History Review*, September 2010, vol. 19, n°4.
- Anderson (Bonnie S.), *Joyous Greetings. The first International Women's Movement, 1830-1860*, Oxford University Press, 2000.
- Armogathe (Daniel), « Les saint-simoniens et la question féminine », dans Morsy (Magali) dir., *Les saint-simoniens et l'Orient. Vers la modernité*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, pp. 167-179.
- Arni (Caroline), « « La toute-puissance de la barbe » Jenny P. d'Héricourt et les novateurs modernes », *Clio*, n° 13-2001.
- Aubert (Jean-Marie), *L'exil féminin. Antiféminisme et christianisme*, Cerf, 1988 (rééd. de *La femme. Antiféminisme et christianisme*, Cerf-Desclée, 1975).
- Barbizet (Claude), *Blanche Edwards-Pilliet : femme et médecin 1858-1941*, Le Mans, Cénomane, 1988.
- Bard (Christine) dir., *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logique et infortune d'un combat pour l'égalité*, Paris, Côté-femmes, 1992.
- Bard (Christine), *Les filles de Marianne. Histoire des féministes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995 (livre abrégé de la thèse).
- Bard (Christine), dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1999.
- Bard (Christine), « Ecrire l'histoire du féminisme », *Les femmes sujets d'histoire*, 1999, pp. 33-48.
- Bard (Christine), « Marianne and the mother rabbits: feminism and natality under the Third Republic », *Population and social policy in France*, 1997, pp. 34-48.
- Bard (Christine), *Guide des sources d'histoire de l'histoire du féminisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Archives du féminisme », 2006.
- Bosio-Valici (Sabine), Zancarini-Fournel (Michelle), *Femmes et frères de l'être. Un siècle d'émancipation féminine*, Paris, Larousse, 2001.

⁹ Voir une bibliographie plus complète dans :

- Bard (Christine), *Guide des sources d'histoire de l'histoire du féminisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Archives du féminisme », 2006.
- Thébaud (Françoise), *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS éd., 2007.

- Cova (Anne), French Feminism and Maternity : Theories and Policies, 1890-1918 dans Bock (Gisela), Thane (Pat), éds., *Maternity and Gender Policies : Women and the Rise of the European Welfare States, 1880's-1950's*, New York, Routledge, 1991, pp. 119-137.
- Cova (Anne), « Féminisme et maternité, la doctoresse Madeleine Pelletier (1874-1939), dans *Maladies, Médecins et sociétés*, 1993, t.1, pp. 273 et sq.
- Cova (Anne), « Les féministes du passé et l'apologie de la maternité », *Panoramiques*, « Repenser la maternité », 1999, n°40, pp. 14-17.
- Cova (Anne), *Féminismes et néo-malthusianismes sous la Troisième République : « La liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Dalotel (Alain), *André Léo, La Junon de la Commune*, Associations des Publications Chauvinoises, 2004.
- Dorlin (Elsa), *L'évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVII^{ème} siècle*, L'Harmattan, coll. « Bibliothèque du féminisme », Paris, 2001.
- Dorlin (Elsa), *Recueil de manifestes féministes du XVI^{ème} siècle au MLF*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Elhadad, (Lydia), « La femme libre », *Révoltes logiques*, 1977, n°4, pp. 62-88 ; n°5, pp. 29-60.
- *Femmes, genres, féminisme*, Josette Trat, Sandrine Bouret, Elsa Dorlin et al., Paris, Syllepse, 2007.
- *Féminismes : théories, mouvement, conflits*, coordonné par Elsa Dorlin, Marc Bessin, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Fortino (Sabine), «De filles en mères. La seconde vague du féminisme et la maternité», dans « Guerres civiles », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n°5, 1997, pp. 217-238.
- Gastaldello (Fernanda), *André Léo (1824-1900) : Écrivain au XIX^{ème} siècle*, Cahier du pays chauvinois, n° 26, 2001.
- Gordon (Felicia), Cross (Maire) ed., *Early French Feminisms 1830-1940. A passion for Liberty*, Edward Elgar, 1996.
- Gubin (Eliane), Jacques (Catherine), Rochefort (Florence), Studer (Brigitte), Thébaud (Françoise), Zancarinni-Fournel (Michelle) (dir.), *Le siècle des féminismes*, Editions de l'Atelier, 2004.
- Guillaumin (Colette), *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, « Recherches », 1992.
- Hirata (Helena), Laborie (Françoise), Le Doaré (Hélène), Senotier (Danièle) dir., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000.
- Holmes (Diana), Tarr (Carrie) ed., *A Belle Epoque ? Women and Feminism in French Society and Culture 1890-1914*, Berghahn Books, 2005.
- Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Egalité en marche. Histoire du féminisme en France, 1869-1914*, thèse de doctorat sous la direction de Michelle Perrot, université Paris VII, 1987.
- Klejman (Florence), Rochefort (Florence), *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses FNSSP des femmes, 1989 (livre abrégé de la thèse).
- Lacour (Léopold), « Les Origines du féminisme contemporain : trois femmes de la Révolution, Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe », Éd. Lawrence Klejman, Marie-France Brive, *Les Femmes et la Révolution française : L'Effet 89*, Toulouse, PU du Mirail, 1991, pp. 215-220.
- Lederer (Dr W.), *Gynophobia ou la Peur des femmes*, Paris, Payot, 1970.
- Maignien (Claude) et Safwan (Magda), *Deux féministes au début du XX^{ème} siècle : Nelly Roussel et Madeleine Pelletier*, maîtrise sous la direction de Michelle Perrot, université Paris VII, 1975.
- Moses (Claire Goldberg), *French feminism in the Nineteenth Century*, Albany, State University of New York Press, 1984.
- Offen (Karen), « Qui est Jenny P. d'Héricourt ? Une identité retrouvée », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^{ème} siècle*, III, 1987, pp. 87-100.
- Offen (Karen), «L'origine des mots féminisme et féministe», *RHMC*, 3, juillet-septembre 1987, pp. 492-496.
- Offen (Karen), «Defining Feminism : A Comparative Historical Approach», *Signs : Journal of Women in Culture and Society*, 14, n°1, 1988.
- Offen (Karen), «Depopulation, Nationalism and Feminism in fin-de-Siècle France», *American Historical Review*, 1989 (3), pp. 648-676.
- Offen (Karen), *European Feminisms, 1700-1950 : A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000.
- Offen (Karen) ed., *Globalizing Feminisms, 1789-1945*, New York, Routledge, 2010.
- Paletschek (Sylvia), Pietrow-Ennker Bianca eds., *Women's Emancipation Movements in the Nineteenth Century : A European Perspective*, Stanford University Press, 2004.
- Plante (Christine), «Les féministes saint-simoniennes. Possibilités et limites d'un mouvement féministe en France au lendemain de 1830», dans *Regards sur le Saint-Simonisme et les Saint-Simoniens*, sous la direction de Jean-René Derré, Lyon, PUL, 1986, pp. 73-102.

- Plante (Christine), « Les saint-simoniennes », dans Yolande Cohe, *Femmes et contre-pouvoirs*, Montréal, Boréal, 1987.
- Poujol (Geneviève), *Un féminisme sous tutelle : les protestantes françaises 1810-1960*, Editions de Paris, 2003.
- Rabaut (Jean), *Histoire des féminismes français*, Stock, 1978.
- Regnier (Philippe), « Les femmes saint-simoniennes : de l'égalité octroyée à l'autonomie forcée puis revendiquée », dans A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la cité 1815-1871*, Grâne, Créaphis, 1997, pp. 495-511.
- Remy (Monique), *Histoire des mouvements de femmes : de l'utopie à l'intégration*, L'Harmattan, 1990.
- Rendall (Jane), *The Origins of Modern Feminism : Women in Britain, France and the United States, 1780-1860*, Londres, Macmillan, 1983.
- Riot-Sarcey (Michèle), *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Paris, A. Michel, 1994.
- Riot-Sarcey (Michèle), *Histoire du féminisme*, Paris, éd. La Découverte / Syros, coll. "Repères", 2002.
- Rochefort (Florence), « Nelly Roussel ou le combat pour la libre maternité », *Lunes*, n°2, 1998, pp. 50-54.
- Scott (Joan W.), *La Citoyenne Paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998 (trad. de l'américain, 1^{ère} éd. 1996).
- Taylor (Barbara), *Eve and the New Jerusalem. Socialism and Feminism in the Nineteenth Century*, London, Virago Press, 1983.
- Thebaut (Françoise), « Les féministes ont-elles « raté » la maternité ? », *Panoramiques*, « Repenser la maternité », 1999, n°40, pp. 18-23.
- Thébaud (Françoise), « Féminisme et maternité : les configurations du siècle », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 29-45.
- Thibert (Marguerite), *Le féminisme dans le socialisme français de 1830 à 1850*, Giard, 1926.
- Thomas (Edith), *Pauline Roland : Socialisme et féminisme au XIX^{ème} siècle*, Rivière, 1956.
- Toupin (Louise), « Des « usages » de la maternité en histoire du féminisme », *Recherches féministes*, 9(2), 1996, pp. 113-135.
- Vanpée (Janie), « La Déclaration des Droits de la Femme: Olympe de Gouge's Re-Writing of La Déclaration des Droits de l'Homme », éd. et intro. Catherine R. Montfort, Jenene Allison, *Literate Women and the French Revolution of 1789*, Birmingham, Summa, 1994, pp. 55-79.
- Verjus (Anne), *Le cens et la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002.
- Zyberberg-Hocquard (Marie-Hélène), *Féminisme et syndicalisme en France*, Paris, Anthropos, 1978, 326 p.
- Zylberberg-Hocquard (Marie-Hélène), *Femme et féminisme dans le mouvement ouvrier français*, Paris, Les Editions ouvrières, 1981.

3. Histoire des hommes, de la masculinité, de la paternité

- Baschet (Jérôme), *Le sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 2000.
- Cohen (Michèle), Hichcock (Tim) eds, *English masculinities, 1660-1800*, Londres, Longman, 1999.
- Collomp (A.), *La maison du père*, Paris, PUF, 1983.
- Delaisi De Parseval (Geneviève), *La part du père*, Paris, Seuil, 1981.
- Delumeau (Jean), Roche (Daniel) dir., *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990 (rééd. 2000).
- Falconnet (Georges), Lefaucheur (Nadine), *La fabrication des mâles*, Paris, Le Seuil, 1975.
- Foyster (Elizabeth), *Manhood in early modern England : honour, sex and marriage*, Londres, Longman, 1999.
- Haggerty (George E.), *Men in love: masculinity and sexuality in the eighteenth century*, New York, Columbia University Press, 1999.
- Knibiehler (Yvonne), *Les pères aussi ont une histoire...*, Paris, Hachette, 1987.
- Lionetti (Roberto), *Le lait du père*, Paris, Imago, 1988.
- « Masculinité », *Recherches*, n°35, nov. 1978.
- Maugue (Annelise), *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*, Marseille, Editions Rivages, 1987.
- Mosse (George L.), *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Abbeville, Paris, 1997 (trad. de l'anglais).

- Nye (Robert A.), *Masculinity and Male Codes of Honor in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- Payan (Paul), *Une image de la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2006.
- Rauch (André), *Le Premier sexe. Mutations et crises de l'identité masculine*, Paris, Hachette Littératures, 2000.
- Révenin (Régis), *Hommes et masculinités de 1789 à nos jours : contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France*, Paris, Autrement, 2007.
- Roche (Daniel), « L'Amour paternel à Paris au XVII^{ème} siècle », *Annales de Démographie historique*, Paris, 1983, pp. 73-79.
- Roper (M.), Tosh (J.) éd., *Manful Assertions : Masculinities in Britain since 1800*, Londres, Routledge, 1991.
- Roynette (Odile), *Bons pour le service : l'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^{ème} siècle*, Paris, 2000.
- Sohn (Anne-Marie), *Sois un homme ! Construction de la masculinité au XIX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, 2009.
- Tellenbach (H.), *L'Image du père dans le mythe et dans l'histoire*, Paris, PUF, 1983.
- Tosh (John), *A Man's Place : Masculinity and the Middle Class Home in Victorian England*, Newhaven and London, Yale University Press, 1999, 252 p.
- Verjus (Anne), *Le bon mari : une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010.
- « Vers une histoire de la masculinité », dans Sohn (Anne-Marie), Thébaud (Françoise) dir., *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, actes du colloque de Rouen 27-29 nov., 1997, Paris, Perrin, 1998, pp. 251-308.
- Welzer-Lang (Daniel) dir., *Des hommes et du masculin*, Aix-en-Provence, université de Provence – Lyon, université de Lyon II, CEFUP, Presses universitaires de Lyon, 1992.
- Zapperi (Roberto), *L'Homme enceint. L'homme, la femme et le pouvoir*, Paris, PUF, 1983.

IV. HISTOIRE DES SCIENCES ET DE LA MEDECINE

(hors sciences de la génération et obstétrique : voir VI. A.)

A. HISTOIRE DES SCIENCES

- Alexandre (B.), *La controverse Needham-Spallanzani sur la génération spontanée ou l'anticipation de la querelle Pouchet-Pasteur*, Paris, Publibook, coll. Histoire de la biologie par les textes, 2003.
- Bachelard (Gaston), *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1990.
- Céard (J.), *La nature et ses prodiges. L'insolite au XVI^{ème} siècle en France*, Genève, Librairie Droz, 1977.
- Cotardière (Philippe de la), *Histoire des sciences de l'antiquité à nos jours*, Paris, éd. Tallandier, 2005.
- Duris (P.), Gohau (G.), *Histoire des sciences de la vie*, Paris, Nathan, coll. Réf., 1997.
- Gadille (Jacques), Ladous (Régis), *Des Sciences de la nature aux sciences de l'homme*, Paris-Lyon, J. Vrin, 1984.
- Giordan (A.), *Histoire de la biologie, Technique et documentation*, Paris, Lavoisier, 1987.
- Grmek (Mirko D.), *La Première Révolution biologique*, Paris, Payot, 1990.
- Guyenot (Emile), *Les Sciences de la vie aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : L'idée d'évolution*, Paris, A. Michel, 1957.
- « Histoire biologique et société », *Annales ESC*, nov.-déc. 1969, 360 p.
- Mazliak (Paul), *La Biologie au siècle des Lumières*, Paris, Vuibert, 2006.
- Pichot (André), *Histoire de la notion de vie*, Gallimard, 1993.
- Roger (Jacques), *Les sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^{ème} siècle*, Paris, A. Colin, 1963.
- Rostand (Jean), *Esquisse d'une histoire de la biologie*, Paris, 1945.
- Taton (Roger) dir., *Histoire générale des sciences*, Paris, PUF, 1957-64, 4 vol.
- Taton (Roger), dir., *Enseignement et diffusion des sciences en France au 18^{ème} siècle*, Paris, Hermann, 1964, rééd. 1986.
- Tort (P.), *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, Paris, PUF, 1996.
- Serres (Michel), *Eléments d'histoire des sciences*, Paris, Bordas, coll. Cultures, 1989.

B. HISTOIRE DE LA SANTE, DE LA MEDECINE, DE L'HYGIENE

1. Généralités

a. En Europe et pays hors France

- Conrad (Lawrence I.), Neve (Mickael), Nutton (Vivian), Porter (Roy), Wear (Andrew), *Histoire de la lutte contre la maladie. La tradition médicale occidentale de l'Antiquité à la fin du Siècle des Lumières*, Tours, 1999 (1^{ère} éd. anglaise 1995).
- Grmek (Mirko D.), Fantini (Bernardino) dir., *Histoire de la pensée médicale en Occident*, Paris, Le Seuil, 1995-2000, 3 vol. (trad. de l'italien) ; vol. 1, *Antiquité et Moyen-Age*, 1995, 382 p. ; vol. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, 1997 ; vol. 3, *Du romantisme à la science moderne*, 2000, 428 p.
- Grmek (Mirko), *La Première Révolution biologique : réflexions sur la physiologie et la médecine du XVII^{ème} siècle*, Paris, Payot, 1990.
- Hoerni (Bernard), *Histoire de l'examen clinique*, Paris, Imhotep / Maloine, 1998.
- Keel (Othmar), *L'avènement de la médecine clinique moderne en Europe, 1750-1815*, Montréal, Presses Universitaires de l'université de Montréal, Georg éd., 2001.
- Lecourt (Dominique) dir., *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF, 2004.
- Lindemann (Mary), *Medicine and Society in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, "New Approaches to European History", 1999.
- Mandressi (Rafael), *Le Regard de l'anatomiste. Dissections et invention du corps en Occident*, Paris, Le Seuil, coll. L'Univers historique, 2003.
- Olivier (Eugène), *Médecine et santé dans le pays de Vaud au XVIII^{ème} siècle*, 2 vol., Lausanne, 1939.
- Porter (R.), *The Popularization of Medicine 1650-1850*, Londres – New York, Routledge, 1992.
- Sournia (J.-C.), *Histoire du diagnostic en médecine*, Paris, Editions Santé, 1996.

b. En France

- Bariéty (Maurice), Coury (Charles), *Histoire de la médecine*, Paris, Fayard, 1963.
- Barras (Vincent), Louis-Courvoisier (Micheline), dir., *La Médecine des Lumières. Tout autour de Tissot*, Genève, Gorg, 2001.
- Bourdelais (Patrice), Faure (Olivier) dir., *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles)*, Paris, Belin, 2004.
- Bourdelais (P.), *Les hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques, XVIII^{ème} – XX^{ème} siècle*, Paris, Belin, 2001.
- Bouteiller (Marcelle), *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1960, 370 p. (rééd. 1987).
- Brabant (H.), *Médecine, malades et maladies à la Renaissance*, Paris, La Renaissance du livre, 1966.
- Brockliss (Laurence), Jones (Colin), *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- Carol (Anne), *Les médecins et la mort, XIX^{ème}- XX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, coll. Historique, 2004.
- Csergo (Julia), *Liberté, égalité, propreté ? La morale de l'hygiène au XIX^{ème} siècle*, Paris, A. Michel, 1988.
- *Dictionnaire de la pensée médicale*, Paris, PUF, 2004.
- Durif-Bruckert (Christine), *Une fabuleuse machine. Anthropologie des savoirs ordinaires sur les fonctions physiologiques*, Paris, Métailié, 1994.
- Faure (Olivier) dir., *Les thérapeutiques : savoirs et usages*, Lyon, Fondation Marcel Mérieux – Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, 1999.
- Faure (Olivier), *Les Français et leur médecine au XIX^{ème} siècle*, Paris, Belin, 1993.
- Faure (Olivier), *Histoire sociale de la médecine (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Anthropos, 1994.
- Faure (Olivier), « Les voies multiples de la médicalisation », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, octobre-décembre 1996, pp. 571-577.
- Ferroul (Yves) et al., *Médecin et médecine. Manuel d'introduction à l'étude d'histoire de la médecine*, Paris, Honoré Champion, 1988.
- Foucault (Michel), *Naissance de la clinique*, Paris, 1963 (rééd. Paris, PUF, coll. "Quadrige", 2000).
- Foucault (Michel) et alii, *Les Machines à guérir, aux origines de l'hôpital moderne*, Paris, Institut de l'environnement, 1976.
- Goubert (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Paris, Klincksieck, 1974.

- Goubert (Jean-Pierre), « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *Annales ESC*, 1977, pp. 908-926.
- Goubert (Jean-Pierre) dir., « La Médicalisation de la société française (1770-1830) », numéro spécial de *Réflexions historiques / Historical Reflections*, Waterloo (Canada), 1982.
- Goubert (Jean-Pierre), *Initiation à une nouvelle histoire de la médecine*, Paris, Ellipses, 1998.
- Goubert (Jean-Pierre), *Une histoire de l'hygiène : eau et salubrité dans la France contemporaine*, Hachette littératures, DL, 2008.
- Goubert (Jean-Pierre), Rey (Roselyne) dir., *Atlas de la Révolution française*, fascicule n° 7, « Médecine et santé », Paris, EHESS, 1993.
- Guillemain (Hervé), *Diriger les consciences, guérir les âmes. Une histoire comparée des pratiques thérapeutiques et religieuses (1830-1939)*, Paris, La Découverte, « L'espace de l'histoire », 2006.
- Hidesheimer (Françoise), *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra, XIV^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1993.
- Hours (Bernard) dir., *Systèmes et politiques de santé. De la santé publique à l'anthropologie*, Karthala, Paris, 2001.
- Imhof (Arthur), *Les hommes et la santé dans l'histoire*, Matthiesen Verlag, 1980.
- Jacquart (T.), Thomasset (C.), *Sexualité et savoir médical au Moyen Age*, Paris, PUF, 1985.
- Jorland (Gérard), *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publique en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2010.
- Laget (Mireille), « La médicalisation en France du XVII^{ème}-XX^{ème} siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.86, années 1979, n°3.
- Lagrée (Michel), Lebrun (François), *Pour l'histoire de la médecine. Autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, P.U. Rennes, 1994.
- Laignel-Lavastine, *Histoire générale de la médecine*, Paris, A. Michel, 1936-1952, 3 vol.
- Léonard (Jacques), *La France médicale au XIX^{ème} siècle*, Paris, Gallimard / Julliard, coll. "Archives", 1978.
- Léonard (Jacques), *Archives du corps : la santé au XIX^{ème} siècle*, Rennes, Ouest-France, 1986.
- Léonard (Jacques), *Médecins, malades et société dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Sciences en situation, 1992.
- *Maladies et société XII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, colloque de Bielefeld, CNRS, 1991.
- Murard (L.), Zylberman (P.), *L'hygiène dans la République - La santé publique en France ou l'utopie contrariée 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996.
- Nourrisson (Didier) dir., *Education à la santé, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Rennes, Ecole Nationale de la Santé Publique, 2002.
- Pecker (André), *La médecine à Paris, du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle*, Paris, 1984.
- Peter (Jean-Pierre), « Les mots et les objets de la maladie », *Revue historique*, juillet-septembre 1971.
- Peter (Jean-Pierre), « Le corps du délit », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, n°3, printemps 1971.
- Peter (Jean-Pierre), Revel (Jacques), « "Le corps", L'homme malade et son histoire » dans Le Goff (Jacques), Nora (Pierre) dir., *Faire de l'Histoire*, t. 3, *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, pp. 169-191.
- Peter (Jean-Pierre), « XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles : le pouvoir médical s'affirme », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp. 21-27.
- Peter (Jean-Pierre), « Silence et cris. La médecine ou l'histoire d'une élisio », *Le Genre humain*, n°18, 1998.
- Poirier (Jacques), « La vulgarisation médicale au XIX^{ème} siècle », *Maladies, médecines et sociétés*, t.1, 1993, pp. 218-234.
- Poulet (Jacques), Sournia (Jean-Claude), *Histoire de la médecine, de la pharmacie, de l'art dentaire et de l'art vétérinaire*, 1977-1980, 8 vol.
- Rauch (André), *Histoire de la santé*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je ?", 1995.
- Rey (Roselyne), *Naissance et développement du vitalisme en France de la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
- Salomon-Bayet (C.) dir., *Pasteur et la révolution pastoriennne*, Paris, Payot, 1986.
- Starobinski (Jean), *Histoire de la médecine*, Lausanne, Ed. Rencontre, 1963.
- Sournia (J.C.), *Histoire et médecine*, Paris, Fayard, 1982.
- Tesseyre (Daniel), *La médecine du peuple de Tissot à Raspail (1750-1850)*, Créteil, Conseil général du Val-de-Marne / Archives départementales, 1995.
- Vigarelo (Georges), *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1985.
- Vigarelo (Georges), *Le Sain et le malsain. Santé et mieux-être depuis le Moyen-Age*, Paris, Seuil, 1993.
- Vigarelo (Georges), *Histoire des pratiques de santé*, Paris, Seuil, 1993.

2. Professions de santé

- Broomhall (S.), *Women's Medical Work in Early Modern France*, Manchester & NY, Manchester Univ. Press, 2004.
- Darmon (Pierre), *La vie quotidienne du médecin parisien en 1900*, Paris, Hachette, 1988.
- Galérant (Dr Germain), *Médecine de campagne, de la Révolution à la Belle Epoque*, Paris, Plon, 1988, pp. 147-173.
- Goubert (Jean-Pierre), *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Paris, Klincksieck, 1974.
- Guillaume (Pierre), *Le rôle social du médecin depuis deux siècles, 1800-1945*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1996.
- Lantéjoul (P.), *Les Médecins célèbres*, Genève, 1947.
- Lebrun (François), *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Messidor / Temps Actuels, 1983 (rééd. Seuil, coll. "Point Histoire", 1995).
- Lebrun (François), « Les médecines non rationnelles, sorciers et saints-guérisseurs », *La santé en Bretagne*, 1992, pp. 56-66.
- Léonard (Jacques), *La vie quotidienne du médecin de province au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, coll. "La vie quotidienne", 1977.
- Léonard (Jacques), *Les médecins de l'Ouest au XIX^{ème} siècle*, Thèse de l'université de Lille III, 3 vol., Paris, Lille, Champion, 1978.
- Léonard (Jacques), « Les guérisseurs en France au XIX^{ème} siècle », *R.H.M.C.*, 1980, pp. 501-516.
- Léonard (Jacques), *La médecine entre les savoirs et les pouvoirs : histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.
- Léonard (Jacques), « La prise du pouvoir [des médecins] sous la III^{ème} République », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp.28-33.
- Loux (Françoise), *Pierre-Martin de La Martinière, un médecin du XVII^{ème} siècle*, Paris, Imago, 1988.
- « Médicalisation et professions de santé, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles », *R.H.M.C.*, 1996, n° 4.

3. Hôpitaux¹⁰

- Borsa (S.), Michel (C.-R.), *La vie quotidienne dans les hôpitaux en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1985.
- Demier (Francis), Barillé (Claire) dir., *Les maux et les soins. Médecins et malades dans les hopitaux parisiens au XIX^{ème} siècle*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2007.
- Dinet-Lecomte (Marie-Claude), *Les sœurs hospitalières en France au XVII^e et XVIII^e siècles : la charité en action*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- Faure (Olivier), *Genèse de l'hôpital moderne : les Hospices civils de Lyon de 1802 à 1846*, Paris, Lyon, CNRS / PUL, 1982.
- Hickey Daniel, *Local Hospitals in Ancien Régime France : Rationalization, Resistance, Renewal, 1530-1789*, Montreal, Mc Gill-Queen's University Press, 1997.
- Hidesheimer (Françoise), Gut (Christian), *L'assistance hospitalière en France*, Paris, Publisud, 1992.
- *Histoire des hôpitaux : depuis 100 ans, la société, l'hôpital et les pauvres*, Catalogue de l'exposition du Musée de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, 1996.
- Imbert (Jean) dir., *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982.
- Lamarre (Christine), *L'hôpital de Dijon au XVIII^{ème} siècle*, Guéniot, 2004.
- *Lalouette (Jacqueline) dir., L'hôpital entre religions et laïcité, du Moyen-Age à nos jours. Actes du colloque des 24 et 25 novembre 2005, 2006.*
- Louis-Courvoisier (Michelein), *Soigner et consoler. La vie quotidienne dans un hôpital à la fin de l'Ancien régime*, Chêne-Bourg, Georg. éd., 2001.
- Marec (Yannick) dir., *Les hôpitaux de Rouen du Moyen Age à nos jours, dix siècles de protection sociale*, Rouen, PTC Normandie et AEHSS, 2005.
- Marec (Yannick) dir., *Accueillir ou soigner ? L'hôpital et ses alternatives du Moyen-Age à nos jours*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2007.
- Pouchelle (Marie-Christine), *L'hôpital, corps et âme. Essais d'anthropologie hospitalière*, Séli Arsan, 2003.

¹⁰ Voir aussi *infra* la rubrique consacrée à l'assistance en VII.

- Rochaix (M.), *Les questions hospitalières de la fin de L'Ancien Régime à nos jours*, 1959 (rééd. Paris, Berger-Levrault, 1996).

4. La douleur et l'anesthésie (généralités hors accouchement)

- Ackernecht (Erwin H.), *La médecine hospitalière à Paris (1794-1848)*, 1967 (trad. franç., Paris, Payot, 1986).
- Baszanger (Isabelle), *Douleur et médecine, La fin d'un oubli*, Paris, Le Seuil, 1995.
- Fülöp-Miller (René), *La Victoire sur la douleur. Histoire de la découverte des anesthésiques*, trad. Franç. 1940, Paris, A. Michel, 1954.
- Lafay (Arlette), *La Douleur. Approche pluridisciplinaire*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- Lavillatte-Couteau (Marie-Jeanne), *Le privilège de la puissance : l'anesthésie au service de la chirurgie française (1846-1896). Contribution à une histoire mentale de l'anesthésie*, Thèse Doct. Hist., Univ. Paris I, 1999, Paris, 1999.
- Le Breton (David), *Anthropologie de la douleur*, Paris, Métailié, 1995.
- Peter (Jean-Pierre), « Apories de la douleur », *Sciences sociales et santé*, VII-2, 1989.
- Peter (Jean-Pierre) éd., *De la douleur. Observations sur les attitudes de la médecine prémoderne envers la douleur*, Paris, Quai Voltaire, 1993.
- Rey (Roselyne), *Histoire de la douleur*, Paris, éd. La Découverte, 1993.

5. Histoire de la saignée, de l'imaginaire du sang (généralités hors règles)

- Beauchamp (Chantal), *Le sang et l'imaginaire médical, histoire de la saignée*, Paris, Desclée, 2000.
- Camporesi (Piero), *La sève de la vie. Symbolisme et magie du sang*, Paris, Le Promeneur, 1990.
- Heritier (Jean), *La Sève de l'homme. De l'âge d'or de la saignée aux débuts de l'hématologie*, Paris, Denoël, 1987.
- Leonard (Jacques), « A propos de l'histoire de la saignée », dans *Mentalités*, « Affaires de sang », n°1, 1988, Imago, Paris (repris dans *Médecins, malades et société dans la France du 19^{ème} siècle*, 1992, pp. 109-127)
- Loux (Françoise), Richard (Philippe), « Le sang dans les recettes de médecine populaire », *Mentalités*, « Affaires de sang », n°11988, Imago, Paris, p. 125-139.
- Mouninié (Véronique), *La chirurgie des âges : corps, sexualité et représentations du sang*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1998.
- Rey (Roseline), « L'Age d'or de la saignée », *La Recherche*, n°254, mai 1993, vol. 24, pp. 518-127.
- Roux (Jean-Paul), *Le sang, mythes, symbole et réalités*, Paris, Fayard, 1988.
- « Sangs », *Romantisme*, revue du 19^{ème} siècle, n°31, 1981.

6. Livre médical (pour l'iconographie médicale voir étude des sources)

- Dumaitre (Paule), Samion-Contet (Janine), *Histoire de la médecine et du livre médical à la lumière des collections de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, Paris, O. Perrin, 1978.
- Hahn (André), Dumaitre (Paule), *Histoire de la médecine et du livre médical*, Paris, 1962.
- Laget (Mireille), Luu (Claude), *Médecine et chirurgie des pauvres au XVII^{ème} siècle d'après le livre de Dom Alexandre*, Toulouse, Privat, 1984.
- Verry-Jolivaet (Corinne), « Les livres de médecine des pauvres aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : les débuts de la vulgarisation médicale », *Maladies, médecines et sociétés*, t. 1, Actes du VI^{ème} colloque d'histoire du présent, Paris, 15-19 mai 1990, 1993, pp. 51-61.

C. LA MEDECINE ET LES FEMMES

1. Généralités

- Azouvi (François), « La femme comme modèle de la pathologie au XVIII^{ème} siècle », *Diogène* n° 115, juill.-sept. 1981, pp. 25-40

- Benjamin, Marine, (dir.), *Science and Sensibility : Gender and Scientific enquiry, 1780-1945*, Blackwell Publishers, Oxford, 1991.
- Berriot-Salvadore (Evelyne), *Images de la femme dans la médecine du XVI^{ème} et du début du XVII^{ème} siècle*, thèse de 3^{ème} cycle, université Paul Valéry, Montpellier, 1979 (inédit).
- Berriot-Salvadore (Evelyne), *Un corps, un destin. La femme dans la médecine de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 1993.
- Carol (Anne), « L'examen gynécologique en France, XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles : techniques et usages, dans Bourdelais (Patrice), Faure (Olivier) dir., *Les nouvelles pratiques de santé XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles*, Belin, Paris, 2005, pp. 51-66.
- Dixon Laurinda S, *Perilous Chastity : Women and Illness in Pre-Enlightenment Art and Medicine*, Cornell University Press, Ithaca, Londres, 1995.
- Dorlin (Elsa), « Genre, santé, nation à l'Age classique », dans Vinel (Virginie) dir., *Féminin, masculin : anthropologie des catégories et des pratiques médicales*, Paris, Cahiers du Portique, 2007.
- « Femmes, savoir, santé », *Recherches Féministes*, vol. 4, n° 1, 1991.
- Gourevitch (Danièle), *Le Mal d'être femme. La femme et la médecine à Rome*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
- Green (Monica H.), « From « diseases of women » to « secrets of women » : the transformation of gynecological literature in the later middle ages », *Journal of Medieval and early Modern Studies*, 30, n°1, 2000, pp. 5-39.
- Hanafi (Nahéma), « Les femmes lettrées du siècle des Lumières face à leurs soigneurs : des rapports de pouvoirs, de savoirs et de genre dans la relation thérapeutique », *Bulletin du centre d'étude d'histoire de la médecine*, n°73, juillet 2010, pp. 21-46.
- Imbault-Huart (Marie-José), « Science et imaginaire : l'acquisition du savoir scientifique sur l'anatomie et la physiologie féminine », *Médecine de l'homme*, 153, 1984, pp. 8-16.
- King (H.), *Hippocrate's Woman. Réading the Female Body in Ancient Greece*, Londres, Routledge, 1998.
- Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et la "nature féminine" au temps du code civil », *Annales ESC*, juillet-août 1976, pp. 824-845.
- Knibiehler (Yvonne), « Le discours médical sur la femme : constantes et ruptures », *Romantisme*, n°13-14, octobre-décembre 1976, pp. 41-55.
- Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *La femme et les médecins, Analyse historique*, Paris, Hachette, 1983, 333 p.
- Pasteur (Claude), *Les femmes et les médecins*, Cadeilhan, Zulma, 1997.
- Peter (Jean-Pierre), « Entre femmes et médecins. Violences et singularités dans le discours du corps d'après les manuscrits médicaux de la fin du XVIII^{ème} siècle », *Ethnologie française*, t. 6, n° 3-4, 1976, pp. 341-348.
- Smith-Rosemberg (Carroll), Rosemberg (Charles), « The Female Animal : Medical and Biological Views of Woman and her Role in the Nineteenth-Century America" in *Women's Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, KG Saur, 1993, pp. 40-64.
- Roussel (Aline), « Observations féminine et idéologie masculine : le corps de la femme d'après les médecins grecs », *Annales ESC*, 35, 1980, pp. 1091 et sq.

2. Femmes soignantes (hors sages-femmes)

- Baudouin (M.), *Femmes médecins d'autrefois*, Paris, 1906.
- Dall'Ava-Santucci (Josette), *Des sorcières aux mandarines. Histoire des femmes médecins*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, rééd. 2004.
- Broomhall (S.), *Women's Medical work in Early Modern France*, Manchester, Manchester Univ. Press, 2004.
- Edelman (Nicole), *Voyantes, guérisseuses et visionnaires en France (1785-1914)*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Fontanges (H.), *Les femmes docteurs en médecine de tous les temps*, Paris, 1901.
- Knibiehler (Yvonne) dir., *Cornettes et blouses blanches. Les infirmières dans la société française, 1880-1980*, Hachette, 1984.
- Joël (C.), *Les Filles d'Esculape. Les femmes à la conquête du pouvoir médical*, Paris, Robert Laffont, 1988.
- Léonard (Jacques), « Femmes, Religion et Médecine, Les religieuses qui soignent en France au XIX^{ème} siècle », *Annales ESC*, n°5, sept.-oct. 1977, pp. 887-907.

3. Menstruations

- Bullough (Vern), Voght (Martha), "Women, Menstruation, and Nineteenth Century Medicine", in *Women's Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, KG Saur, 1993, pp. 23-39.
- Crawford (Patricia), "Attitudes to menstruation in seventeenth century England", *Past and Present*, 91, 1981.
- Howie (Gillian), Shail (Andrew), *Menstruation : Culture and History*, Palgrave, 2005 ; voir notamment Mc Clive (Cathy), "Menstruation and Sexual Difference in Early Modern Medicine", pp. 76-89.
- Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle époque, *Clio*, 2001, n°14, pp. 207-229. [En ligne URL : <http://clio.revues.org/index114.html>.]
- Mac Clive (Cathy), « Engendrer pendant les menstrues : devoir conjugal et interdit sexuel à l'époque moderne » dans Odile Redon, Line Sallmann, Sylvie Steinberg (dir.), *Le Désir et le Goût. Une autre histoire (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Presses universitaires de Vincennes, Coll." Temps & Espaces", 2005.
- Mac Clive (Cathy), *Bleeding Flowers and Waning Moons : A History of Menstruation in France, c. 1495-1761*, Thèse, Histoire, Univ. of Warwick / École Pratique des Hautes Etudes, IVE sect. Sorbonne, 2004. L'ouvrage tiré de la thèse est à paraître sous le titre *Blood and Taboo : Attitudes to Menstruation in Early Modern France*.
- Shorter (Edward), « Sur l'âge des premières règles en France, 1750-1950 », *Annales E.S.C.*, 1981, pp. 495-511.

4. Maladies des femmes, hystérie

- Didi Huberman (Georges), *Invention de l'hystérie, Charcot et l'iconographie photographique de la Salpêtrière*, Paris, Macula, 1982.
- Edelman (Nicole), « Représentations de la maladie et construction de la différence des sexes. Des maladies de femmes aux maladies nerveuses, l'hystérie comme exemple », *Romantisme*, n°110, 2000, pp. 73-87.
- Edelman (Nicole), *Les métamorphoses de l'hystérique du début du XIX^{ème} siècle à la Grande Guerre*, Paris, La Découverte, 2003.
- Gilman (Sander L.), et al., *Hysteria beyond Freud*, University of California Press, Berkeley, 1993.
- Goulemot (Jean-Marie), "Fureur utérine", dans « Représentations de la vie sexuelle », numéro spécial de *Dix-huitième siècle*, n°12, Paris, Garnier, 1980, pp. 97-111.
- Livi (Jocelyn), *Vapeurs de femmes : essai historique sur quelques fantasmes médicaux et philosophiques*, Navarin, Paris, 1984.
- Micale (Mark S), « Hysteria and its historiography : a review of past and present writings (I) », *History of science*, 27, 1989, pp. 223-261.
- Pecker (André), *Hygiène et maladies des femmes au cours des siècles*, Paris, Dacosta, 1972.
- Swain (Gladys), « L'âme, la femme, le sexe et le corps. Les métamorphoses de l'hystérie au XIX^{ème} siècle », *Le Débat*, mars 1983.
- Trillat (Etienne), *Histoire de l'hystérie*, Seghers, Paris, 1986.
- Veith (Ilza), *Histoire de l'hystérie*, Seghers, 1973 (trad. de l'américain, *The History of a Disease*, Chicago, 1965).
- Wajeman (G.), « Psyché de la femme : note sur l'hystérique au XIX^{ème} siècle », *Romantisme*, n° 13-14, octobre-décembre 1976, pp. 57-68.
- Wajeman (G.), *Le Maître et l'hystérique*, Navarin, 1982.
- Wilson (Lindsay Blake), *Les maladies des femmes : Women, Charlatanry, and Professional Medicine in Eighteenth-Century France*, these, Stanford University, Ph. D., 1982.
- Wilson (Lindsay Blake), *Women and medicine in the French Enlightenment. The debate over "maladies des femmes"*, Baltimore, The Johns Hopkins Univ. Press, 1993.

V. HISTOIRE DE LA POPULATION ET DE LA FAMILLE

A. HISTOIRE DES POPULATIONS

1. Généralités : démographie historique, monographies¹¹

a. Généralités

- Ariès (Philippe), *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie*, Paris, Plon, 1948 (rééd. Paris, Seuil, 1971).
- Armengaud (André), *La population française au XIX^{ème} siècle*, Paris, PUF, 1971.
- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe*, t.1 et 2, Paris, Fayard, 1997-1998.
- Bardet (Jean-Pierre), « Acceptation et refus de la vie à Paris au XVIII^{ème} siècle », *La vie, la mort, la foi, le temps : mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, P.U.F., 1993, pp. 67-83.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), *La démographie de l'époque moderne*, Paris, Belin, coll. "Belin Sup Histoire", 1999 (rééd. sous le titre *La population française à l'époque moderne*, 2008).
- Bourdelais (Patrice), « Le poids démographique des femmes seules en France (deuxième moitié du XIX^{ème} siècle) », *Annales de démographie historique*, 1981, pp. 215-225.
- Burguière (André), « Histoire et démographie. Dialogue avec Jean-Louis Flandrin », dans Redon (Odile), Sallmann (Line), Steinberg (Sylvie), *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Actes du colloque à la mémoire de J.-L. Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, PU Vincennes, 2005.
- Charbit (Y.), *Du malthusianisme au populationnisme. Les économistes français et la population (1740-*
- De Luca Barrusse (Virginie), *Démographie sociale de la France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, PUF, coll. « Licence », 2010.
- « La Démographie avant les démographes (1500-1670) », *Annales de Démographie historique*, 1980.
- « Démographie historique », n^o spécial, *Population*, 1975.
- « Démographie historique et condition féminine », numéro spécial des *Annales de Démographie Historique*, 1981.
- Desrosières (Alain), *La Politique des grands nombre. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.
- Dumont (Gérard-François), « Démographie, science sociale : caractéristiques et champs d'étude », *La vie, la mort, la foi, le temps: mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, pp. 107-125.
- Dupâquier (Jacques), *La population de la France aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, PUF, 1978.
- Dupâquier (Jacques), *La population française aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Que-sais-je ?, 1979.
- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, 4 t.
- Dupâquier (Jacques et Michel), *Histoire de la démographie*, Paris, 1985.
- Dupâquier (Jacques), Kessler (D.) dir., *La société française au XIX^{ème} siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992.
- *Economie et Population*, t. II, *Les Doctrines françaises avant 1800*, Bibliographie générale commentée, INED, Paris, PUF, 1956.
- Fine (Agnès), *La population française au XIX^{ème} siècle*, Paris PUF, collection "Que-Sais-je", 1991.
- Gardén (Maurice) éd., *Démographie urbaine, XV^{ème}-XX^{ème} siècles*, Lyon, Centre d'Histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1977.
- Garnot (Benoit), *La population française aux XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème} siècle*, Paris, Ophrys, 2002.
- Gille (Bertrand), *Les sources statistiques de l'histoire de France. Des enquêtes du XVI^e siècle à 1870*, Genève-Paris, Droz/Minard, 1964.

¹¹ La liste des titres référencés n'est pas exhaustive, le nombre de publications étant très important. Nous renvoyons, pour davantage de détails à :

- Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe*, t.1 et 2, Paris, Fayard, 1997-1998.
- Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, 4 t.

- Guillaume (P.), *Individus, familles, nations. Essai d'histoire démographique, XIX^{ème} -XX^{ème} siècle*, Paris, CDU-SEDES, 1985.
- Henry (Louis), *Manuel de démographie historique*, Paris, Perrin, 1985.
- Henry (Louis), *Techniques d'analyse en démographie historique*, Genève-Paris, INED, 1980.
- Henry (Louis), Lévy (Claude), « Ducs et pairs sous l'Ancien Régime : caractéristiques démographiques d'une caste », *Population*, vol. 15, n°5, 1960, pp. 807-830.
- Henry (Louis), Lévy (Claude), « Quelques données sur la région autour de Paris au XVIII^{ème} siècle », *Population*, avril-juin 1962, pp. 297-326.
- Le Bras (Hervé), *Naissance de la mortalité. L'origine politique de la statistique et de la démographie*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 2000.
- Le Mée (René), *Les sources de la démographie historique française dans les archives publiques (XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles)*, Paris, Bibliothèque nationale, 1967.
- Lepetit (Bernard), *Les villes dans la France moderne, 1740-1840*, Paris, Albin Michel, 1988.
- Lepetit (Bernard), Sinarellis (Maroula), *Atlas de la Révolution française*, n°8, *Population*, Paris, EHESS, 1995.
- Mac Quillan (Kevin), *Culture, Religion and Demographic Behaviour : Catholics and Lutherans in Alsace, 1750-1870*, Montreal, Mc Gill-Queen's University Press, Liverpool, Liverpool University Press, 1999, 227 p.
- *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993.
- Mols (Roger), *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Louvain, Duculot, 1954-1956, 3 vol.
- Mols (Roger), *Sur la population française au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Hommage à Marcel Reinhard*, Société de Démographie Historique, 1973.
- *Naître, se marier et mourir autrefois*, Romans, Archives de la Drôme, t. I, fasc. 2, doc. 21 à 47.
- *Naître, vivre et mourir en Haute-Normandie au siècle dernier*, catalogue d'exposition du Musée des Traditions et Arts normands, Martainville, Musée départemental de la Seine maritime, 1991.
- Piette (C.), Ratcliffe, « Migrations populaires à Paris dans la première moitié du XIX^{ème} siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1993, pp. 263-302.
- Reinhard (Marcel), Armengaud (André), Dupâquier (Jacques), *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- Ronsin (Francis), *La population de la France de 1789 à nos jours. Données démographiques et affrontements idéologiques*, Paris, Seuil, 1997.
- Ronsin (Francis), Le Bras (Hervé), Zucker-Rouvillois (Elisabeth) dir., *Démographie et politique*, Dijon, éd. universitaire de Dijon, 1997.
- *La Vie, la mort, la foi*, Mélanges offerts à Pierre Chaunu, Paris, PUF, 1993.
- « Villes du passé, *Annales de Démographie Historique*, 1982.
- « Villes et villages de l'ancienne France », *Annales de Démographie Historique*, 1969.

b. Monographies

- Bardet (Jean-Pierre), *Rouen aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ; les mutations d'un espace social*, Paris, Sedes, 1983.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), *La population de Verdun de 1750 à 1790, étude démographique*, Bar-le-Duc, Société des Arts et Lettres, 1991.
- Bouchard (Gérard), *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Plon, 1972.
- Charbonneau (Hubert), *Tourouvre-au-Perche aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Etudes de démographie historique*, Paris, INED, 1970.
- Croix (Alain), *Nantes et le pays nantais au XVI^{ème} siècle. Etude démographique*, Paris, SEVPEN, 1974.
- Dupâquier (Jacques), *La population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XV*, Paris, EHESS, 1979.
- Dupâquier (Jacques), *Les populations du Bassin Parisien aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Lille, Laboratoire de reprographie, 1981.
- Dupâquier (Jacques), *Pontoise et les Pontoisiens en 1781*, Ville de Pontoise et Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1992.
- Favier (René), *Les villes du Dauphiné aux XVII^e-XVIII^e siècles*, Grenoble, PU Grenoble, 1993.
- Ganiage (Jean), *Trois villages de l'Ile-de-France. Etude démographique*, Paris, INED, 1963.
- Ganiage (Jean), *Beauvais au XVIII^{ème} siècle. Population et cadre urbain*, Paris, CNRS éd., 1999.
- Garden (Maurice), *Lyon et les Lyonnais au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Les Belles lettres, 1970.

- Gautier (Etienne), Henry (Louis), *La population de Crulai, paroisse normande. Etude démographique*, Paris, INED, 1958.
- Goubert (Pierre), *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^{ème} siècle, Paris, SEPVEN, 1960.
- Henry (Louis), Levy (Claude), « Quelques données sur la région autour de Paris au XVIII^{ème} siècle », *Population*, avril-juin 1962, pp. 297-326.
- Henry (Louis), *Anciennes familles genevoises. Etudes démographiques, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, INED, 1956.
- Lachiver (Marcel), *La population de Meulan du XVII^{ème} au XIX^{ème} siècle (vers 1600-1870), étude de démographie historique*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1969.
- Le Roy Ladurie (Emmanuel), *Paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966.
- Lemaître (Nicole), *Un horizon bloqué : Ussel et la montagne limousine aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1978.
- Perrenoud (Alfred), *La population de Genève, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1979.
- Perrot (Jean-Claude), *Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Mouton, 1975.
- Poussou (Jean-Pierre), *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^{ème} siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983.
- Sangoï (Jean-Claude), *Démographie paysanne en Bas-Quercy, 1751-1872 : familles et groupes sociaux*, Paris, CNRS, 1995.
- Turrel (Denise), *Bourg-en-Bresse au XVI^{ème} siècle*, Paris, Société de Démographie Historique, 1986.

2. **Naissances, fécondité, baptêmes** (pour les pratiques malthusiennes, voir VI. B.)

a. **Généralités**

- Bideau (Alain), Brunet (Guy), « Les jumeaux : étude historique et démographique à partir d'un exemple régional (XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles) », dans Poussou (Jean-Pierre), Robin-Romero (Isabelle), dir., *Histoire des familles, de la démographie et des comportements, en hommage à J. P. Bardet*, Paris, PUPS, 2007, pp. 55-65.
- Blum (A.), « L'évolution de la fécondité en France aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles – Analyse régionale », *Annales de démographie historique*, 1988.
- Brunet (Guy), Bideau (Alain), Foroni (Fabrice), « Les naissances gémellaires du XVII^{ème} siècle à nos jours. Approche familiale dans les campagnes de la région lyonnaise », *Annales de démographie historique*, 2004, n°2, pp. 39-52.
- Dupâquier (Michel), *Le mouvement saisonnier des naissances en France (1853-1973)*, Paris, thèse de doctorat, université Paris I, 1976.
- Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « Les accouchements multiples dans la France ancienne », *Population*, 1983, vol. 38, n°3, pp. 479-490, *loc. cit.*, pp. 486-487.
- Henry (Louis), « Intervalle entre le mariage et la première naissance. Erreurs et corrections », *Population*, 1973, vol. 28, n°1, pp. 261-284.
- Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *Populations*, vol. 34, n°2, 1979, pp. 452-457.
- Houdaille (Jacques), « Le mouvement saisonnier des naissances dans la France rurale de 1640 à 1669 », *Population*, n°2, INED, 1985, pp. 360-362.
- Leridon (H.), *Natalité, saisons et conjoncture économique*, Les cahiers de l'INED, Travaux et Documents, n°66, Puf-Ined, 1973.
- Leridon (H.), « Les conceptions du premier janvier ou les "étrennes de septembre" », *Population* n°3, 1986.
- Mac Laren (Angus), *Reproductive Ritual : The Perception of Fertility in England from the Sixteenth Century to the Nineteenth Century*, New York, Methuen, 1984.
- Rotberg (Robert I.), Rabb (Theodore K.) dir., *Marriage and Fertility. Studies in Inter-disciplinary History*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1980.
- Sandron (F.), *Les naissances de la pleine lune et autres curiosités démographiques*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Tassin (Guy), *Avoir des enfants au XVIII^{ème} siècle. Natalité, fécondité et mentalités à Haveluy*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- Van de Walle (Etienne), « La fécondité française au XIX^{ème} siècle », *Communications : Dénatalité, l'antériorité français*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 35-45.

b. Prénoms

- About (I.), Denis (V.), *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.
- Burguière (André), « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle) », *L'Homme*, vol. 20, n°4, 1980, pp. 25-42.
- Burguière (André), « Prénoms et parenté », dans *Le Prénom, mode et histoire, les entretiens de Mahler*, 1980, Paris, éd. EHESS, 1984, pp. 29-35.
- Fine (Agnès), « Transmissions des prénoms et parenté en pays de Sault, 1740-1940 », dans *Le Prénom, mode et histoire, les entretiens de Mahler*, 1980, Paris, éd. EHESS, 1984, pp. 51-81.
- Dupâquier (Jean), Bideau (Alain), Ducreux (Marie-Elisabeth), dir., *Le Prénom, mode et histoire, les entretiens de Mahler*, 1980, Paris, éd. EHESS, 1984.
- Daumas (Philippe), « Prénoms et révolution (1775-1825). Propositions pour une nouvelle approche méthodologique », *R.H.M.C.*, vol. 44, n°1, 1997, pp. 109-132.
- Daumas (Philippe), « Les prénoms et l'image des filles. Recherches sur les prénoms féminins en Ile-de-France autour de la période révolutionnaire (1775-1825) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°4, 2000, pp. 111-132.
- Dupâquier (Jacques), Péliissier (J.), Rébaudo (D.), *Le temps des Jules. Les prénoms en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, éd. Christian, 1987.
- Perouas (Louis) et alii., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS éd., 1984.
- Picard (Jacques), « Prénoms de naissance et prénoms de baptême. Prénoms usuels. Un aspect de la mentalité religieuse rurale au XIX^{ème} siècle », *ADH*, 1990, pp. 345-356.
- Sangoï (Jean-Claude), « La transmission d'un bien symbolique : le prénom », *Terrain*, n°4, *Famille et parenté*, mars 1985, [En ligne : <http://terrain.revues.org/index2873.html>.]

3. Mortalité et attitudes devant la mort

a. Généralités

- Ariès (Philippe), *Essai sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age jusqu'à nos jours*, Paris, éd. du Seuil, 1975.
- Ariès (Philippe), *L'homme devant la mort*, Paris, éd. du Seuil, 1977.
- Ariès (Philippe), *Images de l'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1983.
- Benoit (Robert), *Vivre et mourir à Reims au Grand Siècle (1580-1720)*, Artois, Artois Presse université, 1999.
- Biraben (Jean-Noël), *Les Hommes et la peste en France et dans les pays méditerranéens*, Paris, Mouton, 1976.
- Blum (Claude), *La représentation de la mort dans la littérature française de la Renaissance*, Paris, H. Champion, 1989.
- Charbonneau (Hubert), Larose (Anré), *Les grandes mortalités : étude méthodologique des crises démographiques du passé*, Liège, Ordina, 1979.
- Chaunu (Pierre), *La mort à Paris au XVI^{ème}, XVII^{ème}, XVIII^{ème} siècles*, Paris, Fayard, 1978.
- Croix (Alain), *La Bretagne aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. La Vie, la Mort, la Foi*, Paris, Maloine, 1981.
- « Le Déclin de la mortalité », *Annales de Démographie Historique*, 1989.
- Dupâquier (Jacques), « Pour une histoire de la prématurité : la mortalité des enfants dans le passé », *Annales de démographie historique*, 1994, pp. 187-202.
- Favre (Robert), *La Mort dans la littérature et la pensée française au XVIII^{ème} siècle*, Presses Universitaire de Lyon, 1978.
- Galliano (Pierre), « La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue de Paris à la fin du XVIII^{ème} siècle », *Annales de Démographie historique*, 1966, pp. 139-181.

- Houdaille (Jacques), « La mortalité des enfants dans la France rurale de 1690 à 1779 », *Population*, 1984, pp. 26-45.
- Lebrun (François), *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris-La Haye, Mouton, 1971.
- Minois (Georges), *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995.
- « La mortalité du passé », *Annales de Démographie historique*, 1996.
- « Morbidité, mortalité, santé », *Annales de Démographie Historique*, 1985.
- *La sociologie de la mort*, numéro spécial des Archives de Sciences Sociales des religions, CNRS, 1975.
- Schofield (Roger) *et al. The Decline of Mortality in Europe*, Clarendon Press, Oxford, 1991.
- Vovelle (Michel), *Mourir autrefois. Les attitudes devant la mort aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Gallimard, coll. "Archives", 1973.
- Vovelle (Michel), *Piété baroque et déchristianisation : les attitudes devant la mort en Provence au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Plon, 1973.
- Vovelle (Michel), *La Mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.
- Vovelle (Michel), *Piété baroque et déchristianisation enProvence au XVIII^{ème} siècle : Les attitudes devant la mort en Provence au XVIII^{ème} siècle*, Paris, éd. Du CHTS, 1997.
- Vovelle (Michel), *L'heure du grand passage : chronique de la mort*, Paris, Gallimard, 1993.
- Vovelle (Michel), *Les âmes du purgatoire ou le travail du deuil*, Paris, Gallimard, 1996.
- *Veufs, veuves et veuvages dans la France d'Ancien régime*, Actes du colloque de Poitiers, 11-12 juin 1998, Paris, H. Champion, 2003.
- Woods (Robert), « La mortinatalité : éclairage historique sur des problèmes persistants d'estimation et d'interprétation », *Population*, 2008, 4 vol. 63.

b. Les femmes et la mort

- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), « Perdre la vie en la donnant : la mortalité maternelle à Port-Royal, 1815-1826 », *Annales de Démographie Historique*, 1994, pp. 237-260.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), *Etre veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.
- Bideau (Alain), « La surmortalité féminine », *Annales de Démographie Historique*, numéro spécial « Démographie et condition féminine », 1981, pp. 23-29.
- Bideau (Alain), « Accouchement naturel et accouchement à haut risque », *Annales de Démographie Historique*, numéro spécial « Démographie et condition féminine », 1981, pp. ??
- Boëtsch (Gilles), Rabin-Massa (Emma), Bello (Silvia), « Accouchements et mortalité maternelle à l'Hôtel-Dieu de Marseille au milieu du XIX^{ème} siècle », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 10, n°10-3-4, 1998, pp. 425-441.
- Gutierrez (Hector), Houdaille (Jacques), « La mortalité maternelle en France , 1700-1829 », *Population*, n°6, 1983, pp. 975-994.
- Imhof (A.), « La surmortalité des femmes mariées en âge de procréation », *Annales de Démographie Historique*, numéro spécial « Démographie et condition féminine », 1981, pp. 81-88.
- Loudon (I.), *Death in Childbirth. An International Study of Maternal Care and Maternal Mortality, 1800-1950*, Clarendon Press, Oxford, 1992.
- Perrenoud (A.), « Surmortalité féminine et condition de la femme (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle) », *Annales de Démographie Historique*, numéro spécial « Démographie et condition féminine », 1981, pp. 89-104.
- Tabutin (Dominique), « La surmortalité féminine en Europe avant 1940 », *Population*, janvier-février 1978.
- Schofield (Roger), "Did the mothers really die ? Three centuries of maternal mortality in "the world we have lost", in Lloyd Bonfield et al (eds), *The world we have gained : histories of population and population structure*,. Oxford, 1986.

B. HISTOIRE DE LA FAMILLE ; SEXUALITE, MARIAGE, AMOUR

1. Généralités ; histoire de la famille, de la parenté

- Adams (Christine), *A Taste of Comfort and Status. A bourgeois Family in Eighteenth-Century France*, Pennsylvania State Univesrity Press, 2000.

- Anderson (M.), *Approaches to the History of the Western Family, 1500-1914*, Londres, Mac Millan, 1980.
- Antomarchi (Véronique), *Politique et famille sous la Troisième République*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Bernard (Claudie), *Penser la famille au XIX^{ème} siècle (1789-1870)*, Saint-Etienne, P.U. Saint-Etienne, 2008.
- Burguière (André), Klapisch-Zuber (Christiane), Segalen (Martine) et Zonabend (Françoise), dir., *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, vol. 1, *Mondes lointains, mondes anciens* ; vol. 2, *Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, 1986.
- Claverie (Elisabeth), Lamaison (Pierre), *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVII^{ème}-XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Paris, Hachette, 1983.
- Collomp (Alain), *La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, PUF, 1983.
- Daumas (Maurice), *Le Syndrome des Grioux. La relation père/fils au XVIII^{ème} siècle*, Paris, éd. du Seuil, 1990.
- Daumas (Maurice), *Familles en Révolution, vie et relations familiales en Ile-de-France, 1775-1825*, 2003.
- De Lucca Barusse (Virginie), *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008.
- De Lucca Barusse (Virginie), *Pour la famille. Avec les familles. Des associations se mobilisent (France, 1880-1950)*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Deniel (R.), *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, Paris, éd. ouvrière, 1965.
- Devance (Louis), *La question de la famille dans la pensée socialiste française de Fourier à Proudhon*, thèse de troisième cycle, université de Dijon, 1973.
- Donzelot (Jacques), *La police des familles*, Paris, éd. de Minuit, 1977.
- « Familles », *Recherches Féministes*, vol. 7, n° 1, 1994.
- *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Publication de l'E.F.R., 1978.
- « Famille et société », n° spécial, *Annales ESC*, n°4-5, juillet-oct. 1972, 436 p. et suite dans n° nov.-déc. 1972, pp. 1329-1388.
- Farge (Arlette), Foucault (Michel), *Les Désordres des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, 1982.
- Fauve-chamoux (Antoinette), « Familles urbaines et maternité consciente au XVIII^{ème} siècle. Reims entre Genève et Rouen », dans *Famille, parenté et réseaux en Occident (XVIII^{ème} -XX^{ème} siècles), Mélanges offerts à Alfred Perrenoud*, éd. par Anne-Lise Head-König, Luigi Lorenzetti, Béatrice Veyrassat, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2001, pp. 359-380.
- *Femmes et familles. De la loi à la chanson. Convergences idéologiques. Textes et langages II*, Nantes, Université de Nantes, 1979.
- *Femmes, Familles, Filiations. Société et histoire*, Etudes réunies par Marcelle Bernos et Michèle Bitton en hommage à Yvonne Knibiehler, Aix-en-Provence, Publication universitaires de Provence, 2004.
- Fine (Agnès), *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- Flandrin (Jean-Louis), *Familles : parenté, maison et sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976 (rééd. Paris, Seuil, 1984).
- Garaud (Marcel), Szramkiewicz (Romuald), *La Révolution française et la famille*, Paris, 1978.
- Godeau (Florence), Troubetzkoy (Wladimir) dir., *Fratries : frères et soeurs dans la littérature et les Arts de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Kimé, 2003.
- Goody (Jack), *Production and reproduction. A comparative Study of Domestic Domain*, Cambridge University Press, 1976.
- Goody (Jack), *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, A. Colin, 1985 (traduit de *The Development of the family and marriage in Europe*)
- Goody (Jack), *La famille en Europe*, préface de Jacques Le Goff, trad. de l'anglais par Jean-Pierre Bardos, Paris, Le Seuil, "Faire l'Europe", 2001.
- Gottlieb (Béatrice), *The Family in the Western World from the Black Death to the Industrial Age*, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- Gourdon (Vincent), *Les grands-parents en France du XVI^{ème} au début du XX^{ème} siècle*, thèse de doctorat en histoire, Paris IV, 1999, 2 t.
- Gourdon (Vincent), *Histoire des grands-parents*, Paris, Perin, 2001.
- Gourdon (Vincent), Alfani (Guido) Castagnetti (Philippe) dir., *Baptiser. Pratiques sacramentelle, pratique sociale (XVI^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Saint-Etienne, PU de Saint-Etienne, 2009.
- « Grands-parents, aïeux », *Annales de Démographie Historique*, 1991.
- Gutton (Jean-Pierre), *Histoire de l'adoption en France*, Paris, Publisud, 1993.
- Héritier-Augé (Françoise), Copet-Rougier (E.) dir., *La parenté spirituelle*, Paris, éd. EHESS, 1995.

- *Le modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir*, Actes des séminaires organisés par l'École Française de Rome, Rome, EFR, 1984.
- Lett (Didier), *Histoire des frères et des sœurs*, Paris, éd. de la Martinière, 2004.
- de Luca, Virginie et Vincent Gourdon (dir.), « Politiques de la famille en Europe, 1880-1945 : dossier », *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n° 15, août 2005, p. 6-65.
- Nassiet (Michel), *Parenté, noblesse et Etats dynastiques XV^{ème}-XV^{ème} siècles*, Paris, éd. de l'EHESS, 2000.
- O'Day (Rosemary), *The Family Relationships 1500-1900, England, France and USA*, London, Mac Milan, 1994.
- Okin (Susan Moller), *Justice, Gender and the Family*, New York, Basic Books, 1989.
- Pilon (Edmond), *La vie de famille au XVIII^{ème} siècle*, Paris, A. Michel, 1941.
- Pillorget (René), *La Tige et le Rameau. Familles anglaises et françaises, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Paris, Calmann-Lévy, 1979.
- Poussou (Jean-Pierre), Robin-Romero (Isabelle), dir., *Histoire des familles, de la démographie et des comportements, en hommage à J. P. Bardet*, Paris, PUPS, 2007,
- « Les Réseaux de parenté », *Annals de Démographie Historique*, 1995.
- Ruggiu, François-Joseph, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaises et françaises (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007.
- Segalen (Martine), *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, coll. "U", 1981.
- Shorter (Edward), *Naissance de la famille moderne*, Paris, Seuil, 1977 (trad. de l'américain, *The Making of Modern Family*, New York, Basic Book, 1975)
- Singly (François de) dir., *La Famille, l'Etat des savoirs*, Paris, La Découverte, 1991.
- Tolédano (A.D.), *La vie de famille sous la Restauration et la Monarchie de Juillet*, Paris, A. Michel, 1943.
- Trévisi (Marion), « Les relations tantes, nièces dans les familles du Nord de la France au XVIII^{ème} siècle », *Annales de démographie historique*, 2006/2, n°112, pp. 9-31.
- Trévisi (Marion), *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008.
- Viret (Jérôme-Luther), *Valeurs et pouvoirs. La reproduction familiale et sociale. Ecouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004.

2. Histoire du couple, du mariage

- Adler (Laure), *Secrets d'alcôve. Histoire du couple, 1830-1930*, Paris, Hachette, 1983, (réed. Complexe, 1990).
- *Amour et mariage en Europe*, Actes du colloque international, Liège, Musée de la vie wallonne, 1975.
- Blanc (Olivier), *L'amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, Perrin, 2002.
- Bologne (Jean-Claude), *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J.-C. Lattès, 1995.
- Bologne (Jean-Claude), *Histoire du sentiment amoureux*, Paris, Flammarion, 1998.
- Bologne (Jean-Claude), *Histoire du célibat et des célibataires*, Paris, Fayard, 2004.
- Bonnet (Marie-Jo), *Les relations amoureuses entre les femmes du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle. Essai historique*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- Brunet (Guy), Fauve-Chamoux (Antoinette), Oris (Michel) dir., *Le choix du conjoint*, Entretiens de la Société de Démographie Historique, Programme Rhône-Alpes, Recherches en sciences humaines, Lyon, 1996.
- Burguière (André), *Le mariage et l'amour en France de la Renaissance à la Révolution*, Paris, euil, 2010.
- Cottiaux (Jean), *La sacralisation du mariage*, Paris, Cerf, 1982.
- *Le couple au XVIII^{ème} siècle : mentalités et représentations*. Textes réunis par Marie-Odile Bernez, Ed. universitaires de Dijon, 2001.
- Daumas (Maurice), *La tendresse amoureuse, XVI^{ème} – XIX^{ème} siècles*, Paris, Perrin, 1996.
- Daumas (Maurice), *Le mariage amoureux, histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2004.
- Daumas (Maurice), « La sexualité dans les traités de mariage en France, XVI^{ème} – XVIII^{ème} siècles », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 51-1, janvier-mars 2004, p. 7-35.
- Daumas (Maurice), *Au bonheur des mâles. Adultère et cocuage à la Renaissance*, Paris, A. Colin, 2007/
- Dauphin (Cécile), Farge (Arlette), *Séduction et sociétés. Approches historiques*, Paris, Seuil, 2001.

- Fillon (Anne), *Les Trois bagues aux doigts : amours villageoises au XVIII^{ème} siècle*, Paris, R. Laffont, coll. "Les Hommes et l'histoire", 1989.
- Fillon (Anne), *Louis Simon, Villageois de l'ancienne France*, Rennes, Ouest-France, 1996.
- Flandrin (Jean-Louis), *Les Amours paysannes, XVI^{ème}-XIX^{ème} siècle*, Paris, 1975 (rééd. Paris, Gallimard, coll. "Folio Histoire", 1993).
- Frey (M.), « Du mariage et du concubinage dans les classes populaires à Paris, 1846-1847 », *Annales ESC*, juillet-aôut 1978, pp. 803-824.
- Gaudemet (Jean), *Le mariage en Occident*, Paris, Cerf, 1987.
- Garnot (Benoit), *On n'est point pendu pour être amoureux. La liberté amoureuse au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Belin, 2008.
- Giraud-Telon (A.), *Histoire du mariage en Occident sous toutes ses formes....*, Paris, Raymond Castells éd., 1998.
- Houbre (Gabrielle), *La Discipline de l'amour. L'éducation sentimentale des filles et des garçons à l'âge du romantisme*, Paris, Plon, 1997.
- Lebrun (François), *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1975.
- Lemennicier (B.), *Le marché du mariage et de la famille*, Paris, PUF, 1988.
- Lottin (Alain), *La Désunion du couple sous l'Ancien Régime*, Lille, 1975.
- Lottin (Alain), « Amour, mariage, famille dans le Nord de la France (XVII^{ème} -XIX^{ème} siècle) », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 1980, 178, pp.12-22.
- *Mariage et remariage dans les populations du passé*, colloque, Londres-N-Y, Academic Press, 1981.
- *Mari et femme dans la France rurale traditionnelle*, Catalogue de l'exposition du musée des Arts et Traditions populaires, Paris, 1973.
- Mathon (Gérard), *Le mariage des chrétiens*, Desclée de Brouwer, "Bibliothèque d'Histoire du Christianisme", 1995, 2 t.
- Melchior-Bonnet (Sabine), Salles (Catherine), *Histoire du mariage*, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquin », 2009.
- Métral (M.-O.), *Le Mariage. Les hésitations de l'Occident*, Paris, Aubier-Montaigne, 1977.
- Reynolds (Philip L.), *Marriage in the Western Church*, Leiden, E.J. Brill ed., 1994.
- Ritzer (K.), *Le mariage dans les Eglises chrétiennes du I^{er} au XI^{ème} siècle*, Paris, Cerf, 1970.
- Ronsin (Francis), *Le Contrat sentimental. Débats sur le mariage, l'amour, le divorce, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Paris, Aubier, 1990.
- Ronsin (Francis), *Les Divorciaires. Affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1992.
- Segalen (Martine), « Le mariage, l'amour et les femmes dans les proverbes populaires français », *Ethnologie française*, t. V, 1975 et t. VI (1), 1976.
- Segalen (Martine), *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980.
- Segalen (Martine), *Amours et mariages dans l'ancienne France*, Paris, Berger-Levrault, 1981.
- Stone (Lawence), *The Family, Sex and Marriage in England, 1500-1800*, New York, Harper and Row, 1977.
- Tassin (Guy), *Qui épouser et comment ? Alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*, préface de Françoise Héritier, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Traer (James F.), *Marriage and the Family in Eighteenth Century France*, Ithaca, Cornell University Presse, 1980.
- Viallaneix (Paul), Ehrard (Jean) dir., *Aimer en France, 1760-1860*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1980, 2 tomes.
- Walch (Agnès), *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Ed. Ouest-France, 2003.
- Walch (Agnès), *Histoire de l'adultère*, Paris, Perrin, coll. Pour l'histoire, 2009.

3. Histoire de la sexualité

- Ariès (Philippe), Bejin (André) éd., « Sexualités occidentales », *Communications* n°35, Paris, Seuil, 1982.
- Beauthier (Régine), Piette (Valérie), Truffin (Barbara) dir., *La Modernisation de la sexualité (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Bruxelles, éd. de l'université de Bruxelles, 2010.
- Beauvalet (Scarlett), *Histoire de la sexualité à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Blanc (Olivier), *L'amour à Paris au temps de Louis XVI*, Paris, Perrin, 2002.
- Boureau (Alain), *Le droit de cuissage. La fabrication d'un mythe, XIII^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, coll. "Evolution de l'humanité", 1995.

- Burguière (André), Tamara (K. Hareven), *Family and Sexuality in French History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1980.
- Casta-Rosaz (Fabienne), *Histoire du flirt, les jeux de l'innocence et de la perversité*, Paris, Grasset, 2000.
- Casta-Rosaz (Fabienne), *Histoire de la sexualité en Occident*, Paris, La Martinière, 2004.
- Chaperon (Sylvie), « L'histoire contemporaine des sexualités en France », *Vingtième siècle*, juillet-septembre 2002, n°75, pp. 47-59.
- Chaperon (Sylvie), *Les origines de la sexologie, 1850-1900*, Paris, Audibert, 2007.
- Chaperon (Sylvie), « La Sexologie française contemporaine : un premier bilan historiographique », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°17, 2007, pp. 7-22.
- Chaperon (Sylvie), *La médecine du sexe et les femmes. Anthologie des perversions féminines au XIX^{ème} siècle*, Paris, La Musardine, 2008.
- Corbin (Alain), *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Paris, Aubier, "Collection Historique", 1978.
- Corbin (Alain), « Les principales étapes de l'histoire du sexe en Occident », dans Redon (Odile), Sallmann (Line), Steinberg (Sylvie), *Le Désir et le goût. Une autre histoire (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Actes du colloque à al mémoire de J.-L. Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, PU Vincennes, 2005.
- Corbin (Alain), *L'Harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'évènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008.
- Cott (Nancy), « Passionlessness : an interpretation of Victorian sexual ideology, 1790-1850 », *Signs*, 1978, 4, pp. 219-236.
- Crawford (Patricia), « Sexual knowledge in England, 1500-1750 », in Porter (Roy), Teich (Mikulás) eds, *Sexual knowledge, sexual science: the history of attitudes to sexuality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, pp. 82-108.
- Darmon (Pierre), *Le tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, "Point Histoire", 1979.
- Delon (Michel), *Le savoir-vivre libertin*, Paris, Hachette littérature, 2000.
- Duby (Georges) dir., *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, coll. "Points Histoire", 1991.
- Fisher (Hélène), *Histoire naturelle de l'amour : instinct sexuel et comportement amoureux à travers les âges*, Paris, R. Laffont, 1994.
- Flandrin (Jean-Louis), « L'attitude à l'égard du petit enfant et les conduites sexuelles dans la civilisation occidentale : structures anciennes et évolution », *Annales de démographie historique*, 1973.
- Flandrin (Jean-Louis), *Le sexe et l'occident. Evolution des attitudes et des comportements*, Paris, Seuil, coll. "L'Univers historique", 1981.
- Flandrin (Jean-Louis), *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale*, Paris, Le Seuil, 1983.
- Foucault (Didier), *Histoire du libertinage, des Goliards au marquis de Sade*, Paris, Perrin, 2007.
- Foucault (Michel), *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976, t. I, *La Volonté de savoir*.
- Gallagher (Catherine), Laqueur (Thomas) dir., *The Making of the modern body. Sexuality and society in nineteenth century*, Berkeley-London, University of California press, 1987.
- Gay (Peter), *The Bourgeois Experience. Victoria to Freud*, t. 1, *Education of th Senses*, New York, Oxford University Press, 1992.
- Guillebault (Jean-Claude), *La tyrannie du plaisir*, Paris, Seuil, 1998.
- Haggerty (George E.), *Men in love : masculinity and sexuality in the eighteenth century*, New York, Columbia University Press, 1990.
- Hall (Lesley), Porter (Roy) eds, *The facts of life : the creation of sexual knowledge in Britain, 1650-1950*, New Haven, Yale University Press, 1995.
- Harvey (Karen), « The substance of sexual difference : change and persistence in representations of the body in eighteenth-century England », *Gender and History*, 2002, 14, pp. 202-223.
- Harvey (Karen), *Reading sex in the eighteenth century : bodies and gender in English erotic culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- « Histoire et sexualité », *Annales ESC*, juillet-août 1973, pp. 973-1057.
- Hitchcock (Tim), *English sexualities, 1700-1800*, Basingstoke, Mac Millan, 1997.
- Knibiehler (Yvonne), *La sexualité et l'histoire*, Paris, O. Jacob, 2002.
- Laqueur (Thomas), « Orgasm, generation, and the politics of reproductive biology », *Representations*, 14, 1986, pp. 1-41.
- Laqueur (Thomas), *Le sexe en solitaire, Contribution à une histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 2003.
- Laforgue (Pierre), *L'Eros romantique. Représentations de l'amour en 1830*, Paris, PUF, 1998.
- Louis (Marie-Victoire), *Le Droit de cuissage, France (1860-1930)*, Paris, L'Atelier, 1994.

- Mc Clive (Cathy), « Engendrer pendant les menstrues », dans Redon (O.), Sallmann (L.), Steinberg (S.) dir., *Le Désir et le Goût: Une autre Histoire (XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*, Presses Universitaires de Vincennes, 2005, pp. 245-263.
- Mac Laren (Angus), "Some Secular Attitudes toward Sexual Behaviour in France : 1760-1860", *French Historical Studies*, 8, 1974.
- Muchembled (Robert), *L'orgasme et l'Occident. Une histoire du plaisir du XVI^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 2005.
- Nead (Lynda), *Myths of sexuality : representations of women in Victorian Britain*, Oxford, B. Blackwell, 1988.
- Porter (R.), Hall (L.), *The Facts of Life. The Creation of sexual knowledge in Britain, 1650-1950*, New Haven - Londres, Yale University Press, 1995.
- Rebreyend (Anne-Claire), « Comment écrire l'histoire des sexualités au XX^{ème} siècle ? », *Clio*, « Utopies sexuelles », numéro 22, 2005 [en ligne].
- Rebreyend (Anne-Claire), *Intimités amoureuses. France 1920-1975*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, coll. « Le Temps du genre », 2009
- « Représentations de la vie sexuelle », *Dix-huitième siècle*, n°12, 1980.
- Servais (Paul), *Histoire de la famille et de la sexualité occidentales*, Louvain-la-Neuve, Academia, Pedasup 26, 1993.
- « Sexualités et sociétés », *Revue Bastidiana*, n°27-28 1999.
- « Sexualités occidentales : contributions à l'histoire et à la sociologie de la sexualité », *Communications*, n°35, EHESS, Seuil, 1982.
- "Sexuality and the Social Body in the Nineteenth Century", *Représentations*, printemps 1986, n°14.
- Sohn (Anne-Marie), "Les attentats à la pudeur sur les fillettes en France et la sexualité quotidienne (1870-1939)", *Mentalités*, n°3 : *Les violences sexuelles*, sept. 1989.
- Sohn (Anne-Marie), *Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des Français au quotidien, 1850-1950*, Paris, Aubier, 1996.
- Sohn (Anne-Marie), *Cent ans de séduction : une histoire des histoires d'amour*, Paris, Larousse, 2003.
- Solé, (R.), *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, Albin Michel, 1976 (rééd. Bruxelles, éd. Complexe, 1984)
- Tamagne (Florence), *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, Paris, éd. De la Martinière, 2001.
- Tannahill (Reay), *Le sexe dans l'histoire*, Paris, R. Laffont, 1982.
- Tarczylo (Théodore), *Sexe et liberté au siècle des Lumières*, Paris, Presse de la Renaissance, 1983.
- Vigarello (Georges), *Histoire du viol*, Paris, Point Histoire, Seuil, 1998.
- Weeks (Jeffrey), *Sex, Politics and Society. The Regulation of Sexuality since 1800*, Londres et New York, Longman, 1981.
- Wheaton (R.), Hareven (Tamara K.) dir., *Family and Sexuality in French history*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1980.
- « Women's sexualities : Contest and control », éd. Penny Summerfield, Penny Tinkler, *Women's History Review*, vol. 1, n°3, 1992.

C. AMOURS ET ENFANTS ILLEGITIMES, FILLES- MERES

- Blayo (Y.), « La proportion de naissances illégitimes en France, de 1740 à 1829 », *Population*, n° spécial nov. 1975, pp. 65-70.
- Brouard (Isabelle), « La Naissance illégitime : faute ou innocence maternelles ? », *XVIII^{ème} siècle*, 21, 1989, pp.369-379.
- Brunet (Guy), *Aux marges de la famille et de la société. Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XVIII^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Carter (J.), Duriez (T.), *With Child. Birth trough the Ages*, Edinburgh, 1986.
- Demars-Sion (Véronique), *Femmes séduites et abandonnées au XVIII^{ème} siècle, L'exemple du Cambrésis*, Paris, Ester, 1992.
- Depauw (Jacques), « Amours illégitimes et société à Nantes au XVIII^{ème} siècle », *Annales E.S.C.*, juillet-oct. 1972, pp. 1155-1182.
- Devan (Marie-Gabrielle), *Le drame des filles-mères*, Paris, éd. Fam. de France, 1952.
- Fairchilds (Cissie C.), « Female Sexual Attitudes and the Rise of Illegitimacy : A Case Study », *Journal of Interdisciplinary History* 8, spring 1978.
- Fuchs (Rachel G.), « Seduction, Paternity and the law in Fin de Siècle France », *The Journal of Modern History*, t. 72, n°4, déc. 2000, pp. 944-999.

- Grimmer (Claude), *La femme et le bâtard, Amours illégitimes et secrètes dans l'ancienne France*, Paris, Presses de la Renaissance, 1983.
- Haase-Dubosc (Danielle), « Ravie et enlevée au XVII^{ème} siècle », dans Haase-Dubosc (Danielle), Viennot (Eliane) dir., *Femmes et Pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, pp.191-205.
- Higginbotham (Ann R.), « The Unmarried Mother and Her Child in Victorian London (1834-1914) », Ph. D. diss., Indiana University, 1986.
- Laslett (Peter) *et al.*, *Bastardy and its Comparative History*, Londres, Edward Arnold publisher, 1973 (rééd. 1980).
- Laslett (Peter), *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.
- Lebrun (François), « Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIII^{ème} siècle », *Annales ESC*, 27, 1972, 4-5, pp.1183-1189.
- Lefaucheur (Nadine), *Les Filles-mères et la patrie. Conservation et utilité des bâtards*, Paris, Ministère de la Justice, Fondation Royaumont, 1985.
- Lévy (Françoise P.), *L'amour nomade. La mère et l'enfant hors mariage*, Paris, Seuil, 1981.
- Lottin (Alain), « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII^{ème} siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1970, pp. 278-321.
- Phan (Marie-Claude), « Les déclarations de grossesse en France (XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle) : essai institutionnel », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 1, janv. mars, 1975, pp. 61-88.
- Phan (Marie-Claude), *Les amours illégitimes, histoire de séduction en Languedoc (1676-1786)*, Paris, éd. CNRS, 1986 (version abrégée d'une thèse).
- Phan (Marie-Claude), « La séduction impunie ou la fin des actions en recherche de paternité », dans *Les femmes et la Révolution française*, Actes du colloque international 12-14 avril 1989, Toulouse, 1990, pp. 53-55.
- Van de Walle (Etienne), « Illegitimacy in France during the Nineteenth Century », in Peter Laslett *et al.* ed., *Bastardy and Its Comparative History*, Edward Arnold publisher, 1973 (rééd. 1980).

VI. HISTOIRE DE LA MATERNITE, DE L'ACCOUCHEMENT ET DE L'ENFANCE

A. PROCREATION, ERREURS ET DANGERS DE LA CONCEPTION

1. Généralités : procréation, hérédité, race

- Benard (Jean-Claude), «Fille ou garçon à volonté. Un aspect du discours médical au XIX^{ème} siècle », *Ethnologie française*, n.s., XI, janvier-mars, 1981, n°1, pp. 63-76.
- Belmont (Nicole), « L'enfant et le fromage », dans « La fabrication mythique des enfants », *L'homme*, 1988, n°105, pp. 13-28.
- Carol (Anne), « Les représentations de la fécondation face aux mutations du savoir », *Le Genre face aux mutations*, Colloque de Rennes 26-28 septembre 2002, 2003.
- Carol (Anne), « La télégonie, ou les nuances de l'hérédité féminine », in *Rives nord-méditerranéennes*, Hérédités, héritages, 24, 2006.
- Corbin (Alain), « La Petite Bible des jeunes époux », *L'Histoire*, 63, janvier 1984 (rééd. dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, "Collection historique", 1991, pp. 171-183).
- Darmon (Pierre), *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, J.-J. Pauvert, 1977 (rééd. Paris, Seuil, 1981).
- De Renzi (Silvia), "Resemblance, paternity, and imagination in early modern courts", in Müller-Wille (Staffan), Rheinberger (Hans-Jörg) eds, *Heredity produced : at the crossroads of biology, politics, and culture, 1500-1870*, Cambridge, Mass., MIT Press, 2007, pp. 61-83.
- Dorlin (Elsa), *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Saint-Etienne, Publications de l'Université, «Textes à l'appui / Genre & sexualité», 2006.
- Dorlin (Elsa), *Au chevet de la Nation : Sexe, race et médecine (XVII^{ème}-XVIII^{ème})*, thèse de doctorat, université Paris IV Sorbonne, 2004.
- Escande (Jean-Paul), « La procréation, la sexualité et l'ordre moral [au XIX^{ème} siècle] », *Humanisme*, n°207, 1992, pp. 9-12.

- Fischer (Jean-Louis), « Défense et critiques de la thèse imaginationniste à l'époque de Spallanzani », dans *Lazzaro Spallanzani e la biologia del Settecento...*, a cura di Giuseppe Montalenti e Paolo Rossi, Firenze, Leo S. Olschki, 1982, pp. 413-429.
- Fischer (Jean-Louis), *La naissance de la vie. Une anthologie*, Paris, Agora, 1991.
- Fissell (Mary), « Gender and generation : representing reproduction in early modern England », *Gender and History*, 1995, 7, pp. 433-456.
- Giordan (André), Pochon (Jacqueline), Host (Victor), *Contribution à l'étude du concept de fécondation au XIX^{ème} siècle et commentaires didactiques*, Paris, CIEEIST, 1984.
- Gonzales (Jacques), *Histoire naturelle et artificielle de la procréation*, Paris, Bordas, 1996.
- Jacob (François), *La Logique du vivant, une histoire de l'hérédité*, Paris, PUF, 1970.
- Knibiehler (Yvonne), « Les médecins et l'amour conjugal au XIX^{ème} siècle », dans Viallaneix (Paul), Ehrard (Jean) dir., *Aimer en France, 1760-1860*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand, faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1980, t. 1, pp. 357-366.
- McLaren Angus, « The pleasures of procreation : traditional and biomedical theories of conception », in Bynum (W.F.), Porter (Roy) eds, *William Hunter and the eighteenth-century medical world*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 323-341.
- Martin (Xavier), *Régénérer l'espèce humaine: utopie médicale et Lumières, 1750-1850*, DMM, 2008.
- Pinto-Correia (Clara), *The ovary of Eve : egg and sperm and preformation*, Chicago, University of Chicago Press, 1997.
- Quinlan (Sean M.), *The Great Nation in Decline – Sex, modernity and health crises in Revolutionary France, c. 1750-1850*, Ashgate, 2007.
- Sbiroli (Lynn Salkin), « Génération et régénération : réflexions sur le rôle biologique et idéologique de la femme en France (1786-96) », *Actes du 8^{ème} Congrès international des Lumières*, 1992, t. 2, pp. 758-761.

2. Les ratés de la conception : les monstres

- Appel (Toby A.), *The Cuvier-Geoffroy debate : French biology in the decades before Darwin*, New York, Oxford University Press. On Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, 1987.
- *Beautés monstres, curiosités, prodiges et phénomènes*, catalogue du Musée des Beaux-Arts de Nancy, 24 octobre 2009-25 janvier 2010, Nancy, éd. Musée des Beaux-Arts de Nancy, 2009.
- Bertrand (Régis), Carol (Anne), dir., *Le « monstre » humain, imaginaire et société*, Aix en Provence, P.U.P., 2005.
- Bogdan (R.), *Freak Show. Presenting Human Oddities for Amusement and Profit*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
- Bouce (P.G.), « Imagination, pregnant women, and monsters in eighteenth-century England and France », in G.S. Rousseau and R. Porter éd., *Sexual Underworlds of the Enlightenment*, Manchester, 1987, pp. 86-100.
- Cahn (T.), *La vie et l'œuvre d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire*, Paris, PUF, 1962.
- Carol (Anne), « La chirurgie des monstres siamois », dans Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social : approche historique*, Paris, Créaphis, 2008.
- Céard (Jean), *Des monstres et des prodiges*, Genève, Droz, 1971.
- Canguilhem (Georges), *La connaissance de la vie*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1992 (1^{ère} éd. 1965).
- Canguilhem (Georges), « La monstruosité et le monstrueux », *Le Normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966.
- Caiozzo (Anna), Demartini (Anne-Emmanuelle) dir., *Monstre et imaginaire social : approche historique*, Paris, Créaphis, 2008.
- Courtine (Jean-Jacques), « Curiosité humaines, curiosité populaire. Le spectacle de la monstruosité au XVIII^{ème} siècle », *Curiosité et libido sciendi*, N. Jacques-Chaquin, S. Houdard, dir., Paris, ENS, éd. Fontenay/ Saint-Cloud, vol. II, 1998, pp. 487-503.
- Courtine (Jean-Jacques), « Le théâtre des monstres. Les spectacles tératologiques au XVIII^{ème} siècle », *Les Cahiers de la Comédie Française*, 33, Actes Sud, Automne 1999, pp. 51-59.
- Courtine (Jean-Jacques), « Le corps inhumain », dans Corbin (Alain), Courtine (Jean-Jacques), Vigarello (Georges) dir., *Histoire du corps*, t. 1, 2005, pp. 373-38.
- Courtine (Jean-Jacques), « Le corps anormal. Histoire et anthropologie culturelles de la difformité », *Histoire du corps...*, op. cit., t. 3, 2006, pp. 201-262.
- Daston (Lorraine), Park (Katharine), *Wonders and the order of nature, 1150–1750*, New York, Zone Books, 1998.

- Fischer (Jean-Louis), « Comment est née la science des monstres », *La Recherche*, 1985, n°162, pp. 42-51.
- Fischer (Jean-Louis), « De la genèse fabuleuse à la morphogenèse des monstres », *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, SFHST, Diffusion, Editions Belin, Paris, 1986.
- Fischer (Jean-Louis), « Hérité et tératologie (1860-1920) », dans *L'ordre des caractères*, Paris, Vrin, 1990.
- Fischer (Jean-Louis), *Monstres, Histoire du corps et de ses défauts*, Paris, Syros Alternatives, 1991.
- From “monsters” to modern medical miracles : selected moments in the history of conjoined twins from medieval to modern times. A NLM online exhibition.
- Garland (Rosemarie), « Du prodige à l'erreur : les monstres de l'Antiquité à nos jours », dans Bancel (Nicolas), Blanchard (Pascal), Boetsch (Gilles), Deroo (Eric), Lemaire (Sandrine) dir., *Zoos humains, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle. De la vénus hottentote aux reality shows*, Paris, éd. La Découverte, coll. “Textes à l'appui”, 2002, pp. 38-48.
- Gourevitch (Danielle), « Les ratés de la conception : fausses-couches et monstres selon les biologistes, les médecins et les juristes de l'Antiquité », *Éthique*, 16 (2), pp. 38-44, 1995.
- Graille (Patrick), *Les hermaphrodites aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2001.
- Hagner (Michael), “Enlightened monsters”, in Clark (William), Golinski (Jan), Schaffer (Simon) eds, *The sciences in enlightened Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1999, pp. 179-217.
- Lascault (Gilbert), *Le monstre dans l'art occidental. Un problème esthétique*, Paris, Klincksieck, 1973.
- Le Minor (J.-M.), « Naissances monstrueuses et anomalies congénitales en Alsace du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle », *J. Méd. Strasbourg*, 1983, vol. 14, pp. 291-295, 371-376 et 445-450.
- Leroi (Armand Marie), *Mutants : On the form, varieties and errors of the human body*, London, Harper Collins, 2003.
- Martin (Ernest), *Histoire des monstres depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, Reinwald, 1880 ; rééd. Par J. Milton, 2002.
- Monestier (Martin), *Les monstres. Histoire encyclopédique des phénomènes humains des origines à nos jours*, Paris, Le Cherche Midi, 2007.
- Poliakov (L.), « Le fantasme des êtres hybrides et la hiérarchie des races aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles », dans L. Poliakov dir., *Hommes et bêtes. Entretien sur le racisme*, colloque de Cérisy-la-Salle, 12-15 mai 1973, Paris, La Haye, Mouton, 1975.
- Roux (Olivier), *Une histoire générale de la tératologie des origines à nos jours*, Paris, 2008.
- Saint-André (N.), “A short Narrative of an extraordinary Delivery of Rabbits perform'd by Mr John Howard », Londres, 1726 ; dans *Aesculape*, 1933, p. 277.
- Stead (Evanghélia), *Le monstre, le singe et le fœtus : Tératogonie et Décadence dans l'Europe fin-de-siècle*, Genève, Droz, 2004.
- Stiker (Henri-Jacques), « Nouvelle perception du corps infirme », *Histoire du corps...*, op. cit., t. 2, pp. 279-298.
- Tort (A.), *L'Ordre et les Monstres. Le débat sur les origines des déviations anatomiques au XVIII^{ème} siècle*, Paris, Le Sycomore, 1980.
- Tort (A.), « La logique du déviant. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et la classification des monstres », *Revue des sciences humaines*, 188, 1982, pp. 7-25.
- Wilson (D.), *Signs and Portents. Monstrous Births from the Middle Age to the Enlightenment*, Londres, Routledge, 1993.

3. Procréation et eugénisme ; callipédie

- Carol (Anne), *L'Eugénisme en France et ses origines : la Société Française d'Eugénisme*, mémoire de Maîtrise d'histoire, Paris, I, 1983.
- Carol (Anne), « Les enfants de l'amour : à propos de l'eugénisme au XIX^{ème} siècle », *Romantisme*, n°68, 1990, pp. 87-95.
- Carol (Anne), *Les Médecins français et l'eugénisme 1800-1942. De la mégalanthropogénésie à l'examen prénuptial*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alain Corbin, Paris I, 1993.
- Carol (Anne), *Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Seuil, coll. “L'Univers historique”, 1995.
- Carol (Anne), « Médecine et eugénisme en France ou le rêve d'une prophylaxie parfaite (XIX^{ème}-première moitié du XX^{ème} siècle) », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 43, oct.-déc. 1996, pp. 618-631.
- Drouard (Alain), « Aux origines de l'eugénisme en France : le néo-malthusianisme (1896-1914) », *Population*, vol. 47, n° 2, 1992, pp. 435-459.

- Drouard (Alain), *L'eugénisme en questions. L'exemple de l'eugénisme « français »*, Paris, Ellipses, 1999.
- Fischer (Jean-Louis), « La callipédie ou l'art d'avoir de beaux enfants », *Dix-huitième siècle*, n°23, 1991, pp. 141-158.
- Fischer (Jean-Louis), *L'art de faire de beaux-enfants. Histoire de la callipédie*, Paris, A. Michel, 2009.
- Gourevitch (Danielle), « Se mettre à trois pour faire un bel enfant, ou l'imprégnation par le regard », *L'Évolution psychiatrique*, 52, 1987, pp. 559-563.
- Léonard (Jacques), « Eugénisme et Darwinisme. Espoirs et perplexités chez les médecins français du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle », *Congrès International pour le centenaire de la mort de Darwin*, 1982, éd. Conry (Y.), *De Darwin au Darwinisme*, Paris, 1983, pp. 187-207.
- Léonard (Jacques), « Le premier congrès international d'Eugénie (Londres 1912) et ses conséquences françaises », *Histoire des sciences médicales*, 1983, pp. 141-146.
- Peel (Robert A.) ed., *Essays in the History of Eugenics. Proceedings of a Conference organized by the Galton Institute, London, 1997*, Londres, The Galton Institute, 1998.
- Richardson (Angélique), *Love and Eugenics in the late Nineteenth Century : Rational Reproduction and the New Woman*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- Schneider (W.), « Toward the Improvement of the Human Race : the History of Eugenics in France », *Journal of Moderne History*, 1982, pp. 268-291.
- Taguieff (Pierre-André), « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, n°26, mars 1991, pp. 23-44.
- Taguieff (Pierre-André), « Sur l'eugénisme : du fantasme au débat », *Pouvoirs*, n°56, 1991, pp. 23-64.
- Verjus (Anne), « De l'art de faire des enfants d'esprit : les médecins, les femmes et la fabrique du citoyen au début du XIX^{ème} siècle », *Mélanges en hommage à Y. Knibiehler*, sous la dir. de Bitton (Michèle) et alii, 2004.

4. Péril vénérien ; dégénérescence

- Bisseret-Moreau (Noëlle), « De la « décadence de la race » au « vieillissement de la population » », *Les Tempes modernes*, août-sept. 1990, n°529-530, pp.80-120.
- Coffin (Jean-Christophe), « La Théorie des dégénérescences et sa réception, 1857-1860 », *Sexe et race. Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle*, Paris, Paris VII et CERG, 1992, pp. 39-58.
- Coffin (Jean-Christophe), *L'Idée de la décadence en France et en Italie, 1870-1914*, DEA d'histoire sous la direction de Michelle Perrot, 1985.
- Coffin (Jean-Christophe), « Le thème de la dégénérescence de la race autour de 1860 », *History of European Ideas*, 1992, 15, n°4-6, pp. 727-32.
- Coffin (Jean-Christophe), *Le Corps social en accusation : le thème de la dégénérescence en France et en Italie, 1850-1900*, thèse d'histoire sous la direction de Michelle Perrot, Paris, VII, 1993.
- Coffin (Jean-Christophe), « Hérité et question sociale (fin XIX^{ème} siècle) », dans A. Gueslin, H. J. Stiker (ed.), *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2003, pp. 219-60.
- Coffin (Jean-Christophe), *La transmission de la folie, 1850-1914*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Corbin (Alain), « Le péril vénérien au début du siècle. Prophylaxie sanitaire et prophylaxie morale », *Recherches, L'haleine des faubourgs*, n°29, 1977.
- Corbin (Alain), « L'hérédosyphilis ou l'impossible rédemption », *Romantisme*, 31, « Sings », 1981, pp. 131-149 (rééd. dans Corbin (Alain), *Le Temps, le Désir et l'Horreur. Essais sur le XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, «Collection historique», 1991, pp. 141-169).
- Le Naour (Jean-Yves), « Sur le front intérieur du péril vénérien », *Annales de démographie historique*, 2002, pp. 107-119.
- Nye (Robert A.), « Degeneration and the Medical Model of Cultural Crisis in the French Belle Epoque », in Drescher (S.), Sabean (D.), Sharlin (A.) ed., *Political Symbolism in Modern Europe : Essays in Honor of George L. Mosse*, New Brunswick, N.J., Rutgers University Press, 1982.
- Nye (Robert A.), *Crime, Madness and Politics in Modern France. The Medical Concept of National Decline*, Princeton, Princeton University Press, 1984.
- Pick (Daniel), *Faces of Degeneration. A European Disorder, c.1848-c.1918*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- Soloway (Richard A.), *Demography and Degeneration : Eugenics and the Declining Birthrate in Twentieth-Century Britain*, University of North Carolina Press, 1990.

- Teitelbaum (Michael S.), Winter (Jay M.), *The fear of Population Decline*, New York, Academic Press, 1986.
- Winston (Michael), "Medicine, marriage and human degeneration in the French enlightenment", *Eighteenth-Century Studies*, vol. 38, n°2, 2005, pp. 263-281.

B. CONTROLE DES NAISSANCES, AVORTEMENT ET INFANTICIDE

1. Malthusianisme, procédés contraceptifs, dépopulation/ natalisme¹²

- Accampo (Elinor A.), « The rhetoric of reproduction and reconfiguration of womanhood in the French birth control Movement (1890-1920) », *Journal of Family History*, vol. 21, n°3, 1996, pp. 351-71.
- Accampo (Elinor A.), "The Gendered Nature of Contraception in France : Neo-Malthusianism, 1900-1920", *Journal of Interdisciplinary History*, 2003, vol. 34, n°2, pp. 235-262.
- Ariès (Philippe), "La contraception autrefois », *L'Histoire*, n°1, mai 1978.
- Armengaud (André), *Les Français et Malthus*, Paris, PUF, 1975.
- Bard (Christine), Mossuz-Lavau (Janine) dir., *Le Planning familial : histoire et mémoire*, Rennes, PU Rennes, 2007.
- Bardet (Jean-Pierre), Dupaquier (Jacques), « Contraception : les Français les premiers, mais pourquoi ? », *Communication : Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 3-33.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), « La limitation des naissances : l'exemple de Verdun dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1990, pp. 199-215.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), « Les fruits de l'amour : la mise en place d'une limitation des naissances au XVIII^{ème} siècle », *L'amour à l'époque moderne*, Assoc. Hist. Modernistes Univ., n° 17, 1992, pp. 119-144.
- Becchia (Alain), « Les milieux parlementaires et la dépopulation de 1900 à 1914 », *Communications : Dénatalité, l'antériorité français*, n°44, Paris, Seuil, 1986.
- Bejin (André), « Natalité et mariage selon Arsène Dumont et Marcel Baudouin, deux figures du natalisme anticlérical à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle », *Démographie et politique*, 1997, pp. 85-93.
- Bergues (H.), *La Prévention des naissances dans la famille*, Paris, PUF, Cahiers de l'INED, 1960.
- Bologne (Jean-Claude), *La naissance interdite. Stérilité, avortement, contraception au Moyen-Age*, Paris, Olivier Orban, 1988.
- Charbit (Yves), *Economic, Social and Demographix Thought in the XIXth Century. The Population Debate from Malthus to Marx*, Springer, 2009.
- Coale (Ansley J.), Cotts Watkins (Susan) ed., *The Decline of Fertility in Europe*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1986.
- De Lucca Barusse (Virginie), « Natalisme et hygiénisme en France de 1900 à 1940. L'exemple de la lutte antivénéérienne », *Population*, n°3, 2009, pp. 531-560.
- Demeulenaere-Douyère (Christiane), « Etre néo-malthusien à Paris à la Belle Epoque », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, n°122-124, 1999.
- Dolan (Brian) ed., *Malthus, Medecine and Morality. Malthusianism after 1798*, Amsterdam, Rodopi, 2000.
- Dupâquier (Jacques), « Malthusiens et populationnistes dans la France du XIX^{ème} siècle », *Panoramiques*, n° 36, 1998, pp. 40-42.
- Dupâquier (Jacques), Lachiver (Marcel), « Sur les débuts de la contraception en France ou les deux malthusianismes », *Annales*, novembre-décembre 1969, n°6, pp. 1391-1406.
- Fauve-Chamoux (Antoinette), éd. *Malthus hier et aujourd'hui. Congrès international de démographie historique, CNRS, mai 1980*, Paris, CNRS, 1984.
- Flandrin, (Jean-Louis), *L'Eglise et le contrôle des naissances*, Paris, Flammarion, coll. "Questions d'histoire", 1970, rééd. en 2006 soue le titre *L'Eglise et la contraception*.
- Gillis (John R.), Tilly (Louise A.), Levine (David) eds., *The European Experience of Declining Fertility, 1850-1970. The Quiet Revolution*, Oxford, Blackwell, 1992.
- Guerrand (Roger-Henri), *La libre maternité*, Paris, Casterman, 1971.

¹² Pour la recension complète des publications sur le néo-malthusianisme à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle en France et en Europe, voir : Cova (Anne), *Féminismes et néo-malthusianismes sous la Troisième République : « La liberté de la maternité »*, Paris, L'Harmattan, 2011.

- Guerrand (Roger-Henri), Ronsin (Francis), *Le Sexe apprivoisé. Jeanne Humbert et la lutte pour le contrôle des naissances*, Paris, La Découverte, 1990.
- Hasquin (Hervé), « Le débat sur la dépopulation dans l'Europe des Lumières », dans Moheau (Jean-Baptiste), *Recherches et considérations sur la population de la France*, par, éd. E. Vilquin, coll. INED/PUF, 1994, pp. 397-425.
- Hecht (Jacqueline), « Malthus avant Malthus : concepts et comportements prémalthusiens dans la France d'Ancien Régime », *Dix-huitième siècle*, n°26, 1994, pp. 69-78. [en photocop]
- Hecht (Jacqueline), « Avant le XVIII^{ème} siècle : “ Il n'est richesse ni force que d'hommes”, la préoccupation démographique au siècle des Lumières », *Panoramiques*, n° 36, 1998, pp. 22-33.
- Himes (Norman E.), *Medical History of Contraception*, New York, Schocken, 1970.
- Huss (Marie-Monique), Ogden (Philippe E.), « Demography and Pronatalism in France in the Nineteenth and Twentieth centuries », *Journal of Historical Geography*, vol. 8, n°3, july 1982, pp. 283-298.
- Le Bras (Hervé), « Les natalismes », *Démographie et politique*, 1997, pp. 95-114.
- Mac Laren (Angus), *Birth Control in Nineteenth-Century England*, New York, Holmes and Meier, 1978.
- Mac Laren (Angus), *Sexuality and Social Order : The Debate over the Fertility of Women and Workers in France, 1770-1920*, New York, Holmes and Meier, 1983.
- Mac Laren (Angus), *Histoire de la contraception*, Paris, Noësis, 1996 (trad. de *A History of Contraception*, Blackwell, 1990).
- Mac Laren (Angus), « Reproduction and Revolution : Paul Robin and Neo-Malthusianism in France », dans Brian (Dolan) ed., *Malthus, Medecine and Morality. Malthusianism after 1798*, Amsterdam, Rodopi, 2000, pp. 165-188.
- Netter (A.), Rozenbaum (H.), *Histoire illustrée de la contraception*, Paris, Dacosta, 1985.
- Noonan (John T.), *Contraception et mariage ; évolution ou contradiction dans la pensée chrétienne*, Paris, Cerf, 1969 (trad. de *Contraception. A history of its Treatment by the Catholic Theologians and Canonists*, Harvard University Press, 1966).
- Offen (Karen), « Depopulation, Nationalism and Feminism in Fin-de-Siècle France », *American Historical Review*, 89, June 1984.
- Pedersen (Jean Elisabeth), « Regulating abortion and birth control : gender, medicine and Republican politics in France, 1870-1920 », *French Historical Studies*, vol. 19, n°3, 1996, pp. 678-98.
- Riddle (John), *Eve's Herbs : a history of Contraception and Abortion in the West*, Cambridge, Harvard University Press, 1997.
- Ronsin (Francis), *Mouvements et courants néo-malthusiens en France (1880-1914)*, thèse de troisième cycle sous la direction de Michelle Perrot, université Paris VII, 1974.
- Ronsin (Francis), *La grève des ventres, propagande néo-malthusienne et baisse de la natalité française (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, Aubier Montaigne, 1980.
- Ronsin (Francis), « Malthusianisme, néo-malthusianisme, birth control et planning familial : des oppositions plus politiques que morales », *Démographie et politique*, 1997, pp. 67-79.
- Ronsin (Francis), « Le néomalthusianisme en France », dans Dorlin (Elsa), Fassin (Eric) dir., *Reproduire le genre*, Paris, éd. de la Bibliothèque Publique d'Information, 2010.
- Riddle (John M), *Contraception and Abortion from the Ancient World to the Renaissance*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992.
- Riddle (John M), *Eve's Herbs : A History of Contraception and Abortion in the West*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1997 .
- Shorter (Edward), « Female emancipation, birth control and fertility in European history », *American Historical Review*, 78, June, 1973, pp. 605-640.
- Spengler (Joseph), *France Faces Depopulation*, Durham, N.C., Duke University Press, 1979.
- Stengers (Jean), « Les pratiques anticonceptionnelles dans le mariage aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ; problèmes humains et attitudes religieuses », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 49, 1971, pp. 403-481 et pp. 1119-1174.
- Tolinson (Richard Peter), *The Politics of Dénatalité During the French Third Republic, 1890-1940*, Christ's College, Cambridge, Ph. D., 1984.
- « Les Transitions démographiques », *Annales de Démographie historique*, 1988.
- Van de Walle (Etienne), « Allaitement, stérilité et contraception : les opinions jusqu'au XIX^{ème} siècle », *Population*, juill.-octobre 1972, pp. 685-702.
- Van de Walle (Etienne), « Motivation and Technology in the Decline of French Fertility », in Wheaton (Robert), Haraven (Tamara K.) ed., *Family and Sexuality in French History*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1980.

- Van de Walle (Etienne), « Nouvelles attitudes devant la vie : la limitation des naissances », dans Bardet (Jean-Pierre), Dupâquier (Jacques) dir., *Histoire des populations de l'Europe, t. 2, : La révolution démographique, 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998, pp. 131-159.
- Vénard (André), Ariès (Philippe), « Deux contributions à l'histoire des pratiques contraceptives : I. Saint François de Sales et Thomas Sanchez. II. Chaucer et Madame de Sévigné », *Population*, n°4, 1954, pp. 683-698.

2. Avortement et infanticide

- Alexandre-Lefevre (Elisabeth), *L'infanticide devant le Parlement de Paris de 1750 à 1790*, thèse de doctorat, sous la dir. d'André Laingui, Univ. Panthéon-Assas, 2002.
- Bellet (C.), *L'Infanticide dans les Bouches-du-Rhône au XIX^{ème} siècle*, Mémoire de maîtrise, Paris, 1977.
- Bongert (Y.), « L'infanticide au siècle des Lumières », *Revue historique de droit français et étranger*, 1979, pp. 247-257.
- Boutique (Hélène), *Du Code Napoléon à nos jours, les lois françaises sur l'avortement. Leurs limites*, thèse de médecine, Paris, 1997.
- Connery (John), *Abortion : The Développement of the Roman Catholic Perspective*, Loyola University Press, Bonston, 1977.
- Dalsace (Jean), Dourlen-Rollier (Anne-Marie), *L'avortement*, Tournai, Casterman, 1970.
- Debru (Dominique), Vial (Dominique), *L'Avortement en France de 1880 à 1914*, mémoire de m maîtrise d'histoire sous la direction de Michelle Perrot, Paris, VII, 1974.
- Donovan (James M.), « Abortion, the Law, and the Juries in France, 1825-1923 », *Criminal Justice History* 9, Fall, 1988.
- Donovan (James M.), « Infanticide and the Juries in France, 1825-1913 », *Journal of Family History*, 16, n°2, 1991.
- Dupâquier (Jacques), « Combien d'avortements en France avant 1914 ? », *Communications*, 1986, vol. 44, pp. 87-106
- Fellahi (A.), Fol (M.), « Les amours tragiques. Chronique du procès de Thibaude Jacquot, mère infanticide à l'Eluiset en 1548 », XXXIV^{ème} Congrès des sociétés savantes de Savoie, septembre 1993.
- Fine (Agnès), « Savoirs sur le corps et procédés abortifs au XIX^{ème} siècle », *Communications, Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, Seuil, 1986, pp. 107-136.
- Flandrin (Jean-Louis), « L'avortement dans l'ancienne France, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle », *l'Histoire*, 16, 1979.
- Forges (Jean-Antoine), *L'interruption volontaire de grossesse sous l'Ancien Régime*, Roanne, Assoc. Généalog. Ceux du Roannais, 1993.
- Gaillard (Jeanne), « Le médecin et l'avortement au XIX^{ème} siècle », dans « Histoire de l'avortement », *L'Histoire*, n°16, octobre 1979, pp. 29-45.
- Goulard (Roger), « Avorteurs et avorteuses à la Bastille », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 15, 1921, pp. 267-282.
- Gowing (Laura), « Secret births and infanticide in seventeenth-century England », *Past & Present*, 156, 1997.
- Hoffer (P. C.), *Murdering mothers : Infanticide in England and New England 1558-1803*, London, 1984.
- Jackson (M.), « "Something More than Blood" : Conflicting Accounts of Pregnancy Loss in Eighteenth-Century England », in R. Cecil (ed.), *The Anthropology of Pregnancy Loss*, Oxford and Washington, 1996, pp. 197-214.
- Jackson (Mark), *Historical perspectives on child murder and concealment, 1550-2000*, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2002.
- Jütte (Robert) éd., *Geschichte des Abtreibung von der Antike bis zur Gegenwart*, Beck'sche Reihe, Munich, 1993.
- Keown (J.), *Abortions, Doctors and the Law. Some Aspects of the Legal Regulation of Abortion in England from 1803 to 1982*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Lalou (Richard), « L'infanticide devant les tribunaux français (1825-1910) », *Communications : Dénatalité l'antériorité française*, n°44, Paris, EHESS, Seuil, 1986.
- Le Mée (René), « Une affaire de "faiseuse d'anges" à la fin du XIX^{ème} siècle », *Communications : Dénatalité l'antériorité française*, n°44, Paris, EHESS, Seuil, 1986.
- Le Naour (Jean-Yves), Valenti (Catherine), *Histoire de l'avortement, XIX^{ème}- XX^{ème} siècle*, Paris, Le Seuil, 2003.
- *Livre noir de l'avortement en France*, Paris, Pierre Téqui, 2006.

- Luker (Kristin), *Abortion and the Politics of Motherhood*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- Mac Laren (Angus), « Women's work and regulation of family size : the question of abortion in the nineteenth Century », *History Workshop*, n°4, fall, pp. 70-81.
- Mac Laren (Angus), « Abortion in France : Women and the Regulation of Family Size, 1800-1914 », *French Historical Studies*, 9, spring 1978, pp. 461-485.
- Murphy (Gwenaël), « Marie Rochaud, femme violée et mère infanticide (Millac, 1776) », dans *Bulletin du Groupe de Recherche Historique et Archéologique de l'Isle-Jourdain*, n° 10, 2000, p. 35-67.
- Nardy (Enzo), *Procurato aborto nel mondo Geco Romano*, Dott. A. Giuffrè Editore, Milan, 1971.
- Noonan (John), éd. *The Morality of Abortion : Legal and Historical Perspectives*, Harvard University Press, Cambridge Mass., 1970.
- Petchesky (Rosalind Pollack), *Abortion and Woman's Choice : The State, Sexuality and Reproductive Freedom*, Boston, North-eastern University Press, 1984.
- Piers (Maria W.), *Infanticide Past and Present*, New York, W.W. Norton, 1978.
- Potts (Malcom), Diggory (peter), Peel (John), *Abortion*, Cambridge, Cambridge University Presse, 1970.
- Prosperi (Adriano), *Dare l'anima. Storia di un infanticido*, Torino, Einaudi, 2005.
- Sesboue (B.), « Les chrétiens devant l'avortement d'après les témoignages des Pères de l'Eglise », *Etudes*, août-septembre, pp. 262-263.
- Stetson (Dorothy Mc Bride), « Abortion Law Reform France », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 17, n°3, Autumn 1986, pp. 167-290.
- Riet (Didier), *L'infanticide en Bretagne au XVIII^{ème} siècle*, doctorat Rennes II, 1983.
- Riet (Didier), « Infanticide et société au XVIII^{ème} siècle. Bruits publics et rumeurs dans la communauté », *Ethnologie française*, t. 16, n°4, 1986, p. 403-406.
- Soman (Alfred), « Anatomy of an Infanticide Trial. The case of Marie-Jeanne Bartonnet (1742) », dans Wolfe Michael eds., *Changing Identities in Early Modern France*, Durham-London, Duke University Press, 1997.
- Tillier (Annick), *Les femmes, l'infanticide et le contrôle social dans les campagnes de la France armoricaine, 1825-1865 : essai d'anthropologie historique*, thèse de troisième cycle, université Paris I, sous la direction d'Alain Corbin, 2000.
- Tillier (Annick), *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001 (édition de la thèse).
- Trévisi (Marion), « Marie Anne Lahaye : une jeune fille seule dans un procès pour infanticide au XVIII^{ème} siècle », dans Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001, pp. 323-338.
- Vallaud (Dominique), « Le crime d'infanticide et l'indulgence des cours d'assises en France au XIX^{ème} siècle », *Social Science Information*, 21, n°3, 1982.
- Van de Walle (Etienne), « Pour une histoire démographique de l'avortement », *Population*, 53, n° 1-2, 1998, pp. 273-290.
- Wilson (Stephen), « Infanticide, Child Abandonment and Female Honour in Nineteenth-Century Corsica », *Comparative studies in Society and History*, 1988, pp. 760-781.

C. LA MATERNITE ET LA NAISSANCE

1. La maternité, la grossesse et l'accouchement aujourd'hui

- Akrich (Madeleine), Pasveer (B.), *Comment la naissance vient aux femmes*, Paris, Mire-Synthélabo, « Les empêcheurs de tourner en rond », 1996.
- Akrich (Madeleine), Laborie (Fraçoise) coord., « De la conception à l'enfantement », *Cahiers du Genre*, 1999, n°25.
- Ammaniti (Massimo), Candelori (Carla), Pola (Marisa), Tambelli (Renata), *Maternité et grossesse. Etude des représentations maternelles*, trad. italien par Paula R. Matte Bon, Paris, PUF, 1999.
- Atlan (Henri), *L'utérus artificiel*, Paris, Seuil, 2005.
- Atlan (Henri), Botbol-Baum (Mylène), *Des embyons et des hommes*, Paris, PUF, Science, histoire et société, 2007.
- Bayle (Benoît), *L'enfant à naître. Identité conceptionnelle et gestation psychique*, Paris, Erès, coll. « La vie de l'enfant », 2005.
- Bazelaire (S.), *Maternité*, Paris, La table ronde, 1973.

- Belmont (Nicole), « Conception, grossesse et accouchement dans les sociétés non-occidentales », dans *Confrontation psychiatrique*, n°16, Paris, 1978.
- Ben Bansky (P.D.), *Embryologie Humaine*, Paris, Ellipses, 1986.
- Bessis (Roger), *Qui sommes-nous avant de naître ?* Calmann-Lévy, 2007.
- Bing (E.), Colman (L.), *La femme enceinte et la sexualité*, Montréal, éd. de l'homme, 1978.
- Boltanski (Luc), *La Condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004.
- Bydlowski (Monique), *Je rêve un enfant. L'expérience intérieure de la maternité*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- Bydlowski (Monique), *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*, 5^{ème} édition mise à jour, Paris, PUF, 2005.
- Bydlowski (Monique), *Les enfants du désir*, Paris, Odile Jacob, 2008.
- Canon-Yannoti (M.), *Neuf mois en questions*, Paris, Laffont, 1983.
- Chadeyron (P.A.), *Petite fantasmagorie pour une femme enceinte*, Paris, Casterman, Poche, coll. "Via", n°14, 1971.
- Charvet (F.), *Désir d'enfant, refus d'enfant*, Paris, Stock, coll. "L. Pernoud", 1980.
- Chawaf (C.), *Maternité*, Paris, Stock, 1979.
- Chertok (L.), *Féminité et maternité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1966.
- Colman (A. et L.), *La grossesse, expérience psychologique*, Paris, Laffont, coll. "Réponses", 1973.
- Congourdeau (M.-H.), *L'enfant à naître*, Paris, Migne, 2000.
- Czechowski (Nicole), Terrasse (Jean-Marc), *La Mère*, Paris, éd. Autrement, série "Mutation", n°90, mai 1987.
- Daffos (Fernand), *La Vie avant la vie. La découverte du fœtus*, Paris, Hachette, 1997.
- Dana (J.), Marion (S.), *Donner la vie, 9 mois de la vie du couple*, Paris, Seuil, 1982.
- Delassus (Jean-Marie), *Le génie du fœtus*, Paris, Dunod, 2001.
- Delassus (Jean-Marie), *Le corps du désir. Psychanalyse de la grossesse*, Paris, Dunod, 2008.
- Duprey (Y.), Montigny (H.), *Grossesse et accouchement*, Paris, Bordas, 1980.
- Edelmann (Claude), *Les premiers jours de la vie*, Paris, Minerva, 1999.
- Feuillet-Le Mintier (Brigitte) dir., *L'embryon humain. Approche multidisciplinaire*, Paris, Economica, 1996.
- Fine (Agnès), « Maternité et identité féminine », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 61-73.
- « La femme enceinte et son image », *Enfant Magazine*, n°86, octobre 1983.
- Hautier (Marie), Seif (Rony), *Choisir le sexe de son enfant*, Paris, Marabout, 2002.
- Huston (Nancy), *Journal de la création*, Paris, Babel, 1990.
- Iacub (Marcella), « Reproduction et division juridique des sexes », *Les Temps modernes*, juin-juillet-août 2000.
- Iacub (Marcella), *Penser les droits de la naissance*, Paris, PUF, 2002.
- Iacub (Marcella), *L'empire du ventre. Pour une autre histoire de la maternité*, Paris, Fayard, coll. « Histoire de la pensée », 2004.
- Jacques (Béatrice), « Le festin du fœtus. Approche anthropologique des interdits alimentaires pendant la grossesse », *Les Dossiers de l'obstétrique*, n°333, 2004, pp. 22-24.
- Jacques (Béatrice), *Sociologie de l'accouchement*, Paris, PUF, 2007.
- Kerleguer (G.), *Naissance et imaginaire*, Thèse de médecine, n° 365, Lyon, 1981, non publiée.
- Knibiehler (Yvonne), *La Révolution maternelle depuis 1945. Femmes. Maternité. Citoyenneté*. Paris, Perrin, 1997.
- Knibiehler (Yvonne) dir., « Repenser la maternité », *Panoramiques*, n° 40, 1999.
- Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001.
- Knibiehler (Yvonne), « Introduction : La construction sociale de la maternité », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 13-20.
- Knibiehler (Yvonne), « Un nouveau rapport entre féminité et maternité », dans Knibiehler (Yvonne) dir., *Maternité, affaire privée, affaire publique ?*, Paris, Bayard, 2001, pp. 23-28.
- Knibiehler (Yvonne) et Neyrand (Gérard) dir., *Maternité et parentalité*, Rennes, Ed. E.N.S.P., 2005.
- Labro (Françoise), Papa (François), *Choisissez le sexe de votre enfant par la méthode du régime alimentaire*, Paris, Lattès, 1983.
- Larchet (J.-C.), *Pour une éthique de la procréation. Eléments d'anthropologie patristique*, Paris, Cerf, 1998.
- Larsens (W. J.), *Embryologie humaine*, De Boeck, 1996.
- Lazarre (Jane), Splendeur (et misères) de la maternité, Paris, éd. de l'Aube, 2001 (trad. de l'américain, *The Mother Knot*, 1976).

- Leridon (H.), *Les enfants du désir. Une révolution démographique*, Paris, Hachette, 1995.
- Marbeau-Cleirens (Béatrice), *Psychologie des mères*, Paris, éd. Universitaires, 1966.
- Martino (B.), *Le bébé est une personne*, Paris, Balland, 1985.
- Mathieu (N.C.), « Paternité biologique et maternité sociale », *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, PUF, 1977 (reproduit dans *L'Anatomie politique* », éd. Côté femmes, 1991, pp. 63-73.
- Minkowski (Alexandre), *La maternité*, Paris, Fayard, 1982.
- Minkowski (Alexandre), *L'Art de naître*, Paris, O. Jacob, 1987.
- Missonnier (Sylvain), Golse (Bernard), Soulé (Michel), *La grossesse, l'enfant virtuel et la parentalité*, Paris, PUF, 2004.
- Morgan (Lynn M.), Michaels (Meredith W.) eds, *Fetal subjects, feminist positions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999.
- Morin (F.E.), *La Rouge différence ou les rythmes de la femme*, Paris, Seuil, 1982.
- Muraro (Luisa), *L'ordre symbolique de la mère*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Pernoud (Laurence), *J'attends un enfant*, Paris, Horay, 2001.
- Petit (Line), *La grossesse est un rêve*, Paris, Erès, coll. Mille et un bébés, 2006.
- Poitel (Blandine), *Les nouveaux rites autour de l'accouchement*, éd. L'instant Présent, 2007.
- « Origines », *Cahiers du nouveau-né*, n°7
- Rapoport (Danielle) dir., « Corps de mère, corps d'enfant », *Cahiers du nouveau-né*, n°4
- Revault d'Allonnes (Claude), *Le mal joli*, Paris, UGE, 10/18, 1976.
- Revault d'Allonnes (Claude), *Etre, faire, avoir un enfant*, Paris, Plon, 1991.
- « Rêves, grossesse et régression », G. Devereux, *Ethno-psychiatrie, Revue de psychologie des peuples*, t. 34, vol. 1, janvier 1979.
- Ribeaud (Marie-Catherine), *La maternité en milieu sous-prolétaire*, Paris, Stock, coll. "Voix de Femme", 1979.
- Rich (Adrienne), *Naître d'une femme. La maternité en tant qu'expérience et institution*, Paris, Denoël / Gonthier, 1980, 297 p (trad. de l'américain, *Of woman born*, 1976).
- Rostand (Jean), *Maternité et biologie*, Gallimard, coll. "Idées", n°111, 1966.
- Rostand (Jean), *L'aventure avant la naissance (du germe au nouveau-né)*, Paris, Gonthier, 1966.
- Sagaert (Martine), « La libre maternité au début du siècle : histoires d'hier, questions d'aujourd'hui », *Nouvelles questions féministes*, 1999, vol. 20, n°2, pp. 3-54.
- Saillant (Francine), O'Neill (Michel) dir., *Accoucher autrement. Repères historiques, sociaux et culturels de la grossesse et de l'accouchement au Québec*, Montréal, éd. Saint-Martin, 1987.
- Singer (C.), *Le journal de ma grossesse*, Paris, Hachette, 1984.
- Sorel (N.C.), *Ever Since Eve. Personal Reflections on Childbirth*, New York, 1984.
- Spiess (Martine), *La mise en jeu du corps dans la maternité : contribution à la question de la féminité*, thèse de psychologie, Strasbourg I, 1999.
- Spiess (Martine), « Le vacillement des femmes en début de grossesse », *Sur le terrain*, n°157, 2002, n°3, pp. 42-50.
- Stewart (R.), Szejer (M.), *Ces neuf mois là. Une approche psychanalytique de la grossesse et de la naissance*, Paris, Robert Laffont, 1994.
- Stolkowski (Joseph), Choukroun (Jean), *Garçon ou fille ? Le Choix par sélection préconceptionnelle*, Chiron, 1996.
- Szejer (Myriam), Caumel-Dauphin (Francine), *Les femmes et les bébés d'abord. Pour une médicalisation raisonnée de la maternité*, Paris, Albin Michel, coll. « La cause des bébés », 2001.
- Tabet (Paola), « Fertilité naturelle, reproduction forcée », dans Nicole-Claude Mathieu (éd.), *L'arraisonnement des femmes. Essai en anthropologie des sexes*, Paris, éd. de l'EHESS, 1985, pp. 61-146.
- Testart (Jacques), *L'Oeuf transparent*, Paris, Flammarion, 1986.
- Thebaud (Françoise), « Les féministes ont-elles raté la maternité ? », *Panoramiques*, 1999, n°40, pp. 18-23.
- Tilliard (Bernadette), « Le fœtus, une approche anthropologique », dans S. Missonnier, B. Golse, M. Soulé, *La grossesse, l'enfant virtuel et la parentalité*, Paris, PUF, 2004.
- Thomas (Y.), « Le ventre. Corps maternel, droit paternel », *Le Genre humain*, n°14, 1996, pp. 212-235.
- « Le ventre de la mère », *Génitif*, vol. 2, n°6, mai 1980.
- Vigouroux (François), *L'Empire des mères*, Paris, PUF, 1998.

2. Histoire de la maternité et de la naissance

a. *Généralités sur l'histoire des mères et de la maternité*

- Arena (Francesca), « La folie des mères. Théories et pratiques autour du diagnostic de la folie puerpérale, XVII^{ème}-XX^{ème} siècles, France-Italie », *Rives méditerranéennes, Jeunes chercheurs*, 2008, pp. 143-154 [En ligne le 15 juin 2009. URL : <http://rives.revues.org/2713>].
- Arena (Francesca), « Le discours sur la violence des mères au XIX^{ème} siècle : folie et infanticide », dans Fagon (Lucien), Regina (Christophe) dir., *La Violence. Regards croisés sur une réalité plurielle*, Paris, CNRS éd., 2010, pp. 313-329.
- Brouard-Arends (Isabelle), « La Maternité au XVIII^{ème} siècle : stagnations et évolutions », dans M. Dayras (dir.), *Liberté, égalité...et les femmes ?* Paris, Éditions du libre arbitre, 1990, pp. 63-77.
- D'Amelia (Marina) dir., *Storia della maternita*, Rome-Bari, Laterza, 1998.
- Davin (Anna), « Imperialism and Motherhood », *History Workshop*, 5, 1978.
- Dixon (Pénélope), *Mothers and mothering : an annotated feminist bibliography*, New-York-London, Garland publ., 1991.
- « Les enfants des femmes », *Les cahiers du GRIF*, Bruxelles, éd. Complexe, 1992.
- Godineau (Dominique), « Fonction maternelle et engagement révolutionnaire féminin », dans M.-F. Levy (dir.), *L'Enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Olivier Orban, 1989, pp. 85-96.
- Knibiehler (Yvonne), Fouquet (Catherine), *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Montalba, 1980 (rééd. Hachette / Pluriel, 1982).
- Knibiehler (Yvonne), « La mère définie par les médecins, un rappel historique », *Maternité en mouvement, les femmes, la reproduction et les Hommes de science*, ouvrage collectif sous la dir. d'Anne-Marie de Vilaine, Laurence Gavarini, Michèle Le Coadic, Grenoble, Presses Universitaires, 1986, pp. 148-151.
- Knibiehler (Yvonne), « Le pouvoir des mères », dans Courtois (Luc), Pirotte (Jean) et Rosart (Françoise) dir., *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine*, université de Louvain, recueil de travaux d'histoire et de philologie, 6^{ème} série, fascicule 43, 1993, pp. 45-54.
- Knibiehler (Yvonne), *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Paris, PUF, coll. "Que-Sais-Je", 2000.
- Knibiehler (Yvonne), « Désir d'enfant » dans *Le Roc de la maternité, Etudes freudiennes*, 32, nov. 1991, p. 143-157.
- Knibiheler (Yvonne), « Mères Pouvoirs », dans Riot-Sarcey (Michelle), dir., *Femmes, pouvoirs*, Paris, Kimé, 1993, pp. 32-43.
- « Maternités », *CLIO Histoire, Femmes et Sociétés*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, N° 21, 2005.
- « Mères, femmes », *Les cahiers du GRIF*, Bruxelles, éd. Complexe, sept. 1977.
- Picq (Françoise), *Sur la théorie du droit maternel. Discours anthropologique et discours socialiste*, thèse d'Etat, université Paris Dauphine, 1979.
- Prospero (Laura), « Les fraises d'Eve. Le désir alimentaire féminin d'après le discours médical français au début de l'époque moderne », *Anthropologie historique du corps*, dir. A. Charif, F. Duhart, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 253-266
- Smith (Hilda), "Gynaecology and ideology in seventeenth-century England", in B Carroll (ed), *Liberating women's history*, Urbana, 1976.
- Taylor (Ann), *Feminism and Motherhood in Germany, 1800-1914*, New Brunswick, N.J., 1991.

b. *Histoire de la naissance, de la grossesse et de l'accouchement*

• Généralités

- Barbaut (Jacques), *Histoire de la naissance à travers le monde*, Paris, Plume / Calmann-Lévy, 1990.
- Belmont (Nicole), *Les signes de la naissance*, Paris, Plon, 1971.
- Berton-Sebag (Sylvie), *Grossesse et naissance, tradition d'hier et d'aujourd'hui*, thèse de médecine, Paris, 1987.
- Blumenfeld-Kosinski (Renate), *Not of Woman Born : Representations of Caesarian Birth in Medieval and Renaissance Culture*, Ithaca, Cornell University press, 1990.
- Candilis-Huisman (Drina), *Naître et après ? Du bébé à l'enfant*, Paris, Gallimard, coll. « Découverte », 1997.
- Cesbron (Paul), Knibiehler (Yvonne), *La naissance en Occident*, Paris, Albin Michel, 2004, 363 p.

- Congourdeau (Marie-Hélène), « Genèse d'un regard chrétien sur l'embryon », dans Dasen (Véronique) dir., *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2002.
 - Coste (Joël), « Les « envies » maternelles et les marques de l'imagination : histoire d'une représentation dite « populaire », *Bibl. Ec. Chartes*, 2000, t. 158, livraison 2, pp. 507-529.
 - Dasen (Véronique) dir., *Naissance et petite enfance dans l'Antiquité*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2002.
 - « Enceintes, porter, accoucher », *Sorcière*, n°4.
 - Fraisse (J.), *Evolution des conceptions obstétricales au Moyen-Age*, Lyon, 1954.
 - Graham (H.), *Eternal Eve : the Misteries of Birth and the Customs that Surround It*, London, 1960.
 - Gélis (Jacques), *L'Arbre et le fruit, la naissance dans l'Occident moderne, XVI^{ème}-XIX^{ème} s*, Paris, Fayard, 1984.
 - Gélis (Jacques), *History of childbirth : fertility, pregnancy and birth in early modern Europe*, Cambridge, 1991.
 - Gibson (Gail McMurray), "Scene and obscene : seeing and performing late medieval childbirth", *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 29, 1999.
 - Gourevitch, Danielle (1988), « Grossesse et accouchement dans l'iconographie antique », *Dossiers histoire et archéologie. La médecine dans l'Antiquité*, 123, pp. 42-48.
 - Graves (Rolande), *Born to procreate. Women and Childbirth in France from the Middle Ages to the XVIIIth Century*, NY, Peter Lang, 2001. [photocop]
 - Howard (Sharon), "Imagining the pain and peril of seventeenth-century childbirth : danger and deliverance in the making of an early modern world", *Social History of Medicine*, 16, 2003.
 - Humeau (Claude), *Procréer. Histoire et représentations*, Paris, Odile Jacob, 1999.
 - Laurent (Sylvie), *Naître au Moyen Age, De la conception à la naissance. La grossesse et l'accouchement (XII^{ème} -XV^{ème} siècle)*, Paris, Léopard d'Or, 1989.
 - Lalung (H. de), *L'accouchement à travers les âges et les peuples*, Paris, Laboratoires Cortial, R. Dacosta, 1939.
 - *L'aventure de naître*, Actes de colloque, Poitiers, Le Lézard, 1989.
 - Leroy (Fernand), *Histoire de naître. De l'enfantement primitif à l'accouchement médicalisé*, Bruxelles, De Boeck, 2002.
 - Mc Clive (Cathy), « The Hidden Truths of the Belly. The Uncertainties of Pregnancy in Early Modern Europe », *Social History of Medicine*, 15-2, 2002, pp.209-227.
 - Morel (Marie-France), « Accouchements », « Enfance », *Dictionnaire européen des Lumières*, Michel Delon (dir.), Paris, PUF, 1997.
 - Palmer (Sophie), « Accouchements, rite et rituels », *Ateliers*, 1987, n°9, pp.19-24.
 - Pecker (André), Roulland (P.), *L'accouchement à travers les âges*, Paris, Dacosta, 1966.
 - *Se reproduire, est-ce bien naturel ?*, Toulouse, G.R.I.E.F., Presses universitaires du Mirail, 1991.
 - Suittor (J. Jill), « Husbands'Participation in Childbirth : a Nineteenth-Century Phénoménon », *Journal of Family History*, 6, 1981, pp. 278-293.
 - Tardieu (Nicolas), *Grossesse et sexualité à travers l'histoire*, Paris, Connaissances et savoirs, 2004.
 - This (Bernard), *La Requête des enfants à naître*, Paris, Seuil, 1982.
 - Wolff-Quenot (Marie-Josèphe), *In Utero. Mythes, croyances et cultures*, Paris, Masson, 2001.
- **En France**
 - Boulle (Lydie), « Naître sous la Monarchie de Juillet », *Communication 23 janvier 1988 à la Société française d'histoire de la médecine*.
 - Clerget (Joël) dir., *Fantasmés et masques de grossesse*, Lyon, PUL, 1986.
 - Dubesset (Mathilde), Zancarini-Fournel (Michelle), « Mémoires de l'accouchement », *Pénélope, pour l'histoire des femmes*, n°12, « Mémoires de femmes » (cahier réalisé par Daniel Voldman et Sylvie Van de Castele-Schweitzer), 1985.
 - Gélis (Jacques), Laget (Mireille), Morel, (Marie-France), *Entrer dans la vie ; Naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard / Julliard, col. "Archives", 1978.
 - Gélis (Jacques), « Enfant par mûr, enfant pas cuit », *L'enfant prématurément..., Les cahiers du nouveau-né*, n°6, 1983, pp. 105-119.
 - Gélis (Jacques), « Deux enfants d'une même ventrée ; introduction à l'histoire des naissances gémellaires », dans *Les grossesses multiples*, dir. par Emile Papiernik, Paris, Doin, 1991, pp. 367-375.
 - Gillet (Lucien), « Entre les lois et les réalités : grossesses et naissances », *A moi Auvergne*, a. 18, n°72, 1995, pp. 72-76.
 - Hanafi (Nahéma), « Le fruit de nos entrailles » : la maternité dans les écrits des nobles toulousains du siècle des Lumières, *Annales du Midi*, t. 122, n°269, janv.-mars 2010, pp. 47-74.

- Knibiehler (Yvonne), « De la femme grosse à la femme enceinte », dans Clerget (Joël) dir., *Fantasmes et masques de grossesse*, 1986, pp. 30-36.
- Laget (Mireille), « La naissance aux siècles classiques », *Annales ESC*, 1977, pp. 958-992.
- Laget (Mireille), *Naissance et conscience de la vie. Procréation, enfantement et obstétrique en Languedoc aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, thèse de doctorat, sous la dir. d'A. Dupront, Paris, IV, 1980, 3 t.
- Laget (Mireille), *Naissances, l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982.
- Le Grand-Séville (Catherine), Morel (Marie-France) et Zonabend (Françoise) dir., *Le fœtus, le nourrisson et la mort*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Morel (Marie-France), « Accouchement », *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Lucien Bély (dir.), Paris, PUF, 1996.
- Morel (Marie-France), « Grossesse, fœtus, histoire », dans Missonnier Sylvain, Golse Bernard, Soule Michel dir., *La grossesse, l'enfant virtuel et la parentalité*, Paris, P.U.F., 2004, pp. 21-39.
- Morel (Marie-France), « Voir et entendre les foetus autrefois : deux exemples », dans *La vie avant la vie, l'anténatal, Spirale*, n°36, 2004/5, pp. 23-35.
- *Naissance, enfance et éducation dans la France méridionale du XVI^{ème} au XX^{ème} siècle hommage à Mireille Laget*, 1999.
- *Naître autrefois. Rites et folklore de la naissance en Ardenne et Luxembourg*, Bastogne, Musée en Piconrue, 1993.
- Poinard (Robert), « Grossesse et accouchement dans la France d'Ancien Régime », *Généal. et Hist.*, n°100, 1999, pp. 2-5.
- Sarg (Freddy), *La naissance en Alsace*, Strasbourg, Oberlin, 1974.
- Thébaud (Françoise), *Donner la vie. Histoire de la maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, thèse de troisième cycle sous la dir. de Michelle Perrot, université Paris VII, 1982.
- Thébaud (Françoise), *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses Universitaires, 1986, 315 p. (version abrégée de la thèse).
- Thuiller (Guy), *La naissance en Nivernais au XIX^{ème} siècle*, Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 1993.

- **Autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord**

- Crawford (Patricia), « Attitudes to pregnancy from a woman's spiritual diary, 1687-88 », *Loc. Popul. Stud.*, 21, 1978, pp. 43-45.
- Crawford (Patricia), "The construction and experience of maternity in seventeenth-century England", in Fildes (ed), *Women as mothers in pre-industrial England.*, London, 1990, pp. 3-38.
- Fildes (V.) ed, *Women as mothers in pre-industrial England.*, London, 1990.
- Fissell (M.), *Vernacular Bodies. The politics of reproduction in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- Fox (C.E.), *Pregnancy, childbirth and early infancy in Anglo-American culture, 1675-1830*, Ph.D. Dissertation, University of Pennsylvania, Univ. Microfilms 67/7838.
- Gélis (Jacques), « L'évolution de la conscience de la vie et du corps en Espagne aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. La protection de la femme et du nouveau-né », 15-25, dans *Le corps dans la société espagnole des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles*, éd. par Augustin Redondo, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.
- Gélis (Jacques), "Lebenzeichen-Todeszeichen : die Wundertaufe totegeborener Kinder im Deutschland der Aufklärung", 269-288, dans *Rituale der Geburt. Eine Kulturgeschichte*, Jurgen Schlumbohm, Barbara Duden, Jacques Gélis, Patrice Veit (eds.), Munich, Beck Verlag, 1998.
- Haas (Louis), *The Renaissance Man and His Children. Childbirth and Early Childhood in Florence, 1300-1600*, New York, St. Martin's Press, 1998.
- Hoffert (Sylvia), *Private matters : American attitudes toward Childbearing and infant nurture in the urban north, 1800-1860*, Chicaco, University of Illinois Press, 1989.
- Jackson (Mark), "'Something More Than Blood'. Conflicting Accounts of Pregnancy Loss in Eighteenth Century England", 197-214, dans *The Anthropology of Pregnancy Loss. Comparative Studies in Miscarriage, Stillbirth and Neonatal Death*, Rosanne Cecil (ed.), London, Berg, 1996.
- Labouvie (Eva), *Andere Umstände. Eine Kulturgeschichte der Geburt*. Böhlau, Köln/Weimar/Wien 1998
- Lemieux (D.), Mercier (L.), *Les femmes au tournant du siècle, 1840-1940, Ages de la vie, maternité et quotidien*, Québec, Institut québécois de Recherche sur la culture, 1989.
- Matus (J.L.), *Instable bodies : Sexuality and Maternity in Victorian Culture*, Manchester University Press, 1994.
- *Naître autrefois : rites et folklore en Ardenne et Luxembourg*, Bruxelles, 1993.

- Pancino (Claudia), *Voglie materne. Storia di una credenza*, Bologne, CLUE, 1996.
- Pancino (Claudia), *Formato nel segreto. Nascituri e feti fra immagini e immaginario dal XVI al XXI secolo*, Rome, Carocci, 2006.
- Park (Katharine), *Secrets of women : gender, generation and the origins of human dissection*, New York, Zone Books, 2006.
- Pizzini (Franca) *et al.*, *Sulla scene del parto : Luoghi, Pratiche, Figure*, Milan, Franco Angeli, 1981.
- Pizzini (Franca) *et al.*, *Mettere al mondo. La Produzione sociale del parto*, Mila, Franco Angeli, 1984.
- Pollock (Linda), “Embarking on a rough passage: the experience of pregnancy in early-modern society”, in Fildes (ed.), *Women as mothers in pre-industrial England*, Londres, 1990, pp. 33-67.
- Pollock (Linda), “Childbearing and Female Bonding in Early Modern England”, *Social History* 22 (3), 1997, pp. 286-306.
- Riley (M.), *Brought to Bed*, London, 1968.
- Roodenburg, (Herman), “The maternal imagination. The fears of pregnant women in seventeenth-century Holland”, *Journal of Social History*, 1988.
- Rublack (Ulrika), “Pregnancy, childbirth and the female body in early modern Germany”, *Past and Present*, 150, 1996.
- Schneid-Lewis (J.S.), *In The Family Way. Childbearing in the British Aristocracy, 1760-1860*, New Brunswick, 1986.
- Schlumbohm (Jürgen) dir., *Rituale der Geburt. Eine Kulturgeschichte*, München, Beck, 1998.
- Schlumbohm (Jürgen), “Les limites du savoir : médecins et femmes enceintes à la maternité de l’université de Göttingen aux alentours de 1800 », *Revue d’Histoire Moderne et Contemporaine*, n°52-1, janvier-mars 2005.
- Schnucker (R.V.), “The English Puritans and Pregnancy delivery and breastfeeding”, *Hist. Childh. Quart.* 1, 1974, pp. 637-658.
- Scholten (Catherine M.), *Childbearing in American Society, 1650-1850*, NY & London, NY University Press, 1985.
- Walzer Leavitt (Judith), *Brought to bed. Childbearing in America, 1750-1950*, New York, Oxford University Press, 1986.
- Walzer-Leavitt (Judith), “Under the Shadow of Maternity : American Women’s Responses to Death and Debility Fears in Nineteenth-Century Childbirth”, in *Women’s Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, *KG Saur*, 1993, pp. 252-277.
- Wilson (Adrian), “The ceremony of childbirth and its interpretation”, dans Fildes (ed), *Women as mothers in pre-industrial England*, London, 1990, pp. 68-107.
- Wilson (Adrian), “The perils of early modern procreation : childbirth with or without fear ?”, *British Journal of Eighteenth Century Studies*, 16, 1993.
- Wilson (Adrian), *Childbirth in England 1660-1770*, Londres, Univ. College London Press, 1995.

c. *Embryon, foetus*¹³

- Bergeret (Jean), Soulé (Michel), Golse (Bernard) dir., *Anthropologie du fœtus*, Paris, Dunod, 2006.
- Caspar (Philippe), *Penser l’embryon d’Hippocrate à nos jours*, Paris, Éditions Universitaires, 1991.
- Charvet (Frédéric Dr), « Essai sur la place du fœtus dans l’histoire des mentalités », dans Clerget (Joël) dir., *Fantasmes et masques de grossesse*, 1986, pp. 46-56.
- Congourdeau (Marie-Hélène), « L’embryon dans les premiers siècles chrétiens », 11-35, in *L’enfant à naître. Tertullien, Grégoire, Augustin, Maxime, Cassiodore, Pseudo-Augustin*, éd. par J. Martin, J.-Y. Guillaumin, J.-E. Bernard, M.-H. Congourdeau, Ph. Caspar, Paris, Migne (Les Pères dans la foi), 2000.
- Dasen (Véronique) dir., *L’embryon humain à travers l’histoire. Images, savoirs et rites*, Actes du colloque international de Fribourg, 27-29 octobre 2004, Infolio, 2007.
- Desmond (Adrian), *The politics of evolution morphology, medicine, and reform in radical London*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.
- Duden (Barbara), *L’invention du fœtus, Le corps féminin comme lieu public*, Paris, Descartes, 1996 (éd. allemande, 1991).
- Duden (Barbara), “The fetus on the “farther shore”: toward a history of the unborn”, in Morgan (Lynn M.), Michaels (Meredith W.) eds, *Fetal subjects, feminist positions*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, pp. 13–25.
- Duden (Barbara), “Zwischen “wahrem Wissen” und Prophetie : Konzeptionen des Ungeborenen”, in Duden (Barbara), Schlumbohm (Jürgen) and Veit (Patrice) eds, *Geschichte des Ungeborenen. Zur*

¹³ Sur l’iconographie des embryons et des foetus, voir l’étude des sources iconographiques.

- Erfahrungs - und Wissenschaftsgeschichte der Schwangerschaft, XVII.–XX. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, pp. 11-48.
- Dunstan (G. R.) ed., *The human embryo : Aristotle and the Arabic and European traditions*, Exeter, University of Exeter Press, 1990.
 - Enke (Ulrike) ed., *Samuel Thomas Soemmerring : Schriften zur Embryologie und Teratologie*, Basel, Schwabe & Co, 2000.
 - Hopwood (Nick), "Embryology", in Bowler (Peter J.) and Pickstone (John V.) eds, *The Cambridge history of science*, vol. 6 : *The modern biological and earth sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 285–315.
 - Jones (David A.), *The soul of the embryo : an enquiry into the status of the human embryo in the Christian tradition*, London, Continuum, 2004.
 - Leperchey (Félix), *L'approche de l'embryon humain à travers l'histoire : une exemplarité épistémologique éloquente*, Paris, L'Harmattan, 2010.
 - McLaren (Angus), "Policing pregnancies : changes in nineteenth-century criminal and canon law", in Dunstan (G. R.) ed., *The human embryo : Aristotle and the Arabic and European traditions*, Exeter, University of Exeter Press, 1990, pp. 187–207.
 - Morgan (Lynn Marie), *Icons of life : a cultural history of human embryos*, Berkeley, University of California press, 2009.
 - *La vie avant la vie, l'anténatal*, Coordo. par Paul Cesbron, Erès, coll. Spirales, n°36 2005/4.
 - Wellmann (Janina), "Keine Ikone der Entwicklung : die Icones embryonum humanorum von Samuel Thomas Soemmerring", in Schneider (Ulrich Johannes) ed., *Kulturen des Wissens im XVIII. Jahrhundert*, Göttingen, De Gruyter, 2007, pp. 1-10.

d. Encadrement médical de la grossesse et de l'accouchement, personnel médical

• Généralités

- Apple (Rima D.), *Mothers and medicine. A social history of infant feeding, 1890-1950*, The University of Wisconsin Press, 1987.
- Devraignes (L.), *L'obstétrique à travers les âges*, Paris, G. Doin, 1939.
- Gourevitch (Danielle), « La gynécologie et l'obstétrique », *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt (ANRW)*, II, 37 (3), Berlin-New York, W. De Gruyter, pp. 2083-2146, 1996.
- *History of Obstetrics*, Proceedings of the 7th International Symposium on the Comparative History of medicine ; East and West ; Osaka, ed. By Teizo Ogawa, 1983.
- Marland (Hilary) dir., *The Art of Midwifery : early Modern Midwives in Europe*, New York, Routledge, 1993.
- Marland (Hilary), Rafferty (Marie) dir., *Midwives, Society, and Childbirth : debates and Controversies in the Modern Period*, New York, Routledge, 1995.
- Speert (Harold), *Histoire illustrée de la gynécologie et de l'obstétrique*, trad. de l'américain par Suzanne Caton, Paris, Roger Da Costa, 1973.

• En France

- Alasseur (J.-M.), Morel (M.-F.), « Madame Le Boursier Du Coudray et les Prémices d'une éducation obstétricale populaire dans la généralité de Caen », dans *La femme en Normandie*, actes du XIX^{ème} Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Lisieux), Caen, Archives du département du Calvados, 1986.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), *Naître à l'hôpital au XIX^{ème} siècle*, Paris, Belin, 1999.
- Beauvalet-Boutouyrie (Scarlett), Renard (Jacques), « Des sages-femmes qui sauvent les mères ? 1777-1807 », *Histoire, Economie et Société*, n°2, 1994, pp. 269-290.
- Bénozio (Michel) dir., *La « machine » de Mme du Coudray ou l'Art des Accouchements au XVIII^{ème} siècle*, Rouen, Ed. Bonsecours, Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, 2004.
- Boehler (Jean-Michel), « Sages-femmes de nos aïeules, qui êtes-vous donc ? 22 accoucheuses rurales en Alsace moyenne au XVIII^{ème} siècle », *Soc. Hin. Archéol.*, Dambart-la-Ville, t. 33, 1999, pp. 35-58.
- Brouard-Arends (Isabelle), « L'Éveil des consciences médicales et le corps maternel dans la France citadine et rurale du XVIII^{ème} siècle », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (Oxford), 1989, pp. 889-898.
- Carol (Anne), « Sage-femme ou gynécologue ? M.-A. Boivin (1773-1841) », *Clio*, n°33, 2011, pp. 237-260.

- Caron-Leulliez (Marianne), George (Jocelyne), *L'accouchement sans douleur. Histoire d'une révolution oubliée*, L'Atelier, 2004.
- Carre (Marie-Elizabeth), *Surveillance de la grossesse en milieu rural de l'Antiquité à nos jours*, thèse de médecine, Poitiers, 1984.
- Chambron (Dominique), *Madame Angélique Ducoudray*, thèse de médecine, Paris-Broussais, 1979, n°113.
- Coulon-Arpin (M.), *La maternité et les sages-femmes, de la préhistoire au XX^{ème} siècle*, vol. I et II, Paris, Roger Dacosta, 1981.
- Darquenne (Roger), « L'obstétrique aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles », dans *Ecoles et Livres d'écoles en Hainaut du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle*, Mons, éd. universitaires, 1971.
- Dumont (M.), Morel (P.), *Histoire de l'obstétrique et de la gynécologie*, Lyon, SIMEP, 1968.
- Fuchs (Rachel G.), Knepper (Paul E.), « Women in the Paris Maternity Hospital : Public Policy in the Nineteenth Century », *Social Science History* 13, Summer, 1989.
- Gélis (Jacques), L'accouchement au XVIII^{ème} siècle ; pratiques traditionnelles et contrôle médical », dans Loux (Françoise), Peter (Jean-Pierre) éd., « Langages et images du corps », numéro spécial d'*Ethnologie française*, 1976, VI, ¾, pp. 325-340.
- Gélis (Jacques), « La formation des sages-femmes et des accoucheurs aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », *Annales de Démographie Historique*, 1977, pp. 153 et sq.
- Gélis (Jacques), « La pratique obstétricale dans la France moderne. Les carnets du chirurgien accoucheur Pierre Robin (1770-1797) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1979, pp. 191-210.
- Gélis (Jacques), « Sages-femmes et accoucheurs. L'obstétrique populaire aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », *Annales ESC.*, 1977, 5, pp. 927-957.
- Gelis (Jacques), « L'accoucheuse rurale au XVIII^{ème} siècle : transformation du rôle d'un intermédiaire entre culture rurale et culture urbaine », *Actes du colloque « les intermédiaires culturels »*, Aix-en-Provence, 1978.
- Gélis (Jacques), *Accoucheur de campagne sous le Roi-soleil. Le traité des accouchements de G. Mauquest de La Motte*, Paris, Privat, 1979 et Imago, 1989.
- Gélis (Jacques), « L'enquête de 1786 sur les sages-femmes du Royaume », *Annales de démographie historique*, 1980, pp. 299-343.
- Gélis (Jacques), « Une longue aberration : La saignée des femmes enceintes », *Histoire des sciences médicales*, t. XXII, n°2, 1987, pp. 57-63.
- Gélis (Jacques), *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988.
- Gélis (Jacques) « De la matrone à la sage-femme et à l'accoucheur, ou les mutations de l'accouchement », dans « *L'Heureux événement* » : une histoire de l'accouchement, catalogue d'exposition, Paris, Musée de l'Assistance publique, 1995, pp. 27-38.
- Gélis (Jacques), « La formation des accoucheurs et des sages-femmes aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », *Annales de Démographie Historique*, 1997, pp. 154-180.
- Gélis (Jacques), « Chirurgiens-accoucheurs de la France méridionale au XVIII^{ème} siècle », *Naissance, enfance, éducation dans la France méridionale du XVI^{ème} au XX^{ème} siècles : hommage à Mireille Laget*, 1999, pp. 31-58.
- Génin (N.), *Contribution à l'histoire de l'obstétrique*, thèse de médecine, Paris, 1970.
- Gutton (Jean-Pierre), « Matrones, chirurgiens et sages-femmes en Lyonnais aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », dans Poussou (Jean-Pierre), Robin-Romero (Isabelle), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, PU Sorbonne, 2007, pp. 105-119.
- Hacquin (Dr François), *Histoire des accouchements en Lorraine des temps anciens au XX^{ème} siècle*, Saint-Nicolas-de-Port, éd. Star, 1987.
- Lacomme (Maurice), *L'accouchement à travers les siècles*, dans *Le grand livre de la femme enceinte*, Genève, Edito Service, 1973.
- *L'Heureux Evènement : une Histoire de l'accouchement*, dir. J.-P. Peter, Catalogue de l'exposition du Musée de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, 1995.
- Lafaye (Michel), *Histoire du diagnostic de la grossesse de l'Antiquité à nos jours*, thèse de médecine, Paris, 1989.
- Laffont (Jean-Luc), « Sages-femmes et cours d'accouchement à Toulouse sous l'Ancien Régime », *Naissance, enfance, éducation dans la France méridionale du XVI^{ème} au XX^{ème} siècles : hommage à Mireille Laget*, pp. 65-98.
- Laget (Mireille), « La césarienne ou la tentation de l'impossible, XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.86, n°2, 1979, pp. 177-190.

- Laget (Mireille), « Rites de grossesse, médicalisation de la grossesse dans la France d'Ancien Régime », dans Clerget (Joël) dir., *Fantasmes et masques de grossesse*, 1986, pp. 37-45.
- Laget (Mireille), « La détermination des rôles dans l'histoire de l'accouchement », *Maternité en mouvement : les femmes, la reproduction et les hommes de science*, éd. Saint-Martin, 1986.
- Lefaucheur (Nadine), « La résistible création des accoucheurs des hôpitaux », *Sociologie du travail*, n°2, 1988, pp. 323-352.
- Lefaucheur (Nadine), *Les Accoucheurs des hôpitaux de l'Assistance publique à Paris. De l'art des accouchements à la protection maternelle et infantile*, Paris, Rapport final CNRS-MIRE, mars 1989.
- Lefaucheur (Nadine), sur œuvre de Pinard, *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, 17, 1989, pp. 66 et sq.
- Lefaucheur (Nadine), « 1892, La protection des femmes en couches », Table ronde d'histoire comparée, Université Paris VIII, juin 1993.
- Leffetz (Dr Jean Pierre), *L'Art des accouchements à Strasbourg, de la Renaissance au Siècle des Lumières*, Rosheim, éd. Contades, 1985 (éd. abrégée d'une thèse de médecine).
- Mc Tavish (Lianne), *Childbirth and the display of the authority in Early Modern France*, Alderhot, Ashgate, 2005.
- Mathiot (Alain), *La pratique obstétricale à Lyon à la fin du XVIII^{ème} siècle*, thèse de médecine, Lyon, 1975.
- Mestrallet (Michèle), « En Savoie, du XVII^{ème} à la fin du XIX^{ème} siècle : des "mères sages" aux "sages femmes" », *La femme dans la société savoyarde*, 1992-93, pp. 223-238.
- Morel (Marie-France), « Histoire de la douleur dans l'accouchement », *Réalités en gynécologie-obstétrique*, n°71, mai 2002, pp. 42-46.
- Morel (Marie-France), « La préhistoire de l'accouchement sans douleur », *Cinquantième anniversaire de l'accouchement sans douleur*, Acte du colloque de la Société d'histoire de la naissance, 28 et 29 septembre 2002, Châteauroux.
- Perkins (W.), *Midwifery and Medicine in Early Modern France : Louise Bourgeois*, Exeter, University of Exeter Press, 1996.
- Petrelli (R.L.), "The regulation of french midwifery during the Ancien Régime", *Journal of the History of Medicine*, 26, 1971.
- Rattner Gelbart (Nina), *The King's Midwife : A History and Mystery of Madame du Coudray*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1998.
- Saporì (Julien), « Les sages-femmes à Hautefontaine au XVIII^{ème} siècle, *A. hist. Compiégnaises*, 1999-2000, a-22, n° 77-78, pp. 43-48.
- Sibony (O.), « L'accouchement à la reine », *Réalités en gynécologie-obstétrique*, n°23, septembre 1997, p. 37.
- Sigal (Pierre-André), A propos des sages-femmes de Montpellier à la fin du XVII^{ème} siècle, *Naissance, enfance, éducation dans la France méridionale du XVI^{ème} au XX^{ème} siècles : hommage à Mireille Laget*, pp. 59-64.
- Stockmann (N.), *La gynécologie et l'obstétrique dans la vie française du XVIII^{ème} siècle*, thèse 3^{ème} cycle dactylographiée, EHESS, Paris, 1973.
- Thuillier (Guy), « La Maternité de Paris en l'An X », *B. Hist. Sécurité Soc.*, n° 37, 1998, pp. 326-333.
- Thuillier (Guy) prés., « Un questionnaire sur les femmes qui accouchent (1835 ?) », *B. Hist. Sécurité Soc.*, n° 37, 1998, pp. 289-292.
- Tramier (Denis), Spithakis (Corinne), Serment (Henri), « Les maternités publiques à travers les siècles », *Vingt-six siècles de médecine à Marseille*, 1996, pp. 650-663.
- Tucat (Danielle), « Les sages-femmes parisiennes à la fin du XIX^{ème} siècle » dans Diebolt (Evelyne) éd., « La femme soignante », *Pénélope*, n°5, 1981.
- Tucat (Danielle), *Les Sages-femmes à Paris 1871-1914*, thèse de troisième cycle sous la direction de Michelle Perrot, université Paris VII, 1984.
- Worth-Stylianou (Valérie), *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité. Bibliographie critique des « Divers travaux » d'Euchaire Rösslin (1536) à l'« Apologie de Louyse Bourgeois sage femme » (1627)*, Genève, Droz, 2007.
- **Autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord**
 - Bicks (C.), *Midwiving subjects in Shakespeare's England*, Aldershot, Ashgate Press, 2003.
 - Chamberlain (Geoffrey), *From Witchcraft to wisdom. A history of obstetrics and gynaecology in the British Isles*, London, RC06 Press, 2007.
 - Donnison (Jean), *Midwives and Medical Men. A History of Interprofessional Rivalries and Women Rights*, Londres, Heinemann's Educational Books, 1976.

- Duden (Barbara), *The woman beneath the skin : a doctor's patients in eighteenth-century Germany*, Cambridge, MA and London, 1991 (éd. Allemande, 1987).
- Eccles (Audrey), *Obstetrics and gynaecology in Tudor and Stuart England*. London, 1982.
- Ehrenreich (Barbara), English (Deirdre), *Witches, Midwives and Nurses : a History of Women Healers*, Old Westbury, Yhe Feminist Press, 1973, 2^{ème} éd.
- Eshleman (M.K.), « Diet during pregnancy in the sixteenth and seventeenth centuries », *J. Hist. Med.*, 30, 1975, pp. 23-29.
- Evenden (D.), *The Midwives of Seventeenth century London*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000.
- Filippini (Nadia Maria), *La naissance extraordinaire. La Mère, l'Enfant, le Prêtre, le Médecin face à l'opération césarienne (Italie, XVIII^{ème} -XX^{ème} siècle)*, Paris, EHESS, 1993 (édition d'une thèse).
- Filippini (Nadia Maria), « Sous le voile : les parturientes et le recours aux hospices de maternité à Turin, au milieu du XIX^{ème} siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 49-1,2002, pp. 173-194.
- Forbes (Th.), *The Midwife and the Witch*, New-Haven/Londres, 1976.
- Gélis (Jacques), « Regard sur l'Europe médicale des Lumières : la collaboration internationale des accoucheurs et la formation des sages-femmes au XVIII^{ème} siècle », Arthur Imhof, *Mensch und Gesundheit in der Geschuche*, Husum, Matthiesen, 1980, pp. 288 et sq.
- Gélis (Jacques), « L'émergence de l'accoucheur dans l'Europe des Lumières », dans *La médecine des Lumières : Tout autour de Tissot*, éd. par Vincent Baras et Micheline Louis-Courvoisier, Lausanne, Université de Lausanne, Bibliothèque d'histoire des sciences, 2001, pp. 171-186.
- King (Helen), *Midwifery, Obstetrics and the rise of Gynaecology – The uses of a Sixteenth-century Compendium*, Ashgate, 2007.
- Labouvie (Eva), *Beistand in Kindsnöten. Hebammen und weibliche Kultur auf dem Land (1550-1910)*. Campus, Frankfurt a. M./New York 1999.
- Laforce (Hélène), *Histoire de la sage-femme dans la région de Québec*, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1985.
- Loudon (Irvine), "The making of man-midwifery. Essay review", *Bulletin of the History of Medicine*, 70, 1996.
- Mc Clive (Cathy), "Blood and expertise : the trials of the female medical expert in the ancient-régime courtroom", *Bulletin of the history of medicine*, 82, 2008, pp. 86–108.
- Marland (Hilary) (ed), *The art of Midwifery : early modern midwives in Europe and north America*, London, Routledge, 1993.
- O'Dowd (M.), Philipp (E.), *The History of Obstetrics and Gynaecology*, Londres / NY, The Parthenon Publishing Group, 1994.
- Pancino (Claudia), *Il Bambino e l'acqua sporca. Storia dell' assistenza al parto delle mammane alle ostetriche (secoli XVI-XIX)*, Milano, Franco Angeli, 1984.
- Pulz (Waltraud), « Aux origines de l'obstétrique moderne en Allemagne (XVI^e-XVIII^e siècle): accoucheurs contre matrones ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 43-4,1996, p. 593-617.
- Pulz (Waltraud), « Nicht alles nach der Gelahrten Sinn geschrieben » – *Das Hebammenanleitungsbuch von Justina Siegemund. Zur Rekonstruktion geburtshilflichen Überlieferungswissens frühneuzeitlicher Hebammen und seiner Bedeutung bei der Herausbildung der modernen Geburtshilfe (Münchener Beiträge zur Volkskunde 15)*, Munich, Volkskunde, 1994, pp. 117 sq.
- Schlumbohm (Jürgen), « Les limites du savoir : médecins et femmes enceintes à la maternité de l'université de Göttingen aux alentours de 1800 », *RHMC*, 2005, 1, pp. 64-94.
- Scholten (Catherine M.), « On the Importance of the Obstretrick Art : Changing Customs of Childbirth in America, 1760 to 1825 », in *Women's Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, KG Saur, 1993, pp.n3-22
- Seidel (Hans Christoph), *Eine neue « Kultur des Gebärens ». Die Medikalisierung von Geburt im 18. und 19. Jahrhundert in Deutschland (Medizin, Gesellschaft und Geschichte, supplément 11)*, Stuttgart, Steiner, 1998, pp. 313 sq.
- Schlumbohm (Jürgen), Wiesemann (Claudia), eds., *Die Entstehung der Geburtsklinik in Deutschland, 1751–1850, Göttingen, Kassel, Braunstein, Göttingen, Wallstein*, pp. 96–126.
- Vouilloz-Burnier (Marie-France), *L'accouchement entre tradition et modernité. Naître au XIX^{ème} siècle*, Sierre, Monographic, 1995.
- Walzer-Leavitt (Judith), « Birthing and Anesthesia : The Debate over Twilight Sleep », in *Women's Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, KG Saur, 1993, pp.195-212.
- Walzer-Leavitt (Judith), « "Science" Enters the Birthing Room : Obstreticks in America since the Eighteenth Century », in *Women's Bodies. Health and Childbirth*, ed. by N. Cott, KG Saur, 1993, pp.324-347. [photocop]

- Wilson (A.), « Participant or Patient ? Seventeenth century childbirth from the mother's point of view », in R. Porter éd., *Patient and Practitioners. Lay Perceptions of Medicine in Pre-industrial Society*, Cambridge, 1985, pp. 129-144.
- Wilson (A.), *A Safe Deliverance : Ritual and Conflict in English Childbirth 1600-1750*, Cambridge, 1985.
- Wilson (A.), *The Making of Man-Midwifery : Childbirth in Early Modern England 1660-1770*, London, 1995.

D. HISTOIRE DE L'ENFANCE ET DE SON EDUCATION

1. Généralités¹⁴ (Protection sociale de l'enfance, voir Histoire de la protection sociale en VII.)

- Alexandre-Bidon (Danièle) et Closson (Monique), *L'enfant à l'ombre des cathédrales*, Lyon, PUL, CNRS, 1985.
- Alexandre-Bidon (Danièle) et Lett (Didier), *Les enfants au Moyen-Age, V^{ème} -XV^{ème} siècle*, Paris, Hachette, coll. "La vie quotidienne", 1997.
- *L'amour maternel*, Erès, Coll. Spirale, n°18, 2001/2.
- Ariès (Philippe), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960 (2^{ème} éd. Seuil, Paris, 1973).
- Armengaud (André) « L'attitude de la société à l'égard de l'enfant au XIX^{ème} siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1973, pp. 308 et sq.
- Armengaud (André), *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècles. Aspects démographiques*, Paris, SEDES, 1975.
- Ayala (Roselyne de), Gueno (Jean-Pierre), *L'enfance de l'art*, Paris, Éditions de la Martinière, 1999.
- Badinter (Elisabeth), *L'Amour en plus*, Paris, Champs Flammarion, 1980.
- Bardet (J.-P.) éd., *Enfance abandonnée et société en Europe, XIV^{ème} -XX^{ème} siècle*, Colloque de l'Ecole française de Rome, 1991.
- Bardet (Jean-Pierre), Luc (Jean-Noël), Robin (Isabelle), Rollet (Catherine), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, Presses universitaires de Paris IV Sorbonne, 2001.
- Bardet (Jean-Pierre), Brunet (Guy) dir., *Noms et destins des Sans-Famille*, Paris, PUPS, 2007.
- Battagliola (Françoise), « Hommes et femmes dans la lutte contre la mortalité infantile (fin du XIX^{ème} siècle-début XX^{ème} siècle) : une perspective de recherche », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°1, 2008.
- *Le bébé et le sacré*, coordo. Par Candilis-Huisman (Drina), Erès, Coll. Spirale, 2006/4.
- Becchi (Egle) et Julia (Dominique) dir., *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Seuil, 1998, 2 t.
- Berriot-Salvadore (Evelyne), Pebay-Clottes (Isabelle) dir., *Autour de l'enfance*, Biarritz, Atlantica, 1999.
- Beyeler (Christophe) et Cochet (Vincent), *Enfance impériale*, Catalogue de l'exposition du Château de Fontainebleau (février à mai 2011), Paris, RMN, 2011.
- Caty (R.) dir. *Enfants au travail. Attitude des élites en Europe occidentale et méditerranéenne ux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, Aix, Publications de l'université de Provence, 2002, pp. 235-252.
- Charpentier (Jehanne), *Le droit de l'enfance abandonnée. Son évolution sous l'influence de la psychologie (1552-1791)*, PUF, 1967.
- Chassaing (Jean-François), *L'Enfant à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution. Etude d'un discours*, thèse Paris, II, 1979.
- Chauvière (Michel), Lenoël (Pierre), Pierre (Eric) dir., *Protéger l'enfant. Raison juridique et pratiques socio-judiciaires (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- Cunningham (Hugh), *Children and Childhood in Western Society since 1500*, Londres, New York, Longman, 1995.
- Defrance (Anne), Lopez (Denis), Ruggiu (François-Joseph), *Regards sur l'enfance au XVII^{ème} siècle* (Actes du Colloque du Centre de Recherches sur le XVII^{ème} siècle européen 1600-1700, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 24-25 novembre 2005), Biblio 17 n° 172, Gunter Naar Verlag, Tübingen, 2007.

¹⁴ Voir une bibliographie plus complète de Marie-France Morel, « Enfance, Bilan d'une décennie de recherches », *Annales de démographie historique*, n°102, 2001-2002, pp. 26-32.

- Delasselle (Claude), « Les abandons d'enfants à Paris au XVI^{ème} siècle », *AESC*, 1975, n°1, pp. 187-218.
- De Mause (Lloyd) dir., *The History of Childhood*, New York, Harper and Row, 1974.
- « Enfant et sociétés », *Annales de Démographie Historique*, 1973, Paris, 1975.
- « Les enfants abandonnés », *Histoire Economie et Société*, numéro spécial, n°3, 1987.
- « L'enfant et l'image au XIX^{ème} siècle », *Catalogue de l'exposition du musée d'Orsay, 27 sept. 1988 - 8 janv. 1989*, Paris, éd. RMN, 1988.
- Erikson (E.H.), *Enfance et société*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1976.
- Fine (Agnès), « Le nourrisson à la croisée des savoirs », *Annales de Démographie historique*, EHESS, Paris, 1994, pp. 203-214.
- Fontanel (Béatrice) et d'Harcourt (Claire), *L'épopée des bébés. Une histoire des petits d'hommes*, préface d'Alain Corbin, Paris, Editions de La Martinière, 1996.
- Fossier (Robert) dir., *La petite enfance dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1997.
- Fournier (Patrick), « Sensibilité à la condition de la petite enfance et préoccupations de santé publique à la fin de l'Ancien Régime », dans Christin (Olivier), Hours (Bernard), « Enfance, assistance et religion », *Chrétiens et Sociétés. Documents et mémoires* n°4, éd. colloque de Lyon, juin 2005 en hommage à J.-P. Gutton, Lyon, éd. I.U.F.-Région Rhône-Alpes, Univ. Lyon III, 2006, pp.177-201.
- Fuchs (Rachel), *Abandoned Children. Foundlings and Child Welfare in Nineteenth-Century France*, Albany, Albany State University of New York Press, 1984.
- Gélis (Jacques), « La mort du nouveau-né et l'amour des parents : quelques réflexions à propos des pratiques de "répit" », *Annales de Démographie Historique*, 1983, pp. 23-31.
- Gélis (Jacques), *Les enfants des limbes. Mort-né et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006.
- Guidetti (Michèle), Lallemand (Suzanne) et Morel (Marie-France), *Enfances d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1997 (rééd. 2000).
- Heywood (C.), *Childhood in nineteenth-century France. Work, health and education among the classes populaires*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Jablonka (Yvan), *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance Publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006.
- Lebrun (François), « La place de l'enfant dans la société française depuis le XVI^{ème} siècle », *Communications : Dénatalité, l'antériorité française*, n°44, Paris, EHESS, Seuil, 1986.
- « L'enfant au Moyen Age », *Colloque de Cuernet*, Aix-en-Provence, 1980.
- *L'enfance abandonnée et société en Europe, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles*, 1991.
- *Les enfants du secret. Enfants trouvés du XVII^{ème} siècle à nos jours*, catalogue de l'exposition tenue au Musée Flaubert et d'histoire de la médecine, Rouen, janvier-juin 2008, éd. Magellan, 2008.
- Lett (Didier), *L'enfant des miracles. Enfant et société au Moyen Age (XII^{ème} -XIII^{ème} siècle)*, Paris, Aubier, 1997.
- Lett (Didier), « Enfants désirés, enfants indésirables dans la société médiévale (XII^{ème} -XIII^{ème} siècles) », *Reproduction, fécondité, projet d'enfants. Réflexion interdisciplinaire et transculturelle. 1^{re} Journée d'Études du Groupement de Recherche du CNRS, 'Anthropologie de l'enfance'*, Paris, 14 octobre 1998, L'Harmattan, 2002.
- Levi (Giovanni), Schmitt (Jean-Claude), *Histoire des jeunes en Occident. I. De l'Antiquité à l'époque moderne*, Paris, Seuil, « L'univers historique », 1996.
- Lévy (Marie-Françoise) dir., *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Olivier Orban, 1990.
- Luc (Jean-Noël), « Messieurs les enfants ». Les nouveaux venus dans l'historiographie de la France au XIX^{ème} siècle », *Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle*, n°2, 1996, pp. 78-86.
- Luc (Jean-Noël), *L'invention du jeune enfant au XIX^{ème} siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.
- Massard (Josiane), « L'Amour maternel : un regard ethnologique », *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie*, 18, 1991, pp. 179-198.
- Mercier (Roger), *L'enfant dans la société du XVII^{ème} siècle avant l'Emile*, Mâcon, Imprimerie Protat, 1961.
- « Mères et nourrissons », *Annales de Démographie Historique*, 1983.
- Mergnac (Marie-Odile), *Bébés d'hier*, Paris, Archives et Culture, 2004.
- Morel (Marie-France), « A propos de la bibliographie récente sur l'histoire de l'enfance », *Vie. Soc.*, 1990, n° 3-4, pp. 11-28.
- Morel (Marie-France), « L'entrée dans la parentalité : approche historique », *La Famille : l'état des savoirs*, 1991, pp. 115-123.

- Morel (Marie-France), « Images et représentations figurées du petit enfant : pour une problématique renouvelée de l'histoire de l'enfance (XV^{ème}-XIX^{ème} siècles) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, vol. CIX, 1, 1997, pp. 465-483.
- Morel (Marie-France), « Les enfants abandonnés dans la France ancienne (XVI^{ème}-XIX^{ème} siècles) », dans *Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption*, Myriam Szejer (dir.), Paris, Albin Michel, 2000, pp. 19-45.
- Morel (Marie-France), « L'amour maternel, aspects historiques », dans *L'amour maternel*, Erès, Coll. Spirale, n°18, 2001/2, pp. 29-55.
- *Mort d'un bébé, Deuil périnatal*, coordo. Paul Clerget, Erès, coll. Spirale, n°31, 2004/3.
- Mousnier (Roland), *La famille, l'Enfant et l'éducation en France et en Grande-Bretagne du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle*, C.D.U.-S.E.D.E.S., 1975.
- Pollock, (Linda A.), *Forgotten Children : Parent-child Relations from 1500 to 1900*. New York, Cambridge University Press, 1983.
- Praz (Anne-Françoise), *De l'enfant utile à l'enfant précieux dans les cantons de Vaud et Fribourg, 1860-1930*, Lausanne, Antipodes, « Histoire », 2005.
- Py (Gilbert), *Rousseau et les Éducateurs. Étude sur la fortune des idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau en France et en Europe au XVIII^{ème} siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997.
- Riché (Pierre) et Alexandre-Bidon (Danièle), *L'enfance au Moyen Age*, Bibliothèque nationale de France, Paris, Seuil, 1994.
- Isabelle Robin-Romero, *Les Orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*, préface de Jean-Pierre Bardet, Paris, PUPS, 2007.
- Rollet (Catherine), « L'enfance, un bien national ? Approche historique », *La Famille : l'état des savoirs*, 1991, pp. 310-319.
- Rollet (Catherine), Morel (Marie-France), *Des bébés et des hommes. Traditions et modernité des soins aux tout-petits*, Paris, Albin Michel, 2000.
- Rollet (Catherine), *Les enfants au XIX^{ème} siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2001.
- Sanciaud (Anne), *Images de l'enfance. La Représentation de l'enfant dans l'estampe française du XVIII^{ème} siècle*, Thèse dactylographiée pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris, École des Chartes, 2 tomes, 1996.
- Valici-Bosio (Sabine), *La mère et l'enfant dans l'ancienne France*, Paris, Christian de Bartillat, 1988.
- Vassign (Darya), *Les relations adultes-enfants dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (1850-1914). Etude discursive des écrits autobiographiques, éducatifs, juridiques et médico-légaux, relatifs à cette question*, thèse d'histoire, université Paris VII, 1996.
- Velet (Hélène), « Le Roi de Rome, un enfant, un prince », *Les cahiers de la Société des Amis et Mécènes du Château de Fontainebleau*, n°4, 2011.
- Viguerie (Jean de), *L'institution des enfants. L'éducation en France, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.

2. L'Enfant, son corps et sa santé ; allaitement et puériculture

- Beauvalet (Scarlett), « L'enfant malade : une analyse du discours médical », Christin (Olivier), Hours (Bernard), « Enfance, assistance et religion », dans *Chrétiens et Sociétés. Documents et mémoires* n°4, éd. colloque de Lyon, juin 2005 en hommage à J.-P. Gutton, Lyon, éd. I.U.F.-Région Rhône-Alpes, Univ. Lyon III, 2006, pp. 203-218.
- Bideau (Alain), Desjardins (Bertrand), Pérez-Brignoli (Henri), *Infant and Child Mortality in the Past*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- Biraben (J.-N.), « Le médecin et l'enfant au XVIII^{ème} siècle. Aperçu de la pédiatrie au XVIII^{ème} siècle », *Annales de Démographie Historique*, 1973, pp. 215-223.
- Bonnet (Doris), Le Grand-Séville (Catherine), Morel (Marie-France) dir., *Allaitement en marge*, Paris, l'Harmattan, 2002.
- *Cent ans de puériculture à Port-Royal, De Pinard et Budin à nos jours*, Port-Royal, actes du colloque d'octobre 1995, éd. par l'association Pierre Budin, Maternité de Port-Royal – Baudelocque.
- Delaisi de Parseval (Geneviève) et Lallemand (Suzanne), *L'Art d'accommoder les bébés. Cent ans de recettes françaises de puériculture*, Paris, Le Seuil, 1980.
- *Enfant (L') son corps, son histoire*, Actes des VII^e Journées Anthropologiques de Valbonne (1-3 juin 1994), L. Buchet (dir.), Sophia Antipolis, Éditions APDCA, 1997.
- Faÿ-Sallois (Fanny), *Les nourrices à Paris au XIX^{ème} siècle*, Paris, Payot, 1980 (rééd. 1996).
- Fildes (Valérie), *Breasts, Bottles and Babies. A History of Infant feeding*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1986.

- Fildes (Valérie), *Wet Nursing. A History from Antiquity to the Present*, Oxford, Basil Blackwell, 1988.
- Gélis (Jacques), « Refaire le corps, les déformations volontaires du corps de l'enfant à la naissance », *Ethnologie française*, 1984, n° 1, pp. 7-28.
- Hecht (Jacqueline), « Le Siècle des Lumières et la conservation des petits enfants », *Population*, n°6, nov.-déc. 1992, pp. 1589-1620.
- Heywood (Colin), *Childhood in Nineteenth Century France : Work, Health and Education among the "classes populaires"*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- Lefaucheur (Nadine), « Union sacrée philanthropique et médecins militants dans le combat pour la Puériculture », dans *Philanthropies et politiques sociales en Europe, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle*, 1994, pp. 159-170.
- Lett (Didier), Morel (Marie-France), *Une histoire de l'allaitement*, Paris, La Martinière, 2006.
- Loux (Françoise), Morel (Marie-France), « L'enfance et les savoirs sur le corps », *Ethnologie française*, 3-4, 1976, pp. 309-324.
- Loux (Françoise), avec la collaboration de Pouchelle (Marie-Christine), *Pratiques traditionnelles et pratiques modernes d'hygiène et de prévention de la maladie chez les mères et leurs enfants*, Paris, Centre d'ethnologie française, 1976.
- Loux (Françoise), *Le jeune enfant et son corps dans la médecine traditionnelle*, Paris, Flammarion, 1978.
- Masuy-Stroobant (G.), Gourbin (C.), Buekens (P.), dir., *Santé et mortalité des enfants en Europe. Inégalités sociales d'hier et d'aujourd'hui*, Chaire Quetelet 1994, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant/L'Harmattan, 1996.
- Morel (Marie-France), « Villes et campagnes dans le discours médical sur l'enfance au XVIII^{ème} siècle » *Annales ESC*, n°5, sept.-oct. 1977, pp. 1007-1024.
- Morel (Marie-France), « Madame Roland, sa fille et les médecins. Prime éducation et médicalisation à l'époque des Lumières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1979, t. 86, n°2, pp. 211-219.
- Morel (Marie-France), « Médecins et enfants malades dans la France du XVIII^{ème} siècle », *Lieux de l'enfance*, n°9-10, janvier-juin 1987, p. 13-46.
- Morel (Marie-France), « Les soins prodigués aux enfants : influence des innovations médicales et des institutions médicalisées (1750-1914). Médecine et déclin de la mortalité infantile », *Annales de Démographie historique*, 1989, pp. 157-181.
- Morel (Marie-France), « Le nouveau-né du premier mois : un être fragile et inachevé (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles) », dans « *L'Heureux événement* : une histoire de l'accouchement, (1995), Catalogue d'exposition, Paris, Musée de l'Assistance publique, 1995, pp. 39-53,
- Perry (Ruth), *Colonizing the Breast : Sexuality and Maternity in Eighteenth-Century England*, Cultural Studies Project Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, 1991.
- Robin-Romero (Isabelle), « L'enfant malade dans les écrits privés du XVIII^{ème} siècle », *Histoire Economie Société*, n°4, 2003, pp. 469-486.
- Rollet (Catherine), « Les débuts de la médecine néonatale au XIX^{ème} siècle », *B. Acad. Nat. Méd.*, 2000, t. 184, n°9, pp. 1853-1866.
- Rollet (Catherine), *Les carnets de santé des enfants*, Paris, La Dispute, 2008.
- Sussman (G.D.), *Selling Mother's Milk. The Wet Nursing Business in France, 1715-1914*, Urbana, Chicago, Londres, 1982.
- Tesseire (Daniel), *Pédiatrie des Lumières*, Paris, vrin, 1982.
- Yalom (Marilyn), *A History of the Breast*, Alfred A. Knopf, New York, 1997.

VII. HISTOIRE DU DROIT ET DE LA PROTECTION SOCIALE

A. DROIT, CRIMINALITE ET JUSTICE CONCERNANT LA FAMILLE ET LES FEMMES

1. Généralités

- Allen (R.), *Les tribunaux criminels sous la Révolution et l'Empire 1792-1811*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

- Allinne (J.-P.), *Gouverner le crime. Les politiques criminelles françaises de la Révolution au XXI^e siècle* 1. *L'ordre des notables 1789-1920*, 2 – *Le temps des doutes 1920-2004*, Paris, L'Harmattan, 2003-2004.
- Arnaud (André-Jean), *Essai d'analyse structurale du Code Civil français. La règle du jeu de la paix bourgeoise*, Paris, 1973.
- Audren (F.), « La justice au risque de l'histoire. Histoire de la justice 1789-1958 : état de la recherche française », *Jean Jaurès. Cahiers trimestriels*, 1996, 142, pp. 25-46.
- Barras (Vincent), Porret (Michel), « Homo criminalis. Pratiques et doctrines médico-légales, XVI^{ème}-XX^{ème} siècles », Genève, Equinoxe, *Revue de sciences humaines*, 1999, n°22.
- Bastien (Pascal), *L'exécution publique à Paris au XVIII^{ème} siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.
- Becker (Peter) and Wetzell (Richard F.), *Criminals and their Scientists : The History of Criminology in International Perspective*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006.
- Bercé (Y.-M.), Castan (Y.) dir., *Les archives du délit, empreintes de société*, Toulouse, 1990.
- Carbasse (J.-M.), dir., *Histoire du parquet*, Paris, PUF, 2000.
- Carbasse (J.-M.), *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, PUF, 2000.
- Carol (Anne), Bertrand (Régis) dir., *L'exécution capitale. Une mort donnée en spectacle XVI^e-XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003.
- Chauvaud (Frédéric), *Le juge, le tribun et le comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Paris, Economica, 1995.
- Chauvaud (Frédéric), *Les criminels du Poitou au XIX^e siècle. Les monstres, les désespérés et les voleurs*, La Crèche, Geste éditeur, 1999.
- Chauvaud (Frédéric), *Les experts du crime ; La médecine légale en France au XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, coll. « Historique », 2000.
- Chauvaud (Frédéric), *Histoire et justice panorama de la recherche*, Le temps de l'histoire, nov. 2001.
- Chauvaud (Frédéric), *Justice et déviance l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, PUR, « Histoire », 2007.
- Chauvaud (Frédéric), Dumoulin (L.) dir., *Experts et expertise judiciaire. France, XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, PUR, Collection Histoire, 2003.
- Chauvaud (Frédéric), Petit (J.-G.) dir., *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion, 1998 (Histoire et archives hors-série n° 2).
- Chauvaud (Frédéric), Vernois (S.) dir., *La justice en images*, Paris, CREDHESS, 2004.
- Clive Emsley, *Crime, Police and Penal Policy, European Experiences, 1750-1940*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Dauchy, S., Demars-Sion, V. (eds), *Juges et criminels. Études en hommage à Renée Martinage*, Lille, Espace juridique, 2000.
- Demartini (Anne), *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, « coll. Historique », 2001.
- Farcy (Jean-Claude), *Deux siècles d'histoire de la justice en France. Notices bibliographiques*, Paris, CNRS, Éditions, CD-ROM, 1996.
- Farcy (Jean-Claude), *L'histoire de la justice française de la révolution à nos jours*, Paris, PUF, coll. « Droit et justice », 2001.
- Farcy (Jean-Claude), Kalifa (Dominique), Luc (Jean-Noël) dir., *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^e siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques*, Paris, Creaphis, 2007.
- François (Eve) dir., *Histoire du droit et de la justice en France*, Prat éd., DL, 2007.
- Garnot (Benoît), *Crime et justice aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Imago, 2000.
- Garnot (Benoît), *Justice et société en France aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Ophrys, 2000.
- Garnot (Benoît), *Histoire de la justice*, Paris, Gallimard, 2009.
- Garnot (Benoît) dir., *Histoire de la criminalité de l'Antiquité au XX^{ème} siècle*, Dijon, éd. univ. de Dijon, 1991.
- Garnot (Benoît) dir., *Ordre moral et délinquance de l'Antiquité au XX^e siècle*, Dijon, éd. univ. de Dijon, 1994.
- Garnot (Benoît) dir., *L'infrajudiciaire du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, éd. univ. de Dijon, 1996.
- Garnot (Benoît) dir., *Juges, notaires et policiers délinquants, XIV^e-XX^e siècles*, Dijon, éd. univ. de Dijon, 1997.
- Garnot (Benoît) dir., *La petite délinquance du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, éd. univ. de Dijon, 1998.
- Garnot (Benoît) dir., *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, PU de Rennes, 2000.
- Garnot (Benoît) dir., *Les témoins devant la justice*, Rennes, PU Rennes, 2003.

- Gueniffey (P.), *La politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2000.
- Heichette (M.), *Société, sociabilité, justice. Sablé et son pays au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- *Justice et politique : la Terreur dans la Révolution française*, Toulouse, Presses de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1997.
- Kalifa (Dominique), *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.
- Lapalus (Sylvie), *La mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2004.
- Le Douget (Annick), *Justice de sang : la peine de mort en Bretagne aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles*, éd. Le Douget, 2007.
- Lemesle (B.) dir., *La Preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PU Rennes, 2003.
- Leuwers (Hervé), *La justice dans la France moderne : du roi de justice à la justice de la nation (1498-1792)*, Paris, Ellipses, 2010.
- Lévy (R.), Crime, The Judicial System, and Punishment in Modern France, in Emsley, C., Knafla, L. A., (eds), *Crime, History and Histories of Crime. Studies in the Historiography of Crime and Criminal Justice in Modern History*, Westport (Conn.)-Londres, Greenwood Press, 1996, pp. 87-108.
- Lévy (R.), Rousseaux (X.) dir., *Le pénal dans tous ses États. Justice, États et société en Europe (XII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint-Louis, 1997.
- Martin (B. F.), *Crime and Criminal Justice Under the Third Republic. The Shame of Marianne*, Baton Rouge-Londres, Louisiana State University Press, 1990.
- M'Sili (Marine), *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éd., 2000.
- Padoa-Schioppa (A.), *Justice et législation*, Paris, PUF, 2000.
- Petit (J.-G.), La justice et l'histoire contemporaine en France, *Historia contemporanea*, 1999, 17, pp. 273-292.
- Poumarède (J.), Thomas (J.) dir., *Les parlements de Province: pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, Framespa, 1996.
- Porret (M.) dir., *Le corps violenté. Du geste à la parole*, Genève, Droz, 1998.
- Renneville (M.), *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003.
- Rouet (G.), *Justice et justiciables aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.
- Royer (Jean-Pierre), *Histoire de la justice en France : de la monarchie absolue à la République*, Paris, P.U.F., 1995.
- Rousseaux (X.), Dupont-Bouchat (M.-S.), Vael (C.) dir., *Révolutions et justice pénale en Europe (1780-1830). Modèles français et traditions nationales*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Ruff (J. R.), *Violence in Early Modern Europe 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- Shapiro (B. M.), *Revolutionary Justice in Paris (1789-1790)*, New York, Cambridge University Press, 1993.
- Zélis (G.) dir., *L'historien dans l'espace public. L'histoire face à la mémoire, à la justice et au politique*, Bruxelles, Éd. Labor, 2005.

2. Droit, criminalité et justice concernant la famille et les femmes

- Bard (Christine), Chauvaud (Frédéric), Perrot (Michèle), Petit (Jacques-Guy) dir., *Femmes et justice pénale, XIX^{ème}- XX^{ème} siècle*, Rennes, P.U.R., 2002.
- Chauvaud (Frédéric), Malandain (Gilles), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes et la justice (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, PU Rennes, 2009.
- Dupont-Bouchat (Marie-Sylvie), Pierre (Éric) et alii, dir., *Enfance et justice au XIX^{ème} siècle. Essais d'histoire comparée de la protection de l'enfance 1820-1914. France, Belgique, Pays-Bas, Canada*, Paris, PUF, 2001.
- Fuchs (Rachel G.), « Magistrates and Mothers, Paternity and Property in Nineteenth-Century French Courts », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, Vol. 13, n°2 | 2009.
- Gastambide (Michèle), *Le Meurtre de la mère. Traversée du tabou matricide des origines à nos jours*, Paris, La Méridienne, 2002.
- Le Douget (Annick), *Femmes criminelles en Bretagne au XIX^{ème} siècle*, éd. Le Douget, 2003.
- Lefebvre-Teillard (A.), *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, Paris, PUF, 1996.

- Lessellier (C.), *Les femmes et la prison 1815-1839*, Paris, Université de Paris VII, 1982 (Thèse de III^e cycle en Histoire).
- Petot (Pierre), *Histoire du droit privé français ; la famille*, Paris, Loysel, 1992.
- Schnapper (Bernard), *Voies nouvelles en histoire du droit. La Justice, la famille, la répression pénale (XVI^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, PUF, 1991.
- Shapiro (Ann-Louise), *Breaking the Codes. Female Criminality in Fin-de-Siècle Paris*, Stanford, University Press, 1996.
- Szramkiewicz (Romuald), *Histoire du droit français de la famille*, Paris, Dalloz, 1995.
- Théry (Irène), Biet (Christian) dir., *La Famille, la loi, l'Etat, de la Révolution au code civil*, Imprimerie nationale et Centre George-Pompidou, Paris, 1989.
- Thireau (Jean-Louis), *Histoire du droit de la famille*, Paris, L'Hermès, 1998.
- Tsikounas (Myriam), Bihl (Laurent) Cadiet (Loïc), Chauvaud (Frédéric) et al., dir., *Eternelles coupables : les femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, DL, 2008.
- Vibert (Anne-Marie), « Délinquance et délinquantes dans la région de Caen aux XIX^{ème}-XX^{ème} siècles », *Marginalité, déviance, pauvreté en France, XIV^{ème}-XIX^{ème} siècles*, Cahier n°13 des Annales de Normandie, 1981.

B. HISTOIRE DE L'ASSISTANCE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

1. Généralités

- Areppos, *Philanthropie et politique sociale en Europe (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, Anthropos, 1994.
- Barry (Jonathan), Jones (Colin) eds, *Medicine and charity before the Welfare State*, Londres, Routledge, 1994.
- Bec (Colette), *Assistance et République : la recherche d'un nouveau contrat social sous la Troisième République*, Paris, éd. Ouvrières / de l'Atelier, 1994.
- *Cent ans d'Assistance publique à Paris, 1849-1949*, Paris, Assistance publique, 1949.
- De Lucca (Virginie), *Aux origines de l'Etat-providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, INED, coll. « Etudes et enquêtes historiques », 2002.
- « Des Philanthropes aux politiques sociales (XVIII^{ème}-XIX^{ème} s), coll. *Cahiers assoc. rech. sur philanthropies et polit. soc.*, 1992, n°1, pp. 43-48.
- Dessertine (Dominique), Faure (Olivier), *La maladie entre libéralisme et solidarités (1850-1940)*, Paris, Mutualité française, « Racines mutualistes », 1994.
- Dreyfus (Michel), Ruffat (Michèle) et al., *Se protéger, être protégé. Une histoire des assurances sociales en France*, PUR, 2006.
- Duroselle (Jean-Baptiste), *Les débuts du catholicisme social en France, 1822-1870*, Paris, PUF, 1951.
- Duprat (Catherine), *Le Temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet, Pensée et action*, thèse sous la direction de M. Agulhon, université Paris I, 1991.
- Duprat (Catherine), *Le Temps des philanthropes. La philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, CTHS, 1993, t.1.
- Duprat (Catherine), *Usages et pratiques de la Philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX^{ème} siècle*, Paris, CHSS, 1998.
- Fairchild (Cissie C.), *Poverty and Charity in Aix-en-Provence, 1540-1789*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1976.
- Fayet-Scribe (Sylvie), *Associations féminines et catholicisme. De la charité à l'action sociale, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, Paris, éd. Ouvrières, 1990.
- *Femme (la)*, Recueil de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions, XII, Bruxelles, Librairie Encyclopédique, 1962.
- Forrest (Alan), *La Révolution française et les pauvres*, trad. française, Paris, Perrin, 1986 (éd. originale 1981).
- Gérémeck (Bronislaw), *La Potence ou la pitié, l'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.
- Gueslin (André), Guillaume (Pierre) dir., *De la charité médiévale à la Sécurité sociale. Economie de la protection sociale du Moyen Age à l'époque contemporaine*, Paris, Ed. ouvrières, 1992.
- Gueslin (André), *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 1997.
- Guillaume (Michel) dir. *La Sécurité sociale, son histoire à travers les textes*, t. I, 1780-1870, 1980.
- Gutton (Jean-Pierre), *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles-Lettres, 1971.

- Hatzfeld (Henri), *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940*, Paris, Armand Colin, 1971.
- Hufton (Owen H.), *The Poor of Eighteenth-Century France, 1750-1789*, Oxford, Clarendon Press, 1974.
- Imbert (J.) dir., *La protection sociale sous la Révolution française*, Paris, 1990.
- Leclerc (Pierre), *La Sécurité sociale, son histoire à travers les textes, t. II, 1870-1945*, 1996.
- Mc Cloy (S.T.), *Government assistance in eighteenth century France*, Durham, N.C., 1946.
- Mandler (Peter) ed., *The Uses of Charity : The Poor on Relief in the Nineteenth-century Metropolis*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1990.
- Marais (Jean-Luc), *Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999.
- Marec (Yannick), *Pauvres et philanthropies à Rouen au XIX^{ème} siècle*, Rouen, 1981.
- Marec (Yannick) dir., *Villes en crise ? Les politiques municipales face aux pathologies urbaines (fin XVIII^{ème} siècle - fin XX^{ème} siècle)*, Editions Créaphis, Paris, 2005.
- Marec (Yannick), *Pauvreté et protection sociale aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. Des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, P.U.R., 2006.
- Merrien (François-Xavier) dir., *Face à la pauvreté. L'Occident et les pauvres*, Paris, L'Atelier, 1994
- Moriceau (Caroline), « Les perceptions des risques au travail dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle : entre connaissance, déni et prévention », *RHMC*, n°56, 1, 2009.
- Petit (J.-G.), Marec (Y.) dir., *Le social dans la ville en France et en Europe (1750-1914)*, Paris, Ed. de l'Atelier / Ed. Ouvrières, 1996.
- *Philanthropies et politiques sociales en Europe (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècles)*, Paris, Economica, Anthropos historique, 1994.
- Procacci (G.), *Gouverner la misère - La question sociale en France, 1789-1848*, 1993.
- Rollet (Henri), *L'action sociale des catholiques en France (1871-1914)*, Paris et Bruges, Desclée de Brouwer, 1958, 2 vol.
- Sassier (Philippe), *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI^{ème}-XX^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- Schwartz (Robert M.), *Policing the Poor in Eighteenth-Century France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1988.
- Stone (Judith F.), *The Search for Social Peace : Reform Legislation in France, 1890-1914*, Albany, State University of New York Press, 1985.
- Thuillier (Guy), *Principes de l'histoire de la protection sociale*, 2003.
- Thuillier (Guy), « L'histoire de la protection sociale : orientations de recherche sur la pauvreté et la souffrance », *Cahier d'histoire de la sécurité sociale N° 2 (2005)*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2005,
- *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX^{ème} siècle*, publ. Par le Comité d'Histoire de la Sécurité sociale, 1997, 2 vol.
- Valat (B.), « Histoire de la protection sociale (XIX^e-XX^e siècle) : un état des lieux », *Bulletin d'histoire de la sécurité sociale*, N° 49 (janvier 2004), Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2004.
- Von Bueltingloewen (Isabelle) dir., *La charité en pratique. Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX^{ème}-XX^{ème} siècle*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.
- Weiss (John H.), « Origins of french Welfare State : Poor Relief in the Third Republic, 1871-1914 », *French Historical Studies*, 13, spring, 1983.

2. Assistance et protection de la famille et des femmes

a. Généralité

- Abrahamson (Peter), Boje (Thomas P.), Greve (Bent), *Welfare and Families in Europe*, Ashgate, 2005.
- Accampo (Elinor A.), Fuchs (Rachel G.), Stewart (Mary Lynn) et al., *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1995.
- Allemandou (Bernard), Le Pennec (Jean-Jacques), *La naissance de l'aide sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme, 1991.
- Allemandou (Bernard), *La santé des enfants au cœur de la politique locale. Bordeaux 1789-1989*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999.
- Ascoli-Héroid (Béatrice), Douat (Frédéric), Le Gall (Bruno), *Recueillir... accueillir. De l'Assistance publique à l'aide à l'enfance : la pouponnière Paul Manchon à Anthony, 1911-1920*, Nanterre, Archives départementales, 2000.

- Auslander (Laura) Zancarini-Fournel (Michelle) dir., *Différence des sexes et protection sociale (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Saint-Denis, P.U.V., 1995.
- Battagliola (Françoise), « Des aides aux familles aux politiques familiales, 1870-1914 », *Genèse*, 2000, vol. 7, n°2, pp. 261-275.
- Battagliola (Françoise), « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle », *Annales de démographie historique*, 2/2006 (n° 112), pp. 77-104.
- Bock (Gisela), « Pauvreté féminine, droits des mères et Etats-Providence », dans Duby (Georges), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, vol. 5, pp. 381-409.
- Bock (Gisela), Thane (Pat) éd., *Maternity and Gender Policies : Women and the rise of the European Welfare States, 1880's-1950's*, London, Routledge, 1991.
- Boulbès (Yves), *L'histoire des maisons maternelles. Entre secours et redressement*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Candas (Y.), *La protection de l'enfance à Amiens au XIX^{ème} siècle*, mémoire de maîtrise dirigé par N.-J. Chaline, université d'Amiens, 1992.
- Cova (Anne), *Droit des femmes et protection de la maternité en France (1892-1939)*, Mémoire de D.E.A., sous la direction de Gisela Bock et Michelle Perrot, université Paris VII, 1988 (non publié).
- Cova (Anne), « French Feminism and maternity : theories and policies, 1890-1918 », in Bock (Gisela), Thane (Pat) éd., *Maternity and Gender Policies : Women and the Rise of the European Welfare States 1880s-1950s*, London and New York, Routledge, pp. 119-137.
- Cova (Anne), *Droit des femmes et protection de la maternité en France, 1892-1939*, thèse sous la direction de Gisela Bock, Institut universitaire européen de Florence, 1994.
- Cova (Anne), *Maternité et droit des femmes en France (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, Anthropos, 1997 (version abrégée de la thèse).
- Cova (Anne), « Généalogie d'une conquête : maternité et droits des femmes en France (fin XIX^{ème}-XX^{ème}) », *Travail, genre et sociétés. Revue du Mage (Paris)*, 2000, n°3, pp. 139-159.
- Christin (Olivier), Hours (Bernard), « Enfance, assistance et religion », dans *Chrétiens et Sociétés. Documents et mémoires n°4*, éd. colloque de Lyon, juin 2005 en hommage à J.-P. Gutton, Lyon, éd. I.U.F.-Région Rhône-Alpes, Univ. Lyon III, 2006.
- De Luca (Virginie), Rollet (Catherine), *La pouponnière de Porchefontaine. L'expérience d'une institution sanitaire et sociale*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 1999.
- De Luca Barrusse (Virginie), *Aux origines de l'état providence, les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, INED, 2002.
- Donati (P.), Mollo (S.), Norvez (A.), Rollet (C.), *Les centres maternels, réalités et enjeux éducatifs*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 1999.
- Dupont-Bouchat (Marie-Sylvie), Pierre (Eric) dir., *Enfance et justice au XIX^{ème} siècle. Essai d'histoire comparée de la protection de l'enfance, 1820-1914*, France, Belgique, Pays-Bas, Canada, Paris, PUF, coll. « Droit et justice », 2001.
- Filippini (Nadia Maria), "Sous le voile : les parturientes et le recours aux hospices de maternité à Turin au milieu du XIX^{ème} siècle », *RHMC*, 49-1, 2002, pp. 173-194.
- Fuchs (Rachel G.), Page Moch (Leslie), "Pregnant, Single and Far from Home : Migrant Women in the Metropolis", *American Historical Review*, 95, 1990.
- Fuchs (Rachel G.), *Poor and Pregnant in Paris : Strategies for Survival in the Nineteenth Century*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1992.
- Fuchs (Rachel G.), "The right to life : Paul Strauss and the politics of motherhood", *Gender and the politics of social reform in France 1870-1914*, Accampo (Elinor A.), Fuchs (Rachel G.), Stewart (Mary Lynn) et al., *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1995, pp. 82-105.
- Gordon (Linda) ed., *Women, the State, and Welfare*, Madison, University of Wisconsin Press, 1990.
- Gordon (Linda), *Pitied but Not Entitled : Single Mothers and the History of Welfare, 1890-1935*, New York, Free Press, 1994.
- Guillaume (Pierre), « Politiques de la famille et protection de l'enfant », *Temps Hist.*, n°2, 1999, pp. 165-174.
- Henderson (John), Wall (Richard) dir., *Poor Women and Children in the European Past*, New York, Taylor and Francis Books, 1994.
- Klaux (Alisa), *Every Child a Lion. The Origins of Maternal and Infant Health Policy in the United States and France, 1890-1920*, Ithaca, Cornell University Press, 1993.
- Koven (Seth), Michel (Sonya) eds, *Mothers of a new world - Maternalist politics and the origins of Welfare State*, London, Routledge, 1993.

- Knijn (Trudie), Komter (Aafke) eds, *Solidarity between the Sexes and the Generations – Transformations in Europe*, Oxon, Edward Elgar, 2004.
- Krumacher (Yves), « Promouvoir l'allaitement maternel à Lyon au XVIII^{ème} siècle », dans Christin (Olivier), Hours (Bernard), « Enfance, assistance et religion », *Chrétiens et Sociétés. Documents et mémoires* n°4, éd. colloque de Lyon, juin 2005 en hommage à J.-P. Gutton, Lyon, éd. I.U.F.-Région Rhône-Alpes, Univ. Lyon III, 2006, pp. 259-273.
- Lewis (Jane), *The Politics of Motherhood : Child and Maternal Welfare in England, 1900-1939*, London, Croom Helm, 1980.
- Lewis (Jane), « La législation protectrice du travail en Grande-Bretagne (fin XIX^{ème} –début XX^{ème}) dans Auslander (Laura) Zancarini-Fournel (Michelle) dir., *Différence des sexes et protection sociale (XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Saint-Denis, P.U.V., 1995, pp. 53-72.
- Lewis (Judith), *Woman's Welfare and Woman's Rights*, Londres, 1983.
- Loven (S.), Michel (S.) ed., *Mothers of a New World : maternalist politics and the origins of welfare states*, New York, 1993.
- Lynch (Katherine A.), *Family, Class and Ideology in Early Industrial France : Social Policy and the Working-Class Family, 1825-1848*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988.
- MacDougall (Mary Lynn), « Protecting Infants : The French Campaign for Maternity Leaves, 1890-1913 », *French Historical Studies*, 13, spring 1983.
- Madignier (M.), *La Société de Charité Maternelle de Paris au XIX^{ème} siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Chaline, université de Paris IV, 1992.
- Masuy-Stroobant (Godelieve), Humblet (Perrine C.) dir., *Mères et nourrissons. De la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Éditions Labor, Collection « La Noria », 2004.
- Merkel-Holguin (Lisa A.), Smith (Eve P.) dir., *A History of Child Welfare*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1996.
- Rollet (Catherine), *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République (1865-1939)*, Paris, Cahier de l'INED (n° 127) - PUF, 1990, 2 vol.
- Rollet (Catherine), « La santé et la protection de l'enfant vues à travers les Congrès internationaux (1880-1920) », *ADH*, 2001, pp. 97-116.
- Spensky (Martine), *L'évolution de la prise en charge des mères célibataires et de leurs enfants en Angleterre, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, thèse d'Etudes Anglaises, Paris VIII, 1988.
- Stewart (Mary Lynn), *Women, Work and the French State : Labour Protection and Social Patriarchy, 1879-1919*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989.
- Talmy (René), *Histoire du mouvement familial de 1896 à 1939*, Paris, 1962, thèse en 2 vol.
- Vitoux (Marie-Christine), « Les prémisses d'une politique de la petite enfance sous le Second Empire : l'association des femmes en couches de Mulhouse », *ADH*, 1995, pp. 277-290.
- Wikander (Ulla), Kessler-Harris (Alice), Lewis (Jane) dir., *Protecting Women : Labor Legislation in Europe, the United States and Australia 1880-1920*, Urbana, University of Illinois Press, 1995.

b. Sociétés de charité maternelle

- Adams (C.), *Poverty, Charity and Motherhood. Maternal Societies in Nineteenth Century France*, Urbana, Chicago and Springfield, University of Illinois Press, 2010.
- Adams (C.), « Maternal Societies in France : Private Charity Before the Welfare State », *Journal of Women's History* vol. 17, n°1, 2005.
- Adams (C.), « Constructing mothers and families : the Society for Maternal Charity of Bordeaux, 1805-1860 », *French Historical Study*, 22, 1999, pp.65-96.
- Chaline (Jean-Pierre), « Sociabilité féminine et “maternalisme” », les sociétés de charité maternelle au XIX^{ème} siècle », dans Corbin (A.), Lalouette (J.), Riot-Sarcey (M.) éd., *Femmes dans la cité, 1815-1871*, actes du colloque du 20 et 27 novembre 1992, Paris I, Paris, Créaphis, 1997.
- Grogan (Susan), « Philanthropic Women and the State : The Société de Charité maternelle in Avignon, 1802-1917 », *French History*, 14 (3), 2000, p. 295-321.
- Hanscotte-Proust (Christine), « Une œuvre de bienfaisance privée : les sociétés de charité maternelle du département du Nord, *Revue Prévoyance sociale – Passé, présent, avenir*, n°62, janvier 2005.
- Madignier (M.), *La Société de Charité Maternelle de Paris au XIX^{ème} siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-P. Chaline, université de Paris IV, 1992.
- Woolf (S.), « The Société de charité maternelle, 1788-1815 », *Medicine and charity before the welfare state*, éd. J. Barry and C. Jones, 1991, pp. 998-1112.

VIII. HISTOIRE RELIGIEUSE ET HISTOIRE DES MYTHES

A. GENERALITES

- Bechtel (Guy), *La Chair, le diable et le confesseur*, Paris, Hachette littérature, coll. « Pluriel », 1994.
- Bernos (Marcel) (textes réunis par), *Sexualité et religions*, Paris, éd. du Cerf, 1988.
- Bernos (Marcel), Roncière (Charles de La), Guyon (Jean), Lécivain (Philippe), *Le Fruit défendu. Les chrétiens et la sexualité de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Centurion, 1985.
- Bremont, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, Paris, Bloud et gay, 12 vol., 1916-1933 (rééd. 1967).
- Bretagne (Ch.), *Dictionnaire des pèlerinages*, Paris Plon, 1974.
- Canestier (Paul), « Les chapelles rurales et les saints populaires du Comté de Nice », *Nice historique*, avril-juin 1954.
- Chaunu (Pierre), *Eglise, culture et société : essai sur Réforme et Contre-Réforme (1517-1620)*, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1984.
- Cholvy (Gérard), Hilaire (Yves Marie), *Histoire religieuse de la France*, Toulouse, Privat, 2000, t. 1 : 1800-1880, t. 2 : 1880-1914.
- Cousin (Bernard), *Ex-Voto de Provence. Images de la religion populaire et de la vie d'autrefois*, Paris, 1982.
- Cressy (David), *Birth, marriage and death : ritual, religion and the life-cycle in Tudor and Stuart Englan*, Oxford, 1997.
- Delumeau (Jean), *La peur en Occident*, Paris, Pluriel, 1978.
- Delumeau (Jean), *Le Pêché et la Peur. La culpabilisation en Occident, XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, Paris, Fayard, 1983.
- Delumeau (Jean), *Rassurer et protéger : le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.
- Delumeau (Jean), *L'Aveu et le pardon. Les difficultés de la confession, XIII^{ème}-XVIII^{ème} siècles*, Paris, Fayard, 1990.
- Delumeau (Jean), *Une histoire du paradis*, Paris, Fayard, 1997.
- Dubarle (André-Marie), *Le Pêché originel. Perspectives théologiques*, Paris, Le Cerf, 1983.
- Dupi (Gilbert), *La sexualité et l'érotisme dans les religions*, Paris, Alain Lefeuve, 1980.
- Dupront (Alphonse), *Du Sacré. Croisades et pèlerinages, images et langages*, Paris, Gallimard, 1987.
- Eliade (Mircea), *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965 (1^{ère} éd. 1957).
- Gibson (Ralph), *A social History of French Catholicism, 1789-1914*, Londres, Routledge, 1989.
- Gouesse (Jean-Marie), « Le refus de l'enfant au tribunal de la pénitence », *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 231-261.
- Kerns (J.E.), *Les chrétiens, le mariage et la sexualité*, Paris, éd. du Cerf, 1966 (éd. originale 1964).
- Langlois (Claude), *Le Crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances (1816-1930)*, Paris, Les Belles Lettres, 2005.
- Lebrun (François) dir., *Histoire des catholiques en France*, Toulouse, Privat, 1980 (rééd. Hachette, coll. « Pluriel », 1984).
- Le Goff (Jacques), Rémon (René) dir., *Histoire de la France religieuse*, Paris, 1988-1992, 4 t. (rééd. Seuil, coll. "Point Histoire", 2001).
- Leproux (Paul), *Dévotions et saints guérisseurs*, Paris, PUF, 1991.
- Mayeur (Jean-Marie), *Histoire religieuse de la France, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle, Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975.
- Mentzer (Raymond A.), « Morals and moral regulation in Protestant France », *Journal of Interdisciplinary History*, 31, 2000.
- Minois (George), *L'Eglise et la science*, Paris, Fayard, 1991.
- Mounier (Frédéric), *L'Amour, le sexe et les catholiques*, Paris, Centurion, 1977.
- *Religion et Traditions populaires*, Catalogue d'exposition du Musée des Arts et Traditions Populaires, Paris, 1979.
- Savart (Claude), *Le Livre catholique témoin de la conscience religieuse en France au XIX^{ème}*, thèse, université Paris IV, 1981.
- Sevegrand (Martine), *Les Enfants du bon Dieu. Les catholiques français et la procréation au XX^{ème} siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Quéniart (Jean), *Les hommes, l'Eglise et Dieu dans la France du XVIII^{ème} siècle*, Paris, Hachette, 1978.

- Walch (Agnès), *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français, XVI^{me} – XIX^{eme} siècles*, Paris, Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2002.

B. LES FEMMES, RELIGIONS ET MYTHOLOGIE

- Albert (J.-P.), *Le sang et le Ciel. Les saintes mystiques dans le monde chrétien*, Paris, Aubier, 1997.
- Arnold (Odile), *Le Corps et l'Ame. La vie des religieuses au XIX^{eme} siècle*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « L'Univers historique », 1984.
- Aubert (Jean-Marie), *La Femme, antiféminisme et christianisme*, Paris, Cerf / Desclée, 1975
- Bechtel (Guy), *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte et bécassine*, Paris, Plon, 2000.
- Bernos (Michel), *Femmes et Gens d'Eglise dans la France classique, XVII^{eme} – XIX^{eme} siècles*, Paris, Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2003.
- Bieler (A.), *L'homme et la femme dans la morale calviniste*, Genève, Labor et Fides, 1963.
- Borchert (P.), *L'Immaculée, l'iconographie du Carmel*, Rome, In Carmelus, 1955, 2 vol.
- Bord (B.), « Les grossesses à enfant visible dans l'art chrétien », *Aesculape*, NF23, Paris, 1933.
- Borgeaud (Philippe), *La mère des Dieux. De Cybèle à la Vierge Marie*, Paris, Seuil, "La Librairie du XX^{eme} siècle", 1996.
- Bueltingsloewen (Isabelle von), « Confessionnalisation et médicalisation des soins aux malades au XIX^{eme} siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n°43, 1996, pp. 632-651.
- Castel (Edith), *L'Eternité au féminin. La femme dans les religions*, Paris, Assas, 1966.
- Cazenave (Michel) dir., *La Face féminine de Dieu*, Paris, Noësis, 1998.
- Chalier (Catherine), *Les Matriarches : Sarah, Rébecca, Rachel et Léa*, Paris, éd. du Cerf, 1985.
- Clément (Catherine), Kristeva (Julia), *La femme et le sacré*, Paris, Stock, 1998.
- Cova (Anne), « Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille », *Femmes catholiques et maternité sous la III^{eme} République*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Delumeau (Jean) dir., *La religion de ma mère. Le rôle des femmes dans la transmission de la foi*, Paris, Cerf, 1992.
- « D'Eve à Marie, histoire de femmes », *catalogue de l'exposition organisée par le Centre d'art sacré, Ille-sur-Têt (Pyrénées orientales)*, mars 1996-avril 1997.
- Devereux (George), *Femmes et mythe*, Paris, Flammarion, coll. "Champs", 1982.
- D'Ouince (René), *Femme. Dictionnaire de spiritualité*, t. V, Paris, Beauchesne, 1964, pp. 132-152.
- Houque (Patrick), *Eve, Eros, Elohim. La femme, l'érotisme, le sacré*, Paris, Denoël / Gonthier, 1982.
- James (E.P.), *Le Culte de la déesse-mère dans l'histoire des religions*, Paris, éd. Le Mail, 1989 (trad. de l'anglais par S.M. Guillemin).
- Lautman (Françoise) dir., *Ni Eve ni Marie, luttes et incertitudes des héritières de la Bible*, Genève, Labor et Fides, 1997.
- Langlois (Claude), *Le Catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^{eme} siècle*, Paris, Cerf, 1984.
- L'Hermitte-Leclercq (Paulette), *L'Eglise et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen-Age*, Paris, Brepols, 1998.
- Loraux (Nicole), *Les expériences de Tirésias. Le féminin et l'homme grec*, Paris, Gallimard, 1989.
- Loraux (Nicole), *Les enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, Maspero, 1981 (rééd. Paris, Seuil, collection "Points Histoire", 1990).
- Marbeau-Cleirens (Béatrice), *Les Mères imaginées, horreur et vénération*, Paris, Les belles lettres, 1988.
- Maitre (Jacques), *Anorexies religieuses, anorexie mentale. Essai de psychanalyse socio-historique. De Marie de l'Incarnation à Simone Weil*, Paris, Le Cerf, 2000.
- Mayeur (Françoise) Gadille (Jacques), *Education et images de la femme chrétienne en France au début du XIX^{eme} siècle*, Lyon, éd. L'Hermès, 1980.
- Ruether (Rosemary), *Religion and Sexism. Images of Women in the Jewish and Christian Traditions*, New York, 1994.
- Turin (Yvonne), *Femmes et religieuses au XIX^{eme} siècle*, Paris, Nouvelle Cité, 1989.
- Vallet (Odon), *Femmes et religions*, Paris, Gallimard, 1994.
- Vons (Jaqueline), *Mythologie et médecine [déeses, magiciennes, sorcières, parturientes]*, Paris, Ellipses, 2000.
- Warner (Marina), *Seule entre toutes les femmes. Mythe et culte de la Vierge Marie*, Marseille, Rivage, 1989 (trad. française de *Alone of All Her Sex*, London, Weidenfeld and Nicholson, 1976).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CHAPITRE I

1. p. 52 : « Comment l'esprit vient aux filles », Pierre Numa, 1831 (reproduit dans Houbre (Gabrielle), *La discipline de l'amour...*, *op. cit.*, p. 54)
2. p. 90 : Statuette de sainte Anne (?) enceinte, dite Vierge enceinte, tabernacle du maître-autel, église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, Marsace, Creuse, bois taillé, peint et doré, H : 46 cm (œuvre volée en 1990) (base PhoCEM)

CHAPITRE II

3. p. 129 : « La leçon d'anatomie », Frontispice de l'ouvrage de Pieter Pauw, *Succenturiatus anatomicus, continens commentaria in Hippocratem de capitis vulneribus*, Leyde, Justus a Colster, 1616 (dessinateur Gheyn, graveur Andr. Stog) (BIUM, Paris)
4. p. 130 : « Cours de Dionis dans le décor de l'amphithéâtre Saint-Côme », Dionis (Pierre), *Cours d'opérations de chirurgie démontrées au Jardin Royal*, Paris, Laurent d'Houry, 1707 (Graveur Scotin le jeune, gravure sur cuivre) (BIUM, Paris)
5. p. 136 : « Première Table », Dionis (Pierre), *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire*, Paris, Jean Cusson, 1683, pl. 30, dessinateur Ducerceau, graveur Lombart (BIUM, Paris)
6. p. 143 : Programme du Musée d'anatomie Quitout, 1888, Archives de Neuilly (dans Py (Christiane), Vidart (Cécile), « Les musées anatomiques... », *art. cit.*, p. 6).
7. p. 143 : « Opération césarienne », Collection Spitzner (Blon (Philippe), Bann (Stephen) dir., *La Collection Spitzner*, 1998).
8. p. 162 : Tableau des indices mensuels des conceptions en France à diverses époques dans Houdaille (Jacques), « Mouvement saisonnier des conceptions en France de 1740 à 1829 », *Populations*, vol. 34, n°2, 1979, p. 453.
9. p. 174 : Frontispice de l'ouvrage de Morel de Rubempré, *Les secrets de la génération ou l'art de procréer à volonté des filles ou des garçons...*, 1840 (BIUM, Paris)
10. p. 182 : « Môle vésiculaire de l'utérus », dans Galtier-Boissière (dir.), *Larousse médical illustré*, Paris, Larousse, 1924, fig. 1330 (BIUM, Paris)
11. p. 198 : Toucher en position horizontal, dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822, pl. 30 (lithographie, dessinateur Chazal Antoine, graveur Chouché fils) (BIUM Paris)
12. p. 199 : « Toucher pour exécuter le ballotement » (détail), dans Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, 1822 pl. 31 (lithographie, dessinateur Antoine Chazal, graveur Couché fils) (BIUM Paris)
13. p. 201 : « Stéthoscope du professeur Pinard » (à gauche), *Fabrique d'instruments de chirurgie, catalogue général illustré*, Paris, Duffaud et Cie, 1934 (BIUM Paris)
14. p. 209 : « La visite du médecin », Godfried Schalken, vers 1870-1680, huile sur toile, 35 cm sur 28,5, Cabinet royal de peinture Mauritshuis, La Haye.
15. P. 210 : Dessin d'après J. Horemans, s.t. (« La consultation appréhendée », d'après Witkowski, reproduit dans Witkowski (G.-H.), *Les accouchements dans les beaux-arts...*, *op. cit.*, fig. 46, p. 63.

CHAPITRE III

16. p. 243 : « Histoire de la grossesse (état naturel, 3 mois, 6 mois, 9 mois) », Maygrier (Jacques Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Bechet, 1822, pl. XXV, dessinateur Antoine Chazal, graveur Forestier (BIUM, Paris)
17. p. 280 : Robe de bourrette de soie changeante verte et bleue indigo, corsage croisé devant, empiècement en quartiers au dos, jupe coulissée sur le devant, montée à plus dits « tuyaux d'orgue » au dos, vers 1790-1800, Musée de la mode et du textile (UF 70-24-2) (Photographies Musée de la Mode et du textile)

18. p. 281 : Robe de moire violette, décor en passementerie, manches avec rubans, deux ouvertures à lacets sur les côtés du corsage, jupe à plis, entre 1855 et 1865, Musée Galliera (GAL 1982. 91. 1) (photographies personnelles)
19. p. 281 : Corsage en soie bleue canard, coton crème et rubans de velours de soie, lacé sur les côtés, entre 1860 et 1870, Musée Galliera (GAL 1990.193.3) (photographies personnelles)
20. p. 282 : Robe habillé en gaze de soie rayée blanc et rose mauve, datant d'environ 1869, Musée Galliera (GAL. 2000.93.1A et GAL.2000.93.1B) (photographie Musée Galliera)
21. p. 282 : Robe d'été en coton blanc façonné de motifs en reliefs, col debout, effets de tunique bordée de dentelle de Cluny, 26 boutons de passementerie devant, vers 1875-1885, ayant appartenu à la marquise de Rippert d'Alauzier, Musée Galliera (GAL.2000.129.1) (photographie personnelle)
22. p. 283 : « Robe à plis Watteau », détail du tableau d'Antoine Watteau, *A l'Enseigne de Gersaint* (1720), Huile sur toile, 163 cm sur 306 cm, Château de Charlottenburg, Berlin.
23. p. 285 : « J'en accepte l'heureux présage », Moreau Le Jeune, 1773, Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, série O, 22 Fol. : Mœurs, M141958
24. p. 286 : « Femme adorée, et bientôt tendre mère... », Gravure d'auteur inconnu publiée dans Laborde (H.L.), *Recueil de chansons*, 1775 ; reproduite dans Pellegrin (Nicole), *Les vêtements de la liberté...*, *op. cit.*, article « Enfant trouvé »
25. p. 287 : « Marie-Antoinette en Gaule », Mme Vigée-Lebrun, œuvre présentée puis retirée du salon de 1783 (coll. du prince de Hesse-Darmstadt, château de Wolfsgarten)
26. p. 287 : « Mme Danloux enceinte », Sablet (Jean-François), s.d. (CP, DR) (dans Blanc (Olivier), *Portraits de femmes. Artistes et modèles au temps de Marie-Antoinette*, éd. Carpentier, 2006), p. 46.
27. p. 288 : « La mauvaise nouvelle », Marguerite Gérard, 1804, Paris, Musée du Louvre (base Joconde)
28. p. 289 : « Veste douchinka ou veste russe », *La Mode illustrée. Journal de la famille*, n°15, 10 avril 1864 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle)
29. p. 290 : Robe de soie beige imprimée, trois pièces (paletot, corsage et jupe de robe), vers 1865, Musée Galliera (GAL 1977.80.8A, B, C) (photographies, Musée Galliera)
30. p. 290 : Toilette de campagne en piqué de coton blanc, ensemble trois pièces, veste, jupe, 1860-1865, Musée des Arts décoratifs (UF 71-38-1 ABC)
31. p. 291 : Robe de femme enceinte à tournure en cachemire, velours et dentelles, vers 1890-1895, Musée des arts Décoratifs (UF 65-49-1) (Photographies du Musée des Arts décoratifs)
32. p. 292 : Robe de dîner, Paul Poiret, *Gazette du Bon Ton*, 1912, n° 1, pl. 8, illustrateur Geores Lepape.
33. p. 292 : Robe de grossesse, attribuée à Doucet, entre 1911 et 1921, Musée Galliera (GAL 1960-80-9) (Photographie personnelle)
34. p. 292 : Affiche de robes de Paul Poiret, *Harper's Bazar*, v. 1910.
35. p. 293 : « Futures mamans » (dessin de Nada), *L'Art et la mode*, 26 oct. 1901, p. 846 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle)
36. p. 294 : « Robes d'intérieur » (dessin de Nada), *L'Art et la Mode*, 1902 (Bibliothèque Musée Galliera, photographie personnelle).
37. p. 295 : Photographie de famille, Milan, automne, 1899, Casarsa, Archives Pellissetti (reproduit dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans...*, *op. cit.*, p. 38)
38. p. 295 : « Adèle Julien enceinte, âgée de 25 ans, photographie Mayer frères, 1850, photographie sur cuivre argentée, daguerréotype, 9,5 x 7,5 cm (B.N.F.), Gallica
39. p. 296 : « La cueillette », photographie issue du fond du Musée national des Arts et traditions populaires reproduit dans Loux (Françoise), *Savoirs et pratiques sur le corps...*, *op. cit.*)
40. p. 297 : « Tzigane au violon », Charles Michel, Paris, 1905, huile sur toile, 100 x 183 cm, Péronne, Musée Alfred Danicourt (Phocem)
41. p. 297 : « La famiglia di contadini a mensa », Giandomenico Tiepolo, Vicence, Villa Valmara (reproduit dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans...*, *op. cit.*, p. 21
42. p. 297 : Archives Toso Murano, reproduction F. Turio (reproduit dans Davanzo Poli (Doretta), *Les parures des futures mamans...*, *op. cit.*, p. 46).
43. p. 299 : « Corset de grossesse (fig. VI) », Garsault, *L'art du tailleur*, 1769, pl. 13.
44. p. 300 : « Caleçon pour femme », Dartmann (G.H.), *Manuel du tailleur*, Paris, Hautecoeur, 1837, Chap. II, II^{ème} section : caleçon pour femme enceinte, fig. 2, observations préliminaires », pp. 238-239 (Bibliothèque sainte-Geneviève, Photographie personnelle).
45. p. 301 : « Corset de grossesse », vers 1827-1835, Musée des Arts décoratifs (n°56297 (*Modes et libertés*, *op. cit.*, notice 8, p. 21)
46. p. 301 : « Corset de grossesse en coutil », vers 1887, Musée de Vire (photographie Tipaine Samson)
47. p. 302 : Corset de grossesse, fig. 2099 ; Rainal Frères. *Catalogue général, 1825-1934*, Paris, H.M. Boutin, 1934

48. p. 302 : « Corset de grossesse », Catalogue de la maison Baehr, *Aux corsets merveilleux*, p. 12 (Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs)
49. p. 316 : « Les envies des femmes grosses », Pigal 1823, lithographie de Langlumé, 25 x 32 cm, paru dans *Album comique de pathologie pittoresque*, Paris, Tardieu, 1823 (Images from the History of Medicine, IHM)
50. p. 336 : Frontispice, Roeslin Eucharius, *De partu hominis*, Francfort s/Main, C. Egenolf, 1532, (130 x 80 mm) (BIUM, Paris)
51. p. 336 : Frontispice, Rueff, Jacob, *De conceptu et generatione hominis*, Franfort, G. Corvinus, 1580, p. 35, 45 x 70 mm, gravure sur bois (BIUM, Paris)
52. p. 337 : « Un homme de science regardant depuis une tour un écorché féminin gravide », Estienne (Charles), *La dissection des parties du corps humain divisée en trois livres*, Paris, Simon de Colines, 1546, livre III, p. 299, (177 x 275 mm), gravure sur bois (BIUM, Paris)
53. p. 337 : Aquapendente (Girolamo Fabrici), *De formato foetu*, Venise, Francesco Bolzettam, 1600, tab. III, p. 25 (BIUM, Paris)
54. p. 338 : Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, Paris, 1661, p. 228, 110 x 140 mm, dessinateur Du Cerceau, Graveur Charles Audran (BIUM, Paris)
55. p. 339 : « Femme enceinte à l'abdomen ouvert », Van de Spiegel, Adrian, *De formato foetu liber singularis*, s. l., J.B. de Martinis et L. Pasquatus, 1626, pl. V, p. 35, 210 x 340 mm (BIUM, Paris)
56. p. 340 : Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685, pl. 56, 440 x 275 mm, dessinateur Gérard de Lairesse, graveur Pieter van Gunst (BIUM, Paris)
57. p. 341 : Bidloo (Govert), *Anatomia humani corporis, centum et quinque tabulis*, Amsterdam, Johann Someren, 1685, pl. 57, 440 x 275 mm, dessinateur Gérard de Lairesse, graveur Pieter van Gunst (BIUM, Paris)
58. p. 342 : Ruysch (Frederik), *Thesaurus anatomicus primus*, Amsterdam, J. Wolters, 1701, tab. 1, graveur C. Huÿberts (BIUM, Paris)
59. p. 343 : « Croissance de l'embryon », Dinouart (abbé), *Abrégé d'embryologie sacrée...*, *op. cit.*, 1766, fig. p. 36 ; dessin repris de Bianchi (Giovanni Battista), *De naturali in humano corpore*, 1741, dessinateur et graveur Brovardi (BIUM, Paris)
60. p. 344 : « Embryon de 3 semaines, fœtus de deux et trois mois », Lignac (Nicolas de), *De l'homme et de la femme...*, 1774, pl. II, fig. 1 à 3, graveur Bricchet (BIUM, Paris)
61. p. 344 : « Enfants renfermés dans la matrice et au terme de leur naissance » (présentation par les pieds et par l'épaule), Lignac (Nicolas de), *De l'homme et de la femme...*, 1774, pl. XIII (BIUM, Paris)
62. p. 345 : Vénus anatomique, provenance inconnue (France, Italie ou Allemagne), entre 1500 et 1700, Alabama Museum of the Health Sciences
63. p. 346 : « Vénus des médecins », Susini (Clemente), 1781-1782, Museo Zoologico de La Specola, Florence
64. p. 347 : Première planche de la série de cires anatomiques consacrées au développement de l'enfant *in utero* par Clemente Susini et son école, vers 1800, Section Zoology de la Specola, Musée d'Histoire naturelle, Florence (Site de l'exposition « Making visible embryos »)
65. p. 348 : « Fœtus de cinq mois avec son placenta », Pinson (André-Pierre), 2^{ème} moitié XVIII^{ème} siècle, cire colorée et modelée (13,5 x 43 x 22,5 cm), réalisée pour le Cabinet du Duc d'Orléans, Muséum d'histoire naturelle, Paris (reproduit dans Lemire (Michel), *Artistes et mortels*, Paris, Chabaud, 1990, p. 135)
66. p. 349 : « Position de l'enfant avant l'accouchement », Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, pl. IX, dessinateur Jan van Rymsdyck, graveur Seligmann (BIUM, Paris)
67. p. 349 : Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birmingham, John Baskerville, 1774, dessinateur Jan van Rymsdyck, tab. VI (BIUM, Paris)
68. p. 350 : Hunter (William), *Anatomia uteri humani gravidi*, Birminham, John Baskerville, 1774, planche 33, 65,5 x 48 cm, dessintaeur Jan Rymsdyk, graveur T. Wortidge (BIUM, Paris)
69. p. 351 : Jenty (Charles Nicolas), *Explicatio demonstrationis uteri praegnantis mulieris cum foetu ad partum maturi, in tabulis sex*, Londres, L'auteur, 1758, pl. 3, dessinateur Jan van Riemsdyk, graveur Thomas Burgefs (BIUM, Paris)
70. p. 351 : Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Exposition anatomique*, Marseille, Paris et Amsterdam, 1759 (BIUM, Paris)
71. p. 351 : Gautier d'Agoty (Jacques-Fabien), *Anatomie des parties de la génération de la femme*, Paris, 1773 (BIUM, Paris)
72. p. 352 : Sömmering (Samuel Thomas), *Icones embryonum humanorum*, Frankfurt am Main, Varrentrapp et Wenner, 1799, planche 1, 64 x 46 cm, illustré par Christian Koeck, gravure des frères Lauber (Site de l'exposition « Making visible embryos »)

73. p. 355 : His (Wilhelm), *Anatomie menschlicher Embryonen, part. 3 : Zur Geschichte des Organes*, Leipzig, Vogel, 1885, pl. X, 46 x 33 cm, lithographie de C. Pausch (Cambridge University Librairie) (Site de l'exposition « Making visible embryos »)
74. p. 357 : Maygrier (Jacques-Pierre), *Nouvelles démonstrations d'accouchements*, Paris, Béchét, 1822, dessinateur Antoine Chazal, Graveur Forestier, pl. XVII. (BIUM, Paris)
75. p. 359 : « L'évolution de l'embryon de la troisième à la huitième semaine de grossesse », Ziegler A., sous la direction d'Alexandre Ecker, fin des années 1850, département d'anatomie, Université de Cambridge (reproduit dans Hopwood (Nick), *Embryos in wax, op. cit.*, p. 92).
76. p. 360 : Modèle anatomique d'utérus gravide contenant un fœtus de trois mois, papier mâché et plâtre peints, pièce non signée de fabrication française (Auzoux ?), XIX^{ème} siècle, 23 x 9 cm (dimension embryon : 8 cm), Musée Flaubert d'histoire de la médecine, Rouen (Base Phocem)
77. p. 367 : « L'embryon et ses annexes », Cazeaux (Paulin), *Traité théorique et pratique...*, *op. cit.*, éd. 1853, fig. 56, p. 210 (BIUM, Paris)
78. p. 368 : « Des jumeaux et leurs annexes », Mauriceau (François), *Les maladies des femmes grosses et accouchées*, Paris, J. Hénauld, J. d'Houry, 1668, p. 218, dessinateur Du Cerceau, graveur Lombars (BIUM, Paris)
79. p. 373 : « Cœur de fœtus et de nourrissons », Haller (Albrecht von), *Opera minora*, Lausanne, F. Grasset, 1763, t. I, pl. I, fig. 1, 4 et 6, p. 33, 200 x 150 mm (BIUM, Paris)
80. p. 374 : « Bassin à nud dans lequel est située la Matrice dans sa position naturelle avec toutes les parties qui en dépendent », Le Boursier du Coudray (Mme), *Abrégé de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, 1769, pl. III, p. 47 (BIUM, Paris)
81. p. 376 : « Situation du fœtus dans l'utérus », Boivin (Mme), *Mémorial de l'art des accouchements...*, *op. cit.*, éd. 1836, vol. II, pl. 2 (BIUM, Paris)
82. p. 394 : « Il sera blond ! », Achille Devéria, gravure, 1830, Bibliothèque nationale, cabinet des estampes.

CHAPITRE IV

83. p. 404 : La théorie des humeurs ; http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_des_humeurs
84. p. 430 : « La nausée », Louis-Léopold Boilly, vers 1825, (dans Jacques Barbaut, *Histoire de la naissance à travers le monde*, Paris, Plume, Clammn-Lévy, 1990, p. 190)
85. p. 441 : Frontispice de Nobleville (Arnault de), *Le manuel des Dames de Charité ou formules de médicaments faciles à préparer*, Paris, Debure l'aîné, 1765, gravure sur cuivre (dessinateur Deffriches, graveur Tilliard)

CHAPITRE V

86. p. 476 : Planche 87, Mauriceau (François), *Traité des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, éd. 1675, gravure (BIUM, Paris)
87. p. 477 : « Figure d'un enfant trouvé dans une des trompes de la matrice, où il avait été formé », Dionis (Pierre), *L'anatomie de l'homme, suivant la circulation du sang...*, Paris, L. d'Houry, 1716, gravure sur cuivre, 95 x 153 cm, p. 307 (BIUM, Paris)
88. p. 481 : « Grossesse extra-utérine », dans *Iconographie pathologique, ou collection des faits rares et intéressants*, Paris, 1829, lithographie (dessinateur Delestre), pl. 5 (BIUM, Paris)
89. p. 520 : « Dernier modèle de couveuse », Auvar (Alfred), *Archives de tocologie des maladies des femmes et des enfants, nouveaux-nés*, Paris, Delahaye, 1890, fig. 2, p. 710.
90. p. 525 : « Chose admirable d'une femme porter vingt enfans vifs », Paré (Ambroise), *Œuvres*, Paris, G. Buon, 1575, p. 80, gravure sur bois.
91. p. 535 : « Figure de trois enfants d'une mesme portée dont l'un est né vivant à terme, et les deux autres morts et dessechez », Portal (Paul), *La pratique des accouchements...*, *op. cit.*, 1685, p. 358, gravure sur cuivre (dessinateur Revel, graveur Lefebvre)
92. p. 541 : « De l'accouchement auquel il y a plusieurs enfants qui se présentent ensemble », Mauriceau (François), *Des maladies des femmes grosses...*, *op. cit.*, 1668, p. 328, gravure sur cuivre (dessinateur Du Cerceau, graveur Audran)
93. p. 542 : Tab. X, Smellie (William), *Tabulae anatomicae*, Nuremberg, 1757, gravure eau-forte (graveur Seligmann) (BIUM, Paris)

94. p. 548 : « Portrait d'un enfant monstre », Scultet (Jean), *L'arcenal de chirurgie*, Lyon, A. Cellier, 1675, p. 381, gravure sur cuivre (dessinateur et graveur : Tixerrant) (BIUM, Paris)
95. p. 548 : *Acta physico-medica Academiae Caesareae Leopoldino-Carolinae naturae curiosorum exhibentia ephemerides, sive observations historias et experimenta*, Nuremberg, 1730, tab. V. (BIUM, Paris)
96. p. 548 : *Acta physico-medica Academiae Caesareae Leopoldino-Carolinae naturae curiosorum exhibentia ephemerides, sive observations historias et experimenta*, Nuremberg, 1730, tab. V. (BIUM, Paris)
97. p. 555 : « Symèle, uromèle, sirénomèle », Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore), *Histoire générale et particulière des anomalies...*, op. cit., 1832, pl. V, lithographie (dessinateur Chazal, lithographe : Benard et Frey) (BIUM, Paris)
98. p. 562 : « Cunicularii, or the Wise Men of Godliman in Consultation » ou « Mary Tofts donnant naissance à des lapins », William Hogarth, 1726, gravure, 18, 8 x 25,6 cm, Courtesy Andrex Edmunds, London (<http://www.tate.org.uk/britain/exhibitions/hogarth/rooms/room2.shtm>)
99. p. 563 : « Chang et Eng, les frères siamois », s.d., gravure sur bois (BIUM, Paris)

CHAPITRE VI

100. p. 644 : « ça c'est pour les riches », Alphonse Jacques Lévy, dit Saïd, lithographie, 1903, 62 x 50 cm, Paris, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme.
101. p. 670 : « Chez l'avorteuse », Charles Léandre (1862-1930), Ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet.

CHAPITRE VII

102. p. 754 : Cantique de Notre-Dame de Délivrance, Pellerin, Pinal, dernier quart XIX^{ème}, 41,8 x 32 cm (base MuCEM)
103. p. 754 : Vierge à l'enfant, faïence polychrome, Quimper, faïencerie Porquier-Beau, deuxième moitié du XIX^{ème}, 31 x 10,5 cm (Quimper, Musée national breton) (photo site [citedesarts](http://citedesarts.com))
104. p. 751 : Trou au milieu de la couronne d'une Vierge d'accouchée (photo site [citedesarts](http://citedesarts.com))
105. p. 756 : Sainte-Marguerite, vierge et martyre, n°36, impr. Abadie Cadet, entre 1815 et 1824, papier vergé, colorié au pochoir, 43,2 x 33, 9 cm, Toulouse, Musée d'art ancien et contemporain, Vosges (Base Joconde).
106. p. 757 : Contenu d'un sachet d'accouchement, encre brune, gouache et parchemin, XV^{ème} siècle, 60,5 x 56,2 cm, MuCEM, Paris (photographie PHOCEM)
107. p. 758 : Médaille de protection, sainte Anne, XVII^{ème}-XVIII^{ème}, cuivre, impression papier et verre, Italie, 3 cm MuCEM (PHOCEM)
108. p. 759 : Photographie de l'autel de l'église Notre-Dame de la Délivrance, où l'on vénère la Ceinture de la Vierge, Quintin (Côtes d'Armor), entre 1903 et 1920 (PHOCEM)
109. p. 759 : Détail d'une céramique représentant la ceinture de la Vierge de Notre-Dame de la Daurade, Toulouse (Association pour la Promotion du Patrimoine de la Daurade) http://associationppd.canalblog.com/archives/pourquoi_la_ceinture_/index.html
110. p. 784 : « J'en accepte l'heureux présage », Moreau-le-Jeune, *Monument du Costume* de Rétif de la Bretonne (1776)
111. p. 785 : « La layette », d'après Auguste Loustaunau, gravure d'Amédée et Eugène Varin, 1885, 25,3 x 16,5 cm (<http://www.culture.gouv.fr/GOUPIL/FILES/GRAVURE.html>)
112. p. 786 : « La préparation de la layette », Félicien Jacques, huile sur toile, 1901, Musée Gaumais (photographie Musée Gaumais)
113. p. 788 : Bonnet de baptême à médaille de Saint Mathurin, Bretagne, XIX^{ème} siècle, MuCEM (Photographie RMN)
114. p. 789 : Brassière de nouveau-né en mousseline et toile de coton blanche travaillés au boutis, entre 1750 et 1760, 25 x 50 x 1,5 cm, Musée Arlaten, Arles (PHOCEM)
115. p. 790 : Mannequin d'enfant emmaillotté (Avignon), 58,7 x 29,1 cm, MuCEM (photographie RMN).
116. p. 790 : *Le duc de Chartres* (détail), Charles Lepeintre, 1776, Banque de France, Hôtel de Toulouse ; <http://les8petites8mains.blogspot.com/2009/09/bebe-rose-bebe-bleu.html>

117. p. 812 : « Le mariage à la ville : l'accouchement », Abraham Bosse, 1633, eau forte et burin, 260 x 337 cm, Tours, Musée des Beaux-arts (Photo exposition BNF).
118. p. 849 : Bonnet du roi de Rome, décor de semis d'abeille (lin, satin et tulle), 1811, Château de Fontainebleau, 180 x 150 x 140 (photographie RMN).
119. p. 850 : « Exposition publique du berceau offert au Prince impérial par la Ville de Paris », Gravure publiée dans l'Illustration du 22 mars 1856, 37 x 25 cm, Château de Compiègne (Photographie RMN)

CHAPITRE VIII

120. p. 859 : « Visitation » (détail), anonyme, vers 1430-1435, Musée des Beaux-Arts de Lyon (reproduit dans *Naissance, 5 000 ans d'images..., op. cit.*)
121. p. 859 : « Visitation » (détail), Rogier van der Weyden, vers 1445, Leipzig, Museum der Bildenen Kunste
122. p. 860 : « Visitation » (détail), Maître MS (actif en Hongrie vers 1500), 1506, Budapest, Museum der Schöner Künste (dans Choppy (E.), *L'annonciation, op. cit.*, p. 137)
123. p. 861 : « Le doute de saint Joseph », auteur inconnu, XIV^{ème} siècle, ivoire sculpté, 64 x 51 cm, Paris, Musée national du Moyen Age, Thermes de Cluny (base Joconde)
124. p. 862 : « Madonna del Parto de Piero della Francesca », fresque réalisée vers 1455 pour la ville natale du peintre, Monterchi, 260 x 203 cm (Google image)
125. p. 863 : Vierge enceinte, église de Chissey-sur-Loue ; (<http://www.racinescomtoises.net/?Eglise-Saint-Christophe-a-Chissey>)
126. p. 865 : « La Visitation », Jan Lievens, mi-XVII^{ème} siècle, huile sur toile, 280 x 198 cm, Paris, Musée du Louvre (Google image)
127. p. 866 : « La visitation », 1^{er} quart XVIII^{ème} siècle, Huquier (Gabriel), Gillot (Claude), gravure à l'eau-forte, Nancy, Musée des beaux-arts (Google image)
128. p. 867 : « Visitation », d'après Verdier (François), estampe coloriée, entre 1840-1857, Paris MUCM (PHOCM)
129. p. 867 : « La Visitation », Romain Cazès, entre 1872-1875, huile sur toile, esquisse d'un tableau pour l'église, Notre-Dame à Bordeaux, Montauban, Musée Ingres (base Joconde)
130. p. 867 : « La Visitation », vers 1900, Odilon Redon, pastel, 53, 5 x 39,2 cm Paris, Musée d'Orsay (base Joconde)
131. p. 868 : « Le Repentir de Saint-Joseph », Alessandro Tiarini, vers 1617-1619, 320 x 212 cm, Paris, musée du Louvre (Base Joconde)
132. p. 869 : « La Vierge enceinte », Daniel Hallé, deuxième moitié du XVII^{ème}, 140 x 110 cm, église de Saint-Pierre-les-Nemours (Wikipédia)
133. p. 870 : Vierge enceinte de l'église, Saint-Julien et Sainte-Basilisse, à Cucugnan (Aude) (<http://picasaweb.google.com/dbdanielleb015>)
134. p. 871 : Vierge enceinte, abbaye des Allois Notre-Dame de Grâce à Eyguières (Provence) à Geneytouse (Haute-Vienne) (http://pagesperso-orange.fr/grandmont/Allois_les.html)
135. p. 871 : Notre-Dame de Grâce à Eyguières (Provence) (Wikipédia)
136. p. 872 : Vierge assise de l'Escarène (Alpes maritimes) (<http://picasaweb.google.com/lh/photo/nrxmb5Y0dlizLZnCIgr-Hw>)
137. p. 872 : Vierge de Plomeur (Finistère) (<http://picasaweb.google.com/lh/photo/6v2UowlItjMv-4EOAbd6CQ>)
138. p. 872 : Vierge enceinte, 1865, plâtre, à Cornillon-Confoux (Provence) <http://www.flickr.com/photos/11765034@N02/1489841097>
139. p. 872 : Vierge de l'Avent, par Thomas, Second Empire, église du Mouleau à Arcachon http://catholique-bordeaux.ccf.fr/users/site/web/index.php?page=Root&portlet=Document&document_id=20
140. p. 874 : « Diane et Callisto », Titien, entre 1556 et 1559, huile sur toile, 188 x 206 cm, Edimbourg, The National Galleries of Scotland (photographie base Utpictural18)
141. p. 875 : « Diane découvrant la grossesse de Callisto », Eustache Le Sueur, 1638-1639, huile sur toile, 133,7 x 137,7 cm, Dijon, Musée Magnin (RMN)
142. p. 876 : « Diane chasse de sa présence la nymphe Callisto », Blondel (Joseph Merry), 1820, peinture à l'huile, décor d'architecture, Musée national du château de Fontainebleau (RMN)
143. p. 877 : « Latone sur l'île de Délos », François Boucher, vers 1750 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts..., op. cit.*, p. 8, fig. 8)

144. p. 877 : « Jeune Femme, dont la maternité semble prochaine, implorant la justice d'un guerrier », Claude Vignon, vers 1630, 106,5 x 130 cm, huile sur toile, Dijon, Musée Magnin (base Joconde)
145. p. 878 : « Le roi de Navarre et la mère de Henri IV ; Antoine de Bourbon donnant ses bijoux à Jeanne d'Albret » (détail), Révoil (Pierre Henri), 1819, huile sur toile, 210 x 112 cm, Château de Fontainebleau (RMN, base Joconde).
146. p. 879 : « Clémence de Napoléon envers Madame de Hatzfeld », Marguerite Gérard, 1806, 81 cm x 65 cm, Musée national du château de la Malmaison (base Joconde)
147. p. 879 : « Clémence de Napoléon envers Mme de Hatzfeld, dédiée à sa Majesté l'Impératrice-Reine » (détail), Nicolas André, vers 1806, estampe (Google image)
148. p. 880 : « La duchesse de Berry et sa fille Louise Marie-Thérèse », François Kinson, premier quart XIX^{ème}, huile sur toile, 220 x 169 cm, Musée national du château de Versailles (RMN, base Joconde)
149. p. 881 : « Le rêve de la duchesse de Berry » (détail), Rutlmann, vers 1820 (reproduit dans Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit. p. 18, fig. 15)
150. p. 882 : « Portrait de femme, dite La donna gravida », Raphaël, 1505-1506, 66 cm x 52 cm, huile sur toile, Palazzo Pitti, Florence (Google image)
151. p. 883 : « Portrait d'une lady inconnue », attribué à Marcus Gheeraerts II, vers 1595, huile sur toile, 92,7 x 76 cm, Londres, Tate Gallery (shafe.co.uk)
152. p. 883 : « Portrait d'une femme en rouge », par Marcus Gheeraerts, 1620, collection du Duc de Norfolk (shafe.co.uk)
153. p. 884 : « Lettre de rupture », Alfred Stevens, vers 1867, huile sur toile, 74,5 x 54,5 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, base Joconde)
154. p. 885 : « Portrait de madame Edma Pontillon, née Edma Morisot, sœur de l'artiste », Berthe Morisot, 1871, pastel, 81 x 64,5 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN, Base Joconde)
155. p. 886 : « Femme enceinte de jumeaux », François Van Loo, XVIII^{ème} siècle dessin à la mine de plomb (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 36, fig. 32)
156. p. 886 : « Madeleine Chapelle enceinte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1814, mine de plomb, aquarelle sur papier, 21,5 x 14,8 cm, Montauban, Musée Ingres (RMN, base Joconde)
157. p. 886 : « Portrait d'Alexandrine Bleschamp, épouse de Lucien Bonaparte », Jean Auguste Dominique Ingres, 1815, dessin à la mine de plomb, 38 x 29 cm, Bayonne, Musée Bonnat (RMN, base Joconde)
158. p. 887 : « Mme Paul Helleu à la veille de la naissance de sa fille Paulette », Paul Helleu, fin XIX^{ème} siècle, 37,5 x 48,5 cm, pastel sur papier brun, Paris, Musée Orsay (RMN, base Joconde)
159. p. 888 : « Loi naturelle : femme enceinte, de face, ouvrant son vêtement », Rodin (Auguste), vers 1900, 30,9 x 20,3 cm, mine de plomb, estompé sur papier beige, Paris, Musée Rodin (RMN, base Joconde)
160. p. 889 : « Texte manuscrit et femme tahitienne debout de profil », album de Paul Gauguin (1, fol. 83), fin XIX^{ème} feuillet avec aquarelle et encre brune, 31,5 x 23,2, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques) (RMN, base Joconde)
161. p. 889 : « Texte en français et tahitien, illustration mahorie », album de Paul Gauguin (2, folio 14), fin XIX^{ème}, feuillet avec aquarelle et encre noire, 21,5 x 17 cm, Paris, Musée du Louvre (département des arts graphiques) (RMN, base Joconde)
162. p. 889 : « Femme enceinte, Degas (Edgard), fonte à la cire perdue, bronze et patine brune, 43,6 H, 16,8 L, 15,2 P, Paris, Musée d'Orsay (RMN, base Joconde)
163. p. 890 : « L'origine du monde », Gustave Courbet, 1866, huile sur toile, 0,55 x 46 cm, Paris, Musée d'Orsay (RMN)
164. p. 892 : « L'Espoir I », Gustave Klimt, 1903, 67 x 189 cm, Ottawa, National Galery (artliste.com)
165. p. 895 : « L'Espoir II », Gustave Klimt, 1907, 110 x 110 cm, Londres, Fischer Kine Art (artliste.com)
166. p. 896 : « Les précautions », Moreau le Jeune, gravure sur cuivre, graveur Pietro Antonio Martini, 1777, Paris, Musée Carnavalet (cliché Musée Carnavalet ; traitement de l'image : Image Web)
167. p. 897 : « N'ayez pas peur ma bonne amie », Moreau le Jeune, gravure sur cuivre, graveur Pietro Antonio Martini (Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale)
168. p. 898 : « L'heureux ménage », Saint-Aubin, vers 1793, gravure, par Sergent et Gautier l'aîné (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 59 fig. 42)
169. p. 899 : « La fille confuse », d'après Greuze, gravure des frères Ingouff, collection particulière (<http://jjnox71.perso.neuf.fr/ENOXLAND/Gravures.htm>)
170. p. 900 : « La vivandière », gravure anonyme, milieu du XVII^{ème} (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 28, fig. 24)

171. p. 901 : « Le soir », du cycle des « Quatre parties du jour », Hogarth (William), 1738, estampes, eau-forte et gravure au burin, 48,8 x 40,9 cm (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 30, fig. 26)
172. p. 901 : « La cruauté parfaite », du cycle « Les quatre étapes de la cruauté », Hogarth (William), 1751, estampes, eau-forte et gravure au burin, 38 x 32 cm, BNF (*William Hogarth (1697-1764), catalogue de l'exposition tenue au Musée du Louvre...*, op. cit.)
173. p. 902 : « Le serment de la fille qui se trouve enceinte », Bernard Picard, d'après W. Hogarth, gravure, XVIII^{ème} siècle, Bibliothèque de l'ancienne faculté de Médecine <http://passiongenealogie.hautetfort.com/archive/2009/02/13/la-declaration-de-grossesse.html>
174. p. 902 : « Baccanal et divertissement des environs de Paris » (détail), Guérard (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 29, fig. 25).
175. p. 903 : « La sollicitude maternelle », Saint-Aubin, vers 1793-1795, par Sergent et Phelypaux (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 60, fig. 43)
176. p. 903 : « Le montreur de lanterne », Nicolas Tanche, 1769 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 35, fig. 31)
177. p. 904 : « Elle y entre... » (planche XIV), « Elle en sort » » (planche XV), Godefroy Engelmann, dans *Un an de la vie d'une jeune fille* vers 1824, gravée par Wattier, ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet
178. p. 905 : « Les filles-mères », Couturier couverture de *L'Assiette au Beurre*, 13 décembre 1902 (reproduit dans Fuchs (Rachel), *Poor and Pregnant...*, op. cit., p. 2)
179. p. 905 : « Marchande de pommes de terre », Mme Limosin d'Alheim, 1891 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 72, fig. 56)
180. p. 906 : « Une envie de femme grosse », Honoré Daumier, 1839, lithographie, Cabinet des estampes (DC 180, t. IV), Bibliothèque nationale.
181. p. 906 : « Fourberie de femmes », Gavarni, 1840, ordre national des pharmaciens, coll. Bouvet, Cabinet des estampes, Bibliothèque nationale.
182. p. 907 : « Monsieur, notre fille a une grosseur, nous ne savons pas ce que c'est et cela nous inquiète beaucoup, ne serait-ce pas une ophtalmie ? », Bourdet, vers 1840, collection Roger Viollet
183. p. 907 : « Les suites d'une piqûre », Naudet, lithographie, 24 x 18 cm, 1^{ère} moitié du XIX^{ème} siècle, Musée Flaubert et d'histoire de la médecine (base Joconde)
184. p. 907 : « - J vous jure, mademoiselle Marguerite, que je n'suis pour rien dans votre affaire », Forest, dessin, fin XIX^{ème} (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 92, fig. 77).
185. p. 908 : « Mme Ango grosse de l'avenir », caricature anonyme, dans *Les derniers moments de la République*, XIX^{ème} (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 22, fig. 18)
186. p. 909 : Dessin anonyme paru dans la *Revue comique* en 1848 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 26, fig. 21)
187. p. 909 : « Situation intéressante », caricature de Gill parue dans *L'Eclipse*, 28 juillet 1872 (Witkowski (Gustave), *L'accouchement dans les beaux-arts...*, op. cit., p. 26, fig. 22)
188. p. 996 : « Portrait de la famille de Bernard Boyer-Fonfrède », Lacour (Pierre fils), début XIX^{ème}, huile sur toile, 57 x 40 cm, Bordeaux Musée des Beaux-Arts
189. p. 996 : « Tous les bonheurs. Scène familiale », Alfred Stevens, vers 1880, huile sur toile, 51,5 x 65,3 cm, Paris, Musée d'Orsay

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	5
<i>I. Présentation du sujet</i>	<i>5</i>
<i>II. Présentation des sources et des methodes.....</i>	<i>15</i>
PREMIERE PARTIE : AVOIR DES ENFANTS, UNE EVIDENCE.....	41
CHAPITRE I : La maternité, vocation « naturelle » des femmes	43
<i>I. L'éducation des femmes à la maternité.....</i>	<i>43</i>
A. Des connaissances physiologiques sur la sexualité et la maternité très limitées	44
B. Préparation des femmes au rôle de mère depuis l'enfance.....	60
<i>II. Etre enceinte rapidement</i>	<i>71</i>
A. Avoir des enfants, une impérieuse nécessité.....	71
B. Crainte de la stérilité.....	75
<i>III. Causes et remèdes à la stérilité</i>	<i>82</i>
A. Les pratiques populaires.....	82
B. Les pratiques médicales.....	92
CHAPITRE II : « Tomber enceinte »	107
<i>I. La conception</i>	<i>107</i>
A. L'évolution des théories de la génération et de la connaissance des organes reproducteurs	107
B. Déterminer l'enfant à venir	144
<i>II. Diagnostic de grossesse et réactions.....</i>	<i>177</i>
A. Le diagnostic de la grossesse	177
B. Le temps de la grossesse	212
C. Réactions et comportements à l'annonce de la grossesse.....	230
CHAPITRE III : La femme enceinte et le fœtus pendant la grossesse	239
<i>I. Transformations du corps enceint et précautions propres à l'état de grossesse</i>	<i>239</i>
A. Le corps féminin métamorphosé par la grossesse	240
B. Les pratiques médicales concernant « l'hygiène » de la femme enceinte	247
C. Influence des pratiques médicales et réalité des pratiques populaires concernant la grossesse	267
<i>II. Les liens entre la femme enceinte et son enfant in utero.....</i>	<i>303</i>
A. Les émotions et les envies de la mère et leurs conséquences sur l'enfant.....	303
B. Connaissance et perception du fœtus.....	331
DEUXIEME PARTIE : LES ALEAS ET LE REFUS DE LA GROSSESSE	399
CHAPITRE IV : Santé et grossesse	401
<i>I. La grossesse, un état pathologique ou physiologique ?.....</i>	<i>401</i>
A. La grossesse, une « maladie des femmes »	401
B. La grossesse, un état naturel et bénéfique	407
C. La représentation prolongée de la grossesse comme un état maladif hors du monde médical	413
<i>II. Les maux de la grossesse.....</i>	<i>419</i>
A. L'époque moderne, une nosologie imparfaite héritée de la médecine humorale	419
B. Au cours du XIX ^{ème} siècle, évolution de la nosologie et des schémas explicatifs des maladies	421
C. Le vécu des femmes sur les maladies de la grossesse	429
<i>III. L'évolution des gestes des praticiens et des thérapeutiques proposées pendant la grossesse....</i>	<i>435</i>
A. Les thérapeutiques traditionnelles et leur évolution	435
B. L'évolution des thérapeutiques pendant la grossesse au XIX ^{ème} siècle.....	452
<i>IV. La sage-femme ou le médecin ?</i>	<i>454</i>
A. Les sages-femmes et la grossesse.....	457
B. Les médecins et la grossesse	461

CHAPITRE V : Les accidents et les surprises de la grossesse	475
<i>I. Les accidents de la grossesse</i>	475
A. Les grossesses extra-utérines	475
B. Les fausses couches	485
C. Les accouchements prématurés	512
<i>II. Les grossesses atypiques.....</i>	525
A. Les grossesses multiples.....	525
B. « Monstres » et autres naissances extraordinaires	545
CHAPITRE VI : Grossesses subies et refusées	575
<i>I. Des grossesses qui « tombent mal »</i>	575
A. Les grossesses hors du cadre du mariage.....	575
B. Des grossesses malvenues au sein des couples légitimes.....	609
<i>II. Le refus de la grossesse</i>	637
A. Les « funestes secrets »	637
B. Le refus de la réalité de la grossesse et les grossesses dissimulées.....	646
C. L'avortement.....	659
TROISIEME PARTIE : LES FEMMES ENCEINTES ET LEUR PLACE DANS LA SOCIETE.....	683
CHAPITRE VII : Les réseaux traditionnels autour des femmes enceintes et leur évolution.....	685
<i>I. Des réseaux variés autour des femmes enceintes</i>	685
A. Famille et femme enceinte : les solidarités	685
B. L'entourage de la femme enceinte.....	702
C. La femme enceinte et son conjoint : quelle place pour le futur père ?.....	713
<i>II. Occupations des femmes enceintes et domaines privilégiés d'expression des solidarités.....</i>	732
A. Les occupations quotidiennes des femmes enceintes	732
B. La prise en charge religieuse de la femme enceinte.....	746
C. La préparation de la venue du bébé	763
D. Vers l'accouchement	797
E. Les grossesses particulières.....	818
CHAPITRE VIII : L'évolution des représentations : un nouveau regard sur les femmes enceintes ?	857
<i>I. La représentation de la femme enceinte dans l'art : une image assez rare et édulcorée</i>	857
A. La rareté des femmes enceintes dans les genres artistiques « nobles ».....	857
B. Une représentation plus fréquente des femmes enceintes dans les genres mineurs	896
<i>II. Les représentations de la femme enceinte dans la littérature : une image plus contrastée</i>	909
A. L'émergence de la mère et de la femme enceinte dans la littérature au XVIII ^{ème} siècle	910
B. La femme enceinte comme figure littéraire au XIX ^{ème} siècle.....	946
<i>III. Une fonction idéalisée : la maternité triomphante au XIX^{ème} siècle.....</i>	992
A. Un contexte propice à la valorisation de la famille et de la maternité	992
B. La maternité comme fonction sociale : la mère aimante et éducatrice.....	999
C. L'évolution de la place de la grossesse dans l'identité féminine	1013
CONCLUSION GENERALE	1029
ANNEXES	1039
LES SOURCES	1087
<i>I. Sources manuscrites parisiennes</i>	1087
<i>II. Autres sources manuscrites.....</i>	1094
<i>III. Sources iconographiques et muséographiques</i>	1094
<i>IV. Sources imprimées et ouvrages parus avant 1940</i>	1103

BIBLIOGRAPHIE (ouvrages postérieurs à 1940).....	1141
<i>I. Etude et méthodologie des sources</i>	<i>1141</i>
<i>II. Ouvrages généraux</i>	<i>1158</i>
<i>III. Histoire des femmes / histoire du genre</i>	<i>1162</i>
<i>IV. Histoire des sciences et de la médecine</i>	<i>1172</i>
<i>V. Histoire de la population et de la famille</i>	<i>1179</i>
<i>VI. Histoire de la maternité, de l'accouchement et de l'enfance</i>	<i>1189</i>
<i>VII. Histoire du droit et de la protection sociale</i>	<i>1210</i>
<i>VIII. Histoire religieuse et histoire des mythes</i>	<i>1217</i>
TABLE DES ILLUSTRATIONS	1219
TABLE DES MATIERES	1227

ATTENDRE UN ENFANT : VECU ET REPRESENTATIONS DE LA GROSSESSE AUX XVIII^{ème} ET XIX^{ème} SIECLES EN FRANCE

Préparées à être mères dès l'enfance, les femmes cherchent à être enceintes rapidement une fois mariées. La grossesse, par ses mystères et ses enjeux, suscite un intérêt particulier de la part des populations et des médecins, ainsi que la mise en œuvre de multiples précautions.

Menacé par une foule de maux et d'accidents, cet état fait l'objet d'une attention accrue du monde médical, néanmoins souvent impuissant. Les nouveaux enjeux démographiques et sociaux conduisent à une plus grande médicalisation de la gestation, essentiellement chez les élites. Certaines grossesses sont cependant malvenues, comme dans l'amour hors mariage ou quand les couples cherchent à limiter leur fécondité. Diverses solutions permettent parfois d'éviter une grossesse, de la cacher ou de la détruire.

Les femmes enceintes occupent une place particulière au sein des réseaux traditionnels (famille, entourage, clergé). Dans un contexte de revalorisation de la maternité, leur rôle et leur image évoluent dans la société, comme en témoignent l'art et la littérature. Les tabous et les connotations globalement négatives qui s'attachent à la grossesse expliquent que cet état garde une place ambiguë dans l'identité féminine.

EXPECTING A CHILD: THE REALITY AND THE REPRESENTATION OF PREGNANCY IN THE XVIIITH AND XIXTH CENTURIES IN FRANCE

Groomed for motherhood from childhood, women tried to fall pregnant as soon as they were married. The mystery and the seriousness of pregnancy made it a subject of intense interest and involved numerous precautions.

Since pregnancy was threatened by a host of problems and possible accidents, it attracted growing attention on the part of the medical profession, although the latter was often powerless to intervene. New demographic and social issues led to increased support for pregnancy on the part of the medical profession. Some pregnancies were unwanted, as in the case of extra-marital sex, or when couples sought to limit the size of their family. Pregnancy could sometimes be avoided, covered up or ended, by a variety of means.

Pregnant women occupied a particular place within the traditional social networks (the family, one's immediate circle, the Church). In the light of a changing view of motherhood, the pregnant woman's role and image in society and feminine identity evolved, as is evidenced in art and literature.